

ROBERT FAURISSON

*ÉCRITS RÉVISIONNISTES*  
(1974-1998)

I

DE 1974 À 1983

EDITION PRIVEE HORS-COMMERCE

## *In Memoriam*

La coutume voudrait qu'en tête de ces *Écrits révisionnistes* je remercie tous ceux, sans distinction, qui me sont venus en aide dans mes recherches ou dans la réalisation de l'ouvrage.

A l'encontre de cette coutume, je m'abstiendrai de nommer ici les vivants et je ne nommerai que les morts.

En un temps où désigner un révisionniste par son nom c'est en quelque sorte le dénoncer à la police de la pensée ou à la meute des médias et l'exposer ainsi au risque de la perquisition, de la saisie, du chômage, de l'amende ou de la prison, on comprendra que je ne puis, en conscience, dédier le présent ouvrage à aucun de ceux ni à aucune de celles qui mériteraient que je leur exprime publiquement, de leur vivant, ma gratitude ou mon admiration.

De la cohorte des morts que marque le sceau du révisionnisme je ne retiendrai ici que quelques noms sous l'invocation desquels j'ai, pendant un quart de siècle, vécu l'aventure du révisionnisme historique et auxquels je voudrais dire ma reconnaissance posthume: Jean Norton Cru (pour la première guerre mondiale), Paul Rassinier, Maurice Bardèche, Louis-Ferdinand Céline, Albert Paraz, Jean Genet\* et François Duprat. A ces noms j'ajouterai ceux, pour la France, de Jean Beaufret et de Michel de Boliard; pour l'Autriche, de Franz Scheidl; pour l'Allemagne, de Hellmut Diwald et, pour les États-Unis, de James Morgan Read, le premier *historien* au monde qui se soit interrogé sur la réalité des prétendues chambres à gaz nazies, et cela *dès le mois de mai 1945*, en même temps d'ailleurs – pure rencontre de grands esprits – que l'Anglais George Orwell.

Je dédie aussi ces pages à l'Allemand Reinhold Elstner qui, à Munich le 25 avril 1995, s'est immolé par le feu en signe de protestation contre « le Niagara de mensonges » déversé sur son peuple; la police allemande a, sur ordre, confisqué les bouquets déposés à l'endroit du sacrifice et procédé à

---

\* N'en déplaise aux mânes de Jean-Paul Sartre, Jean Genet ne croyait pas au génocide des juifs; il y voyait même une imposture. Pour lui, « le peuple juif [...] a fait croire au génocide » et l'État d'Israël a le comportement d'un « dément parmi les nations » (*Quatre heures à Chatila*; les passages censurés par *La Revue d'études palestiniennes* se retrouvent dans *L'Ennemi déclaré*, Paris, Gallimard, 1991, p. 408, n. 30).

l'interpellation de ceux qui, par ce geste de compassion, témoignaient de leur propre souffrance.

Au risque d'être mal compris par certains, je dédie également cet ouvrage à ceux, parmi les vainqueurs ensanglantés de la seconde guerre mondiale, qui, tels Churchill, Eisenhower ou de Gaulle, se sont refusés, aussi bien pendant la bataille qu'après la bataille, à cautionner, ne fût-ce que d'un mot, l'atroce, la grotesque, l'insolente imposture du prétendu génocide des juifs et des prétendues chambres à gaz nazies.

Je souhaite enfin que le présent ouvrage puisse s'inscrire sous le signe d'une mémoire, non pas sélective et tribale, mais universelle, sans exclusive aucune: *in memoriam omnium*. Puisse-t-il aussi se lire comme un hommage aux *vraies* souffrances de *toutes* les victimes de la guerre de 1939-1945, que ces victimes aient appartenu au camp des vainqueurs qu'on encense ou à celui des vaincus qu'on ne cesse, depuis près d'un demi-siècle, d'humilier et d'offenser !

# INTRODUCTION

« Il faudrait être bien éperdument prévenu en sa faveur pour oser se flatter que dans un ouvrage aussi étendu, et qui renferme autant de noms, de faits et de dates que celui-ci, il ne se soit glissé beaucoup de fautes. Je suis très persuadé qu'il m'en est échappé un grand nombre, pour lesquelles je demande l'indulgence du public avec d'autant plus de confiance que ma docilité à les corriger effacera peut-être la honte de les avoir faites. »

Piganiol de la Force, *Introduction à la Description de la France*, 3<sup>e</sup> édition, 1752, p. IX-X.

Ce n'est pas un révisionniste qui l'affirme mais un antirévisionniste :

« Négateur de l'Holocauste », « révisionniste », « négationniste », tout le monde sait ce que signifient de tels reproches. L'exclusion de l'humanité civilisée. Quelqu'un qui est en proie à de tels soupçons est anéanti. Sa vie civile est détruite, sa réputation scientifique ruinée. »

Et d'ajouter :

« Il faudra débattre de l'état de l'opinion publique dans un pays où il suffit de brandir l'accusation redoutable du négationnisme d'Auschwitz pour détruire moralement, en l'espace d'une seconde, un savant renommé <sup>1</sup>. »

## *Contre la loi*

Le présent ouvrage ne peut être diffusé. Son édition est privée et hors-commerce. Son contenu enfreint la loi.

En France, il est interdit de contester la Shoah.

En application d'une loi du 13 juillet 1990 « sur la liberté de la presse », la Shoah, en ses trois hypostases – le prétendu génocide des juifs, les prétendues chambres à gaz nazies et les prétendus six millions de victimes juives de la seconde guerre mondiale – est devenue incontestable sous peine d'un emprisonnement de un mois à un an, d'une amende de 2.000 F à 300.000 F, du versement de dommages-intérêts dont le montant peut être considérable et sous peine d'autres sanctions encore. Plus précisément, cette

---

1. Ces mots sont de Karl Schlögel, prenant la défense de Gabor Tamas Rittersporn accusé par Maxime Leo (*Berliner Zeitung* 14 février 1998) d'avoir apport son soutien à la liberté d'expression de Robert Faurisson en 1980. (« *Eine Jagdpartie. Wie man einem Wissenschaftler ruiniert* », p. 42.)

loi interdit de *contester* l'existence d'un ou plusieurs « crimes contre l'humanité » tels que définis en 1945 et punis en 1946 par les juges du Tribunal militaire international de Nuremberg, tribunal institué exclusivement par des vainqueurs pour juger exclusivement un vaincu.

Certes, débats et controverses sur la Shoah – qu'on appelle aussi l'« Holocauste » – restent autorisés mais dans le cadre tracé par le dogme officiel. Controverses ou débats qui conduiraient à remettre en cause tout ou partie de la Shoah ou simplement à la révoquer en doute sont interdits. Répétons-le: en la matière, même le doute est proscrit, et puni.

L'idée d'une telle loi, d'inspiration israélienne<sup>1</sup>, avait été formulée, en France, pour la première fois en 1986 par un certain nombre d'historiens d'origine juive dont Pierre Vidal-Naquet, Georges Wellers et François Bédarida, réunis autour du grand rabbin René-Samuel Sirat<sup>2</sup>. La loi fut votée en 1990 grâce aux initiatives de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale et lui-même juif de combat. A la même époque, une violation de sépultures dans le cimetière juif de Carpentras donna lieu à une exploitation médiatique qui paralysa, chez les députés et les sénateurs de l'opposition, toute velléité de résistance effective au vote de cette loi. Dans Paris, drapeaux israéliens au vent, environ deux cent mille manifestants protestèrent contre « la résurgence de la bête immonde ». Le bourdon de Notre-Dame fit entendre sa voix comme pour un événement particulièrement tragique ou significatif de l'histoire de France. La loi une fois publiée au *Journal officiel de la République française* (avec nomination, le même jour, de Pierre Vidal-Naquet dans l'ordre de la Légion d'honneur), le scandale de Carpentras ne fut plus évoqué que de loin en loin, pour mémoire. Ne resta alors que la loi « Fabius-Gayssot ».

Sous la pression d'organisations juives nationales et internationales, d'autres pays adoptèrent à leur tour, sur les modèles israélien et français, des lois interdisant toute contestation de la Shoah. Ce fut le cas pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Suisse, l'Espagne et la Lituanie. D'autres pays, encore, du monde occidental ont promis aux organisations juives d'en faire

---

1. « En juillet 1981, la Knesset vota une loi interdisant la négation du Génocide : "La diffusion, écrite ou orale, d'œuvres niant les actes commis durant la période du régime nazi – crimes contre le peuple juif, crimes contre l'humanité – ainsi que les propos minimisant l'importance de ces actes dans le but de défendre ceux qui les ont perpétrés, et le soutien ou l'identification aux coupables sont passibles de cinq ans d'emprisonnement". Une proposition d'élever la peine à dix ans de prison fut rejetée. Ainsi l'extermination des Juifs ne constituait plus un sujet de recherche historique; cet événement avait été, en quelque sorte, extrait de l'Histoire elle-même, et il était devenu un dogme national, protégé par la loi, jouissant d'un statut juridique similaire à celui de la croyance religieuse, plus élevé même: la peine maximale pour "grossièreté" à l'égard de la sensibilité ou de la tradition religieuse – y compris sans doute la négation de l'existence de Dieu – est d'un an de prison. » (Tom Segev, *Le Septième Million. Les Israéliens et le Génocide*, p. 535)

2. *Bulletin quotidien de l'Agence télégraphique juive*, 2 juin 1986, p. 1, 3.

autant, en particulier la Grande-Bretagne et le Canada. Mais, en réalité, une telle loi, de caractère spécifique, n'est pas indispensable pour la chasse au révisionnisme historique. En France, comme en d'autres pays, l'usage a été, et parfois reste, de poursuivre les contestataires de la Shoah en application d'autres lois, par exemple celles réprimant, selon le cas, le racisme ou l'antisémitisme, la diffamation de personnes vivantes, l'outrage à la mémoire des morts, l'apologie de crime, la propagation de fausses nouvelles et – source d'indemnités pécuniaires pour les plaignants – le dommage à autrui.

En France, policiers et juges assurent avec rigueur la protection ainsi accordée à une version officielle de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Selon cette version rabbinique, l'événement majeur du conflit aurait été la Shoah, autrement dit une extermination physique ou une tentative d'extermination physique des juifs que les Allemands auraient perpétrée de 1941-1942 à 1944-1945 (ne disposant d'aucun document – et pour cause, puisqu'il s'agit d'une fiction – les historiens officiels ne proposent que des dates aussi divergentes qu'approximatives).

***Caractère particulier du présent ouvrage :  
une chronique révisionniste***

De 1974 à ce jour, il m'a fallu mener tant de combats judiciaires que je n'ai pu trouver le loisir de rédiger l'exposé démonstratif qu'on était en droit d'attendre d'un universitaire qui, pendant de longues années, aura consacré ses recherches à un point et un seul de l'histoire de la seconde guerre mondiale : l'«Holocauste» ou la Shoah.

Année après année, une avalanche de procès, aux conséquences les plus graves, est venue contrarier tous mes projets de publication d'un tel ouvrage. En plus de mes propres procès, il m'a fallu consacrer une large part de mon temps à la défense, devant leurs tribunaux respectifs, de révisionnistes français et étrangers. Encore aujourd'hui, à l'heure où je rédige cette introduction, deux procès m'attendent personnellement (l'un aux Pays-Bas et l'autre en France) cependant qu'il me faut intervenir de manière directe ou indirecte dans les procès de révisionnistes qui vivent respectivement en Suisse, au Canada et en Australie. Faute de temps, j'ai dû refuser mon aide à d'autres révisionnistes, notamment à deux révisionnistes japonais.

Dans le monde entier, la tactique de nos adversaires est la même : en appeler aux tribunaux afin de paralyser les travaux de recherche des révisionnistes à défaut d'obtenir la condamnation de ces derniers soit à la prison, soit au versement d'amendes ou de dommages-intérêts. Pour le condamné, la prison entraînera l'arrêt de toute activité révisionniste tandis que le versement d'amendes ou de dommages-intérêts signifiera pour lui la recherche fébrile de l'argent, une recherche stimulée par les menaces de l'huissier, les «saisies-assignations», les «avis à tiers détenteurs» et le blocage du compte bancaire.

De ce simple point de vue, ma vie, pendant ce dernier quart de siècle, aura été difficile ; elle le reste et, selon toute vraisemblance, le restera.

Ajoutons à cela, pour aggraver la situation, que ma conception de la recherche n'a jamais été celle de l'universitaire ou de l'historien «de papier». J'estime indispensable de me porter sur le terrain : soit le terrain de l'investigation matérielle, soit le terrain où se déploie l'adversaire. Je ne saurais parler de Dachau, de Majdanek, d'Auschwitz ou de Treblinka sans me rendre sur place afin d'y interroger les lieux et les gens. Je ne saurais entendre parler d'une action antirévisionniste (manifestation, conférence, colloque, procès) sans m'y rendre en personne ou sans y déléguer un observateur que je prépare à sa mission ; ce qui ne va pas sans risque mais permet d'obtenir des renseignements à bonne source. Je suscite d'innombrables lettres ou interventions. Je me porte à tous les créneaux. Pour ne prendre qu'un exemple, je crois pouvoir dire que, si l'impressionnante conférence internationale de l'«Holocauste» organisée à Oxford en 1988 par le milliardaire Robert Maxwell (dit «Bob le menteur») a, du propre aveu de son instigateur<sup>1</sup>, pitoyablement échoué, c'est grâce à une opération que j'ai personnellement menée sur place avec l'aide d'une révisionniste française qui ne manquait ni de courage, ni d'audace, ni d'ingéniosité : son action, à elle seule, aura certainement valu mieux que plusieurs livres. Mais les confectionneurs de livres à tout va comprendront-ils ce que je dis là ?

Aux jours et aux heures ainsi passés à la préparation des procès ou à ces multiples actions ponctuelles, on ajoutera les heures et les jours perdus dans les hôpitaux à se remettre soit des effets d'un exténuant combat, soit des conséquences d'agressions physiques menées par des milices juives (en France, les milices armées sont strictement interdites sauf pour la communauté juive).

Enfin, il m'a fallu inspirer, diriger ou coordonner, en France ou à l'étranger, de multiples actions ou travaux de caractère révisionniste, soutenir les énergies chancelantes, assurer une relève, répondre aux appels, mettre en garde contre les provocations, les erreurs, les dérives, et surtout lutter contre les complaisances car, chez certains révisionnistes, grande est la tentation, en un pareil combat, de rechercher un compromis avec l'adversaire et, parfois même, de se rétracter. Il ne manque malheureusement pas d'exemples où des révisionnistes sont, de guerre lasse, tombés dans la repentance publique. Je ne leur jette pas la pierre. Je sais d'expérience que le découragement guette chacun d'entre nous parce que le combat est inégal : nos moyens sont dérisoires et ceux de nos adversaires, immenses.

Nécessité faisant loi, le présent ouvrage se réduit donc à un choix de notes, d'articles, d'essais, de préfaces, d'interviews, de recensions que j'ai rédigés de

---

1. Voy. Robert Maxwell, «J'accuse» [en français dans le texte], *Sunday Mirror*, 17 juillet 1988, p. 2.

1974 à 1998 et qui sont ici présentés dans l'ordre chronologique de leur composition ou de leur publication. Le lecteur en tirera peut-être l'impression d'un ensemble disparate, entaché de bien des redites. Je sollicite son indulgence. Au moins cette diversité même lui permettra-t-elle de suivre au jour le jour l'aventure révisionniste dans ses vicissitudes. Quant aux redites, il arrive que je m'en console en songeant que, somme toute, je ne me suis peut-être pas encore assez répété puisque persistent aujourd'hui tant de méprises sur l'exacte nature du révisionnisme historique.

### *Le révisionnisme historique*

Le révisionnisme est une affaire de méthode et non une idéologie.

Il préconise, pour toute recherche, le retour au point de départ, l'examen suivi du réexamen, la relecture et la réécriture, l'évaluation suivie de la réévaluation, la réorientation, la révision, la refonte; il est, en esprit, le contraire de l'idéologie. Il ne nie pas mais il vise à affirmer avec plus d'exactitude. Les révisionnistes ne sont pas des «négateurs» ou des «négationnistes»; ils s'efforcent de chercher et de trouver là où, paraît-il, il n'y avait plus rien à chercher ni à trouver.

Le révisionnisme peut s'exercer en cent activités de la vie courante et en cent domaines de la recherche historique, scientifique ou littéraire. Il ne remet pas forcément en cause des idées acquises mais souvent amène à les nuancer. Il cherche à démêler le vrai d'avec le faux. L'histoire est, par essence, révisionniste; l'idéologie est son ennemie. Comme l'idéologie n'est jamais aussi forte qu'en temps de guerre ou de conflit, et comme elle fabrique alors du faux à profusion pour les nécessités de sa propagande, l'historien sera, en la circonstance, conduit à redoubler de vigilance: passant au crible de l'examen ce qu'on a pu lui assener de «vérités», il s'apercevra sans doute que, là où une guerre a provoqué des dizaines de millions de victimes, la première des victimes aura été la vérité vérifiable: une vérité qu'il s'agira de rechercher et de rétablir.

L'histoire officielle de la seconde guerre mondiale contient un peu de vrai combiné avec beaucoup de faux.

***L'histoire officielle: un peu de vrai  
combiné avec beaucoup de faux.  
Ses reculs successifs devant les avancées du  
révisionnisme historique***

*Il est exact* que l'Allemagne nationale-socialiste a créé des camps de concentration; elle l'a fait après – et avec – bien d'autres pays, tous convaincus que ces camps seraient plus humains que la prison; Hitler voyait dans ces camps ce que Napoléon III avait cru voir dans la création des



colonies pénitentiaires: un progrès pour l'homme. *Mais* il est faux qu'elle ait jamais créé des «camps d'extermination» (expression forgée par les Alliés).

*Il est exact* que les Allemands ont fabriqué des camions fonctionnant au gaz (*Gaswagen*). *Mais* il est faux qu'ils aient jamais fabriqué des camions à gaz homicides (si un seul de ces camions avait existé, il figurerait au Musée de l'automobile ou dans les musées de l'«Holocauste», ne fût-ce que sous la forme d'un croquis de valeur scientifique).

*Il est exact* que les Allemands employaient le Zyklon (produit à base d'acide cyanhydrique utilisé dès 1922) pour protéger par la désinsectisation la santé des civils, des troupes, des prisonniers ou des internés. *Mais* ils n'ont jamais employé le Zyklon pour tuer qui que ce fût et surtout pas des foules d'êtres humains; en raison des précautions draconiennes d'emploi du gaz cyanhydrique, les prétendus gazages homicides d'Auschwitz ou d'autres camps auraient été, d'ailleurs, radicalement impossibles; je m'étends longuement sur ce point dans le corps du présent ouvrage.

*Il est exact* que les Allemands envisageaient une «solution finale de la question juive» (*Endlösung der Judenfrage*). *Mais* cette solution était territoriale (*territoriale Endlösung der Judenfrage*) et non pas homicide; il s'agissait de pousser ou, si nécessaire, de forcer les juifs à quitter l'Allemagne et sa sphère d'influence en Europe pour établir, en accord avec les sionistes, un foyer national juif, à Madagascar ou ailleurs. Beaucoup de sionistes ont collaboré avec l'Allemagne nationale-socialiste en vue de cette solution.

*Il est exact* que des Allemands se sont réunis, le 20 janvier 1942, dans une villa d'une banlieue de Berlin (Berlin-Wannsee) pour traiter de la question juive. *Mais* ils y ont envisagé l'émigration forcée ou la déportation des juifs ainsi que la création future d'une entité juive spécifique et non pas un programme d'extermination physique.

*Il est exact* que des camps de concentration possédaient des fours crématoires pour l'incinération des cadavres. *Mais* c'était pour mieux combattre les épidémies et non pour y incinérer, comme on a parfois osé le dire, des êtres vivants en plus des cadavres<sup>1</sup>.

*Il est exact* que les juifs ont connu les souffrances de la guerre, de l'internement, de la déportation, des camps de rétention, des camps de concentration, des camps de travail forcé, des ghettos, des épidémies, des exécutions sommaires pour toutes sortes de raisons; ils ont aussi souffert de représailles ou même de massacres car il n'est pas de guerre sans massacres. *Mais* il est également vrai que toutes ces souffrances ont été aussi le lot de bien d'autres nations ou communautés pendant la guerre et, en particulier, des

---

1. Les «bébés juifs [étaient] jetés tout vivants dans les crématoires» (Pierre Weil, directeur de la SOFRES, «L'anniversaire impossible», *Le Nouvel Observateur*, 9 février 1995, p. 53).

Allemands et de leurs alliés (les souffrances des ghettos mises à part, car le ghetto est d'abord et avant tout une création spécifique des juifs eux-mêmes<sup>1</sup>); il est surtout vraisemblable, pour qui n'est pas affligé d'une mémoire hémiplégique et pour qui s'efforce de connaître les deux faces de l'histoire de la seconde guerre mondiale (la face toujours montrée et la face presque toujours cachée), que les souffrances des vaincus pendant la guerre *et après la guerre* ont été, en nombre et en qualité, pires que celles des juifs et des vainqueurs, surtout pour ce qui est des déportations.

*Il est faux* que, comme on a longtemps osé le prétendre, il ait existé un ordre quelconque de Hitler ou de l'un de ses proches d'exterminer les juifs. Pendant la guerre, des soldats et des officiers allemands ont été condamnés par leurs propres cours martiales, et parfois fusillés, pour avoir tué des juifs.

*Il est bon* que les exterminationnistes (c'est-à-dire ceux qui croient à l'extermination des juifs) aient fini, de guerre lasse, par reconnaître qu'on ne trouve trace d'aucun plan, d'aucune instruction, d'aucun document relatif à une politique d'extermination physique des juifs et que, de la même façon, ils aient enfin admis qu'on ne trouve trace d'aucun budget pour une pareille entreprise ni d'aucun organisme chargé de mener à bien une telle politique.

*Il est bon* que les exterminationnistes aient enfin concédé aux révisionnistes que les juges du procès de Nuremberg (1945-1946) ont accepté pour vrais des faits de pure invention comme l'histoire du savon fabriqué à partir de la graisse des juifs, l'histoire des abat-jour faits de peau humaine, celle des «têtes réduites», l'histoire des gazages homicides de Dachau; et surtout il est bon que les exterminationnistes aient enfin reconnu que l'élément le plus spectaculaire, le plus terrifiant, le plus significatif de ce procès, c'est-à-dire l'audience du 15 avril 1946 au cours de laquelle on a vu et entendu un ex-commandant du camp d'Auschwitz (Rudolf Höss) confesser publiquement que, dans son camp, on avait gazé des millions de juifs, n'était que le résultat de tortures infligées à ce dernier. Cette confession, présentée durant tant d'années et en tant d'ouvrages historiques comme la «preuve» n° 1 du génocide des juifs, est maintenant reléguée aux oubliettes, du moins par les historiens.

*Il est heureux* que des historiens exterminationnistes aient enfin reconnu que le fameux témoignage du SS Kurt Gerstein, élément essentiel de leur thèse, est dénué de valeur; *il est détestable* que l'Université française ait retiré au révisionniste Henri Roques son titre de docteur pour l'avoir démontré en 1985.

*Il est pitoyable* que Raul Hilberg, le pape de l'exterminationnisme, ait osé écrire, en 1961, dans la première édition de *The Destruction of the European*

---

1. «Il est d'ailleurs intéressant [...] de souligner que le ghetto est historiquement une invention juive» (Nahum Goldmann, *Le Paradoxe juif*, p. 83-84); voy. aussi Pierre-André Taguieff, «L'identité juive et ses fantasmes», p. 65.

*Jews*, qu'il avait existé deux ordres de Hitler d'exterminer les juifs, pour ensuite déclarer, à partir de 1983, que cette extermination s'était faite d'elle-même, sans aucun ordre ni plan mais par «une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée consensuelle» au sein de la vaste bureaucratie allemande. R. Hilberg a ainsi remplacé l'assertion gratuite par l'explication magique (la télépathie).

*Il est bon* que les exterminationnistes aient enfin, dans la pratique, à peu près abandonné l'accusation, appuyée de «témoignages», selon laquelle il existait des chambres à gaz homicides à Ravensbrück, à Oranienburg-Sachsenhausen, à Mauthausen, à Hartheim, au Struthof-Natzweiler, au Stutthof-Danzig, à Bergen-Belsen...

*Il est bon* que la chambre à gaz nazie la plus visitée du monde – celle d'Auschwitz-I – ait été enfin reconnue, en 1995, pour ce qu'elle était, c'est-à-dire une fabrication. Il est heureux qu'on ait enfin admis que «TOUT Y EST FAUX» et, personnellement, je me réjouis de ce qu'un historien appartenant à l'Établissement officiel ait pu écrire: «A la fin des années 70, Robert Faurisson exploita d'autant mieux ces falsifications que les responsables du musée rechignaient alors à les reconnaître<sup>1</sup>.» Je m'en réjouis d'autant plus qu'au fond la justice française m'avait, de façon inique, condamné pour l'avoir dit.

*Il est bon* que, dans le même article, le même historien ait révélé qu'une sommité du monde juif comme Théo Klein ne voit dans cette «chambre à gaz» qu'un «artifice».

*Il est également bon* que, dans le même article, le même historien ait révélé d'abord que les autorités du musée d'Auschwitz ont conscience d'avoir trompé des millions de visiteurs (cinq cent mille par an au début des années quatre-vingt-dix), puis qu'elles continueront néanmoins à l'avenir de tromper les visiteurs car, selon la sous-directrice du musée: «[Dire la vérité sur cette «chambre à gaz»], c'est trop compliqué. On verra plus tard»<sup>2</sup> !

1. Éric Conan, «Auschwitz : la mémoire du mal», p. 68.

2. *Ibid.* En 1992, c'est-à-dire longtemps après la «fin des années 70», un jeune révisionniste californien d'origine juive, David Cole, se présentera en découvreur des falsifications de la «chambre à gaz» d'Auschwitz-I. Dans une médiocre vidéo, il montrera, d'une part, la version des guides du musée (cette chambre à gaz est authentique) et, d'autre part, la version d'un responsable du musée, Franciszek Piper (cette chambre à gaz est «*very similar*» [très semblable] à l'originale). Jusque-là rien de nouveau. L'ennui est que D. Cole et ses amis ont ensuite fortement exagéré – pour ne pas dire plus – quand ils sont venus prétendre que F. Piper avait reconnu qu'il y avait eu «fraude». Effectivement, il y avait eu fraude mais malheureusement D. Cole n'avait pas su le démontrer parce qu'il connaissait mal le dossier révisionniste. Il aurait pu définitivement confondre F. Piper en lui montrant, à la caméra, les plans originaux que j'avais découverts en 1975-1976 et publiés «à la fin des années 70». On y voit fort bien que l'actuelle prétendue «chambre à gaz» est la résultante d'un certain nombre de maquillages du lieu auxquels on a procédé après la guerre. Par exemple, les quatre prétendus «orifices de déversement du Zyklon B» pratiqués dans le plafond ont été

*Il est heureux* qu'en 1996 deux historiens d'origine juive, le Canadien Robert Jan van Pelt et l'Américaine Debórah Dwork, aient, enfin, dénoncé quelques-unes des énormes supercheries du camp-musée d'Auschwitz et le cynisme avec lequel on y trompe les visiteurs <sup>1</sup>.

*Il est, en revanche, inadmissible* que l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation) maintienne depuis 1979 son patronage à un site comme celui d'Auschwitz dont le centre recèle, avec cette fausse « chambre à gaz » (sans compter d'autres énormes falsifications), une imposture maintenant avérée; l'UNESCO (dont le siège est à Paris et qui est dirigée par Federico Mayor) n'a pas le droit d'utiliser les cotisations des pays adhérents pour cautionner une vaste escroquerie aussi contraire à « l'éducation », à « la science » et à « la culture ».

*Il est heureux* que Jean-Claude Pressac, après avoir été porté aux nues, soit tombé dans le discrédit. Lancé par le couple Klarsfeld, ce pharmacien a cru intelligent de rechercher une position médiane entre ceux qui croient aux chambres à gaz et ceux qui n'y croient pas. Pour lui, en quelque sorte, la femme à examiner n'était ni enceinte ni non enceinte mais à demi-enceinte et même, le temps passant, de moins en moins enceinte. Auteur d'écrits censés porter sur les chambres à gaz nazies mais où l'on ne pouvait trouver ni une photographie d'ensemble, ni un dessin d'ensemble d'un seul de ces abattoirs chimiques, le pitoyable gribouille devait faire la démonstration, le 9 mai 1995, à la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, de sa totale impuissance à répondre aux questions de la présidente du tribunal sur ce qu'aurait bien pu être l'un de ces abattoirs. Trois ans plus tard, il en est réduit à écrire: « Ainsi, d'après les dires d'anciens membres du *Sonderkommando*, on estime avec une forte certitude qu'un film sur les gazages homicides fut tourné par les SS à Birkenau. Pourquoi ne serait-il pas retrouvé par hasard dans le grenier ou la cave d'un ancien SS ? <sup>2</sup> »

*Il est heureux* que « la chambre à gaz » à l'état de ruines, appartenant au Krematorium-II de Birkenau (Auschwitz-II), puisse surtout servir à démontrer « *in vivo* » et « *de visu* » qu'il n'y a jamais eu d'« Holocauste », ni dans ce camp ni ailleurs. En effet, d'après les interrogatoires d'un accusé allemand et d'après des photographies aériennes « retouchées » par les Alliés, le toit de cette chambre à gaz aurait possédé quatre ouvertures spéciales (de 25 cm x 25 cm, précisait-on) pour le déversement du Zyklon. Or, tout le monde peut constater sur place qu'aucune de ces ouvertures n'existe ni n'a jamais existé. Auschwitz étant la capitale de l'« Holocauste » et ce crématoire en ruines étant au cœur de l'extermination des juifs à Auschwitz, j'ai pu dire en 1994 – et la

---

percés – très grossièrement et très maladroitement – après la guerre: les fers à béton ont été brisés par les communistes polonais et laissés en l'état.

1. R. J. van Pelt et D. Dwork, *Auschwitz. 1270 to the Present*, p. 363-364, 367, 369.

2. J.-C. Pressac, « Enquête sur les chambres à gaz », p. 41.

formule semble avoir fait son chemin dans les esprits : «*No holes, no "Holocaust"*» (Pas d'orifices, pas d'«Holocauste»).

*Il est également heureux* qu'on ait ainsi finalement invalidé une pléthore de «témoignages» selon lesquels ces gazages-là avaient existé et *il est, du même coup, extrêmement déplorable* que tant d'Allemands, jugés par leurs vainqueurs, aient été condamnés et parfois même exécutés pour des crimes qu'ils n'avaient pas pu commettre.

*Il est bon* qu'à la lumière de procès qui ressemblent à des mascarades judiciaires les exterminationnistes eux-mêmes émettent des doutes sur la validité de maints témoignages; ces témoignages apparaîtraient encore plus clairement erronés si l'on se donnait enfin la peine d'ordonner des expertises judiciaires de l'arme *supposée* du crime *supposé* puisque, à l'occasion de mille procès concernant Auschwitz ou d'autres camps, aucun tribunal n'a ordonné une telle expertise (la seule exception, très peu connue, étant celle du Struthof-Natzweiler, dont les résultats ont été tenus cachés jusqu'à ce que je les révèle). On savait pourtant bien que des témoignages ou des aveux doivent être circonstanciés et vérifiés et que, faute de ces deux conditions, ils sont dépourvus de valeur probatoire.

*Il est heureux* que l'histoire officielle ait révisé à la baisse – souvent dans de considérables proportions – le nombre supposé des victimes. Il a fallu plus de quarante années de pressions révisionnistes pour que les autorités juives et celles du musée d'Auschwitz retirent les dix-neuf plaques qui, en dix-neuf langues différentes, annonçaient que le nombre des victimes du camp s'élevait à quatre millions. Il a ensuite fallu cinq années de disputes internes pour qu'on s'accorde sur le nouveau chiffre d'un million et demi, chiffre qui, ensuite, à son tour, a été très vite contesté par des auteurs exterminationnistes; J.-C. Pressac, le protégé de S. Klarsfeld, ne propose plus, pour sa part, que le chiffre de 600.000 à 800.000 victimes juives et non juives pour toute la durée de l'existence du complexe d'Auschwitz. Il est dommage que cette quête du vrai chiffre ne se poursuive pas pour atteindre le chiffre probable de 150.000 personnes, victimes, principalement, d'épidémies en près de quarante camps du complexe d'Auschwitz. *Il est déplorable* que, dans les écoles de France, on continue de projeter *Nuit et Brouillard* où le chiffre des morts d'Auschwitz est fixé à neuf millions; en outre, dans ce film on perpétue le mythe du «savon fabriqué avec les corps», celui des abat-jour en peau humaine et celui des traces d'ongles des victimes dans le béton des chambres à gaz; on y entend dire que «rien ne distinguait la chambre à gaz d'un block ordinaire» !

*Il est bon* qu'en 1988 Arno Mayer, professeur d'origine juive, enseignant à l'université de Princeton, ait soudainement écrit : «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses»; mais pourquoi avoir si longtemps affirmé que les sources étaient innombrables et dignes de

confiance, et pourquoi avoir vilipendé les révisionnistes qui écrivaient dès 1950 ce qu'Arno Mayer découvrait en 1988 ?

*Il est surtout bon* qu'en 1996 un historien, Jacques Baynac, qui s'était fait une spécialité, y compris dans le journal *Le Monde*, de traiter les révisionnistes de faussaires, ait enfin reconnu qu'il n'y a, en définitive, aucune preuve de l'existence des chambres à gaz. C'est, précise-t-il, « pénible à dire comme à entendre »<sup>1</sup>. Peut-être, dans certaines circonstances, la vérité est-elle, pour certains, « pénible à dire comme à entendre » mais, pour les révisionnistes, la vérité est agréable à dire comme à entendre.

*Il est enfin heureux* que les exterminationnistes se soient permis de porter atteinte au troisième et dernier élément de la trinité de la Shoah: le chiffre de six millions de morts juives. Il semble que ce chiffre ait été lancé pour la première fois (un an avant la fin de la guerre en Europe !)<sup>2</sup> par le rabbin Michael Dov Weissmandel (1903-1956); établi en Slovaquie, ce rabbin a été l'artisan principal du mensonge d'Auschwitz à partir des prétendus témoignages de Slovaques comme Rudolf Vrba et Alfred Wetzler; il organisait d'intenses « campagnes d'information » en direction des Alliés, de la Suisse et du Vatican. Dans une lettre du 31 mai 1944, il n'hésitait pas à écrire: « Jusqu'à ce jour, six fois un million de juifs d'Europe et de Russie ont été détruits »<sup>3</sup>. »

Également bien avant la fin de la guerre, on trouve ce chiffre de six millions chez le juif soviétique Ilia Ehrenbourg (1891-1967) qui fut peut-être le plus haineux propagandiste de la seconde guerre mondiale<sup>4</sup>. En 1979, ce chiffre a

1. Jacques Baynac dans *Le Nouveau Quotidien* (de Lausanne), 2 septembre 1996, p. 16 et 3 septembre 1996, p. 14; voy., auparavant, Jacques Baynac et Nadine Fresco, « Comment s'en débarrasser ? », p. 2.

2. On a parfois soutenu que le chiffre de six millions trouvait sa source dans un article de journal de... 1919: Martin H. Glynn, « The Crucifixion of Jews Must stop! ». Ledit M. H. Glynn lançait un appel de fonds en faveur de six millions de juifs européens qui, disait-il, étaient affamés et persécutés et vivaient ainsi un « holocauste », une « crucifixion ». Le mot d'« holocauste » dans son acception de « désastre » est attesté en anglais dès le XVII<sup>e</sup> siècle; ici, en 1919, il désignait les conséquences d'une famine décrite comme un désastre menaçant. En 1894, Bernard Lazare appliquait le mot aux massacres de juifs: « ...de temps en temps, rois, nobles ou bourgeois offraient à leurs esclaves un holocauste de juifs [...] on offrait des juifs en holocauste » (*L'Anti-sémitisme, son histoire et ses causes*, p. 67, 71).

3. « Till now six times a million Jews from Europe and Russia have been destroyed. », Lucy S. Dawidowicz, dans une compilation, *A Holocaust Reader*, p. 327; il s'agit de lettres traduites de l'hébreu et publiées à New York en 1960 sous le titre de *Min hametzar*.

4. Je suis redevable de cette découverte à l'historien allemand Joachim Hoffmann; dans *Stalins Vernichtungskrieg 1941-1945*, p. 161 et n. 42 de la p. 169, il signale qu'Ilia Ehrenbourg donne ce chiffre dans un article de *Soviet War News* du 4 janvier 1945 intitulé: « Once again-Remember ! » En cherchant à vérifier ce point à l'Imperial War Museum de Londres, je n'ai rien trouvé à cette date; en revanche, j'ai trouvé le texte signalé par J. Hoffmann sous un autre titre et à une autre date: sous le titre de « Remember, Remember, Remember » et à la date du 22 décembre 1944, p. 4-5. Faudrait-il en conclure que *Soviet War News* était publié sous différentes formes ?

été soudainement qualifié de «symbolique» (c'est-à-dire de faux) par l'exterminationniste Martin Broszat lors du procès d'un révisionniste allemand. En 1961, Raul Hilberg, le plus prestigieux des historiens conventionnels, estimait le nombre des morts juives à 5,1 millions. En 1953, un autre de ces historiens, Gerald Reitlinger, avait proposé un chiffre compris entre 4,2 et 4,6 millions. Mais, en fait, aucun historien de cette école n'a présenté de chiffres fondés sur une enquête; il ne s'agit que de supputations propres à chacun. Le révisionniste Paul Rassinier, pour sa part, a avancé le chiffre d'environ un million de morts juives mais en partant, précisait-il, de chiffres fournis par la partie adverse; donc, là aussi, il s'agissait d'une supputation. La vérité est que beaucoup de juifs européens ont péri et que beaucoup ont survécu. Avec les moyens modernes de calcul, il devrait être possible de déterminer ce que «beaucoup» signifie dans chacun des deux cas. Mais les trois sources auxquelles on pourrait puiser les renseignements nécessaires sont, dans la pratique, interdites aux chercheurs indépendants ou d'un accès limité:

– il s'agit d'abord de l'énorme documentation assemblée par le Service international de recherches (SIR) d'Arolsen-Waldeck (Allemagne), dépendant du Comité international de la Croix-Rouge (Suisse) et dont l'accès est jalousement contrôlé par dix États dont celui d'Israël;

– il s'agit ensuite des documents possédés par la Pologne et la Russie et dont seulement une partie a été rendue accessible: registres mortuaires de certains camps, registres des incinérations, etc.;

– il s'agit enfin des noms des millions de survivants juifs qui ont perçu ou perçoivent des indemnités ou réparations financières, soit en Israël, soit dans plusieurs dizaines de pays représentés au sein du Congrès juif mondial. La simple énumération de ces noms montrerait à quel point une communauté souvent dite «exterminée» n'a pas du tout été exterminée.

Encore cinquante-deux ans après la guerre, l'État d'Israël évalue officiellement à environ neuf cent mille le nombre, dans le monde, des «survivants» de l'«Holocauste» (exactement: entre 834.000 et 960.000)<sup>1</sup>. D'après une estimation du statisticien suédois Carl O. Nordling, à qui j'ai soumis cette évaluation du gouvernement israélien, il est possible, à partir de l'existence de neuf cent mille «survivants» en 1997, de conclure à l'existence, en 1945, d'un peu plus de trois millions de «survivants» au sortir de la guerre. Aujourd'hui encore, les organisations de «survivants» pullulent sous les dénominations les plus diverses; elles rassemblent aussi bien d'anciens «résistants» juifs que d'anciens enfants d'Auschwitz (c'est-à-dire des enfants juifs nés dans ce camp ou internés dès leur jeune âge avec leurs parents), des

---

1. Voy. «Holocaust Survivors», Adina Mishkoff, Administrative Assistant, AMCHA, Jérusalem, 13 août 1997 (chiffres fournis par le cabinet du premier ministre israélien).

travailleurs forcés juifs ou, plus simplement, des fugitifs ou des clandestins juifs. Des « miraculés » par millions ne sont plus un « miracle » mais les produits d'un phénomène naturel. La presse américaine rapporte assez souvent des retrouvailles entre survivants d'une même famille dont chaque membre était, nous assure-t-on, convaincu jusque-là que « toute sa famille » avait disparu.

En résumé, malgré le dogme et malgré les lois, la recherche de la vérité historique sur la seconde guerre mondiale en général et sur la Shoah en particulier a progressé dans ces dernières années ; le grand public est tenu dans l'ignorance de ces progrès ; il serait suffoqué d'apprendre que beaucoup de ses croyances les plus solides ont été, depuis le début des années quatre-vingt, reléguées par les historiens les plus orthodoxes au rayon des légendes populaires. On pourrait dire qu'il existe, à ce point de vue, deux conceptions de l'« Holocauste » : d'une part, celle du grand public et, d'autre part, celle des historiens conformistes ; l'une paraît inébranlable tandis que l'autre menace ruine, tant on y procède à de hâtives réparations.

Les concessions faites aux révisionnistes par les historiens orthodoxes, année après année, surtout à partir de 1979, ont été si importantes en nombre et en qualité que ces historiens se trouvent aujourd'hui dans une impasse. Ils n'ont plus rien à dire de substantiel sur le sujet même de l'« Holocauste ». Ils ont passé le relais aux cinéastes, aux romanciers, aux gens de théâtre. Même les muséographes sont en panne. A l'Holocaust Memorial Museum de Washington on a pris la « décision » de n'offrir aux visiteurs « aucune représentation physique des chambres à gaz » (déclaration qui m'a été faite en août 1994 par Michael Berenbaum, responsable scientifique du musée, en présence de quatre témoins, et auteur d'un livre-guide de plus de deux cents pages où, en effet, ne se trouve aucune représentation physique des chambres à gaz, pas même d'une misérable et fallacieuse maquette tout de même présentée aux visiteurs <sup>1</sup>). Les visiteurs du musée n'ont pas le droit de prendre des photographies. Claude Lanzmann, auteur de *Shoah*, film remarquable par son absence de contenu historique ou scientifique, n'a plus aujourd'hui que la ressource de vaticiner en déplorant que « les révisionnistes occupent tout le terrain »<sup>2</sup>. Quant à Élie Wiesel, il en appelle à la discrétion de tous ; il nous adjure de ne plus chercher à voir de près ou à imaginer ce qui se passait, selon

---

1. La misérable et fallacieuse maquette (avec ses prétendues ouvertures pour le Zyklon dans le toit alors que de telles ouvertures, on le constate encore aujourd'hui, n'ont jamais existé, et avec ses prétendues colonnes poreuses alors que les colonnes de béton, comme on peut encore le voir, étaient pleines) est reproduite dans un autre livre-guide publié en 1995 ; voy. Jeshajahu Weinberg et Rina Elieli, New York, Rizzoli, p. 126-127 ; en revanche, ce livre-guide ne reproduit pas ce qui, dans le précédent livre-guide, celui de M. Berenbaum, était présenté comme la pièce à conviction par excellence des gazages homicides : une prétendue porte de chambre à gaz à Majdanek.

2. *Le Nouvel Observateur*, 30 septembre 1993, p. 96.



lui, dans les chambres à gaz: «Les chambres à gaz, il vaut mieux qu'elles restent fermées au regard indiscret. Et à l'imagination<sup>1</sup>.» Les historiens de l'«Holocauste» se sont mués en théoriciens, en philosophes, en penseurs. Leurs querelles entre «intentionnalistes» et «fonctionnalistes» ou encore entre tenants et adversaires d'une thèse comme celle de Daniel Goldhagen sur la propulsion quasi naturelle des Allemands à verser dans l'antisémitisme et dans le crime raciste ne sauraient nous dissimuler l'indigence de leurs travaux proprement historiques.

### *Succès et insuccès du révisionnisme*

En 1998, le bilan de l'entreprise révisionniste s'établit comme suit: un éclatant succès sur le plan de l'histoire et de la science (sur ce plan-là, nos adversaires ont signé leur capitulation en 1996) mais un échec sur le plan de la communication (nos adversaires ont verrouillé tout accès du révisionnisme aux médias sauf, pour l'instant, au réseau Internet).

Dans les années 1980 et tout au début des années 1990, des auteurs antirévisionnistes avaient tenté d'engager le fer avec les révisionnistes sur le terrain de la science historique. Tour à tour, Pierre Vidal-Naquet, Nadine Fresco, Georges Wellers, Adalbert Rückerl, Hermann Langbein, Eugen Kogon, Arno Mayer ou Serge Klarsfeld (ce dernier avec l'aide du pharmacien Jean-Claude Pressac) avaient essayé de faire croire aux médias que réponse avait été trouvée aux arguments matériels ou documentaires des révisionnistes. Même Michael Berenbaum, même l'Holocaust Memorial Museum avaient, en 1993 et au début de l'année 1994, voulu relever le défi que j'avais lancé de nous montrer ne fût-ce qu'une seule chambre à gaz nazie et ne fût-ce qu'une seule preuve, de leur choix, qu'il avait existé un génocide des juifs. Mais leurs échecs ont été si cuisants qu'il leur a fallu progressivement abandonner le combat sur ce terrain. Tout récemment, en 1998, M. Berenbaum a bien publié un gros ouvrage intitulé: *The Holocaust and History*<sup>2</sup> mais, précisément, loin d'y étudier ce qu'il appelle l'«Holocauste» sur le plan de l'histoire (ce qu'avait expressément tenté A. Mayer en 1988), il nous montre plutôt, sans le vouloir, que l'«Holocauste» est une chose et l'«Histoire» une tout autre chose. D'ailleurs, l'ouvrage est quasi immatériel. Il ne contient ni photographie, ni dessin, ni la moindre tentative de représenter physiquement une réalité quelconque. Seule la couverture de l'ouvrage donne à voir... un amas de chaussures. Ces chaussures sont supposées être parlantes comme à l'Holocaust Memorial Museum de Washington où elles nous disent, paraît-il: «*We are the shoes, we are the last witnesses.*» (Nous sommes les chaussures, nous sommes les derniers té-

1. *Tous les fleuves mènent à la mer*, p. 97.

2. *The Holocaust and History*, edited by Michael Berenbaum and Abraham J. Peck.

moins.) L'ouvrage n'est qu'un ensemble de cinquante-cinq contributions écrites et publiées sous la haute surveillance du rabbin Berenbaum: même Raul Hilberg, même Yehuda Bauer, même Franciszek Piper y renoncent à tout véritable effort de recherche scientifique et l'anathème y est prononcé contre un Arno Mayer qui, dans un récent passé, avait tenté de replacer l'«Holocauste» dans l'histoire<sup>1</sup>. L'irrationnel l'a emporté sur les tentatives de rationalisation. É. Wiesel, C. Lanzmann, Steven Spielberg (avec un film, *La Liste de Schindler*, inspiré d'un roman), ont finalement triomphé de ceux qui, dans leur propre camp, essayaient de prouver l'«Holocauste».

L'avenir montrera rétrospectivement que c'est en septembre 1996 que le glas a sonné pour les espérances de ceux qui avaient voulu combattre le révisionnisme sur le terrain de la science et de l'histoire. Les deux longs articles publiés à cette époque par l'historien antirévisionniste J. Baynac dans un journal helvétique ont définitivement clos le chapitre des tentatives de réponse rationnelle aux arguments des révisionnistes<sup>2</sup>.

Au milieu et à la fin des années 1970, j'avais apporté ma propre contribution au développement du révisionnisme; j'avais alors découvert et formulé ce qu'il est, depuis lors, convenu d'appeler l'argument physico-chimique, c'est-à-dire les raisons physiques et chimiques pour lesquelles les prétendues chambres à gaz nazies étaient tout simplement inconcevables. A l'époque, je me flattais d'avoir mis au jour un argument décisif que n'avaient jusqu'ici exposé ni un chimiste allemand (l'Allemagne ne manque pas de chimistes), ni un ingénieur américain (les États-Unis possèdent des ingénieurs qui, au vu des complications draconiennes requises pour la construction d'une chambre à gaz dans les pénitenciers de leur pays auraient dû se rendre compte que les prétendues chambres à gaz nazies étaient impossibles à fabriquer pour des raisons physico-chimiques). Si, à cette époque, au milieu du fracas provoqué par ma découverte, un devin m'avait prédit que, vingt ans plus tard, vers 1994-1996, mes adversaires, après bien des tentatives pour montrer que j'étais dans l'erreur, se résigneraient, comme l'a fait J. Baynac, à reconnaître qu'en fin de compte il n'existe pas la moindre preuve de la réalité d'une seule chambre à gaz nazie, je m'en serais certainement réjoui. Et j'en aurais peut-être conclu que le mythe de l'«Holocauste», frappé en plein cœur, ne survivrait pas, que les médias abandonneraient le service du Grand Mensonge et que, tout normalement, la répression antirévisionniste s'éteindrait d'elle-même.

J'aurais commis là une erreur à la fois de diagnostic et de pronostic.

Car la croyance superstitieuse vit d'une autre vie que celle de la science. Elle va son propre chemin. Le monde de la religion, de l'idéologie, de l'illusion, des médias et du cinéma de fiction peut se développer en dehors des réalités

---

1. *Id.*, p. 15.

2. *Voy.*, ci-dessus, p. XI.

scientifiques. Même Voltaire n'est jamais parvenu à «écraser l'infâme». Ainsi pourrait-on dire que, comme Voltaire dénonçant les absurdités des récits hébraïques, les révisionnistes sont condamnés, en dépit du caractère scientifique de leurs travaux, à ne jamais l'emporter sur les élucubrations de la Synagogue, cependant que la Synagogue, elle, de son côté, ne parviendra jamais à étouffer la voix des révisionnistes. La propagande de l'«Holocauste» et le «Shoah-Business» continueront de prospérer. Reste aujourd'hui aux révisionnistes à montrer comment cette croyance, ce mythe, en sont venus à naître, à croître, puis à prospérer avant, peut-être, de disparaître pour laisser place, un jour, non pas à la raison mais à d'autres croyances et à d'autres mythes.

Comment trompe-t-on les hommes et pourquoi se trompent-ils eux-mêmes de si bon cœur ?

***La propagande de l'«Holocauste» :  
montrer des morts et parler de tués,  
Montrer des fours crématoires  
et parler de chambres à gaz***

C'est par la manipulation des images qu'il est le plus facile d'abuser les foules. Dès avril 1945, des journalistes britanniques et américains se sont empressés, à l'ouverture des camps de concentration allemands, de photographier ou de filmer des horreurs vraies dont on a ensuite fait, si l'on peut dire, des horreurs plus vraies que nature. Dans le langage familier cher aux gens de presse, on a «bidonné»; on nous a fourni du «Timisoara» avant la lettre<sup>1</sup>. D'une part, on nous a montré de vrais morts ainsi que d'authentiques crématoires et, d'autre part, grâce à des commentaires fallacieux et à une mise en scène cinématographique, on a procédé à un tour de passe-passe dont le résultat peut tenir en une formule propre à servir de sésame pour la découverte de toutes ces impostures:

On nous a fait prendre des *morts* pour des *tués* et des *fours crématoires* pour des *chambres à gaz homicides*.

On aurait envie d'ajouter: «... et des *vessies* pour des *lanternes*».

Ainsi est née la confusion, encore si répandue de nos jours, entre, d'une part, les fours crématoires, qui ont réellement existé (mais non à Bergen-Belsen) pour servir à l'incinération des morts, et, d'autre part, les chambres à gaz nazies qui, elles, auraient servi à tuer des foules d'hommes et de femmes mais qui n'ont, en réalité, jamais existé ni même pu exister.

Le mythe, sous sa forme *médiatique*, des chambres à gaz nazies associées à des fours crématoires trouve son point de départ dans les images et les

---

1. A propos de Timisoara, voy., dans le présent ouvrage, vol. III, p. 1141-1151, mon étude du livre de Michel Castex, *Un Mensonge gros comme le siècle. Roumanie, histoire d'une manipulation*.

commentaires de la presse au sujet d'un camp – Bergen-Belsen – qui, de l'avis même des historiens orthodoxes, ne possédait ni chambres à gaz homicides ni même de simples fours crématoires.

*Des « chambres à gaz » jamais vues, jamais montrées*

En mars 1992, à Stockholm, lors d'une conférence de presse, je lançais un défi au parterre de journalistes de la presse et de la télévision. Ce défi tenait en quelques mots : « Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie ! »

Le lendemain, les journalistes rapportaient la conférence de presse mais en passaient sous silence l'objet essentiel : ce défi, précisément. Ils avaient cherché des photographies et n'en avaient pas trouvé.

Des milliards d'hommes, en ce demi-siècle, s'imaginent (ou se sont imaginé) avoir vu des chambres à gaz nazies dans des livres ou dans des films documentaires. Beaucoup sont convaincus d'avoir, au moins une fois en leur vie, rencontré la photographie d'une telle chambre à gaz. Certains ont visité Auschwitz ou d'autres camps où les guides leur ont expliqué que tel local avait été une chambre à gaz. On leur a dit qu'ils avaient sous les yeux une chambre à gaz, selon le cas, « à l'état d'origine » ou « à l'état de reconstitution » (cette dernière formule impliquant que ladite reconstitution est honnête et conforme à l'original). Parfois, on leur a désigné des ruines comme « ruines d'une chambre à gaz <sup>1</sup>. » Or, dans tous les cas, ils ont été abusés ou, mieux, ils se sont abusés eux-mêmes. Ce phénomène s'explique aisément. Trop de personnes s'imaginent qu'une chambre à gaz peut se réduire à une pièce quelconque avec du gaz dedans. C'est confondre un gazage d'exécution avec un gazage suicidaire ou accidentel. Un gazage d'exécution, comme aux États-Unis pour la mise à mort d'un seul condamné, est nécessairement d'une redoutable complication car, dans ce cas, il faudra veiller à tuer sans provoquer d'accident et sans mettre en danger sa propre vie ou celle de personnes de son entourage, surtout dans la phase finale, c'est-à-dire quand il faudra pénétrer dans le local pour y manipuler un cadavre contaminant et l'extraire de la chambre à gaz. Cela, la plupart des visiteurs de musées, ainsi que la plupart des lecteurs, la plupart des spectateurs de films et même la plupart des historiens l'ignorent manifestement. Les responsables des musées, eux, tirent profit de cette ignorance générale. En guise de chambre à gaz nazie, il leur suffit de présenter au bon public un local d'apparence lugubre, une chambre froide de morgue, une salle de douches (de préférence située en sous-sol), un abri antiaérien (doté d'une porte à judas) et le tour sera

---

1. La prétendue maquette de crématoire avec « chambre à gaz » qu'on présente au musée national d'Auschwitz et celle qu'on peut voir au musée de l'Holocauste à Washington sont tellement succinctes en ce qui concerne précisément la « chambre à gaz » et tellement en contradiction avec les vestiges qu'on peut examiner sur place, à Auschwitz-Birkenau, qu'il est dérisoirement facile de prouver que ces deux maquettes sont de pures fantaisies ; voy., ci-dessus, note 1 p. XX.

joué. Les trompeurs peuvent se contenter de moins : il leur suffit de faire voir une simple porte, un mur, un toit d'une prétendue «chambre à gaz». Les trompeurs les plus avisés se contenteront d'encore moins : ils montreront un ballot de cheveux, un monceau de chaussures, un tas de lunettes et ils prétendront qu'il s'agit des seules traces ou vestiges qu'on ait retrouvés des «gazés» ; évidemment, ils se garderont de rappeler que, pendant la guerre et le blocus, dans une Europe en proie à la disette et à la pénurie, on procédait à la «récupération», puis au «recyclage» de tout matériau transformable, y compris des cheveux, lesquels, pour leur part, servaient, par exemple, à faire des vêtements.

***Les témoins de l'«Holocauste» :  
des témoignages non vérifiés***

A propos des témoins règne la même confusion. On nous présente des cohortes de témoins du génocide des juifs. Par la parole ou par l'écrit, ces témoins prétendent attester de ce que l'Allemagne exécutait un plan d'extermination générale des juifs en Europe. En réalité, ces témoins peuvent seulement attester de la réalité de la déportation, de celle des camps de rétention, des camps de concentration ou des camps de travail forcé, et même, dans quelques cas, du fonctionnement des fours crématoires. Les juifs étaient si peu voués à l'extermination ou aux chambres à gaz homicides que chacun de ces innombrables témoins survivants ou rescapés, loin de constituer, comme on veut nous le faire croire, une «preuve vivante du génocide», est, au contraire, une preuve vivante de ce qu'il n'y a pas eu de génocide. Comme on l'a vu ci-dessus, à la fin de la guerre le nombre des «survivants» juifs de l'«Holocauste» dépassait probablement le chiffre de trois millions.

Pour le seul camp d'Auschwitz, la liste est considérable des anciens internés juifs qui, sur l'extermination des juifs dans ce camp, ont porté un témoignage public par la parole ou par l'écrit, à la télévision, dans des livres, devant des tribunaux. Parmi les plus connus, citons :

Odette Abadie, Louise Alcan, Esther Alicigüzel, Jehuda Bacon, Charles Baron, Bruno Baum, Charles-Sigismond Bendel, Paul Bendel, Maurice Benroubi, Henri Bily, Ada Bimko, Suzanne Birnbaum, Eva Brewster, Henry Bulawko, Robert Clary, Jehiel Dinour alias K. Tzetnik, Szlama Dragan, Fania Fénelon, Arnold Friedman, Philip Friedman, Michel Gelber, Israël Gutman, D<sup>r</sup> Hafner, Henry Heller, Benny Hochman, Régine Jacubert, Wanda Jakubowska, Stanislas Jankowski alias Alter Fajnzylberg, Simone Kadouch-Lagrange, Raya Kagan, Rudolf Kauer, Marc Klein, Ruth Klüger, Guy Kohen, Erich Kulka, Simon Laks, Hermann Langbein, Leo Laufer, Sonia Letwinska, Renée Louria, Henryk Mandelbaum, Françoise Maous, Mel Mermelstein, Ernest Morgan, Filip Müller, Flora Neumann, Anna Novac, Myklos Nyiszli, David Olère, Dounia Ourisson, Dov Paisikovic, Gisella

Perl, Samuel Pisar, Macha Ravine-Speter, Jérôme Scorin, Georges Snyders, Henri Sonnenbluck, Jacques Stroumsa, David Szmulewski, Henri Tajchner, Henryk Tauber, Sima Vaïzman, Simone Veil née Jacob, Rudolf Vrba, Robert Weil, Georges Wellers...

Parmi les derniers venus, citons également le cas retentissant du clarinettiste Benjamin Wilkomirski. On ne sait trop pourquoi, ce faux témoin-là a été publiquement démasqué après trois ans d'une gloire qui lui avait valu, aux États-Unis, le *National Jewish Book Award*; en Grande-Bretagne, le *Jewish Quaterly Literary Prize*; en France, le prix Mémoire de la Shoah, ainsi qu'une impressionnante série d'articles dithyrambiques dans la presse du monde entier. Sa prétendue autobiographie d'enfant déporté à Majdanek et à Auschwitz (?) était parue chez Suhrkamp en 1995 sous le titre de: *Bruchstücke. Aus einer Kindheit, 1939 bis 1948* (Fragments. D'une enfance, de 1939 à 1948). En France, le livre avait été publié chez Calmann-Lévy en 1997 sous le titre de: *Fragments d'une enfance, 1939-1948*. Au terme de son enquête, un auteur juif, Daniel Ganzfried, révélait que Benjamin Wilkomirski, alias Bruno Doessekker, né Bruno Grosjean, avait certes connu Auschwitz et Majdanek mais seulement après la guerre, en touriste<sup>1</sup>. En 1995, l'Australien Donald Watt avait, lui aussi, abusé les grands médias de langue anglaise avec son prétendu témoignage de «chauffeur» des crématoires-II et III à Auschwitz-Birkenau<sup>2</sup>. En septembre-novembre 1998, en Allemagne et en France, une vaste opération médiatique s'organisait également autour de soudaines «révélations» du D<sup>r</sup> Hans-Wilhelm Münch, ancien médecin SS d'Auschwitz. La veine est décidément intarissable.

Primo Levi, lui, tend à nous être présenté encore aujourd'hui comme un témoin digne de foi. On verra dans le présent ouvrage que cette réputation était peut-être méritée en 1947 à la parution de son livre *Se questo è un uomo*; malheureusement, P. Levi a, par la suite, démérité. Élie Wiesel reste incontestablement «le grand faux témoin» de l'«Holocauste». Dans *La Nuit*, récit autobiographique, il ne mentionne pas les «chambres à gaz»; pour lui, les Allemands jetaient les juifs dans des fournaies; encore le 2 juin 1987, au procès Barbie, il témoignera sous serment avoir «vu, dans un petit bois, quelque part dans [Auschwitz-] Birkenau, des enfants vivants que des SS jetaient dans les flammes». Dans le présent ouvrage, on notera comment le traducteur et l'éditeur de la version allemande de *La Nuit* ont ressuscité les «chambres à gaz» dans le récit d'É. Wiesel. En France, Fred Sedel agira de même et mettra en 1990, dans la réédition d'un livre publié en 1963, des «chambres à gaz» là où il n'avait mentionné, vingt-sept ans plus tôt, que des «fours crématoires»<sup>3</sup>.

---

1. Voy. *Weltwoche* (Zurich), 27 août et 3 septembre 1998; Nicolas Weill, «La mémoire suspectée de Benjamin Wilkomirski».

2. Donald Watt, *Stocker*.

3. Fred Sedel, *Habiter les ténèbres*.

On logera à la même enseigne du «pieux mensonge» les témoignages de certains non juifs et, en particulier, du général André Rogerie qui, fort de l'appui que lui accordait Georges Wellers, se présentait en 1988 en «témoin de l'Holocauste» ayant «assisté à la Shoah à Birkenau»<sup>1</sup> alors que, dans l'édition originale de ses souvenirs, *Vivre, c'est vaincre*, publiée en 1946, il disait seulement avoir *entenduparler* des «chambres à gaz»<sup>2</sup>. Notre héros jouissait dans le camp même d'Auschwitz-Birkenau d'un sort privilégié. Il était installé au bloc des «caïds»<sup>4</sup> et y bénéficiait d'une «planque royale» dont il «garde de bons souvenirs»<sup>5</sup>. Il y mangeait des crêpes à la confiture et y jouait au bridge<sup>6</sup>. Certes, écrivait-il, «il ne se passe pas [dans le camp] que des événements gais»<sup>7</sup> mais, au moment de quitter Birkenau, il a cette pensée: «A l'encontre de bien d'autres, j'y ai été moins malheureux que partout ailleurs»<sup>8</sup>. »

Samuel Gringauz avait passé la guerre dans le ghetto de Kaunas (Lituanie). En 1950, c'est-à-dire à une époque où l'on pouvait encore s'exprimer avec une certaine liberté sur le sujet, il allait dresser le bilan de la littérature des survivants de «la grande catastrophe juive». Il déplorait alors dans cette littérature les méfaits du «complexe hyperhistorique» (*hyperhistorical complex*) ou complexe de surenchère par rapport à l'histoire. Il écrivait:

«Le complexe hyperhistorique peut se décrire comme judéocentrique, lococentrique et égocentrique. Il ne trouve essentiellement de signification historique qu'à des problèmes juifs liés à des événements locaux, et cela sous l'aspect d'une expérience personnelle. C'est la raison pour laquelle, dans la plupart des souvenirs et des récits, s'étalent une absurde verbosité, l'exagération de l'écrivassier, les effets de théâtre, une présomptueuse inflation de l'ego, une philosophie d'amateur, un lyrisme d'emprunt, des rumeurs non vérifiées, des distorsions, des attaques partisans et de minables discours»<sup>3</sup>. »

On ne peut que souscrire à ce jugement qui, formulé en 1950, s'appliquerait aujourd'hui idéalement à un Claude Lanzmann ou à un Élie Wiesel. Pour le «complexe hyperhistorique» de ce dernier, pour le caractère «judéocentrique, lococentrique et égocentrique» de ses écrits, on pourra se reporter aux deux volumes de ses mémoires: *Tous les fleuves vont à la mer (Mémoires)*, puis:

1. *Vivre, c'est vaincre* est présenté comme ayant été écrit en 1945 et imprimé au troisième trimestre de 1946. En 1988, il est réédité à grand fracas par Hérault-Éditions. La bande annonce porte: «J'ai été témoin de l'Holocauste.» C'est dans *Le Figaro* du 15 mai 1996 (p. 2) que le général Rogerie déclarera avoir «assisté à la Shoah à Birkenau». La description, extrêmement succincte, qu'on lui a faite des «chambres à gaz» et des fours est contraire à la version aujourd'hui admise: son «témoin» lui a parlé de gaz arrivant *par les pommes de douche* et de fours *électriques* (p. 75).

2. A. Rogerie, *Vivre, c'est vaincre*, p. 70, 85.- 4. *Id.*, p. 82. - 5. *Id.*, p. 83.- 6. *Id.*, p. 84. - 7. *Ibid.* - 8. *Id.*, p. 87.

3. Samuel Gringauz, «Some Methodological Problems in the Study of the Ghetto», p. 65.

... *Et la mer n'est pas remplie (Mémoires 2)*. On s'y rendra compte, d'ailleurs, que, loin d'avoir été exterminés, les juifs roumains-hongrois de la seule petite ville de Sighet ont vraisemblablement survécu en grand nombre à la déportation, notamment vers Auschwitz, en mai-juin 1944. Originaire de cette ville de Sighet, É. Wiesel a subi le sort commun. Après la guerre, ses pas l'ont porté en différents points du monde où, par l'effet d'une succession de «miracles», il a rencontré un nombre étonnant de parents, d'amis, de vieilles connaissances ou d'autres personnes de Sighet ayant survécu à Auschwitz ou à l'«Holocauste».

### *Aperçu d'autres mystifications de la seconde guerre mondiale*

Toujours aussi perplexes, les générations futures se poseront des questions identiques sur bien d'autres mythes de la seconde guerre mondiale que celui des chambres à gaz nazies : en plus du «savon juif», des peaux humaines tannées, des «têtes réduites» et des «camions à gaz» ci-dessus mentionnés, citons les expériences médicales loufoques attribuées au D<sup>r</sup> Mengele, les ordres d'Adolf Hitler pour entreprendre l'extermination des juifs, l'ordre de Heinrich Himmler pour faire cesser cette extermination, les exterminations de juifs par l'électricité, par la vapeur d'eau, par l'emploi de la chaux vive, en des fours crématoires, en des fosses de crémation, par des pompes à faire le vide ; citons également la prétendue extermination des Tziganes et des homosexuels ou le prétendu *gavage* des aliénés.

Ces générations futures s'interrogeront sur bien d'autres sujets : les massacres sur le front de l'Est tels que rapportés par écrit, et seulement par écrit, au procès de Nuremberg par le faux témoin professionnel Hermann Gräbe ; les impostures maintenant avérées comme le *Hitler m'a dit*, livre signé d'Hermann Rauschning, dû, en grande partie, au juif hongrois Imre Révész, alias Emery Reves, et pourtant abondamment utilisé au procès de Nuremberg comme si elle avait été authentique ; l'expérimentation possible d'une bombe atomique pour éliminer des juifs près d'Auschwitz, mentionnée au procès de Nuremberg ; les «aveux» aberrants extorqués à des prisonniers allemands ; le prétendu journal d'Anne Frank ; le jeune garçon du ghetto de Varsovie présenté comme allant à la mort alors qu'il a vraisemblablement émigré à New York après la guerre ; et tant de faux mémoires, faux récits, faux témoignages, fausses attributions dont, avec un minimum d'attention, il était facile de détecter la vraie nature.

Mais il est probable que ces mêmes futures générations s'étonneront surtout du mythe instauré et sacralisé par le procès de Nuremberg (et, à moindre degré, par le procès de Tokyo) : celui de l'intrinsèque barbarie des vaincus et de l'intrinsèque vertu des vainqueurs qui pourtant, à y voir de près, ont



commis des horreurs bien plus saisissantes, en qualité comme en quantité, que celles perpétrées par les vaincus.

### *Une boucherie universelle*

A l'heure où l'on finirait par croire que seuls les juifs ont vraiment souffert durant la seconde guerre mondiale et que seuls les Allemands se sont comportés en véritables criminels, un retour s'impose sur les vraies souffrances et les véritables crimes de tous les belligérants.

«Juste» ou «injuste», toute guerre est une boucherie et même un concours de boucherie, et cela en dépit de l'héroïsme de nombre de combattants; si bien qu'à la fin du conflit le vainqueur n'est plus qu'un bon boucher, et le vaincu, un mauvais boucher. Le vainqueur peut alors infliger au vaincu une leçon de boucherie mais il ne saurait lui administrer une leçon de droit ou de justice. C'est pourtant ce qu'au procès de Nuremberg (1945-1946) les quatre grands vainqueurs, agissant en leur propre nom et au nom de dix-neuf puissances victorieuses (sans compter le Congrès juif mondial bénéficiant du statut d'*amicus curiae*, c'est-à-dire d'«ami de la cour»), ont eu le cynisme de faire à l'endroit d'un vaincu réduit à une totale impuissance. Selon Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial et président de l'Organisation sioniste mondiale, l'idée du procès est tout droit sortie de quelques cerveaux juifs<sup>1</sup>. Quant au rôle des juifs dans le procès même de Nuremberg, il a été considérable. La délégation américaine, qui menait toute l'affaire, était largement composée de «rémigrants», c'est-à-dire de juifs qui, après avoir quitté l'Allemagne dans les années trente pour émigrer aux États-Unis, étaient revenus en Allemagne. Le fameux psychologue G. M. Gilbert, auteur du *Nuremberg Diary* (1947), qui travaillait en sous-main avec le ministère public américain, était juif et ne se privait pas, à sa façon, de pratiquer la torture psychologique sur les accusés allemands. Dans un livre préfacé par le juge-avocat, Lord Justice Birkett, un attaché à la délégation britannique, Airey Neave constatait que les interrogateurs américains étaient «pour beaucoup de naissance allemande et tous d'origine juive»<sup>2</sup>.

Pour des raisons qu'on me verra exposer dans le présent ouvrage, on peut estimer qu'en ce siècle le procès de Nuremberg aura été le crime des crimes. Ses conséquences se sont révélées tragiques. Il a accrédité une somme extravagante de mensonges, de calomnies et d'injustices qui, à leur tour, ont servi à justifier des abominations de tous ordres, à commencer par les crimes de l'expansionnisme bolchevique ou sioniste aux dépens des peuples d'Europe, d'Asie et de Palestine.

Mais, comme les juges de Nuremberg ont, d'abord et avant tout, condamné l'Allemagne pour sa responsabilité unilatérale dans la préparation et le

1. *Op. cit.*, p. 148-149.

2. *They Have Their Exits*, p. 172.

déclenchement de la seconde guerre mondiale, c'est ce point qu'il nous faut examiner en premier.

*Quatre géants et trois nains : qui a voulu la guerre ?*

L'histoire étant d'abord de la géographie, considérons un planisphère de l'année 1939 et marquons-y d'une seule couleur quatre immenses ensembles : la Grande-Bretagne avec son empire qui occupait un cinquième du globe et «sur lequel le soleil ne se couchait pas», la France avec son vaste empire colonial, les États-Unis et leurs vassaux et, enfin, l'impressionnant empire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ; puis, d'une autre couleur, marquons la modeste Allemagne en ses frontières d'avant-guerre, la maigre Italie et son petit empire colonial et, enfin, le Japon dont les armées, à l'époque, occupaient une partie du territoire chinois. Laissons de côté les pays qui allaient se ranger, au moins provisoirement, au côté de l'un ou de l'autre de ces deux groupes de belligérants.

Le contraste, pour ce qui est des deux groupes, est frappant au point de vue d'abord de la superficie, puis à celui des ressources naturelles, industrielles et commerciales. Certes, à la fin des années trente, l'Allemagne et le Japon commençaient – ainsi que l'après-guerre allait le prouver – à secouer le joug et à se forger une économie et une armée capables d'inquiéter de plus grands et de plus forts qu'eux. Certes, les Allemands et les Japonais allaient déployer une somme d'énergie peu ordinaire et, pendant les premières années de la guerre, se tailler d'éphémères empires. Mais, tout considéré, l'Allemagne, l'Italie et le Japon n'étaient, pour ainsi dire, que des nains comparés à ces quatre géants qu'étaient les empires britannique, français, américain et soviétique.

A qui fera-t-on croire qu'à la fin des années trente les trois nains cherchaient délibérément, comme on l'a prétendu au procès de Nuremberg et au procès de Tokyo, à provoquer une guerre mondiale ? Et qui osera affirmer qu'en 1945, quand le combat s'est achevé, les quatre géants avaient commis moins d'horreurs que les trois nains ? Mieux : qui croira un seul instant que, dans la boucherie généralisée, le premier de ces trois nains (l'Allemagne) s'est rendu coupable de tous les crimes imaginables tandis que le deuxième (le Japon) est venu loin derrière le premier et que le troisième (l'Italie), passé en 1943 dans l'autre camp, n'a commis aucun crime vraiment répréhensible ? Qui acceptera l'idée que les quatre géants n'ont, pour reprendre la terminologie de Nuremberg, commis aucun «crime contre la paix», aucun «crime de guerre » ni aucun «crime contre l'humanité» qui ait mérité, après 1945, d'être jugé par un tribunal international ?

Il est pourtant facile de montrer, preuves à l'appui, que les vainqueurs ont, en six années de guerre et en quelques années de l'après-guerre, accumulé plus d'horreurs que les vaincus en fait de massacres de prisonniers de guerre, de

massacres de populations civiles, de déportations gigantesques, de pillages systématiques et d'exécutions sommaires ou judiciaires. Katyn, le Goulag, Dresde, Hiroshima, Nagasaki, la déportation de douze à quinze millions d'Allemands (de Prusse orientale, de Poméranie, de Silésie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Roumanie, de Yougoslavie) dans d'horribles conditions, la livraison de millions d'Européens au Moloch soviétique, la plus sanglante «Épuration» qui ait balayé tout un continent, était-ce vraiment si peu que pas un tribunal n'ait eu à en juger ? En ce siècle, pas un corps de bataille n'aura tué autant d'enfants que l'US Air Force en Europe, au Japon, en Corée, au Vietnam, en Irak, en Amérique Centrale et, pourtant, aucune juridiction internationale ne lui a demandé compte de ces tueries, que ses «*boys*» sont toujours prêts à déclencher encore une fois en n'importe quel point du globe, car tel est leur «*job*».

### *Les Français voulaient-ils la guerre ?*

«Maudite soit la guerre !» porte le monument aux morts de la commune de Gentioux dans le département de la Creuse. Le monument de Saint-Martin-d'Estréaux, dans le département de la Loire, est plus prolixe mais son «Bilan de la guerre» lance le même cri<sup>1</sup>. En France, dans nos églises ou sur nos monuments publics, la liste des morts de la guerre de 1914-1918 est un crève-cœur. Aujourd'hui, personne, au fond, n'est plus capable de dire pour quelle raison au juste la jeunesse française (tout comme, de son côté, la jeunesse allemande) a été ainsi fauchée.

Sur les mêmes monuments de nos communes figurent parfois, en nombre sensiblement plus restreint, les noms de jeunes Français morts ou disparus durant la campagne de 1939-1940: environ 87.000. Parfois aussi on y lit les noms de victimes civiles; à eux seuls, les Anglo-Américains ont tué dans leurs bombardements environ 65.000 Français. Parfois encore on y lit des noms de résistants, y compris quelquefois, pour faire nombre, les noms de résistants décédés bien après la guerre dans leur lit. Manquent, presque partout et presque toujours, les noms de Français victimes de l'«Épuration» (probablement quatorze mille et non trente mille ou même, comme on l'a parfois dit, cent cinq mille) dans laquelle les juifs, les communistes et les gaullistes de la dernière heure ont joué un rôle primordial. Sauf exception, manquent également, parce qu'ils n'appartenaient pas de naissance à ces communes, les noms de membres des troupes coloniales «morts pour la France».

Pour la France, les deux guerres mondiales ont constitué un désastre: la première par le nombre des pertes humaines et la seconde par son caractère de guerre civile qui se perpétue encore aujourd'hui.

A contempler ces listes des morts de la première guerre mondiale, à les compléter des noms des disparus, à se remémorer les bataillons entiers de «gueules cassées», de blessés, de mutilés, d'infirmités à vie, à faire le compte des destructions de toute sorte, à songer aux familles dévastées par ces pertes, aux prisonniers, aux «fusillés pour désertion», aux suicides entraînés par tant d'épreuves, à se remémorer également les vingt-cinq millions de morts provoquées en Amérique et en Europe à partir de 1918 par une épidémie improprement appelée «grippe espagnole» et qui était due, en fait, à une sorte de peste d'origine animale importée en Europe par les troupes

---

1. D'un texte de plus de deux cent cinquante mots on retiendra en particulier: «Plus de douze millions de morts ! Autant d'individus qui ne sont pas nés ! Plus encore de mutilés, blessés, veuves et orphelins ! Pour d'innombrables milliards de destructions diverses. Des fortunes scandaleuses édifiées sur des misères humaines. Des innocents au poteau d'exécution. Des coupables aux honneurs. La vie atroce pour les déshérités. La formidable note à payer». Ailleurs se lit: «Il faut améliorer l'esprit des Nations en améliorant celui des individus par une instruction assainie et largement répandue. Il faut que le peuple sache lire. Et surtout comprendre la valeur de ce qu'il lit». Le texte se termine sur: «Maudite soit la guerre. Et ses auteurs !»

américaines<sup>1</sup>, ne peut-on comprendre aussi bien les pacifistes et les «munichoïses» d'avant 1939-1945 que les pétainistes de juin 1940 ? De quel droit, aujourd'hui, parle-t-on volontiers de lâcheté aussi bien à propos des accords de Munich, passés les 29 et 30 septembre 1938, que de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940 ? Les Français qui, en ces temps-là, portaient encore, dans leur chair ou dans leur esprit, la marque de l'holocauste de 1914-1918 et de ses suites immédiates – un véritable holocauste, pour le coup – pouvaient-ils, à la fin des années trente, envisager comme une obligation morale d'avoir à se lancer dans une nouvelle boucherie ? Et, après la signature d'un armistice qui, si dur fût-il, n'avait rien d'infamant, qu'y avait-il de déshonorant à rechercher l'entente avec l'adversaire, non pour faire la guerre mais pour conclure la paix ?

### *Les Allemands voulaient-ils la guerre ?*

«Hitler est né à Versailles» : la formule a servi de titre à un ouvrage de Léon Degrelle. Le diktat de Versailles – car il n'y eut pas vraiment de traité – fut, en 1919, d'une telle rigueur et si infamant pour le vaincu que les sénateurs américains refusèrent de le reconnaître (20 novembre 1919) et qu'il tomba peu à peu dans le discrédit. Il dépeçait l'Allemagne, la soumettait à une impitoyable occupation militaire, l'affamait. En particulier, il obligeait le vaincu à céder à la Pologne la Posnanie, la Silésie et une partie de la Prusse occidentale. Les quatre cent quarante articles du «Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne» (ainsi que les pièces annexes) signés à Versailles le 28 juin 1919 constituent, avec les traités connexes, un monument d'iniquités que seule la fureur d'une guerre qui venait de s'achever peut, à la rigueur, expliquer. «On a beau jeu de reprocher aux Allemands de n'avoir pas respecté Versailles. Leur rôle et leur vertu d'Allemands étaient de le tourner d'abord, et de le déchirer, de même que le rôle et la vertu des Français étaient de le maintenir<sup>2</sup>.»

Vingt ans après l'écrasante humiliation, Hitler voudra recouvrer une partie des territoires livrés à la Pologne, de même que la France, après la défaite de 1870, avait voulu recouvrer l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Comme aucun historien n'est en mesure – à moins de légèreté – de désigner le responsable principal d'un conflit mondial, on se gardera de faire porter à Hitler l'unique responsabilité de la guerre de 1939-1945 sous prétexte que, le 1<sup>er</sup> septembre 1939, il est entré en guerre contre la Pologne. En revanche, justifier l'entrée en guerre, deux jours plus tard, de la Grande-Bretagne et de la France contre l'Allemagne par la nécessité, au nom d'un traité, de secourir la Pologne n'a pas grand sens puisque, deux semaines plus tard, l'URSS entrait

---

1. Voy. Christiane Gallus, « Une pandémie qui a fait trois fois plus de victimes que la guerre de 1914-1918 ».

2. Pierre Kaufmann, « Le danger allemand », *Le Monde*, 8 février 1947.

à son tour en guerre contre la Pologne pour en occuper une bonne partie, sans provoquer pour autant de réaction militaire de la part des Alliés.

Les conflits mondiaux ressemblent à ces gigantesques catastrophes naturelles qu'on ne saurait exactement prédire même si, quelquefois, on les sent venir. On ne les explique qu'après coup, laborieusement, et non sans déployer des trésors de mauvaise foi dans les accusations mutuelles de négligence, d'aveuglement, de mauvaise volonté ou d'irresponsabilité.

On peut toutefois constater qu'en Allemagne, à la fin des années trente, le parti de la guerre avec l'Occident était pour ainsi dire inexistant; les Allemands n'envisageaient au pire qu'une «poussée vers l'Est» (*Drangnach Osten*). En revanche, en Occident, le parti de la guerre avec l'Allemagne était puissant. La «coterie de guerre» voulut «la croisade des démocraties», et l'obtint.

Parmi ces nouveaux croisés figuraient au premier rang, à de notables exceptions près, l'ensemble des juifs américains et européens.

### ***Winston Churchill et les Britanniques en maîtres de la propagande de guerre***

Durant la première guerre mondiale, les Britanniques avaient, avec cynisme, exploité toutes les ressources de la propagande à base de récits d'atrocités entièrement fictives. Durant la seconde guerre mondiale ils n'ont pas dérogé.

On est aujourd'hui sévère pour la politique d'«apaisement» menée par Neville Chamberlain à l'égard des Allemands et on admire, ou affecte d'admirer, Winston Churchill pour sa détermination à poursuivre la guerre. Il n'est pas dit que l'histoire, avec le temps, maintiendra ce jugement. Ce qu'on découvre peu à peu de la personnalité et du rôle de Churchill amène à s'interroger sur les motifs plutôt douteux de cette détermination et sur les fruits de sa politique. Au moins Chamberlain avait-il prévu que même une victoire de la Grande-Bretagne tournerait au désastre pour elle-même, pour son empire et aussi pour d'autres vainqueurs. Churchill ne le vit pas ou ne sut pas le voir. Il annonçait la sueur, les larmes, le sang, et puis la victoire. Il ne prévoyait pas les lendemains amers de la victoire: la disparition accélérée de cet empire britannique auquel il tenait et la livraison de près de la moitié de l'Europe à l'impérialisme communiste.

Dans l'une de ses conférences, David Irving, biographe de Churchill, montre le caractère illusoire des motifs successifs que Churchill fut amené à invoquer, d'abord pour lancer ses compatriotes dans la guerre, puis pour les y maintenir. L'affaire, si l'on peut dire, se passa en quatre temps.

En un premier temps, Churchill assura aux Britanniques que leur devoir était de venir en aide à la Pologne agressée par Hitler, mais, deux semaines plus tard, ce motif devenait caduc avec l'agression de la Pologne par l'Union soviétique.

En un deuxième temps, il expliqua à ses concitoyens qu'ils devaient continuer la guerre pour sauvegarder l'empire britannique; il refusait les offres de paix réitérées de l'Allemagne; en mai 1941, il faisait interner le messager de paix Rudolf Hess; et, alors que l'Allemagne était attachée au maintien de l'empire britannique, il choisit de conclure une alliance avec le pire ennemi qui fût de cet empire: l'Américain Franklin Roosevelt. Le deuxième motif devenait ainsi caduc à son tour.

En un troisième temps, Churchill annonça à ses compatriotes qu'il leur fallait se battre pour la démocratie, y compris sous sa forme la plus paradoxale: la démocratie socialiste soviétique; il fallait, disait-il, ouvrir un second front en Europe pour soulager les efforts de Staline. C'était venir en aide à une dictature qui avait pourtant agressé la Pologne le 17 septembre 1939 et qui s'apprêtait à une nouvelle conquête de ce pays.

Encore un mois avant la fin de la guerre en Europe (8 mai 1945), la propagande anglaise tournait ainsi à vide, cependant que beaucoup de soldats britanniques et américains découvraient avec effarement à quel point l'aviation anglo-américaine avait ravagé l'Allemagne.

C'est alors que, soudain, en avril 1945, un miracle se produisit qui permit à Churchill de trouver cette fois-ci le quatrième et bon motif: la découverte du camp de Bergen-Belsen l'amena à prétendre que, si la Grande-Bretagne s'était tant battue et avait provoqué et subi tant de destructions pendant près de six ans, ce n'était pour rien moins que la civilisation. Assurément, Churchill avait déjà, plus d'une fois, débité aux Britanniques les habituels couplets, depuis la guerre de 1914-1918, sur la Grande-Bretagne, ce berceau de la civilisation mis en péril par les hordes teutoniques (par «les Huns», disait-il), mais la mécanique oratoire tournait à vide. Le miracle fut la découverte en avril 1945 de ce camp de concentration ravagé par les épidémies: une aubaine pour Churchill et pour la propagande britannique.

***Les Britanniques inaugurent à Bergen-Belsen  
les reality shows des « crimes nazis » (avril 1945)***

Situé près de Hanovre, Bergen-Belsen avait d'abord été un camp pour blessés de guerre allemands. En 1943, les Allemands y établirent un camp de détention pour juifs européens à échanger contre des civils allemands détenus par les Alliés. En pleine guerre, des juifs furent transférés de ce camp vers la Suisse ou même vers la Palestine via la Turquie (preuve supplémentaire, soit dit en passant, de l'absence de toute politique d'extermination physique des juifs).

Jusqu'à la fin de 1944, les conditions de vie des détenus de Bergen-Belsen furent à peu près normales quand, avec l'arrivée de convois de déportés venus de l'Est devant la poussée soviétique, les épidémies de dysenterie, de choléra et de typhus exanthématique provoquèrent un désastre aggravé par les bombardements anglo-américains qui empêchaient l'arrivée des médicaments, de la nourriture et – ce fut le coup de grâce – de l'eau. Les convois des nouveaux arrivants ne mettaient plus deux ou trois jours à venir de l'Est mais une à deux semaines; à cause des bombardements et des mitraillages de l'aviation alliée, ils ne pouvaient circuler que de nuit; le résultat en fut qu'à leur arrivée ces convois ne contenaient plus guère que des morts, des mourants ou bien des hommes et des femmes épuisés et donc incapables d'affronter de telles épidémies. Le 1<sup>er</sup> mars 1945, le commandant du camp, Josef Kramer, adressa au général Richard Glücks, responsable des camps de concentration, une lettre décrivant en propres termes cette « catastrophe » et se terminant par: « J'implore votre aide pour surmonter cette situation <sup>1</sup>. »

L'Allemagne, à bout de forces, ne pouvait plus faire face à l'afflux de ses propres réfugiés de l'Est arrivant par millions. Elle ne parvenait plus à ravitailler son armée en armes et en munitions et sa propre population en nourriture. Enfin, elle ne pouvait plus remédier aux conditions de vie dramatiques des camps où même les gardiens mouraient parfois du typhus. Himmler autorisa des responsables de la Wehrmacht à prendre contact avec les Britanniques pour avertir ces derniers de ce qu'ils approchaient, dans leur avance, d'un redoutable foyer d'infection. Des négociations s'ensuivirent. Une large zone autour de Bergen-Belsen fut déclarée hors-combats et Britanniques et membres de la Wehrmacht décidèrent, d'un commun accord, de se partager la surveillance du camp.

Mais le spectacle que découvrirent les Britanniques et l'odeur insoutenable des cadavres en décomposition ainsi que des baraquements ou des tentes inondés de matière fécale finirent par soulever l'indignation générale. On crut ou on laissa croire que les SS avaient délibérément choisi de tuer ou de laisser

---

1. Voy. Mark Weber, « Bergen-Belsen Camp: The Suppressed Story ».



mourir les détenus. Et, malgré leurs efforts, les Britanniques furent incapables d'enrayer l'effrayante mortalité.

Comme une nuée de vautours, les journalistes s'abattirent sur le camp et filmèrent ou photographièrent toutes les horreurs possibles. Ils procédèrent, au surplus, à des montages. Une scène fameuse, reprise dans *Nuit et brouillard*, montre un bulldozer poussant des cadavres dans une fosse commune. Beaucoup de spectateurs de cette scène furent conduits à croire qu'il s'agissait de «bulldozers allemands»<sup>1</sup>. Ils ne s'aperçurent pas que le bulldozer (au singulier) était conduit par un soldat britannique qui, sans doute, après le décompte des cadavres, repoussait ceux-ci dans une vaste fosse creusée après la libération du camp.

Encore en 1978, une publication juive montrera ce bulldozer mais non sans en décapiter, opportunément, sur la photographie le conducteur de manière à cacher son béret de soldat anglais<sup>2</sup>. Le juif Sydney Lewis Bernstein, responsable, à Londres, de la section cinématographique du ministère de l'Information, fit appel à Alfred Hitchcock pour produire un film sur ces «atrocités nazies». En fin de compte, seuls des fragments de ce film furent rendus publics, probablement parce que le film dans son intégralité contenait des assertions propres à faire douter de son authenticité<sup>3</sup>.

Mais, dans son ensemble, le «coup de Bergen-Belsen» constitua une extraordinaire réussite pour la propagande des Alliés. C'est à partir de cette prouesse médiatique que le monde entier apprit à ne pas voir ce qu'il avait sous les yeux : on lui présenta soit des *morts*, soit des *mourants* mais le commentaire l'amena à croire qu'il avait sous les yeux soit des *tués*, des *assassinés*, des *exterminés*, soit des cadavres ambulants condamnés à la *tuerie*, à l'*assassinat*, à l'*extermination*. Ainsi, comme on l'a vu plus haut, c'est à partir d'un camp qui ne possédait ni fours crématoires, ni – de l'avis même des historiens conformistes – la moindre chambre à gaz homicide, que s'édifia le mythe général de la présence à Auschwitz et ailleurs de «chambres à gaz» couplées avec des fours crématoires.

Dans ce camp, parmi les plus célèbres victimes des épidémies se trouvèrent Anne Frank et sa sœur Margot que, pendant près de quarante ans après la guerre, on persistera généralement à présenter comme gazées à Auschwitz (camp dont elles provenaient effectivement) ou comme tuées à Bergen-Belsen ; aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître qu'elles sont mortes du typhus à Bergen-Belsen en mars 1945.

1. Tel fut le cas, par exemple, de Bartley C. Crum, *Behind the Silken Curtain*, p. 114.

2. Arthur Suzman et Denis Diamond, *Six Million Did Die. The Truth Shall Prevail*, p. 18.

3. En 1945, A. Hitchcock, né en 1899, était déjà connu. Pour ses goûts macabres ou morbides, pour son art de «manipuler son public», pour l'étrange fascination que le gaz exerçait sur son esprit, on lira Bruno Villien, *Hitchcock*, Colonna, 1982, p. 9-10.

Le «coup de Bergen-Belsen» fut très vite imité par les Américains qui, faisant appel à Hollywood, tournèrent une série de films sur la libération des camps allemands ; ils procédèrent à une sélection de leurs prises de vue (six mille pieds de pellicule sur un total de quatre-vingt mille pieds, c'est-à-dire mille huit cents mètres seulement sur près de vingt-cinq mille mètres) qui, le 29 novembre 1945, fut projetée au procès de Nuremberg où tout le monde, y compris la plupart des accusés, en éprouva un choc. Quelques accusés flairèrent la supercherie mais il était trop tard : le bulldozer du grand mensonge était lancé. Il roule encore aujourd'hui. Les spectateurs de tous ces films d'horreur sur les «camps nazis» furent, à la longue, mis en condition par le choix des images et par le commentaire. Un pan de mur, un tas de chaussures, une cheminée : il ne leur en fallut pas plus pour croire qu'on leur avait montré un abattoir chimique.

Cinquante-deux ans après la libération du camp de Bergen-Belsen, Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, viendra déposer au procès de Maurice Papon. Voici un extrait de cette déposition où sont évoquées les chambres à gaz homicides de Bergen-Belsen (dont tous les historiens reconnaissent aujourd'hui que ce camp était dépourvu), le fameux bulldozer et les «cheveux tondu sur les morts pour en faire quelque ersatz» :

«Quand aujourd'hui on parle des camps on a dans les yeux, et les jurés présents ont dans les yeux ces images atroces que les films et les écrans nous présentent et nous représentent ; et l'on a bien raison de le faire, et on devrait les rediffuser dans toutes les classes terminales, chaque année. Mais ces images-là, des chambres à gaz, des montceaux de cheveux tondu sur les morts pour en faire quelque ersatz, de ces enfants jouant parmi les cadavres, et de ces cadavres si nombreux qu'on était forcé de les pousser dans les fosses au bulldozer, et de ces cohortes squelettiques, titubantes et hagardes, en vestes rayées, avec la mort dans les yeux, ces images-là, et j'en livre ici témoignage, je fus, en ma modeste qualité d'officier d'information, l'un des vingt officiers alliés à les «visionner» en premier, quand parvint le matériel cinématographique brut, comme on dit, de la libération par les Anglais du camp de Bergen-Belsen. Mais c'était au printemps de 1945. Jusque-là, on ne savait pas. – Il ne faut pas juger avec nos yeux instruits [*sic*] d'aujourd'hui, mais avec nos yeux aveugles d'hier<sup>1</sup>. »

M. Druon, en réalité, avait hier des «yeux instruits» et il a aujourd'hui des «yeux aveugles». Plus de cinquante années de propagande l'ont rendu définitivement aveugle. Mais déjà pendant la guerre, M. Druon et son oncle Joseph Kessel, tous deux juifs, n'étaient-ils pas aveuglés par la haine du

---

1. *Le Figaro*, 24 octobre 1997, p. 10.

soldat allemand lorsqu'ils composaient l'atroce *Chant des Partisans* («Tueurs à la balle et au couteau, tuez vite !») ?

***Américains et Soviétiques renchérissent  
sur les Britanniques***

Au moins, en 1951, une juive comme Hannah Arendt avait-elle l'honnêteté d'écrire : « Il n'est pas sans importance de savoir que toutes les photographies de camps de concentration sont trompeuses (*misleading*) dans la mesure où elles montrent les camps dans leurs derniers stades, au moment où les Alliés y pénétrèrent [...]. Les conditions régnant dans les camps résultaient des faits de guerre durant les derniers mois : Himmler avait ordonné l'évacuation de tous les camps d'extermination de l'Est ; en conséquence, les camps allemands furent considérablement surpeuplés et [on] n'était plus en mesure d'assurer le ravitaillement en Allemagne »<sup>1</sup>. Rappelons ici, une fois de plus, que l'expression de « camps d'extermination » (*extermination camps*) est une création de la propagande de guerre alliée.

Eisenhower emboîta donc le pas à Churchill et procéda, sur une échelle américaine, à une telle propagande à base de récits d'atrocités que tout devint permis aussi bien à l'égard du vaincu qu'à l'endroit de la simple vérité des faits. Dans les prétendus reportages sur les camps allemands on ajouta, comme je l'ai dit, aux horreurs vraies des horreurs plus vraies que nature. On élimina les photographies ou les fragments de films montrant des internés à la mine aussi florissante que celle de Marcel Paul, ou encore des internés en bonne santé relative malgré la disette ou les épidémies, ou bien encore, comme à Dachau, des mères juives hongroises en bonne santé donnant le biberon à de beaux poupons. On ne retint guère que les cachectiques, les infirmes, les loques humaines qui étaient, en réalité, des victimes tout autant des Allemands que des Alliés qui, avec leurs bombardements en tapis de bombes sur toute l'Allemagne et leurs mitraillages systématiques des civils jusque dans les champs, avaient créé une situation apocalyptique au cœur même de l'Europe.

La vérité oblige à dire que ni Churchill, ni Eisenhower, ni Truman, ni de Gaulle ne poussèrent tout de même l'impudence jusqu'à cautionner les histoires d'abattoirs chimiques ; ils laissèrent ce soin à leurs officines de propagande et aux juges de leurs tribunaux militaires. D'affreuses tortures furent infligées aux Allemands coupables, aux yeux des Alliés, de tous ces « crimes » ; des représailles furent exercées sur les prisonniers allemands et sur les civils. Jusqu'en 1951 on fusilla ou pendit des Allemands et des Allemandes (encore dans les années quatre-vingt, les Soviétiques fusilleront des « criminels de guerre » allemands ou alliés des Allemands). Les militaires britanniques et américains, un instant bouleversés par le spectacle à la fois

---

1. *The Origins of Totalitarianism*, p. 446, n. 138.

des villes allemandes réduites en cendres et de leurs habitants transformés en troglodytes, purent rentrer chez eux la conscience tranquille. Churchill et Eisenhower s'en portaient garants : les troupes alliées avaient terrassé le Mal ; elles incarnaient le Bien ; on allait procéder à la « rééducation » du vaincu en brûlant par millions ses mauvais livres. Tout compte fait, la Grande Tuerie avait été conduite à bonne fin et pour le bon motif.

***C'est ce bluff que consacra  
le procès-spectacle de Nuremberg.***

Il ne fallut pas moins de cinquante ans pour qu'une historienne, Annette Wieviorka, et un cinéaste, William Karel, révèlent au grand public, dans un documentaire intitulé *Contre l'oubli*, les mises en scène et les fabrications américaines et soviétiques de 1945 au sujet de la libération des camps de l'Ouest et de l'Est.

A. Wieviorka, juive française, et W. Karel, Israélien vivant en France depuis 1985, ont manifestement subi l'influence de l'école révisionniste française. Très hostiles aux révisionnistes, ils n'en ont pas moins admis que l'heure était enfin venue de dénoncer quelques inventions trop voyantes de la propagande exterminationniste. On se reportera sur le sujet soit à un article de Philippe Cusin<sup>1</sup>, soit, surtout, à l'occasion de la rediffusion du documentaire sur *Antenne 2*, à un article de Béatrice Bocard dont le titre, à lui seul, en dit long : « La Shoah, de la réalité aux shows. Face aux récits des déportés, l'indécente mise en scène de leurs libérateurs<sup>2</sup>. » La journaliste écrit :

« En exagérant à peine, on pourrait dire que la libération des camps de concentration a inauguré les *reality shows* [...]. Les prémices de la société du spectacle qu'allaient banaliser cinquante ans plus tard les chaînes de télévision comme CNN étaient déjà là, avec la surenchère à l'indécence, au voyeurisme, et le recours à la mise en scène [...]. Devant les caméras, on fait répéter leur texte aux moins mal en point des survivants : « J'ai été déporté parce que j'étais juif », dit l'un. Une fois, deux fois [...]. Pour ne pas être en reste après le « show » américain, les Soviétiques, qui n'avaient rien fait au moment de la libération d'Auschwitz, filment une « fausse libération » quelques semaines plus tard, avec des figurants polonais acclamant les soldats à grands cris... « William Karel est le premier à décortiquer ces images fausses que l'on nous a toujours montrées, encore très récemment, comme authentiques », dit Annette Wieviorka. Comment a-t-on pu y croire ? « On n'a pas l'habitude de mettre les images en doute comme on

---

1. *Le Figaro*, 16 janvier 1995, p. 29.

2. *Libération*, 18 décembre 1995, p. 41.

le fait pour l'écrit», explique l'historienne. «L'exemple du charnier de Timisoara n'est pas si lointain.»

Il va sans dire que, dans cet article de B. Bocard, les manipulations étaient montrées comme outrageantes... pour les déportés. Quant aux Allemands, civils et militaires, certains d'entre eux avaient dénoncé dès 1945 ce type de montages mais plutôt que de les croire, on les accusa de nazisme ou d'antisémitisme.

### *Éminente responsabilité des organisations juives dans cette propagande*

De son origine, en 1941, à nos jours, la propagande qui s'est développée autour du «génocide» ou des «chambres à gaz» est essentiellement le fait d'organisations juives. En conséquence s'est peu à peu formée dans le grand public la conviction qu'une entreprise d'extermination physique menée par les Allemands visait, avant tout, les juifs et que les «chambres à gaz» étaient en quelque sorte réservées aux juifs (y compris aux juifs du «*Sonderkommando*» conduisant leurs coreligionnaires à l'abattoir). Aujourd'hui, les innombrables «musées de l'Holocauste» constituent un monopole juif et c'est un mot hébreu, celui de «Shoah» (catastrophe), qui désigne de plus en plus souvent ce prétendu génocide. Quelle qu'ait pu être leur participation à la constitution et au succès du mythe, les Alliés n'ont joué en la circonstance qu'un rôle secondaire et *toujours* sous la pression des organisations juives. Cependant, le cas des Soviétiques pourrait avoir été différent: leur propre fabrication d'un «Auschwitz» où l'accent n'est pas mis sur le sort des juifs pourrait avoir trouvé son origine dans la nécessité d'une propagande, par-delà le rideau de fer, en direction des progressistes occidentaux.

Et ce n'est pas parce qu'aujourd'hui des voix juives s'élèvent pour demander qu'on parle moins des «chambres à gaz» que la propagande de l'«Holocauste» ou de la Shoah baisse de ton chez les responsables de la communauté juive. Plus simplement, aux yeux des historiens juifs, ces incroyables «chambres à gaz» sont devenues encombrantes pour la propagation de la foi en la Shoah.

Une personnalité politique française a dit des chambres à gaz nazies qu'elles étaient un détail de la seconde guerre mondiale. Or, dans leurs ouvrages respectifs sur cette guerre, Eisenhower, Churchill et de Gaulle ont apparemment jugé que ces abattoirs chimiques étaient même moins qu'un détail puisqu'ils n'en ont pas pipé mot. On note la même discrétion chez l'historien René Rémond, membre important d'abord du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, puis de l'Institut d'histoire du temps présent: dans deux de ses ouvrages où l'on s'attendrait à voir figurer les mots de «chambre à gaz», on ne trouve rien de tel. L'historien américain Daniel Jonah Goldhagen parle de ces chambres comme d'un «épiphénomène». Dans

la version française du jugement de Nuremberg, seuls 520 mots, *extrêmement vagues*, sur environ 84.000 leur sont consacrés, ce qui constitue 0,62 % du texte de ce jugement.

Pour un révisionniste, les chambres à gaz sont moins qu'un détail parce qu'elles n'ont tout simplement pas existé mais le mythe des chambres à gaz, lui, est beaucoup plus qu'un détail: il est la pierre angulaire d'un immense édifice de croyances en tout genre que la loi nous interdit de contester.

«Chambres à gaz ou pas, quelle importance?» On entend parfois cette question, empreinte de scepticisme. Elle irrite l'historien Pierre Vidal-Naquet pour lequel abandonner les chambres à gaz reviendrait à «capituler en rase campagne». On ne peut que lui donner raison. En effet, selon que ces chambres à gaz ont existé ou non, on nous présentera les Allemands comme de fieffés criminels ou bien les juifs comme de fieffés menteurs (ou bonimenteurs). Dans le premier cas, les Allemands ont, pendant trois ou quatre ans, tué, par un moyen industriel et en des proportions industrielles, de malheureuses victimes désarmées tandis que, dans le second cas, les juifs, depuis plus d'un demi-siècle, colportent un mensonge de dimension historique.

En 1976, l'universitaire américain Arthur Robert Butz publiait son ouvrage *The Hoax of the Twentieth Century*; de mon côté, je publiais dans *Le Monde* du 21 décembre 1978 et du 16 janvier 1979 deux textes sur «la rumeur d'Auschwitz» et, tout au début de la même année 1979, Wilhelm Stäglich publiait *Der Auschwitz Mythos*. Se faisant le porte-parole de bien des inquiétudes juives devant l'éclosion des écrits révisionnistes, le sioniste W. D. Rubinstein, professeur à l'université Deakin de Melbourne, écrivait alors:

«Si l'on démontrait que l'Holocauste est une mystification, l'arme n° 1 de l'arsenal de la propagande d'Israël disparaîtrait<sup>1</sup>.»

Se répétant quelque temps plus tard, il déclarait:

«[C'est] un fait que, si l'on peut démontrer que l'Holocauste est un «mythe sioniste», la plus forte de toutes les armes de l'arsenal de la propagande d'Israël s'effondre<sup>2</sup>.»

Huit ans plus tard, comme en écho, un avocat de la LICRA déclarait:

«Si les chambres à gaz ont existé, la barbarie nazie n'est égale à aucune autre. Si elles n'ont pas existé, les juifs ont menti et l'antisémitisme s'en trouverait justifié. Voilà l'enjeu du débat<sup>3</sup>.»

Selon la formule d'E. Zündel, «l'"Holocauste" est l'épée et le bouclier d'Israël».

1. Lettre à *Nation Review*.

2. «The Left, the Right and the Jews», p. 27.

3. M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau, *La Croix*, 23 septembre 1987, p. 2.

L'enjeu n'est donc pas simplement historique mais politique. Cet enjeu politique est paradoxal : le mythe de l'«Holocauste» sert à condamner d'abord le national-socialisme allemand, puis toute forme de nationalisme ou d'idée nationale sauf le nationalisme israélien et l'idée sioniste que ce mythe, au contraire, renforce.

L'enjeu est également financier quand on songe que, au moins depuis les accords sur les «réparations» signés à Luxembourg en 1952, les contribuables allemands ont versé des sommes «astronomiques» (le qualificatif est de Nahum Goldmann) à l'ensemble des juifs de l'État d'Israël ou de la Diaspora et qu'ils continueront, à cause de la Shoah, de payer pour les crimes qu'on leur impute au moins jusqu'en l'an 2030. Le «Shoah Business», dénoncé même par un P. Vidal-Naquet, est indissociable de la Shoah.

Aujourd'hui, le bluff de la Shoah autorise un racket à l'échelle mondiale. Pour commencer, une série croissante de pays riches ou pauvres, dont la France, se voient réclamer, par le Congrès juif mondial que préside le milliardaire Edgar Bronfman et par de richissimes organisations juives américaines, des montages d'or et d'argent à titre de nouvelles «restitutions» ou de nouvelles «réparations». Les pays d'Europe, à commencer par la Suisse, ne sont pas les seuls visés. Pour l'instant, une maffia, qui a pignon sur rue, opère en quatre directions principales (il y en aura d'autres, à n'en pas douter) : «l'or nazi», les avoirs juifs, les collections d'art juives et les polices d'assurances souscrites par des juifs. Les principales cibles sont les gouvernements, les banques, les musées, les salles de vente publique et les compagnies d'assurance. Aux États-Unis, sous la pression des organisations juives, l'État du New Jersey a déjà voté des mesures de boycottage contre les institutions bancaires suisses. Ce n'est qu'un début. Le seul véritable argument invoqué par les maîtres-chanteurs tient en un mot : celui de Shoah. Pas un gouvernement, pas une banque, pas une société d'assurance n'ose rétorquer pour sa défense qu'il s'agit là d'un mythe et qu'il n'y a pas lieu de payer pour un crime qui n'a pas été commis. Les Suisses, sous la pression des organisations juives, en un premier temps ont eu la naïveté de voter une loi interdisant toute remise en cause de la Shoah ; mais ils n'ont pas plus tôt publié cette loi qu'E. Bronfman leur a présenté la note à payer. Les Suisses ont alors offert des sommes considérables. Peine perdue. E. Bronfman, «en colère», a fait savoir qu'il lui en fallait infiniment plus. «Mon expérience des Suisses», a-t-il déclaré, «est qu'à moins que vous ne leur teniez les pieds tout près du feu, ils ne vous prennent pas au sérieux<sup>1</sup>.»

---

1. *Globe and Mail* (Canada), 2 juin 1998, p. A1, 15. Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial, est l'empereur de l'alcool et de la pornographie. Il préside le groupe Seagram et, à Hollywood, possède Universal Studios. Il vient de recevoir, d'un jury d'humoristes américains, la distinction du «Silver Sewer» (Égout d'argent) notamment pour des films mettant en scène stripteaseuses enceintes, jeunes prostituées se

Quant au préjudice moral causé à l'Allemagne en particulier et aux non juifs en général par la propagation de la religion de l'«Holocauste», il est incalculable. Les organisations juives ne cessent de réitérer leurs accusations contre une Allemagne coupable d'un «génocide» des juifs et contre Churchill, Roosevelt, de Gaulle, Staline, le pape Pie XII, le Comité international de la Croix-Rouge, les pays neutres et d'autres pays encore, coupables, paraît-il, d'avoir laissé l'Allemagne commettre ce «génocide» et redevables, par conséquent, de «réparations» financières, eux aussi.

*Les organisations juives imposent  
le credo de l'«Holocauste»*

Mon ouvrage, comme on le verra, touche peu à la «question juive».

Si, durant tant de lustres, j'ai poursuivi avec acharnement l'enquête historique sans trop me soucier de la «question juive» en tant que telle, c'est que, dans mon esprit, cette dernière n'était que d'une importance secondaire. Elle risquait de me détourner de l'essentiel: je cherchais, d'abord et avant tout, à déterminer les parts respectives de la vérité et du mythe dans l'histoire dite de l'«Holocauste» ou de la Shoah; il m'importait donc beaucoup plus d'établir la matérialité des faits que de rechercher les responsabilités.

Pourtant, malgré moi, deux faits allaient me contraindre à sortir de ma réserve: l'attitude de nombreux juifs à l'endroit de mes travaux et leur mise en demeure lancinante d'avoir à me prononcer sur ce qui passionne tant d'entre eux: la «question juive».

Quand, au début des années soixante, j'abordai ce qu'Olga Wormser-Migot allait, dans sa thèse de 1968, appeler «le problème des chambres à gaz», je sus d'emblée les conséquences que pourrait entraîner pareille entreprise. L'exemple de P. Rassinier m'avertissait que je pouvais craindre de graves répercussions. Je décidais néanmoins d'aller de l'avant, de m'en tenir à une recherche de caractère purement historique et d'en publier le résultat. Je choisissais aussi de laisser à l'adversaire éventuel la responsabilité de sortir du domaine de la controverse universitaire pour employer les moyens de la coercition et peut-être même de la violence physique.

C'est précisément ce qui se produisit. Usant d'une comparaison, je pourrais dire qu'en quelque sorte la fragile porte de bureau derrière laquelle je rédigeais mes écrits révisionnistes céda, un jour, subitement, sous la poussée d'une tourbe vociférante de protestataires. Force me fut alors de le constater, la totalité ou la quasi-totalité des trublions étaient des fils et des filles d'Israël. «Les juifs» venaient de faire irruption dans ma vie. Je les découvrais soudain non plus tels que je les avais connus jusque-là, c'est-à-dire comme des individus à distinguer les uns des autres, mais comme les éléments,

---

battant avec leurs souteneurs, croque-morts copulant avec des cadavres, etc. (*Financial Times*, 21-22 mars 1998).



impossibles à détacher les uns des autres, d'un groupe particulièrement soudé dans la haine et, pour employer leur propre mot, dans la « colère ». Frénétiques, l'écume à la bouche, sur le ton à la fois du gémissement et de la menace, ils venaient me corner aux oreilles que mes travaux les hérissaient, que mes conclusions étaient fausses et qu'il me fallait impérativement faire allégeance à leur propre interprétation de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Cette interprétation casher place « les juifs » au centre de cette guerre en tant que victimes, à nulle autre pareilles, d'un conflit qui a tout de même causé probablement près de quarante millions de morts. Pour eux, leur massacre était unique dans l'histoire du monde. On me prévenait qu'à moins de me soumettre je verrais ma carrière ruinée. On me mènerait devant les tribunaux. Puis, par la voie médiatique, le grand Sanhédrin, formé des prêtres, des notables et des docteurs de la loi juive, lança contre ma personne une virulente campagne d'appels à la haine et à la violence. Je ne m'attarderai pas sur la suite, interminable, des outrages, des agressions physiques et des procès.

Les responsables de ces organisations me traitent volontiers de « nazi », ce que je ne suis pas. Comparaison pour comparaison, je serais plutôt, par rapport à elles, un « Palestinien », traité comme tel et porté à croire qu'à l'égard de ceux qui leur déplaisent les juifs se comportent dans la Diaspora comme on les voit se conduire en Palestine. Mes écrits sont, si l'on veut, les pierres de mon Intifada. A franchement parler, je ne découvre pas de différence essentielle entre le comportement des responsables sionistes à Tel-Aviv ou à Jérusalem et celui des responsables juifs à Paris ou à New York : même dureté, même esprit de conquête et de domination, mêmes privilèges, sur un fond incessant de chantage, de pressions accompagnées de plaintes et de gémissements. Cela dans l'espace. En est-il autrement dans le temps ? Le peuple juif a-t-il été aussi malheureux dans les siècles passés qu'il veut bien le dire ? A-t-il autant souffert de guerres et de guerres civiles que les autres communautés humaines ? A-t-il connu autant de détresses et de misère ? N'a-t-il vraiment aucune responsabilité dans les réactions d'hostilité dont il se plaint volontiers ? Sur ce point, Bernard Lazare écrit :

« Si cette hostilité, cette répugnance même, ne s'étaient exercées vis-à-vis des Juifs qu'en un temps et en un pays, il serait facile de démêler les causes restreintes de ces colères ; mais cette race a été, au contraire, en butte à la haine de tous les peuples au milieu desquels elle s'est établie. Il faut donc, puisque les ennemis des Juifs appartenaient aux races les plus diverses, qu'ils vivaient dans des contrées fort éloignées les unes des autres, qu'ils étaient régis par des lois différentes, gouvernés par des principes opposés, qu'ils n'avaient ni les mêmes mœurs, ni les mêmes coutumes, qu'ils étaient animés d'esprits dissemblables ne leur permettant pas de juger également de toutes

choses, il faut donc que les causes générales de l'antisémitisme aient toujours résidé en Israël même et non chez ceux qui le combattirent.»

Ceci n'est pas pour affirmer que les persécuteurs des Israélites eurent toujours le droit de leur côté, ni qu'ils ne se livrèrent pas à tous les excès que comportent les haines vives, mais pour poser en principe que les Juifs causèrent – en partie du moins – leurs maux <sup>1</sup>.

B. Lazare, qui n'est nullement hostile à ses coreligionnaires, – bien au contraire – a la franchise de rappeler à plusieurs reprises combien les juifs ont su, tout au long de leur histoire, dès l'Antiquité, s'acquérir des privilèges: «[Beaucoup] d'entre les pauvres gens étaient attirés par les privilèges accordés aux juifs <sup>2</sup>.»

On me permettra ici une confiance.

En mes qualités à la fois d'ancien latiniste, de justiciable poursuivi devant les tribunaux par des organisations juives, de professeur d'université empêché de donner ses cours à cause de manifestations juives, et, enfin, d'auteur interdit de publication à cause de décisions du grand rabbinat entérinées par la République française, il m'arrive de confronter mes expériences avec celles d'illustres prédécesseurs. C'est ainsi que je songe à l'aristocrate romain Lucius Flaccus. En 59 avant notre ère, Cicéron eut à le défendre notamment contre ses accusateurs juifs; la description que fait l'illustre orateur de l'influence, de la puissance et des procédés des juifs de Rome dans le prétoire me donne à penser que, s'il revenait sur terre, au XX<sup>e</sup> siècle, pour y défendre un révisionniste, il n'aurait pour ainsi dire pas un mot à changer sur ce point dans sa plaidoirie du *Pro Flacco*.

Ayant eu à enseigner à la Sorbonne, je songe également à mon prédécesseur Henri Labroue, auteur d'un ouvrage sur *Voltaire antijuif*. A la fin de l'année 1942, en pleine occupation allemande, à une époque où l'on veut nous faire croire que les juifs et leurs défenseurs se faisaient le plus discrets possible, il dut renoncer à donner ses cours sur l'histoire du judaïsme. Citons André Kaspi: « Une chaire d'histoire du judaïsme a été créée à la Sorbonne pour la rentrée de 1942 et confiée à Henri Labroue. Les premières leçons ont donné lieu à des manifestations d'hostilité et à des incidents qui ont entraîné la suppression des cours <sup>3</sup>. »

Mais, aujourd'hui, immanquablement se retrouveraient devant les tribunaux, sur plainte d'associations juives, des dizaines de grands noms de la littérature mondiale dont Shakespeare, Voltaire, Hugo ainsi que Zola (le défenseur de Dreyfus a également écrit *L'Argent*) ? Parmi les grands noms de la politique, même un Jaurès siégerait au banc d'infamie.

---

1. B. Lazare, *L'antisémitisme...*, première page du chapitre premier.

2. *Id.*, p. 27.

3. A. Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, p. 109, n. 27.

De telles considérations pourraient me valoir l'épithète d'antisémite ou d'antijuif. Je récusé ces qualificatifs que je tiens pour de faciles insultes. Je ne veux aucun mal à aucun juif. En revanche, je trouve détestable le comportement de la plupart des associations, organisations et groupes de pression qui prétendent représenter les intérêts juifs ou la « mémoire juive ».

Les responsables de ces associations, organisations ou groupes ont manifestement le plus grand mal à comprendre qu'on puisse agir par simple honnêteté intellectuelle. Si, pour ma part, j'ai consacré une bonne partie de ma vie au révisionnisme, d'abord dans le domaine des études littéraires, puis dans celui de la recherche historique, ce n'est nullement à la suite d'odieux calculs ou pour servir un complot antijuif, mais par un mouvement aussi naturel que celui qui fait que l'oiseau chante, que la feuille pousse et que, dans les ténèbres, l'homme aspire à la lumière.

### ***Résistance naturelle de la science historique à ce credo***

A l'instar de quelques autres révisionnistes, j'aurais pu opérer ma soumission, faire acte de repentance, me rétracter; autre échappatoire: j'aurais pu me contenter d'ourdir de savants et biscornus stratagèmes. Non seulement je décidai, dès les années soixante-dix, de résister à visage découvert et en pleine lumière mais je me promis de ne pas entrer dans le jeu de l'adversaire. Je formai la résolution de ne rien changer à mon propre comportement et de laisser les excités s'exciter chaque jour davantage. Parmi les juifs, je n'écouterai que ceux, particulièrement courageux, qui osaient prendre ma défense au moins l'espace d'une saison <sup>1</sup>.

Les organisations juives dans leur ensemble traitent d'antisémites ceux qui n'adoptent pas leur propre conception de l'histoire de la seconde guerre mondiale. On peut les comprendre puisque aller jusqu'à dire, comme je le fais ici et maintenant, qu'elles comptent, pour moi, parmi les principaux responsables du colportage d'un gigantesque mythe a les apparences d'une opinion inspirée par l'antisémitisme. Mais, en réalité, je ne fais que tirer les conclusions évidentes d'une enquête historique qui, selon toute vraisemblance, doit être des plus sérieuses puisque aucun tribunal, malgré les fiévreuses recherches de l'accusation, n'a pu y déceler trace de légèreté, de négligence, d'ignorance délibérée ou de mensonge.

---

1. J'entends parfois dire qu'il risque d'en coûter plus cher à un juif qu'à un non juif de faire profession de révisionnisme. Les faits démentent cette assertion. Pas un juif n'a été condamné en justice pour révisionnisme, pas même Roger-Guy Dommergue (Polacco de Menasce) qui, depuis des années, multiplie les écrits les plus véhéments contre ce qu'il appelle les mensonges de ses « congénères ». Jusqu'ici on n'a osé lui appliquer ni la loi Pleven (1972) ni la loi Fabius-Gayssot (1990). Il convient toutefois de rappeler le cas du jeune révisionniste américain David Cole qui montre à quelle violence certaines organisations juives peuvent recourir afin de faire taire des juifs qui ont pris parti pour la cause révisionniste.

Par ailleurs, à des groupes de personnes qui n'ont pas manifesté le moindre respect pour mes recherches, mes publications, ma vie personnelle, familiale ou professionnelle, je ne vois pas pourquoi, de mon côté, je témoignerais du respect. Je n'attaque ni ne critique ces groupes pour leurs convictions religieuses ou leur attachement à l'État d'Israël. Tous les groupes humains se repaissent de fantasmagories. Libre, par conséquent, à chacun d'entre eux de s'offrir de son histoire une représentation plus ou moins réelle, plus ou moins imaginaire. Mais cette représentation, il ne faut pas l'imposer aux autres. Or, les organisations juives nous imposent la leur, ce qui, en soi, est inacceptable et l'est encore plus quand cette représentation est manifestement erronée. Et je ne connais pas en France de groupe qui, d'un article de foi de sa religion (celle de la Shoah) soit parvenu à faire un article de la loi républicaine; qui bénéficie du privilège exorbitant de posséder des milices armées avec l'assentiment du ministère de l'Intérieur; et qui, enfin, peut décréter que des universitaires qui lui déplaisent n'auront plus le droit d'enseigner ni en France, ni à l'étranger (voy., en particulier, l'affaire Bernard Notin).

### *Pour un révisionnisme sans complexe*

Les révisionnistes ne connaissent en fait ni maître ni disciple. Ils forment une troupe hétéroclite. Ils répugnent à s'organiser, ce qui présente autant d'inconvénients que d'avantages. Leur individualisme les rend inaptes à l'action concertée; en revanche, les services de police se révèlent incapables de pénétrer et de surveiller un ensemble aussi disparate; ils ne peuvent remonter aucune filière puisque précisément il n'existe aucun réseau révisionniste. Ces individus se sentent libres d'improviser, chacun selon ses aptitudes ou ses goûts, une activité révisionniste qui prendra les formes les plus diverses. La qualité des travaux entrepris s'en ressent et il faut reconnaître que le résultat est inégal. De ce point de vue, on peut dire qu'il reste encore beaucoup à faire. Le simple amateur côtoie l'érudit et l'homme d'action, le chercheur dans ses archives. Je ne donnerai pas ici de noms par crainte de catalogue chacun de ces individus<sup>1</sup>.

Sur la manière de mener le combat révisionniste, il va de soi que les révisionnistes se partagent entre partisans et adversaires d'une sorte de réalisme politique. La plupart estiment que, face à la puissance du tabou, mieux vaut procéder par des voies obliques et ne pas heurter de front les tenants de l'orthodoxie. Pour ces révisionnistes-là, il est maladroit et

---

1. Un chercheur indépendant, qui ne s'en réclame pourtant pas, peut indirectement contribuer au révisionnisme par la simple qualité de son travail. Je donnerai ici un nom, celui de Jean Plantin, responsable d'une publication dont le titre, à lui seul, indique le caractère érudit: *Akribeia* – tel est le titre de cette publication semestrielle – signifie «exactitude», «soin minutieux» et a donné en français le mot d'«acribie» (qualité de l'érudit qui travaille avec un soin extrême). *AKRIBEIA*, 45/3 route de Vourles, 69230 Saint Genis Laval.

imprudent de lancer, par exemple, que l'«Holocauste» est un mythe; mieux vaut, selon eux, insinuer que l'«Holocauste» a bel et bien existé mais non dans les proportions généralement admises. Épris de stratégie ou de tactiques, ces révisionnistes chercheront à ménager les susceptibilités juives et suggéreront, à tort, que la partie légendaire de l'«Holocauste» est surtout imputable aux communistes ou aux Alliés mais non aux juifs, ou si peu. Ne voit-on pas des apprentis révisionnistes pratiquer le fallacieux amalgame qui consiste à présenter les juifs comme victimes, au même titre que les autres, d'une sorte de croyance universelle erronée ? Les juifs se seraient vus obligés, en quelque sorte par une force immanente, de croire au génocide et aux chambres à gaz cependant, sans doute, que la même force les pousserait à réclamer encore et plus d'argent pour réparation de souffrances fictives<sup>1</sup>. Un juif errant viendra-t-il à passer dans le camp révisionniste, on lui fera fête comme au plus pur génie du révisionnisme. Reprendra-t-il à son compte, et maladroitement, les découvertes de ses prédécesseurs non juifs sur Auschwitz, on saluera en ce nouveau venu un phare de la pensée scientifique.

J'admets certaines formes de ce réalisme politique mais à la condition qu'il ne s'accompagne pas d'arrogance. Il n'y a nulle supériorité, ni intellectuelle ni morale, à penser que la fin justifie les moyens et qu'il faut bien parfois emprunter à l'adversaire les armes de la dissimulation et du mensonge. Mais, personnellement, ma préférence va à un révisionnisme sans complexes et sans trop de compromissions. On déclare la couleur. On marche droit au but. Seul, s'il le faut. On ne ménage pas l'adversaire. D'ailleurs, une bien longue expérience du combat révisionniste me donne à penser que la meilleure stratégie, la meilleure tactique peuvent consister en une succession d'attaques frontales; l'adversaire ne s'y attendait pas; il s'imaginait qu'on n'aurait jamais l'audace de le défier ainsi; il découvre qu'il ne fait plus peur; il en est décontenancé.

### *Un conflit sans fin*

Les révisionnistes ont cent fois proposé à leurs adversaires un débat public sur le génocide, les chambres à gaz et les six millions. Les organisations juives se sont toujours dérobées à cette proposition. La preuve est maintenant faite qu'elles ne l'accepteront pas. Au moins l'Église catholique admet-elle aujourd'hui une forme de dialogue avec les athées mais la Synagogue, elle, n'oubliera pas l'offense qui lui a été faite<sup>2</sup> et ne se résoudra jamais à courir le risque d'un tel dialogue avec les révisionnistes. Par ailleurs, trop d'intérêts politiques, financiers et moraux sont en jeu pour que, de leur côté, les responsables de l'État d'Israël ou de la Diaspora acceptent

1. Voy. la pertinente analyse de Guillermo Coletti, «The Taming of Holocaust Revisionism» [Apprivoiser le révisionnisme de l'Holocauste].

2. «L'oubli n'est pas notre principale vertu» (le président du Consistoire de Toulouse, selon *Le Figaro*, 9 octobre 1997, p. 10).

d'entamer un pareil débat sur la version casher de l'histoire de la seconde guerre mondiale.

L'épreuve de force continuera donc. Je ne lui vois pas de fin. Le conflit auquel nous assistons entre «exterminisme» et «révisionnisme», c'est-à-dire entre, d'une part, une histoire officielle, figée, sacrée et, d'autre part, une histoire critique, scientifique, profane, s'inscrit dans la lutte sans fin que se livrent dans les sociétés humaines, depuis des millénaires, la foi et la raison ou la croyance et la science. La foi en l'«holocauste» ou Shoah fait partie intégrante d'une religion, la religion hébraïque dont, à y regarder de près, les fantasmagories de l'«Holocauste» ne sont qu'une émanation. On n'a jamais vu une religion s'effondrer sous les coups de la raison. Ce n'est pas demain que disparaîtra la religion juive avec l'une de ses composantes les plus vivaces. Selon les interprétations en cours, cette religion est vieille de mille cinq cents ans ou bien de trois, sinon de quatre, mille ans. On ne voit pas pourquoi les hommes de l'an 2000 bénéficieraient du privilège d'assister en direct au naufrage d'une religion qui remonte à des temps aussi anciens.

On entend parfois dire que le mythe de l'«Holocauste» ou de la Shoah pourrait un jour s'effacer comme s'est effondré il n'y a guère le communisme stalinien ou comme s'effondreront un jour prochain le mythe sioniste et l'État d'Israël. C'est comparer ce qui n'est pas comparable. Communisme et sionisme reposent sur des bases fragiles; tous deux présupposent chez l'homme de hautes aspirations qui sont largement illusoire: le désintéressement généralisé, le partage à égalité entre tous, le sens du sacrifice, le travail au profit de tous; leurs emblèmes sont, dans un cas, la faucille, le marteau et le kolkhoze et, dans l'autre cas, l'épée, la charrue et le kibboutz. La religion juive, elle, sous les dehors alambiqués de la massore ou du pilpoul, ne plane pas dans ces rêveries; elle vise bas pour viser juste; elle table sur le réel; sous le couvert d'extravagances talmudiques et de prestidigitations intellectuelles ou verbales, on voit qu'elle a surtout partie liée avec l'argent, le roi-dollar, le Veau d'Or et les blandices de la société de consommation. Qui peut croire que ces valeurs-là perdront un jour prochain de leur pouvoir? Et, par ailleurs, comment la disparition de l'État d'Israël entraînerait-elle de néfastes conséquences pour le mythe de l'«Holocauste»? Au contraire, des millions de juifs, forcés de gagner ou de regagner les pays riches de l'Occident, ne manqueraient pas de crier au «Second Holocauste» et, à nouveau et encore plus fort, accuseraient le monde entier de cette nouvelle épreuve imposée au peuple juif, qu'il faudrait alors «dédommager».

Enfin, la religion juive – on ne le voit que trop avec les récits de l'«Holocauste» – s'ancre dans ce qu'il y a peut-être de plus profond en l'homme: la peur. Là est sa force. Là est sa chance d'une survie malgré tous les aléas et malgré les coups de boutoir portés contre ses mythes par le révisionnisme historique. En jouant avec la peur, les religionnaires juifs gagnent à tous les coups.

Je souscris au constat du sociologue et historien Serge Thion<sup>1</sup> pour lequel «le révisionnisme historique, qui a gagné toutes les batailles intellectuelles depuis vingt-cinq ans, perd tous les jours la guerre idéologique. Le révisionnisme se heurte à l'irrationnel, à une pensée quasi religieuse, au refus de prendre en considération ce qui provient d'un pôle non juif; nous sommes en présence d'une sorte de théologie laïque dont Élie Wiesel est le grand prêtre international consacré par l'attribution d'un prix Nobel».

### *L'avenir entre répression et Internet*

Les nouveaux venus du révisionnisme ne devront pas se bercer d'illusions. Leur tâche sera rude. Le sera-t-elle moins que pour Paul Rassinier et ses successeurs les plus directs ? La répression sera-t-elle moins féroce ?

Personnellement, j'en doute. Cependant, dans le monde, le changement des équilibres politiques et des techniques de la communication donnera peut-être aux minorités la chance de se faire mieux entendre que dans un récent passé. Grâce à Internet, pour les révisionnistes la censure sera peut-être plus facile à déjouer et les sources d'information historiques deviendront sans doute plus accessibles.

Il reste qu'en cette fin de siècle et de millénaire l'homme est appelé à vivre l'étrange expérience d'un monde où livres, journaux, radios et chaînes de télévision sont, plus que jamais, étroitement contrôlés par le pouvoir de l'argent ou par la police de la pensée alors que, parallèlement, se développent, à vitesse accélérée, de nouveaux moyens de communication qui échappent, en partie, à tout contrôle. On croirait un monde à deux faces: l'une se fige et vieillit, l'autre a l'insolence de la jeunesse et regarde vers l'avenir. Le même contraste s'observe dans la recherche historique, celle du moins que surveille la police de la pensée: d'un côté, les historiens officiels, qui multiplient les ouvrages sur l'«Holocauste» ou la Shoah, s'enferment dans le domaine de la croyance religieuse ou de la ratiocination en vase clos tandis que, de l'autre côté, des esprits indépendants s'efforcent de n'observer que les préceptes de la raison et de la science; grâce à ces derniers, la libre recherche historique manifeste, notamment sur Internet, une impressionnante vitalité.

Les tenants d'une histoire officielle protégée et garantie par la loi seront, pour toujours, condamnés à trouver devant eux les contestataires d'une vérité d'office. Les uns ont, avec l'âge, le pouvoir et l'argent; les autres, un véritable avenir.

### *Une répression qui s'aggrave*

---

1. S. Thion est, en particulier, l'auteur d'un ouvrage révisionniste qui porte le titre parlant de *Une Allumette sur la banquise*. Un ouvrage révisionniste, même si son contenu paraît être de la dynamite, n'apporte, en fin de compte, peut-être pas plus de clarté et de chaleur qu'une allumette «dans la nuit polaire, sur la banquise des idées gelées» (p. 90).

S'il est un point sur lequel le présent ouvrage peut apporter autant d'information aux révisionnistes qu'aux antirévisionnistes, c'est celui de la répression que subissent les premiers par le fait des seconds.

Chaque révisionniste est payé pour savoir ce qu'il lui en coûte de s'exprimer sur un sujet tabou mais il n'a pas toujours conscience de ce que subissent à la même heure ses pareils en d'autres pays que le sien. Les antirévisionnistes, de leur côté, minimisent systématiquement l'ampleur de leurs actions répressives; ils n'ont de pensée que pour leurs propres tourments, comparables à ceux de Torquemada et des Grands Inquisiteurs: il leur faut frapper, toujours frapper; leur bras se fatigue, les crampes leur viennent, ils souffrent, ils gémissent; ils trouvent que, s'il est des hommes à plaindre, ce sont les bourreaux; ils se bouchent les yeux et les oreilles pour éviter de voir et d'entendre toutes leurs victimes. Parfois même, ils s'étonnent, peut-être de bonne foi, quand on leur présente la liste des révisionnistes qu'ils sont parvenus à briser dans leur vie personnelle, familiale ou professionnelle, à ruiner, à accabler d'amendes ou de peines de prison, à grièvement blesser, à vitrioler, à tuer, à pousser au suicide, cependant qu'à l'inverse on ne saurait produire un seul cas où un révisionniste aurait touché ne fût-ce qu'un cheveu de l'un de ses adversaires.

Il faut dire que la presse s'emploie à dissimuler le plus possible certains effets de cette répression généralisée. En France, le journal *Le Monde* s'est fait sur ce chapitre une spécialité, comme on le verra, de passer sous silence certaines abominations qui, si des juifs antirévisionnistes à la Vidal-Naquet en avaient été les victimes, auraient suscité, sur toute la surface du globe, défilés de protestation et manifestations en tous genres.

Le mieux qu'on puisse attendre des apôtres de la Shoah sera, tout au plus, une mise en garde contre des excès d'antirévisionnisme qui pourraient causer du tort à la bonne renommée des juifs et à la cause sacrée de la Shoah.

Dans le flot des toutes dernières mesures de répression prises contre les révisionnistes, on notera, pour la France, la révocation de l'Éducation nationale de Michel Adam, qui enseignait l'histoire et la géographie dans un collège de Bretagne; à cinquante-sept ans, avec cinq enfants à charge, il se retrouve sans la moindre ressource et même, pour l'instant, sans le revenu minimum d'insertion (RMI). Quant à Vincent Reynouard, lui aussi révoqué de l'Éducation nationale, il vient d'être condamné par le tribunal de Saint-Nazaire, ce 10 novembre, à trois mois de prison ferme et à dix mille francs d'amende pour avoir diffusé le *Rapport Rudolf*; âgé de vingt-neuf ans, marié, père de trois jeunes enfants, il se retrouve, avec sa femme, sans la moindre ressource. Toujours en France, le pasteur Roger Parmentier est exclu du Parti socialiste pour avoir apporté son soutien devant un tribunal à Roger Garaudy tandis que Jean-Marie Le Pen, lui, est mis en examen, en France comme en Allemagne, pour une déclaration anodine sur «le détail» des chambres à gaz.



A Barcelone, le 16 novembre, sur plainte du Centre Simon Wiesenthal, de SOS racisme-Espagne, des deux communautés israélites de la ville et du Mouvement juif libéral espagnol, le libraire Pedro Varela a été condamné à cinq ans de prison ferme pour « négation de l'Holocauste » et « incitation à la haine raciale » par l'écrit. Il est également condamné à une amende de trente mille francs et à de lourds frais de justice. Les 20.972 livres et les centaines de cassettes qui composent le fonds de sa librairie seront détruits... par le feu. Sa librairie avait été l'objet d'attentats et d'incendies ; à plusieurs reprises, son employée ou lui-même avaient été agressés. Le Centre Simon Wiesenthal tenterait aujourd'hui d'obtenir l'annulation du doctorat en histoire accordé à Pedro Varela il y a plus de dix ans <sup>1</sup>.

En Allemagne, on saisit et on brûle de plus en plus d'écrits révisionnistes. Gary Lauck (citoyen américain extradé par le Danemark vers l'Allemagne), Günter Deckert et Udo Walendy végètent toujours en prison et peuvent se tenir pour heureux si on ne prolonge pas leur incarcération sous le moindre prétexte. Erhard Kemper, de Münster, après un an de prison et sous la menace de nouvelles et lourdes peines qui le maintiendraient en prison probablement jusqu'à la fin de sa vie, a dû se réfugier dans la clandestinité. D'autres Allemands ou Autrichiens vivent en exil.

Au Canada, le calvaire d'Ernst Zündel et de ses amis continue devant l'un de ces tribunaux *ad hoc*, dits « commissions des droits de l'homme », où se trouvent bafoués, comme à plaisir, les droits normaux de la défense ; par exemple, il y est interdit de plaider que ce qu'on a écrit correspond à une vérité vérifiable ; ces commissions ne se soucient pas de la vérité ; seul les intéresse le point de savoir si ce qui est écrit fait ou non de la peine à certains ! D'autres commissions spéciales rattachées à l'Intelligence Service du Canada, prennent, dans le cas des révisionnistes, leurs décisions à huis-clos sur dossier non communiqué à l'intéressé. En 1999, Ottawa adoptera une loi antirévisionniste autorisant la police à saisir à domicile tout livre ou matériel qui *pourrait*, selon la police elle-même, propager le révisionnisme ; cette même loi stipulera que les tribunaux aligneront leur pratique sur celle des commissions *ad hoc* et ne permettront plus à l'accusé de se défendre en invoquant la vérité de ce qu'il écrit <sup>2</sup>.

Partout dans le monde les associations juives multiplient les initiatives en vue de l'adoption d'une loi antirévisionniste spécifique. Récemment, lors d'une conférence réunie à Salonique, l'Association internationale des avocats et juristes juifs a réclamé l'instauration en Grèce d'une telle loi et a fait

---

1. Voy. « Un libraire espagnol condamné pour "apologie du génocide" », *Le Monde*, 19 novembre 1998, p. 3; Emmanuel Ratier, *Faits et Documents*, 1<sup>er</sup> décembre 1998, p. 12.

2. Voy. « Crackdown on hate materials planned », *National Post*, 25 novembre 1998.

savoir qu'elle tiendrait des conférences identiques en plus de vingt autres pays<sup>1</sup>.

### *Le devoir de résistance*

Quelles que puissent être les tempêtes et les vicissitudes présentes ou à venir, l'historien révisionniste doit maintenir le cap. Au culte d'une mémoire tribale fondée sur la peur, la vengeance et le lucre, il préférera la recherche obstinée de l'exactitude. De cette manière, sans même l'avoir voulu, il rendra justice aux *vraies* souffrances de *toutes* les victimes de la seconde guerre mondiale. Et, de ce point de vue, c'est lui qui évitera toute discrimination de race, de religion, de communauté. Par-dessus tout, il refusera l'imposture suprême qui a couronné ce conflit : celle du procès de Nuremberg, du procès de Tokyo et de mille autres procès de l'après-guerre à l'occasion desquels, encore aujourd'hui, le vainqueur, sans avoir à rendre le moindre compte de ses propres crimes, s'arrogé le droit de poursuivre et de condamner le vaincu.

Contrairement à la vision romantique de Chateaubriand, l'historien n'est nullement « chargé de la vengeance des peuples » et, encore moins, de la vengeance d'un peuple qui se prétend élu de Dieu.

Sur quelque sujet que ce soit, l'historien en général et l'historien révisionniste en particulier n'ont pas d'autre mission que de vérifier si ce qu'on dit est exact. Il s'agit là d'une mission élémentaire, évidente, mais – l'expérience l'enseigne – périlleuse.

3 décembre 1998

---

1. Voy. *Athens News*, 28 juin 1998, p. 1.

## **Mode d'emploi**

Cet ouvrage est un recueil de textes. Il a semblé que le classement le plus simple serait l'ordre chronologique. On trouvera donc ici la plupart des textes écrits par le professeur Faurisson depuis plus de vingt ans, ayant trait de près ou de loin à la question révisionniste. On sait que, parmi beaucoup d'autres acceptions historiquement attestées – on a par exemple publié des écrits de Lénine sous le titre *Contre le révisionnisme* – le terme de révisionnisme s'applique ici à l'idée que le régime nazi aurait, pendant la dernière guerre mondiale, entrepris d'exterminer les juifs d'Europe, en usant, en particulier d'un instrument spécifique, la chambre à gaz à caractère industriel.

Engagé dans une recherche qui allait se voir bientôt frappée de tabou, le professeur Faurisson a été non seulement critiqué, blâmé, insulté, frappé, rejeté et généralement traité comme un paria, mais il a eu toutes les peines du monde à s'exprimer, bien que son «cas», son «affaire» aient été au centre de puissantes polémiques, animées par des mouvements politiques et intellectuels solidement installés dans le champ culturel. Les textes ci-dessous rassemblés portent les stigmates de ces «débats et combats», pour reprendre une expression de Lucien Febvre. Souvent, ils ont été écrits dans la fièvre, dans l'indignation, mais aussi dans le désir passionné de convaincre, d'ouvrir à la raison du lecteur l'accès à une compréhension plus large, plus profonde, de ce qu'il croyait déjà savoir.

On trouvera donc des redites, des retours sur des raisonnements que l'on aura d'abord vus embryonnaires: ce sont les vertus de l'ordre chronologique, qui permet souvent d'assister à l'éclosion de la pensée.

Il faut savoir aussi que beaucoup de ces textes furent comme des bouteilles à la mer. Si certains trouvaient accueil dans des publications amies, bientôt pourchassées par les censeurs, les autres circulaient de main en main, de photocopieuse en photocopieuse, et, s'ils traversaient souvent les océans, leur distribution n'en restait pas moins limitée, difficile et aléatoire. Leur regroupement ici viendra ainsi donner, pour la première fois, une idée à peu près complète de ce qu'aura été l'intervention du professeur Faurisson sur la scène intellectuelle de cette fin de vingtième siècle. On n'en mesurera les conséquences que dans le cours du siècle prochain.

Mais placé devant le large fleuve qui charrie ces textes depuis plus de vingt ans, le lecteur pourrait se sentir intimidé ou rebuté. Il lui faut adopter un principe de lecture, de consultation. Il trouvera à la fin de l'ouvrage une table des textes qui lui permettra d'avoir une vue synoptique de la matière ouvrée sur ce chantier et un index des noms propres. Nous invitons donc les lecteurs à s'y reporter pour poursuivre ce que les habitués d'Internet appellent une "navigation" à travers ces textes qui se répondent, se complètent, s'appuient

les uns sur les autres, car ils proviennent tous du même esprit, animé par la même quête, encadré par les mêmes exigences morales et intellectuelles.

De même pour la bibliographie. Plutôt que de répéter à chaque fois les références qui étaient données dans des textes qui circulaient séparément, nous les avons regroupées à la fin de l'ouvrage. Le lecteur désireux de vérifier ou de poursuivre les pistes que lui signalera sa propre curiosité y trouvera les références complètes des ouvrages et des documents cités dans le livre.

Depuis plus de vingt ans, certains cherchent quelles réponses apporter aux pertinentes questions du gène. Faute de trouver ces réponses, ils recourent aux insultes ou à des épithètes qui ridiculisent surtout ceux qui en font la distribution. Ils trouveront dans ce recueil la somme des questions auxquelles ils n'ont pas su répondre, somme qui, pour user d'un mot qui fait florès dans les salons, est, à ce jour, **incontournable**.

Certains écrits du professeur Faurisson sont absents de ce recueil. D'abord ses livres, qui peuvent encore se trouver en vente; si votre libraire ne les possède pas, vous pouvez les demander à la Librairie du Savoir, 5 rue Malebranche, à Paris, 5<sup>e</sup>. Ensuite, certains textes qui auraient fait double emploi. Puis, des textes qui n'existent que dans des langues étrangères. D'autres, enfin, ont pu échapper à notre attention. Quelques-uns des textes retenus sont accompagnés d'une «note des éditeurs», en abrégé: NdÉ.

En complément du présent ouvrage nous espérons pouvoir publier un cahier photographique.

La rumeur nous dit qu'un nombre croissant de textes du professeur Faurisson se trouvent sur Internet, ce qui ne laisse pas d'étonner leur auteur qui n'utilise, pour sa part, qu'un vieux stylo-plume. Mais le contraire serait encore plus surprenant. C'est aux lecteurs qu'il appartiendra de vérifier si cette rumeur dit vrai.

Décembre 1998.

## Mode d'emploi

Il s'agit, comme on le verra tout de suite, d'un recueil de textes. Il a semblé que le classement le plus simple serait l'ordre chronologique. On trouvera donc ici la plupart des textes écrits par le professeur Faurisson depuis plus de vingt ans, ayant trait de près ou de loin à la question révisionniste. On sait que, parmi beaucoup d'autres acceptations historiquement attestées – on a par exemple publié des écrits de Lénine sous le titre *Contre le révisionnisme* – le terme de révisionnisme s'applique ici à l'idée que le régime nazi aurait, pendant la dernière guerre mondiale, entrepris d'exterminer les juifs d'Europe, en usant, en particulier d'un instrument spécifique, la chambre à gaz à caractère industriel.

Engagé dans une recherche qui allait se voir bientôt frappée de tabou, le professeur Faurisson a été non seulement critiqué, blâmé, insulté, frappé, rejeté et généralement traité comme un paria, mais il a eu toutes les peines du monde à s'exprimer, bien que son « cas », son « affaire » aient été au centre de puissantes polémiques, animées par des mouvements politiques et intellectuels solidement installés dans le champ culturel. Les textes ci-dessous rassemblés portent les stigmates de ces « débats et combats », pour reprendre une expression de Lucien Fèbvre. Souvent, ils ont été écrits dans la fièvre, dans l'indignation, mais aussi dans le désir passionné de convaincre, d'ouvrir à la raison du lecteur l'accès à une compréhension plus large, plus profonde, de ce qu'il croyait déjà savoir.

On trouvera donc des redites, des retours sur des raisonnements que l'on aura d'abord vus embryonnaires : ce sont les vertus de l'ordre chronologique, qui permet souvent d'assister à l'éclosion de la pensée.

Il faut savoir aussi que beaucoup de ces textes furent comme des bouteilles à la mer. Si certains trouvaient

accueil dans des publications amies, bientôt pourchassées par les censeurs, les autres circulaient de main en main, de photocopieuse en photocopieuse, et, s'ils traversaient souvent les océans, leur distribution n'en restait pas moins limitée, difficile et aléatoire. Leur regroupement ici viendra ainsi donner, pour la première fois, une idée à peu près complète de ce qu'aura été l'intervention du professeur Faurisson sur la scène intellectuelle de cette fin de vingtième siècle. On n'en mesurera les conséquences que dans le cours du siècle prochain.

Mais placé devant le large fleuve qui charrie ces textes depuis plus de vingt ans, le lecteur pourrait se sentir intimidé ou rebuté. Il lui faut adopter un principe de lecture, de consultation. Il trouvera à la fin de l'ouvrage une table des textes, qui lui permettra d'avoir une vue synoptique de la matière ouvrée sur ce chantier et surtout deux index qui regroupent, à côté des noms propres, les notions principales autour desquelles s'est organisé le travail d'enquête et de pensée sur un quart de siècle. Nous invitons donc les lecteurs à se reporter aux index pour poursuivre ce que les habitués d'Internet appellent une "navigation" à travers ces textes qui se répondent, se complètent, s'appuient les uns sur les autres, car ils proviennent tous du même esprit, animé par la même quête, encadré par les mêmes exigences morales et intellectuelles.

De même pour la bibliographie. Plutôt que de répéter à chaque fois les références qui étaient données dans des textes qui circulaient séparément, nous les avons regroupées à la fin de l'ouvrage. Le lecteur désireux de vérifier ou de poursuivre les pistes que lui signalera sa propre curiosité y trouvera les références complètes des ouvrages et des documents cités dans le livre.

Depuis plus de vingt ans, certains cherchent quelles réponses apporter aux pertinentes questions du gèneur. Faute de trouver ces réponses, ils recourent aux insultes ou à des épithètes qui ridiculisent surtout ceux qui en font la distribution. Ils trouveront dans ce recueil la somme

des questions auxquelles ils n'ont pas su répondre, somme qui, pour user d'un mot qui fait florès dans les salons, est, à ce jour, **incontournable**.

Certains écrits du professeur Faurisson sont absents de ce recueil. D'abord ses livres, qui peuvent encore se trouver en vente ; si votre libraire ne les possède pas, vous pouvez les demander à la Librairie du Savoir, 5 rue Malebranche, à Paris, 5<sup>e</sup>. Ensuite, certains textes qui auraient fait double emploi. Puis, des textes qui n'existent que dans des langues étrangères. D'autres, enfin, ont pu échapper à notre attention. Quelques uns des textes retenus sont accompagnés d'une « note des éditeurs », en abrégé : NdÉ.

En complément du présent ouvrage nous espérons pouvoir publier un cahier photographique.

La rumeur nous dit qu'un nombre croissant de textes du professeur Faurisson se trouvent sur Internet, ce qui ne laisse pas d'étonner leur auteur qui n'utilise, pour sa part, qu'un vieux stylo-plume. Mais le contraire serait encore plus surprenant. C'est aux lecteurs qu'il appartiendra de vérifier si cette rumeur dit vrai.

Décembre 1998.

## *Préambule*

17 juin 1972

### **La critique de textes (trois écoles)**

Trois façons de voir un texte. Trois façons de voir les choses, les gens, les textes. Trois façons de voir un stylobille et d'en parler.

1.- **L'ancienne critique** déclare: «Cet objet est une pointe Bic. Il sert à écrire. Replaçons-le dans son contexte historique: nous reconnaissons dans cet objet le "style" des Anciens; il se présente ici sous une forme moderne; il est pratique, aisé à manier et à transporter; il a son autonomie. Voyons le cadre socio-économique dans lequel il s'inscrit: il obéit aux contingences de la production industrielle en série: il est bon marché; il se consomme et il se jette. Décrivons-le [il est remarquable que l'ancienne critique ait tendance à retarder ce moment de la description qui devrait en bonne logique précéder tout autre moment; on dirait qu'elle a peur de la réalité et qu'elle ne l'aborde qu'au terme d'une sorte de mouvement tournant, d'allure historique, qui lui donne des apparences réfléchies]: cette pointe Bic se compose d'un étui, d'un conduit pour l'encre, d'un capuchon, d'une pointe métallique; l'ensemble est surtout fait de matière plastique molle ou dure; l'étui est bleu, blanc et doré; sa section est hexagonale; sa forme est allongée. Préoccupons-nous de savoir qui est l'auteur de cette œuvre et ce que l'auteur a dit de son œuvre: découvrons ainsi que cet objet est fabriqué dans les usines du baron Bich; cet industriel est honorablement connu; voyez ce qu'en ont dit *Paris-Match*, *Jours de France* et *France-Soir*; le baron Bich n'a pas caché comment, pourquoi et pour qui il avait conçu et fabriqué ce produit; il en est le producteur et il connaît donc son affaire mieux que personne; il est allé jusqu'à faire des confidences sur son produit; il a révélé ainsi que toute sa pensée, toute son intention pouvait se résumer en ceci: "J'ai, d'abord et avant tout, pensé aux travailleurs, aux gagne-petit..."»

2.- **La nouvelle critique** survient et déclare: «L'ancienne n'intéresse plus grand monde. Ses vues sont sclérosées. Elles sont l'expression d'une société qui s'est figée vers 1880-1900. Encore Taine, Renan et Lanson n'étaient-ils, à tout prendre, que les continuateurs de Sainte-Beuve. Honorons les vieillards. Ils sont émouvants. Mais ils sont dépassés. Par qui? Mais par nous, en toute modestie. Voici ce qu'il faut comprendre: les choses ne disent pas ce qu'elles veulent dire ni même ce qu'elles disent. De même pour les



gens et pour les mots. Il faut chercher autour, en dessous, à travers. Le regard doit à la fois se promener négligemment et, subitement, venir percer les choses. Cette "pointe Bic" [l'appellation est plate et bassement circonstanciée] n'est que tout à fait accessoirement cela. Elle est... un agencement de *structures*. De telle forme. Dans tel contexte à la fois [et non: successivement] historique, économique, social, esthétique, individuel. Ici tout est dans tout, et réciproquement. Cet objet [ob-jet] est un ensemble de structures scripturaires ou scripturales où se conjuguent différents systèmes de coloration bleuâtre et de matité translucide. Il s'agit d'une réalité chatoyante et arachnéenne à capter dans la complexité des lacis et des modulations. Ce tube est anaphorique [ça se porte la pointe en avant]. Dans ce tube s'inscrit l'intériorité de l'objet [l'ob-jet]. Ce tube est l'élément charnière grâce auquel l'étendue interne de l'œuvre s'articule en un volume signifiant. Toute thématique relève ainsi à la fois d'une cybernétique [ça bouge] et d'une systématique [c'est construit]. Un déchiffrement psychanalytique s'impose. On sait que le baron Bich est féru de marine à voile. Il est hanté par l'America Cup qu'il n'est jusqu'ici jamais parvenu à gagner. Eh bien, regardez cette pointe anaphorique. Il est manifeste que le baron a opéré un transfert sur les structures de la pointe Bic. Notez cette manière offensive de fendre les flots dans le contexte d'une société tout entière tournée vers la production et la consommation. Ce que le baron ne réussit pas sur les flots, il le tente ailleurs. A un autre *niveau* d'analyse, on pourrait aussi parler de symbole phallique. A ce point de vue, il n'est pas inintéressant de relever que, pour baptiser l'objet [l'ob-jet] en question, le baron a procédé soit à l'amputation de la lettre H [Bich a donné Bic], soit à l'ablation de cette lettre. L'amputation peut s'interpréter de différentes façons sur lesquelles il convient de passer. Quant à l'ablation, elle peut se comprendre comme le signe d'une appartenance, discrète et émouvante. à une entité "Homo" de type balzacien, réinterprété avec tant de finesse par Roland Barthes dans son *S/Z*. Mais d'autres déchiffrements structuralistes sont possibles: par exemple, selon la conscience imaginante de Bachelard, la conscience perceptive [ou: a-thétique de soi] de Merleau-Ponty, la sentimentalité ontologique de Jean Wahl, la méditation marcelienne du corps et, de façon plus générale, l'intentionnalité phénoménologique. » (NB: Toute cette dernière phrase figure dans *L'Univers imaginaire de Mallarmé*, de J.-P. Richard, thèse, 1961; tout le baragouin ontologique de ma **nouvelle critique** se trouve dans les premières pages de cette œuvre.)

3.- **La critique de toujours** s'étonne de tant de science et de si peu de jugeote. Elle va droit à l'objet. C'est là son premier mouvement. Son premier mouvement n'est pas de tourner autour du pot. Elle ne veut d'abord savoir ni qui, ni quoi, ni qu'est-ce. Elle ne veut connaître ni l'époque, ni le lieu. Ni le nom de l'auteur, ni ses déclarations. Pas de commentaire, pas de philosophie. Montrez-moi ça. Elle examine de loin et de près. Elle voit écrit

---

Reynolds. A priori, l'objet serait un stylobille de la marque Reynolds. Méfiance toutefois ! La réalité correspond-elle à la dénomination et à l'apparence ? C'est à voir. Nouvel examen de l'objet. Serait-ce un stylobille postiche ? Cette apparence de stylobille pourrait dissimuler, que sais-je ? une arme, un micro... de la poudre à éternuer. Tout est à examiner soigneusement. Le résultat de l'examen pourra être que je suis incapable de m'expliquer cet objet. En conséquence, je me garderai bien de faire comme si je me l'expliquais. Et je ne prétendrai pas l'expliquer aux autres. Je ne ferai pas de commentaire. Je me *tairai*. La **critique de toujours** a de redoutables exigences : réfléchir avant de parler ; commencer par le commencement ; se taire quand, en fin de compte, on n'a rien à dire. Un bel exemple de cette critique (toujours prônée, rarement mise en pratique) : l'histoire de la dent d'or racontée par Fontenelle. Les illustrissimes professeurs se sont ridiculisés tandis que l'orfèvre anonyme a pensé juste, droit et vrai.

---

[Exposé de soutenance de thèse en Sorbonne, 17 juin 1972. Publié dans *Vérité historique ou vérité politique ? (VHVP)*, p 52-54.]

# 1974

23 mars 1974

## Lettre circulaire à divers spécialistes

*Voici le texte intégral d'une lettre adressée personnellement à un certain nombre de spécialistes que je désirais consulter sur le problème exclusif de l'existence des chambres à gaz hitlériennes. Cette lettre était à en-tête de la Sorbonne Nouvelle. [NdA]*

Monsieur,

Puis-je me permettre de vous demander votre sentiment, votre sentiment personnel, sur un point délicat de l'histoire contemporaine: les chambres à gaz hitlériennes vous semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité ? Auriez-vous l'obligeance de me préciser éventuellement dans votre réponse quel crédit, selon vous, il convient d'accorder au «document Gerstein», à la confession de R. Höss, au témoignage Nyiszli (faut-il dire Nyiszli-Kremer) et, d'une façon générale, à ce qui s'est écrit de ce point de vue sur Auschwitz, sur le gaz Zyklon B, sur le sigle «N.N.» («Nacht und Nebel» ou «Nomen Nescio» ?) et sur la formule de «solution finale» ?

Votre opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres a-t-elle varié depuis 1945 ou bien reste-t-elle aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt-neuf ans ?

Je n'ai pu, jusqu'à présent, découvrir de photographies de chambres à gaz qui paraissent présenter quelque garantie d'authenticité. Ni le Centre de documentation juive de Paris, ni l'*Institut für Zeitgeschichte* de Munich n'ont pu m'en fournir. Auriez-vous, pour votre part, connaissance de photographies à verser au dossier de la question ?

Merci d'avance pour votre réponse et peut-être pour votre aide. Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P.S. Avez-vous, personnellement, eu accès aux originaux des documents Gerstein, Höss ou Nyiszli ? Connaissez-vous quelqu'un dont vous êtes sûr qu'il a eu accès à ces originaux ?

\*\*\*

28 juin 1974

## Lettre à une déportée qui dit pouvoir témoigner

Madame,

«Déportée à Auschwitz en tant que juive, j'ai passé des mois à l'annexe (!) de Birkenau toute proche des chambres à gaz et des fours crématoires dont nous pouvions voir fumer les cheminées.»

Quel est l'antécédent de «dont» ?

En quoi apportez-vous ici un élément à qui recherche des témoignages sur les «chambres à gaz» ?

---

[Extrait de *Tribune juive Hebdo*, n° 315, 12 juillet 1974, qui reproduit, dans un article, la réponse faite par le professeur Faurisson à M<sup>me</sup> Ruth Freschel, de Marseille, qui lui avait écrit «en se présentant comme un témoin survivant aux chambres à gaz».]

\*\*\*

17 juillet 1974

### *Le Canard enchaîné*, 17 juillet 1974 Défaut d'information

Paris, le 23 mars 1974

à Monsieur le D<sup>r</sup> Kubovy  
Directeur du Centre de documentation  
juive  
de Tel-Aviv

Monsieur,

Puis-je me permettre de vous demander votre sentiment personnel sur un point particulièrement délicat de l'histoire contemporaine: les chambres à gaz hitlériennes vous semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité ? Auriez-vous l'obligeance de me préciser éventuellement dans votre réponse quel crédit, selon vous, il convient d'accorder au «document Gerstein» à la confession de R. Hüß [ Höß], au témoignage Nyiszli (faut-il dire Nyiszli-Kremer ?) et, d'une façon générale, à ce qui s'est écrit, de ce point de vue, sur Auschwitz, sur ce gaz Zyklons B [Zyklon B], sur le sigle «N.N.» («Nacht und Nebel» ou «Nomen Nescia» ? [Nescio]) et sur la formule de «solution finale» ?

Votre opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres a-t-elle varié depuis 1945 ou bien reste-t-elle aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt-neuf ans ?

Je n'ai pu, jusqu'à présent, découvrir de photographies de chambres à gaz qui paraissent présenter quelque garantie d'authenticité.

Cette lettre qu'on hésite de qualifier de « sérieuse », a été publiée par le quotidien israélien *Yediot Aharouot* [*Aharonot*] dans son numéro du 26 mai dernier. Elle a pour auteur un nommé Faurisson qui dispense son enseignement à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines (Centre Censier, Paris). Chargé de commenter cet ahurissant poulet, l'écrivain Haim Gouri finissait par admettre, avec un humour féroce, que si, en 1974, un professeur de la Sorbonne pouvait encore douter de l'existence des camps de la mort, et poser au directeur du Centre de la documentation juive de Tel-Aviv la question de savoir si, au sujet de ceux-ci, son opinion restait aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt-neuf ans, ce ne pouvait être que par défaut d'information.

Il est vrai qu'on a si peu évoqué les joyeusetés de la « solution finale », qu'il est permis à un Sorbonnard de s'interroger sur cette vague formule. Et qu'est-ce que c'est, Auschwitz ? Ce gaz zyklone ? Ce document Gerstein ? Et ces chambres à gaz, dont on ne peut découvrir de *photographies qui paraissent présenter quelque garantie d'authenticité* ?

Faute de culture et de lecture, M. le professeur Faurisson pourrait peut-être aller faire du tourisme en Allemagne, du côté d'Auschwitz, où on peut les « visiter » ces chambres à gaz...

[Publié dans *Le Canard enchaîné*, 17 juillet 1974.]

\*\*\*

août 1974

### Lettre au journal *Le Monde*

Des chambres à gaz auraient-elles cependant fonctionné « en quelques points de Pologne et notamment à Auschwitz-Birkenau » ? M<sup>me</sup> Delbo affirme en avoir vu une. Mais qu'a-t-elle vu au juste ? Elle ne nous le dit pas. Elle mêle les fours crématoires (où l'on brûlait les cadavres) avec les chambres à

gaz (ou, à ce qu'on prétend, on tuait jusqu'à dix mille personnes par jour). Höss, dit-elle, avoue qu'il collait son œil au hublot de la chambre à gaz. Pour ma part, je lis dans l'ouvrage qu'elle cite que Höss regardait l'intérieur de la chambre à gaz «à travers le trou de la serrure de la porte»<sup>1</sup>. Cette absurdité, jointe à cent autres de même acabit, fait de la «confession» de Höss un document auquel on peut accorder autant de valeur qu'aux aveux des procès de Moscou, de Prague ou, comme c'est le cas ici, de Varsovie. D'ailleurs, le manuscrit de Höss n'est, en fait, pas consultable et les versions qui en circulent sont gravement contradictoires.

Il est troublant que des détenus qui ont passé plus de trois ans à Auschwitz-Birkenau affirment n'y avoir jamais vu de chambre à gaz; tel est le cas de Benedikt Kautsky, déporté juif et leader du Parti social-démocrate autrichien. Rien ne permet de dire que les «actions spéciales» crûment relatées dans le journal saisi sur le chirurgien d'Auschwitz Johann-Paul Kremer soient des gazages<sup>2</sup>. Enfin, une question: la Croix-Rouge internationale a-t-elle, sur le sujet, procédé, en septembre 1944, à une enquête minutieuse auprès de prisonniers de toutes les catégories et a-t-elle conclu à l'inexistence, passée et présente, de ces chambres à gaz que la radio anglaise situait à Auschwitz-Birkenau ?

Les déportés sont morts de faim, de froid, de maladies, d'épidémies, de mauvais traitements. Ils ont parfois été exécutés par armes à feu ou par pendaison. Ils ont parfois été victimes des bombardements alliés. Ils ont été décimés par d'incessants transferts. A toutes ces horreurs faut-il ajouter celle, bien plus abominable et parfaitement démoniaque, des chambres à gaz ? Je l'ai cru. Je ne le crois plus guère. Mais le doute n'interdit pas la recherche. Au contraire

[Publié dans *VHVP*, p. 63. *Le Monde* avait publié, sous la plume de M<sup>me</sup> Charlotte Delbo, un article qui reprenait la lettre circulaire publiée par *Le Canard enchaîné*, passant outre au refus du professeur Faure de la voir publier dans ces conditions (11-12 août 1974). *Le Monde* n'a pas publié la lettre ci-dessus.—NdÉ]

\*\*\*

1. R. Höss, *Le Commandant d'Auschwitz parle...*, p. 288.

2. *Hefte von Auschwitz* n° 13, 1971.

fin 1974

**La révision de 1960: il n'y a pas eu un seul «gazage»  
dans tout l'ancien Reich**

**(En particulier, ni à Buchenwald, ni à Dachau)**

Remarque sur cette pièce: *L'hebdomadaire Die Zeit*, n° 34, du 19 août 1960, p. 16 (éd. américaine, n° 34, du 26 août 1960, p. 14) publiait une lettre du D<sup>r</sup> Martin Broszat de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich. Le titre choisi par l'hebdomadaire était: « Pas de gazage à Dachau ». Ainsi que le montre le contenu de la lettre, ce titre aurait dû être: « Pas de gazage dans tout l'ancien Reich » (Allemagne dans ses frontières de 1937).

Dans une lettre du 23 août 1974, le D<sup>r</sup> Martin Broszat, devenu entre-temps directeur de son institut, et que j'interrogeais sur d'autres «chambres à gaz» que celles de l'ancien Reich, me faisait savoir qu'il ne pouvait me répondre. Il m'écrivait: «Une information qui se veut scientifique, sur le problème complexe [ou: compliqué] des chambres à gaz, ne peut se réduire à répondre à un catalogue de questions-pièges sur des points coupés de leur contexte.» C'était là une dérobade. Je ne vois pas en quoi une simple feuille de questions très simples ne pouvait recevoir de réponse. En quoi était-il difficile de répondre à des questions comme: « Pour vous, a-t-il, oui ou non, existé une ou des "chambre(s) à gaz" au Struthof? à Mauthausen? »

Retenons, en tout cas, que pour le D<sup>r</sup> Broszat il existe un problème des chambres à gaz et que ce problème est même «complexe» (ou: «compliqué»).

Relançant le D<sup>r</sup> Broszat, je lui ai dit que je lui faisais grâce du reste et que je lui demandais seulement de répondre à la question suivante: pour lui, avait-il, oui ou non, existé une «chambre à gaz» homicide au Struthof? Je n'ai jamais reçu de réponse à cette simple question. J'ai pourtant saisi jusqu'aux autorités officielles dont dépendait l'institut pour obtenir le droit d'avoir une réponse. Rien n'y a fait. Les autorités officielles ont cautionné le refus de réponse du D<sup>r</sup> Broszat.

**Aucun gazage à Dachau  
(par le D<sup>r</sup> Martin Broszat)**

Ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald des juifs ou d'autres détenus n'ont été gazés. La chambre à gaz de Dachau n'a jamais été complètement terminée et mise « en service ». Des centaines de milliers de détenus, qui périrent à Dachau ou dans d'autres camps de concentration situés à l'intérieur des frontières de l'ancien Reich, furent victimes avant tout des catastrophiques conditions d'hygiène et d'approvisionnement : rien que dans les

douze mois allant de juillet 1942 à juin 1943, 110.812 personnes moururent de maladie et de faim dans tous les camps de concentration du Reich, d'après les statistiques officielles de la SS. L'anéantissement massif des juifs par le gaz commença en 1941-1942 et il prit place uniquement en de rares points choisis à cet effet et pourvus d'installations techniques adéquates, avant tout en territoire polonais occupé (mais nulle part dans l'ancien Reich) : à Auschwitz-Birkenau, à Sobibor-sur-Bug, à Treblinka, Chelmno et Belzec.

Là mais non à Bergen-Belsen, Dachau ou Buchenwald, furent érigés ces dispositifs d'anéantissement en masse, camouflés en douches ou en chambres de désinfection, dont il est question dans votre article<sup>1</sup>. Cette distinction nécessaire ne change assurément pas d'un pouce le caractère criminel de l'institution des camps de concentration. Mais peut-être peut-elle aider à supprimer la fatale confusion d'où il résulte que maints incorrigibles se servent d'arguments isolément justes mais séparés de leur contexte à des fins polémiques et [d'où il résulte aussi] que se hâtent d'y répliquer des gens qui assurément possèdent un exact jugement d'ensemble mais qui s'appuient sur des informations fausses ou défectueuses.

D<sup>r</sup> M. Broszat, Institut d'histoire contemporaine,  
Munich.

[Publié dans *Mémoire en défense*, p. 181-184.]

\*\*\*

---

1. Allusion à un article publié la semaine précédente en première page de *Die Zeit* sous la plume de son rédacteur en chef, R. Strobel. Ce dernier avait violemment pris à partie le général américain Unrein qui avait, paraît-il, déclaré que la « chambre à gaz » de Dachau n'était qu'une douche. R. Strobel demandait que le général américain fût chassé d'Allemagne. On a là un exemple de la surenchère allemande dans les accusations portées contre l'Allemagne. Ce goût de surenchère atteint d'étonnantes proportions dans des domaines sans rapport avec le sujet tabou des « chambres à gaz ». Deux exemples : un marchand de jouets vendait des petits avions du modèle des avions allemands de la dernière guerre ; il est condamné pour leur avoir laissé l'insigne de la croix gammée ; le héros de la chasse allemande Hans Rudel publie *Trotzdem* ; aux États-Unis le livre est vendu à deux millions d'exemplaires ; en Allemagne, il est mis à l'index (fait rapporté par *Europäische Freiheitsbewegung*, juin 1980, p. 1 : à vérifier). [NdA]



# 1975

18 février 1975

## Exposé du préjudice subi

J'estime avoir été insulté et diffamé, à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, par le fait d'instances administratives à l'occasion, elles-mêmes, de l'exercice de leurs propres fonctions. Elles m'ont laissé insulter par voie d'affiche sans intervenir si peu que ce fût. Elles ont surtout pris à mon endroit une série de graves décisions qui m'attaquaient dans mon honneur et dans ma délicatesse, qui portent atteinte à ma réputation de professeur et de chercheur et qui, sans préjudice du retentissement possible des effets de ces décisions sur la suite de ma carrière, entravent mon libre exercice de la profession. J'ai été insulté publiquement par voie d'affiche sur le lieu de mes fonctions. J'ai été diffamé en séance publique le 25 juin 1974. J'ai été diffamé par voie de presse, le 5 juillet 1974, par le président de mon université. J'ai été à nouveau diffamé, le 8 octobre 1974, par le conseil de mon UER.

A un article diffamatoire paru dans un magazine de diffusion limitée, la Sorbonne Nouvelle a donné une extension considérable. Par la diffusion du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 1974, elle a saisi de l'affaire Faurisson, tout le personnel auxiliaire, technique, ouvrier et de service de «Censier», tous les étudiants, tous les collègues. Des incidents s'en sont suivis sur les lieux mêmes, en juin et en octobre 1974. Des collègues ont pris parti pour ou contre moi. Excipant de la condamnation de la Sorbonne, mon syndicat – auquel j'appartenais depuis vingt-deux ans (SNES d'abord, puis SNESup) – m'a exclu sans même m'entendre. A Lyon, la section syndicale du SNESup a approuvé cette décision, sans m'entendre non plus. Comment d'ailleurs ne pas les comprendre ? Ils supposent, en toute bonne foi, que si le président du Conseil de l'Université de la Sorbonne Nouvelle et son président m'avaient condamné à l'unanimité, ce ne pouvait être qu'en s'entourant de toutes les précautions qui s'imposaient : enquête préalable, audition de l'intéressé, etc. A Lyon, cette condamnation et cette exclusion me valent de la part de jeunes collègues une subite mise en quarantaine. Là encore des incidents – très limités il est vrai – se sont produits.

L'approbation en quelque sorte accordée par le président de la S.N. à *Tribune juive-Hebdo* a déclenché durant le second semestre de l'année 1974 un véritable tir de la presse française : *Le Canard enchaîné* (deux fois), *Tribune Juive* (deux fois encore, dont une pour suggérer mon éviction du SNESup), *Le Monde*, *Le Droit de Vivre*, *Les Temps Modernes* dénonçaient, parfois sans

le nommer, parfois en le nommant et en donnant l'adresse de son domicile, ce «professeur à la Sorbonne qui ose mettre en doute l'existence des camps de concentration» (ou: «des fours crématoires», ou: «des chambres à gaz»). Sur la première chaîne de la télévision française, le dimanche 15 septembre 1974, à 14 h, le grand rabbin Kaplan stigmatisait, sans le nommer, ce professeur à la Sorbonne.

J'ai reçu des lettres d'injures (dont une qui fait expressément mention du président de la Sorbonne Nouvelle) et des appels téléphoniques insultants. Ma femme a été prise à partie une fois; ma fille (qui ignorait alors tout de l'affaire) deux fois. A mon domicile, dans le couloir d'entrée de mon immeuble, quelqu'un avait inscrit: «Faurisson, tu crèveras.»

Avec le souci de distinguer ce qui, dans les attaques dont je suis la cible, est le fait de la presse ou de personnes civiles et ce qui – seul point qui doit m'intéresser ici – est le fait de l'Administration à laquelle j'appartenais, je déclare que:

«la Sorbonne Nouvelle, soit dans son Conseil d'université, soit dans son Conseil de Gestion, soit dans telle de ses instances chargées de veiller au bon ordre des choses et à la sécurité des personnes dans l'exercice de leurs fonctions, a gravement manqué à ses obligations administratives et s'est permis, avec une longue persistance dans l'outrage délibéré, de m'infliger un préjudice dont j'ai grandement souffert durant tout le second semestre de l'année 1974 et dont je souffre encore aujourd'hui dans mon travail alors même que je dépends d'une autre université, et dans ma vie privée et celle de ma famille.»

\*\*\*

Novembre 1975

## **Bibliographie sur le «problème des chambres à gaz»**

### **(Ont-elles, oui ou non, vraiment existé ?)**

La littérature concentrationnaire est immense. Elle ne compte pourtant aucun ouvrage, si court soit-il, sur les chambres à gaz hitlériennes<sup>1</sup>. Ce fait, à lui seul, est troublant. En trente ans, il ne s'est écrit aucun livre, en aucune langue, sur ce qu'on peut considérer comme la pierre angulaire du système concentrationnaire nazi. Aucun livre. Aucun article non plus, à notre connaissance. Certains livres consacrés, par exemple, à Auschwitz peuvent avoir un chapitre dont le titre laisse espérer que l'auteur va traiter de chambre à gaz, mais, inmanquablement, les promesses de ce titre ne sont pas tenues.

---

1. Il convient ici de se méfier de certains titres comme *Dokumentation zur Massen-Vergasung...*

Récemment paru, un gros ouvrage d'Hermann Langbein sur Auschwitz<sup>1</sup> ne contient pas un seul développement sur le sujet ; en revanche, à tout instant, le lecteur se voit entretenir de «cheveux de gazés», de «dents de gazés», de gazages (sans autre précision), de «sélection» (entendue au sens de «sélection pour le gazage ou le massacre»); pour l'auteur, l'existence de ces chambres n'a apparemment besoin que de précisions imprécises. Quant à Olga Wormser-Migot, elle ne consacre que quatre pages, à peu près, de son importante thèse sur *Le Système concentrationnaire nazi*, au sujet même des chambres à gaz. Or, ces pages s'intitulent «Le problème des chambres à gaz». Et ce problème n'est autre que celui de leur existence ou de leur inexistence à Mauthausen et à Ravensbrück. La réponse de l'auteur est très nette: ces deux camps n'ont jamais possédé de chambre à gaz. On sait pourtant l'abondance, la précision, la qualité des «preuves», des «témoignages» et des «documents» ainsi que l'autorité morale des «témoins» (voy. Germaine Tillion) qui plaidaient en faveur de l'existence de ces chambres<sup>2</sup>. Olga Wormser-Migot ne traite du sujet qui nous intéresse ici à propos d'aucun autre camp. Soit dans cette même thèse, soit dans sa thèse complémentaire, il lui arrive bien de faire allusion à l'existence de chambres à gaz en quelques points de l'actuelle Pologne, mais rien ne nous permet de dire sur quoi elle fonde sa conviction – au moins apparente – que ces chambres-là ont bien existé. On se demande en quoi les témoignages et documents concernant Auschwitz présentent plus de valeur à ses yeux que ceux qui touchent Mauthausen ou Ravensbrück.

L'Institut d'histoire contemporaine de Munich passe généralement pour l'autorité la plus compétente en ce qui regarde le nazisme. Son antinazisme, en tout cas, ne fait de doute pour personne. Son directeur, Martin Broszat, est à ce point *personagrata* auprès des autorités polonaises qu'il a été admis au rare privilège de consulter le manuscrit des «mémoires» (*sic*) de Rudolf Höss, qui commanda pendant un certain temps le camp d'Auschwitz. Il en publia en 1958 la version originale ou prétendue telle. On ne connaît rien du Dr Martin Broszat sur le gazage sinon sa lettre du 19 septembre 1960 à *Die Zeit*. Il y déclare qu'il n'a, en fin de compte, existé aucune chambre à gaz dans les camps situés sur le territoire de l'ancien Reich, mais seulement en quelques point de Pologne. On attendait, depuis cette très grave «rectification» d'ordre historique, la publication d'un ouvrage où on nous aurait fait savoir, d'une part, pourquoi M. Broszat ne croyait plus à l'existence de ces chambres à gaz, et, d'autre part, pourquoi il persistait à croire en l'existence de celles qui se situaient en Pologne. Non seulement cet ouvrage n'est pas venu mais il ne faut pas compter qu'il viendra. M. Broszat ne répond plus. Il déclare n'être pas en état de répondre par une lettre «au problème compliqué

---

1. H. Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*.

2. Même les commandants des deux camps étaient, nous dit-on, passés aux aveux.

des chambres à gaz»<sup>1</sup>; il promet un ouvrage sur les victimes juives du régime nazi où il sera traité de la question; il ne peut, même approximativement, en donner la date de publication.

Comment faire devant ce silence ou ces dérobades ?

Interroger d'autres spécialistes de l'histoire des camps de concentration ?

Nous l'avons fait pendant quelques années; le résultat n'est pas plus encourageant.

Reste à se lancer soi-même dans l'examen des quarante-deux tomes de compte rendu du procès international de Nuremberg, ou des archives des procès américains de Nuremberg, ou des sténogrammes du procès Eichmann (Jérusalem, 1961), ou des comptes rendus du procès de Francfort (1963-1965), ou des procès-verbaux d'interrogatoire des anciens responsables de camps nazis.

Il s'agit là d'un travail immense, passionnant... et très édifiant.

Mais quelles lectures conseiller à un profane, de langue française, qui voudrait s'initier à la question ? Peut-être pourrait-on lui suggérer de lire – avec une attention de tous les instants – les ouvrages suivants :

Allainmat (Henry), *Auschwitz en France. La vérité sur le seul camp d'extermination en France: le Struthof*, Paris, Presses de la Cité, 1974, 249 p.

Poliakov (Léon), *Auschwitz*, Paris, Julliard (coll. Archives), 1964, 223 p.

Höss (Rudolf), *Le Commandant d'Auschwitz parle*, traduit de l'allemand par Constantin de Grunwald, Paris, 1959, rééd. 1970, 297 p.

Nyiszli (D<sup>r</sup> Miklos), *Médecin à Auschwitz. Souvenirs d'un médecin déporté*, traduit et adapté du hongrois par Tibère Kremer, Paris, Julliard, 1961, 257 p.

Rassinier (Paul), *Le Véritable Procès Eichmann ou les vainqueurs incorrigibles*, Paris, Les Sept Couleurs, 1962, 255 p.<sup>2</sup>.

\*\*\*

Novembre 1975

### **Lettre à *Historama* [Nacht und Nebel]**

1. «*Zu dem komplizierten Problem der Gaskammern*», Correspondance personnelle (mais communicable).

2. Cet ouvrage, remarquable par sa précision, mais un peu trop polémique pour notre goût, émane d'un historien, ancien déporté, dont les écrits ont ouvert les yeux de bien des historiens sur le mythe possible des chambres à gaz hitlériennes. Son premier ouvrage sur les mythes de guerre dans certains camps (*Le Mensonge d'Ulysse*) est loin de valoir ses publications ultérieures.

Je me permets de vous signaler une erreur et une omission aux pages 87 et 88 de votre revue du mois de juillet 1975.

Erreur, le *Nacht und Nebel Erlass* est en fait du 7 décembre et non du 12 décembre 1941. Il est vrai, que sauf erreur de ma part, le texte de cette ordonnance n'a pas été retrouvé et que l'on cite toujours, comme cela a été le cas au grand procès de Nuremberg, le texte en date du 12 décembre qui y fait référence.

Omission, plus grave pour qui, du moins, a le souci de ne pas confondre l'histoire avec la propagande ou le journalisme: *Nacht und Nebel* est une expression inventée d'après les initiales N.N. couramment utilisées dans l'administration allemande (et aussi italienne) pour désigner soit l'anonymat de fait soit l'anonymat de contrainte. Dans le premier cas, il s'agit de *Nomen Nescio* (nom inconnu) et, dans le second, il s'agit de *Nomen Notetur* (nom à censurer). L'équivalent français en est soit *Inconnu*, soit *X* soit *sans autre renseignement*<sup>1</sup>.

Le livre de Walter Görlitz sur Keitel, traduit par R. Moreigne, sans entrer dans ces explications, rappelle, p. 247, que la traduction de N.N. par *Nuit et Brouillard* n'est qu'une habitude qu'on a prise.

Ne pensez-vous pas, avec moi, qu'il importe de revenir sur certaines habitudes et de rétablir la vérité par un retour aux sources ? Nous nous trompons tous et très souvent mais ne croyez-vous pas que, de rectification en rectification, *Historama* peut apparaître comme une revue qui, à la différence de quelques autres, recherche la vérité ?

[Publié dans *Historama*, novembre 1975, p. 10, repris dans *VHVP*, p. 81.]

---

1. Référence: *Deutsches Wörterbuch* de Jakob et Wilhelm Grimm, 1889, à l'article N.

# 1976

23 septembre 1976

## **Le « musée » du camp de Natzweiler-Struthof va être reconstitué...**

### **Remarques et mises en garde à ce sujet**

Le « musée » et ses dépendances – la « chambre à gaz » par exemple – ont été, ces dernières années, au centre de diverses polémiques. Certaines des critiques alors formulées apparaissent, avec le temps, de plus en plus fondées. Les autorités publiques n'ont pas cru devoir en tenir compte. Il ne faudrait pas aujourd'hui répéter les erreurs du passé. Les autorités publiques seraient bien inspirées d'intervenir pour que le nouveau « musée » soit conçu dans un esprit d'honnêteté plutôt que dans une intention de propagande.

La propagande de guerre, toujours haineuse et mensongère, ne peut avoir qu'un temps. Certaines parties de l'ancien « musée » n'étaient que de la propagande de guerre. L'exposition, par exemple, qui était consacrée à l'histoire de la déportation était hautement contestable à la fois dans son esprit et dans sa composition matérielle. Tout ce qui concernait le cas d'Auschwitz (« *Auschwitz Stammlager* », Birkenau, Monowitz) était l'objet d'exagérations fabuleuses, riches de précisions inventées et de chiffres extravagants, et cela à tel point que le « *Panstwowe Muzeum w Oswiecimiu* », organisme de l'État polonais, lui-même notablement plus soucieux de propagande que de vérité, se trouvait largement dépassé par le « musée » du Struthof au point de vue de la surenchère dans l'horreur. Cette exposition, conçue longtemps après la guerre, semble avoir été l'œuvre d'un professeur d'histoire et d'un libraire dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont pas fait preuve de beaucoup de discernement dans le choix de leur documentation.

Les photographies et leurs légendes ainsi que les textes et les documents de la nouvelle exposition seraient cette fois-ci à choisir avec la plus grande attention afin d'écarter les éléments tendancieux, douteux ou franchement apocryphes qui déshonoraient l'ancienne exposition. Il faudrait aussi tenir compte, en matière d'histoire de la déportation, des importantes mises au point et rectifications apportées dans ces dernières années par la science

historique. Je tiens à votre disposition de nombreux documents d'importance, relatifs à ce qu'il est convenu d'appeler la «réécriture» de la déportation.

Il y a plus grave dans les reproches qu'on peut adresser aux muséographes du Struthof. Et là une intervention des pouvoirs publics s'impose. Le petit local (225 cm x 320 cm x 275 cm) désigné aux visiteurs comme une «chambre à gaz» – et classé à ce titre comme «monument historique» – **ne pouvait pas être une «chambre à gaz»** ! Le colonel Rémy n'est pas le seul sans doute à le penser quand il écrit : «[...] je pense comme lui [M. Verheyre, ancien déporté de Gross-Rosen et de Buchenwald] qu'il n'y avait pas de chambre à gaz au Struthof-Natzweiler. Il y avait un crématoire, de même qu'à Buchenwald<sup>1</sup>.» Personnellement, je tiens à votre disposition les preuves de la supercherie ou de l'«erreur». Je suis prêt à fournir, en particulier, toute précision sur les points suivant :

- la prétendue «chambre à gaz» n'est nullement «en état d'origine» ainsi que le prétend l'inscription officielle; des travaux importants y ont été faits comme le révèle l'état des lieux et comme le confirment non seulement des devis mais des factures (ainsi que la déposition, recueillie par mes soins, de la patronne d'une entreprise de la région)<sup>2</sup>;
- l'installation est conçue de telle sorte qu'à tout coup le gazeur aurait été gazé et le voisinage avec lui;
- l'opération de gazage décrite dans les différentes versions de ses «aveux» par Kramer est remarquablement vague, absurde et inapplicable en la circonstance, vu la configuration de la pièce, la forme du «trou» (!!!), la dimension du «regard» (!), l'état de la porte «blindée» (*sic*), l'absence de toute herméticité, et quelques autres détails dont la cheminée de système «boîte à fumée»;
- le témoignage de M<sup>e</sup> Naud sur le «procès du Struthof»;
- l'analyse critique d'une bibliographie de base (Ragot, Hornung, Spitz, Allainmat...);
- une conversation téléphonique et un échange de correspondance avec M. François Faure («Amicale des Déportés et Familles de Disparus de Natzweiler-Struthof et ses Kommandos»);

---

1. Voy. *Historama*, oct. 1975, p. 13.

2. Je précise que ces travaux ont affecté non seulement le contenant (c'est-à-dire la ferme de M. Edouard Idoux) mais le contenu (c'est-à-dire le petit local baptisé «chambre à gaz»).

– divers dossiers dont celui du classement des lieux en «monument historique».

J'ajoute que le bâtiment où est censé se trouver la «chambre à gaz» est, d'autre part, doté d'une pièce où d'anciennes cuves à choucroute et à pommes de terre (?) sont présentées aux visiteurs comme... des cuves à formol pour les cadavres. Pourtant la seule absence de toute espèce de fermeture hermétique (il n'y a que de simples abattants de bois faits de planches grossières, comme c'est d'ailleurs le cas pour la porte de la «chambre à gaz») aurait dû, ainsi que l'absence du moindre système d'évacuation, avertir les muséographes que ces cuves n'auraient pu contenir ni formol, ni cadavres pour ainsi dire laissés à l'air libre.

Ma dernière remarque et mise en garde sera, si vous le permettez, pour dire qu'un «musée du Struthof» ne saurait passer sous silence le fait que ce camp a servi de lieu de détention non seulement avant mais après la Libération. Et cela dans des conditions sinon identiques, du moins comparables.

## 1977

Janvier 1977

### **Traduction du document NI-9912 de Nuremberg**

*Le document NI-9912 : il anéantit tous les prétendus «témoignages», sans exception, sur l'emploi du Zyklon B pour tuer des êtres humains.*

*Remarque sur ce document :* il provient des archives des procès de Nuremberg. Il a été enregistré par les Américains à une date tardive: le 21 août 1947, sous la cote NI (Nuremberg, Industrialists). Il provient des archives de la Degesch. Il est répertorié sous quatre rubriques, dont la rubrique des «Atrocités» (*sic*).

L'original se présente sous la forme de quatre grandes pages à placarder. Il s'agissait d'une affichette qui a dû être distribuée à de très nombreux exemplaires, ici par l'Institut d'Hygiène de Prague en pleine guerre sans doute. Son contenu montre qu'il s'agit de directives pour l'emploi du Zyklon (acide prussique ou cyanhydrique) en vue d'exterminer la vermine dans les bâtiments qui pouvaient être aussi bien civils que militaires (appartements, casernes, etc.). Ce document nous rappelle opportunément une vérité d'expérience: de toutes les armes mortelles, le gaz restera sans doute longtemps la moins maniable; quand il tue, il tue si bien qu'il peut être fatal au tueur qui s'avise de l'employer. Autant il est



facile de tuer avec de l'acide prussique, autant il est difficile de tuer son prochain sans de terribles risques pour soi-même. Ce document décrit les propriétés du Zyklon, son risque d'explosion, sa toxicité. Seules des personnes possédant un certificat délivré au terme d'un entraînement spécial peuvent utiliser ce produit. Le programme d'un gazage, puis ses préparatifs nécessitent des mesures et des travaux qui requièrent plusieurs heures, sinon plusieurs jours. Puis vient l'opération elle-même. Parmi de nombreux détails on notera que le Zyklon ne se déverse pas en tas ou à la volée. Pour avoir son effet, il doit être étalé en couche mince sur des napperons de papier; rien n'ira s'égarer dans un coin et tout sera récupéré le moment venu. Il faudra de six à trente-deux heures pour tuer la vermine (seize heures en moyenne). Puis viendra le moment le plus critique: celui de l'aération. Le texte dit: «L'aération présente le plus grand danger pour les participants comme pour les non-participants. Il faut donc y procéder avec une prudence particulière et toujours en portant le masque à gaz.» Cette aération devra durer «au moins vingt heures». Des sentinelles, pendant tout ce temps et même par la suite, doivent rester près du bâtiment. Pour s'assurer qu'il ne reste plus de gaz, les spécialistes, toujours portant leurs masques, pénètrent dans les locaux avec une bande de papier indicateur de gaz résiduel. Vingt heures auparavant, la simple ouverture des portes et fenêtres ainsi que les débouchages faciles (cet effort n'est rien à côté du transport de milliers de cadavres !) avaient présenté un certain danger puisque, après chaque étage aéré, il leur avait fallu se rendre à l'air libre et, là, ôter leur masque pour respirer l'air frais pendant dix minutes au moins. Tout est à l'avenant et je laisse au lecteur le soin de découvrir à chaque ligne de ce document combien par comparaison sont absurdes les récits de nos faux témoins. [NdA]

---

## Document NI-9912

### **Richtlinien für die Anwendung von Blausäure (Zyklon) zur Ungeziefervertilgung (Entwesung)**

[Traduction de ce document]

*Directives pour l'utilisation de l'acide prussique (Zyklon) en vue de  
l'extermination de la vermine (désinfection).*

#### **I. Propriétés de l'acide prussique**

L'acide prussique est un gaz qui se dégage par évaporation.

*Point d'ébullition: 26°C.*

*Point de congélation: - 15°C.*

*Poids spécifique: 0,69*

*Le liquide s'évapore facilement.*

*Liquide: limpide comme de l'eau, incolore.*

*Odeur: caractéristique, douceâtre.*

Pouvoir de pénétration extraordinairement élevé.

L'acide prussique est soluble dans l'eau.

*Risque d'explosion*: 75 g d'acide prussique par m<sup>3</sup> d'air. (Utilisation normale: env. 8-10 g par m<sup>3</sup> dans ce cas, non explosif). L'acide prussique ne doit pas être mis en contact avec une flamme nue, des fils métalliques incandescents, etc. Il brûle alors lentement et perd complètement son effet. (Il se forme de l'acide carbonique, de l'eau et de l'azote.)

*Toxicité pour les animaux à sang chaud*:

L'acide prussique n'a presque pas d'effet avertisseur; c'est pourquoi il est hautement toxique et hautement dangereux. L'acide prussique est un des poisons les plus violents. Il suffit d'un mg par kg de poids corporel pour tuer un homme. Les enfants et les femmes sont généralement plus sensibles que les hommes. Des quantités très faibles d'acide prussique ne sont pas nocives pour l'homme, même respirées de façon continue. Les oiseaux et les poissons sont particulièrement sensibles à l'acide prussique.

*Toxicité pour les insectes*:

L'effet de l'acide prussique sur les insectes ne dépend pas de la température autant qu'en dépend l'effet d'autres gaz; c'est-à-dire qu'il agit aussi aux basses températures (il agit encore à - 5°C). Chez beaucoup d'insectes, particulièrement chez les punaises et les poux, les œufs sont plus sensibles que les imagos<sup>1</sup>.

*Toxicité pour les plantes*:

Le degré de toxicité dépend de l'état de végétation des plantes. Les plantes sclérophylles sont moins sensibles que les plantes à feuilles molles. Les moisissures et le bolet destructeur ne sont pas détruits par l'acide prussique.

*Les bactéries ne sont pas détruites par l'acide prussique.*

## **II. Forme d'utilisation de l'acide prussique**

Le *Zyklon* est le produit obtenu par l'absorption d'un mélange d'acide prussique et d'un gaz irritant dans une substance porteuse. On utilise comme substance porteuse soit des disques de fibres ligneuses, soit une masse granuleuse rouge brun (*Diagriess*), soit de petits cubes bleus (*Erco*).

Le gaz irritant a, outre son rôle de gaz d'avertissement, l'avantage de stimuler la respiration des insectes. Dégagement de l'acide prussique et du gaz irritant par simple évaporation. *Le Zyklon se conserve trois mois.* Utiliser d'abord les boîtes abîmées. *Toujours utiliser complètement le contenu d'une boîte.* L'acide prussique liquide attaque les vernis, laques, peintures, etc. L'acide prussique gazeux ne cause pas de dégâts. L'adjonction du gaz irritant ne modifie pas la toxicité de l'acide prussique; mais elle réduit considérablement le danger.

On peut rendre le *Zyklon* inoffensif en le brûlant.

## **III. Possibilités d'intoxication**

---

1. Un imago est un insecte adulte n'ayant plus à subir aucune mue.

### 1. *Intoxications légères*

Vertiges, étourdissements, maux de tête, vomissements, indispositions, etc. Tous ces symptômes se dissipent si l'on sort immédiatement à l'air frais. L'alcool diminue la résistance lors d'une opération de gazage par l'acide prussique. Il ne faut donc pas boire d'alcool.

Administrer: 1 comprimé de Cardiazol ou de Veriazol pour prévenir des troubles cardiaques; le cas échéant, encore un comprimé après 2 à 3 heures.

## 2. *Intoxications graves:*

La personne intoxiquée s'affaisse brusquement et reste sans connaissance. Premiers secours: de l'air frais, retirer le masque à gaz, desserrer les vêtements, respiration artificielle, Lobelin par voie intramusculaire 0,01 g.

*Les injections de camphre sont interdites.*

[fin de la page 1 de l'original]

## 3. *Intoxications par la peau*

Mêmes symptômes qu'au point 1. Même traitement aussi.

## 4. *Intoxications stomacales*

A traiter avec: Lobelin, 0,01 g par voie intramusculaire, sulfate de fer, magnésie calcinée.

## **IV Protection contre le gaz**

Pour les gazages au Zyklon, utiliser seulement le filtre spécial, par ex. la cartouche filtrante «J» (bleu brun) de la firme Auergesellschaft de Berlin, ou de la firme Drägerwerke de Lübeck.

Si le gaz traverse le masque, quitter immédiatement le bâtiment et changer le filtre après avoir vérifié aussi l'étanchéité du masque et de son ajustement. La cartouche filtrante est épuisée quand du gaz traverse le masque. Avec la cartouche «J», se déplacer deux minutes environ à l'air libre afin d'obtenir un certain degré d'humidité dans la cartouche filtrante par l'air expiré.

*On ne doit en aucun cas changer le filtre dans le local rempli de gaz.*

## **V. Le personnel**

Pour chaque désinfection, employer une équipe de désinfection de deux hommes au moins. C'est le chef de gazage qui est responsable du gazage. C'est à lui qu'incombent notamment l'inspection, l'aération, l'autorisation d'accès après gazage et les mesures de sécurité. Le chef de gazage doit désigner immédiatement son remplaçant pour le cas où il devrait s'en aller. Il faut suivre immédiatement les instructions du chef de gazage.

*Il est interdit, pour les travaux de gazage, d'utiliser des personnes ou bien n'ayant pas suivi l'entraînement spécial ou bien ayant suivi l'entraînement mais ne possédant pas encore de certificat.* Il est également interdit de faire entrer ces personnes dans des locaux emplis de gaz. Le chef de gazage doit toujours savoir où il peut atteindre ses hommes. Tous les hommes de l'équipe doivent pouvoir présenter à tout moment l'autorisation officielle qu'ils ont obtenue pour utiliser l'acide prussique en vue de la destruction des parasites.

Les présentes directives devront dans tous les cas être strictement suivies.

## **VI. Équipement**

Chacun doit toujours avoir sur lui:

1. Son propre masque à gaz.
2. Au moins 2 cartouches spéciales contre l'acide prussique-Zyklon.
3. La notice: «Premiers secours aux personnes intoxiquées par l'acide prussique.»
4. Les instructions de travail.
5. Le certificat d'agrément.

Chaque équipe de désinfection doit toujours avoir avec elle :

1. au moins trois filtres spéciaux comme réserve supplémentaire.
2. un appareil de détection du gaz restant.
3. un nécessaire pour injections de Lobelin.
4. des ampoules de Lobelin de 0,01 g.
5. des comprimés (de Cardiazol), de Veriazol.
6. un ouvre-boîtes à levier ou un marteau à points pour ouvrir les boîtes de Zyklon.
7. des panneaux de signalisation du modèle prescrit.
8. du matériel d'étanchéisation.
9. des feuilles de papier comme napperons d'étalement.
10. une lampe de poche électrique.

Toujours tenir les appareils bien propres et en ordre. Réparer immédiatement les appareils abîmés.

## **VII. Programme d'un gazage**

1. Le gazage est-il seulement réalisable ?
  - a) Type de bâtiment et situation.
  - b) Nature, état du toit.
  - c) Nature, état des fenêtres.
  - d) Présence de carnaux de chauffage, de cheminées d'aération, de brèches dans les murs, etc.
2. Déterminer la nature des parasites à détruire.
3. Calculer le cubage des locaux (ne pas se fier à des plans, mais mesurer soi-même. Prendre seulement les dimensions extérieures, maçonnerie incluse).
4. Préparer les gens.  
(A retirer [le jour venu] : animaux domestiques, plantes, nourriture, plaques photographiques non développées, tabacs et boissons, filtres de masques à gaz).
5. Déterminer les obturations particulièrement difficiles. (Cheminées d'aération, conduits, planchéiages pour gros orifices, toits).
6. Déterminer les mesures de sécurité adéquates. (Garde, équipe d'ouvriers pour calfeutrer.)
7. Fixer le jour du gazage et le délai d'évacuation.
8. Le cas échéant, faire prendre à temps des mesures de sécurité pour le voisinage.

9. Notifier aux autorités.

### **VIII. Préparatifs d'un gazage**

1. Obturation étanche.
2. Ouvrir totalité des portes, armoires, tiroirs, etc.
3. Défaire les lits.
4. Retirer les liquides à l'air libre (restes de café, eau de lavage, etc.).  
[fin de la page 2 de l'original]
5. Retirer la nourriture.
6. Retirer plantes et animaux domestiques (aquariums, etc.).
7. Retirer plaques et films photographiques *non développés*.
8. Retirer pansements adhésifs, médicaments non emballés ou en sachets (spécialement charbon).
9. Retirer filtres de masques à gaz.
  10. Préparer le contrôle du résultat.
  11. Faire évacuer les gens.
  12. Se faire remettre les clés. (Toutes les clés des portes).

### **IX. La concentration du gaz et sa durée d'action**

dépendent de la nature des parasites,  
de la température,  
du degré de remplissage des locaux et  
de l'étanchéité du bâtiment.

A des températures intérieures de plus de + 5°C, on prend généralement 8 g/m<sup>3</sup> d'acide prussique.

Durée d'action: 16 heures à moins que des conditions particulières, une construction fermée, par ex., ne requièrent moins de temps. Quand il fait chaud, on peut descendre jusqu'à six heures. A des températures inférieures à + 5°C, allonger la durée d'action jusqu'à trente-deux heures au moins.

La concentration et la durée susmentionnées sont à observer pour: punaises, poux, puces, etc. avec œufs, larves et pupes <sup>1</sup>.

Pour les teignes : plus de + 10°C, 16 g/m<sup>3</sup> et durée d'action de 24 heures.

Mites de la farine : comme pour les punaises.

### **X. Gazage d'un bâtiment**

1. Vérifier si tout le monde a quitté le bâtiment.
2. Débarrer les caisses de Zyklon. Pour chaque étage, préparer la quantité requise.

---

<sup>1</sup> Une pupe est l'enveloppe lymphale des insectes, et, plus particulièrement, des diptères.

3. Répartir les boîtes. Un homme se rend dans le bâtiment: il y reçoit les boîtes apportées par l'équipe d'ouvriers et il les répartit. (Il les fait déposer à côté des napperons d'étalement.)
4. Renvoyer l'équipe d'ouvriers.
5. Placer les hommes de garde; le chef de gazage leur donne ses consignes.
6. Vérifier qu'étanchéisation et évacuation sont complètes.
7. Mettre l'ensemble de protection contre le gaz.
8. Ouvrir les boîtes et déverser leur contenu. Répandre en couche mince pour que le Zyklon s'évapore rapidement et pour obtenir au plus vite la concentration en gaz nécessaire. Le traitement commence par le dernier étage; commencer par la cave avant le rez-de-chaussée, si la cave n'a pas d'issues. Ne plus pénétrer, si possible, dans les locaux déjà traités. Le traitement s'opère lentement et calmement. Aller avec une lenteur particulière dans l'escalier. N'interrompre le traitement qu'en cas de besoin.
9. Fermer à clé la porte de sortie, la rendre étanche (ne pas oublier le trou de serrure) et remettre la clé au chef de gazage.
10. On collera sur la porte un avis rédigé comme suit: «Attention ! Gaz toxiques. Danger de mort. Entrée interdite.» L'avis doit – si nécessaire – être rédigé en plusieurs langues. Il doit comprendre en tout cas au moins une tête de mort bien visible.
11. Ensemble de protection contre le gaz, appareils de réanimation et indicateurs de gaz résiduel doivent être à portée. Chacun des hommes de l'équipe de gazage doit savoir où se trouvent ces objets.
12. Un homme au moins du personnel de gazage reste toujours à proximité immédiate du bâtiment soumis au gazage. Son emplacement doit être notifié à la garde.

## **XI. Aération**

L'aération présente le plus grand danger pour les participants comme pour les non-participants. Il faut donc y procéder avec une prudence particulière et toujours en portant le masque à gaz. En principe il faut aérer de façon à *pouvoir gagner l'air libre dans le plus bref délai* et de façon que le gaz s'évacue d'un côté où *tout risque est exclu pour les non-participants*. Si l'aération est difficile, un homme ayant suivi l'entraînement spécial reste devant le bâtiment pour observer l'évacuation du gaz.

1. Veiller à ce qu'aucune personne étrangère au gazage ne se trouve aux environs du bâtiment.
2. Disposer les sentinelles de sorte que, sans être incommodées par le gaz qui s'évacue, elles puissent néanmoins observer les accès au bâtiment.
3. Mettre le masque à gaz.
4. Entrer dans le bâtiment. Fermer les portes mais non à clé.

5. Ouvrir d'abord les fenêtres du côté du bâtiment opposé à la direction du vent. Aérer étage après étage. Commencer par le rez-de-chaussée et faire une pause de dix minutes au moins après chaque étage.

6. Dans chaque pièce du bâtiment, il faut ouvrir les portes donnant accès au couloir, les portes de communication entre les chambres et ouvrir aussi les fenêtres. Si l'on a des difficultés pour certaines fenêtres, on peut ne les ouvrir qu'après que la plus grande partie du gaz s'est évacuée.

[fin de la page 3 de l'original]

7. Les planchéiages et autres dispositifs d'étanchéité qui ne pourraient pas être facilement rangés peuvent n'être retirés qu'après que la plus grande partie du gaz s'est évacuée.

8. En cas de gel et de risque de gel, veiller à ce que le chauffage et les conduites d'eau ne gèlent pas.

9. Les chambres contenant des choses de valeur telles que garde-robes, etc., peuvent être refermées à clé dès que les fenêtres sont ouvertes.

10. Bloquer fenêtres et portes pour qu'elles ne se referment pas d'elles-mêmes.

11. Les obturateurs étanches des cheminées seront enlevés après la levée provisoire de l'interdiction d'accès.

12. L'aération doit durer au moins vingt heures.

13. La garde doit rester près du bâtiment pendant toute la durée de l'aération.

## **XII. Levée provisoire de l'interdiction d'accès**

Un local qui a été gazé peut redevenir provisoirement accessible dès que la bande de papier indicateur de gaz résiduel prend – les fenêtres et portes étant ouvertes – une coloration d'un bleu plus pâle que le milieu de l'échelle colorimétrique de référence. Dans les locaux provisoirement accessibles, on ne peut procéder qu'à des travaux d'aération et d'aménagement. En aucun cas on ne peut s'y reposer ou dormir. Fenêtres et portes doivent rester constamment ouvertes.

## **XIII. Travaux de rangement après la levée provisoire de l'interdiction d'accès**

1. Enlever les restants de Zyklon des locaux qui ont été gazés. Il faut en général – comme pour les boîtes et caisses – les renvoyer à l'usine. Avant de les renvoyer des locaux qui ont été gazés, retirer des caisses l'inscription «Poison». Les restants humides, mouillés ou salis, ainsi que les boîtes abîmées, ne peuvent en aucun cas être renvoyés. On peut les jeter aux ordures ou sur le crassier, mais il ne faut jamais les vider dans des eaux courantes.

2. Matelas, paillasses, coussins, meubles rembourrés ou autres objets semblables: les secouer ou les battre pendant une heure au moins dans le vestibule, sous la surveillance du chef de gazage ou de son représentant.



3. Si c'est possible, renouveler le rembourrage des paillasses. Mais le vieux rembourrage n'aura pas à être brûlé; on pourra le réutiliser après l'avoir encore aéré.

4. Si les cheminées ont été obturées en haut, il faut retirer soigneusement ce qui les obture, sinon le danger existe qu'il n'y ait pas assez de tirage pour le feu dans les poêles et les cuisinières, ce qui provoquerait des intoxications par l'oxyde de carbone.

5. Après la levée définitive d'interdiction d'accès, rédiger un rapport de gazage en double exemplaire selon le modèle prescrit. Doivent notamment y figurer:

- a) le cubage qui a été gazé,
- b) la quantité de Zyklon utilisée,
- c) le nom du chef de gazage,
- d) les noms des autres membres du personnel,
- e) la durée d'action du gaz,
- f) le jour et l'heure d'autorisation d'accès aux locaux désinfectés.

#### **XIV. Levée définitive d'interdiction d'accès**

1. En aucun cas moins de vingt et une heures après le début de l'aération.

2. Rapporter dans la pièce tous les objets qu'on avait sortis pour les battre.

3. Fenêtres et portes seront fermées pendant une heure.

4. Dans les locaux chauffables, la température doit être portée au moins à 15°C.

5. Détection du gaz résiduel. Même s'il est placé entre des couvertures superposées, entre des matelas superposés et dans des locaux difficiles d'accès et difficiles à aérer, le papier indicateur ne doit pas être d'un bleu plus prononcé que le degré le plus clair de l'échelle colorimétrique de référence. Si ce n'est pas le cas, il faudra continuer l'aération et recommencer le contrôle du gaz résiduel après quelques heures.

6. Dans des bâtiments à réutiliser le plus rapidement possible pour y dormir, procéder au contrôle du gaz résiduel dans chaque pièce séparément. En aucun cas, on ne pourra dormir, pendant la nuit qui suit le gazage, dans une pièce qui a été gazée. Les fenêtres doivent toujours rester ouvertes pendant la première nuit où l'on réutilisera la pièce.

7. Le chef de gazage ou son représentant ne peut pas quitter le bâtiment avant que la levée définitive d'interdiction d'accès n'ait été accordée jusqu'à la dernière pièce.

Publié par l'Institut d'Hygiène du Protectorat de Bohême-Moravie à Prague.

[fin de la page 4 et dernière de l'original]

\*\*\*

Juillet 1977

## **« Comment travaille le journaliste Pierre Viansson-Ponté ? »**

«Le Mensonge» : tel est le titre que M. Viansson-Ponté, journaliste du *Monde*, vient de donner à son compte rendu d'une brochure anglaise (traduite en français), où se trouve niée l'existence réelle à la fois des «chambres à gaz» hitlériennes et du «génocide» des juifs.

L'édition de cette brochure en français s'intitule maladroitement et avec une faute d'orthographe : *Six millions de morts le sont-ils réel[l]ement ?* Le journaliste dit que c'est la publication d'«une "Historical Review Press", qui a son siège à Richmond, dans le Surrey, et que son auteur est un écrivain nommé Richard E. Harwood».

Le compte rendu se trouve à la page 13 du numéro du *Monde* daté 17-18 juillet 1977 (voy. copie ci-jointe). Il comprend quinze alinéas.

*Alinéa 1.* Le journaliste dit que cette brochure porte «en guise de signature, la mention "Historical Fact n° 1". »

*Remarque:* Il ne s'agit pas d'une manière de signature.

Cette formule, encadrée, annonce le titre ! La signature apparaît en page 3a : «Richard E. Harwood».

*Alinéa 2.* Le journaliste ne donne pas à son lecteur une référence qui lui permette de se procurer cette brochure, de la lire et de s'en faire une opinion personnelle. Cette référence s'imposait d'autant plus que, de l'avis même du journaliste, la maison d'édition n'est pas connue; elle serait «une " Historical Review Press"» (voy. ci-dessus).

*Alinéa 3.* Le journaliste dit que «cette brochure est assez largement diffusée, gratuitement bien sûr».

*Remarque:* Le journaliste n'explique pas le sens de ce «bien sûr».

*Alinéa 4.* Le journaliste dit que «six millions de Juifs ont été victimes du génocide perpétré par les nazis». Il ajoute que le nier serait vraiment «trop énorme».

*Remarque:* Ce chiffre, ce «génocide», cette «énormité», le journaliste les pose comme trois évidences, qui ne souffrent pas la discussion.

*Alinéa 5.* Le journaliste dit que, pour R.E. Harwood (R. E. H.), «les nazis, n'ont nullement exterminé, entre 1939 et 1945, six millions de juifs, mais tout au plus "quelques milliers"».

*Remarque:* En réalité, ainsi que le journaliste le précisera dans la phrase qui suit celle-ci, R. E. H. dit qu'*aucun* Juif n'a été la victime d'une volonté d'*extermination*. Quant au chiffre des *pertes juives* (comme on dit : «les pertes alliées» ou «les pertes des populations civiles allemande », par exemple) durant la

Seconde Guerre mondiale, il ne fait de la part de R. E. H., l'objet que d'estimations si confuses et si contradictoires qu'on ne s'y reconnaît pas. Comparant, p. 8a, deux statistiques américaines, l'une de 1938 et l'autre de 1948, il en déduit que ces statistiques ne permettent qu'un chiffrage «par milliers». Mais, p. 34a, il paraît situer ces pertes autour d'un million quand il cite, d'une part le maximum de 1,2 million calculé par Paul Rassinier, et, d'autre part, le chiffre de 896.892 morts trouvé – prétend R. E. H – par Raul Hilberg. Enfin, à la page 35, il estime à 300.000 le nombre de «personnes qui moururent dans des prisons et des camps de concentration entre 1939 et 1945, victimes de persécutions politiques, raciales ou religieuses». Il ajoute que «toutes ces victimes n'étaient pas juives». Il est à noter, en passant, que R. E. H. attribue cette statistique à la Croix-Rouge internationale et qu'il renvoie son lecteur à *Die Tat*, numéro du 19 janvier 1955 (Zurich). Or, vérification faite, s'il apparaît vraisemblable que cette statistique provient en effet de la CRI, il faut dire que *Die Tat* ne le précise pas et surtout que le chiffre de 300.000 est celui des victimes allemandes, y compris les juifs allemands. (Remarque à propos de ce chiffre: ce chiffre est considérablement exagéré. Le nombre des victimes recensées – c'est-à-dire – le seul nombre qu'un historien puisse retenir des «victimes de la persécution nationale-socialiste» – s'élevait au 31 décembre 1976 à 357.190, dont près de 51.000 pour les camps et sous-camps d'Auschwitz<sup>1</sup>.)

*Alinéa 5 (bis)*. Le journaliste ajoute : « Encore pour R. E. H., ces Juifs-là n'ont-ils pas été massacrés, fusillés, exécutés, gazés, brûlés, assassinés. » Ils n'ont été les victimes que d'épidémies et de famine, comme les Allemands, à cause des Alliés.

*Remarque* : R. E. H. mentionne en effet le typhus, les maladies ou épidémies, la faim ou la famine. Mais il cite encore les Juifs morts dans les guerres de partisans (p. 15a) ou lors du «soulèvement dramatique du ghetto de Varsovie» (p. 20b). Il ne dit nulle part que les juifs, par une sorte de privilège, auraient échappé aux horreurs

---

1. Voy. Service international de recherches, D-3548 Arolsen, exposé présenté par A. de Coquatrix, directeur du S.I.R. à la conférence de Vienne le 12 avril 1977, 11 pages.

communes de la guerre (prises d'otages, exécutions, attentats, bombardements). Ce qu'il dit en revanche (le point sur lequel il insiste et sur lequel il défie qu'on lui oppose un démenti), c'est qu'Hitler n'a jamais donné l'ordre de tuer qui que ce fût en raison de sa race ou de sa religion. Il ajoute que parler, comme on le fait parfois d'un « ordre oral » ou de « formules enveloppées », cela revient à spéculer. Il insiste sur le fait que la qualité de juif pouvait valoir internement et même déportation, mais non pas la mort. Il y a eu des camps de concentration, mais il n'y a pas eu de camps d'extermination. Les fours crématoires ont existé: on y brûlait des cadavres, au lieu de les enterrer. Les « chambres à gaz » sont une totale invention de la propagande de guerre.

*Alinéa 6.* Le journaliste dit que, pour R. E. H., « en 1939, il ne restait plus, en Allemagne, en Autriche et dans les pays d'Europe qui allaient être envahis par l'armée allemande, que trois millions de Juifs tout au plus, au lieu de neuf millions dix ans plus tôt ».

*Remarque:* L'historien ne parle pas de 1929 (1939 moins dix ans = 1929). Il dit qu'en 1933 il y avait, dans cette partie du monde, 6.500.000 juifs, chiffre que des émigrations successives vers l'Ouest, le Sud et, surtout à partir de 1941, vers l'intérieur de l'URSS, ont réduit vers cette époque à trois ou quatre millions (p. 35a: quatre millions; p. 35b: trois millions).

*Alinéa 7.* Le journaliste dit vrai, à quelques détails près.

*Alinéa 8.* Le journaliste dit que, pour R. E. H.: « Ces camps n'étaient que des centres de production, bien organisés et bien tenus. On y était astreint au travail, c'est vrai, mais bien traité, bien nourri, bien soigné sauf peut-être dans quelques-uns vers la fin de la guerre. »

*Remarque:* Le journaliste dit vrai, en substance. L'historien minimise les souffrances de certains déportés dans certains camps. Il n'a retenu que des témoignages qui allaient dans son sens. Il a voulu démontrer qu'on s'était rendu coupable de colossales exagérations, dans la description de la vie des camps. Tenant compte de ce qui lui apparaissait comme trente ans d'une propagande d'horreurs, il a rappelé certains points des déclarations de Margaret Buber (-Neumann), de Charlotte Bormann (p. 25b), du Dr Barton (p. 29a-b) et de « centaines de déclarations sous serment faites pour les procès de Nuremberg » mais non mises en évidence (p. 28b). A propos de Bergen-Belsen (la plupart des photos d'horreur

concernent ce camp partiellement hôpital), il parle de «chaos» à la fin de la guerre (p. 28b).

*Alinéa 8 (bis).* Le journaliste dit que, pour R. E. H., aucun camp de concentration «n'a jamais comporté de "chambres à gaz", ni de véritables fours crématoires».

*Remarque :* R. E. H. dit qu'il n'a pas existé une seule de ces monstruosité baptisées «chambres à gaz». En revanche, il dit, sans équivoque, que des cadavres étaient brûlés dans des fours crématoires, de vrais fours crématoires, au lieu d'être enterrés. Il écrit: «Christophersen (auteur de *le Mensonge d'Auschwitz*, 1973) reconnaît qu'il devait certainement y avoir des fours crématoires à Auschwitz puisque 200.000 personnes vivaient dans ce camp et qu'il y a des fours crématoires dans toutes les grandes villes de 200.000 habitants» (p. 20a). Il écrit encore, parlant de l'unique four crématoire de Dachau: «[Il écrit] semblable aux fours crématoires utilisés actuellement dans tous les cimetières; on l'employait tout simplement pour incinérer les cadavres des personnes mortes au camp à la suite de diverses causes naturelles, de maladies infectieuses spécialement. Ce fait fut prouvé d'une façon concluante par le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich. Il fit savoir aux Américains [après la guerre] que trente mille personnes avaient été tuées à Munich au cours des bombardements alliés de septembre 1944. L'archevêque demanda alors [à l'époque] aux autorités allemandes d'incinérer les corps des victimes dans le four crématoire de Dachau, mais on lui répondit que c'était impossible puisqu'il n'y avait qu'un seul four qui ne pouvait pas incinérer autant de cadavres.» (p. 27a)

*Alinéa 8 (ter).* Le journaliste prête à R. E. H. la pensée suivante: «Mensonges, calomnies, que tous les récits fabriqués de toutes pièces, les photos truquées, les livres et les films qui présentent ces camps comme des lieux d'extermination, de torture et de mort.»

*Remarque :* Tout au long de sa brochure, l'historien donne des exemples spectaculaires de cette industrie du faux. Le Tribunal de Nuremberg [art. 19 des statuts] autorisait cyniquement l'usage du faux: «On décréta que "le Tribunal ne serait pas lié par des règles techniques de preuve".» (p. 12a.) On se priva d'autant moins de fabriquer des faux qu'aucune poursuite judiciaire n'était possible pour usage de faux. Le commerce s'en mêla.

Dans certains cas, même les Juifs s'émurent de la prolifération de ces faux: ex. : *Au nom de tous les miens*, de Martin Gray (p. 25a-b). L'historien traite de faux tous les mémoires, «aveux» ou «confessions» qui présentent les camps comme des lieux d'«extermination». Les exemples qu'il donne paraissent sans réplique (Hoess, Gerstein, Nyiszli, l'étonnant montage photographique de sa page 30a, etc., etc.). Dans un seul cas, son argumentation est sans valeur: dans celui du *Journal* de Anne Frank. Ce *Journal* est une supercherie littéraire aisément démontrable par d'autres moyens que celui qu'emploie R.E. H.

*Alinéa 9.* Le journaliste parle d'«un tourbillon de citations où se mêlent sans qu'on puisse s'y reconnaître la Croix-Rouge internationale le journal *Die Tat* de Zurich dans son numéro du 19 janvier 1955, etc.».

*Remarque:* On peut se demander quel est le sens de ces mots à supposer qu'ils en aient un. Le journaliste se plaindrait-il de ce qu'il y a trop de citations ?

*Alinéa 10.* Le journaliste dit que R. E. H. étaye sa démonstration par des «citations d'auteurs connus ou inconnus, obscurs ou imaginaires».

*Remarque:* Le journaliste, ne citant aucun exemple à l'appui de son affirmation, on ne peut savoir ce qu'il entend par «auteurs *inconnus*» et surtout «*imaginaires*».

*Alinéa 10 (bis).* Le journaliste dit que, pour R. E. H., «tous les aveux de nazis» ont été «extorqués par la torture, systématiquement pratiquée par les Alliés après la défaite du Reich».

*Remarque :* Le journaliste omet de dire que les Américains eux-mêmes ont eu l'honnêteté de reconnaître qu'ils avaient fait un emploi systématique des tortures les plus graves dans de nombreux cas. Voy. prison de Schwäbisch Hall, procès de Malmédy, Sepp Dietrich, Jochen Peiper, Oswald Pohl, commission Simpson, juge Edward L. van Roden déclarant: «Sur les 139 cas de notre enquête, 137 de ces soldats allemands [dans la seule affaire de Malmédy] avaient reçu des coups de pied dans les testicules qui leur avaient laissé des blessures inguérissables. C'était un moyen standard utilisé dans ces interrogatoires par ces Américains.» [...] «Des hommes forts furent réduits à l'état d'épaves humaines prêtes à marmotter n'importe quels aveux exigés par le ministère public.» (p. 13a-b.) L'historien évoque bien d'autres cas patents de torture pratiquée par les Alliés et,

spécialement, par les Polonais et les Soviétiques (cas Wisliceny, [Ohlendorf], Rudolf Höess...). Pour expliquer des cas extravagants comme ceux, par exemple, de responsables «avouant» l'existence de «chambres à gaz» dans des camps où les Alliés ont fini par admettre... qu'il n'y avait pas eu de ces «chambres», l'historien ne limite pas ses explications à des explications par la torture. Il parle également d'«aveux» «sous la contrainte», «ou parce qu'on [avait] promis [aux accusés] des peines réduites». Voy. p. 16b, l'affaire Bach-Zelewski. La menace de livrer un accusé aux Polonais ou aux Soviétiques, le chantage de la suppression des cartes d'alimentation accordées aux familles des accusés, les mesures de rétorsion brandies contre le soldat si l'officier n'«avoue» pas, et vice versa, la formidable pression morale que font peser sur un accusé la justice et l'appareil judiciaire de son vainqueur, le courage héroïque qu'il faut à des témoins à décharge pour venir défendre des «criminels» jugés d'avance et sans appel: tous ces éléments et bien d'autres, soit que l'historien les précise de lui-même, soit qu'ils apparaissent à l'évidence quand on garde présent à l'esprit ce qu'il dit sur d'autres sujets que les «aveux», constituent des explications à ces mêmes «aveux» ou «témoignages».

*Alinéa 10 (ter).* Le journaliste dit que, dans la brochure de R. E. H., on «trouve une foule de références impressionnantes, évidemment invérifiables ou alors, si on tente de contrôler l'une de celles qui, exceptionnellement, peuvent l'être, grossièrement truquées».

*Remarque:* Le journaliste ne fournit aucun exemple à l'appui de cette affirmation (voy. en effet, notre remarque sur «Un exemple», à l'alinéa suivant). On aimerait d'ailleurs savoir ce qu'est une référence «invérifiable» (le journaliste a-t-il voulu dire: «incomplète» ?) et, surtout, une «référence évidemment invérifiable».

*Alinéa 11.* Le journaliste écrit: «Un exemple: la brochure se réfère à l'«éminent historien américain Harry Elmer Barnes" (?) qui, dans *Rampart Journal* (??) au cours de l'été 1967, aurait écrit en substance – mais la citation est évidemment donnée entre guillemets – qu'il n'y avait pas eu d'extermination systématique dans les «camps de la mort».»

*Remarque:* Harry Elmer Barnes a été un historien de réputation internationale. Ses publications, en trente ans

de carrière universitaire, ont été très nombreuses. Un livre d'hommages vient de lui être consacré par ses anciens élèves et disciples. Il compte 884 pages (Hardback éd.). *Rampart Journal of Individualist Thought* n'est pas une publication fictive. La référence «été 1967» est exacte (vol. 3, n° 2). L'article de H. E. B. s'y intitule «The Public Stake in Revisionism» (p. 19-41). Nulle part R. E. H. ne prétend citer H. E. B. «en substance» pour aller ensuite le citer «entre guillemets» ! D'emblée, il cite entre guillemets H. E. B. Quant au passage cité, il n'a nullement le sens qu'y trouve le journaliste. Ce passage, d'une importance capitale, montre que, tout de suite après la guerre, les vainqueurs ont tenté de faire passer certains camps de l'Ouest pour des camps, non pas de simple concentration mais d'extermination (Dachau, Buchenwald, etc.). Puis, quand il fut démontré que l'accusation n'était pas soutenable, on la reporta sur les camps de l'Est. Or, comme le remarque R. E. H., ces camps, et notamment ceux du complexe d'Auschwitz, n'étaient toujours pas visitables plusieurs années après la fin de la guerre. Par conséquent, le passage cité entre guillemets a la valeur d'un avertissement et d'un rappel salutaire pour quiconque oublierait cette « méprise » de l'immédiat après-guerre où Buchenwald l'emportait sur Auschwitz dans la propagande d'horreurs.

*Alinéa 11 (bis).* Le journaliste, après avoir fait suivre d'un point d'interrogation le nom d'H.E. Barnes, puis de deux points d'interrogation, celui de *Rampart Journal*, place trois points d'interrogation après celui de Berta Schirotschin.

*Remarque :* On ne peut tenir rigueur à l'historien de ce que tous les noms des détenus de Dachau ne soient pas universellement connus. Citant Ernst Ruff, Jan Piechowiak et Berta Schirotschin, il prend soin d'indiquer pour chacun sa qualité ou son emploi au camp de Dachau.

*Alinéas 12 à 15.* Ces quatre derniers alinéas n'appellent pas de remarques particulières. Le journaliste y exprime son opinion sur une brochure que, comme on a pu le constater, il a très superficiellement parcourue. Son jugement s'exprime dans les termes suivants: «stupide» «fantastique», «monstrueux de bêtise autant que d'ignominie», «cette sale brochure», «envie de vomir», «allégations aussi inouïes», «aveuglé», «imbécile», «funambulesques énormités», «ignorant», «très sot», «charlatans,



marchands d'orviétan, escrocs de tout poil», «mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose». Pour terminer le journaliste renouvelle l'expression de sa foi en l'horreur des camps de concentration *et* d'extermination.

\*\*\*

18 août 1977

**Lettre à M<sup>me</sup> Olga Wormser-Migot  
et sa réponse**

Chère Madame,

Il y a aujourd'hui trois ans et une semaine qu'en ouvrant le journal *Le Monde*, je découvrais un «témoignage» où une ancienne déportée, sans me nommer mais en me désignant, me traitait de «falsificateur», de «pauvre dément» et d'«esprit perversi». Et cela parce que j'osais mettre en doute l'existence des «chambres à gaz» hitlériennes. Lors d'une entrevue que vous vouliez bien m'accorder à votre domicile et qui avait lieu le 24 septembre 1974, vous me faisiez savoir que vous aviez manifesté votre réprobation à l'endroit de ce «témoignage»; vous l'aviez même fait savoir à l'intéressée, c'est-à-dire à Charlotte Delbo.

Ce même jour, vous me proposiez d'intervenir auprès de M. Raymond Las Vergnas pour lui dire que vous désapprouviez le texte par lequel la Sorbonne nouvelle portait condamnation de mes recherches.

Ce même jour encore, vous me prédisiez toutes sortes d'ennuis si je persistais dans la voie où je m'étais engagé. Vous me confirmiez ce que je savais déjà au sujet des ennuis graves que vous avaient valus vos trois pages sur «le problème des chambres à gaz».

Vous ne vous trompiez pas. Voici une liste succincte des ennuis que j'ai rencontrés :

Campagne de presse partie d'Israël en 1974, *Tribune juive-Hebdo*, *Le Canard enchaîné*, *Le Monde*, *Le Droit de vivre*, *L'Humanité* (paraît-il), le grand rabbin Kaplan à la télévision; on me nomme; on me désigne; on publie mon adresse personnelle; je reçois un flot de lettres de menaces, parfois signées de leurs auteurs et sur papier à en-tête; inscription injurieuse à mon domicile; injures au téléphone; ma fille insultée; ma femme insultée.

La Sorbonne Nouvelle, déformant totalement l'esprit de recherches dont elle ne sait d'ailleurs rigoureusement rien, porte condamnation de Faurisson dont elle va jusqu'à dire qu'il n'appartient pas à la Sorbonne nouvelle.

Mon UER porte également condamnation en des termes outrageants; je ne suis ni entendu, ni informé, tout se passe dans mon dos; je n'apprends les condamnations qu'après coup.

*Tribune juive-Hebdo* ayant suggéré que ma place n'est plus au SNESup (j'appartenais au SNES, où j'avais été secrétaire de section, puis au SNESup, depuis plus de vingt ans), je suis exclu de mon syndicat; là encore je ne suis ni entendu, ni informé; j'apprends la sanction par hasard et après coup; je

demande à être entendu. Peine perdue. J'envoie un papier à la « commission des litiges » qui expédie mon cas, sans autre forme de procès.

Lyon-II, ma nouvelle université, prend une décision sans précédent : elle décide pas de me proposer pour le poste de professeur sans chaire que je sollicitais. Vous savez que, lorsque une université veut bloquer la carrière d'un maître de conférences, elle n'agit pas de cette façon. Il lui suffit de classer en dernière position le nom du candidat. Agir autrement, agir comme on l'a fait dans mon cas, c'est prendre une très grave initiative qui ne peut avoir qu'un motif extrêmement grave, si grave même que le candidat devrait pour le moins être entendu, puis, la décision une fois prise, se voir notifier cette décision. Encore que sur ce point je m'avance peut-être beaucoup, étant donné que mon cas serait sans précédent. Toujours est-il que là encore je n'ai appris cette décision que par hasard et grâce à une indiscretion. Mais voyez plutôt comment, ensuite, on a pris ses aises avec la vérité. Je suis parvenu à mettre l'autorité universitaire au pied du mur, et cela grâce au tribunal administratif de Lyon et au Conseil d'État. Dans un premier temps on m'a dit qu'on me reprochait d'être nazi ; motif : je niais l'existence des camps de concentration ou des « chambres à gaz », *ad libitum*. Dossier de l'accusation : coupures de presse du *Canard enchaîné*, du *Monde*, etc. Dans un deuxième temps on m'a dit qu'on me reprochait non pas d'être nazi, mais d'être fou ; motif : même motif ; dossier : même dossier. Dans un troisième temps on est allé encore plus loin. On a totalement abandonné les deux accusations précédentes pour se rabattre sur le motif suivant, un motif présenté cette fois au tribunal administratif : « M. Faurisson n'a jamais rien publié, et cela de son propre aveu. » Dossier cette fois-ci : une lettre de moi. Dans cette lettre, que j'avais adressée au président de mon université pour lui dire mon étonnement devant l'accusation de nazisme, j'avais effectivement écrit que, puisque *je n'avais rien publié*, je ne voyais pas sur quoi cette accusation pouvait être fondée. Il allait de soi que cette phrase signifiait que *je n'avais jamais rien publié*... qui puisse donner à penser que j'étais nazi. On a extrait cette phrase de ma lettre pour faire de moi un maître de conférences qui n'avait jamais publié un seul livre ou article. L'imputation était d'autant plus cynique que mon dossier de candidature contenait sur toute une page la liste de mes publications dont certaines sont passablement connues en France et à l'étranger.

Je passe sur trois ou quatre ignominies que je pourrais ajouter à cette liste, je passe sur le fait que ma vie est devenue difficile ; je passe sur le fait que, sans argent, il me faut payer des avocats ; je passe sur le fait que ma femme souffre d'une grave dépression nerveuse à laquelle tant d'ennuis, malheureusement, ne sont pas étrangers.

Mais, voyez-vous, je me sens propre et je sais que bien des gens se sont salis. Je passe pour « nazi » comme, en d'autres temps, je passais pour

l'«Angliche» et comme, si Hitler avait gagné la guerre, je passerais pour faire le jeu des «judéo-marxistes».

Je vais droit mon chemin. Vous me disiez que je vous paraissais naïf. Entre nous, je me crois à peu près aussi naïf que Voltaire. Voltaire était naïf et, en bon Français, il était courageux par accès mais sans grande continuité. Mon travail, en fin de compte, je préfère le comparer à celui de Jean Norton Cru, qui a mené sa tâche à bien jusqu'au bout, malgré les outrages et sans désespérer des hommes.

Je suis arrivé à la conclusion que les «chambres à gaz» hitlériennes n'ont jamais existé. Mon enquête remonte à bien des années. Quand je suis allé vous trouver, j'en savais déjà très long sur la question. Parce que vous m'étiez sympathique, parce que je ne voulais pas vous froisser dans votre sensibilité et aussi – soyons franc – parce que c'est ma façon d'enquêter, je ne vous ai pas révélé, à l'époque, ce que je savais de précis sur les «documents» Höss ou Gerstein, sur les «témoignages» de Nyiszli et consorts. Je ne vous ai pas dit que je pouvais vous réciter les deux «dépositions» du D<sup>r</sup> Bendel. Rappelez-vous ce que je vous ai, par la suite, écrit sur le «document» NO-365 : un exemple, parmi bien d'autres, de présentation malhonnête du Centre de documentation juive contemporaine.

Vous m'avez envoyé une photo de la «chambre à gaz» de Majdanek, d'autant plus précieuse, me disiez-vous, qu'elle datait d'un temps antérieur à la «frénésie muséographique qui a présidé à la transformation des lieux» (je vous cite de mémoire). Cette photo est celle d'une salle de douche. Quant aux lieux, je les ai visités en 1975 : comme supercherie grossière, on ne fait pas mieux. C'est à rire. J'ai visité Auschwitz et Birkenau en 1975 et en 1976. Je possède une abondante documentation photographique sur tout ce qui a trait aux «chambres à gaz» des deux camps. J'ai des copies de plans particulièrement intéressants et qu'on se garde bien de publier.

J'ai lu une foule de «documents», de «témoignages», d'«affidavits», de NO, de NI, de NIK, de PS, etc., à la fois de l'IMT des NMT, du «procès de Francfort» ou d'autres procès. J'ai étudié les sténogrammes du «procès de Jérusalem». J'ai aussi lu bien des ouvrages de la tendance Hilberg-Reitlinger ou de la tendance Rassiner-Butz.

Je me demande quelle piste j'ai pu laisser inexplorée.

Ma première visite au Centre de documentation juive contemporaine remonte à 1967. Du début de 1974 à juillet 1977, j'ai passé des centaines ou des milliers d'heures dans ce même CDJC, bien qu'on s'y soit ingénié à me rendre mes visites et mes conditions de travail de plus en plus difficiles. J'y ai exploré à fond le fichier «Extermination-gazage» et bien d'autres documents non répertoriés dans ce fichier. J'ai eu quelques entretiens avec MM. Wellers, Rutkowski et surtout avec M. Billig. Ce dernier, qui m'avait, en 1974, adressé une lettre où il se déclarait étonné qu'on puisse douter de l'existence des «chambres à gaz» parce qu'il en existait tant de

preuves, a fini par reconnaître devant moi en mai 1977 qu'il n'était pas en mesure, tout compte fait, de me fournir une preuve de l'existence d'une «chambre à gaz». Et, comme j'insistais pour savoir s'il connaissait une personne capable de fournir une telle preuve, il me répondait qu'au fond il n'en connaissait pas. Il ajoutait, je dois le dire, qu'à son avis, s'il n'y avait pas eu de «chambre à gaz», il avait forcément existé un moyen industriel – il ne savait pas lequel au juste – de perpétrer un gigantesque massacre, un «génocide».

J'aurais beaucoup à dire sur cette position de repli, mais passons.

Lors de notre entrevue du 24 septembre 1974, vous m'aviez dit: «Il ne faut pas attaquer les déportés. Je vous demande une chose: promettez-moi de ne rien écrire.» Ma réponse avait été: «Un article de moi peut sortir. Je m'y emploie.» Vous m'avez alors dit: «Envoyez-le moi.»

C'est ce que je fais aujourd'hui. Cet article, intitulé «Le problème des chambres à gaz», je l'ai envoyé le 26 juillet 1977 au journal *Le Monde*, qui hésite à le publier. *Le Monde* me doit réparation. Il m'a insulté le 11 août 1974 et il m'a refusé tout droit de réponse. Cette réparation, je l'obtiendrai tôt ou tard, d'une façon ou d'une autre. P. Viansson-Ponté me prend, figurez-vous, pour un sympathisant des nazis. Il se plaint de ce que, dans mes lettres à J. Fauvet ou à d'autres de ses collègues, je l'insulte. Il voit là probablement le signe de je ne sais quelle frénésie. Il a oublié le mal qu'il m'a fait le 11 août 1974. Je lui ai dit qu'il avait, de plus, gravement dénaturé le contenu de la brochure de R. Harwood dans son article du 17-18 juillet 1977. Je disais que je ne voulais pas, à mon tour, subir le même traitement (être l'objet de dénaturations, falsifications, adultérations, etc.). Je lui ai dit que dans le texte d'Harwood il y avait du très bon et du très mauvais, etc., etc. Il m'a écrit une lettre furibonde. Il m'a dit qu'il était prêt à m'entendre à condition que Germaine Tillion ou – à défaut – M<sup>me</sup> Olga Wormser-Migot, lui dise ou lui écrive que je n'ai pas tort dans ma thèse sur les «chambres à gaz». Je lui ai répondu que je ne pouvais avoir confiance en G. Tillion étant donné ses témoignages sur la prétendue «chambre à gaz» de Ravensbrück. J'ai ajouté: «D'accord pour M<sup>me</sup> Olga Wormser-Migot. Ayons, vous, elle et moi une entrevue ensemble. Elle m'a aimablement reçu chez elle en 1974. Elle ne connaît pas mes dossiers. Mais en vingt minutes elle verrait bien ce qu'ils valent.»

A mon collègue Delpéch – que je connais assez mal et surtout pour l'avoir rencontré au CDJC – vous auriez dit: «Attention ! Faurisson n'est pas un nazi. Il ne faut pas lui faire d'ennuis.» Je me demande au fond si ce soupçon de nazisme n'est pas également chez P. Viansson-Ponté la vraie pierre d'achoppement. Voyez si, à défaut d'autre chose, vous ne pourriez pas le rassurer là-dessus.

Mon article est-il nazi ? violent ? agressif ?

Je vous dis que, s'il faut désamorcer toute cette affaire de «chambres à gaz» et de «génocide», cet article peut y parvenir. Les choses en ce moment évoluent vite, très vite.

Et puis tout cela est bien simple. Qu'on réponde à ma question: «Si les "chambres à gaz" n'ont pas existé, faut-il le dire ou le taire ?»

Je vous ai parlé sans détours. Répondez-moi de même.

### **La réponse d'Olga Wormser-Migot est datée du 7 novembre 1977 :**

«[...] Je ne veux pas vous écrire un volume, mais seulement vous préciser ma position.

1° Votre visite m'avait beaucoup émue à tous points de vue. Je pensais surtout à cette persécution ininterrompue contre un homme de bonne foi;

2° la première différence entre mes positions et les vôtres, et vous le savez, c'est que je crois à l'existence de chambres à gaz à Auschwitz et à Majdanek, ainsi qu'à la «chambre expérimentale» (1 m sur 2 sur 3) du Struthof;

3° dernière et principale différence: étant donné les sentiments des déportés, profondément traumatisés par les souffrances subies, il est évident que votre attitude ne peut que les heurter. Il est des cas où l'Histoire se doit d'attendre que le Temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur.

Écoutez-moi – et vous savez que je crois votre recherche pure de tout autre motivation que la vérité historique – votre attitude d'obstination à partir du moment où votre thèse a été contestée et où votre défense elle-même vous portait à vous opposer de plus en plus aux déportés, prétait à confusion.

En effet, plus vous apportiez d'arguments au renforcement de votre propos, plus vous affirmiez sa vérité, plus vous *sembliez* aux yeux de certains laver Hitler d'une des accusations portées contre lui et ses camps.

Pour moi, cher Monsieur, un tel problème ne peut être traité que dans le contexte général du nazisme. Tortures, expériences, génocide, fours crématoires et charniers, horreurs portées à l'extrême, dites-moi si dans tout cela l'existence ou la non-existence de chambres à gaz présente aux yeux de l'histoire infâme de ces années une importance «de surcroît» assez capitale pour continuer sur ce point à meurtrir encore les déportés et à mettre votre propre existence en malheur ?...

Je vous rappelle que, dans une occasion semblable – il s'agit de ma thèse *Le Système concentrationnaire nazi* où, comme vous le savez, j'ai mis en doute et davantage l'existence de chambres à gaz à Ravensbrück et Mauthausen – et après des obstinations d'historiens qui ne servaient qu'à envenimer les choses, j'ai simplement introduit un rectificatif expliquant la position des déportés à ce sujet. Car pour moi les déportés comptent toujours d'abord.

Sachez que je suis prête, cher Monsieur, à vous aider dans toute la mesure de mes possibilités afin d'effacer de votre vie des accusations aussi nocives pour vous, votre travail et votre famille. Mais je vous prie de tout faire pour comprendre l'esprit de cette lettre.

C'est la raison pour laquelle je ne puis accéder à votre désir de rencontrer M. Vianson-Ponté en ma présence : il ne faut pas continuer de controverses sur un tel sujet. Je lui écris par contre par le même courrier.

J'insiste encore sur la nécessité d'un état d'esprit réaliste de votre part. Je suis prête à écrire à qui vous voudrez pour qu'il soit tenu compte de l'inanité des accusations qui vous atteignent. Mais *dans l'esprit de cette lettre exclusivement.* »

[Publié dans *VHVP*, p. 74-79.]

Août 1977

### **Lettre à *Historia* (extraits)**

J'ai l'honneur d'élever une protestation contre la nature de ce numéro spécial d'*Historia*, consacré aux «Médecins SS». [...]

Comment pouvez-vous croire un instant à l'authenticité de la «chambre à gaz» du Struthof... que vous ne pouvez d'ailleurs montrer en photographie ? Vous êtes-vous demandé pourquoi aucun livre sur le Struthof, y compris le roman d'Allainmat, ne reproduit la photographie de cette «chambre à gaz» pourtant visitable et montrée telle qu'en son «état d'origine», dit l'inscription que vous trouverez sur place ? Comment avez-vous pu reproduire cette photographie de l'extérieur avec une cheminée de ce genre ? [...]

Saviez-vous que Kramer [commandant du Struthof, puis de Bergen-Belsen, N.D.L.R.] est l'auteur d'une confession sur la «chambre à gaz» dont le vague et l'absurdité dépasse tout ce qu'on a pu «confesser» dans les procès de Moscou, de Cracovie (Höss) ou de Prague il n'y a guère ?

Comment avez-vous pu reproduire la photographie de la p. 45 ? N'avez-vous pas lu le livre de Harwood, *Did Six Million Really Die* ? et surtout

l'ouvrage d'Udo Walendy, *Bild "Dokumente" für Geschichtschreibung*, où cette photographie est étudiée aux pages 74 et 75 ?

Je vous signale, en passant, que votre photographie est un montage de montage. Voyez la façon dont est posée sur «ses» épaules la tête du premier personnage de gauche. [...]

Et la photographie de la p. 93: la femme aux seins nus ! Comment n'avez-vous pas discerné que, là encore, il y avait montage. Regardez la tête de «Photomaton»<sup>1</sup> ! [...]

Comment pouvez-vous cautionner ainsi une propagande qui est celle qui a préparé le procès de Nuremberg ? Ne vous rappelez-vous pas le stupéfiant article 19 des statuts du tribunal: «Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves» ? N'est-ce pas d'un effroyable cynisme ? Ne devrait-il pas donner l'éveil à tout honnête homme ?

J'ai été féroce ment antinazi. Je ne peux supporter le fascisme sous aucune forme. Mais [...] je vous adjure de garder constamment présents à la mémoire les procès de sorcellerie. Rappelez-vous les «aveux», les «preuves», les «témoignages». Une sorcière n'allait pas dire à un tribunal: «Vous savez bien que tout cela est faux, que le sabbat est une invention et les rencontres avec le diable une autre invention.» Elle aurait rencontré une incrédulité totale. Et pourtant elle aurait dit la vérité. Pour se défendre, il lui fallait, selon la vieille loi encore en vigueur, plaider le vraisemblable et non le vrai.

J'ai eu l'occasion de vous le dire et je le répète ici, je suis prêt à ouvrir devant vous tel de mes dossiers qu'il vous plaira sur cette imposture du génocide. Il paraît bien des livres sur la question. Les temps sont mûrs.

[Publié dans *Historia*, août 1977, p. 132 et cité dans *VHVP*, p. 82.]

\*\*\*

14 octobre 1977

**Lettre à MM. Fauvet et Lauzanne,  
du journal *Le Monde***

Malgré le ton extrêmement désagréable de ses lettres, j'ai honnêtement essayé de m'expliquer et de m'entendre avec M. Viansson-Ponté. En pure perte. Il est impossible de discuter avec quelqu'un qui a manifestement l'habitude des lectures hâtives. De plus M. Viansson-Ponté porte des coups, puis il se dérobe. En 1974, il m'a avec cet article de M<sup>me</sup> Charlotte Delbo, porté un terrible coup dont j'ai essayé, à nouveau le 11 août 1977, de lui montrer toutes les conséquences, sur le plan professionnel, syndical, familial. Une

---

1. Voy. Walendy, *op. cit.*, p. 23.

seule de ces conséquences, si quelqu'un d'autre qu'un « nazi » avait eu à les subir, aurait dû susciter article et débat dans les colonnes de votre journal. M. Viansson, lui, se moque de ce qu'il ose appeler mes « démêlés » et il en décline la responsabilité. Il va jusqu'à dire que, dans l'article de 1974, je n'ai été « ni nommé, ni désigné ». Or, cet article, qui s'inscrivait dans une campagne de presse, commençait par une longue citation. Cette citation, on avait pu la lire dans *Yedioth Aharonoth* (26 mai 1974), dans *Tribune juive-Hebdo* (14 juin), dans *Le Canard enchaîné* (17 juillet) : l'auteur était nommé et son adresse était donnée et même répétée. Il s'agissait de Faurisson, maître de conférences à la Sorbonne. Les mêmes journaux ou d'autres revenaient sur cette affaire.

Le 14 mai 1974, votre collaborateur m'avait demandé l'autorisation de publier ce texte. Il écrivait en propres termes : « (Je) vous demande si **vous n'avez pas d'objection à formuler contre sa publication éventuelle.** » Je lui répondais, par lettre R.A.R. du 21 mai, que je **m'opposais** à cette publication d'une lettre **personnelle**. Or, le 11 août, précisément en pleine campagne de presse, je voyais paraître ce texte, sous la responsabilité de M. Viansson-Ponté. J'y étais, sous la plume de M<sup>me</sup> Delbo traité de « pauvre dément », de professeur qui s'est documenté uniquement pour avoir « des preuves contre la vérité », d'« esprit pervers » ; quant au titre de ce « témoignage », il me faisait tout simplement grief de « falsifier ».

N'importe quel honnête homme trouvera, je pense, de tels procédés indignes d'un grand journal. J'y vois, pour ma part, une bassesse comme je n'en découvre pas dans les autres publications qui m'ont attaqué. Et c'est *le Monde* qui a eu cette conduite. Je ne l'admettrai jamais. Et, bien franchement, je ne crois pas que vous soyez prêts, tous deux, à lui trouver des excuses. Votre journal me doit réparation. Voilà trois ans que je la réclame. J'ai été correct avec vous. Je ne me suis laissé aller à aucun écart de langage. Rendez-moi cette justice que ma réponse de 1974 (sur « le droit au doute et à la recherche ») ainsi que ma réponse de 1977 (sur « le problème des chambres à gaz ») sont d'un tout autre ton que la *publication* injurieuse, insérée dans votre journal, après des mois de réflexion peut-être, par M. Viansson-Ponté.

Le 6 août 1977, ce dernier m'adressait une étrange lettre dans laquelle il me disait qu'il n'accepterait de publier mon texte sur « le problème des chambres à gaz » qu'à la condition que M<sup>me</sup> Germaine Tillion ou M<sup>me</sup> Olga Wormser-Migot prennent en considération mes affirmations. Bien que je ne croie pas un instant ni à l'argument d'autorité, ni à la valeur des recommandations ou patronages, j'acceptais, dans un esprit de conciliation, d'ouvrir mes dossiers devant M<sup>me</sup> Wormser-Migot. Pour M<sup>me</sup> Tillion, dont le crédit est grand auprès des journalistes, elle s'est discréditée à mes yeux par ses « témoignages » réitérés sur la « chambre à gaz » de Ravensbrück... qui – les instituts historiques ont fini par l'admettre – n'avait jamais eu un commencement



d'existence (voyez notamment, Martin Broszat, *Die Zeit*, 19 août 1960). Là-dessus, en réponse à mon acceptation du 11 août 1977, votre collaborateur m'écrit qu'il a interrogé M<sup>mes</sup> Tillion et Wormser-Migot et il ajoute: «L'une et l'autre, interrogées, me feront savoir qu'à leurs yeux votre thèse est absurde, votre obstination maniaque et qu'il n'y a aucune raison d'ouvrir un débat là où il n'y en a pas, dont la propagande [M. V.-P. dit curieusement la «contre-propagande»] pro-nazie ne manquerait pas de tirer argument.» Un peu plus loin, il écrit encore: «(...) faites-moi parvenir une caution écrite de M<sup>me</sup> Wormser-Migot. (...)»

C'est se moquer des gens. C'est, une fois de plus, se dérober. M. Viansson-Ponté, de la même façon, écrivait sur la brochure de Richard Harwood un compte rendu insultant. Il commençait d'ailleurs par ne fournir aux lecteurs et juges aucune référence qui permette de trouver cette brochure et de s'en faire soi-même une opinion. Puis, constatant l'abondance des réactions suscitées par une affaire qu'il avait pris la responsabilité de lancer, il vous laissait croire, si j'en juge par une lettre de M. Lauzanne du 22 juillet, qu'il reviendrait sur le problème évoqué et qu'il ferait état des réactions provoquées. En fait, rien n'est venu.

Tout cela est-il net et franc ? M. Viansson-Ponté est meilleur, la plume à la main et derrière un bureau que sous les projecteurs de la télévision. En direct et en pleine lumière, il est difficile d'esquiver la réplique éventuelle à un propos excessif ou insultant. J'ai remarqué qu'à la télévision les polémistes ne sont pas reconnaissables; ils n'assument plus la moitié de ce qu'ils ont écrit.

J'assume pleinement la responsabilité de ma «libre opinion» sur l'imposture des «chambres à gaz». Par son silence sur la question depuis *trente ans*, ou plutôt par un matraquage de propagande de guerre, c'est-à-dire sans possibilité de critique historique, la grande presse dans son ensemble et, malheureusement aussi *le Monde* en particulier, ont encouru une effroyable responsabilité. Les temps sont mûrs pour revenir sur de pareilles erreurs. Je demande qu'aux contestataires de l'histoire officielle, *le Monde*, sur ce point capital des «chambres à gaz», reconnaisse un autre droit que le droit au silence. Il y a la popularité de la fable, d'un côté; et puis, de l'autre côté, il y a le devoir d'être vrai et la difficulté d'être vrai. Que *le Monde*, à la fin des fins, respecte sur ce chapitre la liberté d'opinion et qu'il donne à l'accusé lui-même le droit de présenter lui-même sa défense. Trêve de censure ! Le droit que je réclame est élémentaire en démocratie: le droit au doute, à la recherche, à la libre opinion: **le droit de réponse**. Recevez, Messieurs, je vous prie, l'expression de ma confiance en votre discernement et en votre courage.

[Publié dans *VHVP*, p. 79-81.]



# 1978

6 février 1978

## Lettre à des universitaires de Lyon

à MM. Marius-François Guyard,  
recteur de l'Académie de Lyon, chancelier des Universités,  
Maurice Bernadet, président de l'université Lyon-II,  
André Latreille, doyen honoraire, président d'honneur du Centre  
régional interuniversitaire d'histoire religieuse.

*Objet*: Publication des actes du colloque sur «Églises et Chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale.»

*P.J.* : Le «problème des chambres à gaz» (6 pages).

Messieurs,

Le Centre régional interuniversitaire d'histoire religieuse (universités de Lyon-II, Grenoble-II, Saint-Étienne, centre universitaire de Savoie, universités de Franche-Comté) a pris la responsabilité d'organiser à Lyon, du 27 au 30 janvier 1978, un «colloque national» sur «Églises et Chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale». Vous avez vous-mêmes pris la responsabilité de présider ce colloque. J'ai, pour ma part, pris la responsabilité d'y participer (notamment par le versement d'une cotisation de cent francs) et j'ai pris la responsabilité d'y intervenir le dimanche 29 janvier lors de la séance consacrée au quatrième thème de ce colloque: «Les Églises face à la persécution raciale.» La séance était présidée par M. Margiotta-Broglio, professeur à l'université de Florence. Le rapporteur était M. François Delpuch, maître-assistant à l'université Lyon-II.

Avec la plus vive appréhension sur l'accueil qui serait réservé à mon intervention, avec toutes les précautions qui s'imposaient en pareil cas pour éviter de froisser les susceptibilités par une attitude provocante, après consultation, en privé, de quatre participants (dont trois «intervenants») qui m'approuvaient d'intervenir à condition que ce fût avec beaucoup de ménagements pour mon auditoire, je décidais de révéler aux participants du colloque la conclusion de mes travaux de recherche sur les textes, les documents et les témoignages de toutes provenances, relatifs au «système concentrationnaire national-socialiste». Ces travaux de recherche se fondaient en partie sur les actes et documents du Saint-Siège relatifs à la deuxième guerre mondiale. Ma conclusion était la suivante: si, à la fin de la guerre, toutes les autorités religieuses et, en particulier, le Vatican avaient cru devoir déclarer qu'elles n'avaient rien su des «chambres à gaz» et d'une politique d'extermination (ou: «génocide»), c'est tout simplement que ces «chambres

à gaz», cette extermination, ce «génocide» n'avaient jamais existé que dans des imaginations enfiévrées par la propagande de guerre et de haine. Depuis trente ans, une vingtaine d'auteurs, dont les ouvrages ont été passés sous silence ou traités injurieusement, ont contribué à dévoiler le mensonge des «chambres à gaz» et du «génocide». La popularité de la fable, la force colossale des médias, le conformisme de la «science historique» officielle exigent de nous que nous obéissions à ce mensonge, que nous participions chaque jour à ce mensonge. Pour avoir enfreint le tabou des «chambres à gaz» et du «génocide», j'ai, depuis plus de trois ans, gravement compromis la tranquillité de ma vie personnelle et de la vie de ma famille. Sur le plan professionnel, mon université s'est permis de porter atteinte au développement normal de ma carrière en m'accusant de «nazisme» (*sic*), de «folie» (*sic*) et en prétendant que je n'avais rien publié, et cela de mon propre aveu, ce qui est scandaleusement contraire à la vérité.

Mon intervention au colloque sur le sujet des «chambres à gaz» devait être, en principe, de cinq minutes, puis de trois-quatre minutes (?). Au bout de deux minutes cinquante-cinq secondes, le président faisait valoir que j'avais épuisé mon temps de parole. Je passais alors à la conclusion d'un feuillet d'une page et demie. Mon intervention, deux fois interrompue, avait duré, en tout, trois minutes trente-deux secondes. Un intervenant – très applaudi – élevait alors une «protestation solennelle» contre mes propos.

Le lendemain, j'apprenais que mon intervention pourrait ne pas être consignée dans les actes du colloque. S'il devait en être ainsi, je vous fais savoir que j'élève à mon tour une protestation solennelle contre cette forme de **censure**. Et je vous demande respectueusement de prendre, en la matière, toutes vos responsabilités, comme j'ai pris la responsabilité, envers et contre tout, de proclamer mon opinion.

Veuillez recevoir, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

*P.S.: A l'intention de M. X. Pérouse de Montclos, directeur du Centre régional interuniversitaire d'histoire religieuse, qui me faisait grief d'avoir enregistré mon intervention sans lui en avoir demandé la permission, je déclare que je n'avais pas à demander cette permission. Je suis prêt à lui donner mes raisons. Sans l'aimable proposition du spécialiste de la prise de son, j'aurais procédé par moi-même à mon enregistrement.*

\*\*\*

avril 1978

**Le docu-drame *Holocaust*  
ou la fin d'un tabou**

Les «chambres à gaz» hitlériennes n'ont jamais existé.

Le «génocide» (ou : la tentative de «génocide») des juifs n'a jamais eu lieu. Ces prétendues «chambres à gaz» et ce prétendu «génocide» sont un seul et même mensonge.

Ce mensonge est d'origine essentiellement sioniste.

Il a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont l'État d'Israël est le principal bénéficiaire.

Ce mensonge a été dénoncé par les Allemands dès 1944.

De 1945 à nos jours, il a été dénoncé aussi par des Français, des Anglais et des Américains.

Pendant trente ans, le grand public n'a rien su de ces dénonciations du mensonge. Les grands moyens d'information n'en ont rien dit. Au contraire, ils ont répété le mensonge d'une façon de plus en plus assourdissante.

A partir de 1974-1975, ils ont commencé à parler de ceux qui dénonçaient le mensonge. Avec des injures et en déformant leurs propos. Ils ont dit, par exemple: «Ces gens sont des nazis, des fous, des illuminés. Ils nient l'évidence. Ils osent dire que les camps de concentration nazis et leurs fours crématoires n'ont pas existé.»

En 1977, les grands moyens d'information ont continué de plus belle. Ils ont lancé des cris d'alarme. Ils ont dit que le nazisme renaissait en Allemagne et un peu partout dans le monde.

Pas une fois ils n'ont accepté de donner la parole à ceux qu'ils accusaient.

Pas une fois ils n'ont fait connaître l'opinion exacte des accusés.

Pourquoi cela ?

Parce qu'ils ont peur que le grand public, en voyant ce que sont réellement et ce que disent réellement les accusés, ne se rende compte qu'on lui a menti.

Le grand public verrait que les accusés sont des gens sérieux, informés, soucieux de vérité et non de propagande. Ces gens n'ont jamais nié l'existence des camps de concentration et des fours crématoires. Ils disent que ces camps ont existé et ils ajoutent que les Allemands n'ont été ni les premiers, ni les derniers à utiliser des camps de concentration. Ils disent que ces fours crématoires ont, eux aussi, existé et ils ajoutent qu'il n'y a rien de mal à brûler des cadavres au lieu de les enterrer, surtout là où il y avait des risques d'épidémies.

Ils disent, en revanche, que **jamais** les dirigeants de l'Allemagne n'ont donné l'ordre, ni ne se sont donné les moyens de tuer qui que ce fût en raison de sa race ou de sa religion. Le prétendu «holocauste» de six millions de Juifs est un mensonge orchestré, bon gré mal gré, par les médias. Le film américain *Holocaust*, qualifié de «docu-drame», n'est qu'une farce, doublée d'une opération politico-commerciale. Il constitue l'aveu, en 1978, que le tabou sioniste n'a plus le choix qu'entre le nazisme de sex-shop et le battage de show-business.

### « Majdanek-Prozess » à Düsseldorf

*Pour les tribunaux allemands, à propos des prétendues « chambres à gaz » que les visiteurs peuvent voir aujourd'hui à Majdanek (près de Lublin).*

**Résumé :** Si un tribunal allemand n'a pas de rapport d'expert allemand à propos des prétendues chambres à gaz de Majdanek, aucun juge allemand ne peut dire que, trente-cinq ans auparavant, existaient à Majdanek des « chambres à gaz » allemandes et que des groupes d'êtres humains ont été détruits de cette façon... pour la première et la dernière fois dans l'histoire. Pour un **crime** aussi extraordinaire (d'un point de vue scientifique et historique) et pour une **arme** [du crime] aussi extraordinaire (qu'aucun juge allemand n'a jamais vue à l'œuvre), nous avons véritablement besoin que l'**arme** du **crime** soit **expertisée**. Cette **arme** du **crime** doit même faire l'objet d'un **rapport d'expertise** d'une **qualité exceptionnelle** (d'un point de vue scientifique et historique parce qu'aucun juge allemand n'a vu cette arme fonctionner).

**Détails :** Si un tribunal allemand était prêt à effectuer un transport de justice sur les lieux afin d'examiner les prétendues « chambres à gaz », ce serait un bon début. Ensuite, aucun juge allemand, après cette visite, ne pourrait dire : « Nous avons vu une chambre à gaz. » Le juge pourrait dire seulement : « Nous avons vu des locaux appelés chambres à gaz. » Mais même ceci ne serait pas correct. Pour être tout à fait correct, il devrait dire : « Nous avons vu des locaux qui sont donnés comme des anciennes "chambres à gaz". »

Le juge devrait prendre en considération le fait que cette affirmation émanait d'une commission d'enquête composée exclusivement de gens qui étaient en guerre avec l'Allemagne<sup>1</sup>. Cette commission était en fait composée de magistrats polonais et soviétiques. Il serait indispensable de se procurer les conclusions auxquelles est arrivée cette commission, ainsi que *tous* les documents sur lesquels elle s'est appuyée.

Aucun juge allemand n'a, je suppose, vu une « chambre à gaz » (expressément faite pour détruire des *groupes* d'êtres humains), qu'elle soit en état de marche ou abandonnée. Pour un juge allemand, une « chambre à gaz » est quelque chose comme une « soucoupe volante ». Supposons que l'on vienne voir un juge et qu'on lui dise : « Venez et je vous montrerai une

---

1. Voy. le document allemand du 25 septembre 1944, référencé 237g et coté, au procès de Nuremberg, PS-325.

soucoupe volante.» Le juge irait voir. En bas d'une sorte de bunker, il verrait un misérable tas de ferrailles... Je suppose que le juge, après cela, n'irait pas proclamer: «J'ai vu une soucoupe volante.» Il demanderait un **rapport d'expertise**.

Pour les «chambres à gaz» de Majdanek, le **rapport d'expertise** doit être fait par des archéologues, des chimistes, des physiciens, des architectes, des historiens, des documentalistes et des ingénieurs. En un mot, l'enquête doit être conduite avec la même rigueur que pour Katyn. On la voudrait même encore plus scientifique qu'à Katyn, car le prétendu massacre dans les prétendues «chambres à gaz» relève d'une technique plus sophistiquée.

Dans la mesure où aucun **rapport d'expertise** n'est attendu, aucun juge allemand ne peut conclure qu'il existait des «chambres à gaz» à Majdanek.

Pièces jointes: 18 photos, «Visite en 1946», «Visite en 1975»: changement complet !

[L'original est en anglais.]

\*\*\*

23 mai 1978

### **Les retombées politico-financières du «génocide» des juifs**

*Nahum Goldmann est le président honoraire du Congrès juif mondial. Il a été le négociateur, auprès du chancelier Adenauer, des réparations allemandes. Il a publié Le Paradoxe juif. De ce livre, Le Nouvel Observateur a publié les bonnes pages, sous le titre de: «Nahum Goldmann: au nom d'Israël». [NdA]*

Légende de la photo, p. 120: « Peu de gens savent que l'Allemagne continue de payer des réparations à Israël. »

«Ces réparations constituent une innovation extraordinaire en matière de droit international... C'est Jacob Robinson qui eut cette idée extravagante et sensationnelle... [Après le procès de Nuremberg, en 1946] plusieurs leaders juifs ont alors tenté d'établir des relations avec Adenauer mais leurs propositions étaient souvent ridicules. Une organisation lui suggéra de payer vingt millions de deutsche marks ; or, au terme des accords que j'ai obtenus, ce sont quatre-vingts milliards de deutsche marks que les Allemands devront verser au total !... Sans les réparations allemandes, qui ont commencé à intervenir au cours des dix premières années d'existence de l'État, Israël n'au-

rait pas la moitié de son infrastructure actuelle: tous les trains en Israël sont allemands, les bateaux sont allemands, ainsi que l'électricité, une grande part de l'industrie... sans même parler des pensions individuelles versées aux survivants. Aujourd'hui, Israël reçoit encore, annuellement, des centaines de millions de dollars en monnaie allemande. [Pinhas Sapir a dit:] «Goldmann a apporté à Israël huit milliards de dollars.»... Certaines années, les sommes d'argent qu'Israël recevait de l'Allemagne dépassaient le montant des collectes du judaïsme international – les multipliant parfois par deux ou par trois. Aujourd'hui, plus personne n'est contre ce principe; même certains membres du *Herout* perçoivent les réparations... «Monsieur le chancelier, dis-je à Adenauer, ce moment est historique. D'ordinaire, je n'aime pas les grands mots mais l'instant où le représentant du peuple juif rencontre le leader de la nation allemande qui a massacré six millions de juifs est forcément historique, et je vais vous expliquer pourquoi...» Je lui dis pour terminer: «Monsieur le chancelier, je ne jouerai pas les diplomates car notre problème n'est pas un problème de diplomatie mais de moralité. Si vous décidez de traiter, vous vous engagez à un devoir moral. Si vous décidez d'aborder le débat en diplomate, il vaut mieux que nous ne nous revoyions plus. Les Israéliens demandent un milliard de dollars et j'ai demandé que cette somme soit considérée comme une base de départ. M. Blankenhorn [Allemand] m'a dit que, d'après votre constitution, c'était tout à fait impossible. Je lui ai répondu que je ne pouvais pas attendre parce que le peuple juif est dans une grande effervescence et que sa majorité s'oppose à toute négociation susceptible de laver l'Allemagne de ses crimes. Mais maintenant que j'ai fait votre connaissance, je crois ressentir que vous avez une personnalité assez forte pour oublier un instant les rigueurs de votre constitution – quand il s'agit d'un tel sujet.»... Je dictai la lettre, à laquelle Adenauer apporta une seule modification; j'avais écrit que le milliard de dollars serait «*die Basis*», la base, et il remplaça ce mot par «*Grundlage*», le fondement – ce qui revenait au même... Aucun autre homme d'État n'aurait osé faire cela. Après cette signature, il eut de grandes difficultés avec son cabinet qui lui reprocha de s'être conduit en dictateur, d'avoir promis ce milliard de dollars sans avoir recueilli l'avis de personne. Mais c'était Adenauer, un véritable leader, et tout le monde finit par s'incliner. C'est souvent ainsi qu'il faut conduire une démocratie... L'Allemagne a versé à ce jour soixante milliards de marks et le total lui reviendra à quatre-vingts mil-



liards – soit de dix à quatorze fois plus que ce que nous avions [nous juifs et Allemands] calculé à l'époque... On ne saurait donc reprocher aux Allemands d'avoir été mesquins et de n'avoir pas tenu leurs promesses... [Les Allemands demandent aux juifs six mois de patience moyennant une avance de deux ou trois cents millions de marks] «Je regrette, mais c'est impossible», répondis-je. «Il s'agit en effet d'un problème émotionnel. Le peuple juif est agité jusqu'au fond de son âme.» [Rendant compte de ses tractations à Ben Gourion qui, lui, se contenterait de trois cents millions de dollars parce qu'il a un urgent besoin d'argent] Je lui répondis qu'à moins de cinq cents millions de dollars [venant des Allemands] je n'accepterais aucun arrangement mais que j'espérais obtenir entre six et sept cents. J'obtins finalement trois milliards de marks, soit huit cent-vingt-trois millions de dollars : partant d'une base d'un milliard, recueillir 82 % n'était pas une mauvaise opération... [Ben Gourion à Nahum Goldmann:] «Nous avons connu de terribles défaites ; six millions de juifs ont été exterminés. Mais nous avons aussi remporté deux immenses succès historiques : la création de l'État d'Israël et les réparations obtenues de l'Allemagne.»

---

Nahum Goldmann dit en passant qu'il ne descend que dans des hôtels de grand luxe. Il dit souvent que le peuple juif est très riche. Il déclare : «La vie juive est composée de deux éléments : ramasser de l'argent et protester<sup>1</sup>. »

L'éditorialiste du quotidien israélien *Maariv* du 9 novembre 1971, à propos d'étudiants juifs voulant empêcher la semaine culturelle allemande, écrit : «Je propose aux étudiants de l'université hébraïque [...] de calculer le montant des marks qui déferlent sur Israël [...] et leur permettent de poursuivre leurs études<sup>2</sup>. »

**N.B.** *A ces réparations versées à l'État d'Israël qui n'avait pas d'existence au temps du III<sup>e</sup> Reich et à ces confiscations, s'ajoute le principal, c'est-à-dire les indemnités versées par l'Allemagne de l'Ouest aux victimes juives ou non juives, vivants ou ayants droit, personnes privées ou morales. Sur ce point, sur les différentes catégories de victimes (par exemple, les juifs de Shanghai obtenant d'être classés «juifs*

---

1. N. Goldmann, *Le Paradoxe juif*, p. 67.

2. D'après Inge Deutschkronn dans *Bonn et Jérusalem*, p. 453. Ce livre, écrit par une juive américaine, apporte d'intéressantes confirmations sur les confiscations de biens allemands au profit exclusif d'organisations juives dès le début de l'occupation de l'Allemagne ; voy., notamment, p. 59.

de ghetto»), sur les faux dossiers, sur les trafics financiers, voy. pour commencer le livre du juif américain Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 1961, p. 738 à 759.

Sur le formidable discrédit moral qui s'attache au peuple allemand du fait du génocide, reportez-vous aux médias habituels., voy., notamment, le « docu-drame » Holocaust.

\*\*\*

25 mai 1978

## **Pour une histoire véridique de la seconde guerre mondiale Le «génocide»**

Deux écoles historiques: l'histoire officielle (avec ses nuances et ses contradictions) et l'histoire révisionniste (avec ses nuances et ses contradictions).

**1.- L'histoire officielle.** Celle des universités et des instituts officiels, celle de Raul Hilberg (*The Destruction of the European Jews*) et de Gerald Reitlinger (*The Final Solution. The Attempt to Exterminate the Jews of Europe 1939-1945*). Voy. les publications de l'«Institut für Zeitgeschichte» de Munich, celles des instituts ou des centres de recherche juifs tels que le Centre de documentation juive contemporaine de Paris, les ouvrages de Joseph Billig, d'Olga Wormser-Migot, de Léon Poliakov, de Georges Wellers; les publications du «Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale», etc.

**2.- L'histoire révisionniste.** Celle d'auteurs isolés, dont les publications ont été l'objet de saisies ou d'interdictions diverses, dont les ouvrages – quand leur diffusion est tolérée – sont parfois difficiles à trouver. Voy., notamment, *Le Véritable Procès Eichmann*, par Paul Rassinier (ancien déporté) et *The Hoax of the Twentieth Century* par Arthur R. Butz.

**3- Thèse officielle.** Les Allemands ont placé de très nombreux juifs dans des camps de concentration. Certains camps étaient dotés de fours crématoires où étaient brûlés les cadavres. Jusque-là rien d'effroyable, puisque les Allemands n'ont été ni les premiers, ni les derniers à placer en camps de concentration des catégories de civils tenus pour dangereux, indésirables, favorables à l'ennemi, etc., et puisque brûler des cadavres au lieu de les enterrer n'a rien d'une pratique criminelle, surtout là où il y avait, dans l'Europe en guerre, de terribles épidémies de typhus. Le crime des Allemands commence avec la volonté de «génocide» et avec l'institution de ces abattoirs industriels qu'étaient les «chambres à gaz». Hitler a fait tuer des gens en raison de leur race et de leur religion. Il a ainsi tué quatre à six millions de juifs. C'est cela le «génocide», l'«extermination», l'«holocauste». Il est

normal que l'Allemagne (au moins celle de l'Ouest) ait versé et continue de verser à l'État d'Israël et aux communautés juives internationales de substantielles réparations financières. Il est normal que les rescapés d'un si grand massacre, qui est sans précédent dans l'histoire, aient obtenu de la communauté internationale le droit de s'installer dans un territoire qui ne leur appartenait pas *de jure*. A souffrances exceptionnelles, procédures exceptionnelles et réparations exceptionnelles.

**4- Thèse révisionniste.** Il suffit d'appliquer ici les méthodes de routine de la critique historique pour découvrir que ces camps de concentration et ces fours crématoires ont réellement existé, tandis que cette prétendue tentative de «génocide» et ces prétendues «chambres à gaz» ne sont qu'une seule et même invention de la propagande de guerre. Cette invention est d'origine essentiellement sioniste. Elle a eu des retombées politico-financières dont l'État d'Israël est le principal bénéficiaire. Jamais Hitler n'a donné l'ordre de *tuer* ne serait-ce qu'un seul homme en raison de sa race ou de sa religion. Les juifs qui sont morts autrement que de causes naturelles sont morts par «faits de guerre». Il y a eu des «pertes juives» comme il y a eu des «pertes» françaises, allemandes, russes, japonaises... Dans la seconde guerre mondiale, des millions de soldats, de francs-tireurs, de civils ont eu à souffrir des maux suivants : humiliations, persécutions, arrestations, internements, déportations, travaux forcés, faim, froid, épidémies, bombardements... Certains ont été torturés, exécutés, massacrés, acculés au suicide... D'autres ont été privés de leurs biens, de leurs terres, de leur patrie... Avec les moyens modernes d'investigation et grâce à la somme colossale d'archives dont nous disposons (en particulier grâce aux archives allemandes des camps), il serait parfaitement possible de déterminer, sans doute à quelques milliers d'unités près, le montant exact des «pertes juives»<sup>1</sup>. Un homme peut disparaître à jamais mais il ne peut guère, en même temps, faire disparaître dans les documents et dans les mémoires toutes trace de son existence passée. Pourquoi, là encore, n'avoir pas, en plus de trente ans, appliqué les méthodes de recherche qui sont de routine ? Pourquoi là où, par exception, un service officiel a fait ce travail, en cache-t-on les résultats (France) ou en déforme-t-on les résultats par des commentaires tendancieux (Service international de recherches de la Croix-Rouge) ? Le nombre des juifs «exterminés» par Hitler (ou «victimes du génocide») s'élève heureusement à... ZÉRO. En revanche, le nombre des Européens «tués par faits de guerre» pourrait être de l'ordre de quarante millions ; parmi eux, celui des juifs européens, pourrait être de l'ordre d'un million, mais, plus probablement, de plusieurs centaines de milliers. Un jour le chiffre exact sera trouvé : il va de soi que ce chiffre exact ne

---

1. Il est probable que les plus fortes et terribles déportations ont eu pour victimes les minorités allemandes de l'est européen. [NdA]

peut émaner que d'une instance internationale, procédant selon des méthodes scientifiques et permettant les vérifications qui seraient de rigueur <sup>1</sup>.

**5- Attitude des médias.** Les médias prennent parti depuis trente-quatre ans et sur les cinq continents pour la thèse officielle; ils renchérissent même sur ces affirmations. Pendant trente ans, ils ont ignoré la thèse révisionniste; depuis quelques années, ils commencent à en parler mais en la déformant systématiquement et en la présentant comme l'œuvre de «nazis». Par exemple, ils disent couramment ceci: «Des nazis prétendent que les camps de concentration, les chambres à gaz et les fours crématoires n'ont jamais existé !» Ou encore: «Des nazis prétendent que pas un juif n'a été gazé.» Les deux formules sont habiles mais elles déforment la thèse qu'elles prétendent résumer. Le vrai résumé est le suivant:

«Les camps: oui. Les crématoires: oui. Les chambres à gaz: non. Hitler n'a jamais fait tuer d'hommes en raison de leur race ou de leur religion. Le «génocide» (mot et chose) est une invention de la propagande de guerre, complaisamment répercutée par les médias.»

\*\*\*

Juin 1978

## **Le «problème des chambres à gaz<sup>a</sup>»**

par Robert Faurisson<sup>b</sup>

«Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...]» (art. 19 des statuts du Tribunal militaire international <sup>2</sup>)

«Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve des faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis [...]» (art. 21 des mêmes statuts)

Personne, pas même les nostalgiques du III<sup>e</sup> Reich, ne songe à nier l'existence des camps de concentration hitlériens. Tout le monde reconnaît également que certains de ces camps étaient dotés de fours crématoires. Au lieu d'enterrer les cadavres, on les brûlait. La fréquence même des épidémies

---

1. «Solution finale» = émigration ou évacuation (vers l'Est). [NdA]

a. L'expression est d'Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi...*, p. 541.

b. Maître de conférences à l'université de Lyon-II (critique de textes et de documents). M. Faurisson nous demande de rappeler qu'il ne cautionne évidemment pas les opinions politiques de ceux qui le publient.

2. En fait : Tribunal militaire interallié siégeant à Nuremberg.

exigeait la crémation, par exemple, des cadavres de typhiques (voyez les photographies de charniers).

Ce qui est contesté, en revanche, par de nombreux auteurs français, anglais, américains et allemands, c'est l'existence, dans l'Allemagne hitlérienne, de «camps d'extermination». Ce terme désigne, chez les historiens de la déportation, des camps de concentration qui auraient été dotés de «chambres à gaz». Ces «chambres à gaz», à la différence des «chambres à gaz» américaines, auraient été conçues pour tuer *en masse*. Les victimes auraient été des hommes, des femmes et des enfants dont Hitler aurait décidé l'extermination à cause de leur appartenance raciale ou religieuse. C'est là ce qu'on appelle le «génocide». L'arme par excellence, du «génocide» aurait été ces abattoirs humains appelés «chambres à gaz» et le gaz employé aurait été principalement le Zyklon B (insecticide à base d'acide prussique ou cyanhydrique).

Les auteurs qui contestent la réalité du «génocide» et des «chambres à gaz» sont appelés «révisionnistes». Leur argumentation est à peu près celle-ci :

«Il suffit d'appliquer à ces deux problèmes les méthodes de routine de la critique historique pour s'apercevoir qu'on se trouve devant deux mythes qui, d'ailleurs, forment un ensemble indissociable. L'intention criminelle qu'on prête à Hitler n'a jamais pu être prouvée. Quant à l'arme du crime, personne, en fait, ne l'a jamais vue. On se trouve là devant une réussite particulière de la propagande de guerre et de haine. L'histoire est pleine d'impostures de ce genre, à commencer par les affabulations religieuses sur la sorcellerie. Ce qui, en la matière, distingue notre époque de celles qui l'ont précédée, c'est que la formidable puissance des médias est venue orchestrer d'une façon assourdissante, et jusqu'à la nausée, ce qu'il faut bien appeler "l'imposture du siècle". Malheur à qui, depuis trente ans, s'avise de la dénoncer ! Il connaîtra – selon les cas – prison, amendes, coups, insultes. Sa carrière pourra être brisée ou compromise. Il sera dénoncé comme "nazi". Ou bien on ne se fera pas l'écho de ses thèses, ou bien on déformera sa pensée. Pas un pays ne lui sera plus impitoyable que l'Allemagne.»

Aujourd'hui, le silence est en train de se rompre autour des contestataires qui ont osé prendre la responsabilité d'écrire que les «chambres à gaz» hitlériennes, y compris celles d'Auschwitz et de Majdanek, ne sont que

mensonge historique<sup>c</sup>. Il y a là un progrès. Mais que d'insultes et de déformations, quand un historien comme Georges Wellers se décide enfin, dix ans après la mort de Paul Rassinier, à «exposer» une partie infime des arguments de cet ancien déporté qui a eu le courage de dénoncer dans ses écrits le mensonge des «chambres à gaz» ! Toute une presse, toute une littérature où s'étale un nazisme de sex-shop (et même un journal comme *le Monde*<sup>d</sup>) s'emploient à répandre l'idée que les nouveaux nazis oseraient nier l'existence des *fours* crématoires. Mieux : ces néonazis oseraient prétendre qu'aucun *juif n'a été gazé*. Cette dernière formule est habile. Elle donne à entendre que les nouveaux nazis, sans contester l'existence des «chambres à gaz», poussent le cynisme jusqu'à prétendre que les juifs seuls auraient bénéficié du privilège de ne pas passer à la «chambre à gaz<sup>e</sup>» !

La meilleure façon, pour un historien, de se renseigner sur les thèses réelles des disciples de Paul Rassinier est de se reporter à l'ouvrage de l'Américain A. R. Butz sur *The Hoax of the Twentieth Century* [L'imposture du XX<sup>e</sup> siècle]<sup>f</sup>.

Pour ma part, je me permettrai de ne formuler ici que quelques remarques dédiées aux historiens qu'anime l'esprit de recherche.

Je leur ferai d'abord remarquer un paradoxe. Alors que les «chambres à gaz» constituent, aux yeux de l'histoire officielle, la pierre angulaire du «système concentrationnaire nazi» (et alors que, pour démontrer le caractère intrinsèquement pervers et diabolique des camps allemands par rapport à tous les camps de concentration passés et présents, il conviendrait de démontrer avec la dernière minutie le processus qui a conduit les nazis à inventer, à

---

c. Voyez, en plus de nombreux articles de presse, uniformément hostiles ou insultants, une étude de Hermann Langbein parue dans *Le Monde Juif*, « Coup d'œil sur la littérature néo-nazie ». H. Langbein a été interné au camp d'Auschwitz. Il a témoigné dans de nombreux procès. Il exerce de hautes responsabilités dans le monde des anciens déportés. Un de ses récents ouvrages porte le titre en français, de *Hommes et femmes à Auschwitz*. Pas un seul des trente chapitres de ce livre n'est consacré aux «chambres à gaz» ! En revanche, il y est à tout instant question de «sélection pour la chambre à gaz», de «cheveux de gazés», de «rescapés de la chambre à gaz», etc. Voyez aussi une étude de Georges Wellers dans *Le Monde Juif*, « La "solution finale de la question juive" et la mythomanie néonazie ». Voy., par ailleurs, une étude d'Ino Arndt et de Wolfgang Scheffler dans les *Vierteljahrshäfte für Zeitgeschichte*, « Organisierte Massenmord an Juden in Nazi Vernichtungslagern ».

d. Voyez *Le Monde* du 16-17 octobre 1977, p. 3: « Des centaines de tracts néonazis... »

e. Le comble de la déformation dans le compte rendu détaillé d'une brochure semble avoir été atteint, de ce point de vue, par M. Pierre Viansson-Ponté. Voyez, dans *Le Monde* du 17-18 juillet 1977, p. 13, son article sur « Le Mensonge », compte rendu de la traduction en français de *Did Six Million Really Die ?* de R. Harwood. Ceux qui ont revendiqué ou justifié l'assassinat de F. Duprat, diffuseur de cette brochure, ont repris à leur compte les fausses accusations de M. Viansson-Ponté. (voy. *Le Monde*, 23 mars 1978, p. 7 et 26 avril, p. 91.)

f. Même éditeur que pour R. Harwood. Première édition en 1976, 315 p. (cinq cents pages en typo courante). L'ouvrage est d'une valeur scientifique exceptionnelle.

fabriquer et à utiliser ces formidables abattoirs humains), on remarque, non sans étonnement, que dans l'impressionnante bibliographie de l'histoire de ces camps il n'existe pas un livre, pas une brochure, pas un article sur les «chambres à gaz» elles-mêmes ! Je demande qu'on ne se laisse pas abuser ici par certains titres prometteurs et qu'on examine le contenu même des écrits. J'appelle «histoire officielle» l'histoire telle que l'écrivent – sur le sujet des camps – des institutions ou des fondations à deniers partiellement ou entièrement publics comme, en France, le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale ou le Centre de documentation juive contemporaine et, en Allemagne, l'Institut d'histoire contemporaine de Munich.

Il faut attendre la page 541 de la thèse d'Olga Wormser-Migot sur *Le Système concentrationnaire nazi*, pour voir apparaître un développement sur les «chambres à gaz». Encore le lecteur a-t-il trois surprises :

- Le développement en question n'est que de trois pages;
- Il s'intitule : « Le problème des chambres à gaz » ;
- Ce « problème » n'est autre que celui de savoir si les «chambres à gaz» de Ravensbrück (en Allemagne) et de Mauthausen (en Autriche) ont réellement existé ; l'auteur conclut formellement qu'elles n'ont pas existé et n'examine pas le problème des «chambres à gaz» d'Auschwitz ou d'autres camps, probablement parce que là, il n'y a pas de «problème» – à son avis.

Or, le lecteur aimerait bien savoir pourquoi une analyse qui permet de conclure à la non-existence de «chambres à gaz» dans certains camps n'est subitement plus employée dès qu'il s'agit, par exemple, d'Auschwitz. Pourquoi l'esprit critique s'éveille-t-il *ici* et pourquoi, soudainement, tombe-t-il *là* dans la plus profonde léthargie ? Après tout, nous disposions pour la «chambre à gaz» de Ravensbrück, de mille «preuves», «certitudes» et «témoignages irréfutables», à commencer par les témoignages réitérés et circonstanciés d'une Marie-Claude Vaillant-Couturier ou d'une Germaine Tillion. Il y a mieux. Plusieurs années après la guerre, et cela devant les tribunaux *anglais* et *français*, les responsables de Ravensbrück (Suhren, Schwarzhuber, D<sup>r</sup> Treite) continuaient d'avouer l'existence d'une «chambre à gaz» dans leur camp ! Ils allaient jusqu'à en décrire – vaguement – le fonctionnement ! Pour finir, on les exécutait à cause de cette «chambre à gaz» fictive, ou bien ils se donnaient la mort. Mêmes aveux, avant mort ou exécution, de Zierys pour Mauthausen ou de Kramer pour le Struthof. Aujourd'hui, on peut visiter la prétendue «chambre à gaz» du Struthof et lire sur place l'ébouriffante confession de Kramer. Cette «chambre à gaz», classée «monument historique» n'est qu'une supercherie. Il suffit d'un minimum d'esprit critique pour se rendre compte qu'une opération de gazage dans ce petit local dépourvu de toute étanchéité tournerait à la catastrophe

pour le gazeur et les gens des environs. Pour faire croire à l'authenticité de cette «chambre à gaz», garantie «en état d'origine», on est allé jusqu'à donner un maladroit coup de burin dans une mince cloison dont on a ainsi brisé quatre carreaux de faïence. On a ainsi creusé le «trou» par lequel Kramer aurait versé les cristaux d'un gaz dont il n'a rien pu dire, sinon qu'avec un peu d'eau en surplus ce gaz tuait en une minute ! Comment Kramer empêchait-il le gaz de refluer par le «trou» ? Comment pouvait-il voir ses victimes par un regard qui ne permettait de voir que la moitié de la pièce ? Comment ventilait-il la pièce avant d'en ouvrir la bonne porte paysanne de bois grossier ? Peut-être faudrait-il poser des questions à l'entreprise de travaux publics de Saint-Michel-sur-Meurthe qui, après la guerre, a transformé les lieux prétendument «en état d'origine» ?

Longtemps encore après la guerre, des prélats, des universitaires, et puis aussi de simples gens, rendaient des témoignages d'une vérité criante sur les «chambres à gaz» de Buchenwald et de Dachau. Pour Buchenwald, la «chambre à gaz» devait disparaître en quelque sorte d'elle-même dans l'esprit de ceux qui l'avaient vue. Pour Dachau, on procédait autrement. Après avoir soutenu, à l'exemple de M<sup>gr</sup> Piguët, évêque de Clermont, que la «chambre à gaz» avait notamment servi à gazer des prêtres polonais<sup>g</sup>, la vérité officielle devenait progressivement la suivante : «Cette "chambre à gaz", commencée en 1943, était inachevée en 1945, à la libération du camp. Personne n'a pu y être gazé.» Le petit local présenté aux visiteurs comme «chambre à gaz» est, en réalité, parfaitement inoffensif et, alors qu'on possède tous les documents architecturaux imaginables sur les constructions de la «*Baracke X...*» (crématoire et environs), on ne voit pas sur quel document, ni d'ailleurs sur quelle enquête technique, on s'est fondé pour parler ici de «chambre à gaz inachevée» (?).

Aucun institut historique officiel n'a, pour accréditer le mythe des «chambres à gaz», fait plus que l'Institut d'histoire contemporaine de Munich. Le directeur, depuis 1972, en est M. Martin Broszat. Collaborateur de cet institut dès 1955, M. Broszat devait se rendre célèbre par la publication (partielle !) des prétendus mémoires de Rudolf Höss, en 1958. Or, le 19 août 1960, cet historien devait annoncer à ses compatriotes ébahis qu'en définitive il n'avait jamais existé de «chambre à gaz» **dans tout l'ancien Reich** mais seulement en quelques «points choisis», avant tout (?) en quelques points de Pologne, dont Auschwitz-Birkenau. Cette nouvelle surprenante, il prenait le parti de l'annoncer dans une simple lettre à l'hebdomadaire *Die Zeit*. Le titre donné à la lettre était singulièrement restrictif: «*Keine Vergasung in Dachau*» (pas de gazage à Dachau). M. Broszat ne fournissait, à l'appui de ses affirmations, pas la moindre preuve. Aujourd'hui, près de dix-huit ans après sa lettre, ni lui, ni ses

---

g. M<sup>gr</sup> Piguët, *Prison et déportation*, p. 77.



collaborateurs n'ont encore apporté la moindre explication à ce mystère. Il serait pourtant du plus haut intérêt de savoir :

- comment M. Broszat prouve que les «chambres à gaz» de l'ancien Reich sont des impostures;
- comment il prouve que les «chambres à gaz» de Pologne ont été réelles;
- pourquoi les «preuves», les «certitudes», les «témoignages» rassemblés sur les camps qui, géographiquement nous sont proches, n'ont soudain plus de valeur, alors que les «preuves», les «certitudes», les «témoignages» rassemblés sur les camps de Pologne resteraient vrais.

Par une sorte d'accord tacite, pas un historien officiel n'a publiquement soulevé ces questions. Combien de fois dans «l'histoire de l'histoire» s'en est-on remis à la pure et simple *affirmation* d'un seul historien ?

Mais venons-en aux «chambres à gaz» de Pologne.

Pour affirmer qu'il a existé des «chambres à gaz» à Belzec ou à Treblinka, on se fonde essentiellement sur le rapport «Gerstein». Ce document d'un S.S. qu'on a «suicidé» (?) en 1945 à la prison du Cherche-Midi<sup>h</sup> fourmille de telles absurdités qu'il est depuis longtemps discrédité aux yeux des historiens. Ce «rapport» n'a d'ailleurs jamais été publié, y compris dans les documents du Nuremberg Military Tribunal, que sous des formes irrecevables (avec troncations, adultérations, rewritings...). Il n'a jamais été publié avec ses aberrantes annexes (le «brouillon» en français, les «*Ergänzungen*» ou «compléments» en allemand).

Pour ce qui est de Majdanek, la visite des lieux s'impose. Elle est, s'il se peut, encore plus concluante que celle du Struthof. Je publierai un dossier sur la question.

Pour Auschwitz et Birkenau, on dispose essentiellement des mémoires de R. Höss, rédigés sous la surveillance de ses geôliers polonais<sup>i</sup>. Sur place on ne trouve qu'un local «*rekonstruiert*» et des ruines.

Une exécution par le gaz n'a rien à voir avec une asphyxie suicidaire ou accidentelle. Dans le cas d'une exécution, le gazeur et son entourage ne doivent pas courir le moindre risque. Aussi, pour leurs exécutions, les Américains emploient-ils un gaz sophistiqué, et ceci dans un espace très réduit et hermétiquement clos. Après usage, le gaz est aspiré et neutralisé. Les gardiens doivent attendre plus d'une heure pour pénétrer dans le petit local.

---

h. Voyez la réflexion du médecin-légiste rapportée par Pierre Joffroy dans *L'Espion de Dieu*..., p. 262.

i. [R. Höss], *Kommandant in Auschwitz, Autobiographische Aufzeichnungen*; voyez, sur les gazages, les p. 126 et 166. L'entrée de l'équipe dans la «chambre à gaz» se fait «*sofort*», c'est-à-dire immédiatement (p. 166).

Aussi se demande-t-on comment à Auschwitz-Birkenau, par exemple, on pouvait faire tenir deux mille hommes dans un local de deux cent dix mètres carrés (!), puis déverser (?) sur eux des granulés du très violent insecticide Zyklon B; enfin **instantanément** après la mort des victimes, envoyer, *sans masque à gaz*, dans ce local saturé d'acide cyanhydrique une équipe pour en extraire les cadavres cyanurés. Deux documents<sup>j</sup> des archives industrielles allemandes répertoriées par les Américains à Nuremberg nous apprennent d'ailleurs que le Zyklon B adhérait aux surfaces, ne pouvait se ventiler par ventilation forcée, et exigeait une aération de près de vingt-quatre heures, etc. D'autres documents qu'on ne trouve que sur place, aux archives du musée d'Oswiecim<sup>k</sup>, et qui n'ont jamais été décrits nulle part, montrent par ailleurs que ce local de deux cent dix mètres carrés, aujourd'hui à l'état de ruines, n'était qu'une morgue rudimentaire («*Leichenkeller*»), enterrée (pour la protéger de la chaleur) et pourvue d'une seule et modeste porte d'entrée et de sortie.

Sur les crématoires d'Auschwitz (comme, d'une façon générale, sur tout le camp), on possède une surabondance de documents, y compris les factures, au pfennig près. En revanche, sur les «chambres à gaz» on ne possède rien: ni un ordre de construction, ni une étude, ni une commande, ni un plan, ni une facture, ni une photographie. Lors de cent procès, rien de ce genre n'a pu être produit.

«J'étais à Auschwitz et je peux vous assurer qu'il ne s'y trouvait pas de "chambre à gaz".» A peine écoute-t-on les témoins à décharge qui ont le courage de prononcer cette phrase. On les poursuit en justice. Encore aujourd'hui, quiconque, en Allemagne, porte témoignage en faveur de Thies Christophersen, qui a écrit *Le Mensonge d'Auschwitz*<sup>m</sup>, risque une condamnation pour «outrage à la mémoire des morts».

Au lendemain de la guerre, les Allemands, la Croix-Rouge internationale, le Vatican (lui, pourtant, si bien renseigné sur la Pologne), tous déclaraient piteusement, avec bien d'autres: «Les "chambres à gaz" ? Nous ne savions pas.»

Mais, demanderais-je aujourd'hui, comment peut-on savoir les choses quand elles n'ont pas existé ?

Il n'a pas existé une seule «chambre à gaz» dans un seul camp de concentration allemand: telle est la vérité.

---

j. Ces deux longs documents, d'une importance capitale, non exploités, semble-t-il, lors des procès Gerhardt Peters (directeur de la Degesch), sont cotés NI-9098 et NI-9912. Ils annihilent, sans réplique possible, le «témoignage» de Höss sur les «chambres à gaz».

k. Photos Nég. 6228 sq.

l. Cas Wilhelm Stäglich, par exemple (voy. l'ouvrage de Butz, s.v.).

m. «Die Auschwitz-Lüge», n° 23 de *Kritik*, 2341 Kälberhagen; Post Mohrkirch, All., 1974, suivi de «Der Auschwitz Betrug», n° 27 (*Das Echo an die Auschwitz Lüge*).

Cette inexistence des «chambres à gaz» est à accueillir comme une bonne nouvelle qu'on aurait tort de tenir plus longtemps cachée. De même que dénoncer «Fatima» comme une imposture, ce n'est pas attaquer une religion, de même dénoncer les «chambres à gaz» comme un mensonge historique, ce n'est pas s'en prendre aux déportés. C'est répondre au devoir d'être vrai.

[Publié dans *Défense de l'Occident*, juin 1978, p. 32-40, et reproduit dans *VHVP*, p. 83-89.]

---

*Robert Faurisson a fait suivre cet article d'un «complément» polyco-  
pié qu'il a envoyé, avec le texte, à différentes personnalités :*

- **Complément** -

*A.- Conclusions (de trente ans de recherches) des auteurs révision-  
nistes :*

1. Les «chambres à gaz» hitlériennes n'ont jamais existé.
2. Le «génocide» (ou: la «tentative de génocide») des juifs n'a jamais eu lieu, en clair, jamais Hitler n'a donné l'ordre (ni admis) que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion.
3. Les prétendues «chambres à gaz» et le prétendu «génocide» sont un seul et même mensonge.
4. Ce mensonge, qui est d'origine essentiellement sioniste, a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont l'État d'Israël est le principal bénéficiaire.
5. Les principales victimes de ce mensonge et de cette escroquerie sont le peuple allemand et le peuple palestinien.
6. La force colossale des moyens d'information officiels a, jusqu'ici, assuré le succès du mensonge et censuré la liberté d'expression de ceux qui dénonçaient ce mensonge.
7. Les partisans du mensonge savent maintenant que leur mensonge vit ses dernières années; ils déforment le sens et la nature des recherches révisionnistes; ils nomment «résurgence du nazisme» ou «falsification de l'histoire» ce qui n'est qu'un juste retour au souci de la vérité historique.

*B.- Mes publications et une intervention officielle :*

1. Une lettre à *Historama* (nov. 1975, p. 10) sur l'expression «N.N.» (laquelle n'a jamais signifié «*Nacht und Nebel*» = «Nuit et Brouillard», mais «*Nomen Nescio*» = «Anonyme»; dans la pratique, interdiction faite à certains déportés de recevoir ou d'envoyer du courrier).

2. Fragments d'une lettre à *Historia* (août 1977, p. 132): «L'imposture du génocide».

3. Le 29 janvier 1978, au «colloque national de Lyon sur: Églises et chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale», intervention sur l'imposture des «chambres à gaz» (voy. *Rivarol*, 16 février 1978, p. 5).

C.- *Quelques-unes de mes fiches techniques:*

1. Bibliographie du «problème des chambres à gaz».

2. Mes enquêtes au Struthof (1974), à Majdanek (1975), à Auschwitz (1975 et 1976): 120 photographies.

3. Des années de recherche au Centre de documentation juive contemporaine de Paris.

4. Consultations des historiens spécialisés.

5. Procès de «criminels de guerre». Les sténogrammes du «procès Eichmann».

6. L'insecticide «Zyklon B».

7. Le «Protocole de Wannsee».

8. «Solution finale» signifiait «refoulement à l'Est».

9. Une visite, en sept. 1944, du représentant de la Croix-Rouge internationale au camp d'Auschwitz: dénaturations en tous genres du rapport original.

10. Le «rapport Gerstein» et Léon Poliakov ou Georges Wellers.

11. Les *Mémoires* de R. Höss «œuvre» de J. Sehn, revue et corrigée par Martin Broszat.

12. Les «chambres à gaz» visitables à Majdanek: une «arme du crime» jamais expertisée (*idem* pour toutes les «chambres à gaz» visitables).

13. Les «aveux».

14. «Six millions d'assassinés» ou «cinq cent mille morts par tous faits de guerre»? Le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale (Henri Michel et Claude Lévy) refuse de publier les résultats globaux de sa propre enquête sur les déportés de France, «par crainte des associations de déportés».

15. Le *Mémorial de la déportation des Juifs de France* par Serge Klarsfeld: une œuvre tardive, hâtive, dépourvue de garantie scientifique; un quart des juifs de France a été «déporté» ou «refoulé» vers l'Est; l'auteur n'a pas cherché à déterminer sérieusement le nombre des morts; il ose déclarer «morts» ou «gazés» tous les déportés de France (la plupart provenaient de l'Est) qui ne sont pas revenus dès 1945 (!) se déclarer vivants soit à nos services (le chiffre du ministère des Anciens combattants est «officieux»), soit aux services officiels belges !!! Les journaux présentent ce «mémorial» comme un «annuaire de la mort», un «monument aux morts». L'auteur a fait ce qu'il fallait pour entretenir l'équivoque.

16. Les retombées politico-financières du «génocide».

17. La presse française devant le droit au doute et à la recherche.

18. Comment travaille le journaliste Pierre Viansson-Ponté du *Monde*.
19. Le « génocide » à la télévision française.
20. L'université française et la tradition des procès de sorcellerie.

16 juin 1978

### [Avertissement]

A la lecture de ces pages, certains pourront interpréter mes idées comme une tentative d'apologie du national-socialisme.

En réalité – pour des raisons que je n'ai pas à exprimer ici – la personne, les idées ou la politique d'Hitler me séduisent aussi peu que celles d'un Napoléon Bonaparte. Je refuse simplement de croire la propagande des vainqueurs, pour qui Napoléon était « l'Ogre » tandis que Hitler aurait été « Satan » ou « Amalec ».

Il doit être entendu pour tout le monde que le seul souci qui m'anime dans mes recherches est celui de la vérité ; j'appelle « vérité » ce qui est le contraire de l'erreur et du mensonge.

Je tiendrai pour diffamation toute imputation ou insinuation de nazisme.

En conséquence, j'invite à la réflexion toute personne physique ainsi que toute personne morale, de droit public ou de droit privé, qui, par ses propos, discours, écrits ou actions, me contraindrait d'avoir recours à la loi.

Des copies de ces pages seront envoyées à des instances juridiques et administratives, ainsi qu'à des journaux, groupements et associations.

[Publié dans *VHVP*, p. 89-90.]

\*\*\*

1978

### **Falsification de photographie par mutilation**

Les accusateurs de l'Allemagne utilisent souvent une photographie montrant un soldat allemand qui paraît tirer au fusil sur une femme en train de porter un enfant.

Or, cette photographie est tronquée.

La photographie complète montre, à mon avis, que ce soldat, au contraire, cherche à protéger cette femme et son enfant. Il semble tirer à gauche de la femme qui, elle, court s'abriter vers un endroit où cinq personnes sont déjà en train de se terrer. Au pied du soldat on croit deviner un corps couché ou abattu.

On trouvera la photographie non mutilée dans :

- *Hitler – Aufstieg und Untergang des Dritten Reiches*, p. 156-157. La photographie est dépourvue de légende.
- *Heinrich Himmler Geheimreden 1933 bis 1945 und andere Ansprachen*, trente-quatrième photographie après la page 192. La légende porte: «*Ermordung einzelner oder Massenexekutionen* (Sosnowitz 1939)» [Assassinat individuel ou exécutions massives].

On trouvera la photographie mutilée dans :

- *Heinrich Himmler. Discours secrets...*, photographie n° 13. Il s'agit de la traduction du précédent ouvrage. Ici la photographie est délibérément tronquée: on ne voit pas les cinq personnes en train de se terrer. La légende porte: «*Massacre de la population polonaise, Sosnowiec, 1939, R. S. W., Prague.*»

Pour ce qui est de ces deux derniers ouvrages, ils constituent en eux-mêmes une assez belle collection de faux en tous genres. Les discours en question n'étaient pas «secrets»; encore le titre allemand ajoute-t-il: ...«et autres allocutions»; le titre français, lui, donne à entendre que *tous* les textes en question étaient des discours secrets. Le choix des textes est orienté, les intertitres sont la plupart du temps inventés de toutes pièces, les traductions en français sont falsifiées.

En mutilant cette photographie on est parvenu à faire croire l'exact contraire de la réalité puisque ce soldat allemand, loin de chercher à *tuer* une femme et un enfant, veut les *protéger*. De la même façon, si les Allemands utilisaient le Zyklon B, c'était pour *protéger* les santés, y compris celles des juifs en camps de concentration, et non pour *tuer* !

**N.B. :** *Même si on pouvait me contester tel ou tel point de mon interprétation de la photographie intégrale, il reste que la mutilation de cette photographie répond manifestement à un souci de faire dire à cette photographie ce qu'elle ne dit pas car, sinon, pourquoi la mutiler ?*  
 [Voy. le cahier photographique à paraître.]

\*\*\*

Août 1978

## **Le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique ?**

1. «Le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique ?» Depuis deux ans cette question est inscrite au programme officiel de mon séminaire de « Critique de textes et documents ». (Ce séminaire est réservé à des étudiants de quatrième année, déjà pourvus d'une licence.)
2. «Le *Journal* d'Anne Frank est une supercherie.» Telle est la conclusion de nos études et de nos recherches. Tel est le titre du livre que je publierai.
3. Pour étudier la question posée et lui trouver une réponse, j'ai procédé aux investigations suivantes :

[Chapitre premier] Critique interne: le texte même du *Journal* (texte hollandais) recèle une quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables. (Alinéas 4-12.)

[Chapitre II] Étude des lieux à Amsterdam: d'une part, les impossibilités matérielles, et, d'autre part, les explications forgées par le père d'Anne Frank compromettent gravement ce dernier. (Alinéas - 7 avec, en annexe n° 1, des documents photographiques.)

[Chapitre III] Audition du principal témoin: M. Otto Frank; cette audition s'est révélée accablante pour le père d'A. Frank. (Alinéas 18-47.)

[Chapitre IV] Examen bibliographique: de curieux silences et de curieuses révélations. (Alinéas 48-55.)

[Chapitre V] Retour à Amsterdam pour une nouvelle enquête: l'audition des témoins se révèle défavorable à M. Frank ; la vérité probable (Alinéas 56-63.)

[Chapitre VI] Le «démontre» et l'arrestateur des Frank: pourquoi M. Frank a-t-il voulu leur assurer un tel anonymat ? (Alinéas 64-67 1, avec annexe n° 2: «Confidentiel».)

[Chapitre VII] Confrontation entre le texte hollandais et le texte allemand: voulant trop en faire M. Frank s'est trahi; il a signé une supercherie littéraire. (Alinéas 72-103.)

### *Chapitre premier*

4. **Critique interne:** le texte même du *Journal* (texte hollandais) recèle une quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables.

5. Prenons l'exemple des bruits. Les clandestins, nous dit-on, ne doivent pas faire le moindre bruit. C'est au point que, s'ils toussent, ils prennent vite de la codéine. Les «ennemis» pourraient les entendre. Les murs sont tellement «minces» (25 mars 43). Ces «ennemis» sont très nombreux: Lewin qui connaît l'immeuble «comme sa poche» (1<sup>er</sup> octobre 42) les hommes du magasin, les clients, les livreurs, le facteur, *la femme de ménage, le gardien de nuit* Slagter, les plombiers, le «service d'hygiène», le comptable, la police qui multiplie les perquisitions, les voisins proches ou éloignés, le propriétaire, etc. Il est donc invraisemblable et même inconcevable que M<sup>me</sup> Van Daan ait pour habitude de passer *l'aspirateur* chaque jour à 12 h 30 (5 août 43). Les aspirateurs de l'époque étaient, de plus, particulièrement bruyants. Je demande: «Comment cela est-il concevable?» Ma question n'est pas de pure forme. Elle n'est pas oratoire. Elle n'a pas pour but de manifester un étonnement. Ma question est une question. Il faut y répondre. Cette question pourrait être suivie de quarante autres questions concernant les bruits. Il faut expliquer, par exemple, l'usage d'un *réveille-matin* (4 août 43). Il faut expliquer de bruyants *travaux de menuiserie*: suppression de marches de bois, transformation d'une porte en armoire tournante (21 août 42), fabrication d'un lustre en bois (7 décembre 42). Peter fend du bois au grenier devant la fenêtre ouverte (23 février 44). Il est question de fabriquer avec le bois du grenier «des étagères et autres charmantes bricoles» (11 juillet 42). Il est même question de construire au grenier... «un cagibi» pour y travailler (13 juillet 43). Il y a le bruit presque constant de la *radio*, des *portes claquées*, des «*cris interminables*» (6 décembre 1943), les *disputes*, les *cris*, les *hurlements*, un «*fracas de jugement dernier*» (9 novembre 42), «Un *vacarme* s'ensuivit [...]. J'étais pliée en deux de *rire*» (10 mai 44). L'épisode rapporté le 2 septembre 1942 est inconciliable avec la nécessité d'être silencieux et discret. On y voit les clandestins à table. Ils *bavardent et rient*. Tout à coup un *sifflement perçant* se fait entendre. Et on entend la voix de Peter qui *crie*, par le tuyau du poêle, qu'il ne descendra certainement pas. M. Van Daan se lève, sa serviette tombe et, le visage en feu, il *crie*: «C'en est assez.» Il monte au grenier et là, *coups et frappements de pieds*. L'épisode rapporté le 10 décembre 1942 est du même genre. On y voit M<sup>me</sup> Van Daan soignée par le dentiste Dussel. Celui-ci lui touche, de son crochet, une dent malade. M<sup>me</sup> Van Daan lance alors «*des sons invraisemblables*». Elle essaye d'arracher le petit crochet. Le dentiste regarde la scène, les mains sur les hanches. Les autres spectateurs sont tous pris de «*fou rire*». Anne, au lieu de manifester la moindre angoisse devant ces cris ou ce fou rire, déclare: «Ça, c'était vache, car je suis sûre que j'aurais crié encore bien plus fort qu'elle.»

6. Les remarques que je fais ici à propos des bruits, je pourrais les répéter à propos de *toutes* les réalités de la vie matérielle et morale. Le *Journal* présente même cette particularité que pas un domaine de la vie qui y est vécue



n'échappe à la règle d'in vraisemblance, d'incohérence, d'absurdité. Dès leur arrivée dans leur cachette, les Frank, pour cacher leur présence, *installent des rideaux*. Or, installer des rideaux à des fenêtres qui n'en possédaient pas jusqu'alors, n'est-ce pas le meilleur moyen de signaler son arrivée ? N'est-ce pas le cas, en particulier, si ces rideaux sont faits de pièces « bigarrées » (11 juillet 42) ? Pour ne pas trahir leur présence, les Frank brûlent leurs *ordures*. Mais, ce faisant, ils signalent leur présence par la *fumée* qui s'échappera du toit d'une demeure qui est censée être inhabitée ! Ils font du feu pour la première fois le 30 octobre 1942, alors qu'ils sont arrivés dans les lieux le 6 juillet. *On se demande ce qu'ils ont pu faire des ordures de 116 jours d'été*. Je rappelle, d'autre part, que les apports de nourriture sont énormes. En régime normal, les clandestins et leurs hôtes, consomment chaque jour huit petits déjeuners, huit à douze déjeuners et huit dîners. En neuf passages du livre, on fait allusion à une nourriture mauvaise, médiocre ou insuffisante. Ailleurs, la nourriture est abondante et « délicieuse ». Les Van Daan « dévorent » et Dussel « absorbe des quantités énormes » de nourriture (9 août 43). On fabrique sur place des saucisses et des saucissons, des conserves de fraises et des confitures en bocaux. Eau-de-vie ou alcool, cognac, vins et cigarettes ne semblent pas non plus manquer. Le café est si peu rare qu'on ne comprend pas que l'auteur, énumérant (23 juillet 43) ce que chacun voudra faire le jour où il pourra quitter la cachette, dise que le vœu le plus cher de M<sup>me</sup> Frank sera d'avoir une tasse de café. Voici, d'autre part, en février 1944 – le terrible hiver 1943-1944 – l'inventaire des réserves disponibles pour les seuls clandestins, à l'exclusion de tout cohabitant ami ou « ennemi » : 30 kg de blé, à peu près 30 kg de haricots et dix livres de pois, cinquante boîtes de légumes, dix boîtes de poisson, quarante boîtes de lait, 10 kg de lait en poudre, trois bouteilles d'huile, quatre bocaux de beurre salé, quatre *idem* de viande, deux bouteilles de fraises, deux bouteilles de framboises à la groseille, vingt bouteilles de tomates, dix livres de flocons d'avoine, huit livres de riz. Il entre, à d'autres moments, des sacs de légumes pesant chacun *vingt-cinq kilos*, ou encore un sac de *dix-neuf livres* de petits pois frais (8 juillet 44). Les livraisons sont faites par le « gentil marchand de légumes ». Et cela « toujours à l'heure du déjeuner » (11 avril 44). C'est invraisemblable. Comment, dans une ville par ailleurs décrite comme affamée, un marchand de légumes peut-il, en plein jour, quitter sa boutique avec de pareils chargements pour aller les déposer dans un immeuble situé dans un quartier animé ? Comment ce marchand pouvait-il éviter, dans son propre quartier (il était « du coin »), la rencontre de ses clients normaux pour qui, en ces temps de disette, il devait normalement être un personnage qu'on recherche et qu'on sollicite ? Il y a bien d'autres mystères à propos des autres marchandises et de la manière dont elles parviennent dans la cachette. Pour les fêtes et les anniversaires des clandestins, les cadeaux abondent : œillets, pivoines, narcisses, jacinthes, pots de fleurs, gâteaux, livres, sucreries,

briquet, bijoux, nécessaire à raser, jeu de roulette, etc. Je signalerais à ce propos une véritable prouesse réalisée par Elli. Celle-ci trouve le moyen d'offrir des raisins le 23 juillet 1943. Je dis bien : des raisins, à Amsterdam, un 23 juillet. On nous en indique même le prix : cinq florins le kg.

7. L'invention de la «*porte-armoire*» est une absurdité. En effet, la partie de l'immeuble qui est censée abriter les clandestins existait bien avant leur arrivée. Donc installer une armoire, c'est signaler sinon une présence, du moins un changement dans cette partie de l'immeuble. Cette transformation des lieux – accompagnée du bruit des travaux de menuiserie – ne pouvait échapper aux «ennemis» et, en particulier, à la femme de ménage. Et ce prétendu «subterfuge», destiné à égarer la police en cas de perquisition, est bien propre, au contraire, à lui donner l'éveil. («Il y a beaucoup de perquisitions à cause des vélos cachés», dit Anne le 21 août 1942 et c'est pour cette raison que la porte d'entrée de la cachette a été ainsi dissimulée.) La police, ne trouvant pas de porte d'accès au bâtiment qui sert de cachette, s'étonnerait de cette étrangeté et découvrirait vite qu'on a voulu la tromper, puisqu'elle se trouverait devant un bâtiment d'habitation sans accès !

8. Invéraisemblances, incohérences, absurdités fourmillent également à propos des points suivants : les *fenêtres* (ouvertes et fermées), *l'électricité* (allumée et éteinte), *le charbon* (prélevé sur le tas commun sans que les «ennemis» s'en rendent compte), les ouvertures et fermetures de *rideaux* ou *camouflages*, l'usage de *l'eau* et des *cabinets*, les moyens de faire la *cuisine*, les mouvements des *chats*, les *déplacements* de l'avant-maison vers l'arrière-maison (et vice-versa), le comportement du *gardien de nuit*, etc. La longue lettre du 11 avril 1944 est particulièrement absurde. Elle rapporte une affaire de *cambriolage*. Soit dit en passant, la police nous y est montrée s'arrêtant devant la «porte-armoire», en pleine nuit, sous la lumière électrique, à la recherche des cambrioleurs qui se sont livrés à une effraction. Elle donne des secousses à la «porte-armoire». Ces policiers, accompagnés du gardien de nuit, ne s'aperçoivent de rien et ne cherchent pas à pénétrer dans l'arrière-maison ! Comme dit Anne : «Dieu doit nous avoir particulièrement protégés !»

9. Le 27 février 1943, on nous dit que le *nouveau propriétaire* n'a heureusement pas insisté pour visiter l'arrière-maison. Koophuis lui a dit qu'il n'avait pas la clé sur lui et ce nouveau propriétaire, pourtant accompagné d'un *architecte*, n'a pas examiné sa nouvelle acquisition ni ce jour-là, ni un autre jour.

10. Quand on a toute une année pour se choisir une cachette (voy. 5 juillet 42), choisit-on son *bureau* ? Y amène-t-on sa famille ? Et un *collègue* ? Et la famille de ce collègue ? Choisit-on ainsi un endroit plein d'«ennemis» et où la police et les Allemands viendront automatiquement vous chercher s'ils ne vous trouvent plus à votre domicile ? Ces Allemands, il est vrai, ne sont guère curieux. Le 5 juillet 1942 (un *dimanche*), le père Frank (à moins que ce

ne soit Margot ? !) a reçu une «convocation» des SS (voy. la lettre du 8 juillet 1942). Cette «convocation» n'aura pas de suite. Margot, recherchée par les SS, se rend vers la cachette à *bicyclette*, et cela le 6 juillet, alors que, d'après la première des deux lettres du 20 juin, les juifs se sont vu confisquer leurs bicyclettes depuis un certain temps.

11. Pour contester l'authenticité du *Journal*, on pourrait invoquer des arguments d'ordre psychologique, littéraire et historique. Je m'en abstiendrai ici. Je ferai simplement remarquer que les absurdités matérielles sont si graves et si nombreuses qu'elles ont une répercussion d'ordre psychologique, littéraire et historique.

12. Il ne faudrait pas attribuer à *l'imagination* de l'auteur ou à la *richesse de sa personnalité* des choses qui sont, en réalité, *inconcevables*. Est inconcevable «ce dont l'esprit ne peut se former aucune représentation parce que les termes qui le désignent enveloppent une impossibilité ou une contradiction, par exemple: *un rond carré*». Celui qui dit qu'il a vu un rond carré, dix ronds carrés, cent ronds carrés, ne témoigne ni d'une imagination fertile, ni d'une riche personnalité. Car, en fait, ce qu'il dit et rien sont exactement la même chose. Il fait la preuve de sa pauvreté d'imagination. C'est tout. Les absurdités du *Journal* sont celles d'une pauvre imagination qui se développe en dehors d'une expérience vécue. Elles sont dignes d'un mauvais roman ou d'un pauvre mensonge. Toute personnalité un tant soit peu riche renferme ce qu'il est convenu d'appeler des contradictions psychologiques, morales ou mentales. Je m'abstiendrai de démontrer ici que la personnalité d'Anne ne renferme rien de tel. Sa personnalité est fabriquée et invraisemblable tout comme l'expérience que le *Journal* est censé relater. D'un point de vue historique, je ne serais pas étonné qu'une étude des journaux hollandais, de la radio anglaise et de la radio hollandaise de juin 1942 à août 1944, ne nous prouve une supercherie de la part de l'auteur réel du journal. Le 9 octobre 1942, Anne parle déjà de «chambre à gaz» (texte hollandais: «vergassing») !

## Chapitre II

**13. Étude des lieux à Amsterdam :** d'une part, les impossibilités matérielles et, d'autre part, les explications forgées par le père d'Anne Frank compromettent gravement ce dernier.

14. Quiconque vient de lire le *Journal*, ne peut normalement que recevoir un choc en découvrant la «Maison Anne Frank». Il découvre une «maison de verre» qui est visible et observable de toutes parts et accessible de ses quatre côtés. Il découvre aussi que le plan de la maison, tel qu'il est reproduit dans le livre par les soins d'Otto Frank, constitue un maquillage de la réalité. Otto Frank s'était bien gardé de dessiner le rez-de-chaussée et il s'était bien gardé de nous dire que la courette de séparation entre l'avant-maison et l'arrière-maison n'avait que trois mètres soixante-dix de largeur. Il s'était surtout bien gardé de nous signaler que cette même courette est commune à la «Maison Anne Frank» (263, Prinsengracht) et à la maison située à droite quand on regarde la façade (265, Prinsengracht). Grâce à toute une série de fenêtres et de portes-fenêtres, les gens du 263 et ceux du 265 vivaient et se déplaçaient sous les yeux et sous le nez (odeurs de cuisine !) de leurs voisins respectifs. Les deux maisons n'en font qu'une. D'ailleurs, le musée regroupe aujourd'hui les deux immeubles. *De plus, l'arrière-maison avait son propre accès grâce à une porte donnant, par derrière, sur un jardin.* Ce jardin est commun au 263 Prinsengracht et aux gens d'en face, habitant au 190 Keizersgracht. (Quand on est dans le musée, on voit fort distinctement ces gens du 190 et, d'ailleurs, de bien d'autres numéros de Keizersgracht.) De ce côté (côté jardin) et de l'autre côté (côté canal), j'ai dénombré deux cents fenêtres d'immeubles anciens par lesquelles ont avait vue sur la «Maison Anne Frank». Même les habitants du 261 Prinsengracht pouvaient avoir accès, par les toits, au 263. C'est une dérision que de laisser croire la moindre possibilité d'une vie réellement clandestine en ces lieux. Je dis cela en tenant compte, bien entendu, des transformations apportées aux lieux depuis la guerre. A dix visiteurs successifs, j'ai demandé, en montrant la vue sur le jardin, comment Anne Frank avait pu vivre ici cachée avec les siens pendant vingt-cinq mois. Après un moment de surprise (car les visiteurs de musée vivent généralement dans une sorte d'état d'hypnose), chacun des dix visiteurs successifs s'est rendu compte, en quelques secondes, de cette totale impossibilité. Les réactions ont été variables : chez les uns, consternation ; chez d'autres, éclat de rire («My God !»). Un visiteur, sans doute froissé, m'a dit : «Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux laisser les gens à leurs rêves ?» Personne n'a soutenu la thèse du *Journal*, et cela malgré quelques pitoyables explications fournies par les prospectus ou par les inscriptions du musée.

15. Les explications sont les suivantes : 1° Les «ennemis» se trouvant dans une des pièces de l'avant-maison croyaient que les fenêtres qui donnaient sur

la courette donnaient directement sur le jardin; ils ignoraient ainsi l'existence même d'une arrière-maison; et, s'ils ignoraient cela, c'est que les fenêtres étaient occultées de papier noir, pour assurer la conservation des épices entreposées; 2° Les Allemands, quant à eux, n'auraient jamais pensé à l'existence d'une arrière-maison «vu qu'ils ne connaissent pas ce genre de maison»; 3° La fumée du poêle «n'attirait pas l'attention vu que dans le temps cette pièce (où il se trouvait) servait de laboratoire à la petite usine, où un poêle devait également brûler tous les jours». Les deux premières de ces trois explications proviennent d'une publication de trente-six pages, sans titre et sans date, imprimée par Koersen, Amsterdam. La dernière vient du prospectus de quatre pages, disponible à l'entrée du musée. Le contenu de ces deux imprimés a reçu l'aval de M. Otto Frank. Or, dans les trois cas, ces explications n'ont pas la moindre valeur. L'arrière-maison était visible et palpable de cent façons par le rez-de-chaussée (interdit à la visite), par le jardin, par des couloirs de communication sur quatre niveaux, par les deux fenêtres du bureau sur cour, par les immeubles voisins. Certains des «ennemis» devaient même s'y rendre pour satisfaire leurs besoins naturels puisqu'il *n'y avait rien pour cela dans l'avant-maison*. Lerez-de-chaussée de la maison du fond recevait même des clients de la firme. Quant à la «petite usine» qui aurait existé «dans le temps», en plein cœur de ce quartier résidentiel et commerçant, elle serait restée au moins deux ans sans cracher de fumée, puis, soudain, le 30 octobre 1942, elle se serait remise à cracher de la fumée. Et quelle fumée ! Jour et nuit ! Hiver comme été, canicule ou pas. A la vue de tous (et, en particulier, d'«ennemis» comme Lewin qui avait là autrefois son laboratoire de chimiste), la «petite usine» se serait remise en marche ! Mais pourquoi M. Frank s'est-il ingénié à trouver cette explication, vu que, par ailleurs, l'arrière-maison est déjà décrite comme une sorte de maison fantôme ?

16. En conclusion de ce point, je dirais que, si je ne me trompe en refusant toute valeur à ces «explications», nous avons le droit d'affirmer: 1° que des faits très graves pour M. Otto Frank restent sans explication; 2° que M. Otto Frank est capable d'affabulations et même d'affabulations grossières et médiocres, comme celles précisément que j'ai signalées dans ma lecture critique du *Journal*. Je demande à mon lecteur de retenir cette conclusion. Il verra plus loin quelle réponse m'a personnellement faite M. Otto Frank, en présence de sa femme.

17. Pour la documentation photographique concernant la «Maison Anne Frank», voyez la pièce intitulée : annexe n° 1.

### *Chapitre III*

**18. Audition du principal témoin:** M. Otto Frank Cette audition s'est révélée accablante pour le père d'Anne Frank.

19. J'avais fait savoir à M. Frank que je préparais avec mes étudiants une étude sur le *Journal*. Je lui avais précisé que ma spécialité était la « critique de textes et documents » et que j'avais besoin d'un entretien prolongé. Cet entretien, M. Otto Frank me l'a accordé avec empressement et c'est ainsi que j'ai été reçu à son domicile de Birsfelden, banlieue de Bâle, d'abord le 24 mars 1977, de 10 h à 13 h, puis de 15 h à 18 h et, enfin, le lendemain, de 9 h 30 à 12 h 30. En vérité, le lendemain, rendez-vous avait été fixé dans une banque de Bâle. M. Frank tenait à retirer d'un coffre, en ma présence, ce qu'il appelait les manuscrits de sa fille. Notre entretien s'est donc poursuivi ce jour-là en partie à la banque, en partie sur le chemin du retour vers Birsfelden et, en partie, à nouveau, au domicile de M. Frank. Tous les entretiens qui ont eu lieu à son domicile se sont déroulés en présence de sa femme (sa seconde femme, puisque la première est morte en déportation, du typhus semble-t-il, ainsi que Margot, ainsi qu'Anne). Dès la première minute de notre entretien, j'ai déclaré de but en blanc à M. et M<sup>me</sup> Frank que j'avais des doutes sur l'authenticité du *Journal*. M. Frank n'en a marqué aucune surprise. Il s'est déclaré prêt à me fournir tous les renseignements que je désirerais. J'ai été frappé, durant ces deux journées, par l'extrême amabilité de M. Frank. Malgré son âge – quatre-vingt-huit ans – il n'a jamais pris prétexte de sa fatigue pour écourter notre entretien. Dans le *Journal*, il est décrit comme un homme plein de charme (voy. 2 mars 44). Il inspire confiance. Il sait aller au devant de désirs inexprimés. Il s'adapte remarquablement aux situations. Il adopte volontiers une argumentation à base de sentiments. Il parle beaucoup de tolérance et de compréhension. Je ne l'ai vu qu'une seule fois perdre tout sang-froid et se montrer même intransigeant et violent : c'est à propos de la cause sioniste, qui doit lui paraître sacrée. C'est ainsi qu'il m'a déclaré qu'il ne mettrait plus jamais les pieds sur le sol de France, puisque, à son avis, la France ne s'intéresse plus qu'au pétrole arabe et se moque d'Israël. Sur trois points seulement M. Frank allait manquer à sa promesse de répondre à mes questions. Il est intéressant de savoir que ces trois points sont les suivants : 1<sup>o</sup>-adresse d'Ellie, en Hollande ; 2<sup>o</sup>- moyens de retrouver la trace de l'employé de magasin appelé V. M. dans le livre (et dont je savais qu'il s'appelait probablement Van Maaren) ; 3<sup>o</sup>- moyens de retrouver l'Autrichien Karl Silberbauer qui avait arrêté les clandestins, le 4 août 1944.

20. Pour ce qui est d'Ellie, M. Frank me déclarait qu'elle était très malade et que, « peu intelligente », elle ne pouvait m'être d'aucun secours. Quant aux deux autres témoins, ils avaient eu assez d'ennuis comme cela, sans que j'aie les importuner par des questions qui leur rappelleraient un passé douloureux. En revanche, M. Frank me recommandait de me mettre en rapport avec Kraler (de son vrai nom : Kugler), établi au Canada, et avec Miep et son mari, demeurant toujours à Amsterdam.

21. En ce qui concerne le *Journal* lui-même, M. Frank me déclarait que le fond en était authentique. Les événements relatés étaient véridiques. C'était

Anne, et Anne seule, qui avait écrit les manuscrits de ce *Journal*. Comme tout auteur littéraire, Anne avait peut-être des tendances, soit à l'exagération, soit à la transformation imaginative, mais tout cela dans des limites courantes et acceptables, sans que la vérité des faits eût à en souffrir. Les manuscrits d'Anne formaient un ensemble important. Ce que M. Frank avait présenté aux éditeurs, ce n'était pas le texte de ces manuscrits, le texte purement original, mais un texte qu'il avait, en personne, tapé à la machine: un «tapuscrit». Il avait été obligé de transformer ainsi les divers manuscrits en un seul «tapuscrit» pour différentes raisons. D'abord, les manuscrits présentaient des redites. Ensuite, ils contenaient des indiscretions. Puis, il y avait des passages sans intérêt. Enfin, il y avait... des omissions ! M. Frank, devant ma surprise, me donnait l'exemple suivant (un exemple sans doute anodin, mais n'y en avait-il pas de plus graves, qu'il me cachait ?): Anne aimait beaucoup ses oncles; or, dans son *Journal*, elle avait omis de les citer parmi les personnes qu'elle chérissait; alors, M. Frank avait réparé cette «omission» en citant les oncles dans le «tapuscrit». M. Frank me disait qu'il avait changé des dates ! Il avait également changé les noms des personnages. C'était Anne elle-même paraît-il, qui avait pensé sans doute à ces changements de noms. Elle avait envisagé l'éventualité d'une publication. M. Frank avait retrouvé, sur un bout de papier, la liste des vrais noms avec leurs équivalents de faux noms. Anne aurait même imaginé d'appeler les Frank du nom de Robin. M. Frank avait retranché des manuscrits certaines indications du prix des choses. Mieux: se trouvant du moins pour certaines périodes, devant deux états différents du texte, il lui avait fallu «**combiner**» (le mot est de lui) deux textes en un seul texte. Résumant toutes ces transformations, M. Frank me déclarait finalement: «C'était une tâche difficile. J'ai fait cette tâche selon ma conscience.»

22. Les manuscrits que M. Frank m'a présentés comme étant ceux de sa fille forment un ensemble impressionnant. Je n'ai pas eu le temps de les regarder de près. Je me suis fié à la description qui m'en a été faite et que je résumerai de la façon suivante :

- la première date est celle du 12 juin 1942; la dernière est celle du 1<sup>er</sup> août 1944 (trois jours avant l'arrestation);
- pour la période allant du 12 juin 1942 au 5 décembre de la même année (mais cette date ne correspond à aucune lettre imprimée), on dispose d'un petit cahier à couverture de toile, quadrillé rouge, blanc, brun («cahier écossais»);
- pour la période allant du 6 décembre 1942 au 21 décembre 1943, on ne possède pas de cahier particulier (mais voyez, plus loin, les «feuilletts volants»). Ce cahier aurait été perdu;

– pour la période allant du 2 décembre 1943 au 17 avril 1944, puis pour celle allant de cette même date du 17 avril 1944 (!) à la dernière lettre (1<sup>er</sup> août 1944), deux cahiers noirs cartonnés, couverts de papier brun.

23. A ces trois cahiers et au cahier manquant s'ajoute : un ensemble de trois cent trente-huit « feuillets volants » pour la période allant du 20 juin 1942 au 29 mars 1944. M. Frank dit que ces feuillets constituent une reprise et un remaniement, par Anne elle-même, de lettres qui étaient contenues, sous une première forme, dans les cahiers susmentionnés : le « cahier écossais », le cahier manquant, le premier des deux cahiers noirs.

24. Le total, jusqu'à présent, de ce qu'Anne aurait écrit durant ses vingt-cinq mois de clandestinité est donc de cinq volumes. A ce total il convient d'ajouter le recueil des *Contes*. Ces *Contes* auraient été inventés par Anne. Le texte se présente comme une parfaite mise au net. Cette mise au net ne peut qu'impliquer au préalable un travail de rédaction au brouillon. Anne aurait donc noirci beaucoup de papier !

25. Je n'ai pas compétence en matière de graphologie et je ne peux donc porter de jugement en la matière. Je peux seulement donner ici mes impressions. Mes impressions ont été que le « cahier écossais » contenait des photos, des images et des dessins ainsi qu'une variété d'écritures très enfantines, dont le désordre et la fantaisie paraissent authentiques. Il faudrait voir de près l'écriture des textes qui ont été prélevés par M. Frank pour constituer tout le début du *Journal*. Les autres cahiers et l'ensemble des trois cent trente-huit « feuillets volants » sont de ce que j'appellerais : une écriture d'adulte. Quant au manuscrit des *Contes*, il m'a vivement surpris. On dirait l'œuvre d'un comptable chevronné, et non pas le travail d'une enfant de quatorze ans. La table des matières se présente comme un répertoire des *Contes* avec, pour chaque pièce, sa date de rédaction, son titre, sa page de renvoi !

26. M. Frank fait grand cas des conclusions de deux expertises réclamées vers 1960 par le procureur de Lübeck pour instruire l'affaire d'un enseignant (Lothar Stielau), qui, en 1959, avait émis des doutes sur l'authenticité du *Journal*<sup>1</sup>. M. Frank avait déposé une plainte contre cet enseignant. L'expertise graphologique avait été confiée à M<sup>m</sup> Minna Becker. M<sup>me</sup> Annemarie Hübner avait été chargée de dire si les textes imprimés en hollandais et en allemand étaient fidèles au texte des manuscrits. Les deux expertises, déposées en 1961, s'étaient révélées favorables à M. Frank.

27. Mais, en revanche, ce que M. Frank ne me révélait pas – et que je devais apprendre bien après ma visite et par une voie allemande – c'est que le procureur de Lübeck avait décidé une troisième expertise. Pourquoi une troisième expertise ? Et sur quel point, étant donné que, selon toute

---

1. Cas 2 Js 19/59, VU 10/59.



apparence, tout le champ possible d'une enquête était exploré par la graphologue et par M<sup>me</sup> Hübner? La réponse à ces questions est la suivante: le procureur s'était avisé de ce qu'une expertise du genre de celle de M<sup>me</sup> Hübner risquait de donner raison, dans les faits, à Lothar Stielau. Au vu des premières analyses, il allait être impossible de déclarer que le *Journal* était «dokumentarisch echt». Peut-être pourrait-on le déclarer «literarisch echt» (!). Le romancier Friedrich Sieburg allait être chargé de répondre à cette curieuse question.

28. De ces trois expertises, seule m'aurait vraiment intéressé celle de M<sup>me</sup> Hübner. Le 20 janvier 1978, une lettre de M<sup>me</sup> Hübner me laissait espérer que j'obtiendrais une copie de son expertise. Peu de temps après, M<sup>me</sup> Hübner ne répondant pas à mes lettres, je lui faisais téléphoner par un ami allemand. A ce dernier, elle faisait savoir que «l'affaire était délicate, étant donné qu'un procès sur la question du *Journal* était actuellement en cours à Francfort». Elle ajoutait qu'elle s'était mise en rapport avec M. Frank. D'après le peu d'éléments que je possède sur le contenu de ce rapport d'expertise, ce dernier ferait état d'une grande quantité de *faits* intéressants au point de vue de la comparaison des textes (manuscrits, «tapuscrit», texte hollandais, texte allemand). M<sup>me</sup> Hübner y mentionnerait de très nombreuses «omissions» (*Auslassungen*), «additions» (*Zusätze*), «interpolations» (*Interpolationen*). Elle parlerait de texte «remanié» pour les nécessités d'une publication (*überarbeitet*). Elle irait, par ailleurs, jusqu'à nommer des personnes qui auraient apporté leur «collaboration» (*Zusammenarbeit*) à M. Frank dans sa rédaction du «tapuscrit». Ces personnes seraient Isa Cauvern et son mari Albert Cauvern. M<sup>me</sup> Anneliese Schütz, pour sa part, aurait collaboré à l'établissement du texte allemand, au lieu de se contenter d'un rôle de traductrice.

29. En dépit de ces *faits* relevés par elle-même, M<sup>me</sup> Hübner aurait conclu à l'authenticité du *Journal* (texte imprimé hollandais et texte imprimé allemand). Elle aurait donc porté le jugement suivant: «Ces *faits* ne sont pas graves». Ce jugement ne peut que lui être personnel. Là est toute l'affaire. Qui nous assure qu'un tout autre jugement ne pourrait être porté sur les faits signalés par l'experte? Et puis, pour commencer, l'experte a-t-elle fait preuve d'impartialité et d'esprit réellement scientifique en nommant les *faits* comme elle les a nommés? Ce qu'elle a nommé, par exemple, «interpolations» (mot d'apparence scientifique et de portée ambiguë), ne serait-il pas appelé par d'autres «retouches», «remaniements», «intercalations» (mots plus exacts sans doute, et plus précis)? De la même façon, des mots comme «additions» et, surtout, «omissions» sont neutres en apparence, mais, en réalité, ils recouvrent des réalités confuses: une «addition» ou une «omission» peuvent être honnêtes ou malhonnêtes; elles peuvent ne rien changer d'important à un texte ou bien, au contraire, l'altérer

profondément. Dans le cas particulier qui nous intéresse ici, ces deux mots ont une apparence franchement bénigne !

30. En tout cas il est impossible de tenir ces trois expertises (Becker, Hübner et Sieburg) pour probantes ou non, étant donné qu'elles n'ont pas été examinées par un tribunal. En effet, pour des raisons que j'ignore, M. Frank devait retirer sa plainte contre Lothar Stielau. Si mes renseignements sont exacts, ce dernier acceptait de verser 1.000 DM sur les 15.712 de frais de procédure engagés. Je suppose que M. Frank a versé au tribunal de Lübeck ces 1.000 DM et qu'il a ajouté à cette somme 14.712 DM pour sa propre part. Je crois me rappeler que M. Frank m'a dit que Lothar Stielau avait, de plus, accepté de lui présenter des excuses écrites. Lothar Stielau avait perdu son emploi d'enseignant par la même occasion. M. Frank ne m'a pas parlé du coaccusé de Lothar Stielau : Heinrich Buddeberg. Peut-être ce dernier a-t-il eu, lui aussi, 1.000 DM à verser et des excuses à présenter.

31. Je ne m'attarde ici à ces affaires d'expertises que parce que, lors de notre entrevue, M. Frank s'y était lui-même attardé, tout en ne mentionnant pas certains faits importants (par exemple, l'existence d'une troisième expertise), et tout en me présentant les deux expertises comme probantes. L'affaire des manuscrits ne m'intéressait pas non plus outre mesure. Je savais que je n'aurais pas le temps de les examiner de près. Ce qui m'intéressait au premier chef, c'était de savoir comment M. Frank m'expliquerait la « quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables » que j'avais relevés dans la lecture du *Journal*. Après tout, que m'importait que des manuscrits, même déclarés authentiques par des experts, contiennent ce genre de faits, si ces faits ne peuvent avoir existé ? Or, M. Frank devait se révéler incapable de me fournir la moindre explication. A mon avis, il s'attendait à voir contester l'authenticité du *Journal* par les arguments habituels d'ordre psychologique, littéraire ou historique. Il ne s'attendait pas à des arguments de critique interne portant sur des réalités de la vie matérielle : des réalités qui, comme on le sait, sont « têtues ». Dans un moment de désarroi, M. Frank devait d'ailleurs me déclarer : « Mais... je n'ai jamais pensé à ces affaires matérielles ! »

32. Avant d'en venir à des exemples précis de ce désarroi je dois à la vérité de dire qu'à deux reprises, M. Frank allait me donner une bonne réponse, et cela à propos de deux épisodes que je n'ai pas cités jusqu'ici, précisément parce qu'ils allaient trouver une explication. Le premier épisode m'était incompréhensible à cause d'une petite omission de la traduction française (je ne possédais pas, à l'époque, le texte hollandais). Le second épisode, lui, m'était incompréhensible à cause d'une erreur qui figure dans tous les textes imprimés du *Journal*. Là où, à la date du 8 juillet 1944, il est question du marchand de légumes, le manuscrit donne : « la marchande de légumes ». Et c'est heureux, car un lecteur attentif du livre sait fort bien que le marchand de légumes en question n'a pas pu livrer aux clandestins « dix-neuf livres de

petits pois frais » (!) le 8 juillet 1944 pour la bonne raison qu'il a été arrêté quarante-cinq jours auparavant par les Allemands pour un motif des plus graves (il avait deux juifs chez lui). Ce motif l'avait mis «au bord de l'abîme» (25 mai 1944). On concevait mal qu'un marchand de légumes sorte de «l'abîme» pour livrer ainsi à d'autres juifs une telle quantité de marchandise compromettante. A vrai dire, on ne le conçoit pas beaucoup mieux de l'épouse du malheureux, mais le fait est là, le texte du manuscrit n'est pas absurde comme celui des imprimés hollandais, français, allemand, anglais... La rédaction du manuscrit avait été plus soignée. Il reste que l'erreur des imprimés n'était peut-être pas une erreur, mais bel et bien une correction délibérée et malencontreuse, du manuscrit. On lit, en effet, dans l'imprimé hollandais: «[...] *van der groenteboer om de hoek, 19 pond*» [crie Margot]; et Anne répond: «*Dat is aarding van hem.*» Autrement dit, Margot et Anne emploient le masculin à deux reprises: «[...] du marchand de légumes du coin, 19 livres». Réponse d'Anne: «C'est gentil de lui.» Pour ma part, je tirerais deux autres conclusions de cet épisode: 1° La critique interne portant sur la cohérence d'un texte permet de détecter des anomalies qui se révèlent être de vraies anomalies; 2°- Un lecteur du *Journal* serait en droit, arrivé à la lecture de cet épisode du 8 juillet 1944, de déclarer *absurde* un livre où l'un des héros («le gentil marchand de légumes du coin») ressurgit du fond de l'abîme comme on ressuscite de la mort.

33. Ce marchand de légumes, m'a dit M. Frank, s'appelait Van der Hoeven. Déporté pour avoir hébergé des juifs chez lui, il revint de déportation. Lors de cérémonies commémoratives, il lui est arrivé de figurer aux côtés de M. Frank. J'ai demandé à M. Frank si, après la guerre, des gens du voisinage lui avaient déclaré: «Nous nous sommes doutés de la présence de clandestins au 263 Prinsengracht.» M. Frank m'a nettement répondu que personne ne s'était douté de leur présence, y compris les hommes du magasin, y compris Lewin, y compris Van der Hoeven. Ce dernier les aurait aidés sans le savoir !

34. Malgré mes questions réitérées sur ce point, M. Frank n'a pas pu me dire ce que vendaient ou fabriquaient ses voisins du n° 261. Il ne se souvenait pas qu'il y eût dans sa propre maison, au n° 263, une femme de ménage décrite dans le livre comme une «ennemie» potentielle ! Il finit par me répondre qu'elle était «très, très vieille» et qu'elle ne venait que très rarement, peut-être une fois par semaine. Je lui dis qu'elle avait dû s'étonner de voir tout d'un coup l'installation de la «porte-armoire» sur le palier du deuxième étage. Il me répondit que non, étant donné que la femme de ménage ne venait jamais par là. Cette réponse devait provoquer une première sorte d'altercation entre M. Frank et son épouse qui assistait à notre entretien. Auparavant, en effet, j'avais eu la précaution de me faire préciser par M. Frank que jamais les clandestins n'avaient fait de ménage en dehors du ménage d'une partie de l'arrière-maison. La conclusion logique des deux affir-

mations de M. Frank devenait donc : « Pendant vingt-cinq mois, personne n'a fait le ménage du palier du deuxième étage. » Devant cette invraisemblance, M<sup>me</sup> Frank intervenait subitement pour dire à son mari : « Allons donc ! Pas de ménage sur ce palier ! Dans une factorie ! Mais il y aurait eu de la poussière haut comme cela ! » Ce que M<sup>me</sup> Frank aurait pu ajouter, c'est que ce palier était censé servir de lieu de passage pour les clandestins dans leurs allers et retours entre l'arrière-maison et l'avant-maison. La trace de leurs allées et venues aurait été manifeste au milieu de tant de poussière accumulée. Et cela sans compter la poussière du charbon transportée d'en bas. En fait, M. Frank ne pouvait pas dire la vérité quand il parlait ainsi d'une espèce de fantôme de femme de ménage pour une maison si vaste et si salissante.

35. A plusieurs reprises, au début de notre entretien, M. Frank tentait ainsi d'apporter des explications qui, en définitive, n'expliquaient rien du tout et le conduisaient, au contraire, dans des impasses. Je dois dire ici que la présence de son épouse devait se révéler particulièrement utile. M<sup>me</sup> Frank, qui connaissait assez bien le *Journal*, croyait manifestement jusqu'ici à l'authenticité de ce *Journal* ainsi qu'à la sincérité de son mari. Sa surprise n'en était que plus frappante devant la qualité exécrable des réponses de M. Frank à mes questions. Pour ma part, je conserve un souvenir pénible de ce que j'appellerais certaines « prises de conscience » de M<sup>me</sup> Frank. Je ne veux nullement dire que M<sup>me</sup> Frank tient aujourd'hui son mari pour un menteur. Mais je prétends que M<sup>me</sup> Frank a été vivement consciente, lors de notre entrevue, des anomalies et des absurdités graves de toute l'histoire d'Anne Frank. Entendant les « explications » de son mari, il lui est arrivé d'employer à son adresse, des phrases du genre de :

- « Allons donc ! »
- « C'est incroyable ce que vous dites là ! »
- « Un aspirateur ? C'est incroyable ! Je ne l'avais pas remarqué ! »
- « Mais vous étiez vraiment imprudents ! »
- « Ça, vraiment, c'était imprudent ! »

La remarque la plus intéressante qu'ait faite M<sup>me</sup> Frank est la suivante : « Je suis sûre que les gens [du voisinage] savaient que vous étiez là. » Pour ma part, je dirais plutôt : « Je suis sûr que les gens du voisinage voyaient, entendaient, sentaient la présence des clandestins, si toutefois il s'est bien trouvé des clandestins dans cette maison pendant vingt-cinq mois. »

36. Je prendrais un autre exemple des explications de M. Frank. D'après lui, les gens qui travaillaient dans l'avant-maison ne pouvaient pas apercevoir le corps de bâtiment de l'arrière-maison à cause du « papier d'occultation sur les vitres ». Cette affirmation, qu'on trouve dans les prospectus du musée, M. Frank me la répétait devant sa femme. Sans m'attarder à cette affirmation, je passais à un autre sujet : celui de la consommation

d'électricité. Je faisais remarquer que la consommation d'électricité dans la maison devait être considérable. Comme M. Frank s'étonnait de ma remarque, je lui précisais : « Cette consommation devait être considérable, parce que la lumière électrique fonctionnait toute la journée dans le bureau sur cour et dans le magasin sur cour de l'avant-maison. » M. Frank me disait alors : « Comment cela ? La lumière électrique n'est pas nécessaire en plein jour ! » Je lui faisais observer que ces pièces ne pouvaient recevoir la lumière du jour, vu que les fenêtres avaient du « papier d'occultation ». Il me répondait alors que les pièces n'étaient pas pour autant dans le noir : réponse déconcertante et qui se trouvait en contradiction avec l'affirmation des prospectus rédigés par M. Frank : « Il faut [...] conserver les épices dans le noir » (p. 25 du prospectus de trente-six pages susmentionné dans mon alinéa 15). M. Frank osait alors ajouter que, ce qu'on distinguait tout de même par ces fenêtres sur cour, ce n'était qu'un mur. Il précisait, contre toute évidence, qu'on ne voyait pas que c'était le mur d'une maison ! Cette précision contredisait le passage suivant du même prospectus : « On voyait bien qu'il y avait des fenêtres [occultées] mais on ne pouvait pas voir au travers de celles-ci et tout le monde supposait qu'elles donnaient sur le jardin » (*ibidem*). Je demandais si ces fenêtres occultées n'étaient tout de même pas quelquefois ouvertes, ne serait-ce que pour l'aération du bureau où l'on recevait des visiteurs, ne serait-ce que l'été, par les jours de canicule. M<sup>me</sup> Frank m'approuvait là-dessus et faisait remarquer que ces fenêtres devaient bien tout de même être quelquefois ouvertes. **Silence** de M. Frank.

37. La liste des bruits laissait perplexes M. et, surtout, M<sup>me</sup> Frank. Pour ce qui est de l'aspirateur, M. Frank sursautait et me déclarait : « Mais il ne pouvait pas y avoir d'aspirateur. » Puis, devant mon assurance qu'il y en avait un, il se mit à bredouiller. Il me dit que, si vraiment il y avait un aspirateur, on devait le faire fonctionner le soir, quand les employés (les « ennemis ») avaient quitté l'avant-maison, après leur travail. J'objectais que le bruit d'un aspirateur de cette époque aurait d'autant mieux été entendu des voisins (les murs étaient « minces », 25 mars 43) qu'il se serait produit dans des locaux vides ou à proximité de locaux vides. Je lui révélais que, de toute façon, M<sup>me</sup> Van Daan, pour sa part, était supposée passer cet aspirateur tous les jours, régulièrement, vers 12 h 30 (la fenêtre étant probablement ouverte). **Silence** de M. Frank, cependant que M<sup>me</sup> Frank était visiblement émue. Même **silence** pour le réveille-matin, à la sonnerie parfois intempestive (4 août 43). Même silence pour l'évacuation des cendres, surtout par les jours de canicule. Même silence pour les prélèvements des clandestins sur le stock de charbon (denrée rare), commun à toute la maison. Même silence pour la question des bicyclettes utilisées après leur confiscation et après l'interdiction faite aux juifs d'en utiliser.

38. Une quantité de questions restaient ainsi sans réponse ou bien suscitaient, en un premier temps, des explications par lesquelles M. Frank aggravait son

cas. Puis M. Frank eut en quelque sorte une trouvaille: une formule magique. Cette formule fut la suivante: «M. Faurisson, vous avez théoriquement et scientifiquement raison. **Je vous approuve à 100 %**... Ce que vous me signalez était en effet, impossible. Mais, **dans la pratique**, c'est pourtant bien ainsi que les choses se sont passées.» Je fis remarquer à M. Frank que cette déclaration jetait le trouble dans mon esprit. Je lui dis que c'était un peu comme s'il convenait avec moi qu'une porte ne peut être à-la-fois-ouverte-et-fermée et comme si, malgré cela, il m'affirmait avoir vu une telle porte. Je lui faisais remarquer, par ailleurs, que les mots de «scientifiquement», de «théoriquement» et de «dans la pratique» étaient superflus et introduisaient une distinction dénuée de sens puisque, de toute façon, «théorique», «scientifique» ou «pratique», une porte à-la-fois-ouverte-et-fermée ne peut tout simplement pas exister. J'ajoutais que je préférerais à chaque question particulière une réponse appropriée ou, à la rigueur, pas de réponse du tout.

39. Vers le début de notre entretien, M. Frank m'avait fait le plus aimablement du monde une concession **capitale**, une concession annoncée par moi, ci-dessus, à l'alinéa 16. Comme je commençais à lui faire comprendre que je trouvais absurdes les explications qu'il avait fournies dans ses prospectus, à la fois sur l'ignorance par les Allemands de l'architecture typique des maisons hollandaises et sur la présence d'une fumée constante au-dessus de l'arrière-maison (la «petite usine»), il voulait bien admettre d'emblée, sans aucune insistance de ma part, qu'il s'agissait bien là de pures *inventions* de sa part. Sans employer, il est vrai, le mot *d'inventions*, il me déclarait en substance: «Vous avez tout à fait raison. Dans les explications qu'on donne aux visiteurs, il faut simplifier. Cela n'est pas si sérieux. Il faut rendre cela agréable aux visiteurs. Ce n'est pas la manière scientifique. On n'a pas toujours la chance de pouvoir être scientifique.»

40. Cette confiance nous éclaire sur ce que je crois être un trait de caractère de M. Frank: M. Frank a le sens de ce qui plaît au public et il cherche à s'y adapter, quitte à prendre ses aises avec la vérité. M. Frank n'est pas homme à se mettre martel en tête. Il sait que le grand public se contente de peu. Le grand public recherche une sorte de confort, de rêve, de monde facile où on lui apportera exactement le genre d'émotion qui le confirme dans ses habitudes de sentir, de voir et de raisonner. Cette fumée au-dessus du toit pourrait troubler le grand public ? Qu'importe ! Inventons-lui une explication non pas vraisemblable forcément, mais *simple* et, s'il le faut, simple et grossière. La perfection est atteinte si cette invention flatte des idées reçues ou des sentiments habituels: par exemple, il est bien probable que, pour ceux qui aiment Anne Frank et qui viennent visiter sa maison, les Allemands sont des brutes et des bêtes; eh bien, ils trouveront une confirmation de cela dans les explications de M. Frank: les Allemands allaient jusqu'à ignorer l'architecture typique des maisons d'Amsterdam (*sic !*). D'une façon générale, M. Frank m'est apparu,

à plus d'une reprise, comme un homme dépourvu de finesse (mais non de finasserie) et pour qui une œuvre littéraire est, par rapport à la réalité, une forme d'invention mensongère, un domaine où l'on prend ses aises avec la vérité, une chose qui «n'est pas si sérieuse» et qui permet d'écrire un peu n'importe quoi.

41. Je demandais à M. Frank quelles explications il pouvait me fournir sur les deux points où il convenait qu'il n'avait rien dit de sérieux aux visiteurs. Il ne sut me répondre. Je l'interrogeais sur la configuration des lieux. J'avais noté des anomalies dans le plan de la maison, tel qu'il se trouve reproduit par M. Frank – dans toutes les éditions du *Journal*. Ces anomalies m'avaient été confirmées par ma visite du musée (compte tenu de transformations apportées aux lieux pour en faire un musée). C'est alors qu'à nouveau, M. Frank allait être conduit, devant les évidences matérielles, à me faire de nouvelles et graves concessions, notamment, ainsi qu'on va le voir, en ce qui concerne la «porte-armoire». Il commençait par admettre que le schéma du plan n'aurait pas dû cacher au lecteur que la courette qui sépare l'avant-maison de l'arrière-maison était commune au n° 263 (maison des Frank) et au n° 265 (maison de leurs voisins et «ennemis»); il est d'ailleurs bizarre que, dans le *Journal*, il n'y ait pas la plus petite allusion à ce fait qui, pour les clandestins, était d'une gravité extrême. M. Frank reconnaissait ensuite que le schéma du plan laissait croire qu'au troisième étage la galerie en plein air n'était pas accessible; or, cette galerie était accessible par une porte de l'arrière-maison et elle aurait pu bel et bien offrir à la police ou aux «ennemis» une facile voie d'accès au cœur même des lieux habités par les clandestins. Enfin et surtout, M. Frank me concéda que la «**porte-armoire**»... **n'avait aucun sens**. Il reconnut que ce maquillage n'aurait pu, en aucun cas, empêcher une perquisition de l'arrière-maison vu que cette arrière-maison était accessible par d'autres voies et, notamment, par la voie la plus naturelle: la porte d'entrée donnant sur le jardin. Cette évidence, il est vrai, ne peut apparaître au vu du schéma, puisque le schéma ne contient aucun dessin du rez-de-chaussée tout entier. Quant aux visiteurs du musée, ils n'ont pas accès à ce même rez-de-chaussée. Cette fameuse «porte-armoire» devient ainsi une invention des «clandestins» particulièrement aberrante. On doit, en effet, songer ici que la fabrication de cette «porte-armoire» a été une besogne périlleuse. La destruction des marches d'escalier, le montage de cette fausse armoire, la transformation d'un lieu de passage en un apparent cul-de-sac, tout cela ne pouvait que donner l'éveil aux «ennemis». Tout cela avait donc été suggéré par Kraler et exécuté par Vossen (21 août 42) !

42. Plus mon entretien avançait, plus l'embarras de M. Frank était visible. Mais son amabilité ne se démentait pas; au contraire. Sur la fin, M. Frank allait employer une argumentation sentimentale, apparemment habile et sur un ton de bonhomie. Cette argumentation était la suivante: «Oui, je vous l'accorde, nous avons été un peu imprudents. Certaines choses étaient un peu

dangereuses, il faut le reconnaître. D'ailleurs, est-ce peut-être bien pour cela que nous avons été finalement arrêtés. Mais ne croyez pas, monsieur Faurisson, que les gens étaient soupçonneux à ce point.» Cette curieuse argumentation allait dicter à M. Frank des phrases comme : « Les gens étaient gentils ! » ou bien : « Les Hollandais étaient bons ! » ou même, à deux reprises : « La police était bonne ! »

43. Ces phrases n'avaient qu'un inconvénient : elles rendaient absurdes toutes les « précautions » signalées dans le livre. Dans une certaine mesure, elles ôtaient même au livre tout son sens. Ce livre raconte, en effet, l'aventure tragique de huit personnes traquées, contraintes de se cacher, de s'enterrer vivantes pendant vingt-cinq mois au sein d'un monde féroce et hostile. Dans ces « jours de tombeau », seuls quelques êtres d'élite savaient leur existence et leur portaient secours. On peut dire qu'en recourant à ses derniers arguments, M. Frank tentait, d'une main, de calfeutrer les fissures d'un ouvrage que, de l'autre main, il démantelait.

44. Le soir de notre première journée d'entretien, M. Frank me remettait son propre exemplaire, en français, du livre d'E. Schnabel : *Spur eines Kindes* (*Sur les traces d'Anne Frank*). Il me dit que je trouverais peut-être dans ce livre des réponses à certaines de mes questions. Les pages de cet exemplaire n'étaient pas découpées. Il faut dire que M. Frank parle et comprend le français, mais le lit avec un peu de difficulté. (Je précise ici que tous nos entretiens se déroulaient en anglais, langue que M. Frank maîtrise parfaitement.) Je n'avais pas encore lu ce livre, parce que la stricte observance des méthodes propres à la pure critique interne fait obligation de ne rien lire sur une œuvre aussi longtemps qu'on ne s'est pas fait *personnellement* une idée claire de cette œuvre. Dans la nuit qui précéda notre second entretien, je parcourus ce livre. Parmi une dizaine de points qui allaient me confirmer que le *Journal* était une affabulation (et cela alors même que Schnabel déployait beaucoup d'efforts pour nous persuader du contraire), je relevai, à la page 151, un passage stupéfiant. Ce passage concernait M. Vossen, l'homme qui s'était, paraît-il, dévoué comme menuisier pour la fabrication de la « porte-armoire » destinée à cacher les clandestins (*Journal*, 21 août 1942). Le « bon Vossen » était censé travailler au 263 Prinsengracht. Il tenait les clandestins au courant de tout ce qui se passait au magasin. Mais la maladie l'avait obligé à se retirer chez lui où sa fille Elli le rejoignait après ses propres heures de travail. A la date du 15 juin 1943, Anne en parle comme d'un ami précieux. Or, si l'on en croit un propos d'Elli, rapporté par Schnabel, le bon Vossen... ignorait l'existence des Frank au 263 Prinsengracht ! Elli raconte, en effet, qu'à la date du 4 août 1944, quand elle rentra à son domicile, elle informa son père de l'arrestation des Frank. « Je me suis assise au bord du lit et je lui ai tout raconté. Mon père aimait beaucoup M. Frank qu'il connaissait depuis longtemps. Il ignorait que les Frank n'étaient pas partis pour la Suisse, comme on le prétendait mais qu'ils s'étaient cachés dans la



Prinsengracht.» Mais ce qui est incompréhensible, c'est que Vossen ait pu croire à ce bruit. Pendant près d'un an il lui avait été donné de voir les Frank à Prinsengracht, de leur parler, de les aider, de devenir leur ami. Puis, quand, en raison de sa mauvaise santé, il avait quitté son emploi à Prinsengracht, sa fille Elli pouvait le tenir au courant des faits et gestes de ses amis Frank.

45. M. Frank ne put m'expliquer ce passage du livre de Schnabel. Se précipitant sur les textes allemand et américain du même ouvrage, il faisait une surprenante découverte: tout le passage où Elli parle de son père figurait bien dans ces textes mais... amputé de la phrase commençant par: «Il ignorait...». et se terminant par: «la Prinsengracht» Dans le texte français, Elli poursuivait: «Il ne dit rien. Il restait couché en silence.» Voici, pour comparaison, le texte allemand:

«Ich setzte mich zu ihm ans Bett und habe ihm alles gesagt. Er hing sehr an Herrn Frank, denn er kannte ihn lange [**passage manquant**] Gesagt hat er nichts. Er hat nur dargelegen<sup>1</sup>.»

Et voici le texte américain:

«I sat down beside his bed and told him everything. He was deeply attached to Mr. Frank, whom he had known a long time [**passage manquant**]. He said nothing<sup>2</sup>.»

46. Rentré en France, il me fut facile d'élucider ce mystère: par bien d'autres points du texte français il devenait évident qu'il avait existé *deux* versions originales allemandes. La première version de Schnabel avait dû être envoyée en «tapuscrit» à la maison d'édition française Albin Michel pour qu'en soit préparée une traduction en français, sans perdre de temps. Là-dessus, Schnabel ou, fort probablement, M. Frank, avait procédé à une révision de son texte. Il en avait alors supprimé la phrase litigieuse sur Vossen. Puis, Fischer avait publié cette version corrigée. Mais, en France, on avait mis les bouchées doubles et le livre sortait déjà des presses. Il était trop tard pour le corriger. Je remarque d'ailleurs une curiosité bibliographique: mon exemplaire de *Sur les traces d'Anne Frank* porte la mention de «18<sup>e</sup> mille» et sa date d'«achevé d'imprimer» est de février 1958. Or, le premier mille de l'édition **originale** allemande est de **März** 1958. La traduction est donc bien parue avant l'original.

47. Reste, bien entendu, à savoir pourquoi M. Frank ou E. Schnabel ont cru bon de procéder à cette étonnante correction. Toujours est-il que M. Frank a manifesté son désarroi une fois de plus devant cette anomalie supplémentaire. Nous prenions congé dans une atmosphère des plus pénibles, où chaque témoignage d'amabilité que me prodiguait M. Frank me gênait un peu plus. Peu après mon retour en France, j'écrivais à M. Frank pour le remercier de son accueil et pour lui demander l'adresse d'Elli. Il me répondait

---

1. E. Schnabel, *Anne Frank*, p. 115.

2. E. Schnabel, *Anne Frank: A portrait in Courage*, p. 132.

aimablement en me demandant de lui renvoyer l'exemplaire en français du livre de Schnabel, et sans me parler d'Ellie. Je lui renvoyais son exemplaire en lui redemandant l'adresse. Pas de réponse cette fois-ci. Je lui téléphonais à Birsfelden. Il me répondit qu'il ne me donnerait pas cette adresse, et cela d'autant moins que j'avais envoyé à Kraler (Kugler) une lettre «idiote». Je reviendrai sur cette lettre.

### Chapitre IV

48. **Examen bibliographique :** de curieux silences et de curieuses révélations.

49. Le livre susmentionné de Schnabel (*Spur eines Kindes*) a de curieux silences, tandis que le long article, non signé, que *Der Spiegel* (1<sup>er</sup> avril 1959, p. 51-55) a consacré au *Journal*, à la suite de l'affaire Stielau, nous apporte de curieuses révélations. Le titre de cet article est éloquent : «Anne Frank. Was schrieb das Kind ?» (Anne Frank. Qu'a écrit l'enfant ?)

50. Ernst Schnabel fait ouvertement l'apologie d'Anne Frank et d'Otto Frank. Son livre est relativement riche sur tout ce qui précède et sur tout ce qui suit les vingt-cinq mois de la vie à Prinsengracht. En revanche, il est d'une pauvreté extrême en ce qui concerne ces vingt-cinq mois. On dirait que les témoins directs (Miep, Ellie, Kraler, Koophuis, Henk) n'ont rien à déclarer sur cette période capitale. Pourquoi se taisent-ils ainsi ? Pourquoi n'avoir dit que quelques banalités du genre de : «[...] quand à midi, là-haut, chez eux, nous prenions notre assiettée de soupe» (p. 99) ou bien : «Nous mangions toujours ensemble» (p. 102) ? Pas un détail concret, pas une description, pas une anecdote n'est là qui, par sa précision, donnerait l'impression que les clandestins et leurs fidèles amis partageaient ainsi régulièrement la même table à midi. Tout apparaît dans une espèce de brouillard. Or, ces témoins n'ont été interrogés que treize ans, tout au plus, après l'arrestation des Frank, et certains d'entre eux, comme Ellie, Miep et Henk, étaient encore jeunes. Je ne parle pas de nombreuses autres personnes que Schnabel qualifie abusivement de «témoins» et qui, en fait, n'ont jamais connu ni même rencontré les Frank. C'est le cas, par exemple, pour le fameux «marchand de légumes». Ce «*Gemüsemann*» : «Il ne connaissait pas du tout les Frank» (p. 73). D'une façon générale, l'impression que je retire de la lecture du livre de Schnabel est la suivante : cette Anne Frank a réellement existé ; elle a été une petite jeune fille sans grand caractère, sans forte personnalité, sans précocité scolaire (au contraire même), et personne ne lui soupçonnait d'aptitude à écrire ; cette malheureuse enfant a connu les horreurs de la guerre ; elle a été arrêtée par les Allemands ; elle a été internée, puis déportée ; elle est passée par le camp d'Auschwitz-Birkenau ; elle a été séparée de son père ; sa mère est morte à l'infirmerie de Birkenau le 6 janvier 1945 ; sa sœur et elle ont été, vers octobre 1944, transférées au camp de Bergen-Belsen ; Margot est morte

du typhus ; puis, Anne, à son tour, seule au monde, a dû, elle aussi, mourir du typhus, en mars 1945. Voilà des points sur lesquels les témoins n'ont pas hésité à parler. Mais chez tous on sent de la méfiance devant une Anne de légende, capable de tenir la plume comme on nous le dit, capable de tenir ce *Journal* et d'écrire ces *Contes*, et de rédiger « un début de roman », etc. Schnabel lui-même écrit une phrase révélatrice quand il déclare : « Sur la personne d'Anne mes témoins savaient beaucoup raconter mais sa légende les laissait seulement silencieux ou tout à fait craintifs. Ils ne la contestèrent ni ne la contredirent par une seule parole mais c'était comme s'ils avaient eu à s'en protéger eux-mêmes. Tous avaient lu le journal d'Anne mais ils ne le mentionnèrent pourtant pas » (p. 8). Cette dernière phrase est importante : « *Tous avaient lu le journal d'Anne, mais il ne le mentionnèrent pourtant pas.* » Même Kraler, qui envoya de Toronto une longue lettre à Schnabel, ne fit mention ni du *Journal*, ni des autres écrits d'Anne (p. 77). Kraler est le seul témoin direct à raconter une anecdote ou deux sur Anne ; or, d'une façon très curieuse, il situe ces anecdotes à l'époque où les Frank habitaient encore leur appartement de Merwedeplein, avant leur « disparition » (« avant qu'ils fussent disparus » (p. 78). C'est seulement dans l'édition corrigée que la seconde anecdote est située à Prinsengracht même « alors qu'ils étaient déjà dans l'arrière-maison » (p. 78). Les témoins n'ont pas voulu que leurs noms soient publiés. Les deux plus importants témoins (le « dénonciateur probable » et le policier autrichien) n'ont été ni interrogés, ni même recherchés. Schnabel tente à plusieurs reprises d'expliquer cette curieuse abstention (p. 11, 119 et toute la fin du chapitre X). Il va jusqu'à présenter une sorte de défense du policier arrestateur ! Une personne mentionne tout de même le *Journal*, mais c'est pour en signaler un point qui lui semble bizarre et qui concerne l'école Montessori dont cette personne était la directrice (p. 40). Schnabel lui-même traite curieusement le *Journal*. Comment expliquer, en effet, les amputations qu'il pratique quand il cite un passage comme celui de ses pages 106 et 107 ? Citant un long passage de la lettre du 11 avril 1944 où Anne raconte la descente de police à la suite du cambriolage, il supprime la phrase où Anne donne la raison essentielle de son angoisse, cette raison c'est que la police, paraît-il, est allée jusqu'à donner de bruyantes secousses à la « porte-armoire ». (« *Das und das Rasseln der Polizei an der Schranktüre waren für mich die schrecklichsten Augenblicke.* ») Schnabel n'aurait-il pas pensé, comme tout homme sensé, que ce passage est absurde ? En tout cas, il nous dit qu'il a visité le 263 Prinsengracht avant sa transformation en musée. Il n'y a pas vu de « porte-armoire ». Il écrit : « Le rayonnage qu'on avait posé contre cette porte pour la camoufler entièrement a été arraché. Seules les charnières tordues pendent encore à la porte » (p. 67). Il n'a trouvé aucune trace d'un camouflage spécial, mais seulement, dans la chambre d'Anne, un morceau de rideau jauni (« *ein zerschlossener, vergilbter Rest der Gardine* » [*ibidem*])). M. Frank, paraît-il, marquait au crayon, sur le

papier mural, près d'une porte, les tailles successives de ses filles. Aujourd'hui, au musée, les visiteurs peuvent voir un impeccable carré de papier mural, placé sous verre, et où se remarquent d'impeccables traits de crayon qui paraissent avoir été tracés le même jour. On nous dit que ces traits de crayon indiquaient les tailles des enfants de M. Frank. Quand j'ai vu M. Frank à Birsfelden, je lui ai demandé s'il ne s'agissait pas là d'une «reconstitution». Il m'a assuré que tout cela était authentique. C'est difficile à croire. Schnabel, lui, a simplement vu, comme marque, un «A 42» qu'il interprète ainsi: «Anne 1942». Ce qui est curieux, c'est que le papier «authentique» du musée ne porte rien de tel. Schnabel dit bien qu'il n'a vu que cette marque et que les autres ont été détruites ou arrachées («die anderen Marken sind abgerissen» [*ibidem*]). M. Frank se serait-il rendu coupable ici d'un artifice («ein Trick»), comme celui qu'il a suggéré à Henk et à Miep pour la photocopie de leur passeport ? Un point très intéressant de l'histoire d'Anne est celui qui touche aux manuscrits. J'ai le regret de dire que je trouve peu vraisemblable le récit de la découverte de ces manuscrits, puis de leur transmission à M. Frank par sa secrétaire Miep. La police aurait jonché le sol de toutes sortes de papiers. Parmi ces papiers, Miep et Elli auraient recueilli un «cahier écossais» («ein rotkariertes Buch»: un livre quadrillé rouge) et bien d'autres écrits où elles auraient reconnu l'écriture d'Anne. Elles n'en auraient rien lu. Elles auraient mis tous ces papiers de côté dans le grand bureau. Puis, ces papiers auraient été remis à M. Frank à son retour de Pologne (p. 155-157). Ce récit ne coïncide pas du tout avec le récit de l'arrestation. L'arrestation s'est faite lentement, méthodiquement, correctement, tout comme la perquisition. Les témoignages sont unanimes sur ce point (voyez le chapitre IX). Après l'arrestation, le policier est revenu à plusieurs reprises sur les lieux. Il a, en particulier, interrogé Miep. La police a voulu savoir si les Frank étaient en relation avec d'autres clandestins. Le *Journal*, tel que nous le connaissons, aurait révélé, au premier coup d'œil, une foule de renseignements précieux pour la police et terriblement compromettants pour Miep, pour Elli et pour tous les amis des clandestins. La police a pu négliger le «cahier écossais» si, dans son état originel, il ne comportait, comme je le pense, que des dessins, des photographies ou des notes de caractère inoffensif. Mais il paraîtrait invraisemblable qu'elle ait laissé sur place plusieurs cahiers et plusieurs centaines de feuillets épars, dont l'écriture était, au moins en apparence, celle d'un adulte. De la part d'Elli et de Miep, ç'aurait été folie de rassembler et de garder, surtout au bureau, une telle masse de documents compromettants. Elles savaient, paraît-il, qu'Anne tenait un journal. Dans un journal, on est censé raconter ce qui se passe au jour le jour. Anne risquait, par conséquent d'y mentionner Miep et Elli.

51. A propos du livre de Schnabel, M. Frank m'avait fait une surprenante révélation. Il m'avait dit que ce livre, pourtant traduit en plusieurs langues, ne l'avait pas été en néerlandais ! La raison de cette exception était que les

principaux témoins résidaient en Hollande et que, par modestie en même temps que par souci de calme, ils souhaitaient qu'on ne parle pas d'eux. En réalité, M. Frank se trompait ou bien il me trompait. Une enquête menée à Amsterdam devait, en un premier temps, me donner à croire que le livre de Schnabel n'avait pas été traduit en néerlandais. Même la maison d'édition Contact répondait ou faisait répondre à plusieurs libraires et à plusieurs particuliers que ce livre n'existait pas. Je découvrais alors que, dans une vitrine du musée, le livre de Schnabel était indiqué comme ayant été traduit et publié en 1970 (douze ans après sa publication en Allemagne, en France et aux États-Unis !) sous le titre de : *Haar laatste Levensmaanden* (« Ses derniers mois »). Le livre était malheureusement introuvable. Mêmes réponses des libraires et de la maison Contact. A force d'insistance, Contact me répondait enfin qu'il ne leur restait qu'un exemplaire d'archives. Non sans difficulté j'obtins de le consulter, et puis d'en avoir la photocopie pour les pages 263 à 304. Car en réalité, l'ouvrage en question ne contenait qu'un extrait du livre de Schnabel, réduit à trente-cinq pages, et placé en appendice au texte du *Journal*. L'étude comparée de *Spur eines Kindes* et de sa « traduction » en néerlandais est du plus haut intérêt. Du livre de Schnabel, les Néerlandais ne peuvent lire que les cinq derniers chapitres (sur treize chapitres en tout). Encore trois de ces cinq chapitres ont-ils subi des coupures de toute sorte. Certaines de ces coupures sont signalées par des points de suspension. D'autres ne sont pas signalées du tout. Les chapitres ainsi mis en pièces sont les chapitres IX, X et XIII, c'est-à-dire ceux qui concernent, d'une part, l'arrestation et ses suites directes (en Hollande) et, d'autre part, l'histoire des manuscrits. Dès qu'il ne s'agit plus de ces sujets, dès qu'il s'agit des camps (ce qui est le cas dans les chapitres XI et XII), le texte original de Schnabel est respecté. Examinées de près, les coupures semblent avoir été introduites pour enlever les détails un tant soit peu parlants qui figuraient dans les témoignages de Koophuis, de Miep, de Henk et d'Elli. Par exemple, il manque, sans que rien ne nous signale l'existence d'une coupure, le passage capital où Elli raconte comment elle a appris à son père l'arrestation des Frank (les treize lignes de la page 115 de *Spur* sont totalement absentes de la page 272 de *Haar laatste Levensmaanden*). Il est aberrant que le seul peuple auquel ont ait ainsi réservé une édition expurgée de la vie d'Anne Frank soit précisément celui où est née l'aventure d'Anne Frank. Imagine-t-on des révélations sur Jeanne d'Arc qui seraient faites à toute sorte de peuples étrangers, mais interdites en quelque sorte au peuple français ? Une pareille façon d'agir ne se comprend que lorsque des éditeurs craignent que, dans le pays d'origine, des « révélations » ne paraissent assez vite suspectes. L'explication donnée par M. Frank ne tient guère. Puisque Koophuis, Miep, Henk et Elli se trouvent de toute façon nommés (d'ailleurs par des pseudonymes complets ou partiels), et puisque Schnabel leur fait tenir tel et tel propos, on ne voit pas comment les coupures introduites dans ces propos

peuvent flatter la modestie chatouilleuse de leurs auteurs ou leur assurer plus de tranquillité dans leur vie à Amsterdam. Je croirais plutôt que la mise au point de la traduction néerlandaise a donné lieu à de très longues et laborieuses tractations entre tous les intéressés ou, du moins, entre M. Frank et certains d'entre eux. Les «témoins» ont certes accepté de prêter leur collaboration à M. Frank dans l'édification de l'histoire d'Anne Frank, mais, avec les années, ils sont devenus plus circonspects et plus avertis de détails que dans leurs «témoignages» originels.

52. L'article susmentionné de *Der Spiegel* nous apporte, comme je l'ai dit, de curieuses révélations. J'ai pour principe de me défier des journalistes. Ils travaillent trop vite. Ici, il est manifeste que le journaliste a mené une enquête approfondie. Le sujet était trop brûlant et trop délicat pour être traité à la légère. La conclusion de ce long article pourrait, en effet, être la suivante: en suspectant le *Journal* d'être un faux, Lothar Stielau n'a peut-être rien prouvé, mais il n'empêche qu'il a «heurté un problème effectivement épineux – le problème de la genèse de l'édition du livre» (*auf ein tatsächlich heikles Problem gestossen – das Problem der Entstehung der Buchausgabe*, p. 51). Et il se révèle que nous sommes très loin du texte des manuscrits originaux quand nous lisons en néerlandais, en allemand ou en quelque langue que ce soit, le livre intitulé *Journal* d'Anne Frank. A supposer un instant que les manuscrits soient authentiques, il faut bien savoir, en effet, que ce nous lisons sous ce titre, par exemple en néerlandais (c'est-à-dire dans la langue supposée originale), n'est que le résultat de toute une série de travaux de **refonte** et de **rewriting** auxquels ont participé notamment M. Frank et quelques amis intimes parmi lesquels, pour le texte néerlandais, le couple Cauvern, et, pour le texte allemand, Anneliese Schütz, dont Anne fut l'élève.

53. Entre l'état original du livre (c'est-à-dire les manuscrits) et son état imprimé (c'est-à-dire l'édition néerlandaise de Contact en 1947), le texte a connu **au moins cinq états** successifs. **Premier état**: entre fin mai 1945 et octobre 1945, M. Frank a établi une sorte de copie («Abschrift») des manuscrits, en partie seul, en partie avec l'aide de sa secrétaire Isa Cauvern (cette femme était l'épouse d'un ami de M. Frank: Albert Cauvern; avant la guerre, les Cauvern avaient reçu chez eux les enfants Frank, pour les vacances). **Deuxième état**: d'octobre 1945 à janvier 1946, M. Frank et Isa Cauvern travaillèrent ensemble à une nouvelle version de la copie, une version dactylographiée («*Neufassung der Abschrift*»/«*maschinengeschriebene Zweitfassung*»). **Troisième état**: à une date non précisée (fin de l'hiver 1945-1946 ?), cette seconde version (dactylographiée) fut soumise à Albert Cauvern; celui-ci, en tant qu'homme de radio – il était «lecteur» à la chaîne de radio «De Vara» à Hilversum – s'entendait en rewriting de manuscrits; selon ses propres paroles, il commença par «passablement changer» cette version; il rédigea son propre texte en «homme d'expérience» («*Albert Cauvern stellt heute nicht in*

*Abrede, daß er jene maschinengeschriebene Zweitfassung mit kundiger Hand redigiert hat: «Am Anfang habe ich ziemlich viel geändert», p. 52).* Détail surprenant pour un journal: il ne craignit pas de regrouper sous une seule date des lettres écrites à des dates différentes; en un second temps, il se borna à corriger la ponctuation ainsi que les fautes d'expression et de grammaire; tous ces changements et corrections furent portés sur le texte dactylographié; A. Cauvern n'a jamais vu les manuscrits originaux. **Quatrième état:** à partir des changements et des corrections, M. Frank établit ce qu'on peut appeler le troisième texte dactylographié, au printemps de 1946; il en soumit le résultat à «trois hautes personnalités compétentes» (*«drei prominente Gutachter»*, p. 53), *en leur laissant croire qu'il s'agissait de la reproduction intégrale d'un manuscrit, à l'exception, bien compréhensible, de quelques points d'ordre personnel;* ensuite, ces trois personnes ayant apparemment donné leur caution au texte, M. Frank alla le proposer à plusieurs maisons d'édition d'Amsterdam qui le refusèrent; se tournant alors, selon toute vraisemblance - mais ce point n'est pas très clair - vers l'une de ces trois personnes, M<sup>me</sup> Anna Romein-Verschoor, il obtint que le mari de cette dernière, M. Jan Romein, professeur d'histoire des Pays-Bas à l'université d'Amsterdam, écrivit dans le quotidien *Het Parool* un article retentissant qui commençait par ces mots: «Il m'est par hasard tombé entre les mains un journal [etc.]»; l'article étant fort élogieux, une modeste maison d'édition d'Amsterdam demanda à publier ce journal (Contact). **Cinquième état:** l'accord une fois passé ou en voie de l'être, M. Frank alla trouver plusieurs «conseillers spirituels» (*mehrere geistliche Ratgeber*), dont le pasteur Buskes; il leur accorda pleine licence de censurer le texte (*«räumte ihnen freiwillig Zensoren-Befugnisse ein»*, p. 53-54). Et cette censure s'exerça.

54. Mais là ne s'arrêtent pas les bizarreries. Le texte allemand du *Journal* fait l'objet d'intéressantes remarques de la part du journaliste de *Der Spiegel*. Il écrit: «Une curiosité de la "littérature Anne Frank" est constituée par l'œuvre de traduction d'Anneliese Schütz, dont Schnabel disait: "Je souhaiterais que toutes les traductions fussent aussi fidèles", mais dont le texte s'écarte très souvent de l'original hollandais» (p. 54). En fait, comme je le montrerai plus loin (alinéas 72-103), le journaliste est tout à fait indulgent dans sa critique, quand il dit que le texte allemand s'écarte très souvent de ce qu'il appelle l'original (c'est-à-dire sans doute de l'original *imprimé* par les Hollandais). Le texte imprimé allemand n'a pas droit au titre de traduction de l'imprimé hollandais: il constitue, à proprement parler un autre livre à lui seul. Mais passons sur ce point. Nous y reviendrons. Anneliese Schütz, grande amie des Frank, comme eux réfugiée juive allemande en Hollande, et professeur d'Anne, mit donc au point un texte, en allemand, du journal de son ancienne élève. Elle s'attela à ce travail... pour la grand-mère d'Anne ! Celle-ci, très âgée, ne lisait pas, en effet, le hollandais. Il lui fallait donc une traduction en allemand, langue maternelle des Frank. Anneliese Schütz

composa sa «traduction» «dans la perspective de la grand-mère» (*aus der Grossmutter-Perspektive*, p. 55). Elle prit de stupéfiantes libertés. Là où, d'après ses souvenirs, Anne s'était mieux exprimée, elle la fit... s'exprimer mieux ! La grand-mère avait droit à cela ! ([...] *die Grossmutter habe ein Recht darauf, mehr zu erfahren – vor allem dort, «wo Anne nach meiner Erinnerung etwas besseres gesagt hatte»*) (*ibidem*). Soit dit en passant, Anneliese Schütz n'est jamais mentionnée dans le *Journal* par Anne Frank. Faut-il comprendre qu'elle a vécu auprès d'Anne ou qu'elle l'a rencontrée pendant les vingt-cinq mois où celle-ci se cachait à Prinsengracht ? A la «perspective de la grand-mère», qui dictait certaines «obligations», succéda ce qu'on peut appeler la «perspective commerciale» qui dicta d'autres obligations. En effet, quand vint le moment de publier en Allemagne le *Journal*, Anneliese Schütz introduisit de nouvelles modifications. Prenons un exemple qu'elle cite elle-même. Le manuscrit, à ce qu'on dit, comportait la phrase suivante: «[...] pas de plus grande hostilité au monde qu'entre les Allemands et les juifs» (*ibidem*). Anneliese Schütz remplaça «les Allemands» par «ces Allemands», en prenant soin de mettre «ces» en italique, pour donner à entendre aux lecteurs allemands que Anne désignait par là les nazis. Anneliese Schütz déclarait au journaliste de *Der Spiegel*: «Je me suis toujours dit qu'un livre, appelé à être vendu en Allemagne, ne peut contenir d'expression outrageante pour les Allemands» (*ibidem*). Pour ma part, je dirais que cette argumentation d'ordre à la fois commercial, sentimental et politique se comprend à la rigueur de la part d'une femme d'origine juive berlinoise, qui avait milité avant la guerre dans un mouvement de suffragettes et qui avait dû s'expatrier pour des raisons politiques, mais qu'autrement cette argumentation est d'autant moins acceptable que les propos «outrageants» ont été et continuent d'être propagés dans des millions d'exemplaire du *Journal* vendus à travers le monde en d'autres langues que l'allemand. Et je ne parle pas ici du simple point de vue du respect de la vérité.

55. On n'a pas l'impression que les «collaborateurs» de M. Frank à l'édition du *Journal* se soient tellement félicités de leur travail, ni qu'ils se soient réjouis spécialement du bruit fait autour de ce *Journal*. Prenons ces collaborateurs les uns après les autres. D'Isa Cauvern, nous ne pouvons rien dire sinon qu'elle s'est suicidée, en se jetant de sa fenêtre, en juin 1946. M. Frank venait de signer ou allait signer son contrat de publication avec Contact. Le motif de ce suicide ne nous est pas connu et il est présentement impossible d'établir un lien quelconque entre ce suicide et l'affaire du *Journal*. Quant à la préfacière, Anna RomeinVerschoor, elle devait déclarer en 1959 à *Der Spiegel*: «Je n'ai pas du tout été assez méfiante» (*Ich bin wohl nicht misstrauisch genug gewesen*). Son mari n'avait pas été plus méfiant. Albert Cauvern lui, n'a jamais pu obtenir de M. Frank le retour du texte dactylographié sur lequel il avait travaillé. Il avait demandé ce texte «en mémoire de [s]a femme», morte en 1946. M. Frank n'avait pas envoyé le



texte en question. Kurt Baschwitz, ami de M. Frank, était l'une des «trois personnalités éminentes» (les deux autres étant M. et M<sup>me</sup> Romein). En 1959, il devait plaider pour un «arrangement» entre M. Frank et Lothar Stielau. Il préconisait, d'autre part, une publication intégrale du texte des manuscrits pour résoudre le problème. Pour savoir à quoi s'en tenir, cette solution aurait été, en effet, la plus commode. Anneliese Schütz, pour sa part devait manifester sa réprobation, à la fois du «Mythe Anne Frank» et de l'attitude de M. Frank à l'endroit de Lothar Stielau. Elle était pour la politique du silence : le moins de bruit possible autour d'Anne Frank et de son *Journal*. Elle allait jusqu'à désapprouver M. Frank et Ernst Schnabel pour *Spur eines Kindes*: qu'avait-on besoin de ce livre ? Quant à Stielau, s'il avait formulé la remarque que lui reprochait M. Frank, il n'y avait qu'à faire comme si on ne l'entendait pas. Cette réaction «tranchante» (*scharf* [*ibidem*]) d'Anneliese Schütz était d'autant plus curieuse que cette femme se présentait comme la «traductrice» du *Journal* en allemand et que Ernst Schnabel avait – mais peut-être ne le savait-elle pas ? – poussé la complaisance jusqu'à déclarer à propos de cette invraisemblable «traduction»: «*Ich wünschte, alle Übersetzungen wären so getreu*» (p. 54) («Je souhaiterais que toutes les traductions fussent aussi fidèles»).

## Chapitre V

56. **Retour à Amsterdam pour une nouvelle enquête:** l'audition des témoins se révèle défavorable à M. Frank. La vérité probable.

57. La critique interne du *Journal* m'avait conduit à estimer que ce *Journal* était un «conte à dormir debout», un roman, un mensonge. Les investigations suivantes n'avaient fait que renforcer ce jugement. Mais, si je voyais bien où était le mensonge, je ne voyais pas pour autant où était la vérité. Je voyais bien que la famille Frank n'avait pas pu vivre pendant vingt-cinq mois, au 263 Prinsengracht, de la façon dont elle le prétendait. Mais comment avait-elle vécu en réalité ? Où ? Avec qui ? Et, pour finir, est-ce bien au 263 Prinsengracht qu'elle avait été arrêtée ?

58. Sans illusion sur la réponse qu'il me ferait, je posais ces questions à Kraler (de son vrai nom, Kugler) dans une lettre que je lui envoyais au Canada. Je lui demandais également si Anne lui paraissait avoir été l'auteur du *Journal* et comment il pouvait m'expliquer que Vossen (de son vrai nom, Voskuyl) ait cru que les Frank étaient ailleurs qu'au 263 Prinsengracht, et même précisément, en Suisse. Sa réponse fut courtoise. Il communiqua ma lettre et cette réponse à M. Frank. C'est cette lettre que M. Frank qualifia d'«idiotie» lors d'une conversation téléphonique. C'est, je suppose, cette réponse qui valut à Kraler, un an plus tard, de recevoir d'une institution un prix de dix mille dollars pour avoir «protégé Anne Frank et sa famille

pendant la guerre, à Amsterdam»<sup>1</sup>. Abstraction faite de sa discourtoisie, la réponse de Kraler ne me parut pas inintéressante. Kraler me répondait que la suggestion de Vossen concernant la présence des Frank en Suisse «était faite pour protéger la famille qui se cachait» (lettre du 14 avril 1977). Il ajoutait, à propos d'Anne, «il a existé d'autres jeunes, même plus jeunes qu'Anne, grandement doués». Je trouvais que le premier point de cette réponse était précis mais incompréhensible si l'on se rappelle que Vossen avait, d'après sa propre fille, le *sentiment personnel* que les Frank étaient en Suisse. Quant au second point de la réponse, son caractère stéréotypé était frappant de la part d'un homme qui n'aurait dû avoir que l'embarras du choix pour donner une réponse précise et convaincante. Kraler, en effet était censé avoir vécu pendant vingt-cinq mois en un contact quasi quotidien avec cette Anne Frank dont le «journal» était un secret de polichinelle, paraît-il, pour ceux qui la connaissaient.

59. L'audition d'Elli, le 30 novembre 1977, puis celle de Miep et de Henk le 2 décembre 1977, me frappèrent d'emblée par l'impression que ces trois personnes n'avaient nullement vécu pendant vingt-cinq mois au contact des Frank et des autres clandestins de la façon dont cela nous est rapporté dans le *Journal*. En revanche, j'acquis la conviction qu'au moins Miep et Elli avaient été présentes au 263 Prinsengracht, le 4 août 1944, lors de la descente de police. Il m'est difficile de rendre compte de l'insistance avec laquelle Elli et Miep se dérobaient à mes questions sur les vingt-cinq mois, pour en venir et en revenir à la journée du 4 août 1944. Elli, dont j'avais eu beaucoup de peine à trouver la trace, n'attendait ni ma visite, ni le type de questions précises que j'allais lui poser. Miep et Henk s'attendaient à ma visite et savaient que j'avais vu M. Frank. Dans aucune de ces deux auditions, je n'eus besoin de procéder comme avec M. Frank. Mes questions furent brèves, en nombre limité, et sauf exception, je ne montrais pas à mes témoins soit leurs contradictions mutuelles, soit leurs contradictions avec le *Journal*. Elli, pleine de bonne volonté, me paraissait avoir une bonne mémoire des années de guerre et de menus événements de sa vie quotidienne d'alors (elle avait vingt-trois ans en 1944). Or, pour ce qui est des vingt-cinq mois, ses réponses à mes questions furent en général: «Je ne sais pas... Je ne me rappelle pas... Je ne peux pas vous expliquer...» «Le dépôt de charbon ? Il était dans la chambre des Van Daan.» «Les cendres ? Je suppose que les hommes les descendaient.» «Le gardien de nuit Slagter ? Je n'en ai jamais entendu parler; après la guerre, nous avons eu un[e] secrétaire qui s'appelait de ce nom.» «Lewin ? Je n'ai jamais eu affaire à lui.» «La "portearmoire" ? Vous avez raison, elle était inutile, mais c'était un camouflage pour les étrangers.» A Elli, je demandais de me décrire d'abord l'avant-maison, puis l'arrière-maison. Pour l'avant-maison, elle sut me donner des

---

1. Voy. *Hamburger Abendblatt*, 6 juin 1978, p. 13.

détails; il est vrai qu'elle y travaillait. Pour l'arrière-maison, sa réponse fut intéressante. Elle me déclara qu'elle y avait, en tout et pour tout, passé une seule nuit, et cela avant l'arrivée des clandestins ! Elle ajouta qu'elle ne se rappelait pas les lieux, parce qu'elle avait été très nerveuse. Or, dans le *Journal*, Elli passe pour venir prendre à peu près tous ses repas de midi chez les clandestins (voy. 5 août 1943: Elli arrive régulièrement à 12 h 45; 20 août 1943: elle arrive régulièrement à 17 h 30 en «annonciatrice de la liberté»; 2 mars 1944: elle fait la vaisselle avec les deux mères de famille...). Je demandais enfin à Elli de me rappeler un détail quelconque de la vie familiale, une anecdote quelconque qui ne figurent pas dans le livre. Elle s'en montra totalement incapable.

60. Miep et Henk furent également incapables de me fournir le moindre détail sur la vie des clandestins. La phrase capitale de leur témoignage fut la suivante: «**Nous ne savions pas exactement comment ils vivaient.**» Et d'ajouter: «Nous n'avons été qu'un week-end dans l'arrière-maison; nous avons couché dans la *future* chambre d'Anne et de Dussel.» «Comment se chauffaient les clandestins ? Peut-être au gaz.» «Le dépôt de charbon était en bas dans le magasin.» «Il n'y avait pas d'aspirateur.» «Le marchand de légumes n'apportait jamais rien à Prinsengracht.» «La "portearmoire" a été construite bien avant l'arrivée des Frank» (!) «Moi, Miep, j'apportais les légumes tandis qu'Elli apportait le lait.» «Moi, Henk, je travaillais ailleurs que dans l'entreprise, mais, tous les jours, je venais déjeuner au bureau des filles et je venais leur parler quinze ou vingt minutes.» (Ce point parmi d'autres est en totale contradiction avec le *Journal*, où il est dit que Henk, Miep et Elli prennent leur déjeuner dans l'arrière-maison, avec les clandestins. Voy. 5 août 43.) Pendant tout notre entretien, Miep me donna l'impression d'être comme à la torture. Son regard me fuyait. Soudain, quand je lui permis enfin de me parler du 4 août 1944, son attitude changea du tout au tout. C'est avec un plaisir manifeste qu'elle se mit à évoquer, avec un grand luxe de détails, l'arrivée de la police et ses suites. Je notais cependant une disproportion frappante dans les détails du récit. Ces détails étaient nombreux, vivants et d'une vérité criante quand Miep évoquait ce qui lui était personnellement arrivé avec l'arrestateur autrichien Silberbauer, soit ce jour-là, soit les jours suivants. Mais, dès qu'il s'agissait des Frank et de leurs compagnons d'infortune, les détails devenaient rares et flous. C'est ainsi que Miep n'avait rien vu de l'arrestation des clandestins. Elle ne les avait pas vus partir. Elle ne les avait pas vus monter dans la voiture de police, parce que cette voiture, qu'elle apercevait par la fenêtre de son bureau, «était trop près du mur de la maison». Henk avait aperçu de loin, de l'autre côté du canal, la voiture de la police, mais sans pouvoir distinguer les gens qui entraient ou sortaient. A propos des manuscrits, Miep me répéta le récit qu'elle avait fait à Schnabel. Elle me dit aussi que M. Frank, revenu en Hollande à la fin de

mai 1945, vécu pendant sept ans sous leur toit. C'est seulement vers la fin de juin ou le début de juillet 1945 qu'elle lui remit les manuscrits.

61. A la suite de ces deux auditions, mon jugement devenait le suivant : « Ces trois personnes ont dû, dans l'ensemble, me dire la vérité sur leur propre vie. Il est probablement vrai qu'elles ne connaissaient pour ainsi dire pas l'arrière-maison. Il est certainement vrai que, dans l'avant-maison, la vie se déroulait à peu près comme elles me l'ont raconté (repas de midi pris ensemble dans le bureau des secrétaires ; les hommes du magasin mangeant dans le magasin ; menues courses alimentaires faites dans le quartier, etc.). Il est certainement vrai qu'une descente de police a eu lieu le 4 août 1944 et que Miep a eu affaire ce jour-là et les jours suivants à un Karl Silberbauer. Il est probable, d'autre part, que ces trois personnes entretenaient des relations avec la famille Frank. Dans ce cas, pourquoi répugnaient-elles si visiblement à en parler ? Supposons, en effet, que les Frank et d'autres clandestins aient réellement vécu pendant vingt-cinq mois à proximité de ces trois personnes. Dans ce cas, pourquoi un tel silence ? »

62. La réponse à ces questions pouvait être la suivante : les Frank et, peut-être, d'autres juifs ont effectivement vécu dans l'arrière-maison du 263 Prinsengracht. Mais ils y ont vécu **tout autrement** que ne le raconte le *Journal*. Par exemple, ils y ont vécu d'une vie sans doute discrète, mais non comme dans une prison. Ils ont pu y vivre comme tant d'autres juifs qui se cachaient soit à la ville, soit à la campagne. Ils « se cachaient sans se cacher ». Leur aventure a été tristement banale. Elle n'a pas eu ce caractère rocambolesque, absurde et visiblement mensonger, que M. Frank a voulu faire passer pour réaliste, authentique et vécu. Après la guerre, autant les amis de M. Frank étaient prêts à témoigner en sa faveur, autant ils hésitaient à cautionner le récit du *Journal*. Autant ils pouvaient se porter garants des souffrances réelles de M. Frank et de sa famille, autant il leur paraissait difficile de témoigner, en plus, de souffrances imaginaires. Kraler, Koophuis, Miep, Elli, Henk apportaient à M. Frank leur amitié ; ils lui manifestaient publiquement leur sympathie comme à un homme plein de charme et, en même temps, accablé de malheurs. Ils se sentaient peut-être flattés d'être présentés dans la presse comme ses compagnons des jours d'infortune. Peut-être certains d'entre eux acceptaient-ils l'idée que, quand un homme a souffert, il a le droit moral d'exagérer un peu le récit de ses souffrances. Aux yeux de certains, le principal a pu être que M. Frank et les siens avaient eu à souffrir cruellement des Allemands ; peu importaient alors les « détails » de ces souffrances. Mais la complaisance a des limites. M. Frank n'a trouvé qu'une personne pour cautionner son récit de l'existence d'un *Journal*. Cette personne a été son ancienne secrétaire et amie : Miep Van Santen (de son vrai nom : Miep Gies). Encore le témoignage de Miep est-il étrangement timide. Ce témoignage revient à dire qu'après l'arrestation des Frank, elle avait ramassé sur le sol d'une pièce de l'arrière-maison un journal, un livre de

comptabilité, des cahiers et un certain nombre de feuilles volantes. Il s'agissait pour elle d'objets appartenant à Anne Frank. Ce témoignage, Miep ne l'a rendu sous une forme officielle, que trente ans après les faits, le 5 juin 1974, dans l'étude de M<sup>e</sup> Antoun Jacob Dragt, notaire à Amsterdam. Miep ajoutait qu'elle avait fait cette découverte avec Elli. Or, le même jour, auprès du même notaire, cette dernière déclarait qu'elle se souvenait d'avoir été là lorsque ces pièces furent découvertes, mais qu'elle ne savait plus exactement comment elles furent découvertes. La restriction est grave et elle n'a pas dû plaire à M. Frank.

63. Schnabel écrivait (voy. ci-dessus, alinéa 50) que *tous* les « témoins » qu'il avait interrogés – y compris, par conséquent, Miep, Elli, Henk, Koophuis – s'étaient comportés « comme s'ils avaient eu à se protéger eux-mêmes contre la légende [d'Anne Frank] ». Il ajoutait que si tous avaient lu le *Journal*, ils ne le mentionnèrent pourtant pas. Cette dernière phrase signifie manifestement que, dans chaque audition de témoin, c'est Schnabel lui-même qui a dû prendre l'initiative de parler du *Journal*. On comprend que son livre n'ait pas été publié en Hollande, sinon sous une forme tronquée et censurée: c'est en Hollande que se trouvaient les principaux « témoins ». De son côté, l'article de *Der Spiegel* (voy., ci-dessus, alinéa 55) prouve que d'autres « témoins » de M. Frank ont fini par avoir les mêmes réactions négatives. Les fondements du mythe d'Anne Frank – mythe qui repose sur la véracité et l'authenticité du *Journal* – ne se sont pas affermis avec le temps: ils se sont délabrés

## Chapitre VI

64. **Le «démoustrateur» et l'arrestateur des Frank:** pourquoi M. Frank a-t-il voulu leur assurer l'anonymat ?

65. Dès 1944, M. Frank et ses amis savaient que leur «démoustrateur» supposé s'appelait Van Maaren et leur arrestateur, Silberbauer. Van Maaren était l'un des employés de leur magasin. Silberbauer était un sous-officier du S. D. d'Amsterdam. Dans le *Journal*, ainsi que dans le livre susmentionné de Schnabel, Van Maaren est appelé V. M. Quant à Silberbauer, il est appelé Silberthaler dans le livre de Schnabel. Il semble qu'à la Libération, Van Maaren eut des ennuis avec la justice de son pays. Sa culpabilité ne put être prouvée, m'a dit M. Frank. «V. M. a eu assez d'ennuis comme cela et il faut le laisser tranquille», m'a-t-il déclaré. Schnabel n'a pas voulu recueillir le témoignage de V. M. Il n'a pas voulu non plus recueillir celui de l'arrestateur.

66. En 1963, la presse internationale se faisait soudain l'écho d'une nouvelle retentissante: Simon Wiesenthal venait de retrouver l'arrestateur des Frank. Il s'appelait Silberbauer. Il était fonctionnaire de police à Vienne. S. Wiesenthal n'avait pas prévenu M. Frank de ses recherches. Ce dernier,

interrogé par les journalistes, déclarait qu'il connaissait depuis près de vingt ans le nom de son arrestateur. Il ajoutait que tout cette affaire était fâcheuse et que Silberbauer n'avait fait que son devoir en l'arrêtant. Miep, pour sa part, déclarait que, si elle avait employé le pseudonyme de Silberthaler pour désigner l'arrestateur, c'était sur la demande de M. Frank; ce dernier lui avait fait valoir qu'il pouvait, en effet, exister d'autres personnes portant le nom de Silberbauer et à qui, par conséquent, du tort pouvait être fait: «*[De Heer Frank] had mij venocht de naam Silberthaler te noemen, omdat er misschien nog meer mensen Silberbauer heetten en die zouden wij dan in diskrediet brengen*<sup>1</sup>. »

67. Il y eut une sorte de conflit entre S. Wiesenthal et M. Frank. C'est ce dernier qui l'emporta en quelque sorte. En effet, Karl Silberbauer fut, au bout de onze mois, réintégré dans la police viennoise. Une commission de discipline, siégeant à huis clos (comme il est d'usage), le relaxa. Le jugement en commission d'appel («*Oberdisziplinarkommission*») fut également favorable à Silberbauer, ainsi que les conclusions d'une commission d'enquête du ministère de l'intérieur. Silberbauer avait bien arrêté les Frank au 263 Prinsengracht, mais sa participation à des «crimes de guerre contre les juifs ou les résistants» n'avait pu être prouvée. En juin 1978, j'obtins une entrevue de S. Wiesenthal dans son bureau de Vienne. A propos de cette affaire, il me déclara que M. Frank était «*crazy*» («piqué»). A son avis, M. Frank, dans son souci d'entretenir un culte (celui de sa fille), entendait ménager les anciens nazis, tandis que lui, S. Wiesenthal, n'avait qu'un souci: celui de voir rendre la justice. S. Wiesenthal ne connaissait pas le vrai nom du magasinier V. M. Là encore M. Frank avait fait le nécessaire: l'Institut royal de documentation (pour la seconde guerre mondiale), dirigé par son ami Louis De Jong, répondait, s'il faut en croire un journal d'Amsterdam (*Trouw*, 22 novembre 1963), que ce nom ne serait pas donné à M. Wiesenthal, même s'il en faisait la demande: «*[...] deze naam zou men zelfs aan Mr. Wiesenthal niet doorgeven, wanneer deze daarom zou verzoeken*».

68. Les autorités de Vienne n'ont pas pu m'autoriser à consulter les dossiers des commissions d'enquête. Quant à Karl Silberbauer, il est mort en 1972. Mon enquête s'est donc limitée au dépouillement de quelques journaux hollandais, allemands et français de 1963 et 1964 et à l'audition d'un témoin que je crois bien informé, de bonne foi et de bonne mémoire. Ce témoin nous a adjurés, mon accompagnateur et moi-même, de ne pas divulguer son nom. J'ai promis de taire son nom. Je ne tiendrai ma promesse qu'à demi. L'importance de son témoignage est telle qu'il me paraît impossible de le passer sous silence. Le nom de ce témoin et son adresse ainsi que le nom de

---

1. *Volkskrant*, 21 nov. 1963.

mon accompagnateur et son adresse sont notés sous pli cacheté contenu dans mon annexe n° 2 : « Confidentiel ».

69. Voici d'abord ce que j'appellerais : « Le témoignage de Karl Silberbauer, recueilli par un journaliste hollandais de *Haague Post* et traduit en allemand par un journaliste juif allemand de *Allgemeine Wochenzeitung der Juden in Deutschland*<sup>1</sup>. » Silberbauer raconte qu'à cette époque-là (4 août 1944) il avait reçu un appel téléphonique d'un inconnu qui lui avait révélé que des juifs se tenaient cachés dans un bureau de Prinsengracht : « J'alertais alors huit Hollandais du S. D et me rendis avec eux à Prinsengracht. Je vis qu'un de mes accompagnateurs hollandais cherchait à parler à un employé mais ce dernier fit un signe de pouce vers le haut. » Silberbauer décrit comment il pénétra dans l'endroit où les juifs se tenaient cachés : « Les gens couraient en tous sens et faisaient leur valise. Un homme est alors venu vers moi et il s'est présenté comme étant Otto Frank. Il avait, disait-il, été officier de réserve de l'armée allemande. A ma question sur le temps depuis lequel ils se cachaient, Frank avait répondu : "Vingt-cinq mois". Comme je ne voulais pas le croire, poursuit Silberbauer, il prit par la main une jeune fille qui se tenait à côté de lui. Cela doit avoir été Anne. Il plaça l'enfant contre un montant de porte, qui portait des encoches à différents endroits. Je dis encore à Frank : "Quelle jolie fille vous avez là !" » Silberbauer aurait dit ensuite qu'il n'avait fait que bien plus tard le rapprochement entre cette arrestation et ce que les journaux disaient de la famille Frank. Après la guerre, la lecture du *Journal* le surprit fort. Il ne comprenait surtout pas comment Anne pouvait savoir que les juifs étaient gazés : « Nous ignorions tous, expliqua Silberbauer, ce qui attendait les juifs. Je ne comprends surtout pas comment Anne dans son *Journal* pouvait affirmer que les juifs étaient gazés. » De l'avis de Silberbauer, il ne serait rien arrivé à la famille Frank, si elle ne s'était pas tenue cachée.

70. Cette interview exclusive de Silberbauer constitue un résumé assez fidèle, je pense, des propos prêtés par les journalistes à l'arrestateur de la famille Frank. Le témoignage que j'annonçais ci-dessus (alinéa 68) confirme en gros le contenu de l'interview, à ceci près que l'épisode du pouce levé serait une pure invention. Silberbauer n'aurait rien noté de tel, pour la bonne raison d'ailleurs qu'il se serait rendu immédiatement vers l'arrière-maison. Il n'aurait fait que prendre le couloir et l'escalier, sans aucun détour vers les bureaux ou les magasins. Et, c'est là que le témoignage en question nous fournit un élément capital. On aura remarqué que, dans son interview, le policier ne précise pas comment il avait accédé à l'endroit où se tenaient les clandestins. Il ne mentionne pas l'existence d'une « porte-armoire » (« *ein drehbarees Regal* »). Or, mon témoin est tout à fait affirmatif : Silberbauer n'avait jamais rencontré rien de tel, mais... une grossière porte de bois comme on en trouve

---

1. 6 décembre 1963, p. 10.

à l'entrée, par exemple, d'un grenier. Le mot propre était: «eine Holzverschlag». Le policier avait simplement frappé à cette porte et... on lui avait ouvert. Un troisième point de ce témoignage est, s'il se peut, encore plus important: Karl Silberbauer disait et répétait qu'il ne croyait pas à l'authenticité du fameux *Journal* parce que, selon lui, il n'avait jamais existé sur place quoi que ce fût qui ressemblât aux manuscrits que Miep prétendait avoir trouvés, jonchant le sol, une semaine après le 4 août 1944. Le policier avait l'habitude professionnelle de conduire, dès avant la guerre, arrestations et perquisitions. Un tel amas de documents ne lui aurait pas échappé. (Ajoutons ici que huit hommes l'accompagnaient et que toute l'opération avait été conduite lentement et correctement; et puis, le policier, après avoir confié la clé des lieux à V. M. ou à un autre employé, était revenu sur les lieux à trois reprises.) Silberbauer avait, affirme le témoin, l'habitude de dire que Miep n'avait, en réalité, pas joué grand rôle dans toute cette histoire (d'où le fait qu'on ne l'avait pas même arrêtée). Par la suite, Miep avait cherché à se donner de l'importance, notamment avec cet épisode de la découverte miraculeuse des manuscrits

71. Le même témoin m'a déclaré, en présence de mon accompagnateur, que Silberbauer avait rédigé en 1963-1964 un compte rendu pour la justice de l'arrestation des Frank et que dans ce compte rendu *pouvaient* figurer ces détails. Un second témoin aurait certainement pu m'apporter un témoignage très précieux sur les dires de Silberbauer, mais ce second témoin a préféré se taire.

## Chapitre VII

**72. Confrontation entre le texte hollandais et le texte allemand:** voulant trop en faire, M. Frank s'est trahi; il a signé une supercherie littéraire.

73. J'ai deux textes sous les yeux. Le premier est en hollandais (H), tandis que le second est en allemand (D). Les éditeurs me disent que H est le texte original, tandis que D est la traduction de ce texte original. Je n'ai *a priori* aucune raison de mettre leur parole en doute. Mais la rigueur scientifique, ainsi que le bon sens et l'expérience, apprennent qu'il faut accueillir avec circonspection les dires des éditeurs. Il arrive, en effet, qu'il puisse y avoir erreur ou tromperie de leur part. Le livre est une marchandise comme une autre. L'étiquette peut tromper sur le contenu. En conséquence, je laisserai ici de côté les étiquettes qu'on me propose ou qu'on m'impose. Je ne parlerai ni de «version originale en hollandais», ni de «traduction en allemand». Je suspendrai provisoirement tout jugement. Je n'accorderai de dénomination précise à ces deux livres que sous bénéfice d'inventaire. Pour l'instant, je leur accorderai une dénomination qui soit, à la fois, égale et neutre. Je parlerai donc de **textes**.



74. Je vais décrire le texte H et le texte D que j'ai sous les yeux. Je vais commencer par le texte H, mais je pourrais, tout aussi bien, commencer par le texte D. J'insiste sur ce dernier point. L'ordre de succession que j'ai choisi ici ne devra impliquer aucune succession dans le temps, ni aucun rapport de filiation du type père-fils entre H et D.

75. Mon texte se présente ainsi: Anne Frank – *Het. Achterhuis* - Dagboekbrieven – 14. Juni 1942 - 1 Augustus 1944 – 1977, Uitgeverij Contact Amsterdam, Eerste druk 1947 – Vijfenvijftigste druk 1977. Le texte de l'auteur commence à la page 22 avec la reproduction photographique d'une sorte de dédicace signée: «Anne Frank. 12. Juni 1942». A la page 23, apparaît la première des cent soixante-neuf lettres qui composent ce «journal» auquel on a donné pour titre *l'Arrière-maison*. Le livre a deux cent soixante-treize pages pages. La dernière page se termine à la page 269. J'estime la longueur du texte proprement dit à environ soixante-douze mille cinq cents mots hollandais. (Pour des raisons de commodité, j'emploierai le mot de «hollandais» au lieu de celui de «néerlandais».) Je n'ai pas comparé le texte de cette cinquante-cinquième édition avec le texte de la première édition. Lors de mon enquête à Amsterdam, j'ai reçu l'assurance de MM. Fred Batten et Christian Blom qu'aucun changement n'avait été apporté aux éditions successives. Ces deux personnes appartenaient à la maison Contact et elles sont à l'origine, avec M. P. De Neve (†), de l'acceptation du manuscrit dactylographié que M. Frank avait déposé chez un interprète du nom de M. Kahn. C'est ce M. Kahn qui devait, en 1957, servir d'accompagnateur et d'interprète à Ernst Schnabel, quand ce dernier est venu voir Elli à Amsterdam.

76. Mon texte D se présente ainsi: *Das Tagebuch der Anne Frank* – 12. Juni 1942 – 1. August 1944 – 1977, Fischer Taschenbuch Verlag – N° 77 – Ungekürzte Ausgabe – 43. Auflage 1293000-1332000 – Aus dem Holländischen übertragen von Anneliese Schütz – Holländische Original-Ausgabe «Het Achterhuis», Contact, Amsterdam. Après la page de dédicace, la première des lettres apparaît à la page 9. Il y a cent soixante-quinze lettres. La dernière lettre se termine à la page 201. J'estime la longueur du texte à environ soixante-dix-sept mille mots allemands. Le livre a deux cent trois pages. Ce «livre de poche» a eu sa première édition en mars 1955. Fischer a obtenu la Lizenzausgabe de la maison Lambert Schneider, de Heidelberg.

77. Je relève un premier **fait** troublant. Le texte H a cent soixante-neuf lettres, tandis que le texte D, qui se présente comme la traduction du texte H, possède cent soixante-quinze lettres.

78. Je relève un deuxième **fait** troublant. Si je pars à la recherche des lettres supplémentaires de D, ce n'est pas six lettres que je découvre (175 – 169 = 6), mais sept. L'explication est la suivante: le texte D ne possède pas la lettre du «6 december 1943» du texte H !

79. Je relève un troisième **fait** troublant. La langue hollandaise et la langue allemande étant très proches l'une de l'autre, la traduction ne devrait pas être sensiblement plus longue que le texte qu'on a traduit. Or, même si je fais abstraction du nombre de mots qui composent les sept lettres en question, je suis très loin d'atteindre une différence de 4.500 mots environ (D 77.000 – H 72.500 = 4.500). C'est donc que le texte D, même quand il possède des lettres en commun avec le texte H, les possède sous une **autre** forme: en tout cas, sous une forme plus longue. Voici ma démonstration, chiffres à l'appui:

a) Lettres que D possède en plus:

- 3. August 1943.210 mots environ
- 7. August 1943.1600
- 20. Februar 1943.270
- 15. April 1944..340
- 21. April 1944..180
- 25. April 1944..190
- 12. Mai 1944....380

Total.....3170 mots environ

*[Erreur de ma part (R. Faurisson): La lettre du 12 mai 1944 (380 mots) ne manque pas au texte H. Elle existe dans le texte H mais datée: 11 mai. Ce qui manque au texte H, c'est la lettre du 11 mai qui, dans le texte D, a... cinq cent vingt mots !]*

b) Lettre que D possède en moins:

6 december 1943 = 380 mots environ

c) Mots que D possède en plus, à quantité égale de lettres:

4.500 - (3.170 - 380) = 1.710 mots.

En réalité, ainsi qu'on le verra par la suite, ce chiffre ne représente qu'une faible partie du surplus de mots que contient D. Mais, en attendant, pour ne pas sembler trop attaché aux calculs, je vais donner des exemples précis portant sur cinq cent cinquante mots environ.

80. Parmi les lettres que H et D possèdent apparemment en commun, voici des lettres (parmi beaucoup d'autres) où D possède des fragments supplémentaires, c'est-à-dire des fragments dont le lecteur hollandais n'a jamais eu connaissance:

16. Oktober 1942	« Vater... Schrifsteller »	20 mots
20. Oktober 1942	« Nachdem... habe »	30
5. Februar 1943	« Über... bedeutet »	100
10. August 1943	« Gestern... anziehen »	140
31. März 1943	« Hier... prima »	70
	« Als... warum ? »	25
2. Mai 1944	« Inzwischen... spendiert »	90

3. Mai 1944	«Herr... besorgt»	40
	«Langer... hat»	35
<i>Total de ces simples</i>	<i>exemples</i>	550 mots

81. Parmi les lettres que H et D possèdent apparemment en commun, voici des lettres (parmi beaucoup d'autres) où D possède des fragments en moins, c'est-à-dire des fragments dont le lecteur allemand n'a jamais eu connaissance :

17 nov. 1942	«Speciale... overgelegd»	15 mots
13 juni 1943	«Daar Pim... heeft»	30
29 juli 1943	«Ijdelheid... persooñtje»	20
<i>Total de ces simples</i>	<i>exemples</i>	65 mots

Un fait remarquable est que les fragments qui manquent sont très nombreux et très courts. Par exemple, la lettre du 20. Augustus 1943 est amputée de 19 mots dans le texte allemand, et ces 19 mots se répartissent ainsi : 3 + 1 + 4 + 4 + 7 = 19.

82. Je relève un quatrième **fait** troublant. Ce fait est indépendant des quantités qui sont en plus ou moins. Ce fait, c'est que des fragments de lettres voyagent en quelque sorte d'une lettre à l'autre, du texte H au texte D. Par exemple, tout l'avant-dernier alinéa de la lettre H de Donderdag, 27. April 1944 se trouve au dernier alinéa de la lettre D de Dienstag, 25. April 1944. Le 7 janvier 1944, le dernier alinéa de H devient, dans D, le 6<sup>e</sup> alinéa avant la fin. Le 27 avril 1944, l'avant-dernier alinéa de H devient, dans D, le dernier alinéa de la lettre du 25 avril 1944.

83. Je relève un cinquième **fait** troublant. Il n'est plus question, cette fois-ci, d'additions, de soustractions, de translations, mais d'**altérations** qui sont le **signe d'incompatibilités**. Je veux dire ceci : à supposer que je laisse de côté tous les traits par lesquels H et D diffèrent si visiblement l'un de l'autre, et à supposer que je me tourne maintenant vers ce que j'appellerais «le reste» (un «reste» qui, d'après les éditeurs, devrait constituer «le fonds commun», «la partie identique»), j'ai la surprise de constater que, d'un bout à l'autre de ces deux livres, à de rarissimes exceptions près, ce «reste» est très loin d'être identique. Comme on va le voir par les exemples qui suivent, ces incompatibilités ne peuvent s'attribuer à une traduction maladroite ou fantaisiste. La même lettre du 10 mars 1943 donne, pour H, «*Bij kaarslicht*» («A la lueur des bougies») et pour D, «*Bei Tage*» («A la lueur du jour»); «*een nacht*» («une nuit») pour «*Eines Tages*» («Un jour»); «*verdwenende dieven*» («les voleurs disparurent») pour «*schwieg der Larm*» («le bruit se tut»). Le 13 janvier 1943, Anne dit qu'elle se réjouit à la perspective d'acheter après la guerre des «*nieuwe kleren en schoenen*» («des vêtements et des souliers neufs»); cela dans le texte H, car dans le texte D elle parle de «*neue Kleider und Bücher*» (de «vêtements et livres neufs»). Le 18 mai

1943 M<sup>me</sup> Van Daan est «*als door Mouschi gebeten*» («comme mordue par [le chat] Mouschi»), cela dans le texte H, car dans le texte D elle est «*wie von einer Tarantel gestochen*» («comme piquée par une tarentule»). Selon que l'on consulte H ou D, un homme est un «*fascist*» ou bien un «*Riese*» («colosse») (20 octobre 1942). De «*jolies petites chaises*» («*fijne stoeltjes*») se retrouvent «*coûteux mobilier*» («*kostbaren Mobil*») (29 octobre 1942). Des «*haricots rouges et des haricots blancs*» («*bruine en witte bonen*») se retrouvent «*haricots blancs*» («*weisse Bohnen*») (12 mars 1943). Des sandales pour 6,50 florins deviennent des sandales sans indication de prix (*ibidem*), tandis qu'«un nombre de 5 otages» («*een stuk of 5 gijzelaars*») est devenu «un certain nombre de ces otages» («*eine Anzahl dieser Geiseln*»), et cela dans la même lettre du 9 octobre 1942 où «les Allemands» («*Duitsers*») ne sont plus que «*ces Allemands*» («*diese Deutschen*») très particuliers que sont les nazis (voy., ci-dessus, l'alinéa 54). Le 17 novembre 1942, Dussel retrouve les Frank et les Van Daan dans leur cachette. Le texte H dit que «Miep l'aïda à quitter son pardessus» («*Miep liet hem zijn jas uitdoen*»); apprenant que les Frank sont là, «il faillit s'évanouir d'étonnement» et, dit Anne, il resta «muet» «comme s'il voulait d'abord un peu, un moment, lire la vérité sur nos visages» («*viel hij haast flauw van verbazing [...] sprakeloos [...] alsof hij eerst even goed de waarheid van onze gezichten wilde lezen*»); mais le texte D, lui, dit de Dussel qu'il «devait quitter son manteau» et décrit ainsi son étonnement: «il ne pouvait comprendre [...] il ne pouvait en croire ses yeux» («*Er mußte den Mantel ausziehen [...] konnte er es nicht faßen [...] And wollte seinen Augen nicht trauen*»). Une personne qui souffrait de l'œil et qui «se le bassinait avec de la camomille» («*bette het [...] met kamillen-the*») devient une personne qui se «faisait des compresses» («*machte Umschläge*») (10 décembre 1942). Là où «Papa» seul attend («*Pim verwacht*»), c'est «nous» tous qui attendons («*Wir erwarten*») (27 février 1943). Là où les deux chats reçoivent leurs noms de Moffi et de Tommi, selon qu'ils paraissent «boche» ou «angliche», «Tout comme en politique» («*Net als in de politiek*»), le texte D dit qu'ils sont nommés «selon leurs dispositions d'esprit» («*Ihren Anlagen gemäß*») (12 mars 1943). Le 26 mars 1943, des gens qui «étaient très en éveil» («*waren veel wakker*») deviennent des gens qui «étaient dans une peur sans fin» («*schreckten immer wieder auf*»), «un coupon de flanelle» («*een lap flanel*») devient une «housse à matelas» («*Matratzen-schoner*») (1<sup>er</sup> mai 1943). «Faire grève» («*staken*») «dans de nombreux domaines» («*in viele gebieden*») devient: «on sabote de toutes parts» («*an allen Ecken und Enden sabotiert wird*») (*ibidem*). Un «lit pliant» («*harmonicabed*») se retrouve «chaise longue» («*Liegestuhl*») (21 août 1942). La phrase suivante: «Le feu des canons ne nous faisait plus rien, notre peur s'en était allée» («*Het kanonvuur deerde ons niet meer, onze angst was weggevaad*») devient: «et la

situation, pour aujourd'hui, était sauve» («*und die Situation war für heute gerettet*») (18 mai 1943).

84. Ces quelques exemples d'incompatibilités, je les avais relevés au cours d'un simple sondage, qui ne dépassait pas la cinquante-quatrième lettre du texte H (18 mai 1943). Je décidais alors de procéder à un sondage beaucoup plus serré, portant sur les seize lettres allant du 19 juillet au 29 septembre 1943 (lettres 60 à 75). Aux incompatibilités, je décidais d'ajouter les additions et les soustractions. Le résultat fut tel que la simple énumération des différences relevées demanderait plusieurs pages dactylographiées. Je ne peux le faire ici. Je me contenterai de quelques exemples que voici, en évitant les plus frappants parce que malheureusement, les plus frappants sont aussi les plus longs à citer.

- Lettre du 19 juillet 1943: «parents tués» («*dode ouders*») devient: «parents» («*Eltern*»);
- lettre du 23 juillet 1943: D possède, en plus au moins 49 mots + 3 mots;
- lettre du 26 juillet 1943: D possède, en plus, 4 + 4 mots et, en moins, 2 mots: «over Italië»;
- lettre du 29 juillet 1943: D possède 20 mots en moins, et «20 ans» («*twintig jaar*») deviennent «25 ans» («*25 Jahren*»);
- lettre du 3 août 1943: cette lettre D de 210 mots manque totalement dans H;
- lettre du 4 août 1943: H donne «divan» et D donne «chaise-longue». Dans H une puce «flotte» («*drijf*») dans l'eau de lavage, «seulement dans les mois ou les semaines de chaleur» («*allen in de hete maanden of weken*») tandis que pour D cette puce doit y «laisser la vie» («*sein Leben lassen*»), sans autre précision de temps. H donne: «manier des cotons [imbibés] d'eau oxygénée (cela sert à blanchir un duvet noir de moustache)» («*waterstofwatjes hanteren [dient om zwarte snorharen te bleken]*») tandis que D donne simplement: «et d'autres petits secrets de toilette...» («*und andere kleine Toilettengeheimnisse...*»). La comparaison de «comme un ruisseau tombant d'une montagne» («*als een beekje van een berg*») devient «comme un ruisseau sur les cailloux» («*wie ein Bächlein über die Kiesel*»). Des «verbes irréguliers français»: c'est à quoi pense Anne dans le texte H («*aan Franse onregelmatige wekworden*») mais, dans le texte D, ce ne peut être qu'à des verbes irréguliers hollandais, semble-t-il, puisque elle dit qu'elle «rêve» («*träume*

ich») de «verbes irréguliers» («von unregelmässigen Verben»). Le texte D se contente de: «Drring, en haut [sonne chez les Van Daan] le réveil» («Krrrrr, oben der Wecker») tandis que H donne: «Drring... le petit réveil [sonne], qui à chaque heure du jour (quand on le lui demande ou parfois aussi sans cela) peut élever sa petite voix.» («Trrr... het wekkertje, dat op elk uur van de dag [als men er naar vraagt of soms ook sonder dat] zijn stemmetje kan verheffen»);

– lettre du 5 août 1943: toute la description du repas habituel, de 13 h 15 à 13 h 45, et de ses suites est l'objet de différences importantes; d'ailleurs, ce qui, par H, est annoncé comme «La grande distribution» est annoncé par D comme «Petit lunch» («De grote uitdeling»-«Kleiner Lunch»: je souligne les adjectifs; l'ironie possible, mais non certaine, de H a disparu dans D). Des trois «divans» de H, il ne subsiste plus qu'un «divan» dans D;

– lettre du 7 août 1943: cette lettre constitue une énigme tout à fait intéressante. Très longue, elle commence, dans le texte D, par 9 lignes de présentation d'un conte de soixante-quatorze lignes intitulé *Kaatje* ainsi que d'un autre conte intitulé *Katrientje*, de 99 lignes. Cette lettre est totalement absente de H. Les Hollandais, pour leur part, ne connaissent ces contes que par un livre distinct intitulé *Contes*, où figurent, d'ailleurs, d'autres «contes inédits» d'Anne Frank;

– lettre du 9 août 1943: parmi bien d'autres curiosités, figurent «des lunettes d'écaille» («een hoornen bril») qui deviennent «des lunettes d'écaille fumées» («eine dunkle Hornbrille») dans le texte D;

– lettre du 10 août 1943: le «matériel de guerre» de H devient les «canons» («Kanonen») de D. La phrase concernant la cloche de Westertoren est entièrement différente. Et, surtout, D possède un épisode de 140 mots qui n'apparaît pas dans H. Anne qui a reçu des souliers neufs y raconte une série de mésaventures qui lui seraient arrivées le même jour: elle s'est piqué le pouce droit avec une grosse aiguille, elle s'est cogné le front contre la porte de l'armoire; à cause du bruit provoqué, elle a reçu un «savon» («Ruffel»); elle n'a pas pu se rafraîchir le front, parce qu'il ne fallait pas faire couler d'eau, elle a eu une grosse bosse à l'œil

droit; elle s'est encastré un orteil dans l'aspirateur; son pied s'est infecté, il est tout gonflé. Résultat: Anne ne peut mettre ses jolis souliers neufs. (On aura noté ici la présence d'un aspirateur en un lieu où le silence devrait être constamment de rigueur);

– lettre du 18 août 1943: parmi 9 différences, on voit des «haricots» («bonen») se transformer en petits pois («Erbsen»);

– lettre du 20 août 1943: je ne retiendrai qu'un exemple de différence; il concerne le pain; le récit est sensiblement différent et, d'ailleurs, pour H, ce pain se trouve dans deux emplacements successifs: d'abord l'armoire d'acier du bureau donnant sur la rue (dans l'avant-maison), puis l'armoire de cuisine de l'arrière-maison («stalen kast», «voorkantoor»-«keukenkast»), tandis que D ne cite que le premier emplacement, sans préciser le second; le malheur est que le premier emplacement cité par D est une simple armoire situé dans le bureau donnant sur... la cour: le bureau de Kraler, et non celui de Koophuis («le pain, qui chaque jour est placé pour nous dans la pièce de Kraler») ! (Sur les bureaux respectifs de Kraler et de Koophuis, voy. la lettre du 9 juillet 1942.) Il y a là une grave contradiction matérielle entre les deux textes, avec changements de mots, de phrases, etc.;

– lettre du 23 août 1943: parmi d'autres curiosités, «lire ou étudier» («lesen of leren») devient «lire ou écrire» («lesen oder schreiben»), «Dickens et le dictionnaire» («Dickens en het woordenboek») deviennent seulement «Dickens», des «traversins» («peluwen») se transforment en «édredons» («Plumeaus») (en hollandais «édredon» se serait dit «[eider] dons» ou bien «dekbed»);

– lettre du 10 septembre 1943: parmi cinq différences, je note que l'émission, chaque jour tant attendue, de Radio-Oranje (voix de la Hollande d'outre-mer) commence à 8 h 15 pour H et à 8 h pour D;

– lettre du 16 septembre 1943: «dix valérianes» («tien Valeriaantjes») deviennent «dix des petites pilules blanches» («zehn von den kleinen weissen Pillen»). «Un visage allongé et une bouche tombante» («een uitgestreken gezicht en neerhangende mond») deviennent «une bouche pincée avec les plis du souci» («einen

zusammengekniffenen Mund und Sorgenfalten»). L'hiver comparé à un obstacle redoutable, un hiver « mordant », qui est là comme un « gros bloc de rocher » (« het grote rotsblok, dat winter heet »), n'est plus qu'un simple hiver (« dem Winter »). Un « pardessus » (« jas ») devient « chapeau et canne » (« Hut und Stock »). Une phrase de vingt-quatre mots, prétendant décrire une scène pittoresque, se trouve réduite à cinq mots allemands. À l'inverse, six mots hollandais deviennent treize mots allemands d'un sens très différents ;

– lettre du 29 septembre 1943 : « un père grognon » (« een mopperenden vader ») devient « le père qui n'est pas d'accord avec son choix » (« den Vater, der nicht mit ihrer Wahl einverstanden ist »). Énergiquement (« energiek ») devient « ganz kalt und ruhig » (« de façon tout à fait froide et calme »), etc.

85. Inutile, je pense, de poursuivre une telle énumération. Il n'est pas exagéré de dire que la première lettre du recueil nous donne, en quelque sorte, le ton de l'ensemble. Dans cette courte lettre, les Hollandais apprennent que, pour son anniversaire, Anne a reçu « une petite plante » (« een plantje »). Les Allemands ont le privilège d'apprendre que cette plante était « un cactus » (« eine Kaktee »). En revanche, les Hollandais savent qu'Anne a reçu « deux branches de pivoines », tandis que les Allemands doivent se contenter de savoir qu'il y a eu « quelques branches de pivoines » (« einige Zweige Pfingstrosen »). Les Hollandais ont le droit à la phrase suivante : « tels étaient, ce matin-là, les enfants de Flore qui se tenaient sur ma table » (« dat waren die ochtend de kinderen van Flora die op mijn tafel stonden »). Dans le texte allemand, la table a disparu, ainsi que « les enfants de Flore » (curieuse expression stéréotypée sous la plume d'un enfant de treize ans ; on l'attendrait plutôt d'un adulte qui cherche laborieusement et ingénument à « fleurir » son style). Les Allemands ont simplement droit à : « Tels étaient, pour commencer, les fleurs offertes en guise de compliments » (« Das waren die ersten Blumengrüße »). Les Hollandais apprendront qu'Anne, ce jour-là, offrira à ses professeurs et à ses camarades de classe « des petits-beurre » (« boterkoekjes »). Les Allemands auront droit à des « bonbons » (« Bonbons »). Le « chocolat », présent pour les Hollandais, disparaîtra chez les Allemands. Plus surprenant : un livre qu'Anne pourra s'acheter avec l'argent qui vient de lui être donné en ce *dimanche* 14 juin 1942 devient, dans le texte allemand, un livre qu'elle s'est déjà acheté (« zodat ik me [...] kan kopen »/« habe ich mir [...] gekauft »).

86. En revanche, la dernière lettre du recueil est identique dans les deux textes. Cela nous confirme, s'il en était besoin, que la traductrice allemande – s'il fallait parler de « traduction » – était fort capable de respecter



le texte hollandais. Mais il est trop évident maintenant qu'on ne saurait parler de traduction, ni même d'«adaptation». Est-ce traduire, est-ce «adapter» que de mettre **jour** pour **nuît** (10 mars 1943) ? **Livres** pour **souliers** (13 janvier 1943) ? **Bonbons** pour **petits-beurre** (14 juin 1942) ? **Colosse** pour **fasciste** (20 octobre 1942) ? «**Bougies**» se traduit-il par «**jour**» et «**chat**» par «**tarentule**» ? «**Flotter**» par «**mourir**» ? **Grand** par **petit** (4 août 1943) ? Il n'y a que les prestidigitateurs pour transformer un pardessus en un chapeau et en une canne. Avec M<sup>me</sup> Anneliese Schütz et M. Frank, la table disparaît (14 juin 1942) et l'escalier se dérobe (la lettre hollandaise du 16 septembre 1943 mentionne un très curieux escalier, qui conduirait *directement* chez les clandestins: «die direct naar boven leidt»). La réserve de pain change de place. Ce qui est derrière se retrouve devant (bureau de Kraler). Les chiffres apparaissent et disparaissent. Les heures changent. Les visages se transforment. Les événements se multiplient ou disparaissent. Les êtres comme les choses sont sujets à éclipses et à transformations soudaines. Anne, pourrait-on dire, sort de la tombe pour venir allonger un de ses récits ou pour le raccourcir; parfois, elle en écrit un autre ou bien elle le restitue au néant.

87. Dix ans après sa mort, le texte d'Anne continue de se transformer. Les éditions Fischer éditent en livre de poche, en 1955, son *Journal* sous une forme «discrètement» remaniée. Le lecteur pourra notamment comparer les lettres suivantes:

- 9 juillet 1942: «Hineingekommen... gemalt war» (= 25 mots) remplacé par: «Neben... gemalt war» (= 41 mots). Apparition d'une porte !
- 11 juillet 1942: «bange» remplacé par «besorgt»;
- 21 septembre 1942: «gerügt» remplacé par «gescholten» et «drei Westen» se transformant en «drei Wolljacken»;
- 27 septembre 1942: «mit Margot bin ich mehr so intim» devient: «mit Margot verstehe mich nicht sehr gut»;
- 28 septembre 1942: «bestürzt» remplacé «erschüttert»;
- 7 novembre 1942: «ohne den Hergang zu kennen» devient: «ohne zu wissen, worum es ging» et «Er ist mein Ideal» devient: «Er ist mein leuchtendes Vorbild». Cette dernière transformation du texte ne manque pas de saveur, si l'on sait qu'il s'agit ici du père d'Anne. M. Frank n'est plus un «idéel» pour sa fille, mais «un modèle lumineux» ! Autre changement: «und das Ärgste ist» devient: «und am schlimmsten ist»;

– 7 août 1943 : j’ai signalé plus haut (voy. l’alinéa 84) cette très longue lettre qui contient deux contes. Je suppose que ces contes existaient dans le manuscrit qui leur était réservé et qu’ils ont été abusivement insérés dans le *Journal*. Dans ce cas, on se demande qui a rédigé les neuf lignes d’introduction, où Anne demande notamment à sa correspondante si elle croit que ses contes vont plaire aux enfants.

88. Ces dernières transformations se sont faites d’un texte allemand à un autre texte allemand. Elles ne sauraient donc avoir l’excuse d’une traduction maladroite ou fantaisiste. Elles prouvent que l’auteur du *Journal* – j’appelle ainsi, tout normalement, le responsable du texte que je lis – vivait encore en 1955. De la même façon, en découvrant le texte allemand de 1950 (édition Lambert Schneider), je découvrais que l’auteur du *Journal* (un auteur particulièrement prolifique) vivait encore en 1950. Cet auteur ne pouvait pas être Anne Frank qui, comme on le sait, est morte en 1945.

89. Dans mes comparaisons de textes, j’ai suivi l’ordre chronologique officiel. J’ai montré comment le texte imprimé en hollandais (1947) jurait avec le premier texte imprimé allemand (1950), lequel, à son tour, subissait d’étranges métamorphoses dans le second texte imprimé allemand (1955). Mais, scientifiquement, rien ne prouve que l’ordre chronologique de parution reflète l’ordre chronologique de composition. Par exemple, il a pu exister des manuscrits en allemand qui ont précédé la confection des manuscrits hollandais. Il se peut que le modèle ou le canevas «princeps» ait été rédigé en allemand. Il se peut qu’ensuite ce modèle ou ce canevas, après avoir donné naissance à un texte traduit en hollandais, ait aussi donné naissance à un texte allemand entièrement rédigé. Il se peut que durant plusieurs années, des textes très différents aient ainsi vécu en symbiose. Ce phénomène s’appelle le phénomène de contamination. Il est cependant clair que M. Frank ne peut invoquer cet argument de la contamination des textes, puisqu’il n’existe, d’après lui, qu’un seul texte : celui des manuscrits hollandais. Pour certaines périodes des vingt-cinq mois de Prinsengracht, il est possible que les différents manuscrits du *Journal* nous proposent des variantes ; encore ces variantes ne pourraient-elles pas fournir les innombrables absurdités et incompatibilités que nous avons vues. Pour d’autres périodes, comme celle de toute une année (du 6 décembre 1942 au 21 décembre 1943), où, du propre aveu de M. Frank, on ne dispose que d’une version, il ne devrait pas exister la moindre variante, pas le moindre désaccord entre le texte H et le texte D : C’est pour cette raison que j’ai choisi dans cette période le plus grand nombre de mes exemples d’incompatibilités.

90. Je n’ai noté, dans mes sondages, ni plus, ni moins d’incompatibilités pour cette période que pour les autres. D’une façon constante, le texte H nous

présente une Anne Frank qui a, sinon les traits, du moins le stéréotype de la jeune adolescente, tandis que le texte D nous propose le stéréotype de l'adolescente déjà proche, par certains côtés, de la femme mûre. Il y a, dans le texte D, des passages qui sont incompatibles avec les passages correspondants du texte H, et même formellement incompatibles avec toute la substance de tout le texte H. On atteint là au summum de l'intolérable dans la manipulation des textes. Voici, par exemple, la lettre du 5 janvier 1944. Anne confesse qu'avant son temps de clandestinité, c'est-à-dire, avant l'âge de treize ans, il lui est arrivé, passant la nuit chez une amie, d'éprouver le besoin de l'embrasser: «J'ai eu un fort besoin de l'embrasser et je l'ai d'ailleurs fait» («een sterke behoefte had haar te zoenen en dat ik dat ook gedaan heb»). Dans le texte D, apparaît une fille de treize ans sensiblement plus délurée. Ici, Anne a demandé à sa camarade d'une nuit si, en témoignage de leur amitié, elles ne pouvaient pas se palper réciproquement les seins. Mais la camarade avait refusé. Et Anne, qui paraît avoir de la pratique en la matière ajoute: «je trouvais toujours agréable de l'embrasser et je l'ai fait» («fragte ich sie, ob wir als Beweis unserer Freundschaft uns gegenseitig die Brüste befühlen wollten, aber sie weigerte sich. Ich fand es immer schön, sie zu küssen, und habe es auch getan»). Sur la sensibilité sexuelle d'Anne, je recommande également la lecture comparée des textes H et D du 7 janvier 1944. Il est étonnant qu'on ait privé le lecteur hollandais de tant de révélations réservées par M. Frank et Anneliese Schütz à... la grand-mère d'Anne, qui était si «âgée» (voy. ci-dessus, l'alinéa 54). Que de révélations encore dans le texte D sur des goûts musicaux ou sur des connaissances musicales que les Hollandais n'avaient pas le droit de connaître (pour quelle raison, au fait ?) ! Le texte D de la lettre du 9 juin 1944 nous réserve l'exclusivité d'une dissertation de deux cents mots sur la vie de Liszt (traité, par une Anne très féministe, de «coureur de jupons» – «Schürzenjäger»), sur Beethoven, Wagner, Chopin, Rossini, Mendelsohn; de nombreux autres noms sont mentionnés: H. Berlioz, Victor Hugo, Honoré de Balzac... La lettre du 20 février 1944 (deux cent vingt mots) est absente de l'édition H. Elle contient pourtant des éléments d'une importance capitale à bien des points de vue. Dussel a pour habitude de siffler «das Violin-Konzert von Beethoven»; l'emploi du temps du dimanche nous est révélé; il faut reconnaître qu'un point, au moins, de cet emploi du temps est plus que troublant: M. Frank est montré en salopette, à genoux brossant le tapis avec un tel élan que toute la chambre en est remplie de nuages de poussière («Vater liegt im Overall auf den Knien und bürstet den Teppich mit solchem Elan, daß das ganze Zimmer in Staubwolken gehüllt ist»). Outre le bruit que provoquerait une telle opération dans un lieu où, même la nuit, quand les voisins ne sont pas là, il ne faut pas tousser, il est manifeste que la scène est décrite par quelqu'un qui n'a pu la voir: un tapis n'est jamais ainsi brossé sur

le sol d'une chambre, à l'emplacement même où il s'est empoussiéré. Dans la lettre du 3 novembre 1943, un fragment de cent vingt mots, qui manque au texte H, nous révèle une autre affaire de tapis brossé chaque soir par Anne dans l'«Ofenluft» (à l'air libre), et cela parce que l'aspirateur («Der Staubsauger») «ist kaputt» (ce fameux aspirateur qui, pour M. Frank, ne pouvait pas avoir existé, voy. ci-dessus, l'alinéa 37). Sur les connaissances ou les idées d'Anne en matière d'événements historiques ou politiques, on fera des découvertes dans les lettres des 6 juin, 13 juin et 27 juin 1944. Sur le caractère de Peter, on aura des révélations dans la lettre du 11 mai 1944. Cette lettre de cinq cent vingt mots n'existe pas dans le texte H. Et pourtant, dans le texte H, on trouve une lettre à cette date du 11 mai; cependant le texte correspondant est daté, dans le texte D, du 12 mai ! Peter défie sa mère en l'appelant «la vieille» («Komm mit, Alte !»). Rien à voir avec le Peter du texte H !

91. Il serait intéressant de soumettre à l'analyse de psychologues ou de psychiatres chacun des personnages principaux du texte H et du texte D. Anne, en particulier, apparaîtrait sous des traits profondément contradictoires. Mais il s'agit là d'une pure hypothèse. Je pense en effet que ces analystes verraient qu'Anne n'a pas plus de consistance réelle qu'une invention de toutes pièces. Les quelques prétendues descriptions d'Anne que j'ai pu rencontrer m'ont surtout convaincu que leurs auteurs avaient lu le *Journal* très superficiellement. Il est vrai que la platitude de leurs descriptions pouvait s'expliquer par la platitude du sujet décrit. Le stéréotype appelle le stéréotype, comme le mensonge appelle le mensonge.

92. La langue et le style de H s'efforcent d'être caractéristiques d'une jeune adolescente naïve et empruntée. La langue et le style de D s'efforcent d'être caractéristiques d'une adolescente déjà proche, par certains côtés, de la femme mûre et libérée. Il y a là une évidence qu'illustrent à eux seuls les fragments que j'ai cités, des fragments que je n'ai pourtant pas choisis en vue d'étudier la langue et le style des deux Anne Frank.

93. M. Frank s'est livré à des affabulations. Cela se constate facilement, quand on voit comment il a transformé le texte imprimé allemand de 1950 (Lambert Schneider) pour en faire le texte imprimé Fischer (1955). C'est à cette occasion, notamment, qu'il fait dire à sa fille Anne que son père est son «idéal» (version 1950); puis, réflexion faite, qu'il est son «modèle lumineux» (version 1955). Ce goût de l'affabulation n'est pas venu d'un seul coup à M. Frank. Il avait, nous dit un ancien maître d'école d'Anne, l'innocente manie de composer «avec sa fille» des récits et des poèmes («manchmal die Geschichten und Gedichte... die sie mit ihrem Vater zusammen gemacht hatte <sup>1</sup>.»). Cela se passait vers 1940. Anne avait onze ans et son père cinquante et un ans. En 1942, M. Frank, ancien banquier à

---

1. E. Schnabel, *Spur eines Kindes*, p. 39.

Francfort et ancien commerçant et homme d'affaires à Amsterdam, prenait une retraite forcée à l'âge de cinquante-trois ans. Je ne pense pas que le goût d'écrire lui ait alors passé dans ses longues journées d'inactivité. En tout cas, le *Journal* ne nous renseigne guère sur ce que M. Frank faisait de ses journées. Mais qu'importe ! M. Frank est un affabulateur qui s'est lui-même trahi. Le drame des affabulateurs, c'est qu'ils rajoutent à leurs affabulations. Ils ne cessent de retoucher, de remanier, de retrancher, de corriger. Ce faisant, ils finissent par susciter la méfiance de certains. Et c'est un jeu d'enfant pour ceux-là de prouver l'affabulation. Il est très facile de confondre M. Frank. Il suffit d'avoir sous la main l'édition H et l'une des deux différentes éditions D. Il suffit de lui rappeler qu'aux Hollandais il a déclaré par écrit: «Je vous garantis qu'ici, à telle date, Anne a écrit: **jour** ou **souliers** ou **petits-beurre** ou **fasciste** ou **grand**», tandis qu'aux Allemands il est allé déclarer par écrit à propos des mêmes lieux et des mêmes dates: «Je vous garantis qu'Anne a écrit: **nuit** ou **livres** ou **bonbons** ou **colosse** ou **petit**». Si M. Frank a dit la vérité dans le premier cas, il a affabulé dans le second cas. Et vice-versa. Il a affabulé ou bien ici, ou bien là. **Ou encore** – et c'est le plus probable – **il a affabulé ici et là**. De toute façon, on ne pourra jamais prétendre que M. Frank, dans cette affaire du *Journal*, est un homme qui a dit la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

94. Le *Journal* ne peut, en aucune façon, être authentique. La consultation de manuscrits prétendument authentiques est superflue. En effet, aucun manuscrit au monde ne pourrait attester qu'Anne Frank a réussi la miraculeuse prouesse d'écrire deux mots à la fois et – qui plus est – deux mots de significations incompatibles, et – qui mieux est – deux textes tout entiers à la fois, et qui sont la plupart du temps totalement contradictoires. Il est bien entendu que tout texte imprimé peut avoir un appareil critique avec ses variantes, ses scolies, ses indications de l'existence d'interpolations possibles. Mais j'ai déjà dit (voy. ci-dessus, l'alinéa 88) que, là où l'on ne dispose que d'un manuscrit, il n'y a plus de variantes possibles (à moins de cas d'espèce: difficultés de déchiffrement d'un mot, erreurs d'éditions précédentes). Et quand on dispose de plusieurs manuscrits (deux, tout au plus, pour certaines périodes du *Journal*; peut-être trois dans des cas très limités), il suffit d'éliminer ces périodes et ces cas pour s'en tenir strictement aux périodes et aux cas où il a fallu se contenter d'un seul manuscrit (ici, la période du 6 décembre 1942 au 21 décembre 1943).

95. Dans l'hypothèse, désormais inconcevable, où il existerait un manuscrit authentique, je dis qu'aucun des textes imprimés ne peut prétendre reproduire le texte de ce manuscrit. Le tableau suivant établit, en effet, que l'édition Fischer de 1955 arrive en 8<sup>e</sup> position dans l'ordre de succession des divers états du *Journal*. Pour la compréhension de ce tableau, on se reportera, notamment, aux alinéas 52 et 53.

*Tableau chronologique (« officiel ») des états successifs  
du texte du Journal*

- I. - Manuscrits d'Anne Frank;
- II. - Abschrift (copie) d'Otto Frank, puis d'O. Frank et Isa Cauvern;
- III. - Neufassung der Abschrift (nouvelle version de la copie) d'O. Frank et d'Isa Cauvern;
- IV. - Neu-Neufassung der Abschrift d'Albert Cauvern;
- V. - Neu-Neu-Neufassung d'Otto Frank;
- VII. - Neu-Neu-Neu-Neufassung d'Otto Frank et des « censeurs »;
- VII. - Éditions Contact (1947);
- VIII. - Éditions Lambert Schneider (1950), radicalement différente de la précédente et même incompatible avec celle-là;
- IX. - Éditions Fischer (1955) reprenant la précédente sous une forme « discrètement » (?) remaniée et retouchée.

On pourrait, bien sûr, prétendre que (V) n'était peut-être qu'une très fidèle mise au net de (IV). De même pour (VII) par rapport à (VI). Ce serait supposer que M. Frank, qui remaniait le texte à tout instant se serait subitement abstenu de le faire au moment de recopier, sans témoin, le texte (IV), et au moment de la correction probable des épreuves d'imprimerie pour (VII). Personnellement, je tiens ces 9 étapes pour un minimum auquel il faut bien ajouter une, deux ou trois « Abschrift » pour le texte (VIII).

96. Le seul intérêt d'une étude des manuscrits qui sont, prétendument, d'Anne Frank serait de faire apparaître des éléments encore plus accablants pour M. Frank: par exemple, des lettres ou des fragments de lettres qui n'ont jamais été publiés (les raisons de cette non-publication seraient à rechercher de près sans se fier aux raisons données par M. Frank et qui ont toujours une coloration sentimentale très suspecte); par exemple aussi, des dénominations très variables pour les « correspondantes » d'Anne (l'idée de la montrer s'adressant toujours à la même « chère Kitty » semble une idée tardive), etc.

97. Le raisonnement qui consisterait à prétendre que, dans le *Journal*, il existerait tout de même un fond de vérité serait un raisonnement sans valeur. D'abord parce qu'il faudrait connaître cette vérité ou pouvoir la distinguer dans le fatras des affabulations certaines; le mensonge, n'est, le plus souvent, que l'art d'accommoder la vérité. Ensuite, parce qu'une œuvre de l'esprit (comme, par exemple, la rédaction d'un « journal ») ne se définit pas par un fond, mais par un ensemble de formes: les formes d'une expression écrite, les formes qu'un individu lui a données une fois pour toutes, pour le meilleur ou pour le pire.

98 Le raisonnement qui consisterait à dire qu'il n'y a eu que quelques centaines de modifications entre tel et tel état du *Journal* est fallacieux. Le mot de «modifications» est trop vague. Il permet, au gré de chacun, toutes les condamnations ou, surtout, toutes les excuses. De plus, une modification peut porter, on l'a vu, sur un seul mot ou sur un texte de mille six cents mots !

99. Pour ma part, j'ai relevé plusieurs centaines de modifications, ne serait-ce qu'entre le texte hollandais et n'importe lequel des deux textes – différents entre eux – qui ont été publiés en Allemagne. Ces modifications, je les appelle: **additions, soustractions, translations et altérations** (par substitutions d'un mot à un autre, d'un groupe de mots à un autre, ces mots et ces groupes de mots étant *incompatibles* entre eux, quand bien même, par exception rarissime, le sens pourrait être sauvegardé [?]). L'ensemble de ces modifications doit intéresser environ vingt-cinq mille <sup>1</sup> mots du texte Fischer qui, lui, doit être de soixante-dix-sept mille mots (c'est, en tout cas, le chiffre que je prends pour base).

100. La traduction française de *Het Achterhuis* peut, malgré l'absence d'une des cent soixante-neuf lettres de l'édition hollandaise Contact et malgré bien des faiblesses, malgré aussi des bizarreries qui donnent à penser que là encore il y aurait de fâcheuses découvertes à faire, se qualifier de «traduction». L'édition Lambert Schneider ne peut, en aucun cas, se présenter comme une traduction. Quant à l'édition Fischer, elle ne peut se dire une reproduction de l'édition Lambert Schneider, non plus qu'une traduction de *Het Achterhuis*.

101. Cet ensemble impressionnant d'additions, de soustractions, de translations, d'altérations, ces affabulations de M. Frank; ces malhonnêtetés d'éditeurs; ces interventions de personnes étrangères, amies de M. Frank; cette existence de deux livres si différents présentés comme un seul et même *Journal* d'Anne Frank, tout cela révèle une œuvre qui ne peut, en aucune façon, garder le prestige attaché à un témoignage authentique. Les incompatibilités des différents textes sont de toutes natures. Elles touchent à la langue et au style, à la longueur et à la forme des pièces constitutives du *Journal*, au nombre et à la nature des anecdotes rapportées, à la description des lieux, à la mention des réalités matérielles, aux dialogues, aux idées échangées, aux goûts exprimés, elles touchent aux personnalités mêmes des principaux personnages, à commencer par la personnalité d'Anne Frank, une personnalité qui donne l'impression de vivre dans un monde de pure fiction.

102. En se portant garant personnel de l'authenticité de cette œuvre, qui n'est qu'une affabulation, M. Frank, qui est, par ailleurs manifestement intervenu à tous les stades de la genèse du livre, a signé ce qu'il est convenu d'appeler

---

1. Cette estimation de 1978 n'a pas grand sens. Les manipulations sont à l'état endémique et en chiffrer le nombre est illusoire. (Note pour la présente édition [de 1980]) [NdA].

une supercherie littéraire. Le *Journal* d'Anne Frank est à ranger au rayon, déjà très fourni, des faux mémoires. Notre après-guerre a été fertile en ouvrages ou écrits de ce genre. Parmi ces ouvrages faux, apocryphes ou suspects (soit entièrement, soit par insertions d'éléments étrangers), on peut citer: les divers «témoignages» de Rudolf Höss, de Kurt Gerstein, de Miklos Nyiszli, d'Emmanuel Ringelblum, les mémoires d'Eva Braun, d'A. Eichmann, de W. Schellenberg, mais aussi le document intitulé: «Prière de Jean XXIII pour les juifs <sup>1</sup>». On citera surtout les faux journaux d'enfants fabriqués par l'Institut historique juif de Varsovie et dénoncés par l'historien français Michel Borwicz, d'origine juive polonaise; parmi ces journaux pourrait figurer celui d'une Thérèse Hescheles, âgée de treize ans <sup>2</sup>.

103. Je n'aurais garde d'oublier qu'un des faux les plus célèbres a été fabriqué contre les juifs. Il s'agit des «Protocoles des Sages de Sion». Je demande que l'on ne se méprenne pas sur le sens que j'ai donné à mes recherches sur l'authenticité du *Journal* d'Anne Frank. Même si ma conviction personnelle est que cette œuvre émane de M. Frank, même si je pense qu'à raison de deux lettres par jour, il lui a suffi de trois mois pour mettre sur pieds le premier état de son affabulation maladroite, même si je pense qu'il ne croyait pas que son œuvre connaîtrait un immense succès (qui, du même coup, risquerait d'en faire apparaître les terribles failles), même si je pense qu'on peut donc lui trouver mille circonstances atténuantes, même si j'ai la conviction qu'il ne cherchait nullement à monter une vaste escroquerie, mais qu'il s'est trouvé comme entraîné par les circonstances à cautionner toutes les suites extraordinairement brillantes d'une obscure et banale entreprise, malgré tout cela, la vérité m'oblige à dire que le *Journal* d'Anne Frank n'est qu'une simple supercherie littéraire.

#### *Note des éditeurs (1980)*

Le *rapport* qu'on vient de lire n'était pas destiné à la publication. Dans l'esprit du professeur Faurisson, il ne constituait qu'une pièce, parmi d'autres, d'un ouvrage qu'il entendait consacrer au *Journal d'Anne Frank*.

Si nous le publions aujourd'hui, malgré les réticences de son auteur qui, pour sa part, aurait souhaité une publication plus étendue comprenant des éléments qui sont encore en chantier, c'est parce que la presse française et la presse étrangère ont mené tapage autour de l'opinion du professeur sur le *Journal d'Anne Frank*. Le public, lui, peut éprouver le besoin de juger sur pièces. Nous avons donc voulu mettre l'essentiel de ces pièces à sa disposition. On

---

1. Voy. vol. III, p. 1161.

2. M. Borwicz, « Journaux publiés à titre posthume », p. 93.



se fera ainsi sa propre religion sur les méthodes de travail de Faurisson et sur les résultats auxquels celui-ci était parvenu en août 1978.

Ce rapport, dans la forme exacte sous laquelle nous le publions, a déjà une existence officielle. C'est en août 1978 qu'il a été transmis, dans sa version allemande, à l'avocat Jurgen Rieger pour être déposé auprès d'un tribunal de Hambourg. Maître Rieger était et reste encore aujourd'hui le défenseur Ernst Romer, soumis à un procès pour avoir publiquement exprimé *ses doutes* sur l'authenticité du *Journal*.

*Note de l'auteur (1997)*

Ce rapport, expressément destiné à un tribunal, s'accompagnait de trois annexes.

La première comportait quatorze documents photographiques (voy. dans le cahier photographique, à paraître).

La deuxième contenait, sous pli fermé, l'identité du témoin de l'affaire Karl Silberbauer (section 68 du rapport) et l'identité de mon accompagnateur; je suis en mesure de révéler aujourd'hui que le té-

moins était la veuve de K. Silberbauer et que mon accompagnateur était Ernst Wilmersdorf, tous deux de Vienne (Autriche).

[Publié dans *VHVP*, p. 213-285; voy. le cahier photographique à paraître.]

\*\*\*

1<sup>er</sup> novembre 1978

### Lettre à *L'Express*

Monsieur,

J'espère que certains des propos que le journaliste Philippe Ganier-Raymond vient de prêter à Louis Darquier de Pellepoix amèneront enfin le grand public à découvrir que les prétendus massacres en «chambres à gaz» et le prétendu «génocide» sont un seul et même mensonge, malheureusement cautionné jusqu'ici par l'histoire officielle (celle des vainqueurs) et par la force colossale des grands moyens d'information. Comme le Français Paul Rassinier (ancien déporté résistant), comme l'Allemand Wilhelm Stäglich, comme l'Anglais Richard E. Harwood, comme l'Américain Arthur R. Butz (auteur de *L'Imposture du XX<sup>e</sup> siècle*, ouvrage si remarquable qu'on ne parvient manifestement pas à lui répliquer), comme vingt autres auteurs, passés sous silence ou calomniés tout à loisir, je proclame ici, comme je l'avais fait au colloque national de Lyon sur «Églises et Chrétiens de France dans la seconde guerre mondiale» (27-30 janvier 1978): «*Les massacres en prétendues "chambres à gaz" sont un mensonge historique*». Hitler n'a jamais ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion. Je ne cherche à outrager ni à réhabiliter personne. Jusqu'à preuve du contraire, je pense avoir conduit mes recherches selon les méthodes de routine de la critique historique. Je suis prêt à tout débat sur la question des «chambres à gaz» et du «génocide», à toute confrontation, à toute interview dûment enregistrée: cela, j'ai eu l'occasion de le déclarer par écrit à maintes autorités, à maintes publications (*Tribune juive hebdo*, par exemple), à maints organes d'information depuis quatre ans, et je le répète ici aujourd'hui. La lumière ne viendra ni du «docu-drame» *Holocaust*, ni de la LICA, ni d'une nième levée de boucliers; elle ne pourra venir que d'un examen, à armes égales, des thèses en présence. Pour ma part, j'aime la lumière.

\*\*\*

20 décembre 1978

## Lettre à M. Pierre Guillaume

Cher Monsieur,

Je vous remercie vivement pour cet envoi, si rapide, de la photocopie d'*Ulysse trahi par les siens* (seule la page 28 est un peu difficile à déchiffrer). Merci également pour ces noms d'avocats. Je regrette seulement de n'avoir pas fait plus tôt votre connaissance. Le refus de M<sup>e</sup> Henri Leclerc d'assumer ma défense, accompagné de sa répugnance à me nommer un confrère qui aurait pu l'assurer à sa place, m'avait obligé, je vous le rappelle, à prendre au moins provisoirement un avocat qui m'était conseillé par un ami de droite. A Lyon, le problème avait été encore plus ardu. Les cinq premiers avocats contactés se sont tous refusés. Je me suis alors tourné vers l'avocat parisien pour qu'il me trouve un confrère à Lyon. Vaines recherches. Il n'a pu que me recommander un confrère de Villefranche-sur-Saône, qui est de droite, lui aussi. Il paraît que pour Rassinier il en allait de même. Toujours est-il qu'à moins d'un événement imprévu, je n'ai l'intention d'abandonner aucun de ces deux avocats qui, à l'heure du péril (avant toute pétition dans *Le Monde*), sont littéralement venus à mon secours. J'étais alors désespéré par ce lâchage général. Ma courte expérience des gens du barreau me laisse perplexe. Vous ai-je dit que mon avocat du Conseil d'État ne s'était pas présenté le jour de la séance ? Il n'avait pas retiré à temps son courrier professionnel au Conseil d'État ! « Ces choses-là sont très désagréables ; il faudrait maintenant passer retirer son courrier tous les huit jours ! » : tel a été son commentaire. Mais j'en viens au principal : notre conversation à Paris, en présence du sympathique Jean B <sup>1</sup>.

Vous avez manifestement le sens de la réflexion politique. Moi, je ne l'ai pas. J'ai plutôt, en la matière, des mouvements d'humeur. Je vais plutôt là où, sur le moment, j'ai l'impression qu'on appelle au secours. Je ne parle pas de 68 où c'était de ma part, du pur enthousiasme. Je parle de toutes les autres circonstances de la vie où j'ai vu les vainqueurs terrasser les vaincus. Le vaincu n'est toujours qu'un pauvre chien et je ne vais pas me soucier s'il est jaune, noir ou brun. Je suis persuadé qu'aux Tagarins on a torturé dans tous les sens de l'histoire. Cela dit, ne jouons pas les saint-bernard. Comme tout le monde ou presque, j'ai des indignations qui sont peut-être, en gros, à sens unique. J'ai cru constater, par exemple, qu'en règle générale, un homme de gauche ou un juif trouvent toujours des défenseurs quand ils sont

---

1. Le "sympathique" Jean B., ou Jean Barot, est maintenant mieux connu sous son vrai nom de Gilles Dauvé. [NdÉ]

persécutés; quand ce n'est pas dans un coin de la terre, c'est dans un autre; ils ne crient tout de même pas dans le désert. En revanche, quand l'homme de droite ou l'antisémite est persécuté, on dirait que tous les coups sont permis. Les exceptions à cette règle sont rares. Aux juifs je reproche de crier tellement plus fort quand il s'agit de l'un des leurs qu'on n'entend même plus les cris des autres suppliciés. Le grand public en est presque venu à croire que seuls les juifs passaient dans les prétendues «chambres à gaz». Les juifs, pour moi, constituent le contraire d'une minorité à plaindre dans la France d'aujourd'hui; or, jamais peut-être ils ne se sont autant plaints. Cela vient, me souffle-t-on, de ce qu'ils sentent que l'état d'Israël est en perdition. C'est possible. Je suis prêt à plaindre Begin si, de puissant, il se retrouve misérable. Je compatis sincèrement à la désillusion des sionistes comme à la désillusion de tous les désillusionnés du monde. Mais il y a le sort affreux des Palestiniens. Les malheureux ont cru s'en sortir par une forme de «terrorisme». Les médias leur sont tombés dessus à bras raccourcis. Les juifs ont tort de lier, pour la plupart d'entre eux, leur cause à la cause sioniste. Je voudrais bien que certains juifs, comme Vidal-Naquet, se désolidarisent franchement et courageusement de la cause sioniste. Le moyen existe: qu'ils se désolidarisent de l'affreux mensonge qui est à la base de la création de l'état d'Israël, cette imposture des «chambres à gaz» et du «génocide». Cette histoire est pourrie, fichue; en réalité, plus un seul historien n'acceptera de la cautionner bien longtemps encore; elle n'est plus bonne que pour un Georges Wellers qui invoque «la perfidie allemande» ou la «perfidie arabe» dans son *Étoile jaune à l'heure de Vichy*. La projection d'*Holocauste* va être une catastrophe pour les juifs de France, s'ils en profitent pour nous resservir les mêmes fables. Tout cela est vraiment dangereux.

Somme toute, je vous approuve quand vous me dites qu'il ne faut pas que mon entreprise serve à de gros malins pour relancer une campagne antijuive. Vos remarques font même que j'ai pris une décision: celle de désamorcer par tous les moyens possibles la tentation chez certains de refiler la note aux «juifs». Un mot, une phrase bien placée, peuvent avoir ici leur effet. Il faut bien voir que dans quelques années on risque d'assister à une dispute entre juifs de l'Ouest et communistes de l'Est: c'est à celui qui mettra sur le compte de l'autre ces histoires de «chambres à gaz» polonaises et de massacres généralisés par les «*Einsatzgruppen*». Un mensonge, c'est encombrant. «C'est pas moi, c'est l'autre; moi, je n'ai fait que répéter.» Ayons tous, et tout de suite, l'amour de la vérité et manifestons cet amour. Vous, avec votre habitude de la réflexion politique, vous sauriez, je suppose, trouver les moyens les plus adéquats.

\*\*\*

29 décembre 1978

## **« Le problème des chambres à gaz <sup>a</sup> » ou « la rumeur d'Auschwitz »**

Nul ne conteste l'utilisation de fours crématoires dans certains camps allemands. La fréquence même des épidémies, dans toute l'Europe en guerre, exigeait la crémation, par exemple des cadavres de typhiques (voy. les photos).

C'est l'existence des «chambres à gaz», véritables abattoirs humains, qui est contestée. Depuis 1945, cette contestation va croissant. Les grands moyens d'information ne l'ignorent plus.

En 1945, la science historique officielle affirmait que des «chambres à gaz» avaient fonctionné, aussi bien dans l'ancien Reich qu'en Autriche, aussi bien en Alsace qu'en Pologne. Quinze ans plus tard, en 1960, elle révisait son jugement: il n'avait, «avant tout» (?), fonctionné de «chambres à gaz» qu'en Pologne <sup>b</sup>. Cette révision déchirante de 1960 réduisait à néant mille «témoignages», mille «preuves» de prétendus gazages à Oranienbourg, à Buchenwald, à Bergen-Belsen, à Dachau, à Ravensbrück, à Mauthausen. Devant les appareils judiciaires anglais ou français, les responsables de Ravensbrück (Suhren, Schwarzhuber, D<sup>r</sup> Treite) avaient avoué l'existence d'une «chambre à gaz» dont ils avaient même décrit, de façon vague, le fonctionnement. Scénario comparable pour Ziereis, à Mauthausen, ou pour Kramer au Struthof. Après la mort des coupables, on découvrirait que ces gazages n'avaient jamais existé. Fragilité des témoignages et des aveux !

Les «chambres à gaz» de Pologne – on finira bien par l'admettre – n'ont pas eu plus de réalité. C'est aux appareils judiciaires polonais et soviétique que nous devons l'essentiel de notre information sur elles (voy., par exemple, l'ébouriffante confession de R. Höss, *Commandant à Auschwitz*).

Le visiteur actuel d'Auschwitz ou de Majdanek découvre, en fait de «chambres à gaz», des locaux où tout gazage aurait abouti à une catastrophe pour les gazeurs et leur entourage. Une exécution collective par le gaz, à supposer qu'elle soit praticable, ne pourrait s'identifier à un gazage suicidaire ou accidentel. Pour gazer un seul prisonnier à la fois, pieds et poings liés, les Américains emploient un gaz sophistiqué, et cela dans un espace réduit, d'où le gaz, après usage, est aspiré pour être ensuite neutralisé. Aussi, comment pouvait-on, par exemple à Auschwitz, faire tenir deux mille (et même trois mille) hommes dans un espace de deux cent dix mètres carrés (!), puis déverser (!) sur eux des granulés du banal et violent insecticide appelé Zyklon B; enfin, tout de suite après la mort des victimes, envoyer sans masque à gaz, dans ce local saturé d'acide cyanhydrique, une équipe chargée d'en extraire les

---

a. L'expression est d'Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi*.

b. «*Keine Vergasung in Dachau*», par le D<sup>r</sup> Martin Broszat, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich.

cadavres pénétrés de cyanure ? Des documents trop peu connus<sup>c</sup> montrent d'ailleurs : 1° que ce local, que les Allemands auraient fait sauter avant leur départ, n'était qu'une morgue typique (*Leichenkeller*), enterrée (pour la protéger de la chaleur) et pourvue d'une seule petite porte d'entrée et de sortie; 2° que le Zyklon B ne pouvait pas s'évacuer par une ventilation accélérée et que son évaporation exigeait au moins vingt-et-une heures. Tandis que sur les crématoires d'Auschwitz on possède des milliers de documents, y compris les factures, au pfennig près, on ne possède sur les «chambres à gaz», qui, paraît-il, flanquaient ces crématoires, ni un ordre de construction, ni une étude, ni une commande, ni un plan, ni une facture, ni une photo. Lors de cent procès (Jérusalem, Francfort, etc.), rien n'a pu être produit.

«J'étais à Auschwitz. Il ne s'y trouvait pas de "chambre à gaz".» A peine écoute-t-on les témoins à décharge qui osent prononcer cette phrase. On les poursuit en justice. Encore en 1978, quiconque en Allemagne porte témoignage en faveur de T. Christophersen, auteur du *Mensonge d'Auschwitz*, risque une condamnation pour «outrage à la mémoire des morts».

Après la guerre, la Croix-Rouge internationale (qui avait fait son enquête sur «la rumeur d'Auschwitz»<sup>d</sup>, le Vatican (qui était si bien renseigné sur la Pologne), les nazis, les collabos, tous déclaraient avec bien d'autres : «Les "chambres à gaz" ? nous ne savions pas.» Mais comment peut-on savoir les choses quand elles n'ont pas existé ?

Le nazisme est mort, et bien mort, avec son Führer. Reste aujourd'hui la vérité. Osons la proclamer. L'inexistence des «chambres à gaz» est une bonne nouvelle pour la pauvre humanité. Une bonne nouvelle qu'on aurait tort de tenir plus longtemps cachée<sup>e</sup>.

[Publié dans *Le Monde*, 29 décembre 1978. Reproduit dans *VHVP*, p. 104-105.]

\*\*\*

---

c. D'une part, photos du musée d'Auschwitz (nég. 519 et 6228); d'autre part, documents de Nuremberg «NI-9098 et NI-9912».

d. CICR, *Documents sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge...*, série II, n°1, reproduisant partiellement (j'ai copié du texte intégral confidentiel) le document n° 9925 : *Visite au commandant du camp d'Auschwitz d'un délégué du CICR* (septembre 1944), pp. 91 et 92. Une phrase capitale de ce document a été habilement amputée de trois mots dans le livre de Marc Hillel, *Les Archives de l'espoir*, p. 257, et la phrase la plus importante («Les détenus eux-mêmes n'en ont pas parlé») a été sautée.

e. Parmi la vingtaine d'auteurs qui nient l'existence des «chambres à gaz», citons Paul Rassinier, ancien déporté (*Le Véritable Procès Eichmann*) et, surtout l'Américain A. R. Butz pour son remarquable livre sur *The Hoax of the Twentieth Century (L'Imposture du XX<sup>e</sup> siècle)*.

Décembre 1978

### Travaux publiés

Université Lyon-II. UER de Lettres et civilisations classiques et modernes.

Robert Faurisson, maître de conférences.

Thèse d'État: *La Bouffonnerie de Lautréamont*, 17 juin 1972, Université de Paris-Sorbonne. Thèse publiée sous le titre d'*A-t-on lu Lautréamont ?*

#### A.- Livres publiés :

*A-t-on lu Rimbaud ?*, J.-J. Pauvert, 1961, réimp. en 1971 sous le titre d'*A-t-on lu Rimbaud ?* suivi de *L'Affaire Rimbaud* (quelques éléments de la polémique déclenchée), 21x28 cm, 2 col., 63 p.

*A-t-on lu Lautréamont ?*, Gallimard, 1972, 14x21 cm, 445 p.

*La Clé des Chimères et Autres Chimères de Nerval*, J.-J. Pauvert, 1977, 13,5x21 cm, 144 p.

#### B.- Articles publiés :

«La Leçon de Bardamu» (Céline), *Les Cahiers de l'Herne*, n° 3, 1963, p. 306-311 ;

«Traduction prosaïque de La Chanson du mal-aimé» (Apollinaire), *L'Information littéraire*, nov. 1964, p. 207-211 ;

«Le Soulier de satin» (Claudel), *L'Information littéraire*, mars 1965, p. 81-92 ;

«Le Bateau ivre» (Rimbaud), *L'Information littéraire*, mars 1966, p. 83-88 ;

«Les Caves du Vatican» (Gide), *L'Information littéraire*, mai 1966, p. 124-130 ;

«Notes sur *Alcools*» (Apollinaire), *L'Information littéraire*, janvier 1967, p. 35-44 ;

«El Desdichado» (Nerval), *L'Information littéraire*, mars 1968, p. 94-98 ;

«La Vie antérieure» (Baudelaire), *L'Information littéraire*, mai 1970, p. 147-149 ;

«Sur quelques vers – trop connus – de Ronsard», *L'Information littéraire*, janvier 1971, p. 45-48 ;

«Les Divertissements d'Isidore» (Lautréamont), *NRF*, janvier 1971, p. 67-75 ;

«La Belle Énigme des *Deux Amis* de La Fontaine», *L'Information littéraire*, septembre 1972, p. 183-184 ;

«Les Faux-monnayeurs» (sur la «Nouvelle Critique»), *Les Nouvelles Littéraires*, 29 janvier 1973, p. 13-14 ;

«Lautréamont en perte de vitesse», *Les Nouvelles Littéraires*, 5 mai 1975, p. 6;

«A quand la libération de Céline?», *Les Nouvelles Littéraires*, 28 mai, p. 4-5, et 18 juin 1973, p. 2;

«Céline au purgatoire», *Les Nouvelles Littéraires*, 24 juin 1974, p. 4;

«La Clé des *Chimères*» (Nerval), *Les Nouvelles Littéraires*, 20 janvier 1975, p. 8-9;

«Céline dans de beaux draps», *Les Nouvelles Littéraires*, 17 novembre 1975, p. 5;

«Céline en joie», *Les Nouvelles Littéraires*, 22 juin 1978, p. 6.

Dans d'autres périodiques, des articles sur «La Dissertation littéraire», «Le Commentaire composé», (*La Franco-Ancienne*, revue des professeurs de français, de latin et de grec) «Cent minutes avec Henry Miller» (dans une revue ronéotypée du sanatorium des étudiants de France de St Hilaire-du-Touvet, vers 1953), «Une Enfantine de Larbaud» (dans une revue éditée par la Compagnie fermière de Vichy, vers 1958), «Comprendre Rimbaud», etc. Inédit: *Vocales Rimbaldi*, 4 pages en latin, remis à Jean Paulhan, vers 1961.

### **C.- Autres travaux :**

*Andromaque* (Racine), Hachette, 1970, ref.1976 (livre de l'élève et livre du maître);

Scénario d'un film documentaire sur Rimbaud (1970) (6mn. Le film a été fait et projeté);

«Notes sur Céline» dans *Actes du Colloque international* de 1976 (Société d'études céliniennes, 1978, p. 179-83);

«Quelques exécutions du "Maquis Bernard" (Charente)», *Défense de l'Occident*, juillet 1977, p. 44-49;

«Le "Problème des chambres à gaz"», *Défense de l'Occident*, juin 1978, p. 32-40.

### **D.- En préparation :**

– Travaux littéraires sur : un poème de Hugo, des mystifications de Lautréamont, le vocabulaire de Céline;

– Travaux historiques sur le *Journal* d'Anne Frank, quelques aspects de l'«Épuration», le mythe des «chambres à gaz».

### **E.- Spécialité :**

Critique de textes et documents (littérature, histoire, médias...). Recherche, en particulier par la critique interne, du sens et du contresens ainsi que du vrai et du faux. Le critique, le chartiste, l'historien devant la popularité de la fable, la difficulté d'être vrai, le devoir d'être vrai.



## Notes céliniennes

*La Société d'études céliniennes a reçu de M. Robert Faurisson les notes suivantes qui sont une version rédigée d'interventions orales faites en marge des communications du colloque.*

### 1. Les « données de mentalité »

Dans sa communication sur les « données de mentalité », M. Poli tente une mise au point sur les idées de Céline. Et il s'abstient de tout jugement. Je trouve qu'il a bien fait. Je constate en effet que Céline est souvent jugé sur des idées qu'il n'a seulement jamais eues. Et puis à quoi sert de juger ? M. Poli nous présente avec clarté le développement harmonieux d'une « mentalité ». Quelques points nous en étaiant bien connus, mais encore fallait-il en trouver l'agencement, ainsi que le rapport avec des points beaucoup moins connus de cette « mentalité » : la notion d'« âme », par exemple, chez Céline. M. Poli y est parvenu. Il nous rappelle par ailleurs combien il serait intéressant d'étudier, chez ce cœur sensible et généreux et chez ce "rêveur bardique" qu'était Céline, le dégoût que lui inspirait, par-delà l'Église, le christianisme même.

### 2. La subtilité du racisme antijuif de Céline

Il serait étonnant que Céline manifeste dans ses idées politiques – fussent-elles racistes – une absence de cœur et une lourdeur d'esprit qu'on ne lui voit nulle part ailleurs. J'espère montrer, lors du prochain colloque, que l'antisémitisme de Céline, qui tient à la fois d'un racisme instinctif et d'une sorte de réflexion anticolonialiste, n'est pas dénué d'intelligence et de cœur. On peut, comme c'est son cas, être raciste sans se faire à proprement parler d'illusion sur la beauté, la force ou les vertus de sa race par rapport à d'autres races.

### 3. Une idéologie de « petit bourgeois » ?

Il est possible que, par certains de ses aspects, l'idéologie célinienne s'apparente à celle d'un « petit bourgeois », encore que le mot soit galvaudé et que je lui préfère celui de « poincariste » que nous suggère Trotski ou encore ceux de « hobereau déclassé ». Les deux pôles de l'idéologie célinienne me paraissent être l'égalitarisme et le racisme ; or, la mentalité du « petit bourgeois » répugne à l'égalitarisme et elle ne laisse pas vraiment de place au racisme en tant que tel. Céline, qui n'est ni « boutiquier », ni « bas de plafond », se situe en tout cas aussi loin que possible de l'esprit

«poujadiste». Il a trop parcouru le vaste monde pour cela et il a connu les aventures du cœur et de l'esprit : on le voit à chaque moment de son oeuvre. Il est bien vrai que, dans ses pamphlets, il tient à mettre la «petite bourgeoisie» en garde contre une politique qui la conduit à la guerre et qui, en fin de compte, se révèle dangereuse pour ses intérêts de boutique, mais la France était peut-être, comme encore aujourd'hui, faite en majorité de «petits bourgeois». S'adresser à ces derniers, c'était alors s'adresser à «la France». Mais, de toute façon, Céline lance les mêmes avertissements aux paysans, aux ouvriers («Putois Jules terrassier») et aussi à la noblesse française qu'il considère pourtant comme pourrie jusqu'à l'os. Il sait trop bien que la guerre moderne ne fait plus de détail.

#### 4. La «trépanation»

Où Céline a-t-il personnellement écrit qu'il avait été trépané ?

#### 5. Bagatelles juives pour un massacre des Aryens ?<sup>1</sup>

Du point de vue de l'auteur, ce «massacre» est celui des Aryens. Il sera perpétré par la volonté des juifs. Ces derniers veulent provoquer une croisade contre Hitler. Ils font tout pour "nous filer au casse-pipe" mais, quant à eux, comme en 14, ils trouveront mille subterfuges pour essayer de se planquer. Énumérant cent turpitudes de la grande ou de la petite «musique juive», Céline les présente comme autant de «*bagatelles juives*», comme autant d'inoffensives babioles qui *préparent* à la grande boucherie, c'est-à-dire au massacre des Aryens. Cela en 1937. L'année suivante, dans *L'École des cadavres*, il mettra de nouveau les Aryens en garde contre la volonté juive de les dresser pour en faire des cadavres . Peine perdue ! Il ne sera pas écouté. L'Europe continentale – et non pas seulement la France – se trouvera vite dans de «beaux draps».

#### 6. «Alors tu veux tuer tous les juifs ?»<sup>2</sup>

A cette question de son confident Gustin, Céline répond que, si la guerre doit éclater, il faudra bien que les juifs "saignent". (Il l'a dit et répété sur tous les tons, ce sera *leur* guerre.) Si, le moment venu, les juifs le poussent, lui, en première ligne, il les butera tous, ces «pousse-au-crime».

---

1. Sur le sens à donner au titre de *Bagatelles pour un massacre* on pourra consulter le livre (30<sup>e</sup> édition) aux pages 86, 124, 133 et 134, 182, 200, 203, 225, 240, 244, 250, 260, 262, 269, 272, 278, 281, 297, 299, 323, 324...

2. Céline, *Bagatelles pour un massacre* aux pages 318 et 319.

## 7. « Luxez le juif au poteau ! »<sup>1</sup>

Céline n'a jamais préconisé le massacre des juifs. Cette phrase, dont on lui fait souvent le reproche, est l'objet d'un contresens. Elle signifie, non pas : « COLLEZ LE JUIF AU POTEAU [d'exécution] ! », mais... « COIFFEZ LE JUIF AU POTEAU [d'arrivée] ! » La page d'où cette phrase est extraite porte en épigraphe : « S.O.S. » et commence en ces termes : « Plus de tergiverses ! Plus d'équivoques ! – Le communisme Labiche ou la mort ! Voilà comme je cause ! Et pas dans vingt ans, mais tout de suite ! » Céline, en effet, appelle de ses vœux un communisme à la bonne franquette faute de quoi les Français connaîtront le communisme juif, marxiste ou stalinien. Il faut coiffer le juif sur leau poteau d'arrivée de la course au communisme. « Vinaigre ! Luxez le juif au poteau ! y a plus une seconde à perdre ! C'est pour ainsi dire couru ! ça serait un miracle qu'on le coiffe ! une demi-tête !... un oiseau !... un poil !... un soupir !...<sup>2</sup> »

## 8. Insouciance et jubilation céliniennes

« Ballet veut dire féerie ». A la fin de *Bagatelles*, dans le ballet de « VAN BAGADEN », Céline, comme il lui arrive souvent, entonne un hymne à la joie et à l'insouciance. Van Bagaden est un vieux tyran qui n'aime que l'or. Le pauvre Peter est son esclave soumis (soumis au point de prendre la défense de son maître qui l'a enchaîné). Mais le tyran va mourir dans son or. Le présent est tout à la joyeuse rébellion des mutines ouvrières, des marins, des ouvriers. Le livre se termine sur « toute cette joie , cette folie... l'immense farandole... » Les communistes du (théâtre) « Marinski » voulaient que Céline leur présente un ballet moins « archaïque » et plus « sozial » que « La Naissance d'une fée ». Eh bien, nous y voici ! Avec le ballet de « VAN BAGADEN », ils auront du « sozial » et même de la « Révolution ». Mais à la manière de Céline. Vive la libération des travailleurs dans l'ivresse de la joie et de l'enthousiasme ! La tyrannie de l'or et du travail, souvent dénoncée dans le cours du livre, va prendre fin. Le communisme arrive, non pas celui – « concombres et délation » – du camarade Toutvabienovi(t)ch, mais celui – art, danse, musique et rythme – des "colonisés" qui se libèrent et retrouvent spontanément le lyrisme intime de la race. « Le Communisme doit être folie avant tout, par dessus tout Poésie », pourra-t-on lire dans *L'École des*

---

1. Céline, *Les Beaux Draps*, aux pages 197 et 198.

2. Le mot de « luxer » appartient à l'argot des carabins. G. Esnault, dans son *Dictionnaire des argots*, en propose la définition suivante : « Remplacer par un autre, de droit, dans sa fonction (externes des hôpitaux, 1867), un invité absent à table (étud., 1903). ETYM. c.-à-d. « déboîter ; cf. allemand *vertreten* (luxer le pied), remplacer par quelqu'un ».

*cadavres*<sup>1</sup>. On notera que la «libération» se situe dans cette Flandre chère au cœur de Céline.

### 9. La signification des trois arguments de ballet

Céline n'est pas clair quand, par opposition à l'art contemporain qualifié de «juif», il nous vante l'art du patrimoine aryen. Il ne fournit guère d'exemple de cet art qui serait sans doute «pudeur, musique, rythme, valeur»<sup>2</sup>. Les exemples des «Cromagnons – ces graveurs sublimes» – ou de Couperin laissent entendre qu'il recherche dans l'art une forme d'ingénuité et de raffinement authentique qui paraissent à jamais perdus. Et pourtant, le retour aux sources n'est peut-être pas impossible. Je suis tenté de croire qu'aux yeux de leur auteur les trois arguments de ballet constituent des exemples d'un art «aryen» rénové ou restitué. Ceux-ci ne seraient pas de simples divertissements conçus pour alléger une œuvre de caractère principalement politique, mais ils serviraient ce dessein politique. Tristes ou gais, mais toujours passablement ingénus (et peut-être même d'une ingénuité volontairement appuyée), ils se proposeraient en exemples de ce « ton personnel, racial et lyrique»<sup>3</sup> dont les Français, abrutis et dénaturés, devraient apprendre à retrouver le goût. En ce sens, et si l'on veut bien se rappeler qu'en musique le mot de «bagatelle» désigne une composition courte et légère, on pourrait dire que les arguments de ballet de «La Naissance d'une Fée» et de «Voyou Paul. Brave Virginie» sur lesquels s'ouvre le livre, ainsi que l'argument de ballet de «VAN BAGADEN» sur lequel termine l'auteur, sont des «bagatelles» aryennes, aussi typiquement françaises que le rigodon par exemple, et opposables en tous points aux sinistres «bagatelles» d'une «musique juive» qui, selon l'auteur, n'est, elle, qu'un prélude à «l'immense tuerie prochaine»<sup>4</sup>.

[Extrait de *Céline, Actes du colloque international de Paris (27-30 juillet 1976)*, Paris, Société d'études céliniennes, 1978. Voy. aussi, dans le vol. I, p. 315 et 322 et vol. II, p. 483 et 927.]

---

1. Céline, *L'École des cadavres*, p. 132.

2. Céline, *Bagatelles pour un massacre*, p. 183.

3. *Id.*, p. 176.

4. *Id.*, p. 133.

# 1979

16 janvier 1979

## **Lettre en droit de réponse publiée par le journal *Le Monde***

Jusqu'en 1960, j'ai cru à la réalité de ces gigantesques massacres en «chambres à gaz». Puis, à la lecture de Paul Rassinier, ancien déporté résistant et auteur du *Mensonge d'Ulysse*, j'ai commencé à avoir des doutes. Après quatorze ans de réflexion personnelle, puis quatre ans d'une enquête acharnée, j'ai acquis la certitude, comme vingt autres auteurs révisionnistes, que je me trouvais devant un mensonge historique. J'ai visité et revisité Auschwitz et Birkenau où l'on nous présente une «chambre à gaz reconstituée» et des ruines dites de «crématoires avec chambres à gaz». Au Struthof (Alsace) et à Majdanek (Pologne), j'ai examiné des locaux présentés comme des «chambres à gaz en état d'origine». J'ai analysé des milliers de documents, en particulier au CDJC de Paris: archives, sténogrammes, photographies, témoignages écrits. J'ai inlassablement poursuivi de mes questions spécialistes et historiens. J'ai cherché, mais en vain, un seul ancien déporté capable de me prouver qu'il avait réellement vu, de ses propres yeux, une «chambre à gaz». Je ne voulais surtout pas d'une illusoire abondance de preuves; j'étais prêt à me contenter d'une preuve, d'une seule preuve. Cette preuve, je ne l'ai jamais trouvée. Ce que j'ai trouvé, en revanche, ce sont beaucoup de fausses preuves, dignes des procès de sorcellerie et déshonorantes pour les magistrats qui s'en étaient accommodés. Et puis j'ai trouvé le silence, la gêne, l'hostilité et, pour terminer, les calomnies, les insultes, les coups.

Les répliques que vient de susciter mon bref article sur «La Rumeur d'Auschwitz», je les ai lues plus d'une fois en dix-huit ans de recherches. Je ne mets pas en cause la sincérité de leurs auteurs, mais je dis que ces répliques fourmillent d'erreurs, depuis longtemps signalées par les Rassinier, les Scheidl et les Butz.

Par exemple dans la lettre, qu'on me cite, du 29 janvier 1943 (lettre qui ne porte même pas l'habituelle mention de «Secret»), *Vergasung* ne signifie pas «gazage», mais «carburation». *Vergasungskeller* désigne la pièce, en sous-sol, où se fait le mélange «gazeux» qui alimente le four crématoire. Ces

fours, avec leur dispositif d'aération et de ventilation, venaient de la maison Topf et Fils d'Erfurt (NO-4473).

*Begasung* désignait le gazage de vêtements en autoclaves. Si le gaz employé était le Zyklon B – préparation de «B[lausäure]», c'est-à-dire d'acide prussique ou cyanhydrique – on parlait de «chambres à gaz bleues». Rien à voir avec les prétendues «chambres à gaz-abattoirs» !

Il faut citer correctement le *Journal* du médecin Johann Paul Kremer. On verra ainsi que, s'il parle des horreurs d'Auschwitz, c'est par allusion aux horreurs de l'épidémie de typhus de septembre-octobre 1942. Le 3 octobre, il écrira : «A Auschwitz, des rues entières sont anéanties par le typhus.» Lui-même, il contractera ce qu'il appelle «la maladie d'Auschwitz». Des Allemands en mourront. Le tri des malades et des bien-portants, c'était la «sélection» ou l'une des formes de l'«action spéciale» du médecin. Ce tri se faisait soit à l'intérieur des bâtiments, soit à l'extérieur. Jamais Kremer n'a écrit qu'Auschwitz était un *Vernichtungslager*, c'est-à-dire, selon une terminologie inventée par les Alliés après la guerre, un «camp d'extermination» (entendez par là : un camp doté d'une «chambre à gaz»). En réalité, il a écrit : «Ce n'est pas pour rien qu'Auschwitz est appelé le camp de l'anéantissement (*das Lager der Vernichtung*).» Au sens étymologique du mot, le typhus anéantit ceux qu'il frappe. Autre grave erreur de citation : à la date du 2 septembre 1942, le manuscrit de Kremer porte : «Ce matin, à 3 h, j'ai assisté dehors, pour la première fois, à une action spéciale.» Historiens et magistrats suppriment traditionnellement le mot «dehors» (*draussen*) pour faire dire à Kremer que cette action se déroulait dans une «chambre à gaz». Enfin, les scènes atroces devant le «dernier bunker» (il s'agit de la cour du bunker n° 11) sont des exécutions de condamnés à mort, exécutions auxquelles le médecin était obligé d'assister. Parmi les condamnés se trouvent trois femmes arrivées dans un convoi de Hollande : elles sont fusillées<sup>a</sup>.

Les bâtiments des «Kremas» de Birkenau étaient parfaitement visibles<sup>b</sup> de tous. Bien des plans et des photos le prouvent, qui prouvent également l'impossibilité matérielle radicale pour ces «Kremas» d'avoir eu des «chambres à gaz».

Si, à propos d'Auschwitz, l'on me cite, une fois de plus des aveux, des mémoires ou des manuscrits – miraculeusement – retrouvés (tous documents que je connais déjà), je veux qu'on me montre en quoi leurs précisions imprécises diffèrent des précisions imprécises de tous les documents qui ont fait dire aux tribunaux militaires des Alliés qu'il y avait des «chambres à

---

a. *Auschwitz vu par les SS*, éd. du musée d'Oswiecim, 1974, p. 238, n. 85.

b. Un terrain de football « se trouvait contre les crématoires de Birkenau » (Thadeus Borowski, d'après H. Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, p. 129).

gaz» là où, en fin de compte, on a fini par reconnaître qu'il n'y en avait pas eu : par exemple, dans tout l'ancien Reich !

J'avais cité les documents industriels NI-9098 et 9912. Il faut les lire avant de m'opposer les «témoignages» de Pery Broad et de R. Höss ou, pourquoi pas, les «aveux», après la guerre, de J.P. Kremer. Ces documents établissent que le Zyklon B ne faisait pas partie des gaz qualifiés de ventilables; ses fabricants sont obligés de convenir qu'il est «difficile à ventiler, vu qu'il adhère aux surfaces». Dans un local cyanuré par le Zyklon B, on ne peut pénétrer, avec un masque au filtre «J» – le plus sévère des filtres – qu'au bout d'une vingtaine d'heures pour procéder à un test chimique de disparition du gaz<sup>c</sup>. Matelas et couvertures doivent être battus à l'air libre pendant une à deux heures. Or, Höss écrit<sup>d</sup>: «Une demi-heure après avoir lancé le gaz, on ouvrait la porte et on mettait en marche l'appareil de ventilation. On commençait immédiatement à extraire les cadavres.» Immédiatement (*sofort*) ! Et d'ajouter que l'équipe chargée de manipuler deux mille cadavres cyanurés entrait dans ce local (encore plein de gaz, n'est-ce pas ?) et en tirait les corps «en mangeant et en fumant», c'est-à-dire, si je comprends bien, sans même un masque à gaz. C'est impossible. Tous les témoignages, si vagues ou discordants qu'ils soient sur le reste<sup>e</sup>, s'accordent au moins sur ce point: l'équipe ouvrait le local, soit immédiatement, soit «peu après» la mort des victimes. Je dis que ce point, à lui seul, constitue la pierre de touche du faux témoignage.

En Alsace la «chambre à gaz» du Struthof est intéressante à visiter. On y lit sur place la confession de Josef Kramer. C'est par un «trou» (*sic*) que Kramer versait «une certaine quantité de sels cyanhydriques», puis «une certaine quantité d'eau»: le tout dégageait un gaz qui tuait à peu près en une minute. Le «trou» qu'on voit aujourd'hui a été si grossièrement fait par un coup de burin que quatre carreaux de faïence en ont été brisés. Kramer se servait d'un «entonnoir à robinet». Je ne vois ni comment il pouvait empêcher ce gaz de refluer par ce trou grossier, ni comment il pouvait admettre que le gaz, s'évacuant par la cheminée, aille se répandre sous les fenêtres de sa villa. Qu'on passe dans une pièce voisine et, là, qu'on m'explique cette affaire de cadavres conservés pour le professeur Hirt dans des «cuves à formol», qui ne sont, en fait, que des cuves à choucroute et à pommes de terre, munies de simples abatants de bois sans étanchéité.

L'arme la plus banale, si elle est soupçonnée d'avoir tué ou blessé, fait l'objet d'une expertise judiciaire. On constate avec surprise que ces

---

c. La réglementation française concernant l'emploi de l'acide cyanhydrique est aussi draconienne que l'allemande: voir décret 50-1290 du 18 octobre 1950, ministère de la Santé publique.

d. *Kommandant in Auschwitz*, Deutsche Verlagsanstalt, Stuttgart, 1958, p. 126 et 166.

e. *Justiz und NS-Verbrechen*, t. XIII (1975), p. 134 et 135.

prodigieuses armes du crime que sont les «chambres à gaz» n'ont, elles, jamais fait l'objet d'une expertise officielle (judiciaire, scientifique ou archéologique) dont on puisse examiner le rapport<sup>f</sup>.

Si par malheur les Allemands avaient gagné la guerre, je suppose que leurs camps de concentration nous auraient été présentés comme des camps de rééducation. Contestant cette présentation des faits, j'aurais été sans doute accusé de faire objectivement le jeu du «judéo-marxisme». Ni objectivement, ni subjectivement je ne suis judéo-marxiste ou néo-nazi. J'éprouve de l'admiration pour les Français qui ont courageusement lutté contre le nazisme. Ils défendaient la bonne cause. Aujourd'hui, si j'affirme que les «chambres à gaz» n'ont pas existé, c'est que le difficile devoir d'être vrai m'oblige à le dire.

---

[Publié dans *Le Monde*, 16 janvier 1979, reproduit dans *VHVP*, p. 60-61 et 109-111.]

\*\*\*

22 janvier 1979

**Lettre à M. Pierre Joffroy, auteur de  
*L'Espion de Dieu. La passion de Kurt Gerstein*  
(au sujet de sa lettre du 11 janvier  
envoyée au *Monde*, au *Monde Juif*...)**

Vous m'adressez une lettre insultante. C'est votre affaire. Je vous répondrai courtoisement comme c'est, je pense, mon droit.

Vous prenez au sérieux ce que vous appelez le «témoignage» de Kurt Gerstein. Le malheur est que dans votre livre de 1969 vous avez reproduit une toute petite partie de ce «témoignage» écrit et que vous n'en avez pas recherché toute les parties constituantes (les «compléments», par exemple, et surtout, des «brouillons» en français, qui sont tout à fait édifiants). Encore faut-il préciser que cette toute petite partie, vous ne l'avez pas lue. C'est ce que démontre, d'une part, votre livre et, d'autre part, ce que vous m'avez révélé de vos méthodes de travail lors d'une conversation téléphonique que je vais me permettre de vous remettre en mémoire. J'ai consigné sur une fiche la substance de notre conversation. C'est le 14 juin 1974 au soir que je vous ai appelé au téléphone à votre domicile. J'ai noté: «embarras spectaculaire. Total bafouillage. Incapable de me dire de quoi ce texte (p. 283 sqq.) est la reproduction. N'avait pas noté que, p. 284, cela faisait 60.000 morts par

---

f. La crédulité générale se contente de peu: qu'on nous montre une porte munie d'un œilleton et de verrous à bascule (système espagnolette) et nous voilà devant... une «chambre à gaz»!



jour. Répond que ce n'était pas forcément tous les jours. (Or Gerstein dit bien «par jour» dans deux cas et «maximum par jour» dans un autre cas). N'avait pas noté que 700-800 (gazables entassés) sur 25 m<sup>2</sup> = 28 à 32 personnes par m<sup>2</sup>. Répond qu'on les entassait et qu'on jetait des enfants par-dessus. Je lui fais remarquer : 1 m 80 de hauteur. Lui, n'avait noté que vingt-cinq millions (de cadavres) : «chiffre un peu exagéré peut-être.» M'affirme que le livre de Friedländer, c'est un livre de Poliakov sur lequel Friedländer n'a travaillé que quelque quatre ou cinq semaines. Ne s'est pas arrêté à ces détails qui semblent tant m'intéresser. Garde une confiance entière. Prépare un roman qui me surprendra beaucoup plus («apocalyptique» ?).»

Dans cette conversation, je ne vous avais pas soumis une vingtaine d'autres énormités de cette «confession» ou de ce «témoignage» du seul document RF-350 ou PS-1553. Je ne vous ai pas parlé des fantastiques variations du texte selon qu'il se trouve reproduit par les NMT américains, par le 6<sup>e</sup> Bureau du QG de la Police d'Israël et, surtout, par les différentes moutures mises au point par Léon Poliakov dans *Le Bréviaire de la Haine* (regardez de près les différentes éditions d'après les dates d'achèvement d'imprimerie), comme dans *Le Monde Juif* (les stupéfiantes remakes du numéro de janvier-mars 1964), dans *La Terre retrouvée* (1<sup>er</sup> avril 1964), les versions transformées de Heydecker et Leeb, celles de Rothfels ou de Schoenberner (car les textes en allemand ont subi les mêmes traitements), etc.

Je vous renvoie aux magistrales analyses de Paul Rassinier. Je vous renvoie à la thèse d'Olga Wormser-Migot, notamment p. II, note 1, et à la page 426 : «nous arrivons difficilement pour notre part, à admettre l'authenticité intégrale de la confession de Kurt Gerstein – ou la véracité de tous ses éléments.» Je vous renvoie même aux efforts désespérés que fait G. Wellers<sup>1</sup> pour tenter de répliquer à Paul Rassinier : l'ingénieur Kurt Gerstein était «troublé», «profondément et violemment frappé» par ce qu'il a vu en 1942 ; il est «resté au comble de l'émotion» trois ans après en rédigeant son rapport pour les polices française ou américaine. Il en oubliait sa table de multiplication ou même d'addition : 5 x 4 = 25 ; 3 + 3 = 2 + 2 ; 25 x 1,9 = 45. Il en imaginait un enfant de quatre ans offrant un petit morceau de ficelle consécutivement à trois mille personnes sagement alignées ; lui, le spécialiste de l'acide cyanhydrique, il en débitait sur la question de pures incongruités : juifs de Theresienstadt tués par l'acide au plein vent des fossés : «Pour empêcher ce conseil diabolique, je déclarais impossible cette méthode...» mais on les tue ; «La méthode pour tuer les enfants était de leur tenir sous le nez un tampon à l'acide prussique.»

Mais j'en viens au grief que vous me faites. Pour vous, je «prétends» qu'on a «suicidé» Gerstein et je m'appuie pour dire cela sur une réflexion – rapportée par vous – d'un médecin-légiste sur le rapport d'expertise établi en

---

1. G. Wellers, «La "solution finale de la question juive" ... », p. 46 à 62.

1945 par le Professeur Piedelièvre. Désolé. Il fallait me citer correctement. J'ai fait suivre «suicidé» d'un point d'interrogation placé entre parenthèses: (?). Je ne «prétends» pas détenir la vérité sur la mort de Gerstein. Je dis: je doute fortement de la thèse officielle du suicide. Et pourquoi ce doute ? A cause du rapport de Piedelièvre. Cette sommité de la médecine légale aurait rédigé un rapport sans aucune valeur scientifique. Vous osez dire que le médecin-légiste qui a critiqué ce rapport l'a fait «*d'un point de vue strictement formel*» (souligné par vous): «pas assez long, pas assez précis, manque de détails significatifs.» Désolé là encore. Ce médecin critique le rapport sur le fond et sur la forme, et cela dans les termes les plus sévères. Vous auriez dû me citer ses propres paroles que vous reproduisez à la page 262 de votre livre: «Ne me faites pas rire ! Ça, un rapport ! Je vais vous en montrer, moi, des rapports. Tenez ! Ça comporte dix, quinze pages quand c'est fait sérieusement... Votre expert ne parle même pas de l'état des poumons. N'indique pas si le mort est blanc ou bleu. Aucune mention de l'existence ou non d'ecchymoses autour du sillon de pendaison. Pas un mot sur la nature du nœud. *Des rapports comme ça ne veulent strictement rien dire.*» (Souligné par moi). Pour ma part, je souhaiterais que le débat sur le «génocide» se poursuive sans injure ni insultes.

\*\*\*

19 février 1979

## Travaux, enquêtes, recherches

Sur un point controversé de l'histoire contemporaine, je me suis permis de donner mon opinion en un article et en une lettre<sup>1</sup>. Me suis-je exprimé à la légère ? Ou bien ai-je travaillé et réfléchi avant de m'exprimer comme je l'ai fait ?

*Quelques personnes à qui j'ai écrit ou parlé sur le sujet :*

Robert Aron (sa réponse est du 10 juin 1962) – Emmanuel d'Astier – Léon Poliakov – Olga Wormser-Migot – Jean Duché – Jean Planchais – Dr S. Noller – Alain Decaux – Georges Weill – Philippe Bourdrel – Louis Martin-Chauffier – Joseph Billig – Lucien Steinberg – Jean Fontugne – Chancelier Brandt (réponse Nolte) – Jacques Pirenne – Edgar Faure (ex-procureur adjoint au Tribunal militaire international de Nuremberg) – Gilbert Badia – Arnold Mandel – J.-B. Duroselle – André Fontaine – Dr Kubovy – Dr Martin Broszat – Zvi Michaeli – Élie Ben-Elissar – Serge Sellem – J.T. Sik – Joseph Kotlarsky – R. Freschel – Robert Sommer – Dr Wilhelm Pfannenstiel – Louise Alcan – Raymond Lipa – Léon Alhadeff – M<sup>e</sup> Albert Naud – F. Junien – Raymond Montégut – André Malraux (réponse Sophie L. de Vilmorin) – A. Espiau de La Maestre – Jean-Marc Théolleyre – Peter Loewenberg – Bernard Lauzanne – M<sup>e</sup> Jacques Isorni (qui croit aux «chambres à gaz») – Jacques Willequet – Marlis G. Steinert – René Rémond – David Rousset – Adam Rutkowski – Georges Wellers – Ulrich Hessel – Alfred Grosser – Rita Thalmann – Simon Wiesenthal – Gitta Sereny-Honeyman – Henri Amouroux – Albert Speer – François Faure – Heinz Riesel – Pierre Joffroy – Pierre Seelic-Javet-Kahn... *Je ne parle pas des personnes, très nombreuses, de l'école historique adverse !*

*Centres où j'ai travaillé, ou avec qui j'ai été en correspondance :*

Centre de documentation juive contemporaine de Paris – Archives d'Auschwitz à Oswiecim (Pologne) – Service international de recherches d'Arolsen – Centrale judiciaire de Ludwigsburg – Institut d'histoire contemporaine de Munich – Institut historique allemand de Paris – Croix-Rouge internationale de Genève – Archives de l'Église évangélique de Westphalie – Comité international de Dachau (Bruxelles) – Amicale de Natzweiler-Struthof – Amicale des anciens d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie (*Hefte von Auschwitz*) – Amsterdam, Vienne, Sofia, Varsovie – Visite du Struthof, de Majdanek, d'Auschwitz: photos personnelles et photos d'archives.

Pour les procès: les quarante et un tomes du T.M.I. – les quinze tomes des procès américains – quelques tomes (très mal faits) des procès britanniques –

---

1. Voy. *Le Monde* du 29 déc. 1978, p. 8, et du 16 janvier 1979, p. 13.

les dix-neuf tomes (jusqu'ici parus) des *NS-Verbrechen* publiés par l'université d'Amsterdam – les (très instructifs) sténogrammes du procès Eichmann... et jusqu'à des P.V. d'interrogatoires que j'ai pu obtenir grâce à l'obligeance d'un juge d'instruction allemand convaincu de l'existence de quelques «chambres à gaz»; je ne citerai pas les ouvrages assez nombreux qui ont été consacrés aux procès, où les éléments sont, par définition, de seconde main (ouvrages de Naumann, Langbein, Hausner, Rückerl, etc.)<sup>1</sup>.

Les deux ouvrages de base de l'Américain Raul Hilberg et de l'Anglais Gerald Reitlinger et, seulement pour les juifs d'Allemagne, de H.-G. Adler.

Les ouvrages de référence (en français) de Léon Poliakov, de Joseph Billig et, surtout, la thèse d'Olga Wormser-Migot. Il n'existe, à ma connaissance, **aucun** livre ni même **aucun** article consacré aux «chambres à gaz» !!! (attention aux titres trompeurs).

Les publications du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale<sup>2</sup>, de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich et, surtout, *Le Monde Juif*, revue du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC)<sup>3</sup> de Paris (en particulier les études tendant à réfuter la thèse de Paul Rassinier, qui est la mienne aussi).

Des *milliers* de documents du CDJC et, en particulier, toutes les références, sans aucune exception, du fichier «Extermination-Gazage».

Des *centaines* de témoignages écrits sur la vie des camps.

Recherches dans l'*Encyclopaedia Judaica*, dans le *Mémorial* de S. Klarsfeld.

Très nombreuses recherches d'ordre matériel ou technique sur les fours crématoires ou sur le Zyklon B (acide cyanhydrique): à Paris, à Montreuil, à Lyon, à Oswiecim. Recherches dans l'esprit de l'orfèvre de Fontenelle par opposition aux compilations de Horstius, Ingolsteterus ou Libavius sur la prétendue dent d'or miraculeusement découverte en Silésie.

Méthodes de routine de la critique historique: «Montrez-moi vos preuves» – «Ce document offre-t-il des garanties d'authenticité?» – «D'où viennent vos chiffres?» – «Que dit au juste ce témoin?» – «Qui a rédigé la légende de cette photo?» – «Où est le manuscrit de ce témoignage extraordinaire?» – «Comment expliquer les variantes considérables d'un texte pour lequel il n'existe et ne peut exister qu'un seul manuscrit?» – «Cela tient-il debout?»

---

1. Parmi ces ouvrages, le plus instructif (involontairement), est peut-être de M. Hill et L. N. Williams, *Auschwitz en Angleterre (l'affaire Dering)*.

2. Le confidentiel (?) *Bulletin* de ce comité (rattaché au premier ministre) dit que le résultat d'ensemble de sa longue enquête sur le total des déportés de France ne sera pas publié par crainte de «réflexions désobligeantes pour les déportés» et pour éviter «des heurts possibles avec certaines associations de déportés». Je suis en mesure de donner ces chiffres et de désigner ces associations. Cette rétention de documents date de janvier 1974.

3. Je peux préciser et prouver pourquoi et comment j'ai été chassé du CDJC en avril 1978.

Critique interne ou de cohérence – Critique externe – La transmission, la traduction, l'adaptation – Le film, la photo, le montage – L'expertise judiciaire, scientifique, archéologique présente ou absente : pourquoi ? Son protocole, son déroulement, ses conclusions ? Sur ces méthodes traditionnelles et sur les techniques modernes, voir l'«Encyclopédie de la Pléiade», *L'Histoire et ses méthodes*.

\*\*\*

26 février 1979

### **Une preuve... une seule preuve**

Dans une longue déclaration, trente-quatre historiens français viennent de nous faire savoir qu'il est certes «naturel» de se poser toutes sortes de questions sur la seconde guerre mondiale, mais que, néanmoins, «il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz».

Pour ma part, je constate qu'il y a un débat sur l'existence ou non des «chambres à gaz» et je crois que ce débat est légitime. Longtemps, il a opposé quelques spécialistes de l'école des historiens révisionnistes à quelques spécialistes de l'histoire officielle. Ce débat s'est en quelque sorte ouvert en 1960 quand le Dr Martin Broszat, représentant du très officiel Institut d'histoire contemporaine de Munich, a dû faire une énorme concession au révisionniste Paul Rassinier : il lui a fallu admettre qu'en dépit d'une prétendue surabondance de preuves, de documents, de témoignages et d'aveux, tous dignes de foi, il n'avait pourtant jamais existé une seule «chambre à gaz» dans tous les camps de concentration de l'Ancien Reich. En 1968, la discussion avait été relancée, du côté officiel, par Olga Wormser-Migot qui, affrontant une véritable tempête de protestations, osait parler dans sa thèse de ce qu'elle nommait alors «le problème des chambres à gaz». Depuis 1974, ce débat est peu à peu devenu public en Europe occidentale et dans tout le monde anglo-saxon (y compris, tout récemment, en Australie !). La presse française ne peut plus l'ignorer, sous peine de pratiquer une forme de censure.

Ce débat est déjà riche d'enseignements. Un lecteur attentif du *Monde* aura beaucoup appris de la seule lecture de son journal le 21 février 1979, où toute une page est exclusivement consacrée à un exposé des thèses de l'histoire officielle. Pour commencer, le lecteur aura appris que, dans certains camps, on présente «aux pèlerins ou aux touristes» de fausses «chambres à gaz» (il est seulement dommage qu'on ne lui nomme pas ces camps). Puis, il aura appris que le chiffre de trois millions de morts pour Auschwitz est «certainement exagéré», ce qui le surprendra s'il se rappelle que le chiffre officiel est de quatre millions. Il aura constaté que, là où les archives

allemandes sont déclarées «muettes»<sup>1</sup>, on tend à les interpréter. Il aura vu que, là où les documents du III<sup>e</sup> Reich sont «apparemment anodins», on les interprète au point, par exemple, de dire que «traiter en conséquence» signifie... «gazer». Il aura noté que les ordres d'e Himmler, soit de construire, soit de détruire les «chambres à gaz» ne font l'objet d'aucune précision; c'est qu'en fait de tels ordres n'ont apparemment jamais existé. Il aura appris que le «document» de l'ingénieur SS Gerstein est jugé «indiscutable», non pas dans sa totalité mais seulement «sur l'essentiel». Avec un peu d'attention encore, il aura remarqué que, dans ce qu'on veut bien lui citer de ce document, il est question de sept à huit cents personnes dans une «chambre à gaz» de 25 m<sup>2</sup> de surface et d'une hauteur d'1 m 80: ce qui donne de vingt-huit à trente-deux personnes debout dans un espace de 1 m sur 1 m ! Dans la liste des trente-quatre historiens, il aura peut-être remarqué qu'il ne figure qu'un seul spécialiste de l'histoire des camps. Dans la liste bibliographique, il aura deux fois rencontré le nom d'Olga Wormser-Migot pour des ouvrages secondaires mais non pour sa thèse, sans doute jugée dangereuse; et il n'aura trouvé aucun livre ni aucun article consacré aux «chambres à gaz» pour la bonne raison qu'il n'en existe, du côté officiel, ni en français, ni en aucune langue étrangère (attention, ici, à certains titres trompeurs !).

Au lecteur du *Monde* on parle d'un exposé sur «la solution finale du problème juif» en date du 20 janvier 1942. On se demande vraiment pourquoi le texte de cet exposé n'est pas appelé, comme on le fait d'habitude, par son nom de «Protocole de Wannsee». Je note que, depuis quelque temps, on semble s'être aperçu que cet étrange procès-verbal (car le mot de «Protocole» est un faux sens) est plein de bizarreries et qu'il est dénué de toute garantie d'authenticité. Il a été dactylographié sur du papier ordinaire, sans indication de lieu ni de date de rédaction, sans indication de provenance, sans en-tête officiel, sans référence, sans signature. Cela dit, je pense que la réunion du 20 janvier 1942 a bien eu lieu et qu'elle concernait «la solution, enfin, du problème juif», c'est-à-dire que, leur émigration vers Madagascar étant rendue impossible par la guerre, on décidait le refoulement des populations juives vers l'Est européen.

Quiconque fonde quelque accusation que ce soit sur le «document» Gerstein (PS-1553) fait, par là même, la preuve de son incapacité à trouver un argument solide en faveur de l'existence des «chambres à gaz». Même le Tribunal militaire international de Nuremberg n'avait pas voulu exploiter ce *texte* sorti de ses archives. D'autres tribunaux, il est vrai, s'en sont contentés. La confession de R. Höss n'a pas plus de valeur. Je ne reviendrai

---

1. Le fait que des déportés n'aient pas été immatriculés à Auschwitz, comme on pouvait pourtant s'y attendre, ne signifie pas que ces déportés aient disparu ou qu'ils aient été «gazés». Pour plus de détails sur ce point, voyez *Le Mémorial* de S. Klarsfeld, p. 10 et 12.

pas sur cet «aveu» rédigé sous la surveillance de ses geôliers polonais et staliniens. Le moindre effort d'analyse en montre le caractère fabriqué; je renvoie là-dessus aux ouvrages de Paul Rassinier et, en particulier, à son étude sur *Le Procès Eichmann*. Quant au *Journal* de Kremer écrit pendant la guerre, il est authentique, mais on en sollicite abusivement quelques passages ou bien l'on en déforme le texte pour nous faire croire que Kremer parle des horreurs des «chambres à gaz» là où, en réalité, il décrit les horreurs d'une épidémie de typhus. Après la guerre, Kremer a, bien entendu, avoué ce qu'on voulait lui faire avouer selon tous les stéréotypes des spécialistes de l'aveu. On me reproche d'avoir caché ce point. Je ne l'ai pas caché. J'ai expressément mentionné l'existence de ces «aveux». Je n'en ai pas analysé le texte tout simplement parce qu'on s'était heureusement abstenu de me le présenter comme une preuve de l'existence de «chambres à gaz» à Auschwitz! Quand Kremer parle de trois femmes *fusillées*, je veux bien l'en croire. Il pouvait arriver, je pense qu'un convoi de mille sept cent dix personnes comprenne trois personnes à fusiller sur place, à Auschwitz. Mais quand Kremer, après la guerre, nous dit qu'il s'agissait de femmes refusant d'entrer dans la «chambre à gaz», je n'en crois rien. Je n'ai qu'à me reporter à ce qu'il prétend avoir vu d'une prétendue opération de gazage, observée de sa voiture. Kremer fait partie de ces gens selon qui la réouverture de la «chambre à gaz» se faisait «un moment» après la mort des victimes<sup>1</sup>. J'ai déjà montré qu'il y avait là une impossibilité matérielle. Et puis, je constate que, pour tenter d'expliquer une confession, celle de Kremer, on s'appuie sur une autre confession, celle, comme par hasard, de Höss. Le point troublant est que ces deux confessions, toutes deux obtenues par la justice militaire polonaise, se contredisent beaucoup plus qu'elles ne se confirment. Voyez de près la description et des victimes, et du cadre, et des exécutants et du mode d'exécution.

Je ne comprends pas la réponse qui m'est faite concernant le Zyklon B. Employé dans une «chambre à gaz», il aurait adhéré au plafond, au plancher, aux quatre murs et il aurait pénétré les corps des victimes et leurs muqueuses pendant vingt heures au moins. Les membres du Sonderkommando (en fait, le kommando du crématoire) chargés, dit-on, d'aller retirer les cadavres de la «chambre à gaz» une demi-heure après le déversement (?) du Zyklon B auraient été instantanément asphyxiés. Et, de cela, les Allemands n'auraient pu se moquer, puisque le travail n'aurait pas été fait et qu'aucune nouvelle fournée de victimes n'aurait pu être amenée.

Il ne faut pas confondre une asphyxie suicidaire ou accidentelle avec une exécution par le gaz. Dans le cas d'une exécution, l'exécutant et son entourage ne doivent pas courir le moindre risque. Aussi les Américains, pour asphyxier un seul détenu à la fois, emploient-ils un processus

---

1. *Justiz und NS- Verbrechen*, t. XVII (1977), p. 20.

compliqué dans un espace réduit et hermétiquement clos où toute manœuvre se déclenche de l'extérieur. Le prisonnier a les pieds et les poings liés et la tête immobilisée. Après sa mort, on aspire et on neutralise le gaz et les gardiens doivent attendre plus d'une heure pour pénétrer dans le petit local. Une «chambre à gaz» n'est pas une chambre à coucher.

Depuis quatre ans je souhaite un débat public avec qui l'on voudra sur «le problème des chambres à gaz». On me répond par des assignations en justice. Mais les procès de sorcellerie, tout comme la chasse aux sorcières, n'ont jamais rien prouvé. Je connais un moyen de faire progresser le débat. Au lieu de répéter à satiété qu'il existe une surabondance de preuves attestant de l'existence des «chambres à gaz» (rappelons-nous la valeur de cette prétendue surabondance pour les «chambres à gaz» - mythiques - de l'Ancien Reich), je suggère que, pour commencer par le commencement, on me fournisse une preuve, une seule preuve précise de l'existence réelle d'une «chambre à gaz», d'une seule «chambre à gaz». Cette preuve, nous l'examinerons ensemble, en public.

---

[Droit de réponse au *Monde* du 21 février 1979, p. 23 et du 23 février 1979, p. 40, refusé immédiatement par la direction du journal. Publié dans le *Mémoire en Défense*, p. 96-100.]



23 mars 1979

### **Pour un vrai débat sur les «chambres à gaz»**

M. Wellers, qui me traite de «romancier», a éludé mes arguments et, en particulier, ceux qui touchent aux impossibilités matérielles du gazage. Employé dans cette prétendue «chambre à gaz» de deux cent dix mètres carrés (en réalité: une simple morgue), le Zyklon B aurait adhéré au plafond, au plancher et aux quatre murs. Il aurait pénétré les corps des victimes et leurs muqueuses (comme, dans la réalité, il pénétrait les matelas et les couvertures à désinfecter, qu'il fallait battre pendant une heure à l'air libre pour en chasser le gaz). L'équipe chargée de vider la «chambre à gaz» de ses deux mille cadavres aurait été asphyxiée à son tour. Il lui aurait fallu, sans même un masque à gaz, s'engouffrer dans un bain de vapeurs d'acide cyanhydrique et y manipuler des corps encore tout imprégnés des restes d'un gaz mortel. On me dit bien que Höss ne se souciait pas de la santé des membres de cette équipe. Soit ! Mais comme ces hommes n'auraient pu faire leur travail, je ne vois pas qui aurait évacué la «chambre à gaz» pour laisser la place à de nouvelles fournées. Quant au «dispositif d'aération et de ventilation», je répète qu'il est celui des fours, ainsi que l'atteste le document NO-4473. D'ailleurs le Zyklon B est «difficile à ventiler» dans un vaste local et, de plus, il est explosible : on n'emploie pas d'acide cyanhydrique à proximité d'un four !

Quand Kremer et ses juges parlent de trois femmes fusillées à Auschwitz, ils ne disent rien d'in vraisemblable. En revanche, quand le même Kremer dit à ses juges qu'il a assisté à un gazage mais de loin, assis dans sa voiture, je ne le crois plus. Il précise en effet que la réouverture de la «chambre à gaz» s'opérait «un moment» après la mort des victimes<sup>a</sup>. Il y a là une impossibilité matérielle flagrante sur laquelle je ne reviendrai pas. Et puis, je constate que, pour tenter de nous expliquer une «confession», celle de Kremer, on s'appuie sur une autre «confession», celle, comme par hasard, de Höss. Le point troublant est que ces deux confessions s'infirmement plus qu'elles ne se confirment. Voyez de près la description à la fois des victimes, du cadre, des exécutants et du mode d'exécution.

On trouve plaisant que je réclame une expertise de ces «armes du crime» qu'auraient été les «chambres à gaz». On me fait remarquer qu'une chambre à gaz pourrait s'improviser en une minute dans un simple appartement. C'est une erreur. Une chambre à coucher ne peut devenir une chambre à gaz. Une asphyxie suicidaire ou accidentelle ne peut avoir de rapport avec une exécution par le gaz. Quand on veut tuer toute une foule de victimes avec un gaz quelconque et surtout avec de l'acide cyanhydrique, sans risquer soi-même d'être tué, de provoquer une explosion, etc., il doit falloir mettre au point une

---

a. *Justiz und NS-Verbrechen*, t. XIII (1975), p. 20.

machinerie extraordinairement compliquée. Il devient de plus en plus difficile de croire à l'existence de ces abattoirs humains qu'auraient été les «chambres à gaz». Tout récemment, les photos aériennes d'Auschwitz et de Birkenau (documents des Américains Dino A. Brugioni et Robert G. Poirier en dix-neuf pages et quatorze photos) pourraient bien avoir porté le coup de grâce à la légende de l'extermination. On possédait déjà d'assez nombreuses photos «terrestres» des «Krémas» d'Auschwitz et de Birkenau, sans compter les plans. La nature des bâtiments et leur emplacement semblaient exclure toute possibilité d'un usage criminel. Les photos aériennes confirmèrent cette impression. En 1944, même au plus fort de ce qu'ils appellent «la période de l'extermination», les Américains confessent leur surprise de ne pas voir ces fumées et ces flammes qui, dit-on, «jaillissaient continuellement des cheminées des crématoires et se voyaient à la distance de plusieurs *miles* ». Cette remarque, ils la font à propos de la photo du 25 août 1944 – lendemain de l'arrivée de cinq convois «à exterminer»<sup>b</sup>-, mais il semble bien qu'elle s'applique aussi aux autres photos: celles du 4 avril, du 26 juin, du 26 juillet et du 13 septembre 1944. En 1976, l'historien révisionniste Arthur R. Butz avait fait une remarque prémonitoire<sup>c</sup>. Il avait écrit que, vu les recherches industrielles avancées que les Allemands menaient dans le complexe d'Auschwitz, les Alliés possédaient certainement dans leurs archives des photos aériennes du camp. Il ajoutait que, si on ne s'empressait pas de nous révéler l'existence de ces photos, c'est que probablement celles-ci ne fournissaient pas de preuves à l'appui des accusations portées contre les Allemands.

Des historiens français viennent de condamner sorboniquement ceux qui se permettent de mettre en doute l'existence des «chambres à gaz» homicides. Depuis quatre mois je ne peux plus donner de cours à mon université. La LICA m'assigne en justice pour «falsification de l'histoire» et demande aux autorités de «suspendre [m]es enseignements [...] aussi longtemps que la justice n'aura pas statué<sup>d</sup>. » Mais personne, à ce que je vois, n'ose affronter à armes totalement égales le débat que je propose. Ma proposition est pourtant simple à satisfaire. Toute accusation devant se prouver, je demande qu'on soumette à l'épreuve d'une analyse historique de routine une preuve, une seule preuve précise, de l'accusation portée contre l'Allemagne sur le chapitre des «chambres à gaz». Par exemple, parmi toutes les «chambres à gaz» qu'on fait visiter aux pèlerins et aux touristes, que les accusateurs m'en désignent une qui, à leurs yeux, aient vraiment servi à tuer des hommes à un moment quelconque.

---

b. *Hefte von Auschwitz*, n° 8 (1964), p. 60-61.

c. *The Hoax of the Twentieth Century*, p. 150.

d. *Le Droit de vivre*, mars 1979, p. 9.

En attendant, je remercie le nombre croissant de ceux qui, surtout parmi les jeunes, m'apportent leur soutien. Jean-Gabriel Cohn-Bendit écrit: «Battons-nous donc pour qu'on détruise ces chambres à gaz que l'on montre aux touristes dans les camps où l'on sait maintenant qu'il n'y en eut point<sup>e</sup>.» Il a raison. Finissons-en avec la propagande de guerre. Les horreurs réelles suffisent. Il est inutile d'en rajouter.

---

[Lettre en droit de réponse adressées au *Droit de vivre*, publication de la LICRA, qui n'en a publié que de brefs extraits. Publié dans *VHVP*, p. 112-113.]

\*\*\*

2 mai 1979

### Répliques aux thèses révisionnistes

Dès les premiers procès pour «crimes de guerre» (des vaincus), procès instruits par les vainqueurs dans une atmosphère générale de haine hystérique, il s'est trouvé des accusés pour nier l'existence des «chambres à gaz» homicides. D'autres accusés, en très grand nombre, ont dit leur stupéfaction devant la «découverte» de pareils «faits». Il ne leur venait guère à l'idée que les vainqueurs avaient pu avoir l'immense aplomb de monter cette affaire de toutes pièces. Ils croyaient avec toute la présomption, sans doute, des gens du XX<sup>e</sup> siècle, que les procès de sorcellerie ne pouvaient appartenir qu'au passé. Aujourd'hui encore, en Allemagne et ailleurs, les procès où il peut être question de «chambres à gaz» et de «génocide» se déroulent dans une telle atmosphère et dans un tel entourage d'«information du public» que les accusés ont tout intérêt à plaider le vraisemblable (aux yeux des juges, de la presse, des pouvoirs) plutôt que le vrai. Les accusés de Majdanek (procès de Düsseldorf) n'ont pas encore osé dire qu'il n'y avait aucune «chambre à gaz» dans leur camp. Ils préfèrent, en accord avec leurs avocats (y compris le courageux Paul Bock)<sup>1</sup>, plaider qu'ils étaient personnellement en dehors du coup. Tout comme la sorcière d'autrefois, ils se gardent bien de nier l'existence du diable. La sorcière plaquait que certes le diable était bien là, mais sans doute au sommet de la colline, là où pour sa part elle n'était pas allée. Elle, elle s'était tenue au pied de la colline. (Voyez aussi l'affaire Lucien Léger et le chantage de M<sup>e</sup> Naud, révélé par M<sup>e</sup> Naud lui-même,

---

e. *Libération*, 5 mars 1979, p. 4.

1. Paul Bock, père de quatre enfants, a d'ailleurs reçu tant de menaces qu'il a... renoncé à continuer son travail ! Il a été remplacé par un collègue: M<sup>e</sup> Hohl. Voyez les hurlements poussés à l'occasion de la relaxe de quatre accusés ! Interventions auprès du gouvernement etc., trente-cinq ans après les faits !

éccœuré rétrospectivement d'avoir agi ainsi : «Léger, soyons sérieux ! Vous me voulez comme avocat ? Nous plaiderons coupables !»).

Depuis trente-quatre ans, les témoins à décharge de tous ces «criminels» vivent un véritable drame. Parmi eux, les auteurs révisionnistes. On ne compte plus les menaces, les chantages, les calomnies, les insultes, les agressions, les attentats qu'ils ont eu à subir. Mais, pour commencer, les historiens exterminationnistes ont essayé pendant trente ans de pratiquer la politique du silence à l'endroit des *écrits* des auteurs révisionnistes. Et puis, cette politique du silence s'est révélée en fin de compte impossible à maintenir. Il a fallu répliquer. On trouvera ces répliques dans *Le Monde Juif* (trois numéros) et les *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte* de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich (un numéro). Voyez également l'étude de J. Billig sur «la solution finale», mais cette étude ne contient pas, à proprement parler, de discussion des thèses révisionnistes.

*Le Monde Juif*: n° 78 (avril-juin 1975), p. 8-20, par Hermann Langbein, «Coup d'œil à la littérature néo-nazie».

– n° 86 (avril-juin 1977), p. 41-48 par Georges Wellers, «La “solution finale de la question juive”» et la mythomanie néo-nazie».

– n° 89 (janvier-mars 1978), p. 4-19, par Georges Wellers, «Réponse aux falsifications de l'histoire».

– *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, (*Heft* 4-1977), p. 735-775 de Martin Broszat, «Hitler und die Genesis der “Endlösung” (Aus Anlass der Thesen v. David Irving)».

Certains articles de Wellers et l'étude de J. Billig sont repris par les éditions de la fondation S. et Beate Klarsfeld (1979)

\*\*\*

21 mai 1979

## Lettre à M<sup>me</sup> Saunier-Seïté, ministre des Universités

[...]

A ma suspension de droit allait alors succéder une suspension de fait parfaitement illégale. La situation l'exigeait puisqu'on se déclarait incapable d'assurer le déroulement normal de mes cours. Le patron m'envoyait, le 29 janvier 1979, une lettre recommandée pour m'accuser de lâcheté (je n'avais pas osé affronter mes «contradicteurs», disait-il) et pour me faire savoir qu'un collègue assurerait mon cours de licence «jusqu'à la fin de cette année».

Tous ces événements se produisaient alors qu'allait s'ouvrir la succession de notre patron socialiste à la tête de l'université Lyon-II. Un candidat se présentait parmi d'autres: mon directeur d'U.E.R., avec lequel il était de notoriété publique que j'entretenais jusque-là d'excellentes relations. Mais l'ambition peut conduire à des égarements. Le nouveau candidat à la présidence faisait savoir publiquement que, dans mon affaire, il épousait les vues de l'ancien président. Il allait même plus loin. Il publiait dans un hebdomadaire de tendance socialiste un très long article, puis un texte en réponse à ma réponse, où j'étais présenté comme un homme médiocre, comme un enseignant ayant reçu autrefois non pas un «blâme» mais – nuance ! – des «reproches verbaux» pour de prétendus propos antisémites. Cette pure affabulation s'accompagnait d'une insinuation plus perfide et plus grave: *on insinuait que j'étais un professeur qui avait déserté son poste et qu'on payait à ne plus rien faire.*

J'élevais une vigoureuse protestation contre cette ignominie. On me proposait alors d'essayer de reprendre mes cours pour les deux dernières séances de l'année, soit le 7 et le 14 mai [1979]. J'acceptais immédiatement cette proposition sans égard pour les risques que j'aurais peut-être une fois de plus à courir.

Malheureusement, par un fait dont j'aimerais bien avoir l'explication, les manifestants étaient mis au courant de mon retour. Une fois de plus, le 7 mai, ils envahissaient les lieux et s'y déplaçaient comme à demeure. Comme d'habitude, aucun contrôle de cartes n'était même tenté à l'entrée de ma salle de cours, où je ne pouvais d'ailleurs accéder ce jour-là. Le 14 mai, les manifestants revenaient sur place. Cette fois-ci enfin, pour la dernière séance de l'année, on se décidait à pratiquer un contrôle des cartes. Je pouvais faire cours mais seulement à une étudiante, car une seule étudiante avait pu franchir le barrage des manifestants. C'est sur ce nouvel échec que se terminait une année universitaire où je n'avais pu en fin de compte, donner que trois cours de licence: les 6 et 13 novembre [1978] et le 14 mai [1979]. Pour ce qui est des autres enseignements (cours de maîtrise et de certificat

C 2), c'est clandestinement que j'ai pu les assurer dans l'arrière-salle d'un café de la ville à un petit groupe d'étudiants courageux.

Ce n'est pas vous, Madame, qui allez vous soucier de prendre ma défense.

Mon avocat a cherché à vous saisir de mon affaire quant il est devenu évident que les autorités de Lyon-II étaient incapables de la résoudre. A la même époque je crois savoir que les autorités de police vous ont fait savoir que j'étais en danger de mort. Vous êtes restée totalement insensible aux appels qui vous étaient lancés. Vous avez fait répondre qu'il nous fallait passer par la voie hiérarchique, c'est-à-dire par le recteur. Mais vous saviez que le recteur nous avait depuis longtemps déclaré qu'en vertu du principe de l'autonomie des universités il ne pouvait intervenir dans cette affaire.

Tout cela est dans l'ordre des choses. Je ne vois là ni complot, ni conjuration, mais un conformisme de fer. Aussi longtemps que j'ai paru rester dans le rang, j'ai été, paraît-il, un «très brillant professeur», un «chercheur très original», une «personnalité exceptionnelle». Du jour où j'ai heurté le tabou des «chambres à gaz», ma situation professionnelle est devenue intenable. Aujourd'hui, je me vois contraint à solliciter de votre haute bienveillance ma relégation dans l'enseignement par correspondance.

---

[Publié dans *VHVP*, p. 120-122.]

\*\*\*

16 juin 1979

### **Débat à la télévision suisse italienne (Lugano) sur les "chambres à gaz" et le "génocide": légende ou réalité ?**

Le mardi 17 avril 1979, la TV de Lugano a enregistré une émission d'une durée de trois heures sur le sujet suivant: «Les crimes nazis, quelle vérité historique ?»

Cette émission a été intégralement diffusée le vendredi 19 avril 1979 sous le contrôle d'un notaire-huissier constatant l'absence de toute coupure ou insertion.

L'émission était dirigée par MM. Leandro Manfrini et Willy Baggi.

Défendaient la thèse de l'imposture (thèse révisionniste):

- M. Robert Faurisson, maître de conférences à l'université Lyon-II (spécialité: Critique de textes et documents);
- M. Pierre Guillaume, libraire-éditeur à Paris de «La Vieille Taupe» (révolutionnaire) (spécialité: œuvre de Paul Rassinier);

Défendaient la thèse de la réalité des «chambres à gaz» et du «génocide» (thèse exterminationniste):

- M<sup>me</sup> L. Rolfi, ancienne déportée de Ravensbrück;
- M<sup>me</sup> Tedeschi, ancienne déportée juive d'Auschwitz-Birkenau,

– M. Enzo Collotti, auteur de *Germania Nazista* (éditions Einaudi, de Turin);

– Dr Wolfgang Scheffler, de Berlin, collaborateur de l'Institut d'histoire Contemporaine de Munich, expert de la question des « crimes nazis » auprès des tribunaux de la R.F.A. ;

Cette émission, tout à fait exceptionnelle, a suscité un tel intérêt qu'elle sera à nouveau diffusée le dimanche 6 mai 1979 à 9 h.

Ouvrage (nouveau) montré au début de cette émission: *Der Auschwitz Mythos (Legende oder Wirklichkeit ?)*, par Wilhelm Stäglich.

\*\*\*

16 juin 1979

### Répression et censure en R.F.A

1°) Dr Wilhelm Stäglich, magistrat à Hambourg, publie un court témoignage sur Auschwitz en 1973. Il prend sa retraite. Il est condamné à voir le montant de sa retraite amputé d'un cinquième pendant cinq ans. Motif: par son témoignage il a porté atteinte au crédit de la magistrature (« Ansehen der Richterschaft »). Jugement du 1<sup>er</sup> juillet 1975 du Richterdienstsenat bei dem Hanseatischen Oberlandsgericht). Il fait appel du jugement auprès de la *Richterdienstkammer bei dem Landgericht Hamburg*. Celle-ci rend son jugement le 22 avril 1977. Un point, parmi d'autres, des attendus de ce jugement (lui aussi défavorable à W. Stäglich) mérite attention: comme W. Stäglich faisait valoir que des auteurs niaient qu'Auschwitz fût un camp d'extermination (doté de « chambres à gaz » notamment) et comme il citait, à propos l'Américain Arthur R. Butz pour son livre sur *L'Imposture du siècle* et le Français Robert Faurisson pour sa déposition écrite sur le même sujet, le tribunal se débarrassait d'un mot, d'un seul mot, de Butz et de Faurisson en faisant savoir qu'il s'agissait de... pseudonymes. Le texte porte « Butz pseudonyme » et « Faurisson pseudonyme ». Or Butz s'appelle bien Butz et Faurisson s'appelle bien Faurisson. La déposition écrite de Faurisson portait même la signature légalisée de son auteur. Tampon et cachet émanaient de la mairie du septième arrondissement de Lyon, à la date du 3 novembre 1976. Il est à noter que ce type de législation française est valable en Allemagne. Dans son mémoire du 21 juin 1977, l'avocat de W. Stäglich, tentant un nouveau recours auprès d'une autre instance faisait valoir que cet argument des pseudonymes était particulièrement inadmissible. Il apportait de nouveaux arguments en faveur du point suivant: Butz s'appelle Butz et Faurisson s'appelle bien Faurisson. En vain. La nouvelle instance repoussait la demande de W. Stäglich. Cette fois-ci Faurisson n'était même plus mentionné, ni sans doute Butz (je n'ai pas le texte du jugement);

2°) En 1979 le même W. Stäglich publie un gros ouvrage sur *le Mythe d'Auschwitz. Légende ou réalité ?* On se dispose, semble-t-il, à le poursuivre en justice;

3°) L'historien anglais David Irving écrit directement en allemand un très gros manuscrit intitulé : «Hitler und seine Feldherren». Un contrat d'édition est signé avec Ullstein Verlag à Berlin (Groupe Axel Springer). Irving corrige les épreuves et donne le bon à tirer. Le livre est publié. David Irving découvre alors avec stupeur qu'on a très gravement amputé et remanié son texte. Il faut dire que D. Irving, qui croit comme presque tout le monde à la thèse de l'extermination, mais qui s'est concentré sur la personne et les actes de Hitler, n'a rien trouvé qui lui permette de dire que Hitler ait la moindre responsabilité dans une extermination quelconque. Alors, cela, il le dit. Il ajoute que, puisque cette extermination est néanmoins un fait, c'est que le coupable est ailleurs. Il en déduit que le coupable est sans doute Himmler, lequel aurait caché tout cela à Hitler. Cette thèse marque, à mon avis, la bonne fois et la candeur de D. Irving. Le jour où D. Irving étudia Himmler comme il a étudié Hitler, il trouvera peut-être que Göbbels était coupable. Et ainsi de suite. Toujours est-il que son éditeur a dû trouver que D. Irving faisait l'apologie de Hitler. Avec un beau sang-froid il a, sans en avertir l'auteur, gravement transformé le texte. D. Irving a été contraint d'interdire toute nouvelle impression. Puis, il a publié son travail aux États-Unis, en anglais, sous le titre de *Hitler's War*. Voici ce qu'il écrit dans son introduction, à la page XVII à propos de l'éditeur allemand d'Ullstein Verlag : «[...] le responsable de l'édition trouva maints de mes arguments détestables et mêmes dangereux et sans m'en informer il les supprima ou même les changea du tout au tout : dans *leur* texte imprimé Hitler n'avait pas dit à Himmler qu'il ne devait y avoir «pas de liquidation» des juifs (le 30 novembre 1941); il lui avait dit de ne pas utiliser le mot «liquider» publiquement en relation avec leur programme d'extermination. C'est ainsi qu'on falsifie l'histoire ! (Ma proposition de publier la note d'Himmler en fac-similé avait été ignorée). J'interdis toute nouvelle impression du livre, deux jours après sa sortie en Allemagne. Pour expliquer leurs actions, les éditeurs berlinois soutinrent que mon manuscrit exprimait des vues qui étaient un «affront à l'opinion historique établie» (*an affront to established historical opinion*) dans leur pays »;

4°) En juillet 1978, il s'est tenu à Aschaffenburg (R.F.A.) un colloque d'historiens spécialistes de Hitler. D'après un hebdomadaire d'extrême droite, D. Irving a été conspué et n'a pas pu développer sa thèse<sup>1</sup>. Le modérateur n'a rien pu y faire. La télévision a gommé l'incident. Je suppose que D. Irving a connu là le traitement que j'ai moi-même connu au colloque de Lyon consacré à «Églises et Chrétiens de France dans la seconde guerre

---

1. *National Zeitung*, 14 juillet 1978, page 1.



mondiale», le 29 janvier 1978. Je n'ai pu parler que deux minutes et cinquante-cinq secondes sur le mythe des «chambres à gaz». J'ai été interrompu. La salle a éclaté en huées et en protestations. J'ai été insulté. La presse était là. Elle n'a rien rapporté. En novembre 1978, «mon affaire» éclatait en France. C'est alors que la presse révélait qu'elle connaissait mon opinion depuis longtemps mais qu'en accord avec les universitaires elle avait décidé de ne pas toucher mot de mon intervention. Quant aux organisateurs ils m'avaient fait savoir – en réponse à une question que je leur posais le lendemain du 29 janvier – qu'ils se réservaient de consigner ou de ne pas consigner le texte de mon intervention dans les actes officiels du colloque ;

5°) Hellmut Diwald est professeur d'histoire à l'université d'Erlangen (RFA). Il publie en 1978 une *Histoire des Allemands (Geschichte der Deutschen)* chez Propyläen Verlag à Berlin (Groupe Axel Springer). Dans les pages 163 à 165, il exprime un certain nombre de vues hétérodoxes. Il écrit notamment à la page 165 que «malgré toute la littérature» consacrée au sujet on ne voit pas encore bien clairement ce qu'il s'est réellement passé dans les années 1940 à 1945 du point de vue de la «solution finale». Le passage serait trop long à citer. Ce qui en ressort, c'est que H. Diwald paraît sceptique sur le sujet de la réalité du «génocide». Vive émotion en Allemagne. Heinz Galinski, président de la communauté juive allemande (officielle) exprime son émotion en des termes tels qu'Axel Springer se hâte d'annoncer que le livre de H. Diwald va faire l'objet d'une édition révisée «en une forme changée et améliorée». Effectivement, dans sa seconde édition, les pages 163 à 165 sont refondues, une photographie montrant des cadavres dans un camp de concentration est ajoutée et on peut lire notamment que la réalité de l'extermination systématique des Juifs n'est en rien discutable («*An der Tatsache der systematischen Vernichtung der Juden [...] ist nichts strittig*»). Je crois savoir que H. Diwald n'a pas rédigé ce nouveau texte. C'est un point à éclaircir ;

6°) La traduction en allemand du livre de l'Américain R. Butz vient d'être inscrite sur la liste des ouvrages «dangereux pour la jeunesse», ce qui en rend la vente ou la diffusion tout à fait aléatoires (même la vente par correspondance en est interdite).

(Dernière minute : Stäglich poursuivi pour préface au *Mensonge d'Auschwitz* de Christophersen, poursuivi aussi. Le précédent préfacier (M<sup>e</sup> Manfred Röder) radié du barreau et contraint à l'exil. Mais attention, Röder a aussi une action politique.)

\*\*\*

30 juin 1979

## Justice française (suite)

- Le conseil d'État a jugé que je n'avais jamais rien publié (!) et cela de mon propre aveu (!).
- M<sup>me</sup> Rozès (tribunal de grande instance de Paris) a jugé que j'avais été diffamé par le *Matin de Paris*; elle m'a accordé le franc symbolique de dommages-intérêts mais elle m'a refusé l'insertion du jugement dans la presse ainsi que le droit de réponse. «En raison des circonstances particulières [lesquelles ?] de la cause» il ne lui a pas paru «opportun d'ordonner la publication sollicitée» !
- C'est elle qui me jugera dans l'affaire que m'intentent sept associations qui m'accusent de dommages par falsification de la Vérité historique.
- Le parquet de Lyon a classé sans suite ma plainte pour violences ainsi que ma plainte pour entraves à la liberté de travail.
- Le tribunal administratif de Paris n'a jamais étudié ma requête de mars 1975. Aucune suite ne lui a été donnée.

*Le Progrès*, 30 juin 1979, p.3 :

### **M. Faurisson débouté dans une procédure contre «Le Progrès»**

M. Robert Faurisson, professeur à l'université de Lyon-II, qui réfute notamment l'existence des chambres à gaz durant la seconde guerre mondiale, vient d'être débouté dans une procédure engagée contre *Le Progrès de Lyon*, pour « refus du droit de réponse ».

M. Faurisson avait demandé au tribunal de police de Lyon de déclarer la société éditrice du «Progrès» coupable de la contravention de refus d'insertion prévue par la loi

du 29 juillet 1981 ». Il demandait à répondre à un article du quotidien publié le 18 novembre 1978, sous le titre : «L'université de Lyon-II rejette les affirmations scandaleuses de M. Faurisson. »

Dans la procédure introduite par son avocat, M<sup>e</sup> Daniel Burdeyron, M. Faurisson reprochait notamment aux journalistes du *Progrès* «leur collusion depuis trente-cinq ans avec les milieux officiels et officieux, pour travestir la vérité historique sur l'existence des chambres à gaz ».

Pour sa part, le *Progrès* s'était refusé à publier le texte du professeur, estimant qu'il ne pouvait se transformer en «tribune pour des thèses qui voudraient réduire les atrocités nazies à un mythe ».

Le tribunal a débouté M. Faurisson, considérant que sa lettre au *Progrès* «contenait des affirmations contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre moral». {Note de Faurisson : C'est exact. Le juge (M<sup>me</sup> Baluze-Frchet) précise même par exemple : – «Attendu que les chambres à gaz ont existé, et que le simple fait de vouloir faire insérer dans un quotidien un article dont l'auteur se pose la question de leur existence porte atteinte au respect des bonnes mœurs.»}

M. Faurisson, selon son avocat, a l'intention de faire appel.

\*\*\*

Juillet 1979

### [Sur un conflit avec *Le Progrès de Lyon* ]

Le 17, puis, à nouveau, le 18 novembre 1978, Robert Faurisson, maître de conférences à l'université Lyon-II est vivement pris à partie par le journal *le Progrès de Lyon*. Il envoie une lettre au journal en «droit de réponse». Le journal refuse de publier sa lettre. R. Faurisson saisit la justice. Le jugement est rendu le 27 juin 1979 par le tribunal de police de Lyon. Le juge (unique) est M<sup>me</sup> Baluze-Frchet. R. Faurisson est débouté. Dans son numéro du 30 juin 1979, le journal résume ainsi l'affaire : «Le tribunal a débouté M. Faurisson considérant que sa lettre au *Progrès* "contenait des affirmations contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre moral".» Ce résumé est exact. Le professeur est accusé de porter atteinte aux bonnes mœurs, c'est-à-dire à «l'ensemble des règles morales auxquelles la société ne permet pas qu'il soit dérogé». Il porte aussi atteinte à «l'ordre moral», qui n'est pas à confondre avec «l'ordre public». Il faut sans doute remonter au temps du second Empire et à la législation en vigueur vers 1850 en France pour trouver mention de cet «ordre moral». Les poursuites entamées contre Baudelaire et Flaubert ont dû l'être plus ou moins au nom de cet ordre-là. Au début de la

III<sup>e</sup> République, les nostalgiques de la monarchie donnèrent le nom d'«ordre moral» à la politique conservatrice définie par le duc de Broglie le 26 mai 1873 et qui devait préparer la restauration de la monarchie. Appuyée sur l'Église, elle entraîna des mesures antirépublicaines (destitution de fonctionnaires républicains, etc.). Cette politique fut celle du maréchal de Mac-Mahon. Bref, «ordre moral» ne désigne plus, depuis longtemps, qu'une politique totalement réactionnaire ou rétrograde. On ne se vante plus guère d'être un défenseur de l'«ordre» et encore moins de «l'ordre moral». M<sup>me</sup> Baluze-Frchet reproche au professeur les deux phrases suivantes :

1.- «[...] quatorze ans de réflexion et quatre ans d'une enquête minutieuse [...] m'ont conduit à déclarer le 29 janvier 1978 aux participants d'un colloque d'historiens qui s'est tenu à Lyon que les massacres en prétendues "chambres à gaz" sont un mensonge historique.»

2.- «[...] La question est de savoir s'il est vrai ou s'il est faux que les "chambres à gaz" hitlériennes ont existé réellement.»

M<sup>me</sup> le Juge déclare : «Ces dires sont contraires aux bonnes mœurs». Elle ajoute : «... il est constant que des millions de personnes, plus particulièrement juives, sont mortes dans les camps concentrationnaires nazis, victimes de différentes "machines à tuer", dont les chambres à gaz».

M<sup>me</sup> le Juge poursuit : «Les chambres à gaz ont existé et [...] le simple fait de vouloir faire insérer dans un quotidien un article dont l'auteur se pose la question de leur existence porte atteinte aux bonnes mœurs.»

M<sup>me</sup> le Juge va encore beaucoup plus loin. Elle reproche au professeur d'avoir porté atteinte à «l'honneur des membres du gouvernement, et principalement à son chef». Ce chef est M. Raymond Barre, dont le fief électoral se situe à Lyon.

Qu'a fait Robert Faurisson pour porter atteinte à l'honneur d'aussi estimables personnes ?

La réponse est donnée par M<sup>me</sup> le Juge. R. Faurisson, à qui ses collègues historiens se permettaient de faire la morale, leur rappelait deux choses :

a) Ils avaient, de leur propre aveu, obtenu de la presse locale et, en particulier, du *Progrès de Lyon*, qu'on fasse silence sur les déclarations de R. Faurisson au colloque de Lyon de janvier 1978 ;

b) ils savaient tous parfaitement que le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale (de MM. Henri Michel et Claude Lévy), comité directement rattaché au Premier ministre, chef du gouvernement, cachait depuis cinq ans le nombre véritable des véritables déportés de France.

R. Faurisson avait donc écrit à la meute de ses détracteurs et donneurs de leçons de morale : « Je traite de lâches ceux qui affectent d'ignorer cette pure et simple rétention de documents. » Il avait ajouté à l'adresse du journal qui joignait sa voix à celles des détracteurs (et qui, depuis trente-cinq ans, entretenait ses lecteurs d'une histoire mythique de la dernière guerre) le reproche suivant : « Je vous reproche un silence et une collusion avec toutes sortes de pouvoirs officiels ou officieux depuis trente-cinq ans. »

R. Faurisson avait aussi rappelé que le comité fonctionnait avec l'argent du contribuable et que, si ce Comité cachait les résultats de son enquête de vingt ans, c'était, du propre aveu de M. Henri Michel, pour « éviter des heurts possibles avec certaines associations de déportés <sup>1</sup> » et parce que la publication de ces résultats « risquerait de susciter des réflexions désobligeantes pour les déportés <sup>2</sup>. » A aucun moment, R. Faurisson ne parlait de « membres du gouvernement » (au pluriel). Il écrivait seulement : « Ce comité officiel est directement rattaché au premier ministre. » Cette précision figure constamment et en gros caractères sur les publications du comité en question. M<sup>me</sup> le Juge, pour terminer, stigmatise, d'une façon générale, dans la lettre du professeur, ce qu'elle appelle « les passages contraires à l'ordre moral » : ces passages qu'elle a cités et commentés.

---

[Publié dans *VHVP*, p. 114-115.]

\*\*\*

Août 1979

**Interview de Robert Faurisson à *Storia illustrata*,**  
août 1979, n° 261  
réalisée par Antonio Pitamitz

*[Cette interview a été revue, corrigée et annotée par l'auteur pour la présente édition [dans VHVP en 1980]. Les notes sont placées à la fin de l'interview. Quelques corrections de forme ont été apportées par l'auteur en 1997. [NdÉ]*

*S. I. : Monsieur Faurisson, depuis quelque temps en France, et pas seulement en France, vous vous trouvez au centre d'une âpre polémique à la suite de certaines choses que vous avez affirmées au sujet de celle qui est encore l'une des pages les plus sombres de l'histoire de la deuxième guerre mondiale. Nous parlons de l'extermination des juifs de la part des nazis. En particulier,*

---

1. *Bulletin* [confidentiel] *d'histoire de la seconde guerre mondiale*, n° 209.

2. *Id.*, n° 212, avril 1974.

*l'une de vos affirmations paraît aussi tranchante qu'incroyable. Est-il vrai que vous niez que les chambres à gaz aient jamais existé ?*

R.F. : C'est exact. Je dis, en effet, que ces fameuses «chambres à gaz» homicides ne sont qu'un bobard de guerre. Cette invention de la propagande de guerre est comparable aux légendes de la première guerre mondiale répandues sur le compte de «la barbarie teutonne». On accusait déjà les Allemands de crimes parfaitement imaginaires: enfants belges aux mains coupées, Canadiens crucifiés, cadavres transformés en savon<sup>1</sup>... Les Allemands n'étaient sans doute pas en reste sur le compte des Français.

Les camps de concentration allemands ont réellement existé mais tout le monde sait bien que ce n'est pas une originalité allemande. Les fours crématoires ont, eux aussi, existé dans certains de ces camps, mais l'incinération n'est pas plus grave ou plus criminelle que l'inhumation. Les fours crématoires constituaient même un progrès du point de vue sanitaire là où il y avait des risques d'épidémies. Le typhus a exercé ses ravages dans toute l'Europe en guerre. La plupart des cadavres qu'on nous montre si complaisamment en photos sont manifestement des cadavres de typhiques. Ces photos illustrent le fait que des internés – et parfois aussi des gardiens – sont morts du typhus. Elles ne prouvent rien d'autre. Insister sur le fait que les Allemands utilisaient parfois des fours crématoires n'est pas d'une grande honnêteté. On table, en faisant cela, sur la répulsion ou la sourde inquiétude des gens habitués à l'inhumation et non à l'incinération. Imaginez une population océanienne habituée à brûler ses morts; dites-lui que nous enterrons les nôtres; vous paraîtrez une sorte de sauvage. Peut-être même vous soupçonnera-t-on de mettre en terre des personnes «plus ou moins vivantes». On fait preuve de complète malhonnêteté quand on nous présente, de la même façon, comme «chambres à gaz» homicides les autoclaves destinés en réalité à la désinfection des vêtements par le gaz. Cette accusation jamais clairement formulée a été abandonnée mais dans certains musées ou dans certains livres on ose encore nous montrer la photo d'un de ces autoclaves situés à Dachau,

---

1. Cette légende absurde (interrogez là-dessus un anatomiste, un chimiste, un spécialiste quelconque) a été reprise, mais sans grand succès, à propos de la seconde guerre mondiale. S'il faut en croire Gitta Sereny, les responsables allemands de l'investigation des «crimes nazis» (*Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung NS-Verbrechen*) ont «infirmé» l'information selon laquelle les nazis avaient pu utiliser des corps de juifs pour en faire du savon ou des engrais. (Ces responsables travaillent à Ludwigsburg sous la direction du procureur général Adalbert Ruckerl, exterminationniste convaincu.) Gitta Sereny rapporte ce fait dans *Into That Darkness* en note 2 de la page 150 de la traduction française: *Au fond des ténèbres*. Cependant, s'il faut en croire Pierre Joffroy, des «barres de savon juif» se trouvent aujourd'hui enterrées dans le cimetière juif de Haïfa (Israël). En effet, Pierre Joffroy, dans un article consacré à Anne Frank, évoquait en 1956 «ces quatre barres de "savon juif" fabriquées avec des cadavres dans les camps d'extermination et qui, trouvées en Allemagne, furent revêtues d'un linceul, en 1948, et pieusement ensevelies selon les rites dans un coin du cimetière de Haïfa (Israël)».

avec sur le devant un soldat en uniforme américain en train de déchiffrer... l'horaire des gazages <sup>1</sup> !

Une autre forme de gazage a réellement existé dans les camps allemands : c'est le gazage des bâtiments pour y exterminer la vermine. On utilisait alors ce fameux Zyklon B autour duquel s'est bâtie une fantastique légende. Le Zyklon B, dont la licence remonte à 1922 <sup>2</sup>, est encore utilisé aujourd'hui, notamment pour la désinfection des immeubles, des baraquements, des silos, des navires, mais aussi pour la destruction des terriers de renards ou des nuisibles de toutes sortes <sup>3</sup>. Il est très dangereux à manier car, comme l'indique la lettre «B», il s'agit de «Blausäure», c'est-à-dire d'acide bleu, ou acide cyanhydrique, encore appelé acide prussique. Soit dit en passant, il est à noter que les Soviétiques, se méprenant sur le sens de cette lettre, ont accusé les Allemands d'avoir tué des déportés avec du Zyklon A et avec du Zyklon B <sup>4</sup> !

**[Rectification de 1997 :** il existait différentes catégories de Zyklon, désignés par les lettres «A», «B», «C», «D». Les Soviétiques avaient donc raison de parler de «Zyklon A».]

Mais venons-en aux prétendues «chambres à gaz» homicides. Jusqu'en 1960 j'ai cru à la réalité de ces abattoirs humains où, selon des méthodes industrielles, les Allemands auraient tué des internés en quantités industrielles. Puis, j'ai appris que certains auteurs jugeaient contestable la réalité de ces «chambres à gaz» : parmi eux, Paul Rassinier, qui avait été déporté à Buchenwald et à Dora. Ces auteurs ont fini par former un groupe d'historiens se qualifiant de «révisionnistes». J'ai étudié leurs arguments. Bien entendu, j'ai étudié aussi les arguments des historiens officiels. Ces derniers croient à la réalité des exterminations dans les «chambres à gaz». Ils sont, si l'on veut, des «exterminationnistes»<sup>5</sup>. Pendant de longues années j'ai minutieusement confronté les arguments des uns et des autres. Je me suis rendu à Auschwitz, à Majdanek et au Struthof. J'ai cherché, mais en vain, une seule personne capable de me dire : «J'ai été interné dans tel camp. J'y ai vu, de mes yeux vu, un bâtiment qui était à coup sûr une chambre à gaz.» J'ai lu beaucoup de livres et de documents. Pendant des années, j'ai étudié les archives du CDJC de Paris. Il va de soi que je me suis particulièrement inté-

---

1. Voyez cette photo de l'U.S. Army qui a fait le tour du monde et qu'Arthur R. Butz reproduit à la page 191 de *The Hoax of the Twentieth Century*, 1979.

2. «[...] für die Degegesch vom 20. Juni 1922 ab vom Reichspatentamt patentiert» (*Justiz und NS-Verbrechen*, Tome XIII [1975], p. 137).

3. «Un gaz contre les renards», *Le Quotidien de Paris*, 2 septembre 1977. Voyez aussi une revue de chasse : *Le Saint-Hubert*, avril 1979, p. 180-181, «Méthodes de réduction de la population vulpine».

4. Je ne suis pas actuellement en mesure de prouver ce que j'avance là. J'ai découvert ce point dans les archives du CDJC de Paris dont l'entrée m'est interdite depuis janvier 1978 en raison de mes opinions en matière d'histoire.

5. Cette expression semble avoir été créée par le groupe de chercheurs suédois réuni à Täby (Suède) autour de Ditleb Felderer et qui prépare un ouvrage sur «le mensonge d'Auschwitz» qui sera intitulé *Auschwitz Exit*.

ressé aux procès dits de « crimes de guerre ». J'ai porté une attention toute spéciale à ce qu'on me présentait comme étant des « aveux » de la part de SS ou d'Allemands quelconques. Je ne vais pas vous énumérer ici les noms de tous les spécialistes que j'ai consultés. Chose curieuse d'ailleurs : il suffisait bien souvent de quelques minutes de conversation pour que les « spécialistes » en question me déclarent : « Vous savez, je ne suis pas un spécialiste des chambres à gaz. » Chose encore plus curieuse : il n'existe à ce jour aucun livre, ni même aucun article de l'école « exterminationniste » sur les « chambres à gaz ». Je sais qu'on pourrait peut-être me citer certains titres mais ces titres sont trompeurs<sup>1</sup>. En réalité, dans la formidable montagne d'écrits consacrés aux camps allemands, il n'existe rien sur ce qui fait leur originalité intrinsèquement perverse ! Aucun « exterminationniste » n'a écrit sur les « chambres à gaz ». Tout au plus peut-on dire que Georges Wellers, du CDJC, a essayé d'en parler en essayant de plaider pour la véracité partielle du document Gerstein à propos de la « chambre à gaz » de Belzec<sup>2</sup>.

En revanche, les révisionnistes, eux, ont passablement écrit sur ces « chambres à gaz », pour dire que leur existence était douteuse ou pour affirmer qu'elle était franchement impossible. Mon opinion personnelle rejoint l'opinion de ces derniers. L'existence des « chambres à gaz » est *radicalement* impossible. Mes raisons sont d'abord celles qu'ont accumulées les révisionnistes dans leurs publications. Elles sont ensuite celles que j'ai moi-même trouvées et que je qualifierais de matérielles, de basement et bêtement matérielles.

J'ai pensé qu'il fallait commencer par le commencement. Vous savez qu'en général on met longtemps à s'apercevoir qu'on aurait dû commencer par le commencement. Je me suis dit que nous parlions tous de « chambres à gaz » comme si nous savions clairement le sens de ces mots. Parmi tous ceux qui prononcent des phrases, des discours ou des jugements dans lesquels apparaît cette expression de « chambre à gaz », combien de gens savent-ils de quoi ils parlent ? J'ai vite fait de noter que beaucoup de personnes commettaient une erreur des plus grossières. Ces personnes se représentaient une « chambre à gaz » comme une réalité au fond assez proche d'une simple chambre à coucher sous la porte de laquelle il passe du gaz domestique. Ces personnes oubliaient qu'une exécution par le gaz est, par définition, profondément différente d'une simple asphyxie suicidaire ou accidentelle. Dans le cas d'une exécution, il faut écarter soigneusement tout risque de malaise, d'empoisonnement ou de mort pour l'exécutant et pour son entourage. Ce risque est à écarter avant, pendant et après l'exécution. Les difficultés techniques que cela implique sont

---

1. Parmi ces titres trompeurs on peut citer, de P.-S. Choumoff, *Les Chambres à gaz de Mauthausen*.

2. G. Wellers, « La "solution finale de la question juive"... », p. 41-84. Cet article porte le titre, en anglais, de « Reply to the Neo-Nazi Falsification of Historical Facts concerning the Holocaust ».



importantes. J'ai voulu savoir comment on gazait les visons d'élevage, comment on gazait les terriers de renards, comment aux États-Unis on exécutait par le gaz un condamné à mort. J'ai constaté que dans la très grande majorité des cas on employait pour cela l'acide cyanhydrique. Or, c'est précisément avec cela que les Allemands gazaient leurs baraquements et c'est avec ce gaz qu'ils étaient censés tuer des groupes d'individus ou des foules humaines. J'ai donc étudié ce gaz. J'ai voulu en connaître l'emploi en Allemagne et en France. J'ai consulté des textes ministériels régissant l'usage de ce produit hautement toxique. J'ai eu la chance de découvrir dans les archives industrielles allemandes rassemblées par les Alliés à Nuremberg des documents sur le Zyklon B ou acide cyanhydrique.

Puis, j'ai relu de près certains témoignages, certains aveux ou certains jugements de tribunaux alliés ou allemands sur la mise à mort des détenus par le Zyklon B. Et là j'ai reçu un choc. Ce choc, vous allez le recevoir à votre tour. Je vais d'abord vous lire le témoignage ou l'aveu de Rudolf Höss<sup>1</sup>. Ensuite, je vous dirai quelques résultats de mon enquête, basement matérielle, sur l'acide cyanhydrique et le Zyklon B. (Sachez que R. Höss a été l'un des trois commandants successifs d'Auschwitz. Tous les trois ont été pris et interrogés par les Alliés. Seul R. Höss a laissé une «confession» que nous devons à ses geôliers polonais.)

Dans cette confession, la description du gazage est remarquablement brève et vague, mais il faut savoir que tous ceux qui ont prétendu avoir assisté à ce genre d'opération sont aussi vagues et brefs (avec, en plus, toutes sortes de contradictions sur certains points). R. Höss écrit : «Une demi-heure après

---

1. Le camp d'Auschwitz a eu trois commandants successifs : Rudolf Höss, Arthur Liebehenschel et Richard Baer. Le premier a été interrogé par les Anglais, puis par les Polonais, qui l'ont exécuté ; le deuxième a été exécuté par les Polonais ; le troisième est subitement mort en prison alors que se préparait le fameux «Procès d'Auschwitz» à Francfort (1963-1965). A eux seuls, les Polonais semblent avoir interrogé et jugé six cent dix-sept personnes (nazies ou alliées des nazis) en rapport avec la question d'Auschwitz ; ce chiffre est donné par Hermann Langbein à la page 993 de *Der Auschwitz-Prozess*. De leur côté les Français, les Anglais et les Américains ont souvent eu à interroger ou à juger d'anciens gardiens d'Auschwitz. Il est surprenant que, de la masse énorme de ces interrogatoires et procès, il soit sorti une quantité aussi dérisoire de renseignements sur les prétendus massacres en «chambres à gaz». A ma connaissance on n'a jamais fait mention d'«aveux» ou même d'un renseignement quelconque de la part de Liebehenschel ou de Baer sur les «chambres à gaz». Le vrai «procès des chambres à gaz» d'Auschwitz a été – on ne le dira jamais assez – celui des architectes Walter Dejaco et Fritz Ertl à Vienne (Autriche) en 1972.

Ce procès déclenché par Simon Wiesenthal et présenté comme une affaire sensationnelle devait très vite apparaître comme un fiasco pour l'accusation. Les deux hommes à qui l'on reprochait d'avoir «construit et réparé les gigantesques chambres à gaz et fours crématoires d'Auschwitz-Birkenau» surent apparemment démontrer en techniciens que, s'ils avaient effectivement construit ou fait construire les fours crématoires, ils ne risquaient certes pas d'avoir dessiné des plans de «chambres à gaz» mais seulement des plans des chambres froides qui flanquaient ces fours crématoires. Les deux architectes furent acquittés.

avoir lancé le gaz, on ouvrait la porte et on mettait en marche l'appareil de ventilation. On commençait immédiatement à extraire les cadavres.» J'appelle votre attention sur le mot «immédiatement»; en allemand: «*sofort*». R. Höss ajoute que l'équipe chargée de manipuler et d'extraire deux mille cadavres de la «chambre à gaz» jusqu'aux fours crématatoires faisait ce travail «en mangeant et en fumant»; donc, si je comprends bien, sans porter de masque à gaz. Cette description heurte le simple bon sens. Elle implique qu'il serait possible d'entrer sans aucune précaution dans un local saturé d'acide cyanhydrique pour y manipuler (à mains nues ?) deux mille cadavres cyanurés dans lesquels il est probable qu'il reste du gaz mortel<sup>1</sup>. Il doit sans doute rester du gaz dans les chevelures (qui seront, paraît-il, tondues après l'opération), dans les muqueuses et aussi entre les cadavres amoncelés. Quel est le ventilateur surpuissant capable de faire disparaître instantanément tant de gaz flottant dans l'air ou dissimulé ça et là ? Même si ce ventilateur existait, il faudrait bien qu'un test de disparition de l'acide cyanhydrique avertisse l'équipe que le ventilateur a effectivement rempli son office et que, par conséquent, la voie est libre. Or, il est manifeste que dans la description de Höss nous avons affaire à un ventilateur magique qui agit instantanément et avec une telle perfection qu'il n'y a place pour aucune crainte, ni aucune vérification.

---

1. [R. Höss], *Kommandant in Auschwitz. Autobiographische Aufzeichnung*. C'est à la page 166 de ce livre, dans le fragment de confession que Höss aurait rédigé en novembre 1946, que se trouve le passage suivant : «*Eine halbe Stunde nach den Einwurf des Gases wurde die Tür geöffnet und die Entlüftungsanlage eingeschaltet. Es wurde sofort mit dem Herausziehen der Leichen begonnen.*» Et c'est à la page 126 du livre, dans le fragment daté de février 1947, qu'il est dit que l'équipe chargée de sortir les cadavres des «chambres à gaz» faisait ce travail avec une «morne indifférence» «*mit einer stumpfen Gleichmütigkeit*» «comme s'il s'agissait de n'importe quelle besogne quotidienne («*als wenn es irgend etwas alltägliches wäre*»). Höss est censé ajouter : «*Beim Leichenschleppen assen sie oder rauchten.*» Autrement dit : «Tout en traînant les cadavres, ils mangeaient ou fumaient.» Pour Höss, ils ne cessaient d'ailleurs de manger. Ils mangeaient quand ils extrayaient les cadavres hors des chambres, quand ils enlevaient les dents en or, quand ils coupaient les cheveux, quand ils traînaient leur charge vers les fosses ou vers les fours. Höss ajoute même cette énormité : «Aux fosses ils entretenaient le feu, ils arrosaient [les cadavres] avec la graisse qui s'accumulait, ils fouillaient dans les montagnes de cadavres en feu pour faciliter l'arrivée de l'air.» Il ne nous dit pas comment la graisse faisait pour n'être pas brûlée elle-même (on ne *rôtit* pas les corps à la broche comme s'il s'agissait de poulets mais on les *carbonise* en tas accumulés sur le sol ou sur les bûchers). Il ne nous dit pas comment les hommes pouvaient approcher de ces formidables bûchers pour en recueillir les flots de graisse (!), ni comment ils pouvaient fouiller dans ces montagnes de cadavres pour faciliter le passage de l'air. L'absurdité de cet «arrosage avec graisse accumulée» («*das Uebergiessen des angesammelten Fettes*») est d'ailleurs telle que le traducteur français du livre présenté par Martin Broszat a très discrètement omis de traduire ces cinq mots allemands (R. Höss, *Le Commandant d'Auschwitz parle...*, p. 212).

Ce que nous suggère le simple bon sens nous est pleinement confirmé par les documents techniques afférents au Zyklon B et à son emploi <sup>1</sup>. Pour gazer un baraquement, les Allemands étaient contraints à un grand luxe de précautions : équipe spécialement diplômée après un long stage chez le fabricant de Zyklon

---

1. Pour les différents procès dits « de Nuremberg », les Américains ont dépouillé de nombreux documents techniques relatifs au Zyklon B. S'ils avaient lu ces documents avec attention et s'ils avaient poursuivi leurs recherches, comme je l'ai fait moi-même, dans certains ouvrages techniques qui étaient en possession de la Library of Congress de Washington, ils se seraient aperçus de la somme incroyable d'impossibilités techniques contenue dans tous les témoignages selon lesquels les Allemands avaient utilisé le Zyklon B pour tuer des êtres humains en « chambres à gaz ». Je consacrerai ailleurs qu'ici une étude aux quatre documents qui, pour moi, anéantissent la légende des « chambres à gaz ». Ces quatre documents sont d'abord deux documents enregistrés par les Américains pour les procès de Nuremberg, puis deux études techniques signées de Gerhard Peters et que l'on peut consulter à la bibliothèque de Washington. Je rappelle que Gerhard Peters a été, pendant la guerre, le directeur temporaire de la firme DEGESCH qui contrôlait notamment la distribution de Zyklon B. Après la guerre, Gerhard Peters allait être plusieurs fois traduit en justice par ses compatriotes : il n'avait, disait-il, jamais entendu parler pendant la guerre d'un emploi homicide du Zyklon B.

– Documents de Nuremberg (documents NI, c'est-à-dire Nuremberg, Industrialists): a) NI-9098, enregistré seulement le 25 juillet 1947 : brochure intitulée *Acht Vorträge aus dem Arbeitsgebiet der DEGESCH* (Huit exposés sur le champ d'activités de la DEGESCH) et imprimée en 1942 pour usage privé. A la fin de cette brochure, p. 47, apparaît un tableau descriptif de chacun des huit gaz fabriqués par la firme. Au point n° 7 de la description on lit pour le Zyklon B : « *Luftbarkeit: wegen starken Haftvermögens des Gases an Oberflächen, erschwert u. langwierig* » (Ventilation properties : complicated and long to ventilate since the gas adheres strongly to surfaces. Ventilation : compliquée et longue vu que le gaz adhère fortement aux surfaces) ;

b) NI-9912, enregistré seulement le 21 août 1947 : affiche intitulée *Richtlinien für die Anwendung von Blausäure (Zyklon) zur Ungeziefervertilgung (Entwesung)* (Directives pour l'usage de l'acide prussique [Zyklon] pour détruire la vermine [désinfection]). Ce document est d'une importance capitale ; mieux que tout autre, il montre à quel point le maniement du Zyklon B ne peut être le fait que d'une personne entraînée. Le temps requis pour que le produit détruise la vermine va de six heures par temps chaud à trente-deux heures par temps froid ; la durée normale est de seize heures. Cette longue durée s'explique sans doute par la composition du Zyklon. Le Zyklon est de l'acide prussique ou cyanhydrique absorbé par un support de diatomite. Le gaz se dégage lentement en raison même de la nature du support. Cette lenteur est telle qu'on ne comprend pas comment les Allemands auraient pu choisir le Zyklon pour liquider des foules humaines. Il leur aurait été beaucoup plus facile d'utiliser de l'acide cyanhydrique sous sa forme liquide. Ils disposaient d'importantes quantités de cet acide dans les laboratoires de l'IG-Farben d'Auschwitz où ils travaillaient notamment à la préparation du caoutchouc synthétique. C'est du document NI-9912 (traduit dans le présent volume, p. 18) que je tire les informations concernant l'emploi du Zyklon B pour le gazer d'un baraquement, la durée de l'aération (au moins vingt et une heures), etc.

– Documents de la Library of Congress : il s'agit de deux études techniques écrites par Gerhard Peters et publiées toutes deux dans *Sammlung chemischer und chemisch-technischer Vorträge*, l'une en 1933 et l'autre en 1942. En voici les titres :

a) « *Blausäure zur Schädlingbekämpfung* ».

b) « *Die hochwirksamen Gase und Dämpfe in der Schädlingbekämpfung* ». Soit dit en passant, on admirera que cette revue publiée en pleine guerre en Allemagne soit parvenue également en pleine guerre à la Library of Congress de Washington ; c'est ainsi que le numéro de 1942 a été enregistré à Washington... le 1<sup>er</sup> avril 1944 !

B, matériel très important et, notamment, masques au filtre «J» (le plus sévère de tous), évacuation des baraquements aux alentours, avis placardés en plusieurs langues avec tête de mort, examen minutieux du local pour en repérer les fissures et les boucher, bouchage des cheminées et des conduits, retirer les clés des portes. Les boîtes de Zyklon B étaient ouvertes à l'intérieur du local. Lorsque le gaz était supposé avoir tué la vermine, commençait l'opération la plus délicate : celle de l'aération. Des sentinelles étaient postées à une certaine distance des portes et des fenêtres, le dos au vent ; elles devaient, de loin, empêcher toute personne d'approcher. L'équipe, munie de masques, pénétrait dans le bâtiment. Elle ouvrait les fenêtres et débouchait les cheminées et les fissures. Dès qu'un étage était terminé, elle devait se rendre dehors, ôter les masques et, pendant dix minutes, respirer à l'air libre. Puis elle devait remettre les masques et se porter à l'autre étage. Lorsque ce travail était terminé, il fallait attendre *vingt heures*. En effet, le Zyklon B étant «difficile à ventiler, vu qu'il adhère aux surfaces», seule une très longue aération naturelle pouvait venir à bout de ce gaz. Du moins était-ce le cas pour de vastes volumes comme ceux d'une baraque avec ou sans étage, car le Zyklon B employé quelquefois en autoclave (volume de dix mètres cubes) était, lui, ventilé. Au terme de ces vingt heures, l'équipe revenait avec masques, fermait les ouvertures, puis, si c'était possible, portait la température des lieux à quinze degrés. Elle sortait alors. Au bout d'une heure, elle revenait à nouveau, toujours avec masques. Elle vérifiait avec un papier test (virant au bleu en cas de présence d'acide cyanhydrique) que le local était de nouveau habitable. Et c'est ainsi qu'un local qui avait été gazé n'était accessible sans masque à gaz qu'au bout d'un minimum de *vingt et une heures*. La législation française concernant l'emploi de l'acide cyanhydrique fixe, quant à elle, ce minimum à *vingt-quatre heures*<sup>1</sup>.

On voit donc qu'en l'absence d'un ventilateur magique, capable d'expulser instantanément un gaz «difficile à ventiler, vu qu'il adhère aux surfaces», l'abattoir humain appelé «chambre à gaz» aurait été inaccessible pendant près d'une journée. Ses murs, son sol, son plafond auraient pendant tout ce temps-là retenu des particules d'un gaz foudroyant pour l'homme. Et que dire des cadavres ? Ces cadavres n'auraient pu faire moins que de s'imprégner de gaz à la manière des coussins, matelas et couvertures dont les mêmes documents techniques concernant l'emploi du Zyklon B nous révèlent qu'ils devaient être transportés à l'air libre pour y être battus pendant une heure par temps sec ou pendant deux heures par temps humide. Après quoi, ils étaient empilés les uns sur les autres et battus à nouveau si le papier test virait au bleu.

---

1. La réglementation française concernant l'emploi de l'acide cyanhydrique est aussi draconienne que l'allemande ; voyez le décret 50-1290 du 18 octobre 1950 du ministère de la Santé publique.

L'acide cyanhydrique étant inflammable et explosible, comment pouvait-on l'employer à proximité de la bouche des fours crématoires ? Comment pouvait-on pénétrer dans la «chambre à gaz» en fumant ?

Et je ne parle pas de la foule d'impossibilités techniques ou matérielles qu'on découvre au surplus quand on se rend sur place à Auschwitz ou à Birkenau pour y examiner l'emplacement et les dimensions des prétendues «chambres à gaz». D'ailleurs, ainsi que le découvre le fouineur des archives du musée polonais d'Auschwitz, ces locaux n'étaient, en réalité, que des «chambres froides» parfaitement caractéristiques dans leur architecture et dans leurs dimensions. C'est ainsi qu'à Birkenau la prétendue «chambre à gaz» du Kréma-II, dont on ne voit plus que les ruines, était en réalité une «chambre froide», enterrée (pour la protéger de la chaleur), d'une longueur de trente mètres et d'une largeur de sept mètres (deux mètres pour un cadavre plus trois mètres au centre pour le mouvement des chariots plus deux mètres pour un autre cadavre). La porte, les dégagements, le petit monte-charge vers la salle des crématoires, tout était d'une dimension lilliputienne par rapport à ce qu'en laisse supposer le récit de Höss<sup>1</sup>. Selon ce dernier, la «chambre à gaz» contenait couramment deux mille victimes debout, mais elle aurait pu en contenir trois mille. Imagine-t-on cela: trois mille personnes sur deux cent-dix mètres carrés ? Autrement dit, pour prendre une comparaison, deux cent quatre-vingt-six personnes debout dans une pièce de cinq mètres sur quatre ! Et qu'on ne vienne pas nous dire que les Allemands ont fait sauter avant leur départ «chambres à gaz» et fours crématoires afin de cacher la trace de prétendus crimes. Quand on veut effacer toute trace d'une installation obligatoirement très sophistiquée, on la démantèle minutieusement et de bout en bout jusqu'à ne plus laisser la moindre pièce à conviction. Une destruction par explosif serait une naïveté. Dans ce dernier cas, il suffirait de retirer les blocs de béton pour découvrir tel vestige accusateur. Précisément les Polonais de l'actuel musée d'Auschwitz ont rassemblé quelques vestiges des «Krémas» (entendez par là des complexes formés par crématoires et prétendues «chambres à gaz»). Or, toutes les pièces ainsi montrées aux

---

1. Le plan qui nous permet de donner ces dimensions au centimètre près se trouve dans les archives du musée d'État d'Oświęcim (Auschwitz). La cote de la photo de ce plan est: Neg. 519. Les plans des Kremas-IV et V sont encore plus intéressants que ceux des Kremas-II et III. Ils prouvent en effet que les trois pièces abusivement qualifiées de «chambres à gaz» étaient d'inoffensives pièces, dotées de portes et de fenêtres ordinaires. Il n'y a pas de cave, ni de grenier. Le seul moyen pour les S.S. de «jeter le Zyklon» dans ces pièces «en venant de l'extérieur» aurait été le suivant: il aurait fallu que les S.S. prient leurs futures victimes, entassées à plusieurs centaines ou milliers dans 236,78 m<sup>2</sup> de bien vouloir ouvrir les fenêtres pour qu'ils «jettent le Zyklon» – après quoi, les victimes auraient soigneusement refermé ces fenêtres, puis elles se seraient abstenues de briser les vitres jusqu'à ce que mort s'ensuive. On comprend vraiment que les communistes polonais se montrent si discrets sur le compte de ces plans et qu'ils préfèrent évoquer les «aveux» de Höss sans fournir beaucoup d'illustrations topographiques.

touristes attestent de l'existence de fours crématoires à l'exclusion de toute autre chose<sup>1</sup>. Si ce sont les Allemands qui ont fait sauter à la dynamite ces installations comme le fait souvent une armée en retraite, c'est que ces installations ne recélaient précisément rien de suspect. A Majdanek, en revanche, ils ont laissé intactes des installations qu'après la guerre on a baptisées du nom de «chambres à gaz».

Aux États-Unis, la première exécution par le gaz eut lieu le 8 février 1924 à la prison de Carson City (Nevada). Deux heures après l'exécution on relevait encore des traces de poison dans la cour de la prison. M. Dickerson, gouverneur de la prison déclara qu'en ce qui concernait le condamné la méthode était certainement la plus humaine jusqu'ici appliquée. Mais il ajouta qu'il rejeterait cette méthode à cause du danger qu'elle faisait courir aux témoins<sup>2</sup>. Tout récemment, le 22 octobre 1979, Jesse Bishop a été gazé dans cette prison. C'est vers 1936-1938 que les Américains semblent avoir mis au point leurs chambres à gaz. Ce type d'exécution est obligatoirement très compliqué<sup>3</sup>. Encore les Américains ne gazent-ils qu'un prisonnier à la

---

1. Ces intéressants vestiges des Kremas sont visibles derrière une grande vitrine de l'arrière-salle qui, dans le bloc d'exposition n° 4, est consacrée aux Kremas.

2. Ces détails sur la première exécution aux gaz toxiques ont été donnés par le journal belge *Le Soir* du 9 février 1974; sous la rubrique «Il y a 50 ans», ce journal reproduisait un article du *Soir* du 9 février 1924.

3. Le résumé que je donne ici d'une exécution par l'acide cyanhydrique s'inspire d'une enquête qu'un avocat américain a bien voulu mener pour moi auprès de six pénitenciers et auprès d'une firme fabriquant des chambres à gaz. Les six pénitenciers sont les suivants: pénitenciers de San Quentin (Californie), de Jefferson City (Missouri), de Santa Fe (Nouveau Mexique), de Raleigh (Caroline du Nord), de Baltimore (Maryland), de Florence (Arizona). La firme est celle d'Eaton Metall Products Co. de Denver (Colorado). Il va de soi qu'il y a des variantes dans le mode d'exécution d'un pénitencier à l'autre. J'ai personnellement obtenu l'autorisation de visiter l'une de ces chambres à gaz. La feuille de procédure («*Gas Chamber Procedure Check Sheet*») révèle que la simple préparation de la chambre pour une exécution exige deux jours de travail pour deux employés à raison de huit heures de travail par jour chacun. La chambre une fois prête, l'opération elle-même se déroule en quarante-sept temps. Cette feuille ne suffit pas du tout à se faire une idée de la complication des tâches puisqu'il s'agit d'une simple énumération de manœuvres. Prenons un exemple: la dernière indication de manœuvre est ainsi rédigée: «*Empty Chamber; Body Removed*» (Vider la chambre; enlèvement du corps). Or, ces mots signifient ceci: le médecin et ses deux assistants doivent, après avoir attendu le temps réglementaire, pénétrer dans la chambre en portant masque à gaz, tablier de caoutchouc et gants de caoutchouc; le médecin doit passer la main dans la chevelure du mort pour en chasser les molécules d'acide cyanhydrique qui y seraient restées; les deux assistants doivent, avec un jet, soigneusement laver le corps; ils doivent en particulier laver l'intérieur de la bouche et toutes les ouvertures du corps; ils ne doivent pas oublier de laver avec grand soin le pli des bras et le pli des genoux. La simple vue d'une de ces petites chambres à gaz faites pour tuer un seul condamné rend dérisoires ces locaux de pierres, de bois et de plâtre qu'on nous présente comme étant d'anciennes chambres à gaz allemandes. Si la chambre à gaz américaine est faite exclusivement d'acier et de verre, c'est pour une raison de bon sens et pour une raison plus spécialement technique. La première raison, c'est que l'acide ayant tendance à adhérer aux surfaces et même à les pénétrer il faut éviter toute matière qui se prêterait à cette adhérence et à cette pénétration. La seconde raison est que, lorsque les ventilateurs vident l'air de la chambre, il y

fois (il est arrivé que certaines de leurs chambres à gaz disposent de deux sièges pour l'exécution de deux frères). Encore ce prisonnier est-il totalement immobilisé. Il est empoisonné par de l'acide cyanhydrique (en réalité par des boulettes de cyanure de sodium qui, tombant dans une cuve d'acide sulfurique et d'eau distillé, provoquent un dégagement d'acide cyanhydrique). En quarante secondes environ le condamné s'assoupit et en quelques minutes il meurt. Ce gaz ne provoque apparemment aucune douleur. Comme dans le cas du Zyklon B, c'est l'évacuation du gaz qui va poser des problèmes. Ici il n'est pas possible de provoquer une aération naturelle de près de vingt-quatre heures. La disposition des lieux ne permettrait pas cette aération sans les plus graves dangers pour les gardiens et les détenus de la prison. Alors comment procéder puisque, d'autre part, ce gaz est difficile à ventiler? La solution qui s'impose est de transformer cet acide en un sel qu'on lavera ensuite à grande eau. L'ammoniaque servira de base. Quand l'acide cyanhydrique aura ainsi disparu, au moins presque entièrement, un produit avertisseur en préviendra le médecin et ses aides qui se trouvent de l'autre côté de la vitre. Ce produit est de la phénolphtaléine, disposée dans des coupes en différents points de l'habitacle et virant au pourpre quand il n'y a plus d'acide. Un système de ventilateurs orientables balaie les fumées d'ammoniac vers une hotte d'aspiration. Le médecin et des aides pénètrent dans l'habitacle avec un masque à gaz. Ils portent des gants de caoutchouc. Le médecin ébouriffe la chevelure du condamné pour en chasser d'éventuels restes d'acide cyanhydrique. C'est seulement une heure après cela que les gardes pourront pénétrer dans la pièce. Auparavant, le corps aura été lavé ainsi que l'habitacle. Le gaz résiduel a été rejeté par une cheminée tout au haut de la prison. Parfois, quand il y a des risques pour les gardiens en poste dans les tours de surveillance de la prison, on fait descendre ceux-ci lors de toute exécution. Je passe sur les nécessités d'une herméticité totale de la chambre à gaz: sas, vitres extrêmement épaisses «Herculite», système pour faire le vide, soupapes à mercure, etc.

Un gazage, cela ne s'improvise pas. Si les Allemands avaient décidé de gazer des millions d'individus, il leur aurait fallu mettre au point une formidable machinerie. Il aurait fallu un ordre général, qu'on n'a jamais trouvé, des instructions, des études, des commandes, des plans, qu'on n'a jamais vus. Il aurait fallu des réunions d'experts: architectes, chimistes, médecins, spécialistes de toutes sortes de technologies. Il aurait fallu débloquer des fonds et les répartir, ce qui, dans un État comme celui du III<sup>e</sup> Reich, aurait laissé de multiples traces (nous savons au pfennig près combien coûtait le chenil d'Auschwitz ou les lauriers commandés aux pépinières). Il aurait fallu

---

a un risque d'implosion; d'où l'épaisseur remarquable de l'acier et des verres de l'habitacle. Il va de soi que la très lourde porte d'acier ne peut se fermer qu'avec un volant.

des ordres de mission. On n'aurait pas fait d'Auschwitz et de Birkenau des camps où il y avait tant d'allées et venues que le meilleur moyen de parer aux fréquentes fuites de détenus était de leur tatouer sur le bras un numéro d'immatriculation<sup>1</sup>. On n'aurait pas laissé les travailleurs civils et les ingénieurs civils se mêler aux détenus. On n'aurait pas autorisé des Allemands de l'endroit à partir en permission ou à recevoir au camp des membres de leur famille. Et surtout on n'aurait pas libéré des détenus qui, leur temps de peine accompli, regagnaient leur patrie. Ce fait que les historiens ont longtemps tenu caché nous a été révélé il y a quelques années par un article de Louis De Jong, directeur de l'Institut historique d'Amsterdam<sup>2</sup>. La récente publication aux États-Unis des photographies aériennes<sup>3</sup> d'Auschwitz porte d'ailleurs le coup de grâce à cette légende de l'extermination : même en 1944, au plus fort de l'arrivée des juifs hongrois, on ne note aucun bûcher humain, aucune foule près des crématoires (mais un portail ouvert et un jardin bien dessiné), aucune fumée suspecte (et cela alors même que ces cheminées de crématoires étaient censées cracher, jour et nuit, flamme et fumée visibles à plusieurs kilomètres).

Je terminerai par ce que j'appellerais le critère du faux témoignage en ce qui concerne les «chambres à gaz». J'ai remarqué que tous ces témoignages, si vagues ou si discordants qu'ils soient sur le reste, s'accordent au moins sur ce point : l'équipe chargée de retirer les cadavres de la «chambre à gaz» pénétrait dans le local soit «immédiatement», soit «peu après» la mort des victimes. Je dis que ce point, à lui seul, constitue la pierre de touche du faux témoignage, car il y a là une impossibilité physique totale. Si vous rencontrez une personne qui croit à la réalité des «chambres à gaz», demandez-lui donc comment, à son avis, on pouvait en sortir les cadavres pour la journée suivante.

---

1. Les communistes polonais eux-mêmes reconnaissent que le tatouage avait pour but de rendre les fuites plus difficiles (et de faciliter l'élucidation de la provenance d'un fugitif rattrapé) ; voyez *Contribution à l'histoire du KL-Auschwitz* p. 16 et 99.

2. L. De Jong, «Die Niederlande und Auschwitz». Sensible au caractère délicat de ce genre de révélations, le directeur de la revue, H. Rothfels, s'explique dans un avant-propos (*Vorbemerkung*) sur la raison qui l'a conduit à publier cette étude. Cette raison est que M. L. De Jong n'étant pas allemand, il serait d'autant moins soupçonné de faire l'apologie du national-socialisme qu'au contraire il avait en tant que directeur d'un institut officiel comme celui d'Amsterdam, fourni tous les gages souhaitables de son sérieux. Cet avant-propos donne une idée de la situation où se trouvent les historiens allemands : il y a certaines vérités qu'ils ne peuvent pas dire sans être soupçonnés de faire l'apologie du nazisme. Il faut savoir aussi que M. L. De Jong est d'autant moins suspect qu'il est d'origine juive.

3. Ces photographies aériennes ont été révélées au grand public par Dino A. Brugioni et Robert G. Poirier dans un article intitulé «The Holocaust Revisited». Les deux auteurs offrent un exemple intéressant d'aveuglement. Ils essaient à tout prix d'adapter ce que leur montre la réalité matérielle de ces photos avec ce qu'ils croient savoir de la réalité d'Auschwitz grâce à trois ouvrages exterminationnistes. Il y a une contradiction spectaculaire entre les photos et les commentaires qu'ils sont ainsi conduits à donner de ces photos.



*S. I. : Comment pouvez-vous affirmer tout ceci, après tout ce qui a été dit et écrit en trente-cinq ans ? Après tout ce que les rescapés des camps ont raconté, après les procès des criminels de guerre, après Nuremberg ? Sur quelles preuves et sur quels documents basez-vous votre affirmation ?*

R.F. : Beaucoup d'erreurs historiques ont duré plus de trente-cinq ans.

Ce que certains rescapés ont raconté constitue des témoignages, parmi d'autres témoignages. Des témoignages ne sont pas des preuves. Ceux des procès contre les « criminels de guerre » doivent être accueillis avec une méfiance particulière. Si je ne me trompe, pas un seul témoin en trente-cinq ans n'a été poursuivi pour faux témoignage, ce qui revient à donner une garantie exorbitante à toute personne désireuse de témoigner sur les « crimes de guerre ». C'est d'ailleurs ainsi que s'explique le fait que des tribunaux aient établi l'existence de « chambres à gaz » en des points d'Allemagne où l'on a fini par reconnaître qu'il n'y en avait jamais eu : par exemple, dans tout l'Ancien Reich.

Les jugements prononcés à Nuremberg n'ont qu'une valeur très relative. Des vaincus étaient jugés par leurs vainqueurs, sans la moindre possibilité de faire appel. Les articles 19 et 21 du statut de ce tribunal politique lui donnaient cyniquement le droit de se passer de preuves solides ; ils autorisaient même le recours aux on-dit <sup>1</sup>. Tous les autres procès pour « crimes de guerre » se sont ensuite inspirés de la législation de Nuremberg. Encore aujourd'hui, en Allemagne, les tribunaux se fondent sur ce qu'ils prétendent avoir été établi à Nuremberg. Ainsi ont procédé pendant des siècles les tribunaux ayant à juger des sorciers et des sorcières.

Il a existé, du moins en apparence, des preuves et des témoignages de gazage à Oranienburg, à Buchenwald, à Dachau, à Ravensbrück, à Mauthausen. Des professeurs, des prêtres, des catholiques, des juifs, des communistes ont attesté de l'existence de « chambres à gaz » dans ces camps et de l'usage du gaz pour tuer des détenus. Pour ne prendre qu'un exemple, M<sup>sr</sup> Piguët, évêque de Clermont-Ferrand, a écrit que des prêtres polonais étaient passés par la « chambre à gaz » à Dachau <sup>2</sup>. Or, il est aujourd'hui reconnu que personne n'a jamais été gazé à Dachau <sup>3</sup>. Il y a mieux : des responsables de camps ont

---

1. L'article 19 du statut du Tribunal militaire international dispose : « Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves. [...] » (*The Tribunal shall not be bound by technical rules of evidence. [...] – Der Gerichtshof ist an Beweisregeln nicht gebunden. [...]*)

L'article 21 dispose : « Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis. [...] » (*The Tribunal shall not require proof of facts of common knowledge but shall take judicial notice thereof. [...] – Der Gerichtshof soll nicht Beweis für allgemein bekannte Tatsachen fordern, sondern soll sie von Amts wegen zur Kenntnis nehmen. [...]*)

2. M<sup>sr</sup> Piguët, *Prison et déportation*, p. 77.

3. La prétendue « chambre à gaz » de Dachau porte aujourd'hui l'inscription suivante rédigée en cinq langues (allemand, anglais, français, italien, russe) :

avoué l'existence et le fonctionnement de «chambres à gaz» homicides là où il a fallu par la suite reconnaître qu'il n'avait jamais rien existé de tel<sup>1</sup>. Pour Ravensbrück, le commandant du camp (Suhren), son second (Schwarzhuber) et le médecin du camp (D<sup>r</sup> Treite) ont avoué l'existence d'une «chambre à gaz» et en ont même décrit, de façon vague, le fonctionnement. On les a exécutés ou ils se sont suicidés. Même scénario pour le commandant Zierys à Mauthausen qui, sur son lit de mort, aurait fait des aveux lui aussi dès 1945<sup>2</sup>. Il ne faudrait pas croire que les aveux des responsables de Ravensbrück leur ont été arrachés par des Russes ou par des Polonais. Ce sont les appareils judiciaires anglais ou français qui ont obtenu ces aveux. Circonstance aggravante: ils les obtenaient plusieurs années encore après la guerre. Le nécessaire a été fait pour que jusqu'au bout, jusqu'en 1950, un homme comme Schwarzhuber collabore avec ses interrogateurs ou ses juges d'instruction ou ses juges du siège.

---

**Gaskammer** getarnt als « Brausebad » – war nicht in Betrieb

**Gas chamber** disguised as a « shower room » – never used

**Chambre à gaz** «chambre de douche» camouflée – ne fut jamais utilisée.

J'ai demandé à Frau Barbara Distel, directrice du musée de Dachau, et au D<sup>r</sup> Guerisse, président du Comité international de Dachau, sis à Bruxelles, ce qui leur permettait de qualifier de «chambre à gaz» un local «inachevé»; on se demande, en effet, comment on peut savoir qu'un local inachevé est destiné à devenir, une fois achevé, une chose qu'on n'a encore jamais vue de sa vie. J'ai également voulu savoir si on avait fait procéder à une expertise technique, scientifique ou judiciaire de ce lieu. Sur ce second point la réponse a été que non. Sur le premier point je n'ai pas reçu de réponse. Chaque visiteur de Dachau ne serait-il pas en droit d'exiger des éclaircissements sur place? Chaque Allemand ne serait-il pas en droit de demander aux accusateurs une preuve à l'appui de leur terrible accusation? Car c'est une terrible accusation que de dire que telle ou telle personne a forgé une arme abominable avec l'intention de tuer des êtres humains dans une sorte d'abattoir.

1. Voyez «Réflexions sur l'étude de la déportation», par Germaine Tillion, Consultez les pages 16, 17, 20, 21, 24, 26 et, surtout, la note 2 de la page 17, la note 2 de la page 18 et la note 1 de la page 20.

2. Document de Nuremberg «Paris. Storey» PS-3870: déclarations sous serment du policier Hans Marsalek. Les conditions dans lesquelles Zierys aurait, d'après ce policier, avoué l'existence et le fonctionnement d'une «chambre à gaz» à Mauthausen valent d'être méditées. Elles font de l'interrogatoire une pure et simple séance de torture qui a duré de six à huit heures jusqu'à ce que Zierys rende l'âme. Le policier lui-même dit qu'il a conduit l'interrogatoire du commandant pendant six à huit heures dans la nuit du 22 au 23 mai 1945. Il dit que Franz Zierys était grièvement blessé, que trois balles l'avaient traversé de part en part et qu'il savait qu'il allait mourir. On peut voir aujourd'hui au musée de Mauthausen une photo prise au flash et qui représente Zierys encore vivant tandis qu'assis près de lui un interné l'écoute; il y a d'autres gens dans la pièce au chevet du moribond; peut-être le général Seibel, commandant de la 11<sup>e</sup> division blindée américaine, et l'ancien médecin des internés, le déporté D<sup>r</sup> Koszenski, étaient-ils là, comme l'affirme le policier. Qu'un général de division et un médecin de profession aient admis de participer à cette séance de torture en dit long sur la mentalité de ceux qui estiment avoir un «nazi» sous la main: un «nazi» n'est pas un homme, mais une sorte de bête malfaisante. C'est bien ainsi, on peut en être sûr, que tous les commandants de camps ont été considérés. Il ne faut pas s'étonner des «aveux» qu'ils ont faits ou qu'on dit qu'ils ont faits.

Plus aucun historien sérieux ne prétend qu'on a gazé des gens dans un camp quelconque de l'ancien Reich. On ne se contente plus que de certains camps situés aujourd'hui en Pologne. Le 19 août 1960 constitue une date importante dans l'histoire du mythe des «chambres à gaz». Ce jour-là, le journal *Die Zeit* a publié une lettre qu'il a intitulée: «Pas de gazage à Dachau»<sup>1</sup>. Étant donné le contenu de la lettre, il aurait dû, pour être tout à fait honnête, l'intituler: «Pas de gazage dans tout l'ancien Reich» (Allemagne dans ses frontières de 1937). Cette lettre émanait du D<sup>r</sup> Martin Broszat, devenu depuis 1972 directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich. Le D<sup>r</sup> Broszat est un antinazi convaincu. Il fait partie des historiens «exterminionnistes». Il a cru à l'authenticité du «journal» de R. Höss qu'il a publié en 1958, avec de graves troncations du texte dans les passages où R. Höss avait «un peu beaucoup» exagéré pour obéir sans doute aux suggestions de ses geôliers polonais<sup>2</sup>. Bref, le D<sup>r</sup> Broszat a dû admettre le 19 août 1960 qu'il n'avait pas existé de gazage dans tout l'ancien Reich. Il ajoutait, dans une formule embarrassée, qu'il n'y avait eu de gazage *avant tout* (?)<sup>3</sup> qu'en quelques points choisis de Pologne, dont Auschwitz. Et cela, tous les historiens officiels, à ma connaissance, ont fini par l'admettre avec le D<sup>r</sup> Broszat. Je déplore que le D<sup>r</sup> Broszat se soit contenté d'une lettre. Une communication scientifique s'imposait. Des explications détaillées s'imposaient. Il fallait nous expliquer pourquoi des preuves, des témoignages et des aveux considérés jusqu'alors comme inattaquables perdaient soudain toute valeur. Voilà près de vingt ans que nous attendons les explications du D<sup>r</sup> Broszat<sup>4</sup>. Elles nous seraient précieuses pour déterminer si les preuves,

---

1. «Keine Vergasung in Dachau» par le D<sup>r</sup> Martin Broszat (voy. sa traduction à la page 8 du présent volume).

2. Voyez l'ouvrage [R. Höss], *Kommandant in Auschwitz...* Le D<sup>r</sup> Martin Broszat explique dans la note 1 de la page 167 pourquoi il ne donne pas la suite du texte de Höss. Il dit que dans cette suite, Höss nous livre des «données tout à fait déroutantes» («*völlig abwegige Angaben*») qu'il qualifie d'informations «qu'on ne peut absolument pas prendre au sérieux» («*müssen diese Mitteilungen als gänzlich unzuverlässig gelten*»). Le D<sup>r</sup> Broszat donne un exemple de ces aberrations, mais il prend soin de choisir la moins aberrante de ces aberrations. Quinze ans après la publication de son livre, il se trouve que les Polonais ont, à leur tour, donné ce qu'il est convenu d'appeler le texte de la confession de Höss. Et c'est là que, pour le coup, on s'aperçoit que les «aberrations» s'étaient multipliées sous la plume de Höss. Pour en avoir une idée, on pourra se reporter à l'ouvrage suivant: *KL-Auschwitz in den Augen der S.S.*, p. 135-136. Le D<sup>r</sup> Broszat s'est disqualifié aux yeux de tout historien sérieux par la publication qu'il a ainsi faite de la «confession de Höss» et, avec un tant soit peu d'attention et d'honnêteté, il aurait dû conclure que cette confession, là où elle est auto-accusatrice, n'est qu'un amas d'absurdités et d'aberrations qui n'ont pu être dictées à Höss que par ses geôliers polono-staliniens.

3. L'expression employée par le D<sup>r</sup> Broszat est «*vor allem*»; cette expression embarrassée me semble avoir été dictée par le désir de ne pas se prononcer sur l'authenticité de «chambres à gaz» qui ne sont situées ni en Pologne, ni dans l'ancien Reich; c'est le cas pour Mauthausen, situé en Autriche, et le Struthof, situé en Alsace.

4. Par suite d'un phénomène fréquent en la matière, le D<sup>r</sup> Broszat a pu donner l'impression qu'il rétractait plus ou moins ses affirmations courageuses du 19 août

les témoignages et les aveux que nous possédons sur les gazages d'Auschwitz ou de Treblinka ont plus de valeur que les preuves, les témoignages et les aveux que nous possédions sur les faux gazages de Buchenwald ou de Ravensbrück<sup>1</sup>. En attendant, il est extrêmement curieux que les éléments recueillis surtout par les tribunaux français, anglais et américains aient soudain perdu ainsi toute valeur alors que les éléments en possession surtout des tribunaux polonais et soviétiques conserveraient toute leur valeur sur le même sujet.

En 1968, c'est la «chambre à gaz» de Mauthausen (en Autriche) qui devait, à son tour, être déclarée légendaire par une historienne «exterminationniste»: Olga Wormser-Migot. Voyez dans sa thèse sur *le Système concentrationnaire nazi* le développement intitulé: «Le Problème des chambres à gaz<sup>2</sup>.» Retenons d'ailleurs cette formule. Du propre aveu des «exterminationnistes», il existe un «problème des chambres à gaz».

A propos des faux aveux j'ai demandé un jour à l'historien Joseph Billig (attaché au CDJC) comment il pouvait, pour sa part, les expliquer. J. Billig avait fait partie de la délégation française au procès de Nuremberg. Je vous livre sa réponse. Il s'agissait, selon lui, de «phénomènes psychotiques» ! Pour ma part, j'ai une explication à proposer de ces prétendus «phénomènes psychotiques» ainsi que de «l'apathie schizoïde» de R. Höss le jour de sa déposition devant le tribunal de Nuremberg: R. Höss a été *torturé* par ses gardiens anglais<sup>3</sup>. Il a été «interrogé à la cravache et à l'alcool». Aux procès

---

1960. Il a écrit ou laissé écrire par des membres de son institut de Munich des lettres ou des articles où l'on se demande s'il revient sur les termes de sa lettre à *Die Zeit*. En réalité, à regarder les textes de près, on a surtout l'impression que le D' Broszat fait des concessions de pure forme. Pour en juger, on se reportera aux textes suivants:

a) Réponse de Frau D'S. Noller, le 26 octobre 1967, au journaliste de *Paris-Match* Pierre Joffroy. Cette réponse est partiellement publiée dans le livre de Pierre-Serge Choumoff, *Les Chambres à gaz de Mauthausen* (p. 73-74).

b) L'avant-propos du D' Broszat à une étude de Frau D.I. Arndt et du D' W. Scheffler, «Organisierter Massenmord an Juden in NS-Vernichtungslagern»;

c) Réponse de Frau D' I. Arndt, le 25 novembre 1977, au P Egon G. L. Rieder. Cette réponse a été publiée en janvier 1979.

1. Sur Treblinka ainsi que sur Belzec, Sobibor et Chelmno, voyez A. Rückerl, *NS-Vernichtungslager...*

2. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire ...*, p. 541-544.

3. Höss a été torturé. C'est par les Polonais eux-mêmes que nous le savons. Ils l'ont autorisé à le dire dans sa confession. Il peut y avoir plusieurs motifs à cette autorisation du juge d'instruction Jan Sehn. Comme Höss se répand en louanges sur la bonté de ses geôliers de Cracovie, il se peut qu'on ait voulu nous donner l'idée que, si Höss avait auparavant dit n'importe quoi dans ses dépositions recueillies par les Britanniques, c'est qu'il avait parlé sous la torture tandis que, cette fois-ci, dans sa prison de Cracovie, il s'exprimait en toute liberté. Dans son «empressement» à tout avouer à ses tortionnaires britanniques, Höss était allé jusqu'à parler du camp «d'extermination» de... «Wolzek près de Lublin»; or, Wolzek n'a jamais existé ni près de Lublin, ni ailleurs en Pologne. Höss citait pourtant ce camp mythique dans le document NO-1210 du 14 mars 1946, puis dans le document PS-3868 du 5 avril 1946, puis dans le document NI-034 du 20 mai 1946. Dans ce «Wolzek» terriblement embarrassant on a proposé de voir Belzec, ce qui est absurde puisque dans le document PS-3868 il est

---

précisé par Höss qu'il y avait «trois autres camps d'extermination dans le Gouvernement général: Belzeck (sic), Treblinka et Wolzek» («drei weitere Vernichtungslager in Generalgouvernement: Belzeck, Treblinka und Wolzek»). Cette solution absurde est imposée par la «bible» des recherches exterminationnistes que constitue l'ouvrage de J. Robinson et H. Sachs, *The Holocaust. The Nuremberg Evidence*, (voyez p. 334). Une solution encore moins acceptable a été proposée par le procureur A. Rückerl en note 5 de la page 37-38 de *Vernichtungslager im Spiegel...* Ce magistrat n'hésite pas à dire que Wolzek est... Sobibor! On n'en finirait pas de citer les aberrations contenues dans les papiers que la justice militaire britannique a fait signer à Höss. Pour ne prendre ici qu'un seul autre exemple, Höss situe à Treblinka une installation de gaza-ge par camions qu'il situera ensuite à Culmhof! Les Anglais lui font dire «Treblinka» (NO- 1210 et PS-3868) là où les Polonais lui font dire «Culmhof» (NO-4498 B); or la distance, à vol d'oiseau, est de près de deux cent cinquante kilomètres entre Treblinka qui est à l'est de Varsovie et Kulmhof ou Chelmo-sur-Ner qui est à l'ouest de Varsovie. Jan Sehn a donc autorisé son prisonnier à nous faire des révélations sur la manière dont il avait été traité avant de bénéficier de l'hospitalité si enviable de la prison de Cracovie. Les Anglais l'ont sérieusement malmené et cela à tel point que Höss a dû, dit-il, signer un procès-verbal dont il ne connaissait pas le contenu. Il commence par écrire ceci dans sa confession aux Polonais de Cracovie: «*Es wurde übel zugesetzt durch die Feld Security-Police.*» (Je subis un traitement fâcheux de la part de la police de sécurité militaire britannique.) Et il ajoute: «*Unter schlagenden Beweisen kam meine erste Vernehmung zustande. Was in dem Protokoll drin steht weiss ich nicht obwohl ich es unterschrieben habe. Doch Alkohol und Peitsche waren auch für mich zuviel.*» (C'est sous arguments frappants que se déroula mon premier interrogatoire. Ce que contient le procès-verbal, je l'ignore, bien que je l'aie signé. L'alternance de l'alcool et du fouet était vraiment de trop, même pour moi.) Höss ajoute encore que, transféré quelques jours après à Minden-sur-Weser au centre principal des interrogatoires de la zone anglaise, il subit un traitement encore plus brutal de la part du procureur général anglais, un major. («*Dort wurde mir noch mehr zugesetzt durch den 1. englischen Staatsanwalt, einem Major.*») Il dit que le régime de la prison correspondait à l'attitude du major. Pendant trois semaines il ne put ni se laver ni se raser. Pendant trois semaines il dut garder les menottes! Transféré à Nuremberg, son séjour dans la maison d'arrêt lui fit l'effet d'une cure en sana: un séjour idéal en comparaison de ce qu'il avait connu. Mais les interrogatoires, menés par des juifs exclusivement, furent terribles, d'un point de vue non pas physique mais psychologique. Ses interrogateurs ne lui laissaient aucun doute sur le sort qui l'attendait, notamment en Europe orientale. Transféré en Pologne, il connut à nouveau de terribles épreuves, mais soudain apparut le procureur et désormais Höss fut traité avec une surprenante prévenance («*anständig und entgegenkommend*»). On trouvera tous ces détails dans les pages 145-147 de *Kommandant in Auschwitz...* Ce que Höss ne mentionne pas, c'est le résultat de ces tortures physiques et morales subies avant sa livraison aux Polonais. Le 5 avril 1946, soit dix jours avant sa comparution devant le Tribunal de Nuremberg, on lui extorqua une stupéfiante déclaration sous serment (en américain: affidavit) qu'il signait bien qu'elle fût, non pas dans sa langue maternelle, mais... en anglais. C'est le document PS-3868. Devant le tribunal, le 15 avril 1946, le procureur américain (le procureur Amen) lut, en présence de Höss, le texte de cette déclaration. Les propos signés de Höss firent sensation. Quant à Höss, il frappa tout le monde par son «apathie» (sic). Ses réponses se limitaient pour la plupart à un «oui» lorsque le colonel Amen lui demandait si tout ce qu'il lisait était exact. Cette «apathie» fut qualifiée par les observateurs de «schizoïde» ou de termes approchants. Ces observateurs, acharnés contre Höss, ne se doutaient pas à quel point l'adjectif de «schizoïde» qu'ils voulaient insultant, était exact et reflétait une terrible réalité: Höss était dans un état second, il était «deux hommes à la fois», déchiré, hébété, scindé en deux ou presque: «schizoïde» en vérité comme peut l'être un homme physiquement et psychologiquement torturé et qui, comme il l'a dit dans sa confession, se demandait ce qu'il venait faire devant ce formidable tribunal. Il faut lire le texte du dialogue entre

dits «de Dachau», les Américains, ainsi que devait notamment le révéler une commission d'enquête, ont abominablement torturé d'autres accusés allemands<sup>1</sup>. Mais la torture est le plus souvent inutile. Les procédés d'intimidation sont multiples. La formidable réprobation universelle qu'on fait peser sur les accusés nazis garde encore aujourd'hui presque toute sa force. Quand «l'anathème éclate dans une unanimité religieuse digne des grandes communions médiévales», il n'y a plus qu'à s'incliner surtout si les avocats se mettent de la partie et font valoir que des concessions sont nécessaires. Je me souviens de ma propre haine des Allemands pendant la guerre et juste après la fin de la guerre : une haine incandescente que je croyais mienne et dont, avec le recul du temps, je devais m'apercevoir qu'on me l'avait insufflée. Ma haine me venait de la radio anglaise, de la propagande de Hollywood et de la presse stalinienne. J'aurais été impitoyable pour un Allemand qui m'aurait dit qu'il avait été gardien dans tel camp et qu'il n'avait vu aucun des massacres dont tout le monde parlait alors. Si j'avais été son juge d'instruction, j'aurais pensé qu'il était de mon devoir de le «faire passer aux aveux».

Depuis trente-cinq ans le drame de ce type d'accusés allemands est comparable à celui des sorciers et des sorcières du Moyen Âge. Songeons au courage dément qu'il aurait fallu à l'une de ces prétendues sorcières pour oser dire à son tribunal : «La meilleure preuve que je n'ai pas eu commerce avec le diable, c'est tout simplement que le diable n'existe pas.» La plupart du temps, ces prétendues sorcières ne pouvaient pas croire aux *faits* qui leurs étaient reprochés, mais elles partageaient ou affectaient de partager avec leurs juges-accusateurs la  *croyance* au diable. De la même façon, l'ingénieur Dürrfeld, d'Auschwitz, affirmait d'abord à ses juges qu'il n'avait personnellement jamais soupçonné l'existence de «chambres à gaz» dans son camp, puis, se ralliant à la  *croyance* du jour, il déclarait au tribunal son indignation devant cette «marque d'infamie pour le peuple allemand»<sup>2</sup>. La sorcière rusait

---

le colonel Amen et l'accusé Höss à la date du 15 avril 1946 dans le tome XI, p. 425 et suivantes, du grand procès de Nuremberg (références de l'édition française).

1. Sur les tortures systématiquement infligées par les Américains à leurs prisonniers allemands, on voudra bien se reporter dans l'index du livre d'A. R. Butz (*The Hoax...*) aux références concernant Justice Gordon Simpson ou Judge Charles F. Wennerstrum. Je recommande aussi un des plus beaux livres jamais écrits en faveur des droits de l'homme : *Manstein, His Campaign and His Trial*, par Sir R. T. Paget, doté d'une étonnante préface de Lord Hankey. A la page 109, Sir R. T. Paget mentionne que la commission d'enquête américaine Simpson – Van Roden – Laurenzen avait rapporté «entre autres choses que sur les cent trente-neuf cas examinés il avait été découvert que cent trente-sept [soldats et officiers allemands] avaient eu leurs testicules détruits à jamais par les coups reçus de l'équipe américaine d'investigation des crimes de guerre» («*reported among other things that of the 139 cases they had investigated 137 had had their testicles permanently destroyed by kicks received from the American War Crimes Investigation team*»).

2. Le Docteur-ingénieur Dürrfeld était le directeur temporaire de l'usine Buna à Auschwitz. Dans le document NI-034 on fait dire à Höss que le D<sup>r</sup> Dürrfeld était au

avec ses juges, comme les Allemands, encore aujourd'hui au procès de Düsseldorf, rudent avec leurs juges à propos de Majdanek. La sorcière faisait par exemple valoir que le diable était bien là tel jour, mais qu'il se trouvait au haut de la colline, tandis qu'elle-même, était restée au pied de la colline. L'accusé allemand, lui, s'efforce de démontrer qu'il n'avait rien à voir avec les «chambres à gaz». Quelquefois il va jusqu'à dire qu'il a aidé à pousser des gens dans la «chambre à gaz» ou encore qu'on lui a fait verser un produit par une trappe du plafond en le menaçant, s'il n'obéissait pas, d'être exécuté<sup>1</sup>. Souvent il donne ainsi l'impression de biaiser. Les accusateurs pensent : «En voilà un qui cherche à tirer son épingle du jeu. Ils sont extraordinaires, ces Allemands ! Ils n'ont pour ainsi dire jamais rien vu ni jamais rien su.» La vérité, c'est qu'en effet ils n'ont rien vu ni rien su de ce qu'on veut leur faire dire en matière de gazage<sup>2</sup>. Leur façon de biaiser, c'est à nous, accusateurs, que nous devrions la reprocher et non à eux qui sont pris dans le seul système de défense que nous leur laissons. Les avocats ont une lourde responsabilité dans l'adoption de ce système. Je parle de ceux qui savent ou qui soupçonnent

---

courant des gazages d'êtres humains à Birkenau et qu'il en parlait à ses collègues. Or, dans le document NI-11046, l'intéressé répond : «Je regrette d'avoir à dire que c'est par la radio et par les journaux que j'ai pour la première fois entendu parler [de ces gazages]. Je dois dire que c'est là une marque d'infamie pour le peuple allemand, cela je dois le dire.» (« It is a sorry fact that I heard of first through the radio and through newspaper reports. I must say that it is a brand of infamy for the German people, that I must say. ») Voyez également le document NI-9542 pour Otto Ambros ou le document NI-11631 pour Kurt Rosenbaum. Bien placés pour tout connaître de ce qui se passait à Auschwitz, ces deux hommes affirment n'avoir jamais rien su des gazages. Des internés aussi ont eu le courage d'écrire qu'ils n'avaient jamais vu de «chambre à gaz» à Auschwitz ou à Birkenau, bien qu'ils se soient trouvés tout près de l'endroit où ces «chambres» étaient censées se trouver. C'est le cas de Benedikt Kautsky, le social-démocrate autrichien d'origine juive. Il vécut sept ans en camp de concentration. Sa mère mourut à Birkenau le 8 décembre 1944, à l'âge de quatre-vingts ans passés. Dans *Teufel und Verdammte*, il écrit, p. 316, qu'il n'a personnellement pas vu ces «chambres à gaz» dans le camp. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas de se livrer ensuite à une sorte de description de ce qu'il n'a pas vu. Il le fait sur la foi de ceux «qui ont vu».

1. Je fais ici allusion à certains accusés du procès de Francfort (1963-1965), procès dont Hermann Langbein prétend avoir rendu compte dans *Der Auschwitz-Prozess*. Franz Hofmann aurait employé l'expression de «aider à pousser» ; il l'aurait curieusement employée au pluriel : «haben wir [...] mitgeschoben» (p. 241). Hans Stark aurait aidé un infirmier à verser du gaz par une ouverture dans le toit de la «chambre à gaz» ; mais Stark est confus, très vague et le président donne l'impression surtout de lui faire réciter un texte (p. 439).

2. On devrait accorder la plus grande attention au quarante-deuxième et dernier tome des comptes rendus du grand procès de Nuremberg. Ce tome s'ouvre sur le très long document (cent cinquante-trois pages) PS-862. Il s'agit d'une synthèse du colonel britannique Neave. Celui-ci avait été chargé de résumer une foule d'enquêtes réalisées dans les camps de prisonniers des Alliés. Il en ressort ce qui ressort également du document «*Politische Leiter-54*» (p. 348) : Les 26.674 anciens dirigeants politiques interrogés ont déclaré que c'est seulement après la capitulation de mai 1945 qu'ils ont, pour la première fois, entendu parler d'une extermination de juifs dans des camps appelés «d'extermination». («*Sie von einer Vernichtung von Juden in sog. Vernichtungslagern erst nach der Kapitulation im Mai 1945 Kenntnis erhielten.*»)

qu'on est là devant un énorme mensonge. Ils préfèrent soit dans leur propre intérêt, soit dans l'intérêt de leur client ne pas soulever cette question. L'avocat d'Eichmann ne croyait pas à l'existence des «chambres à gaz» mais il n'empêche qu'au procès de Jérusalem il s'est bien gardé de lever ce lièvre<sup>1</sup>. On ne peut le lui reprocher. Je crois savoir que les statuts de ce tribunal permettaient de relever l'avocat du droit de défendre son client s'il devait se produire un incident qualifié du terme d'«insoutenable» ou d'un terme approchant. Une vieille recette des avocats, une recette nécessitée parfois par les besoins de la défense, est de plaider le vraisemblable plutôt que le vrai. Le vrai est parfois trop difficile à faire passer dans les esprits des juges. On se contentera du vraisemblable. Un exemple l'illustre bien. Il est raconté par M<sup>e</sup> Albert Naud, avocat de Lucien Léger que toute la presse présentait comme l'auteur certain d'un crime abominable. Lucien Léger proteste de son innocence. Il choisit pour avocat M<sup>e</sup> Naud. Ce dernier va le trouver dans sa prison. Il lui dit: «Léger, soyons sérieux ! Si vous me voulez comme avocat, nous allons plaider coupable.» Marché conclu. Léger sauve sa tête. Quelques années plus tard, M<sup>e</sup> Naud acquiert la conviction que Léger est innocent. Il s'en veut terriblement d'avoir contraint Léger à plaider coupable. Il se bat de toutes ses forces pour obtenir une révision du procès<sup>2</sup>. Trop tard. Il meurt. Et Léger, s'il est innocent, paiera sans doute jusqu'à la fin de ses jours l'attitude abominable de la presse et l'aveuglement de son avocat. Un tribunal n'a aucune qualité pour déterminer la vérité historique. Même les historiens ont le plus grand mal, bien souvent, à distinguer le vrai du faux sur un point d'histoire. L'indépendance des juges est forcément très relative. Les juges lisent leur journal comme tout le monde. Ils s'informent en partie

---

1. Dans une correspondance privée, M<sup>e</sup> Robert Servatius, qui fut avocat au grand procès de Nuremberg (1945-1946) et qui défendit Adolf Eichmann au «procès de Jérusalem» (1961) m'a parlé de «prétendu gazage» et de «personnes prétendument gazées» («*der behaupteten Vergasung*»; lettre du 22 février 1975; «*der in Auschwitz angeblich vergasteten Personen*», lettre auparavant, du 21 juin 1974). Le célèbre avocat résume en une phrase la raison pour laquelle les avocats allemands se gardent bien de soulever devant un tribunal la question de l'existence des «chambres à gaz»: il semble, dit-il, que pour les défenseurs le problème de l'existence des chambres à gaz soit passé à l'arrière-plan par rapport à la question de la participation de leurs mandants aux prétendus gazages («*Anscheinend ist die Frage der Existenz von Gaskammern für die Verteidiger zurückgetreten, gegenüber der Frage der Beteiligung ihrer Mandanten an der behaupteten Vergasung*»). On ne saurait mieux dire. L'avocat précisait en outre, en réponse à l'une de mes questions sur Eichmann que ce dernier avait déclaré (à qui ? la lettre n'est pas claire sur ce point) n'avoir jamais vu de chambre à gaz, ni avoir eu connaissance de rapports à leur sujet («*Eichmann hat erklärt, dass er niemals eine Gaskammer gesehen habe oder dass ihm darüber berichtet worden sei*» (lettre du 22 février 1975). Les sténogrammes du procès (consultables en plusieurs langues au CDJC) prouvent qu'Eichmann n'a apparemment rien su des «chambres à gaz», sinon ce qu'il en avait lu en prison dans la «confession» de Höss (voyez la séance du 19 avril 1961, cotes JI-MJ à 02 RM).

2. C'est à la télévision française que M<sup>e</sup> Albert Naud, visiblement ému, devait faire cette déclaration impromptue (*Antenne 2*, «L'huile sur le feu», émission de Philippe Bouvard, octobre 1976).



par la radio ou la télévision. Des revues et des livres leur présentent, comme à nous tous, des « documents » ou des « photos » d'atrocités nazies. A moins d'avoir un entraînement spécial à la critique de ce genre de documents ou de photos, ils se feront prendre aux pièges les plus grossiers de la propagande orchestrée par les médias. D'autre part, les juges ont pour souci de faire respecter l'ordre public, la moralité publique, certaines normes, certains usages, certaines croyances même de la vie publique. Tout cela, sans compter le souci de ne pas voir leur nom vilipendé dans la presse, ne peut que les conduire à des jugements en matière de « crimes de guerre » que l'historien, lui, n'est pas obligé de reprendre à son compte.

La justice s'est jugée elle-même. Pas une fois dans ce genre de procès elle n'a même envisagé de faire procéder à une expertise de ce qu'on appelle « l'arme du crime ». Un couteau, une corde, un revolver sont expertisés quand on soupçonne qu'ils ont servi d'instrument à un crime. Il s'agit pourtant là d'objets qui n'ont rien de mystérieux. Or, dans le cas des « chambres à gaz », il n'y a pas eu en trente-cinq ans *une seule* expertise. On parle bien d'une expertise faite par les Soviétiques mais on sait ce qu'en vaut l'aune et, de toute façon, le texte semble en être resté secret. Pendant un an et demi, au procès de Francfort de 1963-1965, un tribunal allemand a conduit l'affaire dite « des gardiens d'Auschwitz » sans ordonner aucune expertise de l'arme du crime. *Idem* pour le procès de Majdanek à Düsseldorf et, juste après la guerre, pour le procès du Struthof en France. [**Rectification de 1997**: J'allais découvrir en 1981 qu'une expertise du D<sup>r</sup> René Fabre allait conclure négativement dans le cas du Struthof !] Cette absence d'expertise est d'autant moins excusable que pas un juge, pas un procureur, pas un avocat ne pouvait se vanter de savoir d'expérience la nature et le fonctionnement des ces extraordinaires abattoirs humains. Au Struthof et à Majdanek ces « chambres à gaz » sont pourtant présentées comme étant en état d'origine: il suffirait donc d'examiner sur place « l'arme du crime ». A Auschwitz, les choses sont moins claires: au camp principal on laisse croire aux touristes que la « chambre à gaz » est authentique, mais, si les autorités du musée sont pressées de questions, elles battent en retraite et parlent de « reconstruction » (ce qui n'est d'ailleurs qu'un fieffé mensonge aisément prouvable par certains documents d'archives); à l'annexe de Birkenau, on ne montre que des ruines de « chambres à gaz » ou, encore moins, des espaces de terrain censés avoir été occupés par des « chambres à gaz ». Mais même là des expertises sont parfaitement possibles. A un archéologue quelques maigres indices suffisent parfois pour savoir la nature et la destination d'un emplacement inhabité depuis plusieurs siècles. Pour vous donner une idée de la complaisance mise par les avocats du procès de Francfort à suivre d'avance l'accusation, je vous dirais qu'un de ces avocats s'est même fait photographier par la presse en train de soulever une trappe (*sic* !) de la prétendue « chambre à gaz » du camp

principal d'Auschwitz<sup>1</sup>. Dix ans après les procès j'ai demandé à cet avocat ce qui lui avait permis de considérer que le bâtiment en question était une «chambre à gaz». Sa réponse écrite a été plus qu'évasive. Elle ressemble à la réponse que m'ont faites les autorités du musée de Dachau. Je leur demandais par écrit sur quels documents elles se fondaient pour affirmer qu'une certaine pièce du camp était une «chambre à gaz» inachevée. Je m'étonnais en effet qu'on puisse décréter qu'un local inachevé était destiné à devenir, une fois achevé, une chose qu'on n'avait jamais vue de sa vie. Je publierai un jour ma correspondance avec ces autorités ainsi qu'avec les responsables du Comité international de Dachau à Bruxelles.

Vous me demandez sur quelles preuves et sur quels documents je fonde mon affirmation que les «chambres à gaz» n'ont pas existé. Je crois avoir déjà largement répondu à cette question. J'ajouterais qu'une bonne partie de ces preuves et documents sont... ceux de l'accusation<sup>2</sup>. Il suffit de bien relire les textes de l'accusation pour s'apercevoir que l'accusation aboutit à l'inverse du résultat qu'elle recherchait. Les textes de base sont les quarante-deux tomes du grand procès de Nuremberg [**Rectification de 1997**: en français, quarante et un tomes car manque le tome XXIII, c'est-à-dire celui qui devait contenir l'index des matières], les quinze tomes des procès américains, les dix-neuf tomes jusqu'ici publiés par l'université d'Amsterdam, les sténogrammes du procès Eichmann, différents procès-verbaux d'interrogatoire, les ouvrages de Hilberg, de Reitlinger, d'Adler, de Langbein, d'O. Wormser-Migot, *L'Encyclopedia Judaica*, le *Mémorial* de Klarsfeld (très intéressant pour les listes de faux gazés), les publications de différents instituts. J'ai surtout beaucoup travaillé au CDJC. J'en ai été chassé au début de 1978, sur l'initiative, en particulier, de M. Georges Wellers parce qu'on a su à quelles conclusions j'avais abouti sur les «chambres à gaz» et sur le «génocide». Le CDJC est un organisme semi-public: il reçoit de l'argent public. Néanmoins, il s'arroge le droit de chasser ceux qui ne pensent pas comme il faut penser. Et il le dit !

*S. I. : Vous allez même jusqu'à nier la volonté délibérée de Hitler d'exterminer les juifs. Et dernièrement aussi, au cours d'un débat à la télévision de la Suisse italienne, vous avez dit: «Hitler n'a jamais fait tuer une seule personne en tant que juive.» Qu'entendez-vous dire exactement avec cette phrase, de laquelle il découle d'ailleurs que Hitler aurait fait tuer des juifs ?*

R.F. : Je dis exactement ceci: «Jamais Hitler n'a ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion.» Cette phrase est

---

1. Cet avocat complaisant était M<sup>r</sup> Anton Reiners, de Francfort.

2. R. Hilberg, *The Destruction of the European Jews*; G. Reitlinger, *The Final Solution*; H. G. Adler, *Der Verwaltung Mensch*; H. Langbein, *Menschen in Auschwitz*; O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*; S. Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*.

peut-être choquante pour certains mais je la crois vraie. Hitler était antijuif et raciste.

[Son racisme ne l'empêchait d'ailleurs pas de nourrir de l'admiration pour les Arabes et pour les Hindous. Il était hostile au colonialisme. Le 7 février 1945 il déclare à ses proches: «Les blancs ont apporté à ces peuples [coloniaux] le pire qu'ils pussent apporter, les plaies du monde qui est le nôtre: le matérialisme, le fanatisme, l'alcoolisme et la syphilis. Pour le reste, ce que ces peuples possédaient en propre étant supérieur à ce que nous pouvions leur donner, ils sont demeurés eux-mêmes. [...] Une seule réussite à l'actif des colonisateurs: ils ont partout suscité la haine<sup>1</sup>.»] **[Rectification de 1997:** Le passage placé entre crochets se fonde sur l'ouvrage «*Le Testament politique de Hitler*». Or, à la réflexion, cet ouvrage me paraît être un faux dont le responsable pourrait être François Genoud, récemment disparu. Dans sa longue préface, l'historien anglais H. R. Trevor-Roper affirme que «l'authenticité [de ces pages] ne peut faire aucun doute.» A mon avis, il se trompe.]

Hitler n'est devenu antijuif qu'assez tardivement. Avant de dire et de répéter que les juifs sont «les grands maîtres du mensonge», il leur était plutôt favorable<sup>2</sup>. Il écrit dans *Mein Kampf*: «Persuadé qu'ils avaient été persécutés pour cela [leur religion], les propos défavorables sur leur compte m'inspiraient une antipathie qui, parfois allait presque jusqu'à l'horreur.» Personnellement, je connais mal Hitler et il ne m'intéresse pas plus que Napoléon Bonaparte. S'il délirait, je ne vois pas pourquoi, nous, nous délirerions à son propos. Efforçons-nous de parler de Hitler avec le sang-froid que l'on met généralement à parler d'Amenophis-Akhenaton. Il y a eu entre Hitler et les juifs une guerre inexpiable. Il est évident que chacun renvoie sur l'autre la responsabilité de ce conflit. En la personne de Chaïm Weizmann, président de l'Organisation sioniste mondiale et futur premier président de l'État d'Israël, la communauté juive internationale a déclaré la guerre à l'Allemagne le 5 septembre 1939<sup>3</sup>. Auparavant, dès 1934, l'hostilité de la communauté juive internationale s'était manifestée par des mesures de boycottage économique de l'Allemagne nazie<sup>4</sup>. Il va de soi que si elle agissait ainsi c'était par rétorsion contre les mesures prises par Hitler contre les juifs allemands. Cet engrenage fatal allait conduire, de part et d'autre, à

---

1. Extrait de ce que les Allemands nomment «Bormann Vermercke». La partie finale de ces «Bormann Vermercke» a été publiée en France sous le titre de *Le Testament politique de Hitler*, p. 71-72.

2. «*Dass sie deshalb [ihre Konfession] verfolgt worden waren, wie ich glaubte, liess manchmal meine Abneigung gegenüber ungünstigen Aeusserungen über sie fast zum Abscheu werden.*» (*Mein Kampf*, München, Zentralverlag der N.S.D.A.P., 1942, p. 55) «*Die grossen Meister der Lüge*» (les grands maîtres du mensonge) est un mot de Schopenhauer, repris par Hitler, p. 53 de *Mein Kampf*.

3. Déclaration publiée dans *The Jewish Chronicle* du 8 septembre 1939, p. 1.

4. *Daily Express*, 24 mars 1933, p. 1.

une guerre mondiale. Hitler disait: «Les juifs et les Alliés veulent notre anéantissement, mais ce sont eux qui seront anéantis» cependant que les Alliés et les juifs disaient: «Hitler et les nazis et leurs alliés veulent notre anéantissement, mais ce sont eux qui seront anéantis.» Les deux camps s'enivraient ainsi, tout au long de la guerre, de proclamations belliqueuses et fanatiques. L'ennemi devient une bête à égorger. Songez, de la même façon, aux paroles de *La Marseillaise*: «Qu'un sang impur abreuve nos sillons !»

Cela dit, les Alliés qui ont fait une guerre impitoyable aux nazis et qui, trente-cinq ans après la guerre, poursuivent une sorte de «chasse aux nazis», ne sont jamais allés jusqu'à décider: «Un national-socialiste, du seul fait de son appartenance au parti national-socialiste, sera à tuer, qu'il s'agisse d'un homme, d'une femme, d'un enfant, d'un vieillard.» On peut dire que, de même, Hitler, malgré tout ce qu'il a accumulé contre les juifs, n'a jamais décrété: «Tout juif sera à tuer», ni même: «Un juif, du seul et unique fait qu'il est juif sera à tuer.» Certes, dans le cas de représailles contre des «partisans» ou des «terroristes», lorsque les Allemands choisissaient leurs otages à exécuter, mieux valait n'être ni juif, ni communiste, ni prisonnier de droit commun, mais il s'agissait là d'un effet bien connu de la prise d'otages telle qu'elle se pratique en tous lieux et en tous temps.

Hitler a fait interner une partie des juifs européens, mais interner ne signifie pas exterminer. Il n'y a eu ni «génocide», ni «holocauste». Tout camp de concentration est une pitié ou une horreur, qu'il s'agisse d'un camp allemand, russe, français, américain, japonais, chinois, vietnamien ou cubain. Il y a des degrés dans cette pitié ou cette horreur et il est sûr qu'en temps de guerre, de famine, d'épidémie, un camp de concentration devient plus horrible encore. Mais rien dans le cas qui nous intéresse ici ne permet de dire qu'il y a eu des camps d'extermination, c'est-à-dire des camps où l'on aurait mis des gens pour les y tuer.

Les «exterminationnistes» prétendent que dans l'été 1941 Hitler a donné l'ordre d'exterminer les juifs. Mais personne n'a jamais vu cet ordre. Il existe, en revanche, soit des propos de Hitler, soit des mesures prises par ses armées qui impliquent qu'un tel ordre n'a pu être donné. Le 24 juillet 1942, dans un cercle restreint, Hitler, rappelant que les juifs lui ont déclaré la guerre par l'intermédiaire de Chaïm Weizmann, dit *qu'après la guerre* il détruira leurs villes les unes après les autres; il précise: «... si ces ordures de juifs ne décampent pas et s'ils n'émigrent pas vers Madagascar ou vers quelque autre foyer national juif<sup>1</sup>.» Pour ma part, je voudrais savoir comment on peut concilier ce «libre propos» avec un ordre d'extermination donné une fois pour toutes un an auparavant. Encore en juillet 1944, sur le front de l'Est où

---

1. «Nach Beendigung des Krieges werde er [Hitler] sich rigoros auf den Standpunkt stellen, dass er Stadt für Stadt zusammenschlage, wenn nicht die Drecksjuden rauskämen und nach Madagaskar oder einem sonstigen jüdischen Nationalstaat abwanderten» (H. Picker, *Hitlers Tischgespräche...*, p. 471).

le soldat allemand mène un féroce combat contre les partisans (juifs ou non juifs, russes ou communistes, ukrainiens, etc.) l'armée donne les ordres les plus draconiens pour qu'aucun soldat allemand ne participe à des excès sur la population civile, juifs y compris. Sinon, c'est le tribunal militaire<sup>1</sup>. Hitler appelait à une lutte impitoyable dans le combat, surtout contre les partisans, y compris, s'il le fallait, contre les femmes et les enfants mêlés aux partisans ou apparemment complices des partisans. Il n'a évidemment pas reculé (les Alliés non plus, d'ailleurs) devant le système de la prise d'otages. Mais il n'est pas allé au-delà. Le jour où nos médias se décideront à enfreindre certains tabous et à consacrer aux «crimes de guerre» des Alliés le millième du temps qu'ils consacrent aux «crimes de guerre» des vaincus, il y aura des étonnements chez les naïfs. Les «crimes» de Hitler prendront alors leurs justes proportions dans une perspective historique. On nous parle bien un peu de Dresde et de Katyn. Je dis que Dresde et Katyn ne sont pas grand chose à côté des déportations que nous avons infligées aux millions d'Allemands

---

1. Les textes et les faits abondent qui prouvent que les autorités allemandes interdisaient et réprimaient ces excès, même quand les juifs pouvaient en être les victimes. Je ne citerai qu'un texte et deux faits. Ce texte est celui du général von Roques daté du 29 juillet 1944, sur le front russe (document NOKW-1620). Quant aux faits, ils sont rapportés dans le document OKW-501. Voici le premier fait : au printemps de 1944, à Budapest, un lieutenant tue une juive qui voulait le dénoncer parce qu'il lui avait volé, avec certains de ses hommes, quelques-uns de ses biens. Un tribunal militaire allemand le condamne à mort et il est passé par les armes, tandis que plusieurs de ses hommes de troupe et sous-officiers sont condamnés à de longues peines de prison. Voici le second fait : près de Rostov sur le Don (URSS), deux soldats sont condamnés à mort par un tribunal militaire allemand (et exécutés ?) pour avoir tué l'unique habitant juif d'un village. On trouve ces exemples et bien d'autres faits du même genre dans le 42e et dernier tome des comptes rendus du grand procès de Nuremberg. Malheureusement, ce tome est quasiment ignoré de tout le monde. Il est notamment ignoré par les magistrats qui se permettent d'invoquer «ce qui a été établi à Nuremberg» mais ne prennent pas assez le soin de relire les documents pourtant établis par les **vainqueurs** ayant à juger les **vaincus**. L'historien peut d'autant moins se permettre cette légèreté qu'il sait que ces vainqueurs-là ont commis deux très graves malhonnêtetés :

- 1.- ils ont eux-mêmes procédé au tri des documents sans y associer la défense ;
- 2.- ils ont procédé à un tri de ce tri en publiant les 42 tomes sans inclure bien des pièces déposées par la défense. Il faut savoir qu'aujourd'hui encore, près de trente-cinq ans après la guerre, les Alliés maintiennent au secret une formidable quantité de documents dont on peut penser qu'ils ont prélevé déjà tout ce qui, à leurs yeux, pouvait accabler l'Allemagne. Imagine-t-on l'Himalaya de «crimes de guerre» qu'avec de tels procédés on pourrait faire juger par un «tribunal militaire international» formé de **vaincus** ayant à juger leurs **vainqueurs** ? Mais, pour en revenir à la question des «excès» ou «crimes de guerre», je me permets de suggérer que l'armée allemande et, en particulier le corps des S.S., a été redoutablement dure à la fois dans le combat et dans les mesures de police dues à la guerre de partisans, mais qu'elle a été, d'une certaine façon, moins redoutable pour les civils non combattants que beaucoup d'autres armées. Plus une armée est disciplinée et tenue en mains et moins, en principe, les populations civiles en auront à craindre des excès de toutes sortes. A ce point de vue, des bandes de partisans, quelque sympathie qu'on puisse éprouver pour la cause qu'elles sont censées défendre, sont presque toujours redoutables pour la population civile.

des minorités de l'Est. Il est vrai qu'il ne s'agissait pas de «déportations» mais de... «déplacements». Et je me demande si les champions toutes catégories des «crimes de guerre» n'ont pas été les Britanniques avec la livraison aux Soviétiques de leurs internés russes <sup>1</sup>.

S. I. : *Quel est votre concept et quelle est votre définition de génocide ?*

R.F. : J'appelle «génocide» le fait de tuer des hommes en raison de leur race. Hitler n'a pas plus commis de «génocide» que Napoléon, Staline, Churchill ou Mao. Roosevelt a interné dans des camps de concentration des citoyens américains de race japonaise. Ce n'était pas non plus un «génocide».

Hitler a traité les civils juifs comme les représentants d'une minorité belligérante ennemie. Il est malheureusement banal de traiter ce genre de civils comme des gens dangereux ou virtuellement dangereux. En bonne logique guerrière, Hitler aurait été conduit à interner *tous* les juifs tombés sous sa coupe. Il est très loin de l'avoir fait, non sans doute pour des raisons humanitaires mais pour des motifs d'ordre pratique. Dans certains points d'Europe il a fait porter à ses ennemis un signe distinctif : l'étoile juive (à partir de septembre 1941 en Allemagne et à partir de juin 1942 dans la zone nord de la France). Les porteurs d'étoiles ne pouvaient se déplacer librement et à toute heure. Ils étaient comme des prisonniers en liberté surveillée. Hitler se préoccupait peut-être moins de la question juive que d'assurer la sécurité du soldat allemand. Le troupier allemand aurait été incapable de distinguer les juifs des non-juifs. Ce signe les lui désignait. Les juifs étaient soupçonnés de pouvoir pratiquer le renseignement (beaucoup d'entre eux parlaient allemand), l'espionnage, le trafic d'armes, le terrorisme, le marché noir. Il fallait éviter tout contact entre le juif et le soldat allemand. Par exemple, dans le métro parisien les juifs porteurs d'étoile ne devaient monter que dans le dernier des cinq wagons et le soldat allemand, lui, n'avait pas le droit de monter dans ce wagon <sup>2</sup>. Je ne suis pas un spécialiste de ces questions et je peux me tromper mais je crois que ce type de mesures était dicté autant par des raisons de sécurité militaire que par une volonté d'humiliation. Là où il y avait de fortes concentrations juives impossibles à surveiller vraiment, sinon par l'intermédiaire d'une police juive, les Allemands redoutaient ce qui allait d'ailleurs se passer dans le ghetto de Varsovie où, soudain, juste à l'arrière du front, en avril 1943, une insurrection s'est produite. [**Rectification de 1997** : Il n'y a pas eu dans

---

1. Cette livraison fut qualifiée du nom de «*Keelhaul Operation*». Voyez *The Hoax* d'Arthur R. Butz, p. 248-249. Le terme de «*Keelhaul*» est parlant : ce verbe anglais signifie : «infliger le châtement de la cale humide à quelqu'un, ou le haler d'un côté à l'autre du navire en le faisant passer sous la quille».

2. Je signale qu'à la même époque, et cela sans aucune excuse militaire, la ségrégation raciale à l'encontre des Noirs (parfois dénoncée dans les journaux français de la «collaboration») sévissait chez nos alliés américains et sud-africains.

ce cas d'insurrection mais une réaction de groupes de jeunes juifs face à une opération de police allemande. Voir R. Faurisson, «Le ghetto de Varsovie en avril-mai 1943 : insurrection ou opération de police ?»<sup>1</sup>.] Avec stupéfaction, les Allemands avaient alors découvert que les juifs avaient fabriqué sept cents blockhaus<sup>2</sup>. Ils ont réprimé cette insurrection et ils ont transféré les survivants dans des camps de transit, de travail, de concentration. Les juifs ont vécu là une tragédie. Je sais qu'on pense parfois que des enfants de six à quinze ans ne pouvaient constituer un danger et qu'ils n'auraient pas dû être astreints au port de l'étoile. Mais si l'on reste dans le cadre de cette logique militaire, il existe aujourd'hui suffisamment de récits et de mémoires où des juifs nous racontent que dès leur enfance ils se livraient à toutes sortes d'activités illicites ou de résistance aux Allemands.

Il faudrait voir de près ce qu'il y a de réel et ce qu'il y a de mythologique dans la représentation qu'on se fait des juifs qui se sont laissés égorger comme des moutons. Les non-juifs ont-ils tellement résisté ? Les juifs ont-ils si peu résisté ? Ce qui fausse en partie les données du problème, c'est que beaucoup de nos jugements se fondent sur un présupposé : celui du «génocide» des juifs. Il va de soi que si une volonté de «génocide» avait existé, on pourrait comprendre le reproche de lâcheté que, paraît-il, les jeunes Israéliens font à leurs pères. Mais si, comme l'affirment les révisionnistes, le «génocide» n'est qu'une légende, ce reproche de lâcheté n'a plus guère de fondement.

*S. I: S'il n'y avait pas de la part de Hitler une volonté délibérée de génocide, alors pourquoi Auschwitz, Treblinka, Belzec et les autres camps d'extermination ? Ils ont existé, ils ont été une réalité. Non seulement des juifs y sont entrés et y sont morts, mais aussi des «politiques», des Tziganes, des Slaves, des homosexuels, c'est-à-dire tous ces «différents» que le racisme naziste condamnait. Pourquoi alors avoir organisé ces camps, avec quelle finalité ?*

R.F. : Un camp ne peut être qualifié «d'extermination» que si on y extermine des hommes. C'est si vrai que, selon la nomenclature créée par les historiens officiels, seuls sont appelés «d'extermination» les camps prétendument dotés d'une ou de plusieurs «chambres à gaz». Ces camps n'ont pas existé. L'horrible épidémie de typhus de Bergen-Belsen n'a pas transformé ce camp (en grande partie sans barbelés) en un camp d'extermination. Ces morts ne sont pas un crime, sinon un crime dû à la guerre et à la folie des hommes. Les Alliés partagent avec les Allemands une lourde responsabilité dans l'effroyable chaos où l'Europe, ses villes, ses routes, ses camps de réfugiés ou d'internés se trouvaient à la fin de la guerre. Les Alliés ont répandu à pro-

---

1. Voy. ci-dessous, 1993, vol. IV, p. 1436.

2. Discours prononcé à Posen le 6 octobre 1943, p. 169 de *Discours secrets d'Heinrich Himmler*. Il s'agit de la traduction française de *Geheimreden 1933 bis 1945 und andere Ansprachen*. Cet ouvrage, et surtout sa traduction française, sont à utiliser avec précaution.

fusion des photos montrant les charniers de Bergen-Belsen. Or, des milliers de détenus sont morts du typhus après l'entrée des Anglais dans Bergen-Belsen. Les Anglais n'arrivaient pas plus que les Allemands avant eux à endiguer cette terrible épidémie. Serait-il honnête de les traiter en criminels ? Les premiers camps de concentration nazis ont été conçus pour l'internement et la rééducation (*sic* !) des opposants politiques d'Hitler. La propagande faisait valoir que ces camps, ouverts à de nombreuses visites, constituaient un progrès sur les prisons où croupit le prisonnier de droit commun. Des juifs pouvaient s'y trouver mais en qualité de communistes, de sociaux-démocrates, etc. Les juifs en tant que tels n'ont été mis en camps de concentration que pendant la guerre, surtout à partir de 1942. Ceux d'entre eux qui avaient été internés en 1938 en représailles de l'attentat d'un juif contre vom Rath avaient été pour la plupart libérés après quelques mois. Avant la guerre, Hitler avait tenté avec un certain succès de provoquer l'exode des juifs. Il souhaitait la création d'un foyer national juif hors d'Europe. Le «projet de Madagascar» était conçu comme le projet d'un foyer juif sous responsabilité allemande<sup>1</sup>. Il prévoyait travaux d'assèchement en priorité, système bancaire, etc. La guerre a empêché la réalisation de ce projet<sup>2</sup>. Il aurait fallu trop de bateaux. La petite Allemagne – regardez une carte du monde – était engagée avec le Japon et quelques alliés dans une formidable lutte contre des géants. Pour elle, le principal était de gagner la guerre. L'accessoire était de trouver une solution au problème juif, une solution enfin, une «solution définitive», une «solution finale», une «solution d'ensemble» à un problème qui, d'une certaine manière, était vieux comme le peuple juif lui-même<sup>3</sup>. Cette solution, à cause de la guerre, allait être en gros

---

1. Le texte du «Madagaskar Projekt» est peu connu. On le trouve au CDJC de Paris. Il porte la cote 172 de la police d'Israël (Quartier général, 6<sup>e</sup> bureau). Il semble que ce document n'ait été mis au jour qu'en 1961 à l'occasion du procès d'Adolf Eichmann. Il se compose d'une lettre de Theodor Dannecker, du 15 août 1940, adressée au secrétaire de légation Rademacher et du rapport lui-même qui paraît être, d'ailleurs, un brouillon ni signé, ni daté. Sa cote au CDJC de Paris est DXII-172.

2. Voyez la lettre de Rademacher à l'ambassadeur Bielfeld en date du 10 février 1942 (document NG-5770).

3. «Solution d'ensemble» («*Gesamtlösung*») et «solution finale» («*Endlösung*») sont les deux termes interchangeables employés par Göring dans sa fameuse lettre de juillet 1941 adressée à R. Heydrich. Les exterminationnistes ont épilogué à perte de vue sur cette très courte lettre (document PS-710) et, en particulier, sur ces deux mots de Göring. Ils ont d'autant plus spéculé sur ce texte qu'ils l'ont - du moins pour certains d'entre eux - cyniquement amputé de la première moitié de sa première phrase où se trouvait une claire et nette explication du sens qu'il faut donner à ces deux mots. Ces deux mots, qui n'en font qu'un, impliquent **émigration** ou **évacuation** («*Auswanderung* oder *Evakuierung*»). Gerald Reitlinger se permet de citer intégralement la petite lettre en plaçant tout au début du texte trois points de suspension. Le lecteur de Reitlinger voit donc qu'il manque le début de la phrase qu'il va lire et il est conduit à penser qu'il n'y a certainement rien d'important dans le fragment qui manque. Il est difficile d'agir plus malhonnêtement que Reitlinger! (Voy. Gerald Reitlinger, *Die Endlösung* «The Final Solution», 1961, p. 92.) On trouvera le texte, non amputé, à la page 32 du remarquable ouvrage de Wilhelm Stäglich *Der Auschwitz My-*



le «refoulement vers l'Est» dans des camps. Auschwitz était d'abord et avant tout une très importante concentration industrielle de Haute-Silésie composée de trois camps principaux et d'environ quarante sous-camps répartis sur toute une région. Les activités minières, industrielles, agricoles et de recherches y étaient considérables : mines de charbon (dont certaines à capitaux français), pétrochimie, armement, explosifs, essence et caoutchouc synthétiques, élevage, pisciculture, etc. A Auschwitz se trouvaient aussi bien des internés que des travailleurs libres, des condamnés à vie que des internés à temps. Dans le camp d'Auschwitz-II ou Birkenau on avait le spectacle affligeant de nombreuses personnes inaptes au travail et croupissant sur place ; parmi eux, les Tziganes que, sauf exception, les Allemands ne semblent pas avoir mis au travail. Il est né à Auschwitz de nombreux enfants tziganes<sup>1</sup>. Seuls, semble-t-il, des Tziganes nomades ont été internés. Il ne semble pas que ce soit pour des raisons raciales, mais pour des raisons de nomadisme et de «délinquance en puissance». Je rappelle qu'en France même les résistants ont pu voir les Tziganes d'un mauvais œil et les soupçonner d'espionnage, de renseignement et de marché noir<sup>2</sup>. Il serait intéressant de déterminer combien de troupes tziganes ont continué de sillonner l'Europe en guerre. Quant aux homosexuels, assimilés à des délinquants, ils étaient comme beaucoup d'autres délinquants tirés des prisons ou envoyés directement en camps pour y travailler ; la législation allemande, comme bien d'autres législations de l'époque, réprimait l'homosexualité. Quant aux Slaves, ceux d'entre eux qui étaient dans les camps ne s'y trouvaient nullement en qualité de slaves mais en tant qu'internés politiques, prisonniers de guerre, etc., au même titre que des Français. A Auschwitz il y avait même des prisonniers de guerre britanniques faits prisonniers à Tobrouk.

La préoccupation essentielle des Allemands, à partir de 1942, était de mettre au travail *tous* ces internés (à l'exception des inaptes et, semble-t-il, des Tziganes) pour gagner la guerre. A Auschwitz, il existait même des cours de formation professionnelle pour les jeunes de douze à quinze ans en vue d'en

---

*thos*, W. Stäglich est cet ancien magistrat de Hambourg qui subit une incessante persécution depuis 1973 à cause de ses convictions révisionnistes.

1. On trouve mention de ces naissances dans le «calendrier» des *Hefte von Auschwitz*, édités par le musée, en particulier dans les cahiers 7 et 8. Les Allemands tenaient registre de toutes les naissances, y compris juives. Ils tenaient registre de tout. Chaque opération chirurgicale, par exemple, était notée avec le nom de l'interne, son numéro matricule, l'objet et le résultat de l'opération (en latin), la date, la signature du chirurgien. Aux crématoires, l'extraction d'une dent en or à un cadavre faisait l'objet d'un rapport (*Meldung*) circonstancié. Ce dernier point, à lui seul, rend absurde la légende des massacres en masse avec arrachage des dents en or sur une échelle quasi industrielle.

2. J'ai personnellement fait une enquête minutieuse sur les exécutions sommaires réalisées par les résistants dans une petite région de France ; j'ai eu la surprise de constater que les communautés tziganes avaient payé un lourd tribut en morts, non pas du fait des Allemands mais du fait des résistants. Cette enquête ne peut actuellement être publiée en France.

faire des maçons, par exemple <sup>1</sup>. Les responsables allemands des déportations d'étrangers vers les camps insistaient pour obtenir le plus possible d'«aptes au travail». Les gouvernements étrangers, eux, insistaient de leur côté, pour qu'on ne disloque pas les familles et pour que les vieux et les enfants se joignent aux convois. Ni les juifs, ni les autres n'avaient conscience de partir vers une extermination quelconque, si j'en crois des témoignages comme celui de G. Wellers dans *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy*<sup>2</sup>. Ils avaient raison. Ce massacre n'était heureusement qu'un bobard de guerre. D'ailleurs on conçoit mal que l'Allemagne qui était dramatiquement à court de locomotives, de wagons, de charbon, de personnel qualifié, et de soldats ait pu mettre sur pied un pareil système de convois pour abattoirs. Ces convois, je le rappelle, semblent avoir eu priorité même sur les convois de matériel de guerre <sup>3</sup>. La main-d'œuvre, surtout qualifiée : voilà ce qui préoccupait d'abord les Allemands.

*S.I. : Vous êtes spécialisé dans la critique des textes, mais vous avez fait de ce problème votre « terrain » préféré de « recherche historique ». Pourquoi ? Que voulez-vous dire quand vous affirmez que sur le problème des chambres à gaz et de l'extermination des juifs il y a une « conspiration du silence » ? Pourquoi devrait-il y en avoir une, et de la part de qui ?*

*R.F. :* Pour moi, la critique des textes et des documents vise à établir le degré d'authenticité et de véracité de ce qu'on lit. On cherche là à distinguer le vrai et le faux, le sens et le contresens, etc. Je suppose que ce souci devait presque fatalement me conduire à la détection de certains faux historiques et, en particulier, à la détection de ce qui, dans quelques années, apparaîtra à tout historien comme un faux monumental.

La conspiration du silence autour des ouvrages révisionnistes fait que ces ouvrages sont pour la plupart des «samizdat»<sup>4</sup>. Quant aux auteurs qui parviennent à briser le mur du silence, ils sont traités de nazis, ce qui les

---

1. Sur l'existence d'une école de maçons, voyez, par exemple, le témoignage de Franz Hofmann dans l'ouvrage d'Hermann Langbein, *Der Auschwitz-Prozess*, p. 236. Sur les équipes d'apprentis (Lehrlings-Kommandos), voyez le témoignage du détenu Curt Posener dans le document NI-9808.

2. Georges Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy...*, p. V, 4, 5 et 7.

3. La distance de Drancy à Auschwitz (mille deux cent cinquante kilomètres) était couverte, en général, en deux jours.

4. Je ne peux que renvoyer ici aux cas de Maurice Bardèche, Paul Rassinier, Manfred Röder, Thies Christophersen, Wilhelm Stäglich, J. G. Burg (juif), Hellmut Diwald, Udo Walendy, Arthur R. Butz et à mon propre cas. Rien ne manque : prison, violences physiques, amendes, incendie criminel, carrières brisées, incroyables décisions de justice, calomnies pures, exil forcé. Pas une association défendant la liberté d'expression, pas un seul groupe d'écrivains n'a élevé la moindre protestation contre les stupéfiantes procédés du groupe Springer à l'égard soit de David Irving, soit du professeur d'université Hellmut Diwald. Dans ce concours de persécutions, l'Allemagne arrive incontestablement en tête. La France vient en seconde position. L'Afrique du Sud n'en est pas loin.

confine dans un ghetto. Les procédés utilisés contre les historiens ou les individus non conformistes vont de la pure criminalité aux poursuites judiciaires en passant par les procédés de basse police. Toutes sortes de lobbies font régner ou essaient de faire régner une atmosphère de terreur. J'en sais quelque chose. Je ne peux plus enseigner à l'université. Ma vie est devenue difficile. Je heurte des intérêts gigantesques. Des jeunes me soutiennent. La lumière se fera. Des juifs sont à mes côtés; ils veulent, eux aussi, dénoncer le mensonge et la persécution.

Je crois moins aux conspirations qu'à la force du conformisme. Les vainqueurs de la dernière guerre avaient besoin de nous faire croire à l'ignominie intrinsèque du vaincu. Soviétiques et Occidentaux, que tout séparait, avaient trouvé là un bon terrain d'accord. Hollywood et l'appareil de propagande stalinien ont conjugué leurs efforts. Quel fracas de propagande! Les principaux bénéficiaires de l'opération ont peut-être été l'État d'Israël et le sionisme international. Les principales victimes ont été le peuple allemand – mais non pas ses dirigeants – et le peuple palestinien tout entier. Mais aujourd'hui il y a de la zizanie dans l'air. Sionistes et Polonais nous présentent déjà des versions bien divergentes d'Auschwitz.

*S. I. : Vous contestez une très grande partie des méthodes que les historiens « officiels » ont appliquées à cette recherche historique. Ce chapitre de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle n'aurait pas été écrit comme il faut. Pourquoi, et pourquoi l'auraient-ils fait ?*

R.F. : Les historiens officiels ont manqué à leurs obligations. Ils n'ont pas observé dans cette affaire les méthodes de routine de la critique historique. Ils ont suivi le courant général, celui qu'imposent les médias. Ils se sont laissés absorber par le système. Un historien officiel comme le professeur d'université Hellmut Diwald va au devant de terribles ennuis s'il risque simplement une phrase pour dire que le «génocide», malgré l'abondante littérature qui lui est consacrée, est une affaire qui pour l'essentiel «n'est pas encore bien élucidée». Sous la pression des organisations juives allemandes, la deuxième édition de son *Histoire des Allemands* vient d'être «réfondue et améliorée» (*sic!*) là où il le fallait.

Le courage de Paul Rassiner est précisément d'avoir appliqué les méthodes de routine de la critique historique. Aux accusateurs il a dit en quelque sorte: «Montrez-moi vos preuves», «Votre document offre-t-il des garanties d'authenticité?», «Êtes-vous sûr que cette expression, que cette phrase ont bien le sens que vous leur attribuez?», «D'où viennent vos chiffres?», «Comment a-t-on pu établir cette statistique?», «D'où vient la légende de cette photo? Qui me dit que cette vieille femme et cet enfant que je vois sur cette photo sont "sur le chemin de la chambre à gaz"?», «Cet amas de chaussures signifierait-il qu'on gazait des gens dans ce camp ou bien que beaucoup de détenus de ce camp étaient précisément employés à fabriquer des chaussures?», «Où est le manuscrit de cet extraordinaire témoignage qui ne devrait

avoir qu'une forme et que je vois publié sous les formes les plus contradictoires, y compris par le même historien ?»

Paul Rassinier, modeste professeur d'histoire et de géographie, a donné une remarquable leçon de clairvoyance et de probité à ses éminents collègues de l'université. Révolutionnaire authentique, résistant authentique, déporté authentique, cet homme aimait la vérité comme il faut l'aimer: très fort et par-dessus tout. Il a dénoncé ce qu'il appelle «le mensonge d'Ulysse». Ulysse, on le sait, a connu cent épreuves dans l'exil, mais, revenu chez lui, il en a raconté mille. Nous savons que l'homme a beaucoup de mal à ne pas affabuler. Il est souvent friand d'extraordinaires histoires de chasse, de pêche, d'amour, d'argent. Mais surtout il se régale de récits d'atrocités.

L'Américain Arthur R. Butz, lui, a écrit un livre magistral sur *La Mystification du XX<sup>e</sup> siècle (The Hoax of the Twentieth Century)*. Ce livre provoque le désarroi chez les «exterminationnistes». La démonstration est imparable. Sa traduction vient d'être pratiquement interdite en Allemagne par inscription sur la liste des «ouvrages dangereux pour la jeunesse »<sup>1</sup>.

L'Allemand Wilhelm Stäglich a publié *Le Mythe d'Auschwitz (Der Auschwitz Mythos)*. Le groupe suédois de *Jewish Information* annonce un *Auschwitz Exit*. D'autres juifs ont écrit dans le sens révisionniste: J. G. Burg, en Allemagne, par exemple. Et tout récemment, la revue d'extrême gauche *La Guerre sociale* vient de publier une étude intitulée: «De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps».

En Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne (dans ce dernier pays la persécution des révisionnistes est impitoyable), en Australie, en Belgique, en Espagne, en France, un peu partout dans le monde, des voix s'élèvent pour demander qu'on renonce enfin à une absurde propagande de guerre.

Je connais même, mais je ne peux donner ici leurs noms, des historiens officiels qui se réveillent du cauchemar. Peut-être vont-ils se décider à renoncer aux délices de ce que l'historien révisionniste David Irving appelle «l'inceste entre historiens». Cette expression imagée illustre la pratique qui consiste sur un sujet donné à ressasser voluptueusement ce que d'autres historiens ont affirmé et à ne renouveler le sujet que par de subtiles surenchères. Il faut avoir assisté à un congrès d'historiens traitant du nazisme. Quelle étrange communion dans le respect du tabou ! Et comme on

---

1. Cette décision date du 17 mai 1979 (Bundesprüfstelle für jugendgefährdende Schriften, Entscheidung Nr. 2765). L'expert choisi a été le procureur Adalbert Rüdiger. Ce dernier était juge et partie puisqu'il se trouve avoir consacré sa vie et certains de ses ouvrages à défendre une thèse (celle de l'extermination) qu'Arthur R. Butz considère, ainsi que moi-même, comme erronée. Le texte du jugement est de cinquante-cinq pages. Ce texte apparaîtra sans doute dans quelques années comme un monument d'incompétence historique. Le président du tribunal était Rudolf Stefen. Le professeur Konrad Jentsch représentait l'art (Kunst); l'écrivain Bernhard Ohsam, la littérature; Gunther Roland, le corps professoral (Lehrerschaft); le prélat D' Hermann, les Églises.

se surveille et se sent surveillé ! Malheur à qui perturberait la cérémonie expiatoire par l'expression d'une thèse non officielle ! Huées et censure<sup>1</sup>.

*S.I. : Est-ce que vous êtes antisémite ? Comment jugez-vous le nazisme ?*

R.F. : Je ne suis pas antisémite. Il faut éviter de voir des antisémites partout. Les juifs qui dénoncent l'imposture du «génocide» sont comme les catholiques qui disent qu'il y a une imposture de Fatima (où des milliers de témoins auraient vu danser le soleil). La vérité, ou sa recherche, ne saurait être antisémite.

Le nazisme était dans les faits la dictature d'un Führer. Il est mort avec son Führer le 30 avril 1945. Mon ennemi est vaincu. Ne comptez pas sur moi pour cracher sur son cadavre. En tant qu'homme je n'admets pas qu'on diffame le peuple allemand en lui attribuant des crimes qui seraient sans précédent dans l'histoire des hommes. Et je n'admets surtout pas qu'on l'ait si bien «rééduqué» qu'il est le premier à croire à ces crimes et qu'il se diffame lui-même autant et plus que le lui demandent ses dirigeants. En tant qu'observateur, je constate qu'Adenauer, Brandt et Schmidt répètent la leçon des vainqueurs de l'Ouest tandis que leurs homologues de l'Allemagne de l'Est répètent la leçon des vainqueurs de l'Est. C'est de la Realpolitik, je suppose.

*S. I. : Vous niez également que le nombre des victimes, les six millions, soit crédible. Mais même s'il y avait eu moins de victimes, est-ce que cela changerait quelque chose au fait qu'il y a eu génocide ? Et peu importerait en fait le nombre des victimes ?*

R.F. : Six millions d'hommes, c'est la population d'un pays comme la Suisse. Personne au procès de Nuremberg n'avait la moindre possibilité d'étayer un chiffre aussi extravagant. C'est le 14 décembre 1945 au matin que le procureur américain Dodd essayait d'accréditer ce chiffre par la lecture d'une déclaration du témoin Höttl<sup>2</sup>. L'après-midi du même jour il était contraint de battre en retraite sur l'intervention de l'avocat Kauffmann bien décidé à demander la comparution de ce témoin pour lui demander compte de ce chiffre. Le malheur est que la presse et les historiens ont retenu le chiffre comme si le tribunal lui-même y avait cru si peu que ce fût. [**Rectification de 1997** : Le tribunal a bel et bien avalisé le chiffre de six millions<sup>3</sup> ; il attribue ce chiffre à Eichmann alors qu'il s'agit d'une estimation attribuée par Wilhelm Höttl à son camarade Eichmann.]

---

1. Ce fut mon cas à Lyon le 29 janvier 1978 au colloque national sur «Églises et chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale».

2. Parmi les quarante-deux tomes des comptes rendus (tronqués) du grand procès de Nuremberg, voyez le tome III, p. 574-575 de l'édition française, et lisez le document PS-2738 (déclaration sous serment – *affidavit* – de W. Höttl).

3. Voy. *TMI*, I, p. 266, 311.

Mon estimation est la suivante: 1/ le nombre des juifs exterminés par les nazis (ou victimes du «génocide») est heureusement égal à zéro; 2/ le nombre des Européens tués par faits de guerre (des faits de guerre souvent atroces) pourrait être de l'ordre de quarante millions; parmi eux, celui des juifs européens pourrait être de l'ordre d'un million mais, plus probablement, de plusieurs centaines de milliers si l'on ne compte pas les juifs combattant sous les uniformes militaires alliés. J'insiste sur le fait qu'il s'agit de ma part d'une estimation sans caractère proprement scientifique. En revanche, j'ai d'assez bonnes raisons de penser que le chiffre des morts d'Auschwitz (juifs et non-juifs) s'est élevé à cinquante mille environ et non pas à quatre millions comme on l'a longtemps prétendu avant de se contenter d'un million maintenant comme le fait l'Institut d'histoire contemporaine de Munich. Quant au nombre des morts de tous les camps de concentration de 1933-34 à 1945, je pense qu'il a dû être de deux cent mille ou, au plus, de trois cent soixante mille. Un jour je citerai mes sources mais je dis aujourd'hui que, si on y employait les ordinateurs, on pourrait sans doute vite savoir le nombre réel des morts. Les déportés étaient fichés par de nombreuses instances. Ils ont laissé de nombreuses traces. **[Rectification de 1997:** Au vu des registres mortuaires (*Sterbebücher*), incomplets, le total des morts d'Auschwitz et de près de quarante sous-camps pourrait avoir été de cent cinquante mille. Quant au total des morts de tous les camps, il est encore impossible à déterminer.]

*S. I.: Vous vous rendez compte que vous pourriez contribuer ainsi à une espèce de «réhabilitation» du nazisme ?*

R.F.: Est-ce réhabiliter Néron que de dire que nous ne possédons aucune preuve qu'il a fait incendier Rome? Ce qu'il faut avoir le souci de réhabiliter ou de rétablir, c'est la vérité, du moins quand nous le pouvons. L'historien n'a pas à se préoccuper des intérêts de Pierre ou de Paul. L'important pour moi est d'apporter ma contribution à une histoire véridique de la seconde guerre mondiale. Si un ancien nazi venait me dire que les prétendues «chambres à gaz» et le prétendu «génocide» des juifs forment un seul et même mensonge historique, je l'approuverais comme s'il me disait que deux et deux font quatre. Cela n'irait pas plus loin et je le laisserais à ses idées politiques.

Le néo-nazisme est en grande partie une invention des médias qui nous vendent même un nazisme de sex-shop. C'est comme la prétendue «filière Odessa» ou les colonies nazies en Amérique du Sud. Ou les réapparitions chroniques de Hitler ou de Bormann. Il s'en gagne de l'argent avec ces inventions. En Allemagne, je crois que ceux que leurs adversaires politiques qualifient de «néo-nazis» forment 0,7 % du corps électoral. Nous vivons dans la fantasmagorie, dans une sorte de nazisme sans nazis. Je renvoie là-dessus aux pertinentes analyses de Gilbert Comte parues dans *Le Monde* du 29 et du 30 mai 1979. Rien n'étant gratuit en ce monde, il va de soi que la déconstruction de ce délire fait apparaître un jeu complexe d'intérêts, de

passions, de conflits à l'échelle de la planète. L'État d'Israël a un intérêt vital au maintien de cette fantasmagorie qui n'a pas peu contribué à la possibilité de sa création en 1948. Même un État comme le nôtre a intérêt à masquer la réalité d'une foule de conflits grâce au maintien dans tous les esprits d'une mobilisation contre le pire ennemi qui soit: la fameuse bête immonde du nazisme, une bête morte il y a trente-cinq ans et sur le compte de laquelle il est permis de se défouler. D'où ces perpétuelles cérémonies expiatoires, ces condamnations aux flammes éternelles, cette nécessité de la vengeance, du châtement, de la dénonciation sans limite de temps de lieu ou de personne.

*S.I. : Ne croyez-vous pas que traiter ainsi le problème du génocide juif soit une façon d'en discréditer le souvenir sur lequel se fonde principalement la conviction répandue que l'antisémitisme est le pire de tous les racismes pratiqués au cours du XX<sup>e</sup> siècle ? Un souvenir discrédité, ne sert en effet à rien.*

R.F. : L'antisémitisme n'est pas le pire des racismes mais une bonne façon de nous le faire croire est précisément de nous faire croire au «génocide» des juifs. Les sionistes sont allés trop loin. Ceux qui avaient voulu refuser le principe des «réparations financières» versées par l'Allemagne au nom, en particulier, du «génocide», auraient dû être écoutés. Malheureusement Ben Gourion pour l'État d'Israël et Nahum Goldmann à la fois pour l'État d'Israël et pour la Diaspora ont voulu tirer un gigantesque profit financier de cette affaire. Adenauer s'y est prêté. Cela donne à l'imposture du «génocide» une coloration encore plus fâcheuse. Lisez la stupéfiante interview de Nahum Goldmann parue dans le numéro 624 du *Nouvel Observateur* (25 au 29 octobre 1976): on a rarement vu un homme aussi ébahi et heureux d'avoir réussi une splendide opération politico-financière<sup>1</sup>.

*S.I. : Au cours de votre polémique avec tous ceux qui contestent cette thèse, vous avez également affirmé qu'une bonne partie de ce que sait le public n'est que légende, et qu'elle aurait été rendue possible grâce à une utilisation « indiscriminée » des mass media. **Quelle** voulez-vous dire exactement avec cela ? (**Rectification de 1997: le journaliste italien me prête ici un mot, « indiscriminée », qui n'est pas de mon vocabulaire.**)*

---

1. Sous le titre de : « Nahum Goldmann: au nom d'Israël ». M. Goldmann dit que ces colossales réparations « constituent une innovation extraordinaire en matière de droit international ». Elles étaient contraires à la constitution allemande. Il a dicté ses conditions à Adenauer en 1950. Il a obtenu quatre-vingts milliards de DM, soit dix à quatorze fois plus que la somme d'abord espérée. Il dit: « Sans les réparations allemandes [...], Israël n'aurait pas la moitié de son infrastructure actuelle [1976]: tous les trains en Israël sont allemands, les bateaux sont allemands, ainsi que l'électricité, une grande part de l'industrie... sans même parler des pensions individuelles versées aux survivants [...]. Certaines années, les sommes d'argent qu'Israël recevait de l'Allemagne dépassaient le montant des collectes du judaïsme international – les multipliant par deux ou par trois. » Le jeune contribuable allemand de 1979, qui n'est pour rien dans la guerre de 1939-1945, paie, bien entendu, sa part.

R.F. : Ce point est grave et passionnant. La responsabilité des médias dans toute cette affaire est écrasante. Pendant trente-cinq ans, sur les cinq continents, on nous a présenté comme une vérité cette légende du «génocide» et des «chambres à gaz». Des milliards d'hommes ont été ainsi abusés. C'est vertigineux. Quelle leçon pour ceux qui croient à la qualité d'une information diverse et contradictoire ! Il a fallu la lutte héroïque de quelques individus, de quelques esprits non conformistes pour que se fissure l'écran de la vérité officielle. Je pourrais écrire une longue étude sur la façon dont les journaux français et la télévision française s'y prennent pour étouffer l'information. Les tribunaux les y aident et les pouvoirs publics dans leur ensemble. Les journalistes craignent que dans un proche avenir on n'institue une banque des données de l'information. Cette information résulterait d'un tri qu'ils n'auraient guère de moyens de contrôler. J'ai un conseil à leur donner. S'ils veulent savoir comment on risque de les tromper, qu'ils se penchent sur le passé et, pour quelques-uns d'entre eux, sur leur propre passé. Pour savoir comment on risque de mentir un jour, qu'ils voient comment on a préservé avec un soin jaloux le plus beau mensonge de tous les temps. Quand Louis XIV mentait, ses mensonges ne dépassaient guère quelques provinces. Aujourd'hui, le mensonge peut prendre des dimensions véritablement hollywoodiennes. Un «docu-drame» comme *Holocaust* est le couronnement d'un édifice. Il n'était pas concevable dans les années qui ont suivi la guerre et qui étaient pourtant bien haineuses. Il fallait trente ans et plus d'intoxication. Une drogue aussi forte qu'*Holocaust* ne pouvait s'administrer qu'à des esprits déjà longuement imprégnés d'autres drogues du même genre et qui en réclament spontanément de plus virulentes encore.

Mais l'overdose a produit des effets salutaires par le spectacle même que nous avons eu de notre déchéance. De saines réactions ont pu être notées. Je songe là en particulier à une réaction tout à fait remarquable du «juif libre» Michel Rachline dans un numéro du *Figaro Magazine* (3 mars 1979).

La non-existence des «chambres à gaz» et du «génocide» est une bonne nouvelle. L'homme, pourtant capable de toutes les horreurs, n'a pas été capable de celles-là. Il y a mieux : des millions d'hommes qu'on nous présentait comme des complices d'un crime monstrueux ou comme des lâches ou comme des menteurs ont été honnêtes. J'ai déjà dit que les juifs accusés par leurs enfants de s'être conduits comme des moutons que les Allemands auraient menés à l'abattoir ne méritaient pas cette accusation. J'ajoute que les accusés de Nuremberg et de mille autres procès disaient la vérité quand ils affirmaient à leurs juges-accusateurs ne rien savoir de ces épouvantables massacres. Le Vatican et la Croix-Rouge disaient vrai quand ils confessaient piteusement la même ignorance. Les Américains, les Anglais, les Suisses, les Suédois et tous ces peuples ou gouvernements à qui aujourd'hui des juifs extrémistes reprochent d'avoir été inactifs pendant que, paraît-il, fonctionnaient les abattoirs nazis, n'ont plus à se conduire en cou-



pables repentants. Le résultat le plus méprisable de cette gigantesque imposture était et restera encore pour un certain temps cette mauvaise conscience que les juifs extrémistes ont créée chez tant de peuples et en particulier dans le peuple allemand. Je ne voudrais surtout pas donner l'impression que je cherche si peu que ce soit à faire l'apologie du nazisme. Je crois même que je suis capable de présenter une analyse sévère de ce genre d'idéologie. Je ne proposerai pas cette analyse aussi longtemps que le faux nazisme dont nous assomment les «exterminationnistes» n'aura pas été dénoncé par l'ensemble des historiens officiels. Ces gens-là, en attaquant un nazisme qui n'a jamais existé, donnent l'impression d'être incapables d'attaquer la réalité de ce qu'a été le nazisme. Ils me font penser à ceux qui représentent le Mal sous la forme du diable avec des grils, des pals et des fours. Le Mal en réalité, nous le savons bien, est dans les systèmes de vie que l'homme s'est créés. Aussi longtemps qu'on s'en prendra à des formes mythiques du mal, le mal se portera bien. Notre société est déboussolée. En plein XX<sup>e</sup> siècle elle a réinventé le diable. Elle combat un ennemi imaginaire. Elle a mieux à faire. Un effort d'analyse s'impose. Ouvrons les yeux sur ce que les médias ont fait de nous. Ce que le pouvoir cherche à masquer, démasquons-le. En tout domaine.

---

[Entretien paru en italien dans *Storia illustrata*, n° 261, août 1979, p. 36-65. Les notes ont été ajoutées à la version française publiée dans *VHVP*, p. 171-212. Il est à noter que la discussion s'est poursuivie dans les colonnes de *Storia illustrata* jusqu'en décembre 1979.]

\*\*\*

30 septembre 1979

### **Lettre à Serge Thion**

Je suis content que nous ayons pu nous rencontrer à nouveau. J'ai l'impression que nos affaires avancent. Vous y êtes pour beaucoup. Le fait que Noam Chomsky ait signé la pétition et qu'il m'ait envoyé un mot aimable me redonne du courage. Sa lettre date du 20 septembre. Il n'avait pas encore reçu mes cent quarante-cinq pages. Il va de soi qu'il ne me soutient, pour l'instant, qu'au nom du droit à la liberté d'expression. Je serais heureux que Shahak joigne sa voix à celle de Lilienthal et de Chomsky.

Voici, de plus, les quelques éléments promis :

– M. P., professeur d'histoire à l'université de Clermont (I ou II ?). Il a demandé à venir me voir à Vichy. Il m'a déclaré : «Je me suis comporté comme un lâche dans ton affaire. Tu as raison, mais je n'ai pas le courage de te soutenir. Je suis un lâche et je le resterai malheureusement». P. est un homme de droite. Je le trouve courageux de m'avoir fait pareil aveu.

– M. Nicolas W., professeur de littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle à l’université de Clermont (I ou II ?). Il était tout feu, tout flamme. Il voulait écrire une lettre sanglante au *Nouvel Observateur*. Il était particulièrement indigné par l’article de Claude Martin. Puis il m’a envoyé un mot (que j’ai quelque part dans mes archives) pour me dire qu’il renonçait et qu’il me demandait de l’en excuser. Je lui ai répondu qu’il me décevait beaucoup mais que je lui gardais mon amitié. W. est un « chrétien progressiste ».

– Faurisson = OAS. Mon ami André Garnier (comptable dans une toute petite entreprise de Vichy), ancien doriotiste, homme de soixante ans aujourd’hui, incroyablement cultivé, avait été arrêté à deux reprises en 1961 et 1962 parce qu’il était soupçonné d’appartenir à l’OAS. En réalité, il avait beaucoup de sympathie pour l’Algérie française et je me souviens même d’avoir assisté à ses côtés à une réunion de ce genre de sympathisants. Même Garnier était atterré par la médiocrité de ces gens. Dans l’atmosphère d’hystérie anti-OAS des pouvoirs publics en 1961-62 (c’est difficile à comprendre pour les gens de gauche, mais c’est ainsi), il était très facile à de Gaulle et à sa police et à ses magistrats de faire n’importe quoi contre les « sympathisants de l’OAS », de la même façon que, quelques années auparavant, il leur était très facile d’arrêter, de condamner ou d’exécuter les « sympathisants du FLN ». A. Garnier a trinqué à ce moment-là (comme Bastien-Thiry, comme Degueldre, comme Dovecar, comme Piegts) et cela, je ne l’ai pas supporté. Je n’ai pris ni ma plume, ni mon téléphone pour le clamer. Mais ce n’était un mystère pour personne que j’étais ulcéré de ce qu’on faisait à mon ami. La gauche, elle, réclamait de la répression et encore plus de tribunaux d’exception pour réprimer les « fascistes de l’OAS ». Tu parles ! En tout cas, un jour de mai 1961, deux flics sont venus me chercher chez moi, soi-disant pour m’interroger. J’ai dû laisser seule à la maison ma femme qui était gravement malade. Je les ai prévenus. Ils m’ont dit : « Il y en a pour quelques minutes et vous reviendrez chez vous ». En fait, ils m’ont flanqué en garde à vue. A l’époque, cela pouvait tout signifier. Je pouvais rester ainsi au commissariat de Vichy pendant des heures ou des jours avant d’être transféré dans un centre loin de Vichy comme c’était le cas pour A. Garnier. J’ai piqué une formidable colère au poste de police. J’ai insulté ces flics. Ils m’ont relâché après un interrogatoire dont ils se souviendront toute leur vie. Je vous en parlerai. Cela se passait en mai 1961, je vous le rappelle. Dans la nuit qui a suivi, la maladie de ma femme s’est sensiblement aggravée (salpingite, 41° de fièvre...). Sales souvenirs. En octobre 1961, j’ai été inculpé d’outrage à magistrats. Le juge d’instruction m’a fait venir et revenir « n » fois à Cusset. Un jour, le 1<sup>er</sup> mars 1962 (l’hystérie anti-OAS était à son comble et les pourparlers d’Évian allaient déboucher), j’ai été une fois de plus convoqué. Et là, dans le cabinet du juge d’instruction, on m’a mis les menottes et on m’a interné à la maison d’arrêt de Riom. J’y ai passé dix-sept jours et seize nuits. Bien sûr, la presse a raconté que j’étais OAS ou

quelque chose de ce genre. Bien sûr, je n'ai rien démenti. D'ailleurs, les gens n'y croyaient pas autour de moi. C'est en mai 1962, je crois, que je suis passé devant un tribunal qui, pour outrages à magistrats (outrages renouvelés dans le cabinet du juge d'instruction), m'a condamné à je ne sais quelle peine qui couvrirait le temps de détention + amende + frais. Je dois dire que le SNES s'est tout de même décidé à intervenir en ma faveur. Il a dit très nettement que j'étais le contraire d'un fasciste. J'ai l'impression qu'aux *Temps modernes* et ailleurs on s'en était rendu compte. Bref, c'est un sale souvenir. Je rappelle souvent aux gens de gauche qui se plaignent de ces immondes tribunaux d'exception qu'utilise si bien Giscard qu'ils ont, *plus que tous autres*, contribué à les créer.

– Chapuzet. M. Chapuzet, appariteur à Lyon-II et «chef» des appariteurs, m'a déclaré un jour de 1979, devant M. Gallini, administrateur: «M. Faurisson, vous devez savoir que nous ne pouvons pas assurer votre sécurité. Ce n'est pas notre travail. Nous en avons discuté avec le syndicat. Nous sommes là pour protéger les lieux et non les personnes.»

– Ma plainte contre Bernadet pour voie de fait (affaire de l'affiche appelant les collègues à venir signer au secrétariat de la présidence un factum contre moi). Le tribunal s'est tout récemment déclaré incompétent. Bernadet a fait valoir qu'il avait agi ainsi dans mon propre intérêt. Je suppose que c'est dans mon propre intérêt qu'il avait tenté de me faire passer en conseil de discipline. C'est dans mon intérêt également qu'il avait fait publier le communiqué disant: «Le président de l'université Lyon-II et les directeurs et responsables du Centre régional d'histoire économique et sociale tiennent à faire savoir aux étudiants et à l'opinion publique qu'ils n'ont jamais cautionné et qu'ils rejettent catégoriquement les affirmations scandaleuses de M. Faurisson qui prétend minimiser les horreurs des crimes nazis en niant l'existence des chambres à gaz. M. Faurisson n'est pas historien et ne fait partie d'aucun centre de recherches d'histoire contemporaine de la région lyonnaise. Ses affirmations ne reposent sur aucun fondement sérieux et ne méritent que le mépris».

Bernadet, socialiste, avait agi en collusion avec *Le Matin de Paris*. Il a aussi agi en parfaite entente avec l'homme qui, depuis le 29 janvier 1978 (Colloque de Lyon sur «Églises et Chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale»), me vouait une belle exécution: un maître-assistant d'histoire du nom de François Delpech (d'origine juive, je crois, mais fort chrétien).

C'est lors de ce colloque que j'ai vu se déchaîner contre moi les pires imprécations.

Il ne faudrait pas que votre livre donne pour autant l'impression que tout le monde s'acharnait contre moi. Ce qui m'a le plus atterré, c'est le silence, la peur (à toucher du doigt !), l'abstention. Songez que pas un collègue sur soixante-quinze que nous sommes dans notre UER n'a eu le moindre mot, le

moindre geste de sympathie. Des gens avec qui j'avais des relations cordiales sont allés signer des textes contre moi. C'est très tardivement (vers mai, juin 1979) qu'un assistant, qui est du SNES, a commencé à réagir. Il avait *peur* lui aussi. Presque tout le monde avait *peur*.

Et puis – c'est capital – il y a eu ceux qui m'ont défendu. Je suis très touché de l'attitude de mes anciens étudiants. Les nouveaux ne me connaissaient pas. Ils n'avaient eu que deux cours avec moi. Il y a eu surtout Pierre Guillaume. Le recteur a été courageux. Vous connaissez sa réponse aux journalistes. A. Garnier, venu m'assister à Lyon le 20 novembre, a pris peur quand il a vu les types me frapper avec une haine qui, je dois le dire, était impressionnante, et il m'a laissé tomber ce jour-là. L'étudiant qui, très courageusement, a pris ma défense et qui, par la suite, devait recevoir en même temps que moi un jet de je ne sais quoi dans la figure m'a, lui aussi, plaqué par la suite. Sa femme a exigé qu'il reste dans son coin. Deux étudiantes dont j'ai sollicité le témoignage par écrit pour un autre incident m'ont répondu par une lettre commune qu'elles ne voyaient pas de quoi je voulais parler. Mais une autre étudiante, Cécile D. (reçue quatrième à l'agrégation cette année), a fait preuve d'un incroyable courage en toute circonstance. Il y a eu d'autres cas de lâcheté et de courage.

Sachez qu'en 1978 j'ai eu toutes les peines du monde à trouver quelqu'un qui veuille bien me servir de témoin au CDJC. Il s'agissait de G. S., journaliste aux *Nouvelles Littéraires*. Au CDJC, [Meram] lui a dit que je n'étais nullement mis à la porte et que c'était un malentendu. A ma visite suivante, j'ai été mis à la porte. Pour ce qui est de l'Institut historique allemand, ils sont moins sûrs d'eux. Mais ils ont tenté le coup. C'est l'évidence. Je suis content de vous avoir eu à mes côtés. Le CNRS fait toujours son petit effet. Argument d'autorité ! On n'en sort pas.

Je ne suis pas sorti du tunnel. Mais j'aperçois une petite lueur. Des gens commencent à venir vers moi. Ils ont un peu moins peur.

[...]

Je pense à un point capital pour votre bouquin. Il faudrait bien faire sentir que je suis loin d'être la seule victime de cette formidable intolérance. Souhaitez-vous que je réunisse des renseignements sur :

- M. Bardèche, jeté en prison en 1948-1949-1950 ;
- Paul Rassinier, accablé d'outrages, poursuivi, condamné en perdant ignominieusement un procès ;
- Christophersen, maison incendiée ;
- Wilhelm Stäglich, contraint à la retraite + amputation d'1/5 de sa retraite pendant cinq ans + repoursuivi en ce moment ;
- Hellmut Diwald, sommité de la science historique allemande, écrivant que le génocide ce n'est pas tout à fait sûr dans ses points essentiels mise au pilori ou à l'écart de la 1<sup>re</sup> édition annonce d'une édition améliorée l'édition sort : « Le génocide est un fait qu'on ne saurait nier » ;

– David Irving reçoit son livre de Ullstein Verlag. Constate formidables amputations et même un truc mis à contresens. Proteste. On lui répond que cela aurait été intolérable pour le public allemand. Fait interdire la vente de son énorme bouquin;

– «Faurisson et Butz pseudonymes», déclare tribunal allemand pour se débarrasser de nos attestations;

– mise à l'index (*Indizierung*) du livre de Butz en Allemagne et de je ne sais combien d'autres ouvrages révisionnistes déclarés «dangereux pour la jeunesse»;

– *Berufsverbote* depuis trente-cinq ans. Udo Walendy, diplômé de sciences politiques, mis à la porte. Lothar Stielau, professeur de lycée, mis instantanément à la porte parce qu'il écrit: «Le faux journal d'Eva Braun et le pas beaucoup plus vrai journal d'Anne Frank».

– En ce moment, foule de procédures contre révisionnistes en Allemagne, etc.

Dernière minute: Rencontré ce matin, à Lyon, Serge G. (maître-assistant). Conversation très sympathique. *Reconnaît que c'est par peur qu'il n'a pas bougé*. S'honore de n'avoir pas signé le factum Bernadet du 16 novembre 1978. Dit que c'est par *peur* que les gens n'ont pas bougé.

\*\*\*

6 décembre 1979

### Une texte de Serge Thion

J'ai reçu le texte *Le Comment du pourquoi ?* de Serge Thion, document qui mérite, bien entendu, d'être diffusé. Deux réserves de ma part, cependant :

1) Je ne me tiens ni pour un homme de droite ni pour «une manière d'anarchiste de droite» (p. 2 et 4) ;

2) je pense que le texte de M. Thion, par ailleurs précis, ne devrait peut-être ne pas se contenter d'indiquer, p. 28, qu'«un institut officiel français se refuse» à publier les chiffres de son étude sur la déportation, mais dire de quel institut il s'agit précisément (je suppose qu'il s'agit du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale à la tête duquel sont MM. Henri Michel et Claude Lévy).

Si on me tient pour un homme de droite, il faut le dire. M. D. me taquine souvent et gentiment sur mes idées de gauche ou sur mes amis de gauche et il est un peu éberlué de me voir tenu pour un homme de droite. Dans le procès du *Matin de Paris*, il voulait dire au tribunal que j'étais un homme de gauche parce que telle était sa conviction et puis il y avait les vingt à vingt-cinq ans de SNES ou SNE-sup, ma responsabilité de secrétaire de section syndicale pendant un an ou deux, l'affaire Audin, mon attitude en 1968, ma détestation du national-socialisme. C'est moi qui lui avais demandé de ne pas mettre de politique dans cette affaire et j'avais ajouté que je ne me sentais ni de droite, ni de gauche (ce qui, paraît-il, est le signe d'une appartenance à la droite). L'autorité et la religion me font peur, c'est sûr mais je suis trop autoritaire pour être de gauche et je serais facilement intolérant à l'égard des esprits religieux. Pour le reste, je ne me suis pas examiné. Incompétent : voilà, je suis incompétent en matière de politique, d'idéologie et de toutes ces matières que je trouve pourtant quelquefois intéressantes. Ah ! Et puis je crois au progrès social, ce progrès auquel plus personne ne semble croire. [...]

\*\*\*

1979

### [Explication d'une phrase]

«Hitler n'a jamais ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion.»

– Explication –

Hitler a toujours considéré les juifs comme ses ennemis et il les a traités en conséquence.

Hitler et les nazis ont dit: «Les juifs et les Alliés veulent notre anéantissement mais ce seront eux qui seront anéantis.»

De la même façon, les juifs et les Alliés ont dit: «Hitler et les nazis veulent notre anéantissement, mais ce sont eux qui seront anéantis.»

Pour un camp comme pour l'autre, il s'agissait de **gagner la guerre** et contre les militaires et contre les civils (hommes, femmes, enfants, vieillards confondus).

Les Alliés ont eu beau accumuler les mesures coercitives contre les minorités allemandes ou japonaises, jugées dangereuses en pleine guerre ou indésirables après la guerre, elles ont eu beau procéder à des internements en très grand nombre ou à d'énormes déplacements ou déportations de populations civiles, jamais elles n'ont ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de son appartenance à ces minorités.

De même pour Hitler avec les minorités juives.

Cela dit *et* Hitler *et* les Alliés portent, aux yeux de la morale et de l'histoire, l'entière responsabilité de tous les maux, de toutes les persécutions, de toutes les morts subies par les minorités civiles de tous les pays en guerre.

\*\*\*

Décembre 1979

### **Exemple d'une falsification dans l'avertissement au lecteur de *Mein Kampf***

*Le Monde* du 16 mai 1978 (p. 7) annonçait que la LIC(R)A venait d'engager une action civile devant le tribunal de Paris contre les Nouvelles Éditions Latines de F. Sorlot à la suite de la diffusion par cet éditeur du livre *Mein Kampf* d'Adolf Hitler. Voici l'article du *Monde*:

#### **– Plainte contre *Mein Kampf* –**

«La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA) a engagé une action civile devant le tribunal de Paris contre les Nouvelles éditions latines, la Société lorraine des magasins modernes, à Paris, et les Nouvelles Galeries, à Thionville, à la suite de la diffusion par cet éditeur et ces magasins du livre *Mein Kampf*, d'Adolf Hitler. La LICA s'appuie sur le fait que la réédition mise en vente ne respecte pas les dispositions légales concernant les nouveaux tirages: indication du millésime, nom de l'imprimeur ou du producteur, les lieu et date du dépôt légal initial.

L'arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 11 juillet 1979 ordonnait que chaque exemplaire du livre contien-

drait un texte, à mettre au point, qui aurait pour but de montrer aux lecteurs à quels crimes *Mein Kampf* avait conduit.

Le texte, rédigé sous la responsabilité de M. Henri Noguères, est de huit pages. Il manifeste l'inquiétude de la LIC(R)A devant le progrès des idées révisionnistes. Il contient la phrase suivante :

Certains «historiens» nient l'évidence des génocides perpétrés par les nazis afin de rendre à nouveau présentable cette doctrine de *Mein Kampf*. »

Sans doute afin de mieux faire pièce à ces négateurs de l'existence des chambres à gaz, le rédacteur du texte a-t-il voulu mentionner ces chambres à gaz comme une pure évidence que même un général SS aurait spontanément cautionnée devant le Tribunal militaire international de Nuremberg. Une telle caution n'existant pas dans la réalité, on n'a pas hésité à la forger de toute pièce. On a pris une déclaration authentique du général SS von dem Bach-Zelewski; en un premier temps, on l'a gravement dénaturée; puis, en un second temps, pour faire bonne mesure, on lui a ajouté une fin qui constitue un faux pur et simple.

– *La déclaration originelle* –

«Le 7 janvier 1946, devant le Tribunal militaire international, le D<sup>r</sup> Thoma, avocat de l'accusé Rosenberg, allait poser une question au général von dem Bach Zelewski. Cette question portait sur une réflexion du général Ohlendorf, censé avoir fait massacrer en Russie quatre-vingt-dix mille personnes de juin 1941 à juin 1942. Ohlendorf avait dit que dans son esprit de tels massacres ne correspondaient pas à l'idéologie nationale-socialiste. Interrogé sur ce point, von dem Bach Zelewski avait répondu devant le tribunal :

“Personnellement, je suis d'un autre avis. Si, pendant des années, on prêche la doctrine que la race slave est une race inférieure et que les juifs ne sont pas même des êtres humains, une telle explosion est inévitable.”<sup>1</sup>»

– *La déclaration, reprise dans le jugement final* –

Dans le jugement final, cette déclaration devait réapparaître sous une forme légèrement différente, que voici :

---

1. *TMI*, IV, p. 514.



«Lorsqu'on demanda au témoin Bach Zelewski comment Ohlendorf avait pu trouver naturel le meurtre de quatre-vingt-dix mille personnes [on ne précise pas : en un an], il répondit: "J'estime que, si l'on enseigne pendant des années la doctrine selon laquelle la race slave est une race inférieure et le juif à peine un être humain, un tel **aboutissement** [au lieu de: explosion] est inévitable." 1»

– *La déclaration reprise et transformée*  
sous l'autorité de M. Henri Noguères –

Aux pages 2 et 3 du texte à insérer dans *Mein Kampf*, on lit:

«Mais comme l'indiquait lors du procès de Nuremberg le général des SS Bach Zelewsky:

“... Si vous prêchez pendant **dix longues** années que les peuples slaves constituent une race inférieure et que les juifs sont des **sous-hommes**, **il s'ensuivra logiquement qu'on acceptera comme** un phénomène naturel le fait de tuer des **millions** [et non plus quatre-vingt-dix mille personnes en un an] de ces êtres humains. De «Mein Kampf» le chemin conduit directement aux **fournaises d'Auschwitz et aux chambres à gaz de Majdanek.**”»

La LICRA n'a jamais travaillé autrement.

\*\*\*

---

1. *TMI*, I, p. 261.

Décembre 1979

## **Le «ghetto-boy» et Simone Veil: deux symboles de l'imposture du génocide ?**

Le ghetto-boy a été retrouvé en 1978. Il n'a nullement été assassiné par les Allemands dans un prétendu "camp d'extermination". Il vit à Londres avec son père et sa mère. Il est richissime. Ce "ghetto-boy" était devenu un symbole: le symbole d'un prétendu "génocide" du peuple juif. Il va de soi que, s'il devait rester un symbole, ce ne pourrait plus être que le symbole de l'imposture du "génocide".

Le cas de Simone Veil est tout à fait semblable, quoique dans un sens inverse de celui du ghetto-boy de Varsovie. Simone Veil, elle aussi, est très riche. Elle jouit apparemment d'une santé florissante. Elle a longtemps été notre ministre de la Santé. Elle est devenue présidente du Parlement européen. On nous rappelle avec insistance qu'elle a été internée à Auschwitz. Mais ce que l'on nous cache, c'est qu'elle est... morte à Auschwitz. Elle a été **gazée** à Auschwitz-Birkenau le 16 avril 1944. Elle fait officiellement partie de l'immense cohorte des (faux) morts et des (faux) gazés du camp d'Auschwitz. Elle est, elle aussi, à sa façon, un symbole de l'imposture du "génocide".

Simone Veil n'a pas de responsabilité personnelle dans le fait que des historiens, plus soucieux de propagande que de vérité, aient fabriqué de longues listes de prétendus gazés dans lesquelles son nom de jeune fille (Simone Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice) figure parmi les noms d'autres femmes ou jeunes filles qui, elles non plus, en réalité, n'ont pu être gazées le 16 avril 1944. En revanche, le ghetto-boy a une responsabilité personnelle sinon dans la création de sa légende, du moins dans la persistance et dans le succès de cette légende. Ce n'est que contraint et forcé qu'il a révélé le pot aux roses. Trop de gens s'étaient mis à exploiter le filon, notamment en Israël, et se vantaient d'avoir connu de près le ghetto-boy. L'intéressé avait donc dû, à la longue, rappeler son existence et son identité.

Le ghetto-boy est ce tout jeune garçon à casquette qu'on voit lever ses petits bras en l'air sous la menace des armes des soldats allemands. La photo a fait le tour du monde. Les textes de présentation de cette photo sont variables mais tous donnent à entendre que la scène s'est déroulée lors de l'insurrection du ghetto de Varsovie vers avril-mai 1943 et l'on nous dit – ou bien on nous laisse entendre – que cet enfant et le groupe de juifs qui l'entourent ont été conduits vers un «camp d'extermination». Or, la réalité aurait été toute différente. A en croire la *Jewish Chronicle*, c'est en 1941 que se situait la scène<sup>1</sup>. L'enfant (et tout le groupe qui l'entourait, portant des sacs ou des ballots) avait été surpris par des soldats allemands en train d'effectuer une

---

1. 11 août 1978, p. 1-2.

opération de police déclenchée à l'occasion de la venue à Varsovie d'une importante personnalité nazie. «J'étais un voleur de première force; je volais pour survivre», devait déclarer au *Jewish Chronicle* l'ex-ghetto-boy. L'enfant avait été conduit au poste de police. Sa mère qui n'avait pas assisté à la scène de l'arrestation et qui se demandait ce que son fils était devenu, était allée le réclamer au poste de police. L'enfant lui avait alors été remis par la police allemande.

A côté des vrais résistants, des vrais déportés, des vrais médaillés, des vrais morts ou assassinés, il existe des cohortes entières de faux résistants, de faux déportés, de faux médaillés, de faux morts ou assassinés. L'historien se doit de vérifier cas par cas toutes les listes de héros ou de victimes qu'on lui présente. Il ne doit accueillir qu'avec circonspection des phrases du genre de: "Toute ma famille a disparu." Il doit exiger les identités complètes de ces disparus et vérifier, cas par cas, s'il y a lieu d'accuser les Allemands. Avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui et, en particulier, avec les ordinateurs, ce travail de recherche est tout à fait possible.

Mais d'ores et déjà nous possédons pour les juifs déportés de France – qu'il s'agisse de juifs français ou étrangers – d'un document précieux: *Le Mémorial de la déportation des juifs de France* rédigé par M<sup>e</sup> Serge Klarsfeld, édité et publié par Beate et Serge Klarsfeld en 1978 à Paris. Ce livre qui coûte cent vingt francs est de six cent cinquante-six pages de format 21 x 29,5 cm ; comme ses pages ne sont pas numérotées, je le citerai ici d'après ma propre pagination. L'auteur de ce gros ouvrage est résolument exterminationniste. Il cautionne les positions les plus contestables de l'histoire officielle. Il travaille au CDJC de Paris (Centre de documentation juive contemporaine) dans le même esprit qu'un Georges Wellers. Je ne relèverai pas ici, mais seulement dans une étude à venir, les manipulations auxquelles M<sup>e</sup> Klarsfeld n'a pas craint de se livrer. Le titre de l'ouvrage est à lui seul fallacieux. Il donne à entendre – et c'est bien ainsi qu'il a été présenté à sa sortie – que ce livre est un «annuaire de la mort» alors qu'en réalité il s'agit de listes de personnes qui ont fait partie de convois ferroviaires à destination principale mais non exclusive des camps de concentration, et cela du début à la fin de la déportation des juifs de France, c'est-à-dire de mars 1942 à août-septembre 1944. Mais laissons ces points de côté et sachons que, derrière le tapage publicitaire qui a accueilli ce gros livre, on se trouve devant une pièce qui marquera une date importante dans l'histoire véridique de la déportation. Cette date de 1978 me paraît presque aussi capitale que celle du 19 août 1960. C'est ce jour-là, on le sait, que l'hebdomadaire *Die Zeit* publiait l'extraordinaire «rétractation» du Dr Martin Broszat. Ce membre éminent de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, exterminationniste convaincu, confiait piteusement à *Die Zeit* qu'il n'avait pas fonctionné une seule «chambre à gaz» sur tout le territoire de l'ancien Reich.

L'histoire est ainsi faite. Elle conduit à *réviser* ce que la foule croit acquis une bonne fois pour toutes. Son essence est d'être *révisionniste*.

Qu'il l'ait voulu ou non, le livre de M<sup>e</sup> Klarsfeld nous permet d'établir de longues listes de faux gazés avec, presque à chaque fois, nom, prénom, date et lieu de naissance, date et lieu de départ du convoi, date et lieu d'arrivée du convoi.

Il faut lire avec attention les pages neuf à douze du *Mémorial*. On y découvre que les chiffres de «gazés» pour chaque convoi ont été mis au point, non pas, comme on aurait pu le penser, par les autorités du musée national d'Auschwitz en Pologne, mais par les autorités du CDJC de Paris. L'origine des manipulations dont je vais donner quelques exemples est à chercher non pas du côté des communistes polonais mais du côté de juifs français dont l'organisme fonctionne en partie avec l'argent du contribuable français que lui verse le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Ce n'est pas que les communistes polonais aient été dupes de ces chiffres puisque le mécanisme de leur détermination a été manifestement le même pour tous les pays. Ils ont sans vergogne «fabriqué» des gazés sans nous révéler leurs modes de calcul. Il semble qu'en gros ce calcul ait été le suivant: on a comptabilisé comme «gazés» les déportés qui auraient dû arriver à Auschwitz mais qui n'y sont pas arrivés; on a également baptisé comme «gazés» les déportés qui, arrivés à Auschwitz, n'y ont pas été immatriculés. Nous allons voir comment les manipulateurs ont été ainsi amenés à commettre de fatales erreurs que M<sup>e</sup> Klarsfeld, prenant les devants de la critique révisionniste, a lui-même relevées. Notons toutefois que ce dernier ne nous révèle pas plus que ses devanciers comment il a procédé pour faire ses propres comptes de «gazés», car, bien entendu, tout en réduisant sensiblement le nombre des «gazés», M<sup>e</sup> Klarsfeld maintient qu'on gazait à Auschwitz. Notons enfin le curieux mode de calcul qu'il a employé pour déterminer, parmi l'ensemble des déportés juifs de France, le nombre des survivants et celui des morts. M<sup>e</sup> Klarsfeld nous demande de considérer comme morts tous les juifs qui ne sont pas revenus en France tout de suite après la guerre pour s'y déclarer vivants! Pris de scrupule, il est tout de même allé consulter les archives belges pour voir si des juifs déportés de France ne s'étaient pas, après la guerre, installés en Belgique. Or, quand on sait que la très grande majorité des juifs déportés de France étaient des étrangers, on ne voit pas pourquoi ces gens seraient revenus après la guerre dans un pays qui les avaient livrés aux Allemands. M<sup>e</sup> Klarsfeld aurait pu étendre ses recherches à une bonne dizaine de pays étrangers. Le service international de recherches d'Arolsen lui aurait certainement permis de dépister bien des juifs survivants dans ces pays-là. Pour commencer, M<sup>e</sup> Klarsfeld aurait pu préciser à ses lecteurs qu'il avait systématiquement accordé la nationalité française à tous les enfants nés en France de parents étrangers. Si une législation souhaitée par M<sup>e</sup> Klarsfeld fait de ces enfants-là des citoyens français, il se trouve qu'à l'époque ce n'était pas

le cas pour la législation en vigueur: aux yeux d'une loi française qu'on peut déplorer ou critiquer, ces enfants étaient des étrangers.

La guerre a pris fin le 8 mai 1945. M<sup>e</sup> Klarsfeld considère comme morts les juifs, étrangers pour la très grande majorité d'entre eux, qui ne sont pas revenus en France se déclarer vivants, au plus tard le 31 décembre 1945 ! C'est se moquer. Pour commencer, on se demande pourquoi ces gens seraient venus se déclarer vivants au ministère des anciens combattants qui ne tenait *officiellement* aucune liste de « survivants » et ne demandait donc pas qu'on aille frapper à sa porte pour y compléter sa liste *officieuse*. Ensuite, si je comprends bien M<sup>e</sup> Klarsfeld, toute personne qui serait passée au ministère à partir du début de janvier 1946 pour s'y déclarer vivante serait comptée comme morte dans les listes du *Mémorial*. Ce type de comptabilité surprend d'autant plus que, depuis trente-cinq ans, ce ministère tient liste ouverte de tous ceux qui, chaque année, se réveillent d'un long engourdissement pour demander à être enregistrés comme anciens déportés politiques ou résistants soit en leur propre nom, soit pour un ayant-droit; ces étranges retardataires sont accueillis, leur cas est examiné et, si leur dossier est reconnu valable, les associations d'anciens déportés les reçoivent avec plaisir dans leur sein. Quand on voit que, malgré d'importants intérêts financiers, des gens attendent trente-cinq ans pour signaler leur existence aux pouvoirs publics, on se doute que beaucoup d'hommes et de femmes ont négligé de se faire porter sur des listes officieuses où leur inscription ne leur apportait aucun avantage d'aucune sorte.

*Le Mémorial* permet d'établir de longues listes de faux gazés. Je répète qu'il s'agit de faux gazés au point de vue même de M<sup>e</sup> Klarsfeld. Mais un complément au *Mémorial* est nécessaire pour certaines vérifications. Il s'agit des *Cahiers d'Auschwitz*. Ces *Cahiers* sont publiés en polonais, en russe et en allemand. En allemand, ils portent le titre de *Hefte von Auschwitz*. Je les désignerai ici sous le titre de *Hefte* que je ferai suivre du numéro de toison, du chiffre de l'année de parution et du numéro de page. Il s'agit d'une publication réputée scientifique et de caractère officiel, émanant du musée d'Oswiecim (nom polonais d'Auschwitz). Six numéros de ces *Hefte* sont particulièrement précieux; ils contiennent le « calendrier des événements du camp de concentration d'Auschwitz ». Ce calendrier a demandé de longues années de travail. On s'y reporte couramment pour savoir la provenance et le sort des convois de déportés de tout pays. A vrai dire, l'esprit de propagande y est presque toujours présent et seules ont été triées les informations propres, dans l'esprit des communistes polonais, à charger les « fascistes allemands ». On a d'autre part, la surprise d'y voir noter la plupart du temps le nombre des « gazés » à l'unité près, mais nous ne reviendrons pas sur ce point. Nous nous contenterons d'en relever les anomalies signalées par M<sup>e</sup> Klarsfeld lui-même.

Voici trois types d'anomalies dont la responsabilité première incombe au CDJC de Paris et la responsabilité seconde au musée d'Oswiecim :

1. convois de pure fiction avec «gazés» fictifs ;
2. convois dirigés ailleurs que sur Auschwitz avec «gazés» fictifs ;
3. convois réellement parvenus à Auschwitz avec vrais «gazés» et «gazés» fictifs.

Je me contenterai de quelques exemples de ces trois anomalies :

1. convois de pure fiction avec, par conséquent, gazés de pure fiction :
  - convoi du 24 juin 1943, *Hefte* n°4, 1961, p. 109, 509 gazés fictifs ;
  - second convoi du 28 oct. 1943, *Hefte* n°6, 1962, p. 74, 728 gazés fictifs ;
  - second convoi du 20 janv. 1944, *Hefte* n°7, 1964, p. 75, 749 gazés fictifs ;Total 1.979 gazés fictifs.

Pour ces convois, on se reportera notamment aux pages 10 et 470 du *Mémorial*. On pourrait ajouter encore le convoi «arrivé» fictivement à Auschwitz le 28 mars 1943 et comptant mille gazés fictifs; voyez *Hefte* n°4, 1961, p. 86, et le *Mémorial*, p. 416.

2. Convois dirigés ailleurs que sur Auschwitz et, par conséquent, non gazés :
  - convoi parti de Drancy le 4 mars 1943, *Hefte*, n° 4, 1961 p. 80, ainsi que le *Mémorial* p. 386-389, 1.000 gazés fictifs ;
  - convoi parti de Drancy le 6 mars 1943, *Hefte* n° 4, 1961, p. 81, ainsi que le *Mémorial*, *idid.*, 1.002 gazés fictifs ;
  - convoi parti de Drancy le 15 mai 1944, *Hefte* n° 7, 1964, p. 95, ainsi que le *Mémorial*, p. 53, 1.410 gazés fictifs.

Le raisonnement tenu par nos «historiens» officiels semble avoir été le suivant : «Puisque ces convois sont bien partis de Drancy et puisque, d'autre part, on ne trouve pas trace de leur arrivée à Auschwitz, c'est qu'ils ont été intégralement gazés.» En réalité, les personnes des deux premiers de ces convois étaient descendues en gare de Cholm pour rejoindre le camp de Majdanek, tandis que celles du troisième de ces convois étaient dirigées pour partie sur Kaunas (Lituanie) et pour partie sur Revel (Estonie). D'une façon générale, il faut voir à la page 12 du *Mémorial* comment des milliers d'autres

personnes ont été comptabilisées comme gazées parce qu'au lieu d'être sélectionnées pour le travail à Auschwitz, elles l'avaient été à Kosel, ville située à cent vingt kilomètres d'Auschwitz !

3. Convois avec, pour M<sup>e</sup> Klarsfeld, « vrais gazés » et « gazés fictifs » :
  - convoi du 13 avril 1944, *Hefte*, n°7, 1964 p. 88, ainsi que le *Mémorial*, p. 509 ;
  - convoi du 20 mai 1944, *Hefte*, n°7, 1964 p. 80, ainsi que le *Mémorial*, p. 531.

Dans ce type de convois, les *Hefte* ont commis la fatale erreur de décréter qu'hommes et femmes avaient été gazés à l'exception d'un nombre donné d'*hommes*, d'où il déduisait que toutes les *femmes* avaient été gazées. En conséquence, on n'aurait dû trouver aucune survivante de ces convois. Or M<sup>e</sup> Klarsfeld a bien dû se rendre à l'évidence et constater que les survivantes ne manquaient pas, à en juger simplement par les listes minimales et minimisantes qu'il avait en sa possession. En bonne logique, M<sup>e</sup> Klarsfeld aurait dû conclure que pour ces convois les statistiques de gazage n'avaient **aucune valeur**. En effet, prenons l'exemple du premier de ces convois. Voici ce qu'en disent les *Hefte*:

« Transport du camp de Drancy, mille cinq cents juifs. Après la sélection, cent soixante-cinq hommes [en allemand: *Männer*] ont été remis au camp comme détenus; ils ont reçu les numéros 184.097 à 184.261. Les autres gens ont été gazés [en allemand: *Die Übrigen wurden vergast*]. »

M<sup>e</sup> Klarsfeld fait, à la page 509 de son *Mémorial*, le commentaire suivant:

« Le "calendrier" d'Auschwitz ne mentionne aucune femme sélectionnée mais cela est inexact, car en 1945, on comptait soixante-dix femmes survivantes de ce convoi. »

A ces soixante-dix femmes, M<sup>e</sup> Klarsfeld est bien obligé d'ajouter Simone Jacob devenue célèbre sous le nom de Simone Veil. Autrement dit, voilà nos comptables de gazages pris soixante-et-onze fois en flagrant délit d'erreur. Comment leur accorder la moindre confiance pour le reste? Et d'où vient que M<sup>e</sup> Klarsfeld ne pose pas ici publiquement la question qui s'impose et qu'on peut formuler ainsi:

**Mais, enfin, d'après quel critère les juifs de Paris et les Polonais d'Oswiecim ont-ils déterminé le nombre des gazés ? Et, pour commencer, comment ont-ils fait pour attribuer la mention de « gazé », ne serait-ce qu'à un seul déporté ?**

Car les formidables « erreurs » commises en ce qui regarde les déportés juifs de France, il n'y a aucune raison qu'elles n'aient pas été aussi commises pour tous les autres déportés.

Les listes de déportés sont nominales. Les listes de «gazés» devraient l'être aussi puisque l'on se permet de donner le nombre des «gazés» à l'unité près, le plus souvent.

M<sup>e</sup> Klarsfeld a publié la liste nominale des déportés juifs de France. D'un trait de plume infiniment discret il a signalé à ses lecteurs les noms des survivants ou plus exactement les noms de ceux auxquels, avec une extraordinaire parcimonie, il a accordé la mention de «survivants». Il lui reste pour la prochaine édition de son ouvrage à marquer d'un signe quelconque les noms des déportés qui, d'après lui, ont été «gazés». Et, bien entendu, il nous ferait savoir d'après quelles preuves vérifiables il se permet d'accuser les Allemands d'avoir commis le crime affreux de gazer telle ou telle personne.

M<sup>e</sup> Klarsfeld a le mérite d'avoir corrigé ce qu'il appelle les «erreurs» du CDJC de Paris et celles du musée d'Oswiecim. Mais il faut être clair sur ce point. M<sup>e</sup> Klarsfeld a corrigé seulement les «erreurs» – la foule des «erreurs» – qu'il ne pouvait pas ne pas corriger. Il a, comme on dit, «limité les dégâts». Il est, en effet, trop évident que si un convoi n'a pas existé, ce convoi n'a pu avoir de «gazé s». De la même façon, si un convoi est allé ailleurs qu'à Auschwitz, ce convoi ne risque pas d'avoir été «gazé» à Auschwitz. Enfin, si des personnes officiellement considérées comme «gazées» réapparaissent bien vivantes, en chair et en os, comme, par exemple, M<sup>me</sup> Simone Veil, c'est apparemment qu'elles n'ont pas du tout été tuées en «chambre à gaz». Il est dommage pour nos historiens officiels qu'ils aient commis l'étourderie d'écrire à propos de tel convoi:

« Mille cinq cents juifs [...] cent soixante-cinq hommes remis au camp comme détenus [...] les autres gens ont été gazés. »

Il suffisait dans ce cas de retrouver parmi les survivants une ou plusieurs femmes pour que l'«erreur» se découvre. Il aurait mieux valu pour ces historiens se ménager une porte de sortie en prévoyant pour chaque envoi deux lots d'hommes (les sélectionnés et les «gazés») et deux lots de femmes (les sélectionnées et les «gazées»). C'est d'ailleurs ce qu'ils ont presque toujours fait. Le système a du bon. Il permet, si l'on découvre après la guerre des survivantes de tel ou tel convoi, d'inclure automatiquement et rétroactivement ces miraculés parmi... les sélectionné[e]s. Rien de plus simple: si l'ancien déporté est mort, c'est qu'il a été enregistré comme «gazé», et si l'ancien déporté est vivant, c'est qu'il a été enregistré comme «sélectionné pour le travail».

– *Résumé du cas particulier de Simone Veil* –

A la page 519 du *Mémorial de la déportation des juifs de France* de M<sup>e</sup> Klarsfeld, on découvre dans la colonne de gauche le nom de Simone



Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice. Cette jeune fille a fait partie d'un convoi de mille cinq cents juifs, hommes et femmes, parti de Drancy (où les juifs étaient internés dans un groupe d'HBM ou habitations à bon marché) le 13 avril 1944. Pour savoir ce qu'est officiellement devenu ce convoi, il suffit de se reporter aux *Hefte von Auschwitz*. Ces *Hefte* ont été rédigés par les autorités du musée d'Oswiecim en Pologne. Ces autorités ont travaillé, pour les juifs de France, avec le CDJC de Paris (dont le principal responsable scientifique est Georges Wellers); c'est même le CDJC qui a, d'après M<sup>e</sup> Klarsfeld, la principale responsabilité dans l'historique des convois et la comptabilité générale de la déportation des juifs de France. Le *Heft* n° 7, publié en 1964 (soit près de vingt ans après la guerre, ce qui laissait une marge de réflexion aux historiens, archivistes et statisticiens pour vérifier leurs affirmations) porte à la page 88 de l'édition allemande que ce convoi est arrivé à Auschwitz le 16 avril 1944. On lit exactement ceci :

« Transport du camp de Drancy, 1.500 juifs. Après la sélection, 165 hommes ont été remis au camp comme détenus; ils ont reçu les numéros 184.097 - 184.261. Les autres gens ont été gazés. »

La jeune Simone Jacob a donc été gazée. Si l'on se reporte par ailleurs à ce que nos historiens officiels ont écrit sur l'opération du gazage, il est possible de préciser que Simone Jacob a été gazée le jour même de son arrivée, c'est-à-dire le 16 avril 1944, très précisément à Auschwitz-Birkenau.

Or Simone Jacob est en fait revenue d'Auschwitz. Son numéro d'immatriculation était le 78.651, si je dois en croire *Le Nouvel Observateur* du 5 mars 1979, p. 34. Elle n'a pas été enregistrée par le ministère des anciens combattants. Soixante-dix de ses compagnes du même convoi ont, elles, été enregistrées dès 1945 comme survivantes mais le nombre des survivantes est certainement très supérieur à ce chiffre.

Simone Jacob, par son mariage, est devenue Simone Veil. Elle est présidente du Parlement européen. Elle a beaucoup fait pour obtenir la projection en France du film d'horreur et de propagande qu'est *Holocauste*. Elle a en quelque sorte présidé le faux débat sur *Holocauste*. Elle s'est montrée extraordinairement discrète, pour ne pas dire fuyante, sur le sujet des «chambres à gaz».

Plus fuyant ou plus discret encore s'est montré un autre participant à ce faux débat: M. Maurice Benroubi. Ce personnage venait de se vanter dans *L'Express* lors d'une interview recueillie par le journaliste Philippe Ganier-Raymond d'avoir travaillé aux «chambres à gaz» et d'être, par conséquent, un de ces témoins exceptionnels dont tout le monde entend parler et que personne ne parvient jamais à localiser<sup>1</sup>. Hélas pour nous, M. Benroubi ne devait, le soir du faux débat, pas même prononcer les mots de «chambre à gaz».

---

1. *L'Express*, 3 au 9 mars 1979, p. 5 et 107-110.

Pour une fois, je me permettrai une supputation: M<sup>me</sup> Simone Veil ou M. G. Wellers ou un autre participant de ce débat à sens unique – ou encore tous les participants à la fois – avaient demandé à cet encombrant témoin de garder pour lui son «témoignage». Me croira-t-on si j'affirme que j'avais prédit à mon entourage que M. Benroubi, plus que personne, se montrerait tout à fait discret sur le sujet des «chambres à gaz» ?

Le cas de Simone Veil n'a rien d'exceptionnel. L'ouvrage de son ami M<sup>e</sup> Serge Klarsfeld nous permet de citer par leurs noms des milliers de «gazés» fictifs. M<sup>me</sup> Simone Veil est pour beaucoup de journalistes une personnalité de valeur exemplaire, admirable, symbolique. Pour ma part, je découvre, grâce en partie à M<sup>e</sup> Serge Klarsfeld, qu'elle peut aussi symboliser à sa manière l'imposture du «génocide».

\*\*\*

Décembre 1979

## Les juifs déportés ignoraient qu'ils allaient à la mort

Georges Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, préface de Jacques Delarue, postface du R.P. Riquet, éd. Fayard, ach. d'imp. le 20 avril 1973, VI-454 p.

«Aucun de ces milliers de futurs déportés que Wellers vit pendant les dernières heures précédant le départ n'avait le moindre soupçon concernant le terrible sort qui l'attendait<sup>1</sup>.»

«L'extermination systématique des Juifs, l'existence des chambres à gaz spécialement construites à cet effet en Pologne appartient à cette catégorie de faits que l'on ignorait à l'époque<sup>2</sup>...»

«Je peux affirmer d'une façon catégorique que l'on n'avait aucun soupçon concernant l'assassinat systématique auquel en réalité étaient voués les Juifs au bout du voyage en déportation<sup>3</sup>.»

«Et si quelqu'un me trouve naïf et sot, qu'il sache que tous les Juifs étaient pareillement naïfs et sots<sup>4</sup>.»

Moi, R. Faurisson, j'ajoute qu'il convient de :

1) Se rappeler qu'il y avait des volontaires pour quitter les camps d'internement et pour se joindre aux gens partant en déportation. Ces volontaires, on les appelait les «optants» (*Mémorial* [...] de Klarsfeld, p. 190 [pagination personnelle ; voir juste avant la liste alphabétique du convoi n° 21]).

2) Retrouver mention du fait suivant : au camp de Milles, en Provence, on a fait voter les gens pour savoir s'ils décidaient ou non d'emmener leurs enfants avec eux en déportation.

3) Ne pas accorder créance à la pièce présentée par Klarsfeld dans son *Mémorial*, sous le titre suivant : «La véhémence et lucide protestation du Consistoire central», 25 août 1942. Ce texte cité p. 207, a pour référence au CDJC les cotes CCXIII-15 et CDLXXII-89. Or, vérification faite, sur ma demande, par un de mes anciens étudiants, il s'agit de textes dactylographiés par un anonyme sur des feuillets parfaitement anonymes.

\*\*\*

Décembre 1979

---

1. J. Delarue, préf. à G. Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy...*, p. V.

2. G. Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy...*, p. 4.

3. *Id.*, p. 5.

4. *Id.*, p. 7.

## **Formule d'abjuration suggérée à R. Faurisson**

Moi, Robert Faurisson, fils de feu Robert Faurisson, âgé de cinquante ans, comparaisant en personne devant ce tribunal et debout devant vous, Très éminents et révérends Juges, assigné par la Sainte LICA et les Très Saintes Associations de déportés et victimes, Grands Inquisiteurs dans toute l'Humanité contre la Perversité Nazie, les yeux sur le Rapport Gerstein que je touche de mes propres mains.

Je jure que j'ai toujours cru, que je crois à présent et que, avec la Grâce de l'Anti-fascisme, je continuerai à l'avenir de croire tout ce que la Sainte LICA, apostolique et résistante, tient pour vrai, prêche et enseigne.

Mais parce que – après que la Sainte Télévision m'ait notifié l'ordre de ne plus croire – l'opinion fausse que l'existence des chambres à gaz pour exterminer les juifs est une simple conjecture basée sur des rumeurs et des aveux contradictoires, dont certains ont été reconnus mensongers par la Sainte LICA elle-même – et de ne pas maintenir, défendre, ni enseigner, soit oralement, soit par écrit cette fausse doctrine; après avoir été notifié que ladite doctrine était contraire à la Sainte Thèse Officielle; parce que j'ai écrit et fait imprimer divers textes dans lesquels j'expose cette doctrine condamnée, en présentant en sa faveur une argumentation très convaincante, sans apporter aucune solution définitive; j'ai été, de ce fait, soupçonné véhémentement d'hérésie, c'est-à-dire d'avoir maintenu et cru que les chambres à gaz, conçues expressément comme abattoirs humains industriels, n'avaient jamais existé.

Pour ce, voulant effacer dans l'esprit de ces Inquisiteurs et de tout Antifasciste fidèle, ce soupçon véhément, à juste titre conçu contre moi, j'abjure et je mande d'un cœur sincère et avec une foi antifasciste non simulée, les erreur et hérésie et entreprise contraire à la Sainte Résistance; je jure à l'avenir de ne plus rien dire, ni affirmer de voix et par écrit, qui permette d'avoir de moi de semblables soupçons, et s'il m'arrivait de rencontrer un hérétique ou présumé tel, je le dénoncerai à ce Tribunal, à la Sainte LICA, ou à la Police de mon lieu de résistance.

Je jure aussi et promets d'accomplir et d'observer strictement les pénitences qui m'ont été ou me seraient imposées par ce Tribunal; et, si je contrevenais à l'une de mes promesses et serments, je me soumetts à toutes les peines et châtiments qui sont imposés et promulgués par la Sacrée Résistance et les autres Constitutions générales et particulières contre de semblables délinquants.

Avec l'aide de la Sainte Télévision et du document Gerstein original que je touche de mes mains,

Moi, Robert Faurisson, soussigné, j'ai abjuré, juré, promis et engagé comme ci-dessus; et en foi de quoi pour attester la vérité de ma propre main, j'ai signé la présente cédule de mon abjuration et je l'ai récitée mot à mot à Paris au Palais de justice le

Ultime suggestion faite à Faurisson  
venue de la maison des morts après un long débat  
entre G. Galilée, P. Rassinier, Jésus-Christ, K. Marx et  
C. von Clausewitz.

# 1980

14 mai 1980

## Lettre à Serge Thion

Je vous remercie de m'avoir fait tenir une copie de la lettre de Pierre Vidal-Naquet. Il y paraît que je viens de me démasquer, que la haine des juifs m'anime, que je trafique l'histoire et que je suis un personnage d'une insigne mauvaise foi. En revanche, il paraît que sur la question du *Journal* d'Anne Frank «la preuve est apportée»: «il s'agit d'un texte trafiqué.» Malheureusement pour moi, cette question-là serait «sans importance».

Voilà vingt ans que mes petites trouvailles du domaine littéraire commencent par être jugées invraisemblables pour être, en fin de compte, considérées comme sans importance. Peut-être est-ce ce qui attend mes petites trouvailles du domaine historique, d'abord sur les «chambres à gaz», puis sur le «génocide». Cela ne change rien et, d'ailleurs, rien ne change: tel est l'argument essentialiste. Les religions sont friandes de cet argument-là. Elles lui doivent leur survie envers et contre les découvertes de la science et les progrès de l'esprit critique. C'est ainsi qu'autrefois on étripait ceux qui doutaient de la divinité de Jésus ou de la virginité de sa mère. L'Europe s'est ensanglantée longtemps à propos de tels sujets. Il faut croire qu'ils n'étaient pas sans importance. Il était également capital de faire taire Galilée ou Darwin et leurs moindres disciples. Et puis, le temps venant, l'Église a battu lentement en retraite. Que Jésus ait ressuscité ou non, qu'il ait accompli ou non des miracles, quelle importance, je vous le demande ? Le principal n'est-il pas de croire ? Aujourd'hui, en France, ô Fontenelle, on regarde de haut le brave homme qui reprend à son compte les arguments, à mon avis, imparables, des athées de bistrot. Pour moi, l'«Holocauste» n'est qu'une croyance d'esprit religieux. Je précise que je n'aime pas que l'on persécute les gens pour leurs croyances religieuses. Celles-ci me paraissent témoigner d'un désarroi que le plus malin d'entre les hommes ressent, je suppose, plus d'une fois dans sa vie. Laissons cela.

P. Vidal-Naquet me reproche d'avoir écrit que l'insurrection du ghetto de Varsovie s'est produite «juste à l'arrière du front». Il dit que le front était à beaucoup plus de mille kilomètres. Je suppose qu'il a voulu parler de la ligne de front ou de quelque chose d'approchant. Moi, j'ai parlé du front, c'est-à-dire, selon la définition du Petit Larousse, de la zone de combat. En avril

1943, la zone de combat se situait depuis longtemps déjà, ou, plutôt, commençait déjà pour les Allemands aux marais du Pripet ou de Pinsk. P. Vidal-Naquet pense-t-il sérieusement qu'au moment d'écrire ma phrase de *Storia* je me représentais la ligne de front à cinquante ou cent ou cent cinquante kilomètres de Varsovie? Je reconnais que le mot de front est équivoque; on l'applique tout aussi bien, dans l'usage courant d'aujourd'hui, à la ligne de bataille *stricto sensu* (front de Sedan, front de la Première Armée, etc.) qu'à un formidable ensemble géographique (front russe, front de l'Atlantique, du Pacifique, etc.). Là, comme d'habitude, il convient de se reporter au contexte.

P. Vidal-Naquet dit que cinquante mille morts à Auschwitz, cela revient à trente morts par jour et il demande à quoi pouvaient alors servir ces crématoires et ces chambres froides pour cadavres qui avaient tout de même, selon mes propres dires, une belle taille. Je réponds qu'une moyenne statistique sur plus de quatre ans et demi n'a pas grand sens quand on sait qu'Auschwitz a d'abord été un camp de très modeste dimension avant de devenir un gigantesque ensemble de quarante camps. Ensuite, je ferais remarquer que le petit Krema a fonctionné, semble-t-il, dix-huit mois et que les grands Kremas de Birkenau n'ont commencé à fonctionner qu'en mars-avril-juin 1943; ils ont fonctionné de dix-sept à vingt mois avec, semble-t-il, de nombreuses pannes.

L'histoire des Kremas reste à écrire. Je suis le premier à le déplorer. J'ai essayé, mais en vain, d'obtenir communication de documents sur les fournées quotidiennes. Si ces documents étaient accablants pour les Allemands, je crois que le musée d'Auschwitz les publierait sous leur forme originale au lieu de ne nous livrer que de rares chiffres et cela sans spécifier très clairement les laps de temps. Le camp de Birkenau a d'abord été conçu comme un camp de prisonniers de guerre. Sur certains documents, il en porte la dénomination. Les Allemands ont été débordés dès l'été 1941 par l'afflux des prisonniers russes. Rien n'était prévu pour héberger de pareilles foules. D'où des drames affreux. Des Allemands eux-mêmes ont dénoncé cet état de fait. Le typhus a immédiatement commencé ses ravages. En 1942, le nombre des prisonniers a été considérable et l'épidémie de typhus a été horrible. Reportez-vous au témoignage de Johann-Paul Kremer (le professeur de médecine): Dante, l'enfer, les épidémies, la chaleur tropicale, les mouches. C'est tout cela qui a incité les Allemands à prévoir de brûler les morts, y compris les leurs, dans de vastes crématoires.

Il serait abusif de dire que les chambres froides étaient conçues pour accueillir constamment leur plein de cadavres. Voyez l'exemple des Américains: quand il a fallu rapatrier les corps de Guyana, les autopsier, les embaumer, les mettre en bière, ils n'ont pour cela utilisé qu'un seul centre situé dans une base aérienne qui avait accueilli quelques années auparavant leurs morts ou

une partie de leurs morts du Vietnam<sup>1</sup>. Souvent, l'administration militaire prévoit ainsi des installations qui, la plupart du temps, ne sont utilisées qu'en petite partie.

Ce qui frappe dans les photos aériennes d'Auschwitz, c'est précisément le peu d'activité apparente des Kremas. Il faut lire ce que je considère comme le document ou le témoignage de base sur les morts à Auschwitz. Il s'agit du long texte du D<sup>r</sup> Tadeusz Paczula publié en français dans l'*Anthologie* du Comité international d'Auschwitz<sup>2</sup>. L'inspiration est « officielle » et les chiffres très suspects, mais on y trouve des phrases comme celle-ci : « Il est vrai qu'en 1944, quand la mortalité était très faible, on n'avait à enregistrer que deux morts par jour, mais en revanche les années 1942 et 1943 furent celles d'un travail éreintant pour la chancellerie<sup>3</sup>. » Paczula parle de six cents et même de mille cent morts par jour (y compris, dit-il, les « gazés »). Il dit que, pour une mort naturelle, il fallait vingt et une signatures et pour une mort non naturelle trente-trois<sup>4</sup>. Il dit, p. 45-46, qu'il serait intéressant de retrouver les quinze registres où ont été notées toutes les morts. Il dit qu'il faisait « des signes qui pouvaient permettre de savoir si les détenus avaient été fusillés, gazés ou victimes d'injection de phénol<sup>5</sup>. » Personnellement, je serais étonné que le très « officiel » Service de recherches d'Arolsen parvienne à grossir de beaucoup son chiffre des morts d'Auschwitz qui était, en avril 1977, de cinquante mille neuf cent vingt-trois et qui se montait, deux ans plus tard, grâce à des renseignements complémentaires, à cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-neuf. Je répète ici qu'au véritable « procès d'Auschwitz » (le procès Dejaco-Ertl de Vienne, en 1972) on n'a apparemment rien trouvé en fait de crime patent ou d'activité suspecte de la part des deux principaux responsables de la construction et des réparations des Kremas de Birkenau.

J'ai fort probablement commis des erreurs dans mes premiers écrits sur les « chambres à gaz » et le « génocide ». Je ne demande pas mieux qu'on me les signale. Je ne souhaiterais qu'une chose à mes adversaires, c'est que la haine m'ait effectivement animé. La haine aveugle. Elle fait commettre de terribles erreurs. Mes écrits devraient à ce compte fourmiller d'erreurs graves et odieuses. Resterait à expliquer comment, avec la même méthode de travail, inspiré par la même haine, j'aurais discerné la vérité là où tout le monde ne voyait que du feu. J'aurais, en effet, vu clair là où des millions de gens auraient pris le change avec ce trop fameux *Journal* d'Anne Frank. Ce journal

---

1. Le 18 novembre 1978, le « révérend » Jim Jones, chef d'une secte installée en Guyana (ex-Guyane britannique) ordonna un suicide collectif, pratiqué grâce à un breuvage au cyanure. On comptait, le lendemain, plus de neuf cents morts. [NdÉ]

2. T. Paczula, « L'Organisation et l'administration de l'hôpital d'Auschwitz-I ».

3. *Id.*, p. 46.

4. *Id.*, p. 45.

5. *Ibid.*



a été vendu à des dizaines de millions d'exemplaires; il a été traduit en cinquante-quatre langues, je ne parle pas des pièces de théâtre, des émissions de télé, des statues, de l'église Anne-Frank, de l'«Action Anne Frank», des *Homes* Anne Frank, de l'étonnante opération politico-financière qui s'est montée autour de ce *Journal*, de Jean XXIII recevant Monsieur Frank avec un exemplaire de ce *Journal* à la main, de la reine Juliana, d'Eleanor Roosevelt, de l'empereur Hiro-Hito cautionnant, chacun à sa façon, l'entreprise du sympathique escroc.

On me dira que cela n'a pas d'importance, qu'il y a là un symbole et que, de toute façon, la malheureuse enfant est morte du typhus à Bergen-Belsen. Je sais bien. Je sais ce qu'est la religion et ce qu'est le *will to believe*. Mais je sais aussi que la vérité prend un rude coup dans ces histoires et qu'il est dégoûtant d'abuser ainsi les jeunes. Je sais aussi qu'il y a eu dans la dernière guerre des millions d'enfants de toutes les nations qui ont souffert autant et plus qu'Anne Frank. J'ai horreur, franchement horreur, des larmes à sens unique. J'ai de l'estime pour la valeur intellectuelle de votre ami, mais il est religieux et c'est ce qui nous sépare.

\*\*\*

3 juin 1980

**Lettre à M. le directeur responsable  
du magazine *Le Nouvel Observateur***

Monsieur le directeur,

Vous m'avez nommé et mis en cause dans votre livraison n° 812, datée «du 2 au 8 juin 1980», p. 56, à la rubrique «On en parlera demain», sous le titre de «DROITE. De Kravtchenko au Cyclon B».

Conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, je vous prie de publier dans le délai prescrit la réponse suivante dans son intégralité et selon les formes prévues par la loi :

Il n'y a aucun «sophisme» à rapprocher mon cas de celui de Kravtchenko. Kravtchenko a été «traîné dans la boue» parce qu'il disait la vérité sur les camps staliniens; il heurtait un tabou religieux. De la même façon, je suis moi-même traîné dans la boue – et devant les tribunaux (procès le 12 novembre prochain) parce qu'à l'exemple de l'héroïque Paul Rassinier et de vingt autres chercheurs de vérité sur cette question, j'entends proclamer la vérité sur les camps nazis et cela malgré le tabou religieux des prétendues «chambres à gaz» et du prétendu «génocide».

Votre article est intitulé «DROITE». Vous y nommez Goering, le GRECE et «la presse Hersant». Puis, dans le sillage, apparaissent les noms de Robert Faurisson et de Paul Rassinier opposés pour la circonstance au nom de Kravtchenko. Vous ne mentionnez pas le soutien actif et critique que

m'apporte toute une gauche vivante, libertaire et antiraciste qui est l'héritière de Paul Rassinier. Vous venez pourtant bien de recevoir il y a un mois le livre de Serge Thion publié par Pierre Guillaume à la Vieille Taupe. Il s'intitule: *Vérité historique ou vérité politique ? Le dossier de l'affaire Faurisson. La question des chambres à gaz*. Cet ouvrage, ainsi qu'il est stipulé à deux reprises, est «édité avec la participation et sous la responsabilité» de: Jacob Assous, Denis Authier, Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Maurice Di Scullo, Jean-Luc Redlinski, Gabor Tamas Rittersporn et Serge Thion.

J'entends – et sans doute entendez-vous avec moi – que vos lecteurs jugent sur pièces. Pour être complets, vous pourriez encore mieux éclairer le jugement de vos lecteurs en leur soumettant la lettre que je vous ai envoyée pour publication, en recommandé et accusé de réception, le 3 mai 1980: cette lettre concernait le livre de Filip Müller, intitulé *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. Vous aviez publié la préface donnée à ce livre par M. Claude Lanzmann.

\*\*\*

Publié en 1980

### **Sur Auschwitz, un document capital de la Croix-Rouge internationale**

*(Ce document à décharge est traditionnellement tronqué pour être transformé en un document à charge.)*

*Remarque sur cette pièce:* Cette pièce figure parmi les documents sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge publiés juste après la guerre. Elle est d'une importance capitale. (Je la possède sous sa forme intégrale mais à titre confidentiel. Je dois cependant reconnaître que les parties non publiées ne changent rien au sens de ce qui a été publié, ce qui, soit dit en passant, prouve qu'on peut couper un texte sans le dénaturer.) Tout le monde peut prendre connaissance de cette pièce dans l'ouvrage suivant: Comité international de la Croix-Rouge, *Documents sur l'activité du CICR. en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945)*. Le titre de la pièce est: «Visite au Commandant du camp d'Auschwitz d'un délégué du CICR (septembre 1944).» A la page 92 figurent cinq phrases qui forment un tout; elles occupent un alinéa. Pour plus de clarté, j'ai numéroté chacune de ces phrases. On verra comment les Américains ont procédé en ne retenant pour leurs propres «procès de Nuremberg» (procès Telford Taylor, dits «NMT», Nuremberg Military Tribunal) que les deux premières de ces cinq phrases.

Le CDJC, à son tour, a traité le texte à sa façon. Puis, Marc Hillel l'a amélioré pour les besoins de la cause. D'autres encore ont dénaturé ce document, par exemple les responsables du musée d'Auschwitz.

Ce document était quelque peu embarrassant pour les juges-accusateurs. Ceux-ci auraient pu le passer sous silence. Ils ont préféré lui faire subir de tels traitements que, de document à décharge, il a été transformé en un document à charge !

Notons ici que la Croix-Rouge, comme le Vatican et comme bien d'autres instances, a déclaré après la guerre qu'elle avait tout ignoré de ces affaires de «chambres à gaz» et de «génocide». La réalité est différente: ces instances avaient forcément entendu parler de ces histoires, mais de rapides enquêtes comme celle rapportée ici leur avaient sans doute donné à penser qu'on se trouvait en face de bobards de guerre.

Les cinq phrases capitales du rapport de la Croix-Rouge sur Auschwitz (septembre 1944):

1. «Spontanément, l'homme de confiance principal britannique de Teschen nous a demandé si nous étions au courant au sujet de la "salle de douches".»

2. «Le bruit court en effet qu'il existe au camp une salle de douches très moderne où les détenus seraient gazés en série.»

3. «L'homme de confiance britannique a, par l'intermédiaire de son Kommando d'Auschwitz, essayé d'obtenir confirmation de ce fait.»

4. «Ce fut impossible de rien prouver.»

5. «Les détenus eux-mêmes n'en ont pas parlé.»

Explication de ces cinq phrases: Il existait à Auschwitz et dans plusieurs points de Haute-Silésie des soldats britanniques qui avaient été faits prisonniers, par exemple, à Tobrouk. Ils travaillaient notamment dans des mines. Teschen (en polonais: Cieszyn) est situé à la frontière de la Tchécoslovaquie, à plus de cinquante kilomètres à vol d'oiseau d'Auschwitz (Oswiecim). Le D<sup>r</sup> Rossel, représentant de la Croix-Rouge, est arrivé en Pologne par Teschen. Là il a rencontré l'homme de confiance principal britannique de l'endroit. Ce dernier, sachant que le D<sup>r</sup> Rossel se rendait ensuite au camp d'Auschwitz, lui a demandé s'il était au courant d'un bruit concernant le camp. Il existerait une (et une seule !) salle de douches très moderne où les détenus seraient gazés en série. Le D<sup>r</sup> Rossel n'en avait sans doute pas entendu parler. L'homme de Teschen possède des liens avec le camp d'Auschwitz: une équipe de Britanniques fait la navette entre Teschen et le camp. Cette équipe n'a pas pu donner à notre homme une confirmation du bruit. Peut-être a-t-il spontanément interrogé ces hommes. Plus probablement, ainsi que le donne à entendre une phrase antérieure à l'alinéa que je cite, le D<sup>r</sup> Rossel lui a-t-il demandé de creuser lui-même la question en interrogeant ses propres compatriotes. Toujours est-il qu'on a essayé de

«prouver» mais qu'il «fut impossible de rien prouver». Quant aux détenus mêmes d'Auschwitz (et non pas le Britannique de Teschen ou les prisonniers faisant la navette), ils n'ont pas parlé de l'affaire. Et le D<sup>r</sup> Rossel ne s'y attarde pas non plus. Sans doute conclut-il que, si les premiers intéressés n'en parlent pas, c'est qu'on se trouve devant l'un de ces bruits venus de l'extérieur: rien de plus courant que de tels bruits circulant à l'extérieur d'une prison sur le compte de cette prison même.

Résumons-nous: deux phrases pour parler d'un bruit, puis trois phrases pour dire qu'on a essayé d'«obtenir confirmation», de «prouver», mais qu'on n'est parvenu à aucun résultat et que les premiers intéressés, quant à eux, n'ont pas parlé de l'affaire.

Or, après la guerre, les Américains chargés de dépouiller toutes les pièces de tous les rapports capables de prouver des crimes allemands, allaient se livrer à une opération des plus contestables. C'est ainsi que, le 17 mars 1947, l'officier responsable, C. E. Ippen, du Bureau du chef du Conseil pour les crimes de guerre, présentait, sous la cote NO-2620, le rapport de la Croix-Rouge de la façon suivante:

«Publication on the activity of the International Red Cross in favor of Civilian Internees in German Concentration camps (1939-1945).»

Et pour la page 92 il indiquait:

«A detachment of British POW worked in a mine at Auschwitz... Spontaneously, the chief British man of confidence asked us whether we know about the matter of the " showers baths ". As a matter of fact, there is a rumour that very up-to-date showers exist at Auschwitz where the prisoners are gassed in large numbers !»

L'officier américain a coupé ici le texte, non sans l'avoir enrichi d'un point d'exclamation particulièrement expressif.

De son côté, à Paris, le CDJC est allé encore un peu plus loin dans la même voie. Présentant ce document sous la cote CXXXVIII-b, 21, il en donne le résumé suivant:

«A Auschwitz, le gazage des détenus par "douches" est découvert par un prisonnier de guerre britannique.»

Cette fois-là, il ne s'agit plus d'un «bruit», mais d'une «découverte». Dans son fichier «Extermination-Gazage», le CDJC a multiplié les présentations de ce genre. Un lecteur peu entraîné est, je suppose, subjugué par l'abondance des preuves de «gazages» qu'il croit découvrir en compulsant ce fichier. S'il se donne la peine de vérifier le contenu réel des documents mis en fiches, il découvre qu'en réalité **pas une fiche** du CDJC (je dis bien: **pas une fiche**) ne renvoie à un document qui prouverait **un seul** gazage.

Le procédé de Marc Hillel ne manque pas d'intérêt. L'auteur est connu pour avoir écrit *Au nom de la race*. Ce livre a été accueilli dans la presse française par un concert de louanges («Un document accablant», «Un dossier [...] sec

et précis comme un rapport de gendarme», « Une leçon d'histoire » « Un grand document, irréfutable [...] ») Marc Hillel a ensuite écrit *Les Archives de l'espoir*. A la page 255 de son ouvrage, voici comment il reproduit le document du CICR. Là encore je détache les phrases en les numérotant :

1. « Spontanément, l'homme de confiance britannique nous a demandé si nous étions au courant de la "salle de douches". »

2. « Le bruit court en effet qu'il existe au camp une salle de douches très moderne où les détenus seraient gazés en série. »

3. L'homme de confiance britannique a, par l'intermédiaire de son commando d'Auschwitz, essayé d'obtenir confirmation de ce fait. »

4. « Ce fut impossible... » [**Phrase réduite à ces trois mots.**]

5. [**Phrase manquante.**]

Et, sans désespérer, Marc Hillel qui vient de se permettre une grave amputation du texte, enchaîne, sans passer à la ligne, sur la phrase suivante du document : « Une fois de plus, en sortant d'Auschwitz, nous avons l'impression que le mystère reste bien gardé. » Le lecteur de Marc Hillel est ainsi trois fois abusé :

1. Il croit qu'il « fut impossible » d'obtenir confirmation du *fait de l'existence* d'une chambre à gaz, alors qu'en réalité l'auteur du rapport dit qu'il « fut impossible de rien prouver », en ce qui concerne le *bruit* de l'existence d'une chambre à gaz.

2. Il ignore que l'auteur du rapport a écrit cette phrase capitale en conclusion de l'affaire : « Les détenus eux-mêmes n'en ont pas parlé. »

3. Il est invité à croire que, si un mystère est bien gardé à Auschwitz, c'est celui de l'existence d'une « chambre à gaz ».

En réalité, le rapporteur du CICR est *allé à la ligne* pour écrire : « Une fois de plus, en sortant d'Auschwitz nous avons l'impression que le mystère reste bien gardé. » Et s'il est *passé à la ligne*, c'est pour donner en un treizième alinéa la conclusion générale d'un rapport de treize alinéas, un rapport en fin de compte favorable aux Allemands. Le rapport dit simplement que les officiers « comme à Oranienburg [sans "chambre à gaz", nous le savons aujourd'hui] et comme à Ravensbrück » (sans plus de « chambre à gaz ») sont « à la fois aimables et réticents ».

Cette réticence des officiers allemands s'explique. Les détenus travaillaient pour la machine de guerre allemande et pour l'économie allemande. Le secret militaire et économique était de rigueur. Il ne convenait pas de renseigner l'étranger sur les multiples activités économiques, scientifiques et

d'armement du complexe d'Auschwitz. Cela est si vrai qu'en mars 1945, le gouvernement du Reich accepta la présence permanente dans les camps de concentration d'un représentant de la Croix-Rouge à condition que celui-ci «s'engageât à n'en pas sortir avant la fin des hostilités<sup>1</sup>.»

Le 15 juin 1977, j'écrivais à Marc Hillel pour lui demander quelques éclaircissements sur ses sources, sur la nature de certaines de ses citations, et sur ses informations. Il faut dire que les falsifications de texte sont courantes dans son livre. Je n'ai reçu aucune réponse à ma lettre. Je lui ai récrit le 13 juillet 1977. Sans plus de réponse, j'ai écrit au directeur de la librairie éditrice Arthème Fayard, le 13 septembre 1977. Aucune réponse là encore.

Pour le traitement du rapport de la Croix-Rouge par les autorités du musée national d'Auschwitz, on consultera le huitième des *Hefte von Auschwitz*, p. 70, note 65.

On peut malheureusement partir du principe que presque tous les documents d'origine que l'histoire officielle veut bien nous présenter, après un tri dont elle a seule le privilège, sont ainsi maltraités. On voit couramment des historiens de bonne foi et sérieux citer des textes qu'ils ont trouvés dans des ouvrages exterminationnistes d'apparence sérieuse. Il ne leur vient sans doute pas à l'idée que les auteurs de ces ouvrages sont allés jusqu'à mutiler des textes et inventer des citations. Et pourtant, rien de plus courant. Avec un chercheur américain de Washington, Mark Weber, j'ai été en mesure de faire l'expérience suivante. Nous nous sommes rendus aux National Archives, section historique de la seconde guerre mondiale. Là, nous avons décidé de confronter des textes allemands originaux, se rapportant de près ou de loin au «Kommissarbefehl», soit avec les traductions en américain du procès de Nuremberg, soit avec les résumés en américain (*Staff Evidence Analysis*). Sans avoir une connaissance approfondie de ce sujet (qui n'est pas le mien), j'ai dit à Mark Weber qu'il ferait probablement des découvertes surprenantes pour un honnête homme à la cadence d'une découverte toutes les cinq minutes. Tel fut le cas pendant toute notre expérience qui devait durer plus d'une heure. Je suis prêt à répéter la démonstration sur le sujet qu'on voudra au Centre de documentation juive contemporaine de Paris, avec l'analyse des fiches de ce centre. Il suffira que le sujet touche de près ou de loin aux «atrocités» du vaincu.

Dans le domaine de la librairie, le faux pullule. J'en donne quelques exemples aux pages 283-284 du livre de Serge Thion (*Vérité historique...*). Il se gagne des fortunes avec cette littérature qui est souvent très prisée. L'atrocité se vend bien. Une guerre vient-elle à éclater quelque part, on voit immédiatement surgir sur la scène journalistique des spécialistes de l'atrocité

---

1. Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport... 30 juin 1947*, vol. III, *Actions de secours*, p. 87.

concoctée selon les recettes du genre; les horreurs vraies sont-elles trop banales ? [...]

[Publié dans *Mémoire en défense...*, p. 241-247.]

\*\*\*

Publié en 1980

**Le « témoignage » de Filip Müller sur Auschwitz**  
***Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz***

Remarque sur cette pièce. La littérature de sex-shop s'est enrichie d'une pièce intéressante avec un livre attribué à Filip Müller: *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz. Le témoignage de l'un des seuls rescapés des commandos spéciaux*. La préface est signée de Claude Lanzmann. En page 19 figure un « avertissement » qui est signé: « Les Éditeurs ». Cet avertissement constitue une tromperie délibérée. Il y est d'abord dit que: « Filip Müller n'est pas un écrivain. » On affirme ensuite: « Respectant à la lettre son exceptionnel témoignage, nous nous sommes interdits d'y apporter la moindre modification. Document historique à l'état brut, il nous est apparu essentiel de le publier tel quel, dans sa forme strictement originale. Toute manipulation à des fins esthétiques ou littéraires en aurait, selon nous, totalement annihilé le sens et la portée. » Voilà qui signifie, si les mots ont un sens, que ce livre n'a pu être traduit que d'un ouvrage allemand (*Sonderbehandlung*) qui était strictement de la main de F. Müller, sans la moindre modification, sans manipulation à des fins esthétiques ou à des fins littéraires; le lecteur se voit garantir solennellement un document historique à l'état brut, publié tel quel, dans sa forme strictement originale. L'engagement des éditeurs est net puisque ceux-ci vont jusqu'à dire que, s'il y avait eu une manipulation quelconque à des fins esthétiques ou littéraires, l'ouvrage présenté en aurait vu son sens et puis sa portée totalement annihilés, c'est-à-dire réduits à rien.

Pour prendre ces éditeurs au mot, l'ouvrage signé de F. Müller est très exactement un ouvrage dont le sens et la portée sont... annihilés par la réalité de son origine et de sa nature. Le texte allemand dont se sont servis les éditeurs porte en toutes lettres: *Deutsche Bearbeitung von Helmut Freitag*. Il s'agit donc d'une refonte, d'un rewriting en allemand. L'édition américaine, plus honnête que la française, parlait de « literary collaboration », ce qui revient, toutefois, à atténuer l'expression de la vérité. Voilà donc au minimum « une manipulation [qui ne paraît pas « quelconque »] à des fins esthétiques ou littéraires ». La vérité est d'ailleurs bien plus crue. Filip Müller n'est qu'un autre Martin Gray, le faussaire bien connu, qui après avoir vendu de fausses antiquités, a vendu de faux mémoires: les siens, avec la col-

laboration de Max Gallo. Voyez *Au nom de tous les miens*, «*Récit recueilli par Max Gallo*». Le Max Gallo de F. Müller s'est appelé Helmut Freitag. Les éditeurs répètent que F. Müller est resté trente ans sans parler, puis, qu'il a «décidé» «de se souvenir». La vérité est différente. F. Müller a commencé à publier ses récits dès 1946. A la page XII de l'édition américaine, le professeur Yehuda Bauer nous rappelle quelques vérités dont il ne pouvait soupçonner qu'elles seraient graves pour les éditeurs français. Il rappelle que, dès 1946, F. Müller a vu inclure son témoignage dans un livre publié en Tchécoslovaquie (dont il ne donne malheureusement ni titre, ni référence, ce qui est dommage pour les comparatistes). Puis, en 1966, ce témoignage a été publié en anglais, dans un ouvrage de O. Kraus et O. Kulka, *The Death Factory*. Entre-temps, Filip Müller avait été un témoin-vedette, en 1964, au fameux «procès des gardiens d'Auschwitz» à Francfort. On verra, dans ma lettre à Jean Daniel, la mésaventure arrivée à ce faux témoin. J'ajoute ceci, que je découvre dans le livre de Bernd Naumann sur le procès<sup>1</sup>. Comme le président du tribunal admirait que F. Müller fût resté si longtemps à Auschwitz et que, membre du *Sonderkommando*, il eût échappé à tant de sélections («Une tous les trois ou quatre mois», lui dit le président), le témoin, se voyant sans doute conduit à devoir raconter dans le détail comment à neuf ou douze reprises il avait, «par miracle» échappé à la mort en «chambre à gaz», trouva une échappatoire; il déclara que ces histoires de «sélections» des membres du *Sonderkommando* existaient dans la littérature concentrationnaire, mais que, pour sa part, il n'en avait jamais vu, sinon peut-être une fois quand quelques-uns de ses compagnons avaient été requis pour partir vers Lublin; il n'avait, un jour, vu revenir que leurs habits; c'est donc que ses compagnons avaient été gazés à Lublin, concluait-il. Comme le président lui demandait encore comment il avait fait pour survivre, de toute façon, à Auschwitz, il lui avait répondu qu'il avait alors vingt ans: «J'étais jeune et je voulais vivre.» F. Müller n'avait pas révélé au tribunal son aventure dans la «chambre à gaz»: il avait voulu y mourir; il s'y était introduit sans que les SS le voient; de jeunes beautés nues l'avaient réprimandé et l'avaient expulsé, *manu feminina sed firma*, de la «chambre à gaz», après un beau discours. C'est là l'un de ces épisodes excitants et un peu forts dont ne manque pas le livre.

La version française est, sur bien des points, totalement différente de la version allemande qu'elle prétend reproduire. D'édition en édition, les souvenirs du témoin connaissent des améliorations. D'ailleurs, en quelques jours, ses éditeurs français ont assuré à Filip Müller une sorte de promotion. Présenté d'abord sur la couverture du livre et dans le prière d'insérer comme «l'un des seuls rescapés des commandos spéciaux», il est devenu dans les placards publicitaires de la presse française «l'unique survivant de toutes les

---

1. B. Naumann, *Auschwitz*, p. 333.



liquidations successives des commandos spéciaux<sup>1</sup>», ces liquidations dont je rappelle que, pour l'intéressé, elles sont une invention de la littérature concentrationnaire. Les éditeurs français avaient d'ailleurs été plus loin que les éditeurs américains qui, eux-mêmes, avaient dépassé les Allemands. (Resterait à trouver les titres anglais de 1966 et tchèque de 1946.) Les Allemands ont titré: *Traitement spécial, Trois ans dans les crématoires et les chambres à gaz d'Auschwitz*. Les Américains ont préféré supprimer les fours crématoires pour mettre en valeur les chambres à gaz, au pluriel. Les Français, eux, ont préféré une seule chambre à gaz; d'où leur titre: *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. L'édition américaine avait des photographies: grave erreur psychologique, malgré la prudence du choix; les Américains avaient été assez prudents pour ne donner aucune photographie des lieux, toujours réputés «en l'état d'origine», où Filip Müller est censé s'être initié aux «gazages» (c'est-à-dire ceux d'Auschwitz 1), mais ils avaient aussi laissé passer des photographies qui montraient que les crématoires de Birkenau n'étaient que de modestes et d'inoffensifs bâtiments par rapport à ce que laissaient imaginer les récits du témoin.

Le livre de Filip Müller commence par un texte de Himmler, dont le sens est altéré par de fortes tronctions.

Il va de soi qu'il vaut mieux n'avoir été qu'un affabulateur, après quelques autres dans ce genre de littérature, plutôt que l'homme que serait Filip Müller si ce qu'il raconte était vrai. Songe-t-on que, s'il s'agissait d'un témoignage véridique, nous aurions en la personne de Filip Müller un assassin qui compterait à son actif des centaines de milliers d'assassinats particulièrement horribles? Au lieu de passer devant l'un de ces multiples tribunaux pour «crimes de guerre» qui fonctionnent encore trente-cinq ans après la guerre afin de juger des gens accusés de complicité (fort lointaine) pour des meurtres qui seraient à prouver, voilà que M. Filip Müller, lui, est louangé par la presse mondiale et perçoit des dividendes sur les récits - quelque peu changeants - de sa participation active et intense à d'innombrables tueries.

On trouvera ci-joint ma correspondance avec Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*<sup>2</sup>. Quelques extraits du livre de F. Müller y sont cités dans leur version américaine et dans leur version française. Je ne disposais pas encore, à l'époque, de la version allemande.

En allemand, *Sonderbehandlung, Drei Jahre in den Krematorien und Gaskammern von Auschwitz*, deutsche Bearbeitung von Helmut Freitag, München, Verlag Steinhausen. 1979, 287 p.

En américain, *Eyewitness Auschwitz, Three Years in the Gas Chambers*, Literary Collaboration of Helmut Freitag, foreword by Yehuda Bauer, Stein and Day, 1979, XIV-180 p.

---

1. Voy. *Le Monde*, 7 juin 1980, p. 19.

2. Publiée dans R. Faurisson, *Mémoire en défense...*, p. 255-263.

[Extrait du *Mémoire en Défense*, p. 251-254.]

\*\*\*

Publié en 1980

### **Pour une histoire véridique de la seconde guerre mondiale**

Dans cette affaire des prétendues «chambres à gaz» et du prétendu «génocide», le nombre des menteurs, des escrocs et des tricheurs aura été, en définitive, relativement modeste. D'autre part, il serait tout à fait inexact de prétendre qu'il y aurait eu un complot ou une conjuration pour travestir la vérité de la seconde guerre mondiale ou pour empêcher la recherche de cette vérité.

Il me paraîtrait plus exact de dire qu'il s'est forgé un mythe, une sorte de religion patriotique qui mêle le vrai et le faux à des doses diverses chez les vainqueurs de la dernière guerre. La recherche de la vérité a été bridée par l'existence d'une sorte de tabou, par une censure spontanée, par un terrorisme qui n'a pas même conscience de la terreur qu'il exerce. Ainsi des historiens de cour ont-ils été conduits à entretenir soit par leurs paroles et leurs écrits, soit par un silence révérencieux, le culte de certaines représentations mythiques qui, à un moment donné de l'histoire de nos sociétés, ont été vitales pour ces sociétés mêmes.

Cependant l'évolution des sociétés pousse à l'évolution des mythes. Ce mythe des «chambres à gaz» et du «génocide» a fait son temps. Depuis quelques années, il ne se survit plus que par des formes de plus en plus répétitives, lancinantes, incantatoires et vides de sens. Plus obsédant est le fracas des offices, plus sensible est le désarroi des officiants. Un point ultime de dégénérescence du mythe pourrait avoir été atteint avec le rôle confié, en désespoir de cause, aux médias pour la diffusion du «docu-drame» *Holocauste* et pour la diffusion d'un produit comme celui de Filip Müller: *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*.

De véritables recherches sur la seconde guerre mondiale vont pouvoir commencer. Des résultats d'enquête, comme celle de notre Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale vont pouvoir enfin être dévoilés. Des archives vont pouvoir être ouvertes à tous les chercheurs sans que persiste la scandaleuse discrimination qui permet aux uns de passer devant, de moissonner et de trier, cependant que d'autres ne peuvent que passer derrière et glaner, quand ils ne sont pas expulsés de certaines bibliothèques ou de certains centres de recherches qui sont pourtant, en principe, ouverts à tout chercheur. Des sujets vont pouvoir être abordés. Des témoignages pourront voir le jour sans risques divers pour leurs auteurs. Tout cela deviendra possible si, comme c'est malheureusement le cas en Allemagne et en France,

le terrorisme des institutions ne vient pas se porter au secours d'une croyance religieuse qui chancelle. Dans certains pays anglo-saxons, il est déjà trop tard pour les esprits religieux; la recherche scientifique commence à y reprendre ses droits.

Seuls s'en plaindront ceux qui prétendent tirer profit du mythe. L'horreur des camps de concentration – de tous les camps de concentration – et la souffrance des internés et déportés – de tous les internés et déportés de la dernière guerre – se révéleront ainsi dans toute leur vérité et dans toute leur réalité. Jusqu'à présent, cette horreur et cette souffrance ont suscité des témoignages de grande valeur, mais ces témoignages ont été soit contaminés, soit déformés, soit ensevelis par le flot des représentations mythiques ou apologétiques. [...]

\*\*\*

30 novembre 1980

### **Lettre à M<sup>e</sup> Éric Delcroix**

Lettre non confidentielle  
à verser aux débats

LICA et tous autres contre Faurisson

Cher maître,

La décision en est donc prise: nous ne communiquerons au tribunal et à la partie adverse que mon livre intitulé *Mémoire en défense* et quelques pièces qui sont en rapport étroit avec nos conclusions. Vous m'avez dit qu'il valait mieux renoncer à communiquer, d'une part, le gros recueil photocopique ou photographique que j'avais constitué et, d'autre part, mon étude minutieuse de toutes les pièces, prises une à une, qu'avait déposées la partie adverse.

Vous me dites qu'après communication aux adversaires le contenu du recueil ne pourrait être protégé contre des divulgations partielles et tendancieuses de documents que j'y ai insérés et sur lesquels je n'ai évidemment pas de propriété intellectuelle.

Je tiendrais cependant à ce que le tribunal puisse se faire une idée à la fois de mon recueil et de mes remarques sur les pièces déposées par la partie adverse. Mon recueil, pour commencer par lui, constitue un ensemble de cinq cents pages environ de photographies et de documents qui sont en grande partie inédits.

La première partie de ce recueil contient des plans d'Auschwitz et de Birkenau que, depuis trente-cinq ans, on s'est bien gardé de publier alors qu'ils concernent pourtant les fameux crématoires-«chambres à gaz».

La deuxième partie groupe des documents techniques venant d'Auschwitz et qui sont en bien meilleur état que ceux déposés par la partie adverse; il

groupe aussi une centaine de photographies d'Auschwitz d'origine soit soviétique, soit polonaise, soit américaine; on y voit en particulier des photographies de femmes ou d'enfants, de vieux ou de vieilles qu'on n'aurait normalement pas dû trouver vivants et même bien vivants à la libération du camp en janvier 1945.

La troisième partie concerne encore Auschwitz et comprend quatre types de publications, d'origine surtout polonaise; on y fait d'étonnantes découvertes sur le camp et, en particulier, sur les femmes ayant accouché à Auschwitz ou sur les enfants qui y sont nés, sur le sort ultérieur des unes et des autres, sur les installations hospitalières à Auschwitz et à Birkenau, sur les désinfections, etc.

La quatrième partie intéresse Majdanek et quelques autres «camps et lieux d'extermination». On peut y voir quatre ensembles photographiques différents sur «la» ou «les» «chambres à gaz» de Majdanek, selon que sur ce point l'on accorde foi ou bien à Olga Wormser-Migot, ou bien à Léon Poliakov, ou bien à un ouvrage officiel autrefois publié par le musée, ou bien, enfin, à ce qu'on montre au touriste d'aujourd'hui.

Le cinquième ensemble concerne la «chambre à gaz» du Struthof.

Le sixième ensemble traite du Zyklon-gaz cyanhydrique.

Le septième, intitulé «Divers», comporte de nombreuses pièces édifiantes et en particulier le résultat de l'enquête menée par le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale sur le nombre des déportés de France raciaux et non raciaux; ce résultat est tenu caché depuis décembre 1973; M. Pierre Vidal-Naquet vient d'oser écrire:

«Faurisson présente (VHVP, p. 98 et 115) comme inaccessibles les résultats du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale sur le nombre total des déportés non raciaux. On les trouvera tout simplement dans J.-P. Azéma, *De Munich à la Libération*, Seuil, 1979 p. 189: soixante-trois mille déportés dont quarante et un mille résistants, estimation évidemment inférieure à celles qui avaient cours jadis<sup>1</sup>.»

On s'étonnera d'abord qu'il ait fallu attendre 1979 pour livrer, bien discrètement, le résultat d'une enquête de vingt ans déjà établi en décembre 1973. On s'étonnera ensuite de ce que M. Azéma ne souffle pas mot du chiffre des raciaux et de ce que M. Vidal-Naquet, bien loin de souligner ce point, l'ait escamoté. Au moins, M. Azéma avait-il l'honnêteté d'écrire: «Soixante-trois mille déportés *non raciaux*» (souligné par moi). M. Vidal-Naquet, lui, supprime ce «non raciaux» qui aurait éveillé peut-être dans l'esprit du lecteur la question suivante: «Pourquoi ne nous donne-t-on que le chiffre des non raciaux et pas celui des raciaux?» Je peux donner une

---

1. P. Vidal-Naquet, «Un Eichmann de papier. Anatomie d'un mensonge», p. 17, note 23.

réponse à cette question que tout le monde cherche à éviter. Ma réponse est que le Comité en question est parvenu à un chiffre si bas en ce qui concerne les déportés raciaux de France que la révélation de ce chiffre ouvrirait en France et dans le monde entier un formidable débat. Je vais me faire un devoir de révéler ce chiffre si les circonstances m'y contraignent. Au moins le tribunal connaîtra-t-il ainsi une pièce que je m'apprêtais à lui révéler en déposant ce septième ensemble de pièces.

J'en viens aux pièces déposées par la partie adverse. Elles sont *consternantes*. Tout cela respire l'amateurisme. Peut-être mes adversaires s'imaginent-ils que la différence qui nous sépare est qu'ils sont démocrates tandis que je serais nazi, ou sains d'esprit tandis que je serais fou, ou honnêtes tandis que je serais malhonnête. Qu'ils n'aillent donc pas chercher si loin ! La différence essentielle qui nous sépare est simple: *je travaille; ils ne travaillent pas*.

Le fatras qui nous a été remis à preuve de l'existence des «chambres à gaz» et du «génocide» est une honte. Je n'y ai pas découvert l'ombre de l'ombre du commencement d'une preuve de l'existence par exemple d'une seule «chambre à gaz». Je vois la partie adverse se débattre pitoyablement dans le dilemme suivant: «Faut-il dire que le crime était un secret de polichinelle? Ou bien faut-il dire que le crime était un secret de polichinelle? Faut-il montrer que les Allemands ont bien pris soin d'effacer toute trace accusatrice? Ou bien ne vaut-il pas mieux déclarer qu'ils ont laissé mille et une preuves du crime? Faut-il prétendre que les Allemands utilisaient un langage «codé» et même «surcodé» ou bien faut-il dire qu'ils s'exprimaient franchement et cyniquement? Faut-il dire que Himmler recommandait le secret ou bien faut-il dire qu'il donnait l'exemple de la fanfaronnade dans le crime? On savait tout ou on ne savait rien? Va-t-on dire que les Allemands, se sentant vaincus, ont fait sauter la «chambre à gaz», mais alors comment expliquer qu'ils aient laissé intactes la «chambre à gaz» d'Auschwitz-I tandis qu'ils faisaient sauter celles d'Auschwitz-II (Birkenau)? Comment faire entendre qu'ils ont sauvé celle du Struthof (en Alsace), celle de Stutthof près de Danzig, *toutes celles* de Majdanek? Faut-il montrer au tribunal des photographies détaillées de ces fameux instruments du crime retrouvés providentiellement intacts? Faut-il dire qu'il ne peut y avoir de témoins des massacres en «chambres à gaz» ou bien faut-il dire qu'il y en a eu et laisser ainsi la parole aux Filip Müller, Dov Paisikovic, Martin Gray et autres Jankowski?

On admire la discrétion de la partie adverse en ce qui concerne ces photographies. Elles auraient dû figurer au centre du procès. Elles auraient dû être accompagnées d'autant d'*expertises* ! De vraies expertises, pas d'*expertises factices*.

Au lieu de cela, nous avons eu droit aux grattages du dossier du commandant Jadin pour le Struthof et à une enquête bâclée de trois... médecins sur le Struthof encore, sans compter l'absence de l'enquête du toxicologue René

Fabre. Pour ce qui est d'Auschwitz on a l'indécence d'invoquer contre un professeur français et devant un tribunal français des résultats d'enquêtes staliennes ! Si un jour un intellectuel français, digne des professeurs français qui soutenaient mordicus Staline dans ses accusations contre les assassins en blouse blanche, venait reprendre à son compte ces ignobles accusations, irait-on demander à un tribunal français de prendre en considération les « expertises » soviétiques ? Idem pour Katyn. Idem pour Vinnitsa. Idem pour le procès d'Arthur London et pour cent autres procès de ce genre où jamais les aveux n'ont bien sûr manqué. Quand le juge d'instruction polonais Jan Sehn a prétendu démontrer l'existence de « chambres à gaz » à Auschwitz et quand il a fini par déclarer qu'il y avait eu à Auschwitz plus de quatre millions de morts (chiffre qu'aujourd'hui les pires exterminationnistes officiels divisent par quatre), sait-on que la Commission nationale soviétique sur Auschwitz avait déjà publié, le 6 mai 1945, une enquête qui concluait à la mort de près de cinq millions d'internés ? L'enquête portait notamment les signatures de l'académicien – quelque peu tricheur – Lyssenko et du métropolite Nicolas qui, lui, avait signé l'enquête déclarant Katyn crime allemand. Il existait à Cracovie un Institut d'expertises judiciaires. Or, jamais cet institut n'a expertisé de « chambre à gaz » !!! Il a expertisé des objets sur lesquels il était normal qu'on découvre des traces de gaz cyanhydrique : cheveux, pièces métalliques (comme de morgues, par exemple). Pendant la guerre, chez tous les coiffeurs d'Europe on récupérait les cheveux coupés pour en faire, par exemple, des pantoufles. Ces cheveux, il fallait bien les désinfecter. Dans ce cas, les Allemands utilisaient pour leur part le Zyklon. N'était-il donc pas normal de trouver des traces de Zyklon B dans une usine silésienne fabriquant des tapis et des feutres ? Il est moins normal d'avoir remis ces cheveux au directeur du musée d'Auschwitz pour les présenter comme une preuve des crimes allemands ! (Voyez pièces n° 6 et 17, communiquées le 9 juillet 1980.) Car – il faut bien le dire ici – les cheveux devant lesquels on demande aux millions de touristes du musée d'Auschwitz de se mettre en émoi viennent au moins en partie d'une usine de feutres et de tapis sise à Kietrz (Haute-Silésie) et ont très bien pu appartenir, notamment, à de blondes Allemandes.

Au lieu d'être matérialiste et de s'intéresser à la matérialité des faits, la partie adverse a dû se contenter de *spéculations* pseudo-intellectuelles sur des mots allemands auxquels, selon la tradition exterminationniste, elle est allée chercher des significations diaboliques. Dans le film *Les Sorcières de Salem* on peut voir un juge se livrer à l'évaluation de chacune de ses preuves contre la sorcière ; il compte à peu près ainsi : « un quart de preuve + un quart de preuve + une demi-preuve = une preuve ». Les exterminationnistes procèdent de la même manière et comptent :

Une action spéciale + un traitement spécial + une solution finale = une extermination dans les chambres à gaz.

Chaque terme de l'addition étant soigneusement détaché de son contexte immédiat, il va de soi qu'on peut créer tous les faisceaux de sens que l'on voudra. On affecte d'ignorer que le terme de «spécial» était aussi courant dans la langue militaire ou médicale allemande qu'il l'est dans la langue militaire ou médicale française. Dans les pièces mêmes versées par la partie adverse, on rencontre des «trains spéciaux» pour les travailleurs comme pour les «émigrants» juifs, des baraquements «spéciaux» pour les malades ou pour les nouveaux arrivants, des mesures «spéciales» d'hébergement. D'une façon plus générale, «traitement spécial» n'a que le sens que lui donne son contexte. Il peut s'agir de soins médicaux, de mise en quarantaine pour un convoi qui arrive au camp, de transfert à part et, pour en arriver aux extrêmes, il peut s'agir aussi bien de traitement de faveur que d'exécution. Comme le reconnaît M. Vidal-Naquet lui-même : «Bien entendu, "Sonderbehandlung" (traitement spécial) pouvait aussi avoir un sens parfaitement bénin<sup>1</sup>.» S'il affirme cela, c'est qu'un contexte donné lui permet de l'affirmer. Mais la partie adverse, elle, s'est constamment abstenue de nous fournir un contexte quand elle a traduit «traitement spécial» par extermination de masses entières. Quand elle a voulu montrer que ce mot pouvait signifier que quelques individus étaient «à fusiller», elle a prouvé son interprétation, mais quand il s'est agi pour elle de montrer que le même mot voulait dire «à exécuter» s'agissant de personnes débarquant en masse du train, elle n'a pas essayé de fournir la moindre preuve à l'appui de son interprétation.<sup>2</sup>

En allemand comme en français, «soigner quelqu'un», lui accorder un «traitement spécial» peut avoir un sens ironique et l'on comprend que les Allemands aient parfois voulu éviter l'emploi du terme de «traitement spécial» s'il pouvait, dans un contexte donné, laisser croire à un massacre. L'idée que l'Allemagne vivait dans un secret total ou qu'elle se moquait de donner prise à la propagande alliée est fallacieuse. Un récent ouvrage de Walter Laqueur, *The Terrible Secret. An Investigation into the Suppression of Information about Hitler's Final Solution*, prouve, s'il en était besoin, que les Alliés étaient admirablement renseignés, tout comme les pays neutres et le Vatican, sur ce qui se passait en Allemagne et dans les territoires occupés. J'ai, de mon côté, découvert aux National Archives de Washington, dans les archives déclassées de l'OSS (ancêtre de la CIA) que, grâce à trente-deux missions aériennes sur le site d'Auschwitz et de son complexe industriel et grâce

---

1. *Id.*, p. 16, n. 16.

2. Si on rencontre «action spéciale» ou «traitement spécial» à propos de Buchenwald ou de Bergen-Belsen, faut-il comprendre que dans ces camps-là aussi on gazait ?

à l'espionnage ou aux mouvements de résistance, les Alliés avaient fini par connaître Auschwitz presque comme s'ils s'y étaient trouvés !

La partie adverse s'est livrée au même labeur *spéculatif* sur un terme comme *Vergasung* ou sur l'expression de «Zyklon sans produit avertisseur». Sur *Vergasung*, elle affecte de croire que ce mot ne peut pas avoir, à côté des sens de «gazéification» ou de «gazage», le sens pourtant très courant de «carburation» ! Quant au sens de «gazage», elle le limite à celui de «gazage criminel d'êtres humains», alors que RIEN dans les documents remis n'autorise une pareille interprétation. Voici, par exemple, dans la pièce 67 un message-radio du 22 juillet 1942 adressé sous la signature du général Glücks au camp d'Auschwitz. Ce message se lit ainsi :

«Par la présente, j'accorde l'autorisation d'effectuer le trajet aller-retour d'Auschwitz à Dessau [endroit où se livrait le Zyklon-gaz cyanhydrique] pour un camion de cinq tonnes, afin d'aller chercher du gaz destiné au gazage du camp, pour lutter contre l'épidémie qui s'est déclenchée.»

Le texte allemand donne *Gas zur Vergasung* et c'est, je le rappelle, pour lutter contre cette épidémie que le professeur Johann-Paul Kremer viendra à Auschwitz remplacer un médecin tombé malade.

Quant au «Zyklon sans produit avertisseur», je renvoie à la pièce 41 où l'on peut lire :

«A l'époque où nous avons encore des livraisons à destination de l'étranger, environ jusqu'en 1937, il pouvait arriver qu'on livre du Zyklon sans produit d'avertissement ou qu'il soit destiné à être appliqué à des produits sensibles en Allemagne.»

L'absence de ce produit n'impliquait donc rien de criminel. Ce produit était simplement un luxe aux effets parfois fâcheux pour certaines marchandises. Il s'agissait de Bromessigsäure-Methylester<sup>1</sup> et je crois savoir que vers 1944 l'usine qui fabriquait ce produit avait été détruite par un bombardement (fait à vérifier).

Le comble de la spéculation est atteint quand la partie adverse donne au mot de *Gaskammer* ou de *Gasraum* le sens de «chambre à gaz» homicide alors que le contexte nous prouve qu'il s'agissait de chambre à gaz d'essai pour les masques (voyez le Struthof) ou de chambre à gaz de désinsectisation ou de désinfection (voyez, dans la pièce 131, le travail de serrurerie du 28 mai 1943, où il se confirme que ces portes à œilleton, etc., dont il est assez souvent question, sont des portes de ce que l'on appelle indifféremment *Gaskammer* (chambre à gaz) ou *Entwesungskammer* (chambre de désinsectisation).

La partie adverse s'est gardée de nous fournir des plans d'Auschwitz-Birkenau où l'on voit paraître en toutes lettres le mot de *Gaskammer*. La raison en est

---

1. Apparemment un composé d'ester de méthylène et d'acide bromique. [NdÉ]



que ce mot désigne une partie de bâtiment lui-même qualifié d'installation de désinfection. On voit, à gauche, la partie contaminée par laquelle entrent les gens, puis la salle de déshabillage, puis, d'une part, la salle de douches et, d'autre part, la chambre à gaz avec son sas d'entrée et de sortie; enfin, sur la droite se voit la salle de rhabillage et la sortie dite du côté propre.

Mais il y a beaucoup plus intéressant.

Dans les cartons du Struthof, on trouve un plan du crématoire de Natzweiler. Ce plan a été dessiné par le commandant français de ce camp après la libération. Il montre que la partie droite du crématoire était réservée à l'incinération tandis que la partie gauche était à vocation sanitaire. Très honnêtement, le commandant explique par le menu comment se faisait la désinfection dans cette partie gauche. Il n'essaie pas de nous faire croire que dans cette partie on gazait les prisonniers. Or, ce plan du crématoire de Natzweiler ressemble étrangement à celui des crématoires-IV et V de Birkenau. On découvre ainsi que les Polonais communistes ont tout simplement baptisé à leur façon, qui est malhonnête, ce qu'un commandant français a tout simplement et honnêtement nommé de façon adéquate. Je suis en mesure de démontrer au tribunal, grâce à un plan-maquette où je substitue les appellations polonaises aux appellations françaises ou vice versa, qu'il y avait en Europe (précisément à Natzweiler) une «chambre à gaz» homicide de plus que ne l'imaginaient les pires exterminationnistes, ou, en sens inverse, deux installations de gazage homicide en moins à Birkenau: je veux dire aux crématoires-IV et V.

Je voudrais parler maintenant d'un point particulièrement grave. Il touche aux procès dits de «criminels de guerre». Il touche à la justice et je le crois aberrant pour tout honnête homme. Il s'agit d'une pratique constante de la justice allemande, en particulier. Lisez dans *Justiz und NS-Verbrechen* ou dans de nombreuses pièces remises par la partie adverse tout ce qui a trait aux jugements de condamnation prononcés contre tel ou tel SS. Vous y découvrirez ou vous croirez y découvrir que les accusés ont, les uns après les autres, reconnu qu'il y avait une ou plusieurs «chambres à gaz» dans les camps où ils effectuaient leur service. En effet, à chaque fois se lisent de longs considérants qui décrivent l'historique du camp et le processus de «gazage». Puis, après la description de ces horreurs, on trouve que le verdict est en général dérisoire par rapport à la somme des atrocités rappelées.

Or, il y a là pour le profane le risque d'une terrible erreur. Tout est fait pour que le profane s' imagine que ces récits viennent de l'accusé ou bien ont reçu son aval. Il n'en est rien. *Ces récits sont le fait du tribunal*. Et, après ces récits atroces, par exemple sur Belzec, le tribunal ajoute: «C'est dans un tel camp que se trouvait l'accusé Untel. En conséquence, cet homme a été *complice* de ces atrocités-là par sa simple présence dans le camp.» Et le tribunal se livre alors à une comptabilité digne des procès de sorcellerie. Il dit par exemple que, du temps où l'accusé était sur place, il a *dû* arriver tant de

convois, lesquels *devaient* compter en moyenne tant de personnes, sur le nombre desquelles on *a dû* gazer tant d'arrivants. Le tribunal comptant ainsi par paquets de cent ou de mille, sans vérification, décrète que l'accusé a eu automatiquement une participation au crime dans tant de cas intéressant tant de victimes.

Je recommande particulièrement la lecture de la pièce 31 ou 92 où il est question du procès fait à Oberhauser par le tribunal de Munich en 1965. Le résumé historique bâti par le magistrat est particulièrement honteux. On le voit, par exemple, écrire que le décret «Nuit et Brouillard» a été pris secrètement le 1<sup>er</sup> septembre 1939 pour ordonner le meurtre des malades mentaux. Il y a là en quelques mots tant d'inepties que je préfère n'en relever aucune. Pendant cinq pages, le magistrat récite son antienne sur la «solution finale» comme s'il était un spécialiste de la question, puis il parle du camp de Belzec, un camp de deux cent cinquante mètres sur deux cents où, selon lui, de mars à mai 1942, quatre-vingt-dix mille personnes au moins trouvèrent la mort et trois cent mille personnes au moins dans la période de juillet à novembre 1942. Puis on en vient à l'accusé Oberhauser. On se demande ce que cet Oberhauser a fait concrètement. Voici la stupéfiante réponse: «Dans la période de la mi-mars au 1<sup>er</sup> août 1942, il reçut, dans cinq cas au moins, à la porte du camp les convois de chemins de fer arrivant au camp de Belzec et comptant au moins cent cinquante personnes. Il surveillait le déchargement des convois et faisait en sorte que le personnel accompagnant le train ne pénétrât pas dans la zone du camp et fût maintenu à l'extérieur du camp prêt à intervenir en cas d'une révolte ou d'une tentative désespérée de fuite de la part de ces hommes voués à la mort, pour renforcer la chaîne des surveillants extérieurs. La totalité des juifs arrivés dans ces convois fut tuée de la manière décrite ci-dessus.» Le jugement est le suivant:

«Oberhauser Josef [...], garçon de café à Munich, actuellement en détention préventive [...] pour complicité de meurtre collectif dans trois cent mille cas et pour cinq autres crimes de complicité de meurtre dans cent cinquante autres cas, est condamné à une peine totale de quatre ans et six mois de réclusion.»

Tous les procès allemands, si courts ou si longs soient-ils, sont taillés dans cette étoffe-là. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la partie adverse ait tenu à nous livrer le texte de plus d'un jugement, y compris celui de l'affaire Lischka. Dans cette affaire, il est de notoriété publique en France que Lischka et tous autres ont nié avoir eu connaissance de déportations pour l'extermination. Ils reconnaissent l'existence du terme de «solution finale» mais rien ne leur avait fait soupçonner que cette solution pût être autre chose qu'une évacuation forcée vers l'Est. Or, lisez la pièce 30 ! Le tribunal y va de son antienne sur les «gazages» si bien qu'un honnête homme ne peut

qu'être conduit à croire ou bien que Lischka a admis la réalité de ces «gaza- ges», ou bien que le tribunal les a dûment établis.

En Allemagne, la collusion entre les magistrats et les historiens officiels est une réalité de tous les procès de ce genre. Il y a là un véritable cercle vicieux ou une inadmissible pétition de principe. Ne sont admis comme historiens que ceux qui confessent leur foi en l'extermination; ils sont les seuls experts que les tribunaux acceptent de désigner ou de consulter; les autres sont tenus pour des gens qui tomberaient sous le coup de la loi par le simple fait qu'ils nieraient l'extermination ou en douteraient. Quant aux historiens exterminationnistes, ils rendent de vibrants hommages à la justice allemande sans la contribution de laquelle, disent-ils, les historiens ne seraient pas avancés comme ils le sont. Ils ajoutent que le phénomène de cette contribution d'un appareil judiciaire au développement de la science historique est à signaler comme une heureuse innovation.

J'ai deux mots à dire de l'un de ces historiens: il s'agit de M. Wolfgang Scheffler. Ce personnage s'est fait une spécialité des expertises exterminationnistes. Pour son malheur, il a eu à me rencontrer dans un long débat à la télévision suisse italienne en 1979. Je dois dire que j'avais fait en sorte que cet historien ne s'attende pas à me rencontrer. Je dois dire aussi que la déconfiture de ce spécialiste a été spectaculaire quand j'ai eu le loisir de montrer mes documents sur Auschwitz et de prouver les supercheries polonaises. Ce long débat a été enregistré et, à deux reprises en quinze jours, il a été intégralement diffusé. Il est donc possible d'y vérifier les audacieuses affirmations de M. Scheffler.

Dans la pièce 98, ce dernier dit que j'ai mensongèrement affirmé l'avoir vu à l'Institut d'histoire contemporaine de Munich et il ajoute que je prétends avoir effectué des visites de travail à Ludwigsburg, ce qui, ajoute-t-il, est également faux. La vérité est que je n'ai jamais dit avoir été dans aucun de ces deux centres pour la bonne raison que, si j'ai été en rapport épistolaire avec ces centres, je ne les ai jamais fréquentés. J'ai simplement eu à la télévision une réflexion sur l'Institut de Munich auquel je croyais, à tort, qu'appartenait M. Scheffler; je lui ai dit en substance que je comptais sur lui pour m'ouvrir l'accès de cet institut; c'était là une allusion au fait que j'avais eu de graves démêlés avec M. Broszat, directeur de cet institut, et c'était une allusion aussi au fait que j'avais été chassé d'un institut historique de Vienne quand on avait su mon nom; je rappelle que j'avais aussi été chassé du CDJC de Paris. Mais je recommande néanmoins cette lettre de M. Scheffler à M<sup>e</sup> Jouanneau; on y verra comment un historien réputé le plus grand spécialiste allemand de l'extermination s'esquive quand on lui demande de répliquer à un révisionniste.

M. Scheffler devrait avoir honte de me reprocher d'être resté «caché derrière un écran pendant les débats». Veut-il donner à entendre que je suis un lâche et que je n'ose prendre la responsabilité de mes propos ? Si, depuis plusieurs

années, j'essaie de cacher mon visage et si je ne me laisse photographier que lorsque je ne peux pas faire autrement, c'est tout simplement que ma vie est en danger. Et si ma vie est en danger, c'est à cause de l'atmosphère d'hallali qu'on développe en France et ailleurs autour de ceux qui, comme moi, proclament que «chambres à gaz» et «génocide» forment un seul et même mensonge historique.

Quel intérêt aurais-je à soutenir une idée comme celle que je soutiens ? Que puis-je bien y gagner, sinon des coups, des injures, des procès ? Est-ce de gaîté de cœur que je perds ma vie, mon temps, mon argent dans cette affaire ? Est-ce l'esprit tranquille que je constate les répercussions sur la vie de ma femme et de mes enfants des attaques véritablement ignobles dont je suis l'objet dans les médias ? Voit-on beaucoup de professeurs compromettre à jamais leur chère carrière et leurs chères études pour se lancer à corps perdu dans le plus terrible des combats, celui qu'on livre pour la vérité ?

J'ai dit que la vraie différence que je note entre mes adversaires et moi-même, c'est que je travaille tandis qu'ils ne travaillent pas. Oui, j'ai accompli un labeur de bénédictin. Mais qu'on ne croie pas à de la présomption de ma part. Si je dis qu'en face on a compilé au lieu de travailler, c'est pour la raison qu'il existe entre mes adversaires et moi-même une autre différence, fondamentale celle-là : c'est qu'eux *ils avaient trouvé*, tandis que moi, j'ai dû *chercher*. Eux, ils possédaient la vérité ; ils n'avaient donc pas à se fatiguer pour la découvrir ; pendant trente ans ils n'ont fait qu'orner et adorer leur vérité. Pour moi, qui n'avais pas la chance de posséder la vérité, pour moi qui sentais au contraire qu'un si bel assentiment général était suspect, pour moi qui voulais savoir et apprendre, tout était à faire ou à refaire. Je trouve plaisants les donneurs de leçons qui osent me reprocher de n'avoir pas consulté dans le cours de mes recherches un haut lieu de recherches comme, par exemple, le ministère de la Justice de Pologne communiste. De toute façon, un chercheur n'est pas une mouche du coche qu'on retrouve dans toutes sortes d'instituts de recherche. Chercher, c'est choisir et non se disperser. C'est savoir que sur le sujet qui nous intéresse les deux véritables centres qui comptent ne peuvent être que le CDJC de Paris et le musée d'Auschwitz, en Pologne. Chercher, c'est s'assurer des collaborateurs de recherche là où l'on ne peut pas se rendre soi-même, ne serait-ce que parce qu'on n'a pas d'argent. Chercher, c'est posséder d'abord et avant tout une méthode de recherche dont la mise au point peut demander presque toute une vie. Chercher, c'est savoir commencer par le commencement et, quand on est un intellectuel, savoir que les archives ont certes leur intérêt mais que ce qui est matériel, local, topographique, archéologique est d'une importance primordiale. Chercher, c'est déranger et inquiéter ; c'est se déranger soi-même et s'inquiéter. Ce n'est certainement pas se rendre la vie facile. Dans le cas présent, c'est heurter des gens décorés, riches ou honorés ; c'est froisser des professionnels de la leçon

morale ou patriotique ; c'est contrarier toutes sortes de pouvoirs bien assis, des grands de ce monde et des petits chefs.

Je crois aussi, mais je peux me tromper et, de toute façon, cela n'a pas ici grande importance à mes yeux, que c'est lutter pour son prochain. Je suis bouleversé par l'étendue et la gravité du mensonge des «chambres à gaz» et du «génocide». Franchement, je ne lui vois pas de précédent, bien que je connaisse quelque peu de l'histoire des religions. Cet atroce mensonge est nauséabond. La cervelle de nos contemporains en est infectée. On comprendra par conséquent avec quel soulagement je vois que de jour en jour, en France et à l'étranger, ce mensonge perd du terrain. Les anciens déportés (je veux parler des vrais déportés, qui ne sont pas forcément ceux qui crient et tempêtent aujourd'hui le plus) et les juifs qui me poursuivent ou me persécutent, tous ces gens qui me traitent de faussaire, de fou ou de nazi devraient retenir un instant leur coup et se poser la question de savoir si je ne suis pas du camp des opprimés et non des oppresseurs. Ils devraient aussi s'interroger sur la terreur, je dis bien la terreur, qu'ils essaient de faire régner autour d'eux et autour de leurs croyances ; leur terreur est redoutable dans le fait qu'elle est celle de gens non pas assurés du pouvoir mais au contraire affolés et terrorisés à l'idée de perdre ce pouvoir.

René Rémond, l'historien qui, en France, est le spécialiste éminent de l'histoire de la seconde guerre mondiale est parfaitement au courant de mes travaux et de leurs conclusions. J'ai pu l'en entretenir à deux reprises, en 1978 et en 1979, après lui avoir fait tenir par correspondance une partie de ma documentation que je le priais de lire avec la plus grande attention pour qu'il ne soit pas amené à me poser des questions qui avaient leur réponse dans cette documentation. Je résumerai ici en trois phrases le sentiment de ce spécialiste tel qu'il a bien voulu l'exprimer devant moi :

1<sup>re</sup> phrase: « Vous travaillez *bien*. »

2<sup>e</sup> phrase: « Pour ce qui est des chambres à gaz, soit ; je suis prêt à vous suivre. »

3<sup>e</sup> phrase: « Pour ce qui est du génocide, connaissant le nazisme comme je crois le connaître, je pense qu'il était capable de cela, mais je dois reconnaître que je n'en possède pas de preuve scientifique. »

Cet homme a refusé de signer la pétition des trente-quatre historiens. Quant au procès qui m'est fait, il l'a trouvé «curieux». Or, cet homme que j'ai adjuré de m'envoyer un mot pour y attester de ce qu'à son avis je «travillais *bien*» n'a pas cru devoir le faire. Ou bien ce que je dis de cet homme n'est que mensonge ou fantaisie ou illusion de ma part, et alors n'en parlons plus ; ou bien ce que j'en dis est vrai, et alors je pose la question suivante: «N'est-ce pas la peur qui dicte à cet homme sa conduite et cette peur n'est-elle pas excusable quand on voit ce qu'il peut en coûter à l'un de ses collègues qui, lui, n'a pas eu peur de briser un tabou ?»

Le très grave problème que pose le procès qui m'est intenté par *neuf* associations ne pourra cependant pas être éludé. Pour donner une idée du cynisme de la partie adverse, je dirai que l'une de ces associations, celle de M<sup>e</sup> Klarsfeld (l'Association des fils et filles des déportés juifs de France) a été fondée *après* la parution des textes que *Le Monde* a publiés sous ma signature et qui me sont reprochés. Cette association a même inclus dans ses statuts un paragraphe qui me visait personnellement et dont la simple insertion, à mon avis, prouve que jusqu'ici aucune association n'avait prévu quoi que ce fût en ce sens et que c'est donc abusivement que les huit autres associations osent se prévaloir de leurs statuts pour me poursuivre.

Mais le cynisme de cette association ne s'arrête pas là et un avocat de la partie adverse a eu le front de dire que l'État d'Israël avait créé le précédent nécessaire en poursuivant Eichmann puisque cet État n'a été fondé qu'après les faits reprochés à Eichmann. Je dois dire aussi que la personne même de M<sup>e</sup> Klarsfeld donne à ce cynisme une touche particulièrement préoccupante. Voilà un avocat qui ne recule ni devant les coups de main, ni devant les menaces de mort. En 1978, au moment où la question se posait de savoir si le Tribunal de Cologne accepterait de juger Lischka, M<sup>e</sup> Klarsfeld s'était vu poser par *Le Monde* la question suivante: «Et si le tribunal de Cologne refuse de juger Lischka ?» Et *Le Monde* d'écrire: «M<sup>e</sup> Klarsfeld répond sans détours: “*Ce serait en quelque sorte signer son arrêt de mort*”<sup>1</sup>.» Voilà qui n'était pas sans ouvrir la voie à une autre menace de mort, celle que m'adressait la LICA dans son organe intitulé – sans rire – *Le Droit de vivre*; en effet, dans sa livraison de décembre 1978, p. 23, pouvait se lire la phrase suivante: «Ceux qui marcheront sur ses traces [celles de Darquier de Pellepoix] ne feront pas d'aussi vieux os.» Et dans cette livraison j'étais explicitement dénoncé.

Mais le plus stupéfiant dans cette affaire n'est-il pas la présomption de la partie adverse, qui attend d'un tribunal de la Seine qu'il résolve un point d'histoire controversé, cela en l'espace de quelques heures d'audition des parties et *sans recours à l'audition du moindre expert* ?

J'ai récemment entendu M<sup>me</sup> Simone Rozès qui pourrait être le futur juge de l'élève Faurisson – déclarer à une émission des *Dossiers de l'écran*, qu'elle «ne possédait pas la science infuse», même dans son propre domaine des affaires d'enfants, et qu'elle avait recours à des experts en la matière. Pour la LICA et tous autres, M<sup>me</sup> Rozès est certainement trop modeste. En matière d'histoire, les juges ont la science infuse. C'est bien connu.

Voilà, cher maître, parmi cent autres réflexions que m'inspire le dossier scandaleux de la partie adverse, quelques remarques que j'aimerais que vous joigniez à notre propre dossier.

---

1. *Le Monde*, 26 juillet 1978, p. 4.

Je vous remercie de votre dévouement et de votre désintéressement et vous prie de croire à ma très haute considération.

\*\*\*

17 décembre 1980

**Interview de Robert Faurisson  
par le journaliste Ivan Levi**

*Ivan Levi*: Vous niez le génocide et l'holocauste. Vous affirmez que Hitler n'a jamais ordonné que quiconque fût tué en raison de sa race et de sa religion. Ces contre-vérités-là ont contraint M<sup>me</sup> Alice Saunier-Seïté à sanctionner le professeur que vous étiez à Lyon et face à tous ceux qui, dans ce pays, ont été les martyrs de la barbarie nazie, vous venez de recevoir, au nom de la liberté d'écrire, le renfort d'un intellectuel progressiste américain, M. Noam Chomsky.

Faut-il, M. Faurisson, avoir peur de vous et de votre effroyable enseignement ? Non.

Faut-il vous combattre ? Oui, sans doute, mais auparavant, il faut vous connaître et c'est pourquoi vous êtes là ce matin.

Trois questions : M. Faurisson, comment pouvez-vous prétendre au titre d'historien ? Est-il nécessaire de réhabiliter Hitler, dont la cause, d'un bout à l'autre de la planète, est entendue ? Enfin, vous me permettez de vous demander pour qui vous roulez, car un citoyen normal ne peut défier seul un peuple, ses martyrs, ses historiens et tous les témoins vivants de l'holocauste.

*R. Faurisson* : Je ne revendique pas le titre d'historien. Une de mes spécialités est la critique de textes et documents. Cela signifie : comment peut-on discerner le sens et le contresens ? le vrai et le faux ? C'est intéressant, surtout à notre époque, de chercher à distinguer entre le vrai et le faux dans l'information. Vous dites que je parais défendre Hitler. Je me moque de Hitler, ce qui m'intéresse, c'est la vérité. Si je dis : Je n'ai pas de preuve que Néron ait incendié Rome, je ne le fais pas parce que je veux prendre la défense de Néron mais parce qu'il m'intéresse de savoir si Néron a fait brûler Rome ou non. Voici ma réponse.

*Ivan Levaï* : M. Faurisson, on peut toujours dire effectivement que Néron n'a pas incendié Rome, on peut dire que le Général de Gaulle n'a pas existé, que Jeanne d'Arc était un homme. Enfin, on peut dire mille choses.

*R. Faurisson* : On peut également, Monsieur, contester les vérités reçues, comme, par exemple, le soleil tourne autour de la Terre ; nier l'évidence peut être la meilleure ou la plus sottise des choses. Alors il faut aller au sujet.

Si vous le permettez, M. Levaï...

*Ivan Levaï* : On y vient tout de suite, M. Faurisson. Simplement, je disais : Comment pouvez-vous prétendre au titre d'historien ? C'était la manière de rappeler que vous étiez professeur de lettres jusqu'à ce que l'Université vous ait sanctionné. Vous avez enseigné les lettres. La méthode de critique historique n'est pas votre méthode.

*R. Faurisson* : Mais il n'existe pas, Monsieur, de méthode de critique historique. Il existe une méthode de critique qui peut s'appliquer soit à un sujet de radio, soit à ce que vous voudrez.

Alors, Monsieur, si vous me permettez, je voudrais résumer, puisqu'enfin j'ai la parole après avoir été tellement insulté, je vous remercie d'ailleurs de m'avoir fait venir...

*Ivan Levaï* : Ne me remerciez pas, je vais vous dire pourquoi vous avez la parole. Vous avez la parole, M. Faurisson, parce que M. Chomsky, dans la préface qu'il consent à écrire dans votre livre, qu'il n'a pas lu, dit : « la France est un pays totalitaire et le totalitarisme de l'information interdit à ce pauvre M. Faurisson de s'exprimer. » Eh bien ! Voyez, la preuve est faite, c'est pas



un pays totalitaire, quoi qu'en pense M. Chomsky, vous êtes là et vous parlez.

*R. Faurisson*: Oui, en effet, Monsieur, au bout de six ans d'insultes. Très bien. J'en viens directement au sujet. Je me suis posé des questions pendant quatorze ans sur cette affaire-là et j'ai travaillé très dur pendant six ans au moins. J'ai essayé de résumer en une phrase de soixante mots le résultat de mes recherches. Je vais vous donner cette phrase de soixante mots. Je vous préviens, elle ne m'est inspirée par aucune sympathie ou antipathie politique.

*Ivan Levaï*: Allez-y.

*R. Faurisson*: Alors voici.

Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'état d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand, mais non pas ses dirigeants, et le peuple palestinien tout entier.

J'en ai terminé avec ma phrase de soixante mots. Chomsky...

*Ivan Levaï*: Très bien, vous êtes conscient qu'en disant ça, là, calmement, à ce micro, vous insultez beaucoup de monde. Je dirais même que vous faites mourir des gens deux fois. Vous êtes conscient ?

*R. Faurisson*: J'entends souvent dire cela; ce qui m'intéresse, c'est la vérité. J'estime n'avoir de responsabilité qu'à l'endroit de la vérité. Ce que je dis est vrai ou faux. C'est cela qui importe.

*Ivan Levaï*: M. Faurisson, était-il bien nécessaire de tenter de réhabiliter Hitler, dont la cause, d'un bout à l'autre de la planète, est définitivement entendue ?

*R. Faurisson*: Je condamne Hitler. Il ne m'intéresse d'ailleurs même pas. Je condamne toute dictature, voilà pourquoi. Je...

*Ivan Levaï*: Non, non, Monsieur, attendez ! Dans une lettre que vous avez fait publier le 1<sup>er</sup> novembre 1978, vous dites: « Hitler n'a jamais ordonné, ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race et de sa religion. »

*R. Faurisson*: Fût tué, en effet. Laissez-moi préciser.

*Ivan Levaï*: Je vous en prie.

*R. Faurisson*: Hitler a persécuté les juifs, c'est vrai. Les déportations ont existé, c'est vrai. Les fours crématoires ont existé; cela n'a rien de mal de brûler des cadavres, surtout là où il y a des risques d'épidémie, mais ce que l'on appelle chambres à gaz, c'est-à-dire un endroit, un abattoir humain où on aurait fait entrer des gens pour les gazer, pour les tuer, cela n'a jamais existé. L'horreur concentrationnaire est une réalité, où qu'elle soit.

*Ivan Levaï*: M. Faurisson...

*R. Faurisson*: Ecoutez-moi. L'horreur concentrationnaire, je la dénonce partout...

*Ivan Levaï*: M. Faurisson...

*R. Faurisson* : Oui, je vous écoute...

*Ivan Levaï* : Pardonnez-moi. Il se trouve... Alors évidemment, moi qui ne suis pas historien et je n'enseigne pas...

*R. Faurisson* : Ça n'a pas d'importance.

*Ivan Levaï* : Je suis allé à Auschwitz et j'ai vu, de mes yeux vu, les chambres à gaz d'Auschwitz et je vous dis : le spectacle est insoutenable et Auschwitz est sous la protection internationale. Chaque pays a son blockhaus, chaque pays a son camp. Vous accusez de mensonge, en disant ce que vous dites, à ce micro et ce que vous écrivez depuis plusieurs années, vous accusez de mensonge, je dis, la communauté des nations et tous les êtres individuels de chair et de sang qui ont payé, je dis bien, ont payé de leur vie la folie de Hitler.

*R. Faurisson* : Vous permettez...

*Ivan Levaï* : C'est bien ça ? Pourquoi réhabiliter Hitler, c'est ma question ?

*R. Faurisson* : Je ne suis pas en train de réhabiliter Hitler, je dis que ces choses-là ont existé. Vous me dites que vous avez visité Auschwitz, d'autres ont visité le Struthof et d'autres Dachau. Je vous conseille de revisiter et de visiter attentivement et de vous renseigner et d'essayer de voir, de vous renseigner sur ce que peut être le Zyklon, sur...

*Ivan Levaï* : Le Zyklon B, oui, que vous appelez insecticide. Vous dites : C'est un insecticide. A Auschwitz, des documents prouvent que c'était un gaz véritable et M. Vidal-Naquet, dans son livre, dit que des expertises ont été faites, que dans les soixante tonnes de cheveux expertisés on a trouvé du cyanure. Il y a eu, vous le savez, des gens gazés, M. Faurisson.

*R. Faurisson* : Pas du tout, laissez moi répondre. Le Zyklon est un insecticide extrêmement dangereux, mais qui existe encore aujourd'hui et qui se vend partout, là où vous avez l'autorisation de l'acheter, 18 rue Goubet, Paris (19<sup>e</sup>). Il s'emploie encore aujourd'hui.

Quant à ce que vous racontez sur les soixante tonnes de cheveux, je suis désolé, l'expertise a prouvé que, dans une usine de tapis et de peluches de Haute-Silésie, on a trouvé des cheveux dans lesquels on a trouvé trace d'acide cyanhydrique, ce qui est bien normal : on désinfecte.

Je répète, si vous permettez, que Hitler a persécuté les juifs. Je pense qu'il était plus dangereux, d'ailleurs, d'être communiste ou résistant que d'être juif pendant la guerre.

*Ivan Levaï* : Oh, ça se valait, ça se valait.

*R. Faurisson* : Non, monsieur.

*Ivan Levaï* : Oh si, oh si.

*R. Faurisson* : Ça ne valait pas mort et je vous conseille d'étudier là-dessus nos livres.

*Ivan Levaï* : Permettez-moi, M. Faurisson, de vous demander tout de même pour qui vous roulez, car un citoyen normal, je dis bien normal, ne peut

défier seul un peuple, ses martyrs, ses historiens et tous les témoins vivants de l'Holocauste.

*R. Faurisson*: Ce que vous appelez témoins vivants de l'Holocauste, je les écoute et je les lis et, néanmoins, je maintiens ce que je dis, car il s'agit de savoir si on est témoin ou si on est témoin oculaire, ce qui est autre chose.

Maintenant, vous me demandez pour qui je roule. La question peut être posée à Chomsky, à Cohn-Bendit, à Serge Thion. Elle peut être posée à quantité d'auteurs maintenant aux États-Unis, en Angleterre, en Australie. Moi-même j'ai...

*Ivan Levaï*: Non, à vous, à vous.

*R. Faurisson*: J'ai déjà répondu à votre question, Monsieur.

*Ivan Levaï*: Vous n'avez pas répondu, M. Faurisson. D'abord parce que vous allez m'obliger à dire que vous étiez en 79 à Los Angeles. Ne vous défilez pas, pardonnez-moi...

*R. Faurisson*:... Jamais...

*Ivan Levaï*: Un instant. Je dois dire, pour l'information des auditeurs d'Europe 1, à Los Angeles en 79, vous étiez présent à une Internationale révisionniste, c'est-à-dire qui voulait réviser ce qu'avaient été les soi-disant crimes de guerre. Avec M. Bennett, avec M. Butz, un nazi américain. Bien. Vous étiez... vous êtes conseiller...

*R. Faurisson*: Vous n'avez pas le droit de dire que M. Butz est un nazi. Quant à M. Bennett, il est l'équivalent en France, figurez-vous, de M. Noguères. Il est...

*Ivan Levaï*: Non, non.

*R. Faurisson*: Mais si. Ce monsieur est secrétaire des libertés civiles dans l'état de Victoria, en Australie. C'est un homme de gauche... Est-ce que Chomsky est un hitlérien ?

*Ivan Levaï*: Encore un mot, encore un mot. Pourquoi êtes-vous le conseiller «historique» d'une maison d'édition belge qui publie comme par hasard...

*R. Faurisson*: Non, Monsieur, je vous préviens que cette chose-là a été sanctionnée par le tribunal.

*Ivan Levaï*: Allons bon ! Vous allez me traînez aussi devant les tribunaux !

*R. Faurisson*: Méfiez-vous, Monsieur, c'est une pure calomnie.

*Ivan Levaï*: Alors, c'est une question que je vous pose, ce n'est ni calomnie, ni médisance. Je voudrais savoir pourquoi votre avocat est aussi celui qui défend Fredriksen et la FANE ?

*R. Faurisson*: Mais il ne défend nullement Fredriksen et la FANE, je vous fais remarquer, par exemple, que M<sup>e</sup> Chotard, un de mes avocats, appartient au MRAP.

*Ivan Levaï*: Pour qui roulez-vous, M. Faurisson ?

*R. Faurisson*: Je vous ai répété que je roule pour, pour prendre votre expression, je roule pour la vérité, quoi qu'il doive m'en coûter, à moi-même, à ma femme, à mes enfants. J'irai jusqu'au bout de mon travail. Lors

de la guerre de 14, il a été dit et répété que les Allemands coupaient les mains aux petits enfants, que dans des usines on fabriquait du savon humain, etc. Après la guerre, on a révisé. Je voudrais vous dire une chose à propos des historiens : vous les mettez dans le même sac. Je vous signale que les historiens les plus officiels, en 1960, ont fini par dire piteusement, eh bien ! à Dachau, malgré tous les témoignages, toutes les preuves, il n'y a jamais eu de gazage. Et je ne vois aucune différence...

*Ivan Levi* : Étonnant, ce que vous dites ! Quand je pense que M<sup>me</sup> Saunier-Seïté vous sanctionne pour votre attitude. M. Giscard d'Estaing se déplace lui-même à Auschwitz, il emmène Samuel Pizar à Auschwitz et alors tout un pays se serait trompé ! Vous auriez seul raison contre un pays...

*R. Faurisson* : D'abord, je suis loin d'être seul. Calmons-nous. Je conserve mon calme, conservez le vôtre.

*Ivan Levi* : Oui, oui je le conserve. C'est parce qu'il est l'heure de terminer.

*R. Faurisson* : Je regrette. Une visite officielle, à la façon de Giscard d'Estaing, ne signifie rien. Il s'agit d'aller sur place, de faire un travail scientifique. Je sais que c'est extrêmement difficile. Monsieur, je voudrais ajouter une dernière chose ?

*Ivan Levi* : C'est la dernière.

*R. Faurisson* : Oui. On a tendance à croire qu'on est honnête, tandis que je serais malhonnête, qu'on dit la vérité tandis que je mentirais, qu'on serait démocrate tandis que je serais nazi. La différence, elle est la suivante : je travaille et je n'admet pas les vérités admises. Ainsi, je révise, j'examine, je reviens sur la question et je suis loin d'être le seul, et croyez-moi, il y a de plus en plus de gens pour réexaminer les vérités acceptées ainsi.

*Ivan Levi* : M. Faurisson, vous avez eu plus de temps que mes invités habituels. Je renvoie au fond les auditeurs d'Europe 1, à votre procès qui aura lieu le 31 mars prochain.

---

[Émission de radio du mercredi 17 décembre 1980 sur les antennes d'*Europe n° 1*, intitulée : « Expliquez-vous, M. X », enregistrée sur cassette et transcrite par nos soins. – NdÉ]

\*\*\*

(1980)

### **Sur la prétendue « chambre à gaz » homicide du Struthof, les trois confessions successives et contradictoires de Josef Kramer**

Josef Kramer arriva au camp de concentration du Struthof-Natzweiler en avril 1941. Il y fut d'abord l'adjoint de Hüttig, puis de Zill. En octobre 1942, il fut nommé commandant du camp. En avril 1944, il quitta le Struthof-

Natzweiler pour Auschwitz. En décembre 1944, il fut nommé à Bergen-Belsen. C'est dans ce camp ravagé par le typhus qu'il fut arrêté par les Britanniques.

A deux reprises des juges militaires français interrogèrent Josef Kramer en Allemagne sur son activité passée au Struthof-Natzweiler.

Dans les archives de la Justice militaire française, on découvre trois documents qui sont censés nous rapporter ce que Josef Kramer a dit sur la «chambre à gaz» du Struthof.

Ces trois documents se présentent comme suit :

1. Document 1806-Y-14. Il s'agit d'une courte déclaration entièrement dactylographiée en français, sans signature sinon «Josef Kramer» écrit à la machine ! Cette déclaration est datée de «Celle, le 26 juillet 1945». Elle est adressée «au lieutenant français Paul Heiker». Peut-être s'agit-il là du lieutenant Hecker (notez la différence d'orthographe) dont il sera question dans le document du 6 décembre 1945 (voyez ci-dessous). Dans la courte déclaration le nom de Natzweiler est à deux reprises écrit Nutzweiler.

2. Document 107 (voyez également document 1806/V/2). Il s'agit du procès-verbal d'interrogatoire mené par le juge d'instruction militaire commandant Jadin. Le texte est manuscrit ; il a été rédigé en français par le greffier et il porte entre autres signatures celle de Josef Kramer ; ce dernier n'a donc pas signé un texte rédigé dans sa propre langue, mais un texte rédigé en français et dont le greffier-interprète (?) nous garantit qu'il a donné à Kramer une interprétation en allemand. Ce procès-verbal est, comme la courte déclaration susmentionnée de «Celle, le 26 juillet 1945». Le texte en est assez négligé.

3. Documents 157 (texte allemand) et 158 (traduction en français) (voyez également pour 158 la curieuse reproduction qui en a été donnée dans le document 1806/V/2bis). Il s'agit du procès-verbal d'interrogatoire mené par le capitaine Paul André, officier de liaison auprès du «HQ British Army of the Rhine» agissant en vertu d'une commission rogatoire du commandant Jadin. Les deux textes ont été dactylographiés par le greffier ; le texte allemand est entaché de très nombreuses fautes et le texte français contient, en plus d'une grave erreur de traduction, de nombreuses fautes d'orthographe. Kramer

a signé les deux documents. Tous deux datent de Lüneburg (en français Lunebourg) le 6 décembre 1945. Il est intéressant de comparer ainsi à quatre mois et demi de distance les « confessions » de Kramer.

A quatre mois et demi de distance, ces « confessions » divergent gravement. On s'étonne de ce que la Justice militaire ne se soit apparemment pas souciée de ces divergences. On s'étonne aussi de ce que les historiens parlent de « la confession » de Kramer comme s'il n'existait qu'une « confession ».

Une chambre à gaz homicide est un instrument qui est obligatoirement très difficile à concevoir, à construire et à faire fonctionner. Rien n'est dangereux comme de tuer un homme par le moyen d'un gaz. Il a fallu de nombreuses années aux Américains pour mettre au point leurs chambres à gaz destinées à l'exécution d'un seul condamné à la fois. Aussi voit-on mal comment Josef Kramer a pu, en l'espace de quelques jours du mois d'août 1943, concevoir et réaliser une « chambre à gaz » homicide pour l'exécution de groupes d'une quinzaine de personnes. Cet ancien libraire avait-il le génie de la chimie et de toutes sortes de technologies industrielles ? Dans une chambre à gaz américaine tout est conçu pour que le gaz cyanhydrique provoque la mort du condamné dans les délais les plus rapides. Il ne faut que quarante secondes après l'émission du gaz pour que le condamné s'endorme irrémédiablement, mais la mort, elle, ne vient qu'au bout de quelques minutes (environ une dizaine de minutes). Josef Kramer, lui, tuait ses victimes en trente secondes environ ! On se demande de quel produit magique il se servait.

Selon chacune des deux principales versions contradictoires de ses « confessions », il aurait reçu, un jour d'août 1943, soit un ordre écrit accompagné d'une lettre, soit simplement un ordre écrit. Aucune référence, sinon très vague, ne nous est fournie sur cet ordre ou cette lettre. D'après la première version, il ne s'agissait pas d'un ordre d'exécution mais seulement d'un ordre de recevoir environ quatre-vingts internés venant d'Auschwitz et la lettre lui demandait seulement de se mettre en relation avec le professeur Hirt, de Strasbourg. D'après l'autre version, un seul et même ordre écrit lui faisait obligation d'exécuter des internés envoyés d'Auschwitz et de se mettre en rapport avec le professeur Hirt pour le mode d'exécution. Selon la première version, Kramer est allé voir Hirt qui lui a dit qu'« il avait eu connaissance d'un convoi d'internés d'Auschwitz pour le Struthof » ; et Hirt « précisa que ces personnes devaient être exécutées dans la chambre à gaz du Struthof à l'aide de gaz asphyxiants ». Selon l'autre version, Kramer « fait part » à Hirt des ordres d'exécution qu'il a reçus et le professeur lui « donna le conseil [*sic*] d'exécuter les gens par le gaz » ; Kramer lui répondit alors que « dans le camp, il n'y avait ni une chambre à gaz, ni gaz » ; qu'importe sans doute puisque Kramer avait à sa disposition un entrepreneur de bâtiments qui lui avait été envoyé d'Oranienburg (Centrale des camps de concentration allemands) ; il faisait « alors construire la chambre à gaz par des internés ». Quand on sait

que le moindre plan de construction en temps de guerre était l'objet d'une foule d'études et d'autorisations officielles, on se dit que la construction d'un engin aussi extraordinaire qu'une chambre à gaz homicide aurait dû laisser de nombreuses traces écrites; nous possédons bien, par exemple, sous la cote NI-7961 (cotes des tribunaux alliés), une lettre du 3 septembre 1943 adressée à la Direction des constructions du camp de Natzweiler-Struthof par la firme allemande spécialisée dans la construction de chambres à gaz pour épouillage; soit dit en passant, le contenu de cette lettre prouve très clairement qu'à cette date du 3 septembre 1943, c'est-à-dire postérieurement aux prétendues exécutions de Kramer, les autorités du camp en étaient encore à envisager la création d'une chambre à gaz pour épouillage; elles s'y prenaient d'ailleurs si maladroitement dans le plan de leur projet qu'il faut voir comme elles se font rabrouer pour leur incompétence.

D'après la première version des aveux de Kramer, Hirt remit à ce dernier, «à la suite» de leur conversation, «un flacon de la contenance d'un quart de litre environ contenant des sels que je crois être cyanhydriques». D'après l'autre version, «Hirt me donna alors une bouteille de verre fermée avec de la cire. Dedans il y avait un produit se constituant de petits corps blancs, semblables à de la soude». D'après la première version, Hirt ne semble pas à première vue avoir dit à Kramer qu'il fallait ajouter de l'eau à ces sels pour en obtenir le dégagement immédiat d'un gaz létal, mais, étant donné que dans la suite du récit Kramer dit qu'il a procédé de cette manière, on peut supposer que c'est le professeur Hirt qui lui a indiqué ce curieux processus; obtenir ainsi un gaz mortel à partir d'un mélange de sel et d'eau constitue une prouesse chimique. D'après l'autre version, il est dit en toutes lettres que Hirt déclara qu'en ajoutant de l'eau à ces sels Kramer obtiendrait un gaz toxique !

Selon les versions, la dose est «approximative» ou «exacte». Toutefois, aucune des deux versions ne nous précise combien il fallait de sel pour chaque opération. Kramer, en effet, a dû se voir obligé d'ouvrir et de fermer à plusieurs reprises son «flacon» ou sa «bouteille de verre fermée avec de la cire» car, selon une version, il a tué d'abord «une quinzaine de femmes», puis, «quelques jours après», «une certaine quantité de femmes», «puis encore, quelques jours après, [...], en deux ou trois fois une cinquantaine d'hommes environ, peut-être cinquante-cinq», tandis que, selon l'autre version, il a d'abord tué vingt-six femmes (et non une quinzaine), puis, «à quelque temps de là», un transport d'hommes au nombre indéterminé, puis «deux ou trois semaines après, un transport de trente hommes». En réalité d'ailleurs, si l'on tient compte non seulement de ces deux versions principales mais aussi du texte de l'«erratum» de la seconde version ainsi que de la «déclaration» au lieutenant Paul Heiker, on aboutit à un ensemble de données inextricables en ce qui concerne aussi bien le nombre des transports à exterminer que le nombre et la cadence et la date de chaque séance d'extermination. Pour ne prendre que l'exemple des dates, c'est en juillet que

Kramer aurait perpétré ses crimes selon la version de la courte «déclaration»; selon le premier procès-verbal, c'est apparemment en août, et, selon le second procès-verbal, il semblerait que ces exécutions se soient étendues sur une assez longue période de temps qui a pu s'étendre jusqu'au mois de septembre. Je rappelle ici que pour l'accusation on devait, en fin de compte, jeter son dévolu sur la version suivante (Doc. 1806-vps) : «Kramer a exécuté par le gaz quatre-vingt-sept Juifs et Juives les 11, 13, 17 et 19 août 1943.» On se demande bien comment une pareille affirmation peut s'accommoder, ainsi qu'on tend à nous le faire croire, avec «l'aveu» (*sic*) ou «la confession» (*sic*) de Josef Kramer.

Les divergences les plus graves apparaissent au moment où Kramer est censé nous relater comment il a tué ses victimes.

Selon la première version, il commence par enfermer les femmes dans la «chambre à gaz»; il ferme la porte et, de l'extérieur, il verse à travers la paroi dans un entonnoir ses mystérieux sels et de l'eau; sels et eau semblent se mélanger dans l'entonnoir sans provoquer de dégagement gazeux sous le nez de Kramer qui ne paraît pas porter de masque à gaz; c'est seulement quand ces sels et cette eau parviennent dans une excavation située à l'intérieur de la «chambre à gaz» que le gaz se dégage et qu'il tue en une demi-minute la quinzaine de victimes. Selon la seconde version, Kramer entre le premier dans la «chambre à gaz»; il dépose dans l'excavation («le trou aménagé dans le plancher») «une poignée de produit»; puis il sort de la pièce et il y fait entrer les femmes (elles sont vingt-six et non pas une quinzaine); de dehors il verse de l'eau dans l'entonnoir; et cette eau coule «par un tuyau muni d'une fermeture dans le trou où se trouvaient les petits grains». Après une demi-minute les cris cessent dans la «chambre à gaz».

Selon la première version, Kramer est censé avoir observé cette mise à mort. Selon la seconde version, il ne l'a pas observée; il était seulement aux écoutes ! On lit en effet dans la première version :

«J'allumai l'intérieur de la chambre à l'aide du commutateur placé près de l'entonnoir et j'observai par le regard extérieur ce qui se passait à l'intérieur de la chambre. – Je constatai que ces femmes ont continué à respirer environ une demi-minute puis elles tombèrent à terre. Lorsque j'ouvris la porte après avoir fait en même temps marcher la ventilation, [etc.].»

Dans la seconde version on lit en revanche :

«Je déclare que je n'ai pas, par la fenêtre, observé la mort. J'étais seulement aux écoutes. Comme il n'y avait plus rien à entendre et que plus rien ne se mouvait, j'ai mis le ventilateur en marche. Pendant ce temps, je me trouvais à l'extérieur et je n'ai ni respiré, ni senti le gaz. Après un quart d'heure, j'ai ouvert la porte.»



On a présenté à Kramer des photographies de la «chambre à gaz» qu'il prétendait avoir fait construire et avoir utilisée. Ces photographies sont celles de l'album du commandant Jadin. Kramer a manifestement été incapable d'expliquer la structure, l'agencement et l'emploi du local. Dans la première version il déclare: «J'ignore à quoi était destiné le tuyau de fer situé dans la porte d'entrée de la chambre à gaz.» Quant au gaz, Kramer dit dans sa seconde version: «Le professeur me nomma le gaz; j'ai oublié son nom. Mais je pourrais reconnaître les graines si on me les présentait.» Il ne peut pas être question de granulés de Zyklon; le produit était d'un usage courant dans l'armée allemande pour la désinfection des locaux et Kramer, qui était commandant de camp, connaissait certainement ce produit. Le professeur Hirt était un éminent spécialiste des gaz et il n'est pas étonnant que sur le carnet de Volkmar on trouve son nom à côté de la mention de «Gas Blausäure» (gaz cyanhydrique), surtout si à la date en question on cherchait à construire à Natzweiler une chambre d'épouillage en circuit fermé à acide cyanhydrique. Il est stupéfiant que Kramer ait procédé lui-même à la manipulation du poison et qu'aucun des médecins du camp ne se soit trouvé à ses côtés. Il ne cite nommément comme complice que «Zeus» (texte français) ou «Zeuss» (texte allemand); il s'agissait en réalité de Wolfgang Seuss, lequel, après la guerre, sera interrogé par la justice française et, à l'exemple de ses camarades SS présents au Struthof, niera toute participation à un tel crime, y compris lorsqu'il se verra confronté avec le témoin Paul Weigel le 4 novembre 1949 (pièce 1806-V-16). Il est également curieux que Kramer n'ait à aucun moment rappelé que la prétendue «chambre à gaz» homicide du Struthof avait été effectivement une chambre à gaz... pour l'essai des masques à gaz par la troupe. Ce genre de local existe dans toutes les armées du monde et son caractère rudimentaire fait qu'il ne saurait être utilisé pour un gaz foudroyant aux effets redoutables pour son utilisateur<sup>1</sup>. Le professeur Bickenbach devait d'ailleurs profiter de l'existence de cette chambre à gaz pour y procéder d'abord sur sa propre personne, puis sur la personne de détenus «volontaires» à des essais sur l'urotropine comme préventif des effets du gaz phosgène. Le

---

1. Sur l'emploi de cette chambre pour l'essai des masques, voyez, par exemple, les pièces 244, 2311 ou 2318. Dans la pièce 244, Adolf Becker, qui travaillait aux cuisines, à proximité de cette pièce, déclare: «Je n'ignorais pas qu'une chambre à gaz se trouvait située dans le magasin à vivres près de l'hôtel. C'est dans cette chambre que nous devons essayer nos masques. J'ignorais que des internés aient été exécutés dans ladite chambre, notamment qu'en août 1943 on avait asphyxié 80 internés.» Dans la pièce 2311, Herbert Dillmann déclare: «Je n'ignorais pas que dans le bâtiment BW 10 [il s'agit, d'après le dessin joint, de notre fameuse «chambre à gaz»] il y avait une salle où l'on essayait les masques à gaz. Je sais aussi que dans la suite, dans la même pièce, le D<sup>r</sup> Bickenbach a fait des expériences.» Dans la pièce 2318, Adolf Becker répète: «Tous les SS ont dû une fois essayer nos masques à gaz dans cette chambre à gaz.» Dans une autre pièce du carton 12, Robert Nitsch parle également de *Gasmaskenprobe*. Dans la pièce 1371, Wolfgang Seuss (cité par Kramer) parle d'une chambre à gaz «installée près des bâtiments économiques» et il affirme catégoriquement: «Des juifs n'ont pas été asphyxiés à Natzweiler.»

gouvernement allemand avait appris que, dès la fin de 1942, les Alliés entreposaient en Afrique du Nord de grandes quantités de gaz phosgène; craignant que ce gaz ne serve à bombarder les populations allemandes, le gouvernement avait chargé le professeur Bickenbach de mener des recherches en ce domaine. Bref, «la confession de Kramer» est digne en tous points des différents éléments qui ont contribué à forger la légende de la prétendue «chambre à gaz» homicide du Struthof. Je me permets de rappeler le caractère scandaleux du recueil photographique établi et commenté par le juge d'instruction militaire Jadin avec ses grattages sur photographies ou ses grattages de légendes (quand il ne s'agit tout bonnement pas de pages arrachées) et aussi avec ses commentaires marquant à la fois les préventions du commentateur et son incapacité à expliquer le fonctionnement d'une installation que d'entrée de jeu il baptise de «chambre à gaz» homicide. Je rappelle le caractère infantile et odieusement tendancieux du rapport dit d'expertise des D<sup>rs</sup> Simonin, Piedelièvre et Fourcade; on s'y acharne mais sans succès à prouver que les cadavres trouvés à l'Institut d'Anatomie de Strasbourg sont ceux de détenus «gazés» au Struthof. Je rappelle l'absence dans les archives de la Justice militaire du rapport du professeur René Fabre établissant qu'il n'avait trouvé de trace d'acide cyanhydrique ni dans les cadavres, ni dans les produits de raclage de la «chambre à gaz» ou dans les plâtras (bocaux W et X). Je rappelle l'absence de toute expertise de la «chambre à gaz» par un homme de l'art. Je rappelle l'embarras croissant de l'Amicale des déportés et familles de disparus de Natzweiler-Struthof dont le président François Faure me déclarait en 1975 qu'il n'avait jamais visité cette «chambre à gaz»; curieusement, cette «chambre à gaz» n'est aujourd'hui plus visitable dans la pratique. Je rappelle le silence total des autorités locales ou nationales que je saisisais par une lettre du 23 septembre 1976 de la supercherie que constituait cette «chambre à gaz». Pour terminer, je ne laisserai la parole ni au colonel Rémy, qui ne croit pas à la «chambre à gaz», ni à M<sup>e</sup> Floriot rappelant en 1954 au tribunal militaire de Lyon qu'il ne fallait pas confondre les «chambres à gaz» homicides d'Auschwitz avec le petit local du Struthof, mais à un incroyable témoin: le député RPR de Paris, Joël Le Tac. Dans *France-Soir* du 25 novembre 1978, ce dernier prétendait me donner la réplique en évoquant ses souvenirs des «gazages» homicides du Struthof. Quand on connaît, d'une part, la configuration de la pièce et du bâtiment où s'inscrit cette pièce et, d'autre part, la version officielle du «gazage» de quatre-vingt-sept juifs et juives, on admirera la fausseté du témoignage et ses fantastiques confusions; on admirera aussi combien les Allemands s'y sont pris pour installer à son aise le témoin de leurs crimes et lui permettre de tout observer. Voici le texte de ce faux témoignage:

«Cette nuit-là donc, une vingtaine de Tsiganes furent amenés. On les a fait monter dans des camions en même temps que des brancards roulés. Les camions se sont ar-

rêtés à 2 kilomètres plus loin devant une sorte de blockhaus. Alors a eu lieu le tri : 5 par 5, à raison de deux vieux, un enfant et deux jeunes, les tziganes étaient choisis. On a constitué ainsi quatre groupes. Au premier groupe on a donné une ampoule de gaz qu'il devait briser à l'intérieur du blockhaus... Dès qu'ils furent entrés, les SS et les « spécialistes » se sont précipités pour regarder par un hublot ce qui se passait à l'intérieur du blockhaus. Après dix minutes, ils ont fait sortir les tziganes. Ils avaient le visage marqué mais aucun d'entre eux n'était mort. – Après avoir ventilé le blockhaus on a fait rentrer le deuxième groupe mais cette fois avec deux ampoules de gaz. Mais là encore il n'y eut pas de mort. Le troisième essai fut le « bon ». Pour faire entrer les cinq nouveaux cobayes, les SS durent intervenir... mais cette fois personne n'en sortit vivant. Même chose pour le quatrième groupe. Quand le blockhaus fut ventilé, ce sont des cadavres que nous avons chargés avec les brancards dans les camions. Du sang coulait de leurs narines. – Je pourrais raconter cette nuit pendant des heures... jusqu'à ce que le jour se lève, même à Faurisson, professeur de l'université française. »

– *Texte des « confessions » de Josef Kramer* –

On trouvera ci-dessous le texte des « confessions » de Kramer. Je reproduis ce texte d'après les notes que j'ai prises, dans de mauvaises conditions, lorsque j'ai pu consulter les archives de la Justice militaire française. Je n'étais pas autorisé à faire de photocopies. Il se peut donc que j'aie commis des fautes malgré le soin que j'ai apporté à mon travail. J'ai tenté de reproduire toutes les fautes des textes originaux français. Je ne livre pas ici le texte allemand de la seconde « confession », mais sa traduction officielle. Je n'ai retenu de ces textes que ce qui concernait la « chambre à gaz » du Struthof. Bien que Kramer ait eu de hautes responsabilités à Auschwitz, il ne semble pas que la Justice militaire française l'ait interrogé là-dessus. Dans le livre d'A. R. Butz on trouvera le texte en anglais de deux dépositions (« *statements* ») successives de Kramer<sup>1</sup>. La comparaison des deux dépositions est instructive. La première déposition est longue, détaillée et ne paraît pas avoir été faite sous la contrainte; Kramer n'y souffle pas mot de « gazages » au Struthof; quant aux « gazages » d'Auschwitz, il en dit ceci :

« Je suis au courant des allégations d'anciens prisonniers d'Auschwitz faisant mention de l'existence d'une chambre à gaz, d'exécutions et de corrections massives, de la cruauté des gardes, tout cela en ma présence ou à ma

---

1. A. R. Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*, p. 264-277.

connaissance. Tout ce que je puis répondre à tout cela, c'est que c'est faux du début à la fin.»

La seconde déposition de Kramer est brève et d'un tout autre ton quand il s'agit de Natzweiler-Struthof ou d'Auschwitz. Kramer fait allusion à sa déposition devant le commandant français Jadin; il dit qu'il avait reçu l'ordre de gazer des femmes (il ne parle pas d'hommes et de femmes), que l'ordre de Berlin était signé de Glücks sur ordre de Himmler (ce qui vient totalement en contradiction avec l'affirmation de Rudolf Höss selon laquelle Himmler lui avait dit de tout cacher à ses supérieurs hiérarchiques en matière de «gazages»), que Hirt lui avait donné un récipient contenant des cristaux avec des instructions sur le mode d'emploi. Kramer ajoute qu'il n'y avait pas au Struthof de chambre à gaz spécifique (*no regular gas chamber*) mais que Hirt lui décrivit (*sic*) comment utiliser une pièce ordinaire (*he described to me how an ordinary room might be used*). Quant à Auschwitz, ce qu'en dit Kramer est tout à fait vague en matière de «chambres à gaz» et, pour commencer, il ne parle que d'une «chambre à gaz» à Auschwitz-Birkenau là où, selon la légende officielle, il y avait au moins quatre «chambres à gaz». Je reproduis ci-dessous la «confession obtenue» à Celle le 26 juillet 1945 par le commandant français Jadin et la «confession» obtenue à Lunebourg le 6 décembre 1945 par le capitaine français André. C'est ce que j'appelle la première et la seconde «confessions» de Kramer. J'ai repoussé à la fin ce que j'appelle «une autre "confession" de Kramer»; en fait, cette courte déclaration se situe le même jour que la «confession» recueillie par Jadin et il est probable qu'elle lui est antérieure de quelques instants. Elle est manifestement hâtive (voyez l'orthographe de Nutzwiller, à deux reprises; elle ne porte pas même la signature de Kramer; elle situe les «gazages» en juillet 1943 alors que la vulgate exterminationniste place ces «gazages» en août 1943).

– *Première « confession » de Josef Kramer –*  
(Celle, 26 juillet 1945)

Au cours du mois d'août 1943 j'ai reçu du camp d'Oranienburg ou plutôt du commandement suprême SS de Berlin qui m'a fait transmettre l'ordre par le Cdt. du camp d'Oranienburg, de recevoir environ 80 internés venant d'Auschwitz. Dans la lettre qui accompagnait [p. 3] cet ordre il m'était précisé d'avoir à me mettre en relation immédiatement avec le professeur Hirt de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Je me suis rendu à l'Institut d'anatomie de Strasbourg où se trouvait Hirt. Ce dernier me déclara qu'il avait eu connaissance d'un convoi d'internés d'Auschwitz pour le Struthof. Il me précisa que ces personnes devaient être exécutées dans la chambre à gaz du Struthof à l'aide de gaz asphyxiants et que leurs cadavres devaient être conduits à l'Institut d'anatomie pour être mis à sa disposition.

A la suite de cette conversation il me remit un flacon de la contenance d'un quart de litre environ contenant des sels que je crois être des sels cyanhydriques. [Nous présentons à] [raturé].

Nous présentons au témoin le livre de Volkmar retrouvé au camp du Struthof et placé par Nous sous scellé n° II.

Le témoin : Je reconnais parfaitement dans le livre que vous me représentez l'agenda qui était la propriété de Volkmar.

Ce livre est sténographié de sa main mais [*deux mots illisibles raturés*] dans une sténographie que je ne comprends pas. Je constate qu'il est marqué « gaz cyanhydrique ». [p. 4].

Le professeur m'indiqua la dose approximative que je devais employer pour asphyxier moi-même les internés venant d'Auschwitz dont je viens de vous parler.

Au début d'août 1943 je reçus donc les 80 internés destinés à être supprimés à l'aide des gaz qui m'avaient été remis par Hirt, et je commençais par faire conduire dans la chambre à gaz un certain soir, vers 9 heures, à l'aide d'une camionnette une première fois une quinzaine de femmes environ. Je déclarais à ces femmes qu'elles devaient passer dans la chambre à désinfection, et je leur cachais qu'elles devaient être asphyxiées.

Assisté de quelques SS je les fis complètement déshabiller et je les poussais dans la chambre à gaz alors qu'elles étaient toutes nues.

Au moment où je fermais la porte elles se mirent à hurler. J'introduisis, après avoir fermé la porte, une certaine quantité de sel dans un entonnoir placé au dessous et à droite du regard. En même temps je versai une certaine quantité d'eau qui, ainsi que [p. 5] les sels, tombèrent dans l'excavation située à l'intérieur de la chambre à gaz au bas du regard. Puis je fermai l'orifice de l'entonnoir à l'aide d'un robinet qui était adapté dans le bas de cet entonnoir, prolongé lui-même par un tube en métal. Ce tube en métal conduisit le sel et l'eau dans l'excavation intérieure de la chambre dont je viens de vous parler. J'allumai l'intérieur de la chambre à l'aide du commutateur placé près de l'entonnoir et j'observai par le regard extérieur ce qui se passait à l'intérieur de la chambre.

Je constatai que ces femmes ont continué à respirer environ une demie minute puis elle tombèrent à terre. Lorsque j'ouvris la porte après avoir fait en même temps marcher la ventilation à l'intérieur de la cheminée d'aération je constatai que ces femmes étaient étendues sans vie et qu'elles avaient laissé échapper leurs matières fécales. J'ai chargé deux SS-infirmiers de transporter ces cadavres dans une camionnette le lendemain matin vers 5 heures 1/2 pour [p. 6] qu'ils soient conduits à l'Institut d'anatomie ainsi que le professeur Hirt me l'avait demandé.

Quelques jours après, dans les mêmes conditions sus-indiquées j'ai conduit à nouveau dans la chambre à gaz une certaine quantité de femmes qui furent asphyxiées [dans] [raturé] de la même façon, puis encore, quelques jours après, j'ai fait conduire dans la chambre à gaz en deux ou trois fois une cinquantaine d'hommes environ, peut-être cinquante-cinq, qui furent supprimés, toujours à l'aide des sels que je détenais de Hirt.

S. I. : J'ignore ce que Hirt devait faire des cadavres de ces internés, assassinés sur ses indications au Struthof. Je n'ai pas cru devoir le lui demander.

S. I. : J'ignore à quelle nationalité appartenait les internés que j'ai asphyxiés, je pense qu'ils provenaient du Sud-est de l'Europe sans toutefois pouvoir vous préciser le pays.

Nous présentons au témoin l'album de photographies dans lequel se trouvent les vues de la chambre à gaz. [p. 7]

Le témoin : Je reconnais en ces photographies la chambre à gaz du Struthof qui fut construite vers le milieu de 1943 à l'effet d'asphyxier les internés destinés au professeur Hirt.

S. I. : La chambre à gaz a été aménagée par les internés sur mon ordre. Elle avait été construite quelque temps auparavant pour servir de frigorifique<sup>1</sup>.

S. I. : A ma connaissance, aucune ampoule de gaz asphyxiants n'aurait été jetée dans la chambre à gaz à l'effet d'asphyxier des internés. J'ignore à quoi était destiné le tuyau de fer situé dans la porte d'entrée de la chambre à gaz. [...] [p. 9]

S. I. : Hirt s'était rendu au Struthof peut-être deux fois et Hagen une fois pour visiter le camp.

Le professeur Bickenbach s'est rendu à plusieurs reprises au Struthof conférer avec le médecin du camp Krieger ou Blanke. J'ignore s'il a procédé à des expériences mais cependant, il me dit un jour qu'il avait reçu l'ordre de procéder à certaines expériences sur les internés sans me préciser à quelles expériences, et qu'en tout cas il était lié au secret par le commandement SS. [...] [p. 10]

S. I. : A ma connaissance les professeurs de Strasbourg ne se sont pas rendus dans la chambre à gaz. Je ne pense pas que des expériences sur des gaz aient été tentées par des médecins dans la chambre à gaz. Je n'ai pas eu connaissance que des ampoules contenant des gaz aient été jetées dans cette chambre pour tenter des expériences sur des internés.

Demande : Vous m'avez, tout à l'heure, parlé des conditions dans lesquelles vous aviez exécuté les internés à l'aide des gaz asphyxiants. Au cas où les internés [p. 11] n'auraient pas été tués à la suite de l'introduction des gaz, faite par vous, les auriez-vous achevés d'une balle ?

Réponse : J'aurais tenté de les asphyxier à nouveau en projetant dans la chambre une seconde dose de gaz. Je n'ai éprouvé aucune émotion en accomplissant ces actes car j'avais reçu l'ordre d'exécuter de la façon dont je vous ai indiqué les 80 internés. J'ai d'ailleurs été élevé comme cela (*sic*).

Lecture et interprétation faites, persiste et signe avec nous et notre greffier en approuvant la rature de cinq mots nuls

---

1. NdA : le local plus tard devenu une chambre à gaz avait été, à l'origine, une chambre frigorifique. C'est sans doute pour punir Kramer d'avoir rappelé cette vérité que les Britanniques qui l'interrogeaient l'enfermèrent pendant toute une nuit dans une chambre frigorifique en mai 1945 (D' J. L. Fréjapon, *Bergen-Belsen*, p. 22).

HERTZOG, KRAMER, JADIN

*Sur un bout de feuille rattaché avec un trombone au haut de la page 3 figure un erratum qui concerne les arrivées des femmes et des hommes. Kramer parlait d' « un premier transport de 26 femmes [...] », puis, d' « un deuxième transport [...] composé seulement d'hommes » ; il parlait enfin d'une arrivée « 2 ou 3 semaines après, un transport de 30 hommes [...] »  
Or l'erratum était ainsi rédigé :*

Erratum : Il n'y avait qu'un seul transport de 86 personnes, parmi elles 26 femmes et soixante hommes. Tous étaient Juifs. Dans un délai de 10 jours, tous étaient exécutés de la manière ci-dessus précisée.

– *Seconde confession de Josef Kramer* –

*(Lunebourg, 6 décembre 1945)*

Au milieu de 1943, je reçus de Berlin un ordre, par écrit, d'exécuter les gens qui avaient été envoyés d'Auschwitz, et de livrer les restes à l'Institut anatomique de l'hôpital municipal de Strasbourg.

Quant au mode d'exécution, j'ai été, selon l'ordre par écrit, obligé de me mettre en **rapport avec** le professeur d'anatomie Hirt. Je me rendis donc auprès de ce professeur et lui faisais part des ordres que j'avais reçus. Hirt me donna le conseil d'exécuter les gens par les gaz. Je lui répondis que, dans le camp, il n'y avait **pas encore de chambres à gaz**<sup>1</sup>.

Hirt me donna alors une bouteille de verre fermée avec de la cire. Dedans il y avait un produit se constituant de petits corps blancs, semblables à de la soude. Hirt me déclara que, en y ajoutant de l'eau, j'obtiendrais un gaz toxique. Il me donnait aussi une indication exacte de la dose. Je lui disais que j'avais à ma disposition l'entrepreneur de bâtiments Untersturmführer Heider qui m'avait été envoyé d'Oranienburg.

Je faisais alors construire la chambre à gaz par des internés.

A quelque temps de là, arriva un premier transport de 26 femmes âgées de 20 à 50 ans. Elles demeurèrent 8 jours au camp. Pendant ce temps elles ne furent pas maltraitées et pas mieux nourries que les autres internés. Je n'avais pas quant à ces personnes des instructions spéciales. Après 8 jours d'attente, au milieu d'août 1943, je faisais conduire ces femmes, à 9 heures du soir à la chambre à gaz. Dans l'antichambre, elles furent déshabillées.

Je plaçais alors une poignée de produits dans le trou aménagé dans le plancher. Je faisais entrer les femmes dans la chambre à gaz et fermai la porte. Alors, les femmes commencèrent à pleurer et à crier. [p. 3] Dehors, je versais de l'eau dans l'entonnoir préparé. Cette eau coula par un tuyau muni d'une fermeture dans le trou où se trouvait les petits grains. Après une demi-minute, les cris cessèrent dans la chambre.

---

1. La traduction est gravement fautive. Le tapuscrit rédigé en allemand par un Français en principe sous la dictée de Kramer, porte : «*Ich antwortete, im Lager wäre weder eine Gaskammer noch Gaz [pour : Gas] vorhanden.* » « Je répondis que dans le camp il n'y avait ni une chambre à gaz ni gaz. »

Je déclare que je n'ai pas, par la fenêtre, observé la mort. J'étais seulement aux écoutes. Comme il n'y avait plus rien à entendre et que plus rien ne se mouvait, j'ai mis le ventilateur en marche. Pendant ce temps, je me trouvais à l'extérieur et je n'ai ni respiré, ni senti le gaz. Après un quart d'heure, j'ai ouvert la porte. Il semblait que la mort s'était déroulée d'une façon normale. Seulement 3 ou 4 n'avaient pas pu tenir leur selle. Il était à peu près 9 heures 30.

Le matin suivant, à 5h 30, je faisais conduire les corps à Strasbourg dans un camion revêtu d'une bâche. Cette façon était choisie afin que personne ne puisse être tenu au courant de ce qui s'était passé. Car j'étais contraint au secret le plus strict. Je nie avoir abattu qui que ce soit, prisonniers ou internés. A cette exécution ont assisté 4 SS dont je connais le nom d'un seul, celui de Lagerführer Zeus. Le Stabscharführer Jung Hans n'y assistait pas. Je nie avoir tenu un discours.

Hirt n'était pas présent. Il vint en tout deux ou trois fois à Struthof, en visite personnelle, sans rapport avec l'exécution. A quelques temps de là, un deuxième transport arriva à Struthof, venant d'Auschwitz, composé seulement d'hommes. Huit jours après ils étaient exécutés de la même façon. 2 ou 3 semaines après, un transport de 30 hommes qui demeurèrent 10 Jours au camp furent également asphyxiés. Je nie qu'après l'exécution les SS aient but. C'était toujours les mêmes SS qui assistaient aux exécutions.

Le professeur me nomma le gaz ; j'ai oublié son nom. Mais je pourrais reconnaître les graines si on me les présentait. [...] [p. 6] Le professeur Hirt vint seulement deux ou trois fois dans le camp. Il ne demeurait jamais plus longtemps qu'une heure. Je connaissais les médecins du camp. Je ne sais pas s'ils étaient en correspondance avec eux. [...] Les 86 corps qui ont été fournis à l'hôpital municipal de Strasbourg étaient tous juifs. Je pouvais constater ce fait selon une liste nominative. Il s'agissait d'habitants du Sud-Est de l'Europe.

Lecture faite, persiste et signe

KRAMER Capitaine ANDRÉ Lieutenant HECKER Sergent PAGE

– *Une autre « confession » de Kramer* –

[le même jour que la première, peut-être antérieure à cette première]  
Je fais la déclaration suivante au lieutenant français Paul Heiker :

A la suite d'une ordonnance reçue de Berlin, je fis traiter par les gaz, en juillet 1943, au camps de Nutzweiler (Alsace) 30 femmes et 50 hommes (juifs de la région Est) âgés de 20 à 55 ans. Les cadavres furent conduits au « Bürgerspital » de Strasbourg.

Je déclare aussi qu'il existait une chambre à gaz au camp de Nutzweiler.

Celle le 26 juillet 1945  
Josef Kramer



\*\*\*

## **Chambre à gaz du pénitencier de Baltimore, Maryland (USA)<sup>1</sup>**

Chambre à gaz:

Feuille de contrôle de la marche à suivre

- **Pour préparer la chambre**, [il faut]: 1. Deux (2) jours.

2. Deux (2) opérateurs; 3. Seize (16) heures de travail.

[Pour ce qui suit, la feuille indique qu'il faut pointer chacune des quarante-sept opérations consécutives et en indiquer l'heure.]

**B. - Chambre prête**, [sont à vérifier]: 1. Joints; 2. Pompes; 3. Soupapes; 4. Épurateur (ou barboteur, pour l'acide cyanhydrique à neutraliser); 5. Système d'évacuation (du gaz); 6. Le tout dans les conditions de marche.

**Étapes préliminaires**: 1. Connecter le réservoir d'ammoniac; 2. Préparer le mélange chimique de l'épurateur (3,4 kg de soude caustique ajoutée à 56,7 litres d'eau); 3. Remplir l'épurateur; 4. Mettre en marche le moteur de l'épurateur; 5. Préparer le mélange d'acide et d'eau pour le générateur de gaz (3 litres d'acide sulfurique et 5 litres d'eau); 6. Préparer une solution de soude caustique et la garder dans un seau; 7. Vérifier et tenir prêt le cyanure; 8. Vérifier la position (ou l'état) pour: a) le levier de versement, n° 1 (position fermée); b) l'admission d'air frais, n° 2 (position fermée); c) l'admission du mélange acide, n° 3 (position fermée); d) la soupape de purge du creuset du générateur, n° 4 (fermée); e) le conduit de l'épurateur, n° 5 (position fermée); f) la soupape d'ammoniac sur le réservoir (position fermée); g) les coupelles remplies (eau distillée et 1 % de phénolphtaléine); h) le moteur (en marche) de la pompe de l'épurateur; i) le ventilateur (en marche) pour l'évacuation du gaz (de la chambre).

**D. - Étapes de l'exécution**: 1. Placer l'homme sur sa chaise et l'y attacher; 2. Lui appliquer les bracelets pour électrocardiogramme; 3. Placer le cyanure sur le gé-

---

1. Chambre à gaz du pénitencier de Baltimore, (Maryland, États-Unis). Participe directement à l'exécution du condamné un médecin, installé dans une cabine proche de la chambre à gaz, et, dans une autre cabine, deux opérateurs. Le document qu'on va lire résume très succinctement le travail des opérateurs. Le médecin, de son côté, doit posséder lui aussi son propre résumé. Tout cela n'est-il pas trop compliqué, trop sophistiqué, trop marqué par le souci de la perfection ? La réponse est: non. L'emploi de l'acide cyanhydrique exige toutes ces précautions. Il est impossible de faire moins. [NdA]

nérateur fermé; 4. Fermer hermétiquement la chambre; 5. Faire du vide dans la chambre (durée: 1'55"); 6. Ouvrir la soupape d'admission n° 3 du récipient à mélange acide; 7. Laisser un intervalle pour l'écoulement de l'acide et pour un compte rendu en provenance de la salle des opérations chimiques; 8. Fermer la soupape d'admission n° 3; 9. Verser la soude du seau de sécurité dans le récipient du mélange acide; 10. Baisser à fond, en position ouverte, le levier d'écoulement n° 1 qui fait tomber le cyanure dans l'acide; 11. Émission du gaz – Exécution effectuée.

E. - **Nettoyage de la chambre**: 1. Ouvrir la soupape n° 5 (tuyau de l'épurateur); 2. Laisser un intervalle de vingt (20) minutes (le gaz se déverse dans l'épurateur); 3. Vider le mélange de sécurité dans le générateur en ouvrant la soupape n° 3; 4. Ouvrir la soupape n° 4 (quand la soupape n° 4 est ouverte, le gaz d'échappement du générateur et l'eau de nettoyage qui coule du récipient d'acide à travers le générateur sont évacués dans l'égout); 5. Arrêter le ventilateur de recirculation d'air; 6. Ouvrir la soupape d'admission de l'ammoniaque, n° 4, à la pression de deux (2) kg (laisser l'ammoniaque circuler pendant deux (2) minutes); 7. Fermer la soupape d'admission de l'ammoniaque, n° 4; 8. Les coupelles doivent indiquer la teneur en ammoniaque (elles doivent virer du rose au pourpre pour en marquer la circulation); 9. Débloquer la soupape n° 2 (admission d'air frais – air seulement dans la chambre); 10. Ouvrir graduellement la soupape n° 2 (mettre deux (2) minutes pour l'ouvrir à fond); 11. Laisser ouverte la soupape n° 2 de vingt (20) à trente (30) minutes; 12. Ouvrir la porte de la chambre; 13. Passer au jet d'eau; 14. Vider la chambre (enlever le corps).

15 juillet 1958, révisé le 22 octobre 1975, SEH: fh.

– *Remarques de R. Faurisson sur ce document*: –

J'ai visité cette chambre à gaz en septembre 1979 et je m'en suis fait expliquer le fonctionnement. Les responsables du pénitencier m'ont dit que «gazer un homme, c'est très compliqué, parce que c'est dangereux». Les chambres à gaz d'aujourd'hui ne diffèrent pas essentiellement des chambres à gaz mises au point vers 1936-1938 après des années de tâtonnements. Les premiers Américains qui ont eu l'idée de ce mode d'exécution avaient pensé que rien ne serait plus facile et plus humain que d'endormir le condamné avec un gaz qui finirait par le tuer. C'est quand ils ont voulu passer aux actes que les Américains se sont rendu compte des redoutables difficultés d'une telle exécution. La première exécution a eu lieu en 1924. Elle a présenté de tels

dangers pour l'entourage que l'idée des chambres à gaz a failli être abandonnée.

Le document qu'on a lu n'est qu'une simple feuille de contrôle de quarante-sept opérations. Certaines de ces opérations sont élémentaires mais d'autres sont délicates. Voici, par exemple, ce que signifie la quarante-septième et dernière opération (vider la chambre, enlever le corps): le médecin et deux assistants doivent entrer dans la chambre avec un masque à gaz, un tablier de caoutchouc, des gants de caoutchouc; le médecin secoue la chevelure du mort pour en chasser autant que possible les molécules d'acide cyanhydrique que les fumées d'ammoniaque et le système de ventilateurs orientables n'ont pas pu neutraliser; les deux assistants doivent laver le corps avec un jet; ils doivent apporter un grand soin à ce travail; ils doivent notamment laver la bouche, toutes les ouvertures du corps et ils ne doivent surtout pas oublier les plis des bras et des genoux.

Non ! Vraiment, gazer son prochain sans se gazer soi-même n'est pas une sinécure. Vraisemblablement, les récits de gazage à Auschwitz ne sont, à l'origine, qu'un sinistre ragot de prison.

[Publié dans *VHVP*, p. 301-307. Avec huit photographies. Voy. cahier photographique à paraître.]

\*\*\*

1980

### Vérité historique, vérité humaine

Dans mon article du *Monde* (29 décembre 1978, p. 8) intitulé: «Le problème des "chambres à gaz" ou "la rumeur d'Auschwitz"», j'écrivais: «L'inexistence des "chambres à gaz" est une bonne nouvelle pour la pauvre humanité. Une bonne nouvelle qu'on aurait tort de tenir plus longtemps cachée.»

C'est avec soulagement et non avec indignation qu'on devrait recevoir la nouvelle que des millions d'êtres humains qu'on croyait avoir été assassinés dans des conditions atroces ont survécu à la guerre. En particulier, beaucoup plus de juifs qu'on ne le croit généralement ou bien ne sont pas allés en camps de concentration ou de travail forcé (c'est le cas pour les trois quarts des juifs de France) ou bien y sont allés mais en sont revenus.

On trouvera ci-dessous l'exemple de trois bonnes nouvelles qui constituent trois **révisions** de la thèse officielle par des juifs eux-mêmes.

Viennent ensuite deux textes qui sont, pour chacun d'eux, significatifs de leur époque. Le premier date de 1946. Il montre qu'une littérature prétendument antinazie ne fait que reproduire et illustrer les mécanismes mentaux et les fantasmes de la pire propagande antisémite. Ces mécanismes sont toujours à

l'œuvre ; seuls le sujet et l'objet en ont été intervertis. Le dernier texte date de 1980. Il donne à espérer que le délire d'une époque touche à sa fin et que nous serons peut-être un jour débarrassés d'un nazisme fantasmatique qui infecte toute la pensée contemporaine. Paradoxalement le délire antinazi alimente un certain goût pour les idées nazies.

Ce délire n'est pas spécifique aux juifs, il est universel. Il n'a pas été produit plus particulièrement par les juifs. Il se trouve simplement qu'au lendemain de la guerre effroyable de 1939-1945, les appareils judiciaires américain, britannique, français et soviétique ont authentifié ce qui n'était probablement à l'origine qu'une rumeur obsidionale reprise par la propagande de guerre. Après le cataclysme de la guerre, il fallait réinventer le Diable ; il s'agissait là d'un besoin général, commun à la société des vainqueurs. Il serait d'autant plus absurde de reprocher aux juifs d'y avoir cru que tout le monde y a cru, y compris le peuple allemand dans son ensemble, et la grande majorité des ex-dirigeants nazis.

-----

Il ne faut pas jouer avec les chiffres. Ils ont leur importance. Il ne faut ni grossir, ni minimiser le nombre des morts de la seconde guerre mondiale. Le chiffre des six millions de morts juives ne repose sur rien de sérieux. Le nombre exact des morts juives peut très bien être déterminé. Il se trouve simplement que trente-cinq ans après la guerre, on n'a toujours pas déterminé ce nombre. Il y a déjà quinze ans, on pouvait lire dans le supplément du *Patriote Résistant (Histoire d'un crime. L'impossible oublié. Pourquoi)* cette remarque qui garde aujourd'hui toute sa valeur (p. 98) :

« Lorsque les générations nouvelles qui ne manquent pas déjà, et ne manqueront pas demain, de s'interroger sur l'effroyable tragédie, poseront la question de savoir combien d'êtres humains ont été déportés, combien sont morts, il serait dérisoire de devoir leur répondre qu'à l'époque des ordinateurs électroniques, au moment où la statistique est en train de devenir une science exacte, personne n'a été capable de dresser un bilan de quelque valeur. »

Un homme qui disparaît laisse derrière lui des traces de son existence. Ces traces sont nombreuses dans le cas des juifs ou des déportés. Il faut un cataclysme comme celui de Dresde, bombardée par les Anglo-américains, pour que le nombre exact des victimes en un lieu donné devienne très difficile à établir. Encore les victimes de Dresde peuvent-elles, dans les statistiques, se retrouver sur la liste des « personnes disparues » vers février 1945. Je prétends que nous possédons depuis longtemps tous les moyens désirables pour établir le nombre exact, ou à peu près exact, des juifs morts par tous faits de guerre de 1939 à 1945. Même s'il existe dans la communauté juive des individus qui se sont détachés d'elle, il n'empêche que cette communauté tisse de forts liens entre ceux qui la compose, ou la composait autrefois, et cela d'un pays

à l'autre, d'un continent à l'autre et aussi d'un bloc politique à l'autre, entre l'Est et l'Ouest. Le document qu'on va lire prouve qu'une simple enquête menée par des particuliers, avec toutes les imperfections et les difficultés d'une entreprise conduite par des profanes et non des professionnels de la recherche officielle, peut donner d'excellents résultats. Ce document est une dépêche de l'*Associated Press* de novembre 1978. Le *State-Times*, de Baton Rouge (Louisiane), l'a publiée le 24 novembre 1978, p. 8, dans sa version intégrale, que nous reproduisons ici, tandis que le *San Francisco Chronicle* en a donné une version tronquée de sa fin, dans son numéro du 25 novembre 1978, p. 6 (partie mise ci-dessous entre crochets):

***Des survivants des camps de la mort de Hitler  
tiennent une réunion à Los Angeles***

**Los Angeles** (*Associated Press*). – Autrefois les Steinberg florissaient dans un petit village juif de Pologne. C'était avant les camps de la mort de Hitler. Voici qu'un vaste groupe de plus de deux cents survivants et leurs descendants sont ici réunis pour participer ensemble à une célébration spéciale de quatre jours qui a opportunément commencé le jour d'Action de Grâce (*Thanksgiving Day*). Des parents sont venus jeudi du Canada, de France, d'Angleterre, d'Argentine, de Colombie, d'Israël et d'au moins treize villes des États-Unis. «C'est fabuleux», a dit Iris Krasnow, de Chicago, «Il y a ici cinq générations qui vont de trois mois à quatre-vingt-cinq ans. Les gens pleurent et passent un merveilleux moment. C'est presque comme une réunion de réfugiés de la seconde guerre mondiale.» Sam Klaparda de Tel Aviv était stupéfait par un vaste arbre généalogique installé dans le salon de l'hôtel Marriott de l'aéroport international de Los Angeles. «C'est fantastique... ce que je peux avoir de parents», dit-il. L'idée du pèlerinage provenait de Joe et Gladys Steinberg de Los Angeles. Ils s'étaient assuré l'aide de plusieurs parents, dont une belle-fille, Elaine Steinberg, pour leur recherche des membres de la famille. «Ce qui nous a d'abord incités à la recherche des gens de la famille, c'est d'avoir vu *Racines (Roots)*», dit M<sup>me</sup> Steinberg. Ce feuilleton de télévision reconstituait l'histoire de la famille de l'écrivain Alex Haley, retracée, en remontant dans le temps, de l'époque de l'esclavage aux États-Unis jusqu'en Afrique. «Puis, après *Holocaust* (autre feuilleton de télévision), nous y sommes vraiment allés à fond», dit-elle. La branche de la famille vivant à Los Angeles a recherché des informations auprès des cousins et par des annonces dans des journaux juifs à travers le monde. Trouver des membres

de la famille n'a pas été facile. «Des centaines, a dit M<sup>me</sup> Steinberg, ont été anéantis dans l'holocauste de Hitler.» Les racines des Steinberg se trouvaient dans le village de Skarseika-Kamiena, en Pologne, avant la seconde guerre mondiale. «Il en reste très peu là-bas maintenant, dit Joe Steinberg. Pour certains, c'est réellement tout à fait extraordinaire parce qu'ils ne pensaient pas qu'il leur restait de la famille.» Tel était le cas d'Arthur Steinberg, architecte à Houston, et de sa sœur Rosslyn, de New York. Ni l'un, ni l'autre ne pensait qu'aucun membre de leur famille avait survécu au fléau d'Hitler. Les Steinberg ont ingurgité vingt-trois dindes à leur dîner de *Thanksgiving*, puis ils ont commencé un week-end de vacances qui allait comprendre visite de la ville, tournois de ping-pong, de backgammon et de bridge, un dîner dansant le samedi soir, ainsi que des séminaires consacrés à des films d'amateurs, aux questions de santé, aux affaires de crédit, de biens immobiliers, de planning financier et de travaux d'artisanat.

[Pour la mère d'Iris Krasnow, Hélène, qui avait quitté la Pologne pour la France, puis pour les États-Unis, c'était un joyeux événement. «Je pleure, dit-elle, je ne peux croire que tant de personnes ont survécu à l'holocauste. Il y a ici tant de vie – une autre génération. C'est magnifique.» «Si Hitler apprenait cela, il se retournerait dans sa tombe», dit-elle.]

– *L'enfant du ghetto de Varsovie: symbole du «génocide»* –

S'il faut en croire le *Jewish Chronicle*<sup>1</sup>, cet enfant a survécu à la guerre et, devenu aujourd'hui un homme très riche, il vit dans la banlieue de Londres avec son père, sa mère et quatre enfants. Un jour de 1941, à Varsovie, il avait été arrêté avec tout un groupe de juifs portant des ballots; l'armée allemande avait procédé ce jour-là à des fouilles et à des contrôles en prévision de l'arrivée dans la capitale polonaise d'une importante personnalité allemande. L'enfant avait été amené au poste de police. Sa mère qui, elle, n'avait pas été arrêtée, s'inquiétant de l'absence de son enfant, était allée en informer le poste de police et c'est ainsi que son fils lui avait été rendu. La seconde photo est censée représenter le même enfant, photographié quelques années plus tard en U. R. S. S., où il était allé se réfugier. «L'enfant du ghetto» est assez souvent présenté dans les légendes photographiques comme un enfant pris par les Allemands en avril-mai 1943, lors de l'insurrection du ghetto de Varsovie, et amené vers Treblinka et asphyxié dans une «chambre à gaz».

---

1. 11 août 1978, p. 1-2.

– Simone Veil –

Le CDJC (Centre de documentation juive contemporaine) de Paris affirme, comme tous les autres centres de recherches du même genre, que le fait de ne découvrir dans les énormes archives du camp d'Auschwitz aucune trace d'un détenu signifie que ce détenu a été gazé dès son arrivée. C'est ainsi que le CDJC a établi de longues listes de juifs de France (français, étrangers ou apatrides) qui sont censés avoir été gazés à Auschwitz. Prenons, par exemple, le convoi n° 71, lequel est arrivé à Auschwitz le 16 avril 1944. Toutes les femmes de ce convoi ont été, nous dit-on, gazées le jour même de leur arrivée. Parmi elles figurait le nom d'une certaine Simone Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice. Or, cette jeune fille est bel et bien revenue vivante en France; par son mariage elle est devenue Simone Veil et elle préside aujourd'hui le parlement européen. Bien d'autres femmes de ce convoi, comptabilisées de la même façon comme «gazées», ont survécu à la déportation. Serge Klarsfeld s'est récemment avisé des formidables erreurs de comptabilité (et, surtout, dirons-nous, de méthode) commises par le CDJC; il les signale honnêtement dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France* (1978), du moins pour quelques milliers de cas. Pour vérifier ce que je dis là du cas de Simone Veil, il faut consulter deux sources: 1° pour le sort du convoi n° 71, la livraison n° 7 (1964) des *Hefte von Auschwitz*, à la page 88; 2° pour la présence de Simone Jacob dans ce convoi, la colonne de gauche de la page 519 du *Mémorial*.

– Antinazisme de sex-shop (1946) –

Fac-similé d'une page caractéristique. Même des ouvrages universitaires réputés sérieux en sont infectés. Peut-on aller plus loin dans l'incitation à la haine et dans l'affabulation ?

« PAPA, ENCORE UNE FOIS, JE T'EN PRIE ! »

« Un rapport de la Commission d'État extraordinaire, chargée d'enquêter sur les crimes commis par les nazis, les fascistes et leurs complices à Lwow, en Ukraine soviétique, déclare que les Allemands majeurs massacraient les habitants juifs majeurs, tandis qu'ils livraient les enfants et les nourrissons aux Jeunesses hitlériennes. Les assassins étaient eux-mêmes des enfants et portaient encore des *shorts*. Aussi se sentaient-ils très obligés envers leurs aînés qui leur abandonnaient les petites victimes et les laissaient jouer au football avec les nourrissons juifs avant de les achever, ou bien les jeter en l'air pour les viser comme dans un tir aux pigeons.

« Wilhaus, le commandant du camp de concentration de Yanowska, à Lemberg, avait une fillette trop jeune pour faire partie du *Jungvolk*; elle avait neuf ans. Elle ne pou-



vait encore ni jouer à football, ni tirer, mais elle aimait déjà à voir couler le sang. Son père l'adorait et ne manquait aucune occasion de lui faire plaisir. Comme le commandant habitait une maison dont le balcon donnait sur le camp, il avait l'habitude de tirer sur les détenus qui passaient à portée de son fusil. L'enfant assistait à ces scènes et comptait les coups. Le rapport cité plus haut dit que Wilhaus se fit apporter un jour deux enfants de quatre ans pour les précipiter de son balcon et les tirer en l'air. L'enfant applaudissait en criant : «Encore une fois, papa, je t'en prie, encore une fois !»

«A ce moment-là, il y avait encore des enfants à Lwow. Les petits hitlériens pouvaient à loisir assouvir leur besoin de spectacles sar-diques.»

(J. Gottfarstein, *L'École du meurtre*)

– *Apologue révisionniste (1979)* –

«J'ai conté à mes élèves des anecdotes de la guerre, en les déformant à notre avantage. J'ai stimulé leur propension à ne retenir que le pire, leur tendance à généraliser et leur humaine paresse à tout critiquer. J'ai polarisé sur l'Allemand seul leur potentiel de haine et de cruauté.

«Pédagogue, j'ai collaboré à la rédaction du dernier chapitre de l'histoire de France : je n'y ai retenu que ce qui pouvait charger le vaincu et glorifier le vainqueur, en masquant le rôle parfois douteux, de certains Alliés.

«Je dois dire que non seulement l'Université ne m'a jamais reproché mes violentes inexactitudes, mais, au contraire, m'a manifesté sa haute satisfaction en me décorant et en me donnant l'avancement que dix ans de dévouement et de conscience professionnelle n'avaient jamais réussi à me valoir.

«Ethnologue, j'ai soutenu des thèses inacceptables et j'ai poussé le ridicule en portant le divorce fondamental franco-allemand sur le plan biologique : j'ai même imaginé pour des revues de vulgarisation scientifique (?), le témoignage du D<sup>r</sup> Woyboszczek (un nom qui me vint comme ça) qui, pour avoir disséqué trois mille cinq cents cadavres de soldats allemands, aurait été en mesure d'affirmer que le déséquilibre thyroïde-surrénales était énorme chez ces sujets, alors qu'il était infime chez les Français. Or tout le monde sait que le déséquilibre thyroïde-surrénales est la cause de la férocité chez les animaux.

«Ainsi la cruauté teutonne se trouvait étalée sur le marbre des morgues, irréfutablement.

«Oui, j'ai fait cela, Walther.

« Et je dois dire, à ma grande confusion, que tout cela a très bien pris auprès du peuple qui se dit le plus intelligent de la terre et que vous aimez tant. Oui, les Français m'ont cru. J'en suis décontenancé. [...] »

(Henri Vincenot, *Walther, ce boche mon ami*.)

Il s'agit là d'un personnage de roman.

Toute ressemblance avec des universitaires ayant réellement existé serait fortuite.

---

[Publié dans *VHVP*, p. 323-330.]

\*\*\*

1980

### **Un juif, à son tour, conteste l'existence des «chambres à gaz» homicides**

J. G. Burg (de son vrai nom : Ginsburg) a 71 ans. Il vit dans les environs de Munich. Il est juif pratiquant. Il aime à rappeler que la loi mosaïque fait obligation à un juif de ne jamais tromper, de ne jamais mentir même s'il a affaire à un goy (un Gentil). J. G. Burg a tenté de vivre en Israël. Il n'a pu se faire à cet État et à ce régime politique. Il est revenu s'établir en Allemagne. Il n'admet pas l'acharnement des sionistes à répandre sur le compte du passé de l'Allemagne des mensonges éhontés. Il dénonce l'escroquerie politico-financière des «réparations» obtenues au nom d'un «génocide» ou d'un «holocauste» qui n'ont jamais existé. Il vient de publier un livre de cent quarante-huit pages intitulé : *Majdanek in alle Ewigkeit ?* (Majdanek jusqu'à la fin des temps ?) Ce livre a été saisi sur l'ordre du parquet de Munich ; tous les exemplaires trouvés ont été confisqués ainsi que le matériel de reproduction du livre. Burg est poursuivi pour deux motifs : « Tirades haineuses contre le sionisme et tentative de réhabilitation des sbires des camps de concentration ». C'est du moins ce que dit la presse, qui ajoute que Burg devra subir un examen psychiatrique parce qu'il est soupçonné de n'avoir pas tous ses esprits. Officiellement, Burg est poursuivi pour « incitation à la haine raciale » (paragraphe 130 du Code Pénal). Il vient de lancer une accusation publique dans une courte brochure qui porte le titre français de *J'Accuse*.

Mais voici un extrait de son livre sur Majdanek. Il s'agit d'un passage situé aux pages 53 et 54.

« En tant que membre d'une commission d'enquête gouvernementale, j'avais eu, à la fin de 1944, la possibilité de visiter officiellement Majdanek. A l'automne de 1945, à titre privé, encore une fois Majdanek et Auschwitz. Tout m'avait été ouvert, partout, dedans et dehors.

J'avais eu des conversations approfondies avec des gens qui y avaient été internés plusieurs années et qui connaissaient leur camp sous tous ses angles : aucun d'eux n'avait vu ni entendu parler d'une chambre à gaz où des vies humaines auraient été supprimées. Ils ne connaissaient que des chambres de désinfection, comme il y en avait eu aussi au camp modèle de Theresienstadt, pour détruire la vermine.

« J'avais eu aussi la possibilité de parler sans entraves et franchement avec d'anciens membres du personnel auxiliaire : personne n'était au courant de massacres et de chambres à gaz. De meurtres en masse et d'installations de gazage pour mettre à mort des êtres humains, j'ai pour la première fois entendu parler à Breslau dans les écoles de propagande sioniste.

« Au début de 1946, j'avais été affecté au camp de personnes déplacées de Neufreimann, près de Munich. J'y étais magistrat et la police aussi était sous mes ordres. Je faisais partie du département de la presse et je travaillais au sein de la commission de recherches sur les événements de l'ère des camps de concentration auprès du comité central siégeant rue Siebert-Möhl à Munich.

« J'avais alors de nouveau affaire avec le problème des massacres et des gazages. Il fallait y remplir des questionnaires pour l'ONU ; les questionnaires venaient généralement tous de Palestine et, si on ne répondait pas dans leur sens, c'était la terreur.

« Un cas, par exemple :

« Un médecin de ma connaissance, originaire du même pays que moi, répondit aux questions qui lui étaient posées comme on le lui demandait, c'est-à-dire « en toute conscience ». Dès la question portant sur sa langue maternelle, qui était le yiddish – ses parents ne maîtrisaient pas d'autre langue – commencèrent les coupages de cheveux en quatre. Dans la série manquait le mot « yiddish » et l'on devait choisir entre le hongrois, le polonais, le roumain, etc., ce qui, en l'espèce, ne correspondait pas à la vérité. Puis, son questionnaire souleva des critiques sous prétexte qu'il dépeignait les circonstances de sa relégation en Transnistrie (Ukraine) sous un jour paradisiaque. Par la suite, ses questionnaires à nouveau remplis lui furent également retournés et on le menaça d'empêcher son émigration vers l'outre-mer. Ainsi, dès cette époque, se trouvaient posées les fondations de « Yad Vashem », ce musée des horreurs sis à Jérusalem et qui allait se parer de pures fantaisies.

«Après la liquidation de ces officines bavaroises de fabriques de documents, on érigea à Tel-Aviv le Centre mondial de documentation. A ce jour, il y a à Yad-Vashem des pièces sur plus de trois millions de juifs tués. Pour pouvoir bientôt y adjoindre les trois millions manquants, on a diffusé dans le monde entier un prétendu «formulaire du Mémorial» où, là encore, il s'agit de répondre à quelques questions. Voyez aussi *Jüdische Pressedienst* de juin 1978, p. 19.

«En raison de son importance, ce formulaire est aussi en langue allemande, bien que l'allemand, pour tout sioniste qui se respecte, soit boycotté parce que *terefa* (impur).

«Les six millions de fausses déclarations doivent être établies !

«Mais revenons aux fours à gaz :

«J'ai reçu l'assurance de différentes personnes qui, sous la contrainte, avaient écrit sur les installations de gazage, qu'elles n'avaient jamais rien vu de tel, bien que la rumeur en circulât dès le milieu de 1944.

«En tant qu'attaché de presse du camp de personnes déplacées, je pouvais assister sans entrave aux audiences du procès de Nuremberg et, au «Grand Hôtel», il se tenait fréquemment des débats d'information entre journalistes juifs non sionistes. A cette occasion, je fis la rencontre, entre autres, d'un publiciste viennois qui, lui aussi, avait été interné plusieurs années à Auschwitz et en connaissait avec précision tous les coins et recoins. Il m'assura en présence du publiciste Ilya Ehrenbourg n'avoir jamais vu quoi que ce fût d'une chambre à gaz. Ehrenbourg n'en savait rien non plus. Ce qui est en soi extraordinaire vu qu'il a été, durant la seconde guerre mondiale, le responsable de la propagande de l'URSS.»

\*\*\*

1980

## **Le chancelier Schmidt décide de révéler au peuple allemand le mensonge des chambres à gaz et du génocide (récit de politique-fiction, en trois actes)**

### *Premier acte*

Les agences de presse du monde entier se font l'écho d'une nouvelle surprenante: pour un motif inconnu, le chancelier Schmidt a décidé de

démissionner de son poste de chancelier; il s'en expliquera ce soir à la télévision.

Il est 20 h. Une bonne partie du peuple allemand est à l'écoute cependant que les journalistes politiques et les chancelleries du monde entier guettent un message qui, sans nul doute, sera de portée internationale.

Helmut Schmidt apparaît sur les écrans. Il est blême. Voici le texte de son message:

« Mes chers concitoyens,

Notre pays a connu dans son histoire des heures particulièrement tragiques. Je crains que ce soir, une nouvelle fois, il ne s'apprête à connaître une terrible épreuve. Et cela par ma faute. J'ai, en effet, pris la décision de vous révéler une vérité particulièrement troublante. J'ai conscience de vous avoir assez menti pour vous devoir enfin la vérité, quoi qu'il doive m'en coûter et quoi qu'il doive vous en coûter à vous aussi.

Cette vérité concerne le passé de l'Allemagne. Ou plutôt, non: elle concerne un passé qui reste tellement présent dans l'esprit du monde entier que cette vérité touche à notre vie quotidienne d'aujourd'hui. Elle intéresse, si j'ose dire, la substance même de notre peuple, sa sensibilité la plus profonde, la représentation qu'il se fait de lui-même, d'une façon consciente ou inconsciente.

Cette vérité concerne notre histoire de la dernière guerre.

Vous savez avec quel zèle de tous les instants j'ai personnellement veillé à ce que notre peuple prenne une conscience aiguë de son indignité en raison des crimes sataniques du nazisme. Vous savez aussi qu'en vertu de la jurisprudence allemande nul n'a le droit de douter si peu que ce soit de la réalité des «chambres à gaz» homicides et du «génocide des juifs».

Eh bien, mes chers concitoyens, je vous mentais abominablement, on vous mentait abominablement. Ces «chambres à gaz» n'ont jamais existé et ce «génocide» n'a jamais eu lieu.

Cet odieux mensonge a eu chez nous cours forcé. Votre devoir, jusqu'ici, était de vous flageller devant la communauté internationale en raison de crimes imaginaires. Plus vous vous flagelliez, plus on vous estimait. C'est à ce prix qu'a été possible le pardon des grandes puissances occidentales et, par voie de conséquence, le miracle économique allemand.

Aujourd'hui, on nous envie notre monnaie et notre économie mais personne ne nous envie notre âme.

Il s'est trouvé quelques hommes courageux et solitaires pour vous dire depuis longtemps ce que je me suis décidé à vous dire en ce jour. Nous les avons couverts de boue et d'outrages. Notre police et nos tribunaux les ont persécutés.

Auparavant, nous avons déjà applaudi à la mascarade judiciaire de Nuremberg. Puis, nous avons approuvé ces innombrables procès de sorcellerie au terme desquels tant de nos concitoyens ont été pendus ou fusillés, torturés ou acculés au suicide, condamnés à des peines de prison, destitués de leurs droits de citoyens, déshonorés par la presse avant de l'être par les tribunaux. Nos magistrats ont pris parti pour «le mensonge du siècle». Nos hommes politiques. Nos professeurs. Nos prêtres. Nos historiens. L'histoire de l'Allemagne n'a plus été écrite, en fait, par les historiens mais par les journalistes. De jour, de nuit, pendant trente-cinq ans, nous avons été assommés, ahuris, hébétés par la plus grande force qui soit au monde: le pouvoir médiatique. Après un Goebbels, nous avons eu dix mille «Goebbels» qui, se disputant à tout sujet, étaient d'accord sur un seul: l'holocauste des juifs. Il n'y a eu là ni complot, ni conjuration, mais un conformisme de fer.

A nos fils et à nos filles, nous avons appris à mépriser leurs pères. Nous avons été les pires ennemis de nous-mêmes. Jamais un peuple ne s'était encore roulé dans la fange comme nous l'avons fait. Jamais un peuple ne s'était ainsi battu la coulpe.

Au nom de prétendus crimes gigantesques, mon glorieux prédécesseur, Konrad Adenauer, s'est laissé extorquer des sommes gigantesques au bénéfice d'Israël. L'État d'Israël ne doit sa survie économique qu'aux «réparations» que nous lui versons. Encore ne les versons-nous qu'avec une telle discrétion que rares sont les gens qui connaissent le versement de ces «réparations». Aujourd'hui, trente-cinq ans après la fin de la guerre, le jeune contribuable allemand, qui n'a pas la moindre responsabilité dans les événements de la période «1932-1945» verse sa part d'argent pour les prétendus crimes exceptionnels de ses pères.

L'escroquerie politico-financière dont nous sommes les victimes est si vaste, si outrageante, si bouleversante que, lorsque je m'arrête un instant pour la considérer dans son ensemble, je crois sentir le sol se dérober sous mes pieds. Ce vertige, vous le ressentirez à votre tour, lorsque, peu à peu, vous découvrirez l'étendue de la vérité.

Vous ressentirez alors la tentation de la haine ou de la vengeance. N'y cédez pas ! Songez qu'il a existé cent autres mensonges dans l'histoire et que, si celui-ci nous bouleverse, c'est parce que l'évolution générale de l'humanité, les progrès de la communication, la dépendance accrue des économies de chaque pays ont permis la création et la perpétuation d'une espèce de mensonge frappée d'un gigantisme qui est la caractéristique des temps modernes. Et puis, bien des religions occidentales s'effondrent ; il y avait un relais à prendre ; c'est chose faite avec la religion de l'Holocauste. Elle permet, au moins, provisoirement, une communion des esprits. Haine et vengeance n'auraient donc aucun sens.

Peut-être, aussi, serez-vous tentés de croire qu'après tout le national-socialisme était, en fin de compte, une doctrine acceptable et le régime de Hitler, un régime qui ne conduisait pas aux excès de toutes sortes. Réfléchissez ! Hitler a tiré l'Allemagne de l'abîme pour la replonger dans l'abîme. Comme Napoléon l'avait fait pour la France.

Pourquoi ces réflexions ? Pourquoi ce discours ? Et pourquoi ce soir ?

Je ne le sais pas moi-même. J'ai seulement l'impression que, si je ne vous parlais pas ce soir, d'autres hommes politiques, demain, dans un an, dans dix ans, dans trente ans, le feraient à ma place. Autant vous le dire : je crains le jugement de la postérité. Je songe à mes enfants et à mes petits-enfants.

Quand ils en viendront à me juger et quand le peuple allemand me jugera, je demande qu'on prenne en considération, à la fois, toute une vie de mensonges, lesquels m'ont permis d'accéder aux plus hautes responsabilités politiques, et ces minutes de vérité, lesquelles m'obligent à présenter ma démission de ces hautes responsabilités.

Parce que je viens de dire la vérité, je m'attends à être cruellement traité. C'est la règle. Mais ma conviction est que cette vérité, quoi qu'entreprennent ses ennemis, finira par se faire jour. C'est la règle aussi.

Mes chers concitoyens, attendez-vous à payer chèrement ce que je viens de vous révéler. On ne vous pardonnera pas d'avoir entendu ce langage, ne fût-ce que quelques minutes.

S'il le faut, courbez une nouvelle fois la tête dans la tempête qui se prépare. Mais, au fond de vous-mêmes, comme une flamme inextinguible, gardez ce besoin de vérité sans lequel l'homme ne peut pas vivre.

Les sceptiques prétendent : « L'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour les mensonges. » C'est sans

doute exact. Toutefois, ce feu-là ne brûle qu'un temps. Le mensonge de l'« Holocauste » est déjà condamné.

J'en appelle à une véritable réconciliation des vainqueurs occidentaux et de la République fédérale d'Allemagne : une réconciliation dans la vérité.

Pour commencer et pour être pratique, je demande le rétablissement en Allemagne de la liberté d'expression dans les universités, le droit au doute et à la recherche en ce qui concerne l'histoire de la seconde guerre mondiale et la levée des interdits de toutes sortes qui pèsent sur les jeunes historiens et chercheurs.

Il y a en Allemagne trois capitales du Grand Mensonge : Munich, Ludwigsburg et Göttingen. A Munich règne, sous l'égide de Martin Broszat, un Institut d'histoire contemporaine qui s'est érigé en porte-parole du « mensonge d'Auschwitz ». A Ludwigsburg, fonctionne, sous l'égide d'Adalbert Rückerl, un office judiciaire d'investigation des « crimes nationaux-socialistes », qui organise la préparation de mascarades judiciaires comme, par exemple, le très honteux « procès d'Auschwitz », à Francfort (1963-1965). A Göttingen, se trouve une célèbre université qui, sous l'égide du professeur Norbert Kamp, en appelle à une loi de Hitler (!) pour essayer de retirer à Wilhelm Stäglich, magistrat intègre, historien courageux, véritable honneur de notre pays, son grade de docteur, obtenu en 1951, parce que, en 1979, il a publié un livre intitulé *Le Mensonge d'Auschwitz* : ce livre a été saisi par notre police et tous les instruments servant à sa composition ont été détruits.

Cette collusion entre policiers et universitaires, entre juges et historiens doit cesser. Ni Broszat, ni Rückerl, ni Kamp ne devront être inquiétés ; ils devront simplement ne plus être autorisés à prononcer la loi et le droit.

C'est par des mesures de ce genre, sans esprit de revanche, que l'Allemagne réapprendra l'usage de libertés élémentaires qui lui ont été retirées par Hitler en 1932 et que les Alliés ne lui ont toujours pas restituées aujourd'hui.

L'Allemagne n'est ni le pire, ni le meilleur des peuples. Le reste du monde devrait s'en convaincre mais, pour cela, c'est aux Allemands d'abord à le découvrir enfin.»

### *Deuxième acte*

Après cette allocution, l'opinion générale en Allemagne et à l'étranger est que le Chancelier Schmidt est devenu fou. On pense qu'au terme de toute une vie d'auto-flagellation devant le regard satisfait des Alliés il a voulu, cédant à



son habitude, se flageller encore mais, cette fois, dans une toute autre intention : pour faire honte aux Alliés. Il est impossible qu'il ait dit la vérité sur l'Holocauste, vu qu'il y a au moins six millions de témoins juifs pour attester de ce que les juifs ont été exterminés par Hitler. Néanmoins, quelques jeunes sont troublés et se mettent à réfléchir. Quelques vieux ne sont pas moins troublés et réinterrogent leur mémoire anesthésiée.

Martin Broszat réagit avec vigueur. Il déclare :

« Assurément, il n'existe pas d'ordre de Hitler d'exterminer les juifs. Certes, il n'existe pas non plus de plan. Bien sûr, il n'existe pas de budget. Sans doute n'a-t-on pas retrouvé l'arme du crime (chambre à gaz ou camion à gaz). Il n'y a pas non plus de cadavre, puisque les cadavres qu'on a découverts par milliers étaient des cadavres de malheureux tués principalement par des épidémies mais jamais par gaz-poison. Sans doute... Sans doute...

Sans doute aussi la prolifération des rescapés, survivants et miraculés est-elle quelque peu troublante, si l'on considère qu'il y a eu une politique d'extermination totale des juifs pendant trois ou quatre ans sur toute la superficie d'un continent.

Je reconnais que nous n'avons pas pu, en trente-cinq ans de recherches, déceler le moindre commencement de preuve matérielle d'un gigantesque massacre.

Mais c'est là précisément que réside la perversité du nazisme.

Ces gens-là codaient énormément. Ils passaient même le plus clair de leur temps, non pas à chercher à gagner la guerre, mais à coder et à surcoder. Mais l'institut que je dirige consacre une bonne partie de ses forces et de l'argent du contribuable à décoder.

Il faut donc nous croire. Il le faut d'autant plus que nous ne cherchons pas vraiment à prouver.

Ainsi que l'ont fort bien proclamé trente-quatre universitaires français : « Il ne faut pas se demander comment, techniquement, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. »

Bref, pendant trente-cinq ans les historiens allemands s'en sont remis aux journalistes et aux juges pour savoir comment écrire l'histoire. Il n'y a pas de raison de changer. Et puis, enfin, il y a la police, la nouvelle Gestapo de la pensée. Il est de l'intérêt des Allemands de continuer à m'accorder le crédit et les crédits qu'ils m'ont jusqu'à présent consentis. J'y veillerai. »

Pendant toute la nuit suivant l'allocation du chancelier Schmidt, les télétypes du monde entier ont crépité. A peu près toutes les chancelleries de la planète ont envoyé au gouvernement israélien et au Congrès juif mondial des

télégrammes pour exprimer leur indignation devant les propos tenus par l'«ex-Chancelier» et pour dire leur soutien à la seule vraie vérité: la vérité officielle. Heureusement, tous les télégrammes expriment l'idée que «le ventre est encore fécond d'où est sortie la bête immonde.» On stigmatise à l'envi cette résurgence du nazisme et de l'antisémitisme. On souligne que la liberté d'expression est un droit sacré, garanti par toutes les constitutions et tous les États, y compris en Union soviétique, ce qui est assez dire combien ce droit est inaliénable. Mais il ne suffit pas d'être libre; il faut être responsable !!! La liberté est un bien trop précieux pour que des irresponsables en abusent. On suggère une répression accrue contre ces abus.

Même des ambassades de pays arabes ou musulmans ont tenu à faire savoir leur émotion. Elles sont prêtes à tout pour que la presse internationale cesse d'insinuer qu'Arafat est le nouvel Hitler. Il leur faut à tout prix se dédouaner. Comme en 1945, l'heure de la mise au pas de l'Allemagne a sonné. Il convient de rééduquer le peuple allemand.

Les responsables du Fonds monétaire international et de toutes les grandes banques mondiales ont décidé de bloquer les avoirs allemands. Le mark est en chute libre. Les commandes passées aux entreprises allemandes sont annulées. Comme en 1932, certains commerçants juifs écrivent à leurs créanciers allemands qu'étant donné ce qui vient de se passer en Allemagne, l'argent juif n'a plus de raison d'aller à ce pays maudit. Un peu partout dans le monde, des agences de firmes allemandes sont mises à sac. Dans toutes les villes du monde occidental se forment des cortèges de protestataires. Des touristes allemands sont lynchés. Des voitures allemandes, y compris des Mercedes appartenant à des juifs ou à des Africains, sont brûlées. C'est l'allégresse générale dans la haine. C'est l'hallali. C'est la curée à odeur de Libération (des instincts). Élie Wiesel, grelottant de haine, préside. L'Allemagne compte maintenant six millions de chômeurs, vu que, progressivement, la machine économique s'arrête.

Quant à Helmut Schmidt, il n'a pas eu le temps de présenter sa démission. Il a été interné dans un asile psychiatrique. Le directeur et les membres de cet asile sont, d'ailleurs, à la pointe du combat contre l'usage des asiles et de la psychiatrie dans la répression des idées, en Union soviétique. Des psychiatres et psychologues américains, britanniques, français et soviétiques vont s'occuper de Helmut Schmidt comme ils ont autrefois pris soin des accusés de Nuremberg. Comme à Nuremberg, Schmidt aura un projecteur braqué sur sa figure de jour comme de nuit. Il verra plus clair en lui. La tâche de ses interrogateurs en sera facilitée. Il est question qu'il aille rejoindre à la prison de Berlin-Spandau le plus vieux prisonnier du monde, l'homme aux trente-neuf années de prison aggravée de solitude totale, le vaincu que l'on dit fou parce qu'il n'a jamais voulu adhérer aux thèses de ses vainqueurs, le captif qui, plus que personne, mériterait le prix Nobel de la paix, puisque, aussi bien, c'est pour avoir cherché à faire la paix avec la Grande-Bretagne qu'en

1941 il s'est envolé vers ses amis anglais pour leur offrir la paix; cet homme, c'est Rudolf Hess.

### *Troisième acte*

A l'horizon, l'Allemagne voit poindre une catastrophe comparable à celles qu'elle a connues après la première et la seconde guerre mondiale.

Les Occidentaux s'inquiètent.

Les Soviétiques et l'Allemagne de l'Est menacent de «libérer» l'Allemagne de l'Ouest en proie à ses «revanchards».

Menahem Begin a pris le lit. Il est agité de soubresauts frénétiques. C'est de la faute aux Anglais. Il va revenir aux bonnes vieilles méthodes: faire sauter des hôtels et pendre des Anglais.

Le lobby juif américain est en transe. D'une part, ses milliards de dollars ont bien profité de l'effondrement du mark, mais, d'autre part, cet effondrement d'une monnaie qu'il fallait jusqu'ici garantir à tout prix parce que c'est en marks que la RFA versait aux juifs et à Israël les très juteuses «réparations», l'inquiète jusque dans ses fibres les plus intimes.

L'Organisation sioniste mondiale ne semble pas du tout déconcertée. Elle voit revenir les heureux jours des années 30 où le brave chancelier Hitler, bien obligé de faire face au boycottage décrété par des quantités d'organisations juives, avait été trop heureux de saisir la perche tendue par les Sionistes et de leur réserver le monopole de certaines opérations financières.

Les Allemands décident d'offrir à l'état d'Israël mille milliards de dollars de «réparations» dès que l'économie de leur pays aura repris souffle.

Le Parlement allemand, à l'unanimité décide alors de faire appel à Willy Brandt. Autrefois, ce vieux cheval de retour du monde politique s'était mis à genoux à Varsovie (sous-capitale du Goulag) et les mauvaises langues disent qu'il avait ainsi mené à bien une certaine opération commerciale qui s'annonçait délicate entre la RFA et la Pologne. Pendant la guerre, établi à l'étranger, cet ancien militant communiste, semble avoir participé à la «propagande à base d'atrocités» contre l'Allemagne.

Sans élection aucune, par un vote à main levée, Willy Brandt accède pour la deuxième fois de sa vie au poste de chancelier. Parmi les messages de félicitations on note celui de Günther Guillaume qui, après avoir si longtemps trahi son pays pour la cause communiste, coule des jours paisibles en Allemagne de l'Est.

Le soir même de sa nomination triomphale, Willy Brandt s'adresse en ces termes à la nation allemande:

« Mes chers concitoyens,  
Il y a quelques mois, vous avez entendu, comme moi,  
hélas, l'horrible blasphème proféré de la bouche d'un il-

luminé qu'inspiraient, à n'en pas douter, Satan, Amalec et Adolf Hitler. La preuve qu'il se trompait est là sous vos yeux. Voyez la situation tragique où nous sommes aujourd'hui plongés. Nous méritons pleinement ce qui nous est arrivé.

Cependant, il nous faut sortir du chaos. Il le faut pour notre peuple, tant éprouvé; il le faut dans l'intérêt même de la paix et de la sécurité mondiales. Il le faut surtout – et là, je suis sûr d'être entendu – pour l'État le plus cher à nos cœurs et à notre portefeuille: l'État d'Israël. A cet État sublime, choisi de Dieu, épris de paix, incapable de s'approprier le bien d'autrui, de mener des conquêtes coloniales, modèle de démocratie socialiste et de désintéressement, si bon pour ses domestiques arabes, il faut, dans les plus brefs délais, cette manne de marks allemands sans laquelle il ne pourrait survivre.

En 1945, dans des circonstances aussi graves que celles-ci, le peuple allemand avait pris la sage résolution de ne plus désormais vivre qu'à genoux. Que cette belle leçon ne soit pas perdue ! Mes chers concitoyens, vous m'avez déjà compris. Jusqu'à présent nous vivions à genoux. Cela ne suffit plus. Désormais, nous vivrons couchés.

Depuis trente-cinq ans, l'Allemagne est amputée d'un tiers de son territoire. Elle est coupée en deux. Son territoire est occupé par quatre grandes puissances. Le peuple allemand, à l'Est comme à l'Ouest, a fait la preuve de son sérieux. C'est ainsi qu'à l'Est il n'a fait entendre que la voix de son vainqueur de l'Est tandis qu'à l'Ouest il n'a fait entendre que la voix de ses vainqueurs de l'Ouest. C'est le gramophone allemand: c'est la voix de ses maîtres. C'est notre devise. Il suffit de s'y tenir mais, cette fois-ci, en allant plus loin.

D'ores et déjà, en signe de repentance pour le blasphème ici prononcé et en témoignage de contrition, j'ai pris unilatéralement une série de décisions démocratiques. Je sais d'avance que ceux qui ne les approuveraient pas pleinement ne seraient que des néo-nazis. Donc, ou bien vous serez d'accord ou bien je vous enverrai devant les juges.

Je vais m'adresser à M. Begin et aux plus hautes autorités juives. Ces personnes ont toujours témoigné à l'endroit de l'Allemagne bonté, compréhension, désintéressement; jamais une once de haine, de désir de vengeance; encore moins de fébrilité à ausculter nos coffres. Sur-tout, jamais d'arrogance ! Oh que non pas ! A M. Begin je demanderai pour la RFA l'honneur, l'insigne honneur de

n'être plus seulement une sorte de colonie américano-sioniste, mais une belle et bonne et franche colonie exclusivement sioniste. Notre drapeau portera l'étoile de David. Quiconque touchera à Israël devra savoir qu'il touche à la fibre même de la République fédérale d'Allemagne. Selon le vœu de M<sup>me</sup> Simone Veil (qui fut gazée à Auschwitz), nous sommes prêts à intervenir militairement au Proche-Orient dès qu'Israël se décrètera en danger. Nos milliards ne suffisent plus. C'est le sang de nos fils qu'il faut offrir à cet état si pacifique.

Dans chaque commune d'Allemagne sera dressé, à côté du monument à nos morts bien réels un monument à l'Holocauste. Sur nos écrans de télévision, une fois par an passera le film *Holocauste*. Dans nos universités, comme dans déjà plus de mille universités américaines, seront créées des chaires d'histoire de l'Holocauste, avec des cursus en Holocauste, des examens en Holocauste, des doctorats en Holocauste. Dans une phase ultérieure, il conviendrait que chaque foyer allemand possède un recoin où se dresserait un petit autel de l'Holocauste; en cas de ces perquisitions policières que nous affectionnons tant, il faudra qu'un cierge brûle en permanence

Mes chers concitoyens, il ne sera pas dit que trente-cinq ans de «rééducation» n'ont servi à rien. Nos enfants naissent aujourd'hui avec l'échine pliée. Dès leur plus jeune âge, ils savent que nous avons assassiné six millions de juifs, que les nazis ne sont pas des hommes, que seuls les juifs sont des hommes et qu'en conséquence les crimes commis contre les juifs appartiennent à une catégorie très spéciale, celle dénommée des «crimes contre l'Humanité». C'est en continuant d'élever les jeunes générations dans ces idées saines que nous préserverons l'avenir de notre pays, c'est-à-dire sa prospérité économique et financière.

Un deuxième miracle économique allemand est à notre portée. Mes chers concitoyens, n'écoutez pas celui qui vous a suggéré de vivre debout. Mes chers concitoyens, pour vivre heureux, vivons couchés !»

*Suite non prévue par Willy Brandt*

Le révisionnisme historique, c'est-à-dire, le mouvement naturel qui conduit les historiens à revoir et vérifier les idées reçues, commence à se développer hors d'Allemagne. Tout naturellement, le flot révisionniste tend à s'infiltrer en Allemagne même. Les historiens allemands s'inquiètent, vacillent, hésitent, se demandent pendant combien de temps encore ils vont pouvoir

affecter la surdit . Ils trouvent une parade momentan e. Ils fabriqueront   usage interne un ersatz de r visionnisme, un succ dan  bien allemand. Lourdemment, dans le langage obscur qu'ils aiment bien, ils vont «reviser», revoir et corriger, rectifier, tout ce qui est au-dessus, en dessous et   c t  du c ur de la religion holocaustique. Ils vont continuer d'affirmer qu'ils croient aux chambres   gaz et au g nocide mais ils vont aussi se livrer   des comparaisons hardies entre les diff rentes entreprises de g nocide que le monde, disent-ils, a connues ou connaît encore. Ils vont d couvrir que «juger, c'est comparer». Ils vont sugg rer que les plus terribles d portations que le monde ait connues, en quantit  et en horreur, sont peut- tre les d portations des minorit s allemandes de l'Est. Ils vont parler de Katyn, de Dresde, d'Hiroshima, du Goulag stalinien, des crimes alli s, de l'«Op ration Keelhaul». Ils vont faire le proc s du proc s de Nuremberg. Peu   peu, le tabou de l'holocauste va surgir dans le paysage historiographique comme un ph nom ne excentrique, une monstrueuse anomalie dans un environnement encombr  de pr tres gesticulants et d sert  par les gens normaux.

Que se produira-t-il alors dans le monde politique ? Cela d pendra-t-il de l'Allemagne elle-m me ? Ou des pays arabo-musulmans ? Ou des intellectuels juifs de New York ou de Californie ? Ou de certains Isra liens ? Ou de la France, pays o  la curiosit  intellectuelle reste vivace ?

La pi ce ne fait que commencer. Elle risque de devenir int ressante   la fin des ann es quatre-vingt et au d but des ann es quatre-vingt-dix.

En un bel exemple de mouvement dit «dialectique», la r pression contre les r visionnistes s'aggravera et la drogue holocaustique  tendra ses ravages   coups de milliards et, pendant ce temps-l , s'accentuera l'indiff rence g n rale des populations aux pr tendues souffrances exceptionnelles des juifs et, chez des intellectuels, l'int r t pour les id es r visionnistes gagnera en profondeur.

# 1981

12 janvier 1981

## Lettre à M<sup>e</sup> Chotard

Maître,

J'ai reçu vos trente-quatre pages sur Kremer samedi vers 11 h. Je les ai annotées à la main, de cette nuit (2 heures du matin) à maintenant (10 heures du matin). Il est flagrant que vous vous trompez du tout au tout. Je vous demande de bien vouloir, je vous prie, lire mes annotations avec le soin même que j'ai apporté à les rédiger. Le moindre trait de stylobille a sa raison d'être. J'espère que vous trouverez cette raison d'être, malgré certains griffonnages que vous voudrez bien me pardonner.

Vous dites que dans cette affaire je suis honnête tandis que mes adversaires sont malhonnêtes. Je vous remercie de l'admettre. Mais je n'admets pas ce que vous vous permettez d'écrire à la page 23: vous trouverez tout seul de quoi il s'agit avant que ne vous parviennent ces trente-quatre pages que je communique aujourd'hui même à Pierre Guillaume pour qu'il m'en fasse des photocopies.

Vous venez, paraît-il, d'être suspendu du MRAP. Vous êtes ainsi en train, bien malheureusement pour vous et pour nous, de prendre la mesure de la terreur qui s'exerce à peu près dans le monde entier à l'encontre des vaincus de la dernière guerre. Écoutez bien ce que je vous dis: vous n'avez pas idée du millième de ce qui se produit depuis trente-cinq ans dans ce sens-là. Encore vendredi, un éditeur belge et sa collaboratrice (infirme ou très malade, je ne sais) ont été condamnés, lui à quinze mois de prison ferme et elle à douze mois de prison ferme et tous deux solidairement à onze millions six cent mille anciens francs français d'amende, pour avoir édité une *Lettre au Pape à propos d'Auschwitz* où Léon Degrelle développe des vues révisionnistes sur ce que moi j'appelle la sinistre farce d'Auschwitz.

Là où tant de pauvres êtres ont souffert de souffrances vraies et donc à peu près impossibles à raconter, des salauds – il n'y a pas d'autres termes – ont édifié une sorte de Disneyland de l'horreur. Je ne veux pas être du bord des salauds et des menteurs. Dans vos trente-quatre pages vous employez une série d'expressions sévères pour dénoncer les filouteries de la partie adverse. Pourtant, je note deux choses :

1) A aucun moment vous ne nous expliquez comment, sur le fond de l'affaire, c'est l'honnête homme qui a tort (celui qui n'a éprouvé le besoin ni de tricher, ni de fabriquer, ni de tronquer, ni de dénaturer) et ce sont tous ces malhonnêtes gens qui ont raison (eux qui – on se demande bien pourquoi – ont accumulé «grossières dénaturations», «grossières falsifications», «tricherie», «ont faussé en certains passages le texte même du *Journal* de Kremer», «imposant une traduction tendancieuse», «supprimant certains mots», «sont pris en flagrant délit de dénaturation», «abusant de [l]a confiance [du lecteur]», «procédant à une fausse traduction», «hypothéquant leur crédit»... mais le retrouvant miraculeusement auprès de M<sup>e</sup> Chotard qui les jugeait pourtant en ces termes: je sais qu'un menteur et un tricheur peut venir à dire la vérité; mais comment le pourrait-il sur le point même où il a abondamment triché et menti ?

2°) A aucun moment ne vous paraît venir le soupçon que, sur tous les différents points qui intéressent le problème des «chambres à gaz», nos gens se sont comportés de la même façon; Yahvé sait pourtant combien Thion et moi-même nous avons accumulé de preuves bassement et bêtement matérielles impossibles à réfuter: falsification des lieux, etc.

Je vous demande de vous ressaisir.

Vous m'avez dit un jour qu'un avocat pouvait aussi bien lire un texte qu'un professeur. Votre comparaison n'était pas bonne. Je ne suis pas le genre d'homme à utiliser le stupide argument d'autorité. Il y a beau temps que je vois combien le profane, de toute façon, peut être supérieur à l'homme de métier sous certaines conditions. Non, ce que j'invoquerais à la rigueur, c'est une pratique tellement longue et obstinée de l'analyse de textes que je ne peux vous en vouloir de patauger – souffrez ce terme que je ne veux pas injurieux – comme je vous vois patauger dans ces trente-quatre pages. Vous avez fait une faute de méthode courante et excusable qui est particulièrement répandue en France: vous avez mêlé les plans et les genres. Je vous expliquerai cela de vive voix, si vous le désirez. Je ne vous en donnerai aujourd'hui qu'un exemple: vous êtes allé jusqu'à revendiquer l'expression de «critique interne» pour ce qui était typiquement de la «critique externe». Ne croyez pas à de la cuistrerie de ma part. Il s'agit d'une grave et courante erreur de méthode que la plupart des universitaires, hélas, commettent avec un beau sang-froid au pays de Descartes. Voyez dans le «Thion» ce que je dis de Napoléon et de la Pologne.



Mais peut-être m'épargnez-vous ces explications qui m'épuisent de plus en plus à mesure que j'avance en âge et qui me font regretter de ne pouvoir trouver le temps, dans une vie de plus en plus éprouvante, d'écrire un petit traité de méthode. J'espère, en effet, que les écailles vous tomberont des yeux. Vous découvrirez alors que non seulement vous défendez un honnête homme mais une cause exaltante: celle de la vérité simple, nue, propre, bonne, saine, contre un horrible ensemble de mensonges tels que l'Histoire n'en avait pas encore connus parce que, tout simplement, les médias n'avaient jamais atteint la force de matraquage qu'elles viennent d'atteindre en ce siècle. En l'espace de quelques jours, trois septuagénaires allemands (l'un à Sao Paulo, l'autre à Kiel, et le troisième je ne sais plus où en Allemagne) viennent de se suicider plutôt que d'affronter l'horrible justice de nos trico-teuses épuratrices. J'ai par moments cette tentation moi-même et je suis sûr que, si je n'avais pas rencontré cet homme absolument hors du commun qu'est Pierre Guillaume, je me serais tué. Alors, vous savez, les «aveux» vrais ou faux...

Quand vous me défendez auprès de vos ennemis, que ce ne soit pas en m'accablant par ailleurs, par exemple en leur disant que je me trompe sur le fond. Je ne vous demande pas de déclarer non plus que vous êtes d'accord, bien sûr ! J'ai simplement assez d'ennemis comme cela sans que s'y ajoute publiquement mon avocat ! Chomsky, lui, vient de dire qu'il est d'un «complet agnosticisme» sur le sujet de Faurisson.

Il crève les yeux aujourd'hui qu'on est *incapable* de nous répondre.

*[Remarques additionnelles de l'auteur  
en juin 1981 et en 1982-1983]:*

Quelques mois après cette lettre, M<sup>e</sup> Chotard déclarait au tribunal en première instance: «Faurisson n'est pas un faussaire intégral<sup>1</sup>.» Lors d'une émission télévisée, le même M<sup>e</sup> Chotard persistait à soutenir que Faurisson n'était pas «un faussaire intégral». Il avait à ses côtés M<sup>e</sup> Rappaport. Mais, par la suite, il allait changer d'opinion et déclarer à une étudiante préparant un mémoire sur l'affaire Faurisson: «[en première instance] j'avais même traité Faurisson d'historien d'opérette [...]. C'est moi qui étais un avocat d'opérette<sup>2</sup> !» Lors du procès en appel, M<sup>e</sup> Chotard allait prendre, sans plus aucune réserve, la défense du professeur, et cela à un point tel que M<sup>e</sup> Rappaport, prenant à son tour la parole, allait ouvrir sa plaidoirie sur les mots suivants: «Mais c'est que vous avez changé, M<sup>e</sup> Chotard, beaucoup changé !»

---

1. L. Rubinstein, «Deux jours d'audience à la première chambre civile du tribunal de Paris», *Le Droit de vivre*, juin 1981, p. 17.

2. M.-P. Mémy, *L'affaire Faurisson (Nuit et brouillard...)*, p. 56.

\*\*\*

janvier 1981

**Faurisson utilise un droit de réponse  
envers *Les Nouvelles littéraires***

Monsieur le Directeur,

Dans votre livraison n° 2768, M. Jean-Pierre Faye a publié un article intitulé : « Face à l'insanité massive. Chomsky contre Faurisson ? »

Vous voudrez bien, je vous prie, publier en droit de réponse le texte ci-après, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, dans son intégralité et selon les formes prévues par la loi.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

*[Droit de réponse]*

M. Jean-Pierre Faye me présente comme un nazi. Il parle à mon propos de « formes déguisées » du nazisme ou d'« avocats hypocrites » du nazisme. Il affirme que « le discours de Faurisson » est « celui des antisémites rageurs ». Selon lui, ici, j'excuserais les « hitlériens » et, là, je partagerais leur surprise. Ailleurs encore, M. Faye écrit : « *La différence est faible entre le discours faurissonien de 1980 et celui de Joseph Goebbels en 1943.* » Il ajoute pour conclure : « *Faurisson prend d'ailleurs soin de préciser qu'il n'est pas "judéo-marxiste" : on croirait lire les affiches de l'Occupation hitlérienne.* » M. Faye fait ici allusion à une lettre en droit de réponse que j'avais publiée dans *Le Monde* du 16 janvier 1979, p. 13. Je vous en reproduis textuellement la partie qui nous intéresse dans le cas présent afin que vos lecteurs puissent avoir une idée de mes opinions réelles et, en même temps, juger du procédé de M. Faye. Voici ce que j'écrivais :

« Si par malheur les Allemands avaient gagné la guerre, je suppose que leurs camps de concentration auraient été présentés comme des camps de rééducation. Contestant cette présentation des faits, j'aurais été sans doute accusé de faire objectivement le jeu du "judéo-marxisme" » (les guillemets sont de moi). Dans le même texte j'ajoutais immédiatement : « Ni objectivement, ni subjectivement je ne suis judéo-marxiste ou néo-nazi. » Et je conclusais : « J'éprouve de l'admiration pour les Français qui ont courageusement lutté contre le nazisme. Ils défendaient la bonne cause. Aujourd'hui, si j'affirme que les « chambres à gaz » n'ont pas existé, c'est que le difficile devoir d'être vrai m'oblige à le dire. »

M. Faye m'a donc fait dire exactement le contraire de ce que j'écrivais, tout en prétendant me citer. De la même façon, dans ce qu'il me fait dire à propos

soit du Struthof, soit de Johann-Paul Kremer, soit de Höss, soit de l'héroïque insurrection du ghetto de Varsovie, je ne reconnais pas ma pensée. Quant aux textes de Himmler et notamment quant à ses discours de Posen, il faut ne pas en citer des fragments habilement cousus ensemble, sans aucune référence soit au contexte immédiat, soit au contexte général (notamment les discours de Sonthofen). Enfin, pour ce qui est de Noam Chomsky, s'il s'est porté à ma défense, ce n'est nullement, ainsi que voudrait le faire entendre M. Faye, comme à la défense d'un nazi ou d'un antisémite. Au contraire, Noam Chomsky opère une nette distinction entre ces personnes-là et ma propre personne. Voyez aux pages IX-XV ses « Quelques commentaires élémentaires sur le droit à la liberté d'expression ». Je considère que ceux qui me défendent n'ont avec moi qu'un point commun à coup sûr : ils sont comme moi prêts à se battre pour des gens qui n'ont pas leurs idées dès lors que ceux-ci se voient retirer la liberté d'expression. Il sévit en France une incroyable intolérance.

L'affaire Chotard, venant après l'affaire Chomsky, en est encore un exemple. M<sup>e</sup> Chotard est mon avocat. Voyant qu'une formidable coalition de groupements et d'associations m'attaquaient en justice pour délit d'opinion, il a accepté de prendre ma défense devant les tribunaux. Cela n'implique pas du tout qu'il ait les mêmes idées que moi sur les « chambres à gaz » ou le « génocide ». Or, le voici menacé d'être exclu du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) parce qu'il est mon avocat. *Les Nouvelles littéraires* font de la défense des libertés leur cheval de bataille. Qu'attendent-elles pour réagir ? On les lit beaucoup à l'étranger. Noam Chomsky vient de déclarer au *Monde* : « *Le débat intellectuel français est marqué par le goût de l'irrationnel et le mépris pour les faits*<sup>1</sup>. » Beaucoup d'Anglo-Saxons attendent avec curiosité mon procès qui leur paraît déjà « *so typically French* ». Bavards et pompeux dès qu'il s'agit de défendre la liberté en paroles et en théorie, voilà l'image que nous donnons des intellectuels français. Infligez pour une fois un démenti à Noam Chomsky. Il vous suffit de suivre son exemple. Défendez la liberté d'expression. « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté* » Belle formule jacobine. Sous le ronflant et l'habillage des mots, on voit trop bien ce qu'elle veut dire : « *Pas de liberté pour ceux que j'appelle les ennemis de la liberté.* » Alors pourquoi ne pas dire plus franchement : « *Pas de liberté pour ceux qui ne sont pas d'accord avec moi ?* » Comme le dit si bien Chomsky : « *Je croyais que le débat sur la liberté d'expression était réglé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>2</sup>... »

[Publié dans *Les Nouvelles littéraires*, n° 2771, semaine du 22 au 27 janvier 1981.]

---

1. *Le Monde*, 24 décembre 1980, p. 10.

2. *Libération* 23 décembre 1980, p. 3.

\*\*\*

Juillet 1981

## **L'affaire des «chambres à gaz» devant la justice française**

- 1) *Robert Faurisson est « assigné pour falsification de l'histoire ».*
- 2) *Le tribunal déclare qu'il n'a "pas à rechercher si un tel discours (celui de Faurisson) constitue ou non une falsification de l'histoire"*
- 3) *Faurisson est condamné ! Coût des condamnations: trois mois de prison avec sursis et plus de trois millions cinq cent mille francs (trois cent cinquante millions d'anciens francs).*

La justice française vient de condamner le professeur Faurisson à quatre reprises dans l'affaire des «chambres à gaz». Il est condamné à trois mois de prison avec sursis. Le montant des amendes, des dommages-intérêts, des frais d'insertion dans la presse, à la radio et à la télévision, et, enfin, des dépens s'élève à la somme de 3.580.488,83 F. Cette somme équivaut à peu près à six cent cinquante mille dollars ou trois cent soixante mille livres sterling ou un million cinq cent mille deutschmarks.

Il faut croire que le paisible professeur s'est rendu coupable d'un énorme délit. Et c'est vrai. Il s'est rendu coupable d'un délit d'opinion. Il a affirmé que les prétendues «chambres à gaz» hitlériennes ne sont qu'un odieux mensonge de la propagande de guerre et il a dit quels étaient les principaux bénéficiaires et les principales victimes de ce mensonge historique.

Les condamnations dont il a été ainsi l'objet remontent au 3 juillet (d'une part jugement du procès que lui intentait Léon Poliakov et, d'autre part, deux jugements de procès que lui intentaient d'abord le MRAP et l'Amicale d'Auschwitz, puis la LICRA) et au 8 juillet 1981 (jugement du procès civil que lui intentaient neuf associations).

Avant d'entrer dans le détail de chacun de ces quatre procès, nous voudrions avertir notre lecteur de trois faits importants et surprenants :

- 1° Les tribunaux ont bien voulu admettre qu'ils n'avaient aucune qualité pour se prononcer sur un point d'Histoire;
- 2° En conséquence, aucun tribunal n'a voulu dire si les «chambres à gaz» avaient existé ou non ;
- 3° A la grande déception de la partie adverse, aucun tribunal n'a dit ni n'a même insinué que le professeur Faurisson était un falsificateur.

Cela dit, notre lecteur doit se demander quels motifs les tribunaux ont bien pu trouver pour le condamner comme ils l'ont fait. La réponse se lira plus loin.

Qu'on nous permette auparavant un bref retour sur le passé.

Le délit d'opinion qui lui coûte aujourd'hui si cher en justice a déjà valu au professeur Faurisson, depuis 1978, une somme de persécutions et d'ennuis incessants. A diverses reprises il a été agressé sans que la justice instruisse ses plaintes. A cause de ce même délit, il ne peut plus enseigner la littérature française et la critique de textes et documents à l'université de Lyon-II. Sa carrière est brisée. Pourtant, de l'avis même du recteur chargé d'une enquête sur son compte, «le professeur Faurisson était inattaquable; il n'avait commis aucune faute professionnelle» et, en particulier, il n'avait pas entretenu ses étudiants de ses opinions sur les «chambres à gaz».

Son nom a été et continue d'être couvert de boue par la presse nationale et internationale à quelques exceptions près. Récemment, le 7 août 1981, la *Tribune de Genève* vient de lui consacrer un article intitulé: «Faurisson: une liberté d'expression pour les salauds ?» Cet article est signé d'un avocat qui est en même temps chargé de cours à l'université de Genève: M. Charles Poncet. Le même jour *La Tribune de Genève* a affiché à des centaines d'exemplaires un placard publicitaire ainsi rédigé: «L'antisémite Faurisson: une liberté pour les salauds ?» Sa vie personnelle, sa vie familiale, sa vie professionnelle: tout a été bouleversé du jour au lendemain parce qu'un jour il a osé proclamer après bien d'autres auteurs français et étrangers, eux aussi persécutés (surtout en Allemagne), que les «chambres à gaz» hitlériennes n'ont jamais existé.

-----

Déjà en octobre 1978, il avait eu affaire à la justice française. En effet, le Conseil d'État – jugeant en première et dernière instance, sans possibilité d'appel pour le condamné – avait osé déclarer contre toute évidence matérielle, qu'il n'était qu'un maître de conférences qui n'avait jamais rien publié de sa vie et qu'en conséquence le président de son université avait eu le droit d'interrompre, comme il l'avait fait, le déroulement normal de sa carrière. Le Conseil d'État avait prononcé ce jugement alors qu'il avait pourtant sous les yeux la liste ou la reproduction de ses ouvrages sur des auteurs du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle.

Par la suite, son expérience de la justice française devait se révéler tout aussi négative dans les divers procès qu'il était obligé d'intenter soit au président de son université, soit à des journaux qui lui refusaient le droit de réponse. Jusqu'ici, à chaque fois qu'il a réclamé en justice le droit de réponse dans les journaux qui le citaient soit pour l'insulter, soit pour déformer la réalité des faits, il a constaté que la justice avait recours aux arguments les plus retors pour lui refuser un droit qui est pourtant inscrit dans la loi.

Mais venons-en maintenant à chacun des quatre procès que l'on a intentés au professeur Faurisson et qu'il a tous perdus.

## 1. Le procès que lui intentait Léon Poliakov

Le 28 janvier 1981, Léon Poliakov intentait à son éditeur et à lui-même un procès en diffamation. En effet, dans son livre intitulé *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire*, le professeur Faurisson avait principalement reproché à Léon Poliakov, auteur du *Bréviaire de la haine*, d'avoir reproduit, au fil des rééditions, différentes moutures d'une seule et même "confession" du SS Kurt Gerstein. Il avait écrit que Léon Poliakov s'était livré à des manipulations et à des fabrications de textes. Il avait à sa disposition des preuves tellement flagrantes de manipulations et de fabrications que, selon une procédure rarement usitée en justice, il avait été en mesure de remettre aux autorités judiciaires une « offre de preuve » dans un délai inférieur à dix jours. Léon Poliakov aurait dû lui répondre dans un délai de cinq jours mais il s'en révélait incapable.

Les manipulations et les fabrications auxquelles s'était livré Léon Poliakov étaient absolument criantes. Même un enfant aurait su les voir et les montrer du doigt. Elles portaient sur des points essentiels du texte. Voici un exemple: dans un manuscrit rédigé en français et fort lisiblement dactylographié Kurt Gerstein écrivait en 1945 que dans les prétendues « chambres à gaz » de Belzec se pressaient debout sept à huit cents personnes sur 25 m<sup>2</sup>, à 45 m<sup>3</sup>. On ne peut pas dire qu'il s'agisse là d'un point de détail; nous sommes ici au cœur même du récit de Kurt Gerstein car il y est question des « chambres à gaz » elles-mêmes. Mais, si le lecteur est attentif, il se rend compte que nous sommes en même temps au cœur d'une absurdité puisque sept à huit cents personnes debout sur 25 m<sup>2</sup> cela ferait de vingt-huit à trente-deux personnes au mètre carré, ce qui constituerait une impossibilité totale, une impossibilité qui, surgissant en plein cœur d'un récit, a pour résultat d'anéantir dans l'instant ce récit. De plus, les 45 m<sup>3</sup> laisseraient supposer une hauteur d'1 m 80. Léon Poliakov en publiant ce récit six ans plus tard, c'est-à-dire en 1951, procédait à une transformation stupéfiante du texte. Il supprimait le chiffre de 25 m<sup>2</sup> pour le remplacer par un chiffre complètement fabriqué: celui de... 93 m<sup>2</sup>. Puis, constatant qu'une pièce de 93 m<sup>2</sup> et de 45 m<sup>3</sup>, cela ferait une hauteur de plafond d'environ cinquante centimètres, il avait froidement supprimé toute mention des 45 m<sup>3</sup>, non seulement à cet endroit-ci du texte, mais un peu plus loin dans le texte là où Gerstein faisait une nouvelle mention des 45 m<sup>3</sup>. C'est ce qui s'appelle une manipulation de texte.

Ces exemples de manipulations et de fabrications sont en nombre considérable dans les différentes moutures de la confession de Gerstein, qu'il s'agisse de la forme la plus connue de cette confession (PS-1553) ou d'autres formes moins connues et que Léon Poliakov a également dénaturées. Des pans entiers de phrases ont été insérés, d'autres ont été supprimés; tout a été contaminé par d'incessantes manipulations: des chiffres, des noms de

personnes, des noms de choses, des verbes, des adjectifs, tout, jusqu'au caractère même de certains personnages, à commencer par celui de Gerstein qui, il faut bien le reconnaître, ne nous a laissé, avant de se suicider dans une prison militaire française, que des confessions incohérentes et inacceptables par leur contenu intrinsèque.

Bref, Léon Poliakov avait agi de 1951 (date de la première édition) jusqu'à 1979 (date de la dernière édition du *Bréviaire de la haine*) comme un homme qui n'avait cessé de livrer au public une marchandise frelatée. Le fait était d'autant plus grave que Léon Poliakov avait fini sa carrière comme directeur de recherches au CNRS.

En conséquence, le jour du procès, ses avocats ont bien senti que la cause de leur client était indéfendable. Pas un instant ils n'ont cherché à répondre aux preuves de manipulations et de fabrications. Ils n'ont pas essayé de montrer que le professeur Faurisson avait tort. Ils ont préféré utiliser un subterfuge. Selon un procédé classique, ils l'ont décrit comme un personnage diabolique. Ils lui ont prêté des intentions de nazi, un nazi qui, à travers la personne de Léon Poliakov, cherchait à atteindre le personnage de Gerstein, lui-même décrit par eux comme une espèce de saint et de héros qui s'était glissé dans la SS pour découvrir de l'intérieur l'horrible machinerie. Ils ont dit qu'il ne croyait pas à l'existence de Gerstein. C'est ainsi que les avocats de L. Poliakov ont fait défiler, à la barre des témoins, des étrangers tels que le baron suédois von Otter qui ont raconté, chacun à son tour, que pendant la guerre ils avaient personnellement rencontré Gerstein et que ce dernier leur avait fait d'horribles révélations sur les agissements de ses compatriotes allemands. Aucun de ces étrangers n'a, soit dit en passant, montré un document quelconque qu'il aurait rédigé juste après sa rencontre avec cet étrange SS ; ces comptes rendus ont fort probablement été rédigés et il serait du plus haut intérêt de les examiner pour voir d'une part ce que Gerstein avait bien pu raconter à chacun et ce que chacun pensait à l'époque, en pleine guerre, des dires de Gerstein et du personnage même de Gerstein.

Et c'est ainsi que Léon Poliakov a gagné son procès. Dans son jugement le tribunal a, en effet, déclaré que M. Poliakov avait été « animé du désir passionné et légitime d'informer le public sur une période et des faits particulièrement tragiques de l'histoire contemporaine » et que M. Poliakov avait « pu, sur des points de détail, enfreindre la rigueur scientifique sans que pour autant il soit permis d'affirmer qu'il est un manipulateur ou un fabricant de textes ».

Le professeur Faurisson a été présent à ce procès et à ce seul procès. Pas un instant, il n'a vu le tribunal demander à Léon Poliakov d'où il avait tiré ses « quatre-vingt-treize mètres carrés » et cent autres fabrications.

Les juges ont été MM. Quilichini, Cabié et Boyer-Chammard. Les peines prononcées contre le professeur Faurisson ont été les suivantes : un franc de dommages-intérêts, deux mille francs d'amende pour son éditeur (Pierre

Guillaume), deux mille francs d'amende pour lui-même, huit mille francs d'insertion dans la presse et, comme dépens, 462,34 F et 124,22 F. Le total se monte ainsi à 12.587,56 F.

## **2. Le procès que lui intentaient le MRAP et l'Amicale d'Auschwitz (l'affaire de la phrase de soixante mots)**

Le 24 février 1981, le MRAP ainsi que l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie déposaient plainte contre le professeur Faurisson pour diffamation publique envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Bref, ils l'accusaient d'avoir diffamé la communauté juive. En effet, le 17 décembre 1980 il avait prononcé une phrase de soixante mots sur les antennes de la station de radio *Europe n° 1*. Cette phrase avait été soigneusement préparée. Elle résumait son opinion sur le mensonge des «chambres à gaz» et sur les conséquences de cet énorme mensonge. A la radio, il la faisait précéder d'un avertissement pour dire qu'aucun de ces soixante mots ne lui était dicté par une sympathie ou une antipathie politiques. Voici cette phrase qui allait lui coûter des millions de francs:

« Les prétendues "chambres à gaz" hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand – mais non pas ses dirigeants – et le peuple palestinien tout entier. »

Il convient de voir dans cette phrase de soixante mots un ensemble indissociable. De même que pour les sionistes, «chambres à gaz» et «génocide» forment une seule et même vérité (le crime serait le «génocide» et l'instrument parfait de ce crime parfait serait les «chambres à gaz»), de même, pour lui, «chambres à gaz» et «génocide» forment un seul et même mensonge, un mensonge à classer au point de vue historique parmi tous ceux que la propagande de guerre a fabriqués depuis l'aube des temps. Le plus récent mensonge historique auquel on puisse comparer celui qui nous intéresse ici est celui de la première guerre mondiale sur la «barbarie teutonne» avec ses prétendues usines où la chair humaine était transformée en savon ou en engrais. Quant à la gigantesque escroquerie politique permise par le mensonge des «chambres à gaz» et du «génocide», elle a eu de multiples bénéficiaires à commencer par le bloc des Alliés (y compris nos alliés soviétiques) instituant en un seul mouvement le procès à grand spectacle de Nuremberg et le partage du monde à la convenance des vainqueurs, sûrs de leur bon droit et certains d'avoir écrasé une bête immonde avec laquelle ils ne



pouvaient avoir aucun point commun, car, eux, ils n'avaient institué aucun «génocide» ni rien de comparable aux horribles «chambres à gaz», instruments d'un meurtre gigantesque froidement et scientifiquement calculé. Il ne fait cependant guère de doute que le principal bénéficiaire du mensonge a été le sionisme international qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'efforça de créer un état hébreu et n'y parvenait pas encore malgré le succès obtenu durant la première guerre mondiale avec la «déclaration Balfour». Ce que les sionistes avaient commencé d'obtenir au cours de la première guerre mondiale, ils allaient l'obtenir complètement à l'issue de la seconde guerre mondiale. Les Nations Unies, considérant que des souffrances qui avaient été sans aucun précédent historique (le «génocide» et les «chambres à gaz» étaient en effet sans précédent au point qu'on avait dû créer le mot de «génocide») autorisaient une réparation de caractère exceptionnel, découpaient une partie du globe terrestre pour en faire donation à un groupe de sionistes internationaux et cela sans guère se soucier de l'opinion des occupants de cette terre promise. Ainsi fut fondé l'État d'Israël. Quant au «sionisme international», il n'est pas une expression vide de sens. Le sionisme international est même officiellement représenté par une instance internationale qui s'appelle le Congrès juif mondial (le mot de «congrès» étant à prendre dans son sens américain de «parlement»). Le président en était pendant la guerre, après la guerre, et jusqu'à une époque récente, Nahum Goldman, lequel a toujours clamé : « Je suis sioniste ».

Le professeur Faurisson dit que Nahum Goldman pour le sionisme international et David Ben Gourion pour l'État d'Israël ont agi en escrocs d'envergure internationale dans leurs pourparlers avec le chancelier Adenauer, pour l'obtention des réparations financières au profit du sionisme international et de l'État d'Israël. En 1976, Nahum Goldman a révélé dans une longue interview pleine de cynisme de quelle façon lui-même et Ben Gourion avaient agi avec un Adenauer soit réduit à l'impuissance, soit consentant. Tout le monde devrait lire et méditer cette longue interview telle qu'elle est parue dans l'hebdomadaire français *Le Nouvel Observateur* du 25 au 29 octobre 1976<sup>1</sup>. Le professeur donnait ces références dans un article publié en 1979 et reproduit en note 61 de la page 212 du livre de Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique ?* paru en 1980. C'est au cas précis de Ben Gourion et de Nahum Goldman qu'il faisait allusion lorsque le 17 décembre 1980 il parlait de l'État d'Israël et du sionisme international. Nous défions un lecteur de garder son sang-froid devant cette interview : un homme d'affaires y explique avec une extraordinaire fatuité comment il a conduit son affaire, l'argent qu'il en espérait d'abord, puis l'argent qu'il a obtenu grâce à son habileté, les moyens de pression utilisés, etc.

---

1. N. Goldman, « Nahum Goldman : au nom d'Israël ».

Le professeur Faurisson ne s'en prenait pas aux juifs. Sionisme et judaïsme sont deux réalités distinctes. On peut être sioniste sans être juif et on peut être juif sans être sioniste. On peut être antisioniste sans être contre les juifs. Son avocat a insisté sur le fait qu'il n'y avait dans sa phrase de soixante mots aucune imputation concernant les juifs ou portant atteinte à la considération de la communauté juive, laquelle ne doit pas être confondue avec l'État d'Israël ou le sionisme international.

S'il en avait eu le loisir à la radio dans la courte émission qui lui avait été accordée et où il était constamment interrompu par les attaques de l'interviewer, il aurait même pu ajouter que, pour lui, figuraient parmi les victimes «non principales» du mensonge les jeunes générations juives élevées dans une sorte de religion pleine de haine et d'inventions affreuses. Il aurait pu dire que les juifs ne sont pas plus responsables que beaucoup d'autres du mensonge des «chambres à gaz»; ils n'étaient pas mieux armés que les autres pour déceler la supercherie. La croyance dans les «chambres à gaz» a été si universelle que même les déportés pouvaient ne pas soupçonner le caractère fallacieux de la rumeur des «chambres à gaz». Le mythe des «chambres à gaz» et du «génocide» a été universellement admis parce qu'il fournissait une explication facile et rassurante pour l'humanité au sortir de la plus grande boucherie de l'Histoire.

Mais pour le tribunal rien de ce que le professeur Faurisson pouvait avoir exactement écrit, ni rien de ce qu'il pensait ou pouvait penser en réalité ne semble avoir eu d'importance. Il n'a pas pu assister à ce procès. Comme il le craignait, l'atmosphère en était hystérique et la salle était en bonne partie constituée de "tricotieuses". Le journal de gauche *Libération* a dénoncé pour sa part cet état de fait, lequel n'a provoqué aucune intervention de la part du président du tribunal.

Dans son jugement, le tribunal affirme que «la simple lecture de la phrase poursuivie énonce des imputations de faits déterminés qui portent gravement atteinte à l'honneur et à la considération des Juifs».

Cependant, le tribunal a humblement commencé par affirmer qu'il ne lui appartenait pas de dire si les «chambres à gaz» et le «génocide» avaient existé ou non. Sa phrase est exactement la suivante: «Le Tribunal entend préciser qu'il ne lui appartient pas de confirmer l'Histoire ni par conséquent de prendre parti sur les thèses développées par le prévenu».

Les juges ont été, comme pour le procès Poliakov, MM. Quilichini, Cabié et Boyer-Chammard. Les peines prononcées contre le professeur ont été les suivantes: quatre mille francs d'amende, six mille francs plus six mille francs de dommages-intérêts, quatre mille francs plus quatre mille francs de publication dans les journaux, et comme dépens, 455,15 F + 144,60 F. Mais surtout, fait qui paraît sans précédent, le tribunal ordonnait la lecture du jugement sur les antennes de la radio d'*Europe n°1* et de la télévision au cours d'un journal télévisé. Le tribunal ne donnait aucune

autre précision. Les précisions qu'il n'a pas données, nous les donnons ici au lecteur. La lecture du jugement exigerait environ dix minutes. Sur *Europe n°1* où la publicité à l'heure de l'émission considérée coûte quarante mille francs la minute, il aurait à payer environ quatre cent mille francs. Sur la première chaîne de télévision, à l'heure du journal télévisé, la minute de publicité revient à deux cent soixante-six mille, ce qui fait qu'il aurait à payer deux millions six cent soixante mille francs. Le total des condamnations de ce seul procès s'élève donc ainsi à 3.088.599,75 F.

### **3. Le procès que lui intentait la LICRA (toujours à propos de la phrase de soixante mots)**

Il s'agit en fait du même procès que le précédent. Le plaignant est cette fois-ci la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme. Le directeur de la LICRA, M. Jean Pierre-Bloch, avait très vivement attaqué le professeur Faurisson sur les antennes de la radio *Europe n° 1*. Il l'avait notamment accusé d'être vraisemblablement payé par Kadhafi! Et c'est justement en raison de la violence des attaques portées contre sa personne qu'il avait obtenu de passer le lendemain à *Europe n° 1*. La LICRA, elle, obtenait sa condamnation pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale.

Les juges ont continué d'être MM. Quilichini, Cabié et Boyer-Chammard. Les peines prononcées contre le professeur ont été les suivantes : une amende de cinq mille francs réduite à mille francs en vertu du précédent jugement ; quatre mille francs plus deux mille francs de dommages-intérêts ; quatre mille francs plus quatre mille francs plus quatre mille francs de publication et, comme dépens, 155,92 F et 144,60 F. Le tribunal ordonnait la lecture du jugement sur les antennes de la radio *Europe n° 1*, soit environ quatre cent mille francs. Enfin, il était condamné à trois mois de prison avec sursis. Là encore le tribunal déclarait : «Le Tribunal entend préciser qu'il ne lui appartient pas de confirmer l'Histoire, ni par conséquent de prendre parti sur les thèses développées par le prévenu.» Le total des condamnations de ce seul procès s'élève donc ainsi à 419.300,52 F.

On aura remarqué que pour la même phrase de soixante mots le professeur Faurisson est condamné à deux reprises malgré la règle *non bis in idem*.

### **4. Le procès civil que lui intentaient la LICRA, le MRAP, l'Amicale d'Auschwitz et six autres associations**

Ce quatrième jugement était rendu le 8 juillet 1981. Le débat s'était déroulé devant un tribunal civil et le professeur n'avait donc pas le droit d'y prendre la parole. Ce jugement était le plus attendu de tous. Il était en fait attendu depuis plus de deux ans. Pendant tout ce temps-là, les neuf associations et, en particulier, la LICRA n'avaient épargné ni leur temps, ni leur argent, ni leur sueur, pour essayer de découvrir ce que le professeur mettait les exterminationnistes au défi de trouver, c'est-à-dire une preuve, une seule preuve matérielle de l'existence passée d'une seule «chambre à gaz». Des fours crématoires ont été utilisés dans certains camps ; il en subsiste mille preuves matérielles. C'est une preuve matérielle de ce genre – et une seule – qu'il demandait qu'on lui trouve afin de lui prouver l'existence d'une seule

«chambre à gaz» hitlérienne. Peine perdue ; au bout de deux ans, c'était pour la partie adverse un fiasco complet. A la place de cette seule preuve, la partie adverse nous inondait d'un flot de papiers et de paroles en l'air comme par exemple le faux témoignage d'un Martin Gray. Ce procès était le seul qui fût susceptible de porter sur le fond de la question historique. Et le professeur Faurisson ne pouvait y prendre la parole ! Tout allait se passer par procédure écrite et par l'intervention d'avocats.

Les neuf associations l'avaient attaqué en réparation pour un curieux motif : celui de «dommage». Il était accusé de leur avoir causé un «dommage» par son opinion sur le mensonge des «chambres à gaz», telle que cette opinion était apparue dans *Le Matin de Paris* et *Le Monde* à la fin de 1978 et au début de 1979. Ces associations affirmaient qu'il avait «volontairement faussé la présentation de l'Histoire» et qu'il avait «tronqué certains témoignages tels que celui de J. P. Kremer»; elles l'accusaient également d'avoir écarté sans justification sérieuse un certain nombre de preuves jusqu'ici retenues par des instances judiciaires. Elles attendaient du tribunal qu'il déclare que les «chambres à gaz» avaient bien existé et que Faurisson était un «falsificateur».

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail du jugement, tel qu'il a été rédigé par l'un des juges, M. Pierre Drai. Nous n'en retiendrons que deux points essentiels. Le premier point porte sur la qualité du tribunal en matière d'histoire. Là le tribunal est clair. Il déclare : «les Tribunaux [...] n'ont ni qualité ni compétence pour juger l'Histoire». Le second point porte sur un passage d'une lettre que M<sup>me</sup> Olga Wormser-Migot avait adressée au professeur Faurisson le 7 novembre 1977<sup>1</sup>. Cette personne est une spécialiste de l'histoire de la déportation. Elle est d'origine juive. C'est elle qui en 1968 a parlé, dans sa thèse, du «problème des chambres à gaz». C'est elle qui a osé écrire que, malgré tous les témoignages contraires, il n'avait pas pu exister de «chambre à gaz» ni à Ravensbrück, ni à Mauthausen. Cela lui avait valu des ennuis. Le professeur avait été voir cette personne et était entré en correspondance avec elle. Elle l'adjurait de ne pas continuer à s'intéresser au problème des «chambres à gaz». Elle lui faisait valoir qu'il fallait d'abord et avant tout ménager les anciens déportés. L'argument surprend de la part d'une historienne. Pour une historienne, n'est-ce pas la vérité qui devrait compter d'abord et avant tout et non pas le souci de ménager Pierre ou Paul ?

Dans sa lettre du 7 novembre 1977, elle reprenait son argument sous la forme suivante : «L'Histoire se doit d'attendre que le temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur<sup>2</sup>.» Son avocat avait

---

1. Cette lettre est reproduite dans le présent volume, à la page 38.

2. Réponse d'O. Wormser-Migot, à une lettre de R. Faurisson, 7 novembre 1977, reproduite ci-dessus, p. 39.

déposé cette lettre auprès du tribunal. Tous deux pensaient que le tribunal en tirerait peut-être la conclusion que la première spécialiste en France de l'histoire concentrationnaire en était réduite à de bien pauvres arguments en réponse aux questions précises que le professeur posait sur les «chambres à gaz» qui n'étaient pas de Ravensbrück ou de Mauthausen, mais, par exemple, d'Auschwitz ou de Majdanek. Eh bien, tous deux se trompaient, car on peut dire que c'est de cette phrase de M<sup>me</sup> Olga Wormser-Migot que le tribunal allait faire son principal argument contre Faurisson. A la treizième page du jugement, il est en effet écrit: «il est profondément vrai que "l'histoire se doit d'attendre que le temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur".» Dans neuf «attendus» d'un caractère extrêmement vague, le professeur se voyait en fin de compte reprocher par le tribunal d'avoir manqué «aux obligations de prudence, de circonspection objective et de neutralité intellectuelle qui s'imposent au chercheur que [Faurisson] veut être». Des allégations surprenantes de la part du tribunal apparaissent encore sous la forme suivante: «Attendu que [Faurisson] *apparaît vouloir* [souligné par nous] rejeter globalement dans le néant du mythe les souffrances de ceux qui ont subi, par eux-mêmes ou par la disparition de membres de leur famille, les épreuves du régime concentrationnaire – alors qu'ils sont encore vivants pour en témoigner».

Il y a mieux : pour le tribunal, le professeur a «*paru*» faire admettre que les victimes du régime concentrationnaire auraient, de près ou de loin, été les auteurs et les bénéficiaires d'une «gigantesque escroquerie politico-financière»; de plus, il aurait permis «avec une légèreté insigne, mais avec une conscience claire de laisser prendre en charge, par autrui, son discours dans une intention d'apologie des crimes de guerre ou d'incitation à la haine raciale». On ne voit pas ici ceux que le tribunal vise par le mot d'«autrui» et, de toute façon, il ne semble pas que le professeur puisse être tenu pour responsable de ce que Pierre ou Paul font de ses écrits.

Nous en aurons fini en faisant remarquer que sa phrase de soixante mots était pour la troisième fois évoquée ici par un tribunal alors même qu'elle avait été prononcée plusieurs mois après la date de clôture de dépôt des pièces. Nous dirons aussi, d'un autre côté, que le tribunal a déclaré qu'il n'avait «pas à rechercher si un tel discours (celui de Faurisson) constitue ou non une falsification de l'Histoire»<sup>1</sup>.

Nous précisons que M. Boittiaux, représentant du ministère public, a au cours de ce procès pris la parole contre le professeur pour demander sa condamnation.

Les juges ont été MM. Caratini, Draï et Martzloff. Les peines prononcées contre le professeur ont été: un franc de dommages-intérêts et trois fois vingt mille francs de publication dans deux journaux et une revue. Le total s'élève

---

1. Or, la LICRA l'avait bien assigné pour falsification de l'Histoire !

donc ici à soixante mille et un francs, sans compter les frais, non précisés dans le jugement.

En conclusion, le jugement qui était destiné à persuader la France et le monde entier de ce que les «chambres à gaz» auraient existé ne comportait aucune réponse sur ce point, ni aucun argument technique ou historique; il ne parvenait à mettre en évidence aucune falsification ni même aucune erreur de Faurisson. Les seuls arguments employés contre Faurisson étaient ou bien vagues, ou bien d'ordre moral ou sentimental, avec tout l'arbitraire qui peut se déployer dans de pareils cas.

Signé: Quelques nouveaux amis de Robert Faurisson

\*\*\*

26 novembre 1981

### **Walter Laqueur et la rumeur des «chambres à gaz»**

Walter Laqueur est directeur de l'Institut d'histoire contemporaine à la Wiener Library de Londres. En 1980, il a publié *The Terrible Secret*. Le secret en question serait celui de l'«holocauste» des juifs que Hitler aurait voulu tenir caché. Mais, fait remarquer l'auteur, Hitler n'a pas réussi dans son entreprise. Dès l'été 1942, tout le monde savait ou pouvait savoir. Et c'est ainsi que W. Laqueur entend prouver l'existence d'une rumeur et, en même temps, dénoncer le scepticisme général avec lequel cette rumeur a été reçue. Son livre est paradoxal: il est écrit par un exterminationniste, c'est-à-dire par quelqu'un qui croit que l'extermination systématique des juifs (ou «génocide») a été recherchée par Hitler, mais plus on se plonge dans la lecture de *The Terrible Secret* et plus on a l'impression qu'un révisionniste pourrait l'avoir écrit en maints endroits.

Selon l'auteur donc, tout le monde ou presque tout le monde aurait dû savoir l'existence des «chambres à gaz» et y croire bien avant la fin de la guerre. Or, personne ou presque personne de ceux qui ont été informés n'a voulu y croire. Comment se fait-il, demande l'auteur, que les plus hautes instances alliées n'aient pas ajouté foi à ce qui leur était rapporté de toute part ? W. Laqueur n'a pas de réponse. Il parle étrangement d'un «syndrome de dénégation». Il dénonce l'aveuglement non seulement des neutres, de la Croix-Rouge, du Vatican, mais aussi des Alliés et bien souvent des juifs eux-mêmes, y compris des juifs établis en Palestine. Grâce à une foule d'exemples, il prouve que les rumeurs sur les atrocités allemandes sont allées s'amplifiant durant toute la guerre. L'Allemagne ne pouvait en empêcher la multiplication et il semble à vrai dire que Goebbels s'en soit peu soucié.

Il faudrait plusieurs pages pour énumérer les noms de ceux qui, dans le camp allié, ont refusé de croire à ces rumeurs, ainsi que les termes employés pour

exprimer le scepticisme général. A ceux qui venaient parler des atrocités allemandes telles que «chambres à gaz» ou exterminations diverses, on répondait qu'il s'agissait de rumeurs, de pures spéculations, d'inventions de la propagande de guerre. On relève, par exemple: «Vous exagérez un peu votre propagande anti-allemande<sup>1</sup>»; ces histoires sont «indignes de confiance<sup>2</sup>», ce sont des «mensonges de propagande comparables par leurs dimensions à ceux de Goebbels<sup>3</sup>», des «histoires d'horreurs<sup>4</sup>», «fantastique<sup>5</sup>», «exagérations<sup>6</sup>», «de folles rumeurs inventées par des craintes juives<sup>6</sup>», «une propagande incroyable et exagérée de la part d'un peuple qui souffre<sup>7</sup>», «Cher Mr Storch, en matière de propagande, nous en savons plus que vous<sup>8</sup>», «marchands de panique<sup>9</sup>», etc. Certes Churchill, Roosevelt, Benès ou Pie XII ne restaient pas insensibles à l'émotion des messagers mais ils ne semblent pas les avoir entièrement crus. «Je ne vous crois pas», dit le juge Frankfurter à Jan Karski<sup>10</sup>, venu lui raconter ce qu'il prétend avoir vu au camp de Belzec en Pologne.

A plusieurs reprises, W. Laqueur reconnaît lui-même que les rumeurs de la seconde guerre mondiale ressemblaient parfois étrangement aux fausses rumeurs de la première guerre mondiale. Il en donne un exemple à la page 9 de son ouvrage où il écrit: «En mars 1916, le *Daily Telegraph* rapportait que les Autrichiens et les Bulgares avaient tué sept cent mille Serbes par le moyen de gaz asphyxiants». Il ajoute: «Il est probable que certains lecteurs se rappelaient ces histoires (inventées de toutes pièces) quand, en juin 1942, le *Daily Telegraph* fut le premier à rapporter que sept cent mille juifs avaient été gazés». Le plus curieux est que W. Laqueur ne nous indique pas le moindre critère pour distinguer le vrai et le faux. Pour lui, le *Daily Telegraph* mentait en 1916 et disait la vérité en 1942. Un esprit scientifique ne devrait-il pas ici traiter de la même façon ces deux informations ?

Il n'existe peut-être pas de livre qui, mieux que celui de W. Laqueur, nous montre où, quand et comment a pris forme le mythe des «chambres à gaz» et du «génocide». La rumeur semble avoir pris naissance dès la fin de 1941 dans certains milieux juifs slovaques ou polonais. De là, elle atteint la Grande-Bretagne et les États-Unis, en particulier par l'intermédiaire de milieux sionistes très actifs qui, en Suisse, notamment à Genève et à Berne, inondaient de leurs lettres, télégrammes ou appels téléphoniques les plus hautes instances sionistes de Grande-Bretagne et des États-Unis, lesquelles à leur tour alertaient ou essayaient d'alerter les autorités britanniques ou américaines. Un des personnages les plus agissants semble avoir été Gerhard Riegner, secrétaire à Genève du Congrès juif mondial. Il avertissait aux

---

1. W. Laqueur, *The Terrible Secret*, p. 113.— 2. *Id.*, p. 121. — 3. *Id.*, p. 90. — 4. *Id.*, p. 90. — 5. *Id.*, p. 98. — 6. *Id.*, *passim*. — 7. *Id.*, p. 116. — 8. *Ibid.*. — 9. *Id.*, p. 133. — 10. *Id.*, p. 237.



États-Unis le rabbin Stephen Wise, président du Congrès juif mondial, lequel à son tour tentait d'agir sur Roosevelt ou sur son entourage.

W. Laqueur souligne le paradoxe: on s'est mis à croire vraiment aux «chambres à gaz» et au «génocide» à partir de la découverte des horreurs de Bergen-Belsen. Ce camp, ainsi que le note l'auteur avec raison n'était pas à proprement parler un camp de concentration mais, en bonne partie, un camp pour malades. Ce camp avait été ravagé par le typhus à la fin de la guerre et ce que les Alliés allaient y découvrir, c'était précisément des amas épouvantables de typhiques soit morts, soit moribonds. Il n'en fallut pas plus pour que s'accrédite l'idée que les Allemands avaient organisé l'élimination systématique de peuples entiers par le gaz. C'est là un phénomène de suggestion collective.

W. Laqueur apporte une autre contribution à l'histoire révisionniste quand dans un long chapitre il montre à quel point l'Allemagne et les pays que celle-ci occupait n'étaient pas isolés du reste du monde. De nombreuses ambassades ou légations de pays neutres ou de pays qui étaient alliés à Hitler (sans pour autant être à sa botte) répandaient à travers le monde un flot d'informations touchant à tous les aspects de la vie civile ou militaire. D'autre part, les Alliés avaient très tôt déchiffré les codes de la SS, de la SD et même des chemins de fer allemands. A la seule ambassade britannique de Stockholm, trente personnes, dont la plupart étaient juives<sup>1</sup>, dépouillaient les journaux et nouvelles en provenance de Pologne. Un flot de juifs<sup>2</sup> pouvait encore quitter l'Europe occupée et, par exemple, à partir de 1942, le gouvernement roumain ne s'opposait plus en principe à l'émigration. Les liaisons avec Londres étaient innombrables grâce à une résistance polonaise très active. Les leaders juifs slovaques<sup>3</sup> étaient en relations téléphoniques fréquentes avec les représentants juifs établis en Suisse. Beaucoup de liaisons se faisaient aussi par Istanbul ou, à un moindre degré, par l'Espagne. Aussi, penserons-nous, pour notre part, que si Hitler avait installé au cœur de son empire une énorme entreprise de destruction des juifs par les gaz, cela se serait su et W. Laqueur serait aujourd'hui en mesure de nous apporter des preuves de l'existence de cette entreprise au lieu de nous livrer une somme de rumeurs répétitives dont beaucoup ne se différenciaient pas des rumeurs de la guerre de 1914-1918.

Il y a chez W. Laqueur beaucoup d'ingénuité. L'idée ne lui est pas venue au cours de son enquête qu'il avait en mains la preuve que «chambres à gaz» et «extermination systématique» n'avaient pas plus de consistance réelle que bien d'autres «informations» glanées çà et là sur l'ébouillement des juifs ou leur électrocution ou leur mise à mort par de la chaux vive ou leur

---

1. W. Laqueur, *The Terrible Secret*, p. 104.

2. *Id.*, p. 166

3. *Id.*, p. 188.

transformation en engrais, en savon ou en lubrifiants. Car ces «témoignages» figurent au même titre que «chambres à gaz» et «génocide» dans les milliers de rapports qui circulaient pendant la guerre sur le compte des Allemands. Elles auraient pu devenir la vérité officielle d'aujourd'hui et si les «chambres à gaz» l'ont en quelque sorte emporté dans ce concours de ragots, ce ne peut être que pour des raisons de circonstances.

La démarche d'esprit de W. Laqueur est sensiblement comparable à celle du fondateur d'Amnesty International. Sean McBride, lui aussi, part du principe intangible et tabou que les «chambres à gaz» ont existé, puis il se rappelle que, pendant la guerre, il a eu en mains des documents mentionnant l'existence de camps d'extermination mais, à l'époque, ces documents ne lui apparaissaient pas très convaincants. Il se reproche aujourd'hui son scepticisme d'alors. Il ne lui vient pas à l'idée que ce scepticisme pouvait valoir mieux que la foi qu'on lui a inculquée après la guerre. Je crois utile de citer un long fragment d'un article de S. McBride paru dans *Le Monde* du 13 février 1981, sous le titre de «L'avertissement». On y verra en réduction et sous une forme simplifiée toute la démarche intellectuelle de W. Laqueur et tout son livre en quelque sorte. Voici ce qu'écrivait Sean McBride :

« Au milieu de la deuxième guerre mondiale, j'entretenais des relations extrêmement amicales avec l'ambassadeur des États-Unis en Irlande, David Gray, un intime de Roosevelt. Un jour je le vis perplexe. – J'ai reçu du Département d'État, me dit-il, des documents troublants qui font état d'une politique d'extermination menée par les nazis dans des camps spécialement aménagés à cet effet. – Je regardais les papiers qu'il détenait et, ce qui est évidemment le plus atroce, je dois l'avouer, c'est qu'ils n'apparaissaient pas très convaincants. Mes démarches pour obtenir davantage de précisions, puis pour alerter l'opinion, se heurtèrent à l'indifférence et au scepticisme. Ceci est resté pour moi fondamental : le génocide le plus monstrueux de l'histoire de l'humanité avait pu se développer durant cinq années dans l'ignorance la plus totale. »

Le fondateur d'Amnesty International se reproche de n'avoir pas cru, tandis que W. Laqueur reproche, lui, à la planète entière de n'avoir pas cru. Tous ces reproches sont de trop. Il convenait de ne pas croire. Les prétendus documents n'avaient rien de convaincant. C'est ce qui saute aux yeux d'un lecteur non prévenu. C'est ce qui saute à la vue du livre de W. Laqueur : «chambres à gaz» et «génocide» étaient et sont de l'ordre du mythe historique. Walter Laqueur en fait involontairement la démonstration. A ce titre, son ouvrage constitue une sorte de curiosité psychologique.

*Note de la Rédaction:* «*Le terrifiant secret*» vient de paraître aux éditions Gallimard.

---

[Publié dans *Rivarol*, 26 novembre 1981, p. 7. La rédaction a donné comme titre: «*Révisionniste*» sans le vouloir.]

# 1982

24 février 1982

## Lettre à M. Roger Bruge *Le Républicain lorrain*

Cher Monsieur,

Je vous remercie bien de votre lettre du 21 reçue ce matin même.

De diverses sources j'ai appris l'existence de *Sachso* mais je n'ai pas le livre ; j'aimerais bien le lire.

Il n'a jamais existé de «chambre à gaz» homicide à Oranienburg-Sachsenhausen. Tous les historiens sans exception partagent l'opinion exprimée par le Dr Martin Broszat, de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, dans la fameuse lettre de *Die Zeit* du 19 août 1960, intitulée «Keine Vergasung in Dachau». Broszat qui est un exterminationniste convaincu – au moins en apparence – dit expressément qu'il n'y a eu aucun gazaged'êtres humains ni à Dachau «ni en aucun point de l'*Altreich*». L'*Altreich*, je vous le rappelle, est l'Allemagne dans ses frontières de 1937<sup>1</sup>. Voyez la thèse d'Olga Wormser-Migot (*Le Système concentrationnaire nazi...*) à la page 541, en note. Téléphonnez au Centre de documentation juive contemporaine, 17, rue Geoffroy-l'Asnier (4<sup>e</sup>). 277.44.72. La «chambre à gaz» d'Oranienburg est l'une des toutes premières à avoir fait fiasco après la guerre. Je constate qu'on tente de la ressusciter aujourd'hui. Quel désarroi tout de même ! Vous m'écrivez que la légende d'une des photos dit ceci : «Un des bourreaux du camp, Paul Sakowski, répète devant un officier de la commission d'enquête soviétique, en 1945, les gestes qui déclenchaient la mort dans la chambre à gaz.» Vous ajoutez que dans la légende de la photo du bas on dit que, «d'un coup de paume sur un percuteur, il brise l'ampoule de Zyklon B dont les vapeurs mortelles se répandent à l'intérieur.» Or, le Zyklon B n'a jamais existé en ampoule. Le Zyklon B est un absorbant d'acide cyanhydrique sur base poreuse inerte – la terre d'infusoire – et qui libère l'acide cyanhydrique au contact de l'air. Il existe sous trois formes : «ER-CO» : *kleine blaue Würfel*: petits dés bleus [j'en possède chez moi]; DIA-GRIESS : *eine rotbraune körnige Masse*: une masse granuleuse rouge-brun; DISCOIDS : *Holzfaserscheiben*: fibres de bois en forme de disques [un peu comme des ronds de bière]. Je pense que le dénommé Sakowski montrait

---

1. Voy. mon *Mémoire en défense*, p. 181-184, «La révision de 1960...», reproduit dans le présent volume à la page 8.

comment on soumettait les soldats allemands à l'épreuve de la chambre à gaz. Dans toutes les armées du monde, on utilise les chambres à gaz pour l'entraînement au port du masque à gaz. On utilise alors des gaz quasi inoffensifs (libérés justement par percussion ou encore par bris d'ampoule) par rapport au HCN, aisément ventilables après l'opération, ne nécessitant aucune installation sophistiquée. A Montlhéry, près de Paris, vous avez ainsi une petite chambre à gaz pour l'entraînement des recrues. Je ne vous apprendrai certainement pas que les officiers de l'armée française qui s'occupaient de ce genre d'entraînement étaient autrefois des «officiers Z». En allemand, de telles chambres à gaz s'appelaient *Gasraum* ou *Gaskammer*, tout comme les autoclaves de désinfection (en général de 10 m<sup>3</sup>). Le jour venu, si cela vous intéresse, je vous montrerai ma documentation sur ces sujets et en particulier un petit livre de soixante-sept pages publié à Berlin en 1943 (publication officielle) par le Dr Franz Puntigam et intitulé *Blausäuregaskammern für Fleckfieberabwehr* (chambres à gaz à l'acide cyanhydrique pour la défense contre le typhus).

En France, aujourd'hui, c'est la société ANPA, 18 rue Goubet (19<sup>e</sup>) qui distribue le Zyklon. Vous pourriez demander au téléphone M. Martin (200.67.01). L'homme est exaspéré par ces histoires de Zyklon B mais si vous vous y prenez bien il consentira peut-être à vous parler.

[...]

\*\*\*

12 mars 1982

### **Les cheveux d'Auschwitz**

Une certaine Ruth Abram-Rosenthal vient d'écrire dans le journal hollandais *Handelsblad NRC* du 6 mars 1982, sous le titre «En Pologne l'antisémitisme continue de vivre» :

«Des écoliers qui visitent les anciens camps de concentration tels ceux de Treblinka, Birkenau et Sobibor reçoivent des brochures où ils peuvent lire que les gazages sont des inventions juives. On suggère aux enfants, lors d'une visite prochaine chez le coiffeur, d'envoyer leurs cheveux coupés à l'instance commémorative d'Auschwitz pour que celle-ci puisse les ajouter à sa fallacieuse collection de cheveux.»

Personnellement, pour des raisons que je n'ai pas envie de développer ici, je dirais que la journaliste hollandaise a été la victime d'une provocation; ou peut-être sait-elle fort bien qu'il s'agit d'une provocation et que cela l'arrange de chercher à nous faire croire que des antisémites polonais seraient à l'œuvre. En revanche, ce qui est sûr, c'est que la collection de cheveux présentée derrière l'une des vitrines du musée d'État d'Auschwitz est bel et bien fallacieuse. En effet, tout ou partie de ces cheveux rassemblés en 1945 ne

venait pas des camps d'Auschwitz ou de Birkenau mais... d'une usine de tapis et peluches, sise à Kietrz ! Cette ville de Kietrz se situe, à vol d'oiseau, à environ quatre-vingt-dix kilomètres à l'ouest d'Auschwitz, à proximité de la frontière tchécoslovaque. Une expertise polonaise du 27 mars 1947 portant sur quatre kilos deux cents de cheveux saisis dans cette fabrique permettait de découvrir des traces d'acide cyanhydrique dans des cheveux ainsi décrits : « *de teintes peu variées : blond foncé, châtain pour la plupart, certains légèrement grisonnants* ». Cette présence d'acide cyanhydrique était normale puisque, aussi bien, l'usine devait désinfecter les cheveux avant d'en faire des tapis ou des peluches et que les Allemands, comme beaucoup d'autres peuples, avant et après la guerre et encore aujourd'hui, utilisaient ou continuent d'utiliser le Zyklon B (qui est un absorbant d'acide cyanhydrique) quand il s'agit de désinfecter quelque matériau que ce soit et surtout des cheveux, avec leurs impuretés, leurs poux et leurs lentes. Mais le fameux juge d'instruction Jan Sehn, de Cracovie, célèbre pour avoir interrogé Rudolf Höss et bien d'autres Allemands responsables du camp d'Auschwitz, s'empressa d'y voir une preuve de crime. Il fit saisir ces cheveux et les proposa au directeur du musée d'Auschwitz qui les accepta. De Cracovie, le 6 mai 1947, Jan Sehn écrivait à la Commission centrale d'investigations sur les crimes allemands en Pologne (lettre n° 366-47) :

« Je considère comme le moyen le plus sûr d'assurer la conservation de ces cheveux leur remise au musée national d'Auschwitz, ce qui garantira leur conservation dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement et permettra pendant longtemps de s'en servir, si besoin est, comme preuve matérielle [contre les accusés].

« Je me suis entendu à ce sujet avec M. Wasowicz, directeur du musée, qui s'est déclaré prêt d'en assurer, par ses propres moyens, le transport de Kietrz à Auschwitz pour les garder, d'une part, comme objets d'exposition, et, de l'autre, comme éléments de preuves susceptibles de servir à l'avenir. »

Et c'est ainsi, pensera le touriste d'Auschwitz, que la magnifique tresse blonde qui trône au milieu du tas de cheveux qu'on lui présente aujourd'hui comme ayant appartenu à des femmes « *gazées* » peut très bien avoir appartenu à une Silésienne allemande qui aurait sacrifié sa chevelure à l'effort de guerre allemand.

De toute façon, ces étalages muséographiques de cheveux, de lunettes, de blaireaux, de chaussures, de béquilles n'ont pas grand sens. Dans toute l'Europe en guerre, chez tous les coiffeurs, on faisait de la récupération de cheveux. On « *récupérait* » d'ailleurs et on rassemblait dans toutes sortes de dépôts toutes sortes de matériaux ou d'objets. Dans les usines, dans les prisons, dans les camps de travail ou de concentration, on utilisait une main-d'œuvre considérable pour le traitement ou le retraitement de ce qu'on avait

récupéré. Certains camps de concentration contenaient de véritables usines de fabrication de chaussures ou de vêtements. Aujourd'hui, le touriste abusé se voit présenter tous ces objets comme autant de preuves de la barbarie allemande. Il est sûr que certains de ces objets ont pu appartenir à des internés dépouillés après leur mort. Mais il en allait de même pour les dépouilles des populations civiles allemandes recueillies, après chaque bombardement, par des équipes d'internés conduites sur les lieux à déblayer. Il en allait de même pour les dépouilles des soldats allemands concentrés dans des dépôts militaires.

L'Allemagne était engagée dans un formidable conflit et subissait un blocus presque total. On essayait de gâcher le moins possible et de récupérer le plus possible.

Mais le touriste est si facile à tromper. Pourquoi ne pas en profiter ? C'est un rêveur. Nourrissons ses rêves, n'est-ce pas, surtout s'ils sont malsains. D'Auschwitz, qui fut un lieu de souffrances et de drames, les communistes polonais ont fait une sorte de Disneyland.

\*\*\*

30 avril 1982

### **Exposition de la déportation 1933-1945 Remarques sur cette exposition**

Cette exposition se tient sous l'égide du ministère des anciens combattants et plus précisément de la Commission de l'information historique pour la Paix. Actuellement (fin avril-début mai 1982) elle occupe l'Esplanade du Trocadéro. Elle est appelée à parcourir la France entière. Elle montre certaines des horreurs de l'histoire des camps de concentration (uniquement allemands) mais – fait curieux – elle commence à laisser soupçonner aux visiteurs que les prétendues chambres à gaz homicides pourraient bien n'être qu'un mythe. Nous avons relevé toutes les photographies qui portent pour légende «chambres à gaz» et voici tout ce que nous avons trouvé :

#### ***Panier électronique sans numérotation intitulé La mort. La Libération.***

##### ***Photo 01. La chambre à gaz du Struthof.***

On n'aperçoit en fait que le petit bâtiment qui est censé contenir, dans une de ses parties, une chambre à gaz homicide. Depuis que, dans le journal *Libération* à la fin de 1978, le professeur Faurisson a invité chaque Français passant près de Strasbourg à faire un tour au Struthof pour voir de ses yeux l'absurdité de cette prétendue chambre à gaz homicide, aucune visite n'est

plus autorisée. Une affiche prétend qu'en raison d'actes de vandalisme la visite n'est possible qu'en la compagnie d'un gardien. Or, si l'on prend la peine d'aller chercher un gardien, on s'entend répondre que «Toute visite est strictement interdite, c'est la consigne». On peut le regretter pour les visiteurs qui auraient l'occasion de voir, comme le disait la plaque intérieure, une «chambre à gaz en état d'origine», une chambre à gaz, il est vrai, où à tous les coups le gazeur aurait été le premier à se gazer. Figurait également à l'intérieur du bâtiment le texte dit de LA confession de Kramer qui fut commandant du camp. Cette confession est absurde. Et ce que le visiteur ignore, c'est que ses géoliers ont obtenu de Kramer une autre confession, tout aussi absurde et totalement contradictoire de la première. Enfin, dans une autre pièce, le petit bâtiment contenait des fosses à choucroute et à pommes de terre baptisées... «fosses à cadavres».

***Photo 02. Intérieur de la chambre à gaz de Mauthausen.***

De la toute petite pièce ainsi nommée à Mauthausen, on ne voit qu'une toute petite partie: quelques pommes de douche et des tuyaux. On remarquera que le dispositif d'ouverture et de fermeture de la tuyauterie se manœuvre de l'intérieur de la pièce: une sorte de gazage en self-service ! Les pommes de douche sont plaquées au plafond et rien ne les raccorde à la tuyauterie mais c'est là un point qui ne peut pas se constater sur la photo.

***Photo 03. Belzec: véhicule servant à asphyxier.***

On ne voit en tout et pour tout qu'une petite partie de l'arrière d'une Volkswagen immatriculée POL 28545 et de la tuyauterie. En fait, là encore il s'agit d'une toute petite partie d'un montage photographique qu'on trouve au complet dans un ouvrage sur le III<sup>e</sup> Reich écrit après la guerre<sup>1</sup> et où la VW est couplée avec un camion, le tout dans la prétendue chambre à gaz d'Auschwitz-I et non à Belzec. Sur le photo-montage original, on apercevait dans la partie gauche l'ombre portée gigantesque et sépulcrale d'une sorte de gestapist à imperméable et à chapeau mou.

***Photo 04. La chambre à gaz de Majdanek.***

On n'aperçoit qu'un mur et une porte, très flous. Le connaisseur des lieux distingue pourtant là le mur et la porte d'une des chambres à gaz de *fumigation* sises à l'entrée du camp de Majdanek et sans rapport avec la photo suivante.

***Photo 05. Intérieur de la chambre à gaz de Majdanek.***

---

1. R. Neumann, *Aufstieg und Untergang des Dritten Reiches*, p. 194-195.



C'est une simple salle de douche! D'ailleurs, aujourd'hui, elle est honnêtement présentée à Majdanek comme une simple salle de douche ! La photo n'est pas du tout prise sous son angle habituel. Elle nous cache qu'à la gauche du photographe se trouve une série de simples vitres donnant sur l'extérieur. Si ces vitres nous étaient montrées, nous nous rendrions compte qu'il ne pouvait pas s'agir d'une chambre à gaz homicide: il suffirait en effet aux détenus de briser les vitres pour que le gaz se répande à l'extérieur, pour que l'air frais s'engouffre à l'intérieur et pour que les détenus sautent par les fenêtres qui sont à hauteur d'homme.

***Panier électronique n° 1 intitulé***  
**– Un régime, l'internement, la déportation –**

Aucune photo de chambre à gaz homicide.

***Panier électronique n° 2 intitulé*** – **Les lieux** –

***Photo 42. Mauthausen. La chambre à gaz.***

Il s'agit de la même photo que la photo n° 2 du panier électronique sans numérotation.

***Photo 73. Neuengamme, la chambre à gaz.***

On n'aperçoit qu'une cour à ciel ouvert entre trois bâtiments ! Depuis 1960 les historiens officiels ont de toute façon déclaré qu'il n'y avait jamais eu de chambre à gaz homicide à Neuengamme, ainsi d'ailleurs que dans tout l'ancien Reich (Allemagne dans ses frontières de 1937).

***Panier électronique n° 3 intitulé***  
**– Les lieux –**

***Photo 08. Sachsenhausen. La chambre à gaz.***

On n'aperçoit qu'un homme vu de dos, ainsi que de la tuyauterie. L'ensemble est flou. *Oranienburg-Sachsenhausen* se trouvait à trente kilomètres de *Berlin* et, pour les historiens officiels, ce camp n'a jamais possédé de chambre à gaz homicide. Cela n'a pas empêché les anciens du camp de prétendre le contraire dans un livre récent intitulé *Sachso*. Ils le prétendent sans fournir la moindre preuve et, notamment, le plan qu'ils ont dessiné du camp ne permet pas de reconnaître où se trouvait précisément cette prétendue chambre à gaz homicide.

***Photo 26. Struthof, chambre à gaz. Extérieur.***

Il s'agit encore une fois de la photo 01 du panier électronique sans numérotation.

***Panier électronique n° 4 intitulé***  
**– Les déportés –**

Aucune photo de chambre à gaz homicide.

**– *Autres remarques* –**

**1.– Sur le Struthof**

Une grande reconstitution sous vitrine représente le camp du Struthof. Remarquez à droite, en bas, le tout petit bâtiment avec sa cheminée extérieure. C'est le bâtiment qui, en une de ses parties, contient la fameuse «chambre à gaz» du Struthof déjà vue à plusieurs reprises.

**2.– Sur Dachau**

Dans la partie droite d'un panneau situé non loin de l'entrée de l'exposition, on lit les mots suivants : *Four crématoire, chambre à gaz (photo prise à la Libération)*. Un déporté est montré entrouvrant la porte n° 2 d'une série de chambres à gaz. Sur la porte, on lit en allemand *Horaires de gazage de... heures à... heures*; puis est dessinée une tête de mort accompagnée des inscriptions suivantes : *Attention ! Gaz ! Danger de mort. Ne pas ouvrir*. Il s'agit à l'évidence de chambres à gaz de désinfection (voyez le tas de vêtements à gauche). D'ailleurs, selon la version des historiens officiels, il n'y a jamais eu de gazages homicides à Dachau.

### 3.- Sur Auschwitz

On remarquera qu'il n'y a aucune photo de la prétendue chambre à gaz homicide d'Auschwitz-I, qui est pourtant visitée chaque année par des centaines de milliers de touristes, polonais et étrangers. Il n'y a non plus aucune photo des ruines des quatre prétendues chambres à gaz homicides d'Auschwitz-II ou Birkenau, qui étaient censées gazer des dizaines de milliers de victimes par jour. Pas de photo, pas de reconstitution, pas de plan, pas de dessins: rien.

Toutefois, parmi les récitants enregistrés au magnétophone, on entend G. Wellers parler très brièvement des chambres à gaz d'Auschwitz. Du même G. Wellers, on trouve sur le sujet une interview écrite, à la page 16 de la revue qui est vendue pour dix francs à l'entrée de l'exposition. Au magnétophone, G. Wellers montre un plan allemand de ce qu'il ose appeler une des chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau. Il n'y a qu'un malheur pour lui, c'est que ce plan porte lisiblement le mot de *Leichenkeller*, qui signifie «cellier à cadavres» ou «salle froide enterrée». Il s'agit, en effet, non pas d'une chambre à gaz homicide, mais d'une chambre froide aux dimensions caractéristiques (trente mètres sur sept), semi-enterrée afin d'être protégée de la chaleur.

Ces plans allemands n'avaient rien de secret. Quant aux commandes de portes étanches au gaz avec un dispositif en caoutchouc et d'un judas, il s'agissait de commandes de portes de chambres à gaz de désinfection (*Entwesungskammer*), comme l'atteste le registre de la serrurerie d'Auschwitz où toute commande était enregistrée et contrôlée.

G. Wellers dit qu'on a trouvé des traces d'acide cyanhydrique sur le système de ventilation de cette pièce. Le fait est tout à fait normal étant donné qu'une morgue peut se désinfecter au Zyklon B (produit à base d'acide cyanhydrique, inventé en 1917 et encore utilisé aujourd'hui dans le monde entier). Et s'il y avait des chambres de désinfection fonctionnant au Zyklon B, il est encore plus normal qu'on ait trouvé de l'acide cyanhydrique dans leur système d'aération !

Un dernier point : G. Wellers parle de quatre chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau actuellement en ruines. S'il s'abstient de mentionner celle que l'on fait visiter intacte à l'entrée du camp principal, c'est peut-être parce que le professeur Faurisson a retrouvé les plans de cette prétendue chambre à gaz homicide et qu'il a pu dénoncer la supercherie : en un premier temps, l'endroit avait été une morgue et, en un second temps, un abri anti-aérien, avec salle d'opération, pour l'hôpital voisin.

D'une façon générale, cette exposition officielle de 1982 marque une évolution intéressante du mythe des chambres à gaz homicides : les fragments que l'on nous montre de prétendues chambres à gaz homicides se font de plus en plus petits. On va vers l'infinitésimal, le zéro, le néant. Déjà beaucoup de

ces chambres à gaz homicides ne sont plus montrées du tout : on se contente de nous en montrer le bâtiment qui est censé les contenir.

*N.B. Le livre de Georges Wellers intitulé Les chambres à gaz ont existé contient douze photographies; pas une ne représente une chambre à gaz homicide.*

\*\*\*

Juin 1982

### **Simon Wiesenthal**

Dans une interview de Georges Suffert que publie votre livraison du 24-30 mai 1982, M. Simon Wiesenthal me met en cause (p. 179) en raison de la visite que je lui ai rendue à Vienne (Autriche) le 27 juin 1978. Je ne lui ai pas «*débité* [ma] *petite histoire* [sur les chambres à gaz]» car je me suis essentiellement entretenu avec lui du sujet sur lequel nous avons eu un échange de correspondance : l'histoire d'Anne Frank et de son arrestateur. Je n'ai pas non plus été «*flanqué dehors avec énergie*». Au terme d'un entretien cordial, j'avais été raccompagné à sa porte avec une politesse toute viennoise, et nous nous étions serré la main. Si j'ai prononcé quelques mots en passant sur les chambres à gaz, j'ai pu me rendre compte que M. Simon Wiesenthal ne connaissait rien à cette époque de mon opinion sur le sujet.

Je déplore par ailleurs que vous ayez publié ma photo, alors que je fais défense à quiconque de publier une photo de moi. La légende qui accompagne cette photo, à côté de celles de Skorzeny et de Mengele, fait de moi un adepte de la violence. Je vous rappelle que, depuis le 16 novembre 1978, je suis au contraire une victime de la violence sous toutes ses formes, y compris sa forme physique.

---

[Publié dans *Le Point*, n° 508, 14 juin 1982, p. 173.]

\*\*\*

15 juin 1982

## Lettre à François Furet et Raymond Aron

Messieurs,

Vous organisez un colloque sur «Le national-socialisme et les Juifs»; ce colloque se tiendra du mardi 29 juin au vendredi 2 juillet 1982 à la Sorbonne et aux Hautes Études.

Dans la revue *L'Histoire* (revue mensuelle éditée par la Société d'édition scientifique), livraison de juin 1982, aux pages 70-71, je lis :

«Il a fallu les secousses passionnelles provoquées par le professeur Robert Faurisson dans l'opinion publique et l'adhésion remportée par lui auprès d'une poignée d'anciens "anarcho-communistes" pour que le doute vienne à planer sur quelques tabous: la comptabilité du génocide, l'existence des chambres à gaz, la volonté d'extermination des nazis à l'endroit des Juifs, etc.»

Je lis encore:

«Si François Furet (maître-d'œuvre de ce colloque) reconnaît que "l'affaire Faurisson" fut le déclic, il compte aller bien au-delà de ce fait de société.»

Je lis enfin :

«La thèse révisionniste [sera étudiée] par Pierre Vidal-Naquet.»

Dès l'annonce publique de ce colloque, j'ai pris contact avec l'un et l'autre d'entre vous. A l'un comme à l'autre, j'ai demandé l'autorisation d'assister à ce colloque. Votre réponse a été un refus immédiat et catégorique. L'un d'entre vous m'a dit qu'il s'agissait d'un refus «non négociable» et l'autre m'a fait remarquer: «Vous comprenez, il y a des vérités qui sont établies pour toujours !» J'ai eu beau rappeler que nos positions sur les prétendues «chambres à gaz» homicides de Hitler et le prétendu «génocide» des juifs seraient présentées au colloque par le plus farouche, le plus violent défenseur des thèses adverses: Pierre Vidal-Naquet qui, depuis trois ans, mène campagne contre ma personne et contre la personne de ceux qui me défendent, vous m'avez fait comprendre que l'hérétique que je suis à vos yeux serait jugé *in absentia* et sans avocat, devant une brochette de procureurs choisis par cooptation. Ces procédés ne risquent-ils pas d'apparaître à la fois sorbonniques et staliniens ? Monsieur Furet a bien voulu me confier à deux reprises qu'il désapprouvait les «persécutions» – c'est là son propre mot – dont j'étais la victime depuis tant d'années. Or, je considère que la tenue de ce colloque à huis clos, suivi d'une conférence de presse de Monsieur Aron, prend la forme d'une nouvelle atteinte à ma liberté d'expression: je pourrais en subir de très graves conséquences sur les plans universitaire et judiciaire. La justice ne manquera pas d'en tirer parti lors du procès civil de septembre.

Actuellement se trouve en délibéré un arrêt à rendre sur un jugement qui me condamne à trois mois de prison avec sursis et à plus de trois millions de francs d'amendes diverses, de dommages-intérêts et de frais d'insertion pour la seule expression de mes idées en matière d'histoire contemporaine.

J'aimerais me tromper sur vos intentions et, envers et contre tout ce que vous m'avez dit jusqu'à présent, je me permets de compter sur une invitation.

Jusqu'ici vous m'avez interdit même une présence muette à votre colloque. Je ne peux pas croire que vous maintiendrez une pareille interdiction.

Je vous prie, Messieurs, de recevoir mes salutations distinguées.

[Ajout manuscrit] P.S. : Monsieur Furet a bien voulu m'accorder un entretien d'une demi-heure. Il m'a dit, au passage, qu'il avait lu l'ouvrage de Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique ?* et qu'il avait entendu mon interview à «Europe-1» par Ivan Levaï. (Il n'a pas lu mon *Mémoire en défense*). Dans ce cas, je me demande comment il a pu croire que je niais l'existence des... fours crématoires ! D'autre part, il m'a confié, à propos des participants du colloque, qu'ils avaient **tous** «pignon sur rue» et qu'ils me tenaient **tous** pour un «imposteur». Pour moi, j'estime que l'argument d'autorité n'est peut-être pas un bon argument, surtout quand cette autorité-là reçoit toutes les cautions possibles de tous les pouvoirs possibles. Ensuite, la plupart des participants ont fait comme moi : ils se sont improvisés historiens du «génocide». Enfin, si le révisionnisme est une imposture, il convient de dévoiler cette imposture d'une façon convaincante, par exemple, en invitant au colloque un révisionniste qu'il serait aisé de confondre publiquement. Une dernière remarque : si **tous** sont antirévissionnistes et si **aucun** révisionniste n'est invité, n'est-ce pas que le procès du révisionnisme sera fait par des gens décidés d'avance à prononcer la condamnation des prévenus ?

\*\*\*

Troisième trimestre 1982

### Céline devant le mensonge du siècle

J'appelle le mensonge du siècle le mensonge des prétendues «chambres à gaz» hitlériennes.

Céline avait au moins deux amis et correspondants qui ne croyaient pas à la réalité de ces «chambres» homicides, de ces abattoirs humains. Il s'agissait pour eux d'un mensonge de la propagande de guerre alliée, comparable en bien des points aux bobards ignobles de la première guerre mondiale sur les enfants belges aux mains coupées par les Allemands ou sur les usines à cadavres d'outre-Rhin. Ces deux amis et correspondants étaient Paul

Rassinier et Albert Paraz. Je ne me rappelle pas avoir rencontré jusqu'ici sous la plume de Céline une allusion au formidable tabou des «chambres à gaz» homicides.

De Vence, le 15 juin 1950, Albert Paraz écrivait en préface au *Mensonge d'Ulysse* de Paul Rassinier :

«Après les oubliettes, Torquemada, les jésuites, les francs-maçons, le masque de fer, il est une autre histoire à laquelle il ne faut absolument pas toucher, celle des chambres à gaz. La croûte terrestre en est à vif pour des siècles. J'ai failli me faire assassiner trois fois hier, rien que pour avoir soumis le texte de Rassinier (*Le Mensonge d'Ulysse*) à des voisins, le tout en marchant à moins de cent mètres de chez moi. — Seul un extraordinaire masochiste peut s'aviser d'écrire, maintenant que les témoignages sur les chambres à gaz ne sont pas tout à fait assez concluants, pour son goût, qu'il n'y en a qu'un seul dans la littérature concentrationnaire, celui de Weiss, mais encore supporté de seconde main et que personne n'a songé à interroger ce Weiss d'une manière sérieuse qui puisse être retenue par un historien. C'est de la dynamite <sup>1</sup>. »

En fait, grâce à Lucette Destouches et à François Gibault, nous possédons aujourd'hui une lettre où Céline parle de la question des «chambres à gaz» en des termes qui marquent d'ailleurs son vif intérêt pour le sujet. Il s'agit d'une lettre inédite adressée par Céline à son ami allemand H. Bickler le 30 décembre 1960. Peut-être François Gibault a-t-il raison d'écrire :

«Toutes les lettres écrites de Meudon ne sont que de longues plaintes, des suites de lamentations assorties de l'annonce de guerres prochaines, de cataclysmes épouvantables et autres lugubres prophéties. Aigri, malade, désabusé de tout, Céline éprouvait pour ses contemporains le plus parfait mépris et les vouait aux pires gémonies, en attendant l'apocalypse et l'extinction du genre humain <sup>2</sup>. »

mais, personnellement, j'aurais tendance à considérer que, jusqu'au bout, la flamme du génie a persisté dans ce corps torturé et que Céline n'a jamais cessé d'être cet esprit vif comme l'éclair, curieux, ouvert, prophétique qu'il avait été dès son plus jeune âge. Voyez en

---

1. Voy. A. Paraz, *Le Menuet du haricot*, p. 84.

2. C'est aux pages 328 et 329 du livre de F. Gibault que je fais référence dans cet article ; voy. *Céline, 1944-1961*.

quels termes il s'adresse à son ami Bickler pour avoir des documents sur une nouvelle sensationnelle qui touche à un revirement de l'histoire officielle en ce qui concerne ce qu'il faudrait croire et ce qu'il ne faudrait pas croire sur le sujet des «chambres à gaz». On sent que la curiosité de Céline, sept mois avant sa mort, est piquée au vif par une information appelée à être dissimulée par la grande presse parce qu'elle portait un terrible coup à la légende préférée des vainqueurs de la seconde guerre mondiale. Il écrit, à l'aube de l'année 1961 :

«Que cette 61 soit possible, ce serait déjà très beau, tout le bonheur que je vous souhaite ! Certes il faudrait nous rencontrer – mille choses inconnues nous séparent hélas ! d'abord nous sommes *vieux* et *démodés*, nos histoires embêtent les gens ! *Je n'ai pas vu Epting*. Vous ne pouvez pas vous faire une idée de notre vie ici, en cinq minutes, vous auriez compris... tout... *pas du tout ce que vous imaginez*. Par Epting vous pouvez sans doute savoir ce que veut dire, s'il existe, un Institut de Recherches historiques *officiel de Bonn* dont le siège serait à Munich, et tout à fait sérieux, qui après longues recherches aurait découvert et *publié* qu'il n'y aurait jamais eu de fours à gaz (*gaskammer*) à Buchenwald, Dachau etc... *ni nulle part en Allemagne*... il y en avait en *construction* mais qui ne furent jamais terminés... selon cet Institut. Si vous obtenez des documents voilà qui m'intéresserait fort, vous aussi sans doute !»

La source de cette information ne me paraît guère faire de doute. Je pense l'avoir trouvée dans le n° 520 de *Rivarol*, daté du 29 décembre 1960. Céline écrit sa lettre du 30 décembre 1960 sous le coup, pour ainsi dire, d'un article paru en page 3 sous la signature de Charles Schneider et intitulé «Germanophobie systématique». Après une récapitulation de quelques faits qui marquaient pour lui une «germanophobie systématique», Charles Schneider terminait ainsi son article :

«Cette récapitulation était un peu fastidieuse. Le lecteur qui a eu la patience de la lire jusqu'au bout mérite donc une récompense. Il l'aura, car voici du "sensationnel", de l'inédit "bouleversant" ou presque, une nouvelle que, je vous le promets, vous ne lirez pas ailleurs – d'ici longtemps. Mais asseyez-vous d'abord, bien d'aplomb, car ce que j'ai à vous annoncer est stupéfiant.

Depuis une dizaine d'années, il existe à Munich un organisme tout ce qu'il y a de plus officiel, d'esprit résistant et d'humeur pédante comme il sied, de recherches historiques, appelé INSTITUT FÜR ZEITGESCHICHTE. C'est une sorte d'instance suprême, de haute cour historique, qui décide en dernier ressort de l'interprétation à



donner aux événements qui se sont produits entre 1933 et 1945. Le journal *Die Zeit*, ayant publié un article où il était de nouveau question des dizaines de milliers de juifs qui auraient été tués dans des chambres à gaz, ledit Institut lui adressa une lettre rectificative que le journal dut publier et qui contenait ceci : *Ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald, aucun Juif ou autre prisonnier n'a été gazé. La construction des chambres à gaz de Buchenwald n'a jamais été terminée et, par conséquent, elles n'ont pu être utilisées. Sur tout l'ancien territoire du Reich, il n'y a pas eu d'exécutions au moyen du gaz.*

Comment naissent, se propagent et meurent les légendes... »

Charles Schneider se faisait l'écho d'un article paru dans le n° 33 de l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*, le 12 août 1960, en première page, sous la signature de son rédacteur en chef R. Strobel; l'article s'intitulait *Weg mit ihm !* et s'en prenait, avec cette surenchère propre aux journalistes allemands, à un général Unrein qui avait déclaré, d'une part, qu'il n'avait jamais existé de «chambre à gaz» homicide à Dachau et, d'autre part, que des prisonniers allemands avaient été employés par les Alliés pour achever la construction de fours crématoires dans ce camp. La livraison suivante de *Die Zeit* publiait une lettre rectificative du D<sup>r</sup> Martin Broszat, membre éminent de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich et publicateur en 1959, pour sa courte honte, des mémoires écrits par Rudolf Höss sous la férule de ses gardiens polono-staliniens. La lettre était intitulée : «*Keine Vergasung in Dachau*» (Pas de gazage à Dachau). Le titre était stupéfiant. Il réduisait en quelque sorte à néant des centaines de «témoignages» et de «preuves» qu'on invoquait jusqu'ici avec impudence pour faire croire à la réalité des «gazages» homicides de Dachau. Mais le contenu de la lettre était encore bien plus stupéfiant : il révélait qu'il n'y avait eu de «gazage» ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald, ni dans aucun point de l'ancien Reich (Allemagne dans ses frontières de 1937) ! Pas de «gazage» donc à Ravensbrück, à Neuengamme, à Oranienburg-Sachsenhausen,... Il n'y avait eu de «gazage» «*qu'en de rares points choisis à cet effet et pourvus d'installations techniques adéquates, avant tout (?) en territoire polonais occupé* (mais nulle part dans l'ancien Reich) : à *Auschwitz-Birkenau, à Sobibor-sur-Bug, à Treblinka, Chelmo et Belzec* ».

A ce compte, que fallait-il penser des tribunaux alliés qui avaient condamné à mort des officiers allemands pour avoir fait fonctionner dans leurs camps de l'ancien Reich de prétendues «chambres à gaz» homicides ? Pourquoi le D<sup>r</sup> Broszat s'était-il contenté d'une lettre à un hebdomadaire allemand ? Comment se fait-il d'ailleurs qu'aujourd'hui encore, vingt-deux ans après cette prise de position, et alors que depuis 1972 il dirige cet institut de Munich, le D<sup>r</sup> Broszat n'ait toujours pas donné ses raisons de ne plus croire

aux «gazages» de Dachau et de croire encore à ceux d'Auschwitz ? Ne serait-ce pas qu'en les donnant il offrirait aux lecteurs avertis et aux historiens l'occasion de découvrir que, dans un cas comme dans l'autre, les «preuves» et les «témoignages» sont rigoureusement de même nature ?

Céline avait raison de se montrer fort intéressé. Il est dommage que son biographe, sortant du rôle qui devrait être le sien, ait cru devoir lui envoyer le coup de pied de l'âne après avoir cité cette lettre à H. Bickler. François Gibault écrit en effet :

« Malheureusement pour Louis Destouches, pour Hermann Bickler et surtout pour ceux qui n'en sont pas revenus, les camps de la mort ont existé. Le passage de cette lettre est inhabituel, car après la guerre Céline n'a plus jamais abordé ces questions, sauf au cours d'entretiens très privés avec son "confesseur" protestant, le pasteur François Löchen, auquel il a dit qu'il avait été dans l'ignorance des camps d'extermination. »

Si par l'expression ambiguë de «camps de la mort», le biographe entendait simplement «camps où l'on mourait en grand nombre», il serait à côté de la question, puisque nul ne songe à nier que, surtout à l'occasion des épidémies et des conditions générales de la guerre, les morts étaient nombreuses dans les camps de concentration, qu'ils fussent allemands ou non. Si, en revanche, le biographe veut parler, comme il le fait un peu plus loin, de «camps d'extermination», c'est-à-dire de camps munis d'installations spéciales pour en faire des sortes d'abattoirs, nous voilà en plein dans le débat sur l'existence ou la non-existence des «chambres à gaz» homicides. Et, du même coup, on se demande de quel droit le biographe se permet d'en remonter à son modèle ? François Gibault s'est-il acquis des lumières particulières qui lui permettent de trancher ainsi du vrai et du faux sur un sujet tabou ?

A la lecture de la première partie de son *Céline*, j'avais conçu quelque crainte en ce qui concernait le sort que François Gibault ferait aux idées politiques de Céline. Je lui avais écrit à diverses reprises pour le mettre en garde contre le mythe des «chambres à gaz». Le 8 juillet 1977, je lui écrivais :

« Attention, Maître ! Vingt choses qui sont aujourd'hui d'évidence «historiques» vont avoir, dans les années qui viennent, le sort de la dent d'or ! Tous ces historiens ou assimilés qui nous rebattent les oreilles du génocide, de l'holocauste, de l'extermination, des chambres à gaz, des six millions et du reste vont se trouver démasqués ou ridiculisés. »

Le 8 janvier 1978, on me répondait :

« [...] j'ai tout à fait l'intention de remettre certaines choses en place, en rappelant des événements oubliés et en présentant le portrait de quelques hommes sous un jour

un peu nouveau, mais je ne peux ni réécrire l'histoire de la seconde guerre mondiale, ni vous suivre dans tous vos errements.»

F. Gibault se trompait. Je ne lui demandais ni de «réécrire l'histoire de la seconde guerre mondiale» ni de me suivre dans mes thèses qu'il appelait mes «errements» («manières d'agir blâmables»). Le 7 août 1978, je recevais une nouvelle lettre où F. Gibault me rassurait enfin ; il m'écrivait :

«[...] J'ai mille choses à dire dans mon livre et je ne vais pas me lancer dans l'examen de savoir s'il y avait ou non des chambres d'extermination. Le seul point qui m'importe est de savoir que Céline en ignorait l'existence, comme la Croix-Rouge, me dites-vous..., et comme le Pape.»

A cette heure, on me permettra de regretter que F. Gibault, dont le travail est par ailleurs si plein de mérites divers, soit revenu sur ses intentions de 1978. Je regrette également de ne lui avoir pas signalé à temps une autre erreur qui, il est vrai, se rencontre de plus en plus rarement : celle qu'il commet à la page 168 de son livre quand il parle de l'ordre donné par Hitler de détruire Paris, un ordre auquel Choltitz se vantait de n'avoir pas obéi. Cet ordre n'a pas plus existé que la danse de Hitler à Rethondes, les tireurs des toits vers Notre-Dame de Paris etc.

Champ, contrechamp. Sartre avait l'esprit aussi faux que Céline pouvait l'avoir juste. Parlons de Sartre pour le comparer à Céline sur la même question. Une des dernières curiosités prophétiques de Céline, alors que «*la Parque lui gratte le fil*», aura donc été cette question des «chambres à gaz». Il sent l'importance de la question. Il subodore le mensonge. Comme Charles Schneider, il doit se douter qu'il y a là une nouvelle sur laquelle toute autre presse que celle de *Rivarol* fera longtemps le silence. Il faudra en effet attendre sept ans pour que le journal *Le Monde* s'en fasse l'écho, et encore très brièvement et tout à fait à son corpsdéfendant<sup>1</sup>. Céline avait du flair, Sartre était lourd.

Au début de 1980, Serge Thion publiait aux éditions de la Vieille Taupe *Vérité historique ou vérité politique ? Or, Les Temps modernes* de Sartre avaient auparavant publié, dans leur livraison de janvier 1980, deux articles de Serge Thion sur l'Indochine. Consternation aux *Temps modernes* ! On avait laissé la parole à un homme de gauche, antiraciste, qui avait pris la défense de Faurisson ! D'où l' «Avis aux lecteurs» présenté ensuite en page 1765 du n° 404 (mars 1980) :

«Dans notre numéro de janvier consacré à l'Indochine, nous avons publié deux articles d'un ancien collaborateur occasionnel de la revue, Serge Thion. Le numéro venait d'être mis en vente quand nous avons appris que,

---

1. Voy. *Le Monde*, 23 mai 1967, p. 8.

s'agissant cette fois de l'extermination des juifs, le même Thion défendait les thèses du sinistre Faurisson qui nie, on le sait, la réalité de l'extermination et l'existence des chambres à gaz. Ceci nous amène évidemment à demander à nos lecteurs d'accueillir avec réserves les informations communiquées par Thion sur l'Indochine.

Il revient à la vérité de dire que le comité de direction – bien qu'ignorant alors tout des positions de Thion sur la question juive – avait été largement divisé quant à l'opportunité de publier l'un au moins de ses articles (*Despote à vendre*) et que celui-ci n'a dû de l'être qu'à la faveur d'un tour de passe-passe.

C'est notre bonne foi qui a été surprise: *Les Temps modernes* n'ont jamais, en connaissance de cause, donné la parole aux antisémites de droite ou de gauche et aux falsificateurs. Directeur de la revue, j'ai tenu à avertir les lecteurs et à leur présenter personnellement nos excuses.»

Jean-Paul SARTRE<sup>1</sup>.

Jusqu'à sa mort, Sartre devait rester hanté par le succès des thèses révisionnistes. A la page 153 de *La Cérémonie des adieux*, Simone de Beauvoir écrit: «*La fièvre le faisait délirer. Le matin il avait dit à Arlette: «Toi aussi, tu es morte, petite. Comment ça t'a fait d'être incinérée? Enfin, nous voilà tous les deux morts maintenant.»* En note, Simone de Beauvoir ajoutait: «*Arlette était juive et Lanzmann nous parlait souvent de son film sur l'extermination des Juifs, et donc des fours crématoires. On parlait aussi des thèses de Faurisson qui en niait l'existence. D'autre part, Sartre souhaitait être incinéré.*» On me permettra de faire remarquer ici une fois de plus que je n'ai jamais nié l'existence des fours crématoires, lesquels n'ont rien de criminel, mais l'existence des prétendues «chambres à gaz» homicides.

Il est pour les céliniens d'une importance capitale de savoir si l'on nous dit la vérité ou si l'on nous ment en nous présentant les nazis comme nous les présente l'histoire des vainqueurs depuis près de quarante ans. Si «génocide» et «chambres à gaz» ont existé, ils se dressent en arrière-plan de l'œuvre célinienne. S'ils n'ont pas existé, c'est une bonne nouvelle pour la pauvre humanité dans son ensemble et plus particulièrement pour tous ceux qui, comme Céline, ont pu avoir une forme de sympathie à un moment donné pour Hitler ou pour Doriot. Faites l'expérience de lire certaines pages des admirables pamphlets une première fois en acceptant la version officielle des historiens de cour et une seconde fois en adoptant le point de vue révisionniste et vous me comprendrez. Vous mesurerez à quel point le mensonge du siècle, comme nous l'appelons, fausse tout jugement sur l'histoire de la seconde guerre mondiale et de ses suites. Car, il va de soi, pour commencer,

---

1. Le texte des *Temps modernes* a été reproduit et diffusé par La Vieille Taupe sous le titre: «Le Testament politique du roi des cons».

que si les «chambres à gaz» hitlériennes n'ont pas existé, le grand crime de la dernière guerre devient ou Hiroshima, ou Nagasaki, ou Dresde, ou Katyn, ou Vinnitsa ou encore la plus formidable opération policière et épuratrice de tous les temps: celle qui a permis, après les hostilités, d'abominables règlements de compte à travers toute l'Europe ensanglantée, qui se poursuivent d'ailleurs encore aujourd'hui par des exécutions en URSS et par des emprisonnements à vie dans des prisons allemandes, françaises, italiennes, etc.

Ce qui, dans vingt ans, frappera le plus chez Céline, c'est sa perspicacité; aujourd'hui, elle fait encore peur, y compris à certaines catégories de céliniens.

[Publié dans *Le Bulletin célinien*, Bruxelles, n° 3, 3<sup>e</sup> trimestre 1982, p. 4-8. On reliera ce texte à d'autres qui sont consacrés à Céline, au 4<sup>e</sup> trimestre 1982 (ci-dessous), en mars 1984, vol. II, p. 483 et en décembre 1989, vol. II, p. 927.]

\*\*\*

Quatrième trimestre 1982

### **Céline devant le mensonge du siècle (suite)**

Dans *Le Bulletin célinien* n° 3 (3<sup>e</sup> trimestre 1982), j'écrivais à la page 4:

«Je ne me rappelle pas avoir rencontré jusqu'ici sous la plume de Céline une allusion au formidable tabou des "chambres à gaz" homicides.» Et je croyais que Céline en avait parlé pour la première et la dernière fois dans sa lettre du 30 décembre 1960 adressée à son ami allemand H. Bickler. Or, des lecteurs me font savoir que le sujet avait déjà été abordé par Céline dans certaines de ses lettres adressées dix ans plus tôt à Albert Paraz. Ces lecteurs me signalent à juste titre les pages 312 et 320 du sixième des *Cahiers Céline (Lettres à Albert Paraz, 1947-1957, édition établie et annotée par Jean-Paul Louis, NRF, Gallimard, 469 p., 1980).*»

A la page 312 se lit la lettre du 15 [mars 1951], dont voici le premier alinéa:

«Oh mon vieux je prends pas du tout votre lettre contre les chambres à gaz à la légère ! C'est du Donquichottisme foutrement magnifique ! En saloperie d'égoïste, pensant bien à moi si je retournais en France et qu'on m'assassine – (recta !) mon meurtrier acquitté dans les bravos ! aurait pour grande excuse les *chambres à gaz* ! alors ? Si je suis dans le coup ! Tu causes !»

A la page 320 se lit la lettre du 6 [avril 1951], dont voici la dernière ligne où Céline affecte d'entendre les cris hystériques du célèbre Bernard Lecache de la LICA (aujourd'hui devenue LICRA):

«"On vous l'avait bien dit ! assassins !" fours à gaz ! etc -»

Mais c'est à la page 276 que se découvre le plus pertinent commentaire de Céline sur les prétendues «chambres à gaz» homicides de Hitler. En effet, à la fin de cette lettre du 28 [novembre 1950], il écrit à propos de l'auteur du *Mensonge d'Ulysse*, livre où Rassinier commence tout juste à mettre en doute la réalité de ces abattoirs humains:

«Rassinier est certainement un honnête homme... il ne va pas te compromettre plus outre... dans ton état ! Ça suffit ! Son livre se vend-il ? Est-il content du système **direct** [de vente]? Son livre, admirable, va faire du bruit – QUAND MÊME Il tend à faire douter de la magique chambre à gaz ! ce n'est pas peu ! Tout un monde de haine va être forcé de glapir à l'Iconoclaste ! C'était tout la chambre à gaz ! Ça permettait TOUT ! Il faut que le diable trouve autre chose... Oh je suis bien tranquille !»

Ainsi donc, dès 1950, l'intuition de Céline lui inspirait de sérieux doutes quant à la réalité matérielle des «chambres à gaz» homicides de Hitler. Dès 1950, il analysait parfaitement le caractère spécifique de ce mensonge: ce mensonge est «TOUT» en ce qu'il permet d'accréditer que la somme entière des horreurs infligées à l'Allemagne, au Japon et à leurs alliés ne peut en aucun cas atteindre l'horreur de ces massacres concertés dans des abattoirs humains; ce mensonge est «TOUT» en ce qu'il accrédite un autre mensonge, celui du «génocide», car sans l'instrument exceptionnel, où serait le crime si exceptionnel que, pour le désigner, il a fallu à un sioniste américain inventer le mot de «génocide» vers 1943 ? Ce mensonge permet «TOUT» en ce qu'il excuse d'avance les pires infamies à l'endroit du vaincu: responsabilité collective, rétroactivité des lois, dispense de preuves techniques, poursuites judiciaires jusqu'au bout de la terre et jusqu'à plus soif de ceux qu'on qualifie d'avance de «criminels de guerre», étant bien entendu qu'Oradour (six cent quarante-deux morts) est un atroce «crime de guerre», tandis que Dresde (cent trente-cinq mille morts, le plus grand crématoire du monde) n'est qu'un fait de guerre. Ce mensonge permet d'avance toutes les épurations, y compris la censure de facto de trois livres du plus grand de nos écrivains: Céline lui-même. Pour caractériser cette invention de la propagande de guerre qui, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, a force de loi, Céline découvre l'adjectif de «magique». Quelle merveille que le choix de ce mot ! Les «chambres à gaz» d'Auschwitz et d'ailleurs n'ont aucune consistance réelle; mis à part les grossiers trucages pour touristes, on n'en possède pas le moindre fragment, le moindre indice, la moindre pièce à conviction; elles sont des objets *magiques* à la façon des soucoupes volantes. Elles sont au cœur d'une religion

diabolique faite de haine et de vengeance jusqu'à la fin des temps: *magie* noire de l' «Holocauste». Elles ont servi de fondement à une gigantesque es-croquerie politico-financière avec la création d'un état colonial abreuvé de colossales «réparations» financières<sup>1</sup>: *magie* des opérations frauduleuses menées dans les hautes sphères du monde politique et financier. Elles permettent de culpabiliser la terre presque entière et elles autorisent un état colonial, et des minorités qui soutiennent cet état, à faire ce qu'il leur plaît au risque de mettre le feu à la planète: *magie* de mots-talismans comme «Auschwitz», «génocide» ou «Holocauste» pour bloquer toute discussion et pour avancer ses propres pièces. Elles paralysent tout effort de recherche historique honnête, toute vérification des faits, toute intervention en faveur du droit au doute et à la recherche; on passe pour diabolique si l'on paraît émettre le moindre doute sur leur existence: c'est de la diablerie, de la sorcellerie, de la *magie*. Hitler brûle éternellement au milieu de pals, de grils, de fours et, surtout, de *magiques* «chambres à gaz» qui sont capables de prouesses que récuse absolument toutes les données des sciences physico-chimiques. Superbe et nauséabonde *magie* des dix mille procès de sorcellerie ! Depuis bien des années, je cherchais un adjectif à la fois riche de sens et très simple pour qualifier ces «chambres à gaz». Céline m'offre celui de «magiques». Il convient à merveille. Je le garde et n'en chercherai plus d'autre.

[Publié dans *Le Bulletin célinien*, Bruxelles, n° 4, 4<sup>e</sup> trimestre 1982, p. 5-6. Voir aussi, plus haut, à la date du 3<sup>e</sup> trimestre 1982, p. 315, et ci-dessous, deux autres textes, de mars 1984, vol. II, p. 483, d'octobre 1989, vol. II, p. 927 .]

---

1. Voy. «Nahum Goldmann :\* au nom d'Israël», dans *Le Nouvel Observateur* du 25-29 octobre 1976, p. 120 et suivantes.

3 novembre 1982

## **Le mythe des «chambres à gaz» entre en agonie**

A propos de l'article de  
Jean-Claude Pressac, «Les "Krematorien"-IV et V  
de Birkenau et leurs chambres à gaz.  
Construction et fonctionnement», p. 91-131,  
*Le Monde Juif*, n° 107, juillet-septembre 1982,

L'article est présenté en une centaine de lignes par Georges Wellers, responsable de la revue et auteur, lui-même, d'un livre intitulé: *Les chambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres.*

G. Wellers fait, pour sa part, de formelles réserves sur la thèse de J.-C. Pressac. Ce dernier formule la thèse selon laquelle la décision de construire les quatre grands bâtiments d'Auschwitz-Birkenau appelés crématoires-II, III, IV et V a été prise par la SS «hors de tout contexte criminel», c'est-à-dire, en bon français, sans aucune intention criminelle; cette intention criminelle serait apparue «plus tard», sans autre précision dans le temps.

G. Wellers dit que les raisons avancées par l'auteur pour soutenir une thèse aussi nouvelle et surprenante sont au nombre de quatre; il énumère ces quatre raisons et il les critique une à une, car il n'est d'accord avec aucune d'entre elles. En conclusion, il écrit: «Bref, aucun argument avancé par l'auteur à l'appui de son opinion selon laquelle "à l'origine" la construction des chambres à gaz criminelles n'était pas envisagée à Birkenau n'est convaincant.»

Aussi le lecteur se demande-t-il pourquoi G. Wellers a accepté de publier dans *Le Monde juif* une étude dont aucun argument n'est, selon lui, convaincant. On attend une explication. On n'en trouve pas. G. Wellers a commencé sa présentation en disant que l'auteur était jeune, catholique, avait entrepris plusieurs voyages à Auschwitz où il avait étudié les ruines de Birkenau, des plans, des photographies, des archives, etc. G. Wellers écrit à propos de l'auteur: «Le goût d'une étude approfondie, en pleine indépendance, est, sans doute, un trait caractéristique de sa curiosité intellectuelle et les moyens qu'il a employés pour la satisfaire sont les meilleurs, quoique peu communs.»

J.-C. Pressac apporterait «maintes précisions nouvelles» et des «détails importants inédits», ainsi qu'«une réflexion originale, quelquefois discutable». Bref, il s'agirait d'un «apport important à nos connaissances concernant les chambres à gaz d'Auschwitz et qui éclaire maints problèmes restés jusqu'à aujourd'hui dans le flou, sinon dans l'obscurité». Voilà donc quelques compliments qu'on aurait aimé voir accompagner de précisions et d'exemples. Car la phrase finale de Georges Wellers est d'un effet



dévastateur: «Aucun argument [de J.-C. Pressac]... n'est convaincant». Le dernier alinéa de la présentation de cette nouvelle thèse est tout aussi dévastateur; il y est dit qu'il existe «une série cohérente de faits» montrant, en substance, que la thèse de J.-C. Pressac est inacceptable; pour G. Wellers, en effet, la décision de construire à Birkenau quatre grands crématoires a été prise dans ce qu'il appelle «le cadre sinistre de la "solution finale de la question juive" », c'est-à-dire dans le cadre d'une extermination délibérée du peuple juif. G. Wellers ne précise pas de quels faits il veut parler et il n'en montre donc pas la «série cohérente». On le regrette. Puisque G. Wellers critique chacun des quatre arguments de J.-C. Pressac, il aurait été intéressant de connaître les raisons pour lesquelles ce dernier n'en a pas moins soutenu sa thèse. J.-C. Pressac et G. Wellers sont tous deux à ranger dans le camp des «exterminationnistes», mais leurs arguments, au lieu de s'ajouter les uns aux autres et de s'enrichir par des apports mutuels, se contrecarrent et se détruisent sous nos yeux. Il n'est pas possible d'affirmer à la fois: 1. On a construit délibérément, en vue d'une extermination criminelle, des abattoirs à juifs; et 2. On a construit délibérément, en vue d'un usage pacifique, des bâtiments sanitaires pour juifs et non-juifs et, plus tard, à une époque non précisée et selon un processus général non déterminé, on a perdu de vue l'usage pacifique et les bâtiments sanitaires sont devenus des abattoirs à juifs. Dans le premier cas, celui de G. Wellers, l'affirmation a le mérite de la cohérence. Dans le second cas, celui de J.-C. Pressac, il n'y a pas d'incohérence à proprement parler, mais un bouleversement complet des êtres et des choses. Pour admettre la possibilité d'un tel retournement à 180°, le lecteur exigera de J.-C. Pressac une analyse conduite avec clarté, méthode, rigueur, où chacune des étapes d'un parcours aberrant sera soigneusement marquée de sorte que l'incroyable deviendra croyable; à chaque étape, le lecteur trouvera la confirmation d'un développement logique; on lui fournira à chaque fois des indications de temps, de lieu et de personne; sous ses yeux des bâtiments à destination visiblement pacifique se transformeront en bâtiments à destination évidemment criminelle; là où entraient des hommes chargés de tâches sanitaires entreraient des bourreaux; là où les bâtiments avec leurs différentes pièces et leurs dépendances avaient été conçus (par des architectes, par des ingénieurs, par des médecins, par des spécialistes en toutes sortes de technologies) pour être soit des bains-douches, soit des chambres de désinfection, soit des chambres froides, soit des fours destinés à brûler des cadavres, soit enfin des fours d'incinération, on verra surgir d'épouvantables chambres à gaz homicides, maquillées ou non en bains-douches factices et chargées de tuer industriellement des quantités industrielles de victimes, de sorte, d'ailleurs, que les fours ne pourraient jamais venir à bout de tant de cadavres. Ce retournement de 180° devrait également trouver d'abord sa source, non pas dans le cerveau malade de quelques SS travaillant sur place, mais dans une décision venue de très haut et qui, tout au long de l'échelle

militaire et administrative d'un pays en guerre, laisserait obligatoirement des traces incontestables. L'instance administrative et économique dont dépendaient les camps de concentration allemands surveillait d'extrêmement près les moindres dotations en matériel, en argent, en personnel. Le moindre boulon à fabriquer ou à poser faisait l'objet de mentions dans des registres tels que ceux des ateliers du camp. Dans un pays en guerre, on ne commande pas la marchandise qu'on veut à qui l'on veut. Un service central est chargé de répartir les autorisations en tenant compte des nécessités de l'exportation, des besoins civils et des exigences de l'armée.

J.-C. Pressac avait-il *a priori* quelques chances de nous entraîner à sa suite dans ce parcours aberrant ? On peut en douter quand on considère les difficultés déjà insurmontables que rencontraient des exterminationnistes comme G. Wellers qui, eux, avaient au moins l'avantage de défendre une thèse cohérente, sans aucun retournement à 180°. Déjà ces exterminationnistes-là étaient bien en peine de nous trouver **une** preuve, **une** seule preuve de l'existence et du fonctionnement d'**une** seule chambre à gaz dans un seul camp de concentration allemand. Comment, aujourd'hui, un homme comme J.-C. Pressac pourrait-il donc nous apporter en quelque sorte le double de preuves ? Comment pourrait-il prouver que les Allemands ont, en un premier temps, annulé et fait annuler tout ou partie des mesures prises dans une bonne intention pour aller, en un second temps, instaurer de formidables mesures prises dans une intention démoniaque ?

Mais la première pierre d'achoppement n'est pas là. Je parlais de la nécessité d'être clair. Or, non seulement J.-C. Pressac n'est pas clair, mais il a manifestement beaucoup de peine à organiser ses idées. Le sujet qu'il a choisi de traiter est difficile. La thèse générale qu'il cherche à soutenir et qu'on appelle thèse exterminationniste est redoutablement difficile à défendre. La thèse particulière qu'il a forgée dans son esprit exigerait pour être développée un véritable génie de l'invention et de la démonstration. C'est assez dire qu'avec J.-C. Pressac le lecteur est loin du compte. L'épreuve d'une telle lecture est exténuante et il est probable que l'auteur a eu autant de peine à réunir dans son esprit les éléments de sa thèse que le lecteur en rencontre à vouloir comprendre les phrases de J.-C. Pressac et leur enchaînement. Comme G. Wellers éprouve, lui aussi, quelques difficultés à argumenter, cette longue étude du *Monde juif* est, pour tout lecteur, un redoutable pensum.

### *1. Les quatre arguments de J.-C. Pressac, d'après G. Wellers*

J.-C. Pressac a particulièrement étudié le cas des deux bâtiments d'Auschwitz-Birkenau appelés crématoire IV et crématoire V. Il nous promet d'autres études sur d'autres bâtiments et, en particulier, sur les crématoires II et III. D'après G. Wellers, les principales raisons pour lesquelles

l'auteur pense que les crématoires IV et V n'ont pas été conçus à l'origine, c'est-à-dire en août 1942, dans une intention criminelle sont les suivantes :

1. Sur les plans de ces bâtiments, les pièces qualifiées, selon la tradition exterminationniste, de «chambres à gaz» homicides, ne portent aucun nom ;
2. S'il s'agissait de «chambres à gaz» homicides, la disposition générale des bâtiments et l'emplacement précis des «gazages» impliqueraient une absurde «séquence des opérations» subies par les victimes ;
3. Pour atteindre les lucarnes par lesquelles le bourreau SS «introduisait» le Zyklon B, il aurait fallu une échelle alors que, selon l'auteur, «il aurait été si simple de placer les ouvertures [...] plus bas, ou en édifiant [...], juste au-dessous, un petit escalier [...], de manière à rendre [les lucarnes] directement accessibles» ;
4. Enfin, dans certaines de ces pièces avaient été installés de petits poêles chauffés au charbon, ce qui donne à penser qu'à l'origine il s'agissait de douches.

## 2. J.-C. Pressac est exterminationniste

Constatant que certaines personnes (les exterminationnistes) croient à la réalité des chambres à gaz homicides d'Auschwitz et que d'autres (les révisionnistes) ne croient pas que ces chambres aient existé, l'auteur annonce que, dans son enquête, il a essayé «de rester impartial»<sup>1</sup>. Il dédie son étude à Maria et Helena Zylbermine, «anéanties par le camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau». Que veut dire «anéanties» par un camp ? A-t-il vérifié, comme il est facile de le faire, que ces deux personnes sont bien mortes du fait des Allemands ? L'auteur parle des «six millions» comme s'il ajoutait foi à ce chiffre<sup>2</sup>. Il ne tarit pas d'éloges sur les autorités du musée d'Auschwitz qui lui ont donné libre accès à tous les lieux et à tous les documents souhaitables (... sauf à ceux qu'on verra plus loin) et ces autorités n'ont rien de «falsificateurs "polono-communistes"» (à quelques énormes exceptions près qu'on trouvera également ci-dessous.) Il croit que le nombre des victimes d'Auschwitz est d'environ un million<sup>3</sup>. Ses sources sont exclusivement exterminationnistes<sup>4</sup>. Il cite deux ouvrages révisionnistes : l'un de Butz et l'autre de Rassinié mais il n'utilise ni l'un, ni l'autre dans son étude et il se contente d'une allusion méprisante<sup>5</sup>. Il recourt au

---

1. J.-C. Pressac, « Les "Krématorien" IV et V ... », p. 94.

2. *Id.*, p. 93.

3. *Id.*, p. 97.

4. *Id.*, p. 98-99.

5. *Id.*, p. 95.

témoignage de Pery Broad, témoignage que même un Vidal-Naquet soupçonne d'être un faux. Il recourt au livre de Filip Müller, véritable perle de culture de l'antnazisme de sex-shop<sup>1</sup>. Il ose citer *Médecin à Auschwitz*, livre protéiforme attribué par un certain Tibère Kremer au Dr Nyzsli, dont Rassinier a magistralement démontré la «gredinerie». Il a fait état du témoignage de l'«Auteur inconnu» mis au jour par Bernard Mark, directeur de l'Institut historique juif de Varsovie, professeur que même l'historien M. Borwicz tient pour un fabricant<sup>2</sup>. Sur tous ces points, J.-C. Pressac n'a qu'à se reporter aux démonstrations qui sont fournies par des ouvrages révisionnistes de Rassinier, de Stäglich, de Thion, de Faurisson. Une démonstration ne peut et ne doit se fonder que sur des documents dont on a fait au préalable l'examen critique. J.-C. Pressac cite le manuscrit de l'«Auteur inconnu» d'après une édition très connue que le musée d'Auschwitz a publiée en 1972. N'a-t-il pas lu ce que les autorités de ce musée pensent elles-mêmes de Bernard Mark ? Comment n'a-t-il pas compris que ce manuscrit yiddish est une fabrication du plus pur style «réaliste-socialiste» avec, par exemple, l'histoire de la jeune Polonaise nue haranguant les victimes dans la chambre à gaz même, ces victimes se mettant à genoux, les uns chantant l'hymne national polonais et les autres, l'hymne juif de la Hatikva, jusqu'au moment où toutes les voix se confondent pour entonner «L'Internationale». Ce dernier trait paraissant un peu fort, il arrive qu'on le supprime. Mais il y a mieux et aujourd'hui, comme pour couronner le faux, voici qu'en France Plon vient d'éditer, du même B. Mark, un ouvrage intitulé *Des Voix dans la nuit*<sup>3</sup>. L'«Auteur inconnu» a perdu son fâcheux anonymat et il s'appelle maintenant Leib Langfus. Le passage de «l'Internationale» se trouve à la page 247. A la page 252 nous attend une première surprise. On nous y livre un fragment qui avait été supprimé dans l'édition du musée d'Auschwitz de 1972 avec cette explication: «On a excepté quatre pages concernant Belzec.» Les quatre pages nous sont ici livrées sous le titre de «Sadisme». On y apprend que les Allemands construisirent «dans la forêt huit grandes baraques dans lesquelles on installa des tables et des bancs.» Puis, dit le texte: «C'est là qu'on entassa les juifs de Lublin, de Lemberg et d'autres circonscriptions et on les y électrocuta.» Un appel de note renvoie à la remarque suivante: «C'est ce qu'on pensait à l'époque. En réalité, on utilisa le gaz<sup>4</sup>.» Ce qui est vrai, c'est que, sur Belzec comme sur Auschwitz et comme sur tous les camps, il y a eu cacophonie de ragots. Pour en revenir

---

1. F. Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*.

2. «Succédant à la bien méritante Commission d'histoire juive, l'Institut historique juif de Varsovie s'est livré, sous la direction de B. Mark, à des "transformations" de documents.», M. Borwicz, «Journaux publiés à titre posthume», p. 93.

3. B. Mark, *Des Voix dans la nuit*.

4. *Id.*, p. 253.

à Belzec, la vérité a d'abord été qu'on y électrocutait les juifs<sup>1</sup>, cette électrocution connaissant des modalités étrangement différentes les unes des autres. Puis, ou en même temps, la vérité a été qu'on tuait les juifs à la chaux vive et de nulle autre façon. Puis, est venue la version de Kurt Gerstein: on gazait les juifs. La version dite «de la chaux vive» nous provient de Jan Karski, aujourd'hui professeur à l'université Georgetown, de Washington<sup>2</sup>. Mais, pour en revenir à Auschwitz et au manuscrit de «l'auteur inconnu», devenu Leib Langfus, J.-C. Pressac aurait grand intérêt à lire deux autres fragments ajoutés à la version initiale: le premier s'intitule «Les six cents garçons» et le second «Les trois mille nues»<sup>3</sup>. Il aurait aussi quelque intérêt à méditer les termes d'un article de Serge Thion et de Jean-Gabriel Cohn-Bendit consacré au livre de Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, et intitulé «Le faux témoignage est un art difficile<sup>4</sup>.» Par bien d'autres points de son article, l'auteur fait allégeance à la thèse exterminationniste. Il lui arrive d'aller si loin dans la complaisance qu'il en conçoit quelque embarras. Il flatte, tout en se demandant si sa flatterie ne touche pas à l'absurde. Höss, dans ses notes rédigées sous la surveillance de ses geôliers communistes de Cracovie, est censé avoir écrit en toute liberté la phrase suivante: «Je dois franchement dire que jamais je ne me serais attendu à ce que dans ma détention en Pologne on me traite d'une façon aussi convenable et prévenante, comme ce fut le cas après l'intervention du ministère public<sup>5</sup>.» Höss n'est pas le seul à complimenter son juge d'instruction Jan Sehn et le ministère public. Il est mort pendu et heureux. On peut en être sûr. D'ailleurs, pour J.-C. Pressac, «Höss semble avoir atteint, d'après une de ses dernières photographies juste avant son exécution, un état de paix intérieure totale, à la limite de la béatitude, aussi absurde que cela puisse paraître<sup>6</sup>...»

### 3. J.-C. Pressac fait d'intéressantes concessions aux révisionnistes

J.-C. Pressac ne semble être ni un tricheur, ni un homme de mauvaise foi. S'il lui arrive de sauter un passage important dans une citation et s'il n'en prévient nullement le lecteur, ce peut être par accident. C'est ainsi qu'à la page 128 (sixième ligne) il saute une phrase capitale de «l'Auteur inconnu».

---

1. *The New York Times*, 12 février 1944, p. 6, cité par Butz, p. 146; D' Stefan Szende, cité dans *Réponse à P. Vidal-Naquet*, de R. Faurisson, p. 35-37 ; W. Laqueur, *The Terrible Secret*, en note de la page 222.

2. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet...*, p. 37.

3. B. Mark, *op. cit.*, p. 257-263.

4. Republié dans *Une Allumette sur la banquise...*, p. 12-15. [NdÉ]

5. R. Höss, *Kommandant in Auschwitz*, p. 147.

6. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 94.

Cette phrase dit: « là-dessus s'ensuit le démontage du crématoire-III ». Inutile d'épiloguer.

J.-C. Pressac s'en prend à ceux qui ont mis en doute l'authenticité des confessions de Höss <sup>1</sup>. Il dit que, pour sa part, il a eu tout loisir de consulter et d'examiner le manuscrit de Höss écrit au crayon. Mais au moment même où il croit trouver là une preuve de l'authenticité du manuscrit, il est pris d'un scrupule. Il lui vient à l'esprit que Höss « a rédigé plusieurs centaines de pages **sans aucunes ratures** ». Il en conclut fort justement que: « Ce travail soigné ne semble pas être le premier "jet" de Höss, homme de terrain et non écrivain professionnel. » Il ajoute: « Ce manuscrit proviendrait du *recopiage* d'une ou plusieurs ébauches qui n'ont pas été portées à la connaissance du public. » Un peu plus loin, il ne cache pas que seule une moitié des écrits de Höss nous est connue. Le D<sup>r</sup> Martin Broszat, éditeur des écrits de Höss dans leur langue originale, en 1958, nous avait déjà prévenus de ce fait; à la page 8 de son ouvrage, il nous donnait même des précisions chiffrées. Dès lors se pose une grave question: pourquoi ne peut-on avoir accès aux différentes moutures des écrits de Höss et pourquoi, en 1958, soit onze ans après la pendaison de Höss, ne nous a-t-on livré dans la langue originale que la moitié de la version définitive ? J.-C. Pressac a-t-il posé cette question aux autorités du musée d'Auschwitz ? M. Smolen, directeur de ce musée national, avait proposé à J.-C. Pressac de corriger ses livres ou articles, quelle que fût leur teneur « gracieusement, pour éviter les erreurs grossières ». Proposition acceptée par l'auteur, ainsi qu'il nous le révèle <sup>2</sup>. L'article de J.-C. Pressac a donc, en fin de compte, été soumis avant publication à la fois aux autorités du musée national d'Auschwitz et à celles du Centre de documentation juive contemporaine de Paris. Pour quelqu'un qui dit essayer de rester impartial, il lui aurait suffi de soumettre son texte à un ou deux auteurs révisionnistes; il se serait épargné bien des « erreurs grossières » et aurait peut-être pu ainsi faire la preuve de son impartialité. Au fil des pages, l'auteur fait des remarques qui sont comme autant de réserves que les tenants de la thèse exterminationniste, en plein désarroi, sont bien obligés de laisser passer:

– p. 106: en dépit de demandes répétées, il n'a pu obtenir du musée communication d'une pièce mentionnée par les Soviétiques dans leur rapport sur Auschwitz du 6 mai 1945 (la référence TIN est mise pour TMI);

– même page: dans son livre, Filip Müller contredit gravement sa déposition au procès de Francfort; dans son livre, il parle de fausses douches dans les

---

1. *Id.*, p. 94-95.

2. *Id.*, p. 95.

crématoires tandis que dans sa déposition il affirmait: «Il n'y avait pas de fausses douches dans les crématoires.»;

– p. 111: les équipes travaillant à la construction des crématoires étaient de composition mixte, incluant civils et détenus (cas, ici, de l'équipe Kohler), ce qui, dirons-nous, pour notre part, rend absurde la thèse présentant la construction de ces édifices comme criminelle et hautement secrète;

– p. 119: le juge d'instruction Jan Sehn corrige un texte original avant d'apposer sa signature ainsi que la formule de légalisation pour le tribunal; l'auteur pense que J. Sehn avait raison (?) de corriger mais qu'il aurait dû faire savoir qu'il s'agissait là d'une correction;

– p. 120: telle commande de «portes étanches» n'est (contrairement à ce qu'on pourrait croire ?) «manifestement pas d'usage criminel»;

– p. 122: s'il est raisonnablement possible d'attribuer tel type de portes aux chambres à gaz des quatre crématoires, «il est impossible de conclure à leur emploi criminel» (le style de l'auteur est si embarrassé que le sens du passage semble être le suivant: «ces portes paraissent appartenir à des chambres à gaz de désinfection»);

– même page: tel fait «démontre l'impossibilité totale de distinguer entre les portes de chambres à gaz de désinfection et celles criminelles» (l'auteur semble vouloir dire: «il est totalement impossible de distinguer si ces portes appartiennent à des chambres à gaz de désinfection ou à des chambres à gaz homicides»);

– même page: «le travail judiciaire accompli par Jan Sehn est d'excellente et irréprochable qualité» (compliment qui étonne après la remarque de la page 119) mais le travail fourni par les «experts» techniques est «douteux, imprécis, parfois incompréhensible [et] aux frontières du contestable»; c'est en particulier le cas pour le travail du Professeur D<sup>r</sup> Ing. Roman Dawidowski, «expert pour toutes les questions techniques»; ce dernier a participé en 1945 à la commission d'expertise soviétique avant de passer à la commission d'expertise polonaise; le fait est grave, dit J.-C. Pressac, car le juge Jan Sehn «se servira de ces détestables expertises techniques pour donner son

évaluation du nombre des victimes d'Auschwitz»; ce nombre que J.-C. Pressac ne nous rappelle pas est de près de quatre millions ; s'il nous avait révélé ce chiffre et, d'ailleurs, bien d'autres chiffres extravagants du juge Jan Sehn, J.-C. Pressac nous aurait donné la mesure de ce que valent ses compliments et de ce que valait le juge polonais ; dans son livre sur Auschwitz, Jan Sehn ne nous dit-il pas, par exemple, que le rendement des chambres à gaz de Birkenau était de soixante mille personnes par jour<sup>1</sup> ? Tel est l'homme pour lequel Höss et J.-C. Pressac marquent de l'admiration ;

– p. 123-126: le témoignage de Szlama Dragan, longuement cité comme étant le témoignage d'un « tragique acteur forcé », nous décrit la marche des opérations depuis l'arrivée des victimes devant les crématoires jusqu'à leur gazage et jusqu'au travail du coiffeur et du dentiste sur trois mille cinquante cadavres (un seul coiffeur et un seul dentiste, chacun dans son coin) ; J.-C. Pressac, qui ne semble pas s'être avisé de ces énormités-là, affirme qu'« *industriellement, la marche des opérations est aberrante* » ; il souligne sa phrase ; plus loin, à propos de la manière dont le SS verse le contenu de sa boîte de Zyklon B, il écrit : « On est stupéfait devant ce bricolage. »

– p. 126: en conclusion, J.-C. Pressac affirme : « Alors, une évidence s'impose : *les Krematorium-V et V n'ont pas été conçus comme instruments criminels, mais ils ont été transformés à cette fin* ». Il est probable que l'auteur a voulu dire qu'une telle aberration dans la conduite des opérations et un tel bricolage impliquent que les bâtiments en question n'avaient pas été conçus à l'origine pour servir d'abattoirs industriels. On aimerait qu'il nous dise clairement en vue de quel emploi les Allemands avaient créé ces bâtiments et quelles transformations avaient été apportées, puisque, aussi bien, ce que nous décrit Dragan laisse croire qu'il n'y a justement pas eu de transformations ? Ne serait-ce pas le récit de Dragan lui-même qui serait aberrant et bricolé ? Les phrases qui suivent cette conclusion de J.-C. Pressac sont particulièrement obscures ;

---

1. J. Sehn, *Le Camp de concentration...*, 1961, 172 p..



- p. 127: parlant du livre de Filip Müller, J.-C. Pressac dit d'un seul et même souffle: «[II] comporte certains passages dont la véracité semble douteuse, mais qui ne nuisent en rien à la réalité du témoignage». Il veut sans doute dire: «... qui ne nuisent en rien à l'*authenticité* du témoignage». On peut s'étonner de voir qu'un témoignage dont certains passages (non précisés) sont d'une véracité douteuse garde toute son authenticité. J.-C. Pressac ajoute d'ailleurs qu'à choisir entre Dragan et Müller, il pencherait plutôt pour Dragan (le témoin qui décrivait des faits aberrants et du bricolage);
- p. 128: J.-C. Pressac déclare que «l'auteur inconnu se trompe de bonne foi [...] sur plusieurs points »;
- p. 129: parlant des portes étanches au gaz qu'on a trouvées à la libération du camp, il convient qu'elles pouvaient «provenir de chambres à gaz de désinfection classiques» et, venant à évoquer le fameux camouflage de l'un des crématoires, il écrit que les Allemands avaient planté une haie et il ajoute: «il semble que l'efficacité du camouflage ait été plus symbolique que réelle».
- p. 130: il soupçonne les Polonais d'avoir tenté de «reconstituer» les crématoires-IV et V, comme ils ont, au camp central d'Auschwitz, «réaménagé» le crématoire-I; ce passage ne prend sa pleine expression et toute sa saveur que lorsqu'on sait que le «réaménagement» du crématoire-I a été, de la part des Polonais, une grossière supercherie pour touristes <sup>1</sup>.

#### *4. Quelques suggestions à J.-C. Pressac*

Cette étude fourmille d'erreurs pour les raisons susmentionnées. Il n'y a ni ordre, ni clarté, ni rigueur. Les raisonnements sont boiteux. A l'observation des lieux et à l'examen des documents l'auteur mêle de façon constante des bribes de témoignages. On s'y perd. Un bon juge d'instruction commence par établir la matérialité des faits qui peuvent être établis. Sous les yeux il a des plans et des photos ainsi que d'autres indices matériels. Il les examine. Il cherche à se les expliquer. Parfois, il a recours à des experts. Plus tard, quand ce point de son travail lui paraît suffisamment avancé, il va écouter ou lire des récits, ceux de l'accusation et ceux de la défense. Si jamais il a commencé

---

1. Pour une comparaison de l'état actuel des lieux avec les états d'origine, voy. le livre de S. Thion, *Vérité historique...*, p. 314-317.

par une audition préalable des parties ou des témoins, il va de soi qu'il ne les acceptera comme sérieux que sous bénéfice d'inventaire. Quand il entendra proférer des énormités qui sont un défi aux lois élémentaires de la physique ou de la chimie, il en prendra bonne note. Il ne les passera pas sous silence.

J.-C. Pressac a commis une erreur en déclarant que ces deux pièces mystérieuses des crématoires-IV et V devaient être des douches, à l'origine. Il ne fournit pas d'argument à l'appui de son hypothèse. Il a d'ailleurs l'honnêteté de nous rappeler tout au long de son exposé qu'il s'agit là d'une dénomination choisie «par commodité et habitude». Il rappelle opportunément que, dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich, les crématoires étaient souvent flanqués de douches. Il oublie de dire... et d'installations de désinfection, par exemple des chambres à gaz. Parti avec cette idée que les deux pièces munies chacune d'un petit poêle au charbon pouvaient être des douches, il s'en va examiner les registres des ateliers d'Auschwitz et là, stupeur, rien ne semble indiquer qu'il y ait eu des douches commandées pour ces crématoires. Il découvre, en revanche, de nombreuses preuves que des chambres à gaz ou des éléments de chambres à gaz étaient commandés pour ces mêmes crématoires. Il se fait alors ce raisonnement: si les Allemands commandaient de telles chambres à gaz pour ce qui, en réalité, était des salles de douches, c'est qu'ils employaient là des chambres à gaz... homicides. La vérité est qu'à bien examiner comment sont rédigées les commandes il ne fait aucun doute qu'il s'agissait de chambres à gaz de désinfection.

Une autre erreur de J.-C. Pressac est de n'avoir compris dans sa bibliographie aucun ouvrage, aucun article sur les chambres à gaz allemandes. Ne serait-ce qu'en se reportant aux publications révisionnistes de Thion ou de Faurisson, il aurait appris ce que sont les contingences d'une opération de gazage au Zyklon B ou avec d'autres gaz. Il lui aurait fallu étudier sur la question des chambres à gaz quelques livres et articles surtout rédigés en allemand ou en anglais qu'on trouve par milliers dans les bibliothèques américaines ou allemandes. Et puis, pour commencer, les documents rassemblés par les Alliés pour juger des Allemands comme Tesch, Weinbacher ou G. Peters constituent déjà une riche provende. J.-C. Pressac nous aurait épargné ses considérations de la page 123 sur les boîtes de Zyklon B portant en toutes lettres la mention: «Attention ! Sans avertisseur». Il aurait appris que déjà bien avant la guerre les Allemands utilisaient pour eux-mêmes et vendaient à l'étranger du Zyklon sans ce produit (*Bromessigester*) qui avait l'inconvénient de ne pouvoir s'appliquer à certains produits sensibles. L'armée allemande pouvait utiliser une forme simplifiée du Zyklon B. Dans *Justiz und NS-Verbrechen*, on lit, par exemple: «Dans des cas exceptionnels, principalement pour le traitement au gaz de matières sensibles aux odeurs, tels que les produits alimentaires et le tabac, la Degesch fournissait du Zyklon B sans avertisseur; ceci était alors indiqué sur l'étiquette des boîtes

par la mention: "Attention. Sans avertisseur". Le document de Nuremberg NI-1210 est un mémorandum du 21 juin 1944, signé d'un Dr Heinrich. Il y est expliqué qu'il y a manque d'ester bromacétique (*Mangel an Bromessigester*), ce qui est très ennuyeux pour le brevet du Zyklon B»<sup>1</sup>. J.-C. Pressac a fort bien vu que la mention dans un registre de la serrurerie d'Auschwitz de mots comme «Gaskammer» n'impliquait pas qu'il y eût gazage homicide. Mais il a tort, quand il voit le mot de «Gaskammern» remplacé par celui de «Kammern», d'imaginer qu'on a voulu cacher le mot de «Gas»<sup>2</sup>. Les Allemands appelaient leurs chambres à gaz des noms de «Gasraum», de «Gaskammer», de «Begasungskammer», de «Blausäuregaskammer», d'«Entlausungskammer», d'«Entwesungskammer»; c'était selon. Et quand on avait à répéter le mot dans un même contexte on pouvait aussi bien utiliser «kammer». On agirait de même dans un texte français ou anglais où «chambre» ou bien «chamber» succéderaient à «chambre à gaz» ou à «gas chamber». Pour favoriser l'action de certains gaz, il arrivait qu'on chauffe la pièce au préalable. Dans des installations sommaires comme celles de Majdanek, on voit encore aujourd'hui que les chambres à gaz étaient flanquées d'un petit édicule où se trouvait un poêle. Cette pièce n'était raccordée à la chambre à gaz que par un tuyau perçant le mur de séparation. Il est probable que les deux pièces trouvées suspectes par J.-C. Pressac aux crématrices-IV et V étaient des chambres à gaz de désinfection. Le poêle était en effet garni de l'extérieur, dans le couloir d'accès, avec le charbon déposé dans une autre pièce à proximité. J'ignore quel gaz on utilisait mais je suppose qu'il s'agissait d'un autre gaz que le Zyklon B (par exemple le Cartox, le Ventox, l'Areginal...), lequel avait l'inconvénient d'être très dangereux et d'adhérer longuement aux surfaces. Le Zyklon était surtout employé pour le gazage général de bâtiments; l'opération exigeait de six à vingt et une heures selon la température; il y fallait un personnel spécialement entraîné et rien n'était délicat comme l'aération de ces bâtiments et des objets qui s'y trouvaient. Munis de masques à gaz au filtre le plus sévère, les hommes de l'art pénétraient dans les lieux avec, pour consigne, de n'ouvrir que les fenêtres qui voulaient bien s'ouvrir sans trop de difficultés; et rapidement ils ressortaient des lieux, retiraient leurs masques, respiraient l'air pur pendant dix minutes et reprenaient ensuite leur activité. Aussi ne peut-on que hausser les épaules devant les récits de gazages homicides censés avoir été librement rédigés par Höss dans sa douce prison polono-communiste. A en croire Höss, l'équipe chargée de vider la chambre à gaz de tel crématoire de Birkenau pénétrait dans les lieux **immédiatement** après la mort des victimes et la mise en marche d'un appareil d'aération. Les équipiers traînaient les cadavres hors de la chambre à gaz vers le petit monte-charge, en fumant et en mangeant,

---

1. *Justiz und NS-Verbrechen*, tome XIII, p. 138.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 111.

c'est-à-dire, si l'on comprend bien, sans même un masque à gaz. Même avec des masques à gaz, l'opération aurait été impossible. Imagine-t-on deux mille corps (c'est le chiffre du musée d'Auschwitz) cyanurés et baignant dans des restes de gaz mortel, qu'il faudrait démêler les uns des autres ? J.-C. Pressac sait fort bien que la disposition des lieux est telle qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de dégagement et que les équiépiers auraient été fort en peine de trouver où entreposer deux mille cadavres en attendant de les faire brûler, afin que le convoi suivant de victimes vienne à son tour se faire gazer dans les deux cent dix mètres carrés de ce qui était en réalité une *Leichenkeller*, c'est-à-dire un dépositaire en sous-sol. Aujourd'hui, à Berlin, le crématoire du quartier de Charlottenburg et de Spandau possède une «*Leichenkeller*» (le mot est resté le même) capable de contenir cinq cents cadavres et il possède quatre fours. C'est assez dire qu'un cadavre demande encore aujourd'hui beaucoup de temps à être incinéré et que, d'autre part, des fours ne peuvent fonctionner en continu des jours entiers. Tous les chiffres de crémations que nous présentent les Polonais et quelques autres à propos des fours crématoires d'Auschwitz doivent être accueillis avec la plus grande méfiance. Pour en revenir à l'actuel crématoire de Charlottenburg-Spandau, chaque four ne peut brûler que de quinze à dix-sept cadavres par vingt-quatre heures.

Dans l'immense littérature scientifique concernant les chambres à gaz de désinfection, on recommandera à J.-C. Pressac de commencer son initiation par la lecture d'un petit ouvrage édité à Berlin en 1943 sous le label officiel; il s'agit de *Blausäuregaskammern zur Fleckfieberabwehr* (Chambres à gaz à l'acide cyanhydrique pour la prévention du typhus)<sup>1</sup>. Il pourrait tout aussi bien prendre la peine de lire les études de G. Peters signalées dans le livre de Serge Thion à la page 204.

Mais est-il même besoin d'entreprendre de pareilles recherches ? J.-C. Pressac connaît le registre de la serrurerie d'Auschwitz. Qu'il s'y reporte à la commande n° 459 du 28 mai 1943. Il y verra ceci :

«Chambre de désinsectisation, camp de concentration d'Auschwitz. Objet: 1° Les ferrures pour une porte avec cadre, étanche à l'air avec mouchard pour chambre à gaz; 2° Une porte à lattes (etc.)» Les mots allemands sont: *Entwesungskammer, Beschläge, Tür, Rahmen, luftdicht, Spion, Gaskammer*. Ces mots reviennent très fréquemment à propos des chambres à gaz; il est manifeste qu'il s'agit de chambres à gaz de désinfection et J.-C. Pressac lui-même a l'honnêteté de nous montrer en page 112 de son étude la photographie d'«une porte étanche au gaz de la baraque de désinfection du Kanada-I du *Stammlager* avec œilleton [ou mouchard]».

Bien sûr, on pourrait prétendre que les Allemands gazaient des détenus dans des chambres à gaz de désinfection, mais, pour commencer, c'est là une

---

1. F. Puntigam, H. Breymesser et Ing. Erich Bernfus, *Blausäuregaskammern zur Fleckfieberabwehr...*

accusation qui n'a jamais été sérieusement portée, ne serait-ce que parce qu'elle ferait apparaître chez les Allemands un esprit d'improvisation et un recours au bricolage qui seraient bien loin de la gigantesque entreprise d'extermination qu'on leur prête généralement sans avoir pu jamais la prouver par un document quelconque. Cela reviendrait aussi à dire que quiconque possède chez lui une hache a pu s'en servir pour tuer. De plus, aucun des prétendus témoins n'en a parlé.

Quant au terme de «*Vergasung*», il fourmille aussi bien dans les ouvrages allemands traitant de fours, et il est alors à prendre au sens de carburation, que dans les ouvrages traitant de désinfection par chambres à gaz, soit «simples», soit «avec circuit fermé» et, alors, il signifie gazage. Dans un message-radio du 22 juillet 1942 adressé sous la signature du général Glücks au camp d'Auschwitz on lit: «Par la présente, j'accorde l'autorisation d'effectuer le trajet aller/retour d'Auschwitz à Dessau (endroit où se livrait le Zyklon B) pour un camion de cinq tonnes, afin d'aller chercher du gaz destiné au gazage du camp...» Il faut toute l'impudence de nos exterminationnistes pour faire comme si la phrase s'arrêtait là et pour dire: voilà une preuve qu'on gazait les détenus d'Auschwitz ! Il serait manifeste, si la phrase s'arrêtait là, que le gazage en question est celui des bâtiments du camp et non celui des internés. Et comme, d'ailleurs, la phrase ne s'arrête pas là, autant en donner la fin, qui est «... pour lutter contre l'épidémie qui s'est déclenchée». Le texte allemand donne: «*Gas für Vergasung.*»

On pourrait faire vingt autres suggestions à J.-C. Pressac. Par exemple, on pourrait le mettre en garde contre sa myopie. Le camp d'Auschwitz était un énorme ensemble et même Birkenau à soi seul constituait un tout qu'il fallait garder à l'esprit au moment d'en analyser tel ou tel détail. Si vraiment on exterminait des foules entières aux crématoires-IV et V, comment expliquer qu'à deux pas de là se trouvait un ensemble de baraquements hospitaliers avec soixante médecins et trois cents infirmières qui soignaient les détenus malades ? Comment se fait-il qu'il y ait eu tant d'enfants à Birkenau, des enfants dont on retrouve encore les naïfs dessins à l'intérieur de certaines pièces ? Comment expliquer que dans *L'Anthologie* (bleue) d'Auschwitz, publiée par le Comité international d'Auschwitz, on puisse lire le rapport d'une sage-femme polonaise qui, sur trente-huit ans de carrière, avait, en l'espace de deux ans passés à Birkenau, accouché trois mille femmes juives et non juives, et cela, dit-elle, avec un taux de réussite exceptionnellement élevé ? Comment se fait-il qu'à leur arrivée à Auschwitz, le 27 janvier 1945, les Soviétiques aient trouvé des vieillards ou des enfants apparemment en bonne santé comme nous le montre le film alors tourné par leurs services ? Comment se fait-il que, vers 1965, les Polonais aient été en mesure de procéder à toute une série d'études médicales d'un grand nombre d'«enfants d'Auschwitz», c'est-à-

dire d'adultes qui étaient nés dans le camp d'Auschwitz ou qui y avaient été concentrés avec leurs parents dès leur plus jeune âge<sup>1</sup> ?

Comment se fait-il que les services secrets alliés, disposant – on le sait aujourd'hui – d'innombrables renseignements sur Auschwitz pendant toute la guerre et possédant même des photographies aériennes prises lors de trente-deux missions aériennes au-dessus du camp et de ses environs, n'aient pas conclu un seul instant à l'existence de formidables abattoirs, avec foules humaines piétinant le sol à l'entrée des bâtiments des crématoires, aux cheminées infernales lançant jour et nuit des volutes de fumée et des langues de feu ? Nous possédons des analyses de photos aériennes ; on remarque que les analystes accordaient une importance particulière aux feux, aux vapeurs et aux fumées ; on essayait par là de savoir les résultats d'une activité industrielle ennemie ou les résultats d'un bombardement allié ; on voulait savoir si des locomotives ou des usines fonctionnaient ou non et en quelle quantité. On peut donc bien penser que, s'il avait existé quelques-uns de ces formidables brasiers humains mentionnés par Höss dans ses confessions ou décrits par Filip Müller dans ses mémoires protéiformes, ils n'auraient pas échappé à l'aviation alliée ; quelques brasiers n'auraient peut-être pas trop attiré leur attention, mais ces crémations gigantesques et répétées dans des fosses où, nous dit-on, on recueillait la graisse coulant des cadavres pour la verser sur ces mêmes cadavres (*sic*, chez Höss et chez Müller), auraient inmanquablement été repérés même à très haute altitude.

D'où vient que les très précises photographies aériennes publiées par les Américains en 1979 et dont on trouve un exemple dans le livre de S. Thion<sup>2</sup> ne montrent rien qui puisse laisser soupçonner l'existence d'immenses abattoirs humains, et tout qui puisse faire penser qu'Auschwitz n'était qu'un grand camp de concentration ?

J.-C. Pressac serait bien inspiré de se montrer moins crédule. Tout au long de son étude on croit sentir une personnalité fragile qui se réfugie dans le détail insignifiant pour ne pas avoir à regarder en face les gens et les choses. L'autorité lui fait peur. Ses audaces tournent court. Il s'en effraie lui-même et sagement, après avoir inquiété le maître par un brusque entêtement et une velléité d'indépendance, il regagne sa place avec, à l'adresse du maître, des éloges appuyés. Il répète sagement sa leçon et si, par exemple, on lui a dit que « l'ordre d'arrêt des gazages était arrivé à l'automne 1944 », il reprend l'affirmation à son compte et, s'il ne fournit aucune preuve, c'est parce qu'il n'en a pas demandé lui-même<sup>3</sup>. *Magister dixit* ; alors on s'incline. A la page 13 de sa thèse *Le Système concentrationnaire nazi*, Olga Wormser-Migot écrit : « Dernière remarque à propos des chambres à gaz : ni aux procès de

---

1. Voici les références de *L'Anthologie* : tome II, 2e partie, p. 159-169 et 3e partie, p. 31-114.

2. S. Thion, *op. cit.*, p. 318.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 128.

Nuremberg, ni au cours des différents procès de zone, ni au procès d'Höess à Cracovie, d'Eichmann en Israël, ni aux procès des commandants de camps, ni de novembre 1963 à août 1965, au procès de Francfort (accusés d'Auschwitz «de seconde zone»), n'a été produit le fameux ordre, signé de Himmler, du 22 novembre 1944, sur la fin de l'extermination des juifs par les gaz, l'ordre de mettre fin à la Solution finale ». Ajoutons qu'on aurait été bien heureux de le trouver, cet ordre; il aurait en effet compensé l'absence totale d'un ordre de mise en marche de l'extermination des juifs. En revanche, les faits et les documents ne manquent pas qui prouvent par leur seule signification qu'un tel ordre n'a tout simplement *pas pu* exister.

L'étude de J.-C. Pressac est loin d'être inutile. Elle prouve d'abord qu'on peut être exterminationniste de bonne foi, ardent au travail et à la recherche, soucieux de mener à bonne fin un type d'investigation que méprisent beaucoup d'historiens chevronnés: je veux parler de l'investigation matérielle et sur place. Mais J.-C. Pressac, avec la meilleure volonté exterminationniste du monde, est parvenu à démontrer le contraire de ce qu'il entendait démontrer. Il a voulu prouver deux choses: 1° que les crématoires d'Auschwitz, avec leurs dépendances, n'avaient nullement été conçus dans une intention homicide; 2° que les Allemands ont ensuite, néanmoins, utilisé ces crématoires et leurs dépendances à des fins homicides. Pour le premier point, la démonstration est probante, malgré d'incroyables gaucheries dans le maniement des idées et dans leur expression. Pour le second point, l'échec est total. Dans leur désarroi devant la montée et le succès des idées révisionnistes, les autorités du musée national d'Auschwitz et le Centre de documentation juive contemporaine de Paris s'en étaient remis à un jeune pharmacien enthousiaste et quelque peu naïf; ils lui avaient ouvert toutes les portes (ou presque toutes les portes); malheureusement pour ces autorités et pour le jeune chercheur, ces portes donnaient sur le vide.

\*\*\*

15 novembre 1982

### **L'argent des contribuables contre R. Faurisson et les révisionnistes**

Le 21 avril 1982 a été fondée l'ASSAG (Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste). Il s'agit en principe d'une association privée mais cette association est appelée à recevoir des fonds publics si l'on en juge par la qualité de ses membres fondateurs. Parmi ces derniers figurent M<sup>me</sup> Renée Aubry, chef de cabinet du ministre des Anciens Combattants; M. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, directeur de la Documentation française; M. Jacques Delarue, commissaire divisionnaire honoraire au ministère de l'Intérieur; M. Augustin Girard, directeur d'un

département au ministère de la Culture; parmi les membres fondateurs se trouvent, d'autre part, M. Pierre Vidal-Naquet, présenté en ces termes: «Historien – auteur notamment d'une étude en réponse aux affirmations faurissonniennes»; l'avocat Bernard Jouanneau, présenté comme «avocat du Comité d'Action de la Résistance dans le procès Faurisson en 1981 à Paris»; M. Jean-Pierre Faye, présenté comme «écrivain – engagé dans la lutte contre les thèses révisionnistes». M<sup>me</sup> Germaine Tillion préside l'association. M. G. Wellers est vice-président. On relève aussi les noms de M<sup>me</sup> Geneviève de Gaulle-Anthonioz, de M<sup>me</sup> Anise Postel-Vinay, de M. Serge Choumoff, auteur d'un opuscule intitulé: *Les Chambres à gaz de Mauthausen* (1972); ce dernier, en 1982, est présenté comme l'auteur «d'un ouvrage sur la chambre à gaz de Mauthausen». L'association se propose, selon ses propres termes, de «rechercher et contrôler les éléments apportant la preuve de l'utilisation des gaz toxiques par les responsables du régime national-socialiste en Europe pour tuer les personnes de différentes nationalités; contribuer à la publication de ces éléments de preuve; prendre à cet effet tous les contacts utiles au plan national et international (en particulier, avec le groupe de travail international animé par Hermann Langbein)».

On est étonné qu'il faille, trente-sept ans après la fin de la guerre, se mettre ainsi à rechercher des preuves qui, paraît-il, existaient à profusion.

A la fin d'avril et au début de mai 1982 se tenait à Paris, sur l'esplanade du Trocadéro, une exposition de la déportation (1933-1945). Elle se tenait sous l'égide du ministère des anciens combattants et, plus précisément, de la Commission de l'information historique pour la paix. Elle était appelée à parcourir la France entière. Elle s'est soldée par un fiasco pour tous ceux qui espéraient voir ou montrer des photographies ou des documents attestant de l'existence, dans les camps allemands, de chambres à gaz homicides.

Le 21 octobre 1982, le député RPR (parti de Jacques Chirac, se présentant comme «gaulliste») Jean Falala donnait par écrit son avis sur le projet de loi de finances pour 1983 en ce qui concerne la Commission de l'Information historique pour la paix.

Le député Falala déclare: «Il est écrit dans la réponse à la question 24 du Rapporteur que la commission, au titre de l'axe de travail "Paix et vigilance", aura pour tâche, notamment, de *favoriser la recherche historique sur des sujets aujourd'hui controversés (ex. les chambres à gaz)*. De quel extraordinaire manque de vigilance témoigne cette phrase !» Le député Falala continue en ces termes: «L'existence des chambres à gaz, surabondamment prouvée par les rapports administratifs des nazis, parfois leurs aveux<sup>1</sup>, par les témoignages des déportés, n'est pas un objet de controverse historique, si la recherche peut bien entendu s'y appliquer. Ignore-t-on que le principal "révi-

---

1. La première rédaction de ce passage donnait: «L'existence des chambres à gaz, cent fois prouvée hélas, par les aveux des Nazis (à Nuremberg notamment)... »



sionniste” français, Robert Faurisson, a été une fois de plus condamné en justice en 1982 pour avoir soutenu que les chambres à gaz n’ont pas existé ?<sup>1</sup> A-t-on lu, entre beaucoup d’autres, l’ouvrage de Georges Wellers *Les chambres à gaz ont existé*, l’article de l’historien Pierre Vidal-Naquet “Un Eichmann de papier. Anatomie d’un mensonge” paru dans la revue *Esprit* en septembre 1980 (repris dans le recueil *Les Juifs, la mémoire et le présent* ? Non, il ne s’agit pas d’une question controversée.» Le député Falala conclut : «On veut croire qu’il n’y a là qu’une maladresse d’expression.»

Tenant compte des remarques du député Falala, la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales a conclu : «La Commission regrette que dans un document officiel émanant du ministère [des anciens combattants] l’existence des chambres à gaz dans les camps de concentration nazis pendant la Seconde Guerre mondiale soit considérée comme “controversée”. Elle demande que cette erreur de langage soit rectifiée<sup>2</sup>.»

Le ministère de la Recherche finance, lui aussi, les efforts désespérés des tenants de la légende exterminationniste. Il a financé en partie le colloque de la Sorbonne (29 juin-2 juillet 1982) sur «L’Allemagne nazie et l’extermination des juifs». De ce colloque il est ressorti que, malgré «les recherches les plus érudites», on n’avait pu trouver aucun ordre de Hitler d’exterminer les juifs. Les participants du colloque ou, du moins, certains d’entre eux, pensaient qu’un pharmacien de la région parisienne avait peut-être trouvé un document allemand faisant état de chambres à gaz homicides. En réalité, il s’agissait de chambres à gaz de désinfection. C’est ce qu’on peut constater en lisant dans *Le Monde juif* de juillet-septembre 1982 l’article dudit pharmacien sur « Les Krématorien IV et V de Birkenau et leurs chambres à gaz ». Cet article est analysé dans notre texte du 3 novembre 1982, intitulé : « Le mythe des “chambres” à gaz entre en agonie ».

\*\*\*

---

1. En réalité, les tribunaux ont clairement affirmé qu’ils ne voulaient pas et qu’ils ne pouvaient pas trancher de l’existence ou non des chambres à gaz homicides ; le professeur Faurisson a été jusqu’ici condamné pour « diffamation » ou pour « domage » sans que, aux yeux des juges, cela implique qu’il ait dit vrai ou faux.

2. Doc. n° 1166, Assemblée nationale, annexe au procès-verbal de la séance du 21 octobre 1982, avis présenté au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083), tome VII, Anciens Combattants, par M. Jean Falala, député, p. 1-24.

17 décembre 1982

**A propos de l'affaire du juge Stäglich  
(République fédérale d'Allemagne)**

**Les lois hitlériennes restent en vigueur  
à l'université de Göttingen**

Par lettre recommandée du 15 novembre 1982, l'actuel président de la célèbre université allemande de Göttingen (Basse-Saxe) vient de faire savoir au D<sup>r</sup> Wilhelm Stäglich, magistrat retraité, âgé de soixante-six ans, qu'une procédure était engagée contre ce dernier en vue de lui retirer le grade de docteur en droit. Dans sa lettre, le président, professeur D<sup>r</sup> Norbert Kamp, précise que le fondement juridique de cette procédure repose sur une loi du III<sup>e</sup> Reich du 7 juin 1939 et sur un décret d'application pris également sous le III<sup>e</sup> Reich, le 21 juillet 1939.

Wilhelm Stäglich avait obtenu de cette université son titre de docteur en droit en 1951.

Pendant la guerre, Wilhelm Stäglich avait été mobilisé dans la Wehrmacht et faisait partie d'une unité de défense antiaérienne. En 1944, les Alliés avaient commencé à bombarder les installations industrielles d'Auschwitz. Lors de son séjour dans la région d'Auschwitz, Wilhelm Stäglich avait pu voir les déportés soit dans leur camp même, soit dans leurs allées et venues entre le camp et les lieux de travail. De la mi-juillet à la mi-septembre 1944, c'est-à-dire à l'époque précisément où l'on nous dit que les Allemands tuaient chaque jour des milliers ou des dizaines de milliers de déportés dans des chambres à gaz homicides pour les brûler ensuite dans des fours crématoires ou sur des bûchers de plein air, W. Stäglich n'avait rien vu de tel. Au contraire, ce qu'il avait pu voir (il donne des détails là-dessus) l'avait convaincu que les déportés ne vivaient apparemment pas du tout dans la crainte et que ce vaste camp ressemblait... à un camp.

Vers 1965, il commença à parler dans un cercle de collègues de ses souvenirs d'Auschwitz et de manifester son scepticisme à l'endroit des récits d'horreurs sur ce prétendu haut lieu des chambres à gaz homicides et du «génocide». Dénoncé par un collègue, il commença à connaître dès cette époque de graves ennuis. Il fut contraint de demander sa mise à la retraite anticipée. En 1973, il publia quelques pages pour faire connaître son opinion. Les ennuis s'aggravèrent à mesure que Stäglich multipliait les initiatives pour répandre son témoignage ou celui d'autres personnes qui, comme Thies Christophersen, avaient eu des responsabilités à Auschwitz.

En fin de compte, en 1979, il publia chez Grabert Verlag (Tübingen) un remarquable ouvrage de cinq cent quatre pages intitulé *Der Auschwitz-Mythos. Legende oder Wirklichkeit ?* (Le mythe d'Auschwitz. Légende ou

réalité ?). C'est cet ouvrage qui lui attire aujourd'hui les foudres de l'Université de Göttingen. Mais il faut savoir qu'avant cette entrée en scène de l'université le Dr Wilhelm Stäglich avait connu toutes les formes possibles de chasse aux sorcières: perquisitions de la police à plusieurs reprises, examens psychiatriques (le premier, d'une durée d'un quart d'heure, pour le déclarer fou et le second pour déclarer qu'il s'agissait non pas d'un cas psychiatrique», mais d'un cas politique»), réduction du montant de sa retraite de vingt pour cent pendant cinq ans, divers procès se terminant par de lourdes peines d'amende, saisie de ses écrits et en particulier du *Mythe d'Auschwitz*; dans ce dernier cas on a même, sur l'ordre des tribunaux, fait procéder par les soins de la police à la fonte des plombs de composition <sup>1</sup>.

Le cas de Wilhelm Stäglich est devenu courant en Allemagne et, en particulier, dans le monde des enseignants les suspensions ou mises à pied commencent à devenir inquiétantes, sans compter le cas extraordinaire de Hellmut Diwald, célèbre professeur d'histoire de l'Université d'Erlangen, dont le livre sur *L'Histoire des Allemands* comportait trois pages de sens révisionniste; son ouvrage fut, sur plainte de la communauté juive allemande, retiré de la circulation et un nouveau tirage fut mis en vente où les trois pages, refaites on ne sait par qui, disent le contraire de ce que disait la première édition. (La même mésaventure était arrivée à l'historien David Irving pour son monumental ouvrage sur *Hitler und seine Feldherren*, traduit ensuite en anglais sous le titre de *Hitler's War*.)

Mais voici la traduction de la lettre adressée par le président de l'université de Göttingen le 15 novembre 1982 au Dr Stäglich:

Georg-August-Universität-Göttingen

Le Président

Procédure en vue du retrait du grade de docteur

Très honoré Dr Stäglich,

Le Conseil des doyens de l'université Georg-August de Göttingen, après examen approfondi de votre livre *Le Mythe d'Auschwitz. Légende ou réalité ?* et après avoir pris connaissance du jugement du Tribunal de Land de Stuttgart du 7 mai 1982 – Az. XVI KLS 115/80 – a décidé d'introduire contre vous une procédure en vue du retrait du grade de docteur.

Le Conseil des doyens est d'avis que par ce livre vous vous êtes rendu indigne de porter le titre de docteur qui vous avait été décerné par la faculté de droit de l'université Georg-August de Göttingen au motif que, par l'ouvrage susmentionné, qui a la prétention d'être scientifique, vous avez violé de la façon la plus grossière et la plus

---

1. Voy. l'hebdomadaire juif allemand *Allgemeine Jüdische Wochenzeitung* du 14 mai 1982, par exemple.

lourde les principes d'une attitude scientifique ainsi que (les principes) de la considération due à la dignité humaine.

Il vous est donné la possibilité de vous exprimer là-dessus dans un délai d'un mois à partir de la notification de cette lettre.

Le fondement juridique pour la procédure de retrait du grade de docteur est constitué par la loi sur la détention des grades académiques du 7 juin 1939 (*Code du Reich*, I, p. 985) et le décret d'application correspondant du 21 juillet 1939 (*Code du Reich*, I, p. 1326).

Professeur D<sup>r</sup> Kamp

Dans la répression des idées révisionnistes, l'Allemagne fédérale se montre impitoyable, ce qui lui vaut d'être citée en exemple par des publications comme celles du Congrès (Parlement) juif mondial. Bientôt une loi spécifique pénale y punira «la minimisation ou la contestation des atrocités du génocide commises sous le national-socialisme». Selon l'agence DDP (29 septembre 1982), le Cabinet fédéral à Bonn vient d'approuver ce projet de loi pénale. Cf. aussi *Research Report*<sup>1</sup>. La France est aussi donnée en exemple. Dans le *Jewish Chronicle* de Londres il est écrit que le professeur Faurisson a été condamné pour falsification de l'Histoire (ce qui est faux) et le fait est présenté comme une *lesson for Britain*<sup>2</sup>.

---

1. *Institute of Jewish Affairs. World Jewish Congress*, Londres, janvier 1980, p. 32-33 et mars 1982, p. 1-11.

2. *Jewish Chronicle*, 8 octobre 1982, p. 21.

# 1983

12 janvier 1983

## Après l'audience d'appel de décembre 1982

Je laisse le soin à mon avocat de développer les moyens juridiques et je me contenterai de répondre ici aux affirmations et aux insinuations de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et, enfin, de la société Amicale des anciens déportés des camps d'Auschwitz et de Haute-Silésie (ADAC-Haute-Silésie).

Depuis quatre ans, ces associations me font grief d'appartenir à une école historique, dite révisionniste, pour laquelle les prétendues chambres à gaz homicides de Hitler et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique. Dès la fin de la première guerre mondiale, des auteurs révisionnistes avaient pris pour objet d'étude les rumeurs et les propagandes d'atrocités des belligérants des deux camps et s'étaient interrogés sur le problème des responsabilités dans le déclenchement du conflit. A ce dernier problème, nulle réponse bien claire n'avait pu être apportée. (Pour ma part, je n'ai jamais su dire, pour quelque guerre que ce fût, qui était le responsable et qui était la victime.) En revanche, pour ce qui est des rumeurs et des propagandes d'atrocités, des auteurs comme Harry Elmer Barnes pour les États-Unis, Arthur Ponsonby pour la Grande-Bretagne et Jean Norton Cru pour la France avaient démontré que l'imagination et la crédulité étaient sans bornes pour décrire la barbarie de l'ennemi<sup>1</sup>. Il n'y a pas de guerre sans propagande de guerre. La première victime d'une guerre est toujours, comme on l'a dit, la vérité. La vérité, c'est ce qui est vérifiable; et le contraire de la vérité s'appelle le mensonge. S'il est quelquefois difficile ou impossible de discerner la vérité, il est souvent facile de débusquer le mensonge. L'affaire des enfants belges aux mains coupées par les Allemands était un mensonge que dès 1914 André Gide avait percé à jour. Il faut dire qu'il entendait, d'après ses propres paroles, ne pas croire son ennemi capable de tout et de n'importe quoi. L'affaire des usines allemandes où l'on se servait de graisse humaine pour en faire du savon ou des engrais était un autre mensonge. L'affaire du «Lusitania» présenté comme un navire inoffensif était encore un mensonge.

---

1. Le grand livre de Jean Norton Cru, *Témoins*, a été réédité par les Presses universitaires de Nancy en 1993. [NdÉ]

Aujourd'hui, certains bobards journalistiques de la première guerre mondiale apparaissent d'une telle naïveté qu'il suffit de les rapporter pour que leur nature de bobards se révèle sans difficulté à l'esprit le plus obtus. C'est que le temps a passé. En voici un exemple cité par Arthur Ponsonby dans *Falsehood in War-time*<sup>1</sup>. En novembre 1914, les Allemands venaient de prendre Anvers et, pour fêter cette victoire, on avait fait sonner les cloches des églises. On avait, bien entendu, fait sonner ces cloches en Allemagne et non pas à Anvers ! Aussi le journal de Cologne (*Die Kölnische Zeitung*) put-il écrire:

« Quand la chute d'Anvers fut connue, les cloches des églises se mirent à sonner. »

Or, voici en quels termes la nouvelle fut répercutée dans la presse alliée, c'est-à-dire dans des journaux respectivement français, britannique, italien, puis à nouveau dans le journal français :

*Le Matin* : « D'après la *Kölnische Zeitung*, le clergé d'Anvers a été contraint de sonner les cloches après la prise de la forteresse. »

*The Times* : « D'après les informations que *Le Matin* a reçues de Cologne, les prêtres belges qui ont refusé de sonner les cloches après la prise d'Anvers ont été chassés de leurs postes. »

*Corriere della Sera* : « D'après les informations que le *Times* a reçues de Cologne, via Paris, les malheureux prêtres qui ont refusé de sonner les cloches des églises après la prise d'Anvers ont été condamnés aux travaux forcés. »

*Le Matin* (à nouveau) : « D'après les informations du *Corriere della Sera* reçues de Cologne, via Londres, on confirme que les barbares vainqueurs d'Anvers ont puni les malheureux prêtres belges de leur refus héroïque de sonner les cloches des églises, en les pendant aux cloches comme des battants. »

Il est probable que les lecteurs français de novembre 1914 ont pris pour argent comptant cet ignoble et grotesque mensonge et qu'il aurait été dangereux d'aller prétendre que le journal *Le Matin* avait utilisé dans la fabrication de cette nouvelle tous les ingrédients les plus classiques de la propagande de haine. Parmi ces ingrédients je me contenterai de citer celui des « diverses sources », celui de la scansion par trois adjectifs stéréotypés (*barbares vainqueurs – malheureux prêtres – refus héroïque*) et surtout l'ingrédient idéal que constitue le martyr du saint (ici, il s'agit de prêtres; ailleurs on choisit des bonnes sœurs ou un évêque ou un saint). Je ne veux pas dire, bien sûr, qu'il n'y ait pas eu de victimes réelles des Allemands parmi les gens du clergé. Je dis simplement, pour l'avoir bien des fois

---

1. A. Ponsonby, *Falsehood in Wartime* (rééd., 1980)

constaté, que les fabulateurs abusent souvent du crédit accordé au clergé pour mieux faire passer un mensonge anti-allemand. [Rectification de 1997: Constatant que les sources invoquées (des journaux allemand, français, anglais, italien) étaient dépourvues de toute précision, en particulier de dates, je demandais, dans les années quatre-vingt, à un chercheur américain, D. G., d'entreprendre une recherche sur le sujet. Vérification faite, A. Ponsonby s'était trompé et je l'avais suivi dans ses errements. A l'origine de cette histoire des prêtres d'Anvers se trouvait, en fait, un article de la *Kölnische Zeitung*<sup>1</sup> où un journaliste allemand avait, de toutes pièces, inventé ces extraits de journaux alliés avec l'intention de se moquer de la propagande alliée. Le fait était signalé par James Morgan Read en 1941<sup>2</sup>. J'en prévenais ultérieurement le révisionniste Jean Plantin qui allait en faire état dans *Arthur Ponsonby, mensonges et rumeurs en temps de guerre*, avec insertion d'une note rectificative<sup>3</sup>. Voy. mon article «Le premier historien révisionniste après la seconde guerre mondiale ?», reproduit dans le volume III, p. 1322.] Pour le comparer avec un mensonge de la première guerre mondiale, je citerai maintenant un mensonge de la seconde guerre mondiale. Fort probablement, le lecteur cette fois-ci ne verra pas d'emblée que ce mensonge-ci est tout aussi ignoble et grotesque que ce mensonge-là. C'est que le temps n'a pas encore fait son office et que nous restons encore imprégnés par la propagande d'atrocités de la dernière guerre. Il s'agit d'un témoignage concernant la «chambre à gaz» de Dachau. Il émane d'un Français qui est toujours en vie en 1983, à l'heure où j'écris. Ce Français s'appelle Fernand Grenier et son livre s'intitule *C'était ainsi*. Voici le texte du témoignage :

«A côté des quatre fours crématoires qui ne s'éteignaient jamais, une chambre: des douches avec, au plafond, des pommes d'arrosoir. L'année précédente [1944] on avait remis à cent vingt enfants de huit à quatorze ans une serviette et un savon. Ils étaient entrés tout joyeux. On ferma les portes. Des douches s'échappèrent des gaz asphyxiants. Dix minutes après, la mort avait tué ces innocents que les fours crématoires réduisaient en cendres une heure après<sup>4</sup>.»

Il y a ainsi sur les prétendus gazages homicides de Dachau une quantité de témoignages, de preuves, sinon d'aveux. Par exemple, dans son livre *Prison et déportation*, M<sup>sr</sup> Piguët, évêque de Clermont-Ferrand, avait écrit que des prêtres polonais étaient passés par la «chambre à gaz» de Dachau<sup>5</sup>. On possède même un *début* d'expertise de cette «chambre à gaz»; elle émane d'un

---

1. 4 juillet 1915, p. 2.

2. J. M. Read, *Atrocity Propaganda, 1914-1919*, p. 24-25.

3. [A. Ponsonby] *Arthur Ponsonby, mensonges et rumeurs en temps de guerre*, p. 196, n. 73.

4. F. Grenier, *C'était ainsi*, p. 26.

5. M<sup>sr</sup> Piguët, *Prison et déportation*, p. 77.

capitaine de l'armée française nommé Fribourg. Jusqu'en 1960, la réalité de cette «chambre à gaz» constituait une vérité officielle. Malheur à qui aurait mis en doute son authenticité ! On l'aurait insulté, traité de nazi, accusé de diffamation; et de pieuses associations, chargées, par elles-mêmes, de la défense des vérités patriotiques, l'auraient attiré en justice pour «dommage» par «falsification de l'Histoire» (articles 1382 et 1383 du Code civil). Mais il se trouve qu'en 1960, exactement à partir du 19 août, une haute autorité de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, pourvue de toutes les cautions exterminationnistes, a déclaré subitement dans l'hebdomadaire *Die Zeit* qu'il n'y avait jamais eu de gazage homicide à Dachau, **non plus que dans tous les camps situés dans l'ancien Reich** (Allemagne dans ses frontières de 1937); il n'y avait eu avant tout (?) de tels gazages que dans le territoire occupé polonais: à Auschwitz-Birkenau, à Sobibor-sur-Bug, à Treblinka, Chelmno et Belzec (autrement dit en Pologne communiste). Du même coup s'évanouissaient les gazages de Ravensbrück, de Mauthausen, du Struthof-Natzweiler, de Neuengamme, d'Oranienburg-Sachsenhausen, de Buchenwald, de Majdanek-Lublin, etc. S'évanouissaient avec ces gazages cent, mille ou dix mille témoignages, preuves et aveux. Ça et là on avait pendu ou conduit au suicide des responsables de camps qui, sans ces gazages, auraient sans doute eu la vie sauve. Cette haute autorité (le Dr Broszat) se gardait bien de nous révéler pourquoi il ne fallait plus croire aux gazages dans ces camps-là et pourquoi il fallait persister à croire aux gazages des camps situés en Pologne. Depuis le 19 août 1960, nous attendons la liste des critères de la vraie et de la fausse «chambre à gaz» et cette liste ne vient toujours pas, malgré nos objurgations répétées. Car, il faut le savoir, rien ne ressemble plus à une preuve d'Auschwitz qu'une preuve de Dachau.

Fernand Grenier – on a le droit de le dire aujourd'hui mais on ne pouvait le dire avant 1960 – n'est qu'un de ces innombrables faux témoins pour qui la haine de l'Allemagne, le souci de se faire passer pour un héros, un martyr ou un saint, ou tel autre motif du même genre l'a emporté sur le devoir d'être vrai: un devoir qui exige du courage dans la France d'aujourd'hui et qui, en République fédérale d'Allemagne, va jusqu'à exiger de l'héroïsme. Le court témoignage de F. Grenier ne contient que douze inventions; c'est peu quand on le compare à des Martin Gray ou à des Filip Müller (ce dernier a publié un livre intitulé *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, qui a bénéficié d'une sortie tapageuse et la LICRA lui a décerné le prix Bernard Lecache à l'unanimité). Ces douze inventions sont les suivantes:

- 1° les quatre fours crématoires qui ne s'éteignaient jamais (il n'existe pas de fours capables de ces prouesses);
- 2° les chambres aux fausses douches avec leurs pommes d'arrosoir;



- 3° l'année où l'événement s'est produit (à la différence de bien des témoins, il ne va pas jusqu'à donner le mois, le jour et l'heure);
- 4° les enfants;
- 5° le nombre de ces enfants;
- 6° les âges de ces enfants;
- 7° les cent vingt serviettes et les cent vingt savons (*sic*);
- 8° la toute joie des enfants en entrant;
- 9° la fermeture des portes (au pluriel: plusieurs portes pour une «chambre à gaz» !);
- 10° les gaz asphyxiants;
- 11° le délai de dix minutes pour que survienne la mort;
- 12° la durée-record de la crémation de cent vingt cadavres d'enfants dans quatre fours: une heure seulement alors qu'aujourd'hui, avec des moyens autrement modernes que ceux de 1944, il faudrait à quatre fours du genre de ceux qui fonctionnent au cimetière parisien du Père-Lachaise... deux cent vingt-cinq heures, soit environ neuf jours (quarante-cinq minutes pour cadavres n'ayant pas reçu d'antibiotiques; sinon, cinquante à soixante minutes).

Le faux témoignage en matière d'atrocités allemandes reste encore aujourd'hui d'un grand rendement financier, politique et moral. Dans ce domaine une véritable compétition et une surenchère dans l'antinazisme de sex-shop ont permis le développement d'une industrie prospère. Les productions de Christian Bernadac ont été souvent dénoncées à ce titre par les anciens déportés eux-mêmes, mais il ne semble pas que ce soit pour des motifs tout à fait louables. On a surtout reproché à ce dernier d'avoir exploité le filon d'une manière éhontée. Car, si l'exploitation du filon paraît se faire pour la bonne cause, les associations ne protestent plus; au contraire elles se soutiennent par un silence complice. Prenons un exemple. Nous savons depuis plus de vingt-deux ans qu'il n'y a jamais eu de gazage homicide au camp d'Oranienburg-Sachsenhausen. Or, l'Amicale des anciens internés de ce camp vient de publier un gros ouvrage intitulé *Sachso* dans lequel on affirme l'existence et le fonctionnement dans ce camp d'une chambre à gaz homicide. Deux photos prétendent venir appuyer cette affirmation; elles ont la lourde naïveté de la propagande soviétique à qui nous devons ces photos et leurs légendes. Il y est notamment question d'une ampoule de Zyklon B... or, le Zyklon B, qui fut inventé en 1917 et qui est encore couramment utilisé dans le monde entier comme désinfectant, n'a jamais existé en ampoule; le Zyklon B est un absorbant d'acide cyanhydrique sur base poreuse inerte: la terre d'infusoires, par exemple. Ajoutons que le Zyklon B, selon les besoins de son emploi, possède ou ne possède pas, en complément, une substance d'avertissement.

La crédulité générale en matière de chambre à gaz homicide tient pour une bonne part dans le fait que les gens qui emploient cette expression de «chambre à gaz» n'ont pas réfléchi au sens de ces mots. Comme bien souvent, ils n'ont pas commencé par le commencement. La question préalable à tout développement sur ce sujet devrait être: «Mais, au fait, à quelle réalité matérielle peut bien correspondre cette expression ? Qu'est-ce qu'une chambre à gaz ? Comment y fait-on pénétrer un gaz mortel ? Comment le gazeur et son entourage peuvent-ils se prémunir contre les dangers d'emploi de ce gaz ? Et, surtout, comment faire après la mise à mort du condamné pour évacuer ce gaz et pénétrer dans la pièce pour en extraire le cadavre ?» Trop de gens se représentent une «chambre à gaz» comme une réalité au fond assez proche d'une simple chambre à coucher sous la porte de laquelle il passe du gaz domestique. Ces gens constituent une proie facile pour tous ceux qui font visiter au bon touriste une pièce aux murs nus (dotée de quelques trous dans le plafond) et auquel on dit: «Voici une chambre à gaz homicide !» Le touriste ne voit pas pourquoi il ne croirait pas aux paroles du guide. Si dans cette pièce, comme c'est le cas à Majdanek, il y a toute une série de minces fenêtres à hauteur d'homme, il ne lui viendra pas à l'idée que la présence de telles fenêtres constitue une absurdité dans une chambre à gaz. Les carreaux une fois brisés, le gaz s'échapperait à l'extérieur et mettrait en péril la vie de l'entourage; quant aux victimes que les premières émanations n'auraient pas étourdies ou tuées, elles prendraient facilement la fuite. L'installation et le fonctionnement d'une chambre à gaz destinée à ne tuer qu'une seule personne constituent un redoutable problème technique. J'ai pu m'en rendre compte en cherchant comment les Américains s'y étaient pris pour fabriquer leurs premières chambres à gaz, comment ils les utilisaient aujourd'hui dans une demi-douzaine de pénitenciers dont j'ai obtenu une intéressante documentation et, en particulier, comment fonctionnait la chambre à gaz de Baltimore dont j'ai publié les photos et le mode d'emploi dans le livre de S. Thion, *Vérité historique*.... On y trouvera la liste des quarante-sept opérations nécessitées par une exécution à l'acide cyanhydrique<sup>1</sup>. Pour ne prendre qu'un exemple, la quarante-septième et dernière opération est ainsi résumée: «Vider la chambre, enlever le corps.» On pourrait croire que cette opération est simple. En réalité, elle consiste en ceci:

«Le médecin et ses assistants, après avoir laissé passer près d'une heure pour que de puissants exhausteurs aspirent le gaz pour le conduire vers un barboteur où il est neutralisé par de l'ammoniaque et rejeté par une cheminée située au plus haut du pénitencier, doivent entrer dans la chambre à gaz avec un masque à gaz, un tablier de caout-

---

1. S. Thion, *Vérité historique*...., p. 301-330.

chouc, des gants de caoutchouc; le médecin secoue la chevelure du mort pour en chasser autant que possible les molécules d'acide cyanhydrique que les fumées d'ammoniacque et le système de ventilateurs orientables n'ont pas pu neutraliser; les deux assistants doivent laver le corps avec un jet; ils doivent apporter un grand soin à ce travail; ils doivent notamment laver la bouche, toutes les ouvertures du corps et ils ne doivent surtout pas oublier les plis des bras et des genoux.»

C'est vers 1917, que pour la première fois, des Américains à la recherche d'une façon plus humaine de tuer les condamnés avaient songé à l'emploi du gaz cyanhydrique. Ils n'imaginaient pas que les problèmes techniques rencontrés en cours de route exigeraient des années pour être surmontés. La première exécution eut lieu en 1924 au pénitencier de Carson City, Nevada. Deux heures après l'exécution on relevait encore des traces de gaz dans la cour de la prison. M. Dickerson, gouverneur du pénitencier, déclara qu'en ce qui concernait le condamné la méthode était certainement la plus humaine jusqu'ici employée. Mais il ajouta qu'il renoncerait à cette méthode à cause du danger qu'elle faisait courir aux témoins. C'est seulement vers 1936-1938 que les Américains semblent avoir mis au point leurs chambres à gaz.

De toutes les armes, le gaz est la moins maniable. L'acidecyanhydrique présente, de plus, l'inconvénient d'adhérer longuement et fortement aux surfaces. Son emploi encore actuel dans la désinfection des locaux d'habitation, des usines, des bateaux, des meuneries, des silos, des bibliothèques, exige un luxe de précautions. J'ai retrouvé dans les archives nationales de Washington un texte allemand datant de la guerre intitulé: «Directives pour l'utilisation de l'acide prussique (Zyklon) en vue de l'extermination de la vermine (désinfection)». Je l'ai reproduit en traduction dans mon *Mémoire en défense...*<sup>1</sup>. Pour tuer la vermine, il faut, selon la température, de six à trente-deux heures. Puis viendra le moment le plus critique: celui de l'aération. Le texte porte:

«L'aération présente le plus grand danger pour les participants comme pour les non-participants. Il faut donc y procéder avec une prudence particulière et toujours en portant des masques à gaz.»

Cette aération devra durer «au moins vingt heures». Pour que commence cette aération, il a fallu entrer dans les lieux avec un masque au filtre le plus sévère (filtre J). On a ouvert les portes et les fenêtres. Si les fenêtres requièrent un effort pour être ouvertes, il ne faut pas insister. Tout effort physique est à éviter. Il faut à plusieurs reprises interrompre son travail, se porter à l'air libre et, là, ôter son masque pour respirer l'air frais pendant dix minutes. Lorsque les vingt heures sont passées (vingt-quatre heures dans le

---

1. R. Faurisson, *Mémoire en défense...*, p. 165-178, reproduit ci-dessus, p. 18.

cas de la législation française), on pénètre dans les lieux avec le masque et on procède à un test, avec un papier indicateur de gaz résiduel, dans chaque pièce séparément. En aucun cas on ne peut dormir pendant la nuit qui suit le gavage dans une pièce qui a été gazée. Les matelas, paillasses, etc. ont dû être portées à l'air libre ou dans un hall aéré pour être battus pendant une ou deux heures selon la température. Car les molécules de gaz cyanhydrique ont tout imprégné.

On est dès lors stupéfié par les récits de gazages homicides dans les camps allemands. Il est manifeste que tous ces récits, repris en antiennes, à d'étonnantes variations près, offensent les lois de la physique et de la chimie. Les exterminationnistes invoquent le plus souvent pour Auschwitz ce qu'ils appellent le témoignage de Rudolf Höss, l'un des trois commandants successifs du camp. En réalité, il s'agit de confessions obtenues par la justice communiste de Pologne avant la pendaison de l'intéressé. Pour toutes sortes de raisons que je ne peux énumérer ici, le texte de ces confessions est totalement inacceptable. Seules des juridictions d'exception peuvent admettre de prendre en considération de telles impostures. J'appelle juridiction d'exception celle, par exemple, du Tribunal militaire international de Nuremberg; les articles 19 et 21 du statut de ce tribunal disposaient que :

« Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...], n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis. [...] »

Höss est censé avoir dit qu'on enfermait deux mille victimes à la fois dans une chambre à gaz dont seul le toit émergeait du sol. Une demi-heure après avoir « lancé » le gaz on ouvrait la porte et on mettait en marche l'appareil de ventilation. On commençait alors *immédiatement* (mot souligné par moi) à extraire les cadavres. Cette extraction était faite par une équipe de détenus avec une morne indifférence; en effet, tout en tirant les cadavres, ces détenus mangeaient ou fumaient. C'est assez dire qu'ils ne portaient pas de masques à gaz. D'ailleurs, en eussent-ils même porté, on a vu que tout effort physique était impossible. Il aurait été radicalement impossible de pénétrer ainsi dans une salle pleine de gaz cyanhydrique pour en extraire deux mille cadavres eux-mêmes imprégnés de gaz. Qu'on ne vienne pas nous dire que les Allemands ne se souciaient pas de la santé de l'équipe spéciale affectée à ce travail surherculéen ! Si, en effet, ces gens devaient entrer dans la chambre à gaz pour s'y empoisonner à leur tour, jamais la chambre à gaz n'aurait été vidée de ses victimes pour laisser place à une nouvelle fournée de victimes. Ce récit paraît encore plus absurde à ceux qui, comme moi, se sont donné la peine de retrouver les plans des lieux pour constater, en fin de compte, que l'espace baptisé « chambre à gaz » n'était en réalité qu'une chambre froide destinée à l'entreposage des cadavres.

Pour ce qui est des plans retrouvés, des photographies aériennes et autres, prises soit par les Allemands, soit par les Alliés, pendant ou après la guerre, on pourra se reporter aux deux ouvrages publiés par les éditions de la Vieille Taupe. On y verra en particulier à quelles supercheries d'ordre physique les Polonais se sont livrés pour abuser le touriste.

Nous savons, aujourd'hui, où le mythe des chambres à gaz a pris naissance, comment il s'est développé, les difficultés rencontrées par les Alliés pour mettre au point un court récit stéréotypé et nous pouvons voir également aujourd'hui comment ce mythe entre en agonie dans les milieux scientifiques. Sur ce dernier point, on pourra se reporter à ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* où figure sous le titre de «Le mythe des chambres à gaz entre en agonie» le compte rendu d'une surprenante étude récemment parue dans *Le Monde Juif*, revue du CDJC de Paris<sup>1</sup>.

*«Jamais Hitler n'a ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion.»*

La partie adverse me fait le reproche d'avoir écrit cette phrase. Or, chacun des mots qui composent cette phrase a été mûrement choisi. Je commence par remarquer que ces mots ont été lus hâtivement. L'un d'entre eux notamment doit être souligné à l'attention des distraits. Ce mot est celui de «tué». Je n'ai jamais dit que Hitler n'avait pas poursuivi les juifs de son hostilité dès son arrivée au pouvoir. Et la guerre a aggravé cette hostilité. J'ai dit, et je le maintiens, que jamais Hitler n'a *ordonné* de *tuer* un juif, un tzigane, un catholique, un protestant, un Français, un Slave, ou quiconque en raison de sa race ou de sa religion. Les médias ont peu à peu instillé dans l'esprit de la masse des profanes que pendant la guerre les Allemands se livraient à une continuelle chasse aux juifs afin de les *tuer*. Chaque juif aurait ainsi été une sorte de mort en sursis. C'est faux. Dans le camp de Hitler comme dans le camp des Alliés (mais pour ce qui est de ces derniers cela ne se dit guère), on a accumulé les horreurs et les atrocités. Partout il y a eu des massacres, des prises d'otages, des fusillades, des déportations. Et même les plus importantes déportations n'ont pas été le fait des Allemands, mais le fait des Alliés, non pas que les Alliés aient été plus cruels mais il se trouve qu'ils disposaient simplement de beaucoup plus de temps et de moyens. Douze à quatorze millions de minoritaires allemands ont été chassés ou déportés de l'Est européen dans des conditions qui, la plupart du temps, ont été abominables. Il faut malheureusement dire qu'il y a eu là un phénomène classique de beaucoup de guerres modernes. Les camps de concentration ne sont d'ailleurs pas une invention de Hitler. Ces camps, et leurs horreurs obligées en temps de guerre et de famine, sont une invention de la guerre

---

1. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, 2<sup>e</sup> édition. Le texte «Le mythe...» est reproduit dans le présent volume p. 325.

civile américaine. Ce que les exterminationnistes voudraient nous faire croire, c'est que dans le cas des juifs, par exemple, Hitler aurait innové dans l'horreur. Ses troupes ne se seraient pas contentées de massacres comme il y en a dans toutes les guerres. Hitler aurait créé une abomination bien particulière à l'endroit des juifs et, comme ce qui est nouveau appelle, pour être désigné, un nouveau vocable, un juif polonais réfugié aux États-Unis a inventé en 1944 le mot de «génocide». Le «génocide» ou l'«ethnocide» serait ainsi une politique d'extermination délibérée de toute une race, de tout un peuple. Hitler aurait ordonné: «Tuez-moi les juifs, tous les juifs qui vous tombent sous la main !» En réalité, jamais un tel ordre n'a été donné et jamais les Allemands n'ont agi comme si cet ordre avait été donné. Les Allemands et le camp des Alliés (de ce dernier camp les juifs étaient partie prenante) se sont combattus. Ni d'un côté, ni de l'autre on n'a épargné les civils ou les enfants. A propos des massacres de Beyrouth, on a couramment imprimé que les Israéliens se livraient à un «génocide» ou même à des «génocides»: mensonges de propagande là encore. Les Israéliens et les Palestiniens n'ont, ni les uns, ni les autres entrepris une politique systématique d'extermination de l'adversaire. Ils sont en guerre. Étant en guerre, ils se font le plus de mal possible. Quand un belligérant s'abstient d'utiliser telle ou telle arme, ce n'est jamais, je pense, pour des considérations morales, mais pour toutes sortes de raisons qui peuvent aller de la crainte de représailles du même calibre à la crainte des réactions des non-belligérants. Dans les territoires occupés par l'armée israélienne, les autochtones et les réfugiés peuvent avoir toutes les craintes possibles, même celle de la mort: ils ne sont pas pour autant des morts en sursis.

Pour en revenir aux Allemands, il n'y a eu chez eux, ni dans les textes, ni dans les faits, de plan d'extermination des juifs, des Tziganes, des Slaves, des homosexuels. Du côté des Alliés, il n'y a pas eu non plus de plan d'extermination des Allemands. Il y a eu les bombardements systématiques des villes allemandes ou japonaises. Le seul bombardement de Dresde («la Florence de l'Elbe») a causé environ cent trente-cinq mille morts («le plus grand crématoire du monde»). Il y a eu la guerre et son banal cortège d'horreurs. La guerre, c'est la banalisation du mal. Tout le monde en ressort bien dégoûtant. Il faudrait, après la tuerie, rentrer chez soi et se faire tout petit. Au lieu de cela, les vainqueurs de la dernière tuerie ont pris des airs de justiciers et les voici, encore en 1983, à poursuivre, emprisonner ou exécuter certains de leurs vaincus. Une énorme propagande de guerre continue à semer des idées de haine, de vengeance et de réparation. La grande masse des Français s'imaginent que Hitler a donné l'ordre d'exterminer les juifs. Mais les historiens, eux, savent bien qu'on n'a jamais trouvé trace d'un tel ordre ni de quoi que ce fût qui impliquerait l'existence d'un tel ordre. Dès 1960, le Dr Kubovy, historien israélien, l'avait dit mais les médias sont d'une telle discrétion dans ces cas-là que les historiens qui ne sont pas des spécialistes de

l'ère nazie continuent de propager l'erreur. A Paris, à la Sorbonne, du 29 juin au 2 juillet 1982, il s'est tenu un colloque d'historiens exclusivement exterminationnistes sur «L'Allemagne nazie et l'extermination des juifs» (titre d'origine: «Le national-socialisme et les juifs»). Ce colloque était manifestement destiné à contrecarrer le développement croissant des idées révisionnistes dont aucun représentant n'était admis à assister au colloque, même à titre d'auditeur.

Les professeurs Raymond Aron et François Furet présidaient ce colloque, l'un pour la Sorbonne, et l'autre pour l'École des hautes études en sciences sociales. Tous deux allaient découvrir au fil des communications faites par des spécialistes de l'ère nazie une vérité qu'ils auraient dû connaître depuis plus de vingt ans, à savoir que, malgré les recherches les plus érudites, on n'avait rien pu trouver qui pût démontrer que Hitler avait donné un ordre quelconque de tuer les juifs. On voudra bien se reporter ici à mon annexe sur la conférence de presse donnée par les deux professeurs à la fin d'un colloque qui avait duré quatre jours. Les médias n'ont, comme on pouvait le penser, rien dit de cette conclusion d'un colloque annoncé à son de trompe comme devant répliquer aux arguments des auteurs révisionnistes. C'est que les suites de ce constat auraient été difficiles à expliquer au profane. A ce dernier il aurait, du même coup, fallu révéler que l'expression de «solution finale» située dans son exact contexte impliquait l'émigration ou l'évacuation des juifs et que le fameux «protocole de Wannsee» n'était qu'un prétendu procès-verbal non signé, sans en-tête, sans référence, tapé à la machine par on ne sait qui sur du papier ordinaire. La «solution finale de la question juive» n'impliquait pas plus l'extermination des juifs que la solution finale de la question palestinienne ou de la question du chômage n'impliquerait nécessairement l'assassinat des Palestiniens ou des chômeurs. Ni les discours de Himmler, ni les instructions de Heydrich, ni les «confessions» de Höss ou d'autres Allemands tombés aux mains de l'appareil judiciaire des Alliés n'apportaient la moindre preuve de l'existence d'un ordre ou d'une directive ou d'une instruction appelant à exterminer les juifs.

Mais il y a mieux: des quantités de textes et de faits (certains faits étant de l'ordre de la simple évidence oculaire) prouvent qu'un tel ordre n'a pas pu exister. En quarante ans de procès dits de criminels de guerre (il n'y a de criminels de guerre que chez les vaincus) aucun Allemand, des procès de Kharkov en 1943 jusqu'aux procès actuels de 1983, n'a pu faire valoir pour sa défense qu'un tel ordre avait existé. Au contraire, nous avons la preuve que des tribunaux militaires allemands ont condamné, parfois même à mort, jusqu'à des SS pour des meurtres de juifs. Je cite exemples et références dans la longue note 45 de la page 210 de *Vérité historique ou vérité politique ?* Hitler se préoccupait d'abord et avant tout de mener la guerre. Il voulait utiliser pour la machine de guerre allemande la main-d'œuvre juive dans les camps ou hors des camps et les juifs constituaient également comme des

otages. En temps de guerre, un usage barbare veut que les représentants des puissances belligérantes hostiles soient mises en camps de concentration. Les Américains eux-mêmes n'ont pas hésité à mettre en camp de concentration, lors de la dernière guerre, des hommes, des femmes et des enfants qui, tout en possédant la nationalité américaine, étaient d'ascendance japonaise. Je ne compare évidemment pas les conditions respectives des camps dirigés par les Américains ou par les Allemands. Dans le premier cas, il s'agissait d'une nation opulente et qui n'a jamais eu à conduire de « guerre totale » et dans l'autre cas il s'agissait d'un pays de peu de ressources et, à la fin de la guerre, exsangue et en proie à la famine. C'est dans les derniers mois de la guerre que les déportés ont le plus souffert. L'apocalypse était générale et le typhus sévissait à l'état latent ou patent. Les charniers de Bergen-Belsen sont des charniers de typhiques. Dès 1942, le camp d'Auschwitz avait été ravagé par une violente épidémie de typhus dont on sait qu'elle a provoqué des morts jusque chez les médecins, les officiers, les soldats allemands et leurs familles (car, bien souvent, pour les médecins et les officiers, ils avaient leur famille dans cet ensemble de villes et de villages et d'usines et de mines et d'exploitations agricoles, etc., qu'on a pris l'habitude d'appeler Auschwitz). La pièce n° 4 du document de Nuremberg PS-4025 (mars-avril 1942) est ainsi résumée par l'organisme américain de poursuite des criminels de guerre :

*Note exposant que Hitler avait l'intention de repousser  
à l'après-guerre la solution du problème juif.*

Cette note, terriblement encombrante pour la thèse du « génocide » devait disparaître des Archives nationales américaines. L'historien britannique D. Irving devait la retrouver il y a quelques années. Il s'agissait d'un mémorandum de routine envoyé par le Dr Schlegelberger, secrétaire d'État au ministère de la Justice. En voici le contenu :

« M. le Ministre du Reich Lammers m'a fait part de ce que le Führer a déclaré à plusieurs reprises en sa présence qu'il voulait voir repousser à l'après-guerre la solution de la question juive. En conséquence, les considérations présentes ont, selon Monsieur le Ministre du Reich Lammers, une valeur simplement théorique. Mais il veillera dans tous les cas à ce que des décisions de fond ne soient pas rendues sans sa connaissance à la suite d'un rapport inattendu d'une autre instance. »

Il n'est pas sans intérêt de savoir que ce document n'est pas répertorié par la bibliographie de Jacob Robinson et de Henry Sachs, *The Holocaust. The Nuremberg Evidence. Part One: Documents*. Il n'apparaît ni sous la cote PS-4025, ni sous la cote PS-4055. Tous les spécialistes de l'ère nazie utilisent cette bibliographie comme un ouvrage de référence obligatoire, comme une bible en quelque sorte. Le 24 juillet 1942, dans un cercle restreint de



familiers, Hitler, rappelant que « les juifs [lui] avaient déclaré la guerre » par l'intermédiaire de Chaïm Weizmann (car c'est toujours l'adversaire qui porte, bien entendu, la responsabilité de la guerre), dit qu'*après la guerre* il détruira leurs villes les unes après les autres et il précise qu'il le fera « ... si ces ordures de juifs ne décampent pas et s'ils n'émigrent pas vers Madagascar ou vers quelque autre foyer national juif ». Le plan de Madagascar avait été envisagé par les sionistes, par les Français et par les Allemands déjà avant la guerre. En plein conflit, Hitler, nous le savons par bien d'autres sources, n'envisageait pas plus de régler la question juive qu'il ne voulait, en Union soviétique occupée par ses troupes, réformer le système communiste de production ou de propriété.

Le grand public l'ignore, mais les spécialistes le savent bien, le chiffre de six millions de morts juives n'a jamais été qu'un chiffre de propagande ou, comme l'a pudiquement reconnu le D<sup>r</sup> Broszat susmentionné, « un chiffre symbolique »<sup>1</sup>. On pourrait déterminer le chiffre réel; on en a les moyens grâce au Service international de recherches d'Arolsen (organisme situé en RFA mais dépendant du Comité international de la Croix-Rouge de Genève), mais on se garde bien d'utiliser ces moyens. Quelquefois – c'est le cas pour la France – l'organisme officiellement chargé de déterminer le nombre réel des déportés résistants ou raciaux travaille pendant vingt ans à la question, puis, en possession des chiffres, s'abstient de les publier par crainte d'incidents avec certaines associations de déportés. Notre Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, office directement rattaché au premier ministre, faisait cet aveu dans son bulletin confidentiel à la fin de 1973. J'ai pu entrer en possession de ces chiffres et je les ai récemment publiés<sup>2</sup>. Ils sont déconcertants pour tous ceux qui défendent la thèse d'une extermination des juifs.

### *La phrase de soixante mots*

La partie adverse me fait grief d'avoir prononcé sur les antennes de radio *Europe-n° 1* une phrase qui résumait en soixante mots le résultat de mes recherches historiques. J'avais fait précéder cette phrase de l'avertissement suivant: « Pas un de ces mots ne m'est dicté par une sympathie ou une antipathie politique. » Voici cette phrase:

« Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international et dont les prin-

---

1. « *Eine symbolische Zahl* », Procès contre Erwin Schönborn, Francfort , 3 mai 1979, 50 Js 12 828-78 919.

2. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p.31.

cipales victimes sont le peuple allemand – *mais non pas ses dirigeants* – et le peuple palestinien *tout entier*. »

Les sept mots que j'ai soulignés sont souvent omis dans l'intention de faire disparaître la distinction que j'opère entre, d'une part, les dirigeants de la RFA et, d'autre part, le peuple allemand. Le grand public ignore, en effet, la formidable répression exercée en RFA contre tout auteur révisionniste et on tient à le laisser dans cette ignorance.

La fable des chambres à gaz homicides et la fable du génocide sont intimement liées l'une à l'autre. Le génocide aurait été un crime exceptionnel et les chambres à gaz auraient été l'arme exceptionnelle de ce crime exceptionnel.

Le crime et l'arme du crime ne sauraient se concevoir l'un sans l'autre. Lorsque je parle d'un seul et même mensonge historique, c'est pour faire allusion à cent autres mensonges de l'Histoire qu'il s'agit toujours, pour un esprit qui entend rester libre, de débusquer et de dénoncer.

Pour ce qui est de la « gigantesque escroquerie politico-financière », elle est celle d'un Nahum Goldmann face au chancelier Adenauer dans ses efforts pour obtenir la conclusion des accords dits de Luxembourg (10 septembre 1952); cette escroquerie est exposée de façon circonstanciée aux pages 198 et 199 de *Vérité historique ou vérité politique ?* ainsi qu'à la note 61 de la page 212. Il faut lire la longue et suffocante interview de N. Goldmann parue dans la livraison n° 624 du *Nouvel Observateur*<sup>1</sup>; rarement a-t-on vu exposer avec un pareil cynisme le récit d'une escroquerie politico-financière où Ben Gourion a eu aussi sa part. Par ailleurs, N. Goldmann ne cache pas que les colossales « réparations » obtenues du chancelier allemand « constituent une innovation extraordinaire en matière de droit international ». Il confirme cyniquement que le chancelier allemand a dû prendre en la circonstance une décision personnelle qui était *contraire* à la constitution allemande. N. Goldmann et Ben Gourion ont dicté *expressis verbis* la lettre d'acceptation signée de Konrad Adenauer. N. Goldmann a obtenu en 1950 d'une Allemagne se relevant tout juste de la famine la promesse d'un versement de quatre-vingts milliards de marks, soit une somme, nous confie-t-il, de dix à quatorze fois supérieure aux sommes qu'au tout début de l'opération on s'apprêtait à demander à l'Allemagne de l'Ouest. N. Goldmann déclarait en 1976 :

« Sans les réparations allemandes [...], Israël n'aurait pas la moitié de son infrastructure actuelle : tous les trains en Israël sont allemands, les bateaux sont allemands, ainsi que l'électricité, une grande partie de l'industrie... sans même parler des pensions individuelles versées aux survivants [...]. Certaines années, les sommes d'argent qu'Israël recevait d'Allemagne dépassaient le montant des

---

1. [N. Goldmann], « Nahum Goldmann : au nom d'Israël ».

collectes du *judáisme international* – les multipliant par deux ou par trois. Aujourd'hui plus personne n'est contre ce principe : même certains membres du Hérouth [parti nationaliste israélien, fondé en 1948 par Menahem Begin] perçoivent les réparations.»

Dans ces «négociations», N. Goldmann et Ben Gourion avaient une arme, celle dite des Six Millions. La création de l'État d'Israël et les réparations obtenues de l'Allemagne forment avec les Six Millions un ensemble. Dans la même interview, N. Goldmann affirme avoir dit à Ben Gourion : «Nous avons connu de terribles défaites ; six millions de juifs ont été exterminés. Mais nous avons aussi remporté deux immenses succès historiques : la création de l'État d'Israël et les réparations obtenues de l'Allemagne.» C'est dire l'importance de ces réparations.

Dans ma phrase de soixante mots j'ai employé l'expression de «sionisme international». La partie adverse me l'a reprochée comme si cette expression appartenait au vocabulaire de l'antisémitisme. Loin d'être ici une formule vague du langage antijuif et de désigner on ne sait trop quelle fumeuse conjuration, cette expression n'est que la traduction de «World Zionism», le même Nahum Goldmann ayant d'ailleurs été le président de deux grandes organisations *sionistes* : la WZO (*World Zionist Organization*) et le WJC (*World Jewish Congress* : parlement juif mondial, qui s'est toujours dit «sioniste»). D'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus par les deux mots que j'ai soulignés, N. Goldmann, qui parlait un excellent français, utilisait, lui, dans cette interview, l'expression de «judáisme international». Cette expression est trompeuse puisque beaucoup de juifs non sionistes estiment qu'ils n'ont rien à voir avec le WJC ou avec N. Goldmann et ses successeurs.

Pour ce qui est de la distinction opérée entre, d'une part, le peuple allemand victime du mensonge et, d'autre part, ses dirigeants qui n'en sont pas les victimes, cette distinction est expliquée à la page 196 de *Vérité historique ou vérité politique ?* En effet, depuis 1945, l'Allemagne, amputée d'un tiers de son territoire, scindée en deux États, occupée par quatre armées, est dirigée par des hommes politiques qui, on peut le supposer, sont bien obligés de faire passer les contingences politiques avant le souci, propre au chercheur, de la vérité historique. Apparemment la survie de ces deux États respectifs exige que l'Allemagne de l'Est fasse entendre la voix de ses libérateurs de l'Est et que l'Allemagne de l'Ouest fasse entendre la voix de ses libérateurs de l'Ouest. Dans le camp des démocraties occidentales, les responsables de l'Allemagne de l'Ouest se signalent par une répression déterminée contre le nombre croissant des auteurs révisionnistes. Quiconque y soutient l'argumentation révisionniste est poursuivi en justice pour être condamné, selon les cas, à des peines de prison, à de lourdes amendes, à l'inscription de ses livres à l'Index (*Indizierung*) des ouvrages dangereux pour la jeunesse, à la saisie des ouvrages et même à la fonte des plombs de composition. Pour s'en

tenir au seul cas du D<sup>r</sup> Stäglich, cet ancien magistrat, auteur d'un ouvrage important sur *Le Mythe d'Auschwitz*, a vu la saisie de son livre, a été condamné à de lourdes amendes, a eu le montant de sa retraite amputé d'un cinquième pendant cinq ans et, actuellement, fait l'objet d'une procédure de retrait de son grade de docteur en droit de la part du Conseil des doyens de l'université de Göttingen. Ce grade obtenu en 1951 doit lui être retiré au nom d'une loi de 1939 signée du chancelier Hitler. Quant à J. G. Burg, de nationalité allemande et juif pratiquant, il est l'auteur de plusieurs écrits révisionnistes dont *Majdanek in alle Ewigkeit ?* («Majdanek jusqu'à la fin des temps ?») et se voit pour cela menacé d'internement dans un asile psychiatrique.

Dans ma phrase de soixante mots, je n'ai pas précisé quels étaient les bénéficiaires «non principaux» du mensonge historique, mais je suis prêt à le faire ici en disant qu'il s'agit de l'ensemble des vainqueurs de la seconde guerre mondiale; en effet, si les chambres à gaz homicides n'ont pas existé, le «crime de guerre» par excellence pourrait être Dresde ou Hiroshima ou Katyn ou la déportation des minorités allemandes de l'Est européen ou la livraison, après la guerre, de centaines de milliers de Russes aux maîtres du Kremlin («Opération Keelhaul» menée par les Britanniques) ou le commencement d'exécution du plan Morgenthau par les Américains.

Je n'ai pas non plus précisé quelles étaient à mes yeux les victimes «non principales» du mensonge historique, mais je suis prêt à le faire ici en disant qu'il s'agit, par exemple, du Vatican – en particulier, de Pie XII, et du Comité international de la Croix-Rouge. Tous deux sont encore aujourd'hui accusés de n'avoir pas vu ni dénoncé l'existence des chambres à gaz homicides alors que l'un et l'autre étaient admirablement renseignés sur ce qui se passait en Europe et tout particulièrement en Pologne, pays avec lequel le Saint-Siège conservait les liens les plus étroits et pays où la Croix-Rouge internationale avait pu mener des enquêtes. A ce propos, il convient de remarquer précisément que, si le Vatican et le CICR, très bien renseignés sur la Pologne, n'ont parlé ni de chambres à gaz homicides, ni d'extermination systématique des juifs, c'est tout simplement qu'ils voyaient bien que ces bobards de guerre n'étaient que des bobards de guerre. Pie XII n'en a fait mention ni du temps de l'occupation de Rome par les Allemands, ni après la libération de Rome. Il avait d'excellentes et simples raisons de n'en pas faire mention: c'est que ces horreurs avaient été inventées dans l'exacerbation d'une guerre déjà suffisamment riche d'horreurs réelles, de part et d'autre, sans qu'on aille en ajouter de pires encore. Comment peut-on imaginer un instant que serait passé inaperçu un massacre qui, à l'échelle du temps, aurait duré trois ou quatre ans, qui, à l'échelle de la géographie, aurait intéressé tout un continent et qui, à l'échelle du nombre des victimes, aurait touché des millions de gens? Même les conjurés allemands du 20 juillet 1944 n'en ont pas fait mention, même les juifs déportés vers Auschwitz ou d'autres camps

ne croyaient pas au bien-fondé de ces rumeurs<sup>1</sup>. Menahem Begin reproche aux Alliés de n'avoir jamais dénoncé l'Holocauste au moment où il se produisait et de n'avoir rien entrepris pour le faire cesser, mais qui pourrait croire que Churchill, Roosevelt, Staline et tous les gouvernements en exil à Londres auraient *su* que se produisait cette abomination et auraient, sans se concerter, décidé de n'en rien dire ? Qui ne voit que, si ce crime gigantesque avait été perpétré par les Allemands, l'annonce de cette nouvelle au monde entier aurait constitué pour les Alliés la plus formidable des armes psychologiques ?

Parmi les victimes «non principales» du mensonge, je nommerais les jeunes générations juives. A leur manière elles ne peuvent que souffrir de cette religion ténébreuse et aberrante de l'Holocauste. Cette religion donne naissance à tout un monde de phénomènes du genre de la «victimologie» avec ses congrès et ses symposiums internationaux en Israël, en Allemagne de l'Ouest, aux États-Unis<sup>2</sup>, à la création de «chaires universitaires d'Holocauste», détenues par des «docteurs en Holocauste», à des cours d'Holocauste dans les écoles primaires et secondaires des États-Unis, accompagnés de traumatisantes «expériences en Holocauste». Du point de vue de l'histoire de la communauté juive mondiale, la dernière guerre a été tragique, non pas dans le sens qu'il y aurait eu une EXTERMINATION spécifique du peuple juif européen mais dans le sens qu'il s'est effectivement produit une DISSOLUTION de la communauté juive européenne. Les guerres ne freinent pas le progrès scientifique; au contraire, elles accélèrent ce progrès; de la même façon, elles accélèrent tragiquement certains processus de transformation sociale. Depuis des siècles, il se faisait dans la communauté juive mondiale un mouvement géographique de translation de l'Est vers l'Ouest. Ce mouvement se faisait de la Russie ou de l'Ukraine vers la Pologne; puis, de la Pologne – longtemps lieu privilégié et terre d'asile – vers l'Allemagne; de l'Allemagne vers l'extrémité occidentale de l'Europe; de l'Europe vers l'Amérique (États-Unis, Canada, Argentine...); on constate qu'aujourd'hui la communauté juive américaine, après s'être principalement concentrée sur la côte est des États-Unis, se transfère de manière sensible vers la côte ouest: Los Angeles et la Californie sont en passe de devenir la nouvelle terre promise. Dès avant la dernière guerre, le mouvement de translation d'est en ouest de la communauté juive européenne était si irrésistible qu'un grand nombre de juifs polonais quittaient la Pologne pour venir s'établir dans l'Allemagne de Hitler; celle-ci prenait alors des mesures de refoulement (*Zurückdrängung nach Osten*) à l'égard des juifs à passeports polonais. Les parents du jeune Herszl Grynspan furent ainsi refoulés. A Paris, Grynspan assassina Ernst vom Rath, conseiller de légation à l'ambassade

---

1. Voy. G. Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy*..., chapitre 1.

2. Voy. L. Sebba, « The Reparations Agreements: A New Perspective ».

d'Allemagne. En réaction à cet assassinat se produisit la «Nuit de Cristal» et, contre les juifs vivant en Allemagne, de nouvelles répressions. Il est tout à fait contraire à la vérité d'affirmer qu'à la fin de la guerre il n'existait pour ainsi dire plus de juifs en Pologne. En l'absence de tout recensement leur nombre ne peut être déterminé, mais même des auteurs exterminationnistes comme Raul Hilberg font état d'un très important mouvement de migration des juifs polonais vers les zones d'occupation britannique ou américaine en Allemagne<sup>1</sup>. Vers 1968, le mouvement de migration reprenait avec force. Quant aux juifs d'Union soviétique, ils émigrent encore aujourd'hui principalement vers les États-Unis, via l'Autriche. Considérées par rapport à ce profond mouvement d'est en ouest, la création même de l'État d'Israël et la migration déjà presque tarie vers ce nouvel État apparaissent comme un phénomène historique qui semble à la fois précaire et pathétique. De profonds changements sociologiques et politiques accélérés par la guerre ou provoqués par elle font qu'aujourd'hui certains systèmes de vie propres à la communauté juive polonaise ne se trouvent plus à Varsovie ou du côté des Carpathes mais, par exemple, dans les faubourgs de New York, de Chicago ou de Los Angeles. Comme l'écrit Jacques Madaule, «[...] si Sighet, au fond des Carpathes, est morte à jamais, tous les lecteurs d'Élie Wiesel le savent bien, elle revit dans les faubourgs de New York, où les *hassidim* se sont regroupés autour de leurs rabbis<sup>2</sup>.»

L'auteur anglais George Orwell (1903-1950) est de nos jours souvent cité pour avoir écrit une œuvre d'anticipation intitulée *1984*. Avec raison on le présente comme un type d'esprit libre, anxieux devant l'avenir réservé à la liberté de l'esprit. Ce que l'on ne sait guère à son propos, c'est qu'il fut probablement le premier auteur révisionniste de notre après-guerre. Dès la fin de la guerre, dès le mois de mai 1945, il posa comme un fait établi qu'il y avait eu une «extermination des juifs allemands et polonais», mais poursuivant sa réflexion sur la force des moyens de propagande et sur les altérations les plus grossières de la vérité objective, il écrivait qu'il est difficile de croire que les gens sont tout simplement en train de mentir quand ils forgent l'Histoire à leur goût. Il disait: «On peut souvent nourrir un doute sérieux à propos des événements les plus énormes». Et, parmi un certain nombre de questions qu'il se posait, figurait celle-ci:

«Est-ce vrai ce qu'on dit des fours à gaz allemands en Pologne<sup>3</sup> ?»

Par cette simple question, traduisant ce que les Anglais appellent «*a genuine doubt*», George Orwell, partant d'une affirmation exterminationniste et posant ensuite une question de sens révisionniste, esquissait le chemin

---

1. R. Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 1979, p. 728.

2. A propos de *Paroles d'étranger* d'Élie Wiesel, *Le Monde*, 24 décembre 1982, p. 11.

3. G. Orwell, *Notes sur le nationalisme*, p. 21.

qu'après lui les principaux auteurs de l'école révisionniste ont tous eu à parcourir, ce chemin qui, de la foi, mène au doute. Pour ma part, je ne cherche pas à triompher ou à faire triompher une thèse; je revendique le droit de m'exprimer, de discuter, de critiquer, de chercher. Je ne connais pas pour un chercheur de bonnes raisons de ne pas révéler le sujet de ses recherches historiques. Si les chambres à gaz homicides de Hitler n'ont pas existé, ne pas le dire, c'est participer à un mensonge. Pour reprendre le mot de Soljenitsyne, je ne veux pas croire que «ce qui est exigé de nous, c'est d'obéir au mensonge, c'est de participer chaque jour au mensonge»<sup>1</sup>.

Je ne livre pas de combat. Je travaille d'abord, je publie ensuite; enfin, si je viens à me battre, c'est pour qu'on ne déforme pas mon travail. Où voit-on que je me fasse l'apologiste de Hitler ? Où ai-je avancé qu'il n'y avait pas eu de victimes raciales de la politique hitlérienne ? Où aurais-je présenté l'histoire des chambres à gaz et du génocide comme une invention de comploteurs cherchant à monter de toutes pièces une vaste escroquerie politico-financière ? J'ai esquissé l'histoire de ce qui, dans le temps, a pris la forme d'une rumeur parmi bien d'autres, née à la fois d'une peur et d'une haine qui ne sont que trop normales en temps de guerre; cette rumeur entretenue à petit feu dans des officines sionistes de Berne et de Genève parmi cent autres rumeurs (camions à gaz, wagons à gaz, électrocutions, pompes à vide, ébouillement, usines à savon, etc.) a été répercutée à Washington par des sionistes du type du rabbin Stephen Wise, président du *World Jewish Congress*; il a fallu attendre novembre 1944 pour qu'elle accède, par les soins du *War Refugee Board*, au statut de vérité officielle. Elle n'a commencé d'apparaître comme une sorte de vérité officielle qu'à l'extrême fin de la guerre avec la révélation au monde, stupéfait et écœuré, du charnier des typhiques de Bergen-Belsen. Pendant longtemps elle a connu une singulière ubiquité; elle était partout; la magique chambre à gaz homicide, capable de défier toutes les lois de la physique et de la chimie, se trouvait partout où il y avait eu soit des fours crématoires, soit des chambres à gaz de désinfection. Dans la saga de la déportation, tout déporté survivant était censé avoir échappé à la chambre à gaz, principalement les déportés juifs; puis, le temps passant, le récit s'est transformé et, comme l'a dit l'historienne juive française Olga Wormser-Migot, la chambre à gaz est devenue une sorte de privilège juif que les non-juifs ont essayé de revendiquer aussi pour eux-mêmes; mais sans succès. Aujourd'hui nombreux sont les juifs qui s'émeuvent de l'emploi politique que Menahem Begin fait de l'Holocauste et des chambres à gaz. Ils vont jusqu'à lui faire le reproche de tirer des chèques en blanc sur l'Holocauste. Ainsi d'immenses souffrances vraies d'un peuple qui, pendant la dernière guerre, a probablement pâti autant que, chacun de son côté, le peuple allemand, le peuple polonais, le peuple russe, le peuple

---

1. *Le Monde*, 4 février 1978, p. 2.

japonais et – on l’oublie toujours – le peuple chinois, se trouvent aujourd’hui converties en argent et en politique pour le profit de quelques-uns. Dans cette affaire, on compte en définitive très peu de menteurs et une masse innombrable de victimes d’un énorme mensonge historique.

L’homme a évidemment besoin de mensonge; comme l’a dit Anatole France, on peut vouloir aimer la vérité mais il faut bien convenir que sans le mensonge l’humanité périrait de désespoir ou d’ennui. A ce titre, le mensonge des chambres à gaz, peu intéressant en lui-même, offre au sociologue, au psychologue, au psychanalyste, à l’historien, au moraliste, au spécialiste des croyances religieuses et des sectes, des tabous et des rites d’une société qui se croit laïque, un champ d’investigation aussi intéressant que l’histoire de la sorcellerie, une histoire, rappelons-le, qui s’est développée non pas au Moyen Âge, comme on l’entend dire trop souvent mais dans cette période de crise intellectuelle intense qu’a été l’époque de la Renaissance et de la Réforme. Le procès de Galilée remonte à la fin de cette période.

Paul Rassinier est le plus célèbre des auteurs révisionnistes français. Il est connu pour avoir écrit *Le Mensonge d’Ulysse*: Ulysse a connu cent épreuves mais, revenu chez lui, il en a raconté mille. P. Rassinier a écrit *Ulysse trahi par les siens*: il suffit d’écouter les divers récits de ses compagnons d’infortune pour voir qu’Ulysse est un fabulateur qui prétend avoir vu des êtres et des choses qui n’ont pas pu exister. P. Rassinier a aussi écrit *Le Véritable Procès Eichmann ou Les Vainqueurs incorrigibles*: les vainqueurs ne se lassant pas d’instruire le procès des vaincus ne font qu’accumuler les preuves de leurs propres mensonges, surtout en ce qui concerne les prétendues chambres à gaz homicides et le prétendu génocide des juifs. Il a écrit *Le Drame des juifs européens*: au-delà du drame de la guerre, les juifs vivent un autre drame: on a menti à leur propos et cela commence à se savoir. Il a écrit *L’Opération «Vicaire»*. *Le rôle de Pie XII devant l’Histoire*: un auteur allemand a fait jouer une pièce intitulée *Le Vicaire*; dans cette œuvre il accuse le Vicaire du Christ d’avoir été mis au courant de l’extermination des juifs par l’intermédiaire du SS Kurt Gerstein et, à travers le monde entier, cette pièce a été reprise, ainsi que l’accusation sur laquelle elle était bâtie, de sorte qu’on a assisté à une véritable opération politique contre le Saint-Siège; or, Rassinier le démontre magistralement, les «confessions» du SS Gerstein sont un tissu d’insanités; donc la base même de l’opération s’effondre; Rassinier publiait ce livre en 1965 aux éditions de la Table Ronde; en 1983, une thèse universitaire française va apporter une éclatante confirmation de ses arguments<sup>1</sup>.

P. Rassinier était un homme de gauche. Il avait été l’un des responsables du réseau de résistance «Libé-Nord». Arrêté et torturé par le service de sécurité

---

1. Cette thèse a été soutenue en 1985 par H. Roques et a provoqué «l’affaire Roques». [NdÉ]



allemand, il avait été déporté à Buchenwald et à Dora. De retour en France, invalide à cent pour cent plus cinq degrés, il reprit un instant la lutte politique et il fut député de la deuxième assemblée constituante. A partir de 1950 il entreprit sa quête de la vérité sur les camps de concentration allemands. Son œuvre, vilipendée en particulier par les communistes mais non par un résistant comme Edmond Michelet, lui valut les attaques habituelles dès lors qu'on porte atteinte à certains tabous. Des associations s'efforcèrent sans succès d'entraîner les tribunaux français dans une condamnation des thèses historiques de P. Rassinier. Jusqu'à sa mort, en 1967, P. Rassinier, sa femme et son fils connurent une existence très difficile. Or, aujourd'hui, on commence à rendre hommage à sa valeur, même dans les rangs de ceux qui le bafouaient. Eugen Kogon faisait partie des auteurs qui, sur les camps de concentration allemands, défendaient la thèse des chambres à gaz. Le 5 mai 1960, P. Rassinier lui écrivait :

« Il ne vous échappera peut-être pas que, si l'idée a pu venir à l'esprit d'un Pape de faire trancher un problème scientifique par des juristes, quatre siècles ont tout de même passé depuis, et qu'aujourd'hui aucun homme vraiment cultivé n'aurait celle de soumettre à ceux de notre temps un problème historique. »

Pour ma part, depuis le début de l'année 1979, je suis l'objet de procès en cascade de la part de la LICRA et de toutes sortes d'associations. Celles-ci souhaitent me faire condamner en justice pour « dommage » par « falsification de l'Histoire ». Au cours des procès et des années, elles se sont rendu compte que c'était trop demander. Elles ont trouvé un biais : elles se contenteraient aujourd'hui d'une condamnation pour « imprudence » ou pour tel autre motif du même genre ; puis, sans vergogne, elles feraient ce qu'elles ont fait à Rassinier et ce qu'elles m'ont fait à moi-même jusqu'ici dans la presse ; elles répandraient partout que le faussaire Faurisson ou le falsificateur Faurisson a été condamné. Le *Jewish Chronicle* de Londres ne répand-il pas déjà à travers le monde que Faurisson a été condamné par les tribunaux français pour, entre autres motifs, « falsification de l'Histoire » ? Cette condamnation est présentée comme un modèle à suivre par la Justice britannique à l'endroit des révisionnistes britanniques. En France, ces associations ont pu croire, de bonne foi, que je soutenais une thèse mensongère et facile à réfuter. Elles ont pu le croire en 1979 mais, aujourd'hui, au terme de quatre années de réflexion et d'expériences diverses, elles ne peuvent plus entretenir d'illusions.

Deux personnes portent la responsabilité des imprudences de la LICRA et tous autres : Pierre Vidal-Naquet, historien de l'Antiquité, et Georges Wellers, biologiste (?). A la fin de 1978 et au début de 1979, ces deux personnes, aidées de Léon Poliakov, avaient lancé une violente campagne, dans *Le Monde* notamment, à la suite de la parution de mon article sur « La rumeur

d'Auschwitz» (29 décembre 1978). Le même jour G. Wellers avait tenté de me donner la réplique. Mon texte en droit de réponse du 16 janvier 1979 ouvrait la question. G. Wellers répondait. A sa réponse très faiblement argumentée, je répliquais par un texte que *Le Monde* refusait d'insérer. Là commençait les méprises de la LICRA. Ne connaissant pas ma réplique, elle s'imaginait que G. Wellers avait montré que j'avais faussé le sens d'un témoignage: celui du médecin d'Auschwitz, Johann-Paul Kremer. Dans leur assignation, la LICRA et tous autres ne formulaient que des accusations vagues; sur un seul point l'accusation se faisait précise: j'avais, paraît-il, faussé le témoignage du D<sup>r</sup> J.-P. Kremer. Dans un *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire*, je montrais, en me référant au texte allemand du journal de ce médecin, qu'une véritable tradition falsificatrice lui avait fait dire ce qu'il n'avait jamais dit. Je prouvais également que les aveux du médecin à la justice polono-communiste étaient absurdes. A l'époque de la rédaction de ce mémoire je ne savais pas encore que les autorités du musée d'Auschwitz possédaient la preuve que, de retour en Allemagne, le médecin avait rétracté ses aveux et avait protesté contre le traitement dont il avait été l'objet de la part de la justice polonaise. P. Vidal-Naquet et L. Poliakov, de leur côté, avaient pris l'initiative de faire circuler une pétition qui se terminait en ces termes :

«Il ne faut pas se demander comment *techniquement* un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement: il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz.»

Cette déclaration devait paraître dans *Le Monde* du 21 février 1979; trente-quatre historiens la signaient; pas un de ces historiens n'était un spécialiste de l'histoire des camps de concentration, ni même de la période considérée. René Rémond, membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale et responsable de la section chargée de l'histoire de la déportation, refusait sa signature. Henri Michel, président du même comité, ne signait pas non plus. Logiquement, il ne devait pas y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz. En réalité, tout en faisant signer cette déclaration, P. Vidal-Naquet incitait ses collègues à se mettre au travail sur le sujet et, lui-même, il allait donner l'exemple. Dix-neuf mois plus tard, il publiait dans la revue *Esprit* une étude intitulée: «Un Eichmann de papier». Cette étude allait être reprise dans un livre intitulé *Les juifs, la mémoire et le présent*. A la page 196 de ce livre on pouvait lire: «Bon nombre d'historiens ont signé la déclaration publiée dans *Le Monde* du 21 février 1979, très peu se sont mis au travail, une des rares exceptions étant F. Delpech.» En réalité, F. Delpech avait été le seul des signataires à publier un article; il l'avait intitulé «La persécution

nazie et l'attitude de Vichy» et l'avait publié dans la revue *Historiens et géographes*<sup>1</sup>; il s'agissait de la reprise, développée, d'un article qu'il avait fait paraître dans *Le Monde* du 8 mars 1979. Continuant son œuvre, P. Vidal-Naquet multipliait à tous les échos, en France et à l'étranger, des déclarations sur l'entreprise de falsification de l'Histoire que constituait à ses yeux le travail des révisionnistes. On pouvait s'étonner de voir déployer tant d'efforts sur le sujet des chambres à gaz, un problème qui «ne se posait même pas» à propos d'une réalité historique sur laquelle on possédait, par ailleurs, une «abondance de preuves» (titre de l'un des articles de G. Wellers). Plus étonnante encore était l'initiative de provoquer une rencontre internationale sur le sujet (on voudra bien se reporter à ce que j'ai dit ci-dessus du colloque de Paris, 29 juin–2 juillet 1982, strictement réservé aux auteurs exterminationnistes et qui devait se clore sur une débâcle: celle de la conférence de presse finale). Mais, par-dessus tout, P. Vidal-Naquet allait fournir involontairement la preuve... qu'on ne possédait pas de preuve de l'existence des chambres à gaz ou des camions à gaz homicides. En effet, le 21 avril 1982 allait être fondée à Paris une association appelée l'ASSAG: Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste. Cette association se propose pour objet de:

«rechercher et contrôler les *éléments apportant la preuve* de l'utilisation des gaz toxiques par les responsables du régime national-socialiste en Europe pour tuer les personnes de différentes nationalités; – contribuer à la publication de ces *éléments de preuve*; – prendre à cet effet tous les contacts utiles au plan national et international.»

J'ai souligné les mots *éléments apportant la preuve* et *éléments de preuve*... et – je cite le texte – «la durée de l'Association est limitée à la réalisation de son objet énoncé à l'art. 1». P. Vidal-Naquet et G. Wellers font partie des membres fondateurs de cette association dont la seule existence serait inconcevable si nous possédions ne serait-ce qu'une seule preuve de la réalité de l'«utilisation des gaz toxiques par les responsables du régime national-socialiste en Europe pour tuer (d)es gens de différentes nationalités.»

R. Faurisson

### *Résumé des trois annexes*

#### **Annexe 1 :**

Attestation de William Skyvington au sujet de la conférence de presse tenue par les professeurs Raymond Aron et François Furet le 2 juillet 1982 à la fin du colloque international sur «Le national-socialisme et les juifs»:

---

1. *Historiens et géographes*, mai-juin 1979, p. 591-635.

1. *Malgré les recherches les plus érudites on n'a pas trouvé de preuve que Hitler ait ordonné l'extermination des juifs; on n'a pas non plus trouvé de preuve d'une activité personnelle de Hitler.*

2. *Les deux professeurs se déclarent, à titre personnel, contre les procès intentés (au professeur Faurisson): «...Je suis contre les procès de cet ordre... je trouve ça absurde... enfin, ce n'est pas à un tribunal de trancher... je trouve absurde que les organisations juives fassent des, des... (inaudible)... je suis entièrement contre... je n'aime pas les procès de sorcellerie... »*

## **Annexe 2 :**

Remarques du professeur Faurisson sur l'Exposition de la déportation (1933-1945), esplanade du Trocadéro (avril-mai 1982) et, en N.B., sur le livre de G. Wellers: *Les Chambres à gaz ont existé, :*

*Pas une photographie représentant une chambre à gaz homicide, pas même une photographie des prétendues chambres à gaz homicides que visitent les touristes d'Auschwitz, de Majdanek, de Mauthausen, de Hartheim (celle du Struthof est fermée à toute visite depuis le débat ouvert dans Le Monde et Libération fin 1978-début 1979).*

## **Annexe 3 :**

Mise en garde contre le texte du Recueil Dalloz Sirey:

*J'ai chargé mon avocat de poursuivre la société éditrice du Dalloz-Sirey pour avoir gravement dénaturé le texte et le sens du jugement du 8 juillet 1981.*

### *Texte de l'annexe 1*

William Skyvington [demeurant à] Paris:

Je soussigné, William John Skyvington, né le 24 septembre 1940 à Grafton (Australie), de nationalité australienne, ingénieur indépendant en informatique, domicilié [à] Paris, ayant assisté à la conférence de presse tenue par MM. les professeurs Raymond Aron et François Furet dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme, le 2 juillet 1982 à 18 h 30, à l'issue du colloque «Le national-socialisme et les juifs», déclare avoir procédé à l'enregistrement sonore sur cassette magnétique de la totalité de cette conférence de presse, en accord avec les organisateurs, et d'une manière parfaitement visible, de sorte qu'aucun interlocuteur ne pouvait ignorer le fait que j'enregistrais ses paroles.

Cet enregistrement devait constituer un élément intéressant dans le dossier que je prépare depuis quelque temps sur ce que l'on appelle parfois l'«affaire Faurisson» et ses rapports avec la liberté de l'expression en France, sujet

dont je pensais me servir éventuellement pour rédiger un ouvrage en langue anglaise.

Je certifie que les textes suivants constituent une transcription rigoureuse de trois extraits de cet enregistrement, que je tiens par ailleurs à la disposition du tribunal. Je n'ai effectué aucune coupure volontaire de mots à l'intérieur de ces trois passages.

#### *Premier extrait*

*Raymond Aron* : « [...] l'incertitude tient que, pour les historiens, on a besoin de documents d'archives, ou de preuves. Si on fait simplement du raisonnement, disons, du type compréhensif... (Silence.) Si on dit : « Étant donné sa nature, ses propos, sa doctrine, il est tout à fait compréhensible qu'il ait fait ceci ou cela... » Bon, c'est ce qu'on fait quand on n'a pas de documents. Mais quand il y a des historiens qui disent : « Bien sûr que c'est compréhensible à partir d'une certaine représentation de Hitler... » (Silence.) Mais ils n'ont pas les preuves, et ils ont... (Silence.) Tout le monde a cherché, mais on a constaté que l'on n'a pas trouvé ce que l'on cherchait ; et que, d'autre part, dans le déroulement, on n'a pas trouvé l'activité personnelle de Hitler. »

#### *Second extrait*

*Un journaliste* : Et donc aujourd'hui, après ce colloque, après les travaux qu'ont faits tous les historiens qui étaient là, on peut considérer comme un fait certain que la décision de la solution finale a été prise ? Et par Hitler personnellement ?

*Raymond Aron* : Non.

*François Furet* : Non, je ne dirais pas ça.

*Raymond Aron* : Non. On pourrait dire que c'est le plus probable, mais en fonction de raisonnements. Mais ce n'est pas démontré par les recherches les plus érudites.

#### *Troisième extrait*

*Un journaliste* : Est-ce que vous estimez judicieux qu'il y ait eu des procès devant la justice ?

*Raymond Aron* : Le colloque n'a rien dit. Moi, à titre personnel, je suis contre les procès de cet ordre.

*François Furet* : Je trouve ça absurde. Enfin, ce n'est pas à un tribunal de trancher.

*Raymond Aron* : Je trouve absurde que les organisations juives fassent des, des... (inaudible).

*Interlocuteur* : On n'en a pas discuté.

*Raymond Aron* : On n'en a pas discuté. Mais... C'est en dehors du colloque, à titre personnel, moi je suis entièrement contre.

*Interlocuteur* : C'est aussi la position de Vidal-Naquet.

*François Furet* : Je pense que oui.

*Raymond Aron* : Je n'aime pas les procès de sorcellerie.

### *Texte de l'annexe 3*

#### *Mise en garde contre le texte du Recueil Dalloz-Sirey*

Dans leurs mémoires ampliatifs (p. 2, fin du premier alinéa), les parties adverses font référence au jugement rendu le 8 juillet 1981 par le tribunal de grande instance de Paris tel qu'il a été reproduit dans le *Recueil Dalloz Sirey* du 3 février 1972, p. 59, note Bernard Edelman.

Dès lors, deux observations me paraissent s'imposer :

1. le 10 novembre 1982, le tribunal de police de Paris a condamné le directeur responsable du recueil Dalloz Sirey pour m'avoir refusé l'exercice du droit de réponse ;

2. j'ai, par ailleurs, chargé mon avocat, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, du barreau de Paris, de poursuivre devant la juridiction civile la société éditrice du *Recueil Dalloz Sirey* pour avoir gravement dénaturé le texte et le sens du jugement qu'elle prétendait reproduire.

Indépendamment de coupures signalées, parfois accompagnées d'un résumé dont le lecteur scrupuleux a toujours la possibilité (bien hypothétique en fait...) de vérifier l'objectivité en se référant à la source, le texte publié par Dalloz Sirey comporte des coupures non signalées qui altèrent gravement le sens du jugement. Ces coupures non signalées par des points de suspension sont particulièrement graves :

1°– parce que la présence de coupures signalées rassure sur le caractère rigoureux et honnête de la publication et endort la vigilance du lecteur ;

2°– parce que toutes les coupures non signalées visent à empêcher le lecteur de prendre connaissance des parties du jugement qui contredisent les interprétations de M<sup>e</sup> Edelman. Aucune de ces coupures n'est anodine et la volonté d'induire en erreur est manifeste.

Sont notamment supprimées les «... prétentions des parties» dont la lecture aurait conduit à découvrir que le tribunal, bien qu'ayant condamné, n'avait pas suivi le plaignant dans sa demande, le plaignant n'étant parvenu à objectiver aucune faute précise, aucune dénaturation de texte, aucune falsification prétendument commises par le professeur défendeur.

Sont également supprimés toute mention et tout élément du texte pouvant laisser supposer l'existence de l'intervention volontaire à titre principal et à titre accessoire, au côté du professeur, de Serge Thion, sociologue, chargé de recherche au CNRS ; Maurice Di Scullo, homme sans qualité ; Gabor Tamas Rittersporn, historien, sociologue, attaché de recherche au CNRS ; Jean-Luc

Redlinski, homme sans qualité ; Jean-Gabriel Cohn-Bendit, auteur d'une étude sur le journal de J.-P. Kremer et travaillant à une recherche sur les confessions de Rudolf Höss ; Pierre Guillaume, éditeur sans qualité ; Jacob Assous, homme sans qualité.

Ainsi, dans un procès particulièrement grave au regard des principes, qui met en cause la liberté du chercheur, la déontologie de l'historien et la liberté d'expression, parvient-on à cacher la présence au côté du professeur de chercheurs et d'historiens qui attestent du caractère sérieux de ses travaux.

C'est ainsi que de nombreux juristes sont amenés à travailler sur le texte gravement tronqué d'un jugement, sans qu'aucun d'entre eux ait même envisagé que la publication par le Recueil Dalloz Sirey pût être déficiente.

\*\*\*

Mai 1983

**Sur la difficulté et sur le devoir d'être vrai...**  
**Réflexions à propos de Max Gallo, de Martin Gray**  
**et de quelques autres**

Martin Gray est l'auteur d'un best-seller intitulé *Au nom de tous les miens*. Le livre se présente comme un récit autobiographique «recueilli par Max Gallo», où Martin Gray raconte sa vie dans le ghetto de Varsovie et comment il édifia une fortune en faisant du marché noir. Il explique longuement et en détail son internement dans le camp de Treblinka: il y décrit en particulier les chambres à gaz et leur fonctionnement.

Après la guerre, rescapé du massacre, il édifie aux États-Unis une nouvelle fortune en vendant de fausses antiquités. Il se marie, s'installe en France, devient le père de quatre enfants.

Le 3 octobre 1970, sa femme Dina et ses quatre enfants meurent dans l'incendie de forêt du Tanneron dans le Midi. Quelques années plus tard, à l'âge de cinquante-cinq ans, il épouse une jeune fille de dix-sept ans. Selon toute apparence, il possède toujours près de Mandelieu une luxueuse propriété que les téléspectateurs français ont pu voir, vers le 13 août 1975, dans une émission d'Antenne 2 réalisée par M. Jeannesson et précisément consacrée à Martin Gray.

*Étranglés de nos mains*

Lors de cette émission, Martin Gray, montrant ses mains, disait qu'il avait tenu à accoucher personnellement sa femme pour sentir de ses mains la vie chaude et palpitante des nouveau-nés. En effet, à Treblinka, affirmait-il, les Allemands gazaient jusqu'aux enfants, mais, parfois, au moment de décharger les chambres à gaz, «parmi les corps chauds, disait-il, nous avons trouvé des

enfants encore vivants. Seulement des enfants contre le corps de leur mère». Et, ajoutait-il aussi bien à la télévision que dans son livre, «nous les avons étranglés de nos mains avant de les jeter dans la fosse<sup>1</sup>.»

---

1. M. Gray, *Au nom de tous les miens*, p. 177, ainsi que p. 186, 211, 228.



### *Treblinka et ses chambres à gaz*

*Au nom de tous les miens* fut traduit en anglais sous le titre de *For those I loved* et ce fut pour Martin Gray le point de départ de quelques ennuis.

On douta de la véracité de son récit. Il commença à être soupçonné d'avoir fabriqué de faux mémoires, comme il avait fabriqué de fausses antiquités, dans les deux cas non sans aide extérieure et, bien entendu, pour de l'argent.

Il faut rappeler ici que, du point de vue de la vérité historique officielle – celle qui avait pris forme au premier procès de Nuremberg – il n'y avait pas eu à Treblinka des chambres à gaz, mais des chambres à vapeur au nombre de treize (*steam chambers*), avec des bouilloires (*boilers*) situées dans une chambre de chauffe (*boiler-room*) à proximité d'un puits (*well*), des conduites de vapeur (*pipes*) et un sol fait de terre cuite devenant très glissant quand il était mouillé. Ces treize chambres à vapeur étaient réparties dans deux bâtiments. Toutes ces précisions sur les treize chambres homicides de Treblinka sont contenues dans le document de Nuremberg PS-3311 <sup>1</sup>.

### *Le James Bond juif*

Le 21 juin 1974, Adam Rutkowski, chargé de recherches au CDJC de Paris avait dit: « Martin Gray est un James Bond (juif). Il est venu me trouver en me montrant les photos de sa famille et en pleurant. J'ai eu pitié de lui et je lui ai donné des documents. Mais il a écrit avec Max Gallo, qui est un bon historien, un roman. Moi, je n'ai pas voulu démentir, même quand une journaliste allemande a voulu avoir un entretien parce qu'elle trouvait qu'il y avait des choses qui n'allaient pas. Vous comprenez, si ce n'avait pas été un roman, j'aurais dit quelque chose. Steiner, lui aussi, a inventé, mais, lui, il a attaqué les juifs et puis il est maintenant marié avec la fille d'un officier allemand. »

A. Rutkowski faisait par là allusion au best-seller de Jean-François Steiner, intitulé *Treblinka*; ce faux-là avait abusé un grand nombre de lecteurs dont Simone de Beauvoir et Pierre Vidal-Naquet qui lui a consacré un article dans *Le Monde* du 2 mai 1966 et qui, en 1981, a reconnu être « tombé dans le piège tendu par *Treblinka* de J.-F. Steiner »<sup>2</sup>.

Le 8 octobre 1975, Georges Wellers, du CDJC, confirmait que M. Gray n'avait pu être à Treblinka.

### *L'exploitation de la crédulité*

---

1. Tome XXXII, p. 154-158, sixième charge contre Hans Frank, gouverneur général de Pologne.

2. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire...*, p. 212.

Le coup de grâce devait être porté à la légende de M. Gray, témoin des chambres à gaz de Treblinka et étrangleur forcé de petits enfants, par une journaliste britannique d'origine hongroise: Gitta Sereny Honeyman, auteur, pour sa part, de *Into that Darkness*. Le 2 novembre 1979, dans un long article du *New Statesman*, intitulé: « The men who whitewash Hitler », elle s'en prenait avec violence aux auteurs révisionnistes qui nient l'existence des chambres à gaz homicides sous le régime de Hitler. Mais elle convenait de ce que, sur le sujet des camps de concentration allemands et des chambres à gaz, il existait une exploitation de la crédulité générale. Parlant du livre de Jean Michel sur Dora, elle écrivait:

«Le problème avec des livres comme ce dernier, c'est qu'ils sont écrits par des nègres professionnels (*ghosted by professional wordsmiths*) – procédé spécialement prisé des Français – qui n'ont ni le désir, ni la capacité de dépeindre la réalité avec retenue. Ce sont moins les exagérations que la fausse emphase et l'humour à bon marché qui les disqualifient. – Pires encore sont les faux partiels ou complets, tels que le *Treblinka* de Jean-François Steiner ou *Au nom de tous les miens* de Martin Gray. En apparence le livre de Steiner paraît même juste: c'est un homme de talent et de conviction et il est difficile de voir comment il a pu errer à ce point. Mais ce qu'il a en fin de compte produit était un pot-pourri de vérités et d'erreurs insultant à la fois pour les morts et pour les vivants. Il fallut retirer de la vente l'édition française originale et republier le livre en changeant les noms. – Le livre de Gray, *Au nom de tous les miens*, était l'œuvre du nègre (*ghostwriter*) Max Gallo, qui a aussi produit *Papillon*. Lors d'une enquête que j'ai menée pour le *Sunday Times* au sujet du livre de Gray, M. Gallo m'a froidement déclaré qu'il «avait eu besoin d'un long chapitre sur Treblinka parce qu'il avait fallu au livre quelque chose de fort pour attirer les lecteurs». Lorsque j'ai dit moi-même à Gray, «l'auteur», qu'il n'avait manifestement jamais été à Treblinka et qu'il ne s'en était pas évadé, il me dit finalement, en désespoir de cause: «Mais quelle importance ?» Le plus important n'était-il pas que Treblinka avait eu lieu et qu'il fallait écrire là-dessus et qu'il fallait montrer que certains Juifs avaient été héroïques ?»

La journaliste britannique ajoutait, dans son article du *New Statesman*:

«Cela est arrivé et de nombreux juifs ont effectivement été des héros. Mais les contre-vérités ont toujours de l'importance, et non pas seulement parce qu'il est inutile de mentir quand on dispose de tant de vérités terribles. Chaque falsification, chaque erreur, chaque habileté spé- cieuse (*slick*) dans le *rewriting* est un avantage pour les néo-nazis.»

### *L'esprit critique et la mystification*

Dans sa préface au livre de M. Gray, M. Gallo écrit:

«L'un et l'autre nous étions inquiets. Martin Gray parce que la vie l'a contraint à la prudence, qu'il lui était difficile de me parler, par pudeur, qu'il ne savait pas si avec des mots il serait possible de donner l'image de ce qu'avaient été sa lutte, son malheur et les raisons de survivre encore.»

Plus loin, Max Gallo affirme :

«Je l'ai questionné, je l'ai enregistré, je l'ai regardé, j'ai vérifié, j'ai écouté la voix et les silences. J'ai découvert la pudeur d'un homme et sa volonté, j'ai mesuré dans sa chair la barbarie de notre siècle sauvage qui a inventé Treblinka.»

Pour terminer, Max Gallo parle de «l'émotion» et de «la leçon qu'il y a eu pour [lui] à rencontrer [en Martin Gray] un homme vrai et debout».

Ce faisant, il témoignait de moins de perspicacité que le journaliste du *Monde* signant M. E. qui avait eu à rendre compte de l'émission de télévision où était apparu Martin Gray. Ce dernier, montrant ses mains aux caméras, s'était exclamé: «Et dire que c'est avec ces mains que j'égorgeais des petits enfants pour qu'ils ne soient pas enterrés vivants !» Le journaliste, rendant compte de cette émission et d'une autre diffusée par TF 1, avait intitulé son article «Comédies macabres»; il écrivait: «Adieu l'esprit critique<sup>1</sup>. !...»

### *Intoxication ou désinformation*

Il serait injuste de faire grief aux téléspectateurs français de leur crédulité en même temps que de leur complaisance pour un antinazisme de sex-shop. La radio et la télévision françaises déversent sur le consommateur de tels mensonges et de telles immondices sur le compte des nazis que ceux-ci ne sont plus considérés comme des êtres humains mais comme des monstres dignes en tout point d'être poursuivis par une justice vengeresse jusqu'à la fin des temps.

Les médias français, prenant modèle sur ce que l'écrivain britannique George Orwell prévoyait pour 1984<sup>2</sup>, organisent non pas simplement des «quarts d'heure de la haine» mais des journées continues de haine contre le nazisme, sur le compte d'un Bousquet, d'un Leguay, d'un Papon, d'un Barbie, d'un Touvier. Il suffit par exemple de se reporter à l'article signé M.B.R. paru dans *Le Monde*, où, sous le titre «Avant-première judiciaire de l'affaire

---

1. *Le Monde*, 15 août 1975, p. 14.

2. G. Orwell, 1984.

Papon», le rédacteur rapporte en toute tranquillité les propos injurieux et haineux d'un Gilles Perrault<sup>1</sup>.

Ainsi se donne libre cours un concours général de la haine. On tue, on brise les membres<sup>2</sup>, on vitriole<sup>3</sup> et la justice française ne trouve rien à redire. Les manuels d'histoire sont pleins de mensonges et de silences. Les opuscules d'un Christian Bernadac donnent le ton. Les meilleurs historiens fabulent impunément, y compris dans les thèses de doctorat d'État soutenues trente-sept ans après la guerre.

L'exemple du professeur d'histoire Marcel Ruby est éclairant; cet homme politique, doublé d'un historien, a soutenu, le 5 janvier 1979, devant M. René Rémond et M. Garden, professeur à l'université de Lyon-II, une thèse intitulée *La Résistance à Lyon*. Dans son deuxième tome, à la page 982, l'auteur parle de l'Épuration. Il affirme qu'«une seule femme a été exécutée: la criminelle qui avait vendu à la Gestapo vingt-deux bébés juifs. Les Allemands les lui payaient cinq cents francs l'un, avant de les tuer par des injections de benzine.» Ce fait ahurissant, digne en tout point du mythe des enfants belges aux mains coupées par les uhlans durant la première guerre mondiale, est froidement rapporté comme une vérité d'évidence: pas une note, pas une indication de source, pas une référence, pas un nom ne sont donnés et il n'y a pas le plus petit commencement de preuve ou de démonstration. Pourquoi les candidats se gênaient-ils ? Quel est le membre du jury qui oserait exiger que de pareilles accusations fussent accompagnées de preuve ? Et même un historien honnête [Henri. Amouroux], bien connu du grand public, a repris cette accusation à son compte sans aucune autre vérification.

M. Gallo ne s'est pas limité à recueillir les confessions de M. Gray; il ne paraît pas plus soucieux de la réalité des faits et des chiffres quand il s'exprime à propos d'Auschwitz. Lyrique de la surenchère, il semble avoir battu tous les records dans l'estimation du nombre des morts: même les Polonais, même les Soviétiques sont battus de plusieurs longueurs. Pour Max Gallo, il est mort à Auschwitz cinq millions de personnes<sup>4</sup>. Or, le véritable chiffre oscille aux alentours de soixante-mille<sup>5</sup> morts pour cinq ans et pour toute l'étendue de l'immense territoire occupé par le camp d'Auschwitz et ses quarante sous-camps.

---

1. *Le Monde*, 5 mai 1983, p. 1.

2. Lynchage de Marc Fredriksen.

3. Vitriolage de Michel Caignet.

4. *L'Express*, 16 juin 1975, p. 70.

5. Ce chiffre de soixante mille est celui auquel est parvenu, en 1978, après de longues années d'enquête, le Service international de recherches d'Arolsen, dépendant du Comité international de la Croix-Rouge de Genève (communication de M. de Coquatix). Le SIR d'Arolsen prend toujours la précaution de dire que ses chiffres peuvent être sujets à révision et il admet implicitement les «gazages» mais ne fournit ni faits ni chiffres.

Le chiffre de soixante mille suffit, n'est-ce pas ?

[Ce texte, non signé, amputé de son dernier paragraphe, figure dans la brochure intitulée *L'Affaire Papie-Barbon et l'arrêt du 26 avril 1983. Contribution à la jurisprudence française au concept de génocide*, signée «Le Citoyen», coll. Les Petits Suppléments, édités par La Vieille Taupe, en août 1983.]

\*\*\*

Paris, mardi 26 avril 1983  
à 16 heures

### Communiqué

La cour d'appel de Paris (1<sup>re</sup> chambre civile) vient de rendre son arrêt dans l'affaire opposant neuf associations, conduites par la LICRA, au professeur Faurisson, qui nie l'existence des chambres à gaz homicides dans les camps de concentration allemands.

Le professeur Faurisson relève que, selon le texte de l'arrêt :

« Il convient de constater que les accusations de légèreté formulées contre lui manquent de pertinence et ne sont pas suffisamment établies [...] »

et que :

« il n'est pas davantage permis d'affirmer, eu égard à la nature des études auxquelles il s'est livré, qu'il a écarté les témoignages par légèreté ou négligence, ou délibérément choisi de les ignorer ; qu'en outre, personne ne peut en l'état le convaincre de mensonge lorsqu'il énumère les multiples documents qu'il affirme avoir étudiés et les organismes auprès desquels il aurait enquêté pendant plus de quatorze ans ; que la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

La cour l'a néanmoins condamné :

« considérant que les positions adoptées par M. Faurisson sont aussi blessantes pour les survivants des persécutions raciales et de la déportation qu'outrageantes pour la mémoire des victimes. »

### *Texte de l'arrêt du 26 avril 1983*

COUR D'APPEL DE PARIS  
1<sup>re</sup> chambre, section A

ARRÊT DU 26 AVRIL 1983  
sur appel d'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris  
du 8 juillet 1981

-----  
Confirmation  
-----

Arrêt du 26 avril 1983.

Parties en cause :

1° M. Robert Faurisson, demeurant..., appelant ayant pour avoué M<sup>e</sup> Menard et pour avocats M<sup>e</sup> Delcroix [du barreau de Paris] et M<sup>e</sup> Chotard du barreau de Nantes.

Et aussi :

1° M. Serge Thion, chargé de recherches au C.N.R.S., domicilié

2° M. Maurice Di Scullo, demeurant... ;

3° M. Rittersporn Gabor, chercheur au C.N.R.S., demeurant... ;

4° M. Redlinski Jean-Luc, demeurant... ;

5° M. Jean-Gabriel Cohn-Bendit, enseignant, demeurant... ;

6° M. Pierre Guillaume, éditeur... ;

7° M. Jacob Assous, domicilié.... appelants,  
ayant pour avoué M<sup>e</sup> Menard et pour avocat M<sup>e</sup> Berthout, avocat à Flers.

Et :

1° La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (L.I.C.R.A.) dont le siège est à Paris, prise en la personne de son président, M. Jean Pierre-Bloch, domicilié audit siège, 40, rue de Paradis, intimée, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Roblin et pour avocats M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau et M<sup>e</sup> Korman ;

2° L'Association nationale des familles de résistants et d'otages morts pour la France (A.N.F.R.O.M.F.) dont le siège est à Paris, 8, rue des Bauches, représentée par son président, M<sup>me</sup> Irène de Lipkowski ;

3° L'Union nationale des associations de déportés internés et familles de disparus (U.N.A.D.I.F.) dont le siège est à Paris, 8, rue des Bauches, représentée par son président, M. Jean Cuelle ;

4° La Fédération nationale des déportés et internés de la résistance (F.N.D.I.R.) dont le siège est 8, rue des Bauches, à Paris, représentée par son président, M. Teyssandier ;

5° L'Union nationale des déportés, internés et victimes de guerre (U.N.D.I.V.G.) dont le siège est à Paris, 5, place des Ternes, représentée par son président, fondateur, M. R. Clavel ;

6° Le Comité d'action de la résistance (C.A.R.) dont le siège est à Paris, 10, rue de Charenton, représenté par son président, M<sup>me</sup> Marie-Madeleine Fourcade ;  
intimées,

ayant pour avoué la S.C.P. Garnier-Duboscq, et pour avocats M<sup>es</sup> Dubarry et P.-F. Veil ;

7° L'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie (A.D.A.C.) dont le siège est 10, rue Leroux, à Paris, représentée par son président, M<sup>me</sup> Marie-Elisa Cohen, intimée, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Varin, et pour avocat M<sup>e</sup> Imerglik ;

8° Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.) dont le siège est 89, rue Oberkampf, 11<sup>e</sup>, représenté par son président, M. Pierre Paraf, intimé, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Varin, et pour avocat M<sup>e</sup> Rappaport ;

9° L'Association des fils et filles des déportés juifs de France dont le siège est 78, rue de la Fédération, Paris 15<sup>e</sup>, représentée par M<sup>e</sup> Klarsfeld, son président, intimée, appelante incidente, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Ribaut et pour avocat M<sup>e</sup> Halimi ;

10° La S.A.R.L. « Le Monde » dont le siège est 5, rue des Italiens à Paris 9<sup>e</sup>, intimée, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Ribadeau-Dumas et pour avocat M<sup>e</sup> Y. Baudelot ;  
[Page 3]

11° La société du « Nouveau Quotidien de Paris » [= *Le Matin de Paris*, NdE] dont le siège est 21, rue Hérold, Paris 1<sup>er</sup>, prise en la personne de ses représentants légaux, intimée, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Dauthy et pour avocat M. le bâtonnier Couturon.

Composition de la cour (lors des débats et du délibéré): MM. Grégoire, président, Fouret et Le Foyer de Costil, conseillers.

Greffier: M<sup>lle</sup> Montmory.

Ministère public (auquel le dossier a été communiqué) représenté par M<sup>me</sup> Flipo, avocat général, qui, à l'audience du 15 février 1983, a développé ses conclusions écrites.

Débats: aux audiences publiques des 13 décembre 1982 et 15 février 1983 (la cour siégeant dans la même formation).

Arrêt: contradictoire.

M. Robert Faurisson est appelant d'un jugement du tribunal de grande instance de Paris du 8 juillet 1981 qui, après avoir déclaré recevable la demande formée contre lui par la L.I.C.R.A. ainsi que les interventions des autres associations ci-dessus énumérées, l'a condamné à leur payer un franc de dommages-intérêts et a ordonné la publication dans trois journaux des motifs de fond énoncés par les premiers juges ainsi que du dispositif de leur décision.

Les associations estiment que M. Faurisson a porté atteinte aux intérêts moraux qu'elles défendent en rendant publiques les conclusions auxquelles l'ont amené ses recherches sur les camps de concentration créés, avant et pendant la seconde guerre mondiale, sur le territoire de l'Allemagne et des pays occupés par elle.

M. Faurisson, qui se déclare «révisionniste» par opposition aux historiens «officiels» ou «exterminionnistes», prétend avoir démontré qu'aucune chambre à gaz n'a jamais été utilisée dans aucun de ces camps. Après avoir exposé cette thèse dans plusieurs ouvrages, il l'a soutenue dans des articles de presse et des entretiens accordés à des journalistes, puis dans un «mémoire en défense» publié à l'occasion du présent procès. Élargissant le débat malgré les vives contestations qu'il a rencontrées, il en est venu à affirmer que «ce qui est contesté c'est l'existence dans l'Allemagne hitlérienne de camps d'extermination», que l'«intention criminelle que l'on prête à Hitler n'a jamais pu être prouvée», que «les prétendus massacres en chambres à gaz et le prétendu génocide sont un seul et [Page 4.] même mensonge», et finalement que «Hitler n'a jamais ordonné ni

admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion», phrase pour laquelle il a été condamné à trois mois de prison avec sursis.

Les premiers juges, après avoir affirmé le principe de la liberté de l'historien, ont ajouté que les témoins encore vivants d'une époque récente «méritent égards et considération» et qu'un «devoir élémentaire de prudence» s'impose au chercheur, l'Histoire «se devant d'attendre que le temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur». Ils ont estimé que dans le cas d'espèce M. Faurisson avait manqué à ses obligations en écartant par principe tous les témoignages contraires à sa thèse, en orientant son analyse des documents «dans le sens de la négation» et en se livrant «sur un ton messianique» à des proclamations «qui relèvent plus du discours politique que de la recherche scientifique». Ils ont enfin jugé que ces fautes avaient bien porté atteinte aux intérêts moraux dont les associations demanderesse assument la défense.

### *Moyens développés par les parties*

#### *Sur la recevabilité des demandes*

Pour soulever l'irrecevabilité des demandes formées contre lui, M. Faurisson soutient :

– que les intimées n'ont pas qualité pour ester en justice au nom de l'intérêt collectif de leurs membres ;

– que leur objet «ne postule pas la défense de telle ou telle thèse historique» et qu'elles ne peuvent légitimement se prévaloir de leur volonté d'imposer à l'opinion publique l'idée qu'elles se font d'événements controversés ;

– que le tribunal devait débouter les demanderesse dès lors qu'il ne se reconnaissait pas compétence pour trancher un débat de cette nature.

En ce qui concerne plus spécialement l'intervention de l'U.N.D.V.I.G., il relève qu'en première instance cette association «n'a fait enregistrer sa cause» qu'après l'ordonnance de clôture. Il reproche d'autre part au jugement entrepris d'avoir fait bénéficier d'une condamnation l'Association des fils et filles des déportés juifs qu'il avait déclarée irrecevable à demander par voie d'intervention principale la réparation d'un préjudice réalisé avant la date de sa constitution.

[Page 5]

Les intimées répliquent en invoquant les décisions de la Cour de cassation qui admettent les associations à demander réparation d'atteintes en rapport avec «la spécialité de leur but et l'objet de leur mission».

L'U.N.D.I.V.G. rappelle qu'elle est intervenue par conclusions du 6 novembre 1980, alors que l'ordonnance de clôture n'a été rendue que le 25 février 1981 après jonction des diverses instances engagées contre M. Faurisson.

De son côté l'Association des fils et filles des déportés juifs fait état à l'appui de son appel incident d'une série d'arrêts selon lesquels une association peut demander réparation d'un préjudice réalisé antérieurement à sa constitution.

\*\*\*

Par ailleurs ont interjeté appel principal M. Serge Thion et six autres personnes qui étaient intervenus aux débats de la première instance, d'abord à titre accessoire en raison de leur solidarité intellectuelle et morale avec M. Faurisson et dans la



crainte qu'un jugement favorable à la L.I.C.R.A. ne leur cause préjudice, mais encore à titre principal en réparation du dommage qu'ils auraient personnellement subi du fait de la «propagande émaillée d'illustrations mensongères» que la L.I.C.R.A. pratique à leur égard. Le tribunal a déclaré les interventions irrecevables, estimant que leurs auteurs ne justifiaient ni d'«une volonté positive et concrète de protéger des droits personnels», ni d'un «préjudice direct et personnel» que leur aurait causé la L.I.C.R.A. en recherchant la responsabilité de M. Faurisson.

Sur le *fond*,

M. Faurisson fait valoir que les critiques de la L.I.C.R.A. sont dirigées contre quatre brefs articles de presse (*Le Matin*, 16 novembre 1979, *Le Monde*, 16 et 29 décembre 1978, 16 janvier 1979) dont les deux derniers seulement contiennent un résumé des résultats de quatorze ans de recherches, ce qui excluait toute possibilité de discussions exhaustives. Ses conclusions développent longuement les trois points suivants: son travail est de caractère scientifique et lui permet de répondre à toutes les objections qui lui sont faites par la L.I.C.R.A., qui ne soupçonnait pas la complexité du problème qu'elle a soulevé. Il expose sur plus de quarante pages quels documents et [Page 6] quelles études le mettent en mesure d'affirmer que la croyance aux «prétendues chambres à gaz» se heurte à une impossibilité de fait et qu'aucun des témoignages recueillis ne permet de conclure à leur existence. Il reproche au tribunal de s'être contenté de généralités vagues et «simplificatrices» pour l'accuser de légèreté ou d'imprudence, alors que c'est lui-même qui met ses adversaires en demeure d'apporter ne serait-ce qu'un «unique témoignage» qui contredirait sa thèse de façon convaincante, et que, d'autre part, aucune preuve n'a davantage été apportée des prétendues «falsifications» qui lui sont reprochées.

Il offre d'ailleurs de comparaître devant la cour et de lui présenter un film qu'il a réalisé sur «le problème des chambres à gaz».

Il réclame la condamnation de chacune des associations intimées au paiement de un franc de dommages-intérêts en réparation du préjudice moral qu'elles lui auraient causé et de trente-cinq mille francs par application de l'article 700 du nouveau code de procédure pénale.

M. Thion et autres réclament, outre le rejet des demandes formées contre M. Faurisson, 10 francs de dommages-intérêts pour chacun d'eux, la publication de l'arrêt sollicité et le bénéfice de l'article 700 du nouveau code de procédure pénale.

M. Faurisson a également intimé devant la cour les sociétés du «Nouveau Quotidien de Paris» et «Le Monde» contre qui aucune demande n'a été formée et que les premiers juges ont mises hors de cause.

La L.I.C.R.A., qui fonde son action sur les articles 1382 et 1383 du code civil, reproche à M. Faurisson:

1. d'avoir écarté systématiquement et sans explications des témoignages et des documents importants qui vont à l'encontre de sa thèse;

2. d'avoir omis de poursuivre ses investigations auprès de certaines organisations qui ont elles aussi étudié les mêmes questions et possèdent des archives à leur sujet;

3. d'avoir dénaturé le journal de Kremer, médecin du camp d'Auschwitz, et les aveux de Höss, commandant du même camp;

4. d'avoir exposé des interprétations techniques fallacieuses;

[page 7] Les autres associations intimées reprennent les mêmes critiques. L'Association des fils et filles des déportés juifs ajoute que «M. Faurisson nie la réalité de la mort des juifs» et cause ainsi «une violente souffrance» à leurs descendants en même temps qu'il «fomente sciemment la haine antisémite» et «ouvre la voie à une possible tentative de réhabilitation du nazisme».

Ces associations, à l'exception de la L.I.C.R.A. et des Fils et filles des déportés juifs, sollicitent le bénéfice de l'article 700 du N.C.P.C.

Cela étant exposé, la cour,

Considérant que les premiers juges ont rappelé avec raison que les tribunaux ne sont ni compétents ni qualifiés pour porter un jugement sur la valeur des travaux historiques que les chercheurs soumettent au public et pour trancher les controverses ou les contestations que ces mêmes travaux manquent rarement de susciter;

Qu'il importe avant toute chose de réaffirmer le principe de la liberté de la recherche et d'en assurer le cas échéant la protection, en rejetant notamment l'idée d'une sorte de délai de rigueur pendant lequel la critique historique ne serait pas autorisée à s'exercer sur les événements les plus récents et sur le comportement de ceux qui s'y sont trouvés mêlés;

Considérant néanmoins que, même dans l'exercice de son activité scientifique, et en particulier lors de la publication des résultats de ses travaux, tout historien demeure soumis envers autrui au principe de responsabilité édictée par les articles 1382 et 1383 du code civil; que ces textes faisaient en l'espèce à M. Faurisson un devoir impératif de ne formuler qu'avec la plus grande circonspection des thèses ou des affirmations manifestement blessantes pour les victimes des événements qu'il a choisis d'étudier ou pour leurs descendants;

Considérant en conséquence que si les neuf associations intimées ne peuvent prétendre interdire à quiconque de remettre en cause tel ou tel aspect de l'histoire des persécutions raciales au XX<sup>e</sup> siècle, les demandes qu'elles ont formées contre M. Faurisson sont recevables dans la mesure où elles lui font grief d'avoir, avec légèreté ou de mauvaise foi, porté atteinte, par ses écrits ou ses propos, aux intérêts collectifs de leurs membres dont elles ont reçu pour mission d'assurer la protection, étant rappelé que leur objet commun est de défendre le souvenir des victimes du nazisme et de la déportation et de lutter contre toutes les formes du racisme;

[Page 8] Considérant plus spécialement que les intérêts moraux collectifs des Fils et filles des déportés juifs préexistaient à l'association créée en 1979 et que celle-ci est donc recevable à agir alors même que l'atteinte prétendument portée à de tels intérêts aurait été réalisée avant cette date; que le jugement entrepris sera en conséquence réformé sur ce point;

Considérant que les moyens relatifs à la recevabilité de l'intervention de l'U.N.D.I.V.G. en première instance sont, devant la cour, dépourvus de toute

pertinence, dès lors que l'article 554 du N.C.P.C. autoriserait cette association à intervenir pour la première fois en cause d'appel ;

Considérant que MM. Thion, Di Scullo et autres ne peuvent intervenir à titre principal dès lors que leur demande tend à la réparation du préjudice personnel que leur causeraient des écrits qui sont étrangers aux présents débats et ne s'y rattachent pas assez directement pour que se trouve satisfaite la condition posée par l'article 325 du N.C.P.C. ;

Considérant en revanche que M. Pierre Guillaume, qui affirme sans être contredit, qu'il a édité le *Mémoire en défense* de M. Faurisson, possède de ce fait un intérêt à intervenir à ses côtés, puisque la condamnation sollicitée frapperait cet ouvrage à travers son auteur ;

Que les autres intervenants ne justifient pas d'un intérêt distinct de leur solidarité intellectuelle avec M. Faurisson et que dans ces conditions le présent arrêt ne peut en rien préjuger des appréciations qui pourraient être éventuellement portées sur leurs propres écrits ;

Considérant que la présente instance a été initialement introduite par la L.I.C.R.A. à l'occasion des articles de presse visés ci-dessus – et principalement des deux lettres adressées au *Monde* par M. Faurisson en décembre 1978 et janvier 1979 – mais qu'au cours du déroulement du procès celui-ci s'est élargi par le fait de M. Faurisson lui-même, qui a versé aux débats son ouvrage intitulé *Mémoire en défense* dont l'objet est de préciser ses thèses et de répondre aux accusations portées contre lui par les associations intimées ;

[Page 9] Considérant qu'il ressort de ces diverses publications, comme des conclusions prises devant la cour, que les recherches de M. Faurisson ont porté sur l'existence des chambres à gaz qui, à en croire de multiples témoignages, auraient été utilisées durant la seconde guerre mondiale pour mettre à mort de façon systématique une partie des personnes déportées par les autorités allemandes ;

Considérant qu'à s'en tenir provisoirement au problème historique que M. Faurisson a voulu soulever sur ce point précis, il convient de constater que les accusations de légèreté formulées contre lui manquent de pertinence et ne sont pas suffisamment établies ; qu'en effet la démarche logique de M. Faurisson consiste à tenter de démontrer, par une argumentation [qu'il estime<sup>1</sup>] de nature scientifique, que l'existence des chambres à gaz, telles que décrites habituellement depuis 1945, se heurte à une impossibilité absolue, qui suffirait à elle seule à invalider tous les témoignages existants ou à tout le moins à les frapper de suspicion ;

Que s'il n'appartient pas à la cour de se prononcer sur la légitimité d'une telle méthode ni sur la portée des arguments exposés par M. Faurisson, il n'est pas davantage permis d'affirmer, eu égard à la nature des études auxquelles il s'est livré, qu'il a écarté les témoignages par légèreté ou négligence, ou délibérément choisi de les ignorer ;

---

1. Ces mots ont été ajoutés à la plume. [NdÉ]

Qu'en outre, personne ne peut en l'état le convaincre de mensonge lorsqu'il énumère les multiples documents qu'il affirme avoir étudiés et les organismes auprès desquels il aurait enquêté pendant plus de quatorze ans ;

Que la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public ;

Mais considérant qu'une lecture d'ensemble des écrits soumis à la cour fait apparaître que M. Faurisson se prévaut abusivement de son travail critique pour tenter de justifier sous son couvert, mais en dépassant largement son objet, des assertions d'ordre général qui ne présentent plus aucun caractère scientifique et relèvent de la pure polémique ; qu'il est délibérément sorti du domaine de la recherche historique et a franchi un pas que rien, dans ses travaux antérieurs, [Page 10] n'autorisait, lorsque, résumant sa pensée sous forme de slogan, il a proclamé que « les prétendus massacres en chambres à gaz et le prétendu génocide sont un seul et même mensonge » ; que, par-delà la négation de l'existence des chambres à gaz, il cherche en toute occasion à atténuer le caractère criminel de la déportation, par exemple en fournissant une explication personnelle mais tout à fait gratuite des « actions spéciales » mentionnées à quinze reprises et avec horreur dans le journal du médecin Kremer ;

Que sans doute il proteste dans ses dernières conclusions contre les « falsifications » de sa pensée qui lui prêteraient l'opinion « qu'il n'y a pas eu de victimes juives » de l'Allemagne nazie ; que cependant ses propos conduisent le lecteur, de façon plus ou moins insinuante, à cette idée que, « chambres à gaz » et « génocide » se confondant, il y a eu assurément des « victimes juives » mais que le massacre des juifs est une exagération, voire une « rumeur de guerre », puisqu'il semble bien, à lire M. Faurisson, que les déportés d'Auschwitz mouraient avant tout du typhus, à quoi s'ajoute que l'emploi du terme « génocide » serait à strictement parler impropre, que le chiffre de six millions de victimes juives est évidemment approximatif et que d'ailleurs on n'a jamais pu retrouver un ordre écrit de Hitler concrétisant sa décision d'« exterminer » les Juifs ;

Que M. Faurisson, qui s'indigne de ce qu'il nomme « la religion de l'holocauste », n'a jamais su trouver un mot pour marquer son respect aux victimes en rappelant la réalité des persécutions raciales et de la déportation en masse qui a causé la mort de plusieurs millions de personnes, juives ou non, de sorte qu'en dépit du caractère partiel de ses travaux son « révisionnisme », qu'il oppose à « la cause des exterminationnistes », peut faire figure d'une tentative de réhabilitation globale des criminels de guerre nazis ;

Considérant que les positions ainsi adoptées par M. Faurisson sont aussi blessantes pour les survivants des persécutions raciales et de la déportation qu'outrageantes pour la mémoire des victimes, dont le grand public se trouve incité à méconnaître les souffrances, si ce n'est à les mettre en doute ; qu'en outre elles sont évidemment de nature, ainsi que l'a justement relevé le tribunal, à provoquer des réactions passionnelles d'agressivité contre tous ceux qui se trouvent ainsi implicitement accusés de mensonge et d'imposture ;

[page 11]

Considérant que les fautes de M. Faurisson ont causé le préjudice invoqué par les associations intimées; que les condamnations prononcées par le jugement entrepris en assureront une juste réparation;

Considérant qu'il serait inéquitable de laisser à la charge des intimées l'intégralité des frais qu'elles ont été contraintes d'exposer en cause d'appel; qu'il n'y a pas lieu en revanche de préciser, comme le demande la L.I.C.R.A., quels sont les débours qui doivent entrer dans les dépens;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande de réouverture des débats présentée au nom de M. Faurisson, le dernier jour du délibéré, et qui fait état de la découverte de prétendus carnets d'Adolf Hitler; qu'il n'apparaît pas en effet, eu égard aux motifs développés ci-dessus, que d'éventuelles révélations apportées par ces documents puissent avoir une incidence quelconque sur la solution du présent litige;

Par ces motifs,

Joint les instances suivies sous les n° 1.14.650, 1.15.635 et 1.18.042;

**Sur la recevabilité**, faisant droit pour partie aux appels, déclare recevable l'intervention principale de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France et l'intervention accessoire de M. Pierre Guillaume;

Confirme le jugement sur le surplus;

### **Sur le fond,**

Déboute M. Robert Faurisson et M. Guillaume de leur appel principal;

Confirme le jugement entrepris dans toutes ses dispositions;

Dit toutefois que la mesure de publication ordonnée par les premiers juges portera sur les pages 7 à 10 du présent arrêt, qui seront suivies d'une mention résumée des condamnations prononcées;

Condamne M. Faurisson à payer, au titre de l'article 700 du N.C.P.C., la somme de 2 000 francs à chacune des associations intimées, à l'exception de la L.I.C.R.A. et de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France;

Le déboute de ses demandes reconventionnelles;

Le condamne au paiement des dépens d'appel, à l'exception de ceux qu'ont exposés MM. Thion, Di Scullo et autres, qui en supporteront la charge;

[Page 12] Admet M<sup>es</sup> Roblin, Varin, Ribadeau-Dumas, Dauthy, Ribaut et la S.C.P. Garnier-Dubosq, avoués, au bénéfice de l'article 699 du N.C.P.C.

Prononcé à l'audience publique de la cour d'appel de Paris, 1<sup>re</sup> chambre, le 26 avril 1983, par M. le président Grégoire, qui a signé avec M<sup>lle</sup> Montmory, greffier.

---

[Publié dans J. Aitken, *Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson*, Paris, La Vieille Taupe, août 1983, p. 5-15.]

\*\*\*

avril 1983

## **Affaire Kurt Gerstein (suite)**

### **M. Alain Decaux en question**

M. Alain Decaux est historien. Il appartient à l'Académie française. Ses émissions historiques à la radio ou à la télévision sont en général très prisées. Son crédit moral est grand. Ses exposés sont clairs. Le grand public n'a pas de mal à les comprendre. Le ton d'A. Decaux est chaleureux et convaincant. Les historiens professionnels cependant peuvent parfois le trouver superficiel. A. Decaux traite de trop de sujets divers pour avoir le temps d'étudier personnellement chacun de ces sujets comme il le faudrait. Il est obligé de se décharger d'une grande partie de sa tâche sur des collaborateurs qui n'ont pas obligatoirement une formation nécessaire à la recherche historique. La plus récente de ses émissions portait sur le SS Kurt Gerstein. En voici le texte d'annonce.

Jeudi 24 mars 1983 – 20.35 L'HISTOIRE EN QUESTION

Émission d'A. Decaux. Collaboration: Janine Knuth et Françoise Renaudot. Réalisation: Jean-Charles Dudrumet.

#### **Sturmführer SS Gerstein, espion de Dieu**

Kurt Gerstein : un nom inconnu du grand public. Cet homme a pourtant été le premier à dénoncer le génocide hitlérien et à révéler les conditions d'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Non seulement Kurt Gerstein était allemand, mais c'était un SS.

Étrange destinée que celle de Gerstein. Cet ingénieur protestant très pratiquant s'était rallié à Hitler, comme la majorité de ses compatriotes, en 1933. Très vite, des mesures antireligieuses sont prises par le nouveau pouvoir. Tous les mouvements de jeunesse, catholiques et protestants, doivent s'inscrire dans la jeunesse hitlérienne. Écœuré par cette propagande antichrétienne, Gerstein continue à animer clandestinement des groupes de jeunes. Vite repéré, il est déporté en 1938 au camp de concentration de Dachau.

A l'automne 1940, Hitler décide l'élimination des malades mentaux. La belle-sœur de Gerstein, qui est folle, est assassinée. Lors de ses obsèques, Gerstein annonce sa décision à sa famille: il va rentrer dans les SS. Stupéfaction. Ce n'est pourtant qu'en s'intégrant aux nazis, qu'il pourra mieux observer et dénoncer

Il gravit rapidement les échelons de la hiérarchie. Nommé Sturmführer en 1941, on utilise sa qualification

pour l'intégrer au service de la désinfection. A ce titre, il est appelé en 1942 au camp de concentration de Belzec, près de Lublin. Dès lors, comme l'écrit Sasil Friedländer dans le livre qu'il lui a consacré (éd. Casterman), «il devient à la fois le témoin oculaire et le technicien complice de l'extermination des juifs». Avec une horreur absolue, il verra les hommes, les enfants, les femmes marcher, nus, vers la mort. Il doit témoigner. Bien qu'espionné en permanence, il va prévenir un diplomate suédois, un diplomate suisse, le nonce du pape à Berlin. Il entre en contact avec un membre de la résistance hollandaise. Peu à peu, le monde libre est averti de l'entreprise infernale qui est en cours. Et le monde libre ne fera rien.

En avril 1945, Gerstein se présente aux autorités françaises qui le laissent libre pour qu'il puisse rédiger un compte rendu de ce qu'il a vu. Mais Gerstein est un officier SS. Il doit donc être arrêté. A la prison du Cherche-Midi, il plonge dans le désespoir. Un matin, on le trouve pendu dans sa cellule.

L'émission est illustrée par des documents d'archives inédits. Avec la participation de **Reinhardt Gedecke**, ami de Kurt Gerstein; **Léon Poliakov**, historien, et le **baron von Otter**, attaché à l'ambassade de Suède à Berlin en 1942.

Reprise de l'émission demain 15 h 55.

Supposons que, profane en la matière, un téléspectateur français de 1983 ait lu ce texte d'annonce avec un tant soit peu d'attention. Il pourra, semble-t-il, n'aller que de surprise en surprise jusqu'à se demander avec perplexité: «Mais quelle histoire me raconte-t-on là ?»

Voici, facilement imaginables, les motifs de surprise ou de perplexité qui vont sans doute assaillir successivement le téléspectateur:

– Pas un instant les mots de «chambre à gaz» ou de «gazage» ne sont prononcés dans ce texte. On nous dit bien que Gerstein a été le premier homme à révéler «les conditions d'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale», mais ces conditions-là ne sont pas précisées d'un seul mot. On ajoute, par ailleurs, que Gerstein a vu «les hommes, les enfants, les femmes marcher nus vers la mort», mais il n'y a pas un mot pour nous dire comment cette mort était administrée. Enfin, il est curieux que l'entreprise d'extermination systématique semble s'appliquer exclusivement à des victimes juives.

– Il est étonnant que le premier homme à dénoncer le génocide des juifs ait été un SS et que ce fait spectaculaire ait été en quelque sorte dissimulé au grand public pendant près de quarante ans,

puisque, aussi bien, comme le dit le texte, le nom de Kurt Gerstein est « inconnu du grand public ». Quant à la destinée de ce SS, elle est troublante. Dès avant la guerre, Kurt Gerstein, qui n'était pas encore SS, aurait été « vite repéré » pour ses activités antinazies et, dès 1938, il aurait ainsi logiquement été mis dans un camp de concentration. Cependant, libéré de ce camp, il aurait été admis dans la SS et il aurait rapidement gravi les échelons de la hiérarchie SS. Il serait spontanément entré dans la SS, non pour la servir, mais pour la desservir. Il y serait entré avec l'intention de l'espionner pour le compte de puissances étrangères. C'est ainsi qu'il aurait exterminé des juifs non par désir de les exterminer mais pour témoigner plus tard de ce qu'il y avait une extermination des juifs. Les Nazis l'auraient « espionné en permanence ». Cet espion espionné serait allé prévenir du génocide un diplomate suédois, puis un diplomate suisse, puis le nonce du Pape à Berlin et, enfin, jusqu'à un membre de la résistance hollandaise. A partir de là, il se serait produit un incroyable enchaînement de circonstances : peu à peu le monde libre aurait été averti de l'entreprise infernale qui était en cours, **mais il n'aurait rien fait**. Ni la Suède, ni la Suisse, ni le Vatican (en la personne de Pie XII), ni la résistance hollandaise n'auraient rien fait. Comme dans une gigantesque conspiration du silence, Churchill, Roosevelt, Staline (du monde libre ?) et tous les gouvernements en exil auraient décidé de ne pas révéler au monde cette existence d'une horreur sans précédent dans l'histoire : l'extermination scientifique, sur une échelle industrielle, de millions d'hommes en raison de leur seule race.

– En avril 1945, Gerstein se serait présenté de lui-même aux autorités militaires françaises pour qu'il puisse rédiger un compte rendu de ce qu'il avait vu. On peut penser que, fort de ce compte rendu et fort de tous les gages qu'il avait donnés à l'espionnage allié, Gerstein allait être salué comme cet « espion de Dieu » qui, entré dans l'infernale machinerie pour mieux la décrire aux Alliés, avait été le premier à informer le monde libre tout entier des horreurs nazies. Or, les Français le jettent en prison et là Gerstein est retrouvé pendu. Il est probable que, saisi de désespoir, il a choisi de se tuer.

*Ce résumé est plein d'erreurs*

Ce résumé est plein d'erreurs dont voici quelques-unes :

– Le grade de *Sturmführer* n'existait pas. Gerstein a été successivement *Untersturmführer* (sous-lieutenant), puis *Obersturmführer*



*fihrer* (lieutenant), non pas à titre militaire mais comme affecté spécial, c'est-à-dire en raison de son emploi professionnel civil. Il n'a pas dépassé le grade de lieutenant.

– Il n'a pas été déporté ni interné au camp de concentration de Dachau, mais il a été souvent interpellé par la police en raison de son activisme religieux hostile au régime. Il a passé quelques semaines en prison et au camp de Welsheim, près de Stuttgart.

– Hitler n'a pas décidé à l'automne 1940 l'élimination physique des malades mentaux mais, dès le premier jour de la guerre avec la Pologne (1<sup>er</sup> septembre 1939), il a autorisé la pratique de l'euthanasie, en particulier dans le cas des soldats atrocement blessés ainsi que de débiles mentaux. Un an plus tard, sous la pression de l'opinion publique et des églises, l'euthanasie ne fut plus pratiquée.

– La belle-sœur d'un frère de Gerstein était malade mentale et elle est morte dans un asile. Rien ne permet de dire qu'elle a été assassinée.

– Gerstein n'a passé que deux jours au camp de Belzec; c'est le deuxième jour qu'il affirme avoir assisté au gazage de plusieurs milliers de juifs.

– Il n'a rencontré que deux fois le baron von Otter, attaché de l'ambassade de Suède. La première fois, par hasard, il a abordé dans un train un étranger qui se trouvait être Otter; il lui a fait un récit terrifiant et lui a demandé d'avertir la Suède. Une autre fois, il a rencontré Otter non pas à l'ambassade mais dans une rue de Berlin, proche de l'ambassade. Il semble que Otter ait eu avec lui le comportement et les propos qu'on peut avoir avec un importun et un excité<sup>1</sup> dont on veut se débarrasser. Gerstein n'a rencontré qu'une fois, en juin 1944, Paul Hochstrasser, qui était fonctionnaire à l'ambassade suisse de Berlin; il lui aurait raconté qu'il avait assisté à un gazage homicide dans un camp nommé Berblenka(?); s'agissait-il en fait du camp de Treblinka? Mais Gerstein n'avait, dit-il lui-même, passé que quelques heures dans ce camp près de deux ans plus tôt (en août 1942).

– On ne peut pas dire qu'il ait prévenu le nonce du pape à Berlin, puisqu'il semble avoir été refoulé de la nonciature dès après avoir répondu qu'il était soldat; la nonciature ne pouvait accorder d'entretien à un soldat, même en tenue civile, sans accord des autorités militaires.

---

1. S. Friedländer, *Kurt Gerstein*, p. 115-116 et P. Joffroy, *L'Espion de Dieu*, p. 173-174.

– On nous affirme que «l'émission est illustrée par des documents d'archives inédits». Il ne semble pas que ce soit le cas. Cette émission était illustrée de photographies de cadavres de typhiques ou de malades qu'on retrouve sans cesse dans les documentaires destinés à illustrer ce qu'on appelle l'horreur des camps. Le sujet portait spécialement sur le camp de Belzec; or, il n'est apparu aucune photographie, aucun plan, aucun document en rapport avec ce camp. Et cela pour une bonne raison qui devrait donner à réfléchir: on prétend ne rien posséder de tel sur Belzec. C'est invraisemblable. Il est plus vraisemblable qu'il existe des documents sur Belzec mais qu'on ne tient pas à nous les montrer. Si on nous les montrait, nous verrions au premier coup d'œil que les installations de mort, forcément gigantesques, dont on nous parle n'y trouveraient pas place. Ces remarques valent également pour Treblinka et pour Sobibor. Les historiens spécialistes de ces camps, comme Gitta Sereny Honeyman ou Adalbert Rückerl, en sont réduits dans leurs ouvrages à ne présenter soit aucun plan, soit des plans «reconstitués selon la mémoire» de tel rescapé; quelquefois, ils ne nous disent même pas qu'il s'agit de reconstitutions. Sur ces plans, la chambre à gaz (sous-entendu «homicide») n'est qu'un minuscule bâtiment. Lors de l'émission d'A. Decaux, on a utilisé un audacieux subterfuge: on nous a présenté un film qui, disait labande-annonce, avait été «filmé à Dachau». Ainsi le spectateur non averti croyait-il voir, à défaut d'une chambre à gaz homicide de Belzec, une chambre à gaz homicide située à Dachau. La réalité est toute différente. On a filmé à Dachau (près de Munich) une pièce désignée par le mot de «Brausebad» (bain-douche) et on a laissé entendre que ce bain-douche était en réalité une chambre à gaz homicide. La caméra s'attarde comme méditativement sur des murs, sur un carrelage, sur une grille d'égout, sur des emplacements au plafond qui ont pu être ceux de pommes de douches. Mais, pour les besoins du film, on a écarté le panneau mobile sur lequel les autorités du musée ont inscrit en cinq langues que cette chambre à gaz n'avait jamais servi à tuer personne. Après la guerre, pendant de longues années, ces autorités ont laissé croire que des dizaines de milliers d'internés avaient été gazés dans cette pièce: l'unique chambre à gaz homicide de Dachau. Il faut convenir que d'innombrables témoignages, dont celui de M<sup>gr</sup> Piguët, évêque de Clermont-Ferrand, avaient accrédité ce mensonge. Quand les autorités de Dachau se rendirent compte avec le temps qu'il fallait expliquer aux sceptiques le fonctionnement de cette machine de mort et quand elles se virent dans l'im-

possibilité de le faire, elles eurent recours à une échappatoire. Elles affirmèrent que ladite pièce était bien une chambre à gaz homicide déguisée en douches, mais que cette pièce, dont la construction avait été commencée en 1942, n'était pas encore achevée en 1945 à la libération du camp. Elle n'avait donc pu tuer personne. J'ai alors demandé par lettre sur quoi l'on se fondait pour qualifier cette pièce inachevée de future chambre à gaz homicide. Je demandais également: «Comment peut-on savoir qu'une pièce inachevée est destinée à devenir, une fois achevée, une chose qu'on n'a jamais encore vue de sa vie ?» Les autorités du musée de Dachau aussi bien que l'Amicale internationale des anciens déportés de Dachau furent incapables de répondre à mes questions. C'est ce que l'on pourra constater en lisant dans mon *Mémoire en défense* mon échange de correspondance avec ces personnes. Ajoutons ici qu'il n'existe aucune expertise technique de l'arme du crime (ces chambres à gaz homicides qu'à Auschwitz et ailleurs on présente aux touristes soit «à l'état d'origine», soit sous forme de ruines) et qu'il n'existe non plus aucun rapport d'autopsie établissant que tel ou tel cadavre est celui d'une personne tuée par l'effet d'un gaz. La vérité est qu'il a existé des ébauches d'expertise qu'on n'a pas publiées et, à Strasbourg, pour le camp du Struthof, une tentative de rapport d'autopsie qui a tourné court lorsque le doyen Fabre, de la Faculté de pharmacie de Paris, a conclu que, contrairement à ce qui s'était dit, les cadavres examinés ne contenaient pas trace d'acide cyanhydrique. Le rapport du professeur Fabre a disparu des archives de la Justice militaire française, mais on sait ses conclusions par une phrase des experts non toxicologues qui travaillaient dans la même commission d'enquête.

#### *L'exposé d'A. Decaux*

L'exposé d'A. Decaux fut, en substance, comparable au texte d'annonce. Le ton m'en est paru forcé. Il y avait moins de conviction sincère que d'habitude. A. Decaux a prononcé l'expression de chambre à gaz. Il a parlé de gazages homicides à l'oxyde de carbone (CO) et au gaz carbonique (CO<sub>2</sub>). Il n'a pas hésité à dire que, pour liquider les malades mentaux, les médecins allemands procédaient à des injections de morphine sur les malades qu'ils envoyaient ensuite par fournées dans des chambres à gaz: bizarre procédure que ne fonde aucune preuve. Il n'a pas non plus hésité à dire qu'en janvier 1942 les Allemands avaient décidé à Wannsee «la solution finale» (entendez par là l'extermination des juifs). Ce faisant, A. Decaux commettait plusieurs graves erreurs et il montrait en même temps qu'il ignorait encore que, même pour

les auteurs les plus exterminationnistes, une affirmation comme la sienne est devenue insoutenable. Dès 1960, le Dr Kubovy avait dû admettre qu'on ne possédait pas le moindre document prouvant que soit Hitler, soit un membre de son entourage ait donné un ordre d'extermination des juifs. Mais les concessions faites, en la matière, à la vérité des faits sont toujours cachées par les grands moyens d'information et parfois même par les ouvrages scientifiques. Aussi, en juin 1982, les professeurs Raymond Aron et François Furet s'imaginaient-ils encore de bonne foi qu'il existait une foule de documents prouvant que les nazis avaient donné ou reçu l'ordre d'exterminer les juifs. C'est lorsque ces deux professeurs ont accepté de diriger le colloque international de Paris sur «Le National-socialisme et les juifs» (29 juin–2 juillet 1982) qu'ils ont découvert leur méprise. Pour tout détail sur ce point, on pourra se reporter aux pages 90 et 91 de la seconde édition de ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*. Parmi les documents traditionnellement invoqués par les exterminationnistes a souvent figuré le procès-verbal (et non pas: «le protocole») d'une réunion qui s'était tenue à Berlin, avenue de Wannsee, le 20 janvier 1942. Il a fallu de longues années aux historiens pour se rendre compte que ce procès-verbal, étrange par certains points de son contenu, ne comportait pas d'en-tête, n'était signé de personne et ne présentait aucune des caractéristiques habituelles des documents officiels (par exemple: la liste de ventilation des divers exemplaires). On n'avait sous les yeux qu'un papier anonyme ordinaire dont le texte avait été tapé à la machine par un anonyme. De toute façon, il n'était pas question d'exterminer les juifs. Quant à l'expression de «solution finale», A. Decaux devrait tout de même savoir qu'elle est clairement expliquée par le contexte où elle apparaît, par exemple, dans la lettre, très connue, que Goering adressait à Heydrich le [31] juillet 1941: cette solution (enfin, à la fin des fins) de la vieille question juive était à rechercher, dès son début, dans l'**émigration** et dans l'**évacuation**. Je cite dans mes écrits des textes prouvant que Hitler repoussait à l'après-guerre la solution de la question juive. En attendant, une partie de ces minorités juives installées en Europe devait, dans la mesure des moyens matériels disponibles, être «refoulée vers l'Est» (*Zurückdrängung nach Osten*). C'est ainsi que, pour toute la durée de l'occupation de la France par les Allemands, seul un quart de tous les juifs se trouvant en France (qu'ils fussent français, étrangers ou apatrides) furent victimes de déportations.

A. Decaux ne manque pas de flair: il a senti qu'il y avait quelques aspects troubles ou troublants chez Gerstein, mais il s'est contenté de parler de «contradictions»; ces contradictions, il ne les a illustrées que par le récit de quelques épisodes sans grande portée. C'était dans les récits mêmes de Gerstein qu'il aurait fallu nous montrer ce qui était troublant ou contradictoire. Et c'est là qu'A. Decaux a gommé tout ce qui aurait pu donner l'éveil à l'esprit critique du téléspectateur. Les récits de Gerstein abondent en invraisemblances, absurdités, contradictions. A. Decaux les a toutes effacées,

sans exception. Si on lit attentivement tous les textes signés de Gerstein ou attribués à Gerstein, il est humainement impossible de croire à ce qu'ils nous racontent. Et si Gerstein n'a, dans les faits, rencontré que scepticisme, c'est qu'il n'était pas crédible. A. Decaux et bien d'autres avec lui ont tort d'accuser la Suède, la Suisse, le Vatican et les Alliés de n'avoir pas ajouté foi aux propos de Gerstein. Si Gerstein n'avait dit que ce qu'A. Decaux lui faisait dire dans cette émission télévisée, alors, certes, le scepticisme du monde entier aurait été plus difficile à comprendre, mais, précisément, Gerstein avait dit tout autre chose. Ses textes sont délirants. Il est naïf d'aller prétendre que la Suède craignait pour sa neutralité ou que personne ne se souciait du sort des juifs. Les responsables alliés, quant à eux, auraient été trop heureux de déclarer à la face du monde que les Allemands étaient d'horribles barbares qui avaient, avec les chambres à gaz homicides, inventé la plus grande folie meurtrière de tous les temps. Les Alliés ne se privaient pas de dire du mal de l'Allemagne et même d'en inventer, ne fût-ce que pour couvrir leurs propres crimes. Staline aurait été trop heureux de proclamer que les fascistes allemands commettaient tous les jours plusieurs «Katyn» à la fois. Jamais les responsables alliés n'ont manqué de rappeler qu'à leurs yeux la politique de Hitler à l'égard des juifs était criminelle et meurtrière. C'était même là un leitmotiv de la propagande de guerre alliée en réponse au leitmotiv de la propagande de guerre allemande selon lequel c'étaient les juifs qui avaient appelé le plus fort à la croisade contre l'Allemagne, tant du côté des «ploutocrates de l'Ouest» que du côté des «judéo-bolcheviques de l'Est». Il faut faire ici une différence entre ce que colportaient les officines de propagande alliées et ce que les responsables politiques alliés prenaient à leur compte. Pendant toute la guerre, les journaux et les radios alliées (et parfois même neutres) ont propagé de prétendues informations sur les chambres à gaz allemandes ou sur les chambres à vapeur ou sur les électrocutions à échelle industrielle, ou sur les mises à mort dans des wagons imprégnés de chaux vive, ou sur les usines à savon fait avec de la graisse de juifs ou sur toutes sortes d'horreurs mythiques. Mais, en même temps, il faut noter que pas un seul responsable politique n'a pris la responsabilité d'exploiter pour son compte ce type de mensonges. Les récits «à la Gerstein» étaient jetés en pâture à la foule, mais Churchill, Roosevelt, Staline, de Gaulle, Sikorski, Benès et leurs homologues n'y croyaient pas. Leurs paroles et surtout leurs actes le prouvent. Ni à Téhéran, ni à Yalta, ni ensemble, ni séparément, on n'a parlé de chambres à gaz ou de génocide. Sur ce sujet, le livre le plus éclairant me paraît être celui de Walter Laqueur intitulé *The Terrible Secret*. Ce chercheur, juif et exterminationniste, soutient la thèse selon laquelle tous les gouvernements savaient qu'il existait des chambres à gaz et un génocide des juifs, mais tous les gouvernements (y compris les responsables des juifs de Palestine) ont préféré se dissimuler la vérité ou bien n'ont pas voulu y croire. C'est avec cette idée en tête que Walter Laqueur a mené son enquête et écrit

son livre. Or, le résultat le plus patent de cette enquête et de ce livre est, pour tout esprit non prévenu, qu'il n'a existé chez les responsables politiques ni aveuglement sur ce point, ni on ne sait trop quelle conjuration générale pour faire le silence, mais une réaction générale de bon sens ; tous ces responsables ont parfaitement discerné qu'il n'y avait là que de la propagande de guerre et même sans doute, pour beaucoup d'entre eux, que de la propagande de guerre forgée par leurs propres services. Le Vatican et le Comité international de la Croix-Rouge témoignaient, de leur côté, de la même clairvoyance. Le Vatican possédait notamment sur le compte des événements de Pologne toutes les informations désirables. Quel est le responsable politique ou religieux qui se serait tu s'il avait su que les Allemands avaient poussé la barbarie jusqu'à installer en plein cœur de l'Europe la plus fantastique machinerie à tuer en série qu'on puisse imaginer ? Le livre de W. Laqueur présente un autre avantage : il démontre que, pour les Alliés, l'Allemagne et son empire étaient progressivement devenus « transparents » ; tous les codes allemands avaient été déchiffrés, les informations de toute sorte affluaient en provenance soit des pays alliés de l'Allemagne, soit des pays neutres, soit des mouvements de résistance ; la Suisse, en particulier, constituait une plaque tournante pour la transmission des nouvelles en clair ou chiffrées. Les communications par lettres, par télégraphe, par téléphone, par journalistes, par valises diplomatiques permettaient de se faire une idée exacte de ce qui se passait en Europe occupée. Les photographies aériennes combinées avec les renseignements des services secrets alliés ne laissaient rien ignorer des activités d'Auschwitz, par exemple. Les photographies aériennes d'Auschwitz prises en 1944 et publiées en 1979 ont porté le coup de grâce à la légende des gigantesques chambres à gaz de Birkenau et des formidables bûchers ou crématoires.

### *Les invraisemblances et les insanités de Gerstein*

Vers la fin de 1983 ou le début de 1984, une thèse sera publiée en France sur les étonnantes confessions de Gerstein <sup>1</sup>. Une analyse sèche et scientifique des divers textes attribués à Kurt Gerstein y mettra en évidence des invraisemblances, des insanités et des contradictions telles qu'on se demande à tout le moins si Kurt Gerstein n'était pas un personnage sujet à des exaltations frénétiques qui lui faisaient perdre tout sens de la réalité, à commencer par des réalités qu'en vertu de sa formation scientifique il n'aurait pas dû ignorer. Cet aspect de fièvre et d'exaltation a été relevé par tous ceux qui l'ont connu ou rencontré et il est juste de dire ici qu'A. Decaux lui-même a, à plusieurs reprises, signalé ce trait de caractère aux téléspectateurs. Quand

---

1. En fait, la thèse d'Henri Roques sur les « confessions » de Gerstein fut soutenue en juin 1985. [NdA]

on sort d'une lecture prolongée des textes de cet étrange mystique de l'Église confessante allemande, on ne peut que se demander ce qu'en penseraient des psychiatres. Et comme Gerstein passe d'une exaltation mégalomane à des phases de sincérité et d'humilité, il lui arrive de nous dire, par exemple, que tel réseau de résistance étranger le critique et lui demande des renseignements exacts et non pas des récits de cruautés fictives; à un autre moment, il confesse qu'il a été éconduit par l'ambassadeur d'une puissance neutre lui disant que son récit «ne pouvait être que le produit d'une fantaisie pathologique»<sup>1</sup>.

Nous nous limiterons à quelques échantillons des confessions multiformes de cet étrange SS. Voici son récit :

Il déclare qu'un jour de juin 1942 un inconnu, habillé en civil, le chargea d'une extraordinaire et terrible mission, une mission ultra-secrète. Cet inconnu aurait été un commandant SS du nom de Günther et appartenant à l'Office central de sécurité du Reich. La mission consistait pour Gerstein à se procurer cent kilos d'acide prussique (ailleurs, il dira: deux cent soixante kilos). La destination n'est connue que du civil et du chauffeur du camion. Le départ se fait au mois d'août 1942. La première étape les amène à l'usine de Collin, près de Prague. Le camion chargé, on part pour Lublin, mais déjà l'esprit de Gerstein s'est mis à fonctionner: il imagine à peu près à quoi l'acide prussique devra servir et même il est allé donner à entendre aux ouvriers *tchèques* de l'usine que cet acide était destiné à tuer des êtres humains. En cours de route, il se produit un fait bizarre: alors que la mission est ultra-secrète, on prend avec soi «plutôt par hasard» (*sic*) le professeur Pfannenstiel, professeur d'hygiène à l'université de Marbourg.

A Lublin, une éminence, le général SS Globocnik (que Gerstein nommera toujours Globocnek), reçoit les voyageurs, c'est-à-dire apparemment Gerstein et le voyageur de complément, Pfannenstiel. Nous sommes le 17 août 1942. Le général les informe qu'il va les mettre au courant du plus grand secret du Reich et, sans autre préambule, il leur déclare qu'au camp de Belzec (orthographié Belcec) on tue au maximum quinze mille personnes par jour; au camp de Sobibor, vingt mille personnes par jour; au camp de Treblinka, vingt-cinq mille personnes par jour; et il ajoute que le camp de Majdanek (orthographié Maidannek) est en préparation. Gerstein prétend avoir visité trois de ces camps; un seul lui est inconnu: dans une version de ses confessions, c'est Majdanek, et, dans les autres versions, c'est Sobibor. De pareils chiffres et une pareille révélation subite devraient suffoquer nos gens. Ces chiffres sont évidemment faux et fous. Ce n'est pas moi qui le dis, mais David Rousset. Ce dernier, constatant que Jean-François Steiner écrivait à la page 108 de son *Treblinka* (un faux aujourd'hui reconnu même par un Vidal-

---

1. P. Joffroy, *op. cit.*, p. 292: «Rapport d'un inspecteur de la Police judiciaire (1945)».

Naquet): «On gaza, à Treblinka, une moyenne de quinze mille juifs par jour», ne peut cacher son indignation et il dit: «C'est évidemment faux. Il suffit à ces avocats du diable(sous-entendu: les négateurs du génocide) de se saisir de ce chiffre de quinze mille par jour et d'en montrer l'absurdité par un simple calcul, pour faire un mal que l'on imagine peu»<sup>1</sup>. Que dirait alors David Rousset des soixante mille morts par jour dans ces trois petits camps à l'existence éphémère ? D'autres que moi ont fait le calcul: il y serait mort 28.350.000 hommes. Cela sans compter le vaste camp de Majdanek et l'immense complexe d'Auschwitz et bien d'autres camps encore. Vu que dans ces trois petits camps on aurait enterré les morts dans des fosses ou bien on les aurait brûlés sur des bûchers, imagine-t-on les prodigieux charniers qu'on aurait trouvés après la guerre (voyez déjà l'étendue des seuls charniers de Katyn pour quatre mille cent quarante-trois cadavres) et les énormes quantités de carburant nécessaires à de telles hécatombes ?

Mais ces quinze mille morts au maximum de Belzec, comment les aurait-on obtenus ? La réponse est stupéfiante: par le moyen d'un vieux moteur Diesel russe. Un seul moteur pour quinze mille personnes ! Et le comble est que ce moteur n'aurait pas été à explosion, mais à combustion interne à haute compression et fonctionnant à l'huile lourde ou gas oil. Un moteur Diesel fournit bien un peu d'oxyde de carbone (mortel) mais surtout du gaz carbonique; ce gaz n'est pas toxique, mais une atmosphère qui en contient trente pour cent détermine une asphyxie. M. Louis Truffert, le toxicologue bien connu, que j'avais consulté sur les effets respectifs du CO, du CO<sub>2</sub> et de l'HCN, avait eu cette réflexion: «Si on vous parle de gazage (homicide) au CO<sub>2</sub>, vous pouvez considérer que c'est une plaisanterie.» Et Gerstein est un scientifique et il est un spécialiste d'hygiène et de désinfection !

Le général SS demande qu'on lui désinfecte d'énormes quantités de vêtements et que, d'autre part, on lui change le système des chambres à gaz pour utiliser maintenant de l'acide prussique (HCN). Et le général de se lancer dans un récit de matamore. Il dit qu'avant-hier, soit le 15 août, Hitler en personne et Himmler en personne sont venus lui rendre visite ainsi qu'un directeur de ministère du nom de Herbert Lindner. Or, il est admis par les historiens que ni Hitler, ni Himmler ne pouvaient avoir été présents (et qu'il n'existait pas de directeur de ministère de ce nom, mais un Linden). Cette vantardise, si elle était le fait du général, risquait d'être éventée par la moindre question posée dans l'entourage par nos visiteurs. Hitler aurait dit qu'il valait mieux enterrer les corps au lieu de les brûler pour que, retrouvés plus tard, ils attestent la grandeur du national-socialisme. Autrement dit, si l'on veut bien se reporter aux performances susmentionnées, les Allemands, seulement pour trois modestes camps de durée éphémère, auraient ainsi laissé la trace d'environ

---

1. *Candide*, 18 avril 1966, p. 18.



quinze «Katyn» par jour et d'environ sept mille «Katyn» en tout. Mais les confessions de Gerstein renferment encore bien plus d'énormités.

Le 18 août 1942, c'est-à-dire le lendemain de sa rencontre avec le général SS, il se rend au camp de Belzec avec le professeur Pfannenstiel. Le général SS présente à un capitaine SS. Gerstein donne le grade et le nom du personnage: il écrit en toutes lettres et bien lisiblement: «SS Hauptsturmführer Obermeyer de Pirmasens». Pirmasens est le nom d'une ville allemande. Mais là encore les historiens nous disent qu'il n'y a jamais eu à Belzec de personne du nom d'Obermeyer, qu'elle fût de Pirmasens ou d'ailleurs. L. Poliakov, prétendant reproduire le texte de Gerstein, n'hésite pas à supprimer les mots «Hauptsturmführer Obermeyer de Pirmasens» pour les remplacer par trois points de suspension et il déclare en note: «Ce nom est mal lisible: Wirth?» C'est là une invention de Poliakov, d'abord parce que le texte est parfaitement lisible, ensuite parce que, dans d'autres versions de ses confessions, Gerstein donne les mêmes indications (grade, nom de la personne, nom de la ville); dans une version en allemand, Gerstein va jusqu'à faire parler le personnage («Le SS Hauptsturmführer Obermeyer me raconta: "J'ai rencontré dans un village de la région un Juif et sa femme, originaires de ma ville natale de Pirmasens..."»); L. Poliakov est enfin un inventeur puisqu'il ne peut être question de substituer le nom de «Wirth», lequel occuperait cinq espaces dactylographiques, aux mots «*HauptsturmführerObermeyer* de Pirmasens», lesquels occupent quarante espaces dactylographiques (le texte de référence est dactylographié en français et Gerstein a écrit «*fuehrer*» et non «*führer*»).

On ne sait trop pourquoi le capitaine SS fait voir à Gerstein les «installations» avec «grande retenance» (entendez: grande répugnance). Il y a notamment «trois et trois chambres comme des garages, 4 x 5 mètres, 1,90 mètre (s) d'altitude». Retenons par conséquent que, d'après les dires de l'ingénieur Gerstein, il y a en tout *six* chambres; chacune d'entre celles-ci à une hauteur d'un mètre quatre-vingt-dix (Gerstein lui-même mesure un mètre quatre-vingt-six), une superficie de 20 m<sup>2</sup> et un volume de 38 m<sup>3</sup>. Je passe ici sur d'autres points du récit et je prie le lecteur qui voudrait connaître le texte intégral de l'une au moins des confessions de Gerstein de se reporter aux pages 283-90 du livre de Pierre Joffroy.

Le lendemain matin – 19 août 1942 – arrive au camp de Belzec un train en provenance de Lemberg. Ce train est de quarante-cinq wagons, ce qui est considérable. Ces wagons contiennent six mille sept cents personnes, ce qui, si on fait le calcul, revient à dire qu'on avait pu mettre une moyenne de près de cent quarante-neuf personnes dans chaque wagon <sup>1</sup>. Gerstein dit que mille quatre cent cinquante personnes étaient déjà mortes à l'arrivée. Il ne nous

---

1. «Le voyage était extrêmement pénible, car nous étions soixante par wagon et l'on ne nous a pas distribué de nourriture ni de boissons pendant le trajet.» (Marie-Claude Vaillant-Couturier, *TMI*, VI, p. 214).

indique pas comment cette comptabilité s'est faite. L. Poliakov, lui, fait dire à Gerstein que les quarante-cinq wagons contenaient «plus de six mille personnes» et il ne reproduit pas les mots «mille quatre cent cinquante déjà morts à leur arrivée». Gerstein dit que deux cents Ukrainiens «arrachent les portes» et «chassent les personnes en dehors des voitures». Chez Poliakov, ces «personnes» deviennent des «juifs». Gerstein dit que les personnes en question sont invitées à se déshabiller et qu'un petit garçon juif de quatre ans offre à chacun un petit morceau de ficelle pour «joindre ensemble les chaussures». L. Poliakov saute sans vergogne l'épisode du petit distributeur de ficelles. C'est que cet épisode est invraisemblable: imagine-t-on, en effet, un enfant de quatre ans répétant cinq mille deux cent cinquante fois ce geste, puisque, aussi bien, il reste encore cinq mille deux cent cinquante personnes vivantes ? Dans une autre version de ses confessions – une version en allemand – Gerstein écrira : «Je me souviens de quelques images profondément saisissantes pour moi: d'un petit garçon juif de trois ou quatre ans dans la main duquel on mit un paquet de ficelles pour attacher les chaussures ensemble, et comment il distribuait les ficelles aux gens, comme perdu dans un rêve.»

Version encore plus invraisemblable: un paquet de ficelles dans une main pour cinq mille deux cent cinquante personnes, le tout étant distribué d'un air rêveur !

Arrive le moment crucial. Les victimes sont dans les chambres à gaz. L'ingénieur continue de donner des précisions chiffrées, mais, curieusement, ces précisions se mettent à changer. On ne va pas se servir de six chambres à gaz mais seulement de quatre. Leur superficie n'est plus de vingt mètres carrés mais de vingt-cinq mètres carrés, comme si l'on pouvait écrire  $5 \times 4 = 25$ . Le volume n'est plus de trente-huit mais de quarante-cinq mètres cubes. Il faut donc entendre que la hauteur de ces chambres est ramenée d'un mètre quatre-vingt-dix à un mètre quatre-vingts. Gerstein dit que les gens se pressent les uns aux pieds des autres et qu'il y a dans chaque chambre de sept à huit cents personnes. Il ne s'agit pas là d'une méprise. Il répétera un peu plus loin: «4 fois 750 personnes à 4 fois 45 m<sup>3</sup>». Ces précisions sont une constante de toutes les versions de ses confessions. Si on fait le calcul, cela représente de vingt-huit à trente-deux personnes debout au mètre carré. Que le lecteur s'imagine une pièce de la superficie d'une chambre à coucher ordinaire mais avec un plafond à une mètre quatre-vingts, et non pas un mètre quatre-vingt-dix, comme le dit Gerstein par ailleurs ! Comment y faire tenir debout une moyenne de trente personnes au mètre carré ? Qui pourrait faire entrer dans une telle chambre sept à huit cents personnes ? L'impossibilité est patente. Aussi Léon Poliakov a-t-il remplacé «25 m<sup>2</sup>» par... quatre-vingt-treize mètres carrés. Quant à Robert Neumann, il a remplacé les chiffres de

sept à huit cents par ceux de «170 à 180»<sup>1</sup>. Comprimés comme ils l'auraient été sous un plafond situé à un mètre quatre-vingts du sol, les malheureux n'auraient eu aucune difficulté à empêcher l'arrivée du gaz et le moteur Diesel se serait étouffé.

Gerstein dit que le moteur Diesel a pris 2 h 49 mn pour se mettre en marche et que pendant ce temps-là on entendait les victimes pleurer. Il dit que vingt-cinq minutes passent, au bout desquelles beaucoup de victimes sont mortes. On se demande comment les victimes ont pu continuer de respirer pendant une si longue attente : où trouvaient-elles l'oxygène nécessaire ? Comment, d'autre part, Gerstein a-t-il pu savoir que dans les quatre chambres à gaz beaucoup de gens étaient morts au bout de vingt-cinq minutes ? Il écrit : «C'est ce qu'on voit par la petite fenêtre, par laquelle la lampe électrique fait voir pour un moment l'intérieur de la chambre.» Une petite fenêtre dans une chambre à gaz ? N'aurait-elle pas été brisée sous la pression ? Comment une lampe électrique aurait-elle permis de voir autre chose que le premier corps appliqué contre la petite fenêtre ? Comment Gerstein aurait-il pu savoir que, trois minutes après ces vingt-cinq minutes, peu de gens survivent dans les quatre chambres et que, quatre minutes après les vingt-huit minutes, deux mille huit cents à trois mille deux cents personnes sont mortes ? Il dit qu'une fois ouvertes les portes de bois, les morts sont encore debout «comme des colonnes de basalte». En ce cas, on se pose à nouveau la question : «Puisque les morts ne tombaient pas, comment Gerstein pouvait-il distinguer à travers la petite fenêtre de chaque chambre les morts et les vivants ?» Comment peut-il affirmer : «Même morts on connaît encore les familles, qui se serrent encore les mains. On a peine de les séparer [...]» ? Il écrit que les cadavres étaient jetés dans des fosses de 100 m x 20 m x 12 m. Une profondeur de douze mètres représente trois à quatre étages. Il s'agirait de gouffres, mais ces gouffres auraient-ils pu engouffrer quinze mille cadavres par jour ? Ces «fossés» qu'il nous dit «situés auprès des chambres de la mort» ne pouvaient pas à cette cadence continuer de se situer près des chambres à gaz et ils se seraient étendus sur des kilomètres carrés. Mais, au fait, quinze mille morts par jour (un «maximum», il est vrai), cela implique que l'opération à laquelle Gerstein dit avoir assisté pour la première et pour la dernière fois de sa vie se reproduisait cinq fois par jour ( $750 \times 4 = 3.000 \times 5 = 15.000$ ). Or, le capitaine de police Wirth, dont il est dit qu'il dirigeait ce camp, prenait soin, nous rapporte Gerstein, de faire contrôler toutes les bouches, tous les anus et toutes les parties génitales à la recherche d'or ou de diamants. Imagine-t-on ces journées où il fallait assurer la réception de quinze mille personnes, les amener à se déshabiller et à entrer dans des pièces de vingt-cinq mètres carrés et d'un mètre quatre-vingts de hauteur, les tuer avec le gaz d'échappement d'un vieux moteur Diesel, les extirper une à une, leur

---

1. R. Neumann, *Hitler...*, p. 190.

ouvrir la bouche pour en extraire éventuellement des dents en or, les sonder de toutes parts, les jeter ensuite dans de gigantesques fosses qu'il fallait bien auparavant avoir ouvertes en retirant de la terre jusqu'à douze mètres de fond ? On peut se demander par quel moyen se faisait l'extraction de la terre à une telle profondeur de même qu'on peut s'interroger sur les montagnes de vêtements et de linge que le lendemain Gerstein verra, dit-il, à Treblinka ; ces montagnes ont de trente-cinq à quarante mètres « environ » (*sic*) de hauteur : comment faire cette fois-ci pour projeter ou déposer des vêtements et du linge à la hauteur de dix à douze étages ?

Gerstein écrit que la radio anglaise minimise le nombre des gens tués par les Allemands à Belzec et à Treblinka ; pour lui, ce nombre est « environ » de vingt-cinq millions (dans d'autres versions il parle seulement de vingt millions). Léon Poliakov ne reproduit pas ce passage et, d'ailleurs, il ne reproduit en tout et pour tout qu'une partie du texte français de Gerstein. Il le fait au prix de nombreuses manipulations que je ne peux toutes citer ici. L'une de ces manipulations vaut cependant la peine d'être mentionnée. On a vu ci-dessus que Léon Poliakov avait affecté de voir probablement « Wirth » là où Gerstein avait clairement écrit « *Hauptsturmfuehrer* Obermeyer de Pirmasens » (personnage de fiction) ; dans la suite du texte, Gerstein nomme à nouveau en toutes lettres « le *Hauptsturmfuehrer* Obermeyer » et, cette fois-ci, L. Poliakov, sans le moindre scrupule et sans note en bas de page, substitue à ce grade et à ce titre le simple nom de... Wirth.

De la même façon et toujours avec le même sang-froid, L. Poliakov avait supprimé à deux reprises la mention faite par Gerstein du volume des pièces. Léon Poliakov, qui avait, de sa propre autorité, transformé les vingt-cinq mètres carrés de superficie en quatre-vingt-treize mètres carrés ne pouvait évidemment plus conserver le volume de quarante-cinq mètres cubes pourtant deux fois indiqué par le texte. En effet, s'il avait mentionné ce volume de quarante-cinq mètres cubes, nous nous serions trouvés devant des chambres à gaz qui, ayant quatre-vingt-treize mètres carrés de superficie, auraient eu à ce compte environ cinquante centimètres de hauteur.

Le lendemain, c'est-à-dire le 20 août 1942, Gerstein est censé se rendre à Treblinka. Pour ce qui est des chambres à gaz, il se contente de dire qu'il y en avait huit. Il ne décrit aucune opération de gazage. Il est intéressant de noter ici que, selon la vulgate exterminationniste établie au grand procès de Nuremberg, il n'y avait pas à Treblinka de chambres à gaz, mais treize « chambres à vapeur »<sup>1</sup> !

Parvenu ensuite en automobile à Varsovie, Gerstein prend le train Varsovie–Berlin. Dans le train, il lie conversation avec un attaché de la légation de Suède à Berlin, le baron von Otter. Encore sous le coup de ce qu'il vient de

---

1. Voy. le document PS-3311 dans le tome XXXII du *TMI*, p. 154-158, sixième charge contre Hans Frank, gouverneur général de Pologne.

voir, il raconte tout à ce Suédois à qui il demande de prévenir les Alliés. Il dit qu'après quelques semaines il a encore vu deux fois Otter. Ce dernier lui dit qu'il a fait son rapport au gouvernement suédois, un rapport qui, selon les mots du baron, «a eu grande influence aux relations de Suède et d'Allemagne». Gerstein ajoute qu'il a également voulu prévenir le « chef de la légation du Saint-Père », mais «on me demanda si j'étais soldat. Alors, on me refusa tout entretien.» Il fait alors un rapport détaillé au «secrétaire de l'épiscopat de Berlin, M<sup>gr</sup> le D<sup>r</sup> Winter», espérant ainsi atteindre l'évêque de Berlin et la légation du Saint-Père. Toute cette partie du récit ne comporte en elle-même rien de tout à fait invraisemblable. On est même surpris de ce retour apparent à la réalité. Je ne parle pas bien sûr de la véracité du récit, qui est une tout autre affaire.

Après ce passage, le lecteur a de nouveau le sentiment de lire le récit d'une imagination malade. Gerstein en revient à parler de Günther. Ce dernier ne paraît pas lui avoir demandé le moindre compte rendu de sa mission ultra-secrète. En revanche, il demande à Gerstein de lui procurer plusieurs wagons «d'acidetoxique». Dans quel but ? Gerstein pense à plusieurs possibilités : peut-être les nazis voulaient-ils tuer «une grande partie du peuple allemand, peut-être les travailleurs étrangers, peut-être les prisonniers de guerre».

En tout cas, Gerstein, qui semble, lui, le simple sous-lieutenant, bénéficiaire d'une étrange omnipotence, fait disparaître cet acide. Il dit posséder assez de cet acide pour tuer «huit millions d'hommes». Une autre fois Günther, qui ne paraît décidément pas se décourager à la suite de ces colossales disparitions d'acide, vient demander à Gerstein – l'homme qui sait tout – s'il est possible de tuer un grand nombre de juifs «au plein vent des fossés de fortifications de Maria-Theresienstadt». La question est d'une incroyable absurdité. S'il s'agit, comme c'est probable, d'acide cyanhydrique, se représente-t-on la scène ? Les juifs se promèneraient dans les fossés et, d'en haut, on tenterait de leur déverser sur la tête le contenu de bouteilles (?), de flacons (?) remplis d'un acide tellement volatil qu'il serait surtout dangereux pour les verseurs ? Plus loin, Gerstein écrit que des millions d'hommes – à ajouter à ceux des trois petits camps – sont morts à Auschwitz (il écrit Oswice pour Oswiecim) et à Mauthausen-Gus (il écrit Gus pour Gusen) dans des chambres à gaz statiques ou automobiles. Il précise : «La méthode de tuer les enfants était de leur tenir sous le nez un tampon à l'acide prussique»; encore une fois le caractère volatil de l'acide prussique ou cyanhydrique semble rendre impraticable une pareille méthode de mise à mort.

Témoin omniprésent d'atrocités toutes plus fortes les unes que les autres, il écrit qu'à Oranienburg, près de Berlin, il a vu disparaître en un seul jour tous les prisonniers homosexuels. Il ne précise pas les conditions de cette disparition et à quel titre il se trouvait là. Dans ses confessions du 6 mai 1945, il dit qu'il a vu disparaître des homosexuels dans un four (plusieurs milliers, dans les confessions du 6 mai; plusieurs centaines, dans celle du

4 mai); en un seul jour (confessions du 26 avril et du 6 mai) ou en plusieurs jours (confession du 4 mai).

Pour en revenir à son expérience d'Auschwitz, lieu où il ne semble jamais s'être rendu, Gerstein, dans ses confessions du 6 mai, dit que plusieurs millions d'enfants ont été tués par la méthode de l'acide prussique placé sous leur nez.

*Quelques particularités supplémentaires  
de la version allemande du 4 mai 1945*

Wirth est censé raconter à Gerstein quels procédés avaient été utilisés pour tuer les malades mentaux. Parmi ces procédés figurait celui-ci: on tuait les gens par air comprimé dans de vieilles chaudières dans lesquelles l'air était mis sous pression avec des compresseurs comme ceux qui sont utilisés pour arracher l'asphalte.

Mais voici un autre genre de mise à mort utilisée par les Allemands: «On faisait monter aux gens l'escalier d'un haut-fourneau et, après les avoir abattus d'un coup de grâce, on les faisait disparaître dans le haut-fourneau.» Cette scène est invraisemblable. Il faut en effet supposer la présence en haut de l'échelle d'un Allemand qui aurait été lui-même dans les volutes de gaz chauds émanant du haut-fourneau; il ne s'y serait pas maintenu; et, de plus, comment procéder pour faire monter ces escaliers de la mort aux victimes qui auraient vu quel sort les attendait là-haut ? Gerstein ajoute cette phrase: «Dans des fours de tuileries, beaucoup de gens ont été, paraît-il, abattus et brûlés». Et après une telle avalanche d'énormités assénées au lecteur du ton le plus normal, il manifeste un scrupule. Il émet une réserve et dit: «Cette source cependant n'est pas suffisamment sûre.»

*Quelques particularités supplémentaires  
de la version allemande du 6 mai 1945*

Dans cette version, Günther lui donne l'ordre de se procurer deux cent soixante kilos d'acide prussique (et non pas cent kilos); Günther fait cela «avec toutes sortes d'allusions mystérieuses». On retrouve le petit enfant juif distributeur de ficelles, mais les changements ne manquent pas d'intérêt. Voici le texte: «Sous le bras d'un petit garçon juif, on presse une poignée de brins de jonc, que l'enfant de trois ans, éperdu, distribue aux gens: pour attacher ensemble les chaussures! Car, dans le tas de trente cinq ou quarante mètres de haut, personne n'aurait pu ensuite aller retrouver les chaussures allant ensemble.» Dans la version française du 26 avril 1945, il y avait déjà un tas de trente-cinq à quarante mètres mais c'était à Treblinka et le tas était formé de vêtements et de linge.

Sur la contenance des chambres à gaz, Gerstein fait un raisonnement des plus curieux et dont, pour ma part, je ne vois pas la logique. Il écrit: «Les gens se marchent sur les pieds, 700 à 800 personnes sur 25 m<sup>2</sup> dans 45 m<sup>3</sup>. Je fais une estimation: poids moyen: tout au plus 35 kg; plus de la moitié sont des enfants; poids spécifique 1; donc 25.250 kg d'êtres humains par chambre. Wirth a raison: si la SS pousse un peu, on peut faire entrer 750 personnes dans 45 m<sup>3</sup> ! » On se demande s'il ne faut pas avoir l'esprit dérangé pour aller ainsi trouver une formule mathématique qui montrerait la possibilité d'un phénomène physique qui, en tout état de cause, est matériellement impossible.

Gerstein revient sur l'épisode de la petite fenêtre, ici devenue une petite lucarne: «la petite lucarne, par laquelle la lumière électrique éclaire un instant la chambre». Et il ajoute cette étonnante précision: «Wirth m'avait minutieusement interrogé pour savoir si je trouvais mieux de faire mourir les gens dans une pièce éclairée ou sans éclairage.» Il dit aussi: «Le jour de ma visite n'arrivèrent à Belzec que deux transports avec au total environ 12.500 personnes. Cette installation [de Belzec] fonctionnait depuis avril 1942 et effectue en moyenne 11.000 mises à mort par jour. Quand moi-même et mon cercle d'amis écoutions la radio de Londres ou la Voix de l'Amérique, nous nous étonnions souvent de ces anges innocents qui nous présentaient des centaines de milliers de morts, alors qu'il y en avait déjà par dizaines de millions. Le mouvement de Résistance hollandais me fit demander en 1943 par le "*Diplomingénieur*" Ubbink de Duisburg de ne pas leur fournir des atrocités mais des faits de la plus stricte authenticité.»

Revenant à Günther et aux exigences de ce dernier en matière d'acide cyanhydrique, il écrit: «De certaines questions d'ordre technique que Günther posa je conclus qu'on devait avoir en vue de tuer un très grand nombre de personnes dans une sorte de salle de club ou de lecture.» Revenant aux hauts-fourneaux, il précise que la montée des victimes se faisait par un escalier en spirales. Parlant des cruautés dont même les SS pouvaient être victimes, il écrit: «de tout jeunes membres des Waffen SS ont été fusillés pour le fait d'avoir attrapé un camarade par le fond de son pantalon dans la région du pubis.»

*Quelques particularités supplémentaires de la version française  
(Capitaine Douchez (?) du 6 mai 1945*

A propos du petit distributeur de ficelles, il déclare: «Un garçonnet juif de trois ans reçoit une brassée de ficelles qu'il distribue pensivement aux autres: c'est destiné à lier les chaussures, car jamais personne ne pourrait retrouver les paires assorties dans le tas haut de 35 à 40 m.»

Les morts ne sont plus «par dizaines de millions» mais seulement de «plus de dix millions».

Il déclare encore :

« Dans l'année 1943, la Résistance hollandaise me fit dire par UBBINK que j'étais prié de ne pas fournir d'atrocités inventées, mais de me contenter de reproduire la stricte vérité ; malgré mes indications de ces choses, en août 1942, auprès de l'ambassade suédoise à Berlin, on se refusa à croire ces chiffres. Malheureusement, j'en réponds sous serment, ces chiffres sont exacts. »

Gerstein nous livre ici un renseignement important: le baron von Otter, selon lui, se refusa à croire ces chiffres. On comprend cette réaction du Suédois puisque, de toute évidence, Gerstein n'avait pas été en mesure d'établir de pareils chiffres ; le sous-lieutenant Kurt Gerstein n'avait ni la science infuse, ni le don d'ubiquité ; il lui aurait fallu être partout et conduire une gigantesque enquête statistique.

Il déclare encore :

« Wirth me demande de ne pas proposer à Berlin de modification dans les méthodes de mort dans les chambres à gaz employées jusqu'à présent car elles ont fait leurs preuves (*sic*). Ce qui est curieux, c'est que l'on ne m'a posé aucune question à Berlin. J'ai fait enterrer l'acide prussique emporté. »

Il y a dans ces quelques lignes de Gerstein ou attribuées à Gerstein de nouvelles invraisemblances. En effet, Gerstein aurait été envoyé de Berlin à Kollin (près de Prague), à Lublin, à Belzec et à Treblinka pour une mission ultra-secrète et particulièrement grave ; on aurait mobilisé un camion et un chauffeur qui, accompagnés par Gerstein lui-même et par le professeur Pfannenstiel en voiture, seraient allés chercher cent ou deux cent soixante kilos d'acide cyanhydrique à Kollin ; une pareille livraison, surtout en temps de guerre où tout est contrôlé et contingenté, nécessite une autorisation spéciale et plus d'une formalité ; il s'agit, de plus, d'un produit très dangereux à transporter, particulièrement en saison chaude (nous sommes en août) où le transport d'acide cyanhydrique doit se faire en principe de nuit. A Lublin, nos gens sont reçus par un général SS qui leur déclare : « J'ai reçu l'ordre de ne pas donner de permis aux gens qui sont obligés de visiter ces installations pour des raisons de service indispensables, mais de les accompagner personnellement en vue de la conservation du secret. » Le même général a précisé auparavant : « Un autre aspect [que celui de la désinfection] beaucoup plus important de votre mission est de modifier le fonctionnement même de nos instituts de mort. Actuellement cela se fait grâce aux échappements de gaz d'un vieux moteur Diesel russe. Je pense surtout à l'acide prussique. » Cette dernière phrase est curieuse. Comment le général peut-il dire qu'il « pense surtout à l'acide prussique » alors que la mission même de nos gens consiste à lui apporter de l'acide prussique ou cyanhydrique ? Mais, au fait, il ne suffit pas d'apporter cet acide quelque part pour tuer des gens. Comment



va-t-on procéder à la manipulation du poison pour ne pas s'empoisonner soi-même ? Quelle étude des lieux a bien pu précéder ce transport ? A-t-on vraiment envoyé sur place le sous-lieutenant Gerstein avec de pareilles quantités d'acide pour qu'il improvise en un tournemain la liquidation physique de soixante mille hommes par jour en trois endroits de Pologne distants de plusieurs centaines de kilomètres les uns des autres ? Gerstein dit : « J'ai visité à fond tous ces endroits. » Il veut ici parler de Belzec, de Sobibor [camp que dans une autre version il dit n'avoir pas vu] et de Treblinka. Il est curieux que le général ne fasse d'ailleurs mention que d'un seul « vieux moteur Diesel russe ». Est-ce le cas à chaque fois dans chacun des trois camps ? On pourrait multiplier les interrogations. Mais le plus étonnant n'est-il pas que personne ne demande à Gerstein et à ses acolytes un compte rendu de cette mission ultra-secrète ? Ainsi donc, à l'en croire, le capitaine Wirth lui aurait demandé de ne rien modifier de la vieille méthode du « vieux moteur Diesel russe » ? Ce capitaine inviterait Gerstein à ne pas proposer à Berlin de changer de méthode ? Est-ce vraisemblable ? Gerstein n'était pas envoyé en mission d'information. Une très grave décision avait été prise à Berlin et toute une machinerie militaire, industrielle et administrative avait été lancée. Gerstein dit qu'il a fait enterrer l'acide prussique emporté. Cela signifierait qu'un sous-lieutenant aurait, de sa propre autorité, décidé d'enfreindre un ordre venu du plus haut échelon à Berlin et confirmé en quelque sorte sur place par un général SS. Dans la première version de ses confessions (manuscrit français du 26 avril 1945), il dit que, répondant à la demande du capitaine Wirth, il a menti : il lui a affirmé que l'acide s'était « détruit » durant le transport, devenant ainsi dangereux et qu'il lui avait fallu enterrer cet acide, chose « qui se fit aussitôt ». La deuxième version (tapuscrit français du même jour) confirme la première version : « Alors je serai forcé de l'enterrer – [ce qui] se fit aussitôt. » La troisième version (tapuscrit allemand du 4 mai 1945) dit également : « J'ai fait enterrer l'acide prussique sous ma surveillance, sous prétexte qu'il se décomposait. » Or, enterrer les conteneurs de cent ou deux cent soixante kilos d'acide cyanhydrique ne saurait être une sinécure. Qui a fait ce travail dangereux et ardu sous la surveillance du sous-lieutenant Gerstein ? Le chauffeur du camion, de plus, n'aurait pas manqué de faire son rapport à Berlin, lui qui, à l'origine, était le seul à savoir où nos gens devaient se rendre. Gerstein l'a-t-il mis dans la confiance ? Et le général Globocnik ne s'est-il pas enquis du chargement de ce camion qui accompagnait Gerstein lors de son arrivée à Lublin, puis lors de son voyage de Lublin à Belzec, puis, sans doute de Belzec à Treblinka ? Cette question se pose d'autant plus que le général attendait, à Lublin, Gerstein et son chargement d'acide prussique et qu'il avait l'obligation de conduire ses hôtes de camp d'extermination en camp d'extermination. On se demande aussi quel jour le général Globocnik a pu faire visiter le camp de Sobibor que Gerstein prétend avoir « visité à fond » ; du moins le prétend-il dans une version de ses

confessions car dans les cinq autres versions il dit n'avoir pas vu Sobibor. Le 17 août 1942, Gerstein est à Lublin; le 18 et le 19 août, il est à Belzec; enfin, le 20 il est à Treblinka et le soir même du 20 il est à Varsovie d'où il prend le train pour Berlin. Sa mission aura été invraisemblablement courte pour celle d'un homme censé mettre au point un nouveau processus de gazage homicide au moins dans trois camps: soit ceux de Belzec, Treblinka et Sobibor, selon une version; soit ceux de Belzec, Treblinka et Majdanek, selon les cinq autres versions. De toute manière on ne voit pas quand, dans ce déplacement de quelques jours, il a pu visiter «à fond» le troisième camp. Ce pourrait être lors d'une autre mission, mais nulle part dans ses confessions il ne fait état d'une autre mission ou d'un autre déplacement. Sa mission ultra-secrète, ordonnée par Günther, et au cours de laquelle le professeur Pfannenstiel est pris comme compagnon de route «plutôt par hasard», est manifestement la seule mission de ce genre qu'il ait eu à accomplir.

Gerstein se plaint des difficultés qu'il rencontre à être cru ou, plus simplement, à être écouté. Il demande ce qu'on peut dans ce cas attendre d'un citoyen moyen contre le nazisme. Il poursuit en ces termes: «Que doit-il faire lui qui ne connaît ces erreurs, en général, que de ouï-dire ? Lui qui, comme des millions d'étrangers (telle la Résistance hollandaise) tient ces choses pour terriblement exagérées, qui ne dispose pas de mon habileté, qui n'a peut-être aucune occasion telle que moi d'écouter la radio étrangère, que doit-il faire contre le nazisme si même le représentant du pape en Allemagne se refuse à écouter des informations de cette importance extraordinaire sur cette violation unique contre la base de la loi de Jésus "Tu dois aider ton prochain comme toi-même" ?» Il continue un peu plus loin en disant qu'il a «rendu compte de ces morts atroces à des centaines de personnes influentes» et il cite certains noms dont celui du Suisse Paul Hochstrasser.

Il réitère l'histoire des enfants tués par un tampon d'acide cyanhydrique tenu sous le nez. Il dit par ailleurs: «Un autre jour, à Oranienburg, j'ai vu disparaître sans traces des milliers de pédérastes dans un fourneau». Il est à supposer que si de telles affirmations étaient soumises à l'attention soit de l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, soit de l'Amicale des anciens déportés d'Oranienburg-Sachsenhausen, ces associations crieraient à la folie ou à la provocation. Elles auraient les mêmes réactions que celle de David Rousset devant les chiffres inventés par Jean-François Steiner pour son livre sur Treblinka.

Revenant à parler de Belzec et du capitaine Wirth, Gerstein dit de ce dernier qu'il n'avait «aucune notion de chimie ou de physiologie». Il faut reconnaître que les Allemands qui ne manquaient pourtant pas de chimistes ni de physiologistes, étaient allés recruter en la personne de Wirth un curieux «gazeur»: pour gazer environ quinze mille personnes par jour, Wirth se servait des gaz d'échappement d'un vieux moteur Diesel russe. Mais Gerstein,

lui, – nous le savons par sa biographie – avait mieux que de simples notions de chimie et de physiologie; il avait reçu une formation de technicien des mines, puis une formation de physiologiste et, enfin, il était un membre distingué de l'Institut d'hygiène de la Waffen-SS à Berlin. Faisait partie de ce même institut le docteur en médecine Walter Dötzer, auteur d'un ouvrage sur la stérilisation, la désinfection et la désinsectisation publié en 1943 par «Preussische Verlags- und Druckerei G.m.b.H.» de Berlin; cet ouvrage était, pour cette année-là, le troisième *Cahier des Directives de travail pour la clinique et le laboratoire de l'Institut d'hygiène*; dans la préface, datée d'avril 1943, W. Dötzer remercie l'ingénieur diplômé Gerstein pour les conseils qu'il lui a donnés dans le domaine technique<sup>1</sup>. Aussi les invraisemblances techniques de toute nature dont fourmillent les confessions de Gerstein sont-elles particulièrement surprenantes. A l'en croire, Wirth lui avait parlé «d'un petit enfant qu'ils ont trouvé un matin dans une chambre à gaz qui n'avait pas été vidée la veille, et qui était parfaitement vivant et gai». Gerstein rapporte le fait comme l'une de ces choses «les plus étranges apparemment» qu'il a recueillies de la bouche de Wirth. Il ne se pose pas la question de savoir comment un petit enfant, comprimé avec sept cent cinquante personnes dans une chambre à gaz de vingt-cinq mètres carrés et d'un mètre quatre-vingts de hauteur de plafond, aurait pu survivre à une telle compression, à un gazage qui aurait tué tout le monde autour de lui, à la promiscuité pendant toute une nuit de tant de cadavres (décrits par ailleurs comme offrant un terrible spectacle de corps couverts de sueur, de sang, d'excréments); comment cet enfant aurait-il pu le lendemain matin être découvert «parfaitement vivant et gai»? Gerstein rapporte que Wirth, selon les propos de l'intéressé, se serait livré à des expériences «particulièrement intéressantes sur des faibles d'esprit». Il écrit: «Des essais ont également été faits [par Wirth] à l'aide d'air comprimé: des gens ont été mis dans de vieilles bouilloires remplies, à l'aide de compresseurs, d'air comprimé.» Il ajoute, pour sa propre part: «A Treblinka, j'avais l'impression que certains vivaient encore et étaient seulement sans connaissance, ce qui n'excluait pas qu'au cours de la nuit, ils pouvaient se ranimer et souffrir un nouveau martyr jusqu'à la mort définitive.» Cette dernière expérience de Gerstein est troublante. Elle est présentée comme une sorte de confirmation par Gerstein lui-même des récits qu'il tient de Wirth; or, elle rend encore plus invraisemblable l'histoire du petit miraculé; de plus, Gerstein n'a passé que quelques heures à Treblinka le 20 août 1942. Il est parti le matin de Belzec et la distance entre Belzec et Treblinka est d'au moins trois cents kilomètres; il a déjeuné à Treblinka d'où il est parti pour gagner Varsovie, distante de quelque quatre-vingt-dix ki-

---

1. Arbeitsanweisungen für Klinik und Laboratorium des Hygiene-Institutes der Waffen-SS, Berlin, Heft 3, Dr.med. Walter Dötzer, *Entkeimung, Entseuchung und Entwesung*.

lomètres afin d'y prendre vers vingt heures le train pour Berlin: qu'a-t-il pu observer qui lui permette de supposer quoi que ce fût à propos de ce qui avait pu se passer pendant la nuit ? Il ajoute: «Presque tous avaient les yeux ouverts et offraient un aspect effroyable.»

A l'épisode des hauts-fourneaux il ajoute l'épisode des fours à briques. C'est ainsi qu'il écrit: «Un autre moyen de tuer du monde en Pologne était de faire monter les personnes en haut d'échelles de hauts-fourneaux et les jeter à l'intérieur après les avoir tuées d'un coup de pistolet. Beaucoup d'êtres auraient disparu dans des fours à briques, étouffés par les gaz et brûlés.» Il ajoute: «Dans ces cas je ne dispose pas d'une source absolument garantie.» Il écrit encore:

«Un des chefs de la police de Bromberg, le SS Sturbannfuehrer Haller, racontait au médecin qui suivait le cours avec moi qu'il était d'usage à son arrivée à Bromberg de prendre les enfants juifs par les pieds et de leur casser la tête contre le mur de leur appartement, pour éviter le bruit de la fusillade.»

A propos des SS hollandais ou belges, il raconte :

«-Les deux tiers ont été amenés [à la SS] par force et par ruse sous prétexte de cours sportif. S'ils refusaient par la suite d'obéir, ils étaient immédiatement fusillés.» Il ajoute: “Toute personne qui, même de l'extérieur, d'un geste imprudent, touchait au pantalon d'un camarade était immédiatement fusillé. Cet ordre émanait directement de *Himmler* et a coûté la vie à beaucoup de tout jeunes SS, sortant de la Hitler Jugend et amenés par force aux SS.” Gerstein ne donne aucun éclaircissement sur cet ordre, ni aucune référence; si cet ordre avait existé, il serait connu et des SS et de la législation des tribunaux militaires allemands.»

### *Gerstein à la une de France-Soir, le 4 juillet 1945*

Le 4 juillet 1945, en première page et sur trois colonnes, *France-Soir* titre: «Un bourreau des camps nazis avoue: J'ai exterminé jusqu'à 11.000 personnes par jour.» L'article est signé du correspondant de guerre de *France-Soir*, Geo Kelber; il est daté de «Stuttgart... juin» sans précision de jour. A droite figure la reproduction d'un texte dactylographié en allemand; il s'agit du commencement du *curriculum vitae* de Gerstein.

Le journaliste présente le document en ces termes: «Le document officiel du 2<sup>e</sup> Bureau de la 1<sup>re</sup> Armée française, où Gerstein, le bourreau de Belsic [*sic*], a consigné ses aveux.» A la fin de son article, Geo Kelber fait une remarque de bon sens; il écrit: «Le plus étrange, c'est que le SS Gerstein répand des déclarations comme preuve de sa révolte "humanitaire" et qu'il est encore en liberté comme s'il n'avait aucune responsabilité dans l'œuvre de mort du camp de Belsic.»

### *La Justice militaire française se refuse à croire Gerstein*

Le 22 avril 1945, Gerstein s'était rendu à des soldats français. De ce jour et jusqu'à sa mort à Paris, le 25 juillet 1945 dans la prison du Cherche-Midi, il semble que Gerstein ne cessera de protester de son innocence, de dénoncer les horreurs de Belzec et de vouloir apparaître comme témoin à charge dans le procès qui s'annonce des grands responsables du III<sup>e</sup> Reich<sup>1</sup>. La Sécurité militaire française le laisse relativement libre de ses mouvements. Il en profite pour écrire de multiples versions de son récit. Amené en France, il commence enfin à être interrogé sérieusement par un juge d'instruction militaire, le commandant Mattei, le 19 juillet. Nous possédons le texte de l'interrogatoire. Méfiant, logique et précis, le commandant Mattei ne cache pas son scepticisme. Pierre Joffroy écrit: «Le commandant Mattei connaît son dossier. L'in vraisemblance de la thèse gersteinienne a de quoi le suffoquer<sup>2</sup>.» Le juge signe alors l'inculpation de Gerstein pour avoir «participé directement ou indirectement à l'assassinat de nombreux déportés en Allemagne, en fournissant deux cent soixante kilos de cyanure de potassium destinés à asphyxier les victimes dans les chambres à gaz». Six jours plus tard, Gerstein est retrouvé pendu dans sa cellule.

### *Pas une ligne du «rapport Gerstein» n'est lue au TMI de Nuremberg*

---

1. Il est à noter que Gerstein ne semble avoir rédigé aucun écrit sur les horreurs de Belzec et autres camps avant de tomber aux mains des Alliés. Il s'est beaucoup déplacé à l'étranger pendant la guerre et a eu, semble-t-il, des contacts avec des Résistants; pourquoi n'a-t-il remis aucune relation écrite ?

2. P. Joffroy, *op. cit.*, p. 251.

Le 26 avril 1945, Gerstein avait rédigé en français le texte que, par la suite, on devait appeler «le rapport Gerstein», comme s'il n'y avait en notre possession qu'un seul texte de ses confessions. Ce «rapport» ne semble pas avoir intéressé le moins du monde notre Service de sécurité militaire qui, par ailleurs, laissait le SS à peu près libre de ses mouvements. Le 5 mai, deux officiers alliés, le Britannique D. C. Evans et l'Américain J. W. Haught, prenaient gîte à l'hôtel de Rottweil – près de Stuttgart – et voyaient s'avancer vers eux un civil allemand désireux de leur montrer des papiers. Il s'agissait de Gerstein et ces papiers n'étaient autres que le fameux «rapport» du 26 avril qui, quoique rédigé en français, n'avait pas, semble-t-il, intéressé les Français. Ces deux officiers faisaient partie du service secret chargé de l'information scientifique et, en particulier, de l'information sur les gaz mis au point par les Allemands. C'est ainsi que «le rapport Gerstein» devait, en fin de compte, se retrouver dans les archives américaines du grand procès de Nuremberg. Ce rapport et quelques factures de livraison de Zyklon B étaient archivés sous la même cote PS-1553. Ce rapport aurait dû constituer la pièce la plus sensationnelle du procès. Il n'en fut rien. Les Américains la passèrent sous silence. Les Français, découvrant cette pièce dans les archives américaines, ne firent usage que des factures de Zyklon B. Encore le juge américain, Francis Biddle, chercha-t-il à faire écarter le document PS-1553. Pour tout détail sur l'étrange affaire de ce document, on se reportera aux pièces suivantes: a) Pour le débat autour de ce document, le sixième tome du TMI, aux pages 345-347 et 376-377; b) Pour ce qui figure dans la documentation, le 27<sup>e</sup> tome, aux pages 340-342, où l'on constatera que ne figurent que deux factures de livraison de Zyklon B, l'une pour Oranienburg et l'autre pour Auschwitz, toutes deux aux fins de «désinsectisation et décontamination» (*Entwesung und Entseuchung*); c) Pour les révélations de Pierre Joffroy, le livre de ce dernier aux pages 265-269; ces révélations sont particulièrement intéressantes mais, au bas de la page 267, Pierre Joffroy commet une erreur: les excuses que le président du tribunal présente au procureur français Dubost ne concernent pas le document PS-1553, mais un autre document qui est sans rapport avec notre sujet.

*On n'ose pas publier les confessions de Gerstein  
in-extenso*

Si les confessions de Gerstein étaient publiées *in extenso*, leurs anomalies, leurs énormités et leurs contradictions sauteraient aux yeux. Jamais Léon Poliakov n'a publié ces confessions sans les tronquer ou les dénaturer de quelque manière. Les publications françaises, allemandes ou anglaises sont toutes entachées des mêmes vices. Dans les procès américains ou allemands on a agi de même. Un exemple récent illustrera ces procédés. Je l'emprunterai à un ouvrage de François de Fontette dont les titres sont les suivants : doyen honoraire de la faculté de droit et de sciences économiques d'Orléans, professeur à la faculté de droit de l'université René Descartes (Paris-V). L'ouvrage a été publié dans la collection «Que sais-je ?» des Presses Universitaires de France, en 1982, et s'intitule : *Histoire de l'antisémitisme*. Le chapitre final porte sur «L'extermination, "solution finale"». L'auteur commence par dénoncer les révisionnistes, ces gens qui «ont la stupide prétention et l'insolente audace de nier» l'extermination des juifs (p. 113). Puis, désireux d'apporter une preuve de cette extermination par le gaz, il en choisit une et une seule, celle qu'il croit trouver dans l'une des confessions de Gerstein (celle, en allemand, du 4 mai 1945); il en emprunte le texte à un ouvrage de Léon Poliakov et Josef Wulf, *Le III<sup>e</sup> Reich et les Juifs*. Il écrit, à la page 120 : « On donnera un seul témoignage, celui de Kurt Gerstein, chrétien engagé dans les SS à seule fin de témoigner pour l'avenir et qui rapporte ce qu'il a vu à Belzec lorsque les victimes sont dirigées vers les chambres à gaz qui ressemblent à des salles de douches.» Arrivé à ce point, F. de Fontette cite vingt-sept lignes du récit qu'on pourrait intituler «Prélude de l'opération»; il s'agit du récit stéréotypé montrant notamment mères et enfants dans leur progression vers les chambres à gaz. Soudain, alors que le lecteur s'attend à trouver le récit même du gazage, F. de Fontette coupe le fil de la narration et donne... «le résultat de l'opération». Il écrit textuellement cette phrase introductive : «Et voilà le résultat lorsque l'opération est terminée...» Et de nous donner le récit à nouveau stéréotypé des cadavres entassés, qu'on extrait des chambres à gaz. Ce faisant, il a sauté trente-cinq lignes qui décrivaient le plus important, c'est-à-dire l'opération elle-même avec toutes ses absurdités : sept à huit cents personnes debout sur vingt-cinq mètres carrés, etc. Au lieu de nous fournir ces trente-cinq lignes qui sont le cœur du récit, F. de Fontette a procédé à un découpage qui lui a fait retenir 27 + 17 = 44 lignes qui n'étaient que le prélude et la conclusion. F. de Fontette, comme L. Poliakov et comme Saül Friedländer et comme bien d'autres encore, a **vu** les absurdités du récit mais il n'a pas voulu que les autres les **voient**. Pierre Joffroy est le seul à avoir fourni le texte complet de l'une des confessions de Gerstein. Je suis personnellement en mesure de dire pourquoi. Au cours d'une

conversation téléphonique vieille de plusieurs années, M. Joffroy devait me dire qu'il n'avait pas aperçu d'invéraisemblances dans le texte de Gerstein : seul le chiffre de vingt-cinq millions de morts, donné par celui-ci, lui avait paru excessif.

*Il aurait fallu écouter les mises en garde de  
Paul Rassinier et d'O. Wormser-Migot*

Les études de Paul Rassinier sont aujourd'hui trop connues pour que j'y revienne ici. Dans plusieurs ouvrages, Rassinier traite du cas Gerstein et, par le fait même, du cas Poliakov. Il démontre avec toute la pertinence désirable qu'il est humainement impossible d'accorder foi aux écrits de Gerstein. Toutes les conclusions ou toutes les suppositions de Rassinier ne sont pas pour autant valables aujourd'hui où nous possédons bien plus d'éléments sur Gerstein que ne pouvait en posséder Rassinier, mais l'analyse des textes est excellente. On se reportera notamment à *L'Opération «Vicaire»*. *Le rôle de Pie XII devant l'Histoire* et à *Le Drame des Juifs européens*.

Rassinier était révisionniste. Olga Wormser-Migot, elle, est exterminationniste. Dans sa thèse sur *Le Système concentrationnaire nazi*, elle exprime son scepticisme sur le cas Gerstein. Dans une note de la page 11, elle écrit à propos de la confession de Gerstein : «confession dont bien des points demeurent obscurs et notamment les conditions, le lieu, le moment de sa rédaction. Depuis l'utilisation de sa confession dans *Le Vicaire* de Rolf Hochhuth, Gerstein apparaît comme un symbole plutôt que comme une personnalité historique.» Plus loin, elle écrit : «Nous nous sommes posé de multiples questions à propos de Gerstein et de sa confession, sans arriver à en élucider bien des obscurités»<sup>1</sup>. Elle ajoute : «Des personnalités comme celle de Gerstein, de Sorge, de maints agents doubles, ne sont pas aisément déchiffrables»<sup>2</sup>. Elle termine en disant à propos du récit lui-même : «Les *leitmotive* de la confession, y compris les prières des victimes, sont tellement identiques à cinquante autres évocations, y compris celles des *Mémoires* de Höss – que nous arrivons difficilement, pour notre part, à admettre l'authenticité intégrale de la confession de Kurt Gerstein, ou la véracité de tous ses éléments»<sup>3</sup>.

*Les déclarations du baron von Otter  
et de Paul Hochstrasser*

Le Suédois Otter et le Suisse Hochstrasser déclarent aujourd'hui qu'ils ont eu des contacts pendant la guerre avec le SS Kurt Gerstein et ils affirment qu'ils ont, à l'époque, accordé foi aux dires de Gerstein. En ce cas, il est troublant

---

1. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire...*, p. 426.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*



qu'ils ne puissent pas aujourd'hui fournir la preuve qu'ils ont, à ladite époque, rédigé un rapport ou un mémorandum quelconque pour leurs gouvernements respectifs. Je vois deux explications possibles à cette incapacité de nous fournir encore en 1983 une copie de ces rapports ou mémorandums. La première explication est la suivante: ni le Suédois, ni le Suisse n'ont rédigé quoi que ce fût et cela parce qu'ils auraient senti que le récit de Gerstein était une provocation ou bien n'était que «le produit d'une fantaisie pathologique». Ces derniers mots, rappelons-le ici, figurent dans un «Rapport d'un inspecteur de la Police judiciaire» française qui avait interrogé Gerstein en 1945<sup>1</sup>. L'inspecteur écrit exactement: «[Gerstein] se serait également présenté à l'ambassadeur d'une puissance neutre, je ne me souviens plus de laquelle, qui l'aurait éconduit disant que ce récit ne pouvait être que le produit d'une fantaisie pathologique.»

La seconde explication est la suivante: il a existé et il existe peut-être encore dans les archives suisses ou suédoises un ou plusieurs rapports sur ces rencontres avec Gerstein, mais on se refuse à les publier, précisément parce qu'ils feraient état du scepticisme de leurs auteurs et souligneraient le caractère délirant des propos de Gerstein.

Sur ces questions, on devra lire avec attention les pages 48-50 du livre susmentionné de W. Laqueur. Au détour d'une phrase de Laqueur, on apprend que Gerstein aurait dit au baron von Otter qu'il avait vu à Belzec une *corpse factory*, c'est-à-dire une «usine à cadavres». Cette expression pourrait désigner à la rigueur un ensemble de chambres à gaz homicides, mais il se trouve que *corpse factory* est l'expression consacrée depuis la guerre de 14-18 pour désigner une usine où les cadavres étaient traités pour en extraire de la graisse ou pour en faire de l'engrais. Cet ignoble mensonge de la propagande de guerre avait été forgé par une officine britannique spécialisée dans la fabrication de propagande «noire». On retrouve ce mensonge dans l'arsenal de la propagande anti-allemande de la seconde guerre mondiale. Il serait intéressant de savoir quel est le mot suédois que Walter Laqueur dit avoir littéralement traduit par *corpse factory*. De toute façon, il a circulé sur le camp de Belzec un grand nombre de rumeurs toutes plus fictives les unes que les autres.

### *Le « complexe de Sean McBride »*

Il n'est pas du tout exclu qu'Otter et Hochstrasser souffrent aujourd'hui de ce que j'appelle «le complexe de Sean McBride». Ce dernier, on le sait, est le fondateur d'Amnesty International. Dans *Le Monde* du 13 février 1981, p. 2, il écrivait un article intitulé «L'avertissement», dont voici un extrait:

---

1. P. Joffroy, *op. cit.*, p. 292.

« Au milieu de la deuxième guerre mondiale, j'entretenais des relations extrêmement amicales avec l'ambassadeur des États-Unis en Irlande, David Gray, un intime de Roosevelt. Un jour je le vis perplexe. – J'ai reçu du Département d'État, me dit-il, des documents troublants qui font état d'une politique d'extermination menée par les nazis dans des camps spécialement aménagés à cet effet. – Je regardais les papiers qu'il détenait et, ce qui est évidemment le plus atroce, je dois l'avouer, c'est qu'ils n'apparaissaient pas très convaincants. – Mes démarches pour obtenir plus de précisions, puis pour alerter l'opinion, se heurtèrent à l'indifférence et au scepticisme. Ceci est resté pour moi fondamental: le génocide le plus monstrueux de l'histoire de l'humanité avait pu se développer durant cinq années dans l'ignorance la plus totale. »

Ainsi donc, Sean McBride s'accusait en quelque sorte en 1981 d'avoir été aveugle en 1942 et durant toute la guerre. Il en vient même à écrire cette phrase extraordinaire: « le génocide le plus monstrueux de l'histoire de l'humanité avait pu se développer durant cinq années dans l'ignorance la plus totale ». Il ne se rend pas compte de l'énormité qu'il profère ainsi, puisque, si le génocide le plus monstrueux de l'histoire de l'humanité avait pu se produire à l'époque moderne, avec tous les moyens d'information de cette époque, il n'aurait certainement pas pu se dérouler dans l'ignorance la plus totale. Les exterminationnistes soutiennent parfois ce paradoxe, mais, se rendant compte de l'énormité du propos, ils choisissent plutôt de dire: « Tout le monde savait et personne n'a voulu agir pour empêcher ce formidable génocide. » Ce qui est tout aussi incroyable.

Sean McBride s'accuse à tort. C'est aujourd'hui qu'il est dans l'erreur et c'est autrefois qu'il voyait clair. Durant ces quarante dernières années le matraquage des esprits par les médias a atteint de telles proportions qu'il nous fait aujourd'hui voir la nuit en plein jour. Il est possible qu'Otter et Hochstrasser souffrent d'un complexe à l'exemple de Sean McBride et qu'ils se disent: « Je ne croyais pas Gerstein pendant la guerre, mais aujourd'hui je le crois. Mes yeux se sont ouverts. Oui, Gerstein disait la vérité. Oui, j'ai reçu Gerstein et il m'a révélé ce que nous savons tous aujourd'hui. Je me porte garant de Gerstein et de ce qu'il disait. » Sean McBride n'a pas été le seul à se frapper le front ou la poitrine et à se dire: « A l'époque, je ne comprenais pas, mais maintenant je comprends. » Un homme comme Baldur von Schirach, en 1945-1946 au grand procès de Nuremberg, se montrera aussi stupéfait que les autres accusés de ce qu'il « apprendra » sur les gigantesques atrocités des camps de concentration, mais, en 1960, il se frappera le front et dira qu'à la réflexion un certain discours de Himmler à Posen ne pouvait avoir que le sens d'un ordre d'extermination des juifs. Il faudrait citer aussi le cas du géné-

ral SS Karl Wolf. On recompose souvent les faits du passé à la lumière du présent. Tout cela est trop humain.

*Quelques supercheres photographiques  
du film d'A. Decaux sur Gerstein.*

La première photographie est un montage qui constitue une supercherie. Ce montage se trouve aux pages 194-195 du livre de Robert Naumann, *Hitler, Aufstieg und Untergang des Dritten Reiches*. Ces deux photos, qui se chevauchent bizarrement, n'ont qu'une légende: «Die Heckenholt Stiftung. Das Dokument zu Seite 190», c'est-à-dire: «La Fondation Heckenholt. Le document à la page 190». Si l'on se reporte à ladite page, on y trouve un extrait de l'une des confessions de Gerstein. La «Fondation Heckenholt» est censée être le complexe de gazage homicide du camp de Belzec. Le montage est fait de manière à nous convaincre qu'il y avait à Belzec, d'une part, une pièce servant de chambre à gaz, et, d'autre part, une pièce où se trouvaient une Volkswagen et un camion, dont les gaz d'échappement s'échappaient par des tuyaux vers la chambre à gaz. Dans la réalité, la photo du haut a été prise à Auschwitz; elle représente une pièce qui a eu deux usages successifs; en un premier temps elle a été une chambre froide, en cul-de-sac, communiquant sur la gauche avec la salle des fours crématoires; en un second temps, cette salle, après la mise hors service des fours crématoires vers juillet 1943, a été transformée en un abri antiaérien pour l'hôpital SS, avec salle d'opération; une porte et une antichambre ont été ouvertes au fond et des cloisons ont été élevées en quinconce (on en voit encore la trace). Les Polonais communistes ont abattu les cloisons et conservé porte et antichambre pour faire croire que nous avions là une chambre à gaz homicide; les victimes arrivant par le fond étaient, nous dit-on, gazées à l'acide prussique (Zyklon B), puis transportées dans la salle des fours crématoires. Pour tout détail sur cette supercherie-là, voyez, de Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique ?*, en particulier, les pages 314-317. Pour en revenir à la présente supercherie, on notera la présence, dans la photo du bas, de l'ombre d'une espèce de gestapiste. Les auteurs ne se sont pas préoccupés de trouver «un vieux moteur Diesel russe»; ils ont pris une voiture et un camion immatriculés en Pologne.

Ce montage a été repris à son compte par S. Friedländer au début de son livre *Kurt Gerstein ou l'ambiguïté du bien*. La légende porte: «Chambre à gaz "Hackenholt-Stiftung" à Belzec. Les détenus étaient exterminés en trente-deux minutes par le gaz d'échappement d'un moteur Diesel (automobile au premier plan de la photo). Gerstein, qui a assisté à cette opération, en décrit le fonctionnement dans son rapport. Hackenholt était l'inventeur de l'installation et c'était lui qui faisait fonctionner le moteur.»

## Annexe

Pour estimer à sa juste valeur l'émission d'A. Decaux sur Gerstein, voici deux photographies<sup>1</sup> :

- La première est un montage photographique; elle constitue une supercherie déjà utilisée en 1961 pour appuyer l'étrange témoignage de Gerstein;
- La seconde concerne Dachau; elle représente l'avertissement que les autorités du musée de Dachau ont inscrit en cinq langues sur un panneau mobile à l'intention des visiteurs: la pièce que – sans aucune preuve et sans la moindre expertise technique – elles qualifient de chambre à gaz homicide n'a, de leur propre aveu, jamais tué personne.

Dans son émission, M. A. Decaux a utilisé la supercherie de 1961; quant à l'avertissement du panneau mobile, il a été retiré (ou non filmé) de sorte que les téléspectateurs ont pu croire qu'ils avaient devant les yeux une abominable et perverse machinerie qui avait servi à tuer en série des êtres humains.

\*\*\*

29 avril 1983

### Entretien accordé à Marie-Paule Mémy

– *Robert Faurisson, la presse a beaucoup parlé de vous, mais vous-même avez fort peu parlé. Avez-vous refusé des interviews ?*

– Oui, j'ai refusé des interviews. J'ai dit que mon principe était d'accorder des interviews écrites.

– *Pourquoi cela ?*

– Parce que je ne voulais pas que ma pensée soit déformée.

– *Comment vous, professeur de lettres, avez-vous été amené à vous intéresser à l'histoire, et particulièrement à cette période-là de l'histoire ?*

– Dans mes recherches littéraires, j'ai toujours été intéressé par la recherche du sens et du contresens, du vrai et du faux. Je ne saurais pas très bien vous dire pourquoi cette période-là précisément m'a intéressé. Je crois que j'avais vocation à enquêter un jour sur ce qui, pour moi, se révèle être le plus gros mensonge de l'époque moderne. Si vous avez ce côté Sherlock Holmes, il est difficile de ne pas apercevoir cette énormité à vos côtés. Le génocide des juifs est quelque chose qui ne tient pas debout. Attention, je dis bien génocide. Ce mot n'est pas à confondre avec massacre. Ouvrez les yeux, et regardez autour de vous. Voyez, parmi vous, vos amis juifs. Ils sont plus nombreux qu'avant la guerre. Ce simple fait vous amène à douter que Hitler, qui a occupé la

---

1. Voy. le cahier photographique, à paraître.

France pendant quatre ans, ait pu procéder à une élimination systématique des juifs. La question se pose déjà.

– *Mais cela ne suffit pas ! Comment se fait-il que l'on n'arrive pas à évaluer de manière assez précise le nombre de juifs déportés qui ont péri dans les camps de concentration ?*

– Je vais répondre à votre question. Mais je reviens à mon point de départ. En un premier temps, constatez le nombre de gens qui sont en France et qui sont bel et bien vivants. M<sup>me</sup> Simone Veil est allée à Auschwitz; on a dit d'ailleurs qu'elle avait été gazée sous le nom de Simone Jacob. Vous pouvez prendre Simon Wiesenthal qui vous dit froidement avoir fait treize camps de la mort; vous pouvez prendre Samuel Pisar; vous pouvez prendre toutes les associations d'anciens déportés. Alors, d'abord, avant qu'on aille chercher les chiffres, voyons bien que, s'il y a eu politique d'extermination que les Allemands auraient voulu mener en France pendant quatre ans, comment expliquez-vous déjà... On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas un problème.

– *Pour le nombre maintenant. M. Klarsfeld<sup>1</sup> lui, dit qu'il y a eu un quart des juifs installés en France qui ont été déportés, pendant toute la guerre.*

– Il comprend là-dedans les juifs de nationalité française, les juifs étrangers et les juifs apatrides. Quand vous prenez le tout, un quart ont été déportés. Encore une fois, comment se fait-il que les Allemands, entreprenant une formidable politique d'extermination, ayant eu quatre ans devant eux, aient déporté un quart des juifs ?

Là, vient la question intéressante: combien ont survécu à la déportation ? Je dis que c'est une honte qu'on ne soit pas en mesure de nous donner un chiffre. Il est inadmissible qu'en 1983 on ne soit pas capable de nous donner ces chiffres, et inadmissible que, pour la France en particulier, le Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale ait pu nous cacher les chiffres auxquels ses enquêteurs étaient parvenus, en décembre 1973, au bout d'une enquête qui avait duré vingt ans. Ce sont des chiffres qui ne cadrent pas du tout avec ceux de M. Klarsfeld. Ces chiffres se trouvent dans un bulletin confidentiel. On peut maintenant le consulter à la Bibliothèque nationale, je vous le signale. Ce qui est amusant, c'est qu'il y est écrit: «Attention, à ne pas diffuser». C'est indiqué. Peu à peu, ces chiffres ont circulé dans un milieu extrêmement restreint<sup>2</sup>. La distance entre les spécialistes et le grand

---

1. S. Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*.

2. A propos de ce chiffre :

– Le manuel d'histoire, classe terminale, coll. Monnier chez Nathan, donne pour la France deux cent mille juifs déportés.

– Serge Klarsfeld donne soixante-seize mille juifs déportés.

– Le chiffre du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale est de 28.162 juifs déportés (les deux principaux responsables sont MM. Henri Michel et Claude Lévy), *Bulletins...* [confidentiels], janvier et avril 1974.

Le résultat d'ensemble de l'enquête n'a pas été publié, «par crainte d'incidents avec certaines associations de déportés» ou encore «pour éviter les réflexions désobligeantes pour les déportés».

public est effrayante. Les gens ne voient pas; ils ne sont pas entraînés d'ailleurs à distinguer le vrai du faux.

Certains s'imaginent que la différence entre eux et moi, c'est que, moi, je serais un nazi, ou un fou ou un homme amoureux du paradoxe, tandis qu'eux seraient moraux, seraient dans le juste, et dans le vrai, etc. Mais non ! La différence, c'est que moi je travaille et eux ne travaillent pas. Ils ne travaillent pas, pour une bonne raison, c'est qu'ils n'ont pas besoin de travailler. Parce que, pour eux, la vérité, elle est trouvée. Moi, je la cherche.

– *A propos de la révision de 1960, les historiens sont-ils d'accord ?*

– Eh bien oui. Et puis, tant mieux. Cette révision de 1960 peut se résumer de la façon suivante: il n'y a eu, en fin de compte, aucune chambre à gaz homicide sur tout le territoire de l'Ancien Reich, c'est-à-dire, dans l'Allemagne dans ses frontières de 1937.

La lettre de Broszat était faite de telle sorte qu'elle entretenait un doute, parce qu'elle disait: «Des gazages ont eu lieu, *avant tout* en quelques points choisis de Pologne.» Tout est dans ce *avant tout*. Moi, je l'interprète de la façon suivante:

Broszat n'a pas osé parler franchement. Ça a été une bombe, cette affaire-là. Pour la première fois, il a parlé du «problème compliqué des chambres à gaz».

– *Mais sur quels faits, quelles preuves, M. Broszat fonde-t-il ses affirmations ? Il n'a pas suffi d'une lettre, quand même, pour convaincre des historiens..., pour rendre nuls de nombreux témoignages et aveux sur lesquels étaient fondée cette certitude ?*

– C'est une question que je pose depuis des années, et c'est pour cela qu'on n'ose pas m'affronter dans un débat public. Ma question continue est celle-ci, elle est capitale: «Enfin, M. Broszat, vous vous êtes contenté d'une lettre pour annoncer une nouvelle aussi grave ? Quels sont vos critères ? Quels sont vos critères pour dire "là, il y a eu une chambre à gaz et, plus loin, il n'y a pas eu de chambre à gaz" ? "Là, il y a eu gazage homicide et là, il n'y a pas eu gazage homicide" ! Comment faites-vous pour distinguer ?» Jamais M. Broszat n'a répondu à cette question.

– *Mais des historiens de France auraient été convaincus de cette manière-là ?*

– C'est comme dans les croyances religieuses. Peu à peu, sans que le pape ait donné le feu vert, on a fini par considérer que certains miracles pouvaient bien ne pas en être. On liquide un certain nombre de choses comme ça, lentement, par une forme d'assentiment général. Il ne faut pas vous scandaliser; dans la vie c'est une chose très courante. Écoutez, je vous recommande de poser simplement deux questions, à n'importe quel institut officiel et reconnu: «Existe-t-il des expertises techniques établissant que tel ou tel local ait servi de chambre à gaz ? Existe-t-il des rapports d'autopsie établissant que tel cadavre est celui d'un détenu tué par gazage ?». Moi, je

peux vous donner tout de suite la réponse. La réponse est qu'on ne possède aucune expertise.

– *Avant vous, d'autres auteurs se sont intéressés à la question des chambres à gaz. C'est par exemple le cas d'Olga Wormser-Migot. Pourquoi n'est-elle pas allée plus loin ? Existe-t-il, par exemple, des preuves plus solides pour Auschwitz que pour Dachau ?*

– Je ne suis pas en mesure de vous dire pourquoi Olga Wormser-Migot n'a pas parlé d'Auschwitz par exemple, après avoir déclaré, en donnant ses raisons, pourquoi certaines chambres étaient de l'ordre du mythe. Auschwitz se trouve en zone soviétique, enfin, polonaise. Les possibilités d'enquête sont bien plus réduites que pour Dachau, par exemple. M<sup>me</sup> Wormser-Migot s'est attaquée aux petits miracles, elle n'a pas osé s'attaquer aux gros. Ou bien peut-être a-t-elle pensé que c'était un vrai miracle. Toujours est-il qu'après avoir écrit ce qu'elle a écrit elle a eu les pires ennuis. Dans cette affaire-là, il faut avoir les nerfs solides, ou bien ce n'est pas la peine de vous y engager. Elle a craqué, littéralement. Elle me l'a dit.

– *Vous niez le génocide des juifs. Qu'entendez-vous par là ?*

– Il faut bien voir le sens de ce mot. Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas eu de massacres de juifs, qu'on n'avait pas persécuté les juifs, qu'il n'y avait pas eu de ghettos, etc.

On va reprendre le terme de «massacres». Un génocide, c'est un massacre, planifié, pour obtenir l'extermination d'une race. Le juif est la victime spécifique d'un type de massacre spécifique. Il est la victime d'un type de massacre qui est sans précédent. Un massacre planifié, industriel, scientifique. D'où l'importance capitale de la chambre à gaz qui est une arme industrielle, scientifique et spécifique.

Le terme de génocide est apparu dans un livre publié en 1944 par un juif polonais établi aux États-Unis. Par abus du terme, on a parlé du génocide des Indiens, du génocide des Arméniens. Il s'agit-là, en fait, de massacres dont il est difficile de prouver qu'ils aient fait partie d'un programme et qu'on ait conçu pour eux une arme spécifique.

Jamais aucun ordre, aucune directive n'ont été donnés de tuer des juifs. La meilleure preuve, ce sont tous les procès, depuis quarante ans. Quand, dans tous ces procès, on a dit aux accusés: «Tant de juifs ont été tués dans le camp où vous étiez !», jamais un accusé n'a pu répondre: «C'était parce qu'il y avait un ordre !»

– *Même si Hitler, ou Himmler, ou un autre dirigeant n'ont pas ordonné explicitement ce que l'on appelle «la solution finale», est-ce que la machine nazie n'a pas pu se mettre en marche toute seule ?*

– Que la machine se soit mise en marche toute seule est radicalement impossible dans un état dirigiste, militaire et en guerre. Pour la moindre marchandise, il fallait une autorisation d'achat; pour la moindre initiative matérielle, un ordre. On veut nous faire croire qu'en pleine Europe, pendant

quatre ans, une énorme machinerie a procédé à l'élimination physique d'une population égale à celle de la Suisse, sans que personne n'en ait eu connaissance, ni Churchill, ni Roosevelt, ni Staline, ni le Vatican, ni les Croix-Rouges nationales, ni la Croix-Rouge internationale, ni surtout l'Agence juive installée en Palestine. L'Allemagne et l'Europe étaient devenues transparentes ; tous les codes allemands avaient été déchiffrés depuis longtemps par les Alliés.

– *Vous pensez que des milieux sionistes auraient inventé cette rumeur à des fins politiques ? Afin d'obtenir d'importantes réparations, par exemple ?*

– Mais non ! Absolument non ! Il n'y a eu ni conjuration, ni complot. Il y a une rumeur qui naît. Mais on ne sait jamais, ou à peu près jamais, comment naît une rumeur. Un bruit se répand dans un milieu donné ; ou bien il va s'éteindre ou bien il va croître, embellir, prospérer. C'est une série de développements imprévisibles et vous ne pouvez pas savoir, à un moment donné, si une rumeur va servir à quelque chose. Alors non, non, il n'y a pas eu d'exploitation délibérée à l'origine.

– *Mais alors, pourquoi un mensonge aussi colossal ?*

– En ce moment, ce mensonge nous paraît énorme. Il faudra attendre cinquante ans pour en prendre les dimensions. Je ne veux pas vous choquer si vous croyez en Dieu, mais... voyez-vous une différence avec ça ? Moi, ce qui m'ennuie, c'est que cette religion de l'holocauste a quelque chose de malsain, d'aberrant aussi. Elle pue l'argent et la politique.

– *Mais pourquoi les déportés auraient-ils contribué à la propagation de cette rumeur ? Pourquoi Germaine Tillion persisterait-elle à affirmer qu'il y avait une chambre à gaz homicide à Ravensbrück ?*

– Ah, c'est étonnant ! Cependant, vous êtes bien obligée de constater que Germaine Tillion fait une estimation. Quand vous lui demandez de situer cette chambre, dans le camp, elle ne sait pas vous répondre. Et, attention ! M<sup>me</sup> Tillon est ethnologue. C'est un esprit scientifique ! C'est le terrible mystère de la croyance...

– *Vous n'avez pas d'autre explication ? Celle-ci vous satisfait ?*

– Ça ne me satisfait nullement parce que je ne me l'explique pas. Je n'ai pas d'explication à ce mystère profond de l'homme qui est le désir de croire, envers et contre tout. Et ce phénomène-là, vous pouvez le constater en quantité de domaines. On peut apporter les preuves qu'une chose existe et dire qu'elle n'existe pas, et inversement.

L'holocauste est une religion de la peur. Je suis persuadé qu'un mythe comme celui des chambres à gaz, du génocide, est du domaine de la peur.

C'est terrible pour les juifs qui s'élèvent eux-mêmes dans un repliement malsain et conçoivent les autres comme des monstres. Les nazis sont des hommes, quoi qu'ils aient pu faire. Quel est celui qui osera dire que, dans une situation donnée, il ne va pas faire telle ou telle chose ? Quel est le gros



malin qui va me dire: moi, je ne torturerai jamais ? C'est véritablement qu'il manque d'imagination.

[Entretien accordé à Marie-Paule Mémy, in *L'Affaire Faurisson (Nuit et brouillard...)*, Mémoire de DUT, option journalisme, Université de Bordeaux III, IUT-B, 1983, p. 37-43. Reproduit ici avec quelques légères corrections de l'auteur.]

\*\*\*

26 mai 1983

### **Lettre à M. Pierre Vidal-Naquet**

(copie à MM. Poliakov, Wellers, l'immortel auteur de  
*Les chambres à gaz ont existé*)

Monsieur,

Vous écrivez à M. Pierre Guillaume :

« Je n'ai aucun goût pour la persécution de qui que ce soit et, à l'occasion j'interviendrai publiquement pour qu'on ne réclame pas à M. Faurisson les sommes qui sont exigées de lui par le jugement le condamnant. J'ai toujours été hostile à ce procès et n'ai pas changé d'avis. »

Vous avez été à la pointe de la persécution. Vous êtes avec votre ami Poliakov à l'origine de la déclaration "silly and stalinist" des trente-quatre historiens. Vous avez dit que la question des chambres à gaz ne se posait pas et vous avez en même temps incité les gens à écrire en faveur de ces chambres magiques. Seul François Delpech, qui a animé la cabale contre moi à l'université Lyon-II, s'est mis au travail. Vous avez eu l'aplomb de venir me charger devant un tribunal avec une bassesse qui a suffoqué les gens. Sachant pertinemment que votre ami Poliakov était un manipulateur et un fabricant de textes dans l'affaire Kurt Gerstein, vous avez eu l'immense culot de dire que Poliakov-le-fausseur n'avait commis que des erreurs fautives. Vous m'avez traité de faussaire et de menteur partout où vous preniez la parole sur le sujet, en France et à l'étranger. Je suis pour vous un «Eichmann de papier» et vous avez apporté une inlassable collaboration à mes accusateurs. Ce n'est peut-être pas persécuter quelqu'un que de le traiter d'Eichmann, c'est-à-dire, à vos yeux d'assassin (des morts !) à faire passer en jugement. *Urbi et orbi*, vous avez donné des récitals (payés, je suppose) de haine et de vengeance sur le thème développé dans *Esprit* et ailleurs. Je vous remets en mémoire les expressions qui vous sont venues sous la plume à mon propos :

Mensonge – Prétendu révisionnisme – impossible de *débattre* – Discussion inutile – Obscène – Sophiste – Faux-semblant – L'imposture révisionniste –

Mensonge – Inexistence – Délire – Franchement absurde et haineux – Mentir effrontément – Idée absurde – Mensonge – Le mensonge pur et simple, l'appel à une documentation de pure fantaisie – Ignoré ou falsifié – (Faurisson) à la recherche non comme il le prétend du vrai, mais du faux – Tout simplement faux – L'amour de la vérité qui caractérise tous les faussaires – Un florilège des formes les plus stupides et les plus éculées de l'antisémitisme – Il est parfaitement évident que Faurisson n'a pas lu le texte qu'il cite – Une anthologie de l'immonde – Caractère mensonger de leurs affirmations – Absurdité palpable – Sur le plan de la morale intellectuelle et de la probité scientifique (l'interprétation de Faurisson) est un faux (**clin d'œil aux juges et procureurs**) – Un discours qui remplace le réel par le fictif – mensonge – Et, s'il faut donner un prix au mensonge, je dirai que le livre de Butz *The Hoax of the twentieth Century (Le Canular du siècle)* représente par moments une réussite assez effrayante – Un mensonge total – L'entreprise "révisionniste" en général, celle de Faurisson en particulier, relève de l'imposture, de l'apologie du crime par dissimulation du crime (**nouveau clin d'œil aux juges et procureurs**: Vidal le *délateur*) – Le faussaire – L'Imposture – Le Mensonge – Ce travail (*Mémoire en défense*, de Faurisson) n'est ni plus ni moins mensonger et malhonnête que les précédents – Ses mensonges – Faux – Le reste de ses mensonges et de ses falsifications – Un faux que l'on a modifié sans prévenir le lecteur demeure bien entendu un faux – Je soutiens moi, et je prouve que Faurisson, hors le cas vraiment limité du *Journal* d'Anne Frank, ne cherche pas le vrai mais le faux – Un faussaire...

Et le droit de réponse m'a été refusé ! Et votre amie Nadine Fresco me nommant cent cinquante fois dans un article des *Temps Modernes* pour m'insulter comme vous le ferez à sa suite, me refuse le droit de réponse ! Et votre ami, M<sup>e</sup> B. Edelman, vous citant à son tour, accumule jusque dans le Dalloz-Sirey la note sous jugement la plus délirante de haine que j'aie jamais lue sur le compte d'un homme condamné. Et à cet homme on refuse le droit de réponse une fois de plus.

Vous et les vôtres, vous vous êtes déshonorés dans cette chasse au dissident. Là-dessus vous avez bâti ce lamentable congrès de la Sorbonne (29 juin-2 juillet 1982) non sans avoir fondé avec des officiels cette association qui a pour objet de rechercher et contrôler les éléments de la preuve que les Allemands avaient utilisé des gaz pour tuer des êtres humains (21 avril 1982) !

L'arrêt de la cour d'appel de Paris du 26 avril est votre coup de grâce, vous le sentez bien et vous vous apprêtez à tourner casaque.

Je vous préviens que, si j'apprends que d'une manière ou d'une autre vous vous avisez de venir maintenant nous jouer les bons apôtres, vous aurez à vous en repentir. Ce que je publierai alors sera plus dur que ce que vous venez de lire. Il me suffira de m'en tenir à la vérité des faits, comme je l'ai fait dans mon travail, contre vents et marées. Chambres à gaz et génocide

sont un énorme mensonge. Vous aurez défendu ce mensonge dans toute la mesure de vos moyens. Vous êtes maintenant dans le cloaque. Restez-y.

\*\*\*

1<sup>er</sup> juillet 1983

### Lettre à M. A. Decaux

Je vous remercie bien de votre aimable réponse du 27 juin. En page 9 de mon étude c'est précisément au travail de M. Henri Roques que je faisais allusion. Je suis le premier à reconnaître que, comme vous le dites, il « a procédé à la critique la plus approfondie des textes de Gerstein ». Pour ma part, j'ajouterais que, si son travail est excellent, ses conclusions sont, elles aussi, excellentes et, me semble-t-il, inéluctables: il n'est pas possible d'accorder foi aux récits de Gerstein. On ne peut qu'être sceptique comme l'ont été Rassinier, O. Wormser-Migot et tous ceux qui, connaissant intégralement les six versions, à la source, se mettraient à réfléchir sur les textes originaux. La critique externe est riche de confirmations, surtout pour qui connaît le mécanisme des «aveux» de «criminels de guerre» venant renforcer d'une manière ou d'une autre des «confessions» à la Gerstein. J'espère que vous tiendrez compte de ce que M. Roques dit du cas du D<sup>r</sup> Pfannenstiel (un cas qui se retrouve notamment avec les «aveux» du D<sup>r</sup> Kremer et d'autres médecins: dans les procès à aveux programmés on a souvent recours à l'autorité des médecins et des professeurs; Pfannenstiel, tout comme Augoyard, n'avait pas le choix et on s'est contenté de son vague et absurde témoignage; on l'a relâché, lui, le plus précieux des témoins, non sans le rappeler, comme le D<sup>r</sup> Kremer, en service commandé quand il le fallait: ses dénégations ou ses critiques des propos de Gerstein ont été utilisées précisément pour rattraper les plus grosses invraisemblances du récit vraiment fou de Kurt Gerstein).

Il y a longtemps que j'ai perdu toute curiosité intellectuelle pour la question des chambres à gaz qui, en elle-même, n'a d'intérêt que si l'on en discerne les prolongements historiques, sociologiques, psycho-historiques, judiciaires, politiques et humains. La partie adverse ne s'y est pas trompée. Elle a mobilisé le ban et l'arrière-ban pour se porter au secours de ce qui se situe au cœur-du-cœur d'un énorme ensemble d'intérêts divers. Elle comptait sur la justice française. Peine perdue: l'arrêt de la première chambre de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983 vient de porter le coup de grâce à ce que Céline appelait «la magique chambre à gaz», celle qui «permettait **tout** ». Je me permettrai de vous faire envoyer par la Vieille Taupe un exemplaire à paraître ces jours-ci d'une brochure intitulée: *Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson* («Personne ne peut en l'état le convaincre de mensonge...»). La cour est de votre avis sur cette affaire: sur le problème des chambres à gaz, «la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public». La cour reconnaît que, si j'ai écarté les témoignages (dont celui de Gerstein-Pfannenstiel), ce n'est ni par «légèreté», ni par «négligence», ni pour avoir

«délibérément choisi de les ignorer», mais au terme d'une «démarche logique», grâce à une «argumentation», etc.

Ce n'est pas exactement aux chambres à gaz que j'ai consacré tant d'années de recherches, mais à un très vaste problème de la seconde guerre mondiale et, pour ma part, je ne sais travailler qu'en bénédictin; c'est de la déformation congénitale.

La recherche de la vérité des faits et des textes m'intéresse parce que j'y découvre toute une partie de l'être humain avec son amour conjugué de la vérité et du mensonge. Le *will to believe* est pathétique; le phénomène du témoignage, de l'aveu, de la confession est du plus haut intérêt. La foi est un mystère, mais tout est à étudier, même les mystères de ce genre. La question juive m'ennuie et m'endort, mais par moments les disputes sur ce sujet offrent un festival de bonne et de mauvaise foi qui me tire du sommeil. Je viens d'acheter le n° 103 (juillet 1983) du *Monde – Dossiers et Documents*; les quatre premières pages sont consacrées à l'antisémitisme; on y cite un extrait d'un article que *Le Monde* avait publié de moi en décembre 1978; je vous laisse le plaisir de voir comment il est présenté et de quelle bibliographie hautement sélective le tout est accompagné, mais surtout, regardez bien la vignette placée en haut et à droite de la première page et goûtez la façon que peut avoir le plus sérieux de nos quotidiens, de se payer la tête du lecteur. *Le Monde* traduit le texte de la vignette de la manière suivante: «Sans l'extinction de la race juive, pas de salut pour l'humanité.» Or, le texte allemand, écrit en caractères gothiques, dit en fait: «Sans *solution* de la *question* juive, pas de délivrance pour l'humanité.» Vous avez là, en raccourci, une illustration des procédés de gens qui veulent à tout prix perpétuer une espèce de mythe fondateur et je suis convaincu que neuf lecteurs sur dix, prévenus de la supercherie, trouveraient que cela «ne change rien à l'essentiel». L'essentialisme est une composante de la paresse d'esprit. J'espère que dans votre texte sur Gerstein vous aurez le soin de nous dire que vous avez été gravement abusé par la ou les personnes que vous aviez chargées de la documentation filmique ou photographique.

\*\*\*

23 novembre 1983

## **Le professeur Faurisson obtient la condamnation du «Dalloz-Sirey»**

Le recueil Dalloz tient, dans la doctrine et dans la jurisprudence du droit français, une place essentielle. Il est la «bible» des juristes. Il est, en particulier pour les professeurs et pour les étudiants en droit, le premier des ouvrages de référence. Voici ce qu'on peut lire dans le dictionnaire Larousse (édition en trois volumes, 1965) à l'article Dalloz :

« Maison d'édition française, créée à Paris, en 1824, par les avocats Désiré et Armand Dalloz. Elle publie, depuis sa fondation, le *Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence* et le *Recueil périodique de jurisprudence générale*. Le recueil Dalloz tient, dans la doctrine et dans la jurisprudence de notre droit, une place essentielle. La librairie Dalloz publie aussi des codes, des ouvrages de droit, d'économie politique, ainsi que des précis pour étudiants. »

A l'article Sirey, on lit :

« Sirey (Jean-Baptiste), juriste français (Sarlat 1762-Limoges 1845). A partir de 1800, il publia un *Recueil des lois et arrêts*. »

Les maisons Dalloz et Sirey ont fusionné à une époque récente.

Dans son hebdomadaire du 3 février 1982, le *Recueil Dalloz-Sirey*, sous la rubrique «Jurisprudence», présentait :

« *L'affaire Faurisson: Droit, histoire et liberté.*

– Note sous (texte d'un jugement du Tribunal de grande instance de Paris, 8 juillet 1981,» par Bernard Edelman, docteur en droit, avocat à la cour de Paris, p. 59.

Après la reproduction du texte du jugement, M<sup>e</sup> Bernard Edelman rédigeait une longue note comme il est probable que le vénérable recueil n'en avait jamais publiée. Dans cette note, d'une extraordinaire violence, le professeur Faurisson était décrit sous les traits d'un raciste, d'un antisémite, d'un homme haineux et violent, ennemi de la démocratie et de la collectivité humaine, cherchant à échapper à toute responsabilité professionnelle, fanatique, assassin de la vérité; par-dessus tout, il était décrit à plusieurs reprises comme un menteur professionnel, utilisant la «méthode du mensonge absolu»: « *Il mentait à tout le monde* ».

Mais, il y a plus intéressant: le texte même du jugement avait été falsifié. Pour cette raison, le professeur Faurisson, par l'intermédiaire de son avocat, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, faisait assigner la société éditrice du recueil Dalloz-Sirey pour «dommage à autrui» (art. 1382 et 1383 du code civil). Le 23 novembre 1983, la première chambre (première section) du Tribunal de grande instance

de Paris condamnait la société éditrice à la publication du jugement de ce jour et aux dépens.

Les motifs de la condamnation du Dalloz Sirey pourraient se résumer en cinq phrases:

Il n'a pas fait connaître clairement et sans équivoque... Il n'a pas averti... Il n'a pas indiqué... Il a supprimé... Il a occulté...

### **Extraits du texte du jugement**

(p. 5) [il appartenait à l'éditeur] «de faire connaître clairement et sans équivoque l'existence et la place des passages supprimés ou résumés, et éventuellement leur nature ou leur importance, afin de permettre au lecteur d'exercer en toute connaissance de cause son pouvoir d'interprétation ou de libre critique de la décision;»

(p. 5) «[...] en s'abstenant d'avertir le lecteur de suppressions de paragraphes par lesquels le Tribunal a estimé devoir exposer le fondement juridique de la demande ainsi que les moyens de défense de Robert Faurisson – aux fins de fixer l'objet du litige et des thèses en présence – la Société Dalloz-Sirey a commis une faute de nature à engager sa responsabilité;»

(p. 6) «[...] en omettant d'indiquer l'existence d'intervenants volontaires aux côtés du défendeur (Robert Faurisson) et en supprimant sans avertissement tous les passages pouvant révéler leur existence, la société [Dalloz-Sirey] a fait preuve d'imprudence; [...] s'agissant d'un litige relatif à la liberté de l'historien de soutenir une thèse, fût-elle considérée dans l'opinion commune comme inacceptable, concernant une période très récente et particulièrement douloureuse de l'histoire contemporaine, – celle de «l'inexistence des chambres à gaz» – la présence de ces interventions au «soutien» du défendeur [Robert Faurisson] et l'appréciation de leur recevabilité ne peuvent être jugées, ainsi que le prétend la société Dalloz-Sirey, comme un problème juridique au seul caractère procédural;»

(p. 6) «[...] la suppression non signalée des passages relatifs notamment à l'exposé des moyens de défense de Robert Faurisson, quelle que soit leur pertinence, a causé à celui-ci un préjudice moral, dès lors que le lecteur n'a pas été à même de prendre connaissance de façon complète et objective de sa position personnelle dans le débat;»

(p. 6) «[...] l'occultation de l'existence de sept personnes, qui sont intervenues au litige pour lui apporter «leur soutien», lui est aussi préjudiciable, en dépit de

l'appréciation juridique de leur recevabilité, dans la mesure où il apparaîtrait à la lecture de cette publication comme un homme seul, dans un débat qui ne saurait se limiter aux seuls problèmes juridiques en cause ; »

(p. 7) « PAR CES MOTIFS, [le tribunal] condamne la société Dalloz-Sirey à faire publier le présent jugement, dans le prochain numéro de l'hebdomadaire Dalloz-Sirey sous le titre « Publication judiciaire », dans la rubrique « Jurisprudence » dans son texte intégral et en caractères semblables à ceux utilisés pour la publication du jugement rendu par ce tribunal (le) 8 juillet 1981 ; rejette les autres demandes ; dit n'y avoir pas lieu à exécution provisoire de ce jugement ; condamne la société Dalloz-Sirey aux dépens. »

### Conclusion

Il sera intéressant de voir si la société éditrice ira en appel.

On peut dire, en attendant, que les adversaires de la thèse révisionniste du professeur Faurisson ont multiplié les falsifications dans leurs prétendues « publications judiciaires ». A propos d'une seule et même affaire civile, on relève ainsi trois « publications judiciaires » falsifiées. D'abord, pour le cas du texte du jugement de première instance, voyez, en plus de la falsification du *Dalloz-Sirey*, la falsification perpétrée par la LICRA dans l'abusives « publication judiciaire » parue dans *Le Monde* du 18 juillet 1981, p. 10, heureusement rectifiée par une lettre de M<sup>e</sup> Eric Delcroix dans le numéro du 23 juillet, p. 10. Quant au texte de la cour d'appel de Paris, du 26 avril 1983, il a été falsifié par M<sup>e</sup> Charles Korman, pour le compte de la LICRA, dans *Historia*, octobre 1983, p. 17 ; c'est ce qu'on pourra constater en se reportant au texte intégral et conforme à l'original publié dans *Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson*.

[NdÉ: Les adversaires du professeur Faurisson ont échoué ensuite en appel et en cassation: une humiliation pour le docte recueil. Ses responsables s'étaient aventurés à faire confiance au faussaire Bernard Edelman, un ami de Pierre Vidal-Naquet, défendu par M<sup>e</sup> Charles Korman.]

\*\*\*



9 décembre 1983

### Les tricheries de *L'Album d'Auschwitz*

*L'Album d'Auschwitz*, présenté et commenté par Serge Klarsfeld, Anne Freyer et Jean-Claude Pressac, vient d'être édité aux éditions du Seuil.

Ainsi qu'il le reconnaît lui-même, c'est sous la pression exercée par les auteurs révisionnistes que M. Serge Klarsfeld s'est décidé à produire des documents qui jusqu'à maintenant nous étaient, pour la plupart, encore cachés.

*L'Album d'Auschwitz* rassemble notamment cent quatre-vingt-huit photos prises par un Allemand en 1944 au camp d'Auschwitz-Birkenau. Toutes ces photos auraient dû être publiées dès leur découverte, en 1945. Mais, par leur caractère d'authenticité, elles contredisaient gravement le mythe naissant d'Auschwitz. Enfin publiées, ces photos sont malheureusement accompagnées de commentaires destinés à faire croire au lecteur que ce qu'il voit, ce ne sont pas les simples réalités d'Auschwitz, mais des scènes toutes plus atroces les unes que les autres. Le pathos incantatoire des commentaires atteint de telles proportions que le rapprochement entre ce que nous montrent ces photos et ce qu'on nous adjure d'y voir provoque l'ébahissement. En fin de compte, le résultat obtenu est à l'opposé de celui auquel aspiraient les commentateurs.

Ainsi S. Klarsfeld, A. Freyer et J.-C. Pressac desservent-ils dans cet ouvrage la cause des victimes de la déportation.

Ils la desservent également par nombre de tricheries, dont voici un exemple :

– Pour essayer de nous faire croire que la route prise par les déportés finissait aux crématoires-II et III (avec leurs prétendues chambres à gaz homicides), ces trois auteurs ont tronqué le plan du camp d'Auschwitz-Birkenau. En réalité, la route se poursuivait vers le grand centre de douches et de désinfection : le «Zentral Sauna». Ainsi qu'on le verra ci-après, nous avons marqué de flèches les deux coupures pratiquées abusivement et nous présentons le véritable plan du camp, tel qu'il apparaît dans tous les ouvrages de référence <sup>1</sup>.

Une étude de cet album (édition américaine de 1981 et édition française de 1983) sera publiée par La Vieille Taupe, ainsi qu'un examen de l'ouvrage suivant qui, lui aussi, montre le désarroi des tenants de la thèse exterminationniste :

Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl et tous autres, *NS-Massentötungen durch Giftgas* (Gazages en masse sous le régime national-socialiste).

---

1. Voy. le cahier photographique, à paraître.

Très curieusement, un historien français semble vouloir réactualiser une œuvre de base de toutes les bibliographies exterminationnistes, qui a été publiée en 1947 sous le titre *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*. On imagine mal qu'en 1983 on puisse encore accorder crédit aux extravagances de cet ouvrage publié au lendemain de la guerre.

### ***Les révélations de L'Album d'Auschwitz (édition française)***

*L'Album d'Auschwitz* était paru en 1980 sous la présentation suivante :

The Auschwitz Album, A Book Based Upon an Album Discovered by a Concentration Camp Survivor, Lili Meier, text by Peter Hellman, Random House, New York, VII-167 p. (188 photos).

A la fin de 1983, il est paru une adaptation française de cet ouvrage :

*L'Album d'Auschwitz, D'après un album découvert par Lili Meier, survivante du camp de concentration*, texte de Peter Hellman, traduit de l'américain par Guy Casaril. Édition française établie et complétée par Anne Freyer et Jean-Claude Pressac, Éditions du Seuil, Paris, 224 p.

Cette adaptation comporte un «Avertissement pour l'édition française» (p. 39-40) signé de Serge Klarsfeld, un «Plan d'Auschwitz» (p. 41-43), les cent quatre-vingt-huit photos de l'édition américaine, comptées, par erreur, cent quatre-vingt-neuf, et classées, non dans l'ordre du document original mais, sans que le lecteur en soit prévenu, dans un ordre personnel à Jean-Claude Pressac et au prix de manipulations ; l'ensemble se termine par une annexe sur les crématoires de Birkenau (p. 207-221).

Les cent quatre-vingt-huit photos de Birkenau, principal camp annexe d'Auschwitz, ont été prises par un photographe de l'armée allemande en 1944. Elles ont été découvertes en 1945. Elles auraient dû être aussitôt publiées en raison de leur exceptionnelle valeur documentaire. Ce ne sont pas des photos de propagande. Si elles avaient été publiées au moment de leur découverte, elles auraient tué dans l'œuf le mythe d'Auschwitz et de ses prétendues chambres à gaz homicides. L'original était détenu par une certaine Lili Jacob, originaire de Ruthénie subcarpatique, émigrée aux États-Unis, établie à Miami sous le nom de Lili Meier. Le musée juif de Prague détenait des copies de ces photos depuis 1946. De 1946 à 1979, certaines de ces photos – moins de la moitié – ont été publiées ici ou là. Dès 1964, il était devenu évident que Lili Meier possédait un lot de photographies documentaires sur Auschwitz. Ces photos ou, du moins certaines d'entre elles, avaient été apportées par Lili Meier elle-même au procès de Francfort pour prouver que tel ou tel accusé SS se trouvait bien sur la rampe de Birkenau à l'arrivée de convois de déportés. Il devenait dès lors impossible de ne pas publier le

fameux album<sup>1</sup>. Cependant, l'affaire était si délicate qu'on ne s'y résolvait pas. En 1980, Serge Klarsfeld s'inquiète. Les assauts des historiens révisionnistes se multiplient. Le premier d'entre eux, l'Américain Arthur Robert Butz, avait écrit qu'il existait des documents sur Auschwitz qu'on ne voulait pas révéler au grand public. Butz avait particulièrement en vue des photos de reconnaissance aérienne détenues par la CIA. C'était en 1976. Trois ans plus tard la CIA se décidait à publier ces photos. J'en parlerai plus loin. S. Klarsfeld, de son côté, allait trouver Lili Meier à Miami et il obtenait d'elle qu'elle fit don de l'album à l'État d'Israël. L'album se trouve aujourd'hui au «Yad Vashem» de Jérusalem (Institut et Monument de l'Holocauste).

### *1. Les trois éditions de l'album*

S. Klarsfeld commençait, nous dit-il, par éditer en 1980 une «reproduction scrupuleuse de l'album»<sup>2</sup>. Cette édition à tirage limité était, selon ses propres termes, «destinée aux principales bibliothèques universitaires et publiques du monde entier.»

En 1981, paraissait l'édition américaine à l'intention du grand public. Un problème épineux surgissait: celui de la présentation et du commentaire de photos qui allaient provoquer un choc, tant celles-ci venaient en contradiction avec les fantastiques légendes créées autour d'Auschwitz et de Birkenau. Il convenait également d'expliquer pourquoi on avait attendu trente-cinq ans pour révéler aux chercheurs et au public ces cent quatre-vingt-huit photos. La solution fut typique des médias américains. On créa un énorme tapage publicitaire autour de la personne de Lili Meier. Lili avait découvert l'album en 1945 dans des circonstances où elle avait vu un signe de la Providence. La rencontre de Serge Klarsfeld et de Lili ne semblait avoir été possible, elle aussi, que par un dessein de la Providence. L'« introduction » écrite par Peter Hellman et son «épilogue» appartiennent à ce type d'histoire pieuse et édifiante qu'on rencontre toujours en pareil cas. J'y renvoie le lecteur. Quant aux photos elles-mêmes, elles étaient accompagnées d'un tel flot de généralités pathétiques, de digressions bouleversantes, de développements emphatiques, que le lecteur, l'œil embué et la tête pleine de récits d'atrocités, ne pouvait plus, selon toute probabilité, simplement voir ce que les photos lui donnaient à voir. Tout le monde sait qu'il y a parfois une grande distance entre une photo et sa légende. Ici, la distance était sidérale.

---

1. Lili a déposé devant le tribunal de Francfort le 3 décembre 1964. Son nom était alors Lili Zelmonovic ou Lilly Zelmanovic. Hermann Langbein, dans le livre cité ci-dessous, ose dire que l'album présentait des photos de «gazages» (*Vergasungen*, p. 150). Quant à Klarsfeld, il prétend avoir découvert Lili au terme d'une enquête difficile et périlleuse. C'est du roman. Le tribunal de Francfort avait l'adresse de la barmaid dès 1964.

2. J.-C. Pressac, *L'Album d'Auschwitz*, p. 40.

L'affaire aurait dû réussir et pourtant elle échoua. *L'album d'Auschwitz* au bout de quelque temps ne fit plus parler de lui.

Les Français se mirent à la besogne. S. Klarsfeld publiait deux ans plus tard l'édition française. Cette fois-ci, les Américains étaient dépassés dans leur propre domaine. On retouchait leur texte, sans le dire au lecteur. On bouleversait l'ordre original des photos pour que celles-ci s'adaptent mieux au récit mythique selon lequel les victimes s'éloignaient progressivement du quai d'arrivée à Birkenau pour aller s'engouffrer dans les chambres à gaz, tout au bout du camp de la mort. En même temps, on cherchait à battre les révisionnistes sur leur propre terrain et on allait, à son tour, se montrer soucieux d'exactitude topographique et de minutie matérielle. En réalité, ainsi qu'on le verra plus loin, on falsifiait le plan de Birkenau de la façon la plus grave et on accumulait subterfuges et supercheries, le tout en un français à peine compréhensible et dans la confusion mentale. S. Klarsfeld n'est pas ici en cause mais seulement le collaborateur qu'il s'est choisi : un certain Jean-Claude Pressac, pharmacien de son état, ancien collaborateur de G. Wellers, dont G. Wellers lui-même avait fini par se débarrasser.

## 2. La légende de Birkenau

Auschwitz était une sorte de plaque tournante de la déportation. Il y avait d'abord le camp principal d'Auschwitz, appelé aussi Auschwitz-I. Il y avait ensuite l'annexe de Birkenau, appelé aussi Auschwitz-II. Auschwitz-III était constitué par environ quarante sous-camps. Les déportés parvenus à Birkenau étaient répartis dans tous ces camps. Beaucoup de déportés aussi ne faisaient que passer par Birkenau ; ils y étaient enregistrés et, après quelques jours, ils étaient envoyés dans des camps situés jusqu'en Allemagne. Le camp lui-même de Birkenau était en grande partie occupé par des gens inaptes au travail pour différentes raisons (âge, santé, etc.). En 1942, la mortalité y fut effrayante à cause d'une longue épidémie de typhus. A partir de mars-juin 1943 allaient entrer en fonction à Birkenau quatre crématoires. Il y avait, d'autre part, à Birkenau, un «secteur hôpital» pour les détenus. Les vêtements étaient désinfectés dans des chambres à gaz dont certaines fonctionnaient au Zyklon B (insecticide très puissant, d'usage en Allemagne et à l'étranger à des fins civiles ou militaires).

La légende de Birkenau a fait un amalgame de tous ces éléments : morts en grand nombre, gaz et chambres à gaz, hôpital et crématoires. Birkenau passe pour avoir été le haut lieu de l'extermination des juifs en chambres à gaz. Comme pour toutes les légendes de cette sorte, il y a eu des tâtonnements. Au moment même de la libération du camp par les Soviétiques (27 janvier 1945), la *Pravda* avait parlé d'Auschwitz et de Birkenau comme d'un camp d'extermination principalement par... l'électricité ! Dans la *Pravda* du 2 février 1945 (p. 4), paraissait un télégramme du correspondant de guerre

Boris Polevoi où l'on pouvait lire ces mots sous le titre : « Le combinat de la mort à Auschwitz » :

« [Les Allemands] ont fait sauter et ont annihilé les traces de la chaîne électrique où des centaines de personnes étaient simultanément tuées par un courant électrique; les cadavres tombaient sur une bande lentement mue par une chaîne et avançaient ainsi vers un four minier [haut fourneau ?]; ils étaient réduits en cendres; les os étaient laminés et, une fois pulvérisés, on les utilisait pour l'amendement des champs. Les appareils mobiles spéciaux pour la mise à mort des enfants sont emmenés derrière le front. Les chambres à gaz fixes situées dans la partie orientale du camp étaient reconstruites; [les Allemands leur ont] ajouté des tourelles et des ornements architecturaux, pour qu'elles aient l'air de garages inoffensifs. »

La commission d'enquête soviétique abandonna aussi bien la thèse de la « chaîne électrique » que celle des « chambres à gaz à tourelles ». Pour soutenir qu'il y avait eu des gazages homicides, il lui fallut bien désigner un lieu; elle jeta son dévolu sur une resserre à boîtes de Zyklon B située à l'ouest du camp. Une allusion est faite à cette « erreur » à la page 146 de *L'Album*. Plus tard, la commission changea d'avis et décida que les chambres à gaz se trouvaient dans les bâtiments des crématoires. Tout le monde se rattacha à cette thèse et, depuis 1945, nous ne faisons qu'entériner une invention tardive de la propagande soviétique.

La légende de Birkenau veut que les gazages homicides aient atteint leur point culminant avec l'arrivée des juifs hongrois au milieu de l'année 1944. D'après cette légende, ces juifs parvenaient à Birkenau dans un état de délabrement total. Les wagons à bestiaux (les Allemands utilisaient ce type de wagons pour le transport de leurs troupes, de leurs réfugiés et même de leurs grands blessés) étaient pleins à craquer. Partout il y avait des cadavres. Les Allemands ouvraient les portes avec brutalité et en hurlant. Leurs chiens aboyaient et se jetaient sur les juifs. On matraquait les nouveaux arrivants pour les extirper de leurs wagons ou on les abattait à coups de feu. Sur la rampe de Birkenau, c'était la cohue et une terreur sans nom. Les arrivants étaient sauvagement séparés en deux groupes: d'un côté, les hommes, les femmes et les adolescents aptes à travailler, et, de l'autre côté, les vieillards, les enfants ainsi que les hommes et les femmes jugés inaptes à travailler; ceux-là étaient expédiés vers les chambres à gaz homicides. Birkenau offrait une image de l'enfer, un enfer pire que celui de Dante. Les gigantesques cheminées des crématoires, nuit et jour, crachaient feu et flammes ainsi que de longues et épaisses fumées noires, visibles des kilomètres à la ronde. L'air était empesté par l'odeur des charniers ou par celle des cadavres qu'on brûlait soit dans les fours crématoires, soit sur des bûchers de plein air.

### *3. Publiées en 1979, les photos aériennes de 1943-1945 infligent un premier démenti à la légende d'Auschwitz et de Birkenau*

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la CIA (qui avait succédé à l'OSS) se décidait à publier les photos aériennes d'Auschwitz et de Birkenau que les Américains détenaient depuis la guerre. Ces photos infligeaient à la légende le plus implacable démenti. Au cours de trente-deux missions aériennes au-dessus du complexe d'Auschwitz et, en particulier au-dessus de la zone industrielle de Monowitz, les Alliés avaient eu tout loisir d'examiner toute la région. Leurs missions de reconnaissance s'intéressaient très particulièrement aux feux, aux fumées et aux vapeurs. Il s'agissait de savoir l'étendue des dégâts provoqués par un bombardement : feux d'incendies, fumées d'usines ayant repris leur activité, fumées de locomotives. Des photos aériennes, d'une remarquable netteté, avaient été prises en août et septembre 1943, qui montraient, en particulier, les quatre crématoires de Birkenau comme des crématoires ordinaires. Nulle trace de fumée, ce qui ne veut pas forcément dire que ces crématoires ne fonctionnaient pas à ce moment-là. Nulle trace de foules humaines faisant la queue pour pénétrer dans les prétendues chambres à gaz de ces crématoires. Aux alentours des bâtiments, le terrain était très visible et, notamment, un jardin bien dessiné : nulle trace là encore de terrains qui auraient été bouleversés par le piétinement quotidien de milliers de gens en attente de la mort. Nulle trace de bûchers en plein air.

#### 4. Les photos de L'Album confirment ce démenti

Je prendrai ici pour référence l'édition américaine de *L'Album* parce que son classement des photos semble reproduire le classement de l'album original.

A cet ensemble de cent quatre-vingt-huit photos (sans compter celles qui ont été perdues et peut-être celles qu'on n'a pas voulu nous montrer), le photographe allemand a donné pour titre: «*Umsiedlung der Juden aus Ungarn*» (Transplantation des juifs de Hongrie). Le titre peut surprendre, mais les Allemands utilisaient le mot de «transplantation» parce que, dans leur esprit, ainsi que l'attestent des textes officiels, l'internement des juifs dans des camps de concentration ou dans des camps de transfert était une solution provisoire: après la guerre, les juifs seraient refoulés à l'Est dans une zone à coloniser (le premier projet étudié avait été celui d'une colonie juive à Madagascar). Les cent quatre-vingt-huit photos concernent donc des juifs, venus de Hongrie par force et arrivant à Birkenau. On les voit en train de descendre des wagons ou déjà descendus sur la rampe. Dans l'ensemble, ils paraissent fatigués ou moroses ou anxieux; certains n'ont pas cet air-là et ils se parlent, sourient ou se hêlent de loin. Dans le flot on aperçoit des soldats et des officiers allemands ainsi que des internés à tenue rayée. Les Allemands portent bonnet de police ou casquette; on n'aperçoit qu'un seul casque. Les «tenue rayée» sont de corpulence normale. Les attitudes et les gestes des Allemands n'ont rien de brutal, de méprisant ou d'hostile; certains de leurs gestes sont même attentionnés. Il n'y a ni chiens de garde, ni armes braquées. Les bagages sont embarqués dans des camions. Il n'y aucun signe de précipitation et même tout semble se faire avec une certaine lenteur. Puis, les gens sont rangés en deux groupes mais non pas selon leur aptitude ou non au travail. D'un côté se trouvent les femmes, quel que soit leur âge, avec les enfants et, de l'autre côté, les hommes, quel que soit leur âge, avec des garçons d'âge adolescent. Le tri entre les aptes et les inaptes au travail semble donc se faire ensuite à partir de chacun de ces groupes, mais on voit souvent dans un groupe d'aptes au travail des gens qui, par exemple en raison de leur âge, devraient figurer parmi les inaptes, et *vice versa*. Les colonnes s'ébranlent en différentes directions du camp. Elles ne sont pas encadrées de soldats. Il semble qu'elles suivent par groupes disséminés une direction qu'on leur a indiquée. Par exemple, on a pu dire à ces groupes de femmes et d'enfants de prendre la route qui, longeant une voie de chemin de fer, va jusqu'au terme de cette voie. Ces groupes se dirigent vers la zone des crématoires-II et III, mais la route continue ensuite vers le grand «*Zentral Sauna*», l'établissement des bains-douches. Des groupes d'hommes sont photographiés à la sortie de la douche; on les voit d'abord en sous-vêtements, puis dans la tenue rayée. Il n'y a aucun accoutrement anormal ou grotesque. Il est manifeste que ces hommes ont eu le temps d'endosser des tenues à leur taille (sauf pour les

plus gros). On voit également des groupes de femmes qui, après être passées à la douche, sont en robes uniformes, portent des foulards sur la tête et, sur leur bras, des manteaux. Là encore aucune tenue anormale, quelle que soit la taille de chacune de ces femmes. Ces femmes sont chaussées de différents types de chaussures. Certains groupes ne sont pas coiffés de foulards; on s'aperçoit alors que ces femmes avaient les cheveux rasés ou coupés très court. Derrière les poteaux et les fils qui séparent le camp des hommes de celui des femmes, on aperçoit des hommes, assis ou debout près de leurs baraquements et du linge qui sèche: ils regardent un groupe de femmes. On n'aperçoit pour ainsi dire pas d'uniformes allemands dans toutes ces photos prises ailleurs que sur le quai de débarquement et ses alentours. Plusieurs photos montrent des groupes de vieillards, de femmes et d'enfants couchés ou assis sur l'herbe. Tout un ensemble de photos concernent les dépôts des objets et bagages du «camp des effets» (*Effektenlager*). Ici se trouvent parfois des hommes et des femmes qui s'affairent au rangement au coude à coude. Sur certaines photos on aperçoit les bâtiments des crématoires; contrairement à ce que dit la légende, ils ne sont nullement dissimulés aux regards; ce sont des bâtiments comme d'autres. Sur aucune photo de l'album, ni sur aucune photo des annexes de l'édition française spécialement consacrées aux crématoires on ne voit de cheminée de crématoire en train de rejeter de la fumée. Le photographe allemand, d'une écriture manuscrite, en caractères semi-gothiques, a donné les titres suivants aux différentes parties de cet album:

«Arrivée d'un transport ferroviaire» – «Tri» (*Aus-sortierung*) – «Hommes à l'arrivée» – «Femmes à l'arrivée» – «Après le tri, hommes aptes au travail» – «Femmes aptes au travail» – «Hommes inaptes au travail» – «Femmes et enfants inaptes au travail» – «Après l'épouillage» – «Affectation au camp de travail» – «Effets».

La dernière série de photos ne semble pas avoir de titre; celles-ci nous montrent des vieillards, des femmes et des enfants dans un paysage d'herbe et d'arbres vraisemblablement situé dans la partie ouest du camp.

Si le photographe n'a pas cherché à dissimuler les crématoires, c'est qu'il n'avait aucune raison pour le faire. Supposons, toutefois un instant que ceux-ci aient eu la fonction criminelle que leur attribue la légende. Alors, de deux choses, l'une:

- ou bien le photographe aurait voulu nous les cacher et, en ce cas, il n'aurait dû nous montrer ces crématoires ni de près ni de loin (avec des gens à leur proximité);
- ou bien il n'aurait pas voulu nous les cacher et, en ce cas, il aurait photographié ces gens en train de s'engouffrer dans les crématoires.



## 5. Les manipulations et les supercheries de l'édition française

Le lecteur français est prévenu à la page 40 que: «Les passages entre crochets, le plan d'Auschwitz et l'Annexe constituent les additifs apportés à l'édition française». Pour le reste, il s'imagine avoir affaire à l'édition américaine, elle-même supposée conforme à l'album original pour le principal, c'est-à-dire pour les photos, rangées en douze parties: onze parties avec onze titres en allemand (écriture semi-gothique) et une partie finale intitulée par l'éditeur américain «Birkenau» et par l'éditeur français «Le Birkenwald».

Or, sans en souffler mot au lecteur, Jean-Claude Pressac a agi comme un pharmacien qui aurait trafiqué étiquettes, flacons et contenu respectif de chaque flacon, tout cela non sans commettre deux faux en écriture.

Sur les onze étiquettes originales en allemand, il en a conservé seulement neuf, qu'il a traduites honnêtement. Puis, il a bouleversé l'ordre original des parties (ou des flacons): un ordre qui reflétait une progression logique des événements du camp de Birkenau pour les nouveaux arrivants. Il y a substitué un ordre donnant à entendre que, pour la plupart de ces gens, le sort qui les attendait était celui de la chambre à gaz homicide. Il a également changé le nombre des photos de chacun des groupes et il a procédé à des transferts de photos d'un groupe à un tout autre groupe.

Il a réservé un traitement tout particulier à deux groupes de photos:

- le groupe n° 7 intitulé *Nicht mehr einsatzfähige Männer* (Hommes inaptes), comprenait vingt et une photos (n° 80 à n° 95);
- le groupe n° 8 intitulé *Nicht mehr einsatzfähige Frauen u. Kinder* (Femmes et enfants inaptes), comprenant quatorze photos (n° 112 à 125).

Jean-Claude Pressac a froidement supprimé le groupe n° 7 et il a rétabli le compte des groupes en utilisant à deux reprises l'intitulé du groupe n° 8. Ainsi a-t-il en fin de compte présenté (après forgerie) les deux groupes suivants:

- le groupe n° 10 intitulé *Nicht mehr einsatzfähige Frauen u. Kinder*, ce qui signifie «Femmes et enfants inaptes» mais qu'il a eu l'aplomb de traduire par «Hommes, femmes et enfants inaptes vers les crématoires-II et III»; ce groupe contient chez lui dix-huit photos (n° 136 à n° 153);
- le groupe n° 11 intitulé **de la même façon** que le groupe précédent, mais, cette fois-ci, avec la traduction «Hommes, femmes et enfants inaptes vers les crématoires-IV et V»; ce groupe contient chez lui vingt photos (n° 154 à n° 173).

Ce n'est bien sûr qu'au prix d'un montage photographique malhonnête qu'on a pu ainsi reproduire deux fois une formule que l'Allemand n'avait utilisée qu'une fois<sup>1</sup>.

La plus spectaculaire supercherie de Jean-Claude Pressac se situe aux pages 42 et 43 de l'ouvrage. Le plan de Birkenau a tout simplement été tronqué pour nous faire croire que les personnes (notamment les femmes et les enfants) photographiées le long de la voie de chemin de fer sur une route conduisant à l'ouest aboutissaient à un cul-de-sac avec, sur leur gauche, le crématoire II et, sur leur droite, le crématoire-III. En réalité, il n'y avait pas de cul-de-sac. La route se poursuivait au-delà. Elle conduisait à l'établissement de bains-douches. Pour nous faire croire à l'existence de ce cul-de-sac, Jean-Claude Pressac n'a pas reproduit le tracé de cette route tel qu'il figure sur tous les plans de Birkenau, y compris dans les brochures-guides édités par les Polonais. Il a coupé la route juste après les crématoires et juste avant l'établissement de bains-douches. Autrement dit, tous les gens qu'il nous montre « sur la route de ces crématoires » et voués au gazage et à la mort étaient en fait sur la route des douches.

Le plan est dépourvu d'échelle ce qui permet à l'imagination des lecteurs, fomentée par un commentaire *ad hoc*, d'imaginer de formidables dimensions aux bâtiments de mort ou à leurs cheminées.

Autre supercherie : à proximité du crématoire III et même tout contre la cour de ce crématoire se trouvait un « *Sportplatz* » avec son terrain de football pour les internés. Afin de n'avoir pas à mentionner ce point et afin de nous dissimuler que les joueurs de football et les spectateurs avaient une vue directe sur ce crématoire dans la cour duquel ils pouvaient aller rechercher le ballon, J.-C. Pressac a laissé un blanc. Et ce blanc, il l'a rempli avec les mots « Secteur hôpital » qui désignent un groupe de bâtiments situé à droite et qui, effectivement, est l'hôpital des détenus.

Je reparlerai de supercherie à propos des témoignages invoqués.

### 6. *Les photos ne sont pas analysées*

Les photos ne sont pas analysées. Il y a parfois une ébauche d'analyse mais le plus souvent les photos ne servent que de prétextes à de pures divagations. L'observation subit d'étranges défaillances et il en découle de graves conséquences. J.-C. Pressac édifie, par exemple, toute une théorie sur la présence d'un second photographe allemand. Il croit découvrir ce photographe sur la photo n° 17 ; il le dit « reconnaissable à son appareil plaqué au niveau du ceinturon » ; en réalité, le soldat a simplement replié son bras gauche sur sa poitrine. L'erreur est répétée en note 3 de la p. 12 et en note 1 de la p. 30. L'analyse de la photo que J.-C. Pressac a placée à la fin du recueil comme

---

1. Voy. p. 165 et 179 de l'édition française.

étant la plus terrible témoigne là encore d'une sorte d'éclipse des facultés mentales de l'analyste. Il écrit :

« Cette photo est unique, terrible et à verser au dossier de l'extermination des Juifs comme preuve à charge <sup>1</sup>. »

La photo représente au fond un crématoire, bien visible, sans même une haie de protection; à gauche, deux soldats en bonnet de police et peut-être un troisième soldat; à droite, un autre soldat en bonnet de police se dirige d'un pas paisible vers l'avant d'un camion. Il y a des arbres. Aucun des soldats ne prête attention à une scène qui se déroule au premier plan et que le photographe a captée. Il y a là trois juifs à chapeaux; deux sont âgés et le troisième est dans la force de l'âge; au centre une très grosse femme à fichu paraît se disputer avec au moins l'un des deux juifs de gauche; celui de droite soutient la femme et semble vouloir l'emmener de là. Voici une partie du commentaire de cette photo :

« Le sentier sur lequel cette femme refuse d'avancer aboutit devant la porte d'entrée du crématoire-V, donnant sur le vestiaire et les chambres à gaz. Si les trois hommes qui l'entraînent ne semblent pas se douter du sort qui les attend, elle sait que le bâtiment dont elle se détourne, ce bâtiment en briques rouges, au toit noir, avec ses deux cheminées hautes de seize mètres, est devenu la négation de la vie et pue la mort. »

Ce pathos ne saurait nous cacher ceci : il n'y a pas de sentier et on ne saurait prédire la direction que pourrait prendre tel ou tel personnage; on ne nous dit rien de la présence et de l'indifférence ou de l'inattention des soldats allemands; comment la femme saurait-elle qu'on va la gazer et comment les hommes ignorerait-ils qu'on va les gazer ? Enfin et surtout, il est manifeste que la femme ne cherche pas à se détacher de l'homme de droite ou à lui résister : de sa main gauche elle enserre la main de cet homme.

Un exemple caractéristique du procédé de commentaire des photos est fourni par la photo de deux garçons tout juste descendus du train et derrière lesquels on aperçoit un petit garçon souriant et des personnes qui semblent en conversation <sup>2</sup>. Il s'agit de deux beaux enfants à la mine triste ou soucieuse; l'un d'eux paraît sur le point de pleurer. Le commentateur américain écrit :

« Cette photo rappelle le récit d'un témoin oculaire du matraquage et du gazage de près de deux mille jeunes garçons à l'installation de mort n° 2 en octobre 1944. »

Le commentateur français, censé traduire le texte américain, écrit :

« Cette photo ne manque pas de rappeler le récit d'un témoin oculaire du matraquage et de l'envoi dans la chambre à gaz du crématoire-III, de *plus de six cents* jeunes garçons en octobre 1944 – *le 20 croit-on* ». »

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 204.

2. Photo n° 52 de l'édition américaine et n° 28 de l'édition française.

Le reste du commentaire américain est fou et digne de la littérature de sex-shop de Bernard Mark, directeur de l'Institut historique juif de Varsovie. Le commentaire français traduit le commentaire américain mais en introduisant de savoureuses corrections sur l'origine du témoignage.

Quand une photo se révèle gênante pour le mythe des continuelles atrocités allemandes, le commentateur essaie de faire le contrepois par un récit hystérique. La photo n° 89 dans l'édition française (n° 35 dans l'édition américaine) montre deux troupiers allemands dont l'attitude à l'endroit de femmes et d'enfants descendus du train semble témoigner de compréhension et d'humanité. Deux autres Allemands se trouvent sur la droite dont l'attitude n'appelle pas de commentaire particulier. C'est alors que le commentateur se déchaîne. « Sur la droite, dit-il, on aperçoit tel SS qui a été jugé au procès de Francfort » (1963-1965). C'était un monstre.

« On le craignait pour son habileté à prendre une vie  
d'un seul coup de la main sur une artère. »

Le témoin Simon Gotland avait rapporté à son propos une histoire abominable se terminant par ces mots :

« Puis, il lança le nouveau-né au loin d'un coup de  
pied, "comme un ballon de football". »

Le juge demanda au témoin Gotland s'il pouvait jurer cela en conscience. La réponse vaut la peine d'être rapportée. Elle éclaire d'un jour cru la valeur générale des témoignages de ce genre. Simon Gotland répondit :

« Je peux jurer en toute bonne foi que la scène était  
cent fois plus horrible que ce que j'ai décrit. »

Autrement dit, son témoignage n'en était pas un.

Dans *L'Album d'Auschwitz*, le commentateur ajoute que Simon Gotland était humain et généreux. Il se garde bien d'ajouter que, pour le tribunal allemand, pourtant si prêt à accueillir les pires insanités, Simon Gotland a été considéré comme un menteur. Sa déposition à la barre différait trop de ce qu'il avait dit auparavant dans un procès-verbal de témoignage <sup>1</sup>. Il y a donc ici, comme en beaucoup d'autres endroits de cette œuvre, usage délibéré d'un faux témoignage. Pourquoi se gêner ? Il n'existe, à ma connaissance, depuis 1945, aucune poursuite pour faux témoignage de gens qui, par ailleurs, ont été qualifiés de faux témoins par un tribunal ; cela dans les procès où des Allemands de la période nazie ont été accusés. Contre un nazi, on bénéficie de la part des tribunaux du privilège de pouvoir lancer n'importe quelle accusation en toute impunité.

A la page 98, on cite le témoignage d'une Soviétique interrogée à Nuremberg. L'interrogateur – on ne le dit pas ici – était l'avocat général soviétique Smirnov. La Soviétique avait déclaré à Nuremberg que chaque jour on lui amenait à l'entrepôt où elle travaillait « des centaines, parfois des

---

1. H. Langbein, *Der Auschwitz-Prozess*, p. 880.

milliers » de voitures d'enfants <sup>1</sup>. Nos commentateurs, trouvant la ficelle un peu grosse, lui font dire : « Souvent une centaine, parfois beaucoup plus. »

### 7. *Les trois grands – faux – témoins de J.-C. Pressac*

J.-C. Pressac cite quelquefois le témoignage dit «du Dr Nyiszli». Il y a beau temps que Paul Rassinier a démontré le faux. Les trois grands témoins de J.-C. Pressac sont d'une part Leib Langfus et Zalman Lewental et, d'autre part, Filip Müller. Le lecteur français peut se faire une idée de la valeur de ces témoignages en se reportant à l'ouvrage suivant : Ber(nard) Mark, *Des Voix dans la nuit*. Ce livre a été traduit *et adapté* du yiddish; son titre original est : *Meggillat Auschwitz*. L'avertissement nous dit que l'ouvrage fut écrit par Ber Mark, en yiddish, en 1965. Ce dernier était depuis 1949 directeur de l'Institut historique juif de Varsovie. Il est mort en 1966. En 1962, son compatriote et coreligionnaire Michel Borwicz, devenu citoyen français après la guerre, a laissé entendre que le professeur Ber (nard) Mark pouvait être un fabricant de manuscrits <sup>2</sup>. Dans *Des Voix dans la nuit*, Ber (nard) Mark présente six manuscrits miraculeusement découverts à Birkenau. Ils sont attribués par lui à un Zalman Gradowski, à un «Auteur inconnu» (devenu, on ne sait trop comment, Leib Langfus) et à un Zalman Lewental. Le mot de «miracle» s'impose. Par exemple, pour trouver le manuscrit de Lewental, on n'a pas eu à remuer beaucoup de terre. On a creusé le sol et juste à l'endroit creusé on a découvert une boîte métallique qui contenait le manuscrit. C'est ce que l'on peut déduire de la photo publiée par les Polonais en 1972 dans le «cahier spécial» consacré à ces découvertes; voyez à la page 135 la photo du haut : un petit trou et, au fond de ce petit trou, la boîte miraculeuse <sup>3</sup>.

#### – Premier grand témoin de J.-C. Pressac – *L'Auteur inconnu, devenu Leib Langus*

Moins de vingt pages qu'on a intitulées d'après leur contenu de la façon suivante : 1. Dans l'horreur des atrocités – Journal I; 2. Sadisme; 3. Journal II; 4. Les six cents garçons (il faudrait ajouter : «nus»); 5. Les 3 000 (femmes) nues. A la page 247, voici le récit d'une action qui se déroule dans une chambre à gaz. Le témoin ne nous dit pas où il se trouvait pour observer une telle scène édifiante qui se termine aux accents de *l'Internationale*. Une jeune Polonaise nue adresse aux victimes nues une harangue qui se termine par :

«A bas la barbarie, incarnée par l'Allemagne hitlérienne ! Vive la Pologne ! »

---

1. *TMI*, VIII, p. 321.

2. M. Borwicz, « Journaux publiés à titre posthume », p. 93.

3. « Handschriften von Mitgliedern des Sonderkommandos ».

Puis, elle s'adresse aux membres du *Sonderkommando*, non pas pour les invectiver mais pour leur demander de raconter plus tard que les victimes sont allées au-devant de la mort «avec une grande fierté et en parfaite conscience». Puis, dans la chambre à gaz, les Polonais vont s'agenouiller sur le sol «dans une pose impressionnante» (*sic*) et ils vont réciter solennellement une prière. Ensuite, ils se lèveront et chanteront en chœur l'hymne polonais. Les juifs entonnent la *Hatikva* en même temps que les Polonais chantent l'hymne polonais. Le lecteur pourrait croire que la différence à la fois des langues et des musiques va créer une cacophonie. Pas du tout. Au contraire. Les deux hymnes se confondent harmonieusement :

«L'horrible destin commun a mêlé dans ce lieu maudit les accents lyriques de ces deux hymnes différents. Chaque peuple exprimait avec ardeur ses derniers sentiments et son espoir dans l'avenir glorieux de sa race. Puis, tous deux chantèrent *l'Internationale*. Entre-temps arriva la voiture de la Croix-Rouge, on lança le gaz dans le bunker. Les condamnés exhâlèrent leur vie par le chant et par l'extase, dans un rêve de fraternité et de reconstruction du monde.»

Cet épisode paraît moins réaliste que «réaliste-socialiste». Il est à noter que, dans le procès que la LICRA m'avait intenté pour «falsification de l'Histoire», figurait ce passage de «l'auteur inconnu», mais la LICRA avait sauté la phrase mentionnant *l'Internationale*.

A la seule page 250, on peut lire les phrases suivantes :

«(La fillette déshabillant son petit frère et s'adressant à un membre du *Sonderkommando*): “Va-t'en, assassin juif ! Enlève de mon petit frère ta main qui a trempé dans le sang juif ! C'est moi qui suis à présent sa bonne mère. C'est dans mes bras qu'il mourra avec moi.” A côté se trouve un garçonnet de sept-huit ans, qui s'exclame : “Mais toi aussi tu es juif ! Comment peux-tu gazer des enfants ? Pour rester en vie ? Est-ce que la vie parmi cette bande d'assassins t'est plus chère que la mort de tant de victimes ?” ...»

«[L'adjudant-chef] SS Moll avait l'habitude de disposer quatre hommes, l'un derrière l'autre et, d'un seul coup de feu de son pistolet, de faire traverser les quatre têtes par la balle.»

«[L'adjudant] SS Forst se plaçait devant la porte de déshabillage et touchait le sexe de chaque jeune femme qui passait nue pour entrer dans le bunker de gazage. On connaît des SS de tous rangs qui enfonçaient leurs doigts dans les organes des belles jeunes filles.»

A la page 252, on lit ceci, du même témoin, à propos de Belzec où il semble également s'être trouvé :

«On creusait, par exemple, une fosse étroite et profonde, puis on saisissait chaque jour des Juifs qu'on poussait dedans à raison d'un homme par fosse. Ensuite on forçait chacun des détenus à faire ses besoins sur la tête de la victime. Celui qui refusait recevait des coups de matraque. Cela durait ainsi toute la journée, jusqu'à ce que les immondices étouffent le malheureux.»

– *Deuxième grand témoin de J.-C. Pressac* –  
*Zalman Lewental*

Tous ces manuscrits sont censés avoir été retrouvés dans un tel état que par moments le texte n'est pas lisible; d'où des lacunes et des blancs. Voici deux échantillons du témoignage de Lewental; l'un est prélevé à la deuxième page de son témoignage et l'autre constitue la phrase finale de son manuscrit:

«[...] violaient *les menaçant* de couteaux [...] jeunes filles nues, *torturées* d'une manière affreuse [...] leur enfonçant des bâtons dans le rectum jusqu'à ce qu'elles expirèrent dans des souffrances terribles, avec des douleurs indicibles. Les sadiques *assassins* forçaient les hommes âgés à violer leurs *propres* enfants [...] les femmes de leur famille [...]»<sup>1</sup>.

«Quand vous aurez déterré ce cahier, cela vaut la peine de chercher (encore). Cela a été enfoui au hasard dans plusieurs endroits. Cherchez encore ! Vous [...] trouverez encore »<sup>2</sup>.

Dans cet ouvrage de Ber(nard) Mark le faux pullule. Même les Polonais, dans leur édition, susmentionnée, de ces manuscrits miraculeux n'avaient pas osé reproduire certains passages comme, par exemple, celui concernant les défécations forcées à Belzec. La préface de leur édition est, par ailleurs, très intéressante sur les falsifications opérées par deux collaborateurs du professeur Bernard Mark dans la reproduction des manuscrits en polonais. Ces deux membres de l'Institut historique juif de Varsovie sont Adam Rutkowski et Adam Wein. Adam Rutkowski, après avoir quitté la Pologne, est venu s'établir en France: il a été recruté par le Centre de documentation juive contemporaine de Paris (responsable: Georges Wellers) et il a publié des études dans la revue *Le Monde Juif* (même responsable).

L'ouvrage de Ber(nard) Mark a été accueilli en France par un concert d'éloges. Les journalistes français ont trouvé que ce recueil de témoignages était d'une vérité criante. Gilles Lambert cite notamment l'épisode de la défécation forcée et il écrit à propos de ce qu'il appelle le «sadisme des nazis»:

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 266.

2. *Id.*, p. 309

« Les condamnés sont introduits dans des fosses verticales, que les déportés doivent, sous menace de mort, combler de leurs déjections naturelles jusqu'à étouffement de la victime. La réalité se hisse au niveau de la fiction-cauchemar: on pense à certaines pages hallucinées du *Sang du ciel*, le livre de Piotr Rawicz, qui s'est suicidé récemment. »

L'article est paru dans *Le Figaro*<sup>1</sup>. Voyez, dans le même registre, un article d'Éric Roussel dans *Le Monde*<sup>2</sup> et un article de Pierre Pachet dans *La Quinzaine Littéraire*<sup>3</sup>.

L'ouvrage était préfacé par Élie Wiesel qui, au même moment, publiait *Paroles d'étranger* (aux éditions du Seuil – les mêmes qui éditent ici *L'Album d'Auschwitz*). Élie Wiesel est une sorte de témoin professionnel qui, à son tour, rencontre d'étranges témoins. Parlant de Babi-Yar, il écrit :

« Plus tard, j'appris par un témoin que [après une exécution massive de juifs], pendant des mois et des mois, le sol n'avait cessé de trembler; et que, de temps en temps, des geysers de sang en avaient giclé »<sup>4</sup>.

– *Le troisième – et le meilleur – des grands témoins de J.-C. Pressac –*  
– F. Müller –

Filip Müller est l'auteur – par nègre allemand interposé (Helmut Freitag) – du livre le plus délirant qu'on ait écrit sur Auschwitz. Le contenu du livre et son caractère extravagant sont bien rendus par le titre qu'on a donné à l'édition française: *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. Les lecteurs qui voudraient savoir comment au procès de Francfort, Filip Müller est apparu comme un faux témoin, avec quels poncifs et quels procédés de la littérature de sex-shop il a fait écrire son livre qui a obtenu à l'unanimité le prix Bernard Lecache décerné par la LICRA, aura avantage à voir ce que j'ai rapporté de sa vie et de son œuvre dans mon *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire*. Les passages concernant Filip Müller figurent aux pages 256 à 261 et à la page 266 (l'épisode où Filip Müller, dans la chambre à gaz où il a voulu mourir voit soudain se pressant autour de lui des jeunes filles nues: «Elles étaient toutes dans la fleur de l'âge». Celles-ci ne veulent pas qu'il meure; il doit survivre pour porter témoignage. «Elles m'empoignèrent par les bras et par les jambes et me traînèrent littéralement jusqu'à la porte de la chambre à gaz, malgré ma résistance, etc.») A la page 195 de *L'Album*, J.-C. Pressac s'inspire du témoin Filip Müller pour affirmer que l'adjudant-chef Moll

---

1. *Le Figaro*, 13-14 novembre 1982, p. 25.

2. 26 novembre 1982, p. 23.

3. 16 décembre 1982, p. 25.

4. É. Wiesel, *Paroles d'étranger*, p. 86.



« conçut une série de canaux au fond des tranchées, pour recueillir la graisse qui tombait. Ces canaux s'écoulaient ensuite vers chaque extrémité de la fosse, où la graisse recueillie était versée par-dessus les cadavres comme carburant additionnel. Ces bûchers étaient dissimulés par la profondeur des fosses, des haies de camouflage et des arbres, mais l'odeur et la fumée se remarquaient bien au-delà des limites du camp. »

Ce passage est un répertoire d'inepties. Pourquoi cacher ce qui, de toute façon, par l'odeur et la fumée serait devenu un secret de polichinelle ? Comment la graisse pourrait-elle tomber des cadavres et rouler en ruisseaux ? Les corps n'étaient pas embrochés à la rôtissoire au-dessus et au centre d'un foyer. Ils étaient entassés dans des fosses « profondes » ; donc la graisse était le premier élément à disparaître consommée. Comment allumer un feu dans une fosse profonde et pratiquer les arrivées d'air indispensables à la combustion ? Comment s'approcher de pareilles fournaies pour aller recueillir dans les profondeurs de la fosse la prétendue graisse ? Comment les haies de camouflages qu'on nous dit par ailleurs être constituées par des branchages de trois mètres de hauteur, découpés aux alentours et repiqués là, auraient-elles pu supporter la chaleur de la fosse ?

A la page 200, les extraits du texte américain traduits par les Français pour leur propre édition ont été l'objet de coupures destinées à supprimer des invraisemblances. On pourra faire la comparaison de tout ce passage avec les trois versions du livre de Müller<sup>1</sup>. On notera que dans ce passage comme dans la totalité des trois livres on a multiplié les ajouts, les coupures, les transformations dans ce témoignage qui, par définition, aurait dû n'avoir qu'une seule forme. Il est à remarquer enfin que Filip Müller a, lui aussi, assisté à une fin glorieuse dans la chambre à gaz. L'hymne entonné cette fois-là était tchèque (*Kde domov můj*) et peu après lui faisait écho la même *Hatikva*<sup>2</sup>.

#### 8. *La plus belle cornichonnerie de l'école exterminionniste*

J.-C. Pressac mériterait de passer à la postérité pour avoir exprimé la thèse la plus cornichonne qu'on ait jamais exprimée chez les gens qui croient aux prétendues chambres à gaz hitlériennes. Rappelons qu'il y a, d'un côté, ceux qui disent que ces chambres à gaz homicides ont existé ; on les appelle les exterminionnistes parce qu'ils croient qu'il y a eu une extermination systématique des juifs par cette arme spécifique qu'aurait été la chambre à

---

1. Version allemande, p. 214 ; version américaine, p. 134, version française, p. 182.43

2. p. 151 de *Trois ans* et p. 142 de *L'Album*.

gaz. De l'autre côté, se trouvent les auteurs révisionnistes qui estiment que la question des chambres à gaz et de l'extermination avait besoin d'être revue et même révisée. Ou bien ces chambres à gaz ont existé ou bien elles n'ont pas existé. Il n'y pas de moyen terme. Et, si elles ont existé, elles ont, par la nature même de ce qu'elles étaient (une formidable innovation scientifique nécessitant un ordre venu du plus haut, des crédits spéciaux, des études particulières, un budget de fonctionnement, des instructions sur le plan technique, militaire, administratif, médical, etc.), impliqué un énorme effort concerté, exclusif de toute improvisation. C'est là du moins ce que penserait un homme dont le cerveau fonctionnerait normalement et non pas avec des pannes soudaines et d'étranges arrêts d'électricité mentale. Or, J.-C. Pressac a de ces pannes: c'est ce qui se constate dans sa conversation, dans ses écrits, dans ses raisonnements. Il a inventé la théorie dite du «gazouillage». Il veut dire que les gazages homicides ont existé sans exister tout à fait. Lorsque Georges Wellers, affolé des progrès réalisés par les auteurs révisionnistes, a cherché précipitamment une parade, il a cru pendant un moment que ce biscornu personnage le tirerait d'affaire. Imprudemment, il lui a ouvert les colonnes de sa revue *Le Monde Juif*. Et c'est ainsi que dans cette vénérable revue du CDJC paraissait un long article inepte et indigeste où J.-C. Pressac soutenait sans rire la thèse suivante :

Quand les Allemands ont conçu dans leurs plans, puis réalisé sur le terrain les quatre crématoires de Birkenau, ce n'était manifestement pas pour en faire un usage homicide ou criminel. Il n'est que de regarder les plans des bâtiments et leurs ruines actuelles pour se rendre à l'évidence: ces bâtiments ne possédaient pas de chambres à gaz homicides, ni un vestiaire pour que les victimes s'y déshabillent. Soudain, à un moment que J.-C. Pressac n'a jamais précisé, des SS fous (qui ne sont pas nommés) ont dû prendre l'initiative de transformer les lieux pour en faire ces fantastiques usines de mort dont nous parlent Leib Langfus, Zalman Lewental et Filip Müller. Mais, convient notre loufoque, il faut bien dire que tout ce qu'ont fait ces fous respire la plus complète improvisation et n'est, somme toute, que du bien mauvais bricolage. Et Jean-Claude Pressac nous livre la clé ultime du mystère: tout cela tenait à ce qu'il appelle «le niveau extrêmement bas des SS affectés au service des crématoires.» Il a soutenu cette thèse dans le n° 107 du *Monde juif*<sup>1</sup>; je lui ai consacré une étude intitulée: «Le Mythe des chambres à gaz entre en agonie<sup>2</sup>.» A la suite de cette prestation, Georges Wellers se débarrassa de son collaborateur, qui fut recueilli par S. Klarsfeld.

### 9. L'annexe sur les crématoires-II, III, IV et V

---

1. J.-C. Pressac, « Les "Krematorien"-IV et V de Birkenau... »

2. in R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, 2<sup>e</sup> édition, p. 67-83, reproduit ci-dessus, p. 325.

J.-C. Pressac continue dans cette annexe à illustrer sa thèse du «gazouillage». La première photo qu'il nous présente (le porche d'entrée de Birkenau) n'a pas de référence et ne présente pas d'intérêt. Les six vues extérieures des crématoires n'offrent pas plus d'intérêt. Pressac, bien involontairement, les rend amusantes par l'application naïve avec laquelle il a dessiné des flèches directionnelles pour nous montrer où, derrière les murs, se situaient les chambres à gaz homicides. Il sait comme tout le monde qu'à l'intérieur de certaines des pièces qu'il baptise du nom de chambres à gaz homicides il y avait un poêle à charbon. Que peut bien venir faire un poêle dans une pièce où l'on va, paraît-il, emmagasiner des foules humaines pour les tuer avec du Zyklon B ? On se le demande. Même J.-C. Pressac se le demande. Mais sa logique subissant comme bien souvent une étrange éclipse il affirme: «Ce sont quand même des chambres à gaz !» Plus loin, il s'interroge sur la manière dont le SS pouvait procéder pour avoir, de l'extérieur, accès aux petites fenêtres de ces pièces. Il s'étonne. Il remarque que ces fenêtres ne sont accessibles de l'extérieur que si l'on dispose en dessous d'elle une échelle ou un escabeau. Donc le SS devait venir sur place avec une échelle pour atteindre la fenêtre et déverser son Zyklon. J.-C. Pressac n'a pas l'air, une fois de plus, de soupçonner que voilà une raison de plus de douter que la pièce soit une chambre à gaz homicide. Il a trouvé une solution à tout problème: ces SS fous étaient bêtes, de surcroît. Quand il en vient à examiner les curieux mouvements que la foule des victimes aurait à suivre à l'intérieur de ces mêmes crématoires, il trouve le système «aberrant». On ne saurait mieux juger. Ces mouvements feraient, par exemple, que les victimes passent d'abord par une morgue qui serait en même temps un vestiaire (!) pour aller se faire gazer dans trois petites pièces situées à gauche; puis les membres du *Sonderkommando* auraient à pénétrer dans ces pièces et à en tirer les cadavres en prenant le soin de ne pas renverser les poêles à charbon; ils ramèneraient les cadavres à droite dans la morgue-vestiaire et pendant que ces cadavres seraient en attente de passer au four crématoire, on ferait entrer les nouvelles victimes qui se fraieraient un chemin au milieu des cadavres.

J.-C. Pressac qui, ainsi qu'on l'a vu par ailleurs, ne manque pas d'aplomb pour falsifier un plan, ose nous montrer en page 218 un document allemand où figure le mot de *Gasskammer* (*sic* pour *Gaskammer*). Il laisse croire à son lecteur qu'il s'agit d'une chambre à gaz homicide. Or, il sait bien que cette *Gasskammer* se retrouve en bien des points des registres de la serrurerie (*Schlosserei*) d'Auschwitz et que parfois son nom change en *Entlausungskammer* (chambre d'épouillage); quand on regarde la constitution de ces chambres on s'aperçoit qu'elle est la même. D'ailleurs, à la page 156 de l'ouvrage, on lisait:

«Chambre à gaz de désinfection avec [...] son ventilateur circulaire et sa commande électrique [...]. Cette porte étanche comporte un œilleton de sécurité.»

Les deux photos finales de *L'Album* représentent des hommes en civil qui traînent des cadavres uniformément squelettiques (victimes du typhus ?). Dans le fond monte une fumée blanche. Étant donné la couleur de la fumée, je ne pense pas qu'il s'agisse ici de brûler les corps en plein air. Je croirais plutôt qu'il s'agit de l'un de ces feux de bois vert et de branches que l'on fait pour combattre la puanteur. En tout cas on ne voit pas ce qui permet au commentateur de dire que ces cadavres à la corpulence identique sont des cadavres de gazés.

#### *10. Le mot de la fin: un joyau de J.-C. Pressac*

Voici les derniers mots du commentateur :

«Certaines informations sur le fonctionnement des crématoires de Birkenau ne peuvent être portées à la connaissance du public. La raison vacille devant des faits qu'on refuse immédiatement parce qu'incroyables. Ils sont explicables par le niveau extrêmement bas des SS affectés au service des crématoires.»

«La raison vacille...» «Le niveau extrêmement bas...»

#### *11. Les documents que l'on continue de nous cacher*

A la page 30, nous apprenons que les Allemands ont réalisé un film au cours des déportations de Hongrie. A la page 12 (note 2), nous apprenons que depuis 1980 le Yad Vashem (de Jérusalem) possède un album comprenant environ cinq cents photos des réalisations de la direction des constructions d'Auschwitz et que vingt de ces photos montreraient la construction et l'achèvement des crématoires de Birkenau. A la page 37, il est dit que *L'Album* contenait, en plus de nos 188 photos, dix pages où étaient présentées soixante-trois photos sur des sujets «*comme* les camps annexes d'Auschwitz et les visites officielles au camp.» A la page 210, on parle de la possibilité d'existence d'un album détenu par les Soviétiques. Rien de tout cela ne nous est encore montré parce qu'on ne sait plus comment s'y prendre pour aveugler le lecteur sur le compte de ce que montrent ces photos. En tout cas, le présent album démontre ce qu'était la réalité d'Auschwitz et par quels procédés à la fois candides et éhontés il est possible de travestir la vérité des faits. Dans toutes les écoles de journalisme, quand on voudra montrer jusques à quelles outrances peut conduire la déformation d'une photo par le texte de la légende inventée pour cette photo, on disposera de *L'Album d'Auschwitz* dans la présentation que les Américains, suivis des Français, ont réussi à lui donner.

\*\*\*

31 décembre 1983

### Un défi à D. Irving

En septembre 1983, lors de notre cinquième congrès révisionniste, j'ai eu le plaisir de faire la connaissance de D. Irving. Malheureusement la rencontre a été trop brève. Nous avons eu une courte conversation privée, puis j'ai écouté sa conférence. A l'issue de la conférence, quelques uns d'entre nous ont pu lui poser des questions ou lui faire part de remarques. Là encore le temps a été trop mesuré pour qu'à mon tour je lui pose des questions ou lui fasse des remarques. Le lendemain, avant de commencer ma propre conférence, j'ai dit à mon auditoire, en quelques mots, quelles auraient été mes questions à David Irving et mes remarques. Je vais les développer ici. On ne s'étonnera pas qu'elles portent sur ce qu'on appelle le problème du génocide et celui des chambres à gaz.

– Les « quelque soixante-dix hommes » de Karl Wolff –

Dans ma brève conversation, j'ai demandé à D. Irving quels étaient ces « quelque soixante-dix hommes » qui, à son avis, savaient l'existence des camps d'extermination. Je lui ai rappelé le passage suivant de son *Hitler's War*, publié en 1977 :

« By August 1942 the massacre machinery was gathering momentum – of such refinement and devilish ingenuity that from Himmler down to the ex-lawyers who ran the extermination camps perhaps only seventy men were aware of the truth <sup>1</sup>. »

D. Irving me dit que c'était le général Karl Wolff, ancien *SS-Obergruppenführer*, qui avait mentionné ce chiffre d'environ soixante-dix hommes. Il l'avait fait dans une étude qui se trouverait aujourd'hui à l'*Institut für Zeitgeschichte de Munich*. J'ai alors demandé à D. Irving s'il n'y avait pas là quelque chose d'étrange. En effet, Karl Wolff (chef d'état-major de Himmler et officier de liaison auprès de Hitler) n'avait pendant toute la durée de la guerre jamais eu la révélation d'un quelconque programme d'extermination. C'est seulement en avril 1945 qu'il en avait entendu parler en Suisse, à la radio, au moment des pourparlers en vue de la reddition des troupes allemandes se trouvant en Italie. D. Irving se déclara d'accord avec moi sur ce point. Et notre conversation fut alors interrompue. Les questions que j'aurais eu à lui poser sont les suivantes :

---

1. « En août 1942, la machinerie du massacre prenait de la vitesse – avec un tel raffinement et une ingéniosité si diabolique qu'en partant de Himmler et en descendant jusqu'aux anciens hommes de loi qui dirigeaient les camps d'extermination il se trouvait peut-être seulement soixante-dix hommes pour savoir la vérité. », D. Irving, *Hitler's War*, p. 393.

1. Karl Wolff a porté une très grave accusation contre soixante-dix personnes. Quelles sont, une à une, ces soixante-dix personnes ? Karl Wolff a-t-il entrepris une enquête à propos de chaque cas ? Quand et comment ? Possède-t-il des preuves précises à l'appui de ses accusations ? Pouvons-nous contrôler ces preuves ?

2. D. Irving a-t-il examiné ces preuves et les trouve-t-il convaincantes ? Pourquoi l'Institut de Munich ne les a-t-il pas publiées ? K. Wolff, D. Irving et Martin Broszat sont-ils aujourd'hui prêts à publier ce dossier qui a dû être rédigé avant 1977 (date de la publication de *Hitler's War*) ?

3. Pour comprendre les mots « *with such refinement and devilish ingenuity* » (« avec un tel raffinement et une ingéniosité si diabolique »), j'ai besoin de précisions concrètes de toutes sortes. Je désire savoir en quoi consistaient d'abord ce *refinement* (raffinement), puis cette *ingenuity* (ingéniosité) qui n'était pas ingénue mais *devilish* (diabolique). Derrière ces mots il y a obligatoirement des réalités matérielles que je veux connaître. De quelle nature étaient ces réalités ? De quelles dimensions ? Localisées où ? Fonctionnant comment ? Qui les a conçues ? Qui en a tracé les plans ? Qui les a fait exécuter ? Avec quelle main-d'œuvre et quels matériaux ? Avec quel budget surtout ? Comment est-on parvenu à cacher la création et le fonctionnement d'une telle machinerie pendant trois ou quatre ans à Hitler et à l'univers entier ? Comment l'ensemble des organismes militaires, policiers, économiques, aurait-il pu ne pas voir que des millions de gens disparaissaient ainsi dans d'horribles abattoirs dont le fonctionnement devait exiger de considérables moyens en matières premières (difficiles à se procurer en temps de guerre totale) et une main-d'œuvre non moins considérable (à une époque où le manque de main-d'œuvre posait précisément à l'Allemagne des problèmes si angoissants) ?

– *Quelque soixante-dix surhommes* –

Pour reprendre une comparaison de D. Irving, je veux bien croire que Menahem Begin a pu ignorer, sur le moment, le massacre de Sabra et Chatila. Pendant quelques heures, quelques centaines de civils ont été massacrés. Je ne sais pas à quelle heure Begin a eu connaissance de ces massacres, mais je sais que, comme la terre entière, il l'a très vite appris. Cependant, si au lieu de quelques centaines d'hommes, de femmes et d'enfants massacrés en quelques heures, nous avions eu affaire au massacre de quelques millions d'hommes, de femmes et d'enfants pendant trois ou quatre ans au cœur de l'Europe, par quel miracle aurait-on pu dissimuler cette énormité à Hitler, à Staline, à Churchill, à Roosevelt ainsi qu'à l'Allemagne et à l'Europe entière sauf à « peut-être soixante-dix hommes » ? Ces « peut-être soixante-dix hommes » étaient des surhommes. Pour moi qui ai tant étudié ce sujet, je constate, de plus, que ces surhommes, non contents de mener clan-

destinement un si fantastique massacre, seraient parvenus à effacer toutes les traces de leur forfait. **Car nous n'avons, par exemple, aucune preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide** qui ait pu être fabriquée et utilisée par les Allemands. Il existe, en revanche, une surabondance de prétendues preuves qui, si on leur applique les méthodes de routine de l'enquête historique, se révèlent être fausses. Nous avons des milliers de preuves solides de l'existence dans certains camps allemands d'installations de douche, d'installations de désinfection, d'installations pour conserver les cadavres dans des chambres froides avant de les brûler dans des fours crématoires ; nous savons quand, où, par qui, selon quels plans et avec combien d'argent tout cela a été fait, mais, sur les gigantesques chambres à gaz homicides, nous ne possédons rien. C'est de la magie.

– D. Irving a seulement « quelques sentiments »  
sur l'histoire de l'extermination –

J'en viens maintenant à la conférence de D. Irving <sup>1</sup>. L'impression de magie persiste là encore. D. Irving a l'honnêteté de nous prévenir qu'en fait il n'a pas étudié cet aspect particulier de l'histoire de la seconde guerre mondiale que constitue ce que certains appelle l'« Holocauste.. Il répète avec insistance qu'il n'a surtout là-dessus que des *feelings* (sentiments). Il dit que, dans son esprit, il s'est forgé une certaine représentation de ce qui s'est probablement passé. Pas un instant il n'attaque les auteurs révisionnistes. Il n'agit pas comme ces gens qui prononcent des condamnations d'autant plus fermes du révisionnisme qu'ils n'ont même pas étudié la question. Cependant, même un D. Irving cède à la tentation, parfois, de tenir des propos que, de son propre aveu, il ne devrait pas tenir puisque, n'est-ce pas, il n'a pas étudié la question. D'ailleurs, les erreurs qu'il commet çà et là prouvent par elles-mêmes que nous devons le croire quand il confesse qu'il est un profane en la matière. A la page 274, D. Irving emploie les mots suivants:

« [...] my suggestion that, if there was any kind of liquidation program going on, then Hitler did not know about it <sup>2</sup>. »

Pour ma part, je laisse de côté la question de Hitler lui-même et j'essaie seulement de savoir si, pour notre historien, il y a eu un programme de liquidation physique des juifs, ou non. Les mots que je viens de citer me font voir un historien qui ne répond à ma question ni par oui ni par non ; mais, de ce seul fait, il adopte à mon avis une position courageuse, qui incite ses lecteurs à la réflexion, car il n'est pas ici de ceux qui posent l'extermination comme un fait établi. Il en parle au mode conditionnel. Ce scepticisme ou ce

---

1. D. Irving, « On Contemporary History and Historiography ».

2. « Je suggère que, s'il se déroulait quelque type que ce fût d'un programme de liquidation, eh bien Hitler n'en savait rien. », *Id.*, p. 274.

refus de se prononcer se rencontrent ailleurs sur le même sujet dans la même conférence. Voici quelques citations dont je souligne intentionnellement certains mots :

« Hitler was completely in the dark about anything that may have been going on <sup>1</sup>. »

« whatever happened at the other end (of this transport movement) **if anything happened at the other end** <sup>2</sup>. »

« what crimes may **or may not** have been going on <sup>3</sup>. »

A maintes reprises, D. Irving, au lieu de parler d'une certitude comme celle qu'on peut tirer d'une enquête, préfère parler d'un sentiment (*feeling*) ou de sentiments (*feelings*) qu'on peut simplement avoir à l'esprit (*mind*) :

« I would say I am satisfied in my own **mind** [...]. I am quite plain about that in my own **mind** [...]. I've got the kind of gut **feeling** which suggests to me that that is probably accurate <sup>4</sup>. »

« my own **feelings** <sup>5</sup>. »

« Now, this fits with the image that I have built in my own **mind** that [...] <sup>6</sup>. »

Je vais maintenant reproduire tout un passage où D. Irving tente de préciser sa position. J'en souligne les mots qui me paraissent dignes d'intérêt, soit parce qu'ils montrent franchement les incertitudes de l'auteur, soit parce qu'ils appellent des précisions qu'on ne voit pas venir ; d'où l'impression générale que D. Irving porte des accusations graves dont il n'est peut-être pas bien sûr lui-même, du moins à ce moment-là. Il dit en effet :

« I would say I am satisfied in my own **mind** that in **various locations, Nazi criminals** acting **probably** without **direct orders from above**, did carry out **liquidation of groups** of people including Jews, gypsies, homosexuals, mentally incurable people and the rest. I am quite plain about that in my own **mind**. I can't prove it, I haven't got into that, I haven't investigated that particular aspect of history but from the documents I

---

1. « Hitler était complètement dans le noir au sujet de quoi que ce fût qui se **serait** déroulé. », *Ibid.*

2. « Quoi qu'il se fût produit à l'autre bout (de ce mouvement de transfert), **s'ils'est produit quoi que ce fût à l'autre bout.** » *Id.*, p. 278.

3. « Quels que fussent les crimes qui se déroulaient **ou non.** » *Id.*, p. 279.

4. « Je dirais que, dans mon propre **esprit**, j'ai la conviction que [...]. Dans mon propre **esprit**, il est tout à fait clair que [...]. J'ai le type de **sentiment** instinctif qui me conduit à penser que c'est probablement exact. », *Id.*, p. 274.

5. « Mes propres **sentiments.** », *Id.*, p. 277.

6. « Bon, ceci s'accorde avec l'image que je me suis faite dans mon propre **esprit**, à savoir que [...] », *Id.*, p. 279.



have seen, I've got **the kind of gut feeling** which **suggests** to me that that is **probably** accurate<sup>1</sup>. »

Nous aimerions savoir combien, pour D. Irving il y eut d'emplacements et en quels points géographiques; combien il y a eu de «criminels nazis» et quelles ont été les responsabilités particulières de chacun; si ces derniers ont agi «probablement sans ordres directs venant d'en-haut», est-ce à dire qu'ils ont peut-être agi avec des ordres **indirects** ou peut-être aussi **sans ordres du tout**? Que signifie «d'en-haut»? A quel degré de la hiérarchie D. Irving pense-t-il ici, s'il ne vise pas seulement Adolf Hitler? Quels étaient les procédés de liquidation physique utilisés? De quelles dimensions étaient ces groupes de victimes? Si, d'une part, D. Irving a l'honnêteté – rare parmi les historiens – de nous dire «je ne puis le prouver, je ne l'ai pas étudié, je n'ai pas examiné cet aspect particulier de l'histoire», la déduction que je peux me permettre est la suivante: D. Irving a étudié des documents qui ne lui permettent pas de prouver qu'il y a eu de telles exterminations et peut-être cela est-il dû précisément au fait qu'il a étudié des documents qui ne sont pas ceux qu'il aurait étudiés si ses recherches avaient porté sur les exterminations. En ce cas, s'il n'a pas porté ses recherches de ce côté-là, il ne peut pas en dire grand-chose. Il peut seulement exprimer des «sentiments». Quand il déclare à ses auditeurs du cinquième congrès révisionniste, à Los Angeles, en 1983:

«I am sure you realize that I take a slightly different line from several people here<sup>2</sup>[...]»

il ne peut qu'avoir raison, vu que les chercheurs révisionnistes ont mené leur enquête sur un terrain spécifique qui n'était pas celui de D. Irving. En bonne logique, s'il était invité à un congrès de croyance exterminationniste (c'est-à-dire de personnes qui soutiennent la version orthodoxe de l'«Holocauste»), D. Irving serait tenu à la même prudence; cette prudence est celle du scientifique qui sait qu'on ne peut parler que de ce qu'on croit avoir étudié. A la p. 277, il prend le risque de donner quelques précisions sur l'histoire, selon lui, de l'extermination. Il est remarquable que sa phrase d'introduction commence ainsi:

«I can summarize **my own feelings**, having read all the documentation, quite simply by saying that<sup>3</sup>. [...]»

---

1. «Je dirais que, dans mon propre **esprit**, j'ai la conviction que, en **des emplacements variés** (?), des **criminels nazis** (?) agissant probablement **sans ordre direct** (?) **venus d'en-haut** ont procédé à des **liquidations de groupes** (?) de gens incluant des juifs, des Tziganes, des homosexuels, des personnes incurables et tout le reste. Dans mon propre **esprit** c'est tout à fait clair. Je ne puis le prouver, je ne l'ai pas étudié, je n'ai pas examiné cet aspect particulier de l'histoire mais, d'après les documents que j'ai vus, j'ai le type de **sentiment instinctif** qui me **conduit à penser** que c'est **probablement** exact...», *Id.*, p. 274.

2. «Je suis sûr que vous vous rendez compte que je suis une voie légèrement différente de celle de plusieurs personnes qui sont ici. [...]», *Ibid.*

3. «Après avoir lu toute la documentation, je peux résumer mes **propres sentiments** tout simplement en disant que [...] »

Ici le mot de «documentation» est à prendre au sens de «documentation non spécifique» ou de «documentation ne portant pas spécifiquement sur l'histoire de l'extermination». Comme la documentation qu'il a étudiée ne lui a pas permis d'aboutir à des **preuves** («*I can't prove*»), il est normal encore une fois qu'il utilise à nouveau le mot de *feelings* (sentiments).

– *Trop de métaphysique, pas assez de matérialisme* –

C'est dans les pages 277-278 que D. Irving propose son histoire de l'extermination. Voici des extraits de ces pages ; j'ai retiré ce qui me semblait être de l'ordre du commentaire ou de la digression et je souligne intentionnellement certains mots :

«[...] **whatever** happened **gained its own momentum deriving from** atrocities which the Nazis did commit, for example, the euthanasia program [...], the killing of the mentally incurable, who occupy the hospital beds that wartime Germany needed, this was an operation that was carried out on Hitler's written instructions. And this **generated a certain amount of expertise** in killing. – And there is no question in my mind that some of the personnel who were operating in that program, the T-4 operation, the "Tiergartenstrasse – the office from which it was conducted, were then **automatically injected** into the killing operations that a number of local police officials in my view on the Eastern Front in Germany, carried out against Jews and other people **who just got in their way** <sup>1</sup>.»

Ce que dit ici D. Irving est conforme au récit des exterminationnistes. A un bout de la chaîne on a le programme d'euthanasie et, à l'autre bout de cette chaîne, on a un programme d'extermination des juifs et d'un peu toutes les catégories de victimes possibles. On veut nous démontrer qu'il y a là une sorte d'évolution logique. C'est difficile à croire. Pour commencer, un programme d'euthanasie est-il une atrocité ou encore un crime ? Je ne crois pas qu'on puisse l'affirmer. Je constate qu'aujourd'hui des gens militent pour l'euthanasie comme d'autres militent pour l'avortement libre. Ce programme

---

1. «Ce qui arriva, – quoi que fût ce qui arriva – prit **toute son extension** à partir d'atrocités effectivement commises par les Nazis, par exemple, leur programme d'euthanasie [...] la mise à mort des malades mentaux incurables qui occupaient les lits d'hôpitaux dont l'Allemagne avait besoin en temps de guerre – une opération qui fut menée sur les instructions écrites de Hitler. Et ceci entraîna **une certaine somme** d'expertise dans la mise à mort, sans aucun doute. Et, dans mon esprit, il n'y a pas de doute que certains membres du personnel qui participaient à cette action, l'action T-4, du nom de la "Tiergartenstrasse" (bureau qui en assurait la conduite), furent ensuite **automatiquement injectés** dans les actions de mise à mort que, dans mon esprit, un certain nombre de responsables locaux de la police sur le front de l'Est en Allemagne, menèrent contre les juifs et d'autres gens **qui simplement leur tombaient entre les mains**.»

d'euthanasie a été daté du jour même (1<sup>er</sup> septembre 1939) où l'on peut dire qu'éclatait un terrible conflit qui allait provoquer d'abominables blessures physiques. C'est peut-être donc *aussi* en songeant au spectacle horrible de certains grands mutilés de la première guerre mondiale que Hitler et les siens ont voulu instituer la possibilité de mettre fin chez ces mutilés à des souffrances intolérables ou à des maux incurables. En tout cas, l'affaire était assez grave pour que Hitler signe en personne un tel ordre. Et le secret n'en a, bien sûr, pas pu être gardé. Les Églises ont protesté et le programme a été abandonné sous leur pression et celle de l'opinion publique allemande.

C'est assez dire que, lorsqu'il y avait une décision de ce genre à prendre, Hitler n'en laissait pas la responsabilité à d'autres mais la prenait lui-même. Il signait un document qui servait ensuite de référence à une foule d'ordres et de mesures à prendre en conséquence. J'ajoute que, lorsque la décision était prise, à la suite d'une procédure exigeante, de donner la mort à un incurable, cela se faisait par piqûre (par exemple, de scopolamine). Pour se convaincre qu'il n'y a jamais eu de chambre à gaz homicide dans les hôpitaux allemands, il suffit de se reporter aux «témoignages» (*sic*) de ceux qui prétendent qu'il y avait de telles chambres à gaz. Les récits, uniformément ineptes, peuvent être lus, par exemple, dans le récent ouvrage de Kogon, Langbein, Rückerl et C<sup>ie</sup> <sup>1</sup>. Imagine-t-on, d'ailleurs, des grabataires, des moribonds, des gens sans bras ou sans jambes se rassemblant docilement à l'entrée d'une pièce où ils auraient été ensuite abandonnés avec «une serviette chacun et un bout de savon»<sup>2</sup>; la pièce aurait été camouflée en douches, pour les aveugles sans doute ?

Je ne vois pas comment le fait d'administrer une piqûre à de telles personnes aurait pu «entraîner une certaine somme d'**expertise** dans la mise à mort». Je ne vois pas comment l'existence d'un ordre de Hitler dans le cas de l'euthanasie expliquerait l'absence d'un ordre du même Hitler dans le cas d'une gigantesque entreprise d'assassinats collectifs. Je ne vois pas comment Hitler, reculant devant les conséquences de son geste auprès des Églises et de l'opinion publique allemande, aurait pu se lancer dans une entreprise follement criminelle et propre à lui aliéner toutes les Églises et tous les peuples de la terre. Et, dans le cas de la thèse de D. Irving (l'immense crime a été perpétré sans que Hitler en sût rien), je comprends encore moins comment il aurait pu se trouver des Allemands pour se croire mille fois, dix mille fois plus forts que leur Führer pour accomplir la prouesse suivante: servir le Führer à l'insu de ce dernier et de sa police, à l'insu de toutes les opinions publiques, à commencer par celle de ces civils en armes qu'on appelle les militaires, à l'insu de leurs supérieurs hiérarchiques dans leur ensemble, pour se lancer dans la plus démente des entreprises humaines qu'on ait jamais

---

1. E. Kogon, H. Langbein, A. Rückerl, *NS-Massentötungen durch Giftgas, Eine Dokumentation*. En français, *Chambres à gaz, secret d'Etat*.

2. «*Seife und Handtücher*», p. 48.

pu imaginer ; là où Hitler avait renoncé, eux, ils triompheraient sur tous les plans ! D. Irving a-t-il fait une enquête pour dire que «certains membres du personnel [de l'action euthanasie] furent ensuite automatiquement injectés dans les actions de mise à mort [...] sur le front de l'Est en Allemagne»? Que veut dire «automatiquement injectés»? Y a-t-il une preuve, un document de service montrant cette «injection automatique»? Que veut dire «certains membres»: s'agit-il d'un nombre significatif? Quels mots portaient les ordres de mission de ces gens-là? En quel endroit exact chacun d'entre ces gens est-il allé sur ce front de l'Est où allaient, d'ailleurs, à peu près tous les Allemands en âge de servir l'armée ou l'administration allemandes? Comment la compétence dans le maniement de la seringue donnerait-il la compétence dans le maniement des gaz homicides: un maniement que redoutent aux États-Unis même les spécialistes qui disposent, pour tuer un seul condamné à la fois, d'installations spéciales très élaborées? D. Irving ferait-il allusion au *Kriminaloberkommissar* Christian Wirth et aux ahurissantes confessions de Kurt Gerstein? Il est trop sagace, je pense, pour accorder foi, ne fût-ce qu'une minute, au contenu de pareilles confessions.

A la page 278, D. Irving tente de nous expliquer la fin de sa phrase: «[...] contre les juifs et d'autres gens qui simplement leur tombaient entre les mains». Il doit sentir que ce morceau est l'un des plus difficiles à faire passer. Nous étions déjà dans le vague de l'immanence avec des phrases comme: «[...] ce qui arriva, – quoi que fût ce qui arriva – prit toute son extension» ou «ceci entraîna une certaine somme de [...]» ou «automatiquement injectés»<sup>1</sup>.

Dans ces phrases, il me semble voir le dieu de Spinoza en action. En effet, l'extermination est présente comme un phénomène qui doit résulter du cours naturel des événements et se manifester un jour ou l'autre ! Ici, la rencontre des juifs et des autres avec leurs propres bourreaux et avec leur mort atroce semble de caractère immanent. Soit dit en passant – cela ne concerne pas D. Irving – je suis frappé par la place qu'occupent dans la thèse exterminionniste des choses comme la métaphysique, le goût de l'immatériel, le caractère abstrait des représentations, le récit mythique stéréotypé, et une sainte horreur des sciences exactes.

### – Les juifs envoyés à l'Est –

D. Irving dit que Berlin envoyait les juifs à l'Est sans trop se préoccuper de leur sort. Ainsi les Allemands qui les recevaient en surnombre ne savaient-ils que faire de tant de juifs. Ainsi a-t-il dû germer dans l'esprit de certains Allemands l'idée de procéder à une liquidation de ces juifs sur une grande échelle. A l'appui de cette thèse, D. Irving cite une lettre écrite à Adolf

---

1. D. Irving, *op. cit.*, p. 277 et 278.

Eichmann dès le 16 juillet 1941. L'auteur de la lettre dit qu'à Posen (Poznan) les autorités allemandes se plaignent de cet afflux de juifs et se demandent comment les nourrir tous. La lettre comporterait en particulier les phrases suivantes :

« We seriously ought to consider whether it is not, whether it would not be the most humane solution, to finish off the Jews, insofar as we can't make use of them, as labor, by some kind of fast working method, means which implies some kind of chemical. In any case, it would be far more pleasant that to allow them just to starve to death <sup>1</sup>. »

Personnellement, je ne peux pas porter de jugement sur cette lettre aussi longtemps que je ne l'ai pas relue en allemand. Je dis « relue » parce qu'il me semble bien l'avoir lue quelque part. Supposons que cette lettre est authentique et qu'elle est correctement traduite (le membre de phrase « un moyen impliquant un produit chimique quelconque » n'aurait-il pas été intercalé dans la paraphrase ?). Je ne vois dans ces phrases que la réaction d'un homme débordé par un grave problème qui était déjà celui de la Pologne avant 1939 et qui allait devenir le problème de toute une Europe en guerre qui souffrait d'un blocus progressif. Cet homme et ceux qui sont avec lui pestent contre Berlin. Pour eux, Berlin envoie ces juifs sans se soucier des difficultés de santé, d'hébergement et de ravitaillement que cela va causer pour tout le monde, à commencer par ces juifs eux-mêmes. Il serait plus humain de les tuer, ces juifs, par n'importe quel moyen : par une méthode de travail accélérant leur mort ou par un poison chimique quelconque. Si cette réflexion prouve quelque chose, c'est bien précisément qu'une telle méthode n'existait apparemment pas le 16 juillet 1941 à la connaissance de ce correspondant d'Eichmann. Cette méthode a-t-elle existé plus tard ? Eh bien, il faut chercher à le savoir. Ce peut être le point de départ d'une enquête historique ; ce ne saurait être le point d'arrivée ou une conclusion.

D. Irving rapproche cette lettre de la transcription littérale d'une conférence de presse tenue à la fin de 1941 par Hans Frank, gouverneur de Pologne où l'un des chefs de la police locale se plaint de Berlin dans les mêmes termes :

« They are sending us trainloads of the people to us.  
Does Berlin imagine that we are housing them in neat housing estates along the Baltic somewhere ? We just

---

1. *Id.*, p. 278-279 : « Nous devrions sérieusement examiner si la solution la plus humaine n'est pas, ne serait pas d'achever les juifs, pour autant qu'on ne pourrait les utiliser au travail, par quelque méthode expéditive, un moyen impliquant un produit chimique quelconque. En tout cas, ce serait beaucoup plus heureux que de simplement leur permettre de mourir de faim. » Je suppose que D. Irving paraphrasait ici le contenu de la lettre.

can't do that. We're just bumping them off as and when they arrive <sup>1</sup>. »

– *La bonne foi d'Hans Frank,  
confronté à la propagande d'atrocités* –

D. Irving me permettra de lui citer ici un passage des comptes rendus des séances du Tribunal militaire international de Nuremberg à propos de l'accusé Hans Frank. Pour commencer, je lui citerai le document PS–2223. Il s'agit d'extraits du journal de Hans Frank. Ce journal, dans sa version complète, serait de dix mille à douze mille pages. Pour le tribunal de Nuremberg, les extraits ne représentent que deux cent soixante-neuf pages imprimées. On peut faire confiance à ceux qui ont choisi les extraits. Ils ont choisi tout ce qui pouvait accabler Frank. Or, dans cette montagne de papiers divers, ils n'ont pas découvert une seule page en faveur de l'extermination et des chambres à gaz. La page numérotée 503 dans le tome XXIX des documents de Nuremberg est la plus violente contre les juifs. Elle contient ces mots :

« Wir müssen die Juden vernichten, wo immer wir sie treffen [...] <sup>2</sup>. »

Or, si nous replaçons ces mots dans leur contexte et à l'époque où ils ont été prononcés (Cracovie, 16 décembre 1941), nous nous apercevons qu'ils font partie de ce pathos guerrier qu'on rencontre chez tous les hommes politiques d'un pays en guerre. Dans sa propre conférence, D. Irving a bien montré comment il fallait replacer les mots de Hitler dans leur contexte. Il en va de même pour Hans Frank. Et quand un homme politique se voit remettre sous les yeux telle ou telle parole qu'il a prononcée à tel moment de grande tension nationale ou internationale, il peut en toute justice répondre ce que Frank a répondu à ses accusateurs le 18 avril 1946 :

« Il faut considérer mon journal dans son ensemble. Vous ne pouvez pas prendre les quarante-trois volumes, en choisir des phrases séparées, et les interpréter en dehors de leur contexte. Je veux déclarer que je n'ai pas l'intention de jouer sur le sens des mots. Ce fut une période sauvage et orageuse, remplie de passions et lorsqu'un pays est en feu et livre un combat à mort, on peut facilement utiliser de pareilles expressions. – Quelques-unes sont effroyables et je dois dire que j'ai été moi-même bouleversé par certains mots que j'avais pu employer <sup>3</sup>. »

---

1. « Ils nous envoient de plein convois de gens. Berlin s'imagine-t-il que nous les hébergeons quelque part le long de la Baltique dans des lotissements bien tenus ? Nous ne le pouvons pas. Simplement, nous les liquidons comme et quand ils arrivent. », *Id.*, p. 279. Il s'agit là d'une improvisation de D. Irving à partir d'une portion d'un document de Nuremberg PS–2223, daté du 16 décembre 1941.

2. « Nous devons anéantir les juifs, partout où nous les rencontrerons. »

3. *TMI*, XII, p. 26-27.

La sincérité de Hans Frank ne peut faire de doute, je pense, pour personne. Il a d'abord plaidé "non coupable". Puis, il s'est mis subitement à croire aux pires inventions de la propagande de guerre alliées sur les chambres à gaz et le reste. Il en a été atterré. Il s'est accusé d'aveuglement. Il a pensé que Hitler l'avait odieusement trompé. Il s'est effondré dans la repentance chrétienne. Pendant la guerre, sur la foi de rumeurs d'atrocités à Belzec, il s'était immédiatement rendu dans ce camp. Il avait rencontré le général Globocnik <sup>1</sup> et il avait simplement vu des juifs du Reich et de France construisant un immense fossé comme clôture de protection; il avait parlé à quelques-uns d'entre eux et son enquête s'était close là. Au procès, l'avocat Seidl avait fini par lui demander, le 18 avril 1946:

« N'avez-vous jamais participé à l'extermination des juifs ? »

Voici la réponse de Hans Frank. Elle est pathétique tant elle prouve la bonne foi de cet homme et le caractère infâme de la propagande qui l'avait conduit à une telle auto-accusation:

« Je réponds "oui". Car, ayant vécu les cinq mois de ce procès, et surtout après avoir entendu la déposition du témoin Höss [trois jours auparavant], il me semble que ma conscience ne m'autorise pas à laisser retomber la responsabilité sur les seules personnes qui n'avaient qu'une influence de second ordre [...]. Mille ans passeront sans que soit effacée cette responsabilité de l'Allemagne<sup>2</sup>. »

Ainsi Frank avait-il été dupé par le faux témoignage de Rudolf Höss, l'un des anciens commandants d'Auschwitz, qui avait signé sa déposition écrite sans même savoir ce qu'elle contenait, tant il avait été battu par ses gardiens britanniques<sup>3</sup>.

– D. Irving n'est pas certain –

A la page 280, D. Irving nous rappelle que, jusque dans ses conversations privées, prises en sténographie, Hitler tenait sur les juifs des propos qui prouvent que le Führer ignorait tout d'un programme d'extermination des juifs. Et D. Irving dit que ces propos étaient tenus devant des gens comme Martin Bormann, Reinhard Heydrich ou Heinrich Himmler qui, eux, savaient « certainement » qu'il y avait un tel programme et une telle extermination ! Il dit:

---

1. Qu'il appelait Globocnik, s'il faut en croire le compte rendu du procès, *TMI*, XII, p. 24-25.

2 *TMI*, XII, p. 19.

3. Voy. R. Faurisson, « Comment les Britanniques... Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz », vol. II, p. 657.

«[Hitler] is saying this to the people who are actually doing the dirty deed. Or who certainly know it's going on.»

([Hitler] dit ceci aux gens qui, en fait, sont en train de faire la sale besogne. Ou qui certainement savent ce qui est en train de se passer.)

Je me permets ici une suggestion. Quand D. Irving dit «certainement», c'est qu'il n'est pas certain. Ce genre d'adverbe est souvent employé pour donner du poids à ce que l'on n'est pas certain de pouvoir démontrer. Pour Hans Frank et d'autres condamnés du procès de Nuremberg, Hitler jouait un double jeu. En réalité, ce double jeu n'a jamais existé. Ni les uns, ni les autres ne se cachaient un horrible secret: celui d'un programme d'extermination des juifs. Ce programme n'a tout simplement pas existé.

*–D'où D. Irving tient-il que  
les Tsiganes ont été exterminés ?*

A la page 282, D. Irving présente la liquidation physique des Tsiganes comme un fait avéré. Je ne vois pas sur quelle preuve il s'appuie. Certes, des Tsiganes ont été placés dans des camps de concentration, mais il y avait encore des troupes de Tsiganes qui donnaient des représentations de cirque jusque dans l'Allemagne de l'apocalypse. Et je n'ai pas l'impression que les Tsiganes soient une race disparue d'Europe continentale, ou qu'ils aient été, à la fin de la guerre, une race en voie d'extinction.

*– Une erreur au sujet de Majdanek –*

A la page 718 de son *Hitler's War*, D. Irving parle de «Majdanek près de Treblinka». En fait, à vol d'oiseau, environ cent quatre-vingts kilomètres séparent Majdanek, qui est dans la banlieue de Lublin, et Treblinka qui se situe à l'est de Varsovie. Je vais mentionner ci-dessous Majdanek comme un des six emplacements où les exterminationnistes persistent à dire qu'il y avait des chambres à gaz homicides, bien que Martin Broszat, de l'*Institut für Zeitgeschichte* de Munich, ne mentionne pas ce camp dans sa fameuse lettre publiée dans *Die Zeit* le 19 août 1960 et bien que Gerald Reitlinger ne paraisse pas croire à l'existence de telles chambres à gaz dans ce camp où, écrit-il, «il n'y avait pas d'usine de mort dans le style d'Auschwitz<sup>1</sup>.»

*– D. Irving pourrait-il trouver ces plans ?*

A la page 49, D. Irving fait, en passant, une remarque sur Posen (Poznan). Il dit:

---

1. G. Reitlinger, *Die Endlösung*, 4<sup>e</sup> éd., p. 332.



«Poznan was the area where several of the major concentration camps which were involved were located<sup>1</sup>.»

S'il veut dire «impliqués dans l'extermination», il commet une erreur. L'histoire officielle a progressivement réduit à six le nombre des camps dits d'extermination : il s'agit d'Auschwitz qui est dans l'extrême sud de l'actuelle Pologne, puis de Treblinka, Sobibor, Majdanek et Belzec situés à l'est, vers la frontière russe. Reste Chelmno-sur Ner, situé environ à cent quatre-vingts kilomètres à l'est de Poznan dans le département de Konin. La légende fait état de la présence à Chelmno de quelques *Stationierte Gaswagen*, c'est-à-dire de quelques «camions à gaz stationnés là» : des camions immatériels et magiques dont on se garde bien de nous montrer, autrement que par des dessins d'enfant, à quoi ils pouvaient ressembler. Je serais reconnaissant à l'excellent investigateur qu'est D. Irving s'il pouvait me trouver un plan de construction de l'un de ces camions gazeurs et un plan de Belzec ; je dis bien : un plan de Treblinka, un plan de Sobibor et un plan de Belzec ; je dis bien : un plan et non pas une quelconque «reconstitution par la mémoire» d'un témoin à charge, où, ingénument, pour nous faire croire à l'existence de chambres à gaz homicides dans ces camps, le dessinateur a dessiné un minuscule rectangle baptisé non moins ingénument «emplacement de la (des) chambre(s) à gaz». Car, le grand public l'ignore, on a monté de toutes pièces des procès contre des Allemands de ces camps en se contentant de représentations imaginaires des lieux du crime. Des «historiens» comme Gitta Sereny-Honeyman et Adalbert Rückerl ont l'aplomb de publier des ouvrages sur ces camps parfois sans nous montrer aucun plan, parfois en nous montrant des plans «reconstitués d'après la mémoire d'un témoin» de l'accusation. Germaine Tillion a fait mieux pour Ravensbrück. Elle donne un plan mais elle s'abstient discrètement de nous mentionner l'emplacement de la chambre à gaz homicide. Ces chambres à gaz sont décidément magiques. La palme revient au camp de Treblinka. En 1945-1946, au grand procès de Nuremberg, la vérité officielle était que ce camp possédait des *steam chambers* au nombre de treize. On y exterminait les juifs avec de la vapeur d'eau<sup>2</sup>. A une époque que je ne saurais déterminer, ces chambres à vapeur sont devenues, et elles sont officiellement restées, des chambres à gaz.

– *Il est temps pour D. Irving de commencer par le commencement* –

J'en arrive à une phrase de conclusion de la conférence de D. Irving. A la page 279, après avoir cité le correspondant d'Eichmann du 16 juillet 1941 et

---

1. «Poznan était le secteur où étaient établis plusieurs des grands camps de concentration impliqués ici.», D. Irving, *Hitler's War*, p. 49.

2. Voy. doc. PS-3311, sixième charge contre Hans Frank, gouverneur général de Pologne.

une réflexion de Hans Frank, il s'adresse aux historiens révisionnistes. D'un mot que je trouve pertinent, il les appelle les historiens "dissidents". Il dit :

« [...] it's sufficient to make me suspect that there was some kind of major crime going on at the initiative of the local criminals on the spot. This I think is the line that dissident historians should take <sup>1</sup>. »

Ma réponse à D. Irving est la suivante :

Vous avez raison d'être soupçonneux. Dans l'investigation historique, le soupçon est le commencement de la sagesse. Mais, ce que vous considérez comme une ligne, en quelque sorte, d'arrivée, une ligne à laquelle il faudrait se tenir pour continuer l'enquête, je le considère comme une ligne de départ. Partez de ce soupçon, si vous le voulez, mais ne vous en tenez pas là. Que ce soupçon soit un stimulant pour l'investigateur que vous êtes. N'hésitez pas à le remettre en cause au besoin. Vous dites vous-même franchement que vous n'avez « pas examiné cet aspect particulier de l'histoire ». Vous dites même que « [...] vous ne l'avez pas étudié ». Permettez à quelqu'un qui est entré dans ce sujet il y a de longues années et qui y a mené des investigations d'un caractère aussi matérialiste que possible de vous dire que le moment est venu pour un historien de votre valeur d'entrer dans le sujet et de l'étudier à votre façon à vous.

– *D. Irving devrait étendre son offre de mille dollars* –

J'aurais aussi quelques autres choses à dire à D. Irving, par exemple celles-ci : « Je vous félicite des termes vigoureux que vous avez employés contre les persécuteurs de la libre recherche. J'ai dans ce domaine malheureusement une certaine avance sur vous. S'il y a une leçon que je retire de mon expérience du combat contre cette intolérance, c'est qu'il faut être inflexible. Il ne faut jamais craindre de se tenir bien droit face à un pareil ennemi. Il faut le provoquer. Il faut le débusquer. Il faut l'obliger au combat. Vous l'avez habilement provoqué en disant publiquement que vous étiez prêt à offrir telle somme si l'on vous apportait la preuve, par exemple, que Hitler savait quelque chose d'une extermination des juifs. Je vous dis : "Étendez votre offre au-delà de Hitler. Englobez les autres membres la hiérarchie et de l'administration nazie, en allant aussi haut ou aussi bas que vous voudrez : Himmler, Goering, Goebbels, Bormann, Ribbentrop, Rosenberg, Frank, Heydrich, Kaltenbrunner, Heinrich Müller, Oswald Pohl, Eichmann, Richard Glücks et d'autres. Ne craignez rien. Vous ne perdrez pas vos mille dollars." »

---

1. « Cela me suffit pour soupçonner qu'un crime majeur se déroulait à l'initiative, sur place, de criminels locaux. Telle est la ligne que les historiens dissidents devraient se fixer. », D. Irving, « On Contemporary History and Historiography », p. 279.

– R. Hilberg lui-même pourrait indiquer à D. Irving la voie à suivre –

Depuis longtemps un Raul Hilberg, ce pape de l'exterminionisme, le seul pour lequel j'ai une sorte d'estime intellectuelle (car que valent de tristes sires comme Kogon ou Wiesenthal, Rückerl ou Martin Gray, Broszat ou Filip Müller, Wellers ou Poliakov?), est allé beaucoup plus loin que vous. Son désarroi n'est pas celui d'un minable tricheur pris la main dans le sac. Son désarroi ressemble à celui d'un homme qui aurait accumulé une énorme somme de travail pour découvrir, en fin de compte, qu'il n'avait pas vu ce qu'un enfant est capable de voir: avant de se lancer dans des théories, il faut se soucier d'établir la matérialité des faits. «**Que s'est-il concrètement passé ?**» Telle est la première question à laquelle l'historien doit s'efforcer de répondre. La vérité n'est pas facile à trouver, soit, mais la vérité des faits, voilà déjà quelque chose de plus délimité, de plus précis, de plus accessible. Et puis, si beaucoup ne savent pas ce qu'est la vérité, du moins beaucoup savent-ils ce qu'est un mensonge. Chercher à débusquer le mensonge, c'est aider à l'apparition de la vérité des faits. R. Hilberg s'est aperçu sur le tard qu'il n'avait pas commencé par le commencement et qu'il avait été trop cérébral et insuffisamment matérialiste. Je vous conseille de lire la longue interview qu'il a accordée à Guy Sitbon, correspondant permanent du *Nouvel Observateur* aux États-Unis et qui a été publiée dans *Le Nouvel Observateur* du 3 au 9 juillet 1982. Mais peut-être vous sera-t-il plus aisé de vous reporter à un article de George DeWan paru dans *Newsday* (Long Island) du 23 février 1983 (p. II, 3) et intitulé «The Holocaust in Perspective». Voici un échantillon de ce que R. Hilberg a déclaré à propos de ce qu'il appelle «The Destruction of the European Jews»:

«But what began in 1941 was a process of destruction not planned in advance, not organized centrally by any agency. There was no blueprint and there was no budget for destructive measures. They were taken step by step, one step at a time. Thus came about not so much a plan being carried out, but an incredible meeting of minds, a consensus-mind reading by a far-flung bureaucracy<sup>1</sup>.»

L'un de nos conférenciers, le D<sup>r</sup> Robert John, avait assisté à cette conférence donnée par R. Hilberg au Lincoln Center's Avery Fisher Hall. Il m'a confirmé que ces propos avaient bien été tenus et qu'il en avait été surpris. Pour ma part, ces propos ne me surprennent pas. R. Hilberg sait bien que, si

---

1. «Mais ce qui commença en 1941 fut un processus de destruction non planifié à l'avance, non organisé et centralisé par une agence quelconque. Il n'y eut pas de projet et il n'y eut pas de budget pour des mesures de destruction. [Ces mesures] furent prises étape par étape, une étape à chaque fois. C'est ainsi qu'apparut moins un plan mené à bien qu'une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée consensuelle au sein d'une vaste bureaucratie.»

demain D. Irving étudiait le cas de Himmler, de Heydrich, de Bormann, de Frank, de Globocnik pour descendre jusqu'au cas de l'adjudant-chef Otto Moll, responsable des crématoires de Birkenau, il aboutirait aux mêmes conclusions que pour Hitler. Aussi Hilberg, lié par les nécessités d'une thèse qu'il soutient depuis plus de vingt ans, est-il, en désespoir de cause, obligé de chercher une explication d'ordre magique: la transmission de pensée bureaucratique. Mais D. Irving, lui, est plus libre. Son hypothèse, celle qu'il a exposée au cinquième congrès révisionniste, a des ressemblances de forme avec celle de R. Hilberg. Mais ce dernier a déjà accompli toutes les investigations que D. Irving pourrait se proposer de faire maintenant. Et on en voit le résultat: une explication quasi-métaphysique de la prétendue extermination physique des juifs.

J'invite donc D. Irving à constater dans quelle impasse conduit la thèse de l'extermination des juifs et, dans un second temps, je l'invite à élargir son offre. On n'a jamais été capable de lui fournir une seule preuve que Hitler était au courant de l'extermination des juifs et de l'existence des chambres à gaz homicides. Je suis bien tranquille qu'il en sera de même pour tous les nazis du plus grand au plus petit. Personne ne pourra trouver dans ce domaine ce que R. Hilberg lui-même n'a jamais pu trouver. Le tome XLII et dernier du TMI contient un «*Affidavit Politische Leiter-54*» en date du 30 juillet 1946. Cette pièce résume l'examen de 26.674 déclarations d'anciens dirigeants politiques allemands placés par les Alliés dans des camps d'internement, concernant leur conduite et leur activité, à propos de la question juive. A l'unanimité, les 26.674 personnes ont répondu que «*sie von einer Vernichtung von Juden in sog. Vernichtungslagern erst nach der Kapitulation im Mai 1945 Kenntnis erhielten.*» (Ils n'avaient pris connaissance d'une extermination des juifs dans ce qu'on appelle camps d'extermination qu'après la capitulation en mai 1945.) Cette unanimité aurait-elle été possible si cette *Vernichtung* (extermination) avait existé ?

– *Mon offre personnelle de mille dollars à D. Irving* –

Tout au long de son *Hitler's War*, D. Irving s'abstient trop souvent d'indiquer les sources exactes de ses allégations en ce qui concerne «l'extermination». Quand il s'agit d'un potin, sans doute intéressant mais sans grande portée, sur Hitler ou son entourage, il se fera un scrupule d'indiquer sa source et, parfois même, il fournira des explications détaillées sur cette source. Mais pour une assertion des plus graves quant à "l'extermination", c'est-à-dire pour une assertion au sujet d'un événement qui aurait affecté des millions d'êtres humains au cours de l'un des plus grands drames de l'histoire et qui doit certainement affecter le cœur même de l'entière conception que se fait D. Irving des dirigeants nazis et de l'État nazi, on ne trouve trop souvent

rien. Par exemple, à la page 718 de son livre il écrit: "En octobre 1944, Himmler donna l'ordre d'arrêter l'extermination des juifs."

Je défie D. Irving de m'indiquer précisément le jour d'octobre 1944 où Himmler a donné cet ordre et de m'apporter la preuve de l'existence de cet ordre. S'il le fait, je lui verserai mille dollars.

D. Irving acceptera-t-il de relever mon défi ?

---

[NdÉ: Ce texte est inédit en français. La version anglaise en est parue dans le *Journal of Historical Review*, sous une forme abusivement écourtée par Willis Carto, dans le désir de ménager D. Irving. La conférence prononcée par ce dernier figure aux pages 251-288 («On Contemporary History and Historiography») et le commentaire de R. Faurisson aux pages 289-305 («A Challenge to D. Irving»), hiver 1984; voyez également la livraison du printemps 1985 aux pages p. 8 et 122 («Dr Faurisson's Comments»)].

## Table des matières du volume I

Introduction	p. XI
Mode d'emploi	p. LX

### Préambule

La critique de textes (trois écoles)	p. 1
--------------------------------------	------

### 1974

Lettre circulaire à divers spécialistes	p. 4
Lettre à une déportée qui dit pouvoir témoigner	p. 5
Défaut d'information	p. 5
Lettre au journal <i>Le Monde</i> , août 1974	p. 6
La révision de 1960: il n'y a pas eu un seul «gazage» dans tout l'ancien Reich.....	p. 8

### 1975

Exposé du préjudice subi	p. 10
Bibliographie sur «Le problèmes des chambres à gaz» (Ont-elles, oui ou non, vraiment existé ?).....	p 11
Lettre à <i>Historama</i> , [Nacht und Nebel]	p. 14

### 1976

Le «musée» du camp de Natzwiller-Struthof va être reconstitué... Remarques et mises en garde à ce sujet, .....	p. 15
---	-------

### 1977

Traduction du document NI -9912	p. 18
Comment travaille le journaliste Pierre Viansson-Ponté ?	p. 27
Lettre à M <sup>me</sup> Olga Wormser-Migot et sa réponse	p. 34
Lettre à <i>Historia</i> (extraits), août 1977	p. 40
Lettre à MM. Fauvet et Lauzanne	p. 41

## 1978

Lettre à des universitaires de Lyon	p. 45
Le « docu-drame » <i>Holocaust</i> ou : la fin d'un tabou	p. 47
« Majdanek-Prozess » à Düsseldorf	p. 48
Les retombées politico-financières du « génocide » des juifs	p. 49
Pour une histoire véridique de la seconde guerre mondiale. Le « génocide ».....	p. 52
Le « problème des chambres à gaz »	p. 55
Compléments	p. 62
Falsification de photographie par mutilation	p. 64
Le <i>Journal</i> d'Anne Frank est-il authentique ?	p. 66
Lettre à <i>L'Express</i> .	p. 119
Lettre à M. Pierre Guillaume	p. 120
La rumeur d'Auschwitz	p. 122
Travaux publiés	p. 124
Notes céliniennes	p. 126

## 1979

Lettre en droit de réponse publiée par <i>Le Monde</i>	p. 131
Lettre à M. Pierre Joffroy	p. 134
Travaux, enquêtes, recherches	p. 137
Une preuve... une seule preuve, lettre au <i>Monde</i>	p. 139
Pour un vrai débat sur les « chambres à gaz »	p. 143
Répliques aux thèses révisionnistes	p. 145
Lettre à M <sup>me</sup> Saunier-Séité, ministre des Universités	p. 147
Débat à la télévision suisse italienne (Lugano) sur « les chambres à gaz » et le « génocide »: légende ou réalité ?.....	p. 148
Répression et censure en RFA	p. 149
Justice française (suite)	p. 152
Sur un conflit avec <i>Le Progrès de Lyon</i>	p. 153
Interview à <i>Storia Illustrata</i>	p. 155
Lettre à Serge Thion	p. 194
Un texte de Serge Thion	p. 199
Explication d'une phrase	p. 199
Exemple d'une falsification dans l'avertissement au lecteur de <i>Mein Kampf</i> .....	p. 200
Le « ghetto-boy » et Simone Veil: deux symboles de l'imposture du génocide ?.....	p. 203
Les juifs déportés ignoraient qu'ils allaient à la mort	p. 212
Formule d'abjuration suggérée à R. Faurisson	p. 213

## 1980

- Lettre à Serge Thion p. 215  
Lettre à M. le Directeur responsable du *Nouvel Observateur* p. 218  
Sur Auschwitz, un document capital de la  
Croix-Rouge internationale.....p. 219  
Le «témoignage» de Filip Müller sur Auschwitz p. 224  
Pour une histoire véridique de la seconde guerre mondiale p. 227  
Lettre à Maître Eric Delcroix p. 229  
Interview de Robert Faurisson par le journaliste  
Ivan Levaï, [transcription].....p. 241  
Sur la prétendue «chambre à gaz» homicide du Struthof,  
les trois confessions successives et contradictoires de  
Joseph Kramer.....p. 247  
Chambre à gaz du pénitencier de Baltimore p. 260  
Vérité historique, vérité humaine p. 262  
Un juif, à son tour, conteste l'existence des  
« chambres à gaz » homicides.....p. 268  
Le chancelier Schmidt décide de révéler au peuple allemand...  
(récit de politique-fiction en trois actes).....p. 271

## 1981

- Lettre à M<sup>e</sup> Chotard p. 284  
Faurisson utilise son droit de réponse envers  
*Les Nouvelles littéraires*.....p. 286  
L'affaire des «chambres à gaz» devant la justice française p. 288  
Walter Laqueur et la rumeur des «chambres à gaz» p. 299

## 1982

- Lettre à M. Roger Bruge p. 305  
Les cheveux d'Auschwitz p. 306  
Exposition de la déportation 1933-1945 p. 308  
Simon Wiesenthal (lettre) p. 313  
Lettre à François Furet et Raymond Aron, p. 314  
Céline devant le mensonge du siècle p. 315  
Céline devant le mensonge du siècle (suite) p. 322  
Le mythe des «chambres à gaz» entre en agonie p. 325  
L'argent des contribuables contre R. Faurisson et  
les révisionnistes.....p. 341  
Les lois hitlériennes restent en vigueur à l'université  
de Göttingen.....p. 344



## 1983

- Après l'audience d'appel de décembre 1982 p. 347  
Sur la difficulté et le devoir d'être vrai... Réflexions à propos  
de Max Gallo, de Martin Gray et de quelques autres.....p. 375  
Communiqué du mardi 26 avril 1983 p. 380  
Affaire Kurt Gerstein (suite). M. Alain Decaux en question. p. 390  
Entretien accordé à Marie-Paule Mény p. 421  
Lettre à Pierre Vidal-Naquet p. 427  
Lettre à M. Alain Decaux p. 429  
Le professeur Faurisson obtient la condamnation  
du «Daloz-Sirey».....p. 431  
Les Tricheries de l'*Album d'Auschwitz* p. 434  
Un défi à David Irving p. 455

FIN DU VOLUME I

ROBERT FAURISSON

*ÉCRITS RÉVISIONNISTES*  
(1974-1998)

II

(De 1984 à 1989)

EDITION PRIVEE HORS-COMMERCE

# 1984

25 janvier 1984

## **Quelques réflexions à propos de la thèse d'Henri Roques et de son édition critique des « confessions » de Kurt Gerstein**

Il faut relire:

Louis Havet, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Hachette, 1911, un fort volume de XIV-481 pages,  
*L'Histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la Pléiade, volume  
publié sous la direction de Charles Samaran, Gallimard, 1961,  
XVIII-1774 p.

Louis Havet parle d'une « pathologie des textes ». Il veut dire que les textes souffrent généralement de toutes sortes de maladies et de transformations abusives entre le moment où ils sont rédigés ou publiés à l'origine et le moment où ils nous parviennent. Tout le monde sait cela chez les universitaires d'aujourd'hui mais tout le monde n'agit pas en conséquence. Même d'éminents spécialistes en arrivent à commettre l'erreur de gloser sur des textes qu'ils n'ont pas vraiment pris la peine d'établir avec scrupules. Jean Richer a édité dans la collection de la « Bibliothèque de la Pléiade » dix-sept sonnets de Nerval connus sous le titre de *Chimères* (titre d'origine) et sous le titre d'*Autres Chimères* (titre inventé); il s'est apparemment soucié de bien établir ces textes; c'est ce que laisse croire l'apparat critique; en réalité, il a commis environ cent fautes; la plupart sont bénignes; quelques-unes sont graves. J. Richer a édifié une construction quasi philosophique sur le nom de George Sand. Une reproduction dactylographiée donnait avec deux fautes d'orthographe: « A Geo ges Sand ». Il en a conclu que Nerval voulait ainsi affirmer « la prédominance de la terre » dans un nom où pouvaient se lire, d'une part, « Geo » qui, en grec, signifie « terre » et, d'autre part, « Sand » qui, dans les langues germaniques, veut dire « sable ». En réalité, le malheur veut que, si la copie dactylographiée présente entre l'ö et le g un très léger espacement que, sans en avertir le lecteur, J. Richer a cru devoir noter par un tiret, cet espacement n'est dû, ainsi qu'en témoigne le reste du texte, qu'à un défaut de la machine à écrire où l'ö est toujours décalé sur sa gauche.

Philippe Pinel avait inscrit en marge d'une épreuve d'imprimerie: «Il faut guillemeter avec soin tous les alinéas» et l'imprimeur imprima dans le texte même de l'article de Pinel: «Il faut guillotiner avec soin tous les aliénés<sup>1</sup>.» A intervalles réguliers, on découvre que des textes qui paraissent avoir été établis pour toujours nous ont été transmis avec de graves erreurs de lecture. Lucrèce, poète latin du 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ, auteur du *De rerum natura*, exposé didactique et lyrique du système d'Épicure, a fait l'objet d'innombrables commentaires. Or, en 1978, paraissait aux éditions de Minuit un livre intitulé *La Raison de Lucrèce* écrit par Mayotte Bollack. S'il faut en croire un compte rendu de Christian Delacampagne<sup>2</sup>, une équipe de latinistes de l'université de Lille-III, parmi lesquels Mayotte Bollack, a découvert un nombre stupéfiant d'erreurs dans les textes de Lucrèce, tels qu'ils nous avaient été jusqu'ici livrés. Il y avait d'abord eu les erreurs des copistes médiévaux; puis, celles des commentateurs de la Renaissance; enfin, les corrections, rarement bien inspirées, des philologues du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle:

«Chaque fois qu'un érudit ne comprenait pas le sens d'un vers, il en modifiait le texte; et, pour se justifier, les glossateurs forgeaient toutes sortes de légendes sur le poète latin: tantôt on disait que Lucrèce était fou, tantôt que son œuvre était inachevée ou qu'elle avait été remaniée par d'autres. [...]»

Si ces latinistes ont raison, le cas de Lucrèce serait tout de même exceptionnel. Les pages comporteraient seulement quelques lignes du texte de Lucrèce et une foule d'annotations en bas de page sur les différentes variantes et explications jusqu'ici données par les scoliastes ou les commentateurs. Pour reprendre une expression du journaliste du *Monde*, dans cette édition «l'appareil critique semble dévorer le texte», ce qui est une sorte d'anomalie pathologique. Dans le cas des «confessions» de Gerstein, nous avons affaire à une curiosité encore plus aberrante. Ce n'est plus de la pathologie, c'est une production tétatologique. Un éditeur qui voudrait éditer les textes de Gerstein comme on édite Homère ou Virgile, aurait à résoudre de difficiles problèmes typographiques. A supposer qu'on prenne pour texte de référence le document PS-1553, l'appareil critique occuperait tant de place que, parfois, une seule ligne du texte nécessiterait, dans le format habituel de l'édition Budé, plus d'une page de variantes. Cela s'explique en partie, mais seulement en partie, par le fait que les textes de Gerstein sont écrits non pas en une seule langue, mais en deux langues: l'allemand et le français. En outre, Gerstein maîtrise mal le français et, par conséquent, plus il écrit de textes en français, plus le nombre de fautes – et donc, de variantes – s'accroît nécessairement. Toutefois, le nombre exorbitant des variantes et le caractère

---

1. D'après Roland Jaccard, «Psychologie en miettes», *Le Monde*, 7 mars 1980, p. 2.

2. «Restaurer Lucrèce. Une rude leçon de lecture - Une histoire de contresens»

souvent contradictoire de celles-ci trouvent leur explication dans des raisons beaucoup plus graves : Gerstein ne paraît pas avoir eu tous ses esprits et il ne semble pas avoir vu ce qu'il décrit ; il fabule ; ni la raison, ni les faits ne sont là pour lui tracer une voie. Enfin, et c'est là le point le plus déconcertant de l'histoire de ses textes, Léon Poliakov et les imitateurs de ce dernier se sont délibérément livrés à des manipulations et à des fabrications. En quelques années et non pas en l'espace de plusieurs siècles, il s'est ainsi constitué un texte qui est entré dans l'histoire sous le nom de «document Gerstein». Ce «document» devrait figurer en bonne place dans tous les manuels de textologie. L'École des Chartes devrait l'accueillir comme un spécimen tératologique de l'histoire des textes et documents. Le «document Gerstein» ne manque certes pas d'intérêt pédagogique : il enseigne ce qu'est le dérangement de l'esprit chez son auteur et ce qu'est l'absence de scrupule scientifique chez les commentateurs ; il enseigne donc, à sa façon, ce que peut être chez un auteur la cohérence de l'esprit et ce que doit être chez les commentateurs la recherche de l'exactitude scientifique.

L'historien du XX<sup>e</sup> siècle retiendra que ce document a servi de pièce principale dans l'édification du mythe monstrueux des chambres à gaz et que des historiens, des chercheurs, des hommes de sciences l'ont cautionné de toute leur autorité. En France, le Centre national de la recherche scientifique a sa part de responsabilité dans la promotion de ce «document». Par ailleurs, c'est un haut magistrat français – le procureur Charles Dubost, à Nuremberg – qui a attaché son nom au lancement de ce produit, trouvé dans les archives américaines, mais dont le procureur américain ne voulait pas entendre parler. Par la suite, le «document Gerstein», sous les formes les plus diverses, a eu cours forcé. Cent historiens, cent magistrats à travers le monde y ont eu recours tout comme dans les siècles passés leurs prédécesseurs avaient eu recours à des textes sacrés ou profanes dont personne n'avait songé jusqu'à l'époque moderne à vérifier la forme et le contenu.

Le contenu du «document Gerstein» est monstrueux et la forme, ici, se trouve correspondre au contenu : elle est monstrueuse. Louis Havet, dans son manuel de critique verbale appliquée aux textes latins, parlait, ainsi qu'on l'a vu de «pathologie des textes». Dans le cas du «document Gerstein», cette pathologie est celle du cancer. Voici, dans le *Dictionnaire* en trois volumes de Larousse (1965), la description du tissu cancéreux ; quiconque s'est plongé dans l'étude du «document Gerstein» croira à une description dudit document :

«Le tissu [...] est formé par des divisions cellulaires anormales, qui lui confèrent une structure anarchique où aucune régularité de disposition ni de rapports n'existe plus. Ce tissu [...] pénètre par de multiples effractions les tissus voisins qu'il envahit. Enfin, certains tissus se détachent de la masse tumorale, passent dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques et vont se greffer à distance,

formant des métastases, dont la structure reproduit celle de la tumeur primitive.»

\*\*\*

Mars 1984

**Des extraits du *Droit de vivre*  
de décembre 1978 à mars 1984 (n° 441 à 499)**

**n° 441 de décembre 1978 (vingt-deux mentions de «Faurisson») :**

– Première page non numérotée du dossier: «... la LICA... en accusant les faussaires. De Rassinier à Darquier, de Faurisson à Brigneau... ces hommes animés de haine raciale...»

– p. VII, titre: «R. Faurisson devrait être poursuivi pour mensonges sur les camps de concentration ...»

4<sup>e</sup> colonne: «...manipulation de l'histoire faite par les professeurs... entorses faites à l'histoire par M. Faurisson...»

– p. 23, Faurisson non nommé mais désigné par le contexte et considéré comme un émule de Darquier: «Darquier sera extradé. Ceux qui marcheront sur ses traces ne feront pas d'aussi vieux os. Tôt ou tard, ils trouveront les antiracistes sur leur route.»

**n° 442 de janvier 1979 (six mentions de «Faurisson») :**

– p. 9, 2<sup>e</sup> colonne: «... Faurisson... mon propos s'adresse aux hommes et aux femmes... qui risquent... de prêter l'oreille aux dénigrement et aux affirmations fallacieuses des apologistes du nazisme.»

– même page: «En réponse aux affirmations mensongères de Darquier (de Pellepoix), de Faurisson qui s'est fait le chantre des contre-vérités historiques...»

**n° 443 de février 1979 (cinq mentions de «Faurisson») :**

– p. 4, 1<sup>re</sup> colonne: «... l'esprit étroit de M. Faurisson... qui n'hésite pas à pousser l'ignominie jusqu'à remettre en cause l'authenticité du *Journal d'Anne Frank*».

– p. 31, 3<sup>e</sup> colonne: «Alors, M. Faurisson, M. Darquier..., où est la falsification ?»

**n° 444 de mars 1979 (dix-neuf mentions de «Faurisson») :**

– Couverture: «Pour falsification de la vérité historique reprise par *Minute*, le Professeur Faurisson est assigné...»

– p. 4, 2<sup>e</sup> colonne: «pseudo-historien Faurisson... les falsifications de l'histoire des Rassinier et autres Faurisson...»

- p. 9, 1<sup>re</sup> colonne: «Pour répondre à ces provocations remettant en cause la vérité établie... tronquant les textes... que fallait-il faire ? [l'article lui étant consacré, Faurisson n'est pas nommé mais désigné] ... M. Faurisson, chef de file des détracteurs de l'Histoire ... manqué de prudence et de sérieux... pas fait preuve d'honnêteté intellectuelle et de rigueur... conclusions historiques sont fausses...»
- p. 9, 2<sup>e</sup> colonne: «... a travesti la vérité pour tromper l'opinion... en faussant l'histoire... ... M. Faurisson... ne doit plus être autorisé à poursuivre l'œuvre malfaisante qu'il a entreprise pour dénaturer les faits...»
- p. 25, 2<sup>e</sup> colonne: Dans un article intitulé «La Fraude historique dénoncée au cours d'un dîner-débat à Lille»: «... M. E. Dejonghe, maître-assistant à l'université de Lille-III... en soulignant le rôle de Rassinier, d'Harwood et, aujourd'hui, de Faurisson... démontrer le mécanisme de la fraude historique...»
- p. 35, 4<sup>e</sup> colonne: «... à cause des Faurisson et autres nostalgiques...»

**n° 447 de juin 1979 (trois mentions de «Faurisson»):**

- p. 23, 1<sup>re</sup> colonne: «Pour faire éclater la vérité sur le génocide ordonné par Hitler, la LICRA poursuit M. Faurisson devant les tribunaux où il aura à répondre de ses tentatives de falsification de l'histoire.»

**n° 449 de septembre 1979 (six mentions de «Faurisson»):**

- p. 4, 3<sup>e</sup> colonne: «... les thèses défendues par l'"historien" Faurisson...»

**n° (453 ?) de janvier 1980 ? (au moins deux mentions de «Faurisson»):**

- Dans un appel de Jean Pierre-Bloch: «... pour réduire au silence une propagande mensongère... Faurisson...»

**n° 461 d'octobre 1980 (deux mentions de «Faurisson»):**

- p. 4: «Si prochainement la justice doit avoir à se prononcer sur les affirmations mensongères du pseudo-historien Faurisson, ce sera parce que la LICRA a déposé une plainte contre ce professeur, qui aura ainsi l'occasion de s'expliquer sur sa façon de réécrire l'histoire en puisant dans la documentation qu'il a

consultée tout ce qui allait dans le sens de sa thèse, oubliant intentionnellement le reste, c'est-à-dire le plus important.»

– p. 15, 2<sup>e</sup> colonne: «... ou Faurisson, autre exemple avec ses travaux pseudo-historiques.»

**n° 462 de novembre 1980 (trois mentions de «Faurisson») :**

– p. 4, 2<sup>e</sup> colonne: «... unissent leurs voix à celles des faussaires de l'histoire pour nier les chambres à gaz et les victimes du nazisme... Avec Faurisson et Thion, ils osent prétendre...»

**n° 463 de décembre 1980 (Extrait: une mention de «Faurisson») :**

**n° 464 de janvier 1981 (neuf mentions de «Faurisson») :**

– p. 3, 2<sup>e</sup> colonne: «... falsification de l'histoire des camps de concentration... pseudo-historien Robert Faurisson... pour lui interdire de jouer avec la vérité historique et de pécher par omission volontaire pour développer ses thèses...»

– p. 5, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonne: «... le pseudo-historien... ceux qui... – c'est le cas Faurisson – jouent avec la vérité historique en utilisant seulement les documents qui justifient ses thèses passant volontairement sous silence ceux qui, au contraire, pourraient réduire à néant ses affirmations péremptoires.»

**n° 465 de février 1981 - (9 mentions de «Faurisson») :**

– p. de couverture: «... l'objet du procès... soumettre à l'appréciation du juge civil un certain nombre de fautes telles que le tronquage de citations, l'oubli de documents, la fausseté de traductions etc. qui...» «Le glissement que Faurisson s'efforce d'opérer quant à l'objet du procès est révélateur...» «Il n'accepte pas de se battre en défendant la qualité et l'honnêteté de son travail, combat sans doute trop difficile !... démasquer les procédés fautifs de Faurisson. Car qui va vérifier les citations et s'apercevoir de leur tronquage: ou qui a les connaissances historiques, lexicales ou chimiques pour mettre à nu l'habile mécanisme falsificateur de Faurisson ?... démasquer l'imposture... De ce procès-là, Faurisson ne veut pas.»

– p. 16, 3<sup>e</sup> colonne: Dans une lettre d'Alain de Rothschild au *Monde* citée dans *D.D.V.*: «... procès Faurisson... polémiques d'où les... falsificateurs de l'Histoire sortent toujours gagnants.»



**n° 466 de mars 1981 (six mentions de «Faurisson») :**

– p. 4, 2<sup>e</sup> colonne : «Prétendant avoir fait œuvre d'historien, abusant de sa qualité d'universitaire..., M. Faurisson aura à répondre de l'imperfection de ses travaux, de ses citations tronquées ou incomplètes, des conclusions auxquelles il a abouti dans le but délibéré de falsifier une page dramatique de l'histoire du monde... la vérité qu'il a volontairement malmenée...»

**n° 468 de mai 1981 (trois mentions de «Faurisson») :**

– p. 21, 2<sup>e</sup> colonne : «... le procès Faurisson n'a qu'une base : celle d'une jurisprudence concernant des informations fausses.»

**n° 469 de juin 1981 (cent-six mentions de «Faurisson») :**

– p. 17, titre : «Faussaire de l'Histoire du génocide hitlérien Faurisson est confondu par les avocats de la LICRA... son "œuvre historique"... s'est livré à des manipulations de textes... mensonges... la perversion intellectuelle de l'"historien"...»

– p. 17, 1<sup>e</sup> colonne : «... manipulations de témoignages et documents authentiques... tentative de falsification...» 2<sup>e</sup> colonne : «... mensonge...»

– p. 18, 1<sup>e</sup> colonne : «... mensonge... Mais ces faits, Faurisson et ses amis les ont, soit niés, soit falsifiés. Avec des faussaires, on ne débat pas, on saisit la justice et on les fait condamner... aligner des mensonges...»

2<sup>e</sup> colonne : «... allégations mensongères... Faurisson est un homme malhonnête qui cultive, de manière systématique, le mensonge...»

3<sup>e</sup> colonne : «... mensonge de l'accusé ... l'embarras de cet imposteur... son mensonge...»

4<sup>e</sup> colonne : «... la flagrante imposture commise par Faurisson»

– p. 19, 3<sup>e</sup> colonne : «N'est-ce pas là une manipulation ?»

4<sup>e</sup> colonne : «... le faussaire... thèses pseudo-scientifiques ... fabriquer une histoire fallacieuse...»

– p. 36, 3<sup>e</sup> colonne : (Selon le *DDV*) «Il [Otter] réfuta à la barre les fausses affirmations de Faurisson.»

**n° 470 de juillet-août 1981 (soixante-neuf mentions de «Faurisson») :**

– p. de couverture : «Faurisson condamné par les tribunaux pour falsification de l'histoire...»

– p. 8, titre: «M. Robert Faurisson disqualifié» Sous-titre: «La LICRA le fait condamner pour provocation à la haine raciale et pour falsification de l’histoire du génocide et des chambres à gaz»... «M. Faurisson... disqualifié... malhonnêteté intellectuelle... discours politique de M. Faurisson qui reposait sur des faux, des omissions calculées, des silences complices, des truquages et des tronquages de documents...»

– p. 9, 1<sup>e</sup> colonne: «... celui qui prétend faire œuvre d’historien»

3<sup>e</sup> colonne: «... ce faussaire de l’histoire...»

4<sup>e</sup> colonne: «... Faurisson a commis une faute grave en faussant, truquant, tronquant des documents retenus par les instances judiciaires... un chercheur peu sérieux aux méthodes trop partiales pour être honnêtes...»

**n° 471 de septembre 1981 (deux mentions de «Faurisson»):**

– p. 22, 3<sup>e</sup> colonne: «... Faurisson ... distinguer la vraie de la fausse [monnaie spirituelle]...»

**n° 472 d’octobre 1981 (une mention de «Faurisson»)**

**n° 473 de novembre 1981 (neuf mentions de «Faurisson»)**

**n° 474 (numéroté 475) de décembre 1981 (quatre mentions de «Faurisson»)**

**n° 475 de janvier 1982 (trois mentions de «Faurisson»)**

**n° 476 de février 1982 (trois mentions de «Faurisson»)**

**n° 477 de mars 1982 (onze mentions de «Faurisson»)**

– p. 18, 5<sup>e</sup> colonne: «... Robert Faurisson... On est en pleine falsification de l’histoire...»

– p. 28, 5<sup>e</sup> colonne (article intitulé «Les Faussaires»): «... processus mensonger... mensonge orchestré ...» «les faussaires du type Faurisson...»

**n° 478 d’avril 1982 (deux mentions de «Faurisson»)**

**n° 479 de mai 1982 (trois mentions de «Faurisson»)**

**n° 480 de juin 1982 (vingt-deux mentions de «Faurisson»)**

Couverture: La falsification de l'histoire ... les manipulations pseudo-scientifiques (p. 6)... après sa condamnation l'an passé pour falsification de l'histoire...»

– page 6, 1<sup>e</sup> colonne: «... Robert Faurisson... le pseudo-historien... chef de file d'une pseudo-scientifique école "révisionniste"... Faurisson n'est pas plus un historien que les médecins d'Auschwitz n'étaient des soignants... C'est un diffamateur et un provocateur... ses élucubrations meurtrières...»

**n° 481 de juillet-août 1982 (six mentions de «Faurisson»)**

– p. 4, 1<sup>e</sup> colonne: «... M. Faurisson... pour falsifier les faits historiques... en insultant la mémoire des véritables victimes ... »

– p. 5, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes: « ... les thèses mensongères et diffamatoires d'un professeur d'université française, M. Robert Faurisson... le pseudo-historien»

– p. 16, 2<sup>e</sup> colonne: « les falsifications de l'histoire dont le chef de file, M. Robert Faurisson, a fait l'objet de poursuites...»

**n° 485 de décembre 1982 (quatre mentions de «Faurisson»)**

**n° 486 de janvier 1983 (deux mentions de «Faurisson»)**

– p. 2, 4<sup>e</sup> colonne: «... Une nouvelle fois, les avocats de la LICRA, M<sup>e</sup> Charles Kormann et M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau, ont fait la démonstration que l'accusé [Faurisson] avait écarté avec légèreté de nombreux éléments...»

**n° 488 de mars 1983 (quatre mentions de «Faurisson»):**

– p. 2, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> colonnes: titre: «L'Affaire du Faussaire Faurisson (suite)» «... l'"historien"... pour falsification de l'histoire...»

**n° 490 de mai 1983 (sept mentions de «Faurisson»)**

**n° 491 de juin 1983 (onze mentions de «Faurisson»):**

– p. 11, 1<sup>e</sup> colonne: «... le "savant" Faurisson, l'infatigable "chercheur de la vérité, vérité, vérité, rien que vérité"...»

– même page, 3<sup>e</sup> colonne: «... l' "historien"... l'imprudent, l'impudique, le grotesque Faurisson !»

**n° 492 de juillet 1983 (huit mentions de «Faurisson») :**

– p. 3, 1<sup>e</sup> colonne: «... l' "historien"...»

**n° 494 d'octobre 1983 (neuf mentions de «Faurisson» à ne pas compter) :**

– p. 6, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonne: premier droit de réponse de M. Faurisson, suivi d'une réplique: «le mot de la fin... M. Faurisson [a tenté de faire état de] faux grossiers [les prétendus carnets d'Adolf Hitler].»

**n° 495 de novembre 1983 (trois mentions de «Faurisson») :**

**n° 496 de décembre 1983 (une mention de «Faurisson») :**

– p. 9, 5<sup>e</sup> colonne: («... Barbie-Faurisson même combat»)

**n° 497 de janvier 1984 (cinq mentions de «Faurisson») :**

– p. 4, 1<sup>e</sup> colonne: «... "historien" à ses heures, condamné par les tribunaux pour ses travaux consacrés aux camps de concentration où, selon l'expression de Darquier de Pellepoix, on ne gazait que les poux... le "travail historique" auquel s'était livré M. Faurisson... chef de file français du courant dit "révisionniste" dont les buts sont d'interpréter l'histoire de la dernière guerre de façon à occulter les crimes nazis... l' "historien"...»

**n° 499 de mars 1984 (huit mentions de «Faurisson», à ne pas compter) :**

– p. 5, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes: second et – à ce jour – dernier droit de réponse de M. Faurisson, suivi d'une N.D.L.R.

*REMARQUE:Le nom du professeur Faurisson a été mentionné au moins 382 fois. Dans ce décompte n'apparaissent pas les 17 mentions des n° 494 et 499 puisque, aussi bien, il s'agit, dans ces deux numéros, de textes en droit de réponse envoyés par le professeur au DDV.*

*Un certain nombre d'exemplaires du DDV n'ont pu être examinés: la collection des archives consultables de la LICRA est incomplète ainsi que la collection de la Bibliothèque nationale (annexe de Versailles).*

\*\*\*

Mars 1984

## Précisions sur *Céline devant le mensonge du siècle*

J'ai consacré deux articles à Céline devant le mensonge des chambres à gaz hitlériennes<sup>1</sup>. Les deux Américains Stanford L. Luce et William K. Buckley viennent de rendre compte de ces deux articles dans leur bibliographie critique<sup>2</sup>.

Ils ont commis des erreurs qui sont dues en partie à une lecture trop rapide et en partie à la nécessité de s'exprimer le plus brièvement possible.

Traduit de l'anglais, leur compte rendu du premier article se lit ainsi :

« [Faurisson] qualifie de « mensonge du siècle » l'affirmation selon laquelle il a existé des chambres à gaz en Allemagne. Il parle de Céline en rapport avec ce "mensonge". »

Je pense qu'il aurait été plus exact de dire :

« [Faurisson] qualifie de "*mensonge du siècle*" l'affirmation selon laquelle les Allemands auraient utilisé des chambres à gaz *homicides* à la fois en Allemagne et hors d'Allemagne. Il relève que Céline a détecté que, soudain (le 19 août 1960), la vérité officielle a opéré discrètement un étonnant repli : pour elle, il n'y avait pas eu de chambres à gaz homicides en Allemagne même : Buchenwald, Dachau, etc. »

Le compte rendu du second article se lit ainsi :

« [Faurisson] présente des extraits de lettres de Céline à Paraz (1950-1951), où Céline se rend compte que sa vie est mise en danger à cause des "magiques" chambres à gaz des nazis. Faurisson recueille le mot de "magique" [et] se demande si quelque sioniste américain a inventé le concept de génocide. Il suggère (*suggests* ?) que les chambres à gaz d'Auschwitz sont des attrapes pour touristes [et] qu'il n'y a pas de preuve réelle de leur existence durant la guerre : elles sont des objets "magiques" tout comme les soucoupes volantes. »

Je pense qu'il aurait été plus exact de dire :

« [Faurisson] présente des extraits de lettres de Céline à Paraz (1950-1951), où Céline dit que, si on l'assassinait, son meurtrier serait acquitté sous prétexte que lui, Céline, a été du côté de ceux qui ont utilisé les monstrueuses chambres à gaz. Il ne croit plus à « la chambre à gaz ». Il qualifie cette invention de "magique" : « *C'était tout, la chambre à gaz ! Ça permettait TOUT !* » Faurisson tient cet adjectif pour le plus approprié à une invention sans consistance réelle (avec truquages pour touristes à Ausch-

---

1. *Le Bulletin célinien*, n° 3, p. 4-8, et n° 4, p. 5-6.

2. Luce et Buckley, *A Half-Century of Céline*, page 124, aux cotes 737 et 73.

witz et ailleurs). On a fabriqué un mot, celui de “génocide”, pour qualifier un crime qui n’a pas plus existé que l’arme spécifique de ce crime; le fabricant de ce mot *est* un sioniste américain (Raphaël Lemkin).»

Dans mon article, je n’avais pas cru nécessaire de nommer Raphaël Lemkin. Rassinier en avait parlé ainsi que de l’ouvrage de ce dernier: *Axis Rule in Occupied Europe*. Lemkin avait rédigé son ouvrage en 1943 et l’avait publié en 1944. Le *Publishers Weekly* du 10 novembre-10 décembre 1944 en avait fait le «Livre juif du mois» (*Jewish Book of the Month*). Je renvoie sur ce sujet à «Raphael Lemkin and the Invention of "Genocide"», par D<sup>r</sup> James J. Martin <sup>1</sup>.

Je voudrais éclairer de quelques remarques complémentaires la perspicacité de Céline sur ce sujet.

Il parle de «la chambre à gaz» au singulier. Ce singulier est judicieux. Il implique que nous avons affaire non pas à des réalités physiques et diverses mais à une représentation mentale stéréotypée qui, si on l’analyse en psychologue ou en sociologue, apporte de précieuses informations sur la manière dont se constitue une croyance personnelle ou un mythe collectif. Edgar Morin, sociologue, d’origine juive, a fort bien saisi, lui le spécialiste des phénomènes de rumeurs, que les révisionnistes avaient décelé là un type de rumeur. Aussi a-t-il écrit, en utilisant, lui aussi, le singulier: «Il importe à mon avis de re-vérifier la chambre à gaz dans les camps nazis»<sup>2</sup>.

M<sup>me</sup> Simone Veil a, bien involontairement, apporté sa contribution à ce que Céline appelait, dès 1950, le caractère magique de *la* chambre à gaz. Le 26 avril 1983, la première chambre de la cour d’appel de Paris rendait son arrêt sur la plainte pour «dommage par falsification de l’Histoire» qu’avaient déposée contre moi neuf associations de juifs, de résistants, d’anciens déportés parce que je contestais l’existence des chambres à gaz de Hitler. L’arrêt faisait justice des accusations de légèreté, de négligence, d’ignorance délibérée et de mensonge portées contre moi. Contre le vœu le plus cher de ces associations, la cour concluait: «La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public.»

J’étais néanmoins condamné pour «dommage à autrui», si j’ai bien compris, pour manque de cœur. Deux semaines après cet arrêt, S. Veil, dont l’un des fils avait plaidé pour ces associations, adoptait la position de repli suivante:

«Au cours d’un procès intenté à Faurisson pour avoir nié l’existence des chambres à gaz, ceux qui intentent le procès [ont été] contraints d’apporter la preuve formelle de la réalité des chambres à gaz. Or, chacun sait que les na-

---

1. James J. Martin a ensuite publié une étude sous forme de livre, *The Man who invented 'Genocide'. The Public Career and Consequences of Rafael Lemkin*. [NdÉ]

2. E. Morin, *Pour sortir du xx<sup>e</sup> siècle*, p. 192.

zis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins<sup>1</sup>. »

On peut se demander par quelle *magie* les Allemands ont réalisé cette prouesse et où sont les preuves de cette nouvelle affirmation de S. Veil. Que doit-on désormais penser des innombrables preuves et témoins qu'on nous présente depuis quarante ans à l'appui de la thèse de l'existence des chambres à gaz ? Enfin, s'il n'y a ni preuve, ni témoin, devant quoi se trouve-t-on, sinon devant une croyance de caractère religieux ?

Voici une autre remarque sur la perspicacité de Céline. Grâce à la magique chambre à gaz, tout est permis, y compris la persécution, le vitriolage et l'assassinat.

En Allemagne, la persécution se fait de plus en plus cynique contre les auteurs révisionnistes. Je ne pourrais plus dire le nombre de gens soit rétrogradés dans leur fonction, soit exclus de leur profession, soit jetés en prison, soit condamnés à de lourdes amendes pour avoir osé dire que les chambres à gaz de Hitler n'ont pas existé. Parmi tous ces cas, je prendrai celui du Dr Wilhelm Stäglich. Ce magistrat de Hambourg s'est vu contraindre à prendre une retraite anticipée (avec privation d'un cinquième de sa retraite pendant cinq ans) et son titre de docteur en droit lui a été retiré par l'université de Göttingen de qui il l'avait obtenu en 1951 ! Son gros ouvrage (*Der Auschwitz-Mythos. Legende oder Wirklichkeit ?*) a été saisi ainsi que les plombs de composition. En Allemagne, des ouvrages de ce genre, quand ils ne sont pas saisis, sont mis à l'index officiel (*Indizierung*).

En France, Michel Caignet, en février 1981, a été atrocement vitriolé par un Yves Aziza dont le nom a été connu dans l'heure mais qui n'a été arrêté ni à ce moment-là, ni plus tard et, en février 1984, la malheureuse victime ne parvient toujours pas à obtenir de l'appareil judiciaire que ce dernier s'occupe vraiment de son affaire.

En Allemagne, une étudiante juive vient d'assassiner à Cologne le professeur Hermann Greive. Cela s'est passé le 25 janvier 1984. Pas un mot dans la presse française. A une exception près qui vaut la peine d'être citée pour la manière, le ton et le contexte. Il s'agit d'un article de Jean-Paul Picaper, envoyé spécial du *Figaro* en Israël, publié sous le titre: «Kohl-Shamir: le courant est passé»<sup>2</sup>. On notera que le professeur H. Greive, loin d'être un révisionniste, avait seulement le tort d'être allemand et d'enseigner la théologie juïque. Sous l'intertitre «Rassurer», on pouvait lire ces lignes, dont je souligne intentionnellement quelques mots:

«Cependant la journée [de visite de Kohl à Shamir] a été endeuillée par le drame de l'Institut Martin Buber de l'université de Cologne: une étudiante en théologie juïque, qui a fait feu sur des professeurs d'origine non-juive, a

---

1. *France-Soir Magazine*, 7 mai 1983, p. 47.

2. *Le Figaro*, 26 janvier 1984, p. 4.

tué l'un des grands spécialistes allemands du judaïsme, le professeur Hermann Greive. Ce dernier avait découvert les trois lettres inédites de Théodore Herzl que M. Kohl a offertes aujourd'hui au mémorial dédié au souvenir du fondateur du mouvement sioniste. L'étudiante, auteur de l'attentat, **aurait été fanatisée**, apprend-on ici [en Israël], par un séjour dans une communauté juive orthodoxe de Jérusalem. Ce **malheur** ne semble pas devoir ébranler la confiance – **bien au contraire** – que le chancelier a tenté de communiquer à ses hôtes [israéliens]. Il les a **rassurés** en leur expliquant que les Allemands n'avaient nullement l'intention de se soustraire à leur responsabilité historique [etc.]»

Les céliniens ont droit à ce type d'information pour mieux mesurer ce qu'il y avait chez Céline d'aigu, de pénétrant et de prophétique. Son antithèse: le philosophe Jean-Paul Sartre, ni «dansant» ni «flûtant» à coup sûr, ni clairvoyant le moins du monde.

---

[Publié dans *Le Bulletin célinien*, Bruxelles, n° 18, mars 1984, p. 5-7. Voy. aussi, plus haut, les deux premiers articles sur ce sujet au troisième et au quatrième trimestre 1982, p. 315-322 et 322-324.]

\*\*\*

26 avril 1984

### **Communiqué à l'Agence France-Presse**

Transmis le 26 avril 1984 à 21 h.

Le professeur Faurisson proteste contre l'usage captieux fait par les journalistes Ludi Boeken et Annette Lévy-Willard de son image et d'une séquence très courte enregistrée lors de la cinquième conférence révisionniste internationale qui s'est tenue cette année à Los Angeles, en présence d'historiens et de chercheurs de nombreux pays.

Cette réunion était si peu clandestine qu'elle est annuelle, annoncée dans les publications de l'Institute For Historical Review, que les différentes communications sont publiées dans la revue trimestrielle *The Journal of Historical Review* et l'enregistrement magnétique des communications, diffusé.

Le commentateur va jusqu'à dire, en parlant du professeur Faurisson: «Il veut que personne ne puisse prouver qu'il était ici», alors que la participation de Robert Faurisson était annoncée depuis plusieurs mois et que sa communication est maintenant disponible.



Tous les renseignements sur cette conférence ont été fournis à Annette Lévy-Willard par l'éditeur de Faurisson et celui-ci avait d'abord envisagé d'accepter une interview, qu'il a ensuite refusée lorsqu'il s'est aperçu que la journaliste, contrairement à ce qu'elle avait d'abord prétendu, ne cherchait aucunement à informer le public sur les travaux historiques de la cinquième conférence révisionniste, mais cherchait quelques clichés ou brèves déclarations pour réaliser exactement le type de montage que les téléspectateurs peuvent maintenant juger.

Le professeur envisage de porter plainte pour dommage par falsification et amalgame.

Le juge des référés, qui a visionné les parties de la bande où l'on peut voir le professeur Faurisson, n'a pas estimé qu'il y avait lieu à saisie, mais a ordonné qu'un enregistrement intégral soit remis gratuitement au professeur pour lui permettre de faire valoir ses droits auprès du juge du fond.

L'image physique du professeur Faurisson ayant été rendue publique contre sa volonté et dans un cadre qui ne lui permettait pas de faire connaître la réalité de ses recherches historiques et documentaires, et donc multiplie les risques d'agression qu'il encourt, le professeur tient à la disposition des chaînes de télévision une vidéo-cassette de soixante-quinze minutes où il expose l'essentiel de ses recherches. Cette cassette, réalisée à l'intention de la cour d'appel de Paris, dans le cadre du procès civil clos par l'arrêt du 26 avril 1983, est maintenant à la disposition du public<sup>1</sup>.

---

[Ce communiqué, que l'AFP n'a apparemment pas fait circuler, se rapporte à une émission de télévision, diffusée le 26 avril 1984 dans la soirée, intitulée « L'Espion qui venait de l'extrême-droite ». Elle a fait l'objet par la suite de diverses analyses, en particulier dans les *Annales d'histoire révisionniste*, n° 3, p. 11-47, sous la plume de P. Pithou et dans l'ouvrage de Serge Thion, *Une Allumette sur la banquise*, au chapitre 4. NdÉ]

\*\*\*

18 juin 1984

### **Réponse aux questions de M. Mugarza (Espagne)**

*1. Où et quand êtes-vous né ? Avez-vous des frères et sœurs ?*

1. Je suis né à Shepperton, près de Londres, le 25 janvier 1929, d'un père français et d'une mère écossaise: Jessie (dite Jessica) Hay Aitken.

---

1. *La Question des chambres à gaz* par le professeur Robert Faurisson, vidéo-cassette de 75 mn, standard VHS, disponible à La Vieille Taupe, 500 F. franco de port.

J'étais l'aîné d'une famille de sept enfants : quatre garçons et trois filles. L'une de mes sœurs est morte en 1979.

2. *Quand vous êtes-vous marié ? Avez-vous des enfants ?*

2. Je me suis marié en 1951 à Paris. J'ai trois enfants : une fille, née en 1951, un garçon, né en 1961 et un garçon, né en 1963.

3. *Quelles études avez-vous faites ?*

3. J'ai fait des études classiques à base de français, de latin et de grec. J'ai obtenu l'agrégation des lettres et le doctorat ès-lettres et sciences humaines.

4. *Étiez-vous pro-allemand pendant la guerre mondiale ?*

4. Pendant la guerre mondiale, j'ai été farouchement anti-allemand ; j'ai été élevé dans ce sentiment qui n'avait aucun fondement rationnel ni même politique.

5. *Quel était votre travail à l'université de Lyon ?*

5. Je détiens à l'université Lyon-II une chaire de professeur. Mes spécialités sont la littérature française du XX<sup>e</sup> siècle ainsi que la critique de textes et documents. Cette critique se donne pour but d'apprendre à discerner le sens et le contresens, le vrai et le faux dans des documents de toute nature. Elle est fondée sur la constatation suivante que tout le monde peut faire dans la vie : nous ne savons pas lire, nous ne savons pas écouter, nous ne savons pas témoigner, nous ne savons pas raisonner, nous parlons sans savoir, nous commentons des « faits » qui ne sont pas même établis, nous répugnons à commencer par le commencement et à nous dire : « Mais que signifient ces mots ? Que dit ce texte ? De quoi est-il au juste question ? » Nous savons tous qu'il faut réfléchir avant de parler, mais dans la pratique nous ne prenons pas le temps de réfléchir. Nous savons qu'il faut vérifier et contrôler, mais nous ne nous donnons guère la peine de vérifier et de contrôler. Nous ne nous méfions pas assez des erreurs, des supercheries, des contre-façons.

6. *Quelle attitude ont prise les universités de la Sorbonne et de Lyon au sujet de vous ?*

6. Tous les universitaires français, à de rares exceptions près, se sont comportés comme des universitaires, c'est-à-dire sans courage. Je prétends qu'il était plus facile pour un universitaire français d'entrer dans la résistance en 1944 contre les Allemands et de faire acte de rébellion à ce moment-là que de manifester en 1978 un appui quelconque à un

homme qui, comme cela a d'abord été mon cas, était désigné par la presse entière comme un nazi. L'universitaire français est terrifié à l'idée qu'il pourrait être accusé de défendre un nazi. Un nazi n'est pas un homme, paraît-il, il est un monstre, il n'a pas droit à la protection des lois, on peut l'assassiner, ou le lyncher, ou le vitrioler, impunément ou presque impunément. Je ne suis nullement nazi mais, au commencement de mon affaire, j'ai été désigné comme tel. Il faut beaucoup de courage pour défendre un homme désigné comme nazi.

*7. En quelle année avez-vous commencé votre recherches sur les KZ allemands ? Et pourquoi ?*

7. En 1960, à la suite d'une lecture peut-être d'un livre de Rassinier, peut-être d'un article sur un livre de Rassinier. Sur le moment, je n'ai pas prêté une grande attention à cette lecture. Mais, à partir de ce jour, l'idée que les chambres à gaz nazies n'avaient peut-être pas existé a cheminé dans mon esprit.

*8. Pourquoi poursuivez-vous votre recherche ? Êtes-vous un nouveau Galilée ?*

8. Je poursuis mes recherches comme l'oiseau chante et comme la feuille pousse. C'est un mouvement naturel. Je ne suis pas un nouveau Galilée. Rassinier a été un nouveau Galilée. Je ne fais que développer certains points de ses découvertes.

*9. Avez-vous et votre famille eu des difficultés ou attentats à cause de votre lutte pour la vérité ?*

9. Des difficultés, oui, et même plus ; des attentats, non. J'ai été physiquement agressé. En une circonstance, j'estime avoir échappé de justesse à un lynchage par un groupe de juifs.

*10. Où et à quelle date Cohn-Bendit a-t-il écrit : « Battons-nous pour qu'on détruise ces chambres à gaz que l'on montre aux touristes dans les camps où l'on sait maintenant qu'il n'y en eut point » ?*

10. Dans le numéro du journal *Libération* du 5 mars 1979.

*11. Combien de procès avez-vous souffert ? Qu'est-ce que vous en avez appris ?*

11. On m'a intenté trois procès. Le marathon judiciaire a duré quatre ans. En première instance, mes adversaires criaient victoire. Après l'arrêt en appel, ils se sont tus. Leurs victoires n'ont été que des victoires à la Pyrrhus. Ils m'avaient en particulier, intenté un procès pour « dommage à autrui » ; ils prétendaient que je leur avais causé ce dom-

mage par une tentative de falsification de l'histoire. Même en première instance, ce motif a été repoussé et en appel, les magistrats sont allés jusqu'à rendre hommage à la qualité de mes travaux sur les chambres à gaz. Ils ont déclaré que je n'avais fait preuve ni de légèreté, ni de négligence, ni d'ignorance délibérée. Ils ont dit qu'ils n'avaient trouvé chez moi ni mauvaise foi, ni mensonge. Ils ont tiré de tout cela une conclusion qui est terrible pour nos adversaires; ils ont en effet prononcé: «La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson (au sujet des chambres à gaz) relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public». Autrement dit, par cette décision qui date du 26 avril 1983, ces magistrats ont garanti à tout citoyen français le droit de nier, le cas échéant, l'existence des chambres à gaz. Cette décision n'a pas été prise au nom du besoin d'assurer la liberté d'expression; elle a été prise au vu du sérieux de nos arguments. Les magistrats ont bien senti que l'existence de ces chambres à gaz se heurtait à un ensemble impressionnant d'impossibilités physiques, chimiques, médicales, topographiques, etc. Ils ont bien vu que je n'avais pas du tout négligé les témoignages mais qu'au contraire je les avais méticuleusement étudiés et que j'avais montré à quel point ils étaient inacceptables.

Ces magistrats ont déclaré tout cela à contrecœur, je suppose. Car, dans la suite de l'arrêt, ils ont cherché à me critiquer sur des points sans importance véritable et, surtout, ils m'ont reproché mon absence de cœur et ma dangerosité. Ils m'ont condamné pour la forme, pour le ton, pour des motifs sentimentaux ou pour des raisons d'ordre public.

Ces procès ne m'ont rien appris sur la justice. Je savais déjà que le premier devoir d'un magistrat n'est pas de rendre la justice dans l'absolu, mais de préserver l'ordre public. Je trouble l'ordre public.

*12. Quelle a été la sentence et les conséquences de votre procès en juin 1982 ?*

12. Le «procès de juin 1982» ne touchait pas à la question de fond. J'avais prononcé à la radio une phrase de soixante mots, longuement préparée, soupesée, méditée. Je savais les risques que je courais à prononcer cette phrase. Je l'ai néanmoins prononcée. En première instance, cela m'a valu une condamnation comme il n'en avait encore jamais existé dans les annales de la justice française. J'ai été condamné pour diffamation raciale (ce qui n'est pas trop grave) et pour incitation à la haine raciale (ce qui est grave) à trois mois de prison avec sursis, à des amendes, à payer la publication du jugement dans un certain nombre de journaux et, surtout, à payer la lecture à la télévision (une fois) et à la radio (deux fois) de ce même jugement. Cela se passait en juin 1981.

A cette époque, le total des sommes à verser aurait été de 3.600.000 francs nouveaux, c'est-à-dire 360 millions d'anciens francs. Croyez-vous que quelqu'un se soit indigné de voir ainsi frapper au portefeuille un professeur sans fortune ? Seul le journal *Libération* a protesté. Un an plus tard, en juin 1982, en appel, le motif d'incitation à la haine raciale était écarté, la prison avec sursis et les amendes, maintenues, mais aucune publication d'aucune sorte n'était demandée. Mes adversaires se sont alors pourvus en cassation. L'arrêt a été maintenu. C'est là une de leurs défaites.

*13. Existe-t-il une justice impartiale en France au sujet des questions juives ou de la Résistance ?*

13. Il n'existe pas de justice impartiale dans l'absolu. Quand il s'agit des juifs ou de la Résistance, les magistrats défendent l'ordre public, c'est-à-dire l'ordre établi, autrement dit ce que les gouvernants et les médias soutiennent de mythes et de fictions qui paraissent recevoir l'agrément de la plupart des Français. L'antisémitisme passe pour être le pire des racismes. Ce n'est pas mon opinion, mais c'est l'opinion qu'on cherche à imposer et à maintenir. La Résistance n'a pas grand crédit dans la population française ; mais tous les hommes politiques font de la surenchère pour défendre la Résistance. C'est une convention.

*14. Pouvez-vous me parler sur les lois françaises d'aujourd'hui répressives de l'antisémitisme ?*

14. L'antisémitisme est réprimé avec la dernière énergie. Il semble qu'il soit beaucoup plus grave de faire une réflexion désobligeante sur un juif que de se moquer des Arabes ou des Noirs ou des catholiques.

*15. Est-ce que vous êtes antisémite ?*

15. Auprès de certains, mon indifférence à la question juive peut passer pour de l'antisémitisme. Je revendique le droit à cette indifférence.

*16. Avez-vous des amis juifs ?*

16. Je n'ai pas de juifs parmi mes quatre ou cinq amis, mais j'ai quelques juifs parmi mes relations. Jacob Assous et Claude Karnouh ont eu le courage de dire devant un tribunal qu'ils étaient entièrement d'accord avec ce que je disais sur les chambres à gaz et sur le génocide.

*17. Un renommé intellectuel de la gauche, Noam Chomsky, petit-fils d'un rabbin, a prologué votre livre Mémoire en défense. Pourquoi ?*

17. Noam Chomsky n'a pas écrit une préface pour mon livre. Il avait écrit un texte où il prenait ma défense au nom de la liberté d'expression. Pierre Guillaume a placé ce texte en avant-propos du livre. Il en a prévenu Chomsky qui, je crois, n'y a pas vu d'inconvénient sur le moment. Puis, quand certains amis français de Chomsky ont dit à ce dernier que ce serait un scandale si ce texte était maintenu, Chomsky a écrit à Guillaume pour lui dire qu'il préférerait voir ce texte publié à part. Il a ajouté qu'il était peut-être trop tard pour faire cela. Il était, en effet, trop tard. Très crânement, Chomsky a déclaré que, somme toute, il ne regrettait pas la parution de son texte en avant-propos de mon *Mémoire en défense*.

*18. Pourquoi niez-vous la prétendue mort de six millions de juifs pendant la Seconde guerre mondiale ?*

18. Même un Broszat (le comble de l'historien de cour) a admis en 1979 devant un tribunal allemand que ce chiffre était «symbolique». En bon français cela veut dire : faux.

*19. On vous accuse de ce que vos recherches pourraient réhabiliter le III<sup>e</sup> Reich. Qu'est-ce que vous en pensez ?*

19. Je cherche à rétablir la vérité – si malmenée, si méprisée, si galvaudée – sur un point très limité de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Je ne cherche nullement à réhabiliter le III<sup>e</sup> Reich. Cependant, je suis heureux de disculper des gens accusés à tort d'un crime abominable. Pour moi, cela confirme que les nazis sont des êtres humains ; il faut les traiter comme tels et non pas comme une race de monstres et de sous-hommes. Je disculpe Pie XII et la Croix-Rouge et Staline et Churchill et Roosevelt de n'avoir pas dénoncé l'existence de ces crimes.

*20. Voulez-vous faire l'apologie du national-socialisme avec vos recherches ?*

20. Le national-socialisme ne pourra être jugé sereinement que dans cent ans peut-être. Pour l'instant, je le juge sévèrement mais je ne désire pas préciser pourquoi. On n'insulte pas un vaincu, en tout cas.

*21. Quels sont vos ennemis les plus sots et les plus intelligents ? Vidal-Naquet ? Langbein ? Et le faussaire exterminationniste le plus imaginaire et amusant ?*

21. Mon ennemi le plus sot est probablement Georges Wellers, membre du CJDC de Paris et directeur du *Monde Juif*. Il passera à la postérité pour avoir écrit un ouvrage intitulé : *Les chambres à gaz ont*

*existé*. C'est toujours l'ouvrage que je conseille de lire avant tout autre quand j'ai affaire à quelqu'un qui croit que les chambres à gaz ont existé. Ce livre est un excellent repoussoir. Plus bête que Georges Wellers, il y aurait peut-être Adalbert Rückerl, le responsable d'un organisme allemand situé à Ludwigsburg et spécialisé dans la recherche des «criminels de guerre» nazis et des documents propres à les charger. Rückerl souffre d'une forme de bêtise que les Français qualifient d'allemande, une bêtise pontifiante, extrêmement lourde, tout à fait décourageante. La devise de Rückerl est en quelque sorte la suivante: «Ce qu'un procureur antinazi a dit est la vérité, partout et toujours». Il écrit des livres où presque toutes les références renvoient à ce qu'un procureur a dit dans tel ou tel procès. Comme il est lui-même procureur, cette façon d'en appeler aux affirmations de ses collègues fait penser au mot du poète latin Horace: «Deux haruspices ne peuvent se rencontrer sans rire». Ils ne le peuvent pas parce qu'ils savent bien qu'ils mentent l'un et l'autre. Mais Rückerl est si bête que, rencontrant l'un de ses confrères, je suppose qu'il ne doit pas rire, mais le saluer gravement, à l'allemande. Mon adversaire le plus intelligent est Raul Hilberg, sociologue, professeur à l'université de Vermont (États-Unis) et auteur d'un gros ouvrage: *The Destruction of the European Jews*, publié pour la première fois en 1961. Cependant, Hilberg a une forme d'intelligence rabbinique ou cléricale: une intelligence qui ne sait pas aller droit à la difficulté qu'il faut résoudre. Vidal-Naquet traite dans l'abstrait de sujets qui sont concrets. Il me fait penser à ces intellectuels qui ont du mépris pour ce qui est matériel. Il est comme un historien de l'Antiquité qui parlerait longuement du forum romain en tant que haut lieu de la démocratie et qui n'irait même pas voir sur place quelles sont les dimensions de ce forum. Ce forum est dans la réalité si exigu qu'il oblige l'historien à se rendre compte que l'exercice de la démocratie romaine ne pouvait être que très relatif. Vidal-Naquet est un historien de l'Antiquité. Je parierais qu'il n'a aucune notion d'archéologie. Hermann Langbein est le type même du juif qui, ayant collaboré étroitement avec les Allemands, fait ensuite de la surenchère dans l'antinazisme. Il semble avoir eu d'excellents rapports à Auschwitz avec le D<sup>r</sup> Wirths (qui s'est suicidé après la guerre). Langbein ne devrait pas parler des souffrances des autres détenus. Il n'a pas partagé ces souffrances. Il devrait se contenter de nous parler en détails de ce qu'a été sa vie à Auschwitz jour après jour: que mangeait-il, où dormait-il, quel était son travail ? Aussi longtemps que *L'Album d'Auschwitz* n'a pas été publié, Langbein a osé dire que cet album contenait des photos de «gazages» (*Vergasungen*). *L'Album* a été publié en 1980 (puis en 1981, puis en 1983). Je demande à Langbein de nous montrer les photos qui, pour lui, sont des photos de gazages.

Le plus amusant des exterminationnistes est Élie Wiesel. Le professeur Butz dit que Jimmy Carter, ayant à choisir un président pour sa «Commission présidentielle de l'Holocauste», n'a pas pris un historien, mais un histrion. Ce terme convient à Wiesel. Il s'est campé dans un rôle qu'il n'est pas prêt de quitter: celui d'un raconteur d'histoires propres à vous tirer des larmes et de l'argent. Sa devise pourrait être: «Plus je pleure, plus je palpe; plus je palpe, plus je pleure» (*The more I cry, the more I make money; the more I make money, the more I cry*). C'est un étrange témoin qui a rencontré d'étranges témoins. Dans *Paroles d'étranger*, il parle de Babi-Yar. C'est à cet endroit que les Allemands ont procédé à des exécutions de juifs et de non-juifs. Wiesel, qui n'a pas froid aux yeux, a l'aplomb d'écrire ceci: «Plus tard, j'appris par un témoin que, pendant des mois et des mois [après une exécution], le sol n'avait cessé de trembler; et que, de temps en temps, des geysers de sang en avaient giclé<sup>1</sup>.»

Les contorsions, les pantalonnades et les trémolos d'Élie Wiesel ne m'amuse pas cependant que comme ceux et celles d'un mauvais acteur, d'un histrion. J'aimerais connaître la fortune et les revenus de cette star de l'Holocauste, perpétuellement pleurante et gémissante.

22. *Qu'est-ce que la vérité pour vous ?*

22. La vérité, c'est ce qui est vérifiable.

23. *Sont-elles puissantes en France des organisations juives comme la LICA ou le CDJC (Centre de Documentation juive contemporaine, de Paris) ?*

23. Ces organisations juives ou à dominante juive sont très puissantes. Elles reçoivent toutes sortes de cautions ou d'aides de la part des pouvoirs publics. François Mitterrand est membre de la LICRA.

24. *Avez-vous connu F. Duprat, mort dans un attentat ? Qu'est-ce que vous pensez sur lui ? Qui l'a tué ?*

24. Je n'ai pas connu François Duprat. Je ne sais pas qui l'a tué. D'après les journaux, l'attentat qui l'a tué et qui a très grièvement blessé sa femme était probablement l'œuvre de professionnels. Peu après sa mort, une lettre a été publiée dans *Le Monde* disant que Duprat avait pris de graves responsabilités en diffusant l'ouvrage de R. Harwood: *Y a-t-il eu vraiment six millions de morts ?* L'auteur de la lettre – un ami de Serge et Beate Klarsfeld concluait: «Il y a des responsabilités qui tuent». C'est une façon de dire que, si vous niez le prétendu holocauste et si vous êtes assassiné pour cela, ce n'est que justice. Le fait qu'un

---

1. É. Wiesel, *Paroles d'étranger*, éd. franç., p. 86.



journal comme *Le Monde* ait pu publier une pareille phrase en dit long sur la toute-puissance des «justiciers».

25. *Quel avenir a l'école révisionniste sur la seconde guerre mondiale ?*

25. L'école révisionniste a un brillant avenir, qui sera fait de terribles épreuves aussi.

26. *Avez-vous essayé de visiter les archives de la Croix rouge internationale à Genève ?*

26. Je n'ai pas essayé de visiter les archives du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, mais j'ai été en rapport avec ce comité soit directement, sous mon nom, soit par personnes interposées.

27. *Lesquels étaient les premiers camps de concentration de l'âge contemporain ?*

27. On s'accorde généralement à dire que les premiers camps de concentration de l'âge contemporain sont les camps de concentration de la guerre de Sécession. Il existe d'ailleurs à ce propos une curieuse similitude entre le mythe d'Andersonville et le mythe de Bergen-Belsen. Les Américains parlent encore des horreurs d'Andersonville comme d'horreurs concertées par les Sudistes. Les spécialistes de la question savent qu'en fait ces horreurs étaient dues à des épidémies provoquées par l'usage de vaccins avariés (à cause du blocus, les Sudistes n'avaient pu se procurer en quantités suffisantes des vaccins frais). Les Nordistes ont instruit le procès du médecin responsable du camp d'Andersonville. Ils l'ont condamné à mort et exécuté. Quarante ans après, le malheureux a été réhabilité. C'est peut-être ce qui arrivera au Dr Klein, de Bergen-Belsen. Le Dr Klein, manifestement battu par ses gardiens britanniques, puis obligé à se faire photographier sur une masse de cadavres de typhiques, a été exécuté. Il sera peut-être un jour réhabilité.

28. *Avec quelle intention (propos) a installé Hitler les camps de concentration ?*

28. Hitler a institué les camps de concentration dans son pays comme Napoléon III avait institué le bagne de Cayenne (Guyane française). Napoléon III trouvait que les prisons étaient une abjection et il croyait que les prisonniers vivraient d'une vie plus saine et pourraient se réhabiliter par le travail si on les envoyait dans des «colonies pénitentiaires». Hitler faisait visiter Dachau, avant la guerre, comme une sorte d'institution supérieure à la prison. Napoléon III et Hitler étaient, à ce point de vue, des naïfs. Ils oubliaient que les hommes sont comme

les pommes : plus on les entasse, plus ils pourrissent, que ce soit dans des prisons ou dans des bagnes à l'air libre.

29. *Quelle était en chiffres la population habituelle des KZ [camps de concentration] allemands avant et pendant la guerre 1939-1945 ?*

29. Je ne sais pas les chiffres de la population habituelle des KZ allemands avant et pendant la guerre de 1939-1945. Ces chiffres étaient très variables d'une année à l'autre. Il y avait des libérations et des transferts. Il est très difficile de répondre à votre question. Posez cette question au Service international de recherches d'Arolsen (Allemagne). Je publierai les chiffres de Dachau. Ils sont très intéressants. Ils prouvent que la courbe de mortalité était en rapport étroit avec les épidémies.

30. *Quels camps de concentration allemands connaissez-vous ?*

30. J'ai visité le Struthof-Natzweiler, Dachau, Auschwitz et Birkenau, Majdanek, le château de Hartheim et Mauthausen.

31. *Hitler croyait-il vraiment dans le plan Madagascar comme « solution finale » du problème juif ?*

31. Le plan de Madagascar avait fait l'objet de sérieuses études dans le cadre de la solution finale. Les Français eux-mêmes, avant la guerre, avaient, semble-t-il, examiné la possibilité d'installer les nouveaux arrivants juifs à Madagascar.

32. *Que pensez-vous sur le plan Madagascar ?*

32. Je pense que le plan de Madagascar n'aurait pas eu auprès des juifs beaucoup plus de succès que la création de l'arrondissement autonome juif de Birobidjan en URSS.

33. *Hitler a-t-il vraiment ordonné l'extermination du peuple juif ?*

33. Non. Hitler n'a jamais ordonné l'extermination du peuple juif. Ce qui est vrai de Hitler à ce point de vue est également vrai de Goering, Goebbels, Himmler, Heydrich. Je ne connais aucun ordre d'extermination du peuple juif.

34. *Vous avez dit: « Hitler n'a jamais fait tuer une seule personne en tant que juive ». Qu'entendez-vous dire exactement avec cette phrase ?*

34. Hitler a fait exécuter des juifs, par exemple, en représailles d'attentats. Ou il en a fait déporter à ce titre-là. Il n'a jamais dit: « Si vous rencontrez un juif, tuez-le ». J'ai donné des exemples de soldats ou d'officiers allemands condamnés en cour martiale et exécutés ou emprisonnés à la suite d'assassinats de juifs.

35. *Croyez-vous que la cause des exterminationnistes est désormais perdue ?*

35. La cause des exterminationnistes a encore de beaux jours devant elle; il existe toutes sortes de moyens pour maintenir en vie un moribond; plus cette cause sera en péril, plus le tapage publicitaire pour faire croire qu'elle est encore forte s'accroîtra. L'industrie et le commerce de l'«Holocauste» ne connaîtront ni chômage, ni faillite dans un avenir prévisible. «*There is no business like Shoah business*». «Shoah» est un mot juif qui signifie catastrophe et qu'on emploie comme synonyme d'holocauste; en français, on l'écrit «Choa»<sup>1</sup>.

36. *Quelle est la raison ou cause fondamentale où s'enracine la légende du génocide juif ?*

36. La légende du génocide des juifs a des racines profondes dans l'ensemble des croyances juives, et donc dans les croyances chrétiennes aussi. Les juifs et les chrétiens font grand usage des idées de faute, de péché, de souffrance, de torture, de maladie, de martyre.

37. *Combien de personnes sont morts dans tous les KZ allemands de 1939 à 1945 ? Combien d'elles étaient juives ?*

37. Je pense que le total des personnes mortes dans tous les KZ allemands de 1933 à 1945 doit se situer entre deux cent mille et trois cent soixante mille. Je ne suis pas capable de dire combien d'entre elles étaient juives. C'est aux accusateurs de l'Allemagne de donner des chiffres précis et de fonder ces chiffres. Ils le pouvaient depuis longtemps. Ils ne l'ont pas encore fait parce que les chiffres «symboliques» sont pour l'instant substitués aux chiffres vrais.

38. *Combien de juifs polonais, hollandais et allemands sont morts entre 1939 et 1945 ?*

38. Il doit être très facile de déterminer combien de juifs hollandais et allemands sont morts; pour les juifs polonais, cela doit être plus difficile, à cause de l'amour du secret et du mensonge chez les Soviétiques et leurs amis.

39. *Combien de juifs français ont été déportés ? Et combien sont morts pendant la guerre ?*

---

1. Jusqu'à cette mode récente, le Choa se contentait d'être une province ou, selon les époques, un royaume au sein de l'empire abyssin ou éthiopien. La capitale du Choa est Addis Abéba, qui est devenu capitale de l'Ethiopie sous Ménélik, à la fin du siècle dernier. [NdÉ]

39. On s'accorde généralement à dire qu'en 1939 la France comptait trois cent cinquante mille juifs de toute origine : juifs français, juifs étrangers, juifs apatrides. Environ soixante-seize mille ont été déportés. Mais ce chiffre comprend aussi des gens qui avaient été arrêtés pour d'autres motifs que leur origine raciale. En quatre ans, les Allemands ont déporté, par conséquent, entre un quart et un cinquième des juifs établis en France, ce qui veut dire que le nombre des juifs qui n'ont pas été déportés se situe entre trois quarts et quatre cinquièmes. Sur le nombre de ces soixante-seize mille déportés, il est tout à fait possible de dire combien sont morts et combien ont survécu, mais nul n'a fait de recherches sérieuses sur ce point et surtout pas Serge Klarsfeld dont *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France* (avec ses trois additifs) n'apporte aucune réponse sérieuse à cette question.

*40. On parle encore du savon que l'on aurait fabriqué avec des cadavres juifs ? C'est un mensonge ? Y a-t-il encore des personnes qui ont vu de ces savons ?*

40. Beaucoup de juifs célèbres ont tenté d'accréditer le mythe du savon fabriqué à partir de cadavres juifs : par exemple, le rabbin Stephen Wise (président du Congrès juif mondial) et Simon Wiesenthal. En Israël, on a enterré en grande cérémonie des barres de savon censées avoir été fabriquées avec de la graisse juive <sup>1</sup>.

*41. Que pensez-vous du Journal d'Anne Frank ; ?*

41. Le *Journal* d'Anne Frank est une supercherie littéraire fabriquée par le père d'Anne Frank. En plus de cela, sur le plan littéraire, ce journal est, pour moi, d'une qualité nulle ; c'est l'œuvre d'un autodidacte particulièrement maladroit. Comme beaucoup d'œuvres qu'on nous dit inspirées par l'amour de l'homme, le *Journal* d'Anne Frank est un ferment de haine. Simon Wiesenthal a dit de ce journal qu'il avait plus d'importance que le procès de Nuremberg. Il voulait dire que cette œuvre a été plus précieuse que n'importe quoi pour la diffusion des idées et des sentiments de Simon Wiesenthal. C'est probablement exact. Les professeurs qui recommandent à leurs élèves la lecture de ce livre feraient bien de le relire les yeux ouverts. Comme le père Frank a en quelque sorte écrit et fait écrire deux œuvres différentes sous le même titre (le *Journal* sous sa forme hollandaise et le *Journal* sous sa forme allemande), je trouve piquante l'idée que, dans la « Fondation Anne Frank », se retrouvent, pour discuter de leur idole, de jeunes Hollandais et de jeunes Allemands : l'Anne Frank des Hollandais est naïve, bête, sosotte ; l'Anne Frank des Allemands est une sorte de féministe

---

1. Voy. *Paris-Match*, 3 novembre 1956, p. 93.

bas-bleu, une adulte aux mœurs incertaines, une femme incroyablement cultivée si l'on doit en croire ce qu'elle nous raconte à propos de ses connaissances en littérature ou en musique.

*42. Avez-vous connu personnellement Paul Rassinier ?*

42. J'ai correspondu avec Paul Rassinier peu de temps avant sa mort. Je posais les mêmes questions à Paul Rassinier et à ses adversaires. Rassinier me répondait vite, bien et précisément. Ses adversaires, quand ils me répondaient, le faisaient mal et cherchaient à esquiver mes questions.

*43. Que signifient pour vous les œuvres de recherche historique de Paul Rassinier ?*

43. Ce que j'admire chez Rassinier, c'est qu'il savait lire les textes avec l'attention et la simplicité d'un instituteur. Il cherchait à comprendre tous les mots, à suivre le raisonnement, à voir ce que signifiaient les chiffres. Ses insuffisances sont celles de tout pionnier.

*44. Qu'est ce que vous pensez des livres de Butz, Stiglich et Christophersen au sujet des KZ ?*

44. J'appelle Butz «Mister Genius». Par moments, il a même des intuitions prophétiques. Relisez ce qu'il écrivait en 1975 sur les usines d'Auschwitz. Il affirmait que l'aviation alliée avait forcément surveillé de très près ce qui s'y passait durant la guerre. Les Alliés ne pouvaient pas ne pas chercher à savoir où les Allemands en étaient du point de vue de la fabrication de l'essence synthétique ou du caoutchouc synthétique. Quatre ans, plus tard, en 1979, la CIA publiait ses photos aériennes d'Auschwitz et ces photos confirmaient pleinement que les camps d'Auschwitz et de Birkenau n'avaient rien à voir avec des usines d'extermination. Aucune trace des bâtiments gigantesques et des feux et fumées de la légende exterminationniste: des camps banals. Les photos de *L'Album d'Auschwitz*, quelques années plus tard, allaient le confirmer.

Le livre de Stiglich est notamment remarquable pour son analyse de procès comme celui de Francfort. Le monde moderne a écrit là l'une des pages les plus honteuses de l'histoire de l'humanité. Le procès de Francfort a été un abject procès de sorcellerie. Personne, même chez les accusés ou les avocats, n'a osé contester le dogme des chambres à gaz homicides. Tout le monde a fait comme si ces dernières avaient existé. Quel est le sorcier qui, dans les siècles passés, aurait osé aggraver son cas en contestant l'existence du diable et de ses sulfureuses diableries ? Trop souvent, un accusé a intérêt à se faire tout petit et à paraître consentant. C'est ce qui s'est passé au procès de

Francfort et dans cent autres procès. Quant au témoignage de Christophersen, il est une bouffée d'oxygène : un court témoignage, un peu maladroit et d'une aveuglante sincérité.

*45. Sont de confiance les renseignements et chiffres du Service international de recherches d'Arolsen ? Qu'est ce service ?*

45. Le Service international de recherches d'Arolsen (Allemagne) est rattaché au Comité international de la Croix-Rouge de Genève. Ce service possède des millions de documents sur les personnes qui ont été en camps de concentration, en camps de travail, en camps de personnes déplacées, etc. Ce service respecte et protège les tabous des vainqueurs, mais on peut dire qu'il possède à peu près tous les éléments qui permettraient à des chercheurs indépendants d'évaluer le nombre réel des juifs morts dans les camps de concentration. Au 31 décembre 1983, le nombre des morts recensés dans tous les camps pendant toute leur existence était de 373.468. Il faudrait une étude cas par cas de ces 373.468 noms pour savoir combien d'entre ces morts sont dues aux bombardements des Alliés (bombardements des trains, des routes, des camps, des usines, etc.). Les autorités de ce Service international insistent sur le fait qu'on ne peut tirer de leur chiffre aucune conclusion sur le nombre total des morts en camps de concentration. Elles sous-entendent que le nombre total pourrait être bien plus élevé, surtout si les chambres à gaz homicides ont existé. Cependant, quand on considère que le SIR travaille depuis tant d'années sur le sujet et quand on voit que le nombre des morts pour un camp comme celui d'Auschwitz était fixé à 53.606 au 31 décembre 1982 et qu'un an plus tard, il était fixé à 53.633, soit à vingt-sept unités de plus, on voit que ce Service remarquablement équipé, ne trouvera jamais la trace d'un million, sinon de quatre millions de personnes qu'on dit avoir été tuées à Auschwitz. Une telle disproportion entre ce qu'il a effectivement trouvé et ce qu'il aurait trouvé s'il y avait des millions de morts, est invraisemblable. Il est vraisemblable que le SIR a atteint pour Auschwitz un chiffre qui est déjà à peu près le chiffre total des morts.

*46. Y avait-il des différences entre camps «d'extermination» et camps «de concentration» selon l'administration allemande ? Ou bien est-ce une invention d'après la guerre ?*

46. L'expression de «camp d'extermination» est une invention de la propagande de guerre. Le mot d'extermination à propos des juifs existait peut-être déjà avant la guerre <sup>1</sup>.

---

1. L'expression d'«extermination camps» semble avoir été d'un usage banal chez les Américains pendant la guerre ; en juillet 1944, les Polonais et les Soviétiques

47. *Quelles sont les deux ou trois plus importantes contradictions ou incohérences de la propagande exterminationniste ?*

47. Les incohérences les plus flagrantes de la propagande exterminationniste sont les suivantes : *Il y a une foule de preuves* – Les Allemands ont détruit toutes les preuves. *Il y a une foule de témoins* – Les Allemands ont tué tous les témoins. *Tout le monde savait que les juifs étaient promis à l'extermination* – Personne ne savait que les juifs étaient promis à l'extermination.

Remarquez qu'en 1979, pour Georges Wellers, il y avait «abondance de preuves» de l'existence des chambres à gaz. Quatre ans plus tard, Simone Veil, en 1983, une quinzaine de jours après la fin du plus important de mes procès, a déploré le fait qu'on ait osé demander aux avocats de la LICRA et des autres associations des preuves et des témoins de l'existence des chambres à gaz. Elle a ajouté : «Chacun sait que les nazis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins <sup>1</sup>. » Cette réflexion en dit long sur le désarroi des exterminationnistes. Simone Veil remplace une accusation sans preuves (les chambres à gaz ont existé) par une autre accusation sans preuves (les Allemands ont fait disparaître preuves et témoins). Enfin, s'il n'y a ni preuve, ni témoins, devant quoi se trouve-t-on, sinon devant une croyance d'ordre mystique ?

48. *Où avez-vous trouvé les documents les plus dignes de foi sur les camps de concentration allemands ?*

48. Les documents les plus dignes de foi sur les camps de concentration allemands et les plus révélateurs sont d'abord les innombrables registres et documents qu'on a trouvés dans tous les camps qui étaient encore en fonction au moment de l'arrivée des Alliés (y compris l'arrivée des Russes) et qui n'ont été détruits ni par les Allemands ni par leurs vainqueurs. Mais j'accorde une importance particulière aux photos aériennes d'Auschwitz et aux photos de *L'Album d'Auschwitz*. Le registre de la serrurerie d'Auschwitz est une pièce très importante : c'est là qu'on constate notamment que le mot de «Gaskammer» désignait toujours une chambre à gaz de désinfection (dans d'autres cas ce pouvait être une chambre à gaz pour entraîner les recrues au port du masque à gaz). Les Israéliens possèdent sur Auschwitz des photographies qu'ils n'ont pas encore voulu publier.

49. *Où et quand a-t-on inventé la légende des chambres à gaz ?*

---

ont parlé de camp d'extermination au sujet de Majdanek (voy. document de Nuremberg PS-325, du 26 septembre 1944, où les Allemands disent que la propagande soviétique parle à propos de ce camp de «*Vernichtungslager*»).

1. *France-Soir Magazine*, 7 mai 1983, p. 47.

49. La légende des chambres à gaz paraît avoir pris naissance vers la fin de 1941 et le début de 1942 dans certains cercles de juifs slovaques ou polonais. Il faut être très prudent sur le sujet. On ne sait que rarement comment, où et quand d'aussi énormes rumeurs prennent naissance.

50. *Avec quelles intentions politiques ou économiques est née la légende des chambres à gaz ?*

50. Je pense que l'exploitation politique de la légende des chambres à gaz n'a commencé à prendre forme qu'en 1944 dans les milieux juifs américains (voyez, dans le livre de Butz, l'histoire de la fondation du *War Refugee Board*). Cette légende a certainement contribué à faciliter la création de l'État d'Israël. Quant à l'exploitation financière de la légende, elle n'a vraiment pris forme que vers 1948-1950: Nahum Goldmann et Ben Gourion ont été les artisans de la gigantesque escroquerie financière aboutissant aux Accords de Luxembourg (réparations financières versées par la RFA à l'État d'Israël au nom des six millions et des chambres à gaz). Nahum Goldmann a lui-même qualifié d'« astronomiques » les sommes versées par la RFA<sup>1</sup>.

51. *Existe-t-il un rapport résultant d'une expertise officielle des Alliés sur les chambres à gaz ?*

51. Les Alliés ont rédigé de très nombreux rapports sur les camps de concentration allemands. Par exemple, les troupes qui allaient s'emparer de Dachau avaient été prévenues qu'elles devaient éviter tout dégât pour que les commissions *ad hoc* puissent faire immédiatement leur enquête sur ce camp. Il est remarquable que, parmi tous ces rapports, il n'en existe pas un seul qui ait le caractère d'une expertise technique établissant que telle pièce était une chambre à gaz homicide. Il a existé des rapports affirmant, sans aucune preuve technique, que telle pièce était une chambre à gaz homicide. Notamment pour Dachau. Or, à Dachau – on a fini par le reconnaître – il n'y a jamais eu de gazage. Il n'existe aucun rapport d'autopsie établissant que tel cadavre était le cadavre d'une personne empoisonnée par un gaz.

52. *Pourquoi n'a-t-on jamais fait en général aucune expertise d'une chambre à gaz ?*

52. La raison pour laquelle on n'a jamais établi de rapport technique tient peut-être à ce que tout le monde s'imaginait que n'importe quelle

---

1. « Profil: Nahum Goldmann, » Interview télévisée, *TF1*, 18 août 1981, 22 h: « Ce sont des sommes astronomiques du point de vue de l'histoire juive, qui ont été très importantes pour le développement d'Israël. L'Israël d'aujourd'hui aurait été impossible sans les réparations allemandes. »



pièce pouvait être utilisée comme une chambre à gaz. Il y a là une énorme erreur. De toutes les armes, le gaz est la plus délicate à manier et il faudrait une extraordinaire installation technique pour gazer des milliers d'hommes sans courir le risque de se gazer soi-même ou de gazer son entourage, surtout au moment de pénétrer dans la place pour en retirer les cadavres de gazés.

*53. Les tribunaux du procès d'Auschwitz ou d'autres procès récents sur les camps de concentration ont-ils ordonné des expertises techniques sur les chambres à gaz ? Sinon, pourquoi ?*

53. Ni au procès de Francfort, ni dans aucun autre procès, on n'a rédigé ni même demandé de telles expertises techniques. Au procès de Francfort, l'accusation cherchait seulement à savoir si tel accusé s'était trouvé un jour sur le quai de débarquement des trains de déportés. Si l'accusé s'était trouvé là, les juges admettaient implicitement qu'il avait envoyé des gens à la mort dans les bâtiments des crématoires... qui étaient proches de ces quais. Quant à ces bâtiments, il était implicitement admis... qu'ils possédaient des chambres à gaz homicides. Qu'au XX<sup>e</sup> siècle on puisse ainsi raisonner en justice est consternant. Il y a eu des expertises concernant le Zyklon B. Il semble bien que Gerhard Peters, responsable de la Degesch, ait pu se tirer d'affaire devant un tribunal allemand, parce que les experts avaient montré que ce que disaient les témoins sur l'utilisation du Zyklon était inconciliable avec certaines propriétés du Zyklon.

*54. Depuis combien d'années faites-vous des recherches sur les chambres à gaz ?*

54. Je me suis intéressé à la question des chambres à gaz à partir des années soixante mais c'est seulement dans les années soixante-dix que je l'ai vraiment étudiée. C'est dans ces années-là que j'ai subitement découvert que je n'avais pas commencé mon enquête par le commencement. La première question que j'aurais dû me poser mais qui ne m'est venue à l'esprit que très tardivement est la suivante: «A supposer qu'une chambre à gaz ait existé, qu'est-ce d'abord qu'une chambre à gaz ? » C'est à partir du moment où je me suis posé cette question sur la nature physique d'une chambre à gaz que j'ai découvert combien une chambre à gaz était nécessairement très compliquée. Mon premier mouvement aurait dû être de me renseigner sur les chambres à gaz existantes, celles des pénitenciers américains. Le Zyklon B, c'est de l'acidecyanhydrique; or, dans les pénitenciers américains possédant une chambre à gaz, il se trouve que c'est précisément avec de l'acide cyanhydrique qu'on exécute le condamné. Au début des années soixan-

te-dix, je me suis renseigné sur le mode d'exécution utilisé par les Américains; j'ai rassemblé une importante documentation, mais c'est seulement en 1979 que je suis allé visiter l'une de ces chambres à gaz; c'était au pénitencier de Baltimore, Maryland. J'aurais pu m'épargner dix ans de recherches, si j'avais commencé par le commencement.

*55. Pourquoi niez-vous l'existence des chambres à gaz ?*

55. Je nie l'existence de chambres à gaz homicides chez les Allemands principalement à cause du nombre impressionnant d'impossibilités physiques, chimiques, médicales, topographiques, etc., auquel se heurte l'existence de ces chambres à gaz.

*56. Comment démontrez-vous que les chambres à gaz sont mythiques ?*

56. On nous dit qu'il y a des preuves, des témoins, des aveux qui permettent de conclure à l'existence des chambres à gaz allemandes. Mais il faut tout examiner de près: les preuves, les témoins et même les aveux. Il faut les vérifier. Vérification faite, il n'y a aucune preuve, aucun témoin et les aveux sont si vagues et inconsistants qu'ils n'ont pas de valeur.

*57. Il n'y a pas eu de camions qui fonctionnaient comme petites chambres à gaz ?*

57. La question des camions gazeurs est très différente. *En principe*, les camions gazeurs ont pu exister. Il est possible de tuer des gens avec de l'oxyde de carbone (CO) comme celui que fournit en grande quantité un moteur à explosion et il est facile d'aérer un endroit qui a été rempli d'oxyde de carbone: on peut sans danger pénétrer dans cet endroit et en retirer les cadavres. Je n'exclus donc pas, *en principe*, que de tels camions aient existé. Mais une chose me frappe: à ma connaissance, on n'a jamais publié la photo de l'un de ces camions (sinon des photos de camions présentés naïvement comme étant des camions à gaz), ni un plan de ces camions, ni un ordre de construction, ni le mode d'emploi, ni rien de concret. Dans le procès qui m'a été intenté, mes adversaires ont fourni deux petits dessins de prétendus camions gazeurs, des dessins que je qualifierais d'enfantins. Il faudrait étudier de près le procès Pradel-Wentritt pour voir si l'accusation a pu apporter des preuves concrètes de la construction et de l'utilisation de tels camions. On examinerait ensuite si les pièces signées de Walter Rauff sont authentiques et quelle est leur signification exacte. Là encore, les aveux ne suffisent pas; les aveux, comme le rappelle le Dr Stäglich, doivent toujours être vérifiés. Les histoires qu'on nous raconte ici ou

là sur des moteurs Diesel servant à asphyxier des gens sont invraisemblables; un moteur Diesel fournit surtout du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) et peu d'oxyde de carbone (CO); il fournit plus de CO, s'il est dérégulé. Or, le CO<sub>2</sub> n'est pas toxique comme le CO. Il provoque la mort dans la mesure où il finit par se substituer à la longue à l'oxygène dont nous avons besoin pour respirer. Les récits de Gerstein sont pleins d'invéraisemblances : l'une de ces invéraisemblances est qu'à Belzec, pendant des années, on aurait tué des centaines de milliers de gens avec un vieux moteur Diesel !

Même l'oxyde de carbone a des inconvénients. Ce gaz ne se répand pas de façon homogène dans un lieu donné. Il suit les courants d'air. Supposons un camion ou seraient enfermées plusieurs personnes à gazer. Le résultat pourrait être le suivant : selon le parcours de l'oxyde de carbone, certaines personnes seraient tuées, d'autres seraient simplement rendues malades, d'autres enfin seraient indemnes.

Les Allemands possédaient-ils tellement d'essence qu'ils pouvaient en consommer de cette manière ?

*58. Existe-t-elle quelque personne qui ait vu fonctionner ou en arrêt une chambre à gaz pendant la guerre ?*

58. Il n'existe personne qui ait vu fonctionner une chambre à gaz. Dans le procès qui m'a été intenté, j'attendais qu'on me présente un témoin. Aucun témoin ne m'a été présenté, pas même l'un de ces nombreux prétendus témoins qu'on a vus défiler à la barre dans bien d'autres procès. Nous avons seulement eu la déposition chez un notaire de Paris, en 1980, d'Alter Fajnzylberg, alias Stanislas Jankowski, juif stalinien; ce témoin avait fait parler de lui dès 1945. Dans la déposition qui nous a été remise, ce témoin dit qu'il a fait partie de l'équipe spéciale (*Sonderkommando*) des crématoires et des chambres à gaz. Il précise que ce sont les Allemands qui gazaient les victimes et il ajoute que les Allemands enfermaient le *Sonderkommando* dans la cokerie pour que personne ne soit témoin de leur crime ! Puis, une fois que les Allemands avaient gazé leurs victimes, ils rouvraient la porte de la cokerie, il délivraient ainsi le *Sonderkommando* et ils chargeaient ce dernier de brûler les cadavres ! Ce récit est comique. Songez que, pour nos adversaires, ce témoin est pourtant le meilleur témoin qu'ils aient pu trouver: un témoin qui, enfermé dans des cokeries, n'a rien pu voir.

*59. Combien de témoins faux sur les chambres à gaz avez-vous connus ?*

59. J'ai cherché des témoignages écrits car les écrits restent et les paroles s'envolent. J'ai rencontré, sans le vouloir, quelques personnes qui se disaient témoins: par exemple, Louise Alcan et Georges Wellers. Au bout de quelques secondes, ces gens reconnaissaient que, personnellement, ils n'avaient jamais vu de gazages. Ils ajoutaient: «Si j'en avais vu, je ne serais pas là pour vous en parler». Alors, de quel droit ces personnes se présentent-elles en témoins? Prenons ces deux «témoins». Qu'ont-ils vécu personnellement? Louise Alcan raconte son expérience d'Auschwitz dans un petit livre publié juste après la guerre (*Sans armes et sans bagages*); elle dit qu'à Auschwitz il lui arrivait de jouer au bridge et de faire de délicieuses promenades dans la campagne pour se rendre à l'endroit où elle se faisait soigner les dents. Elle ajoute: «Et dire que pendant ce temps-là les Allemands gazaient les gens par milliers!» Elle s'indigne de la duplicité allemande. Quant à Georges Wellers, il reconnaît qu'il n'a jamais été frappé par un Allemand et qu'il était, en tant qu'infirmier, un privilégié. C'est pourtant lui que, pour le procès Eichmann, on a envoyé à Jérusalem pour déposer devant le tribunal à titre d'expert: il a été le seul témoin venu de France! Il était «le meilleur témoin possible».

Jusqu'à ces dernières années, on voyait en France, de façon chronique, un homme ou une femme propulsés au premier rang de l'actualité comme «seul témoin rescapé des chambres à gaz». Les trois derniers auront été un certain Maurice Benroubi, Fania Fénelon et Martin Gray. Le premier était un simple d'esprit; Fania Fénelon, une bavarde incohérente; Martin Gray, lui, réalise le type du pur escroc; de même qu'il avait fait fortune autrefois en vendant aux Américains de fausses antiquités (il s'en vante dans *Au nom de tous les miens*), de même il a réalisé une fortune en vendant des mémoires où il raconte qu'à Treblinka il déchargeait les chambres à gaz; il raconte que, quand il trouvait un enfant encore vivant, il l'étranglait de ses propres mains; or, Martin Gray n'a jamais mis les pieds à Treblinka.

60. Existe-t-il une photo truquée de corps dans une chambre à gaz?

60. J'ai vu au musée du Struthof-Natzweiler une photo représentant le corps d'un petit enfant mort. La légende disait qu'il s'agissait d'une photo prise dans une chambre à gaz. Si la photo avait été considérée comme authentique par les exterminationnistes, ceux-ci l'auraient reproduite à des millions d'exemplaires et c'est ce petit enfant qu'on nous montrerait partout au lieu du «ghetto-boy» de Varsovie avec sa casquette.

61. Qu'est et comment fonctionne le Zyklon B?

61. Le Zyklon B est un absorbant d'acide cyanhydrique sur base poreuse inerte; le Zyklon B contient un produit stabilisateur et, parfois, mais pas toujours, une substance d'avertissement. Il a été créé vers 1917, vendu pour la première fois vers 1922. Il est aujourd'hui utilisé dans le monde entier, y compris aux États-Unis et dans les pays de l'Est. C'est un produit dangereux et inflammable. On s'en sert surtout pour la désinfection des bâtiments, des trains, des silos, des navires. On l'emploie aussi pour la désinfection des vêtements mais dans des chambres à gaz d'environ 10 m<sup>3</sup> à circuit fermé.

*62. Combien d'heures exige le Zyklon B pour son évaporation ?*

62. Il faut une vingtaine d'heures pour aérer un local désinfecté avec du Zyklon B.

*63. Combien de temps faut-il attendre pour entrer dans une chambre où on a utilisé du Zyklon B ?*

63. Seuls des spécialistes entraînés peuvent utiliser le Zyklon B. Pour entrer dans une pièce désinfectée avec du Zyklon B, il faut porter un masque à gaz avec un filtre particulièrement sévère; il faut ouvrir les fenêtres; puis, on attend une vingtaine d'heures; puis, on rentre à nouveau dans la pièce avec un masque et on procède à un test pour voir s'il reste du gaz. S'il n'en reste pas, on peut réintégrer librement la pièce, mais la première nuit il faudra dormir la fenêtre ouverte.

*64. Avec quelle finalité a été installé le camp d'Auschwitz ?*

64. Le camp d'Auschwitz a d'abord été un camp de concentration où l'on enfermait soit des criminels, soit des politiques, soit des suspects; son annexe de Birkenau a d'abord été conçue comme un camp de prisonniers de guerre russes. Peu à peu, le camp d'Auschwitz et ses quelque quarante annexes ont été occupés par des prisonniers employés dans les multiples industries et activités de cette région de Haute-Silésie. Le camp de Birkenau lui-même a surtout été un camp de transit, de quarantaine, de malades.

*65. Quelle population avait le camp d'Auschwitz ?*

65. La population du camp d'Auschwitz, et de ses principales annexes semble avoir atteint un maximum de cent trente mille personnes.

*66. Combien d'internés sont morts à Auschwitz ? Quel pourcentage de morts juifs ?*

66. De 1940 au 27 janvier 1945 (date de la libération du camp par les Soviétiques), il a dû mourir cinquante mille personnes.

67. *Dans quelle période y a-t-il eu plus de morts à Auschwitz ?*

67. Il est mort un grand nombre de gens durant l'épidémie de typhus de l'été et de l'automne 1942. Parmi ces morts, il y a des Allemands qui étaient médecins, officiers ou soldats, civils (même des femmes et des enfants appartenant aux familles des gardiens).

68. *De quoi mouraient les internés d'Auschwitz ?*

68. Il semble que les internés soient surtout morts du typhus, de la fièvre typhoïde, de la dysenterie, de la malaria.

69. *Combien de fois avez-vous été à Auschwitz ?*

69. Je n'ai été que deux fois à Auschwitz. Une très courte visite suffit pour se rendre compte que les prétendues chambres à gaz n'étaient pas des chambres à gaz.

70. *Qu'est-ce que vous avez vu d'intéressant à Auschwitz et dans son musée ?*

70. Ce que j'ai vu de plus intéressant à Auschwitz, c'est le Krema 1 ou *Altes Krema* (vieux crématoire). Jusqu'en juin-juillet 1943, il s'agissait d'un bâtiment constitué de deux parties. La première partie contenait des fours, une cokerie et une salle pour les urnes. La seconde partie, en cul-de-sac, était une *Leichenhalle* (dépositoire pour les cadavres), une pièce d'eau (*Waschraum*) et une salle de mise en bière (*Aufbahrungsraum*). Puis, cet ensemble a été transformé. La première partie a été désaffectée et la seconde partie est devenue un abri anti-aérien : dans cet abri, il y avait, d'une part, une salle d'opération chirurgicale, et, d'autre part, de petites salles séparées par des cloisons disposées en quinconce. Cette disposition en quinconce était prévue pour atténuer le souffle éventuel des bombes. Les murs ont été renforcés. Une porte a été ouverte sur l'extérieur de telle sorte qu'on entrait par une petite antichambre, puis dans les petites pièces. Il semble que c'est en avril 1944 que ces travaux ont été terminés. L'hôpital SS était situé à vingt mètres de là. Aujourd'hui les cloisons séparant les petites pièces ont été abattues pour laisser croire aux touristes qu'il y avait là une chambre à gaz et les Polonais ont conservé la nouvelle porte d'entrée et son antichambre pour nous faire croire que les futures victimes des gazages entraient par ce côté.

A Birkenau, les ruines des quatre nouveaux bâtiments contenant les fours crématoires ne sont pas moins instructives. On possède un certain nombre de

plans de ces bâtiments et un certain nombre de photos. L'ensemble permet de confondre ceux qui osent prétendre qu'il y avait là des chambres à gaz homicides. Le tout est lilliputien par rapport à ce que les récits légendaires pouvaient laisser croire. Il est à remarquer qu'on ne montre jamais ces ruines aux visiteurs officiels (ni au pape Jean-Paul II, ni aux chefs d'État). On amène ces derniers vers un vaste monument proche des crématoires et jamais les visiteurs officiels ne s'arrêtent et ne se recueillent devant ce qui, en principe, devrait être les hauts lieux de la souffrance humaine : ces prétendues chambres à gaz. Le cas est le même pour tous les camps de concentration. Le point le plus intéressant du musée d'Auschwitz est le pavillon d'exposition n° 4. Les Polonais y ont édifié une grande maquette pour montrer comment les victimes pénétraient dans l'un des grands crématoires de Birkenau, se déshabillaient dans une salle, puis étaient gazées dans une autre salle. Les impossibilités techniques sautent aux yeux des visiteurs qui sont capables de réflexion. Par exemple, l'entassement de deux mille cadavres dans un espace de 210 m<sup>2</sup> est tel qu'on ne voit absolument pas où les Allemands auraient entreposé ces deux mille cadavres pour les faire brûler dans les quinze fours et pour libérer la prétendue chambre à gaz en vue de nouveaux gazages. Il fallait au moins une heure et demie pour brûler un cadavre, ce qui fait qu'on aurait eu besoin de huit à neuf jours pour brûler deux mille cadavres. En huit ou neuf jours, ils auraient, de plus, pourri sur place.

*71. Vous avez visité les « chambres à gaz » d'Auschwitz. Pouvez-vous m'en parler ?*

71. (Déjà répondu)

*72. Pourquoi le rapport de la Croix-Rouge sur la visite à Auschwitz en 1944 ne parle pas de chambre à gaz ?*

72. En septembre 1944, un délégué de la Croix-Rouge, le Dr Rossel, a rendu visite à la Kommandantur d'Auschwitz-I (le camp principal). Puis il a été en contact avec des internés. Auparavant, il était passé à Teschen (à cinquante kilomètres au sud d'Auschwitz). A Teschen, l'homme de confiance principal britannique (il y avait des prisonniers britanniques) a demandé au Dr Rossel s'il était au courant d'un bruit : un bruit selon lequel il existerait au camp d'Auschwitz une (et une seule) salle de douches très moderne où les détenus seraient gazés en série. Le Britannique avait, par l'intermédiaire de son Kommando d'Auschwitz, essayé d'obtenir confirmation de ce bruit. Il avait été impossible de rien prouver. Quant aux détenus mêmes d'Auschwitz, ils n'en ont pas parlé. Le Dr Rossel note ces faits en passant et n'y accorde pas plus d'attention. Il est manifeste que, pour lui, il s'agit de l'une de ces rumeurs comme il en courait tant pendant la guerre.

En général, les rumeurs sur un camp viennent de l'extérieur de ce camp. Pour le camp du Struthof-Natzweiler, situé en Alsace, il semble bien que la rumeur parlant d'une chambre à gaz homicide au Struthof soit partie de Strasbourg, située à une cinquantaine de kilomètres du camp lui-même. Une parente des fermiers qui vivaient tout près de la prétendue chambre à gaz avait l'habitude chaque semaine de quitter Strasbourg pour monter à la ferme du Struthof. J'ai retrouvé cette personne. Elle m'a confié qu'un jour à Strasbourg on lui a dit: «Vous savez, il y a une chambre à gaz au Struthof où les Allemands tuent des gens». Elle a répondu: «J'habite tout à côté. Il me semble que, si cela existait, j'aurais été la première à le savoir».

*73. Quel texte ou témoignage est le premier ou l'origine sur les prétendus gazages d'Auschwitz ? Le document de Nuremberg, URSS-008 ?*

73. Je suis incapable de dire quel est le premier texte ou le premier témoignage qui ait parlé d'une ou de plusieurs chambres à gaz à Auschwitz. Les Soviétiques ont publié leurs premiers communiqués sur la libération du camp dans la *Pravda* du 1<sup>er</sup> et dans celle du 2 février 1945. C'est à peine s'ils y parlent de chambres à gaz. Ils insistent plutôt sur le fait que les Allemands se servaient d'électricité pour tuer leurs victimes. C'est seulement trois mois plus tard qu'ils abandonneront cette accusation et ne parleront plus que de gazages<sup>1</sup>.

*74. Pouvait-il y avoir des gazages à petite quantité à Auschwitz ?*

74. Des gazages de petits groupes d'hommes posent autant de problèmes que des gazages de groupes importants: des problèmes techniques que les Américains ont eu de grosses difficultés à résoudre pour l'exécution d'un seul homme.

*75. Les photos aériennes d'Auschwitz, prises par les Américains pendant la guerre, sont-elles d'importance historique ou non ?*

75. (Déjà répondu sur les photographies aériennes).

*76. Souvent on regarde des photos de soldats américains dans le prétendu crématoire d'Auschwitz. Est-ce qu'il y avait parfois des soldats américains là ?*

76. S'il existe des photos représentant des soldats américains dans un crématoire d'Auschwitz, ces photos ne peuvent être que des montages. Les photos authentiques les plus connues sont celles d'un soldat américain casqué devant les chambres à gaz de désinfection de Dachau et

---

1. Document de Nuremberg URSS-008 en date du 6 mai 1945.



celles de deux soldats américains en bonnet de police devant l'inscription « *Brausebad* » (douche), toujours à Dachau. Il existe également une photo montrant des personnalités américaines qui regardent avec gravité le plafond de cette salle de douches, comme s'il s'agissait d'une chambre à gaz déguisée en salle de douches.

77. *C'est vrai que Simone Veil est ressuscitée miraculeusement après son gazage à Auschwitz ? Sa mère est morte là du typhus ou gazée ?*

77. Jusqu'à ces dernières années on considérait qu'une certaine Simone Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice, avait été gazée à son arrivée à Auschwitz-Birkenau en même temps que toutes les femmes du même convoi parti de Drancy le 13 avril 1944. Et puis, un jour, on s'est aperçu que cette Simone Jacob n'était autre qu'une femme célèbre devenue Simone Veil par son mariage. Simone Veil fait partie de l'immense cohorte des faux gazés. Je ne sais pas quel jour la mère de Simone Veil est morte à Auschwitz, mais il doit être facile de trouver une réponse à cette question au Service international de recherches d'Arolsen.

78. *Croyez-vous dans le prétendu témoignage de Rudolf Höss ?*

78. Le témoignage de Rudolph Höss sur les gazages d'Auschwitz est plein d'absurdités. Par exemple, il dit qu'immédiatement après la mort des victimes, on mettait en marche un appareil d'aération et que les membres du *Sonderkommando* venaient négligemment retirer les cadavres en mangeant et en fumant. C'est impossible. Personne n'aurait pu entrer sans masque à gaz dans une pièce contenant deux mille cadavres encore pleins d'acide cyanhydrique. Les murs et le sol auraient été également imprégnés d'acide cyanhydrique. Le témoignage écrit de Rudolph Höss est détenu par les communistes polonais qui n'en ont laissé publier que des fragments. Personne n'a procédé à un examen d'authentification de ces papiers censés avoir été écrits par Rudolf Höss.

79. *Quelle est votre opinion sur l'œuvre de Nyiszli ?*

79. Paul Rassiner a démontré que *Médecin à Auschwitz* est une œuvre fabriquée par un certain Tibère Kremer qui l'a attribuée à un certain Dr Miklos Nyiszli. Tibère Kremer a publié des versions gravement contradictoires de ce qu'il appelle les mémoires de Nyiszli.

80. *Qu'est-ce que vous pensez de Filip Müller et son livre Trois ans dans une chambre à gaz ?*

80. Filip Müller a fait rédiger par un Allemand (Helmut Freitag) un livre de mémoires intitulé *Sonderbehandlung*. Traduit en anglais, ce li-

vre a été intitulé: *Eyewitness Auschwitz. Three Years in the Gas Chambers*. Traduit en français, il a été intitulé: *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. La comparaison entre les trois versions montre d'étranges divergences qui ne peuvent pas être dues à des fantaisies de traducteur. Le menteur Filip Müller a varié dans ses mensonges. J'aurais souhaité qu'il vienne témoigner contre moi à mon procès. Je suppose que ce que j'ai écrit sur lui dans mon *Mémoire en défense* l'a rendu très prudent. Les récits de Filip Müller sont les récits – les plus fous – et parfois les plus comiques – que je connaisse. Je signale en particulier les deux épisodes suivants :

– l'épisode où il décide de mourir dans la chambre à gaz avec un groupe de belles jeunes filles nues. Ces belles jeunes filles lui disent qu'il doit survivre pour témoigner. Comme il résiste, elles l'empoignent et le jettent à la porte de la chambre à gaz ;

– l'épisode où il raconte que les victimes se mettent à chanter dans la chambre à gaz l'hymne tchécoslovaque et l'hymne juif ; pour écrire cela, Filip Müller s'est inspiré, sans le dire, d'un récit dû à un « auteur inconnu » et publié dans les *Hefte von Auschwitz* en 1972 ; mais, dans le cas de « l'auteur inconnu », l'hymne était polonais et, à la fin, l'hymne polonais et l'hymne juif se terminaient par l'Internationale chantée en chœur par toutes les victimes dans la chambre à gaz. C'est du réalisme socialiste.

81. *Connaissez-vous le témoignage sur Auschwitz du prisonnier Wieslaw Kielar (Spiegel, février-mars 1979) ? Qu'en pensez-vous ?*

81. Wieslaw Kielar est-il l'auteur d'*Anus Mundi* ? Je n'ai ici sous la main, ni son livre, ni l'article de *Der Spiegel* et je ne peux pas en parler de mémoire. Je vous signale que l'expression « *anus mundi* » est empruntée à un passage du journal – authentique – du professeur Johann-Paul Kremer qui a été médecin pendant quelques mois à Auschwitz, en 1942, en service commandé. Cette expression est manifestement la traduction, pour de chastes oreilles, de l'expression allemande « *Arsch der Welt* » (le cul du monde). Or, cette expression servait à désigner ce qu'en français on nomme « un trou impossible », c'est-à-dire un endroit où le soldat voudrait bien ne plus rester parce qu'il le juge « invivable ». En portugais, on dit dans le même sens, « le cul de Judas ». Donc « *Anus Mundi* » n'a pas le sens terrible que Kielar et d'autres cherchent à donner à cette expression familière.

82. *Quelle importance ou valeur a le Journal de J.-P. Kremer, médecin à Auschwitz ?*

82. Le Journal de Johann-Paul Kremer est d'une importance capitale. Il prouve qu'il n'y avait pas de gazages homicides à Auschwitz. Les

aveux de Kremer n'ont aucune valeur. D'ailleurs – ainsi que je l'ai appris récemment – Kremer, à son retour de Pologne où il avait passé dix ans en prison, est revenu sur ses aveux. De retour à Münster, il a dit qu'à son procès en Pologne «seule la haine avait eu droit à la parole». Aussi, a-t-on suscité contre lui un nouveau procès à Münster, procès qui a permis de lui retirer sa chaire de professeur d'anatomie ainsi que tous ses diplômes. Kremer, à partir de ce moment-là, est devenu une pauvre marionnette. A l'âge de quatre-vingts ans, on l'a obligé à se rendre au procès de Francfort (1963-1965) pour y bredouiller quelques mots extrêmement vagues sur les gazages. A la fin de son procès de Münster, ce vieillard avait fait une déclaration pathétique dont voici les termes :

«Si, en vertu des critères humains, j'ai accompli quelque chose de mal, je ne puis que prier de prendre en considération mon âge et mon tragique destin. Je n'ai connaissance d'aucune faute dans le sens juridique et pénal. Je confie au juge suprême de tous les mondes le soin de trancher un dilemme qui n'est pas simple pour l'entendement humain<sup>1</sup>.»

S'il avait été prouvé qu'il avait pris part à des gazages homicides en série, jamais Kremer n'aurait pu tenir de tels propos devant un tribunal allemand. Le sort de Johann-Paul Kremer a été tragique. Son impuissance a été celle de tous les accusés allemands. Son impuissance est celle de l'Allemagne incapable de «trancher un dilemme qui n'est pas simple pour l'entendement humain».

83. *Pouvez-vous me parler sur le procès d'Auschwitz à Francfort ?*

83. Le procès de Francfort a été une ignominie que le Dr Wilhelm Stäglich analyse de façon convaincante et profonde dans son livre: *Der Auschwitz-Mythos*.

84. *Qu'est-ce que vous savez sur Richard Baer ? A-t-il été empoisonné dans sa prison ?*

84. Richard Baer a été l'un des trois commandants successifs d'Auschwitz. C'est un terrible malheur qu'il soit mort en prison juste avant le procès de Francfort. Certains disent qu'il a été empoisonné. Là-dessus, voyez encore le livre du Dr Wilhelm Stäglich. Pour moi, je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que si, dans ses interrogatoires, Richard Baer avait admis l'existence de gazages homicides à Auschwitz, il aurait en même temps donné une foule de détails sur ces gazages, puisqu'il était le commandant et le premier responsable de ce camp. Et, dans ce cas-

---

1. *Anthologie (bleue) d'Auschwitz*, version française, t. I, p. 258.

là, le président du tribunal de Francfort, ainsi que le ministère public, ainsi que la partie civile, auraient fait état de ces aveux et de ces explications. Or, ils n'ont fait état d'aucune déclaration de ce genre. C'est qu'une telle déclaration n'a pas existé. Si elle avait existé, elle serait aujourd'hui diffusée à des millions d'exemplaires.

85. *Que pensez-vous sur H. Langbein, écrivain professionnel sur Auschwitz depuis 1949, et témoin dans les procès contre « criminels de guerre » ?*

85. (Déjà répondu sur Hermann Langbein).

86. *Broszat, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, a écrit en 1960 que dans tout l'ancien Reich il n'y a eu de chambres à gaz, mais seulement en quelques points de Pologne. A-t-il démontré l'existence de ces chambres à gaz de Pologne ?*

86. Broszat n'a rien démontré du tout. Il s'est contenté d'affirmations. Il a affirmé qu'il n'y avait pas eu de gazages homicides à Dachau, à Buchenwald ou à Bergen-Belsen et il a, en revanche, affirmé qu'il y avait eu de tels gazages à Auschwitz-Birkenau, à Sobibor-sur-Bug, à Treblinka, à Chelmno et à Belzec. Vous remarquerez qu'il ne cite ni Majdanek, ni Auschwitz-I. Jamais il ne nous a dit pourquoi il ne fallait plus croire aux preuves, aux témoignages, aux aveux concernant les camps d'Allemagne et pourquoi il fallait continuer de croire aux preuves, aux témoignages, aux aveux concernant les camps de Pologne.

87. *Avez-vous été à Treblinka, Majdanek, Chelmno et Belzec ? Qu'est-ce que vous avez vu là ?*

87. Je suis allé à Majdanek où je n'ai trouvé que des chambres à gaz de désinfection situées juste à l'entrée du camp. Je ne suis pas allé à Treblinka et à Belzec parce que je savais qu'il n'y avait rien à y voir: les Allemands sont censés avoir détruit les chambres à gaz de ces camps. Je ne suis pas allé à Chelmno parce qu'il n'y avait, là non plus, rien à voir: les Allemands sont censés avoir utilisé là deux ou trois camions à gaz dont on n'a jamais trouvé la trace.

88. *C'est vrai que Treblinka, et Belzec étaient des camps d'extermination ?*

88. Il n'existe pas la moindre preuve que Treblinka, Sobibor et Belzec aient été des camps d'extermination. Je ferais une remarque à propos de Treblinka et une remarque à propos de Belzec.

On oublie aujourd'hui qu'au procès de Nuremberg, Treblinka a été présenté comme un camp où les juifs étaient non pas gazés mais tués par de l'eau bouillante ! Voyez le document PS - 3311, sixième charge contre le gouverneur général de Pologne Hans Frank <sup>1</sup>.

Hans Frank, dont la sincérité et même l'extraordinaire repentance ne sauraient être mises en doute (il se chargeait lui-même comme à plaisir) a dit aux juges de Nuremberg qu'il n'avait jamais entendu parler de gazages et, à Nuremberg, il considérait donc qu'il avait été dupé par Hitler et qu'on lui avait menti. De plus, il a fait aux juges le récit suivant: «Un rapport m'annonça un jour qu'il se passait quelque chose à Belzec, où je me rendis le lendemain. Globocznik (*sic*) me montra un fossé immense qu'il faisait creuser comme clôture de protection et sur lequel travaillaient des milliers d'ouvriers, apparemment des juifs. Je m'entretins avec quelques-uns d'entre eux, leur demandai d'où ils venaient, depuis combien de temps ils étaient là. Globocznik (*sic*) me dit: «Ils travaillent ici maintenant; ils viennent du Reich ou de France, et lorsqu'ils auront fini, on les enverra plus à l'Est. Je cessai mon enquête dans cette région <sup>2</sup>. ».

*89. Qu'est-ce qu'il arriva réellement à Majdanek? Selon les Polonais là sont morts un million et demi de personnes. Avez-vous suivi le développement du procès en 1979 à Düsseldorf ?*

89. A Majdanek, le touriste est traité peut-être plus que partout ailleurs comme un idiot. C'est le camp où l'on fait voir le plus grand nombre de chaussures comme si c'était la preuve que des centaines de milliers de gens avaient été exterminés dans ce camp. En fait, le camp de Majdanek contenait de nombreux ateliers de pelleteries, des ateliers de fabrication de chaussures, etc.

A ce propos, j'aimerais insister sur une supercherie qui est très courante dans l'histoire de la déportation. On montre avec complaisance des amas de lunettes, de cheveux, de prothèses, de valises, de chaussures et on laisse entendre qu'il s'agissait là d'objets appartenant à des morts. La vérité est toute différente: à travers toute l'Europe en guerre (et en semi-blocus), on procédait à la «récupération» de tout, même des cheveux et même des bouts de ficelle. Dans des centaines de milliers de dépôts, il y avait ainsi des millions d'objets récupérés. Certains de ceux-ci étaient distribués aux personnes qui avaient été victimes de bombardements; d'autres étaient démontés pour en recueillir, par exemple, les métaux non ferreux; d'autres étaient utilisés, comme les cheveux, par exemple, pour en faire des tapis, des peluches. Il est normal que, dans des camps où on employait une nombreuse main-d'œuvre au tri et à la fabrication d'objets divers, on ait rassemblé tant

---

1. *TMI*, XXXII, p. 154-158.

2. *TMI*, XII, p. 24-25.

de matériel « récupéré ». A Auschwitz beaucoup de touristes sont subjugués par une vitrine derrière laquelle on voit de beaux cheveux de femmes. Il est possible que ces cheveux proviennent de détenues qui, à leur arrivée, étaient quasiment rasées non pour les humilier mais par mesure d'hygiène, là où régnaient tant de poux divers. Mais il est également possible que ces cheveux aient été apportés d'une usine de tapis et de peluches située à Kietrz. J'ai un document qui prouve que le juge d'instruction Jan Sehn a recommandé au directeur du musée d'Auschwitz de prendre possession de ces cheveux pour les exposer dans son musée. Il est probable que le juif polonais Jan Sehn était de bonne foi. Découvrant des cheveux dans cette usine, il en avait déduit, dans l'atmosphère hystérique de l'époque, qu'il ne pouvait s'agir que de cheveux de victimes des Allemands.

J'ai suivi le procès de Düsseldorf où étaient jugés d'anciens gardiens et gardiennes du camp de Majdanek. J'ai écrit à l'un des avocats pour lui dire que les chambres à gaz du camp n'étaient que des chambres de désinfection et que je pouvais le prouver. Il ne m'a pas répondu. A ma connaissance, aucun avocat de ce long procès n'a jugé bon de lever ce lièvre. Chacun entendait défendre son propre client contre des accusations de brutalité. Je pense d'ailleurs que ni le tribunal, ni les avocats, ne croyaient à l'existence des chambres à gaz homicides dans le camp de Majdanek.

*90. Pouvez-vous me parler de la chambre à gaz de Mauthausen ?*

90. La chambre à gaz de Mauthausen est une pièce où l'on se serait gazé en libre service ! Les manettes des tuyauteries se situent à l'intérieur de la pièce ! A Mauthausen, on ne trouve pas de carte postale représentant la chambre à gaz, « parce que ce serait trop cruel » (réponse de la vendeuse). L'exterminacionniste Yehuda Bauer a attendu 1982 pour admettre qu'il n'y avait pas eu de gazage à Mauthausen<sup>1</sup>. Je rappelle que Franz Ziereis, commandant du camp, est censé avoir confessé sur son lit de torture et de mort qu'il y avait eu des gazages dans son camp. Ziereis a été interrogé de six à huit heures de suite avec trois balles de fusil dans le corps. Il a expiré au bout de six heures à huit heures de « confessions ».

*91. Parlez-moi de la fausse chambre à gaz de Dachau.*

91. Le mensonge de Dachau est particulièrement riche d'enseignements. De 1945 à 1960, la thèse officielle voulait qu'une chambre à gaz homicide ait fonctionné dans ce camp. D'innombrables preuves et témoignages allaient en ce sens. Parmi les témoins se distinguaient, en particulier, les gens d'Église. Puis, soudainement, en 1960, la thèse officielle devenait la suivante: les Allemands avaient commencé en

---

1. Y. Bauer, *A History of Holocaust*, p. 209.

1942 la construction d'une chambre à gaz déguisée en douche (*Brausebad*) mais, en 1945, ils n'avaient toujours pas terminé cette construction. Le résultat en est que personne n'a jamais été gazé à Dachau. Aujourd'hui, les touristes entrent dans une pièce qui porte à l'extérieur l'inscription « Brausebad » et, à l'intérieur, on peut lire sur un panneau mobile une inscription rédigée en cinq langues et qui dit en un français approximatif :

« *Chambre à gaz* « chambre à douche » camouflée – ne fut jamais utilisée ».

Autrement dit, les autorités n'ont pas eu le courage de reconnaître leur erreur et d'admettre que cette pièce, qui avait longtemps passé pour être une chambre à gaz, n'était qu'une simple douche.

Je me suis donc adressé à ces autorités, c'est-à-dire aux responsables de l'ensemble musée-archives-bibliothèque de Dachau et au Comité international de Dachau à Bruxelles. Je leur ai posé la question suivante :

« Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer que la pièce présentée aux touristes est une "chambre à gaz" ? »

Je demandais sur quelle expertise on se fondait.

Je voulais savoir par quel miracle ces gens pouvaient savoir qu'une construction encore inachevée allait devenir, une fois achevée, une chose qu'ils n'avaient encore jamais vue de leur vie : une chambre à gaz homicide pour tuer des groupes de victimes.

Les sujets les plus macabres peuvent provoquer le rire. Si vous voulez rire, lisez dans mon *Mémoire en défense* les diverses réponses que durant dix-huit mois on s'est efforcé de donner à mes questions. Pendant dix-huit mois, Bruxelles m'a renvoyé à Dachau et Dachau à Bruxelles. Les gens de Bruxelles et de Dachau m'ont promis de se rencontrer pour résoudre la question. Puis, ils n'ont pas pu se rencontrer ou bien ils se sont rencontrés mais n'ont pas eu le temps de s'occuper de l'affaire. On m'envoyait des documents sur le crématoire alors que je demandais des documents sur la chambre à gaz. Le 16 novembre 1978, éclatait dans la presse française et internationale l'affaire Faurisson. Six jours plus tard, le D<sup>r</sup> Guérissé, président du Comité international de Dachau, m'envoyait de Bruxelles une lettre stupéfiante par son cynisme dans le mensonge. Cette lettre accompagnait vingt-cinq documents sur... le crématoire. Le D<sup>r</sup> Guérissé osait écrire :

« Ces documents prouvent à suffisance que l'intention des SS en faisant construire la chambre à gaz était de la faire fonctionner. Sans doute, ont-ils eu de bonnes raisons de porter leur choix sur le château de Hartheim à quelques kilomètres entre Dachau et Mauthausen pour gazer les prisonniers de ces camps. »

Inutile, je pense, de préciser que pas un de ces vingt-cinq documents ne laisse deviner la moindre trace d'une « chambre à gaz » homicide. Quant au château de Hartheim, il est situé à... deux cents kilomètres de Dachau. On n'y trouve

pas non plus la moindre trace d'une chambre à gaz, sinon une grossière attrape pour touristes.

92. *Vous connaissez le KZ de Struthof-Natzweiler, dans l'Alsace. Qu'est-ce que vous avez vu là ?*

92. La prétendue chambre à gaz homicide du Struthof-Natzweiler était une chambre à gaz rudimentaire pour l'entraînement des recrues au port du masque à gaz. Josef Kramer (à ne pas confondre avec Johann-Paul Kremer) a confessé y avoir tué des gens en versant de l'eau sur des granulés (?): le gaz tuait les victimes en une minute ! Jusqu'en 1978, on nous montrait le trou par lequel Kramer était censé avoir introduit son entonnoir. Personne ne nous dit comment faisait Kramer pour ne pas se gazer lui-même. J'ai révélé en 1978 que cette chambre à gaz présentée par une inscription comme étant «en état d'origine» avait été «remise en état» par une entreprise de Saint-Michel-sur-Meurthe. J'ai également découvert que Kramer avait fait non pas une confession (absurde) mais deux confessions contradictoires (et également absurdes). Après la guerre, une expertise avait été faite pour prouver que des cadavres trouvés dans le formol à l'institut médico-légal de Strasbourg étaient des cadavres de gens tués par le gaz cyanhydrique au Struthof. Le doyen Fabre, de la faculté de Pharmacie de Paris, expert-toxicologue, avait conclu qu'il n'y avait de trace de gaz cyanhydrique ni dans les cadavres ni dans les produits de raclement des murs de la chambre à gaz. Depuis 1979, on ne peut plus visiter la chambre à gaz du Struthof ! Les Français ont honte de leur «chambre à gaz» pourtant classée comme «monument historique».

93. *Que pensez-vous sur le poêle employé pour produire des vapeurs mortelles dans le camp de Struthof-Natzweiler ? (photo dans la page 23 de Storia illustrata, sept.79)*

93. Pour le poêle, veuillez vous reporter à ce que j'en ai dit dans un numéro ultérieur de *Storia Illustrata*<sup>1</sup>.

94. *Quelle est votre opinion sur le rapport Gerstein et la chambre à gaz de Belzec ?*

94. Les confessions de Gerstein constituent un ensemble stupéfiant d'aberrations en tous genres. Essayez de mettre vingt-huit à trente-deux personnes debout dans un espace d'un seul mètre carré, sous un plafond situé à un mètre quatre-vingts du sol. Le document PS-1553 n'est qu'une toute petite partie de ce que Gerstein a écrit. Léon Poliakov a manipulé les textes qu'il a publiés. Comme Gerstein parlait à deux re-

---

1. *Storia Illustrata*, octobre 1979, p. 33.



prises de sept cent cinquante à huit cents personnes debout sur 25 m<sup>2</sup> et dans 45 m<sup>3</sup>, Poliakov a eu l'aplomb de remplacer 25 m<sup>2</sup> par 93 m<sup>2</sup> et de supprimer les 45 m<sup>3</sup>. Un Français a rédigé une thèse sur les confessions de Gerstein, thèse qui devrait être soutenue à la fin de 1984<sup>1</sup>. Un Italien, Carlo Mattogno, a, de son côté, rédigé une étude de quatre cents pages sur les confessions de Gerstein et le mythe de Belzec. Il cherche un éditeur. Les conclusions du Français et de l'Italien rejoignent les conclusions de Paul Rassinier qui a été le premier à montrer le caractère totalement invraisemblable de toute cette histoire. Pour moi, jusqu'à nouvel ordre, je pense que les écrits de Gerstein sont dans leur majorité des écrits authentiques : ils sont bien de Gerstein mais Gerstein était à la fois un illuminé et un mystificateur : un esprit très intéressant à étudier.

95. *Avez-vous connu Höttl ? Croyez-vous dans son témoignage sur les six millions de juifs ?*

95. C'est le 14 décembre 1945 au matin que le procureur-adjoint Walsh a fait état d'une déclaration sous serment de Wilhelm Höttl. D'après cette déclaration, Eichmann aurait dit à Höttl que 6 millions de juifs avaient été tués. Sur le moment, l'avocat allemand Kauffmann n'a pas réagi. Mais le même jour, dès 14 heures, à l'ouverture de la séance de l'après-midi, Kauffmann a demandé que Höttl comparaisse en personne. C'était facile : Höttl était détenu à Nuremberg. Walsh est intervenu pour demander que Höttl ne comparaisse pas ! Il a ajouté que la lecture sous serment n'avait été faite que dans le but de montrer le nombre approximatif de juifs qui, selon Höttl, étaient morts ! Et c'est ainsi que la presse du monde entier a présenté la mort de 6 millions de juifs comme un *fait* établi et vérifié par les juges du tribunal de Nuremberg.

96. *Vous avez correspondu avec le Dr Servatius, avocat d'Adolf Eichmann dans le procès de Jérusalem. Croyait-il dans l'existence des chambres à gaz ? Et Eichmann ?*

96. Le Dr Servatius m'a parlé dans une lettre du 21 juin 1974 des « personnes prétendument gazées à Auschwitz » (« *die in Auschwitz angeblich vergasteten Personen* ») et dans une lettre du 22 février 1975 de « prétendu gazage » (« *der behaupteten Vergasung* »). Il précisait qu'Eichmann avait expliqué qu'il n'avait jamais vu de chambre à gaz et qu'il n'avait jamais eu connaissance de rapports à leur sujet. Les sténogrammes du procès de Jérusalem prouvent qu'Eichmann n'a apparem-

---

1. La thèse d'Henri Roques sur les « confessions » de Gerstein a été soutenue en juin 1985 à Nantes ; elle a donné lieu à l'« affaire Roques ».

ment rien su des chambres à gaz, sinon ce qu'il en avait lu en prison dans la «confession de Höss» ou dans les livres de Léon Poliakov.

97. *Quelle était la cause de la mort des internés du camp de Landsberg (photo en page 27 de Storia Illustrata, sept. 79) ? Famine, typhus ou bombardement aérien ?*

97. Je crois qu'il s'agit de victimes d'un bombardement aérien, mais ce point est à vérifier. Je n'ai qu'un vague souvenir de cette photo et de cette affaire.

98. *Savez-vous quelque chose sur les renseignements du Vatican et la Croix-Rouge à propos des chambres à gaz ou sur les KZ allemands ?*

98. Je suppose que le Vatican était admirablement renseigné sur tout ce qu'il se passait en Pologne. Je suppose que pendant la guerre il a dû être inondé de rapports où, parmi bien d'autres inventions de la propagande de guerre, figuraient les chambres à gaz. S'il n'a jamais parlé des chambres à gaz, c'est qu'il était capable de vérifier qu'il s'agissait là d'une rumeur non fondée. Le Vatican a dénoncé des persécutions contre les juifs. Il ne fait aucun doute qu'après la libération de Rome, le 4 juin 1944, il aurait eu toute liberté de dénoncer la monstruosité de l'existence de ces abattoirs humains si précisément ces abattoirs avaient existé. Le Comité international de la Croix-Rouge était également fort bien renseigné.

Le Vatican et le CICR ont agi exactement comme Churchill, Roosevelt, Staline, de Gaulle, Bénès et tous les dirigeants des gouvernements qui étaient du côté des Alliés: ils n'ont jamais prononcé le mot de chambres à gaz. Tous ces responsables politiques laissaient leurs offices de propagande répandre ces ignominies; c'était leur basse besogne; pour eux-mêmes, ces responsables politiques ne voulaient pas cautionner de tels mensonges. Ils ne voulaient pas passer à la postérité pour des gens qui auraient dit: «Les chambres à gaz ont existé».

99. *Pourquoi Poliakov et les autres qui sont à l'origine de la «déclaration des trente-quatre historiens» ne veulent-ils pas d'un débat sur les chambres à gaz ?*

99. Ils ne veulent pas d'un débat sur les chambres à gaz parce que ce débat leur paraîtrait sacrilège. Je pense qu'une bonne partie de ces 34 historiens croyait de bonne foi à l'existence des chambres à gaz. Notez qu'aucun d'eux, sauf Poliakov, n'était un spécialiste de la période en question. Aujourd'hui, en 1984, une telle pétition serait impensable. Le doute sur l'existence des chambres à gaz s'est infiltré, je crois, chez tous les universitaires français.

*100. C'est vrai que Simon Wiesenthal a été une victime des Allemands pendant la guerre ? Que pensez-vous de lui ?*

100. Simon Wiesenthal prétend, selon les cas, qu'il est passé à travers quatre camps de la mort, ou onze, ou treize camps de la mort. Autrement dit, Hitler l'a mis dans un premier camp de la mort et il a oublié de le faire tuer. Il l'a ensuite mis dans un autre camp de la mort et il a de nouveau oublié de le tuer, etc.

S. Wiesenthal a été libéré, ainsi que sa femme, à Mauthausen. Pour obtenir une indemnité, il a fait valoir qu'un jour un prisonnier de droit commun lui avait fait tomber une grosse pierre sur un pied. Un chirurgien allemand avait dû amputer ce pied d'un orteil. Simon Wiesenthal a également fait valoir que cette infirmité l'avait empêché de reprendre son métier d'architecte et son indemnité s'en est trouvée accrue.

S. Wiesenthal ment avec un extraordinaire sang-froid. Il a contribué après la guerre à répandre le mythe du savon fait avec de la graisse de juif. Dans son livre sur Mauthausen figure un dessin représentant trois déportés en tenue rayée qui viennent d'être fusillés au poteau d'exécution. En réalité, S. Wiesenthal a inventé cette triple exécution en s'inspirant d'une photographie parue dans *Life* en décembre 1944 et représentant trois soldats allemands fusillés par les Américains. Il dit que je lui ai rendu visite à Vienne en juin 1978 et qu'il m'a mis à la porte. Il est bien vrai que je lui ai rendu visite dans son bureau de Vienne. Après une conversation où il n'a cessé de se vanter de son pouvoir auprès de tous les grands de ce monde, il m'a accompagné avec une politesse toute viennoise. En juin 1978, il ne savait encore rien de moi. J'étais venu lui poser une question à propos de l'affaire Anne Frank.

J'ai visité à Los Angeles le centre Simon Wiesenthal et je me suis fait présenter au rabbin Marvin Hier, directeur de ce centre. Le rabbin Hier a été très perturbé par cette visite; je lui ai remis le texte de l'arrêt du 26 avril 1983 où la Cour de Paris, tout en me condamnant, rend hommage à la qualité de mon travail sur les chambres à gaz. En 1984, le rabbin Marvin Hier est venu au moins deux fois à Paris : il a rendu visite à M<sup>e</sup> Robert Badinter qui, avant de devenir ministre de la justice, avait plaidé contre moi comme avocat de la LICRA. Avec violence et haine, M<sup>e</sup> Robert Badinter m'avait accusé d'être un falsificateur. L'arrêt de la Cour a dû beaucoup le contrarier. Tout récemment, Marvin Hier a remis au président F. Mitterrand le prix Simon Wiesenthal. Ce qui est intéressant, c'est que F. Mitterrand, dans son discours de remerciement a dit que les juifs n'avaient pas le monopole de la souffrance et que l'intolérance était une maladie qui sévissait par toute la terre. Je pense que Simon Wiesenthal en a conçu du dépit.

101. Dans quel livre sur les KZ allemands avez-vous trouvé plus de mensonges ?

101. Dans celui de Filip Müller.

102. Quelle est votre opinion sur le film Holocaust ?

102. Le film *Holocaust* a peut-être eu, en France, l'effet d'une overdose. Les Français sont un peu moins crédules que les Américains ou les Allemands. On nous annonce pour octobre 1984 la projection du film *Au nom de tous les miens*, en huit épisodes d'une heure chacun. Martin Gray reviendra sur le devant de la scène. Un Australien a récemment enregistré une interview où il demande à Martin Gray ce qu'il pense de l'épisode de la chambre à gaz dans le film *Au nom de tous les miens*. L'escroc a répondu qu'à ce moment-là il avait fermé les yeux ! Le même Australien lui a fait remarquer que, dans son livre, Martin Gray disait avoir fabriqué de fausses antiquités pour les vendre aux Américains. L'escroc a répondu que le livre avait été rédigé par Max Gallo et qu'il ne l'avait pas lu : un livre qu'il a vendu à des millions d'exemplaires, dont il a signé des milliers de dédicaces, sur lequel il fait des conférences ! Tel est du moins le rapport qu'on m'a fait de cette interview que j'écouterai dès que mon travail m'en laissera le temps.

### **Additif aux cent deux questions**

18 juillet 1984

Je viens seulement d'apprendre que le 4 juillet, jour anniversaire de l'Indépendance américaine, un incendie criminel a détruit les locaux de notre Institute for Historical Review à Torrance (Californie). Au Canada, le livre d'Arthur R. Butz vient d'être banni comme « ouvrage immoral ». Toujours au Canada, James Keegstra, professeur de collègue et maire d'une petite ville de l'Alberta, a été démis de son poste de professeur et de sa charge de maire ; il n'a reçu aucune indemnité ; la police lui confisqué quatre-vingts ouvrages de sa bibliothèque et il est l'objet d'un procès écrasant. Encore au Canada, à Toronto, Ernst Zündel est l'objet de nombreuses attaques. Il est accusé à la fois par une association de survivants de l'Holocauste juif et par le ministère public de « répandre de fausses nouvelles » (*spreading false news*) parce qu'il a diffusé l'ouvrage de Richard Harwood, *Did Six Million Really Die ?* Son procès aura probablement lieu en janvier 1985. Le Dr Stäglich, en Allemagne, n'a pas pu plaider sa cause auprès de l'université de Göttingen, laquelle a décidé de lui retirer son titre de docteur en droit. L'historien David Irving aurait été refoulé d'Autriche où il venait donner une conférence. En France, M. Jean Pierre-Bloch, responsable de la LICRA, avait obtenu ma condamnation le 26 avril 1983 au paiement de soixante mille francs pour la

publication de l'arrêt de la cour d'appel de Paris dans trois périodiques: *Historia*, *Le Monde* et *Le Matin de Paris*. En octobre 1983 il a fait publier ce texte de l'arrêt dans *Historia* mais en le falsifiant. J'ai refusé de payer. Il a demandé au tribunal de Vichy d'ordonner une « saisie-arrêt » sur mon salaire de professeur. Il vient d'obtenir satisfaction. J'ai interjeté appel. Dans un livre de mémoires récemment publié, il m'a traité de faussaire. Il n'en a pas le droit depuis l'arrêt du 26 avril 1983. Je l'ai poursuivi en justice pour diffamation. J'ai également poursuivi le journal communiste *L'Humanité* pour le même motif. La XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris (Président: Cabié) vient de me débouter dans les deux cas. Elle a déclaré qu'il y avait « injure » et non pas « diffamation ». J'ai interjeté appel. Dans *Le Droit de Vivre*, organe de la LICRA, M. Pierre-Bloch vient, à nouveau, de m'accuser de « falsifications perverses ». Il n'en a pas le droit. Je vais le poursuivre en justice. En Allemagne et au Canada, se préparent des lois spécifiques contre la négation de l'Holocauste juif. Aux États-Unis, le Président Reagan ne semble pas hostile à une limitation au « Premier Amendement » dans ce sens-là.

---

[Le texte original de cet entretien n'a été publié que dans sa version espagnole, « Las Camera de gas... », *Cedade*, Buenos Aires, n° 164, mars 1989, interview de Bernardo Gil Mugarza, p. 13-39.]

\*\*\*

septembre 1984

### ***Les Chambres à gaz, secret d'État ou* *Les théologiens de la magique chambre à gaz***

La religion de la chambre à gaz se porte de plus en plus mal. Elle vient, par réaction à ceux qui la mettent en doute, de tomber dans un intégrisme forcené. Le spectacle est divertissant. J'en donnerai un avant-goût dès à présent et dans quelques mois, je publierai une étude plus détaillée. A cette étude je joindrai, pour plus de divertissement encore, les pieux articles que la presse française consacrera, pour l'édification générale, au livre que viennent de publier les éditions de Minuit et Jérôme Lindon sous le titre de:

*Les Chambres à gaz, secret d'État*  
(juillet 1984, 304 p., 79 F.)

Le 9 décembre 1983, j'avais annoncé la parution de cet ouvrage<sup>1</sup>. Je donnais les références de l'édition originale allemande:

---

1. R. Faurisson, « Les Tricheries de l'Album d'Auschwitz », reproduit dans le volume I à la page 434.

Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl et autres, *NS-Massentötungen durch Giftgas* (gazages en masse sous le régime national-socialiste), S. Fischer, 350 p., 1983.

La version française se présente comme une traduction de la version allemande. En réalité, le texte a été modifié çà et là : ces modifications sont toutes savoureuses. Je ne m'y attarderai pas ici.

Kogon, Langbein et Rückerl sont de vieux chevaux de retour de la littérature exterminationniste. Pas moins de vingt et une personnes se sont jointes à ces grands-prêtres pour célébrer à leur façon le culte de la magique chambre à gaz : magique, car, immatérielle et insaisissable, elle se joue de toutes les lois de la physique et de la chimie. D'ailleurs, comme les entités métaphysiques, elle n'a pas d'image.

Sur le sujet tabou des mystérieuses chambres à gaz de Hitler, qui auraient été un « secret d'État », ce livre constitue... une prouesse : Une sorte de « *nec plus ultra* » de l'esprit ascientifique ou anti-scientifique. Tout au long de ce pauvre bréviaire de la croyance exterminationniste règne une atmosphère d'auto-persuasion en une même foi que les méchants, venus de l'extérieur et imperméables au « langage codé », mettent diaboliquement en péril. Ces vingt-quatre auteurs ont serré les rangs pour venir nous dire d'un seul cœur qu'ils croient aux chambres à gaz et pour nous adjurer d'y croire à notre tour, sans poser de questions embarrassantes et sans formuler de remarques impertinentes.

Ils affectent d'ignorer les arguments de la partie adverse, ce qui nous oblige ici, avant tout examen de leurs arguments, à rappeler quelques-uns des nôtres. Rappelons d'abord, une fois de plus, des vérités humbles et concrètes qu'on a trop tendances à perdre de vue quand on discute de gazages homicides.

Gazer autrui sans courir le risque de se gazer soi-même ou de gazer son entourage est très difficile, surtout quand le gaz utilisé se trouve être de l'acide cyanhydrique. Les Allemands passent pour avoir tué des millions de victimes avec ce gaz sous la forme commerciale du produit de désinfection appelé Zyklon B. Il est déjà surprenant qu'une nation moderne, connue pour la valeur de ses chimistes, n'ait rien trouvé de mieux qu'un désinfectant pour un tel propos. Mais laissons ce point de côté.

Aux États-Unis, pour exécuter, non pas des millions de gens mais un seul condamné à mort, on utilise précisément l'acide cyanhydrique en tant que tel. J'ai montré que cette forme d'exécution exige une infinité de précautions, de longs préparatifs, et, surtout, ce qu'on pourrait appeler une véritable petite usine. On a recours à des moyens élaborés pour manier le poison et l'introduire dans la chambre, pour s'assurer de la mort effective du condamné, pour aspirer le gaz hors de la chambre en direction d'un barboteur où s'effectue la neutralisation de l'acide, pour rejeter le mélange obtenu au moyen d'une cheminée placée au plus haut point de la prison, pour – mo-

ment fatidique – pénétrer avec masque à gaz dans l’habitable afin de laver le cadavre de toute trace d’un acide qui pénètre peau et muqueuses.

Dans l’évangélaire exterminationniste, le témoin principal que nous sommes priés de croire sur le chapitre des gazages en masse que les Allemands et lui-même auraient pratiqués sur des millions d’hommes est Rudolf Höss (à ne pas confondre avec Rudolf Hess). Rudolf Höss, avant d’être pendu par les communistes polonais, aurait laissé à ses geôliers une tout à fait libre confession dont le texte n’a jamais été authentifié mais qui raconte ceci : dès qu’une fournée de deux mille victimes ne laissait plus entendre signe de vie dans la chambre à gaz, on mettait en marche un appareil d’aération et une équipe entraînait prendre possession des cadavres. Les équipiers vaquaient à leur besogne en mangeant ou en fumant, ce qui veut dire : sans masque à gaz. C’est radicalement impossible. L’acide cyanhydrique adhère longuement aux surfaces et il est explosible. Même avec des masques à gaz, le travail aurait été impossible pour des raisons que j’ai exposées ailleurs et sur lesquelles je ne reviendrai pas ici. Le gaz cyanhydrique, partout présent dans les corps et entre les corps, sur les murs, sur le sol, au plafond, aurait provoqué rapidement la mort des équipiers. Or, dans le livre de nos vingt-quatre auteurs, c’est bien pourtant le «témoignage» de Höss qui occupe la place centrale. On se demande, à ce compte, ce que peut bien valoir le reste de l’œuvre. Faut-il être à court de ressources pour se contenter d’un pareil témoins !

Un autre témoin invoqué est Kurt Gerstein. Gerstein est en passe d’être béatifié. Cela ne l’a pas empêché d’accumuler en diverses confessions, toutes plus folles les unes que les autres, les plus fantastiques inepties. Le livre de nos vingt-quatre auteurs a délibérément tronqué la plus connue de ces confessions et en a fabriqué une mouture *ad usum Delphini*. Ainsi aucun lecteur ne saura-t-il que Gerstein affirme à deux reprises que, dans les chambres à gaz de Belzec, les victimes se pressaient les unes au pied des autres sur un espace de vingt-cinq mètres carrés et au nombre de sept à huit cents personnes. Autrement dit, Gerstein, dit et répète qu’il a vu, de ses yeux vu, de vingt-huit à trente-deux personnes debout sur un mètre carré ! Il débite bien d’autres sornettes encore. Par exemple, à Belzec et à Treblinka, les Allemands auraient gazé des millions de victimes avec, dans chaque camp, un moteur diesel emprunté à un vieux char russe. Un diesel fournit plus de gaz carbonique (non toxique) que d’oxyde de carbone (toxique). Un moteur à explosion aurait bien mieux convenu ! Mais pour tuer des millions ! Ou même quelques milliers ! Et que dire de la montagne de vêtements haute de trente-cinq ou quarante mètres vue par le même Gerstein ? Comment procédait-on pour aller placer des vêtements à une hauteur de dix à douze étages ?

Si les Allemands avaient construit des chambres à gaz pour y assassiner des millions de victimes, les traces matérielles de ce massacre aux proportions industrielles auraient été innombrables. Or, *il n’existe aucune trace*

*matérielle*. Pas plus qu'on n'a retrouvé un ordre de Hitler ou de quiconque prescrivant de tuer les Juifs, on n'a trouvé un vestige physique ou un document attestant de l'existence de ces magiques chambres à gaz. *Pas une expertise* n'a été rédigée par les innombrables commissions d'enquête alliées qui prouve ou tend à prouver que tel local, soit indemne, soit en ruine, ait été une chambre à gaz. *Pas un rapport d'autopsie* n'établit que tel cadavre était le cadavre d'une personne tuée par un gaz-poison. Les Allemands auraient eu à ordonner et à préparer des études. Il aurait fallu réunir des ingénieurs, des architectes, des toxicologues. Il aurait fallu payer ces gens-là. Il y aurait eu des procès-verbaux ou des études ou des plans de toutes sortes. Il aurait surtout fallu obtenir des matériaux contingentés. Même les dotations de fil barbelé étaient du ressort du ministre Speer. Le registre de la serrurerie d'Auschwitz, qu'on a conservé, mentionne jusqu'à la moindre pièce fournie pour la construction des bâtiments contenant les fours crématoires (et, paraît-il, des chambres à gaz homicides). Or, pas le plus faible indice n'apparaît de la construction de ces chambres alors qu'on sait tout sur les crématoires.

L'idée directrice de l'ouvrage de nos vingt-quatre théologiens est celle du « langage codé ». Les Allemands, prétendent-ils, prenaient soin de s'exprimer en un langage destiné à cacher-laréalité-tout-en-étant-transparent-pour-les-initiés. Par exemple, « action spéciale » ou « traitement spécial » aurait signifié « action de tuer » ou de « gazer ». C'est absurde. Comme toute les polices du monde, la police allemande usait d'euphémismes pour éviter *parfois* les mots d'exécution ou de rafle, mots, qui, dans un contexte différent, pouvaient avoir un tout autre sens. Par exemple, ainsi qu'il a été démontré par la défense allemande au grand procès de Nuremberg, « traitement spécial » pouvait tout aussi bien désigner le traitement de faveur dont bénéficiait des prisonniers de marque. D'ailleurs, admettons un instant que Hitler ait effectivement pris la décision de massacrer des millions de gens. Imagine-t-on qu'il se serait dit : « Cet immense massacre passera inaperçu si nous employons des mots codés » ? Assez décodé !

Nos théologiens n'ont pas résisté à la tentation de parler une fois de plus de la lettre de Goering sur la « solution finale » (par émigration ou évacuation) ou du procès-verbal de la réunion de Wannsee : arguments éculés dont même le colloque de la Sorbonne (29 juin – 2 juillet 1982), présidé par Raymond Aron et François Furet, n'a plus voulu.

Ces théologiens ont une horreur du concret que révèle bien la partie documentaire de leur livre. Ils ne présentent que six documents ou photos. Le premier document représente une « note secrète » sur les camions à gaz (ces fameux camions dont on ne semble avoir retrouvé aucun spécimen, aucun fragment, aucun dessin, aucune étude); cette note est pour le moins abstruse. Puis vient un « plan du camp d'extermination de Sobibor » mais rien ne nous précise qu'en réalité il s'agit d'un dessin fait sur mesure par un « témoin » (*sic*) de l'accusation. La même remarque est valable pour le camp de



Treblinka. Le plan du crématoire-II à Auschwitz est reproduit de telle sorte que le lecteur aurait bien du mal à déchiffrer que ce qu'on lui présente comme une chambre à gaz porte, en fait, en allemand la désignation de «*Leichenkeller*» (morgue enterrée). Le «bunker 2» a été dessiné par un témoin à charge et ressemble de façon frappante à une batterie de chambres à gaz de désinfection. Le document, authentique et non suspect celui-là, d'une firme privée allemande qui utilise le mot de «*Gasskammer*» (pour *Gas-kammer*) concerne une... chambre à gaz de désinfection<sup>1</sup>. On n'a pas osé nous présenter des photos des chambres à gaz dites homicides qu'on fait visiter à des foules de touristes à Auschwitz, à Majdanek, à Mauthausen, à Hartheim. On n'a surtout pas osé montrer la «chambre à gaz» du Struthof (Alsace) dite «en état d'origine» et classée «monument historique». A ce propos, on se débarrasse par un tour de passe-passe des inepties contenues dans les diverses et gravement contradictoires confessions de Josef Kramer sur cette prétendue chambre à gaz homicide.

Une autre idée chère à nos théologiens est que tous les SS sont passés à confesse et qu'aucun n'a jamais osé nier l'existence des chambres à gaz homicides. Et d'énumérer quelques noms seulement sans jamais nous rapporter fidèlement les paroles prononcées. On nous parle du journal de Johann-Paul Kremer et de ses confessions aux Polonais. On mêle les deux choses, si bien que le lecteur est amené à croire que c'est dans son journal que Kremer parlait de gazages homicides. On ne nous révèle pas que, revenu en Allemagne, Kremer avait rétracté ses confessions aux Polonais et que, pour l'en punir, «certains cercles» avaient obtenu que Kremer repasse en justice dans son propre pays, soit à nouveau condamné, puis privé de sa chaire de professeur et de ses titres et, vieillard pitoyable, contraint d'aller déposer au procès de Francfort où il n'a pu prononcer que des propos extrêmement vagues sur les «sélections».

Les pages sur l'euthanasie ne comportent pas une seule preuve que les Allemands aient utilisé des chambres à gaz pour donner la mort à des infirmes ou à des impotents qui auraient été bien en peine de se tenir debout pour recevoir une serviette et un savon destinés à leur faire croire qu'ils allaient à la douche !

Des textes et des documents sont falsifiés ainsi que des traductions de l'allemand. J'en donnerai ultérieurement des exemples, en particulier à propos d'un document Dannecker concernant le général Kohl.

Pas un mot n'est dit de la révision déchirante des années soixante où l'on a vu des historiens exterminationnistes renoncer progressivement à toutes les prétendues chambres à gaz situées hors de Pologne. Dieu sait pourtant si l'on possède des témoignages, tous «bouleversants» et «criants de vérité» sur les

---

1. R. Faurisson, «Les Tricheries de l'Album d'Auschwitz», reproduit dans le volume I à la page 434.

gazages de Buchenwald, de Dachau, de Neuengamme, d'Oranienburg-Sachsenhausen, de Mauthausen et de Ravensbrück. Le trait le plus frappant est celui de l'origine sociale et de la formation intellectuelle de ces faux témoins : des prêtres, des pasteurs, des frères en religion, un évêque, des médecins, des savants, des professeurs (de l'université de Strasbourg et d'ailleurs). Nos vingt-quatre intégristes ont fait fi de tous ces progrès de l'esprit critique qui avaient amené un Raul Hilberg, une Olga Wormser-Migot, un Yehuda Bauer à dire que tous ces gazages-là étaient mythiques ; ils ont « réintégré » dans leur corps de doctrine Mauthausen, Oranienburg-Sachsenhausen, Neuengamme et même Ravensbrück. Germaine Tillion fait partie de ces vingt-quatre intégristes. Voyez son livre sur Ravensbrück : la chambre à gaz atteint ici à la réalité des fantômes, à tel point que, dans le plan qu'elle donne du camp, G. Tillion n'ose pas même faire figurer l'emplacement de ladite chambre à gaz.

G. Tillion passe pour être le type de la « belle conscience » et un fleuron du CNRS. Voilà une personne au moins qui sait que des SS ne voulaient pas reconnaître l'existence d'une chambre à gaz dans leur camp. Elle est venue les charger devant un tribunal militaire français. Ils sont passés aux aveux. On les a exécutés ou ils se sont suicidés.

Il existait jusqu'à présent quatre catégories d'exterminationnistes. Avec nos vingt-quatre théologiens il vient de s'en créer une cinquième.

Voici la liste des quatre premières catégories :

1. Ceux pour qui la question de l'existence des chambres à gaz ne se pose pas pour la bonne raison... qu'elle ne se pose pas. Je renvoie ici à la « déclaration » de trente-quatre historiens. Dans *Le Monde* du 21 février 1979 on a pu, en effet, lire la déclaration suivante, signée de grands et petits noms de la science historique, dont le point commun, il faut le dire, est qu'à l'exception de Léon Poliakov aucun d'entre eux n'était un spécialiste de la période considérée :

« Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur le sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement : il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz<sup>1</sup> » ;

2. Ceux pour qui il faut bien convenir qu'il n'existe ni preuve, ni témoins de ces chambres à gaz, ce qui n'empêche pas ces chambres à gaz d'avoir existé ! Telle est la conclusion à laquelle devait aboutir Simone Veil au terme de quatre années de ré-

---

1. Poliakov et Vidal-Naquet, « Les camps nazis et les chambres à gaz... ».

flexion avec l'un de ses fils, avocat. Deux semaines après la publication de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris où un hommage était rendu à mes travaux sur le sujet, Simone Veil déclarait en effet :

« Au cours d'un procès intenté à Faurisson pour avoir nié l'existence des chambres à gaz, ceux qui intentent le procès [ont été] contraints d'apporter la preuve formelle de la réalité des chambres à gaz. Or, chacun sait que les nazis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins <sup>1</sup>. »

3. Ceux pour qui tout ce qui concerne les chambres à gaz situées hors de la Pologne est, en fin de compte, faux, tandis que presque tout ce qui concerne les chambres à gaz situées en Pologne resterait vrai (avec de fortes hésitations sur Majdanek-Lublin et des hésitations commençantes pour Auschwitz). C'est le cas de l'ensemble des historiens exterminationnistes, aujourd'hui, au terme d'une lente évolution qui a commencé en 1960;

4. Ceux pour qui il n'est pas exclu que toutes ces histoires de chambres à gaz ne soient, en définitive, qu'une rumeur de guerre. C'est le cas d'Edgar Morin qui écrivait en 1981 :

« Il importe, à mon avis, de re-vérifier la chambre à gaz dans les camps nazis <sup>2</sup>. »

La cinquième et dernière catégorie des auteurs exterminationnistes est constituée par les vingt-quatre auteurs qui ont produit : *Les Chambres à gaz, secret d'état*. Pour eux les chambres à gaz sont un dogme. Un dogme doit être tenu à l'abri de tout examen critique. Aucune vérification ou révision n'est permise. Un dogme s'accepte ou se rejette tout entier. Aux yeux de ces intégristes, on s'était engagé dans une voie dangereuse en ce qui concernait de nombreuses chambres à gaz ou des camions gazeurs. Il faut se ressaisir et retrouver la foi intégrale des années d'après-guerre. Il faut fermer les yeux sur les récentes modifications de la foi, de peur d'imaginer d'autres modifications dans l'avenir. C'est à ce prix qu'on sauvera ce qu'il reste de croyance en la magique chambre à gaz.

On ne peut évidemment pas aller plus loin. Déjà Georges Wellers, en publiant *Les chambres à gaz ont existé*, avait involontairement porté un terrible coup à la croyance.

\*\*\*

1984

---

1. *France-Soir-Magazine*, 7 mai 1983, p. 47.

2. E. Morin, *Pour sortir du XX<sup>e</sup> siècle*, p. 192.

## Préface de *Der Auschwitz Mythos* de Wilhelm Stäglich

Bien que je n'approuve peut-être pas en tous points les opinions émises dans *Der Auschwitz Mythos*, je dois dire qu'il s'agit là d'un ouvrage profond, en particulier dans son analyse du «procès de Francfort» (1963-1965) où l'auteur met en lumière le phénomène humain, si obscur et si inquiétant, du désir ou de la volonté de croire.

A ce procès comparaissaient des officiers et de simples gardes du camp d'Auschwitz. A en croire la thèse officielle qu'on trouve à la base des accusations portées contre ces Allemands, Auschwitz-I possédait un crématoire [Krematorium-I] pourvu d'une chambre à gaz homicide qui aurait fonctionné de l'automne 1941 à la fin de 1942. Le camp d'Auschwitz-Birkenau possédait, lui, quatre crématoires [Krematoriums-II et III ainsi que Krematoriums-IV et V], pourvus, nous dit-on, de chambres à gaz homicides qui auraient fonctionné en gros du printemps ou de l'été 1943 à l'automne 1944, c'est-à-dire, selon le crématoire en cause, pendant une période de dix-sept à dix-neuf mois.

Aujourd'hui, on présente aux touristes le Krematorium-I comme un bâtiment «partiellement» reconstruit mais, en réalité, il ne s'agit que d'une fraude due aux autorités polono-communistes. Les quatre crématoires de Birkenau sont à l'état de ruines qu'avec une remarquable circonspection les exterminationnistes se sont bien gardés d'examiner. Pour moi, j'ai examiné ces cinq crématoires à tous les points de vue possibles à la fois sur place et à partir des nombreux plans de construction allemands que j'ai découverts en 1976. Ma conclusion est qu'aucun des crématoires d'Auschwitz-I ou de Birkenau n'a possédé de chambre à gaz homicide.

En réalité, le Krematorium-I a possédé jusqu'en juillet 1943 une chambre froide pour cadavres (*Leichenhalle*) qui, à partir de cette époque, fut transformée en un abri anti-aérien (*Luftschutzbunker*) avec plusieurs pièces dont une salle d'opération chirurgicale pour l'hôpital SS (*Kranken-Revier*). Les Krematoriums-II et III possédaient des chambres froides semi-enterrées (*Leichenkeller*). Les Krematoriums-IV et V possédaient, chacun, plusieurs petites pièces; deux d'entre elles étaient pourvues d'un poêle à charbon. Toutes ces pièces auraient été manifestement inappropriées pour des exécutions massives par gaz.

Au procès de Francfort, l'existence de ces prétendues chambres à gaz aurait dû constituer le point central de toute la procédure. Le tribunal aurait dû exiger la production de tous les plans, dessins, photographies et documents, qu'il lui aurait été facile de se procurer en grand nombre si seulement les juges d'instruction, les juges du siège et les avocats les avaient recherchés au début des années soixante avant le procès comme je l'ai fait moi-même, avec succès, en 1976. Le ministère public et les avocats de la défense auraient dû,

tous, exiger ces informations. Il ne se produisit rien de tel. Dans ce procès, personne n'examina la prétendue arme du prétendu crime ; l'arme ne fut pas même présentée. Pourtant, durant le procès, le tribunal et plusieurs avocats procédèrent à des investigations *in situ* à Auschwitz mais celles-ci ne portèrent jamais sur les chambres à gaz elles-mêmes.

Il est possible que les participants du procès de Francfort aient cru que n'importe quelle pièce aurait pu servir pour des gazages homicides. C'est une erreur. Par exemple, l'agent prétendument utilisé à Auschwitz et à Birkenau pour administrer la mort dans ces chambres à gaz était l'acidecyanhydrique (sous la forme du pesticide appelé dans le commerce Zyklon B), c'est-à-dire l'agent utilisé dans certains pénitenciers américains pour procéder à des exécutions de condamnés à mort. J'ai étudié les chambres à gaz américaines et j'ai découvert que l'exécution d'un seul prisonnier par ce moyen était extrêmement compliquée et qu'elle exigeait une grande expertise technique. Tout cela échappait au tribunal, qui n'envisagea pas d'ordonner un rapport d'expertise afin de déterminer si, à Auschwitz et Birkenau, telle ou telle pièce pouvait avoir servi de chambre à gaz homicide.

Pour établir qui, parmi les accusés, avait participé aux prétendus gazages, le tribunal choisit seulement de déterminer si l'accusé se trouvait sur la rampe de débarquement quand les déportés descendaient des trains. Nous en arrivons là à un mode de raisonnement par postulats et suppositions qu'on ne peut qualifier que de totalement abstrait et même d'aberrant.

Le tribunal établit que, si l'accusé s'était simplement trouvé sur le quai de débarquement, celui-ci devenait coupable de participation au crime de «sélection». La «sélection» était *supposée* avoir consisté en la division entre, d'une part, ceux qui allaient survivre et, d'autre part, ceux qui étaient *supposés* aller au «gazage». Certains de ceux qui étaient *supposés* aller au «gazage» prenaient une route *supposée* finir entre les Krematoriums-II et III tandis que le reste prenait une route *supposée* finir entre les Krematoriums-IV et V ; le tribunal ne prit pas la peine de remarquer que les deux routes, une fois les crématoires passés, se rejoignaient pour aboutir aux entrées du Sauna central où, en fait, on passait à la douche et désinfectait les déportés. Comme le tribunal avait *postulé* que les crématoires possédaient des chambres à gaz, il *postulait* maintenant que les déportés qui étaient *supposés* avoir été «sélectionnés» pour les «gazages» ne poursuivaient pas leur chemin entre les crématoires jusqu'au Sauna central mais étaient entassés dans les *supposées* chambres à gaz à l'intérieur des crématoires.

Ainsi, au terme d'une série de présomptions et au prix d'un «raisonnement» totalement arbitraire, le tribunal *postulait* que les Allemands qui se trouvaient sur le quai de débarquement à l'arrivée des déportés étaient coupables de complicité de gazages homicides.

Nous ne devrions pas, me semble-t-il, accuser le système judiciaire allemand de partialité, de couardise ou d'incompétence. En théorie et dans l'abstrait, on

peut tenir le raisonnement du tribunal pour irréprochable. Mais, si l'on se rappelle que la topographie et les réalités matérielles sont importantes pour prouver un crime qui, par, définition, était concret et matériel, le raisonnement du tribunal était absurde. Je dirais plutôt qu'en la circonstance les juges allemands ainsi que les avocats et bien d'autres personnes impliquées dans ce procès ont été victimes d'une forme d'aveuglement et de naïveté qui se rencontrent souvent dans certaines croyances d'ordre religieux.

Voilà donc des juges qui, chaque soir après l'audience du jour, réintégraient leurs confortables demeures où ils s'endormaient la conscience tranquille. On aurait provoqué chez ces hommes une vive surprise si on leur avait dit alors que, dans la journée, ils avaient observé exactement le comportement de leurs prédécesseurs durant les procès de sorcellerie du XVI<sup>e</sup>, du XVII<sup>e</sup> et même du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En ces temps-là, on accusait des hommes et des femmes d'avoir rencontré Satan, par exemple, au sommet d'une colline, au milieu de feux et de fumées, avec l'accompagnement de cris et d'appels ainsi que d'odeurs particulières. Si, à ce procès de sorcellerie, l'accusé avait objecté: «Mais je n'ai pas vu Satan parce que Satan n'existe pas», il aurait brisé un tabou et, par là, signé son propre arrêt de mort. En fait, il ne pouvait sauver sa vie qu'en admettant que, certes, il avait aperçu, ainsi que l'attestaient certains, de loin, au sommet de la colline, les feux et les fumées de Satan, il avait entendu les cris des victimes et il avait remarqué d'étranges et de terrifiantes odeurs mais en ajoutant que, pour sa part, il s'était trouvé placé au pied de la colline et n'avait personnellement rien eu à faire avec tout cela.

De même au procès de Francfort. L'accusé n'allait pas contester ce que les témoins affirmaient à propos des feux, des fumées, des cris et des odeurs au sommet du camp de Birkenau, là où se trouvaient les quatre crématoires avec leurs prétendues chambres à gaz. Ces accusés confessaient avoir été au milieu du camp, sur le quai de débarquement où ils accueillaient des foules de gens qui, ensuite, se rendaient à trois cents ou cinq cents mètres plus loin, là où les suppôts de Hitler étaient supposés se livrer à leur criminelle besogne; les accusés de Francfort faisaient valoir que, personnellement, ils n'encouraient aucune responsabilité directe dans ces horreurs.

Cet ensemble caractéristique de feux, de fumées, de cris, d'appels et d'odeurs particulières constitue une sorte de cliché qui trouve son origine non pas dans l'imagination de tel ou tel individu mais dans des traditions et des craintes ancestrales. On y rencontre au surplus un trait remarquable du faux témoignage: quand le prétendu témoin *n'a pas clairement vu* ce qu'il prétend avoir vu et quand *il n'a pas touché* ce qu'il dit avoir vu, alors se développe une sorte de *compensation sensorielle* où *l'ouïe, le goût et l'odorat* se portent au secours d'une *vue* claire et d'un *toucher* réel. On n'a pas touché, on n'a pas réellement vu mais, par un phénomène de compensation, on est supposé avoir entendu, senti et goûté. Mieux: si on n'a pas réellement vu, c'est pour

une excellente raison : les yeux étaient aveuglés par les flammes et les fumées offusquaient la vue. Ajoutons enfin les circonstances : le témoin était si bouleversé par les horreurs d'Auschwitz et de Birkenau, qu'en fin de compte il ne pouvait pas les fixer du regard.

Un dicton français veut que «plus cela change, plus c'est la même chose». Pourquoi des peurs et des superstitions ataviques disparaîtraient-elles ? Seule change leur forme. Le XX<sup>e</sup> siècle a connu des quantités de procès de sorcellerie aussi bien dans le monde «libre» que dans le monde communiste. Le procès de Francfort a constitué, si l'on veut, un procès de sorcellerie dans toute sa perfection, sans aucun rapport d'expertise sur les chambres à gaz et avec une procédure où un quart de preuve + un quart de preuve + une demi-preuve équivalaient à une preuve. Le procès, mené dans une salle de théâtre, fut conduit selon un rite de caractère religieux. Les participants communiaient en l'évocation d'une horreur sacrée. Il est significatif que, dans le prétoire, l'emplacement même de l'horreur était représenté de manière symbolique, presque abstraite, par des plans d'Auschwitz et de Birkenau où l'on pouvait à peine discerner l'emplacement de l'arme du crime par excellence : ces horribles abattoirs pour hommes, femmes et enfants. Si incroyable que cela puisse paraître, aucun dessin, aucun croquis de caractère technique, aucune photographie des chambres à gaz ne furent exposés dans cette vaste salle d'audience, une salle de théâtre, encore une fois ; seul un plan du camp était exposé où les crématoires (sans mention des chambres à gaz) étaient représentés par de tout petits rectangles. Personne ne se risqua à poser des questions sur ces ridicules taches noires. Elles étaient tabou. Quiconque aurait poussé l'audace jusqu'à y regarder de plus près, serait apparu comme un hérétique, un adepte de Satan, un «Nazi».

Tout cela se déroula à Francfort, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, dans un pays réputé jouir d'une constitution démocratique et d'un appareil judiciaire indépendant, avec une presse censément libre et aussi dans un pays riche de tant d'esprits connus pour leur amour de la science et leur goût du détail précis. Les historiens allemands doivent la plus grande part de leurs informations à des procès de ce genre ; d'où le caractère vague, immatériel et magique de leurs assertions quant aux chambres à gaz et au génocide.

A leur façon, les accusés et leurs défenseurs contribuèrent, tous ensemble, à donner à ce long procès son caractère religieux, soit parce qu'ils croyaient effectivement à l'existence des magiques chambres à gaz, soit parce que, par prudence, ils préféraient éviter de déclencher un scandale en demandant d'aller y voir de plus près en la matière. Jusqu'au bout, toutes les parties respectèrent le rituel.

Wilhelm Stäglich, juge lui-même, eut l'héroïsme de publier son livre sur Auschwitz en 1979. Mais alors se produisit un autre phénomène qu'on avait cru disparu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'université de Göttingen, au prix d'une longue procédure judiciaire, obtint d'un tribunal la révocation du grade de

docteur en droit que cette célèbre université allemande avait conféré en 1951 à W. Stäglich. Je ne vais pas énumérer ici tout ce que cet honnête homme par excellence, que j'admire, a eu de plus à souffrir. Qu'il me suffise de dire que W. Stäglich, juge et historien allemand, a sauvé l'honneur des juges et des historiens allemands. Il a tout perdu, fors l'honneur.

---

[Ce texte a été publié en allemand en préface à une réédition, faite en Angleterre, de *Der Auschwitz Mythos*, ouvrage de W. Stäglich dont la première édition datait de 1979, chez Grabert à Tübingen; voy.: *Der Auschwitz Mythos*, Historical Review Press, 1984, p. 492-496. Il a été également publié en anglais mais sous une forme différente; voy: "A Revised Preface to *Auschwitz: A Judge Looks at the Evidence*", *The Journal of Historical Review*, Summer 1990, 10, 2, p. 187-193.]

\*\*\*



# 1985

26 février 1985

## Combien est-il mort de juifs durant la seconde guerre mondiale ?

Cette question est souvent posée aux révisionnistes par les exterminationnistes. C'est renverser les rôles. C'est aux exterminationnistes, c'est-à-dire aux accusateurs de l'Allemagne qu'il revient normalement de préciser leurs accusations. Pendant longtemps ils ont accusé l'Allemagne d'avoir provoqué la mort de six millions de juifs. Ce chiffre n'était fondé sur aucune recherche. Il a été progressivement abandonné par les historiens. Il a même été qualifié de «**symbolique** <sup>1</sup>» par le D<sup>r</sup> Martin Broszat, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich et défenseur de la thèse exterminationniste. «Symbolique» est une façon de dire: **faux**.

Quel est donc le **vrai** chiffre ? Ce vrai chiffre est relativement facile à trouver. Mais on ne **veut** pas le rechercher. Dès les années cinquante on aurait été en mesure de fournir une bonne approximation. Dans les années soixante, grâce au nombre croissant de juifs réclamant des indemnités de différentes natures à la République fédérale d'Allemagne, il était possible de contrôler ou de corriger cette approximation. En 1970, les exterminationnistes eux-mêmes étaient obligés d'admettre qu'on aurait **déjà** dû «dresser un bilan de quelque valeur». Dans une revue française, *Le Patriote Résistant*, on lisait:

«Lorsque les générations nouvelles qui ne manquent pas déjà, et ne manqueront pas demain, de s'interroger sur l'effroyable tragédie, poseront la question de savoir combien d'êtres humains ont été déportés, combien sont morts, il serait dérisoire de devoir leur répondre qu'à l'époque des ordinateurs électroniques, au moment où la statistique est en train de devenir une science exacte, personne n'a été en mesure de dresser un bilan de quelque valeur<sup>2</sup>. »

---

1. "Eine symbolische Zahl": expression employée le 3 mai 1979 devant un tribunal de Francfort dans le procès 50 Js 12 828/78 919 contre Erwin Schönborn.

2. *Histoire d'un crime. L'impossible oublié. Pourquoi ?* (Supplément au *Patriote Résistant*), p. 98.

Un homme qui disparaît laisse derrière lui des traces de son existence. Dans le cas des juifs et des déportés, ces traces sont nombreuses. Il n'y a guère que les non-chercheurs pour s'imaginer le contraire.

Il existe deux sources principales pour déterminer le nombre des juifs qui sont morts durant la seconde guerre mondiale: le Service international de recherches, dépendant du Comité international de la Croix-Rouge de Genève, mais situé à Arolsen (RFA), et l'ensemble des administrations allemandes chargées de procéder aux versements au titre des «restitutions», des «indemnisations» et des «réparations». Toutes ces instances sont fermées aux chercheurs indépendants. En particulier, le Service international de recherches s'entoure de précautions depuis qu'il constate que les révisionnistes s'intéressent à ses quarante millions de fiches.

### **Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, 4.344.378 victimes percevaient de l'argent de la RFA**

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, soit trente-cinq ans après la fin de la guerre, 4.344.378 personnes dans le monde percevaient des pensions de la RFA, soit à titre de victimes directes des persécutions national-socialistes, soit à titre d'ayants droit. Parmi ces bénéficiaires, 40 % vivaient en Israël, 20 % en RFA et 40 % dans le reste du monde. Il serait intéressant de déterminer, parmi eux, le nombre total des juifs. Beaucoup de juifs, après la guerre, ont quitté la Pologne et l'Europe centrale pour s'installer en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada, en Argentine, en Afrique du Sud. Peut-être pourrait-on déterminer là aussi les nombres approximatifs par l'étude des dossiers d'indemnisations diverses.

Pour ce qui est des juifs (français, étrangers ou apatrides) déportés de France pendant l'occupation, leur nombre s'élèverait, d'après *Le Mémorial...* de Serge Klarsfeld à environ 75.721. Autrement dit un quart des juifs établis en France aurait été déporté et les trois autres quarts n'auraient pas été déportés. Pour déterminer le nombre probable des morts, il suffirait d'aller consulter à Arolsen les fiches nominales les concernant un échantillon de sept cent cinquante personnes (par exemple, les personnes classées n° 1, n° 100, n° 200, n° 300, etc., dans ce total d'environ soixante-quinze mille *déportés*). J'ai souvent rencontré des personnes qui me disaient: «J'ai perdu x membres de ma famille.» Quand le nombre «x» me paraissait élevé, et il l'était toujours, j'ai fourni à ces personnes mon nom, mon adresse et un timbre pour qu'elles m'envoient leur liste de morts (morts du fait des Allemands ou de leurs alliés, bien entendu). Je n'ai jamais reçu de telles listes.

***Canadian Jewish News*, 11 décembre  
1981, p. 4 :**

Thousands of Jews accross Canada, and in other countries as well, receive monthly cheques in various

amounts from the Federal Republic of Germany. These restitution payments – or *Wiedergutmachung* – are designed to compensate the victims of Nazi persecution.

Eligible for compensation are those Jews and Christians who were persecuted for political, religious, racial or ideological reasons.

According to data supplied by the German Information Centre of New York, 99,8 % of all claims had been settled by Jan. 1, 1981. The number of successful claimants is 4,344,378. Payments have reached 50.18 billion German marks.

About 40 % of the victims live in Israël, 20 % in West Germany, and 40 % elsewhere.

The funds they get are the results of laws enacted in the 1950s. In the last two years, further legislation providing compensation has been passed by the Bundestag. In 1979, 400 million marks were allocated to Jews whose health was damaged but who, because they were unable to comply with deadline or residency requirements, had not been able to obtain restitution. This year, the Bundestag granted an amount up to 100 million marks for non-Jewish victims of Nazism.

West Germany regards restitution as a “most important and urgent” moral obligation. But it has no illusions that compensation payments can atone for Nazi crimes against humanity. As a government bulletin puts it: “No matter how large the sum, no amount of money will ever suffice to compensate for National Socialist persecution.”

Des milliers de juifs à travers le Canada, aussi bien que dans d'autres pays, reçoivent chaque mois des chèques d'un montant variable de la République fédérale d'Allemagne. Ces versements de restitution – *Wiedergutmachung* – sont destinés à dédommager les victimes de la persécution nazie.

Ont droit à ces compensations, les juifs et les chrétiens qui avaient été persécutés pour des raisons politiques, raciales ou idéologiques.

Selon les données fournies par le «Centre d'Information allemand» de New York, 99,8 % de toutes les requêtes avaient été réglées au 1<sup>er</sup> janvier 1981. Le nombre des personnes dont les demandes ont été satisfaites s'élève à 4.344.378. Les paiements se sont élevés à 50,18 milliards de marks.

Environ 40 % des victimes vivent en Israël, 20 % en Allemagne de l'Ouest et 40 % ailleurs.

Les fonds obtenus résultent de lois promulguées dans les années cinquante. Durant ces deux dernières années, le *Bundestag* a voté d'autres lois encore pour les compensations. En 1979, quatre cents millions de marks ont été alloués à des juifs dont la santé s'était altérée mais qui, incapables de satisfaire aux limites dans le temps ou aux exigences de résidence, n'avaient pas pu obtenir des versements de restitution. Cette année, le *Bundestag* a accordé un montant de cent millions de marks à des victimes non juives du nazisme.

L'Allemagne de l'Ouest considère les versements de restitution comme une obligation morale «particulièrement importante et urgente». Mais elle n'entretient pas l'illusion que les versements compensatoires puissent racheter les crimes contre l'humanité commis par les nazis. Ainsi que l'exprime un bulletin gouvernemental allemand : «Peu importe l'importance de la somme, aucune somme d'argent ne suffira jamais à compenser la persécution national-socialiste.»

\*\*\*

6 mars 1985

### **Aux États-Unis, la puissance politico-financière de la communauté juive**

L'American Jewish Congress (Parlement juif américain) a commandité une étude intitulée: *The Political Future of American Jews*.

Un article du *Washington Post* en date du 6 mars 1985 rapporte quelques conclusions de cette étude rédigée par Earl Raab et Seymour Martin Lipset :

1. l'antisémitisme aux États-Unis est au point le plus bas qu'il ait atteint en ce siècle;
2. les organisations juives montrent une tendance inquiétante à se renfermer d'elles-mêmes en une sorte de ghetto spontané (*self-ghettoization*) pour ne s'intéresser qu'à quelques sujets restreints tels que la sécurité de l'État d'Israël;
3. les juifs resteraient encore fidèles dans leur majorité au Parti démocrate (celui de Jimmy Carter) mais ils s'inquiètent de la présence et de l'importance dans ce parti du leader noir Jesse L. Jackson;
4. la contribution financière des juifs aux deux grands partis politiques est disproportionnée par rapport au nombre des juifs qui vivent aux États-Unis ; ceux-ci versent au Parti démocrate **plus de la moitié** de ses fonds et au Parti républicain (Ronald Reagan) **jusqu'au quart** de ses fonds.

\*\*\*

Mars 1985

## **Deux anciens gazés d'Auschwitz : Henri Krasucki et Simone Veil**

A mesure que se disloque le mythe des chambres à gaz hitlériennes, on découvre comment ce mythe s'est constitué et comment il s'est perpétué pendant plus d'une génération.

Encore au début des années soixante, les responsables du CDJC (Centre de documentation juive contemporaine) de Paris pouvaient mentir sans trop de risques. C'est ainsi que sans vergogne ils créaient de toutes pièces des listes de juifs de France gazés à Auschwitz. Ils envoyaient ces listes aux responsables du musée d'Auschwitz, en Pologne, une institution communiste.

Munie de ces listes, Danuta Czech, conservateur du musée, établissait son fameux «Calendrier des événements survenus au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau». Tous les convois de déportés s'y trouvent mentionnés. La plupart du temps sont également précisés le lieu et la date de départ de chaque convoi, sa date d'arrivée à Auschwitz, le nombre des déportés, puis, parmi ces derniers, le nombre des personnes sélectionnées pour le travail et le nombre des gazés. A aucun moment on ne nous dit clairement de quelle façon le nombre des gazés a pu être établi. Il semble toutefois que la méthode employée ait consisté à tenir pour gazées toutes les personnes qui ne paraissaient pas avoir obtenu un numéro d'immatriculation à leur arrivée.

Aussi longtemps que personne ne songeait à regarder ces listes de près, tout allait bien pour le CDJC, à Paris, et pour l'institution communiste polonaise. Mais du jour où il est devenu possible, grâce à des documents allemands, de connaître l'identité de chaque déporté juif de France pour chaque convoi, la supercherie est apparue au grand jour.

En 1978, Serge Klarsfeld a publié ces listes établies par les Allemands en 1942-1944. Il les a reproduites dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France* (édité et publié par Beate et Serge Klarsfeld).

Il suffit de comparer le calendrier de Danuta Czech et le *Mémorial* de Serge Klarsfeld. On y découvre des milliers de cas où des gens qui ont été comptabilisés comme gazés... n'ont jamais été gazés. Je m'en tiendrai à deux exemples, celui d'Henri Krasucki et celui de Simone Veil. H. Krasucki est le responsable actuel de la CGT et membre éminent du parti communiste français. S. Veil a présidé l'Assemblée des communautés européennes. Ils n'ont jamais été gazés et ils continuent en 1985 de se bien porter selon toute apparence. Et pourtant...

D. Czech, sur la foi des renseignements fournis par le CDJC, écrivait en 1961 que le 26 juin 1943 il était arrivé à Auschwitz un convoi de mille quatre-vingt-trois juifs en provenance de Drancy. Et elle ajoutait

« Am gleichen Tag wurden alle vergast <sup>1</sup>. »

Or, dans le livre de Klarsfeld, fondé sur les documents allemands, ce convoi (n° 55) comprenait Henri Krasucki, né le 24 septembre 1924 à Wolodin (Pologne) !

De la même façon, D. Czech écrivait en 1964 que, le 16 avril 1944, il était arrivé à Auschwitz un convoi de mille cinq cents juifs en provenance de Drancy. Et elle ajoutait :

« Nach der Selektion lieferte man 165 Männer als Häftlinge ins Lager ein, sie bekamen die Nr. 184097-184261. Die Übrigen wurden vergast <sup>2</sup>. »

Or, dans le livre de Klarsfeld, ce convoi (n° 71) comprenait Simone Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice; par son mariage avec Antoine Veil, Simone Jacob est par la suite devenue Simone Veil !

Il faut lire les pages 9 et 10 du livre de Klarsfeld pour voir avec quelle légèreté ou quel manque de scrupules le CDJC a fabriqué des convois imaginaires de gazés. Là où il n'y avait qu'un convoi, le CDJC en a compté deux; là où il n'y en avait pas du tout, on en a créé de toutes pièces; ailleurs, le CDJC et D. Czech, constatant que deux convois partis de Drancy n'avaient laissé aucune trace d'immatriculation à Auschwitz, en avaient profité pour en faire deux convois entièrement gazés; en réalité ces deux convois avaient été envoyés à Majdanek! Ailleurs encore trois convois de prétendus gazés étaient en fait allés à Kaunas-Reval ! Ailleurs enfin (voy. p 12), 3.056 déportés comptabilisés comme gazés étaient allés à Kosel!

Klarsfeld, qui est plus un justicier qu'un historien, mérite bien des reproches du même genre. Le titre de son ouvrage n'est pas très honnête. «Mémorial» donne à entendre qu'il s'agirait d'une liste de morts, alors qu'il s'agit de listes de déportés. J'ai montré par ailleurs <sup>3</sup> que Klarsfeld avait établi le nombre des morts d'une façon qui n'est pas plus scientifique que celle du CDJC ou de Danuta Czech.

Du *Mémorial* de Klarsfeld, dans ses éditions française et américaine, il ressort que les Allemands ont déporté pendant la guerre un quart des juifs de France (juifs français, étrangers et apatrides): entre 75.721 et 76.500 sur un total de trois cent mille.

En 1984, Serge Klarsfeld a publié une monographie intitulée *Les enfants d'Izieu, une tragédie juive*. Pas une seule fois dans cet ouvrage il ne nous dit

---

1. *Hefte von Auschwitz*, n° 4, p. 110: «Le jour même tous étaient gazés.»

2. *Hefte von Auschwitz*, n° 7, p. 88: «Après sélection, 165 hommes furent remis au camp comme détenus avec les numéros 184097-184261. Toutes les autres personnes furent gazées.»

3. R. Faurisson, «Les Tricheries de l'Album d'Auschwitz» (reproduit dans le présent volume à la page 434.)

comment il est arrivé à la conclusion que ces quarante-trois enfants de moins de dix-sept ans ont été «gazés» ou «assassinés» à Auschwitz.

Je le répète une fois de plus : il est inadmissible qu'à notre époque aucun accusateur de l'Allemagne n'ait entrepris une recherche de caractère scientifique pour déterminer exactement le nombre des juifs disparus. Grâce à l'abondance des documents que nous possédons et grâce aux ordinateurs, il devrait être facile pour les associations juives, françaises et internationales, de répondre à la question souvent posée :

«Que sont-ils devenus ?»

Un quart des juifs de France ont été déportés et les trois quarts n'ont pas été déportés. Voilà déjà un fait difficile à concilier avec une prétendue politique d'extermination de la race juive par Hitler. Nous voulons savoir, à la fin des fins, combien parmi ce quart de déportés sont morts du fait des Allemands ou des alliés de l'Allemagne.

*Note: dans mon prochain livre je ne me contenterai pas de traiter de l'Album d'Auschwitz (le document le plus important avec la publication des photographies aériennes d'Auschwitz) et de Chambres à gaz, secret d'État (le livre le plus scientifique et le plus abstrait qu'on ait publié sur la question)... je traiterai aussi de divers ouvrages dont la nouvelle édition en trois volumes de The Destruction of the European Jews, de Raul Hilberg et, s'il est paru d'ici là, du livre de Serge Klarsfeld et Jean-Claude Pressac sur les chambres à gaz. Mais je parlerai surtout de l'extraordinaire procès Zündel à Toronto (7 janvier-25 mars 1985) qui continue d'agiter tous les médias du Canada; les associations juives attaquent la presse canadienne parce qu'elle a tenté de rendre compte assez impartialement des arguments révisionnistes. Les Canadiens ont été stupéfaits de la solidité de ces arguments et de la fragilité des témoignages ou des «expertises» exterminationnistes. Ils ont pu voir à quel point ces histoires de chambre à gaz et de génocide étaient fondées sur des convictions de nature religieuse. L'«Holocauste» est une religion (ainsi qu'une industrie, un commerce, un instrument politique). Il est le mythe fondateur de l'État d'Israël. Il est «l'arme n° 1 de la propagande» de ce pays ainsi que l'a dit le professeur W. D. Rubinstein (Deakin University, Australie). Il menace ruine, d'où l'hystérie actuelle.*

*Note de l'automne 1984: l'Israélien Abba Eban est le narrateur d'un film en neuf épisodes intitulé: «Heritage: Civilization and the Jews». Il y parle longuement de l'«Holocauste» mais pas une seule fois il n'est question de «chambres à gaz» ni de «camions à gaz». Il n'est pas le premier à considérer qu'il est «inutile» d'entrer dans ces détails. «He described how the Jews were holocausted but not what they were*

*holocausted in.* » (Prima Facie (publication révisionniste américaine), février 1985, p. 6.)

\*\*\*

Mardi 9 avril 1985

**Lettre à M. le Directeur responsable de la publication**  
*Al-Yom Assabeh*, Paris

Monsieur le Directeur,

En dernière page de votre livraison du 11 mars 1985, je suis nommé et mis en cause dans un article signé de M. Tahar Ben Jelloun.

Je vous demande, en conséquence, de publier le texte ci-dessous, sans aucune déformation, dans les délais et dans les conditions ordinaires du «droit de réponse», en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881.

Veuillez recevoir, je vous prie, mes salutations distinguées.

**Texte en droit de réponse**

M. Tahar Ben Jelloun critique vivement les historiens révisionnistes et dit que les Arabes et, en particulier, *Radio Tiers Monde*, ne devraient pas s'intéresser aux thèses de ces historiens, inspirés, dit-il, par l'antisémitisme.

En fait, les révisionnistes pensent qu'il n'est plus possible de décrire les Allemands tout en noir et les juifs tout en blanc. Il faut se débarrasser des légendes de la dernière guerre mondiale. Les Allemands ont certes utilisé des camps de concentration mais ils n'ont été ni les premiers, ni les derniers à le faire. Dans ces camps ils employaient des fours crématoires pour y brûler des cadavres, ce qui n'a rien de criminel. Mais c'est un mensonge que d'ajouter qu'ils utilisaient des chambres à gaz homicides: il n'a jamais existé de tels abattoirs humains, même à Auschwitz. De la même façon, il est vrai que Hitler a traité les juifs en ennemis, mais il est faux qu'il ait donné l'ordre d'un génocide ou d'un holocauste, c'est-à-dire d'une extermination systématique. S'il l'avait fait, il n'y aurait plus de juifs européens. Le prétendu «holocauste des juifs» est une imposture historique. Le chiffre de six millions de victimes juives est «symbolique». Peut-être est-il mort un million de juifs *par tout fait de guerre* comme il est mort quarante millions d'autres personnes *par tout fait de guerre*, de 1939 à 1945.

Le mythe de l'Holocauste est le mythe fondateur de l'État d'Israël. Il a permis à cet état de percevoir de l'Allemagne des répa-



rations financières que même Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, a qualifiées d'«astronomiques». Très inquiet des progrès du révisionnisme historique, le professeur W. D. Rubinstein, de Deakin University, a écrit en 1979: «Si l'Holocauste venait à apparaître comme une imposture, l'arme n° 1 de l'arsenal de la propagande israélienne disparaîtrait.»

N.B. (à ne publier que si vous le jugez bon): *La déclaration du professeur Rubinstein a été faite dans Nation Review, 21 juin 1979, p. 639, et celle de Nahum Goldmann dans l'émission télévisée «Profil: Nahum Goldmann», Antenne 2, 18 août 1981, 22 h. De son côté, le professeur israélien Saul Friedländer a déclaré en 1980: «L'école des historiens révisionnistes, ceux qui disent que l'Holocauste n'a jamais existé, que c'est une invention juive, est plus inquiétante que les positions politiques des États<sup>1</sup>.».*

*Un exposé, en langue arabe, de la thèse révisionniste peut se lire dans la livraison du 27 avril 1983 de Kol Al Arab.*

\*\*\*

24 avril 1985

### **Le vrai motif d'angoisse de l'État d'Israël: le révisionnisme historique**

Depuis quelques mois il se manifeste dans les journaux, à la radio et à la télévision une véritable fièvre d'antinazisme. On croirait que les nazis sont de retour. Je suppose que le grand public assiste à ce phénomène avec une perplexité croissante. Peut-être pense-t-il que cette fièvre est due à l'approche du quarantième anniversaire du 8 mai 1945, date de la capitulation sans condition du III<sup>e</sup> Reich.

Si le grand public pense vraiment cela, il se trompe. Cette effervescence ne va pas retomber après le 8 mai, ni même à la fin de 1985. Au contraire, elle va s'accroître. Son vrai motif n'a rien à voir avec ce qu'il s'est passé il y a quarante ans. Son vrai motif se trouve dans l'actualité la plus brûlante. Les organisations juives ou sionistes, à travers le monde, sont en train de vivre un drame. Un mythe, dont elles ont cherché à tirer profit, est en train de se dévoiler: le mythe du prétendu «holocauste des juifs durant la seconde guerre mondiale».

### **La thèse révisionniste**

---

1. *Australian Jewish News*, 3 octobre 1980, p. 13.

Les historiens révisionnistes sont les responsables actuellement d'une interrogation qui porte, dans l'ensemble, sur l'histoire de la dernière guerre et, en particulier, sur l'histoire des camps de concentration utilisés par les Allemands du temps de Hitler.

Les révisionnistes n'ont jamais nié l'existence de ces camps. Ils font toutefois remarquer que les Allemands n'ont été ni les premiers, ni les derniers à utiliser de tels camps. Il n'y a donc pas là un crime spécifique du nazisme.

Ils admettent aussi que, dans certains de ces camps, il y avait des fours crématoires. Dans ces fours on brûlait des cadavres. Ce n'est pas un crime. On constate qu'aujourd'hui même, dans bien des pays modernes, l'incinération tend à remplacer l'inhumation.

Les Allemands utilisaient dans tous les camps de concentration des chambres à gaz de désinfection. Ce n'était pas un crime là non plus ; c'était une nécessité d'hygiène. Le désinfectant employé était parfois de l'acide cyanhydrique. Sous sa forme commerciale il s'appelait «Zyklon» ou «Zyklon B».

Le vrai crime des Allemands aurait été, d'après ce qu'on nous répète inlassablement depuis quarante ans, d'avoir employé d'énormes chambres à gaz spécialement conçues pour y tuer des hommes et, en particulier, des juifs. Ces chambres à gaz *homicides* auraient constitué l'arme spécifique d'un crime spécifique, lui-même appelé «génocide», c'est-à-dire extermination systématique d'une race.

Et c'est là que les révisionnistes interviennent pour nous dire : les prétendues chambres à gaz homicides de Hitler et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique. Pour les révisionnistes, ce prétendu génocide et ces prétendues chambres à gaz sont des inventions de la propagande de guerre. Ces inventions auraient dû normalement disparaître peu à peu après 1945. Si elles ont survécu jusqu'à nos jours avec une telle vigueur, c'est en raison de leur utilité pour certains, en particulier pour permettre la création de l'État d'Israël en 1948. Les sionistes, dès la fin de la guerre, faisaient valoir que les juifs n'avaient pas seulement été persécutés par Hitler (ce que personne ne met en doute) mais qu'ils avaient été les victimes d'un crime abominable, sans précédent dans l'Histoire, à la fois par la qualité et la quantité des massacres perpétrés : une qualité particulièrement affreuse et une quantité particulièrement gigantesque. En effet, rien ne pourrait se comparer en qualité d'horreur au fait d'utiliser des sortes d'abattoirs dans lesquels on aurait fait entrer des hommes, des femmes, des enfants pour la simple et unique raison qu'ils étaient de race juive. Rien non plus ne pourrait se comparer en quantité d'horreur au fait d'éliminer ainsi environ six millions d'êtres humains.

Les révisionnistes estiment que, s'il y avait eu un génocide, il n'y aurait plus eu de juifs européens après la guerre. Il n'y en aurait plus eu en Europe même et il n'y aurait pas eu de juifs européens pour émigrer vers les États-

Unis, le Canada, l'Argentine, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Palestine... S'il y avait eu de la part de Hitler un ordre d'exterminer les juifs, comme on nous le répète sans cesse, on aurait retrouvé soit cet ordre même, soit des documents qui auraient prouvé l'existence d'un tel ordre. Par dessus tout les révisionnistes ont apporté la preuve que les fameuses chambres à gaz homicides n'avaient pas pu exister pour tout un ensemble de raisons précises d'ordre physique, chimique, topographique, médical,... Ils ont dévoilé les diverses supercheries employées à Auschwitz ou ailleurs pour donner à croire que les Allemands avaient eu recours à des chambres à gaz homicides.

Les révisionnistes ne disent pas que les juifs ont forgé le mensonge des chambres à gaz. Ils constatent que ce mensonge existait dans l'arsenal de la propagande de guerre des Alliés et qu'après la guerre les sionistes en ont tiré bénéfice. C'est ainsi que cette arme des Alliés, au lieu d'être abandonnée à la fin de la guerre, semble être devenue progressivement l'arme n° 1 de l'arsenal de la propagande israélienne.

Le mythe de l'Holocauste, c'est-à-dire essentiellement du prétendu génocide et des prétendus chambres à gaz homicides, est le mythe fondateur de l'État d'Israël. Il a permis à cet État de percevoir de l'Allemagne de l'Ouest des «réparations» financières que même Nahum Goldmann, l'ancien président du Congrès juif mondial et de l'Organisation sioniste internationale, a qualifiées d'«astronomiques». Cela ne signifie pas qu'aux yeux des révisionnistes les sionistes aient mis au point une escroquerie. Là encore ils ont tiré partie d'une situation de fait.

### **Cris d'alarme**

Le vrai motif d'angoisse de l'État d'Israël tient aux progrès des idées révisionnistes.

Le 18 avril 1985, l'ancien premier ministre Menahem Begin est sorti de son silence pour dénoncer le danger que constitue à ses yeux la thèse révisionniste.

Aux États-Unis, Simon Wiesenthal et Elie Wiesel manifestent une inquiétude croissante et lancent des campagnes désespérées en vue de sauvegarder le mythe de l'Holocauste. Le président Reagan en personne, vraisemblablement sous l'effet d'intenses pressions, en est arrivé à formuler une mise en garde contre le révisionnisme quand il a dit dans le discours d'ouverture du «Rassemblement des survivants juifs de l'Holocauste» le 11 avril 1983 :

«Nous devons veiller à ce que l'incommensurable souffrance de l'Holocauste ne soit pas déshumanisée, à ce qu'elle ne soit pas examinée cliniquement et sans passion, à ce que sa signification ne soit pas perdue pour cette génération ou pour les générations futures.»

Mais, précisément, ce que tout historien devrait se proposer de faire c'est d'étudier toute question historique sans passion et comme le ferait un clinicien !

On peut prévoir, sans grand risque de se tromper, que des hommes politiques américains et, en particulier, le président Reagan seront conduits à prendre la défense de l'Holocauste avec plus de force et de netteté encore dans les mois ou les années qui viennent. Il leur importera peu que la religion de l'Holocauste enferme de plus en plus les jeunes générations juives dans un ghetto psychologique et moral.

\*\*\*

26 avril 1985

### **L'effondrement de la thèse du génocide des juifs**

De Pierre Vidal-Naquet :

« J'ai souvent entendu des personnes bien intentionnées me dire : "Mais enfin, en admettant que ces fameuses chambres n'aient pas existé, en quoi cela diminuerait-il la responsabilité des nazis ? Que les juifs et les Tsiganes soient "morts dans ces chambres ou qu'ils aient été victimes du typhus ou de telle autre forme de l'"enfer organisé", en quoi la responsabilité des nazis est-elle diminuée ?" Qu'ils me pardonnent, mais c'est là capituler en rase campagne. Le point capital en effet est la volonté de détruire. Sans doute cette volonté s'exprime-t-elle aussi dans les actions nazies menées par les *Einsatzgruppen* en territoire soviétique, les groupes d'action qui rassemblaient la population juive et les commissaires soviétiques et les fusillaient après leur avoir fait creuser leurs propres tombes. Mais ces actions gardaient quelque chose d'anarchique, d'émotionnel et de rudimentaire. La décision froide d'exterminer tout un groupe humain supposait un instrument spécifique, et ce fut la chambre à gaz<sup>1</sup>. »

P. V.-N. a tout à fait raison : sans chambre à gaz la thèse du génocide s'effondrerait.

[Légende d'une photo représentant la prétendue]  
**CHAMBRE À GAZ DU CAMP DE MAIDANEK**  
La mort mobile ou la mort lente ?

---

1. P. Vidal-Naquet, « Le Secret partagé », rendant compte du livre *Chambres à gaz, Secret d'État* (titre à méditer : n'attendez pas de véritables preuves car c'était le plus grand des secrets !).

Photo publiée à l'appui de l'article de P. V-N, en provenance du CDJC de Paris (photo à méditer : même le musée de Majdanek-Lublin reconnaît depuis quelques années qu'il s'agit d'une salle de douches).

=====

### **Nazisme : Le choc de «Shoah»**

«Les nazis ont failli réussir à effacer les traces les plus terribles du génocide: il n'existe aucune photographie des chambres à gaz et les cadavres sont partis en fumée. Mais il reste des témoins. Pendant dix ans, avec passion, Claude Lanzmann a recherché les survivants du massacre et les bourreaux embourgeoisés. Il les a fait parler, leur a fait revivre l'horreur devant sa caméra. Au total: trois cent cinquante heures de tournage. Cette semaine, dans deux salles parisiennes: un film de neuf heures et demie, d'une force inouïe. Catherine David et Claude Roy l'ont vu<sup>1</sup>. »

Sept mois après nous avoir présenté une «photographie» de «chambre à gaz», le magazine de Jean Daniel déclare: «il n'existe aucune photographie des chambres à gaz». Il ne nous dit pas ce qu'il faut penser des photographies de chambres à gaz qu'on nous a présentées à des millions d'exemplaires pendant quarante ans, y compris dans *France-Observateur* ou *Le Nouvel Observateur*. Il ne nous dit pas non plus ce qu'il faut penser des chambres à gaz «en état d'origine» ou à l'état de ruines que des millions de personnes ont visitées et visitent encore au Struthof (Alsace), à Dachau (RFA), à Mauthausen ou à Hartheim (Autriche), à Majdanek (!) ou à Auschwitz ou à Birkenau (Pologne)... Il ne nous parle pas des milliers d'autopsies pratiquées sur des cadavres et qui n'ont révélé aucune mort par gaz. Quant à *Shoah*, «film sans documents et seulement avec des témoignages», c'est bien un film fait «avec du rien»<sup>2</sup>.

\*\*\*

8 mai 1985

### **Simone Veil a peur**

Voici ce qu'elle vient de déclarer à Dachau:

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 26 avril 1985, p. 33, présentant *Shoah*, film de Claude Lanzmann.

2. *Id.*, p. 74.

*Le Monde*, 8 mai 1985, p. 2

**Savoir affronter le passé**

*[Nous reproduisons ci-dessous la fin de l'allocution prononcée par M<sup>me</sup> Simone Veil à Dachau, le 28 avril dernier.]*

«Se souvenir, c'est aussi tirer la leçon de l'histoire pour que de telles catastrophes ne puissent se reproduire. Aussi, je suis convaincue d'être fidèle à la mémoire des morts en luttant contre toute résurgence d'idéologies propres à susciter le renouvellement d'événements semblables. Cela est si vrai que les associations d'anciens déportés et de leurs familles militent au premier rang des défenseurs des droits de l'homme.

» Tirer la leçon de l'histoire, c'est refuser la falsification. On connaît bien les arrière-pensées de ceux qui cherchent à nier la réalité des chambres à gaz ou à contester le nombre des victimes, se bornant à dire qu'il n'en existe aucune preuve et que d'ailleurs un massacre d'une telle importance aurait été matériellement impossible. Les preuves et les témoins existent, incontestables, si nombreux que le débat en lui-même est absurde; nous devons catégoriquement refuser d'y participer.

» Presque plus grave et plus dangereux, parce que communément répandu: certains n'hésitent pas à mettre sur le même plan Auschwitz, Dresde, Hiroshima, les disparus d'Argentine et plus récemment Sabra et Chatila.

» Ces comparaisons ou ces assimilations ne sont pas neutres: si tout le monde est coupable, cela revient à dire que personne ne l'est. Si Auschwitz n'a été qu'un épisode effroyable d'une guerre qui, comme toutes les guerres, a connu ses excès et ses horreurs, Auschwitz n'est plus qu'une tragédie parmi d'autres, Auschwitz n'existe plus.

» Ce n'est pas diminuer l'horreur d'Hiroshima que de refuser l'amalgame; il faut continuer à dénoncer Auschwitz et l'extermination des juifs et des Tziganes comme une spécificité qui tient à la mise en œuvre d'une théorie politique tendant à la totale élimination des peuples en question.

» Il est nécessaire donc de mettre en lumière les concepts racistes au nom desquels ces génocides ont été perpétrés, d'étudier l'enchaînement des faits, le passage de la théorie à la pratique, comment des personnes apparemment normales ont conçu de tels projets, comment d'autres ont accepté, sans protester, de les mettre en œuvre.

» Disant cela, je ne parle pas dans un souci de revanche, de délectation morbide et de désespérance, je cherche seulement à contribuer à une réflexion nécessaire et salutaire.

» Car ma présence ici, rescapée d'Auschwitz mais également ancien président du Parlement européen, se veut un hommage aux victimes mais aussi un geste d'espoir pour l'avenir.

» Cet espoir, c'est en l'Europe que je le place, une Europe qui a surmonté la haine et la barbarie pour s'engager dans la voie de la démocratie et de la solidarité entre les peuples qui la composent.

» Cette démarche commune doit se faire sans arrière-pensée mais sans arrière-pensée ne veut pas dire sans mémoire, sans esprit de revanche ne veut pas dire l'oubli, car nous pensons qu'une véritable démocratie ne peut être fondée que sur la dénonciation totale d'un système abominable. Chercher à en nier certains aspects, à excuser les responsables, à banaliser les fautes serait une erreur profonde pour l'amitié entre les peuples européens et l'avenir de l'Europe.

» Le seule façon de conjurer le passé est de savoir l'affronter. L'Europe ne peut être construite sur des faux-semblants et des échappatoires. J'observe que, dans nos populations, les plus européens sont ceux qui ont le plus souffert.

» La fidélité à la mémoire de ceux qui ne sont plus trouve aujourd'hui son expression dans un inlassable combat pour la liberté et la paix.»

---

Simone Veil sait que les révisionnistes ne cessent de proposer un débat sur les chambres à gaz et les six millions. Mais ce débat jusqu'à présent a été obstinément refusé par les tenants de la légende. S. Veil dit que les témoins et les preuves sont en si grand nombre qu'il faut catégoriquement refuser de participer au débat. Quel est ce raisonnement ?

Il y a deux ans elle déclarait :

«[...] au cours d'un procès intenté à Faurisson pour avoir nié l'existence des chambres à gaz, ceux qui intentent le procès sont contraints d'apporter la preuve formelle de la réalité des chambres à gaz. Or chacun sait que les nazis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins <sup>1</sup>».

---

1. « On risque de banaliser le génocide », *France-Soir Magazine*, 7 mai 1983, p. 47.

J'avais alors demandé où étaient les preuves que les Allemands auraient réalisé la prouesse d'effacer ainsi toute trace d'un énorme crime. Que fallait-il désormais penser des chambres à gaz présentées ici et là aux touristes et des innombrables témoins à la Filip Müller ou Rudolf Vrba ? Et s'il n'y avait ni preuves, ni témoins, devant quoi se trouvait-on ?

### **Additif du 12 mai 1997**

Je constate que S. Veil se contredit du tout au tout en déclarant maintenant: «Les preuves et les témoins existent, incontestables, si nombreux que le débat en lui-même est absurde».

Il en va de même dans les procès que m'intendent notamment des organisations juives. En première instance, leurs avocats claironnent qu'il existe abondance de preuves et de témoins; je prends alors la parole pour démontrer au tribunal qu'il n'existe en fait ni preuves ni témoins; aussi, en appel, mes adversaires en viennent-ils à soutenir qu'il n'y a ni preuve, ni témoins parce que les Allemands ont pris la précaution de supprimer tout ce qui pouvait les charger ! Au procès suivant, même manœuvre de leur part.

Je ne crois pas qu'ils agissent ainsi par cynisme. La vérité est qu'à ces procès ils ne savent que dire ni que faire. Ils perdent pied, s'affolent, tournent à tout vent, cherchent la sortie et ne la trouvent pas. Cela se constate jusque dans leur comportement physique. C'est en ce sens que chacun des procès qu'ils m'intendent leur est un supplice, dont ils osent se plaindre. Ils ont peur. Comme S. Veil.

\*\*\*

15 mai 1985

### **Encore un historien qui ne mentionne plus les chambres à gaz**

Dans *Le Figaro* du 6 mai 1985 (p. 5), l'historien Jacques Delaunay publiait un long article intitulé: «Historique de l'univers concentrationnaire». Il n'y faisait mention ni des chambres à gaz, ni des camions à gaz. L'article ci-dessous, intitulé «Camps de la mort» est paru dans *Ouest-France* le 15 mai 1985. *Ouest-France* est le quotidien qui connaît, je crois, la plus grande diffusion en France. Cet article est signé du professeur Michel de Boüard, ancien doyen de la faculté des lettres de l'université de Caen, ancien membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale et déporté de la Résistance. Il n'y est fait mention ni des chambres à gaz, ni des camions à gaz. L'auteur, tout en insultant les révisionnistes, va jusqu'à reprendre ce que j'avais révélé il y a cinq ans dans mon *Mémoire en défense* (p. 198-199) sur le fait que le Comité de la DGM refusait de publier ses statistiques de la



déportation «pour éviter des heurts possibles avec certaines associations de déportés» et parce que cette publication, disait-il, «risquerait de susciter des réflexions désobligeantes pour les déportés.» Ces chiffres confidentiels, je les ai publiés en 1982 <sup>1</sup>.

***Ouest-France, 15 mai 1985***  
**Points de vue**  
**par Michel de Bouïard,**  
**déporté de la Résistance**

***Camps de la mort.***  
***La mémoire vivante des témoins***

Quarante ans sont passés depuis que s'est effondré, avec le III<sup>e</sup> Reich, le système concentrationnaire qu'il avait engendré. On se tromperait si l'on pensait qu'il faut attendre encore quelques décennies pour en écrire l'histoire. Quand auront disparu les survivants de la déportation, les archivistes de l'avenir tiendront peut-être en mains quelques papiers aujourd'hui cachés mais la principale source leur fera défaut: la mémoire vivante des témoins. Encore faut-il que ceux-ci connaissent les exigences de l'enquête historique.

Entre 1933 et 1945, le monde concentrationnaire a présenté divers aspects et, à une même date, il y eut entre les camps de concentration d'assez fortes dissemblances; l'historien doit se garder de faire l'amalgame. Il faudrait aussi publier sans plus de retard les statistiques soigneusement et patiemment élaborées par le comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale. Parce qu'elles faisaient apparaître des taux de mortalité inférieurs à ce que l'on croyait, le comité en ajourna la divulgation pour le motif suivant: «Dans les conditions actuelles (1973), il n'est pas opportun d'envisager une publication; les associations de déportés sont réticentes» . <sup>2</sup>

Or, faute d'avoir passé outre ces réticences, on a laissé le champ libre à la perfide propagande de ceux qui nient la réalité concentrationnaire et le génocide juif: il leur est facile de réfuter les simplifications et les généralisations systématiques auxquelles cèdent nombre d'écrivains, souvent anciens déportés. Et dans cinquante ans, que concluront les historiens lorsqu'ils auront à choisir entre les deux thèses ?

---

1. R. Faurisson, *Réponse à P. Vidal-Naquet*, p. 31.

2. Citation inexacte édulcorante. [NdA]

On ne peut douter aujourd'hui du caractère intrinsèquement pervers du système concentrationnaire nazi. Nombre de documents prouvent que ce caractère inhumain, que l'intention d'avilir les hommes en les provoquant à s'entre-déchirer, ont été programmés par les plus hautes autorités du III<sup>e</sup> Reich ; les subalternes n'ont fait qu'appliquer avec haine les consignes reçues. Ainsi défini et appliqué, ce système atteignit le bas-fond de l'ignominie. Il disposait de moyens techniques de contrainte dont peuvent user, aujourd'hui, s'ils le veulent, la plupart des États ; beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, ne se privent pas d'en faire ce sale usage. Le cri des rescapés de la déportation, lancé en 1945 et souvent repris depuis lors était : « Plus jamais ça ! ». Hélas, longue est la liste des pays où « ça » s'est reproduit depuis quarante ans. C'est à coup sûr l'un des plus graves périls qui menacent l'homme.

Mais l'affreuse expérience concentrationnaire nazie nous apporte à cet égard, en même temps qu'un avertissement, un message d'espoir. Car, en définitive, dans les camps nazis, les forces du mal n'ont pas réussi à réduire l'homme à l'état de bête. Il y eut certes des défaillances mais la plupart sont demeurés fiers, fraternels, courageux et calmes devant la mort. On ne le redira jamais assez, surtout dans nos pays développés où sévit un individualisme débilisant, d'autant plus dangereux qu'il s'abrite souvent derrière le noble mot de « liberté ».

A cet égard comme à beaucoup d'autres, redoutable est l'écart qui s'accroît entre les progrès galopants des techniques et l'érosion des valeurs humaines, entre les facilités qu'offrent à beaucoup les sociétés de consommation et le sens des responsabilités. L'appel naguère lancé par Emmanuel Mounier aux valeurs personalistes et communautaires est plus que jamais d'actualité. Si, dans les camps de concentration, l'homme, en fin de compte, a vaincu la bête, c'est qu'il a trouvé en lui les forces morales contre lesquelles ne peut prévaloir durablement aucune oppression.

Puissent en prendre conscience nos compatriotes, et particulièrement nos éducateurs et nos législateurs.

\*\*\*

21 juin 1985

**Où sont passées les chambres à gaz ?**

On ne les nomme plus du tout, ou on ne les nomme guère, ou on les nomme pour exprimer un doute sur leur existence...

Le jour viendra où un quelconque Klarsfeld écrira qu'elles ont existé «en tant que symboles» ou «en tant que métaphores» de l'indicible «Shoah». Il passera pour courageux et se fera beaucoup d'argent. Il sera comme cette intelligentsia qui, après nous avoir menti sur les vertus du communisme international et après avoir couvert de boue ceux qui avaient été les premiers à dénoncer l'imposture, se présentent aujourd'hui en héros de l'anticommunisme; ils devraient se taire et ils parlent; plus ils parlent, plus ils palpent.

**Le courrier des lecteurs, (*Ouest-France*, 21 juin 1985) :  
De l'existence des «chambres à gaz homicides»**

Dans notre édition du 4 juin, nous avons, à propos des camps de concentration, cité la lettre d'un jeune Normand de dix-sept ans qui écrivait : « Quelques documents et un peu d'intelligence m'ont convaincu rapidement que les chambres à gaz n'ont jamais existé: c'est un mythe ». Nous avons fait suivre cette citation du paragraphe suivant : « Cette lettre n'est pas isolée. Ceux qui pensent que les écrits d'un certain M. Faurisson<sup>1</sup> sont négligeables en raison même de leur énormité, ont tort de croire que « la bête immonde », selon le mot de Brecht est morte. Elle sommeille et son ventre est toujours fécond. De sottise autant que de méchanceté ».

Un lecteur des Côtes-du-Nord, M. J. D., nous fait vivement grief d'avoir «diffamé» M. Faurisson :

« Pour ma part, j'estime, qu'entraîné par une persécution odieuse, ce professeur consciencieux, privé de sa chaire par le fait du prince, a tenu des propos contestables sur la volonté de génocide ou la politique israélienne. Mais sa critique des témoignages sur la question précise des chambres à gaz n'a reçu à l'heure actuelle aucune réfutation sérieuse – et elle a d'ores et déjà fait avancer la vérité historique: il y a des légendes que plus personne n'ose soutenir; M. Vidal-Naquet a lui-même condamné les livres commerciaux de Bernadac ou de R. Steiner sur Treblinka. »

-----

---

1. Robert Faurisson, universitaire lyonnais qui s'est illustré en niant l'existence des «chambres à gaz homicides» en affirmant que «le prétendu génocide des juifs» est une imposture.

Je ne connais aucun de ces deux lecteurs. Aucun ne m'a écrit.

Le magazine *L'Express* de cette semaine (21-27 juin 1985) contient un long article de Jacques Derogy sous le titre: «Nazis – Mengele en enfer.» Les mots de «chambre à gaz», de «gazés», de «gazages» n'y apparaissent pas. On relève seulement: «300.000 à 400.000 victimes de Mengele, dont les corps furent réduits en cendres<sup>1</sup>» et «74 sélections [...] A gauche les bouches inutiles, vouées à la mort immédiate<sup>2</sup>.» On ne dit ni comment ces chiffres énormes ont été établis, ni comment mouraient ceux qui étaient voués à la mort immédiate.

Si on ne nous les falsifie pas, les écrits de Mengele vont porter un coup fatal au mensonge historique des chambres à gaz et du génocide.

\*\*\*

30 juin 1985

### **Le témoin n° 1 de Claude Lanzmann dans *Shoah* (film et livre)**

Le magazine de Jean Daniel *Le Nouvel Observateur* a récemment consacré un dossier au film de Claude Lanzmann intitulé *Shoah* (en hébreu: catastrophe). *Shoah* est présenté comme un film sans documents. Mais il y a des témoins. Le témoin n° 1, pour qui a vu le film et lu le livre, est incontestablement un coiffeur israélien du nom d'Abraham Bomba. C'est pourquoi, ayant à choisir parmi les témoignages, *Le Nouvel Observateur* a eu raison de retenir celui de ce coiffeur. A. Bomba dit que pendant la guerre il a été coiffeur au camp de Treblinka (à quatre-vingt-dix kilomètres à l'est de Varsovie). Les Allemands, dit-il, l'ont forcé à couper les cheveux des femmes qui allaient être gazées. C'est dans la chambre à gaz même que les cheveux étaient coupés. Bomba parle toujours de *la* chambre à gaz comme s'il n'y avait eu à Treblinka qu'une chambre à gaz: celle précisément où il travaillait en tant que coiffeur parmi un ensemble de seize ou dix-sept coiffeurs, tous des professionnels. L'essentiel du témoignage de Bomba se lit aux pages 76 et 77 du magazine qui reproduisent, avec des inexactitudes négligeables, les pages 125 à 130 du livre<sup>3</sup>. En voici quelques extraits tirés du livre:

« [Nous avons travaillé dans la chambre à gaz] durant une semaine ou dix jours [...] une pièce de quatre mètres sur quatre environ<sup>4</sup>.

---

1. J. Derogy, « Nazis... », p. 52

2. *Id.*, p. 53.

3. C. Lanzmann, *Shoah*.

4. *Id.*, p. 126.

[Les femmes et les enfants entraient; les femmes] Complètement nues. Toutes les femmes et tous les enfants <sup>1</sup>.

[Les Allemands] avaient besoin des cheveux des femmes qu'ils expédiaient en Allemagne [...] seulement des bancs et seize ou dix-sept coiffeurs [...]. Chaque coupe prenait environ deux minutes, pas plus [...]. En une four-née... à peu près... soixante à soixante-dix femmes [...]. Quand on en avait fini avec le premier groupe, le suivant entraait: il y avait alors cent quarante ou cent cinquante femmes <sup>2</sup>.

Et ils s'en occupaient aussitôt. [Les Allemands] nous ordonnaient de quitter la chambre à gaz pour quelques minutes, cinq minutes environ: ils envoyaient alors le gaz et les asphyxiaient à mort [...] il y avait un commando qui sortait déjà les cadavres: toutes n'étaient pas encore mortes. Et en deux minutes, même pas deux minutes, en une minute... tout était nettoyé, tout était propre: l'autre groupe pouvait entrer et subir le même sort [...]. Les Allemands voulaient les cheveux, ils avaient leurs raisons [...] travailler jour et nuit parmi les morts, les cadavres <sup>3</sup>. »

Cette partie du témoignage de Bomba peut se résumer ainsi: dans une pièce de seize mètres carrés se trouvaient seize (ou dix-sept?) coiffeurs et des bancs; soixante ou soixante-dix femmes nues environ entraient dans cette pièce avec un nombre indéterminé d'enfants; on leur coupait les cheveux en huit minutes environ; personne ne quittait la pièce; entraait alors un nouveau groupe de soixante-dix ou quatre-vingts femmes avec, à nouveau, un nombre indéterminé d'enfants; la durée de la coupe était de dix minutes environ. Le total des personnes présentes dans ces seize mètres carrés était alors de cent quarante-six (16 + 60 + 70) ou de cent soixante-sept (17 + 70 + 80) environ, sans compter les enfants. Et il y avait des bancs. C'est impossible. C'est même du pur non-sens.

Les coiffeurs, ainsi comprimés, travaillaient sans une minute de répit. Puis, ils s'arrêtaient cinq minutes environ et reprenaient alors leur travail. Claude Lanzmann ne demande pas à Bomba combien d'heures de jour ou de nuit durait ce travail.

Les Allemands envoyaient alors le gaz. Quel gaz ? Par où ? Et comment procédait-on à la dispersion du gaz pour permettre aux coiffeurs de réintégrer la chambre à gaz ? Claude Lanzmann ne pose pas ces questions. Il faudrait un gaz à l'effet foudroyant. Même le gaz cyanhydrique ne s'y prêterait pas. D'ailleurs, il s'incruste partout, adhère fortement aux surfaces, se mêle aux

---

1. *Id.*, p. 127.

2. *Id.*, p. 128.

3. *Id.*, p. 129.

humeurs du corps, pénètre la peau, exige, dans le simple cas d'un local à désinsectiser, une aération naturelle d'une vingtaine d'heures. Et il ne faut surtout pas se tenir à proximité de ce local pendant ces heures-là. Kurt Gerstein dit qu'on gazait au gaz d'échappement d'un moteur Diesel (!!!). Le document officiel de Nuremberg (PS-3311) dit qu'on tuait les juifs avec de la vapeur d'eau bouillante. D'autres sources disent qu'on électrocutait les juifs (première version donnée par les Soviétiques à propos d'Auschwitz quelques jours après la libération du camp).

En une minute, les membres du commando auraient tiré de la chambre à gaz de seize mètres carrés un ensemble de cent trente ou de cent cinquante cadavres environ, sans compter les cadavres des enfants. Ils auraient ramassé les cheveux dans lesquels tout le monde aurait piétiné et qui se seraient mêlés aux cadavres. Ils auraient enfin tout nettoyé au point que tout aurait été propre.

Alors une nouvelle fournée de femmes et d'enfants aurait pénétré dans ce local de seize mètres carrés ainsi que les seize ou dix-sept coiffeurs chargés de faire croire à tout ce monde qu'il n'y avait rien à craindre et que si on le comprimait là c'était pour une coupe de cheveux.

La crédulité humaine n'a pas de fond. A force de lavage de cerveau, à force de propagande pendant plusieurs générations sur le compte de la barbarie allemande ou nazie, on peut tout gober, on peut tout faire gober.

L'exemple de Mengele est intéressant. De ce médecin d'Auschwitz, on dit couramment qu'il est responsable de l'assassinat de trois cent à quatre cent mille personnes et qu'il torturait les enfants. On ne fournit aucune preuve. On nous montre quelques photos, en effet pitoyables, d'enfants typhiques, cachectiques ou infirmes, mais on oublie qu'il est né à Auschwitz au moins trois mille enfants. A la libération d'Auschwitz, parmi les sept à huit mille personnes que les Allemands avaient laissées sur place parce qu'elles ne risquaient pas d'être enrôlées dans l'armée ou dans l'industrie de leurs ennemis, il y avait certes des malades mais il y avait aussi – les films soviétiques sont là pour en témoigner – des enfants et des vieilles femmes visiblement en bonne santé. Il y avait, en particulier, de ces «jumeaux d'Auschwitz» qui ont récemment constitué une association appelée CANDLES.

Certaines jumelles, qui devaient avoir cinq ans à la libération du camp, sont venues témoigner à Jérusalem en 1985, lors d'un show-procès, des horreurs commises par Mengele. Des journalistes du monde entier, y compris dans des journaux comme *Le Monde*, ont, sur la foi de ces témoignages, écrit que Mengele avait tapissé les murs d'une pièce d'une quantité d'yeux épinglés comme des papillons. Voilà où en sont nos médias à quinze ans de l'an 2000 !

\*\*\*

Septembre 1985

## Histoire et droit

*M. Robert Faurisson, s'estimant mis en cause par les articles de Jean-Denis Bredin et de Georges Kiejman (Le Débat, n° 32) et usant de son droit de réponse, nous prie d'insérer le texte suivant :*

Monsieur le Directeur,

Dans votre livraison n° 32 (p. 92-125), vous publiez une étude de J.-D. Bredin et une étude de G. Kiejman où se trouve longuement évoquée ce que vous appelez l'« affaire Faurisson ». Je rappelle qu'en 1979, sur plainte de la LICRA et de huit autres associations, j'avais été assigné en justice pour dommage à autrui parce que j'avais écrit dans *Le Monde* que l'existence de prétendues chambres à gaz homicides à Auschwitz ou dans d'autres camps n'était à l'origine qu'une rumeur de guerre. Le 8 juillet 1981, j'étais condamné par un jugement du TGI de Paris. Le 26 avril 1983, la Cour de Paris confirmait ce jugement mais non sans le réformer sensiblement sur le fond.

Sur l'étude de J.-D. Bredin je ferai cinq remarques :

1. selon lui, j'aurais cherché à esquiver mes responsabilités en disant que je n'étais **qu'**un critique de textes et documents et non un historien ; en réalité, par unique souci de précision, j'avais dit que j'étais critique de textes et documents et non historien ; il n'y a jamais eu de **ne... que** ;
2. l'accusation portée contre moi n'était pas en substance celle que J.-D. Bredin rapporte aux pages 100-101 ; j'étais en fait accusé de « falsification de l'Histoire » ; or, les juges ont d'emblée repoussé cette accusation ;
3. il ne mentionne aucun de mes moyens de défense ;
4. il ne dit pas que, dans ce débat d'histoire, sept personnes (de la gauche libertaire) dont J.-G. Cohn-Bendit, P. Guillaume et S. Thion étaient volontairement intervenues au litige pour m'apporter leur soutien ;
5. il traite du jugement sans mentionner l'arrêt qui, sur une partie importante du fond, rendait ce jugement caduc.

Les points 2, 3 et 4 peuvent s'expliquer par le fait qu'au lieu de se reporter au texte original du jugement, M. Bredin s'en est remis au texte donné par le « Dalloz-Sirey » ; or, ce texte-là est entaché d'omissions et d'erreurs fautives qui ont valu au « Dalloz-Sirey » d'être condamné par un jugement civil du TGI (23 novembre 1983), confirmé par un arrêt de la cour de Paris (8 mars 1985).

G. Kiejman, lui, traite du jugement et de l'arrêt. Il dit que «Faurisson se voit condamné en tant qu'historien parce qu'il [...] essaie de diffuser une prétendue vérité qui viole l'évidence» (p. 123). Il n'en est rien. G. Kiejman a passé sous silence les considérants finaux de l'arrêt, là où, selon l'usage, la Cour articule les griefs les plus graves; or, ces griefs sont que: «M. Faurisson, qui s'indigne de ce qu'il nomme "la religion de l'Holocauste", n'a jamais su trouver un mot pour marquer son respect aux victimes en rappelant (persécutions, déportations, millions de morts)» et la Cour, à l'instar du tribunal, dénonce ce qu'elle trouve de dangereux dans mes écrits. Jamais la Cour ne m'a reproché «mille artifices» (*ibid.*). Son «mais *considérant*» n'aurait pas dû être remplacé par un «et *considérant*» (ligne 11) qui fausse le sens. G. Kiejman parle avec insistance de la «ruse» des magistrats. Pour moi, point de ruse, mais une grande clarté. Comme elle le dit elle-même, la Cour a vu qu'il y avait un «problème historique», celui de ces chambres à gaz qui, dit-elle, «à en croire de multiples témoignages, auraient été utilisées (par les Allemands)». Elle a répondu à mes accusateurs qu'elle n'avait trouvé chez moi ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni mensonge; elle a vu que pour moi, selon ses propres termes, «l'existence des chambres à gaz, telles que décrites habituellement depuis 1945, se heurte à une impossibilité absolue, qui suffirait à elle seule à invalider tous les témoignages existants ou à tout le moins à les frapper de suspicion». Au vu de mes travaux elle a prononcé: «La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson (sur les chambres à gaz) relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public.»

En Allemagne et en Afrique du Sud il est interdit de mettre en doute l'existence des chambres à gaz. En France, nous en avons le droit depuis cet arrêt du 26 avril 1983. Voilà qui me semble digne d'intérêt à la fois pour «Le droit, le juge et l'historien» (titre de l'étude de M. Bredin), pour «L'histoire devant ses juges» (titre de l'étude de M. Kiejman) et pour un dossier du *Débat* intitulé «Histoire et droit».

---

[Publié dans *Le Débat*, septembre 1985, p. 190-191.]

\*\*\*

5 octobre 1985

### **Bilan des neuf premiers mois de 1985**

Énorme travail exigé par le procès Zündel à Toronto (Canada). Très important retentissement dans la presse canadienne de langue anglaise. Déroute de Raul Hilberg (le pape de l'exterminionisme) et de Rudolf Vrba (personnage-clé à l'origine du mythe). Plusieurs livres sont en préparation



sur cette affaire. Notre Institute for Historical Review vient de publier de Michael A. Hoffman II: *The Great Holocaust Trial*.

Notre Institut est parvenu à éviter le dangereux procès Mermelstein moyennant un versement de quatre-vingt-dix mille dollars et un court mot d'excuse qui est sans conséquence. L'Institute a repris force et vie. Il vient de publier une traduction en anglais de *Campagne de Russie, 1941-1945* de Léon Degrelle.

Claude Lanzmann a manqué son opération *Shoah*, du moins en France. Nous ne sommes pas pour rien dans cet échec.

Henri Roques a soutenu avec succès la première thèse révisionniste qu'on ait jamais présentée au sein d'une université française. La soutenance a eu lieu le 15 juin devant l'université de Nantes. Elle portait sur les «confessions» de Kurt Gerstein qui constituent la pierre angulaire de la légende de Belzec, Treblinka (et Sobibor). Nous nous apprêtons à diffuser la nouvelle dans les milieux scientifiques et journalistiques.

Depuis le 8 juillet je suis attelé à la correction d'une mauvaise traduction en français de l'admirable livre de Stäglich. Nous avons trouvé un peu d'argent. Le livre sortira en 1986.

Une traduction en flamand de mon travail sur le journal d'Anne Frank a été diffusée en Belgique et n'est pas passée inaperçue de la presse. Cela nous a permis de publier dans la presse belge des textes en droit de réponse. Les actuels détenteurs des manuscrits Anne Frank sont en mauvaise posture. Ils remettent d'année en année la publication «authentique» qu'ils nous promettent depuis 1980.

J'ai publié des textes en droit de réponse dans *Témoignage chrétien*, dans *Le Débat* et surtout dans *Ouest-France* qui a le plus fort tirage de tous les journaux de France. Des gens sont intervenus dans le débat, de notre côté. Le cas du professeur de Bouïard est particulièrement intéressant.

Au Sénat et à l'Assemblée Nationale, le révisionnisme a provoqué des levées de boucliers; voy., dans *Le Journal Officiel*, les interventions Badinter, Lederman, Goldet, Rabineaux, Charzat.

Dans de récents numéros du *Journal of Historical Review* j'ai publié des articles qui ne sont pas parus en français: «A Challenge to David Irving» et environ quarante pages intitulées «Revisionism on Trial in France, 1979-1983.»

Éric Delcroix est parvenu à faire condamner le *Dalloz-Sirey* en première instance et en appel; l'honorable revue a dû publier le jugement la condamnant. On en a parlé jusque dans *Les Petites Affiches lyonnaises*. Cassation ?

Éric Delcroix est parvenu aussi à faire condamner la LICRA dans l'affaire *Historia*.

Pour ce qui est de notre procès contre *L'Humanité* et de notre procès contre Pierre-Bloch (cette fois pour un article dans *Le Droit de Vivre*), nous avons perdu en première instance. Plaidoiries d'appel les 11 et 19 décembre.

La grave affaire des sommes qui me sont réclamées par la LICRA est l'objet d'une série de procédures compliquées. Le Trésor Public a opéré une saisie de cinquante-huit mille francs environ sur mon salaire. La LICRA me réclame encore environ quatre-vingt mille francs.

Pierre Guillaume est poursuivi par le ministère public pour avoir eu le courage de distribuer un tract à l'entrée du cinéma du Quartier latin où était projeté *Shoah*. Il poursuit *Le Nouvel Observateur* pour refus d'insertion d'un texte en droit de réponse.

Un révisionniste italien, Carlo Mattogno, dont la qualité de travail est exceptionnelle, devrait être en mesure de publier en 1986 ses recherches sur Filip Müller, sur Nyiszli et, d'une façon générale, sur le grand mensonge.

Henri Roques est en rapport avec un éditeur parisien qui pourrait publier un petit livre sur Gerstein mais à l'usage du grand public. La thèse elle-même va être reproduite en exemplaires photocopiés et envoyés à un certain nombre de centres de recherches historiques en France et à l'étranger.

Ma *Réponse à un historien de papier* va être publié dans le *Journal of Historical Review*.

Mon interview de *Storia*... ainsi que d'autres textes de moi devraient paraître en flamand.

Nous publierons probablement la lettre d'un ancien déporté qui a vécu quarante-sept mois à Mauthausen et qui dénonce le mythe de la chambre à gaz de ce camp.

Du point de vue de la recherche historique, l'événement le plus important de cette année sera sans doute... la dissimulation des journaux et écrits de Mengele. Nous en savons la teneur: Mengele a écrit ou déclaré que ce qu'on disait de lui ou d'Auschwitz n'était que propagande et mensonge.

\*\*\*

26 octobre 1985

**Michel Polac refuse d'aborder  
le sujet des chambres à gaz dans son émission télévisée  
«Droit de réponse»**

Extrait d'un entretien avec Michel Polac paru dans *Télé-7 Jours*, semaine du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1985, p. 126:

Q. Y-a-il des sujets que vous vous refusez d'aborder ?

R. J'en vois trois. La question des chambres à gaz dont certains ont scandaleusement contesté l'existence: trop douloureux (NDLR: le père de Michel Polac est mort en dé-

portation). Le suicide: trop dangereux de donner la parole à ceux qui prônent cette "solution". Le Moyen-Orient, le Liban, les Palestiniens: trop brûlant; il y a tant de passions, de rancœurs et de haine chez les gens concernés par le sujet qu'un débat risque de paraître dérisoire et indécent, sans compter qu'il peut se terminer par des coups de revolver !

D'une certaine manière, les trois sujets que Michel Polac refuse d'aborder pourraient bien avoir un point commun...

Un débat sur le suicide ne pourrait s'organiser qu'autour du livre *Suicide, mode d'emploi*; or, les deux auteurs de ce livre, Claude Guillon et Yves Le Bonniec, avaient favorablement parlé de R. Faurisson. Ils avaient écrit en particulier:

«Après Rassinier (dont l'appréciation des chambres à gaz est plus nuancée), Faurisson présente l'intérêt d'avoir, dans le même temps où il prétend dénoncer un mensonge vieux de quarante ans, effectivement révélé de *nombreux mensonges*, et suscité parmi ses contradicteurs l'une des plus formidables productions de nouveaux mensonges de la décennie. Les historiens officiels reconnaissent eux-mêmes que, là où l'on fait encore visiter aujourd'hui une chambre à gaz, il n'y en eut jamais, ce qui devrait, à les suivre, entamer en rien le crédit accordé à d'autres "vérités historiques"<sup>1</sup>.»

Depuis la publication de leur livre en 1982, les deux auteurs n'ont cessé d'avoir de graves ennuis dont le point de départ se trouve dans des plaintes déposées contre eux par des parents de suicidés. Yves Le Bonniec, aux toutes dernières nouvelles, vient d'être placé sous mandat de dépôt, sur la demande d'un procureur. L'intelligentsia pétitionnaire ne s'en est pas émue...

\*\*\*

Jeudi 26 décembre 1985

### **Lettre à M. David McCalden**

Vous m'avez demandé mon témoignage en ce qui concerne le reportage d'Annette Lévy-Willard: *L'Espion qui venait de l'extrême droite*.

Voici ce témoignage:

Du 3 au 5 septembre 1983, s'est tenu à Los Angeles, Californie, exactement au dernier étage du «Grand Hotel» d'Anaheim, le cinquième congrès international de notre «Institute for Historical Review».

J'étais l'un des conférenciers annoncés, parmi d'autres universitaires ou chercheurs.

---

1. C. Guillon et Y. Le Bonniec, *Suicide, mode d'emploi*, p. 204-205.

La date du congrès, les noms des conférenciers, les sujets de certaines conférences avaient été, comme d'habitude, annoncés plusieurs mois à l'avance. Comme d'habitude aussi, le nom de la ville ou de la région avait été annoncé mais l'emplacement exact avait été tenu caché pour des raisons évidentes de sécurité et pour prévenir toute tentative d'intimidation auprès des responsables des emplacements choisis (universités, hôtels, etc.).

En juin 1983, soit trois mois avant la date de la conférence, une journaliste d'extrême-gauche, Madame Annette Lévy-Willard cherchait à me joindre au téléphone à mon domicile. On lui indiquait que j'étais alors à Paris chez mon éditeur, Pierre Guillaume. Elle m'y téléphonait ainsi qu'à Pierre Guillaume. Elle nous faisait savoir qu'elle comptait se rendre à Los Angeles à notre conférence avec une équipe de la télévision française. Elle comptait obtenir une interview de moi. Je lui faisais alors, en présence de Pierre Guillaume, la réponse suivante:

- je n'accorderais pas d'interview si la conférence allait être troublée d'une façon quelconque;
- j'accorderais **peut-être** une interview dans le cas contraire, mais ce serait à la fin de la conférence.

M<sup>me</sup> L.-W. n'était pas satisfaite de ma réponse. Elle me faisait valoir qu'il lui serait difficile de déplacer toute une équipe de télévision jusqu'à Los Angeles pour une interview hypothétique. Je l'invitais pourtant à venir de toute façon.

Arrivé à Los Angeles, j'apprenais de Tom Marcellus, directeur de notre institut, qu'une équipe de la télévision française désirait m'interviewer. Je tombais d'accord avec T. Marcellus pour révéler à A. L.-W. que la conférence se tenait à Anaheim au dernier étage du «Grand Hôtel».

A la fin de notre conférence, j'apercevais dans le couloir menant à la salle de conférence une équipe de télévision dirigée par une femme. Je m'approchais sans me faire connaître. Je m'apercevais immédiatement, par la nature des questions posées aux personnes sortant de la salle, que la dame (A. Lévy-Willard sans doute) était animée par des sentiments hostiles au révisionnisme historique. J'aurais pu alors rentrer chez moi sans accorder d'interview. Au lieu de cela je décidais de me présenter à cette dame et de lui dire que j'étais «le professeur Faurisson».

Je lui dis que j'avais écouté les questions posées et que je n'étais nullement disposé à répondre à des questions qui n'avaient pas de rapport étroit avec nos recherches historiques. De plus, constatant que son équipe s'efforçait de se glisser sans autorisation dans la salle de conférence et d'y surprendre des conversations privées, je lui notifiais l'interdiction de pénétrer dans cette salle. Cette interdiction était immédiatement confirmée par M. Tom Marcellus.

Une longue discussion allait s'ensuivre entre M<sup>me</sup> L.-W., un membre de son équipe et moi-même. Je posais mes conditions: j'acceptais d'être filmé à la

condition de pouvoir faire seulement une courte déclaration et à la condition que ce fût dans un endroit neutre de l'hôtel. Je voulais un endroit neutre parce que je sais trop comment il est possible à des *cameramen* de créer un contexte artificiel (par exemple, filmer une interview avec, en arrière-fond, une vue sur Disneyland qu'on peut apercevoir par les fenêtres du «Grand Hotel»). Je prévenais M<sup>me</sup> L.-W. du contenu de ma «déclaration d'une minute». J'y donnerais aux téléspectateurs français une information dont les avait délibérément privés la télévision française. En France, les médias avaient à maintes reprises présenté le «professeur Faurisson» comme un menteur, un falsificateur de l'histoire. Ils avaient mené grand tapage sur le fait que de nombreuses associations, juives en particulier, m'avaient poursuivi en justice pour «falsification de l'histoire» et pour «dommage à autrui» parce qu'à l'exemple d'un nombre croissant de chercheurs j'avais conclu qu'il n'a pas existé une seule chambre à gaz homicide dans les camps de concentration allemands mais seulement des chambres de désinfection ainsi que des fours crématoires. Je l'avais écrit dans le journal *Le Monde*. L'émotion suscitée alors avait été de caractère hystérique, non sans de graves conséquences pour ma femme, pour mes enfants et pour moi-même. Dès que les tribunaux ont été saisis de l'affaire, une grande gêne est devenue perceptible chez mes accusateurs. Le procès qu'ils m'intentaient allait tourner à leur confusion. Le jugement rendu en première instance écartait l'accusation de mensonge ou de falsification de l'histoire mais, habilement sollicité, il pouvait apparaître comme un relatif succès pour mes accusateurs. Les médias s'en faisaient l'écho. J'interjetais appel. Le 26 avril 1983, la première chambre (section A) de la cour d'appel de Paris rendait son arrêt. J'avais montré que l'existence des prétendues chambres à gaz homicides se heurtait à des impossibilités physiques, chimiques, médicales et topographiques. Dans son arrêt, la cour, selon ses propres termes voyait bien qu'il y avait eu là, pour nous autres révisionnistes,

« une impossibilité absolue qui suffirait, à elle seule, à invalider tous les témoignages existants ou, à tout le moins, à les frapper de suspicion. »

La cour de Paris allait jusqu'à répondre à mes accusateurs qu'elle n'avait trouvé dans mes écrits (articles et livres) sur la question des chambres à gaz ni mauvaise foi, ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni **mensonge**. Tout en me condamnant pour «dommage à autrui», elle concluait:

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

En France, la justice avait tranché: les Français avaient désormais le droit, garanti par la prestigieuse première chambre de la cour d'appel de Paris, de nier l'existence de ces affreux abattoirs, née d'une rumeur de guerre et

officialisée par les quatre juges de Nuremberg. La justice française avait pris cette décision non en vertu de la défense de la liberté d'opinion mais, ainsi que l'indique sa phrase de conclusion, au vu du sérieux des travaux révisionnistes.

Les médias allait faire le silence sur cet arrêt d'une importance historique, à quelques rares exceptions près, en particulier celle du journal *Le Monde*.

C'est à cause de ce silence que je déclarais à M<sup>me</sup> L.-W. et à son équipe :

« Je refuse de répondre à des questions. Je ferai une déclaration d'une minute. Pour les téléspectateurs, ce sera une information que vous leur avez cachée. Ils apprendront comment s'est terminé le procès qui m'avait été intenté pour falsification de l'histoire. Ce que vous n'avez pas dit, je le dirai. »

Après bien des tergiversations, M<sup>me</sup> L.-W. prenait *l'engagement formel* de se contenter de ma déclaration d'une minute.

Il nous a ensuite fallu environ un quart d'heure pour trouver un emplacement neutre. Les cameramen voulaient le plus de lumière possible. C'est ainsi que, d'un commun accord, nous avons tous ensemble choisi au rez-de-chaussée de l'hôtel, en un endroit sans trop de passages, un hall d'entrée fermé d'une grande porte de verre. Les techniciens ont fait les préparatifs nécessaires à la prise de vue et à la prise de son. Quand tout a été prêt, M<sup>me</sup> L.-W., manquant à son engagement formel, m'a demandé *ex abrupto* pourquoi je l'avais empêchée d'entrer dans la salle de conférences. Elle m'a posé la question à trois reprises. Mes trois réponses ont été les suivantes :

- « Pas de réponse. »
- « Pas de réponse. »
- « Vous vous répétez. »

Et je suis parti en disant que c'était fini.

Quelque temps plus tard, j'étais dans le lobby de l'hôtel en train de parler avec Tom Marcellus. Un bruit nous a alertés. C'était M<sup>me</sup> L.-W. qui, marchant à grand pas et se heurtant à des fauteuils, criait à mon adresse une phrase du genre de :

« Vous le paierez cher, M. Faurisson, je me vengerai ; vous verrez, je me vengerai. »

Je traduisais ces propos en anglais à Tom Marcellus et à quelques personnes émues et amusées par la violente colère de la dame.

La vengeance de cette personne allait prendre la forme de ce reportage télévisé contre les effets duquel encore aujourd'hui il nous faut lutter, Pierre Guillaume et moi-même, avec des moyens disproportionnés par rapport à ceux d'une émission télévisée à une heure de grande écoute. Il est extrêmement grave qu'un reportage aussi mensonger ait été, en plus, diffusé à l'étranger.

Je vous demande de protester en mon nom contre une telle diffusion où vous êtes vous-même calomnié et d'obtenir réparation du préjudice qui nous a été causé et qui continue de nous être causé.

P.J. : « La Télévision par Françoise Giroud: Coup de pied dans un nid de serpents », *Le Nouvel Observateur*, 4 mai 1984, p. 49.

Mon texte « en droit de réponse », *Le Nouvel Observateur*, 21 juin 1984, p. 29.

\*\*\*

1985

### Comment s'explique le succès des faux témoignages

Les lexicographes sont l'objet d'une surveillance constante. Ils se voient contraints de participer à l'œuvre d'endoctrinement généralisé des esprits et, en premier lieu, des jeunes esprits. Ils mettent plus ou moins de zèle dans l'accomplissement de cette besogne. Pour sa part, dans son édition de 1985, le *Micro-Robert* saisit toutes les occasions de rappeler à ses lecteurs les leçons du jour. Voici les définitions de quatre mots où se trouve évoquée, comme s'il s'agissait d'une évidence historique, « l'extermination des juifs ». La définition du dernier de ces mots, celui de « vérité », fait ingénument l'apologie du pieux mensonge.

**camps** : « [...] — *camps d'extermination*, où furent affamés, suppliciés et exterminés certains groupes ethniques (Juifs), politiques et sociaux [...] »

**exterminer** : « [...] Les nazis tentèrent d'exterminer les Juifs [...]. L'extermination d'un peuple, d'une race (V. Génocide). »

**génocide** : « Destruction méthodique d'un groupe ethnique. L'extermination des juifs par les nazis est un génocide. »

**vérité** : « [...] 5° Le réel. V. Réalité. *Tout ce qu'on peut dire des camps d'extermination est au-dessous de la vérité.* [...] »

« Tout ce qu'on peut dire des camps d'extermination est au-dessous de la vérité ». Le *Micro-Robert* le déclare, qui, bien sûr, jamais ne se trompe. Ainsi s'explique la crédulité générale en ce qui concerne les faux témoignages sur le sujet des « chambres à gaz » et du « génocide ».

\*\*\*

Décembre 1985

Un « grand témoin » des chambres à gaz

Kurt Gerstein est cet officier SS dont le témoignage a joué un rôle capital pour accréditer la thèse des exterminations massives en chambres à gaz situées dans les camps de concentration de Pologne. Arrêté en Allemagne en avril 1945 par la Sécurité militaire française, Gerstein avait été retrouvé pendu dans sa cellule de la prison du Cherche-Midi, à Paris, trois mois plus tard.

Dans les années soixante on s'était beaucoup servi de son témoignage pour accabler le pape Pie XII en l'accusant d'avoir, pendant la guerre, su mais tu l'existence des chambres à gaz.

Paul Rassinier, historien et ancien déporté, avait été le premier à mettre en doute l'authenticité et la véracité du témoignage de l'officier allemand et il s'était interrogé sur les étranges variations que tout le monde peut constater entre les différentes moutures que, de publications en publications, Léon Poliakov, auteur du *Bréviaire de la haine*, nous proposait de ce témoignage.

Dans les années soixante-dix, tour à tour, l'Anglais Richard Harwood, l'Américain Arthur Robert Butz, le Suédois Ditlieb Felderer et le Français Robert Faurisson avaient, chacun à sa façon, repris pour l'essentiel la thèse de Paul Rassinier.

En France, plus récemment, le 15 juin 1985, Henri Roques avait soutenu devant l'université de Nantes une thèse de doctorat d'université intitulée: *Les Confessions de Kurt Gerstein. Edition critique*. Ce travail, de caractère technique, qui avait valu à son auteur la mention «très bien», exposait avec minutie les raisons pour lesquelles le témoignage de Gerstein, y compris dans les versions imprimées dues à L. Poliakov, était jugé irrecevable.

Deux ans auparavant, l'historien Alain Decaux, qui en 1983 avait pris connaissance de l'essentiel des travaux de M. Roques, avait écrit dans son ouvrage: *L'Histoire en question-2*: «Même si [M. Roques] tire de ses recherches des conclusions qui ne sont pas toujours les miennes, j'estime que tous les chercheurs devront désormais tenir compte de ses travaux.»

Or, voici qu'en Italie, Carlo Mattogno vient de publier: *Il rapporto Gerstein: anatomia di un falso (Il "campo di sterminio" di Belzec)*, soit: Le rapport Gerstein: anatomie d'un faux (le «camp d'extermination» de Belzec). Cet ouvrage d'érudition apporte de nombreuses confirmations à la thèse des révisionnistes. Il se termine sur deux pages de conclusion consacrées à la manière dont L. Poliakov a publié les textes de K. Gerstein et sur une page de conclusion générale. Voici la traduction de ces trois pages.

### **Conclusion sur Léon Poliakov**

p. 229 : Il est donc démontré de façon irréfutable que les trois versions du PS-1553 publiées par Poliakov sont profondément manipulées. Dans chacune d'elles il a commis près de quatre cents altérations du texte original, par



des interpolations, par des falsifications, par des omissions, par des corrections.

Il a introduit de longs passages tirés du document T-1313-a, non seulement sans en citer la source, mais en inventant froidement l'histoire complètement fautive d'une prétendue version originale en allemand qui aurait été traduite en anglais par les interrogateurs Evans et Haught, cela dans le but évident de cacher au public l'existence du T-1313-a, et par conséquent celle du rapport français du 6 mai 1945, en contradiction manifeste avec celui du 26 avril.

Il a introduit en outre – sans indication et sans citer la source – d'autres passages tirés du document T-1310.

Il a falsifié le nombre des personnes qui composaient le premier transport (« plus de six mille » au lieu de « six mille sept cents ») et la superficie des « chambres à gaz » (93 m<sup>2</sup> au lieu de 25 m<sup>2</sup>), oubliant cependant dans *Le Dossier Kurt Gerstein* de falsifier aussi le volume (45 m<sup>3</sup>), si bien qu'on obtient pour ces chambres une hauteur de 4 cm !

Il a omis, sans le signaler, plusieurs passages du texte original, certains d'entre eux étant d'une importance capitale.

En particulier, il a systématiquement supprimé le passage dans lequel sont indiquées les dimensions des « chambres à gaz » et il falsifié et tronqué les deux autres passages dans lesquels sont mentionnés leur surface et leur volume.

En outre, il a éliminé d'autres contradictions (comme celle qui concerne le grade de Pfannenstiel) et invraisemblances (comme celle du bambin juif DE 4 ANS qui distribue des bouts de ficelle aux victimes).

Enfin, il a corrigé l'orthographe de noms propres et de noms géographiques, car il semblait évidemment inadmissible à L. Poliakov que K. Gerstein ne connût même pas l'orthographe exacte du prétendu « camp d'extermination » !

p. 230 : Tout cela prouve que Poliakov lui-même n'a pas accordé de valeur au rapport Gerstein du 26 avril 1945.

D'où le pathétique de la sentence du Tribunal français qui a condamné le Professeur Faurisson dans le procès que lui intentait Poliakov pour diffamation.

Ce Tribunal a déclaré que Poliakov avait été « animé du désir passionné et légitime d'informer le public sur un danger et des faits particulièrement tragiques de l'histoire contemporaine » et que Poliakov avait « pu, sur des points

de détail, manquer de rigueur scientifique sans qu'il soit cependant permis d'affirmer qu'il est un manipulateur ou un fabricant de textes » !

### **Conclusion générale sur le témoignage de Gerstein**

p. 231 : De notre étude on retiendra les conclusions suivantes :

1) le « témoignage oculaire » de Kurt Gerstein est un amas d'absurdités, de contradictions internes et externes, de falsifications historiques, d'erreurs de tous genres, d'exagérations fantastiques et d'invéraisemblances surprenantes ;

2) l'unique confirmation écrite d'un tel « témoignage oculaire », datée antérieurement au 26 avril 1945, est suspecte et présente en outre des contradictions importantes par rapport aux versions de 1945 ;

3) les « témoins » principaux de Gerstein, le baron von Otter et le Professeur Pfannenstiel, ne doivent pas être retenus ;

4) la technique d'« extermination » décrite par Gerstein est en contradiction absolue avec celle rapportée par d'autres « témoins oculaires » ;

5) l'unique « témoin oculaire » qui confirme l'ensemble des déclarations de Kurt Gerstein – Rudolf Reder – l'a purement plagié ;

6) Léon Poliakov lui-même a démontré, en publiant trois versions manipulées, que le texte original du rapport Gerstein du 26 avril 1945 ne pouvait être retenu.

Par conséquent, le « témoignage oculaire » de Kurt Gerstein, du point de vue de la véracité, est un vulgaire faux.

S'il en est réellement l'auteur, on peut en rechercher l'origine dans « l'aspect schizoïde de la personnalité de Gerstein <sup>1</sup>. »

### **Le désarroi des historiens officiels**

On peut appeler « historiens officiels » les auteurs qui persistent encore aujourd'hui à défendre la thèse selon laquelle les Allemands auraient commis un crime sans précédent appelé le « génocide des juifs » et se seraient servis pour cela d'une arme elle-même sans précédent, les fameuses « chambres à gaz » homicides. Ce caractère officiel vient d'être confirmé en France par la création au sein du Secrétariat chargé des anciens combattants d'une

---

1. S. Friedländer, « Le Mystère de Kurt Gerstein », p. 27.

«Direction de l'Information historique» qui, aux frais du contribuable, s'efforce de propager une histoire sainte de la déportation et recherche des preuves de l'existence des chambres à gaz. En perdant le témoignage de Gerstein, cette histoire officielle subit une lourde perte. A titre d'exemple, il faut savoir que le nom de Gerstein apparaît vingt-trois fois dans l'ouvrage de base de la thèse officielle : *The Destruction of the European Jews*, par l'Américain Raul Hilberg (1961).

\*\*\*

1985

### **Camps de la guerre de Sécession, de la guerre des Boers, de la dernière guerre mondiale : psychoses et réalités**

Les camps de ces trois guerres ont connu bien des horreurs. Mais, à côté des horreurs vraies, il y a eu des horreurs de pure fiction inventées par la psychose qui est toujours prête à se développer dans des lieux d'enfermement (psychose obsidionale, psychose carcérale, etc.). Malgré la haine organisée qui s'est donnée libre cours à leur sujet, la situation dans laquelle on a trouvé ces différents camps dépendait, semble-t-il, largement de facteurs étrangers à la volonté et au comportement des gardiens.

Dans le cas de la guerre de Sécession on a beaucoup parlé des horreurs d'Andersonville, en Géorgie. Des Sudistes y tenaient prisonniers des soldats nordistes. Après une parodie de procès, le médecin principal du camp, le capitaine Henry Wirz (d'origine helvétique) fut pendu le 10 novembre 1865 dans la prison du vieux Capitole de Washington. Il fut en quelque sorte réhabilité par l'érection d'un monument à sa mémoire le 12 mai 1909 à Andersonville même<sup>1</sup>. On a écrit de nombreux livres sur «la tragédie d'Andersonville». Pour un Français, le plus simple est de se reporter à : Yves-Marie Bercé, *Le Chaudron et la lancette, Croyances populaires et médecine préventive (1798-1830)*<sup>2</sup>.

Ainsi qu'on pourra le constater, le rapprochement avec les horreurs de Bergen-Belsen (prétendu responsable : D<sup>r</sup> Klein) et celles d'Auschwitz (prétendu responsable : D<sup>r</sup> Wirths) s'impose de lui-même pour qui connaît le sujet de ces deux camps allemands.

Pour ce qui est de la vérité sur les camps des Boers, on en percevra quelques éléments dans : John Dickson Carr, *La Vie de sir Arthur Conan Doyle*<sup>3</sup>

P.J. :

---

1. "Wirz Monument Unveiled Today", *The Constitution*, Atlanta, 12 mai 1909 ; voy. aussi 13 mai 1909.

2. Y.-M. Bercé, *Le Chaudron et la lancette...*, p. 320-325.

3. J. D. Carr, *La Vie de sir Arthur Conan Doyle*, p. 256-259.

– Extrait du livre d'Yves-Marie Bercé.  
– Extrait du livre de John Dickson Carr.  
– Signalons l'article de Jacques Gandebeuf: «Les fantômes d'Andersonville – Il y a cent quinze ans, un Suisse allemand émigré en Amérique inventait le camp d'extermination», *Le Républicain Lorrain*, 30 novembre 1980. Le journaliste croit à la culpabilité du Suisse *allemand*, de même qu'il croit à l'existence de camps d'*extermination allemands*. Il s'en prend aux «universitaires dévoyés»(qui osent écrire que les fours crématoires n'ont jamais existé). Le journaliste fait erreur: personne ne nie qu'il ait existé des fours crématoires dans les camps de concentration allemands; incinérer un cadavre n'est pas un crime surtout en temps de guerres et d'épidémies; ce que les auteurs révisionnistes nient, c'est l'existence de chambres à gaz homicides; il y a eu des camps de concentration dans de nombreux pays (et il en reste encore aujourd'hui), mais il n'y a pas eu de «camps d'extermination».  
N.B.: *Pour qui connaît la langue anglaise, se reporter à Mark Weber, "The Civil War Concentration Camps", The Journal of Historical Review, Summer 1981, p. 137-153, où l'auteur démontre la ressemblance entre les mensonges de la propagande de haine, qu'il s'agisse des camps de la guerre civile américaine ou des camps allemands de la seconde guerre mondiale.*

### **Extrait d'un livre d'Yves-Marie Bercé sur les horreurs d'un camp où les Sudistes avaient concentré des Nordistes**

#### **Les horreurs d'Andersonville**

Pendant le déroulement de la guerre de Sécession qui ensanglanta les États-Unis de 1861 à 1865, une puissante épidémie de variole traversa l'Amérique du Nord. Les armées opposées de l'Union (les vingt-trois États nordistes) et de la Confédération (les onze États sudistes) furent amenées à organiser des vaccinations massives parmi leurs soldats et aussi dans leurs camps de prisonniers. L'urgence des opérations et les circonstances dramatiques provoquèrent des erreurs et des imprudences de la part des praticiens, et des paniques chez les patients. Le nombre des complications après vaccin fut considérable, culminant dans le camp d'Andersonville, au point qu'on peut considérer ces collections d'accidents comme l'épisode le plus sinistre qu'aient connu les annales de la médecine préventive. Grâce aux enquêtes minutieuses menées après le re-

tour de la paix, il est possible de suivre avec assez de précision le tour des événements.

Dès le début des hostilités et des mobilisations d'hommes, les médecins militaires avaient entrepris de vacciner les recrues. La variole était loin d'être éteinte. L'obligation vaccinale portée par les règlements militaires n'était appliquée qu'aux engagés. Une bonne part des populations rurales n'avait jamais été vaccinée. Effectivement, les recensements des régiments nordistes montrent que lors de ces opérations d'incorporation 34,7 % des sujets développaient une réaction normale prouvant qu'ils n'étaient pas jusqu'alors immunisés, c'est-à-dire que 17,9 % ne portaient pas de trace de vaccin antérieur, tandis que d'autres, 16,7 %, avaient besoin d'une revaccination, leur immunité ayant disparu avec le temps. Durant les premiers mois, aucune défaillance technique ne dérangerait l'entreprise. Dans l'année 1861, l'Eastern Dispensary de New York envoya aux régiments cinquante mille doses de vaccin frais.

Du côté sudiste, l'administration et la réglementation militaires [321] devaient être entièrement improvisées. C'est seulement à l'automne 1862, alors que les cas de variole se multipliaient du fait des concentrations et mouvements de troupes, que Preston Moore, chirurgien général des armées de la Confédération, donna une consigne de vaccination générale. La variole existait, semble-t-il, dans les théâtres d'opérations de l'année 1862 en Maryland et Virginie. Portée par les soldats, elle reflua vers le Sud et atteignait Richmond, la capitale des États du Sud, en octobre; elle y frappait surtout les malades des hôpitaux et la population civile. Un an plus tard, on la rencontrait partout du Mississippi à l'Atlantique. Dans les seuls hôpitaux militaires de Virginie, pendant la durée de la guerre, on compte deux mille cinq cent treize cas, dont mille vingt décès soit, avec un taux de mortalité de 40,5 %, une épidémie plutôt plus meurtrière que la moyenne (30 à 32 % à l'hôpital St. Pancras de Londres, sur cinquante ans). Au total, le nombre des cas pourrait avoir été très supérieur à dix mille; si l'on tient compte de l'énorme rassemblement d'hommes, plus d'un million au Nord, plus de cinq cent mille au Sud, auxquels s'ajoutaient les déplacements de populations civiles dans les zones sudistes ravagées, il semble que la protection vaccinale ait été relativement efficace. Effectivement, on a estimé qu'à travers tous les États, dans la période la plus contagieuse, durant l'automne 1863 et l'hiver 1864, l'Amérique du Nord

connut la plus intense campagne de vaccination qu'elle ait jamais subie jusqu'alors.

Dans les territoires confédérés, la production de vaccin frais s'avéra vite insuffisante. Le blocus maritime rigoureux imposé par la marine unioniste empêchait un approvisionnement en provenance d'Europe; le transport de vaccin et de médicaments était assimilé à une contrebande de guerre. La protection de la population civile était plus difficile du fait de la ruralité de l'habitat et de sa dispersion en plantations.

En raison de ces contraintes passagères, les médecins sudistes avaient l'habitude de recueillir, de conserver et de réactiver des croûtes vacciniques. James Bolton, médecin de Richmond, accomplit ainsi une tournée d'un mois dans le cœur des comtés ruraux pour vacciner des petits enfants noirs et collecter leurs croûtes, qu'il distribuait ensuite aux médecins des régiments. Malgré tous les efforts de Moore, Bolton, Joseph Jones et Paul F. Eve, principaux responsables de la politique vaccinale de la Confédération, les fournitures de vaccin, liquide ou en croûtes, furent vite tragiquement inférieures aux besoins immenses de l'armée.

Lorsque des cas de variole survenaient dans une unité et qu'un baraquement d'hôpital était construit pour isoler les malades, le médecin régimentaire était aussitôt assailli de demandes de vaccin et l'affolement gagnait toute la troupe. Sans trop regarder à l'origine et aux intermédiaires, on employait alors la première souche venue. Sans attendre les opérations réglementaires, les hommes s'inoculaient les uns les autres. Ils se transmettaient un fluide incertain, prélevé et communiqué avec n'importe quelle pointe, aiguille ou canif; l'incision la plus large et la plus forte inflammation étaient considérées comme les plus sûres. Dès janvier 1863, des médecins de Richmond s'alarmèrent des ulcérations de plaies vacciniques. Les cas se multiplièrent par la suite par centaines et par milliers, dans l'armée confédérée mais aussi dans les régiments nordistes et dans les unités engagées à l'Ouest en Tennessee et Missouri. La variole ne s'interrompt pas avec le retour de la paix, car l'arrivée dans les villes de foules d'anciens esclaves sortis des plantations apportait [322] à l'épidémie un nouveau contingent humain non immunisé. Les paniques de chasse au vaccin continuèrent donc en 1865 avec les mêmes accidents.

Les victimes de ces graves infections du site vaccinique avaient généralement des abcès plus ou moins étendus, douloureux et très longs à disparaître. L'opinion com-

mune, tant celle des patients que celle des médecins, attribuait leur origine à des contaminations du vaccin par des intermédiaires syphilitiques. Le traitement prescrit, si l'on en avait par extraordinaire le temps et les moyens, était celui réservé aux porteurs de chancres vénériens, à base d'iodure de potassium. Sans doute, dans certains cas, il s'agissait bel et bien de syphilis vaccinale, mais dans beaucoup d'autres, les médecins affirmaient ne rencontrer par après aucun symptôme de syphilis secondaire. Même, il avait été plusieurs fois remarqué qu'après les habituelles paniques de vaccinations sauvages et la multiplication des abcès au bras, la variole survenant frapperait aussi bien les prétendus vaccinés que les autres. Bref, le fluide inoculé n'avait depuis longtemps plus rien à faire avec le vaccin et n'avait pas la moindre vertu immunitaire. Ce qu'on transmettait de bras à bras n'était qu'une infection purulente, avec sa nocivité spécifique.

Dans les camps de prisonniers, les mêmes événements survenaient, mais y prenaient un tour plus dramatique. De chaque côté, le style de la guerre avait provoqué un grand nombre de captures. La diversification des théâtres, les caprices des lignes de front, l'importance de la cavalerie et la pratique des raids sur les arrières multipliaient les occasions d'amasser des prisonniers. Dans le pré carré du Sud, sans cesse réduit et parcouru à partir de la sanglante offensive fédérale du printemps 1864, la masse de plus de cinquante mille prisonniers nordistes représentait une charge insupportable, alors que la Confédération avait peine à nourrir ses propres troupes et ses grandes villes. Elle avait cru trouver une solution en installant à Andersonville, au cœur de la Géorgie, loin des raids nordistes, un camp de tentes et de palissades. L'enclos avait vingt-six acres (10,4 ha) et devait recevoir dix mille prisonniers. De février 1864 à avril 1865, en treize mois le camp vit défiler quarante ou cinquante mille hommes. Il y en aurait eu au maximum, en août 1864, près de trente-trois mille à la fois. La mortalité y fut effrayante, évaluée, selon les textes, de neuf mille quatre cents à treize mille sept cents, soit de 23 à 27 %. L'hôpital consistait en groupes de tentes de quatre à huit personnes sur une langue de terre entre deux marécages empuantis par les déjections du camp. L'hôpital contient parfois jusqu'à deux mille hommes littéralement entassés, ne disposant que de quelques centaines de lits de camp et de couvertures. Les hommes étaient accablés de faim, de soif, de chaleur et de myriades de mouches. Pendant l'été 1864, il fallait enlever chaque jour une centaine de cadavres.

La variole était apparue à Andersonville dès l'arrivée des premiers captifs, transportés des prisons de Richmond. Il y eut au printemps cent dix-neuf cas de variole ou varioloïde dont soixante-huit morts (57,1 %). Les quelque quinze médecins du camp, praticiens locaux tirés des milices des proches comtés, vaccinèrent en dix jours deux à trois mille hommes et arrêtaient la contagion. En fait, les milliers de morts du printemps et de l'été moururent avant tout de dysenterie et de scorbut. Les rations alimentaires étaient théoriquement les mêmes que pour les soldats sudistes, à base de viande salée, riz et pain. Une relative liberté dans l'enceinte entraînait [323] des trafics et des rançonnements où succombaient les plus pauvres et les plus faibles. En outre, le pain complet de maïs, auquel les nordistes n'étaient pas accoutumés, provoquait des troubles intestinaux. Surtout, l'absence de légumes et de fruits condamnait les hommes au scorbut, aussi sûrement que des matelots embarqués dans une interminable traversée. Dans le délabrement scorbutique, la moindre blessure, griffure, écorchure, piqûre d'insecte s'envenimait et se gangrenait. Presque toutes les interventions chirurgicales se terminaient par la gangrène et la mort.

Dans ces conditions affreuses, beaucoup de sujets vaccinés furent victimes de phlegmons développés après l'inoculation, nécrosant tout le bras, obligeant à l'amputation, qui ne retardait la mort que d'un jour ou deux. Comme dans tout milieu obsidional, les rumeurs les plus folles et les nouvelles les plus angoissantes trouvaient crédit. Le bruit se répandait que les gardes du camp et les médecins avaient trouvé ce moyen pour exterminer les prisonniers et que le vaccin était empoisonné.

Lorsque, après la capitulation du général Lee au nom de la Confédération, le 9 avril 1865, la guerre civile prit fin, les troupes sudistes furent simplement désarmées et dispersées. Les autorités fédérales voulurent donner à l'opinion des éléments de vengeance et d'humiliation du Sud rebelle. L'horreur d'Andersonville offrait la meilleure opportunité pour un procès expiatoire. Le directeur du camp, le capitaine Henry Wirz, un officier obscur, d'origine suisse, fut arrêté et présenté à un tribunal militaire pour crimes contre les lois de la guerre. Parmi les charges, le procureur avait effectivement retenu la conspiration pour empoisonner les prisonniers au moyen d'un vaccin.

Beaucoup d'officiers nordistes étaient persuadés de l'intention meurtrière des Confédérés. Le major général Wilson, qui pénétra en Alabama et en Géorgie au début de 1865, affirmait avoir trouvé des campagnes bien éloi-



gnées de la famine et prétendait que des approvisionnements auraient pu être dirigés vers les camps. Les mémoires et témoignages, publiés aussitôt après l'événement en 1865 et 1866, accusaient les « rebelles » d'outrages à l'humanité et à la civilisation chrétienne. Un certain Atwater, ancien prisonnier d'Andersonville, employé aux écritures, croyait à un plan d'extermination, ou d'exténuation des prisonniers pour les empêcher de reprendre du service. On aurait entendu le général Winder, responsable des camps, se flatter « de tuer plus de Yankees que vingt régiments de l'armée de Lee ». Il aurait envisagé le marasme des prisonniers comme un moyen commode de désencombrer les camps et de réduire leur charge.

L'enquête fit témoigner des dizaines de survivants d'Andersonville. Les prisonniers employés comme fossoyeurs auraient entendu le capitaine Wirz s'exclamer ironiquement : « *God damn them*, nous leur donnons la terre qu'ils voulaient conquérir. » Un autre, affecté au service des médecins du camp, prétendait qu'en plaisantant après boire ils comptaient le nombre de « Yankees empoisonnés » dans la journée.

Grâce aux multiples interrogatoires, l'épisode de la vaccination et des accidents consécutifs peut être reconstitué. Elle fut effectuée en 1864 en dix jours sur les hommes qui déclaraient volontairement n'avoir pas été vaccinés. Deux prisonniers infirmiers inspectaient chaque jour les tentes pour reconnaître les varioleux, mais aucun examen n'avait porté sur le vaccin. Des sergents de la garde se contentaient [324] d'appeler les candidats au portail sud où on les faisait ranger en file et remonter leur manche de chemise pour les inoculer. Très vite, on s'aperçut que la scarification vaccinale, loin de se cicatriser, se transformait souvent en plaie infectée. On observait un abcès en développement, recouvert d'une large croûte noire et suppurant, s'étendant sur le haut du bras, nécrosant les tissus en profondeur. Les médecins appliquaient du nitrate d'argent pour tenter d'arrêter la gangrène, puis se résignaient à l'amputation. Il y aurait eu, sur deux à trois mille vaccinés, plusieurs centaines d'ulcérations graves (10 à 15 %) ; on aurait compté au moins deux cent huit morts et une centaine d'amputés ayant survécu à l'opération. La nouvelle avait fait le tour du camp et les vaccinés des derniers jours s'empressaient de courir au ruisseau et de laver leur vaccin à l'eau et au savon.

Les témoins cités par la défense établirent la liberté entière des prisonniers de se présenter ou non au lieu de vaccination. Le docteur Bates, médecin militaire sudiste,

appelé à visiter le camp en septembre 1864, déclarait qu'en dépit des dangers d'infection du vaccin, le péril variolique dans un camp surpeuplé justifiait l'opération, même si on n'avait dû sauver par ce moyen qu'un homme sur dix ou sur cent.

Le réquisitoire retint pourtant l'entreprise de vaccination de masse comme médicalement inutile et délibérément criminelle. Le capitaine Henry Wirz fut pendu le 10 novembre 1865 dans la prison du vieux Capitole de Washington<sup>1</sup>.

En fait, l'idée d'une conspiration des Confédérés pour anéantir leurs prisonniers relevait, bien sûr, de la psychose. La meilleure réfutation tient dans les récits lamentables exactement symétriques décrivant la survie dans les camps où étaient regroupés les prisonniers « rebelles », les « gris ». Le dépôt de Rock Island dans le Nord de l'Illinois enfermait douze mille hommes. La variole avait pénétré dans le camp et devait y faire deux cent quatre-vingt-dix-huit morts. Une inoculation générale fut alors exécutée en urgence. Les cas d'ulcérations apparurent immédiatement, avec leurs séquelles extrêmes de gangrène et d'amputations. Les prisonniers étaient tellement terrifiés par les dangers du vaccin qu'il fallait les conduire et les opérer de force. On compta mille cinq cent quatre-vingts exemples d'ulcérations graves (13,1 %). En mars 1865, après plusieurs mois d'accidents, alors que les cas de variole diminuaient, les médecins du camp renoncèrent aux vaccinations et s'en tinrent à un très strict isolement des varioleux. Dans le camp d'Elmira, dans l'État de New York, enfermant neuf mille hommes, on rencontre les mêmes circonstances. Les vaccins distribués massivement à l'automne 1864 entraînaient inflammations, abcès et parfois amputation. Partout, le surpeuplement, la malnutrition et les mauvais traitements débilitaient les prisonniers. Partout, les hommes souffraient de scorbut. L'origine scorbutique des accidents vacciniques était mise en évidence à Rock Island par le docteur John H. Grove, chirurgien du camp. Il a employé les mêmes croûtes vacciniques pour inoculer les prisonniers sudistes et les soldats de la garnison ; chez les prisonniers l'ulcération était presque générale, alors qu'aucun accident n'apparaissait sur les soldats. Pour ultime preuve de l'inanité de la conspiration des vaccinateurs sudistes, on peut noter encore le nombre

---

1. Heinrich-Hartmann Wirz (1823-1865) était issu d'une bonne famille zurichoise de négociants et pasteurs. Un monument de réparation à sa mémoire fut dressé à Andersonville le 12 mai 1909.

des morts de prisonniers [325] dans les deux camps : vingt-cinq mille neuf cent soixante-seize sudistes moururent dans les camps fédéraux, et trente mille deux cent dix-huit nordistes dans les camps du Sud. Les horreurs d'Andersonville étaient avant tout attribuables à l'effondrement effroyable de l'économie et de la société sudistes à compter du printemps 1864.

Des commissions médicales militaires étudièrent rétrospectivement les faits. Des conclusions méthodiques furent déduites. On remarqua notamment l'absence du typhus à Andersonville, comme dans toutes les autres prisons militaires. Que, malgré l'entassement des hommes, leur saleté, leur sous-alimentation, et leur désespoir – toutes circonstances qui entouraient les épidémies de typhus décrites par les classiques –, cette fièvre n'ait pas sévi, permettait aux rapporteurs d'opiner que le typhus ne naissait pas spontanément de la putréfaction animale et que son origine dépendait de la présence d'un poison spécifique.

On tint pour assuré que le scorbut était responsable, plus ou moins directement, des neuf dixièmes de morts de prisonniers. Aucun médicament, opium ou autre drogue, ne sauvait ces malheureux, alors que, en contraste, les prisonniers sur parole, autorisés à aller et venir hors des camps, profitant de lait et de légumes frais, restaient en parfaite santé.

L'expérience de la guerre, concluait-on, portait sur plus de deux millions de soldats. Elle enseignait que les recrues devaient être vaccinées obligatoirement immédiatement après leur incorporation. Elle démontrait surtout l'existence de graves contre-indications comme le scorbut. Il aurait fallu refuser les propagations de bras à bras et n'employer que des souches fraîches et sûres. La guerre de Sécession avait donné des exemples très nombreux et documentés d'accidents après vaccin, soit par les vaccinations sauvages effectuées par les soldats sur eux-mêmes, soit par les vaccinations de scorbutiques dans les camps de prisonniers. Elle avait ainsi constitué un terrible et spectaculaire laboratoire des techniques, des précautions nécessaires et des dangers menaçant la pratique de la médecine immunitaire.

#### *Bibliographie*

Raker, Raymond F., *Andersonville. The Story of a Civil War Prison Camp*, Washington, 1972.

Chipman, général N.P., *The Tragedy of Andersonville*, San Francisco, 1911.

Futch, Ovid L., *History of Andersonville Prison*, Univ. of Florida Press, 1968.

Jones, Joseph, *Researches upon Spurious vaccination in the confederate Army*, Nashville, 1867 (exemplaire à l'Acad. de médecine, Paris).

Mc Elroy, John, *This was Andersonville*, N.Y., 1879, éd. révisée, 1957.

Stevenson, Randolph, *The Southern side, or Andersonville Prison*, Baltimore, 1876 (R.S. était chirurgien-chef de l'hôpital d'Andersonville).

*The Trial of Henry Wirz*, Executive Document, n° 23. House of Representatives, 40th. Congr., Washington, 1865.

US. Sanitary Commission Memoirs, 1867 (Rapports des docteurs Elisha Harris, Austin Flint, etc.)

Je dois des remerciements très vifs au prof. Steven L. Kaplan, de l'université Cornell, à l'amitié duquel je dois la plus grande partie de cette documentation.

=====

## **Extraits du livre de John Dickson Carr sur les horreurs des camps où les Anglais avaient concentré des femmes et des enfants boers**

### **Chapitre XIII**

#### **Dilemme : comment un champion refusa d'être fait chevalier, et ce qu'il en advint**

[256] «Tenez-vous en aux faits et ne mentez pas ! Écrire des petits romans de quatre sous est davantage dans votre ligne.»

«Pour l'amour de Dieu, cessez de défendre l'assassinat de 12.000 bébés dans les camps ! La vérité est plus chère que l'argent.»

«Vous me rappelez le gentleman dont Sheridan disait qu'il tirait les faits de son imagination et les chimères de sa mémoire.»

Voilà trois des cartes postales qu'il reçut, parmi les centaines de lettres qu'il décachetait chaque jour après la parution de *The War in South Africa: its Cause and Conduct*. (La guerre en Afrique du Sud : ce qui la provoqua, comment elle fut conduite) vers le milieu de 1902. Mais ce genre de commentaires généralement anonymes comptait

à peine pour le centième de 1 % du flot d'un courrier dont le leit-motiv était : « Dieu merci, voici enfin quelqu'un qui dit un mot pour nous ! »

L'éditeur de *The War: its Cause and Conduct*, au prix de sixpence, vendit trois cent mille exemplaires en six semaines. Cinquante mille autres partirent pour les États-Unis et le Canada. Mais le plus urgent était de le [257] traduire en langues étrangères. Les lecteurs qui écrivaient pour témoigner leur gratitude envoyaient des dons pour les traductions, depuis le « loyal Anglais » qui annonça une offrande de cinq cents livres jusqu'à des mandats-postes d'une demi-couronne ou d'un shilling.

A propos du « loyal Anglais », nous trouvons une lettre du directeur de la succursale d'Oxford Street de la *Capital and Counties Bank*. (Oui, la Capital and Counties Bank – Banque de la capitale et des comtés – existait réellement ; elle n'a pas été inventée, comme certains l'ont cru, pour les besoins de Sherlock Holmes : c'était la propre banque de Conan Doyle.)

« Je vous informe, écrivait le directeur, que la somme de cinq cents livres en coupures a été encaissée hier ; elle a été versée par un inconnu qui n'a pas voulu dire son nom au compte du Fonds pour le Livre de Guerre. »

Cet incident a de quoi émoustiller l'imagination. On songe à un personnage masqué, mystérieux, un doigt sur les lèvres, se glissant hors d'un fiacre dans le brouillard et ne retirant son masque que devant le directeur de la banque. De quoi ravir le Robert Louis Stevenson des *New Arabian Nights* (Nouvelles nuits d'Arabie) ! En fait, ce fut le moyen qu'employa le Foreign Office pour représenter le roi Édouard VII. Les seules autres contributions élevées qu'on relève sur les longues listes de Smith et Elder émanèrent de Lord Rosebery et de A. H. Harman, avec cinquante livres chacun ; plus, un certain A. Conan Doyle qui arriva à égalité avec eux : cinquante livres lui aussi. Mais, par petites ou grosses sommes, le fonds prit de l'ampleur.

Car *The War: its Cause and Conduct* n'était pas un livre qui essayait de blanchir le camp de l'auteur. Là résidait l'effet de surprise. A peine peut-on le qualifier de pamphlet, ce que firent pourtant les lecteurs et l'auteur : il est long de soixante mille mots. Lorsqu'un fait était susceptible de provoquer des commentaires hostiles, l'auteur le signalait. Tout en approuvant la nécessité de [258] la politique militaire de la terre brûlée, il insistait énergiquement pour que toutes les fermes qui avaient été incendiées au nom de cette politique fussent reconstruites et des indemnités de compensation versées à l'ennemi.

Mais les accusations de brutalités, de pillages, de rapt et de viols étaient de plats mensonges qu'il ne s'attarda guère à discuter. Au lieu d'argumenter, il consacra de nombreuses pages à citer des témoignages de première main, parmi lesquels des bourgeois boers, des femmes boers, des officiers boers, des juges boers, des pasteurs boers, l'attaché militaire américain, l'attaché militaire français, le général autrichien Hubner et le chef de l'Église Réformée hollandaise à Pretoria.

« Qui devons-nous croire ? demanda-t-il. L'ennemi sur place ou les journalistes de Londres ? »

A propos des camps de concentration, quels étaient les faits ? Les autorités anglaises, ayant décidé de rassembler les femmes et les enfants parce qu'il n'y avait rien d'autre à en faire, devaient les nourrir et prendre soin d'eux. Ces femmes et ces enfants étaient-ils enfermés pour être mis à la torture ?

« J'ai l'honneur, écrivait Lord Kitchener en réplique à une fanatique protestation de Schalk Burger, de vous informer que toutes les femmes et tous les enfants qui se trouvent actuellement dans nos camps et qui désirent les quitter seront remis aux bons soins de Votre Honneur, et je serai heureux d'être informé de l'endroit où vous souhaitez que nous vous les remettions. »

L'offre ne fut pas acceptée. Les commandos boers ne tenaient nullement à recevoir les femmes et les enfants ; ils étaient bien heureux d'être déchargés de cette responsabilité. Les « rations de famine » dans les camps (chiffres cités par les pro-Boers, pas par les Anglais) consistaient en un approvisionnement quotidien pour chaque personne d'une demi-livre de viande, de trois quarts de livre de farine, d'une demi-livre de pommes de terre, de deux onces de sucre, de deux onces de café ; [259] pour tous les enfants âgés de moins de six ans, un quart de litre de lait.

De nouveau l'auteur fit défiler ses témoins. Personne ne pouvait nier la terrifiante généralisation des maladies, ni le taux élevé de la mortalité infantile. Mais ces maladies n'étaient ni le typhus, ni la diphtérie, qu'auraient provoqués des conditions de vie malsaines : c'était la rougeole, la varicelle, la coqueluche. Les mères s'accrochaient en hurlant à leurs enfants et se refusaient à s'en séparer quand les médecins ou les infirmières essayaient de leur faire entendre raison. Pour une douzaine d'exemples, le même témoignage revenait :

« Beaucoup de femmes ne voulaient pas ouvrir leurs tentes afin de laisser passer de l'air frais, et, au lieu de donner les médicaments fournis par l'armée, elles préféraient

administrer leurs remèdes de bonne femme. Les mères ne voulaient pas lotionner leurs enfants... La cause du fort pourcentage des décès est due au fait que les femmes laissaient sortir leurs enfants dès que l'éruption de la rougeole diminuait. Elles s'obstinaient à donner aux enfants de la viande et d'autres aliments indigestes, même quand nous le leur défendions.» Ce que les bruyants du type Stead oubliaient de dire, c'est que les réfugiés anglais de Johannesburg avaient vécu depuis le début de la guerre dans des camps exactement semblables.

Sur d'autres accusations Conan Doyle continua à faire le point : son accumulation méticuleuse de faits contrastait singulièrement avec la colère qu'il ressentait dans son for intérieur. Vingt mille traductions de *The War* furent dispersées à travers l'Allemagne. Vingt mille furent expédiées en France. Le livre fut lu en Hollande, en Russie, en Hongrie, en Suède, au Portugal, en Italie, en Espagne, en Roumanie. En Angleterre même, une édition spéciale de dix mille exemplaires fut traduite en gallois. Pour l'édition norvégienne, une partie du livre fut diffusée pour les éditeurs par héliographe de pic en pic.

# 1986

14 avril 1986

## « La rafle du Vel' d'hiv' » (16-17 juillet 1942)

D'après Serge Klarsfeld, les chiffres seraient les suivants <sup>1</sup>:

28.000	nombre des fiches retirées du fichier juif de la préfecture de police de Paris en vue de l'opération.
20.000 à 22.000	nombre des arrestations visées par l'opération.
12.884	nombre des arrestations après deux jours.
13.152	nombre des arrestations après trois jours (18 juillet ?).
4.115	nombre des enfants arrêtés («Les enfants de deux à quinze ans doivent être confiés à l'Assistance publique, puis à l'Union générale des Israélites de France. Les juifs visés sont apatrides.»).

Par la suite, les enfants seront en fait déportés et cela sur l'insistance des autorités françaises: ne pas disloquer les familles; Klarsfeld ne révèle pas ce motif.

Klarsfeld dit que «les trois photos» représentent des «collabos». Il se garde bien de parler de la 4<sup>e</sup> photo de l'AFP qui, si elle avait été publiée, aurait laissé soupçonner qu'il ne pouvait s'agir de juifs. Je dois cette remarque au livre de Gérard Le Marec, *Les Photos truquées. Un siècle de propagande par l'image*, p. 124 pour l'«oubli» de Klarsfeld et p. 126 pour la photo n° 2185 de l'AFP.

Klarsfeld ne dit pas combien de personnes ont été parquées au Vel' d'hiv' pendant cinq ou six jours avant d'être évacuées sur les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Georges Wellers en évalue le nombre à plus de six mille :

«plus de 4.000 jeunes enfants et 2.000 adolescents et adultes [...] une foule de plus de 6 000 personnes.»

---

1. S. Klarsfeld, « Anniversaire – Il y a quarante ans, la libération des camps ».



Wellers écrit cela dans l'ouvrage intitulé tendancieusement *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy*<sup>1</sup>; dans la zone dépendant de «Vichy», les juifs n'ont pas eu à porter d'étoile sur leurs vêtements. Klarsfeld, dans sa page du *Monde*, parle cependant' «apposition obligatoire de la mention “juif” sur les titres d'identité et sur la carte d'alimentation» comme de l'une des «mesures de Vichy»; il faudrait voir ce qu'il en a été dans les faits.

Yann Moncomble m'a fait remarquer que la plaque du Vel' d'hiv' parle de TRENTE MILLE juifs parqués le 16 juillet 1942<sup>2</sup>. Il me revient qu'en 1974 G. Wellers m'avait parlé de cet «exemple d'exagération à rectifier». En portant trente mille au lieu de six mille, la plaque multiplie la réalité des chiffres par cinq. Le chiffre de six millions pourrait être considéré comme le résultat d'une multiplication par cinq de... un million deux cent mille !

\*\*\*

16 avril 1986

### **Mesures de répression contre le révisionnisme historique**

En 1948, Maurice Bardèche publiait *Nuremberg ou la Terre promise*, livre qui allait lui valoir une condamnation à un an de prison et cinquante mille francs d'amende. A partir de 1950, Paul Rassinier allait, à son tour, connaître la répression pour ses écrits. Cette répression s'est ensuite exercée sans interruption sur un nombre croissant de révisionnistes dans un nombre croissant de pays : Afrique du Sud, États-Unis, Canada, Australie, France, Suède, Belgique, Suisse, Autriche et surtout en RFA. Elle a connu toutes sortes de formes : condamnation judiciaire, assassinat, incendie criminel, destitution, renvoi, démission forcée, attentat contre la personne ou les biens...

Déjà en 1960, la police allemande intervenait pour protéger le mythe du génocide et des chambres à gaz. Paul Rassinier avait voulu, en mars 1960, donner une conférence à Hambourg. Dans un article très hostile à l'auteur du *Mensonge d'Ulysse*, le journal *La Libre Belgique* rapportait :

«Rassinier n'ayant pas reçu l'autorisation de pénétrer sur le territoire de Hambourg, c'est l'éditeur Priester, de Wiesbaden, qui lut le manuscrit à sa place. Lorsqu'il en fut arrivé au passage qui affirme que les exécutions dans les chambres à gaz sont des mensonges, la police fit évacuer la salle<sup>3</sup>.»

---

1. G. Wellers, *L'Étoile jaune...*, p. 84.

2. Photo dans *Guide juif de France*, p. 84.

3. «La “fable” des camps de concentration nazis», 28 mars 1960.

Il serait fastidieux d'établir une liste des actions menées en RFA contre le révisionnisme par les autorités judiciaires et policières, parfois conjointement avec les autorités universitaires. Pour ne prendre qu'un exemple récent, un ancien magistrat, Wilhelm Stäglich, qui avait publié *Der Auschwitz-Mythos* en 1979, a d'abord été condamné pour la publication de cet ouvrage (lequel est interdit et a été saisi, y compris les plombs de composition qui ont été détruits); puis, l'université de Göttingen, qui lui avait attribué en 1951 le grade de docteur en droit, a demandé le retrait de ce grade en vertu d'une loi du temps de Hitler et a obtenu ce retrait en première instance judiciaire (sous appel actuellement). En décembre 1985, lors d'une perquisition à son domicile, la police a saisi le seul exemplaire que possédait l'auteur d'une nouvelle édition imprimée en Grande-Bretagne. Le 8 avril, la police est revenue à son domicile pour essayer d'y trouver le vidéo-film de R. Faurisson: «Le Problème des chambres à gaz». W. Stäglich, qui ne possède pas de lecteur de cassette, ne possédait pas d'exemplaire de ce vidéo-film; la police s'est rabattue sur des copies de plans des crématoires d'Auschwitz que R. Faurisson avait remis à W. Stäglich en 1976 et les lui a confisqués. Le 28 janvier, sur ordre du parquet de Munich, la police avait saisi chez le général Otto-Ernst Remer un exemplaire de cette vidéo-cassette. Le même parquet a obtenu du parquet de Bruxelles une enquête chez un couple belge, en date du 13 mars. Le 25 mars, Ernst Römer, de Hambourg, a été perquisitionné. La police lui a demandé compte d'une commande de dix exemplaires de la brochure *Es gab keine Gaskammern* («Il n'a pas existé de chambres à gaz»). Cette brochure de R. Faurisson avait été publiée en 1978 et avait été mise à l'index (*Indizierung*) en 1980. Comme E. Römer ne se souvenait pas de pareille commande, la police lui a mis sous les yeux une carte de commande qu'il avait rédigée en 1978 auprès d'un libraire de Homberg (à ne pas confondre avec Hambourg). On peut donc supposer que la police allemande avait aussi perquisitionné dans cette librairie jusqu'à retrouver une commande de 1978. Les deux exemplaires qui restaient chez Ernst Römer ont été saisis ainsi qu'un tract de la Vieille Taupe (ce dernier point sous réserve de confirmation). Un enseignant de Coblenz – Rudolf Koch – passe en ce moment en justice pour avoir «nié l'Holocauste». Depuis 1979, il est interdit en Allemagne de nier l'Holocauste ou de mettre en doute l'existence des chambres à gaz sous peine de poursuites judiciaires. Il va de soi que Römer, Remer, Stäglich et probablement bien d'autres personnes sont l'objet de poursuites pour la simple détention soit du vidéo-film, soit de la brochure. La police allemande est allée jusqu'à déclencher en un seul et même jour des perquisitions dans sept cents foyers à la fois pour une affaire identique.

Cette répression va, selon toute vraisemblance, gagner en fréquence mais perdre en efficacité. Contrairement à ce qu'on pouvait constater jusqu'à ces dernières années, les victimes commencent à se rebiffer. Ce changement

d'attitude peut être dû à l'excès même de la répression judiciaire. Il est devenu graduellement clair qu'il est difficile de répondre par des arguments aux arguments révisionnistes. A ce point de vue, le procès Zündel à Toronto (Canada), qui a duré sept semaines (janvier-mars 1985), a été important: les médias canadiens n'ont pu dissimuler le désarroi et la déroute soit des témoins, soit des spécialistes sur lesquels l'accusation comptait pour prouver l'existence d'un plan d'extermination des juifs et l'existence de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration allemands. Les médias européens ont, dans l'ensemble, entièrement passé sous silence cet étonnant procès mais Zündel est allemand et, au moins en Allemagne et en Autriche, la rumeur a filtré: dans beaucoup de milieux on a appris à la fois que Zündel avait été condamné pour divulgation de littérature révisionniste et que, paradoxalement, les historiens et les témoins de l'accusation avaient subi un cuisant échec. Pour éviter le renouvellement d'une telle épreuve une revue juridique canadienne préconise le huis-clos pour des procès de ce genre abusivement dénommés «procès pour haine raciale»<sup>1</sup>.

Dans les milieux scientifiques officiels, la crise s'était déjà ouverte en 1982 au colloque de la Sorbonne (29 juin-2 juillet 1982) et elle s'était aggravée avec le colloque de Stuttgart (3-5 mai 1984). Deux écoles d'historiens se sont formées: celle des «intentionnalistes» et celle des «fonctionnalistes». En l'absence de toute preuve d'une intention ou d'un ordre de Hitler d'exterminer les juifs, les premiers pensent néanmoins qu'il a *dû* exister un tel ordre tandis que les seconds estiment que l'extermination des juifs (posée par eux en principe acquis) a *dû* se produire sans l'intervention de Hitler et résulter d'un ensemble d'initiatives locales et individuelles. Quand des historiens en sont ainsi à verser dans des querelles théologiques, c'est le signe d'un profond malaise.

\*\*\*

---

1. *Saskatchewan Law Review*, vol. 49, p. 312.

### Affaire Roques : l'aveu de Serge Klarsfeld

L'avocat Serge Klarsfeld et le pharmacien Jean-Claude Pressac avaient publié en 1983 *L'Album d'Auschwitz*. Parmi bien d'autres tricheries, ils avaient habilement tronqué le plan du camp d'Auschwitz-Birkenau: ils avaient coupé en deux endroits la route que prenaient les femmes et les enfants à leur descente du train de déportation. Cette route menait, derrière la zone des crématoires-II et III, à un vaste bâtiment de douches et de désinfection appelé «Zentralsauna». Klarsfeld et Pressac avaient coupé la route des douches de manière à faire croire que cette route aboutissait, en cul-de-sac, aux crématoires et donc à la mort<sup>1</sup>.

Cette tricherie avait été signalée en son temps aux éditions du Seuil par R. Faurisson, le 9 décembre 1983.

S. Klarsfeld a toujours agi en homme pour qui les chambres à gaz homicides des camps de concentration allemands ont été une réalité scientifiquement prouvée. En 1979, il a assigné en justice R. Faurisson pour dommage par «falsification de l'Histoire» parce que ce dernier affirmait qu'on ne possédait pas la moindre preuve de l'existence des dites chambres.

S. Klarsfeld, dans son *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, ne cesse de parler de chambres à gaz et de gazés.

Jean-Claude Pressac est l'auteur de la thèse surprenante selon laquelle, à bien considérer les plans des crématoires, leur architecture, leurs ruines actuelles, il est manifeste que ces bâtiments n'ont pas été conçus ni construits pour avoir des chambres à gaz homicides. Ces bâtiments n'étaient que des... crématoires. Mais, ajoute J.-C. Pressac, les Allemands ont sûrement procédé dans une période ultérieure à des bricolages pour faire de ces crématoires de gigantesques abattoirs pour l'extermination systématique des juifs. Ces bricolages auraient été d'ailleurs absurdes ou étonnamment maladroits, en un mot tout à fait dignes de la bêtise foncière des SS. Cette thèse est développée principalement dans un article du *Monde Juif* et dans *L'Album d'Auschwitz*. L'article du *Monde Juif* ne concernait que les crématoires-IV et V d'Auschwitz-Birkenau. Il aurait dû avoir une suite. Il n'en a jamais eu. G. Wellers s'est débarrassé de J.-C. Pressac, lequel a été recueilli par S. Klarsfeld. Sur les références de cet article et sur la réponse de R. Faurisson, on peut lire de ce dernier: «Le mythe des "chambres à gaz" entre en agonie»<sup>2</sup>.

---

1. Pour tout détail, voy. W. Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz*, p. 510, document IV.3.a.

2. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, 2<sup>e</sup> éd., p. 67-83; ce texte est reproduit dans le volume I à la page 325.

Dans une interview publiée par le magazine *VSD* le 29 mai 1986, Serge Klarsfeld fait un aveu de taille :

**SERGE KLARSFELD :**  
**« LA PREUVE ? NOUS L'AVONS. »**

**Comment peut-il y avoir matière à discussion  
sur l'existence des chambres à gaz ?**

Tout simplement parce que personne ne pensait après la guerre qu'un jour on en viendrait à nier leur existence. Personne ne s'est préoccupé de rassembler des preuves matérielles. De plus, les camps avec chambres à gaz, dont le plus sinistrement célèbre est Auschwitz-Birkenau, sont situés en territoire polonais et ont été inaccessibles pendant vingt ans.

**Mais il existait des milliers  
de témoignages ?**

Des témoignages, oui. Mais aux yeux des «révisionnistes», ça ne suffisait pas. Un monomane comme Faurisson explique que les récits des juifs survivants ont été dictés par les communistes polonais et les aveux des SS obtenus par la torture. La stratégie des faurissonniens, c'est de brandir la moindre imprécision pour réduire à néant les témoignages. C'est pourquoi nous nous apprêtons à éditer un ouvrage monumental de J.-C. Pressac sur Auschwitz-Birkenau, ce camp qui a été le plus grand abattoir jamais inventé et où ont été gazés quelque 1,3 million de juifs. Le livre représente sept ans de recherches et constituera enfin la preuve des preuves.

**Parce qu'il n'y avait pas encore  
de vraies preuves ?**

Il y avait des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissonniens, mais ne les avaient pas encore réduits au silence. Notamment deux lettres analysées par Georges Wellers, et datant de 1943, qui parlaient l'une d'une cave à gazage, l'autre de trois portes étanches au gaz à poser dans les crématoires. Seulement, face à des gens aussi pointilleux que les révisionnistes, il faut des documents imparables.

**Et cette preuve des preuves,  
Jean-Claude Pressac l'a trouvée ?**

Oui. En fait, au total il a trouvé trente-sept preuves dont une définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le crématoire 3 de Birkenau. Il s'agit de la liste descriptive des fournitures annexées au bordereau de livraison et signée par le chef de la direction des constructions SS à Auschwitz. Un document qui mentionne à la fois une porte étanche au gaz et quatorze pommes de douche. Alors, soyons logiques, s'il s'agit d'une salle de douches, pourquoi cette porte étanche au gaz ? La démonstration est imparable.

*Propos recueillis par Philippe Lemoine  
Sur ce bordereau de réception  
du crématoire n° 3 signé  
par le directeur du camp  
d'Auschwitz, on lit en tête  
des deux dernières colonnes:  
14 douches («brausen»),  
1 porte étanche au gaz  
(«gazgedichtetur»).*

S. Klarsfeld reconnaît que jusqu'ici « personne ne s'est préoccupé de rassembler des preuves matérielles » de l'existence des chambres à gaz. Il admet que jusqu'ici il n'y avait que des « débuts de preuves » mais pas encore de « vraies preuves ». Puis, après ce constat, il promet que de vraies preuves vont être publiées par Pressac. Selon Klarsfeld, qu'il faut bien croire ici sur parole, Pressac

« a trouvé trente-sept preuves dont une définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le crématoire 3 de Birkenau. »

Pressac aurait donc trouvé trente-six preuves non définitives et une preuve définitive de l'existence d'une chambre à gaz à Auschwitz. Lesdites trente-six preuves ne risquent-elles pas de s'apparenter à celles du procès des sorcières de Salem où le juge, à en croire le film célèbre qu'on a tiré de ce drame, se livre à des opérations du type : « 1/4 de preuve + 1/4 de preuve + 1/2 preuve = 1 preuve » ?

Quant à la seule preuve qualifiée de définitive, elle nous est proposée sous la forme d'un bordereau de réception de matériel pour le crématoire-III, portant signature du chef de la direction des constructions à Auschwitz. Il s'agit d'un formulaire extrêmement banal, ronéotypé, où sont indiqués une vingtaine d'articles. Sous chaque rubrique il suffit d'indiquer par un chiffre le nombre d'articles désirés. Quatre colonnes supplémentaires permettent d'inscrire éventuellement des articles complémentaires. Sur ce bordereau, on voit qu'ont été fournis au crématoire-III (autre dénomination : Krematorium-II) des lampes et

des robinets pour un certain nombre de pièces et, pour la pièce appelée d'un nom générique «*Leichenkeller*» (morgue en sous-sol), douze lampes, deux robinets, quatorze pommes de douche et, en complément, une porte étanche au gaz («*gasdichte Tür*»). S. Klarsfeld nous dit : « Alors, soyons logique, s'il s'agit d'une salle de douches, pourquoi cette porte étanche au gaz ? »

La réponse est qu'avant et pendant la guerre les Allemands ont fabriqué en quantités industrielles des portes de ce genre. Celles-ci étaient adaptées à tout local qui, en dehors de son usage habituel ou par sa nature même, pouvait servir de refuge en cas de guerre des gaz. Dans les ouvrages techniques allemands, ces portes étaient dites «*gassichere*» ou «*gasdichte*». Les Anglais avaient, eux, des portes «*gas proof*» ou «*gastight*». Tous les crématoires possédaient des salles de douches ou des salles d'eau. L'eau chaude venait en général de la salle des crématoires ou de la salle d'incinération des ordures. Les prisonniers affectés soit à la crémation, soit à l'incinération, et le personnel d'encadrement avaient besoin de se laver. Ces prisonniers faisaient partie d'une «*équipe spéciale*» (*Sonderkommando*) portant un insigne métallique avec l'étoile juive, le mot «*Sonderkommando*» et leur numéro de section. Ils se déplaçaient ainsi dans tout le camp pour leurs besognes respectives.

Ajoutons que tout «*Leichenkeller*», étant bâti en sous-sol, pouvait servir d'abri antiaérien. A Auschwitz-I, la «*Leichenhalle*» était bâtie en surface et, pour pouvoir servir d'abri anti-aérien, avait été transformée et renforcée.

Quelques jours avant cette interview de Klarsfeld, Pressac, pour sa part, avait, lui aussi, déclaré :

« On avait jusqu'ici des témoignages et seulement des témoignages <sup>1</sup>. »

En résumé, selon S. Klarsfeld et J.-C. Pressac, les experts, les historiens et le grand public ne disposent encore en mai 1986, c'est-à-dire quarante ans après la fin de la guerre en Allemagne, d'aucune «*vraie preuve*» de l'existence des chambres à gaz homicides. On nous annonce et on nous promet des preuves. Pour nous faire patienter, on nous en présente une : la meilleure, vraisemblablement. Or, que vaut cette preuve «*définitive*» pour un crématoire d'Auschwitz-Birkenau ? **Rien.**

Il se confirme que les révisionnistes avaient raison quand ils affirmaient qu'en quarante ans pas un seul tribunal n'avait cherché à établir l'existence et le fonctionnement d'une seule chambre à gaz réputée homicide. Tous les tribunaux se sont inspirés de l'exemple donné par le Tribunal militaire international (TMI). Le TMI avait tenu pour acquise l'existence de ces chambres à gaz. L'article 21 de son statut l'autorisait à procéder ainsi : « Le Tribunal tiendra pour acquis les faits de notoriété publique et ne demandera pas que la preuve en soit rapportée. » C'est ce que le droit anglo-saxon désigne par l'expression : «*to take judicial notice.*»

---

1. *Le Matin de Paris*, 24-25 mai 1986, p. 3.

Bruno Tesch et Karl Weinbacher, responsables d'une firme distributrice de Zyklon B, ont été pendus pour avoir distribué un produit dont, selon la cour, ils ne pouvaient pas ignorer l'usage criminel qui en avait été fait à grande échelle. Combien d'autres Allemands ou de leurs alliés n'ont-ils pas été exécutés à cause de ces chambres à gaz de l'existence desquelles on n'avait et on n'a toujours aucune preuve ?

«Abondance de preuves» : c'est là le titre même que G. Wellers donnait, en 1978, à sa tentative de réfutation d'un article de R. Faurisson .

En 1979, trente-quatre historiens français affirmaient que l'existence des chambres à gaz constituait un fait historique tellement bien établi qu'il n'y avait pas même lieu à débat. Ayant à choisir un témoignage, ils choisissaient celui de... Kurt Gerstein. Ils ne présentaient aucune preuve et leur déclaration se terminait ainsi :

«Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement; il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz<sup>1</sup>.»

Fred Kupferman vient de rappeler cette déclaration. Il la fait sienne. Il en reproduit les deux dernières phrases en conclusion d'un article de *L'Express*: «Holocauste: les blanchisseurs du nazisme».

De telles prises de position témoignent d'un profond désarroi. Aujourd'hui, avec les récents aveux de J.-C. Pressac et de S. Klarsfeld, on mesure encore mieux l'extraordinaire aplomb dont faisaient preuve Léon Poliakov, Georges Wellers, Pierre Vidal-Naquet, Serge Klarsfeld lui-même et ces historiens pétitionnaires quand ils se permettaient de condamner les révisionnistes en proclamant que l'existence des chambres à gaz était une vérité historique, cent fois prouvée par une «abondance de preuves».

R. Faurisson demandait «une preuve, une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide dans les camps de concentration allemands». Il en est toujours à attendre cette preuve.

\*\*\*

29 et 30 mai 1986

### **Mensonges et appels au meurtre dans *L'Indépendant* (de Perpignan)**

Dans *L'Indépendant* du 29 mai 1986, en page 3, Gérard Bonet dénonce les révisionnistes en général et Henri Roques en particulier. Il écrit: «Les

---

1. *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23.



chambres à gaz n'ont pas existé. C'est ce que tend à démontrer un homme de 66 ans, Henri Roques, dans une thèse qu'il a soutenue le 15 juin à la faculté des lettres de Nantes et qui a été honorée de la mention "très bien". – Ce travail nous ne l'avons pas lu. [...]»

Deux photographies surmontent l'article du journal. L'une a pour légende: «La chambre à gaz de Maidanek, l'une des deux seules qu'on puisse visiter aujourd'hui». L'autre a pour légende: «Un soldat américain devant la porte d'une chambre à gaz».

Mais *L'Indépendant* semble ignorer que la première photographie représente une pièce qui, depuis longtemps, est désignée par les autorités du musée national de Majdanek comme étant une simple salle de douches. Un panneau installé dans la pièce en prévient les visiteurs. Quant à la seconde photographie, elle représente l'une des quatre chambres à gaz de désinfection de Dachau, désignée comme telle, depuis bien des années, par les autorités du musée de Dachau. Une inscription en prévient les visiteurs.

L'article de G. Bonet est suivi d'un témoignage intitulé: «René Depretz: les verrous étaient déjà tirés» où le personnage en question n'hésite pas à raconter comment «à Bergen-Belsen [il] a miraculeusement échappé à la chambre à gaz».

Mais *L'Indépendant* semble ignorer que, depuis bien longtemps, les autorités du Musée de Bergen-Belsen et les historiens de l'«Holocauste» ont admis qu'il n'avait pas existé de chambre à gaz homicide à Bergen-Belsen.

Les propos de R. Depretz, recueillis par G. Bonet, se terminent sur un appel à tuer le révisionniste H. Roques: «Ce type, il faudrait le tuer.»

Dans sa livraison du 30 mai 1986, en page 3, le même journal présente la suite de l'enquête de G. Bonet. Cette fois-ci, le témoignage invoqué est celui de Roger Baraffe et le camp en question est celui de Mauthausen. G. Bonet demande: «Avez-vous vu les chambres à gaz en fonctionnement ou tout au moins après la libération?» Le témoin répond bizarrement: «Bien sûr, on les a vues, mais lorsque j'y suis retourné quelques années après. [...] J'ai vu les corps de gazés, des derniers qui ont été gazés; c'était en mai 1945, par là.» Il ajoute: «Vous savez que dans les chambres à gaz ils tassaient les gens le plus possible et au début de mes visites – maintenant on a repeint un peu pour entretenir – il y avait des traces dans le béton, les traces des ongles des gens qui ne voulaient pas mourir ! Il faut le faire, dans le béton ! Ils [les Allemands] mettaient le gaz par une cheminée, un dérivé du cyanure et ça demandait dix à douze minutes, quinze minutes parfois pour avoir la mort totale. Après, ils aéraient la chambre à gaz et les sonderkommandos extraient les corps, qui étaient destinés à la fouille pour enlever les dents en or, etc<sup>1</sup>.»

---

1. Il aurait été impossible de pénétrer ainsi dans un océan d'acide cyanhydrique pour en toucher et extraire des cadavres eux-mêmes pénétrés d'acide cyanhydrique et

Ce témoin joue de malchance : il y a beau temps que les autorités du musée de Mauthausen ont abandonné, après la thèse de l'arrivée du gaz par les pommes de douche, celle de l'arrivée du gaz par la cheminée pour présenter finalement aux visiteurs la thèse de l'arrivée du gaz par une mince tubulaire (inexistante !) percée de trous et située à hauteur des hanches des victimes dans le coin droit de la pièce ; cette pièce est toute carrelée et donc dépourvue de ce béton<sup>1</sup> où on aurait vu des traces d'ongles, traces qu'on aurait effacées quand on avait, dit-il, «repeint un peu» (repeint le carrelage ?). Tout cela ressemble un peu trop à l'histoire de la cage de fer en bois.

A l'exemple des propos de R. Depretz, ceux de R. Baraffe se terminent sur un appel à tuer les révisionnistes : «de véritables ordures, des ordures et des pourritures, j'estime qu'on devrait leur placer 50 kg de plastic au cul.»

On le voit, dans cette enquête de *L'Indépendant*, ignorance, mensonge, haine et appel au meurtre font bon ménage.

\*\*\*

Le 12 juin 1986

### L'affaire Roques

Henri Roques, 65 ans, ingénieur retraité, a rédigé une thèse de doctorat d'université sur «Les Confessions de Kurt Gerstein». La soutenance de cette thèse a eu lieu le 15 juin 1985 à l'université de Nantes et elle a obtenu la mention «très bien».

Cette thèse consiste en une étude critique des différents textes qui sont de Kurt Gerstein ou qui lui sont attribués. Ces textes sont généralement considérés comme l'une des preuves essentielles de ce que les Allemands auraient, dit-on, utilisé des chambres à gaz homicides, notamment à Treblinka et à Belzec. Dans *The Destruction of the European Jews*, Raul Hilberg mentionnait vingt-trois fois le nom de Gerstein.

Au terme de ses analyses, H. Roques a conclu que, notamment en raison des invraisemblances, des non-sens et des variations de ses différents récits, le témoignage de Kurt Gerstein n'a aucune valeur scientifique. H. Roques a montré, par ailleurs, combien tous ceux qui avaient utilisé les confessions de Gerstein avaient gravement manipulé les textes, en particulier Léon Poliakov. En conséquence, il n'a pas caché qu'il *doute* aujourd'hui de l'existence des chambres à gaz.

En 1985, la presse française et la presse allemande avaient été informées de la thèse d'Henri Roques, de son contenu, de ses conclusions et de l'attribution à celui-ci de la mention «très bien». Mais elles n'en avaient pas parlé.

---

donc intouchables. La pièce étant située en sous-sol et tout dispositif de ventilation étant inexistant, le gaz se serait répandu partout à l'ouverture des portes.

1. Il n'y a de béton qu'au plafond de cette douche et ce plafond n'a pas été repeint.

En avril 1986 est paru un article de Georges Wellers dans *Le Monde Juif*, revue trimestrielle du Centre de documentation juive contemporaine (numéro daté de janvier-mars 1986, p. 1-18). Cet article était violemment hostile à H. Roques.

Alors éclatait en France la « bombe à retardement » de l'affaire Roques. A partir d'avril et mai 1986 s'est déclenchée dans les journaux, dans toutes les radios et sur toutes les chaînes de télévision une importante campagne contre « la thèse scandaleuse de Nantes », « la thèse qui nie les chambres à gaz », « la thèse antisémite qui a reçu la mention très bien ».

De très nombreux hommes politiques sont intervenus dans cette campagne. En signe de protestation contre cette thèse, l'Assemblée nationale a observé une minute de silence à la mémoire des déportés morts. Des universitaires français ont signé une pétition. Les syndicats ont manifesté leur indignation. Des universitaires et des hommes politiques allemands ont envoyé des messages de protestation au président Mitterrand, au ministre français de l'Éducation nationale et au président de l'université de Nantes. La Knesset aurait envoyé un message au président Mitterrand.

Le point culminant de cette campagne a été atteint le 23 mai, de 18h à 20h, lors d'une émission très populaire de la station de radio *Europe n° 1* : « Découvertes ». H. Roques et son avocat, Éric Delcroix, se sont trouvés opposés à neuf personnes, sans compter le responsable de l'émission : J.-P. Elkabbach. Parmi ces neuf personnes, il y avait notamment G. Wellers et C. Lanzmann, auteur du film *Shoah*, ainsi que, sur intervention téléphonique, Simone Veil et deux ministres. H. Roques a dit qu'il doutait de l'existence des chambres à gaz tandis qu'Éric Delcroix a dit qu'il ne croyait pas à leur existence. Tous deux ont donné leurs raisons. Du côté de ceux qui disaient croire à l'existence des chambres à gaz, il n'y a guère eu d'arguments mais il y a eu surtout des sermons moralisateurs, des outrages et des injures. C. Lanzmann a lancé à l'adresse d'H. Roques : « Fermez votre sale gueule de rat ! » A la fin de l'émission, Jacques Tarnero a dit : « On s'est fait piéger. » H. Roques a répliqué que les révisionnistes étaient bien forts s'ils avaient réussi, étant deux, à piéger tant de personnes.

Des millions de Français ont pu, s'ils ont fait preuve d'attention, assister ainsi à l'agonie « en direct » du mythe des chambres à gaz homicides. De la bouche même de Claude Lanzmann, ils ont appris qu'il ne fallait pas confondre, comme un ministre venait de le faire, fours crématoires et chambres à gaz. Lanzmann a dit et répété qu'il n'y avait eu aucune chambre à gaz homicide en Allemagne, ni à Mauthausen (Autriche), mais seulement en quelques points de Pologne.

Plus tard, dans une interview reproduite dans le magazine *VSD*, S. Klarsfeld a dit :

«[Jusqu'ici] personne ne s'est préoccupé de rassembler des preuves matérielles [des chambres à gaz homicides]».

A la question: «Parce qu'il n'y avait pas encore de vraies preuves ?» il a répondu: «Il y avait des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissonniens mais ne les avaient pas encore réduits au silence.»

Et, là-dessus, il a promis qu'il allait enfin publier de vraies preuves avec la collaboration d'un pharmacien, J.-C. Pressac. L'échantillon de preuve «définitive» qu'il a offert est un bon de réception de quatorze pommes de douche et d'une porte étanche au gaz pour la salle de douches du crématoire-III d'Auschwitz-Birkenau<sup>1</sup>. S. Klarsfeld semble ignorer que les Allemands ont fabriqué avant et pendant la guerre, en quantités industrielles, des portes étanches au gaz pour tous les locaux pouvant servir de refuge éventuel, en cas de guerre des gaz. Ces portes n'ont pas plus **de signification criminelle** que... des masques à gaz ! Dans les bâtiments des crématoires, il y avait très souvent des douches dont l'eau chaude provenait soit de la salle de crémation des cadavres, soit de la salle d'incinération des ordures. Quant à Pressac, il avait déclaré quelques jours auparavant:

«On avait jusqu'ici des témoignages et seulement des témoignages<sup>2</sup>» et il a fait la même promesse que Serge Klarsfeld.

Certains journaux ont modéré leurs attaques quand ils se sont aperçus de la solidité de la position révisionniste. Certains ont même osé publier des lettres favorables à H. Roques. Mais tout le monde paraissait oublier que, depuis un arrêt de la cour d'appel de Paris, en date du 26 avril 1983, il était expressément permis à tout Français d'affirmer, de nier ou de mettre en doute l'existence des chambres à gaz. La cour avait pris cette décision au terme de la bataille judiciaire, longue de quatre ans, qui avait opposé neuf associations à Robert Faurisson. La cour avait même expliqué que, si elle avait pris cette décision, c'était à cause du sérieux du travail de Robert Faurisson sur la question.

Des personnes de droite et des personnes de gauche ont pris, avec des nuances diverses, la défense d'Henri Roques. Les personnes de droite ont tendance à voir dans le révisionnisme une sorte de réaction contre les idées de gauche tandis que des personnes de gauche y discernent une forme de révolution contre les idées reçues de l'*establishment*.

A droite, des députés du Front national (parti de Jean-Marie Le Pen) ont exprimé quelques doutes sur la réalité du génocide des juifs et ils se sont déclarés plus sensibles à un autre «génocide», celui des chrétiens au Liban. Quant à J.-M. Le Pen, il a fait remarquer que le chiffre total des victimes

---

1. VSD, 29 mai 1986, p. 3.

2. *Le Matin de Paris*, 24-25 mai 1986, p. 3.

juives de la seconde guerre mondiale était l'objet de controverses historiques. Il a ajouté :

« Quant aux chambres à gaz, je m'en tiens aux historiques officiels, qui pensent *aujourd'hui* [souligné par moi] qu'elles n'ont fonctionné qu'en Pologne <sup>1</sup> »

Mais en France, on le sait depuis l'exemple donné par Paul Rassinier, le révisionnisme est aussi de gauche. A l'émission d'*Europe n° 1*, H. Roques a pu faire état, avec sa permission, du soutien que lui apportait Michel de Boïard. Ce dernier, qui a soixante-seize ans, est un homme de gauche qui a été déporté au camp de Mauthausen comme interné « N.N. ». C'était un résistant actif, très proche des communistes. Sa haute formation universitaire (c'est un ancien élève de l'École des Chartes) lui a permis de finir sa carrière comme doyen de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Caen. Fait capital : il a été membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, organisme directement rattaché au Premier ministre. Il connaît les chiffres exacts de la déportation en France (à l'exception des déportés de Paris et de la région parisienne) et il déplore que le Comité n'ait pas voulu publier en 1974 le résultat d'une enquête qui avait duré vingt ans et qui portait sur le nombre des déportés et des survivants de la déportation. Le Comité craignait, en cas de publication de cette enquête, des incidents notamment avec certaines associations de déportés. Michel de Boïard est membre de l'Institut de France, une fondation qui rassemble des personnalités érudites du monde des sciences, des arts et des lettres.

Mais, à gauche, le révisionnisme le plus actif se trouve du côté de Pierre Guillaume et de ses amis de la Vieille Taupe. Pierre Guillaume a littéralement miné l'édifice holocaustique par une inlassable activité à Paris et en province et par des initiatives personnelles d'un extrême courage. Il a publié les ouvrages de Paul Rassinier, de Robert Faurisson, la traduction en français du *Mythe d'Auschwitz* (de l'Allemand Wilhelm Stäglich) et un ouvrage dont il est l'auteur : *Droit et Histoire* où il adopte une position entièrement révisionniste. Toujours à gauche, se situe le dessinateur humoristique « Konk », très connu en France. Celui-ci vient de publier une bande dessinée : *Aux Voleurs !* L'ensemble des dessins qui composent le recueil tourne en dérision les escrocs et les jobards et ses trois dernières pages illustrent d'une façon particulièrement claire et pertinente l'escroquerie du mythe des chambres à gaz. Ces trois pages mériteraient d'être reproduites à des millions d'exemplaires pour être distribuées dans toutes les écoles de France. « Konk » écrit : « On a été éduqué pour croire d'office à tout ce qui est monstrueux. »

Mais le gouvernement français, inquiet des progrès du révisionnisme, semble décidé à utiliser tous les moyens pour venir en aide au mythe défaillant. La

---

1. *National Hebdo*, 5 juin 1986, p. 6.

France possède depuis l'année dernière un service officiel appelé «Direction de l'information historique» et rattaché au secrétariat d'État auprès des anciens combattants. Cet organisme, digne de «Big Brother», est chargé de lutter contre le révisionnisme, avec l'argent du contribuable, notamment auprès de la jeunesse. Des membres de l'Institut d'histoire du temps présent demandent l'annulation de la thèse maudite et le recours à la répression judiciaire contre H. Roques. Des enquêtes administratives ont été lancées contre les membres du jury qui a accordé à la thèse de ce dernier la mention «très bien».

Le hasard veut que, l'année même où H. Roques a soutenu sa thèse en France, Carlo Mattogno ait, en Italie, publié *Il rapporto Gerstein. Anatomia di un falso. Il « campo di sterminio » di Belzec*.

La thèse d'H. Roques : *Les Confessions de Kurt Gerstein. Étude comparative des différentes versions*, se présente sous la forme de deux volumes dactylographiés d'un total de trois cent soixante-et-onze pages. Il peut être commandé à La Vieille Taupe, BP 9805, 75224 Paris cedex 05, contre la somme de trois cents francs (frais d'envoi compris).

\*\*\*

jeudi 12 juin 1986

### Lettre à Jean Planchais (*Le Monde*)

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me recevoir avant-hier pendant une heure dans votre bureau du *Monde*. Je vous en remercie.

Vous avez pu constater que, si je vous ai dit la vérité, il s'est produit, surtout entre 1982 et 1986, une évolution considérable chez les historiens officiels du génocide des juifs. Les principales étapes ont été, en 1982, le colloque de la Sorbonne (29 juin-2 juillet), en 1984, le congrès de Stuttgart (3-5 mai), en 1985, la longue déposition et le contre-interrogatoire de R. Hilberg au procès Zündel de Toronto (7 janvier-26 février). Les historiens officiels – je me permets d'appeler ainsi ceux auxquels les organismes officiels font référence sur le sujet – se sont scindés en intentionnalistes et en fonctionnalistes. Les premiers disent qu'il a dû exister une volonté et un ordre de Hitler d'exterminer les juifs; les seconds (Broszat, Mommsen...) disent que l'extermination des juifs a dû se produire, en dehors de tout ordre ou de toute volonté exprimée de Hitler, par le fait d'initiatives locales et individuelles. Il est évident qu'une telle controverse n'existerait pas s'il existait des documents prouvant que Hitler a donné l'ordre d'exterminer les juifs.

Les historiens officiels en sont venus à concéder aux révisionnistes qu'ils n'ont trouvé ni un ordre de Hitler ou de *quiconque*, ni un plan, ni trace d'un budget pour l'extermination des juifs. Ils admettent qu'il n'existe non plus

aucune expertise de l'arme – privilégiée – du crime: expertise d'un local ou de ruines d'un local baptisé chambre à gaz homicide ou camion à gaz homicide. Ils admettent également qu'aucune des innombrables autopsies conduites sans doute dès 1943 (procès de Kharkov) ne semble avoir déterminé que tel cadavre était le cadavre d'une personne tuée par les Allemands au moyen d'un gaz-poison.

Voilà pour le crime, pour l'arme du crime et pour la victime du crime.

Entre-temps, les historiens officiels ont publié des ouvrages comme *Les Chambres à gaz ont existé* (1981), *Chambres à gaz, secret d'État* (version française en 1984, traduction manipulée de l'originale allemande de 1983), *L'Album d'Auschwitz* (version française en 1983, extraordinairement manipulée par rapport aux deux versions américaines originales de 1980 et 1981), *L'Allemagne nazie et le génocide juif* (1985) (ensemble de textes parfois totalement différents de ceux qu'il prétend reproduire du colloque de la Sorbonne en 1982), *Der Mord an den Juden in Zweiten Weltkrieg* (1985): ensemble de textes qui prétendent reproduire, peut-être à juste titre, les communications du congrès de Stuttgart de 1984. J'ajouterais la réédition en trois volumes, en 1985, de l'ouvrage de référence par excellence: *The Destruction of the European Jews* de Raul Hilberg, si profondément remaniée par rapport à la première édition, ce qui serait normal puisque la première datait de 1961, mais ce qui déroute, tant l'auteur a modifié sa position sur certains points. Je ne tiens pas compte de l'édition, lamentable, en français, de *Der Staat Hitlers* (1970), de Broszat, sous le titre *L'État hitlérien* (1985), malgré le grand intérêt des maigres pages consacrées au génocide.

Tous ces ouvrages, sans exception, marquent une évolution dans le sens du révisionnisme. Le « procès-verbal de Wannsee », on l'admet, n'impliquait que l'évacuation des juifs vers l'Est; la date du commencement de l'extermination des juifs n'est pas déterminable non plus que la date de la fin; l'« opération Reinhardt » n'était pas une opération d'extermination mais une opération de confiscation des biens ou des terres. Auschwitz n'était que partiellement un camp d'extermination. Le transfert qui s'était opéré des camps de l'Ouest vers celui d'Auschwitz s'opère, surtout depuis le film *Shoah*, vers les camps de l'extrême-Est, Treblinka, et on renonce tout doucement à Majdanek.

Les exterminationnistes n'expliquent pas plus qu'auparavant tous les textes qui tendent à prouver qu'il n'y avait pas d'intention d'exterminer les juifs.

On abandonne peu à peu chambres à gaz ou camions à gaz pour poser des questions du genre de: « Mais que sont alors devenus les juifs ? » Question désarmante parce qu'elle marque le désarroi. Les révisionnistes n'ont cessé de répondre à cette question et on feint de ne pas les entendre parce que c'est peut-être là que se révèle malheureusement le mieux l'aspect le plus fâcheux du mensonge historique: l'escroquerie aux faux morts; au 31 décembre 1980, 4.340.000 personnes indemnisées (victimes ou ayants cause) dont 40 % en Israël, 20 % en RFA, 40 % dans le reste du monde; d'innombrables associa-

tions d'anciens déportés: 18 pour Auschwitz et les camps de Haute-Silésie; les «Candles» dont je vous ai parlé; les ex-enfants d'Auschwitz dont nous parlons dans nos livres.

Hitler a traité les juifs en ennemis déclarés. Cette guerre a été pleine de déportations ou de déplacements de populations civiles, de femmes et d'enfants. Dans les deux camps. Que les minorités allemandes aient disparu de Pologne, en grande partie, ne signifie pas qu'elles aient été exterminées. De même pour les juifs: des morts et des survivants. L'État d'Israël n'existait pas en 1945 ! L'émigration polonaise a été considérable. La Bulgarie, qui n'a pas connu une seule déportation des juifs bulgares, avait cinquante mille juifs. Presque dès le lendemain de la guerre il en restait cinq mille. Il n'y avait pas eu quarante-cinq mille exterminés, mais quarante-cinq mille émigrés.

Ce qui est odieux, c'est la création de deux classes de déportés: les juifs et les autres. Les juifs auraient été les victimes d'un *crime sans précédent* (avec les magiques chambres) et les autres, les résistants, les communistes, les témoins de Jehovah, etc., auraient été les victimes d'un *crime banal* (sans les magiques chambres ou camions).

L'aveuglement de tous est tel que dans le journal *Le Monde* on imprime des récits d'atrocités dont même pendant la guerre de 1914 on n'aurait pas voulu, sans que personne en remarque le caractère de complète forgerie. Voyez aujourd'hui Langelier ou Yankovitch. Quand je vous rappelais que Langelier avait raconté à propos de Mengele l'histoire des yeux épinglés comme des papillons, vous avez sursauté. Vous étiez de bonne foi. Vous ne pouviez pas croire que cela avait été: 1/ écrit par un journaliste, 2/ pris en considération par l'ensemble des rédacteurs ou le chef de la rédaction, 3/ imprimé, 4/ probablement suivi d'aucune réaction de lecteur. Eh bien, lisez *Le Monde* du 10-11 février 1985, p. 4. Cela commence ainsi:

*Jérusalem.*— Des yeux morts. Plusieurs dizaines d'yeux humains «épinglés comme une collection de papillons» sur un mur du «labo» d'Auschwitz. Ils regardent la petite fille qui tremble d'épouvante et jamais n'oubliera.

Mais lisez la suite. C'est à l'avenant: «Blagues à tabac confectionnés en peau de testicules», «autopsie» sur un gamin encore vivant, «enfant à peine sorti du ventre de sa mère et [jeté] dans un four.»

Et puis est venue l'affaire Roques.

L'obnubilation a été telle que vous-même – vous avez eu le mérite et la franchise de me le confier – vous avez écrit votre fameux article contre Roques et son jury sans avoir lu la thèse de Roques ! Vous vous étiez fié à des gens «sérieux» de l'Institut d'histoire du temps présent. Vous avez cru qui ? François Bédarida. Vous avez demandé au diable ce qu'il pensait du saint ou du saint ce qu'il pensait du diable. Et vous avez cru. Vous êtes même presque tombé à genoux. Quand, longtemps après, *Le Monde* a publié



un texte du président du jury, ce texte était amputé de toute une partie qui aurait informé le lecteur de bien des points que *Le Matin de Paris*, lui, a bien vu qu'on ne pouvait pas supprimer sans dénaturer ce texte.

L'affaire Roques est un révélateur.

Roques a fait un travail de chartiste. Il a pris la deuxième meilleure preuve de nos exterminationnistes : le Rapport Gerstein. Il l'a examiné. Ce n'était pas de l'or, c'était du plomb. Au lieu de lui répondre, on l'a agoni d'injures. Comment voulez-vous que son scepticisme et le scepticisme du Français moyen ne s'accroissent pas, par voie de conséquence, devant ces historiens des chambres à gaz: «Jamais tant de juifs que depuis qu'ils ont été exterminés» (réflexion entendue). Le 23 mai de 18h à 20h sur *Europe n° 1* un auditeur attentif pouvait percevoir en direct l'agonie du mythe. Le lendemain matin, un lecteur attentif de certains journaux pouvait avoir, en un saisissant raccourci, en même temps qu'une sorte d'accélééré, le processus de fabrication du mythe. Ce qui le 23 mai au soir était encore un four crématoire vu par Michel Noir à Mauthausen devenait des chambres à gaz le lendemain matin dans une partie de la grande presse, tout comme les cornets de journaux avec de la cendre dedans, vus par le doyen Malvy en 1945 en Pologne, étaient devenus en l'espace d'un jour des chambres à gaz vues par le même doyen Malvy en Pologne en 1945. Des journaux ont publié des photos de salle de bains ou de portes de chambres à gaz de désinfection en disant: chambres à gaz [homicides]. Or, le 26 avril 1985, le *Nouvel Observateur* avait admis: il n'existe pas de photographies des chambres à gaz. Une date, là encore !

Je vous dis, moi, que la situation de 1986 n'a que peu à voir avec celle de 1978. L'hystérie à répétition, cela use les nerfs, les yeux et les cerveaux. Je considère qu'aujourd'hui, malgré encore certaines apparences contraires, la situation est *débloquée*. Le charme maléfique est brisé. Les trente-quatre historiens (du moins les survivants) ne répondent plus au numéro où on les appelle. Et Decaux a dit: rien à déclarer. Et Amouroux a dit: je n'ai pas encore lu la thèse de M. Roques. Et il y a les autres. Il y a Michel de Boïard, d'un côté, et, de l'autre côté... Konk. Lisez *Aux Voleurs !*, Albin Michel, juin 1986. Je vous recommande en particulier les quatre dernières pages.

Il est temps que *Le Monde* refuse systématiquement la honteuse pornographie du nazisme de sex-shop. Il est temps qu'il tienne compte de la profonde évolution que connaît l'histoire du prétendu génocide et que jamais, plus jamais, il n'insulte les chercheurs qui travaillent pendant que tout autre ne travaille pas. C'est surtout cela: le travail, le bon travail méticuleux, celui qui fait ricaner ceux qui ne savent pas pourquoi on s'acharne à ce point sur son établi.

Les choses ont changé et, en ce moment, les gens changent. *Le Monde* doit changer, en douceur.

P. S. Tout le monde a peur des mémoires et papiers de Josef Mengele : voilà un témoin à interroger !

Phrase de Konk: «On a été éduqué pour croire d'office à tout ce qui est monstrueux.»

\*\*\*

18 juin 1986

## Critique de Textes et Documents

**R. Faurisson**

### **Pastiche de sujet d'examen universitaire**

Article paru dans *Libération* le mercredi 18 juin 1986, p. 33:

#### **Ulysse : presque rien que du faux !**

On sait que le roman de Joyce, *Ulysse*, se déroule en une seule journée à Dublin, le 16 juin 1904 très précisément. Quatre-vingt-deux ans plus tard et jour pour jour, les éditions Penguin à Londres publient en collection de poche une nouvelle version revue et corrigée d'*Ulysse*. C'est un professeur de philosophie de Munich, Hans Walter Gabler, aidé de plusieurs experts, qui propose le nouveau texte: il leur a fallu sept ans et un ordinateur pour corriger une moyenne de sept omissions ou erreurs par page commises dans l'édition originale de 1922. Il faut savoir en effet que cette première édition était le fait d'imprimeurs français qui ne parlaient pas l'anglais. Aucun éditeur anglais n'avait en effet accepté de publier le manuscrit. L'écriture de Joyce était illisible, il modifiait continuellement son manuscrit, sa vue baissait et il avait du mal à relire les épreuves.

La nouvelle édition a l'avantage de clarifier beaucoup d'erreurs qui avaient donné lieu à des gloses infinies. Par exemple, la phrase «The paper the beard was wrapped in» («le papier dans lequel la barbe était enveloppée») était en réalité, après transposition d'une lettre, «The paper the bread was wrapped in» («le papier dans lequel le pain était enveloppé») ! Si tout est à l'avenant, on peut s'attendre à des révisions déchirantes.

– Pour candidats au C2 de  
« Critique de textes et documents » –  
(Université Lumière, ex-Lyon-II)

A supposer que l'information ci-dessus reproduite soit exacte dans l'ensemble et dans le détail, rédigez un commentaire en trois points.

Montrez d'abord, en un style aussi simple que celui de Konk (voy. *Aux Voleurs !*, Albin Michel, juin 1986), que nous avons affaire ici à une nouvelle illustration de l'histoire de la dent d'or et que la jobardise, notamment universitaire, n'est pas triste; rappelez qu'il faut, en toute circonstance, d'abord aller y voir de près, puis retourner sur ses pas, y voir d'encore plus près, vérifier, revérifier, au besoin réviser les évidences à la manière des révisionnistes de tout temps en histoire, en littérature, en sciences, en médecine; bref, montrez qu'il faut travailler.

Puis, resaisissez-vous; affirmez en un style vulgaire que cette information n'a aucune importance, qu'elle ne remet rien en cause ni dans le cas particulier considéré ni en ce qui regarde soit la traduction, soit la critique, soit tant et de si belles thèses; là, montez le ton et exprimez-vous dans le style requis pour faire sérieux: « lecture plurielle », « sémiotique littéraire » et n'hésitez pas à « décoder ».

Enfin, manifestez votre émotion devant cette nouvelle atteinte portée à la mémoire des vivants et des morts; empruntez le style d'Harlem Désir (« Les potes sont horrifiés... »); rappelez que « le ventre est fécond d'où est sorti la bête immonde »; découvrez là un effet pervers du révisionnisme international (Paul Rassinier n'avait-il pas déjà publié *Le Mensonge d'Ulysse* et récidivé avec *Ulysse trahi par les siens ?*); voilez-**nous** la face; exercez pleinement votre droit de juger ce genre de livres sans les lire et en interdisant aux autres de les lire; appelez-en à la Loi et à l'Ancien Testament, à l'Institut d'histoire du temps présent, à la Direction de l'information historique, au Centre de documentation juive contemporaine. Bref, rassurez-**nous** en faisant montre d'un cœur gros comme ça, plein de force, de courage et de générosité. Glissez discrètement un appel en direction des coffres de l'État et de la tirelire du Français moyen.

\*\*\*

printemps 1986

## Un grand faux témoin : *Élie Wiesel*

Élie Wiesel a reçu en 1986 le prix Nobel de la Paix. Il est généralement présenté comme un témoin de l'«Holocauste» des juifs et, plus particulièrement, comme un témoin de l'existence des prétendues chambres à gaz homicides. Dans *Le Monde* du 17 octobre 1986, en première page, sous le titre « Un Nobel éloquent », on souligne que cette attribution du prix Nobel à Elie Wiesel vient à point car :

« On a vu ces dernières années, au nom d'un prétendu "révisionnisme historique", s'élaborer des thèses, notamment françaises, visant à remettre en cause l'existence des chambres à gaz nazies et, peut-être au delà, le génocide juif lui-même. »

Mais en quoi Élie Wiesel serait-il un témoin des chambres à gaz ? De quel droit exigerait-il que nous croyions un seul instant à ce mode d'extermination ? Dans le livre autobiographique censé rapporter son expérience d'Auschwitz et de Buchenwald, il ne mentionne nulle part les chambres à gaz<sup>1</sup>. Il dit bien que les Allemands exterminaient les juifs mais... par le feu, en les jetant vivants dans des fournaises en plein air au vu et au su de tous les déportés ! Pas moins ! Le faux témoin Wiesel n'a pas eu de chance. Ayant à choisir entre plusieurs mensonges de la propagande de guerre des Alliés, il a choisi de défendre le mensonge du feu au lieu de celui de l'eau bouillante, du gaz ou de l'électricité. En 1956, date à laquelle il a publié son témoignage en yiddish, le mythe du feu restait encore vivace dans certains milieux. Il est à l'origine du terme *Holocauste*. Aujourd'hui il n'y a plus un seul historien pour l'accréditer. Le mythe de l'eau bouillante et celui de l'électricité ont, eux aussi, disparu. Reste le gaz.

Le mensonge du gaz a été accrédité par les Américains : voyez le *War Refugee Board Report* publié en novembre 1944. Le mensonge des juifs tués à l'eau bouillante ou à la vapeur d'eau (précisément à Treblinka) a été accrédité par les Polonais : voyez le document de Nuremberg PS-3311. Le mensonge de l'électricité a été accrédité par les Soviétiques : voyez l'article de la *Pravda* du 2 février 1945, p. 4, sur « Le combinat de la mort à Auschwitz ».

Le mensonge du feu est d'origine indéterminée. Il est en quelque sorte vieux comme la propagande de guerre ou de haine. En 1958, Wiesel a publié sous le titre *La Nuit* la version française de son témoignage, avec une préface de

---

1. Une seule allusion, extrêmement vague et fugace à la page 109 : Élie Wiesel, qui aime bien prendre Dieu pour interlocuteur, lui dit : « [ces hommes-ci] que Tu as laissés torturer, égorger, gazer, caliner, que font-ils là ? Ils prient devant Toi ! »

Dans sa préface, F. Mauriac mentionne « la chambre à gaz et le crématoire ». Les quatre pages cruciales du « témoignage » d'Élie Wiesel sont reproduites en fac-similé dans : P. Guillaume, *Droit et Histoire*.

François Mauriac. Il dit qu'à Auschwitz il y avait une fosse incandescente pour les adultes et une autre pour les bébés. Il écrit :

« Non loin de nous, des flammes montaient d'une fosse, des flammes gigantesques. On y brûlait quelque chose. Un camion s'approcha du trou et y déversa sa charge : c'étaient des petits enfants. Des bébés ! Oui, je l'avais vu, de mes yeux vu... Des enfants dans les flammes. (Est-ce donc étonnant si depuis ce temps-là le sommeil fuit mes yeux ?) <sup>1</sup> »

Un peu plus loin, il y avait une autre fosse à flammes gigantesques où les victimes pouvaient « agoniser durant des heures dans les flammes »<sup>2</sup>. La colonne dont faisait partie Wiesel fut conduite par les Allemands à « trois pas » de cette fosse, puis à « deux pas ». « A deux pas de la fosse, on nous ordonna de tourner à gauche, et on nous fit entrer dans une baraque <sup>3</sup>. »

Témoin exceptionnel, Wiesel assure avoir rencontré d'autres témoins exceptionnels. A propos de Babi-Yar, localité d'Ukraine où les Allemands ont exécuté des Soviétiques et, parmi ceux-ci, des juifs, Wiesel écrit :

« Plus tard, j'appris par un témoin que, pendant des mois et des mois, le sol n'avait cessé de trembler ; et que, de temps en temps, des geysers de sang en avaient giclé <sup>4</sup>. »

Ces mots n'ont pas échappé à l'auteur dans une minute d'égarement : une première fois, il les a écrits, puis un nombre indéterminé de fois (au moins une) il a bien dû les relire sur épreuves ; enfin ces mots ont été traduits dans diverses langues comme tout ce qu'écrit cet auteur.

S'il a personnellement survécu, c'est bien entendu par miracle. Il dit qu'à Buchenwald les Allemands envoyaient « chaque jour dix mille personnes à leur mort. J'étais toujours parmi les derniers cent près de la porte de sortie. Ils nous arrêtaient là. Pourquoi <sup>5</sup>. ? »

Germaine Tillion a analysé en 1954 le « mensonge gratuit » à propos des camps de concentration allemands. Elle a alors écrit :

« Ces personnes [qui mentent gratuitement] sont, à vrai dire, beaucoup plus nombreuses qu'on ne le suppose généralement, et un domaine comme celui du monde concentrationnaire – bien fait, hélas, pour stimuler les imaginations sado-masochistes – leur a offert un champ d'action exceptionnel. Nous avons connu [c'est G. Tillion qui continue de parler ici] de nombreux tarés mentaux, mi-escrocs, mi-fous, exploitant une déportation imaginaire ; nous en avons connu d'autres – déportés authentiques –

---

1. É. Wiesel, *La Nuit*, p. 57.

2. *Id.*, p. 58.

3. *Id.*, p. 60.

4. É. Wiesel, *Paroles d'étranger*, p. 86.

5. É. Wiesel, « Author, Teacher, Witness », *Time*, 18 mars 1985, p. 79.

dont l'esprit malade s'est efforcé de dépasser encore les monstruosités qu'ils avaient vues ou dont on leur avait parlé et qui y sont parvenus. Il y a même eu des éditeurs pour imprimer certaines de ces élucubrations, et des compilations plus ou moins officielles pour les utiliser, mais éditeurs et compilateurs sont absolument inexcusables, car l'enquête la plus élémentaire leur aurait suffi pour éventer l'imposture<sup>1</sup>. »

G. Tillion n'a pas eu le courage de donner des exemples et des noms. Mais c'est l'usage. On convient qu'il y a de fausses chambres à gaz qu'on fait visiter aux touristes et aux pèlerins, mais on ne nous dit pas où. On convient qu'il y a de faux «grands témoins» mais on ne nomme en général que Martin Gray, escroc notoire dont Max Gallo, en toute connaissance de cause, a fabriqué sur commande le bestseller *Au nom de tous les miens*.

On nomme parfois aussi Jean-François Steiner. Son best-seller *Treblinka* avait été présenté comme une œuvre dont chaque détail était garanti par des témoignages écrits ou oraux; en réalité, il s'agissait d'une fabrication due, au moins en partie, au romancier Gilles Perrault<sup>2</sup>. Marek Halter a, de son côté, publié en 1983 *La Mémoire d'Abraham*; comme souvent à la radio, il y fait état de son expérience du ghetto de Varsovie; or, s'il faut en croire un article de Nicolas Beau, pourtant très favorable à l'auteur<sup>3</sup>, le petit Marek, âgé d'environ trois ans, et sa mère ont quitté Varsovie en octobre 1939 et non en 1941, c'est-à-dire avant la constitution du ghetto par les Allemands. Son livre aurait été vraisemblablement écrit par un nègre: Jean-Noël Gurgan. Filip Müller est l'auteur de *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, préface de Claude Lanzmann, prix 1980 de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, dirigée par Jean-Pierre Bloch); ce best-seller nauséabond est le résultat du travail d'un nègre allemand, Helmut Freitag, qui n'a pas hésité devant le plagiat; voyez Carlo Mattogno, «The Filip Müller's Plagiarism» repris dans *Auschwitz, un caso di plagio*. La source du plagiat était *Médecin à Auschwitz*, autre best-seller fabriqué de toutes pièces par un certain Miklos Nyiszli. Ainsi toute une série d'ouvrages présentés comme des documents authentiques ne sont que des compilations dues à différents nègres: Max Gallo, Gilles Perrault, Jean-Noël Gurgan (?), Helmut Freitag...

On aimerait savoir ce que G. Tillion pense aujourd'hui d'Élie Wiesel. Chez ce dernier le mensonge n'est certes pas gratuit. Il se dit plein d'amour pour l'humanité. Il ne recule pourtant pas devant l'appel à la haine. A son avis :

«Tout juif, quelque part en lui, devrait se ménager  
une zone de haine – une haine saine et virile – pour ce

---

1. G. Tillion, «Le Système concentrationnaire allemand (1940-1944)», p. 18, note 2.

2. *Le Journal du Dimanche*, 30 mars 1986, p. 5.

3. *Libération*, 24 janvier 1986, p. 19.

que l'Allemand personifie et pour ce qui persiste dans l'Allemand. Agr autrement serait trahir les morts<sup>1</sup>. »

Au début de l'année 1986, quatre-vingt-trois députés du Bundestag avaient pris l'initiative de proposer Élie Wiesel pour le prix Nobel de la Paix : ce serait, avaient-ils affirmé, « un grand encouragement pour tous ceux qui concourent activement à la réconciliation<sup>2</sup> ». C'est ce que l'on appelle « passer du national-socialisme au national-masochisme ».

Jimmy Carter avait besoin d'un historien pour présider sa Commission présidentielle de l'Holocauste. Comme le dit si bien Arthur Robert Butz, il choisit donc un « histrion » : Élie Wiesel. Même le journal *Le Monde*, dans l'article susmentionné, est obligé de faire allusion au caractère histrionique que certains déplorent chez Élie Wiesel. Il le fait en ces termes :

« Naturellement, même parmi ceux qui approuvent la lutte de l'écrivain juif américain découvert jadis par le catholique François Mauriac, il en est qui lui font grief d'avoir trop tendance à transformer en « dolorisme » la douleur juive ou d'être devenu le grand prêtre d'une "gestion planifiée de l'Holocauste". »

Il n'est pas de business qui vaille le Shoah-business. Il y a cinq ans déjà Léon A. Jick écrivait :

« La plaisanterie dévastatrice selon laquelle "il n'est pas de meilleur business que le Shoah-business" représente, c'est triste à dire, une vérité reconnaissable<sup>3</sup>. »

Élie Wiesel lance des appels alarmés et enflammés contre les auteurs révisionnistes. Il sent la partie lui échapper. Il va lui devenir de plus en plus difficile de maintenir la croyance délirante selon laquelle les juifs ont été exterminés ou ont fait l'objet d'une politique d'extermination, notamment par le recours à de prétendues chambres à gaz homicides. Serge Klarsfeld vient d'admettre que jusqu'ici on n'a pas encore publié de vraies preuves de l'existence de ces chambres à gaz ; il promet des preuves ; il donne son meilleur échantillon ; cet échantillon est grotesque<sup>4</sup>. Sur le plan scientifique, c'en est fini du mythe des chambres à gaz. A vrai dire, ce mythe a expiré lors du colloque de la Sorbonne (29 juin-2 juillet 1982) tenu, il y a quatre ans, sous la présidence de Raymond Aron et de François Furet. Reste à faire connaître la nouvelle au grand public. Cependant, pour Élie Wiesel, il importe au plus haut point de cacher cette nouvelle. D'où le fracas médiatique, qui ira en s'amplifiant. Plus les journalistes parlent, plus les historiens se taisent.

Mais il y a aussi des historiens qui osent élever la voix contre le mensonge et la haine. C'est le cas de Michel de Boüiard, ancien résistant, déporté à

---

1. É. Wiesel, « Rendez-vous avec la haine ».

2. RFA, *The Week in Germany*, 31 janvier 1986, p. 2.

3. L. A. Jick, « The Holocaust : its Use and Abuse... », p. 316.

4. Voy. *VSD*, interview, 29 mai 1986, p. 37.

Mauthausen, membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale de 1945 à 1981 (date de son intégration dans l'Institut d'histoire du temps présent), membre de l'Institut de France. Il faut lire sa poignante interview dans *Ouest-France*, 2-3 août 1986. Au passage, il reconnaît courageusement que, pour propre part, il a, en 1954, dans une étude scientifique, cautionné l'existence d'une chambre à gaz là où, en définitive, il n'a pas pu en exister : à Mauthausen.

Le respect dû aux souffrances de toutes les victimes de la seconde guerre mondiale et, en particulier, aux souffrances des déportés exige de la part des historiens un retour aux méthodes de routine de la critique historique.

Robert Faurisson

Quelques mois après une première publication et une diffusion importante de ce texte de R. Faurisson, P. Vidal-Naquet déclarait : « Le rabbin Kahane, cet extrémiste juif [...] est moins dangereux qu'un homme comme Élie Wiesel qui raconte **n'importe quoi...** Il suffit de lire certaine description de *La Nuit* pour savoir que certaines de ses descriptions ne sont pas exactes et qu'il finit par se transformer en marchand de Shoah... Eh bien lui aussi porte un tort, et un tort immense, à la vérité historique <sup>1</sup>. »

=====

---

1. *Zéro*, avril 1987, p. 57.



**Lettre de M<sup>me</sup> Esther Grossmann,  
Holon (Israël)**

En visite en Allemagne, j'ai vécu avec une grande émotion la discussion relative à *Holocaust*. J'ai réussi à cette époque-là à échapper à l'enfer des années terribles. Le temps que j'ai passé à Buchenwald et Auschwitz reste gravé dans ma mémoire d'une manière indélébile. Au cours de près de trois années de détention, j'ai vu l'homme à son stade primitif: la démesure d'hommes, qui détenaient un pouvoir sur des hommes jusqu'à la brutalité folle; mais aussi les trésors de tolérance et la grande âme de mon peuple. Comme la vérité est indivisible, je dois dire également qu'en ces temps difficiles j'ai reçu de beaucoup d'Allemands aide et réconfort et que je n'ai ni vu ni entendu parler de chambres à gaz, mais que je n'ai appris leur existence qu'après ma libération. Sur ces sujets, je suis comme beaucoup d'Allemands, et je comprends donc le doute si souvent exprimé maintenant et j'estime qu'il est important que soit fait un examen complet par des gens qui n'ont pas participé du tout à ces événements; car seule la vérité peut nous aider à parvenir à un accord entre nous – maintenant – et dans les générations futures.»

[Cette lettre, publiée initialement dans *Die Realschule*, Hanovre, 88<sup>e</sup> année, n° 11, novembre 1980, p. 678, a été publiée en français comme supplément au n° 1 des *AHR*, printemps 1987.]

\*\*\*

12 novembre 1986

**Le mythe de la chambre à gaz ou des chambres à gaz de  
Mauthausen (Autriche)**

**I. Devant le TMI**

*Source*: Procès des grands criminels de guerre devant le TMI (Tribunal militaire international), Nuremberg, 14 novembre 1945 – 1<sup>er</sup> octobre 1946, édité à Nuremberg (Allemagne), 1947-1949, 42 volumes, texte officiel en langue française). Il est à noter que les Français n'ont pas publié le volume XXIII: index des matières et liste des *errata*. Je ne possède pas la version américaine (*IMT*). Je possède la version en langue allemande (*IMG*). Dans le volume XXIII de cette dernière version,

ce qui se rapporte à Mauthausen figure, aux pages 65-66, sous la rubrique générale «*Konzentrationslager*» dans la section «Mauthausen». A la différence de sections comme «Auschwitz» ou «Treblinka», on ne trouve dans la section «Mauthausen» aucune mention de «*Gaskammern*» (chambres à gaz) ou «*Vergasung*» (gazage). Pourtant, soit dans les documents utilisés par le TMI, soit au cours des débats du TMI, il a été question de chambre[s] à gaz homicides ou bien de gazages homicides à Mauthausen. Il en a été question de façon vague, confuse ou contradictoire. Dans les deux cent quatre-vingt-sept pages du jugement (*TMI*, I, p. 181-367), il est fait mention de chambres à gaz homicides à Auschwitz ou à Treblinka mais non à Mauthausen.

– Documents du TMI –

Document PS-2430 : film américain. Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 8 mai 1945, des cinéastes américains ont enregistré quatre-vingt mille pieds de film sur les camps de concentration nazis. Seuls six mille pieds de cet ensemble ont été projetés dans l'enceinte du tribunal le 29 novembre 1945. Dans une petite fraction du film il est question de «Mauthausen Concentration Camp». Un homme y déclare :

«I am Lt. (senior grade) Jack H. Taylor, U.S. Navy,  
from Hollywood, California.»

Cet homme dit qu'il a été interné à Mauthausen, camp dans lequel soit un, soit deux officiers américains auraient été «exécutés par gaz». Il emploie les cinq mots suivants : «executed by gas [...] by gas<sup>1</sup>» Cet homme n'a pas comparu devant le tribunal et n'a donc pas pu y être interrogé et contre-interrogé.

Document PS-2285 : affidavit commun de deux officiers français. Le 13 mai 1945, le lieutenant-colonel Guivante de Saint-Gast et le lieutenant Jean Veith ont signé un affidavit (déclaration sous serment) rédigé en anglais. Ces hommes disent qu'ils ont été internés à Mauthausen, camp dans lequel les Allemands auraient exécuté une certaine catégorie de prisonniers soit par balles, soit par gaz. Ils déclarent :

«The K prisoners were taken directly to the prison where they were unclothed and taken to the “bathrooms”. This bathroom (*sic*) in the cellars of the prison building near the crematory was specially designed for executions (shooting and gassing). [...] If a transport consisted of too many “K” prisoners, instead of losing time for “measurement”, they were exterminated by gas sent into the bathroom instead of water<sup>2</sup>.»

---

1. *TMI*, XXX, p. 468.

2. *TMI*, XXX, p. 142.

Le lieutenant-colonel n'a pas comparu devant le tribunal. Le lieutenant a comparu le 28 janvier 1946 mais il a parlé de Mauthausen sans souffler mot de gazages homicides. Ni le procureur français qui l'avait convoqué comme témoin, ni les avocats allemands des accusés n'en ont parlé<sup>1</sup>.

Document PS-2753 : affidavit d'Alois Hoellriegl. Le 7 novembre 1945, le soldat SS Hollriegl, gardien à Mauthausen de janvier 1940 jusqu'à la fin de la guerre, déclare dans un texte très court qu'au printemps 1942 (sans autre précision de temps) il a vu un jour Ernst Kaltenbrunner et le commandant du camp Franz Ziereis pénétrer dans la chambre à gaz. Il déclare :

« Bei einer Gelegenheit, ich glaube es war im Herbst 1942, besuchte Ernst KALTENBRUNNER Mauthausen. Ich hatte damals Wachdienst und sah ihn zweimal. Zusammen mit dem Kommandanten des Lagers, ZIEREIS, ging er in die Gaskammer hinunter, zu einem Zeitpunkt da Gefangene vergast wurden. Das den Vorgang der Vergasung begleitende Geräusch war mir wohl bekannt. Ich hoerte, dass die Vergasung waehrend der Anwesenheit Kaltenbrunners vor sich ging.

« Ich sah Kaltenbrunner von dem Gaskeller heraufkommen, nachdem die Vergasung beendet worden war<sup>2</sup>. »

Le 2 janvier 1946, le lieutenant-commander Samuel Harris, substitut du procureur général américain, lit cet affidavit dont voici la traduction officielle :

« A l'automne 1942, je crois, Ernst Kaltenbrunner visita Mauthausen. J'étais de garde à ce moment et je le vis à deux reprises. Il descendit même dans la chambre à gaz avec Ziereis, commandant du camp, à un moment où l'on était en train de gazer des prisonniers. Les bruits qui accompagnaient l'opération m'étaient bien connus. Je compris que la chambre fonctionnait. Kaltenbrunner était présent. J'ai vu Kaltenbrunner remonter de la cave où se trouvait la chambre à gaz, quand tout fut terminé<sup>3</sup>. »

Deux jours plus tard, le 4 janvier 1946, Alois Hoellriegl comparait devant le tribunal à titre de témoin. Il est interrogé par le colonel John Harlan Amen, procureur adjoint américain. Voici le passage portant sur la chambre à gaz de Mauthausen :

« Colonel Amen. — Donc, vous avez eu l'occasion d'assister à l'extermination des détenus par fusillades, gaz, etc.

Témoin. — Oui, j'ai vu tout cela.

---

1. *TMI*, VI, p. 240-251.

2. *TMI*, XXXI, p. 93.

3. *TMI*, IV, p. 302.

Colonel Amen. — Avez-vous fait une déclaration sous serment disant que vous aviez vu Kaltenbrunner dans ce camp ?

Témoïn. — Oui.

Colonel Amen. — Et sur le fait qu'il avait vu et connaissait les chambres à gaz ?

Témoïn. - Parfaitement<sup>1</sup>. »

Trois mois plus tard, l'accusé Ernst Kaltenbrunner est interrogé comme témoin par son avocat, le Dr Kurt Kauffmann. Voici le passage portant sur la chambre à gaz de Mauthausen :

D<sup>r</sup> Kauffmann. — Avez-vous, comme l'affirme Hoellriegl, vu des chambres à gaz en fonctionnement ?

Accusé. — Jamais je n'ai vu une chambre à gaz, ni en fonctionnement ni à aucun autre moment<sup>2</sup>. »

L'avocat répétera sa question et l'accusé, sa réponse. L'accusé précisera :

« Je n'ai jamais mis les pieds dans le centre de détention de Mauthausen. J'ai été à Mauthausen, mais pas dans le camp de travail<sup>3</sup>. »

Document PS-3846: interrogatoire du détenu Johann Kanduth. Les 30 novembre et 3 décembre 1945, le détenu Johann Kanduth est interrogé par un lieutenant-colonel américain, l'Investigator-Examiner David G. Paston. Voici les passages portant sur la chambre à gaz de Mauthausen :

« Answer. — [...] Some [women] were killed in the gas chamber. [...]

Giessriegel – he had led the sick to the gas-chamber<sup>4</sup>. »

« Altfudisch was Obersturmfuehrer and led the women to the room where they undressed, afterwards he brought the next 30. They had to go to the gas-chamber<sup>5</sup>. »

« Question. — Was a record made of the prisoners of CC Mauthausen who were killed by shooting, gasing (*sic*), cremating or by injections ?

Answer. — Yes<sup>6</sup>. »

[...]

« Question. — These notes do not show all the persons that were killed at Mauthausen ?

Answer. — They are true, that 2-3 000 were killed in the gas-chambers or on transports, we don't know the exact number<sup>7</sup>. »

---

1. *TMI*, IV, p. 399.

2. *TMI*, XI, p. 277.

3. *Ibid.*

4. *TMI*, XXXIII, p. 33.

5. *Id.*, p. 234.

6. *Ibid.*

7. *Id.*, p. 235.

[...]

Glücks, by whose orders the gas chambers were built<sup>1</sup>. »

[...]

«Kaltenbrunner went laughing in the gas-chamber. Then the people were brought from the bunker to be executed and then all three kinds of executions: hanging, shooting in the back of the neck and gassing were demonstrated. After the dust had disappeared, we had to take away the bodies<sup>2</sup>. »

Le 12 avril 1946, Ernst Kaltenbrunner est interrogé par le colonel Harlan Amen sur ce document (Kanduth) ainsi que sur un autre document (Tiefenbacher). Voici sa réponse :

« Je déclare que leur contenu entier est faux. S'ils m'avaient été soumis au cours des interrogatoires préliminaires (au procès), j'aurais immédiatement demandé, comme je l'ai fait dans d'autres cas, celui du témoin Zutter par exemple, à être confronté d'urgence avec lui (*sic*)<sup>3</sup> »

Malgré tous ses efforts, l'avocat de Kaltenbrunner n'obtiendra jamais la comparution de Kanduth. Le 8 juin 1946, le président du tribunal décidera que ce témoin est autorisé à comparaître<sup>4</sup>, mais il ne comparaitra pas. Dans sa plaidoirie finale, l'avocat ne mentionnera pas cette anomalie<sup>5</sup>. Le procureur général soviétique, Rudenko, prendra la parole après la défense, comme c'était l'usage au procès de Nuremberg pour tous les représentants de l'accusation; il citera alors le témoignage de Kanduth, qu'il appellera "Kandutor"<sup>6</sup> »

Document PS-3845: interrogatoire du détenu Albert Tiefenbacher. Le 7 décembre 1945, le détenu Albert Tiefenbacher est interrogé, comme Johann Kanduth, par David G. Paston. Voici les passages portant sur la chambre à gaz de Mauthausen ainsi que sur une voiture dans laquelle on mettait du gaz pour y tuer des détenus :

« Q. Did you know a Mrs. FUERTEL, and her daughter ?

A. There were Czech women gassed, but we did not get the list of their names. I did not have anything to do with the books.

[...]

Q. Do you remember the gas chamber camouflaged as a bath house ?

---

1. *Id.*, p. 239.

2. *Id.*, p. 241.

3. *TMI*, XI, p. 337-338.

4. *TMI*, XV, p. 594.

5. *TMI*, XVIII, p. 46-75.

6. *TMI*, XIX, p. 625.

A. Yes, we always helped to carry the dead from the gas chamber.

Q. There were no shower baths in the chamber ?

A. Yes. Cold and warm water was supposed to come out of them, but the flow of the water could be regulated from the outside of the room and mostly the water was turned off. On the outside of the room was the gas reservoir and two gas pipes led from the outside into the room. There was a slot at the back and the gas emanated from this slot.

Q. Gas never came from the showers ?

A. All the showers were plugged. It was just to make the effect that the prisoners were entering a bath-room.

Q. Was this gas chamber built by SS Hauptsturmfuehrer Dr KREBSBACH?

A. I do not know.

Q. Do you remember a special car which was operated between MAUTHAUSEN and GUSEN, in which prisoners were gassed on the journey ?

A. Yes, the commander personally went with this car. WASICKI put the gas into this car.

Q. How many people could be put into this car ?

A. Twenty or thirty.

Q. Did this car belong to SS Untersturmfuehrer WASICKI?

A. This car was just like a police car, only constructed air-tight.

Q. Did ZIEREIS drive this car ?

A. Yes, I saw him myself.

Q. ZIEREIS himself drove the car, but he did not put the gas into the car ?

A. The whole poison was in the hands of WASCHINSKI.

Q. But ZIEREIS knew that the prisoners were being gassed ?

A. Yes, he usually gave the orders.

Q. The gassing of prisoners was due to the urging of the SS KREBSBACH ?

A. I think that they both were in agreement about it, since they were the best of friends. If there were too many people, they simply got rid of them.

Q. Do you remember the last 800 people who were killed by a club or through drowning ?

A. Yes, I know how people were led into the gas chamber and hot and cold water applied on them, and then they had to line up and were beaten until they died.

Q. Do you remember the gassing of 640 prisoners in block 31 in GUSEN;?

A. No, I was only in MAUTHAUSEN<sup>1</sup>. »

Albert Tiefenbacher est ce témoin qui, à la fin du même interrogatoire, affirme avoir vu Himmler à Mauthausen et l'avoir reconnu « grâce à son monocle » (*sic*): « I remember Himmler by his monocle<sup>2</sup> » !

Le 12 avril 1946, Ernst Kaltenbrunner est interrogé par le colonel Harlan Amen sur ce document ; seule une petite portion du document est lue ; elle ne porte pas sur les gazages (TMI, XI, p. 332). Kaltenbrunner déclare que ce qu'a dit Tiefenbacher est faux et fait à son propos la même déclaration que, ci-dessus, à propos de Johann Kanduth. Tiefenbacher sera amené à Nuremberg, mais, curieusement, il semble que l'avocat de Kaltenbrunner n'en demandera pas la comparution<sup>3</sup>.

Document F-274 : rapport officiel du gouvernement français. Ce rapport est de 1945 sans autre précision de date. Dans ses soixante-douze pages<sup>4</sup>, on relève une simple mention des « chambres à gaz (pluriel !) de Mauthausen<sup>5</sup> » ainsi qu'un récit très confus que voici :

« La chambre à gaz permettait des résultats beaucoup plus rapides. Ils furent considérés comme particulièrement satisfaisants à MAUTHAUSEN où, en 1943 et 1944, des autocars venaient chercher par groupes de 40 des malades désignés par les S.S. responsables. Ils déposaient leur chargement dans un château où l'on est certain, d'après les charniers retrouvés, que ces malheureux furent exterminés. Les camions "de convalescence" qui venaient chercher les malades étaient devenus la terreur du camp (31 MAU. 15).

"L'auto-car" était plus expéditif que les piqûres mortelles intramusculaires pratiquées avant 1943. Un des auto-car était lui-même une chambre à gaz. Il accomplissait un circuit très rationnel : les malades, exterminés par les gaz dans l'auto-car pendant le trajet MAUTHAUSEN-GUSEN, étaient incinérés à l'arrivée à GUSEN. Un nouveau chargement repartait de GUSEN : gazage en cours de route et incinération à MAUTHAUSEN. Seuls, les raffinements d'une imagination dépravée peuvent expliquer cette horreur. C'est vers le château de HARTHEIM aux environs de LINZ, appartenant au Gauleiter de la Région, que l'auto-car aurait emmené d'autres chargements.

« Au moment où des soupçons commencèrent à se répandre parmi les déportés, l'extermination par l'auto-car

---

1. TMI, XXXIII, p. 226-228.

2. *Id.*, p. 229.

3. TMI, XVII, p. 250

4. TMI, XXXVII, p. 116-187.

5. *Id.*, p. 118.

cessa. Il est curieux de constater que ce changement aurait coïncidé avec la destruction du château par bombardement. (Doc. LUT)<sup>1</sup>.

Document PS-3870: affidavit de Hans Marsalek. C'est le document le plus important. Hans Marsalek, ancien détenu, y raconte l'interrogatoire qu'il a fait subir à Franz Zierys, commandant de Mauthausen. Celui-ci était grièvement blessé de trois balles dans le corps. L'interrogatoire dura 68 heures au bout desquels il mourut. Ce fut une séance de torture. On a souvent qualifié de «confession de Zierys» ce document qui est, en fait, un rapport de Hans Marsalek. L'interrogatoire eut lieu dans la nuit du 22 au 23 mai 1945 et ne fut rapporté par Marsalek que onze mois plus tard, le 8 avril 1946. Voici le passage portant sur les gazages (c'est Zierys qui est censé parler):

«Im K.-Z. Lager Mauthausen wurde auf Anordnung des ehemaligen Standortarztes Dr. Krebsbach eine Vergasungsanstalt gebaut unter der Tarnung eines Baderaumes; in diesem getarnten Baderaum wurden Haeflinge vergast. Ausserdem verkehrte von Mauthausen nach Gusen und umgekehrt, ein besonders konstruiertes Auto, in dem waehrend der Fahrt, Haeflinge vergast wurden. Die Konstruktionsidee des Autos stammt von Apotheker SS-Untersturmfuhrer Dr. Wasiczki. Ich selbst habe in das betreffende Auto nie Gas hineingetan, ich habe lediglich das Auto gefuehrt, allerdings habe ich gewusst dass Haeflinge vergast wurden. Das Vergasen der Haeflinge geschah auf Draengen des Arztes SS-Hauptsturmfuhrer Krebsbach.

«All das, was wir exekutiert haben, wurde vom Reichssicherhauptamt, Himmler oder Heydrich, weiters von SS-Obergruppenfuhrer Mueller oder Dr. Kaltenbrunner, der letzte war der Chef der Sicherheitspolizei, angeordnet.

«SS-Obergruppenfuhrer Pohl gab den Befehl, die Haeflinge, weil sie schwach waren und keine Verpflegung hatten, in die Waelder zu treiben um dort Beeren zu pfluecken und Knospen zu fressen. Genannter hat mit der Verwaltung die Portion von 750 Gramm taeglich auf 350 Gramm gekuerzt. SS-Gruppenfuhrer Gluecks gab die Anordnung, schwache Haeflinge als Geisteskranke zu bezeichnen und jene in eine Anlage, die in Schloss Hartheim bei Linz vorhanden war, mit Gas umzubringen.

«Dort wurden ungefaehr 1-1 1/2 Millionen Menschen umgebracht. Im Lager wurden jene Haeflinge als Normal-Verstorbene gemeldet. Die Todesmeldungen der noch lebenden Haeflinge, die sich bereits auf Transport befanden, wurden schon vorher in die jeweilige, politische Abteilug ausgestellt.

---

1. *Id.*, p. 176.



«Die Anzahl in der Landesanstalt Hartheim ermordeten Haefltlinge ist mir nicht bekannt, aber samt den Zivilpersonen, die in Hartheim eingeliefert wurden betraegt die Zahl der Opfer ungefähr 1-1 1/2 Millionen. An und fuer sich wurde die Vergasungsanstalt in Mauthausen auf Anordnung des SS-Obergruppenfuehrers Glueks gebaut, da dieser den Standpunkt vertrat, dass es menschlicher sei, Haefltlinge zu vergasen statt zu erschiessen <sup>1</sup>.»

A lui seul, le chiffre d'«environ un à un million et demi d'hommes tués» par le gaz au château de Hartheim ôte toute crédibilité au témoignage de Hans Marsalek et conduit même à s'interroger sur les capacités de discernement chez un homme qui avait eu onze mois pour réfléchir à ce qu'il allait dire aux Américains (ici le lieutenant-colonel Smith W. Brookhart Jr.). Plus loin, Hans Marsalek ira jusqu'à dire que ce chiffre lui paraissait trop élevé mais que Ziereis lui-même ne voulait pas en démordre et l'avait justifié <sup>2</sup>.

Le 12 avril 1946, soit quatre jours après sa rédaction, cet affidavit est partiellement lu devant le tribunal par le colonel Harlan Amen. En ce qui concerne les gazages, voici le passage retenu :

COLONELAMEN. — «Puis, je devais faire sauter cette issue à l'aide d'explosifs, ce qui aurait entraîné la mort des détenus. Je me refusai à exécuter cet ordre qui représentait l'extermination des détenus de ce qu'on appelait le «camp-mère» de Mauthausen et des camps de Gusen 1 et Gusen 2. Les détails de ces événements sont connus de M. Wolfram et du SS-Obersturmfuehrer Eckermann.

«On construisit au camp de concentration de Mauthausen, sur l'ordre de l'ancien Standortarzt, le Dr Krebsbach, une chambre à gaz camouflée en salle de bain. Les détenus étaient gazés dans cette salle de bains camouflée. D'autre part, une automobile spécialement construite circulait entre Mauthausen et Gusen, dans laquelle les détenus étaient gazés pendant le voyage. L'idée de la construction de cette automobile était due au Dr Wasiczki, SS-Untersturmfuehrer et pharmacien. Personnellement, je n'ai jamais fait entrer de gaz dans cette auto, je l'ai simplement conduite, mais je savais que les détenus y étaient gazés. Cette opération était faite à la demande du SS-Hauptsturmfuehrer Dr. Krebsbach.

«Tout ce qui a été exécuté avait été ordonné par le RSHA, Himmler ou Heydrich et par le SS-Obergruppenfuehrer Müller ou par le Dr. Kaltenbrunner; ce dernier était chef de la Police de sûreté <sup>3</sup>.»

---

1. *TMI*, XXXIII, p. 281-282.

2. *Id.*, p. 285.

3. *TMI*, XI, p. 340.

Parvenu à cet endroit de l'affidavit de Marsalek, le colonel Harlan Amen se trouvait devant l'alinéa commençant par : «SS-Obergruppenfuehrer Pohl gab den Befehl [...]». C'est à partir de là qu'il est question d'un à un million et demi de gazés à Hartheim, présenté comme une dépendance de Mauthausen. Or, le Colonel Harlan Amen a arrêté sa lecture juste avant cet endroit qui aurait prouvé le caractère invraisemblable de l'affidavit. Il a dit : «Nous passons à la page 5, un peu plus bas que le milieu de la page [...]» et il a poursuivi sa lecture. Ce faisant, il a sauté la fin de la page 3 de l'affidavit, toute la page 4 et la première moitié de la page 5. Il n'a repris sa lecture que juste après le passage où, pour la troisième fois, il était question d'1 à 1 million 1/2 de gazés au château de Hartheim. Ni Ernst Kaltenbrunner, ni l'avocat de ce dernier, ni aucun membre du tribunal n'a signalé cette coupure. Cette coupure était, en soi, d'autant plus surprenante qu'elle revenait à supprimer ce qui aurait, en principe, le plus accablé Kaltenbrunner : sa responsabilité dans l'assassinat délibéré d'1 à 1 million 1/2 d'hommes dans un seul château d'Autriche ! Ernst Kaltenbrunner a protesté «avec la plus grande énergie <sup>1</sup>» contre la manière qu'avait eue Amen de présenter cette «confession de Ziereis», contre l'emploi d'un simple détenu pour mener un interrogatoire et contre le contenu même de l'affidavit. Il a demandé à être confronté avec Hans Marsalek. Il semble que les avocats allemands aient introduit une requête aux fins de comparution de Hans Marsalek par l'intermédiaire de l'un d'entre eux, le D<sup>r</sup> Fritz Sauter, puis que ce dernier ait retiré sa requête <sup>2</sup>. Curieusement, une nouvelle requête sera introduite, puis admise par le tribunal <sup>3</sup>, mais Hans Marsalek ne comparaitra jamais.

– *Débats du TMI* –

Lors des débats du TMI, il a été question de gazages homicides à Mauthausen essentiellement aux dates suivantes :

20 novembre 1945 : dans la lecture de l'acte d'accusation figurent les mots «la chambre à gaz <sup>4</sup>» ;

29 novembre 1945 : dans le film américain sur les camps de concentration, on entend les mots "executed by gas [...] by gas <sup>5</sup>" ;

2 janvier 1946 : l'affidavit de Guivante de Saint-Gast et de Jean Veith est lu par le colonel Robert G. Storey, avocat général américain et il est mentionné par le lieutenant-commander Samuel Harris, substitut du procureur général américain ; ce dernier lit l'affidavit d'Alois Holllriegl <sup>6</sup> ;

4 janvier 1946 : lors de la comparution d'Alois Hollriegl ;

---

1. *TMI*, XI, p. 341.

2. *TMI*, XII, p. 405-406,469.

3. *TMI*, XIII, p. 447, 539.

4. *TMI*, II, p. 59.

5. *TMI*, II, p. 430.

6. *TMI*, IV, p. 270, 301, 302.

29 janvier 1946: un témoin de l'accusation française, François Boix, qui est réfugié espagnol en France, prononce les mots de «chambre à gaz<sup>1</sup>» ;

11 avril 1946: lors de l'interrogatoire de l'accusé Ernst Kaltenbrunner par son avocat<sup>2</sup> ;

12 avril 1946: lors de l'interrogatoire du même accusé par le colonel Harlan Amen, procureur adjoint américain, sur les documents Johann Kanduth, Albert Tiefenbacher et Hans Marsalek<sup>3</sup> ;

26 juillet 1946: Robert Jackson, procureur général américain, mentionne en passant le document Marsalek mais il ne parle pas de chambre à gaz ou de gazage<sup>4</sup>.

27 juillet 1946: Hartley Shawcross, procureur général britannique, mentionne « les chambres à gaz et les fours d'Auschwitz, Dachau, Treblinka, Buchenwald, Mauthausen, Maidanek et Oranienburg » et il mentionne en passant le document Marsalek mais il ne parle pas de chambre à gaz ou de gazage<sup>5</sup>.

29 juillet 1946: le général R. A. Rudenko, procureur général soviétique, lit un court extrait du document Kanduth (qu'il appelle Kandutor) où figurent les mots suivants: «Kaltenbrunner a considéré en souriant les chambres à gaz [...] empoisonnement par les gaz<sup>6</sup>» ; ce pluriel de «chambres à gaz» est dû à une erreur soit du procureur soviétique, soit de la traduction officielle française.

En conclusion, voici comment on peut résumer ce qui a été dit au procès de Nuremberg sur les gazages homicides à Mauthausen:

L'acte d'accusation en a fait mention.

Lors des débats, il en a été question mais de façon si vague que, par exemple, à aucun moment il n'a été dit ni demandé quel était le gaz (ou les) employé(s).

A la fin des débats, lors des réquisitoires, il n'en a, pour ainsi dire, plus été question. Le procureur britannique se contente de mentionner la chambre à gaz de Mauthausen mais dans une énumération où figurent également les chambres à gaz de Dachau, de Buchenwald, d'Oranienburg, tous camps où il est admis par les historiens qu'en fin de compte il n'y a pas eu de gazages homicides. Le procureur soviétique mentionne les gazages en deux mots. Le procureur américain n'en parle pas. Les procureurs français (Auguste Champetier de Ribes relayé par Charles Dubost) n'en parlent pas non plus. Le jugement final n'en parle pas.

---

1. *TMI*, VI, p. 22-31.

2. *TMI*, XI, p. 277.

3. *TMI*, XI, p. 332-340.

4. *TMI*, XIX, p. 423.

5. *TMI*, XIX, p. 456, 538.

6. *TMI*, XIX, p. 625.

## II. Devant d'autres tribunaux que le TMI

Devant d'autres tribunaux que le TMI il a pu être question de gazages homicides à Mauthausen, mais, pour autant que je sache, sans qu'on ait apporté d'élément de preuve. Par exemple, dans les procès américains de Nuremberg (Nuernberg Military Tribunal, *Trials of War Criminals*) ou dans ce qui a été dit sur les procès de Kempten (jugement rendu le 8 juillet 1960), de Hagen (jugement rendu le 24 juillet 1970)... on constate principalement des références à des affidavits comme ceux de Marsalek ou de Kanduth<sup>1</sup>) et, bien sûr, à des «aveux» de SS.

## III. Dans les ouvrages d'historiens spécialisés

Sur la question des gazages homicides, les principaux ouvrages consultés sont traditionnellement les suivants: Gerald Reitlinger, *The Final Solution* (1953), Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews* (1961), Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945* (1968) et Lucy S. Dawidowicz, *The War Against the Jews, 1933-1945* (1975). Il y avait des détenus juifs à Mauthausen. Ces ouvrages de référence ne mentionnent aucun gazage homicide. Le cas de l'historienne O. Wormser-Migot est instructif. En 1954, dans *Tragédie de la déportation*, elle avait donné la légende suivante à une photographie de cadavres: «Corps des derniers gazés de Gusen<sup>2</sup>». Gusen était un camp annexe de Mauthausen. Or, en 1968, dans sa thèse, elle ne fait plus mention de gazages, ni à Mauthausen, ni dans les dépendances de Mauthausen. Elle sait que des SS ont confessé ou admis auprès de tribunaux alliés ou allemands l'existence de gazages homicides à Mauthausen; mais elle dit qu'il s'agit d'«affirmation de SS *post bellum*» et elle rappelle que, pour leur part, de nombreux détenus – qu'elle ne nomme pas – ont démenti l'existence de tels gazages. Pour elle, les affirmations selon lesquelles il y a eu des gazages lui «paraissent de l'ordre du mythe<sup>3</sup>». Cette prise de position allait lui devoir de graves ennuis avec l'association des anciens détenus de Mauthausen. En 1972, cette association allait publier une brochure de Pierre-Serge Choumoff (ancien détenu de Gusen, situé à cinq kilomètres de Mauthausen, et spécialiste d'électricité): *Les Chambres à gaz de Mauthausen*. Cette brochure prouvait surtout l'incapacité de son auteur à prouver l'existence de gazages. Pour commencer, elle ne montrait que deux photos de «l'arme du crime», des photos prises de telle sorte qu'elles ne permettaient de se faire qu'une très vague représentation de ladite chambre à gaz. L'auteur vient de confirmer involontairement son incapacité de fournir la

---

1. Voy. E. Kogon, H. Langbein, A. Ruckerl et al., *NS-Massentötungen durch Giftgas*, p. 245-254.

2. H. Michel et O. Wormser-Migot, *Tragédie de la déportation*, p. 445.

3. *Id.*, p. 541, n. 2.

moindre preuve scientifique <sup>1</sup>). D'ailleurs, il est généralement admis qu'il n'aurait existé de gazages homicides qu'en cinq ou six points, tous situés en Pologne. En 1982, le professeur israélien Yehuda Bauer a écrit que «no gassings took place at Mauthausen <sup>2</sup>».

Le cas de l'historien Michel de Boüard montre comment on peut avoir honnêtement la certitude de l'existence d'une chambre à gaz qui, en fait, n'a jamais existé: celle de Mauthausen précisément. Michel de Boüard a été interné dans ce camp comme résistant. Après la guerre, il a été doyen de la faculté des lettres de l'Université de Caen (Normandie). Dès 1945, il a été membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale. Il est membre de l'Institut de France (lequel comprend l'Académie française). Il porte de nombreuses décorations: croix de guerre, médaille de la Résistance, légion d'honneur (commandeur). En 1954, il a publié dans la *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale* une étude sur le camp de Mauthausen. A deux reprises, il y parle d'une chambre à gaz homicide. Or, vingt-deux ans plus tard, dans une interview publiée par le journal *Ouest-France* (2-3 août 1986, p. 6), il allait reconnaître son erreur: cette idée d'une chambre à gaz s'était imposée à son esprit comme une «idée reçue». Voici ses paroles:

« Dans la monographie sur Mauthausen que j'ai donnée dans *La Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale* en 54, à deux reprises je parle d'une chambre à gaz. Le temps de la réflexion venu, je me suis dit: où ai-je acquis la conviction qu'il y avait une chambre à gaz à Mauthausen? Ce n'est pas pendant mon séjour au camp car ni moi ni personne ne soupçonnions qu'il pouvait y en avoir, c'est donc un "bagage" que j'ai reçu après la guerre, c'était admis. Puis j'ai remarqué que dans mon texte – alors que j'appuie la plupart de mes affirmations par des références – il n'y en avait pas concernant la chambre à gaz. »

Des ouvrages sans valeur scientifique (de Gilbert Debrise, d'Evelyn Le Chêne, de Gisela Rabitsch,...), et qui peuvent être parfois de grands succès de librairie, mentionnent une chambre à gaz homicide à Mauthausen.

#### IV. Sur place

Sur place, dans le camp de Mauthausen, les touristes ou visiteurs peuvent voir un petit local qui leur est désigné comme étant une chambre à gaz homicide. Cette présentation est discrète. Parmi les nombreuses cartes postales qui sont en vente dans l'enceinte du camp aucune ne reproduit cette «chambre à gaz». J'ai voulu savoir pourquoi. Le responsable du musée (un

---

1. Voy. "Les assassinats par gaz à Mauthausen et Gusen", *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1986, p. 104-137.

2. Y. Bauer, *A History of the Holocaust*, p. 209.

ancien interné espagnol) m'a répondu que la raison en était que «c'était trop cruel». J'ai demandé s'il existait une expertise prouvant qu'il s'agissait là d'une chambre à gaz homicide. Le responsable m'a répondu que oui. J'ai demandé à voir cette expertise. Il n'a pas pu m'en montrer. J'ai examiné le local. Ma conclusion – mais je ne suis pas un expert en la matière – est la suivante:

«Il s'agit d'une petite salle de douches encore munie de son appareillage de douches. Les deux portes métalliques sont des portes étanches au gaz. Ce type de portes, d'un modèle courant, a été fabriqué en quantités industrielles par l'Allemagne en guerre. Il équipait tout local qui, par destination ou à l'occasion, pouvait servir de refuge en cas de guerre des gaz ou de bombardements aériens. Tous les pays belligérants semblent avoir eu de tels types de porte appelée, en allemand, «gasdichte Tür» et, en anglais, «gas-proof door». Les deux portes de la prétendue chambre à gaz homicide de Mauthausen portent encore la marque de leur constructeur: la société CHEMA-OLOMUC-LUTIN devenue, après la guerre, la société CHEMOL de Linz (Autriche). Mauthausen est près de Linz. La petite pièce en question pouvait servir d'abri, vu qu'elle était construite en contrebas du niveau du sol, presque comme une cave.»

## V. Conclusion générale

Il n'existe aucun élément de preuve scientifique permettant d'affirmer qu'il y a eu des gazages homicides soit à Mauthausen, soit dans les annexes de Mauthausen (Gusen, Hartheim...), soit par le moyen de camions se déplaçant entre Mauthausen et ses annexes. Tous les historiens, ou bien ne mentionnent pas l'existence de tels gazages, ou bien stipulent expressément que ces gazages sont imaginaires.

\*\*\*

22 décembre 1986

### **Préface à une traduction en arabe du mémoire de Marie-Paule Mémy et de mon *Mémoire en défense***

La seconde guerre mondiale a suscité tant d'horreurs, de souffrances et de passions qu'il est encore difficile de nos jours d'en traiter avec sérénité.

Mais nous devons, néanmoins, appliquer les méthodes de routine de la critique historique à tous les aspects de cette guerre, même et surtout à l'examen des problèmes les plus controversés;

Le problème historique que les auteurs révisionnistes (en France, Paul Rassinié; aux États-Unis, Arthur Robert Butz; en Allemagne, Wilhelm

Staeglich; en Italie, Carlo Mattogno...) ont spécialement étudié est le suivant :

- il est incontestable que Hitler a traité les juifs en ennemis déclarés ;
- il est incontestable qu'il a mis un certain nombre d'entre eux en camps de concentration ;
- mais Hitler a-t-il vraiment exterminé ou voulu exterminer les juifs européens ?

Ma réponse à cette question est identique à celle de tous ces auteurs révisionnistes dont le nombre s'accroît à travers le monde malgré la politique de silence ou de répression qui est menée contre eux depuis tant d'années. Notre réponse est la suivante :

- la prétendue politique d'extermination des juifs et l'emploi à cet effet de prétendues chambres à gaz homicides à Auschwitz ou ailleurs sont de ces aberrations qu'engendre toute guerre et qu'entretient toute propagande de guerre.

Nous pensons que cette propagande est nocive. A Auschwitz, on n'a gazé que les poux.

En effet, aussi longtemps qu'on croira à ces aberrations, on ne saura pas voir que le vrai crime, c'est la guerre elle-même avec son cortège d'horreurs vraies: des horreurs volontaires comme le terrorisme sous toutes ses formes ou bien des horreurs involontaires comme les épidémies de typhus ou de fièvre typhoïde qui ont ravagé les camps de concentration.

Beaucoup de gens croient sincèrement aux atrocités de fiction qui ont été forgées sur le compte de l'Allemagne. Ils s'imaginent que les monceaux de cadavres qu'on leur a si souvent montrés sont la preuve que les Allemands ont tué systématiquement des déportés. En réalité, il s'agit là de déportés morts principalement d'épidémies diverses et de sous-alimentation dans les conditions effroyables des dernières semaines de la guerre. Dans une Allemagne d'apocalypse, ruinée par la guerre, exsangue, au bord de la famine, écrasée sous un tapis de bombes, où ravitaillement, médicaments, transports divers ne parvenaient plus à destination, il est évident que les déportés, transférés de camp en camp devant l'avance des vainqueurs de l'Est et de l'Ouest, ont vécu un calvaire. C'est le résultat de ce calvaire que les Alliés ont filmé et montré au monde entier. Ils ont par là excusé leurs propres abominations ou ils les ont même cachées.

Beaucoup de ces gens ont vu des fours crématoires dans ces camps libérés. Ces fours servaient à brûler des cadavres.

Beaucoup de gens ont vu des chambres à gaz de désinfection dans ces mêmes camps. Ces chambres à gaz servaient à la désinfection des vêtements.

Ces fours et ces chambres répondaient à un souci d'hygiène.

Il est significatif que, sous l'effet d'une certaine propagande, beaucoup de gens aient fini par croire que ces chambres et ces fours auraient été conçus pour un but exactement contraire : pour anéantir la vie !

Beaucoup de gens racontent qu'ils ont visité, dans certains camps, des chambres à gaz homicides. En réalité, ce qu'ils ont vu, ce sont des pièces inoffensives (des salles de douche, des chambres froides...) que des responsables de musées (à Auschwitz, au Struthof, à Mauthausen, à Majdanek...) présentent fallacieusement comme des pièces où les Allemands auraient gazé d'innocentes victimes.

Les visiteurs de ces musées devraient ouvrir les yeux. Les lecteurs de livres ou de documents sur la déportation devraient se réveiller de cette léthargie où on cherche à les maintenir. J'ai personnellement cru à ces mythes. Je ne traite donc pas de menteurs les gens qui continuent d'y croire. Je les considère plutôt comme les victimes d'un mensonge historique : celui du «génocide», de l'«holocauste» ou de la «shoah».

Ce mensonge est exclusivement d'origine juive. Il est né dans certains milieux juifs de Slovaquie et de Pologne, pendant la guerre. Il a transité, par l'intermédiaire de milieux juifs établis en Suisse, vers la Grande-Bretagne et les États-Unis. Les milieux juifs américains ont procédé à son lancement officiel avec, en novembre 1944, la publication d'un rapport mensonger du War Refugee Board sur Auschwitz. Ce rapport, émanant de la Maison blanche, a servi de support à un énorme édifice de mensonges que, par la suite, tous les Alliés, y compris les Soviétiques, ont contribué à édifier sur le compte de l'Allemagne vaincue. Le «procès de Nuremberg» vient en quelque sorte de là. Les Alliés ont pu disposer souverainement de l'Allemagne, laquelle a été amputée d'un tiers de son territoire, coupée en deux parties et occupée par quatre puissances victorieuses. Au «procès de Nuremberg», on a affirmé sans apporter le moindre commencement de preuve, que le nombre des victimes juives s'élevait à six millions. Devant une pareille hécatombe, qui aurait été effectivement tout à fait exceptionnelle dans l'histoire, on a estimé que les juifs avaient droit à une réparation tout à fait exceptionnelle, elle aussi, dans l'histoire : en conséquence, on leur a donné un territoire qui appartenait à un autre peuple. C'est ainsi qu'a été créé en 1948 l'État d'Israël. L'année suivante, Nahum Goldman, président du Congrès juif mondial, et Ben Gourion, chef du gouvernement israélien, ont exigé du chancelier Adenauer, chef du gouvernement allemand, de colossales réparations financières dont ils ont obtenu le principe par le «traité du Luxembourg» en 1952. Depuis cette date, le contribuable allemand, quel que soit son âge et même s'il est né longtemps après la guerre, verse à l'état d'Israël des sommes dont Nahum Goldmann lui-même a admis qu'elles étaient «astronomiques». Ces réparations continueront d'être versées au-delà de l'an 2000.



Parfois on prête aux révisionnistes l'idée suivante: «Les juifs ont inventé ce mensonge du génocide, des chambres à gaz et des six millions pour extorquer de l'argent à l'Allemagne.» Les révisionnistes ne disent pas cela. Ils disent: «Des juifs ont inventé ce mensonge pendant la guerre. Il est normal, en temps de guerre, de mentir sur le compte de l'ennemi. Plus tard, plusieurs années après le conflit, d'autres juifs ont eu l'idée d'exiger de l'argent de l'Allemagne; il se peut qu'ils l'aient fait de bonne foi; il se peut que, se considérant comme les victimes d'un épouvantable massacre systématique, ils se soient dit: l'Allemagne nous doit réparation». Comme on le voit, il n'y a là ni complot, ni conjuration, mais une sorte d'évolution naturelle des esprits à partir de la croyance en un mythe qu'on s'est soi-même forgé. C'est courant dans l'histoire. Les juifs ont leurs mythes comme toute communauté a les siens. Et tout le monde cherche normalement à tirer profit d'une situation donnée; mais il arrive qu'à trop vouloir en tirer bénéfice, on se fasse du tort à soi-même. A mon avis, c'est ce qui arrive en ce moment aux juifs. Ils se sont intoxiqués de leur propre religion de l'holocauste et cherchent trop à en intoxiquer le reste du monde. Ils provoquent une réaction de scepticisme et de rejet. Ils sont, d'une certaine manière, responsables du phénomène révisionniste et de son succès croissant. L'arme n° 1 de l'état d'Israël, ce n'est pas sa bombe atomique, c'est sa propagande autour du prétendu «holocauste». Or, cette arme va se révéler de plus en plus fragile. Elle n'est fondée après tout que sur un de ces phénomènes d'illusion collective comme l'Histoire en a déjà connu et qui se maintiennent par des moyens artificiels.

Il se trouve maintenant des juifs pour dénoncer la religion de l'«Holocauste». Mais ils sont très peu nombreux et ne seront probablement jamais d'une grande efficacité pour un retour au bon sens et à la raison.

Dès 1932, les milieux juifs internationaux ont lancé une vigoureuse campagne contre Hitler. Ils ont appelé à la croisade contre l'Allemagne. Ils ont salué la guerre contre ce pays comme la guerre du Bien contre le Mal. Hitler a traité les juifs européens en ennemis déclarés. Il a mis au travail forcé ceux qui pouvaient travailler. Les autres ont été neutralisés par toutes sortes de mesures comme on en prend contre des «ennemis de l'État». Certains ont dû végéter dans des camps de concentration ou de transit. Beaucoup de juifs sont morts et beaucoup de juifs ont survécu. Il n'y a pas eu d'ordre d'extermination des juifs et, dans les faits, il n'y a pas eu d'extermination. Bien entendu, comme dans toute guerre, il a pu se produire des massacres dont juifs et non-juifs ont été les victimes. Bref ce que les juifs ont vécu de 1939 à 1945 a été atrocement banal.

Aujourd'hui, il est facile de constater que les juifs sont loin d'avoir disparu. Même quarante ans après la guerre, les «survivants» juifs des camps et, en particulier, d'Auschwitz, font beaucoup parler d'eux. Chaque juif survivant est la vivante preuve qu'il n'y a pas eu d'extermination des juifs par Hitler.

Assurément, chacun d'entre eux a tendance à se présenter comme une exception et nous dit que c'est «par miracle» qu'il a personnellement échappé à un gigantesque massacre. Mais, quand les exceptions et les miracles se multiplient à ce point, on se trouve plutôt devant un phénomène naturel. Dans leur vaste majorité, ces « survivants » ont connu successivement plusieurs camps de concentration; beaucoup y ont été des enfants, non astreints au travail; ils étaient en quelque sorte des « bouches inutiles »; les Allemands, selon la logique qu'on leur prête, auraient dû exterminer ces gens. Ils ne l'ont pas fait tout simplement parce qu'il n'y avait pas d'ordre en ce sens. Des juifs comme Simon Wiesenthal voudraient nous faire croire que Hitler les a placés successivement dans toute une série de camps pour les y tuer mais que, « par miracle », Hitler aurait à chaque fois oublié de les tuer. Là encore, on devrait se rendre compte d'une évidence : les camps où Hitler faisait mettre les juifs n'étaient pas des camps d'extermination, puisque tant de juifs en sont revenus.

Les responsables israéliens sont particulièrement anxieux, non pas devant le terrorisme, non pas devant les moyens militaires des pays arabes ou musulmans, mais devant les progrès du révisionnisme historique. Begin et Navon l'ont dit. Un sioniste a, pour ainsi dire, résumé leur pensée quand il a écrit : « *Were the Holocaust shown to be a hoax, the number one weapon in Israel's propaganda armoury disappears* <sup>1</sup>. »

\*\*\*

1986

## Don Quichotte chez les juifs

*Don Quichotte*, n.m. : Celui qui, comme le héros célèbre de ce nom, se fait à tout propos, *et même hors de propos*, le redresseur *des* torts, le défenseur des opprimés; qui soutient, dans un esprit généreux *et chimérique*, une cause *qu'il n'a pas les moyens de faire triompher*. Faire le Don Quichotte. Il *s'est fait* le Don Quichotte de toutes les causes perdues (*Dictionnaire de l'Académie française*, 8<sup>e</sup> édition, 1932) [souligné par RF]

Néron n'a pas incendié Rome; Bonaparte n'a pas fait empoisonner les pestiférés de Jaffa; le *Lusitania* n'était pas un paquebot inoffensif; les Uhlans n'ont pas coupé de mains aux enfants belges; on ne gazait pas d'hommes à Auschwitz, on n'électrocutait pas de juifs à Belzec, on n'en tuait pas non

---

1. D'W. D. Rubinstein, School of social Sciences, Deakin University, Australie, dans *Nation Review*, 21 juin 1979, p. 639, « Si l'Holocauste apparaissait comme une imposture, l'arme n° 1 de l'arsenal de la propagande d'Israël disparaîtrait. »

plus à la vapeur d'eau à Treblinka ; pas de savon juif ou d'engrais juif. Le bombardement de Dresde n'a peut-être pas fait deux cent cinquante mille ou cent trente-cinq mille morts, mais peut-être de trente-cinq à soixante-dix mille morts. Les victimes de l'Épuration en France n'ont pas été cent cinq mille mais peut-être entre dix et quatorze mille. En 1982 la Pologne n'était pas couverte de camps de concentration. Quid de l'URSS ? L'idée selon laquelle les juifs auraient eu une histoire particulièrement tragique tiendrait-elle si on faisait le compte de tous les morts de tous les pogroms et si on comparait ce total au total des morts de tous autres groupements humains qui ont occupé une place dans l'Histoire ? Après tout, on pourrait raconter l'histoire de la France comme celle d'un pays avec lequel tous ses voisins, successivement, à travers les siècles ont été méchants, sans que la France, elle, y fût pour rien. Tous comptes faits, les juifs ne seraient-ils pas à envier plutôt qu'à plaindre ?

\*\*\*

1986

## ILLUSTRATIONS\*

### **Le mythe d'Auschwitz en images Une extermination improbable, invraisemblable, impossible, fictive**

- I. Une extermination improbable
  - 1. Carte de la région d'Auschwitz.
  - 2. Plan d'Auschwitz-I
  - 3. Plan d'Auschwitz-II (Birkenau: centre de l'extermination)
  - 4. Vue d'Auschwitz-III (Monowitz).
- II. Une extermination invraisemblable
  - 1. Auschwitz-I: une rue du camp à sa libération
  - 2. Birkenau: femmes et enfants à leur libération
  - 3. Birkenau: autres personnes à leur libération
  - 4. Birkenau: vieilles femmes à leur libération
  - 5. Birkenau: jeunes enfants à leur libération
- III. Une extermination impossible
  - 1. Auschwitz-I: l'impossible chambre à gaz
  - 2. Auschwitz-I: l'impossible chambre à gaz
  - 3. Auschwitz-I: l'impossible chambre à gaz.
  - 4. Birkenau: sur le quai
  - 5. Birkenau: en chemin

---

\*[Le commentaire des illustrations, par R. Faurisson, est indépendant de l'étude critique de W. Stäglich.]

6. Birkenau: entre 2 Kremas
7. Birkenau: au « vestiaire » (maquette)
8. Birkenau: dans la « chambre à gaz » (maquette)
9. Birkenau: ruines de la « chambre à gaz »
10. Birkenau: vu d'avion le 25 août 1944

#### IV. Une extermination fictive

1. Birkenau: plan fictif du camp (WRB Report)
2. Birkenau: plan fictif d'un Krema (WRB Report).
- 3.a. A l'appui d'une fiction, un trucage d'historien (S. Klarsfeld)
- 3.b. A l'appui d'une fiction, un autre trucage d'historien (S. Friedländer)

### I. Une extermination improbable

#### 1. Carte de la région d'Auschwitz [voy. p. 499 <sup>1</sup>]

Si les Allemands avaient vraiment voulu installer un gigantesque centre d'extermination, il est improbable qu'ils auraient choisi l'emplacement d'Auschwitz, c'est-à-dire une zone peuplée, industrielle, à grandes voies de circulation fluviales et ferroviaires. La ligne de chemin de fer passait exactement entre, d'une part, le camp de base d'Auschwitz-I, situé à mille cinq cents mètres à droite, et le camp auxiliaire d'Auschwitz-II ou Birkenau situé à mille cinq cents mètres à gauche; or, c'est dans ces deux camps que l'on gazait, paraît-il, chaque jour des milliers de juifs: à Auschwitz-I principalement dans le Krema-I et à Birkenau principalement dans les Kremas-II, III, IV et V. Il paraît aussi que les cheminées des Kremas de Birkenau rejetaient jour et nuit de formidables langues de flammes et des tourbillons de fumée noire visibles à des kilomètres à la ronde.

Si, au contraire, les Allemands et en particulier Himmler, avaient en réalité voulu développer un gigantesque centre industriel indispensable à la machine de guerre allemande, il est compréhensible qu'ils aient choisi cet emplacement de Haute-Silésie pour y exploiter, comme ils l'ont fait, un énorme ensemble de mines, de fonderies, d'usines (en particulier d'essence synthétique, de caoutchouc synthétique, d'armement, d'électricité) ainsi qu'un ensemble important d'exploitations agricoles et de centres de recherches. Les camps de concentration, tout proches, fournissaient ainsi une partie de la main-d'œuvre nécessaire. Les commandos de travail quittaient leurs camps le matin et le réintégraient le soir; ils travaillaient aux côtés de civils allemands ou polonais, de prisonniers de guerre, de requis du Service du travail obligatoire. D'autres internés travaillaient dans l'enceinte des camps. Certains y purgeaient une peine provisoire. Beaucoup d'internés de Birkenau étaient soit

---

<sup>1</sup>. Les numéros de page renvoient à l'édition française du livre de W. Stäglich.  
[NdÉ]

en transit, soit en quarantaine, soit groupés par familles, soit hospitalisés. Beaucoup mouraient du fait des conditions d'hygiène ou de nourriture et surtout du fait de terribles épidémies de typhus, de fièvre typhoïde, de dysenterie et de malaria. Birkenau, en particulier, avait été aménagé dans une zone insalubre pleine de mares et d'étangs. Les travaux de drainage à eux seuls avaient coûté bien des vies. Il faut ajouter à cela les conditions ordinaires à tous les bagnes avec les disparités de situations personnelles ; le personnel d'encadrement, choisi parmi les internés eux-mêmes, était en général impitoyable. Les déportés avaient beaucoup moins de contacts avec les gardiens SS qu'avec les « capos ».

## **2. Plan du camp de base d'Auschwitz (appelé aussi: Auschwitz-Zasole ou Auschwitz-I ou Stammlager ou Stalag)**

[voy. p. 500]

Le nom polonais d'Auschwitz est Oswiecim. Nous reproduisons ce plan de masse tel qu'il apparaît dans le guide officiel (communiste) du musée national à Oswiecim, sans y apporter de corrections dans les légendes. Le nord est en haut en direction de la ville d'Oswiecim. C'est dans la banlieue même d'Auschwitz que le camp a été créé en 1940. On nous dit que le premier gazage a été expérimenté – en l'absence et dans l'ignorance du commandant Rudolf Höss! – dans les caves du bloc 11, en septembre 1941. Ce bloc était celui des interrogatoires criminels et de la prison du camp. Puis, de l'automne 1941 et jusqu'en août 1943, les gazages auraient été systématiques dans le Krema-I (h), par fournées de huit cents victimes la plupart du temps. On aurait utilisé l'insecticide Zyklon B qui est de l'acide cyanhydrique sur base poreuse inerte.

Il est improbable que les Allemands aient décidé de perpétrer un crime à la fois gigantesque et ultra-secret dans la banlieue d'une ville de douze mille habitants. Il est improbable que, dans le camp, ils aient choisi pour lieu exact du crime un bâtiment placé sous les fenêtres de l'hôpital SS (*e*) (les malades recevaient des visites de l'extérieur) et tout contre les bâtiments administratifs (*f* et *g*). Dans les cas de gazage de désinfection par Zyklon B, les règlements de sécurité exigent la surveillance des bâtiments proches du bâtiment à désinfecter et cela pour toute la durée de l'opération (de six à trente-cinq heures pour tuer la vermine et vingt heures au minimum pour l'aération) avec mise en place de sentinelles (doc. NI-9912). Des opérations de gazages répétées auraient empêché toute activité dans le secteur.

Les blocs 9, 19, 20, 21 et 28 servaient aux blessés, aux malades, aux opérations chirurgicales, aux convalescents. En 1942, au moment de l'épidémie de typhus, il y avait dans ce camp environ soixante médecins et trois cents infirmiers ou infirmières pour deux mille cinq cents malades. Il y

avait des postes dentaires. Le bâtiment du théâtre (*I*) servait à des représentations théâtrales ou cinématographiques. Une piscine de vingt-cinq mètres, non indiquée sur ce plan, se trouvait vers le bloc 6. «Le dimanche après-midi, il y avait des séances de football, de basket-ball, de water-polo: il faut extrêmement peu de choses à l'homme pour le distraire des dangers les plus immédiats ! L'administration SS avait permis des distractions régulières pour les détenus, même les jours de semaine [...] cinéma [avec] actualités nazies et films sentimentaux [...] cabaret [...] orchestre très honorable [...] musiciens de toutes nationalités, en majorité juifs<sup>1</sup>.» Cela n'empêchait pas d'atroces souffrances mais n'était-ce pas surprenant pour un camp d'«extermination» ?

### **3. Plan du camp auxiliaire de Birkenau (appelé aussi : Auschwitz-II ou Auschwitz-Birkenau) [voy. p. 500]**

Birkenau aurait été le haut lieu, par excellence, de l'extermination par Zyklon B. Nous reproduisons ce plan de masse tel qu'il apparaît dans le guide officiel susmentionné sans y apporter de corrections dans les légendes. Nous serions là au cœur même d'un enfer avec bûchers à ciel ouvert, cheminées de quatre crémateurs crachant feux et flammes, répandant des odeurs pestilentielles, le tout au milieu des hurlements des SS, des aboiements des chiens de garde, des coups de feu incessants et des cris des victimes au moment du gazage. Les proportions auraient été énormes: vastitude des crémateurs, hauteur des cheminées, nombre des victimes (plusieurs dizaines de milliers par jour à certaines époques). C'est surtout là qu'auraient eu lieu les fameuses sélections à l'arrivée des trains: sur une colonne, les aptes au travail, et, sur l'autre, les victimes désignées des chambres à gaz.

Les quatre crémateurs étaient effectivement, à gauche, les Kremas-II et III, qui se faisaient face symétriquement, comme en miroir, et, à droite, les Kremas-IV et V, eux aussi bâtis en miroir, l'appellation de Krema-I étant réservée au «vieux crémaire» du camp de base (Auschwitz-I).

Là encore on est surpris par l'emplacement choisi pour l'extermination. Tout autour de cet emplacement, il y avait: en haut, le *Zentralsauna*, vaste établissement de bains douches et de désinfection; directement à gauche du Krema-IV, un ensemble de trente baraques servant de dépôt d'effets (*Effektenlager* et, en argot du camp, «Canada») et, non indiqué sur ce plan, un ensemble de cinq autres baraques pour le personnel administratif et de surveillance; dans la région des quatre Kremas, mais non indiquées ici, d'importantes stations d'épuration des eaux; dans la zone (*f*) tout contre la cour du Krema-III, un stade pour les détenus qui n'est pas signalé sur ce plan et, à la droite de ce stade, près de vingt bâtiments servant d'hôpital pour les

---

1. M. Klein, *Observations et réflexions sur les camps de concentration nazis*, p. 31.

détenus. Il y avait un camp pour familles venues de Theresienstadt, un camp de quarantaine, des installations d'hygiène un peu partout, des bâtiments servant à la désinfection des objets par Zyklon B ou tout autre moyen, un orchestre de femmes en grande partie composé de juives<sup>1</sup>, des cours de technique du bâtiment pour les douze à quinze ans, etc. Tout cela n'excluant pas pour certains internés d'indiscibles souffrances, les châtements, la mort, les exécutions. Mais tout ce qui précède se concilie mal avec la thèse selon laquelle Birkenau aurait été un camp d'extermination.

#### **4. Une vue de Monowitz (ce camp de travail a formé à partir d'une certaine époque la capitale administrative d'un ensemble de 39 camps de travail appelé Auschwitz-III) [voy. p. 501]**

Auschwitz-III était pour les Allemands la partie la plus importante, celle de la production industrielle et agricole. C'est celle dont on parle le moins dans la légende où elle est éclipsée par Auschwitz-I et surtout Auschwitz-II ou Birkenau.

On a ici une vue extrêmement partielle du complexe industriel. Monowitz se trouvait à six kilomètres à l'est de la ville d'Auschwitz. Les liaisons avec le camp de base et celui de Birkenau étaient étroites. C'est probablement de Monowitz ou de camps identiques attachés directement à des usines que pouvaient venir les odeurs qui planaient sur une partie de la région et c'est là que, de leurs wagons, les voyageurs ont pu apercevoir flammes et fumées. A partir de décembre 1943, à cause de cette intense activité industrielle, toute la région d'Auschwitz deviendra l'objet d'une constante surveillance de l'aviation alliée, basée en particulier à San Severo, près de Bari, en Italie. Du 27 décembre 1943 au 14 janvier 1945, les Alliés occidentaux, à eux seuls, ont effectué trente-deux missions aériennes au-dessus de toute la vaste zone d'Auschwitz. Les rapports de ces sortes de missions prouvent que les aviateurs avaient l'ordre d'être particulièrement attentifs aux feux, aux fumées et aux vapeurs afin d'estimer le degré d'activité des usines, le déplacement et la fréquence des convois de chemins de fer à vapeur et le degré d'efficacité des bombardements. Il semble qu'aucune des nécessités physiques entraînées par une extermination massive comme celles décrites dans la légende n'aurait pu dans ce cas échapper à leur vigilance. Si les Alliés, qui ont à plusieurs reprises bombardé la région et même des camps de détenus, n'ont pas bombardé les crématoires, ne serait-ce pas parce qu'il s'agissait là de simples installations de crémation ? La crémation des cadavres était de toute façon d'autant plus nécessaire que des épidémies chroniques ravageaient les camps. En Allemagne et dans d'autres pays modernes, l'incinération en crématoires

---

1. Voy. Fania Fénelon, *Sursis pour l'orchestre*.

était déjà d'un usage courant. A Auschwitz, des Allemands, aussi bien parmi les gardiens ou le personnel médical que parmi les membres des familles de ces derniers, sont morts du typhus et ont été incinérés. Par exemple, un médecin-chef, le D<sup>r</sup> Popiersch, est mort du typhus ainsi que la femme de Caesar, responsable des exploitations agricoles, ainsi qu'un enfant du photographe du camp, Walter.

## **II. Une extermination invraisemblable**

### **1. Auschwitz-I. Une rue du camp à sa libération par les Soviétiques (27 janvier 1945) [voy. p. 501]**

Les Allemands ont essentiellement utilisé, dans le faubourg de Zazole, des bâtiments d'une caserne de cavalerie et des bâtiments du Monopole des Tabacs. Encore aujourd'hui, certains de ces bâtiments, transformés et agrandis par les Allemands, sont, en raison de la crise du logement, habités par des familles polonaises. On les appelle «blocs». Certains blocs sont consacrés aux diverses expositions du musée. Certains responsables du musée logent sur place. Du directeur du musée, Kazimierz Smolen, ancien détenu, on peut dire qu'il n'a pour ainsi dire jamais quitté les lieux depuis plus de quarante ans. Est-il vraisemblable qu'on se trouve là devant ou dans un ancien camp d'«extermination»? Les Soviétiques, ainsi qu'on le verra plus loin, ont été manifestement déconcertés par leur découverte d'Auschwitz: les lieux se prêtaient mal à leur propagande à base d'atrocités planifiées par les «fascistes hitlériens». Un musée a été très rapidement organisé. On a présenté aux touristes des amoncellements de cheveux ou de chaussures comme preuves d'une extermination. Mais partout dans l'Europe en guerre on avait ainsi récupéré tout ce qui était récupérable. Le comble est que les cheveux présentés aux touristes d'Auschwitz ne viennent pas du camp lui-même, mais d'une usine de peluches et pantoufles sise à Kietrz et transportés là sur la suggestion du juge d'instruction Jan Sehn, chargé d'instruire le dossier de Höss. Les amoncellements de chaussures qui, au musée du camp de Maidanek, sont considérables ont d'autant moins la signification, qu'on leur prête, d'avoir appartenu à des gazés que chaque camp avait son atelier de cordonnerie quand ce n'était pas une véritable usine à fabriquer des chaussures (avec cuirs récupérés, cheveux pour les talons compensés, etc.). La thèse de l'extermination est-elle vraisemblable s'il lui faut, dans le domaine des preuves matérielles, recourir à de tels arguments<sup>1</sup> ?

### **2. Birkenau [voy. p. 502]**

---

1. Archives du musée, nég. 878.



Femmes et enfants à leur libération du camp d'«extermination» (27 janvier 1945). Dès le 18 janvier, les Allemands avaient évacué vers l'ouest principalement les détenus susceptibles d'être enrôlés par l'adversaire soit dans l'armée, soit dans la main-d'œuvre. Ils laissaient sur place, avec du personnel médical et infirmier, environ huit mille personnes considérées comme faibles ou malades<sup>1</sup>. Ces femmes et ces enfants ont été filmés à leur sortie de Birkenau. Est-il vraisemblable que dans ce camp les Allemands aient cherché à exterminer par tous les moyens possibles les bouches inutiles<sup>2</sup> ?

### 3. Birkenau [voy. p. 502]

Autres personnes à leur libération du camp d'«extermination». Même remarque que pour la photo précédente<sup>3</sup>.

### 4. Birkenau [voy. p. 503]

Femmes trouvées à leur libération du camp d'«extermination». Elles se prêtent ici à une «reconstitution» pour les besoins d'un film polonais. On nous dit que les Allemands gazaient systématiquement toutes les vieilles personnes<sup>4</sup>.

### 5. Birkenau [voy. p. 503]

Enfants à leur libération du camp d'«extermination». On nous dit que les Allemands gazaient systématiquement les petits enfants quand ils ne les assassinaient pas par d'autres voies. Il existait à Birkenau un jardin d'enfants et encore aujourd'hui on peut distinguer, inscrits dans le plâtre des murs, de nombreux dessins faits par des enfants. Dans *L'Anthologie (bleue) d'Auschwitz* il existe une surabondance de preuves que de nombreux enfants sont nés à Auschwitz (juifs, tsiganes ou autres) et y ont vécu. Parmi ces preuves figurent des études entreprises après la guerre sur ce qu'on appelle les «ex-enfants d'Auschwitz». En 1984, il se formait une association d'anciens jumeaux d'Auschwitz comprenant cent huit membres<sup>5</sup>. A la fin de la guerre, on a trouvé dans les camps de concentration allemands de l'ouest, par exemple Buchenwald ou Dachau, beaucoup d'enfants juifs qui avaient été, eux, évacués d'Auschwitz dans des conditions effroyables, celles d'une débâcle en plein hiver<sup>6</sup>. Élie Wiesel, devenu un chantre de l'Holocauste, a fait partie de ces enfants. Un phénomène caractéristique du matraquage des esprits par la

---

1. Voy. J. Garlinski, *Volontaire pour Auschwitz*, p. 239.

2. Archives du musée, nég. 14 254.

3. Archives du musée, nég. 564.

4. Archives du musée, nég. 522.

5. J. Anderson, « The Twins of Auschwitz », p. 2-7.

6. Voy., par exemple, J. Hemmendinger, *Les Enfants de Buchenwald*.

propagande de l'Holocauste vaut d'être ici mentionné: plus il se trouve de « survivants » pour attester de ce qu'ils ont été dans un camp d'extermination, dont ils n'auraient eux-mêmes réchappé que par un « miracle », plus nous sommes portés à croire à l'existence d'une extermination : n'est-ce pas plutôt notre scepticisme sur la réalité de cette extermination qui devrait s'accroître à la mesure du nombre des « survivants » et des « miracles » ? Autre phénomène de psychologie des masses: au début de 1985, les Israéliens ont monté une sorte de procès fictif du D<sup>r</sup> Josef Mengele; d'anciens jumeaux sont venus témoigner des atrocités du « médecin maudit » d'Auschwitz : ils ont dit que les murs de son antichambre étaient tapissés d'yeux fixés comme des papillons (mais les yeux auraient crevé comme des poches d'eau !). Mengele aurait versé de l'acide sur des yeux pour les faire changer de couleur ! Il aurait cousu des jumeaux dos à dos, etc. ! Les journaux occidentaux ont rapporté ces accusations comme des faits avérés; même le journal *Le Monde* s'est fait gravement le porte-parole de pareilles invraisemblances <sup>1</sup>.

### III. Une extermination impossible

#### 1. Auschwitz-I [voy. p. 504]

L'impossible chambre à gaz du Krema-I (1<sup>re</sup> photo). A l'origine, cette construction flanquée de remblais de terre avait été une réserve de munitions. Transformée par les Allemands, elle est devenue un crématoire rudimentaire. On en voit ici la façade ouest. La cheminée ne sort pas de la terrasse mais directement du sol. Si l'on divise le bâtiment par le milieu, dans le sens de la profondeur, on a dans la moitié gauche la salle des fours de crémation avec une réserve de coke et une réserve d'urnes funéraires et, dans la moitié droite, une petite salle que suit une grande salle baptisée par les Polonais du nom de chambre à gaz, les deux salles étant séparées, comme on le verra plus loin, par une petite porte vitrée. Sur la terrasse on aperçoit des bouches d'aération disposées en quinconce. L'hôpital SS (non visible sur cette photo) se trouvait à vingt mètres à droite. A vent portant, le gaz cyanhydrique, au moment du dégazage, aurait facilement atteint les fenêtres de l'hôpital <sup>2</sup>.

---

1. Photo soviétique: A66-23953 A.

2. Collection de l'auteur.

## **2. Auschwitz-I. L'impossible chambre à gaz du Krema-I (deuxième photo) [voy. p. 504]**

Ici, la « chambre à gaz » est vue d'est en ouest. C'est dans cette pièce qu'on aurait gazé des dizaines de milliers de victimes par groupes de huit cents. Or, on notera l'absence totale d'herméticité. La vitre de la petite porte du fond aurait été facilement brisée, sinon la porte elle-même, et le gaz cyanhydrique se serait répandu par là. Il se serait également répandu dans la salle des fours par l'ouverture de communication à droite, tuant les employés des fours et provoquant peut-être une explosion, ce gaz étant explosible à certaines concentrations. Deux questions : quelle serait dans une chambre à gaz la raison d'être d'une peinture courant en bas du mur gauche ? N'aperçoit-on pas la trace de cloisons abattues ? Les réponses viendront plus loin <sup>1</sup>.

## **3. Auschwitz-I. L'impossible chambre à gaz du Krema-I (troisième photo) [voy. p. 505]**

Ici, la chambre à gaz est vue d'ouest en est. La trace des cloisons abattues est nette. La porte de bois n'a aucune herméticité. Elle donne sur une petite antichambre qui, elle-même, a une porte de sortie (non visible sur cette photo) donnant sur l'est.

Cette pièce n'a pas pu être une chambre à gaz homicide, c'est-à-dire un local d'une parfaite herméticité, sans aucun danger pour les gazeurs, pourvu de moyens d'observation pour ces gazeurs, muni d'un système extrêmement sophistiqué pour procéder, après l'exécution, à la ventilation forcée d'un gaz connu pour son adhérence aux surfaces et même, dans certains cas, pour son pouvoir de pénétration.

Qu'était donc cette pièce dans la réalité ?

Une recherche dans les documents du musée d'Auschwitz permet de répondre à la question. Deux plans, dont on trouvera la reproduction dans le livre de Serge Thion <sup>2</sup>, prouvent que le bâtiment tout entier a connu deux états successifs et deux états seulement à l'époque de l'occupation allemande :

a) de novembre 1940 à août 1943, la prétendue chambre à gaz a été une chambre froide (*Leichenhalle*) pour la conservation des cadavres, suivie, en progressant vers l'ouest, d'une salle d'eau (*Waschraum*) et d'une salle de mises en bière (*Aufbahrungsraum*) ; à l'est, il n'y avait ni porte, ni antichambre, ni porte de sortie ; la chambre froide se terminait, comme c'est souvent le cas pour les chambres froides, en cul-de-sac ;

---

1. Collection de l'auteur.

2. S. Thion, *VHVP*, p. 317.

b) de septembre 1943 à mars 1944, des travaux de transformation ont conduit les Allemands à abattre la cheminée extérieure, à démolir les fours, à renforcer le mur de séparation entre l'ancienne salle des fours et l'ancienne chambre froide, à créer une ouverture à l'est, à ménager une petite antichambre, à élever des cloisons ; bref, à faire de ce lieu un «abri antiaérien pour l'hôpital SS avec une salle d'opérations chirurgicales». Les cloisons, placées en quinconce pour atténuer le souffle des bombes, servaient de séparation à quelques pièces pour malades ainsi qu'à la salle d'eau et, enfin, à la salle d'opérations.

Les Polonais ont, après la guerre, reconstruit la cheminée et deux fours sur trois ; ils ont abattu toutes les cloisons sauf une ; ils ont précieusement conservé la porte ainsi que la petite antichambre et sa propre porte pour faire croire que les victimes entraient par là pour être gazées. Si les Polonais avaient rétabli le cul-de-sac originel, il leur aurait fallu expliquer que les victimes entraient par la porte ouest, celle donnant sur... leurs fours crématoires. On est donc là devant une supercherie caractérisée, qui a dû abuser des millions de touristes en quarante ans <sup>1</sup>.

#### **4. Birkenau. L'arrivée au camp d'«extermination»**

[voy. p. 505]

Un convoi vient d'arriver. Nous sommes en 1944. Il faut regarder de près les trois différentes catégories de personnages : les arrivants, les internés en tenue rayée, les soldats allemands. Rien n'est conforme aux récits dantesques de la littérature officielle selon laquelle le rituel de l'arrivée était hallucinant. Au fond, à gauche, on aperçoit le Krema II dont on nous dit que, situé dans la zone la plus secrète du camp, il était caché aux regards de tous. La «gigantesque» (!) cheminée dépassait la pente du toit de sept mètres environ ! Elle ne fume apparemment pas. En principe, une cheminée de crématoire ne rejette que très peu de fumée. Quant à rejeter des flammes, ce serait l'indice d'un feu de cheminée accidentel.

On trouve cette photo, ainsi que les deux suivantes, dans un ensemble de près de cent quatre-vingt-dix photos constituant *L'Album d'Auschwitz*. Cet album est en fait la propriété d'un photographe allemand. Pas une de ces photos, contrairement à ce qu'osait dire Hermann Langbein dans son livre sur le «procès de Francfort», bien avant la publication de l'album, ne nous montre une scène quelconque de gazage. Si ces photos montrent quelque chose, c'est plutôt que ces gazages n'ont pas pu exister dans un tel camp. Des femmes et de jeunes enfants vont traverser la voie à gauche et, passant entre les Kremas-II et III, poursuivre leur route vers le *Zentralsauna*. Des hommes prendront

---

1. Collection de l'auteur.

un autre chemin pour se rendre aux douches et à la désinfection. Le rangement en deux colonnes sur le quai d'arrivée était ainsi en gros un rangement par sexe et non pas une sélection entre personnes à garder pour le travail et personnes à éliminer par les gaz !

### **5. Birkenau. Des femmes s'arrêtent en chemin**

[voy. p. 506]

Des femmes s'arrêtent sur la « grand-rue » (*Hauptstrasse*). Des internés, les uns en tenue rayée, les autres en vêtements ordinaires, les regardent. En principe, la tenue rayée était plutôt portée par ceux qui, étant employés à l'extérieur pour leur temps de travail, devaient pouvoir être facilement distingués de tout autre civil polonais, allemand, etc., et ainsi être plus étroitement surveillés. Il y a eu six cent soixante-sept évasions d'Auschwitz, dont cent cinq de Birkenau. Il semble que deux cent soixante-dix évadés seulement aient été repris <sup>1</sup>.

### **6. Birkenau. Femmes et enfants passant entre les Kremas-II et III** [voy. p. 506]

Un groupe de femmes et d'enfants, sur la « grand-rue » passent entre le Krema-III, situé au fond, et la cour du Krema-II, où se trouve le photographe. Une fois de plus, on constate que les Allemands ne cherchaient pas à dissimuler ces Kremas à la vue de tous. S'ils ont commandé des arbres dont nous savons jusqu'à l'essence, la hauteur, la quantité et le prix (car il est resté une foule de documents, y compris sur les crématoires), c'est parce que l'usage est de clore ainsi l'espace occupé par un tel bâtiment et même parfois de l'agrémenter d'un jardin. Il ne faut pas oublier que les corps des soldats et des officiers allemands ainsi que les dépouilles des membres de leurs familles étaient aussi incinérés et parfois en cérémonie.

Bien d'autres photos de *L'Album d'Auschwitz* nous montrent le parcours complet des nouveaux arrivants jusqu'à la sortie des douches et les incorporations dans les différents camps de travail, dans le personnel médical, etc.

### **7 et 8. Birkenau** [voy. p. 507]

Maquette du musée montrant le processus du gazage au Krema-II. Cette maquette est exposée au bloc 4, celui de l'« extermination ».

Elle devrait en principe constituer la pièce maîtresse de la thèse selon laquelle il y a eu à Auschwitz-Birkenau des gazages homicides. On va voir qu'en réalité elle peut servir de pièce maîtresse à la démonstration du contraire.

---

1. T. Iwaszko, « Häftlingsfluchten aus dem KL Auschwitz ».

Les plans et les photos qui nous sont restés des Kremas de Birkenau permettent de se faire une idée relativement précise de leur architecture. Les ruines elles-mêmes ne sont pas dénuées d'intérêt à cet égard.

La présente maquette reproduit approximativement l'architecture des deux plus grands Kremas : le Krema-II et le Krema-III, lesquels étaient bâtis en miroir. Nous avons affaire ici au Krema-II. Sur la droite se trouvait un long corps de bâtiment qui contenait principalement la grande salle des fours. Ces fours étaient au nombre de cinq et possédaient trois bouches chacun. On pouvait donc y incinérer quinze corps. L'incinération d'un cadavre devait durer environ une heure et demie. Il fallait, probablement une fois par semaine arrêter les feux et procéder au nettoyage de ces fours, lesquels, nous le savons par ailleurs, étaient sujets à des pannes. La fumée s'en allait par des conduits souterrains en direction d'un petit corps de bâtiment contenant un four pour l'incinération des ordures. La cheminée collectait les fumées de tous ces fours.

Disposées en équerre à l'extrémité gauche du long corps de bâtiment se trouvaient deux salles en sous-sol dont le plafond émergeait légèrement de terre. Il s'agissait de *Leichenkeller*, terme générique à traduire par «caves à cadavres» ou «chambres froides enterrées». Si elles étaient enterrées, c'était précisément pour les protéger de la chaleur. A droite, se trouvait le *Leichenkeller-1* qui mesurait trente mètres sur sept, possédait sept piliers de soutènement, aucune ouverture dans le toit et une porte à double battant s'ouvrant sur l'intérieur; la pièce se terminait en cul-de-sac et elle bénéficiait d'un système de ventilation forcée assez rudimentaire avec évacuation de l'air vicié vers le bas. (Or, le gaz cyanhydrique est moins dense que l'air et il monte.) On ignore quelle était la disposition interne de cette pièce. A gauche, se trouvait le *Leichenkeller-2* qui mesurait cinquante mètres sur huit et possédait onze piliers de soutènement; il est probable qu'à l'origine il se terminait aussi en cul-de-sac à son extrémité gauche et que, plus tard, on a creusé un petit escalier d'accès à cette extrémité. Là non plus on ne connaît pas la disposition interne de la pièce. Les cadavres étaient amenés de l'extérieur par une porte du bâtiment de surface, porte qui est en quelque sorte à la jonction des deux *Leichenkeller*. Un plan incliné avec, pour les porteurs, des marches de part et d'autre permettait la descente du cadavre vers le point de jonction des deux *Leichenkeller*. C'est aussi vers ce point que se situait un petit monte-charge de 2,10 m x 1,35 m qui permettait de monter vers la salle des fours les cadavres qui venaient d'arriver ou les cadavres qui avaient été entreposés en chambre froide. Il est important de savoir qu'en ce point de jonction il n'y avait que très peu de dégagement.

Reportons-nous maintenant à la maquette et au guide du musée.

A les en croire, les Allemands auraient conçu là, en réalité, une installation de gazage pour des groupes de deux mille victimes à la fois, à raison de plusieurs groupes par jour. Les mots de *Leichenkeller* et quelques autres

encore, visibles sur les plans, ne seraient que des mots fallacieux «à décoder». C'est ainsi qu'à gauche «*Leichenkeller-2*» désignerait en fait un «vestiaire» pour le déshabillage des victimes et, à droite, «*Leichenkeller-1*» désignerait en réalité une «chambre à gaz homicide».

La maquette représente donc, à droite, deux mille personnes qui viennent d'être gazées au Zyklon B; les cadavres vont être transportés vers la salle des fours afin de faire place nette pour un nouveau groupe de victimes. Ce nouveau groupe finit actuellement d'entrer dans le «vestiaire»; on lui a fait croire qu'il allait à la douche (et d'ailleurs la chambre à gaz est, nous dit-on, déguisée en salle de douches pour que jusqu'au bout l'illusion soit complète); les gens se déshabillent sans inquiétude et on leur précise même qu'ils doivent accrocher leurs effets à des patères numérotées dont il faudra se rappeler le numéro. Il y a des inscriptions en plusieurs langues. Une fois comprimées dans la chambre à gaz (deux mille personnes sur deux cent-dix mètres carrés, moins l'espace occupé par sept piliers), les victimes mourront de la façon suivante: un ou plusieurs SS verseront par les quatre ouvertures du plafond des granulés de Zyklon B desquels se dégagera le gaz mortel, le gaz cyanhydrique.

Écoutons la confession que ses geôliers polono-communistes nous disent avoir obtenue de Rudolf Höss, le premier des trois commandants successifs d'Auschwitz, le seul, semble-t-il, à avoir parlé des chambres à gaz. Höss est censé avoir écrit librement, de sa propre main, le récit suivant:

« Une demi-heure après avoir lancé le gaz, on ouvrait la porte et on mettait en marche l'appareil d'aération. On commençait immédiatement [en allemand: *sofort*] à extraire les cadavres. »

Plus loin, il ajoute:

« Le commando spécial [composé de juifs] s'occupait aussitôt d'extraire les dents en or aux cadavres et de couper les cheveux des femmes. Ensuite, on transportait les corps vers l'ascenseur devant les fours qu'on avait entre-temps allumés. »

Höss précise, par ailleurs, que les juifs du commando spécial «mangeaient ou fumaient tout en traînant les cadavres» vers les fours crématoires. Tout cela se lit dans *Auschwitz vu par les SS*<sup>1</sup>.

Ce récit et tout autre du même genre sont inacceptables. On s'y heurte à un nombre considérable d'impossibilités dont voici quelques-unes:

1. La porte de la chambre à gaz s'ouvrant vers l'intérieur aurait été bloquée par l'amoncellement des cadavres.
2. A supposer que les membres du commando spécial aient pu entrer dans la pièce, ils seraient tombés morts et la besogne ne serait pas faite; en effet, s'ils mangeaient ou fumaient parfois, c'est qu'ils ne portaient donc pas de

---

1. *Auschwitz vu par les SS*, p. 106, 140, 141.

masques à gaz ; ils n'auraient pas pu pénétrer dans une atmosphère pleine de gaz cyanhydrique pour y remuer des cadavres eux mêmes dangereux à manipuler parce que porteurs de molécules de ce gaz sur leur peau, dans leurs humeurs et parce que des poches à gaz se seraient formées un peu partout ; d'ailleurs, même avec des masques à gaz, un effort physique de cette importance est impossible dans une atmosphère pareillement viciée par ce gaz qui adhère longuement aux surfaces.

3. La conception même des lieux est absurde ; comme la pièce est en cul-de-sac et comme il n'y a aucun dégagement sur trois côtés, les membres du commando se gêneraient les uns les autres à l'entrée de la pièce et mettraient un temps considérable à extraire deux mille cadavres.

4. Mais, surtout, où pourraient-ils entreposer ces cadavres en attendant leur crémation ? Il n'y a pas un endroit, ni en sous-sol, ni au rez-de-chaussée, c'est-à-dire au niveau de la salle des fours, pour entreposer deux mille cadavres que vont bientôt suivre deux mille autres cadavres et ainsi de suite. Au bout d'une heure et demie de crématoire seuls quinze cadavres auront été incinérés. Restent 1885 cadavres. Il faudrait huit jours et huit nuits pour en venir à bout, mais, pendant ce laps de temps, ils se décomposeraient, constituant à leur tour un danger. Et puis, il n'y aurait aucune chambre froide pour entreposer les cadavres des personnes mortes dans le camp, ces personnes pouvant d'ailleurs être des autorités allemandes dont on devait pouvoir venir visiter les corps en bière. Dans le cas des Kremas-IV et V, le non-sens est encore plus sensible. L'installation, plus rudimentaire, est toute en surface. Elle comprend : 1° une salle des fours avec deux fours à quatre bouches ; il est probable qu'il s'agissait de fours pour la crémation des cadavres mais certains pensent qu'il s'agissait de fours d'incinération des ordures ; 2° un sas et une réserve à outils ; 3° une grande salle dont la destination n'est pas connue ; 4° une antichambre donnant sur la chambre du médecin et une réserve à charbon ; 5° un couloir donnant sur deux pièces, chacune avec un poêle à charbon : des douches, peut-être ? Il y a aussi, du côté de la salle des fours une cokerie, un sanitaire, une salle pour les manutentionnaires.

On nous explique que la grande salle de ces Kremas-IV et V était à la fois (!) une chambre froide pour entreposer les cadavres et un vestiaire pour le déshabillage des victimes. Il y aurait eu trois chambres à gaz : les deux pièces avec poêles à charbon et... le corridor (!). Quant à l'injection des granulés de Zyklon B, elle aurait été l'œuvre d'un SS qui, à l'extérieur du bâtiment, se serait déplacé avec une échelle pour atteindre à chaque fois les petites impostes des deux pièces et du corridor. Tout cela nous est sérieusement exposé dans le n° 107 du *Monde Juif*, et dans « Colloque de l'École des hautes



études en sciences sociales (sous la direction de François Furet)<sup>1</sup>. Le spécialiste de ces trouvailles, patronné par MM. Wellers et Klarsfeld, est Jean-Claude Pressac, l'auteur avec S. Klarsfeld, du plan tronqué de Birkenau qu'on trouvera plus loin<sup>2</sup>.

## 9. Birkenau. Ruines de la prétendue chambre à gaz du Krema-II [voy. p. 508]

Telle est la superficie occupée par la « gigantesque chambre à gaz » où, d'après la confession de R. Höss, on mettait deux mille victimes à la fois mais où on aurait pu en mettre trois mille !

Il est possible de se glisser par un trou sous la voûte de béton et de photographier l'intérieur. Nulle trace de douches. Nulle trace d'un élément accusateur. Jamais l'endroit n'a fait l'objet d'une étude archéologique. Aucune expertise (ainsi que pour tous les locaux d'Auschwitz ou d'ailleurs présentés aux touristes comme chambres à gaz homicides, soit à l'état de ruines, soit en « l'état d'origine »). Il est à noter que, lors des visites de Birkenau par des personnalités officielles, on ne s'arrête jamais devant ces ruines qui sont pourtant exactement sur le chemin du monument aux morts. Jamais le plus petit bouquet.

A leur arrivée à Birkenau, les Soviétiques semblent avoir été perplexes sur la façon de présenter ce « camp d'extermination » aux lecteurs de la *Pravda*. Après un silence de quatre ou cinq jours, la *Pravda* du 1<sup>er</sup> février 1945 s'est contentée de mettre dans la bouche d'un ancien prisonnier les mots suivants :

« Les hitlériens tuaient par le moyen de gaz les enfants, les malades ainsi que les hommes et les femmes inaptes au travail. Ils incinéraient les cadavres dans des fours spéciaux. Dans le camp, il y avait douze de ces fours. »

Mais, le lendemain, le grand reporter officiel du journal, Boris Polevoï, révélait que le moyen essentiel utilisé par les Allemands pour exterminer leurs victimes était... l'électricité :

« Une chaîne électrique où des centaines de personnes étaient simultanément tuées par un courant électrique ; les cadavres tombaient sur une bande lentement mue par une chaîne et avançaient ainsi vers un haut-fourneau. »

Pour corriger la *Pravda* de la veille il était dit que les Allemands avaient emmené avec eux « les appareils mobiles spéciaux pour la mise à mort des enfants ». Quant aux chambres à gaz fixes, elles n'étaient guère reconnaissables car les Allemands les avaient « maquillées » en leur ajoutant « des tourelles et des ornements architecturaux pour qu'elles aient l'air de

---

1. *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1982, p. 91-131, et *L'Allemagne nazie et le génocide juif*, p. 539-584

2. Collection de l'auteur.

garages inoffensifs». La presse américaine se fera immédiatement l'écho de l'extermination à l'électricité<sup>1</sup>. C'est seulement dans leur rapport officiel du 6 mai 1945 pour le TMI de Nuremberg que les Soviétiques élimineront totalement l'électricité au profit du gaz (doc. URSS-008). Depuis cette date, le monde entier leur a emboîté le pas<sup>2</sup>.

### **10. Birkenau. Photo aérienne prise par les Alliés le 25 août 1944 [voy. p. 508]**

Il a fallu attendre 1979 pour que les Américains publient un ensemble de photos aériennes d'Auschwitz, dont, dès 1976, Arthur Robert Butz, auteur révisionniste, affirmait qu'elles ne pouvaient pas ne pas exister. Pour beaucoup de personnes, ces photos ont été un choc. Elles infligeaient un total démenti aux légendes forgées sur Auschwitz et Birkenau.

Cette photo est du 25 août 1944, c'est-à-dire d'une époque où l'extermination atteignait, paraît-il, son point culminant. Sur aucune des photos on n'aperçoit des foules humaines se pressant autour des crémateurs ni des cheminées rejetant haut dans le ciel feux et flammes.

En haut et à droite on distingue le Krema-II avec, à droite le *Leichenkeller-2*, et, tout en haut, le *Leichenkeller-1*; ce dernier semble avoir quatre cheminées d'aération mais, dans la réalité, il n'en avait aucune. On remarquera une pelouse bien dessinée, ce qui exclut que les dizaines de milliers de personnes aient été concentrées dans la cour du Krema qui a commencé à fonctionner le 31 mars 1943. Le portail est resté ouvert: le lieu n'est pas secret.

En bas et à droite, on distingue le Krema-III avec, à droite son *Leichenkeller-2* et, tout en bas, son *Leichenkeller-1*; ce dernier semble, lui aussi, avoir quatre cheminées d'aération, mais celles-ci sont disposées en quinconce comme l'étaient les bouches d'aération de la *Leichenhalle* du Krema-I à Auschwitz-I. On remarquera à gauche de la cour l'extrémité sud du stade (*Sportplatz*): un stade qu'en général on évite de mentionner sur les plans.

On distingue par ailleurs la «grand-rue» du camp, la ligne de chemin de fer, un camion et, en marche et s'apprêtant à se diriger vers la «grand-rue», un groupe de personnes.

Cette photo fait partie d'un ensemble de photos aériennes publiées par Dino Brugioni et Robert G. Poirier: *The Holocaust Revisited: A Retrospective Analysis of the Auschwitz-Birkenau Extermination Complex*.

## **IV. Une extermination fictive**

### **1. Plan fictif de Birkenau (WRB Report, les deux juifs slovaques,**

---

1. Voy. H. Shapiro, *Washington News*.

2. Collection de l'auteur.

## le mythomane D<sup>r</sup> Rudolf Vrba)

[voy. p. 509]

La source essentielle du mythe d'Auschwitz est le rapport publié en novembre 1944 à Washington par une officine, proche du président Roosevelt, le *War Refugee Board* : la Commission des réfugiés de guerre. Ce rapport est principalement constitué par le témoignage de deux juifs slovaques, échappés d'Auschwitz-Birkenau : Alfred Wetzler et Walter Rosenberg, alias Rudolf Vrba. Ce dernier, par son action après la guerre, a émergé au premier plan. Il est aujourd'hui citoyen canadien. On tient en sa personne l'homme qui peut se faire fort d'avoir été ainsi à l'origine d'un mythe qui aura compté parmi les plus importants de ce siècle.

Échappé de Birkenau en avril 1944 avec Alfred Wetzler il a fait parvenir son témoignage aussi bien en Suisse qu'au Vatican et à Washington. On voit ici le plan qu'il proposait du camp de Birkenau, camp qu'il a prétendu connaître à fond au point même de tout savoir du processus d'extermination et du nombre des gazés. Disposant de « moyens mnémotechniques particuliers », il a déterminé qu'en deux ans, d'avril 1942 à son évasion en avril 1944, les Allemands avaient gazé approximativement un million sept cent soixante-cinq juifs dont cent cinquante mille pour les seuls juifs venus de France. Or, d'après le *Mémorial* de Serge Klarsfeld, les Allemands auraient pendant toute la durée de la guerre *déporté vers tous* leurs camps environ soixante-quinze mille sept cent vingt-et-un juifs de France (français, étrangers, apatrides). Le nombre des *morts* n'a pas encore fait l'objet d'une recherche de caractère scientifique.

Le plan dressé par R. Vrba et son ami ne peut provenir de témoins oculaires. Les quatre crématoires sont dessinés sur le même modèle ; en réalité le modèle de Kremas-II et III (chiffres ici I et II) était d'un type très caractéristique avec ses deux *Leichenkeller* à angle droit et, de plus, la construction en miroir ne pouvait que frapper l'attention. Cette construction en miroir se répétait, mais d'une façon sensiblement différente, avec les Kremas-IV et V (chiffres ici III et IV). L'emplacement du *Zentralsauna* (ici : *Bath*) est aberrant. L'emplacement du fameux « Canada » avec ses 35 baraquements n'est pas du tout marqué (la construction en avait été terminée le 17 décembre 1943, soit plus de trois mois avant l'évasion). L'énorme « camp des hommes », à droite du « camp des femmes », n'est pas mentionné, etc. Seule la partie « II » est exacte et c'est dans cette partie que se trouvait R. Vrba. En 1985, au « procès Zündel », à Toronto, R. Vrba, sommé de s'expliquer sur certaines de ses inventions présentées comme des faits véridiques, a invoqué la *licentia poetarum*.

## 2. Plan fictif d'un crématoire de Birkenau (WRB Report)

[voy. p. 509]

R. Vrba, là non plus, n'a manifestement pas vu ce qu'il prétend décrire. Il n'y avait pas neuf fours ainsi disposés. Il y avait dans la réalité cinq fours à trois bouches. Ceux-ci n'étaient pas disposés autour de la cheminée; ils étaient en ligne dans une salle tandis que la cheminée se trouvait dans un autre corps de bâtiment. Il n'y avait pas de «large hall». Il n'y avait pas de voie ferrée pour le transport des cadavres entre la prétendue chambre à gaz et la salle des fours pour la raison que les fours étaient en surface et que la prétendue chambre à gaz homicide (en réalité: *Leichenkellerf*) était... en sous-sol. L'un des deux *Leichenkeller* manque.

Le texte même du WRB Report est un tissu de fictions. Il n'a sans doute pas peu contribué à faire condamner à mort de nombreux Allemands. Il semble en effet que tout dossier de procureur américain chargé de la poursuite des crimes de guerre s'ouvrait sur ce rapport dont la première phrase était la suivante :

«C'est un fait qui ne saurait être nié que les Allemands ont délibérément et systématiquement assassiné des millions de civils innocents – juifs comme chrétiens – à travers toute l'Europe.»

L'extermination était à considérer comme un fait établi dont il n'y avait pas lieu de rapporter la preuve. Ces mots ont été écrits en novembre 1944. Depuis cette date aucun tribunal n'a cherché à rapporter cette preuve, ce qui n'empêche pas historiens et magistrats de continuer à dire que les tribunaux ont, depuis longtemps, *établi* l'existence des chambres à gaz et la réalité de l'extermination.

### 3. A l'appui de la fiction, des trucages d'historiens

a) *Serge Klarsfeld tronque le plan de Birkenau* [voy. p. 510].

En 1983, S. Klarsfeld, en collaboration avec J.-C. Pressac, publiait aux éditions du Seuil *L'Album d'Auschwitz*. Parmi les trucages, on relève celui d'un plan de Birkenau où la route conduisant aux bains-douches du *Zentralsauna* est coupée en deux endroits: d'abord un peu après les Kremas-II et III, et, ensuite, un peu avant le *Zentralsauna*. La thèse tout entière développée dans le commentaire des photos est que les femmes et les enfants aperçus sur la «grand-rue» ne pouvaient aboutir qu'aux Kremas-II et III avec leurs prétendues chambres à gaz, alors qu'en réalité elles poursuivaient leur route jusqu'aux installations de douches.

Pour n'avoir pas à signaler l'existence d'un stade tout contre le Krema-III, ce qui cadre difficilement avec l'idée que dans ce Krema on gazait et brûlait des milliers de victimes par jour, les auteurs ont rempli l'espace occupé par ce stade avec les mots «Secteur hôpital» qui s'applique à un ensemble hospitalier qui se trouvait effectivement à la droite dudit stade.

Enfin, on a supprimé toute mention de l'existence du camp de quarantaine: ce camp est, dans le plan proposé par Klarsfeld et Pressac, le seul du secteur à ne porter aucune dénomination.

b) *Saul Friedländer fabrique un montage de chambre à gaz* [voy. p. 510].

Cette photo se trouve sur une double page du livre de S. Friedländer: *Kurt Gerstein ou l'ambiguïté du bien*. L'auteur situe cette chambre à gaz à Belzec (Pologne orientale). Il a utilisé une photo de la fausse chambre à gaz du Krema-I à Auschwitz-I ! Dans la photo du bas on distingue l'arrière d'un camion et l'arrière d'une Volkswagen ainsi que l'ombre inquiétante d'une sorte de gestapiste. Des tuyaux partent des pots d'échappement pour aboutir dans ce qui est censé être l'autre côté d'un mur de la chambre à gaz. On a donc sur une même photo une vue de la scène (la chambre à gaz) et une vue de la coulisse (le «gestapiste» surveillant la machinerie). La légende de la photo est en accord avec le montage.

Saul Friedländer est israélien et français. Professeur d'histoire contemporaine à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève, il enseigne également à Tel-Aviv.

c) *Des gazés de fiction: Henri Krasucki et Simone Veil. Deux juifs français, parmi bien d'autres gazés, à Auschwitz.*

Henoch (dit Henri) Krasucki, né le 2 septembre 1924 à Wolonin (banlieue de Varsovie), a fait partie d'un convoi parti de Drancy le 23 juin 1943 et arrivé à Auschwitz le 26 juin. Jusqu'en 1977, selon la vérité officielle, établie par les soins des autorités communistes du musée à Oswiecim en collaboration avec les responsables scientifiques du Centre de documentation juive de Paris, le convoi tout entier avait été gazé<sup>1</sup>.

Simone Jacob, future Simone Veil, née le 13 juillet 1927 à Nice, a fait partie d'un convoi parti de Drancy le 13 avril 1944 et arrivé à Auschwitz le 16 avril. Jusqu'en 1977, selon la même vérité officielle, toutes les femmes de ce convoi avaient été gazées<sup>2</sup>.

En 1978, Serge Klarsfeld publiait *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*. Il ne s'agissait pas d'une liste de morts mais de listes nominales de déportés, convoi par convoi. L'auteur ne pouvait faire autrement que de rappeler que ces deux déportés avaient survécu à la déportation. Leur notoriété était devenue telle en France qu'on ne pouvait pas dissimuler le fait. Klarsfeld ajoutait même que d'autres personnes de ces convois, hommes et femmes, avaient survécu. Il mentionnait aussi que le musée d'Oswiecim et le CDJC de Paris avaient, par erreur, inventé des convois entiers de déportés gazés. Mais, pour sa part, Klarsfeld persiste à compter comme mortes ou gazées des personnes sans notoriété qui peuvent avoir survécu à leur déportation à Auschwitz. C'était le cas, sans aller chercher plus loin, de la mère d'Henri Krasucki qui, comptée comme morte ou gazée dans l'édition du *Mémorial* de 1978, reviendra en quelque sorte à la vie dans l'*Additif* au mémorial de 1980.

---

1. *Hefte von Auschwitz*, 4, 1961, p. 110.

2. *Id.*, 7, 1964, p. 88.

Il est vrai que, dès 1974, le fait avait été rendu public par les journalistes Harris et Sédouy dans leur livre *Voyage à l'intérieur du Parti Communiste Français* où Henri Krasucki déclare :

« Ma mère est rentrée après moi [de déportation] et puis quelques oncles et tantes. »

De son père, déporté à Auschwitz et mort là-bas, Klarsfeld, qui semble avoir eu des renseignements par ailleurs assez précis, déclarait vers 1979 à Harris et Sédouy : « Je ne sais pas comment il est mort, gazé ou à l'infirmerie <sup>1</sup>. Cette confiance d'un instant mise à part, il déclare toujours son père « assassiné » ou le compte parmi les gazés <sup>2</sup>.

---

[Publié comme appendice à la traduction française de l'ouvrage de Wilhelm Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz, étude critique*, accompagné de cartes et de photographies, qui seront reproduite dans le cahier photographique, à paraître]

\*\*\*

1986

### **Introduction à la réédition, en brochure,** de l'interview à *Storia Illustrata*

La seconde guerre mondiale a suscité tant d'horreurs, de souffrances et de passions qu'il est encore difficile de nos jours d'en traiter avec sérénité.

Mais ne devons-nous pas appliquer les méthodes de routine de la critique historique à tous les aspects de cette guerre, même et surtout à l'examen des problèmes les plus controversés ?

Le problème historique que les auteurs révisionnistes (Paul Rassinier, Arthur R. Butz, Wilhelm Stäglich,...) ont spécialement étudié est le suivant : s'il est incontestable que Hitler a traité les juifs en ennemis déclarés et qu'il a mis nombre d'entre eux en camps de concentration, Hitler a-t-il vraiment exterminé ou voulu exterminer les juifs européens ?

Ma réponse, comme celle de ces auteurs révisionnistes dont le nombre s'accroît à travers le monde, est que la prétendue politique d'extermination des juifs et l'emploi, à cet effet, de chambres à gaz homicides à Auschwitz ou ailleurs sont de ces aberrations qu'engendre toute guerre et qu'entretient toute propagande de guerre. Aussi longtemps qu'on croira à ces aberrations, on ne saura pas voir que le vrai crime, c'est la guerre elle-même avec son cortège d'horreurs vraies : horreurs volontaires comme le terrorisme sous toutes ses formes, horreurs involontaires comme les épidémies de typhus qui ont ravagé

---

1. Harris et Sédouy, *Juifs et Français*, p. 112.

2. Voy. les dédicaces ou le contenu de trois de ses livres : en 1977, *Deutsche Dokumente...* en 1980, *Additif au mémorial*; en 1984, *Les Enfants d'Izieu*.

les camps. Ceux qui croient sincèrement aux atrocités de fiction forgées sur le compte de l'Allemagne – essentiellement à partir de photos de typhiques morts ou moribonds – ne sont évidemment pas des menteurs mais les victimes d'une erreur historique.

Les révisionnistes usent de documents et d'arguments. Ceux qui ne sont pas d'accord avec les révisionnistes doivent répondre par des documents et des arguments. La répression et la censure sont des crimes contre l'esprit.



# 1987

janvier-février 1987

## **Ce sont les nazis qui ont inventé le mensonge des chambres à gaz !**

En France, dans les milieux tant soit peu informés, on ne croit plus guère aux chambres à gaz. Sur cette question, comme l'écrit G. A. Amaudruz, «les maximalistes juifs sentent la partie leur échapper». Ils sont prêts à larguer les chambres à gaz pour mieux sauver le mythe du génocide ou de l'extermination des juifs. Leur thèse, qui inquiète beaucoup Pierre Vidal-Naquet pour qui abandonner les chambres à gaz, c'est «capituler en rase campagne»<sup>1</sup>, peut se résumer ainsi: il y a eu une extermination des juifs à grande échelle; nous ne savons pas comment cette extermination a été menée; les Allemands, eux, le savaient mais, après la guerre, au lieu de révéler aux Alliés le moyen utilisé, ils ont dans leurs aveux inventé cette histoire de chambres à gaz; dans leur esprit, c'était préparer contre les juifs une sorte de «bombe à retardement»; les juifs croiraient à cette histoire et la défendraient jusqu'au jour où il éclaterait au grand jour que les juifs étaient en train de défendre un grossier mensonge.

Cette thèse est laborieuse; elle est, cependant, bien moins laborieuse que les élucubrations de *Shoah* (film de Claude Lanzmann) ou des témoins de l'actuel procès Demjanjuk à Jérusalem. Deux enseignants d'origine juive, Ida Zajdel et Marc Ascione, l'expriment en ces termes:

«Les nazis sont au fond bien placés pour savoir comment sont morts des millions de déportés, principalement de religion ou d'origine juive, dont les corps n'ont jamais été retrouvés. Ils savent aussi pourquoi ils ont truqué leurs «aveux». Avec les chambres à gaz, ils croyaient détenir une «bombe» à retardement, un instrument de diversion et, pourquoi pas, de chantage. Visiblement, on s'est fait passer le mot: dans les années de guerre froide, Rassinier, ancien déporté socialiste que son anticommunisme avait conduit à l'extrême droite; en 1978, Darquier de Pellepoix, ancien commissaire aux Questions juives de Vichy, relayé par Faurisson dans toute une campagne; aujourd'hui l'extrême-droite, Roques et le rexiste belge Degrelle, tan-

---

1. P. Vidal-Naquet, «Le Secret partagé», p. 80.

dis qu'aux U.S.A., dans un *Institute for Historical Review*, s'agit un essaim de «révisionnistes». Ces messieurs doivent savoir qu'ils ont tué la poule aux œufs d'or et que leurs spéculations ont fait long feu : si les chambres à gaz n'ont pas existé, elles ne peuvent être la pièce maîtresse du génocide, de l'extermination des juifs à grande échelle, qui sont un fait historique que nul ne peut laisser contester.

Extrait du *Courrier des lecteurs*, «Sur Faurisson», *Article 31*, n° 26, janvier-février 1987, p. 22.

Cette publication paraît dix fois par an (BP 423, 75527 Paris cedex 11). Elle prône la répression contre ceux qui «ne respectent pas les termes» des trente articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle suggère la création d'un «article 31» qui permettrait cette répression.

Additif: Je rappelle ici que, dans une interview publiée par *VSD*, Serge Klarsfeld a reconnu que, jusqu'ici, on n'avait pas encore publié de vraies preuves de l'existence des chambres à gaz, mais seulement des «début de preuves»<sup>1</sup>. C'est dire en quelle estime il tient des ouvrages comme *Les chambres à gaz ont existé* ou *Chambres à gaz, secret d'État*. Si S. Klarsfeld a raison, il est du droit et même du devoir de chaque historien de douter de l'existence de ces chambres à gaz.

\*\*\*

4 mars 1987

### **L'historien juif anglais Martin Gilbert est un falsificateur**

Martin Gilbert est le biographe officiel de Winston Churchill. Il a aussi écrit des ouvrages sur l'«Holocauste». Il défend la thèse de la prétendue extermination des juifs, une extermination conduite en particulier par le moyen de prétendues chambres à gaz homicides ou de prétendus camions à gaz homicides. Pour défendre cette thèse absurde et populaire, il ne recule ni devant la falsification, ni devant la pure invention.

**Un exemple de falsification**: ses manipulations du «document Gerstein» en 1979 et en 1986. L'ensemble des confessions du SS Kurt Gerstein, connues sous la dénomination de «document Gerstein», est totalement dénué de valeur scientifique ainsi que l'avait démontré Paul Rassinier dans les années soixante et ainsi que l'ont confirmé les études du Français Henri Roques et de l'Italien Carlo Mattogno. Mais Martin Gilbert, tout comme Léon Poliakov, a utilisé ces confessions à l'appui de sa thèse. Je vais montrer comment il l'a fait et, pour la clarté de la démonstration, je vais

---

1. *VSD*, 29 mai 1986, p. 37.

souligner tous les chiffres cités. Parlant de la prétendue chambre à gaz homicide de Belzec, Kurt Gerstein a écrit :

« Die Menschen stehen einander auf den Füßen, 700-800  
Menschen auf 25 Quadratmetern in 45 Kubikmetern [...] 750  
750 Menschen in 45 Kubikmetern <sup>1</sup>. »

Il est évident qu'on ne peut pas mettre sept à huit cents personnes debout sur une surface de vingt-cinq mètres carrés et dans un volume de quarante-cinq mètres cubes. Cela supposerait, en effet, qu'on puisse mettre vingt-huit à trente-deux personnes dans un mètre carré avec une hauteur d'un mètre quatre-vingts. Il est révélateur de l'état mental de Gerstein que celui-ci ait fait aux Alliés, dont il était le prisonnier, une pareille déclaration. Il a toujours maintenu ces chiffres et les a répétés avec insistance. Or, ces chiffres, Martin Gilbert les a complètement transformés pour rendre croyable le récit de Gerstein. Il les a même transformés d'une certaine façon en 1979 et d'une autre façon en 1986.

Voici comment il a cité Gerstein en 1979 :

« The naked people stand on each other's feet. *About seven to eight hundred* people in an area of *about a hundred* square metres <sup>2</sup>. »

On remarque que Martin Gilbert, entre autres manipulations, a quadruplé la surface et supprimé la mention du cubage, a supprimé également le chiffre de 750 et a supprimé la répétition par Gerstein de la mention du cubage. S'il avait maintenu la mention, répétée, de 45 m<sup>3</sup>, nous aurions eu une chambre à gaz d'environ 100 m<sup>2</sup> et de 45 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire que la pièce contenant environ sept à huit cents personnes debout aurait été d'une hauteur de... quarante-cinq centimètres !

Mais voici comment Martin Gilbert a cité Gerstein en 1986 :

« Seven to eight hundred people in *ninety-three* square metres <sup>3</sup>. »

Cette fois-ci, le chiffre de vingt-cinq a été froidement remplacé par celui de quatre-vingt-treize qui, par sa précision, est bien fait pour donner l'impression de l'exactitude et de la rigueur. Une fois de plus, toutes les mentions du cubage ont disparu.

---

1. Référence : p. 5 du document de Nuremberg PS-2170 ainsi que l'indique Martin Gilbert : « Les hommes et les femmes se tenaient les uns aux pieds des autres, 700-800 hommes et femmes sur 25 mètres carrés dans 45 mètres cubes [...] 750 hommes et femmes dans 45 mètres cubes. »

2. M. Gilbert, *Final Journey*, p. 91 : « Les gens nus se tenaient les uns aux pieds des autres. Environ *sept à huit cents* personnes sur une surface d'environ *cent* mètres carrés. »

3. « Sept à huit cents personnes dans *quatre-vingt-treize* mètres carrés. » *The Holocaust, the Jewish tragedy*, p. 427 ; à la page 864, Martin Gilbert indique comme source : « Kurt Gerstein, statement of 6 may 1945, Tubingen : International Military Tribunal, Nuremberg, document PS-2170. »

Il ne faudrait pas croire que Martin Gilbert a falsifié les écrits de Gerstein sur ce seul point. Il les a falsifiés sur une quantité d'autres points et, notamment, en coupant le texte de manière à dissimuler le plus possible les autres non-sens de Gerstein. C'est la méthode Poliakov.

**Un exemple de pure invention** : les juifs gazés à Belzec, Treblinka...

En 1981, Martin Gilbert écrivait :

«The deliberate attempt to destroy systematically all of Europe's Jews was unsuspected in the spring and early summer of 1942: the very period during which it was at its most intense, and during which hundreds of thousands of Jews were being gassed every day at Belzec, Chelmno, Sobibor and Treblinka<sup>1</sup>. »

Mais ne regardons que les chiffres de Martin Gilbert. Admettons que des «centaines de milliers» représentent seulement «deux cent mille». Cela ferait deux cent mille juifs gazés par jour, donc un million quatre cent mille par semaine. Si, pour le printemps et le début de l'été, on compte quatre mois, soit dix-sept semaines, cela fait  $1.400.000 \times 17 = 23.800.000$  juifs gazés seulement dans quatre petits camps et seulement pour quatre mois.

Il y aurait de nombreux commentaires à faire sur Martin Gilbert, sur son ignorance en matière d'histoire, sur sa malhonnêteté et, enfin, sur son productivisme : il écrit beaucoup et n'importe quoi.

Le 3 décembre 1986, je lui ai écrit pour lui demander des explications sur sa manière de reproduire les écrits de Gerstein. Il n'a pas répondu.

Je lui envoie le présent texte.

\*\*\*

Printemps 1987

### **Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz**

Rudolf Höss fut le premier des trois commandants successifs du camp de concentration d'Auschwitz. Il est souvent appelé «le commandant d'Auschwitz» et le grand public connaît de lui des écrits qui ont été publiés sous le titre : *Le Commandant d'Auschwitz parle*. Il a comparu devant le TMI (Tribunal militaire international) en qualité de témoin, le 15 avril 1946. Sa déposition fit sensation. A la stupéfaction des accusés et en présence de la presse du monde entier, il confessa les crimes les plus affreux que l'Histoire eût jamais connus. Il disait avoir personnellement reçu l'ordre de Himmler

---

1. M. Gilbert, *Auschwitz and the Allies*, p. 26: «La tentative délibérée d'anéantir systématiquement tous les juifs d'Europe resta insoupçonnée au printemps et au début de l'été 1942 : période précisément durant laquelle elle fut à son point culminant avec des centaines de milliers de juifs gazés tous les jours à Belzec, Chelmno, Sobibor et Treblinka. »

d'exterminer les juifs. Il estimait qu'à Auschwitz on avait exterminé trois millions d'hommes dont deux millions et demi par le moyen de chambres à gaz homicides. Ces aveux étaient faux. Ils lui avaient été extorqués par la torture. Il a fallu attendre 1983 pour connaître l'identité des tortionnaires et la nature des tortures.

Le cœur même des aveux de R. Höss est constitué par quatre pièces qui, dans l'ordre chronologique, sont les suivantes :

1. Une déposition écrite signée le 14 mars (ou le 15 mars ?) 1946 à 2 h 30 du matin ; il s'agit d'un texte dactylographié de huit pages, rédigées en allemand ; je ne pense pas qu'en temps ordinaire une seule instance judiciaire des pays démocratiques accepterait de prendre en considération ces pages dépourvues de tout en-tête et de toute référence administrative imprimée et fourmillant de corrections diverses, soit dactylographiées, soit manuscrites, sans l'accompagnement du moindre paraphe et sans aucun rappel, à la fin, du nombre de mots corrigés ou supprimés. Höss a signé une première fois après avoir écrit : « 14.3.46 - 2 h 30 ». Il a procédé de même après deux lignes qui auraient dû être manuscrites mais qui sont dactylographiées et qui disent :

« J'ai lu le texte ci-dessus ; je confirme qu'il correspond à mes propres déclarations et que c'est la pure vérité. »

Suivent les noms et les signatures de deux témoins : deux sergents britanniques ; l'un n'a pas mentionné la date tandis que l'autre indique celle du 15 mars. Vient enfin la signature d'un capitaine de la 92<sup>e</sup> section de la sécurité militaire en campagne qui certifie que les deux sergents ont été présents durant toute la procédure où le prisonnier Rudolf Höss a fait volontairement sa déposition. La date est celle du 14 mars 1946. Rien n'indique le lieu !

La cote que les Alliés ont attribuée à ce document est NO-1210.

2. Une déclaration sous serment (en anglais : *affidavit*) signée le 5 avril 1946, soit vingt-deux jours plus tard. Il s'agit d'un texte dactylographié de deux pages et demie rédigées en anglais. Ce dernier point est surprenant. Höss a donc signé là une déclaration sous serment, non pas dans sa langue mais dans celle de ses gardiens. Sa signature apparaît à trois reprises : d'abord en bas des deux premières pages, puis, à la troisième et dernière page après un texte de quatre lignes, toujours en anglais, toujours dactylographiées et qui disent :

« Je comprends l'anglais, langue dans laquelle est rédigé le texte ci-dessus. J'ai déposé selon la vérité ; j'ai fait cette déclaration volontairement et sans contrainte ; après avoir relu ma déposition, je l'ai signée et certifiée, à Nuremberg, Allemagne, le 5<sup>e</sup> jour d'avril. »

Suit la signature du lieutenant-colonel Smith W. Broockhart après la formule:

«Après avoir prêté serment et signé en ma présence,  
le 5<sup>e</sup> jour d'avril 1946, à Nuremberg, Allemagne.»

Par la forme, ce texte est, s'il se peut, encore moins acceptable que le précédent. En particulier, des lignes entières sont ajoutées en capitales manuscrites à la manière anglaise tandis que d'autres sont biffées d'un trait de plume. Il n'y a aucun paraphe en marge de ces corrections, aucun rappel, en fin de document, du nombre de mots rayés nuls.

La cote que les Alliés ont attribuée à ce document est PS-3868.

Pour dissimuler le fait que Höss avait signé une déposition sous serment qui était en anglais alors qu'elle aurait dû être dans sa propre langue, c'est-à-dire en allemand, et pour faire disparaître les ratures, les ajouts et les corrections, voici la supercherie qui fut utilisée à Nuremberg: on retapa le texte au propre et on le présenta comme une *translation*, sous-entendu de l'allemand en anglais ! Mais le tricheur alla trop vite en besogne. Il crut qu'un ajout manuscrit au paragraphe 10 (dû à une main anglaise) était un ajout à la fin du paragraphe 9. Le résultat de cette méprise est que la fin du paragraphe 9 est rendue totalement incompréhensible.

Il existe donc deux documents différents sous la même cote PS-3868: la pièce signée par Höss et le *remake*. C'est le *remake*, autrement dit le faux grossier, qui fut utilisé devant le tribunal de Nuremberg. Un ouvrage historique qui prétend reproduire la déclaration PS-3868 de Höss reproduira en fait le *remake* mais en supprimant sans le dire la fin du paragraphe 9 ainsi que le paragraphe 10 tout entier <sup>1</sup>.

3. La déposition orale, si spectaculaire, que j'ai déjà mentionnée et qui fut faite devant le TMI le 15 avril 1946, soit dix jours après la rédaction du document PS-3868. Paradoxalement, c'est un avocat de la défense qui a demandé la comparution de R. Höss: Kurt Kauffmann, défenseur d'Ernst Kaltenbrunner, dans l'intention manifeste de montrer que le responsable de l'extermination présumée était Himmler et non Kaltenbrunner. Quand vint le tour pour le représentant du ministère public (en la circonstance, le procureur adjoint américain, le colonel Harlan Amen) d'interroger Höss, il fit semblant de lire la déposition signée par ce dernier et, en réalité, il lut des extraits du *remake*. Harlan Amen donna un prétexte pour ne pas lire le paragraphe 9 (et, du même coup, le paragraphe 8). S'interrompant après la lecture de chaque fragment, il demanda à Höss si c'était bien là ce qu'il avait déclaré. Il reçut en tout et pour tout les réponses suivantes:

---

1. Voyez H. Monneray, *La Persécution des Juifs dans les pays de l'Est présentée à Nuremberg*, p. 159-162.

«“Jawohl”, “Jawohl”, “Jawohl”, “Ja, es stimmt”, une réponse de deux lignes (contenant une énormité, à savoir que les juifs hongrois auraient été tués à Auschwitz à partir de 1943 alors que le premier convoi de ces juifs n’est arrivé à Auschwitz que le 2 mai 1944), “Jawohl”, “Jawohl”, “Jawohl”, une réponse d’une ligne, “Jawohl”, “Jawohl”<sup>1</sup>. »

Il y aurait eu normalement cent questions à poser sur cette extermination et ces chambres à gaz, c’est-à-dire sur un crime et sur un instrument du crime sans précédent dans l’Histoire, mais personne ne posa ces questions. En particulier, le colonel Amen ne sollicita aucune précision ni aucun complément sur le texte véritablement effrayant dont il donnait lecture ce jour-là en présence de journalistes qui, le lendemain, allaient en faire les grands titres de leurs journaux.

#### 4. Les textes rassemblés généralement sous le titre *Le Commandant d’Auschwitz parle*.

Höss aurait rédigé ces textes au crayon sous la surveillance de ses geôliers polono-communistes, dans sa prison de Cracovie, en attente de son procès. Il fut condamné à mort le 2 avril 1947 et pendu quatorze jours plus tard dans le camp d’Auschwitz. Il fallut attendre 1958, soit onze ans, pour voir publier en allemand ce qu’on peut appeler ses mémoires. La publication en fut faite par l’historien allemand Martin Broszat sans respect pour les méthodes de routine des publications scientifiques. Broszat alla jusqu’à supprimer des fragments qui auraient fait trop clairement apparaître que R. Höss ou ses maîtres polonais avaient proféré des énormités, ce qui était dommageable pour la véracité de l’ensemble de ses récits.

Les quatre pièces que je viens d’énumérer ont un étroit rapport de filiation. A y regarder de près, les contradictions ne manquent pas dans leurs contenus respectifs, mais, pour l’essentiel, elles se confirment. Les huit pages de NO-1210 sont en quelque sorte résumées dans les deux pages et quart de PS-3868; ce dernier a servi de pièce centrale dans la déposition orale devant le TMI; enfin, les mémoires rédigés à Cracovie couronnent le tout. La base et la matrice sont donc le document NO-1210. Je vais en reparler.

*Révélations de Höss en Pologne,  
sur sa première confession  
(doc. NO-1210 du 14 ou 15 mars 1946)*

La guerre avait pris fin en Allemagne le 8 mai 1945. Höss tomba aux mains des Britanniques qui l’enfermèrent dans un camp pour SS. En sa qualité d’agriculteur professionnel, il obtint une libération anticipée. Ses gardiens

---

1. *IMG*, XI, p. 457-461.

ignoraient alors l'importance de leur proie. Il fut placé par un bureau de travail comme ouvrier agricole dans une ferme près de Flensburg, non loin de la frontière du Danemark. Il y resta huit mois. La police militaire le recherchait. Sa famille, avec laquelle il avait réussi à maintenir le contact, était strictement surveillée et soumise à des perquisitions fréquentes. Il raconte dans ses mémoires les circonstances de son arrestation et ce qui s'ensuivit. Le traitement qu'il subit fut particulièrement brutal. A première vue on s'étonne que les Polonais aient permis à Höss de faire ces révélations sur la police militaire britannique. A la réflexion, on découvre qu'ils ont pu être guidés par un ou plusieurs des motifs suivants :

- le désir de donner à cette confession une apparence de sincérité et de véracité;
- l'intention de susciter chez le lecteur une comparaison, flatteuse pour les communistes polonais, entre les méthodes britanniques et les méthodes polonaises; Höss dira, en effet, plus loin que, dans la première partie de sa détention à Cracovie, on faillit l'«achever» physiquement et surtout moralement mais que, par la suite, on le traita «avec tant de compréhension, tant d'humanité» qu'il consentit à écrire ses mémoires;
- la nécessité de fournir une explication à certaines absurdités contenues dans le texte (NO-1210) que les policiers britanniques avaient fait signer à R. Höss, l'une de ces absurdités consistant à inventer l'existence d'un «camp d'extermination» en un lieu qui n'a jamais existé sur aucune carte de Pologne: «Wolzek près de Lublin»; la confusion avec Belzec n'est pas à envisager puisque, aussi bien, Höss parle de trois camps: «Belzek (*sic*)», «Tublinka (*sic*)» et «Wolzek près de Lublin». Plus loin, Treblinka sera correctement orthographié. Notons en passant que les camps de Belzec et de Treblinka n'existaient pas encore à l'époque (juin 1941) où Himmler, selon Höss, lui aurait dit qu'ils fonctionnaient déjà comme «camps d'extermination».

Voici en quels termes Höss raconte successivement son arrestation par les Britanniques, sa signature du document qui deviendra le NO-1210, son transfert à Minden-sur-la-Weser où le traitement qu'il subit fut encore pire, son séjour à la prison du Tribunal de Nuremberg et, enfin, son extradition vers la Pologne.

«Le 11 mars 1946, à vingt-trois heures, on vint m'arrêter.

Deux jours avant cette date, ma fiole de poison s'était brisée.

Réveillé en sursaut, je pensai être attaqué par des cambrioleurs qui étaient alors très nombreux dans la ré-



gion : on n'eut donc aucune peine à m'arrêter. Le traitement que je subis de la part de la Field Security Police ne fut pas particulièrement clément.

On m'emmena à Heide et je me retrouvai par hasard dans la caserne même d'où les Anglais m'avaient libéré huit mois plus tôt.

Mon premier interrogatoire fut « **frappant** » au sens exact du terme. **J'ai signé le procès-verbal, mais je ne sais pas ce qu'il contenait : l'alternance de l'alcool et du fouet était trop sensible, même pour moi.** Le fouet était ma propriété personnelle : il se trouvait par hasard dans les bagages de ma femme. Je ne crois pas que j'en aie frappé mon cheval et certainement pas les détenus. Mais l'homme qui m'interrogeait pensait probablement que je m'en servais pour battre des prisonniers à longueur de journée.

Au bout de quelques jours, je fus conduit à Mindensur-la-Weser, centre des interrogatoires de la zone anglaise. Là, j'ai subi **un traitement encore plus brutal de la part du procureur militaire, un commandant anglais.** Le régime de la prison où je me vis enfermé correspondait à son attitude.

**Au bout de trois semaines,** je fus brusquement conduit chez le coiffeur qui me rasa la barbe et me coupa les cheveux ; **on m'autorisa aussi à me laver. Depuis mon arrestation, c'était la première fois qu'on m'enlevait mes menottes.**

Le lendemain, on me transporta en voiture spéciale à Nuremberg, en compagnie d'un prisonnier de guerre qu'on avait amené de Londres comme témoin à décharge pour Fritzsche<sup>1</sup>. Après mes expériences précédentes, mon séjour dans la maison d'arrêt me fit l'effet d'une cure en sana. Je me trouvais dans le même pavillon que les principaux accusés et je pouvais les voir constamment lorsqu'on les conduisait au tribunal. Des représentants de tous les pays alliés venaient presque tous les jours faire un tour dans notre prison : chaque fois on me montrait comme une "bête féroce" particulièrement curieuse.

On m'avait fait venir à Nuremberg comme témoin à décharge de Kaltenbrunner, sur demande de son défenseur. Jusqu'à ce jour, je ne suis pas parvenu à comprendre pourquoi c'était moi entre tous qu'on avait choisi pour ce rôle.

Les conditions de mon séjour étaient excellentes sous tous les rapports ; nous disposions d'une grande bi-

---

1. Hans Fritzsche, chargé de la radio et de la presse au ministère de l'Éducation et de la Propagande depuis 1938, acquitté à Nuremberg.

bliothèque et je pouvais employer tout mon temps à lire. **Mais les interrogatoires étaient vraiment très pénibles: on ne m'infligeait pas de sévices, mais la pression morale était très dure à supporter.** Je ne puis en vouloir à mes juges: ils étaient tous juifs.

Ce sont ces juifs désireux de tout savoir qui m'ont psychologiquement disséqué. Ils ne laissaient subsister aucun doute sur le sort qui nous attendait.

Le 25 mai, anniversaire de mon mariage, je fus conduit avec Bihler [*sic* pour Bühler] et von Burgsdorf à l'aérodrome où l'on me remit à des officiers polonais. Un avion US nous transporta par Berlin à Varsovie <sup>1</sup>. »

---

1. R. Höss, *Le Commandant d'Auschwitz parle*, p. 248-250.

### *Révélation, en 1983, sur les tortionnaires britanniques de R. Höss*

Les révisionnistes ont, depuis longtemps, prouvé que les diverses confessions de R. Höss présentaient tant d'erreurs grossières, de non-sens et d'impossibilités de toute nature qu'il n'était plus possible de leur accorder le crédit que les juges de Nuremberg et ceux de Cracovie, ainsi que des historiens de rencontre, leur avaient accordé sans analyse préalable de leur contenu et des circonstances dans lesquelles ces confessions avaient été obtenues.

Selon toute vraisemblance, Höss avait été torturé par des Britanniques de la 92<sup>nd</sup> Field Security Section. Mais il fallait une confirmation à cette hypothèse. La confirmation allait venir avec la publication d'un livre anglais contenant le nom du principal tortionnaire (un sergent britannique d'origine juive) et décrivant les circonstances de l'arrestation de R. Höss ainsi que de son interrogatoire au troisième degré.

Le livre est de Rupert Butler. Il a été publié en 1983 (Hamlyn Paperbacks). R. Butler est l'auteur de trois autres ouvrages: *The Black Angels*, *Hand of Steel* et *Gestapo*, publiés chez le même éditeur. Celui qui nous intéresse s'intitule: *Legions of Death*. Son inspiration est antinazie. R. Butler dit que, pour ce livre, il a fait des recherches auprès de l'*Imperial War Museum* de Londres, de l'*Institute of Contemporary History* (Wiener Library) et d'autres institutions aussi prestigieuses. Au début de son livre, il exprime sa gratitude à ces institutions et, par ailleurs, à deux personnes dont l'une est un «juif» du nom de Bernard Clarke «qui captura Rudolf Höss, le commandant d'Auschwitz» et dont il cite quelques fragments d'écrits ou bien de propos enregistrés.

Bernard Clarke n'éprouve aucun remords mais, au contraire, une certaine fierté d'avoir torturé un «nazi». Rupert Butler, lui non plus, n'y voit aucun mal. Ni l'un ni l'autre ne mesurent l'importance de leur révélation. Ils disent que R. Höss a été arrêté le 11 mars 1946 et qu'il a fallu trois jours de torture pour obtenir «une déclaration cohérente». Ils ne se rendent pas compte que cette prétendue «déclaration cohérente» n'est autre que la confession, véritablement folle, qui a été signée par leur victime pantelante le 14 ou le 15 mars 1946 à 2h30 du matin et qui allait définitivement sceller le sort de R. Höss et marquer à jamais l'histoire du mythe d'Auschwitz, prétendu haut lieu de l'extermination des juifs, en particulier grâce à l'emploi de prétendues chambres à gaz homicides.

Le 11 mars 1946, B. Clarke et cinq autres spécialistes du renseignement, en uniforme britannique, de haute taille pour la plupart et

l'air menaçant, pénétrèrent au domicile de M<sup>me</sup> Höss et de ses enfants. Les six hommes, nous dit-on, sont tous «entraînés aux techniques les plus sophistiquées des interrogatoires soutenus et sans merci». Clarke se met à crier:

«Si vous ne nous dites pas où est [votre mari], nous vous livrerons aux Russes qui vous flanqueront devant un poteau d'exécution et votre fils ira en Sibérie <sup>1</sup>.»

M<sup>me</sup> Höss craque et révèle, dit Clarke, l'emplacement de la ferme où se cache son mari. Elle révèle aussi son faux nom: Franz Lang. Et B. Clarke d'ajouter:

«Une intimidation appropriée exercée sur le fils et la fille produisit des informations identiques.»

Le sergent juif et les cinq autres spécialistes de l'interrogatoire au troisième degré partent alors à la recherche de R. Höss qu'ils surprennent en pleine nuit, couché dans un recoin de la salle servant d'abattoir à la ferme.

«Höss poussa un cri à la simple vue des uniformes britanniques. Clarke hurla: "Ton nom?"

A chaque fois que la réponse était "Franz Lang", Clarke écrasait de son poing la face du prisonnier. Au quatrième coup Höss craqua et reconnut qui il était.

Soudain cet aveu déchaîna l'écœurement des sergents juifs venus l'arrêter, dont les parents étaient morts à Auschwitz en vertu d'un ordre signé de Höss. Tout là-haut le prisonnier fut arraché de sa couchette et on lui arracha son pyjama. Il fut ensuite traîné nu vers l'une des tables d'abattage et là Clarke crut que coups et cris n'auraient pas de fin.

En fin de compte, l'officier de santé intervint avec insistance auprès du capitaine: "Dites-leur d'arrêter ou c'est un cadavre que vous ramènerez". On jeta sur Höss une couverture et il fut traîné vers la voiture de Clarke où ce dernier lui déversa dans la gorge une bonne rasade de whisky. Höss essayant alors de s'endormir, Clarke lui plongea son stick de commandement sous les paupières et lui ordonna en allemand: «Tiens ouverts tes yeux de cochon, espèce de porc!»

Alors, pour la première fois, Höss débita une justification qu'il allait si souvent répéter: «Je recevais mes ordres de Himmler. Je suis un soldat comme vous. Il fallait obéir aux ordres».

L'équipe fut de retour à Heide vers trois heures du matin. La neige continuait de tourbillonner mais on arracha à Höss sa couverture et il lui fallut traverser complètement nu la cour de la prison jusqu'à sa cellule.»

---

1. R. Butler, *Legions of Death*, p. 235.

C'est ainsi que Bernard Clarke révèle :

« Il y fallut trois jours pour obtenir [de Höss] une déclaration cohérente. »

C'est cette déclaration, obtenue dans les conditions que l'on voit par des brutes de la Sécurité militaire britannique et sous l'inspiration du cerveau malade du sergent interprète Bernard Clarke, qui deviendra la première confession de Höss, la confession primordiale répertoriée sous la cote NO-1210. Une fois que le prisonnier torturé eut commencé de parler, Clarke dit qu'il fut impossible de l'arrêter. Et Clarke, pas plus conscient en 1982 ou 1983 qu'en ces jours de 1946 de l'énormité de ce qu'il forçait Höss à confesser, rapporte alors une série d'horreurs fictives présentées ici comme réelles : Höss se mit en effet à raconter comment, ayant mis le feu aux monceaux de cadavres, on recueillait (*sic*) la graisse qui en coulait pour la verser sur les cadavres (!). Il évaluait à deux millions le nombre des morts du seul temps où il avait été à Auschwitz (!) ; les tueries atteignaient parfois le nombre de dix mille victimes par jour (!).

Clarke était chargé de la censure des lettres adressées par Höss à sa femme et à ses enfants. Toutes les polices du monde savent que cette autorisation d'écrire à la famille constitue une arme psychologique. Pour faire chanter le prisonnier il suffit parfois de suspendre ou de supprimer cette autorisation. Clarke fait une intéressante remarque sur le contenu des lettres de Höss ; il nous confie :

« Parfois le morceau était dur à avaler. Il y avait deux hommes dans cet homme. L'un était brutal et sans égard pour la vie humaine. L'autre était tendre et affectueux <sup>1</sup>. »

Rupert Butler termine son récit en disant que Höss ne chercha plus à nier ou à échapper à ses responsabilités. Il est de fait qu'au procès de Nuremberg Höss se conduisit avec une « apathie schizoïde ». L'expression est du juif américain G. M. Gilbert, le psychologue de la prison chargé de la surveillance psychologique des prisonniers, en relation avec le ministère public américain. On veut bien croire que R. Höss était « scindé en deux » ! Il avait l'air d'une loque parce qu'on en avait fait une loque. « Apathetic », dit Gilbert à la page 229 de son livre *Nuremberg Diary* ; « apathetic », répète-t-il à la page suivante ; « schizoid apathy », écrit-il à la page 239.

A la fin de son propre procès, à Cracovie, Höss accueillit la sentence de mort avec une indifférence apparente. Rupert Butler observe à ce propos :

« [Höss] s'était fait la remarque que les Alliés avaient reçu des ordres et qu'il n'était absolument pas question que ces ordres ne fussent pas exécutés <sup>2</sup>. »

On ne saurait mieux dire. R. Höss, à l'instar de milliers d'accusés allemands rendus à la merci de vainqueurs totalement convaincus de leur bon droit, avait

---

1. *Id.*, p. 238.

2. *Id.*, p. 238.

vite compris qu'il n'avait pas d'autre choix que d'en passer par la volonté de ces justiciers de l'Ouest ou de l'Est.

R. Butler évoque ensuite rapidement le cas de Hans Frank, l'ancien gouverneur de Pologne. Sur le même ton de satisfaction morale, il raconte les circonstances de la capture et le traitement subi :

« La célébrité du personnage ne fut d'aucun effet sur les deux GI de couleur qui l'arrêtèrent et firent le nécessaire pour qu'il fût transporté à la prison municipale de Miesbach seulement après avoir été sauvagement battu puis flanqué dans un camion. On lui avait jeté dessus une toile goudronnée pour cacher les traces les plus marquantes du traitement qu'il avait subi ; Frank profita de cette couverture pour s'entailler l'artère du bras gauche. Il n'était évidemment pas question de le laisser s'en tirer si facilement : un officier de santé de l'armée américaine lui sauva la vie et Frank put comparaître devant le Tribunal militaire international de Nuremberg <sup>1</sup>. »

Hans Frank, on le sait, fut pendu.

Rudolf Höss et Hans Frank ne furent pas les seuls à subir des traitements de ce genre. Parmi les cas les plus célèbres on connaît ceux de Julius Streicher, de Hans Fritzsche, de Franz Ziereis, de Josef Kramer, d'Oswald Pohl...

Mais le cas de Höss est, de loin, le plus grave par ses conséquences. Aucun document ne prouve, de la part des Allemands, une politique d'extermination des juifs. Léon Poliakov en convenait dès 1951 :

« En ce qui concerne la conception proprement dite du plan d'une extermination totale, les trois ou quatre principaux acteurs se sont suicidés en mai 1945. Aucun document n'est resté, n'a peut-être jamais existé <sup>2</sup>. »

En l'absence de tout document, les historiens à la Poliakov se sont rabattus principalement sur des confessions douteuses comme celles de Kurt Gerstein ou de Rudolf Höss, non sans modifier les textes à leur convenance.

Bernard Clarke est « aujourd'hui un businessman prospère établi dans le sud de l'Angleterre ». On peut bien dire que c'est sa voix, et son esprit malade, qui se sont fait entendre à Nuremberg, le 15 avril 1946, quand le procureur Amen donnait lecture, fragment par fragment, à un auditoire stupéfait et bouleversé, de la prétendue confession de R. Höss. Ce jour-là prenait véritablement son envol un mensonge aux dimensions planétaires : le mensonge d'Auschwitz. A l'origine de cette prodigieuse affaire médiatique : quelques sergents juifs de la Sécurité militaire britannique, parmi lesquels B. Clarke, aujourd'hui « businessman prospère établi dans le sud de l'Angleterre <sup>3</sup> ».

---

1. *Id.*, p. 238-239.

2. L. Poliakov, *Bréviaire de la haine...*, p. 171.

3. R. Butler, *Legions of Death*, 1983, p. 235.

### *Le témoignage de Moritz von Schirmeister*

Moritz von Schirmeister avait été, pendant la guerre, le conseiller de presse personnel de Joseph Goebbels. Le 29 juin 1946, il fut interrogé devant le TMI en tant que témoin à décharge de Hans Fritzsche. Sa déposition fut particulièrement intéressante en ce qui concernait la personnalité véritable du D<sup>r</sup> Goebbels et l'attitude des services officiels allemands face au flot de récits d'atrocités déversés pendant la guerre par les Alliés sur le compte des camps de concentration. A la fin de la guerre, Moritz von Schirmeister avait été arrêté par les Britanniques et interné en Angleterre dans un camp où il avait été chargé de la «rééducation» politique de ses camarades prisonniers. Pour venir témoigner à Nuremberg, il fut d'abord transféré en avion de Londres en Allemagne. Il fut gardé à Minden-sur-la-Weser qui était le centre principal des interrogatoires de la police militaire britannique. De là il fut conduit en voiture (31 mars-1<sup>er</sup> avril 1946) à la prison de Nuremberg. Dans la même voiture se trouvait R. Höss. Moritz von Schirmeister est précisément ce «prisonnier de guerre qu'on avait amené de Londres comme témoin à décharge pour Fritzsche» dont parle Höss dans ses «mémoires» (voy. ci-dessus). Grâce à un document que je dois à l'obligeance de l'Américain Mark Weber qui m'en a remis copie en septembre 1983 à Washington, document dont je ne suis pas encore autorisé à indiquer la source exacte, nous savons que les deux Allemands ont pu librement converser dans la voiture qui les menait à Nuremberg. Dans ce document d'un peu plus de deux pages, Moritz von Schirmeister rapporte qu'à propos des charges qui pesaient sur lui, R. Höss lui confia :

«Gewiß, ich habe unterschrieben, daß ich 2 1/2 Millionen Juden umgebracht habe. Aber ich hatte genausogut unterschrieben, daß es 5 Millionen Juden gewesen sind. Es gibt eben Methoden, mit denen man jedes Geständnis erreichen kann — ob es nun wahr ist oder nicht<sup>1</sup>.»

### *Un autre aveu signé de R. Höss*

Les tortionnaires britanniques de R. Höss n'avaient aucune raison de se gêner. Après lui avoir fait signer le document NO-1210 à 2 h 30 du matin le 14 ou le 15 mars 1946, ils obtinrent de lui une nouvelle signature le 16 mars, cette fois-ci au bas d'un texte en anglais, rédigé de la main d'un Anglais, avec un blanc à la place de l'endroit où aurait dû figurer le nom du lieu. Il fallait tout le cynisme, l'inconscience et la naïve rouerie de ses gardiens pour lui faire signer un simple billet où se lisait en anglais :

---

1. « Assurément, j'ai signé que j'avais tué deux millions et demi de juifs. Mais j'aurais tout aussi bien signé qu'il y en avait eu cinq millions. Il y a précisément des méthodes pour obtenir n'importe quel aveu — que ce soit vrai ou non. »

Déclaration faite volontairement à la prison de [passage en blanc] par Rudolf Höss ancien commandant du camp de concentration d'Auschwitz le 16<sup>e</sup> jour de mars 1946.

J'ai personnellement organisé sur ordres reçus de Himmler en mai 1941 le gazage de deux millions de personnes entre juin-juillet 1941 et la fin de 1943, temps durant lequel j'ai été le commandant d'Auschwitz.

Signé:  
Rudolf Höss  
SS-Stubfhr.  
Ancien Kdt. d'Auschwitz-Birkenau

Même le mot *signed* («signé») était d'une main anglaise.

– *Conclusion* –

Le «témoignage» de Rudolf Höss était d'une importance primordiale pour les historiens défendant la thèse de l'extermination des juifs et de l'existence, à Auschwitz, de chambres à gaz homicides. Avec la publication de *Legions of Death* par Rupert Butler, ce «témoignage» s'effondre définitivement. Ainsi que le disaient les historiens révisionnistes, Rudolf Höss a rendu ce témoignage sous la torture. L'ironie veut que cette confirmation de la thèse révisionniste ait été involontairement apportée par un historien exterminationniste. Ce dernier ne soupçonnait certainement pas l'importance de sa découverte, que vient de corroborer en octobre 1986 une émission télévisée britannique: *Secret Hunters*. (Voyez Mike Mason, *In a cell with a Nazi war criminal – We kept him awake until he confessed* («En cellule avec un criminel de guerre nazi – Nous l'avons tenu éveillé jusqu'à ce qu'il avoue»), *Wrexham Leader*, 17 octobre 1986.)

---

[Publié dans les *AHR*, n° 1, printemps 1987, p. 137-152.]

\*\*\*

Février 1987

### **Le savon juif**

En 1942, le rabbin Stephen Samuel Wise, président du *World Jewish Congress* (Congrès juif mondial, ou Parlement juif mondial) déclara que les Allemands fabriquaient en quantités industrielles du savon à partir de cadavres de juifs<sup>1</sup>. Sa source pourrait avoir été Gerhard Riegner, représentant en

---

1. Voyez *Paris-Soir*, 1<sup>er</sup> janvier 1943, p. 3.



Suisse du *World Jewish Congress* et de la *Jewish Agency*. Ce dernier se faisait, d'une façon générale, l'écho des informations ou rumeurs circulant dans les milieux juifs d'Europe centrale. Il a joué un rôle capital dans la transmission des informations ou rumeurs concernant l'extermination des juifs et l'emploi à cet effet de chambres à gaz homicides. Pendant toute la durée de la guerre, la Suisse et la Suède ont servi de tremplins aux informations et rumeurs en direction de Londres et de Washington<sup>1</sup>.

En 1945-1946, au procès des «grands criminels de guerre allemands» conduit à Nuremberg par le Tribunal militaire international (TMI), il a été question de savon fabriqué à partir de cadavres. Le 16 février 1946, l'avocat général soviétique L. N. Smirnov a présenté au tribunal la déposition sous serment d'un certain Sigmund Mazur, préparateur à l'Institut anatomique de Danzig, selon lequel on aurait, dans ledit institut, fabriqué du savon à partir de la graisse humaine; la formule était même donnée. Smirnov faisait état également de déclarations sous la foi du serment de deux prisonniers de guerre britanniques et, en particulier, du soldat John Henry Witton, du régiment Royal Sussex. L'autre déclaration émanait du caporal William Anderson Neely, du Royal Signals. Ces documents avaient été transmis à Smirnov par le ministère public britannique<sup>2</sup>. A la page 601, Smirnov déclare :

« Je dépose maintenant quelques fragments du savon en question, soit mi-fini, soit terminé: voici un petit morceau de savon qui est resté emmagasiné plusieurs mois, il rappelle le savon de ménage le plus ordinaire. »

Il est cependant à noter qu'il n'y a pas eu d'expertise chimique et que les auteurs des déclarations sous serment n'ont pas été convoqués ni interrogés puis contre-interrogés.

Le 27 juillet 1946, l'avocat général britannique Hartley Shawcross déclara dans son réquisitoire final à propos des Allemands :

« A l'occasion, les corps de leurs victimes furent employés à pallier le manque de savon dû à la guerre (document URSS-272)<sup>3</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> octobre 1946, dans le jugement clôturant le procès, le tribunal dit que les Allemands avaient fait «des essais en vue de se servir de la graisse des victimes pour la production industrielle de savon<sup>4</sup>».

Les juges du tribunal de Nuremberg ont donc tenu pour acquis que les Allemands avaient fabriqué ou tenté de fabriquer du savon à partir de graisse humaine.

---

1. Voyez W. Laqueur, *The Terrible Secret*.

2. Voyez *TMI*, VII, p. 597-601, pour les débats et *TMI*, XXXIX, p. 463-464, pour le document Mazur URSS-196. Les autres documents à consulter sont URSS-197, URSS-264, URSS-272.

3. *TMI*, XIX, p. 530.

4. *TMI*, I, p. 265-266.

Pendant la guerre, en 1943, des représentants du comité juif antifasciste, fondé en 1942 à Moscou, firent une tournée aux États-Unis en vue d'y récolter des fonds pour l'URSS. De grands meetings eurent lieu dans de nombreuses villes américaines. A chacun de ces meetings, l'acteur Salomon Mikhoëls « montrait au public une savonnette faite avec de la chair humaine juive et ramenée d'un camp de concentration »<sup>1</sup>.

Après la guerre, des morceaux de «savon juif» furent enterrés dans des cimetières juifs d'Europe ou d'Israël ou montrés dans des expositions: à Polticieni (Roumanie), au cimetière de Haïfa, à l'Institut historique de Varsovie, à la «Kaznelson House» du kibboutz des combattants du ghetto en Israël, à l'Institut Yivo de New York, à la cave de l'horreur (*Keller des Grauens*) au Mont-Sion. Voyez, pour Haïfa, un article de Pierre (Weil) Joffroy dans *Paris-Match*<sup>2</sup>, et, pour le reste, les sources citées par Ditlieb Felderer<sup>3</sup>. Une pierre tombale porte l'inscription suivante en hébreu et en anglais:

« Ci-gisent des morceaux de savon faits de la chair et  
du sang de nos frères que les barbares nazis ont inhumaine-  
ment torturés à mort dans les années 1939-1945<sup>4</sup>. »

Simon Wiesenthal a raconté en détail l'histoire des morceaux de savon enterrés au cimetière de Polticieni. Il dit qu'avaient été recueillis tous les savons portant l'inscription «RIF», entendue comme étant le sigle de *Rein Jüdisches Fett*, soit: pur savon juif<sup>5</sup>.

Du savon juif aurait été enterré dans le cimetière de la ville de Sighet, patrie d'Élie Wiesel<sup>6</sup>.

L'*Encyclopedia Judaica* présente à l'article «Poland» une photo dont la légende dit en anglais: « Une usine de savon allemande près de Danzig<sup>7</sup> ».

Le 11 avril 1983, à la cérémonie d'ouverture du rassemblement américain des survivants juifs de l'Holocauste (*American Gathering of Jewish Holocaust Survivors*), le rabbin Arthur Schneier, de New York, déclara:

« Nous avons en mémoire les pains de savon marqués  
des initiales RJF – Rein Jüdisches Fett – faits des cadavres  
de nos bien-aimés. »

Ludo Van Eck reproduit une photo portant pour légende: « Vue extérieure de la savonnerie » et un récit « basé sur le témoignage de Zofia Nalkowska » dans lequel il est dit comment le professeur allemand Spanner fabriquait le savon

---

1. Voyez G. Israël, *Jid, les Juifs en URSS*, p. 203.

2. *Paris-Match*, 3 novembre 1956, p. 93.

3. D. Felderer, *Bible Researcher*, p. 1.

4. *White Power*, nov.-déc. 1980, p. 11.

5. Voy. S. Wiesenthal, « RIF » p. 4-5.

6. Voy. *The New York Times*, 9 décembre 1986, p. A9.

7. Vol. 13, p. 761-762.

auquel il donnait le nom de «Koitek, nom de la fille avec laquelle il couchait<sup>1</sup>».

Le 24 février 1986, en réponse à la lettre d'un particulier, la Fondation Auschwitz (Rue des Tanneurs 65, B-1000 Bruxelles), sous la signature de Yannis Thanassekos, répondait «évidemment par l'affirmative»: le savon humain était une réalité, d'ailleurs établie au procès de Nuremberg.

Raul Hilberg est le plus important des historiens juifs de l'Holocauste. Il ne croit pas à la réalité du savon juif. Pour lui, il s'agit d'une rumeur. Il dit que le document sur lequel Smirnov, puis Shawcross et enfin les juges du Tribunal militaire international de Nuremberg ont fondé leur accusation ne spécifiait nullement qu'il s'agissait de graisse *humaine*. Il dit aussi que la *rumeur du savon* est allée jusqu'à trouver la caution du juge SS Konrad Morgen qui, devant un tribunal américain, a prétendu que Dirlewanger avait fait tuer de jeunes juives par piqûres de strychnine, découper leurs corps en petits morceaux, mélanger ceux-ci avec de la viande de cheval et fait bouillir le tout pour en obtenir du savon. Il cite une source selon laquelle, après la guerre, les Polonais boycottaient le savon parce qu'ils croyaient que ce savon avait été fabriqué avec de la graisse humaine. Il rappelle que :

« Des pains de savon, prétendument fabriqués à partir de la graisse de juifs morts, ont été conservés en Israël et à l'Institut Yivo de New York<sup>2</sup>. »

De son côté, l'Institut d'histoire contemporaine de Munich considère, lui aussi, comme une légende l'histoire du savon fait à partir de cadavres des camps de concentration (voyez la lettre du Dr Lothar Gruchmann à Hans Drechsel en date du 11 mars 1983).

G. Wellers est le directeur scientifique du Centre de documentation juive contemporaine de Paris et le directeur du *Monde juif*, publication de ce centre. Dans une lettre en date du 31 août 1983 à un correspondant étranger, il écrit :

« La fabrication du savon à partir de la graisse humaine appartient à la catégorie des «bobards» qui circulaient déjà dans les camps. Je l'ai entendu à Auschwitz, comme probablement Pioro. — Cependant il n'existe pas la moindre preuve de la réalité de cette sinistre légende [...] il s'agit d'un produit d'une imagination plus ou moins démentielle qui est exploitée par les néo-nazis et qui n'ajoute rien à la réalité déjà suffisamment folle et cruelle. »

S'il faut en croire Gitta Sereny, les responsables allemands de l'investigation des «crimes nazis» (*Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung NS Verbrechen*), travaillant à Ludwigsburg sous la direction du

---

1. Voy. *Le Livre des Camps*, p. 247-249.

2. R. Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 1967, p. 623-624, et, 1985, p. 966-996.

procureur Adalbert Rückerl, infirmaient dès avant 1974 l'histoire du savon juif<sup>1</sup>.

Les auteurs révisionnistes affirment que le savon juif est une légende qui ressemble à d'autres légendes comme celle des chambres à gaz homicides : pas de matérialité des faits, pas d'expertise technique, confusions de toutes sortes, à commencer par les initiales RIF qui signifiaient en fait : *Reichsstelle für industrielle Fettversorgung* (Office du Reich pour l'approvisionnement industriel en matières grasses).

Le 23 avril 1986, la même personne, qui avait reçu de la Fondation Auschwitz, sise à Bruxelles, confirmation de ce que le savon humain avait bien été une réalité, recevait de G. Wellers la réponse suivante :

« La rumeur concernant la fabrication industrielle du savon à partir de la graisse humaine, qui circulait dans certains camps, est le produit d'une lugubre imagination sans aucun fondement réel, née au milieu des horreurs des camps. »

Deborah Lipstadt enseigne l'histoire juive moderne à l'Université de Californie de Los Angeles. Elle écrit :

« Le fait est que les nazis n'ont jamais utilisé les cadavres de juifs ou de qui que ce fût d'autre en l'espèce, pour la production de savon. La rumeur du savon était courante à la fois pendant et après la guerre. Elle peut avoir eu son origine dans l'histoire d'atrocités, remontant à la première guerre mondiale, de l'usine à cadavres. Les lettres "RJF" (en réalité : "RIF", ndlr) représentaient probablement le nom de l'usine qui fabriquait le savon. Après la guerre, la rumeur du savon a été minutieusement étudiée et elle s'est révélée fautive<sup>2</sup>. »

Mais l'histoire du savon trouve encore ses défenseurs. C'est le cas du germaniste Joseph Rován, professeur à l'université de Paris-III, qui déclarait encore en 1984 que, pour Hitler, les juifs étaient à Auschwitz « de la matière première pour savonnets »<sup>3</sup>. Tout récemment le journal *Le Monde* reproduisait sous la signature de Pierre Drachline le fragment d'un poème censé résumer pour le poète juif Pierre Valet l'horreur de ce siècle :

« Le vieux mourut dans la boue de Champagne. Le fils mourut dans la crasse d'Espagne. Le petit s'obstinait à rester propre : les Allemands en firent du savon<sup>4</sup>. »

### *Questions aux historiens*

#### 1. L'histoire du savon juif est-elle vraie ou fautive ?

---

1. G. Sereny, *Into That Darkness*, p. 141.

2. *Los Angeles Times*, 16 mai 1981.

3. J. Rován, *Comment s'écrit l'Histoire*, p. 29.

4. P. Drachline, « Le Moraliste du chaos », p. 15.

2. Cette accusation est-elle fondée ou constitue-t-elle une calomnie ?
  3. D'où vient qu'aux procès de Nuremberg (aussi bien celui conduit par les Américains avec les Britanniques, les Soviétiques et les Français, que ceux conduits par les Américains seuls) personne n'ait exigé une expertise technique : ni les accusés, ni leurs avocats, ni l'accusation, ni les juges et que personne ne semble avoir remarqué ce fait ni chez les journalistes, ni chez les historiens, ni chez les légistes ?
  4. Comment se fait-il qu'à l'un de leurs procès les Américains aient trouvé un magistrat SS, Konrad Morgen, pour venir déposer en faveur de la réalité de l'histoire du savon<sup>1</sup> ? Il est à noter que c'est le même Konrad Morgen qui a attesté de l'existence des chambres à gaz d'Auschwitz, en les localisant à 7 (sept) reprises à Monowitz où il est maintenant clair pour tout le monde qu'il n'y eut jamais de chambres à gaz mais seulement de grandes usines<sup>2</sup>.
  5. Pourquoi la Fondation Auschwitz, de Bruxelles, et le Centre de documentation juive contemporaine, de Paris, sont-ils en totale contradiction sur ce point d'histoire tout en présentant un trait commun : ni d'un côté, ni de l'autre, on ne propose vraiment de preuve à l'appui de sa réponse ? Est-ce à dire qu'à Bruxelles on aurait du mal à fournir des preuves et qu'à Paris on craindrait, en montrant comment s'est formée et maintenue une rumeur, de dévoiler comment se sont formées d'autres rumeurs comme, par exemple, celle des chambres à gaz ou des camions à gaz ?
  6. Y a-t-il une différence entre, d'une part, les usines de cadavres transformés en savon ou en engrais par les chimistes «boches» de la première guerre mondiale (aujourd'hui on admet que c'était un mensonge des Alliés) et, d'autre part, les usines de mort par le gaz des chimistes «nazis» de la seconde guerre mondiale avec la transformation des cadavres en savon ou en engrais ?
  7. Pourquoi nous demande-t-on de croire ou de ne pas croire sous peine d'être soupçonnés des plus noirs desseins (défendre les «Boches», les «Nazis»...) et ne nous permet-on pas de douter, de chercher, de trouver et de publier ce qui a été trouvé ?
  8. La Fondation Auschwitz devrait-elle poursuivre le Centre de documentation juive contemporaine en justice, et vice-versa, pour «falsification de l'histoire» ?
- Conclusion :** A supposer que les chambres à gaz n'aient pas plus existé que le savon juif, faut-il le dire ou le cacher ?

---

[Publié dans les *AHR*, n° 1, printemps 1987, p. 153-159.]

\*\*\*

---

1. Procès XI, p. 4075-4076.

2. *TMI*, XX, p. 535-536.

20 avril 1987

## **Le mythe de l'extermination des juifs**

Les Allemands auraient procédé à l'extermination de millions de juifs (sans compter les Tziganes et les autres) sur toute la surface d'un continent et ce, pendant trois ans environ.

Or, on ne trouve aucune trace de cette gigantesque entreprise d'assassinat ordonnée, conçue, mise en œuvre, financée, administrée par les nazis. Ceux-ci auraient mis au point et utilisé pour perpétrer ce crime sans précédent une arme spécifique : la chambre à gaz homicide ou le camion à gaz homicide. Là encore aucune trace.

En résumé, on ne trouve : ni un ordre, ni un plan, ni un budget, ni une arme du crime (pas une seule expertise de «chambre à gaz» ou de «camion à gaz», ni un cadavre (parmi les innombrables autopsies, pas une seule prouvant un assassinat par gaz-poison).

Qu'est-ce qu'un assassinat, c'est-à-dire un meurtre commis avec préméditation, où l'on ne découvre ni préméditation, ni arme, ni cadavre ? Qu'est-ce que des millions d'assassinats de cette nature ? Passe pour un miracle, mais des millions de miracles ?

---

### *– Les historiens exterminationnistes –*

On appelle ainsi les historiens qui défendent la thèse selon laquelle il y a eu une politique d'extermination des juifs.

Depuis quelques années ces historiens se disputent, faute de trouver trace d'un ordre, d'un plan ou d'un budget. Ils échafaudent des théories. Pour les «intentionnalistes», il faut tout de même présupposer l'existence d'un ordre donné par Hitler tandis que, pour les «fonctionnalistes», ce n'est pas indispensable et cet ordre est même improbable : on peut supposer que cette extermination des juifs a été le résultat d'une multiplicité d'initiatives locales et individuelles.

Cette dispute prouve bien qu'on n'a trouvé ni ordre, ni plan, ni budget.

Ces mêmes historiens débattent du «problème des chambres à gaz». Cette expression a été créée par Olga Wormser-Migot, historienne d'origine juive. Voyez sa thèse sur *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, p. 541-544. Elle a été reprise par la 1<sup>ère</sup> chambre civile (section A) de la cour d'appel de Paris dans son arrêt du 26 avril 1983 (affaire LICRA et tous autres contre R. Faurisson). S'il existait des expertises, ce problème n'existerait sans doute pas.

– Le « mensonge d'Auschwitz » –

Les cinq principaux responsables de ce mensonge historique sont :

Alfred Wetzler ou Weczler

Walter Rosenberg, *alias* Rudolf Vrba

Czeln Mordowicz, *alias* Petr Podulka

Arnost Rosin, *alias* Jan Rohac

et le rabbin Michael Dov Ber Weissmandel ou Weissmandl.

Pour tout détail s'adresser à R. Faurisson.

Mensonge créé en avril 1944 en Europe centrale, transmis par Gerhard Riegner, représentant en Suisse du Congrès Juif Mondial, et officialisé à Washington en novembre 1944 par la publication du *War Refugee Board Report*.

Les Soviétiques, en un premier temps, n'en tiendront pas compte. C'est ainsi que dans la *Pravda* du 2 février 1945, ils défendront la thèse selon laquelle à Auschwitz les Allemands se servaient principalement d'électricité pour tuer leurs victimes en série. C'est seulement dans leur rapport du 6 mai 1945 (document URSS-008) qu'ils se rallieront à la thèse de l'extermination par gaz à Auschwitz.

– Interviews de Pierre Vidal-Naquet, Georges Wellers  
et de quelques autres dans *Zéro* –

*Zéro* est un mensuel d'inspiration satirique. On y trouve les noms de Gébé, Gourio, Cavanna, Vuillemin, Wolinski. Il arrive qu'on y publie, comme dans *Lui*, des enquêtes ou des interviews sur des sujets austères. Michel Folco a entrepris une série d'enquêtes ou d'interviews sur la controverse qui se développe autour du problème des chambres à gaz. Il est prudent. Il se garde bien de donner son opinion personnelle, à supposer qu'il en ait une.

Dans la livraison d'avril figurent des interviews de Pierre Guillaume, de Robert Faurisson et de Pierre Vidal-Naquet.

Ce dernier considère que l'affirmation selon laquelle il n'a pas pu exister de chambres à gaz homicides a pris les proportions d'un « phénomène mondial<sup>1</sup> ». Ce qui paraît l'inquiéter particulièrement, c'est l'intervention de « gens qui sont de gauche et même d'ultra-gauche ». Il est très marqué par la lecture des livres ou des textes de Robert Faurisson, en particulier par *Mémoire en défense* (où ce dernier rappelait le faux témoignage circonstancié de l'abbé Hénocque sur la prétendue chambre à gaz de Buchenwald) et par le texte intitulé « Un grand faux témoin : Elie Wiesel » (où Faurisson faisait remarquer que, dans son autobiographie [*La Nuit*], ce dernier racontait

---

1. *Zéro*, avril 1987, p. 57.

n'importe quoi sur Auschwitz et s'était transformé en grand prêtre et en commerçant du «Shoah-business»). Voici les propos de Vidal-Naquet :

« Vous avez donc ces petites sectes et, à l'autre extrémité de la gamme, si vous voulez, vous avez des gens qui sont de gauche, et même d'ultra-gauche, comme Serge Thion, Pierre Guillaume et quelques autres... y compris des juifs comme Gaby Cohn-Bendit... Il paraît qu'il a renoncé récemment au révisionnisme mais enfin... Vous avez des juifs en effet comme un nommé Karnoouh... Alors ces gens-là prétendent être des savants faisant une analyse soi-disant scientifique et politique... »

Tant que Faurisson et Rassinier n'avaient que trois ou quatre disciples, cela n'avait aucune espèce d'importance ; dans la mesure où se produit cette espèce de conjonction des extrêmes, il y a en effet un danger...

Et je voudrais ajouter quand même deux ou trois autres choses : la première est qu'il faut bien voir que si ce genre d'élucubrations folles rencontre quand même un certain écho, c'est qu'on fait une utilisation politique du génocide hitlérien qui elle-même est dangereuse... Il suffit de mettre les pieds en Israël pour s'apercevoir qu'il y a là-bas une utilisation politique directe de la Shoah. C'est-à-dire que dès qu'un Arabe lance un caillou sur un camion israélien en Cisjordanie occupée, on dit que c'est la suite de la Shoah ! Ce dont Monsieur Begin s'était fait une spécialité... On court le risque de dévaloriser, de nier l'importance de la Shoah même... et ça je suis catégorique là-dessus.

Par exemple, vous avez le rabbin Kahane, cet extrémiste juif, qui est moins dangereux qu'un homme comme Élie Wiesel qui raconte **n'importe quoi** (c'est lui qui souligne)... Il suffit de lire certaines de ses descriptions de « La Nuit » pour savoir que certaines de ses descriptions ne sont pas exactes et qu'il finit par se transformer en marchand de Shoah... Eh bien lui aussi porte un tort, et un tort immense, à la vérité historique.

On a même répandu des faux témoignages sur la chambre à gaz de Buchenwald qui, à ma connaissance, n'a jamais existé. Or un homme qui a donné son nom à une place de Paris, l'abbé Georges Hénocque, a donné une description d'apparence convaincante de la chambre à gaz de Buchenwald...

– *Vous avez connu Faurisson en classe, dans les années 60. Comment était-il ?*



– C’était un provocateur nazi. Qui était nazi moins par goût de l’idéologie nazie que par goût de la provocation...

– *Que répondez-vous à Faurisson qui réclame « une preuve, une seule preuve de l’existence des chambres à gaz » ?*

Pierre Vidal-Naquet sourit en haussant les épaules.

– Il réclame une seule preuve parce qu’il sait très bien qu’il en existe des milliers... Il réclame une seule preuve parce qu’il est décidé à n’en accepter aucune...

Je lui reparle du Shoah business. Je réclame des exemples.

– Regardez Christian Bernadac et des gens comme ça...

– *Ah oui, lui, c’est vrai, il a frappé très fort, il a dû écrire au moins une quinzaine de bouquins...*

– Il a inondé le marché de récits fabuleux qui étaient faits de témoignages non vérifiés... Il y a eu une fois un très bel article dans *Le Monde* d’une dame qui s’appelle Cynthia Haft et dans lequel elle parle de l’“avilissement du tragique” (“Certains auteurs, constatant que le sexe et la violence font recette en ce moment, se sont avisés qu’il y avait une mine inépuisable à Auschwitz, à Bergen-Belsen, à Mauthausen...” *Le Monde* du 25 février 1972).

– Donnez-moi **une** preuve irréfutable du génocide juif et des chambres à gaz.

– Si vous voulez, au-delà même de la question archéologique qui a son importance, bien sûr, il y a ce fait **massif**, si vous voulez, que lorsque les gens arrivaient à Treblinka ou à Auschwitz, on les **sélectionnait**... Qu’une partie disparaissait tout de suite alors que d’autres étaient inscrits dans le camp... Alors la preuve de l’extermination, **elle est là** ! Dans cette sélection ! Elle est dans le fait que les gens allaient à droite, si vous voulez, et qu’ils ne **réapparaissaient pas** ! On a beau dire le contraire, c’est une donnée strictement objective.

– Comment un historien de la Grèce antique peut-il se retrouver dans une pareille affaire ?

– Ben, il fallait bien que quelqu’un fasse le boulot. Si vous voulez, le scandale en France, c’est que les historiens professionnels ne se sont pas intéressés à ça ! Ce sont des dossiers répugnants !... Et puis ce n’est pas non plus très glorieux pour la France... Pourquoi croyez-vous que ce sont MM. Paxton et Marrus qui ont fait le livre *Vichy et les juifs* ? Pourquoi est-ce M. Klarsfeld, un avocat, qui a écrit *Vichy et Auschwitz* ? Parce que les historiens **n’ont pas fait leur boulot**...»

La « preuve irréfutable » de Vidal-Naquet n'a pas grande valeur. Auschwitz servait de plaque tournante à la déportation. Les nouveaux arrivants étaient rangés en deux colonnes sur la rampe de Birkenau : d'un côté, les hommes et, de l'autre, les femmes et les enfants (et non pas, d'un côté, les forts condamnés au travail et, de l'autre, les faibles condamnés aux chambres à gaz). Puis, avait lieu une *Aussortierung*, c'est-à-dire un tri entre différents centres de travaux forcés (usines, mines, fermes...) tandis que les autres croupissaient dans de purs camps de concentration. Ainsi l'ensemble des arrivants étaient-ils envoyés dans près de quarante points différents dépendant du complexe d'Auschwitz, tandis que d'autres étaient, après un délai plus ou moins long, expédiés, par exemple, vers des camps d'Allemagne. Quant aux historiens qui, selon Vidal-Naquet, « n'ont pas fait leur boulot », peut-être ont-ils médité sur ce qui est arrivé à ceux d'entre eux qui ont essayé de le faire mais qui l'ont cher payé. Dernier exemple en date : celui de M<sup>me</sup> Mariette Paschoud, enseignante d'histoire à Lausanne. Dans *Le Monde* daté du 17 avril 1987 (p. 28), on lit cette « brève » :

**Suisse : M<sup>me</sup> Paschoud déchargée de ses cours.** – Le gouvernement du canton de Vaud a décidé, mercredi 15 avril, de retirer tous ses cours à M<sup>me</sup> Mariette Paschoud, cette enseignante au lycée de Lausanne qui avait fait scandale en remettant publiquement en cause l'existence des chambres à gaz. (Corresp.)

L'enquête de Michel Folco se poursuit dans la livraison de *Zéro* datée de mai (en vente vers le 17 avril). Il s'est intéressé à la chambre à gaz de Ravensbrück. Il a interrogé sur le sujet Germaine Tillion, Olga Wormser-Migot et Georges Wellers. D'après la première, le camp de Ravensbrück aurait possédé une chambre à gaz : c'est même M<sup>me</sup> Tillion mère qui l'aurait « étrennée » dans les derniers jours de la guerre. La seconde est l'auteur d'une thèse volumineuse sur le système concentrationnaire nazi ; elle déclare que les chambres à gaz ont bien évidemment existé, mais en Pologne uniquement, et n'ont servi que pour les juifs et les tziganes ; pour elle, la croyance de Germaine Tillion est le résultat « d'un mécanisme psychologique quasi hallucinatoire relevant plus de la psychanalyse que du témoignage historique ». Olga Wormser-Migot, qui est d'origine juive, appartient à la cohorte des historiens qui ont eu à souffrir d'une terrible répression pour avoir simplement parlé d'un « problème des chambres à gaz » et mis en doute l'existence de telles chambres dans tel ou tel camp (Ravensbrück, Mauthausen, Oranienburg-Sachsenhausen). Georges Wellers admet lui-même que « les filles de Ravensbrück » « l'ont attaquée durement ». Pour sa part, il pense qu'il a pu exister une telle chambre à Ravensbrück mais il n'en paraît pas sûr ! Il dit : « Vous savez, moi, je crois qu'il y a eu une chambre à gaz non

pas à Ravensbrück (comme l'affirme Germaine Tillion), dans le camp, mais quelque part à côté». D'après Germaine Tillion, même Serge Klarsfeld ne croit pas à cette chambre-là.

La partie la plus éclairante de l'interview de G. Wellers porte sur le grave différend qui l'oppose à Serge Klarsfeld. Dans une déclaration recueillie par *VSD*, ce dernier avait reconnu que jusque-là on n'avait pas encore publié de «vraies preuves» de l'existence des chambres à gaz, mais seulement des «débutés de preuve»<sup>1</sup>. Manifestement, Klarsfeld s'était rendu compte de l'inanité d'ouvrages tels que *Les chambres à gaz ont existé*<sup>2</sup> et *Les Chambres à gaz, secret d'État* (par Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl et vingt-et-un autres auteurs dont G. Wellers, Éditions de Minuit, 1984). Pour sa part, il annonçait la publication d'un ouvrage de Jean-Claude Pressac fournissant «trente-sept preuves dont une définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le crématoire-III de Birkenau». Autrement dit, pour Klarsfeld, il s'agissait de trente-six preuves non définitives et d'une preuve définitive. Cette preuve, il la reproduisait dans *VSD*. Cette preuve, malheureusement pour lui, est grotesque. Il s'agit d'un bordereau de réception de marchandises pour le crématoire-III où on lisait qu'entre autres fournitures on avait livré à ce crématoire quatorze pommes de douches et une porte étanche aux gaz (*Gasdichtetiir*). Klarsfeld disait en conclusion: «Alors, soyons logiques, s'il s'agit d'une salle de douches, pourquoi cette porte étanche au gaz ?» Klarsfeld fait simplement preuve d'ignorance: durant la dernière guerre, les Allemands ont fabriqué en quantités industrielles de telles portes à la fois en prévision de la guerre des gaz et à cause de la nécessité d'équiper tout abri (abri par destination ou abri de rencontre) contre les dégagements de gaz produits par l'éclat des bombes. Cette porte étanche au gaz était aussi inoffensive que peut l'être un masque à gaz. Georges Wellers a bien su voir la faiblesse de l'argumentation de Klarsfeld, il dit et répète dans son interview que «ce n'est pas une preuve définitive» ou «l'histoire des pommes de douches du bordereau, vous savez ce n'est pas la preuve de quoi que ce soit... Non, non, ça, c'est une déclaration très malheureuse et très gênante».

Il n'est pas sûr que G. Wellers lui-même ait à se réjouir d'avoir donné cette interview. Il s'y confirme au passage, pour les connaisseurs, qu'il y a de solides raisons de douter de la valeur des titres universitaires de ce maître de recherches honoraire au Centre national de la recherche scientifique. Il est né en Russie (sans autre précision donnée ni dans l'interview ni dans la pièce déposée à la préfecture de police de Paris le 21 avril 1982: «Statuts de l'Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste (ASSAG)»). Il dit: «J'ai fait toutes mes études secondaires dans

---

1. *VSD*, 29 mai 1986, p. 37.

2. G. Wellers, *Les chambres à gaz ont existé*.

une ville de province au fin fond de la Russie là où les Allemands ne sont pas allés et, euh... j'ai fait mes études supérieures à l'université de Moscou à la faculté des Sciences et ma spécialité est la physiologie et la biochimie... J'ai quitté la Russie en 1925, j'avais vingt ans». Wellers n'a pas fait ensuite d'autres études. La question est : quels diplômes universitaires possédait-il en 1925, à l'âge de vingt ans ? Dans un récent procès intenté par la LICRA contre *Le Monde* il était impossible d'obtenir de lui une réponse sur ce point malgré les efforts de la présidente du tribunal. Que nous cache là G. Wellers ? Il importe de trouver le fin mot de l'histoire, non pas pour les titres eux-mêmes, mais pour savoir à quoi s'en tenir sur l'homme et sa façon de traiter du passé.

La même livraison de *Zéro* contient une interview d'Henri Roques qui s'achève sur la déclaration suivante :

«Si Faurisson, lui, nie l'existence des chambres à gaz, moi, je n'y crois pas beaucoup mais je les mets en doute... L'acharnement de mes adversaires et leur mauvaise foi à défendre ce témoignage suspect qu'est le rapport Gerstein ne peuvent dissiper mes doutes, au contraire ça ne peut que contribuer à les augmenter<sup>1</sup>.»

Cette enquête de *Zéro* s'inscrit dans tout un ensemble de déclarations qui donnent l'impression qu'on se met en France à brader les chambres à gaz. Voici trois exemples :

1) Deux enseignants d'origine juive, Marc Ascione et Ida Zajdel, dénoncent le mythe des chambres à gaz comme une invention de nazis, soucieux de glisser dans des confessions fallacieuses, une «bombe à retardement contre les juifs<sup>2</sup>».

2) L'Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen défendait sa chambre à gaz avec d'autant plus d'âpreté que des responsables du camp avaient avoué après la guerre l'existence d'une telle chambre. Or, dans son bulletin de mars 1987, on peut lire :

«C'était au tour de notre cher P. Couffault d'aborder un sujet douloureux, la contestation au sujet des chambres à gaz. Ce serait stupide de penser que tous les déportés aient eu l'occasion de voir ces sinistres lieux. Malheureusement, ceux qui les ont vus ne sont plus là pour témoigner. Il est stupide et oiseux d'entamer une polémique sur une des plus sombres pages de l'histoire de la déportation.»

3) A l'émission télévisée d'«Apostrophes» du 17 avril 1987, Josef Rován et J. Sommet, deux anciens déportés de Dachau, rendaient enfin clair pour quelques millions de Français qu'il n'y avait jamais eu de gazage homicide

---

1. *Zéro*, mai 1987, p. 75.

2. *Article 31*, n° 26, janvier-février 1987, p. 22.

dans leur camp et, surtout, André Frossard, auteur d'un livre sur Maximilien Kolbe, mort à Auschwitz, procédait en termes alambiqués à la mise sous le boisseau des «chambres à gaz», lesquelles, selon lui, ne valaient pas qu'on s'appesantisse sur leur cas ; elles avaient certes existé, mais le crime des Allemands «commençait bien avant».

Dans les milieux avertis, on solde les chambres à gaz tandis que, dans le commerce de l'Holocauste, on cherche par tous les moyens médiatiques à promouvoir un produit qui est en perte de vitesse.

\*\*\*

20 avril 1987

### **Naissance de la légende d'Auschwitz**

En décembre 1941, le bruit courait en Pologne que des juifs étaient gazés... dans le ghetto même de Varsovie. Pour ce qui est des gazages de juifs dans le camp d'Auschwitz, il semble que de vagues rumeurs commencèrent à circuler durant l'été de 1942. C'est seulement deux ans plus tard, c'est-à-dire durant l'été 1944 que la légende prendra vraiment forme, sans pour autant atteindre la relative netteté qu'on lui connaîtra bien après la guerre.

– *Une invention de juifs slovaques* –

En avril 1944, deux juifs slovaques s'évadèrent d'Auschwitz d'où, il faut le dire, les évasions étaient assez fréquentes. Selon la version généralement admise, ces deux évadés, Alfred Wetzler (ou Weczler) et Walter Rosenberg ou Rosenthal (plus connu sous le nom de Rudolf Vrba), firent des révélations, une fois de retour en Slovaquie, sur l'extermination des juifs par le gaz dans le camp d'Auschwitz. Une sorte de pot-pourri de témoignages fut fabriqué à partir de leurs déclarations et à partir d'autres déclarations de deux autres juifs et d'un «major polonais». Nous sommes redevables de cette fabrication à un groupe clandestin de juifs slovaques (*Pracovná Skupina*, Groupe de travail) dont l'un des dirigeants était le rabbin Michael Dov Ber Weissmandel (ou Weissmandl). En collaboration étroite avec Gisi Fleischmann, ce dernier entreprit, à partir de juin 1944, la diffusion du produit en direction de toutes sortes d'organisations juives à l'étranger ainsi qu'en direction du Vatican.

– *Le relais des juifs suisses (ou vivant en Suisse)* –

A Berne et Genève, des organisations juives déployaient une intense activité de propagande anti-allemande. Par leurs pressions sur les gouvernements britanniques et américains et en s'appuyant sur des personnalités ou des organisations juives résidant à Londres, Washington ou New York, elles entretenaient un climat de plus en plus fébrile de haine contre l'Allemagne à

base de récits d'atrocités inventés de toutes pièces. Le 8 août 1942, Gerhart Riegner, représentant du Congrès juif mondial à Genève, avait envoyé à ses collègues Stephen Wise, aux États-Unis, et Sydney Silverman, en Grande-Bretagne, un télégramme délirant sur un prétendu projet de Hitler en vue d'exterminer « d'un seul coup » trois millions cinq cent mille à quatre millions de juifs. Mais le gouvernement des États-Unis refusa d'ajouter foi à la nouvelle. Près de deux ans plus tard, avec le produit Weissmandel, les juifs suisses eurent plus de chance. Le 8 juillet 1944, la légation américaine à Berne envoya au secrétaire d'État à Washington un télégramme résumant le contenu du produit. Après quoi, le produit lui-même fut envoyé à Washington.

– *Le rôle déterminant des juifs américains* –

A force de pression, les juifs américains avaient obtenu la création par Roosevelt lui-même d'une agence pour les réfugiés de guerre (*War Refugee Board*) en janvier 1944. Henry Morgenthau Jr., juif, Secrétaire d'État au Trésor, avait forcé la main au président des États-Unis et ce fut lui qui, dans la réalité, dirigea le WRB. En novembre 1944, sous le timbre de la présidence des États-Unis, parut le produit Weissmandel dans sa version américaine. C'est donc à cette date que la légende d'Auschwitz commença de prendre son envol mais non sans mal, il faut le reconnaître.

– *Les juifs soviétiques suivent le mouvement* –

Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, les Soviétiques, nourris d'une formidable propagande anti-allemande due en particulier aux juifs Solomon Michaels, Ilya Ehrenbourg et Vassili Grossmann, semblent avoir été déconcertés par leur découverte du camp d'Auschwitz le 27 janvier 1945. Sur place, rien ne témoignait matériellement d'une extermination industrielle des prisonniers; au contraire, le caractère moderne des installations hospitalières et sanitaires ne pouvait que frapper le moujik. Pendant plusieurs jours, la presse soviétique resta silencieuse. Aucun membre des armées alliées ne fut invité à venir constater sur place des horreurs... qui tout simplement n'avaient pas existé. C'est seulement le 2 février que la *Pravda*, sous la plume du journaliste juif Boris Polevoï, lança sa propre version de la légende: à Auschwitz, les Allemands exterminaient leurs prisonniers à l'électricité. Trois mois plus tard, les Soviétiques se rallièrent à la version judéo-slovaquo-américaine de l'extermination par le gaz<sup>1</sup>.

Dans la légende, le gaz l'avait emporté sur l'électricité, et l'invention des juifs européens et américains sur l'invention des juifs soviétiques.

Auschwitz, appelée à devenir un jour la capitale de l'«Holocauste», se vit ainsi doté de chambres à gaz homicides. A la source de cette légende se trouve donc le rabbin slovaque Weissmandel (1903-1956), un fanatique, soit dit en passant, de l'antisionisme. Pour cette dernière raison, au qualificatif de légende sioniste, à propos d'Auschwitz, je préfère celui de légende juive.

*NB. Ledit pot-pourri est généralement appelé le War Refugee Board Report; quelquefois il reçoit la dénomination pompeuse de «Protocole d'Auschwitz». Pour plus de détails sur toute l'affaire, on se reportera aux pages éblouissantes d'Arthur Robert Butz dans The Hoax of the Twentieth Century, p. 89-99.*

\*\*\*

---

1. Voy., au procès de Nuremberg, le document URSS-008.

20 avril 1987

## Pierre Vidal-Naquet juge Élie Wiesel

En décembre 1986, Elie Wiesel recevait le prix Nobel de la Paix. A cette occasion, je publiais un texte intitulé: « Un grand faux témoin: Elie Wiesel » dans lequel je montrais que ce dernier était un faux témoin qui avait pris l'habitude de raconter tout et n'importe quoi à propos du prétendu «Holocauste» des juifs et, en particulier, à propos d'Auschwitz. L'œuvre la plus connue de Wiesel est *La Nuit*, un best-seller préfacé par François Mauriac. Il s'agit d'une autobiographie où l'écrivain prétend rapporter son expérience d'Auschwitz et de Buchenwald. J'ajoutais que Wiesel avait pris les dimensions, par la suite, d'un grand prêtre de la religion de l'«Holocauste» et d'un marchand du «Shoah-business» (expression judéo-américaine).

Quelques mois plus tard, Pierre Vidal-Naquet qui est pourtant l'adversaire le plus résolu de Faurisson, de P. Guillaume, de S. Thion et des révisionnistes, faisait la déclaration ci-dessous dans le mensuel *Zéro*<sup>1</sup>:

« Il suffit de mettre les pieds en Israël pour s'apercevoir qu'il y a là-bas une utilisation politique directe de la Shoah... c'est-à-dire que dès qu'un Arabe lance un caillou sur un camion israélien en Cisjordanie occupée, on dit que c'est la suite de la Shoah ! Ce dont Monsieur Begin s'était fait une spécialité... On court le risque de dévaloriser, de nier l'importance de la Shoah même... et ça, je suis catégorique là-dessus !

« Par exemple, vous avez le rabbin Kahane, cet extrémiste juif, qui est moins dangereux qu'un homme comme Élie Wiesel qui raconte **n'importe quoi** (c'est lui qui souligne [dit M. Folco])... Il suffit de lire certaine description de «La Nuit» pour savoir que certaines de ses descriptions ne sont pas exactes et qu'il finit par se transformer en marchand de Shoah... Eh bien lui aussi porte un tort, et un tort immense, à la vérité historique. »

Comme *La Nuit* a été publié, dans sa version française, en 1958, on peut s'étonner qu'il ait fallu attendre près de trente ans pour qu'un historien juif dénonce l'escroquerie d'Élie Wiesel. Pourquoi a-t-il fallu, là encore et une fois de plus, que ce soit un révisionniste qui révèle la vérité ? La réaction de Vidal-Naquet s'expliquerait-elle, du moins en partie, par le fait suivant: j'ai découvert que dans son autobiographie, Wiesel ne parle pas un seul instant de l'existence de chambres à gaz à Auschwitz ? Du coup, Wiesel serait devenu un témoin encombrant !

\*\*\*

---

1. Interview recueillie par Michel Folco, avril 1987, p. 57.



14 mai 1987

### **Libres propos d'un révisionniste**

*Donner la parole à un révisionniste parmi d'autres, TATEFA s'est longuement interrogé sur les risques politiques que cela impliquait.*

*La décision de faire paraître les déclarations de Robert Faurisson fut adoptée à l'unanimité des membres de la rédaction.*

*Il n'était pas question pour TATEFA d'occulter un quelconque point de vue, si particulier ou extrémiste soit-il. Surtout et même si ces thèses ne reçoivent aucune considération de notre part.*

*Nous pensons tout simplement que le lecteur est suffisamment adulte et éduqué pour faire la part des choses.*

*La Rédaction*

TATEFA: Quelle utilité y a-t-il à juger Barbie quarante ans après ?

ROBERT FAURISSON: Je ne vois personnellement aucune utilité au procès Barbie. Je constate que certaines organisations, notamment les organisations juives groupées au sein du Congrès juif mondial, croient pouvoir utiliser ce procès dans le but – parfaitement illusoire – d'enrayer les progrès du révisionnisme historique.

Je ne sais ce qui se passera dans le prétoire. Hors prétoire, ce sera un échec de plus pour le Congrès juif mondial, pour Élie Wiesel, pour Marek Halter et autres chantres et marchands de l'«Holocauste».

Rien n'arrêtera plus l'esprit fécond du doute en ce qui concerne la prétendue extermination des juifs et les prétendues chambres à gaz homicides d'Auschwitz. En ce sens, le procès Barbie, à Lyon, sera comme le procès Zündel à Toronto: il marquera le déclin du mythe et un progrès de plus du droit au doute et à la recherche, c'est-à-dire de l'élément indispensable à la recherche historique.

T.: Les hommes politiques insistent sur le caractère symbolique du procès, c'est-à-dire que le procès Klaus Barbie apparaît et est présenté comme un enseignement pour les générations actuelles et futures.

R. F.: Un procès devrait être un procès et rien de plus. Chercher à lui donner un sens symbolique ou une valeur d'enseignement, c'est le dénaturer, le vicier. Mais c'est dans l'ordre des choses. Depuis le grand procès de Nuremberg, tous les procès contre le grand vaincu de la seconde guerre mondiale sont des sortes de spectacles ou de shows. Le grand procès de Nuremberg a été une parodie de justice: «Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...]. Il tiendra pour acquis les faits de notoriété publique et ne demandera pas que la preuve en

soit rapportée <sup>1</sup>. » Le Tribunal, composé uniquement de vainqueurs jugeant uniquement un vaincu, pratiquait la rétroactivité des lois et la responsabilité collective. Il est discrédité.

Ce que j'espère, c'est que les générations futures seront de plus en plus sensibles au caractère parodique de ces procès et qu'elles sauront que, s'il y a des guerres justes, il n'y a, de toute façon, pas d'armées propres et qu'aucun tribunal de vainqueurs ne saurait donner de leçon de morale ou de justice à aucun peuple. Un tribunal militaire qui se permet de donner des leçons de morale, c'est un comble.

*T.* : M<sup>e</sup> Vergès, dans sa tactique, assimile les exactions commises par les nazis, Barbie en l'espèce, à celles qui ont pu être pratiquées en Algérie ou au Cambodge.

*R. F.* : M<sup>e</sup> Vergès a raison de procéder à des comparaisons car juger, c'est comparer. Mais, personnellement, j'userais des comparaisons qu'il propose et, aussi, d'autres comparaisons.

Par exemple, je dirais ceci : la France a pris la décision de déclarer la guerre à l'Allemagne et Chaïm Weizmann, responsable de l'Agence juive et président de l'Organisation sioniste mondiale, a déclaré la guerre à l'Allemagne. Il y a eu une convention d'armistice et une occupation. Des Français que j'approuvais tout à fait à l'époque se sont livrés à des activités de terrorisme ou de résistance soit contre des soldats allemands, soit contre des Français favorables ou supposés favorables aux Allemands. Que devait faire le lieutenant Barbie ? Il a réprimé les ennemis effectifs ou potentiels de son peuple.

Occuper un territoire, c'est s'obliger un jour ou l'autre à réprimer. Les juifs qui occupent la Palestine en savent quelque chose. Comment réprimer ? Ces juifs répriment au chapelet de bombes de cinq cents kilos et s'exposent ainsi à tuer jusqu'à des enfants dans leur berceau. Si les Allemands avaient réprimé au chapelet de bombes de cinq cents kilos, que serait-il resté des villes de France où, jour après jour, s'accumulaient les attentats ? Non sans compter les bombardements anglo-américains qui ont tué environ soixante mille civils français. Je propose donc une comparaison des crimes allemands avec les crimes israéliens et aussi, bien sûr, avec les innombrables crimes français, anglais, américains, soviétiques, tchèques, polonais commis de 1939 à 1948, au moins. Il y a surtout les crimes de l'Épuration et non pas seulement le seul véritable holocauste – au sens propre du mot – que je connaisse et qui est celui des enfants allemands brûlés au phosphore.

---

1. Articles 19 et 21 du Statut. Cette phrase est corrigée par l'auteur, R.F., de la façon suivante : « Il n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique mais les tiendra pour acquis. » [NdÉ]

T. : Lors de notre conversation téléphonique du 8 mai 1987, vous nous avez déclaré que le procès ne serait pas uniquement cantonné dans l'enceinte au prétoire.

R. F. : Hors du prétoire, il y aura une gigantesque mise en scène destinée principalement à porter l'accent sur les mythes dus aux religionnaires de l'«Holocauste». M. Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial, a fait fortune dans la vente d'alcool. Il vaut, personnellement, neuf milliards de dollars. Il sait comment vendre la drogue alcoolique. Il croit pouvoir vendre de la même façon la drogue holocaustique. Il va apprendre, à ses dépens, que l'argent et les médias peuvent beaucoup mais non pas tout.

Sa religion va prospérer ainsi que la répression contre le révisionnisme historique, mais figurez-vous que c'est le révisionnisme historique qui l'emportera nécessairement. Connaissez-vous la Vieille Taupe?

[Publié dans *TATEFA*, revue des étudiants de l'Institut d'études politiques de l'université Louis-Lumière (Lyon-II), hors-série, n°1, 14 mai 1987, p. 10-11]

\*\*\*

25 mai 1987

### **Au procès Barbie, faux et usage de faux**

A l'exemple du TMI de Nuremberg, la cour d'assises ayant à juger Klaus Barbie pose en principe que les Allemands déportaient les juifs pour les exterminer. Pas plus que le TMI cette cour n'examine le point de savoir s'il s'agit là d'un fait matériellement exact !

La seule question qu'elle se pose est de savoir si Barbie avait conscience, quand il participait de près ou de loin à une déportation de juifs, de ce qu'il envoyait ces derniers à une mort atroce et automatique.

Pour avoir une idée de ce qui se passe au procès Barbie, je ne dispose personnellement que de ce qu'en rapporte le journaliste Jean-Marc Théolleyre dans *Le Monde*. Théolleyre, lui-même un ancien déporté de Buchenwald, évadé de ce qu'il appelle l'«enfertudesque», ne cache guère sa haine des nazis; il s'est même fait une spécialité de l'antnazisme. Dans les années d'après guerre, ses comptes rendus de procès comme ceux du Struthof vibraient d'une haine fébrile pour les accusés.

Dans ses articles du 20 mai 1987 (p. 10) et du 21 mai 1987 (p. 10), il mentionne une pièce capitale de l'accusation: la note Dannecker du 13 mai 1942. Il dit que le président de la cour, André Cerdini, a fait état de cette note et qu'un témoin de l'accusation, le procureur allemand Holtfort a, lui aussi, rappelé l'existence de cette note. Cette note prouverait que Dannecker, supérieur de Barbie, savait que la déportation des juifs aboutissait à

l'extermination physique. D'où s'ensuivrait que Barbie aussi faisait peut-être partie des « initiés » de la « solution finale » entendue au sens de programme d'extermination physique.

Il n'y a qu'un malheur pour André Cerdini, le procureur Holtfort et Jean-Marc Théolleyre, c'est qu'ils ne connaissent apparemment pas cette note sous sa forme intégrale, mais seulement sous la forme où elle est traditionnellement reproduite par les historiens favorables à la thèse exterminationniste. C'est ce que donne à penser la façon dont Théolleyre reproduit cette note et la commente. Il la reproduit sous une forme gravement tronquée et son commentaire en est, du même coup, fallacieux.

– *La vraie note Dannecker* –

Le 13 mai 1942, Theodor Dannecker, spécialiste des questions juives à Paris, envoie une note au D<sup>r</sup> Knochen et à Lischka. Celle-ci porte sur le stockage de matériel roulant pour les transports de juifs. Dannecker dit qu'il a eu un entretien sur le problème juif avec le général de division Kohl, chef de la section du transport ferroviaire en France. Il écrit précisément :

« In der 1<sup>1/4</sup> Stunde dauernden Unterredung habe ich dem General einen Überblick über Judenfragen und Judenpolitik in Frankreich gegeben. Dabei konnte ich feststellen, daß er ein kompromißloser Judengegner ist und eine Endlösung der Judenfrage mit dem Ziel restloser Vernichtung des Gegners 100 % ig zustimmt. Er zeigte sich auch als Gegner der politischen Kirchen. »

Ce qui signifie :

« Dans l'entretien qui dura une heure un quart j'ai donné au général une vue d'ensemble de la question juive et de la politique concernant les juifs en France. J'ai pu ainsi constater qu'il est un adversaire sans compromis des juifs ("*Judengegner*") et qu'il approuve à 100 % une solution finale de la question juive avec pour but un anéantissement sans réserve de l'adversaire ("*des Gegners*"). Il s'est aussi montré un adversaire ("*Gegner*") des Églises politiques. »

Ainsi que le prouve le contexte, il ne peut s'agir d'un anéantissement physique des juifs mais de l'anéantissement de leur influence. L'Office central de la sûreté du Reich était chargé, entre cent autres tâches, de la surveillance du catholicisme politique (bureau IV B 1), du protestantisme politique (bureau IV B 2), des autres églises et de la franc-maçonnerie (bureau IV B 3) ainsi que des affaires juives et des évacuations de juifs (bureau IV B 4). L'ennemi, par définition, est à anéantir. Mais il ne s'agit pas plus de *tuer* l'ennemi (« *Gegner* ») juif que de tuer l'ennemi catholique, protestant, franc-maçon...

L'entretien entre Dannecker et le général Kohl n'avait aucun caractère secret ou même confidentiel. Un major du nom de Weber, officier de liaison entre la Luftwaffe et la section des transports ferroviaires, était présent. Il avait fait savoir à Dannecker que le général Kohl était intéressé par le problème juif. Dannecker s'était alors déclaré prêt à rencontrer le général si ce dernier le souhaitait («*falls der General es wünschte*») pour lui parler de la question juive.

Dans la suite de sa note Dannecker rapporte :

« En enchaînant, le général de division Kohl, en présence du major Weber, m'a textuellement déclaré :

« Je me réjouis de ce que nous nous soyons rencontrés et de ce qu'un lien se soit ainsi établi entre nous. Au sujet des transports à venir vous pouvez en discuter avec mon rapporteur compétent. Si vous me dites : "Je veux transporter à l'Est dix ou vingt mille juifs de France", vous pouvez compter que dans tous les cas je mettrai à votre disposition le matériel roulant nécessaire et les locomotives.

« Le général déclara ensuite qu'il considérait la solution prochaine de la question juive en France occupée comme une nécessité vitale pour les troupes d'occupation et que pour cette raison, même au risque de paraître brutal aux yeux de certaines personnes, il adoptait toujours un point de vue radical et en appuyait l'exécution. »

Le général Kohl, dans cette entrevue improvisée, exprime une vue banale à l'époque : les juifs sont hostiles au III<sup>e</sup> Reich ; leur simple présence en France occupée constitue un danger pour la troupe allemande ; il existait une « résistance juive » ou un « terrorisme juif » ; beaucoup de juifs, surtout parmi ceux qui venaient d'Europe centrale ou de Russie, étaient favorables aux communistes, lesquels menaient une guerre impitoyable contre l'occupant allemand. La façon radicale de se débarrasser de cette minorité hostile et dangereuse était de la déporter vers l'Est ; c'était le « refoulement vers l'Est » («*Zurückdrängung nach Osten*»). Rien à voir avec une extermination physique.

*La note Dannecker falsifiée par Billig, Klarsfeld, Wellers, Marrus, Paxton...*

La petite phrase de neuf mots (*Er zeigte sich auch als Gegner der politischen Kirchen* : « Il s'est aussi montré un adversaire des Églises politiques ») était si embarrassante pour la thèse exterminationniste qu'usant de la méthode du mensonge par omission les historiens officiels ont préféré l'escamoter.

C'est le cas en 1974 pour Joseph Billig qui remplace la phrase entière par trois points de suspension. Billig dit de la note Dannecker, telle qu'il la reproduit :

« Elle a cette originalité de faire partie de l'unique document de service retrouvé à notre connaissance parmi ceux qui révèlent le sens de la « solution finale » globalement et explicitement à l'intérieur de la Sipos-SD<sup>1</sup>. »

En 1978, Serge Klarsfeld procède de même mais le cas est encore plus grave que pour J. Billig. En effet, S. Klarsfeld prétend, lui, reproduire tout le cœur de la note et sa citation est donc très longue. Il en a juste enlevé les neuf mots allemands qui l'embarrassaient pour les remplacer par trois points<sup>2</sup>. Il est manifeste qu'il n'a pas « par erreur » reproduit une malhonnêteté de J. Billig. Il a créé sa propre supercherie. Il est allé au texte allemand<sup>3</sup> et c'est en pleine conscience qu'il a sauté les neuf mots dans sa traduction. Nous avons la preuve que S. Klarsfeld connaissait de première main le texte allemand intégral : en 1977, il avait publié en allemand des documents relatifs au procès Lischka et tous autres ; il lui était impossible d'en donner une reproduction falsifiée et c'est ainsi qu'il avait livré dans son intégralité la note Dannecker<sup>4</sup>

En 1980, Georges Wellers, directeur scientifique du *Monde juif*, emploie un subterfuge légèrement différent. Il utilise trois points placés entre guillemets qu'il fait suivre d'un fragment lointain de la même note<sup>5</sup>. En guise de commentaire, il écrit :

« Il est frappant de voir avec quelle assurance et quelle franchise le jeune SS Dannecker parle avec un général de la Wehrmacht du sort des déportés, à savoir leur "anéantissement total" et l'empressement avec lequel le général se met à sa disposition pour atteindre ce but ».

En 1981, Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton dénaturent à leur façon la note de Dannecker. Pour eux, le jeune *Judenreferent* était « impétueux et inexpérimenté » et c'est ce qui explique qu'il ait dévoilé ce qui devait être tenu caché ; ainsi a-t-il parlé spontanément d'« anéantissement total de l'adversaire » (« restloser Vernichtung des Gegners »)<sup>6</sup>. Les auteurs donnent la référence du document telle qu'elle apparaît au CDJC.

– Une autre note de Dannecker –

---

1. J. Billig, « Le Cas du SS-Obersturmführer Kurt Lischka », p. 32.

2. S. Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation...*, p. 28.

3. Référence du CDJC : XXVb-29.

4. *Deutsche Dokumente 1941-1944...*, p. 56.

5. *Le Monde juif*, juillet-septembre 1980, p. 97.

6. M. Marrus et R. Paxton, *Vichy et les juifs*, p. 320.

Dans son article du 20 mai, Théolleyre cite une autre note de Dannecker mentionnée par le président Cerdini. Il écrit :

« Mais Dannecker, après une visite des camps en France où étaient rassemblés des juifs, écrit encore, le 20 juillet 1942, toujours à Knochen : “La communauté juive a parfaitement compris que les juifs vivant dans ces camps sont voués à l’extermination totale”. »

En réalité, dans cette note Dannecker se félicite de ce que l’émigration des juifs hors d’Europe se poursuive encore en juillet 1942 (soit deux années entières après le début de l’occupation de la zone nord de la France) ; c’est le cas dans le sud de la France, bien que dans des conditions difficiles parce que l’émigration n’est plus possible par Lisbonne mais par Casablanca. Dannecker se réjouit de ce que la communauté juive internationale (« das Weltjudentum ») ait déboursé l’argent nécessaire pour cette émigration car, dit-il, cette communauté a bien compris que « les juifs se trouvant dans le territoire sous puissance allemande allaient au devant de leur anéantissement sans réserve » (« dass die im deutschen Machtbereich befindlichen Juden ihrer restlosen Vernichtung entgegengehen »)<sup>1</sup>. Dannecker reprend ici la formule qu’il employait dans sa note du 13 mai 1942. Pour lui, il ne s’agit pas de *tuer* les juifs mais de les obliger à décamper ; ils n’ont plus leur place en Europe, en tout cas dans les territoires dépendant de l’Allemagne ; c’en est fini pour eux, définitivement et sans réserve.

---

1. Document CDJC : XXVb-87.

– Autres documents détournés de leur sens –

Au procès Barbie deux autres documents au moins semblent, à lire Théolleyre, avoir été détournés de leur sens réel: le décret NN et le procès verbal de la réunion de Wannsee.

Le décret NN n'a rien à voir avec une quelconque politique d'extermination. Pour commencer les lettres NN ne signifiaient pas à l'origine *Nacht und Nebel* (Nuit et Brouillard) mais *Nomen Nescio* (nom inconnu). En bien des pays du monde il désigne, au moins depuis le siècle dernier, un anonymat de fait. En Italie, au Danemark, en Argentine, ce sigle s'emploie ou s'employait là où on ne peut donner le nom de la personne. Par exemple, on écrit dans les registres d'état civil: «Untel, fils de NN» ou, dans un rapport, «le général NN». Dans le dictionnaire allemand Grimm et Grimm, il est dit que NN signifie: *Nomen Nescio* ou *Nomen Notetur* (Nom inconnu ou nom à noter). En décembre 1941, les Allemands avaient dû prendre des mesures pour essayer d'enrayer la multiplication, depuis l'intervention des communistes dans la guerre, des attentats contre la troupe allemande et des sabotages. Les cours martiales prononçaient de nombreuses condamnations à mort dont l'effet était désastreux pour la politique de collaboration. Voici ce que le maréchal Keitel déclarait à ce propos devant le TMI le 4 avril 1946:

«... [Hitler] me déclara qu'il lui était fort désagréable de constater l'augmentation du nombre des condamnations à mort prononcées contre les saboteurs et leurs complices et que cela nuisait sérieusement à l'établissement de la paix dans les pays occupés. Il désirait que cela cessât car, à son avis, de tels faits rendaient encore plus difficile l'apaisement des populations et l'entente avec elles. Il me dit alors que le seul moyen de modifier cet état de chose, au lieu de prononcer des condamnations à mort, dans les cas où une telle sentence ne pouvait être ni prononcée ni exécutée le plus rapidement possible comme le prévoit le décret, consistait à déporter en Allemagne les «personnes suspectes» ou coupables – si l'on peut employer ce terme –, à l'insu de leurs familles, pour les interner ou les emprisonner, en évitant ainsi l'emploi d'une longue procédure de cour martiale avec de nombreux témoins<sup>1</sup>.»

Ainsi prenait naissance le décret NN. Toute personne soupçonnée d'avoir participé à une action terroriste sur laquelle, par exemple, une décision judiciaire ne pouvait être prise dans les huit jours, devait être extradée en Allemagne et jugée par des instances judiciaires allemandes. Ces personnes ne pouvaient ni recevoir, ni envoyer du courrier. Elles semblent avoir été plus nombreuses dans les prisons que dans les camps. Dans les camps, elles

---

1. TMI, X, p. 563.



portaient bien lisiblement en noir les lettres NN. Sur le sujet, on pourra consulter l'ouvrage suivant: Joseph de La Martinière, *Les N.N. - Le décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et Brouillard)*.

Quant au procès-verbal de la réunion de Berlin-Wannsee du 20 janvier 1942, il est inadmissible qu'on persiste en 1987 à le faire passer pour la preuve d'une quelconque extermination des juifs. Cette thèse s'est définitivement écroulée – il en était temps – au colloque de Stuttgart du 3-5 mai 1984. Voyez-en le compte-rendu dans *Der Mord an den Juden*. D'ailleurs, s'il existait un seul document prouvant une politique d'extermination des juifs, la querelle entre «intentionnalistes» et «fonctionnalistes» n'aurait tout simplement pas lieu d'être.

En France, l'establishment constitué *de facto* par les historiens officiels, les magistrats et la grande presse perpétue les croyances du passé et ne se tient pas informé des progrès de la recherche dans l'historiographie de la seconde guerre mondiale. Par exemple, le journal *Le Monde* continue de préserver le mythe de la conférence de Wannsee entendue comme une preuve de la politique d'extermination des juifs. Il ne tient aucun compte des travaux de Wilhelm Stäglich ou de Wigbert Grabert sur la question. Il fait mieux: pour préserver le mythe, il falsifie les textes. Voici un exemple récent de falsification dû au germaniste Jacques Nobécourt: dans un article intitulé: «Un livre de David Wyman. Les silences de Roosevelt devant l'Holocauste»<sup>1</sup>, Jacques Nobécourt écrit:

«A Wannsee, quartier résidentiel de Berlin, les représentants de toutes les administrations du Reich entendirent de Heydrich, chef des services de sécurité, la définition du plan qui systématisait «*la solution finale du problème*». Il s'agissait de transférer à l'Est onze millions de personnes «*de confession juive*» pour les y faire travailler, en particulier à la construction de routes. «*Une grande partie disparaîtra sans aucun doute par décroissance naturelle, c'est-à-dire excès de travail, maladies, sous-alimentation, etc. Ce qui finalement subsistera et représentera indubitablement la fraction la plus résistante devra être traité conformément au fait que, représentant une sélection naturelle, il constituerait le germe d'une renaissance juive s'il était libéré.*»

«Telle fut la phrase clé, d'où prit son accélération tout le système d'une extermination jusqu'alors menée moins administrativement. Aucun des assistants ne critiqua la consigne, et, deux mois plus tard, en avril, les premiers camps de la mort (Belzec, Treblinka, Sobibor), entrèrent en fonction.»

---

1. *Le Monde*, 22 avril 1987, p. 1 et 7.

Jacques Nobécourt a fait ici le maximum de ce que peut réaliser un falsificateur puisque, aussi bien, il a mené, sans en oublier une seule, les trois opérations possibles : d'abord retrancher, puis ajouter, enfin altérer ce qui reste.

La «décroissance naturelle» dont parle le texte original (*natürliche Verminderung* : doc. NG-2586, p. 7) est celle due au fait que les juifs et les juives, organisés à l'Est en colonnes de travail et construisant des routes en avançant vers l'Est, seront séparés d'après le sexe. C'est le cas pour tous les prisonniers du monde. Il y aura obligatoirement plus de décès que de naissances.

Pour mieux cacher le sens de «décroissance naturelle», J. Nobécourt a tout simplement forgé et ajouté au texte les mots suivants : (par décroissance naturelle) *c'est-à-dire excès de travail, maladies, sous-alimentation, etc.* Il a inséré ces mots dans sa citation du document et ils apparaissent, comme le reste du document, en caractère italique et entre guillemets. Comme on le voit, non seulement Nobécourt a faussé le sens réel de «diminution naturelle» mais il en a profité pour montrer les Allemands comme des êtres parfaitement cyniques, décidés à pratiquer la sous-alimentation de leurs prisonniers juifs.

Quant à ce qu'il appelle «la phrase-clé», il en dénature le sens au point de lui faire dire exactement le contraire de ce qu'elle dit. Cette phrase ne signifie pas du tout qu'il faudra exterminer ce qui subsistera de juifs, si on les libère ; elle dit, au contraire, qu'il faudra libérer ces juifs et les considérer comme la cellule germinative d'une renaissance juive. On retrouve là l'idée banale selon laquelle le travail physique régénère. Dans la mythologie antijuive, le juif est un parasite qui répugne au dur travail physique et, en particulier, à celui de la terre. Même dans la mythologie sioniste, les juifs se rachèteront du poids du passé par le travail physique. Il se produira alors une renaissance. Le terme allemand habituellement employé (*Aufbau*) est, d'ailleurs, celui qu'on trouve ici dans ce passage du procès-verbal de Wannsee. Il sert de titre à un fameux périodique juif américain. Voici le texte allemand du procès verbal, suivi de la traduction de J. Nobécourt et de sa véritable traduction :

«Der allfällig endlich verbleibende Restbestand wird, da es sich bei diesem zweifellos um den widerstandsfähigsten Teil handelt, entsprechend behandelt werden müssen, eine natürliche Auslese darstellend, bei Freilassung als Keimzelle eines neuen jüdischen Aufbaues anzusprechen ist. (Siehe die Erfahrung der Geschichte.)<sup>1</sup>»

Traduction de J. Nobécourt :

«Ce qui finalement subsistera et représentera indubitablement la fraction la plus résistante devra être traité conformément au fait que, représentant une sélection natu-

---

1. NG-2586, p. 8.

relle, il constituerait le germe d'une renaissance juive s'il était libéré.»

Véritable traduction (en reprenant le plus possible les mots de J. Nobécourt) :

«Ce qui finalement subsistera et représentera indubitablement la fraction la plus résistante devra être traité conformément au fait que, représentant une sélection naturelle, il constituera à sa remise en liberté le germe d'une renaissance juive (voyez la leçon de l'Histoire).»

J. Nobécourt, en plus de tout, a supprimé cette allusion à «la leçon de l'Histoire» qui montrait bien que, dans l'esprit des Allemands, cette renaissance ou cette régénération constituerait une renaissance ou une régénération de plus dans l'histoire.

Au journal *le Monde*, on ne chôme pas dans le travail de manipulation des textes avec le désir, légitime à ses yeux, d'éclairer les esprits. En tête d'un dossier sur l'antisémitisme, présenté par Jean-Marc Théolleyre<sup>1</sup>, paraissait la phrase allemande :

«Ohne Lösung der Judenfrage, keine Erlösung der Menschheit»

ainsi traduite: «Sans l'extinction de la race juive, pas de salut pour l'humanité» alors qu'en réalité la phrase signifiait: «Sans solution de la question juive, pas de salut pour l'humanité» (mots soulignés par nous). Prié de s'expliquer sur sa traduction, *Le Monde*, par l'intermédiaire de Daniel Junqua, répondait qu'il s'agissait certes d'une erreur «d'un point de vue strictement linguistique» mais que les Allemands employaient là un euphémisme «parfaitement traduit» (*sic*) et recouvrant une horrible réalité. Et d'ajouter: «C'est cette réalité que rend la traduction choisie pour que nulle équivoque ne puisse subsister à ce propos pour nos jeunes lecteurs» (lettre du 4 juillet 1983).

Nos faussaires œuvrent pour la jeunesse en toute bonne conscience; c'est ce qu'on appelle «les pieux mensonges».

Dans son article du 21 mai 1987, Théolleyre écrit à propos de la déposition d'un procureur allemand du nom de Streim, collègue du procureur Holtfort :

«Il convenait aussi de revenir sur le sens de l'expression «solution finale de la question juive», apparue pour la première fois lors de la conférence dite de Wannsee, le 20 janvier 1942, sous la présidence de Heydrich, alors chef du RSHA, l'office central de la sécurité du Reich.»

Voilà qui est grave. Si le journaliste a raison et si le procureur Streim a vraiment dit cela et si le président Cerdini le croit comme le journaliste lui-même a l'air de le croire, nous sommes dans la complète falsification historique. L'expression de «solution finale de la question juive» est peut-être apparue dès 1935; en tout cas, bien avant la guerre, elle était d'un

---

1. *Le Monde. Dossiers et documents*, n° 103, juillet 1983.

emploi courant ; elle désignait alors par exemple, le projet d'émigration des juifs à Madagascar ; même Léon Poliakov en convient<sup>1</sup>. Rechercher la solution, à la fin des fins, d'un problème à peu près aussi vieux que le peuple juif lui-même n'implique pas nécessairement une extermination de ce peuple. On cherchait une terre, un foyer national, une patrie pour les juifs européens. Beaucoup ont songé à Madagascar, à l'Ouganda, à une portion d'Amérique du Sud, à la Sibérie orientale, à la Palestine. Aujourd'hui, il existe deux foyers nationaux juifs : l'un se trouve en Israël et l'autre dans la région autonome juive de Birobidjan (Sibérie méridionale). Et puis, il faudrait avoir l'honnêteté là encore de ne pas tronquer l'expression allemande qui, bien souvent, n'était plus seulement «*Endlösung*» («solution finale») mais «territoriale *Endlösung*» («solution finale territoriale»), ce qui exclut l'idée d'une extermination. Encore sept mois après la conférence de Wannsee (une conférence où, d'ailleurs, aucune décision n'a été prise mais où Heydrich a annoncé le remplacement d'une émigration vers Madagascar par une émigration vers l'est de l'Europe), l'expression de «territoriale *Endlösung*» est employée dans le «Luther Memorandum»<sup>2</sup>. Encore le 24 juillet 1942, Hitler, tempêtant contre les juifs qui lui avaient déclaré la guerre en la personne Chaïm Weizmann, se promettait de les chasser d'Europe après la guerre et de les forcer à émigrer vers Madagascar ou quelque autre foyer national juif<sup>3</sup>.

Le procès Barbie agit comme un révélateur de la vaste mystification que constitue la thèse de l'extermination des juifs. Selon Théolleyre, le procureur Holtfort aurait déclaré à propos d'un prétendu ordre d'exterminer les juifs :

« Il n'existe pas de document écrit, mais l'on part de l'hypothèse que des instructions orales furent données par Hitler et que l'on usa alors d'un langage codé, dont seuls les initiés connaissaient la signification. »

Il faut espérer qu'un lecteur attentif saura lire et relire ces mots pour en mesurer toute la signification involontaire. Les exterminationnistes ont pour seule ressource de bâtir des hypothèses, de supposer l'existence d'instructions dont on ne trouve pas la moindre trace, de «coder» le langage des Allemands pour mieux le «décoder» ensuite.

En réalité, les historiens n'ont trouvé aucun ordre d'aucune sorte d'exterminer les juifs : ni ordre, ni plan, ni budget pour ce qui est de la vaste entreprise criminelle ; aucune expertise de l'arme du crime (la chambre à gaz ou le camion à gaz) ; aucun rapport d'autopsie concluant à un assassinat par gaz-poison ; aucun témoin contre-interrogé sur sa prétendue connaissance oculaire de l'arme du crime.

---

1. L. Poliakov, *Le Procès de Jérusalem*, p. 152.

2. Doc. NG-2586-J du 21 août 1942, p. 4 ; rappelant une lettre de Heydrich du 24 juin 1940.

3. *Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier*, p. 471.

Plus se multiplient les «miraculés» et plus on croit au miracle alors que c'est le contraire qui devrait se passer.

Plus les témoins de l'accusation parlent avec haine (et même garantissent qu'ils ont de la haine pour Barbie et pour ce qu'il représente) et plus ils sont écoutés avec confiance alors qu'ils devraient susciter la méfiance précisément parce qu'ils parlent avec haine.

«Ce n'est pas devant les tribunaux que l'Histoire peut trouver ses juges.» On connaît cet adage mais on l'oublie vite dès lors qu'il s'agit du «nazisme» ou d'un «nazi». Car, en fin de compte, là est bien le nœud de l'affaire. Qu'on le veuille ou non on part du principe qu'«un nazi n'est pas un homme» et tout s'ensuit. A l'égard d'un nazi les règles habituelles ne jouent plus. L'appareil judiciaire, jamais embarrassé pour trouver des justifications à ses entreprises et entraîné de longue date à feindre un respect scrupuleux des lois, est prêt à se contenter de peu. De 1940 à 1944, les magistrats français ont fait fusiller dans un sens; puis, de 1944 à 1950 au moins, ils ont fait fusiller dans l'autre sens. Et souvent il s'agissait des mêmes magistrats.

Un magistrat ne peut pas aller à contre-courant des grands mouvements d'opinion; il lui faut communier, à sa façon. La grande presse l'observe. A la moindre incartade, il serait rappelé à l'ordre. Les magistrats qui ont à juger Barbie sont à plaindre. Barbie aussi, car il est un homme, tout simplement, un vaincu que juge son vainqueur. Qui accepterait de se laisser juger par son vainqueur ?

On n'en a pas fini au procès Barbie avec le faux et usage de faux. Le lecteur des *Annales d'histoire révisionniste* sera tenu au courant.

\*\*\*

18 juin 1987

### ***Shoah*, film de Claude Lanzmann Vers un krach du shoah-business...**

«Shoah» est un mot hébreu qui signifie catastrophe. Il est devenu un synonyme d'extermination, de génocide, d'holocauste. Il sert de titre à un interminable film de Claude Lanzmann. Marek Edelman, l'un des anciens dirigeants du soulèvement, en 1943, du ghetto de Varsovie, a qualifié ce film d'«ennuyeux», de «peu intéressant» et de «manqué»<sup>1</sup>. En dépit d'une mobilisation générale des médias en sa faveur, les Français – y compris la communauté juive française prise dans son ensemble – ont résolument boudé ce pensum. En désespoir de cause, la secrétaire générale du prix de la Fondation du judaïsme français, attribué à *Shoah*, a déclaré: «Je terminerai par une exhortation, une supplication. Allez voir ce film, demandez à ceux

---

1. *Le Monde*, 2 novembre 1985, p. 3.

qui vous entourent d'aller le voir<sup>1</sup>. » F. Mitterrand a cautionné ce film, Jean-Paul II aussi et bien d'autres grands de ce monde. Rien n'y a fait. Les chaînes de télévision ont longtemps résisté aux pressions mais les voici qui craquent : le gigantesque navet passera. Durée : près de neuf heures et demie.

Lanzmann veut nous faire croire que les chambres à gaz homicides et l'extermination des juifs ont réellement existé. Or, ce que son film montre surtout, c'est qu'il n'y a ni preuves, ni témoins et que, comme le démontrent les révisionnistes, ces chambres et cette extermination sont un seul et même mythe. D'ailleurs, s'il s'agissait d'une vérité, on s'empresserait de nous le prouver par une émission spéciale sur toutes les chaînes de télévision un beau soir à 20 h 30, avec des documents et non avec *Shoah*.

La vérité est que Hitler a traité les juifs en ennemis déclarés, a voulu les chasser d'Europe, en a mis un grand nombre en camps de travail ou de concentration. Certains de ces camps avaient des fours crématoires pour l'incinération des cadavres. Aucun n'avait de chambre à gaz homicide. L'existence de ces prétendus abattoirs à gaz se heurte à des impossibilités d'ordre physique, chimique, topographique, architectural, documentaire. Le sort des juifs a été banalement atroce. Qu'on songe aux enfants allemands tués ou mutilés au phosphore ou encore, de 1945 à 1947, massacrés lors de leur « transfert » de l'Est vers l'Ouest !

– *Ni ordre, ni plan, ni budget* –

Lanzmann savait parfaitement la fragilité de la thèse exterminationniste et la solidité des arguments révisionnistes. Voilà une colossale entreprise d'extermination pour laquelle on ne trouve trace ni d'un ordre, ni d'un plan, ni d'un budget ! Quant à l'arme spécifique de ce crime spécifique, elle a tout simplement disparu ! Même *Le Nouvel Observateur* a fini par se faire l'écho pour le grand public de l'aveu des spécialistes : « Il n'existe aucune photographie de chambre à gaz<sup>2</sup> », ce qui veut dire que ce qu'on persiste à présenter aux touristes en fait de chambres à gaz au Struthof, à Mauthausen, à Hartheim, à Dachau, à Majdanek, à Auschwitz, n'est que de l'attrape-nigaud. Lanzmann a participé au fameux colloque de la Sorbonne (29 juin - 2 juillet 1982) où ces cruelles évidences étaient soudain apparues aux deux organisateurs, Raymond Aron et François Furet. Il s'est senti renforcé dans sa conviction : en l'absence de preuves et de documents, il allait rétorquer aux révisionnistes par un film incantatoire et des montages de « témoignages ». Pourquoi pas ?

– *Faire ce film avec du rien* –

---

1. *Hamoré*, juin 1986, p. 37.

2. *Le Nouvel observateur*, 26 avril 1983, p. 33.

C'est ainsi que Lanzmann a filmé, jusqu'à la nausée, des rails de chemin de fer, des pierres ou des paysages ; il accompagne ces images lancinantes d'un commentaire lourdement lyrique et de jeux de caméra destinés à «évoquer» déportations et gazages. Il dit lui-même en son pathos : «A force de filmer ces pierres de Treblinka, sous tous les angles, elles ont fini par parler<sup>1</sup>.» Il affirme, sans preuves, que les nazis ont effacé les traces de leur gigantesque crime. Il déclare : «Il fallait faire ce film avec du rien, sans documents d'archives, tout inventer<sup>2</sup>.» Ou encore : «Il s'agissait donc de faire un film avec des traces de traces de traces. [...]. Avec le rien on revient au rien<sup>3</sup>.» Ses thuriféraires ne l'en admirent que plus. «Pas une seule image d'archive», s'exclame J.-F. Held<sup>4</sup>. «Ce film est un fantastique ressassement<sup>5</sup>» Pour Glucksman, «La force de ce film est de montrer non ce qui s'est passé – il s'en garde bien – mais la possibilité de ce qui s'est passé<sup>6</sup>.»

C'est ainsi qu'au spectateur le cinéaste fait croire ce qu'il veut. Les imaginations ne demandent qu'à être mises en branle. Il arrive que le résultat dépasse toute espérance. Fier de son art de persuader, Lanzmann déclarait à un journal américain : «Un homme m'a écrit après avoir vu le film que c'était la première fois qu'il avait entendu le cri d'un petit enfant dans une chambre à gaz. C'est peut-être parce que son imagination avait été mise en branle<sup>7</sup>.» Au camp principal d'Auschwitz, Lanzmann a filmé le crématoire où l'on montre aux touristes, d'une part, la salle des fours et, d'autre part, une salle adjacente, baptisée chambre à gaz (en réalité : une chambre froide pour les cadavres). Or, sa caméra se maintient dans la première salle ; elle y multiplie les pirouettes et les virevoltes si bien que la brusque et infinitésimale apparition de la prétendue chambre à gaz, quasiment dans le noir, ne peut être décelée que par l'œil du spécialiste. Le spectateur non averti peut croire que Lanzmann lui a montré clairement une chambre à gaz. C'est de la pure esbroufe. Quant à Lanzmann il peut indifféremment soutenir qu'il a montré ou qu'il n'a pas montré cette «vraie» ou cette «fausse» chambre à gaz. Tout est à l'avenant.

*Shoah* s'ouvre sur un mensonge par omission. Dans la liste de ceux qui ont rendu possible, notamment sur le plan financier, la réalisation de ce film, Lanzmann se garde bien d'indiquer le premier de ses commanditaires : l'État d'Israël ; Menahem Begin en personne avait commencé par débloquent quatre-vingt-cinq mille dollars pour ce qu'il appelait un «projet d'intérêt national

---

1. *Libération*, 25 avril 1985, p. 22.

2. *Le Matin de Paris*, 29 avril 1985, p. 12.

3. *L'Express*, 10 mai 1985, p. 40.

4. *L'Événement du jeudi*, 2 mai 1985, p. 80.

5. *L'Autre Journal*, mai 1985, p. 48.

6. A. Glucksman, *Le Droit de vivre*, fév.-mars 1986, p. 21.

7. *New York Times*, 20 octobre 1985, sec. 2, p. H-1.

juif»<sup>1</sup>. Lanzmann a utilisé des supercherries matérielles ou verbales de toutes sortes pour tromper soit certaines personnes interviewées, soit le spectateur. Après de ses «témoins» allemands, il s'est parfois présenté «au nom d'un institut désireux de rétablir la vérité sur le prétendu génocide des juifs européens. [...] L'argent a décidé les hésitants <sup>2</sup>.» Il semble avoir usuré un titre de «docteur» et utilisé le nom de «D<sup>r</sup> Sorel» auprès du «témoin» Walter Stier. Son «témoin» numéro 1 est le coiffeur Abraham Bomba; dans une scène «criante de vérité», on voit Bomba officier dans sa boutique et reproduire sur la chevelure d'un client les gestes qu'il avait, paraît-il, pour couper «dans la chambre à gaz de Treblinka» les cheveux des victimes. Esbroufe là encore: Bomba était coiffeur à New York, il avait pris sa retraite en Israël et c'est là que Lanzmann avait loué une boutique et procédé à toute une mise en scène en accord avec Bomba <sup>3</sup>.

– *Un salon de coiffure dans la chambre à gaz* –

Venons-en précisément aux «témoins» de *Shoah*. Il ne s'agit pas de témoins au sens juridique du terme. Aucun des «témoignages» n'est vérifié ni contrôlé. Aucun «témoin» n'est contre-interrogé. Aucun «témoignage» ne semble avoir été restitué sous sa forme intégrale et, sur trois cent cinquante heures de tournage, Lanzmann n'a de toute façon prélevé que près de neuf heures et demie. Les «témoignages» sont, de plus, systématiquement tronçonnés et on nous les livre par fragments, sur fond d'images arbitrairement choisies pour mettre le spectateur en condition.

Le témoignage qu'ont retenu, avant tout autre les promoteurs de *Shoah*, est celui d'Abraham Bomba. Il fourmille pourtant d'impossibilités matérielles et de graves obscurités. Bomba veut nous faire croire qu'il officiait à Treblinka dans une pièce qui était à la fois un salon de coiffure et une chambre à gaz ! La pièce mesurait quatre mètres sur quatre. Dans cet espace exigu, il y avait, dit-il, seize ou dix-sept coiffeurs et des bancs; soixante ou soixante-dix femmes nues environ entraient avec un nombre indéterminé d'enfants; pour que la totalité de ce groupe ait les cheveux coupés, il suffisait de huit minutes environ. Personne ne quittait la pièce; entraient alors soixante-dix ou quatre-vingt femmes avec, à nouveau, un nombre indéterminé d'enfants; pour tout ce nouveau groupe la coupe durait environ dix minutes. Donc, le total des présents était alors d'environ cent quarante-six à cent soixante-sept, sans compter les enfants et l'espace occupé par les bancs. C'est du pur non-sens. Les coiffeurs ainsi comprimés travaillaient sans répit; ils ne quittaient la

---

1. *The Jewish Journal* (New York), 27 juin 1986, p. 3 et Agence télégraphique juive, 20 juin 1986.

2. Reportage d'Annette Lévy-Willard et Laurent Joffrin, *Libération*, 25 avril 1985, p. 22.

3. Jean-Charles Szurek, *L'Autre Groupe*, 10, 1986, p. 65; *The Times*, 2 mars 1986; *L'Autre Journal*, mai 1985, p. 47.



pièce, de temps en temps, que pendant cinq minutes : juste le délai nécessaire pour le gazage des victimes, l'enlèvement des cadavres et le nettoyage de la pièce : tout « était propre » alors. On ne nous dit pas quel était le gaz employé ni par où il était envoyé. Et puis, comment procédait-on à la dispersion du gaz après l'opération ? Lanzmann ne pose pas ces questions. Il faudrait un gaz à l'effet foudroyant, sans adhérence aux surfaces et sans rémanence dans les corps à manipuler. Bomba est un mythomane qui s'est vraisemblablement inspiré de la page 191 du *Treblinka* de J.-F. Steiner, un livre qui a été dénoncé même par un P. Vidal-Naquet comme une immonde fabrication<sup>1</sup> et qui a été rédigé au moins partiellement par le romancier Gilles Perrault<sup>2</sup>.

Le « témoin » Rudolf Vrba est à l'origine du mythe d'Auschwitz. Interné à Birkenau dans les meilleures conditions (il disposait d'une chambre personnelle), il a raconté sur Auschwitz, dès avril 1944, une telle somme d'inepties qu'il lui est arrivé en janvier 1985 au procès Zündel à Toronto une humiliante mésaventure : le procureur qui avait invoqué son témoignage contre un révisionniste avait brusquement renoncé à l'interroger plus avant, tant il était devenu évident que Vrba était un fieffé menteur. Il avait totalement inventé des faits et des chiffres. En particulier, il disait avoir personnellement dénombré cent cinquante mille juifs de France gazés en vingt-quatre mois à Birkenau ; or, pour toute la durée de la guerre, Klarsfeld avait démontré que les Allemands avaient *déporté* vers tous les camps environ 75.721 juifs de France. Sommé de s'expliquer sur une certaine visite de Himmler à Auschwitz pour l'inauguration de nouvelles chambres à gaz, il en appelait, lui, l'homme de toutes les précisions les plus scrupuleuses, à la « *licentia poetarum* ».

– *Un témoin sauvé par de jeunes beautés nues* –

Le « témoin » Filip Müller est de la même trempe. Il est l'auteur de *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. Ce best-seller nauséabond est le résultat du travail d'un nègre allemand, Helmut Freitag, qui n'a pas hésité devant le plagiat ; voyez Carlo Mattogno, « The Filip Müller's Plagiarism » repris dans *Auschwitz : un caso di plagio*. La source du plagiat est *Médecin à Auschwitz*, autre best-seller signé de Miklos Nyiszli. Dans le film, il dit que dans la grande chambre à gaz de Birkenau on pouvait gazer jusqu'à trois mille personnes à la fois et qu'au moment du gazage « presque tous se précipitaient vers la porte » et, enfin, que « là où le Zyklon avait été versé, c'était vide ». Il se garde de dire que la pièce en question (en fait une chambre froide : *Leichenkeller*) mesurait tout au plus 210 m<sup>2</sup>, ce qui aurait interdit tout déplacement. Il dit qu'à cette foule il fallait seulement trois ou quatre heures pour pénétrer

---

1. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, p. 212.

2. *Le Journal du Dimanche*, 30 mars 1986, p. 5.

dans le vestiaire (avec trois mille patères !), s'y déshabiller, passer dans la chambre à gaz, y être gazées, être transportées dans la salle des fours, y être brûlées et réduites en cendres. Il ne dit pas qu'il n'y avait que quinze bouches à feu ; à raison d'une heure et demie pour réduire un cadavre en cendres, il aurait fallu douze jours et douze nuits de fonctionnement ininterrompu pour accomplir cette prouesse technique. Et il y avait plusieurs fournées par jour de victimes à gazer et à brûler ! Dans le film, il raconte comment les victimes entonnèrent l'hymne national tchèque et l'hymne juif: la Hatikva. Il s'inspire ici d'un «témoignage» selon lequel des victimes entonnèrent l'hymne national polonais et la Hatikva jusqu'à ce que les deux chants se confondent dans... l'Internationale<sup>1</sup>. Dans le livre (p.154-155) mais non dans le film, il raconte comment, décidé à mourir dans la chambre à gaz, il en fut dissuadé par un essaim de jeunes beautés nues qui l'expulsèrent *manu militari* pour mourir toutes seules : lui servirait de témoin. A la page 83, il rapporte que les médecins nazis palpaient les cuisses et les parties génitales des hommes et des femmes encore en vie et qu'après la mort des victimes les morceaux prélevés étaient jetés dans un récipient (dans la version allemande originale, les récipients étaient pris de mouvements saccadés sous l'effet de la convulsion des muscles<sup>2</sup>. Tel est Filip Müller, le grand «témoin» de C. Lanzmann.

Son «témoin» Karski parle avec emphase du ghetto de Varsovie mais pour ne rien en dire. Il est dommage que Lanzmann ne nous l'ait pas fait entendre sur sa prétendue expérience du camp de Belzec. Jan Karski racontait que les juifs y étaient tués à la chaux vive dans des wagons. «Je ne le mentionnerais pas, même dans une note en bas de page», devait dire Raul Hilberg<sup>3</sup>.

Le «témoin» Raul Hilberg, lui, a beaucoup plus de valeur. Lanzmann a été critiqué pour avoir fait place dans son film à ce professeur américain, d'origine juive autrichienne, qui n'a rien connu des camps. Hilberg est le pape de la théorie exterminionniste. Il est l'homme qui a fini par reconnaître qu'il n'avait existé ni ordre, ni plan, ni budget pour l'extermination des juifs. Il croit néanmoins désespérément à cette extermination. C'est son désespoir d'intellectuel qui est intéressant. Tout spectateur attentif du film verra à quel point Hilberg se livre à de pures spéculations pour défendre sa théorie. Cela saute aux yeux dans tout son développement sur les chemins de fer allemands qui, dit-il, emmenaient le plus ouvertement du monde les juifs de Varsovie vers Treblinka. Il rappelle les heures précises de départ et d'arrivée. Et il en conclut... que les juifs étaient ainsi envoyés aux chambres à gaz de Treblinka. A aucun instant il ne nous prouve que Treblinka possédait de telles chambres à gaz.

---

1. Récit reproduit par B. Mark, *Des Voix dans la nuit*, p. 247.

2. *Sonderbehandlung*, Steinhausen, 1979, p. 74.

3. E. Meyer, «Recording the Holocaust», p. 9.

Le «témoin» Suchomel est un ancien sergent de Treblinka. Aussi longtemps qu'il parle d'autre chose que de gazage homicide il est relativement précis. Dès qu'il aborde le chapitre de ce gazage il devient nébuleux. Il ne précise ni l'emplacement, ni les dimensions, ni le fonctionnement. Tantôt il parle de «la chambre à gaz» et tantôt «des chambres à gaz» sans que Lanzmann lui demande de lever l'équivoque. Il ne révèle pas même la nature du gaz. Il parle de «moteurs». La légende qui a force de loi est qu'il y avait un «moteur diesel» (Gerstein); or, le diesel est impropre à asphyxier. A aucun instant il ne dit avoir assisté à un gazage. Il dit que, le jour de son arrivée, «juste au moment où nous passions, ils étaient en train d'ouvrir les portes de la chambre à gaz... et les gens sont tombés comme des pommes de terre». Il a donc, tout au plus, vu des cadavres. Rien ne lui permettait d'affirmer que le local était une chambre à gaz. Il venait d'arriver. Tout au plus rapporte-t-il un propos. Par ailleurs, tout ce qu'il dit implique que dans ce camp il y avait des juifs, des cadavres, un ou des bûchers peut-être et, probablement, des douches et des chambres à gaz de désinfection. Il montre le bas d'un plan mais dans l'obscurité. Quel est ce plan ? Il parle avec autorité des gazages d'Auschwitz où il n'a jamais mis les pieds. Il parle avec la même autorité des gazages de Treblinka mais jamais en témoin oculaire. Il ressemble à ces autodidactes qui débitent sur un sujet donné le résultat de leurs lectures et qu'une simple question directe et précise désarçonnerait. Mais jamais Lanzmann ne lui pose cette question.

Depuis que le mythe des chambres à gaz est en péril, on a tendance à se rabattre sur celui des fantomatiques camions à gaz. C. Lanzmann nous promène beaucoup en camion. C'est peut-être sur ce sujet que ses «témoins» sont les moins vraisemblables et les plus contradictoires. Pour sauver la mise, Lanzmann nous inflige la lecture d'un document (lui, qui ne voulait pas de document) sur les camions spéciaux Saurer. Il n'y a qu'un malheur pour lui : c'est qu'il a gravement manipulé le texte, cherchant notamment à lui enlever ses absurdités les plus voyantes. Les spécialistes trouveront l'intégralité du document dans *NS-Massentötungen durch Giftgas*<sup>1</sup>.

– *Treblinka: rien de secret* –

Quant aux braves paysans polonais des environs de Treblinka et au mécanicien de locomotive, ils semblent avoir été surtout éblouis par la richesse des juifs arrivés en trains de voyageurs et, s'ils pensaient que les Allemands allaient tuer ces juifs, c'était surtout, croyaient-ils, en les étranplant ou en les pendant. Aucun n'a été le témoin de gazages homicides. Or, de tels gazages dans de telles quantités industrielles n'auraient pu leur

---

1. E. Kogon, H. Langbein, A. Rückerl *et al.*, *NS-Massentötungen durch Giftgas*, p. 333-337.

échapper. Treblinka, situé à 100 km de Varsovie, n'avait rien de secret. Richard Glazar, interrogé par Lanzmann, ne dit pas dans le film ce qu'il a confié à l'historienne Gitta Sereny Honeyman: tous les Polonais entre Varsovie et Treblinka devaient connaître l'endroit, on y venait faire du troc avec les juifs du camp, les paysans en particulier; il y avait de la prostitution avec les gardiens ukrainiens; Treblinka était un vrai «cirque» pour les paysans et les prostituées<sup>1</sup>.

Lanzmann a peur des révisionnistes. Il a déclaré: «Je rencontre souvent des gens qui disent que *Shoah* n'est pas objectif parce qu'on n'y montre pas d'interviews avec ceux qui ont nié l'Holocauste. Mais, si vous essayez de discuter de ce point, vous vous retrouvez pris dans un piège<sup>2</sup>.»

Effectivement, les rares fois où les révisionnistes ont pu attirer des exterminationnistes dans une discussion, ces derniers ont subi de cuisantes déconvenues. Mais le grand public comprend de moins en moins ce refus de la discussion à la radio et à la télévision. Si les révisionnistes disent des mensonges, pourquoi ne pas les confondre en public ? D'ailleurs, disent-ils des mensonges ? S. Klarsfeld n'a-t-il pas lui-même reconnu qu'on n'avait pas encore *publié* de «vraies preuves» de l'existence des chambres à gaz mais seulement des «début de preuves»<sup>3</sup> ?

La dernière guerre avec l'Allemagne a pris fin le 8 mai 1945. Mais certains considèrent apparemment qu'il faut continuer cette guerre en persistant à propager les horribles inventions de la propagande de guerre; ils le font par la voie des procès ou par celle des médias qui, de plus en plus, augmentent le tam-tam holocaustique. Il faudrait s'arrêter. On en a déjà trop fait. La paix et la réconciliation exigent un autre comportement. Le Shoah-business nous mène dans une impasse. Les jeunes générations juives ont mieux à faire que de s'enfermer dans les croyances absurdes de la religion de l'Holocauste. Leur refus de s'intéresser au film *Shoah* serait, s'il se confirmait, un premier signe du rejet, par la nouvelle génération, de la mythologie officielle au moins en ce qui concerne la seconde guerre mondiale et ses suites.

[Sous le titre «Ouvrez les yeux, cassez la télé !», ce tract a été distribué par Pierre Guillaume aux spectateurs qui se présentaient devant le cinéma où le film était projeté.]

\*\*\*

1<sup>er</sup> juillet 1987

---

1. G. Sereny Honeyman, *Into that Darkness*, p. 193.

2. *Jewish Chronicle*, 6 février 1986, p. 8.

3. *VSD*, 29 mai 1986, p. 37.

## **Une fédération groupant plus de deux mille journalistes français demande aux autorités judiciaires de faire taire le professeur Faurisson**

Le 1<sup>er</sup> juillet 1987, l'Agence France-Presse (AFP) a diffusé un communiqué, signé de Michel Castex, à l'occasion d'un texte du professeur Faurisson portant sur *Shoah*, film de Claude Lanzmann. Ce communiqué dit notamment :

« Des individus comme Robert Faurisson, estime la Fédération [française des sociétés de journalistes], ne devraient pas pouvoir écrire impunément ce qu'ils écrivent et diffusent. L'infamie et le racisme ont des limites. La déontologie de l'information interdit qu'on puisse écrire n'importe quoi, les contre-vérités les plus folles, au mépris de la vérité et donc de la liberté de savoir, en connaissance de cause [...].

« En plein procès Barbie, et alors que les tentatives révisionnistes se multiplient, conclut la Fédération, il est urgent que les autorités judiciaires, au nom du respect de l'information et des Droits de l'homme, sanctionnent de tels tracts infamants et leurs auteurs, en les empêchant de récidiver.

« La Fédération française des sociétés de journalistes regroupe plus de vingt sociétés (notamment TF1, Antenne 2, FR3, l'Agence France-Presse, *Le Monde*, *Sud-Ouest*, *L'Equipe*,...), soit plus de deux mille journalistes au total. »

Le 3 juillet, le professeur Faurisson ainsi que Pierre Guillaume et Carlo Mattogno, seront inculpés d'apologie de crimes de guerre et de propagation de fausses nouvelles en raison du contenu du premier numéro des *Annales d'histoire révisionniste*. Ce numéro, sorti le 9 mai, a été saisi dès le 13 mai [1987]. Le 25 mai, il a fait l'objet d'une ordonnance de référé du juge Pluyette (tribunal de Paris) interdisant d'en poursuivre actuellement la distribution, la diffusion et la vente ; Pierre Guillaume pourra seulement en poursuivre la vente auprès des abonnés.

Dans son numéro du 5-6 juillet, *Le Monde* publiera (p. 31) un article de Bruno Frappat sur *Shoah* où seront condamnés, selon les propres termes du journaliste, « les révisionnistes, les exclueurs de tout poil, les fortes têtes du mensonge et de la falsification, les gangsters de l'histoire. »

Une loi est en préparation contre ceux qui « auront tenté de nier l'existence d'éléments constitutifs de ces crimes » (« crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité »). Ainsi ceux qui disent qu'il n'a pas existé de chambres à gaz

homicides dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich pourront-ils être punis de prison<sup>1</sup>.

En préparation également: l'obligation pour les élèves de l'enseignement du second degré de suivre des cours dits d'«Instruction civique et (de) Droits de l'homme» sanctionnés par des examens et, à partir de 1990, par une épreuve au baccalauréat; ces cours comprendront un enseignement anti-révisionniste; c'est ce qui ressort de la lecture de divers journaux<sup>2</sup>.

\*\*\*

9 juillet 1987

**Le révisionnisme historique vu  
par le journal *Le Monde*  
(du 12 mai au 9 juillet 1987)**

12 mai – En page 9: «Un tract néo-nazi» («le désormais fameux tract attribué à un “collectif Lyon-Nancy-Strasbourg”, développant les thèses «révisionnistes» sur le génocide des juifs perpétré par les nazis»).

En page 10: «*Annales d'histoire révisionniste*. Une revue met en cause l'extermination des juifs».

13 mai – En page 13: «Dans un lycée parisien. Qu'est-ce qu'une chambre à gaz ?»

14 mai – En page 12: «Au tribunal de Paris/Des associations de déportés et la LICRA demandent la saisie des *Annales d'histoire révisionniste*».

24-25 mai – En page 10: «L'A.B.C. “révisionniste” sera révisé».

27 mai – En page 12: «Les *Annales d'histoire révisionniste* interdites à la vente».

30 mai – En page 13: «Après la publication de lettres “révisionnistes”. Le rédacteur en chef de *Libération* a présenté sa démission».

3 juin – En page 12: «Les éternels malades de l'insulte anonyme» (à propos du «tract des lycéens» et d'un tract sur Élie Wiesel rédigé par (Robert Faurisson, non nommé) «un professeur révisionniste qui a récemment boxé un cameraman de nos confrères de FR3. Ce grand colérique [...]»).

En même page: «Un tract révisionniste provoque une polémique au lycée Voltaire» (à propos du «tract des lycéens»).

En page 48: «Une “direction extraordinaire de la rédaction” est créée à *Libération*» (à propos des lettres révisionnistes publiées par ce journal).

16 juin – En page 2: Pierre Vidal-Naquet («Les degrés dans le crime») dénonce «la petite bande abjecte qui s'acharne encore aujourd'hui à nier la

---

1. *Le Droit de vivre*, juin-juillet 1987, p. 1, 2, 3, 8, 13-15.

2. *Information juive*, juillet 1987, p. 16, *Le Monde*, 2 juillet 1987, p. 8...

réalité du crime de génocide». Le journal publie son texte à la page «Débats»; il n'y a pas de débat.

18 juin – En page 2, Jacques Baynac et Nadine Fresco («Comment s'en débarrasser. Les révisionnistes nient la réalité qui les excède parce qu'elle excède leur théorie») dénoncent les révisionnistes. Les mots employés sont les suivants: Mentez, mentez... «Le mensonge»...trois mensonges... faux et mensonger... faux et mensonger... mensonge... mensonge... mensongère... pseudo-vérité... mensonge... redresseurs de morts. Le journal publie ce texte à la page «Débats»; il n'y a pas de débat. Le titre de présentation porte en encadré: «Haine et révisionnisme» et parle de «pestilences».

En page 14: «Dans la file d'attente devant le palais de justice [de Lyon]. La mémoire et la rancune» («un service d'ordre et des barrières métalliques qui débordent devant le palais de justice, juste assez sévère pour décourager des manifestants révisionnistes»).

25 juin – En page 33: dans son compte rendu du procès Barbie, le journaliste rappelle que M<sup>e</sup> Henri Noguères dénonce «les révisionnistes de l'histoire».

28-29 juin. – En page 17: une journaliste écrit: «Programmé à la fin du procès Barbie, [*Shoah*] répond aussi à ceux qui voudraient aujourd'hui «réviser» l'histoire.»

En page 3: un éditorial consacré au même film porte: «Cinq minutes du film, même prises au hasard, ruinent à elles seules au passage tous les volumes de l'indignité révisionniste».

2 juillet – En page 8: «En confiant une mission à M. Hannoun (RPR). M. Malhuret veut relancer l'action contre le racisme et les discriminations».

Cet article contient, en particulier, les deux passages suivants:

«Pour M. Malhuret (chargé des droits de l'homme), la loi de 1972 interdisant toute incitation à la discrimination raciale ne suffit plus à la situation actuelle. “Depuis, nous savons que le prix du pétrole a triplé, le chômage s'est installé et les thèses révisionnistes nient l'existence des chambres à gaz se répandent.”»

«D'autres signes “concomitants” au procès Barbie inquiètent M. Malhuret. Il s'agit des tentatives d'interprétation de l'Histoire touchant à l'existence des chambres à gaz et au génocide juif, de la publication d'annales “*tendant à banaliser les actes du génocide ou à comparer le génocide nazi à l'attitude de la France en Algérie*”, interprétation qu'il qualifie de proche des thèses révisionnistes. Il note également la multiplication des tracts racistes signés notamment “*La France propre*” ou “*Aigle noir*”.»

En page 14: «Cinq millions de Français ont regardé *Shoah*». Dans cet article, on peut lire :

«Un chiffre qui rend dérisoire la poignée d'irréductibles niant l'holocauste et cherchant à en convaincre les Français. Des tracts révisionnistes circulent en effet, actuellement à Paris, s'ingéniant à remettre en cause l'œuvre de Claude Lanzmann et l'existence des chambres à gaz. La LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) «*scandalisée*» par la diffusion de ces documents «*demande aux autorités de prendre d'urgence toute disposition législative afin que les tentatives de falsification de l'holocauste tombent sous le coup de la loi antiraciste de 1972.*»

4 juillet – En page 1 : dans son compte rendu du procès Barbie, le journaliste dénonce «le chant des sirènes révisionnistes» et le révisionnisme.

5-6 juillet – En page 7: «André Frossard: “Le juge silencieux”». Le journal rapporte un article du *Figaro* où A. Frossard dit que depuis une vingtaine d'années «toute une jeunesse, remarquablement disposée à accueillir le vrai, n'entendait guère (sur Auschwitz et Treblinka) que le misérable discours du révisionnisme jetant sa pelletée de sarcasmes sur la tombe immense de tant de morts.»

En page 31, Bruno Frappat, rendant compte de *Shoah*, dénonce «les révisionnistes, les exclueurs de tout poil, les fortes têtes du mensonge et de la falsification, les gangsters de l'histoire».

9 juillet – En page 10: «Inculpation du directeur des *Annales d'histoire révisionniste*.»

\*\*\*

Été 1987

### **Note de lecture** **Dachau : l'heure du vengeur**

Howard A. Buechner, *Dachau. The Hour of the Avenger. An Eyewitness Account.* (Dachau. L'heure du vengeur, compte rendu d'un témoin oculaire), Thunderbird Press (300 Cuddihy Drive, Metairie, Louisiana 70005, USA), 1986, XL-160 p., tirage limité à 500 exemplaires, broché: 13 dollars, relié: 16 dollars + frais de port.

L'armée américaine a libéré le camp de Dachau le 29 avril 1945, soit la veille du jour où Hitler s'est suicidé. Howard A. Buechner dit qu'il a été l'un des tout premiers Américains à pénétrer dans le camp et à en découvrir l'horreur. Il était officier de santé. Il raconte comment certains de ses compatriotes, bouleversés et indignés par leur découverte, ont procédé avec l'aide de certains détenus à l'assassinat de 520 soldats et officiers allemands désarmés. Il publie des photos à



l'appui. A la page 99, il résume ainsi ce qu'il appelle «le destin de la garnison allemande de Dachau» :

Abattus sur place: 122

Tués par des détenus: 40

Exécutés à la mitrailleuse par «Birdeye»: 12

*Idem* par le lieutenant Bushyhead: 346

Total des exécutions: 520

Tués au combat: 30

Évadés (temporairement): 10

Total: 560

Le principal «vengeur» aurait été Jack Bushyhead.

L'auteur ne cache pas son estime pour la figure de ce lieutenant, un Indien cherokee né en 1919 dans l'Oklahoma et mort en 1977.

Certains Allemands ont été tués à coups de pelles, de bâtons ou de crosses de fusil.

Le général Patton serait personnellement intervenu pour interrompre la procédure judiciaire entamée contre les Américains responsables de ces assassinats et pour détruire certaines pièces du dossier rassemblé par le conseil de guerre <sup>1</sup>.

Ces assassinats ne paraissent pas faire de doute; les photos sont accablantes. En revanche, la détermination du nombre des victimes peut paraître contestable.

Le paradoxe veut que la plupart de ces victimes n'aient pas été à proprement parler des gardiens du camp, mais des hommes appartenant à une unité allemande venue relever les gardiens d'origine.

L'auteur croit, comme beaucoup d'Américains, aux gazages homicides de Dachau. Il ignore que, depuis plus de vingt ans, il est admis par les historiens qu'il n'y a eu en fait à Dachau aucun gazage homicide. La pièce qualifiée de «chambre à gaz» n'était probablement qu'une simple salle de douches <sup>2</sup>.

A la page 87, on voit l'auteur, peu après la tuerie, demander au lieutenant Bushyhead les raisons exactes d'un acte qui lui semble peut-être contestable. Étonné de cette question, le lieutenant répond notamment à celui qu'il appelle «Doc» (Docteur):

«Doc, have you been to the crematorium ? Have you seen the gas chamber <sup>3</sup> ? »

---

1. H. A. Buechner, *Dachau. The Hour of the Avenger*, p. 119.

2. Voy. R. Faurisson, *Mémoire en défense*,..., p. 200-222.

3. «Docteur, avez-vous été au crématoire? Avez-vous vu la chambre à gaz ?»,

H. A. Buechner, *op. cit.*, p. 87.

Un détail en passant: l'auteur fait d'intéressantes remarques sur le caractère raciste de l'armée américaine pendant la dernière guerre <sup>1</sup>. Sur le chapitre du racisme, les Américains étaient malvenus à faire la leçon aux Allemands.

Les autorités de l'actuel musée de Dachau et celles du Comité international de Dachau (sis à Bruxelles) ne pourront pas passer sous silence les révélations de ce livre. Elles chercheront à les contester. Il sera intéressant de voir avec quels arguments. Leur situation devient critique. Elles sont déjà assaillies de questions sur le local dont elles prétendent qu'il est une chambre à gaz qui «ne fut jamais utilisée»; elles ne parviennent pas à dire de quel droit elles affirment, sans aucune expertise technique à l'appui, qu'il s'agit d'une chambre à gaz. Si maintenant on vient leur demander compte de massacres qu'elles ont toujours passés sous silence, que vont-elles faire ?

D'une manière plus générale, il serait intéressant que tous les musées de tous les camps soient mis dans l'obligation de rappeler les horreurs survenues dans chacun de ces camps lorsque, libérés des malheureux qui s'y trouvaient, on y a concentré des Allemands ou des «collabos». En particulier, il y aurait beaucoup à dire de ce point de vue sur le Struthof, Dachau, Buchenwald et Oranienburg-Sachsenhausen.

On notera qu'à aucun moment l'auteur n'est effleuré par l'idée que la situation sanitaire catastrophique des déportés à la libération, due à la famine et aux épidémies, pouvait en partie résulter du chaos de la débâcle allemande et ne pas refléter la situation permanente du camp.

On remarquera surtout que l'évocation des atrocités commises par l'ennemi (en l'espèce la prétendue chambre à gaz), loin de servir à éviter que de pareilles atrocités ne se reproduisent, sert au contraire à justifier de nouvelles atrocités, commises en toute bonne conscience.

---

[Publié dans les *AHR*, n° 2, été 1987, p. 27-29. Signé: Jessie Aitken.]

\*\*\*

28 septembre 1987

### **Lettre à M. Jacques Chancel**

Concerne votre émission "Inforum"  
(Radio-France - France-Inter)  
du 18 septembre 1987, 10h30 - 11 h30,  
consacrée à Robert Faurisson

Monsieur,

---

1. *Id.*, p. 45.

Le 18 septembre, vous m'avez consacré une émission qui devait être contradictoire mais qui ne l'a pas été. Sur votre invitation, que j'avais immédiatement acceptée, je m'étais rendu à Paris pour me voir opposer, en public, M. Gilbert Salomon qui, me disait-on, avait passé deux ans, jour pour jour, à Auschwitz (exactement du 11 avril 1943 au 11 avril 1945) et qui allait apporter des preuves de la réalité des chambres à gaz homicides. Arrivé à Paris, j'ai appris que ma présence à cette émission était jugée indésirable. En accord avec Roland Faure, directeur de votre station, vous estimiez inadmissible en fin de compte tout exposé, quel qu'il fût, de la thèse révisionniste.

Or, vous n'aviez lu aucun écrit révisionniste, ainsi que j'ai pu le constater d'abord lors de notre conversation téléphonique, puis au cours de l'émission elle-même où les rares citations que vous avez faites de mes ouvrages étaient soit fausses, soit de seconde main (soit coupées de leur contexte).

Le seul dédommagement que j'aie pu obtenir de vous, une heure avant l'émission, est l'enregistrement d'une courte déclaration, qui a été effectivement diffusée et dont voici le texte :

« J'ai été invité à cette émission qui devait être un débat contradictoire. J'ai immédiatement accepté. Je me suis rendu à Paris. J'apprends maintenant que ma présence est indésirable. Une fois de plus, mes propres arguments seront présentés par la partie adverse. Je suis accusé et mis dans l'impossibilité de me défendre.

Mes arguments pour soutenir qu'il n'a jamais existé de chambre à gaz homicide dans les camps du III<sup>e</sup> Reich sont essentiellement d'ordre **physique, chimique, topographique, architectural et documentaire**. Je constate que jusqu'ici on y a essentiellement répondu par des **insultes**, des **injures** et des **invectives**. J'ai une question à poser aux responsables et aux participants de cette émission :

**A supposer que les chambres à gaz n'aient pas existé, faut-il le dire ou le cacher ? »**

Vous avez, à plusieurs reprises, interrompu le cours de cette déclaration. Vous n'avez pas répondu à ma question alors que je répondais aux vôtres. Les deux autres participants, M. Gilbert Salomon et le journaliste Michel Meyer, n'y ont pas plus répondu.

Les propos tenus sur mon compte à l'antenne soit par ces deux personnes, soit par M. Roland Faure, soit par vous-même ont été dans l'ensemble injurieux, diffamatoires et parfois d'une telle violence que vous avez pu dire, sans être démenti, que, si j'avais été là, M. Gilbert Salomon m'aurait probablement frappé.

M. Gilbert Salomon m'avait été présenté comme votre ami intime, « presque un frère ». Quand vous m'avez dit au téléphone qu'il avait été interné au camp

d'Auschwitz jusqu'au 11 avril 1945, je vous ai tout de suite rétorqué que ce n'était pas possible. En effet, ce camp a été évacué de la plupart de ses internés le 18 janvier 1945 et il a été libéré par les Soviétiques le 27 janvier. Vous avez rapporté cette objection à votre ami. Ce dernier, non sans quelque embarras, a dû alors admettre qu'il avait été transféré d'Auschwitz à Buchenwald dans les derniers mois de la guerre; c'est dans ce camp que les Américains l'avaient libéré le 11 avril 1945.

Votre ami intime et presque frère vous avait menti sur ce point. Je crains qu'il ne vous ait menti et qu'il n'ait menti aux auditeurs sur bien d'autres points.

Je vais supposer que M. Gilbert Salomon est bien aujourd'hui cet important homme d'affaires qui préside notamment la société d'import-export de bétail et de viande appelée SOCOPA International à [...] Clichy; qu'il est né vers le 15 juillet 1929 à Liesdorf et que le «plus jeune frère», dont il nous parlait et qui aurait été gazé à Auschwitz le 11 avril 1943, s'appelait Fredy Salomon, né à Liesdorf vers le 4 juillet 1931. En ce cas, voici ce que j'ai à vous apprendre, sous réserve d'erreurs éventuelles que je vous demanderais de me signaler:

1. votre ami intime et presque frère vous a caché qu'il était arrivé à Auschwitz le 1<sup>er</sup> mai 1944, soit plus d'un an après la date indiquée;
2. son convoi, d'après ce qu'il a dit à l'antenne, aurait compris mille cent personnes et il n'y aurait eu qu'un seul survivant: lui-même. En réalité, il semble que ce convoi ait compris mille quatre personnes et Serge Klarsfeld, dans son *Mémorial de la déportation des Juifs de France (Additifs compris)*, donne les noms de cinquante-et-une personnes qui, dès 1945, sont revenues en France et sont venues spontanément se déclarer vivantes au ministère des prisonniers; personnellement, j'ai des raisons de croire que le total des rescapés de ce convoi est nettement supérieur et j'ajoute qu'il y a des moyens d'en trouver le vrai chiffre;
3. dans ledit *Mémorial*, Gilbert Salomon est comptabilisé comme mort ou gazé; en conséquence, son nom figure comme tel sur le monument de Jérusalem.

A propos des gazages fictifs, il faut savoir que des personnes comme Simone Veil ou Henri Krasucki (et sa mère) ont été longtemps comptabilisés comme gazés jusqu'au jour où, à cause de la notoriété de ces personnes, il a fallu opérer une révision de leur histoire; je connais des milliers d'autres cas de faux gazés pour les seuls 75.721 juifs français, juifs étrangers ou juifs apatrides qui ont été déportés de France.

Je souhaite savoir combien de temps Gilbert Salomon est resté à Auschwitz et ce qu'il y a fait exactement (il ne nous en a pas parlé). Que sont devenus

les différents membres de sa famille ? Quel type de recherche a-t-il entrepris pour savoir le sort de son jeune frère ? Sur quoi se fonde-t-il pour affirmer que, dans les derniers jours de la guerre, un ordre est venu de Berlin prescrivant l'exécution du plus grand nombre possible de détenus et de témoins ?

On a dit lors de votre émission qu'aucun «bourreau» allemand n'avait osé nier l'existence des chambres à gaz homicides et qu'aucun historien allemand n'avait fait ce que je fais. Me sachant à l'écoute, vous avez lancé : «Vous entendez, M. Faurisson ?» J'ai cherché à vous joindre au téléphone, mais en vain.

Claude Malhuret, secrétaire d'État aux droits de l'homme, vient de déclarer que les chambres à gaz «sont une des clés de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle»<sup>1</sup>. Je suis d'accord avec lui. Il faut donc étudier cette «clé». J'ai toujours été ouvert à un débat sur cette question et, contrairement à ce que vous avez insinué sur la foi, je pense, d'un reportage fallacieux d'Annette Lévy-Willard, je ne suis pas homme à me dérober.

Je vous réitère donc mon acceptation, en principe, de tout débat sur la question des chambres à gaz qui, comme l'a reconnu un arrêt de la cour de Paris, constitue un «problème historique» (Affaire LICRA et tous autres contre Faurisson, 1<sup>re</sup> chambre civile (section A) de la cour d'appel de Paris, 26 avril 1983). La cour a admis que, contrairement à ce que prétendaient les parties adverses, j'avais une «démarche logique» et qu'on ne pouvait trouver dans mes travaux sur les chambres à gaz ni «légèreté», ni «négligence», ni «ignorancedélibérée», ni «mensonge». De cette constatation, elle a tiré la conséquence qu'il fallait garantir à tout Français le droit de répéter ce que je disais. Elle a prononcé :

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [quant à ce problème] relève **donc** de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

Il est particulièrement significatif que ces mots viennent de magistrats qui m'ont, en définitive, condamné pour dommage à autrui ; ils l'ont fait en raison de propos qui n'avaient pas, à leurs yeux, de rapport étroit avec le problème des chambres à gaz.

Pour nous révisionnistes, les prétendues chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich sont un mensonge historique, ce qui signifie que le nombre des menteurs est dérisoire par rapport au nombre des victimes de ce mensonge. J'ai moi-même, jusqu'en 1960, compté parmi ces victimes.

Je crois en votre bonne foi. Je ne crois pas en celle de M. Gilbert Salomon. Avec mon éditeur Pierre Guillaume et avec un nombre croissant de révisionnistes, j'ai la faiblesse de penser que, selon le mot de M<sup>e</sup> Pierre

---

1. *Le Monde*, 16 septembre 1987, p. 8.

Pécastaing, «le révisionnisme est l'une des grandes aventures intellectuelles de la fin de ce siècle».

\*\*\*

28 octobre 1987

## **Le professeur Faurisson tient Albin Chalandon pour une « canaille politique »**

Le professeur Faurisson a été convoqué ce matin par l'inspecteur de police judiciaire Raboin au commissariat de police de Vichy dans le cadre d'une enquête demandée le 1<sup>er</sup> octobre par M. F. Canivet-Beuzit (tribunal de grande instance de Paris); ce dernier a requis une information contre X... du chef de diffamation raciale. M. Faurisson a été entendu sous serment sur son éventuelle participation à l'élaboration du «tract des lycéens» intitulé: «Info-Intox... Histoire-Intox... Ça suffit ! Chambres à gaz = Bidon !» et signé d'un «Collectif Lycéens Lyon-Nancy-Strasbourg 1987».

Il a notamment répondu:

1. j'ai déjà répondu sur ce point à un commissaire du SRPJ de Lyon (par une lettre en date du 26 mai 1987);
2. je n'ai pas l'intention de collaborer, si peu que ce soit, avec la police et la justice dans la répression menée contre les révisionnistes ;
3. un arrêt en date du 26 avril 1983 (1<sup>re</sup> chambre civile, section A, de la cour d'appel de Paris) a jugé qu'il existait réellement, selon ses propres termes, un «problème historique» des chambres à gaz et, en raison du caractère impeccable de mes travaux sur la question, les magistrats ont prononcé :

«La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève *donc* de la seule appréciation des experts, des historiens et du public.»

Pendant quatre ans, on a occulté cette décision d'importance historique et on a répandu complaisamment le bruit que j'avais été condamné pour dommage à autrui par... «falsification de l'Histoire». Il a fallu attendre 1987 pour que MM. Vidal-Naquet et Wellers admettent, tout en le déplorant, que la cour d'appel avait rendu hommage au sérieux de mes travaux sur les chambres à gaz. M. Vidal-Naquet l'a fait dans les termes suivants :

«Le procès intenté en 1978 [erreur pour: 1979] à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans <sup>1</sup> »;

---

1. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 182.

4. depuis le samedi 10 octobre 1987, date du vote à la sauvette des « amendements scélérats » (voy. documentation jointe) en lieu et place de la « lex Faurissonia », je tiens M. Chalandon, avec tout le respect qu'on peut devoir à un garde des sceaux français, pour une « canaille politique » ;

5. le révisionnisme historique est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. A mes yeux, cela vaut la peine de continuer à subir la répression judiciaire et policière telle que je la subis depuis novembre 1978. Je répète que je suis prêt à aller en prison pour mes idées ;

6. dans le monde entier, les associations juives s'affolent. Elles sonnent le tocsin ou le shofar. Elles ont cautionné un énorme mensonge et cela commence à se savoir.

M. Faurisson a versé en complément à son procès-verbal d'audition un ensemble de six pièces et, en particulier, un supplément aux *Annales d'histoire révisionniste* intitulé : « Les amendements scélérats ». Dans une déclaration rapportée par *Le Figaro*, M. Albin Chalandon s'était déclaré hostile à l'institution de la loi anti-révisionniste (« lex Faurissonia ») alors à l'étude. Il arguait de son attachement personnel à la liberté d'expression<sup>1</sup>. Or, dans la nuit du 9 au 10 octobre 1987, devant une Assemblée nationale largement dépeuplée, il glissait deux amendements à la loi contre la toxicomanie. Ces amendements n'avaient pas été soumis à la commission des lois. Ils permettent la saisie *administrative* des écrits révisionnistes. M. Chalandon, ministre de la Justice, a ainsi dessaisi les tribunaux du droit de juger de ces écrits. N'avait-il pas affirmé dans la même déclaration rapportée par *Le Figaro* que les tribunaux « ont tendance à interpréter la terminologie de la loi (antiraciste) de manière trop restrictive » ?

\*\*\*

30 octobre 1987

### Lettre à Jacques Willequet

Je voudrais vous poser quelques questions à propos de votre dernier livre : *La Belgique sous la botte*. Permettez-moi de vous demander des éclaircissements sur les points suivants :

1. p. 325 et 329. Ne pensez-vous pas qu'il faut dater la conférence de Wannsee de façon uniforme au 20 janvier 1942 ? Ne faut-il pas remplacer « trentaine d'agents ministériels et administratifs » par « quatorze » (Heydrich venait en plus) ? Vous dites que le seul mot prononcé a été celui d'« évacuation » (et non pas d'« extermination », par exemple). Je vous

---

1. *Le Figaro*, 24 septembre 1987, p. 42.



approuve mais ne croyez-vous pas qu'on peut aller beaucoup plus loin dans le sens d'une rectification de la légende de Wannsee et, en particulier, noter dans le «procès-verbal» la présence des mots *Freilassung* et *Aufbaues* ? Les Allemands envisageaient de traiter les juifs en ennemis déclarés. Ceux d'entre les juifs qui étaient capables de travailler allaient être astreints à un travail physique des plus durs: le *Strassenbau* [construction des routes] dans les territoires de l'Est. Bien sûr, hommes et femmes allaient être séparés; c'est toujours le cas pour des prisonniers. Une grande partie d'entre eux disparaîtrait par diminution naturelle. Le restant serait remis en liberté (*Freilassung*) et à considérer comme la cellule germinative d'un renouveau (*Aubaues*) juif. En guise de commentaire: "voyez la leçon de l'Histoire". Autrement dit, n'aurait-on pas là une illustration de la vieille idée selon laquelle les juifs pullulent comme des parasites qui répugnent au dur travail physique; il faudra les contraindre au plus classique et au plus redoutable des labeurs, la construction de routes dans des territoires à civiliser. Ils souffriront; ils ne se multiplieront pas; les survivants seront les meilleurs d'entre eux, ainsi que l'enseigne l'Histoire (hum !), et, une fois rendus à la liberté, ils constitueront le noyau, le ferment d'un renouveau juif: les juifs seront enfin comme tout le monde; ils auront une terre et une nation, etc. ;

2. p. 330, 332 et 343. Vous écrivez: «Six millions d'êtres humains allaient disparaître en fumée ou autrement»; vous employez le mot de «génocide» à la page 332 et, à la page 343, vous parlez de «l'exemple hallucinant d'un génocidébureaucratique». Cependant, ainsi que vous le savez sans doute, d'une part, les archives allemandes concernant les déportations et les camps de concentration ou de travail nous sont, dans l'ensemble et, spécialement pour Auschwitz, parvenues à peu près intactes et, d'autre part, dans ces mêmes archives (du RSHA et du WVHA), il n'existe pas la moindre trace d'un ordre, d'un plan ou d'un budget d'extermination. Cela pour «le crime spécifique». Quant à l'arme spécifique dudit «crime spécifique», je veux dire la chambre à gaz homicide, vous savez peut-être qu'on n'en a pas trouvé la moindre trace; les tribunaux n'ont fourni ni expertise de l'arme du crime, ni rapport d'autopsie attestant de l'existence d'un seul cadavre d'homme tué par gaz-poison; aucun témoin n'a été contre-interrogé sur le point spécifique des chambres à gaz; il n'y a eu aucune reconstitution. En conséquence, estimez-vous qu'il reste possible d'affirmer, surtout devant le nombre étonnant de «survivants» juifs, qu'il y a eu un génocide et même un génocide bureaucratique ? C'est au procès Zündel de Toronto que, pour la première fois, un témoin a été contre-interrogé sur les chambres à gaz d'Auschwitz et ce témoin s'est effondré; il avait, de son propre aveu, utilisé la «licence poétique» dans son témoignage écrit; ce témoin n'était pas n'importe qui; il s'agissait du trop fameux Rudolf Vrba, l'homme qui, avec son ami Alfred Wetzler, était à l'origine du *War Refugee Board Report*, matrice officielle de ce qui allait devenir la thèse de l'extermination des juifs;

3. p. 316. Vous écrivez: «On peut estimer à un petit tiers du total le nombre des juifs qui, à l'automne de 1940, n'étaient plus sur le sol belge.» Puis-je vous demander quel est ici ce total ?

4. P. 333. Vous écrivez: «25.559 (juifs) passèrent par Malines, 1.244 rentrèrent de captivité en 1945». Cette affirmation est suivie de trois points de suspension qui paraissent donner à penser que les chiffres parlent d'eux-mêmes et qu'on est devant une hécatombe. Mais je voudrais savoir a) si la précision «en 1945» signifie «en 1945 et au delà de 1945» ou s'il faut entendre qu'en plus des juifs rentrés en Belgique en 1945, il faut considérer qu'il y a eu après cette année-là d'autres retours; b/si vous avez fait des recherches pour vous enquérir du nombre de juifs qui, déportés de Belgique, sont allés s'installer après la guerre en d'autres pays et, en particulier, en Palestine ou en Israël (sans compter les quelque soixante-dix pays à communautés juives représentés au sein du Congrès juif mondial); c/si vous vous êtes avisé de l'extraordinaire **malhonnêteté** de Serge Klarsfeld dans sa comptabilité des survivants.

5. P. 330. Vous parlez de «l'intimité des camps» et vous estimez que les Allemands pouvaient dissimuler grâce à cette intimité des crimes énormes en quantité et en qualité. Est-ce tellement sûr ? Auschwitz était un camp assez mal gardé (six cent soixante-sept évasions), sillonné de passages de travailleurs libres et où il semble que tout était consigné par écrit dès lors qu'il s'agissait de morts ou d'exécution: une vingtaine de signatures pour une mort «naturelle» et une trentaine de signatures pour une mort «non naturelle» (exécution, assassinat, suicide). Les Soviétiques n'ont toujours pas communiqué les *Totenbücher* trouvés sur place; les Polonais n'en possèdent qu'un ou deux volumes. Nous avons le registre des opérations chirurgicales et la preuve que les enfants juifs ou tziganes, parmi les autres, nés dans le camp, étaient normalement enregistrés. Quant aux barbelés d'Auschwitz, ils étaient très loin de valoir le mur de Berlin.

J'en ai terminé avec mes questions. J'ai constaté avec plaisir que, pour le lecteur attentif au choix de vos mots et de vos arguments, il y a beaucoup à glaner en fait de rectifications diverses. Vous employez un peu la même méthode, en la circonstance, qu'un Henri Amouroux. Ce dernier dissimule çà et là des informations dérangeantes, destinées au lecteur vigilant. Par exemple, il apporte des révélations sur la bataille dite du plateau de Glières (ou: des Glières). A la page 273 du tome 7 de *La Grande Histoire des Français sous l'occupation*, il écrit: «Ainsi hissera-t-on Glières à la hauteur de Bir Hakeim, hissé luimême presque à la hauteur de Verdun»; puis, à la page 291, il rappelle que pour Jean Rosenthal («Cantinier»), ami intime de Maurice Schumann et source d'informations pour ce dernier, les maquisards de Glières ont tué quatre cent quarante-sept Allemands; enfin, à la page 294, il révèle qu'en réalité ces maquisards ont tué en tout et pour tout deux Alle-

mands; du moins est-ce le chiffre donné comme probable après une enquête de longue haleine.

\*\*\*

9 novembre 1987

### **Lettre à M<sup>me</sup> Bergougnan, juge d'instruction à Auch**

Madame le Juge,

J'ai l'honneur et le regret de vous annoncer que je ne me rendrai pas à vos convocations.

Si vous tenez à m'entendre, il ne vous restera, me semble-t-il, que deux solutions :

- ou bien vous me ferez venir à Auch entre deux gendarmes et je ne serai guère loquace, pour ne pas dire totalement muet;
- ou bien, par voie de commission rogatoire, vous demanderez à un magistrat de Vichy-Cusset de m'entendre sur les faits qui me sont reprochés.

Je refuse d'entreprendre, encore une fois à mes frais, un nouveau voyage et un séjour à Auch.

Le 3 juillet, j'avais obtempéré à l'ordre de votre prédécesseur. J'ai eu tort. J'ai, en effet, perdu mon temps et mon argent pour, en définitive, rencontrer en la personne de M. Legname un juge d'instruction au comportement incorrect et manifestement hostile, sinon menaçant.

Vous m'êtes décrite comme une personne correcte et compréhensive. Mon avocat, M<sup>e</sup> Pierre Pécastaing, a insisté pour que j'accepte de vous voir. Je lui ai dit, et je vous confirme, qu'en dépit de vos qualités ma décision est irrévocable : si je devais à nouveau me rendre dans ce cabinet, ce ne serait que sous la contrainte.

M. Legname m'y a reçu comme un malfaiteur. D'un ton brutal et sans presque articuler ses mots tant le débit en était rapide, il m'avait fait savoir qu'en raison de deux articles publiés dans la première livraison des *Annales d'histoire révisionniste*, j'étais inculpé par ses soins et sur la demande du procureur (Robin) pour :

« complicité d'apologie de crimes de guerre et de...

(???) » ;

la suite de ses paroles était inintelligible.

Il m'inculpait, disait-il, « au nom des articles 23, 24... (???) » et, là encore, la suite de ses paroles était inintelligible.

Je lui demandais donc de vouloir bien répéter ses propos, afin d'en prendre note. Il refusait.

A force d'insistance, j'obtenais qu'il me répète – malheureusement sans rien changer au ton, à l'articulation et au débit – que j'étais inculpé de :

« complicité d'apologie de crimes de guerre et de propagation de fausses nouvelles. »

En revanche, quand j'ai souhaité obtenir la liste complète des articles de loi, il m'a déclaré mot pour mot :

Cela ne vous regarde pas : c'est une question de droit.

C'est seulement pour être revenu à la charge que j'ai obtenu qu'il me débite précipitamment et toujours sur le même ton la liste complète des articles en question.

Je lui ai fait observer que mes ressources financières, déjà mises à mal par les procès que m'avaient intentés les organisations juives, antiracistes et commémoratives, ne me permettaient guère d'envisager de nouveaux déplacements à mes frais et je lui demandais s'il n'était pas possible de m'interroger à Vichy-Cusset par voie de commission rogatoire. Il me répliquait que sa « philosophie » ne le lui permettait pas. Il m'entretenait alors de sa « philosophie », un bien grand mot pour de pauvres idées.

Je lui demandais de me convoquer, si possible, après la période des vacances, vu que je devais, pendant cette période-là, me rendre à l'étranger. Mais il ne voulait rien entendre : je serais, disait-il, convoqué précisément pendant les vacances.

Je le priais de vouloir bien m'indiquer une date approximative. Il me répondait qu'il n'en était pas question.

Je demandais enfin d'être, en tous les cas, convoqué dans un délai raisonnable. Là encore, il m'opposait un refus.

Je lui faisais remarquer que sa convocation pour le vendredi 3 juillet à 14 h 30 ne m'était parvenue que deux jours auparavant : exactement le mardi 30 juin à 11 h 30, quand, dès mon retour d'un voyage, j'étais allé retirer son pli à la mairie de Vichy. Il me rétorquait que ce point ne l'intéressait pas. Ma femme, disait-il, avait été prévenue deux jours auparavant de l'existence d'un pli qu'elle n'avait, en fin de compte, pas accepté de recevoir. Je précise que ma femme ignorait qu'il s'agissait de la convocation d'un juge d'instruction. Désormais, ajoutait-il, tout courrier qu'il m'enverrait serait réputé reçu, je devais me le tenir pour dit.

Aussi, pendant les deux mois de cet été, me suis-je trouvé immobilisé en France. Pendant deux mois, j'ai attendu jour après jour un courrier de M. Legname. Je n'ai donc pas pu me rendre à l'étranger comme j'en avais fait la promesse à une personne qui serait prête à témoigner en ce sens. Ultérieurement, je devais apprendre que M. Legname n'était plus juge d'instruction : il avait été promu à la fonction de substitut du même procureur (Robin) qui avait demandé mon inculpation.

J'apprenais aussi que vous lui succédiez et que vous alliez prendre connaissance de mon dossier.

M<sup>e</sup> Pécastaing allait, par la suite, me téléphoner à plusieurs reprises pour savoir si j'avais reçu une convocation, et pour quand. Le jeudi 22 octobre, je

découvrais dans ma boîte aux lettres un énigmatique papillon sans indication de provenance précise, sans date, sans cachet (« sceau ») me demandant de me présenter à un « Bureau 02 » le vendredi 23 à 8 h 30. Le motif de la convocation n'était pas indiqué. A tout hasard, j'ai téléphoné au commissariat de police de Vichy. On m'y a dit qu'il s'agissait pour moi d'aller retirer une « convocation de juge ». Je n'ai posé aucune question. J'ai exigé une convocation régulière. C'est ainsi que le fonctionnaire de police, sur instruction de son supérieur hiérarchique, m'a envoyé une nouvelle convocation, à peu près régulière, pour le lundi 26 à 8 h 30. Et c'est ainsi que, le lundi 26 octobre 1987 à 8 h 30, j'ai pris connaissance de votre convocation pour le même jour à 14 h. Votre pièce était datée du 15 octobre. Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-joint copie des deux papillons ; je vous signale qu'au recto figuraient mon nom et mon adresse, sans la moindre indication de provenance.

M. Legname me reproche deux articles des *AHR* : l'un ne fait qu'apporter une confirmation à la réalité des tortures que des bouvriils de la Sécurité militaire britannique avaient infligées à Rudolf Höss, le premier en date des commandants successifs d'Auschwitz et le seul dont on ait obtenu des aveux, d'ailleurs délirants, sur les prétendues chambres à gaz d'Auschwitz ; l'autre article porte sur le mythe bien connu du « savon juif ». En même temps que moi étaient inculpés mon éditeur Pierre Guillaume et Carlo Mattogno, citoyen italien résidant dans son pays et auteur d'une remarquable étude sur « le mythe de l'extermination des juifs » ; Carlo Mattogno, qui n'a que trente-cinq ans, est un chercheur d'une érudition exceptionnelle.

M. Legname, lui, de son propre aveu, ne savait absolument rien du révisionnisme historique. Il ignorait jusqu'à l'existence d'un mouvement de pensée qui remonte pour le moins au début des années vingt ! Un nombre croissant d'auteurs français ou étrangers ont su, par un nombre considérable d'écrits, prouver qu'après des conflits aussi abominables que les deux guerres mondiales, il faut sérieusement réviser ce que, dans le feu des passions et de la haine, on a pu inventer de faits et de chiffres. Tout récemment, du 9 au 11 octobre 1987, vient de se tenir à Los Angeles le huitième congrès international d'histoire révisionniste (de la seconde guerre mondiale essentiellement) sous l'égide de l'Institute for Historical Review, publicateur du *Journal of Historical Review* (vingt-huit livraisons trimestrielles à cette date).

Auch est une charmante petite ville où il est possible qu'on s'ennuie et dont je veux bien admettre avec M. Legname qu'elle est très isolée et, d'une certaine façon, coupée du monde. Admettons que la presse locale y vive à quelques années-lumière de Paris et que le révisionnisme, qui est peut-être « la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle », n'ait pas frappé les imaginations locales. Mais un juge d'instruction, si jeune soit-il, ne devrait-il pas avoir à cœur de s'informer de ce qui se passe dans le monde ?

Il y a plus grave. M. Legname ne s'est pas préoccupé de savoir quelle était la jurisprudence en matière de révisionnisme. Grâce à une notule des petits livres rouges de la librairie Dalloz, peut-être avait-il une idée de l'affaire Maurice Bardèche. Voilà un professeur que des magistrats français ont envoyé pour onze mois fermes en prison parce qu'il avait dit, sur le procès de Nuremberg – ou, plutôt, la mascarade de Nuremberg – quelques vérités bien senties que personne parmi les historiens ne peut plus contester aujourd'hui. Mais M. Legname, qui avait décidé de nous entendre à titre d'inculpés, ignorait tout des affaires Faurisson, des affaires Roques et de quelques autres affaires comme la condamnation, obtenue par moi, du *Recueil Dalloz-Sirey* pour reproduction manipulée d'un jugement me concernant.

A l'en croire, M. Legname voulait savoir si les révisionnistes étaient, selon ses propres termes, «des charlatans ou des précurseurs». Il lui échappe qu'ils pourraient n'être ni l'un ni l'autre mais peut-être les continuateurs d'une tradition historique qu'on fait habituellement remonter à Thucydide.

Pour assouvir sa soudaine curiosité, il a trouvé expédient de convoquer à Auch, en son cabinet, trois révisionnistes qu'il a inculpés. Il serait content que l'un d'eux veuille bien lui rédiger un mémoire sur «toute la question» du révisionnisme. Pour ma part, c'est une faveur que je ne ferai pas à M. Legname ou à tout autre juge d'instruction dans l'exercice de sa fonction. J'ai d'autres soucis que de mâcher ainsi sa besogne au premier venu. Je suis assailli de lettres, d'appels téléphoniques et de demandes de visites, sans parler d'aimables invitations à me rendre soit en France, soit à l'étranger. Beaucoup de ces importuns, au demeurant fort civils, voudraient s'épargner la peine de lire nos ouvrages, lesquels, j'en conviens, sont souvent austères. Il arrive qu'à l'intention de ces paresseux je rédige de courts exposés sur le révisionnisme, mais encore faut-il me demander ces résumés de manière correcte et sans me mettre d'emblée dans la position d'un coupable.

En matière de jurisprudence, je me contenterai de rappeler ici un arrêt d'une importance historique: l'arrêt rendu par la cour de Paris (1<sup>re</sup> chambre civile, section A), en date du 26 avril 1983 dans l'affaire LICRA (et tous autres) contre M. Faurisson (et tous autres). Le recueil Dalloz-Sirey s'est bien gardé de reproduire cet arrêt qui infligeait un cruel démenti à ses assertions sur mon compte à propos du jugement antérieur à cet arrêt. Ledit arrêt est aujourd'hui connu de toutes les instances judiciaires du monde occidental qui, sur la plainte d'associations juives, ont eu à traiter du révisionnisme historique. Je lui ai moi-même consacré un opuscule intitulé *Épilogue judiciaire del'affaire Faurisson* et publié en 1983 aux éditions de La Vieille Taupe sous le nom de plume de J. Aitken (il s'agit du prénom et du nom de ma mère, Écossaise née à Edimbourg).

En 1979, neuf associations, menées par la LICRA, avaient porté plainte contre moi en raison d'un article et d'un texte en droit de réponse que j'avais publiés dans le journal *Le Monde*. Elles m'accusaient de dommage à autrui

par falsification de l'histoire. Pendant un bref instant, elles avaient envisagé une accusation d'apologie de crimes de guerre mais leurs avocats leur avaient fait valoir qu'une contestation (celle d'un crime : l'extermination des juifs et celle de l'arme spécifique de ce crime: la chambre à gaz homicide) n'est pas une apologie. Solliciter la révision du jugement de Nuremberg, ce n'est pas faire l'apologie des pendus de Nuremberg. Souhaiter la révision du procès d'un homme condamné pour assassinat, ce n'est pas prôner l'assassinat. Exiger, comme l'avait fait Zola, la révision du procès de Dreyfus, ce n'était pas se lancer dans l'apologie de la trahison. Ces associations avaient également envisagé contre moi l'accusation de diffamation raciale ou d'incitation à la haine raciale mais leurs avocats leur avaient conseillé de tenir cette arme en réserve pour une cause plus appropriée.

En 1981, le TGI de Paris balayait d'un revers de main l'accusation de falsification de l'histoire; toutefois, en termes alambiqués, il me condamnait pour une légèreté non démontrée et pour ma dangerosité. La presse et le *Recueil Dalloz-Sirey* menaient alors grand tapage autour de ma condamnation. On lançait la rumeur selon laquelle j'avais même été condamné pour falsification de l'histoire. Le journal *Le Monde* et le *Recueil Dalloz-Sirey*, chacun à sa façon et sans se donner le mot (je suis peu porté à croire en la matière aux complots et aux conjurations) allaient jusqu'à falsifier le contenu du jugement.

En 1983, dans l'arrêt susmentionné, la cour de Paris, peut-être à contre-cœur, m'accordait une éclatante revanche. Tout en confirmant ma condamnation pour dangerosité, elle rendait hommage à la qualité de mes travaux sur les prétendues chambres à gaz homicides. Elle en tirait une conclusion pratique (que les médias allaient soigneusement cacher): en raison directe du caractère apparemment impeccable de mes travaux, la cour prononçait:

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur le problème historique des chambres à gaz] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

J'appelle votre attention sur ce «**donc**» . Si le 26 avril 1983 la cour a décidé de garantir à tout Français le droit de dire éventuellement que ces chambres à gaz sont un mythe, ce n'est pas au nom des nécessités de la liberté d'opinion mais en raison directe des moyens scientifiques par lesquels je suis, avec bien d'autres d'ailleurs, parvenu à cette conclusion.

Dans cet arrêt, la cour avait commencé par admettre qu'il existait bel et bien un problème des chambres à gaz. Elle parlait, en propres termes, d'un «problème historique». Elle définissait ce problème comme portant sur

« l'existence des chambres à gaz qui, à en croire de multiples témoignages, auraient été utilisées durant la seconde guerre mondiale [à des fins homicides]. »

La cour discernait que, pour moi, l'existence de ces chambres à gaz se heurtait

« à une impossibilité absolue, qui suffirait à elle seule à invalider tous les témoignages existants ou à tout le moins à les frapper de suspicion. »

C'était là, je pense, une allusion à l'impossibilité chimique de ces prétendues chambres à gaz. Il faut cependant savoir que nos arguments ne sont pas seulement d'ordre chimique mais aussi d'ordre physique, topographique, architectural et documentaire. Les menteurs ont joué de malchance: sous quelque angle qu'on examine leur magique chambre à gaz, à Auschwitz ou ailleurs, elle ne tient tout simplement pas debout.

La cour me trouvait une « démarche logique ». Elle ne découvrait aucune trace de « légèreté », de « négligence », d' « ignorance délibérée » ou de « mensonge ». Je suggère qu'on s'arrête un instant sur ces mots. Combien d'hommes ou de femmes peuvent-ils prétendre que, des années durant, dans une sphère d'activité quelconque, ils n'ont apparemment fait preuve ni de légèreté, ni de négligence, ni d'ignorance délibérée ni de mensonge ? Ajoutons à cela que mes accusateurs formaient un ensemble particulièrement nombreux, puissant, riche et influent. Ils avaient passé au crible mes articles et mes livres. Ils avaient envoyé en Pologne et en Israël Maître Robert Badinter et l'un de ses confrères (M<sup>e</sup> Marc Lévy ?) afin d'y quêter une preuve, une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide. Mes adversaires avaient alerté les instituts et les centres de recherches du monde entier et, en particulier, d'Allemagne et des États-Unis. En pure perte.

Je ne possédais, de mon côté, pas un sou.

Mais le chiendent est que j'avais dit une petite chose exacte. Cette chose, je la répéterai jusqu'à la fin de mes jours. En dépit des menaces de la LICRA, pour laquelle « Faurisson ne fera pas de vieux os », je répéterai que les prétendues chambres à gaz hitlériennes sont une invention de la propagande de guerre et un vertigineux mensonge, tout juste propre à entretenir la haine. Si, par ce même arrêt du 26 avril 1983, j'étais condamné pour dommage à autrui, c'était pour d'autres motifs que celui de mes conclusions sur les chambres à gaz. La cour prononçait, en effet, que par la suite j'étais

« délibérément sorti du domaine de la recherche historique »

pour tenter de justifier des assertions d'ordre général qui – la formule vaut d'être notée – ne présentaient « plus aucun caractère scientifique ». Ces mots, soit dit en passant, prouvent que mes travaux sur les chambres à gaz relevaient du domaine de « la recherche historique » et présentaient « un caractère scientifique ».

La cour me reprochait d'avoir tiré un certain nombre de conclusions polémiques ou dangereuses pour autrui sans avoir



«jamais su trouver un mot pour marquer [m]on respect aux victimes»

ce qui était une erreur puisque, aussi bien, j'avais su trouver un mot pour cela: celui de... «respect» précisément. La cour se demandait si, aux yeux de certains, je ne pouvais pas faire œuvre d'une tentative de réhabilitation du nazisme; de ce point de vue, je lui paraissais peut-être «suspect d'être suspect».

Que ces magistrats aient été hostiles à mes thèses, c'est probable pour qui analyse le texte de leur décision; mais ce qui est tout à fait sûr, c'est qu'avec une clarté et une netteté de style qui tranchent sur le reste de l'arrêt ils ont rendu hommage au sérieux de mes travaux sur les chambres à gaz, c'est-à-dire sur le **problème qui est au centre des recherches actuelles du révisionnisme historique car, dans la religion de l'Holocauste, tout tourne autour de ce pilier central.**

Les associations juives ont été atterrées par l'arrêt du 26 avril 1983. Elles ont mis en branle tous les moyens possibles pour en masquer le sens et la portée. Le journal *Le Monde* a délibérément tronqué le texte de cet arrêt quand il a bien fallu en rendre compte. La LICRA l'a falsifié dans *Historia*. Tous les journaux qui à grand fracas titraient, jusque-là, sur «Faurisson faussaire» devenaient soudain muets. Lentement mais sûrement, dans les années suivantes, on allait, sans vergogne, insinuer puis écrire en toutes lettres que j'avais été condamné pour falsification de l'histoire. Je portais plainte. Les tribunaux répondaient que traiter Faurisson de faussaire c'était le diffamer, mais... de bonne foi.

Il m'a fallu attendre plus de quatre ans pour qu'un historien d'origine juive comme Pierre Vidal-Naquet et un polygraphe d'origine juive comme Georges Wellers, tous deux vibrant de haine antirévisionniste, en viennent à admettre, sur un ton plaintif, que la cour d'appel avait reconnu le sérieux de mon travail.

Voici leurs déclarations respectives en juin et en septembre 1987:

« [Faurisson] a été jugé deux fois. Mais en France le tribunal n'est pas qualifié pour se prononcer sur l'existence des chambres à gaz. Cependant il peut se prononcer sur la façon dont les choses sont présentées. En appel, la cour a reconnu qu'il s'est bien documenté. Ce qui est faux. C'est étonnant que la cour ait marché<sup>1</sup>. »

« Le procès intenté en 197[9] à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un

---

1. Georges Wellers, directeur du *Monde juif*, revue du CDJC, *Le Droit de Vivre*, juin-juillet 1987, p. 13.

comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans<sup>1</sup>. »

Dans ces derniers mois, il a été question de créer en France une loi antirévisionniste («lex Faurissonia»). M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, s'y est déclaré favorable (*Europe n° 1* «Club de la Presse», 20 septembre 1987, 19 h 15). Dès le lendemain de cette déclaration, *Europe n° 1* diffusait ma réponse: si une telle loi devait passer, je déclarerais publiquement que ces chambres à gaz homicides n'ont jamais existé et, si un tribunal me condamnait pour cela à une peine de prison avec sursis, je réitérerais dans l'heure ma déclaration pour contraindre les magistrats à prendre leurs responsabilités et à envoyer en prison un professeur d'université en raison de ses idées. Quelques jours plus tard, s'affirmaient hostiles à une telle loi: Albin Chalandon, ministre de la Justice, et Claude Malhuret, secrétaire d'État aux droits de l'homme<sup>2</sup>, ainsi que Simone Veil et Joseph Rovan<sup>3</sup>, sans compter Philippe Boucher<sup>4</sup> et surtout Théo Klein, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et du Congrès juif européen (CJE), lequel estimait:

«On ne peut édicter des vérités historiques par voie législative ou réglementaire<sup>5</sup>. »

Dans l'article précité du *Figaro*, le ministre de la Justice arguait de son attachement personnel à la liberté d'expression mais, en même temps, il glissait sur le compte des tribunaux une phrase qui aurait dû donner l'éveil. Il pensait que ceux-ci:

«ont tendance à interpréter la terminologie de la loi [antiraciste] de manière trop restrictive.»

M. Chalandon préparait un coup bas contre les juges de France – «ses» juges – et contre la justice. Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1987, devant une Assemblée nationale largement dépeuplée, il insérait dans une loi destinée à combattre la toxicomanie deux amendements scélérats contre les écrits révisionnistes. Ces amendements, qui n'avaient pas été soumis à la Commission des lois, permettent à M. Chalandon de dessaisir d'avance «ses» juges du droit de se prononcer sur ces écrits et instituent une censure préalable laissée à la discrétion du ministre de l'Intérieur. M. Chalandon est donc tellement soucieux de la liberté qu'il préfère en confier la protection aux policiers plutôt qu'aux juges.

Rendant compte de cette forme originale d'outrage à magistrat, Robert Schneider écrivait dans le *Nouvel Observateur*:

« [Le 10 octobre] à 0h45, Albin Chalandon introduit deux amendements dans la loi sur la répression de la

---

1. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 182.

2. *Le Figaro*, 24 septembre 1987, p. 42.

3. *L'Express*, 25 septembre 1987, p. 23 et 26.

4. *Le Monde*, 27 septembre 1987, p. 8.

5. *Le Monde*, 30 septembre 1987, p. 2.

drogue qui, contrairement aux usages, n'avaient jamais été envoyés, ni au Sénat, ni en commission. «A la lutte contre l'incitation à l'usage, à la détention et au trafic de stupéfiants, le gouvernement a ajouté la lutte contre la discrimination et la haine raciale», déclare le ministre. C'est la fameuse loi condamnant le révisionnisme annoncée par le gouvernement qui apparaît sous cette forme détournée <sup>1</sup>. »

Cette loi n'est pas encore promulguée. Quand elle le sera, nous aviserons. En attendant, elle constitue la preuve que, dans l'arsenal des lois existantes, rien n'est propre à combattre le révisionnisme. Ce qui existe jusqu'à nouvel ordre, c'est l'arrêt du 26 avril 1983.

Personnellement, je ne collaborerai ni avec la police ni avec la justice dans la répression du révisionnisme. «La grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle» vaut peut-être que pour elle on soit assassiné comme François Duprat, vitriolé comme Michel Caignet, roué de coups comme je l'ai parfois été (et encore, récemment, neuf jours après ma convocation par M. Legname), chassé de son emploi comme tant d'entre nous, dépossédé de ses titres ou grades universitaires comme Wilhelm Stäglich et Henri Roques, attaqué ignominieusement dans la vie de sa femme ou de ses enfants, couvert de boue, de crachats ou d'insultes, accablé d'amendes et de dommages-intérêts, perquisitionné, ruiné, et même, comme le Suédois Ditlieb Felderer, jeté en prison.

Vous prendrez donc, Madame, vos responsabilités **personnelles** comme je prends les miennes. Si vous êtes **personnellement** intéressée par le problème de fond qui me vaut cette outrageante inculpation, je me permets de vous soumettre deux sujets de réflexion :

- 1) A supposer que les chambres à gaz hitlériennes n'aient pas existé, faut-il le dire ou le cacher ?
- 2) Si elles n'ont pas existé, n'est-ce pas là, par hasard, une bonne nouvelle, à accueillir comme telle ?

Je suis convaincu, pour ma part, de propager une nouvelle qui est exacte et de ne faire l'apologie que de la justice. Ma conduite s'inspire de cette tranquille conviction et je n'en dérogerai pas.

---

[Publié dans les *AHR* n° 3, automne-hiver 1987, p. 189-201.]

\*\*\*

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 16 au 22 octobre 1987, p. 41.

16 novembre 1987

### Lettre à René Rémond

Je prends connaissance de vos «propos recueillis par Aimé Savard et Joseph Limagne» tels qu'ils sont parus dans le magazine *La Vie*<sup>1</sup>.

Si vos propos ont été correctement rapportés, vous tenez les révisionnistes pour «des polémistes ou des pamphlétaires».

Puis-je me permettre de vous demander si vous me tenez pour tel ? N'est-il qu'un polémiste ou un pamphlétaire l'homme que vous avez reçu le 23 novembre 1978 et admis de revoir le 11 décembre 1979 ?

Je vous rappelle que le 27 septembre 1978, c'est-à-dire avant notre première entrevue vous m'aviez écrit :

« Ne craignez rien, je relirai à l'avance l'ensemble des papiers que vous m'avez adressés. »

Lors de cette entrevue, vous m'avez dit d'emblée que, pour les chambres à gaz, vous étiez prêt à me suivre, mais qu'il y avait... le génocide, si bien que pendant une heure nous avons discuté du génocide, principalement, et, accessoirement, de la rétention par le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, des statistiques de la déportation. Vous m'avez dit que vous croyiez au génocide mais que vous reconnaissiez ne pas en posséder de preuves scientifiques. Pour terminer, vous avez jugé que mon enquête était «factuelle» et qu'en conséquence je ne pouvais pas être poursuivi pour «apologie de crimes de guerre». Vous avez trouvé que je travaillais très sérieusement et que je savais analyser les textes.

Lors de notre seconde entrevue, vous avez été vivement frappé par les photos de la libération d'Auschwitz que je vous montrais à la visionneuse. Vous pensiez que ces femmes et ces enfants entraient dans le camp alors qu'ils en sortaient. Vous m'avez confirmé que je travaillais «BIEN». Vous m'avez confié que vous aviez refusé de signer la fameuse déclaration des trente-quatre historiens. Je vous ai rappelé le mot de «factuel» et vous m'avez dit que vous vous souveniez de l'avoir employé. Vous avez été étonné d'apprendre que j'étais poursuivi pour «dommage à autrui». Vous m'avez dit que vous n'aviez jamais vu cela. Je vous ai demandé de me venir en aide. Vous m'avez dit: «Pour le tribunal ?» Et comme je vous répondais «oui», vous m'avez dit que vous ne vouliez pas prendre de décision tout de suite et qu'il fallait que je vous écrive.

Je vous ai donc écrit les 19 février et 12 mars 1980. Je vous ai demandé de «lever le petit doigt». Vous ne l'avez pas fait.

---

1. *La Vie*, 25 septembre 1987, p. 25-27.

Le 8 septembre 1980, je vous ai écrit à propos d'une déclaration que vous aviez faite sur le compte des révisionnistes le 5 septembre à l'émission «Le téléphone sonne...» (Claude Guillaumin). Vous ne m'avez pas répondu. De 1980 à 1987, les révisionnistes ont accumulé les arguments et les documents en faveur de leur thèse. Pendant ce temps, ceux qui ne sont pas d'accord avec eux ont été contraints à des admissions de plus en plus surprenantes aux colloques de la Sorbonne (1982), de Stuttgart (1984) et, pour autant que je sache, au colloque de Haifa (1985). Au Canada, le procès de Toronto (affaire Zündel) s'est transformé en un procès en révision du procès de Nuremberg et ses résultats ont été spectaculaires (notamment la déroute de Raul Hilberg). Dans un entretien publié par *VSD* le 29 mai 1986 (p. 37), Serge Klarsfeld a admis qu'on n'avait pas encore publié de «vraies preuves» de l'existence des chambres à gaz mais seulement «des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissoniens». Son démenti publié en mars 1987 dans *Le Monde Juif*, à la suite d'une réaction de G. Wellers, vaut pleine et entière confirmation. Le livre *Les Chambres à gaz, secret d'État* est une naïve compilation «où on nous assassine de références et où il n'y a pour ainsi dire pas de source» (Michel de Boïard dans une conversation que j'ai eue avec lui en présence d'Henri Roques). Sens de ce titre : «Ami lecteur, les chambres à gaz ayant été le plus grand des secrets possibles, le secret d'État, ne vous attendez pas à trouver des preuves !» Au dessous du titre, sur la page de couverture, figure une photo : la photo d'une boîte de Zyklon, c'est-à-dire d'un puissant insecticide inventé en 192[2] et en usage aujourd'hui dans le monde entier.

Le 13 septembre 1987, J.-M. Le Pen semble avoir émis des doutes sur l'existence de ces chambres à gaz. Le 15 septembre, on lui a répliqué à la télévision que, s'il n'avait pas vu de chambre à gaz, on allait lui en montrer. Jour après jour, depuis soixante jours, le téléspectateur français peut constater qu'aucune photo de chambre à gaz ne lui a été montrée, et surtout pas une photo des locaux présentés, à Auschwitz et ailleurs, à des foules de touristes comme étant des chambres à gaz. Pourquoi ?

Comment pouvez-vous cautionner de votre autorité ce qui apparaît, de façon de plus en plus manifeste, comme une invention de la propagande de guerre ? Et pourquoi traitez-vous si durement des auteurs ou historiens révisionnistes qui ont le courage d'affronter mille tempêtes pour affirmer, au terme de considérables recherches, quelques «petites choses exactes» ? Je suis votre collègue; pourquoi faites-vous chorus avec des gens qui m'accablent d'injures, d'insultes et d'invectives ? Vous ne vous conduisiez pas ainsi il y a quelques années. Pourquoi avez-vous changé ?

\*\*\*

10 décembre 1987

## Les révisionnistes proposent un débat public

A la mémoire de Martin Heidegger  
et de Jean Beaufret, qui m'ont précédé  
en révisionnisme.

Du 11 au 13 décembre 1987 se tiendront à la Sorbonne des journées d'étude sur:

«La critique historique et méthodologique des écrits «révisionnistes» sur la seconde guerre mondiale<sup>1</sup>.»

Les révisionnistes ne seront pas admis à présenter leur défense.

Ils seront condamnés *more sorbonico*.

Au terme de cette grand-messe, l'université (M<sup>me</sup> Ahrweiler) et le CNRS (Jacques Valade) fulmineront l'anathème contre l'impiété révisionniste. Le tout se fera sous la protection de la police et aux frais du contribuable.

Il y aura là Simone Veil, Alain Finkielkraut, Alfred Grosser et Claude Lanzmann. François Bédarida, François Furet, Léon Poliakov, Georges Wellers et Pierre Vidal-Naquet. Yehuda Bauer (Israël), Marlis Steinert (Suisse), Christopher Browning (USA), Michaël Marrus (Canada), Hans Mommsen (Allemagne de l'Ouest), Kurt Patzold (Allemagne de l'Est) et quelques autres encore.

On y réfléchira sur «la politique nazie d'extermination». Désespérément, on cherchera un ordre de Hitler ou de quiconque d'exterminer les juifs. En vain. Puis, on se consolera en affirmant que, de toute façon, ordre ou pas, cela n'a pas d'importance. On ne trouvera pas non plus de «programme d'extermination»; alors on parlera d'«engrenage»: c'est simple, l'extermination s'est faite toute seule, machinalement, sur des initiatives locales et par des improvisations individuelles. C'est ce que Raul Hilberg, grand prêtre de la religion de l'Holocauste, appelle: «*an incredible meeting of minds*<sup>2</sup>». Pas un instant on ne commencera par le commencement: le crime spécifique (génocide ou extermination) a-t-il existé? L'arme spécifique de ce crime (la chambre à gaz homicide) a-t-elle existé? Existe-t-il une seule expertise de l'arme du crime établissant que tel local a bien été une chambre à gaz homicide? Existe-t-il un seul rapport d'autopsie prouvant un meurtre par gaz-poison? D'où vient le chiffre de six millions de juifs morts du fait des Allemands ou de leurs alliés? Existe-t-il un seul prétendu témoin qui ait subi l'épreuve du contre-interrogatoire sur la procédure même d'exécution par un gaz? Une seule reconstitution d'un convoi de deux mille personnes arrivant à Birkenau et attendant que quinze fours crématoires les consomment à raison d'une heure et demie par cadavre?

---

1. *Valeurs actuelles*, 26 octobre 1987, p. 29.

2. *Newsday* (Long Island), 23 février 1983, p. II-3: déclaration qu'il a confirmée au procès Zündel à Toronto le 17 janvier 1985.

Du 29 juin au 2 juillet 1982 s'était déjà tenu à la Sorbonne, sous la haute surveillance d'une organisation juive et de la police, un colloque international contre le révisionnisme. Annoncé à son de trompe, il devait, une fois pour toutes, faire taire les révisionnistes. Or, jamais peut-être un tel colloque n'allait connaître un tel fiasco. La conférence de presse sur laquelle il s'achevait révélait le total désarroi de Raymond Aron: il y avait eu de violentes disputes; on n'avait pas pu, «malgré les recherches les plus érudites», trouver un ordre d'extermination; quant aux chambres à gaz, on ne semblait pas en avoir parlé. Trois ans plus tard (!) paraissait un gros ouvrage se présentant de manière abusive comme le compte rendu de ce colloque: *L'Allemagne nazie et le génocide juif*. Aucune preuve d'un ordre d'extermination n'y figure, ni aucune preuve de l'existence de chambres à gaz autres que de désinfection.

D'autres colloques allaient se tenir à l'étranger, avec le même résultat: à Stuttgart en mai 1984 et à Haïfa en juin 1986.

Les historiens exterminationnistes ont sombré dans la métaphysique. Ils se partagent entre «intentionnalistes» et «fonctionnalistes». Les premiers posent en principe qu'il y a eu une intention d'exterminer et les autres que l'extermination s'est faite spontanément. C'est le sexe des anges, c'est la dent d'or, c'est la génération spontanée. Les Allemands excellent dans ce genre de fumisteries philosophiques.

– *Que disent les révisionnistes ?* –

Les révisionnistes demandent une révision de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Ils estiment que les vainqueurs ont beaucoup exagéré ou menti sur le compte des vaincus. Un exemple anodin parmi d'autres: la bataille du plateau de (s) Glières de mars 1944 est trop souvent présentée comme l'équivalent de la bataille de Bir Hakeim, elle-même décrite, ou peu s'en faut, comme le pendant de la bataille de Verdun ; selon l'historiographie officielle (Jean Rosenthal et Maurice Schumann), le nombre des Allemands tués par les maquis dans cette bataille aurait été de quatre cents ou quatre cent quarante-sept ; en réalité, il a probablement été de deux<sup>1</sup> !

Les juifs européens n'ont pas été exterminés ; c'est d'une telle évidence qu'aujourd'hui même les historiens exterminationnistes parlent, non pas d'une extermination des juifs, mais d'une tentative d'extermination des juifs. Les révisionnistes pensent que Hitler a traité les juifs en ennemis déclarés, puis, à partir de septembre 1939, en représentants d'une minorité belligérante hostile. Comme toujours lorsqu'il y a une guerre, les civils, les femmes et les enfants paient durement leur tribut aux horreurs de la guerre (cela a été particulièrement le cas pour les Allemands). Hitler a voulu une «solution finale» du problème juif en Europe, et cela, par l'émigration si possible, par la déportation, si nécessaire. Pendant la guerre, il a envoyé un nombre important de juifs en camps de travail ou en camps de concentration. Pour l'après-guerre, il envisageait la création d'un foyer national juif à Madagascar ou ailleurs. «Beaucoup de juifs sont morts et beaucoup de juifs ont survécu». Que veut dire «beaucoup» dans ces deux cas ? C'est aux historiens de le déterminer en toute indépendance et quiétude. Les moyens de déterminer ces chiffres existent ; il faut s'en servir au lieu de les dérober aux chercheurs comme le fait le Service international de recherches situé à Arolsen (Allemagne de l'Ouest) mais relevant du Comité international de la Croix-Rouge à Genève. Le chiffre de six millions a été reconnu comme «symbolique» par Martin Broszat, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich<sup>2</sup>. Le vrai chiffre pourrait se situer aux environs d'un million de morts par tous faits de guerre. A ceux qui disent : «Quelle différence entre six millions et un million de morts ?», la réponse est : cinq millions ; cinq millions de personnes pour qui il y a donc eu la plus grande des différences possibles, celle qui sépare la vie de la mort. Et puis, il ne faut pas confondre mort et assassinat.

---

1. H. Amouroux, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, tome 7, p. 290-292.

2. Procès contre Ervin Schönborn à Francfort, 50 Js 12 828/78 919 Ls, 3 mai 1979.



A la fin de la guerre, il survivait encore assez de juifs européens pour essaimer à travers le monde ainsi que pour fonder et peupler un État : celui d'Israël.

Au 31 décembre 1980, le nombre des personnes (victimes ou ayants cause) indemnisées par les contribuables allemands s'élevait « à 4.344.378, dont 40 % vivant en Israël, 20 % en RFA et 40 % dans le reste du monde<sup>1</sup> ». Le Congrès juif mondial a soixante-dix représentations nationales.

– *Un sujet de réflexion pour les historiens* –  
– *Les récentes révélations du document Müller* –

Le 27 octobre 1987, un ancien commandant autrichien, Emil Lachout, résidant à Vienne, révélait l'existence d'un document, daté du 1<sup>er</sup> octobre 1948 et signé par un commandant Müller, sujet autrichien, travaillant alors en collaboration avec la police militaire alliée, dans le cas présent en secteur russe et sous commandement russe (*Trostkaserne* de Vienne). Voici la traduction de ce document :

COPIE

Service de la Police Militaire

Vienne, 1.10.1948

10<sup>e</sup> expédition

Circulaire n° 31/48

1. Les commissions d'enquête alliées ont établi à ce jour qu'il n'y a pas eu d'êtres humains tués par gaz-poison dans les camps de concentration suivants : Bergen-Belsen, Buchenwald, Dachau, Flossenburg, Gross-Rosen, Mauthausen et ses camps annexes, Natzweiler, Neuengamme, Niederhagen (Wewelsburg), Ravensbrück, Sachsenhausen, Stutthof, Theresienstadt.

Dans ces cas, on a pu prouver qu'il y avait eu aveux extorqués et faux témoignages. Il y a lieu d'en tenir compte lors des enquêtes et auditions de criminels de guerre. Ce résultat d'enquête devra être porté à la connaissance des anciens détenus des camps de concentration qui lors d'auditions font des déclarations sur l'assassinat de personnes, en particulier de juifs, par gaz-poison dans ces camps. Au cas où ils persisteraient dans leurs dires, on les assignera pour faux témoignage.

2. Dans la circulaire 15/48, annuler le point 1.

Le Directeur du SPM :

Müller, Commandant

Pour copie conforme de l'expédition :

---

1. *Canadian Jewish News*, 11 décembre 1981, p. 4.

Lachout, Sous-Lieutenant

L.S. [*Locus Sigillae = emplacement du cachet*]

pcc

République d'Autriche

Bataillon de garde de Vienne [Signature]

Bureau du Commandant [...]

Tribunal cantonal «Favorites»

1101 Vienne, Angeligasse 35 Vienne

27 oct. 1987

[Signature]

Je soussigné atteste avoir, le 1<sup>r</sup> octobre 1948, en tant que membre du Service de la Police Militaire auprès du Quartier Général des Alliés, certifié conforme l'expédition de cette circulaire selon le paragraphe 18, al. 4, du code de droit administratif.

Vienne 27 octobre 1987

[Signature]

Onze jours plus tôt, soit le 16 octobre 1987, Emil Lachout avait rédigé une autre attestation (signature attestée par le même tribunal cantonal de Vienne); il y déclarait en substance notamment ceci:

1. dans de multiples cas, qui avaient fait l'objet de plaintes, on avait obtenu de soldats allemands, et en particulier de SS, des aveux qui, après enquête, se révélaient avoir été obtenus par torture ou par lavage de cerveau (appelé également menticide), quand ils n'étaient pas des faux (ou: des falsifications);
2. les dires de nombreux détenus s'étaient révélés erronés ou peu dignes de foi parce qu'ils provenaient, par exemple, de criminels de droit commun se présentant comme persécutés politiques ou raciaux et inventant des récits d'atrocités pour n'avoir pas à purger le reste de leur peine; ils pouvaient aussi provenir de ressortissants de pays de l'Est qui, ayant été dans des camps de travail et non dans des camps de concentration, craignaient d'être accusés de collaboration avec les Allemands;
3. les autorités alliées, découvrant ces pratiques, avaient pris toute une série de mesures pour le contrôle des interrogatoires; en particulier, elles avaient décidé de s'adjoindre les services de certains Autrichiens. Sous la direction du commandant Müller (probablement un ancien des Brigades internationales), des Autrichiens, dont Emil Lachout et des médecins de l'administration publique, avaient fait des enquêtes sur les cas de torture et autres. Les rapports d'usage étaient rédigés. Ils étaient traduits en anglais, français et russe et remis aux Alliés. Lors de la dissolution de ce Service de la police militaire en 1955, les dossiers en allemand avaient été transmis au chargé d'affaires du gouvernement fédéral autrichien (Chancellerie).

Si ce document est authentique, il pose de graves questions :

1. Pourquoi a-t-il fallu attendre 1987 pour que quelqu'un ait le courage d'en révéler l'existence ?

2. Pourquoi nous a-t-on caché – et avec tant de succès – l'existence de tels dossiers dans les archives américaines, britanniques, françaises, soviétiques, allemandes, autrichiennes ?

3. La vulgate exterminationniste prononce qu'il y a eu des gazages homicides dans les camps de Mauthausen (et son annexe de Gusen, sans compter le château de Hartheim), de Natzweiler-Struthof, de Neuengamme, de Ravensbrück, de Sachsenhausen-Oranienburg, de Stutthof-Danzig ; elle prétend posséder des preuves indiscutables et, en particulier, des aveux ; par exemple, c'est apparemment à cause de la chambre à gaz de Ravensbrück que Germaine Tillion, Anise Postel-Vinay, Marie-Jo Chombart de Lauwe ont pu constater l'exécution ou le suicide de trois des principaux responsables du camp : Suhren, Schwarzhuber et le D<sup>r</sup> Treite. Pour Dachau, on ne prétend pas posséder de « preuves indiscutables ». Tout cela peut se vérifier à la lecture d'un ouvrage rédigé par vingt-quatre auteurs dont trois participeront justement au colloque de la Sorbonne de 1987 : Willi Dressen, procureur à Ludwigsburg, Anise Postel-Vinay, licenciée ès lettres, et Georges Wellers, dont je ne parviens pas à savoir quels diplômes universitaires il possède et qui se prévaut du titre de « professeur de physiologie et de biochimie à la Sorbonne » : *Les Chambres à gaz, secret d'État* (en allemand *NS-Massentötungen durch Giftgas*)<sup>1</sup>. Comment concilier les affirmations, « les preuves, les témoignages, les aveux » de cette vulgate avec les révélations du document Müller ? Que penser des méthodes de travail de ces vingt-quatre auteurs ? Cet ouvrage est étrange : on nous y assomme de références mais il n'y a pour ainsi dire pas d'indication de sources ! Le titre semble signifier : « Lecteurs, ces chambres à gaz étaient le plus grand de tous les secrets possibles, le secret d'État ; aussi, ne vous attendez pas à trouver des preuves au sens ordinaire du mot mais plutôt des éléments de preuve à décoder selon une clé que nous vous livrons ». C'est le système bien connu des adminicules : 1/4 de preuve + 1/4 de preuve + 1/2 preuve = 1 preuve.

4. Restent bien sûr les cas d'Auschwitz-I, d'Auschwitz-II (ou Birkenau) et celui de trois petits camps : Treblinka, Sobibor et Belzec. Les Soviétiques et les Polonais sont, depuis la fin de la guerre, les propriétaires exclusifs et jaloux de l'emplacement de ces camps ; c'est surtout à eux que nous devons l'histoire officielle de ces prétendues usines d'extermination. Mais en quoi les preuves, les témoignages et les aveux dont nous sommes redevables à ces deux pays communistes auraient-ils plus de valeur que les preuves, les

---

1. E. Kogon, H. Langbein, A. Rückerl et al., *Les Chambres à gaz, secret d'État*. Voy, p. 222-255, 299-300.

témoignages et les aveux que nous devons aux Américains, aux Britanniques et aux Français ? Je pose cette question depuis 1974 au moins, mais je ne parviens pas à obtenir de réponse.

5. Martin Broszat a, pour sa courte honte, publié en 1958 ce qu'il a osé nous présenter comme le journal authentique et sincère du commandant d'Auschwitz: Rudolf Höss. Soudain, en 1960, il a publié dans *Die Zeit* une courte lettre disant qu'il n'y avait pas eu de gazage homicide à Dachau ni, d'une façon générale, dans tous les camps de l'ancien Reich (Allemagne dans ses frontières de 1937), ce qui revenait à dire qu'il n'y avait pas eu non plus de gazage à Neuengamme, à Ravensbrück ni à Sachsenhausen-Oranienburg<sup>1</sup>. Il n'a jamais consenti à révéler sur quelles enquêtes, sans doute longues et délicates, il fondait pareille affirmation. Il refusait de me faire savoir si, à son avis, il avait existé des gazages homicides à Natzweiler-Struthof (Alsace) ou à Mauthausen (Autriche). Il ne voulait pas répondre à des questions «orientées» sur «le problème compliqué des chambres à gaz» (*zu dem komplizierten Problem der Gaskammern*, lettre du 23 août 1974). Le moment est venu de demander à Martin Broszat s'il n'avait pas tout simplement connaissance des rapports d'enquêtes dont parle le commandant Müller.

6. Ce document Müller n'apporte-t-il pas un supplément de crédit à une révélation faite en 1959 par Stephen Pinter? Après la guerre, cet avocat américain avait travaillé en Allemagne pendant dix-sept mois au service de l'US War Department. Il n'avait trouvé qu'un hebdomadaire tout à fait obscur pour confier que, dans la position où il s'était trouvé, il pouvait affirmer qu'il n'y avait jamais eu de chambre à gaz homicide en Allemagne et en Autriche et que, pour ce qui était d'Auschwitz, les Américains n'avaient pas pu y conduire une enquête parce que les Soviétiques ne l'avaient pas permis<sup>2</sup>.

– *Autour des révisionnistes* –

Beaucoup d'esprits libres reconnaissent que les révisionnistes ont soulevé un véritable problème historique.

Dès la fin de la guerre, George Orwell, qui croyait pourtant à l'extermination des juifs polonais et allemands, estimait que la propagande est capable de tous les mensonges et il se demandait ce qu'il y avait de vrai dans ces histoires de chambres à gaz situées en Pologne<sup>3</sup>.

En 1978, le célèbre historien allemand Helmut Diwald, professeur à l'université d'Erlangen, osait émettre de sérieux doutes sur l'histoire officielle d'Auschwitz. Son livre était retiré de la circulation et dans une édition remaniée, on transformait du tout au tout les trois pages litigieuses jusqu'à

---

1. *Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16.

2. *Our Sunday Visitor*, 14 juin 1959, p. 15.

3. G. Orwell, «Notes on Nationalism», p. 421.

leur faire dire exactement le contraire de ce qu'avait écrit l'auteur<sup>1</sup>. Parmi les collègues qui allaient accabler H. Diwald se trouvait Alfred Grosser<sup>2</sup>.

En 1979, Jean-Gabriel Cohn-Bendit écrivait : « Battons-nous donc pour qu'on détruise ces chambres à gaz qu'on montre aux touristes dans les camps où l'on sait maintenant qu'il n'y en eut point sous peine qu'on ne nous croie plus sur ce dont nous sommes sûrs<sup>3</sup>. »

En 1986, Michel de Botiard, ancien déporté de Mauthausen, doyen honoraire de la faculté des lettres de Caen, membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, membre de l'institut, déclarait :

« Dans la monographie sur Mauthausen que j'ai donnée dans *La Revue d'histoire de la Seconde guerre mondiale* en 54, à deux reprises je parle d'une chambre à gaz. Le temps de la réflexion venu je me suis dit : où ai-je acquis la conviction qu'il y avait une chambre à gaz à Mauthausen ? Ce n'est pas pendant mon séjour au camp car ni moi ni personne ne soupçonnions qu'il pouvait y en avoir, c'est donc un *bagage* que j'ai reçu après la guerre, c'était admis. Puis j'ai remarqué que dans mon texte, alors que j'appuie la plupart de mes affirmations par des références, il n'y en avait pas concernant la chambre à gaz...<sup>4</sup> »

Au journaliste lui disant :

« Vous avez présidé l'Association des déportés du Calvados et vous en avez démissionné en mai 85 ; pourquoi ? »

il répondait :

« Je me trouvais déchiré entre ma conscience d'historien et les devoirs qu'elle me fait et l'appartenance à un groupe de camarades que j'aime profondément mais qui ne veulent pas reconnaître la nécessité de traiter ce fait historique qu'est la déportation selon les méthodes d'une saine Histoire. »

Je suis hanté par la pensée que dans cent ans ou même cinquante les historiens s'interrogent sur cet aspect de la seconde guerre mondiale qu'est le système concentrationnaire et de ce qu'ils découvriront. Le dossier est pourri. Il y a, d'une part, énormément d'affabulations, d'inexactitudes, obstinément répétées, notamment sur le plan numérique, d'amalgames, de généralisations et, d'autre part, des études critiques très serrées pour démontrer l'inanité de ces exagérations. Je crains que ces historiens ne se

---

1. *Geschichte der Deutschen*, Propyläen Verlag, Berlin, 1978 pour la 1<sup>re</sup> éd. et 1979 pour la 2<sup>e</sup> : comparer les pages 163-165 dans les moutures successives.

2. *Le Monde*, 5 juillet 1979, p. 3.

3. *Libération*, 5 mars 1979, p. 4.

4. *Ouest-France*, 2-3 août 1986, p. 6.

disent alors que la déportation, finalement, a dû être un mythe. Voilà le danger. Cette idée me hante <sup>1</sup>. »

En 1981, puis en 1986, Edgar Morin, tout en refusant nettement le point de vue révisionniste, écrivait néanmoins :

« Les pièces du dossier critique faurissonien font ressortir les contradictions, invraisemblances, insuffisances de ceux qui ont témoigné sur l'activité exterminatrice de ces chambres à gaz, les difficultés ou impossibilités techniques et matérielles concernant tant les locaux que l'emploi du ZyklonB, l'absence de toute directive officielle nazie réglémentant la chambre à gaz, l'absence même d'un texte hitlérien explicite précisant que la « solution finale » de la question juive n'est autre que la solution exterminatrice. »

Et il ajoutait : « Il importe, à mon avis, de re-vérifier la chambre à gaz dans les camps nazis <sup>2</sup>. » En 1986, à propos de l'affaire de la thèse d'Henri Roques, il récidivait à la fois dans son opposition à la thèse révisionniste et dans sa conviction que les révisionnistes avaient des arguments, notamment de nature chimique, à étudier. Il déclarait :

« Quand le ministre de l'Éducation nationale [à l'instigation d'Alain Devaquet] annule le titre universitaire conféré à Henri Roques, j'inclus cela dans le jugement d'autorité et d'intimidation. On se sert d'un critère formel – un vice dans la soutenance – pour liquider le problème. Par ailleurs, une pétition dénonciatrice signée de noms éminents n'apporte pas en elle-même de preuve suffisante <sup>3</sup>. »

### – *L'argumentation et les découvertes révisionnistes* –

Ce n'est pas ici la place de rappeler, même succinctement, l'argumentation révisionniste. La bibliographie révisionniste est abondante, en France comme à l'étranger, mais il faut convenir que la diffusion en est difficile à cause de l'indigence des moyens financiers mis en œuvre et de la répression administrative, policière et judiciaire. Des organismes comme le Congrès juif mondial ou, en France, la LICRA de Jean Pierre-Bloch, se livrent à une véritable chasse aux sorcières. Des universitaires comme Pierre Vidal-Naquet, tout en faisant mine de réprouber cette politique, fomentent ces campagnes de haine et les exacerbent jusque devant les tribunaux. Pour eux, les révisionnistes sont des « assassins » d'autant plus méprisables que ces assassins-là s'en prennent à des morts. Le révisionnisme est dangereux pour ceux qui le pratiquent : François Duprat a été assassiné et Michel Caignet, vi-

---

1. *Ibid.*

2. E. Morin, *Pour sortir du XX<sup>e</sup> siècle*, p. 182-183, 192.

3. *Id.*, « Histoire, méfie-toi du sacré ! », p. 41.

triolé. Ditleb Felderer a été jeté en prison. L'Institute for Historical Review (Los Angeles) a été détruit de fond en comble par un incendie criminel. Henri Roques a perdu son titre de docteur et Wilhelm Stäglich va perdre le sien. Les agressions physiques contre les livres et leurs auteurs ne se comptent plus. Les procès sont innombrables. Il y a les perquisitions, la confiscation de passeport, les mesures de contrôle par la police de l'air et des frontières, le refus de visa, la saisie de livres, de films, de cassettes (pas un seul intellectuel français n'a osé protester publiquement contre la saisie du premier numéro des *Annales d'Histoire Révisionniste*), la destruction par la police judiciaire du matériel d'impression et même, dans le cas d'Ernst Zündel au Canada, l'interdiction de recevoir ou d'envoyer du courrier (mesure rapportée au bout d'un an de lutte). Il y a la perte de l'emploi et du salaire, la saisie-arêt sur salaire, la répression sur la femme ou les enfants, les atroces calomnies répandues à profusion par les médias (le 1<sup>er</sup> juillet 1987, la Fédération française des sociétés de journalistes, regroupant plus de deux mille journalistes et des sociétés comme TF 1, Antenne-2, FR 3, l'Agence France-Presse, *Le Monde*, *Sud-Ouest*, *L'Équipe*... en appelaient aux autorités judiciaires pour faire taire les révisionnistes «au nom du respect de l'information et des Droits de l'homme» [*sic*]). Le 10 octobre 1987, Albin Chalandon a fait voter à la sauvette un amendement anti-révisionniste à l'intérieur d'une loi contre la... toxicomanie. La commission Hannoun n'exclut pas la création d'une loi spécifique contre le révisionnisme. Pour savoir ce que disent les révisionnistes, il faut les lire dans le texte. Leurs découvertes sont considérables. Les documents les plus importants qu'on ait publiés par exemple sur Auschwitz sont dus soit aux recherches révisionnistes elles-mêmes, soit aux exterminationnistes qui, poussés dans leurs retranchements, étaient contraints de publier des documents soigneusement cachés. Dans le seul domaine des photographies, j'ai été le premier – c'est un paradoxe – à publier les plans des crématoires d'Auschwitz, ces crématoires qui étaient censés contenir de fantastiques chambres à gaz homicides: en réalité de modestes dépositaires ou un abri anti-aérien ! En 1979, la publication des photos aériennes d'Auschwitz prises par les Alliés de 1943 à 1945 portaient le coup de grâce à la légende de l'extermination. En 1983, la publication de *l'Album d'Auschwitz* confirmait en tout point qu'il y avait eu tromperie et montrait ce qu'avait été la réalité du camp (pour essayer de sauver la mise, les publicateurs forcés, Serge Klarsfeld et le pharmacien Jean-Claude Pressac, n'hésitaient pas à falsifier le plan de Birkenau et à... couper la route des douches pour faire croire que les femmes et les enfants se rendaient aux crématoires alors qu'ils se rendaient au grand «Sauna central» !). Car les révisionnistes qu'on s'acharne à dénoncer comme des négativistes font une œuvre positive: ils montrent **ce qui s'est vraiment passé**. Ils font l'histoire, dans tous les sens du mot. Ils ne sont pas vétilleux mais épris d'exactitude et même d'exactitude matérielle. Leurs

arguments sont souvent d'ordre physique, chimique, topographique, architectural et documentaire. Ils n'appellent vérité que ce qui est vérifiable.

Le révisionnisme est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. Sans le courage indomptable de Paul Rassinier, un ancien déporté qui parlait vrai, la France ne serait pas entrée dans cette aventure. Sans Pierre Guillaume et ses amis de la gauche libertaire, cette aventure n'aurait pas eu de suite après la disparition de Rassinier en 1967. P. Guillaume écrit, publie et diffuse avec des moyens dérisoires des ouvrages qui enlèvent le sommeil à la classe politique, aux lobbies de toutes sortes, à certains des puissants de ce monde et, pour finir, à des historiens de cour qui sentent la partie leur échapper. La religion de l'Holocauste repose sur un mensonge et cela commence à se savoir.

Le révisionnisme ne s'applique pas seulement à l'étude d'un passé récent. Il s'intéresse au présent. Il décrit une croyance largement répandue chez nos contemporains. Il démonte le mécanisme de cette croyance fallacieuse. Il démontre jour après jour et *in vivo* comment sont obligés de réagir ceux qui, se sentant menacés dans leurs tranquilles convictions et dans leurs intérêts, renient d'un seul coup le respect qu'ils professent par ailleurs pour la liberté d'opinion, pour les grands idéaux humanitaires, pour les droits imprescriptibles de la recherche scientifique.

Aujourd'hui, le révisionnisme ne peut que retenir l'attention du journaliste, de l'homme politique, du psychologue, du sociologue, de l'historien.

– *Les concessions grandissantes faites au révisionnisme* –

Il ne se passe plus d'années que les exterminationnistes ne soient contraints à faire des concessions aux révisionnistes.

Ce qui s'appelle «fonctionnalisme» est déjà une concession de taille. On ne croit plus guère à une «intention exterminatrice». Et pour cause ! On ne trouve ni un ordre, ni un plan, ni un budget pour l'extermination des juifs. Pourtant, les documents laissés par les Allemands se comptent en milliards de feuillets pour les seuls deux organismes qui sont censés avoir présidé à cette prétendue extermination : le RSHA (Office central de sécurité du Reich) et le SS-WVHA (Office central de gestion économique SS, chargé notamment des camps de concentration). Hilberg a admis au procès de Toronto (voy. ci-dessus) qu'on ne trouvait trace ni d'un ordre, ni d'un plan, ni d'un budget.

C'est ainsi qu'on a fini par admettre que le procès-verbal de la conférence de Wannsee ne prévoyait nullement une extermination comme on nous l'avait tant de fois ressassé. De fait, il prévoit le contraire : une libération des juifs qui survivraient à la guerre et un renouveau juif après une terrible épreuve.



Dans *Le Monde juif*, Jean-Claude Pressac, patronné non sans quelque gêne par Georges Wellers, défendait la thèse suivante <sup>1</sup>: à examiner les plans des crématoires de Birkenau (révélés par R. Faurisson), il fallait bien admettre que rien dans la disposition des lieux ne permettait de conclure que ces bâtiments avaient été construits pour contenir des chambres à gaz homicides mais, s'empressait-il d'ajouter, vu les témoignages, il faut imaginer que les Allemands ont «bricolé» les lieux pour en faire des usines de mort !!!

Le 29 mai 1986, dans un entretien accordé à *VSD* (p. 37), Serge Klarsfeld admettait qu'on n'avait pas encore publié de «vraies preuves» de l'existence des chambres à gaz mais seulement «des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissoniens mais ne les avaient pas encore réduits au silence». Ainsi, de l'aveu même de ce justicier, on nous avait fait l'obligation de croire à ces chambres à gaz, sans aucune preuve publiée, même pas par G. Wellers qui, en 1981, avait publié chez Gallimard un ouvrage intitulé: *Les chambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres*, et même pas non plus par les vingt-quatre auteurs du salmigondis intitulé: *Les Chambres à gaz, secret d'État* et publié en 1984. Le journaliste Michel Folco s'avisait de l'affaire et consultait Wellers: déplorations de ce dernier qui connaissait l'entretien de S. Klarsfeld et grand remue-ménage au terme duquel ce dernier adressait le 23 mars 1987 à G. Wellers un démenti de l'entretien mais un démenti qui valait confirmation ! Au passage il écrivait :

«Il est évident que dans les années qui ont suivi 1945 les aspects techniques des chambres à gaz ont été un sujet négligé parce que personne n'imaginait qu'un jour on aurait à prouver leur existence <sup>2</sup>. »

Effectivement les juges de Nuremberg ne s'étaient pas souciés de prouver l'existence de ces chambres à gaz; les articles 19 et 21 du Statut étaient là pour les en dispenser :

«Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...]. Le Tribunal tiendra pour acquis les faits de notoriété publique et ne demandera pas que la preuve en soit rapportée.»

Le désarroi des exterminationnistes est riche d'enseignements. Le 23 mai 1986, au cours d'une émission d'*Europe n° 1*, Claude Lanzmann reprenait le ministre Michel Noir et lui faisait observer qu'il commettait une erreur en parlant d'une chambre à gaz à Mauthausen. Quatre mois plus tard, il venait à résipiscence et, dans une lettre du 29 septembre à G. Wellers, il écrivait :

«Contrairement à ce que j'ai paru déclarer sur l'antenne [...] il y a bien eu une chambre à gaz à Mauthausen <sup>3</sup>. »

---

1. *Le Monde juif*, juil.-sept. 1982, p. 91-131.

2. *Le Monde juif*, janv.-mars 1987, p. 1.

3. *Le Monde juif*, juil.-sept. 1986, p. 97.

C. Lanzmann parle tant qu'il finit par se trahir et trahir les siens. Son film *Shoah* démontre, s'il en était besoin, qu'on ne possède pas la moindre preuve du moindre homicide d'un juif par le gaz. Les «témoignages» ont ou vides ou vagues ou totalement absurdes comme c'est en particulier le cas pour Abraham Bomba, le «coiffeur de Treblinka»<sup>1</sup>. C'est le cas pour les témoins allemands; d'ailleurs, très tardivement, C. Lanzmann a révélé sa filouterie. Il s'était inventé un nom: Claude-Marie Sorel, un titre: celui de docteur en histoire, un institut: le Centre de recherches et d'études pour l'histoire contemporaine, du papier à faux en-tête portant: «Académie de Paris» et, pour finir, il avait grassement payé ses témoins: trois mille deutschmarks par tête, soit environ dix mille francs<sup>2</sup>. Cet honnête homme participera au colloque de la Sorbonne organisé par M<sup>me</sup> Ahrweiler, recteur de l'académie de Paris, et il prendra place le dernier jour au symposium sur «Histoire et mémoire» présidé par M<sup>me</sup> Simone Veil.

Beaucoup de concessions ont été faites aussi à propos de la qualité des témoins. Deux exemples suffiront: plus personne ne conteste que Martin Gray est un faux témoin et que Max Gallo a participé activement à la confection de son faux témoignage. (M. Gallo sait qu'il a été payé par un homme qui avait édifié une fortune en faisant fabriquer industriellement des meubles qu'il vendait aux Etats-Unis comme d'authentiques antiquités.) Quant à Élie Wiesel, voici comment le juge Pierre Vidal-Naquet, éclairé, il est vrai, par un texte révisionniste sur «Un grand faux témoin: Élie Wiesel»:

«Par exemple, vous avez le rabbin Kahane, cet extrémiste juif, qui est moins dangereux qu'un homme comme Elie Wiesel, qui raconte **n'importe quoi**... Il suffit de lire certaine description de *La Nuit* pour savoir que certaines de ses descriptions ne sont pas exactes et qu'il finit par se transformer en marchand de Shoah... Eh bien lui aussi porte un tort, et un tort immense, à la vérité historique<sup>3</sup>.»

Dans son dernier ouvrage, *Les Assassins de la mémoire*, Vidal-Naquet se voit contraint à toutes sortes de concessions: sur le caractère plus que suspect du témoignage attribué au SS Pery Broad<sup>4</sup>; sur la valeur du «matériel engrangé à Nuremberg»<sup>5</sup>; sur le fait que Simone Veil ait été comptabilisée sous le nom de Simone Jacob comme gazée<sup>6</sup> (ce qui a été aussi le cas d'Henri Krasucki et de sa mère, de Gilbert Salomon, dit aujourd'hui «le roi de la

---

1. Voy. «Ouvrez les yeux, cassez la télé!», 2<sup>e</sup> supplément du numéro 1 des *AHR* (texte reproduit ci-dessus, p. 699).

2. *VSD*, 9 juillet 1987, p. 11.

3. *Zéro*, avril 1987, p. 57. Pour «Un grand faux témoin: Élie Wiesel», ci-dessus.

4. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 45.

5. *Id.*, p. 47.

6. *Id.*, p. 65.

viande», et de quelques milliers d'autres juifs de France moins célèbres que ces personnages); sur la sacralisation du peuple juif grâce à Auschwitz et sur le profit qu'en tirent Israël et certains groupes juifs<sup>1</sup>; sur le témoignage du SS Gerstein « bourré d'invéraisemblances et de contradictions »<sup>2</sup>; sur le chiffre des victimes d'Auschwitz: 4 millions d'après les Polonais, « autour de trois millions et demi » pour Lanzmann, mais un million pour Vidal-Naquet (personnellement, je croirais plutôt à cinquante à soixante mille morts mais aucune enquête n'a encore été vraiment faite) [**Rectification de 1997**: Au vu des registres mortuaires (*Sterbebücher*), incomplets, le total des morts d'Auschwitz et de près de quarante sous-camps pourrait avoir été de cent cinquante mille. Quant au total des morts de tous les camps, il est encore impossible à déterminer.]; sur les « chambres à gaz imaginaires »<sup>3</sup>. La plus intéressante concession est celle qui porte sur Auschwitz-I: Vidal-Naquet ne croit plus à l'authenticité de la chambre à gaz de ce camp, pourtant visitée par des millions de touristes à qui elle est présentée comme authentique<sup>4</sup> ! P. Vidal-Naquet veut bien admettre que la cour de Paris a reconnu le sérieux de mon travail sur les chambres à gaz. Il écrit:

« La répression judiciaire est une arme dangereuse et qui peut se retourner contre ceux qui la manient. Le procès intenté en 197[9] à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans<sup>5</sup>. »

Il est de fait qu'en 1979 neuf associations, conduites par la LICRA, m'avaient assigné en justice pour dommage à autrui par falsification de l'histoire. La cour avait conclu que l'existence des chambres à gaz constituait un véritable problème historique malgré tous les témoignages. Elle se montrait sensible à l'argument de l'impossibilité chimique. Des documents sur le Zyklon B (qui est de l'acide cyanhydrique) et sur l'emploi de l'acide cyanhydrique dans les pénitenciers américains pour l'exécution des condamnés à mort avaient démontré cette impossibilité radicale dans le cas des prétendues chambres à gaz homicides d'Auschwitz et d'autres camps. Je note d'ailleurs qu'en neuf ans de controverse on n'a jamais tenté de me répondre sur le chapitre des chambres à gaz américaines. La cour avait estimé que j'avais une « démarche logique » et elle n'avait pas trouvé trace des défauts que mes adversaires avaient essayé de découvrir; il n'y avait dans mon travail ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni mensonge. La cour était allée

---

1. *Id.*, p. 125, 130, 162, 214 (notes 90 et 93), 223 (note 90).

2. *Id.*, p. 154.

3. *Id.*, p. 219, note 44.

4. *Id.*, p. 131-132 et note 94 de la p. 214.

5. *Id.*, p. 182.

jusqu'à en tirer une conclusion spectaculaire. Au vu de la qualité de mes recherches et nullement pour les besoins de la liberté d'expression, elle avait prononcé :

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur le chapitre des chambres à gaz] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

Et elle me condamnait là-dessus pour mes « slogans », ma dangerosité et autres motifs de même calibre.

– *L'inexorable essor du révisionnisme* –

Cet arrêt de la cour de Paris garantissait pour tout Français le droit de proclamer que les chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich n'avaient jamais existé. De 1983 à 1987, les médias ont dissimulé cette information, qui commence seulement à se faire jour.

Pourtant la répression s'aggrave. Plus le révisionnisme progresse, plus la situation des révisionnistes devient dangereuse.

En revanche, plus les exterminationnistes multiplient les livres, les films, les colloques, plus ils dévoilent la situation, tragique sur le plan intellectuel et moral, où ils se trouvent aujourd'hui. Plus ils en appellent à la police et à la justice, plus leur incapacité à répondre aux arguments révisionnistes est éclatante.

Cent fois les révisionnistes ont réclamé une confrontation au grand jour et devant le grand public. Mais, en face, on a peur. Vidal-Naquet décrète :

« On doit discuter sur les révisionnistes... On ne discute pas avec les révisionnistes <sup>1</sup>. »

C'est la politique de l'autruche. Pour prendre une comparaison avec le sport, Vidal-Naquet se juge infiniment plus fort au tennis que tel adversaire. Cet adversaire vient-il à lui proposer un match, Vidal-Naquet se ravise. Il veut bien jouer mais à condition de n'avoir aucun adversaire en face de lui. Et le public est prié de croire qu'il est le meilleur.

Autre comparaison : ce colloque de la Sorbonne est en fait destiné à prononcer la condamnation des révisionnistes mais *in absentia rei*. Imagine-t-on un colloque sur une association quelconque avec interdiction pour les membres de cette association d'y participer ?

On s'achemine vers des solutions absurdes. Sous la pression du Congrès juif mondial, le gouvernement français risque de voter une loi à l'allemande interdisant la mise en doute du dogme de l'extermination des juifs. Il sera vivement recommandé de dire que le nombre des morts juives s'est élevé à 6 millions. On tolérera une croyance en 5 millions de morts seulement. A 4 millions, on aura de graves ennuis. A 3 millions, c'est la condamnation

---

1. *Id.*, p. 10.

assurée avec la perte probable de son emploi public. A 2 millions, c'est l'exclusion certaine. A 1 million, c'est la radiation à vie, sans compter la prison.

Un Français aurait le droit le plus strict d'ignorer combien il est mort de catholiques, de protestants, de musulmans, d'animistes, de shintoïstes, d'agnostiques durant la dernière guerre mondiale, ou bien il pourrait publier là-dessus les chiffres les plus fantaisistes. Personne n'y trouverait à redire devant les tribunaux. Mais, s'il s'agit des juifs, l'affaire est toute différente. Pourquoi ?

Les juifs souhaitent-ils cela ? J'en doute. Mais je ne doute pas que les organisations qui prétendent parler en leur nom soient prêtes à commettre cette ineptie après toutes celles que leur a inspirées la haine ou la peur du révisionnisme.

Les révisionnistes revendiquent simplement le droit au doute et à la recherche. Ils n'entendent pas respecter de dogme ou de tabou. Ils proposent **un débat ouvert et public.**

---

Le colloque «La politique nazie d'extermination» à l'intention duquel le texte ci-dessus avait été rédigé s'est effectivement tenu à la Sorbonne.

Les tentatives de filtrer l'assistance pour en exclure systématiquement les révisionnistes se sont heurtées à des protestations multiples, dont celle du révérend père Riquet qui exigea qu'un carton d'invitation fût remis au professeur Faurisson, et au fait que le nombre des révisionnistes augmente et qu'ils ne sont pas tous identifiés.

Le colloque s'est donc tenu en présence d'une dizaine de révisionnistes dont le Professeur Faurisson, son éditeur, Pierre Guillaume, et Alain Guionnet, auteur des tracts signés «L'Aigle Noir», pour ne citer que les plus connus. Cette présence conduisit les organisateurs à supprimer tous les débats prévus avec l'assistance aux termes des exposés et à censurer systématiquement les questions écrites.

Alors que le colloque de 1982 avait vu le lancement de l'école «fonctionnaliste» comme contre-feu, et que des concessions essentielles avaient été faites à la critique révisionniste cependant que l'étude hâtive de quelques documents présentés par le pharmacien «historien» autodidacte Pressac permettait de maintenir la croyance en la réalité des «gazages» prétendument effectués dans les crématoires de Birkenau, le remake de 1987 n'a été qu'un soliloque désespérant, voué à la réaffirmation obsessionnelle des fondements métaphysiques de la croyance holocaustique, sans documents nouveaux, sans référence à la documentation et à la critique acquise, où chacun des conférenciers ânonnait son texte et décernait aux autres un brevet de scientificité réciproque, sans parvenir à ébranler l'ennui consterné d'une assistance clairsemée, pourtant composée à quatre-vingt-dix pour cent de groupies et de fans de l'holocauste.

Au cours du colloque, M. Ovadia Sofer, ambassadeur d'Israël, M<sup>gr</sup> Lustiger, archevêque de Paris, puis M<sup>me</sup> Mitterrand, épouse du président de la République, sont venus apporter par leur présence symbolique fort brève l'appui de l'officialité

Non seulement aucune réponse n'a été apportée à la critique révisionniste mais ce soliloque a vu une capitulation de l'Histoire et de ses règles critiques au profit de la prééminence de la «Mémoire» qui a été affirmée avec brutalité par Simone Veil et Claude Lanzmann.

# 1988

printemps 1988

## **Une enquête du *Monde diplomatique* sur les chambres à gaz (mars 1988)**

A la mémoire de Pierre Viansson-Ponté,  
journaliste du *Monde*,  
qui a donné le signal de la  
curée judiciaire contre le révisionnisme <sup>1</sup>.

Dans sa livraison de mars 1988, *Le Monde diplomatique* consacre trois pages (p. 4-6) à la question des chambres à gaz. L'essentiel consiste en une enquête d'Alexandre Szombati. Le titre porte: «La Mémoire sans défaillance des bourreaux. Des nazis parlent». Il y a cinq photos et, en particulier, une photo publiée en exclusivité mondiale et qui prétend représenter une chambre à gaz (homicide) de Treblinka. Un encart porte sur «La loi *du mensonge*»; on y fait état de la loi allemande de 1985 qui punit de prison quiconque met en doute l'existence des chambres à gaz; on y rappelle que le général Otto-Ernst Remer a été récemment condamné pour avoir «notamment diffusé des bandes vidéo où il était affirmé qu'il n'existait pas de chambre à gaz sous Hitler»; l'encart ne précise pas que cette bande vidéo est celle que j'ai réalisée sur «Le Problème des chambres à gaz»; on la trouve en vente à la Vieille Taupe. En dernière page, un article de Jean-Michel Palmier porte sur «Un autre révisionnisme. La *polémique des historiens* ouest-allemands».

Le sens général de ces trois pages du *Monde diplomatique* peut se résumer ainsi: les chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich ont existé; la meilleure preuve nous en est fournie par les aveux de certains nazis; les révisionnistes qui contestent la réalité de ces chambres à gaz sont «des farceurs, qui s'attachent à falsifier l'histoire»; il faudrait que la France, à l'exemple de la RFA, se dote d'une loi spéciale pour condamner ces faussaires; les procureurs allemands nous montrent la voie; les historiens allemands sont de bons révisionnistes: ils révisent tout, sauf l'existence des chambres à gaz.

Je me propose de passer en revue les aveux des nazis, les chiffres de gazés, les anomalies de cette enquête, la photographie de la chambre à gaz de

---

1. *Le Monde*, 3-4 septembre 1978, p. 9.

Treblinka et j'en terminerai par une toute récente révélation sur le nombre des morts d'Auschwitz.

## 1. — Les Aveux des nazis

Si l'on veut accorder foi à un témoignage, encore faut-il l'examiner soigneusement et donner aux mots et aux phrases leur véritable sens. C'est ce que nous allons nous efforcer de faire, en passant en revue ce que dit le témoin, mais aussi ce qu'il omet de dire.

1) **Othmar TRENKER**: «En ce qui me concerne, je n'ai rien eu à rechercher dans les camps d'extermination, j'ai constamment vu fonctionner les camions que nous appelions les «chambres à gaz roulantes». Je n'ose pas mentionner de chiffres, mais il ne fait aucun doute que des dizaines de milliers de personnes sont passées de vie à trépas par ces camions. Hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux étaient entassés dans ces véhicules hermétiquement fermés. Lorsqu'ils roulaient, le gaz introduit infligeait à ces gens une mort atroce.»

*Commentaire*: O. Trenker ne parle pas de chambres à gaz alors qu'il est interrogé sur les chambres à gaz. Il parle de camions à gaz. Il dit qu'il a «constamment vu fonctionner» de tels camions. Il n'en donne pourtant aucune description sinon qu'il les définit comme «hermétiquement fermés». Il ne prétend pas avoir assisté à une exécution quelconque. Il ne décrit aucun résultat. Il ne fournit aucun chiffre sinon une estimation vague dont on ne voit pas sur quoi elle est fondée. Les Allemands possédaient des «camions à gaz» («gazogènes»), des camions de désinfection, des camions pour le transport des cadavres, des «Entlausungswagen», des «Sonderwagen», des «Spezialwagen»: rien que de banal;

2) **Klaus HORNIG**: «L'isolation des chambres à gaz roulantes était parfaite avec de la tôle fixée par des rivets. La tôle brillait sous le soleil. On aurait dit des cercueils d'argent. Cela se passait derrière le front de Pologne, et j'ai vu de mes propres yeux des membres du service de sécurité (SD), en uniforme SS, avec le triangle SD sur le bras, pousser les malheureux à coups de crosse et de baïonnette dans les camions. Je n'ai pas assisté au déchargement des cadavres, mais certains de mes hommes l'ont vu et en ont fait le récit. C'était horrible. Des mères serraient si fort leur bébé dans leurs bras qu'ils étaient comme soudés. C'est ainsi qu'on a brûlé leurs cadavres... Mais, du point de vue de Himmler, l'emploi des chambres à gaz roulantes était préférable aux massacres par fusillades. Quelques «durs» suffisaient pour le chargement, le déchargement étant exécuté, de force bien entendu, par les



futures victimes qui, jusqu'à la dernière minute, espéraient un miracle.»

*Commentaire:* Klaus Hornig ne parle pas des chambres à gaz. Il dit avoir vu des véhicules dans lesquels des membres du SD ont poussé des malheureux à coups de crosse et de baïonnette. Il qualifie ces véhicules de chambres à gaz roulantes. Il n'a personnellement assisté à rien d'autre; en particulier, il ne décrit aucun résultat, aucun déchargement de cadavres; il rapporte ou prétend rapporter des propos sur la question.

3) **Kurt FRANZ:** «Je vous ai déjà déclaré au téléphone que les chambres à gaz [de Treblinka] dans lesquelles on a gazé les juifs ont bel et bien existé. J'ignore le nombre exact des gazés car je ne les ai pas comptés. D'autant moins que je n'ai pas participé à ces actions. Moi, je n'ai gazé personne, ni à Treblinka ni à Belzec, l'autre camp d'extermination où j'ai fait mon service auparavant. Dans les deux camps, j'étais le commandant des troupes de sécurité. Il y avait en effet des partisans dans les environs, qui menaçaient de nous attaquer...» «Un jour, une femme juive nue s'est approchée de moi et, se jetant à genoux, m'a dit qu'elle était prête à être gazée mais elle m'implorait de sauver sa fille. Celle-ci m'a supplié de sauver la vie de sa mère. Elles étaient très belles toutes les deux. J'ai donné l'ordre à mon ordonnance, l'Ukrainien Alexeiev Pior, de leur procurer des vêtements et de les placer dans les cuisines de SS, pour qu'elles épluchent des pommes de terre [Pior s'enfuit avec les deux femmes; tous trois sont repris et ramenés au camp]. Les deux femmes furent immédiatement gazées et mon ordonnance tué sur place, d'une balle de revolver, par le commandant. [...]»

**Q:** Avez-vous fait jouer des airs d'opérette afin que l'on n'entende pas les hurlements des gens suffoquant dans les chambres à gaz ?

**R:** C'est possible, mais je ne les ai pas gazés moi-même. Pourtant, on m'a condamné pour avoir gazé au moins 300.000 personnes [...]. »

Le journaliste Alexandre Szombati poursuit en ces termes le récit de la visite de Kurt Franz dans sa prison :

Je dépose devant lui un plan portant l'inscription «*camp d'extermination de Treblinka*», et lui demande de me décrire la procédure de l'extermination. Il me montre au bas de la feuille l'arrivée des transports. Je lui tends mon crayon et lui demande d'inscrire le mot «*Arrivée*». Il met ses lunettes et écrit : «*Ankunft*». Puis explique :

– «*Voyez-vous, après cela, les femmes étaient dirigées à gauche, les hommes à droite...*

– Et les enfants ?

– Avec les femmes. Les hommes passaient à côté du puits et entraient dans la baraque de déshabillage. Les femmes, nues, passaient dans la partie supérieure de la baraque pour que les coiffeurs leur coupent les cheveux. Ensuite, les hommes devaient passer par le corridor, le « Schlauch », surnommé « Himmelfahrtstraße », « le chemin du ciel ». Sa première partie avait 30 mètres de long. Puis le corridor tournait à droite et, 50 mètres plus loin, se trouvait l'entrée des chambres à gaz.

– Combien de temps durait le gazage ?

– De trente à quarante-cinq minutes.

– C'est une éternité, ne trouvez-vous pas ?

– En effet. Mais moi, je ne participais pas personnellement au gazage.

– Voulez-vous me le confirmer par écrit ?

– Volontiers... »

Sur le dos du plan, il écrit : « Je n'ai rien eu à faire avec les gazages des juifs ni à Treblinka ni ailleurs. J'étais uniquement commandant de compagnie chargé d'assurer la sécurité dans ce territoire des partisans. – Kurt Franz. »

*Commentaire :* Kurt Franz dit et répète : « Je n'ai gazé personne. [...] Je ne participais pas personnellement au gazage. [...] Je n'ai rien eu à faire avec les gazages des juifs ni à Treblinka ni ailleurs. » Le journaliste ne lui pose aucune question précise sur le gazage : quel gaz ? Fourni par quel moyen ? Nombre, nature et dimension des chambres à gaz homicides ? Arrivée du gaz ? Évacuation du gaz ? Qui a construit ces chambres ? Sur quels ordres ? Qui surveillait l'opération ? Nombre de participants ? Que faisait-on des cadavres ? On prétend ne posséder aucun plan original de Treblinka ou de Belzec et on ne nous fournit, en fait de plans, que de grossiers dessins, sans indication de dimension, qui nous sont présentés comme l'œuvre d'anciens détenus juifs, témoins de l'accusation. Ces dessins fourmillent de contradictions. A l'emplacement supposé des chambres à gaz homicides, ils montrent de naïfs petits rectangles affublés de la dénomination : « chambre à gaz ». L'occasion était donc belle pour le journaliste de faire dessiner à Kurt Franz un plan de Treblinka ou de Belzec. Il ne semble pas le lui avoir demandé. Pourquoi ? Ces camps étaient en réalité des camps de transit entre la Pologne et la Russie. Ils possédaient certainement des chambres à gaz de désinfection : pourquoi l'emplacement de ces chambres de désinfection n'est-il jamais indiqué ? Ou bien faut-il comprendre que les prétendues chambres à gaz homicides étaient, en réalité, des chambres à gaz de désinfection ? A leur arrivée dans les camps, la routine voulait qu'on conduise séparément à la douche, d'une part, les hommes et, d'autre part, les femmes et les enfants. Il est normal que Kurt Franz puisse désigner une « entrée » à ce camp. Il n'est pas

normal qu'il ne désigne rien d'autre, sinon peut-être un corridor. La seule précision obtenue de lui serait que le gazage durait de trente à quarante-cinq minutes. Le journaliste, sensible au vague des réponses, fait précéder ces bribes d'interview par des fragments d'affirmations émanant de procureurs allemands selon lesquels à Treblinka « jusqu'à 18.000 (dix-huit mille) juifs furent tués chaque jour. Le massacre était effectué à l'aide de gaz émanant d'un moteur de char d'assaut russe du type T-34 ». Ce moteur aurait été un « moteur diesel ». Quand on sait qu'un moteur diesel est, par rapport à un moteur à explosion, impropre à gazer (il est pauvre en CO et riche en CO<sub>2</sub>), on se trouve devant une incongruité technique et une invraisemblance chimique. Par ailleurs, le journaliste et ces procureurs passent sous silence le document de Nuremberg PS-3311, déposé en décembre 1945 par le procureur polonais Tadeusz Cyprian, membre de la Commission, à Londres, des Crimes de guerre pour le compte des Nations-Unies : selon ce document officiel, qui avait force de loi (article 21 du statut du Tribunal militaire international), c'était à la vapeur d'eau et non au gaz que les Allemands exterminaient leurs victimes à Treblinka ! Le « puits » dont parle Kurt Franz fournissait l'eau !

Les sorciers et les sorcières ne poussaient pas l'audace jusqu'à nier l'existence du diable. Ils disaient parfois pour leur défense qu'ils n'avaient personnellement pas eu de **contact** avec le diable. Ils percevaient au loin des bruits, des flammes et seules des odeurs leur parvenaient : c'était le diable. Kurt Franz et d'autres accusés ont été contraints d'utiliser le même subterfuge. Ce n'est pas à leur déshonneur mais au déshonneur d'un appareil judiciaire qui, en plein XX<sup>e</sup> siècle, a rétabli les procès de sorcellerie.

4) **Hans MÜNCH** : Ce témoin dit que, médecin à Auschwitz, il a « refusé la sélection. C'est-à-dire d'envoyer des êtres humains à la mort ». Il avait été envoyé dans ce camp parce qu'il s'agissait d'y « maîtriser les épidémies ». Un jour, son supérieur direct, le docteur Weber, à qui il demande de l'aider à retrouver un camarade juif récemment arrivé au camp, lui rétorque : « Folie ! Tu ne le retrouveras plus jamais. Dès que tu le chercheras, ses camarades le cacheront, certains que tu veux l'envoyer à la chambre à gaz. »

*Commentaire* : Cette occurrence est la seule où ce témoin parle de chambre à gaz ou de gazage. Hans Münch est ici aussi vague qu'il l'a été le 11 mai 1948 dans son témoignage devant un tribunal américain <sup>1</sup>.

## II. — Les chiffres de gazés

---

1. Procès contre l'I.G. Farben, *NMT*, sténogrammes en anglais, p. 14321-14345 ; sténogrammes en allemand, p. 14460-14481

Le journaliste en vient ensuite à parler des chiffres. «Les chiffres d'Eichmann et ceux de Himmler»: tel est le titre. Or, aucun chiffre d'Eichmann, ni aucun chiffre de Himmler ne sont donnés. Ce que rapporte le journaliste, c'est simplement la déclaration de Wilhelm Höttl selon laquelle son ami Eichmann lui aurait un jour confié à Budapest que «quatre millions de personnes avaient été tuées dans les camps, tandis que deux millions avaient été massacrés par les commandos de la mort, par fusillades». Le journaliste dit de Wilhelm Höttl qu'il était un SS «en relation avec les Américains». En réalité, Höttl collaborait activement avec les Américains et c'est grâce à cette collaboration qu'il a pu se tirer d'affaire. Le premier gage qu'il ait donné aux Américains est sa déclaration du 7 novembre 1945, d'après laquelle Eichmann lui aurait déclaré en août 1944 que, «dans les différents camps d'extermination, environ quatre millions de juifs [et non pas: de **personnes**] auraient été tués, cependant que deux autres millions auraient trouvé la mort d'une autre façon; la plupart de ces derniers auraient été exécutés par les *Einsatzkommandos* de la Police de Sûreté pendant la campagne de Russie»<sup>1</sup>. Autrement dit, dès août 1944, le total des **juifs tués** aurait été de six millions, ce qui donne à penser que le total des **juifs morts** pour la **durée totale** de la guerre aurait été bien supérieur au chiffre, partout répété et jamais prouvé, de six millions. Le journaliste passe sous silence ce qu'il est advenu au Tribunal de Nuremberg de cette déclaration de Höttl. Le 14 décembre 1945, le procureur adjoint américain, William Walsh, avait tenté d'utiliser cette déclaration. L'avocat allemand, Kurt Kauffmann, surpris de ce chiffre de six millions, avait alors demandé la comparution de W. Höttl, comparution d'autant plus aisée à obtenir que le personnage était précisément détenu à Nuremberg. Le procureur Walsh avait battu en retraite: à l'en croire, s'il avait lu un extrait de cette déclaration, c'était «dans le seul but de montrer le nombre approximatif de juifs qui, selon lui [Höttl], sont morts de la main des Allemands»<sup>2</sup>. Le président du Tribunal n'allait pas convoquer Höttl mais, dans le jugement final, il allait retenir le chiffre de 6 millions en le mettant directement au compte d'Eichmann<sup>3</sup> !

Le journaliste ne rapporte pas non plus ce que Höttl a fini par confier en 1987 à un journal allemand. Eichmann, lors de sa visite d'août 1944, était dépressif: il était aussi alcoolique; Höttl l'avait enivré avec un alcool d'abricots, le fameux «Barracks» des Hongrois, et c'est une fois ivre qu'Eichmann se serait répandu en confidences<sup>4</sup>. En 1960, interrogé par le juge d'instruction israélien, le capitaine Avner W. Less, sur les propos que lui avait prêtés Höttl, Eichmann avait répondu: «Les allégations de Höttl ne sont rien d'autre qu'un salmigondis de salades que ce type s'est fourrées dans

---

1. Doc. de Nuremberg PS-2738, *TMI* XXXI, p. 85-87.

2. *TMI*, III, p. 574.

3. *TMI*, I, p. 266.

4. *Welt am Sonntag*, 8 mars 1987, p. 2.

la tête <sup>1</sup>. » Et, comme le juge A. W. Less insistait sur le nombre des juifs morts, Eichmann lui avait répondu : « Mon capitaine, après la guerre, les Alliés ont tout de même recensé – je crois – deux millions quatre cent mille juifs, comme je l’ai déjà dit. Et des centaines et des centaines de milliers sont ressortis des camps de concentration <sup>2</sup>. »

### III. — Les anomalies de cette enquête

Cette enquête du *Monde diplomatique* présente d’autres points qui sont dignes d’intérêt :

1) Trenker, Franz et Münch adoptent, jusqu’au mimétisme, le langage du vainqueur puisque, aussi bien, ils parlent de « camps d’extermination », expression qui n’a jamais existé chez les nationaux-socialistes et qui a été créée, utilisée et imposée par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale ;

2) Les accusés allemands ont eu affaire à la justice de leurs vainqueurs, relayée, dans certains cas, par la justice de la RFA et, manifestement, ils ne pourraient pas, même s’ils en avaient l’extrême courage, affronter à nouveau l’appareil répressif. La loi dite « du mensonge d’Auschwitz » est là pour les dissuader ; *Le Monde diplomatique* a poussé l’ingénuité jusqu’à rappeler l’existence de cette loi. On comprend donc que des Allemands, interrogés sur le point de savoir si les chambres à gaz ont existé, préfèrent soit se réfugier dans le silence, soit répondre que ces chambres ont existé, surtout quand ces Allemands sont déjà en prison ;

3) Le cas de Kurt Franz est significatif. Cet officier allemand a été condamné à la prison à vie mais il nourrit l’espoir d’être libéré. Il est prêt à faire n’importe quelle déclaration sur le tabou du siècle. La visite du journaliste est une aubaine. Franz lui promet tout ce qu’il voudra sur les chambres à gaz pourvu que le journaliste écrive qu’il a été, lui Franz, injustement condamné. Franz lui dit : « De temps en temps, j’ai un congé de huit jours que je passe à Düsseldorf avec ma femme, gravement malade... Venez donc nous voir lors d’un de mes prochains congés... Je vous invite. » Kurt Franz vit donc dans la totale dépendance des procureurs, gardiens de la vérité officielle, et, moins que tout autre Allemand, il peut s’offrir le luxe d’affirmer qu’il n’y a jamais eu de chambres à gaz à Treblinka et à Belzec ; ses permissions de sortie et ses chances de libération sont en jeu ;

4) Le journaliste n’a consulté que des procureurs ou juges d’instruction et, en particulier, ceux de Ludwigsburg, dont l’emploi salarié est de pourchasser exclusivement les « criminels nazis » ; leur dévotion à la cause exterminationniste est totale ; c’est au point, par exemple, que le procureur

---

1. J. von Lang, *L’Interrogatoire*, Belfond, 1984, p. 137. [*Die Angaben von Höttl, das ist ein Sammelsurium von Durcheinander, das der Mann hier in seinem Kopf bekommen hat* (J. von Lang, *Eichmann-Protokoll*, p. 107)]

2. *Ibid.* p. 138 ; version allemande, p. 108.

Spiesz tient à dire « nous » lorsqu'il évoque ce que les Allemands sont censés avoir fait à Treblinka, Sobibor et Belzec. Le journaliste, notant ce point, écrit: «*Nous* et non pas *eux*, le visage reflète la douleur et la gêne». Le journaliste n'a consulté aucun avocat; il se comporte en accusateur;

5) Le journaliste parle avec insistance de «l'action Reinhard», une «action d'extermination» ainsi appelée, nous dit-on, en hommage à Reinhard Heydrich et qui aurait consisté à conduire les juifs dans les «camps d'extermination» de Treblinka, Sobibor et Belzec. Le procureur Spiesz parle de cette action. Il dit: «Nous n'avons eu besoin que de cent vingt hommes au total pour réaliser l'action Reinhard, c'est-à-dire l'extermination d'au moins 1.750.000 personnes dans les trois camps de Treblinka, Sobibor et Belzec»: c'est-à-dire une moyenne de quarante personnes par camp. Dans le livre *Les Chambres à gaz, secret d'État*, un chapitre tout entier est consacré à cette action. Il n'y a qu'un malheur pour les exterminationnistes, c'est qu'une telle action n'a jamais existé. Ce qui a existé, c'est une action «Reinhardt» (avec un «t»), du nom probablement du secrétaire d'État aux Finances, Fritz Reinhardt; cette action semble avoir été une opération de confiscation de biens appartenant à des Polonais juifs ou non juifs<sup>1</sup>.

6) Le journaliste dit que Kurt Schwedersky, ancien juge d'instruction des procès de Treblinka, lui a fait la déclaration suivante:

«Comme vous le savez, pendant le III<sup>e</sup> Reich, il était strictement interdit de parler ouvertement de l'extermination des juifs [...] Pourtant, à ma grande surprise, je suis tombé sur un document dans lequel il est ouvertement question du transport des juifs français à Auschwitz, ainsi que du but de cette déportation. Dans ce document, il est dit que «le lieutenant-général de la Wehrmacht K., stationné à Paris, se montre fort coopératif et se déclare d'accord avec l'extermination à 100 % des juifs.»

Ce document est très connu et il n'a nullement le sens que lui attribuent ce magistrat allemand ainsi que les historiens exterminationnistes qui en font état. Theodor Dannecker, représentant d'Eichmann à Paris, avait simplement dit, dans une lettre du 13 mai 1942, qu'il avait fait la connaissance du lieutenant-général de la Wehrmacht Kohl (homonyme du Chancelier Kohl). Celui-ci, au cours d'une conversation à bâtons rompus, s'était révélé comme très hostile aux juifs. Il était «d'accord à 100 % avec une solution finale de la question juive ayant pour but un anéantissement total de l'ennemi». Coupée de son contexte, cette formule aurait pu signifier que ce général était en faveur d'un anéantissement physique des juifs; rétablie dans son contexte, elle signifie que ce général est pour l'anéantissement de l'ennemi, ce qui n'a rien que de banal. D'ailleurs, ajoute Dannecker, «il s'est aussi montré un ennemi des églises politiques»; ces derniers mots sont généralement

---

1. Voyez U. D. Adam, «Les chambres à gaz», p. 259, n. 70.

supprimés parce qu'ils ont pour effet de relativiser la formule concernant l'ennemi juif. Au procès Barbie, ce fragment a été escamoté<sup>1</sup>, et cela, pourrait-on dire, selon un usage établi par Joseph Billig, Georges Wellers, Raul Hilberg, Marrus et Paxton... ; ainsi a-t-on tiré argument de cette lettre de Dannecker, gravement tronquée, pour prouver que Barbie avait pu, lui aussi, savoir que la déportation équivalait à l'extermination ;

7) Les aveux, extrêmement vagues, que nous avons vus sont loin d'avoir la précision relative des aveux de nazis qui ont confessé l'existence de gazages dans des camps où il a fallu admettre qu'il n'y avait eu, en fin de compte, aucun gazage : c'est le cas, notamment, pour Ravensbrück et Oranienburg-Sachsenhausen.

#### **IV. — Une photographie de chambre à gaz**

L'enquête se clot sur une photographie dont voici la légende

« Une chambre à gaz de Treblinka »

Photo prise par les nazis au printemps 1944 avant l'arrivée des troupes soviétiques, et saisie par la justice allemande dans les affaires de Kurt Franz (Publication en exclusivité mondiale).

Dans le corps de l'article, cette photographie était ainsi annoncée :

---

1. *Le Monde*, 20 mai 1987, p. 10, 4<sup>e</sup> colonne.

«A propos de Kurt Franz, M. Spiesz me rapporte l'incident suivant :

*En automne 1943, l'action Reinhard achevée et les armées soviétiques se rapprochant, il fut décidé de faire disparaître les camps d'extermination de Treblinka, Sobibor et Belzec. Tous les prisonniers furent gazés, à l'exception de quelques-uns dont on avait besoin pour transformer ces camps de la mort en de paisibles paysages. On fit sauter le seul bâtiment construit en dur, celui des chambres à gaz, action que Franz a photographiée (voir photo page 6). »*

On ne sait donc pas au juste si la destruction a eu lieu «au printemps 1944» ou «en automne 1943», si la photo a été prise par les nazis ou par Kurt Franz et si ce que l'on nous montre est «une chambre à gaz [au singulier]» ou «le seul bâtiment construit en dur, celui des chambres à gaz [au pluriel]». On est surpris de constater qu'un tel document, en possession de la justice allemande depuis tant d'années, n'ait jamais été révélé, vu qu'on ne possède aucune photographie des prétendues chambres à gaz de Treblinka, Sobibor et Belzec et pas le moindre plan ou document nous permettant de comprendre à quoi pouvaient ressembler ces étonnants abattoirs chimiques.

Mais il faut se féliciter de l'initiative du journal. Rien ne pouvait donner une plus juste idée de la thèse exterminionniste que cette photographie qui ne représente... **rien**, sinon un officier allemand, portant casquette, près de l'extérieur d'un bâtiment en briques !

Le journal *Le Monde* a beaucoup œuvré en faveur de la thèse de l'existence des chambres à gaz. Avec cette longue enquête du *Monde diplomatique* et avec cette photographie, il vient d'atteindre un sommet de l'aplomb journalistique. Désormais, quiconque voudra se faire une idée de l'honnêteté du *Monde* en général et du *Monde diplomatique* en particulier sur le chapitre des chambres à gaz n'aura qu'à se rapporter à la livraison de mars 1988 du *Monde diplomatique*, p. 4-6. La photographie de la page 6, publiée «en exclusivité mondiale», reflète idéalement le contenu de l'enquête tout entière, confiée au journaliste Alexandre Szombati : même les procureurs allemands de Ludwigsburg, pétris de néo-masochisme, même un Adalbert Ruckerl et un Willi Dressen, n'avaient pas osé aller aussi loin dans la mystification.

Quant à la photographie d'Auschwitz-Birkenau sur laquelle s'ouvre l'enquête, elle est émouvante dans sa simplicité. Elle est due à Raymond Depardon. Derrière des barbelés, on aperçoit, dans un paysage de neige, les baraquements des internés. Ces barbelés sont tout à fait dérisoires par rapport au «mur de Berlin» et ils n'ont pu empêcher à Auschwitz quelque six cent soixante-sept



évasions en quatre ans<sup>1</sup>. Ces baraquements sont comparables à tous les baraquements de tous les camps du monde. Cette neige est celle des hivers de Pologne. Là ont vécu, ont souffert et ont trouvé la mort, des hommes et des femmes qui ont droit au respect de leurs souffrances, et donc à la vérité sur les camps de concentration.

## V. — Le nombre des morts d'Auschwitz

Le nombre des morts d'Auschwitz a été évalué par les exterminationnistes indifféremment à neuf millions, à huit millions, à six millions, à cinq millions, à quatre millions (c'est ce chiffre qu'on voit inscrit sur le monument de Birkenau), à trois millions, à deux millions et demi, à un million et demi, à un million, à huit à neuf cent mille<sup>2</sup>. Aucun de ces chiffres fantastiques n'a jamais été fondé sur une enquête scientifique. Nous avons toutes les raisons de penser que le vrai chiffre est connu des gouvernements alliés. Les Allemands semblent avoir laissé intactes les énormes archives d'Auschwitz. Parmi ces archives se trouvaient, en 1945, soit trente-huit, soit trente-neuf volumes nommés *Totenbücher* (registres mortuaires). Les Polonais possèdent soit deux, soit trois de ces volumes; le reste est à Moscou. Le 30 octobre et le 5 novembre 1964, le professeur Nikolai Alexeïev, doyen de la faculté de droit de Léninegrad, était venu déposer au «procès d'Auschwitz» à Francfort. Il avait été conduit à révéler l'existence de ces registres. Tout récemment, le 12 février 1988, le Suisse Charles Biedermann, directeur du Service international de recherches d'Arolsen (RFA), venait déposer à charge contre Ernst Zündel au «procès de Toronto» (Canada). Contre-interrogé de très près par l'avocat de ce dernier, il était conduit à dire que les Soviétiques refusaient toujours la consultation des registres en leur possession; à la question de savoir combien de noms de morts étaient contenus dans les deux ou trois volumes détenus par les Polonais, il répondait qu'il ne savait pas, et pourtant son Service possède photocopie de ces volumes. En 1979, dans *Der Auschwitz Mythos*, Wilhelm Stäglich écrivait:

«Jusqu'à ce jour, ces registres ne semblent pas avoir été utilisés. Peut-être les retient-on parce que les chiffres qu'ils indiquent contredisent le nombre exagérément élevé de décès que l'on a propagé partout<sup>3</sup> ? »

Il est symptomatique que pas un historien exterminationniste ne proteste contre l'attitude des Soviétiques et que pas un d'entre eux n'ait encore révélé le total des morts des deux ou trois registres polonais. Ce total permettrait

---

1. T. Iwaszko, «Häftlingsfluchten aus dem KZ Auschwitz». Voy. aussi Himmler à Höss: «Le nombre d'évasions d'Auschwitz est exceptionnellement élevé et sans précédent dans un camp de concentration.» (*Kommandant in Auschwitz*, p. 178).

2. G. Reitlinger, *The "Final Solution"*, p. 500

3. *Le Mythe d'Auschwitz*, p. 410, n. 85.

une évaluation du total général des morts dans les trente-huit ou trente-neuf volumes. Je rappelle que le Service international de recherches est contrôlé par un ensemble de dix gouvernements, dont celui des États-Unis, du Royaume Uni, de la France, de la RFA et d'Israël. Ces gouvernements montent la garde et, par une série de mesures que Charles Biedermann a dû révéler à la barre des témoins au procès de Toronto, ils s'opposent à la divulgation de toute statistique sur le nombre des survivants des camps de concentration et à la révélation de tout apport de documents dans les archives du Service international de recherches. Ils savent certainement le nombre des morts d'Auschwitz, mais ils refusent de le révéler.

### - Conclusion -

Cette enquête du *Monde diplomatique* prouve d'abord qu'en mars 1988, à l'heure même où certains auteurs juifs ne croient plus aux chambres à gaz ou conseillent de ne pas trop s'appesantir sur un examen de l'existence de cette arme prodigieuse<sup>1</sup>, le journal *Le Monde* déclare nettement que lesdites chambres à gaz ont existé. Du point de vue de l'histoire des croyances et, d'une manière plus précise, pour tout historiographe, cette enquête est donc précieuse. Car un jour viendra où l'on cherchera à contester que le mythe des chambres à gaz ait jamais été admis à ce point (le sondage sur les chambres à gaz publié par *Le Monde* du 4 novembre 1987 (p. 10) n'a malheureusement aucune valeur. La formulation des questions est entièrement captieuse). Grâce à cette enquête, nous serons en mesure de prouver qu'en mars 1988 *Le Monde* se battait encore pour assurer la survie d'un mythe en pleine agonie.

Plus on veut démontrer l'existence des chambres à gaz, plus on démontre, en fait, qu'on n'en possède aucune preuve. Nous sommes simplement invités à croire ce que disent des témoins qui croient et qui, de plus, n'ont le droit de parler que parce qu'ils croient.

Les exterminationnistes sont à bout de ressources. Il va leur falloir, d'une façon ou d'une autre, saborder la magique chambre à gaz. Qui en prendra l'initiative ? Les Soviétiques pourraient, un jour, mettre au compte de Staline le massacre de Katyn et, pour faire bonne mesure, le mensonge d'Auschwitz. Après tout, leur rapport mensonger sur Auschwitz (document URSS-008 du 6 mai 1945) ne porte-t-il pas la signature du fameux faussaire Lyssenko et d'un métropolitain ? Et puis, les Soviétiques possèdent les registres mortuaires d'Auschwitz: une arme redoutable... Nul doute que les Israéliens le savent, et les Américains avec eux.

[Publié dans les *AHR*, n° 4, printemps 1988, p. 135-149.]

---

1. Lettre d'Ida Zajdel et Marc Ascione, *Article 31*, janv.-fév. 1987, p. 22; J. Ga-bel, *Réflexions sur l'avenir des juifs*, p. 135-136.

## Le révisionnisme au Canada : Les procès Zündel

Ernst Zündel a été condamné le 13 mai 1988 par le juge Ron Thomas (District Court of Ontario, Toronto, Canada) à neuf mois de prison ferme et immédiatement incarcéré pour avoir diffusé une revue révisionniste aujourd'hui vieille de quatorze ans : *Did Six Million Really Die ?*

Ernst Zündel vit à Toronto où, jusqu'à ces dernières années, il exerçait la profession de graphiste et de publicitaire. Il est âgé de quarante-neuf ans. Né en Allemagne, il a conservé la nationalité allemande. Sa vie a connu de graves bouleversements du jour où, vers 1981, il a commencé à diffuser la brochure révisionniste de Richard Harwood : *Did Six Million Really Die ?* (En est-il vraiment mort six millions ?). Cette brochure avait été publiée pour la première fois en Grande-Bretagne en 1974 et elle avait suscité l'année suivante une longue controverse dans *Books and Bookmen*. Sur intervention de la communauté juive sud-africaine, elle allait être interdite en Afrique du Sud. Au Canada, lors d'un premier procès, en 1985, E. Zündel était condamné à quinze mois de prison ferme. Ce procès a été cassé en 1987. Un nouveau procès avait commencé le 18 janvier 1988. J'ai participé aux préparatifs et au déroulement de ces actions judiciaires. J'ai consacré des milliers d'heures à la défense d'E. Zündel.

– Déjà François Duprat –

Dès 1967, François Duprat avait publié un article sur «Le mystère des chambres à gaz»<sup>1</sup>. Il allait s'intéresser à la brochure de R. Harwood et en assurer activement la diffusion. Le 18 mars 1978, il était tué par des assassins dotés de moyens trop complexes pour ne pas appartenir à un service secret. Cet assassinat fut revendiqué par un «Commando du Souvenir» et par un «Groupe révolutionnaire juif»<sup>2</sup>. Patrice Chairoff avait publié l'adresse de F. Duprat dans *Dossier néo-nazisme*; il justifia l'assassinat dans les colonnes du *Monde* (26 avril 1978, p. 9) où le révisionnisme de la victime lui inspira la réflexion suivante : «François Duprat est responsable. Il y a des responsabilités qui tuent.» Dans *Le Droit de vivre*, organe de la LICRA, Jean Pierre-Bloch exprima une position ambiguë : il réprouvait le crime mais, en même temps, il laissait entrevoir qu'il n'y aurait pas de pitié pour ceux qui, à l'instar de la victime, s'engageraient sur la voie révisionniste<sup>3</sup>.

1. *Défense de l'Occident*, juin 1967, p. 30-33.

2. *Le Monde*, 23 mars 1977, p. 7.

3. *Le Monde*, 7-8 mai 1978.

– Pierre Viansson-Ponté –

Huit mois avant l'assassinat, le journaliste Pierre Viansson-Ponté avait lancé une virulente attaque contre la brochure de R. Harwood. Sa chronique s'intitulait «Le mensonge»<sup>1</sup>. Elle était reprise avec un commentaire élogieux dans *Le Droit de vivre*. Six mois après l'assassinat, P. Viansson-Ponté repartait à l'attaque<sup>2</sup>. Il passait sous silence l'assassinat de F. Duprat; il révélait les noms, prénoms et villes d'origine de trois lecteurs révisionnistes et il en appelait à la répression judiciaire contre le révisionnisme.

– Sabina Citron contre E. Zündel –

En 1984, au Canada, Sabina Citron, responsable d'une association pour le souvenir de l'Holocauste, provoqua de violentes manifestations contre E. Zündel. Un attentat eut lieu contre le domicile de ce dernier. L'administration des postes canadiennes, assimilant la littérature révisionniste à la littérature pornographique, lui avait refusé tout envoi et toute réception de courrier et il n'avait recouvré ses droits postaux qu'au terme d'une année de procédures judiciaires. Entre-temps, son affaire avait périclité. A l'instigation de Sabina Citron, le procureur général de l'Ontario déposa une plainte contre E. Zündel pour «propagation de fausse assertion (ou allégation ou nouvelle).» L'accusation tenait le raisonnement suivant: l'inculpé avait abusé de son droit à la liberté d'expression; en diffusant la brochure de R. Harwood, il propageait une assertion qu'il savait être fausse; en effet, il ne pouvait pas ignorer que le «génocide des juifs» et les «chambres à gaz» sont un fait établi.

---

1. *Le Monde*, 17-18 juillet 1977, p. 13.

2. «Le mensonge (suite)», *Le Monde*, 3-4 septembre 1978, p. 9.

E. Zündel était également inculpé pour avoir personnellement écrit et diffusé une lettre de même inspiration que la brochure.

– *Le premier procès (1985)* –

Le premier procès dura sept semaines. Le jury déclara E. Zündel non coupable pour sa propre lettre mais coupable pour la diffusion de la brochure. Il fut condamné par le juge H. Locke à quinze mois de prison ferme. Le consulat allemand de Toronto lui retira son passeport. La RFA prépara contre lui une procédure dite de déportation. Auparavant les autorités de la RFA avaient lancé sur tout le territoire allemand une gigantesque opération de descentes de police le même jour chez tous ses correspondants allemands. En 1987, les États-Unis allaient lui interdire l'accès de leur territoire. Mais E. Zündel avait remporté une victoire médiatique; jour après jour, pendant sept semaines, tous les médias anglophones avaient couvert un procès aux révélations spectaculaires; il en était ressorti que les révisionnistes possédaient une documentation et une argumentation de première force tandis que les exterminationnistes étaient aux abois.

– *Leur expert: Raul Hilberg* –

A ce premier procès, l'expert de l'accusation fut Raul Hilberg, un professeur américain d'origine juive, auteur d'un ouvrage de référence: *The Destruction of the European Jews* (1961) dont traite Paul Rassinier dans *Le Drame des juifs européens* (1964). R. Hilberg commença par développer sans encombre sa thèse de l'extermination des juifs. Puis vint son contre-interrogatoire, mené par l'avocat d'E. Zündel, Douglas Christie, avec l'assistance de Keltie Zubko et ma propre assistance. Dès les premières questions, il se révéla que R. Hilberg, qui était la plus haute autorité mondiale en matière d'histoire de l'Holocauste, n'avait pas examiné un seul camp de concentration, pas même Auschwitz. Il ne l'avait fait ni avant de publier son livre en 1961, ni depuis cette date. Encore en 1985, alors qu'il annonçait la sortie imminente d'une nouvelle édition en trois volumes, revue, corrigée et augmentée, il n'avait examiné aucun camp. Il s'était rendu à Auschwitz en 1979 pour une seule journée à l'occasion d'une cérémonie. Il n'avait eu la curiosité d'examiner ni les lieux ni les archives. De toute sa vie, il n'avait vu une «chambre à gaz», soit «en état d'origine», soit à l'état de ruines (pour l'historien, des ruines sont toujours parlantes). Il fut acculé à reconnaître qu'il n'avait existé, pour ce qu'il appelait la politique d'extermination des juifs, ni plan, ni organisme central, ni budget, ni contrôle. Il lui fallut admettre ensuite que, depuis 1945, les Alliés n'avaient procédé à aucune expertise de «l'arme du crime» concluant à l'existence d'une chambre à gaz homicide. Aucun rapport d'autopsie n'avait conclu à

l'assassinat d'un détenu par gaz-poison. R. Hilberg affirma que Hitler avait donné des ordres pour l'extermination des juifs et que Himmler, le 25 novembre 1944 (quelle précision !), avait donné l'ordre de cesser cette extermination, mais il fut incapable de produire ces ordres. La défense lui demanda si, dans la nouvelle édition de son livre, il maintenait l'existence de ces ordres de Hitler. Il osa répondre oui. Il mentait. Et même il commettait un parjure. Dans cette nouvelle édition (dont la préface est datée de septembre 1984), R. Hilberg a supprimé systématiquement toute mention d'un ordre de Hitler<sup>1</sup>. Prié par la défense d'expliquer comment les Allemands, dépourvus de tout plan, avaient pu mener à bien une gigantesque entreprise comme celle de l'extermination de millions de juifs, il répondit qu'il y avait eu dans les diverses instances nazies «une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée consensuelle au sein d'une vaste bureaucratie» (*an incredible meeting of minds, a consensus mind-reading by a far-flung bureaucracy*).

– *Le témoin Arnold Friedmann* –

L'accusation comptait sur le témoignage des « survivants ». Ces « survivants » avaient été choisis avec soin. Ils allaient prouver qu'ils avaient vu, de leurs yeux vu, préparatifs et procédures de gazages homicides. Depuis la guerre, dans une série de procès comme ceux de Nuremberg (1945–1946), de Jérusalem (1961) ou de Francfort (1963-1965), de tels témoins n'avaient pas manqué. Toutefois, ainsi que je l'ai souvent fait observer, aucun avocat de la défense n'avait eu le courage ou la compétence nécessaires pour contre-interroger ces témoins sur les gazages eux-mêmes. Or, pour la première fois, à Toronto, en 1985, un avocat, Douglas Christie, osa demander des explications; il le fit [grâce à ma documentation] à l'aide de cartes topographiques et des plans de bâtiments ainsi qu'avec une documentation scientifique aussi bien sur les propriétés des gaz censément employés que sur les capacités de crémation soit en fours crématoires, soit sur bûchers. Pas un de ces témoins ne résista à l'épreuve, et surtout pas un certain Arnold Friedmann; ce dernier, en désespoir de cause, finit par confesser qu'il avait bien été à Auschwitz-Birkenau (où, d'ailleurs, il n'avait jamais eu à travailler sauf une fois pour un déchargement de pommes

---

1. Voy. à ce propos le compte rendu de Christopher Browning, «The Revised Hilberg», p. 294.

de terre) mais que, pour ce qui était des gazages, il s'en était rapporté à des on-dit.

– *Le témoin Rudolf Vrba* –

Le témoin Rudolf Vrba était de notoriété internationale. Juif slovaque, interné à Auschwitz et à Birkenau, il s'était, disait-il, échappé du camp en avril 1944 en compagnie de Fred Wetzler. De retour en Slovaquie, il avait dicté un rapport sur Auschwitz, sur Birkenau, sur leurs crématoires et leurs «chambres à gaz».

Par l'intermédiaire d'organisations juives slovaques, hongroises et helvétiques, ce rapport parvint à Washington où il servit de base au fameux *War Refugee Board Report*, publié en novembre 1944. Tout organisme allié chargé de la poursuite des «crimes de guerre» et tout procureur allié responsable de procès de «criminels de guerre» allaient disposer ainsi de la version officielle de l'histoire de ces camps.

R. Vrba devint par la suite citoyen britannique et publia sa biographie sous le titre de *I Cannot Forgive* (Je ne puis pardonner); en réalité, ce livre, publié en 1964, avait été écrit par Alan Bestic qui, dans sa préface, rendait hommage au «souci considérable [de R. Vrba] pour chaque détail» et à son «respect méticuleux et quasi fanatique pour l'exactitude». Le 30 novembre 1964, R. Vrba témoigna au procès de Francfort. Puis il s'établit au Canada et acquit la nationalité canadienne. Il figura dans divers films sur Auschwitz et en particulier dans *Shoah* de Claude Lanzmann. Tout souriait à ce témoin jusqu'au jour où, en 1985, au procès Zündel, il fut contre-interrogé sans ménagement. Il se révéla alors comme un imposteur. On découvrit que, dans son rapport de 1944, il avait inventé de toutes pièces le nombre et l'emplacement des «chambres à gaz» et des fours crématoires. Son livre de 1964 s'ouvrait sur une visite de Himmler à Birkenau pour l'inauguration, en janvier 1943, d'un nouveau crématoire avec «chambre à gaz»; or, la dernière visite de Himmler remontait à juillet 1942 et, en janvier 1943, le premier des nouveaux crématoires était loin d'être terminé. Grâce, paraît-il, à des moyens mnémotechniques spéciaux, et grâce à un véritable don d'ubiquité, R. Vrba avait compté qu'en l'espace de vingt-cinq mois (d'avril 1942 à avril 1944) les Allemands avaient «gazé» dans le seul camp de Birkenau 1.765.000 juifs, dont 150.000 venus de France. Or, Serge Klarsfeld, en 1978, dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France*, devait conclure que, pour toute la durée de la guerre, les Allemands avaient *déporté* vers tous les camps de concentration un total de 75.721 juifs de France. Le plus grave est que le chiffre de 1.765.000 juifs «gazés» à Birkenau avait été retenu dans un document (L-022) du Tribunal de Nuremberg. Cerné de tous côtés par l'avocat d'E. Zündel, l'imposteur n'eut d'autre ressource que d'invoquer, en latin, la *licentia poetarum*, la licence des poètes, le droit à la fiction. Son

livre vient d'être publié en français; il se présente comme un livre de «Rudolf Vrba avec Alan Bestic»; il ne comporte plus la préface enthousiaste d'Alan Bestic; dans la courte présentation d'Emile Copfermann, il est dit: «en accord avec Rudolf Vrba, les deux annexes de l'édition anglaise ont été supprimées». On ne précise pas que ces deux annexes avaient, elles aussi, valu de sérieux ennuis à notre homme en 1985 au procès de Toronto.

– *Le second procès Zündel (1988)* –

En janvier 1987, une cour composée de cinq hauts magistrats décida de casser le procès de 1985 pour des motifs de fond: le juge H. Locke n'avait permis aucune garantie à la défense dans le choix du jury et le jury avait été trompé par le juge sur le sens même du procès. Personnellement, j'ai assisté à bien des procès dans ma vie, y compris en France à l'époque de l'Épuration. Jamais je n'ai rencontré de magistrat aussi partial, autocratique et violent que le juge H. Locke. La justice anglo-saxonne offre beaucoup plus de garanties que la justice française mais il peut suffire d'un homme pour pervertir le meilleur des systèmes. Le juge H. Locke a été cet homme.

Le second procès commença le 18 janvier 1988 sous la conduite du juge Ron Thomas, qui est un ami, semble-t-il, du juge H. Locke. L'homme est colérique, franchement hostile à la défense mais il a plus de finesse que son prédécesseur, et puis les observations des cinq hauts magistrats sont là qui le tiennent un peu en lisière. Le juge H. Locke avait multiplié les entraves à la libre expression des témoins et des experts de la défense; il m'avait, par exemple, interdit dans la pratique toute utilisation des photos que j'avais prises à Auschwitz; je n'avais pas eu le droit d'employer des arguments d'ordre chimique, d'ordre topographique, d'ordre architectural (alors que j'avais été le premier au monde à publier les plans des crématoires d'Auschwitz et de Birkenau); je n'avais pu parler ni des chambres à gaz américaines, ni des photographies aériennes d'Auschwitz et de Birkenau. Même un éminent chimiste comme William Lindsey avait été bridé dans sa déposition. Le juge R. Thomas, lui, allait permettre plus de liberté à la défense mais d'emblée, sur requête de l'accusation, il prit une décision de nature à ligoter le jury.

– *La « notification judiciaire » du juge R. Thomas* –

En droit anglo-saxon, tout doit être prouvé sauf certaines évidences («La Grande-Bretagne est gouvernée par une monarchie», «sa capitale s'appelle Londres», «le jour succède à la nuit»...). Encore faut-il que le juge prenne «notification judiciaire» [«ou note d'office»] (*judicial notice*) de ces évidences sur requête de l'une ou de l'autre des parties en présence.

Le procureur John Pearson demanda au juge de prendre notification judiciaire de l'Holocauste. Restait à définir ce terme. Il est vraisemblable que, sans l'intervention de la défense, le juge aurait défini l'Holocauste comme on



aurait pu le faire en 1945-1946. A cette époque, le «génocide des juifs» (on ne disait pas encore «l'Holocauste») aurait pu être défini comme «la destruction ordonnée et planifiée de six millions de juifs, en particulier par l'emploi de chambres à gaz». L'ennui pour l'accusation est que la défense avertit le juge que, depuis 1945-1946, il s'était produit de profonds changements dans l'idée que les historiens exterminationnistes eux-mêmes se faisaient de l'extermination des juifs. Pour commencer, ils ne parlaient plus d'une extermination mais d'une tentative d'extermination. Ensuite, ils avaient fini par admettre que, «malgré les recherches les plus érudites», on n'avait pas trouvé trace d'un ordre d'exterminer les juifs. Puis s'était produite la scission entre «intentionnalistes» et «fonctionnalistes»: tous s'accordaient à dire qu'on n'avait pas la preuve d'une intention exterminatrice mais les historiens de la première école estimaient qu'il fallait néanmoins supposer l'existence de cette intention, tandis que les historiens de la seconde école jugeaient que l'extermination avait été le fruit d'initiatives individuelles, locales et anarchiques: la fonction avait en quelque sorte créé l'organe ! Enfin, le chiffre de six millions avait été déclaré «symbolique» et il y avait bien des dissensions sur le «problème des chambres à gaz». Le juge R. Thomas, manifestement surpris par ce flot d'informations, décida de jouer la prudence et, après un délai de réflexion, il opta pour la définition suivante: l'Holocauste était «l'extermination et/ou meurtre de masse de juifs» par le national-socialisme. Cette définition était remarquable à plus d'un titre: on n'y trouvait plus trace ni d'un ordre d'extermination, ni d'un plan, ni de «chambres à gaz», ni de six millions de juifs, ni même de millions de juifs. Elle était à tel point vidée de toute substance qu'elle ne correspondait plus à rien car on ne voit pas ce que pourrait être un «meurtre de masse de juifs» (le juge avait soigneusement évité de dire: des juifs). A elle seule, cette définition permettait de mesurer les progrès accomplis par le révisionnisme historique de 1945 à 1988.

– R. Hilberg refuse de comparaître à nouveau –

Une déconvenue attendait le procureur J. Pearson: R. Hilberg, malgré des demandes réitérées, refusait de comparaître à nouveau. La défense, ayant eu vent d'un échange de correspondance entre J. Pearson et R. Hilberg, exigea et obtint la publication des lettres échangées et, en particulier, d'une lettre «confidentielle» de R. Hilberg où ce dernier ne cachait pas qu'il gardait un mauvais souvenir de son contre-interrogatoire de 1985. Il craignait de la part de Douglas Christie une récidive sur les points mêmes où il avait été interrogé. Pour reprendre les propres mots de cette lettre confidentielle, il redoutait, disait-il, «une tentative pour me piéger en signalant toute contradiction apparente, si léger qu'en fût le sujet, entre mon précédent témoignage et toute réponse que je pourrais faire en 1988» (*every attempt to*

*entrap me by pointing out to any seeming contradiction, however trivial the subject might be, between my earlier testimony and an answer that I might give in 1988).* En fait, ainsi que je l'ai dit plus haut, R. Hilberg avait commis un parjure caractérisé et il ne pouvait que craindre une accusation de parjure.

– Christopher Browning, expert de l'accusation –

A la place de R. Hilberg vint son ami Christopher Browning, un professeur américain, spécialiste de l'Holocauste. Admis à titre d'expert (et payé pendant plusieurs jours à raison de six cents francs de l'heure par le contribuable canadien), il s'efforça de prouver que la brochure de R. Harwood était un tissu de mensonges et que la tentative d'extermination des juifs était un fait scientifiquement établi. Mal lui en prit. Lors du contre-interrogatoire, la défense se servit de ses propres arguments pour l'anéantir. Au fil des jours, on vit le grand et naïf professeur, qui plastronnait debout, s'asseoir et se ratatiner derrière le pupitre des témoins comme un élève pris en faute; d'une voix éteinte et soumise, il finit par reconnaître que, décidément, ce procès lui en apprenait sur le plan de l'information historique. A l'exemple de R. Hilberg, il n'avait examiné aucun camp de concentration. Il n'avait visité aucun emplacement de «chambres à gaz». Il ne lui était pas venu à l'idée de chercher ou de demander une expertise de «l'arme du crime». Dans ses écrits, il faisait grand cas des camions à gaz homicides; toutefois, il n'était en mesure de se référer à aucune vraie photographie, à aucun plan, à aucune étude technique, à aucune expertise. Il ignorait que des mots allemands comme *Gaswagen*, *Spezialwagen*, *Entläusungswagen* (camion d'épouillage) pouvaient avoir un sens parfaitement bénin. Ses connaissances techniques étaient nulles. Il n'avait jamais examiné les photographies aériennes d'Auschwitz. Il ignorait tout des tortures subies par les Allemands qui avaient, tel Rudolf Höss, parlé de gazages. Il ne savait rien des doutes émis sur certains discours de Himmler ou sur le journal de Goebbels.

Grand amateur de procès de criminels de guerre, il n'avait interrogé que les procureurs et jamais les avocats. Son ignorance du compte rendu du procès de Nuremberg était confondante. Il n'avait pas même lu ce que Hans Frank, ancien gouverneur général de Pologne, avait dit devant le tribunal de Nuremberg sur son «journal» et sur «l'extermination des juifs». Faute impardonnable ! En effet, C. Browning prétendait avoir trouvé dans le «journal» de Hans Frank la preuve irréfutable de l'existence d'une politique d'extermination des juifs. Il avait découvert **une** phrase accusatrice. Il ne savait pas que H. Frank avait fourni devant le tribunal une explication à ce type de phrases, prélevées parmi les centaines de milliers de phrases d'un journal personnel et administratif de onze mille cinq cents pages. Hans Frank

avait d'ailleurs spontanément remis ce «journal» aux Américains venus l'arrêter. La sincérité de l'ancien gouverneur général fait si peu de doute pour qui lit sa déposition que C. Browning, invité à en entendre le contenu, ne souleva pas la moindre objection.

Une dernière humiliation l'attendait.

Pour les besoins de sa thèse, il avait invoqué un passage du procès-verbal de la conférence de Wannsee (20 janvier 1942); il en avait donné sa propre traduction; la traduction était gravement fautive. Du même coup, sa thèse s'effondrait. Enfin, quant à son explication personnelle d'une «politique d'extermination des juifs», elle valait celle de R. Hilberg: pour C. Browning tout s'expliquait par le «signe de tête» (*the nod*) d'Adolf Hitler. Entendons par là que le Führer du peuple allemand n'avait eu nul besoin de donner un ordre écrit ou un ordre oral pour l'extermination des juifs: il lui avait suffi de donner un «signe de tête» au départ de l'opération et, pour la suite, une série de «signaux» (signals). Et il avait été compris !

– Charles Biedermann –

L'autre expert, appelé par l'accusation avant C. Browning, avait été Charles Biedermann, citoyen helvétique, délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et, surtout, directeur du Service international de recherches (SIR) établi, en RFA, à Arolsen. Ce dernier organisme possède des informations d'une richesse inouïe sur le sort individuel des victimes du national-socialisme et, en particulier, sur les anciens concentrationnaires. Je prétends que c'est à Arolsen qu'on pourrait, si on le voulait, déterminer le véritable nombre de juifs morts durant la guerre.

L'accusation ne tira pour ainsi dire aucun profit de la déposition de cet expert. En revanche, le contre-interrogatoire permit à la défense de marquer de nombreux points. C. Biedermann reconnut que le CICR n'avait jamais trouvé de preuve de l'existence de chambres à gaz homicides dans les camps allemands. La visite de l'un de ses délégués à Auschwitz en septembre 1944 avait conclu tout au plus à l'existence d'une rumeur en la matière. A sa confusion, l'expert fut obligé d'admettre qu'il commettait une erreur en prêtant aux nationaux-socialistes l'expression de «camps d'extermination»; il ne s'était pas rendu compte qu'il s'agissait là d'une expression forgée par les Alliés. Il prétendait que le CICR s'était montré impartial pendant et après le conflit; on lui démontra le contraire. Après le conflit, le CICR avait fait chorus avec les Alliés. C. Biedermann déclara ne pas connaître de rapports du CICR sur les atrocités subies par les Allemands vers la fin de la guerre et juste après la guerre; en particulier, il ne savait rien du traitement affreux réservé à bien des prisonniers allemands. Le CICR ne possédait rien, paraît-il, sur les déportations massives des minorités allemandes de l'Est, rien sur les horreurs de «la grande débâcle», rien sur les exécutions sommaires et, en

particulier, le massacre au fusil, à la mitrailleuse, à la pelle et à la pioche de cinq cent vingt soldats et officiers allemands qui s'étaient rendus aux Américains à Dachau le 29 avril 1945 (pourtant, Victor Maurer, délégué du CICR, était là). Le SIR classait au nombre des « persécutés » du nazisme même les prisonniers de droit commun qui s'étaient trouvés en camps de concentration. Il se fiait aux données du « musée d'Auschwitz » (organisme communiste). A partir de 1978, afin d'entraver toute recherche révisionniste, le SIR avait fermé ses portes aux historiens et chercheurs, sauf à ceux pourvus d'une autorisation spéciale de l'un des dix gouvernements (dont celui d'Israël) qui surveillent l'activité du SIR. Désormais, il fut interdit au SIR d'établir, comme il l'avait fait jusque-là, des évaluations statistiques du nombre des morts dans les différents camps. Les précieux rapports d'activité annuels ne devaient plus être communiqués au public sinon pour leur premier tiers, qui ne présente aucun intérêt pour le chercheur. C. Biedermann confirma une nouvelle qui avait filtré en 1964 au procès de Francfort : à la libération d'Auschwitz, les Soviétiques et les Polonais avaient découvert le registre mortuaire de cet ensemble de trente-neuf camps et sous-camps. Le registre se composait de trente-huit ou trente-neuf volumes. Les Soviétiques conservent à Moscou trente-six ou trente-sept de ces volumes tandis que les Polonais gardent au « musée d'Auschwitz » les deux ou trois autres volumes, dont ils ont fourni copie au SIR d'Arolsen. Mais ni les Soviétiques, ni les Polonais, ni le SIR n'autorisent la consultation de ces volumes. C. Biedermann ne voulut pas même révéler le nombre des morts répertoriés dans les deux ou trois volumes dont le SIR possède la copie. Il est clair que, si le contenu du registre mortuaire d'Auschwitz était rendu public, c'en serait fini du mythe des millions de morts de ce camp.

– *Pas de « survivants » pour l'accusation* –

Le juge demanda au procureur s'il appellerait des « survivants » à la barre des témoins. Le procureur répondit que non. L'expérience de 1985 avait été trop cruelle. L'épreuve du contre-interrogatoire avait été dévastatrice. Il est regrettable qu'en France, au procès Barbie (1987), et qu'en Israël, au procès Demjanjuk (1987-1988), aucun avocat n'ait suivi l'exemple donné par Douglas Christie au Canada lors du premier procès Zündel (1985) : D. Christie avait démontré qu'on pouvait, par un contre-interrogatoire sur la procédure même du « gazage », détruire à sa racine le mythe du « camp d'extermination ».

– *Les témoins et les experts de la défense* –

La plupart des témoins et des experts de la défense furent aussi précis et matérialistes qu'un R. Hilberg ou un C. Browning avaient pu être imprécis

et métaphysiques. Le Suédois Ditleb Felderer projeta environ trois cent cinquante clichés d'Auschwitz et des camps de Pologne. L'Américain Mark Weber, dont l'érudition documentaire est impressionnante, procéda à des mises au point sur plusieurs aspects de l'Holocauste et, en particulier, sur les *Einsatzgruppen*. L'Allemand Tijudar Rudolph traita du ghetto de Lodz; il donna aussi un témoignage personnel sur une tournée d'inspection du Comité international de la Croix-Rouge dans des camps de Silésie et du Gouvernement général de Pologne (Auschwitz, Majdanek,...) en automne 1941, à la fin de laquelle le délégué du CICR remercia Hans Frank, gouverneur général de Pologne, pour sa coopération. Thies Christophersen avait commandé, en 1944, dans le secteur d'Auschwitz, une entreprise de recherches agricoles; il se rendait souvent au camp de Birkenau pour y réquisitionner du personnel; il n'y avait jamais constaté les horreurs habituellement décrites; à la barre des témoins, il reprit point par point ce qu'il avait décrit dès 1973 dans un document de dix-neuf pages<sup>1</sup>.

La Canadienne Maria Van Herwaarden avait été internée à Birkenau dès 1942; elle n'y avait rien vu qui, de près ou de loin, ressemblât à un meurtre de masse mais beaucoup d'internés étaient morts du typhus. L'Américain Bradley Smith, membre d'un «Comité pour un débat public sur l'Holocauste», relata son expérience de près de cent débats aux États-Unis sur le sujet de l'Holocauste. L'Autrichien Emil Lachout commenta le fameux «document Müller» qui, depuis décembre 1987, met en émoi les autorités autrichiennes: ce document, daté du 1<sup>er</sup> octobre 1948, révèle que, déjà à cette date, les commissions d'enquête alliées ne croyaient plus aux «gazages» homicides dans toute une série de camps comme ceux de Dachau, Ravensbrück, Struthof (Natzweiler), Stuttof (Danzig), Sachsenhausen, Mauthausen (Autriche), etc. Le document précise que les confessions des Allemands avaient été extorquées par la torture et que les témoignages étaient faux.

Le Dr Russel Barton retraça sa découverte horrifiée du camp de Bergen-Belsen à la libération; sur le moment il avait cru à un massacre délibéré, puis il s'était rendu compte que, dans une Allemagne d'apocalypse, ces amoncellements de cadavres et ces squelettes ambulants étaient dus aux conditions affreuses d'un camp surpeuplé, ravagé par les épidémies, dépourvu d'eau à cause d'un bombardement des Alliés, presque entièrement dépourvu de médicaments et de ravitaillement. L'Allemand Udo Walendy fit le point de ses recherches révisionnistes. J.-G. Burg, juif mosaïque, vivant à Munich, relata son expérience de la guerre et prouva qu'il n'avait jamais existé de politique d'extermination des juifs par les nazis.

---

1. *Kritik* n° 23, p. 14-32.

Des universitaires comme MM. Kuang Fu ou Gary Botting apportèrent leur contribution sur le plan de l'analyse à la fois des faits historiques, des opinions et des interprétations. Jürgen Neumann s'expliqua sur la nature des recherches qu'il avait menées aux côtés d'Ernst Zündel. Ernst Nielsen témoigna sur les entraves apportées, au sein d'une université canadienne, à une libre recherche sur l'Holocauste. Ivan Lagacé, responsable du crématoire de Calgary (Canada), démontra l'impossibilité pratique des chiffres retenus par R. Hilberg pour les crémations d'Auschwitz.

A mon tour, je déposais à titre d'expert pendant près de six jours. J'insistais particulièrement sur mes enquêtes à propos des chambres à gaz américaines. Je rappelais que le Zyklon B est essentiellement du gaz cyanhydrique et que c'est avec ce gaz que certains pénitenciers américains exécutent leurs condamnés à mort. En 1945, les Alliés auraient dû demander à des spécialistes des chambres à gaz américaines de venir examiner les locaux qui, à Auschwitz et ailleurs, étaient censés avoir servi à gazer des millions de détenus. Dès 1977, mon idée était la suivante: quand on a affaire à un vaste problème historique comme celui de la réalité ou de la légende de l'Holocauste, il faut s'efforcer de trouver le centre de ce problème; en la circonstance, le centre est le problème d'Auschwitz et, à son tour, le cœur de ce problème-là peut se limiter à un espace de deux cent soixante-quinze mètres carrés, soit, à Auschwitz, les soixante-cinq mètres carrés de la «chambre à gaz» du crématoire-I et, à Birkenau, les deux cent dix mètres carrés de la «chambre à gaz» du crématoire-II. En 1988, mon idée restait la même: expertisons les deux cent soixante-quinze mètres carrés et nous aurons une réponse au vaste problème de l'Holocauste ! Je montrais au jury mes photos de la chambre à gaz du pénitencier de Baltimore ainsi que mes plans des «chambres à gaz» d'Auschwitz et je soulignais les impossibilités physiques et chimiques de ces dernières.

– *Un coup de théâtre: le rapport Leuchter* –

E. Zündel, en possession de la correspondance que j'avais échangée en 1977-1978 avec six pénitenciers américains disposant de chambres à gaz, avait chargé l'avocate Barbara Kulaszka de se mettre en rapport avec les gardiens-chefs de ces pénitenciers afin de voir si l'un d'entre eux accepterait de venir expliquer devant le tribunal le mode de fonctionnement d'une vraie chambre à gaz. Bill Armontrout, gardien-chef du pénitencier de Jefferson City (Missouri), accepta de venir témoigner et signala que nul aux États-Unis ne connaissait mieux la question du fonctionnement de ces chambres à gaz qu'un ingénieur de Boston: Fred A. Leuchter. J'allais rendre visite à cet ingénieur les 3 et 4 février 1988. F. Leuchter ne s'était jamais posé de questions sur

les «chambres à gaz» des camps allemands. Il croyait jusque-là à leur existence. Dès que je commençai à lui ouvrir mes dossiers, il prit conscience de l'impossibilité matérielle et chimique de ces «gazages». Il accepta de se rendre à Toronto pour y examiner nos documents.

Puis, aux frais d'E. Zündel, il partit pour la Pologne avec une secrétaire (sa femme), son dessinateur, un vidéo-cameraman et un interprète. Il en revint pour rédiger un rapport de cent quatre-vingt-douze pages (annexes comprises) et avec trente-deux échantillons prélevés, d'une part, dans les crématoires d'Auschwitz et de Birkenau à l'emplacement des «gazages» homicides et, d'autre part, dans une chambre à gaz de désinfection de Birkenau. Sa conclusion était nette : il n'y avait eu aucun «gazage» homicide ni à Auschwitz, ni à Birkenau, ni d'ailleurs à Majdanek.

Les 20 et 21 avril 1988, F. Leuchter déposa à la barre du tribunal de Toronto. Il fit le récit de son enquête et développa sa conclusion. Je dis que, ces deux jours-là, j'ai assisté à la mort en direct du mythe des chambres à gaz, un mythe qui, pour moi, était entré en agonie au colloque de la Sorbonne sur «l'Allemagne nazie et l'extermination des juifs» (29 juin - 2 juillet 1982).

Dans la salle du tribunal de Toronto, l'émotion était intense, en particulier chez les amis de Sabina Citron. Les amis d'E. Zündel étaient bouleversés mais pour d'autres raisons : ils voyaient enfin se déchirer le voile de la grande imposture. Pour moi, je ressentais soulagement et mélancolie : soulagement parce qu'une thèse que je défendais depuis tant d'années trouvait enfin sa pleine confirmation, et mélancolie parce que j'avais eu la paternité de l'idée ; j'avais même, avec la maladresse d'un littéraire, exposé des arguments d'ordre physique, chimique, topographique et architectural que je voyais reprendre par un scientifique étonnamment précis et didactique. Se rappellerait-on un jour le scepticisme que j'avais rencontré, y compris auprès de certains révisionnistes ?

Juste avant F. Leuchter, B. Armontrout était venu à la barre et il avait, en tout point, confirmé ce que j'avais dit au jury sur les difficultés extrêmes d'un gazage homicide (à ne pas confondre avec un gazage suicidaire ou accidentel). De son côté, un spécialiste des photographies aériennes, Ken Wilson, avait montré que les «chambres à gaz» homicides d'Auschwitz et de Birkenau ne possédaient pas les cheminées d'évacuation des gaz qui auraient été indispensables. Il montrait aussi que j'avais eu raison d'accuser Serge Klarsfeld et J.-C. Pressac d'avoir falsifié le plan de Birkenau dans *L'Album d'Auschwitz*<sup>1</sup>. Ces auteurs, pour faire croire au lecteur que les groupes de femmes et d'enfants juifs surpris par le photographe entre les crématoires -I et III ne pouvaient pas aller plus loin et allaient donc finir dans les «chambres à gaz» de ces crématoires, avaient tout bonnement coupé là un chemin

---

1. J.-C. Pressac, *L'Album d'Auschwitz* p. 42.

qui, en réalité, se poursuivait jusqu'au grand établissement de douches (situé au-delà de la zone des crématoires) où se rendaient ces femmes et ces enfants. James Roth, directeur d'un laboratoire du Massachusetts, vint ensuite à la barre pour y rendre compte de l'analyse des 32 échantillons, dont il ignorait la provenance: tous les échantillons prélevés dans les «chambres à gaz» homicides contenaient une quantité de cyanure qui était soit indécélable, soit infinitésimale tandis que l'échantillon de la chambre à gaz de désinfection de Birkenau, prise pour référence, contenait, par comparaison, une quantité vertigineuse de cyanure (la quantité infinitésimale détectée dans le premier cas peut s'expliquer par le fait que les prétendues chambres à gaz homicides étaient en fait des chambres froides pour la conservation des cadavres; de telles chambres froides avaient pu faire l'objet de désinfections au Zyklon B).



– David Irving –

L'historien britannique David Irving jouit d'un grand prestige. E. Zündel songeait à lui demander son témoignage. Mais une difficulté se présentait : D. Irving n'était qu'à moitié révisionniste. La thèse qu'il défendait, par exemple dans *Hitler's War*, pouvait se résumer ainsi : Hitler n'a jamais donné un ordre d'extermination des juifs ; au moins jusqu'à la fin de 1943, il a été tenu dans l'ignorance de cette extermination ; seuls Himmler et un groupe probable de soixante-dix personnes étaient informés ; en octobre 1944, Himmler, qui cherchait désormais à entrer dans les bonnes grâces des Alliés, avait donné l'ordre de cesser l'extermination des juifs.

J'avais personnellement rencontré D. Irving à Los Angeles en septembre 1983 au congrès annuel de l'Institute for Historical Review et je l'avais mis dans l'embarras en lui posant quelques questions sur les preuves dont il disposait à l'appui de sa thèse. Puis j'avais publié dans *The Journal of Historical Review* un article intitulé : « A Challenge to David Irving » (Un défi à David Irving)<sup>1</sup>. J'essayais d'y convaincre ce brillant historien qu'en bonne logique il ne pouvait plus se contenter d'une position semi-révisionniste et, pour commencer, je le mettais au défi de nous montrer cet ordre de Himmler qui, en réalité, n'avait jamais existé. Par la suite, j'apprenais de diverses sources que D. Irving subissait une mutation dans un sens favorable au révisionnisme.

En 1988, E. Zündel acquérait la conviction que l'historien britannique n'attendait plus qu'un événement décisif pour franchir un dernier pas en notre direction. Arrivé à Toronto, D. Irving découvrit coup sur coup le rapport Leuchter et une somme impressionnante de documents qu'E. Zündel, ses amis et moi-même nous avions accumulés au cours des années. Les dernières réserves ou les derniers malentendus se dissipèrent au cours d'une réunion. Il acceptait de témoigner à la barre. De l'avis de ceux qui ont assisté aux deux procès (celui de 1985 et celui de 1988), pas un témoignage, sauf celui de F. Leuchter, n'allait provoquer une telle sensation. Pendant plus de trois jours, D. Irving, se livrant à une sorte de confession publique, revint sur tout ce qu'il avait dit de l'extermination des juifs et se rallia sans aucune réserve à la position révisionniste. Avec courage et probité, il montra comment un historien peut être conduit à réviser profondément ses vues sur l'histoire de la seconde guerre mondiale.

---

1. Dans le désir de ménager David Irving, Willis Carto, responsable à l'époque du *Journal of Historical Review*, avait, sans mon consentement, pratiqué des coupures dans ce texte dont on retrouvera l'intégralité dans le volume I, p. 455.

– La victoire d'E. Zündel –

E. Zündel avait promis que son procès serait «le procès du procès de Nuremberg» ou «le Stalingrad des exterminationnistes». Le déroulement de ces deux longs procès lui a donné raison, et cela même si le jury, «instruit» par le juge et sommé de tenir l'Holocauste pour un fait établi «que nulle personne raisonnable ne peut mettre en doute», en est venu à le déclarer coupable. E. Zündel a déjà gagné. Il lui reste à le faire savoir au Canada et au monde entier. Pour le procès de 1988, le black-out des médias a été à peu près complet. Les organisations juives avaient fait campagne pour obtenir ce black-out et avaient été jusqu'à dire qu'elles ne voulaient pas d'un compte rendu impartial. Elles ne voulaient d'aucun compte rendu. Le paradoxe est que la seule publication qui se soit fait l'écho du procès dans des conditions relativement honnêtes soit l'hebdomadaire *The Canadian Jewish News*. Ernst Zündel et le rapport Leuchter sont entrés dans l'Histoire; ils ne sont pas près d'en sortir.

[Publié dans les *AHR*, n° 5, été-automne 1988, p. 31-49.]

\*\*\*

[23 avril 1988]

### **Préface au Rapport Leuchter sur Auschwitz**

*[Le rapport original remis à la Cour de Toronto comporte cent quatre-vingt-douze pages dont des annexes techniques destinées aux spécialistes. Nous publions ici la traduction des vingt-six premières pages qui constituent la synthèse des recherches conduites par Fred A. Leuchter. Les spécialistes se reporteront au texte du rapport original complet, dont photocopie (reliée) peut être obtenue sur simple demande accompagnée d'un chèque de trois cents francs. Nous donnons ci-dessous la préface du professeur Faurisson à l'édition anglaise du rapport. Note des AHR.]*

Fred A. Leuchter est ingénieur; il est âgé de quarante-cinq ans; il vit à Boston où il s'est spécialisé dans l'étude et la fabrication des systèmes d'exécution capitale dans les pénitenciers américains. Il vient notamment de mettre au point un projet pour la modernisation de la chambre à gaz du pénitencier de Jefferson City (Missouri).

En janvier 1988, je me trouvais à Toronto où je participais à la défense d'Ernst Zündel, un Allemand établi au Canada, actuellement poursuivi en justice pour avoir «propagé une fausse assertion» en publiant une brochure intitulée: *Did Six Million Really Die ?* (En est-il vraiment mort six millions ?). Cette brochure conteste l'opinion généralement reçue selon laquelle les Nazis auraient tué six millions de juifs durant la seconde guerre

mondiale, principalement à l'aide de «chambres à gaz» fonctionnant à l'acide cyanhydrique (Zyklon B).

Déjà en 1985, E. Zündel était passé en jugement pour le même motif. Le procès avait duré sept semaines et il s'était achevé par une condamnation à quinze mois de prison ferme. En janvier 1987, la cour d'appel de l'Ontario cassa le jugement pour de graves motifs de fond et un nouveau procès fut décidé, qui commença le 18 janvier 1988 et se poursuit encore à l'heure qu'il est.

Mes premiers entretiens avec Fred Leuchter eurent lieu à Boston les 3 et 4 février 1988. Je fus étonné par la pertinence et la concision de ses réponses à mes questions et par son aptitude à justifier tout détail des procédures d'exécution par le gaz. Il me confirma le caractère particulièrement dangereux d'une exécution par le gaz cyanhydrique.

C'est aux États-Unis, en 1924, qu'on procéda pour la première fois à des exécutions au moyen de ce gaz; mais, encore en 1988, la construction des chambres à gaz se heurte à de graves difficultés et, en particulier, au problème de l'étanchéité. Je remarquais en passant que F. Leuchter ne s'était pas posé de question sur l'opinion qu'on a généralement de l'Holocauste des juifs.

Dès mon retour de Boston à Toronto et après le compte rendu que je lui fis de mes entretiens avec F. Leuchter, E. Zündel décida de demander à ce dernier une expertise des «chambres à gaz» d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek.

F. Leuchter accepta la mission après un week-end passé à Toronto, où il examina des photographies aériennes de camps de concentration prises pendant la guerre, des plans des crématoires et des «chambres à gaz», des documents sur le Zyklon B et des diapositives prises sur place par un chercheur suédois, Ditlieb Felderer.

Le 25 février 1988, F. Leuchter partit pour la Pologne avec une secrétaire (sa femme), son dessinateur (Howard Miller), un vidéo-cameraman (Jürgen Neumann) et un interprète de polonais (Tijudar Rudolph). Il en revint une semaine plus tard, le 3 mars.

A son retour, il écrivit un rapport de cent quatre-vingt-douze pages, annexes comprises. Sa conclusion était claire: la preuve était là, écrasante, qu'il n'y avait pas eu de chambre à gaz homicide à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek; on ne pouvait pas sérieusement considérer «qu'aux emplacements inspectés les présumées chambres à gaz aient été autrefois utilisées ou puissent aujourd'hui fonctionner comme des chambres à gaz pour exécution».

Les 20 et 21 avril 1988, il témoigna à la barre du tribunal de Toronto. Il répondit d'abord aux questions que lui posait l'avocat d'E. Zündel, Douglas H. Christie, assisté de Keltie Zubko. Puis il eut à répondre au contre-interrogatoire du procureur de la Couronne, John Pearson, représentant le ministère public et assisté durant tout le procès par un autre procureur et un

clerc, non sans de fréquentes consultations avec des conseillers juifs qui se tenaient derrière lui dans la salle du tribunal.

L'interrogatoire par l'avocat et le contre-interrogatoire par le procureur se déroulèrent devant un juge et un jury de onze membres. Dans la salle, la tension était extrême. J'étais aux côtés d'un certain nombre d'experts révisionnistes, dont William Lindsey, un chimiste qui, avant de prendre sa retraite en 1986, dirigeait un laboratoire de recherches du groupe Du Pont. Il me semble que toutes les personnes présentes, indépendamment des opinions personnelles sur le sujet de l'Holocauste, avaient pleinement conscience d'assister à un événement de portée historique. Le mythe des «chambres à gaz» touchait à sa fin.

La veille, le directeur du pénitencier de l'État du Missouri, Bill Armontrout, avait expliqué au cours de son témoignage la procédure de préparation et le mode d'opération d'une chambre à gaz fonctionnant à l'acide cyanhydrique. Tout auditeur attentif découvrait alors que, s'il était si difficile d'exécuter de la sorte une seule personne, la prétendue exécution de centaines de milliers de personnes par les Allemands avec du Zyklon B équivalait à la quadrature du cercle.

Le témoin qui succéda à F. Leuchter fut James Roth (docteur ès sciences de l'Université Cornell), administrateur des Laboratoires Alpha situés à Ashland (Massachusetts). Son exposé porta sur l'analyse d'échantillons prélevés sur les murs, les sols, les plafonds et autres emplacements des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz I et de Birkenau. Les examens révélaient une absence totale, ou bien un niveau infinitésimal de quantités décelables de cyanure, à une exception près: l'échantillon de référence n° 32 prélevé dans le bâtiment de désinfection n° 1 de Birkenau. Ces résultats, qu'on trouvera reproduits sous la forme d'un graphique dans l'annexe I du rapport Leuchter, furent projetés sur écran devant le jury. La différence était spectaculaire entre, d'une part, la quantité énorme de cyanure décelée dans le bâtiment de désinfection et, d'autre part, la quantité nulle ou infinitésimale trouvée dans les prétendues «chambres à gaz». (A mon avis, les quantités infinitésimales décelées dans certains crématoires résultent probablement de la désinfection de ces locaux pendant la guerre.)

Qu'on me permette, à ce point, un retour sur le passé et quelques observations d'ordre personnel.

Je crois avoir été le premier à dire que toute étude des prétendues «chambres à gaz» allemandes fonctionnant au Zyklon B devrait commencer par un examen des chambres à gaz américaines. Dès 1977, par l'intermédiaire d'un ami américain, Eugene C. Brugger, avocat à New York, j'avais commencé une enquête en ce sens. Six pénitenciers américains avaient bien voulu répondre à mes questions: ceux de San Quentin (Californie), de Jefferson City (Missouri), de Santa Fe (Nou-

veau Mexique), de Raleigh (Caroline du Nord), de Baltimore (Maryland) et de Florence (Arizona). A l'époque, force me fut de conclure que seul un expert en technologie des chambres à gaz américaines pourrait en fin de compte déterminer si les «chambres à gaz» allemandes pouvaient avoir été utilisées comme on nous le décrit dans la littérature de l'Holocauste.

Dans les années qui suivirent, mes articles sur les «chambres à gaz» allemandes firent toujours référence aux chambres à gaz américaines. Au nombre de ces articles figurèrent «La Rumeur d'Auschwitz ou "le Problème des chambres à gaz"», paru dans *Le Monde* du 29 décembre 1978, et une longue interview (écrite) publiée en août 1979 dans le mensuel italien *Storia Illustrata*. En septembre 1978, j'avais visité la chambre à gaz de Baltimore (Maryland) et j'en avais rapporté huit photographies ainsi qu'une documentation. Lors d'une conférence tenue à New York sous les auspices de Fritz Berg, je fis état de la «feuille de contrôle de la marche à suivre pour une exécution par le gaz» au pénitencier de Baltimore et j'en montrai les implications. En 1980, dans la première livraison du tout jeune *Journal of Historical Review*, je publiai un article intitulé «The Mechanics of Gassing», au cours duquel je décrivais les procédures d'exécution en chambre à gaz aux États-Unis. La même année, je publiai dans *Vérité historique ou vérité politique* ? les huit photographies de la chambre à gaz de Baltimore. En 1982, mon vidéo-film sur «Le Problème des chambres à gaz» s'ouvrait sur une analyse des chambres à gaz américaines. En 1983, je préparai pour notre Institute for Historical Review (Los Angeles) un livre en anglais sur la controverse à propos de l'Holocauste; là encore, je revenais sur le sujet des chambres à gaz américaines. Pour la première fois allaient être publiées la liste des questions posées aux responsables des pénitenciers et les réponses que j'avais reçues. Mais ce livre ne devait pas voir le jour; le 4 juillet 1984, le jour de l'Indépendance américaine, un incendie criminel détruisait entièrement les archives de l'institut. Ce fut une catastrophe financière et un certain nombre de projets, dont celui de mon livre, furent abandonnés.

L'Holocauste peut apparaître comme un sujet d'énormes proportions. Mais, ainsi que l'a dit Arthur R. Butz, auteur de *The Hoax of the Twentieth Century* (L'Imposture du XX<sup>e</sup> siècle), il s'agit là d'un «géant aux pieds d'argile». Pour en apercevoir les pieds d'argile, il suffit de se rendre en Pologne au camp de concentration d'Auschwitz. Wilhelm Stäglich l'a dit : «C'est là que la thèse d'une extermination planifiée des juifs résiste ou s'écroule.» A mon tour, je prétends que tout le mystère d'Auschwitz est concentré dans les soixante-cinq mètres carrés de la prétendue «chambre à gaz» d'Auschwitz-I et dans les deux cent dix mètres carrés de la prétendue «chambre à gaz» de Birkenau. Les Al-

liés auraient dû expertiser ces deux cent soixante-quinze mètres carrés tout de suite après la guerre, mais rien ne fut fait à l'époque et rien ne l'a été depuis. Jan Sehn, le juge d'instruction polonais, ordonna quelques expertises mais aucune ne porta sur les «chambres à gaz» elles-mêmes.

Certaines études révisionnistes ont montré que les emplacements réputés avoir servi de «chambres à gaz» homicides n'ont pas pu être utilisés à cette fin. Ditlieb Felderer a publié des photographies qui révèlent la pauvreté de construction des orifices d'aération et des portes des «chambres à gaz» et l'absence de toute marque bleue d'acide cyanhydrique (ou : prussique). J'ai moi-même découvert en 1975 dans les archives du Musée d'État d'Auschwitz (des archives autour desquelles les autorités communistes montent bonne garde) les plans de ces prétendues «chambres à gaz» et j'ai été le premier à les publier dans une série de livres et d'articles. J'ai montré ces plans au premier congrès de l'*Institute for Historical Review* à Los Angeles en 1979. E. Zündel était présent. Ces «chambres à gaz» avaient été, en réalité, ainsi qu'on pouvait le lire sur les plans, des chambres froides pour les cadavres : *Leichenhalle* pour le crématoire-I et *Leichenkeller* pour le crématoire II (la première ayant été ultérieurement transformée en un abri anti-aérien).

Toutefois, pour apporter une confirmation totalement scientifique à ce que le simple bon sens faisait apparaître et à ce que révélaient les recherches et les documents des révisionnistes, il fallait un spécialiste des chambres à gaz américaines. Je désespérais de trouver un tel spécialiste et, à vrai dire, j'avais peu d'espoir de découvrir un homme qui, non content d'être versé dans la technologie des chambres à gaz, aurait assez de courage pour mener ce type d'enquête dans un pays communiste et pour en publier les résultats si ceux-ci venaient à confirmer les conclusions révisionnistes.

Heureusement, je me trompais.

Fred Leuchter allait être le spécialiste en question. Il s'est rendu en Pologne, il y a conduit une enquête technique, a rédigé un rapport et a témoigné en faveur d'E. Zündel devant un tribunal canadien. Ainsi est-il, sans éclat, entré dans l'Histoire.

F. Leuchter est un homme d'apparence modeste et d'une tranquille détermination; il s'exprime avec précision. Il aurait pu être un excellent professeur et il possède un don réel pour vous faire saisir les moindres détours d'un problème compliqué. Je lui demandai s'il ne redoutait pas quelques suites dangereuses; il eut cette réponse : «Un fait est un fait.»

A la suite de sa lecture du «Rapport Leuchter», le fameux historien britannique David Irving déclara, le 22 avril 1988, à la barre des témoins du tribunal de Toronto, qu'il s'agissait là d'un document «accablant», appelé à devenir essentiel pour tout historien de la seconde guerre mondiale.

Sans E. Zündel, à peu près rien de ce qui s'est passé là n'aurait été concevable. E. Zündel sacrifie tout à sa recherche de l'exactitude historique.

Il vit aujourd'hui dans des conditions difficiles face à des ennemis influents et puissants. La répression qu'il subit est incessante et prend parfois les formes les plus vicieuses. Mais il possède une forte personnalité et un indéniable charisme. Il s'entend à analyser les situations, à évaluer les rapports de force, à tirer avantage de ce qui l'accable. Des quatre coins du monde il appelle à lui et il mobilise les compétences requises. L'homme est profond; il est un génie où se combinent le sens commun et une vue pénétrante des êtres et des situations.

Peut-être va-t-il, une nouvelle fois, être envoyé en prison à cause de ses recherches et de ses convictions; la procédure dite de déportation l'attend peut-être. Tout est possible. Tout peut arriver quand vient à se produire une crise de l'esprit et une révision aussi vaste de certains concepts historiques. Le révisionnisme est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. Dans tous les cas, E. Zündel aura gagné. Il aura été ce pacifiste et cet activiste qui l'emporte par les seules vertus de la raison et de la persuasion.

[Publié dans les *AHR*, n° 5, été-automne 1988, p. 53-59.]

\*\*\*

1<sup>er</sup> septembre 1988

### **Raul Hilberg explique maintenant le génocide par la télépathie !**

Raul Hilberg, le plus prestigieux des auteurs qui défendent la thèse de l'extermination physique des juifs par les Allemands durant la seconde guerre mondiale, a commencé son enquête sur le sujet en 1948.

En 1961, soit au terme d'un travail d'une douzaine d'années, il a publié *The Destruction of the European Jews*. Dans cet ouvrage, il présente ce qu'il appelle «la destruction des juifs d'Europe» comme une vaste entreprise ordonnée par Hitler en personne qui donna, dit-il, deux ordres en ce sens; puis, diverses instances administratives, policières et militaires, en conformité avec ces ordres, coordonnèrent leurs efforts pour dûment préparer, organiser, contrôler et mener à bien cette vaste entreprise criminelle.

En 1976 paraît l'ouvrage du plus prestigieux des auteurs révisionnistes : *The Hoax of the Twentieth Century*. Arthur Robert Butz, qui enseigne dans une université proche de Chicago, y montre que la prétendue extermination des juifs constitue la mystification du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1978-1979, je publie dans *Le Monde* deux textes où je démontre que les prétendues chambres à gaz nazies n'ont pas pu exister, et cela pour des raisons essentiellement physiques et chimiques<sup>1</sup>. L'affaire fait quelque bruit. En France, Raymond Aron et François Furet annoncent la tenue d'un colloque international de spécialistes pour démontrer à la face du monde que l'extermination des juifs et les chambres à gaz nazies ont réellement existé. Parmi les spécialistes figurera R. Hilberg.

Peu avant le colloque, Guy Sitbon, correspondant permanent du *Nouvel Observateur* aux États-Unis, a un long entretien avec R. Hilberg<sup>2</sup>. Ce dernier tient des propos étonnants. Il en ressort essentiellement que, pour ce qui est de la destruction des juifs européens et des chambres à gaz nazies, on n'a pas vraiment de documents mais seulement des témoignages qui « concordent à peu près ». Même si R. Hilberg maintient, bien entendu, sa thèse générale, ses explications sont radicalement différentes de celles qu'on lui connaissait jusqu'ici. Il est manifeste que la thèse révisionniste n'est pas pour rien dans ce changement. D'ailleurs, l'intéressé le concède, même si c'est du bout des lèvres, lorsqu'il déclare :

« Je dirai que, d'une certaine manière, Faurisson et d'autres, sans l'avoir voulu, nous ont rendu service. Ils ont soulevé des questions qui ont eu pour effet d'engager les historiens dans de nouvelles recherches. Ils ont obligé à rassembler davantage d'informations, à réexaminer les documents et à aller plus loin dans la compréhension de ce qui s'est passé<sup>3</sup>. »

Le colloque international prévu se tient à huis clos à la Sorbonne, du 29 juin au 2 juillet 1982. On attend la conférence de presse qui rendra compte des débats et des conclusions. C'est alors qu'à la surprise générale seuls Raymond Aron et François Furet se présentent pour déclarer, d'une part, que, « malgré les recherches les plus érudites », on n'a pu trouver aucun ordre de Hitler pour l'extermination des juifs et, d'autre part, que poursuivre les révisionnistes en justice s'apparente à la chasse aux sorcières. PAS UN MOT N'EST PRONONCÉ SUR LES CHAMBRES A GAZ.

Sept mois plus tard, à New York, devant une assistance de près de deux mille sept cents personnes à l'Avery Fischer Hall, R. Hilberg résume sa nouvelle thèse : l'entière politique allemande de destruction physique des juifs s'explique par... la transmission de pensée. Puisqu'on ne trouve aucun

---

1. *Le Monde*, 29 décembre 1978 et 16 janvier 1979.

2. R. Hilberg, « Les Archives de l'horreur », p. 70-73, 75-77.

3. *Id.*, p. 71, A.



document attestant de cette politique criminelle, c'est qu'il n'a existé aucun document de ce genre. Toute la machinerie bureaucratique allemande a, pendant des années, fonctionné à la transmission de pensée ou télépathie. Il déclare en propres termes :

« Mais ce qui commença en 1941 fut un processus de destruction non planifié à l'avance, non organisé et centralisé par une agence quelconque. Il n'y eut pas de projet et il n'y eut pas de budget pour des mesures de destruction. [Ces mesures] furent prises étape par étape, une étape à chaque fois. C'est ainsi qu'apparut moins un plan mené à bien qu'une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée consensuelle au sein d'une vaste bureaucratie <sup>1</sup>. »

Notons ces derniers mots : « une incroyable rencontre des esprits, une consensuelle transmission de pensée au sein d'une vaste bureaucratie » (*an incredible meeting of minds, a consensus-mind reading by a far-flung bureaucracy*).

Le 16 janvier 1985, R. Hilberg a confirmé ces propos et cette explication au procès d'Ernst Zündel à Toronto. Il l'a fait sous serment lors de son contre-interrogatoire par l'avocat d'E. Zündel, Douglas Christie, que j'assistais <sup>2</sup>.

Dans le courant de la même année 1985 paraît la nouvelle édition, « révisée et définitive », de son livre. Il n'y use pas de l'expression « *consensus-mind reading* » (consensuelle transmission de pensée ou télépathie) mais il écrit :

« En dernière analyse, la destruction des juifs ne fut pas tant accomplie par l'exécution des lois et des ordres que par suite d'un état d'esprit, d'une compréhension tacite, d'une consonance et d'une synchronisation <sup>3</sup>. »

Il parle de « décisions prises par d'innombrables bureaucrates au sein d'une vaste machine administrative », sans « plan préétabli ». Il évoque des « directives écrites non publiées », des « directives et autorisations orales », des « accords implicites et généralisés entre fonctionnaires, aboutissant à des décisions prises sans ordres précis ni explications ». Il dit qu'il n'y a pas eu d' « agence unique », pas d' « organisme central chargé de diriger et coordonner à lui seul l'ensemble du processus ». Il conclut que la destruction des juifs fut « l'œuvre d'une très vaste machine administrative » et que « ne fut créé ni organisme spécial, ni budget particulier. Chacune des branches devait jouer dans le processus un rôle spécifique, et chacune trouver en elle-même les moyens d'y accomplir sa tâche » <sup>4</sup>.

Pour moi, c'est expliquer par l'opération du Saint Esprit ce qui aurait été une formidable entreprise criminelle aux proportions industrielles grâce, en

---

1. George DeWan, « The Holocaust in Perspective », p. II-3.

2. Voy. la transcription du procès, p. 846-848.

3. R. Hilberg, *La Destruction des juifs d'Europe*, 1988, p. 53.

4. *Id.*, p. 51, 53, 60.

particulier, à une arme (l'abattoir chimique à base d'insecticide) qui aurait été conçue et créée par un phénomène de génération spontanée.

Je refuse de croire à l'incroyable. Je refuse de croire à ce que R. Hilberg lui-même appelle «une incroyable rencontre des esprits». Je refuse de croire à la transmission de pensée ou télépathie de même qu'à l'opération du Saint Esprit et à la génération spontanée. Je récuse toute thèse historique, tout système d'explication historique, qui fait appel à de telles billevesées. R. Hilberg n'est pas un historien.

Le 23 novembre 1978, l'historien René Rémond me déclarait : «Pour ce qui est des chambres à gaz [nazies], je suis prêt à vous suivre; pour ce qui est du génocide, j'ai la conviction intime que le nazisme est en soi suffisamment pervers pour que ce génocide ait été dans ses intentions et dans ses actes, mais je reconnais que je n'ai pas de preuves scientifiques de ce génocide.»

C'est bien le moins qu'on puisse dire, quand on se soucie de la vérité historique.

\*\*\*

Septembre 1988

### **Le double jeu des persécuteurs du révisionnisme**

Pierre Vidal-Naquet a dit et écrit qu'il était opposé à la persécution judiciaire des révisionnistes mais il a toujours prêté main forte aux responsables de cette persécution et il est allé jusqu'à témoigner à charge contre R. Faurisson, en 1981, dans le «procès Poliakov».

En 1988, l'historien juif américain Raul Hilberg a déclaré qu'il préférerait «et de loin», laisser les révisionnistes s'exprimer librement et il a ajouté : «Sans doute est-ce la conception américaine en matière de liberté d'opinion<sup>1</sup>.»

Pourtant, en janvier 1985, R. Hilberg est venu à la barre d'un tribunal de Toronto charger le révisionniste Ernst Zündel, coupable d'avoir diffusé au Canada une brochure révisionniste anglaise : *Did Six Million Really Die ?* R. Hilberg a, pour l'occasion, été payé par le procureur de l'État d'Ontario pendant plusieurs jours à raison probablement de 150 US dollars de l'heure.

En septembre 1988, la très puissante association juive américaine «Anti-Defamation League of B'nai B'rith», qui se pique de respecter la liberté d'expression et s'abstient en conséquence de poursuivre ou de faire poursuivre les révisionnistes américains aux États-Unis, vient de se joindre aux associations françaises dans l'action judiciaire réclamée par le procureur d'Auch (Gers) contre les *Annales d'histoire révisionniste*<sup>2</sup>.

---

1. Propos recueillis par Luc Ferry et Sylvaine Pasquier, *L'Express*, 20-26 mai 1988, p. 118.

2. *ADL Bulletin* (Anti-Defamation League of B'nai B'rith'), septembre 1988, p. 15.

Cette association se joint donc à une action au cours de laquelle le juge d'instruction Legname a lancé un mandat d'arrêt international contre Carlo Mattogno, citoyen italien, avec demande d'enquête sur la personne et sur les opinions politiques de ce dernier. Les trois inculpés (sans audition préalable) sont Pierre Guillaume, Robert Faurisson et Carlo Mattogno. Ils sont accusés d'apologie de crime de guerre (sans spécification dudit crime) et de propagation de fausse nouvelle (sans spécification de ladite fausse nouvelle).

« Voilà les faits. Si certains prétendent les remettre en question, je suis prêt à répondre. Je préfère, et de loin, qu'on les laisse s'exprimer. Sans doute est-ce la conception américaine en matière de liberté d'opinion. Ceux qu'on essaie de contraindre au silence gagnent souterrainement une audience pernicieuse – qu'il est moins facile de combattre <sup>1</sup>. »

« Resolutions »

« In a resolution passed at the meeting, ADL voted to join in a criminal action instituted by the French government against Holocaust revisionists in France. The League will accept the invitation of two participants in the French suit – the International League for Human Rights and the National Federation of Deportees – to join the action against Robert Faurisson, Carlo Mattogno and Pierre Guillaume, who are associated with a new Holocaust denial publication entitled "Annals of Revisionist History" <sup>2</sup>. »

\*\*\*

---

1. Propos de Raul Hilberg recueillis par Luc Ferry et Sylvaine Pasquier, *L'Express*, 20-26 mai 1988, p. 118.

2. *ADL Bulletin*, *op. cit.*, *ibid.*

14 novembre 1988

## Conclusions en défense

Paris, le 14 novembre 1988  
Aux Président et Juges composant la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris

### CONCLUSIONS

Pour: Monsieur Pierre Guillaume, éditeur, de nationalité française, né le 22 décembre 1940 à Rambervillers (Vosges) et demeurant... à Paris,  
Prévenu, ayant pour avocat M<sup>e</sup> Delcroix, du Barreau de Paris,  
Contre: le Ministère public, pris en la personne de M. le procureur de la République.

#### PLAISE AU TRIBUNAL

Attendu que, selon exploit de M<sup>e</sup> Genna, huissier de Justice à Paris, en date du 3 juin 1988, le Ministère public a cité Pierre Guillaume à comparaître en qualité de prévenu, du chef de diffamation publique envers un groupe de personnes (article 32, deuxième alinéa, de la loi du 29 juillet 1881, modifié par celle du 1<sup>er</sup> juillet 1972);

Attendu que la prévention vise, en l'espèce, M. Guillaume en sa qualité de directeur de publication du périodique intitulé *Annales d'Histoire Révisionniste (AHR)*, et ce en raison d'écrits publiés dans le numéro 3 dudit périodique (automne-hiver 1987, dépôt légal décembre 1987);

Attendu que le Parquet, dans l'acte introductif d'instance et sans aucun exposé des motifs susceptible d'esquisser une quelconque justification, soutient que cinq passages des textes publiés dans le numéro incriminé des *AHR*, numérotés de 1 à 5, seraient constitutifs du délit susmentionné;

Attendu que ces cinq passages sont les suivants:

1) – (p. 137, dernier alinéa, jusqu'à la fin de la p. 138):

« Non, mon Révérend, ce ne sont pas les révisionnistes qui sont inspirés par la recherche d'un avantage personnel mais plutôt ceux qui entretiennent la légende de l'Holocauste. Les politiciens, les hommes d'affaire et – mais oui ! – les hommes d'Église qui soutiennent la campagne holocaustique reçoivent acclamations et louanges de la part d'organisations puissantes et influentes. Vous écrivez que vous êtes « fier d'exercer la fonction » de membre du Comité directeur du Centre d'études de l'Holocauste de Dallas. Eh bien, cela ne demande aucun courage, de se joindre à ce « monde merveilleux » de gens riches et importants qui cautionnent les richissimes comités, conseils et centres holocaustiques qui parsèment le pays.

Il n'est pas de campagne médiatique plus inspirée par la recherche d'un avantage personnel que ce savant bombardement holocaustique si bien financé. Les dirigeants sionistes considèrent avec franchise que ce perpétuel effort est d'une importance cruciale pour leurs propres intérêts. C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement israélien a fourni 850.000 dollars pour la production de *Shoah*, un film que vous cautionnez. Il n'est pas étonnant non plus que les organisations sionistes soient aussi décidées à réduire au silence toute personne qui mettrait en péril leur représentation de l'histoire. Comme l'a naïvement reconnu, en septembre 1979, le professeur australien W. D. Rubinstein: «Si l'on peut montrer que l'Holocauste est un "mythe sioniste" la plus forte de toutes les armes de l'arsenal de la propagande d'Israël s'effondrera<sup>1</sup>. »

### *L'Holocauste – Une nouvelle religion*

Chez les juifs américains, l'holocauste est devenu à la fois une affaire florissante et une sorte de nouvelle religion. Dans son livre *The Longest War*, l'auteur juif Jacobo Timerman, journaliste-éditeur, s'exprime ainsi: «Bien des Israéliens sont choqués par la manière dont l'Holocauste est exploité dans la Diaspora. Ils ont même honte que l'Holocauste soit devenu une religion civile pour les juifs aux États-Unis. Ils respectent les travaux d'Alfred Kazin, d'Irving Howe et de Marie Syrkin. Mais des autres écrivains, directeurs de publication, historiens, bureaucrates et universitaires, ils disent, en utilisant le mot Shoah qui signifie Holocauste en hébreu: "Il n'y a pas de business qui vaille le Shoah-business". Un autre écrivain juif, Leon A. Jick, a fait ce commentaire: «La boutade dévastatrice selon laquelle "Il n'y a pas de business qui vaille le Shoah-business" est, il faut bien le dire, une vérité incontestable.». Eh bien au moins y a-t-il quelques juifs perspicaces pour reconnaître cette vérité, même s'il y a beaucoup de non-juifs qui ne la reconnaissent pas.»

2) – (les trois dernières lignes de la p. 159):

«il n'y a pas d'autres vérités que celles estampillées «Kasher» par le judaïsme officiel»

---

1. *Quadrant*, septembre 1979, p. 27

3) – (p. 124, lignes 6 à 9):

«dénoncer une imposture perpétrée par ceux qui, avides de propagande à n'importe quel prix, ont exploité les situations troubles et inévitables de la guerre»

4) – (p. 158, au début de l'alinéa commençant par: «Et je pensais à Kadmi-Cohen [...]»:

«la grande majorité des accusateurs du professeur Faurisson étaient juifs»

5) – (p. 186, dans le dernier alinéa):

«les prétendues chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich sont un mensonge historique»

Attendu qu'ainsi le procureur poursuit Pierre Guillaume pour avoir fait paraître 5 textes dont le total est de 505 mots (441 + 16 + 25 + 10 + 13) tandis que le total des mots composant l'ouvrage en question est d'environ 66.000 mots, si bien que 99,2 % de cet ouvrage serait en conformité avec la loi tandis que seulement 0,8 % contreviendrait à la loi;

Attendu que P. Guillaume aurait ici commis le délit de diffamation publique envers un groupe de personnes, en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée mais qu'à aucun moment ni d'aucune façon le procureur ne précise ni de quel groupe de personnes il s'agit, ni si la diffamation est faite en raison de l'origine de ce groupe indéterminé (et alors de quelle origine il s'agit), ni si la diffamation est faite en raison d'une appartenance ou d'une non-appartenance à quatre entités différentes, lesquelles peuvent s'exclure mutuellement ou ne pas s'exclure, ni quelle peut être cette ethnie ou bien cette nation ou encore cette race ou cette religion;

Attendu que, par l'effet de cette sorte de livraison en vrac d'éléments disparates, le procureur (qui a le devoir de discerner avec prudence, vigilance et scrupule ce qui, en l'espèce, caractérise un délit que le législateur lui demande de déterminer exactement) s'est livré avec imprudence, légèreté et négligence à une forme de pratique qui, dans le monde du commerce, s'appelle de nos jours une «livraison en kit», étant entendu par là que c'est à qui le voudra de procéder librement à tel ou tel type de montage: ici, un montage accusatoire contre l'éditeur d'un ouvrage de critique historique;

Attendu que le procureur n'a fourni aucune des précisions élémentaires propres à éclairer le tribunal et à permettre au prévenu de se défendre;

Attendu que toute précision de sa part rendrait manifeste que l'accusation de diffamation n'est pas fondée, vu que le concluant ne critique aucun groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion **déterminée**;

Attendu que, pour sa part, le concluant tient, par déférence pour le tribunal, à lui apporter des analyses, des commentaires et surtout des éléments d'appréciation de nature, espère-t-il, à éclairer son jugement ;

Attendu que le concluant développera les trois points suivants :

I. – Les cinq fragments, pris un à un, n'ont rien de diffamatoire ;

II. – La thèse générale (critique du Shoah-business et de ses prétentions totalitaires) n'a rien de diffamatoire ;

III. – Les tribunaux français admettent la légitimité des recherches et des publications révisionnistes ;

Pour mieux appeler l'attention du tribunal sur ce que le concluant estime important dans une citation, certains mots ou groupes de mots seront ci-dessous reproduits en caractères gras ;

– I –

**Les cinq fragments  
pris un à un  
n'ont rien de diffamatoire**

Attendu que la loi et la jurisprudence la plus constante disposent que :

« celui qui se prétend lésé par une publication ne peut isoler, pour la retenir seule, une partie de celle-ci, ce qui pourrait en dénaturer le véritable sens et la portée : l'écrit doit être envisagé dans son ensemble comme un tout indivisible [...] » (Dijon, 25 février 1931, D.H. 1931, 214) ;

Attendu, cependant, qu'on peut légitimement extraire d'un ouvrage ne fût-ce qu'une phrase, à condition toutefois de respecter le véritable sens et la portée de cette phrase ;

Attendu qu'en la circonstance le procureur n'a respecté ni la loi, ni la jurisprudence la plus constante, ni les règles de la probité et qu'il a eu recours à des procédés qui s'analysent ainsi : dans cette publication des *AHR*, il a isolé, pour les retenir seuls, cinq fragments dont le total représente 0,8 % de ladite publication ; par suite de manipulations diverses – qui vont être démontrées ci-dessous – il a prélevé cinq fragments différents dans quatre articles différents, fragments qui forment un ensemble obscur, disparate, décousu, chacun des cinq fragments étant le résultat de diverses coupures qui altèrent ou dénaturent le sens des textes ;

Attendu que, pour en faire la démonstration, le concluant va, pour commencer, reproduire ces cinq fragments avec leur contexte immédiat, c'est-à-dire en se contentant d'insérer lesdits fragments dans l'ensemble de mots dont il ne fallait pas les détacher si on voulait les comprendre dans leur véritable sens et leur portée ;

Attendu que, pour ne prendre d'ores et déjà qu'un exemple, le fragment n° 3, tel qu'il a été délimité par le procureur n'a aucun sens logique, sinon grammatical, faute d'être inséré dans la phrase d'origine; que ce groupe de mots commençant ici par l'infinitif «dénoncer» n'a aucun sens par lui-même et qu'il est donc indispensable de reproduire ce qui le précède et ce qui le suit; Attendu qu'en se limitant de manière stricte à la reproduction des seuls mots indispensables, pour tout le monde, à la compréhension du contenu des cinq fragments, on se trouve devant les cinq extraits suivants:

1) – (Sous la plume de l'auteur américain Mark Weber; de la p. 137, à partir de l'alinéa intitulé «Quels avantages personnels ?» jusqu'à la fin de la p. 138):

*Quels avantages personnels ?*

« Mon Révérend, vous dites des travaux révisionnistes qu'ils sont «largement inspirés par la recherche d'un avantage personnel». En réalité, un grand nombre de révisionnistes ont terriblement souffert pour avoir osé écrire ce qu'ils considèrent comme la vérité cachée sur ce chapitre si sensible de l'histoire contemporaine. Un révisionniste français, l'enseignant François Duprat, a été tué dans l'explosion de sa voiture. Le professeur Robert Faurisson, de l'université de Lyon en France, a subi toutes sortes d'épreuves, y compris des agressions brutales. Les habitations ou les bureaux des révisionnistes américains ont été détruits par des explosifs incendiaires. Le magistrat ouest-allemand Wilhelm Stäglich a fait le récit de ses expériences à Auschwitz pendant la guerre; en conséquence de quoi, on l'a obligé à une retraite anticipée et sa pension a été réduite; plus tard, parce qu'il avait écrit une analyse critique des thèses exterminationnistes sur Auschwitz, le gouvernement ouest-allemand lui retirait son grade de docteur en droit.

Non, mon Révérend, ce ne sont pas les révisionnistes qui sont inspirés par la recherche d'un avantage personnel mais plutôt ceux qui entretiennent la légende de l'Holocauste. Les politiciens, les hommes d'affaire et – mais oui ! – les hommes d'Église qui soutiennent la campagne holocaustique reçoivent acclamations et louanges de la part d'organisations puissantes et influentes. Vous écrivez que vous êtes «fier d'exercer la fonction» de membre du Comité directeur du Centre d'Études de l'Holocauste de Dallas. Eh bien, cela ne demande aucun courage, de se joindre à ce «monde merveilleux» de gens riches et importants qui cautionnent les richissimes comités, conseils et centres holocaustiques qui parsèment le pays.

Il n'est pas de campagne médiatique plus inspirée par la recherche d'un avantage personnel que ce savant bom-



bardement holocaustique si bien financé. Les dirigeants sionistes considèrent avec franchise que ce perpétuel effort est d'une importance cruciale pour leurs propres intérêts. C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement israélien a fourni 850.000 dollars pour la production de *Shoah*, un film que vous cautionnez. Il n'est pas étonnant non plus que les organisations sionistes soient aussi décidées à réduire au silence toute personne qui mettrait en péril leur représentation de l'histoire. Comme l'a naïvement reconnu, en septembre 1979, le professeur australien W.D. Rubinstein: «Si l'on peut montrer que l'Holocauste est un "mythe sioniste", la plus forte de toutes les armes de l'arsenal de la propagande d'Israël s'effondrera».

*L'Holocauste – Une nouvelle religion*

Chez les juifs américains, l'holocauste est devenu à la fois une affaire florissante et une sorte de nouvelle religion. Dans son livre *The Longest War*, l'auteur juif Jacobo Timerman, journaliste-éditeur, s'exprime ainsi: «Bien des Israéliens sont choqués par la manière dont l'Holocauste est exploité dans la Diaspora. Ils ont même honte que l'Holocauste soit devenu une religion civile pour les Juifs aux États-Unis. Ils respectent les travaux d'Alfred Kazin, d'Irving Howe et de Marie Syrkin. Mais, des autres écrivains, directeurs de publication, historiens, bureaucrates et universitaires, ils disent, en utilisant le mot Shoah qui signifie Holocauste en hébreu: «Il n'y a pas de business qui vaille le Shoah-business». Un autre écrivain juif, Leon A. Jick, a fait ce commentaire: «La boutade dévastatrice selon laquelle "Il n'y a pas de business qui vaille le Shoah-business" est, il faut bien le dire, une vérité incontestable». Eh bien, au moins y a-t-il quelques Juifs perspicaces pour reconnaître cette vérité, même s'il y a beaucoup de non-juifs qui ne la reconnaissent pas.»

2) – (Sous la plume de F. Thencrey; de la p. 159, dernier alinéa, à la fin du premier alinéa de la p. 160):

«Mais ce septième argumentaire pose un problème grave: comme il faut bien reconnaître que les travaux du professeur Faurisson s'attaquent à des mythes encouragés par le judaïsme officiel, faut-il comprendre que tous ceux qui osent contredire les thèses officielles du judaïsme ne sont que des suppôts du cléricalisme, voire du nazisme ? L'inconvénient de ce genre d'accusation, c'est qu'elle revient à frapper d'anathème toute conclusion contraire à celles du judaïsme officiel et donc à affirmer qu'il n'y a pas d'autres vérités que celles estampillées «Kasher» par le judaïsme officiel, comme au Moyen Âge il n'y avait pas de vérité en dehors de la «Sainte Église» ! Cette Sainte

Église qui dictait au monde entier des «vérités» en fonction de «l'Histoire Sainte», c'est-à-dire d'une histoire arrangée par le judaïsme à son profit, et il faudrait recommencer aujourd'hui avec une néo-Histoire Sainte ?»

3) – (sous la plume d'Henri Roques ; à la p. 124, de la ligne 4 à la ligne 9 du premier alinéa):

«La patience ? Je l'ai exercée pendant quarante ans, en attendant qu'une occasion me soit offerte de dénoncer une imposture perpétrée par ceux qui, avides de propagande à n'importe quel prix, ont exploité les situations troubles et inévitables de la guerre.»

4) – (Sous la plume, à nouveau, de F. Thencrey ; p. 158, de la ligne 1 à la ligne 5 du troisième alinéa):

«Et je pensais à Kadmi-Cohen en constatant, en ce dimanche de juin, que la grande majorité des accusateurs du professeur Faurisson étaient juifs et voulaient nous imposer «l'autorité de la chose jugée»... par le tribunal de Nuremberg.»

5) – (Sous la plume de Robert Faurisson ; le dernier alinéa de la p. 186) :

«Pour nous révisionnistes, les prétendues chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich sont un mensonge historique, ce qui signifie que le nombre des menteurs est dérisoire par rapport au nombre des victimes de ce mensonge. J'ai moi-même, jusqu'en 1960, compté parmi ces victimes.»

Attendu que, si on compare les cinq **fragments** du procureur avec les cinq **extraits** dont il a tiré ces fragments, on aboutit aux constatations suivantes :

1) Du premier extrait, qui compte 609 mots formant un tout, le procureur n'a retenu qu'un fragment de 441 mots, **décapitant** ledit extrait de ses 168 premiers mots ;

2) Du deuxième extrait, qui compte 152 mots formant un tout, le procureur n'a retenu qu'un fragment de 16 mots, **décapitant** ledit extrait de ses 82 premiers mots et le **mutillant** ensuite d'un ensemble final de 54 mots ;

3) Du troisième extrait, qui compte 43 mots formant un tout, le procureur n'a retenu qu'un fragment de 25 mots, **décapitant** ledit extrait de ses 18 premiers mots ;

4) Du quatrième extrait, qui compte 38 mots formant un tout, le procureur n'a retenu qu'un fragment de 10 mots, **décapitant** ledit extrait de ses 13 premiers mots et le **mutillant** ensuite d'un ensemble final de 15 mots ;

5) Du cinquième extrait, qui compte 45 mots formant un tout, le procureur n'a retenu qu'un fragment de 13 mots, **décapitant** ledit extrait de ses trois premiers mots et le **mutillant** ensuite d'un ensemble final de 29 mots.

Attendu qu'au total le procureur a procédé à **cinq décapitations** et à **trois mutilations** de texte, que les décapitations ont abouti à la suppression de  $168 + 82 + 18 + 13 + 3 = 284$  mots tandis que les mutilations ont provoqué la suppression de  $54 + 15 + 29 = 98$  mots, que les cinq extraits représentaient une somme de  $609 + 152 + 43 + 38 + 45 = 887$  mots, mais que le procureur, par décapitations et mutilations, a supprimé  $284 + 98 = 382$  mots et n'a recueilli que 505 mots, c'est-à-dire **qu'il n'a retenu et reproduit que 58 % de ce qu'il aurait dû retenir et reproduire** ;

Attendu que les 5 fragments ont été prélevés dans 4 textes traitant de sujets différents et qu'ils ont été présentés en désordre ou, à tout le moins, dans un ordre que rien ne vient expliquer, pas même celui de la succession des pages ; vu, en effet, que :

– le premier fragment a été prélevé, à la p. 137, dans la traduction en français d'une réponse de l'Américain Mark Weber à une mise en cause publiée par le périodique *Christian News* au sujet de l'attitude des révisionnistes devant l'Holocauste ;

– le deuxième fragment a été prélevé à la p. 159, dans une lettre de F. Thencrey à propos d'un congrès, à Paris, de l'Union des Athées où le révisionnisme avait fait l'objet d'une vive controverse ;

– le troisième fragment a été prélevé à la p. 124, dans la traduction en français d'une communication d'Henri Roques sur l'affaire Gerstein au congrès tenu en 1987 à Los Angeles par l'Institute for Historical Review ; rien n'explique pourquoi le procureur, allant d'abord de la p. 137 (premier fragment) à la p. 158 (deuxième fragment), a ici rétrogradé à la p. 124 ;

– le quatrième fragment a été prélevé à la p. 158, dans la lettre susmentionnée de F. Thencrey ; rien n'explique d'abord ce retour à un article déjà utilisé par le procureur, puis, comme pour aggraver cette anomalie, la remontée à une page précédant la page déjà utilisée (p. 159, puis, p. 158) ;

– le cinquième fragment a été prélevé à la p. 186, dans une lettre de R. Faurisson à Jacques Chancel à propos d'une émission radiophonique où le professeur, d'abord invité, avait été décommandé au dernier instant et où, *in absentia*, il allait être copieusement insulté sans aucune possibilité de se défendre ;

Attendu que cette **dislocation** générale, ajoutée à tant de **décapitations** et de **mutilations**, ne peut vraisemblablement aboutir qu'à ôter toute forme naturelle et originelle aux productions de l'esprit révisionniste telles qu'elles apparaissent vraiment dans cette livraison n° 3 des *AHR* ;

Attendu qu'en effet, ainsi qu'on pouvait légitimement le craindre, le procureur est parvenu à donner un sens totalement faux aux propos respectifs de Mark Weber, François Thencrey, Henri Roques, à nouveau François Thencrey et, enfin, Robert Faurisson ;

Attendu qu'il faut replacer les mots dans leur contexte immédiat et vu que, désormais, on appellera « fragments » les seuls groupes de mots abusivement

isolés par le procureur et «extraits» ces mêmes groupes de mots **avec leur contexte immédiat** ;

Attendu qu'on aboutit alors aux cinq conclusions suivantes :

*(I) Sens du premier fragment comparé avec sens du premier extrait :*

Le sens du premier fragment (arbitrairement et abusivement découpé par le procureur) est que, pour le révisionniste M. Weber, les exterminationnistes, c'est-à-dire ceux qui affirment que génocide et chambres à gaz ont existé, soutiennent et entretiennent cette légende parce qu'ils sont inspirés par la recherche d'avantages personnels, par le goût de l'argent et par la nécessité de défendre les intérêts du sionisme. Ainsi, M. Weber apparaît-il comme un personnage qui, spontanément et sans motif, prend l'initiative d'agresser un exterminationniste, le provoque, le diffame et n'explique au fond l'exterminationnisme que par des mobiles plus ou moins sordides.

La réalité est toute autre. Encore faut-il, pour saisir la pensée de M. Weber, ne pas citer sa lettre seulement à partir des mots «Non, mon Révérend [...] » ; en effet, ces trois mots et le reste de la phrase qu'ils commencent ne sont pas d'une clarté suffisante. Pour éclairer le sens de ces mots, il convient de remonter simplement à l'alinéa précédent, lequel commence par les mots «Mon Révérend [...] » ; mieux, il convient de commencer sa lecture à l'intertitre lequel, juste au-dessus de «Mon Révérend [...] », consiste en une interrogation, claire et directe, où M. Weber, s'adressant à son correspondant, lui demande «Quels avantages personnels ? ». On s'aperçoit alors que c'est ce correspondant exterminationniste, le révérend Herbener, qui a pris l'initiative de dire des travaux révisionnistes qu'ils sont «largement inspirés par la recherche d'un avantage personnel ». C'est le révérend Herbener qui avait choisi de placer le débat sur ce terrain. M. Weber, surpris, lui réplique en deux temps : en un premier temps, il écrit :

«En réalité, un grand nombre de révisionnistes ont terriblement souffert pour avoir osé écrire ce qu'ils considéraient comme la vérité cachée sur ce chapitre si sensible de l'histoire contemporaine.»

Le ton est mesuré : M. Weber ne parle pas de la vérité cachée mais de ce que les révisionnistes et lui-même «considèrent comme la vérité cachée» et il précise que ce chapitre de l'histoire contemporaine est sensible, «si sensible». Puis, il énumère avec sobriété trois exemples de ce qu'il en coûte de défendre des vues révisionnistes (il aurait pu citer plusieurs dizaines d'exemples).

En un second temps, se tournant vers le révérend Herbener, il lui fait observer combien son sort de croyant en l'Holocauste est enviable, pour autant qu'il convienne, dans un débat historique, de s'attarder à ce type de remarque. A ce pasteur, il sert ici, peu ou prou, la parabole bien connue de la paille et de la poutre. Enfin, prenant la hauteur de vue de l'historien, il développe les raisons pour lesquelles, à son avis, la légende de l'Holocauste a

ouvert la voie à une exploitation médiatique, politique et religieuse que même des juifs ont sévèrement dénoncée; l'Holocauste ou la Shoah sont une nouvelle religion avec – comme il faut toujours s'y attendre en pareil cas – des «marchands du Temple».

Jamais, ni dans ces lignes ni dans toutes ses œuvres, M. Weber n'a défendu la thèse infantile selon laquelle les juifs auraient inventé la légende de l'Holocauste afin d'en tirer un profit médiatique, politique, religieux ou financier. Il ne croit pas plus au complot juif qu'au complot nazi, pas plus à une conjuration des Gentils contre les juifs qu'à une conspiration des juifs contre les Gentils. La Shoah est un phénomène religieux tandis que le Shoah-business n'est qu'un épiphénomène de caractère médiatique et mercantile;

*(2) Sens du deuxième fragment comparé avec le sens du deuxième extrait :*

Le sens du deuxième fragment (arbitrairement et abusivement découpé par le procureur) est que, pour le révisionniste F. Thencrey, «Il [avec un i majuscule comme si ce mot commençait une proposition indépendante] n'y a pas d'autres vérités que celles estampillées "Kasher" par le judaïsme officiel», étant entendu qu'il s'agirait là d'un état de fait à déplorer. Le judaïsme officiel revêtirait de son sceau certaines vérités qu'il imposerait ainsi à tout le monde. A ce pouvoir exorbitant il n'y aurait pas de limites, ni dans le temps ni dans l'espace. A l'exemple de M. Weber, – tel, du moins, qu'il apparaît dans le fragment découpé par le procureur – F. Thencrey dénoncerait une sorte de complot juif permanent, un complot qui aurait d'ores et déjà réussi.

La réalité est toute autre. Encore faut-il, pour saisir la pensée de F. Thencrey, ne pas citer sa lettre seulement à partir des mots «il n'y a pas d'autres vérités» en mettant une majuscule abusive à la lettre i pour faire croire que la phrase commence là où le procureur nous dit qu'elle commence; il ne s'agit nullement d'une proposition indépendante ni même d'une proposition principale, mais d'une proposition complément d'objet direct, dépendant elle-même d'une proposition infinitive qui, à son tour, dépend d'une proposition principale; mieux encore, le fragment du procureur est suivi d'une proposition comparative qui est d'importance pour relativiser, précisément par une comparaison, le sens de ce fragment. Il convient donc, pour renouer la chaîne des propositions et pour saisir le raisonnement de F. Thencrey dans son entier déroulement, de lire tout l'alinéa d'où le procureur a prélevé ledit fragment.

Le raisonnement de F. Thencrey est le suivant :

Le professeur Faurisson s'attaque à des mythes encouragés par le judaïsme officiel (le procureur ne conteste pas cette affirmation) ou bien le professeur Faurisson ose contredire les thèses officielles du judaïsme (autre affirmation non contestée par le procureur); en conséquence de

quoi, ses adversaires, un certain jour de juin 1987, lors d'un congrès de l'Union des Athées, ont vu en lui (comme en Paul Rassinier, comme en chaque révisionniste) un suppôt du cléricalisme, voire du nazisme. F. Thencrey critique cet amalgame sans en déduire pour autant que le professeur est **effectivement** frappé d'anathème et qu'il n'y a d'autres vérités que celles estampillées «Kasher» par le judaïsme officiel. Il **déplore** ce genre d'accusation; il en souligne l'«**inconvé-nient**»; pour lui, l'inconvénient de ce genre d'amalgame et d'accusa-tion, c'est que cela **revient à** frapper d'anathème toute conclusion contraire à celles du judaïsme officiel et que donc cela **revient à** affirmer qu'il n'y a pas d'autres vérités que celles estampillées «Kasher» par le judaïsme officiel. Puis, il utilise une comparaison puisée dans l'histoire: loin d'isoler cette **éventuelle** intolérance du judaïsme offi-ciel, il rapproche celle-ci d'une intolérance **effective**: celle du chris-tianisme officiel dans un lointain passé. Autrefois, pour le christianis-me officiel, il n'y avait pas de vérité en dehors de la Sainte Église; cet-te Sainte Église dictait au monde entier des «vérités» en fonction d'une histoire qu'elle déclarait «sainte»; elle traitait de suppôts du diable ceux qui n'acceptaient pas ces vérités-là; F. Thencrey n'ajoute pas, mais il aurait pu le dire aussi, que la Sainte Église n'autorisait l'im-pression, la diffusion et la vente que des produits qui avaient reçu son estampille (dans le cas des ouvrages de l'esprit, cette estampille s'appe-lait *l'imprimatur*). Il ne faut pas perdre de vue que la lettre de F. Thencrey s'adresse tout entière au président de l'Union des Athées et que les références à l'intolérance des chrétiens y sont nombreuses; F. Thencrey met en garde contre un retour à cette intolérance; christianisme et ju-daïsme ont des points communs; il ne faudrait pas qu'aujourd'hui, ou dans l'avenir, le judaïsme officiel nous dicte ce qu'il faut croire ou ne pas croire comme au Moyen Âge l'avait fait le christianisme officiel. L'adjectif «Kasher» fait image. Peut-être, de l'avis d'un procureur mué en scrutateur des consciences et en détecteur de péchés mortels ou vé-niels, ce mot fleure-t-il le soufre. Peut-être le procureur succomberait-il à la tentation d'invoquer ici un récent arrêt de la cour de Paris con-damnant François Brigneau pour avoir parlé de «sœur Sinclair-Leväï, la pulpeuse charcutière casher». Dans l'un de ses considérants, la cour prononce:

«Considérant que le caractère injurieux du mot charcutière, renforcé comme il vient d'être dit du qualificatif pulpeuse, s'attache également au mot casher en ce que ce terme au-delà de son sens strictement technique qui se trouve ici hors de cause, donne à l'expression injurieuse une résonance raciste parce qu'elle peut faire naître dans l'esprit du lecteur mal informé le plus souvent des préceptes

religieux israélites, l'image de pratiques ésotériques, voire à la limite déplaisantes ou inquiétantes...<sup>1</sup>.»

En ce cas, il conviendrait de remarquer que ce considérant n'est pas en lui-même d'une clarté parfaite et que le contexte immédiat du mot «Kasher» est sensiblement différent chez F. Brigneau. La cour pose en principe qu'elle en sait plus sur les préceptes religieux israélites que le commun des lecteurs, qui, lui, est «mal informé le plus souvent»; ensuite, elle évoque ce qu'elle appelle la «résonance» d'un mot, ce qui est plutôt du domaine de la subjectivité; enfin, elle affirme que cette «résonance» **peut** faire naître telle ou telle **image**. Rien de cela n'est bien clair. En revanche, ce qui ne fait pas de doute, c'est que la cour, examinant l'ensemble «pulpeuse charcutière casher» a commencé par conclure que «pulpeuse» était injurieux et que «charcutière» l'était aussi; il lui était, par conséquent, difficile, sur une telle lancée, de ne pas trouver à «cashier» une «résonance» d'injure: ici une injure raciste. C'est le 5 avril 1986 que F. Brigneau avait employé ce mot de «charcutière» accompagné des adjectifs «pulpeuse» et «cashier». C'est le 30 septembre 1987 que F. Thencrey emploie, dans un autre contexte, l'adjectif «Kasher». Entre ces deux dates, le mot avait fait florès, probablement non à cause de son emploi par F. Brigneau mais simplement parce que, dans le monde du commerce, en France, on avait assisté à une spectaculaire envolée des produits «cashier» (bordeaux cashier, champagne cashier, conserves cashier dans les magasins à grande surface, etc.). Les lexicologues de l'avenir apporteront sans doute la preuve qu'à la fin des années quatre-vingt la langue française s'est enrichie de nombreux vocables hébraïques tandis que d'autres vocables de même origine et depuis longtemps notés dans le *Petit Larousse* ont repris force et vie: c'est le cas de l'adjectif «cashier» devenu si courant qu'il est synonyme de «juif»; aux États-Unis et au Canada, l'emploi du mot est depuis longtemps aussi répandu que les produits «kosher» (viandes, laitages, tabac, boissons, détergents, cirage, papier d'aluminium,...); le produit «kosher» a cours forcé mais il est prévu que, si l'on ne veut pas acquitter de «taxe religieuse» sur un tel produit, on peut obtenir le remboursement de cette taxe; et, pour dire «c'est O.K.», les Nord-Américains, juifs ou non juifs, disent couramment «it's kosher»; l'expression est familière (voy. *Le Robert-Collins*, 1978). Albert Vorspan, vice-président de l'«*Union of American Hebrew Congregations*», écrit au sujet de la politique d'Israël en Palestine:

«Certains d'entre nous s'inquiètent de la position de la *Conference of Presidents of Major American Jewish Organizations*. Son président général, Morris Abram, sem-

---

1. 15 février 1988, d'après *Le Droit de Vivre*, sept.-oct. 1988, p. 4.

ble mettre une **estampille casher** (*seems to be putting a kosher stamp*) sur tout: tirs à vue, déportations, ex-cès <sup>1</sup>.»

Cela dit, le mot tel qu'il est employé par F. Thencrey a indéniablement la même implication que «Shoah-business» (voy. ci-dessous).

Sur le fond, la mise en garde de F. Thencrey s'apparente à celle de Théo Klein, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et, à ce titre, président du Congrès juif européen (CJE), déclarant à propos d'éventuelles sanctions pénales contre les révisionnistes :

«On ne peut pas édicter des vérités historiques par la voie législative ou réglementaire <sup>2</sup>. »

Théo Klein, qui n'éprouve aucune sympathie pour les révisionnistes, ne veut pourtant pas – au moins jusqu'à ce jour – que certains juifs obtiennent du législateur une loi et des règlements qui donneraient une estampille juive ou casher à certaines «vérités» historiques officielles;

---

1. *The New York Times Magazine*, 8 mai 1988, p. 40.

2. *Le Monde*, 30 septembre 1987, p. 2.



(3) *Sens du troisième fragment comparé avec sens du troisième extrait* :  
Le sens du troisième fragment (arbitrairement et abusivement découpé par le procureur) est tout à fait obscur, puisque, aussi bien, il consiste en une proposition infinitive qui s'énonce ainsi :

dénoncer une imposture perpétrée par ceux qui, avides de propagande à n'importe quel prix, ont exploité les situations troubles et inévitables de la guerre.

L'infinitif est le mode du verbe qui « exprime l'action de manière indéterminée ». Le procureur n'a pas déterminé qui exerce ici l'action de « dénoncer une imposture », ni où, ni quand, ni de quelle manière. Il n'indique pas non plus en quoi l'ensemble formé par les mots « ceux qui, avides de propagande [...] » concernerait « un groupe de personnes » diffamées

« en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, à une nation, une race ou une religion déterminée. »

Pour saisir la pensée d'Henri Roques, auteur de ces lignes, il faut remonter au début de la proposition principale où cet infinitif ne fait que s'insérer. Ainsi lit-on :

« La patience ? Je l'ai exercée pendant quarante ans, en attendant qu'une occasion me soit offerte de dénoncer une imposture [...] »

A la fin des années 50, H. Roques avait été lié d'amitié avec le révisionniste Paul Rassinier. Personnellement, il avait attendu quelque quarante ans pour publier un ouvrage révisionniste, *Les « Confessions » de Kurt Gerstein, étude comparative des différentes versions, édition critique*, deux tomes, doctorat d'université, 1985. L'imposture dont il est ici question est celle du prétendu « rapport Gerstein ». Deux pages plus haut (p. 122), il s'en expliquait :

« On ne peut trouver d'explication au comportement de nos adversaires que si l'on a pleinement conscience qu'il s'agit chez eux d'un comportement religieux. Une religion repose sur un dogme; un dogme a l'impérieux besoin de s'appuyer sur de Saintes Écritures. Or, le « *Gerstein Bericht* » est considéré comme une Sainte Écriture. En conséquence, l'exercice de mon esprit critique à l'égard du « *Gerstein Bericht* » est apparu comme une sorte de profanation. »

A la suite d'une campagne médiatique et politique, H. Roques a vu annuler son grade de docteur pour des motifs de forme; le fond de la thèse n'a pu être sérieusement mis en cause; la démonstration est dirimante: le prétendu témoignage écrit de Gerstein n'a aucune valeur et l'on était donc en présence d'une imposture.

Qui a perpétré cette imposture ? H. Roques met en cause l'ensemble de ceux qui, « avides de propagande à n'importe quel prix, ont exploité les situations troubles et inévitables de la guerre ». Avec la prudence de l'historien qui sait à quel point il est parfois difficile de préciser les responsabilités de chacun soit dans le déclenchement d'un conflit, soit dans la victoire ou la défaite, soit dans l'exploitation des situations en temps de guerre, où mensonges et propagande sont la cause de rumeurs, de fausses nouvelles, d'impostures diverses, H. Roques ne s'est pas attardé à ce type d'investigations. On peut raisonnablement penser que ces gens avides de propagande étaient, indifféremment et tous ensemble, les futurs vainqueurs de l'Allemagne.

A titre documentaire, on notera qu'en réponse à une lettre du professeur Faurisson lui signalant la mise en cause de ce fragment de phrase par un procureur, H. Roques, le 1<sup>er</sup> août 1988, écrivait :

« J'ignorais qu'une de mes phrases avait été "épinglée" par nos adversaires. Cette phrase, dont j'assume toute la responsabilité, n'est pas entièrement... de moi ! J'avais écrit : "dénoncer une imposture perpétrée par les vainqueurs de la Seconde guerre mondiale" (ou quelque chose d'approchant). Or, mon traducteur, Ronald Percival, qui est très légaliste et chauvin anglais, m'a fait remarquer que la France était au nombre des vainqueurs et qu'en conséquence on pouvait m'accuser d'antipatriotisme. Avec mon accord, c'est donc Percival qui a modifié ma phrase. »

*(4) Sens du quatrième fragment comparé avec sens du quatrième extrait :*

Le sens du quatrième fragment (arbitrairement et abusivement découpé par le procureur) est que, pour F. Thencrey, au texte duquel le concluant se voit revenu, « la grande majorité des accusateurs du professeur Faurisson étaient juifs ». Cet imparfait est obscur. En quel temps se place-t-on ? et où ? Ainsi détachée de tout contexte, cette phrase donne à croire qu'une fois de plus un révisionniste se plaint d'une sorte de complot juif qui, à un moment situé dans le passé, s'acharnait à accuser le professeur Faurisson ; ce passé pouvait avoir couvert un espace de plusieurs années et s'étendre, qui sait, à l'échelle d'un pays, d'un continent ou de la terre entière.

La lettre de F. Thencrey dont ces quelques mots sont tirés porte sur un événement qui a duré quelques heures, le dimanche 7 juin 1987, à Paris, dans une salle et dans les couloirs de l'hôtel Nikko, à l'occasion du congrès annuel de l'Union des Athées. Pour F. Thencrey, c'est ce jour-là, et ce jour-là seulement, que

« la grande majorité des accusateurs du professeur Faurisson étaient juifs. »

F. Thencrey se contente ici de rapporter un fait. Ici, comme ailleurs, en ce jour de 1987 et en ce lieu, tout comme en d'autres jours et en d'autres lieux, la grande majorité des accusateurs du professeur Faurisson, loin de cacher leur qualité de juifs, en ont fait un argument contre ses thèses. Et puis, il n'y a aucun déshonneur à se porter en **accusateur** du professeur Faurisson. Il n'existe aucune association juive, en France ou à l'étranger, qui n'ait **accusé** le professeur pour ses prises de position révisionnistes. Si, pour ne prendre que cet exemple, depuis dix ans, le Congrès juif mondial ne cesse d'**accuser** le révisionnisme et si, pour invoquer un exemple qui intéresse de plus près le professeur, celui-ci ne peut plus exercer son activité d'enseignement à l'université Lyon-II, c'est parce que son principal **accusateur** est le Dr Marc Aron, président du comité de coordination des institutions et des organisations juives de Lyon et membre du Congrès juif européen. Il ne saurait y avoir de diffamation à traiter quiconque, et surtout pas des Français d'origine juive, d'**accusateurs** du professeur Faurisson, le procureur lui-même faisant aujourd'hui partie de ces accusateurs. Le 12 décembre 1987, dans un colloque tenu au grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous le patronage du ministre chargé de la recherche scientifique, sous l'égide de M<sup>me</sup> le Recteur Chancelier de l'Académie de Paris et en présence de sommités du monde universitaire français et étranger, le professeur Vidal-Naquet a traité les révisionnistes (interdits de parole et totalement silencieux) d'« excréments », tandis que M<sup>me</sup> Simone Veil les a qualifiés de « clowns » et cela aux applaudissements nourris de l'assistance. Par conséquent, assimiler quelques juifs présents au congrès de l'Union des Athées à des personnes de la qualité du professeur Vidal-Naquet ou de M<sup>me</sup> Simone Veil, venus honorer de leur présence un solennel colloque de trois jours en Sorbonne contre le révisionnisme ne saurait raisonnablement être tenu pour diffamatoire. Au sein de l'Union des Athées, la campagne contre le professeur Faurisson avait été déclenchée par la démission du président d'honneur, lequel se trouvait être d'origine juive.

Tout au plus pourrait-on faire grief à F. Thencrey de n'avoir pas noté – mais peut-être ce « détail » lui a-t-il échappé – que, le 17 juin 1987, cependant que la majorité des accusateurs du professeur étaient juifs, un juif est venu, discrètement il est vrai, apporter son soutien au professeur: le Dr Georges Valensin, qui a tenu à lui remettre personnellement l'un de ses ouvrages.

Il n'est guère d'exemple que, dans les situations les plus critiques et alors que se déchaînaient contre le professeur les coryphées des associations juives, celui-ci n'ait reçu l'appui de quelques individualités juives, outrées de le voir accusé ou même frappé avec tant de violence.

(5) *Sens du cinquième fragment comparé avec sens du cinquième extrait :*

Le sens du cinquième fragment (arbitrairement et abusivement découpé par le procureur) est que, pour R. Faurisson, «... les prétendues chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich sont un mensonge historique...». Ainsi R. Faurisson paraît-il traiter de menteurs ceux qui disent que ces chambres à gaz ont existé; lui aussi, ferait œuvre de diffamation dans un style agressif, brutal, et, de plus, sans donner de raison à ce qu'il affirme.

La réalité est tout autre. Encore faut-il, pour saisir la pensée de R. Faurisson, ne pas décapiter ni mutiler la phrase où apparaissent ces mots (on notera en passant que, pour la première fois, le procureur a discrètement indiqué par des points de suspension qu'il procédait à une coupure de texte; pourquoi ne l'a-t-il pas fait ailleurs, pour les fragments 2, 3 et 4 ?).

En réalité, R. Faurisson avait écrit :

« Pour nous révisionnistes, les prétendues chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich sont un mensonge historique, ce qui signifie que le nombre des menteurs est dérisoire par rapport au nombre des victimes de ce mensonge. J'ai moi-même, jusqu'en 1960, compté parmi ces victimes. »

R. Faurisson ne fait ici que répéter ce qu'il a eu souvent l'occasion d'écrire : il ne faut pas confondre un banal mensonge avec un mensonge historique. Dans le premier cas, on a affaire à un ou des menteur (s), tandis que, dans le second cas, le nombre des éventuels menteurs devient avec le temps de plus en plus dérisoire par rapport au nombre toujours croissant de ceux qui, reprenant de bonne foi à leur propre compte ce mensonge, ne sont tout au plus que des victimes d'un mensonge. R. Faurisson ne traite pas de menteurs ceux qui affirment que Néron a incendié Rome ou que Napoléon a incendié Moscou. Pour sa part, jusqu'en 1960 il lui arrivait de dire que les Allemands avaient utilisé des chambres à gaz homicides; aujourd'hui, il ne considère pas pour autant qu'en agissant ainsi il mentait : il était la victime d'un mensonge historique. Si les révisionnistes n'avaient pour tous adversaires que des menteurs, leur combat pour l'exactitude historique en serait facilité; en fait, les révisionnistes pensent qu'ils ont en face d'eux des croyants et que rien n'est dangereux et difficile comme de lutter contre une croyance communément reçue : une religion.

Il est inadmissible que le procureur ait délibérément supprimé après les mots « mensonge historique » la définition même de ces mots, définition introduite par l'expression « ce qui signifie [...] ».

Attendu qu'au total, le procureur a, par diverses manipulations, forgé de toutes pièces une fausse image des révisionnistes et qu'il sied, pour mesurer à quel point cette image est contraire à la réalité, de résumer en un tableau, d'une part, ce que les révisionnistes sont censés avoir dit et, d'autre part, ce qu'ils ont réellement dit :

**Ce que les révisionnistes SONT CENSÉS AVOIR DIT (d'après les FRAGMENTS découpés par le procureur)**

(Mark Weber agressant les juifs spontanément et sans raison) Les juifs ont inventé la légende de l'Holocauste pour leur intérêt personnel afin d'en tirer un profit médiatique, politique, religieux et financier.

(François Thencrey agressant les juifs spontanément et sans raison) Les juifs sont parvenus à ce résultat qu'aujourd'hui il n'y a pas d'autres vérités que celles estampillées «Kasher par le judaïsme officiel.

(Henri Roques agressant les juifs spontanément et sans raison) Les juifs ont perpétré une imposture en gens qui sont avides de propagande à n'importe quel prix et qui ont exploité les situations troubles et inévitables de la guerre.

(François Thencrey à nouveau agressant les juifs spontanément. et sans raison) La grande majorité des accusateurs du professeur Faurisson étaient juifs.

(Robert Faurisson agressant les juifs spontanément et sans raison) Les juifs, qui sont des menteurs, ont inventé l'histoire des chambres à gaz.

**Ce que les révisionnistes ONT RÉELLEMENT DIT (d'après les EXTRAITS d'où le procureur a tiré ses fragments)**

(1) (Mark Weber répondant à une attaque injustifiée) Quels sont les avantages personnels recherchés et obtenus par les révisionnistes ? Ceux-ci ont terriblement souffert. Mais, au fait, en matière d'avantages personnels, les adversaires du révisionnisme, gardiens et défenseurs de la croyance en l'Holocauste, sont abondamment pourvus; qu'ils soient non pas exclusivement juifs (car de toute façon des juifs dénoncent eux-mêmes cet état de fait) mais politiciens, hommes d'affaires, gens d'Église, juifs, ils peuvent avoir honneurs, argent, considération (tous avantages que n'ont certes pas les révisionnistes).

2) (François Thencrey répondant à des accusations injustifiées contre le professeur Faurisson) Cela revient à porter des accusations, à frapper d'anathème, à décréter des vérités juives comme on décrétait des vérités chrétiennes.

(3) (Henri Roques, ne parlant nullement des juifs mais de l'imposture, patente, du « document Gerstein») Cette imposture a été perpétrée par la propagande de guerre (des vainqueurs de 1945).

(4) (François Thencrey assistant à un congrès d'athées le 17 juin 1987 et faisant une constatation) Ce jour-là, la grande majorité des accusateurs du professeur Faurisson étaient juifs (constatation qui ne saurait être diffamatoire vu qu'on se fait généralement un point d'honneur d'accuser ce faussaire, ce nazi ou ce fou).

(5) (Robert Faurisson ne parlant nullement des juifs) Les prétendues chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich sont un mensonge historique, ce qui signifie qu'on y croit très généralement de bonne foi, comme lui-même y a cru jusqu'en 1960.

Attendu que, par l'entremise de son procureur, la Chancellerie a probablement voulu faire des révisionnistes des antisémites qui croient à un « complot juif » et que rien n'est plus contraire à l'esprit des *AHR* que cette ineptie ;

Attendu que, le procureur ayant gravement dénaturé le sens et la portée des cinq extraits dans lesquels il a prélevé des fragments de phrases (qui, dans les quatre derniers cas, sont plutôt des bribes que des fragments à proprement parler), on peut dire, pour emprunter une expression courante en phonie, qu'il a « reçu » la voix des révisionnistes non pas « 5 sur 5 » mais « 0 sur 5 » et qu'en conséquence il vaudrait mieux pour lui ne pas accuser des personnes qu'il n'a, au fond, ni lues, ni entendues ;

Attendu que sa manière de guillotiner, d'amputer, de disloquer les textes rappelle au mieux l'aventure survenue, dit-on, à l'aliéniste Pinel (1745-1826) connu pour avoir substitué aux chaînes et aux brutalités un régime de douceur et de bonté à l'hôpital de la Salpêtrière où il soignait les fous : corrigeant les épreuves typographiques de l'un de ses écrits, il avait porté en marge à l'intention de l'imprimeur la note suivante :

« Il faut guillemeter tous les alinéas »

et cette note, mal comprise, avait été insérée par l'imprimeur dans le corps même du texte sous la forme suivante :

« Il faut guillotiner tous les aliénés » ;

Attendu qu'à force de guillotiner tous les écrits des révisionnistes, le procureur en est venu à présenter ces derniers en dangereux antisémites comme ledit imprimeur en était venu (mais, lui, par étourderie sans doute) à présenter le plus doux des hommes en apôtre enthousiaste de la guillotine ;

Attendu que les pratiques du procureur ressemblent à s'y méprendre à celle de l'avocat Bernard Edelman, disciple du professeur Vidal-Naquet et qui, chargé par les responsables du *Recueil Dalloz-Sirey* de re-

produire et de commenter, en une note sous jugement, un jugement rédigé par M. Pierre Draï et condamnant le professeur Faurisson (TGI, 8 juillet 1981), avait écrit que ce dernier apparaissait comme un adepte de «la méthode du mensonge absolu»; attendu qu'afin d'accréditer ce propos et quelques autres de même nature M<sup>e</sup> B. Edelman avait pris soin de ne reproduire le texte du jugement qu'au prix de toutes sortes d'adultérations et, en particulier, au prix de 5 (cinq !) amputations;

Attendu que, par un véritable tour de force, il était même parvenu à ne reproduire que 47 % du jugement (et à remplacer 317 lignes par 7 lignes), ce qui est proche des performances du procureur ne retenant que 58 % de ce qu'il aurait dû retenir;

Attendu que les responsables du *Recueil Dalloz-Sirey* ont, en conséquence, été condamnés pour de telles pratiques (condamnation du 23 novembre 1983, confirmée en appel le 8 mars 1985; pourvoi adverse en cassation rejeté le 15 décembre 1986);

Attendu qu'en vue de poursuivre dans la voie où il s'est téméairement engagé, le procureur, adepte de la méthode qui consiste à prélever, ici et là, dans tous les coins et recoins d'un texte, juste ce qu'il lui faut pour essayer d'obtenir une condamnation du directeur de cette publication, pourrait choisir les mots suivants dans le n<sup>o</sup> 3 des *AHR* :

– à la première ligne de la p. 5, l'article «le» dans la phrase «le spectre du révisionnisme [...]»;

–à la première ligne de la p. 156, le mot «procureur» dans la phrase commençant par «un autre procureur [...]»;

– à la première ligne de la p. 80, les mots «a pu écrire» dans la phrase commençant par «Alain Daniélou a pu écrire»;

– à la p. 174, dans la lettre d'Hubert Picard, président du Comité de pensée juive, les phrases suivantes :

«La puissance de nos institutions est sans limites,  
et je ne peux donc que vous inviter à arrêter de nier l'exis-  
tence des chambres à gaz. – Cordial Shalom»;

Attendu que, de cette manière, le procureur pourrait attribuer à cette livraison des *AHR* le texte suivant :

«Le procureur a pu écrire: «La puissance de nos ins-  
titutions est sans limites, et je ne peux donc que vous in-  
viter à arrêter de nier l'existence des chambres à gaz  
– Cordial Shalom»

et ainsi poursuivre M. P. Guillaume pour diffamation d'un magistrat dans l'exercice de sa fonction;

Attendu que cette poursuite serait abusive comme l'est la présente poursuite, toutes deux étant fondées sur des propos imaginaires;

– II –

**La thèse générale  
(critique du Shoah-business  
et de ses prétentions totalitaires)  
n'a rien de diffamatoire**

Attendu, pour entamer ce chapitre, que M. Weber n'agresse personne mais qu'il se contente, ainsi qu'il a été dit plus haut, de répondre à une attaque qui lui semble injustifiée et de répliquer au pasteur Herbener :

« Il n'est pas de campagne médiatique plus inspirée par la recherche d'un avantage personnel que ce savant bombardement holocaustique si bien financé » ;

Attendu que le Shoah-business est une réalité aisément démontrable comme telle, qui ne représente qu'un aspect parmi d'autres des conséquences politico-financières de l'Holocauste ou Shoah ;

Attendu que, pour bien saisir la signification du Shoah-business, il convient d'avoir une idée des « réparations financières » versées par la RFA soit à l'État d'Israël, soit aux soixante-dix communautés juives réparties à travers le monde et regroupées au sein du Congrès juif mondial, soit aux juifs ou à leurs ayants cause qui sont considérés comme victimes du III<sup>e</sup> Reich, et vu qu'il convient de rappeler au moins les faits suivants :

– que dans son autobiographie (*Le Paradoxe Juif*, Stock, 1976) Nahum Goldmann, ancien président du Congrès juif mondial et aussi de l'Organisation sioniste mondiale, écrit :

« Sans les réparations allemandes, qui ont commencé à intervenir au cours des dix premières années d'existence de l'État, Israël n'aurait pas la moitié de son infrastructure actuelle : tous les trains en Israël sont allemands, les bateaux sont allemands, ainsi que l'électricité, une grande partie de l'industrie... sans même parler des pensions versées aux survivants [...]. Certaines années, les sommes d'argent qu'Israël recevait de l'Allemagne dépassaient le montant des collectes du judaïsme international – les multipliant par deux ou par trois » (p. 152) ;

« En vérité, l'Allemagne a versé à ce jour [1976] soixante milliards de marks et le total lui reviendra à quatre-vingts milliards – soit de douze à quatorze fois plus que ce que nous avons calculé à l'époque [des tractations avec Adenauer et de la signature en 1952 de l'« Accord de Luxembourg »] » (p. 156) ;

– que, dans cette même autobiographie, Nahum Goldmann ne fait pas mystère des moyens utilisés pour extorquer à la RFA des sommes qu'il a lui-même qualifiées ailleurs d'« astronomiques » (« Profil Nahum Goldmann », Antenne 2, 18 août 1981, transcription, p. 1) : chapitre



intitulé « Comment gagner des millions en racontant des histoires », (p. 160-162), chantage (épisode de la même somme extorquée du chancelier Raab, d'Autriche, à plusieurs reprises (p. 165-167),... ;

Attendu qu'à s'en tenir à l'« Accord de Luxembourg », le seul gouvernement de la R.F.A. aura versé d'ici l'an 2000 environ cent milliards de DM et qu'il versera encore des « réparations » au-delà de cette date ;

Attendu que, selon la formule consacrée, « l'Allemagne paiera » et qu'encore au-delà de l'an 2000 le jeune Allemand devra expier et payer pour les fautes réelles ou supposées de ses aïeux ;

Attendu qu'il faut également savoir ceci :

– que, d'après *The Canadian Jewish News* (11 décembre 1981, p. 4), le gouvernement de la RFA avait déjà versé des « réparations », à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1981, à 4.344.378 personnes victimes du nazisme ; parmi ces personnes, 40 % se trouvaient en Israël, 20 % en RFA, 40 % dans le reste du monde ;

– que les organisations juives réintroduisent des demandes d'indemnisations auprès de toutes les firmes qui, pendant la guerre, ont employé de la main-d'œuvre juive (voy. récemment les cas du groupe Flick et de Daimler-Benz) ;

– que l'usage s'est établi pour tout pays de l'Est qui souhaite obtenir faveurs ou avantages économiques des États-Unis de satisfaire au préalable les exigences financières du Congrès juif mondial (voy. récemment le cas de la République démocratique allemande) ;

– que le fait qu'un pays quelconque ait signé un accord censé mettre un terme au paiement de « réparations » n'exclut pas qu'au bout d'un certain temps cet accord ne soit remis en cause par les organisations juives ou israéliennes désireuses d'obtenir un complément financier (voy. récemment le cas de la Suisse obligée de réexaminer l'accord d'indemnisation de 1974 pour les dépôts sous comptes numérotés, le système de ces comptes ayant été institué avant la guerre au profit des juifs qui transféraient leurs capitaux d'Allemagne en Suisse) ;

– que, de façon chronique, des scandales financiers révèlent l'ampleur des sommes versées de toutes les façons possibles aux victimes juives (voy. récemment le scandale Werner Nachmann et Alexander Ginsburg ; le contrôle des sommes par les agents du fisc allemand ayant été rendu pratiquement impossible par le fait que les documents comptables étaient entreposés dans une synagogue) ;

– qu'on est en droit de considérer que la solidité du DM est garantie par l'intérêt que portent à la bonne santé de cette devise les bénéficiaires principaux des « réparations » (voy. la déclaration de David Horowitz, directeur de la Banque d'Israël, à l'occasion de l'une des nombreuses réévaluations du DM : « La majorité des devises d'Israël est composée

de marks [...]. Après la réévaluation, ce montant sera augmenté de 8,50 % » – *La Tribune des Nations*, 31 octobre 1969);

– qu'on est en droit d'établir ainsi le bilan, pour la RFA, des «réparations»: sur le plan économique, financier et politique, il est probable que la RFA y a, d'une certaine façon, trouvé son compte, mais, sur le plan moral, le résultat est le suivant: une partie de l'argent versé va à des organismes juifs, sionistes ou israéliens, dont la principale activité est d'entretenir le mythe de l'Holocauste, c'est-à-dire, en l'espèce, de la culpabilité de l'Allemagne, de la monstruosité, sans aucun précédent, de ses crimes, et, enfin, de la nécessité morale de poursuivre devant les tribunaux, encore aujourd'hui, au nom de lois rétroactives, des soldats, des officiers, des fonctionnaires allemands; ainsi l'argent allemand sert-il à entretenir ou à réinjecter constamment le poison de la haine de l'Allemand et de l'esprit de vengeance;

– que le cas d'Élie Wiesel illustre cette contradiction entre la haine qu'il voue aux Allemands et la réponse que lui font les hommes politiques de la RFA puisque, en 1968, ce chantre de l'Holocauste écrivait:

« Tout juif, quelque part en lui, devrait se ménager une zone de haine – une haine saine et virile – pour ce que l'Allemand personnifie et pour ce qui persiste dans l'Allemand. Agir autrement serait trahir les morts <sup>1</sup> »

et, au début de 1986, quatre-vingt-trois députés du Bundestag prenaient l'initiative de proposer Élie Wiesel pour le Prix Nobel de la Paix; ce serait, affirmaient-ils, un grand encouragement pour tous ceux qui concourent activement à la réconciliation (RFA, *The Week in Germany*, 31 janvier 1986, p. 2);

– que la haine de l'Allemand se donne partout libre cours (affectant parfois de se donner pour la haine du SS ou du nazi) et que Vladimir Jankélévitch peut écrire:

« Un regard fuyant ou évasif, un regard qui évite notre regard, un regard de mauvaise conscience ou de mauvaise foi, un regard de menteur ou de bourreau, un regard de tortionnaire allemand, ce regard est justement une vision sans intention et un refus de l'«acte commun». Nous avons connu ces prunelles de cadavres, ces regards d'Allemand et de faussaire, ces yeux qui ne regardent pas [...] <sup>2</sup> »;

– que, de l'autre côté, les Allemands sont conviés à encore et toujours plus de repentance et que c'est ainsi, par exemple, que la puissante organisation juive appelée « Anti-Defamation League of B'nai B'rith » présente comme un heureux effet de la propagande en faveur de l'Holocauste le fait que « Rudolf von... », fils d'un nazi, en est venu à écrire :

---

1. É. Wiesel, « Rendez-vous avec la haine », p. 177-178.

2. V. Jankélévitch, *Le Je ne sais quoi et le Presque rien*, p. 99.

« D'abord, je dois vous le dire, je suis hanté par le sentiment de culpabilité. Né dans la culpabilité, j'ai été laissé dans la culpabilité [...]. Je ne dois pas avoir d'enfant. Ma lignée [de noble] doit s'éteindre avec moi <sup>1</sup> » ;

Attendu que M. Weber a raison de parler des avantages personnels trouvés par des politiciens ainsi que par des organisations puissantes et influentes ;

Attendu que, même en France, ces avantages se traduisent quelquefois par de véritables privilèges moraux ou matériels dont il suffira de prendre deux exemples, à savoir :

– que, pour un responsable juif comme Jean Kahn, vice-président du CRIF, il existe une sensibilité particulière qui fait que l'électeur juif est un électeur avec un supplément d'âme <sup>2</sup>

tandis que M<sup>me</sup> Françoise Castro, épouse du premier ministre Laurent Fabius, peut révéler que :

« Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers à Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur <sup>3</sup> » ;

Attendu que les faits allégués par M. Weber sont exacts et que toutes ses citations sont également exactes et ne dénaturent pas la pensée de leurs auteurs ;

Attendu que la première citation provient de *The Jewish Journal* (New York City) du 27 juin 1986, p. 23 ; que ce journal dit effectivement que le gouvernement israélien a fourni 850.000 dollars pour la production de *Shoah* ; qu'il précise que la décision est venue de M. Begin en personne parce que celui-ci voyait en ce film « un intérêt national juif » : propos rapporté par Eliahu Ben Elissar, membre de la Knesset et proche collaborateur de M. Begin ; que M. Ben Elissar avait d'ailleurs, par la suite, fait appel pour le financement du film à d'autres sources, non gouvernementales ; que l'article de *The Jewish Journal* ajoute que, dans certains cercles israéliens, on s'est étonné de ce que C. Lanzmann n'ait pas mentionné l'État d'Israël dans la longue liste des remerciements qui paraît au début de son film ;

Attendu que la deuxième citation est tout aussi exacte et ne dénature pas la pensée du professeur australien Rubinstein ; attendu que celui-ci a bien dit que :

---

1. Office of the Secretary of Defense, *Days of Remembrance*, avril 1988, p. 85.

2. *Le Quotidien de Paris*, 11 février 1986, p. 6.

3. *Le Monde*, 7 mars 1986, p. 8.

« si l'on peut montrer que l'«Holocauste» est un mythe sioniste, la plus forte de toutes les armes de l'arsenal de la propagande d'Israël s'effondrera <sup>1</sup> »;

Attendu que, trois mois auparavant, le même professeur avait déjà écrit:

« si l'Holocauste apparaissait comme une imposture, l'arme n° 1 de l'arsenal de la propagande d'Israël disparaîtrait <sup>2</sup>. »;

Attendu que M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau exprime une opinion du même genre lorsqu'il déclare:

« Si les chambres à gaz ont existé, la barbarie nazie n'est égale à aucune autre. – Si elles n'ont pas existé, les juifs ont menti et l'antisémitisme s'en trouverait justifié. Voilà l'enjeu du débat <sup>3</sup> »;

et que ce propos révèle que, pour M<sup>e</sup> Jouanneau, l'antisémitisme peut éventuellement se trouver justifié, ce que P. Guillaume conteste;

Attendu que la troisième citation est tout aussi exacte et ne dénature pas la pensée du journaliste-éditeur américain [argentin, NDE] Jacobo Timerman, lequel dénonce le fait que des directeurs de publication, des historiens, des bureaucrates et des universitaires exploitent, chacun dans son domaine, le Shoah-business (il convient d'insister ici sur le fait que, pour lui, des **historiens et universitaires** s'adonnent à ce business);

Attendu que la quatrième citation est tout aussi exacte et ne dénature pas la pensée d'un autre écrivain juif, Leon A. Jick, qui, lui aussi, a flétri, dans les mêmes termes, le Shoah-business; que l'article, daté de 1981, ajoute que l'Holocauste tourne à l'«obsession» dans les médias et chez les politiciens et donne lieu à une «exploitation» en un nombre croissant d'«Holocaust Centers»; qu'il dit que certains de ces centres «font un usage éhonté» («*blatantly misuse*») de cette appellation pour réunir des fonds à des fins qui, au mieux, sont vagues et, au pire, indignes; que Leon A. Jick écrit:

« L'Holocauste est devenu une «bêche à déterrer». La boutade dévastatrice selon laquelle "il n'y a pas de business qui vaille le Shoah-business" est, c'est triste à dire, une vérité incontestable <sup>4</sup>. »;

Attendu que le procureur connaît probablement beaucoup moins bien que l'Américain M. Weber la situation américaine et qu'il serait bon en conséquence de porter à sa connaissance les faits suivants:

---

1. *Quadrant*, septembre 1979, p. 27.

2. *Nation Review*, 21 juin 1979, p. 639.

3. *La Croix*, 23 septembre 1987, p. 2.

4. L. Jick, «The Holocaust: its Use and Abuse within the American Public», p. 316.

– dans *Voice* (publication new-yorkaise, 26 janvier 1986), J. Hoberman consacre un long article au *Shoah* de Claude Lanzmann; il l'intitule « Film-Shoah Business »; ce journaliste juif en vient à écrire :

« La première fois que j'ai entendu l'amer calembour "Il n'y a pas de business qui vaille le shoah-business", c'est du temps que je travaillais à [l'institut de documentation juive] *Yivo*, une institution dont le personnel était presque exclusivement composé de survivants de l'Holocauste ou de leurs enfants. La plaisanterie traduisait l'appétit – apparemment illimité – pour de la documentation sur l'Holocauste, principalement en tant qu'instrument pour lever des fonds mais aussi en tant que source d'une identité – et même pour satisfaire un pervers orgueil ethnique – ainsi que comme un antidote à la fascination exercée par le nazisme » [...] (p. 62);

– dans *Commentary* (février 1981, p. 48-54), Robert Alter, professeur d'hébreu à Berkeley, lançait un cri d'alarme contre la transformation de l'Holocauste en marchandise; son article s'intitulait « Deformations of the Holocaust »; il visait en particulier le *Simon Wiesenthal Center* de l'Holocauste mais il faut savoir qu'aujourd'hui, en 1988, il existe aux États-Unis des milliers de centres distribuant la marchandise de l'Holocauste comme toute autre marchandise « Kosher »; plus d'un millier d'universités ont des chaires d'Holocauste avec des cours dispensés par des docteurs en Holocauste qui délivrent des diplômes d'histoire de l'Holocauste; l'annuaire des institutions de l'Holocauste est une luxueuse publication officielle du gouvernement américain<sup>1</sup>; les monuments de l'Holocauste se multiplient aux États-Unis et, chaque année, les Américains célèbrent le *Memorial Day* de l'Holocauste; les fêtes, banquets, expositions, films, congrès de l'Holocauste sont innombrables; dans certaines écoles juives, les enfants sont soumis à des expériences d'Holocauste (enfermés dans des placards, musique allemande, cris en allemand, fumée, pelures de pommes de terre, etc.);

– dans la bibliographie critique *Genocide*, une étude de Deborah Lipstadt, datant de 1981, est ainsi présentée :

« un avertissement contre l'exploitation contemporaine de l'Holocauste dans les domaines de l'éducation, de la vie communautaire, de la religion et de la politique<sup>2</sup> »;

– dans *The Jewish Chronicle* (4 octobre 1982), Michael Adams publiait un article intitulé « About Use and Misuse of the Holocaust by the State of Israël », consacré à une étude de Boaz Evron parue dans la revue israélienne *Yiton* 77; en voici le contenu : l'holocauste est utili-

---

1. *Directory of Holocaust Institutions*, Government Printing Office, Washington, février 1988.

2. *Genocide*, p. 79.

sé comme un moyen de propagande ; en monopolisant l'extermination, on renforce

« la réaction paranoïaque de certains juifs à traiter les non juifs comme des sous-hommes » ;

l'holocauste est utilisé pour accentuer le sentiment de culpabilité des Allemands et pour en tirer plus d'argent tout en insistant sur le fait que cela ne peut compenser les souffrances des juifs :

« [Israël a] le statut d'un éternel mendiant, incapable de subvenir à ses propres besoins » ;

les pays occidentaux ont cédé à ce « chantage moral » et ont soutenu Israël parfois bien au-delà de leurs intérêts légitimes mais aucun leader israélien ne sait comment s'y prendre avec le Tiers Monde, faute de savoir comment agir avec des pays qui n'éprouvent pas de sentiment de culpabilité à l'égard des juifs :

« le stock des sentiments de culpabilité est comme un compte bancaire limité sur lequel on continue de tirer » ;

– dans le *Journal d'Israël* du 15 avril 1983, p. 2, est paru un article intitulé « La Banalisation de l'Holocauste ? ». Cet article a été également publié dans *Information juive*. Il porte sur une étude parue dans la revue américaine *Judaism*. Il y est dit :

« La communauté juive américaine a le sentiment de plus en plus marqué que l'Holocauste a été et continue d'être « banalisé » et commercialisé [...] un nombre croissant de juifs estime que beaucoup trop d'argent, de temps, d'énergie sont investis dans son évocation [...]. D'autres juifs [...] prétendent que l'Holocauste a été « commercialisé » par divers groupes et institutions pour des objectifs qui leur sont propres et que les carrières de certains groupements et même individus ont été édifiées sur l'exploitation grossière de l'intérêt suscité par l'Holocauste [...] l'holocauste comme moyen en vue de réveiller le sentiment d'une identité juive latente [...] utilisé comme le moyen de rassembler les segments d'un tribalisme périmé [...] un moyen de favoriser l'observance des pratiques religieuses [...] politisations et exploitations de l'Holocauste » ;

– dans *The Jewish Monthly*, juin-juillet 1983, p. 22, Marc Silver rend compte d'un gigantesque rassemblement de survivants de l'Holocauste à Washington ; il ne peut se défendre, dit-il, de jeter sur son carnet de notes, à l'instar de plus d'un « reporter cynique », les mots suivants :

« Politisation, commercialisation, vulgarisation, trivialisation » ;

– dans le *Wall Street Journal* du 12 juillet 1985, p. 20, Damon Darlin consacre un article au musée de l'Holocauste de Detroit ; il dit que

le rabbin Rosenzweig avait autrefois le plus grand mal à rassembler des fonds pour ce musée mais, heureusement, alors même que les rangs des survivants s'éclaircissaient, est apparu le phénomène révisionniste, ce qui lui a permis de se procurer les sept millions de dollars nécessaires ; – en première page de *The Jerusalem Post* du 26 novembre 1987 paraissait un article sur une prise de position du grand rabbin de Grande-Bretagne, Sir Immanuel Jakobovits, dénonçant en particulier l'«industrie de l'Holocauste» :

« toute une industrie avec de riches profits pour des écrivains, des chercheurs, des producteurs de films, des architectes spécialistes de la construction de monuments et de musées, et même des hommes politiques » ;

Sir Immanuel ajoutait que des rabbins et des théologiens étaient parties prenantes dans ce «big business» ;

– dans *Tribune Juive* du 3 décembre 1982, p. 18-19, sous le titre «Contre le mauvais usage de l'Holocauste», il était fait état de déclarations du rabbin Schulweis, de Los Angeles ; selon ce dernier :

« [...] c'est faire un mauvais usage de la mémoire collective du peuple juif que d'invoquer l'Holocauste pour tenter de culpabiliser de nouvelles générations de juifs et de non-juifs [...]. Le monde ne peut être éternellement divisé entre juifs victimes et non-juifs bourreaux [...]. Pour notre génération, l'holocauste a été et demeure l'argument définitif contre les mariages mixtes, contre la faible natalité, contre les menaces des conversions, contre les négligences en matière de religion et d'éducation [...]. Auschwitz nous sert d'argument définitif quand tout a échoué. C'était le moyen le plus sûr pour collecter des fonds pour les *yeshivoth* ou l'enseignement du judaïsme, pour des foyers de vieillards ou des orphelinats et pour Israël. Ne pas donner, ce n'était pas faire preuve d'avarice : c'était trahir les six millions [...]. Si nous enseignons à nos enfants que le monde entier cherche notre destruction, si nous leur enseignons que le monde entier nous a toujours détestés, nous déteste encore et nous détestera à jamais, nous insufflerons jusqu'aux troisièmes et quatrièmes générations un cynisme paralysant [...] cette idée d'une victimisation sans fin constitue-t-elle réellement une interprétation juive ? [...] Nous ne pouvons pas construire une identité juive saine sur les terreaux de la peur, de la colère, de la culpabilité » ;

Attendu que M. Weber a pleinement raison de rétorquer au pasteur Herbener que :

« [...] cela ne demande aucun courage de se joindre à ce "monde merveilleux" de gens riches et importants qui

cautionnent les richissimes comités, conseils et centres holocaustiques qui parsèment le pays»

et d'ajouter que l'Holocauste est à la fois une affaire florissante et une sorte de nouvelle religion; c'est vrai des États-Unis, mais c'est aussi vrai de bien d'autres pays ainsi que l'illustre à lui seul le congrès holocaustique d'Oxford et de Londres qui s'est tenu en juillet 1988 sous le titre de «Remembering for the Future» («Se souvenir pour l'avenir»); ce congrès, rassemblant plus de deux cent cinquante auteurs de communications diverses, sous l'égide de M<sup>me</sup> Maxwell, épouse du magnat Robert Maxwell (né Avram Ludvik Hoch), était préparé depuis huit ans au moins et a manifestement nécessité de considérables dépenses; le professeur Faurisson a pu, sur place, constater un énorme déploiement de moyens dont un article de la revue *Regards* (périodique de la communauté laïque juive de Bruxelles) rend partiellement compte (n° 213, p. 26-27) sous la plume de Bernard Suhecky qui écrit:

«Bien sûr, il y eut des mondanités. On ne rassemble pas à Oxford quelque six cents professeurs et chercheurs universitaires sans un minimum d'apparat et de protocole. Mais ne pouvait-on éviter ces mouvements de Rolls Royce et de Jaguar qui, sous les projecteurs de la BBC, déposaient les «vedettes» aux abords des *Colleges* prestigieux, alors qu'on allait réfléchir à la Shoah? Ne pouvait-on éviter les soirées artistiques et les concerts symphoniques, pour commémorer, un peu anticipativement, les cinquante ans de la *Kristallnacht*? D'où le malaise ressenti par plusieurs participants: faisons-nous de la figuration dans un show notamment destiné à parfaire l'image de financier et d'humaniste de Robert Maxwell?»

Attendu que dans le même article se remarquent des passages sur le «surgissement galopant de la Shoah dans la conscience américaine»:

«Aux USA, les universités dispensent aujourd'hui plus de mille cours consacrés à l'Holocauste; les *Holocaust Studies Centres*, les archives, les bibliothèques et vidéothèques spécialisées y poussent comme des champignons [...] batailles à couteaux tirés pour les subsides et la notoriété médiatique» [...];

Attendu que les congrès et colloques de la Shoah se multiplient ainsi que les symposiums de «victimologie», l'argent se trouvant instantanément si l'on fait valoir qu'il s'agit d'une réponse aux révisionnistes et que tel fut le cas du colloque de la Sorbonne en 1982 qui inspira à l'historien belge Jean Gotovitch ces commentaires admiratifs:

«Pour étudier un problème [portant sur l'Allemagne nazie et l'extermination des juifs], vous sélectionnez quelque trente ouvrages essentiels écrits à travers le monde sur le sujet. Et par un coup de baguette magique (ici de gé-



néreux subsides ministériels) vous en réunissez les auteurs pour en débattre. C'est bien cette extraordinaire performance que, sous la présidence de Raymond Aron et François Furet, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales a réussie à Paris du 29 juin au 2 juillet 1982<sup>1</sup>» ;

Attendu que tel a été le cas d'un autre colloque antirévisionniste tenu à la Sorbonne en décembre 1987, puis d'un autre colloque au Palais du Luxembourg au début de novembre 1988, en concurrence avec un colloque tenu à la même époque à Bruxelles; d'un bout à l'autre du monde, à peu près les mêmes personnes tiennent ainsi des colloques qui deviennent de plus en plus des soliloques, richement dotés; attendu à cet égard que, dans *Information Juive* de juillet 1988, en p. 16, on lit :

« La fringale de déplacements qui s'empare de tant de leaders juifs, laïcs ou religieux, israéliens ou diasporiques, en charge des instances de direction de tels ou tels organismes juifs centraux [...] a toujours été pour nous un sujet d'étonnement. Certains se promènent si fréquemment, à longueur d'année, à travers le monde, sous les prétextes les plus divers (visites de communautés, congrès en tous genres – où l'on retrouve d'ailleurs toujours les mêmes –, colloques et j'en passe) qu'on peut se demander vraiment à quel moment ils s'occupent sur place des problèmes de leur communauté. Ajoutons que nombre d'entre eux estiment que seuls les hôtels quatre ou cinq étoiles sont dignes de les accueillir (lorsqu'ils n'exigent pas une suite dans un palace) et que voler en première classe – voire en Concorde – leur paraît indispensable à leur standing. Tout cela évidemment aux frais de la princesse (l'épouse étant, dans certains cas, elle aussi, prise en charge) » ;

Attendu qu'à la lumière de tout ce qui vient d'être dit sur le Shoah-business, il est hors de question pour un révisionniste de bénéficier du millième des avantages et des honneurs auxquels peut prétendre ou aspirer un exterminationniste, juif ou non juif, et vu que la réplique de M. Weber au pasteur Herbener permet d'imaginer en quelque sorte l'incident suivant :

– M. Weber, révisionniste, se déplace en piéton dans une rue d'Oxford ; il est reconnu et physiquement pris à partie par un groupe d'exterminationnistes ; une Jaguar vient à passer (comme celle dans laquelle se déplaçait effectivement M<sup>me</sup> Ahrweiler, avec chauffeur ganté et officier chamarré) ; le révérend Herbener fait stopper sa voiture, s'enquiert, apprend l'identité de M. Weber auquel il ne manque pas alors d'adresser de vives critiques pour ses idées révisionnistes et, notamment, il lui fait grief de tenir des propos « largement inspirés par la recherche d'un avantage personnel ». A

---

1. Ministère de l'Éducation Nationale (Belgique), *Bulletin*, n° 12, décembre 1982, p. 8.

quoi M. Weber rétorque en un premier temps qu'ainsi qu'on peut le voir il arrive aux révisionnistes de «terriblement souffrir»; en un second temps, il se permet de noter à l'adresse du pasteur confortablement installé dans sa luxueuse voiture qu'il y a des personnes, opposées aux révisionnistes, qui, elles, n'ont pas l'air de trop souffrir et bénéficient à coup sûr de merveilleux avantages personnels;

Attendu qu'on voit s'édifier des fortunes avec les films de style hollywoodien qui illustrent la Shoah et qu'à ce titre il suffit peut-être de citer *Holocaust*, *Au nom de tous les miens* et le *Shoah* de C. Lanzmann, et de rappeler que le second de ces films provient d'un récit mensonger forgé par Martin Gray, escroc notoire, et par le journaliste-romancier-ministre Max Gallo;

Attendu la connexion qui s'est établie entre le Shoah-business, le Charity business et le Télévangélisme à grand spectacle comme dans le cas de Jimmy Swaggart, champion exacerbé de la Shoah et de l'État d'Israël;

Attendu que le magnat du Shoah-business ou, en tout cas, l'un de ses commis-voyageurs les plus actifs n'est autre qu'Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial: sa fortune personnelle est évaluée par la revue *Fortune* à 36 milliards de dollars; il est l'«empereur de l'alcool» dans le monde;

Attendu que, pour s'en tenir à l'exemple de la France, le contribuable français, bon gré mal gré, contribue de différentes façons à la propagation de la pensée antirévisionniste: au sein du secrétariat d'État chargé des Anciens Combattants, tout un service, celui de la Direction de l'information historique, dépense efforts et argent pour essayer de contrecarrer l'avancée du révisionnisme; attendu que récemment (voy. *Le Monde*, 30-31 octobre 1988, p. 8) le budget du secrétariat d'État, bien que réduit de 2,5 % – ce qui a provoqué un fort mécontentement des anciens combattants – prévoit pour ladite direction un supplément d'un million et demi de francs:

«Une telle mesure, a précisé le ministre, s'impose d'autant plus que la lutte contre le révisionnisme historique, contre le racisme et contre les falsificateurs de l'histoire est plus que jamais à l'ordre du jour»;

Attendu que, toujours pour s'en tenir au cas de la France, l'enseignement de l'Holocauste a maintenant cours forcé grâce, en particulier, à la vigilance du Comité des enseignants amis d'Israël et qu'un véritable chantage financier est exercé sur les éditeurs et auteurs de manuels d'histoire à l'usage de l'enseignement des enfants; attendu que, dans la revue *Sens*, Bernhard Blumenkranz consacre une étude à «L'Holocauste dans l'enseignement public en France» (décembre 1986, p. 323-329) et s'y félicite des progrès accomplis dans les dix dernières années:

«[...] dans ces presque dix ans, les enseignants avaient acquis une plus grande conscience de leur responsabilité et de la vigilance nécessaire pour le choix du manuel à imposer à leurs élèves: **les éditeurs scolaires**

**n'ont pas dû rester insensibles à d'éventuelles remarques critiques ou suggestions dont l'inobservance risquait de peser sur la diffusion de leurs publications...**» (p. 325);

Attendu que M. Ovadia Soffer, ambassadeur d'Israël en France, conduit personnellement dans notre pays une croisade en faveur de la Shoah et contre le révisionnisme et que son activisme ne saurait être sous-estimé; et que c'est ainsi qu'on lit dans *Tribune Juive* (30 novembre 1984, p. 7):

«Les délégations ministérielles et parlementaires françaises en Israël se suivent à un tel rythme qu'un journaliste communiste [israélien] se plaignait récemment: "Le nouvel ambassadeur d'Israël Ovadia Soffer a transformé la France en de nouveaux États-Unis d'Amérique où l'influence d'Israël et du vote juif sont sans proportion avec leur poids réel". La critique est exagérée car l'intérêt de la France, comme celui d'Israël, commande de bons rapports dans tous les domaines»;

Attendu que M. Ovadia Soffer a, aux côtés de M<sup>me</sup> Mitterrand, tenu à honorer de sa présence le colloque de la Sorbonne 1987 où les révisionnistes ont été traités (voy. ci-dessus) d'«excréments» et de «clowns»;

Attendu que la chambre à gaz et la Shoah font l'objet d'un véritable culte religieux et que M. Weber est on ne peut plus fondé à parler à ce propos d'une «religion» et qu'à ce point de vue on voudra bien prendre en considération les quelques éléments suivants:

– que le professeur Ady Steg a déclaré à propos de l'affaire du Carmel d'Auschwitz:

«Ne voit-on pas que rien n'est plus spécifique de la Shoah que les gaz ? [...] Qui donc ne comprendrait que, si Auschwitz est le symbole de la Shoah, le "théâtre d'Auschwitz" est le symbole du symbole et "les gaz" le symbole chimique de la shoah: on dit O pour oxygène, H pour hydrogène, "gaz" pour Shoah !» (*Sens*, septembre-octobre 1986, p. 275);

- qu'Élie Wiesel qualifie ainsi la Shoah :

«[...]un secret, un mystère à comparer avec la Délivrance de la Loi sur le Mont Sinaï»

et qu'il définit la Shoah comme «le royaume de la Nuit, avec sa théologie propre» (*The Jewish Chronicle*, 30 juin 1978);

– que Seymour Siegel, directeur du Conseil pour l'Holocauste des États-Unis, dit que le monument de l'Holocauste prévu à Washington sera édifié pour «sanctifier» les victimes du «martyre» juif (*The Jewish Monthly*, avril 1983, p. 13);

– que Michel Sarazin écrit que chaque rencontre entre survivants est:

« comme une prise de voile pour le sacerdoce du témoignage » (*Une Femme, Simone Veil*, Robert Laffont, 1987, p. 203);

– que, dans *Le Droit de vivre* d’octobre 1988, on lit :

« Hourban, Shoah, Holocauste. Est-il possible de donner un nom à l’indicible, à l’innommable ? [...] Le langage courant se dérobe et débouche sur la mystique » (p. 8);

« En plus, il faut constater qu’après des années de tâtonnements, s’est élaborée une véritable liturgie de la Shoah » (p. 9);

« Certains historiens, avec le professeur Bédarida, affirment : la déportation et l’extermination des juifs est un objet de science historique qui défie complètement la compréhension historique [...]. Incommensurable, la Shoah reste inexplicable. Karl Barth, un philosophe allemand antinazi, a affirmé : “Expliquer le crime d’Auschwitz, c’est effacer le crime. Or, c’est un crime inexplicable et ineffaçable. Il faut donc admettre sa monstruosité et ne pas chercher à l’expliquer” » (p. 11);

– qu’au programme des enseignements 1988-1989, l’École des hautes études en sciences sociales annonce un séminaire de M. Ouriel Resheff sur « L’Interpellation d’Auschwitz », où il est dit :

« [Il s’agit d’]une interpellation incontournable face à laquelle l’approche strictement historique se révèle impuissante. Aussi fera-t-on appel tour à tour à la littérature, à la philosophie et à la théologie (de tous bords) pour sonder les approches diverses et les perceptions extrêmement multiformes face à ce que tous les survivants s’accordent à désigner comme “l’incommunicable absolu” » (p. 124);

– qu’au colloque susmentionné d’Oxford et de Londres le nombre des communications délivrées par des religieux, ou sur des sujets religieux, a été considérable, ainsi qu’on peut s’en rendre compte à la seule lecture de la table des matières où les mots de « Dieu », de « théologie » et de « christologie » sont d’un emploi courant; que dans l’article de *Regards* déjà mentionné et où se trouve résumé le colloque on rencontre les mots suivants : « théologie », « théologies », « théologiens », « théologies », « théologies », « théologiques », « théologies », « théologiens », « christianisme substitutionniste », le « substitutionnisme et le triomphalisme chrétiens, qui contribuèrent à tracer les voies ferrées menant aux centres d’extermination », « théologiens », etc. ; Attendu qu’il y avait donc incertence et impudence chez le pasteur Herbener à prétendre que les révisionnistes sont inspirés dans leurs travaux par la recherche d’avantages personnels et qu’il n’y a pas moins d’indécence et d’impudence chez un procureur français à venir accuser les révisionnistes de diffamation;

Attendu qu'en réalité les révisionnistes, dans leur légitime désir de mettre l'histoire en accord avec les faits, ont jusqu'à ce jour rectifié sur des points essentiels l'histoire de la seconde guerre mondiale et que des historiens comme Michel de Boüard rendent hommage à la qualité exceptionnelle de leurs travaux (*Ouest-France*, 2-3 août 1986, p. 6) considérés comme des «études critiques très serrées» en contraste avec «énormément d'affabulations, d'inexactitudes obstinément répétées, notamment sur le plan numérique, d'amalgames, de généralisations»;

Attendu que, sur le chapitre essentiel de ce que la cour de Paris, dans un arrêt du 26 avril 1983, a elle-même appelé «le problème des chambres à gaz», il se révèle que les révisionnistes avaient pleine et entière raison, ainsi qu'il vient d'être démontré de façon éclatante par le rapport technique de l'ingénieur américain Fred Leuchter sur «les présumées chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek», un rapport d'importance mondiale et dont les répercussions seront dans l'avenir comparables à celles du fameux «rapport Krouchtchev»; attendu que ce rapport de cent quatre-vingt-douze pages, comportant une analyse d'échantillons prélevés sur place, conclut qu'il n'a jamais existé de chambres à gaz homicides dans ces camps;

Attendu qu'il faut, une fois pour toutes, en finir avec une atroce campagne de diffamation contre les révisionnistes, campagne qui fait en particulier la honte de la France, campagne qui s'est accompagnée d'une répression politique, judiciaire, médiatique qui restera comme une tache dans l'histoire de notre pays mais qui a son pendant, il faut en convenir, dans l'histoire de quelques autres pays comme la RFA, l'Afrique du Sud, le Canada, la Suède et la Suisse;

Attendu qu'il importe de rappeler les faits suivants qui prouvent que les révisionnistes ne sont certes pas «inspirés par la recherche d'un avantage personnel»:

– qu'en France Maurice Bardèche a effectivement accompli une peine de onze mois de prison pour avoir publié le chef-d'œuvre intitulé *Nuremberg, terre promise* (Les Sept Couleurs, 1948);

– qu'en France François Duprat a été assassiné pour avoir, a laissé clairement entendre *Le Monde* (23 mars 1978, p. 7; 26 avril, p. 9; 7-8 mai, p. ?), fait du prosélytisme révisionniste; Michel Caignet a été vitriolé; les agressions physiques contre le professeur Faurisson, contre P. Guillaume et ses amis, contre le professeur Allard, contre bien d'autres révisionnistes (qui encore aujourd'hui ne veulent pas voir publier leurs noms) ont été innombrables mais, pas une seule fois, même quand les agresseurs ont été pris sur le fait ou leurs noms communiqués à la police ou au procureur, les plaintes n'ont abouti à une sanction contre ces agresseurs;

– que, toujours en France, le D<sup>r</sup> Marc Aron, président du Comité de coordination des institutions et des organisations juives de Lyon, a pris la tête de manifestants juifs qui sont venus à l'université Lyon-II, jour après

jour, pour empêcher le professeur Faurisson de dispenser ses cours, pour le poursuivre et le frapper, pour exiger qu'il soit définitivement chassé de son université;

– que, toujours en France, Henri Roques a été dépossédé de son grade de docteur et les trois professeurs constituant son jury de doctorat ont été sanctionnés de différentes manières, sans compter qu'ils ont été la cible d'une campagne de presse exacerbée;

– qu'en RFA l'ancien magistrat Wilhelm Stäglich, après avoir été obligé d'écourter sa carrière, s'est vu retirer son grade de docteur en droit qui lui avait été décerné par l'université de Göttingen en 1953; que de nombreux révisionnistes ont été condamnés en justice; que beaucoup ont perdu leur emploi et que certains ont été contraints à l'exil; qu'une loi spéciale, dite «loi du mensonge d'Auschwitz», réprime toute tentative de révisionnisme;

– qu'au Canada Ernst Zündel a été la victime de plusieurs attentats et agressions; que ses droits postaux lui ont été retirés pendant un an jusqu'à restitution par une décision de justice; qu'il a été mis en prison; que son passeport lui a été retiré par le consulat allemand de Toronto; que son compte bancaire en RFA a été saisi; qu'il n'a plus le droit de parler de l'Holocauste de quelque façon que ce soit; que certains des témoins qui ont eu le courage de déposer en sa faveur au «procès de Toronto» (celui de 1985 comme celui de 1988) en ont subi de graves contrecoups: par exemple, le professeur Gary Botting a été chassé de son collège; James Keegstra, professeur dans un collège de l'Alberta et maire de sa commune, a perdu son emploi de professeur et son poste de maire; sa femme, ses enfants et lui-même ont failli périr dans l'incendie criminel de leur maison; Hollywood a produit trois films haineux contre James Keegstra (dont un film avec Raquel Welch); aujourd'hui J. Keegstra est mécanicien garagiste mais il reste la cible d'attaques incessantes; attendu que la police canadienne poursuit et saisit les ouvrages révisionnistes jusque dans les rayons des bibliothèques de certaines universités; que l'existence de l'Holocauste vient d'être déclarée au Canada vérité officielle qu'il n'y a pas lieu de démontrer («judicial notice»); que tout ouvrage, tout article, toute cassette (audio ou vidéo) qui est contraire à cette vérité est menacé(e) d'être saisi(e) par la douane ou mis(e) à l'index;

– qu'en Suède Ditlieb Felderer a accompli six mois de prison dans des conditions proches, semble-t-il, de celles des QHS;

– qu'en Suisse M<sup>me</sup> Mariette Paschoud, professeur de français et d'histoire, a d'abord été privée du droit d'enseigner l'histoire, puis on lui a fait défense d'enseigner le français et le rabbin Vadnaï a obtenu qu'elle n'ait plus le moindre contact avec des élèves; que son mari a perdu l'un de ses deux emplois; lorsqu'il a retrouvé un emploi, une campagne de presse particulièrement violente, comme cela avait été le cas pour sa femme, s'est déclenchée; que P. Guillaume et H. Roques sont interdits de séjour pour trois ans en Suisse et au Lichtenstein;

– qu’aux États-Unis l’*Institute for Historical Review* a été l’objet de nombreuses attaques jusqu’au jour où, en 1984, il a été détruit de fond en comble par un incendie criminel; de nombreux professeurs ont dû donner leur démission ou prendre une retraite anticipée; dans l’État de Californie, un juge a décidé que l’Holocauste était une vérité officielle qui n’avait pas besoin d’être démontrée; l’entrée des États-Unis a été refusée à trois révisionnistes étrangers; l’ancien président Reagan est intervenu à deux reprises pour stigmatiser, d’abord à mots couverts puis plus clairement, les écrits révisionnistes (*Holocaust: The Obligation to Remember, An Anthology by the Staff of The Washington Post*, 1980, p. 20; *Chicago Tribune*, 6 octobre 1988, section 1, p. 3); Georges Bush, de son côté, avait déjà clairement affirmé à l’adresse des révisionnistes: «L’Holocauste n’est pas une métaphore. Il est la vérité.» (*Spotlight*, 25 avril 1983, p. 20); Attendu qu’aux États-Unis et en Grande-Bretagne, des organismes consacrent temps et argent à lutter contre le révisionnisme par tous les moyens possibles; c’est le cas d’organismes qui publient le *Bulletin* de l’*Anti-Defamation League of B’nai B’rith*, *Patterns of Prejudice*, *Research Report* (de l’*Institute of Jewish Affairs*, sis à Londres, en association avec le Congrès juif mondial) et *Present Tense*; la revue de droite *Instauration*, dans son premier numéro de 1983, rapporte que, dans un article de *Present Tense*, Jonathan D. Sarna énumère quatre moyens de combattre les révisionnistes: le battage autour des thèmes de l’holocauste, le silence organisé autour des révisionnistes, l’instruction des esprits et l’obstruction:

«[Il faut] traiter les révisionnistes comme des ennemis et entreprendre un travail de sape. Passer à l’offensive. Couper les principales sources financières de ces marchands de haine. Ostraciser ces gens avec l’aide des médias. Les poursuivre en justice. Mettre la pression sur qui-conque leur loue salles de conférences ou lieux de réunion. Toutefois, pour ce qui est des inconvénients, la persécution et la violence comportent certains risques. Elles peuvent échouer et susciter de la sympathie pour les victimes»;

et que le mieux, pense J. D. Sarna, est un mélange de ces quatre éléments: «un peu de battage, un peu de silence, un peu d’instruction, un peu d’obstruction»;

Attendu que l’Américain Noam Chomsky, petit-fils d’un rabbin, intellectuel prestigieux, était intervenu en 1980 pour réclamer en faveur des révisionnistes le droit au doute et à la recherche; que, depuis huit ans, il doit faire face à de constantes attaques, bien plus graves que toutes celles que lui avaient jusqu’ici values ses prises de position contre l’impérialisme américain; que, quant au professeur Butz, il a chèrement payé l’excellence de son travail sur «Le Mythe du siècle»;

Attendu que d'autres pays, en particulier les Pays-Bas, l'Autriche, l'Australie luttent à leur façon contre le révisionnisme;

Attendu que, pour en revenir à la France, le cas du professeur Faurisson est significatif; que, dès que ce dernier est apparu comme un révisionniste, il a été la cible d'incessantes attaques physiques, de campagnes médiatiques forcenées, de condamnations judiciaires exorbitantes; que depuis dix ans il n'a pu tenir aucune réunion publique et certaines des rares réunions privées qu'il a tenues ou essayé de tenir n'ont pu avoir lieu normalement, soit à cause de pressions sur les propriétaires des salles de réunion, soit par l'effet d'annulations abusives (à Bordeaux, sur intervention de M. Chaban-Delmas; à Périgueux sur intervention de M. Guéna,...) alors que, pourtant, une décision de la cour de Paris avait stipulé en 1983 que, sur «le problème des chambres à gaz»,

«la valeur des conclusions de M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et **du public**»;

que M. Bernadet, président de l'université de Lyon-II, avait organisé en collusion avec le D<sup>r</sup> Marc Aron une campagne de protestations contre R. Faurisson; que ce dernier portait plainte pour coups et blessures, pour entraves à la liberté du travail, mais en vain; qu'il portait également plainte contre le fait que M. Bernadet avait bloqué le déroulement normal de sa carrière; attendu que le Conseil d'État demandait à M. Bernadet de s'expliquer; que, pris de court, ce dernier avait le front de prétendre que, s'il avait agi ainsi, c'était parce que R. Faurisson était un étrange professeur qui n'avait aucune publication à son actif, et cela de son propre aveu; que le mensonge était d'autant plus éhonté que les publications du professeur étaient passablement connues en France et à l'étranger et que R. Faurisson soumettait alors au Conseil d'État une liste de ses ouvrages; que le Conseil d'État concluait néanmoins qu'il n'y avait rien de matériellement inexact dans ce qu'avancait pour sa défense M. Bernadet et qu'il déboutait le professeur (décision, en date du 20 octobre 1978, de MM. Chardeau, Gazier, Grévisse, Mottin, Darnaud, Théry et Durand-Viel); que cette décision sans appel s'explique peut-être ainsi: à cette époque les magistrats jugeaient en leur âme et conscience que R. Faurisson ne pouvait être qu'un malade mental pour aller prétendre que les chambres à gaz n'avaient pas existé et M. Bernadet, de son côté, s'était trouvé dans l'obligation d'inventer un motif pour se débarrasser d'un enseignant qui l'encombrait; au fond, M. Bernadet avait été «de bonne foi» (nécessité faisant loi, il lui avait fallu mentir);

Attendu que, pour bien mesurer combien le cas du professeur Faurisson est significatif, il faut avoir connaissance des faits suivants:



– En novembre 1978, des milliers de manifestants étaient descendus dans les rues des grandes villes de France pour associer dans la même réprobation M. Darquier de Pellepoix et R. Faurisson qui «assassinait les morts». Toutes les tentatives de ce dernier pour obtenir dans la presse lyonnaise un droit de réponse allaient se heurter au refus des tribunaux. A cette époque et pour quelques années encore, aussi bien à Paris qu'à Lyon, les tribunaux et cours estimaient que le simple fait de mettre des guillemets à l'ensemble «chambre à gaz» constituait une atteinte à des tiers ou une atteinte à l'ordre public ou même une atteinte à «l'ordre moral». Invariablement, les directeurs de publications qui avaient violemment attaqué le professeur tout en déformant sa pensée étaient implicitement ou explicitement déclarés «de bonne foi»;

– En 1980, le professeur écrivait que Léon Poliakov était un manipulateur et même un fabricant de textes attribués à Kurt Gerstein, ce qui entraînait un procès qui, comme d'autres procès par la suite, allait se dérouler dans des circonstances dramatiques: la haine suscitée par le professeur, l'insécurité qui régnait dans la salle et aux alentours s'ajoutaient au fait que le président Cabié installait M<sup>me</sup> Madeleine Jacob dans un siège de magistrat à un mètre cinquante en face du professeur Faurisson, de sorte que cette journaliste, telle la Némésis des sanglants procès d'Épuration, fusillait du regard l'homme qui avait osé profaner le temple. Le 3 juillet 1981, M. Cabié concluait que M. Poliakov avait certes pu commettre des «erreurs fautives» et même avait pu «sur des points de détails enfreindre la rigueur scientifique» mais qu'il avait agi «de bonne foi», vu qu'il avait été, paraît-il, «animé du désir passionné et légitime d'informer le public sur une période et des faits particulièrement tragiques de l'histoire contemporaine». En appel, comme en cassation, le jugement était confirmé;

– Au long des années 1981 et 1982, le professeur allait faire face à une avalanche de procès et de condamnations. Les attaques dont sa famille et sa personne étaient l'objet s'aggravaient de mois en mois. Il était hospitalisé à trois reprises et, à chaque fois, pour une longue durée. Les campagnes de presse et les manifestations de rues avaient repris; son nom était cette fois-ci associé à celui de Marc Fredriksen, présenté comme le responsable d'un attentat contre la synagogue de la rue Copernic. Sans la moindre preuve, la grande presse à l'unanimité mettait sur le compte de l'extrême droite un crime qui, en fait, allait se révéler comme provenant d'activistes du Proche-Orient. L'hystérie générale atteignait un tel degré que M. Fredriksen était quasiment lynché, sous le regard de la police, par un groupe de juifs. Michel Caignet était atrocement vitriolé et la justice laissait le temps à son principal agresseur de prendre le large. Un vieillard du nom de Bousquet était également vitriolé à son domicile, et là se produisait un événement révélateur: les deux fils Bousquet, tous deux universitaires, dissuadaient leur père de porter plainte, de peur, semble-t-il, d'avoir l'air hostiles aux «Israélites» (*sic*);

– Le professeur Faurisson ne pouvait en définitive assister à aucun de ces procès-là et il ne pouvait pas non plus collaborer avec ses avocats à sa propre défense. Ceux-ci n'étaient, bien entendu, pas en mesure de développer les arguments scientifiques de la position révisionniste. Des universitaires venaient à la barre accabler le professeur, en particulier au sujet d'une phrase de soixante mots dont il leur était facile de caricaturer la signification. Surtout, ils développaient l'absurde thèse selon laquelle R. Faurisson dénonçait un complot juif et reprenait à son compte de vieux slogans et des lieux communs chers aux antisémites. En juin 1982, R. Faurisson était condamné comme certainement aucun professeur ne l'avait jamais été: riche de son seul salaire unique, il devait notamment prévoir de payer environ 3.600.000 (trois millions six cent mille) nouveaux francs d'amendes, de frais de publications judiciaires dans les journaux, à la radio et même à la télévision à heures de grande écoute;

– En juin 1982, la santé du professeur étant un peu moins critique, la situation internationale prenait une tout autre tournure avec les événements du Liban et la grande presse se hasardait à mettre en cause la politique israélienne et ceux qui, en France, s'acharnaient à défendre cette politique. R. Faurisson faisait une courte apparition au Palais pour essayer de défendre en appel sa phrase de 60 mots. On ne lui permettait que quelques minutes d'explication. Sa condamnation était confirmée mais non sans de profonds changements. En particulier, l'énorme sanction financière disparaissait presque totalement;

– Là-dessus allait se tenir en Sorbonne un colloque antirévisionniste présidé par Raymond Aron et François Furet. Ce colloque tournait à la débâcle. Dans la conférence de presse qui lui faisait suite, il apparaissait que les deux éminents universitaires étaient encore sous le coup d'une découverte: «malgré les recherches les plus érudites», on n'avait trouvé aucun ordre de Hitler d'exterminer les juifs (en fait, ni de Hitler, ni de quiconque); quant aux chambres à gaz, ni R. Aron ni F. Furet n'en soufflaient mot. En revanche, interrogés sur les procès Faurisson, tous deux se déclaraient hostiles à de tels procès et R. Aron allait jusqu'à trouver «absurde» le comportement des associations juives;

– Le vent tournait. Quelques individualités juives (par exemple, MM. Claude Karnoouh et Jacob Assous) avaient, avec un extrême courage, pris, en 1981, la défense de la thèse du professeur Faurisson jusque devant les tribunaux, au milieu d'une assistance violemment hostile. Deux ans plus tard, les violences et les passions s'étant quelque peu calmées, la cour de Paris allait rendre un arrêt de portée historique sur l'ensemble des positions du professeur, c'est-à-dire aussi bien sur le problème des chambres à gaz que sur le contenu de la phrase de soixante mots;

## Les tribunaux français admettent la légitimité des recherches et des publications révisionnistes

Attendu que les juges, ayant à se prononcer sur une demande de condamnation de P. Guillaume pour le contenu d'un ouvrage révisionniste paru en décembre 1987, auront vraisemblablement à s'enquérir des décisions judiciaires rendues sur le même sujet, à tout le moins au cours des dix dernières années, et vu qu'il convient de leur apporter quelques informations à ce propos ;

Attendu qu'il y a lieu d'observer avec un soin particulier le sort du révisionnisme devant les tribunaux français à partir du tournant du 26 avril 1983 ;

Attendu qu'il sera question ci-dessous d'abord de cet arrêt, puis des décisions judiciaires qui lui ont fait suite, et, enfin, du projet d'une éventuelle répression légale du révisionnisme, ou projet d'une «*Lex Faurissonia*» ;

Attendu qu'ainsi qu'on le verra les tribunaux, après une période de sévérité extrême contre le révisionnisme (1979-1982), ont amorcé, à partir de l'arrêt du 26 avril 1983 (année charnière), un mouvement qui les a conduits progressivement à admettre, par un jugement en date du 16 décembre 1987, la légitimité des recherches et des publications révisionnistes ;

Attendu que la première question à examiner est donc celle de l'arrêt du 26 avril 1983 et qu'on peut en dire ceci :

– En 1979, neuf associations conduites par la LICRA de Jean Pierre-Bloch avaient porté plainte contre le professeur Faurisson pour dommage à autrui par « falsification de l'histoire ». Par un jugement en date du 8 juillet 1981 (M. Caratini, P. Draï, M<sup>me</sup> Martzloff ; rédaction: P. Draï), le professeur était condamné pour dommage à autrui mais le tribunal récusait l'idée d'une « falsification de l'histoire ». P. Draï, rédacteur du jugement, écrivait :

« M. Faurisson, universitaire français, manque aux obligations de prudence, de circonspection objective et de neutralité intellectuelle qui s'imposent au chercheur qu'il veut être »

et il précisait qu'un « devoir élémentaire de prudence » s'impose au chercheur car :

« [l'Histoire se doit] d'attendre que le temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur » ;

à aucun moment, P. Draï ne mentionnait que le professeur avait remis au tribunal (et, d'ailleurs, à P. Draï lui-même) un mémoire en défense de deux cent quatre-vingts pages imprimées, et le tribunal, ne se fondant apparemment que sur son intime conviction, prononçait :

« [M. Faurisson a permis], avec une légèreté insigne mais avec conscience claire, de laisser prendre en charge

par autrui son discours dans une intention d'apologie des crimes de guerre ou d'incitation à la haine raciale» ;

– Ce jugement allait paraître sous une forme falsifiée d'abord dans *Le Monde* (voy. 18 juillet 1981, p. 10 et 23 juillet 1981, p. 10) comme s'il s'agissait d'une publication judiciaire forcée, ce qui n'était pas le cas, puis dans le *Recueil Dalloz-Sirey* sous une forme également falsifiée qui allait entraîner la condamnation des responsables dudit recueil (voy. ci-dessus) ;

– R. Faurisson, pour les motifs exposés plus haut, n'avait pas pu assister à l'audience extrêmement houleuse de son propre cas et n'avait pas pu, en conséquence, s'expliquer sur la phrase de soixante mots, qu'il avait entre-temps prononcée en décembre 1980 ; aussi, dans ses conclusions en cause d'appel, décidait-il de s'en expliquer par écrit. On trouvera ci-dessous d'abord le texte de cette phrase, puis son exégèse en 1982 :

#### PHRASE DE SOIXANTE MOTS :

*(avertissement préalable aux auditeurs de la station radio concernée : aucun de ces mots n'est dicté par une sympathie ou une antipathie politique ; au reste, M. Faurisson n'est ni antisémite, ni même antisioniste)*

Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière, dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand – **mais non pas ses dirigeants** – et le peuple palestinien tout entier ;

#### ÉXÉGÈSE :

*(telle que celle-ci apparaissait dans les conclusions de 1982)*

Attendu [...] que l'appelant fait observer que cette phrase constitue un résumé dont chaque mot, bien pesé, trouve son explication dans les ouvrages susmentionnés (*Vérité historique ou vérité politique ?*, *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire*, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*) ;

Attendu, en particulier, que, comme l'appelant a eu l'occasion de le préciser le 17 décembre 1980 sur les ondes de Radio-Europe n° 1, avant même d'entamer la lecture de cette phrase, pas un seul des soixante mots qui la constituent ne lui est dicté par une sympathie ou une antipathie politique ; qu'au reste il n'est ni antijuif, ni même antisioniste et que, pour ce qui est de la dernière guerre mondiale, il ne prend parti ni pour les vainqueurs ni pour les vaincus ; qu'il estime n'avoir aucune compétence pour dé-

terminer les torts ou les raisons de quelque parti que ce soit et qu'il entend seulement se limiter à des faits vérifiables ;

Attendu que, lorsqu'il parle d'un seul et même mensonge historique, il fait allusion à cent autres mensonges de l'Histoire qu'il s'agit toujours, pour un esprit libre, de débusquer et de dénoncer ;

Attendu que, pour ce qui est de l'«escroquerie politico-financière», elle est celle d'un Nahum Goldman face au Chancelier Adenauer pour la conclusion du Traité de Luxembourg et que cette escroquerie est expliquée de façon circonstanciée aux pages 198 et 199 de *Vérité...* ainsi qu'à l'importante note 61 de la page 212 ;

Attendu que l'expression de «sionisme international», loin d'être une formule vague du langage antijuif, n'est que la traduction de «World Zionism», le même Nahum Goldman ayant d'ailleurs été président de la World Zionist Organization (Organisation sioniste mondiale) ;

Attendu que, pour ce qui est de la distinction opérée entre, d'une part, le peuple allemand victime du mensonge, et, d'autre part, ses dirigeants qui n'en sont pas les victimes, cette distinction est expliquée à la page 196 du même ouvrage ;

Attendu que, en effet, l'Allemagne amputée d'un tiers de son territoire, scindée en deux états, occupée par quatre armées, est dirigée depuis 1945 par des hommes politiques qui, on peut le supposer, sont bien obligés de faire passer les contingences politiques avant le souci, propre au chercheur, de la vérité historique ; que la survie de ces deux états respectifs exige apparemment que l'Allemagne de l'Est fasse entendre la voix de ses libérateurs de l'Est et que l'Allemagne de l'Ouest fasse entendre la voix de ses libérateurs de l'Ouest ;

Attendu que nulle part la répression contre le nombre croissant des auteurs révisionnistes n'est plus déterminée qu'en Allemagne ; que quiconque y soutient la thèse révisionniste est poursuivi en justice pour y être condamné, selon les cas, à des peines de prison, à de lourdes amendes, à l'inscription de ses livres à l'index, à la saisie des ouvrages et même des plombs de composition (cas de l'ouvrage scientifique du D<sup>r</sup> Wilhelm Stäglich sur *Le Mythe d'Auschwitz – légende ou réalité ?*) ;

Attendu que le mythe de l'Holocauste a largement contribué à la possibilité de création d'un état comme l'État d'Israël et que le peuple palestinien tout entier est en droit de se considérer comme victime de cette création ;

Attendu que l'appelant n'a pas précisé quels étaient à ses yeux les bénéficiaires «non principaux» du mensonge

historique mais qu'il est prêt à le faire maintenant en disant qu'il s'agit de l'ensemble des vainqueurs de la seconde guerre mondiale; qu'en effet, si les chambres à gaz homicides des Allemands n'ont pas existé, le « crime de guerre » par excellence pourrait être Dresde, Hiroshima ou Katyn;

Attendu que l'appelant n'a pas non plus précisé quelles étaient à ses yeux les victimes « non principales » mais qu'il est prêt à le faire maintenant, en disant qu'il s'agit par exemple du Vatican et du Comité international de la Croix-Rouge, tous deux accusés de n'avoir pas vu et dénoncé les « chambres à gaz » et l'Holocauste;

Attendu qu'à propos des victimes « non principales », il convient de souligner particulièrement que les jeunes juifs sont, eux aussi, à leur manière, les victimes de cette religion ténébreuse et aberrante de l'Holocauste;

Attendu que cette religion de l'Holocauste donne naissance à tout un monde de phénomènes du genre de la « victimologie », avec ses congrès et ses symposiums internationaux en Israël, en Allemagne, aux États-Unis (voy. « The Reparations Agreements: A New Perspective », par Leslie Sebba, dans *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Philadelphie, juillet 1980, p. 202-217), à la création de « chaires universitaires d'Holocauste », détenues par des « docteurs en Holocauste », à des cours d'Holocauste dans les écoles primaires et secondaires des États-Unis accompagnés d'« expériences en Holocauste », etc.;

Attendu que, selon l'appelant, le rappel incantatoire d'horreurs mythiques ne semble pas constituer un moyen de lutte efficace contre les haines raciales (p. 6, deuxième alinéa); que de telles incantations risquent de dissimuler la réalité des conflits et de rendre banales les atrocités réelles; que la mise en spectacle de bons sentiments, la bonne conscience qui en résulte, enfin la conviction d'avoir acquis des droits particuliers alimentent une propagande de haine et de guerre qui est toujours actuelle;

Attendu que (p. 6, premier alinéa), pour l'appelant, l'« extermination » (c'est-à-dire le crime) et les « chambres à gaz » (c'est-à-dire l'arme du crime par excellence) constituent non pas une vérité établie dont la LICRA cherche à obtenir en justice l'institutionnalisation, mais un mensonge historique qu'il appartient au chercheur de réfuter;

– Le 5 novembre 1982, en réponse à des conclusions déposées par la partie adverse, le professeur Faurisson se voyait contraint d'apporter les précisions suivantes dans de nouvelles conclusions:

Attendu que, à en croire les intimées, le professeur Faurisson nierait qu'il y ait eu des victimes raciales de la

barbarie nazie et soutiendrait qu'il ne s'agit là que d'un mensonge;

Attendu qu'en fait en aucun point de ses écrits Monsieur Faurisson n'a proféré de telles contre-vérités et que, pour lui, il y a eu indiscutablement des victimes juives de l'Allemagne hitlérienne et qu'il s'agit là d'une vérité historique établie sur des faits vérifiables;

Attendu qu'à en croire les intimées le professeur Faurisson présenterait le «génocide» et les «chambres à gaz» comme une sinistre escroquerie réalisée consciemment par tout un peuple dans un but lucratif;

Attendu qu'en fait en aucun point de ses écrits Monsieur Faurisson n'a proféré une telle ineptie et qu'il y a là une falsification de son texte et de sa pensée;

Attendu que les «chambres à gaz» et le «génocide» (ce dernier terme étant pris dans le sens originel et propre du mot, c'est-à-dire une politique consciente visant à l'extermination de tout un peuple) n'ont d'abord été, à l'origine, qu'une rumeur de guerre parmi bien d'autres;

Attendu que le professeur Faurisson n'a jamais mis en doute le caractère spontané de cette rumeur née, comme bien d'autres rumeurs, des souffrances réelles et de l'acharnement du conflit;

Attendu que, progressivement, cette rumeur s'est acquise la force d'une vérité officielle qui a ensuite «permis» (c'est là le propre terme du professeur Faurisson) une exploitation politique au profit des vainqueurs en général et, à partir de 1948 (« Accord de Luxembourg», 10 septembre 1952), une exploitation politico-financière au profit de l'entité sioniste (voyez les révélations de Nahum Goldmann, ancien président de la World Zionist Organization; réf. dans *Vérité historique ou vérité politique* ?, pages 198-199, et note 61 de la page 212);

PAR CES MOTIFS...

– Au terme d'un marathon judiciaire de quatre ans, la cour de Paris rendait son arrêt: R. Faurisson était certes condamné pour dommage à autrui mais le jugement du tribunal était à tel point réformé sur le fond que cet arrêt jetait la consternation chez les adversaires du professeur. Malgré la puissance des moyens mis en œuvre, les associations intimées avaient été en fin de compte incapables de produire devant la cour:

- une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz;
- un seul exemple d'une seule falsification de la part de R. Faurisson.

– Il n'y avait décidément eu chez ce dernier ni falsification, ni mensonge. La cour admettait qu'il existait, selon ses propres mots, un

«problème des chambres à gaz» (et par là, ajouterons-nous: un problème du génocide des juifs): celui de leur réalité ou de leur fiction, et elle écrivait:

«[...]les recherches de M. Faurisson ont porté sur l'existence des chambres à gaz qui, à en croire de multiples témoignages, **auraient** été utilisées durant la seconde guerre mondiale [...]»

– Apparemment, la cour avait été surtout sensible aux arguments chimiques du professeur et elle écrivait que, pour R. Faurisson,

«l'existence des chambres à gaz, telles que décrites habituellement depuis 1945, se heurte à une impossibilité absolue, qui suffirait à elle seule à invalider tous les témoignages existants ou à tout le moins à les frapper de suspicion»;

– La cour trouvait chez le professeur une «démarche logique» et elle ne découvrait dans ses travaux sur ce problème historique:

- aucune trace de légèreté,
- aucune trace de négligence,
- aucune trace d'ignorance délibérée,
- aucune trace de mensonge;

– Au vu du sérieux de ces travaux et nullement au nom des nécessités de la liberté de pensée ou d'expression, la cour tirait la conclusion que tout Français devait avoir désormais le droit de dire que ces chambres à gaz étaient une fiction. En propres termes, la cour prononçait:

«la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur le problème des chambres à gaz] relève **donc** de la seule appréciation des experts, des historiens et du public.»

– Si le professeur était néanmoins condamné, c'était en somme pour sa dangerosité; il avait notamment agi avec malveillance en résumant ses thèses sous la forme de «slogans» et il n'avait jamais su trouver un mot pour marquer son respect pour la souffrance des déportés, en conséquence de quoi il était condamné à payer au moins soixante mille francs pour des publications forcées;

Attendu que la LICRA allait falsifier le texte des publications, obtenir une saisie sur le salaire du professeur, répandre *urbi et orbi* que R. Faurisson était un faussaire, ce dernier se voyant contraint à une série d'actions judiciaires d'une part contre M. Jean Pierre-Bloch, d'autre part contre *Le Droit de vivre*, organe de la LICRA, et aussi contre le journal *L'Humanité* qui, à l'exemple de la LICRA, le traitait de «faussaire»;

Attendu que c'était là peine perdue puisque les magistrats finissaient par conclure, invariablement, que traiter Faurisson de «faussaire», c'était certes le diffamer, mais... «de bonne foi»; que, triomphalement, *Le Droit de vivre* pouvait titrer ainsi une pleine page (février 1985, p. 7):



« TRAITER FAURISSON DE FAUSSAIRE, C'EST LE  
DIFFAMER MAIS "DE BONNE FOI" » (arrêt du 16 janvier  
1985);

Attendu que, de façon non moins arrogante, Georges Wellers, dans *Le Monde Juif* (janvier-mars 1985, p. 25-29) publiait cet arrêt (11<sup>e</sup> chambre: MM. Dupuy, Schewin, Florio) sans un mot de présentation ni de commentaire comme s'il s'agissait d'une publication judiciaire forcée, payée par R. Faurisson;

Attendu que la « bonne foi » des adversaires, en particulier celle de Jean Pierre-Bloch, était dès lors judiciairement inépuisable;

Attendu que, pendant des années, l'équation « Faurisson = Faussaire » allait proliférer dans une certaine presse, le professeur n'ayant plus aucun recours contre une calomnie qui avait maintenant force de loi;

Attendu que les calomnieurs avaient conscience de répandre une calomnie et qu'ainsi Georges Wellers et Pierre Vidal-Naquet finissaient par révéler en 1987 qu'ils avaient parfaitement compris le sens de l'arrêt du 26 avril 1983, lequel leur interdisait de traiter R. Faurisson de faussaire; que le premier écrivait dans *Le Monde Juif* (juin-juillet 1987 – en fait septembre 1987, p. 13):

« En appel, la cour a reconnu que [Faurisson] s'était bien documenté. Ce qui est faux. C'est étonnant que la cour ait marché »

tandis que le second affirmait dans *Les Assassins de la mémoire* (éditions de la Découverte, septembre 1987, p. 182):

« La répression judiciaire est une arme dangereuse et qui peut se retourner contre ceux qui la manient. Le procès intenté en 197 [9] par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans. »

Attendu que la cour s'était trompée en affirmant que le professeur Faurisson n'avait jamais su trouver un mot pour marquer son respect aux victimes des camps de concentration; que le professeur avait à deux reprises marqué publiquement ce respect, en employant d'ailleurs le mot même de « respect », et que les magistrats avaient sous les yeux, en qualité de *corpus delicti*, un article du *Matin de Paris* (16 novembre 1978, p. 17) où il était rapporté qu'au cours d'un colloque d'historiens R. Faurisson avait eu les mots suivants :

« J'éprouve respect et sympathie pour tous ceux que leurs idées ont conduits en camps de concentration » ;

et que, dans le film vidéoscopique qui avait été réalisé pour la cour mais que celle-ci avait refusé de visionner, R. Faurisson disait :

« Je dois dire que, pour tous ceux qui ont eu à subir ces souffrances, j'ai du respect et de la compassion, et je vous demande de me croire » ;

Attendu que les thèses révisionnistes avaient été systématiquement condamnées par les tribunaux français de 1978 à 1982; qu'en 1983 elles étaient autorisées au moins pour l'essentiel, c'est-à-dire relativement au problème des chambres à gaz; et que, le 16 décembre 1987, elles étaient enfin pleinement autorisées par un jugement du TGI de Paris (MM. Diet, Desjardins, Breillat) qui ordonnait la mainlevée de l'interdiction du premier numéro des *AHR*, numéro, ainsi que le disait le tribunal,

« **consacré à la négation de l'existence du génocide juif** » (p. 8);

et que le tribunal prononçait:

« Attendu que l'exposé même des thèses développées dans la revue de M. Guillaume et la controverse susceptible de naître à leur sujet relèvent, en l'absence de toute action en responsabilité, de **la libre expression des idées** et d'un **débat public entre historiens**; que le Tribunal n'a pas, en l'état, à exercer un contrôle sur une discussion de cette nature;

Attendu qu'il y a **donc** lieu d'ordonner la mainlevée sollicitée » (p. 9);

Attendu que, deux jours plus tard, sous le titre de « Criminel verdict », Arnaud Spire écrivait dans *L'Humanité* du 18 décembre 1987:

« Le tribunal de grande instance de Paris vient de commettre une intolérable atteinte à la mémoire des victimes du nazisme. Aucune argutie sur la séparation des pouvoirs et la prétendue indépendance des juges ne saurait justifier l'inertie de Matignon et de l'Elysée »;

et que, soit dit en passant, cet outrage à magistrat ne suscitera aucune réaction d'aucun procureur;

Attendu qu'appel était interjeté de ce jugement sur la demande des adversaires de P. Guillaume; que, le 27 juin 1988, la cour de Paris décidait une confirmation partielle du jugement et, pour le surplus, un sursis à statuer; et que l'affaire devrait connaître son dénouement dans quelques mois, « le pénal tenant le civil en l'état »;

Attendu qu'il convient de savoir au préalable quelle suite sera donnée au dépôt d'une plainte, en juillet 1987, par le procureur d'Auch (Gers) contre le même numéro 1 des *AHR*, le 16 novembre 1988 la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Agen se voyant soumettre la procédure d'information suivie au parquet d'Auch contre MM. Guillaume, Mattegno et Faurisson du chef d'apologie de crimes de guerre et de propagation de fausses nouvelles;

Attendu que le juge d'instruction a introduit une requête en annulation d'acte de procédure vu le caractère **indéterminé** des motifs de cette inculpation, ce

cas ressemblant donc au présent cas d'inculpation du concluant pour une présumée diffamation d'un groupe de personnes... **indéterminé**, par l'effet d'écrits **mal déterminés** par le procureur ou **fallacieusement déterminés**;

Attendu que les adversaires du révisionnisme sont désormais unanimes à considérer, au vu des décisions judiciaires jusqu'ici rendues, qu'il existe ce qu'ils appellent un «videjuridique», certains estimant qu'il faut combler ce vide et créer précisément une «Lex Faurissonia» mais d'autres étant, toute réflexion faite, hostiles à l'idée même d'une telle loi qui, à leurs yeux, présenterait des inconvénients et même des risques;

Attendu que, pour chacune de ces deux catégories, il est possible d'établir un échantillonnage d'une demi-douzaine de personnalités, à savoir que:

- se sont déclarés **pour** une loi à l'allemande visant les révisionnistes:
  - Claude Malhuret, *Libération*, 16 septembre 1987, p. 4;
  - Charles Pasqua, 20 septembre 1987, rapporté dans *Le Figaro* du lendemain, p. 7 (le professeur Faurisson devrait être en prison);
  - Michel Hannoun, dans le «Rapport Hannoun», p. 100-101 mais avec quelques réserves provisoirement;
  - Pascal Arrighi;
  - Georges Sarre et le groupe socialistes et apparentés, proposition de loi du 2 avril 1988;
  - Jean Pierre-Bloch, *Le Droit de vivre*, mai-juin 1988, p. 6;
- se sont déclarés **contre** une loi à l'allemande visant les révisionnistes:
  - Simone Veil et Joseph Rovin, *L'Express*, 25 septembre 1987, p. 23 et 26;
  - Jacques Julliard, *Le Nouvel Observateur*, 25 septembre 1987, p. 39;
  - Philippe Boucher, *Le Monde*, 27 septembre 1987, p. 8;
  - Théo Klein, *Le Monde*, 30 septembre 1987, p. 2;
  - Yves Jouffa, *Le Monde*, 10 octobre 1987, p. 6, et dans «Lettre au ministre de l'Intérieur», *Après-demain* (organe de la Ligue des Droits de l'Homme), non paginé;
  - Jacques Chirac, *Le Monde*, 10 novembre 1987, p. 11, et *L'Arche*, novembre 1987, p. 46;

Attendu que le cas d'Albin Chalandon est particulier; que, dans une déclaration rapportée par *Le Figaro* du 24 septembre 1987, p. 42, le Garde des Sceaux se déclarait hostile à la création d'une loi antirévisionniste alors à l'étude en arguant de son attachement personnel à la liberté d'expression;

Attendu que, quelques semaines plus tard, il se révélait que, lors de ladite déclaration, Albin Chalandon avait à l'esprit un autre moyen de répression contre le révisionnisme, puisque, dans la nuit du 9 au 10 octobre 1987, devant une Assemblée nationale largement dépeuplée, il glissait à l'intérieur

d'une loi «contre la toxicomanie» deux amendements, non soumis à la commission des lois, permettant la saisie administrative des écrits révisionnistes ; ce faisant, le Garde des Sceaux dessaisissait les tribunaux du droit de juger ces écrits car, à son gré, ces tribunaux avaient :

«tendance à interpréter la terminologie de la loi [antiraciste] de manière trop restrictive» ;

Attendu que, quelques semaines plus tard, Robert Pandraud démentait que ces amendements fussent dirigés contre les révisionnistes (*Le Monde*, 22 décembre 1987, p. 10) mais, toutefois, ne précisait pas contre qui ils étaient dirigés ;

Attendu que, dans leur proposition de loi du 2 avril 1988, «en vue de combattre les thèses révisionnistes», les socialistes et apparentés estiment que les amendements Chalandon visaient bien les révisionnistes et que :

«C'est un pas important, et qui a été reconnu comme tel» ;

proposant, pour leur part, que :

«[ceux qui] auront porté atteinte à la mémoire et à l'honneur des victimes de l'holocauste nazi en tentant de nier ou d'en minimiser la portée [soient] punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2.000 à 300.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, et à la publication, à leurs frais, du jugement par voie de presse» ;

Attendu que les organisations juives internationales souhaitent en général l'instauration, partout dans le monde, d'une loi à l'allemande ; que, cependant, *Patterns of Prejudice* juge que cette loi est impossible en France (été 1987, p. 11) ;

Attendu que la riche et puissante Anti-Defamation League of B'nai B'rith a passé une résolution aux fins de s'associer, sur invitation de la Ligue des Droits de l'Homme (dirigée par Yves Jouffa qui se dit contre une loi antirévisionniste !) et de la Fédération Nationale des Déportés à l'action pénale entreprise à Auch (Gers) contre le premier numéro des *AHR* ; et qu'il ne fait pas de doute que cette contribution sera au moins financière (*ADL Bulletin*, septembre 1988, p. 15) ;

Attendu qu'à en croire un communiqué de l'Agence France-Presse en date du 1<sup>er</sup> juillet 1987 et provenant de la Fédération française des journalistes, les journalistes français seraient dans leur ensemble favorables à une répression judiciaire urgente du révisionnisme ; que cette fédération regroupe plus de vingt sociétés (notamment TF1, A2, FR3, l'Agence France-Presse, *Le Monde*, *Sud-Ouest*, *L'Équipe*,...), soit plus de deux mille journalistes au total et que, pour sa part, le journaliste Bruno Frappat dénonce, selon ses propres termes :

« les révisionnistes, les exclueurs de tout poil, les fortes têtes du mensonge et de la falsification, les gangsters de l'histoire » (*Le Monde*, 5-6 juillet 1987, p. 31);

Attendu, en conclusion de ce chapitre, qu'on peut dire que les pouvoirs établis souhaitent une répression du révisionnisme mais admettent que les juges de France ne disposent pas actuellement des moyens nécessaires à cette répression; qu'il faudrait une loi spécifique: est-ce possible ? est-ce souhaitable ? on en dispute encore;

Attendu que, si l'on s'en tient aux lois existantes et à leur application, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici deux affaires récentes où les juges ont eu à se prononcer sur des «révisions» de l'histoire: l'affaire Roger Garaudy – père Michel Lelong – pasteur Etienne Mathiot et l'affaire Laurent Wetzel;

Attendu que la première affaire portait sur une déclaration du philosophe Roger Garaudy ainsi que d'un père dominicain et d'un pasteur, intitulée «Après les massacres du Liban – Le sens de l'agression israélienne», publiée dans *Le Monde* du 17 juin 1982, p. 12; que cette déclaration, longue de plus de trois mille mots, dénonçait la politique de l'État d'Israël et le soutien que celle-ci recevait, à travers le monde, du «lobby sioniste»; que tout un passage portait sur «Le financement d'Israël» par les États-Unis; que l'influence du «lobby sioniste» sur les médias était dénoncée dans les termes suivants:

« La même profusion financière explique l'extraordinaire hégémonie du lobby sioniste sur l'ensemble des médias dans le monde, de la presse à la télévision, du cinéma à l'édition. Le général de Gaulle, en 1969 déjà, dénonçait cette "influence excessive" »;

qu'un autre passage porte sur «L'argument de l'Holocauste»:

«L'on exploite ainsi sans vergogne la mauvaise conscience des Européens à qui l'on fait croire, selon la plus pure tradition colonialiste, que l'on doit expier indéfiniment les crimes d'Hitler aux dépens des Arabes»;

qu'il est plus loin question d'

« une politique colonialiste et raciste d'appui aux revendications territoriales de l'État d'Israël au nom de la mythologie sioniste »

ainsi que d'

«un dossier écrasant et jusqu'ici étouffé au niveau des médias de masse par le réseau sioniste»;

Attendu que la LICRA a poursuivi le directeur du *Monde* et les trois signataires pour provocation (raciale) en raison de trois passages et pour diffamation (raciale) en raison d'un passage; que le tribunal a pris une décision de relaxe (**votre** chambre, le 24 mars 1983) confirmée par la cour (XI<sup>e</sup> chambre, le 11 janvier 1984);

Attendu que la seconde affaire portait sur un texte de M. Laurent Wetzel mettant en cause M. Marcel Paul ; que le texte s'inscrivait dans la tradition du révisionnisme français inauguré par les écrits de Paul Rassinier, lequel, en son temps, avait dû soutenir une longue et rude bataille devant les tribunaux français avant d'être relaxé sur des poursuites intentées par la FNDIRP ;

Attendu que, trente ans plus tard, M. L. Wetzel voyait confirmer par un tribunal le droit de réviser l'histoire même sur un point particulièrement sensible de l'historiographie des camps de concentration et même à l'occasion de la mise en cause d'une personne **déterminée** ;

Attendu que le tribunal concluait en ces termes :

« Attendu, en conclusion, que rentrer en voie de condamnation envers Wetzel équivaldrait à dire qu'il existe en France une thèse « officielle » de l'histoire ; que la France s'honore d'être un pays démocratique où la liberté d'expression, surtout lorsqu'elle repose sur une recherche historique, doit pouvoir jouer sans contrainte, [attendu que] la critique est indispensable à la liberté de pensée dans une démocratie véritable ;

Attendu que la critique historique tout particulièrement ne peut être enserrée dans des limites trop étroites et exige souvent l'emploi d'« imputations diffamatoires », [attendu] que l'historien qui agit en conscience, après avoir vérifié ses informations sans les déformer, ne peut être condamné ;

Attendu qu'il échet dès lors d'entrer en voie de relaxe » [...] (TGI Versailles, 17 janvier 1985) ;

## EN CONCLUSION

Attendu, en conclusion, que les cinq fragments incriminés n'ont rien de diffamatoire ;

Attendu qu'à traiter du sujet de l'Holocauste ou de la Shoah on en vient obligatoirement à parler des juifs ;

Attendu, cependant, que dans les cinq fragments les juifs ne sont aucunement diffamés :

– dans le premier fragment, M. Weber dénonce chez les juifs américains une exploitation de l'Holocauste que certains juifs américains dénoncent eux-mêmes ; il critique les sionistes ; il loue certains juifs pour leur perspicacité ; s'il s'en prend à quelqu'un, c'est à un pasteur **protestant**, le révérend Herbener, qui l'avait attaqué ;

– dans les deuxième et quatrième fragments, F. Thencrey met le judaïsme officiel en garde contre la tentation d'imiter le christianisme officiel d'autrefois ; s'il s'en prend à une religion, c'est à la religion des **chrétiens**, et cela dans une lettre adressée au président de l'Union des **Athées** ;

– dans les autres fragments (le troisième et le cinquième), on ne mentionne ni les juifs, ni les chrétiens, ni en particulier les protestants, ni les athées ;  
Attendu que, la thèse générale (critique du Shoah-business et de ses prétentions totalitaires) n’ayant rien de diffamatoire, on ne voit pas pourquoi un tribunal français sanctionnerait ce qui, en la circonstance, est autorisé aux États-Unis (voy. *Christian News*, 27 avril 1987, p. 1, 12-13) ;  
Attendu que les tribunaux français admettent la légitimité des recherches et des publications révisionnistes ;  
Attendu, en effet, que pour citer la cour de Paris (arrêt du 26 avril 1983) « la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur le problème des chambres à gaz] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public » et que, pour citer un jugement du tribunal de Paris (jugement du 16 décembre 1987), celui-ci estime que :

« l’exposé même des thèses développées dans la revue de M. Guillaume [« consacrée à la négation de l’existence du génocide juif »] et la controverse susceptible de naître à leur sujet relèvent, en l’absence de toute action en responsabilité, de la libre expression des idées et d’un débat public entre historiens ; que le Tribunal n’a pas, en l’état, à exercer un contrôle sur une discussion de cette nature » ;

Attendu que P. Guillaume, dans ce numéro des *AHR* comme dans les autres, ne diffame personne et que l’accusation de diffamation n’est qu’un subterfuge inspiré par le désir – illusoire – d’arrêter les progrès du révisionnisme historique ;

Attendu que, grâce à P. Guillaume, l’historiographie française apporte à la réflexion de la communauté mondiale des historiens une contribution à laquelle même l’Américain Raul Hilberg, la plus haute autorité en matière d’histoire de l’Holocauste, a rendu hommage quand il a déclaré :

« Je dirai que, d’une certaine manière, Faurisson et d’autres, sans l’avoir voulu, nous ont rendu service. Ils ont soulevé des questions qui ont eu pour effet d’engager les historiens dans de nouvelles recherches. Ils ont obligé à rassembler davantage d’informations, à réexaminer les documents et à aller plus loin dans la compréhension de ce qui s’est passé. » (*Le Nouvel Observateur*, 3-9 juillet 1982, p. 71) ;

Attendu que le tribunal ne peut rester insensible aux mérites de P. Guillaume qui, loin de rechercher des « avantages personnels », de toute façon introuvables, est en butte à la calomnie, à la diffamation, aux coups, aux procès, et sacrifie tout, avec courage et désintéressement, au maintien d’une modeste et brillante publication : les *AHR* ;

Attendu que P. Guillaume ouvre largement cette publication à toute personne qui s'estimerait lésée ou diffamée, et cela en dehors même du cadre étroit du «droit de réponse»; qu'en effet il a affirmé, dans le «Liminaire» du n° 1 des *AHR* (p. 13), puis répété dans le n° 5 des *AHR* (p. 113) que:

«Les *Annales [AHR]* se donnent pour tâche de faire connaître et de soumettre à l'épreuve du débat et de la confrontation [les travaux révisionnistes]»;

Attendu que, dans une «Réponse à M. Georges Wellers» (*ibid.*), P. Guillaume écrit:

«Comme je le lui ai indiqué, en présence de Monsieur le Juge Pluyette, à l'audience de référé du 20 mai 1987 où il était venu appuyer la demande de saisie du n° 1 des *Annales*, les colonnes de cette revue lui sont largement ouvertes, même en dehors du cadre limité de l'exercice judiciaire du droit de réponse, puisque «les *Annales* se donnent pour tâche de faire connaître et de soumettre à l'épreuve du débat et de la confrontation [les travaux révisionnistes]» (*AHR* n° 1, Liminaire, p. 13);

Attendu qu'il recherche le dialogue avec l'adversaire et vient encore de publier un article intitulé «Les Révisionnistes proposent un débat public» (*AHR* n° 4, p. 9-24);

Attendu que, à l'inverse, le fait d'en appeler à l'autorité judiciaire pour condamner, par tel ou tel subterfuge, l'expression des idées révisionnistes trahit chez les défenseurs de la théorie de l'Holocauste à la fois trop de confiance en leur propre jugement et trop peu de confiance dans le jugement des autres: «nous voyons la vérité mais nous voyons aussi que les autres ne la voient pas; par conséquent, nous demandons la censure»;

Attendu que condamner P. Guillaume pour diffamation tiendrait du paradoxe – un stupéfiant paradoxe – vu que, si quelque'un depuis dix ans a été abreuvé d'outrages et de diffamations, c'est bien le responsable des éditions de La Vieille Taupe et publicateur des *AHR*;

Attendu qu'il ne faudrait pas inverser les rôles;

Attendu que P. Guillaume serait en droit d'attendre des excuses au moins de la part de ceux qui l'ont accusé de mentir ou d'être un nazi quand il concluait de ses multiples recherches que les chambres à gaz homicides du camp d'Auschwitz sont un mythe, ce qui vient d'être démontré par le rapport technique de l'ingénieur américain Fred Leuchter;

Attendu que plus le temps passe et plus se confirme l'exceptionnel rayonnement du révisionnisme français;



Attendu que, selon le mot d'un avocat français, décidément « le révisionnisme est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle » et qu'il n'est pas logique de prétendre admirer les aventures intellectuelles du passé et en même temps de prétendre ignorer celles d'aujourd'hui ;

Attendu, enfin, qu'aucun tribunal au monde ne pourra désormais plus arrêter les progrès de la recherche révisionniste et que freiner cette recherche en France aboutirait seulement à faire perdre à notre pays le rang qui est le sien dans le renouveau des études historiques ;

#### PAR CES MOTIFS

Dire irrecevables et en tous cas non fondées les poursuites intentées à l'encontre de Pierre Guillaume ;

Libérer M. Guillaume des liens de la prévention, et en tout cas, prononcer sa relaxe ;

Dire que les dépens resteront à la charge du Trésor.

#### SOUS TOUTES RÉSERVES

[Publié dans les *Annales d'histoire révisionniste*, n° 6, hiver 1988-1989, p. 95-159.]

\*\*\*

1<sup>er</sup> décembre 1988

### **Prix Staline à Guy Hontarrède**

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature du pacte germano-soviétique et du protocole d'accord secret sur le partage de la Pologne et sur la livraison à la glorieuse Patrie des Travailleurs d'un certain nombre de territoires dont celui des Pays baltes, notre camarade Georges Marchais, Facharbeiter du Grand Reich Allemand, remettra un certain nombre de prix Staline à des historiens français et, parmi ceux-ci, à Guy Hontarrède.

Guy Hontarrède est universellement connu et apprécié pour son splendide ouvrage de référence sur l'Occupation et la Résistance en Charente : *Ami, entends-tu ?* publié par la prestigieuse Université populaire de Ruelle. L'establishment sioniste (Jean-François Kahn, Jean Daniel, Anne Sinclair-Levaï, Philippe Bouvard-Ginsburger) n'a bien sûr pas manqué de se gausser de l'auteur qui est, rappelons-le, «Enseignant, Maître des Sciences de l'Éducation», ami de M<sup>me</sup> Viger-Vandeputte et de Monsieur Guy Krivopissko.

Sans doute l'ouvrage frappe-t-il à première vue par la qualité uniformément détestable de la documentation photographique mais, avec les yeux du cœur et les légendes, tout s'éclaire et se déchiffre parfaitement à l'exception peut-être de quelques photographies résolument noires.

Le texte se recommande par son impartialité et sa sérénité. L'auteur, enfin, fait preuve d'une louable discrétion sur les prétendues bavures des maquis Bernard et Chabanne : tortures, exécutions sommaires, «récupérations».

Tous nos compliments à notre camarade et ami Hontarrède et rendez-vous le 23 août place du colonel Fabien où notre camarade Georges Marchais, nous le savons de bonne source, nous révélera enfin qui a commis le massacre de Katyn !

Pour *Le Patriote Résistant du Confolentais*, pcc RF

\*\*\*

hiver 1988

### **Une correspondance Wellers-Faurisson**

*[La Rédaction des Annales avait] indiqué, dans le précédent numéro des Annales, que les colonnes de cette revue étaient largement ouvertes à M. Georges Wellers, président de la commission historique du CDJC. Nous sommes donc tenus de respecter cet engagement.*

*Nous avons par ailleurs indiqué les conditions dans lesquelles nous avons été conduits à nous interroger sur les diplômes que possédait ou non M. Wellers (AHR, n° 5). Nous avons également indiqué combien*

*cette question de fait nous semblait subalterne et manifesté notre étonnement que ce sujet ait été le seul sur lequel M. Wellers ait choisi de s'adresser aux lecteurs des Annales par la voie du **droit de réponse** (publié dans AHR, n° 4). La question nous semblait simple, et par conséquent la réponse nous semblait devoir l'être également. Tel ne fut pas le cas.*

*Le professeur Faurisson ayant écrit le 15 octobre 1988 à M. Wellers pour lui dire son espoir de le voir révéler quels diplômes il possédait lors de l'émission « Les dossiers de l'écran » à laquelle il devait participer le 18 octobre, il en est résulté un échange de lettres que nous publions ci-dessous.*

*Nous n'imaginions pas que la question de l'existence des diplômes de M. Wellers fût presque aussi difficile à résoudre que celle de l'existence des chambres à gaz ; aussi renonçons-nous à élucider ce point d'histoire. Nous réitérons cependant à M. Wellers notre offre de participer dans nos colonnes au débat historique en cours.*

De M. Wellers à M. Faurisson

21 octobre 1988

Incapable de réfuter mes arguments qui montrent votre incompetence et votre mauvaise foi au sujet du génocide des Juifs sous le régime nazi, vous brûlez d'envie de me présenter à votre clientèle comme un « escroc » parce que vous jugez que je n'ai pas les diplômes nécessaires pour arriver au grade de « Maître de Recherches » en Physiologie au CNRS (grade équivalent à celui de « Maître de Conférences » dans les Facultés des Sciences, et de « Professeur agrégé » dans les Facultés de Médecine).

En insinuant que je suis un « escroc », ce n'est pas moi que vous injuriez, mais les membres de la Commission de Physiologie au CNRS, le Directeur du CNRS et les Ministres de l'Education Nationale et des Universités, qui m'ont jugé autrement que vous, sans parler des membres de l'Académie des Sciences et de l'Académie Nationale de Médecine qui m'ont attribué des prix. En effet, je ne me suis pas attribué moi-même le titre de « Maître de Recherches » au CNRS ni les grades de l'échelle hiérarchique normale, précédents celui-ci au cours d'une longue carrière, pas plus que l'honorariat, après ma mise à la retraite par limite d'âge.

Croyez à mes sentiments de profond mépris.

Robert Faurisson à Georges Wellers

le 28 octobre 1988

Cher Monsieur,

Votre réponse du 21 octobre à ma question du 15 octobre témoigne d'une méprise de votre part.

Je n'ai pas mis en doute que vous ayez fait une carrière universitaire.

Je vous demandais quels **diplômes** universitaires vous possédiez. A trois reprises, j'ai souligné le mot de **diplôme(s)** (lignes 2, 5 et 7).

Vous me répondez en parlant de **grade(s)** et de **titre**. Ce (s) grade(s) et ce titre ne vous sont pas contestés. Ce que nous voulons savoir, c'est de quels diplômes universitaires vous avez pu faire état pour entamer une carrière universitaire au cours de laquelle on vous a, de bonne foi, accordé grades ou titres.

Il serait intéressant de savoir, par exemple, s'il est possible en France de devenir un «Maître de Recherches» en physiologie au CNRS (grade équivalent à celui de «Maître de Conférences» dans les Facultés des Sciences, et de «Professeur Agrégé» dans les Facultés de médecine)» sans même posséder le certificat d'études, le baccalauréat, une maigre licence ou leurs équivalents.

Aussi vous demanderais-je de vouloir bien me répondre.

Bien à vous.

Robert Faurisson à Georges Wellers

le 25 novembre 1988

Cher Monsieur,

A ma question du 28 octobre, qui ne faisait que reprendre ma question du 15 octobre, sur la nature des **diplômes** que **vous** posséderiez, vous venez de répondre (carte de visite, non datée):

«A une question idiote, une réponse intelligente: pour savoir quels diplômes il faut posséder pour faire une carrière honorable au CNRS, il faut s'adresser au Directeur du CNRS.»

Je me permets de vous dire que je ne suis pas intéressé par la question de «savoir quels diplômes il faut posséder pour faire une carrière honorable au CNRS»; ce qui m'intéresse, c'est de savoir quels **diplômes** **vous** possédez.

Aussi vous demanderai-je de bien vouloir me répondre.  
Bien à vous.

[Publié dans les *AHR*, n° 6, hiver 1988-89, p. 172-175.]

\*\*\*

12 décembre 1988

### **Lettre à Roger Bruge**

[...]

Les Polonais se refusent à autoriser tout prélèvement, quel qu'en soit la matière. Aussi Fred Leuchter ne leur a-t-il, bien entendu, demandé aucune autorisation et il s'est bien gardé de donner l'éveil aux autorités communistes. Dans le film vidéo, on le voit – et on l'entend ! – prélever des fragments de briques, de pierres, etc., ramper dans les ruines du Krematorium...

Une autorité neutre et impartiale ? Il ne faut pas rêver ! Avez-vous visité ces camps, n'importe lequel de ces camps en Pologne, en Allemagne, en France, en Autriche ? On y monte bonne garde, croyez-moi.

Le rapport Leuchter ne sera certainement pas «à l'abri d'une contestation». D'abord parce que tout est imparfait, tout se conteste et tout a ses zones d'ombre. Et puis il y a les erreurs.

On ne manquera pas de dire tout et n'importe quoi : que Leuchter n'est pas sorti d'une grande école, qu'il était payé par Zündel, qu'il a été recruté par R. Faurisson, qu'il a agi subrepticement, qu'il cherchait à gagner de l'argent, qu'il est antijuif, que les pénitenciers ne veulent plus de ses services... et qu'il travaille à la fois pour la CIA et le KGB.

Eh ben voyons !

Nous attendons toujours votre intervention en faveur du droit au doute et à la recherche.

J'ai pensé à vous en lisant le tome 8 d'Amouroux : à la p. 437, il parle de «ce camp [du Struthof] où étaient morts environ vingt mille déportés» [apparemment à la date du 10 septembre 1944].

Pour en revenir à Leuchter, ma réponse aux critiques à venir sera la suivante : «Si ce rapport ne vous plaît pas, établissez-en un vous-mêmes ! Et commencez par nous dire pourquoi de 1945 à 1988, vous n'en avez pas établi du tout (sauf pour des histoires de cheveux, de tuyaux,...).»

Réponse orale de Smolen, responsable du camp : «Nous n'avons pas fait de véritables fouilles parce que, si nous ne trouvions pas de preuves de gazages, les juifs diraient que nous avons supprimé ces preuves.» A moi rapporté par le journaliste Michel Folco qui s'est rendu là-bas avec l'inénarrable Pressac.



# 1989

1<sup>er</sup> janvier 1989

## **Le révisionnisme français après le rapport Leuchter**

Le rapport Leuchter (cent quatre-vingt-douze pages) a été déposé et commenté par son auteur les 20 et 21 avril 1988 devant un tribunal de Toronto (Canada) à l'occasion d'un procès intenté au révisionniste Ernst Zündel. Il émane d'un ingénieur de Boston, Fred Leuchter, spécialiste de la conception et de la construction de chambres à gaz destinées à l'exécution de condamnés à mort. Ce rapport technique conclut formellement qu'il n'a pas pu exister de chambres à gaz homicides à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek. Il contient les résultats d'une analyse, par un laboratoire américain, de trente-deux échantillons prélevés sur place<sup>1</sup>.

### **Par son importance historique ce rapport est comparable au rapport Khrouchtchev.**

Il prouve que les révisionnistes avaient raison.

Il confirme que les organisations juives et, en particulier, le Congrès juif mondial ont eu tort de cautionner le mythe des chambres à gaz et du génocide.

Les responsables de ces organisations ont été les mauvais bergers de la communauté juive mondiale. Aujourd'hui, cette dernière se trouve dans une impasse avec, devant elle, un mur infranchissable: celui du mensonge de l'Holocauste.

Il aurait fallu écouter les mises en garde d'un certain nombre d'individualités juives qui avaient eu la clairvoyance et le courage d'apporter sous diverses formes leur contribution à une révision de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Dès 1968, Olga Wormser-Migot avait dénoncé l'existence de chambres à gaz purement mythiques. Edgar Morin, à diverses reprises, avait signalé qu'il fallait réexaminer la question des chambres à gaz et se méfier, en la matière, des tabous et du sacré. Noam Chomsky était intervenu en faveur du droit au doute et à la recherche. Jean-Gabriel Cohn-Bendit avait pris le parti des révisionnistes sur les chambres à gaz. Gabor Tamas Rittersporn

---

1. *Engineering Report on the Alleged Gas Chambers at Auschwitz, Birkenau & Majdanek (Poland)*, Foreword by D Robert Faurisson, Institute for Historical Review, Costa Mesa, California, USA. Pour l'essentiel du rapport dans sa traduction française, voy. *Annales d'histoire révisionniste*, n° 5, p. 51-102.

était intervenu volontairement aux côtés des révisionnistes assignés en justice par des organisations juives. Claude Karnoouh et Jacob Assous avaient affirmé, jusque devant un tribunal, leur ralliement à la cause révisionniste.

Les responsables des organisations et des institutions juives ont préféré user contre les révisionnistes, juifs et non juifs, de l'outrage verbal, de l'agression physique et de la répression policière et judiciaire. C'est ainsi qu'on a pu assassiner ou vitrioler les révisionnistes, les emprisonner, les priver de leur emploi, incendier leurs demeures, s'en prendre à leurs femmes ou à leurs enfants, les accabler de procès, de condamnations, de publications judiciaires au coût exorbitant, saisir leurs salaires, les acculer soit à la rétractation publique, soit même au suicide. Les médias, en la circonstance, ont multiplié les appels à la haine à l'égard des révisionnistes. Le 1<sup>er</sup> juillet 1987, la Fédération française des sociétés de journalistes, groupant plus de deux mille journalistes des trois principales chaînes de télévision ainsi que des plus importantes stations de radiodiffusion et des plus importants journaux, a lancé un appel à la répression judiciaire immédiate contre les révisionnistes. Sous la signature de Bruno Frappat, le journal *Le Monde* en a alors appelé à l'indignation générale contre les révisionnistes, ces «fortes têtes du mensonge et de la falsification», ces «gangsters de l'histoire»<sup>1</sup>.

Ces mêmes responsables des organisations et des institutions juives ont finalement vu se retourner contre eux leur arme favorite: la répression judiciaire.

Durant ces dix dernières années (1978-1988), leur tactique a consisté – et consiste encore – à refuser tout débat avec les révisionnistes, à leur interdire les médias et à les assigner en justice. Mais, comme devait le constater avec amertume Pierre Vidal-Naquet,

«la répression judiciaire est une arme dangereuse et qui peut se retourner contre ceux qui la manient<sup>2</sup>.»

En France, les révisionnistes ont fini par ébranler les seules personnes devant lesquelles ils pouvaient s'exprimer: les magistrats. Tandis que les journalistes avaient tout loisir de persister dans une attitude qui revenait à condamner les révisionnistes sans même les entendre, les magistrats, eux, étaient bien obligés d'entendre les arguments des révisionnistes; ainsi découvraient-ils peu à peu le vrai sens du révisionnisme, lequel n'a rien à voir avec le racisme ou une quelconque idéologie politique mais repose sur des travaux scientifiques et techniques.

Il faut reconnaître que jusqu'en 1982, c'est-à-dire à une époque où pour de multiples raisons les révisionnistes n'ont guère pu développer leur

---

1. *Le Monde*, 5-6 juillet 1987, p. 31.

2. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 182.



argumentation devant les magistrats, les condamnations judiciaires ont été particulièrement lourdes, mais l'année 1983 a vu le vent tourner.

Le changement de 1983 a surtout été marqué par un arrêt de la première chambre civile de la cour de Paris en date du 26 avril 1983. Ce jour-là, un long procès commencé en 1979 s'est terminé par un arrêt qui, de l'avis du même P. Vidal-Naquet,

« a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance, en résumant ses thèses en slogans<sup>1</sup>. »

Par cet arrêt, *les magistrats sont allés jusqu'à garantir pour tout Français le droit de dire que les chambres à gaz sont un mensonge historique*. La décision était prise non pas en raison de la nécessité de la liberté d'expression mais vu le sérieux des recherches et des conclusions révisionnistes à propos de ce que la cour elle-même décidait d'appeler « le problème des chambres à gaz » : car il y avait un problème !

De la fin de 1983 à la fin de 1988, le mouvement allait s'accélérer. Passant à la contre-offensive, les révisionnistes obtenaient la condamnation du Recueil Dalloz Sirey (en première instance, en appel et en cassation). Eux qu'on avait accusés, sans preuves, d'être des falsificateurs, ils démontraient, preuves irréfutables à l'appui, que leurs adversaires, qui avaient trouvé refuge jusque dans les colonnes de la vénérable revue juridique, avaient gravement falsifié les textes (tout comme le journal *Le Monde* sur le même sujet).

Le 16 décembre 1987 éclatait un coup de tonnerre judiciaire. Pierre Guillaume, directeur des *AHR*, obtenait par une décision du tribunal de grande instance de Paris la mainlevée de l'interdiction prononcée en référé (et en catastrophe) par le juge Gérard Pluyette au moment du procès Barbie (mai 1987) contre le premier numéro de la nouvelle revue. Et, cette fois-ci, les magistrats allaient jusqu'à garantir le droit pour tout Français de dire que *non seulement les chambres à gaz mais aussi le génocide sont un mensonge historique* (à vrai dire, un seul et même mensonge puisque, aussi bien, crime spécifique et arme spécifique ne peuvent aller l'un sans l'autre). Pour ces magistrats, il s'agissait là « de la libre expression des idées et des opinions et d'un débat public entre historiens ».

La qualité d'« historiens » reconnue aux auteurs révisionnistes et cette constatation d'un « débat public » semaient la consternation chez les exterminationnistes, lesquels décidaient d'interjeter appel<sup>2</sup>.

---

1. *Ibid.*

2. La cour d'appel a, pour l'instant, pris une décision à surseoir vu que « le pénal tient le civil en l'état » et qu'on en est toujours à attendre les suites d'une plainte – biscornue – déposée en 1987 par un procureur d'Auch (Gers) contre le premier numéro des *AHR* pour... « apologie de crimes de guerre et propagation de fausses nouvelles ».

En 1988, à Paris, deux procureurs (MM. Bilger et Domingo) étaient successivement déboutés des plaintes qu'ils avaient déposées contre Pierre Guillaume pour diffamation raciale (jugements du 7 novembre et du 20 décembre).

Toujours en France, les hommes politiques, de droite ou de gauche, avaient fait jusqu'ici surenchère d'exterminionisme. Le 20 septembre 1987, Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, avait affirmé que, s'il ne dépendait que de lui, «le professeur Faurisson irait en prison». Le 2 avril 1988, Georges Sarre avait déposé au nom du groupe des députés socialistes une proposition de loi qui prévoyait contre les tenants des «thèses révisionnistes» une peine d'emprisonnement d'un mois à un an, une amende de 2.000 à 300.000 F et les frais afférents de publication judiciaire forcée. Cette «lex Faurissonia» serait revenue à créer une vérité officielle, protégée par la police et la justice françaises. Elle prouvait ingénument que, pour l'heure, les adversaires du révisionnisme reconnaissent se trouver devant un vide juridique. Les actions tentées au nom du gouvernement par le pouvoir en place ne sont que des coups de loterie : des procureurs, dont la plume est servie par définition, espèrent tomber sur des magistrats malléables.

Charles Pasqua et Georges Sarre observent maintenant un profil bas. Les journalistes sentent venir l'heure du changement : dans son *starting-block*, chacun attend qu'un audacieux confrère donne le signal du départ et accorde vraiment la parole à un révisionniste.

Les historiens français brillent par leur silence ou leur lâcheté, selon la tradition millénaire des historiens de cour.

Quant à la communauté juive, il va lui falloir exiger des comptes de ceux qui l'ont si effrontément trompée : les milliardaires de la souffrance et du *Shoah Business* : Élie Wiesel, Edgar Bronfman, Robert Maxwell, Samuel Pizar et tous autres.

Le révisionnisme, on l'a dit, «est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle».

Pour ce qui est des adversaires du révisionnisme, où qu'ils se recrutent, ils passeront à l'histoire mais à la place, pour chacun, que leur assigneront les révisionnistes.

## 1989 marquera-t-il l'an I de la révolution révisionniste ?

\*\*\*

9 janvier 1989

### **Est-il normal qu'en France les révisionnistes ne puissent pas tenir de réunion publique ?**

Depuis plus de dix ans, je n'ai pas pu tenir en France une seule réunion publique sur le problème historique des chambres à gaz et du génocide. «L'affaire Faurisson» a éclaté en novembre 1978. Pendant plus de dix ans, j'ai été, à l'exemple d'autres révisionnistes français, abreuvé d'outrages par la grande presse, accablé de procès par certaines associations, et victime de multiples agressions physiques. On ne me laisse plus exercer mon métier de professeur d'université parce qu'on se déclare incapable d'assurer ma sécurité. Il est arrivé qu'on saisisse mon salaire. On s'en est pris à ma femme et à mes enfants. Le journal *Le Monde* répète à satiété que je suis un faussaire, un nazi, un «gangster de l'histoire». En décembre 1987, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, Pierre Vidal-Naquet a traité les révisionnistes d'«excréments» tandis que Simone Veil les a traités de «clowns». On n'a de scrupule ni à droite, ni à gauche. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, a déclaré que ma place était en prison. Georges Sarre a déposé une proposition de loi condamnant à une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et à une amende de 2.000 à 300.000 F les tenants des thèses révisionnistes.

Encore aujourd'hui, agressions, outrages et procès continuent.

Récemment, s'est créée une Association pour la défense de la libre recherche historique (ADLRH). Cette association, à laquelle je refuse d'adhérer pour des motifs d'ordre personnel, se donne pour tâche de permettre un débat public sur le problème des chambres à gaz et du génocide. Il importe de noter qu'à deux reprises les instances judiciaires ont déclaré légitime un débat sur ces questions (arrêt Grégoire du 26 avril 1983 et jugement Diet du 16 décembre 1987).

Peine perdue.

L'ADLRH a d'abord voulu tenir une réunion publique le 23 décembre 1988. Dès qu'il l'a su, *Le Canard enchaîné* a donné l'alerte et c'est ainsi que la salle a été refusée à l'association.

Quelques semaines plus tard, la même association a retenu une salle pour le 10 février 1989. Cette fois-ci, la LICRA de Jean Pierre-Bloch sonnait l'alerte et publiait une protestation dans *Le Monde*. Le propriétaire de la salle, devant le flot des menaces (en particulier, des menaces de mort), décidait de retirer la salle.

En France, *Le Canard enchaîné*, *Le Monde* et la LICRA de Jean Pierre-Bloch ont toujours été à la pointe du combat contre les révisionnistes.

Les antirévisionnistes manifestent une anxiété croissante. Ils redoutent qu'un jour ou l'autre le grand public ne découvre l'existence du « rapport Leuchter », du nom de cet ingénieur américain dont l'étude, présentée devant le tribunal de Toronto les 20 et 21 avril 1988, vient de prouver péremptoirement qu'il n'a pas pu exister de chambre à gaz homicide à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek.

Le 26 avril 1983, la première chambre civile, section A, de la cour d'appel de Paris rendait un arrêt sur ce qu'elle appelait elle-même « le problème des chambres à gaz ». Considérant le sérieux des travaux de M. Faurisson sur le sujet, elle concluait :

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève DONC de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

Le 16 décembre 1987, la première chambre, 1<sup>re</sup> section, du tribunal de grande instance de Paris prononçait un jugement sur, disait-elle, « le premier numéro des *AHR* consacré à [la] négation de l'existence du génocide juif. » Attendu que l'exposé des thèses révisionnistes relevait à ses yeux « de la libre expression des idées et des opinions et d'un débat public entre historiens », elle concluait :

« Le Tribunal n'a pas, en l'état, à exercer un contrôle sur une discussion de cette nature. »

On se rappellera enfin deux déclarations, bien connues, sur la liberté d'expression :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. La libre communication des idées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi <sup>1</sup>. »

2. « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit <sup>2</sup>. »

Il convient de souligner que, dans ces dernières années et sous l'impulsion de son président, l'avocat Yves Jouffa, la Ligue [française] des droits de l'homme s'est portée en tête de la répression judiciaire et extra-judiciaire contre les révisionnistes.

\*\*\*

13 janvier 1989

---

1. *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 26 août 1789, articles X et XI.

2. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10 décembre 1948, article 19

## Lettre à Henri Amouroux

Dans votre huitième volume de *La Grande Histoire des Français sous l'occupation*, paru en octobre 1988, j'ai reconnu la trace de pas mal d'informations que je vous avais communiquées du début de 1977 au début de 1988 et pourtant mon nom n'apparaît pas parmi les cinq cent-soixante-quinze noms de personnes que vous remerciez à la fin de votre livre pour l'aide qu'elles vous ont apportée.

Puis-je me permettre de vous demander pourquoi ?

Ce n'est, en particulier, pas sans mal et sans risque que je m'étais procuré, par exemple, le document que vous reproduisez partiellement à la page 481. Les informations chiffrées sur les exécutions sommaires du maquis Bernard et du maquis Chabanne, c'est à moi que vous les devez. Elles vous servent d'ailleurs peut-être de levier d'Archimède pour obtenir ou essayer d'obtenir auprès de l'Institut d'histoire du temps présent accès aux fameuses archives dont je vous parlais pour la suite de vos travaux.

Je me réserve de vous fournir, le moment venu, une fiche de lecture de votre livre. D'ores et déjà, je voudrais vous mettre en garde contre les erreurs suivantes :

– à la page 23, vous donnez un aperçu erroné du décret «NN» (*Nomen Nescio*), couramment appelé le décret «*Nacht und Nebel*»; les appellations ne sont peut-être pas d'une grande importance mais c'est le contenu du décret et sa mise en pratique qui comptent le plus et, en l'espèce, je ne vois pas qu'on puisse reprocher à Keitel une décision et une pratique qui sont communes, je pense, à toutes les armées du monde qui, dans le territoire qu'elles occupent, cherchent à protéger la vie de leurs soldats ou de leurs fonctionnaires contre les actions des «francs-tireurs», des «résistants» ou des «terroristes» ;

– à la page 437, vous qualifiez le camp du Struthof de «camp d'extermination»; cette dénomination, je crois vous l'avoir dit, contient un jugement de valeur et implique que les Allemands pratiquaient une politique d'extermination dans ce camp ou dans d'autres camps; or, il s'agit là d'une accusation non fondée et même contournée par une abondance de faits et de documents (rappelez-vous ma courbe de mortalité du camp de Dachau, aussi).

Vous dites qu'au Struthof «étaient morts environ vingt mille déportés» (voulez-vous dire à la date du 10 septembre 1944, déjà ?). Or, dans un mot que je vous avais adressé le 3 juin 1986, je vous avais déjà mis en garde contre cette exagération et je vous avais dit que, dans l'acte d'accusation du lieutenant-colonel Guyon contre les gardiens du camp, il était question de près de trois mille morts. A la page 13, il est exactement dit :

«En trois ans et demi d'existence, le camp du Struthof qui est à classer parmi les plus redoutables, a été le tombeau de deux mille cent cinquante-six victimes dénombrées, abstraction faite d'une trentaine d'exécutions clandestines et de tous les Russes, Polonais, juifs, décédés entre mi-septembre 1943 et le 29 mai 1944. Le nombre des décès doit approcher de trois mille. L'effectif moyen des déportés pendant la même période a été de 1983.»

A propos du réseau Alliance vous rapportez une affirmation de Mme Marie-Madeleine Fourcade comme s'il s'agissait d'une vérité historique.

J'ai un assez bon dossier du Struthof et, en particulier, de sa «chambre à gaz».

\*\*\*

printemps 1989

### Les écritures d'Anne Frank

Une récente découverte vient de remettre au premier plan le problème de l'authenticité du *Journal* d'Anne Frank et cela au moment même où les défenseurs de la thèse de l'authenticité pensaient avoir marqué un point avec la publication dite «scientifique» de ce journal par le RIOD: *Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie* (Institut d'État pour la documentation de guerre) d'Amsterdam.

Avant d'en venir à cette découverte, je voudrais rappeler comment, à la fin des années soixante-dix, j'ai été conduit à penser que le *Journal* n'était pas dû à la fillette mais à son père, Otto Heinrich Frank (mort en 1980), peut-être en collaboration avec une amie hollandaise.

En 1978, dans une étude destinée à un avocat allemand qui défendait Ernst Römer, coupable d'avoir manifesté un doute quant à l'authenticité du *Journal*, j'avais exposé mes arguments qui, pour l'essentiel, étaient de l'ordre de la critique interne. J'avais découvert dans la version originale hollandaise d'incroyables absurdités physiques tout au long d'un récit auquel on nous demandait de croire comme à une expérience vécue. J'avais aussi visité, étudié et photographié la «Maison Anne Frank» à Amsterdam et j'y avais noté d'autres impossibilités physiques. Je m'étais rendu à Bâle pour y interroger longuement Otto Heinrich Frank et là je m'étais rendu compte que j'avais affaire à un trompeur, au demeurant plein de charme et très habile à circonvenir ses auditeurs. Enfin, j'avais remarqué qu'Otto Heinrich Frank se portait garant aussi bien de la version hollandaise que de la version allemande; or, ces deux versions sont à ce point contradictoires qu'il n'est pas exagéré de dire qu'elles présentent deux Anne Frank radicalement différentes: dans un cas on a affaire à une fillette un peu naïve et, dans l'autre cas, à un bas-bleu d'une stupéfiante érudition et aux mœurs délurées. La version

allemande avait été manifestement fabriquée, avec la collaboration d'une Allemande, pour un public allemand et dans l'intention d'appâter un peu plus la clientèle germanique.

Sur requête du tribunal qui avait à juger le cas d'Ernst Römer, le laboratoire de la police fédérale, sis à Wiesbaden, entreprenait une analyse chimique de l'encre et du papier du manuscrit. Sa conclusion, publiée en 1980, laissait apparaître que des corrections avaient été portées sur l'ensemble appelé «feuilles mobiles»

«à l'encre bleu-noir, rouge et au crayon, mais en partie aussi à l'encre de stylo à bille noire, verte et bleue. Les encres de stylo à bille de ce type ne sont apparues sur le marché que depuis l'année 1951.»

Le rapport d'expertise ajoutait :

«On peut exclure avec certitude que les corrections effectuées à l'encre de stylo à bille sur les feuilles mobiles ont été apportées avant 1951.»

Une expertise d'écriture remontant à 1961 avait conclu que l'écriture de tout le manuscrit, y compris les ajouts et les corrections, était de la même main. Du rapprochement entre l'expertise chimique et l'expertise d'écriture, il fallait donc conclure que la personne qui avait rédigé le manuscrit du journal vivait encore dans les années cinquante; or, Anne était morte du typhus en mars 1945 au camp de Bergen-Belsen, peu après sa sœur Margot.

En 1980, la version française de mon étude du *Journal* était publiée dans l'ouvrage de Serge Thion intitulé *Vérité historique ou vérité politique ?* Pierre Vidal-Naquet la commentait en ces termes :

«Il arrive d'ailleurs à Faurisson d'avoir raison. J'ai dit publiquement et je répète ici que, lorsqu'il montre que le journal d'Anne Frank est un texte trafiqué, il n'a peut-être pas raison dans tous les détails, il a certainement raison en gros et une expertise du tribunal de Hambourg vient de montrer qu'effectivement ce texte avait été pour le moins remanié après la guerre, puisque utilisant des stylos à bille qui n'ont fait leur apparition qu'en 1951. Ceci est net, clair et précis<sup>1</sup>.»

Je ne m'étais pas attardé à l'analyse de l'écriture ou des écritures que l'on nous donnait pour être celle(s) d'Anne Frank. Dans mon ouvrage, je m'étais contenté de reproduire deux spécimens qui, aux yeux du profane que j'étais en la matière, ne paraissaient pas pouvoir provenir de la même personne, d'autant moins qu'une écriture d'apparence «adulte», datée du 12 juin 1942, était suivie quatre mois plus tard, le 10 octobre 1942, d'une écriture d'apparence «enfantine».

---

1. P. Vidal-Naquet, Interview dans *Regards*, hebdomadaire du Centre communautaire laïc juif de Bruxelles, 7 novembre 1980, p. 11.

Alarmé par le scepticisme grandissant au sujet de l'authenticité du *Journal*, l'Institut d'Amsterdam pour la documentation de guerre faisait savoir qu'une édition complète et non remaniée serait publiée par ses soins et qu'une expertise technique établirait la bonne foi du père d'Anne Frank.

Les préparatifs allaient se révéler laborieux et il ne fallut pas moins de six ans pour voir paraître l'édition tant attendue et remise d'année en année. En 1986 parut l'édition hollandaise et en 1988 l'édition allemande. Nous en sommes toujours à attendre la traduction française. Le moment venu, je confronterai les trois textes comme je l'avais fait pour les trois anciens textes dans les années soixante-dix. Je rouvrirai alors le dossier Anne Frank.

Dans l'ouvrage «scientifique» de 1986, je tombais en arrêt devant la photographie d'une lettre censée avoir été écrite par Anne le 30 juillet 1941 alors que la fillette n'avait qu'un peu plus de 12 ans. Cette écriture «adulte» ressemblait à l'écriture «adulte» du 12 juin 1942 alors qu'Anne avait exactement 13 ans. En quelque sorte, le RIOD répliquait aux sceptiques qu'il ne fallait pas s'étonner d'une telle écriture à l'âge de 13 ans vu qu'on avait la preuve qu'à 12 ans Anne Frank écrivait déjà de cette façon.

En juillet 1988 éclatait dans la presse du monde entier une nouvelle à sensation: on venait de découvrir tout à fait par hasard deux lettres et une carte postale rédigées par Anne Frank et sa sœur Margot en 1940, un mois avant l'occupation d'Amsterdam par les Allemands. Margot, qui avait alors 14 ans, et Anne, qui avait 11 ans, avaient envoyé les lettres et la carte postale à deux correspondantes américaines du même âge, résidant dans une ferme de l'Iowa: Betty Ann et Juanita Wagner, aujourd'hui âgées de 63 et de 59 ans.

L'ensemble était authentifié par J. F. Westra, directeur de la «Fondation Anne Frank» d'Amsterdam.

J'ignore comment il a été possible d'authentifier ainsi la lettre signée «Annelies Marie Frank». L'écriture me paraît radicalement différente des écritures jusqu'ici attribuées à Anne Frank. Mais, encore une fois, je ne suis qu'un profane en la matière et, pour terminer, je me contenterai de reproduire ci-dessous quatre spécimens d'écriture qui s'étalent sur une période de deux ans et demi et je demande aux spécialistes si on peut attribuer ces quatre écritures à la même fillette aux âges suivants: presque 11 ans, plus de 12 ans, exactement 13 ans et un peu plus de 13 ans.

Le 25 octobre 1988, un acheteur anonyme emportait pour 150.000 dollars, dans une vente aux enchères de Swann Galleries à New York, les deux lettres, la carte postale, deux petites photos-passeport de Margot et d'Anne ainsi qu'une enveloppe d'expédition partie d'Amsterdam. Selon ses déclarations, il remettrait le tout au «Simon Wiesenthal Center» de Los Angeles.

– Spécimen n° 1. 29 avril 1940. Anne avait presque 11 ans. Source: *The New York Times*, 22 juillet 1988, p. A1.



- Spécimen n° 2. 30 juillet 1941. Anne avait un peu plus de 12 ans. Source: *De Dagboeken van Anne Frank*, Amsterdam, RIOD, p. 126.
  - Spécimen n° 3. 12 juin 1942. Anne avait exactement 13 ans. Source: *Journal de Anne Frank*, Calmann-Lévy, 1950, hors-texte.
  - Spécimen n° 4. 10 octobre 1942. Anne avait un peu plus de 13 ans. Source: *Journal de Anne Frank*, Livre de Poche, 1975, hors-texte.
- Annelies Marie Frank est née le 12 juin 1929 à Francfort.

[Publié dans les *AHR*, n° 7, printemps-été 1989, p. 45-50. Pour les fac-similés d'écriture, voy. le cahier photographique, à paraître.]

\*\*\*

Printemps 1989

## **Le révisionnisme devant les tribunaux français**

### **Première partie: 1979-1983**

*(Communication présentée à la cinquième conférence internationale révisionniste, septembre 1983, et publiée en anglais dans The Journal of Historical Review, été 1985, p. 33-181)*

Pendant quatre ans (1979-1983), nous avons, mon éditeur Pierre Guillaume, ses amis et moi-même affronté des difficultés considérables en raison de notre opinion commune sur le mythe des chambres à gaz et du génocide. Parmi ces difficultés figure au premier plan la répression judiciaire. Cette répression n'est d'ailleurs pas terminée. Pour prendre une image, nous avons été pendant ces quatre années de lutte comme des nageurs qui nageaient à contre-courant. Nos forces, par moments, étaient tellement faibles par rapport à la force des éléments, que nous aurions dû raisonnablement abandonner la lutte. Nous suffoquions. Nous n'en pouvions plus. Nous avions l'impression que notre entreprise était aussi désespérée que celle d'un nageur qui, comme le dit Céline, voudrait remonter le Niagara à la nage.

Nous étions attaqués en justice par des forces impressionnantes. Nous aurions peut-être dû adopter une attitude de pure défense. Au lieu de cela, estimant que la meilleure des défenses est l'attaque, nous contre-attaquions. Nous faisons des procès à ceux qui nous faisaient des procès. Parfois, nous aggravons notre cas par des déclarations ou des initiatives qui nous attireraient de nouveaux ennus.

Je ne parlerai ici que des trois principaux procès qui nous ont été intentés : un procès civil et deux procès pénaux. Le procès civil m'a été intenté pour un « dommage à autrui » que j'aurais causé par une prétendue « falsification de l'histoire ». Le premier des deux procès pénaux nous a été intenté, à mon éditeur et à moi-même, par Léon Poliakov pour diffamation. L'autre procès pénal m'a été intenté pour diffamation raciale et pour incitation à la haine raciale en raison d'une phrase de soixante mots que j'ai prononcée sur les ondes d'*Europe n°1* le 17 décembre 1980.

Le plus important de ces procès est le procès civil. Il touchait à la question de fond, une question tabou : celle de la réalité ou non des chambres à gaz et du génocide. La question corollaire était : Faurisson, qui soutient qu'il s'agit là d'un seul et même mensonge historique, est-il lui-même un menteur, un faussaire, un falsificateur ?

La réponse des magistrats à cette question a été claire et elle ne souffre aucun malentendu.

Jamais, je dis bien jamais, un tribunal quelconque ne m'a condamné pour falsification de l'histoire ou pour un motif approchant, et même, en fin de compte, la cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 26 avril 1983, a rendu hommage au sérieux de mes recherches sur le problème des chambres à gaz. En raison directe du sérieux de ces recherches elle a prononcé :

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur le problème des chambres à gaz] relève **donc** de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

Gitta Sereny Honeyman, qui a assisté à mes procès, a osé écrire et insisté sur le fait que j'avais été condamné pour falsification de l'histoire. C'est là de sa part un froid mensonge<sup>1</sup>.

Je parlerai assez longuement du procès civil, qui a duré quatre ans et qui s'est donc terminé le 26 avril 1983 devant la première chambre de la cour d'appel de Paris. J'ai été effectivement condamné pour « dommage à autrui », mais nullement dans le sens où l'auraient souhaité mes adversaires. Loin de me considérer comme un falsificateur ou un menteur, la cour d'appel de Paris a écrit ces mots à mon propos :

« Personne ne peut, en l'état, le convaincre de mensonge... »

Je replacerai tout à l'heure ces mots dans leur contexte. En attendant, je dédie ces mots à Gitta Sereny Honeyman, à Pierre Vidal-Naquet, à Georges Wellers, à Léon Poliakov et à quelques autres exterminationnistes français et étrangers ; je pense qu'ils seraient heureux qu'un tribunal français puisse en dire autant à leur propos. Ce n'est pas moi qui ai eu l'idée de demander à un tribunal de se prononcer en matière d'histoire. Ce sont eux et leurs puissants amis qui ont pris cette initiative. Il est normal que ces gens récoltent les fruits de ce qu'ils ont semé. Pendant quatre ans ils se sont évertués à me convaincre de mensonge et, au bout de quatre ans, les magistrats leur ont, en quelque sorte, répondu : « Vous vous plaignez de ce professeur. Vous dites qu'il vous a fait du tort. Soit ! Il vous a fait du tort, et c'est pourquoi nous le condamnons. Il vous a fait du tort de toutes les façons que vous voudrez, mais certainement pas en mentant. Il est tout ce que vous voudrez, mais, sur la question des chambres à gaz, il n'est certainement ni un menteur ni un falsificateur. Il est un chercheur sérieux. Nous en concluons que tout Français doit se voir garantir le droit d'affirmer que ces chambres à gaz n'ont pas existé ».

Le résultat de ces trois procès a été paradoxal : on m'a à chaque fois condamné et mes adversaires ont obtenu le droit de publier à mes frais, comme c'est l'usage, les textes de mes condamnations ; cependant, ces textes n'ont jamais été publiés à l'exception d'un jugement et d'un arrêt, aux frais d'ailleurs de mes adversaires, non sans de graves falsifications sur les points qui ne répondaient pas à leur attente. A chaque fois leurs victoires n'ont été que des victoires à la Pyrrhus.

---

1. G. Sereny Honeyman, « The Judgment of History » : « Long-standing notions about academic freedom have been challenged by this month's conviction of a French writer for "falsifying history". [...] Two Paris courts found Robert Faurisson [...] guilty of libel, provocation to hate, incitement to murder, and falsification of history [...] falsification of history. » (p. 16) « The 17-page judgment which finds that he "falsified history" » (p. 19). Voy. aussi *Searchlight*, vol. X, 1981, « Revisionism. The Myths and the Lies » : « As an MRAP spokesman put it, 'It is a simple fact that the Holocaust happened and that Faurisson is a falsifier of history'. The court agreed [...] » (p. 12).

## I.— Le procès civil

### *1 — Ce que disaient mes accusateurs*

Mes accusateurs formaient un ensemble de neuf associations. La première de ces associations était la LICRA, présidée par M. Jean Pierre-Bloch. La deuxième était le MRAP, présidé par M. Pierre Paraf. Parmi les sept autres associations se trouvaient, en particulier, l'Amicale des Déportés d'Auschwitz et des Camps de Haute-Silésie, présidée par M<sup>me</sup> Marie-Élisa Cohen, et l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, présidée par M. Serge Klarsfeld. L'initiative de ce procès a été prise et conservée par la LICRA. M. Jean Pierre-Bloch en faisait une affaire personnelle et la LICRA aurait, d'après une déclaration de son président, investi des sommes très importantes dans ce procès-marathon. Pour ne prendre que cet exemple, la LICRA, constatant sans doute que ses amis de France et de l'étranger étaient incapables de lui fournir pour le procès une preuve de l'existence des chambres à gaz, avait envoyé en Pologne et à Jérusalem ses trois meilleurs avocats (sous la houlette de M<sup>e</sup> Robert Badinter). Mais ces trois pèlerins sont revenus de leur pèlerinage sans la preuve recherchée. Robert Badinter a plaidé contre moi en première instance; après quoi il est devenu le ministre de la justice de François Mitterrand. Dès lors, nous n'avons pu entendre sa voix que par l'intermédiaire des différents représentants du ministère public dans nos différents procès. Robert Badinter a manifesté à notre égard une hostilité fébrile.

Selon mes accusateurs, j'étais un faussaire, un falsificateur, un menteur; j'avais utilisé un habile mécanisme falsificateur; j'avais falsifié des traductions; j'avais dénaturé des faits historiques; j'avais écarté des documents qui contredisaient ma thèse; j'avais utilisé des arguments techniques fallacieux. Cependant, toutes ces accusations restaient aussi vagues que péremptoires. Sur deux points seulement mes accusateurs étaient relativement précis. Selon eux, j'avais :

- 1) volontairement tronqué certains témoignages tels que celui de Johann-Paul Kremer (il s'agit de ce professeur de médecine qui avait été mobilisé pendant quelque temps comme médecin au camp d'Auschwitz);
- 2) écarté sans justification sérieuse un certain nombre de preuves retenues jusqu'alors par des instances judiciaires nationales et internationales.

### *2— Le jugement de première instance*

Le 8 juillet 1981, le tribunal de grande instance de Paris rendait son jugement. Il me condamnait pour «dommage à autrui». La question était de savoir si j'avais commis ce dommage par le fait d'une falsification de l'histoire. Cette formule de «falsification de l'histoire» n'existe pas dans la

loi française, mais le tribunal aurait pu reprendre à son compte cette invention lexicale de la LICRA. Il ne l'a pas fait, sinon pour dire qu'il n'avait pas à rechercher si ce que j'avais écrit, en particulier dans *Le Monde* (29 décembre 1978 et 16 janvier 1979), constituait ou non une falsification de l'histoire. Sur le point essentiel de leurs accusations, mes adversaires n'obtenaient donc pas satisfaction. Néanmoins, le reste du jugement pouvait les satisfaire. Les juges disaient que, par une sorte de jeu intellectuel, je m'étais amusé à tout nier. Par ce jeu d'une négation systématique je m'étais révélé comme un universitaire d'une légèreté coupable. Par ailleurs, le tribunal estimait que j'avais manqué de prudence, de circonspection objective et de neutralité intellectuelle, en ce sens que j'avais, d'une manière irresponsable, traité trop tôt d'un problème historique trop récent, trop douloureux, trop brûlant. J'aurais dû attendre que le temps fasse son œuvre et calme les esprits. Enfin, le tribunal m'adressait un reproche plus curieux encore. Il n'allait pas jusqu'à dire que je m'étais rendu coupable d'apologie des crimes de guerre ou d'incitation à la haine raciale, mais il disait que j'avais laissé d'autres personnes – il ne précisait pas lesquelles – se servir de ma thèse révisionniste en vue de l'apologie des crimes de guerre ou d'incitation à la haine raciale. Le tribunal précisait même que j'avais fait cela

« avec une légèreté insigne mais avec une conscience claire. »

Pour ma part, j'avoue que je ne saisis pas bien comment on peut concilier «une légèreté insigne» avec «une conscience claire», surtout quand il s'agit non pas de tomber soi-même dans le péché mais d'aider des inconnus à tomber dans un péché où l'on n'est pas soi-même tombé.

[Ce jugement, dont la rédaction est de M. Pierre Drai, créait donc en France un nouveau type de délit civil (et non pénal): l'apologie **indirecte** des crimes de guerre et l'incitation **indirecte** à la haine raciale **par l'effet d'une légèreté insigne accompagnée d'une conscience claire.**]

Je me permets de penser que, si de pareils juges avaient cru pouvoir déceler chez moi, au lieu d'une âme légèrement diabolique, la preuve tangible d'un quelconque mensonge ou d'une quelconque falsification, ils se seraient empressés de montrer cette preuve, de la souligner et de la condamner en des termes compréhensibles pour tout le monde.

[Il existe en France un vénérable recueil juridique qui s'appelle le *Recueil Dalloz-Sirey*. On y trouve habituellement les textes des jugements les plus intéressants. Les textes sont reproduits avec une exactitude scrupuleuse et, si jamais une coupure est introduite dans un texte, le fait est soigneusement signalé. Après chaque texte se trouve un commentaire. Ces commentaires sont normalement empreints d'une certaine gravité propre au monde judiciaire. Dans mon cas, le vénérable recueil a innové: il a – à plusieurs reprises et de la façon la plus cynique – gravement dénaturé le texte du jugement du 8 juillet 1981; quant au commentaire, il a été signé d'un avocat

à la cour de Paris du nom de Bernard Edelman. Ce commentaire d'un ami de Pierre Vidal-Naquet est bien ce que j'ai lu de plus insultant sur ma personne. C'est simple : pour Bernard Edelman, ce jugement prouvait que Faurisson pratiquait la « méthode du mensonge absolu » : « il mentait à tout le monde ». — Nous sommes en procès contre le directeur du *Recueil Dalloz-Sirey*.]

### 3— *Le déroulement du procès en cour d'appel*

Je décidais de faire appel du jugement du 8 juillet 1981. Dix-huit mois plus tard, l'affaire était plaidée devant la première chambre de la cour d'appel de Paris.

La salle de la cour d'appel où allait se dérouler notre affaire était celle même où le maréchal Pétain avait été jugé en première et dernière instance, sans appel possible. Juste après la guerre, du temps où j'étais étudiant à la Sorbonne, j'étais venu là assister à quelques procès dits de « collaborateurs ». Je n'éprouvais pas de sympathie pour les collaborateurs (et j'avais été élevé dans la haine de l'Allemagne). Mais, peu à peu, je m'étonnais du genre de justice qu'on prétendait leur appliquer. Je ne m'étendrai pas sur ce point. Je n'ai pas le temps de détailler ce qui s'est passé dans cette impressionnante salle les 13 et 14 décembre 1982. Il y avait un contraste frappant entre nos avocats et ceux de la partie adverse. J'avais deux avocats : M<sup>e</sup> Éric Delcroix, réputé de droite, et M<sup>e</sup> Yvon Chotard, ami personnel de Jean-Gabriel Cohn-Bendit et réputé de gauche. Un troisième avocat, M<sup>e</sup> François Berthout, représentait les sept personnes qui s'étaient courageusement portées à mes côtés comme « intervenants volontaires » ; ces personnes, toutes de gauche, étaient, pour certaines d'entre elles, d'origine juive ; deux des sept intervenants appartenaient au CNRS (Centre national de la recherchescientifique). Ce point a toujours inquiété Gitta Sereny Honeyman qui a écrit :

« Ce qu'il y a de curieux avec Faurisson, c'est qu'il a réussi à obtenir le concours actif de la Gauche<sup>1</sup>. »

Un autre point, à vrai dire secondaire, inquiétait aussi cette dame. Ce point, le voici :

« Au Palais de Justice de Paris, Faurisson et ses amis étaient entourés d'acolytes jeunes, passionnés et même attractants<sup>2</sup>. »

Les avocats de la partie adverse (je rappelle qu'il y avait neuf associations coalisées) offraient le spectacle d'une foule de robes noires surmontées par des visages manifestement anxieux. Ils avaient déposé des conclusions écrites d'une grande pauvreté et ils ne pouvaient que le sentir. De notre côté, nous avions déposé des conclusions écrites quatre fois plus longues qu'il n'est d'usage, et solidement charpentées. Nous avions également mis à la

---

1. G. Sereny Honeyman, « The Judgment of History », p. 16.

2. *Id.*, p. 17.

disposition de la cour mon *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* et une vidéo-cassette sur «Le problème des chambres à gaz». Alors que la procédure civile, en France, est essentiellement écrite et que l'intéressé n'a pas le droit, en principe, à la parole, j'avais fait demander à être entendu et interrogé. Malheureusement, la cour n'allait pas juger utile de visionner la cassette ni de m'interroger. Depuis quatre ans, nous avions eu le temps de prendre la mesure de l'extrême faiblesse historique et scientifique de la partie adverse. Nous avons été amenés, pour faire apparaître cette faiblesse, à dire et à répéter que, ce que nous attendions de la partie adverse, se réduisait à ce:

- 1) qu'elle présente aux magistrats une preuve, une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide;
- 2) qu'elle fournisse un exemple, un seul exemple de falsification de ma part.

Nous ne voulions surtout pas d'une prétendue abondance de preuves ou d'exemples. Nous n'attendions qu'une preuve et qu'un exemple. Cette exigence revenait comme un leitmotiv: «Une seule preuve, un seul exemple». Les avocats de la partie adverse en étaient paralysés dans leurs mouvements. Ils savaient que les magistrats de la cour attendaient, eux aussi, cette seule preuve et ce seul exemple. Tout le reste allait apparaître comme du vide et du vent. Le cou tendu, les trois magistrats de la cour attendaient la seule preuve, le seul exemple. Nos avocats attendaient. Nous attendions. La salle attendait la seule preuve et le seul exemple. Une telle attente durant deux après-midi entières a un effet dévastateur. Un fils de Simone Veil, avocat de l'une des neuf associations, était accablé et passait le plus clair de son temps à citer dans sa plaidoirie des extraits de mes écrits; on aurait pu croire qu'il plaidait pour moi. Une succession d'autres avocats venaient débiter des propos sans conviction. Un seul arrivait à construire sa plaidoirie: M<sup>e</sup> Immerglik. Son argumentation était la suivante: «En Allemagne, il n'y a pas de pitié pour des gens tels que Faurisson; on les frappe comme ils le méritent et ainsi on les élimine; frappez Faurisson; éliminez-le». Puis vint le tour de M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau, qui était le ténor de la LICRA en l'absence de Robert Badinter – devenu ministre. Dans le procès Poliakov, M<sup>e</sup> Jouanneau s'était tourné vers moi et s'était écrié: «M. Faurisson, vous hantez mes nuits!» Devant la cour d'appel il allait commencer sa plaidoirie en ces termes:

«Faurisson! Ah! Encore Faurisson! A la maison, mes enfants me demandent: "Mais quand donc aurons-nous fini d'entendre parler de Faurisson?"»

M<sup>e</sup> Jouanneau allait parler pendant deux heures. On attendait la preuve et on attendait l'exemple. D'exemple de falsification, il ne chercha même pas à en proposer. Quant à la preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz, il en présenta plusieurs mais en ajoutant à chaque fois sur un ton plaintif: «Oui.

Je sais. Vous me direz que ce n'est pas vraiment une preuve». La fin de la plaidoirie allait marquer cette journée d'une note dramatique ou mélodramatique. M<sup>e</sup> Jouanneau, accablé, baissait de plus en plus le ton; il donnait l'impression qu'il allait éclater en larmes; c'est effectivement ce qui se passa: sa dernière phrase fut:

«En tout cas, pour moi, c'en est fini de l'affaire Faurisson.»

Sortant de la salle, il s'effondrait en larmes sur l'épaule d'un confrère. On dut faire venir sa femme. A ce moment-là, je me rappelais ce que nous avions dit dans nos conclusions de quarante-quatre pages: nous avons décrit par avance le drame des avocats de la LICRA. A l'origine, ces gens croyaient partir en croisade contre des impies. Ils étaient sûrs de leur bonne cause. Ils étaient convaincus que les preuves et les témoignages leur arriveraient en foule. Peu à peu, ils s'étaient retrouvés tout seuls, en rase campagne, avec une foule de papiers sans valeur, des traductions que leurs propres amis avaient falsifiées, des photographies qui ne prouvaient rien, des témoignages écrits inconsistants et pas un seul témoin prêt à venir témoigner de l'existence des chambres à gaz, pas même Filip Müller, l'auteur d'un livre qui, dans sa version française, porte le titre suivant: *Trois Ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, préface de Claude Lanzmann.

L'avocat général, M<sup>me</sup> Flipo, demandait deux mois pour soumettre ses réquisitions. Elle représentait son ministre, Robert Badinter. Elle prenait la parole le 15 février 1983. Renonçant à toute tentative d'argumentation, Madame Flipo se laissait aller à des développements lyriques. Elle évoquait la canonisation du Père Kolbe, l'agenouillement de Willy Brandt à Varsovie et, pour terminer, elle citait Élie Wiesel. Voici sa péroraison:

«Élie Wiesel qui fut, avec Samuel Pisar, le plus jeune rescapé des camps, a écrit: "Après la nuit et l'aube, le jour se lève: les morts cherchent des cœurs ouverts, qui les accueillent et soient leurs messagers."»

Et M<sup>me</sup> Flipo, se tournant vers la cour, ajoutait pour finir:

«Soyons ces messagers-là.»

La cour, elle aussi, demandait deux mois pour rendre son arrêt.

#### *4— L'arrêt de la cour d'appel (26 avril 1983)*

Le 26 avril 1983, la première chambre de la cour d'appel de Paris rendait son arrêt. Elle confirmait le jugement du tribunal de première instance, mais en réformant à tel point les motifs de ma condamnation que j'accepterais d'être dix fois condamné de cette façon, si je devais être dix fois condamné sur la demande de la LICRA. Je n'entrerai pas dans le détail de cet arrêt. Mon éditeur Pierre Guillaume a publié une brochure intitulée *Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson*. On peut y trouver le texte intégral de l'arrêt ainsi qu'une analyse commentée des dix alinéas essentiels de cet arrêt: cinq alinéas



sont pour et cinq alinéas sont contre la thèse révisionniste, telle que les magistrats l'ont comprise et interprétée.

*Cinq alinéas en faveur de la thèse révisionniste*

Le tribunal de première instance avait posé l'existence des chambres à gaz comme une sorte de réalité implicite et il ne s'était pas interrogé un seul instant sur le crédit qu'il convient d'accorder aux témoignages de ceux qui prétendent que les chambres à gaz ont existé. La cour d'appel procède tout autrement. En effet, non seulement elle se pose la question de savoir si les chambres à gaz ont existé, mais elle se demande quelle valeur accorder aux témoignages multiples de l'existence de celles-ci.

Elle commence par une phrase sacrilège. Utilisant une formulation dubitative et le mode conditionnel, la cour écrit:

«Les recherches de M. Faurisson ont porté sur l'existence des chambres à gaz qui, **à en croire** de multiples témoignages, **auraient été** utilisées durant la seconde guerre mondiale pour mettre à mort de façon systématique une partie des personnes déportées par les autorités allemandes.»

La LICRA m'accusait d'avoir abordé la question des chambres à gaz avec, au moins, de la légèreté, une légèreté coupable qu'elle prétendait démontrer. La cour répond:

«A s'en tenir provisoirement au problème historique que M. Faurisson a voulu soulever, il convient de constater que les accusations de légèreté formulées contre lui **manquent de pertinence et ne sont pas suffisamment établies.**»

Je rappelle ici que la LICRA et les huit autres associations avaient eu quatre années pour tenter d'établir leurs accusations, dont celle de légèreté coupable. Elles me reprochaient, par ailleurs, de n'avoir ni démarche logique, ni argumentation. La cour répond que j'ai une démarche logique et que j'ai une argumentation. En un premier mouvement, elle va même jusqu'à écrire que j'ai une argumentation « scientifique »; puis, se ravissant et pensant peut-être qu'elle n'a pas de compétence pour qualifier ainsi mon argumentation, elle procède sur la page dactylographiée à une correction manuscrite et, prudemment, elle dit que M. Faurisson a « une argumentation – qu'il estime – de nature scientifique »; mais, plus loin, ainsi qu'on le verra, le mot de « scientifique » me sera en quelque sorte restitué par un sous-entendu. Pour l'instant, la cour dit :

«La démarche logique de M. Faurisson consiste à tenter de démontrer, par une argumentation – qu'il estime – de nature scientifique, que l'existence des chambres à gaz, telles que décrites habituellement depuis 1945, se heurte à une impossibilité absolue...»

La cour précise – et cette précision est grave – qu’il s’agit d’une impossibilité absolue

« qui suffirait à elle seule à **invalider** tous les témoignages existants ou, à tout le moins, à les **frapper de suspicion.** »

Je suppose que la cour songe ici à l’impossibilité de nature physico-chimique que j’ai souvent signalée dans mes écrits, mais il faut savoir que la thèse de l’inexistence des chambres à gaz repose, y compris pour moi, sur un vaste ensemble de toute nature, et non pas seulement sur un argument de nature physico-chimique.

La LICRA demandait à la cour de condamner ma méthode et mes arguments. Là encore, la cour refuse de porter condamnation et elle déclare :

« Il n’appartient pas à la cour de se prononcer sur la légitimité d’une telle méthode ni sur la portée des arguments exposés par M. Faurisson. »

Quant à la question si importante des témoignages, la LICRA avait affirmé que j’avais écarté ces témoignages par légèreté ou négligence ou que j’avais délibérément choisi de les ignorer. A cela la cour répond :

« Il n’est pas davantage permis d’affirmer, eu égard à la nature des études auxquelles il s’est livré, que [M. Faurisson] a écarté les témoignages par légèreté ou négligence, ou délibérément choisi de les ignorer. »

En bon français, cela veut dire que j’ai étudié ces témoignages et que, si je les ai écartés, c’est pour de bonnes raisons qui sont apparues au terme des études auxquelles je me suis livré.

Nous en arrivons maintenant au point central : celui du mensonge. La LICRA me traitait de menteur à tout propos. En particulier, elle me traitait de menteur quand je disais avoir étudié des documents pendant plus de quatorze ans et avoir consulté des organismes de recherches comme le CDJC de Paris et bien d’autres organismes ou personnalités pendant tout ce temps-là. La LICRA avait raison de porter son accusation de mensonge sur ce point. En effet, si la loi française ne permet pas aux magistrats de se faire juges de la vérité historique, elle les autorise néanmoins à décider si le chercheur a vraiment manifesté ou non, dans ses recherches, le souci de s’informer. Si, pour les magistrats, Faurisson n’avait pas manifesté le souci de s’informer comme il prétendait l’avoir fait, du même coup Faurisson pouvait être déclaré faux chercheur et menteur, c’est-à-dire, en définitive, faussaire. La partie adverse avait eu quatre ans pour prouver que j’étais un menteur sur ce point essentiel. Au bout de quatre ans, la cour d’appel fait le bilan. Parlant de l’état présent de la situation et des tentatives faites pour prouver que Faurisson est un menteur, la cour constate :

« En outre, personne ne peut, en l’état, le convaincre de mensonge lorsqu’il énumère les multiples documents

qu'il affirme avoir étudiés et les organismes auprès desquels il aurait enquêté pendant plus de quatorze ans.»

Puis, la cour en vient à la conclusion logique de tout ce qu'elle vient de dire et sa sentence tombe comme un couperet pour la LICRA, pour les huit autres associations et pour tous ceux qui osaient dire que le problème des chambres à gaz ne se posait pas et qui estimaient que mes écrits ne relevaient que des tribunaux. Voici cette sentence en forme de conclusion :

«La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public.»

C'est exactement là ce que les exterminationnistes du monde entier veulent éviter à tout prix. A aucun prix ils ne voudraient voir le problème des chambres à gaz et surtout celui des prétendus témoignages devenir un sujet dont débattaient des **experts** et des **historiens**. Par-dessus tout, il ne faudrait absolument pas pour eux que le **public** soit mis au courant de ce problème et qu'il en débattenne librement.

Je ne pense pas nécessaire d'insister davantage sur l'importance historique de cette dernière phrase de la cour d'appel de Paris. Tout le reste de l'arrêt de la cour ne peut avoir après cela qu'un intérêt mineur. Je m'y arrêterai cependant quelques instants.

### *Cinq alinéas contre Robert Faurisson*

Ces trois magistrats français ne pouvaient guère aller plus loin. Si, poursuivant dans la voie qui aurait été logique, ils avaient débouté la toute-puissante LICRA (organisation où figurent François Mitterrand et Robert Badinter ainsi que tant de personnalités diverses de tous les milieux influents), ils auraient créé un scandale. La question devenait donc pour eux : comment faire pour confirmer le jugement du tribunal de première instance condamnant Faurisson ? Il est manifeste, pour quelqu'un qui a l'habitude de faire des analyses logiques et grammaticales de textes français, que les trois magistrats ont sué sang et eau pour bâtir la suite de leur arrêt. J'aimerais faire toucher du doigt le caractère laborieux de leur style et de leur pensée. J'ai rarement lu une copie d'élève aussi pathétique. Je n'ai pas le temps de montrer ces curiosités-là et je ne peux même pas montrer les arguments du texte et les réponses que j'y ferais. Une fois de plus, je renvoie à la brochure intitulée *Épilogue judiciaire*. Je ne livrerai ici que quelques éléments.

Les magistrats me reprochent de ne m'en être pas tenu à ce qu'ils appellent mon « travail critique » sur les chambres à gaz et les témoignages ; ce travail avait selon eux un « caractère scientifique » ; c'est du moins ce qu'on peut déduire d'une phrase où ils me font grief d'« assertions qui **ne** présentent **plus** aucun caractère scientifique et relèvent de la pure polémique ». Cependant, ils ne donnent aucun exemple de ce genre d'assertions-là. Ils me blâment d'avoir écrit : « les prétendus massacres en chambres à gaz et le

prétendu génocide sont un seul et même mensonge.» Ils ne disent pas que c'est faux. A aucun moment ils ne me disent: «Vous avez peut-être raison sur les chambres à gaz et les témoignages, mais vous avez tort sur le génocide.» Ils savent que le génocide et les chambres à gaz sont dans un rapport aussi étroit qu'un crime spécifique peut l'être avec l'arme spécifique qui a permis ce crime; ils voient bien sans doute qu'il est difficile de continuer à prétendre qu'un crime spécifique (le génocide) a eu lieu, s'il se révèle que l'arme spécifique (la magique chambre à gaz) n'a pas existé. Ce que me reprochent ces dignes magistrats, c'est d'avoir ainsi résumé ma pensée sous la forme de ce qu'ils appellent un «slogan». Selon eux, il n'aurait pas fallu de slogan. Un slogan, pour eux, est ici déplacé. Le piquant de l'affaire, c'est que ce slogan a été fabriqué sur mesure à la fois par un journaliste du *Matin de Paris* et par nos trois magistrats. En effet, la brièveté de ce groupe de 19 mots s'explique ainsi: j'avais écrit au *Matin de Paris* en 1978 une lettre, à publier, dont la première phrase était longue, argumentée et comprenait 65 mots. Le journaliste avait reproduit cette phrase en l'amputant de toute sa fin. Puis sont venus les magistrats qui, trouvant cette phrase amputée de sa fin, l'ont, à leur tour, amputée de tout son commencement. C'est ainsi que soixante-cinq mots sont devenus dix-neuf mots et qu'une longue phrase argumentée a pris le caractère bref et un peu vulgaire d'un slogan. En réalité, j'ai tendance à résumer ma pensée sous une forme plus longue et en lui donnant un poids d'histoire grâce à certains mots qui font référence à l'histoire; c'est ainsi que j'écris:

«Les prétendues chambres à gaz **hitlériennes** et le prétendu génocide des **juifs** forment un seul et même mensonge **historique** [...].»

Un mensonge historique n'est pas à confondre avec un vulgaire mensonge. C'est un mensonge où il y a forcément un nombre dérisoire de menteurs ou d'imposteurs par rapport aux foules de dupes ou de victimes qui lui sont nécessaires pour exister durablement.

La cour dit que je cherche en toute occasion à atténuer le caractère criminel de la déportation et que, dans cet esprit, j'ergote, mais, ainsi qu'on le verra dans *Épilogue judiciaire*, les exemples qu'elle donne prouvent surtout que la cour ne m'a pas toujours lu de bien près et qu'elle a des connaissances un peu vagues de certains sujets historiques.

Enfin, la cour en vient à toute une série de reproches sentimentaux. Elle dit que je n'ai jamais su trouver un mot pour marquer mon respect aux victimes des persécutions et des déportations. La cour se trompe; j'ai, à plusieurs reprises, marqué mon respect pour cette catégorie de victimes des Allemands et, à deux reprises, il se trouve que j'ai employé le mot, précisément, de «respect». Je dois dire qu'à la différence de ces magistrats, j'ai pensé que je devais marquer mon respect pour toutes les catégories de victimes, y compris quand il s'agissait des victimes de persécutions et de déportations pratiquées

par les Alliés, y compris aussi quand il s'agissait des victimes du grand mensonge et de la grande imposture historiques.

La cour dit que «mon révisionnisme» **peut... faire figure...** d'une **tentative** de réhabilitation... **globale** du nazisme. Je ne vois là que des spéculations. Si je comprends bien, je ne suis pas un nazi, mais il se pourrait, pour la cour, que se profile derrière moi l'ombre-de-l'ombre d'un nazi.

M'ayant ainsi décrit, c'est-à-dire d'une façon à faire peur aux petits enfants, la cour tire toute une série de conséquences aussi arbitraires que leur point de départ; elle noircit de plus en plus le trait; j'en deviens une créature quasi diabolique; c'est ce qu'insinuait le tribunal de première instance.

La cour affirme qu'«ainsi», c'est-à-dire tel qu'elle me présente, je suis aussi blessant pour les survivants qu'outrageant pour les morts; à cause de moi (une ombre de nazi et une sorte de diable), le grand public se trouve incité à méconnaître les souffrances sinon à les mettre en doute (la cour continue à ne songer aux souffrances que d'une seule partie de ceux qui ont souffert, par dizaines de millions, pendant la guerre).

Dans sa dernière phrase, la cour fait tellement vibrer la corde sensible que, sans le vouloir, elle crée un moment d'humour. Elle écrit:

«[les positions ainsi adoptées par M. Faurisson] sont évidemment de nature, ainsi que l'a justement relevé le tribunal, à provoquer des réactions passionnelles d'agressivité contre tous ceux qui se trouvent ainsi implicitement accusés de mensonge et d'imposture.»

J'explique cette phrase de la cour. Dans la première partie de son arrêt, la cour avait bien vu que c'était au terme d'un travail sérieux que j'avais conclu au mensonge des chambres à gaz et à l'imposture des prétendus témoins. La cour avait dû admettre mon droit à parler ainsi d'un mensonge et d'une imposture. Mais, dans la seconde partie de son arrêt, ce qui chagrine la cour, c'est qu'elle s'aperçoit qu'un mensonge implique l'existence de menteurs et qu'une imposture implique l'existence d'imposteurs. Et là, pense la cour, c'est grave. Il va y avoir des gens qui vont se sentir visés. Faurisson est décidément un personnage inquiétant. Punissons-le !

Mes intervenants volontaires et moi, nous avons accepté la punition, c'est-à-dire la condamnation pour «dommage», et nous n'avons pas voulu aller en cassation. Je déplore cependant que le tribunal et la cour n'aient jamais eu le courage d'examiner ce que nous, de notre côté, nous appelions les supercheries de la LICRA (supercheries portant sur des textes, des photographies, des traductions). Et puis, il aurait été instructif que la cour réponde à la question que voici: «S'il est vrai que M. Faurisson n'est pas un falsificateur et si, pour démontrer que les chambres à gaz n'ont pas existé, il a pendant quatre ans (de 1979 à 1983) utilisé des arguments et des documents sans se rendre coupable de légèreté, de négligence, d'ignorance délibérée, de

mauvaise foi ni de mensonge, les magistrats de la cour peuvent-ils nous dire comment, à leur avis, ont pu travailler pendant près de quarante ans (1945-1983) ceux qui, de leur côté, soutiennent que les chambres à gaz ont existé ? Où en sont ces gens-là, qui font la leçon aux autres, pour ce qui est de la légèreté, de la négligence, de l'ignorance délibérée, de la mauvaise foi ou du mensonge et, comme ils disent, de la falsification de l'histoire ? » La cour n'a pas répondu à cette question.

#### *5—Le dossier de la partie adverse était énorme et vide*

Les magistrats de la cour n'ont pu qu'être sensibles à la façon dont nos adversaires avaient constitué leur dossier. Ceux-ci avaient démesurément prolongé les délais dans lesquels on a le droit de verser des pièces au dossier. Ils avaient déversé d'abord des pièces totalement indigentes, puis des pièces disparates avec, le plus souvent, des traductions falsifiées.

#### *Des traductions falsifiées, des récits suspects*

Nous avons montré ces falsifications au juge Pierre Draï qui était chargé de surveiller la préparation du procès. Pierre Draï, malgré son hostilité contre nous, avait été obligé de demander à la LICRA des traductions par experts agréés. Je précise que les experts agréés choisis par la LICRA n'ont guère fait mieux et qu'en particulier l'un de leurs experts, M. Victor Borten, allait être tourné en ridicule devant les magistrats par l'un de mes avocats pour la rare sottise de ses expertises. C'était lui, notamment, qui avait longuement expliqué que le mot de *Leichenkeller* n'avait pas pu exister dans la langue allemande et qu'il était un vocable du fameux langage secret des SS, un vocable utilisé seulement, ajoutait-il, de 1942 au début de 1945, pour désigner une chambre à gaz homicide. Il nous avait fallu expliquer à cet expert que le mot existait déjà dans le grand dictionnaire Grimm et Grimm de 1886 et que, de nos jours encore, à Berlin-Ouest, le crématoire de Ruheleben possède des *Leichenkeller*, c'est-à-dire des chambres froides situées en sous-sol et prévues pour la conservation de cinq cents corps. L'autre experte, M<sup>me</sup> Magaly Heesch, traduisait, par exemple, *Absetzgrube*, qui veut dire «fosse de décantation», par «fosse à cadavres». Trouvant la phrase suivante dans une lettre de Himmler au statisticien Richard Korherr à propos des juifs : *Es wurden durchgeschleust durch die Lager im Generalgouvernement*, au lieu de traduire «durchgeschleust» par «sassés» ou «transitant par», elle traduisait ce mot, censé appartenir à un langage codé, par «acheminés secrètement» (dans une intention homicide, bien sûr).

La LICRA avait déversé en vrac une confession de Gerstein, le livre de Filip Müller et même celui de Martin Gray, *Au nom de tous les miens*. Je signale ici, en passant, que le nègre de l'escroc Martin Gray s'appelle Max Gallo et

que Max Gallo, qui a entièrement fabriqué l'épisode de la chambre à gaz de Treblinka, est devenu le porte-parole officiel de François Mitterrand.

*L'argument du langage secret des SS: «Sonderaktion», «Solution finale»*

La LICRA ne cessait d'invoquer le caractère secret du langage des SS: un langage à clé; une clé que possédait, paraît-il, la LICRA. La LICRA ne craignait pas les contradictions: pour elle, selon les besoins de la cause, tantôt le langage secret de la SS ne trompait personne et n'était qu'un secret de Polichinelle, tantôt ce langage était d'un secret à défier les plus malins, sauf la LICRA; tantôt, on ne sait trop pourquoi, le langage de la SS ne s'embarrassait plus d'aucun code ou «surcode» et il devenait, paraît-il, clair, transparent et cynique. La LICRA naviguait à vue: tantôt pour elle, tout le monde **savait**, tantôt personne ne pouvait **savoir**, tantôt aussi tout le monde se donnait le mot pour faire semblant de ne rien **savoir** mais pour indiquer en même temps, par un clin d'œil, qu'on **savait** très bien.

La LICRA tenait beaucoup au mot de *Sonderaktion* («action spéciale», ou «opération spéciale»). Pour elle, ce mot était un vocable SS de la catégorie «Top secret». Il est bien vrai que le sens de ce mot, comme de la plupart des mots d'ailleurs, est variable; toutefois, ce sens varie, non dans l'absolu, mais dans un contexte. Par exemple, *Sonderaktion* pouvait désigner toute action militaire ou policière sortant de la routine militaire ou policière. Il s'appliquait alors à une opération spéciale d'un temps déterminé qui pouvait aboutir, par exemple, à des arrestations, suivies ou non d'internement, suivies ou non d'exécution, suivies ou non d'une simple interpellation. Il est faux de dire que le mot ou l'action que désignait *Sonderaktion* était nécessairement secret. Le 25 juin 1942, soixante-quatre juifs étaient arrêtés par les Allemands dans la région d'Orléans. Il s'agissait là d'une *Sonderaktion*, nous dit Serge Klarsfeld<sup>1</sup>. Puis ces juifs ont été déportés mais les Allemands évitaient, en général, le mot de «déportation» et l'expression d'«envoi vers l'Est». Nous possédons des documents où il est dit que le mot de «déportation» doit être évité parce que «rappelant trop directement les expulsions en Sibérie de l'époque des Tsars<sup>2</sup>» ainsi que l'expression d'«envoi vers l'Est» «pour éviter tout conflit avec l'action en cours concernant les ouvriers français pour l'Allemagne<sup>3</sup>». Mais parfois, en dépit des recommandations, ces mots ou ces expressions persistaient dans les documents. Dans son journal personnel, le Dr Johann-Paul Kremer a utilisé l'expression de «*Sonderaktion aus Holland*» qui signifiait «action spéciale en

---

1. S. Klarsfeld, *Mémorial ...*, p. 62.

2. Doc. RF-1215 cité dans *TMI*, VII, p. 43.

3. Doc. RF-1219, *id.*, p. 45.

provenance de Hollande<sup>1</sup>». Il est vrai que *Sonderaktion* pouvait servir d'euphémisme, mais non au point de signifier «extermination» ou «gazages» ! Il en va de même pour *Sonderbehandlung* («traitement spécial»); par exemple, dans les fameux «rapports Korherr», ce mot signifiait «*Aussiedlung*», ce qui répond bien à une transplantation forcée<sup>2</sup>.

La LICRA avait aussi usé contre nous de l'argument éculé de la «solution finale», euphémisme, disait-elle, pour «extermination». Je ne m'attarderai pas à cette ineptie. La solution finale du problème juif n'impliquait pas plus l'extermination des juifs que la solution finale du problème des Palestiniens ou du problème des chômeurs n'implique l'extermination des Palestiniens ou des chômeurs. Une solution finale peut être favorable, malgré toutes les épreuves à subir éventuellement pour y aboutir. Je dois, à ce propos, une précieuse indication à un ami belge, Pierre Moreau, que certains d'entre nous connaissent pour son érudition révisionniste. Émile Vandervelde, président du Parti ouvrier belge, était très favorable aux socialistes sionistes. En 1929, il a publié un livre intitulé *Le Pays d'Israël Un marxiste en Palestine*. A la page 184 de ce livre, il écrit qu'il croit avec toute l'ardeur de ses convictions socialistes «à des solutions finales favorables» pour les juifs de Palestine. L'année suivante, en 1930, une traduction de ce livre en allemand était publiée sous le titre de *Schaffendes Palästina. Der jüdische Aufbau heute und morgen, von einem Sozialisten*. A la page 174 de cette traduction, le pluriel des «solutions finales favorables» est devenu en allemand un singulier et c'est ainsi qu'on lit: «*eine günstige Endlösung*». Précisons ici que cette solution finale («*Endlösung*») à laquelle songeait l'auteur belge, c'était l'entente entre les fils d'Israël et les fils d'Ismaël; il ajoutait que la solution finale ne devrait pas être le fait de «soumettre la population arabe à des forces nouvelles de domination et d'exploitation».

### *Le témoignage de Johann-Paul Kremer (il avait rétracté ses aveux)*

La LICRA me reprochait d'avoir «volontairement tronqué certains témoignages tels que celui de Johann-Paul Kremer». Je ne reviendrai pas sur ce sujet. Je l'ai déjà traité dans ma conférence de 1980; le texte en a été reproduit dans *The Journal of Historical Review* sous le titre de «Confessions of SS Men who were at Auschwitz». J'ai démontré que c'étaient, au contraire, les Poliakov, les Wellers et les Klarsfeld qui avaient gravement dénaturé le texte original des carnets intimes de Johann-Paul Kremer pour faire dire à ce dernier qu'Auschwitz était un camp d'ex-

---

1. Et non pas «mission spéciale» comme je disais dans mon article «Confessions of SS men who were at Auschwitz», p. 103.

2. Lettre de Richard Korherr à *Der Spiegel*, n° 31, 1977, p. 12.



termination avec des chambres à gaz. J'ai également montré l'absurdité des prétendues confessions obtenues par la justice militaire polono-stalinienne. J'avais dit que le professeur Kremer avait confirmé devant le tribunal de Münster (Westphalie), en 1960, la confession qu'avait obtenue de lui le juge d'instruction communiste Jan Sehn en 1947 et qu'au procès de Francfort (1963-1965) il avait été convoqué comme témoin à charge contre ses compatriotes. Ce que je ne savais pas encore en 1980 et que j'ai appris par la suite, c'est la raison pour laquelle le malheureux, après dix ans de prison en Pologne (1947-1957), et de retour dans sa ville de Münster, était passé devant un tribunal allemand. J'ai découvert cette raison en lisant, dans sa version française, l'*Anthologie* (bleue) d'*Auschwitz*<sup>1</sup>. Cette raison est la suivante: de retour à Münster en 1957, Kremer s'était mis à protester contre le traitement qu'il avait subi de la part de la justice polonaise et, je reprends ici les mots employés par les communistes polonais eux-mêmes dans l'*Anthologie*:

« [par ses protestations et par sa demande de retrouver sa chaire de professeur, Kremer attira l'attention] de certains cercles et de certaines personnes qui le firent comparaître à nouveau devant la justice<sup>2</sup>. »

Kremer, en effet, s'était plaint de ce qu'en Pologne, « seule la haine avait eu voix au chapitre »<sup>3</sup>. Mieux que cela, nous apprenons grâce à cette publication communiste que, de retour à Münster, Kremer **avait rétracté ses confessions**. Dans le pieux jargon communiste, cela donne :

« [Kremer] contesta les explications qu'il avait fournies pendant l'enquête à Cracovie et dont on lui donna lecture [au tribunal de Münster]<sup>4</sup>. »

Le fait le plus dégradant pour les juges du tribunal de Münster est la complaisance avec laquelle ils écoutèrent les explications fournies par Jan Sehn venu de Cracovie. Il faut lire le compte rendu communiste de cette séance. Il faudrait le citer dans son intégralité. A Cracovie, en 1947, Kremer n'avait pas eu le choix. Il lui avait fallu avouer. Le plus étonnant est que Jan Sehn a fini par le dire lui-même devant les magistrats allemands. Pour lui, Kremer, d'avance, n'avait pas eu le droit de plaider non coupable. Jan Sehn dit avec une belle inconscience :

« Une déclaration de non-culpabilité aurait été incompatible avec ce que l'accusé avait écrit [dans son journal intime]<sup>5</sup>. »

Autrement dit, le communiste Jan Sehn avait décidé que le journal intime de Kremer était écrit en une sorte de langage codé dont lui, Jan Sehn, possédait la clé. Le prisonnier Kremer n'avait eu qu'à s'incliner devant l'oukase du juge

---

1. *Anthologie* (bleue) d'*Auschwitz*, tome I, 1<sup>re</sup> partie, p. 239-261.

2. *Id.*, p. 239.

3. *Id.*, p. 240.

4. *Id.*, p. 242.

5. *Id.*, p. 246.

d'instruction Jan Sehn. Dans ma conférence de 1980, j'avais dit, pour finir, à propos du drame de Kremer :

« Je pense souvent à ce vieil homme. Je pense parfois aussi à ses bourreaux <sup>1</sup>. »

Il m'arrive d'y penser encore plus souvent depuis que j'ai eu ainsi la confirmation du drame vécu par le professeur Johann-Paul Kremer. Ses bourreaux polonais et allemands ont profité de lui jusqu'au bout. Kremer a été utilisé comme une marionnette. Il est venu au procès de Francfort pour y faire de la figuration forcée. Selon ses propres paroles, il a connu « un dilemme qui n'est pas simple pour l'entendement humain ». Écoutons sa déclaration finale au procès de Münster en 1960, et qu'on me dise si cette déclaration est celle d'un abominable criminel qui aurait participé à d'horribles gazages homicides ou bien celle d'un malheureux universitaire, une sorte de vieux garçon inoffensif, qui s'est trouvé pris, comme tant d'Allemands autrefois et aujourd'hui encore, dans une situation tragique où il faut avouer ou faire semblant d'avouer des crimes immondes qui, en réalité, n'ont jamais été commis. Écoutons Kremer et, à travers sa voix, écoutons la voix de tant d'Allemands humiliés, offensés et suppliciés :

« Si, en vertu des critères humains, j'ai accompli quelque chose de mal, je ne puis que prier de prendre en considération mon âge et mon tragique destin. Je n'ai connaissance d'aucune faute dans le sens juridique et pénal. Je confie au juge suprême de tous les mondes le soin de trancher un dilemme qui n'est pas simple pour l'entendement humain <sup>2</sup> »

Le professeur Kremer, en fin de compte, a été moins habile et moins prudent que son confrère, le professeur Wilhelm Pfannenstiel dans l'affaire Gerstein. Pfannenstiel, père de cinq enfants, a su se ménager une belle carrière grâce à des aveux d'un vague extrême.

---

1. R. Faurisson, « Confessions of SS Men Who Were at Auschwitz », p. 127.

2. *Anthologie* (bleue) *d'Auschwitz*, tome I, 1<sup>re</sup> partie, p. 258.

*La chambre à gaz du Struthof-Natzweiler (Alsace)  
(désormais fermée aux visites)*

La LICRA m'accusait d'avoir «écarté sans justification sérieuse un certain nombre de preuves retenues jusqu'alors par des instances judiciaires nationales et internationales». Pour le prouver, elle demandait que soit versé aux débats le dossier constitué par la justice militaire française pour le procès des gardiens du camp de concentration du Struthof-Natzweiler situé en Alsace. Or, le dossier allait apporter la preuve qu'il n'y avait pas eu de chambre à gaz homicide au Struthof mais une petite pièce qui, à l'origine, était une chambre frigorifique. Celle-ci avait été transformée ensuite en une chambre à gaz pour l'entraînement des jeunes recrues au port du masque à gaz. Le professeur Bickenbach avait profité de l'existence de cette chambre à gaz pour y faire des essais d'antidote au gaz phosgène. En effet, les Allemands avaient appris que les Alliés, dès la fin de 1942, entreposaient de grandes quantités de gaz phosgène en Afrique du Nord et ils craignaient un bombardement des villes allemandes par ce gaz. Le professeur avait fait des essais d'un antidote (l'urotropine) sur sa propre personne, puis sur la personne de détenus du camp qui s'étaient, dit-on, portés volontaires en échange de quelques récompenses en nourriture ou en cigarettes. Il en était résulté soit deux, soit trois décès accidentels après hospitalisation, et non pas quatre, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos conclusions en justice. Le professeur avait alors abandonné ses recherches. Dans cette pièce, Josef Kramer (à ne pas confondre avec le Dr Johann-Paul Kremer) est supposé avoir gazé des détenus avec de mystérieux sels qui, mélangés à de l'eau, tuaient en une minute. L'ineptie des deux confessions – contradictoires – de Josef Kramer peut, elle, s'expliquer par les sévices dont il avait été l'objet de la part de ses gardiens britanniques. Ceux-ci l'avaient, par exemple, enfermé toute une nuit dans une chambre frigorifique (peut-être parce qu'il avait précisément dit que la prétendue chambre à gaz homicide du Struthof avait d'abord été une chambre frigorifique). Ces sévices sont rapportés avec une certaine délectation par un résistant français présent sur les lieux, le médecin Dr J.-L. Fréjafon, dans son livre intitulé *Bergen-Belsen* <sup>1</sup>.

Dans le même dossier de la justice militaire figurait une expertise du Dr René Fabre, doyen de la Faculté de pharmacie de Paris. Ce dossier a disparu mais, grâce à une autre pièce, nous savons que le docteur Fabre avait été chargé de dire si les cadavres trouvés à l'Institut d'anatomie de Strasbourg et censés être les cadavres de gens «gazés» au Struthof avaient des traces de poison. La conclusion de l'expertise avait été négative. Il n'y avait trace d'acide cyanhydrique ni dans les cadavres, ni dans les produits de raclage de la prétendue chambre à gaz homicide, ni dans les plâtras (bocaux W et X).

---

1. J.-L. Fréjafon, dans son livre intitulé *Bergen-Belsen*, p. 22.

Je rappelle que, d'une façon plus générale, on a dû faire des centaines d'enquêtes sur les camps de concentration allemands. On peut dire avec certitude qu'aucune de ces enquêtes n'a contenu :

- soit une expertise complète prouvant que telle pièce baptisée du nom de chambre à gaz homicide était effectivement une chambre à gaz homicide ;
- soit un rapport d'autopsie prouvant que tel cadavre était le cadavre d'une personne tuée par un gaz ou tout autre produit.

Aujourd'hui, la prétendue chambre à gaz homicide du Struthof ne se visite plus. Une affichette laisse croire aux touristes que la visite est possible sur demande. C'est faux. Les Français ont maintenant honte de leur chambre à gaz nationale, pourtant classée «monument historique».

*Les manuscrits miraculeusement découverts à Auschwitz  
(L'Internationale dans la chambre à gaz)*

Un autre argument de la LICRA était, bien entendu, constitué par les témoignages. La LICRA invoquait en particulier les fameux témoignages découverts à Auschwitz-Birkenau grâce à des fouilles miraculeuses. Je dis bien : miraculeuses. Certains connaissent peut-être la photo du trou où les Polonais disent avoir trouvé le récipient contenant le manuscrit d'un certain Salmen Lewenthal. Autour du trou il n'y a pas trace de fouilles ! Les fouilleurs sont tombés juste sur l'endroit où il y avait quelque chose à découvrir ! Saluons ici un miracle de la radiesthésie exterminationniste <sup>1</sup>

Le plus connu de ces témoignages est celui du «manuscrit de l'auteur inconnu». Le texte original est en yiddish à caractères hébraïques. Il a été publié en allemand par les Polonais <sup>2</sup>. La LICRA avait bien pris soin de ne pas révéler cette édition en yiddish. Elle avait fourni des extraits en polonais avec une traduction en français. Le traducteur avait notamment choisi un passage où l'action se déroulait dans la (!) chambre à gaz de Birkenau. Nous ignorons où se trouvait le témoin pour décrire la scène suivante. Les victimes sont donc entassées dans la chambre à gaz. Tout à coup, une jeune Polonaise, nue comme tous ceux qui se trouvent là, adresse une allocution à l'assemblée des victimes ainsi qu'aux juifs du commando spécial chargé de mettre à mort ces victimes. Cette allocution enflammée et patriotique se termine par ces mots :

« A bas la barbarie de l'Allemagne de Hitler ! Vive la  
Pologne ! »

---

1. Voyez *Handschriften von Mitgliedern des Sonderkommando*, p. 135, première photo.

2. *Id.*, p. 118-128.

Puis, la jeune Polonaise se tourne vers les juifs du commando spécial. Elle ne les invective pas ; au contraire, elle les invite à survivre pour témoigner plus tard du courage des victimes et pour venger ces victimes. Là se place une scène intéressante. Les Polonais se mettent à genoux par terre. Le texte dit qu'ils prononcent «une prière dans une attitude qui a fait une grande impression». Le texte de la LICRA ne dit pas sur qui. Le texte original disait: «sur tous». Puis les Polonais se lèvent tous ensemble dans la chambre à gaz où apparemment la place ne manquait pas puisqu'on pouvait ainsi s'agenouiller et se relever. Tous ensemble ils chantent en chœur l'hymne national polonais et les juifs, eux, en même temps chantent la Hatikva. Ici, la LICRA avait coupé son texte par trois points placés entre crochets. Et, selon elle, le texte se poursuivait ainsi :

«Pendant qu'ils chantaient, la voiture de la Croix-Rouge est arrivée; on jeta le gaz dans la chambre et ils ont tous rendu l'âme dans des chants et l'extase, rêvant de la fraternité et d'un meilleur monde.»

Le narrateur ne nous révèle pas comment il savait lire ainsi dans l'esprit des victimes. Quant à la LICRA, si elle avait coupé le texte, c'est parce que celui-ci recélait une précision gênante. Voici la précision telle que l'édition du musée d'Auschwitz nous la donne<sup>1</sup>: les deux hymnes avaient été chantés en même temps ; les «tons lyriques» des deux hymnes s'étaient fondus en un tout ; puis, les Polonais et les juifs, tous ensemble, avaient entonné *l'Internationale* ! C'est ce que l'esthétique soviétique appelle, je pense, du «réalisme socialiste». Nous devons la découverte et le déchiffrement de ce «manuscrit de l'auteur inconnu» au professeur Bernard Mark, directeur de l'Institut historique juif de Varsovie. En 1962, son coreligionnaire Michel Borwicz, devenu citoyen français après la guerre, a écrit dans la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* que le professeur Bernard Mark était un fabricant de textes<sup>2</sup>. Les faux de Bernard Mark continuent de se publier et de se vendre. En 1982, sa veuve a publié en France un ouvrage intitulé *Des Voix dans la nuit*. Le fameux «auteur inconnu» a cette fois-ci perdu son anonymat et il s'appelle maintenant Leib Langfus. Dans cet ouvrage, le faux pullule. La presse française a néanmoins accueilli cette production comme un recueil de témoignages d'une vérité criante<sup>3</sup>. La préface est signée d'Élie Wiesel.

---

1. *Id.*, p. 121.

2. M. Borwicz, « Journaux publiés à titre posthume », p. 93.

3. *Le Figaro*, article de Gilles Lambert du 13-14 novembre 1982, p. 25 ; *La Quinzaine littéraire*, article de Pierre Pachet du 16 décembre, p. 25 ; *Le Monde*, article d'Éric Roussel du 26 novembre, p. 23.

*Le témoignage d'un actuel survivant des Sonderkommandos (au moment des gazages, ceux-ci, enfermés dans les cokeries (!), n'ont rien pu voir)*

La LICRA recherchait un survivant des fameux *Sonderkommandos*. Il y avait bien Filip Müller qui habitait et habite peut-être encore à Mannheim, Hochufenstrasse 31. La LICRA lui avait accordé à l'unanimité des votants le prix Bernard Lecache pour son livre *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, préfacé par Claude Lanzmann. Inexplicablement, F. Müller n'a pas fait de déposition ni écrite, ni orale pour la LICRA. Juste au dernier moment, alors qu'arrivait la date fatidique de la fin du dépôt des pièces pour le procès, la LICRA remettait un maigre texte d'environ deux pages: la déposition par devant notaire, le 29 septembre 1980, d'un certain Alter Szmul Fajnzylberg, retraité, demeurant 37, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris. Il s'agissait là pour moi d'une vieille connaissance. En 1972, dans le numéro spécial des *Hefte von Auschwitz* que j'ai cité plus haut, les Polonais avaient publié en allemand la déposition faite par ce militant communiste devant la justice polonaise le 13 avril 1945<sup>1</sup>. A l'époque, son nom était Stanislas Jankowski. Cet ancien garçon de café, juif, athée et communiste, avait fait partie des brigades internationales en Espagne. A la fin de la guerre d'Espagne, il fut interné par les Français dans les camps de Gurs et de Saint-Cyprien. Puis il travailla pour les Allemands en zone occupée. Il fut arrêté par la police française et interné à Drancy et à Compiègne. Il fut déporté à Auschwitz où il arriva le 27 février 1942. Il quitta Auschwitz avec la majorité des déportés, sous la surveillance des Allemands, le 18 janvier 1945. Il prit alors la fuite. Tel est du moins son récit.

Jankowski, alias Fajnzylberg, demeura donc à Auschwitz pendant près de trois ans. Jusqu'en octobre 1942, il fut employé comme menuisier, ce qui avait été sa première profession. Il passa aussi cinq semaines à l'hôpital du camp. De novembre 1942 au mois de juin 1943, il fut employé au bâtiment du crématoire d'Auschwitz-I, appelé Krema-I. De juillet 1943 au 17 janvier 1945, il fut employé au bâtiment de Birkenau appelé Krema V.

Nous tenions donc là l'oiseau rare: l'un de ces fameux membres des *Sonderkommandos*<sup>2</sup>. Son expérience était longue, puisqu'elle avait duré plus de deux ans dans cette terrible fonction. On sait que, selon une légende, c'étaient les juifs eux-mêmes qui étaient obligés par les SS d'accueillir les victimes, de les faire se déshabiller, de les faire pénétrer dans la chambre à

---

1. *Handschriften von Mitgliedern des Sonderkommando*, p. 32-71.

2. L'Américain Mark Weber m'a fait remarquer que *Sonderkommando* devrait probablement se traduire en anglais par «Special Detail» (détachement spécial), expression qui s'applique aux éboueurs. Les Krema-II et III de Birkenau possédaient un four pour y brûler les détritres (*Müllverbrennungsofen*). Les membres des *Sonderkommandos* étaient chargés de collecter et de brûler à la fois les détritres et les cadavres. En somme, Filip Müller était une sorte d'éboueur.

gaz, de les y enfermer. Puis des SS versaient le gaz selon un processus qui n'a jamais pu faire l'objet du moindre accord chez les narrateurs de la saga des chambres à gaz. Enfin, les membres du *Sonderkommando* venaient rouvrir les portes ou la porte, et la suite est connue. Une autre légende veut que les SS aient liquidé chroniquement – tous les trois mois, semble-t-il – les membres du *Sonderkommando*. Ce qui est intéressant dans le cas du témoin finalement choisi par la LICRA, c'est qu'il reconnaît implicitement n'avoir jamais assisté à une opération de gazage. En effet, nous dit-il, à chaque fois que les Allemands voulaient gazer des gens, ils prenaient le soin d'**enfermer les membres du Sonderkommando dans la cokerie** avant l'arrivée des futures victimes. Au Krema-I d'Auschwitz, les membres du *Sonderkommando* étaient enfermés dans la petite cokerie et, au Krema-V de Birkenau, dans la grande cokerie de ce grand Krema. Autrement dit, pendant plus de deux ans, notre oiseau rare (le meilleur témoin que la LICRA ait pu trouver au monde) a passé toute une partie de sa détention dans une cokerie près du tas de coke. Ensuite, nous dit-il, les SS, qui avaient fait cela pour leur dissimuler le crime, rouvraient la porte de la cokerie pour que Jankowski et ses compagnons s'occupent des cadavres de la chambre à gaz.

Les Allemands ne chômaient pas. A en croire notre homme, les Allemands auraient ainsi en deux ans gazé deux millions de personnes dans les crématoires et les « bunkers » de Birkenau. En juillet 1944, ils auraient tué une moyenne de dix-huit mille juifs hongrois par jour. Je suppose que pour brûler ensuite dix-huit mille cadavres il fallait, à quarante kilos de coke par cadavre, 720.000 kilos de coke par jour, ce qui ne devait pas laisser grand place dans les cokeries pour y enfermer Jankowski et ses compagnons. Au fait, combien pouvaient-ils être pour s'occuper de dix-huit mille cadavres ?

En 1980, Jankowski-Fajnzylberg a répété cette histoire de séquestration dans les cokeries. Mais, entre 1945 et 1980, sa mémoire avait dû s'améliorer. En effet, en 1980, il ajoutait une précision dont on s'étonne qu'il ne l'ait pas donnée en 1945. Un jour, une fois, au Krema-V, il a pu voir, affirme-t-il,

« l'injection du gaz par un SS qui versait le contenu d'une boîte métallique noire, ronde, d'un diamètre d'environ douze à quinze centimètres et haute d'environ vingt-cinq centimètres dans une espèce de petite cheminée ou tube qui ressortait de quelques dizaines de centimètres du toit de la chambre à gaz. Le SS portait un masque. Il a refermé aussitôt l'ouverture par laquelle il versait le contenu de la boîte. »

Il n'y a qu'un malheur pour ce témoin, c'est que, selon la légende, il n'y avait pas une chambre à gaz au Krema-V, mais deux petites pièces et un couloir: ce qui fait un ensemble de trois petites chambres à gaz. Quant au gaz, la version aujourd'hui accréditée est qu'il était versé par des impostes

situées sous le toit et auxquelles un SS accédait du dehors par une échelle, à chaque fois.

## II. – le procès pénal intenté par L. Poliakov (affaire Gerstein et Baron von Otter)

Dans mon *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire* j'avais, à la page 119, cité Léon Poliakov parmi ceux qui avaient manipulé le texte original des carnets du professeur Johann-Paul Kremer. Songeant également aux extraordinaires manipulations et fabrications de textes auxquelles s'était livré le même Poliakov à partir des confessions de Kurt Gerstein et dont Paul Rassinier ne nous avait livré que quelques exemples, j'avais écrit cette phrase :

« Conscient de la gravité de mon accusation, j'affirme être en mesure de prouver que M. Léon Poliakov est un manipulateur et même un **fabricateur** de textes. »

Je pensais, en écrivant ces mots, que je risquais d'être poursuivi en diffamation. En effet, la diffamation est à bien distinguer du mensonge ou de la calomnie. Diffamer, c'est porter atteinte à la réputation de quelqu'un. On peut diffamer quelqu'un par la proclamation sur son compte d'une vérité vérifiable. Je pensais que L. Poliakov ne porterait pas plainte. Il était forcément le premier à savoir comment il avait fabriqué et manipulé des textes de Gerstein. Or, L. Poliakov portait plainte. La suite des événements me donne à penser que, s'il l'a fait, c'est sous la vive pression d'amis qui lui garantissaient qu'on trouverait un moyen de le tirer d'affaire.

La loi française prévoit la possibilité, rarement utilisée, de présenter dans les dix jours suivant la plainte une « offre de preuve » de la part de celui qui est accusé de diffamation. En moins de dix jours, je présentais une offre de preuve : il s'agissait d'un simple tableau montrant, d'une part, les textes que Gerstein était censé avoir écrits et, d'autre part, les incroyables manipulations et fabrications que L. Poliakov avait tirées de ces textes, au fil des ans, de 1951 à 1979. C'était matériel ; aucune réplique n'était possible.

La loi française prévoit que l'accusateur a cinq jours pour répondre à l'offre de preuve. Je devais constater sans surprise que L. Poliakov ne proposait pas de réponse à mon offre de preuve dans le délai prévu. C'est alors que L. Poliakov et ses amis mettaient au point un stratagème qui, encore aujourd'hui, me laisse admiratif. Ils savaient que devant la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris (présidée par Émile Cabié) il est toujours bon de plaider qu'on est une victime de l'antisémitisme. Il semble que, jusqu'à ces dernières années, ladite chambre distribuait les condamnations pour antisémitisme comme on distribue des condamnations pour conduite en état d'ivresse. L. Poliakov allait jouer cette carte avec l'aide de son compère Pierre Vidal-Naquet qui venait à la barre me dénoncer comme un antisémite



de toujours. Poliakov avait fabriqué, de son côté, une photocopie quasi illisible d'un texte de Gerstein pour prouver qu'il lui avait été très difficile de déchiffrer ce texte : d'où des conjectures et des erreurs possibles, disait-il.

Mais j'en arrive au stratagème lui-même.

Les avocats firent valoir que celui que j'avais voulu attaquer n'était pas L. Poliakov, mais, à travers lui, Gerstein en personne ! Or, Gerstein était un saint ! De cela, des témoins venus de Hollande, de Suisse ou de Suède allaient attester. Les avocats de Poliakov avaient décidé d'organiser toute leur défense autour de ce point : Kurt Gerstein a réellement existé ; il a été un espion de Dieu ; son témoignage gêne M. Faurisson ; M. Faurisson est un diffamateur de Gerstein à travers la personne d'un grand honnête homme : M. L. Poliakov, ancien directeur d'études au CNRS.

C'est ainsi qu'au cours de cet étrange procès nos contestations sur des textes allaient prendre l'allure de vétilles par rapport au défilé de témoins tels que le baron von Otter venus dire qu'ils avaient connu Gerstein pendant la guerre et que celui-ci leur avait raconté d'effroyables histoires sur les camps de concentration allemands. Mon avocat crut pouvoir traiter cet expédient avec un haussement d'épaules. Pour lui, les magistrats ne pourraient pas être dupes de la manœuvre. Le baron von Otter et les autres témoins n'étaient pas des spécialistes des textes de Poliakov et, par conséquent, mon avocat ne voulut pas poser la moindre question aux témoins, pas même celles-ci : « Avez-vous une idée de ce qui est ici en cause ? Savez-vous ce que M. Faurisson reproche à M. Poliakov ? Savez-vous que la personne de Gerstein n'est pas en cause et ne nous intéresse pas ici ? Estimez-vous avoir une compétence en ce qui regarde les différentes versions que M. Poliakov a données des différentes confessions de Gerstein ? » J'eus beau insister, mon avocat ne voulut pas sortir de son silence. Il faut dire à sa décharge qu'il connaissait bien ce qui était le sujet précis du procès : les textes de Gerstein et de Poliakov et qu'il ignorait à peu près tout de Gerstein, de Pfannenstiel, du camp de Belzec et du baron von Otter. Si j'avais eu droit à la parole, voici comment j'aurais procédé pour prendre la partie adverse à son propre jeu. J'aurais d'abord dit à chacun des témoins que je croyais à sa sincérité. Oui, chacun d'eux avait pu rencontrer Gerstein pendant la guerre. Oui, Gerstein leur avait fait de terribles récits. Mais ces gens avaient-ils pris ces récits au sérieux ? Je dis que non. Si ces gens-là avaient pris au sérieux ces révélations absolument sensationnelles, ils en auraient fait rapport soit, pour le baron von Otter, à ses supérieurs hiérarchiques à Stockholm, soit, pour les autres témoins, à leurs mouvements de résistance. Or, il semble aujourd'hui bien établi que personne n'est capable de montrer un rapport de ce genre, soit – comme j'ai tendance à le penser – que ces rapports n'aient jamais été rédigés, soit qu'ils aient été rédigés mais ne soient pas présentables parce que Gerstein y était décrit comme l'auteur de récits totalement impossibles à croire. Nous ne possédons par ailleurs aucun document, aucun écrit de

Gerstein qui aurait été remis sur le sujet de Belzec à une personne quelconque des pays neutres ou des mouvements de résistance. Pourtant, Gerstein avait considérablement voyagé pendant la guerre en Allemagne et à l'étranger et rien ne l'empêchait de dicter un rapport ou de poster un pli, même anonyme. J'ai une hypothèse à suggérer en ce qui concerne Otter et les autres. Pour moi, pendant la guerre ils n'ont pas cru aux énormités racontées par Gerstein et cela pour une raison bien simple : ces énormités n'étaient pas croyables. Elles étaient et restent totalement grotesques pour quiconque les lit avec un minimum d'attention. Mais, après la guerre, Otter et les autres se sont probablement mis à croire à ce qui leur avait été raconté par Gerstein. J'imagine, dans l'atmosphère d'hystérie qui a accompagné ce qu'on a appelé la découverte des prétendus camps d'extermination, que le baron von Otter a été saisi d'un moment d'effroi rétrospectif. Il s'est rappelé ce SS et ses récits délirants. Von Otter a dû se dire qu'il avait eu à l'égard de ce SS une conduite impardonnable. Et c'est pour cette raison qu'il s'est mis en quête de Gerstein après la guerre et que, depuis 1945, pris à son jeu, il s'est, bon gré, mal gré, institué le défenseur de saint Gerstein. Pour moi, Goran von Otter doit souffrir de ce que j'appelle le complexe de Sean McBride, le fondateur d'Amnesty International. Pendant la guerre, Sean McBride n'avait pas voulu croire aux récits d'horreur mais, après la guerre, il s'était mis à y croire d'autant plus fort qu'il avait été d'abord sceptique. Dans *Le Monde* du 13 février 1982, en page 2, sous le titre de «L'Avertissement», voici ce qu'écrivait Sean McBride :

« Au milieu de la deuxième guerre mondiale, j'entretenais des relations extrêmement amicales avec l'ambassadeur des États-Unis en Irlande, David Gray, un intime de Roosevelt. Un jour, je le vis perplexe. «J'ai reçu du Département d'État», me dit-il, «des documents troublants qui font état d'une politique d'extermination menée par les nazis dans des camps spécialement aménagés à cet effet». Je regardais les papiers qu'il détenait et, ce qui est évidemment le plus atroce, je dois l'avouer, c'est qu'ils n'apparaissaient pas très convaincants. Mes démarches pour obtenir plus de précision, puis pour alerter l'opinion, se heurtèrent à l'indifférence et au scepticisme. Ceci est resté pour moi fondamental : le génocide le plus monstrueux de l'histoire de l'humanité avait pu se développer durant cinq années dans l'ignorance la plus totale. »

Soit dit en passant, cette dernière phrase de Sean McBride témoigne d'aveuglement : comment Sean McBride peut-il croire que, si le génocide le plus monstrueux de l'histoire de l'humanité avait pu se développer durant cinq années à la dimension d'un continent, il aurait précisément pu passer inaperçu ? Sean McBride devrait lire l'histoire de l'éléphant telle qu'Arthur

R. Butz nous la racontait dans sa conférence de l'an dernier<sup>1</sup>. Sean McBride s'imagine qu'il a manqué de clairvoyance pendant la guerre et que ses yeux se sont ouverts après la guerre, alors que c'est le contraire qui s'est passé: pendant la guerre il avait été libre de son jugement et donc clairvoyant, tandis qu'après la guerre son jugement n'était plus en mesure de résister aux pressions de la plus fantastique propagande qu'ait jamais connue l'humanité. C'est un peu de la même façon qu'après la guerre des généraux ou des dignitaires nazis se sont frappé le front – et la poitrine – et ont pensé: «Maintenant je vois clair, mes yeux s'ouvrent, mes oreilles se débouchent. Je comprends, maintenant qu'on me l'explique, ce que Himmler avait dit à Posen et Hitler à Berlin».

Pour ma part, je ne mets pas en doute la sincérité de Hans Frank, de Baldur von Schirach, du général SS Karl Wolff, ni celle du baron von Otter ou de Sean McBride. Pour ce qui est d'Albert Speer, on me permettra d'être un peu plus sceptique. A propos de ce dernier, un détail. Une association juive sud-africaine avait obtenu sa collaboration pour faire interdire en Afrique du Sud la brochure *Did Six Million Really Die ?* Dans la brochure en réplique, intitulée *Six Million Did Die. The Truth shall prevail*<sup>2</sup>, on trouve le fac-similé de l'attestation originale en allemand signée par Albert Speer où ce dernier déclare à la fin:

«La faute principale, je persiste à la voir dans mon approbation de la persécution des juifs et dans le meurtre de millions d'entre eux<sup>3</sup>.»

---

1. A. R. Butz, «Context and Perspective in the 'Holocaust' Controversy», p. 398. Dans cette conférence, A. R. Butz énumérait huit instances qui, s'il y avait eu une politique d'extermination physique massive de millions de juifs en Europe pendant trois longues années, n'auraient pas manqué de s'en apercevoir, d'en parler et d'agir en conséquence. Et il écrit: «Voilà pour conclure la discussion des "huit simples observations [...] qui établissent la non-historicité d'[...] un programme d'extermination physique massive des juifs d'Europe". L'allégation ne répond à aucun des critères historiques appropriés et elle implique un degré d'impudence ou de "chutzpah" qui, avant la guerre, aurait stupéfié les imaginations. Ce qu'on exige de nous, c'est que nous allions croire que ces "événements de la dimension d'un continent au point de vue de la géographie, d'une durée de trois ans au point de vue du temps, et de plusieurs millions au point de vue du nombre des victimes", ont tous pu se passer sans qu'aucune des parties à l'affaire en ait eu connaissance. Autant me raconter que, alors que je n'avais aperçu aucun éléphant en regardant dans ma cave, il s'y trouvait quand même un éléphant. Et puis, alors que j'étais assis dans mon salon, je n'ai pas remarqué que l'éléphant avait trouvé le moyen de monter à l'étage et de s'y ébattre un moment: les escaliers à emprunter, les ouvertures des portes, les parquets étaient soudain devenus, par miracle, compatibles avec ces mouvements. Puis l'éléphant s'était précipité dehors dans un quartier commerçant, en pleine activité, en plein jour, et, à quelques kilomètres de là, il avait réintégré son zoo, mais personne ne s'en était aperçu.»

2. Par A.Suzman et D.Diamond.

3. A.Suzman et D.Diamond.,*Six Million Did Die. The Truth shall prevail*, p. 109-112.

C'est ce qu'écrivait Albert Speer le 15 juin 1977, mais, dans un livre paru deux ans plus tard (*Technik und Macht*) il reproduisait cette attestation en mettant après le mot «*Billigung*» (approbation) un renvoi en bas de page où se lisait le texte suivant :

«Une approbation, pour en avoir détourné les yeux et non parce que j'aurais eu connaissance d'un ordre [d'extermination] et de son accomplissement. La première chose est aussi grave que la seconde <sup>1</sup>.»

Speer parlait dans son *Journal de Spandau* de sa propension à l'auto-accusation <sup>2</sup>.

On peut dire que cette propension est assez générale dans ce que Heinrich Härtle a appelé l'Allemagne du «national-masochisme»<sup>3</sup>.

Dans le procès Poliakov, les juges eux-mêmes ont été amenés à croire, selon leur propre formule, que «le témoignage [de Gerstein] sur le fonctionnement des camps nazis est capital». C'est là une phrase qui fait mal à entendre pour qui connaît tant soit peu l'affaire Gerstein. Partant de là, et devant le défilé de quatre témoins, que pouvait peser notre démonstration technique sur les manipulations et fabrications de Poliakov? Nous avions pourtant de notre côté un excellent témoin [Henri Roques] qui prépare actuellement une thèse sur les différentes confessions de Gerstein et qui avait pu prouver, textes en main, que Poliakov était un fabricant et un manipulateur. Peine perdue. J'étais condamné pour diffamation ; le jugement devait être publié, à mes frais; il ne l'a pas été et je pense que Poliakov n'en demandera jamais la publication. Ce jugement contient en effet des passages gênants pour un ancien directeur de recherches au CNRS. On sait que Poliakov, trouvant que chez Gerstein la chambre à gaz de Belzec était d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> pour sept à huit cents personnes (ce qui fait de 28 à 32 personnes debout au m<sup>2</sup>), avait supprimé froidement le chiffre de 25 m<sup>2</sup> pour le remplacer par celui de 93 m<sup>2</sup> ; dans le jugement, il est dit qu'on «ne s'explique pas comment M. Poliakov peut fixer à 93 m<sup>2</sup> la superficie des chambres à gaz». Le tribunal va jusqu'à dire: «Il y a là une erreur qui pourrait bien être fautive». Et il ajoute: «D'autres erreurs ont pu être commises», et, enfin, il dit que «M. Poliakov a pu, sur des points de détail, enfreindre la rigueur scientifique». Mais, pour le tribunal, tout cela était contrariant sans être grave et je n'avais pas le droit de traiter M. Poliakov comme je l'avais fait. En effet, ce qui comptait aux yeux du tribunal, c'est que L. Poliakov

«[avait été] animé du désir passionné et légitime d'informer le public sur une période et des faits particulièrement tragiques de l'histoire contemporaine.»

[Autrement dit, le tribunal l'acquittait au bénéfice de « la bonne foi ».]

---

1. A. Speer, *Technik und Macht*, p. 73-75.

2. «*meine Selbstbezeichnungen*», A. Speer, *Spandauer Tagebuch*, p. 432.

3. H. Härtle, «"Holocaust" und keine End», p. 28.

L'affaire Poliakov est allée en appel et en cassation sans plus de résultat. Je n'ai pas pu, pour des raisons de santé, me rendre à ces audiences. Le texte de l'arrêt de la cour d'appel et celui de l'arrêt de la cour de cassation sont très brefs et prouvent que ces deux instances judiciaires n'ont nullement repris l'examen de l'affaire dans le sens où elle aurait dû se présenter, c'est-à-dire dans un sens purement technique et sous la forme suivante: «Voici, d'une part, ce qu'on lit dans les textes de Gerstein et voilà, d'autre part, ce que Poliakov prétend y avoir lu; comment ces différences s'expliquent-elles? Et comment, d'autre part, peut-on expliquer que Poliakov lui-même ait pendant près de trente ans osé présenter sous des formes aussi différentes des textes censés être identiques?»

J'attends avec curiosité la réaction de Poliakov et de ses amis quand sera soutenue, puis publiée, la thèse dont j'ai parlé plus haut. Le chercheur en question [Henri Roques] a fait des découvertes tout à fait intéressantes sur les écrits de Gerstein. Je préviens les amateurs de ne rien écrire sur Gerstein avant la publication de cette thèse qui sera très technique. L'affaire Gerstein apparaît de plus en plus comme une histoire de fou. L'histoire des confessions de Gerstein est très difficile à débrouiller, même sans tenir compte des reproductions malhonnêtes de ces confessions.

### **III.- Le procès pénal contre mon résumé de soixante mots**

En plein déroulement de l'affaire civile dont j'ai longuement traité, de graves événements s'étaient produits pour Pierre Guillaume, pour ses amis et pour moi-même. Pendant quatre ans, nos adversaires ont conduit contre nous une série d'opérations (physiques et autres) qui étaient d'autant plus éprouvantes pour les santés et pour les nerfs que nous n'avions pour ainsi dire aucun moyen de répliquer. La presse, notamment, débordait d'un flot de haine à peine concevable. C'était de l'hystérie à répétition. Noam Chomsky était intervenu dans l'affaire, de façon pourtant bien anodine. M. Jean Pierre-Bloch, président de la LICRA, le 16 décembre 1980, venait parler de l'affaire sur les ondes d'*Europe n° 1*. Il était reçu par son ami Ivan Levaï, responsable de l'émission intitulée *Expliquez-vous....* M. Jean Pierre-Bloch se livrait d'entrée de jeu à de violentes attaques contre nous. Il déclarait que cette affaire coûtait des sommes considérables à la LICRA. Il prétendait que, de mon côté, j'étais payé par le colonel Khadafi et que mes ouvrages étaient traduits dans toutes les langues du monde, et qu'il avait sur sa table des traductions de mes œuvres en chinois ! Il me traitait, bien entendu, de faussaire. Ivan Levaï, de son côté, disait que l'aide que Noam Chomsky m'avait apportée était «un baiser au lépreux»; «Noam Chomsky, expliquait-il, petit-fils de rabbin et juif lui-même, avait voulu “embrasser sa propre mort”». Grâce aux qualités manœuvrières de mon éditeur Pierre Guillaume, j'obtenais de passer le lende-

main sur les ondes de la même radio. Ivan Levaï, surexcité, me coupait constamment la parole. C'est alors que je prenais une grave décision. Je décidais que, puisque, pour une fois, j'avais le droit à la parole pendant quelques minutes, j'allais en profiter pour prononcer une phrase de soixante mots que j'avais depuis longtemps en tête et qui résumait le fond de ma pensée sur toute cette question des chambres à gaz et du génocide.

Si j'ai tant étudié autrefois la question des chambres à gaz, ce n'est évidemment pas en vertu d'une curiosité morbide pour le sujet. La chambre à gaz, la magique chambre à gaz, est la clé de voûte d'une immense construction qui s'appelle le mensonge de l'Holocauste. Si je me suis intéressé à cette clé de voûte, c'est parce qu'elle était le meilleur point par lequel je pouvais m'attaquer à cet immense édifice. Je crois pouvoir dire que maintenant, dans les milieux scientifiques, on ne croit plus guère aux chambres à gaz. Je pense ici à des historiens comme Raul Hilberg et non à des individus comme Élie Wiesel. Selon une formule employée par Céline en 1950, à la sortie d'une lecture du *Mensonge d'Ulysse* de Paul Rassinier, «C'était tout, la chambre à gaz ! Ça permettait TOUT<sup>1</sup> !» Aujourd'hui, la clé de voûte du mensonge de l'Holocauste s'effrite et, par conséquent, l'immense construction est en péril. La chambre à gaz est l'arme du crime; le génocide est le crime; tous deux forment un seul et même mensonge historique; s'il y a mensonge, il faut dire qui sont les bénéficiaires et qui sont les victimes; en notre siècle tout devient rapidement une question d'argent et de politique; il faut donc dire si ce mensonge a ouvert la voie à une escroquerie politico-financière, et à laquelle.

Il ne faut pas longtemps pour se rendre compte que l'affaire de l'Holocauste est principalement utilisée par l'État d'Israël; c'est le mythe fondateur de cet état et l'arme n° 1 de sa propagande; je ne le reproche pas à ce pays; je fais là une constatation. Je n'ai pas la naïveté d'oublier que tous les États se fondent en partie sur le crime, le sang, l'expropriation, l'injustice, la force, le mythe et le mensonge. Ici je désigne le mythe fondateur de l'État d'Israël; cela ne veut pas dire que je sois hostile à cet état et à ses citoyens. A l'inverse, je constate le mal que ce grand mensonge fait au peuple allemand et ce qu'il a permis de faire au peuple palestinien; et je suis bien obligé de constater que l'Allemagne, amputée d'un tiers de son territoire, scindée en deux parties, occupée par quatre armées, a des dirigeants qui, apparemment, sont obligés de pratiquer de la *Realpolitik*: c'est ainsi que les voix des dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest font entendre la voix de leurs libérateurs de l'Ouest et que les dirigeants de l'Allemagne de l'Est font entendre la voix de leurs libérateurs de l'Est. C'est ce que j'ai voulu résumer dans ma phrase de soixante mots que j'ai, à la radio, fait précéder de l'avertissement suivant:

---

1. «Céline devant le mensonge du siècle [suite]», p. 5-6. Ce texte est reproduit dans le volume I, p. 322.

Attention ! Aucun de ces mots ne m'est inspiré par une sympathie ou une antipathie politique !

Voici cette phrase que j'ai, par la suite, si souvent entendu lire devant les tribunaux, dans un silence et une attention extrêmes :

« Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière, dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international, et dont les principales victimes sont le peuple allemand – **mais non pas ses dirigeants** – et le peuple palestinien tout entier. »

Je savais d'avance que cette phrase serait l'objet de toutes sortes de malentendus sincères ou feints. En tout cas, je sais quelle en est la partie la plus sacrilège et la plus terrible à entendre : c'est la partie où je distingue le peuple allemand de la masse de ses dirigeants. Il faut croire que j'ai ouvert là une boîte de Pandore. Beaucoup de journaux ont censuré les cinq mots « **mais non pas ses dirigeants** ». Gitta Sereny Honeyman l'a fait en coupant ma phrase à cet endroit et en remplaçant les cinq mots par trois points de suspension. Arrivée à cet endroit, je suppose que, si elle est chrétienne, elle a dû faire son signe de croix <sup>1</sup>.

L'escroqueriefinancière n'a jamais été à l'origine du grand mensonge. Le grand mensonge aurait pu ne pas avoir ce prolongement-là, mais il se trouve qu'il l'a eu et que je vise très particulièrement ici le sioniste Nahum Goldmann et l'Israélien Ben Gourion. Je défie un honnête homme de garder son sang-froid à la lecture du livre où N. Goldmann raconte comment il est arrivé à extorquer d'un Adenauer paralysé les formidables réparations de l'Accord dit de Luxembourg du 10 septembre 1952 <sup>2</sup>. C'est du racket de grand style ; c'est le summum du poker tricheur, tout cela sur un fond de sentimentalité préfabriquée <sup>3</sup>.

Les bénéficiaires non principaux de toute cette affaire sont l'ensemble des vainqueurs de la seconde guerre mondiale ; en effet, si les chambres à gaz homicides des Allemands n'ont pas existé, le « crime de guerre » par excellence pourrait être le gigantesque crématoire pour vivants de Dresde, ou Hiroshima ou Katyn.

---

1. G. Sereny Honeyman, "The Judgment of History", p. 16.

2. N. Goldmann, *Le Paradoxe juif*, p. 152-165.

3. Le 18 août 1981, le même Nahum Goldmann allait déclarer à propos des « réparations » payées à Israël : « On a obtenu du gouvernement allemand de la nouvelle Allemagne des réparations pour les victimes du nazisme. Ce sont des sommes astronomiques du point de vue de l'histoire juive, qui ont été très importantes pour le développement d'Israël. L'Israël d'aujourd'hui aurait été impossible sans les réparations allemandes. » (« Profil Nahum Goldmann », une émission proposée par Jean-François Chauvel, TF 1, 18 août 1981, 22 h, transcription, p. 1).

Les victimes non principales sont le Vatican, le Comité international de la Croix-Rouge, tous deux accusés par les exterminationnistes de n'avoir pas vu et dénoncé les chambres à gaz et le génocide; à propos des victimes non principales, il convient de souligner que les jeunes juifs sont, eux aussi, à leur manière, les victimes de cette religion ténébreuse et aberrante de l'Holocauste.

La LICRA, le MRAP et l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz déposaient, à la suite de l'audition de cette phrase, une plainte pour diffamation raciale (ce qui n'est pas bien grave) et une plainte pour incitation à la haine raciale (ce qui est grave).

Je n'ai pas pu assister au procès de première instance devant la même XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle. La description m'a été faite de l'atmosphère détestable dans laquelle tout s'est déroulé. Je dois ici rendre un hommage particulier à Claude Karnoouh et à Jacob Assous, tous deux traités de renégats par leurs coreligionnaires juifs. Tous deux sont allés sensiblement plus loin que J.-G. Cohn-Bendit dans leur soutien à la thèse révisionniste. C. Karnoouh, membre du CNRS, parlait devant le tribunal de la «révolution» apportée dans le travail de recherche historique par les découvertes révisionnistes et J. Assous déclarait, pour sa part, qu'il ne croyait plus maintenant ni aux chambres à gaz, ni au génocide. Des scènes pénibles se produisirent.

Quant au tribunal, il rendit un jugement qui restera dans les annales de la justice française. J'étais condamné pour les deux motifs de diffamation raciale et d'incitation à la haine raciale et cela à deux reprises car le procès était double (d'un côté la LICRA, et, de l'autre, le MRAP et l'Amicale d'Auschwitz). On me condamnait à trois mois de prison avec sursis (ce qui n'était pas grave) et à une peine d'amende (ce qui est banal), à payer des insertions du jugement dans la presse (ce qui est rituel), mais aussi – fait sans précédent en France – à payer le temps de lecture du jugement à la radio et à la télévision à heure de grande écoute. Le prix m'en serait revenu à l'époque à la somme astronomique pour moi de 3.600.000 F. Pour son honneur, un journal français réagit assez vivement contre cette avalanche de procès, de condamnations et d'amendes: il s'agit du journal de gauche *Libération*. La plupart des journaux, sans doute gênés d'avoir à rapporter pareille nouvelle, cachèrent le fait que le tribunal avait institué une nouvelle peine: ces lectures dispendieuses à la radio et à la télévision d'un jugement de tribunal<sup>1</sup>.

En seconde instance, je pus assister au procès et m'expliquer. Il se produisit un fait inattendu: la cour d'appel maintint la condamnation à trois mois de prison avec sursis mais elle supprima le motif d'incitation à la haine raciale; par-dessus tout, elle supprima toute mesure de publication, même dans la

---

1. Voy. *Le Matin de Paris*, 26 juin 1981, p. 13 et 27-28 juin, p. 12; *Le Monde*, 30 juin, p. 15; *Libération*, 9 juillet, p. 12.



presse; je pense qu'elle s'était rendu compte que les journaux, la radio et la télévision avaient déjà fait suffisamment de tapage autour de mes condamnations.

Pour la première fois dans ces années de lutte, je crus trouver un peu d'oxygène. Ainsi, par cet arrêt du 23 juin 1982, j'apprenais que je n'aurais pas à payer trois millions six cent mille francs. C'est dix mois plus tard, le 26 avril 1983, que j'apprenais une autre bonne nouvelle: celle de l'arrêt qui déclarait à mon propos: «Personne ne peut, en l'état, le convaincre de mensonge...» Sans doute s'agissait-il, dans les deux cas, comme dans le cas Poliakov, de condamnations, mais il faut bien admettre que ces condamnations allaient en s'allégeant considérablement.

#### **IV.- Quelques événements en marge des trois procès**

Au fil des années 1981, 1982 et 1983, mes condamnations s'allégèrent progressivement de façon notable au point de provoquer le désarroi de la LICRA et des exterminationnistes. Pour finir, la première chambre de la cour d'appel avait presque fini par dire: «Les révisionnistes ont raison de nier l'existence des chambres à gaz et de refuser toute valeur aux témoignages en sens contraire». Pour m'en tenir strictement à ce que cette cour d'appel a décidé le 26 avril 1983, je crois pouvoir dire que cet arrêt, appelé à faire jurisprudence, a permis de marquer au moins deux points :

1. Il ne semble plus permis en France de nous traiter, comme on l'a fait de toutes parts pendant plus de quatre ans, de menteurs, de faussaires, de falsificateurs, ou encore de nous accuser de mauvaise foi, de légèreté, de négligence et d'ignorance déli-bérée;
2. Il semble désormais permis, en se fondant sur les travaux ré-visionnistes, de dire que les chambres à gaz homicides des Alle-mands n'ont pas eu d'existence dans la réalité et de suspecter tous les témoignages émis en sens contraire depuis quarante ans; toutefois, ces opinions, contraires à la vérité officielle, peuvent être émises sous réserve de marquer, encore mieux que je ne l'ai fait, du respect pour les victimes des persécutions et des déportations et à condition de veiller, avec encore plus de soin que je n'en ai eu, à ne paraître outrageant ou blessant pour personne.

J'ignore à quoi attribuer cette évolution favorable des tribunaux français. Je croirais volontiers que nous en sommes en partie redevables à l'action politique de Menahem Begin telle qu'elle a été perçue en France et dans le monde. Il y a aussi les crises de délire collectif que la presse et les pouvoirs publics ont déclenchées ou laissé se déclencher en France à propos de la projection du docu-drame *Holocauste*, de l'attentat contre la synagogue de la

rue Copernic, de l'attentat contre un restaurant juif de la rue des Rosiers, de l'affaire Papon, de l'affaire Barbie ou de l'affaire des carnets de Hitler. Selon la formule de Dominique Jamet, un éditorialiste du journal *Le Quotidien de Paris* (publication qui a pourtant tendance à voir des antisémites partout), les Français ont pu finir par avoir l'impression que les sionistes cherchaient finalement « à tirer des chèques en blanc sur l'Holocauste ».

Mais, sur le sujet même des chambres à gaz et du génocide, il y a en France un doute manifeste des esprits quant à la doctrine officielle. Ce trouble s'est traduit par les quelques faits suivants:

*P. Vidal-Naquet publie «Un Eichmann de papier»; je publie ma Réponse à P. Vidal-Naquet.*

En 1980, Pierre Vidal-Naquet eut la maladresse de publier contre moi un travail d'amateur intitulé «Un Eichmann de papier», avec un complément de Pitch Bloch; le tout a été repris avec des changements et des additions dans *Les Juifs, la mémoire et le présent*). Je répondis à cette publication dans ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*. Toute question de polémique mise à part, il est intéressant de constater à quel point P. Vidal-Naquet a été obligé de faire des concessions au révisionnisme historique: sur le *Journal* d'Anne Frank à l'authenticité duquel il ne croit plus, sur les aveux extorqués aux nazis, sur Pery Broad, sur le procès de Nuremberg, sur les faux témoignages et impostures concernant le chapitre des chambres à gaz, etc.

*Georges Wellers publie Les chambres à gaz ont existé.*

En 1981, Georges Wellers publiait un livre intitulé *Les chambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres*. Ce livre a beaucoup servi notre cause, d'abord par son titre, ensuite par son contenu. Il est consacré à Auschwitz. L'auteur n'a pas osé y faire paraître une seule photo de la chambre à gaz qu'on visite à Auschwitz-I, ni une photo des ruines de chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau, ni une photo des diverses reconstitutions et maquettes du musée d'Auschwitz. En revanche, il a reproduit les photos aériennes publiées par Brugioni et Poirier qui, si elles prouvent quelque chose, c'est bien l'impossibilité de l'existence de chambres à gaz à Auschwitz. Wellers n'a fourni que des photos de plans de crématoires. Il n'a pas osé produire une seule des nombreuses photos qu'on possède des crématoires eux-mêmes. Il a tronqué des textes. Je recommande toujours son ouvrage à ceux qui croient que les chambres à gaz ont existé.

*Même dans Le Monde juif l'exterminionisme bat en retraite*

Georges Wellers aggravait son cas l'année suivante. Devant les progrès des révisionnistes, il semble avoir eu une réaction de panique. Il s'est mis à battre en retraite d'une façon subite et déconcertante. Dans la revue qu'il

dirige, il a préfacé une longue et fastidieuse étude dont la thèse, tout à fait inattendue, est la suivante: à considérer les plans des Krema-IV et V d'Auschwitz-Birkenau et à considérer les reconstitutions matérielles que nous pouvons opérer à partir des ruines, il faut bien se rendre à l'évidence: ces bâtiments n'ont jamais été conçus ni construits autrement que comme de vulgaires crématoires et non pour contenir des chambres à gaz homicides. Cependant, comme il y a des témoignages qui disent que ces bâtiments ont servi au gazage, puis à la crémation de milliers de gens, il faut croire que les Allemands ont, par la suite, procédé à des transformations; cependant, dit l'auteur, il faut admettre que tout cela respire, de la part des Allemands, l'improvisation hâtive et le «bricolage»<sup>1</sup>. C'est dans cette étude qu'il apparaît que les seules mentions ou les seuls vestiges matériels de chambres à gaz qu'on ait pu trouver à Auschwitz concernent des chambres à gaz de désinfection.

*21 avril 1982: Les exterminationnistes créent une association pour la recherche des preuves de gazages*

Rien ne montre mieux l'évolution de la situation que le fait que je vais maintenant rapporter. On se souvient de la fameuse déclaration des trente-quatre historiens dans *Le Monde* du 21 février 1979. Vidal-Naquet et Poliakov en avaient pris l'initiative. Dans cette déclaration, il était dit que le génocide était une vérité d'évidence et qu'il ne fallait pas se demander comment un tel meurtre de masse avait été **techniquement** possible:

«Il ne faut pas se demander comment, **techniquement**, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement: il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz.»

C'est de cette mémorable déclaration, due à trente-quatre historiens dont pas un seul, sauf L. Poliakov, n'était spécialiste de la période considérée, que Lucy S. Dawidowicz pensait qu'elle «pouvait bien servir de guide aux historiens américains»<sup>2</sup>.

Vidal-Naquet s'est mis personnellement trois fois en contradiction avec une telle affirmation. D'abord, en invitant les signataires à se mettre au travail sur la question des chambres à gaz; c'est ce qu'il devait involontairement et ingénument reconnaître dans l'ouvrage susmentionné, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, sorti des presses en janvier 1981 et où on lit en page 196:

«Bon nombre d'historiens ont signé la déclaration publiée dans *Le Monde* du 21 février 1979; très peu se

---

1. J.-C. Pressac, «Les "Krematorien" IV et V de Birkenau et leurs chambres à gaz, construction et fonctionnement».

2. Citée par K. Stimely, *The Journal of Historical Review*, printemps 1984, p. 6.

sont mis au travail, une des rares exceptions étant F. Delpech.»

Puis il s'est mis en contradiction avec lui-même en publiant «Un Eichmann de papier». Mais, surtout, il est parvenu au summum de la contradiction le 21 avril 1982. Ce jour-là, une étrange association déposait ses statuts à la préfecture de police de Paris: l'ASSAG (Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste). Cette association se donnait pour objet, selon son propre statut, de :

«rechercher et contrôler les éléments apportant la preuve de l'utilisation des gaz toxiques par les responsables du régime national-socialiste en Europe pour tuer les [sic] personnes de différentes nationalités; contribuer à la publication de ces éléments de preuve; prendre à cet effet tous les contacts utiles au plan national et international [en particulier avec le groupe de travail international animé par Hermann Langbein].»

Parmi les membres de cette association figurent Vidal-Naquet, Wellers, Bernard Jouanneau, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion, le chef de cabinet du ministre des Anciens Combattants, un membre du ministère de la Culture, un ancien membre du ministère de l'Intérieur, le directeur de la Documentation française et quelques autres célébrités. La responsable est M<sup>me</sup> Postel-Vinay. L'ASSAG sera dissoute quand elle aura fini son travail. Aux dernières nouvelles, elle est devenue une sorte d'association clandestine; elle cherche à se cacher; si on l'interroge sur son travail, M<sup>me</sup> Postel-Vinay répond que l'ASSAG «en est au stade de la réflexion».

*Une grande exposition officielle antirévisionniste; un tract révisionniste en dénonce les supercheries; la poursuite de l'exposition est annulée*

En même temps était mise sur pied par le ministère des Anciens Combattants une opération annoncée à son de trompe comme devant répliquer à la «banalisation du nazisme». Cette expression, qui semble avoir été lancée par Simone Veil, a d'abord le sens suivant: on tend aujourd'hui à faire du nazisme un phénomène banal en minimisant ses horreurs, lesquelles auraient été sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Mais cette expression est aussi employée pour éviter le mot de « négation » (négarion de l'Holocauste). En 1981, Alain Finkielkraut publiait contre le révisionnisme un livre intitulé *L'Avenir d'une négation* (je ne peux parler de ce livre; je ne comprends pas la langue de M. Finkielkraut).

La vaste et coûteuse opération montée par le ministère des Anciens Combattants et, en particulier, par une M<sup>lle</sup> Jacobs, était une exposition de la déportation. Dressée sur la place du Trocadéro à Paris, elle devait ensuite faire le tour de toutes les grandes villes de France. Je visitais attentivement cette

exposition qui disposait de moyens sophistiqués. J'y relevais quelques belles supercheries. Avec Pierre Guillaume je rédigeais un tract où étaient décrites ces supercheries. Seuls quelques tracts allaient être distribués (clandestinement, à cause de la présence de la police). Le résultat ne se fit pas attendre. A sa fermeture, l'exposition était transférée dans une ville de l'ouest de la France (le ministère des Anciens Combattants n'avait pas eu le temps de revenir sur la décision prise); après quoi la coûteuse exposition disparaissait définitivement du circuit. Elle a probablement été remise dans le garde-meubles du ministère. M<sup>lle</sup> Jacobs répond officiellement que cette exposition est l'objet de retouches; la date de la fin des retouches n'est pas prévisible, ajoute-t-elle.

*Un colloque international de la Sorbonne de sens antirévissionniste se termine sur un constat d'échec.*

L'offensive antirévissionniste allait connaître son apogée avec le colloque international sur «L'Allemagne nazie et l'extermination des juifs». Le colloque se tint à la Sorbonne sous l'égide de la Sorbonne, de l'École des hautes études en sciences sociales et... de la Fondation du judaïsme, du 29 juin au 2 juillet 1982. Vidal-Naquet, professeur d'histoire de l'antiquité à l'École des hautes études en sciences sociales, en était la cheville ouvrière. Les présidents étaient Raymond Aron et François Furet, tous deux d'origine juive comme Vidal-Naquet lui-même et comme une bonne partie des participants. Je demandais de participer à ce colloque ou à y assister avec l'engagement, si nécessaire, de ne pas y prendre la parole. F. Furet me refusa cette présence même muette, parce qu'il avait lu certains de nos ouvrages, qu'il savait que je niais l'existence des fours crématoires (*sic*) et parce que j'étais tenu pour un imposteur par la communauté scientifique. J'eus beau lui faire remarquer que le meilleur moyen de démasquer un imposteur était de le faire venir s'expliquer en public, F. Furet maintint son refus. R. Aron, homme pourtant plein de finesse, me répondait: « Vous comprenez, il y a des vérités qui sont établies pour toujours ».

Le colloque se tint dans un étonnant contexte de mesures policières et de fouilles individuelles par des jeunes gens de la Fondation du judaïsme. Le stationnement le long des trottoirs de la Sorbonne était interdit. Malgré cela, Pierre Guillaume et moi-même nous parvenions à faire une brève incursion dans le hall, le temps de distribuer quelques exemplaires de ma *Réponse à P. Vidal-Naquet* (brochure qui venait juste de paraître), y compris à l'intéressé lui-même qui me croyait mort. Les vigiles vécurent pendant plusieurs jours dans la hantise d'une apparition de ceux qu'ils appelaient les «faurissonniens». Le colloque, ainsi que nous devons l'apprendre par diverses voies, allait tourner au fiasco et à la dispute. D'abord apparut la pittoresque division entre «intentionnalistes» et «fonctionnalistes» de la

solution finale; ce phénomène de transformation d'historiens en métaphysiciens prouvait la déliquescence de la thèse exterminationniste. P. Vidal-Naquet se fit insulter et traiter de « faurissonnien » – suprême injure – parce qu'il avait écrit « Un Eichmann de Papier ». R. Aron et F. Furet qui, au fond, ne connaissaient rien de l'histoire du prétendu génocide découvrirent progressivement que la thèse exterminationniste reposait en grande partie sur des spéculations et des supputations plutôt que sur des faits historiquement établis. Il était prévu que, pour donner plus de retentissement à ce colloque, ce dernier serait suivi d'une conférence de presse. Vidal-Naquet n'y parut pas. Les professeurs Furet et Aron furent seuls à tenir cette conférence qui, avec leur accord, fut enregistrée par un Australien de nos amis. Il en ressortit que les deux professeurs venaient de découvrir que, « malgré les recherches les plus érudites », on n'avait jamais pu trouver un ordre de Hitler d'exterminer les juifs. Mieux, Raymond Aron déclarait: « Dans le déroulement, on n'a pas trouvé l'activité personnelle de Hitler ». Interrogé sur les procès intentés à Faurisson, les deux professeurs répondaient qu'à titre personnel ils trouvaient ces procès absurdes et Raymond Aron commençait une phrase qui est la suivante:

« Je trouve absurde que des organisations juives fassent des, des... [inaudible] »

Le contexte donne à entendre que le mot manquant était celui de « procès » ou un terme approchant. Les deux professeurs se risquaient jusqu'à dire qu'il leur semblait que Vidal-Naquet lui-même était peut-être hostile à ces procès. Or, Vidal-Naquet avait, en fait, de 1979 à 1982, joué le rôle d'un procureur ou d'un commissaire politique dans tous mes procès.

### *Deux interviews de Raul Hilberg montrent son désarroi*

Avant ce colloque, le journaliste français, d'origine juive, Guy Sitbon, correspondant permanent du *Nouvel Observateur* aux États-Unis, avait eu un entretien avec Raul Hilberg. Je souhaiterais la publication de cet entretien en anglais. Guy Sitbon appartenait à l'hebdomadaire qui m'avait le plus vivement attaqué en 1979, mais cela avait été l'occasion pour moi de prendre contact avec certains journalistes du *Nouvel Observateur* et, en particulier, avec son directeur, Jean Daniel; j'avais eu avec ce dernier un échange de lettres qui l'avait, je pense, indigné, bouleversé et instruit. Dans son entretien avec R. Hilberg, G. Sitbon ne ménageait pas l'historien et, sur la question des chambres à gaz, on peut dire qu'il le mettait au pied du mur. C'est depuis la lecture de cet entretien que les Français ont pu se rendre compte que Hilberg ne possède aucun argument en faveur de l'existence des chambres à gaz. Du moins n'a-t-il visiblement pas été en mesure, à mon avis, d'en fournir un seul à Guy Sitbon. Au passage, Hilberg déclarait à propos des révisionnistes:

« Je dirai que, d'une certaine manière, Faurisson et d'autres, sans l'avoir voulu, nous ont rendu service. Ils ont soulevé des questions qui ont eu pour effet d'engager les historiens dans de nouvelles recherches. Ils ont obligé à rassembler davantage d'informations, à réexaminer les documents et à aller plus loin dans la compréhension de ce qui s'est passé <sup>1</sup> »

Un autre entretien avec Hilberg est intéressant, mais à un moindre degré parce que l'interrogateur ne connaissait pas son sujet aussi bien que Guy Sitbon. Voyez tout de même: «The Holocaust in Perspective», par George DeWan, où on lit notamment ceci à propos du génocide:

«But what began in 1941 was a process of destruction not planned in advance, not organized centrally by any agency. There was no blueprint and there was no budget for destructive measures. They were taken step by step, one step at a time. Thus came about not so much a plan being carried out, but an incredible meeting of minds, a consensus–mind reading by a farflung bureaucracy.»

(Mais ce qui commença en 1941 fut un processus de destruction [des juifs] non planifié à l'avance, non organisé ni centralisé par une agence quelconque. Il n'y eut pas de schéma directeur et il n'y eut pas de budget pour les mesures de destruction. Celles-ci furent prises étape par étape, une étape à la fois. Le résultat fut qu'il se réalisa non tant un plan qu'une incroyable rencontre des esprits – un consensus télépathique au sein d'une vaste bureaucratie.)

Bien sûr, on aimerait que R. Hilberg récrive maintenant son ouvrage sur la destruction des juifs européens à la lumière de la nouvelle vision qu'il nous donne ainsi. Le «step by step» (le processus étape par étape) serait intéressant à examiner et, notamment, le «step» qui aurait vu des bureaucrates allemands décider de la construction des chambres à gaz, lesquelles, étant des réalités physiques, auraient eu besoin, pour être conçues, réalisées et mises en œuvre, d'études techniques novatrices, de plans de masse et de plans de détails, de concertations purement techniques entre ingénieurs, architectes, médecins spécialisés en toxicologie et militaires, sans compter les autorisations de livraison de matériel en temps de guerre, les missions de travail ou d'inspection, un énorme budget, une entente avec les chemins de fer allemands, avec les usines productrices de coke, avec la maison Topf & Söhne, avec la DEGESCH, la DEGUSSA et bien d'autres entreprises chimiques, et tout cela, bien entendu, avec des mesures draconiennes pour assurer le secret des préparatifs (ce qui n'est peut-être pas du tout impossible), le secret du fonctionnement (ce qui est redoutablement difficile) et la

---

1. R. Hilberg et G. Sitbon, «Les Archives de l'horreur», p. 71.

disparition, en cas de défaite militaire suivie d'une ouverture de toutes les archives par l'ennemi, de la moindre trace du plus formidable crime de tous les temps (ce qui est humainement impossible). Hilberg a du travail en perspective, ne serait-ce que sur le «step» des chambres à gaz; il devrait suspendre toute autre recherche au bénéfice de cette recherche-là.

### *Signes de progrès du révisionnisme historique en France*

Edgar Morin, sociologue de grande réputation, d'origine juive, écrivait dans son livre *Pour sortir du XX<sup>e</sup> siècle*, p. 192, la simple phrase suivante :

«Il importe, à mon avis, de re-vérifier la chambre à gaz dans les camps nazis.»

Ce singulier de «la chambre à gaz» a son importance. Edgar Morin a étudié en spécialiste le phénomène des rumeurs. S'il parle de «la chambre à gaz», c'est qu'il s'agit pour lui de la chambre à gaz comme représentation (possible) de l'esprit.

August von Kageneck est correspondant de *Die Welt* à Paris. Dans ses apparitions à la télévision française, il n'est pas tendre pour les nazis. Or, il publiait en janvier 1983 dans *Le Quotidien de Paris* un article intitulé «Le danger révisionniste» dans lequel il écrivait notamment :

«Des “révisionnistes” font leur apparition et mettent en doute le caractère criminel du régime hitlérien [...]. Pour eux, il n'y avait pas de plan d'extermination pour les juifs; leur drame (si drame il y avait car les camps de la mort sont une invention des juifs) était la conséquence de la guerre imposée à l'Allemagne. – De tels arguments sont dangereux car ils contiennent une part de vérité [...]. Il serait donc sage d'examiner sérieusement certains de ces arguments et de séparer le bon grain de l'ivraie<sup>1</sup>.»

Le 27 avril 1983, pour la première fois, je suppose, une publication en langue arabe de bonne tenue publiait une interview très soignée et ornée de photos d'une vraie chambre à gaz américaine et de la fausse chambre à gaz d'Auschwitz sous le titre:

«Le professeur Faurisson: “Les chambres à gaz nazies et le génocide des juifs: mensonge historique”<sup>2</sup>.»

Le 15 juin 1983, *Le Monde*, en page 10, rapportait qu'à l'occasion de l'affaire Barbie Monseigneur Albert Decourtray, archevêque de Lyon, dénonçait

«le puissant et inquiétant courant contemporain de banalisation du nazisme, auquel les chrétiens ne sauraient consentir.»

---

1. A.von Kageneck, «Le danger révisionniste», p. 4.

2. R. Faurisson, entretien avec *Kol Al Arab* [Tous les Arabes], n° 35, 27 avril 1983, p. 47-53.



Le révisionnisme a fait son entrée dans un récent manuel d'histoire destiné aux élèves préparant le baccalauréat. Il est, bien entendu, dénoncé comme un danger. Voici en quels termes :

« **L'impossible oubli.**— Près de quarante ans après la libération des camps par les Alliés, les «révisionnistes» continuent de nier le génocide et cherchent à réhabiliter les nazis, malgré les nombreux témoignages, documents et travaux historiques qui en attestent la véracité. Il convient donc de rappeler avec force que **les chefs nazis ont bien ordonné, organisé et fait exécuter l'Holocauste à partir de 1941.** Dès 1942, le monde entier disposait d'informations sur l'extermination en cours. Les Allemands savaient: "Il ne faut pas croire ceux qui prétendent qu'ils ne savaient pas", a déclaré le **D<sup>r</sup> Frank** au procès de Nuremberg. Les pays neutres, la Croix-Rouge, les Églises, le Vatican, les alliés savaient, mais le "terrifiant secret" a été étouffé jusqu'à la Libération <sup>1</sup>. »

Parfois, les journalistes semblent éprouver de la gêne à employer l'expression de «chambre à gaz». Le journaliste André Wurmser, dans le journal communiste *L'Humanité*, cite «les fours crématoires et les chambres de torture»<sup>2</sup>.

Un phénomène significatif, du côté de ce qu'on appelle l'extrême droite, laquelle représente environ 2 % de l'électorat français, est qu'elle vient de sortir de la réserve et de la crainte où elle se tenait. Un hebdomadaire de qualité comme *Rivarol* a fini par parler des révisionnistes et même avec des révélations intéressantes. Dans un article intitulé «La vérité au comptegouttes», l'éminent critique Robert Poulet écrit :

« Je connais des historiens de premier plan, spécialistes de l'époque 1933-1945, qui se déclarent "dans l'impossibilité de dire dès à présent le fond de [leur] pensée, parce qu'elle ne serait pas acceptée du public, même le plus cultivé. Ils ont pris leur parti de le «préparer progressivement» à une évolution dont ils n'escomptent pas l'aboutissement – au-delà des mensonges et des préjugés qui remplissent les journaux et les bibliothèques – avant de longues années <sup>3</sup>. »

Jacques Benoist-Méchin, récemment décédé, avait écrit une monumentale *Histoire de l'armée allemande*; en 1966, il en avait publié le sixième tome qui s'arrêtait en septembre 1939. *Rivarol*, juste après la mort de l'historien, publiait un texte de l'avocat Charles Filippi. Ce dernier y révélait pourquoi

---

1. *Histoire* pour Classes Terminales, ABC éditions, 1983, p. 36.

2. «Grandes manœuvres », 3 mai 1983, p. 1.

3. *Rivarol*, 25 février 1983, p. 11.

J. Benoist-Méchin disait avoir interrompu son œuvre à cette date. Voici la réponse qu'il aurait donnée par écrit à son ami Charles Filippi:

« C'est que, pour la première fois dans l'histoire, on en est arrivé à un point où l'on **ne peut plus** écrire l'histoire sans se faire complice d'un énorme mensonge [...] Maurice Bardèche fut incarcéré pour avoir dénoncé la mascarade de Nuremberg. — Trente-cinq ans après, c'était le Professeur Faurisson qui non seulement était voué à l'exécration populaire, mais encore privé de sa chaire d'enseignement [ici, J. Benoist-Méchin fait erreur] pour ne pas admettre la seule version autorisée des camps et des chambres à gaz. Telle est l'explication de mon silence <sup>1</sup>. »

J. Benoist-Méchin était-il trop pessimiste ?

Un historien français, courageux mais d'une grande prudence, vient de publier dans *Le Figaro* (8 juillet 1983, p. 2) un habile compte rendu du récent ouvrage de Serge Klarsfeld sur Vichy et les juifs (*Vichy-Auschwitz*); il y démasque subtilement en Klarsfeld un « justicier » qui essaie de se faire passer pour un historien et dont l'éditeur ne recule pas devant la manipulation photographique, « subterfuge de librairie ». Cet historien, à qui il est arrivé de commettre lui-même de graves erreurs dans le sens exterminationniste, est Henri Amouroux, auteur d'une remarquable série non encore achevée et intitulée *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation* (éd. Robert Laffont). Mais Klarsfeld lui-même se met par moments à suivre l'exemple révisionniste et il commence une ébauche de vérification de ce qu'il publie. Dans *Vichy-Auschwitz*, il s'avise de reconnaître que les photos dont on prétend qu'elles représentent les juifs parqués au Vélodrome d'hiver en 1942 (des photos qui ont fait le tour du monde et qui sont dans une quantité d'ouvrages et de musées) représentent en réalité des « collaborateurs » des Allemands parqués au Vélodrome d'hiver en 1944. Il reste à Klarsfeld à ne plus tronquer des photographies de Drancy pour les faire apparaître pitoyables. Il lui reste surtout à éventuellement ressusciter tous les juifs qu'il a présentés comme morts dans son *Mémorial de la Déportation des Juifs de France* sans vérifier sérieusement s'ils étaient morts.

Même les duettistes Michaël R. Marrus, de l'université de Toronto, et Robert O. Paxton, de Columbia University, tous deux spécialistes d'histoire française contemporaine, sont en progrès révisionniste; leur récente étude sur « The Nazis and the Jews in Occupied Western Europe, 1940-1944 » laisse l'impression que la prétendue volonté d'extermination des juifs a été un échec relatif. Ils reconnaissent qu'en France, un pays si longuement occupé par les Allemands, seul environ un cinquième des juifs (français, étrangers, apatrides, indéterminés) ont été déportés, ce qui implique que les quatre autres cinquièmes environ ne l'ont pas été: étrange résultat d'une prétendue volonté d'ex-

---

1. Rivarol, « Les raisons d'un silence », 11 février 1983, p. 9.

termination systématique. Cela dit, leur étude regorge encore d'inventions de la propagande de guerre. Par exemple, si, à la page 714, ils écrivent qu'à la date du 24 octobre 1944 «l'usine de mort située en Pologne n'allait plus fonctionner que quelques jours encore», ce ne peut être que par allusion à l'ordre de Himmler de mettre fin à l'extermination des juifs par le gaz : un ordre purement mythique daté avec précision du 22 (ou du 25) novembre 1944. Il y a longtemps que les historiens savent que cet ordre n'a jamais pu être produit <sup>1</sup>.

Un certain courage commence à se manifester en France. Le fait le plus spectaculaire à ce propos ne manque pas de pittoresque. La revue *Lui*, qui est l'équivalent français de *Play-Boy* et qui, à côté d'articles lestes et de photos de nus, a l'habitude de reproduire des interviews de personnalités politiques sur des sujets graves, vient de publier une remarquable interview de Léon Degrelle et ce dernier, comme s'en doutent ceux qui le lisent, a su trouver des formules suggestives pour exprimer son scepticisme, sinon son incroyance totale, à propos des chambres à gaz <sup>2</sup>.

Ce courage est communicatif. Dans un domaine sensiblement différent, l'avocat de Klaus Barbie, M<sup>e</sup> Jacques Vergès, au lieu de jouer le jeu habituel des avocats depuis la Libération qui consiste à ne lever aucun lièvre, vient de faire remarquer que son client était en prison en vertu d'une loi qui n'existe pas en France; en effet, jamais, semble-t-il, le parlement français n'a voté de loi sur les crimes dits «contre l'humanité»; il n'existe donc aucune échelle de peines et Barbie n'est en prison qu'au titre des crimes qu'il aurait commis «contre l'humanité». Il semble qu'un des milieux les plus touchés par l'influence encore bien modeste du révisionnisme historique soit celui des avocats et des magistrats de Paris et de Lyon.

*Inquiétude grandissante de Simone Veil pour elle, il n'y a ni preuve, ni témoins des chambres à gaz parce que les nazis auraient tout fait disparaître*

Simone Veil montre une inquiétude grandissante devant ce qu'elle appelle la «banalisation du nazisme». Deux semaines après l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 26 avril 1983 paraissait dans *France-Soir magazine* une interview de Simone Veil; le titre en était: «La mise en garde de Simone Veil à propos des carnets de Hitler: "On risque de banaliser le génocide"<sup>3</sup>.» Voici en quels termes elle rattachait mon procès civil à l'affaire des carnets de Hitler. La liaison des idées n'est pas trop claire mais on voit tout de même bien l'inquiétude de la personne:

---

1. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi, 1932-1945*, p. 13.

2. *Lui*, n° 233, juin 1983, *passim* entre p. 73 et 178.

3. 7 mai 1983, p. 47.

«Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est le paradoxe de la situation : on publie un journal attribué à Hitler avec un grand renfort de publicité et beaucoup d'argent sans, semble-t-il, prendre de grandes précautions pour s'assurer de son authenticité, mais, dans le même temps, au cours d'un procès intenté à Faurisson pour avoir nié l'existence des chambres à gaz, ceux qui intentent le procès sont contraints d'apporter la preuve formelle de la réalité des chambres à gaz. Or, chacun sait que les nazis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement les témoins.»

Sur cette réaction au procès civil, je ferai quelques remarques :

- 1) «Chacun sait» n'est pas un argument sérieux ;
- 2) Il est paradoxal que S. Veil, magistrat de formation, s'étonne de ce qu'on demande à un accusateur d'essayer de fournir la preuve de son accusation ;
- 3) Les avocats de la partie adverse, parmi lesquels figurait un fils de S. Veil, avaient pendant quatre ans soutenu qu'il existait une foule de preuves et une abondance de témoignages sur l'existence des chambres à gaz; selon une déclaration de M. Jean Pierre-Bloch, «les meilleurs avocats» de la LICRA, «M<sup>es</sup> Jouanneau, Badinter et Marc Lévy», avaient été envoyés en Pologne et à Jérusalem pour recueillir de telles preuves; le tribunal de première instance et la cour d'appel avaient été inondés d'un flot de pièces; la partie adverse avait demandé et obtenu communication, par la direction de la justice militaire française, d'un énorme dossier : celui d'un des procès du Struthof; nous avons démontré le caractère fallacieux de ces prétendues preuves et de ces prétendus témoignages; Simone Veil nous donnerait-elle implicitement raison ?
- 4) La parade que croit trouver Simone Veil à cette absence de preuves et de témoins est illusoire; elle consiste, en effet, à substituer à une accusation sans preuve une autre accusation sans preuve, car où sont les preuves que les Allemands aient détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement les témoins ?
- 5) On serait curieux de savoir ce que pense maintenant S. Veil des locaux aujourd'hui présentés comme chambres à gaz («en état d'origine» ou même à l'état de ruines) et quel crédit elle accorde aux innombrables témoignages écrits et oraux, à commencer par celui de Filip Müller, intitulé *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, qui a obtenu à l'unanimité des votants le prix Bernard Lecache décerné par la LICRA ?
- 6) Enfin, et surtout, s'il n'y a ni preuves, ni témoignages, devant quoi nous trouvons-nous ?

– **Conclusion** –

*L'avenir prévisible : il est sombre pour la thèse  
exterminacionniste et en particulier pour Élie Wiesel*

Pour autant qu'on puisse prévoir l'avenir d'un phénomène qui est en pleine transformation, je dirais que l'avenir du phénomène révisionniste dépendra en grande partie de la situation politique internationale et, en particulier, de la situation au Proche-Orient. L'État d'Israël est obligé de trouver une parade à l'effritement accéléré de son mythe fondateur. Nous ignorons encore si des parties du monde arabo-musulman vont prendre à leur compte les découvertes du révisionnisme historique. Il est certain que, dans les pays occidentaux, le vacarme fait autour de l'Holocauste ira en s'aggravant. Encore plus de milliards vont être consacrés à une tentative d'assourdissement de la rumeur révisionniste. Échaudé par l'échec de la tentative de répression judiciaire en France, le lobby holocaustique va hésiter à employer de nouveau cette arme de façon directe. Il faut s'attendre plutôt à une série ininterrompue de Hollywooderies en tout genre. J'attends personnellement avec curiosité la construction du Mémorial de l'Holocauste à Washington. Comment ces gens vont-ils essayer de nous faire croire aux chambres à gaz ? La France a été pour eux un terrain de manœuvres et d'essais ; ils ont, sur tous les points, subi de graves revers. Pour ne prendre que cet exemple, si les responsables du Mémorial s'avisent de présenter aux visiteurs un document quelconque, une photo quelconque prétendant établir l'existence d'une seule chambre à gaz homicide, il sera facile par l'effet d'un seul tract de montrer les supercheries. Ils seront obligés de battre en retraite sur ce point comme l'ont fait ceux qui, à Paris, avec beaucoup d'argent et cent appuis officiels, ont été forcés de renoncer à leur exposition [partie du Trocadéro en avril 1982].

Nous avons, en France, subi l'épreuve du feu et les thèses révisionnistes ont prouvé leur solidité, mais il ne faut pas se cacher la partie négative du bilan : l'usure des nerfs, des santés, les pertes d'argent et la considérable perte de temps pour la continuation de nos recherches. Depuis deux ans au moins, les chambres à gaz sont, comme le dit le Dr Butz, « overkilled » (plus que tuées). Depuis deux ans, on m'a fait perdre mon temps. Je n'éprouve plus de curiosité intellectuelle pour ce sujet. Je voudrais me tourner vers la question suivante : « Combien est-il mort de juifs pendant la dernière guerre du fait des Allemands ? » J'entreprendrais cette enquête sur d'autres bases que celles qui ont été jusqu'ici généralement employées, en particulier par Paul Rassinier et Walter N. Sanning.

Nous essaierons enfin de trouver le moyen de publier trois livres : celui d'A. R. Butz, qui inquiète beaucoup Vidal-Naquet ; celui de Wilhelm Stäglich et, enfin, la thèse du spécialiste de Gerstein [Henri Roques]. La preuve des difficultés que nous rencontrons se trouve illustrée par le fait que le livre d'A. R. Butz aurait déjà dû être publié il y a cinq ans, et celui de W. Stäglich, il y a trois ans.

En France, on ne s'ennuiera pas en 1983-1984 : une importante rencontre va avoir lieu entre Élie Wiesel et François Mitterrand qui, ensemble, et avec Max Gallo probablement, échafauderont, je pense, une vaste opération de propagande exterminationniste. Élie Wiesel vient parler à peu près tous les dimanches aux téléspectateurs français. On dirait que sa pensée ne quitte pas les révisionnistes. En 1982, il publiait en français *Parole à l'étranger*. Aux pages 23, 91-94 et 103, pour parler des révisionnistes, il usait des termes suivants :

« pamphlétaire indécents à l'esprit moralement dégradé; [auteurs de] pamphlets; pseudo-historiens; ces personnages haineux et hargneux; c'est à y perdre la raison; toute cette affaire relève de la démente; vulgarité; laideur écœurante; accusateurs indécents... »

Élie Wiesel s'est installé dans un rôle qu'il ne quittera pas de sitôt : celui du témoin professionnel. Appliqué à cet homme, le mot de témoin est à prendre dans un sens particulier. Les témoins que, de son côté, il affirme avoir rencontrés sont, eux aussi, d'une espèce particulière. Dans le même ouvrage, il évoque Babi-Yar, cet endroit où les Allemands ont fusillé des Soviétiques, juifs ou non juifs. Pour lui, Babi-Yar est avant tout un haut lieu du martyr juif. Là-bas, la terre elle-même, nous assure-t-il, a su protester contre le sang juif versé. C'est ainsi qu'il en vient à écrire :

« Plus tard, j'appris par un témoin que [après une exécution massive de juifs], pendant des mois et des mois, le sol n'avait cessé de trembler; et que, de temps en temps, des geysers de sang en avaient giclé » (p. 86).

Ces mots n'ont pas échappé à Wiesel dans un moment d'hallucination. Ils ont d'abord été manuscrits, puis vérifiés sur épreuves et enfin imprimés. Tel est le président de la Commission présidentielle de l'Holocauste choisi par Jimmy Carter.

É. Wiesel, si l'on me passe cette expression familière, souffre d'une terrible épine au pied : l'épine révisionniste. Par tous les moyens il a essayé de s'en débarrasser. Il n'y est pas parvenu. Il voit de moins en moins comment il pourra s'en débarrasser. En cela, il est comme les révisionnistes qui, eux non plus, ne voient pas du tout comment Élie Wiesel se débarrassera de l'épine révisionniste.

En conclusion, ce qui importe et ce qui restera des événements de ces quatre dernières années (1979-1983), ce ne sont pas les aléas judiciaires ni les questions de loi et de droit; ce qui s'est trouvé en jeu, ce n'est pas la loi mais l'histoire. (Que peut-on écrire en la matière ? Comment l'écrire ? Qui a le droit de le faire ? Quelles preuves et quels témoignages peut-on utiliser ?) Nos adversaires ont eu, tout autant que nous, conscience de ce fait. Ce sont eux qui ont choisi les lieux de la discussion. Dès que leur position a été en butte aux premières contestations, ils ont obstinément refusé que la

controverse sur ce point d'histoire se déroule sur la place publique comme il est normalement d'usage en pareil cas. Ils ont refusé le face à face. Ils ont même purement et simplement refusé les discussions d'ordre privé et en toute civilité avec leurs contradicteurs. Ils n'ont pas voulu défendre leur position en face de contradicteurs qui les auraient forcés à répondre à des questions et à prendre, sans l'esquiver, la responsabilité de leurs réponses ou de leurs non-réponses.

Et c'est ainsi que le débat s'est trouvé porté au prétoire. Ce sont les exterminationnistes qui ont pris cette initiative. Pas nous. Ils ont cherché une enceinte où les jeux étaient à coup sûr faits d'avance. Nous n'avons eu d'autre choix que de nous battre sur ce terrain, d'abord pour la raison que nous y étions littéralement contraints par voie de justice et aussi parce qu'on nous refusait toute autre rencontre. Nous nous sommes inclinés devant la force, quel qu'ait pu être notre désir d'une autre issue. Il nous fallait nous battre et nous nous sommes battus. Le résultat est là: sur le terrain même de nos adversaires et avec les armes de leur choix, nous l'avons emporté. Cette victoire est à mettre au crédit non tant de la jurisprudence que de l'historiographie, et les historiens se souviendront de la manière dont cette controverse historique a été débattue et comment elle a trouvé sa conclusion. Si les exterminationnistes n'ont pas pu l'emporter et s'ils n'ont pas pu se défaire des révisionnistes dans une situation où tous les avantages leur étaient acquis, qu'en sera-t-il pour eux dans le débat qui va maintenant progressivement s'ouvrir, au plein jour et en pleine lumière ?

## - Annexes -

### 1) La tactique de mes avocats

Dans le procès civil qui m'était intenté pour « dommages à autrui » par le fait d'une prétendue « falsification de l'histoire », j'étais défendu par deux avocats d'opinions différentes: Éric Delcroix, qui était de droite, et Yvon Chotard, qui était de gauche et ami de Jean-Gabriel Cohn-Bendit. Je leur dois beaucoup. L'un comme l'autre ont rencontré de graves difficultés dès qu'ils ont osé assumer ma défense.

En première instance, je leur ai laissé le choix du système de défense. Ils avaient à leur disposition mon *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* ainsi qu'un certain nombre d'études techniques et scientifiques que j'avais rédigées en réponse aux arguments de nos adversaires. La tactique d'Éric Delcroix consista à utiliser cette documentation avec laquelle il s'était familiarisé, dans l'intention de défendre l'idée suivante: un tribunal n'est pas compétent en matière d'histoire. Yvon Chotard ne voulait pas débattre de technique mais simplement développer l'argument que voici: même si le professeur Faurisson se trompe, le tribunal doit protéger son droit à la libre expression.

En appel, je demandais à mes deux avocats d'adopter une position plus agressive et de s'inspirer de la phrase suivante :

« Le professeur Faurisson dit que chambres à gaz et génocide n'ont pas existé pour la bonne et simple raison que chambres à gaz et génocide n'ont pas existé. »

Éric Delcroix se déclara d'accord mais Yvon Chotard refusa. Je pense qu'il n'était pas convaincu de mon honnêteté et qu'à force d'entendre mes adversaires me traiter de faussaire il se demandait si je n'en étais pas un. Il alla jusqu'à m'envoyer une étude, rédigée de sa main, sur le journal de Johann-Paul Kremer, l'homme qui pendant plusieurs semaines avait été médecin à Auschwitz. Dans cette étude, il concluait que Kremer avait été le témoin de gazages ! Je lui retournai son étude après l'avoir corrigée. Au terme de longues discussions et, en partie, grâce à des arguments trouvés par Jean-Gabriel Cohn-Bendit en faveur de mon interprétation, Yvon Chotard opéra sa conversion. Le résultat de ce changement du tout au tout fut important. En fait, il se prit à développer la thèse révisionniste avec tant de conviction devant la cour d'appel qu'un avocat de la partie adverse, M<sup>e</sup> Rappaport, ne put s'empêcher de marquer sa surprise en commençant sa plaidoirie par les mots suivants :

« Vous avez beaucoup changé, Maître Chotard, depuis la dernière fois ; vous avez vraiment beaucoup changé ! »

Les magistrats de la cour comprirent ainsi qu'en première instance Yvon Chotard avait manifesté son scepticisme au regard de la thèse révisionniste mais qu'avec le temps il s'était convaincu de la justesse de cette thèse.

Je dois aussi bien des remerciements à l'avocat de la Vieille Taupe, M<sup>e</sup> François Berthout, qui, pour sa part, était pleinement convaincu de la justesse de la thèse révisionniste et sut le montrer, non sans humour, dans sa plaidoirie.

## **2) Intervention volontaire de Pierre Guillaume et de ses amis de « La Vieille Taupe » et appuis venus de l'étranger**

En France, j'affrontais une si puissante coalition d'intérêts divers que, sans Pierre Guillaume et ses amis, j'aurais été écrasé. Parmi ses amis, j'ai une dette particulière à l'égard de Serge Thion, de Jacob Assous, Denis Authier, Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Maurice Di Scuiillo, Jean-Luc Redlinski, Gabor-Tamas Rittersporn, Claude Karnoouh, Jean-Louis Tristani, José Benhamou, Marc R. ; à l'égard de mes anciens étudiants, Cécile D., Dominique M., Jean-Pierre C. et de bien d'autres Français dont je ne peux pas révéler les noms. A l'étranger, j'ai une dette particulière à l'égard de mes amis hollandais, belges, allemands et autrichiens. En Australie, j'ai trouvé deux appuis d'importance auprès de John Bennett et de William S. Aux États-Unis, je dois beaucoup à



Arthur R. Butz et à Mark Weber, sans oublier, bien sûr, d'autres membres de l'*Institute for Historical Review*. C'est à M. Weber qu'est revenue l'initiative de rédiger la pétition suivante qui, en 1979, allait rapidement recueillir six cents signatures:

«Dr. Robert Faurisson has served as a respected professor of twentieth century French literature and document criticism for over four years at the university of Lyon-II in France. since 1974 he has been conducting extensive independent research into the «Holocaust» question.

Since he began making his findings public, professor Faurisson has been subject to a vicious campaign of harassment, intimidation, slander and physical violence in a crude attempt to silence him. Fearful officials have even tried to stop him from further research by denying him access to public libraries and archives.

We strongly protest these efforts to deprive professor Faurisson of his freedom of speech and expression, and we condemn the shameful campaign to silence him.

We strongly support professor faurisson's just right of academic freedom and we demand that university and government officials do everything possible to ensure his safety and the free exercise of his legal rights.»

(Pendant plus de quatre ans, Robert Faurisson s'est attiré le respect par son enseignement, à l'université Lyon-II (France), de la littérature française du XX<sup>e</sup> siècle et de la critique de textes et documents. A partir de 1974, il a entrepris à titre personnel des recherches approfondies sur la question de l'«holocauste».

Du jour où il a rendu public le résultat de ses recherches, le professeur Faurisson est devenu la cible d'une haineuse campagne de harcèlement, d'intimidation, de diffamation et de violences physiques dans le cadre d'une grossière entreprise pour le réduire au silence. Dans leur peur, certaines instances sont allées jusqu'à lui interdire l'accès à des bibliothèques publiques ou à des archives publiques pour l'empêcher de poursuivre ses recherches.

Nous élevons une vive protestation contre ces tentatives destinées à retirer au professeur Faurisson sa liberté de parole et d'expression et nous condamnons cette scandaleuse campagne qui vise à le réduire au silence.

Nous soutenons énergiquement le professeur Faurisson et son juste droit à la liberté d'enseignement; nous demandons que les responsables de l'université et du gouvernement assurent par tous les moyens possibles sa sécurité et le libre exercice de ses droits de citoyen.)

Noam Chomsky signa cette pétition. Par la suite, il prit ma défense sans se laisser ébranler, et cela malgré son désaccord avec la thèse révisionniste.

[Publié dans les *AHR*, n° 7, printemps-été 1989, p. 51-115.]

\*\*\*

## **Pour qui ne croirait pas aux chambres à gaz : la prison !**

Une proposition de loi Laurent Fabius–Georges Sarre du 2 avril 1988 tend expressément à «combattre les thèses révisionnistes»; elle prévoit contre les Français qui ne croient pas aux chambres à gaz et au génocide une peine d'emprisonnement d'un mois à un an, une amende de deux mille à trois cent mille francs et les frais afférents de publication judiciaire forcée. Jacques Chirac vient de se rallier au principe d'une telle loi.

L'année même du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, on s'apprête à embastiller des Français pour cause de blasphème.

Laurent Fabius a prononcé son allocution en présence d'Harlem Désir, de M<sup>mes</sup> Ahrweiler et Maxwell, de Harlem Désir, de rabbins et de nombreuses personnalités juives. Les débats étaient organisés par l'association des «Enfants de la Mémoire» censée représenter les «enfants de la troisième génération» après Auschwitz (la deuxième génération étant représentée par l'organisation de Serge Klarsfeld: «Fils et Filles des Déportés juifs de France»). L. Fabius a commencé par déclarer que, dans la vie politique, on oscillait nécessairement entre l'oubli et la mémoire. L'oubli peut être nécessaire; parfois, l'amnistie s'impose; par exemple, l'Édit de Nantes recommandait à propos des dissensions du passé «que nul n'en parle plus entre les Français». Mais, selon L. Fabius, il ne peut en être de même pour la seconde guerre mondiale et, en particulier, pour les souffrances des juifs. Là, il faut se souvenir, ne rien oublier, parler, servir la Mémoire:

«Il faut laisser ouverte la plaie de la Shoah pour qu'elle serve à la Mémoire.»

L. Fabius a dit qu'il avait personnellement proposé une loi contre les «négateurs» des chambres à gaz et de l'Holocauste. Cette loi est nécessaire parce que les «verrous» sont en train de sauter sous nos yeux. Il a ajouté qu'il connaissait les objections à cette loi mais que ces objections devaient céder. Aux applaudissements de la salle, il a affirmé qu'il ne s'agissait pas de proscrire une opinion – car cela n'avait rien à voir avec une opinion – mais un mensonge. Il a conclu: «Le Parlement doit se faire Mémoire».

Le cas de J. Chirac est intéressant. En novembre 1987, dans une interview avec des journalistes de *L'Arche*, mensuel juif, il avait confié qu'à titre personnel il ne croyait pas «qu'il faille aller jusqu'à transformer la négation du génocide en délit passible de sanctions pénales, car cela pourrait s'apparenter au délit d'opinion»<sup>1</sup>.

Seize mois plus tard, son sentiment a changé. Pourquoi ?

---

1. *L'Arche*, p. 46, repris dans *Le Monde*, 10 novembre 1987, p. 11.

Le 20 septembre 1987, Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, avait annoncé que, s'il ne dépendait que de lui, «le professeur Faurisson irait en prison» (*Le Figaro*, 21 septembre 1987, p. 7). A la même époque, Claude Malhuret, secrétaire d'État aux droits de l'homme dans le même gouvernement, travaillait depuis quelques mois «sur la possibilité d'inclure dans le code pénal un article réprimant les fauteurs du révisionnisme qui contestent la réalité de l'Holocauste»<sup>1</sup>. Le 10 février 1989, lors d'une rencontre fortuite à Vichy, je lui demandais personnellement compte de cette initiative; il me répondait à deux reprises: «C'est pas moi [*sic*], c'est Pasqua!» et il se défendait d'avoir voulu une répression quelconque du révisionnisme. Sur les partisans et les adversaires d'une «lex Faurissonia», c'est-à-dire d'une loi à l'allemande visant les révisionnistes, on consultera les *AHR*<sup>2</sup>.

Il est possible que cette loi soit adoptée.

Les tenants de la chambre à gaz sont dans une telle impasse qu'ils ne voient plus d'autre recours que dans une répression judiciaire accentuée. Toutes les tactiques et tous les expédients jusqu'ici utilisés pour freiner l'essor du révisionnisme ont échoué: pendant des années, le silence concerté, puis le déferlement de campagnes de presse particulièrement haineuses et violentes qui étaient de véritables appels au meurtre et aux voies de fait, l'assassinat, le vitriolage, les coups et blessures, l'incendie criminel, l'interdiction professionnelle, l'assimilation du révisionnisme à des idéologies d'extrême droite et d'extrême gauche, à l'antisémitisme, au racisme, l'interdiction de tenir la moindre réunion publique en plus de dix ans, une propagande holo-caustique forcenée, un matraquage télévisuel délirant, la mise en condition de la jeunesse française par la transformation progressive des manuels d'histoire jusqu'à complète satisfaction des «enseignants amis d'Israël». Rien n'y a fait: le révisionnisme s'est développé avec la force d'un mouvement naturel de l'esprit qu'aucun obstacle ne peut entraver.

Les procès en cascade ont tourné à la confusion des accusateurs. Pour commencer, on a déployé des trésors de fourberie dans les accusations portées contre les révisionnistes. Procureurs et plaignants, et souvent les magistrats aussi, ont eu l'aplomb de prétendre que le révisionnisme lui-même n'était pas en cause. C'est ainsi que les révisionnistes se sont vu reprocher au gré des circonstances les délits les plus variés: l'atteinte à l'ordre public (et même à l'ordre moral!), la diffamation simple, la diffamation raciale, l'incitation à la haine raciale, le dommage à autrui, l'apologie de crimes de guerre, la propagation de fausses nouvelles, la dégradation de monument public, l'outrage à agent,... Mais, pour finir, les magistrats rendaient hommage à la qualité des travaux révisionnistes sur les chambres à gaz (arrêt du 26 avril

---

1. *Libération*, 16 septembre 1987, p. 4.

2. *AHR*, n° 6 (hiver 1988-1989), p. 151-153.

1983) ou autorisaient la mise en doute de l'existence des chambres à gaz et du génocide vu qu'il y avait manifestement là-dessus un «débat public entre historiens» (jugement du 16 décembre 1987).

Sans doute aurait-il mieux valu accéder à la demande insistante des révisionnistes en vue d'obtenir un débat devant le grand public. Peut-être aussi aurait-il fallu procéder à une contre-expertise des locaux désignés à Auschwitz, Birkenau et Majdanek comme «chambres à gaz homicides» pour essayer de répondre à la redoutable expertise de l'ingénieur américain Fred Leuchter déposée devant un tribunal de Toronto le 20 avril 1988 et concluant de façon formelle à l'impossibilité d'existence de telles chambres à gaz en ces lieux...

Il reste aujourd'hui à observer, en France et à l'étranger, la réaction ou l'absence de réaction des milieux intellectuels qui se disent attachés à la liberté d'expression.

On proposera à leur méditation l'article suivant du *Monde*<sup>1</sup>:

**MM. Chirac et Fabius  
se prononcent pour l'interdiction  
de la propagande «révisionniste»**

L'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et l'association Les Enfants de la mémoire ont organisé, le jeudi 23 mars, à l'Assemblée nationale un colloque consacré au problème de la transmission du souvenir du Génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que la génération qui a vécu ces événements s'approche du soir de sa vie.

Placé sous le patronage de M. François Mitterrand, ce colloque parrainé notamment par MM. Laurent Fabius, Alain Poher, Jacques Chaban-Delmas et le grand rabbin de France, M. Joseph Sitruk, a été ouvert par une réception à l'Hôtel de Ville de Paris, au cours de laquelle M. Jacques Chirac s'est prononcé pour des mesures législatives permettant de poursuivre et de condamner la littérature dite révisionniste, qui nie la réalité du génocide

M<sup>me</sup> Simone Veil a souligné elle aussi, la nécessité de préserver la mémoire de la Shoah de l'oubli et des tentatives de falsification. Pour M. Jean Pierre-Bloch, dont l'intervention, jeudi, a suscité une vive émotion parmi les jeunes participants au colloque, il faut étendre les dispositions de la loi de 1972 contre le racisme, de telle sorte que «*les faussaires puissent être poursuivis et mis au ban de l'opinion publique*». Le président de l'Assemblée nationale, qui a clos les débats, s'est prononcé dans le même

---

1. *Le Monde*, 26-27 mars 1989, p. 18.

sens. M. Fabius a indiqué que les députés socialistes  
avaient déposé une proposition de loi à cette fin.

\*\*\*

24 mai 1989

## Aux États-Unis, un universitaire juif s'engage dans la voie révisionniste

Dans sa livraison du 15 mai 1989, l'hebdomadaire *Newsweek* annonce une  
«tempête autour d'un nouveau livre» consacré à «l'extermination des juifs  
durant la seconde guerre mondiale»<sup>1</sup>:

*Why Did the Heavens not Darken;? The «Final Solution» in History*, New  
York, Pantheon Books, 1988, XVIII-193 p. (Pourquoi les cieux ne se sont-ils  
pas obscurcis ? La «solution finale» dans l'histoire.)

– Un ami de Pierre Vidal-Naquet –

Son auteur, Arno J. Mayer, est né en 1926 au Luxembourg au sein d'une  
famille juive. Il est professeur à Princeton où il enseigne l'histoire  
européenne. Dans un livre paru en 1987, Pierre Vidal-Naquet l'appelait son  
«collègue et ami» et le nommait à neuf reprises<sup>2</sup>. Il écrivait par exemple :  
«Je dois beaucoup à Arno J. Mayer que je remercie chaleureusement<sup>3</sup>.» Il  
disait avoir lu en manuscrit l'ouvrage que ce dernier allait publier en 1988  
sous le titre probable de *The «Final Solution» in History*. Il semble qu'en  
1982 le professeur américain avait provoqué de violentes réactions de la part  
d'un collègue israélien au cours du colloque international de la Sorbonne  
présidé par François Furet et Raymond Aron (29 juin-2 juillet). Déjà à cette  
époque, il avait sans doute eu le courage d'exprimer des réserves sur le dogme  
de l'Holocauste et des chambres à gaz. En tout cas, curieusement, son propre  
exposé ne figure pas dans l'ouvrage publié trois ans plus tard et censé livrer  
le résultat de ce colloque<sup>4</sup>. De 1982 à 1988, nous avons donc été tenus dans  
l'ignorance de la thèse d'Arno J. Mayer. Si l'on en croit l'auteur, il a soumis  
son manuscrit à trois sommités de l'historiographie juive: Raul Hilberg  
(États-Unis), Hans Mommsen (RFA) et Pierre Vidal-Naquet (France)<sup>5</sup>. En  
quatrième de couverture, on peut lire cette appréciation en anglais:

«Le plus important effort jamais fait par un histo-  
rien pour penser l'impensable en termes critiques» (Pierre

---

1. *Newsweek*, p. 64-65 de l'édition US ; p. 57 de l'édition européenne.

2. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 203, n. 21.

3. *Id.*, p. 216, n. 12.

4. *L'Allemagne nazie et le génocide juif*.

5. A. J. Mayer, *The «Final Solution»*..., p. XIV.

Vidal-Naquet, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris).

– *Les chambres à gaz ? Des sources rares et douteuses* –

Arno J. Mayer dit qu'il croit qu'il a existé une politique d'extermination des juifs et que les chambres à gaz homicides ont été une réalité mais, en même temps, il écrit des pages et se permet des observations que contresigneraient bien des révisionnistes. Dans sa bibliographie, il n'hésite pas d'ailleurs à mentionner deux ouvrages révisionnistes: *Le Mensonge d'Ulysse* de Paul Rassinier dans l'édition qu'en avait donnée la Vieille Taupe en 1979 ainsi que la magistrale étude d'Arthur Robert Butz: *The Hoax of the Twentieth Century* (L'Imposture du XX<sup>e</sup> siècle). Pour lui, il n'existe aucune trace d'un quelconque plan d'extermination des juifs et, à propos des chambres à gaz, il a, dans son chapitre sur Auschwitz, cette phrase, fort étonnante de la part d'un ami de Pierre Vidal-Naquet:

«Sources for the study of the gas chambers are at once rare and unreliable<sup>1</sup>.»

On a bien lu :

«Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses.»

Il ajoute :

«En général, ce qu'on sait [sur ce chapitre] est fondé sur les dépositions des fonctionnaires et des bourreaux nazis dans des procès d'après-guerre et sur la mémoire des survivants et des spectateurs. Il s'agit là de témoignages à tester soigneusement, car ils peuvent être influencés par des facteurs subjectifs d'une grande complexité<sup>2</sup>.»

Peut-on mieux dire qu'il faut se méfier des prétendus aveux, confessions, témoignages dont les exterminationnistes osent se prévaloir avec impudence ? Et puis, ajoute l'auteur à propos desdites sources: «on ne saurait nier les nombreuses contradictions, ambiguïtés et erreurs dans les sources actuellement existantes» (p. 363). On aimerait voir Arno J. Mayer passer en revue quelques-unes de ces contradictions, ambiguïtés et erreurs; nul doute qu'il vise les «sources» auxquelles s'abreuve depuis plus de quarante ans les mêmes exterminationnistes.

Il mentionne des «gazages» à Chelmno, Belzec, Sobibor et Treblinka mais ces mentions sont fugaces et noyées dans un flot de considérations étrangères au sujet. D'une manière générale, tout au long du livre, le sujet central, c'est-à-dire le prétendu génocide des juifs (ici appelé «judéocide») et les prétendues chambres à gaz, est littéralement enfoui sous des amas de digressions, en particulier sur l'antisémitisme au Moyen Age ou sur la campagne de Russie.

---

1. *Id.*, p. 362.

2. *Id.*, p. 362-363.

C'est ce que les universitaires appellent complaisamment l'étude du contexte: on préférerait une étude du texte, autrement dit du sujet.

– *Plus de morts naturelles que de morts non naturelles* –

A. J. Mayer s'engage aussi dans la voie révisionniste quand il souligne avec insistance les ravages causés dans les communautés juives orientales et dans les camps de concentration par les épidémies de typhus. On oublie qu'un des principaux motifs de la création par les Allemands de certains ghettos était la hantise de voir le typhus se répandre un peu partout dans cette région du monde déjà en proie à la guerre. Autant l'auteur est vague au sujet des prétendus «gazages», autant il est précis et circonstancié sur le typhus. Pour la période de 1942 à 1945, soit pour celle où, selon les historiens exterminationnistes, il y aurait eu de fantastiques «gazages», il estime, sans malheureusement fournir de chiffres, que plus de juifs ont été tués par des causes dites naturelles (faim, maladies, épidémies, épuisement au travail) que par des causes «non naturelles» (exécution en tous genres). Il précise que tel a été «certainement le cas à Auschwitz» et «probablement» le cas partout ailleurs<sup>1</sup>. Cette remarque n'est pas passée inaperçue et elle alimente une vive controverse. Par ailleurs, Mayer élimine un à un tous les documents ou arguments jusqu'ici invoqués pour faire croire que les Allemands pratiquaient une politique d'extermination des juifs (lettre de Göring à Heydrich du 31 juillet 1941, procès-verbal de Wannsee, conduite des *Einsatzgruppen* en Russie, discours de Himmler, etc.). Il qualifie souvent d'incertains ou de peu sûrs des faits qu'on nous présentait comme définitivement établis. Les chiffres et les statistiques qui avaient fini par prendre en quelque sorte un caractère officiel et sacré lui inspirent une grande méfiance. Distinguant, d'une part, la «mémoire» juive – pour ne pas dire la légende ou la mythologie juive – et, d'autre part, l'«histoire», il déplore l'existence d'un culte de la mémoire qui, avec les déformations que celle-ci impose à la réalité historique, est devenu «trop sectaire»<sup>2</sup>. La mémoire, estime-t-il, tend à «rigidifier» tandis que l'histoire appelle à «réviser»<sup>3</sup>. Les historiens ont aujourd'hui «la tâche urgente de penser l'impensable en termes critiques»<sup>4</sup>.

– *Deux suggestions pour l'avenir* –

A propos des chambres à gaz d'Auschwitz, Mayer écrit:

«Une fois ouvertes, les archives soviétiques pourraient bien livrer des indices significatifs et des preuves. De plus, des fouilles à l'emplacement des lieux du crime et

---

1. *Id.*, p. 365.

2. *Id.*, p. 16.

3. *Id.*, p. 18.

4. *Id.*, p. 363.



de leurs environs immédiats pourraient produire de nouvelles informations<sup>1</sup>.»

On me permettra de rappeler qu'il s'agit là de deux idées révisionnistes pour lesquelles j'ai personnellement combattu. Au début de 1988, au second des deux procès Zündel, par l'intermédiaire de l'avocat Douglas Christie, j'ai obtenu d'un expert de l'accusation, Charles Biedermann, la confirmation de ce que les « registres mortuaires » d'Auschwitz, laissés intacts par les Allemands, se trouvaient bien pour la plupart à Moscou ; le scandale est que ces registres soient tenus cachés ainsi que les quelques volumes restés au musée d'Auschwitz ; les Américains, les Britanniques, les Français, les Allemands et les Israéliens participent à cette dissimulation de documents et vont jusqu'à refuser de dire combien de noms contiennent les quelques registres du musée d'Auschwitz dont il existe la photocopie au Service international de recherches d'Arolsen (organisme du Comité international de la Croix-Rouge, situé en RFA mais placé sous l'étroite surveillance des Alliés et des Israéliens par crainte d'une intrusion de chercheurs révisionnistes). Mayer serait-il d'accord pour demander l'ouverture de ce « dossier secret » ? Quant aux fouilles, là encore ce sont des révisionnistes qui en ont pris l'initiative malgré les interdits ; je renvoie là-dessus à ma préface au « rapport Leuchter », du nom de cet ingénieur américain qui a étudié les prétendues chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek<sup>2</sup>. Le 19 février 1989, à Los Angeles, lors de la neuvième conférence internationale de notre Institut d'histoire révisionniste, Fred Leuchter a demandé la création d'une commission internationale d'enquête sur les chambres à gaz homicides censées avoir été utilisées par les Allemands. Mayer accepterait-il de trancher sur ses collègues exterminationnistes et de répondre au « rapport Leuchter » autrement que par un silence gêné ou par une fumisterie à la manière de Serge Klarsfeld et de ses acolytes ? Que pense-t-il d'une commission internationale d'experts ?

– Progrès en dix ans –

Il y a dix ans, P. Vidal-Naquet avait pris l'initiative avec L. Poliakov de rédiger contre moi une déclaration publique où l'on pouvait lire que, vu l'abondance et la solidité des preuves, « il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz »<sup>3</sup>. Parmi les trente-quatre signataires de cette déclaration figuraient les noms de Philippe Ariès, Fernand Braudel, Pierre Chaunu, François Furet, Jacques Le Goff, Emmanuel Le Roy Ladurie, ... Mais René Rémond, lui, avait refusé sa signature. Il aura fallu attendre 1988 pour qu'un historien patenté, comme l'est Arno J. Mayer, re-

---

1. *Ibid.*

2. *AHR*, été-automne 1988, p. 51-102.

3. *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23.

connaisse dans un chapitre sur Auschwitz que les preuves de l'existence des chambres à gaz, loin d'être **abondantes** et **solides**, comme on nous le ressassait, n'étaient que **rare**s et **douteuses**. On a là un exemple parmi d'autres des progrès considérables du révisionnisme historique dans la communauté scientifique. Le professeur juif de Princeton va apprendre ce qu'il en coûte de toucher au tabou du siècle. Il l'a fait avec mille précautions, sans agressivité ni provocation, mais déjà il déclenche, à côté de certaines réactions favorables dans la presse américaine, de véritables anathèmes. C'est ainsi que, sous le titre de «*False Witness*» (faux témoin), Daniel Jonah Goldhagen, de Harvard, l'accuse de falsification, de distorsion, de révisionnisme et d'avoir «tourné en dérision la mémoire et l'histoire»<sup>1</sup>. Air connu. Heureusement pour lui, A. J. Mayer vit et en

---

1. *The New Republic*, 17 avril 1989, p. 39-44.

seigne aux États-Unis et non pas en France comme Faurisson ou en Allemagne comme Stiglich <sup>1</sup>.

[Publié dans *Rivarol* du 9 juin 1989, p. 9. Reproduit ici d'après le manuscrit.]

\*\*\*

23 juillet 1989

### **Lettre à Mgr Albert Decourtray.**

Monseigneur,

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-joint une documentation qui porte sur les mesures législatives que la droite comme la gauche menacent de prendre en France contre ces révisionnistes que vous avez vous-même tant attaqués sans qu'ils puissent répondre à vos attaques.

Nous aimerions, nous révisionnistes, bénéficier du millième de l'écoute que vous accordez aux puissants de ce monde qui s'acharnent sur nos personnes sans même avoir lu nos écrits. Un homme d'Église devrait se faire un point d'honneur de ne jamais hurler avec les loups. Assiste-t-il à une curée générale de la part des médias et constate-t-il que l'homme désigné, semaine après semaine, pendant onze ans, à la vindicte publique n'a jamais eu la possibilité de présenter sa défense, cet homme d'Église devrait songer que la prudence, sinon la charité, lui conseille de se taire d'abord, de se renseigner ensuite, de juger enfin. Pourquoi m'avez-vous condamné sans m'entendre ?

Vous siégez à Lyon. J'enseigne à Lyon. En réalité, je n'y suis professeur qu'en titre et en droit. Depuis 1978-1979, le D<sup>r</sup> Marc Aron, président du Comité de coordination des institutions et des organisations juives de Lyon, a déclaré qu'il ne tolérerait plus que j'exerce ma fonction de professeur. Cela, vous le savez et vous vous taisez. J'ai été l'objet de nombreuses attaques physiques et verbales. Vous n'avez, là encore, rien dit. Le président de mon université me refuse le droit de revenir enseigner à Lyon parce que, dit-il, il n'a pas les moyens d'assurer ma sécurité physique. Qu'en pensez-vous ?

J'ai beaucoup travaillé avant de conclure que chambres à gaz et génocide forment un seul et même mensonge historique. Vous ne pourriez me contester cette conclusion que si vous aviez vous-même beaucoup lu et travaillé sur le sujet, sans négliger les arguments révisionnistes. Pour cent raisons, vous ne pouvez pas avoir fait ce travail. Alors, abstenez-vous de nous juger.

---

1. Son ouvrage, fort de plus de cinq cents pages, ne comporte pas une seule note de référence. Aussi beaucoup de citations sont-elles invérifiables à moins de recherches personnelles de la part du lecteur.

Dans l'affaire du Carmel d'Auschwitz, vous cautionnez le mensonge des chambres à gaz et du génocide. Parmi les victimes de ce mensonge, de cette calomnie, de cette diffamation figurent Pie XII et les catholiques. Selon la propagande officielle, les Allemands ont *assassiné* à Auschwitz (voyez le monument devant lequel s'inclinent les grands de ce monde) quatre millions de personnes, notamment dans des chambres à gaz fonctionnant à l'insecticide Zyklon B. Selon nous, il est *mort* peut-être soixante mille personnes à Auschwitz, notamment par le fait du typhus, et, si les Allemands avaient eu plus de Zyklon B, il y aurait eu moins de morts. Il importe grandement de savoir si la vérité d'Auschwitz est proche des affirmations de la propagande officielle ou des conclusions des travaux révisionnistes.

Qui vous permet, sans avoir étudié la question, de porter contre les Allemands, vos frères humains, et contre les nationaux-socialistes, vos adversaires politiques, une aussi horrible accusation ? Et, puisque juger, c'est comparer, avez-vous comparé les souffrances qui leur ont été infligées (et, en particulier, les plus terribles déportations qui aient jamais existé dans l'histoire des hommes) avec les souffrances réelles qu'ils ont eux-mêmes infligées à leurs ennemis ?

Vous voici avec cette affaire du Carmel d'Auschwitz au centre d'une querelle d'un autre âge. Tout ce que vous avez cru faire de bien se retourne contre vous. Ce n'est le résultat ni de la malchance, ni de la fatalité. C'est parce que vous êtes parti d'un mauvais pas. Croyant défendre des faibles, vous défendiez les forts. Croyant défendre la vérité, vous défendiez le mensonge. Il ne fallait pas croire ; il fallait étudier.

Veillez recevoir, je vous prie, mes salutations attristées.

*[La lettre ci-dessus date du 23 juillet 1989. Le 16 septembre 1989, le professeur Faurisson était la victime d'une agression particulièrement grave (la sixième en onze ans). La presse en a parlé. M<sup>gr</sup> Decourtray s'est tu.]*

[Publié dans les AHR, n° 8, printemps 1990, p. 157-158]

\*\*\*

16 septembre 1989

## Pétition

– *Objet: Attentat du 16 septembre 1989  
contre le professeur Faurisson* –

Le 16 septembre 1989, le professeur Robert Faurisson a été la victime d'un grave attentat à Vichy. Cet attentat a été revendiqué par «les Fils de la mémoire juive» et il a été justifié par l'avocat Serge Klarsfeld, par l'épouse de ce dernier, Beate Klarsfeld, et par François Léotard, député du Parti Républicain.

Je proteste contre le manque de moyens et l'inefficacité de la police. Dans une équipe de trois policiers, deux seulement s'occupent du «dossier Faurisson» parmi... une vingtaine d'autres dossiers. Ils n'agissent qu'avec lenteur et timidité.

Cet attentat, le sixième en onze ans contre un professeur laissé sans protection, a été précédé d'une atroce campagne de presse, menée depuis 1978, en particulier par le journal *Le Monde* qui s'acharne à dénoncer les révisionnistes comme des «gangsters de l'Histoire» (accusation portée le 5-6 juillet 1987, p. 31, et réitérée le 24-25 septembre, p. 31).

Depuis 1979, le professeur Faurisson ne peut plus assurer de cours à son université (Université Lyon-II) parce qu'ainsi en a décidé le Dr Marc Aron, président du comité de coordination des communautés et organisations juives de Lyon; ce dernier a, en outre, conduit contre le professeur de telles actions de commando que, selon les présidents successifs de cette université, «il est impossible d'assurer la sécurité de M. Faurisson.»

Je demande la dissolution des milices juives qui, en toute impunité, font régner la terreur et ont accumulé crimes et délits. En France, les milices sont interdites sauf... pour les juifs. Les milices juives bénéficient de la protection du ministre de l'Intérieur (actuellement le socialiste Pierre Joxe). Dans *Le Monde* du 7 mars 1986, p. 8, M<sup>me</sup> Fabius-Castro, épouse du socialiste Laurent Fabius, avait révélé dans les termes suivant l'existence de ces milices : «Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers à Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur.»

Le 2 avril 1988, Laurent Fabius et Georges Sarre ont déposé, au nom du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, une proposition de loi «en vue de combattre les thèses révisionnistes», loi selon laquelle ceux qui tenteraient de nier ou de minimiser la portée de l'Holocauste juif encourraient une peine d'un mois à un an de prison et/ou une amende de deux mille à trois cent mille francs. Une telle loi déshonorerait la France.

Les adversaires du révisionnisme, et en particulier des membres de la communauté juive, proposent aux révisionnistes le choix entre le tribunal, la prison, l'asile, l'hôpital et la morgue. Les révisionnistes proposent, eux, un débat public.

\*\*\*

10 octobre 1989

### **Lettre à Rivarol**

Robert Poulet était chevaleresque, sans illusion et sans donquichottisme. A plus de quatre-vingt-dix ans, il a pris le risque de se ranger sous la bannière révisionniste et je l'ai vu se porter à mon secours comme, en d'autres temps, Albert Paraz l'avait fait pour Paul Rassinier. A quatre-vingt-seize ans, peu de jours avant sa mort, épuisé par la maladie, il est sorti de son silence pour envoyer un dernier article à *Rivarol*; il y flétrissait mes agresseurs du 16 septembre 1989 (la sixième agression en onze ans) et, une nouvelle fois, il affirmait ses convictions révisionnistes. Les esprits libres ne manquent pas mais, avec l'âge, il leur arrive de faiblir. Ils ont tendance à s'enfermer dans la défense d'idées qui ont fait leur temps. Tel, qui a brillé par son courage, estime qu'il n'a plus à en fournir une nouvelle preuve par la défense d'une idée nouvelle. Robert Poulet, lui, aura prouvé sa liberté d'esprit et son ouverture d'esprit jusqu'au dernier jour d'une très longue vie. Je l'admire.

\*\*\*

10 octobre 1989

### **[Autre] Lettre à Rivarol Le révisionnisme, la droite et la gauche**

Robert Poulet vient de nous quitter. J'étais encore à l'hôpital quand est paru son article du 22 septembre 1989. Je n'aurai pas eu le temps de lui exprimer ma gratitude. En passant, il formulait un jugement qu'il ne m'en voudrait sans doute pas de redresser. Il écrivait : «Et quant à l'«extrême droite», Robert Faurisson la déteste et elle le vomit.» En matière de politique, je n'ai pas d'opinion tranchée et je n'ai donc pas celle qui m'est ici prêtée. Pendant de longues années, certaines fractions de ce qu'on appelle l'«extrême droite» ont manifesté quelque méfiance à l'égard du révisionnisme parce qu'il est vrai qu'en France le révisionnisme à la façon de Paul Rassinier a pris naissance chez des libertaires et qu'aujourd'hui encore des libertaires le propagent ou l'illustrent. Je rappelle cependant que *Rivarol* a ouvert ses colonnes au «père du révisionnisme français», quand ce dernier s'est trouvé

mis au ban de la société par les puissants de ce monde. Il a aussi existé un révisionnisme à la manière de Maurice Bardèche qui, dès 1948, publiait aux «Sept Couleurs» *Nuremberg ou la Terre Promise*, l'un des plus grands livres de la littérature française du XX<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage avait été saisi et interdit; son auteur avait croupi pendant onze mois dans les prisons françaises. Il m'intéresse peu de savoir combien un auteur est payé pour ses écrits; il m'intéresse plus de savoir combien il lui en a coûté ou combien il a payé. Je juge de même ceux qui professent des opinions politiques.

Parmi mes avocats, j'ai compté M<sup>e</sup> Tixier-Vignancour que l'on classe à l'«extrême droite», M<sup>e</sup> Yvon Chotard (du barreau de Nantes) qui est de gauche, et M<sup>e</sup> François Berthout, dont j'ignore l'opinion politique. Enfin, l'avocat que j'ai toujours trouvé à mes cotés et qui persiste à me défendre en toute occasion est M<sup>e</sup> Eric Delcroix, qui est d'«extrême droite», tandis que mon éditeur est Pierre Guillaume venu d'un milieu libertaire.

Dans le phénomène révisionniste, j'ai cru noter que le sympathisant de gauche perçoit une sorte de révolution nécessaire et le sympathisant de droite, une réaction salutaire. Pour moi, je pratique le révisionnisme comme une recherche de l'esprit et aussi, je dois le confesser, comme une forme de devoir civique.

\*\*\*

18 octobre 1989

### **Lettre à Max Clos du *Figaro* (non publiée) Réponse à mes interrogateurs allemands**

De jeunes Allemands me demandent :

« Pourriez-vous m'expliquer la mort de tous les juifs ? Rien que soixante-dix mille juifs de France pendant la seconde guerre mondiale ? Vous avez pourtant visité les camps de concentration. Quelle a été la raison qui vous a engagé à prendre cette position fausse ? »

[NdÉ: Voici le texte complet paru dans *Le Figaro* du 13 octobre 1989, en p. 2 :

« Je suppose que je ne suis pas la première qui vous écris au sujet de votre opinion concernant les chambres à gaz et le génocide. Je suis tout à fait du côté de M. le maire de Vichy qui a condamné sans réserve l'action agressive des «Fils de la mémoire juive». Néanmoins, je souligne que je n'approuve pas du tout votre déclaration. Pourriez-vous m'expliquer la mort de tous les juifs ? Rien que 70.000 juifs de France pendant la seconde guerre mondiale ? Vous avez pourtant visité les camps de concentra-

tion. Quelle a été la raison qui vous a engagé à prendre cette position fautive ? [...]»

Inamarie Brüning (16 ans), Cologne (RFA).

Il s'agit d'une lettre adressée à M. Robert Faurisson par un groupe d'élèves de la section franco-allemande du lycée Kreuzgasse et transmise par leur professeur de français, M. Werner Kronenberg, ancien étudiant de M. Faurisson à Lyon (1975).]

Voici ma réponse en trois points.

– *Juifs de France* –

Les Allemands, considérant les juifs comme des ennemis réels ou potentiels, ont *déporté* de France environ soixante-quinze mille juifs, soit entre un quart et un cinquième des juifs qui vivaient alors dans notre pays. Ces soixante-quinze mille déportés comprenaient des juifs français (en minorité), étrangers et apatrides, ainsi que des «volontaires» ou «optants». Beaucoup ont été déportés vers la Pologne, d'où ils provenaient. Il est faux que soixante-dix mille d'entre eux soient morts. Ce chiffre résulte de spéculations – que j'ai analysées dans mes écrits – et qui sont si fantaisistes qu'on en est venu à comptabiliser comme «gazées» des personnes telles que Simone Jacob (en fait Simone Veil) et Henoah et Laia Krasucki (en fait Henri Krasucki et sa mère). Le vrai chiffre est connu depuis 1973 mais il est tenu caché par les autorités gouvernementales, lesquelles, de temps à autre, produisent des chiffres fictifs. A la suite d'une enquête de vingt ans terminée en 1973, le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, organisme rattaché au Premier Ministre, a pris la décision de cacher ces chiffres, dont celui des déportés raciaux morts et vivants. Les motifs invoqués ont été les suivants :

– «les chiffres auxquels on arrive sont inférieurs à ceux qui ont été avancés. [Il est à craindre] que ces chiffres ne soient mis en cause par certaines associations d'anciens combattants, qui sont parfois tentées de condamner le système concentrationnaire nazi par des critères plus quantitatifs que qualitatifs» ;

– «pour éviter des heurts possibles avec certaines associations de déportés» ;

– «[une telle publication] risquerait de susciter des réflexions désobligeantes pour les déportés.»<sup>1</sup>

Les chiffres, ainsi que les archives, de ce comité sont en la possession du Comité d'histoire du temps présent, qui ne les a toujours pas publiés.

– *Juifs européens* –

---

1. *Bulletin*, ronéotypé et à diffusion restreinte, de ce comité, mai-juin 1973, p. 3-4; janvier-février 1974, p. 1; août-octobre 1974, p. 3.



A la fin de la guerre, les juifs européens étaient encore là; ils n'ont donc pas été exterminés. Chaque survivant juif des camps de concentration est la preuve vivante de ce qu'il n'y a eu ni une politique d'extermination physique, ni des «camps d'extermination» (expression forgée par la propagande des Alliés). S'il avait existé une pareille tuerie systématique, notamment dans de monstrueux abattoirs chimiques, Simone Veil, Élie Wiesel, Simon Wiesenthal ne seraient pas là, non plus que les nombreuses associations d'anciens déportés juifs, non plus que les rassemblements des anciens de l'«Holocauste», non plus qu'une bonne partie des quelque quatre millions quatre cent mille personnes qui ont touché ou touchent des indemnités financières de la part de la RFA [République fédérale allemande]; 40 % de ces personnes sont domiciliées en Israël, 20 % en RFA et 40 % dans le reste du monde, où le Congrès juif mondial possède 70 représentations nationales. Il est probable que 3.500.000 juifs ont été ou sont indemnisés<sup>1</sup>. Nul n'est mieux armé pour déterminer le nombre approximatif des juifs européens morts durant la guerre, et surtout dans les camps où tout était enregistré, que le Service international de recherches (SIR) d'Arolsen-Waldeck. Situé en RFA, cet organisme est censé dépendre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il détient des archives colossales. Jusqu'en 1978, il possédait une «Section historique» à laquelle les chercheurs avaient accès et il publiait de très intéressantes statistiques sur les décès dans les camps. Dès qu'il apparut que recherches et statistiques pouvaient, d'année en année, confirmer la thèse révisionniste, le SIR fut verrouillé: la «Section historique» fut dissoute, l'accès aux chercheurs interdit, la publication de statistiques prohibée, le rapport d'activité annuel devint secret (sauf pour une infime partie, dénuée d'intérêt) et dix gouvernements, dont celui d'Israël, établirent un strict contrôle. Contrairement à ce qui se dit complaisamment, jamais le CICR ni le SIR n'ont vraiment cherché à consulter les «Totenbücher» (registres mortuaires) détenus depuis 1945 par les Soviétiques à Moscou. Toutes les morts d'Auschwitz étaient scrupuleusement consignées par les Allemands, jour après jour. Je rappelle, par ailleurs, que «pour une mort naturelle, il fallait vingt et une signatures et pour une mort non naturelle [meurtre, suicide, exécution], trente-trois<sup>2</sup>.» Ce sont les révisionnistes qui ont fait éclater le scandale de la rétention générale des registres. Le musée d'Auschwitz cachait ses deux ou trois volumes, dont le SIR possédait une copie qu'il cachait également. Le 8 août 1989, nous adressâmes une lettre ouverte à Gorbatchev pour demander accès aux «Totenbücher» de Moscou. Un mois et

---

1. Pour le chiffre de 4.344.378 indemnisés en 1981, voy. *The Canadian Jewish News*, Toronto, 11 décembre 1981, p. 4; *Die Wiedergutmachung* [...] Munich, Beck, 6 vol., 1974-1987.

2. D' Tadeusz Paczula (ancien détenu), «L'Organisation et l'administration de l'hôpital d'Auschwitz I», Comité international d'Auschwitz, *Anthologie*, Varsovie, 1969, tome II, 1<sup>re</sup> partie, p. 45.

de mi plus tard, la présidente de la «Croix-Rouge» soviétique annonçait au CICR de Genève que la consultation était autorisée. Le chiffre des morts d'Auschwitz serait de soixante-quatorze mille et non pas de quatre millions comment l'indiquent le monument de Birkenau et le rapport de Nuremberg URSS-008. Reste à savoir si ce chiffre n'inclurait pas aussi les soldats, officiers, médecins allemands et membres de leurs familles décédés à Auschwitz, en particulier à cause du typhus et de la fièvre typhoïde; c'est à cause de ces épidémies que les Allemands avaient installé dans ce camp, comme dans bien d'autres, des unités de désinfection au Zyklon B et des fours crématoires pour l'incinération des cadavres.

– *Les arguments révisionnistes* –

Mes jeunes correspondants décrètent que la «position» révisionniste est «fausse». Qu'en savent-ils ? Avant de juger, il faut lire. Or, dans leur pays, les écrits révisionnistes sont «streng verboten» et spécialement «pour la jeunesse». Il existe en RFA une loi qui permet d'envoyer les révisionnistes en prison, et un office spécial de censure des ouvrages dangereux pour la jeunesse, lequel assimile les écrits révisionnistes à la pornographie. Nos ouvrages sont saisis et mis au pilon. Le matériel de composition est détruit. Un Allemand ne peut lire ni *Der Auschwitz Mythos*, de Wilhelm Stäglich, cet ancien magistrat à qui l'université de Göttingen a fait retirer son titre de docteur en droit pour «indignité» au nom d'une loi de Hitler du 7 juin 1939, ni l'extraordinaire «rapport Leuchter». Fred Leuchter, ingénieur à Boston et spécialiste des chambres à gaz d'exécution dans les pénitenciers américains a publié en 1988 un rapport de cent quatre-vingt-douze pages, avec analyse des fragments prélevés sur place à Auschwitz et Birkenau, démontrant qu'il est totalement exclu que des chambres à gaz homicides aient été utilisées à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek.

Mes jeunes correspondants ne peuvent avoir pris connaissance de la masse de nos arguments, qui sont essentiellement d'ordre physique, chimique, topographique, architectural, documentaire et s'appuient sur l'étude des témoignages. Je leur suggérerais bien de m'inviter à Cologne pour un débat; mais, dans leur pays, même un débat sur cette question est «streng verboten».

Ce qui m'a engagé dans la périlleuse voie révisionniste ? C'est, vers 1960, la curiosité devant les mystères de la magique chambre à gaz. La politique n'a rien à voir. Je constate qu'on est révisionniste à droite (Maurice Bardèche) comme à gauche (Paul Rassinier et mon éditeur Pierre Guillaume). Dans le phénomène révisionniste, le sympathisant de gauche croit percevoir une sorte de révolution nécessaire et le sympathisant de droite, une forme de réaction salutaire. Pour moi, je pratique le révisionnisme, cette «grande aventure

intellectuelle de la fin du XX<sup>e</sup> siècle», comme une recherche de l'esprit et comme un devoir civique.

– *Lettre de R. Faurisson*  
parue dans *Le Figaro* du 1<sup>er</sup> novembre 1989, page 2 –

Dans votre «*Courrier des lecteurs*» du 13 octobre, vous avez publié la lettre d'une lycéenne allemande qui me demandait: «Pourriez-vous m'expliquer la mort de tous les juifs. Rien que soixante-dix mille juifs de France, pendant la seconde guerre mondiale ? Vous avez pourtant visité les camps de concentration. Quelle a été la raison qui vous a engagé à prendre cette position fautive ?»

Le 18 octobre, je vous ai envoyé ma réponse. Le 25, vous m'avez dit que vous ne pouviez pas la publier. Le 26, j'ai envoyé copie de mon texte à l'intéressée, avec ma carte, ainsi rédigée: «Robert Faurisson présente ses compliments à ses interrogateurs de la section franco-allemande du lycée Kreuzgasse [...], les prie de trouver ci-jointe une réponse que *Le Figaro* déclare ne pas pouvoir publier, au moins dans les circonstances actuelles, et leur demande de ne jamais juger un auteur, quel qu'il soit, sans l'avoir lu dans le texte et avec soin.»

*Commentaire du journal*: [Par lettre du 25 octobre, nous avons informé M. Faurisson que son article du 18 octobre, de toute façon beaucoup trop long, pourrait être publié ultérieurement dans le cadre d'une page «Opinions» sur le thème du révisionnisme. A condition qu'il veuille bien raccourcir son texte. M. C.]

[*Le Figaro* n'a évidemment jamais publié de page «Opinion» sur le thème du révisionnisme – NdÉ].

\*\*\*

30 octobre 1989.

### **Lettre à Marc Laudelout, éditeur du *Bulletin célinien*.**

Cher ami,

Mon état de santé ne me permettra pas de participer à notre première assemblée générale.

Je vous félicite du travail accompli. Pour ce qui est de l'avenir, je suis tranquille.

Quant aux écrits de Céline où il est question des juifs à titre principal ou accessoire, permettez-moi de vous donner mon opinion.

Ou bien Céline a vu clair et juste sur ce chapitre, ou bien il s'est trompé. Ce n'est pas à nous d'en décider.

S'il a été juste et clairvoyant, son œuvre est salutaire et nous avons tous besoin de ce médecin et de son diagnostic.

S'il s'est trompé, Céline rejoindra la cohorte des intellectuels qui, sur cent sujets d'ordre identique, ont fait fausse route.

Je voudrais m'adresser maintenant à ceux qui, de bonne foi, soutiennent qu'il y aurait du danger, pour les juifs en particulier et pour notre société en général, à diffuser ce qu'on appelle les «pamphlets» de Céline. Il me semble que le principal argument de ces personnes se résume en une phrase qu'on entend souvent et qui est la suivante: « On sait où cela a mené... »

Cette phrase contient une allusion à une idée qu'à son tour j'exprimerais en ces termes:

Tout au long de son histoire, la communauté juive a connu des épreuves particulièrement tragiques avec les persécutions, les massacres et les pogroms que l'on sait; au XX<sup>e</sup> siècle, le comble de cette tragédie a été atteint avec, en particulier, le génocide (un crime sans précédent qu'on appelle aussi «Holocauste» ou «Shoah»), et une arme sans précédent: la chambre à gaz homicide.

M'adressant toujours aux personnes de bonne foi, je voudrais appeler leur attention sur le fait que ces termes ne répondent peut-être pas à la réalité historique. Il n'est pas du tout sûr que, de toutes les communautés humaines, la communauté juive ait souffert plus que d'autres. Si nous devons calculer en nombre de morts violentes ce que chaque communauté humaine s'est infligé à elle-même ou a infligé aux autres, je me demande si, somme toute, les juifs ne s'en sont pas tirés à moindres frais que les communautés française, allemande, polonaise, russe, chinoise, africaine, catholique, protestante, musulmane, bouddhiste, shintoïste, athée, etc., sans compter les communautés qui ont définitivement disparu. Les juifs ont peut-être plus souffert dans ce qu'ils appellent leur «mémoire» (c'est-à-dire, pour une bonne part, leurs croyances et leur légende) que dans la réalité vérifiable.

Céline et ses pareils sont surtout jugés en rapport avec le génocide et la chambre à gaz. C'est sur la même toile de fond que se dressent tous les tribunaux publics ou privés qui jugent Hitler et la Collaboration, sans compter ceux qui, tels Roosevelt, Staline, Churchill, Pie XII, le Comité international de la Croix-Rouge et bien d'autres sont accusés de s'être tus sur le sujet pendant la guerre et de s'être ainsi comportés en complices du plus grand crime de l'histoire.

Mais si cette toile de fond était factice ? Si génocide et chambre à gaz constituaient une seule et même illusion ? Si le «rapport Leuchter» était vrai ? Si Élie Wiesel, Simone Veil et des quantités d'autres survivants passés par Auschwitz et qui se présentent en témoins vivants de l'«Holocauste» n'étaient pas surtout les preuves vivantes de ce qu'il n'y a jamais eu chez les Allemands de politique d'extermination des juifs comme on nous le répète à satiété ? Si des réparations financières avaient été ou

étaient encore versées à environ trois millions et demi de juifs sur quatre millions quatre cent mille personnes indemnisées jusqu'à présent ?

Céline n'avait jamais entendu parler de la chambre à gaz jusqu'au jour où la presse des vainqueurs en a été envahie. J'ignore ce qu'il en a pensé de 1945 à 1950. Je sais qu'en 1950, dès les premiers écrits de Rassinier, il a, avec sa fulgurance coutumière, senti qu'il s'agissait d'un affreux bobard de guerre ou, pour emprunter cette expression à *Science et vie*, d'une BLURG (Baliverne lamentable à l'usage réservé aux gogos). Il a qualifié cette chambre à gaz, qui défie toutes les lois de la physique et de la chimie, de « magique » et, en une formule que je voudrais qu'on médite, il a écrit, en usant de l'imparfait comme s'il s'agissait d'un mythe blessé à mort: « C'était tout la chambre à gaz ! Ça permettait TOUT ! »

Pour moi, je me contenterai d'ajouter que ce symbole d'un affreux mensonge permettait de calomnier Céline, de le condamner, de le censurer. Il faut mettre un terme à la censure de ses écrits. Ce qui était permis hier ne doit plus l'être aujourd'hui.

PS. — Il faut une publication sans avertissement, sans préface, sans rien. Ou alors dans les deux sens: la version autorisée de l'histoire et la version proscrite. Un avertissement de la LICRA? J'ai pu montrer que celui de *Mein Kampf* était fait d'un montage frauduleux des textes du « Tribunal de Nuremberg ». Reste la solution d'Albert Speer, lequel avait obtenu le droit de publier ses livres sous la condition de « faire fifty-fifty, après déduction de l'impôt, avec les organisations juives, notamment françaises » (*sic*).

Je suis contre cette solution.

[Publié dans les *AHR*, n° 8, printemps 1990, p. 162-164]

\*\*\*

11 décembre 1989

### **Identités successives du ghetto-boy, de 1960 à 1982 :**

1. David Rabinovitch, *Paris-Match*, 23 avril 1960, p. 22; il serait mort;
2. David X..., in programme du cinéma bruxellois « Arenberg » (17 mars 1961) pour le film *Opération Eichmann*; présenté comme devant témoigner au procès Eichmann (1961);
3. Arthur ou Artek Chimiontek ou Chmontiak, *Le Soir* (de Bruxelles), 4 août 1978; il serait mort en déportation; il est parfois appelé, à tort, à mon avis, Arthur Domb (nom de sa tante);
4. Anonyme (plus tard, se révélant être Israël ou Izzy Rondel), *The Jewish Chronicle*, 11 août 1978, p. 1-2. Il vivrait à Londres;
5. D<sup>r</sup> [Tsvi C.] Nussbaum, *The New York Times*, 28 mai 1982, p. B1-B2. Il est aujourd'hui oto-rhino-laryngologiste à Rockland, N.Y.

\*\*\*

Décembre 1989

**Agressé en septembre, le professeur Faurisson persiste :  
« Pour me faire taire, il faudra me tuer »**

*Vichy, novembre 1989. Victime d'une agression d'une violence inouïe le 16 septembre dernier, le professeur Faurisson est en convalescence, mais poursuit avec toujours autant de minutie ses recherches historiques. La récente édition de « l'intégrale » des journaux d'Anne Frank lui en fournit la matière. Il nous reçoit chez lui.*

**Le Choc du mois :** *L'agression dont vous avez été victime est la sixième en onze ans. Quel est votre état d'esprit ?*

**Robert Faurisson :** Mon état d'esprit est celui d'un homme qui a échappé de peu au lynchage. Mon état physique reste médiocre et j'aurai à subir une opération chirurgicale complémentaire, à la jambe droite. Parmi les révisionnistes, je ne suis pas le plus mal loti. François Duprat a été assassiné; son assassinat a été revendiqué par un « commando du Souvenir » et un groupe révolutionnaire juif, puis ce crime a été justifié par Patrice Chairoff, en fait Dominique Calzi, un ami du couple Klarsfeld<sup>1</sup>. Michel Caignet a été vitriolé par le juif Yves Aziza que l'on a laissé s'enfuir. Notre Institut d'histoire révisionniste de Los Angeles a été détruit de fond en comble par un incendie volontaire en juillet 1984 et, le lendemain, des juifs sont venus danser sur les ruines.

Ceux qui m'ont agressé et qui, sans l'arrivée de trois pêcheurs, m'auraient achevé à coups de pied dans la tête, n'avaient-ils pas un rapport avec les milices juives chères à M. Joxe? Je vous rappelle à ce propos la déclaration de M<sup>me</sup> Françoise Castro, épouse de Laurent Fabius: « *Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers à Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur*<sup>2</sup>. »

J'ai vu ces milices à l'œuvre en décembre 1987 à la Sorbonne lors d'un colloque antirévisionniste où Simone Veil nous avait traités de « clowns » et Pierre Vidal-Naquet d'« excréments ». Ces jeunes juifs se promenaient en bandes sous les yeux de la police. Dix d'entre eux ont « massacré » un jeune de vingt ans, à coups de pied, rue Saint-Jacques. Pierre Guillaume, Michel Sergent et moi-même, nous avons été attaqués par un autre groupe. Un appareilier a saisi l'un de nos agresseurs. Le responsable des appariteurs a refusé de nous donner le nom de l'agresseur et l'a fait relâcher cependant qu'il

---

1. Voy. *Le Monde*, 23 mars 1978, p. 7 et 26 avril 1978, p. 9.

2. *Le Monde*, 7 mars 1986, p. 8.

m'empoignait par le manteau et me jetait *manu militari* hors de la Sorbonne. Aucune suite ni policière, ni judiciaire.

Dans les cas que je connais de crime ou de délit commis par des agresseurs juifs dans de telles circonstances, il n'y a jamais eu de véritables suites policières ou judiciaires, même quand les auteurs étaient connus

Un cas particulièrement révoltant est celui d'un membre de l'INSERM, âgé d'environ soixante ans – j'ai moi aussi soixante ans –, et qui, grièvement blessé par un collègue pour cause de révisionnisme, a vu son affaire se clore sur un non-lieu.

Mon agression du 16 septembre 1989 est la sixième depuis le 20 novembre 1978 à l'université Lyon-II: deux agressions à Lyon, deux à Paris et deux à Vichy. (*Le professeur Faurisson, le jour même de notre entretien, venait d'échapper à une menace d'agression dans une librairie vichyssoise. Nous avons obtenu confirmation sur place, NDLR.*)

**Choc** : *Vous n'êtes donc pas surpris ?*

**R.F.** : Nullement. Nous autres révisionnistes, nous avons toujours pensé que notre engagement était celui d'une aventure intellectuelle avec les risques de toute nature que cela comporte. J'ai souvent déclaré: «Je suis optimiste pour le révisionnisme; je suis pessimiste pour les révisionnistes.» Il est trop tard pour arrêter le révisionnisme, qui a acquis l'élan et la force d'un mouvement naturel. Mais ceux qui sont en première ligne vont le payer cher.

– Arrêt de mort –

**Choc** : *Qui mettez-vous en cause ?*

**R.F.** : Je ne peux pas vous le révéler. Je peux seulement vous dire que ma première pensée est allée à un jeune homme que, la veille de l'attentat perpétré contre moi, j'ai eu la surprise d'apercevoir dans mon quartier, le long du parc. Le 12 juillet 1987, celui-ci m'avait violemment frappé au Sporting Club de Vichy.

Je voudrais surtout insister sur la responsabilité intellectuelle du couple Klarsfeld. Exemple: en 1978, Serge Klarsfeld voulait obtenir le jugement de Kurt Lischka par le tribunal de Cologne. Je cite *Le Monde*: «Et si le tribunal de Cologne refuse de juger Lischka ? M<sup>e</sup> Klarsfeld répond sans détour: "Ce serait en quelque sorte signer son arrêt de mort." <sup>1</sup>»

Voici quelques extraits du *Chicago Tribune* (29 juin 1986) qui donnent une idée des moyens auxquels les Klarsfeld envisagent de recourir lorsqu'il se sentent dans leur bon droit:

«Beate Klarsfeld raconte comment elle a harcelé au moins trois anciens nazis jusqu'à ce qu'ils se suicident ou meurent; comment elle a organisé, dans d'autres cas, des tentatives d'enlèvement [...]; un jour, avec des amis, elle

---

1. *Le Monde*, 24 juillet 1978, p. 4.

a cherché à kidnapper Kurt Lischka ; [...] Ernst Ehlers [...] harassé par des manifestations que les Klarsfeld organisaient devant sa maison, démissionna d'abord de son emploi, puis se suicida. [...] Quant à Walter Rauch, nous fîmes le siège de sa maison. Quelques fenêtres furent brisées. Nous le bousculâmes dans la rue, dit Klarsfeld. Il est mort quelques mois plus tard. J'en fus heureux parce que, aussi longtemps que vivent ces gens, ils sont une offense à leurs victimes [...]. Un jour, mon mari, dit Beate, mit un pistolet sur la tempe de Rauch, juste pour lui montrer qu'il pouvait le tuer mais il n'appuya pas sur la détente.»

Dans *Life*, Klarsfeld confie qu'en 1982 il avait loué les services d'un spadassin pour assassiner Barbie; il s'agissait d'un socialiste bolivien, d'origine indienne, se faisant appeler Juan Carlos<sup>1</sup>. Quant à Alois Brunner, réfugié en Syrie et affreusement mutilé par des lettres explosives, «*l'éventualité d'envoyer quelqu'un pour le liquider n'est pas exclue*». Pour ce qui est de Le Pen: «*Personne ne s'est vraiment mobilisé contre Le Pen. Il aurait fallu provoquer des affrontements pour [...] qu'il aille jusqu'au bout de ses positions extrémistes*<sup>2</sup>.» Depuis le 14 mars 1989, Serge Klarsfeld est officier de l'Ordre national du Mérite.

**Choc** : *Ne pensez-vous pas que, s'ils avaient réellement voulu vous tuer, vos agresseurs l'auraient fait d'une façon plus discrète et efficace ?*

**R.F.** : Cela, c'est pour l'avenir. Le 16 septembre, mes agresseurs ont reçu pour mission de me «corriger» publiquement quitte à me laisser sur le carreau. Il leur importait peu de savoir si je n'étais pas, par hasard, cardiaque ou diabétique; les coups de pied m'ont été administrés à toute force, sans aucune retenue, je vous prie de le croire. C'est la méthode pratiquée couramment en Palestine. C'est le procédé biblique de la lapidation. Bien malin qui peut dire quelle est la pierre ou quel est le coup de pied qui a achevé la victime. L'avantage tient à ce que, en cas d'arrestation et de jugement, l'affaire pourra aller en correctionnelle pour coups et blessures et non aux assises pour tentative d'assassinat. Le message publié par l'AFP était là pour faire croire à une simple intention de «corriger le négateur Faurisson».

– *Dialogue impossible* –

**Choc** : *Ne craignez-vous pas que ce genre de pratiques n'aille en s'amplifiant ?*

**R.F.** : Il ira en s'amplifiant à cause du rôle criminel de la grande presse et parce que certains milieux juifs s'affolent des progrès du révisionnisme. Lorsque la communauté juive s'apercevra qu'elle a ajouté foi à d'abominables

---

1. *Life*, février 1985, p. 65.

2. *Le Soir* [de Bruxelles], d'après *Rivarol*, 1er juillet 1988, p. 5.



inventions, qu'on dirait recyclées des horreurs de l'Ancien Testament, elle criera plus que jamais à la persécution contre elle et elle exigera la persécution tous azimuts des révisionnistes. Les responsables des organisations juives ne préconiseront peut-être pas la violence physique, comme le font les Klarsfeld ou tel conseiller d'ambassade israélien, mais il est aisé d'échauffer les esprits, et de susciter l'action de justiciers.

**Choc** : *Peut-on imaginer que ces violences, tant physiques que verbales, s'estomperaient si une confrontation entre vous et des intellectuels juifs avait lieu ?*

**R.F.** : Voilà longtemps que nous proposons un débat public à des gens qui, de leur côté, nous proposent, au choix, le tribunal, la prison, l'asile, l'hôpital ou la morgue. Nos contradicteurs, eux, refusent tout débat avec les sous-hommes ou les non-personnes que nous sommes à leurs yeux. Voyez dans les *AHR* « Les révisionnistes proposent un débat public »<sup>1</sup>. La position de Vidal-Naquet a toujours été : « On doit discuter sur les révisionnistes... on ne discute pas avec les révisionnistes »<sup>2</sup>.

Les seules confrontations possibles ont eu lieu lors d'un débat télévisé à Lugano en 1979 (télévision suisse italienne), qui a tourné à la complète déconfiture des représentants de l'orthodoxie holocaustique, et lors des procès qui nous ont été intentés à Paris ou à Toronto. A Toronto, d'abord en 1985, puis en 1988, à l'occasion de deux procès intentés par la communauté juive à Ernst Zündel, la débâcle des témoins et des experts de l'accusation a pris des proportions spectaculaires. Le témoin numéro un, Rudolf Vrba, et l'expert mondial numéro un, l'historien Raul Hilberg, ont été confondus. Il faut dire qu'ils ne s'attendaient pas à rencontrer des arguments d'ordre physique, chimique, topographique, architectural et documentaire. En 1988, l'ingénieur américain Fred Leuchter, appelé par les révisionnistes, a pu prouver qu'il n'avait jamais existé de chambres à gaz homicides à Auschwitz, Birkenau et Majdanek. L'expertise de ce spécialiste des chambres à gaz américaines et l'analyse des échantillons prélevés sur place sont irréfutables. Nos adversaires le savent bien.

– Simone Veil dans la nasse –

**Choc** : *Croiriez-vous à un complot juif ?*

**R.F.** : Non. J'ai toujours qualifié d'infantile cette idée d'un complot. Et je ne crois pas non plus à un complot antijuif. Il y a des croyances. Rien n'est plus difficile à combattre qu'une croyance. J'estime, en revanche qu'il existe un terrorisme juif ; il est « gémissant » ; les gémissements couvrent le bruit des coups et les cris des victimes.

---

1. *AHR*, printemps 1988, p. 9-24. Ce texte est reproduit dans le présent volume à la page 733.

2. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, 1987, p. 10.

**Choc** : *Etes-vous antijuif ?*

**R.F.** : Est antijuif celui qui hait les juifs et qui est haï par les juifs. Je ne les hais pas, mais je dois malheureusement admettre que je suis haï par la communauté juive dans son ensemble, qui ne se gêne pas, d'ailleurs, pour me le faire savoir de toutes les façons possibles. Je suis, dans mon pays, traité en Palestinien. Aussi mes écrits sont-ils mes pierres, mon Intifada. Je témoignerai devant les tribunaux en faveur de Claude Autant-Lara et je révélerai pourquoi Simone Veil ne pouvait pas porter plainte contre lui. La presse a brodé sur le thème du danger que représentait mon agression... pour la communauté juive et sur ce nouveau malheur, dont celle-ci se serait bien passée. Pierre Joxe a réagi en créant au ministère de l'Intérieur «une nouvelle cellule chargée de lutter contre le racisme et l'antisémitisme»<sup>1</sup>.

**Choc** : *Qu'est-ce qui vous a conduit à vous lancer dans cette aventure et pourquoi persistez-vous ?*

**R.F.** : La curiosité m'a conduit à étudier les prouesses de la magique chambre à gaz. Quand j'ai découvert l'imposture des prétendues chambres à gaz et du prétendu génocide, j'ai estimé que je me devais de dénoncer cette calomnie qui permet à de nombreux juifs d'accuser la terre entière; pour eux, il y a eu, pendant la seconde guerre mondiale, d'un côté, les juifs et, de l'autre, tous les responsables du monde entier: Hitler les a massacrés et les autres responsables ont été complices par le silence et l'inaction (Roosevelt, Churchill, Staline, Pie XII, le Comité international de la Croix-Rouge, etc.). J'ai pensé: «Comme le roi est nu, je vais le dire.» J'ai décidé: «J'appellerai un chat un chat, et Élie Wiesel un fripon.» J'ai mis mes actes en conformité avec mes pensées. C'était en quelque sorte pour moi un devoir civique. Plus on a cherché à me faire taire, plus je me suis débattu, avec mes faibles moyens. Pour reprendre la formule de Pierre Guillaume, je vous assure que les chambres à gaz ne sont pas indispensables à mon bonheur. En revanche, je constate malheureusement qu'elles sont indispensables au bonheur de beaucoup de juifs et au récit de leurs malheurs. Pour me faire taire, il faudra me tuer. Une foule de révisionnistes, en France et à l'étranger, prendra alors la relève.

*Propos recueillis par Christian Ville*

[Publié dans *Le Choc du mois*, décembre 1989, p. 42-43.]

---

1. *Le Monde*, 6 octobre 1989, p. 15.

## Table des matières du volume II

### 1984

Quelques réflexions à propos de la thèse d'Henri Roques et de son édition critique des «confessions» de Kurt Gerstein	p. 473
Des Extraits du <i>Droit de vivre</i> , de décembre 1978 à mars 1984	p. 476
Précisions sur <i>Céline devant le mensonge du siècle</i>	p. 483
Communiqué à l'agence France-Presse (à propos de l'émission de télévision d'A. Lévy-Willard).....	p. 487
Réponse aux 102 questions de M. Mugarza	p. 488
<i>Les Chambres à gaz, secret d'État</i>	p. 524
Préface de <i>Der Auschwitz Mythos</i> de Wilhelm Stäglich	p. 531

### 1985

Combien est-il mort de juifs durant la seconde guerre mondiale ? .....	p. 537
Aux Etats-Unis, la puissance politico-financière de la communauté juive.....	p. 540
Deux anciens gazés d'Auschwitz: Henri Krasucki et Simone Veil.....	p. 541
Lettre à Monsieur le Directeur responsable de la publication <i>Al Yom As-Sabah</i>	p. 544
Le vrai motif d'angoisse de l'Etat d'Israël: le révisionnisme historique.....	p. 545
L'effondrement de la thèse du génocide des juifs	p. 548
Simone Veil a peur...	p. 550
Encore un historien qui ne mentionne plus les chambres à gaz [avec un article de M. de Boüiard dans <i>Ouest-France</i> ]....	p. 553
Où sont passées les chambres à gaz ?	p. 555
Le témoin n°1 de Claude Lanzmann dans <i>Shoah</i> (film et livre).....	p. 556
Histoire et droit	p. 559
Bilan des neuf premiers mois de 1985	p. 561
Michel Polac refuse d'aborder le sujet des chambres à gaz dans son émission télévisée «Droit de réponse»	p. 563
Lettre à M. David McCalden, [à propos d'un reportage télévisé d'Annette Lévy-Willard].....	p. 564
Un « grand témoin » des chambres à gaz [Kurt Gerstein]	p. 568
Comment s'explique le succès des faux témoignages	p. 568

Camps de la guerre de Sécession, de la guerre des Boers,  
de la dernière guerre mondiale: psychose et réalités.....p. 572

## 1986

La rafle du Vél d'Hiv (16-17 juillet 1942) p. 585  
Mesures de répression contre le révisionnisme historique p. 586  
Affaire Roques: l'aveu de Serge Klarsfeld p. 589  
Mensonges et appels au meurtre dans  
*L'Indépendant* de Perpignan.....p. 594  
L'affaire Roques p. 595  
Lettre à Jean Planchais p. 600  
Pastiche de sujet d'examen universitaire,  
(à propos de l'*Ulysse* de Joyce).....p. 604  
Un grand faux témoin: Élie Wiesel p. 606  
Le mythe de la chambre à gaz ou des  
chambres à gaz de Mauthausen (Autriche).....p. 611  
Préface à une traduction en arabe du mémoire de  
Marie-Paule Mémy et de mon *Mémoire en défense*..... p. 625  
Don Quichotte chez les juifs p. 629  
*Illustrations. Le Mythe d'Auschwitz en images*  
Commentaire de photographies p. 630  
Introduction à la réédition, en brochure,  
de l'interview à *Storia Illustrata* .....p. 650

## 1987

Ce sont les nazis qui ont inventé le mensonge des  
chambres à gaz ! .....p. 653  
L'historien juif anglais Martin Gilbert est un falsificateur p. 654  
Comment les Britanniques ont obtenu les aveux  
de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz.....p. 657  
Le savon juif p. 669  
Le mythe de l'extermination des juifs p. 675  
Naissance de la légende d'Auschwitz p. 682  
Pierre Vidal-Naquet juge Élie Wiesel p. 685  
Faurisson: libres propos d'un révisionniste p. 686  
Au procès Barbie, faux et usage de faux p. 688  
*Shoah*, film de Claude Lanzmann  
[Ouvrez les yeux, cassez la télé].....p. 699  
Une fédération groupant plus de 2000 journalistes demande aux  
autorités judiciaires de faire taire le professeur Faurisson.....p. 707  
Le révisionnisme historique vu par le journal *Le Monde* p. 708

Dachau. L'heure du Vengeur	p. 711
Lettre à M. Jacques Chancel	p. 713
Le professeur Faurisson tient Albin Chalandon pour une « canaille politique ».....	p. 717
Lettre à Jacques Willequet	p. 718
Lettre à Mme Bergougnan, juge d'instruction	p. 721
Lettre à René Rémond	p. 731
Les révisionnistes proposent un débat public	p. 733

## 1988

Une enquête du <i>Monde diplomatique</i> sur les chambres à gaz	p. 751
Le révisionnisme au Canada. Les procès Zündel	p. 763
Préface au Rapport Leuchter sur Auschwitz	p. 778
Raul Hilberg explique maintenant le génocide par la télépathie! .....	p. 783
Le double jeu des persécuteurs du révisionnisme	p. 786
Conclusions en défense	p. 788
Prix Staline à Guy Hontarrède	p. 843
Une correspondance Wellers-Faurisson	p. 844
Lettre à M. Roger Bruge	p. 846

## 1989

Le révisionnisme français après le rapport Leuchter	p. 849
Est-il normal qu'en France les révisionnistes ne puissent pas tenir de réunion publique ? .....	p. 853
Lettre à Henri Amouroux	p. 855
Les écritures d'Anne Frank	p. 856
Le révisionnisme devant les tribunaux français,	p. 859
Pour qui ne croirait pas aux chambres à gaz: la prison !	p. 911
Aux États-Unis, un universitaire juif s'engage dans la voie révisionniste.....	p. 914
Lettre à M <sup>sr</sup> Albert Decourtray	p. 919
Pétition. Attentat du 16 septembre 1989 contre le professeur Faurisson.....	p. 920
Lettre à <i>Rivarol</i>	p. 922
[Autre] Lettre à <i>Rivarol</i>	p. 922
Lettre à Max Clos, du <i>Figaro</i> . Réponse à mes interrogateurs allemands.....	p. 923
Lettre à Marc Laudelout	p. 927
« Identités » successives du ghetto-boy, de 1960 à 1982	p. 930
« Pour me faire taire, il faudra me tuer »	p. 930

Robert Faurisson

*ÉCRITS RÉVISIONNISTES*  
(1974-1998)

III

De 1990 à 1992

EDITION PRIVEE HORS-COMMERCE

# 1990

6 février 1990

## Révisionnistes en prison

En Suède, Ahmed Rami, directeur de *Radio Islam*, vient d'être condamné à six mois de prison pour cause de révisionnisme et sa station de radio a été fermée. Déjà, en 1982, le révisionniste Ditlieb Felderer avait fait six mois de prison à la suite d'une condamnation prononcée par un tribunal de Stockholm.

En Autriche, le Dr Herbert Schweiger vient d'être condamné à un an de prison, au terme d'un procès expéditif, pour avoir dit que les chambres à gaz n'ont pas existé ; il avait déjà fait trois mois de prison préventive.

Au Canada, Ernst Zündel vient d'entrer en prison (le 5 février) pour y accomplir une peine de neuf mois d'emprisonnement. Le tribunal de Toronto lui reproche d'avoir diffusé une brochure en anglais dont le titre signifie: «En est-il vraiment mort six millions ?». Cette brochure, écrite par un Anglais et imprimée en Angleterre depuis 1974, n'a fait dans ce pays l'objet d'aucune poursuite du fait de la justice anglaise qui, comme on le sait, est représentée par «Elisabeth Regina». Pourtant, au Canada, c'est au nom même d'«Elisabeth Regina» qu'Ernst Zündel a été poursuivi et condamné. La salle du tribunal était décorée aux armes de la reine d'Angleterre et le procureur était appelé «The Crown» (la Couronne). Ce que la reine permet en Angleterre, elle ne le tolère pas dans son dominion du Canada.

En Espagne, il en va autrement. Tuvia Friedmann avait porté plainte contre Léon Degrelle parce que celui-ci avait mis en doute l'existence des chambres à gaz. Elle a perdu son procès en première instance, en appel et, récemment (décision du 5 décembre 1989), devant le Tribunal suprême.

En France, les révisionnistes ont fini par avoir gain de cause devant les tribunaux et, comme vient de l'admettre *La Lettre télégraphique juive* (20 décembre 1989), «la négation de la Shoa n'est plus punie par la loi».

\*\*\*

15 février 1990

**Mon ami Ernst Zündel**

Mon ami Ernst Zündel vient d'être définitivement condamné à neuf mois de prison parce qu'il a, sur le prétendu Holocauste des juifs et sur les prétendues chambres à gaz homicides du III<sup>e</sup> Reich, exactement la même opinion que moi

Je considère donc que je viens en quelque sorte d'être moi aussi condamné à neuf mois de prison pour «délit d'opinion». J'ai assisté mon ami tout au long de ses différents procès. Jamais, depuis 1945, les révisionnistes n'ont à ce point accumulé devant des tribunaux une masse aussi impressionnante de preuves de ce que nous avons raison et de ce que les tenants de l'histoire officielle ont tort. Le «rapport Leuchter» constitue l'une de ces preuves mais il y en a bien d'autres. C'est précisément parce que nous avons **trop** raison que les gens en place prennent peur devant les énormes conséquences du révisionnisme et c'est cette peur qui leur dicte des condamnations comme celle d'Ernst Zündel par des magistrats canadiens.

Le Canada se ridiculise et se déshonore. Ce que la reine d'Angleterre permet en Angleterre, elle l'interdit au Canada. Je m'explique. E. Zündel s'était contenté de diffuser en 1981 une brochure imprimée et librement diffusée en Angleterre dès 1975: *Did Six Million Really Die ?* et signée Richard Harwood (nom de plume d'un citoyen britannique). Jamais la Justice anglaise, en la personne de la reine Elizabeth, n'a poursuivi l'auteur de cette brochure. En revanche, la Justice canadienne, en la personne d'«Elizabeth Regina», a poursuivi, jugé, condamné et emprisonné E. Zündel, simple diffuseur d'un écrit autorisé en Angleterre depuis quinze ans. Dans la salle du tribunal de Toronto, il y avait, au-dessus de la tête du juge, le blason de la reine d'Angleterre avec les formules françaises bien connues: «Honi soit qui mal y pense» [*sic*] et «Dieu et mon droit». Le procureur était appelé «The Crown» (la Couronne). Les témoins recevaient une convocation lancée par «Elizabeth Regina». Je suis donc en droit d'affirmer que, ce que la reine d'Angleterre autorise en son royaume, elle le refuse en son *dominion*. Une liberté accordée à Londres est refusée à Toronto, et cela par la même personne. Voilà une absurdité parmi cent autres où conduit la défense frénétique d'un mensonge.

Les juges canadiens ont osé soutenir qu'en condamnant E. Zündel ils ne condamnaient pas une opinion mais... un acte: l'acte de propager une information que l'on sait être fausse. La Justice canadienne qui n'a pas froid aux yeux, tranche de tout en histoire, en psychologie et en sociologie. En histoire, elle a décrété souverainement que l'Holocauste des juifs a existé. En psychologie, elle a sondé le cœur et les reins d'E. Zündel et découvert, sans l'ombre d'une hésitation que ce dernier, *sait* qu'il ment quand il dit que ledit Holocauste n'a pas existé. En sociologie, elle a prononcé, sans aucune enquête préalable, que ce prétendu mensonge d'E. Zündel trouble ou est de nature à troubler l'harmonie raciale et sociale du Canada tout entier.



Les juges de la cour d'appel (Justices Brooke, Morden et Galligan) se sont livrés dans leur arrêt à de stupéfiantes attaques contre Douglas Christie, l'intrépide avocat de l'accusé. On cherche manifestement à intimider tout avocat qui se porterait à la défense d'un révisionniste ou de tout autre tenant d'une vue impopulaire. Nous devons manifester notre réprobation par des manifestations, des lettres, des appels téléphoniques auprès des ambassades du Canada, des consulats, des médias, des instances judiciaires canadiennes et, en particulier, par l'envoi de lettres au

Judicial Council in Canada

Room 450

112, Kent Street

Ottawa, Ontario K1A 0W8 (Canada)

En plus de l'action ci-dessus, je recommande une autre action dont j'ai eu l'occasion de remarquer qu'elle embarrasse les autorités canadiennes ou les simples citoyens du Canada. Je leur écris la lettre suivante:

« J'ai entendu dire que, dans votre pays, on *risque* d'aller en prison si on rend public son doute sur l'Holocauste des juifs et sur les chambres à gaz ou, plus simplement, si on se contente de poser la question suivante : Est-il vraiment mort six millions de juifs durant la seconde guerre mondiale ?

Je me permets de vous demander respectueusement si ce que j'ai entendu dire là est vrai ou non.

Veuillez, je vous prie, trouver ci-joint une enveloppe à mon nom pour votre réponse. »

Actuellement le développement rapide du révisionnisme provoque une tétanisation de l'adversaire. Si la répression s'accroît, c'est le signe que nous sommes en train de gagner. Nul n'a fait plus qu'Ernst Zündel et Douglas Christie pour la défense de quelques-unes de nos libertés. Nous leur devons notre aide.

\*\*\*

27 février 1990

### Lettre à Ernst Nolte

Cher Collègue,

J'espère que vous avez bien reçu ma lettre du 4 février. Je vous confirme mon jugement du livre de Pressac. J'ajoute que j'en connaissais déjà tous les documents, à l'exception de quelques-uns qui ne sont que des «frères» de ceux que je connaissais.

J'ai lu votre article de *Junge Freiheit* de ce mois.

Je me permets de vous signaler qu'il n'a **jamais** existé d'expertise des «chambres à gaz» par les Polonais ou les Soviétiques. Ainsi que je le rappelais dans ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* publiée en 1982, ce que le juge d'instruction Jan Sehn a ordonné, c'est une expertise de six pièces de zinc dont il affirme qu'elles provenaient du *Leichenkeller-1* du Krema-II (la fameuse «chambre à gaz» en sous-sol !!!) et vingt-cinq kilos et demi de cheveux (avec quelques barrettes, une paire de lunettes, etc.). Comme vous le verrez par la photocopie que je vous envoie ci-joint, l'expertise avait été rédigée [en polonais] le 15 décembre 1945 par le D<sup>r</sup> Jan Z. Robel, directeur de l'Institut d'expertises judiciaires, 7, rue Copernic, à Cracovie. Si vous le désirez, je peux vous envoyer copie d'une traduction en français de cette expertise qui signale la présence de restes d'acide cyanhydrique (cyanures). Rien d'étonnant à cela. Ce qui est **remarquable**, c'est précisément l'absence de toute expertise de l'arme du crime de la part d'un... institut d'expertises judiciaires. Une «chambre à gaz» en sous-sol, c'est tellement inepte que même un fanatique comme Jan Sehn ou un menteur comme Davidowski devaient s'en rendre compte. Le fameux toxicologue français Truffert avait eu un haut-le-corps quand je lui avais montré le plan et la situation de cette prétendue «chambre à gaz».

Je vous trouve imprudent de mentionner le livre de Pressac sans l'avoir lu. Cher collègue, je travaille depuis tant d'années sur ce sujet que vous devez bien vous douter que je le connais assez bien et qu'il serait, par exemple, peu vraisemblable qu'un document important m'ait échappé. Je vous fais une proposition : bien que débordé de travail et de soucis, je m'engage à répondre à vos consultations. Je ne pourrai certes pas vous envoyer beaucoup de documents parce que je n'en ai pas le temps mais demandez-moi seulement de vous donner brièvement mon avis. Cela ne vous engage à rien.

Les condamnations et les violences pleuvent. Ma santé est mauvaise. Mais je me battraï jusqu'à mon dernier souffle, jusqu'en janvier 1994. J'arrêterai alors, si je suis encore en vie, ce dont je doute fortement. *Ihr ergebener.*

4 mars 1990

Lettre à Daniel Vernet, *Le Monde*

## A publier

[Cette lettre a été envoyée avant la parution, je suppose, du Monde diplomatique de mars ou à peu près au même moment. NdA]

Monsieur,

Pour des raisons qu'il me paraît inutile de préciser, il devient indispensable de ne pas exagérer l'estimation des pertes juives durant la seconde guerre mondiale. Dans votre numéro du 28 février (p. 3), vous affirmez que, dans le camp de Majdanek, près de Lublin, «les nazis ont exterminé près d'un demi-million de Juifs». Or, Raul Hilberg, dans *La Destruction des Juifs d'Europe* (Fayard, 1988), évalue le nombre total des morts juives dans ce camp à cinquante mille (p. 774 et 1045). Dans votre numéro daté du 4-5 mars (p. 2), Thomas Schreiber affirme que les juifs de Hongrie auraient compté «six cent dix-huit mille déportés et tués». Or, Raul Hilberg évalue le nombre total des morts juives, déportés et non déportés compris, à «plus de cent quatre-vingt mille» pour la Hongrie proprement dite (et à deux cent soixante-dix mille pour la Roumanie) (p. 1046).

Les exagérations du style «Timisoara» doivent être évitées à tout prix.

\*\*\*

7 mars 1990

### **Lettre à Olivier Mathieu (et, s'il le veut, à ses avocats)**

Cher ami,

Votre adversaire parle de «faits historiques faisant pourtant l'objet d'un consensus au sein de toutes les nations».

Il est probable qu'il entend par le mot de «consensus» ce que les Latins appelaient le *consensus omnium*, c'est-à-dire le consentement universel. C'est en appeler à la voix publique. Il faudrait d'abord prouver qu'il existe un tel consentement par toute la terre et que, d'une seule voix, les peuples du monde libéral, du monde arabo-musulman, du monde africain, du monde asiatique, du monde communiste proclament que Hitler a utilisé des chambres à gaz pour tuer des juifs. Soit !

Ensuite, il faudrait prouver que, parce que tout le monde le dit, tout le monde le pense (et le pense pour y avoir réfléchi). Soit !. Puis, il conviendrait de démontrer que, parce que tout le monde le dit et le pense, c'est exact (j'évitais le mot de «vrai», qui est galvaudé).

Pas un seul État n'a jusqu'ici érigé en loi qu'il fallait croire à ces chambres, pas même dans les pays où il arrive à la justice de condamner des gens qui disent qu'ils ne croient pas aux dites chambres à gaz. Ces gens-là, soit dit en

passant, sont des preuves vivantes de ce que le *consensus omnium* est une fiction. Même en RFA, il n'existe pas de loi en ce sens. La loi dite du «mensonge d'Auschwitz» (15 juin 1985) ne parle ni de génocide, ni de chambres à gaz, ni d'Auschwitz; elle sanctionne «l'atteinte à la mémoire des morts» lorsque le mort a été la «victime d'un gouvernement de violence et d'arbitraire national-socialiste ou autre» et elle permet – c'est là la véritable innovation – une assignation directe par le ministère public sans qu'aucun individu ou aucune association ait à porter plainte. Cette loi a des côtés inavouables: elle est faite 1) pour réprimer les révisionnistes; 2) pour éviter aux juifs d'apparaître comme de constants accusateurs et de dépenser leur propre argent. Dans cette loi (article 194 du code pénal, nouvelle mouture), ni les révisionnistes (les vraies victimes), ni les juifs (les vrais bénéficiaires) ne sont nommés.

Les révisionnistes ne sont jamais condamnés pour le vrai motif mais pour des motifs d'emprunt ou de circonstance: injure raciale, dommage à autrui, apologie de crimes, propagation de fausses nouvelles, cruauté mentale... s'ils tombent sous le coup de la loi, ce n'est pas directement, mais indirectement. (Je suppose que, de 1550 à 1650, quand on a condamné tant d'hommes et de femmes parce qu'ils avaient «commerce avec le diable», c'était aussi au nom de lois qui ne réprimaient pas, *expressis verbis*, le «commerce avec le diable»).

Mais vous sentez bien que ces considérations et bien d'autres considérations touchant à la loi, au droit, aux principes, aux belles idées, n'auraient aucune portée aussi longtemps qu'elles s'adresseraient à des magistrats qui, dans leur tête, dans leur cœur, dans leur «âme», persisteraient à croire aux magiques chambres à gaz. Ce qu'il faut, c'est briser ou endommager le joujou magique. Il faut les conduire à douter de ce joujou. Alors, et alors seulement, ils vous écouteront. Ils sont obnubilés, sidérés, offusqués. Ils sont sourds. Ouvrez-leur les yeux et les oreilles. Dites-leur que le roi est nu et que les chambres à gaz n'ont pas existé. Ils se débattront d'abord. Ils protesteront. Ils pousseront l'audace jusqu'à dire que c'est un sujet d'histoire et qu'ils ne sont pas compétents en matière d'histoire. C'est le faux-fuyant habituel. Les avocats aiment à faire chorus. Ce sont là des réactions dictées par la peur de l'inconnu et par l'amour des habitudes. Ce sont des réactions de paresse intellectuelle.

Il faut être brutal. Vous devez leur secouer les puces. Ils ont besoin d'un happening. Mais soyez habile. Prenez-les à revers. Dites-leur: vous avez raison. Il y a un consensus. Ce consensus date de 1945 et du Tribunal militaire international de Nuremberg. *Eh bien, précisément, parce qu'il y avait un consensus dès cette époque, on s'est dispensé alors d'apporter la preuve de l'existence des chambres à gaz.* C'est le moment de réciter à ces juges les stupéfiants articles 19 et 21 du statut du TMI et, pour couronner cela, de leur rappeler le double aveu de Serge Klarsfeld, dans *VSD* et dans *Le Monde Juif*. Cela donne:

*TMI, article 19*: «Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques, relatives à l'administration des preuves [...]»

*TMI, article 21*: «Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis [...]»

*Klarsfeld*: «[En 1986, pour l'existence des chambres à gaz, il n'y avait pas encore de vraies preuves.] Il y avait des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissonniens [...]»

*Klarsfeld encore*: «Il est évident que dans les années qui ont suivi 1945 les aspects techniques des chambres à gaz ont été un sujet négligé parce que personne alors n'imaginait qu'un jour on aurait à prouver leur existence.»

Puis, vous mettez au défi les magistrats de réclamer à votre adversaire ce que tout tribunal exige pour le moindre des assassinats: une expertise de l'arme du crime, établissant que tel local aujourd'hui à l'état originel (Struthof, Mauthausen, Auschwitz-I, Majdanek) ou à l'état de ruines (Auschwitz-II ou Birkenau) a bien été un abattoir chimique, et un rapport d'autopsie établissant que tel parmi des milliers de cadavres autopsiés à partir de la fin 1943 (début en URSS des procès pour «gazages») a bien été le cadavre d'une personne tuée par gaz-poison.

Quand on demandera des **preuves** à votre adversaire, il ne faudra pas qu'ils répondent par des **témoignages** ou des **aveux**, car la justice a besoin d'abord de preuves, aussi matérielles que possible, **et** de témoignages, ensuite, éventuellement.

Vous, vous apportez le «rapport Leuchter». Et, en face, qu'apporte-t-on ?

Le gros livre récemment publié en anglais par Jean-Claude Pressac (et Serge Klarsfeld), c'est la montagne qui accouche d'une souris. Ce livre apporte mille preuves de ce qu'il a existé un camp, celui d'Auschwitz, avec crématoires, fours, chambres à gaz de désinfection, Zyklon, installations de toutes sortes mais il ne fournit pas une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide. Klarsfeld voulait nous faire croire que pendant quarante-cinq ans, ou peu s'en faut, on n'avait pas encore trouvé de «vraies preuves» mais seulement des «débuts de preuves» et puis que, soudain, J.-C. Pressac avait découvert dans un fond de tiroir un document qui, à ses yeux, était la preuve d'un gigantesque massacre. C'est idiot.

Sarfatti vous accuse. C'est à lui de fournir des preuves de ce qu'il avance. Il ne faut pas inverser les rôles.

Empressez-vous de rectifier l'image que les juges peuvent avoir des photos choisies par les Alliés en 1945; il s'agit de photos de victimes des épidémies de typhus, de dysenterie, etc.: soit des morts, soit des mourants, soit des malades. C'est du «Timisoara» 1945.

Et puis, comment Sarfatti peut-il expliquer qu'en 1988, soit quarante-trois ans après la fin de la guerre, Arno J. Mayer, juif, professeur d'histoire à Princeton, ait pu admettre que «les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois **rare**s et **douteuses**» et que «[les] témoignages doivent être scrutés avec soin, vu qu'ils peuvent avoir été influencés par des facteurs d'une grande complexité».

Si votre procès a lieu, il est indispensable que je puisse venir témoigner en votre faveur. Je viendrai avec le livre de Pressac, notamment, et on s'amusera.

Vous serez condamné parce que la Belgique fait partie des territoires occupés et qu'elle a tout de même une belle tradition de bassesse dans la répression des hérétiques de votre espèce. Mais vous vous serez battu.

Comptez sur moi tant que je serai en vie (il n'y en a probablement plus pour longtemps) et tant que vous garderez la tête haute et n'accepterez pas d'entrer dans le jeu des pleutres et des paresseux.

Bien à vous.

P. S. : Attention au piège des mots ! Nous ne *nions* pas l'existence des chambres à gaz mais nous *affirmons*, avec des preuves et des raisons, que ces chambres à gaz n'ont pas existé. A l'exemple de l'esprit de la Renaissance, l'esprit du Révisionnisme est perçu comme négateur parce qu'il est en fait positif et «positiviste».

\*\*\*

14 mars 1990

### **Prison ou télévision**

Le 14 mars 1990, la cour d'appel de Versailles a condamné à un mois de prison ferme Alain Guionnet pour avoir apposé à Issy-les-Moulineaux trois ou quatre autocollants contre la circoncision et contre le mythe des chambres à gaz:

« Les coupeurs de verge à la grande verge ! »

« Rapport Leuchter: Finies les chambres à gaz »

En première instance, le tribunal de la XV<sup>e</sup> chambre de Nanterre avait, le 8 juin 1989, condamné A. Guionnet à cinq mille francs d'amende et au versement de dommages-intérêts pour la LICRA.

Il faut probablement remonter au cas d'Alain Geismar en 1971 pour rencontrer un cas identique de condamnation *en appel* à une peine de prison ferme pour délit de presse.

Le 13 mars, les trois juifs impliqués dans l'attaque des manifestants de l'Œuvre française le 8 mai 1988 ont été condamnés à... deux mois de prison avec sursis ! Il y avait eu des blessés **graves**...

Le 13 mars, vers minuit, à « Ciel, mon mardi ! », dans une séquence consacrée aux supporters de football, Y. B. Tilleron dit: « On a cassé la mâchoire du professeur Faurisson pour l'empêcher de parler à la Mutualité. » Dechavanne a répliqué: « Ah non ! on ne va pas reparler du professeur Faurisson ! » Et l'émission a été arrêtée.

\*\*\*

Printemps 1990

### **Mon expérience du révisionnisme (septembre 1983 - septembre 1987)**

Ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Faurisson » a commencé le 16 novembre 1978 avec la parution d'un article dans *Le Matin de Paris*. Je savais depuis plusieurs années que, le jour où la presse rendrait publiques mes opinions révisionnistes, j'affronterais une tempête. Par sa nature même, le révisionnisme ne peut que troubler l'ordre public; là où règnent les certitudes tranquilles, l'esprit de libre examen est un intrus et il fait scandale. La première tâche des tribunaux est moins de défendre la justice que de préserver l'ordre public. La vérité, au sens où j'entends ce mot (c'est-à-dire: ce qui est vérifiable), n'intéresse les magistrats que si elle ne provoque pas un trouble profond de l'ordre public. Je ne me faisais pas d'illusion: on me traînerait en justice et je serais condamné, et cela en plus des agressions physiques, des campagnes de presse et du bouleversement de ma vie personnelle, familiale et professionnelle.

Ma précédente conférence a eu lieu en septembre 1983; le titre en était: «*Revisionism on Trial: Developments in France, 1979-1983*» («Le révisionnisme devant les tribunaux français, 1979-1983»)¹. La présente conférence en est la suite; je lui ai donné pour titre: «Mon expérience du révisionnisme (septembre 1983-septembre 1987)». Ce qui avait marqué en France la période 1979-1983, c'était l'activité judiciaire déployée contre le révisionnisme. La période 1983-1987 se signale par un ralentissement de cette activité, laquelle, je le crains, va reprendre à partir de 1987-1988. En France, les organisations juives, initiatrices des poursuites judiciaires, ont été fortement déçues et même déconcertées par la légèreté relative de ma condamnation en avril 1983. Elles attendaient mieux de la justice française. Elles voulaient ma «peau» et elles n'ont obtenu qu'une livre de ma chair. Elles souhaitaient que les magistrats déclarent: Faurisson est un faussaire de l'histoire; son travail sur les chambres à gaz est plein de légèretés, de négligences, d'ignorances délibérées et de mensonges; Faurisson est malveillant et dangereux. Or, le 26 avril 1983, les magistrats de la première chambre de la cour d'appel de Paris en quelque sorte concluaient: Faurisson est un chercheur sérieux; nous ne trouvons dans son travail sur les chambres à gaz ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni mensonge; mais Faurisson est peut-être malveillant et il est certainement dangereux; nous le condamnons pour cette probable malveillance et pour ce danger, mais nous ne condamnons pas son travail sur les chambres à gaz, qui est sérieux. Au contraire, vu le sérieux de ce travail, nous garantissons à tout Français le droit de dire, si telle est son opinion, que les chambres à gaz n'ont pas existé.

Ce que les organisations juives n'ont pas pu réaliser en France de 1979 à 1983, elles l'ont ensuite tenté dans d'autres pays et, notamment, au Canada, avec l'énorme procès intenté à Ernst Zündel. J'ai activement participé en 1984 et 1985 à la défense d'Ernst Zündel et, dans la première partie de mon exposé, je traiterai de ce procès qui a eu, malgré tout, l'avantage de faire faire un bond en avant à la recherche historique. La deuxième partie de mon exposé portera sur les multiples «affaires», comme on les appelle, qui, principalement en France, ont marqué à la fois l'échec de ceux qui veulent bloquer la recherche historique (les exterminationnistes) et le succès de ceux qui prouvent cette recherche (les révisionnistes). Dans une troisième partie, je tenterai de faire le point des acquisitions du révisionnisme historique à ce jour et de vous dire quelles sont, à mon avis, nos perspectives d'avenir.

---

1. Ce texte est reproduit dans le volume II à la page 861.



Mon impression générale est la suivante: je suis optimiste pour l'avenir du révisionnisme mais pessimiste pour celui des révisionnistes. Le révisionnisme connaît aujourd'hui une telle vigueur que rien ne l'arrêtera plus; nous n'avons plus à craindre le silence. Mais les chercheurs révisionnistes vont payer cher ce développement de leurs idées et il n'est pas exclu que, dans certains pays, nous ne soyons contraints à une activité de *samizdat* pour des raisons de danger accru et de pauvreté croissante (en particulier à cause des frais de justice et des condamnations judiciaires).

### I.- Le procès Zündel (1985) ou «le procès du procès de Nuremberg»

L'année 1985 marquera une grande date de l'histoire du révisionnisme. Elle restera l'année du procès Zündel ou, pour être plus précis, du premier procès Zündel puisque un second procès est actuellement en préparation.

Je crois connaître assez bien Ernst Zündel. J'ai fait sa connaissance à Los Angeles en 1979 au premier colloque de notre Institute for Historical Review. Nous sommes restés en bons termes et, en juin 1984, je me suis rendu à Toronto, où il habite, pour l'assister dans son «pretrial» (au Canada, procédure d'instruction publique où un magistrat décide de l'opportunité d'ouvrir ou non un véritable procès devant un juge et un jury). Je suis retourné à Toronto en janvier 1985 et, pendant presque tout le temps de son procès, lequel a duré sept semaines, j'ai de nouveau assisté Ernst Zündel. A l'avenir, je continuerai de l'aider dans la mesure de mes compétences. L'homme est exceptionnel.

Jusqu'à cette époque, il exerçait à Toronto la profession de graphiste et de publicitaire. Il est âgé de quarante-neuf ans. Né en Allemagne en 1938, il a conservé la nationalité allemande. Sa vie a connu de graves bouleversements du jour où, au début des années quatre-vingts, il a commencé à diffuser la brochure révisionniste de Richard Harwood: *Did Six Million Really Die ?* Cette brochure avait été publiée pour la première fois en Grande-Bretagne en 1974 et elle avait suscité l'année suivante une longue controverse dans *Books and Bookmen*. Sur intervention de la communauté juive sud-africaine, elle fut interdite en Afrique du Sud.

En 1984, au Canada, Sabina Citron, responsable d'une Association pour le souvenir de l'Holocauste (*Holocaust Remembrance Association*), provoqua de violentes manifestations contre E. Zündel. Un attentat eut lieu contre son domicile. L'administration des postes canadiennes, assimilant la littérature révisionniste à la littérature pornographique, lui refusa tout envoi et toute réception de courrier et il ne recouvra ses droits postaux qu'au terme d'une année de procédures judiciaires. Entre-temps, son affaire commerciale avait périclité malgré l'excellente réputation dont il jouissait dans le milieu

professionnel. A l'instigation de Sabina Citron, le procureur général de l'Ontario déposa contre lui une plainte pour publication de fausse déclaration, histoire ou nouvelle (*publishing false statement, tale or news*) de nature à troubler l'ordre public. La section 177 du *Canadian Criminal Code* prononce exactement:

«Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans quiconque, volontairement, publie une déclaration, une histoire ou une nouvelle qu'il sait fausse et qui cause, ou est de nature à causer, une atteinte ou du tort à quelque intérêt public. (*Everyone who wilfully publishes a statement, tale or news that he knows is false and that causes, or is likely to cause, injury or mischief to a public interest, is guilty of an indictable offence and is liable to imprisonment for two years*).»

L'accusation tenait le raisonnement suivant: l'inculpé avait abusé de son droit à la liberté d'expression; en diffusant la brochure de R. Harwood, il propageait une information qu'il **savait** être fausse; en effet, il ne pouvait pas ignorer que le «génocide des juifs» et les «chambres à gaz» sont un fait établi. Cette diffusion «affectait ou était de nature à affecter la tolérance sociale et raciale dans la communauté canadienne»<sup>1</sup>.

E. Zündel était également inculpé pour avoir personnellement écrit et diffusé une lettre de même inspiration que la brochure.

Les frais du procès incombèrent au contribuable canadien et non pas à l'association de Sabina Citron.

Le juge s'appelait Hugh Locke et le procureur, Peter Griffiths. Ernst Zündel était défendu par un avocat de Colombie britannique, Douglas Christie, assisté de Keltie Zubko. Le jury était de douze membres. Les médias anglophones couvrirent abondamment le procès.

Le jury déclara E. Zündel non coupable pour sa propre lettre mais coupable pour la diffusion de la brochure. Il fut condamné par le juge Locke à quinze mois de prison ferme et à l'interdiction de parler ou d'écrire à propos de l'Holocauste. Le consulat allemand de Toronto lui retira son passeport. Le Canada prépara contre lui une procédure dite de déportation. Auparavant, les autorités de la RFA avaient lancé sur tout le territoire allemand une gigantesque opération de descentes de police, le même jour, chez tous ses correspondants allemands.

Mais E. Zündel avait remporté une victoire médiatique. Malgré leur hostilité affichée, les médias et, en particulier, la télévision avaient révélé au grand public canadien de langue anglaise que les révisionnistes possédaient une documentation et une argumentation de première force tandis que les exterminationnistes étaient aux abois.

---

1. *Transcription*, p. 1682.

Dans les quarante années qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale, une nouvelle religion s'est développée: la religion de l'Holocauste. Celle-ci a pris forme au procès de Nuremberg (1945-1946), lequel a été suivi d'une quantité d'autres procès qui, d'ailleurs, durent encore. De nombreux historiens se sont faits les chantres de cette religion: le premier d'entre eux est incontestablement Raul Hilberg. Une foule de témoins ou prétendus tels sont venus déposer à la barre des tribunaux en faveur de l'existence d'un génocide des juifs et de l'emploi par les Allemands de chambres à gaz homicides: l'un des plus importants aura été Rudolf Vrba.

Or, il se trouve qu'en 1985, au procès Zündel, l'accusation a principalement invoqué le procès de Nuremberg et a obtenu la comparution de R. Hilberg et de R. Vrba. E. Zündel avait prédit que son procès serait «le procès du procès de Nuremberg» et «le Stalingrad des exterminationnistes». Les événements lui ont donné raison. Le procès de Nuremberg est apparu dans son injustice, R. Hilberg dans son incompétence d'historien et R. Vrba dans son imposture. Je ne parlerai pas des autres témoins appelés à la barre par le procureur Griffiths et, en particulier, d'Arnold Friedman, présenté en témoin des gazages d'Auschwitz; poussé dans ses retranchements par les questions de l'avocat D. Christie, il finit par confesser qu'il avait bien été à Auschwitz-Birkenau (où, d'ailleurs, il n'avait jamais eu à travailler sauf une fois pour un déchargement de pommes de terre) mais que, pour ce qui était des gazages, il s'en était rapporté à des on-dit.

### *Injustice du procès de Nuremberg*

«Tribunal militaire international»: ces trois mots, comme on l'a fait remarquer, contiennent trois mensonges. Ce «tribunal» n'était pas une juridiction au sens normal du mot mais il ressemblait à une association de vainqueurs décidés à régler son compte au vaincu selon la loi du plus fort. Il n'était pas «militaire» puisque, sur les huit membres qui le présidaient (deux Américains, deux Britanniques, deux Français et deux Soviétiques), seuls les deux Soviétiques étaient des juges militaires, le plus important d'entre eux étant un stalinien notoire, Nikitchenko, qui avait présidé les fameux procès de Moscou (1936-1937). Ce «tribunal» n'était pas «international» mais interallié. Il reposait sur l'Accord de Londres qui avait défini les crimes contre la paix (préparation et déclenchement d'une guerre d'agression), les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité; cet accord datait du 8 août 1945, c'est-à-dire qu'il suivait de deux jours l'atomisation d'Hiroshima par les Alliés et précédait de vingt-quatre heures l'atomisation de Nagasaki tandis que, ce même 8 août, l'Union soviétique agressait le Japon. La bombe atomique avait été préparée essentiellement en vue de son utilisation contre des villes allemandes et on se demande, dans ce cas, quelle leçon morale les

Alliés pouvaient prétendre infliger aux Allemands et de quel droit un autre «Tribunal militaire international» jugeait, à Tokyo, les Japonais.

Ce «tribunal» avait recours à la rétroactivité des lois et à la responsabilité collective. Il jugeait sans appel, ce qui signifie qu'il pouvait se permettre d'user d'arbitraire sans craindre un désaveu. Le procès était criminel mais il n'y avait pas de jury. L'accusation disposait de moyens formidables et, notamment, du contrôle des archives de guerre prises à l'ennemi. La défense disposait de moyens dérisoires; elle était sous contrainte et sous haute surveillance; les avocats n'avaient, par exemple, pas le droit de parler du Traité de Versailles ni de montrer que le national-socialisme s'était en partie développé comme une réaction aux effets de ce traité. Les articles 19 et 21 du statut prononçaient:

«Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves. [...] Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis.»

Le pis était peut-être que ce même article 21 accordait en quelque sorte force de loi aux rapports des commissions des crimes de guerre instituées par les Alliés.

Pour ma part, le procès de Nuremberg me suggère la comparaison suivante: au terme d'un combat de boxe qui a tourné à la boucherie, restent en présence un colosse debout sur ses jambes – il s'agit du vainqueur – et, au tapis, sa victime ensanglantée: le vaincu. Le colosse relève la victime et lui tient ce discours: «Ne crois surtout pas que c'en est fini ! Laisse-moi le temps de me rendre au vestiaire ! Je reviendrai avec la robe du juge et je te jugerai selon ma loi. Tu devras rendre compte de tous les coups que tu m'as portés cependant que, sauf exception que je tolérerai peut-être selon mon bon vouloir, tu n'auras pas le droit de parler des coups que je t'ai administrés.»

Ce faisant, les Alliés sont partis en 1945 du mauvais pied. Ils ont agi, à l'égard du vaincu, avec arrogance et cynisme. Ils se sont donné toute liberté d'inventer et de mentir. Ils ont été imprudents. Ils auraient dû chercher, selon les méthodes d'une saine justice, à vérifier leurs accusations. Il existe pour cela des moyens éprouvés. Prenons des exemples. Si les Allemands avaient effectivement ordonné et planifié l'assassinat de tous les juifs, il convenait d'établir l'existence d'un ordre et d'un plan; autrement dit, il fallait prouver l'intention criminelle. S'ils avaient effectivement mis au point de formidables usines de mort appelées chambres à gaz, il convenait d'établir l'existence de ces abattoirs à gaz; autrement dit, il fallait prouver la réalité de l'arme du crime: il fallait des expertises. Si les Allemands avaient effectivement utilisé cette arme, il convenait de prouver que des détenus avaient été tués par gaz-poison: il fallait donc des rapports d'autopsie.

Or, ni au cours du procès de Nuremberg, ni lors de tous les procès du même genre, les vainqueurs n'ont produit soit une preuve de l'intention criminelle,

soit un rapport d'expertise de l'arme du crime, soit un rapport d'autopsie d'une victime de ce crime. Nous voilà donc en présence d'un prétendu crime, aux proportions gigantesques, mais où l'on ne semble avoir trouvé ni intention criminelle, ni arme, ni cadavre. On s'est contenté d'aveux **non vérifiés** et de témoignages **sans contre-interrogatoire sur la matérialité même des faits**.

### *Retour aux méthodes d'une saine justice*

Le mérite d'E. Zündel est d'avoir compris que les révisionnistes ont raison quand ils proclament que, pour découvrir la vérité sur ce point d'histoire, il suffit de revenir aux méthodes traditionnelles à la fois des juristes et des historiens. L'audace d'E. Zündel est d'avoir mis en pratique de telles évidences. Le génie d'E. Zündel est d'avoir été simple et direct là où, depuis quarante ans, tous les avocats ou défenseurs des prétendus «criminels contre l'humanité» avaient louvoyé. En effet, depuis 1945 et jusqu'en 1987 avec le procès Barbie, je note que pas un seul avocat n'a osé prendre le taureau par les cornes. Pas un n'a exigé de l'accusation qu'elle prouve la réalité du génocide et des chambres à gaz. Tous les avocats ont adopté des méthodes dilatoires. Généralement, ils ont plaidé que leur client n'avait pas été personnellement impliqué dans un tel crime: leur client, disaient-ils, n'était pas sur les lieux du crime ou bien il en était trop éloigné pour en avoir eu une connaissance claire, ou bien il en avait tout ignoré. Même Jacques Vergès a plaidé que Klaus Barbie, selon la formule consacrée, «ne pouvait pas savoir». Cette formule alambiquée signifie que, pour M<sup>e</sup> Vergès, l'extermination des juifs a eu lieu à Auschwitz ou ailleurs en Pologne mais que le lieutenant Barbie, résidant à Lyon (France), ne pouvait pas le savoir. Wilhelm Stäglich, dans son livre sur *Le Mythe d'Auschwitz*, a décrit de façon convaincante comment, au procès de Francfort (1963-1965), les avocats ont ainsi renforcé l'accusation; ils ont cautionné le mythe de l'extermination. Les motifs de ce comportement peuvent être soit l'intime conviction chez ces avocats, comme chez certains des accusés, que ce crime abominable avait vraiment existé, soit la peur de susciter le scandale par de simples demandes d'éclaircissement sur la réalité du crime. Pour la quasi-totalité des gens, il serait blasphématoire de réclamer dans le procès d'un «nazi» le respect des règles traditionnelles; il doit être entendu qu'un «nazi» n'est pas un homme «comme un autre» et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de le juger «comme un autre». Mon expérience personnelle des avocats dans des procès de ce genre me conduit à penser que beaucoup d'entre eux sont également effrayés par leur propre incompétence dans le domaine historique ou scientifique. Ils ont l'impression qu'il doit être impossible de répondre aux arguments des exterminationnistes et c'est à peine s'ils ont entendu parler des arguments, en sens contraire, des révisionnistes.

En la personne de D. Christie, E. Zündel a su trouver un avocat qui, plus que courageux, est héroïque. C'est pour cette raison que j'ai accepté de seconder D. Christie, jour après jour, dans les préparatifs et dans l'exécution de sa tâche. Je m'empresse d'ajouter que, sans l'aide de son amie, Keltie Zubko, nous n'aurions pas pu mener à bien cette entreprise exténuante qui m'a laissé un souvenir de cauchemar. L'atmosphère qui régnait dans la salle du tribunal était irrespirable, à cause, en particulier, de l'attitude du juge H. Locke. J'ai assisté à bien des procès dans ma vie, y compris en France à l'époque de l'Épuration. Jamais je n'ai rencontré de magistrat aussi partial, autocratique et violent que le juge H. Locke. La justice anglo-saxonne offre beaucoup plus de garanties que la justice française mais il peut suffire d'un homme pour pervertir le meilleur des systèmes: le juge H. Locke a été cet homme. Je me souviens de Locke criant à mon adresse: «La ferme !» (*Shut up !*) parce que, de loin, sans dire un mot, je brandissais un document en direction de D. Christie (cette exclamation et quelques autres du même acabit n'ont pas été consignées par la «lady-reporter» dont la charge était pourtant de tout transcrire dans les sténogrammes). Parmi les innombrables crises de colère du juge, je me rappelle aussi celle provoquée par... un mètre carré. Pour faire comprendre au juge l'impossibilité de placer vingt-huit à trente-deux personnes dans l'espace d'un mètre carré (c'est ce que Kurt Gerstein disait avoir vu), nous avons préparé quatre tiges d'un mètre et nous nous disposions à appeler vingt-huit à trente-deux personnes. Le juge avait bondi, crié; notre procédé lui apparaissait indigne et il nous avait interdit de l'employer, ajoutant, pour faire bonne mesure, cette remarque qui mérite de passer à la postérité:

«Avant de permettre au jury d'accepter un mètre carré, il me faudrait [en l'absence du jury] écouter une quantité de témoins qui en ont pris la mesure<sup>1</sup>.»

Notre méthode déconcertait l'adversaire ainsi que le juge; elle était résolument matérielle ou matérialiste. Nous avions une abondance de cartes et de plans des camps de concentration, y compris des photographies aériennes prises pendant la guerre par les Alliés. Nous disposions d'une foule de photographies, en particulier grâce au chercheur suédois Ditlieb Felderer qui connaît les moindres recoins des camps d'Auschwitz et de Majdanek. Les documents techniques ne manquaient pas sur la crémation à ciel ouvert ou en fours crématoires, sur le Zyklon B, sur les chambres à gaz de désinfection. J'avais, pour ma part, apporté à Toronto cinq valises de livres et de documents mais je n'étais qu'un chercheur parmi quelques autres qu'E. Zündel avait rassemblés de différents points du monde.

Lockes'employa à neutraliser nos efforts. C'est ainsi qu'il me refusa le droit de parler du Zyklon, des photos aériennes, des bâtiments des crématoires

---

1. *Id.*, p. 912.

situés à Auschwitz et censés contenir des chambres à gaz homicides. J'avais été pourtant le premier au monde à publier les plans de ces bâtiments et à prouver, par la même occasion, que ces prétendues chambres à gaz n'avaient été en réalité que des dépositaires (*Leichenhalle* ou *Leichenkeller*). Grâce à ces plans, E. Zündel avait fait fabriquer, pour les montrer au jury, de grandes maquettes mais, là encore, le juge s'interposa et nous interdit d'exposer ces maquettes exécutées par un professionnel. Par-dessus tout, Locke m'interdit de parler des chambres à gaz d'exécution aux États-Unis. Il ne voyait pas le rapport, disait-il. En fait, le rapport était le suivant: pour leurs exécutions, les Américains emploient le gaz cyanhydrique; or, le Zyklon B, dont les Allemands se seraient servi pour tuer des millions de détenus, était essentiellement, lui aussi, du gaz cyanhydrique. Quiconque voulait étudier l'arme du crime par excellence censément utilisée par les Allemands devait, à mon avis, examiner les chambres à gaz américaines. C'est ce que j'avais fait, pour ma part, et j'en avais déduit que les gazages homicides attribués aux Allemands constituaient une impossibilité physique et chimique **radicale**. Pourtant, malgré Locke et ses oukases, nous allions, D. Christie et moi-même, réduire à néant l'expertise de Raul Hilberg et le témoignage de Rudolf Vrba.

### *Incompétence de leur expert n° 1: Raul Hilberg <sup>1</sup>*

Raul Hilberg est né à Vienne (Autriche) en 1926. Il est d'origine juive. Il a obtenu en 1955 un doctorat «in public law and government». A l'instar de la grande majorité des auteurs, exterminationnistes ou révisionnistes, qui ont écrit sur l'Holocauste, il n'a pas reçu de formation d'historien. Il appartient à l'*Holocaust Memorial Council* «by appointment of President Carter». Il est membre de «The Jewish Studies Association». Il est l'auteur d'un ouvrage de référence: *The Destruction of the European Jews*, publié en 1961. Une seconde édition, «revue et définitive», de cet ouvrage allait paraître en 1985, quelques mois seulement après le témoignage de son auteur au procès Zündel. Ce point a son importance et j'y reviendrai.

R. Hilberg déposa à titre d'expert. Il arrivait à Toronto revêtu de son prestige, sans livres, sans notes, sans documents, apparemment sûr de son affaire, en homme habitué à déposer dans de nombreux procès contre des «criminels de guerre». Il déposa pendant plusieurs jours à raison probablement de cent cinquante dollars de l'heure. Interrogé par le procureur Griffiths, il développa sa thèse de l'extermination des juifs: selon lui, Hitler avait donné des ordres pour exterminer les juifs; les Allemands avaient suivi un plan; ils avaient utilisé des chambres à gaz; le total des pertes juives

---

1. La déposition de Hilberg se trouve résumée dans l'ouvrage de B. Kulaszka, *Did Six million...*, aux pages 5 à 80. [NdÉ]

s'élevait à cinq millions cent mille. Hilberg ne craignit pas de se présenter en ces termes :

« Je me décrirais comme un empiriste, un analyste de documents...<sup>1</sup> »

Dès que commença le contre-interrogatoire, il perdit pied. Pour la première fois de sa vie, il avait affaire à un accusé décidé à se défendre et capable de se défendre. D. Christie, à côté duquel je me trouvais, le contre-interrogea pendant plusieurs jours sans faiblesse et sans rémission. Ses questions étaient aiguës, précises, impitoyables. J'avais jusqu'ici une certaine estime pour Hilberg à cause de la quantité, mais non à cause de la qualité, de son travail ; de toute façon, il dominait de quelques coudées les Poliakov et autres Wellers ou Klarsfeld. A cette estime relative se substitua chez moi, au fil des jours, un sentiment d'irritation et de pitié : irritation, parce que Hilberg multipliait les esquives, et pitié parce que, presque à chaque fois, D. Christie finissait par le terrasser.

En tout cas, si un résultat fut clair, c'est que R. Hilberg n'avait rien d'un « empiriste, un analyste de documents » ; il en était exactement le contraire ; il était un homme perdu dans la fumée de ses idées, une sorte de théologien qui s'était construit un univers mental où la matérialité des faits n'avait aucune place ; il n'était qu'un professeur beaucoup trop doctoral, un « historien de papier » à la Vidal-Naquet. Il trébucha dès la première question. D. Christie lui annonça qu'il allait lui lire une liste de camps pour lui demander lesquels il avait examinés et combien de fois. Il se révéla qu'il n'en avait examiné aucun, ni avant de publier la première édition de son ouvrage majeur en 1961, ni depuis cette date et pas même pour l'édition « définitive » de 1985. Vu qu'il avait commencé de travailler sur la question de l'Holocauste en 1948, nous étions donc en présence d'un homme qui s'était acquis la réputation d'être le premier historien au monde dans son propre domaine de recherche sans avoir, une seule fois en trente-sept ans, examiné un seul camp de concentration. Il n'avait visité que deux camps, Auschwitz et Treblinka, en 1979 : « Un jour à Treblinka et peut-être une demi-journée à Auschwitz et une demi-journée à Birkenau »<sup>2</sup> ; encore était-ce à l'occasion de cérémonies. Il n'avait eu la curiosité d'inspecter ni les lieux, ni, sur place, les archives d'Auschwitz. Il n'avait jamais visité les endroits qualifiés de « chambres à gaz »<sup>3</sup>. Prié de fournir quelques explications sur des plans de crématrices, des photographies, des graphiques, il refusa, déclarant :

« Si vous commencez à me montrer des plans de bâtiments, des photographies, des diagrammes, je n'ai pas [en

---

1. *Id.*, p. 687.

2. *Id.*, p. 774.

3. *Id.*, p. 771-773 et 822-823.



ces matières] la même compétence que pour des documents écrits<sup>1</sup>. »

Il évaluait à plus d'un million le nombre des juifs et à «peut-être trois cent mille» le nombre des non-juifs morts à Auschwitz, mais il n'expliquait pas comment il était parvenu à ces estimations, ni pourquoi les Polonais et les Soviétiques étaient arrivés à un total de quatre millions, chiffre inscrit sur le monument de Birkenau<sup>2</sup>.

D. Christie l'interrogea ensuite sur les camps censés avoir contenu des chambres à gaz homicides. Il égrenait les noms de ces camps, lui demandant à chaque fois si ce camp avait possédé ou non une ou plusieurs de ces chambres à gaz. La réponse aurait dû être simple pour cet éminent spécialiste mais, là encore, R. Hilberg perdit pied. À côté des camps «avec» et des camps «sans» chambre à gaz, il créa, dans la débâcle de ses improvisations, deux autres catégories de camps : ceux qui avaient «peut-être» eu une chambre à gaz (Dachau, Flossenbürg, Neuengamme, Sachsenhausen) et ceux qui avaient eu une «très petite chambre à gaz» (par exemple, le Struthof-Natzweiler en Alsace), si petite qu'on se demandait s'il valait la peine d'en parler<sup>3</sup> ; il ne révéla pas ses critères de distinction entre ces quatre catégories de camps. On lui demanda s'il avait connaissance d'un rapport d'expertise (*expert report*) établissant que telle pièce avait été effectivement une chambre à gaz homicide. Hilberg fit la sourde oreille, puis biaisa et multiplia les réponses les plus inappropriées. Ses manœuvres dilatoires devenaient si manifestes que le juge Locke, généralement si prompt à se porter au secours de l'accusation, se sentit obligé d'intervenir pour demander une réponse. Alors seulement, sans plus chercher de faux-fuyant, Hilberg répondit qu'il n'avait connaissance d'aucun rapport de ce genre. On compte quatorze pages de transcription (p. 968-981) entre le moment où cette embarrassante question est posée et le moment où la réponse est enfin donnée.

Connaissait-il un rapport d'autopsie établissant que tel cadavre d'un détenu était le cadavre d'un individu tué par gaz-poison ? La réponse, là encore, fut : «Non»<sup>4</sup>.

Puisque Hilberg faisait, en revanche, si grand cas des témoignages, il fut interrogé sur celui de Kurt Gerstein. Il tenta de dire que, dans son livre, il n'utilisait guère les confessions de cet officier SS. À quoi D. Christie lui rétorqua que, dans *The Destruction of the European Jews*, le nom de Gerstein apparaissait vingt-trois fois et que le document PS-1553 du même Gerstein était cité à dix reprises. Puis, quelques fragments de ces confessions, sous leurs différentes formes, furent lus devant le jury. Hilberg finit par convenir

---

1. *Id.*, p. 778.

2. *Id.*, p. 826.

3. *Id.*, p. 896.

4. *Id.*, p. 983-984.

que certaines parties de ces confessions de Gerstein étaient «un pur non-sens» (*pure nonsense*)<sup>1</sup>.

Même scénario avec les confessions de Höss. Hilberg, effondré, dut admettre en une circonstance: «*It's terrible*»<sup>2</sup>, ce qui, dans le contexte, signifiait: «C'est indéfendable». A propos de la plus importante des «confessions» signées par Höss (doc. NO-1210), il reconnut que nous étions en présence d'un homme qui faisait une déposition dans une langue (l'anglais) autre que

---

1. *Id.*, p. 904. Voici quelques échantillons des réponses de R. Hilberg en ce qui concerne Gerstein:

– Je tiendrais le rapport Gerstein [document PS-1553] pour un [document] appelant la plus grande circonspection. Des parties en sont corroborées; d'autres sont un pur non-sens (*Transcription*, p. 904).

– Gerstein était apparemment une personne très prompte à l'excitation. Il était capable de toutes sortes de déclarations qu'il lui est certes arrivé de faire non seulement dans sa déclaration sous serment en cours d'instruction (*affidavit*) mais aussi dans le contexte de celle-ci.

*Question de D. Christie*: Il n'était pas totalement sain d'esprit ?

*Réponse*: Je ne saurais juger de sa santé mentale mais je serais circonspect en ce qui concerne ce qu'il a dit (p. 905).

– Dans son excitation, il était capable d'ajouter de l'imaginaire au réel (*imagination to fact*). Cela ne fait pas de doute (p. 906).

– *Question*: Et nous savons que [sa déclaration selon laquelle Hitler était là] était une déclaration totalement fausse, n'est-ce pas ?

*Réponse*: Absolument (p. 907).

– Eh bien [dans ma reproduction de ses déclarations, j'ai éliminé tout ce qui ne semblait pas plausible ou crédible, certainement (p. 921).

– [A propos d'une autre déclaration de Gerstein,] Eh bien, des parties en sont vraies et d'autres parties ne sont que pure exagération, une manifeste et patente exagération [...] De la rhétorique (p. 923).

– Gerstein était en quelque sorte enclin à une grande excitabilité (p. 924). –

– Je ne le caractériserais pas comme totalement rationnel, non, mais cela n'a pas de valeur, vu que je ne suis pas un expert en rationalité (p. 925). –

*Question*: [Il était] un esprit très étrange, enclin à l'exagération ?

*Réponse*: Oui (p. 928).

– une déclaration loufoque (*a far-out statement*) (p. 934).

– dans l'utilisation de pareilles déclarations sous serment en cours d'instruction (*affidavits*), il faut se montrer extraordinairement circonspect (p. 935).

Il convient de noter que toutes ces concessions ont été arrachées à R. Hilberg avant même la publication des ouvrages de Carlo Mattogno et d'Henri Roques sur Gerstein.

2. *Id.*, p. 1076.

sa propre langue (l'allemand), une déposition au contenu totalement inacceptable, «une déposition qui semble avoir été le résumé de choses qu'il avait dites ou qu'il pouvait avoir dites ou qu'il pensait peut-être avoir dites, par quelqu'un qui avait fourré devant lui un résumé qu'il avait signé, ce qui est **malheureux** <sup>1.</sup> » A propos du fait que, d'après cette «confession», deux millions cinq cent mille personnes avaient été gazées à Auschwitz, Hilberg alla jusqu'à dire que c'était là :

«un chiffre manifestement non vérifié, totalement exagéré, qu'on avait peut-être bien connu et répandu à la suite des conclusions erronées d'une commission d'enquête soviéto-polonaise sur Auschwitz <sup>2.</sup> »

Sentant qu'il lui fallait lâcher du lest, il ne fit aucune difficulté pour admettre avec D. Christie que des «historiens» comme William Shirer n'avaient pour ainsi dire aucune valeur <sup>3.</sup> On lui demanda son opinion sur le témoignage de Filip Müller, l'auteur de *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. Des passages empreints du plus pur antinazisme de sex-shop lui furent lus et D. Christie démontra devant le jury, grâce à une analyse du révisionniste italien Carlo Mattogno, que F. Müller ou son nègre, Helmut Freitag, avait tout simplement commis un plagiat en empruntant tout un épisode, quasiment mot pour mot, à *Médecin à Auschwitz*, ce faux notoire signé de Miklos Nyiszli. Là, R. Hilberg changea subitement de tactique : il feignit l'émotion et, sur un ton pathétique, il déclara que le témoignage de F. Müller était beaucoup trop bouleversant pour qu'on pût en suspecter la sincérité <sup>4.</sup> Mais tout sonnait faux dans ce nouvel Hilberg qui, jusqu'à présent, s'était exprimé sur un ton monocorde et avec la circonspection d'un chat qui craignait la braise. D. Christie ne jugea pas utile d'insister.

En deux circonstances, R. Hilberg fut à la torture: d'abord à propos des prétendus ordres de Hitler d'exterminer les juifs, puis à propos de ce que, personnellement, j'appelle «la pierre angulaire de la thèse de R. Hilberg». A la page 177 de son livre, Hilberg aborde enfin le cœur de son sujet: la politique d'extermination des juifs. Dans une page qui a valeur d'introduction générale, il jette les bases de sa démonstration. Pour lui, tout a commencé avec **deux** ordres successifs d'Adolf Hitler. Le premier ordre prescrivait d'aller tuer les juifs sur place, notamment en Russie (les *Einsatzgruppen* auraient été chargés de cette mission); le second ordre était de se saisir des juifs et de les conduire dans des camps d'extermination (c'était prétendument le rôle d'Eichmann et des siens). Hilberg n'indiquait ni date précise ni référence pour ces deux ordres; en revanche, il fournissait une date précise

---

1. *Id.*, p. 1230, souligné par moi.

2. *Id.*, p. 1087.

3. *Id.*, p. 1202.

4. *Id.*, p. 1151-1152.

(celle du 25 novembre 1944) et une référence (doc. PS-3762) pour un ordre que, selon lui, Himmler, sentant venir la défaite, avait donné d'arrêter l'extermination des juifs<sup>1</sup>.

Il ne manquait rien à cette thèse sinon qu'il fût vrai que ces ordres eussent existé. Or, aucun de ces trois ordres (les deux ordres de Hitler et l'ordre de Himmler) n'avait eu d'existence et tout cela n'était qu'une construction de l'esprit. Mais D. Christie dut livrer une véritable guerre de siège pour que R. Hilberg opérât enfin sa reddition et admît qu'il ne pouvait pas montrer ces ordres. Il s'écoule trente et une pages de transcription (p. 828-858) entre le moment où Hilberg se voit demander où sont ces deux ordres de Hitler et le moment où, de guerre lasse, il admet qu'il n'y en a «pas de trace». Entre-temps, D. Christie lui avait rappelé des propos qu'il avait tenus en février 1983 à l'Avery Fisher Hall, où Hilberg lui-même développait une thèse qui s'accommodait assez mal de l'existence d'un ordre quelconque d'extermination. Celui-ci avait déclaré :

*«But what began in 1941 was a process of destruction not planned in advance, not organized centrally by any agency. There was no blueprint and there was no budget for destructive measures. They were taken step by step, one step at a time. Thus came not so much a plan being carried out, but an incredible meeting of minds, a consensus-mind reading by a far-flung bureaucracy<sup>2</sup>.»*

(«Mais ce qui commença en 1941 fut un processus de destruction non planifié à l'avance, non organisé et centralisé par une agence quelconque. Il n'y eut pas de projet et il n'y eut pas de budget pour des mesures de destruction. [Ces mesures] furent prises étape par étape, une étape à chaque fois. C'est ainsi qu'apparut moins un plan mené à bien qu'une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée consensuelle au sein d'une vaste bureaucratie.»)

Cette explication quintessenciée nous plonge en pleine théologie et parapsychologie. L'extermination des juifs – une gigantesque entreprise – se serait faite sans aucun plan, sans le moindre organisme centralisateur, sans projet, sans budget, mais par divination télépathique au sein d'un appareil : la bureaucratie, dont, à mon avis, on peut tout attendre sauf précisément divination et télépathie.

Pour ce qui était de l'ordre venu de Himmler, Hilberg admettait aussi qu'il n'en restait «pas de trace»<sup>3</sup>; la «référence» qu'il en avait donnée ainsi que la

---

1. *The Destruction...*, p. 631.

2. *Newsday* [Long Island, N.Y.], 23 février 1983, p. 11-13.

3. *Transcription*, p. 860.

date précise se révélèrent donc avoir été une pure tentative d'intimidation du lecteur.

Mais que dire de «la pierre angulaire» de sa thèse ? Dans *The Hoax of the Twentieth Century*, Arthur R. Butz écrit :

«Le livre de Hilberg réussit ce que les ouvrages d'opposition [les ouvrages révisionnistes] n'auraient jamais pu faire. Grâce à lui, non seulement j'acquis la conviction que la légende des millions de juifs gazés ne pouvait être qu'une imposture mais j'allais en quelque sorte développer un assez bon «flair» pour la remarquable mentalité cabalistique qui avait donné sa forme à ce mensonge (ceux qui veulent prendre une idée du «réveil brutal» que j'ai alors connu peuvent suspendre ici leur lecture et se reporter aux pages 567-571 de Hilberg) <sup>1</sup>.»

A. R. Butz désigne ainsi ce qui constitue avec ces pages 567-571 le centre de la thèse de R. Hilberg. A mon tour, j'ai voulu chercher «le centre de ce centre», la «pierre angulaire», si l'on peut dire, de cette construction d'un esprit cabalistique et je pense avoir trouvé ce point au haut de la page 570 où on lit ceci :

«Les quantités [de Zyklon] demandées par Auschwitz, sans être énormes, étaient néanmoins appréciables. La presque totalité des approvisionnements du camp servait au gazage des gens; très peu servaient à la désinfection. Ce n'était pas l'administration du camp qui achetait le gaz. Les commandes étaient passées par l'Obersturmführer Gerstein, chef de la désinfection au Bureau du chef de l'hygiène de la Waffen-SS (Mrugowski). En règle générale, toutes les commandes passaient par les mains de la Testa, de la Degesch et de Dessau. Les usines de Dessau, qui produisaient le gaz, expédiaient directement celui-ci à la Division d'extermination et de décontamination (*Abteilung Entwesung und Entseuchung*) d'Auschwitz.»

Dans ce passage, Hilberg dit clairement qu'à Auschwitz il y avait deux types d'emploi du Zyklon: pour le gazage des personnes et pour la fumigation des choses. Une seule «division» dirigeait ces deux activités: l'une criminelle et l'autre, sanitaire. Cette division avait même un nom: «*Abteilung Entwesung und Entseuchung*», que Hilberg traduit par: «*Extermination and Fumigation Division*». Autrement dit, les Allemands ne faisaient pas mystère de l'extermination de gens par les gaz à Auschwitz puisque, dans ce camp, existait une «division» dûment et clairement préposée à cet office criminel. Il n'y avait qu'un malheur pour Hilberg, c'est que «*Entwesung* signifie «désinfection» et non pas «extermination» d'êtres humains (cependant que «*Entseuchung*» signifie «décontamination»). Placé devant cette évidence, que

---

1. *The Hoax ...*, p. 7.

nous établissons à l'aide de dictionnaires, Hilberg commit l'erreur de vouloir maintenir sa propre traduction et, lors de son ré-interrogatoire par le procureur Griffiths, il apporta un dictionnaire allemand pour prouver que « *Entwesung* » se compose de « *Ent-* » marquant la séparation, et de « *Wesen* », qui se dit de tout « être animé »<sup>1</sup>. C'était confondre – ou, plutôt, affecter de confondre pour les besoins de la cause – étymologie et sens. Même le procureur Griffiths parut consterné par le laborieux subterfuge de son expert, qui était allé choisir un dictionnaire allemand où ne figurait pas le mot de « *Entwesung* » mais seulement celui de « *Wesen* » !

Peu de temps après le procès, je découvris que R. Hilberg avait commis un parjure. En janvier 1985, sous la foi du serment, en présence du juge et du jury, il avait osé affirmer que, dans la nouvelle édition de son livre, alors sous presse, il maintenait l'existence de ces ordres de Hitler dont il venait de reconnaître qu'il ne restait « pas de trace »<sup>2</sup>. Or, il mentait. Dans cette nouvelle édition, dont la préface est datée de septembre 1984 (Hilberg déposait sous serment en janvier 1985), toute mention d'un ordre de Hitler est systématiquement supprimée; son collègue et ami Christopher Browning en fera lui-même la remarque dans une recension intitulée « *The Revised Hilberg* » :

« Dans la nouvelle édition [celle de 1985], toutes les mentions du texte relatives à une décision de Hitler ou à un ordre de Hitler pour la « solution finale » [entendue par Browning au sens d'« extermination »] ont été systématiquement supprimées. Enfouie au bas d'une seule note apparaît une seule et unique mention: « La chronologie et les circonstances donnent à penser qu'il y a eu une décision avant la fin de l'été [1941] ». Dans la nouvelle édition, on ne prend plus de décisions et on ne donne plus d'ordres<sup>3</sup>. »

Le fait est grave. Il prouve que, pour être plus sûr d'obtenir la condamnation d'E. Zündel (dont la thèse est notamment qu'il n'a jamais existé d'ordre de Hitler ou de quiconque d'exterminer les juifs), un professeur d'université n'avait pas craint de recourir au mensonge et au parjure.

Tel est R. Hilberg, un professeur et un chercheur à qui il ne restera plus, dans les années qui viennent, qu'à prendre la mesure de l'échec de toute une vie (*the failure of a lifetime*)<sup>4</sup>.

---

1. *Transcription*, p. 1237.

2. *Id.*, p. 852.

3. *Simon Wiesenthal Center Annual*, 1986, p. 294.

4. *Transcription*, p. 948. Au domicile d'E. Zündel, dans les rares moments de détente où nous nous retrouvions à plusieurs dizaines autour d'une table, les plaisanteries fusaient sur le compte de R. Hilberg et de sa théorie de

## *Imposture de leur témoin n° 1: Rudolf Vrba*

Le témoin Rudolf Vrba était de notoriété internationale. Juif slovaque, interné à Auschwitz et à Birkenau, il s'était, disait-il, échappé du camp de Birkenau en avril 1944 en compagnie de Fred Wetzler. De retour en Slovaquie, il avait, disait-il encore, dicté un rapport sur Auschwitz, sur Birkenau, sur leurs crématoires et leurs «chambres à gaz».

Par l'intermédiaire d'instances juives slovaques, hongroises et helvétiques, ce rapport parvint à Washington où il servit de base au fameux *War Refugee Board Report* publié en novembre 1944. C'est ainsi que tout organisme allié chargé de la poursuite des «criminels de guerre» et tout procureur allié responsable de procès de «criminels de guerre» allaient disposer de la version officielle – et mensongère – de l'histoire de ces camps. R. Vrba et son compère F. Wetzler sont à l'origine de l'officialisation du mythe d'Auschwitz; A. R. Butz en fait admirablement la démonstration (voy. dans *The Hoax...* les références à «Vrba» et au «*WRB Report*»).

Après la guerre, R. Vrba devint citoyen britannique et il publia l'histoire de sa vie sous le titre de *I Cannot Forgive* (Je ne puis pardonner); en réalité, ce livre, publié en 1964, avait été écrit par un nègre, Alan Bestic, qui, dans sa préface, osait rendre hommage au «souci considérable [de R. Vrba] pour chaque détail» et à son «respect méticuleux, presque fanatique, pour l'exactitude»<sup>1</sup>.

Le 30 novembre 1964, R. Vrba témoigna au «procès de Francfort». Puis, il s'établit au Canada et acquit la nationalité canadienne. Il figura dans divers reportages filmés sur Auschwitz et, en particulier, dans *Shoah*, de Claude Lanzmann. Il est aujourd'hui, à Vancouver, «*associate professor in pharmacology at the University of British Columbia*».

Tout souriait à ce témoin jusqu'au jour où il eut à affronter D. Christie. Le livre d'A. Butz nous fournissait d'excellents éléments de base pour le contre-interrogatoire et mes documents (en particulier, le «Calendrier des événements du camp d'Auschwitz», les études réunies dans les différents volumes de l'*Anthologie* (bleue) d'Auschwitz, le *Mémorial de la déportation*

---

l'«incredible meeting of minds». Nous imaginions à qui mieux mieux un monde où l'«incredible meeting of minds» remplacerait les lettres, les télégrammes, le téléphone et où, à table par exemple, il n'y aurait plus besoin de demander qu'on vous passe la salière ou la carafe d'eau vu que, par une «incroyable rencontre des esprits», le détenteur de ces objets, pratiquant le «consensus dans la divination télépathique», irait à tout instant au devant de vos désirs inexprimés et vous tendrait de lui-même, au bon moment, la salière ou la carafe.

1. «*the immense trouble he took over every detail... the meticulous, almost fanatical respect he revealed for accuracy,*» R. Vrba, *I Cannot Forgive*, p. 2.

*des juifs de France*, de S. Klarsfeld, et différentes pièces provenant des archives du musée d'Auschwitz) permettaient de poser à R. Vrba quelques questions embarrassantes. L'imposteur fut démasqué en particulier sur trois points : sa prétendue connaissance des chambres à gaz et crématoires de Birkenau ; la prétendue visite de Himmler à Birkenau en janvier 1943 pour l'inauguration d'un nouveau crématoire avec, à la clé, un gazage de trois mille personnes ; le prétendu total d'un million sept cent soixante-cinq mille juifs gazés à Birkenau d'avril 1942 à avril 1944.

Sur le premier point, il devint clair que le témoin n'avait jamais mis les pieds dans ces crématoires et «chambres à gaz» dont il était allé jusqu'à donner le plan – totalement faux – dans son rapport du *War Refugee Board* (novembre 1944), plan qu'en 1985 il persistait témérairement à garantir pour vrai. Rien ne correspondait à la vérité : ni la distribution des pièces, ni leurs dimensions, ni le nombre des fours, ni le nombre des moufles ; par exemple, le témoin plaçait sur un même niveau la «chambre à gaz» et la salle des fours, avec, pour les wagonnets (*flat trucks*), le tracé d'une voie ferrée de l'une à l'autre, alors qu'en réalité la salle des fours se trouvait au niveau du rez-de-chaussée tandis que la «chambre à gaz» (en fait, un dépositoire) se situait au sous-sol et qu'aucune voie ferrée n'aurait pu joindre une pièce située en sous-sol à une pièce située en rez-de-chaussée.

Sur le deuxième point, R. Vrba avait également tout inventé. La dernière visite de Himmler s'était située en juillet 1942 et, en janvier 1943, le premier des nouveaux crématoires de Birkenau était loin d'être achevé (nous possédons même des documents du Service de la construction où il est fait mention des difficultés de construction dues au froid de l'hiver 42-43). Le livre de R. Vrba s'ouvrait non sans ostentation sur cette visite, racontée avec un grand luxe de détails ; même les réflexions et conversations de Himmler et de son entourage étaient rapportées. Or, tout cela aussi était sorti de l'imagination de R. Vrba.

Le témoin avait un aplomb exceptionnel. Il prétendait avoir été partout à la fois, de jour comme de nuit, dans le vaste camp de Birkenau. Et il avait tout enregistré et retenu grâce, disait-il, à des moyens mnémotechniques spéciaux (*special mnemonic principles*)<sup>1</sup>. Selon lui, les Allemands avaient «gazé», dans le **seul** camp de Birkenau et dans un **seul** espace de vingt-cinq mois (d'avril 1942 à avril 1944), environ 1,765 million de juifs, dont cent cinquante mille venus de France. Or, Serge Klarsfeld, en 1978, dans son *Mé-morial* devait conclure que, pour **toute** la durée de la guerre, les Allemands avaient **déporté** vers **tous** les camps de concentration un total de 75.721 juifs de France (français, étrangers ou apatrides). R. Vrba fut prié de s'expliquer sur son estimation particulière de cent cinquante mille et sur son estimation générale de 1,765 million. Il commença par qualifier de faux le

---

1. *Transcription*, p. 1563.



chiffre de 75.721: «D'où tenez-vous ce chiffre ?» demanda-t-il; «De journaux nazis ?»<sup>1</sup>; or, ce chiffre venait de Klarsfeld. Puis il tenta d'improviser une justification de ses propres chiffres, mais en vain, ainsi qu'on le verra plus loin.

Malgré son aplomb, il lui fallut battre en retraite sur toute la ligne en ce qui concernait son livre. Au lieu de maintenir que dans ce livre il avait manifesté le plus grand souci de la vérité et de l'exactitude, il déclara qu'il ne s'agissait que d'une tentative littéraire où il avait fait appel à la licence poétique. Il utilisa les expressions suivantes:

«*an artistic picture*», «*an attempt for an artistic depiction*», «*a literary essay*», «*an artistic attempt*», «*art piece in literature*», «*literature*», «*artist*», «*licence of a poet*», «*licentia poetarum*»<sup>2</sup>.

Bref, pour le témoin n° 1 de l'accusation, représentée par le procureur Griffiths, ce contre-interrogatoire fut un désastre. Nous attendions avec curiosité comment Griffiths essaierait, lors du ré-interrogatoire (*reexamination*), de redonner quelque lustre à son témoin. A la surprise générale, Griffiths, probablement épuisé par le procès et exaspéré par les mensonges du témoin sur lequel il comptait tant, exécuta R. Vrba en deux questions qui furent comme deux coups de fusil. Sa première question – attendue dans le plus grand silence – fut la suivante:

«A plusieurs reprises, lors de la discussion sur votre livre *I Cannot Forgive* («Je ne puis pardonner»), vous avez dit à M. Christie que vous aviez eu recours à la licence poétique pour écrire ce livre. Avez-vous eu recours dans votre témoignage [à la barre] à la licence poétique ?<sup>3</sup>»

R. Vrba, déconcerté, bredouilla une réponse, après laquelle, sans désespérer, Griffiths posa sa seconde question:

«Docteur, pouvez-vous nous dire brièvement comment vous êtes parvenu au chiffre d'un million sept cent soixante-cinq mille <sup>4</sup> ? »

Pour apprécier à leur juste valeur à la fois la question dans son ensemble et le mot de «brièvement», il faut se rappeler que R. Vrba s'était vu poser cette question par D. Christie à de multiples reprises et que ses tentatives de réponse avaient été, à chaque fois, interminables, confuses, absurdes et

---

1. *Id.*, p. 1579.

2. *Id.*, p. 1390, 1391, 1392, 1446-1448

3. «*You told M. Christie several times in discussing your book I Cannot Forgive that you used poetic license in writing that book. Have you used poetic license in your testimony?*», *Id.*, p. 1636.

4. «*Could you tell us, Doctor, briefly how you arrived at the number of 1,765,000 ?*», *Id.*, p. 1637.

parfois même involontairement cocasses. A la question de Griffiths, il ne sut guère que répondre sinon par son antienne :

« J'avais mis au point un système mnémotechnique spécial pour me rappeler chaque transport. <sup>1</sup> »

Griffiths, se pendant quelque peu dans sa documentation, annonça qu'il allait poser une dernière question sur la visite de Himmler. Il demanda une suspension d'audience. A la reprise, R. Vrba regagna la barre ou, plus exactement, le box des témoins, situé en hauteur, entre le juge et le jury. Il attendit le retour du jury et la question sur la visite de Himmler. C'est alors que Griffiths, s'adressant au juge, déclara :

« Votre Honneur, juste avant que ne revienne le jury, je n'aurai plus de question à poser au D<sup>r</sup> Vrba <sup>2</sup>. »

La stupéfaction fut générale. R. Vrba, je puis l'attester, devint livide. Il descendit du box. Il chancelait. Il gagna la sortie. Autant, le premier jour, il avait vu journalistes et caméras se presser autour de lui comme autour du témoin qui allait river leur clou aux révisionnistes, autant, le dernier jour, il quitta le palais de justice dans la solitude la plus affreuse. Je ne plains pas R. Vrba ; il a l'arrogance des imposteurs de métier ; il redressera la tête ; il reprendra ses mensonges, j'en suis convaincu <sup>3</sup>.

### *Défaite et victoire d'E. Zündel*

Le procès prenait pour nous bonne tournure. Je ne veux pas dire qu'à cet instant le jury aurait acquitté E. Zündel, car une telle décision aurait exigé, devant le juge, devant les journalistes et devant l'opinion publique un courage qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver chez douze personnes prises au hasard dans une société qui, pendant quarante ans, a été soumise à la propagande que l'on sait sur les « crimes nazis ». Mais le procureur Griffiths était manifestement abattu. Vinrent ensuite les témoins et

---

1. « *I developed a special mnemonic method for remembering each transport* », *Id.*, p. 1639

2. « *Just before the jury is brought in, Your Honor, I will have no questions of D<sup>r</sup> Vrba.* », *Id.*, p. 1641.

3. Là encore, au domicile d'E. Zündel, le témoin R. Vrba suscita notre verve. Il devint « le canard vert » (*the green duck*). Il faut entendre par là que l'avocat D. Christie, pendant plusieurs jours, lui avait administré des coups de fusil qui, à chaque fois, avaient fait perdre quelques plumes à l'imposteur, sans lui porter pour autant un coup mortel. Le coup mortel, c'est le procureur Griffiths qui l'avait porté à son propre témoin ; il avait en quelque sorte demandé à D. Christie de lui passer son fusil à deux coups et, de deux coups, il avait abattu le volatile : un canard « vert », de la couleur livide qu'avait prise, au moment de s'effondrer, le « témoin » R. Vrba.

les experts de la défense. Griffiths fut plus désemparé encore. Il ne s'attendait pas à une telle richesse d'informations de la part des révisionnistes. Le juge Locke ne décolérait pas. Il menaçait D. Christie d'une procédure pour outrage à magistrat (*contempt for court*) à la fin du procès et cette épée de Damoclès resta, jusqu'au dernier jour, suspendue au-dessus de la tête de notre avocat. C'est alors que se produisit un retournement de situation en faveur de l'accusation. D. Christie décida d'en appeler au témoignage d'E. Zündel lui-même. C'était peut-être une erreur. En effet, Griffiths eut ainsi la possibilité de contre-interroger E. Zündel et le désastre se profila à l'horizon.

Zündel fut certainement digne d'admiration mais, par son refus de condamner le national-socialisme, il se condamna lui-même. Son érudition, son éloquence sans effets, sa sincérité, la hauteur de ses vues furent oubliées au profit de son admiration pour Adolf Hitler, tel qu'il se le représentait, et de sa compassion pour la patrie allemande humiliée et offensée par les vainqueurs. Griffiths, amaigri, nerveux, et, comme nous devons l'apprendre plus tard, épuisé d'insomnie et de tabagisme, reprit espoir. Dans sa plaidoirie finale (*summation*), il décrivit Zündel comme un dangereux nazi. Le juge, dans sa propre adresse finale au jury, fit de même. Le jury suivit. Zündel fut déclaré coupable pour la diffusion de *Did Six Million Really Die ?* et non coupable pour l'envoi à des particuliers, hors du Canada, d'un texte personnel intitulé: «The West, the War and Islam». Il fut condamné à quinze mois de prison ferme et à l'interdiction de parler de l'Holocauste.

En janvier 1987, une cour composée de cinq hauts magistrats décida de casser le procès et d'annuler la condamnation de 1985 et cela pour des motifs de **fond**: le juge H. Locke n'avait permis aucune garantie à la défense dans le choix du jury; il avait abusivement interdit à nos experts l'emploi de documents, de photos et de matériaux divers et il avait, dans son adresse finale, trompé le jury sur le sens même du procès.

E. Zündel et les révisionnistes, une fois de plus, perdaient devant les tribunaux et gagnaient devant l'histoire. Pour reprendre les deux expressions de cet homme héroïque, son procès fut bien «le procès du procès de Nuremberg» et comme «le Stalingrad des exterminationnistes». Je crains malheureusement que la vie ou la santé d'E. Zündel ne succombent un jour dans cette terrible épreuve; je le crains d'autant plus que se profile à l'horizon de 1988 un «second procès Zündel», encore plus long et plus lourd que celui de 1985.

## II.- Affaires judiciaires et autres affaires

En France, de septembre 1983 à septembre 1987, la répression judiciaire contre le révisionnisme a connu une relative accalmie. Les organisations juives, déçues par ma condamnation du 26 avril 1983, décidèrent de s'en prendre au révisionnisme par une voie détournée: elles choisirent pour cible

un officier allemand, Klaus Barbie, et elles obtinrent sa condamnation. Le procès de Klaus Barbie et sa condamnation ont été souvent présentés comme une réponse à la montée du révisionnisme.

La presse écrite et parlée a joué, en la circonstance, un rôle essentiel. Les journalistes ont orchestré contre Klaus Barbie une telle campagne que seule une condamnation maximum de l'accusé était possible.

Ils ont, en même temps, pendant ces quatre années, multiplié ce qu'on appelle des «affaires» («affaire Roques», «affaire Paschoud», «affaire Le Pen» et bien d'autres) qui ont été pour eux autant d'occasions d'en appeler à une nouvelle répression judiciaire. Le journal le plus violent a été *Le Monde*. Le 1<sup>er</sup> juillet 1987, la Fédération française des sociétés de journalistes a demandé que les autorités judiciaires sanctionnent les révisionnistes et les réduisent au silence. Le 20 septembre, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, a déclaré que ma place était en prison. Une loi spécifique contre le révisionnisme est en préparation: la «lex Faurissonia».

Trois autres événements ont marqué, à l'époque considérée, cette montée de l'antirévisionnisme: la projection du film *Shoah*, l'attribution à Élie Wiesel du prix Nobel de la paix et, enfin, le commencement, à Jérusalem, du procès Demjanjuk.

A une exception près (l'affaire du Recueil Dalloz-Sirey), les tribunaux français ont persisté, mais avec une gêne croissante, dans la répression du révisionnisme, une répression exigée par l'ensemble des journalistes français, à l'instigation de Claude Lanzmann.

Je vais maintenant revenir dans le détail sur ces différentes affaires judiciaires et non judiciaires.

### ***J'obtiens la condamnation du Recueil Dalloz-Sirey***

Les organisations juives ne furent pas seulement déçues par ma condamnation du 26 avril 1983; elles furent aussi déconcertées par le fait que, de mon côté, j'obtenais la condamnation du Recueil juridique Dalloz-Sirey (condamnation en première instance, en appel et en cassation). En France, ce recueil a la réputation d'être «la Bible des juristes». Il publie, en particulier, des décisions judiciaires marquantes avec des commentaires appelés «notes sous jugement». Le Dalloz-Sirey s'était empressé de publier le texte de ma condamnation en première instance du 8 juillet 1981 (livraison du 3 février 1982, p. 59-64); ce jugement, qui allait être confirmé en appel le 26 avril 1983 mais sensiblement modifié sur le fond, était empreint, à mon avis, d'une certaine fièvre de châtier; il était rédigé par l'un de mes trois juges, Pierre Drai, qui se trouve être un juif, fidèle abonné d'*Information juive*. Mais il faut croire que M. Pierre Drai ne s'était pas encore exprimé assez durement sur mon compte. Aussi, le rédacteur choisi par Dalloz-Sirey pour présenter le jugement du 8 juillet 1981 et pour commenter celui-ci dans une

longue «note sous jugement» décida-t-il d'aller beaucoup plus loin. Il procéda de deux manières : 1. Il falsifia le texte du jugement de manière à me salir encore plus ; 2. Il rédigea une «note sous jugement» d'un ton si violent et si vengeur qu'on l'aurait crue signée d'Ilya Ehrenbourg. Ce rédacteur était un avocat : un ancien communiste, d'origine juive, Bernard Edelman. Ami de Pierre Vidal-Naquet, il me présentait dans sa note comme un champion de la «méthode du mensonge absolu».

Le Dalloz-Sirey n'avait jamais été condamné depuis sa fondation, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette fois-là, il fut condamné pour «dommage à autrui» pour la manière dont il avait reproduit le jugement du 8 juillet 1981. Il dut publier le texte de sa propre condamnation (livraison du 4 juillet 1985, p. 375-376) et me verser... un franc de dommages-intérêts. Il fut condamné, en première instance, le 23 novembre 1983 ; en appel, le 8 mars 1985 ; et débouté en cassation, le 15 décembre 1986. B. Edelman avait réalisé le tour de force d'amputer le texte du jugement du 8 juillet 1981 de 57 % de son contenu !

### *Effets ruineux de mes procès*

Presque inmanquablement, lorsque je gagne mes procès, je reçois un franc de dommages-intérêts cependant que, lorsque la partie adverse gagne, elle reçoit de moi des sommes importantes, sinon même considérables.

Les attaques contre ma personne prenaient une forme si violente et si mensongère que je décidais d'en appeler à la justice dans deux cas pris parmi quelques milliers de cas possibles. Je portais plainte, d'une part, contre Jean Pierre-Bloch, responsable de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et auteur d'un livre de mémoires où j'étais présenté comme un nazi et un falsificateur condamné en tant que tel par les tribunaux français et, d'autre part, contre le journal communiste *L'Humanité*.

Je perdis ces deux procès en première instance et en appel. Les magistrats reconnurent que j'avais été diffamé mais, ajoutaient-ils, mes adversaires m'avaient diffamé de bonne foi ; en conséquence, ils devaient être acquittés et je devais payer tous les frais de ces procès. *Le Droit de vivre* (février 1985, p. 7), organe de la LICRA, titra triomphalement : «Traiter Faurisson de faussaire, c'est le diffamer mais "de bonne foi"». C'était inviter à me traiter partout de faussaire et c'est ce qui se produisit.

Par l'arrêt du 26 avril 1983, j'avais été condamné à payer la publication de toute une partie de cet arrêt. Les magistrats évaluaient les frais de publication à soixante mille francs «sous réserve d'une plus juste appréciation au vu des devis et factures», ce qui pouvait signifier que cette somme n'était qu'un minimum. La LICRA procéda, sans m'en soumettre le texte, à une publication dans la revue *Historia*. Ce texte était gravement falsifié. Je poursuivis la LICRA et obtins un franc de dédommagement. En revanche, je dus verser, malgré tout, vingt mille francs pour cette fausse publication.

Mon salaire était saisi à la hauteur d'environ soixante mille francs. A l'heure présente, la LICRA exige encore et toujours plus d'argent; elle obtient cet argent mais le garde par-devers elle et ne publie toujours pas l'arrêt.

## *Procès Barbie*

Le procès Barbie et l'hystérie qu'il a provoquée ont été l'occasion de nouvelles offensives sur le plan judiciaire. Jacques Vergès a courageusement défendu Klaus Barbie qui, en France, à l'époque des faits qui lui sont reprochés, n'était qu'un lieutenant de l'armée allemande chargé d'assurer la sécurité de ses compatriotes. En 1939, nous avons déclaré la guerre à l'Allemagne, puis, en 1940, nous avons promis à nos vainqueurs de collaborer avec eux. Si le lieutenant Barbie avait agi à Lyon et dans sa région, en représailles contre l'action des résistants, des communistes et des juifs, de la même manière que les responsables israéliens contre l'action des Palestiniens (c'est-à-dire avec des chapelets de bombes de cinq cents kilos), les pertes en vies humaines et les dégâts de toutes sortes pour la population française auraient été encore plus terribles qu'ils n'ont été.

Jacques Vergès semble avoir démontré que le fameux télégramme d'Izieu (qui est authentique et n'a rien de criminel) ne portait pas la signature de Klaus Barbie mais, personnellement, je ne dispose pas des pièces qui ont servi de base à sa démonstration et qui lui ont permis d'affirmer que Serge Klarsfeld avait été l'auteur de ce faux; je ne peux donc me prononcer sur ce point. En revanche, je peux dire qu'au procès de Lyon le procureur allemand Holtfort, venu à titre de témoin à charge, et André Cerdini, qui présidait la cour, ont utilisé un document tronqué: la note Dannecker du 13 mai 1942. Cette note se trouve au Centre de documentation juive contemporaine de Paris sous la cote XXVb-29. Dannecker y évoque, en passant, un entretien improvisé avec le *Generalleutnant* Kohl, responsable à Paris des transports par chemins de fer; au cours de cet entretien, Kohl était apparu à Dannecker comme un ennemi (*Gegner*) des juifs, d'accord à cent pour cent pour «une solution finale de la question juive avec le but d'un anéantissement total de l'ennemi» (*eine Endlösung der Judenfrage mit dem Ziel restloser Vernichtung des Gegners*). Ainsi présentée, cette phrase peut donner à croire que Dannecker et Kohl connaissaient l'existence d'une politique d'extermination des juifs. En réalité, cette phrase signifie que Kohl était à cent pour cent d'accord pour résoudre définitivement la question juive: le juif est un ennemi et, par définition, un ennemi, cela s'anéantit. Mais il n'est pas du tout précisé qu'il s'agit d'un anéantissement physique et même la phrase suivante, qu'on supprime toujours, apporte un éclaircissement: Kohl «se montra aussi un ennemi des Églises politiques» (*Er zeigte sich auch als Gegner der politischen Kirchen*). Les camps «ennemis» sont ici bien marqués: d'une part, l'Allemagne et, d'autre part, les juifs et les Églises politiques. Kohl voulait anéantir ou éradiquer l'influence ou la puissance de ces deux ennemis de l'Allemagne. Ni dans un cas ni dans l'autre il ne s'agissait d'anéantissement physique. La phrase allemande de neuf mots est toujours supprimée et

remplacée par des points de suspension parce qu'elle est trop gênante pour les exterminationnistes.

Parmi les historiens qui ont procédé à ce type d'escamotage, je me contenterai de citer :

– Joseph Billig, «Le Cas du SS-Obersturmführer Kurt Lischka», *Le Monde juif*, juillet-septembre 1974, p. 29 et *La Solution finale de la question juive*, CDJC, 1977, p. 94 ;

– Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des juifs de France*, 1978, p. 28 ;

– Georges Wellers, «Déportation des Juifs de France. Légendes et réalités», *Le Monde juif*, juillet-septembre 1980, p. 97 ;

– Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les juifs*, Calmann-Lévy, 1981, p. 320.

Sur place, à Lyon, je faisais remettre à J. Vergès une lettre urgente pour l'informer de la nature de cette tricherie destinée à faire croire que, si Kohl et Dannecker étaient au courant d'une extermination des juifs, Barbie ne pouvait pas ignorer cette extermination. Malheureusement J. Vergès avait décidé de ne pas mettre en cause le dogme de l'extermination des juifs et, jusqu'au bout, il s'en tint à cette politique de prudence. A l'exemple de tant d'avocats allemands, il préféra plaider que Barbie «ne savait pas» que les juifs étaient exterminés.

### *En marge du procès Barbie*

Pendant le procès Barbie, la vie devint difficile pour les révisionnistes, en particulier à Lyon où policiers et journalistes montaient bonne garde. A plusieurs reprises, la police me convoqua mais je refusai de me rendre à ses convocations et déclarai que je préférais la prison plutôt que de «collaborer avec la police et la justice françaises dans la répression du révisionnisme». Menacé d'arrestation, je restai ferme. Au cinéma, on projetait *Shoah* ; au théâtre, on donnait une pièce sur le procès d'Auschwitz (Francfort, 1963-1965) ; sur une grande place de Lyon, les juifs organisaient une exposition – essentiellement symbolique – de l'Holocauste ; dans les écoles, on endoctrinait vigoureusement les élèves ; dans la presse locale on excitait à la haine de Barbie et des révisionnistes. Autour du palais de justice, le service d'ordre était là avec talkies-walkies, «juste assez sévère pour décourager les manifestants révisionnistes»<sup>1</sup>.

Le feu fut mis aux poudres par la parution, juste avant l'ouverture du procès (mais ce n'était qu'un hasard), du premier numéro des *Annales d'histoire révisionniste* et par un tract au ton familier et polémique intitulé : «Info-Intox... Histoire-Intox... ça suffit. CHAMBRES A GAZ = BIDON» et signé

---

1. *Le Monde*, 18 juin 1987, p. 14.



d'un «Collectif Lycéens Lyon, Nancy, Strasbourg»; au verso, ce tract comportait des dessins de Konk prouvant l'impossibilité chimique des gazages à Auschwitz.

Cette atmosphère de chasse aux sorcières, où le journal *Le Monde* se distingua par sa violence, eut parfois des effets cocasses. On crut soudain découvrir des traces de révisionnisme dans un ouvrage scolaire vieux de huit ans, édité par une maison juive, laquelle s'empressa d'annoncer la refonte de l'ouvrage dans les meilleurs délais<sup>1</sup>. Quelques jours plus tard, Serge July, directeur de *Libération*, s'avisant de ce que deux lettres révisionnistes s'étaient glissées dans le courrier des lecteurs, décida de faire saisir dans les kiosques son propre journal, licencia sur-le-champ le responsable du courrier et décida une refonte totale du comité de rédaction<sup>2</sup>. Le député gaulliste Jacques Chaban-Delmas en appelait la jeunesse française à une nouvelle forme de résistance: la résistance contre le révisionnisme<sup>3</sup>. Les facteurs de manuels d'histoire à l'usage des lycées avaient déjà reçu conseils et menaces du «Comité des enseignants amis d'Israël»<sup>4</sup> et il ne fait pas de doute qu'à l'occasion de l'affaire Barbie «les éditeurs scolaires n'ont pas dû rester insensibles à d'éventuelles remarques critiques ou suggestions dont l'inobservance risquait de peser sur la diffusion de leurs publications»<sup>5</sup>.

### *Les journalistes exigent une répression judiciaire immédiate*

Claude Lanzmann était désemparé par l'insuccès en France de son film *Shoah* et par l'impossibilité de m'attaquer en justice pour le texte, riche de preuves et de références, que j'avais consacré à ce monument de propagande. P. Guillaume avait, en effet, publié et diffusé ce texte sous un titre emprunté à une formule des journées de mai 1968: «Ouvrez les yeux, cassez la télé!»<sup>6</sup> C. Lanzmann se tourna vers l'Agence France-Presse (AFP) et obtint de cette dernière une initiative qui fera date dans l'histoire de la presse mondiale. Le 1<sup>er</sup> juillet 1987, l'AFP publia un long communiqué où elle faisait part de son émoi devant les critiques révisionnistes adressées à *Shoah* et demandait, en conséquence, «un arrêt immédiat des agissements des révisionnistes» par

---

1. *Le Matin de Paris*, 21 mai 1987, p. 12; *Le Monde*, 24-25 mai 1987 p. 10.

2. *Libération*, 28 mai 1987 p. 34; 29 mai 1987, p. 45; *Le Monde*, 3 juin 1987, p. 48.

3. D'après *Rivarol*, 29 mai 1987, p. 8.

4. *Sens*, décembre 1986, p. 323-329.

5. *Ibid*, p. 325.

6. Reproduit dans le volume II à la page 699.

les autorités judiciaires et cela au nom... «du respect de l'information et des Droits de l'homme».

Mon analyse de *Shoah* était dénoncée comme une infamie. Le texte du communiqué portait ensuite:

«Des individus comme Robert Faurisson, estime la Fédération [française des sociétés de journalistes], ne devraient pas pouvoir écrire impunément ce qu'ils écrivent et diffusent. L'infamie et le racisme ont des limites. La déontologie de l'information interdit qu'on puisse écrire n'importe quoi, les contre-vérités les plus folles, au mépris de la vérité et donc de la liberté de savoir, en connaissance de cause. Salir un film comme *Shoah*, que personne ne peut voir qu'avec un terrible effroi et une infinie compassion, relève de l'atteinte pure et simple aux Droits de l'homme, écrit la Fédération, ajoutant: «Le journaliste est toujours témoin de son temps, et en ce sens Claude Lanzmann a fait œuvre admirable de journaliste, recueillant dix années durant les plus effarants témoignages, non seulement des victimes, mais de leurs bourreaux, et des Polonais voisins des camps. C'est horrible, et c'est sans doute ce qui gêne ces révisionnistes-là, qui apparemment ne se sont toujours pas remis de la défaite nazie.

En plein procès Barbie, et alors que les tentatives révisionnistes se multiplient, conclut la Fédération, il est urgent que les autorités judiciaires au nom du respect de l'information et des Droits de l'homme sanctionnent de tels tracts infamants et leurs auteurs, en les empêchant de récidiver.

La Fédération française des sociétés de journalistes regroupe plus de vingt sociétés (notamment TFI, A-2, FR-3, L'Agence France-Presse, *Le Monde*, *Sud-Ouest*, *L'Équipe*...) soit plus de deux mille journalistes au total.»

Ce communiqué allait avoir de graves conséquences. TFI, A-2 et FR-3 sont les trois principales chaînes de la télévision française; l'Agence France-Presse est notre première agence de presse; *Le Monde* est le plus prestigieux de nos journaux; *Sud-Ouest* est le quotidien le plus vendu en France; *L'Équipe* est le plus lu et le plus populaire des journaux sportifs. Je me trouvais donc condamné par ce qu'on est en droit de considérer comme l'unanimité des grands médias de mon pays; même les journalistes sportifs portaient condamnation du révisionnisme. Les révisionnistes étaient décrits comme des individus aux arguments infâmes, diffusant l'infamie et le racisme, écrivant n'importe quoi – les contre-vérités les plus folles – méprisant la vérité et la liberté de savoir, portant atteinte aux droits de l'homme et ne se remettant toujours pas de la défaite nazie. En particulier, les révisionnistes passaient

pour salir un film irrécusable et admirable, que personne ne pouvait voir qu'avec un terrible effroi et une infinie compassion.

### ***Saisie des Annales d'histoire révisionniste et inculpation (Auch)***

À l'unanimité, les grands médias appelaient donc les juges à leur secours. *Le Monde* se distinguait par la violence de ses attaques ; en moins de deux mois, il mentionnait les révisionnistes en plus de vingt articles uniformément hostiles ; Bruno Frappat dénonçait pour sa part «les fortes têtes du mensonge, les gangsters de l'histoire» (*Le Monde*, 5-6 juillet 1987, p. 31).

La machine judiciaire se remettait immédiatement en branle. Déjà le 25 mai 1987, avec une remarquable promptitude, le juge des référés de Paris, Gérard Pluyette, avait procédé à la saisie du numéro 1 des *Annales*, sur intervention de Jean Pierre-Bloch. Le 3 juillet, j'étais inculpé d'apologie de crimes de guerre et de propagation de fausses nouvelles par un certain Legname, juge d'instruction à Auch (département du Gers), en raison de deux articles publiés dans ce premier numéro des *Annales*: l'un s'intitulait «Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz», et l'autre «Le Savon juif»<sup>1</sup>. P. Guillaume était inculpé pour le même motif en tant que responsable des *Annales*. Carlo Mattogno était, lui aussi, inculpé pour son étude sur «Le Mythe de l'extermination des juifs» ; citoyen italien, il était, le 10 août, l'objet d'un mandat d'arrêt international. Toute cette procédure avait été déclenchée par un certain Robin, procureur à Auch, sur l'intervention de M<sup>me</sup> Lydie Dupuis, une responsable de la Ligue des droits de l'Homme et parente de François Mitterrand, président de la République.

Le 20 septembre 1987, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, déclarait à la radio que, s'il ne dépendait que de lui, la place du professeur Faurisson serait en prison<sup>2</sup>.

Une loi spécifique est actuellement en préparation contre les révisionnistes («lex Faurissonia») ; elle est encore plus sévère que la loi allemande de juin 1985 («*Auschwitzlüge-Gesetz*»).

Les affaires non judiciaires furent nombreuses ; en France, la plus importante fut l'affaire Le Pen.

### ***Affaire Roques***

---

1. Textes reproduits dans le second volume à la page 657 et 669.

2. Charles Pasqua : «Les thèses révisionnistes, véritable délit», *Le Figaro*, 21 septembre 1987, p. 7.

Je ne m'attarderai pas sur l'affaire Roques puisque Henri Roques, ici présent, en fera lui-même l'exposé. Pour ma part, je n'en relèverai qu'un point qui montre le progrès du révisionnisme. En février 1979, Léon Poliakov et Pierre Vidal-Naquet, tous deux d'origine juive, avaient réussi à mobiliser trente-deux personnes, présentées comme «historiens», pour signer une pétition contre moi: c'est ce qu'on a appelé la «déclaration des trente-quatre historiens»<sup>1</sup>; certaines de ces personnes n'étaient pas d'origine juive. En 1986, François Bédarida, chrétien d'origine juive, ne parvint à mobiliser contre H. Roques que cinq «historiens» (P. Vidal-Naquet et quatre autres personnes également d'origine juive), un rabbin et, enfin, un personnage médiatique du nom de Harlem Désir qui est, lui aussi, peut-être, d'origine juive<sup>2</sup>.

### *Affaire Paschoud (Suisse)*

En Suisse allait éclater l'affaire Paschoud. Mariette Paschoud, trente-neuf ans, habite Lausanne. Elle enseignait l'histoire et la littérature au lycée de la ville. Elle est aussi capitaine de l'armée suisse et juge militaire auxiliaire. Elle s'était rendue à Paris pour y présider une conférence où H. Roques devait exposer sa thèse sur les confessions de Kurt Gerstein. Elle ne prenait pas fait et cause pour la thèse révisionniste mais elle plaidait en faveur du droit au doute et à la recherche. La presse helvétique se déchaîna contre cette belle femme avec une telle violence que les autorités du canton de Vaud, dont elle dépendait, crurent devoir prendre de rapides sanctions: Mariette Paschoud n'eut plus le droit d'enseigner l'histoire. Mais le rabbin Vadnai jugea la sanction insuffisante. Une nouvelle campagne se déchaîna: Mariette Paschoud n'a maintenant plus le droit d'enseigner ni l'histoire, ni la littérature, et son mari a été renvoyé de l'école privée où il donnait des cours de droit.

### *Affaire de Nyon (Suisse)*

Toujours en Suisse, Pierre Guillaume et moi-même, nous nous rendîmes, sur invitation, au Festival du film documentaire de Nyon. Les organisateurs pensaient nous tendre un piège: ils allaient inviter des historiens exterminationnistes pour nous donner la réplique et projeter les films *Nuit et Brouillard* ainsi que *Le Temps du ghetto*. Apprenant que nous étions arrivés sur place, les exterminationnistes envoyèrent au dernier moment un télégramme: ils refusaient de nous rencontrer et toute l'opération tourna à notre avantage malgré un scandale suscité à la fin par une célébrité locale de la télévision qui, constatant notre emprise sur les auditeurs, cria qu'il trouvait

---

1. *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23.

2. Voy. *Libération*, 31 mai 1986, p. 12; *Le Monde*, 3 juin 1986, p. 14.

notre prestation « obscène ». Quelques journaux suisses firent leur grand titre de l'événement. Les organisateurs du festival découvraient, mais un peu tard, le caractère « sérieux et dangereux » du révisionnisme.

Ultérieurement, P. Guillaume retourna en Suisse avec H. Roques pour y donner une conférence. La conférence eut lieu dans des conditions difficiles et, par la suite, le gouvernement helvétique prononça l'interdiction d'accès au territoire de la Suisse (et du Liechtenstein) à l'encontre de P. Guillaume et d'H. Roques pour une durée de trois ans <sup>1</sup>.

### *Affaire Konk*

Konk est un caricaturiste célèbre, venu du journal *Le Monde* et passé à l'hebdomadaire *L'Événement du jeudi*, dirigé par J.-F. Kahn. Il est considéré comme gauchiste. Il s'est aussi révélé comme un révisionniste. Dans une bande dessinée intitulée *Aux Voleurs !* (Albin Michel, 1986), dénonçant le vol, le mensonge et l'imposture sous différentes formes, il a, en quelques dessins et légendes, résumé avec pertinence mon argumentation sur l'impossibilité chimique des « gazages » d'Auschwitz. Je conseille la lecture des trois pages finales de cette bande dessinée à ceux qui souhaitent avoir du révisionnisme un résumé percutant que même de jeunes écoliers pourraient comprendre et goûter.

Konk a été chassé de *L'Événement du jeudi* par J.-F. Kahn. Récemment, il a laissé publier une interview où il se livre à une sorte de rétractation <sup>2</sup>. La veille de la publication de cette interview, il m'a téléphoné pour me prévenir et, en même temps, pour m'expliquer que, chassé de partout et ne trouvant plus de travail, il s'était trouvé réduit à cette extrémité. *Le Figaro* publie de temps en temps un dessin de Konk mais aucun vrai contrat ne lie le journal et le dessinateur.

### *Affaire Folco*

Michel Folco est journaliste et photographe. Il travaille notamment pour un mensuel satirique, *Zéro*, dirigé par Cavanna, dont l'inspiration est libertaire. Sous une apparence désinvolte, il est un enquêteur scrupuleux et minutieux. Parti d'une enquête sur Mauthausen, il en est arrivé à rassembler sur la controverse entre révisionnistes et exterminationnistes une quantité d'informations nouvelles que les historiens de l'avenir ne pourront pas ignorer. Ses interviews de Georges Wellers, de Pierre Vidal-Naquet et de Germaine Tillion éclairent toute une face cachée du camp exterminationniste. Il est regrettable que Cavanna ait brusquement mis fin à ces articles de

---

1. *Le Monde*, 6 décembre 1986, p. 7.

2. *Le Nouvel Observateur*, 25 septembre 1987, p. 93.

Michel Folco par crainte des réactions suscitées auprès de certaines personnes<sup>1</sup>.

### *Affaire de l'Union des Athées*

L'Holocauste est une religion. Il faut chercher à se protéger de son caractère conquérant et intolérant. J'ai voulu savoir si au sein de l'Union des Athées, qui groupe en France environ deux mille cinq cents personnes, il était possible de mener une action contre cette religion-là. J'ai adhéré à l'Union des Athées, dont le statut précise que n'importe qui peut en faire partie sans aucune condition, même financière, et dont personne ne peut être exclu. Mon adhésion a provoqué des remous, que la grande presse a amplifiés. Une centaine de démissions ont suivi, par protestation contre mon entrée. Le président, Albert Beaughon, m'a demandé de présenter ma démission. J'ai refusé. Le congrès annuel de l'Union des Athées s'est déroulé dans le tumulte. J'ai maintenu mon refus et j'attends la suite. Pour reprendre une expression de P. Guillaume, «ces athées-là ont voulu [m']excommunier parce qu'ils ne [me] trouvaient pas trop catholique». Mais je dois dire aussi que j'ai constaté que bon nombre d'athées, au sein de cette association, m'ont défendu par souci de tolérance et, parfois, par conviction révisionniste<sup>2</sup>.

### *Affaires Guionnet*

Alain Guionnet est libertaire et révisionniste. Il multiplie des tracts qu'il signe de «L'Aigle noir». Il les distribue lui-même, courageusement. Il est l'objet de multiples plaintes en justice. Les organisations juives et les autorités policières et judiciaires sont désemparées devant le phénomène que constitue à lui seul cet homme au parler franc, parfois argotique, parfois recherché, et d'un caractère difficile et imprévisible.

---

1. Voy., en particulier, *Zéro* d'avril 1987, p. 51-57, et de mai 1987, p. 70-75.

2. Voy., en particulier, *Libération*, 6-7 juin 1987, et 8 juin 1987, p. 18.

### ***Affaires Michel Polac et Annette Lévy-Willard***

Michel Polac est une vedette de la télévision française. D'origine juive, il a toujours milité contre le révisionnisme. Depuis plusieurs années, il multipliait ses attaques contre ma personne. En mai 1987, il déclarait à la télévision que je méritais d'être giflé. Le 12 septembre, il projetait un court extrait du vidéo-film d'Annette Lévy-Willard, *L'Espion qui venait de l'extrême-droite*, consacré, en partie, à notre congrès de septembre 1983. En juin 1983, Annette Lévy-Willard m'avait adjuré de lui donner l'adresse de l'hôtel de Los Angeles où allait se tenir ce congrès. Avec l'autorisation de Willis Carto, l'adresse lui était communiquée en septembre. Sur place, ses interviews se déroulèrent de telle sorte et avec une telle animosité anti-révisionniste que je refusais de lui accorder moi-même une interview. Je proposais de faire devant sa caméra une déclaration d'une minute. Elle accepta mais, une fois devant la caméra, elle m'empêcha de prononcer cette déclaration. Je partis, refusant de répondre à ses questions. Furieuse, elle m'apostropha dans le hall du «Grand Hôtel» d'Anaheim, disant à plusieurs reprises qu'elle se vengerait; Tom Marcellus, notre directeur, était présent. La vengeance de la dame prit la forme de ce vidéo-film où elle prétend nous avoir découverts tenant clandestinement à Los Angeles une assemblée de néo-nazis et de membres du Ku-Klux-Klan. On me voyait, disait-elle, en train de chercher à me cacher (*sic*) !

Michel Polac avait promis à la fin de sa propre émission qu'il accorderait pour la semaine suivante un droit de réponse aux personnes qui estimeraient avoir à présenter leur défense. J'en fis donc la demande par téléphone mais il me fut refusé. Je me rendis alors à Paris la semaine suivante devant les studios d'enregistrement avec mes deux avocats. Michel Polac, tout simplement, nous fit barrer la route par les vigiles et nous envoya la police en civil et la police en uniforme.

### ***Affaire Jacques Chancel et Gilbert Salomon***

Jacques Chancel est une autre vedette de la radio et de la télévision françaises. Il m'invita à venir affronter à la radio, le 18 septembre 1987, un certain Gilbert Salomon. J'acceptais avec empressement. Une fois arrivé à Paris, j'apprenais que ma présence à cette émission serait «intolérable» et je dus regagner Vichy. L'émission n'eut lieu qu'entre J. Chancel, G. Salomon, le journaliste Michel Meyer et quelques autres personnes résolument anti-révisionnistes. L'absent fut copieusement insulté. G. Salomon alla jusqu'à reconnaître que, si j'avais été sur place, il m'aurait probablement frappé. Il était présenté par son «ami intime et presque frère» Jacques Chancel comme

ayant été interné à Auschwitz deux ans jour pour jour, du 11 avril 1943 au 11 avril 1945, et il affirmait être le seul rescapé d'un convoi de 1.100 juifs. La réalité était qu'il était arrivé à Auschwitz le 1<sup>er</sup> mai 1944, soit plus d'un an après la date qu'il avait donnée, qu'il avait été transféré de ce camp vers celui de Buchenwald, que son convoi avait compté mille quatre juifs et que Serge Klarsfeld, malgré ses manipulations de statistiques, était bien obligé de reconnaître, dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France* (et ses *Additifs*), qu'au moins cinquante et un juifs de ce convoi étaient venus spontanément, dès 1945, se déclarer vivants au ministère des Prisonniers. Au surplus, je découvrais que G. Salomon était comptabilisé par Serge Klarsfeld parmi... les gazés ! Le nom de G. Salomon, un millionnaire appelé aujourd'hui en France «le roi de la viande», figure donc au titre de gazé sur un monument de Jérusalem où sont reproduits tous les noms répertoriés dans ledit *Mémorial*, comme s'il s'agissait de juifs morts en déportation.

### *Affaire Le Pen*

Jean-Marie Le Pen est le responsable du Front national, mouvement populiste qui compte plus de trente députés à l'Assemblée nationale; il est candidat à la présidence de la République. Le 13 septembre 1987, à l'émission télévisée *Grand Jury RTL-Le Monde*, il était soudainement interrogé sur «les thèses de MM. Faurisson et Roques». Au cours de sa réponse, il fut amené à dire:

«Je suis passionné par l'histoire de la deuxième guerre mondiale. Je me pose un certain nombre de questions. Je ne dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé. Je n'ai pas pu moi-même en voir. Je n'ai pas étudié spécialement la question. Mais je crois que c'est un point de détail de l'histoire de la deuxième guerre mondiale.»

Il faut écouter avec soin tout l'enregistrement de cette interview, plutôt confuse, pour bien saisir la situation où se trouvait J.-M. Le Pen et le sens de sa pensée. Les transcriptions parues dans la presse sont fautives. J'ai personnellement écouté mot à mot les paroles de J.-M. Le Pen et celles des journalistes qui l'interrompaient à plusieurs reprises. Pour moi, il est clair que l'interviewé a, dès la première question, perdu son sang-froid; il a pris conscience de la gravité du sujet abordé et un gouffre s'est ouvert sous ses pieds. Il a repris ses esprits à mesure qu'il parlait mais les interruptions des journalistes lui ont fait perdre le fil de sa pensée. Il avait employé l'expression de «point de détail». L'expression était fâcheuse et elle rendait mal compte de ce qu'il cherchait à dire. Car, ce qu'il cherchait à dire, c'est ce que beaucoup d'exterminationnistes finissaient par me déclarer dans les discussions qu'il m'arrivait d'avoir avec eux: «Que les chambres à gaz aient existé ou non, c'est un détail». Vingt fois, j'avais entendu des tenants de la



thèse de l'extermination utiliser cet argument quand ils finissaient par se rendre compte, au cours de la discussion, que ces chambres à gaz, après tout, pouvaient bien ne pas avoir existé. J.-M. Le Pen, à son tour, défendait l'opinion que le **moyen** de faire disparaître les juifs n'était qu'un point de détail par rapport au **résultat** de cette disparition. Effectivement, si on admet qu'il y a eu, par exemple, un assassinat, l'arme du crime est d'une importance relative par rapport à l'assassinat lui-même. L'ironie a voulu qu'un argument invoqué par les exterminationnistes pour défendre leur thèse de l'extermination des juifs soit imputé à crime à J.-M. Le Pen, qu'on soupçonnait – non sans raison, selon moi – de révisionnisme.

Une autre ironie veut qu'aucun révisionniste ne sera d'accord pour affirmer avec J.-M. Le Pen que les chambres à gaz sont un point de détail de l'histoire de la deuxième guerre mondiale. En effet, **sans cette arme spécifique, le crime spécifique du génocide est matériellement inconcevable. Sans un système de destruction, il n'y a pas de destruction systématique. Sans chambre à gaz, il n'y a plus d'Holocauste juif.** Les chambres à gaz ne sont donc pas un point de détail.

Une dernière ironie veut que Claude Malhuret, secrétaire d'État chargé de la défense des droits de l'Homme, ait déclaré en réponse à J.-M. Le Pen que «les chambres à gaz sont une des clés de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle»<sup>1</sup>. Tout révisionniste sera d'accord avec cette formule, à ceci près qu'il s'agit d'une clé... de faussaire. Les chambres à gaz sont un mythe essentiel, un mensonge essentiel. Les chambres à gaz sont moins qu'un point de détail, puisqu'elles n'ont pas même existé, mais le **mythe** des chambres à gaz est bien «une des clés de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle».

Cinq jours après sa déclaration, J.-M. Le Pen s'est plus ou moins rétracté. Dans une mise au point destinée à la presse, il a mentionné «les chambres à gaz» comme une arme, parmi d'autres, en laquelle il disait croire. Mais la presse, dans son ardeur à l'accabler, ne voulut pas entendre ces explications-là.

Dans l'ensemble, pour les révisionnistes, le solde de l'affaire Le Pen est positif : grâce à cet homme politique, tous les Français ont entendu parler de ceux qui doutent de l'existence des chambres à gaz et savent maintenant, plus ou moins confusément, que ces sceptiques s'appellent des «révisionnistes»; aujourd'hui, quand un inconnu cherche, au cours d'une conversation sur la seconde guerre mondiale, à me situer, je peux me contenter de lui dire : «Je suis révisionniste»; avant l'affaire Le Pen, cette étiquette n'aurait été comprise que d'un nombre infime de Français.

Les exterminationnistes ne peuvent plus soutenir l'argument que, de plus en plus, ces derniers temps, ils avaient tendance à utiliser pour se tirer

---

1. *Libération*, 15 septembre 1987, p. 6.

d'embarras; ils ne peuvent plus dire : «Les chambres à gaz sont un point de détail»; les chambres à gaz vont devenir leur tunique de Nessus; il leur faudra, jusqu'au bout, soutenir une thèse insoutenable (l'existence des chambres à gaz) comme on cherche à soutenir le pilier central de tout un édifice (ici : un édifice de mensonges).

### *Les révisionnistes, interdits de médias*

Le bilan de mes passages à la télévision française est simple: en neuf ans, on m'a vu et entendu une seule fois, pendant trente à quarante secondes, un soir de juin 1987 à 22 h 15 sur la troisième chaîne; la présentatrice, Jacqueline Alexandre, prenait d'ailleurs le soin de prévenir les téléspectateurs que j'étais une sorte de monstre et, après mon passage, elle leur confirmait qu'on venait de voir et d'entendre une sorte de monstre. La radio et les journaux nous sont interdits. Rarement un groupe d'hommes aussi peu nombreux aura-t-il à ce point fait parler de lui, mais seulement en mal et sans pouvoir présenter sa défense.

En neuf ans, je n'ai jamais été en mesure de tenir en France une seule conférence vraiment publique. Même certaines de mes conférences «sur invitation» n'ont pas pu avoir lieu, et cela à cause de l'intervention de la police (par exemple à Périgueux sur la demande d'Yves Guéna et, à Bordeaux, sur celle de Jacques Chaban-Delmas, tous deux députés de la droite «gaulliste»). En France, les révisionnistes tiennent le rôle du diable: on en entend beaucoup parler, toujours en mal, et on ne les voit jamais. En revanche, je ne compte plus les attaques physiques dont Pierre Guillaume, quelques révisionnistes et moi-même avons été l'objet. Personnellement, je crois que je pourrais demander mon inscription au livre Guinness des *Records* au titre du professeur le plus insulté du monde dans toute la presse occidentale.

### *Trois événements du Shoah-business*

Trois événements spectaculaires ont été parfois présentés dans la presse française comme une réplique à la montée du révisionnisme: la projection de *Shoah*, la remise à Élie Wiesel du prix Nobel de la paix et le procès Demjanjuk à Jérusalem.

### *Shoah*

Je ne reviendrai pas sur le cas de *Shoah* dont j'ai traité dans le supplément du numéro 1 des *Annales d'histoire révisionniste*, intitulé par P. Guillaume

«Ouvrez les yeux, cassez la télé !»<sup>1</sup>. Ce film a connu en France un tel échec par rapport à la publicité dont il a bénéficié de toutes les façons imaginables, qu'on peut, à mon avis, parler ici d'un «krach du Shoah-business». Je mentionnerai seulement une interview parue dans *VSD* où Claude Lanzmann révèle, non sans plaisir, les filouteries dont il a usé pour interroger les «témoins» allemands qu'on voit dans son film<sup>2</sup>. Il s'était inventé un nom: celui de Claude-Marie Sorel; un titre: celui de docteur en histoire; un institut: le «Centre de recherches et d'études pour l'histoire contemporaine»; du papier à faux en-tête portant: «Académie de Paris» (il devait savoir que son amie M<sup>me</sup> Ahrweiler, recteur de l'Académie de Paris, ne porterait pas plainte) et, pour finir, il avait grassement payé ses témoins: trois mille deutschmarks par tête, soit environ dix mille francs. Claude Lanzmann va participer en décembre 1987 au Colloque international de la Sorbonne organisé par M<sup>me</sup> Ahrweiler contre les révisionnistes français.

### *Élie Wiesel reçoit le prix Nobel (Oslo)*

Élie Wiesel a reçu en décembre 1986 le prix Nobel de la paix. Dans *Le Monde* du 17 octobre 1986, en première page, sous le titre «Un Nobel éloquent», on souligne que cette récompense vient à point car:

«On a vu ces dernières années, au nom d'un prétendu "révisionnisme historique", s'élaborer des thèses, notamment françaises, visant à remettre en cause l'existence des chambres à gaz nazies et, peut-être au-delà, le génocide juif lui-même.»

Dans ma conférence de septembre 1983, je disais:

«Élie Wiesel, si l'on me passe cette expression familière, souffre d'une terrible épine au pied: l'épine révisionniste. Par tous les moyens il a essayé de s'en débarrasser. Il n'y est pas parvenu. Il voit de moins en moins comment il pourra s'en débarrasser. En cela, il est comme les révisionnistes qui, eux non plus, ne voient pas du tout comment Élie Wiesel se débarrassera de l'épine révisionniste<sup>3</sup>.»

En décembre 1986, je publiais un texte intitulé: «Un grand faux témoin: Élie Wiesel»<sup>4</sup>. J'y rappelais que, dans son autobiographie (*La Nuit*), ce grand témoin d'Auschwitz ne mentionnait pas même l'existence de «chambres à

---

1. Voy. *The Journal of Historical Review*, printemps 1988, p. 85-92. Cette étude de *Shoah* a été reproduite dans *AHR*, n° 4, printemps 1988, p. 169-177.

2. *VSD*, 9 juillet 1987, p. 11.

3. *The Journal of Historical Review*, été 1985, p. 178 et *AHR*, n° 7, p. 109.

4. Ce texte consacré à Élie Wiesel a été reproduit dans *AHR*, n° 4, p. 163-168. ci-dessus p.

gaz» à Auschwitz. Pour lui, les Allemands exterminaient les juifs mais... par le feu, en les jetant vivants dans des fournaies en plein air au vu et au su de tous les déportés. J'aurais pu ajouter qu'en janvier 1945, ayant la possibilité, offerte par les Allemands, soit de rester dans le camp et d'attendre l'arrivée des Soviétiques, soit d'évacuer le camp avec ses gardiens, Élie Wiesel avait choisi de partir avec les «exterminateurs» allemands plutôt que d'accueillir les «libérateurs» soviétiques. Son père et lui avaient fait ensemble le même choix alors que tous deux pouvaient rester à l'hôpital de Birkenau, le jeune Élie, comme le convalescent dorloté d'une petite opération chirurgicale, et son père, soit en tant que faux malade, soit en tant que faux infirmier<sup>1</sup>.

En décembre 1986, Pierre Guillaume, Serge Thion et moi-même, nous nous rendîmes à Oslo pour les cérémonies du prix Nobel. Le texte «Un grand faux témoin : Élie Wiesel» fut distribué sur place, en français, en anglais et en suédois, y compris à des sommités politiques, dont M<sup>me</sup> Mitterrand, ainsi qu'à É. Wiesel lui-même.

### *Procès Demjanjuk (Israël)*

Le procès Demjanjuk illustre, une fois de plus, la loi selon laquelle les avocats des «nazis» ou de leurs «complices» entrent dans le jeu de l'accusation. Ici, ces avocats refusent de mettre en cause le dogme de l'extermination et font comme s'ils croyaient vraiment que Treblinka a été un camp d'extermination. Il s'agissait, en réalité, d'un très modeste camp de transit, qui n'avait rien de secret. Il était bâti, à quatre-vingt-dix kilomètres de Varsovie, à proximité d'une petite voie ferrée desservant une sablière. Une simple étude topographique démolirait en quelques minutes le mythe des formidables gazages secrets et des non moins formidables incinérations en plein air de sept cent mille à un million et demi juifs. Mais les «historiens de papier», ainsi que les juges et les avocats de Jérusalem, ne se risqueront pas à commencer par le commencement, c'est-à-dire par une étude de l'emplacement du «crime» historique. «Treblinka» est devenu le comble du grand mensonge historique, plus encore qu'«Auschwitz»<sup>2</sup>.

### **III.- Acquis du révisionnisme historique**

En janvier 1987, un hebdomadaire juif bien connu écrivait :

---

1. É. Wiesel, *La Nuit*, p. 123-130.

2. L'avocat israélien de Demjanjuk croyait et croit sans doute encore aujourd'hui qu'une «chambre à gaz» que faisaient fonctionner **deux** personnes seulement a servi à tuer neuf cent mille personnes en un peu plus d'un an. Voir son récit : Y. Sheftel, *L'Affaire Demjanjuk*, p. 170 et 366. [NdÉ]

« Pour Henri Roques, Mariette Paschoud, Pierre Guillaume et Robert Faurisson, 1986 a été une année couronnée de succès. En France et en Suisse, leurs noms étaient dans toutes les bouches »<sup>1</sup>.

En fait, toute la période dont je traite ici (septembre 1983 à septembre 1987) a été faste pour le révisionnisme européen. D'une façon plus générale, si l'on prend en considération ce qui s'est passé aux États-Unis, au Canada et en Europe, on peut dire que durant ces quatre années les avancées du révisionnisme ont été importantes tandis que le recul des exterminationnistes s'est aggravé.

### *Avancées du révisionnisme*

Le 4 juillet 1984, un incendie criminel ravageait de fond en comble notre *Institute for Historical Review*, situé à Torrance, Californie. Willis Carto, Tom Marcellus et leur équipe parvenaient, au prix d'efforts considérables, à redonner vie – une vie forcément ralentie – à notre institut. Malgré cet incendie criminel et malgré les effets nocifs de l'opération menée par Melmerstein, le *Journal of Historical Review* est parvenu aujourd'hui à sa vingt-huitième livraison. En France, Pierre Guillaume vient de créer une revue trimestrielle: les *Annales d'histoire révisionniste*; la première livraison, saisie par la justice, a fait sensation; la grande presse et même la télévision en ont mentionné le contenu et, en particulier, l'étude de Carlo Mattogno: « Le Mythe de l'extermination des juifs ». P. Guillaume a également publié en 1986 son propre livre, *Droit et histoire*, ainsi que la traduction-adaptation en français de *Der Auschwitz-Mythos (Le Mythe d'Auschwitz)*, de Wilhelm Stäglich, avec un supplément de vingt-cinq pages où je commente personnellement des photos et une documentation en rapport avec ce mythe.

La France est le premier pays au monde où a pu être soutenue (en juin 1985) une thèse révisionniste: celle d'Henri Roques sur les confessions de Gerstein. La même année paraissait en Italie, de C. Mattogno, *Il rapporto Gerstein, Anatomia di un falso*, qui est un ouvrage plus approfondi et plus complet que la thèse d'Henri Roques qui, elle, n'avait pas d'autre prétention que d'étudier les **textes** attribués à Gerstein. C. Mattogno est une sorte d'érudit à la façon de ses ancêtres de la Renaissance; il est méticuleux et prolifique; il figurera dans l'avenir au premier rang des révisionnistes. Il est possible que, dans les années à venir, l'Espagnol Enrique Aynat Eknès parvienne au même niveau pour son travail sur Auschwitz. Dans deux ans, le Français Pierre Marais publiera sans doute le résultat de ses recherches sur le mythe des camions

---

1. *Allgemeine Jüdische Wochenzeitung*, 23 janvier 1987, p. 12.

à gaz homicides <sup>1</sup>. Aux États-Unis, notre institut a publié les ouvrages de W. Sanning (*The Dissolution of Eastern European Jewry*) et celui du doyen des historiens révisionnistes, James J. Martin: *The Man Who Invented Genocide*; la traduction en anglais du livre de W. Stäglich est en préparation.

### *Hommage de Michel de Boüard*

Michel de Boüard a été interné à Mauthausen. Professeur d'histoire du Moyen Age et, aussi, membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale (Paris), il a terminé sa carrière universitaire comme doyen de la Faculté des lettres de l'université de Caen. Il est membre de l'Institut de France. En 1986, il a pris la défense d'H. Roques et il a, plus généralement, critiqué la littérature exterminationniste et dit son estime pour la qualité des études révisionnistes. Un journaliste d'*Ouest-France* (2-3 août 1986, p. 6) lui a demandé:

« Vous avez présidé l'Association des déportés du Calvados et vous en avez démissionné en mai 85. Pourquoi ? »

Il a répondu :

« Je me trouvais déchiré entre ma conscience d'historien et les devoirs qu'elle me fait et l'appartenance à un groupe de camarades que j'aime profondément mais qui ne veulent pas reconnaître la nécessité de traiter ce fait historique qu'est la déportation selon les méthodes d'une saine Histoire.

Je suis hanté par la pensée que, dans cent ans ou même cinquante, les historiens s'interrogent sur cet aspect de la Seconde Guerre mondiale qu'est le système concentrationnaire et de ce qu'ils découvriront. Le dossier est pourri. Il y a, d'une part, énormément d'affabulations, d'inexactitudes, obstinément répétées, notamment sur le plan numérique, d'amalgames, de généralisations et, d'autre part, des études critiques très serrées pour démontrer l'inanité de ces exagérations. Je crains que ces historiens ne se disent alors que la déportation, finalement, a dû être un mythe. Voilà le danger. Cette idée me hante. »

Les révisionnistes, qu'on s'acharne à dénoncer comme esprits négatifs, font une œuvre positive: ils montrent **ce qui s'est vraiment passé**. Ils donnent aussi une leçon de « positivisme » en ce sens que leurs arguments sont souvent d'ordre physique, chimique, topographique, architectural et documentaire et parce qu'ils n'appellent vérité que ce qui est vérifiable. Ils défendent l'histoire pendant que leurs adversaires ont abandonné l'histoire

---

1. Ce travail a été publié en 1994 sous le titre: *Les Camions à gaz en question*.

pour ce que les juifs appellent «la mémoire», c'est-à-dire, en fait, leur tradition mythologique.

### *Recul de l'exterminionisme*

Dans les années 1983-1987, la thèse exterminionniste a bénéficié d'une mobilisation financière, politique et médiatique aussi impressionnante qu'inefficace.

### *Un désastre moral pour Hilberg, Vrba, Wiesel et Lanzmann*

Pour Raul Hilberg, Rudolf Vrba, Élie Wiesel et Claude Lanzmann, ces années ont été riches d'argent, de publicité et d'honneurs divers mais désastreuses sur le plan du crédit moral.

R. Hilberg, le meilleur «expert» de la thèse exterminionniste, s'est effondré au procès de Toronto et il s'est rendu coupable d'un tel parjure qu'à mon avis il ne courra pas le risque de venir à nouveau témoigner dans un procès de ce genre.

R. Vrba, le témoin n° 1 de la thèse exterminionniste, s'est révélé une sorte d'imposteur: son «témoignage» écrit, il a dû en convenir lui-même au procès de Toronto, était en grande partie, sinon peut-être même en totalité, une œuvre de fiction.

É. Wiesel, le plus illustre des commis voyageurs du Shoah-business, est discrédité auprès des siens. Quelques mois après une première publication et une diffusion importante de mon texte sur «Un grand faux-témoin: Élie Wiesel»<sup>1</sup>, Pierre Vidal-Naquet en personne était conduit à déclarer:

«Par exemple, vous avez le rabbin Kahane, cet extrémiste juif, qui est moins dangereux qu'un homme comme Élie Wiesel, qui raconte **n'importe quoi**... Il suffit de lire certaine description de *La Nuit* pour savoir que certaines de ses descriptions ne sont pas exactes et qu'il finit par se transformer en marchand de Shoah... Eh bien, lui aussi porte un tort, et un tort immense, à la vérité historique<sup>2</sup>.»

– C. Lanzmann était attendu comme le Messie. Depuis dix ans, il promettait de répondre définitivement aux arguments révisionnistes avec son film *Shoah*; or, en France, ce film a eu l'effet contraire; il a rendu patente l'absence d'arguments rationnels en faveur de la thèse exterminionniste et il a relancé le révisionnisme à tel point que, pris de panique, C. Lanzmann en a appelé, par le truchement de la Fédération française des sociétés de journalistes, à la répression judiciaire contre les révisionnistes.

---

1. Texte reproduit dans le volume II à la page 606.

2. *Zéro*, avril 1987, p. 57.

Le «fonctionnalisme» est une concession de taille faite au révisionnisme et les «intentionnalistes» ont pour ainsi dire disparu.

### *Bilan de faillite en dix points*

Le bilan de faillite de l'exterminionisme peut s'établir en ces termes: les exterminionnistes sont désormais contraints de reconnaître qu'on ne trouve aucun document (ni allemand, ni allié) pour soutenir leur thèse:

- 1) ni un **ordre** d'exterminer les juifs,
- 2) ni un **plan** pour mener à bien cette extermination,
- 3) ni un **organisme centralisateur** pour en coordonner l'exécution,
- 4) ni un **budget**; or, rien ne se fait sans argent ou sans crédits,
- 5) ni un **organe de contrôle**; or, dans un pays en guerre, tout doit se contrôler;
- 6) ni une **arme**, car il n'existe aucune expertise de l'arme du crime: soit la chambre à gaz homicide, soit le camion à gaz homicide,
- 7) ni un **cadavre**, car on ne possède aucun rapport d'autopsie prouvant un assassinat par gaz-poison,
- 8) ni un **procès-verbal de reconstitution** du crime, alors qu'en France une enquête sur un assassinat s'accompagne normalement de la reconstitution de la scène du crime,
- 9) ni un **témoin contre-interrogé sur la matérialité même du crime** car, au procès de Toronto (1985) où, pour la première fois, on a osé ce type de contre-interrogatoire, les meilleurs «témoins» ont été confondus.
- 10) ni un **aveu vérifié**, car les confessions de Gerstein et les aveux de R. Höss, enfin analysés, se sont révélés dénués de valeur et impossibles à défendre, même aux yeux d'un R. Hilberg.

Je crains que la rapidité de cette énumération ne cache l'importance de chacun de ces dix éléments. Je m'arrêterai donc un instant au premier d'entre eux: l'absence – aujourd'hui admise par tout le monde – d'un ordre d'exterminer les juifs.

De 1945 à 1980, on a vilipendé ceux qui osaient émettre l'idée que cet ordre n'avait jamais existé. Ou bien cet ordre existait et il fallait le montrer, ou bien il n'avait pas existé et il fallait en convenir: c'est ce que dit le sens commun mais c'est aussi ce que personne parmi les spectateurs de la controverse (journalistes, historiens, professeurs) n'a osé dire. Pendant trente-cinq ans, les exterminionnistes ont maintenu une imposture. Ils ont bloqué la recherche historique et ils ont paralysé toute réaction de bon sens. La leçon vaut d'être méditée. L'affaire Waldheim, pour ne prendre qu'elle, ne fait que répéter cette leçon: si le lieutenant Waldheim s'est rendu coupable d'un «crime de guerre» ou d'un «crime contre l'humanité», il faut qu'Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial, nous dise avec précision quel est ce crime dont il accuse Waldheim et qu'il en présente une preuve. Tout le reste



n'est que tapage médiatique, terrorisme intellectuel ou production de faux documents.

### *Révision de « Wannsee »*

Pendant plus de trente-cinq ans, on nous a imposé de croire que le procès-verbal de Wannsee (20 janvier 1942) prévoyait l'extermination des juifs. Puis, sans mot dire, on a abandonné cette prétention. Le document en lui-même est suspect. Beaucoup de révisionnistes refusent, en conséquence, de lui attribuer la moindre valeur. C'était mon cas; ce ne l'est plus. Je crois surtout que ce document a été mal lu, y compris par moi-même. Nous avons tous été victimes d'un tel conditionnement psychologique que nous n'avons pas su voir dans les deux paragraphes cruciaux<sup>1</sup> des mots comme *Freilassung* (remise en liberté) et *Aufbaues* (renaissance) ainsi que la phrase placée entre parenthèses: «*Siehe die Erfahrung der Geschichte*» (Voyez la leçon de l'histoire). A la lumière de ces mots, qu'on fait parfois disparaître quand on prétend reproduire le procès-verbal, je dis que ce que Heydrich a envisagé à la réunion de Berlin-Wannsee, c'est une **remise en liberté** (*Freilassung*) des juifs qui survivraient à la guerre et un **renouveau juif** (*jüdischen Aufbaues*) après la terrible épreuve de la guerre et du travail forcé; l'histoire est pleine de ces épreuves physiques et morales d'où un peuple sort, dit-on, régénéré. Les nationaux-socialistes, proches en cela des sionistes, pensaient qu'après la guerre «les meilleurs» parmi les juifs constitueraient une élite: la cellule germinative d'un renouveau juif où le travail physique, les colonies agricoles, le sentiment d'une destinée commune permettraient la création d'un foyer national juif; les juifs constitueraient enfin une nation parmi d'autres nations au lieu d'être des «parasites». Je rappelle qu'encore en mars 1942 et peut-être après cette date il existait au moins un *kibboutz* à Neuendorf, en Allemagne nationale-socialiste<sup>2</sup>.

---

1 Voici ces deux paragraphes tels qu'il figurent respectivement au bas de la page 7 et au haut de la page 8 du procès-verbal. J'en souligne les mots que, d'habitude, on supprime ou ignore:

*Unter entsprechender Leitung sollen nun im Zuge der Endlösung die Juden in geeigneter Weise im Osten zum Arbeitseinsatz kommen. In großen Arbeitskolonnen, unter Trennung der Geschlechter, werden die arbeitsfähigen Juden straßenbauend in diese Gebiete geführt, wobei zweifellos ein Großteil durch natürliche Verminderung ausfallen wird.*

*Der allfällig endlich verbleibende Restbestand wird, da es sich bei diesem zweifellos um den widerstandsfähigsten Teil handelt, entsprechend behandelt werden müssen, da dieser, eine natürliche Auslese darstellend, bei Freilassung als Keimzelle eines neuen jüdischen Aufbaues anzusprechen ist. (Siehe die Erfahrung der Geschichte).*

Dans le cadre de la solution finale, les juifs seront emmenés vers l'Est sous bonne escorte et de la manière qui convient pour y être affectés au service du travail. Formés en grandes colonnes de travail, hommes d'un côté, femmes de l'autre, les juifs aptes au travail seront conduits dans ces territoires tout en construisant des routes; sans doute une grande partie d'entre eux s'éliminera-t-elle par réduction naturelle.

Ce qu'il en restera de toute façon à la fin, c'est-à-dire sans doute la partie la plus capable de résistance, devra être traité de façon appropriée parce que, constituant une sélection naturelle, ce reste, à sa **remise en liberté**, sera à considérer comme portant en germe les éléments d'une **nouvelle renaissance juive**. (Voyez la leçon de l'histoire).

2. *Documents on the Holocaust*, Yad Vashem, 1981, p. 155.

### *Hilberg et Browning réduits au «rien»*

Le recul des exterminationnistes sur une période de trente-cinq ans se mesure aux explications successives qu'ils ont fournies de l'ordre prétendument donné par Hitler d'exterminer les juifs. On nous a d'abord laissé croire qu'il existait un ordre **écrit**, puis cet ordre nous a été présenté comme **oral**; aujourd'hui on nous demande de croire que cet ordre aurait consisté en un simple «**signe de tête**» (*nod*) (*sic*) de Hitler qui, en vertu d'un consensus télépathique (*mindreading*), aurait été instantanément compris de toute une bureaucratie. La théorie du «signe de tête» revient à Christopher Browning<sup>1</sup> et celle du consensus télépathique à Raul Hilberg. Nous atteignons ainsi au domaine du **rien**. Hilberg, qui avait été un tenant de l'ordre écrit (et même de deux ordres écrits), s'était en un premier temps aperçu qu'il ne pouvait fournir aucune preuve de l'existence de cet ordre (ou de ces ordres). En un deuxième temps, qui se situe vers 1984, il s'apercevait que la théorie de l'ordre oral était, elle aussi, insoutenable; au colloque de Stuttgart (3-5 mai 1984), il prenait en effet à son compte un argument révisionniste et déclarait à propos de l'ordre oral prétendument reçu par Eichmann ou par Höss:

«Eichmann et Höss n'ont pas eux-mêmes parlé avec le Führer. Ainsi entendons-nous d'un homme –Eichmann – qui l'avait entendu de Heydrich, qui l'avait entendu de Himmler, ce que Hitler avait dit. Pour l'historien, ce n'est certainement pas la meilleure des sources<sup>2</sup>.»

### *Klarsfeld réduit à tricherie et aveu*

---

1. Cette théorie du *nod* n'a pas de sens en soi et ne repose pas sur le moindre document. Elle semble avoir fait son apparition chez Browning en 1984 quand il écrivait:

Himmler et Heydrich avaient besoin d'un peu plus que d'un signe de tête venant de Hitler pour saisir que le moment était venu d'étendre le processus de la tuerie aux juifs européens («A Reply to Martin Broszat Regarding the Origins of the Final Solution», p. 124).

Dans *Fateful Months*, Browning utilise au moins à deux reprises cette théorie: d'abord à la page 22 puis à la page 36 où il écrit:

Si un signe de tête venant de Hitler pouvait mettre en mouvement Himmler et Heydrich, d'autres guettaient avec impatience des signes similaires.

En 1987, Browning déclarait:

[...] il ne fallait pas plus qu'un signe de tête venant de Hitler pour donner «le feu vert» indiquant que le meurtre de masse pouvait maintenant s'étendre aux juifs européens. Il ne s'agissait là pas tant d'un ordre explicite que d'un acte d'incitation. Hitler sollicitait une «étude de faisabilité»; il donnait mission de dresser un plan de génocide. Comment se fit la communication, nous ne le savons pas et ne le saurons jamais («Historians, Hitler and the Holocaust», communication dont le texte a été obtenu grâce au D' Frankel, de l'Oregon Holocaust Resource Center, Oregon).

On pourrait faire observer à Browning qu'en la circonstance, si nous ne savons pas et ne saurons jamais comment se fit la communication, il est impossible de dire que la communication elle-même a existé.

2. *Der Mord an den Juden im Zweiten Weltkrieg*, DVA, 1985, p. 187.

Serge Klarsfeld a involontairement contribué au recul de l'exterminisme. Pour soutenir la thèse des prétendus gazages homicides d'Auschwitz-Birkenau, il fut réduit à utiliser une grossière supercherie.

En 1980, il publia un album de près de 190 photographies qui avaient été prises à Auschwitz en 1944 par un photographe allemand. Un certain nombre de ces photos étaient déjà connues. L'ensemble aurait dû être publié dès 1945 ; il était si riche d'informations que je ne connais personnellement rien de plus éclairant sur la réalité d'Auschwitz que ces étonnantes photographies. A cette première édition, relativement honnête, Klarsfeld donna le titre de *The Auschwitz Album. Lili Jacob's Album* (New York, The Beate Klarsfeld Foundation, préface du 5 août 1980). Cette édition ne fut pas mise dans le commerce mais, semble-t-il, réservée à de grandes bibliothèques et aux plus importantes organisations juives (*to major libraries around the world as well as to major Jewish organizations*).

L'année suivante, il publia les mêmes photographies sous le titre suivant : *The Auschwitz Album. A Book Based Upon an Album Discovered by a Concentration Camp Survivor, Lili Meier*, Text by Peter Hellman, New York, Random House, 1981. Cette fois-ci, la présentation du livre et le commentaire des photos manquaient d'honnêteté.

C'est avec l'édition française que S. Klarsfeld tomba dans la pure et simple tricherie. Il faut dire qu'il y fut aidé par un personnage étrange : un pharmacien du nom de Jean-Claude Pressac, dont même Georges Wellers, qui l'avait d'abord employé, avait fini par refuser les services. Le titre en était : *L'Album d'Auschwitz, d'après un album découvert par Lili Meier, survivante du camp de concentration*, texte de Peter Hellman, traduit de l'américain par Guy Casaril, édition française établie et complétée par Anne Freyer et Jean-Claude Pressac (éditions du Seuil, 1983). L'ordre des photos était totalement bouleversé en vue d'illustrer la thèse exterminationniste. Certains titres des différentes sections de l'album original avaient été transformés ; de nouveaux titres avaient même été forgés de manière à faire croire qu'ils étaient d'origine ; les commentaires relevaient du pur arbitraire. Un plan de Birkenau avait été ajouté (p. 42) mais ce plan était **déli-berément falsifié**. C'est ainsi que, pour faire croire au lecteur que les groupes de femmes et d'enfants juifs surpris par le photographe entre les crématoires-II et III ne pouvaient pas aller plus loin et allaient donc finir dans les «chambres à gaz» de ces crématoires, S. Klarsfeld et J.-C. Pressac avaient tout bonnement coupé là un chemin qui, en réalité, se poursuivait jusqu'au grand établissement de douches (situé au-delà de la zone des crématoires et où se rendaient ces femmes et ces enfants). Par un autre subterfuge, ils avaient supprimé toute mention de l'existence d'un terrain de football (*Sportplatz*) longeant le crématoire-III : cette aire de jeu se conciliait mal avec la proximité d'un endroit où, chaque jour, des milliers de juifs auraient été gazés.

Le 29 mai 1986, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *VSD*, S. Klarsfeld admettait qu'on n'avait pas encore publié de « vraies preuves » de l'existence des chambres à gaz mais seulement, disait-il, « des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissonniens mais ne les avaient pas encore réduits au silence »<sup>1</sup>. Ainsi, de l'aveu même de ce justicier, on avait fait l'obligation au monde entier de croire à ces chambres à gaz, sans aucune preuve publiée, en tout cas jusqu'au mois de mai 1986, c'est-à-dire encore plus de quarante ans après la fin de la guerre ! C'était implicitement admettre que Georges Wellers n'avait pas publié de « vraies preuves » dans son livre de 1981, *Les Chambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres*; effectivement, ce que cet ouvrage démontrait, c'était l'existence de fours crématoires. S. Klarsfeld reconnaissait aussi, par cette déclaration, qu'un autre ouvrage avait été un échec : *Les Chambres à gaz, secret d'État*<sup>2</sup>. Effectivement, cet ouvrage se fondait sur la théorie suivante : les chambres à gaz ayant été le plus grand de tous les secrets possibles, le secret d'État, il ne fallait pas s'attendre à découvrir des preuves au sens ordinaire du mot. La page de couverture présentait... une boîte de Zyklon. Selon une formule que j'ai entendue de la bouche du professeur Michel de Boüard, « dans ce livre on nous fusille de références et il n'y a pour ainsi dire pas de sources ». Personnellement, j'ajouterais que ces références n'ont pas de valeur scientifique ; elles renvoient, pour la plupart, à des déclarations de procureurs ou de juges allemands sur Auschwitz, Treblinka, Sobibor, etc. Or, ce que l'on nous cache, c'est que toutes ces déclarations ont une source commune : une officine située à Ludwigsburg et dirigée, à l'époque, par Adalbert Rückerl (*Landesjustizverwaltung zur Aufklärung von NS-Verbrechen*). Autrement dit, A. Rückerl, l'un des principaux auteurs du livre, ne cesse de se citer lui-même pour prouver qu'il a raison !

En 1987, le journaliste Michel Folco me rendait visite. Je lui montrais l'interview de S. Klarsfeld. Je lui signalais que j'avais envoyé à *VSD* un texte en « droit de réponse » qui m'avait été finalement refusé. Michel Folco allait ensuite rendre visite, d'une part, à G. Wellers et, d'autre part, à S. Klarsfeld. G. Wellers était au courant de cette interview de Klarsfeld dans *VSD* et la trouvait fâcheuse et déplorable. Il s'ensuivait un remue-ménage au terme duquel S. Klarsfeld adressait le 23 mars 1987 (soit dix mois après l'interview) un démenti, mais un démenti qui valait confirmation et qui, au lieu de paraître dans *VSD*, paraissait dans la revue de Georges Wellers, *Le Monde Juif*<sup>3</sup>. S. Klarsfeld écrivait au passage :

---

1. *VSD*, 29 mai 1986, p. 37.

2. Rédigé par vingt-quatre auteurs, dont G. Wellers, éd. de Minuit, 1984 ; l'édition originale allemande, publiée par Fischer Verlag en 1983, s'intitulait : *NS-Massentötungen durch Giftgas*.

3. *Le Monde juif*, janvier-mars 1987, p. 1.

«Il est évident que dans les années qui ont suivi 1945 les aspects techniques des chambres à gaz ont été un sujet négligé parce que **personne n'imaginait qu'un jour on aurait à prouver leur existence.**» [souligné par RF]

L'aveu est significatif. Selon S. Klarsfeld lui-même, on avait «négligé» les «aspects techniques» de l'arme du crime et on n'avait pas songé à en «prouver l'existence» ! Pas un tribunal, à commencer par celui de Nuremberg, ne s'était vraiment soucié de respecter la procédure en usage dans tout procès criminel de ce type. La chambre à gaz était le pilier central de tout l'édifice des crimes attribués aux Allemands; or, on avait «négligé» de l'étudier dans ses «aspects techniques».

### *Conséquences d'un aveu de Jean Daniel*

En France, *Le Nouvel Observateur*, de Jean Daniel, était l'hebdomadaire à grand tirage le plus acharné à combattre le révisionnisme. A plus d'une reprise, il avait publié des photos dites de «chambres à gaz». Mais, de guerre lasse, le 26 avril 1983, il admettait :

«Il n'existe aucune photographie de chambre à gaz...<sup>1</sup>»

ce qui veut dire que ce qu'on persiste à présenter encore aujourd'hui aux touristes en fait de chambres à gaz au Struthof, à Mauthausen, à Hartheim, à Dachau, à Majdanek, à Auschwitz n'est qu'un leurre. De septembre 1983 à septembre 1987, la presse française a pour ainsi dire renoncé à présenter des photos de chambres à gaz, ce qui est un progrès sur la presse américaine qui, elle, continue à publier des photos dites de «chambres à gaz».

### *Peur de révéler des documents*

En 1986 était publié par un avocat juif américain, Gerald L. Posner, un livre intitulé *Mengele, The Complete Story* (en collaboration avec John Ware, New York, McGraw-Hill). Le titre est fallacieux en ce sens que l'auteur nous cache manifestement ce que Mengele a pu écrire, après la guerre, sur Auschwitz. A la page 48, il est dit que, selon son fils Rolf, Mengele se montrait «tout à fait sans repentir» et ne manifestait «nulle honte» (*quite unrepentant, no shame*) à propos des années passées à Auschwitz. Pour ma part, je suis porté à croire que Mengele n'éprouvait ni repentir, ni honte, parce qu'il n'y avait lieu ni à repentir, ni à honte. Je suis convaincu que ses papiers personnels confirment pleinement les vues révisionnistes et que, pour cette raison, les exterminationnistes qui ont pu s'approprier ces papiers par

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 26 avril 1983 p. 33.

l'intermédiaire de son fils Rolf refusent d'en dévoiler le contenu<sup>1</sup>. Je songe, en particulier, à un écrit intitulé *Fiat Lux* (mentionné p. 316); le titre donne à penser que Mengele y fait la lumière sur la réalité d'Auschwitz. Je ne suis pas le seul à estimer que Gerald Posner, Rolf Mengele et toute une équipe de prétendus experts ou chercheurs nous cachent des documents. On lit dans *Holocaust and Genocide Studies*:

« [Mengele] qui ne se repentait de rien, n'a-t-il vraiment rien écrit sur ces années décisives ? Et, s'il a écrit sur ces années, qui a détruit ou caché ces notes<sup>2</sup> ? »

Je considère que le traitement ainsi réservé aux écrits du Dr Mengele constitue une preuve implicite de ce que les révisionnistes ont raison quand ils affirment que des documents essentiels sont soustraits à l'examen des historiens. La vérité sur Auschwitz se trouve à Moscou, à Arolsen (Allemagne de l'Ouest) et à New York: à New York (ou quelque part en RFA) avec les manuscrits de Mengele; à Arolsen, au Service international de recherches, fermé depuis 1978 aux révisionnistes et qui est riche d'inappréciables documents sur le sort particulier de chaque individu interné à Auschwitz; et à Moscou, où jusqu'ici l'on détient à l'abri des regards de tous la presque totalité des registres mortuaires (*Totenbücher*) établis par les Allemands à Auschwitz de 1940 à 1945 (le reste des registres – au nombre de deux ou trois – se trouvant au musée d'Auschwitz et peut-être aussi sous forme de photocopies à Arolsen, mais là encore toute consultation est interdite).

Ma question est: pourquoi les historiens de l'Holocauste cautionnent-ils cette rétention systématique de documents depuis des dizaines d'années ? Qu'attendent-ils pour publier ces documents ?

### ***Révélations (involontaires) sur la naissance du mythe***

En 1985 (copyright 1984), David S. Wyman a publié *The Abandonment of the Jews. America and the Holocaust, 1941-1945*. Cet ouvrage, qui s'inscrit dans la tradition des ouvrages identiques d'Arthur Morse, de Walter Laqueur ou de Martin Gilbert consacrés à la connaissance que les Alliés pouvaient avoir d'Auschwitz ou d'autres « camps d'extermination » pendant la guerre, manifeste chez son auteur une crédulité et même une niaiserie que les Européens ont tendance à qualifier d'« américaines ». La préface est due au faux témoin Élie Wiesel et le témoignage sur lequel s'ouvre le livre est de

---

1. « Dans l'appartement de Rolf se trouvaient deux valises contenant plus de treize livres d'écrits personnels de Mengele », G. L. Posner, *Mengele, The Complete Story*, p. 302.

2. *Holocaust and Genocide Studies*, vol. 2, n° 1, 1987, p. 9.

Hermann Gräbe, faux témoin notoire<sup>1</sup>. Pour Wyman, les Alliés auraient dû croire à ce qu'ils entendaient dire d'Auschwitz ou de Treblinka mais ils n'y ont pas vraiment cru. Même à Moscou, en mai 1945, les correspondants de presse américains étaient apparemment inattentifs ou sceptiques. Il écrit :

« En plus, apparemment, les correspondants américains ignoraient ou ne croyaient pas les rapports antérieurs sur Auschwitz [antérieurs au fameux rapport soviétique du 6 mai 1945], y compris celui lancé à grande publicité par le *War Refugee Board* en novembre [1944]<sup>2</sup>. »

Les Alliés avaient bien raison de se comporter ainsi<sup>3</sup> et de ne croire ni au *WRB Report* de novembre 1944, dû principalement à Rudolf Vrba, ni au

---

1. Voy. *Der Spiegel*, 29 décembre 1965, p. 26-28.

2. *The Abandonment of the Jews...*, p. 326 n.

3. Je rappelle que les responsables alliés n'ont jamais mentionné les chambres à gaz dans leurs déclarations. Staline, Roosevelt et Churchill ont failli le faire dans leur fameuse déclaration du 1<sup>er</sup> novembre 1943 sur les « atrocités » allemandes mais s'en sont abstenus sur la recommandation du Gouvernement britannique (B. Wasserstein, *Britain and the Jews of Europe...*, p. 296). Quelques mois auparavant, les Américains avaient projeté de publier une « Déclaration sur les Crimes allemands en Pologne », qu'ils proposaient aux Britanniques et aux Soviétiques de publier le même jour qu'eux. Cette déclaration contenait l'alinéa suivant :

« Ces mesures [des Allemands contre les Polonais] sont exécutées avec la pire brutalité. Beaucoup de victimes sont tuées sur place. Le reste est séparé de force. Les hommes de 14 à 50 ans sont emmenés en Allemagne pour y travailler. Des enfants sont tués sur place, d'autres sont séparés de leurs parents et ou bien envoyés en Allemagne pour y être élevés en Allemands ou bien vendus à des colons allemands, ou expédiés avec les femmes et les vieillards dans des camps de concentration, où ils sont actuellement systématiquement mis à mort dans des chambres à gaz. »

Cordell Hull envoyait ce texte aux Britanniques. Il en prévenait l'ambassadeur américain à Moscou par un télégramme du 27 août. Trois jours plus tard, il avertissait le même ambassadeur qu'il y avait mal donné, et, dans un télégramme du 30 août, il expliquait que :

« A la suggestion du gouvernement britannique qui dit qu'il n'y a pas de preuve suffisante pour justifier la déclaration concernant les exécutions en chambres à gaz, un accord est intervenu pour éliminer la dernière phrase de l'alinéa 2 de la "Déclaration sur les Crimes allemands en Pologne" commençant par "où" (*where*); ainsi le second alinéa prendra-t-il fin avec "camps de concentration" » (*Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers 1943*, US Government Printing Office, Washington, 1963, vol. I, p. 416-7).

C'est sous cette forme que *The New York Times* allait publier la déclaration sous le titre « U.S. and Britain Warn Nazi Killers » (30 août 1943, p. 3).

Les responsables alliés se sont donc montrés, en fin de compte, prudents et avisés. S'ils avaient mentionné les prétendues chambres à gaz dans une déclaration officielle d'une telle portée internationale, la face du monde en eût été changée : les autorités allemandes auraient vigoureusement dénoncé cet infâme et ridicule bobard de guerre, qui aurait alors eu ses ailes coupées, car

rapport officiel des Soviétiques sur Auschwitz du 6 mai 1945, c'est-à-dire au document URSS-008, qui, parmi ses quatre signataires, comptait le biologiste Lyssenko et le métropolite Nikolaus ou Nikolai; le premier allait, après la guerre, être démasqué comme un faussaire, tandis que le second avait poussé la complaisance jusqu'à signer la fausse expertise du 24 janvier 1944 attribuant aux Allemands le massacre de Katyn (doc. URSS-054). Page après page, David S. Wyman contribue involontairement à montrer que les révisionnistes ont raison sur deux points essentiels :

1. Les prétendues « informations » sur l'extermination des juifs n'étaient que de confuses rumeurs, vagues, contradictoires, absurdes ;
2. Les organisations juives et, en particulier, le Congrès juif mondial, présidé par le rabbin Stephen Wise, multipliaient les pressions auprès des pouvoirs publics et des médias pour présenter ces rumeurs comme des informations.

**Le mot de « *pressure* » (pression) revient à tout instant dans cet ouvrage.** La prétendue indifférence ou inaction des organisations juives américaines pendant « l'Holocauste » est un mythe; la réalité, c'est que, malgré leurs incessantes pressions, ces organisations ont rencontré un grand scepticisme, tout à fait normal quand on considère le manque de substance des prétendues « informations » sur « l'extermination des juifs ». En tout état de cause, ce livre révèle, malgré la volonté de son auteur, comment est né et s'est développé durant la guerre le mythe de l'Holocauste et des chambres à gaz. David Wyman se serait épargné bien du travail s'il avait lu le merveilleux texte d'Arthur R. Butz, « Context and Perspective in the "Holocaust" Controversy », présenté à la conférence révisionniste de 1982 et reproduit à la fin des récentes éditions de *The Hoax...*

---

les Alliés, mis au défi de prouver leur allégation, auraient été confondus devant le monde entier.



### *Concessions de P. Vidal-Naquet*

Pierre Vidal-Naquet vient de rééditer ses écrits antirévisionnistes. L'ouvrage s'intitule *Les Assassins de la mémoire*. L'auteur fait un certain nombre de concessions aux révisionnistes, la première consistant à leur reprocher, en son langage, d'assassiner non pas l'histoire, mais «la mémoire». Il leur donne aussi raison sur toutes sortes de sujets :

– sur le caractère plus que suspect du témoignage attribué au SS Pery Broad<sup>1</sup>;

– sur la valeur du «matériel engrangé à Nuremberg»<sup>2</sup>;

– sur le fait que Simone Veil ait été comptabilisée sous le nom de Simone Jacob comme gazée<sup>3</sup> (soit dit en passant, cela a été aussi le cas du responsable communiste de la plus grande centrale ouvrière française, Henri Krasucki, et de la mère de ce dernier; ainsi que de Gilbert Salomon, dit en France aujourd'hui «le roi de la viande», ainsi que de quelques milliers d'autres juifs de France moins célèbres que ces personnages);

– sur la sacralisation du peuple juif grâce à Auschwitz et sur le profit qu'en tirent Israël et certains groupes juifs<sup>4</sup>;

– sur le témoignage du SS Gerstein «bourré d'invéraisemblances et de contradictions»<sup>5</sup>;

– sur le chiffre des victimes d'Auschwitz: quatre millions d'après les Polonais et les Soviétiques, «autour de trois millions et demi» pour Lanzmann, mais un million pour Vidal-Naquet (personnellement, je croirais plutôt à cinquante à soixante mille morts mais aucune enquête n'a encore été faite et les registres mortuaires d'Auschwitz sont toujours tenus cachés par les Alliés);

– sur les «chambres à gaz imaginaires»<sup>6</sup>.

La plus intéressante concession est celle qui porte sur Auschwitz-I: Vidal-Naquet ne croit plus à l'authenticité de la chambre à gaz de ce camp, laquelle est pourtant visitée par des millions de touristes à qui elle est présentée comme authentique<sup>7</sup>. Je rappelle ici que la première personne, parmi les historiens d'origine juive, qui ait affirmé l'inexistence d'une chambre à gaz à

---

1. *Id.*, p. 45.

2. *Id.*, p. 47.

3. *Id.*, p. 65.

4. *Id.*, p. 125, 130, 162, 214, notes 90 et 93, 223, note 90.

5. *Id.*, p. 154.

6. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 219, n. 44.

7. *Id.*, p. 131-2 et n. 94 de la p. 214.

Auschwitz-I est Olga Wormser-Migot, dès 1968; elle écrivait alors: «Auschwitz-I [...] sans chambre à gaz»<sup>1</sup>.

Vidal-Naquet a agi en procureur contre les révisionnistes. Il est allé jusqu'à me charger devant un tribunal dans l'affaire Poliakov<sup>2</sup>. Pour lui, «on doit discuter sur les révisionnistes... on ne discute pas avec les révisionnistes»<sup>3</sup>. Pour prendre une comparaison avec le sport, Vidal-Naquet estime qu'il est bien plus fort que Faurisson au tennis et que, d'ailleurs, Faurisson triche au tennis. Mais si ce dernier lui propose un match, devant un arbitre et un public, Vidal-Naquet répond qu'il veut bien jouer mais à condition de n'avoir pas d'adversaire en face de lui. Il demande au juge de le déclarer d'avance vainqueur et le public n'aura qu'à entériner le jugement.

Vidal-Naquet est un partisan de la répression contre ceux qu'il appelle «les assassins», «la petite bande abjecte», «les excréments». Mais, expérience faite, la répression sous sa forme judiciaire lui semble malheureusement dangereuse; pour tout dire, les juges de France condamnent les révisionnistes comme on le leur demande mais non aussi sévèrement que l'espéraient Vidal-Naquet et ses amis. Il écrit:

«La répression judiciaire est une arme dangereuse et qui peut se retourner contre ceux qui la manient. Le procès intenté en 197[9] à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a en somme condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans<sup>4</sup>.»

Ici, le recul des exterminationnistes se mesure au fait que ces derniers sont enfin contraints d'admettre, quatre ans après l'événement, que la cour de Paris avait reconnu le sérieux de mon travail et ne m'avait en somme condamné (lourdement !) que pour avoir, à son avis, agi avec malveillance en résumant mes thèses en slogans. Il ne faut pas oublier que, pendant quatre ans, de 1983 à 1987, on a réussi à cacher le contenu de cet arrêt du 26 avril 1983 ou à le dénaturer jusqu'à dire que j'avais été condamné pour falsification de l'histoire.

### *Autres concessions*

En France, certains auteurs juifs ne croient plus aux chambres à gaz ou conseillent de ne pas trop s'appesantir sur un examen de l'existence de cette arme prodigieuse.

---

1. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi...*, p. 157.

2. Voy. «Le révisionnisme devant les tribunaux français», reproduit dans le volume II p. 885-895.

3. *Les Assassins de la mémoire*, p. 10.

4. *Id.*, p. 182

C'est le cas de Joseph Gabel qui écrit que c'est «avec une réelle habileté que Faurisson a su exploiter les fautes de ses adversaires» et su «faire dévier le débat vers les positions les moins solides des “exterminationnistes” (*sic*): le chiffre exact des victimes et les problèmes techniques posés par le fonctionnement des chambres à gaz». Il ajoute :

«Il était inutile et dangereux d'entrer dans un tel débat [sur les problèmes techniques posés par le fonctionnement des chambres à gaz]. Il suffit de constater que le gazage en masse pose des problèmes techniques [...] qu'il n'appartient pas aux victimes d'en fournir la clé [...] Cette discussion sur les aspects techniques du génocide, devant un public plus riche en préjugés qu'en connaissances, a constitué une faute tactique. MM. Vidal-Naquet, Wellers et leurs collègues se sont battus sur le terrain choisi par l'adversaire<sup>1</sup>.»

Le périodique *Article 31* n'a pas hésité à publier une lettre d'Ida Zajdel et de Marc Ascione<sup>2</sup> qui développe la thèse selon laquelle les chambres à gaz n'ont jamais existé; elles ont été inventées par l'imagination de certains SS qui ont ainsi glissé dans certaines de leurs «confessions» une «bombe à retardement» contre les juifs.

Une revue de niveau universitaire comme *Holocaust and Genocide Studies*, de fondation toute récente, manifeste que même les responsables de Yad Vashem ont maintenant conscience qu'il n'est plus possible pour les historiens d'écrire l'histoire de l'Holocauste avec le mépris de la vérité qui, jusqu'ici, était de règle. Je conseille aux révisionnistes une lecture attentive de cette revue dont les responsables sont Yehuda Bauer et Harry James Cargas. J'observais depuis quelques années les publications de Yehuda Bauer; je notais chez ce dernier une tendance «révisionniste» à s'interroger sur la politique nationale-socialiste vis-à-vis des juifs et sur certains éléments qui suggèrent que celle-ci visait à garder pendant toute la guerre des contacts avec les juifs des milieux internationaux afin de faciliter une émigration et non une extermination des juifs européens («Europa-Plan», rôle modérateur de Himmler, affaire Joël Brand, tractations avec les juifs tchèques, suédois, suisses, hongrois). Même sur la question des *Einsatzgruppen*, on a conscience que presque tout ce que propageaient les exterminationnistes est à revoir et, en particulier, les chiffres des exécutions<sup>3</sup>.

---

1. *Réflexions sur l'avenir des juifs*, Klincksieck, 1987, p. 135-136.

2. *Article 31*, janvier-février 1987, p. 22.

3. *Holocaust and Genocide Studies*, vol. 2, n° 2, 1987, en particulier les pages 234-235.

## Conclusion

Seuls des révisionnistes de fraîche date peuvent s'imaginer que le révisionnisme l'emportera sur l'exterminionisme comme le jour finit par l'emporter sur la nuit. En réalité, les mensonges de l'exterminionisme continueront de s'imposer dans le grand public pendant des dizaines d'années. Pour venir à bout des fables d'une guerre, il semble qu'il faille une autre guerre. Sans le dernier conflit mondial (1939-1945), peut-être la fable des enfants belges aux mains coupées par les «Boches» durant la première guerre mondiale resterait-il vivace aujourd'hui encore dans l'esprit du grand public.

Comme l'a montré Arthur R. Butz, la légende de l'Holocauste repose sur des pieds d'argile<sup>1</sup>. Ce colosse peut encore encombrer notre horizon pendant un temps considérable. Plus les révisionnistes chuchoteront que ses pieds sont d'argile, plus les religionnaires de l'Holocauste nous assourdiront de leur tam-tam. Sur le plan universitaire, ils affecteront de multiplier les «colloques» qui ne seront, en fait, que des soliloques. Déjà, pour le proche avenir, s'annoncent le nouveau «colloque de la Sorbonne» (10-13 décembre 1987), qui n'est pas à confondre avec le premier «colloque de la Sorbonne» (29 juin- 2 juillet 1982) et, surtout, le «colloqued'Oxford» (10-14 juillet 1988). Ce dernier se déroulera sous l'égide de M<sup>me</sup> Maxwell ou, plus exactement, de son époux Robert Maxwell, le magnat de la presse britannique, un milliardaire d'origine juive. Il est destiné à faire honte aux chrétiens de leur prétendue indifférence au prétendu Holocauste des juifs.

Je doute que, sur le plan universitaire, le lobby exterminionniste parvienne à un succès autre que d'intimidation des historiens. Il va devenir de plus en plus clair que ce lobby n'apporte rien à la science historique: ni un document nouveau, ni une idée nouvelle. Les historiens exterminionnistes ne peuvent à la rigueur évoluer que dans le sens du révisionnisme. C'est ainsi qu'on a vu surgir le «fonctionnalisme» par opposition à l'«intentionnalisme» et c'est ainsi que, depuis peu, se développe en Allemagne avec Hillgruber, Nolte, Fest..., une nouvelle appréciation (et relativisation) de l'Holocauste que, pour ma part, j'ai immédiatement qualifiée, en allemand, d'*Ersatzrevisionismus*. A la lisière de ce «succédané de révisionnisme» et du véritable révisionnisme, on voit se tapir, dans l'attente de jours meilleurs, des historiens de valeur comme Helmut Diwald, Alfred Schickel et David Irving. Chez les révisionnistes, une nouvelle génération se lève avec, en particulier, Mark Weber (États-Unis), Carlo Mattogno (Italie) et Enrique Aynat Eknès (Espagne). Je connais d'autres noms que, pour des raisons d'opportunité, je préfère ne pas donner encore.

Le Shoah-business va prospérer. Les musées de l'Holocauste vont se multiplier et la propagande holocaustique va envahir les lycées et les

---

1. *The Journal of Historical Review*, printemps 1980, p. 9.

universités. Les camps de concentration vont devenir des attractions comparables à Disneyland. Il suffit de visiter aujourd'hui ces camps pour se rendre compte que, dans deux ou trois cents ans, ils seront encore là: leur valeur touristique est manifeste. La Pologne n'attire guère les touristes à monnaie capitaliste sauf pour Auschwitz, Majdanek, Treblinka et quelques autres camps. Les «*tour operators*» commencent à mesurer le profit qu'ils peuvent tirer de ces endroits où il n'y a rien à voir dans la réalité mais où on multipliera, par conséquent, les «*symboles*». Moins il y aura à voir par les yeux, plus on donnera à voir en imagination. A ce point de vue, Treblinka est un lieu idéal. Tout y est symbolique: l'entrée du camp, ses limites, les rails de chemin de fer, la rampe d'accès, le chemin vers les chambres à gaz et vers les bûchers de plein air, l'emplacement de ces chambres et de ces bûchers. A Treblinka, on songe au mot de l'humoriste Alphonse Allais: «*Saint Bol, priez pour nous !*» Les autorités polonaises créeront, par conséquent, sur place un musée d'autant plus gigantesque que le camp proprement dit, dans sa réalité, était exigu (pas même deux cents mètres par cinquante). Déjà, en Allemagne de l'Ouest, en Allemagne de l'Est et en Autriche, il n'existe probablement plus un seul écolier, ni un seul soldat ou policier qui n'ait eu à visiter un ou plusieurs camps de concentration pour s'y pénétrer des horreurs du national-socialisme et, par comparaison, pour s'y convaincre des vertus des régimes «*démocratiques*» en place. On n'imagine pas un gouvernement qui prendrait la responsabilité de renoncer un jour à cette forme, si aisée, d'endoctrinement idéologique.

Il n'y a pas de raison qu'Israël et le Congrès juif mondial atténuent leurs exigences et leurs efforts dans la promotion de la religion holocaustique. Des milliardaires d'origine juive comme, en France, le baron Rothschild, en Grande-Bretagne Robert Maxwell, en Italie Carlo de Benedetti, en Australie Rupert Murdoch, à Moscou Armand Hammer, aux États-Unis et au Canada Edgar Bronfman, vont probablement obtenir de plus en plus d'argent (car il est douteux qu'ils en dépensent eux-mêmes) pour contrecarrer les effets du scepticisme révisionniste. La fortune personnelle d'E. Bronfman, président du Congrès juif mondial et empereur de l'alcool, est évaluée à trois milliards six cents millions de dollars. Les révisionnistes français, eux, pèsent pour ainsi dire trois francs six sous. Mieux vaut donc ne pas entretenir d'illusions sur les chances d'un succès du révisionnisme auprès d'un grand public dont la presse est contrôlée par ces magnats.

On me dira qu'un miracle est toujours possible. La situation politique mondiale peut évoluer dans un sens favorable au révisionnisme. Qui sait si le monde arabo-musulman ne se lassera pas un jour de répéter sur l'Holocauste des juifs la leçon qu'on lui a apprise ? Qui sait si le monde communiste, avec les brusques changements de cap de sa politique intérieure et extérieure, ne jugera pas le moment venu de «*rectifier*» l'histoire officielle de Katyn et d'Auschwitz et de donner libre accès, par exemple, aux

*Totenbücher* d'Auschwitz? Qui sait si les historiens du Tiers-Monde ou de l'ex-Tiers-Monde ne vont pas, un jour, tenter d'écrire de leur point de vue l'histoire de la seconde guerre mondiale sans trop se soucier des tabous du monde occidental ?

Le destin des révisionnistes sera pour longtemps de travailler dans l'obscurité et le danger. Leur aventure s'apparente à celle de la Renaissance où quelques esprits, un peu partout en Europe, de manière simultanée et spontanée, se sont pris à lutter contre l'obscurantisme. <sup>1</sup> Ces chercheurs de la Renaissance pratiquaient le retour aux textes, l'analyse critique, la vérification matérialiste; ils préféraient le doute à la croyance; ils allaient de la foi à la raison. C'est dans le même esprit que le révisionnisme se trouve remettre en cause tout un système de croyances propres au monde occidental et tout un ensemble de tabous religieux et politiques. En ce sens, il est, selon le mot de l'avocat Pierre Pécastaing, «la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle» <sup>2</sup>.

---

[Étude publiée en anglais à l'occasion de la huitième conférence internationale révisionniste, 9-11 septembre 1987, tenue sous les auspices de l'Institute for Historical Review à Los Angeles: «My Life as a Revisionist: September 1983 to September 1987», *The Journal of Historical Review*, Spring 1989, p. 5-63.]

\*\*\*

Printemps 1990

### [Conclusions dans l'affaire Wellers] Plaise au tribunal

---

1. Yosef Hayim Yerushalmi dirige le *Jewish and Israeli Studies Center* à la Columbia University de New York. Il écrivait en 1982 :

«L'Holocauste a déjà suscité plus de recherches historiques que tout autre événement de l'histoire juive, mais je ne doute pas que l'image qui s'en dégage, loin d'être forgée sur l'enclume de l'historien, soit fondue dans le creuset du romancier. Bien des choses ont changé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, mais une seule, curieusement, est demeurée : aujourd'hui comme hier, il apparaît que, si les Juifs ne rejettent pas l'histoire, ils ne sont pas pour autant préparés à lui faire face; ils semblent, au contraire, attendre un mythe nouveau, métahistorique. Au moins les romans leur apportent-ils temporairement un substitut pour notre époque.» (*Zakhor, Jewish History and Jewish Memory*, p. 98).

2. Lors de ma conférence de 1983, j'avais rendu hommage au courage et à la sagacité de l'un de mes avocats: Éric Delcroix. Je tiens à renouveler ici cet hommage. De 1979 à ce jour, É. Delcroix s'est porté à la défense des révisionnistes devant les tribunaux et ailleurs, par la parole, par l'écrit et même par sa présence physique là où il y avait du danger.

*Nous donnons, ci-après, le texte des conclusions déposées devant le tribunal de Paris à l'appui de la plainte de M. Robert Faurisson à l'encontre de M. Georges Wellers et sa réponse aux propres conclusions déposées par celui-ci. Le texte permet de suivre tous les éléments de la controverse.*

*Le tribunal a rendu son jugement le 14 février 1990. M. Robert Faurisson est débouté de sa demande et fait appel de ce jugement qui interrompt la série des décisions récentes rendant justice aux révisionnistes.*

*Demander à la justice de condamner le diffamateur Georges Wellers était probablement demander un peu trop et un peu trop tôt.*

## **Conclusions devant le tribunal de grande instance de Paris**

Pour M. Robert Faurisson, professeur d'université, de nationalité française, né le 25 janvier 1929 à Shepperton (Grande-Bretagne), et demeurant à Vichy (Allier);

Demandeur, ayant pour avocat M<sup>e</sup> Eric Delcroix, du barreau de Paris.

CONTRE 1. M. Georges Wellers, pris en sa qualité de directeur de la publication *Le Monde Juif*, 17, rue Geoffroy-L'Asnier à Paris IV<sup>e</sup>; – 2. Le Centre de documentation juive contemporaine, ou CDJC, dont le siège est 17, rue Geoffroy-L'Asnier, à Paris IV<sup>e</sup>.

Défendeurs, ayant pour avocat M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau du barreau de Paris.

### **PLAISE AU TRIBUNAL**

Attendu que, par conclusions en date du 23 août 1989, Georges Wellers et le CDJC prétendent justifier un jugement de débouté à l'encontre de Robert Faurisson (leurs conclusions, projet de dispositif, p. 19);

Attendu que les prétendues réfutations contenues dans lesdites conclusions ne sont ni recevables, ni de toute manière fondées, ainsi qu'on va le voir au cours d'une analyse de ces réfutations prises une à une dans l'ordre, autant que possible, où elles sont présentées par G. Wellers;

Attendu, *sur la prétendue prescription* trimestrielle, que M. Wellers et le CDJC montrent d'emblée leur mauvaise foi en soutenant que :

« il incombe au demandeur de prouver que le numéro litigieux n'a pas été mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 pour justifier une assignation tardive et hors du délai de prescription. »

Attendu qu'en procédant de la sorte les défendeurs non seulement inversent la charge de la preuve puisque c'est à celui qui se permet une allégation utile à ses intérêts d'en administrer la preuve, mais aussi font montre de mauvaise volonté à l'égard des juges eux-mêmes;

Attendu, en effet, que les responsables de la publication *Le Monde Juif* sont tenus, comme tout publicateur de périodiques, à l'obligation du dépôt légal et qu'ils sont seuls à disposer nécessairement des pièces justificatives

d'imprimerie et de routage, pièces qu'ils se sont – on verra pourquoi – dispensés de verser au débat ;

Attendu, néanmoins, que le professeur Faurisson, qui n'a jamais cherché à cacher quelque information que ce fût à la justice et à la science, établit pour sa part, d'une manière éminemment vraisemblable, le retard de routage du *Monde Juif* par rapport à sa date théorique de parution ;

Attendu, en effet, que, comme l'attestent les cachets de la poste portés sur les enveloppes d'expédition «Routage 206», reçues par un abonné type, que, pour l'année 1988, les dates effectives d'expédition, pour l'année 1988, ont été respectivement les suivantes :

- pour la livraison datée de «janvier-mars», celle du 11 mai ;
- pour la livraison datée d'«avril-juin», celle du 21 juillet ;
- pour la livraison datée de «juillet-septembre», celle du 3 novembre ;
- pour la livraison datée d'«octobre-décembre», celle du 2 février 1989 ;

Attendu que toutes ces livraisons ont donc été faites entre 3 et 6 semaines après la dernière date affichée, le retard étant, pour la livraison ici en cause, exactement de 33 jours ;

Attendu que l'assignation introductive d'instance a été délivrée le 23 février 1989, soit seulement 21 jours après la date d'*expédition* (la date légale de «publication» étant celle de la réception) ;

Attendu, cela étant et pour aborder le fond, que G. Wellers indique en propres termes qu'il «maintient l'expression [de falsificateur] pour désigner le professeur Faurisson» (p. 2, al. 9<sup>1</sup>) et qu'il admet que «cette expression [est] effectivement de nature à porter atteinte, si ce n'est à [l']honneur [du professeur], du moins à sa considération» (p. 2, al. 10) ;

Attendu que, selon lui, cette expression, dont il reconnaît qu'elle est diffamatoire, aurait été portée par un homme de bonne foi ;

Attendu que G. Wellers assure n'avoir «pas cherché à régler un compte personnel avec M. Faurisson envers lequel», affirme-t-il, «il ne nourrit *a priori* aucune animosité particulière» (p. 19, al. 2), mais qu'en réalité son attitude à l'égard du professeur a été constamment, et cela depuis douze ans, celle de la malveillance et, accessoirement, du refus de tout débat ;

Attendu, avant de répondre à tous les arguments avancés par les défenseurs, qu'il convient de remarquer que, dans leur intolérance, ceux-ci imputent à une volonté de «falsification» tout désaccord avec leur vulgate ;

Attendu, *sur le fond et sans rien éluder*, que, selon ses principes et habitudes, le professeur Faurisson entend maintenant répondre sans feinte et point par point aux assertions de G. Wellers ;

Attendu qu'en conséquence il abordera successivement les points suivants :

---

1. Les références entre parenthèses, s.l., s.d., renvoient aux conclusions de G. Wellers que nous ne reproduisons pas ici. [NdÉ]



- I. G. Wellers accuse R. Faurisson d'être un falsificateur : sens et modalités de cette accusation (p. 103);
- II. G. Wellers invoque à tort le «rapport Leuchter» contre R. Faurisson (p. 106);
- III. G. Wellers dénature les décisions de justice concernant R. Faurisson (p. 112);
- IV. G. Wellers analyse mal la méthode de R. Faurisson (p. 117);
- V. G. Wellers spéculé sur les sentiments de R. Faurisson (p. 119);
- VI. G. Wellers se décrit – faussement – en scientifique ouvert à la discussion, et en auteur de publications sérieuses (p. 121);
- VII. G. Wellers développe ses propres vues sur la «solution finale» et, en particulier, sur le «document Dannecker» (p. 126);
- VIII. G. Wellers invoque à tort un discours de Himmler (p. 129);
- IX. G. Wellers livre sa propre interprétation d'une lettre de Göring et du procès-verbal de Wannsee (p. 131);
- X. G. Wellers développe ses propres vues sur les *Einsatzgruppen* et le *Kommissarbefehl* (p. 133);
- XI. G. Wellers parle des révisionnistes Richard Harwood et Ernst Zündel (p. 141);
- XII. G. Wellers développe ses propres vues sur le «traitement spécial» (p. 143);
- XIII. G. Wellers se répète sur quelques sujets et se dit sans animosité particulière à l'égard de R. Faurisson (p. 146);
- XIV. G. Wellers invoque abusivement la bonne foi (p. 149);
- ANNEXE. – Diplômes universitaires, carrière et publications de R. Faurisson (p. 152).

**I.– G. Wellers accuse R. Faurisson  
d'être un falsificateur ;  
sens et modalités de cette accusation**

*Le Monde Juif*, revue du Centre de documentation juive contemporaine, nomme et désigne systématiquement le professeur R. Faurisson comme un «falsificateur»; M. Faurisson est toujours défini comme tel; cela fait partie de son identité; aussi sûrement qu'il est un professeur d'université, il est un falsificateur. Il est un «falsificateur patenté» (p. 18, al. 3).

Faurisson Robert, professeur de lettres à l'université de Lyon-II, falsificateur de l'histoire des camps d'extermination de juifs à l'époque nazie, pp. 25-29 (*Le Monde Juif*, oct. déc. 1986, p. 179).

Faurisson Robert, professeur de lettres à l'université de Lyon-II, falsificateur de l'histoire des camps d'extermination de juifs à

l'époque nazie, pp. 5, 56, 64, 73, 76, 77, 80, 84, 85, 89, 99, 101 (*Le Monde Juif*, oct.-déc. 1987, p. 192).

Faurisson Robert, professeur de lettres à l'université Lyon-II, chef de l'école révisionniste en France, falsificateur de l'histoire des Juifs pendant la période nazie, pp. 94-116, 128<sup>1</sup>.

Le falsificateur est une personne qui falsifie; falsifier, c'est dénaturer dans le dessein de tromper; cela suppose toujours une action expresse et volontaire<sup>2</sup>. Pour G. Wellers, R. Faurisson est un professeur falsificateur, un universitaire qui dénature dans le dessein de tromper; son intention est expresse, c'est-à-dire formelle; G. Wellers l'a répété pendant trois années consécutives: 1986, 1987 et 1988; il doit être en mesure de le prouver de manière péremptoire et décisive.

Dans ses conclusions, G. Wellers:

« maintient l'expression qu'il a employée pour désigner le professeur et qui lui paraît correspondre à la définition exacte de son comportement dans ses écrits concernant le génocide juif commis par les nazis sous le 3<sup>e</sup> Reich (p. 2, al. 9) »

et G. Wellers ajoute que:

« cette expression [est] effectivement de nature à porter atteinte, si ce n'est à [l']honneur [du professeur], du moins à sa considération (p. 2, al. 10). »

Il maintient que cette expression correspond à la vérité et qu'elle procède [de la part de G. Wellers] d'une analyse argumentée et étayée par ses recherches et les documents qu'il produit (*ibid.*).

Il signale ce qu'il appelle un exemple récent et éclatant de la falsification de Faurisson (p. 3, al. 4).

Pour lui, R. Faurisson, de mauvaise foi, a tronqué [d]es informations et données de base et il a eu une démarche malhonnête et déloyale (p. 5, al. 3 et 5).

Il dénonce dans le professeur un falsificateur (p. 5, al. 6) qui travestit gravement la réalité et le sens des décisions de justice rendues à son encontre qui l'ont soit condamné, soit débouté (p. 6, al. 3).

Il déclare que « Falsificateur » de l'histoire, [le professeur] l'est aussi de la jurisprudence (p. 6, al. 4)

« le tribunal, la cour d'appel et la cour de cassation ont considéré qu'il n'y avait pas de diffamation à le traiter de *manipulateur* et même de *fabricateur* de textes (cf. procès Poliakov) (p. 6, al. 6). »

---

1. *Le Monde juif*, oct.-déc. 1988, p. 214-215.

2. Voy. les définitions de « falsification » et de « falsifier » dans le *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, par René Bailly, Larousse, 1971.

R. Faurisson ne peut invoquer la «bonne foi» (p. 6, al. 7).  
Le professeur est responsable d'une «imposture» (p. 6, al. 8).  
Sa méthode porte en elle-même la trace de sa déloyauté (p. 7, al. 3).  
Il est à mettre au nombre des «imposteurs» (p. 8, al. 1).  
Il fait partie des «falsificateurs de l'histoire» (p. 8, al. 11).  
G. Wellers revient sur la mention de falsificateur qu'il réserve dans *Le Monde Juif* à Faurisson (p. 9, al. 7).  
Il évoque toutes les falsifications de Faurisson qu'il a décelées (p. 9, al. 8) et parle de nouveau à son propos de «*falsification*» (p. 9, al. 10).  
Il annonce: Il m'appartient de justifier cette appellation [de «falsificateur»] et je le ferai (p. 10, al. 3).  
Il dénonce la technique classique d'un falsificateur ! (p. 14, al. 4). Il déclare que R. Faurisson falsifie la vérité historique et mérite pleinement d'être traité de falsificateur (p. 17, al. 4) et que le professeur en devient un «falsificateur» patenté (p. 18, al. 3).  
Pour finir, G. Wellers déclare à propos du professeur qu'il se trouve moralement obligé de le dénoncer à l'attention de tous comme un falsificateur (p. 19, al. 2).

## **II.– G. Wellers invoque à tort le «rapport Leuchter» contre R. Faurisson**

(de la p. 3, al. 4, à la p. 5, al. 5)

G. Wellers commence par proposer «un exemple récent et éclatant de la falsification de Faurisson» (p. 3, al. 4).

Cependant, au cours de son exposé, qui porte sur «le procès Zündel» et «le rapport Leuchter», il n'est plus question de falsification mais d'«omission» ou d'«abstention volontaire» (p. 4, al. 6) de la part du professeur qui aurait «omis de porter à la connaissance de l'expert américain» (p. 4, al. 5) deux arguments de G. Wellers.

G. Wellers n'apporte aucune preuve à l'appui de son accusation; il ne prouve pas qu'il y ait eu «omission» ou «abstention» à deux reprises ni qu'à deux reprises cette «omission» et cette «abstention» aient été «volontaires». Une «omission» ou une «abstention» volontaires non prouvées ne sauraient apporter la preuve d'une falsification.

L'exposé de G. Wellers appelle les remarques suivantes.

G. Wellers parle des locaux décrits comme «chambres à gaz» dont les plans sont encore disponibles (p. 3, al. 5).

Cette phrase donne à entendre qu'il existerait des plans allemands où des locaux seraient décrits comme «chambres à gaz». En réalité, ces plans qui, pour la plupart, étaient tenus cachés aux historiens jusqu'au jour où le professeur Faurisson en personne les a découverts en 1976 et publiés en 1979, montrent que les bâtiments des crématoires d'Auschwitz censés

contenir des chambres à gaz homicides ne contenaient en fait qu'une «*Leichenhalle*» (dépositoire) ou des «*Leichenkeller*» (dépositaires en sous-sol) que les exterminationnistes ont arbitrairement qualifiés, selon les besoins de leur démonstration, de «vestiaires pour les futurs gazés» ou de «chambres à gaz homicides».

G. Wellers entend de résumer les arguments du professeur et il les qualifie de «postulats» (p. 3, al. 5 et 9). En réalité, il ne présente – sans précision – que trois arguments du professeur prélevés dans une masse considérable d'arguments révisionnistes d'ordre physique, chimique, topographique, architectural et documentaire; il n'y a pas de «postulats» chez le professeur mais une démonstration fondée, ici, sur des documents d'architecture confirmés par l'observation, encore aujourd'hui, sur place, des dimensions de ces locaux ou sur des documents relatifs à la nature du Zyklon B, à sa dangerosité, aux difficultés extrêmes de ventilabilité vu que ce gaz (l'acide cyanhydrique) adhère longuement aux surfaces (doc. du procès de Nuremberg NI-9098 et NI-9912).

G. Wellers dit que le professeur:

«a pris des contacts avec les différents pénitenciers américains où se produisent encore des exécutions capitales par le gaz et exprimé le vœu qu'une expertise scientifique soit effectuée sur place [dans les camps de concentration] pour les vérifier [pour vérifier si les locaux désignés comme chambres à gaz homicides ont vraiment été des chambres à gaz homicides] (p. 3, al. 9)»

et il affirme que le professeur a agi de cette manière

«Pour donner un semblant de vérité à ces postulats (*ibid.*).»

Outre le fait que, comme on l'a vu, ces prétendus postulats sont le résultat d'une recherche *scientifique*, on notera que, du propre aveu de G. Wellers, le professeur, poursuivant dans la voie *scientifique*, a pris contact avec des spécialistes *scientifiques* et souhaité une expertise *scientifique*.

L'alinéa consacré aux deux procès Zündel (p. 4, al. 1) appelle les remarques suivantes:

Fred Leuchter, et non «Ernst» Leuchter, n'est pas un technicien mais un ingénieur; il n'a pas été mandaté par le professeur; c'est Ernst Zündel qui lui a demandé de se rendre à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek avec toute une équipe pour y examiner les «présumées chambres à gaz».

Le professeur a été appelé à déposer comme expert. Les guillemets apposés à ce dernier mot par G. Wellers donnent à entendre que cet expert n'était pas vraiment un expert; et, de fait, le professeur, à la différence de F. Leuchter, n'est pas un expert des chambres à gaz. Le professeur a déposé comme expert de «l'histoire de l'Holocauste», au même titre que Raul Hilberg ou Christopher Browning. Cette qualité ne lui a été reconnue, comme c'est

l'usage, que par une décision des juges du tribunal de Toronto en 1985 et en 1988 au terme d'un interrogatoire, d'un contre-interrogatoire et d'un nouvel interrogatoire menés en l'absence des jurys. Quant à ses dépositions devant les juges, elles ont duré plusieurs jours.

G. Wellers affirme que le rapport présenté par F. Leuchter au tribunal de Toronto a été publié in extenso dans le n° 5 des *Annales d'histoire révisionniste* (p. 4, al. 1).

Il commet là une grave erreur – dont on verra plus loin les conséquences – et qui est d'autant moins excusable qu'à la page 52 du n° 5 des *AHR*, avant même la préface du rapport Leuchter, l'éditeur avertit le lecteur en ces termes :

«Le rapport original remis à la Cour de Toronto comporte 192 pages dont des annexes techniques destinées aux spécialistes. Nous publions ici la traduction des 26 premières pages qui constituent la synthèse des recherches conduites par Fred A. Leuchter. Les spécialistes se reporteront au texte du rapport original complet, dont photocopie (reliée) peut être obtenue sur simple demande accompagnée d'un chèque de 300 francs. Nous donnons ci-dessous la préface du professeur Faurisson à l'édition anglaise du rapport.»

G. Wellers affirme que le professeur a présenté ce rapport comme «la mort en direct du mythe des chambres à gaz» (*ibid.*). En réalité, le professeur dit avoir assisté à cette «mort en direct» le 20 avril 1988, lors de la déposition de F. Leuchter qui a provoqué, à son avis de manière patente, un sentiment de panique chez les accusateurs d'E. Zündel.

G. Wellers reproduit un extrait du rapport Leuchter, non sans diverses fautes ou négligences, comme si cet extrait apparaissait «au terme» dudit rapport (p. 4, al. 2). G. Wellers n'aurait pas dû citer cet extrait, qui figure aux p. 63-64 de la revue, mais plutôt ce que F. Leuchter avait vraiment écrit «au terme de son rapport», à la p. 102 de la revue :

«*Conclusion.* – Après avoir passé en revue tout le matériel de documentation et inspecté tous les emplacements à Auschwitz, Birkenau et Majdanek, l'auteur trouve que les preuves sont écrasantes: en aucun de ces lieux il n'y a eu de chambre à gaz d'exécution. L'auteur estime, au mieux de ses connaissances techniques, qu'on ne peut pas sérieusement considérer qu'aux emplacements inspectés les présumées chambres à gaz aient été autrefois utilisées ou puissent aujourd'hui fonctionner comme des chambres à gaz d'exécution.

Fait à Malden, Massachusetts, le 5 avril 1988.»

G. Wellers admet que la «conclusion péremptoire» de l'expert américain est une conclusion «rejoignant les analyses révisionnistes faurissonniennes»

(p. 4, al. 3) ; on voudra bien prendre acte de cette constatation et la porter au crédit du professeur.

G. Wellers ne remet pas en cause les «constatations», comme il les appelle, de l'expert américain ; dont acte encore une fois ; mais ce qu'il lui reproche, c'est d'en avoir tiré la «conclusion» que l'on sait (p. 4, al. 4). Selon G. Wellers, F. Leuchter a commis là une faute imputable... au professeur Faurisson.

Le raisonnement de G. Wellers est le suivant :

- tout l'acide cyanhydrique était absorbé par les corps... des victimes ;
- c'est pourquoi F. Leuchter n'a pas pu trouver de traces de cyanure, comme cela a été le cas dans la chambre à gaz de désinfection ;
- «à plusieurs reprises, dans ses écrits» (sans autre précision)

G. Wellers avait dit que l'acide cyanhydrique était absorbé par les corps des victimes ;

- Faurisson n'a pas rapporté à Leuchter que G. Wellers avait dit cela ;
- si Faurisson avait rapporté cela, Leuchter n'aurait pas conclu son rapport comme il l'a fait.

Ce raisonnement appelle les remarques suivantes :

– de même que dans une chambre à gaz de désinfection les poux n'attirent ni n'absorbent toutes les molécules d'acide cyanhydrique diffusé dans la pièce et de même que, dans une chambre à gaz d'exécution aux États-Unis, le condamné n'attire ni n'absorbe toutes ces molécules, de même, dans les prétendues chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek, les prétendues victimes n'auraient pas pu attirer, monopoliser et absorber les quantités énormes d'acide cyanhydrique (Zyklon B) lancées à la volée dans ces abattoirs locaux.

G. Wellers ignore si le professeur s'est fait son interprète auprès de F. Leuchter. Peut-être s'est-il fait son interprète et F. Leuchter n'a-t-il pas cru devoir prendre en considération un tel argument. Peut-être le professeur n'en a-t-il pas même parlé parce que l'argument lui paraissait dénué de valeur et contraire aux lois les plus banales de la physique et de la chimie.

En tout état de cause, on ne voit pas comment les molécules se seraient en quelque sorte donné le mot pour se répartir docilement sur les corps des victimes et pour ne pas aller s'égarer aussi sur les murs, les portes, les planchers, les plafonds des chambres à gaz. Et cela pendant des années, à raison de plusieurs opérations par jour.

Le second argument que, selon G. Wellers, le professeur n'aurait pas rapporté à F. Leuchter – est le suivant :

«il n'était pas nécessaire que les chambres à gaz aient été munies d'équipements de chauffage permettant d'y élever la température jusqu'à 25°7 point d'ébullition du Zyklon B pour qu'il parvienne à l'état gazeux, dès lors que la très forte concentration de population à l'intérieur des

chambres à gaz suffisait par elle-même à élever le niveau de la température à un degré bien supérieur (p. 4, al. 7).»

Ce raisonnement appelle les mêmes remarques que le premier argument, à quoi s'ajoute qu'une très forte concentration de populations frigorifiées à l'intérieur de caves en béton durant les hivers polonais ne permet probablement pas d'atteindre une température supérieure à 25°7.

G. Wellers rend hommage à F. Leuchter en ces termes :

«sa démarche scientifique, les prélèvements et analyses qu'il a effectués sont *a priori* à l'abri de tout soupçon (p 5, al. 2).»

D'où il s'ensuit que le professeur – un « falsificateur » pourtant – a, en fin de compte, eu le mérite de découvrir un expert capable de suivre une « démarche scientifique » « *a priori* à l'abri de tout soupçon » et d'opérer des « prélèvements et des analyses », elles aussi « *a priori* à l'abri de tout soupçon ».

G. Wellers écrit :

« Le seul fautif en est Robert Faurisson lui-même qui, de mauvaise foi, a tronqué les informations et données de base qu'il a fournies au spécialiste en sollicitant son expertise (p. 5, al. 3). »

Encore une fois, G. Wellers n'apporte aucune preuve à l'appui de cette accusation. Il se livre ici à une spéculation. Il appelle gravement « informations et données de base » les deux spéculations émises plus haut selon lesquelles les molécules d'acide cyanhydrique auraient été entièrement absorbées par les corps des victimes et ces mêmes corps auraient porté en toute saison la température des caves de béton à plus de 25°7.

Allant encore plus loin, il appelle « données historiques » ces deux spéculations (p. 5, al. 4).

Il y a enfin une contradiction à présenter le même F. Leuchter comme un homme capable d'une démarche scientifique mais incapable de raisonner tout seul, sans l'aide de R. Faurisson.

G. Wellers juge le rapport Leuchter, après en avoir lu une trentaine de pages sur un ensemble de 192 pages ; encore ne l'a-t-il lu que dans une traduction, ce qui pour un ouvrage hautement technique est hasardeux. Les *AHR* ont reproduit en traduction les pages 5 à 30 du rapport original en anglais ainsi qu'un graphique de la p. 34. G. Wellers n'a pas pris connaissance de la foule d'« informations et données de base » et même de « données historiques » qui figuraient dans les autres (192 - 26 =) 166 pages, sans compter les données fournies par le film vidéoscopique et les données qu'on trouve dans les sténogrammes du procès de Toronto, avec interrogatoire, contre-interrogatoire et nouvel interrogatoire de F. Leuchter.

G. Wellers ne dit pas que, devant le même tribunal de Toronto, ce qu'il appelle « les analyses révisionnistes faurissonniennes » sur le sujet concerné

(p. 4, al. 3) ont été renforcées aussi par le témoignage à la barre de l'expert Bill Armontrout, directeur d'un pénitencier américain où fonctionne une chambre à gaz, par le témoignage à la barre de l'expert William Lindsey, qui pendant 33 ans a dirigé un laboratoire de recherches chimiques du groupe Dupont, et par le témoignage à la barre de l'expert Ivan Lagacé, directeur des installations de crémation de Calgary (Canada).

### **III.– G. Wellers dénature les décisions de justice contre R. Faurisson**

(de la p. 5, al. 6, à la p. 6, al. 5).

Selon G. Wellers,

« Faurisson travestit gravement la réalité et le sens des décisions de justice rendues à son encontre qui l'ont soit condamné, soit débouté (p. 6, al. 3). »

G. Wellers cite le professeur à deux reprises (premier extrait à la p. 5, al. 7, et second extrait à la p. 5, al. 8 et 9, et p. 6, al. 1 et 2). Il commet cinq erreurs de détail ; pour le véritable texte on se reportera aux *AHR*, printemps-été 1989, p. 110 (référence donnée par G. Wellers) et au même ouvrage, p. 93 (référence non donnée par G. Wellers).

Il écrit :

« Falsificateur ou plus exactement mystificateur, Faurisson l'est encore lorsqu'il présente sa condamnation prononcée par le Tribunal de Paris en 1981 et par la Cour de Paris en 1983 comme la consécration judiciaire de ses thèses révisionnistes et comme l'échec des Liges qu'il range délibérément et définitivement dans le camp des exterminationnistes, alors que simplement le Tribunal ni la Cour n'ont voulu entrer dans la discussion historique, ni se faire juge des travaux de Faurisson estimant que cette tâche n'incombait pas au juge (p. 5, al. 6). »

Il répète :

« Falsificateur » de l'histoire, il l'est aussi de la jurisprudence puisque d'une part les tribunaux se sont jusqu'à présent refusés à se prononcer sur la valeur et le mérite de ses travaux (p. 6, al. 4). »

Il ajoute enfin :

« Si l'on peut à la rigueur admettre que les Tribunaux se soient récusés pour se faire juge de l'histoire et en particulier du douloureux problème des chambres à gaz, Faurisson ne peut de bonne foi se retrancher derrière leurs décisions pour y chercher et prétendre y trouver la caution judiciaire de ses thèses et de ses prises de position (p. 6, al. 5). »



Ce faisant, G. Wellers déforme le jugement du 8 juillet 1981, dénature l'arrêt du 26 avril 1983 et oublie de mentionner un jugement du 16 décembre 1987. Le professeur était accusé par un certain nombre de ligues et d'associations de dommage à autrui par FALSIFICATION DE L'HISTOIRE (accusation portée à l'époque par G. Wellers lui-même et aujourd'hui réitérée par lui).

Le tribunal a répondu, sous la plume de M. Pierre Drai, qu'il n'avait pas

« à rechercher si un tel discours [celui de R. Faurisson] constitue ou non une « falsification de l'Histoire » (jugement, p. 14, al. 2) »,

mais le même tribunal n'a pas pour autant hésité à « se faire juge des travaux de Faurisson » puisqu'il a même conclu :

« M. Faurisson, universitaire français, manque aux obligations de prudence, de circonspection objective et de neutralité intellectuelle qui s'imposent au chercheur qu'il veut être (jugement, *ibid.*). »

Dans son arrêt en date du 26 avril 1983, la cour de Paris (président M. Grégoire) a confirmé la condamnation de M. Faurisson pour dommage à autrui mais en réformant le jugement sur la valeur de ses travaux. Elle aussi s'est déclarée compétente sur ce point et, si elle a condamné M. Faurisson pour malveillance ou dangerosité, elle a rendu hommage à la qualité de ses recherches, de sa méthode et de ses travaux sur « le problème des chambres à gaz ». La cour a reconnu l'existence de ce « problème ». Elle a déclaré ne trouver chez M. Faurisson ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni mensonge. Elle est allée jusqu'à en tirer une conclusion d'ordre pratique. Au nom du sérieux du professeur et non à cause du droit à la liberté d'opinion, elle a prononcé, en utilisant la conjonction « donc » :

« la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur « le problème des chambres à gaz »] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

Le jugement de 1981 avait déçu les adversaires de M. Faurisson parce que les juges avaient refusé de retenir une quelconque « falsification de l'Histoire » ; l'arrêt de 1983 allait les consterner. Les conséquences allaient être les suivantes :

1. Le journal *Le Monde* falsifiait le texte du jugement de 1981 et se trouvait contraint de publier un rectificatif de M<sup>e</sup> Delcroix, avocat de M. Faurisson ; le même journal tronquait l'arrêt de 1983 en vue d'en faire disparaître la phrase par laquelle la cour déclarait légitime le refus de croire aux chambres à gaz ;

2. Le *Recueil Dalloz-Sirey* falsifiait le texte du jugement et n'allait jamais révéler l'arrêt de 1983 ; cette falsification allait lui valoir une condamnation pour dommage en première instance (1<sup>re</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris, jugement du 23 novembre 1983) et en appel (1<sup>re</sup> chambre de

la cour de Paris, arrêt du 8 février 1985), validée par la Cour de cassation (selon arrêt du 15 décembre 1986);

3. Pendant des années, le sort exact du procès intenté au professeur allait être caché par tous les médias, tous les ouvrages spécialisés, tous les historiens jusqu'au jour où, en 1987, Pierre Vidal-Naquet écrivait enfin :

« La répression judiciaire est une arme dangereuse et qui peut se retourner contre ceux qui la manient. Le procès intenté en 197[9] à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date arrêt du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans <sup>1</sup>. »

4. G. Wellers, lui-même, écrivait :

« [Faurisson] a été jugé deux fois. Mais en France le tribunal n'est pas qualifié pour se prononcer sur l'existence des chambres à gaz. Cependant il peut se prononcer sur la façon dont les choses sont présentées. En appel, la cour a reconnu qu'il s'était bien documenté. Ce qui est faux. C'est étonnant que la cour ait marché <sup>2</sup>. »

Ou encore, parlant de l'effort de documentation du professeur, il écrivait ailleurs :

« effort qui, hélas, a impressionné la Cour d'Appel de Paris <sup>3</sup>. »

Sous réserve de ses digressions sur la compétence des juges de France, G. Wellers dit bien, en son langage, que ces juges « ont marché », c'est-à-dire qu'ils ont « cru naïvement » au sérieux du professeur.

Si les juges ont reconnu le sérieux de M. Faurisson et si M. Wellers le déplore, M. Faurisson a le droit de s'en réjouir et d'en faire état et M. Wellers n'a pas le droit de prétendre que M. Faurisson « travestit gravement la réalité et le sens des décisions de justice rendues à son encontre » (p. 6, al. 3) et agit en ce domaine en « "falsificateur" [...] de la jurisprudence » (p. 6, al. 4).

G. Wellers oublie de mentionner un jugement du tribunal de grande instance de Paris, 1<sup>re</sup> chambre, 1<sup>re</sup> section, rendu le 16 décembre 1987 et relatif à la saisie de la première livraison des *AHR*. Le tribunal ordonnait la main-levée de cette saisie attendu que :

« l'exposé même des thèses développées dans la revue de M. Guillaume [le prétendu génocide des juifs et les

---

1. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, La Découverte, 1987, p. 182.

2. *Le Droit de vivre*, juin-juillet 1987, p. 13

3. « Qui est Faurisson ? », *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1987, p. 106.

prétendues chambres à gaz hitlériennes forment un seul et même mensonge historique] et la controverse susceptible de naître à leur sujet relèvent, en l'absence de toute action en responsabilité, de la libre expression des idées et des opinions et d'un débat public entre historiens.»

M. Faurisson est en droit de se féliciter de ce qu'en la circonstance les juges de France aient fini par admettre l'existence et la légitimité d'un «débat public entre historiens» sur la question du génocide et des chambres à gaz.

G. Wellers écrit par ailleurs:

«en tout cas le tribunal, la Cour d'appel et la Cour de Cassation ont considéré qu'il n'y avait pas diffamation à traiter [M. Faurisson] de "manipulateur et même de fabricant de textes" (cf. procès Poliakov)» (p. 6, al. 4).

G. Wellers ici renverse les rôles: c'est M. Poliakov qui avait été traité de «manipulateur et même de fabricant de textes» par M. Faurisson ! Il s'agissait de textes attribués à Kurt Gerstein, et deux ouvrages publiés en 1986 par le Français Henri Roques et l'Italien Carlo Mattogno ont surabondamment prouvé les manipulations et même les fabrications de Léon Poliakov qui, d'ailleurs, s'enferme dans le silence. A l'époque, c'est-à-dire en 1981, L. Poliakov avait eu gain de cause et M. Faurisson avait été condamné pour diffamation. Il devait notamment publier à ses frais les termes du jugement. M. Poliakov se gardait bien de publier le jugement. Il y apparaissait que le tribunal avait relevé chez M. Poliakov des «erreurs fautives» et des «manquements à l'esprit scientifique»; erreurs et manquements pardonnables, disait le tribunal, vu que M. Poliakov avait agi avec les meilleurs sentiments (jugement de la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, présidé par M. É. Cabié, en date du 3 juillet 1981).

G. Wellers semble avoir commis ici une confusion – révélatrice – avec la conclusion d'un procès intenté par M. Faurisson à M. Jean Pierre-Bloch pour diffamation. Ce dernier avait traité le professeur de «faussaire». Par un arrêt en date du 16 janvier 1985, la 11<sup>e</sup> chambre déboutait M. Faurisson, mais non sans dire que traiter le professeur de faussaire c'était «incontestablement porter atteinte à son honneur et à sa considération» et M. Jean Pierre-Bloch n'avait obtenu gain de cause qu'au bénéfice de «sa bonne foi».

G. Wellers sait qu'il y a diffamation à traiter ainsi M. Faurisson puisque, directeur du *Monde Juif*, il a reproduit cet arrêt dans la livraison de janvier-mars 1985 (p. 25-29) comme s'il s'agissait d'une publication judiciaire forcée.

G. Wellers sait aussi que *Le Droit de vivre*, publication dans laquelle il écrit, a donné pour titre à un article portant sur cet arrêt (février 1985, p. 7):

«Traiter Faurisson de faussaire, c'est le diffamer, mais "de bonne foi".»

G. Wellers sait donc que traiter Faurisson de faussaire, c'est le diffamer et que, selon une comparaison familière et expressive: «La bonne foi est comme les allumettes : elle ne peut servir qu'une fois.»

#### **IV.- G. Wellers analyse mal la méthode de R. Faurisson**

(de la p. 6, al. 6, à la p. 7, al. 4).

Selon G. Wellers, l'imposture du professeur consisterait

«à éluder les documents, témoignages, verdicts qui  
ne corroborent pas les thèses révisionnistes (p. 6, al.  
6)»

mais, en réalité, les écrits du professeur ne portent quasiment que sur les documents, les témoignages, les verdicts invoqués par les exterminationnistes ; il ne les élude donc pas.

Selon G. Wellers, l'imposture consisterait également à déconsidérer les juges de Nuremberg et d'ailleurs (p. 6, al. 7) mais, en réalité, le professeur prend en considération tous ces procès, les examine de près et tire, en général, la conclusion que, selon la formule bien connue, «ce n'est pas devant les tribunaux que l'histoire peut trouver ses juges».

Il est exact que, pour lui, le tribunal de Nuremberg a été le tribunal des vainqueurs. Le procès a été instruit et préparé en quelque cent jours seulement. Il est fondé sur la pratique de la rétroactivité des lois et sur la responsabilité collective. Aucun appel n'était possible. Les vainqueurs jugeaient le vaincu selon des règles hâtivement mises au point par les vainqueurs après la fin du conflit. Les articles 19 et 21 du statut prononçaient que:

«Le tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...] n'exigera pas que soit rapportée la preuve des faits de notoriété publique mais les tiendra pour acquis [...].»

Ce tribunal n'a jamais demandé que soit rapportée la preuve de l'existence des chambres à gaz homicides mais a implicitement tenu pour acquis l'existence de celles-ci. Il revient donc à l'historien de rechercher les preuves de ce qui a été affirmé sans être prouvé.

G. Wellers semble prêter au professeur des expressions des juges polonais (ceux de l'au-delà du Rideau de Fer), des juges [allemands] de la honte, des juges israéliens (complices des escrocs juifs) (*ibid*) mais il doit être bien entendu que ces expressions forgées par G. Wellers ne peuvent être mises au compte de M. Faurisson, dont elles déforment la pensée.

G. Wellers, qui critique les juges français, ne semble pas admettre que M. Faurisson ait un jour nommément critiqué un juge canadien ; pourtant ce juge a été sévèrement critiqué et désavoué par l'unanimité des cinq juges de la

cour d'appel de l'État d'Ontario qui ont cassé son jugement de condamnation d'Ernst Zündel pour des motifs à la fois de forme et de fond.

G. Wellers, dans le dernier alinéa de la p. 6 et dans les quatre premiers alinéas de la p. 7, énumère un certain nombre de griefs auxquels M. Faurisson ne peut guère répondre parce que ces griefs sont formulés d'une manière trop vague ou même obscure [et] parce qu'ils sont exprimés, comme c'est surtout le cas au dernier alinéa, dans une langue pleine d'impropriétés grammaticales ou syntaxiques.

Il en ressort tout au plus que M. Faurisson fait preuve de «déloyauté»; cette accusation se concilie certes avec ce que M<sup>e</sup> Jouanneau, avocat de G. Wellers, a pensé du professeur pendant de longues années mais ne se concilie pas avec l'hommage appuyé que, dans une plaidoirie devant la cour de Paris le 22 novembre 1988, le même M<sup>e</sup> Jouanneau a cru finalement devoir rendre à la «rigueur» d'esprit de M. Faurisson.

### **V.- G. Wellers spéculé sur les sentiments de R. Faurisson**

(de la p. 7, al. 5, à la p. 9, al. 7).

Selon G. Wellers, le professeur «ne se résout pas» à marquer «sa considération pour les victimes» (p. 7, al. 5).

En réalité, M. Faurisson au cours d'un colloque d'historiens avait eu les mots suivants, rapportés par *Le Matin de Paris* (16 novembre 1978, p. 17) dans un article que G. Wellers lui-même a déposé en pièce annexe n° 28 de ses conclusions:

«J'éprouve respect et sympathie pour tous ceux que leurs idées ont conduits en camp de concentration.»

Dans son film vidéoscopique sur «Le Problème des chambres à gaz», M. Faurisson déclarait:

«Je dois dire que, pour tous ceux qui ont eu à subir ces souffrances, j'ai du respect et de la compassion, et je vous demande de me croire.»

En d'autres circonstances et notamment soit dans ses dépositions devant les tribunaux français et étrangers soit par l'intermédiaire de ses avocats en leurs plaidoiries, il a exprimé son respect, sa sympathie, sa compassion pour les victimes, en même temps, d'ailleurs, que son éloignement pour ceux qui usent et abusent à des fins intéressées de toutes ces souffrances trop réelles.

Jamais un tribunal n'a dit que M. Faurisson rejetait les victimes «dans «le néant des mythes» (p. 7, al. 7); il s'agit là d'une dénaturaison d'un passage du jugement en date du 8 juillet 1981 (jugement, p. 14).

Jamais M. Faurisson ne s'est présenté comme «l'annonciateur de «bonnes nouvelles pour l'humanité» (p. 7, al. 7). Il a déclaré: «La non-existence des

«chambres à gaz» et du «génocide» est une bonne nouvelle»<sup>1</sup> et il a ajouté : «L'homme, pourtant capable de toutes les horreurs, n'a pas été capable de celles-là. Il y a mieux : des millions d'hommes qu'on nous présentait comme des complices d'un crime monstrueux ou comme des lâches ou comme des menteurs ont été honnêtes. J'ai déjà dit que les juifs accusés par leurs enfants de s'être conduits comme des moutons que les Allemands auraient menés à l'abattoir ne méritaient pas cette accusation. J'ajoute que les accusés de Nuremberg et de mille autres procès disaient la vérité quand ils affirmaient à leurs juges-accusateurs ne rien savoir de ces épouvantables massacres. Le Vatican et la Croix-Rouge disaient vrai quand ils confessaient piteusement la même ignorance. Les Américains, les Anglais, les Suisses, les Suédois et tous ces peuples ou gouvernements à qui aujourd'hui des juifs extrémistes reprochent d'avoir été inactifs pendant que, paraît-il, fonctionnaient les abattoirs nazis, n'ont plus à se conduire en coupables repentants. Le résultat le plus méprisable de cette gigantesque imposture était et restera encore pour un certain temps cette mauvaise conscience que les juifs extrémistes ont créée chez tant de peuples et en particulier dans le peuple allemand.»

G. Wellers critique les juges français (p. 7, al. 8) en particulier ceux qui, comme il a été dit plus haut, ont constaté une évidence, à savoir qu'il existe deux écoles historiques sur le problème du génocide et des chambres à gaz et «un débat public entre historiens».

G. Wellers persiste dans sa critique (p. 8, al. 1 et 2) et, au passage, fait allusion, semble-t-il, à la proposition de loi Fabius-Sarre déposée le 2 avril 1988 «en vue de combattre les thèses révisionnistes» et prévoyant une peine de prison d'un mois à un an et/ou une amende de 2.000 à 300.000 F pour ceux «qui auront porté atteinte à la mémoire ou à l'honneur des victimes de l'holocauste nazi en tentant de le nier ou d'en minimiser la portée»; cette proposition de loi présente l'avantage de montrer qu'en France les juges ne disposent pas encore d'une loi pour réprimer «les thèses révisionnistes» en tant que telles.

#### **VI.- G. Wellers se décrit – faussement – en scientifique ouvert à la discussion et en auteur de publications sérieuses**

(de la p. 8, al. 3, à la p. 9, al. 7).

G. Wellers affirme qu'il ne s'est jamais personnellement dérobé à la discussion avec Faurisson (p. 8, al. 3).

En réalité, G. Wellers a toujours refusé toute discussion avec le professeur depuis le jour où ce dernier a été chassé du Centre de documentation juive contemporaine (12 janvier 1978) jusqu'au jour où, lors d'un colloque (*sic*) au

---

1. S. Thion, *Vérité historique...*, p. 200.

grand amphithéâtre de la Sorbonne (12 décembre 1987), G. Wellers lui a publiquement signifié qu'il refusait toute forme de discussion, de dialogue ou de réponse.

Ces deux points sont faciles à prouver. Il suffit de se reporter aux pièces 19 et 32 du propre dossier de pièces annexes assemblées par G. Wellers pour ce tribunal.

Dans la pièce 19 (lettre de G. Wellers à R. Faurisson en date du 27 avril 1978), G. Wellers cherche à justifier l'éviction du professeur. Il rappelle que, dans un article d'*Historia* (août 1977, p. 132), ce dernier a parlé de «l'imposture du génocide». G. Wellers en a tiré abusivement la conclusion que le professeur tenait pour des «imposteurs» toutes les personnes ajoutant foi à l'existence du génocide. Dans cette lettre, il écrit :

«j'affirme avec force qu'il est impossible et indigne d'obliger les insultés [dont G. Wellers lui-même] de fréquenter l'insulteur arrogant et décidé à persévérer, à plus forte raison de se mettre ou de se remettre à son service, sauf en violant leur conscience et leur honneur les plus élémentaires.»

Dans la pièce 32 (lettre de G. Wellers à R. Faurisson en date du 11 janvier 1988, soit dix ans plus tard), G. Wellers n'a pas modifié sa position; il écrit :

«J'ai bien précisé devant les très nombreuses personnes qui remplissaient le Grand Amphithéâtre [de la Sorbonne] que je refusais de dialoguer avec vous car vous aviez eu l'«audace» de prendre à votre compte l'accusation cynique de Rassinier d'après laquelle les juifs avaient inventé l'«imposture» de six millions de tués et l'emploi de chambres à gaz homicides afin d'arracher à Adenauer, sans aucune justification, des sommes d'argent astronomiques.»

Dans cette même lettre, G. Wellers dit au professeur qu'il a reçu une lettre anonyme où figure un résumé de la «doctrine révisionniste» et il ajoute :

«Ce résumé est une suprême calomnie qui m'impose le devoir de refuser le moindre contact avec vous.»

G. Wellers a refusé de publier dans sa revue *Le Monde Juif* une lettre que le professeur lui avait envoyée en droit de réponse; il lui a écrit :

«En général, il ne peut être question ni de publier votre lettre sans réplique de ma part, ni de dialoguer avec un calomniateur, récidiviste.» (11 janvier 1988)

En dix ans, G. Wellers a publiquement mis en cause le professeur Faurisson qu'il a cent fois nommé dans sa revue sans jamais lui accorder de droit de réponse. Les lettres qu'il lui a adressées ont été pour lui signifier son exclusion du CDJC ou pour lui refuser un texte en droit de réponse.

Le professeur, de son côté, a toujours insisté pour avoir un débat public avec G. Wellers et ses amis<sup>1</sup>. Il a toujours protesté contre les résumés caricaturaux qu'on a donnés de sa pensée. Il a toujours précisé que les défenseurs d'une imposture historique peuvent être sincères. Il n'a jamais dit que les juifs avaient inventé cette imposture en vue d'arracher à Adenauer des sommes d'argent astronomiques<sup>2</sup>.

G. Wellers se décrit tout à la fois comme patient, précis, minutieux, humble, courageux et le plus souvent seul (p. 9, al. 6).

Ce dernier qualificatif peut paraître justifié. G. Wellers défend une thèse que défendent également les pouvoirs publics et les médias; en ce sens il n'est pas seul. Mais il est exact qu'en raison de la médiocre qualité de ses travaux historiques, ses pairs ne le tiennent pas en grande estime; s'il peut, en cas de difficultés, recevoir tous les appuis désirables, il reste que ses arguments ne sont que très rarement repris dans la littérature de l'Holocauste, sinon jamais. Puisque, aussi bien, G. Wellers a énuméré dans ses conclusions (p. 8 et 9) ses deux livres et ses quelques articles, certains de ses écrits ne constituant que des reprises d'écrits anciens ou des traductions en allemand, il convient d'en dire quelques mots.

– *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy* est essentiellement la reprise d'un récit publié en 1946 sous le titre *De Drancy à Auschwitz*. L'ouvrage est un mélange de souvenirs, de réflexions diverses et de rappels historiques à peu près dénués de sources et de références. Il ne s'agit pas d'un ouvrage historique. Le titre lui-même est trompeur en ce sens que jamais le régime de Vichy n'a accepté le port de l'étoile jaune.

– « Abondance de preuves » est le titre d'un article publié dans *Le Monde* du 29 décembre 1978 en réplique à l'article dans le même journal et le même jour du professeur Faurisson sur « La Rumeur d'Auschwitz ». G. Wellers prétendait à l'époque que les preuves de l'existence des chambres à gaz homicides étaient abondantes et solides. Dix ans plus tard, comme en écho, le professeur juif américain Arno J. Mayer, ami de Pierre Vidal-Naquet, dans un ouvrage sur « la solution finale » du problème juif, allait écrire:

« Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses [Sources for the study of the gas chambers are at once rare and unreliable] <sup>3</sup>.

Entre-temps, en 1982, G. Wellers avait participé à la création d'une « Association pour l'étude des Assassinats par Gaz sous le régime national-

---

1. Voy. « Les Révisionnistes proposent un débat public », vol. II, p. 733.

2. Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial, a appliqué cet adjectif aux sommes d'argent obtenues du chancelier Adenauer, au titre des « réparations » à verser aux victimes juives du III<sup>e</sup> Reich; voy. « Profil Nahum Goldmann; », TF1, 18 août 1981, transcription, p. 1.

3. A. J. Mayer, *Why Did the Heavens...*, p. 362.



socialiste (ASSAG) » se proposant de « rechercher et contrôler les éléments apportant la preuve de l'utilisation des gaz toxiques par les responsables du régime national-socialiste en Europe pour tuer les personnes de différentes nationalités ».

– En 1981, G. Wellers avait publié *Les chambres à gaz ont existé, des documents, des témoignages, des chiffres*. L'ouvrage ne contient aucune photo de ces chambres à gaz, soit « en l'état d'origine », soit « à l'état de ruines » (des ruines sont parlantes) qu'on peut voir encore aujourd'hui à Auschwitz, à Birkenau, à Majdanek et en d'autres points d'Europe. G. Wellers se contente de reproduire les plans des crématoires d'Auschwitz, plans découverts et publiés par R. Faurisson. Son livre démontre l'existence de fours crématoires. Il ne démontre nullement l'existence de chambres à gaz, pas même à Auschwitz. Même Serge Klarsfeld allait reconnaître cinq ans plus tard que jusqu'ici on n'avait pas encore publié de « vraies preuves » mais seulement des « débuts de preuves »<sup>1</sup>.

– G. Wellers a fait partie des vingt-quatre rédacteurs d'un livre intitulé : *Chambres à gaz, secret d'État*, les Éditions de Minuit, 1984. La substance de cet ouvrage composite tient tout entière dans son titre. Ce titre sonne comme un avertissement au lecteur : les chambres à gaz ayant été un secret d'État, c'est-à-dire le plus grand de tous les secrets possibles, le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver des preuves de l'existence de ces chambres ! La couverture du livre porte la photo de deux boîtes de Zyklon, c'est-à-dire d'un insecticide. Pour les rédacteurs, les Allemands auraient supprimé toutes les preuves ; ce qu'ils ont laissé par mégarde serait codé ; il faut donc décoder ce qui est codé. Les « preuves » apparemment solides sont des jugements de tribunaux allemands mais, ce qui est caché au lecteur, c'est que les magistrats allemands ont inséré dans leurs jugements la version officielle des faits telle que déterminée par un Office central de recherches des crimes nazis établi à Ludwigsburg et où des procureurs se sont improvisés historiens. L'auteur principal de l'ouvrage est Adalbert Rückerl (aujourd'hui décédé), lui-même procureur et dirigeant de cet office. Le résultat est le suivant : quand, dans ce livre, A. Rückerl cite à l'appui d'une affirmation sur Auschwitz ou sur Treblinka un jugement de tribunal allemand, c'est, en fait, lui-même qu'il cite. On pourrait dire que ce procureur, d'une certaine manière, ne cesse donc de répéter tout au long de l'ouvrage : « Ceci est vrai, parce que je l'ai dit (par personnes interposées) ».

Il est à première vue étrange que G. Wellers n'ait pas cité la version française de cet ouvrage ; cette version est accessible à tout Français. Il a préféré citer la version allemande. Pourquoi ?

---

1. VSD, 29 mai 1986, p. 37, involontairement confirmé par une lettre en forme d'excuses adressée à G. Wellers et publiée dans *Le Monde Juif*, janvier-mars 1987, p. 1.

On en vient ici à un point particulièrement grave de la personnalité de G. Wellers.

Si ce dernier avait cité la version française (*Chambres à gaz, secret d'État*), il aurait été loisible aux magistrats de cette cour de noter qu'à la page 300 de l'ouvrage, G. Wellers est décrit comme un «professeur de physiologie et de chimie à la Sorbonne, maître de recherches honoraire au Centre national de la recherche scientifique».

Or, G. Wellers n'a jamais été professeur à la Sorbonne et *il est même probable qu'il est démuné du moindre diplôme universitaire*. Il est probable qu'il a fait carrière au CNRS sans même le baccalauréat. Ce sont les révisionnistes qui ont détecté dans la vie de G. Wellers cette étrange zone d'ombre sur laquelle l'intéressé a jusqu'ici jeté le voile et obstinément refusé d'apporter des éclaircissements<sup>1</sup>.

### **VII.– G. Wellers développe ses propres vues générales sur la «solution finale» et ses vues particulières sur le «document Dannecker»**

(passim de la p. 10, al. 8, à la p. 18, al. 2, et, en particulier, p. 13, dernier alinéa).

G. Wellers soutient la thèse selon laquelle les expressions de «solution finale de la question juive» et de «traitement spécial» ne seraient que des euphémismes à décoder.

Si tel était le cas, où pourrait être la «falsification» du professeur (p. 9, al. 9) ? Si ce dernier refusait de croire à l'existence d'un tel code, et si, de surcroît, il contestait à G. Wellers la qualité d'expert en décodage, où serait la «falsification» ? La différence, ici, entre G. Wellers et R. Faurisson est tout au plus que l'un «décode» et que l'autre ne «décode» pas.

G. Wellers affirme que ses propres observations sont fondées sur deux séries de documents :

« de[s] documents pour la plupart connus de tous et de Faurisson en particulier mais aussi de[s] documents nouveaux découverts depuis 1985 et dont les traductions jurées sont produites aux débats (*ibid.*). »

Si G. Wellers déclare que la plupart des documents sont connus de tous et, en particulier de R. Faurisson, c'est qu'il a pu constater que R. Faurisson a

---

1. voy. *AHR*, printemps 1987, p. 169; *AHR*, printemps 1988, p. 14 et, pour le droit de réponse de G. Wellers, p. 151-152; *AHR*, été-automne 1988, p. 113-118 [la réponse, sollicitée, de G. Wellers n'a jamais été obtenue]; *AHR*, hiver 1988-1989, p. 172-175 [G. Wellers refuse de répondre à la question suivante: «Quels diplômes universitaires possédez-vous ?»]

mentionné et probablement discuté ces documents. Il conviendrait donc que G. Wellers, pour éclairer le tribunal, mentionne un à un ces documents, rappelle où et comment R. Faurisson en a discuté et prouve à l'occasion que R. Faurisson, dans cette discussion, a procédé en falsificateur. Or, à aucun instant, on ne voit G. Wellers éclairer le tribunal en ce sens.

Quant aux « documents nouveaux découverts depuis 1985 », il conviendrait de dire qui les a découverts, où et quand, et s'ils ont été ou non rendus publics de sorte que le professeur Faurisson, là aussi, aurait pu les discuter, éventuellement à la manière d'un falsificateur. Rien ne permet à G. Wellers d'affirmer que tel document qui est nouveau pour lui l'est aussi pour le professeur Faurisson. Peut-être ce dernier, qui a étudié depuis de très longues années la question du génocide et qui a, notamment au CDJC, examiné des milliers de documents, connaît-il déjà ces documents qui pour G. Wellers sont nouveaux.

Si, enfin, ces documents étaient vraiment nouveaux, à ce jour, pour R. Faurisson comme ils l'étaient naguère pour G. Wellers, comment pourrait-on reprocher au professeur de ne pas les connaître et, s'il ne les connaissait décidément pas, comment aurait-il pu à leur propos se rendre coupable de falsifications ?

G. Wellers dit :

« Il m'appartient de justifier cette appellation [de falsificateur] et je le ferai en donnant brièvement quelques exemples [...] » (p. 10, al. 3)

Si G. Wellers emploie le futur, c'est qu'il reconnaît que jusqu'ici, c'est-à-dire du début des présentes conclusions jusqu'à cet endroit-ci de la p. 10, cette justification n'a encore été apportée dans aucune des pages qui précèdent.

Selon G. Wellers, l'expression de « solution finale de la question juive » signifierait « l'extermination intégrale des juifs » (p. 10, al. 4) et il en donne pour preuve une note du 13 mai 1942 signée Dannecker concernant le matériel roulant pour le transport de juifs de France vers l'Est (pièce annexe n° 2).

A deux reprises, G. Wellers ne craint pas d'affirmer que le professeur s'est totalement abstenu de parler de ce document :

1. « De même M. Robert Faurisson ne parle jamais du document suivant qui se trouve dans les archives du CDJC sous la cote XXb-29 » (p. 13, dernier alinéa) ;

2. « Comme toujours faute de mieux, M. Faurisson espère naïvement se débarrasser des déclarations de l'un [Himmler] et de l'autre [Dannecker] qui l'accablent, par le mutisme absolu » (p. 14, al. 4).

En réalité, le professeur Faurisson a bel et bien mentionné et commenté cette note<sup>1</sup>.

Le capitaine Theodor Dannecker, un ancien avocat, avait été responsable des affaires juives à Paris de septembre 1940 à septembre 1942, pour le compte de l'Office central de sûreté du Reich à Berlin. Dans sa note du 13 mai 1942, qui ne porte aucun tampon marquant le secret, il rend compte à ses supérieurs d'une conversation fortuite avec le général Kohl, chargé des transports ferroviaires en France. L'entretien – informel – dure une heure et quart. Dannecker en retire la promesse que ce général lui fournira le matériel roulant et les locomotives nécessaires pour le transport des juifs vers l'Est. Au cours de la conversation, le général lui déclare qu'il est en faveur de la solution prochaine de la question juive en France occupée: c'est une nécessité vitale pour les troupes d'occupation [Rappelons ici que les juifs ont effectivement joué un rôle important dans la résistance armée: attentats, sabotages, etc.]. Il est partisan d'un «point de vue radical» [einen radikalen Standpunkt] même au risque de paraître «brutal» aux yeux de «certaines personnes». Dans le passage dont G. Wellers tire argument, Dannecker écrit:

« Au cours de notre entretien d'une heure et quart, j'ai donné au général un aperçu de la question juive et de la politique juive en France. J'ai pu alors constater qu'il est un adversaire [*Judengegner*] sans compromis des juifs et qu'il approuve à 100 % une solution finale de la question juive ayant pour but l'écrasement complet de l'ennemi [*restloser Vernichtung des Gegners*]. »

Il n'y a là rien qui permette d'affirmer que «solution finale» signifie «programme d'extermination physique» ! Le général parle en militaire. Dès lors qu'il y a un ennemi [*Gegner*], il ne s'agit pas de ménager celui-ci mais de l'éliminer complètement. Pour la sécurité de ses troupes, il est en faveur d'une élimination des juifs qui sont en zone occupée et cette élimination se fera grâce à une déportation vers l'Est.

---

1. Voy. *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p. 29; en outre, l'année précédente, dans une étude dactylographiée en date du 7 février 1981 et intitulée «Les friponneries de Georges Wellers», le professeur s'était longuement étendu sur la manière dont G. Wellers avait reproduit cette note de Dannecker en la tronquant; R. Faurisson avait envoyé son étude au professeur américain Robert Paxton et au professeur canadien Michaël Marrus qui avaient conjointement publié *Vichy et les juifs*, et avaient commis l'erreur de reproduire la «traduction» de G. Wellers.

Suit une phrase de neuf mots allemands que G. Wellers a supprimée dans l'article qu'il a consacré en 1980 à la «Déportation des juifs en France sous l'occupation. Légendes et réalités»<sup>1</sup>.

Cette phrase, partie intégrante de l'alinéa où le général parle des juifs comme de l'«ennemi» [Gegner], complète l'idée qu'il se fait de cet «ennemi». La phrase est la suivante :

«Il s'est aussi montré un ennemi [Gegner] des Églises politiques [Er zeigte sich auch als Gegner der politischen Kirchen].»

Il va de soi que la suppression de cette phrase, où le général est décrit aussi comme un ennemi des églises politiques, permet d'égarer le lecteur et de lui faire croire que dans cette note le capitaine Theodor Dannecker et le lieutenant-général Kohl n'ont qu'un ennemi : les juifs. Or, en réalité, ils ont deux ennemis, situés sur le même plan : les juifs et les tenants des «églises politiques» ; pas plus dans un cas que dans l'autre, il ne s'agit d'assassiner ces ennemis.

(Il est à noter que la traduction jurée est infidèle au texte sur certains points majeurs de cette note qu'il aurait fallu traduire avec le plus grand scrupule, vu l'importance que croit devoir lui accorder G. Wellers.)

La lettre du 15 mai 1942, soit deux jours après la note de Dannecker, confirme bien que le général est un «ennemi absolu des juifs» [*absoluter Judegegner*] et qu'en conséquence le transport des juifs (et non leur extermination !) en sera facilité.

### **VIII.– G. Wellers invoque à tort le discours de Himmler**

(p. 10, al 4 ; p. 13, al. 4 et 5 ; p. 14, al. 1).

A trois reprises, G. Wellers fait état d'un discours prononcé par Himmler le 6 octobre 1943 à Posen (p. 10, al. 4 ; p. 13, al. 4 et 5 ; p. 14, al. 1). A propos de ce discours qui, pour lui, est au fondement même de la thèse exterminacionniste (pièce annexe n° 1), G. Wellers écrit :

Ce document est ignoré par M. Robert FAURISSON (p. 13, al. 6).

Il récidive en prétendant que le professeur «affirme que le génocide des juifs est un mythe» :

«Sans jamais faire la moindre allusion aux discours de Himmler, comme s'ils n'existaient pas (p. 14, al. 1).»

En réalité, le professeur Faurisson a mentionné ce document, en a cité l'essentiel de l'extrait cité par G. Wellers, l'a discuté et a également mentionné, cité et discuté d'autres discours de Himmler de même nature<sup>2</sup>.

---

1. G. Wellers, «Déportation des juifs en France sous l'occupation. Légendes et réalités», p. 97.

2. Voy. Réponse à Pierre Vidal-Naquet, p. 22-25.

Ces discours de Himmler, qui n'avaient rien de «secret» contrairement à ce qu'on en dit parfois, s'adressaient à des parterres de généraux ou de responsables civils ou militaires et s'inscrivaient dans un contexte de «guerre totale» où, du côté des Allemands comme du côté des Alliés, on se promettait de ne pas faire de quartier : «les judéo-bolcheviques veulent notre mort, c'est nous qui aurons la leur»; «un bon Allemand est un Allemand mort»; «qu'un sang impur abreuve nos sillons», etc. Les *actes* qui suivaient ces *paroles*, M. Faurisson le prouve en particulier à propos d'un discours tenu à Sonthofen<sup>1</sup>, même s'ils peuvent être jugés cruels, n'avaient rien à voir avec une politique d'extermination physique des juifs.

### **IX. – G. Wellers livre sa propre interprétation d'une lettre de Göring et du «procès-verbal» de Wannsee**

(p. 10, al. 14 et 15J).

Selon G. Wellers, la lettre de Göring à Heydrich du 31 juillet 1941 et le «procès-verbal» de la réunion dite de Wannsee apporteraient la preuve d'une politique d'extermination des juifs appelée «solution finale de la question juive» (p. 10, al. 14).

Les erreurs et omissions accumulées par G. Wellers dans l'alinéa de seize lignes qu'il consacre à ces deux pièces sont trop nombreuses pour être ici relevées et corrigées.

L'expression de «solution finale de la question juive» existait longtemps avant cette lettre de Göring et, à un moment donné, elle s'est appliquée au «plan» ou «projet» de Madagascar. Les Allemands envisageaient le transfert des juifs dans l'île de Madagascar. Cette solution était «territoriale»: en allemand, «territoriale Endlösung». A quelque époque que ce fût, elle n'a jamais impliqué une extermination des juifs, pas plus que la solution finale du problème palestinien ou la solution finale du chômage ne sauraient impliquer une extermination des Palestiniens ou des chômeurs.

Dès le début des années 80, les historiens ont commencé à abandonner la thèse – encore défendue ici par G. Wellers – selon laquelle ces deux documents, ou d'autres encore, prouveraient l'existence d'un plan d'extermination. Mieux: les historiens en sont progressivement venus à considérer que nous ne possédons aucune preuve de l'existence d'un ordre, d'un plan ou d'un budget d'extermination des juifs. Au début des années 80, ces historiens, d'accord pour continuer d'affirmer l'existence d'un génocide et de chambres à gaz, se sont scindés en «intentionnalistes» et «fonctionnalistes». Les «intentionnalistes» (en voie de disparition) prétendent qu'il faut *supposer* à l'origine du génocide une «intention» de Hitler. Les «fonctionnalistes» estiment qu'on peut se passer d'une telle

---

1. *Id.*, p. 25.

hypothèse et que, de la même façon que la fonction crée l'organe, le génocide s'est produit de façon anarchique, sans ordre, sans plan, sans budget, sur des initiatives locales et individuelles. Cette controverse, d'allure métaphysique, commence à susciter le scepticisme même parmi ces historiens, mais le résultat est là :

**S'il existait une seule preuve scientifique de l'existence d'une politique d'extermination des juifs, la controverse entre « intentionnalistes » et « fonctionnalistes n'aurait jamais existé.**

On se trouve, en réalité, de part et d'autre devant des constructions d'hypothèses et de spéculations <sup>1</sup>.

G. Wellers admet implicitement qu'il se livre lui-même à des spéculations sur tout le chapitre de la « solution finale » quand il écrit :

« Il existe une riche documentation nazie traitant de la "solution finale de la question juive" sans qu'il y soit explicitement dit en quoi consiste cette solution. »  
(p. 10, al. 5)

Léon Poliakov, que G. Wellers ne saurait récuser et qu'il mentionne dans ses propres conclusions (p. 6, al. 4, et p. 9, al. 2), a écrit qu'à la différence de toute autre action du III<sup>e</sup> Reich :

« Seule, la campagne d'extermination des Juifs reste, en ce qui concerne sa conception, ainsi que sous bien d'autres aspects essentiels, plongée dans le brouillard. Des inférences et considérations psychologiques, des récits de troisième ou de quatrième main, nous permettent d'en reconstituer le développement avec une vraisemblance considérable. »

et il déclare :

« Aucun document n'est resté, n'a peut-être jamais existé <sup>2</sup>. »

A la réunion de Wannsee, Heydrich réunit quatorze et non seize (p. 10, al. 5) hauts fonctionnaires et leur fit part de son *intention* de procéder à la solution finale de la question juive par l'évacuation (c'est-à-dire la déportation) des juifs vers l'Est. Ceux qui pourraient être affectés au travail y seraient astreints, avec séparation des sexes (comme dans toute prison ou tout camp). Les juifs qui survivraient à cette épreuve seraient après la guerre remis en liberté et constitueraient la cellule germinative d'un renouveau juif. Tel est

---

1. Voy. Carlo Mattogno, « Le Mythe de l'extermination des juifs ».

2. L. Poliakov, *Bréviaire de la haine*, p. 171.

l'essentiel de ce texte qui présente, il faut le dire, un défaut majeur: il ne comporte aucun en-tête, aucune signature <sup>1</sup>.

Même en Allemagne et jusqu'à la fin de la guerre (mai 1945), il est resté des juifs en tant que tels, non clandestins et des millions de juifs européens ont survécu à la guerre.

### **X.- G. Wellers développe ses propres vues sur les Einsatzgruppen et le Kommissarbefehl**

(p. 11, al. 6, à p. 13, al. finissant par «la question juive»).

Incapable de prouver l'existence d'un ordre, d'un plan ou d'un budget d'extermination des juifs et incapable de produire la moindre preuve de l'existence d'une chambre à gaz homicide ou d'un camion homicide, G. Wellers adopte une position de repli. Pour lui, ce qu'on a pris l'habitude d'appeler «l'ordre des commissaires» contiendrait au détour d'une phrase la preuve qu'on fusillait **tous les juifs** sur le front russe et certains rapports des *Einsatzgruppen* ou troupes d'intervention rendraient compte de ce massacre systématique (p. 11, al. 6; p. 12; p. 13, première moitié).

Si l'activité des *Einsatzgruppen* avait eu d'aussi claires conséquences, il y a longtemps que les historiens l'auraient souligné et il n'y aurait pas eu de controverse entre «intentionnalistes» et «fonctionnalistes». En réalité, l'affaire est obscure du propre point de vue de G. Wellers puisqu'il dit qu'il a «entrepris d'élucider» entre 1985 et 1988 le «fait» de «l'extermination de juifs» dans les territoires conquis à l'Est par la Wehrmacht. On remarquera qu'il écrit «l'extermination de juifs» (p. 11, al. 6) et non pas «l'extermination des juifs». S'il entend par là qu'il y a eu sur le front de l'Est des massacres de juifs, personne ne le lui contestera. La guerre est faite d'une succession de massacres de militaires et de civils, hommes, femmes et enfants confondus. Sur le front de l'Est, la guerre de partisans, à laquelle les juifs ont parfois pris une part très active, a été atroce de part et d'autre; de part et d'autre, civils et militaires ont payé un lourd tribut dans cette guerre de tous contre tous («*Bellum omnium contra omnes*»).

A la p. 13 (al. 1), G. Wellers ose présenter, comme s'il s'agissait d'un document allemand, un tableau intitulé:

«Résultats de l'exécution du «*Kommissarbefehl*»  
par l'*Einsatzgruppe* «A» dans les pays baltes et en Ruthé-  
nie blanche à la date du 1<sup>er</sup> février 1942.»

Or, ce titre semble être de l'invention de G. Wellers et les chiffres paraissent résulter d'une compilation.

---

1. La pièce annexe n° 9 déposée par G. Wellers contient un court article du professeur Faurisson sur «Wannsee». Quelques fautes commises par le responsable de la revue sont signalées dans *Revision* n° 4, p. 19.



A l'appui de ces affirmations, G. Wellers invoque l'ouvrage de Krausnick et de Wilhelm sur les Einsatzgruppen (pièce annexe n° 8) mais pas un instant, dans cet ouvrage de 688 pages, les auteurs ne produisent un ordre ou un plan d'extermination des juifs soviétiques. Le « document Jäger » (essentiellement, une pièce qui se présente comme un télégramme rapportant l'exécution de plusieurs centaines de milliers de juifs) n'a jamais été expertisé et, surtout, les sources dont il s'inspire sont inconnues. Krausnick et Wilhelm se sont fiés, trop souvent, à des procès-verbaux du NKVD ou du KGB, qu'ils citent textuellement. Ils ne se soucient pas de répondre aux arguments et à l'enquête que Reginald Paget, avocat du maréchal Manstein mais pas du tout révisionniste, avait rendus publics en 1951 dans *Manstein, His Campaign and His Trial*. Cet avocat, rappelant qu'il n'y avait jamais eu plus de trois mille hommes et femmes dans ces groupes d'intervention tout le long de l'immense front russe, y compris le personnel d'administration, les secrétaires, télétypistes, radios, interprètes et chauffeurs de camions, avait prouvé que ces groupes n'étaient pas organisés pour exterminer la population juive de la Russie occupée. D'ailleurs, jusqu'à la fin de l'occupation allemande, il est resté dans cette partie de l'Union soviétique bien des ghettos et bien des camps de travail juifs. Après la guerre, les Soviétiques auraient dû ouvrir les gigantesques charniers où les *Einsatzgruppen* n'auraient pas manqué d'enterrer leurs victimes. Aujourd'hui, en 1989, plus il se découvre de charniers en Union soviétique, plus on s'aperçoit que des massacres mis sur le compte des Allemands étaient, comme à Katyn (mais pas seulement à Katyn), en fait imputables au NKVD.

En temps de guerre, les chiffres des communiqués de guerre sont considérablement gonflés quand il s'agit des pertes ennemies. Ce n'est pas à l'échelon de l'état-major, mais peut-être à celui de la compagnie qu'il faudrait vérifier ces chiffres. R. Paget, examinant le cas de Simferopol où les *Einsatzgruppen* auraient tué dix mille juifs, arrivait après enquête à la conclusion que le véritable nombre se situait aux environs de trois cents :

« Ces 300 n'étaient probablement pas tous juifs mais un ensemble varié de gens suspects d'activités de résistance <sup>1</sup>. »

Au procès de Nuremberg, l'avocat Laternser rappelait le cas d'un « *Volksdeutsche* » exécuté par les Allemands en raison d'un crime commis contre une juive (soit dit en passant, on connaît d'autres cas de ce genre). Il déclarait :

« [L'affidavit 1637 du général Kittel] D'après cet affidavit, le maire de Marinka, Allemand de l'étranger, à cause d'un crime commis contre une juive, a été condamné par un tribunal militaire et fusillé. Comment pourrait-on com-

---

1. R. Paget, *Manstein, His Campaign and His Trial*, p. 170.

prendre un tel jugement si, d'un autre côté, les chefs militaires avaient ordonné ou toléré l'assassinat de milliers de juifs ?<sup>1</sup>»

On pourrait accumuler ainsi des faits, de dimensions variables, qui viennent contredire l'existence d'une politique d'extermination des juifs en Union soviétique ou même de massacres aux proportions gigantesques.

Une profonde révision de l'histoire des *Einsatzgruppen* est en cours, que G. Wellers ignore probablement. A la fin de 1987, la revue *Holocaust and Genocide Studies*, éditée notamment par Yad Vashem (Jérusalem), a publié une étude, signée Yaacov Lozowick, sur les activités de l'*Einsatzgruppe C*<sup>2</sup>. La version originale de cet article avait été publiée en décembre 1985 dans une revue hébraïque. L'auteur écrit pour commencer :

« Il importe de noter l'observation de Hans-Heinrich Wilhelm [l'un des deux auteurs de l'ouvrage cité par G. Wellers] selon laquelle les rapports [des *Einsatzgruppen*] qui existent encore sont ceux mis au point à Berlin et non les originaux rédigés au front. »

Dans son chapitre sur « Les *Einsatzgruppe(n)* et la solution finale », l'auteur écrit :

« L'importance des *Einsatzgruppen* dans l'évolution de la solution finale, sujet de controverse dans l'historiographie contemporaine, reste à déterminer. »

Après ce début qui montre que ce qui est transparent pour G. Wellers est un sujet de controverse dans la communauté des historiens (exterminationnistes), l'auteur énumère, sur plus de trois pages particulièrement denses, les raisons pour lesquelles il est devenu difficile de croire à une politique d'extermination des juifs de Russie<sup>3</sup>. Certaines de ces raisons avaient été exprimées par les avocats Laternser ou Paget dans les années 1946-1951 ou par des auteurs révisionnistes. D'autres sont nouvelles et, en particulier, l'auteur admet sans difficulté que la fameuse confession à Nuremberg du général SS Ohlendorf, chef de l'*Einsatzgruppe D* – confession qui servait jusqu'ici de base à l'accusation portée par les tribunaux et historiens contre les *Einsatzgruppen* – est trop douteuse pour qu'on en tire argument.

G. Wellers fait état d'un rapport du 19 décembre 1941, qu'il verse au dossier (pièce non numérotée). Il s'agit d'un rapport rédigé à Berlin, et donc sujet à caution pour ce qui est des chiffres mais, tel quel, il montre que les exécutions de juifs ou de non juifs sont présentées justifications à l'appui, ce qui exclut que les *Einsatzgruppen* aient eu carte blanche pour « exterminer les

---

1. *TMI, Débats*, XXI, p. 413.

2. Y. Lozowicz, « Rollbahn Mord: The Early Activities of *Einsatzgruppe C* ».

3. *Id.*, p. 233-236.

juifs». D'ailleurs, bien des passages du rapport montrent que les juifs étaient astreints au port de l'étoile, au travail forcé, à la vie en ghetto, etc.

Le «*Kommissarbefehl*» n'a pas existé en tant que tel. On a pris l'habitude de désigner sous ce terme quelques documents concernant les commissaires politiques de l'Armée rouge. Hitler, avant le début de la campagne de Russie, refusait de considérer ces commissaires politiques comme des combattants. Au reste, l'Union soviétique ne pouvait, disait-il, demander à son profit l'application d'accords internationaux (Genève, La Haye) auxquels elle n'avait pas souscrit et dont elle n'entendait pas faire bénéficier les prisonniers allemands.

G. Wellers consacre au «*Kommissarbefehl*» la page 12 de ses conclusions. Dans le premier alinéa, il cite la directive n° 21, «Cas Barbarossa» (pièce annexe n° 4). Cette longue directive ne comporte rien sur les juifs, pas même le mot de «juif». G. Wellers en cite les deux phrases suivantes :

«L'armée allemande doit être préparée à abattre la Russie soviétique en une campagne rapide (cas Barbarossa) avant même la fin de la guerre contre l'Angleterre.

L'armée de terre emploiera à cette fin toutes les formations nécessaires, à cette restriction près que les territoires occupés devront être assurés contre les surprises.»

G. Wellers commente : «Phrase obscure, ambiguë !» Certes, la traduction est embarrassée, mais la phrase n'est ni obscure, ni ambiguë, ni lourde de menaces pour les juifs.

La pièce suivante est signée par le maréchal Keitel et datée du 13 février 1941 (pièce annexe n° 5). Cette longue directive ne comporte, à l'instar de la précédente, rien sur les juifs, pas même le mot de «juif». G. Wellers en cite l'extrait suivant :

«Dans le territoire d'opération de l'armée, le Reichsführer SS se voit attribuer des tâches spéciales qui découlent de la lutte à mener à sa fin entre deux systèmes politiques opposés. Dans le cadre de ces tâches, le Reichsführer SS agit indépendamment et sous sa propre responsabilité» (p. 12, al. 2).

G. Wellers commente :

«Ainsi les troupes de Himmler, c'est-à-dire les "*Einsatzgruppen*" constitués par des formations SS, sélectionnés et entraînés aux missions brutales, sanglantes, sauvages sont chargés de maintenir l'ordre et la sécurité.»

Mais G. Wellers a omis de traduire un groupe de cinq mots allemands (*zur Vorbereitung der politischen Verwaltung*) qui permettent de comprendre que Himmler se voyait attribuer des tâches spéciales «en vue de la préparation de l'administration politique». A l'administration communiste allait succéder une administration nationale-socialiste. Où sont les préparatifs d'une extermination systématique des juifs ? Les SS étaient en nette minorité dans

les *Einsatzgruppen* et la plupart des subalternes et des chefs étaient «inaptes au service armé» et «relativement âgés»<sup>1</sup>.

G. Wellers fait état d'un «très long discours» prononcé par Hitler le 30 janvier 1941 «devant un parterre d'officiers de haut rang» (p. 12, al. 3) et il en cite un extrait de soixante-cinq mots.

Mais, vérification faite, il s'agit d'un extrait de l'«*adaptation*» française d'un ouvrage du général Walter Warlimont et celui qui parle ici, selon toute apparence, n'est pas même le général allemand mais un colonel belge et le co-auteur de l'«*adaptation*»<sup>2</sup>. D'ailleurs, la lecture attentive des p. 99-103 de cet ouvrage permet de contester la thèse de G. Wellers. Par exemple :

– p. 99, al. 4: «Warlimont s'exécuta. Sa nouvelle version gardait toutefois le silence sur le sort à réserver aux autorités bolcheviques et aux commissaires» ;

– p. 100, al. 2: «Aucun des officiers mêlés aux conversations et à l'élaboration des ordres ne pouvait soupçonner le moins du monde que les «Détachements Spéciaux de la Police de Sécurité» (*Einsatzgruppen*) allaient entreprendre dès le début de la campagne, sous le couvert de ces conventions et sur ordre secret de Hitler à Himmler, l'extermination massive et systématique des juifs dans les zones arrière à l'Est» ;

– p. 102, al. 3: «Wagner ajouta cependant que l'OKH veillerait à ce que tout abus soit évité» ;

– p. 103, al. 1: «A son retour de Paris, fin mai [1941], Warlimont trouva sur sa table la version définitive, approuvée par Hitler, de l'«ordre des commissaires» ; les restrictions suggérées par lui y étaient reprises presque mot à mot ;

– p. 103, al. 4: «Il est incontestable que l'ordre fut suivi pendant les premières semaines de campagne, mais sur une échelle réduite, ainsi que le montre le nombre élevé de commissaires recensés dans les camps de prisonniers au cours de l'été 1941. En décembre [1941], avec le début de la "crise d'hiver", il avait perdu toute valeur pratique».

G. Wellers mentionne enfin une directive, très connue des historiens sous la cote PS-502, cote du tribunal de Nuremberg (pièce annexe de G. Wellers, n° 7). Il affirme que dans ce document il est prescrit d'exécuter «*tous les juifs*» («*alle Juden*») sans jugement (p. 12, al. 4). Il en présente une traduction dont il n'indique pas la source et qui est la suivante: Henri Monneray, *La Persécution des juifs dans les pays de l'Est, présentée à Nuremberg*, p. 102-105. G. Wellers a-t-il cherché à dissimuler le fait que cette traduction

---

1. R. Hilberg, *La Destruction des juifs d'Europe*, p. 251 et 285.

2. Voy. pièce annexe de G. Wellers n° 6, p. 100, les six dernières lignes et, p. 101, les deux premiers mots.

provenait du CDJC, auquel il appartient ? Cette traduction est entièrement à revoir. On trouvera une analyse de cette traduction (adoptée par G. Wellers non sans dénaturations complémentaires) dans l'article susmentionné du professeur Faurisson sur «Les friponneries de Georges Wellers», du 7 février 1981, qui portait essentiellement sur une étude de ce dernier dans *Le Monde Juif* d'octobre-décembre 1980, p. 117-127 et intitulé: «Le “traitement spécial” – “Sonderbehandlung” – qu'est-ce que c'est ?» Dans ce document PS-502, il n'est aucunement question d'exécuter tous les juifs là où les *Einsatzgruppen* les trouveront, c'est-à-dire sur place en Union soviétique ! Cette directive ordonne une enquête dans les camps de prisonniers de guerre russes. Selon la directive, il faudra procéder à une vérification de tous les prisonniers, à un tri (*Aussonderung*) et à un traitement (*Behandlung*: mot traduit par «traitement spécial») ultérieur en conséquence: d'une part les éléments indésirables, d'autre part les personnes susceptibles d'être employées à la reconstruction des territoires occupés. En premier lieu, il faudra **découvrir** (*ausfindig machen*), et non pas **exécuter**, tous les **fonctionnaires importants** de l'État et du parti communiste, **en particulier** (*insbesondere*: mot supprimé dans la traduction)... Suivent des personnes de neuf catégories différentes, l'expression «tous les juifs» étant mentionnée dans la huitième catégorie. Chaque semaine il faudra informer Berlin du nombre de personnes *suspectes* et du nombre de personnes *non suspectes* et communiquer les noms de toute personne découverte comme étant fonctionnaire du Komintern, haut fonctionnaire du Parti, commissaire du peuple, personnalité influente et commissaire politique. Les juifs en tant que tels ne sont pas mentionnés. Ultérieurement, Berlin décidera des exécutions éventuelles dont il faudra rendre compte, nom par nom. Ici, les exécutions sont appelées soit «*Exekutionen*» soit «*Sonderbehandlung*» (traitement spécial). Auparavant le mot de «*Behandlung*» ne pouvait être traduit que par «traitement»: un traitement pour les éléments indésirables ou dangereux (criminels, etc.) et un autre traitement pour les personnes récupérables dans ces camps.

Le 12 décembre 1987, au colloque antirévisionniste de la Sorbonne, G. Wellers utilisait une fois de plus l'argument du document PS-502 (qu'il ne nommait pas) pour affirmer que les Allemands avaient rédigé une directive pour tuer sur place, sur le front russe, «tous les juifs». A la présidente de séance et à G. Wellers, le professeur Faurisson faisait remettre une question écrite; il demandait dans quel contexte apparaissaient les mots «tous les juifs»; G. Wellers répondit qu'il refusait de dialoguer avec un négateur du génocide (voy. sa pièce annexe n° 32, lettre du 11 janvier 1988, où il revendique ce refus «de dialogue», ainsi que p. 14, al. 3).

## XI.– G. Wellers parle des révisionnistes Ernst Zündel et Richard Harwood

(p. 11, al. 1).

G. Wellers se laisse entraîner à des digressions sur Ernst Zündel et Richard Harwood (p. 11, al. 1-5; p. 14, al. 3); en annexe n° 3, il dépose la pièce décrite comme «*Brochure*. Publiée GB. Zündel;».

La brochure en question est une traduction de *Did Six Million Really Die ?* (trente-cinq pages) publiée en Grande-Bretagne vers 1974. G. Wellers en cite de très courts fragments des seules pages 5 et 6. En annexe, il dépose curieusement la photocopie des vingt-neuf premières pages; les six pages finales ne sont pas fournies. Est-ce à cause de la p. 30 qui reproduit une photo particulièrement significative des falsifications auxquelles se livrent couramment les amis de G. Wellers? Ou est-ce, aussi, à cause du chapitre consacré à la Croix-Rouge et du chapitre intitulé «Enfin la vérité ! L'œuvre de Paul Rassinier»?

G. Wellers écrit:

«Dans cette brochure on peut lire «[...] que la politique envers les juifs avait changé pendant la guerre uniquement pour des raisons de sécurité militaire» (p. 11, al. 2).»

Par une habile coupure du texte, G. Wellers cache à son lecteur que R. Harwood donne ici une source et rapporte une observation faite par Himmler à Mussolini. En effet, le texte de la brochure (p. 5, col. A, al. 3) porte:

«Le 11 octobre 1942, Himmler fit savoir à Mussolini que la politique allemande envers les Juifs avait changé pendant la guerre uniquement pour des raisons de sécurité militaire.»

G. Wellers procède au même type de coupure pour l'extrait qu'il reproduit à la p. 11, al. 3. Cette fois-ci, la volonté de présenter R. Harwood comme un auteur qui s'autorise de pures affirmations sans indiquer aucune source est patente.

On se reportera à la brochure, p. 6, col. A, al. 3. G. Wellers a commencé par supprimer tous les mots par lesquels R. Harwood dit qu'il rapporte une «décision» signifiée le 10 février 1942 au personnel du ministère des affaires étrangères allemand par [Franz] Rademacher, adjoint de [Martin] Luther. Pour mieux offusquer encore la réalité, G. Wellers récidive en supprimant ensuite les mots: «Il est dit dans cette directive». Le résultat est qu'il a totalement occulté cette «décision» ou cette «directive» et fait passer Harwood pour une sorte d'historien à «pseudo-idées» partagées par Robert Faurisson (p. 11, al. 4).

Sur sa lancée, il qualifie ces «pseudo-idées» de «divagations» qu'il attribue à E. Zündel que R. Faurisson, ce «falsificateur», vient défendre à Toronto.

E. Zündel ayant été condamné à quinze mois de prison ferme pour «fausses informations», le lien est ainsi fait entre Harwood, Zündel et Faurisson, c'est-à-dire entre des «pseudo-idées», des «divagations» et de «fausses informations» (*ibid.*).

Ce que cache ici G. Wellers, c'est que la condamnation d'E. Zündel a été cassée pour des motifs de forme et de fond et qu'un nouveau procès a eu lieu en 1988, qui s'est terminé, comme le dit G. Wellers, par une condamnation à neuf mois de prison; mais, là encore, une procédure a été engagée pour obtenir la cassation d'un procès mené dans les mêmes conditions que le premier: le juge, cette fois-ci, pour sauver une accusation en totale perdition, a osé prendre «notification judiciaire» (*judicial notice*) de ce que l'holocauste des juifs avait existé, ce qui a paralysé le jury dans la décision qu'il avait à prendre. Le résultat de cet appel sera peut-être connu à la fin de 1989.

Les procès Zündel (1985 et 1988) ont été le procès du procès de Nuremberg par la masse des révélations apportées sur le mythe de l'extermination des juifs, sur l'imposture des chambres à gaz et sur la manière dont avaient été conduits le procès de Nuremberg et bien d'autres procès où on s'était uniformément dispensé d'apporter la preuve des faits dits «de notoriété publique». En 1985, les «témoins», pour la première fois contre-interrogés sur la matérialité des faits, ont subi une telle déroute qu'en 1988 le procureur a renoncé à en appeler un seul pour subir le contre-interrogatoire de l'avocat d'E. Zündel, aidé notamment du professeur Faurisson. Dans une lettre confidentielle – mais qu'il a fallu révéler – Raul Hilberg, expert n° 1 mondial de l'histoire de l'Holocauste, a refusé de revenir en 1988 par crainte d'être à nouveau mis à l'épreuve par l'avocat d'E. Zündel comme il l'avait été en 1985 au premier procès Zündel.

## **XII.– G. Wellers développe ses propres vues sur le «traitement spécial»**

(de la p. 15, al. 2, à la p. 18, al. 2).

Tout le développement consacré par G. Wellers au «traitement spécial» est entaché de l'erreur suivante: partant de l'idée que cette expression peut avoir *quelquefois* le sens d'exécution, il en infère qu'elle a *toujours* ce sens et, pour faire bonne mesure, qu'elle désigne *aussi* une extermination massive dans des chambres à gaz homicides ! Il s'agit là d'une spéculation.

A cela s'ajoute que G. Wellers, une fois de plus, accuse le professeur Faurisson de n'avoir fait «aucune allusion» à des documents dont, en réalité, il a discuté dans ses écrits.

G. Wellers déclare que:

«Dans le cadre de la “solution finale de la question juive” de nombreux documents parlent du “traitement spécial” («*Sonderbehandlung*») appliqué aux juifs sans préci-

ser, toutefois, le sens à donner à ce terme parfaitement neutre et qui pouvait tout aussi bien désigner un "traitement privilégié" qu'un "traitement meurtrier"»(p. 15, al. 2).

G. Wellers reconnaît donc que ce terme pouvait désigner un «traitement privilégié» des juifs, et cela dans le cadre même de la «solution finale de la question juive» !

On attend qu'il fournisse le critère de la distinction. Ce critère ne viendra jamais. G. Wellers ne donnera que des exemples où, à son avis, le terme signifiera, à tout moment, «traitement meurtrier». Pour lui, les Allemands ont, à dessein, donné deux sens opposés à un même mot (*Sonderbehandlung*). Et si, selon G. Wellers, parfois ce mot avait effectivement un sens tout à fait avouable, c'était pour cacher que, dans d'autres cas, il avait un sens inavouable (*ibid*). Comment alors s'y reconnaître ?

Il écrit:

«Depuis toujours, M. Faurisson affirmait que la signification du terme "traitement spécial" et de dérivés est "bénigne" [etc.] et de renvoyer aux pages 21 et 31 du *Mémoire en défense* du professeur. Or, si l'on se reporte à ces pages, on s'aperçoit qu'il n'y est pas question de «traitement spécial» et de dérivés mais uniquement de l'expression "action spéciale" et que, par "bénin", le professeur entendait ce que G. Wellers qualifie lui-même de "parfaitement neutre".»

M. Faurisson ne peut pas avoir varié dans son interprétation du journal du Dr Johann-Paul Kremer pour la raison que peu de temps après avoir publié cette interprétation dans son *Mémoire en défense* il a trouvé des éléments d'information propres, selon lui, à étayer cette interprétation <sup>1</sup>.

G. Wellers prétend que les Allemands usaient d'un «langage codé» (p. 15, al. 4) et il se fait fort de «déchiffreravec certitude» le terme de «traitement spécial»... «de deux façons indirectes» (p. 15, al. 5).

Il passe ensuite en revue quelques documents dont il ne prouve pas qu'ils sont «codés» et dont le déchiffrement est, en effet, pour le moins «indirect» (p. 16 et p. 17, al. 1-3).

Il affirme que:

«M. Faurisson ne fait aucune allusion à ces documents sans aucune ambiguïté» (p. 17, al. 4).

Si ces documents sont «sans aucune ambiguïté», comment seraient-ils codés ? Et pourquoi faudrait-il les «déchiffrer» ? Et cela de «deux façons indirectes» ?

---

1. Voy. conclusions déposées devant la cour d'appel de Paris in *L'Incroyable Affaire Faurisson*, 1982, p. 54-55.



De plus, M. Faurisson a bel et bien mentionné certains de ces documents et il en a traité. Par exemple, il a traité de l'affaire (mentionnée par G. Wellers) des demandes d'autorisation d'effectuer le trajet aller-retour d'Auschwitz à Dessau (endroit où se livrait le Zyklon B) pour un camion de cinq tonnes afin d'aller chercher du gaz<sup>1</sup>. Il s'agissait de

« gaz destiné au gazage du camp, pour lutter contre l'épidémie qui s'est déclenchée. »

Quant au gaz nécessaire pour la «*Sonderbehandlung*» (traitement spécial) des juifs, M. Faurisson en a aussi parlé dans le même ouvrage à la p. 24. Ainsi que le déclarait le statisticien Richard Korherr après la guerre, la «*Sonderbehandlung*» des juifs s'appliquait aux juifs qui étaient «*angesiedelt*», c'est-à-dire transplantés et établis<sup>2</sup>. Dans tous les cas de transplantation, surtout dans les pays de l'Est, on a procédé à la désinfection massive des effets. Il y fallait du Zyklon B. Si les Allemands avaient eu plus de Zyklon B (les dernières usines le fabriquant allaient être détruites en octobre 1944 par l'aviation alliée), il y aurait eu moins de morts dans les camps, ravagés par les épidémies de typhus. Précisément, à cause de l'implication sinistre qu'on pouvait donner à «*Sonderbehandlung*», Himmler faisait savoir à Korherr qu'il préférerait l'emploi de «*Transportierung von Juden*» (transport de juifs).

Il ne fait pas de doute que l'armée et la police allemandes, comme toutes les autres polices et armées du monde et comme toutes les administrations (et comme tout le monde dans la vie courante ?), utilisaient des euphémismes.

Il n'est pas admissible de soutenir sans preuves directes et concordantes que telle expression comme «traitement spécial» ou «action spéciale» signifie «gazage homicide systématique». C'est pourtant ce que fait G. Wellers.

### **XIII.– G. Wellers se répète sur quelques sujets et se dit sans animosité particulière à l'égard de R. Faurisson**

(de la p. 18, al. 3, à la p. 19, al. 3).

A l'alinéa 3 de la p. 18, G. Wellers qualifie le professeur de «falsificateur» (avec des guillemets) «patenté». Si l'expression signifie «falsificateur attitré» ou «falsificateur officiellement reconnu comme tel», il convient de dire que les instances officielles que sont les tribunaux français ont jugé les travaux de M. Faurisson pour aboutir à la conclusion que ces travaux, loin d'être le fait d'un falsificateur auquel il faudrait donner le titre ou la patente de falsificateur, sont sérieux. Dans le même alinéa, G. Wellers déclare au sujet du professeur :

---

1. Voy. *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p. 40.

2. *Der Spiegel*, 1977, n° 31, p. 13, col. A.

«De toute façon soit sa documentation est lamentable contrairement à ce qu'il dit, soit il cache la vérité pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la recherche de la vérité.»

Ce faisant, G. Wellers, loin d'être sûr que M. Faurisson «cache la vérité», envisage l'hypothèse que, plus simplement, «sa documentation est lamentable». Si c'est le cas, où est la falsification prétendument avérée ? Dans les alinéas suivants de la p. 18 et au premier alinéa de la p. 19, G. Wellers accumule les redites sur les *Einsatzgruppen*, le «traitement spécial», sur ce que les révisionnistes sont censés dire au sujet des juifs ou des réparations financières et sur le refus du CDJC de servir M. Faurisson depuis 1977.

A l'alinéa 2 de la p. 19, G. Wellers affirme qu'il a dépouillé «tous» les écrits du professeur, ce qui, comme on l'a vu, est faux. Il semble dire qu'il n'a, lui, G. Wellers, «pas cessé à travers les divers articles qu'il a publiés dans *Le Monde juif* d'amener [M. Faurisson] à répondre à ses objections»; si tel est bien le sens de la phrase et si M. Faurisson a répondu aux objections de G. Wellers, ce point est à porter au crédit du professeur: ce dernier ne s'est pas dérobé au débat et il n'a pas témoigné d'une négligence coupable; il a lu les articles de G. Wellers, les a étudiés et y a répliqué.

G. Wellers assure qu'il «ne nourrit, *a priori*, aucune animosité particulière» à l'égard de M. Faurisson. L'expression «*a priori*» est vague; elle ne permet pas de se situer dans le temps. Il est clair en revanche qu'au moins depuis 1977, c'est-à-dire depuis douze ans, G. Wellers poursuit M. Faurisson d'une fiévreuse animosité et le «traque»; n'écrit-il pas dans ses conclusions (p. 8, al. 3) qu'il est le seul en France «à traquer M. Faurisson» ?

Dans une lettre en date du 27 avril 1978, G. Wellers confirmait au professeur qu'il lui refusait l'accès à la bibliothèque et aux archives du CDJC; il le traitait déjà d'«insulteur arrogant et décidé à persévérer» (al. 7 de ladite lettre). Depuis cette date (et même auparavant), G. Wellers n'a cessé de manifester son animosité.

Dans la livraison du *Monde juif* de juillet-septembre 1987, expédiée aux abonnés, comme en fait foi le cachet de l'enveloppe d'expédition, le 24 novembre 1987, figure un article de G. Wellers intitulé: «Qui est Faurisson ?» En voici quelques extraits relatifs au professeur ou à ses écrits, des extraits qui manifestent une animosité certaine:

– «la “star” française du négativisme [...] un homme bizarre, extravagant, voire anormal [...] caractère scandaleusement abusif de [sa] thèse» (p. 94);

– «gravement disqualifiant: formuler des affirmations fantaisistes, mensongères et condamnables en raison de leur légèreté [...] présentation mensongère, typique pour R. Faurisson, des appréciations de la Cour» (p. 96);

– «Tout ceci est artificieux, inconsistant, risible; tout ceci disqualifie son auteur aux yeux de toute personne avertie même sommairement. Et tout ceci devient **absurde et insensé** [caractères gras]» (p. 105);

– «“conclusions” mensongères [...] Si encore Faurisson avait été aveugle ! Mais non, il ne l’est pas, sauf d’un aveuglement volontaire, prémédité, pourvu qu’il rapporte ! [...] il a eu le culot, l’impudeur, d’affirmer des sottises évidentes» (p. 106);

– «aveugle volontaire» (p. 108);

– «faux savant cherchant la contre-vérité, rien que la contre-vérité, toute la contre-vérité, la contre-vérité à tout prix [...] un ignare qui «sait» (on se demande comment) [...] le fantaisiste ou le démagogue qu’est Faurisson (p. 109);

– «un cas de confusion mentale qui [relève] de la compétence [...] des psychiatres [...] un cas d’impudence motivée par des raisons politico-financières (p. 110);

– «un démagogue incorrigible et sans scrupules ! [...] quand on sait avec quelle facilité, avec quel cynisme R. Faurisson «invente» n’importe quoi avec la plus complète et évidente mauvaise foi [...]; il n’est pas impossible que certaines absurdités de son discours délirant soient dues à d’importantes lacunes dans son instruction du niveau du baccalauréat, sinon au-dessous, dont il est complètement inconscient comme le sont tous les ignorants... de bonne foi et sans cervelle» (p. 111);

– «grotesque [...]; sa folle et strictement sélective imagination» (p. 112);

– «stupide et illettré [...]; frappé d’aveuglement irrémédiable [...]; phantasme» (p. 113);

– «affirme ses fantaisies avec l’inconscience d’un prétentieux ignare... de bonne foi [...]; un prétentieux ignare [...]; un homme qui joue, consciemment, les attrape-nigauds [...]; il s’identifie avec Darquier de Pellepoix, ex-Commissaire général aux Questions Juives de Vichy, grossier et violent antisémite, escroc et laquais des nazis» (p. 114).

En résumé, dans ce seul article de 1987, G. Wellers juge M. Faurisson: bizarre – extravagant – anormal – scandaleux – fantaisiste – menteur – léger – mensonger – artificieux – inconsistant – risible – absurde – insensé – aveugle volontairement – recherchant ce qui rapporte – culotté – impudique – sot – faux savant – cherchant la contre-vérité à tout prix – ignare qui «sait» – démagogue – un cas de confusion mentale qui relève des psychiatres – impudent – motivé par des raisons politico-financières – sans scrupules – cynique – de la plus complète et évidente mauvaise foi – délirant – d’une instruction inférieure à

celle du baccalauréat – inconscient – ignorant – sans cervelle – grotesque – fou – stupide – illettré – prétentieux ignare – s’identifiant à un grossier et violent antisémite, escroc et laquais des nazis.

Certaines de ces qualifications sont répétées, parfois à plus d’une reprise.

L’animosité est définie dans le *Petit Larousse* de 1972 comme « la malveillance, le désir de nuire; l’emportement et la véhémence dans une discussion ».

On ne voit pas ce qui dans ces propos de G. Wellers pourrait manquer pour répondre à cette définition et l’on est en droit de se demander de quels mots il userait s’il éprouvait une « animosité particulière ».

#### **XIV. – G. Wellers invoque abusivement la bonne foi**

(p. 19, al. 3)

Dans le dernier alinéa de ses conclusions (avant les mots: « Par ces motifs »), G. Wellers est présenté comme « parfaitement loyal au plan de la bonne foi ». C’est « de bonne foi » qu’il accuserait M. Faurisson d’être un falsificateur. S’il invoque la « bonne foi », serait-ce qu’il a conscience de n’avoir fourni aucune preuve de ce que R. Faurisson serait un falsificateur ? Depuis de longues années il traite le professeur de « falsificateur ». Il a donc eu tout loisir de réunir des *preuves*. Il ne peut avoir l’excuse ni du manque de temps, ni de l’emportement passager, ni de la créance accordée à une rumeur diffamatoire. Dans ces conditions, quel argument pourrait-il invoquer pour exciper de sa bonne foi ?

Au surplus, il ne peut pas invoquer la bonne foi pour les raisons suivantes :

1. Il affirme que l’assignation introduite par R. Faurisson à son encontre est trop tardive. Selon lui, la livraison en cause du *Monde Juif*, datée d’octobre-décembre 1988, serait parue au début d’octobre 1988 et, par conséquent, l’assignation, délivrée le 23 février 1989, serait survenue bien après le délai légal de trois mois ; or, G. Wellers sait pertinemment que cette livraison n’a été expédiée que le 2 février 1989 et que, de ce fait, l’assignation lui a été délivrée trois semaines plus tard, c’est-à-dire largement dans le délai prévu par la loi ;

2. Il prétend que c’est à R. Faurisson de prouver la date d’envoi de ladite livraison du *Monde Juif* alors qu’il sait que c’est à lui, G. Wellers, qu’il revient de prouver cette date ;

3. Il s’est dispensé de verser au débat les pièces justificatives d’imprimerie et de routage, qu’il est seul à détenir ; s’il avait été de bonne foi, il se serait empressé de produire ces pièces ;

4. Il en appelle à des décisions judiciaires comme à des cautions de sa bonne foi ; or, il sait que, par un jugement en date du 8 juillet 1981, les magistrats ont expressément repoussé l’idée même de rechercher s’il y avait ou non une falsification de l’histoire de la part du professeur et que, par un arrêt en date

du 26 avril 1983, ils ont même fini par rendre hommage au sérieux de M. Faurisson dans l'étude de ce que la cour elle-même décidait d'appeler « le problème des chambres à gaz »;

5. G. Wellers le sait d'autant mieux qu'à deux reprises, dans deux publications distinctes<sup>1</sup>, il a fini, en 1987, par admettre, pour le déplorer, que la cour avait « marché » et que l'effort de documentation du professeur avait favorablement « impressionné » la cour;

6. G. Wellers savait que « traiter Faurisson de faussaire, c'est le diffamer mais de bonne foi »<sup>2</sup> et que la bonne foi étant, ainsi qu'on le dit familièrement, « comme les allumettes, elle ne peut servir qu'une fois »;

7. G. Wellers avait été dûment prévenu par le professeur (pli RAR du 28 novembre 1988) que, s'il le qualifiait à nouveau de « falsificateur », il serait poursuivi en justice; à cette occasion, il se voyait rappeler les deux points susmentionnés (ci-dessus, paragr. 5 et 6); de surcroît, G. Wellers reconnaît spontanément (p. 2, al. 3) qu'il avait fait l'objet de poursuites correctionnelles à l'initiative du professeur pour une cause du même ordre<sup>3</sup> et que, si ces poursuites n'avaient pu aboutir, c'était seulement parce que, à la suite d'une erreur de son conseil, elles étaient « entachées de nullité »;

8. G. Wellers ne peut pas en même temps proclamer « *urbi et orbi* » que M. Faurisson est un falsificateur et confier au tribunal, dans les présentes conclusions ou dans les pièces jointes, que, somme toute, ce qu'il a attribué à une volonté de falsification n'est dans bien des cas attribuable, selon lui, qu'à la sottise du professeur, à son ignorance, à des omissions (pas toujours volontaires), à l'emploi d'une documentation lamentable, au désir de déconsidérer tel ou tel, à des rêves, etc.;

9. G. Wellers ne peut pas prétendre qu'il a lu tous les écrits du professeur quand il est patent à plusieurs reprises qu'il n'a pas lu ce que M. Faurisson a écrit sur les discours de Himmler, le « traitement spécial », etc.;

10. G. Wellers est incapable de fournir un seul exemple de falsification objectivable de la part du professeur alors que, pendant au moins douze ans, il s'est employé, selon son propre mot, à « traquer » celui-ci;

M. Faurisson pourrait, à son tour, passer en revue les écrits de G. Wellers ainsi que les publications du CDJC et faire, pour le tribunal, la somme des friponneries de G. Wellers et du CDJC; mais il s'abstiendra de cette besogne qui est trop aisée, fastidieuse et sans rapport avec la question pendante, laquelle se résume en ces termes: M. Wellers a-t-il apporté la preuve que M. Faurisson est un falsificateur ?

---

1. *Le Droit de vivre*, juin-juillet 1987, p. 13, et *Le Monde juif*, juillet-septembre 1987, p. 106.

2. Procès Pierre-Bloch, arrêt reproduit dans *Le Monde Juif*, janvier-mars 1985, p. 25-29.

3. Index du *Monde Juif*, octobre-décembre 1987, p. 192.

Sur le point particulier de l'honnêteté et de la sincérité de M. Wellers, M. Faurisson se contentera donc d'appeler l'attention du tribunal sur le texte intitulé «Les friponneries de G. Wellers» et sur le fait que la vie et la carrière de ce dernier semblent, ainsi qu'on l'a vu, comporter une zone d'ombre sur laquelle l'intéressé a jusqu'ici obstinément refusé de s'expliquer: une totale absence de diplômes universitaires, qui ne l'aurait pas empêché de faire carrière au CNRS. Ce qu'il ne veut pas révéler aux révisionnistes, l'a-t-il, toute sa vie, caché au CNRS?

R. Faurisson n'admet plus d'être traité de falsificateur. Cette accusation, qui a pris chez G. Wellers une tournure lancinante, est particulièrement grave. Elle ne peut qu'être intolérable pour un professeur d'université. G. Wellers le sait si bien qu'il n'a jamais manqué, dans les index du *Monde juif* où il nomme R. Faurisson, de juxtaposer en face du nom de ce dernier les deux qualifications de «professeur» et de «falsificateur».

## ANNEXE

### Diplômes universitaires, carrière et publications de R. Faurisson.

G. Wellers insiste sur le fait que R. Faurisson serait un «ignare», un «ignorant», un «prétentieux ignare», lui trouve «une instruction inférieure à celle du baccalauréat» et il dresse la liste de ses propres «écrits et articles».

R. Faurisson, s'étant engagé à lui répliquer point par point, doit donc à son tour mentionner ses propres publications historiques (en français et en anglais) sans faire état de ses publications littéraires. Il doit aussi, en «falsificateur patenté» «d'une instruction inférieure à celle du baccalauréat», évoquer succinctement ses titres universitaires et sa carrière de professeur.

Il doit être entendu que R. Faurisson nourrit à l'égard de la possession des diplômes universitaires ainsi que des titres et grades de toutes sortes une certaine méfiance; il sait qu'il n'est pire âne que l'âne savant. S'il lui arrive de décliner ses propres diplômes, titres et grades, c'est seulement quand il doit en faire état. Il ne reprochera pas à M. Wellers d'être éventuellement dépourvu de tout diplôme universitaire. Mais il s'interroge sur les motifs qui ont conduit ce dernier à insinuer que M. Faurisson n'avait peut-être pas le baccalauréat.

Cela dit, si G. Wellers le lui demandait, il pourrait lui apporter la preuve qu'il possède le baccalauréat, la licence de lettres classiques, le diplôme d'études supérieures, l'agrégation des lettres, le doctorat ès lettres et sciences humaines (Sorbonne) et qu'après avoir été professeur dans l'enseignement secondaire, il a enseigné à l'ancienne Sorbonne, à la Sorbonne Nouvelle (Paris-III) et à l'université Lyon-II («Littérature française moderne et contemporaine» ainsi que «Critique de textes et documents»). Il pourrait

également lui prouver que sa carrière universitaire a été brisée en 1978-1979 sur l'intervention des organisations juives et, en particulier, du Dr Marc Aron, président du comité de coordination des institutions et organisations juives de Lyon, lequel a mené contre le professeur au sein même de son université de telles actions de commando que, selon les présidents successifs de l'université Lyon-II depuis plus de dix ans, «il est impossible d'assurer la sécurité de M. Faurisson». Depuis 1979, M. Faurisson ne peut plus enseigner ni à l'université Lyon-II, ni ailleurs. Voici pourtant en quels termes il était officiellement jugé par un coreligionnaire de M. Wellers, Pierre Citron, directeur d'UER à la Sorbonne Nouvelle: «Très brillant professeur – Chercheur très original – Personnalité exceptionnelle». Sur demande de M<sup>me</sup> Alice Saunier-Seïté, ministre des Universités, le recteur de Lyon avait conclu son enquête de 1978 en déclarant que le professeur Faurisson avait eu un comportement «inattaquable».

La liste complète des publications de R. Faurisson serait fastidieuse et on se contentera d'en citer les principales:

– En collaboration avec Serge Thion: *Vérité historique ou vérité politique ? La question des chambres à gaz*, 1980;

– *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire. La question des chambres à gaz*, précédé d'un «Avis» de Noam Chomsky, 1980;

– *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, 1982;

– *L'Incroyable Affaire Faurisson* (contenant les conclusions déposées devant la cour de Paris), 1982;

– *Epilogue judiciaire de l'affaire Faurisson*, sous le nom de J. Aitken, 1983;

– Collaboration à la traduction du *Mythe d'Auschwitz*, de Wilhelm Stäglich, avec une documentation complémentaire de 23 pages due à R. Faurisson;

– Nombreuses contributions aux *Annales d'histoire révisionniste* depuis leur première publication en mai 1987;

Tous ces écrits sont parus aux éditions de La Vieille Taupe.

– Nombreuses contributions au périodique américain *The Journal of Historical Review*, Los Angeles.

Même ses adversaires les plus déterminés ont parfois rendu hommage à la qualité des recherches de M. Faurisson. C'est le cas du plus prestigieux d'entre eux, Raul Hilberg qui, en 1982, a concédé que R. Faurisson et d'autres révisionnistes

«ont soulevé des questions qui ont eu pour effet d'engager des historiens dans de nouvelles recherches. Ils ont obligé à rassembler davantage d'informations, à réexaminer les documents et à aller plus loin dans la compréhension de ce qui s'est passé<sup>1</sup>.»

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 3-9 juillet 1982, p. 71.

En 1986, Michel de Bouïard (ancien déporté de Mauthausen, doyen honoraire de la faculté des lettres de Caen, membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, membre de l'Institut), dans une comparaison entre, d'une part, les écrits exterminationnistes et, d'autre part, les études révisionnistes, a été amené à déclarer :

« Il y a, d'une part, énormément d'affabulations, d'inexactitudes, obstinément répétées, notamment sur le plan numérique, d'amalgames, de généralisations et, d'autre part, des études critiques très serrées pour démontrer l'inanité de ces exagérations <sup>1</sup>. »

Récemment, Jean Tulard, professeur d'histoire à la Sorbonne (Paris-IV) était interrogé par un journaliste de *RTL* sur R. Faurisson qui venait d'être agressé (le 16 septembre 1989). Voici ses réponses :

« Faurisson est un professeur de lettres qui s'était fait connaître par un travail très original où, déjà, évidemment, il n'était pas dans le sens courant des interprétations officielles, sur le sonnet des *Voyelles* de Rimbaud, où il s'était opposé à l'interprétation qu'en donnait Étiemble et qui était l'interprétation, si vous me permettez de dire, entre guillemets, "dominante" dans l'Université. Et ensuite il a fait une thèse sur Marivaux. Et Faurisson semblait plutôt être un professeur de sensibilité de gauche qui s'est tout à coup penché sur ce problème des camps de concentration et a donc développé une théorie. Je crois qu'il l'a développée comme il avait développé sa théorie des *Voyelles* : au départ, je ne suis pas assuré qu'il était antisémite ; et puis, bien entendu, c'est devenu l'affaire Faurisson. »

[Le journaliste – Qu'est-ce qu'il a voulu prouver, ou démontrer ?]

D'après lui, il n'y aurait pas eu de chambres à gaz dans les camps de concentration. Voilà sa thèse, d'après ce qu'il aurait constaté lui-même en ayant visité des camps. Et il y a une démonstration très rigoureuse, qu'il présente, très logique – évidemment c'est quelqu'un formé par l'Université, c'est parfaitement argumenté – et qui montre qu'il ne pouvait pas y avoir de chambres à gaz dans les camps de concentration, du moins ceux qu'il a vus.

[Le journaliste – Et c'est une logique devenue folle ?]

Eh bien, c'est devenu, la passion s'en mêlant, quelque chose qui a pris les dimensions d'une affaire et, voyez, nous débouchons maintenant – et c'est très regrettable – sur la violence. »

---

1. *Ouest-France*, 2-3 août 1986, p. 6.



Attendu que le demandeur propose au tribunal de faire comparaître devant lui, en personne, MM. Faurisson et Wellers, en comparution personnelle contradictoire, conformément aux articles 184 et suivants du Nouveau Code de Procédure civile;

Attendu que cela permettrait surabondamment au tribunal d'apprécier la qualité de chacun des protagonistes au regard même de l'objet de la cause, d'autant plus que G. Wellers fuit, comme on l'a vu plus haut, le débat avec celui qu'il préfère diffamer, faute de pouvoir le combattre sur le terrain scientifique;

Attendu, de façon plus générale, que toutes ces considérations ainsi que les comparutions sollicitées devraient justifier en totalité aux yeux des magistrats composant le tribunal les demandes formulées;

#### PAR CES MOTIFS

Donner acte à Robert Faurisson de ce qu'il propose la comparution personnelle de M. Wellers et sa propre comparution devant le tribunal;

Faire droit à la demande, purement et simplement, selon les dispositions énoncées dans l'assignation introductive.

**SOUS TOUTES RÉSERVES.**

[A ces conclusions étaient jointes à l'intention du tribunal vingt-six pièces ou ensembles de pièces.]

\*\*\*

1<sup>er</sup> avril 1990

### **La dépendance des journalistes allemands**

Les journalistes allemands du groupe Springer (*Bild, Die Welt, Hamburger Abendblatt, Berliner Morgenpost*) sont obligés, quand ils entrent dans ce groupe et s'ils veulent y demeurer, d'observer un engagement en quatre points ; le deuxième point exige du journaliste « le soutien du droit à la vie du peuple israélien » (*die Unterstützung der Lebensrechte des israelischen Volks*)<sup>1</sup>.

Il n'est pas question du droit à la vie du peuple palestinien. Si l'on en croit Gerhard Frey, éditeur de *Prominente ohne Maske*, p. 428-429, Axel Caesar Springer, né en 1912 et journaliste aux *Altonder Nachrichten*, écrivit ou cautionna dans ce journal, au temps du III<sup>e</sup> Reich des articles qui dénonçaient les juifs et le judéo-bolchevisme.

\*\*\*

---

1. Voy. *Überblick über die Axel Springer Verlag Aktionsgesellschaft*, 1986, p. 6.

### Le révisionnisme appliqué à la «révolution roumaine»

La «révolution roumaine» aura donc fait cent fois moins de victimes que nous l'avaient annoncé, dans le feu des événements, les agences de presse hongroise et yougoslave, relayées parfois hâtivement par les médias occidentaux. 689 morts au total et pour toute la Roumanie: ce chiffre a été donné la semaine dernière par les autorités roumaines dans le cadre d'un procès de dignitaires de l'ancien régime. Notons qu'il inclut, sans faire de distinction, l'ensemble des victimes et notamment les membres de la *Securitate* tués par l'armée. «On est loin des soixante mille morts officiellement annoncés lors du procès des époux Ceausescu. On est encore plus loin des douze mille prétendus morts pour la seule ville de Timisoara [...]. Plus grave encore, il paraît avéré aujourd'hui que les prétendus charniers de Timisoara n'ont jamais existé [...]. Rappelons que, durant cette même semaine de décembre 1989, l'intervention américaine à Panama, passablement négligée par les médias, faisait deux mille victimes. Trois fois plus...<sup>1</sup>»

*Libération* reproduit la photographie, bien connue, des cadavres avec, en particulier, le bébé placé sur sa mère. «Un homme a placé, par pudeur, le corps d'un bébé sur celui d'une femme pour ne pas le poser à même la voie [...] toutes les [dix-neuf] victimes sont décédées avant le 16 décembre [début de la révolte]. Mis en présence de dix-neuf corps décomposés, la rumeur propage le chiffre de quatre mille six cent trente torturés. [...] Dans un remarquable travail effectué au mois de mars [1990], les étudiants de la faculté de mécanique de Timisoara, après avoir partagé la ville en soixante-neuf zones et envoyé les enquêteurs de porte en porte, ont conclu pour leur part à la mort de cent quarante-sept personnes, parmi lesquelles vingt-cinq disparus, pour quelque trois cent trente-quatre blessés<sup>2</sup>.»

«Les trois cent cinquante mille habitants de Timisoara restent dans leur majorité convaincus que le nombre des victimes de la révolution est beaucoup plus important que le bilan officiel. La terrible photo du cadavre avec l'enfant illustre toujours, à chaque manifestation politique, les affiches clamant "Timisoara, cité martyre de la révolution"<sup>3</sup>.»

\*\*\*

17 avril 1990

---

1. J.-C. Guillebaud, «Roumanie. Ces morts disparus», 8 février 1990.

2. Enquête de *Libération*, 4 avril 1990, p. 8.

3. *Id.*, p. 7.

**Robert Faurisson, dépossédé de sa chaire d'enseignement  
à l'université Lyon-II,  
est nommé d'office par Lionel Jospin au  
Centre national d'enseignement à distance.**

Par un arrêté en date du 17 février, Lionel Jospin, ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a prononcé :

« M. Robert Faurisson, professeur à l'université de Lyon-II, est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990, affecté au Centre national d'enseignement à distance sur un emploi ouvert dans cet établissement au titre de la loi de finances de 1990. »

R. Faurisson n'a eu connaissance de cet arrêté que le 9 avril par communication de la photocopie de cet arrêté, sans la moindre lettre d'accompagnement, sous enveloppe ordinaire, non recommandée, expédiée par l'université Lyon-II. Ses demandes d'explication, soit auprès du ministère, soit auprès de l'université Lyon-II, se sont heurtées à des fins de non-recevoir, au silence ou à des subterfuges (par exemple, l'envoi d'un fax antidaté de quarante-huit heures de M. Jean, directeur des enseignements supérieurs, regrettant que M. Faurisson n'ait pas reçu sa lettre du 24 février). Les personnes responsables de cette affaire, sous les ordres de Lionel Jospin, sont MM. G... et M... ainsi que M<sup>me</sup> G... Le certificat de cessation de paiement de M. Faurisson a été signé par le président de l'université Lyon-II, Michel Cusin, le 22 février 1990 sans que l'intéressé en sache rien. S'il n'obtempère pas, il ne recevra plus de salaire dès le mois d'avril. Il doit obtempérer le 20 avril au plus tard.

Un professeur d'université est titulaire de sa chaire et ne peut en être éventuellement dépossédé que pour un motif extrêmement grave et cela, au terme d'une procédure administrative et disciplinaire. Ici, on dépossède un professeur de sa chaire pour un motif qui ne lui est pas notifié et il a onze jours pour accepter le nouveau poste qui lui est assigné, faute de quoi il ne recevra plus de salaire et ses cotisations sociales ne seront plus versées. M. Faurisson a 61 ans, est marié, a trois enfants (qui ne sont plus à sa charge); sa femme n'a pas de profession; il prendra normalement sa retraite à l'âge de 67 ou 68 ans.

R. Faurisson conteste l'existence de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration allemands de la dernière guerre. Il s'appuie, en particulier, sur l'expertise de l'ingénieur américain Fred Leuchter<sup>1</sup>. Il est considéré comme le chef de file, en France, du révisionnisme historique, dont le fondateur est Paul Rassinier (1908-1967), ancien déporté, ancien député

---

1. Tribunal de Toronto, affaire Zündel, 1988, 192 pages.

socialiste, et qui a des représentants en Europe, en Amérique du sud, en Afrique du Nord, au Japon et en Australie<sup>1</sup>.

En 1978-79, de violentes manifestations avaient été organisées dans l'enceinte de l'université Lyon-II contre le professeur Faurisson par le D<sup>r</sup> Marc Aron, président du Comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon, membre du B'nai B'rith (association juive de type maçonnique) et du Congrès juif européen. Depuis 1979, le D<sup>r</sup> Marc Aron s'est opposé avec succès au retour du professeur dans son université. Il a été obéi par tous les présidents de la République, les premiers ministres et les ministres de l'Éducation nationale qui se sont succédé depuis onze ans. A chaque fois que le professeur a demandé à reprendre ses cours, la réponse de son université a été qu'on ne disposait pas des moyens d'assurer sa sécurité et qu'en conséquence, si M. Faurisson entendait user d'un droit incontestable, le président de son université ferait opposition. Or, l'État doit protection à ses fonctionnaires.

En onze ans, le professeur Faurisson a été la victime de six agressions physiques: deux fois à Lyon, deux fois à Paris et deux fois à Vichy, où il habite. Jamais ses agresseurs n'ont été inquiétés, même quand ils ont été interpellés. Le 16 septembre 1989, il a été sauvagement agressé par trois jeunes gens qui, dans l'heure qui a suivi, ont revendiqué cette action au nom des «Fils de la mémoire juive». Il n'a dû la vie qu'à deux personnes dont l'intervention a mis les agresseurs en fuite.

Le 3 avril 1990, sur la «Cinq», un reportage télévisé a montré des milices juives à l'entraînement dans la région parisienne. Celles-ci n'ont pas fait mystère de ce que leur principale cible était les révisionnistes.

En France, les milices armées sont interdites sauf les milices juives. M<sup>me</sup> Fabius-Castro a déclaré à une assemblée de socialistes juifs:

«Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers à Paris, mais aussi à Toulouse, Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministère de l'Intérieur<sup>2</sup>.»

Le 6 février 1990, le révisionniste Olivier Mathieu, sa fiancée et l'un de ses amis ont été frappés sur le plateau de *TF 1* par les membres d'une milice juive. Le 14 février, Alain Guionnet a été condamné à un mois de prison ferme par la cour d'appel de Versailles pour un délit de presse: il avait apposé

---

1. Voy., à paraître en mai 1990, la première livraison de la *Revue d'histoire révisionniste*, laquelle fait suite aux huit livraisons des *Annales d'histoire révisionniste*. Pour sa part, l'*Institute for Historical Review*, de Torrance, Californie, a publié jusqu'ici trente-sept livraisons trimestrielles du *Journal of Historical Review*.

2. *Le Monde*, 7 février 1986, p. 8.

des autocollants dont l'un portait : «Rapport Leuchter: finies les chambres à gaz !». La liste des universitaires frappés par la répression antirévisionniste était en France de sept; elle vient de s'allonger de deux noms: ceux de Frédéric Poulon (Bordeaux) et Bernard Notin (Lyon).

Une loi antirévisionniste est actuellement à l'étude sur l'initiative ou avec l'appui de Laurent Fabius, Jean Pierre-Bloch et Serge Klarsfeld. Se sont ralliés à ce projet MM. Pasqua, Santini et Yvon Briant (un ancien partisan de J.-M. Le Pen).

Même Annie Kriegel, qui, par le passé, a provoqué cette chasse aux sorcières, commence à s'inquiéter d'un résultat qui était pourtant bien prévisible. Elle constate:

«une obsessionnelle chasse aux sorcières qui présente les mêmes excès que n'importe quelle chasse de cette nature, en s'abritant derrière des institutions juives inquiètes pour légitimer une insupportable police juive de la pensée – par exemple dans un cas navrant récent, où on a suspendu un professeur d'université coupable d'avoir laissé s'exprimer un jeune collègue qui exposait des énormités (comme si l'université, depuis vingt ans, n'avait entendu que des propos équilibrés et raisonnables)<sup>1</sup>.»

«Une insupportable police juive de la pensée»: la formule n'a rien d'excessif. Un homme politique français déclare:

«Je ne connais pas un israélien qui refuse un cadeau qu'on lui offre, si ce cadeau ne lui plaît pas. Et je ne connais pas, pour ma part, un maire qui dise: "Je refuse les voix qui me sont apportées"<sup>2</sup>.»

Cette déclaration déclenche un hourvari. Le même jour, on rend publique la déclaration suivante du Prix Nobel de la Paix, Lech Walesa, à l'hebdomadaire hollandais *Elsevier*:

«Si les Allemands déstabilisent à nouveau l'Europe d'une façon ou d'une autre, alors il ne faudra plus recourir à la partition de l'Allemagne, mais rayer purement et simplement ce pays de la carte. L'Est et l'Ouest disposent de la technologie avancée nécessaire pour exécuter ce verdict. Si l'Allemagne recommence, il n'y a pas d'autre solution.»

Cette fois, c'est le silence ou l'absence de commentaire.

Le dévoilement progressif du mythe des chambres à gaz et du génocide rend vaines les tentatives des responsables du mythe du génocide qui ont cherché par tous les moyens à étouffer la voix des révisionnistes. En pure perte. La

---

1. A. Kriegel, «Le leurre de l'antisémitisme», *Le Figaro*, 3 avril 1990, p. 2.

2. *Le Monde*, 6 avril 1990, p. 10.

communauté juive doit maintenant réagir et ne plus admettre cette chasse aux sorcières. Elle a une responsabilité dans la propagation d'une invention de la propagande de guerre et dans le maintien de cette invention par la violence sous toutes ses formes. Ainsi que l'a dit l'historien David Irving :

« La communauté juive doit faire son examen de conscience, elle propage quelque chose qui n'est pas vrai <sup>1</sup>. »

Des protestations contre l'arrêté ministériel concernant le professeur Faurisson peuvent être formulées auprès des représentants du monde politique, du monde médiatique et du monde universitaire.

\*\*\*

---

1. *The Jewish Chronicle*, 23 juin 1989.

**Proposition de loi de M. Jean-Claude Gayssot tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite et xénophobe (Assemblée nationale, 2 mai 1990)**

**Les révisionnistes en prison ?**

Sur l'initiative du Parti socialiste et, en particulier, de Laurent Fabius, l'Assemblée nationale examinera demain, 2 mai, une loi proposée par le Parti communiste (Jean-Claude Gayssot) et adoptée par la Commission des lois (François Asensi) qui permettra de jeter en prison ceux qui disent qu'il n'a jamais existé de chambres à gaz autres que de désinfection dans les camps de concentration allemands de la dernière guerre.

Cette loi stalinienne risque d'être votée à l'heure même où le Grand Mensonge communiste s'effondre, même à Moscou, sur la Place Rouge.

Cette loi stalinienne pourrait bâillonner les Français au moment même où les Allemands ont eu, à deux reprises, le droit de voir et d'entendre dans une émission de « Spiegel T.V. » (Radio-Télé Luxembourg) l'ingénieur américain Fred Leuchter, spécialiste des chambres à gaz homicides, qui, dans un rapport de 192 pages déposé devant le Tribunal de Toronto, a établi qu'il n'a jamais existé ni pu exister de telles chambres à gaz à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek. Son rapport s'accompagne d'analyses de fragments recueillis, d'une part, dans une vraie chambre à gaz de désinfection de Birkenau et, d'autre part, dans les prétendues chambres à gaz homicides d'Auschwitz et de Birkenau.

L'Union soviétique et les pays de l'Est se libèrent du Grand Mensonge communiste. L'Allemagne commence à se libérer du Grand Mensonge holocaustique. La France, elle, s'apprête à donner des gages à son Parti communiste, perclus de mensonges, et à l'internationale holocaustique, toute ardente du mensonge des chambres à gaz et du génocide.

La France, « la patrie des droits de l'homme », va devenir la risée du monde entier.

Les révisionnistes ne craignent ni la répression, ni la prison. Le révisionnisme, cette grande aventure de la fin de notre siècle, s'est déjà étendu sur les cinq continents (y compris l'Afrique et l'Asie). Plus rien ne l'arrêtera.

N.B.: A la page 22 du rapport de la Commission des lois figure la perle suivante:

Il s'agit donc bien de réprimer ceux qui contestent l'holocauste nazi, et non pas de viser l'ensemble des faits qui, dans tel ou tel pays, peuvent être considérés comme des crimes contre l'humanité.

19 mai 1990

**Pli recommandé, avec accusé de réception,  
à M. le Directeur responsable du journal *Le Monde***

Monsieur le Directeur,

En page 10 de votre livraison datée du 17 mai 1990, vous rapportez à mon propos des informations qui sont fausses.

Vous voudrez bien, je vous prie, publier le texte ci-dessous dans son intégralité, sans aucune déformation, dans les délais et dans les conditions ordinaires du «droit de réponse», en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

**Texte en droit de réponse**

Pour mieux chasser de son université mon collègue Bernard Notin, on ose invoquer les conditions dans lesquelles j'aurais été, selon vos propres termes, «écarté de l'université Lyon-II pour des raisons similaires», c'est-à-dire essentiellement pour délit d'opinion révisionniste.

Selon vous, j'aurais «voici quelques années [fait] formellement la demande» de ma mutation au Centre national d'enseignement à distance (CNED) et, depuis ce temps-là, j'émargerais «toujours» à ce centre.

En réalité, je n'ai jamais demandé ma mutation au CNED <sup>1</sup>et n'y ai jamais enseigné et j'ai toujours émargé à l'université Lyon-II; j'ai pu continuer mes activités de recherches (un peu à la façon de certains chercheurs du CNRS) mais je n'ai pas pu exercer mon activité d'enseignement à cause des menaces dont je suis l'objet et qui, à ce jour, se sont soldées par six agressions physiques ou tentatives d'assassinat. Il y a onze ans, mon «détachement» au CNED avait été envisagé, avec, bien entendu, conservation de ma chaire d'enseignement à Lyon mais aucune suite n'avait été donnée à ce projet.

En revanche, par une décision sans précédent, M. Jospin vient de me priver de ma chaire d'enseignement à Lyon et de me muter d'office au CNED, sans mon consentement, sans consultation du Conseil national des universités, sans procédure disciplinaire (même de simulacre). Il a usé d'un tour de passe-passe dont je vous ai informé dans mes lettres du 10 et du 17 avril 1990.

Je déplore que vous n'ayez pas vérifié des renseignements sur mon compte qui ont été probablement puisés au ministère et que vous ayez, de surcroît, passé sous silence l'ukase que ce même ministère a pris à mon encontre.

*Commentaire du journal*

---

1 J'avais été contraint de demander mon *détachement* à titre provisoire et non ma *mutation*. [NdA]



[L'information publiée dans notre édition du 17 mai avait été, naturellement, vérifiée. En mai 1979, M. Faurisson avait demandé à être détaché au Centre national de télé-enseignement (CNTE) – ancêtre du CNED – par une lettre adressée au ministre de l'époque. Aucun poste budgétaire n'étant disponible au CNTE, M. Faurisson avait été mis à disposition de ce centre tout en restant administrativement rattaché à l'université Lyon-II. Cette situation s'est prolongée dix années pendant lesquelles M. Faurisson n'a assuré aucun cours et n'a participé aux activités d'aucun centre de recherche à l'université Lyon-II. En février 1989, la Cour des comptes a exigé du ministère de l'éducation nationale une remise en ordre générale des emplois dans l'enseignement supérieur, et notamment des mises à disposition. C'est ainsi que M. Faurisson a été informé que son emploi serait transféré au CNED en exécution de la loi de finances de 1990.]

\*\*\*

Mai 1990

### **Éditorial de la *Revue d'histoire révisionniste* n° 1**

La première livraison de la *Revue d'histoire révisionniste* paraît dans des circonstances historiques exceptionnelles. Le «Mur de Berlin» s'est écroulé, «Yalta» est remis en cause, l'Union soviétique admet que «Katyn» n'est pas un crime allemand, comme feignaient de le croire les juges de Nuremberg, mais un crime soviétique. Moscou commence à ouvrir ses archives et ses charniers.

Depuis 1945, Moscou, avec l'approbation tacite des Alliés, dissimulait les «registres mortuaires» d'Auschwitz. Les révisionnistes et, en particulier, Robert Faurisson et Ernst Zündel, dénonçaient publiquement en 1988 cette rétention de documents. En 1989, Gorbatchev a

En revanche, par une décision sans précédent, M. Jospin vient de me priver de ma chaire d'enseignement à Lyon et de me muter d'office au CNED, sans mon consentement, sans consultation du Conseil national des universités, sans procédure disciplinaire (même de simulacre). Il a usé d'un tour de passe-passe dont je vous ai informé dans mes lettres du 10 et du 17 avril 1990.

Je déplore que vous n'ayez pas vérifié des renseignements sur mon compte qui ont été probablement puisés au ministère et que vous ayez, de surcroît, passé sous silence l'ukase que ce même ministère a pris à mon endroit.

[Publié par *Le Monde* du 16 juin 1990, p. 10,  
accompagné du commentaire suivant :

L'information publiée dans notre édition du 17 mai avait été, naturellement, vérifiée. En mai 1979, M. Faurisson avait demandé à être détaché au Centre national de télé-enseignement (CNTE) – ancêtre du CNED – par une lettre adressée au ministre de l'époque. Aucun poste budgétaire n'étant disponible au CNTE, M. Faurisson avait été mis à disposition de ce centre tout en restant administrativement rattaché à l'université Lyon-II. Cette situation s'est prolongée dix années pendant lesquelles M. Faurisson n'a assuré aucun cours et n'a participé aux activités d'aucun centre de recherche à l'université Lyon-II. En février 1989, la Cour des comptes a exigé du ministère de l'éducation nationale une remise en ordre générale des emplois dans l'enseignement supérieur, et notamment des mises à disposition. C'est ainsi que M. Faurisson a été informé que son emploi serait transféré au CNED en exécution de la loi de finances de 1990.]

\*\*\*

Mai 1990

### **Éditorial de la *Revue d'histoire révisionniste* n° 1**

La première livraison de la *Revue d'histoire révisionniste* paraît dans des circonstances historiques exceptionnelles. Le «Mur de Berlin» s'est écroulé, «Yalta» est remis en cause, l'Union soviétique admet que «Katyn» n'est pas un crime allemand, comme feignaient de le croire les juges de Nuremberg, mais un crime soviétique. Moscou commence à ouvrir ses archives et ses charniers.

Depuis 1945, Moscou, avec l'approbation tacite des Alliés, dissimulait les «registres mortuaires» d'Auschwitz. Les révisionnistes et, en particulier, Robert Faurisson et Ernst Zündel, dénonçaient publiquement en 1988 cette rétention de documents. En 1989, Gorbatchev a bien voulu accorder le droit au Comité international de la Croix-Rouge de consulter enfin ces registres. D'après les indices jusqu'ici recueillis, il ne fait pas de doute que le véritable chiffre des morts d'Auschwitz sera considérablement inférieur à celui de huit millions, comme l'affirmait un document officiel de la République française; à celui de quatre millions, comme l'indique le monument de Birkenau; à celui de trois millions, comme le confessait «le commandant d'Auschwitz»; à ceux d'un million six cent mille, d'un million deux cent cinquante mille ou de huit cent mille comme le prétendent certains auteurs tels que Yehuda Bauer, Raul Hilberg ou Gerald Reitlinger. Ce chiffre dépassera-t-il de beaucoup celui de soixante-quatorze mille qui, d'après ce qu'en dit la presse,

représenterait le total des morts enregistrées ? Les vérités du procès de Nuremberg et, à l'autre bout du monde, du procès de Tokyo, sont aujourd'hui revues et corrigées. Jamais peut-être, depuis l'époque de la Renaissance, n'a-t-on à ce point revu, corrigé, rectifié un pareil ensemble de vérités historiques reçues ou imposées. Le dogme du communisme s'effondre. Le dogme de l'Holocauste est en péril.

Tandis qu'à l'Est on change, à l'Ouest on a plutôt tendance à préserver les acquis. Trop d'interdits y pèsent encore sur la recherche historique. On y songe à voter des lois spécifiques contre le révisionnisme, c'est-à-dire contre le droit au doute et à la recherche. Trop de fonds d'archives restent fermés aux chercheurs, en particulier le fonds, extraordinairement riche, du Service international de recherches situé à Arolsen (Allemagne) et qui relève du Comité international de la Croix-Rouge, sis à Genève; en 1978, devant la montée du révisionnisme, les Alliés, l'État d'Israël et quelques autres pays ont institué un redoutable barrage pour soustraire ces archives à la curiosité des historiens et l'on est allé jusqu'à dissoudre la «Section historique» de cet organisme. Il faudra rouvrir cette «Section historique». Un organisme international qui se prétend neutre doit recouvrer sa neutralité.

Parmi les archives à ouvrir, citons pêle-mêle celles qui touchent à des sujets aussi divers que la réalité du camp de Treblinka, l'histoire des relations constantes, pendant la guerre, des autorités du III<sup>e</sup> Reich avec des organismes juifs européens, américains ou palestiniens en vue de l'émigration des juifs hors d'Europe (*Europa Plan*, etc.); la nature exacte des efforts déployés par Churchill et Roosevelt pour entraîner les États-Unis dans une guerre contre le Japon et l'Allemagne; le nombre véritable des déportés résistants et des déportés politiques, raciaux et non raciaux; l'affaire Rudolf Hess; l'Épuration; la livraison par les Alliés de civils et de militaires russes, après la guerre, à la police militaire soviétique; la déportation des Allemands de l'Est européen; le traitement des vaincus par les vainqueurs; la conduite des procès pour «crimes de guerre», etc.

Le monde arabo-musulman et certains pays du Tiers Monde, accédant à plus d'indépendance et de dignité, refuseront de cautionner une sorte d'histoire officielle artificiellement bâtie par ceux qui, jusqu'ici, détenaient presque exclusivement richesses et connaissances. Venus de ce monde ou de ces pays, des chercheurs indépendants remettront en cause le dogme de l'Holocauste, parmi quelques autres dogmes que les sociétés humaines se forgent de siècle en siècle, dans tous les pays et dans tous les temps.

La *RHR* est ouverte aux auteurs français et étrangers de toute opinion, sans exclusive. Elle publiera des documents et des études relatifs à la seconde guerre mondiale, base sur laquelle s'est fondé, dès 1945, le monde où nous vivons. Mais le révisionnisme ne se cantonne pas dans le temps et toute période de l'histoire l'intéresse, y compris l'actualité.

Quelle meilleure illustration de l'actualité du révisionnisme que les événements de Roumanie ? L'article de Serge Thion montre que si sur le sujet on s'est laissé aller, dans la classe politique et chez les journalistes, à des extravagances, la réaction saine et naturelle qui consiste à s'interroger ensuite sur ces extravagances a été quasi instantanée. On a déliré, puis, très vite, on s'est fait révisionniste. Le procès Ceaucescu aura été un raccourci du procès de Nuremberg et « Timisoara », un condensé d'Auschwitz (p. 9-15).

Lorsque s'écrira l'histoire du révisionnisme, il est probable qu'on parlera du « révisionnisme d'avant Zündel » et du « révisionnisme d'après Zündel ». La figure d'Ernst Zündel, un Allemand établi au Canada, est centrale. Les deux énormes procès qui lui ont été intentés, en 1985 et 1988, ont provoqué une sorte de fracture dans l'édifice de l'Holocauste. On lira le bouleversant récit qui est fait du procès de 1988 par E. Zündel en personne (p. 16-37).

Depuis longtemps, les intellectuels du monde arabo-musulman s'intéressaient au révisionnisme. Aujourd'hui, Mondher Sfar, d'origine tunisienne, franchit le pas et entre de plain-pied dans un domaine où il devient indispensable que s'exprime, à son tour, la subtilité d'esprit des intellectuels de la double culture, islamique et européenne (p. 38-50). Ahmed Rami, de son côté, Berbère d'origine marocaine et vivant à Stockholm, a repris le flambeau transmis par Ditlieb Felderer. Avec une vigueur peu commune, il a réussi, par ses publications et par son action à la tête de Radio Islam, à lancer un débat historique aux répercussions internationales (voy. rubrique « Suède », p. 172-174).

Fred Leuchter, ingénieur américain spécialisé dans les systèmes d'exécution capitale aux États-Unis, avait soumis en 1988 au tribunal de Toronto un rapport technique de cent quatre-vingt-douze pages sur les présumées chambres à gaz d'exécution situées à Auschwitz, Birkenau et Majdanek. Ce rapport contenait les résultats d'analyse d'échantillons confiés à un laboratoire américain. La conclusion était venue : il n'avait jamais pu exister de telles chambres à gaz dans ces trois camps. Aujourd'hui, la *RHR* publie, en avant-première, la version française d'un second rapport Leuchter portant, cette fois-ci, sur les présumées chambres à gaz d'exécution situées à Dachau, Mauthausen et au château de Hartheim. Pour ces trois emplacements d'Allemagne et d'Autriche, la conclusion est la même que pour les trois camps de Pologne. Robert Faurisson a rédigé la préface de ce rapport et sa bibliographie critique (p. 51-114).

Toute livraison de la *RHR* contiendra un document inédit. Le rapport Mitkiewicz a été tenu secret pendant trente ans par les Américains. Il décrit les modes de combat que la résistance polonaise a pu utiliser contre les civils et les militaires allemands en 1943. La propagation du typhus a été l'une des armes employées. Quand on se décidera à écrire une histoire générale des

épidémies de typhus durant la seconde guerre mondiale, on mesurerait l'étendue des ravages provoqués par ces épidémies-là, et par quelques autres, dans toute l'Europe en guerre. Ce que les Alliés, à la libération des camps allemands, ont photographié ou filmé consistait pour l'essentiel en un choix, bien compréhensible pour l'époque, de vues montrant des malades, des moribonds ou des morts, victimes de ces épidémies. L'Allemagne, qui se battait sur deux fronts, sans compter le front aérien, luttait aussi sur le front du typhus. Il n'y a que les moralistes pour condamner les « crimes de guerre » des vainqueurs ou des vaincus comme si la guerre elle-même n'était pas, à elle seule, le plus grand des crimes (p. 115-128).

On accable aujourd'hui Staline parce que le monde communiste s'effondre mais on épargne les autres vainqueurs de la seconde guerre mondiale parce que leurs pays restent forts. Roosevelt, il est vrai, a beaucoup perdu de son crédit. Churchill est de plus en plus contesté. De Gaulle paraît moins grand. Les progrès de la recherche historique nous font découvrir leur cynisme ou leur machiavélisme dans la préparation ou la conduite de la guerre (p. 147-149).

Sur le comportement des Américains et des Français à l'égard des prisonniers de guerre ou de certains civils allemands après le 8 mai 1945, le livre du Canadien James Bacque fournit des informations qui ne sont certainement pas à l'avantage du général Eisenhower et du général de Gaulle. Et cela à l'heure où le grand public apprend de quelle manière, à l'Est, on a cruellement traité les civils et les militaires allemands vers la fin de la guerre et après la guerre: les vaincus ont repeuplé les camps de concentration et la plus forte déportation qu'ait connue l'histoire, et l'une des plus cruelles, a été celle de ces millions de civils allemands chassés de l'Est par les Russes, les Polonais, les Tchèques (p. 150-160).

Pour le profane qui n'a du révisionnisme que l'image qu'en proposent les grands moyens d'information, il est probable que c'est la dernière partie de cette livraison de la *RHR* qui suscitera le plus d'étonnement. Cette partie commence à la page 161. Nous y renvoyons le lecteur.

Ceux qui s'imaginaient que les historiens avaient, pour l'essentiel, fixé les traits de notre époque, sont en train de découvrir depuis quelque temps qu'il n'en était rien. On commence enfin à écrire l'histoire de la seconde guerre mondiale. Les révisionnistes se chargeront, pour leur propre part, de contribuer à cette renaissance de l'esprit critique et de répondre au besoin, irrépressible malgré tous les interdits, de savoir « ce qui s'est vraiment passé ». C'est en ce sens qu'on a pu dire du révisionnisme historique qu'il est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle, de la fin de ce millénaire.

[Publié dans la *RHR* n° 1, mai-juillet 1990, p. 5-8, non signé.]

\*\*\*

## **Préface au second rapport Leuchter**

Fred A. Leuchter est un ingénieur américain; âgé de 46 ans, il vit à Boston où il s'est spécialisé dans l'étude et la fabrication des systèmes d'exécution capitale dans certains pénitenciers de son pays. Il a notamment mis au point la modernisation de la chambre à gaz du pénitencier de Jefferson City (Missouri).

Ernst Zündel est allemand; âgé de 50 ans, il vit à Toronto où, après une brillante carrière de graphiste et de publicitaire, qu'il a dû abandonner à cause de graves ennuis et du boycottage que lui ont valu ses opinions révisionnistes, il s'est presque entièrement consacré à la lutte contre le mensonge de l'«Holocauste». Je l'ai assisté dans cette lutte, notamment à l'occasion de deux procès qui lui ont été intentés à l'instigation d'une association juive du Canada, en 1985 et 1988. Le premier procès a duré sept semaines et s'est achevé par une condamnation à quinze mois de prison pour «publication de fausse nouvelle» (*sic*). Ce procès a été cassé en raison d'erreurs graves commises par le juge Hugh Locke. Le second procès a duré quatre mois et, cette fois-ci, E. Zündel a été condamné à neuf mois de prison par le juge Ron Thomas. Ce second procès pourrait, lui aussi, être cassé pour un motif identique.

En 1988, E. Zündel a demandé à F. Leuchter de se rendre en Pologne pour y examiner «les présumées chambres à gaz d'exécution» dans les trois camps d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek. La conclusion de ce premier rapport Leuchter est formelle: il n'a jamais existé de telles chambres à gaz dans ces trois camps.

En 1989, E. Zündel a demandé à F. Leuchter de se rendre en République fédérale d'Allemagne pour y examiner «la présumée chambre à gaz d'exécution» de Dachau, près de Munich, ainsi qu'en Autriche pour y examiner, près de Linz, «les présumées chambres à gaz d'exécution» de Mauthausen et du château de Hartheim. La conclusion de ce second rapport, qu'on va lire ci-dessous, est tout aussi formelle: il n'a jamais existé de telles chambres à gaz en ces trois points d'Allemagne et d'Autriche.

On a dit du révisionnisme qu'il est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. Cette aventure a commencé en réalité dès le lendemain de la seconde guerre mondiale avec la publication des travaux de Maurice Bardèche et de Paul Rassinier et s'est poursuivie avec la publication en 1976 de l'ouvrage magistral de l'Américain Arthur Robert Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*, la publication en 1979 de *Der Auschwitz Mythos* de l'Allemand Wilhelm Stäglich et la première conférence internationale, en 1979 à Los Angeles, de l'Institute for Historical Review. Dans les années

80, grâce, en particulier, à l'action d'E. Zündel, le révisionnisme a connu un tel développement que, selon toute vraisemblance, les historiens de l'avenir parleront du révisionnisme historique **avant** et **après** E. Zündel. D'une certaine manière, ces deux actions judiciaires – qui sont un déshonneur pour le Canada – auront tout changé. E. Zündel avait promis en 1985 que son procès, même s'il devait le perdre, tournerait au procès du procès de Nuremberg et que les calomnieurs de l'Allemagne y connaîtraient leur Stalingrad. Il ne s'est pas trompé.

### *Avant Ernst Zündel*

Contrairement à ce que s'imagine le grand public, jamais les accusateurs de l'Allemagne n'ont songé à prouver l'existence des chambres à gaz. Cette existence, ils l'ont tenue pour prouvée.

Selon Serge Klarsfeld lui-même :

« Il est évident que dans les années qui ont suivi 1945 les aspects techniques des chambres à gaz ont été un sujet négligé parce que personne n'imaginait qu'un jour on aurait à prouver leur existence <sup>1</sup>. »

Lors des procès de Nuremberg, de Jérusalem, de Francfort comme lors de bien d'autres procès retentissants, dont celui de Klaus Barbie en 1987, on n'a pas davantage cherché à prouver l'horrible accusation qui continue de peser sur le grand vaincu. Ces mascarades judiciaires ont été comme des procès de sorcellerie où les accusés eux-mêmes et leurs avocats, à de rares exceptions près, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu remettre en cause le tabou du siècle : celui de la magique chambre à gaz, laquelle défie toutes les lois de la physique et de la chimie. Même Jacques Vergès, courageux mais non héroïque, s'est gardé d'exiger la moindre preuve de l'existence des chambres à gaz auxquelles on ose prétendre que Klaus Barbie aurait envoyé les enfants d'Izieu.

Dans ces procès dits de « crimes de guerre » ou de « crimes contre l'humanité », des nations qui se disent civilisées ont bafoué les règles élémentaires de la criminalistique.

Pour illustrer ce point, prenons l'exemple d'un crime quelconque commis en France. Supposons dans ce cas l'existence d'une arme, d'un cadavre et d'un assassin (ou présumé tel). Sauf exception, la justice française pourra être amenée à exiger quatre rapports de routine :

1. une étude *in situ* (sur le terrain) de tout ce qui a pu être trouvé en fait de corps et d'objets suspects ;
2. une expertise de l'arme du crime ;
3. un rapport d'autopsie ;
4. un procès-verbal de la reconstitution du crime en présence de l'accusé.

---

1. *Le Monde Juif*, janvier-mars 1987, p. 1.

A supposer que l'accusé soit passé aux aveux, jamais un magistrat ne décidera que, puisque aveu il y a, on ne souscrira pas à ces formalités. D'ailleurs un aveu n'a, par lui-même, pas grande valeur juridique; l'aveu doit être **vérifié et confirmé**.

Or jamais, en près d'un demi-siècle, on n'a satisfait à ces exigences élémentaires quand il s'est agi, non pas d'un crime banal perpétré à l'encontre d'une seule personne avec une arme ordinaire (arme blanche ou arme à feu), mais d'un crime «sans précédent» censé avoir été perpétré à l'encontre de millions de personnes avec une arme extraordinaire qu'aucun juge n'avait encore vue de sa vie: la «chambre à gaz», véritable abattoir chimique aux prouesses industrielles.

Les premiers procès contre les Allemands accusés d'avoir été employés dans des camps munis de chambres à gaz ou de camions à gaz ont commencé à la fin de 1943 en Union soviétique (procès de Kharkov et de Krasnodar). Ils continuent à ce jour, spécialement en Israël avec le procès Demjanjuk. Or, encore aujourd'hui, après quarante-six ans de tels procès, on ne possède:

1. aucune étude *in situ* de **tout** ce qui a pu être trouvé en fait de corps et d'objets suspects;
2. aucune expertise concluant que telle pièce ou tel camion a servi pour des gazages homicides;
3. aucun rapport d'autopsie concluant à un assassinat par gaz-poison;
4. aucun procès-verbal de reconstitution (ou simulacre) d'une opération de gazage homicide.

Dans le cadre d'un procès dit du Struthof-Natzweiler (Alsace), il y a bien eu expertise de la «chambre à gaz» et autopsie des cadavres de «gazés» conservés à l'hôpital civil de Strasbourg, mais, dans un cas comme dans l'autre, le professeur René Fabre, toxicologue, a conclu négativement. Dans le cas de Dachau, il y a bien eu une forme d'expertise conduite par le capitaine Fribourg, de l'Armée française, mais, alors que le rapport concluait à la nécessité de poursuivre l'examen de la pièce baptisée provisoirement «chambre à gaz», cet examen n'a pas été poursuivi.

Au cours de l'instruction du procès intenté à Rudolf Höss et à d'autres responsables du camp d'Auschwitz, le juge d'instruction Jan Sehn a confié à l'Institut d'expertises judiciaires de la rue Copernic, à Cracovie, l'étude de six fermetures en zinc censées provenir de ce qu'il appelait les orifices de ventilation de la chambre à gaz du Krematorium-II à Birkenau. S'y ajoutait l'expertise de 25,5 kg de cheveux ainsi que d'objets métalliques mêlés à ces cheveux. La présence d'acide cyanhydrique ou de ses composés avait été constatée (Rapports d'expertise du D<sup>r</sup> Jan Z. Robel en date du 15 décembre 1945). Rien là que de très normal. Les Allemands utilisaient souvent l'acide cyanhydrique, sous la forme de Zyklon B, pour désinfecter locaux, vêtements, objets. En Pologne, comme dans toute l'Europe en guerre, on collectait les cheveux jusque dans les salons de coiffure pour la confection de textiles,



après désinfection. Mais le paradoxe est que, disposant d'un tel institut de recherches, la justice polonaise n'a jamais, apparemment, procédé aux recherches élémentaires dans les pièces qualifiées de «chambres à gaz» homicides.

Des transports de justice ont bien eu lieu à l'occasion de certains procès et notamment celui de Francfort (1963-1965). Le scandale est qu'on y a examiné certains points du camp d'Auschwitz mais non les prétendues chambres à gaz qui étaient pourtant là, soit en l'état d'origine (*sic*), soit à l'état de ruines tout à fait parlantes<sup>1</sup>.

Une reconstitution, qui est par définition un simulacre, aurait été facile à réaliser à Birkenau et elle aurait immédiatement fait apparaître le caractère grotesque des accusations de gazage. On tourne parfois à Birkenau des films hollywoodiens prétendant retracer l'arrivée de convois de juifs sur la rampe de Birkenau, à proximité des bâtiments des crématoires censés contenir (a) un vestiaire de déshabillage des victimes ; (b) une chambre à gaz homicide ; (c) une salle contenant cinq fours crématoires à trois bouches chacun. Chaque fournée de victimes s'élevait, nous dit-on, à 2.000 personnes et il y avait plusieurs fournées par jour pour chaque crématoire. La reconstitution donnerait lieu immédiatement à de fantastiques embouteillages vu la dimension des bâtiments et la configuration des alentours. L'engorgement des crématoires serait spectaculaire : à supposer qu'il faille une moyenne d'une heure et demie pour incinérer un cadavre, on se retrouverait encore, au bout de ce laps de temps, avec  $2.000 - 15 = 1.985$  cadavres sans aucun emplacement pour les entreposer avant leur incinération ! La «machinerie de mort» s'arrêterait dès le premier gazage. Il faudrait huit jours et huit nuits pour incinérer ces 2.000 cadavres ; encore un four crématoire ne peut-il pas fonctionner ainsi jour et nuit en continu.

Venons-en à la question des témoins. Dans tous ces procès, des personnes sont venues se présenter en témoins vivants de l'«Holocauste» et des chambres à gaz. Comment ces personnes avaient-elles, pour leur propre compte, échappé aux chambres à gaz ? Leur réponse était bien simple : elles avaient toutes uniformément bénéficié d'un miracle. Chaque survivant était un miraculé ; le plus souvent, comme il était passé successivement par plusieurs camps d'extermination, ce survivant représentait même à lui seul une somme de miracles. Les membres des «*Sonderkommandos*» battaient tous les records ; normalement, selon leur récit, les Allemands les gazaient eux aussi tous les trois mois, ce qui fait qu'au bout du compte, deux ans de séjour à Auschwitz et Birkenau pouvaient représenter pour ces personnes un total de sept ou huit miracles consécutifs. Il est rare que des avocats ou des magistrats aient osé marquer leur surprise devant cette prolifération de miracles. Le champion de la chambre à gaz, Filip Müller (l'immortel auteur

---

1. Voy. Wilhelm Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz*.

de *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*), eut quelques ennuis avec le tribunal de Francfort à ce sujet, mais il trouva la parade : l'histoire de la liquidation chronique des membres du «*Sonderkommando*» n'était, voulut-il bien reconnaître en grand seigneur, qu'une légende. Il est consternant que le grand public, les historiens et les magistrats se laissent à ce point abuser par les prétendus témoins de l'«Holocauste». Simone Veil se présente généralement en témoin vivant et en preuve vivante de l'extermination des juifs à Auschwitz; or, si elle est la preuve vivante de quelque chose, c'est bien de ce que les Allemands n'exterminaient pas les juifs à Auschwitz. Simone Veil, sa mère et l'une de ses sœurs ont toujours été ensemble : à Drancy, à Auschwitz, à Bobrek (sous-camp d'Auschwitz) et à Bergen-Belsen; c'est dans ce dernier camp qu'elles ont eu à souffrir du typhus; la mère de S. Veil en est morte; elle avait, ainsi que ses deux filles, survécu à Auschwitz; une autre de ses filles survécut à Ravensbrück.

Personnellement, je n'appelle pas «témoin» celui qui se présente comme tel, à moins qu'il n'ait passé victorieusement devant un tribunal l'épreuve du contre-interrogatoire sur **la matérialité même des faits qu'il rapporte**.

Je demande qu'on me lise ici avec attention : en aucun procès un prétendu témoin de «gazages» n'a été contre-interrogé sur **la matérialité même d'un gazage** auquel il disait avoir participé ou assisté. Même dans le procès des Allemands Tesch et Weinbacher, condamnés à mort et exécutés pour avoir fabriqué ou vendu du Zyklon B, le témoin Charles Sigismond Bendel a échappé à ce type de contre-interrogatoire<sup>1</sup>. Les avocats ont eu pour principe et pour ligne de défense d'éviter le tabou de la chambre à gaz et de se contenter de dire que leurs clients, eux, n'avaient gazé personne.

### *Après Zündel*

Avec l'arrivée d'E. Zündel, le voile de toutes ces impostures s'est déchiré. Cet homme a eu l'audace de ne pas se laisser intimider. Il a montré que le roi était nu. Il a confondu les fripons. Les experts et les témoins de l'accusation ont essuyé là une sévère défaite. Et E. Zündel, passant à la contre-offensive, a administré une superbe leçon aux historiens et aux magistrats : il leur a montré comment il aurait fallu faire. Il aurait fallu en quelque sorte commencer par le commencement, ce qui, comme on le sait, est parfois difficile à faire. Cherchant d'abord et avant tout à établir la matérialité des faits, il a envoyé à ses frais en Pologne un expert des chambres à gaz et son équipe. Cet expert a prélevé des échantillons des sols, des murs, des plafonds

---

1. Voy. William B. Lindsey, «Zyklon B, Auschwitz, and the Trial of Dr. Bruno Tesch».

de ces prétendues chambres à gaz et il les a fait analyser par un laboratoire américain.

J'ai raconté ailleurs comment experts et témoins de l'accusation ont été mis à mal lors des procès de 1985 et de 1988 à Toronto <sup>1</sup>. Je n'y reviendrai pas. Je voudrais seulement préciser ici qu'il ne s'agit pas là de ma part d'un jugement subjectif. La preuve que je dis vrai réside dans le fait qu'au procès de 1988 l'expert numéro un de l'exterminionisme, le professeur Raul Hilberg, a refusé de revenir témoigner tant il gardait un cuisant souvenir de sa défaite de 1985: il l'avoue dans une correspondance qui aurait dû rester confidentielle mais dont nous avons eu vent et qu'il a bien fallu révéler. Quant au Dr. Rudolf Vrba et autres témoins de 1985, ils ne sont pas non plus revenus au procès de 1988; le procureur Pearson, prié par le juge Thomas de dire s'il viendrait des « survivants », a dû répondre piteusement (j'étais présent) qu'il n'en viendrait pas cette fois-ci. Par pitié pour eux, je n'évoquerai pas ici en détail, comme je l'ai déjà fait dans l'article susmentionné, les prestations en 1988 de l'expert Charles Biedermann, un homme honnête apparemment et intelligent mais mal préparé, et du professeur Christopher Browning qui, lui, devait donner une triste image de ce que peuvent être certains universitaires américains: ignorances confondantes, naïveté sans bornes, goût de l'argent et absence de scrupules; voilà un professeur d'université qui n'a pas hésité à se faire payer cent cinquante dollars de l'heure par le contribuable canadien pour venir à Toronto accabler un homme – E. Zündel – en raison d'une **opinion**, et contribuer à le jeter en prison: le crime d'E. Zündel était d'avoir publié au Canada une étude vieille de quatorze ans (*Did Six Million Really Die ?*), librement diffusée en Grande-Bretagne et dans la patrie même de Ch. Browning: les États-Unis.

A mes yeux, l'un des principaux mérites du premier rapport Leuchter aura été de rendre éclatant le simple fait... qu'aucune expertise de l'arme du crime n'existait encore. Depuis que ce rapport a été révélé, en avril 1988, il ne s'est pas trouvé une seule personne, y compris parmi celles qui manifestaient leur fureur, pour lui opposer un autre rapport qui aurait été établi dans le passé (je ne parle pas, bien entendu, des expertises ordonnées par le Polonais Jan Sehn, qui ont esquivé le sujet). Quant à ceux qui critiqueraient des points de ce rapport, je les invite à établir ou à faire établir leur propre rapport et nous comparerons. Il reste encore une solution préconisée par F. Leuchter lui-même dans sa conférence de février 1989 à Los Angeles lors du 9<sup>e</sup> congrès international de l'Institute for Historical Review: la constitution d'un comité international d'experts sur le problème des chambres à gaz. Dès 1982, l'historien français Henri Amouroux, que j'avais mis au courant de mes propres recherches, me confiait qu'il souhaitait cette solution; il me disait en

---

1. Voy. Robert Faurisson, «Le Révisionnisme au Canada – Les procès Zündel», reproduit dans le volume II, p. 763.

propres termes que, ce qu'il appelait de ses vœux, c'était une « commission internationale et surtout pas nationale » tant, en France, à son avis, les spécialistes manquaient d'ouverture d'esprit sur la question des chambres à gaz.

Les autorités polonaises, à moins d'un brusque appétit de « *glasnost* », s'opposent de toutes leurs forces à une enquête de ce genre, comme elles s'opposent à tout accès normal aux archives du musée d'Auschwitz et, en particulier, aux registres de décès (*Totenbücher*) laissés par les Allemands et qui permettraient de se faire une idée du nombre réel des morts d'Auschwitz: « Si nous faisons des fouilles et si nous ne trouvons aucune preuve de l'existence de chambres à gaz, les juifs nous accuseraient, nous autres Polonais, d'avoir supprimé les traces »: telle fut la réponse en 1987 de Tadeusz Iwaszko, directeur des archives du musée, au journaliste français Michel Folco et cela en présence du pharmacien Jean-Claude Pressac, ami de Serge Klarsfeld<sup>1</sup>.

Il est probable que le premier rapport Leuchter restera longtemps le premier et le dernier mot sur la question des chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek. Il a certainement ses défauts puisque, aussi bien, il s'agit de l'œuvre d'un pionnier en la matière et qu'on n'a jamais encore vu de pionnier éviter toute possibilité d'erreur, mais il a le mérite d'ouvrir un champ de recherches particulièrement fertile.

### *Le second rapport Leuchter*

Le second rapport Leuchter constitue, lui aussi, une œuvre de pionnier mais, cette fois-ci, sur la question des chambres à gaz de Dachau, de Mauthausen et de Hartheim.

Je n'avais pas accompagné F. Leuchter et son équipe à Auschwitz, Birkenau et Majdanek. C'est moi qui avais eu l'idée, en 1977, de préconiser l'étude des chambres à gaz américaines (utilisant l'acide cyanhydrique) pour montrer l'absurdité des prétendues chambres à gaz allemandes (utilisant le Zyklon B, un insecticide qui est aussi essentiellement de l'acide cyanhydrique aussi). J'espérais, sans trop y croire, qu'un jour un spécialiste des chambres à gaz américaines pourrait se rendre à Auschwitz pour y réaliser l'expertise physique et chimique qui aurait dû être conduite dans toute enquête juridique ou historique normale. En 1979, lors du premier congrès international de notre *Institute for Historical Review*, je m'étais ouvert de cette idée auprès de quelques personnes et, en particulier, d'Ernst Zündel. Dans les années qui suivirent, j'abandonnai tout espoir. Il faut dire que, même auprès des révisionnistes, je ne trouvais pas grand intérêt pour mon idée, qui peut-être paraissait trop hardie ou trop chimérique. E. Zündel, lui, n'abandonna ni cette idée, ni l'espoir de réussir. Dans la préface du premier rapport Leuchter, j'ai raconté comment, grâce à lui et à l'avocate canadienne Barbara Kulaszka,

j'ai pu rencontrer à Boston l'ingénieur F. Leuchter et comment s'organisa l'expédition polonaise.

Pour l'expédition en RFA et en Autriche, je faisais partie de l'équipe de Fred Leuchter. Dans le rapport qu'on va lire, ce dernier nous livre évidemment toutes les informations nécessaires sur les membres de cette équipe et sur la nature et le résultat de sa mission.

### *Dachau*

De 1945 à 1960, la propagande des Alliés et leurs tribunaux nous avaient certifié que des chambres à gaz homicides avaient fonctionné à Dachau, à Mauthausen et à Hartheim. Apparemment, ni les preuves, ni les témoins, ni les aveux ne manquaient.

On insistait particulièrement sur la chambre à gaz de Dachau et sur ses victimes. La propagande américaine avait été si tonitruante que, s'il existe aujourd'hui un pays au monde où les gazages de Dachau passent pour être aussi avérés que les pyramides d'Égypte, ce sont bien les États-Unis.

Au procès de Nuremberg, une journée décisive avait été celle de la projection d'un film sur les camps de concentration allemands où le summum de l'horreur avait été atteint avec une vue de la chambre à gaz de Dachau: le commentateur expliquait le fonctionnement de la machinerie qui était censée gazer «probablement cent personnes à la fois». On ne dira jamais assez combien ce film – d'une longueur de six mille pieds «choisis» sur quatre-vingt mille pieds – a frappé les imaginations, y compris celles de la plupart des accusés allemands. Il est probable que, plus que tout l'ensemble du procès, les deux événements qui ont le plus contribué à exciter l'opinion contre les vaincus ont été, d'abord, la projection de ce film, puis l'espèce de confession publique, devant le tribunal, du témoin Rudolf Höss, «le commandant d'Auschwitz». Aujourd'hui, l'on sait que cette confession avait été «dictée»: la substance en avait été inventée par l'imagination malade d'un juif britannique qui avait fait partie des arrestateurs et des tortionnaires de Rudolf Höss<sup>1</sup>.

Mais l'histoire des gazages de Dachau, elle aussi, avait été fabriquée de toutes pièces et il fallut attendre 1960 pour que les défenseurs de l'«Holocauste» en conviennent. Le 19 août 1960, dans *Die Zeit*, Martin Broszat reconnaissait qu'il n'y avait jamais eu de gazage homicide dans ce camp. Cet historien, deux ans auparavant, avait, pour sa courte honte, publié la «confession» de Rudolf Höss en la présentant comme authentique et digne de foi: il s'agissait cette fois-là des mêmes aveux, pour l'essentiel, que ceux obtenus par les

---

1. Voy. R. Faurisson, «Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz», reproduit dans le volume II, p. 657-669.

Britanniques mais, comme ces derniers avaient entre-temps livré Höss aux communistes polonais, la version Broszat n'était rien d'autre qu'une concoction et une amélioration à la sauce polonaise des inventions britanniques ! (En 1972, Martin Broszat allait devenir directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich).

Aujourd'hui, tout visiteur de la chambre à gaz de Dachau peut lire sur un panneau amovible l'inscription suivante en cinq langues:

CHAMBRE A GAZ – « chambre de douche » camouflée – ne fut jamais utilisée.

[La version américaine est plus explicite (depuis quelques années):

GAS CHAMBER – disguised as a “shower room” – never used as a gas chamber].

Comme ce panneau est mobile, les cinéastes en mal de sensations peuvent le retirer et filmer ou photographier la pièce sous tous les angles en persistant à dire qu'il s'agit d'une chambre à gaz qui a effectivement servi à gazer des détenus.

Je ne sais s'il faut admirer ici le cynisme des autorités du musée de Dachau ou la naïveté des visiteurs. La formule du panneau n'a aucun sens dans la réalité. En 1980, dans mon *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*<sup>1</sup> je pense en avoir fait la démonstration. J'y raconte comment j'ai réduit à *quia* Barbara Distel, responsable du musée, et le Dr Guerisse, président (aujourd'hui décédé) du Comité international de Dachau, sis à Bruxelles. Quand on demande à ces personnes comment il se fait que les Allemands n'aient pas trouvé le temps de terminer cette petite chambre à gaz commencée en 1942, la réponse est que les détenus employés à la construction ont saboté ou boycotté le travail. Mais comment ces détenus, qui jamais de leur vie n'avaient pu voir une arme qui n'existait nulle part au monde (une chambre à gaz pour cent personnes à la fois), pouvaient-ils savoir, dès le début des travaux, qu'une fois ces travaux achevés on aurait là une chambre à gaz homicide ? S'agit-il là d'un miracle de la divination personnelle et de la transmission de pensée ? Les détenus, pendant trois ans, s'étaient-ils passé le mot ? Les Allemands leur avaient donc confié une mission ultra-secrète sans se soucier de la mener à bien ? Et puis, comment Barbara Distel et le Dr Guerisse savent-ils qu'il s'agit d'une chambre à gaz inachevée ? Peuvent-ils nous énumérer ce qui manque pour que d'« inachevée » cette chambre à gaz devienne « achevée » ? Où ont-ils puisé leurs connaissances techniques ? Ont-ils déjà vu des chambres à gaz « achevées » ? Où et quand ?

Lors de notre visite du 9 avril 1989, nous avons, Fred Leuchter, Mark Weber et moi-même été filmés par Eugen Ernst d'abord dans la chambre à gaz, puis, à la sortie de celle-ci, sur une esplanade en plein air. C'est sur cette esplanade que nous décidions d'enregistrer nos commentaires de la visite. Les touristes qui venaient eux-mêmes de visiter la « chambre à gaz » nous apercevaient et

---

1. p. 197-222.

quelquefois s'arrêtaient et prêtaient l'oreille. F. Leuchter put faire son rapport en paix, à un léger incident près, provoqué par un touriste qui, sur un ton agressif, me demanda si nous n'étions pas en train de douter de la réalité de cette chambre à gaz. J'éludais sa question et il s'éloigna. Quand vinrent mon tour et celui de Mark Weber de commenter notre visite devant la caméra, les touristes commencèrent à s'attrouper en trop grand nombre. Certains se montraient déjà un peu nerveux. Nous aurions pu interrompre notre rapport et le poursuivre en un autre point du camp. Je décidais de rester sur place et d'exploiter la situation. Après tout, nous avions là en face de nous un public rêvé: tous ces gens venaient de «voir une chambre à gaz» et risquaient de raconter ultérieurement à leurs amis: «On ne saurait contester l'existence des chambres à gaz; j'en ai vu une moi-même à Dachau.» J'engageais donc avec les visiteurs une sorte de débat improvisé. Je leur faisais notamment remarquer qu'ils n'avaient nullement visité une chambre à gaz mais un local que Madame Barbara Distel, directrice du musée, baptisait de ce nom. Cette dame se permettait là une grave accusation à l'appui de laquelle elle n'apportait aucune preuve (les quelques photos ou papiers affichés dans une pièce précédant la chambre à gaz ne démontraient rien du tout). Mais qui osait lui demander des preuves? Apparemment personne. Je mettais ces touristes en garde contre la tentation d'aller raconter à leur entourage qu'ils avaient vu à Dachau une chambre à gaz; en réalité, ils n'avaient rien vu de tel. Sur ma lancée, je leur révélais qu'il n'y avait eu, pour nous autres révisionnistes, aucune chambre à gaz homicide, y compris à Auschwitz, ni aucune politique d'extermination des juifs. Le tout prit l'allure d'une sorte de happening. Certains visiteurs se montraient hostiles, d'autres favorables; tous paraissaient soit indignés, soit intéressés. Un jeune Allemand estima que, pour de tels propos, je méritais la prison. Les plus hostiles trouvèrent l'échappatoire habituelle: «Chambres à gaz ou pas, cela revenait au même»: argument qu'un Français ne peut que trouver étrange vu qu'en France Jean-Marie Le Pen a été lourdement condamné par les tribunaux, à la requête d'organisations juives, pour avoir précisément dit cela.

La magique chambre à gaz est le pilier central de la religion de l'«Holocauste». Ce ne sont pas les révisionnistes qui, des chambres à gaz, font toute une affaire mais les tenants de cette religion; c'est donc à ces derniers qu'il faut demander des explications sur leur attachement à la chambre à gaz. Ils sont d'ailleurs logiques dans leur raisonnement; sans elle, c'est-à-dire sans le **système de destruction spécifique**, il devient impossible de prouver l'existence d'une **destruction systématique et spécifique** des juifs. Sans chambre à gaz, il n'y a plus de génocide. Et, sans génocide, l'histoire de la communauté juive ressemble à l'histoire de toute autre communauté humaine en proie aux horreurs de la seconde guerre mondiale.

Eugen Ernst a su filmer une bonne partie de ce happening qui m'a permis de donner ma première conférence publique en Allemagne sur le tabou des chambres à gaz et du génocide : juste en face de la fausse chambre à gaz de Dachau, un des hauts lieux du Culte.

### *Mauthausen*

La minuscule chambre à gaz de Mauthausen n'a jamais eu beaucoup de fidèles pour la défendre. Elle est indéfendable. En près d'un demi-siècle, je ne vois guère que deux personnages pour avoir **vraiment** essayé de nous faire croire à sa réalité : l'Autrichien Hans Marsalek et le Français Pierre-Serge Choumoff. Dans leurs diverses publications, ils s'abstiennent prudemment de montrer une véritable photo de l'intérieur de la pièce. La raison en est simple : cette pièce a toutes les apparences d'une simple salle de douches et l'on n'aperçoit pas le moindre élément matériel qui donnerait à penser qu'il s'agit d'une chambre à gaz homicide avec toute la machinerie qui, en pareil cas, serait indispensable. Marsalek et Choumoff ne montrent rien du tout ou bien – très rarement – reproduisent en photo l'extérieur de l'une des deux portes (deux portes à une chambre à gaz, c'est-à-dire un redoublement délibéré des problèmes d'étanchéité !), ou bien encore ils laissent vaguement apercevoir un petit fragment de l'intérieur.

En 1978, lors de ma première visite, j'avais demandé à deux responsables du musée, et en particulier au directeur, ancien détenu espagnol, pourquoi, parmi tant de cartes postales du camp proposées aux touristes, il ne s'en trouvait aucune montrant ladite chambre à gaz. La réponse avait été : « Ce serait trop cruel ! » Réponse surprenante quand on songe que tous les musées de camps de concentration, y compris celui de Mauthausen, sont souvent comparables à ces « musées des horreurs » qu'on voit dans les foires et quand on sait que l'antinazisme de sex-shop est l'un des commerces les plus florissants du « Shoah business », dénoncé par bien des juifs.

Lors de la même visite, j'avais aussi voulu savoir pourquoi, dans la chambre à gaz elle-même ou dans le musée, on ne découvrait aucun document, aucune expertise établissant que cette pièce à apparence de douche était, paraît-il, une chambre à gaz homicide. Le directeur du camp avait eu l'audace de me répondre que le texte de l'expertise était bel et bien reproduit dans la chambre à gaz elle-même. C'était faux. Il dut en convenir et me parla d'une expertise qui se trouvait à Linz, sans autre précision. On pense bien que, si une telle expertise avait existé, le texte en serait reproduit dans tous les ouvrages consacrés à Mauthausen et dans toutes les bibliographies de l'« Holocauste ».

Lors de notre inspection du 10 avril 1989, un incident allait se produire avec les autorités du camp. Nous nous étions rendus sur place de bonne heure le matin afin de permettre à F. Leuchter d'opérer ses prélèvements d'échantillons sans trop de risques. Il n'eut pas plutôt achevé ce travail, qui



provoquait un bruit effrayant, que des groupes de visiteurs commencèrent à se succéder dans la chambre à gaz. Il s'agissait surtout d'enfants des écoles qu'on endoctrine ainsi de façon systématique dans la honte et la haine de ce que les Allemands et les Autrichiens des générations antérieures sont supposés avoir fait pendant la guerre (l'Autriche est le pays d'élection de Simon Wiesenthal). Les guides, c'est-à-dire les officiels du musée ou les professeurs, prodiguaient sur la chambre à gaz et son fonctionnement des explications stéréotypées mais contradictoires en bien des points. Sans nous donner le mot, nous commençâmes, Mark Weber et moi-même, à interroger devant la caméra d'Eugen Ernst l'un des officiels du musée, celui qui nous paraissait le plus compétent. D'abord assez sûr de lui-même, le malheureux, pressé de questions, dut admettre en fin de compte qu'on ne savait pas trop bien comment cette chambre à gaz avait fonctionné. Il se révéla qu'au cours des années le mensonge avait pris des formes extrêmement variées. On avait successivement imposé aux visiteurs trois versions contradictoires de la procédure du gazage :

– procédure n° 1 : le gaz venait du plafond par les pommes de douches (encore existantes) ; cette version, nous dit l'officiel, fut abandonnée quand des gens eurent fait remarquer que, vu le peu de hauteur, il aurait suffi aux victimes d'apposer leurs mains sur ces pommes pour les obturer et empêcher ainsi l'arrivée du gaz ;

– procédure n° 2 : le gaz venait du plafond (et il en repartait au moment de l'évacuation) par une sorte d'ouverture de cheminée (encore existante) située dans la partie ouest ; l'officiel ne sut pas nous dire pourquoi cette version allait être abandonnée à son tour ;

– procédure n° 3 : le gaz venait par un mince tuyau perforé situé sur la paroi est à environ 80 cm du sol, c'est-à-dire qu'il venait de la partie diamétralement opposée à celle de la procédure n° 2 ; il n'existait plus aucune trace de ce tuyau, ni même de l'orifice par lequel il serait provenu d'une salle adjacente où se préparait le gaz ; la salle adjacente était totalement nue et ne recélait rien qui pût donner la moindre idée de sa fonction.

Tout cela était déjà troublant mais le plus troublant était peut-être que la seule explication indiquée sur une plaque de métal dans la chambre à gaz était celle de la procédure n° 2. Je le fis remarquer à l'officiel, qui nous expliqua qu'il s'agissait d'une « erreur » : la procédure décrite sur cette plaque n'était plus la bonne. Je lui fis observer que la procédure n° 3 (celle actuellement retenue comme vraie) se heurtait à une considérable invraisemblance physique. Placé à quatre-vingts centimètres de hauteur, le tuyau perforé, même s'il avait été partiellement inséré dans la paroi pour résister à la pression des corps, aurait été obstrué par les corps des victimes comprimées dans la chambre à gaz : comment le gaz se serait-il diffusé normalement pour tuer toutes les victimes dans l'ensemble de la chambre à gaz ? L'officiel finit par répondre qu'il n'était pas un scientifique et que son explication était celle

que fournissait dans son livre... Hans Marsalek. Quelques minutes après son départ, il nous expédia deux agents de police (?) qui nous intimèrent l'ordre de cesser toute prise de vues: on pouvait tout photographier à Mauthausen, nous apprirent-ils, sauf... la chambre à gaz et le four crématoire. Pourtant, nul panneau n'en avertissait les touristes qui, de toute façon, photographiaient par milliers ces deux emplacements au vu et au su des autorités du camp.

A Mauthausen, j'ai eu le sentiment que les autorités du camp vivaient dans une sorte de fièvre obsidionale; elles paraissent hantées par les progrès du révisionnisme en Autriche et par l'action en ce sens de personnes comme Emil Lachout, Gerd Honsik et Walter Ochensberger (je voudrais au passage rendre ici hommage à la mémoire d'un autre Autrichien, Franz Scheidl, qui a publié dans les années 60, à compte d'auteur, toute une série d'études sous le titre général de *Geschichte der Verfemung Deutschlands* (Histoire de la diffamation de l'Allemagne), laquelle est restée peu connue, même de bien des révisionnistes).

### *Hartheim*

Le château de Hartheim se remarque de loin au milieu d'une plaine. Pour un endroit censé avoir servi aux crimes les plus secrets, il est vraiment impossible à dissimuler. Ce château a été, avant et pendant la guerre, une sorte d'asile et il l'est resté aujourd'hui. Il contient une petite pièce d'apparence inoffensive dont on se demande bien pourquoi on a décidé de la qualifier de «chambre à gaz» homicide. Il s'agit là de l'une des inventions les plus effrontées de la religion de l'«Holocauste». Je ne lui vois aujourd'hui qu'une utilité: à ceux qui se moquent des superstitions religieuses du passé comme si notre époque était plus éclairée et plus intelligente que les époques passées, je dirais volontiers:

« Allez visiter la chambre à gaz du château de Hartheim et, après cela, venez me dire si vous ne vous sentez pas humiliés d'être ainsi pris pour des naïfs par ceux qui osent affirmer qu'il s'agit là d'une ancienne chambre à gaz. »

Je ne connais aucune publication qui reproduise une photo de cette minuscule «chambre à gaz», qualifiée par Hans Marsalek, dans la version anglaise de la confession qu'il est censé avoir recueillie de Franz Ziereis, commandant de Mauthausen, de:

« grande installation de gazage où, selon les estimations de Ziereis, on extermina entre 1 et 1,5 million de personnes [!]. »

### *L'Intifada révisionniste*

Le désarroi actuel des défenseurs de l'«Holocauste» a de curieux effets. Jusqu'à la fin des années 70, ces derniers croyaient détenir, avec Auschwitz, Birkenau et d'autres camps situés en Pologne, de solides preuves de l'existence des chambres à gaz et donc du génocide des juifs. Jusqu'à cette époque, ils pouvaient se permettre de dire qu'il y avait eu des exagérations et que les camps situés hors de l'actuelle Pologne ne possédaient certainement pas ou probablement pas de chambres à gaz. A partir du début des années 80, sous la pression des écrits révisionnistes, les chambres à gaz de Pologne et, en particulier, celles d'Auschwitz et de Birkenau parurent de plus en plus douteuses. Dans un mouvement comparable à celui de l'intégrisme religieux ou politique, les exterminationnistes préconisèrent un retour à la foi et à la doctrine des origines. Ils se remirent à affirmer qu'il avait certainement existé des chambres à gaz à Mauthausen, à Sachsenhausen, à Ravensbrück, à Neuengamme, au Struthof-Natzweiler et peut-être même à Dachau. Je renvoie là-dessus à l'ouvrage d'Adalbert Rückerl, Hermann Langbein, Eugen Kogon et vingt et un autres auteurs, *NS-Massentötungen durch Giftgas* (en français, *Chambres à gaz, secret d'État*).

Dans le cas de Mauthausen, des gens comme Claude Lanzmann ou Yehuda Bauer allèrent jusqu'à la rétractation. En 1982, ce dernier avait clairement écrit: «Aucun gazage n'a pris place à Mauthausen». Quant à Claude Lanzmann, il avait été tout aussi net: en 1986, à l'occasion d'un violent débat à *Radio Europe n° 1*, sur l'affaire Roques, il avait marqué son désaccord avec le ministre Michel Noir qui s'était permis de parler de la chambre à gaz de Mauthausen. Il avait fermement repris le ministre sur ce point: jamais, lui dit-il, il n'y avait eu de chambre à gaz dans ce camp. Tout cela n'empêcha pas Y. Bauer et C. Lanzmann d'affirmer plus tard qu'il avait bel et bien existé une chambre à gaz à Mauthausen.

Ces rétractations, ces brusques changements de cap, ces explications constamment changeantes constituent une preuve supplémentaire de ce que la chambre à gaz et le génocide ne sont qu'un mythe: un mythe ne cesse de fluctuer au gré des opinions dominantes et des nécessités du moment<sup>1</sup>.

Les exterminationnistes d'aujourd'hui n'ont plus guère que deux refuges, deux points où ils espèrent pouvoir ancrer leur foi: le «camion à gaz» et «Treblinka».

---

1. Pour la rétractation de Y. Bauer, voy. les p. 33-34 de l'indigente plaquette publiée en 1989 par le Dokumentationsarchiv des österreichischen Widerstandes sous le titre: *Das Lachout-» Dokument «, Anatomie einer Fälschung*; pour la rétraction de C. Lanzmann, on lira la lettre qu'il a publiée dans *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1986, p. 97.

Sur le premier point, je leur annonce que le Français Pierre Marais va prochainement publier une étude intitulée : *Le Problème des camions à gaz*<sup>1</sup> Sur le second point, je leur annonce qu'ils vont perdre «Treblinka» comme ils ont perdu «Auschwitz».

A l'avenir, les tenants de l'«Holocauste» conserveront leur argent, leur puissance, leur capacité de produire des films, de célébrer des cérémonies, de construire des musées : des films, des cérémonies, des musées de plus en plus vides de sens. Ils multiplieront les moyens de répression contre les révisionnistes par les coups et blessures, les campagnes de presse, les procès, le vote de lois spéciales. Ils multiplieront aussi, cinquante ans après la guerre, les poursuites contre ceux qu'ils appellent les «criminels de guerre». Les révisionnistes, eux, leur répliqueront par des études historiques ou des ouvrages scientifiques et techniques. Ces ouvrages, ces études seront nos pierres, notre Intifada.

Quant aux juifs eux-mêmes, ils auront le choix : ou bien ils suivront l'exemple des rares d'entre eux qui ont eu le courage et le mérite de dénoncer la légende, ou bien ils cautionneront l'activité histrionique des Élie Wiesel et des Samuel Pisar et les chasses aux sorcières dans le style de Simon Wiesenthal.

David Irving, qui s'est tout récemment rallié à nos positions, vient de déclarer :

---

1. Cet ouvrage, intitulé *Les Camions à gaz en question*, est paru en 1994, édition Polémiques, Paris, 325 p. Il indique comme dépositaire principal : Mercure, 146 rue Saint-Honoré, 75001 Paris. [NdÉ]

«La communauté juive doit faire son examen de conscience. Elle propage quelque chose qui n'est pas vrai<sup>1</sup>.»  
On ne saurait mieux dire.

## **Bibliographie critique** **(A propos du second rapport Leuchter)**

(I. Le premier Rapport Leuchter – II. Dachau – III. Mauthausen – IV. Hartheim – V. Le problème des chambres à gaz)

### **I – Le premier Rapport Leuchter**

- Fred A. Leuchter, *An Engineering Report on the Alleged Execution Gas Chambers at Auschwitz, Birkenau and Majdanek, Poland*, 1988, 192 p. Ce rapport avait été préparé pour Ernst Zündel; il a été enregistré à son procès (Toronto, Canada, 1988) au titre de «pièce à conviction soumise à examen» (lettered exhibit); il contient en copie les certificats originaux d'analyse des échantillons de briques et de mortier prélevés à Auschwitz et à Birkenau.
- Fred A. Leuchter, *The Leuchter Report: The End of a Myth*, préface de Robert Faurisson, Samisdat Publishers Ltd., 1988, 132 p., imprimé sous licence aux États-Unis, P.O. Box 726, Decatur, 35602 Alabama, USA; édition illustrée du rapport original; les résultats d'analyse des briques et du mortier sont présentés sous la forme de graphiques.
- Fred A. Leuchter, «Rapport technique sur les présumées chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek», *Annales d'histoire révisionniste*, n° 5, été-automne 1988, p. 51-102, préface de Robert Faurisson. Cet article ne reproduit que l'essentiel du rapport, ainsi qu'un graphique et huit tableaux.

### **II – Dachau**

- Doc. L-159 (langue d'origine: anglais): Document n° 47 du 79<sup>e</sup> Congrès, 1<sup>re</sup> session, Sénat des États-Unis: «Rapport, en date du 15 mai 1945, fait par une commission spéciale du Congrès adressé au Congrès des États-Unis, après la visite des camps de concentration de Buchenwald, Nordhausen et Dachau: situation dans les camps et cruautés qui y ont été commises» (cote d'audience: USA-222)<sup>2</sup>:

---

1. *Jewish Chronicle*, 23 juin 1989.

2. *TMI*, XXXVII, p. 621. Le sigle *TMI* (Tribunal militaire international) renvoie à la version française des débats et des documents du *Procès des grands criminels de guerre allemands* (Nuremberg 1945-1946). Le sigle *IMT*

«Un trait distinctif du camp de Dachau était la chambre à gaz pour l'exécution de prisonniers et les installations relativement élaborées pour les exécutions par balles. – La chambre à gaz était une grande pièce située au centre du bâtiment du crématoire. C'était une construction de béton. Ses dimensions étaient d'environ 20 x 20 pieds et le plafond était d'une hauteur de quelque 10 pieds ! Deux murs, qui se faisaient face, comportaient des portes étanches par lesquelles on pouvait emmener les prisonniers condamnés dans la chambre à gaz et les en retirer après exécution. L'introduction du gaz dans la chambre était contrôlée par le moyen de deux valves sur l'un des murs extérieurs et, sous les valves, il y avait un petit œilleton muni d'un verre au travers duquel l'opérateur pouvait voir mourir les victimes. Le gaz était introduit dans la chambre par des tuyaux aboutissant à des dispositifs en laiton perforés de trous et fixés au plafond. La chambre était d'une dimension suffisante pour exécuter probablement cent hommes à la fois.»

- Section OSS, 7<sup>e</sup> Armée (États-Unis) (langue d'origine: anglais), *Dachau Concentration Camp*, préface du colonel William W. Quinn, 1945, p. 33 :

«CHAMBRES A GAZ [*pluriel*] : Les internés qui étaient amenés au camp de Dachau exclusivement pour exécution étaient, dans la plupart des cas, des juifs et des Russes. Ils étaient amenés dans l'enceinte, alignés près des chambres à gaz et ils étaient passés en revue de la même façon que les internés qui venaient à Dachau pour y être emprisonnés. Ensuite, on les conduisait en rangs vers une pièce et ils devaient se déshabiller. Chacun recevait une serviette et un morceau de savon comme s'il allait prendre une douche. Durant toutes ces opérations, rien ne leur laissait supposer qu'ils allaient être exécutés, vu que la routine était la même pour tous les internés à leur arrivée dans le camp. Ensuite, ils entraient dans la chambre à gaz. Au-dessus de l'entrée, en grosses lettres noires, était écrit «*Brause Bad*» (douches). Il y avait environ quinze pommes de douche, suspendues au plafond, d'où sortait alors le gaz. Il y avait une grande chambre dont la capacité était de deux cents et cinq plus petites chambres, chacune d'une capacité de cinquante. L'exécution prenait approximativement dix minutes. De la chambre à gaz, la porte conduisait au crématoire où les corps étaient transportés par les internés choisis pour ce travail. Les cadavres étaient

---

(International Military Tribunal) renvoie à la version américaine, laquelle n'est pas à confondre avec la version britannique.

alors placés dans 5 fours, à raison de deux ou trois corps à la fois.

- Mission militaire française auprès du 6<sup>e</sup> groupe d'armées, Guerre chimique, nr 23-Z, *Chambre à gaz de Dachau, Rapports du capitaine Fribourg*, 5 et 17 mai 1945, 5 p., 6 planches, 1 photo (25 mai 1945) (langue d'origine: français). Le capitaine Fribourg, après un examen d'une journée à Dachau, n'est parvenu dans son rapport à aucune conclusion définitive. Il a considéré qu'une seconde visite serait nécessaire pour découvrir le système de circulation du gaz toxique et les communications possibles avec les chambres à gaz de désinfection situées à proximité. Il a aussi préconisé un sondage de tous les murs.

- Capitaine P. M. Martinot, 23 mai 1945 (langue d'origine: anglais). Rapport sur les conditions dans les camps de prisonniers, dicté par le capitaine P. M. Martinot le 23 mai 1945, p. 226, Archives Nationales américaines à Suitland, Maryland, R.G. 153, 19-22 BK 37, US War Department, War Crimes Office, Judge Advocate General's Office:

«Un témoin oculaire m'a parlé de l'extermination massive de juifs qui étaient envoyés dans une chambre à gaz à raison de 500 à la fois et, de là, dans le crématoire, et l'opération était répétée jusqu'à ce que le convoi tout entier de plusieurs milliers de personnes fût liquidé. Au camp d'Auschwitz, la même chose avait lieu mais sur une bien plus grande échelle, avec six crématoires fonctionnant nuit et jour pendant plusieurs jours. Témoin: Wladislaus Malyszko.»

- Quartier Général de la 3<sup>e</sup> Armée (États-Unis) (langue d'origine: anglais), Équipe n° 1 du Service de renseignements sur le matériel ennemi, Service de la guerre chimique, 22 août 1945, Rapport du sgt Joseph H. Gilbert au major James F. Munn: Sujet: Chambre à gaz de Dachau, p. 3:

«Sur la base des interviews ci-dessus rapportées et aussi sur la base de l'inspection même de la chambre à gaz de Dachau (apparemment elle n'a pas été utilisée), l'opinion du soussigné est que la chambre à gaz n'a pas répondu aux buts d'exécution et qu'aucune expérimentation n'y a jamais eu lieu. Vu le fait que beaucoup d'informations sûres ont été fournies aux Alliés par d'anciens détenus en ce qui concerne la malaria ainsi que les expériences [de résistance] aux hautes pressions et à l'eau froide, il est raisonnable de supposer que, si de telles expérimentations sur le gaz avaient pris place, on disposerait d'informations similaires.»

- Doc. PS-2430 (langue d'origine: anglais): *Nazi Concentration and Prisoner-of-War Camps: A Documentary Motion Picture*, film projeté devant le Tribunal de Nuremberg le 29 novembre 1945 <sup>1</sup> :

«Dachau-Usine d'horreurs [...] Voici, suspendus en rangées bien ordonnées, les vêtements des prisonniers asphyxiés dans la mortelle chambre à gaz. On les avait persuadés de retirer leurs vêtements sous le prétexte de prendre une douche pour laquelle on leur avait fourni serviettes et savon. Voici le «Brausebad» – la salle de douche. A l'intérieur de la salle de douche: les conduits de gaz. Au plafond: les fausses pommes de douche. Dans la pièce de l'ingénieur: des tuyaux d'admission et d'échappement. Boutons de commande pour contrôler l'entrée et la sortie du gaz. Un volant pour régler la pression. Du cyanure en poudre était utilisé pour produire la fumée mortelle. De la chambre à gaz, les cadavres étaient transportés au crématoire.»

- Philipp Rauscher, *Never Again – Jamais Plus*, Munich, 1945 (?) (langues d'origine: anglais et français); contient un plan de la zone du crématoire; p. 24 :

«La chambre à gaz avait été construite pour les exécutions en masse. On y employait le gaz asphyxiant Cyclon B.»

- Doc. NO-3859/64 et 3884/89 (langue d'origine: allemand): vingt-huit pages de documents et de plans (1942) au sujet de la «Baracke X» (Staatsarchiv Nürnberg); aucun de ces documents ne laisse supposer l'existence d'une chambre à gaz.
- Doc. PS-3249 (langue d'origine: allemand): témoignage sous serment d'un détenu tchèque, le docteur en médecine Franz Blaha, 9 janvier 1946:

«Beaucoup d'exécutions se firent par les gaz, les fusillades ou les piqûres, à l'intérieur même du camp. La chambre à gaz fut achevée en 1944, et le Dr. Rascher me chargea d'examiner les premières victimes. Sur les huit ou neuf personnes qui se trouvaient dans la chambre à gaz, il y en avait trois encore en vie; mais les autres semblaient mortes. Leurs yeux étaient rouges et leurs visages boursoufflés. Beaucoup d'internés furent par la suite tués de cette façon; après on les transportait au four crématoire où je devais examiner leur denture à cause de l'or <sup>2</sup>.»

Deux jours plus tard, le 11 janvier 1946, le D<sup>r</sup> Franz Blaha témoigna à la barre du Tribunal de Nuremberg. L'avocat général américain, Thomas J. Dodd, lut son témoignage. Ni l'accusation ni la défense ne demandèrent au

---

1. *TMI*, XXX, p. 470.

2. *TMI*, XXXII, p. 62.



témoin d'explication au sujet de la chambre à gaz. Fort probablement, le président du tribunal, le Britannique Lord Justice Lawrence, n'aurait pas autorisé pareille demande d'explication, vu que, **implicitement**, «notification judiciaire» (*judicial notice*) avait été prise de l'existence des chambres à gaz comme l'attestaient les rapports officiels des différentes commissions alliées d'enquêtes sur les «crimes de guerre» (article 21 du Statut du TMI) et vu que les questions estimées trop indiscretes n'étaient pas réellement permises. Par exemple, quand le D<sup>r</sup> Blaha se vit poser une question difficile par M<sup>e</sup> Alfred Thomas, avocat d'Alfred Rosenberg, Lord Justice Lawrence l'interrompt pour lui dire: «Il s'agit ici d'un procès rapide»<sup>1</sup>. Encore cette traduction officielle n'est-elle pas exacte. Le président du tribunal a utilisé le mot *expeditious*<sup>2</sup>, lequel signifie «expéditif». La même faute de traduction figure dans la version française de l'article 19 du Statut du TMI, qui définit la procédure comme devant être «rapide» alors qu'en fait elle devait être «expéditive».

• Sir Hartley Shawcross, procureur général britannique au Tribunal de Nuremberg, le 26 juillet 1946, mentionne (langue d'origine: anglais) «les chambres à gaz et les crématoires» non seulement d'Auschwitz et de Treblinka mais aussi de **Dachau, Buchenwald, Mauthausen, Majdanek et Oranienburg**<sup>3</sup>. Ce procureur est toujours en vie (1989) et habite Londres.

• Lieutenant Hugh C. Daly, 42<sup>nd</sup> “Rainbow” Infantry Division. *A Combat History of World War II*, Army and Navy Publishing Company, Baton Rouge, Louisiane, 1946 (langue d'origine: anglais):

«Les prisonniers [étaient] entassés dans les chambres à gaz [*pluriel*] pour mourir [...]. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts de cette façon à Dachau [...]; le système d'assassinat par gaz continuait» (p. 99).

A la page 105, une légende de photo porte:

«Tués par gaz, ces cadavres sont entassés dans une pièce d'entrepôt en attente de leur crémation, mais on avait fermé les fours par manque de charbon.»

• M.G. Morelli (père dominicain), *Terre de détresse*, Bloud et Gay, 1947, p. 15 (langue d'origine: français):

«J'ai posé des yeux pleins d'épouvante sur ce sinistre hublot d'où les bourreaux nazis pouvaient paisiblement voir se tordre les gazés misérables.»

---

1. *TMI*, V, p. 198.

2. *IMT*, V, p. 159.

3. *TMI*, XIX, p. 456.

demandèrent au témoin d'explication au sujet de la chambre à gaz. Fort probablement, le président du tribunal, le Britannique Lord Justice Lawrence, n'aurait pas autorisé pareille demande d'explication, vu que, **implicitement**, « notification judiciaire » (*judicial notice*) avait été prise de l'existence des chambres à gaz comme l'attestaient les rapports officiels des différentes commissions alliées d'enquêtes sur les « crimes de guerre » (article 21 du Statut du TMI) et vu que les questions estimées trop indiscretes n'étaient pas réellement permises. Par exemple, quand le D<sup>r</sup> Blaha se vit poser une question difficile par M<sup>e</sup> Alfred Thomas, avocat d'Alfred Rosenberg, Lord Justice Lawrence l'interrompt pour lui dire : « Il s'agit ici d'un procès rapide »<sup>1</sup>. Encore cette traduction officielle n'est-elle pas exacte. Le président du tribunal a utilisé le mot *expeditious*<sup>2</sup>, lequel signifie « expéditif ». La même faute de traduction figure dans la version française de l'article 19 du Statut du TMI, qui définit la procédure comme devant être « rapide » alors qu'en fait elle devait être « expéditive ».

- Sir Hartley Shawcross, procureur général britannique au Tribunal de Nuremberg, le 26 juillet 1946, mentionne (langue d'origine : anglais) « les chambres à gaz et les crématoires » non seulement d'Auschwitz et de Treblinka mais aussi de **Dachau, Buchenwald, Mauthausen, Majdanek et Oranienburg**<sup>3</sup>. Ce procureur est toujours en vie (1989) et habite Londres.

- Lieutenant Hugh C. Daly, 42<sup>nd</sup> “Rainbow” Infantry Division. *A Combat History of World War II*, Army and Navy Publishing Company, Baton Rouge, Louisiane, 1946 (langue d'origine : anglais) :

« Les prisonniers [étaient] entassés dans les chambres à gaz [*pluriel*] pour mourir [...]. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts de cette façon à Dachau [...]; le système d'assassinat par gaz continuait » (p. 99).

A la page 105, une légende de photo porte :

« Tués par gaz, ces cadavres sont entassés dans une pièce d'entrepôt en attente de leur crémation, mais on avait fermé les fours par manque de charbon. »

- M.G. Morelli (père dominicain), *Terre de détresse*, Bloud et Gay, 1947, p. 15 (langue d'origine : français) :

« J'ai posé des yeux pleins d'épouvante sur ce sinistre hublot d'où les bourreaux nazis pouvaient paisiblement voir se tordre les gazés misérables. »

---

1. *TMI*, V, p. 198.

2. *IMT*, V, p. 159.

3. *TMI*, XIX, p. 456.

A la page 73 :

«De temps en temps, on prélevait, dans cette foule de malheureux [du block des invalides] les éléments d'un convoi qui seraient dirigés sur une chambre à gaz quelconque.»

• M<sup>gr</sup> Gabriel Piguet (évêque de Clermont-Ferrand), *Prison et déportation*, éditions Spes, p. 77 (langue d'origine : français) :

«Je fis un court séjour au bloc 28, occupé par 800 prêtres polonais [...]. Plusieurs de leurs vieux prêtres, jugés inutilisables, étaient passés par la chambre à gaz.»

• «Le Document Müller», 1<sup>er</sup> octobre 1948 (langue d'origine : allemand). Voy. *Annales d'histoire révisionniste*, n° 4, printemps 1988, p. 12. Selon l'Autrichien Emil Lachout, la police militaire alliée et ses auxiliaires autrichiens recevaient régulièrement copie des rapports rédigés par les commissions d'enquête alliées sur les camps de concentration. Ces rapports servaient pour la recherche des « crimes de guerre ». Le 1<sup>er</sup> octobre 1948, le commandant Anton Müller et son second, Emil Lachout, expédièrent la lettre circulaire suivante de Vienne à toutes les parties intéressées :

«Les commissions d'enquête alliées ont établi à ce jour qu'il n'y a pas eu d'êtres humains tués par gaz-poison dans les camps de concentration suivants : Bergen-Belsen, Buchenwald, Dachau, Flossenbürg, Gross-Rosen, Mauthausen et ses camps annexes, Natzweiler, Neuengamme, Niederhagen (Wewelsburg), Ravensbrück, Sachsenhausen, Stutthof, Theresienstadt.

Dans ces cas, on a pu prouver qu'il y avait eu aveux extorqués et faux témoignages. Il y a lieu d'en tenir compte lors des enquêtes et auditions de criminels de guerre. Ce résultat d'enquête devra être porté à la connaissance des anciens détenus des camps de concentration qui lors d'auditions font des déclarations sur l'assassinat de personnes, en particulier de juifs, par gaz-poison, dans ces camps. Au cas où ils persisteraient dans leurs dires, on les assignera pour faux témoignage.»

• Gerald Reitlinger, *The Final Solution: The Attempt to Exterminate the Jews of Europe, 1939-1945*, Londres, Jason Aronson Inc., 1987 (l'édition originale est de 1953), p. 134 (langue d'origine : anglais) :

«Ainsi, en fin de compte, chaque camp de concentration allemand eut sa chambre à gaz en quelque sorte, bien que leur utilisation se révélât difficile. La chambre de Dachau, par exemple, a été préservée par les autorités américaines d'occupation pour servir de leçon, mais sa construction fut entravée et son utilisation réduite à quelques victimes d'expérimentation, des juifs ou des prisonniers de guerre russes confiés par la Gestapo de Munich.»

- Stephen F. Pinter, Lettre sur «Les atrocités allemandes», *Our Sunday Visitor*, 14 juin 1959, p. 15 (langue d'origine: anglais):

«J'ai passé dix-sept mois à Dachau après la guerre en tant que procureur [ou: avoué ?] attaché au ministère de la Guerre américain et je peux certifier qu'il n'y avait pas de chambre à gaz à Dachau.»

- Martin Broszat, Institut d'histoire contemporaine de Munich, Lettre à *Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16 (langue d'origine: allemand):

«Ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald, des juifs ou d'autres détenus n'ont été gazés. La chambre à gaz de Dachau n'a jamais été complètement terminée et mise "en service".»

- *Common Sense*, (New Jersey, USA), 1<sup>er</sup> juin 1962, p. 2, publié d'après *Combat*, Londres, G.-B. (langue d'origine: anglais), «La fausse chambre à gaz»:

«Le camp devait avoir une chambre à gaz, alors, comme il n'y en avait pas, on décida de dire que la douche en avait été une. Le capitaine Strauss [de l'armée américaine] et ses prisonniers s'attelèrent à ce travail. Auparavant il y avait des dalles jusqu'à environ quatre pieds [1,20 m] de haut. On prit des dalles identiques dans la salle de séchage voisine pour les mettre au-dessus de celles de la douche et un nouveau plafond, plus bas, fut réalisé au sommet de cette seconde série de dalles qu'on équipa d'entonnoirs métalliques (pour les entrées de gaz).»

- Paul Berben, *Histoire du camp de concentration de Dachau (1933-1945)*, Bruxelles, Comité international de Dachau, 1976 (langue d'origine: français) (l'édition originale est de 1968). Comme l'indique la jaquette, il s'agit de «L'Histoire officielle» du camp. Cet ouvrage de 329 pages ne contient, sur la chambre à gaz, que quelques alinéas, particulièrement confus, aux pages 13 et 201-202. La chambre à gaz aurait été conçue, à des fins homicides (?), dès le début de 1942 mais, en avril 1945, à la libération du camp, elle n'avait toujours pas fonctionné en tant que telle «suite, **dans une certaine mesure, semble-t-il** [souligné par moi], au sabotage effectué par l'équipe de détenus chargés de l'installation» (p. 13) !

Ce qui est troublant, c'est que cette équipe de détenus semble avoir été chargée de l'installation, à cet endroit, d'une chambre de **désinfection** à partir d'octobre 1944: «En octobre de 1944, le kommando "Montages et réparations" prélevé sur celui du chauffage ("Kesselhaus" [chaufferie]) reçut mission d'installer les conduites de la chambre à gaz» (p. 202). «Pendant l'hiver de 1944-45, l'équipe de désinfection procéda [en ce lieu], avec l'autorisation du médecin-chef SS, à la désinfection au gaz de monceaux de vêtements grouillant de vermine» (p. 13).

On me permettra une hypothèse et quelques questions:

– *Hypothèse* –

Cette mystérieuse pièce de Dachau qui, pour des raisons évidentes données par Fred Leuchter, n'a pas pu servir à gazer des hommes n'aurait-elle pas été, dans un premier temps, une douche (d'où l'inscription «Brausebad» située à l'extérieur) et, dans un second temps, à partir de la fin de 1944, une chambre de désinfection ? L'équipe de la chaufferie n'aurait-elle pas transformé une douche en chambre de désinfection (et l'inscription «Brausebad» aurait été laissée à l'extérieur) ? Cette désinfection ne se serait-elle pas faite à la vapeur d'eau ? A Auschwitz, les désinfections se pratiquaient soit dans des chambres à gaz (fonctionnant, par exemple, au Zyklon B), soit dans des chambres à vapeur. On aurait ainsi eu, à Dachau, une batterie de quatre petites chambres à gaz (Zyklon B) et une chambre à la vapeur d'eau : toutes pour la désinfection des vêtements.

– *Questions* –

1) Un panneau installé dans la pièce porte, à l'attention des visiteurs, l'inscription suivante : «CHAMBRE A GAZ: "chambre de douche" camouflée – ne fut jamais utilisée». Pourquoi cache-t-on aux visiteurs que cette pièce a bel et bien été utilisée mais... pour la désinfection des vêtements ?

2) Derrière cette chambre, on soustrait à la curiosité des visiteurs toute la partie du bâtiment où se trouve une énorme conduite isolée, un volant comme de chaudière et d'autres éléments de chaufferie ; on en a un vague aperçu dans le film de Nuremberg (voy. ci-dessus PS-2430) et, aujourd'hui, on peut apercevoir cette partie à travers les vitres de la partie arrière du bâtiment. Pourquoi interdit-on aux visiteurs l'accès normal à cette partie ? Est-ce parce qu'il serait trop évident à certains spécialistes de l'isolation et du chauffage que l'installation d'ensemble est relativement banale ? Pourquoi la salle d'où provenait apparemment l'énorme conduite isolée est-elle fermée à toute visite ?

3) Paul Berben ne cite manifestement pas toutes les sources dont il dispose pour retracer, à sa façon, l'histoire de cette mystérieuse pièce. Il se contente surtout de renvoyer à un témoignage, celui d'un certain Karl Nonnengesser. Pourquoi ?

• *Encyclopedia Judaica*, Jérusalem, 1971, art. «Dachau» (langue d'origine : anglais) :

«Des chambres à gaz [*pluriel*] furent construites à Dachau mais jamais utilisées.»

• Nerin E. Gun, *The Day of the Americans*, New York, Fleet, 1966, après p. 64 (langue d'origine : anglais), une légende photographique porte :

«La "douche". Photographiée par Gun [ancien détenu] avec un appareil volé. C'était, bien sûr, la chambre à gaz.»

Voy. aussi : « 3 166 [détenus] furent gazés » (p. 129) et les deux photos précédant la page 129 ; celles-ci montrent deux différentes chambres à gaz, dont l'une fonctionnant avec une « bombe » (*sic*) de ZyklonB !

- Earl F. Ziemke (professeur d'histoire à l'université de Géorgie), *The U.S. Army in the Occupation of Germany, 1944-1946*, Washington D.C., Center of Military History, U.S. Army, 1975, p. 252 (langue d'origine: anglais), mentionne « la chambre à gaz » comme si elle avait fonctionné.

- G. Tillion, *Ravensbrück*, Seuil, 1973, p. 249-51 (langue d'origine: français). G. Tillion maintient fermement qu'il y avait une chambre à gaz à Dachau et que celle-ci a fonctionné. Elle reproche à Martin Broszat d'avoir écrit dans *Die Zeit* qu'il n'y avait pas d'inscription « Brausebad », mais M. Broszat n'avait rien écrit de tel (voy. ci-dessus). Elle présente le rapport du capitaine Fribourg comme établissant sans aucun doute l'existence et le fonctionnement de cette chambre à gaz, mais le capitaine Fribourg n'avait, lui non plus, rien écrit de tel (voy. ci-dessus).

- Paul W. Valentine, « WW II Veteran Recalls His Sad Duty at Dachau », *The Washington Post*, 21 avril 1978, B3 (langue d'origine: anglais): interview de « George R. Rodericks, jeune capitaine de l'armée américaine au mois de mai 1945 quand son unité eut pour mission de dénombrer les cadavres à Dachau [...], assistant du général adjoint de la 7<sup>e</sup> Armée en Allemagne [...], commandant de l'Unité statistiques 52 chargée de la tenue des inventaires du personnel américain ». Ce G. R. Rodericks, censé être un statisticien, fournit des chiffres extravagants de cadavres (vingt mille entassés dans un entrepôt) et de fours à gaz (cinquante à soixante) et parle d'« installations de “douches” où [les prisonniers] étaient exécutés par le gaz ».

- Arthur Suzman et Denis Diamond, *Six Million Did Die – The Truth Shall Prevail*, Johannesburg, Publication du Comité des représentants juifs d'Afrique du Sud, 1978, 2<sup>e</sup> édition (langue d'origine: anglais). En page 117 figure une citation extraite d'un « rapport sur le camp de concentration de Dachau [...] signé de C. S. Coetzee et de R. J. Montgomery qui visitèrent le camp le, ou aux environs du, 7 mai 1945 »:

« La chambre à gaz, de vingt pieds sur vingt, offre toutes les caractéristiques d'une salle de douches commune ordinaire avec environ cinquante pommes de douche dans le toit, un plafond en ciment et un sol en ciment. Mais il n'y a pas la ventilation habituelle et les pommes déversaient du gaz-poison. On a remarqué que les portes, tout comme la petite fenêtre, étaient garnies de caoutchouc et qu'il y avait un œilleton protégé par un verre placé à un endroit pratique pour permettre au contrôleur de voir à quel moment le gaz pouvait être arrêté. De la chambre de mort une porte mène au crématoire. Nous avons fait l'inspec-

tion du système compliqué des boutons de commande et des tuyauteries qui menaient à la chambre.

« Derrière le crématoire il y avait un lieu d'exécution pour ceux qui devaient être fusillés par balle; et il y avait bien des signes que cet endroit avait fréquemment servi. »

A la page 122, une légende porte:

« Des victimes de la chambre à gaz de Dachau étaient entassées jusqu'au plafond dans le crématoire. »

Le doc. L-159 est cité aux pages 127 et 129.

• Comité international de Dachau, *Konzentrationslager Dachau, 1933-1945*, 1978, 5<sup>e</sup> édition (langue d'origine: allemand); p. 165:

« Camouflée en salle de douches, la chambre à gaz n'a jamais servi. Des milliers de détenus à exterminer furent envoyés dans d'autres camps ou au Château de Hartheim, près de Linz, pour y être gazés. »

• Robert Faurisson, *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire*, Paris, La Vieille Taupe, 1980 (langue d'origine: français). L'auteur traite, aux pages 204-209, de la correspondance qu'il a échangée en 1977 et 1978 avec Barbara Distel, directrice du musée de Dachau, et le Dr A. Guerisse, président du Comité international de Dachau de Bruxelles, et de l'impossibilité dans laquelle ces personnes se sont trouvées de lui fournir la moindre preuve de l'existence d'une chambre à gaz d'exécution à Dachau.

• Robert Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, La Vieille Taupe, 1980. A la page 62, l'auteur analyse le témoignage de Fernand Grenier contenu dans l'ouvrage de ce dernier, *C'était ainsi (1940-1945)*, Éditions sociales, 7<sup>e</sup> édition, 1970, et rapporté en ces termes (p. 267):

« A côté des quatre fours crématoires qui ne s'éteignaient jamais, une chambre: des douches avec, au plafond, des pommes d'arrosoir. L'année précédente [1944] on avait remis à cent vingt enfants de huit à quatorze ans une serviette et un savon. Ils étaient entrés tout joyeux. On ferma les portes. Des douches s'échappèrent des gaz asphyxiants. Dix minutes après, la mort avait tué ces innocents que les fours crématoires réduisaient en cendres une heure après. »

• René Lévesque, *Memoirs*, Toronto, McClelland & Stewart Limited, 1986, p. 192-193 (langue d'origine: anglais):

« Avant de mettre au travail leurs prisonniers [à Dachau], les Allemands leur enlevaient tout ce qu'ils possédaient, y compris leurs dents en or. Puis, ils les faisaient travailler jusqu'à la mort, surtout la dernière année quand les rations ont commencé à se raréfier. Au bout du chemin on les envoyait aux « bains » (Baden), des cabanes de pauvre apparence reliés à un réservoir par quelques tuyaux. Quand les bains étaient pleins à craquer on ouvrait le gaz

et ensuite, quand les derniers gémissements avaient cessé, on transportait les cadavres vers les fours de la pièce voisine. – Quand ces nouvelles parvinrent au Québec, et pendant quelque temps encore, les gens se refusèrent à y croire. Des histoires pareilles, qui dépassaient l’entendement, rencontraient beaucoup de scepticisme... Je peux vous dire que c’était bien vrai pourtant, que la chambre à gaz était réelle dans son irréalité cauchemardesque. Les pourvoyeurs étaient partis, en essayant de sauver leur peau, laissant derrière eux leur dernier chargement de cadavres, nus comme des vers dans leur drap mortuaire fait de boue.»

Ces vingt-huit références ne constituent que l’esquisse d’une bibliographie de la prétendue «chambre à gaz» de Dachau. Un chercheur aurait à conduire des investigations au musée de Dachau et dans différents centres de recherches des États-Unis ou d’Allemagne pour y étudier les sténogrammes des procédures d’instruction judiciaire et des procès contre, par exemple, Martin Gottfried Weiss ou Oswald Pohl. On pourrait également collationner les photographies censées représenter la ou les chambre(s) à gaz de Dachau; trois de ces photographies sont bien connues: **1.** Celle d’un G.I. portant un casque et contemplant les chambres de désinfection censées, à l’époque de la photographie, représenter les chambres à gaz homicides de Dachau; **2.** Deux G.I. en bonnet de police face à la «douche» (*Brausebad*) censée, ensuite, avoir été la chambre à gaz; **3.** Quelques G.I. ainsi que des sénateurs ou représentants américains visitant l’intérieur de ladite «chambre à gaz».



### *Complément [1990]:*

- Yad Vashem, *Encyclopedia of the Holocaust*, New York, MacMillan, 1990, art. «Dachau», rédigé par Barbara Distel, directrice du musée de Dachau (langue d'origine: anglais):

« A Dachau il n'y a pas eu de programme d'extermination par le gaz-poison [...]. En 1942 une chambre à gaz a été construite à Dachau mais elle n'a pas été mise en service. »

### **III – Mauthausen**

- Doc. PS-499, 8 mai 1945. Une partie de ce document est constituée d'un «Exposé sur les différents types de meurtre des détenus dans le camp de concentration de Mauthausen» (langue d'origine: allemand); p. 2:

« Chambre à gaz.

Les détenus malades, faibles et inaptes au travail étaient, de temps en temps, gazés; s'y ajoutaient des prisonniers politiques à supprimer. On comprimait dans la chambre à gaz jusqu'à 120 détenus nus et on introduisait alors du "Cyklon B". La mort ne survenait pas avant des heures. A travers une vitre dans la porte du local, les assassins SS surveillaient le processus. »

- Doc. PS-2285, 13 mai 1945. Déposition sous serment du lieutenant-colonel Guivante de Saint-Gaste et du lieutenant Jean Veith, tous deux appartenant à l'Armée française (langue d'origine: anglais)<sup>1</sup>:

« Ces prisonniers "K" étaient aussitôt dirigés sur la prison. On leur retirait leurs vêtements et on les menait aux "salles de douches" [pluriel]. Cette salle de douches, située dans les caves de la prison, à proximité du four crématoire, était spécialement conçue pour l'exécution de prisonniers soit par balle, soit par asphyxie. On utilisait à cet effet une toise tout à fait spéciale. Le prisonnier était placé sous cette toise qui automatiquement lui lâchait une balle dans la nuque dès qu'elle atteignait le sommet du crâne.

Lorsqu'un arrivage de prisonniers «K» était trop important, au lieu de perdre du temps à les mesurer, on les exterminait par asphyxie au moyen de gaz envoyé dans la salle de douches par les canalisations d'eau. »

Le texte original de cette déposition sous serment est, curieusement, en anglais. Les auteurs n'en ont été ni interrogés, ni contre-interrogés devant le

---

1. *TMI*, XXX, p. 142.

tribunal. Le procureur américain, le colonel Robert G. Storey, en a donné lecture le 2 janvier 1946. La traduction française officielle est fautive<sup>1</sup>.

• Doc. PS-1515, 24 mai 1945 (langue d'origine: allemand). Prétendue «Déposition du commandant du camp de concentration de Mauthausen, le colonel SS (*Standartenführer*) Franz Ziereis». Dans sa forme originale, ce document de dix pages, tapé à la machine en allemand, ne porte pas de signature. Il mentionne ceci: Franz Ziereis, couché sur une paille, blessé à l'estomac et au bras gauche par deux balles, a fait la déclaration suivante en réponse à des questions que lui posaient deux personnes du Service de Renseignements («Intelligence Confidence»). Franz Ziereis a été interrogé pendant six à huit heures, puis il est mort. Cette séance de torture a pris place en présence du général américain Seibel, commandant de la 11<sup>e</sup> Division blindée (toujours vivant, en 1989, à Defiance, dans l'Ohio). L'un des deux interrogateurs était Hans Marsalek, ancien détenu, qui habite actuellement [1989] à Vienne, en Autriche, haut fonctionnaire dans la police et auteur de nombreux ouvrages sur Mauthausen:

« Par ordre du SS-Hauptsturmführer Dr. Krebsbach, une chambre camouflée en salle de bains a été construite dans le camp de concentration de Mauthausen. Les détenus étaient gazés dans cette salle de bains camouflée [...]. En réalité la chambre à gaz a été construite à Mauthausen par ordre du SS-Obergruppenführer Glücks, qui faisait valoir qu'il était plus humain de gazer des prisonniers que de les fusiller. »

Cette «déposition» est parfois entrecoupée de remarques de la part des interrogateurs, par exemple sur l'«arrogance insolente» de Ziereis. Elle se termine par les mots suivants: «De plus, Ziereis déclare que, selon ses estimations, quelque seize millions (??) de personnes ont été mises à mort dans l'ensemble du territoire de Varsovie, de Kowno, de Riga et de Libau».

Pour les propos qu'aurait tenus Ziereis sur le Château de Hartheim, voy. ci-dessous «Château de Hartheim».

Sur une page supplémentaire on peut lire: « Ne pas utiliser 1515-PS – Cette déclaration a été corrigée et remplacée.– Voy. = 3870-PS.. Signé: D. Spencer. »

• Doc. PS-2176, 17 juin 1945. «Report of Investigation of Alleged War Crimes» [Rapport d'enquête des crimes de guerre présumés] du major Eugene S. Cohen, Investigating Officer [Officier chargé de l'instruction], Office of the Judge Advocate [Bureau du commissaire du gouvernement] (3<sup>e</sup> Armée américaine) (langue d'origine: anglais). On en trouve des extraits dans *TMI*, XXIX, 308-314. Ce rapport semble être le principal document concernant Mauthausen et le Château de Hartheim. On peut le trouver aux Archives

---

1. *TMI*, IV, p. 270.

nationales de Washington, Record Group 238, «US Council for the Prosecution of Axis Criminality Nuremberg Papers [Documents de Nuremberg du Conseil américain pour la poursuite des crimes de l'Axe]», Boîte 26, mais un grand nombre des documents ou pièces à conviction n'étaient pas disponibles à l'époque de notre recherche. Les pièces 75 et 77 sont supposées être des déclarations faites par Zierys. La pièce 216 est un «Spécimen de gaz-poison utilisé dans la chambre à gaz de Mauthausen et de Gusen n° 1 et n° 2» (en réalité, une boîte de désinfectant ZyklonB).

- Doc. F-274, avant octobre 1945 (langue d'origine: français). Rapport officiel du gouvernement français, *TMI*, XXXVII, p. 118:

«[...] déportés politiques [tués] dans les chambres à gaz de Mauthausen.»

- Doc. PS-2223, 3 août 1945 (?) (langue d'origine: anglais). «Report of Investigation of Alleged War Crimes [Rapport d'enquête des crimes de guerre présumés]». Parmi une vingtaine de rapports ou dépositions sous serment, un rapport daté 13-14 février 1945 sur l'interrogatoire de deux déserteurs polonais, tous deux anciens membres de l'armée polonaise, qui racontent leurs expériences à Mauthausen et à Gusen:

«Une chambre à gaz d'une capacité de 200 prenait soin de beaucoup d'autres victimes; beaucoup de femmes, parmi les patriotes tchèques, soupçonnées de sabotage et se refusant à livrer des renseignements, y ont été gazées.»

- Doc. PS-2753, 7 novembre 1945 (langue d'origine: allemand). Témoignage d'un SS, Alois Höllriegl, *TMI*, XXXI, p. 9:

«Le bruit qui accompagnait le processus du gazage m'était familier.»

Le 4 janvier 1946, au tribunal, le procureur adjoint américain, le colonel John Harlan Amen, fit subir un interrogatoire à Alois Höllriegl. Aucune question ne fut posée sur le mécanisme du gazage. Les «aveux» d'Alois Höllriegl sur les gazages de Mauthausen jouèrent le même rôle que les «aveux» de Rudolf Höss sur les gazages d'Auschwitz. Dans les deux cas, l'interrogatoire a été conduit par Amen dans l'intention d'accabler Ernst Kaltenbrunner.

- Résumé d'instruction TMI, 20 novembre 1945 (langue d'origine: anglais). Des officiers français, après leur tentative d'évasion de camps de prisonniers de guerre, furent transférés à Mauthausen<sup>1</sup>:

«Quand ils arrivèrent au camp, ils furent, soit fusillés, soit conduits à la chambre à gaz.»

- Doc. PS-2430, (langue d'origine: anglais): *Nazi Concentration and Prisoner-of-War Camps: A Documentary Motion Picture*, film projeté le 29 novembre 1945, *TMI*, XXX, p. 468. A la différence de l'extrait du film

qui traite de Dachau, l'extrait relatif à Mauthausen ne contient aucune vue d'une quelconque «chambre à gaz». Le film se contente de montrer un lieutenant de vaisseau américain de Hollywood, en Californie, qui affirme que des gens ont été exécutés par le gaz dans le camp : parmi eux, un officier de l'armée américaine fait prisonnier par les Allemands.

• Doc. PS-3846, 30 novembre et 3 décembre 1945 (langue d'origine : anglais). Interrogatoire de Johann Kanduth, ancien détenu <sup>1</sup> :

« Ils étaient tués d'une balle dans la nuque. Il y avait aussi des femmes. Certaines étaient tuées dans la chambre à gaz [...]. [*Gissriegl*] avait conduit les malades à la chambre à gaz [...]. Altfudisch [...] conduisait les femmes vers la pièce où elles se déshabillaient; ensuite, il amenait les trente suivantes. Elles devaient aller à la chambre à gaz [...]. Un registre [était] tenu des prisonniers du camp de concentration de Mauthausen qui étaient tués par balle, gaz, crémation ou par injections [...]. [Ces notes] sont vraies, à savoir que 2-3.000 ont été tués dans les chambres à gaz ou dans les transports; nous n'en connaissons pas le nombre exact [...]. Kaltenbrunner [lors d'une visite] entra en riant dans la chambre à gaz. Puis les gens étaient amenés des cachots pour être exécutés; trois sortes d'exécution avaient alors lieu: la pendaison, la mort par une balle dans la nuque et la chambre à gaz; après cette démonstration et quand les vapeurs s'étaient dissipées, nous devions enlever les corps. »

L'interrogatoire fut lu par le procureur adjoint américain, le colonel John Harlan Amen, le 12 avril 1946 dans l'intention d'accabler Kaltenbrunner (*TMI*, XI, p. 333-334).

• Doc. PS-3845, 7 décembre 1945 (langue d'origine : allemand). Déposition sous serment d'Albert Tiefenbacher, ancien détenu :

*Réponse* : Des femmes tchèques ont été gazées mais nous n'avons pas obtenu la liste de leurs noms. Ce n'est pas moi qui m'occupais des livres [...].

*Question* : Vous souvenez-vous de la chambre à gaz camouflée en maison de bains ?

*R.* : Oui, nous aidions toujours à extraire les morts de la chambre à gaz.

*Q.* : Il n'y avait pas de douches dans la chambre ?

*R.* : Si. En principe de l'eau froide et de l'eau chaude en sortaient mais le débit de l'eau pouvait être réglé de l'extérieur et la plupart du temps on arrêta l'eau chaude. A l'extérieur de la pièce, il y avait le réservoir à gaz et deux

---

1. *TMI*, XXXIII, p. 230-243.

tuyaux conduisaient de là à la salle. Il y avait une fente à l'arrière et le gaz s'échappait de cette fente.

Q. : Le gaz ne venait jamais des douches ?

R. : Toutes les douches étaient bouchées. C'était juste pour donner l'impression que les prisonniers entraient dans une salle de bains. [...]

Q. : Vous souvenez-vous des 800 dernières personnes qui ont été tuées à coups de bâton ou par noyade ?

R. : Oui, je sais comment on conduisait les gens à la chambre à gaz, et de l'eau chaude et de l'eau froide étaient déversées sur eux, et ensuite ils devaient se mettre en ligne et on les battait jusqu'à ce qu'ils meurent [...].

Q. : Kaltenbrunner était-il avec [Himmler pour visiter Mauthausen] ?

R. : Kaltenbrunner est un type brun, je le connais du crématoire, mais je ne peux pas dire s'il était avec Himmler. Je me souviens de Himmler à cause de son monocle. *[On se souviendra que Himmler portait des lunettes.]*

Un très court fragment de la déposition sous serment de A. Tiefenbacher a été lu au tribunal par le colonel Amen à Kaltenbrunner, le 12 avril 1946, fragment dans lequel il prétendait qu'il avait vu Kaltenbrunner trois ou quatre fois à Mauthausen. Kaltenbrunner répliqua que c'était « absolument faux »<sup>1</sup>. Le tribunal n'a pas requis la comparution d'A. Tiefenbacher.

• *TMI*, VI, p. 281, 29 janvier 1946, (langue d'origine: français). Témoignage de F. Boix, un Espagnol réfugié en France et déporté à Mauthausen. Il mentionne « la chambre à gaz » de Mauthausen.

• Doc. PS-3870, 8 avril 1946 (langue d'origine: allemand). Déclaration de Hans Marsalek, faite plus de dix mois après la mort de Zierys, 23 mai 1945<sup>2</sup>. Hans Marsalek jura que :

« Franz Zierys a été interrogé par moi en présence du commandant de la 11<sup>e</sup> Division blindée (américaine) Seibel; l'ancien prisonnier et médecin Dr. Koszeinski; et en présence d'un autre citoyen polonais, d'un nom inconnu, pendant une durée de six à huit heures. L'interrogatoire a pris place dans la nuit du 22 au 23 mai 1945. Franz Zierys était grièvement blessé – son corps avait été traversé de trois balles – et il savait qu'il allait bientôt mourir, et il m'a dit les choses suivantes: [...] Une installation de gaze a été construite dans le camp de concentration de Mauthausen par ordre de l'ancien docteur de la garnison, le D<sup>r</sup> Krebsbach, et camouflée en salle de bains. Des prisonniers étaient gazés dans cette salle de bains camouflée

---

1. *TMI*, XI, p. 332-333.

2. Voy. ci-dessus PS-1515. *TMI*, XXXIII, p. 279-286.

[...]. Le gazage des prisonniers était fait sur la vive recommandation du SS-Hauptsturmführer D<sup>r</sup> Krebsbach [...]. L'installation de gazage de Mauthausen avait été en fait construite sur ordre du SS-Obergruppenführer Glücks, parce qu'il estimait qu'il était plus humain de gazer les prisonniers que de les fusiller.

Une partie de cette déclaration a été lue par le procureur adjoint Amen le 12 avril 1946<sup>1</sup>. Kaltenbrunner protesta et insista pour que Hans Marsalek vienne à la barre en vue d'une confrontation mais ce dernier ne vint jamais. Le fait est d'autant plus étrange que Hans Marsalek était en 1945-1946 le témoin n° 1 et l'expert n° 1 de Mauthausen. Il est aujourd'hui l'historien officiel du camp. Il n'a jamais été interrogé ni contre-interrogé devant un tribunal sur l'opération même de gazage à Mauthausen.

«Pour ce qui concerne ce qu'aurait dit Zierys, selon H. Marsalek, sur le Château de Hartheim, voy. ci-dessous "Château de Hartheim".»

- Sir Hartley Shawcross, procureur britannique auprès du TMI, 26 juillet 1946 (langue d'origine: anglais), mentionne «les chambres à gaz et les fours» non seulement à Auschwitz et à Treblinka mais aussi à Dachau, Buchenwald, **Mauthausen**, Majdanek et Oranienburg<sup>2</sup>. Il vit encore à Londres [1989].

- Simon Wiesenthal, *KZ-Mauthausen*, Linz & Vienne (Autriche), Ibis Verlag, 1946 (langue d'origine: allemand). L'auteur reproduit ce qu'il nomme les «aveux» du commandant de Mauthausen, p. 7-13. En réalité, il reproduit le doc. PS-1515, mais partiellement et avec d'étranges modifications; par exemple, le chiffre de seize millions de personnes mises à mort dans l'ensemble du territoire de Varsovie, de Kowno, de Riga est réduit par S. Wiesenthal à «dix millions» (p. 13)<sup>3</sup>.

Voy. également ci-dessous «Château de Hartheim».

- Gerald Reitlinger, *The Final Solution*, p. 474:

«Le 8 mai, lorsque les troupes de Patton entrèrent dans le camp, Zierys fut identifié dans l'enceinte du camp et on lui tira dans l'estomac. Les aveux qu'il fit avant de mourir furent recueillis par un détenu en présence d'officiers américains qui ne comprenaient pas l'allemand et ne sont donc pas très dignes de foi.»

---

1. *TMI*, XI, p. 339-342.

2. *TMI*, XIX, p. 456.

3. A la page 53 de ce même livre, l'auteur reproduit un dessin réalisé par lui et censé montrer trois détenus exécutés par les Allemands à Mauthausen. C'est une invention. Le dessin a été fait à partir d'une photo de trois soldats allemands fusillés comme «espions» par un peloton d'exécution américain et publiée dans *Life Magazine*, 11 juin 1945, p. 50.

• Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945*, Presses Universitaires de France, 1968 (langue d'origine : français). A la page 541, l'auteur de cette thèse de doctorat, une juive, écrit qu'en dépit des aveux de SS *post bellum* et de quelques «témoignages» faisant état d'une chambre à gaz dans le camp de Mauthausen, elle n'y croit pas et estime que de telles allégations «paraissent de l'ordre du mythe». Elle dit aussi qu'un grand nombre de détenus nient l'existence d'une telle chambre à gaz mais malheureusement elle ne donne pas le nom de ces détenus. En raison de son incrédulité, O. Wormser-Migot a été vivement persécutée; elle a été dénoncée particulièrement par Pierre-Serge Choumoff.

• Vincente et Luigi Pappaletta, novembre 1979, *Storia Illustrata* (mensuel), p. 78 (langue d'origine : italien). Ils prétendent qu'aux douches les prisonniers étaient inondés, non par de l'eau, mais par un gaz mortel qui jaillissait des petits trous. La nature du gaz n'est pas spécifiée.

• *Encyclopedia Judaica*, Jérusalem, 1971, art. «Mauthausen» (langue d'origine : anglais):

« On tuait aussi des prisonniers au moyen de piqûres de phénol dans l'installation d'euthanasie de Hartheim jusqu'à ce qu'une chambre à gaz fût construite à Mauthausen. »

• Evelyn Le Chêne, *Mauthausen*, Pierre Belfond, 1974 (traduit de l'anglais), p. 74 :

« La chambre à gaz de Mauthausen était remplie d'oxyde de carbone, qui était pompé du fourgon à gaz au moment nécessaire. »

• Edith Herman, «Thirty years later "death camp" horror an indelible memory [Trente ans plus tard, l'horreur des "camps de la mort", une mémoire indélébile]», *Chicago Tribune*, 4 mai 1975, section 1 (langue d'origine : anglais):

« [Mayer] Markowitz avait vingt-six ans le 4 mai 1945, trois ans après son arrivée à Mauthausen, un «camp de la mort» situé en Autriche. Il n'y avait pas de chambre à gaz en ce lieu, et peut-être était-ce pire, en quelque sorte. »

• Dr Charles E. Goshen, docteur en médecine (professeur à l'école universitaire d'ingénieurs de Vanderbilt). «était capitaine dans le Service sanitaire de l'armée américaine à l'époque des faits qu'il raconte», *The Tennessean*, 23 avril 1978 (langue d'origine : anglais):

« Les morts de juifs nous ont amenés à examiner les chambres à gaz. Nous avons trouvé une petite chambre hermétique au sous-sol de la prison principale et, à l'intérieur, plusieurs réservoirs, vides et pleins, de HCN, un gaz très mortel.

Nos amis prisonniers nous ont dit que la chambre avait eu deux usages différents. Les lundis, mercredis et

vendredis pour désinfecter la literie et les vêtements de leurs poux ; les mardis, jeudis et samedis pour exécuter des prisonniers.

Les trois victimes de chambre à gaz que nous y avons trouvées avaient été manifestement tuées juste avant la fuite des troupes SS.»

• Pierre-Serge Choumoff, *Les Chambres à gaz de Mauthausen (La vérité historique, rétablie par P.S. Choumoff, à la demande de l'Amicale de Mauthausen)*, Paris, Amicale, 1972 (langue d'origine: français). Aux pages 17-28, l'auteur traite de la chambre à gaz. La pièce adjacente avait été une pièce de contrôle pour l'arrivée du gaz. La nature du gaz n'est pas spécifiée. Une brique chaude était apportée dans la cellule de gazage. Le gaz était introduit dans la chambre à gaz par un tuyau laqué blanc percé de trous (p. 19). Il est significatif que l'auteur, comme tous ceux qui traitent de ce sujet, évite de fournir des photos de ladite chambre à gaz excepté deux: l'une montre l'**extérieur** de l'une des deux portes et l'autre présente, avec un effet de grossissement destiné à la rendre dramatique, une **toute petite** partie de l'intérieur de la chambre à gaz. Il y a aussi la photo d'une boîte de Zyklon B. Aux pages 83-87, l'auteur s'en prend vivement à Olga Wormser-Migot.

• Hans Marsalek, *Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen: Dokumentation*, Österreichische Lagergemeinschaft Mauthausen, Vienne, 1980, réédition, 1<sup>re</sup> publication en 1974 (langue d'origine: allemand); p. 211 :

« Avant les gazages, un sous-officier SS faisait chauffer une brique dans l'un des fours du Krema et l'apportait dans une petite pièce compartimentée et située près de la chambre à gaz. Cette chambre à gaz contenait une table, des masques à gaz et l'unité d'introduction du gaz reliée à la chambre à gaz au moyen d'un tuyau. La brique chaude était posée au bas de l'unité d'introduction du gaz: ceci avait pour but d'accélérer le processus de transformation des cristaux de Zyklon B en gaz liquide. Quand le gaz dans la chambre était suffisant, la mort par suffocation intervenait au bout de 10 à 20 minutes.

Quand un docteur SS, qui surveillait l'opération au travers d'un œilleton aménagé dans l'une des deux portes de la chambre à gaz, s'était assuré que les gens étaient bien morts, la chambre à gaz était débarrassée du gaz au moyen de ventilateurs qui l'aspiraient pour le rejeter à l'air libre.

Le processus complet du gazage pour un seul groupe, comprenant environ trente personnes, depuis le déshabillage, le prétendu examen médical, la mise à mort, l'évacuation du gaz et le ramassage des cadavres, prenait environ une heure et demie à deux heures et demie. »



Hans Marsalek est considéré comme l'historien « officiel » de Mauthausen. Voy. ci-dessus, doc. PS-1515 et PS-3870.

• Yehuda Bauer, *A History of the Holocaust*, Institute of Contemporary Jewry, Université hébraïque de Jérusalem, assisté de Nili Keren, Franklin Watts Publ., Toronto, 1982 (langue d'origine: anglais); p. 209 :

« Bien qu'il n'y ait pas eu de gazages à Mauthausen, beaucoup de juifs, ainsi que des non-juifs, sont morts dans ce camp par un processus que les nazis appelaient "l'extermination par le travail". »

En 1988, Yehuda Bauer a déclaré qu'il avait fait là une « erreur » qui serait corrigée dans les éditions futures de son livre (*Dokumentations Archiv des österreichischen Widerstandes, Das Lachout-» Dokument «, Anatomie einer Fälschung*, Vienne, 1989, p. 33-34 qui cite une lettre de Y. Bauer du 2 septembre 1988).

• Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl, *Nationalsozialistische Massentötungen durch Giftgas*, Francfort, S. Fischer, 1983 (langue d'origine: allemand); traduction française: *Chambres à gaz, secret d'État*, éd. de Minuit, 1984, p. 222 :

« Dans le camp principal, installé en août 1938 à l'est de Linz, on a commencé en automne 1941 à construire une chambre à gaz dans la cave de l'infirmerie auprès de laquelle se trouvaient aussi les crématoriums. C'était une pièce sans fenêtres de 3,80 m de long et 3,50 m de large camouflée en salle de douche. Un dispositif de ventilation y avait été installé. Les parois étaient en partie carrelées et les deux portes pouvaient être fermées hermétiquement. Tous les commutateurs et robinets pour l'éclairage, la ventilation, l'alimentation en eau et le chauffage se trouvaient hors de la chambre. D'une pièce voisine, dénommée la « cellule des gaz », le gaz était dirigé dans la chambre par un tuyau émaillé qui, sur le côté du mur, c'est-à-dire du côté qu'on ne pouvait apercevoir, était ouvert par une fente d'environ un mètre de long. On peut voir encore aujourd'hui les restes de cette installation de gazage. »

Il est faux qu'on puisse « voir encore aujourd'hui les restes de cette installation de gazage ».

• Pierre Serge Choumoff, *Les Assassins par gaz à Mauthausen et Gusen, camps de concentration nazis en territoire autrichien*, Amicale des déportés de Mauthausen, 1987 (langue d'origine: français). Il s'agit pour l'essentiel de la même étude que celle qui a été publiée en 1972, mais le désordre est plus grand. P.-S. Choumoff, ingénieur de métier, témoigne d'une extrême confusion pour ce qui concerne les chambres à gaz. Il ne fournit aucune preuve ni aucun détail technique qu'on serait en droit d'attendre de la part d'un ingénieur, mais se contente d'en appeler aux habituels récits de « témoins »

(Kanduth, Ornstein, Roth, Reinsdorf...). Il semble considérer que la seule présence d'insecticide Zyklon B dans le camp est une preuve de l'existence de gazages homicides. Choumoff évalue à au moins 3.455 le nombre des personnes qui ont été gazées dans les prétendues chambres à gaz de Mauthausen.

• Michel de Boüard (ancien détenu de Mauthausen), doyen honoraire de la faculté des Lettres de l'université de Caen, membre du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale, membre de l'Institut : déclaration faite lors d'une interview accordée à *Ouest-France*, 2-3 août 1986, p. 6 (langue d'origine: français):

« Dans la monographie sur Mauthausen que j'ai donnée dans *La Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale* en 54, à deux reprises je parle d'une chambre à gaz. Le temps de la réflexion venu, je me suis dit: où ai-je acquis la conviction qu'il y avait une chambre à gaz à Mauthausen? Ce n'est pas pendant mon séjour au camp car ni moi ni personne ne soupçonnions qu'il pouvait y en avoir, c'est donc un « bagage » que j'ai reçu après la guerre, c'était admis. Puis j'ai remarqué que dans mon texte – alors que j'appuie la plupart de mes affirmations par des références – il n'y en avait pas concernant la chambre à gaz... »

• La plaque exposée dans la chambre à gaz de Mauthausen [en avril 1989] est ainsi rédigée (version française):

« La Chambre à gaz – camouflée en salle de douches. A travers un tuyau d'aspiration se trouvant dans le coin de droite le gaz cyclon B y pénétrait. C'était exécuté dans une petite salle de manèment. Peu avant le 29 avril 1945 le tuyau d'aspiration avait été démonté par les SS. »

Lors de l'enquête faite par l'équipe de Fred Leuchter, le 10 avril 1989, sur la «chambre à gaz» de Mauthausen, un fonctionnaire du musée déclara que l'explication figurant sur la plaque à propos du tuyau d'aspiration était inexacte. Il expliqua que le gaz était, en réalité, introduit par un tuyau perforé provenant d'une pièce voisine. Le tuyau n'était plus là et on ne retrouvait plus de traces de son existence. Le fonctionnaire déclara que la première explication fournie sur le fonctionnement de la chambre provenait de détenus, qui avaient dit que le gaz entraînait dans la chambre par les pommes de douche; cette explication, disait-il, avait été abandonnée depuis longtemps.

#### *Complément [1990]*

• Yad Vashem, *Encyclopedia of the Holocaust*, art. «Mauthausen» (langue d'origine: anglais). Cette encyclopédie récente est extrêmement vague sur le sujet de la chambre à gaz de Mauthausen; p. 948, 950:

« [...] la chambre à gaz [...] était déguisée en salle de douches [...]. [Des femmes tchèques] furent emmenées en groupes à la chambre à gaz. »

Il s'agit là d'une esquisse de bibliographie sur la prétendue « chambre à gaz » de Mauthausen. Un chercheur aurait à conduire des investigations dans les archives du musée de Mauthausen et dans différents fonds d'archives des États-Unis et d'Allemagne.

#### IV – Château de Hartheim

• Doc. PS-1515, 24 mai 1945 :

[*Franz Zierys est censé déclarer :*]

« Par ordre du D<sup>r</sup> Lohnauer et du D<sup>r</sup> Re[na]ult, les professionnels du crime, non amendables, étaient classés comme malades mentaux et envoyés à Hartheim près de Linz où ils étaient exterminés au moyen d'un système spécial du Hauptsturmführer Krebsbach [...] Le SS-Gruppenführer Glücks donnait l'ordre de désigner comme malades mentaux les prisonniers faibles et de les tuer par le gaz dans une grande installation. Là, environ un million – un million et demi de personnes ont été tuées. L'endroit en question se nomme Hartheim et il est situé à 10 km en direction de Passau [...]. Les [fous] étaient emmenés à l'Institution provinciale (*Landesanstalt*) de Hartheim près de Linz. Je compte [moi, Franz Zierys] qu'avec au moins vingt-mille détenus, en même temps que les vrais malades mentaux, il a dû y avoir au cours de l'année, d'après mon estimation (car j'ai vu les piles de dossiers dans la cave), environ quatre millions de gazés. L'établissement en question à Hartheim utilisait l'oxyde de carbone. La pièce en question était carrelée et camouflée en salle de bains. L'exécution de ce travail n'était pas confiée aux SS, à l'exception du D<sup>r</sup> L[ohnauer] et du D<sup>r</sup> Reyna[u]d, mais aux officiers de police. »

• Doc. PS-2176, 17 juin 1945, pièce à conviction 213. Cette pièce n'a pu être retrouvée aux Archives nationales de Washington. Elle émanait d'un détenu du nom de Adam Golebsk ou Adam Golebski. Evelyn Le Chêne la mentionne<sup>1</sup> et Pierre-Serge Choumoff est censé la reproduire dans une traduction française<sup>2</sup>. Selon ce qu'indiquent Evelyn Le Chêne et Pierre-Serge Choumoff, l'auteur de cette pièce prétend que, le 13 décembre 1944, il s'est rendu, en compagnie de vingt détenus de Mauthausen, au château de Hartheim

---

1. E. Le Chêne, *Mauthausen*, 1971, p. 104-107.

2. P.-S. Choumoff, *Les Chambres à gaz de Mauthausen*, p. 40-42.

pour transformer tout l'emplacement en home d'enfants. Leur travail a duré dix-huit jours. Il a vu une pièce qui avait l'apparence d'une petite salle de bains ; la porte en fer était isolée avec du caoutchouc ; la fermeture était formée par des verrous-leviers massifs et, dans la porte, il y avait un petit hublot rond. Les murs de cette pièce étaient couverts à moitié avec des carreaux. Il y avait six douches. De cette pièce une porte similaire menait à une autre petite chambre où se trouvait l'appareillage pour le gazage, bouteilles à gaz et différents compteurs.

- Doc. F-274, avant octobre 1945, p. 176 :

« Des détenus étaient emmenés de Mauthausen au château de Hartheim pour y être gazés. »

- Doc. PS-3870, 8 avril 1946, *op. cit.* :

[*Franz Ziereis est censé déclarer :*]

« Sur l'ordre du D<sup>r</sup> Lohnauer, les professionnels du crime, non amendables, étaient expédiés comme malades mentaux à Hartheim près de Linz où ils étaient anéantis au moyen d'un système spécial du SS-Hauptsturmführer Krebsbach [...]. Le SS-Gruppenführer Glücks donna l'ordre de classer comme mentalement dérangés les prisonniers faibles et de les tuer dans une installation de gazage qui existait au château de Hartheim près de Linz. Là, environ un million – un million et demi d'êtres humains ont été tués [...]. Le nombre de prisonniers qui ont été mis à mort à Hartheim m'est inconnu, mais le nombre de victimes à Hartheim est d'environ un million – un million et demi en tenant compte des civils qui étaient livrés à Hartheim. »

- Simon Wiesenthal, *KZ Mauthausen*, 1946. De même que pour Mauthausen, l'auteur reproduit le PS-1515 mais avec d'étranges différences.
- Gerald Reitlinger, *The Final Solution*, 1971 (édition originale en 1953), p. 141 :

« Des centaines de détenus de Dachau, aryens ou juifs, ont été gazés au Schloss Hartheim au début de 1942, après avoir été jugés uniquement sur leur passé politique. »

- Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945*, 1968. L'auteur mentionne Hartheim de manière extrêmement vague en tant que lieu d'« extermination » (p. 154, 538, 540).
- *Encyclopedia Judaica*, 1971, art. « Mauthausen » : voy. citation ci-dessus.
- Evelyn Le Chêne, *Mauthausen*, 1971. Voy. ci-dessus doc. PS-2176, pièce à conviction 213. Un plan du rez-de-chaussée de Hartheim, réalisé par l'auteur, se trouve en page 105.
- Pierre-Serge Choumoff, *Les Chambres à gaz de Mauthausen*, 1972. Voy. ci-dessus doc. PS-2176, pièce à conviction 213. Un plan du rez-de-chaussée de Hartheim se trouve à la page 38. Il est censé provenir d'un détenu de

Mauthausen: Bahier. Il est daté «Linz, 6 septembre 1945» et se trouve dans les dossiers de la Police criminelle de Linz (réf. TGB NRK 2081/85).

• Lucy S. Dawidowicz, *The War Against the Jews, 1933-1945*, New York, Bantam Books, 1975 (langue d'origine : anglais) ; p. 178-179 :

« Les malades désignés à la mort [...] étaient alors transférés à l'un des six centres d'«euthanasie» (à Bernburg, Brandenburg, Grafeneck, Hadamar, Hartheim et Sonnenstein) [...]. La procédure était pratique, simple et tout à fait trompeuse. En groupes de vingt à trente, les patients étaient introduits dans une chambre camouflée en salle de douches. C'était une pièce ordinaire, équipée de portes et de fenêtres étanches, dans laquelle on avait posé des conduites de gaz. Le récipient de gaz comprimé et les appareils de réglage étaient situés à l'extérieur. Conduits vers l'intérieur de la chambre sous le prétexte de prendre une douche, les malades étaient gazés par le docteur de service. »

Aucune source n'est indiquée pour la description de ce processus.

• Hans Marsalek, *Die Geschichte...*, 1980, p. 213 :

« Dès qu'un groupe se trouvait dans la chambre à gaz, les portes d'acier étaient fermées, le gaz introduit et les victimes tuées. Ensuite la pièce était ventilée à l'aide de ventilateurs. »

L'auteur ne précise pas la nature du gaz employé. Il ajoute que l'Allemand Vincenz Nohel a avoué, avant d'être pendu par les Américains, que trente mille personnes avaient été tuées au Château de Hartheim au cours de l'«Action Euthanasie».

• Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl, *NS-Massentötungen...*, 1983. Dans ce livre, qui est censé passer en revue tous les gazages de masse, Hartheim n'est mentionné que dans le chapitre consacré à l'euthanasie (voy. p. 62, 76-79) ; ni le type de gaz employé (CO ?), ni le nombre total des victimes ne sont clairement précisés.

• Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 1985, p. 872-873. L'auteur, qui ne mentionne aucune chambre à gaz pour Mauthausen, affirme que Hartheim était l'un des nombreux «instituts d'euthanasie pourvus de chambres à gaz utilisant du monoxyde de carbone pur en bouteille».

• Pierre-Serge Choumoff, *Les Assassinats par gaz...*, 1987, ne donne aucune précision sur la chambre à gaz de Hartheim. Il écrit que, d'après les aveux de l'Allemand Vincenz Nohel, huit mille détenus en provenance de Mauthausen et de Gusen ont été gazés au Château de Hartheim.

• Hans Marsalek, *Hartheim, Establishment for Euthanasia and Gassing: Accessory Camp to the KZ (Concentration Camp) of Mauthausen* (version abrégée pour la Communauté autrichienne du *Camp de Mauthausen*, traduit en anglais par Peter Reinberg), 4 p. Disponible au château de Hartheim

[1989]. Cet opuscule fait état du gazage à Hartheim de 30 000 personnes au moyen de gaz «Zyklon B».

#### *Complément [1990]*

• Yad Vashem, *Encyclopedia of the Holocaust*. Cette encyclopédie en quatre volumes ne contient pas d'entrée s.v. «Hartheim», mais seulement des mentions qui se rencontrent aux pages 342, 452, 632, 952, 968, 1129 et 1408. Le type de gaz employé à Hartheim aurait été non pas le Zyklon mais l'oxyde de carbone (p. 1129). Les victimes, en plus des malades mentaux, auraient été des internés transférés de Dachau (p. 342) et de sous-camps de Mauthausen comme Gusen (p. 632) ou Melk (p. 968).

### **V – 1988 : Des historiens juifs face au problème des chambres à gaz**

• Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, 1968 (langue d'origine: français). Une section de cette thèse est intitulée: « Le Problème des Chambres à Gaz »; elle représente l'équivalent de trois pages (entre les p. 541 et 545). L'auteur ne croit pas à l'existence de chambres à gaz à Dachau ni à Mauthausen.

• Lucy Dawidowicz, *The War Against the Jews 1933-1945*, New York, Bantam Books, 1975 (langue d'origine: anglais). L'auteur ne mentionne pas de chambres à gaz ou de gazages à Dachau ni à Mauthausen.

• Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, édition revue et définitive, New York, Holmes & Meier, 1985 (langue d'origine: anglais). Dans cet ouvrage «définitif» en trois volumes et 1.274 pages, Hilberg ne fait nulle part mention de chambres à gaz ou de gazages à Dachau ni à Mauthausen.

• Arno J. Mayer, *Why Did the Heavens Not Darken ? – The “Final Solution” in History*, New York, Pantheon Books, 1988 (langue d'origine: anglais); p. 362-363:

Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses [...]. La plus grande partie de ce que l'on sait est fondée sur les dépositions des officiels et des exécutants nazis lors des procès d'après-guerre et sur le souvenir des survivants et des spectateurs. Ce genre de témoignage est à filtrer avec soin vu qu'il peut être influencé par des facteurs d'une grande complexité. Les journaux intimes sont rares, ainsi que les documents authentiques relatifs à la fabrication, la transmission et la mise à exécution de la politique d'extermination. Mais des preuves nouvelles peuvent encore être mises à jour. Des journaux privés et des papiers officiels sont susceptibles de venir à la surface. Étant donné qu'Auschwitz et Majdanek, tout comme les quatre centres d'extermination totale, ont été libérés par l'Armée rouge, les archives soviétiques peuvent fort bien livrer des indices et des preuves quand

elles seront ouvertes. En outre, des fouilles à l'emplacement des lieux d'extermination ainsi que dans leurs environs immédiats peuvent aussi apporter de nouveaux renseignements.

[Publié dans la *RHR*, n° 1, p. 51-114.]

\*\*\*

Paris, le 3 juin 1990

**Lettre à M. Tedjini Haddam,  
recteur de la mosquée de Paris**

Monsieur le Recteur,

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-joints un exemplaire de la première et récente livraison de la *Revue d'histoire révisionniste* ainsi qu'un dépliant intitulé « Faut-il interdire les révisionnistes ? »

Je me permets d'appeler votre attention sur l'alinéa suivant de la page 7 de notre revue :

« Depuis longtemps, les intellectuels du monde arabo-musulman s'intéressaient au révisionnisme. Aujourd'hui, Mondher Sfar, d'origine tunisienne, franchit le pas et entre de plain pied dans un domaine où il devient indispensable que s'exprime, à son tour, la subtilité d'esprit des intellectuels de la double culture, islamique et européenne (p. 38-50). Ahmed Rami, de son côté, Berbère d'origine marocaine et vivant à Stockholm, a repris le flambeau transmis par Ditlieb Felderer. Avec une vigueur peu commune, il a réussi, par ses publications et par son action à la tête de Radio Islam, à lancer un débat historique aux répercussions internationales<sup>1</sup>. »

Il vous intéressera peut-être de savoir que, le 17 décembre 1980, lors d'un entretien avec Ivan Levai sur les ondes d'*Europe n° 1*, je résumais en une phrase de soixante mots les conclusions des recherches révisionnistes. Voici cette phrase, que je faisais précéder d'une mise en garde pour signaler qu'aucun de ces mots ne m'était inspiré par une sympathie ou une antipathie politiques :

« Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international et dont les prin-

---

1. *RHR*, n° 1, rubrique « Suède », p. 172-174.

cipales victimes sont le peuple allemand, mais non pas ses dirigeants, et le peuple palestinien tout entier.»

Je souhaite qu'une lecture attentive de tous ces mots et de leur agencement permette de voir que je ne reprends nullement à mon compte la thèse du «complot juif». Pour nous, il n'existe pas de «complot juif» ni, d'ailleurs, de «complot contre les juifs». Il existe, tout au plus, une conjuration des imaginations, une croyance générale, une conviction sincère. De plus, je ne prends la défense ni de l'Allemagne ni du peuple palestinien, mais de la vérité, un bien grand mot peut-être, que je définirais comme «ce qui est vérifiable», «ce qui est exact», «ce qui est le contraire du mensonge». Parmi les victimes «non principales» de ce mensonge historique, il va de soi que figurent les jeunes générations juives élevées dans les croyances aberrantes de la religion de l'«Holocauste».

Dans une lettre publiée par *Le Monde* du 2 juin (p. 2), M. Théo Klein qui, à la fois, critique et sollicite M. Hamadi Essid en appelle à l'union des Arabes et des juifs contre le révisionnisme. C'est précisément cette lettre et cet appel qui m'ont inspiré l'idée de vous écrire.

\*\*\*



7 juin 1990

### **Lettre à Jean Tulard**

Mon cher collègue,

J'ai sous les yeux un texte que *Le Monde* de ce jour présente, en page 2, comme une lettre de vous. Je suppose qu'il ne s'agit que d'un extrait et je vois que le titre n'appartient qu'au journal. Auriez-vous l'obligeance de m'envoyer une copie intégrale de votre lettre, si vous le voulez bien ?

On m'avait fait entendre votre interview à RTL aux informations de midi du 16 septembre 1989. Tout ce que vous disiez sur mon compte était élogieux. Vous avez notamment déclaré en propres termes : « Et il y a [chez Faurisson] une démonstration enfin très très rigoureuse qu'il présente, très très logique; évidemment, c'est quelqu'un formé par l'université – c'est parfaitement argumenté – et qui montre qu'il ne pouvait pas y avoir de chambres à gaz dans les camps de concentration, du moins ceux qu'il a vus. » Les auteurs du dépliant intitulé : « Faut-il interdire les révisionnistes ? » ont correctement reproduit ces propos que rien dans le contexte ne vient démentir et que tout dans ce même contexte corrobore. Ils ont seulement supprimé le mot d'« en-fin » et les répétitions de « très ».

Ces propos étaient largement publics.

Je conserve un bon souvenir de l'entrevue que vous m'aviez accordée le 21 novembre 1986 à la Sorbonne. Je déplore cette lettre ou cet extrait de lettre du *Monde*.

\*\*\*

Août 1990

### **Éditorial de la *Revue d'histoire révisionniste* n° 2**

La deuxième livraison de la *Revue d'histoire Révisionniste* paraît en un moment où se confirme la tournure prise par les événements internationaux lors de la sortie de notre première livraison, en mai 1990.

L'hégémonie des quatre grands vainqueurs de 1945 est remise en cause par la montée en puissance des deux grands vaincus, l'Allemagne et le Japon. Le monde arabe, de son côté, accepte de moins en moins une conséquence indirecte de la victoire des Alliés : la loi israélienne en terre de Palestine. Il s'ensuit une remise en cause générale de l'histoire de la seconde guerre mondiale, telle que les vainqueurs de 1945 l'avaient écrite et imposée au reste du monde. Les vaincus, nous disait-on, avaient eu la responsabilité unilatérale de la guerre et ils avaient, unilatéralement, commis des crimes sans précédent dans l'histoire ; l'Allemagne, en particulier, avait programmé et entrepris l'extermination systématique du peuple juif ; à maux exception-

nels, remède exceptionnel: une portion de la planète, pourtant occupée en grande partie par le peuple de Palestine, avait été, quelques années plus tard, dévolue au peuple juif.

L'Allemagne et le Japon n'admettront plus longtemps les vérités forgées au tribunal de Nuremberg et au tribunal de Tokyo. Le rapport des forces économiques a trop changé pour que le rapport des forces morales ne change pas à son tour.

Depuis quelques mois l'histoire officielle, telle que croyait l'avoir fixée le tribunal de Nuremberg, procède d'elle-même à une série de révisions; la plus spectaculaire touche à ce qu'on appelle le «communisme». Aujourd'hui, celui-ci nous est décrit, y compris par la plupart des pays «communistes», comme un fléau. Or, en dehors de l'Espagne, le seul pays européen qui ait vraiment combattu le «communisme» est l'Allemagne, tandis que les Alliés lui prodiguaient armes, argent et technologie. On ne peut donc plus tout à fait juger l'Allemagne comme elle l'a été à Nuremberg, quoi qu'on pense par ailleurs du régime politique qu'elle s'était choisi pour combattre un tel «fléau».

Le tribut payé par le peuple allemand à ses vainqueurs, «communistes» ou non «communistes», paraît aujourd'hui de plus en plus lourd. Amputée d'un tiers, scindée en deux, occupée par quatre grandes puissances, l'Allemagne a été mise en coupe réglée. Des millions de ses fils et de ses filles, qui avaient survécu à la fournaise de la guerre, ont été jetés dans des camps de prisonniers ou des camps de concentration sur l'horreur desquels la lumière commence à poindre. La plus forte et peut-être la plus mortelle des déportations de l'histoire a décimé les populations allemandes de l'Est européen. On a fait main basse sur les savants, les brevets, les usines de tout un pays. Mais surtout, c'est l'âme de l'Allemagne qu'on a cherché à tuer. La patrie de Goethe et de Beethoven s'est vu reprocher un crime inouï, atroce, sans véritable précédent dans l'histoire: elle avait arbitrairement choisi un groupe humain, les juifs, et, lui reprochant d'être né, elle en avait entrepris l'extermination systématique, en particulier grâce à un système abominable, celui de la chambre à gaz. Submergée par une réprobation quasi universelle, l'Allemagne était mise au ban des nations. Elle n'avait d'autre ressource que de baisser la tête et de se battre la coulpe. Mieux: elle collaborait avec ses vainqueurs. Soumise en tout, l'Allemagne de l'Ouest faisait entendre la voix de ses vainqueurs de l'Ouest, et l'Allemagne de l'Est, la voix de son vainqueur de l'Est.

En l'espace de moins d'une année – on vient de le voir –, l'édifice s'est écroulé. L'avenir nous dira peut-être exactement pourquoi et comment.

«Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...]»; «Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la

preuve des faits de notoriété publique [...] ». C'est au nom de tels principes, exprimés par les articles 19 et 21 de son statut, que le Tribunal militaire international de Nuremberg allait accorder valeur de « preuve authentique » aux rapports des commissions d'enquête alliées concluant que « Katyn » était un crime allemand, qu' « Auschwitz » signifiait quatre millions de meurtres et qu' « Auschwitz » encore – figure emblématique – était le lieu où les Allemands avaient inscrit, jusque dans la conception même de deux grands crématoires (les crématoires-II et III, situés à Birkenau), leur volonté d'exterminer les juifs dans de vastes chambres à gaz homicides.

Or, en quelques mois, l'histoire officielle révisé son jugement sur ces trois points et s'apprête vraisemblablement à opérer bien d'autres rectifications. Elle décrète aujourd'hui que « Katyn » est un crime soviétique, qu' « Auschwitz » signifie un million de morts (en attendant d'autres révisions à la baisse) et que les crématoires en question n'auraient été conçus que comme des crématoires, dont les chambres froides, très tardivement, auraient été « bricolées » en chambres à gaz homicides ! Mais la liste des rectifications officielles va bien au-delà de ces trois exemples.

C'est le moment que choisit la France pour créer une loi qui interdise qu'on touche au dogme de Nuremberg et pour proclamer à la face du monde que la vérité historique sur la seconde guerre mondiale a été, une fois pour toutes, établie par un quarteron de juges français, américains, britanniques et soviétiques en 1945-1946 ainsi que par quelques tribunaux français qui se sont inspirés de l'esprit de Nuremberg. Cette loi est parue au *Journal officiel de la République française* le 14 juillet 1990 ; elle charge la police, la gendarmerie, les magistrats et les gardiens de prison de protéger le décalogue et le catéchisme de Nuremberg.

Au siècle dernier, c'est quand l'Église catholique romaine s'est sentie en crise devant l'incrédulité montante qu'elle a, en 1870, proclamé le dogme de l'infailibilité pontificale. En 1990, c'est parce que les tenants de la religion de l'Holocauste, rendus anxieux par la montée du scepticisme révisionniste, ne savent plus à quel saint se vouer qu'ils instituent, sur l'initiative de Laurent Fabius et par l'entremise du Parti communiste, le dogme de l'infailibilité du tribunal de Nuremberg.

Ce dogme fixe à jamais l'histoire des années 1941-1944 tandis que tout ce qui précède ou suit cette période relève de la libre appréciation de chacun.

On a peur des révisionnistes mais on prend modèle sur eux. On les place sous haute surveillance mais on les imite. Sans leurs découvertes (en particulier sans le rapport Leuchter), jamais l'histoire officielle n'aurait consenti de telles rectifications. La poussée révisionniste est puissante parce qu'elle se combine avec une loi naturelle : celle qui veut que le temps fasse son office et apaise les passions.

L'histoire, peu à peu, recouvrera ses droits. Pour paraphraser les articles 19 et 21 du statut du Tribunal militaire international de Nuremberg, on peut dire que «l'historien est lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves» et que «l'historien exige que soit rapportée la preuve des faits de notoriété publique». Les révisionnistes marqueront plus de respect pour ces principes séculaires que pour telle loi de rencontre. Les historiens officiels n'ont d'autre ressource que d'en faire autant. Nous les y aiderons, quoi qu'il doive nous en coûter.

\*\*\*

Août 1990

### **Contre le révisionnisme historique, la loi Fabius alias Gaysot**

Le 14 juillet 1990 est paru au *Journal officiel de la République française* le texte des nouvelles dispositions législatives prises à l'encontre du révisionnisme historique. L'essentiel de ces dispositions tient en les lignes suivantes dont nous soulignons les mots qui paraissent importants :

« Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront *contesté*, par un des moyens énoncés à l'article 23, *l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité* tels qu'ils sont définis par l'article 6 du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale. »

Le sixième alinéa de l'article 24 prévoit une peine d'un mois à un an de prison et/ou une amende de deux mille à trois cent mille francs ainsi que l'obligation d'affichage et de publication aux frais du condamné. L'accord de Londres du 8 août 1945 a créé le tribunal militaire international qui allait siéger, à Nuremberg, pour y juger les Allemands et, à Tokyo, pour y juger les Japonais. Des vainqueurs allaient juger des vaincus en vertu, par exemple, des articles 19 et 21 d'un statut prévoyant :

« Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves. [...] Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve des faits de notoriété publique mais les tiendra pour acquis. »

La nouvelle loi sera d'application difficile à cause du fragment «et qui ont été commis»; elle exigera, de la part des plaignants, des recherches d'ordre à la fois juridique et historique, qui pourront se révéler infructueuses; il leur faudra, de plus, se limiter aux ressources offertes par la juridiction «française

ou internationale», à l'exclusion des juridictions étrangères (allemande, israélienne, américaine, britannique...). Ils devront, par exemple, chercher des cas de personnes condamnées pour crime de «gazage» ou crime de «génocide» (assassinat dans le cadre d'une politique d'extermination systématique). A supposer que de tels cas précis puissent être trouvés, il faudra les exposer et les analyser. A ce moment-là, on révélera aux yeux de tous, et en particulier à ceux des juges français d'aujourd'hui, l'étendue du désastre: dans tous ces procès, on ne s'était guère soucié d'établir la matérialité des faits, d'expertiser l'arme du crime, de prouver l'existence d'une intention criminelle prenant la forme d'une politique d'extermination systématique. Dans le cas du «procès du Struthof», on avait, par exception, songé à expertiser la prétendue chambre à gaz et les prétendus gazés: les résultats avaient été négatifs. Chaque procès antirévissionniste deviendra pour les révisionnistes l'occasion de démontrer quel degré de cynisme et de désinvolture ont atteint les juges de Nuremberg ainsi que les juges de France qui ont eu à traiter de ces affaires.

Les juges de Nuremberg ont été conduits à qualifier de «vérités établies» les «erreurs» suivantes parmi bien d'autres:

- Katyn est un crime allemand (c'est un crime de nos alliés soviétiques);
- Le nombre des victimes d'Auschwitz s'élève à quatre millions (aujourd'hui on nous dit un million);
- Le total des victimes juives de la seconde guerre mondiale s'élève à cinq millions sept cent mille ou six millions (aujourd'hui ces chiffres sont tenus pour «symboliques»);
- Les Allemands fabriquaient du savon à partir de graisse humaine (bobard de la première guerre mondiale recyclé en 1945);
- Les Allemands ont fabriqué des têtes réduites ainsi que des abat-jour en peau humaine (la tête réduite montrée au tribunal avait été volée à un musée d'ethnographie; la peau était de chèvre);
- A Treblinka, on exterminait les juifs à la vapeur d'eau (on nous dit aujourd'hui: au diesel);
- Hitler a donné l'ordre d'exterminer les juifs (cet ordre n'a jamais existé).

On serait en droit, au nom de la nouvelle loi, de poursuivre les historiens qui sont aujourd'hui d'accord avec nous pour dire que toutes ces vérités de 1945-46, et bien d'autres encore, sont autant d'erreurs historiques.

L'un des premiers chez qui ait germé l'idée d'une telle loi semble avoir été l'avocat Serge Klarsfeld. Ce dernier allait, dans les années soixante-dix, lancer en Allemagne le projet d'une loi dite «du mensonge d'Auschwitz». Au terme de longues années de discussions, le Bundestag votait l'adoption de l'article 194 du code pénal allemand. Contrairement à ce que prétendent ceux qui, en France, suggéreront d'imiter «le modèle allemand», cet article n'est, en définitive, qu'une pâle copie de son projet. L'article 194 n'interdit nullement la contestation des «crimes – du vaincu – contre l'humanité». Il autorise

seulement un procureur à déposer plainte pour dommage causé «au membre d'un groupe qui a été persécuté sous un gouvernement de violence ou d'arbitraire, national-socialiste ou autre»; le mot «autre» vise, par exemple, le gouvernement d'un pays communiste.

Le premier groupe d'intellectuels qui, en France, ait proclamé son désir de voir instituer dans notre pays une loi spéciale contre le révisionnisme est celui qui s'est constitué autour de Pierre Vidal-Naquet et de François Bédarida, avec Serge Klarsfeld, Georges Wellers (directeur du *Monde Juif*, revue du CDJC), le grand rabbin Sirat, M<sup>me</sup> Ahrweiler, Harlem Désir et J.-P. Azéma. De ces personnes, le bulletin quotidien de l'Agence télégraphique juive du 2 juin 1986 dira, en première page:

«Ils ont aussi formulé l'espoir d'une extension à tous les pays européens de la loi allemande interdisant la mise en doute du génocide.»

Pour appuyer leur suggestion, ces personnes inventaient une loi qui ne figure nullement dans le code pénal allemand; l'argument servira souvent par la suite et il a, en grande partie, facilité le passage de la loi française. Cette loi sera-t-elle étendue à «tous les pays européens»? On peut en douter mais il n'est pas dit qu'avec une bonne orchestration de «carpentasseries» à répétition on n'y parvienne pas.

En attendant, la France se trouve être le seul pays à avoir une telle législation.

En 1987, Laurent Fabius prenait l'initiative de proposer au Parlement une «loi contre les négateurs». Il est le père fondateur de la nouvelle loi. Il n'y a pas à proprement parler de «loi Gayssot» mais une loi «Fabius alias Gayssot». Le 2 avril 1988, L. Fabius faisait déposer par Georges Sarre une proposition de loi socialiste contre les révisionnistes. C'est cette proposition qui, avec quelques changements, a été glissée dans la loi contre le racisme prévue par le Parti communiste et J.-C. Gayssot.

Dès qu'il est apparu, en 1987, que la France adopterait l'idée de Pierre Vidal-Naquet et de F. Bédarida, ces deux derniers affectaient de prendre leurs distances. Trop tard, le train était lancé.

A l'arrivée, P. Vidal-Naquet recevait la Légion d'honneur. La même livraison du *Journal officiel* qui publie le texte de la nouvelle loi se trouve annoncer, quelques pages plus loin, l'attribution à P. Vidal-Naquet du grade de chevalier de la Légion d'honneur sur proposition du ministre Jack Lang.

La République française a donc décidé, le jour même où «la Patrie des droits de l'homme» célèbre sa fête nationale, d'instituer et de fixer une vérité historique officielle, sous la signature de François Mitterrand, maréchaliste éminent, puis grand résistant, juriste de formation.

Cette vérité qu'il faudra respecter – avec la récompense des bons et la punition des méchants – ne porte essentiellement que sur les années 1941-1944. Pour

tout le reste de nos quatre mille ans d'histoire, on pourra s'exprimer à peu près librement.

Des voix s'étaient élevées, y compris dans la communauté juive, contre l'institution d'une telle loi. Mais, quand l'affaire de Carpentras est apparue, ces voix se sont tues et, depuis l'adoption de cette étrange loi, aucun de nos hommes politiques n'a osé saisir le Conseil constitutionnel, présidé, il est vrai, par Robert Badinter, partisan farouche d'une répression du révisionnisme.

Comme le faisait remarquer François Terré, à la veille du vote définitif de la loi par l'Assemblée nationale<sup>1</sup> :

« Face à la proposition Gayssot [encore une fois, il faudrait dire : « la proposition Fabius alias Gayssot »] le silence infini de presque tous les juristes, de presque tous les historiens effraie. »

Le journaliste Alain Rollat ne connaît pas d'historiens révisionnistes mais seulement de « prétendus historiens révisionnistes » qu'il ne manque pas une occasion de flétrir. Pourtant, dans *Le Monde* en date du 27 juillet, sous le titre « Une belle occasion manquée », il écrivait :

« Mais comment ne pas relever, surtout, pour souligner encore davantage l'absurdité de la situation, que la période parlementaire de printemps s'achève ainsi sous la forme d'un pied de nez, sans que personne ait osé soumettre au Conseil constitutionnel la loi "tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe" ? Voilà un texte qui, d'un point de vue strictement juridique, soulève une question fondamentale, au regard de la liberté d'opinion et d'expression, puisqu'il voue aux tribunaux, en visant les prétendus historiens "révisionnistes", les citoyens "qui auront contesté l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité". Or, faute de saisine du Conseil constitutionnel, cette question ne sera pas tranchée. Sauf peut-être, si, un jour, quelque avocat avisé se tourne vers les institutions européennes pour pallier cette anomalie<sup>2</sup>. »

Ont-ils craint de paraître s'aligner sur le Front national ? Ont-ils eu peur des éventuelles réactions des organisations antiracistes ? En préférant occulter un débat qui méritait pourtant d'avoir lieu dans un pays qui se prévaut de l'état de droit, les parlementaires ont, en tout cas, laissé passer, une nouvelle fois, une belle occasion de rehausser leur image.

Le révisionnisme poursuivra sa route.

---

1. *Le Figaro*, 29 juin 1990, p. 2.

2. *Le Monde*, 27 juillet 1990, p. 6.

La *Revue d'histoire révisionniste* continuera, sous la forme que décidera son destin<sup>1</sup>.

### **Quelques prises de position hostiles à une loi antirévisionniste**

Simone Veil, Joseph Rovan (qui se reniera), Jacques Julliard, Philippe Boucher (trois fois), Théo Klein, Yves Jouffa (qui se reniera), Jacques Chirac (qui se reniera), *Le Droit de vivre* (qui se reniera), Jean Kahn (qui se reniera), Pierre-André Taguieff, Michel Rocard (qui se reniera), Bernard Cahen, Annie Kriegel (?), Charles Millon...

« Souhaitez-vous l'adoption, par la France, d'une loi transformant en délit toute remise en question de l'existence des chambres à gaz ?

– Non. Il n'existe pas de loi pour interdire d'affirmer que Jeanne d'Arc n'a pas existé ou que Verdun n'a pas eu lieu. Si l'on fait une loi, c'est que le débat est ouvert. Ce n'est pas le cas, même si quelques olibrius prétendent le contraire.

(Propos de Simone Veil recueillis par Dominique de Montvallan, *L'Express*, 25 septembre 1987, p. 23)

« La France doit-elle imiter la République fédérale et, comme le suggère Charles Pasqua, faire de la négation du génocide un délit ? L'historien Joseph Rovan, l'un des meilleurs spécialistes de l'Allemagne, directeur de la revue *Documents*, donne son point de vue.

– Je suis contre toutes les lois d'exception. Un nouveau texte législatif donnerait, en France, de l'importance à des phénomènes qui, pour l'instant, ne sont pas contagieux.

(Propos de Joseph Rovan recueillis par Évelyne Fallot, *L'Express*, 25 septembre 1987, p. 26)

« L'idée d'une loi réprimant toute dénégation des crimes nazis fait son chemin puisqu'elle paraît avoir séduit des esprits aussi différents que ceux de Charles Pasqua et de François Mitterrand. C'est une fausse bonne idée. Et quel

---

1. Pour les débats au Parlement au sujet de la loi Fabius-Gaysset, on consultera le *Journal Officiel* (1990) aux dates suivantes:

– 3 mai, *Ass. nat.*, p. 897-973 – 12 juin, *Sénat*, p. 1445-1464 – 29 juin, *Ass. nat.*, p. 3103-3116, 3122-3142 – 30 juin, *Ass. nat.*, p. 3195-3201 – 30 juin, *Sénat*, p. 2308-2313 – 1<sup>er</sup> juillet, *Sénat*, p. 2341-2344, 2349-2350 – 1<sup>er</sup> juillet, *Ass. nat.*, p. 3207-3209 – 14 juillet, *Lois et décrets*, p. 8333-8334.



triomphe pour l'antisémite Faurisson, pour tous les pervers et tous les cerveaux malades du révisionnisme que le recours au bras séculier pour venir à bout de leurs aberrations ! Ne leur offrons pas l'injuste privilège de se comparer à Galilée.»

(La chronique de Jacques Julliard, *Le Nouvel Observateur*, 25 septembre 1987, p. 39)

« Pareille confusion des registres n'est pas moins perceptible dans la suggestion émise par M. Pasqua de faire de la négation des crimes nazis un délit. D'abord parce que, c'est l'humour noir de la chose, cela reviendrait à faire entrer dans la législation pénale française un étrange "délit de révisionnisme", ce dont feu Joseph Staline pourrait se dire *post mortem* très satisfait.

Ensuite, au bon prétexte de préserver la morale, ce serait enrégimenter l'histoire. Or celle-ci ne se porte pas bien si sa vérité n'est admise que sous la protection des juges et de la maréchaussée.

Le président de la République a sans doute parlé un peu vite, lorsqu'il a approuvé la semaine dernière sur TF 1 l'idée de "son" ministre de l'Intérieur. Comme si une idée de ministre de l'Intérieur n'appelait pas l'inventaire avant l'approbation.

A l'appui de sa proposition, M. Pasqua invoqua l'exemple allemand. Il est dans le vrai. Mais, outre que cela ne change rien à l'affaire, les circonstances allemandes ne sont pas les françaises et il n'est pas besoin d'en dire plus. A suivre un tel précédent, ne faudrait-il pas imiter l'Allemagne (de l'Ouest) dans toutes ses interdictions et, aussi, écarter les communistes de la fonction publique ? A défaut de pouvoir établir que le Front national cousine de trop près avec le parti des chemises brunes, hors la loi, lui aussi, de l'autre côté du Rhin.

Assurément, il est aussi bête qu'ignoble de nier la réalité des camps de concentration et du génocide qui y fut entrepris ; ou encore de traiter cela du bout des lèvres, comme on le ferait d'une mythologie.

Malheureusement, contester, douter, sont des droits qui ne se divisent pas. Il ne saurait y avoir de canon pour distinguer le doute permis et la contestation légitime. Au risque pour celui qui s'aventure à tort de subir la vindicte et la réprobation qu'appellent ses thèses ou ses soupçons.

Le droit de douter ne peut pas davantage être réservé aux esprits honnêtes et subtils. Quelle loi le dirait ? Il appartient aussi, quoi qu'on en pense, aux crétins et aux mal-faisants.

De plus, comme l'a judicieusement fait observer un lecteur du *Monde* (ils sont décidément très bien !), où devrait-on s'arrêter en pareil chemin ? De quelle sanction faudrait-il punir celui qui soutiendrait que Jeanne d'Arc finit grand-mère et non pas pucelle embrasée ?

De plus encore, à partir de quel critère jugerait-on que le délit est avéré ? Où commencerait la négation ? Où finirait la critique ? Où serait la divergence, ou bien la simple interprétation ? Quand on sait combien il est difficile de prouver le caractère raciste d'un propos (et il en est au moins un pour s'en réjouir), l'arme de la loi est un sabre de bois. S'il n'y avait plus que la loi pour empêcher que l'on doute à haute voix de l'étendue des horreurs nazies, la société française donnerait des idées d'exil.»

(Philippe Boucher, «Limites»,  
*Le Monde*, 27-28 septembre 1987, p. 8)

«Pensez-vous nécessaires des sanctions pénales contre la négation des crimes nazis ?

– On ne peut pas édicter des vérités historiques par la voix législative ou réglementaire<sup>1</sup>. On peut, en revanche, condamner ceux qui incitent à des actes criminels ou ceux qui portent atteinte à la mémoire des gens qui ont souffert. Les protections légales peuvent peut-être, sur ces deux points, être améliorées.»

(Propos de Théo Klein, président du CRIF, recueillis par Patrick Jarreau, *Le Monde*, 30 septembre 1987, p. 2)

«D'une part, nous ne pensons pas que la ratification de l'article 24-3 de la loi du 29 juillet 1881 tendant à créer un délit de négation des crimes contre l'Humanité soit de nature à faciliter la lutte contre certains écrits racistes. Par contre, cela risque de poser de sérieux problèmes, tant au regard de la Liberté de la Presse, qu'au regard de la libre recherche universitaire ou historique.

Plus que de modifier la loi du 29 juillet 1881, il serait plus utile que les Parquets exercent systématiquement des poursuites lorsque des écrits manifestement antisémites, ou faisant directement ou indirectement l'apologie des crimes nazis, comme le tract dénommé L'Aigle Noir, leur sont signalés par nos sections.

---

1. Maître Klein a sans doute voulu parler de la «voie législative». Ce Jarreau n'a rien compris. [NdÉ]

D'autre part, nous ne pouvons accepter que vous envisagiez de renforcer les pouvoirs de l'Administration en ce qui concerne la saisie des publications.»

(« Lettre du Président de la Ligue des Droits de l'Homme [M<sup>e</sup> Yves Jouffa] au ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua», *Après-demain*, organe de la Ligue des Droits de l'Homme, octobre-novembre 1987, p. 1)

«Les grands esprits se rencontrent. [Ma chronique appelée] «l'Amateur» intitulée «Limites» doutait qu'il fût opportun d'incriminer pénalement les historiens mettant en cause l'existence des chambres à gaz. Au même moment, M. Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, écrivait ceci à M. Pasqua, auteur d'une telle suggestion: «Nous ne pensons pas que la modification de l'article 24-3 de la loi du 29 juillet 1881, tendant à créer un délit de négation des crimes contre l'humanité, soit de nature à faciliter la lutte contre certains écrits racistes. Par contre, cela risque de poser de sérieux problèmes, tant au regard de la liberté de la presse qu'au regard de la libre re

cherche universitaire ou historique. Plutôt que de modifier la loi du 29 juillet 1881, il serait plus utile que les parquets exercent systématiquement des poursuites lorsque des écrits manifestement antisémites, ou faisant directement ou indirectement l'apologie des crimes nazis, comme le tract dénommé L'Aigle Noir, leur sont signalés par nos sections.»

(Philippe Boucher, «Odeur»,  
*Le Monde*, 10 octobre 1987, p. 6)

« Une loi existe en RFA qui condamne toute action révisionniste en ce qui concerne la Choa. M. Pasqua, ministre de l'Intérieur, a laissé entendre qu'une telle loi pouvait être proposée en France. Qu'en est-il ?

– J. C.: Je comprends parfaitement l'indignation légitime de toute la communauté juive, à laquelle s'associe d'ailleurs l'ensemble du peuple français, quand on entend, ici et là, les discours révisionnistes. Je crois qu'il faut tout faire pour sensibiliser l'opinion à la tragédie qu'a été la Choa et faire en sorte que son souvenir ne s'éteigne jamais. Je m'y emploie, et j'ai pris des initiatives dans ce sens. Je ne crois pas pour autant, à titre personnel, qu'il faille aller jusqu'à transformer la négation du génocide en délit passible de sanctions pénales, car cela pourrait s'apparenter au délit d'opinion. Ce ne serait pas, dans mon sentiment, la manière la plus efficace de combattre ces thèses odieuses.

(Propos de Jacques Chirac recueillis par Roger Ascot et Haïm Musicant, *L'Arche*, novembre 1987, p. 46)

« M. Étienne Trocmé, président de la Conférence des présidents d'universités, président de la fédération du Bas-Rhin de la LICRA, présentait en conclusion une synthèse de ce colloque sur le révisionnisme autour de cinq points :

1) Le colloque a réaffirmé une base solide, une certitude incontournable : Les travaux des Faurisson n'ont aucune valeur scientifique, ils constituent une déformation des documents, une utilisation abusive des sources. On ne peut leur opposer une réfutation scientifique qui s'abaisserait. La véritable réplique aux négateurs est la poursuite d'un travail acharné, historique, sur les témoignages, les documents, les preuves inébranlables de ce phénomène unique.

2) Résister à la tentation de certains d'encourager une loi qui serait suffisante pour réprimer les négateurs.

Nous ne sommes pas favorables à une telle loi au nom de nos convictions démocratiques et libérales. En effet, une loi peut être détournée. Quelques condamnations ne réduiraient pas les dangers insidieux de personnes habiles venant des extrêmes de droite ou de gauche qui accuseraient de cacher “une” vérité.

3) Il faudrait entreprendre une réflexion européenne, par exemple dans le cadre du Conseil de l'Europe et de la Commission des droits de l'homme. Une déclaration précisant des règles communes serait plus féconde qu'une législation nationale. La LICRA devrait y réfléchir et en prendre l'initiative dans les prochains mois.»

(Colloque de Strasbourg sur le révisionnisme,  
« Synthèse du président Trocmé. Priorité à l'éducation  
pour lutter contre les négateurs »,  
*Le Droit de vivre*, organe de la LICRA, novembre-  
décembre 1987, p. 19)

« Le ministre a voulu rassurer les élus du Front national sur la portée des amendements introduits par le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, en première lecture, amendements qui avaient déclenché la fureur de l'extrême-droite. Le premier condamne l'apologie des crimes contre l'humanité, la loi sur la presse ne réprimant jusqu'à présent que l'apologie des crimes de guerre. Cette nouvelle incrimination « ne modifie en rien les règles applicables à la recherche historique, même quand les conclusions de celles-ci apparaissent comme des plus contestables », a affirmé M. Pandraud, en faisant implicitement allusion aux thèses dites “révisionnistes”. Quant à l'interdiction à l'exposition et à la vente aux mineurs des publications incitant à la haine raciale, le ministre a expliqué qu'il s'agissait avant tout de “protéger la jeunesse”. »

(« La fin de la session parlementaire [...]. Textes définitivement adoptés [...] Répression du trafic de drogue », *Le Monde*, 22 décembre 1987, p. 10)

« La loi antiraciste de 1972 constitue-t-elle un arsenal législatif suffisant ?

– Nous avons souhaité qu'elle fût étendue à la négation du génocide et aux falsifications de l'Histoire. Mais les juristes ont estimé que cela aurait été créer un délit d'opinion. Ce qui nous paraît important, aujourd'hui, c'est que dans l'Europe qui se forme, il y ait une harmonisation des législations des divers pays, tendant à combat

tre la diffamation raciale, l'antisémitisme, les attaques contre les minorités.

(« Un entretien avec M. Jean Kahn, président du CRIF [successeur de Théo Klein] », propos recueillis par Patrick Jarreau et Henri Tincq, *Le Monde*, 3 octobre 1989, p. 16)

« Ensuite, il y a le cas des révisionnistes. On peut condamner quelqu'un qui fait l'apologie de crimes contre l'humanité; mais quand ces crimes sont niés, que peut-on faire ? Là aussi, il faudra réfléchir sur la loi de 1972, de manière que l'on puisse poursuivre des gens comme Fau- risson sans limiter pour autant la liberté d'expression. Je ne cache pas que c'est un énorme problème. »

(Propos de Pierre-André Taguieff recueillis par Albert Drandov, *Politis*, 26 octobre 1989, p. 37)

« Pour lutter contre la banalisation de l'antisémitisme, le premier ministre souhaite également créer un délit spécifique sanctionnant la négation des « crimes contre l'humanité ». Mais il ne serait pas question de condamner le révisionnisme, ni même l'apologie du révisionnisme, qui continueraient à être combattus dans le cadre du débat d'opinion. »

(Robert Solé, « M. Rocard suggère de modifier la législation pour mieux combattre le racisme », *Le Monde*, 29 mars 1990, p. 10)

« Propositions donnant lieu à controverses et nécessitant un consensus des familles politiques :

– Faut-il extraire la législation contre le racisme de la loi de 1881 sur la presse, pour la traiter selon la procédure du droit commun ?

– Faut-il créer un délit spécifique sanctionnant la négation des « crimes contre l'humanité » ?

– Faut-il incriminer le mobile raciste ?

(« Prévenir et réprimer » [le plan que M. Rocard soumettra à ses interlocuteurs politiques], *Le Monde*, 29 mars 1990, p. 10)

« Il y a de l'Église dans tout cela; de celle qui, incapable de prouver qu'elle avait raison, fulminait que l'adversaire avait tort par nature. Le racisme a tort, mais c'est d'autant moins aux tribunaux de le dire qu'ils ne le peuvent pas.

Pas plus qu'il n'y a lieu, comme on le prévoit, de les saisir du procès du révisionnisme. Mais comment démon-

trer que c'est une fausse bonne idée ? Que, saisis d'une telle loi, directement ou plus tard grâce à sa réforme à venir, le conseil constitutionnel pourrait la juger contraire aux principes généraux du droit, en particulier aux libertés de pensée, d'expression et de diffusion ?

Qu'est-ce qu'une société, qu'est-ce qu'une démocratie sans droit à l'erreur, sans droit à la sottise ? Qu'est-ce qu'une démocratie où un comportement jugé erratique par la collectivité vaut qu'on en bannisse son auteur et qu'on rétablisse à son intention la « mort civile » que Napoléon s'était bien gardé de supprimer ? L'horrible société où régnerait la perfection. L'ambitieux gouvernement qui croit y parvenir. L'imprudent gouvernement qui ignore que l'eau pure est médicalement imbuvable.

Contre les historiens fous qui nient l'existence des camps nazis et de leurs millions de morts, faisons donner les historiens sensés qui savent ce qu'il en fut. Si ceux-là devaient ne pas convaincre, croit-on que c'est un articula de loi qui vaincrait là où l'intelligence et l'honnêteté auraient échoué ? N'attendons rien des magistrats qui, étonnante découverte, se prononceront en juges ; c'est-à-dire en droit et non selon l'équité, pour dire le droit et non pas la vérité.

Ce « trop d'État » dont se plaignent les libéraux façon XX<sup>e</sup> siècle, il est là tout autant que dans l'économie sous la forme d'ailleurs d'un « trop de lois » plutôt que d'un « trop d'action ». Quand on ne sait comment agir, on fait charger la loi. Quand la politique patauge, elle légifère, elle décrète. Elle interdit plutôt que de convaincre. »

(Philippe Boucher, « Vertu »,  
*Le Monde*, 31 mars 1990, p. 15)

« Reste que Michel Rocard n'exclut pas d'alourdir le dispositif répressif en créant un délit spécifique « sanctionnant la négation des crimes contre l'humanité ». La proposition est entourée d'un grand luxe de précautions oratoires tant elle est sujette à controverse. Pour le gouvernement, « seul un large consensus des familles politiques » permettrait de la prendre en considération. On ne cache pas à Matignon que l'on veut à tout prix éviter « le grief dit de l' "histoire officielle" ». Pas question, donc, de condamner le révisionnisme en lui-même. »

(« Matignon veut armer la justice contre la haine raciale », *Libération*, 28 mars 1990, p. 8)

*Bernard Cahen* : « Sur le principe, je suis opposé à une loi spécifique. Je regrette qu'en démocratie, à chaque fois qu'on vote un nouveau texte, il s'agisse d'un texte répressif. Pour dépasser le débat, je ne crois pas qu'une démocratie puisse vivre longtemps en reposant sur des textes de répression. J'oppose ce principe aux propositions de la LICRA. Nous avons eu un débat au RAJF et nous sommes tombés d'accord sur la conclusion suivante : les textes actuels sont suffisants, ils ont permis de condamner tous les négateurs, il n'y en a pas eu de relaxés pour insuffisance de texte... »

*Serge Klarsfeld* : ... Si. A Auschwitz.

*Bernard Cahen* : A cause de l'interprétation des magistrats, pas du texte en lui-même. Enfin, nous avons très peur que l'on crée une sorte d'histoire officielle. Ce serait très dangereux. C'est pourquoi je rends hommage à la proposition de la LICRA qui a su éviter cet écueil. J'y suis sensible et c'est la raison pour laquelle je suis prêt à faire un pas.

J'émet une dernière réserve. Ce texte est ce qu'il est aujourd'hui. Comment sera-t-il après les amendements que ne manquera pas de voter l'Assemblée Nationale ?

*Patrick Quentin* : Limiter un texte nouveau à la Shoah ne correspond pas, à mon sens, à l'esprit du législateur républicain qui est là pour statuer sur des textes d'application générale...

*Bernard Cahen* : ... C'est une loi d'exception qui serait proposée...

*Patrick Quentin* : Et nous donnerions des arguments grand public à nos ennemis.

(Fragments d'une discussion entre M<sup>es</sup> Patrick Quentin, président de la Commission exécutive de la LICRA, Serge Klarsfeld, président de l'Association des Fils et Filles des Déportés juifs de France, et Bernard Cahen, président du Rassemblement des avocats juifs de France, *Actualité juive hebdo*, 28 mars 1990, p. 5-6)

« Les effets pervers de cette pratique de l'interdit sont éclatants. En confiant au pouvoir judiciaire la tâche détestable de paraître traquer le délit d'opinion et d'expression, en espérant de la concurrence entre organisations « antiracistes » une obsessionnelle chasse aux sorcières qui présente les mêmes excès que n'importe quelle chasse de cette nature, en s'abritant derrière des institutions juives inquiètes pour légitimer une insupportable police juive de la pensée – par exemple dans un cas navrant



récent où on a suspendu un professeur d'université coupable d'avoir laissé s'exprimer un jeune collègue qui exposait des énormités (comme si l'université, depuis vingt ans, n'avait entendu que des propos équilibrés et raisonnables) – Michel Rocard devrait s'interroger en conscience s'il ne se prête pas à une assez répugnante instrumentalisation des concepts de racisme et d'antisémitisme en vue d'objectifs peu avouables.»

(«Sommet» antiraciste aujourd'hui à Matignon. Annie Kriegel: «Le Leurre de l'antisémitisme», *Le Figaro*, 3 avril 1990, p. 2.)

«Charles Pasqua se dit «content» d'être là, suscite des sourires quand il affirme qu'il n'est toujours pas prêt à faire campagne pour les socialistes, reconnaît qu'«il n'est pas facile de combattre le racisme» et se déclare partisan de la qualification d'un délit nouveau pour la négation du génocide. Charles Millon veut croire que désormais le racisme ne pourra plus être un «enjeu partisan» et dénonce «les mouvements qui spéculent sur le racisme comme sur l'antiracisme». Il dit son opposition à toute «pénalisation du délit de révisionnisme». Point de vue partagé par Michel Rocard.»

(«Racisme: la table ronde arrondit les angles», *Libération*, 4 avril 1990, p. 11)

«A l'exception de Charles Pasqua et du CNI, partisans de la qualification d'un délit nouveau pour la négation du génocide, l'opposition manifeste une grande réticence.»

(*Libération*, 5 avril 1990, p. 4)

«Au nom du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Charles Millon, faisant écho à André Santini, s'interroge, avec le souci de préserver la liberté de la recherche scientifique, sur l'opportunité de sanctionner les “révisionnistes”.»

(*Le Monde*, 5 avril 1990, p. 9)

Sur le sujet de la loi antirévisionniste, il est conseillé de lire :

– Georges-Paul Wagner, «Il n'appartient pas aux législateurs d'écrire l'histoire ni aux historiens de dire le droit», *Présent*, 27 septembre 1989, p. 3 ;

– Gérard Spitéri, «Le PS, le droit d'expression et la lutte antiraciste. Les révisionnistes en prison ?», *Le Quotidien de Paris*, 16-17 décembre 1989, p. 8.

**Lettre circulaire adressée par M. Faurisson  
à sept cents correspondants  
le 14 juillet 1989**

Monsieur, Madame,

MM. Laurent Fabius et Jacques Chirac se sont prononcés pour des mesures législatives permettant de poursuivre et de condamner les auteurs d'écrits révisionnistes (*Le Monde*, 26-27 mars 1989, p. 18).

Une proposition de loi déposée par les députés socialistes en vue de «combattre les thèses révisionnistes» prévoit contre les auteurs de ces thèses une peine d'emprisonnement d'un mois à un an, une amende de 2.000 à 300.000 F ou l'une de ces deux peines seulement, et les frais afférents de publication judiciaire forcée (*Journal officiel*, Assemblée Nationale, n° 1247, 2 avril 1988).

Ainsi la France pourrait-elle légiférer contre la libre recherche historique à l'heure où, aux États-Unis, s'instaure un débat public autour de l'ouvrage d'Arno J. Mayer, historien juif de l'université de Princeton, qui écrit à propos d'Auschwitz :

«Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses<sup>1</sup>.»

[Cet ouvrage de cinq cents pages, qui défend la thèse du «judéocide», a été lu en manuscrit par les trois historiens d'origine juive: Raul Hilberg (États-Unis), Hans Mommsen (RFA) et Pierre Vidal-Naquet (France); ce dernier tient à y saluer «le plus important effort jamais fait par un historien pour penser l'impensable, de façon critique».]

Visé, comme bien d'autres, par cette tentative de répression, je me permets de vous poser les questions suivantes :

- 1) Approuvez-vous le principe de telles mesures ?
- 2) Si vous réprouvez ces mesures (qui conduiraient, par exemple, à envoyer un professeur en prison parce qu'il ne croit pas aux «chambres à gaz»), comment entendez-vous manifester votre réprobation ?
- 3) M'autorisez-vous à faire état de votre réponse dans l'étude que je me propose de publier sur le sujet ?

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder au dossier ci-joint ainsi que de votre réponse à mes questions.

Veillez recevoir,...

---

1. A. J. Mayer, *The "Final Solution"...*, p. 362.

- P.J. :- Texte de la proposition de loi L. Fabius-G. Sarre (deux pages)  
– «Le révisionnisme français après le Rapport Leuchter» (trois pages)  
– «Pour qui ne croirait pas aux chambres à gaz: la prison !» (deux pages).

## SEPT PREMIÈRES RÉPONSES

MICHEL RACHLINE

(Secrétaire Général, Directeur des Éditions Albin Michel)

Monsieur le Professeur,

J'ai bien reçu les documents que vous m'avez adressés et je vous en remercie.

J'ai apprécié la subtilité due, je le pense, à une action de votre inconscient concernant la phrase de votre carte de visite: "Pour Michel Rachline [...] et à qui j'offre une dernière occasion d'agir", rectifiée par "à qui s'offre une dernière occasion d'agir".

Pour en terminer avec ces reproches que vous m'adressez souvent, je me permets de vous rappeler que j'ai écrit et publié, en 1974, un ouvrage intitulé: *Un Juif libre* dans lequel je prenais un certain nombre de positions qui m'ont valu scandales, contestations, semi-persécutions et interdictions d'être vendu dans certaines librairies.

J'y attaquais, entre autres, la politique sioniste, et j'y exprimais instinctivement de sérieux doutes sur les chiffres avancés officiellement des victimes juives dans les camps de concentration.

Depuis, j'ai lu, relu, et relu encore vos textes, et bien que j'aie pu acquérir de la sorte un esprit critique et de très graves inquiétudes quant à la réalité du génocide et des chambres à gaz, je me demande toujours quelle différence peut faire, pour un mort, d'être mort dans une chambre à gaz ou dans de tout autres circonstances, en opposition avec la loi, telles que les camps de concentration. A moins que, ce que vous n'avez jamais fait à ma connaissance, on ne nie également l'existence de tels camps.

Une phrase m'a particulièrement touché dans votre lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1989 intitulée: «Le révisionnisme français après le rapport Leuchter». Cette phrase de la page 2 indique que le vrai sens du révisionnisme n'a rien à voir avec le racisme. Or, étant abonné à *Revision*, il n'est pas de lecture que je fasse d'aucun numéro de cette revue qui ne me dégoûte profondément par la trivialité, la stupidité et le racisme constants de ses propos. Si le révisionnisme

doit conduire à de telles insanités, alors le révisionnisme est une mauvaise action.

Cependant, votre message a un sens précis. Il s'agit de répondre à trois questions.

Premièrement, concernant la tentative de répression exercée par des parlementaires à travers une proposition de loi nouvelle: je vous réponds donc: je désapprouve le principe de telles mesures, ce qui revient à dire que, si je ne partage pas toujours les vues du révisionnisme, j'estime nécessaire la liberté, qu'elle soit exprimée sous une forme ou sous une autre, selon la forme de pensée de leurs auteurs.

Deuxième question: vous me demandez comment j'entends manifester ma réprobation: très précisément en répondant à votre troisième question qui consiste à vous autoriser à faire état de mes réponses dans votre étude. En outre, je vous signale que je publierai le 10 septembre prochain un ouvrage dans lequel figure un important chapitre sur la question juive telle que je la conçois, en référence naturellement à la situation créée entre 1933 et aujourd'hui.

Enfin, j'aimerais vous poser à mon tour une dernière question, Monsieur le Professeur, et cette question concerne le rapport Leuchter. Il est, je pense, de notoriété publique que les chambres à gaz prétendues ou non homicides des camps de concentration situés en Pologne, et notamment à Auschwitz et à Birkenau, sont des reconstitutions à l'initiative des Soviétiques ou des Polonais. Dans ces conditions, je vois mal comment M. Leuchter aurait pu déceler dans des reconstitutions des traces d'exécution par les gaz.

Je vous remercie de bien vouloir me donner une réponse à cette question peut-être stupide, et dans l'attente du plaisir de vos nouvelles, je vous renouvelle, Monsieur le Professeur, mon soutien intellectuel pour la liberté de vos entreprises.

Michel RACHLINE

Cette lettre a été suivie d'un échange de correspondance entre son auteur et son destinataire.

JACQUES ROBICHEZ

Mon cher collègue,

Je réponds à votre lettre du 14.

Vous savez que je trouve inique la persécution dont vous êtes victime et dont je me suis efforcé, sans succès, de vous défendre quand je présidais le CCU. <sup>1</sup>

Je trouve, d'autre part, insupportable qu'une loi prétende limiter, sur quelque question que ce soit, les droits de la recherche historique.

Mais je regrette que vous ayez, historien de la littérature française, abandonné votre domaine pour vous vouer à l'histoire des chambres à gaz, – ou du mythe des chambres à gaz.

Estimez-vous, oui ou non, qu'Hitler a persécuté les Juifs et que cette persécution était inexcusable ? Si vous dites « pas persécuté » ou « a eu raison de les persécuter », alors je me sépare de vous catégoriquement. Si vous admettez qu'il y a eu persécution, à quoi bon passer sa vie à se demander si les victimes ont été empoisonnées, gazées ou pendues ? Je ne comprends pas cette espèce de monomanie à la Balthazar Claes. Les circonstances de l'exécution du massacre sont évidemment d'une importance mineure par rapport à l'importance majeure du massacre.

Publiez ma réponse, si vous voulez, à condition de la publier intégralement, et croyez, je vous prie, à mes sentiments les plus cordiaux.

Jacques ROBICHEZ

Cette lettre d'un professeur honoraire à la Sorbonne a été suivie d'un échange de correspondance entre son auteur et son destinataire.

MARCEL RENOULET

(Directeur de publication de « L'Homme Libre »)

Monsieur,

Voici les réponses aux trois questions que vous me posez par votre lettre en date du 14 juillet 1989.

1/– Je n'approuve pas le principe de mesures législatives qui seraient une atteinte grave à la liberté individuelle, ainsi qu'aux droits de l'homme, que les politiciens de toutes nuances prétendent défendre !

2/– Je compte manifester ma réprobation, chaque fois que j'aurai l'occasion, contre toute condamnation des auteurs d'écrits révisionnistes.

3/– Je connais particulièrement la question, depuis la publication du livre de mon ami Paul Rassinier: *Le*

---

1. Comité consultatif des universités.

*Mensonge d'Ulysse.* J'avais organisé pour lui une conférence à la Bourse du Travail de Saint-Étienne.

Je vous autorise à faire état de ma réponse dans l'étude que vous devez publier.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marcel Renoulet

Marcel Renoulet est militant anarchiste.

JACQUES WILLEQUET

Je soussigné, professeur honoraire à l'Université Libre de Bruxelles, déclare qu'au stade actuel de mes recherches, je ne puis m'associer aux thèses de mon collègue Robert Faurisson, parce que je les trouve pointillistes et parcellaires.

Cette circonstance me met d'autant plus à l'aise pour condamner, avec indignation et ahurissement, certaine proposition de loi qui tendrait à considérer comme nuls et nonavenus quatre siècles de progrès, à priver davantage encore les historiens de leur liberté académique, à nuire donc gravement à la cause juive elle-même, et à donner une interprétation inattendue de toutes les déclarations officielles qui ont émaillé le bicentenaire de la Révolution française.

Pas la France, ou pas cela.

Jacques WILLEQUET

Jacques Willequet est l'auteur d'ouvrages de référence sur la seconde guerre mondiale. Dans une carte d'accompagnement de cette lettre, il autorisait R. Faurisson à faire état de sa réponse.

GEORGES CONCHON

Cher Monsieur,

Parce qu'aucun auteur, fût-ce parmi ceux que vous citez, ne m'a porté à douter un instant de l'extermination systématique par les nazis des Juifs et des Tziganes; parce que, plus précisément, je suis allé il y a peu à Auschwitz, où tout parle de l'holocauste et des chambres à gaz, j'ose espérer que vous ne m'accuserez pas d'aveuglement (ou de lâcheté, mais je ne suis pas historien), si mes réponses à votre questionnaire sont les suivantes :

Question n° 1 : Oui.

Question n°2 : Sans objet.

Question n°3 : Oui.

Croyez, en tout cas, que je garde un excellent souvenir de notre rencontre au lycée de Clermont-Ferrand.

Georges CONCHON

G. Conchon, romancier, «prix Goncourt» 1964, essayiste politique, est mort un an après cette réponse.

VLADIMIR VOLKOFF

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 juillet 1989, j'ai l'honneur de vous prier d'abord de m'excuser de ne pas connaître vos travaux, et d'être par conséquent incapable de porter un jugement sur le fond du débat.

Mais, pour répondre à votre première question, il me paraît évident que tout groupe ou toute personne souscrivant à la Déclaration des droits de l'homme se doit de laisser s'exprimer librement toute opinion, quelle qu'elle soit, et qu'il est à la fois absurde et déshonorant pour un soi-disant démocrate d'envisager de poursuivre au pénal un historien, quel qu'il soit, défendant la thèse même la plus invraisemblable ou la plus offensante pour quiconque. Il devrait suffire, me semble-t-il – mais je ne suis pas un homme politique –, de démontrer à l'opinion publique qu'il se trompe. S'il se trompe.

Absurde et déshonorant, mais non pas inédit, hélas.

Je vous autorise, bien entendu, à «faire état de ma réponse» à condition naturellement de la citer en totalité, et, pour répondre à votre deuxième question, ce sera là ma manière de « manifester ma réprobation ».

Veillez recevoir, Monsieur, toutes mes salutations.

Vladimir VOLKOFF

JACQUES SOUSTELLE

(de l'Académie Française)

Monsieur le Professeur,

Je réponds à votre circulaire du 14 juillet, et je le ferai en toute franchise.

En premier lieu, je suis en désaccord avec vous et avec les «révisionnistes» en général. Je considère qu'il est impossible de nier le fait du génocide, autrement dit la mise en application de la «solution finale» par l'extermination systématique du peuple juif. Je comprends mal l'acharnement que certains apportent à effacer cette réalité. Pour ce qui est des «chambres à gaz», je ne mets pas en doute les témoignages, notamment ceux de déportés que

j'ai connus personnellement; j'ajoute que la controverse sur le point précis de savoir si les millions d'infortunés disparus dans les camps sont morts gazés plutôt que pendus ou fusillés me paraît macabre et déplacée.

En deuxième lieu, je tiens à préciser que le racisme sous toutes ses formes, y compris l'antisémitisme et aussi le racisme anti-occidental et anti-français camouflé en antiracisme, est à mes yeux odieux et condamnable.

Troisièmement, je réprovoie toute mesure autoritaire, législative ou policière, tendant à interdire l'expression d'une opinion, même si cette opinion me paraît profondément erronée. Laissons les ayatollahs fanatiques du chiisme dénoncer et menacer de mort quiconque ne pense pas comme eux. Autrement dit, Monsieur le Professeur, je peux me sentir en complet désaccord avec vos thèses, mais je ne saurais admettre qu'on fasse appel à la police ou à la gendarmerie pour vous faire taire.

Ma réponse comporte, vous le voyez, trois éléments que je tiens pour inséparables. Dès lors, à moins de la publier intégralement – et elle est malheureusement fort longue – je n'autorise pas qu'il en soit fait état.

Veillez agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques SOUSTELLE, de l'Académie Française

[Publié dans la *RHR*, n°2, août-oct.1990, p. 16-35.]

\*\*\*

Août 1990

## **L'affaire Notin (II)**

Le dimanche 29 avril, devant les représentants des associations de résistants et de déportés de Lyon, le maire de la ville, Michel Noir, déclarait: «Il est hors de question que nous donnions à cette université (Lyon-III) de nouveaux locaux, la Manufacture des tabacs, si devaient continuer à y enseigner les "Notin" et autres falsificateurs de l'histoire.»

Quelques jours plus tard, le 7 mai, le même M. Noir communiquait à la presse le texte d'une lettre qu'il avait écrite au ministre de l'Éducation nationale, le 6 avril, et dans laquelle il lui demandait «d'étudier la possibilité de prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre de Bernard Notin».

Le chantage aux locaux n'était pas apprécié des présidents des trois universités lyonnaises, qui publiaient un communiqué commun le 4 mai dans lequel ils rappelaient «qu'après une concertation entre les trois



universités et M. le Recteur, [...] dans laquelle la municipalité de Lyon avait été partie prenante, un accord était intervenu».

D'autres réactions étaient enregistrées : en particulier celles de Raymond Barre pour qui «l'autonomie des universités ne peut se pratiquer que si le respect de l'indépendance est assuré», de Bruno Gollnisch (député européen du Front National), qui critiquait «le chantage peu ragoûtant de M. Noir», et, enfin, de Yannick Simbron (secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale), indiquant pour sa part que «le SNI (Syndicat national des instituteurs) s'est créé d'abord contre la tyrannie des élus locaux».

Le ministre de l'Éducation nationale répondait, le 7 mai, sur *Radio Monte-Carlo*, à la lettre de M. Noir : «Je dois [...] rester dans la mesure de mes pouvoirs.» Il précisait ensuite qu'il n'interviendrait qu'après que les instances disciplinaires de Lyon-III se seraient réunies, et révélait aussi qu'il avait demandé au recteur d'intervenir dans ce sens auprès du président de l'université.

Le 11 mai, le président P. Vialle et le recteur M. Niveau étaient convoqués au ministère, dans l'ambiance hystérique créée par l'exploitation de la profanation du cimetière juif de Carpentras. Le 12 mai, Bernard Notin se rendait chez le président P. Vialle qui lui suggérait de demander lui-même son détachement pour apaiser la campagne politico-médiatique qui s'abattait sur l'université et en tenant compte de ce qu'il lui serait très difficile d'enseigner normalement à la rentrée : le maire, d'une part, les étudiants juifs, d'autre part, menaçant l'université de désordres et de suppression de subventions. La demande était rédigée le 14 mai. Parallèlement, les médias et l'essentiel de la classe politique adhéraient émotionnellement à l'équivalence : Carpentras = Front National = Révisionnisme = Lyon-III.

Conditionné par la campagne médiatique, le conseil d'administration de l'université se réunissait le mardi 15 mai et son président capitulait : il demandait la convocation du conseil de discipline (ce qu'il avait promis de ne pas faire, estimant ce dernier incompetent) et demandait au ministre de l'Éducation nationale d'agir en sorte que «Bernard Notin n'exerce plus ses fonctions à l'université Jean-Moulin (Université Lyon-III) à compter de la prochaine rentrée universitaire».

Début juin, M<sup>e</sup> Gilbert Collard, avocat au barreau de Marseille, acceptait de défendre Bernard Notin devant l'instance disciplinaire, «au nom de la liberté d'expression». Le 13 juin, le MRAP, dont M<sup>e</sup> Collard était secrétaire national, publiait un communiqué annonçant une procédure de suspension de l'avocat. Le 14 juin, G. Collard et B. Notin tenaient une conférence de presse. L'avocat marseillais mettait en avant trois points : «Tant qu'une idée, une thèse, ne constitue pas une infraction, elle appartient au débat»; «Depuis Vichy, l'université n'a poursuivi personne pour des textes»; «Même si je me sens profondément isolé, je préfère être du côté de Voltaire plutôt que du côté des bien pensants» (allusion au maire de Lyon). Bernard Notin rappelait qu'il

n'était ni membre du Front National, ni antisémite, que son texte traitait des médias et non de la seconde guerre mondiale, et que, vu les développements de cette affaire, l'exemple des chambres à gaz utilisé par lui dans son article avait été maladroit.

La première réunion de la commission d'instruction composée de trois membres (Colette Demaizière, doyenne de la Faculté des Lettres; Laurent Boyer, doyen de la Faculté de Droit; Luc Saidj, maître de conférences en finances publiques) se déroulait le 19 juin durant une heure et demie. L'interrogatoire portait sur trois points: la forme du texte (expressions utilisées, tonalité de l'article); les conditions de publication du texte; le psychisme de l'auteur: est-il raciste, antisémite, etc. G. Collard déclarait à la commission: «Je prie pour que Le Pen n'arrive jamais au pouvoir car alors il aurait à sa disposition la jurisprudence Notin pour nous faire taire.»

La seconde réunion de la commission d'instruction se tenait le 29 juin et permettait d'éclairer les conditions de publication du texte, par l'intermédiaire des réponses écrites fournies par Frédéric Poulon, coordonnateur du numéro spécial, *La France Vassale*, qui avait publié l'article de B. Notin. M<sup>e</sup> Collard annonçait le dépôt d'un recours auprès du tribunal administratif contre la décision du président de l'université pour excès de pouvoir, recours déposé le jour même.

Le 11 juin, battant tous les records de célérité en matière de procédure juridique, la 1<sup>ère</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris, présidée par M. Jean Favard, estimait que, dans le procès intenté par le MRAP à B. Notin, il n'y avait pas à retenir le délit de diffamation ni celui de racisme, mais l'universitaire était condamné à verser 20.000 F de dommages au MRAP pour «faute» au sens de l'article 1382 du Code Civil, sans compter 5.000 F de complément. Dans les conclusions rédigées par M<sup>e</sup> Ducroux, avocat de B. Notin dans ce procès, il avait été rappelé que son client n'avait pas pris position sur le fond (existence ou non-existence des chambres à gaz): «M. Notin dans ce paragraphe ne nie pas l'existence des chambres à gaz, comme une lecture succincte et parcellaire de son article scientifique pourrait le faire croire, mais énonce simplement que certains faits que l'on tient pour acquis peuvent faire l'objet d'une étude scientifique sans pour autant que leur auteur puisse être taxé de révisionnisme.»

La commission de discipline de l'université Lyon-III rendait son verdict le 18 juillet vers 16 h 30. Présidée par J. Bonnet, professeur de géographie, composée de Laurent Boyer, Colette Demaizière, Jacques Fayette (professeur de gestion), Luc Saidj, Guy Daude (maître de conférences en géographie), Jean-Louis Chauzit (maître de conférences en italien), elle décidait à l'encontre de B. Notin l'interdiction de toute fonction pendant un an, avec suspension de la moitié de son traitement, en raison d'un article de nature à jeter le discrédit sur l'université, le doute sur la probité, la neutralité, l'objectivité, la tolérance de l'auteur et donc de l'institution, et la mise en

cause de leur crédibilité scientifique. Ces sanctions étaient prises après que la soirée précédente et la matinée eurent été occupées par des tractations avec les responsables des pressions et chantages des mois écoulés. La veille, la commission avait auditionné, à charge, le professeur Cusin, président de Lyon-II, et, à décharge, M<sup>me</sup> Christiane Pigacé, maître de conférences en sciences politiques à l'IEP d'Aix-en-Provence. Les professeurs P. Chaunu et J. Freund s'étaient manifestés par écrit pour apporter leur soutien à la cause de la liberté d'expression.

Dans sa plaidoirie, M<sup>e</sup> Collard avait demandé à la commission de se déclarer incompétente.

Mercredi 19 juillet, en début de soirée, Bernard Notin faisait parvenir à l'AFP le communiqué suivant :

« Bernard Notin ne comprend pas comment sept universitaires ont pu décider, sans honte, de ruiner sa vie. S'il s'agit de réduire au silence quelqu'un qui a la passion du mouvement des idées en l'obligeant à se vendre pour survivre, Bernard Notin espère que l'instance d'appel, loin des marchandages lyonnais, fera respecter l'indépendance intellectuelle et la tolérance à son égard. La condamnation pour des idées que l'on a volontairement caricaturées, en oubliant des années d'enseignement et de recherche, ne peut que laisser un goût amer aux hommes libres. »

Le 30 juillet, M. Noir signalait « l'acte d'achat à la SEITA de l'ancienne Manufacture des tabacs. Le site, qui comprend quarante-six mille mètres carrés de bâtiments répartis sur près de trois hectares, abritera à partir de 1992 une partie des locaux de l'université Lyon-III<sup>1</sup> ».

On se reportera, pour mémoire, à l'article que nous avons publié dans la première livraison de la *Revue d'histoire Révisionniste* sous le titre de « L'Affaire Notin ». Rappelons que ce jeune maître de conférences dispose d'un salaire unique et qu'il élève, avec sa femme, cinq enfants en bas âge. La sanction financière prise à son encontre par la section disciplinaire de son université s'ajoute à la perte du salaire perçu pour ses heures complémentaires d'enseignement à la faculté de Droit, et cela sans compter d'autres sanctions diverses et les menaces pesant sur sa vie, sur celle de sa femme et de ses enfants, sur sa maison, sur sa voiture. Le MRAP a enregistré « avec satisfaction » les sanctions infligées à B. Notin mais les instances juives en ont déploré la « clémence ». C'est, en particulier, le cas du président du consistoire sépharade de Lyon, Émile Azoulay. L'Union des étudiants juifs de France a estimé que « ces sanctions paraissent extrêmement modérées et sans rapport avec le préjudice moral occasionné aux victimes du nazisme »<sup>2</sup>.

---

1. *Le Monde*, 1<sup>er</sup> août 1990, p. 20.

2. *Le Figaro*, 20 juillet 1990, p. 7.

Lydie Cusin, peut-être apparentée à Michel Cusin (président de l'université Lyon-II), est secrétaire générale de l'Association des étudiants en histoire de l'université Lyon-III (Association Marc Bloch). Elle s'est étonnée de «la légèreté de la peine prononcée» et a constaté «avec amertume la faiblesse des sanctions qui ne contribuera pas à blanchir la réputation de l'université Jean Moulin». Elle s'est cependant réjouie de ce que les «falsificateurs de l'histoire» «savent désormais à quoi ils s'exposent s'ils soutiennent leurs thèses révisionnistes, même en dehors de l'université»<sup>1</sup>.

Michel Cusin a été le seul témoin à charge venu s'exprimer devant la section disciplinaire. Afin de mieux accabler B. Notin, il a évoqué le cas du professeur Faurisson et les prétendus «cours de révisionnisme» de ce dernier à l'université Lyon-II en 1978-1979. Il a ainsi rendu un faux témoignage aux conséquences incalculables. Apprenant sans doute que M. Faurisson s'apprêtait à l'attirer en justice, il a, le 23 juillet 1990, fait envoyer à ce dernier un texte daté du 18 juillet, dont B. Notin et son avocat, M<sup>e</sup> Collard, n'ont pas reçu copie et dont on ignore à quelles personnes, en dehors de M. Faurisson, et à quelles instances il a pu également être expédié. Voici ce texte dénué de tout titre :

«A la suite de son témoignage devant la Section Disciplinaire de l'Université Lyon-III ayant à statuer sur le cas de M. Notin, le Président Cusin tient à préciser que c'est par erreur ou abus de langage qu'il a évoqué les «cours de révisionnisme» de M. Faurisson. Il doit être clair à tous que M. Faurisson n'a jamais fait référence en cours, ni d'une manière générale dans l'enceinte de l'université Lyon-II, à ses thèses révisionnistes, et que c'est là précisément l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas paru fondé, à l'époque, de faire comparaître M. Faurisson devant la Section disciplinaire de l'université. M. Cusin regrette l'ambiguïté de ses propos et tient à rétablir la vérité des faits concernant M. Faurisson, pour l'information complète de la Section disciplinaire de l'université Lyon-III.»

Lyon, le 18 juillet 1990

M. Cusin

P.O. le Vice-Président  
chargé des Relations Internationales  
et de la Communication

.....A. Bony

---

1. *Ibid.*

Ce texte appelle de notre part les commentaires suivants:

De son propre aveu, Michel Cusin, président d'université, a commis devant une instance universitaire, dans un témoignage à charge contre un universitaire (Bernard Notin) et au sujet d'un autre universitaire (Robert Faurisson), une « erreur » ou un « abus », un « abus de langage »; il n'a pas été « clair »; il a fait preuve d'« ambiguïté »; il le « regrette »; il n'a pas respecté « la vérité », la « vérité des faits » puisque, aussi bien, il lui faut maintenant « rétablir la vérité »; la section disciplinaire devant laquelle il déposait avait bien reçu une « information » mais celle-ci n'était pas « complète ».

En 1978-1979, « il n'a pas paru fondé » de faire comparaître M. Faurisson devant la section disciplinaire de l'université Lyon-II entre autres raisons parce qu'il n'avait pas donné de « cours de révisionnisme » et parce qu'il n'avait « jamais fait référence » au révisionnisme « d'une manière générale dans l'enceinte de l'université Lyon-II ».

On peut donc être surpris de ce que B. Notin, qui n'a jamais donné de « cours de révisionnisme » et n'a jamais fait référence au révisionnisme « en cours, ni d'une manière générale dans l'enceinte de l'université (Lyon-III) », ait dû comparaître devant une section disciplinaire. Aurait-il commis des fautes que n'avait pas commises M. Faurisson? Certainement pas. M. Faurisson avait publié un article dans *Le Monde*, quotidien à grand tirage; B. Notin, lui, avait publié son étude dans une revue confidentielle au tirage de sept cent cinquante exemplaires.

On notera, par ailleurs, dans ce texte de M. Cusin, une pétition de principe ou un sous-entendu: le révisionnisme est un délit; on aimerait savoir de l'autorité administrative ou de l'autorité judiciaire quelle est (ou quelle était) la loi qui spécifie (ou spécifiait) ce point.

L'attitude de Michel Cusin est paradoxale. Il y a quelques années, il avait reçu dans son bureau de la présidence de l'université Lyon-II, en présence de son secrétaire général, le professeur Faurisson accompagné de son avocat, M<sup>e</sup> Burdeyron. Il avait spontanément déclaré qu'il pouvait comprendre l'amertume du professeur vis-à-vis de l'université Lyon-II, vu la manière dont celle-ci l'avait traité dans les années 1978-1979. Et il avait pris quelques initiatives – modestes, à vrai dire – pour remédier à la politique d'isolement de M. Faurisson au sein de sa propre université.

Par la suite, M. Cusin, en connivence avec Lionel Jospin, obtenait, au prix d'un subterfuge, que M. Faurisson fût dépossédé de sa chaire d'enseignement et nommé d'office au Centre de télé-enseignement de Vanves. Il rompait ainsi un engagement formel pris en 1979 par l'université Lyon-II à l'égard du professeur, engagement aux termes duquel M. Faurisson resterait en toute circonstance titulaire de sa chaire.

M. Cusin renoue avec la tradition des présidents de l'université Lyon-II. En 1978-1979, M. Maurice Bernadet, socialiste, président, à l'époque, de cette université, avait personnellement organisé une campagne contre

M. Faurisson en accord avec le D<sup>r</sup> Marc Aron, président du comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon et aussi avec l'Union des étudiants juifs de Lyon.

Interrogé par le tribunal administratif de Lyon et par le Conseil d'État sur les raisons pour lesquelles il avait interrompu le déroulement normal de la carrière de M. Faurisson dès avant 1978, M. Bernadet n'avait pas craint de répondre (dans une lettre signée Dubuis, comme la lettre susmentionnée est signée Bony) que c'était notamment parce que M. Faurisson était un professeur qui n'avait aucune publication à son actif et qui, d'ailleurs, reconnaissait lui-même cette anomalie. Devant le Conseil d'État, M. Faurisson avait pu aisément faire litière de ces mensonges. Mais le Conseil d'État était passé outre et avait déclaré qu'il n'y avait rien de matériellement inexact dans les faits allégués par M. Bernadet !

Si nous croyons devoir rappeler ces événements des années passées, c'est à la fois pour éclairer ceux de l'année en cours et pour qu'on mesure à quel point les révisionnistes ne peuvent compter ni sur la protection de la loi, ni sur les franchises universitaires, ni même sur les usages en vigueur chez les honnêtes gens. Ni foi, ni loi, ni droit n'existent pour ceux qui, par conviction ou par peur, combattent le révisionnisme.

[Publié dans la *RHR* n° 2, août-octobre 1990, p. 155-162.]

\*\*\*

## Katyn à Nuremberg

Le 8 août 1945, par l'«Accord de Londres», la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS établissaient un Tribunal militaire international (TMI) pour juger les criminels de guerre allemands.

Le Statut annexé à cet Accord et formant partie intégrante de l'Accord comporte deux articles qu'il convient de rappeler pour la bonne compréhension du procès en général ainsi que des erreurs historiques commises par ce Tribunal (y compris l'«affaire de Katyn», telle qu'elle a été jugée par ce Tribunal).

Voici ces articles dans leur version française officielle, laquelle exige quelques observations qu'on trouvera plus loin :

**«Article 19: Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves.** Il adoptera et appliquera autant que possible une procédure rapide et non formaliste et admettra tout moyen qu'il estimera avoir une valeur probante [souligné par nous].

**Article 21: Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis.** Il considérera également comme preuves authentiques les documents et rapports officiels des Gouvernements des Nations Unies, y compris ceux dressés par les Commissions établies dans les divers pays alliés pour les enquêtes sur les crimes de guerre ainsi que les procès-verbaux des audiences et les décisions des tribunaux militaires ou autres tribunaux de l'une quelconque des Nations Unies [souligné par nous].»

L'article 19 prévoit, dit le texte français, une procédure «rapide». Il s'agit là d'une erreur de traduction. Le texte anglais, auquel le président du TMI, Lord Justice Lawrence, renverra souvent, prévoit une procédure «expéditive» (en anglais: «*expeditious*»).

L'article 21 est peu compréhensible pour qui ignore ce que le droit anglo-saxon entend par «*to take judicial notice*» (prendre connaissance d'office ou prendre note d'office). Dans ce droit, il faut tout prouver sauf ce qui, avec la permission du juge, peut n'être pas prouvé parce qu'il s'agirait d'un fait de notoriété publique à tenir pour acquis: par exemple, «le jour succède à la nuit», «la capitale du Royaume-Uni s'appelle Londres». Mais, dans le cas du TMI, on verra les juges étendre l'emploi de ce procédé bien au-delà des limites habituelles. La seconde phrase de l'article 21 va jusqu'à donner valeur de preuves authentiques (une «valeur d'office» ou une «valeur officielle») à

une foule de documents et de rapports officiels rédigés à la hâte par les commissions d'enquête ou les tribunaux de l'une quelconque des Nations Unies (les quatre principales nations et dix-neuf autres nations).

C'est ainsi que le rapport rédigé par la commission d'enquête soviétique en janvier 1944 sur l'affaire de Katyn a, le 8 août 1945, pris rétroactivement valeur de « preuve authentique » indiscutable, et cela avec l'assentiment, dans l'ordre, de la France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'URSS. Ce document porte la cote URSS-54 et il figure intégralement dans le volume XXXIX du *TMI* (p. 290-332) dans une version allemande. Il a été au centre du débat d'environ un jour trois quarts consacré à l'affaire de Katyn.

On a parfois fait remarquer, à la décharge de ce Tribunal, que dans le jugement final le nom de Katyn ne figure pas. C'est exact. Mais ce jugement se contente souvent de rappeler les crimes allemands dans leur généralité. Par exemple, seuls trois camps de concentration y sont nommés : Flossenbürg, Treblinka et Auschwitz.

L'acte d'accusation, lui, porte en toutes lettres :

« En septembre 1941, onze mille officiers polonais, prisonniers de guerre, furent tués dans la forêt de Katyn près de Smolensk <sup>1</sup>. »

Cet acte d'accusation a été rédigé en commun par les quatre ministères publics. Celui de la France comprenait Edgar Faure. Il est donc faux de dire qu'au procès de Nuremberg seuls les Soviétiques ont accusé les Allemands de ce crime.

Ce qui est vrai, c'est que le juge soviétique, auprès duquel n'avaient pas craint de siéger, pour la France, le professeur Henry Donnedieu de Vabres ; pour les États-Unis, Francis Biddle ; pour le Royaume-Uni, Lord Justice Geoffrey Lawrence, n'était autre que le major général I. T. Nikitchenko, qui avait, en 1936, présidé le tribunal des « procès de Moscou ».

Ce qui est également vrai, c'est que l'instruction de ce procès a été expéditive. Entre le 8 août 1945 et l'audience d'ouverture du tribunal le 18 octobre 1945, il s'est écoulé soixante et onze jours. Il est intéressant de savoir que l'audience d'ouverture a été tenue à Berlin sous la présidence du major général Nikitchenko lui-même. C'est lors de cette audience qu'il sera décidé que :

« Lord Justice Lawrence présidera le procès de Nuremberg <sup>2</sup>. »

Lors de ce procès, les vainqueurs ont jugé le vaincu, selon leur loi (une loi forgée en toute hâte), sans possibilité d'appel, en violant le principe de non-rétroactivité de la peine et en adoptant le principe de la responsabilité collective (tout membre d'une association déclarée criminelle, comme par

---

1. *TMI*, I, p. 57.

2. *TMI*, I, p. 27.



exemple le cabinet du Reich, l'état-major, les SS, était présumé coupable, rétroactivement).

Pour ce qui est de la France, dans l'affaire de Katyn,

- elle a accusé les Allemands de ce crime ;
- elle a affirmé que le nombre des victimes était de onze mille ;
- elle a admis d'office comme « preuve authentique » le rapport de la commission d'enquête soviétique déclarant que les Allemands étaient coupables de ces onze mille assassinats ;
- elle a admis que le président du Tribunal, le juge britannique Lawrence, fasse obstruction à la défense des accusés allemands ;
- elle a admis que le juge soviétique (l'ancien président du tribunal des « procès de Moscou ») intervienne en procureur.

### Conclusion

La France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont, dans l'acte d'accusation commun à ces quatre nations, **accusé** l'Allemagne d'avoir assassiné onze mille officiers polonais à Katyn. Puis, ces mêmes nations ont en fin de compte **jugé** l'Allemagne coupable de cet assassinat lorsqu'elles ont déclaré, en s'appuyant sur l'article 21 du statut du Tribunal militaire international, que le rapport de la commission d'enquête soviétique avait valeur de « preuve authentique » indiscutable et irrécusable.

### Récapitulation (Katyn dans les procès du TMI<sup>1</sup>)

**Tome I, p. 57** : Acte d'accusation dressé par **tous** les Alliés<sup>2</sup> :

« En septembre 1941, onze mille officiers polonais, prisonniers de guerre, furent tués dans la forêt de Katyn près de Smolensk. »

*N.B. : C'est ce chiffre de onze mille qui sera toujours cité ; à Katyn, on dénombrera, en fait, quatre mille cent trente-quatre (ou quatre mille deux cent cinquante-trois) cadavres ; dix mille autres Polonais, internés dans deux autres camps d'URSS, ont disparu.*

---

1. *Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international*, Nuremberg, 14 novembre 1945-1<sup>er</sup> octobre 1946, édité à Nuremberg, 1947-1949, quarante-deux volumes ; la version française ne compte, en réalité, que quarante et un volumes : l'un des deux volumes d'index n'a jamais été publié.

2. Pour la France, François de Menthon, Auguste Champetier de Ribes, Charles Dubost, Edgar Faure, Serge Fuster (« Casamayor »)...

**Tome VII, p. 430-433:** Le colonel Pokrovski, procureur général adjoint (URSS) parle (14 février 1946):

« La lecture de l'Acte d'accusation nous révèle qu'**un des plus importants forfaits** dont ont à répondre les principaux criminels de guerre consiste dans l'exécution massive par les envahisseurs germano-fascistes de prisonniers de guerre polonais, dans la forêt de Katyn, près de Smolensk. » [souligné par nous]

La preuve présentée est le document URSS-54 qui est le rapport de la commission spéciale soviétique, en date du 24 janvier 1944. Ce rapport figure, en allemand, parmi les documents du TMI<sup>1</sup>. Selon la version soviétique, les fusillades ont été accomplies au cours de l'automne 1941 par le régiment du génie allemand 537; au printemps 1943, en exigeant de faux témoignages et par d'autres moyens, les Allemands ont tenté d'attribuer au NKVD soviétique la fusillade des onze mille victimes.

La commission était composée de treize personnalités éminentes, dont le métropolitain Nicolas (de Kiev), le même qui, avec le biologiste Lyssenko, attestera de ce qu'il y a eu à Auschwitz des chambres à gaz homicides (doc. URSS-008 du 6 mai 1945).

**Tome IX, p. 9-10:** L'avocat de Hermann Göring, Dr Stahmer parle (8 mars 1946). Il dit qu'il n'a toujours pas reçu le document URSS-54. Il sollicite l'autorisation de faire convoquer un certain nombre de témoins de ce régiment du génie ainsi que le professeur Naville:

« Le professeur Naville, professeur de médecine légale à l'université de Genève, qui a fait partie à l'époque [avril 1943] d'une commission internationale chargée de procéder à l'examen des cadavres à Smolensk a établi, d'après l'état de conservation des cadavres et d'après les notes et autres pièces à conviction trouvées dans les poches des vêtements, que l'exécution remontait à 1940. »

*N.B. : En 1940, la région était occupée par les Soviétiques.*

Le président, le Britannique Lord Justice Lawrence, demande à l'avocat allemand de présenter ces requêtes par écrit. Le Tribunal les examinera.

**Tome XII, p. 40:** Sans intérêt.

**Tome XIII, p. 451-452:** Le colonel Pokrovski parle (11 mai 1946):

« Je n'ai aucunement l'intention de traiter à fond l'incident [*sic*] de Katyn. Le ministère public soviétique a, dès le début, considéré le cas de Katyn comme un fait notoirement connu, et le Tribunal, en constatant le peu de

---

1. TMI, XXXIX, p. 290-332.

place que nous avons réservé à ce crime dans notre acte d'accusation, comme aussi le fait que nous n'avons lu que quelques extraits de l'exposé de la commission, a pu discerner que nous n'y attachons qu'un caractère épisodique.»

*N.B. : Par «notre» acte d'accusation, le procureur soviétique entend l'acte d'accusation qui «nous» est commun (dans l'ordre: France, États-Unis, Grande-Bretagne, URSS). Les mots «un fait notoirement connu» (le traducteur aurait dû dire: «un fait de notoriété publique») renvoient à l'article 21 du statut. Ils signifient que le procureur invoque ici le droit de n'avoir pas à démontrer que le massacre de Katyn est un crime allemand parce qu'un rapport dressé par une commission alliée (ici: soviétique) établit que telle est la vérité. Comme on le verra ci-dessous, ce droit ne lui sera pas contesté, même par l'avocat allemand D<sup>r</sup> Stahmer.*

**Tome XV, p. 299-303:** Le général Rudenko, procureur général soviétique, parle (3 juin 1946):

«Ce document [le rapport dressé par la commission soviétique] a été présenté par le ministère public soviétique sous le numéro URSS-54, le 14 février 1946, et a été accepté par le Tribunal; et d'après l'article 21 du Statut, il ne saurait faire l'objet de contestations<sup>1</sup>.»

L'avocat allemand, Dr Stahmer, déclare:

«Le général Rudenko désire rejeter ma demande de preuves en invoquant, je crois, l'article 21 du Statut. Je ne crois pas que les stipulations de cet article puissent infirmer cette demande. Il est évidemment exact que les rapports officiels constituent des modes de preuves<sup>2</sup>...»

Le Président interrompt l'avocat et déclare:

«Docteur Stahmer, je crois que le Tribunal a déjà décidé que cet article n'empêchait pas la citation de témoins. Mais en plus de l'argument tiré de l'article 21, le général Rudenko a également donné les raisons particulières qui s'opposent à la citation de ces témoins<sup>3</sup>.

**Tome XV, p. 433:** Sans intérêt.

**Tome XVII, p. 277-380:** A l'extrême fin de l'audience du 29 juin 1946, le président fait savoir au D<sup>r</sup> Stahmer qu'il n'aura le droit de faire comparaître que trois témoins. L'affaire de Katyn occupera l'audience du lundi 1<sup>er</sup> juillet et une bonne partie de l'audience du 2 juillet. Tout au long de cette journée et de ces trois-quarts de journée, le Président fera obstruction aux avocats allemands et facilitera la tâche des

---

1. *TMI*, tome XV, p. 300.

2. *Id.*, p. 302.

3. *Ibid.*

Soviétiques. Quand un avocat allemand, le Dr Laternser, avocat de l'État-Major allemand, dira :

« Je voudrais demander au Ministère Public à qui [à quel accusé au juste] doit être imputée l'affaire de Katyn... »,

le président répondra :

« Je n'ai pas l'intention de répondre à des questions de ce genre <sup>1</sup>. »

Le juge soviétique était le général Nikitchenko, célèbre pour avoir présidé les « procès de Moscou » en 1936. Il interviendra à plusieurs reprises, à la façon d'un procureur <sup>2</sup>. Les avocats allemands ne pourront faire venir à la barre que trois officiers allemands qui étaient sur place à Katyn en 1941-1943. Ils ne pourront convoquer aucun membre de la Commission allemande d'enquête ou de la Commission internationale d'enquête ou de la Commission polonaise d'enquête. Même le professeur Naville, suisse, ne pourra venir. La tactique des avocats allemands sera purement défensive.

L'accusation soviétique changera de cible à trois reprises en quelques heures. Elle accusera d'abord le colonel Ahrens, du régiment 537. Puis elle accusera le prédécesseur de cet officier allemand, le colonel Bedenck. Puis elle accusera le SD. La défense allemande en sera déconcertée, s'en plaindra mais le Président fera la sourde oreille <sup>3</sup>.

Les Soviétiques convoquent comme témoin un professeur d'astronomie (Boris Bazilevski), ancien maire-adjoint de Smolensk. Puis il feront venir le professeur Markov, un Bulgare, qui avait fait partie de la Commission internationale d'enquête et avait donc chargé les Soviétiques. Celui-ci **se rétractera** et dira que son expertise n'avait pas la signification que lui donnaient les Allemands. Le troisième témoin sera le président de la commission d'enquête soviétique <sup>4</sup>.

Le Dr Stahmer obtiendra que soit versé au dossier le *Livre blanc* rédigé par les Allemands en 1943 et chargeant les Soviétiques, mais cette pièce n'aura qu'une « valeur probante » éventuelle (article 19 du Statut) et non pas la valeur d'une « preuve authentique » irrécusable (article 21), ce qui était le cas du rapport soviétique URSS-54. Cette distinction fondamentale – et fatale pour les Allemands – le Président la rappellera <sup>5</sup>.

*Le 13 avril 1990, la presse internationale annonçait que, selon les autorités soviétiques, le crime de Katyn avait eu pour auteurs Beria, Merkoulov et leurs agents du NKVD. Ce camouflet infligé à l'histoire officielle, telle que*

---

1. *Id.*, p. 293. Voyez aussi p. 311.

2. *Id.*, p. 302-303.

3. *Id.*, p. 316.

4. Doc. URSS-54.

5. *TMI*, XVII, p. 367.

*les vainqueurs l'avaient écrite à Nuremberg et telle que la loi Fabius alias Gayssoit voudrait la perpétuer, montre une fois de plus qu'il n'appartient pas à un tribunal, fût-il militaire et international, d'écrire l'histoire.*

[Publié dans la *RHR* n° 2, août-octobre 1990, p. 198-144.]

\*\*\*

Août 1990

### **Le « protocole secret » germano-soviétique et le Tribunal militaire international de Nuremberg**

On appelle « protocole secret » ou « protocole additionnel secret » ou « pacte secret » un protocole annexe au pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'URSS signé à Moscou le 23 août 1939 par Ribbentrop et Molotov<sup>1</sup>.

Aux termes de ce protocole, l'Allemagne et l'URSS se partageaient Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Bessarabie en « sphères d'intérêts ».

Toujours à Moscou, le 23 septembre 1939, soit exactement un mois plus tard, Ribbentrop et Molotov signaient un « protocole additionnel secret » prévoyant notamment que la Lituanie qui, un mois plus tôt, avait été cédée à la « sphère d'intérêts » de l'Allemagne, serait cédée à la « sphère d'intérêts » de l'URSS.

Encore à Moscou, le 10 janvier 1941, le comte von der Schulenburg et Molotov signaient un « protocole secret » accordant à l'URSS la partie de la Lituanie accordée à l'Allemagne le 23 septembre 1939, et cela pour la somme de sept millions et demi de dollars-or payables notamment par la livraison à l'Allemagne de métaux non-ferreux [qui permettront de faire la guerre au Royaume Uni].

Tous ces protocoles secrets étaient connus du D<sup>r</sup> Alfred Seidl, avocat de Rudolf Hess et de Hans Frank devant le Tribunal militaire international de Nuremberg. Le D<sup>r</sup> Seidl multiplia les efforts pour produire ces documents, surtout celui du 23 août 1939. Il se heurta au refus du Tribunal qui, après en avoir délibéré, renouvela son refus. Prétexte fut pris par Lord Justice Lawrence de ce que l'avocat allemand n'avait pas consenti à révéler le nom d'un « allié » qui lui avait remis copie du document en question.

Le paradoxe est que le Tribunal autorisa la production et l'utilisation du pacte de non-agression lui-même pour prouver que l'Allemagne avait agressé l'Union soviétique<sup>2</sup> !

---

1. Voy. *Le Monde*, 1<sup>er</sup> août 1989, p. 5.

2. Références: *TMI*, III, p. 339; V, p. 10-11; X, p. 13-15 et 326-329; XI, p. 612-614; XIV, p. 299-303; XXXIX, p. 559.

On a donc là un exemple de falsification délibérée de l'histoire par refus de laisser produire des documents accablants pour l'Union soviétique et ses alliés.

D'une manière générale, dans son «jugement», où on le voit faire l'historique de la seconde guerre mondiale, le Tribunal passe sous silence toutes les agressions, occupations de territoires ou annexions dues aux Alliés et, en particulier, à l'Union soviétique.

[Publié dans la *RHR* n° 2, août-octobre 1990, p. 145-146.]

\*\*\*

Août1990

### **Graphiques et photos de Dachau**

Les deux graphiques ci-après (voy. le cahier photographique, à paraître) représentent la mortalité du camp de Dachau. L'un est d'origine française et l'autre, d'origine américaine.

Le premier (pièce n° 1) a été découvert dans des circonstances qu'il ne nous appartient pas de révéler. Il s'agit apparemment (voy. le vide du second cartouche sans doute prévu pour recevoir une inscription, par exemple, sur la provenance des chiffres) du projet d'une instance officielle française, que nous connaissons et qui se manifesterait peut-être à la parution de ce graphique dans notre revue.

Le second (pièce n° 2) a été établi sur la demande du professeur Faurisson à partir d'un document américain cité en référence.

On remarquera la concordance d'ensemble des deux graphiques.

Le premier porte sur la période du 11 mai 1941 à la fin août 1945. L'original est bicolore et indique en rouge le nombre des Français morts dans ce camp (et ses sous-camps); le camp ayant été libéré le 29 avril 1945, les chiffres de mai, juin, juillet et août 1945 concernent les morts durant la présence américaine.

Le second porte sur la période du 18 février 1940 à la fin avril 1945.

De mars 1933, date de la création du camp principal, à la fin avril 1945, il est entré au camp principal de Dachau et dans ses sous-camps deux cent six mille deux cent six détenus. En douze ans, il est mort environ trente-deux mille détenus. Le pourcentage des survivants est donc d'environ 85 % et celui des morts d'environ 15 %. Ces chiffres paraissent aujourd'hui à peu près admis aussi bien par le Service international de recherches (Comité international de la Croix-Rouge) sis à Arolsen Waldeck (RFA) que par les autorités du musée de Dachau. Rappelons que le chiffre des victimes était parfois évalué, à la fin de la guerre, à environ deux cent trente-huit mille !

L'*Encyclopædia Judaica* (1971) pour sa part, dans son article «Dachau», parle encore de quarante mille *tués* dont 80 % à 90 % auraient été juifs !

Il est manifeste, au vu de ces graphiques, que la situation de Dachau – comme celle de tous les autres camps – est devenue catastrophique dans les derniers mois de la guerre. L'Allemagne tout entière, ses soldats, ses civils, ses prisonniers ou détenus connaissaient l'apocalypse. Vivres et médicaments manquaient. Les transports étaient frappés de paralysie.

Lorsque les GI américains découvrirent le camp, le 29 avril 1945, leurs sentiments allèrent de la stupéfaction à la révolte. Dans la zone du crématoire, les cadavres s'entassaient. Les wagons d'un train, qui avait erré à travers l'Allemagne sous les bombardements alliés avec son chargement de détenus vivants, ne contenaient plus que des cadavres. La puanteur était affreuse. Les soldats américains ne firent pas de quartier; avec l'aide d'anciens détenus, ils massacrèrent au fusil, à la mitrailleuse, à la pelle et à la pioche cinq cent vingt soldats allemands qui, peu de jours auparavant, étaient venus prendre la relève des gardiens de Dachau. Les chiens furent égorgés <sup>1</sup>.

Il est probable qu'en découvrant les horreurs du 29 avril 1945 les Américains durent penser que Dachau avait toujours offert à peu près le même spectacle depuis sa création et qu'un camp de concentration ne pouvait être qu'un lieu d'extermination programmée.

Si nous publions ces graphiques, c'est d'abord pour rectifier cette impression. On sait aujourd'hui que le brusque accroissement de mortalité de l'été 1942 était dû au typhus; qu'en 1943, à la suite de mesures draconiennes prises selon les ordres de Heinrich Himmler et d'Os

wald Pohl par le service de santé des camps de concentration, cette mortalité connut une baisse sensible malgré l'augmentation progressive du nombre des détenus pour faits de «terrorisme» ou de «Résistance»; et que l'hiver 1944-1945 tourna à la catastrophe.

Nous publions ces graphiques pour une autre raison. Ainsi qu'on le voit, nous avons marqué d'une flèche le mois de juin 1941 et celui de novembre 1944. La raison en est que, selon la légende, Adolf Hitler aurait donné vers juin 1941 l'ordre d'exterminer les juifs et Heinrich Himmler aurait, en novembre 1944, ordonné l'arrêt de cette extermination <sup>2</sup>. Il suffit d'un simple coup d'œil à ces graphiques pour se rendre compte que les faits démentent la légende. A moins, bien sûr, qu'on ne veuille nous faire croire que les responsables du camp de Dachau se sont ingénies à désobéir d'abord à Adolf

---

1. Howard A. Buechner, *Dachau. The Hour of the Avenger...*; compte rendu par Jessie Aitken, «Dachau. L'Heure du Vengeur», p. 27-29.

2. En réalité, comme cet ordre n'a jamais existé, les historiens exterminationnistes ont proposé bien d'autres dates, sur une période de... deux ans ! Celle de l'été 1941 ou de juin 1941 est la plus courante.

Hitler, puis à Heinrich Himmler et ont voulu prendre le contre-pied des ordres reçus, des ordres dont, il faut le rappeler, on n'a jamais trouvé trace.

Un document américain qui, aux Archives nationales des États-Unis, accompagne le document que nous avons utilisé pour l'établissement du second graphique, prouve que dans les dix-sept premiers jours du mois de mai 1945, les troupes américaines ayant pris le commandement du camp, il est mort 1.588 détenus, c'est-à-dire plus de détenus qu'il n'en est mort pendant toute l'année 1943 du temps de la présence allemande (1.100 décès en 365 jours). Ce fait, à lui seul, illustre combien des horreurs que l'on serait tenté de mettre au compte de l'un ou de l'autre des belligérants sont surtout à porter au compte de la guerre et des fléaux qui l'accompagnent : épidémies, famine...

A Dachau, les Américains ont aussi découvert des détenus en bonne santé que la presse mondiale s'est, en général, abstenue de montrer (pièces n° 3, 4 et 5).

La photo des juives hongroises et de leurs poupons (pièce n° 3) n'a, à notre connaissance, jamais été publiée. Elle tend à prouver, en dépit de la légende dont l'affuble la propagande de l'époque, que l'extermination des juifs en général et des femmes et des enfants en particulier est pour le moins douteuse.

Les Archives nationales des États-Unis (Record Group 238, VII US Army, Signal Corps) accompagnent cette photo de la légende suivante :

*Photo n° 205488* : « Quand les Allemands commencèrent à retraiter de Hongrie, ils emmenèrent avec eux beaucoup de gens pour aller travailler dans les usines allemandes. Les sections de travail forcé comprenaient beaucoup de femmes juives – dont certaines étaient enceintes. Au début ces femmes enceintes étaient contraintes à l'avortement mais, dans les derniers mois, on autorisa les mères à garder leurs enfants. On voit ici un groupe de juives hongroises : des mères avec leurs enfants. Dachau, Allemagne, 13 juin 1945. »

Les photos n° 4 et 5 représentent des prisonniers acclamant leurs libérateurs de la VII<sup>e</sup> armée américaine à leur entrée dans le camp de concentration de Dachau, le 13 avril 1945. La photo n° 4 a déjà été publiée ; la photo n° 5 est inédite.

[Publié dans la *RHR*, n°2, août-octobre 1990, p. 147-150.]

\*\*\*

août 1990



## Signes annonciateurs

Depuis quelques années, on voyait se dessiner chez les historiens israéliens une tentative pour mettre sur le compte soit des communistes, soit des nationaux-socialistes les inventions et les exagérations de l'histoire de l'Holocauste.

Déjà en 1987, Ida Zajdel et Marc Ascione développaient la thèse selon laquelle les chambres à gaz n'ont jamais existé et ont été inventées par l'imagination de certains SS qui auraient ainsi glissé dans certaines «confessions» une «bombe à retardement» contre les juifs<sup>1</sup> !

Shmuel Krakowski, responsable des recherches historiques au mémorial Yad Vashem de Jérusalem, et ses collaborateurs commencent à déclarer que le chiffre des morts d'Auschwitz constitue une exagération des communistes polonais et ils ajoutent que, grâce aux chercheurs israéliens, on peut aujourd'hui diviser ce chiffre par quatre. Ils mettent aussi en cause le commandant d'Auschwitz, Rudolf Höss qui, dans ses «confessions», avait glissé des chiffres fantastiques<sup>2</sup>.

Dans l'ouvrage de J.-C. Pressac patronné par Serge Klarsfeld, la même tentative affleure çà et là de porter au compte des SS d'Auschwitz, de leur «vantardise» et de leur «propagande», des faits ou des chiffres concernant les «chambres à gaz» ou le rendement des crématoires.

Fred Leuchter, en 1988, n'avait trouvé pour ainsi dire aucune trace de l'insecticide Zyklon B; dans les prétendues chambres à gaz d'Auschwitz et de Birkenau et, en particulier, dans les ruines des crématoires-II et III, mais il n'est pas sûr que, dans quelques années, on ne verra pas apparaître les fameuses traces bleuâtres dues aux ferro-cyanures. On apprend que les autorités actuelles du musée estiment qu'il leur faut «surveiller les crématoires dont quelques murs commençaient à s'affaïsser et les arroser de produits chimiques contre les insectes»<sup>3</sup>. Cette opération, qui consiste à arroser le béton d'insecticide (!), aurait commencé à la fin des années soixante-dix. Faut-il le croire ? Quel est cet insecticide ? Cette opération aurait-elle vraiment com-

---

1. Article 31, janv.-fév. 1987, p. 22; AHR n° 8, p. 75-76.

2. «Poland reduces Auschwitz death toll estimate to 1 million», *The Washington Times*, 17 juillet 1990. Les révisionnistes, et notamment Paul Rassinier, ont prouvé depuis longtemps que ses confessions ou aveux avaient été extorqués à R. Höss par ses gardiens britanniques, puis polonais (voy. aussi, R. Faurisson, «Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz», reproduit dans le volume II à la page 657).

3. J.-C. Szurek, «Le Musée d'Auschwitz», p. 70, d'après des informations qui auraient été recueillies auprès de M. Smrek, responsable du secteur «conservation» au musée d'Auschwitz.

mencé avec l'apparition spectaculaire du révisionnisme à la fin des années soixante-dix ou bien aurait-elle débuté après la publication du rapport Leuchter en avril 1988 ?

La pression des révisionnistes, d'une part, et le recul du temps, d'autre part, conduisent tous les chercheurs, même les plus attachés d'entre eux à l'histoire officielle d'Auschwitz, à revoir et à corriger les données essentielles de cette histoire.

[Publié dans la *RHR*, n° 2, août-octobre 1990, p. 176-177.]

\*\*\*

1<sup>er</sup> août 1990

### **Un mensonge gros comme le siècle**

Michel Castex, président de la société des rédacteurs de l'Agence France-Presse, est chef adjoint des informations générales de cette agence. Il vient de publier *Un Mensonge gros comme le siècle. Roumanie, histoire d'une manipulation*. En décembre 1989, depuis Bucarest, il avait dirigé l'équipe de journalistes de l'AFP chargée de couvrir la «révolution roumaine» lorsque, nous disait-on, les combats faisaient rage en de nombreux points de Roumanie. Dans le présent ouvrage, il confesse qu'il a, en fin de compte, grossièrement mystifié, avec ses collègues français et étrangers, les lecteurs, les auditeurs et les téléspectateurs de tout le monde occidental. C'est ainsi qu'il avoue avoir personnellement participé au mensonge, «gros comme le siècle», de Timisoara.

Un révisionniste ne peut que se délecter à suivre les explications d'un journaliste qui raconte comment il a donné dans un tel panneau. Après tout, le mythe d'Auschwitz ne présente pas de différence essentielle avec celui de Timisoara. La manipulation est identique; seules les proportions diffèrent. Au «panthéon de l'arnaque», pour reprendre une image de M. Castex, «Auschwitz» éclipse même «Timisoara», à tous points de vue.

Nul doute que M. Castex se croit aujourd'hui plus clairvoyant. Il s'imagine qu'il s'est laissé prendre comme un nigaud mais qu'on ne l'y reprendra pas. Il se trompe: il a été et il reste un nigaud qui, simplement, croit avoir été dénié. Il garde tous les traits du parfait journaliste de l'orthodoxie en cours. Je suis convaincu que, formé ou plutôt déformé comme il l'est, il continuera, au sein de l'AFP, à souffler dans le sens du vent, à nous servir les mêmes billevesées, à gonfler, comme il le dit, les mêmes «poupées», à manifester la même servilité à l'égard des puissants du jour et à faire preuve de la même crédulité. Il fait songer à ces marchands de bons sentiments, toujours à prôner le respect des grands principes, toujours à dénoncer l'intolérance et qui ne s'avisent pas un seul instant qu'ils sont, dans la pratique, inhumains, cy-

niques et intolérants à l'égard de leurs frères humains palestiniens, nationaux-socialistes, révisionnistes ou simplement non juifs. J'ignore si M. Castex est juif mais je lui trouve un fanatisme et un aveuglement d'ayatorah.

### *Fanatisme et aveuglement de M. Castex*

En juin 1987, Pierre Guillaume diffusait un tract qu'il avait intitulé: «Ouvrez les yeux, cassez la télé!» Ce tract reproduisait un texte auquel j'avais, pour ma part, donné le titre de: «*Shoah*, film de C. Lanzmann». Le 1<sup>er</sup> juillet, l'AFP publiait un communiqué signé de M. Castex. En voici l'intégralité:

### **Shoah-réactions**

La Fédération française des sociétés de journalistes demande un arrêt immédiat des agissements des «révisionnistes».

PARIS, 1<sup>er</sup> juil. (AFP) — La Fédération française des sociétés de journalistes a demandé mercredi qu'il soit mis un terme immédiat aux agissements des «révisionnistes» qui s'emploient à nouveau à nier le génocide des juifs par les nazis, en attaquant cette fois «de façon infâme» le film «irrécusable» de Claude Lanzmann, *Shoah*, actuellement diffusé sur TF1.

Cette attaque est notamment contenue dans un tract où apparaît le nom de M. Robert Faurisson, intitulé «Ouvrez les yeux et cassez la télé».

«Des individus comme Robert Faurisson, estime la Fédération, ne devraient pas pouvoir écrire impunément ce qu'ils écrivent et diffusent. L'infamie et le racisme ont des limites. La déontologie de l'information interdit qu'on puisse écrire n'importe quoi, les contre-vérités les plus folles, au mépris de la vérité et donc de la liberté de savoir, en connaissance de cause».

«Salir un film comme *Shoah*, que personne ne peut voir qu'avec un terrible effroi et une infinie compassion, relève de l'atteinte pure et simple aux Droits de l'Homme», écrit la Fédération, ajoutant: «Le journaliste est toujours témoin de son temps, et en ce sens Claude Lanzmann a fait œuvre admirable de journaliste, recueillant dix années durant les plus effarants témoignages, non seulement des victimes, mais de leurs bourreaux, et des Polonais voisins des camps. C'est horrible, et c'est sans doute ce qui gêne ces révisionnistes-là, qui apparemment, ne se sont toujours pas remis de la défaite nazie».

«En plein procès Barbie, et alors que les tentatives révisionnistes se multiplient, conclut la Fédération, il est

urgent que les autorités judiciaires au nom du respect de l'information et des Droits de l'homme, sanctionnent de tels tracts infamants et leurs auteurs, en les empêchant de récidiver».

La Fédération française des Sociétés de journalistes, regroupe plus de vingt sociétés (notamment TF1, A-2, FR-3, l'Agence France Presse, *Le Monde*, *Sud-Ouest*, *L'Équipe*...), soit plus de 2.000 journalistes au total.

MIC/dl

Ce communiqué reflète l'intolérance, l'aveuglement, l'esprit de délation qui sont de règle chez les journalistes aux ordres d'«une insupportable police juive de la pensée» (Annie Kriegel).

Mais venons-en au livre même de M. Castex. Le style en est vulgaire; la pensée, basse; le ton est celui du bateleur d'estrade mais le tout est instructif et divertissant. Il n'est pas une page qui ne pourrait s'appliquer au mensonge d'Auschwitz quoique l'auteur n'en ait, bien sûr, pas le moindre soupçon. Il ressemble au bouffon de scène, au matamore, qui narre ses exploits avec la plus vive satisfaction sans se rendre compte que, plus il croit fournir de preuves de sa supériorité ou de sa perspicacité, plus il montre sa niaiserie et son aveuglement.

### *Mensonges des journalistes et réalité des faits*

Pour commencer, M. Castex rappelle que le chiffre des morts de la «révolution roumaine» a été, dans les médias, multiplié par près de cent.

«Roumanie: Ceaucescu et sa femme jugés et exécutés. Après l'horreur, la vengeance. Un premier bilan: soixante mille morts depuis le début des émeutes<sup>1</sup>»: tel avait été le titre d'un journal de l'époque. M. Castex écrit: «Soyons sérieux. Aujourd'hui le bilan le plus récent des victimes, évoqué entre deux virgules lors du procès récent de quatre misérables et veules caciques du régime défunt, fait état de 689 morts. On se réjouit de la baisse; après l'irrésistible flambée des cours de décembre [1989], elle assainit enfin le marché des valeurs, à la bourse des morts de Bucarest<sup>2</sup>.» M. Castex n'a pas, bien sûr, une pensée pour «la bourse des morts» d'Auschwitz. Il décrit «une intoxication remarquable, sans précédent, à laquelle se sont laissé prendre les médias occidentaux, qui ont relayé comme un seul homme les informations les plus folles, tétanisant une opinion qui ne demandait qu'à croire à toutes ces horreurs, dès lors qu'elles étaient attribuées à un dirigeant honni, dont la chute était souhaitée par tous, de part et d'autre de l'ancien rideau de fer»<sup>3</sup>. M. Castex ne voit pas que cette intoxication remarquable a eu un précédent:

---

1. M. Castex, *Un Mensonge gros comme le siècle*, p. 12.

2. *Ibid.*

3. *Id.*, p. 13.

Auschwitz, et qu'à partir de 1945 les médias occidentaux ont tétanisé une opinion qui ne demandait qu'à croire toutes les horreurs inventées sur le compte d'Adolf Hitler. Il ne voit pas non plus que ce qu'il dit des récits démentiels colportés sur les hôpitaux, les cadavres, les tortures, les disparitions de morts, les atrocités en tout genre, les femmes éventrées, les enfants ou les bébés achevés, les empoisonnements généralisés par le cyanure se trouvait déjà, dès 1945, dans le mythe d'Auschwitz, tel que celui-ci a d'abord été forgé par Hollywood et par Moscou, puis tel qu'il s'est enrichi au cours de ces quarante-cinq dernières années. Le procès du couple Ceaucescu n'a été, en raccourci, qu'une réplique du procès, à Nuremberg, en 1945-1946, des dirigeants du III<sup>e</sup> Reich, puis, en 1947-1949, des médecins allemands, des industriels allemands, des officiers ou des bureaucrates allemands, tous vaincus et soumis à l'arbitraire des vainqueurs qu'enivrait leur propre propagande à base de récits d'atrocités.

*Page après page, la ressemblance avec «Auschwitz»*

Glanons, en suivant l'ordre du récit, quelques éléments qui, concernant ici «Timisoara», s'appliqueraient tout aussi bien à «Auschwitz» et relevons quelques commentaires de M. Castex qui trouveraient tout aussi bien leur place dans un ouvrage révisionniste sur le rôle des médias dans la propagation de certains mensonges de la seconde guerre mondiale :

«L'accusation [au procès Ceaucescu, le 25 décembre 1989]: Aujourd'hui, il y a plus de soixante-quatre victimes dans toutes les villes<sup>1</sup>.» [La même accusation s'adressant à Elenea Ceaucescu:] «Dernière question, j'ai vu la villa de votre fille (Zoia), elle avait une balance en or avec laquelle elle pesait la viande apportée de l'étranger». [Réplique d'E. Ceaucescu:] «Quelle villa? Elle vit dans un appartement comme tout le monde. Elle n'a rien. Elle vivait comme tout le monde. Extraordinaire! Quelle honte !»<sup>2</sup>. [Toujours l'accusation s'adressant au couple Ceaucescu:] «Des enfants innocents ont été écrasés par des tanks. Vous avez habillé les officiers de la *Securitate* avec des uniformes de l'armée pour dresser le peuple contre elle. Si encore vous aviez fusillé des vieux comme vous. Mais vous avez arraché les tubes d'oxygène dans les hôpitaux, vous avez fait exploser les dépôts de plasma sanguin<sup>3</sup>.»

«La femme et l'enfant: [la photographie] fit la "une" de tous les médias épouvantés. Ils ne s'étaient pas trompés sur le symbole, offert sur fond de charnier, avec même une fois cette légende à l'insoutenable photo: une femme enceinte éventrée et son bébé assassiné. Mais la légende, hélas, n'était qu'une légende, dans le pire sens du terme, et c'est une chose qu'on ne devra jamais oublier, ni pardonner. — Comme pour le prétendu génocide à l'échelle du pays, on nous a menti sur celui de Timisoara. On nous a parlé de charniers de 4.630 corps, on nous a jeté en pâture cinq mille morts, et même douze mille. On nous disait le 20 décembre [1989] que tous les étudiants de la ville avaient été déportés dans des camions. On nous a pris pour des cons<sup>4</sup>.»

«[La femme et l'enfant] Il s'agissait en fait d'une Roumaine décédée d'une intoxication alcoolique et d'un enfant qui ne lui était pas apparenté, ont déclaré [trois médecins de l'hôpital de Timisoara]. Ces médecins ont affirmé avoir reconnu treize des corps montrés à la télévision, dont certains, selon eux, portaient clairement des cicatrices dues à l'autopsie<sup>5</sup>.»

---

1. *Id.*, p. 39.

2. *Id.*, p. 41.

3. *Id.*, p. 45.

4. *Id.*, p. 67.

5. *Id.*, p. 68.

«Alors on ranima, ce n'était pas la première fois, le spectre du grand exterminateur que fut Adolf Hitler. On se souvint de ses techniques. La rumeur prétendit alors que, dépassées par l'énormité de leurs crimes, la *Securitate*, du moins les "unités spéciales", version roumaine des SS, avaient appliqué les mêmes méthodes. Et [c'est ainsi qu'on inventa que] des milliers de corps trop gênants, car attestant l'horreur à la face du monde s'ils avaient été retrouvés, s'étaient envolés en fumée: incinérés un peu partout dans le pays, à Bucarest notamment, après avoir été transportés avec les moyens du bord, par exemple en réquisitionnant des camions frigorifiques. – L'ombre d'Auschwitz plana sur Timisoara [...]. Et nul ne se posa réellement les bonnes questions, en particulier sur l'entreprise gigantesque d'une telle liquidation, et l'organisation que cela impliquait. Car escamoter aussi vite plus de quatre mille personnes n'est pas une mince affaire. Il y faut d'importants effectifs, pour la seule manutention des cadavres. Il y faut au moins des dizaines de camions, qu'ils soient ou non frigos; tout un dispositif technique, que ce soit pour incinérer ou creuser des fosses communes géantes<sup>1</sup>.» Le paradoxe est ici que M. Castex, précisément alerté par les énormités qu'il découvre dans l'histoire de Timisoara, ne s'avise pas un seul instant que ces énormités sont identiques à celles d'Auschwitz, de Treblinka ou de Babi Yar et que les «escamotages» sont dans tous les cas aussi invraisemblables; on aimerait qu'il nous explique quelles «techniques» ou «méthodes» Hitler a utilisées pour faire disparaître à Auschwitz non pas quatre mille personnes mais quatre millions de personnes selon la thèse du musée ou 1.250.000 personnes selon la thèse de Raul Hilberg.

«Pourquoi n'enverrait-on pas sur place, à Timisoara, une commission d'enquête internationale afin de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé dans cette ville qui fut le détonateur de la Révolution roumaine ?<sup>2</sup>» M. Castex sait-il que, depuis quarante-cinq ans, Auschwitz, Treblinka, Babi Yar attendent encore leur «commission d'enquête internationale» ? Va-t-il demander l'envoi, enfin, d'une telle commission sur place, envoi que les juges de Nuremberg et d'ailleurs auraient dû ordonner ?

Le quatrième chapitre est consacré au mythe du bateau des mercenaires étrangers<sup>3</sup>. M. Castex place le mot de bateau entre guillemets. A-t-il jamais songé à l'énorme «bateau», au mythe d'Auschwitz ?

Le cinquième chapitre<sup>4</sup> porte sur le mythe de la *Securitate* qui, en particulier, «avait injecté des doses massives de cyanure dans les canalisations d'eau de la capitale»<sup>5</sup>. M. Castex s'est-il interrogé sur la thèse selon laquelle, à

---

1. *Id.*, p. 70-71.

2. *Id.*, p. 73.

3. *Id.*, p. 75-84.

4. *Id.*, p. 85-122.

5. *Id.*, p. 85.

Auschwitz ou en d'autres camps, les Allemands auraient injecté des doses massives dans les canalisations des prétendues chambres à gaz homicides (thèse concurrente de celle du déversement de granulés de Zyklon B) ?

La deuxième partie du livre s'intitule «Les maîtres du mensonge»<sup>1</sup>: «...à d'infimes exceptions près, tous les grands mensonges fondateurs sont venus des pays de l'Est; ce sont eux les maîtres du mensonge<sup>2</sup>.» «Eugène Ionesco, académicien français d'origine roumaine, fait de fracassantes révélations à la radio israélienne: “Selon les témoignages de Hongrois et de Yougoslaves, les soldats roumains ont refusé de tirer sur la foule en Roumanie, et ce sont les soldats nord-coréens qui ont ouvert le feu”<sup>3</sup>.» «A Paris, le ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, fait une déclaration remarquée: la France serait prête à intervenir en Roumanie “si on lui en fait la demande”. “Moi, dit-il, je verrais bien la constitution d'une brigade de volontaires; si des Roumains en exil, si des Français, voulaient se constituer en corps de volontaires, nous faciliterions la tâche”<sup>4</sup>.» M. Castex ignore-t-il que le document officiel de référence sur Auschwitz, aux yeux des juges de Nuremberg, provient de l'Est (document URSS-008 du 6 mai 1945) ?

Moscou attendait seulement l'occasion d'agir sans apparaître ouvertement dans le jeu. Et l'occasion fut Timisoara. Elle fut exploitée aussitôt, et donna lieu à l'entreprise d'intox médiatique la plus fantastique que je connaisse. Je passe «[...] sur les trafiquants de cadavres de Timisoara qui nous firent croire quelques jours, le temps que ce fut nécessaire, à la plus totale ignominie du régime»<sup>5</sup>. M. Castex ne se rappelle pas qu'arrivés à Auschwitz le 27 janvier 1945 les Soviétiques découvrirent sur place un camp si différent de la description dantesque fournie par les officines de la propagande alliée qu'ils en restèrent cois pendant plusieurs jours et eurent besoin de plusieurs mois pour mettre au point et lancer, après les juifs européens et américains, le 6 mai 1945, le mythe des chambres à gaz d'Auschwitz et de Birkenau.

«A partir de ce moment, nous fûmes en Occident sous transfusion vingt-quatre heures sur vingt-quatre<sup>6</sup>.» Que pourrait dire M. Castex d'une autre transfusion qui, elle, dure depuis quarante-cinq ans ?

### *L'écrasante responsabilité des médias*

M. Castex affecte de battre sa coulpe. Il estime que le commun des mortels a fait preuve de plus de perspicacité que les journalistes. C'est découvrir la

---

1. *Id.*, p. 123.

2. *Id.*, p. 125.

3. *Id.*, p. 130-131.

4. *Id.*, p. 136.

5. *Id.*, p. 156-157.

6. *Id.*, p. 158-159.



lune. L'homme de la rue ment moins que le journaliste de la grande presse parce qu'il n'a pas autant d'*intérêt* à le faire tandis que le journaliste, lui, peut trouver profit à mentir, à inventer, à fabriquer de toutes pièces des récits qui donneront la chair de poule. M. Castex écrit :

« J'ai rencontré bien d'autres personnes. Non journalistes. Et je dois dire qu'à les entendre il semble bien qu'elles se soient en général méfiées beaucoup plus vite que nous. Nous passons pourtant pour être plus sceptiques que nos concitoyens moins bien informés ; on nous crédite d'un sens critique aiguisé par le souci de comprendre en profondeur l'événement, de prendre du recul, de relever à chaque fois les contradictions, les invraisemblances. Eh bien non, cette fois nous avons perdu toutes ces qualités de base, c'est vrai nous avons été nazés, je fais partie du lot <sup>1</sup>. »

« Cette fois » ? « Cette fois » seulement ? Pour lui emprunter son langage, M. Castex et ses confrères n'ont-ils pas été et ne sont-ils pas encore aujourd'hui « nazés » au dernier degré dans leur incessante évocation des « nazis » ?

Il ajoute :

« Nous avons répercuté l'intox en lui donnant un écho surmultiplié. Ce faisant, et cela requiert qu'on y songe sérieusement, nous sommes devenus, pour la première fois à ce degré, des acteurs de la manipulation. Oh, je sais bien que ce fut involontaire, et que la meilleure bonne foi présida à notre aveugle entraînement ; nous avons cru sincèrement aux mensonges qu'on nous faisait rapporter, nous avons été sincèrement scandalisés et horrifiés. — Mais il est impossible aujourd'hui de ne pas se demander comment une telle cécité fut possible [...]. Ce que je dis ici vaut pour tous les médias, je n'exclus pas la presse écrite, non plus que les grandes agences, dont la mienne, qui furent en amont des sous-traitants, les premiers « grossistes » du mensonge répercuté. »

Il écrit encore :

« Nous avons préféré imaginer d'abracadabrants scénarios d'escamotage immédiats et massifs de dizaines de milliers de cadavres [...]. Nous voulions Auschwitz à toute force. Nous eûmes donc Auschwitz <sup>2</sup>. »

M. Castex ne croit pas si bien dire. En fait, « Auschwitz » et « Timisoara » ont été fabriqués selon les mêmes méthodes à partir, dans les deux cas, de

---

1. *Id.*, p. 176.

2. *Id.*, p. 180.

réalités suffisamment horribles pour que l'honnête homme, lui, ne se croie pas obligé d'en rajouter.

La fin du neuvième chapitre intitulé «Ceucescoop, méditations d'un intoxiqué» serait tout entière à citer<sup>1</sup>. L'auteur explique successivement comment on a «été jusqu'à tresser des lauriers aux menteurs», à quoi peut conduire le «[péché] du scoop et du sensationnel» et de quelle manière les journalistes, dans leur crainte de livrer des faits ou des chiffres moins sensationnels que ceux d'un confrère, sont amenés à tout exagérer. Par exemple, pour le chiffre des morts, M. Castex conseille à l'apprenti journaliste d'exagérer d'emblée, quitte à devoir ultérieurement corriger ce chiffre à la baisse. Il écrit exactement :

« Si j'étais cynique, ce qu'à Dieu ne plaise, je donnerais ce conseil : « Prenez garde aux morts, débrouillez-vous toujours pour avoir une courte tête d'avance. » Quitte à devoir réviser à la baisse un peu plus tard. On vous le reprochera, mais moins de toute manière que d'avoir toujours été à la traîne des cadavres, comme un coureur qui n'arrive pas à recoller au peloton<sup>2</sup>. »

M. Castex consacre un développement à la préposition «selon», sorte de mot magique qui permet toutes les élucubrations. On écrit : «Selon le journaliste présent sur place», «selon Budapest», «selon Belgrade», «selon telle agence» et on peut ainsi, à loisir, produire telle information de pure fantaisie. M. Castex cite d'autres cas d'exagérations spectaculaires qui sont sans rapport avec la Roumanie et Timisoara. Il évoque «la prime au mensonge»<sup>3</sup>. Pour conclure, il se moque des formules qu'on peut trouver dans les manuels de la profession sur l'honneur des journalistes; il écrit : «... "l'honneur d'un journaliste", larirette, larirette<sup>4</sup>. »

---

1. *Id.*, p. 181-188.

2. *Id.*, p. 183.

3. *Id.*, p. 186.

4. *Id.*, p. 187.

### *M. Castex au service du mensonge d'Auschwitz*

Après la lecture d'*Un Mensonge gros comme le siècle*, il est plaisant de retourner au communiqué de l'AFP du 1<sup>er</sup> juillet 1987. A cette époque, il n'y avait pas, pour l'auteur, de « larquette, larquette » quand on évoquait « l'honneur d'un journaliste ». Ledit communiqué en appelait gravement à « la déontologie de l'information » qui « interdit qu'on puisse écrire n'importe quoi, les contre-vérités les plus folles ». Il proclamait : « Le journaliste est toujours témoin de son temps, et en ce sens Claude Lanzmann a fait œuvre admirable de journaliste. »

A ceux qui objecteraient que « Timisoara » n'a duré que quelques semaines tandis qu'« Auschwitz » dure depuis près d'un demi-siècle, on répondra que, dans le premier cas, le mensonge a très vite perdu son *intérêt politique*, tandis que, dans le second cas, *les intérêts politiques et financiers* à maintenir le mensonge – tout en lui apportant année après année quelques corrections inévitables – sont proprement gigantesques. Dès janvier 1990, l'ordre du monde n'avait plus besoin de « Timisoara » alors que, depuis janvier 1945, l'ordre du monde a un besoin vital d'« Auschwitz ». Ce besoin est devenu tel qu'en France, par exemple, on vient d'instituer, dans une loi « sur la liberté de la presse », une disposition qui prévoit peine de prison ou amende pour quiconque se permettrait de contester « Auschwitz ». Le vote d'une telle loi de censure s'annonçait laborieux mais, providentiellement, une sorte de « Timisoara » à la française a levé tous les obstacles : en mai de cette année, la violation – réelle – du cimetière juif de Carpentras a donné lieu à une telle manipulation des esprits par la police juive de la pensée, par certains hommes politiques et par tous les grands médias, que l'accouchement de cette loi monstrueuse a pu se faire sans aucune douleur.

Là encore, l'AFP et les journalistes dans leur ensemble ont rempli leur office, comme le dit l'intéressé, de « maquilleurs de la mort ». Ils ont, sans aucune preuve, attribué cette profanation au Front national et aux révisionnistes. M. Castex a récidivé dans le commerce de ce qu'il appelle « la poupée gonflable ». Il lui suffira de répéter un jour : « Emportés par la vague de l'émotion, nous avons surfé sur elle avec une déconcertante légèreté. Sans rien vérifier<sup>1</sup>. » Cette phrase, il pourra la replacer dans un gros ouvrage sur l'arnaque d'« Auschwitz » ou dans un petit livre sur l'exploitation politique de « Carpentras ».

\*\*\*

Septembre 1990

---

1. *Id.*, p. 69.

## Interview du professeur R. Faurisson par *Le Choc du Mois*

• *Quelle opinion avez-vous de la loi Gayssot visant le racisme et le révisionnisme ?*

Pour moi, il n'y a pas à proprement parler de «loi Gayssot» mais une «loi Fabius, alias Gayssot». Gayssot est communiste, c'est-à-dire qu'il n'est à peu près plus rien. Je crois savoir que le parti communiste envisageait à l'origine une loi antiraciste sans disposition antirévisionniste. C'est Fabius, en tout cas, qui au sein du parti socialiste a revendiqué l'initiative d'une mesure législative contre le révisionnisme. Il est à l'origine de la proposition de loi Georges Sarre (*JO* du 2 avril 1988) qu'on retrouve deux ans plus tard transposée dans la loi dite Gayssot. Il est probable que le parti socialiste s'est engagé à faire voter la proposition de loi communiste à condition qu'elle intègre la proposition de loi Fabius-Sarre contre les révisionnistes.

Je ne vous donnerai pas mon sentiment sur les dispositions antiracistes de cette loi Fabius alias Gayssot mais seulement sur la clause antirévisionniste. Cette dernière prévoit une peine de prison d'un mois à un an et/ou une amende de deux mille à trois cent mille francs, sans oublier les frais d'insertion du jugement dans la presse, frais parfois considérables. Il s'agit de punir ceux qui auront contesté (pas même nié) l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels que ceux-ci sont définis par la charte qui a fondé en 1945 le tribunal militaire international de Nuremberg, et qui ont été commis par des vaincus condamnés pour ces crimes par leurs vainqueurs.

Le texte de ce qui est désormais l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 «sur la liberté de la presse» (*sic*) est particulièrement alambiqué. Il s'agit d'une fabrication hétéroclite qui s'insère mal dans le cadre juridique existant et que les tribunaux auront, en conséquence, de la peine à appliquer.

• *N'est-ce pas rétablir la censure et instituer une version officielle d'une période déterminée de notre histoire ?*

Du point de vue historique, cette clause antirévisionniste va à contresens de l'évolution des mœurs. Elle rétablit clairement la censure. Elle institue une vérité historique officielle protégée par la police, la gendarmerie, les magistrats et les gardiens de prison. Elle crée un dogme, un catéchisme, un décalogue: celui de Nuremberg. Vous connaissez le vieil adage: «Ce n'est pas devant les tribunaux que l'histoire peut trouver ses juges». On renie cet adage et on veut nous faire croire qu'un tribunal – un tribunal «militaire» – aurait, lui, écrit l'histoire une fois pour toutes.

Il sévissait depuis longtemps une histoire officielle de la seconde guerre mondiale. Quand je le disais, nos tartuffes se récriaient. Aujourd'hui, ils ne peuvent plus protester. Il y a un an, j'avais envoyé à près de sept cents personnes une lettre circulaire datée expressément de «Paris, le 14 juillet 1989»; j'appellais l'attention de mes correspondants sur le danger d'une telle loi. Les événements m'ont malheureusement donné raison. Lisez le *Journal*

*officiel de la République française* (Lois et décrets) du 14 juillet 1990. Aux pages 8333-8334, vous trouverez le texte de la clause antirévisionniste; huit pages plus loin, vous verrez que Pierre Vidal-Naquet, qui aime à nous traiter d'« excréments », est nommé chevalier de la Légion d'honneur sur proposition du ministre Jack Lang : d'un côté, menace d'amende et de prison pour les révisionnistes et, de l'autre, Légion d'honneur pour les servants de la religion de l'Holocauste. Et cela dans un journal officiel de l'État, le jour même où la « Patrie des droits de l'homme » célèbre sa fête nationale. L'histoire officielle a fait son entrée au *Journal officiel* sous la signature de F. Mitterrand, maréchaliste éminent, puis grand Résistant, juriste de formation.

• *Dans quels esprits, selon vous, l'idée d'une telle loi a-t-elle pu germer ?*

Dès 1986, en première page du bulletin quotidien de *La Lettre Télégraphique Juive* (2 juin 1986), on lisait à propos de F. Bédarida, G. Wellers, J.-P. Azéma, P. Vidal-Naquet, S. Klarsfeld, du rabbin Sirat, de M<sup>me</sup> Ahrweiler et d'Harlem Désir: « Ils ont aussi formulé l'espoir d'une extension à tous les pays européens de la loi allemande interdisant la mise en doute du génocide. » Leurs vœux sont aujourd'hui comblés pour ce qui est de la France, et de la France seule. Mais, contrairement à ce qu'ils osaient dire pour mieux pousser leur pion, il n'a jamais existé en Allemagne de loi interdisant la mise en doute du génocide. Ce qui était supposé devenir la loi dite du « mensonge d'Auschwitz » s'est trouvé réduit à un article qui autorise éventuellement un procureur à déposer plainte pour dommage causé « au membre d'un groupe qui a été persécuté sous un gouvernement de violence ou d'arbitraire, national-socialiste ou autre » (article 194, 13 juin 1985). Le mot « autre » vise, par exemple, le gouvernement d'un pays communiste. La France est donc bien le premier pays au monde à adopter une disposition législative spécifique contre le révisionnisme historique. Selon son habitude, P. Vidal-Naquet a affecté la réprobation une fois qu'il a été sûr que la loi serait adoptée. Il a agi de même au sujet de mes procès; dans ces cas, sa main droite ignore ce que fait sa main gauche. Il a attendu que le sort de B. Notin soit scellé pour le défendre et dire qu'il fallait poursuivre J.-P. Allard...

• *Comment expliquer ce raidissement dogmatique ?*

Nous faisons peur à la camarilla en place. C'est quand l'Église s'est sentie en perte de vitesse devant l'incrédulité montante qu'elle a, en 1870, institué le dogme de l'infailibilité pontificale. C'est parce que Fabius et les siens ne savent plus à quel saint se vouer qu'ils instituent le dogme de l'infailibilité du Tribunal de Nuremberg.

• *En quoi ce tribunal s'est-il fait juge de l'Histoire ?*

Ce tribunal a été créé par les Alliés le 8 août 1945. Il s'agissait de punir chez les vaincus les crimes contre la paix (préparation et lancement d'une guerre d'agression), les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité (c'est-à-dire essentiellement contre les juifs). Je vous laisse à juger de leur cynisme. Deux jours auparavant, les Américains avaient commis « Hiroshima »; le jour

même du 8 août, les Soviétiques, auteurs de «Katyn», lançaient une guerre d'agression contre un Japon exsangue; le lendemain, les Américains commettaient «Nagasaki».

La guerre de 1939-1945 a été une immense boucherie au terme de laquelle les vainqueurs se sont arrogé le droit de juger les vaincus: à Nuremberg, les Allemands et, à Tokyo, les Japonais (notez qu'on n'envisage pas de jeter en prison ceux qui contesteront les «crimes» des Japonais). Les vainqueurs ensanglantés ont fabriqué une législation *ad hoc*, ont revêtu la robe du juge, ont condamné au nom de lois rétroactives, n'ont pas craint d'utiliser le principe aberrant de la responsabilité collective, ont refusé toute possibilité d'appel, ont bâillonné la défense, ont décrété: «*Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves...*» et «*Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve des faits de notoriété publique mais les tiendra pour acquis...*» Ils ont qualifié de vérités établies les «erreurs» suivantes parmi bien d'autres:

– Katyn est un crime allemand (c'est un crime de nos alliés soviétiques);

– Le nombre des victimes d'Auschwitz s'élève à quatre millions (aujourd'hui, on nous dit: un million);

– Le total des victimes juives de la seconde guerre mondiale s'élève à cinq millions cent mille ou six millions (aujourd'hui ces chiffres sont tenus pour «symboliques»);

– Les Allemands fabriquaient du savon à partir de graisse humaine (bobard de la première guerre mondiale recyclé en 1945);

– Les Allemands ont fabriqué des têtes réduites ainsi que des abat-jour en peau humaine (la tête réduite montrée au tribunal avait été volée à un musée d'ethnographie; la peau était de chèvre);

– A Treblinka, on exterminait les juifs à la vapeur d'eau (on nous dit aujourd'hui: au diesel);

– Hitler a donné l'ordre d'exterminer les juifs (cet ordre n'a jamais existé).

J'attends qu'au nom de la loi Fabius dite Gayssot on poursuive les historiens, en particulier juifs, qui sont aujourd'hui d'accord avec nous pour dire que toutes ces vérités de 1945-1946 sont autant de mensonges historiques.

Les historiens officiels persistent à croire ou font semblant de croire (pour combien de temps encore ?) que deux vérités de Nuremberg restent vraies:

– Les Allemands ont eu une politique de destruction physique des juifs;

– Ils ont, pour mener à bien cette politique, principalement utilisé des chambres ou des camions à gaz.

• *Quelle attitude allez-vous adopter à l'égard de ces vérités officielles ?*

J'ai le regret de dire que je contesterai ces vérités-là. Les duettistes de Carpentras, MM. Fabius et Joxe, ne me feront pas pousser leur chanson. On ne me fera pas dire que deux et deux font cinq, que la terre est plate, que le Tribunal de Nuremberg est infaillible. J'ai d'excellentes raisons de ne pas croire à cette politique d'extermination des juifs ou à la magique chambre à

gaz et on ne me promènera pas en camion à gaz. Quatre mille ans d'histoire peuvent s'étudier en toute liberté; curieusement, seules les années 1941 à 1944 seraient placées sous haute surveillance par une loi de la République française en date du 14 juillet 1990. Je ne vois pas pourquoi je me plierais à cet ukase.

• *Vous prenez des risques. Fabius et Joxe vous guettent...*

Je ne sais trop l'origine du couple Fabius-Joxe. Pour moi, je suis d'origine écossaise. En Écosse, nous avons le monstre du Loch Ness qu'affectionneusement nous appelons Nessie; notre crédulité (pour les touristes) ne va guère plus loin. Pour le reste, nous n'aimons pas qu'on nous dicte ce qu'il faut croire ou ne pas croire. Inutile d'insister. Nous avons mauvais caractère. Je ne chercherai pas à tourner la nouvelle loi; je lui ferai front. Dans cette loi et à Carpentras, Fabius et Joxe ont, comme on dit en anglais, «*laissé le chat sauter hors du sac*»; en français, on dit qu'ils «*ont mangé le morceau*». Ils ont commis une faute révélatrice. Pour eux, l'heure est grave. Comme le dit *Jour J, Quotidien juif* en titre de son numéro du 15 juin 1990: «*Sondage. Un tiers des Français doute de l'existence des chambres à gaz*». Ce n'est qu'un début. Les révisionnistes poursuivront leurs travaux.

Je souhaite que tous les Français se rendent compte que le mythe des chambres à gaz est une gredinerie, entérinée en 1945-46 par les vainqueurs de Nuremberg et officialisée le 14 juillet 1990 par le gouvernement en place de la République française, avec l'approbation des historiens de cour.

Comme le faisait remarquer François Terré à la veille du vote définitif de la loi par l'Assemblée nationale<sup>1</sup>: «*Face à la proposition Gayssot, le silence infini de presque tous les juristes, de presque tous les historiens, effraie*».

11 août 1990

(Propos recueillis par Catherine Barnay)

\*\*\*

4-5 novembre 1990

### **Demande d'ouverture d'une enquête internationale sur la question de l'«Holocauste» des juifs**

L'«Holocauste» des juifs peut se définir comme la destruction systématique, ordonnée et planifiée, de six millions de juifs, durant la seconde guerre mondiale, par le fait des Allemands, notamment grâce à l'emploi de chambres à gaz homicides et, accessoirement, de camions à gaz homicides. C'est, pour l'essentiel, en compensation de ce désastre («shoah») que les juifs ont obtenu, en 1947, le feu vert de l'Organisation des Nations Unies pour la création de l'État d'Israël, le 14 mai 1948, et que cet État a reçu de la

---

1. *Le Figaro*, 29 juin 1990, p. 2.

République fédérale d'Allemagne de colossales «réparations» financières en vertu de l'accord de Luxembourg, signé le 10 septembre 1952 et ratifié le 21 mars 1953.

L'«Holocauste» constitue depuis 1948 l'arme numéro un de la propagande de l'État d'Israël et des organisations sionistes mondiales telles que le *World Jewish Congress*, l'*American Jewish Congress* et la *World Zionist Organization*.

Sans vouloir remettre en cause le fait même que les juifs ont cruellement souffert de la politique et de l'action des autorités du III<sup>e</sup> Reich, nous exigeons de savoir ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans l'histoire de l'«Holocauste» des juifs.

Nous en appelons à la création d'un comité international d'experts pour l'ouverture et la conduite d'une enquête sur l'«Holocauste» des juifs.

Ce qui, de manière explicite ou implicite, a été accepté pour vrai en 1947 par l'Organisation des Nations Unies et, en 1952-1953, par la République fédérale d'Allemagne correspond-il encore aujourd'hui à la vérité telle que celle-ci a pu se faire jour à l'occasion d'enquêtes, de découvertes et de controverses historiques dont l'ampleur ne peut plus être négligée par la communauté des nations ?

La gravité des événements au Moyen-Orient nous fait une obligation d'apporter une réponse à cette question fondamentale pour la compréhension du passé et pour l'intelligence de l'avenir.

### ***Contribution à une enquête internationale sur la question de l'«Holocauste» des juifs***

Une enquête sur la question de l'«Holocauste» des juifs devrait apporter une réponse claire et brève, non assortie d'exégèses, aux questions suivantes :

1. Existe-t-il un document explicite, signé d'Adolf Hitler ou d'une autorité quelconque du III<sup>e</sup> Reich, qui constitue un ordre de détruire physiquement les juifs ?
2. Existe-t-il un document explicite qui constitue un plan de destruction physique des juifs ?
3. Existe-t-il un document explicite qui prouve que, dans un pays en guerre comme l'était l'Allemagne, où l'économie entière était contrôlée et où budget et matières premières étaient sévèrement limités, un budget a été établi pendant plusieurs années et des matières premières ont été délivrées pour mener à bien une formidable entreprise d'extermination aux proportions industrielles ?
4. Existe-t-il une expertise de l'arme du crime prouvant que telle pièce d'habitation (à l'état d'origine, à l'état de reconstruction ou à l'état de ruine) a été une chambre à gaz homicide ou que tel camion (à l'état de plan ou à l'état de réalisation) a été un camion homicide ?



5. Existe-t-il un rapport d'autopsie établissant, dans le cas d'une mort imputable aux Allemands du III<sup>e</sup> Reich que tel cadavre était celui d'une personne tuée par gaz-poison ?

6. Est-il vrai que le chiffre de six millions de morts juives n'est que symbolique et que ce chiffre, aussi bien que ceux de cinq millions cent mille ou de quatre millions quatre cent mille proposés par tel ou tel historien, ne reposent que sur des spéculations et que jusqu'à présent, malgré les possibilités offertes par les moyens modernes de calcul, aucune étude n'a encore été entreprise par les défenseurs de la thèse de l'«Holocauste» pour essayer de déterminer scientifiquement le total des morts juives de la dernière guerre, qu'il s'agisse de morts naturelles ou de morts non naturelles ?

7. Est-il vrai que le Service international de recherches d'Arolsen-Waldeck, situé en Allemagne, mais dépendant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et étroitement surveillé par dix pays dont l'État d'Israël, possède une énorme documentation propre à fournir une première et indispensable réponse à la question du nombre des morts juives et des survivants juifs mais que cette institution se refuse ou se voit contrainte de refuser tout accès aux chercheurs – sauf à quelques privilégiés – et qu'elle est allée à la fin des années soixante-dix jusqu'à fermer sa section historique (*Historische Abteilung*) et à s'interdire toute publication de statistiques pour s'être aperçue que certaines recherches ou statistiques risquaient de provoquer trop de remises en cause ?

\*\*\*

Novembre 1990

### **Éditorial de la *Revue d'Histoire Révisionniste*, n° 3**

Succédant à une année d'heureux changements, l'année 1990 a vu se confirmer à travers le monde un mouvement de révision générale de l'histoire contemporaine. Il est sûr qu'en 1991 ce mouvement s'accélénera.

Avec l'Union des républiques socialistes soviétiques (ou ce qu'il en reste), le dogme communiste a subi une telle révision qu'il est en voied'effondrement. Ainsi que nous le notions dans l'éditorial de la précédente livraison, l'Allemagne, partiellement réunifiée, tend à devenir la première puissance économique du monde et ne pourra pas longtemps rester ce nain politique qui complaisamment répète les leçons de morale et d'histoire que les vainqueurs de 1945 ont voulu lui inculquer au procès de Nuremberg; des signes montrent qu'elle est en train de récrire son histoire. Le Japon, lui aussi, se libère de ses entraves, conquiert pacifiquement ses vainqueurs et révisé progressivement le procès de Tokyo. Les États-Unis persistent dans leur rôle de gendarme du monde mais l'incertitude les mine; ils continuent de faire

cause commune avec l'État d'Israël jusqu'à risquer une sorte d'aventure coloniale au Moyen-Orient mais ils pourraient bien revoir l'assistance politique et financière qu'ils prodiguent aux Israéliens et réviser leur position sur le problème palestinien. L'État d'Israël – le plus riche mendiant de la planète – aggrave son cas; il accroît le nombre de ses colons, il tue trop d'enfants, il pousse à la croisade; il peut voir remettre en question son mythe fondateur, celui de la triade du «génocide», des «chambres à gaz» et des «six millions». Le monde arabo-musulman rentre dans le siècle et commence à découvrir le révisionnisme historique et ses formidables implications.

Poussé par ces vents nouveaux, le révisionnisme historique renforce son influence dans le monde entier. La répression dont il est l'objet est illusoire. Dans le domaine des idées, toute répression, on le sait, finit par se retourner contre les censeurs. L'exemple, en Suède, du procès Rami est parlant. Sans la condamnation, à Stockholm, d'Ahmed Rami, réfugié politique en Suède et citoyen suédois, et sans la suspension pour un an de Radio-Islam, le monde arabo-musulman continuerait d'ignorer le révisionnisme. Aujourd'hui, alertés par ces mesures de répression, des Algériens, des Iraniens et des Palestiniens commencent à découvrir le révisionnisme historique et à s'en faire les porte-parole<sup>1</sup>.

En France, la répression antirévisionniste est administrative et judiciaire. Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, délaisse les problèmes les plus graves au profit de la lutte antirévisionniste. Tous les moyens lui sont bons, qu'il s'agisse du montage de «Carpentras» ou des initiatives, arbitraires et cyniques, de Sarra Ouaknine, fille de rabbin, comme elle tient à le préciser, et responsable d'une cellule policière chargée notamment de réprimer la libre expression du révisionnisme. Le ministère de la Justice, passé des mains de M. Arpaillange à celles d'H. Nallet et de G. Kiejman, est submergé; les tribunaux ne peuvent plus, pour maintes raisons, rendre une justice normale; mais on mobilise, avec une extraordinaire célérité, les procureurs et, en particulier à Paris, le zélé substitut Marc Domingo, contre le révisionnisme; non moins rapidement, le juge Claude Grellier et ses assesseurs de la XVII<sup>e</sup> chambre tranchent dans le sens souhaité par les députés communistes et socialistes qui, profitant du montage de Carpentras, ont voté la loi exorbitante du 13 juillet 1990; les censeurs n'ont pas à craindre de recours auprès du Conseil constitutionnel dirigé par Robert Badinter.

C'est dans une atmosphère d'enthousiasme que, du 13 au 15 octobre 1990, s'est tenu à Washington le dixième congrès international de l'*Institute for Historical Review*. Les participants ont été unanimes à constater que le révisionnisme avait fait un bond en avant dans le monde occidental et s'étendait au reste du monde. L'intervention de l'historien britannique David

---

1. Renvoi aux pages 221-222 de la *RHR*, n°3.

Irving sur l'agonie du mythe d'Auschwitz a fait sensation et la participation de l'historien américain John Toland a créé l'événement.

Le livre d'Arno Mayer sur *La « Solution finale » dans l'histoire*, enfin traduit en français et doté d'une préface de Pierre Vidal-Naquet (le Torquemada du révisionnisme), conteste vigoureusement les vérités officielles édictées à Nuremberg et officialisées depuis peu par François Mitterrand. Dans cet ouvrage d'un historien juif, professeur à Princeton, les Français verront que «Les sources dont nous disposons pour étudier les chambres à gaz sont à la fois rares et peu sûres» et qu'à Auschwitz «les causes dites “naturelles” tuèrent plus de juifs que les causes “non naturelles”»<sup>1</sup>. Le jour viendra où, comparant «Auschwitz» à «Dresde» ou à «Hiroshima», on sera enfin libre de conclure qu'il est probablement mort moins de juifs à Auschwitz que d'Allemands à Dresde ou de Japonais à Hiroshima. Encore ajoutera-t-on, pour être précis comme le veut l'histoire, que, si cent cinquante mille (?) juifs sont ainsi morts à Auschwitz en plusieurs années, principalement de causes «naturelles» (faim, froid, épidémies,...), en revanche, à Dresde, en deux jours, on a tué par le feu plus de deux cent mille (?) Allemands et, à Hiroshima, en quelques heures d'abord et en un demi-siècle ensuite, on a tué plus de deux cent mille (?) Japonais par le feu nucléaire. Le véritable «holocauste» n'aura donc pas été celui que l'on croyait.

Les Klarsfeld, Poliakov, Vidal-Naquet, Wellers, Bédarida, les Jean Pierre-Bloch et les Jean Kahn avaient répété à la communauté juive que les révisionnistes n'étaient qu'une secte méprisable de faussaires, faciles à réduire au silence par un amas de preuves. Or, les révisionnistes sont plus nombreux et vivaces que jamais et aucun argument scientifique ni aucune preuve n'ont pu leur être opposés<sup>2</sup>. On leur a répondu par des ouvrages faits de vide, de vent ou de spéculations cabalistiques. En ce domaine, le summum vient d'être atteint avec un livre de Jean-Claude Pressac dont on lira ci-dessous une recension. La communauté juive doit résister aux appels à la violence d'un Jacques Lanzmann ou d'un Serge Klarsfeld. Le premier incite les juifs «à s'armer – non de patience mais de fusils d'assaut» et à «manier la kalachni-

---

1. A. Mayer, *La « Solution finale »...*, p. 406 et 410. L'original anglais de ces deux phrases est plus révisionniste encore.

2. On notera que la télévision française n'a jamais pris le risque de montrer vraiment l'image d'une chambre à gaz à Auschwitz ou ailleurs, même si, par le commentaire des images ou par un subterfuge quelconque dans le style de Frédéric Rossif, elle a parfois pu donner l'impression du contraire. On aboutit au paradoxe suivant: cinquante-huit millions de Français se voient interdire, par une loi spéciale, le droit de «contester» l'existence d'une prétendue réalité qu'on ne leur montre jamais, même à la télévision.

kov»<sup>1</sup> tandis que le second invite les jeunes juifs à «passer aux actes»<sup>2</sup>. Ces appels sont d'autant plus graves qu'en France la communauté juive est la seule à disposer de milices armées<sup>3</sup>.

Sans avoir vocation à défendre une cause politique quelconque, fût-ce celle de la paix, le révisionnisme peut, par sa nature même, favoriser la paix au sein des communautés et entre les nations. Il analyse les conflits; il en recherche les causes; il en observe le déroulement. Il décrit le rôle essentiel des mythes et des mensonges dans la propagande préalable à tout conflit. Lorsque deux camps vont s'affronter, ils mettent au point des campagnes d'information qui se ressemblent; dans les deux cas, il s'agit d'abord de se décrire soi-même en représentant du droit, en défenseur des principes, en justicier, puis, de dénoncer en l'adversaire un délinquant ou un criminel à mettre au ban de l'humanité. Les médias orchestrent ces thèmes et, si le conflit se déclenche et se prolonge, il leur faut amplifier cette propagande et ajouter le mensonge au mensonge. Le civil qu'on mobilise et qu'on envoie, revêtu de l'uniforme, sur la ligne de front a besoin de croire que précisément au-delà de cette ligne commence «l'empire du mal», sinon il ne risquerait pas sa vie pour abattre d'autres civils revêtus d'un autre uniforme. Il existe des procédés, vieux comme la guerre, pour nourrir chez les combattants ce besoin de croire à n'importe quoi et il n'est pas de responsables politiques pour renoncer à de tels procédés.

Le révisionnisme se méfie des propagandes guerrières. Juste ou injuste, une guerre reste une boucherie où, soit dit en passant, la première victime est toujours la vérité.

En cette fin d'année 1990 où certains, pour la millième fois dans l'histoire de l'humanité, nous promettent une guerre qui, par une étonnante exception, serait, à les en croire, brève comme l'éclair et ne laisserait pas les suites les plus graves, la *Revue d'Histoire Révisionniste* souhaite à ses lecteurs une année sans trop de guerres (du Golfe persique ou d'ailleurs), sans trop de gros mensonges (comme celui de Carpentras), sans trop de haine raciste ou antiraciste.

Elle ne peut malheureusement s'attendre à une année sans répression et sans violences contre les révisionnistes. En 1991, les maximalistes de la «Shoah» aggraveront cette répression et ces violences qui leur semblent aussi nécessaires qu'à d'autres le droit au doute et à la recherche.

Le 21 mars 1991, à 13 h 30, le professeur Faurisson comparaitra devant la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, présidée par Claude Grellier. Georges Wellers et le substitut Marc Domingo

---

1. *VSD*, 17 mai 1990, p. 82.

2. *Le Progrès* [de Lyon], 2 novembre 1990, p. 6.

3. Voy. la déclaration de M<sup>me</sup> Fabius Castro, *Le Monde*, 7 mars 1986, p. 8, et la photographie publiée dans *Libération* du 14 octobre 1986, p. 56.

lui font grief d'une interview parue dans *Le Choc du Mois* de septembre et invoquent la loi du 13 juillet 1990 qui prévoit une peine d'un mois à un an d'emprisonnement et une amende de deux mille à trois cent mille francs pour celui qui «conteste» les «crimes contre l'humanité» tels que définis par les vainqueurs de 1945. Une semaine plus tard, le 28 mars, R. Faurisson comparaitra à nouveau devant la même chambre et le même juge pour la même interview mais, cette fois-ci, sur plainte de Jean Pierre-Bloch et de l'immanquable substitut Marc Domingo, qui, pour le coup, invoqueront la loi antiraciste du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

Venant à la suite de tant d'autres procès, de cinq agressions physiques et d'une tentative d'assassinat, ce double procès ne changera probablement rien à la détermination de l'universitaire révisionniste. Il ne changera sûrement rien à la marche en avant du révisionnisme historique, en France et dans le reste du monde.

20 décembre 1990

\*\*\*

Novembre 1990

### **Un faux : «La prière de Jean XXIII pour les juifs»**

«Nous sommes aujourd'hui conscients de ce que beaucoup, beaucoup de siècles d'aveuglement ont offusqué nos yeux de sorte que nous ne pouvons plus ni voir la beauté de Ton Peuple Élu ni reconnaître sur leurs faces les traits de nos frères privilégiés. Nous nous rendons compte de ce que la marque de Caïn est inscrite sur nos fronts. Au cours des siècles, notre frère Abel est resté étendu dans le sang que nous avons versé ou a répandu les larmes que nous provoquions par notre oubli de Ton Amour. Pardonne-nous la malédiction que nous avons fausement attachée à leur nom de juifs. Pardonne-nous de T'avoir une seconde fois crucifié dans leur chair. Car nous ne savions pas ce que nous faisons...» (Traduit de l'anglais.)

Cette «prière pour les juifs» attribuée au pape Jean XXIII, mort le 3 juin 1963, est un faux. Ce faux est apparu en janvier 1964 dans un «rapport» de la revue juive américaine *Commentary* intitulé «Vatican II and the Jews» (Vatican II et les juifs) sous la signature de F. E. Cartus, présenté par ladite

revue comme «le pseudonyme d'un observateur catholique romain qui a suivi de très près les développements du concile œcuménique <sup>1</sup>».

Le seul contenu de ce texte aurait dû donner à penser qu'un pape, même très favorable aux juifs comme l'était Angelo Roncalli (1881-1963), ne pouvait guère s'exprimer en ces termes sur le compte des catholiques. Cette «prière» revient, en effet, à dire : les juifs sont beaux; ils sont le peuple élu de Dieu; ils portent sur leurs visages les traits de nos frères privilégiés. Pendant des siècles les juifs ont versé sang et larmes. Nous, catholiques, nous avons été aveugles à tout cela. Nos visages à nous sont hideux en ce qu'ils portent la marque de Caïn. Nous sommes responsables du sang et des larmes versés par les juifs. Nous avons oublié l'amour de Dieu. Nous avons menti en inventant que Dieu avait maudit les juifs. C'est nous – et non les juifs – qui avons crucifié Dieu. Nous étions des inconscients.

Ce texte est excessif; il en transpire trop de haine pour les uns et trop d'amour pour les autres.

A suivre chronologiquement le destin de cette «prière» dans la seule presse française de 1966 à nos jours, on s'aperçoit que le faux a d'abord été très vite dénoncé, puis que, devant les assauts répétés de certains en faveur d'un texte si intéressant pour la cause des juifs, on a d'abord tu la vérité, puis laissé croire qu'il s'agissait d'un document authentique. Le journal *Le Monde*, par exemple, essaiera pendant quelques années de mettre ses lecteurs en garde contre le faux, qu'il présentera prudemment comme «apocryphe», puis il renoncera à toute mise au point et même, ainsi qu'on va le voir, il finira par donner implicitement sa caution au faux.

### *Année 1966*

Sous le titre «Une Prière de Jean XXIII pour les juifs», *La Documentation catholique* publiait un texte présenté comme la reproduction d'un article de *La Liberté* de Fribourg (Suisse) du 9 septembre 1966. Le texte commençait ainsi :

«Les milieux du Vatican ont confirmé le 7 septembre l'existence et l'authenticité d'une prière composée par Jean XXIII quelques jours seulement avant sa mort et dans laquelle le Pape demande pardon à Dieu pour toutes les souffrances que l'Église catholique a fait subir aux juifs.

L'existence de cette prière qui, selon les intentions de son auteur, aurait dû être récitée dans toutes les églises, avait été annoncée récemment au cours d'une conférence à

---

1. *Commentary*, mensuel de l'*American Jewish Committee* (New York, Chicago, Los Angeles), janvier 1965, n° 1, vol. 39, p. 19-29; la «prière» figure à la page 21.

Chicago par M<sup>gr</sup> John S. Quinn, qui fut un des experts du Concile<sup>1</sup>. »

Suivait le texte de la « prière ». Aucune précision n'était fournie sur « les milieux du Vatican » qui avaient, paraît-il, confirmé l'authenticité de la pièce, ni sur la source permettant d'affirmer que, selon les intentions du pape, la « prière » devait être récitée dans toutes les églises.

Un mois plus tard, *La Documentation catholique* publiait un démenti sous le titre : « La Prière de Jean XXIII pour les juifs est un faux ». Voici le texte intégral du démenti :

« La Secrétairerie d'État a publié, le 26 octobre, le communiqué suivant au sujet de la soi-disant prière de Jean XXIII publiée dans notre numéro du 2 octobre, col. 1728, en nous faisant l'écho d'une information de presse à laquelle nous n'ajoutons aucun commentaire personnel :

*La Documentation Catholique* (2 oct. 1966, n° 1479, col. 1728) reproduit, d'après *La Liberté* de Fribourg, du 9 septembre précédent, une « prière de Jean XXIII pour les Juifs » et affirme que les milieux du Vatican en auraient confirmé l'authenticité.

Il s'agit, en réalité, d'un faux.

*La Liberté* de Fribourg a repris ce texte du journal hollandais *De Tijd* du 18 mars 1965. Le *Tijd* le tenait de *American Commentary* de Chicago (organe de l'« American Jewish Committee ») de janvier 1965, signé d'un pseudonyme (« F. E. Cartus ») sans aucune indication de source ni d'authentification. Le fait même de publier la chose sous un pseudonyme aurait dû mettre en garde. M<sup>gr</sup> Quinn, qui est de Chicago, fit sienne cette prière (en toute bonne foi, on peut le croire) et en parla à une réunion interconfessionnelle.

Aucun bureau du Vatican ne peut avoir confirmé l'authenticité de cette prière, qui n'existe ni à la Pénitencerie apostolique, ni dans les écrits, tant imprimés qu'inédits, du Pape Jean XXIII.

M<sup>gr</sup> Louis Capovilla, qui est le dépositaire de ces derniers, dément sans hésiter l'authenticité de cette prière.

L'examen attentif du texte fait d'ailleurs apparaître qu'elle est étrangère au style et au vocabulaire du regretté Pontife<sup>2</sup>. »

Peu auparavant, le journal *Le Monde* avait publié un article intitulé : « La Prière pour les juifs attribuée à Jean XXIII est apocryphe ». L'article était

---

1. *La Documentation catholique*, 2 octobre 1966, col. 1728.

2. *La Documentation catholique*, 6 novembre 1966, col. 1908-1909.

présenté comme provenant du correspondant particulier du journal à Rome et il était daté du 26 octobre. Il commençait en ces termes :

«La prière pour les juifs attribuée au pape Jean XXIII est apocryphe.» Telle est l’assertion catégorique que nous tenons d’une source compétente du Vatican. »

Le reste de l’article montrait que le correspondant du *Monde* et l’auteur de l’article publié dans *La Documentation catholique* du 6 novembre avaient puisé à la même source, à Rome. Mais *Le Monde* procédait à trois gommages. Au lieu d’un titre clair, il choisissait un titre obscur et inexact ; «apocryphe», mot rare, signifie : dont l’authenticité est douteuse. Au lieu de préciser que le texte provenait de *Commentary*, organe de l’«*American Jewish Committee*», il se contentait de dire : « [Cette prière] a été publiée aux États-Unis ». Enfin, pour atténuer un peu plus la valeur de ce qu’il appelait «l’assertion» (proposition que l’on avance comme vraie) d’une source compétente du Vatican, le journal ajoutait le commentaire que voici :

«Ce démenti ne touche très précisément que ce texte.

Il ne saurait remettre en cause l’attitude du pape Jean qui exprima, on le sait, sa volonté d’inclure dans les documents du concile une déclaration sur les juifs dont le cardinal Béa fut le principal auteur <sup>1</sup>. »

### *Année 1967*

Six mois après cet avertissement du *Monde*, Henri Fesquet, envoyé spécial du journal à Lyon au congrès de l’amitié judéo-chrétienne de France, n’en commençait pas moins son papier en ces termes :

«L’épopée de la renaissance de l’État d’Israël, malgré l’ambiguïté de sa signification, a forcé l’attente du monde tandis que l’Église romaine se donnait peu après un pape vraiment attentif aux requêtes de Jules Isaac, l’auteur de *L’Enseignement du mépris* ; Jean XXIII n’avouait-il pas : “*Le signe de Caïn est gravé sur nos fronts. Des siècles et des siècles d’aveuglement ont fermé nos yeux. Pardonne-nous, Seigneur, de t’avoir crucifié une seconde fois dans la chair des juifs. Car nous ne savions pas ce que nous faisons.*” <sup>2</sup>»

On comparera la version d’Henri Fesquet à la version originale des faussaires. Quelques jours plus tard, *Le Monde* publiait un rectificatif sous le simple titre de «Jean XXIII et les juifs». Il confiait que le fragment de la «prière», cité par son correspondant, avait été «puisé dans l’ouvrage *Rome et les juifs* de M. P. E. Lapidé, qui vient d’être publié – traduit de l’anglais – par les éditions du Seuil». Après cette publicité pour un ouvrage contenant un faux,

---

1. *Le Monde*, 27 octobre 1966, p. 9.

2. *Le Monde*, 21 avril 1967, p. 11.



il ajoutait que M<sup>gr</sup> Capovilla avait «démenti tardivement [*sic*] l'authenticité [de la prière]»<sup>1</sup>.

---

1. *Le Monde*, 7-8 mai 1967, p. 17.

### *Années 1974-1975*

Le 31 décembre 1974, *Le Monde* publiait une correspondance de «M. Paul Samuel, de Paris» sous le titre «L'UNESCO, le Vatican et Israël». Il s'agissait d'une protestation contre l'attribution par le Vatican du prix Jean XXIII à l'UNESCO. M.Samuel estimait que l'UNESCO avait, en excluant Israël, obéi «à la dictature du totalitarisme pétrolier»; quant à la décision du Vatican, il la critiquait, jugeant que «le plus grand pape du vingtième siècle, Jean XXIII, n'aurait pas agi ainsi». Et de citer le texte de la «prière». *Le Monde* acceptait de publier cette lettre alors que celle-ci contenait un faux: un faux contre lequel le journal n'estimait plus nécessaire de mettre en garde ses lecteurs<sup>1</sup>.

L'ironie voulut que des juifs, probablement émus et ravis de découvrir la «prière», écrivissent au journal pour s'étonner du silence entourant ce document. Tel fut le cas de «M. et M<sup>me</sup> Léon Zack, de Vanves». Il fallut bien se résoudre à démentir. Mais le démenti du *Monde* prit une telle forme que le lecteur pouvait croire que le «texte apocryphe» avait été diffusé avec la même bonne (ou mauvaise) foi par *Commentary* (sans indication du caractère juif de la publication) et «différents organes d'Europe, y compris *La Documentation catholique*». Titre choisi: «A propos de la prière apocryphe de Jean XXIII sur les juifs<sup>2</sup>.»

### *Année 1983*

Le 30 janvier 1983, Alexandre Szombati publiait dans *Le Monde* une prétendue «Enquête sur le meurtre de Theodor Erich von Furtenbach qui se disait nazi». Il écrivait:

«Après la guerre, l'Église a renié ses égarements et un pape lui-même a reconnu "le signe de Caïn sur nos fronts".»

Ces paroles étaient attribuées à un «témoin» de l'assassinat, un assassinat qui, soit dit en passant, allait valoir à l'assassin un seul jour de prison; ce dernier avait fait œuvre pie<sup>3</sup>.

---

1. *Le Monde*, 31 décembre 1974, p. 4.

2. *Le Monde*, 2 février 1975, p. 8.

3. *Le Monde*, 30 janvier 1983, Supplément, p. I, IV-V. Sur le personnage qui signe «Szombati», on pourra lire un article que je lui ai consacré sous le titre: «Une enquête du *Monde diplomatique* sur les chambres à gaz» dans les *AHR*, reproduit dans le volume II à la page 751.

## Année 1989

En septembre 1989, dans une émission de *La Cinq* sur le carmel d'Auschwitz, Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), lut devant le père Martelet la « prière » de Jean XXIII. Le père Martelet se garda bien de signaler qu'il s'agissait d'un faux.

Le mois suivant, à l'occasion du nouvel an juif, le même Jean Kahn accordait un entretien à deux journalistes du *Monde*, Patrice Jarreau et Henri Tincq. Au cours de l'entretien, il déclarait :

« [M<sup>gr</sup> Decourtray] a décidé, aussi, de transmettre à toutes les paroisses la dernière prière rédigée par Jean XXIII, regrettant les siècles de mépris de l'Église à l'encontre du peuple juif, afin qu'elle y soit lue par les curés<sup>1</sup>. »

Un lecteur du *Monde* écrivit le lendemain une courte lettre à André Fontaine, directeur du journal :

« Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), vous a déclaré (*Le Monde*, 3 octobre 1989) que le cardinal Decourtray aurait décidé de transmettre à toutes les paroisses "la prière de Jean XXIII pour les juifs". Je suis surpris qu'à cette occasion votre journal, qui recueillait là un "entretien" avec Jean Kahn, n'ait pas cru devoir rappeler, comme il l'avait fait au moins en une autre circonstance, vers 1974, que cette prière n'est qu'un faux ; pudiquement, vous parliez de texte "apocryphe". – J'attends votre rectification<sup>2</sup>. »

La rectification ne vint jamais et la lettre « à publier » ne fut pas publiée. J'ignore si le cardinal Decourtray eut jamais l'intention de diffuser le faux ou s'il s'agit là d'un projet que lui prêtait abusivement J. Kahn. Peut-être le cardinal de Lyon a-t-il eu cette intention et peut-être même l'a-t-il mise à exécution. J. Kahn est un cas. Il serait doté d'une « sensibilité particulière » et d'un « supplément d'âme » ; chez ses coreligionnaires il existerait, en effet, « une sensibilité particulière qui fait que l'électeur juif est un électeur avec un supplément d'âme »<sup>3</sup>. Pour lui, les juifs français sont « des Français souvent plus patriotes que les autres »<sup>4</sup>.

---

1. *Le Monde*, 3 octobre 1989, p. 16.

2. Lettre de M. G. D., aimablement communiquée par son auteur.

3. *Le Quotidien de Paris*, 11 février 1986, p. 6.

4. *Le Figaro*, 20 novembre 1989, p. 16. A rapprocher d'un article d'A. Glucksmann : « L'Europe sera "juive" ou ne sera pas » (*Libération*, 16 avril 1982, p. 14) et d'une déclaration du grand rabbin Sitruk : « Chaque juif français est un représentant d'Israël » (*Le Monde*, AFP, 12 juillet 1990, p.

Quant au journal *Le Monde*, tout au long des années 1966-1989, il aura donc, selon une tradition qui lui est propre en pareil cas, traité le sujet de manière oblique.

Les responsables de l'American Jewish Committee participaient, dans leur style, à la campagne menée auprès du Vatican et de Paul VI pour que l'Église catholique en vînt à décharger les juifs de leur responsabilité dans « la condamnation à mort de Jésus-Christ ». Les textes de l'office du Vendredi Saint dénoncent les « juifs perfides » qui exigèrent de Ponce Pilate cette condamnation :

« [Les juifs] voulaient rejeter l'injustice de leur forfait sur la personne du juge [romain]; mais pouvaient-ils tromper Dieu qui est juge aussi ? Pilate a été participant de leur crime dans la mesure de ce qu'il a fait; mais, si on le compare à eux, on le trouve beaucoup moins criminel<sup>1</sup>. »

En 1965, les juifs espéraient que le concile œcuménique Vatican II déclarerait sans ambiguïté la non perfidie des juifs et leur absence de responsabilité dans la condamnation à mort du Christ. Mais, plus le concile se prolongeait, plus il apparaissait que le Vatican hésitait, surtout sous la pression des catholiques d'Orient. En fin de compte, la « Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes » du 28 octobre 1965 fit de larges concessions aux juifs mais les déçut. Ce point est peu connu et, aujourd'hui, la rumeur veut que l'Église ait, en 1965, déchargé les juifs de l'accusation de perfidie et de toute responsabilité dans la condamnation du Christ. La vérité est différente. Le Concile rappela « le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament avec la lignée d'Abraham », réprova et déplora l'antisémitisme, dit que le Christ « en vertu de son immense amour » s'était « soumis volontairement à la Passion et à la mort à cause des péchés de tous les hommes et pour que tous les hommes obtiennent le salut ». Il insista pour que les juifs ne fussent pas « présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture ».

Mais quelques mots – huit mots dans le texte latin – rappelaient tout de même, à l'intérieur d'une proposition concessive, que « les autorités juives, avec leurs partisans poussèrent à la mort du Christ » (*auctoritates Judæorum*

---

7), propos qui sera déformé et atténué par deux journalistes du *Monde* qui demanderont au grand rabbin: « Lors de votre dernier voyage en Israël, n'avez-vous pas déclaré que tout juif français *devait se considérer* comme un représentant d'Israël ? » (*Le Monde*, propos recueillis par Jean-Michel Dumay et Henri Tincq, 30 septembre 1990, p. 9.)

1. Dom Gaspard Lefebvre, *Missel vespéral romain (quotidien)*, 1946 [1920], Vendredi Saint, Office des Ténèbres, 6<sup>e</sup> leçon, p. 674.

*cum suis asseclis mortem Christi urserunt*). Les pères conciliaires ne pouvaient tout de même pas altérer le contenu du récit évangélique<sup>1</sup>. Jacob Kaplan, grand rabbin de France de 1955 à 1980, devait écrire, tout en se félicitant de certains aspects de la déclaration conciliaire :

« Ce qui était espéré de Vatican II, c'était surtout le rejet de l'accusation de déicide portée contre les juifs. On était en droit de l'espérer. Comme on le sait, il y eut trois projets sur la question. Le premier en 1963, le second en 1964, le dernier qui devint définitif en 1965. Or, la version de 1964 (la deuxième) rejetait effectivement l'accusation de déicide, mais dans la dernière il n'en fut pas question. Il a été tout simplement supprimé. Que s'était-il passé ? Un article dans *Le Monde* (19 juin 1987) nous le fait savoir. Dans le compte rendu du livre écrit en anglais d'un orientaliste qui fait autorité, Bernard Lewis, on donne un passage de son ouvrage *Sémites et Antisémites* où il fait état de pressions de nations arabes sur la Papauté afin que ne fussent pas disculpés les juifs du crime de déicide. Le Vatican céda. Regrettant cette suppression, le cardinal Liénart, de Lille, ne put s'empêcher de dire : "L'on pourrait croire que le Concile ne veut pas laver le peuple juif de l'accusation de déicide." <sup>2</sup> »

### *Année 1990*

Aujourd'hui d'autres combats mobilisent les juifs dans leurs exigences à l'égard des catholiques.

Un récent article d'Henri Tincq dans *Le Monde* rappelle que, dans l'affaire du Carmel d'Auschwitz, les juifs ont obtenu satisfaction et que les carmélites devront quitter leur lieu de prière en lisière du camp pour un centre de dialogue et de recherche sur la Shoah<sup>3</sup>. Les catholiques ont déjà versé de fortes sommes pour l'édification de ce centre mais le pape Jean-Paul II annonce le déblocage d'un complément de cent mille dollars pour hâter la construction. Cependant, le pape reste suspect et, comme le dit le journaliste du *Monde*, « le procès de "révisionnisme" a été intenté à Jean-Paul II ». Le pape tarde trop à publier un document qu'il avait promis, en septembre 1987, de rédiger sur l'« Holocauste » et qui cautionnerait la thèse de la réalité des chambres à gaz hitlériennes<sup>4</sup>. Il s'intéresse trop au projet de béatification

---

1. *Concile œcuménique Vatican-II*, éd. du Centurion, 1989, p. 698.

2. « Dossier juifs et catholiques en dialogue », *La Documentation catholique*, 3 juillet 1988, p. 680.

3. *Le Monde*, 7 décembre 1990, p. 1 et 14.

4. Le 27 septembre 1990, *L'Osservatore Romano* publiait, cependant, en première page un article sur une « méditation du pape à Jasna Góra

d'Isabelle la Catholique. Les juifs, avec l'appui de M<sup>gr</sup> Lustiger, s'efforcent d'empêcher la béatification d'une reine «trop catholique», coupable d'avoir, en 1492, signé l'édit de bannissement des juifs de son royaume, et cela sous l'influence de Torquemada, inquisiteur général qui, dit-on, avait abjuré sa foi d'origine: la foi juive.

Le mythe de «la prière de Jean XXIII pour les juifs» n'est guère vivace; mais il demeure et, en raison même de sa discrétion, il risque de survivre bien des années encore.

Quant à l'*American Jewish Committee*, continuant sur sa lancée, il vient d'annoncer deux fausses nouvelles: selon son correspondant (?) à Paris, Roger Kaplan, la loi Fabius-Gayssot n'est pas passée et Faurisson est décédé<sup>1</sup>.

[Publié dans la *RHR*, n°3, novembre 1990-janvier 1991, p. 20-32.]

\*\*\*

novembre 1990

***Auschwitz: Technique and Operation  
of the Gas Chambers***  
**ou bricolage et «gazouillages» à Auschwitz et à  
Birkenau selon J.-C. Pressac (1989)**

L'énorme ouvrage que Jean-Claude Pressac consacre aux chambres à gaz homicides d'Auschwitz et de Birkenau est paru il y a plus d'un an. S'il avait réellement apporté la moindre preuve de l'existence de ces prétendues chambres à gaz, les médias du monde entier auraient retenti de la nouvelle. Or, au lieu du vacarme, c'est le silence. L'explication de ce silence tient au fait que l'auteur, loin d'apporter la preuve attendue, prouve involontairement que les révisionnistes avaient raison de conclure de leurs propres recherches que ces chambres à gaz n'étaient qu'un mythe. Ainsi qu'on va le voir, le livre

---

[Pologne]». Jean-Paul II, parlant des juifs, aurait déclaré en polonais: «Ce peuple a été frappé par la mort terrible de millions de ses fils et de ses filles. D'abord, on les a marqués d'un signe particulier. Puis, on les a jetés dans des ghettos, des quartiers isolés. Puis on les a portés aux chambres à gaz, leur donnant la mort – seulement parce qu'ils étaient des fils de ce peuple (*Poi portati alle camere a gas, dando loro la morte – soltanto perchè erano figli di questo popolo*)». A moins d'une erreur de ma part, Jean-Paul II aura donc été le premier pape à cautionner ainsi – timidement, il est vrai – l'existence des chambres à gaz homicides.

1. *Commentary*, août 1990, p. 49 et 51.

de Pressac est une calamité pour les exterminationnistes, une aubaine pour les révisionnistes.

Depuis 1978, innombrables ont été les livres, les documents, les films censés nous prouver, enfin, la réalité des chambres à gaz hitlériennes. De leur côté, les professeurs ou les chercheurs, qui se portaient de conférences sur l'«Holocauste» en colloques sur la «Shoah», nous promettaient que, sur ce chapitre, on allait voir ce qu'on allait voir. Mais rien en définitive n'est venu combler les espoirs ainsi créés. Rien. Jamais.

Pourtant, la parution de ces livres, de ces documents, de ces films ainsi que la tenue de ces conférences ou de ces colloques étaient généralement accompagnées d'un éphémère brouhaha médiatique ou d'une apparence d'agitation intellectuelle comme s'il se produisait vraiment du nouveau. La fièvre retombait vite mais au moins avait-on, pendant quelques jours, créé l'illusion d'un événement.

Rien de tel avec le livre de Pressac. Le silence, cette fois-ci, est écrasant. Un seul journaliste a commenté l'ouvrage. Il s'agit de l'Américain Richard Bernstein dont l'article est paru dans le *New York Times*<sup>1</sup>. Le titre de cet article et la photographie extraite du livre et choisie pour illustrer l'article sont significatifs de l'embarras du journaliste new-yorkais. Le titre porte :

«Un nouveau livre réfute, dit-on, l'opinion révisionniste sur l'Holocauste.» (*A New Book Is Said to Refute Revisionist View of Holocaust*).

La photographie représente une porte de bois avec un encadrement métallique et, au centre, un judas; on note, par ailleurs, des inscriptions à la craie en allemand et en russe. Voici la légende du *New York Times* :

«Une photographie d'une porte de chambre à gaz provenant du livre *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*. Un avertissement écrit sur la porte après la libération du camp porte: "Attention ! Danger ! Entrée interdite !"»

Le journaliste est assez honnête pour souligner que l'inscription est postérieure à la guerre mais, ce qu'il ne révèle pas à son lecteur, c'est que cette photographie est présentée par Pressac lui-même dans le chapitre des chambres à gaz... de *désinfection* (p. 50). La vérité oblige à dire que le malheureux journaliste ne pouvait trouver mieux: parmi les centaines de photographies et de documents du fastidieux pensum, il est impossible de découvrir *une seule pièce* qu'on puisse décemment présenter comme une preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide. Le même jour, dans une autre édition du *New York Times*<sup>2</sup>, le même article paraissait sous un autre titre:

---

1. *New York Times* du 18 décembre 1989, section C, p. 11, 14.

2. *Id.*, section B, p. 1 et 4.

« Auschwitz : un sceptique confirme l'horreur. » (*Auschwitz: A Doubter Verifies The Horror*).

Cette fois-ci, R. Bernstein prélevait une photographie qui présentait un plan-projet de crématoire et une photographie qui montrait un petit groupe d'hommes nus sortant d'une grande salle de douches. La première photographie provient de la page 141 du livre où le plan-projet est dit concerner un crématoire *sans chambre à gaz homicide*. La seconde photographie est extraite de la page 80 où il est dit que ces hommes nus sont des prisonniers qui, les chaussures à la main, passent d'une salle de douches vers la « Salle de séchage; Côté propre », et cela dans un vaste ensemble de douches et de désinfection.

Le contenu de l'article mériterait d'être intégralement reproduit pour la circonspection de son auteur vis-à-vis de Pressac. Et, comme on le voit, aucune des trois photographies n'illustre la thèse d'une extermination en chambres à gaz.

En France, on note de-ci, de-là, quelques brèves mentions du gros ouvrage. On y sent l'expression d'un dernier et fol espoir en une planche de salut. De ce point de vue, le cas de Pierre Vidal-Naquet est déchirant. Cet universitaire aura, durant ces dernières années, soutenu deux auteurs sur lesquels il comptait pour répliquer aux révisionnistes: Arno Mayer et Jean-Claude Pressac ou, comme il le dit lui-même, un historien juif américain « enseignant dans l'université très élitiste de Princeton » et un Français, « pharmacien de banlieue, connaissant et pratiquant la chimie »<sup>1</sup>. Son collègue et ami Arno Mayer vient de lui jouer un tour pendable en écrivant:

« Les sources dont nous disposons pour étudier les chambres à gaz sont à la fois rares et peu sûres <sup>2</sup>. »

Ce qui fait écrire à P. Vidal-Naquet:

« Personne en tout cas, désormais – je veux dire: après le livre de Jean-Claude Pressac – ne pourra plus parler à propos des chambres à gaz d'Auschwitz de sources « rares et peu sûres » comme le fait Mayer <sup>3</sup>. »

Mais ce que P. Vidal-Naquet préfère passer sous silence, c'est que Pressac, lui aussi, le tourne involontairement en ridicule <sup>4</sup> !

---

1. A. Mayer, *La « Solution finale » dans l'histoire*, Préface de Pierre Vidal-Naquet. Voy. R. Faurisson, « USA: un universitaire juif s'engage dans la voie révisionniste » reproduit dans le volume II à la page 916.

2. *Id.*, p. 406. Le texte anglais dit exactement: « Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses [ou: sujettes à caution] » (*Sources for the study of the gas chambers are at once rare and unreliable* - A. Mayer, *Why did the Heavens.*, p. 362).

3. A. Mayer, *La « Solution finale »*, préface, p. IX.

4. Voy., ci-dessous, p. 1095, note 6.



Ni Arno Mayer, ni Jean-Claude Pressac ne sont parvenus à découvrir la moindre preuve de l'existence de chambres à gaz homicides à Auschwitz ou à Birkenau.

### *Un auteur et un livre qu'on nous cache*

J.-C. Pressac est donc pharmacien. Il exerce dans la banlieue parisienne à la Ville du Bois (Essonne). Vers 1979-1980, il avait d'abord offert ses services aux révisionnistes, qui avaient fini par le congédier; vers 1981-1982, il avait ensuite assiégé Georges Wellers, directeur du *Monde Juif*, qui, finalement, s'était débarrassé de lui; enfin, il était allé présenter ses services au couple Klarsfeld qui l'emploie encore aujourd'hui, mais de façon curieuse. Serge et Beate Klarsfeld n'ont pas publié l'ouvrage dans sa version française originale mais dans une traduction américaine. Celle-ci est introuvable à l'adresse indiquée<sup>1</sup>. On dirait que ce curieux ouvrage est placé sous clé, en quelques tabernacles, et qu'il n'est accessible qu'à quelques élus. En janvier 1990, j'en obtenais, par chance, un exemplaire.

En octobre 1990, de passage à Washington, je me rendais dans ces deux sanctuaires de la recherche internationale que sont la Bibliothèque du Congrès et les Archives nationales et, par simple curiosité, je voulus m'y faire communiquer l'ouvrage. Impossible: il était, certes, répertorié dans le fichier général, mais curieusement absent des rayons, sans qu'on pût m'expliquer les raisons de cette absence.

Quand il arrive à Pressac, qui brûle de prendre la parole à la radio ou dans des colloques, d'y faire des apparitions, on a le sentiment que ses cornacs s'ingénient soit à lui couper la parole, soit à le maintenir dans le silence. C'est ainsi que, récemment, invité à un colloque antirévisionniste organisé à Lyon par l'Union des étudiants juifs de France et le Conseil représentatif des institutions juives de France, il a été interdit de parole; un journaliste écrit: «[J.-C. Pressac], présent, n'a même pas pu présenter son travail, hier, et il l'a mal pris»<sup>2</sup>.

Ses amis ont de bonnes raisons pour le cantonner dans un rôle d'utilité; ils savent que, dès que Pressac ouvre la bouche, ils ont à craindre le pire pour leur propre cause: tout le monde peut alors se rendre compte que le malheureux pharmacien éprouve de graves difficultés à s'exprimer, soutient une thèse horriblement confuse et manie la gaffe avec un réel bonheur.

---

1. *The Beate Klarsfeld Foundation*, 515 Madison Avenue, New York, N.Y. 10002.

2. *Lyon Matin*, 24 avril 1990, p. 7.

## *Une aubaine pour les révisionnistes*

Je parlerai longuement de son ouvrage pour les raisons suivantes :

1° L'ouvrage est absurde jusqu'à la loufoquerie et, à ce titre, il constitue une curiosité historique et littéraire que l'historien n'a pas le droit d'ignorer; la fragilité mentale de l'auteur, jointe à son goût pour la manipulation des données, pour les comptes d'apothicaire, pour la poudre aux yeux et pour les affirmations sans preuves constituent pour l'amateur d'insolite un régal en soi ;

2° La thèse défendue par Pressac illustre l'état de décomposition où en est arrivée la théorie de l'extermination des juifs; selon notre pharmacien, on ne peut plus soutenir, comme l'ont fait les juges de Nuremberg et les autorités du Musée d'Auschwitz, que les Allemands ont bâti dans ce camp, de propos délibéré, de vastes chambres à gaz, véritables usines à gazer qui, des années durant, auraient impeccablement fonctionné; pour lui, les Allemands auraient bricolé des pièces inoffensives pour les transformer tant bien que mal en chambres à gaz homicides (c'est le cas de deux grands crématoires) et procédé à des gazages improvisés et épisodiques (c'est le cas de deux autres crématoires); en somme, pour reprendre des expressions que j'ai maintes fois entendues dans la bouche de notre homme, il se trouve qu'à Auschwitz et à Birkenau on aurait plutôt bricolé et «gazouillé»; bricolage et «gazouillages»: tout Pressac est là ;

3° Cette volumineuse compilation est comme une montagne qui aurait accouché d'une souris, et la souris est révisionniste; en effet, le peu de substance qu'on retire de la lecture de Pressac confirme pleinement que les révisionnistes étaient – et sont – dans le vrai ;

4° Pour la première fois, un exterminationniste accepte, du moins en apparence, un débat avec les révisionnistes sur le terrain qui leur est cher: celui de l'argumentation scientifique et technique; l'occasion est trop belle de démontrer l'impuissance des exterminationnistes sur ce terrain-là, aussi.

## *Un titre trompeur*

Pressac a choisi pour son ouvrage un titre trompeur. Il ne consacre en fait pas un seul chapitre aux chambres à gaz *homicides* et encore moins à la «technique» ou au «fonctionnement» desdites chambres. Il ne cesse d'affirmer que ces chambres ont existé mais nulle part il ne le démontre. Je me livre souvent à l'expérience suivante: je fais ouvrir l'ouvrage à une demi-douzaine de pages différentes et j'invite à constater qu'à chaque fois, inmanquablement, ou bien il n'est pas du tout question de chambres à gaz homicides, ou bien il en est question *en même temps que d'autre chose* ou bien, enfin, il s'agit, d'après l'auteur lui-même, non pas de «preuves» mais d'«indices» ou de «traces» de chambres à gaz. Des chapitres sont dévolus au

Zyklon B, aux installations de désinfection, au *Zentral Sauna* (grand complexe de douches et de désinfection situé à Birkenau), aux crématoires, aux témoignages, aux révisionnistes, à la ville d'Auschwitz, à la vie privée de J.-C. Pressac. Des développements sont consacrés à des détails, toujours confus, de robinetterie, de plomberie, de ventilation, d'escalier, de maçonnerie, de chauffage ou encore à des confidences d'ordre plus ou moins intime, le tout dans le pire désordre et dans un langage constamment embarrassé. Mais, sur les chambres à gaz qualifiées d'*homicides*, on ne trouve *aucun chapitre en tant que tel ni même aucun développement autonome* qu'on puisse détacher un instant de cet ensemble pour l'examiner en lui-même.

Pressac veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes ; ou encore des douches, des chambres à gaz de désinfection, des dépositaires pour des chambres à gaz homicides.

***Méthode de gribouille :  
chambres à gaz de désinfection  
ou chambres à gaz homicides ?***

Pressac ne respecte aucunement le plan de son ouvrage. Le désordre est général. Les redites pullulent. Les considérations techniques sont décousues. On était en droit d'attendre, vu le titre de l'ouvrage, un exposé technique, particulièrement documenté, sur « l'arme du crime ».

Puisque, selon l'auteur, il a existé à Auschwitz et à Birkenau un nombre considérable de chambres à gaz de désinfection<sup>1</sup> et que de telles chambres ne pouvaient pas, pour d'évidentes raisons matérielles, servir à un usage homicide, en quoi une chambre à gaz homicide se distinguait-elle d'une chambre à gaz de désinfection ?

Puisque, toujours selon l'auteur, dans tel document<sup>2</sup> les mots de « *Gas-kammer* » (chambre à gaz), de « *Gastür* » ou de « *gasdichte Tür* » (porte étanche au gaz), de « *Rahmen* » (châssis), de « *Spion* » (judas) s'emploient communément pour un gazage de désinfection, comment les seuls mots de « *gasdichte Tür* » pourraient-ils soudain, dans tel autre document<sup>3</sup>, apporter la preuve d'un gazage homicide ?

Ne risque-t-on pas, à chaque instant, de croire découvrir une chambre à gaz homicide là où, en réalité, il n'était question dans tel document allemand que d'une chambre à gaz de désinfection ? Sans un critère, sans le moindre viatique, nous voici, dès les premières pages d'un livre où règne le désordre,

---

1. J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 550.

2. *Id.*, p. 28.

3. *Id.*, p. 430.

condamnés au doute, à l'incertitude, aux pires méprises, et cela dans un dédale de considérations hétéroclites.

J'attendais avec curiosité la réponse de Pressac à ces questions élémentaires. Non seulement, il ne nous fournit aucune réponse mais il confesse son propre embarras et, comme on va le voir, il invente, pour se tirer d'affaire, une pitoyable explication technique. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Comme les chambres à gaz homicides et de désinfection utilisant le Zyklon B avaient été installées et équipées selon le même principe, elles avaient des portes étanches au gaz de caractère identique, fabriquées dans les mêmes ateliers [d'Auschwitz]. La confusion [dont furent victimes les Soviétiques qui, en 1945, présentèrent comme preuves de gazages une chambre à gaz de désinfection] était inévitable vu qu'à cette époque on ne savait pas distinguer entre les deux types de chambres à gaz [...]. La seule différence est dans les portes étanches: il y a à l'intérieur des portes des chambres à gaz homicides une grille hémisphérique protégeant le judas <sup>1</sup>. »

L'auteur reviendra sur ce sujet à la page 49 et surtout à la page 50, comme s'il détenait là une preuve technique, une preuve matérielle de l'existence de formidables chambres à gaz homicides à Auschwitz. Cette apparence de preuve tient en deux photographies de mauvaise qualité. A gauche, l'extérieur d'une porte étanche au gaz avec un judas et, à droite, l'intérieur de cette même porte avec un judas protégé par une grille hémisphérique. C'est cette grille qui ferait la différence entre une porte de chambre à gaz homicide et une porte de chambre à gaz de désinfection: elle protège le judas; grâce à elle, les victimes n'auraient pu briser le verre par lequel les SS les observaient ! A la page 50, Pressac n'est pas trop affirmatif et il écrit que cette grille de protection permet de conclure « raisonnablement » à un usage homicide (« *makes it reasonable to conclude a homicidal use* »). Mais, cent-cinquante pages plus loin, il reproduira à nouveau ces deux photographies avec une légende différente; cette fois-ci, s'enhardissant, il déclarera sans ambages qu'il s'agit (indiscutablement) d'une « porte étanche de chambre à gaz homicide ainsi qu'on peut le voir par la lourde grille hémisphérique protégeant le judas à l'intérieur » <sup>2</sup>. On a là un exemple caractéristique, chez Pressac, de son incapacité à mettre de l'ordre dans ses remarques, de ses redites perpétuelles, de sa manie de passer de l'affirmation hypothétique à la pure affirmation sur un même sujet. La confusion du lecteur s'accroît quand, encore cent-vingt pages plus loin, celui-ci découvre la photographie d'une porte de bois avec la légende suivante :

---

1. *Id.*, p. 41.

2. *Id.*, p. 232.

« Une porte étanche au gaz, presque intacte, dans les ruines de la partie ouest du *Krema V* [...]. Cette porte n'a pas de judas bien qu'elle ait été utilisée pour des gazages homicides <sup>1</sup>. »

Comment Pressac sait-il alors que cette porte a été utilisée [*sic*] pour de tels gazages ?

Et la confusion pressacoise atteint probablement le comble quand, à la fin de l'ouvrage, la photographie d'un petit bâtiment de briques du Stutthof-Danzig nous est présentée en ces termes :

« [...] Cette chambre, utilisée à l'origine pour la désinfection des effets, fut plus tard utilisée comme chambre à gaz homicide. Cet usage mixte est un exemple extrême de la confusion créée sur une période de trente années et, plus encore, par la difficulté de distinguer ou par le refus délibéré de distinguer entre des chambres à gaz de désinfection et des chambres à gaz homicides <sup>2</sup>. »

En fin de compte, le lecteur ne voit plus du tout quelles sont, pour Pressac, les caractéristiques physiques d'une chambre à gaz homicide d'Auschwitz, ni même d'une simple porte de chambre à gaz homicide dans ce camp. C'est notre homme qui, selon son caprice, décide de qualifier d'homicide telle chambre ou telle porte qui, en réalité, pouvaient être totalement inoffensives. Mais, pour en revenir à cette grille qui le préoccupe si fort, notre pharmacien aurait dû consulter un spécialiste des chambres à gaz de désinfection et lui poser, par exemple, la question suivante : ces grilles ne protégeaient-elles pas tout simplement soit l'extrémité d'un dispositif prévu pour mesurer la température de la chambre, soit un cylindre pour tester chimiquement la densité du gaz dans le local <sup>3</sup> ?

La confusion entre gazages de désinfection et gazages homicides se poursuit avec l'affaire des camions partant d'Auschwitz pour aller chercher des boîtes de Zyklon B à l'usine de Dessau, ville située au sud de Berlin. Pressac cite cinq « autorisations de route », parfaitement connues des révisionnistes <sup>4</sup>. Dans ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* <sup>5</sup>, je reproduisais le texte d'un message-radio en date du 22 juillet 1942 adressé sous la signature du général Glücks au camp d'Auschwitz :

---

1. *Id.*, p. 425.

2. *Id.*, p. 541.

3. Voy. le rapport Leuchter, *AHR*, n° 5, p. 97, section 17.004, et, de J.-C. Pressac lui-même, « Les Carences et incohérences du rapport Leuchter », p. VIII, où se trouve mentionné le « thermomètre » d'une chambre à gaz de désinfection à Majdanek.

4. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 188.

5. R. Faurisson, *Réponse...*, p. 40.

« Par le présent [message-radio] j'accorde l'autorisation d'effectuer le trajet aller/retour d'Auschwitz à Dessau pour un camion de cinq tonnes afin d'aller y chercher du gaz destiné au gazage du camp pour lutter contre l'épidémie qui s'est déclenchée. »

Les mots allemands sont « *Gas für Vergasung* » : du gaz pour gazage. Ici, et dans deux autres documents du même genre, il est expressément question de gazage pour désinfection<sup>1</sup>. Entre-temps, les 26 août et 2 octobre 1942, deux autres documents du même genre parlent de « matériel pour traitement spécial » et de « matériel pour le transfert des juifs ». Pressac y voit la preuve qu'il s'agissait, *ces deux fois-là*, de gaz pour *tuer* les juifs ! Il n'en est rien. Il s'agit, comme le montre le contexte général (les trois autres textes de même nature), de gaz pour la désinfection des vêtements ou des locaux à cause de l'arrivée des juifs déportés. Le terme de « traitement spécial » (*Sonderbehandlung*) désignait ici le « transport » des juifs (*Transportierung*)<sup>2</sup>. Plus il arrivait de monde à Auschwitz, plaque tournante pour la réexpédition d'un grand nombre de déportés vers d'autres camps après une période de quarantaine, plus il fallait de Zyklon B.

### *Les six lieux de gazage selon l'histoire traditionnelle et selon Pressac*

Ces six lieux sont, d'abord, le *Krematorium-I* ou *Krema-I* (également appelé *Altes Krematorium* ou vieux crématoire) situé dans le camp principal d'Auschwitz et visité par d'innombrables touristes (présenté comme en état d'origine); ensuite, situés à Birkenau, le *Bunker-1* et le *Bunker-2* (on ne sait trop où les situer), les *Krematorium* ou *Krema-II* et *III* (à l'état de ruines permettant des investigations) et les *Krematorium* ou *Krema-IV* et *V* (à l'état de vestiges).

Selon Pressac, le *Krema-I* aurait été conçu dans une intention criminelle et les gazages homicides dans ce crématoire constitueraient un « fait établi ». Mais il s'agit là de sa part d'affirmations qu'il n'étaye d'aucun argument, d'aucun document et, dans les trente-huit pages qu'il consacre à ce *bâtiment*, il se contente essentiellement de rapporter des *témoignages* de gazages et non des preuves<sup>3</sup>. Ces témoignages, sur lesquels je reviendrai, laissent pourtant tout à fait insatisfait. Il rappelle, à la suite des révisionnistes, comment, après la libération du camp, les Polonais ont transformé et maquillé ce crématoire pour mieux convaincre les visiteurs de l'existence d'une chambre à gaz homicide. Les supercheries ont été nombreuses. C'est, par exemple, pour

---

1. 22 et 29 juillet 1942 ainsi que 7 janvier 1943.

2. R. Faurisson, *op. cit.*, p. 24.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 123-160.

cache certaines d'entre celles-ci que les Polonais, nous révèle-t-il, ont étendu sur le toit un carton bitumé<sup>1</sup>. La plus belle de ces supercheries, découverte par les révisionnistes et reprise par Pressac<sup>2</sup>, est celle de la prétendue porte d'entrée des victimes dans la chambre à gaz; en réalité, cette porte avait été ouverte très tardivement par les Allemands comme un accès à l'abri anti-aérien qu'était devenu l'endroit. Bref, pour Pressac, ce que les touristes visitent aujourd'hui est à considérer comme un «authentique symbole des gazages homicides d'Auschwitz» (p. 133), c'est-à-dire comme une représentation imaginaire puisque, ici, un symbole n'est pas une réalité et qu'un «authentique symbole» est encore plus loin de la réalité.

Dans sa conclusion, il réalise un véritable tour de bonneteau. Il en appelle au rapport Leuchter comme à la preuve matérielle – la seule – de la réalité de gazages homicides en cet endroit. Il dit que Fred Leuchter, dont il décline les qualifications, a prélevé sept échantillons de briques et de ciment et qu'à l'analyse six d'entre eux ont révélé la présence de cyanure; puis il écrit en caractères gras :

« Ces résultats, virtuellement tous (6 sur 7) positifs, prouvent l'usage d'acide cyanhydrique dans la *Leichenhalle* du *Krematorium I*, d'où son usage en tant que chambre à gaz homicide<sup>3</sup>. »

Pressac s'abstient de dire que Leuchter :

- a abouti exactement à la conclusion inverse: pour ce dernier, il n'a existé, ni pu exister de chambre à gaz homicide en cet endroit;
- a fondé sa démonstration sur une série de constatations physiques;
- a renforcé cette démonstration par des analyses chimiques confiées à un laboratoire américain; ces analyses ont révélé que, dans la prétendue chambre à gaz homicide, les quantités de ferrocyanures étaient, soit nulles, soit infinitésimales par comparaison avec l'échantillon prélevé dans une chambre à gaz de désinfection, reconnue comme telle par les autorités du musée, et qui révélait une quantité de ferrocyanures égale à 1.050 mg par kilo, c'est-à-dire, en moyenne, cent trente-trois fois plus que les quantités trouvées dans les prétendues chambres à gaz homicides.

Je reviendrai plus loin sur le rapport Leuchter et l'usage qu'en fait Pressac<sup>4</sup>. Notons, pour l'instant, que notre homme utilise à son profit ce rapport et les

---

1. *Id.*, p. 133.

2. *Id.*, p. 147.

3. *Id.*, p. 133.

4. Voy., ci-dessous, Additif 1.

analyses chimiques qu'il contient. Georges Wellers agit de même, qui estime que «les résultats des analyses chimiques sont obtenus par un spécialiste très compétent et consciencieux [Fred Leuchter]» mais que «sa compréhension du problème posé est au-dessous de tout»<sup>1</sup>. P. Vidal-Naquet abusait donc de la crédulité générale quand, devant un parterre d'élèves du lycée Henri-IV, à Paris, il déclarait, le 24 septembre 1990, à propos du rapport Leuchter:

«C'est un document grotesque qui ne démontre rien.

Wellers et Pressac ont dit ce qu'il faut en penser.»

Ajoutons que Pressac dit que Leuchter a été «commissionné» par les révisionnistes, laissant ainsi entendre que ceux-ci ont été pris à leur propre jeu et que l'ingénieur américain a cruellement déçu ses «commanditaires». Or, Leuchter a bel et bien démontré que les révisionnistes avaient raison et il a agi en toute indépendance d'esprit, comme un homme qui jusqu'alors croyait à la réalité des chambres à gaz homicides allemandes.

Puisque Pressac admet que les Polonais ont fortement maquillé les lieux, il lui appartenait d'examiner la question des gazages dans la prétendue chambre à gaz *telle qu'elle était à l'origine avant tout maquillage, d'après les plans qu'il nous en présente, des plans que j'avais découverts en 1976, publiés en 1980, et dont il m'est redevable*. Or, il n'en fait rien parce qu'il lui aurait fallu admettre l'évidence: de vastes opérations de gazage, tout près de la salle des fours et à vingt mètres de l'hôpital SS, auraient tourné à la catastrophe générale.

Le local a pu être désinfecté au Zyklon B, comme il convient pour un dépôt où l'on entassait, notamment, des cadavres de typhiques; d'ou, sans doute, ces infinitésimales traces de ferrocyanures.

Ni Gerald Reitlinger, ni Raul Hilberg, ni Pierre Vidal-Naquet ne paraissent croire qu'il a existé là une chambre à gaz homicide; quant à Olga Wormser-Migot, elle dit expressément dans sa thèse qu'Auschwitz-I était *sans* chambre à gaz (homicide)<sup>2</sup>.

Pressac est donc peut-être le dernier tenant de la «chambre à gaz homicide du *Krema I*». Du moins officiellement, car, en privé, devant Pierre Guillaume et moi-même, je me souviens qu'il en faisait des gorges chaudes.

Pour ce qui est du *Bunker 1*, il admet qu'en fin de compte même l'emplacement matériel nous en est inconnu<sup>3</sup>. Il ajoute qu'on ne possède ni traces matérielles, ni plan d'origine<sup>4</sup>. Quant aux charniers qui auraient été proches de ce *Bunker* et dont l'odeur aurait été insupportable, il estime qu'ils sont un produit de l'imagination des «témoins» et que l'odeur en question était celle de bassins de décantation (p. 51, 161).

---

1. G. Wellers, «A propos du "rapport Leuchter"...», p. 45-53 et p. 48.

2. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire...*, p. 157.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 163.

4. *Id.*, p. 165.



Pour le *Bunker-2*, on n'aurait pas non plus de preuves. Pressac pense avoir retrouvé les vestiges de cette maison et il ne fournit que des «témoignages» qu'il juge lui-même peu plausibles; ces témoignages sont parfois accompagnés de dessins; s'y ajoutent de vagues plans de situation dus à une commission soviétique<sup>1</sup>.

Le bilan jusqu'ici établi par Pressac est effrayant si l'on songe qu'une bonne partie de l'histoire des gazages homicides d'Auschwitz est fondée sur la *certitude* que des Allemands ont procédé en ces trois points ( *Krema-I*, *Krema-I*, *Bunker-2*) à des gazages massifs. Cette certitude, dont on voit aujourd'hui qu'elle n'était fondée sur aucune preuve, a envahi les livres d'histoire et les rôles des prétoires: des Allemands ont été condamnés en grand nombre pour ces prétendus gazages dans le *Krema-I* et dans le *Bunker-2*.

Le *Krema-II* aurait été conçu **sans** chambre à gaz homicide<sup>2</sup>. C'est là que la thèse pressacoise diffère totalement de la thèse traditionnelle. Les Allemands, selon lui, auraient transformé une inoffensive chambre froide semi-enterrée (*Leichenkeller-1*) en une chambre à gaz homicide. Ils auraient procédé, pour cela, à des bricolages mais sans modifier la ventilation; celle-ci serait restée conforme à celle d'une chambre froide avec évacuation de l'air vicié par le bas; elle aurait donc été contraire à celle d'une chambre à gaz à l'acide cyanhydrique, où l'air chaud et le gaz auraient exigé une évacuation de l'air vicié par le haut.

Le *Krematorium-II* aurait fonctionné comme chambre à gaz homicide et comme installation de crémation du 15 mars 1943, avant son entrée en service officielle le 31 mars [1943], jusqu'au 27 novembre 1944, «anéantissant un total d'approximativement quatre cent mille personnes, la plupart d'entre elles étant des femmes, des enfants et des vieillards juifs»<sup>3</sup>.

Pressac n'offre pas de preuves à l'appui de telles affirmations. Il affirme même que l'extermination «industrielle» des juifs à Auschwitz-Birkenau fut «planifiée entre juin et août 1942 et effectivement réalisée entre mars et juin 1943 par l'entrée en service des quatre crématoires»<sup>4</sup>. Ces dates sont connues pour être celles où les Allemands, alarmés par les ravages du typhus, ont décidé de bâtir ces crématoires, puis ont fini de les bâtir, mais on ne voit pas ce qui permet à Pressac d'affirmer, *en plus*, que ces dates coïncident avec une décision de gazer et la mise en œuvre de gazages ! Nulle part il ne nous révèle qui a pris une pareille décision, quand, comment, pourquoi, quels auraient été les autorisations, les instructions, les crédits financiers et, aussi, quels sont les gens qui, sur place, auraient été réquisitionnés pour une telle

---

1. *Id.*, p. 171-182.

2 *Id.*, p. 200.

3. *Id.*,p. 183.

4. *Id.*,p. 184.

entreprise et qu'il aurait bien fallu mettre au courant des modalités de ce gigantesque assassinat. Il dit qu'on manque de document pour préciser à quelle date la décision a été prise d'une transformation «criminelle»<sup>1</sup> !

Le *Krema-III* aurait été, lui aussi, conçu **sans** chambre à gaz homicide<sup>2</sup>. Les Allemands auraient procédé aux mêmes travaux de bricolage que dans le *Krema-II*. Le *Krema-III*, lui, aurait fonctionné du 25 juin 1943 au 27 novembre 1944, «tuant environ trois cent cinquante mille victimes»<sup>3</sup>.

Les *Krema-IV* et *V* auraient été conçus **avec** chambres à gaz homicides<sup>4</sup>. Ils auraient fonctionné, l'un à partir du 22 mars et l'autre à partir du 4 avril 1943<sup>5</sup> mais ils auraient à peine été utilisés. «Après deux mois, le *Krema-IV* fut complètement hors service. Le *Krema-V* n'entra en service que plus tard mais ne valut guère mieux»<sup>6</sup>. La procédure de gazage aurait été «illogique jusqu'à l'absurdité»<sup>7</sup> et aurait constitué un vrai «numéro de cirque» pour le SS gazeur<sup>8</sup>.

Il importe de rappeler ici qu'en 1982 Pressac soutenait que les *Krema-IV* et *V* avaient été conçus **sans** chambres à gaz homicides; les Allemands y avaient, selon lui, transformé des pièces inoffensives en chambres à gaz homicides<sup>9</sup>. Il ne nous confie jamais pourquoi il a renoncé à cette thèse pour adopter ici une thèse diamétralement contraire.

En résumé, si l'on en croit notre guide, on obtiendrait, pour les crématoires conçus **avec** ou **sans** chambres à gaz homicides, la séquence suivante selon l'ordre chronologique d'entrée en fonction :

*Krema-I*: conçu **avec** chambre à gaz homicide

*Krema-IV*: conçu **avec** (thèse Pressac en 1982: **sans**)

*Krema-II*: conçu **sans**

*Krema-V*: conçu **avec** (thèse Pressac en 1982: **sans**)

*Krema-III*: conçu **sans**

La logique et la chronologie ne sauraient se satisfaire de tant de caprices et de tant d'incohérences.

---

1. *Ibid.*

2. *Id.*, p. 200.

3. *Id.*, p. 183.

4. *Id.*, p. 384.

5. *Id.*, p. 378.

6. *Id.*, p. 384, 420.

7. *Id.*, p. 379.

8. *Id.*, p. 386; voy., ci-dessous, p. 1095-1098.

9. J.-C. Pressac, «Les "Krematorien" IV et V de Birkenau et leurs chambres à gaz, Construction et fonctionnement».

### ***Selon Pressac, presque pas de Zyklon B pour tuer les hommes***

Selon notre homme, le Zyklon B aurait été utilisé à plus de 95 % pour exterminer la vermine, qui est longue à tuer, et à moins de 5 % pour exterminer les gens, faciles à tuer<sup>1</sup>. Il ne nous révèle pas comment il est parvenu à déterminer ces quantités. On est loin de l'affirmation des exterminationnistes en général, et de Raul Hilberg en particulier qui assure que :

« La presque totalité des approvisionnements d'Auschwitz [en Zyklon B] servait au gazage des gens ; très peu servaient à la désinfection<sup>2</sup>. »

On imagine la consternation des exterminationnistes sur ce point comme sur bien d'autres si, au lieu de vanter le livre sans l'avoir lu, ils se mettaient à le lire.

### ***Il ne peut expliquer l'absence de taches bleues***

Il est vrai que, selon notre pharmacien, si les Allemands ont utilisé si peu de Zyklon à des fins homicides, c'est que, pour gazer un million d'hommes (sept cent cinquante mille dans les *Krema-II* et *III* et deux cent cinquante mille ailleurs, p. 475), il n'en aurait fallu que d'infimes quantités tandis que, pour tuer des insectes, il en fallait beaucoup plus. Pressac tient à ce qu'on le croie sur ce chapitre car c'est pour lui le seul moyen d'expliquer une stupéfiante anomalie physico-chimique : la complète absence de taches bleues dans les locaux d'Auschwitz ou de Birkenau où, paraît-il, on aurait fait usage de Zyklon B pour tuer des êtres humains dans des proportions industrielles tandis qu'on note la présence, aujourd'hui, de grosses taches bleues dans les murs des chambres à gaz de désinfection au Zyklon B, que ce soit à Auschwitz, à Birkenau ou dans d'autres camps de concentration. Ces taches bleues des chambres à gaz de désinfection sont dues à la présence, autrefois, d'acide cyanhydrique ou prussique ; cet acide est resté dans les murs où, se combinant avec le fer contenu dans les briques, il a donné des ferrocyanures. Pressac ose affirmer que, dans le cas des gazages homicides, l'acide cyanhydrique allait directement dans les bouches des victimes sans avoir le temps de se répandre ailleurs et d'imprégner le plancher, le plafond et les murs<sup>3</sup>. Le gaz ne se serait pas même déposé sur les corps des victimes pour aller ensuite se répandre, par émanation, dans tout le local. Cette naïve explication revient à supposer que le gaz cyanhydrique serait, dans ce cas et

---

1. J.-C. Pressac, *Auschwitz.*, p. 15.

2. R. Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, p. 890 ; trad. franç., p. 771.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 555.

dans ce cas seulement, constitué de molécules à têtes chercheuses, organisées au point de se répartir la besogne d'aller se perdre directement dans la bouche de chaque personne, et seulement dans cette bouche.

De l'aveu même de ses fabricants, le Zyklon B (employé dès le début des années vingt et encore en usage aujourd'hui dans le monde entier quoique sous d'autres dénominations) présente l'inconvénient d'être d'une «ventilabilité difficile et longue, vu la forte capacité d'adhérence de ce gaz aux surfaces» (doc. NI-9098). Pressac oublie que, selon sa propre théorie, on aurait gazé dans le seul *Leichenkeller-I* (moins de 210 m<sup>2</sup>) du *Krema-I* quatre cent mille personnes en 532 jours<sup>1</sup>, ce qui implique que les gazages d'êtres humains se seraient relayés à grande vitesse et de façon quasi continue. Il sait que l'acide cyanhydrique s'absorbe par la peau<sup>2</sup>. Tant de cadavres, représentant une surface de peau beaucoup plus vaste que le corps des insectes et imprégnés, qu'on le veuille ou non, du poison cyanhydrique, auraient constitué comme autant de sources d'émanations du redoutable gaz qui serait allé se fixer partout dans le local. Ces cadavres auraient été, de plus, impossibles à manipuler comme on nous le raconte et je ne reviendrai pas ici sur les précautions extrêmes qu'il faut aujourd'hui, dans les pénitenciers américains, au médecin et à ses deux aides, pour extraire de la chambre à gaz à acide cyanhydrique un seul cadavre cyanuré.

Les ruines du *Krema-II* sont parlantes : elles ne comportent pas la moindre tache bleue de ferrocyanure. Les Allemands n'y ont donc certainement jamais utilisé de Zyklon B dans les quantités nécessaires pour gazer quatre cent mille personnes.

### *Il admet que le langage codé des Allemands est un mythe*

Pressac ouvre une énorme brèche dans l'édifice des historiens traditionnels et notamment dans celui de Georges Wellers quand il récuse la thèse selon laquelle, pour camoufler leur crime, les Allemands auraient utilisé un langage secret ou un «code». Il dit à deux reprises qu'il s'agit là d'un «mythe» et s'en explique longuement<sup>3</sup>. Il voit bien que le secret d'un tel massacre aurait été impossible à garder. Il apporte, à la suite des révisionnistes, des documents qui prouvent que les camps d'Auschwitz et de Birkenau étaient en quelque sorte transparents. Des milliers de travailleurs civils se mêlaient chaque jour aux prisonniers<sup>4</sup>. De nombreuses firmes civiles, situées en différents points d'Allemagne ou de Pologne, recevaient des commandes, par exemple, pour la construction des crématoires, des chambres à gaz de désin-

---

1. Voy. ci-dessus, p. 1088.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 25.

3. *Id.*, p. 247 et 556.

4. *Id.*, p. 313, 315, 348...

fection ou des portes étanches au gaz. La seule Direction de la construction (*Bauleitung*) comprenait environ cent employés; des photos montrent des ingénieurs, des architectes, des dessinateurs dans leurs bureaux<sup>1</sup> où – on le savait bien avant Pressac – les plans des crématoires étaient affichés à la vue de tous. Les photos aériennes prises par les Alliés montrent pour Auschwitz, comme d'ailleurs pour Treblinka, que les paysans cultivaient leurs champs tout contre les clôtures des camps. En revanche, il est sûr que les Allemands cherchaient à cacher jalousement leurs activités industrielles à Auschwitz, en vain d'ailleurs. Le paradoxe serait donc le suivant: à Auschwitz, les Allemands se seraient efforcés de dissimuler les activités de toutes leurs usines (armements, pétrole synthétique, caoutchouc synthétique...) sauf... de leurs «usines de mort», censées se trouver à l'emplacement des crématoires.

### *Affirmations sans preuves et manipulations*

Tout au long de l'ouvrage abondent les affirmations sans preuves et les manipulations.

Quelle preuve l'auteur a-t-il pour reprendre à son compte les affirmations, jamais prouvées jusqu'ici, selon lesquelles le 3 septembre 1941 on a, pour la première fois, utilisé le Zyklon B dans les caves du Block 11 à Auschwitz-I pour y tuer huit cent cinquante personnes<sup>2</sup>? Il affirme que, peu après (?), des prisonniers russes ont été gazés dans la chambre froide (*Leichenhalle*) du *Krema-I*. Il ne fournit aucune preuve. Il dit que, selon la «confession» de Höss, ces prisonniers ont été au nombre de neuf cents, puis il glisse les mots suivants: «en fait entre cinq cents et sept cents». Le système est caractéristique de Pressac: constatant sans doute que le chiffre de neuf cents est impossible vu la dimension du local, il le «corrige» et, au lieu de dire clairement que c'est à titre d'hypothèse qu'il propose un chiffre moindre, il *affirme* qu'«en fait» il y a eu de cinq à sept cents victimes. Je pense que je pourrais citer une cinquantaine d'exemples de ce procédé qui consiste à invoquer un témoignage incroyable, à le transformer pour le rendre croyable et, finalement, à accorder un peu plus loin au résultat de cette transformation le statut de «fait établi», sans rappeler qu'il y a eu transformation d'un texte à partir d'une hypothèse.

Pressac change les mots, les chiffres, les dates, parfois en prévenant son lecteur de ces changements laborieusement justifiés, parfois sans crier gare. La page 18 offre un exemple de ces procédés. L'auteur y énumère les différentes caractéristiques de l'acide cyanhydrique (HCN, principale composante du Zyklon B): poids moléculaire, etc. Soudain, dans une liste de quinze caractéristiques, il glisse la caractéristique suivante: «Concentration

---

1 *Id.*, p. 347.

2 *Id.*, p. 132.

utilisée à Birkenau dans gazage homicide: 12 g/m<sup>3</sup> (1 %) ou quarante fois la dose létale». Ce faisant, il donne à croire, dès le début de son livre, que les gazages homicides de Birkenau seraient un fait établi par la science au même titre que le poids moléculaire dudit gaz; et il veut nous faire croire que la science a pu établir au gramme près combien on utilisait de Zyklon à Birkenau pour y tuer un homme ! Ce procédé, où se combinent rouerie et aplomb, est d'usage courant chez Pressac. La page 227 contient de surprenantes affirmations. Sans fournir la moindre justification, l'auteur déclare que le *Krema-II* a servi à gazer des juifs avant même son achèvement (le vestiaire n'était pas achevé) et avant sa livraison à l'administration du camp le 31 mars 1943. Il assène comme des vérités d'évidence qu'environ six mille neuf cents juifs ont été gazés en douze jours. Et il indique avec précision les dates et les quantités respectives: mille cinq cents juifs du ghetto de Cracovie le soir du dimanche 14 mars, deux mille deux cents juifs de Salonique le 20 mars, près de deux mille autres juifs de Salonique le 24 mars et mille deux cents autres le lendemain. Aucune de ces précisions n'est accompagnée d'une indication de source autre que le «calendrier d'Auschwitz» établi par les communistes polonais. Si ces juifs sont bien arrivés au camp à ces dates, de quel droit nous affirme-t-on qu'ils ont été gazés ? L'accusation portée ici contre l'Allemagne est d'une gravité exceptionnelle et nécessiterait un faisceau de preuves d'une extrême précision.

A maintes reprises, Pressac mentionne «l'ordre donné par Himmler le 26 novembre 1944 de détruire les *Krema-II* et *III* de Birkenau», «mettant ainsi officiellement fin aux gazages»<sup>1</sup> mais notre autodidacte ne fait ici que reprendre, sans le vérifier, ce qu'affirment d'éminents auteurs juifs (avec des variations sur les dates). Cet ordre n'a jamais existé mais on comprend qu'il ait fallu l'inventer, d'abord en vue d'expliquer pourquoi, à la libération du camp, on n'a trouvé aucune trace du crime et ensuite pour suppléer de cette manière à l'absence de tout ordre de *commencer* les gazages.

De quel droit affirme-t-il que Himmler a assisté en personne à un gazage homicide dans le *Bunker-2*, et cela le 17 juillet 1942<sup>2</sup> ? Comment peut-il accuser le D<sup>r</sup> Grawitz, «responsable de la Croix-Rouge allemande», d'avoir vu de ses propres yeux l'extermination des juifs (en chambres à gaz, indique le contexte)<sup>3</sup> ?

Pour commencer, où a-t-il puisé son esquisse de description de la procédure de gazage homicide à Auschwitz telle qu'elle apparaît, par fragments, à la page 16 ? Cette esquisse est surprenante.

---

1. *Id.*, p. 115, 313, 464, 501, 533...

2. *Id.*, p. 187.

3. *Id.*, p. 206.

Ce que le lecteur d'un ouvrage intitulé *Auschwitz, technique et fonctionnement des chambres à gaz* attendait, c'était une étude approfondie portant sur la technique et le fonctionnement de ces extraordinaires abattoirs chimiques sans précédent dans l'histoire, puis une description complète de la *procédure de gazage* d'un million de victimes. Or, l'auteur escamote le sujet. Il ne fournit que des indications vagues, fragmentaires et dont on ne voit pas si elles reposent sur des «témoignages», sur des documents ou si elles ne sont pas simplement le résultat d'extrapolations. Nulle part dans son livre il ne reviendra sur ce sujet central de la *procédure de gazage*. Tout juste mentionnera-t-il, mais seulement à propos des *Krema-IV* et *V*, la procédure particulière aux gazages dans ces deux endroits, une procédure si absurde qu'il en parlera comme d'un «numéro de cirque»<sup>1</sup>.

Comment peut-il écrire: «En mai 1942, le gazage à grande échelle des arrivées de juifs par le train commença dans les *Bunker 1* et *2* de Birkenau»<sup>2</sup>, surtout étant donné que, comme on l'a vu ci-dessus, il reconnaît ne rien savoir du *Bunker 1* (forme, constitution et même emplacement) ?

Comment sait-il que, lorsqu'on versait du Zyklon B par les orifices de la terrasse du *Krema-I*, les SS qui étaient dans l'hôpital situé tout à côté s'abstenaient de regarder l'opération car «il était alors interdit de regarder par les fenêtres»<sup>3</sup> ?

En quoi un amoncellement de chaussures constitue-t-il une preuve qu'il existait des chambres à gaz homicides<sup>4</sup> ?

Comment peut-il soutenir que les SS auraient envisagé la possibilité d'utiliser alternativement le *Leichenkeller-1* et le *Leichenkeller-2* comme chambres à gaz<sup>5</sup> ?

Comment peut-on proférer l'énormité qui trône au sommet de la page 188 (deuxième colonne) ? Pressac y affirme que les «terribles conditions hygiéniques du camp» exigeaient d'énormes livraisons de Zyklon B et que les SS, pour cacher ces conditions, affectaient de demander du Zyklon B... pour l'extermination des juifs; ces demandes étaient adressées à des supérieurs qui auraient eu «une connaissance générale» de cette extermination «sans être informés des détails pratiques» !

---

1. *Id.*, p. 386.

2. *Id.*, p. 98.

4. *Id.*, p. 145.

4. *Id.*, p. 420.

5. *Id.*, p. 303.

## Le « numéro de cirque » des *Krema-IV* et *V*

S'il avait été honnête, l'auteur aurait dû commencer le développement qu'il consacre aux *Krema-V* et *V* par un rappel de son interprétation de 1982. A cette époque, il avait soutenu dans *Le Monde juif*<sup>1</sup> que ces deux *Krema* avaient été conçus dans une intention non criminelle comme de simples stations de crémation; puis, ultérieurement, les Allemands auraient procédé à des bricolages pour transformer certaines salles de ces stations en chambres à gaz homicides. Encore en 1985, l'auteur soutenait cette thèse<sup>2</sup>.

Mais voici que, dans le présent ouvrage, il opère un retournement à 180°, et cela sans en prévenir son lecteur sinon après coup et en termes obscurs. Comme Pressac est toujours confus, les lecteurs ne peuvent savoir ni les raisons qu'il avait de soutenir son ancienne thèse (ces *Krema* ont été conçus *sans* intention criminelle), ni les raisons qui le conduisent à adopter une nouvelle thèse, diamétralement contraire à l'ancienne (ces *Krema* ont été conçus *dans* une intention criminelle)<sup>3</sup>.

La gêne de l'auteur est considérable. On se demande s'il ne serait pas heureux d'envoyer au diable l'histoire de ces deux *Krema IV* et *V* qui – il insiste sur ce point – n'auraient, pour ainsi dire, pas fonctionné parce qu'ils étaient si mal conçus et construits que les fours furent rapidement mis hors d'usage<sup>4</sup>.

Il écrit qu'à la fin de mai 1944 la plupart des membres du *Sonderkommando* qui vivaient dans une section du « camp des hommes » de Birkenau – et donc, ajouterai-je en passant, au vu et au su de tout le monde – furent transférés « au *Krema-IV*, qui fut converti pour eux en un dortoir »<sup>5</sup>.

Dans la littérature de l'« Holocauste », on présente comme une page d'héroïsme la révolte du *Sonderkommando* juif mettant le feu au *Krema-IV*, le 7 octobre 1944, par désespoir d'avoir à gazer et à brûler des foules de leurs coreligionnaires. Pressac, pour sa part, doute de la « véracité » de ce récit et dit que le *Krema-IV* à cette époque n'était qu'un dortoir et que

---

1. J.-C. Pressac, « Les « Krematorien » IV et V de Birkenau... ».

2. J.-C. Pressac, « Étude et réalisation des Krematorien IV et V d'Auschwitz-Birkenau », p. 539-584.

3. Notre potard manie la gaffe. Je recommande à ce point de vue la page 558. Il y raconte qu'on ne voulait pas ajouter foi à sa première thèse (les *Krema-IV* et *V* ont été conçus *sans* intention criminelle) mais qu'heureusement quelqu'un vint à son secours, quelqu'un qui le « lança » et lui permit de présenter cette thèse au colloque de la Sorbonne de 1982, quelqu'un enfin, veut-il bien nous confier, qui trouva son « exposé clair et remarquable ». Ce « quelqu'un » qui se trouvait donc soutenir en 1982 une thèse dont Pressac lui-même prend aujourd'hui le contrepied n'était autre que... Pierre Vidal-Naquet !

4. J.-C. Pressac, *Auschwitz.*, p. 384, 420.

5. *Id.*, p. 389.



« cette rébellion fut un acte de désespoir de la part de prisonniers qui étaient entassés et inoccupés, qui en avaient trop vu et qui sentaient que leur fin était proche <sup>1</sup>. »

Comme on va tout de suite le voir, la disposition des lieux était telle, dans les *Krema-V* et *V*, qu'elle aurait rendu absurde une opération de gazage homicide.

Prenons l'un quelconque de ces deux *Krema*. Pour commencer, la foule des victimes aurait été introduite, faute de « vestiaire », dans le dépositaire où déjà des cadavres étaient entassés. Là, les victimes se seraient déshabillées face au spectacle des cadavres. Puis, on les aurait fait entrer dans une antichambre, suivie d'un corridor. Sagement, elles seraient passées devant la pièce du médecin, puis devant une réserve de charbon. Ensuite, à l'extrémité du corridor, on les aurait réparties dans deux « chambres à gaz homicides », dotées, pour chacune d'elles, d'un poêle à charbon dont la bouche de chargement donnait sur le corridor. Enfin, un SS, se trouvant à l'extérieur du bâtiment, serait venu déverser les granulés de Zyklon B par les impostes placées sous le toit. Vu la hauteur, il aurait eu à se déplacer avec une échelle. Il aurait déployé son échelle et y serait grimpé autant de fois qu'il y avait d'impostes; d'une main, il aurait tenu ouverte chaque imposte et, de l'autre, il aurait versé le contenu d'une boîte de Zyklon B. Prestement, il aurait refermé l'imposte et serait passé à la suivante. A la suivante, il aurait agi avec d'autant plus de célérité que, le HCN étant moins dense que l'air, les émanations des granulés de la première boîte auraient rendu l'opération plus dangereuse, même si notre SS était muni d'un masque à gaz.

A la fin de l'opération, il aurait fallu soigneusement et longuement ventiler les pièces. Vu la petitesse des impostes et l'absence de tout appareil de ventilation forcée, on ne voit pas comment l'opération aurait pu se dérouler. Il aurait fallu ouvrir les portes et donc inonder de gaz l'antichambre, la pièce du médecin, etc. Les cadavres auraient été extraits de chacune des deux chambres à gaz; il aurait fallu les tirer tout le long du vestibule et passer trois portes successives pour finir... dans le dépositaire où bientôt arriveraient d'autres futures victimes.

En 1982, dans son étude du *Monde juif*<sup>2</sup>, Pressac écrivait: « On est stupéfait devant ce bricolage » et il en concluait:

» Alors, une évidence s'impose: LES KREMATORIIUM-IV ET V N'ONT PAS ÉTÉ CONÇUS COMME INSTRUMENTS CRIMINELS MAIS ONT ÉTÉ TRANSFORMÉS A CETTE FIN. » [lettres capitales de l'auteur].

---

1. *Id.*, p. 390.

2. J.-C. Pressac, « Les "Krematorien" IV et V... », p. 126.

Dans son gros ouvrage, il fait une obscure allusion à son sentiment de «1980»; il dit qu'à cette époque il trouvait que l'opération était «illogique jusqu'à l'absurdité»<sup>1</sup>.

Neuf ans plus tard, notre pharmacien serait-il enfin parvenu soit à s'expliquer cette procédure «illogique jusqu'à l'absurdité», soit à découvrir que les Allemands utilisaient, en fait, une autre procédure, logique, sensée, explicable ? Point du tout.

Il commence par raconter que les SS se rendirent compte que leur façon de procéder était «devenue irrationnelle et ridicule»<sup>2</sup>. Le SS gazeur avait à déverser le Zyklon B par six ouvertures (Pressac estime qu'il n'y avait pas deux chambres à gaz mais trois, le corridor faisant office de troisième chambre à gaz !). Ce SS, dit-il, avait à monter ou descendre son échelle à dix-huit reprises avec un masque à gaz sur la figure.

Toujours selon notre guide, après deux ou trois gazages conduits de cette manière, la *Bauleitung* (Direction de la construction) décida qu'une ventilation naturelle était dangereuse et que l'introduction du poison ressemblait à «un numéro de cirque».

Pour ce qui est de la ventilation, on installa une porte qui eut pour effet, nous assure-t-il, d'empêcher le vent d'ouest de pousser les gaz dans une direction dangereuse et de permettre seulement aux vents du nord ou du sud de ventiler les pièces !

Pour ce qui est du procédé d'introduction du gaz (le «numéro de cirque»), il resta le même, sauf que les impostes furent élargies de dix centimètres. Le plus sérieusement du monde, Pressac écrit que

« la méthode d'introduction resta la même cependant, les autorités du camp considérant qu'un peu d'exercice physique ferait beaucoup de bien aux soldats du service de santé responsables du gazage. »

Ici, comme ailleurs, notre pharmacien fait preuve d'un merveilleux aplomb et il débite son récit sans fournir au lecteur de référence à une preuve quelconque. Où a-t-il vu, par exemple, que les autorités du camp (lesquelles ? quand ?) ont décidé que ce «numéro de cirque» était absurde mais qu'«un peu d'exercice physique ferait beaucoup de bien aux soldats du service de santé responsables du gazage» des juifs ?

L'une des constantes des écrits de Pressac est la bêtise dont les SS font preuve dans leurs vantardises. Il explique par là beaucoup d'anomalies, d'absurdités, d'inepties contenues dans les récits de gazage homicide. Il est curieux qu'il ne soupçonne apparemment pas que cette «bêtise» pourrait être attribuée à ceux précisément qui nous décrivent ainsi les activités des SS gazeurs. Ou encore, puisque toutes ces opérations seraient empreintes de

---

1. J.-C. Pressac, *Auschwitz.....*, p. 379.

2. *Id.*, p. 386.

bêtise, cette bêtise est-elle celle des SS, tels que Pressac nous les décrit, ou celle de Pressac lui-même ?

Il est enfin surprenant qu'avant d'en venir à prétendre que les *Krema-IV* et *V* possédaient, à coup sûr, des chambres à gaz homicides, il ne se soit pas demandé s'ils ne possédaient pas tout simplement là des douches ou des chambres à gaz de désinfection. Je possède dans mes archives un dessin du *Krema-IV* ou *V*, fait par Pressac d'après un plan que je lui avais confié; je vois, en toutes lettres, de la main de notre homme, les mots de «Douches 1» et de «Douches 2» à l'emplacement de ce qu'il appelle aujourd'hui des chambres à gaz homicides. Et, à la place de sa troisième chambre à gaz, je vois «Corridor».

*Au lieu d'une preuve, une seule preuve...  
trente-neuf prétendus indices*

Sur le chapitre des preuves, Pressac capitule d'emblée.

Il a conscience de son échec; malgré ses rodomontades, il avoue:

«Le jour où un dessin ou une lettre récemment découverte permettra d'expliquer la réalité noir sur blanc, les "révisionnistes" seront mis en déroute<sup>1</sup>.»

Cette remarque, qui lui échappe sur un point de détail, pourrait s'étendre à tout l'ouvrage: Pressac espère découvrir un jour un «document allemand spécifique» qui prouvera que les révisionnistes ont tort mais, pour l'heure, il n'a encore rien trouvé de tel.

Il rappelle qu'en 1979 je lançais un défi. Je demandais une preuve, une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide. Ce défi, il est incapable de le relever. Le titre du chapitre huit est éloquent. Il porte:

«"Une preuve... une seule preuve": trente-neuf traces criminelles<sup>2</sup>.»

Pour ma part, je m'attendais à trouver un chapitre qui se serait intitulé: «"Une preuve... une seule preuve" ? Trente-neuf preuves».

Par «traces criminelles» (*criminaltraces*), il convient d'entendre «traces du crime» ou «indices du crime». Il s'agit, comme le précise l'auteur, de «preuves par présomption» ou de «preuves indirectes».

Pressac nous dit que, faute de «preuve fondée sur des documents incontestables et irréfutables», une preuve «indirecte» (les guillemets sont de lui) «peut suffire et être valable». Il ajoute:

«Par preuve "indirecte", je veux dire un document allemand qui ne déclare pas noir sur blanc qu'une chambre à gaz est à fins **homicides**, mais un [document] conte-

---

1. *Id.*, p. 67.

2. *Id.*, p. 429.

nant la preuve que logiquement il est impossible pour [cette chambre] d'être quoi que ce soit d'autre<sup>1</sup>. »

Et là-dessus le lecteur se voit proposer trente-neuf preuves indirectes.

Mais revenons un instant à mon défi, à son sens et à ses raisons. Et voyons aussi en quels termes Pressac admet qu'il ne peut fournir ce qu'il appelle lui-même une « preuve directe » ou une « preuve formelle ».

Le 26 février 1979, j'avais adressé sur le sujet une lettre en droit de réponse que *Le Monde* refusa de publier et qui se trouve reproduite dans mon *Mémoire en défense* ...<sup>2</sup>. J'écrivais alors :

« Je connais un moyen de faire progresser le débat. Au lieu de répéter à satiété qu'il existe une surabondance de preuves attestant de l'existence des « chambres à gaz » (rappelons-nous la valeur de cette prétendue surabondance pour les « chambres à gaz » – mythiques – de l'ancien Reich), je suggère que, pour commencer par le commencement, on me fournisse une preuve, une seule preuve précise de l'existence réelle d'une « chambre à gaz », d'une seule « chambre à gaz ». Cette preuve, nous l'examinerons ensemble, en public. »

J'étais, cela va de soi, prêt à considérer comme « preuve » ce que l'adversaire lui-même choisirait d'appeler de ce nom. Mon défi s'expliquait par une constatation : les exterminationnistes utilisaient tous le système un peu trop facile des « faisceaux convergents de présomptions » ou encore, comme on disait autrefois, des « adminicules » (éléments de preuve, présomptions, traces). Telle de leurs prétendues preuves, plutôt chancelante, s'appuyait sur une autre preuve, tout aussi fragile. On usait beaucoup de la preuve testimoniale qui est la plus fragile de toutes puisque, comme son nom l'indique, elle ne repose que sur des témoignages. On invoquait « l'essentiel » du témoignage de Kurt Gerstein, en l'appuyant sur « l'essentiel » de la confession de Rudolf Höss, laquelle reposait sur « l'essentiel » d'un journal personnel où, paraît-il, en termes voilés, le D<sup>r</sup> Johann-Paul Kremer révélait, tout en la cachant, l'existence des chambres à gaz homicides. En quelque sorte, l'aveugle prenait appui sur le paralytique, guidé par le sourd. Autrefois, lors des procès de sorcellerie, les magistrats faisaient grand usage des adminicules et, pour condamner les sorciers et les sorcières, se livraient à d'étranges comptabilités où un quart de preuve ajouté à un quart de preuve, lui-même ajouté à une demi-preuve, étaient censés évaluer une vraie preuve (le film *Les Sorcières de Salem* montre un juge se livrant à ce genre d'arithmétique). Certes, on ne pouvait fournir de preuve formelle de l'existence de Satan et d'une rencontre avec lui. Il était impossible de prouver son existence comme on prouve celle d'un être humain. Ce n'était pas,

---

1. *Id.*, p. 429.

2. Texte reproduit dans le volume I à la page 139.

pensait-on, de la faute des juges mais précisément de la faute de Satan qui, comme bien on pense, était trop malin pour laisser des traces probantes de ses méfaits. De caractère intrinsèquement pervers, Satan ne laissait, tout au plus, que de vagues traces de son passage. Ces traces ne parlaient pas d'elles-mêmes. Il fallait les faire parler. Des esprits particulièrement sagaces s'entendaient à les détecter là où le commun des mortels ne voyait rien. Pour ces esprits, Satan avait cherché à effacer ses traces mais il avait oublié de supprimer les traces de l'effacement de ses traces et, partant de là, de doctes magistrats, aidés de savants professeurs, parvenaient à tout reconstituer.

Il n'en va pas autrement de tous les procès où, depuis 1945, on a jugé des SS pour leur participation, toujours indirecte, à des gazages homicides. Tels des adeptes de Satan, les SS n'avaient laissé aucune trace des gazages mais des esprits exercés (des Poliakov et des Wellers), témoignant par l'écrit ou à la barre des tribunaux, avaient su déjouer les ruses, dénouer l'écheveau et reconstituer le crime dans toute son horreur satanique; ils avaient tout interprété, déchiffré, décodé, décrypté.

### *Aucune « preuve directe », finit-il par admettre*

Pressac écrit :

« Les historiens « traditionnels » ont fourni à Faurisson une “abondance de preuves” qui étaient virtuellement toutes fondées sur le témoignage humain <sup>1</sup>. »

Il dit aussi qu'on possède nombre de photographies dont certaines passaient traditionnellement pour prouver l'existence de gazages homicides mais il admet qu'aucune d'entre celles-ci « ne peut être présentée comme une preuve définitive »<sup>2</sup>.

Aucun des nombreux plans qu'on possède des *Krema* d'Auschwitz et de Birkenau n'indique, dit-il, « explicitement » l'emploi de gazages homicides bien que dans des procès on ait utilisé certains de ces plans comme s'ils étaient des éléments à charge explicites <sup>3</sup>.

Restent, dit-il, les divers éléments de correspondances ou divers documents, d'origine allemande, qu'on a, par exemple, utilisés dans le « procès Faurisson »; mais cela ne constituait toujours pas plus qu'un ensemble convaincant de preuves par présomption <sup>4</sup>.

La liste des trente-neuf « traces criminelles » fait songer à un dénombrement (à la manière de Rabelais ou de Prévert) d'objets disparates. On y voit défiler d'inoffensifs termes techniques, appartenant au domaine de l'architecte, du

---

1. J.-C. Pressac, *Auschwitz...*, p. 429.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

chauffagiste ou du plombier-zingueur, sur lesquels notre pharmacien de la Ville du Bois se torture l'esprit pour découvrir la trace des plus noirs desseins. Pressac n'a pas son pareil pour faire parler les vis, les écrous, les boulons et, même et surtout, les têtes de vis<sup>1</sup>. Il serait fastidieux de passer en revue ces trente-neuf indices. Je m'en tiendrai à ceux qui, selon lui, seraient essentiels.

### *Des termes techniques inoffensifs*

Mais je voudrais auparavant appeler l'attention du lecteur français sur quelques termes techniques allemands qui sont d'un emploi relativement banal.

Pour désigner une chambre à gaz de désinfection (ou une chambre à gaz pour l'entraînement des recrues au port du masque à gaz), les Allemands emploient le mot de *Gaskammer* et, quand le contexte est suffisamment clair, celui de *Kammer*. Une porte étanche aux gaz est appelée *Gastür* (porte à gaz) ou *gasdichte Tür* (porte étanche au gaz); les Anglais disent *gasproof door* ou *gastight door*; ce type de portes peut être utilisé soit pour des chambres à gaz de désinfection, soit pour des sas (par exemple, sas de salle de fours ou sas d'abri anti-aérien)<sup>2</sup>. D'une manière plus générale, une porte étanche au gaz peut se trouver en n'importe quel point d'un édifice où il y a des risques d'incendie ou d'explosion; c'est le cas pour un crématoire où fonctionnent des fours à haute température. Je crois qu'en Allemagne – c'est à vérifier – les portes des caves où se trouve un chauffage d'immeuble sont, généralement sinon obligatoirement, étanches pour préserver de l'incendie, de l'explosion, des émanations de gaz. *Gasprüfer* désigne le détecteur de gaz. *Brausen* signifie pommes d'arrosage (pour arrosoir, pour jet, pour douches). *Auskleideraum* se dit d'une salle de déshabillage et, dans les installations de désinfection, il s'agit de la pièce où, du «côté sale» (*unreine Seite*), on se

---

1. A la page 500, il nous présente trois panneaux de bois «étanches au gaz» dont il n'indique pas la provenance mais qui, probablement, appartenaient à une chambre à gaz de désinfection. Il fait remarquer que la barre de blocage est «fixée par deux vis dont les têtes sont dirigées vers l'INTÉRIEUR et les écrous vers l'EXTÉRIEUR» (souligné dans le texte). Et il ajoute: «Sans commentaires...», donnant ainsi à entendre, sans le dire expressément (Pressac use beaucoup de la prétérition), que ces panneaux appartenaient à une chambre à gaz homicide et que, si les écrous avaient été «dirigés vers l'intérieur», les victimes auraient dévissé la barre de blocage et se seraient libérées !

2. En cas de bombardement, la porte d'un abri anti-aérien est censée prévenir deux effets, parmi d'autres, de l'explosion des bombes: la succion de l'oxygène contenu dans l'abri et la pénétration du CO dans ce même abri.

déshabille; il n'est pas impossible, mais je ne l'ai pas vérifié, que, dans un dépositoire, ce même mot s'applique à la pièce où l'on dépouille les cadavres de leurs vêtements. Pressac fera état de l'existence de mots comme *Drahnzeinschiebvorrichtung*, qu'il traduit par «dispositif d'introduction en treillis de fil de fer» et *Holzblenden*, «obturateurs ou couvercles de bois»; je ne pense pas que ces mots appellent un commentaire particulier.

En revanche, il est inadmissible qu'au tout début de son ouvrage où il prétend reproduire les termes employés par la Direction de la construction afin de désigner l'épouillage ou la désinfection, il ait noté les mots d'*Entlausung*, d'*Entwesung* et de *Desinfektion* sans profiter de l'occasion pour rappeler que l'un des termes les plus couramment employés par les Allemands pour désigner ce type d'opération est: *Vergasung*, qu'on traduira par «gazage». Par exemple, pour s'en tenir aux documents cités par Pressac, le document de Nuremberg NI-9912, que j'ai été le premier à publier et dont il m'est aussi redevable, ne désigne pas autrement le gazage que par *Durchgasung* ou *Vergasung*; ce dernier mot, qui figure au premier paragraphe de la section III, a reçu en anglais la traduction de *fumigation*<sup>1</sup>. Dans un document cité par Pressac lui-même, le général Glücks parle de «gaz pour gazage» du camp en raison de l'épidémie de typhus: «*Gas für Vergasung*»<sup>2</sup>; quant au commandant Höss, il désigne les gazages de désinfection par «*Vergasungen*» (voy., ci-dessous).

Je précise, en passant, que, pour la commodité du lecteur, je traduis *Entlausung* et *Entwesung* de la même façon, c'est-à-dire par «désinfection». Je constate d'ailleurs que, dans le vocabulaire de la *Bauleitung* ou dans les registres de la serrurerie d'Auschwitz, on a tendance à employer un mot pour l'autre sans toujours distinguer entre l'«épouillage» et la «désinsectisation». Dans les *Krema-II* et *III*, la ventilation de l'ensemble que Pressac ose appeler chambre à gaz homicide alors qu'il s'agissait d'un dépositoire était précisément à contresens – et il l'admet – de ce qu'elle aurait dû être si du Zyklon B y avait été employé. Le Zyklon B est essentiellement de l'acide cyanhydrique, gaz moins dense que l'air. La ventilation aurait donc dû se faire de bas en haut. Or, elle se fait de haut en bas comme... dans un dépositoire. *Pressac ne tente pas d'expliquer cette anomalie, qui détruit sa thèse, à la base si l'on peut dire. Il constate et passe outre*<sup>3</sup>.

---

1. J.C. Pressac, *Auschwitz...*, p. 18, col. D.

2. Voy., *supra*, p. 1085.

3. Cette constatation qui ruine sa thèse, il la fait au moins à trois reprises. A la page 224, il écrit: «Le système de ventilation du *Leichenkeller-1* [la chambre à gaz homicide] avait été initialement conçu pour une morgue, avec l'air frais entrant près du plafond et l'air froid malsain refoulé près du sol. Son utilisation comme chambre à gaz exigeait tout juste le contraire, avec l'air frais entrant près du sol et l'air chaud saturé d'acide cyanhydrique refoulé

## *Quatorze pommes d'arrosage et une porte étanche au gaz*

Une découverte dont il s'enorgueillit, la seule à vrai dire qu'il présente comme «définitive»<sup>1</sup> avant de déclarer qu'elle prouve «indirectement»<sup>2</sup> l'existence d'une chambre à gaz homicide, est un bordereau de réception du *Krema-III* pour quatorze pommes d'arrosage (*Brausen*) et une porte étanche au gaz (*gasdichte Tür*). Cédant d'abord à l'enthousiasme, notre inventeur écrit:

« [CE] DOCUMENT [...] EST LA PREUVE DÉFINITIVE DE LA PRÉSENCE D'UNE CHAMBRE A GAZ HOMICIDE DANS LE LEICHENKELLER-1 DU KREMATORIUM-III<sup>3</sup>. »

En 1986, la revue *VSD* avait publié une interview de Serge Klarsfeld sous le titre «Les historiens du mensonge»<sup>4</sup>. Ce dernier y reconnaissait que jusqu'à présent «personne ne [s'était] préoccupé de rassembler des preuves matérielles» de l'existence des chambres à gaz homicides. A la question: «Parce qu'il n'y avait pas encore de vraies preuves ?» il répondait:

« Il y avait des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissoniens mais ne les avaient pas encore réduits au silence. Notamment deux lettres analysées par Georges Wellers, et datant de 1943, qui parlaient, l'une d'une cave à gazage, l'autre de trois portes étanches à poser dans les crématatoires. »

Klarsfeld annonçait qu'allait enfin paraître «un ouvrage monumental de Jean-Claude Pressac sur Auschwitz-Birkenau». Il ajoutait que l'auteur avait trouvé la « preuve des preuves »:

« au total il a trouvé trente-sept preuves dont une définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le [*Krema-III*] de Birkenau. »

---

près du plafond. Mais les SS et [l'ingénieur Prüfer] choisirent de maintenir le système de ventilation d'origine de la "morgue" pour la chambre à gaz, espérant que ce serait suffisamment efficace.» A la page 289, il rappelle cette «réalité technique» d'un système de ventilation «conçu de façon inappropriée pour une chambre à gaz». A la page 489, il écrit enfin: «Les niveaux [respectifs] des entrées d'air (en haut) et des orifices d'extraction (en bas) prouvent que le système était conçu pour une morgue située en sous-sol et non pour une chambre à gaz, où l'extraction de l'air délétère **chaud** devrait se situer dans la partie **supérieure**. »

1. J.-C. Pressac, *Auschwitz...*, p. 430.

2. *Id.*, p. 439.

3. *Id.*, p. 430.

4. « Les historiens du mensonge », p. 37.



L'interview s'accompagnait de la « preuve irréfutable » avec la reproduction d'un document ainsi décrit :

« Sur ce bordereau de réception du [Krema-III] signé par le directeur du camp d'Auschwitz, on lit en tête des deux dernières colonnes : quatorze douches (*Brausen*), une porte étanche au gaz (*gasdichttür*). »

Klarsfeld déclarait, à propos de cette preuve « définitive » ou « irréfutable », qu'il s'agissait d'

« un document qui mentionne à la fois une porte étanche au gaz et quatorze pommeaux [*sic*] de douches. »

A quoi, il ajoutait en guise de commentaire :

« Alors, soyons logiques, s'il s'agit d'une salle de douches, pourquoi cette porte étanche au gaz ? La démonstration est imparable. »

La démonstration n'était certainement pas imparable et, d'ailleurs, ainsi qu'on le voit, Klarsfeld usait ici d'un procédé rhétorique cher à Pressac : la prétéition (et, qui plus est, sous la forme interrogative).

J'envoyais à la revue un texte en droit de réponse dont la publication me fut refusée.

Pour commencer, cette interview constituait un aveu. Klarsfeld y reconnaissait que, jusque-là, personne ne s'était préoccupé de rassembler des preuves matérielles. Pressac, de son côté, déclarait à la même époque : « On avait jusqu'ici des témoignages et seulement des témoignages <sup>1</sup>. » Autrement dit, on avait, jusqu'ici, propagé dans le monde entier une terrible affirmation, une atroce accusation contre l'Allemagne, sans véritable preuve, mais seulement avec des « débuts de preuves » ou des « témoignages ». L'arme du crime n'avait jamais fait l'objet d'une expertise.

Mon droit de réponse rappelait que des portes étanches au gaz constituaient une banalité et que, par exemple, avant et pendant la guerre, tout local qui, en cas de guerre, pouvait servir de refuge était obligatoirement équipé d'une porte étanche au gaz. J'ajoutais que des portes étanches au gaz n'impliquaient, pas plus que de simples masques à gaz, un gazage homicide. S. Klarsfeld, embarrasé par le profit que je tirais de son interview dans un texte que je consacrais à Élie Wiesel <sup>2</sup>, commit l'erreur de publier une lettre dans *Le Monde Juif* <sup>3</sup> où il affirma que son interview était d'une « rédaction erronée » sur certains points. Mais il y a des démentis qui valent confirmation et tel était le cas puisque Klarsfeld, aggravant son impair, était alors amené à écrire :

---

1. *Le Matin de Paris*, 24-25 mai 1986, p. 3.

2. « Un grand faux témoin : Élie Wiesel », reproduit dans le volume II à la page 606..

3. *Le Monde Juif*, janvier-mars 1987, p. 1.

«Il est évident que dans les années qui ont suivi 1945 les aspects techniques des chambres à gaz ont été un sujet négligé parce que personne alors n'imaginait qu'un jour on aurait à prouver leur existence.»

Pressac avait sous les yeux un bordereau dactylographié, probablement tiré à la ronéo, en de nombreux exemplaires. Des rubriques dans le sens vertical énuméraient les différentes parties d'un bâtiment (pièces, cage d'escalier, couloir, WC, etc.) et, dans le sens horizontal, différents objets (lampes, lustres, lanternes, poêles, fiches de prise de courant, etc.). Dans un sens comme dans l'autre, des espaces étaient laissés en blanc pour des inscriptions complémentaires. Le bordereau en question concernait plusieurs pièces du *Krema-III*, dont les *Leichenkeller-1* et 2. Pour le *Leichenkeller-1*, censé être la chambre à gaz homicide, on avait noté: douze lampes d'un certain type, deux robinets de prise d'eau, quatorze pommes d'arrosage et (addition portée à la plume) une porte étanche au gaz. Pour le *Leichenkeller-2*, censé être le vestiaire, on avait noté vingt-deux lampes et cinq robinets.

Pressac tire de la juxtaposition dans une même pièce (partie constituante d'une morgue) de quatorze pommes d'arrosage et d'une porte étanche au gaz la conclusion qu'on se trouve devant une chambre à gaz *homicide* (!) pourvue de *fausses* pommes de douche; ces pommes d'arrosage, ajoute-t-il avec un beau sang-froid, seraient «de bois ou d'autres matériaux et peintes»<sup>1</sup> !

Le raisonnement est déconcertant. Pressac l'amorce expressément dans les termes suivants:

- Une porte étanche au gaz ne peut être prévue que pour une chambre à gaz [sous-entendu: homicide];
- Pourquoi une chambre à gaz [sous-entendu: homicide] possède-t-elle des douches?

Ce raisonnement comporte, en plus de ses sous-entendus, une grave erreur. Une porte étanche au gaz peut se trouver, comme je l'ai déjà dit, en n'importe quel point d'un édifice où, comme c'est le cas pour ce crématoire, il fonctionne des fours à haute température, avec risques d'incendie, d'explosion et d'émanations de gaz. Elle peut aussi se trouver dans un abri anti-aérien, dans une chambre à gaz de désinfection, dans une chambre froide, etc. Enfin, le *Krematorium-III* a pu posséder, en tout ou partie de son *Leichenkeller-1*, une salle de douches ou de lavage (tout crématoire possède une salle de lavage des cadavres). D'ailleurs, en un autre passage, Pressac écrit que Bischoff, responsable de la construction, demanda, le 15 mai 1943, à la maison Topf et fils, spécialiste de la construction des crématoires, de «dessiner les plans pour cent douches utilisant l'eau chauffée par l'incinérateur d'ordures du *Krematorium-III*»<sup>2</sup>; nous savons qu'il existait au rez-

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 429; voy. aussi p. 16.

2. *Id.*, p. 234.

de-chaussée une salle de douches car le plan est assez détaillé pour l'indiquer ; en revanche, le plan du sous-sol n'est pas détaillé et n'indique, pour les *Leichenkeller-1* et 2, que leur configuration générale.

Mais Pressac doit être sensible à la faiblesse de son argumentation puisque, son enthousiasme une fois retombé, il écrit, neuf pages plus loin à propos de ce même document :

Ce document est le seul présentement connu qui prouve *indirectement* [souligné par moi], l'existence d'une CHAMBRE A GAZ HOMICIDE dans le *Leichenkeller-1* du *Krematorium-III*<sup>1</sup>.

Notons, par conséquent, qu'il s'agit de la *seule* véritable preuve et que cette preuve est maintenant *indirecte*, alors qu'auparavant elle était décriée «fondamentale» et «définitive»<sup>2</sup>. Georges Wellers lui-même, pourtant prêt à se satisfaire des «preuves» les plus frelatées, confessait, dès 1987, son total scepticisme à l'endroit de la valeur démonstrative de ce document révélé l'année précédente par VSD. Il déclarait à Michel Folco :

« Bon, et l'histoire des pommes de douche du bordereau, vous savez, ce n'est pas la preuve de quoi que ce soit<sup>3</sup>. »

Aussi longtemps qu'on refusera de procéder aux fouilles complètes des *Krema-II* et *III* ou de publier les explications fournies par les ingénieurs-architectes Dejaco et Ertl au procès de Vienne, en 1972, sur la disposition des lieux, on en sera réduit à des spéculations.

#### *Quatre «dispositifs d'introduction»*

Quand Pressac découvre dans un autre bordereau qu'il est question de quatre «dispositifs d'introduction en treillis de fil de fer» et de quatre «obturateurs en bois» pour le *Leichenkeller2*, il émet l'hypothèse qu'il y a erreur sur le bordereau et qu'il faut lire *Leichenkeller-1*<sup>4</sup>. Son hypothèse n'est pas gratuite ; elle est fondée sur une constatation matérielle : une photo aérienne montrant, apparemment, quatre ouvertures dans le toit du *Leichenkeller-1*. Mais il a tort de présenter ensuite son hypothèse comme une certitude et de décider que ces obturateurs appartiennent au *Leichenkeller-1*<sup>5</sup>. Si ces dispositifs avaient servi à introduire des granulés de Zyklon B jusqu'au sol de la prétendue chambre à gaz, comment aurait-on préservé ces dispositifs des pressions exercées par la foule des victimes et comment le gaz aurait-il pu se répandre dans la pièce ? Je rappelle que, dans les opérations de gazage de

---

1. *Id.*, p. 439.

2. *Id.*, p. 429 et 430.

3. *Zéro*, Interview, mai 1987, p. 73.

4. J.-C. Pressac, *Auschwitz*, p. 232 et 430.

5. *Id.*, p. 431

désinfection, les granulés étaient non pas entassés ou jetés à la volée mais éparpillés sur des napperons pour que le gaz puisse sans contrainte et sans obstacle monter du sol au plafond; après l'opération, le personnel, toujours pourvu de masques à gaz avec un filtre particulièrement sévère, venait, après un long temps d'aération, récupérer les dangereux granulés en prenant grand soin de ne pas en laisser sur place. Enfin, Pressac a l'air d'ignorer qu'en 1988, au procès Zündel de Toronto, les révisionnistes ont pu montrer que, si les quatre ouvertures *apparentes* existent bien dans l'ouvrage de Brugioni et Poirier à la date de la reconnaissance aérienne du 25 août 1944, curieusement elles n'apparaissent plus sur la photographie aérienne «6V2» du 13 septembre 1944 non publiée par Brugioni et Poirier. S'agissait-il de taches ? de retouches ? de décolorations ? Il faut lire là-dessus le témoignage de l'expert Kenneth Wilson <sup>1</sup>. L'imposant tablier de béton qui constitue le toit du *Leichenkeller-1* et qu'on peut aujourd'hui inspecter sur sa face extérieure comme sur sa face intérieure ne porte aucune trace de ces mystérieuses ouvertures. Quant aux colonnes de soutènement, elles étaient entièrement de béton et non pas creuses. Enfin, si le bordereau indique que ces «dispositifs» et «obturateurs» appartenaient au *Leichenkeller-2*, il est malhonnête de les transposer d'autorité au *Leichenkeller-1* comme le fait Pressac sur son «plan récapitulatif pour les crématoires-II et III» de la page 431.

### *Vergasungskeller*

Pressac reprend à son compte, mais non sans hésitation, l'argument éculé de la présence du mot «*Vergasungskeller*» dans une lettre de routine que la Direction de la construction d'Auschwitz adresse aux autorités compétentes de Berlin (doc. NO-4473). Cette lettre, datée du 29 janvier 1943, qui n'a rien de confidentiel et qui ne porte pas même le tampon «Secret», annonce que malgré les difficultés de toutes sortes et, en particulier, malgré le froid on a presque achevé la construction du *Krema-II* (en réalité, ce *Krema*-ne sera opérationnel que deux mois plus tard). On y précise qu'à cause du gel le toit de béton du *Leichenkeller*-(sans précision de chiffre) n'a pas encore été décoffré mais que cela n'est pas grave, vu que le *Vergasungskeller* pourra être utilisé comme morgue provisoire <sup>2</sup>. Pour Pressac, l'emploi, dans cette lettre, du mot *Vergasungskeller* constitue une «énorme gaffe», révélatrice de l'existence d'une «cave à gazage homicide» qui ne pourrait être que le *Leichenkeller-1* <sup>3</sup>.

---

1. R.Lenski, *The Holocaust on Trial*, p. 356-360, avec photo de l'expert à son travail, p. 361.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 211-217 et 432.

3. *Id.*, p. 217.

Comme le mot de «*Vergasung*» est courant dans la langue technique allemande pour désigner soit le phénomène de gazéification,<sup>1</sup> soit la carburation d'un moteur, soit le gazage de désinfection (traduit en anglais par «*fumigation*» ; voy., ci-dessus), on ne voit pas comment, d'une part à Auschwitz, chez l'auteur de la lettre, et, d'autre part, à Berlin, chez le destinataire de cette lettre, une communication de pensée se serait opérée pour comprendre qu'il s'agissait ici, pour la première et la dernière fois, d'un gazage... homicide ! Si Pressac a raison de dire, en s'appuyant sur un autre document, que le *Leichenkeller*-en question ne peut pas être le *Leichenkeller*-2, il a tort de déduire qu'en conséquence il ne peut s'agir que du *Leichenkeller*-1 (qu'il appelle la chambre à gaz homicide). Il n'examine pas sérieusement une autre hypothèse : celle du *Leichenkeller*-3 avec ses trois pièces.

Si je me place dans le cadre de son hypothèse et si le mot de «*Vergasung*» est à prendre ici au sens de «gazage», Pressac doit, avant de conclure précipitamment à un gazage homicide, envisager que le mot puisse désigner un gazage de désinfection et, puisque, toujours pour me placer dans le cadre de son livre, il fait grand cas du témoignage du cordonnier juif Henryk Tauber, je lui rappelle que, d'après ce témoignage, *tel que le lit Pressac lui-même*, on entreposait dans une des pièces du *Leichenkeller*-3 les boîtes de Zyklon B. Selon lui, la pièce dont parle H. Tauber serait celle qui, sur les plans que nous possédons, est marquée «*Goldarbeit*» ; peut-être estime-t-il que cette pièce, avant de devenir celle où l'on fondait l'or dentaire<sup>2</sup>, servait d'entrepôt aux boîtes de Zyklon mais peut-être s'agissait-il d'une autre pièce du *Leichenkeller*-3<sup>3</sup>. Ce qui est sûr, c'est que le matériel de gazage (*Vergasung*) devait être entreposé, si possible, dans des endroits abrités (de la

---

1. Voy. «*die Vergasung der Koks*» (la gazéification du coke) dans un ouvrage technique sur les crématoires paru en 1907 : *Handbuch der Architektur* (Heft 3 : Bestattungsanlagen), Stuttgart, Alfred Körner Verlag, 1907, p. 239. Je relève dans cet ouvrage de nombreuses informations sur «*Leichenkeller*», «*Leichenkammer*», «*Leichenhalle*», «*Sezierraum*» (salle de dissection), sur les règles d'hygiène, d'aération, de désinfection, sur les précautions particulières concernant les cadavres infectés (salle séparée avec aération particulière et température inférieure), sur les douches, sur la salle du médecin, sur la salle de lavage, sur la durée des crémations. En fin de compte, les *Krema-II* et *III* de Birkenau étaient tout simplement «classiques».

2. Pressac a raison de rappeler, au sujet de cette pratique (banale en temps de guerre où l'on procède partout à la «récupération des métaux non ferreux»), que la «récupération de l'or sur les cadavres est de pratique courante, même si cela peut être tenu pour répugnant» (p. 294) ; les carabins d'amphithéâtre savent qu'il ne s'agit pas là d'une activité spéciale aux SS !

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 483 et plan annoté de la page 485, chiffre 8.

chaleur et de l'humidité), normalement aérés et fermés à clé; une cave était recommandée.

Autrement dit, *toujours dans le cadre même de ce qu'écrivait Pressac*, la lettre du 29 janvier 1943 pourrait signifier que le dépositoire ne peut pas encore être utilisé mais qu'en attendant les cadavres peuvent être placés dans l'entrepôt prévu pour le matériel de gazage: dans le *Vergasungskeller*, c'est-à-dire le «cellier à gazage» (comme on dit *Vorratskeller* pour le «cellier à provisions»).

En revanche, *si* on faisait de *Vergasungskeller* une cave à gazage homicide, *si* cette cave était le *Leichenkeller-1*, et *si* les Allemands envisageaient d'en faire un dépositoire à titre provisoire, où aurait-on gazé les victimes ? Le *Leichenkeller-1* n'aurait pas pu être à la fois une chambre à gaz homicide et un dépositoire.

Je note aux pages 503 et 505 que Pressac croit que j'ai donné dans mes écrits trois affectations successives et différentes au *Leichenkeller 1*. J'aurais successivement vu dans cette pièce une salle de carburation, puis un dépositoire et, enfin, une chambre à gaz de désinfection. Il n'en est rien. En un premier temps, j'ai rappelé l'interprétation d'Arthur R. Butz pour le mot de *Vergasung* au sens de «gazéification» ou de «carburation» mais ni Butz, ni moi nous n'avons localisé ce *Vergasungskeller* qui, de toute façon, aurait dû être proche de la salle des fours et non dans une dépendance éloignée des fours. En un second temps, j'ai rappelé à P. Vidal-Naquet que le mot de *Leichenkeller* signifiait dépositoire ou chambre froide et je précisais: «Une chambre froide, cela se désinfecte»<sup>1</sup>. J'ajoutais qu'une analyse chimique pourrait révéler des traces de cyanure puisque le Zyklon B est un insecticide à base d'acide cyanhydrique. Des pièces appelées à contenir des cadavres, en particulier de typhiques, devaient être désinfectées (je rappelle ici que j'use du mot de désinfection aussi bien pour la désinfection proprement dite que pour la désinsectisation).

On notera que R. Hilberg mentionne ce document NO-4473 et en cite trois extraits en allemand mais qu'il s'abstient de reproduire le mot de *Vergasungskeller*<sup>2</sup>. Je suppose qu'en bon connaisseur de la langue allemande il voyait que, si les Allemands avaient voulu parler d'une chambre à gaz, ils auraient employé les mots de «*Gaskammer*» ou de «*Gaskeller*» (?) et non celui de «*Vergasungskeller*» qu'à moins de malhonnêteté on ne peut traduire par «chambre à gaz». D'ailleurs, parvenu à la fin de son livre, Pressac lui-même se résigne à écrire que le document *Vergasungskeller* «ne constitue pas une preuve absolue de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans la cave du *Krematorium-II* de Birkenau»<sup>3</sup>.

---

1. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p. 35.

2. R. Hilberg, *The Destruction...* p. 885; trad. franç., p. 767.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 505.

### *Quatre portes étanches au gaz*

A la page 447, au titre de la vingt-deuxième «trace du crime», Pressac cite un document qui mentionne, pour le *Krema-IV*, quatre portes étanches au gaz. Pour d'obscures raisons, il décide, cette fois-ci, que ce document *ne* constitue *pas* une preuve «concluante» de l'existence d'une chambre à gaz homicide. Cet aveu tend à retirer beaucoup de sa valeur à sa première et fondamentale «trace du crime» où il faisait état de la mention d'une seule porte étanche au gaz sur un bordereau concernant le *Krema-III* comme s'il s'agissait d'une preuve concluante <sup>1</sup>.

### *Une clé pour chambre à gaz*

A la page 456, il nous présente comme trente-troisième «trace du crime» un document concernant une «clé pour chambre à gaz». Il en conçoit quelque embarras. On le comprend. Imagine-t-on l'emplacement d'une clé dans la porte, étanche, d'un local lui-même supposé être étanche ? Il dit que c'est «incompréhensible dans l'état présent de nos connaissances»; mais alors pourquoi fait-il de ce document une «trace du crime» ? Cette clé pourrait être celle qui fermait le local où étaient entreposées les boîtes de Zyklon B.

### *Un judas pour chambre à gaz*

Toujours à la page 456, il avoue que la trente-quatrième «trace du crime» n'en est pas une, contrairement à ce qu'on croyait. Il s'agit d'une commande concernant «les garnitures pour une porte avec châssis, étanche, avec judas pour chambre à gaz» (*Die Beschläge zu 1 Tür mit Rahmen, luftdicht mit Spion für Gaskammer*). En 1980, dans le procès qu'ils m'avaient intenté, la LICRA et tous autres avaient présenté ce document comme la preuve de l'existence de chambres à gaz homicides. Or, Pressac reconnaît qu'il s'agit ici d'une commande concernant une chambre à gaz *de désinfection*, comme je l'avais d'ailleurs signalé dans ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* <sup>2</sup>.

### *Autres fausses découvertes*

Ces trente-troisième et trente-quatrième «traces du crime» n'auraient jamais dû figurer dans le tableau récapitulatif des «39 traces du crime». En effet, l'une nous est présentée comme «incompréhensible dans l'état présent de nos connaissances» et l'autre prouve, ainsi que le reconnaît Pressac, l'existence d'une chambre à gaz de désinfection et non pas d'une chambre à gaz homicide.

L'histoire des dix détecteurs de gaz, telle qu'on nous la mentionne à la page 432, s'était déjà détruite elle-même à la page 371 où Pressac ne nous cachait

---

1. Voy., ci-dessus, «Quatorze pommes d'arrosage et une porte étanche au gaz», p. 1103.

2. R. Faurisson, *op. cit.*, p. 80.

pas que la firme Topf et fils, fabriquant des fours crématoires, fournissait normalement des détecteurs de CO et de CO<sub>2</sub>; pourquoi essayer de nous faire croire qu'une firme de ce genre, recevant une commande de «détecteurs de gaz», aurait compris par transmission de pensée qu'il s'agissait, cette fois-ci, de fournir des détecteurs de HCN (et non de CO et de CO<sub>2</sub>) et... qu'elle aurait été en mesure de fournir un matériel qu'elle ne fabriquait pas ?

Aux pages 223 et 432, Pressac découvre qu'à en croire un document du 23 mars 1943 le *Leichenkeller--I* des *Krema-II* et *III* devait être «préchauffé». Il triomphe. Comment irait-on préchauffer une morgue ? Et de laisser entendre que ce qu'on voulait préchauffer c'était... une chambre à gaz homicide. Mais, dix-neuf jours plus tard, soit le 25 mars 1943, les autorités apprennent que ce préchauffage ne sera pas possible<sup>1</sup>.

A la page 302, Pressac régalaît son lecteur d'une histoire de déplacement d'escalier qu'il renonce, vers la fin de son livre, à faire figurer dans les «trente-neuf traces du crime».

### *Il aurait fallu méditer la leçon du procès Dejaco-Ertl (1972)*

J'ai eu l'occasion de dire que le vrai «procès d'Auschwitz» n'avait pas été celui de Francfort (1963-1965) contre certains «gardiens d'Auschwitz» mais le procès à Vienne (Autriche), en 1972, de deux responsables de la construction des crématoires d'Auschwitz et surtout de Birkenau, Walter Dejaco et Fritz Ertl, ingénieurs-architectes. Tous deux furent acquittés.

Si la moindre des pièces présentées ici par Pressac et, ainsi qu'il l'admet, déjà connues à l'époque avait pu démontrer l'existence de chambres à gaz homicides, on aurait mené grand bruit autour de ce procès et les deux hommes auraient été lourdement condamnés. Le procès, long et méticuleux, d'abord annoncé avec fracas, surtout par Simon Wiesenthal, apporta la preuve – Pressac en convient – que l'expert désigné par l'accusation ne put mettre en difficulté les deux accusés; ledit expert «virtuellement admit sa défaite»<sup>2</sup>. En juillet 1978, je rendis visite à Fritz Ertl (Dejaco était mort en janvier). J'espérais obtenir de lui quelques éclaircissements sur les plans des crématoires que j'avais découverts au musée d'Auschwitz. Je rencontrai un vieillard affolé à la perspective de voir ses ennuis recommencer. Il refusa obstinément de me livrer le moindre renseignement mais il me dit tout de même qu'il n'avait, pour sa part, jamais vu de chambres à gaz homicides à Auschwitz ni à Birkenau.

Je ne cache pas que je serais heureux d'avoir communication des pièces de l'instruction du procès et des sténogrammes des débats du procès Dejaco-Ertl. Je suis convaincu qu'on y découvrirait une réponse circonstanciée sur l'architecture des crématoires de Birkenau, sur la disposition des lieux, sur

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 227.

2. *Id.*, p. 303.



leur destination et, enfin, sur les transformations éventuelles de ces lieux. On oublie vraiment trop ce procès Dejaco-Ertl, dont l'instruction commença en 1968 à Reutte (Tyrol) et qui provoqua, pour la première fois, une mobilisation générale pour essayer de prouver l'existence de chambres à gaz homicides à Auschwitz. Pour la première fois, en effet, l'Union soviétique se mit vraiment de la partie et fournit de précieux documents. On vit même s'établir une sorte de ligne directe entre Moscou et Vienne par l'intermédiaire de Varsovie (Commission des crimes de guerre hitlériens) et d'Oswiecim (archives du musée d'Auschwitz)<sup>1</sup>. Les responsables de la communauté juive mondiale, alertés par Simon Wiesenthal, ne ménagèrent pas leurs efforts. Les deux malheureux ingénieurs-architectes virent ainsi se liguier contre eux des forces immenses. Ajoutons à cela que, comme ils ignoraient tout des impossibilités physiques et chimiques d'un gazage homicide dans les locaux qu'ils avaient construits, ils plaidèrent qu'ils avaient édifié des bâtiments parfaitement normaux mais qu'après tout peut-être certains Allemands en avaient fait un usage criminel. Dejaco alla jusqu'à dire: «Et puis, de toute grande pièce on peut faire une chambre à gaz. De cette salle d'audience aussi bien»<sup>2</sup>. Dejaco se trompait lourdement puisqu'une chambre à gaz homicide ne peut être qu'un petit local exigeant une technologie très compliquée et une machinerie spécifique, mais personne ne releva l'erreur. C'est durant ce procès (18 janvier-10 mars 1972) que le seul «témoin» juif des gazages, le trop fameux Szlamy Dragon, «s'évanouit» à la barre et ne revint plus témoigner<sup>3</sup>. Pressac dit qu'il se révéla d'une «totale confusion»<sup>4</sup>.

### *Il aurait fallu visiter le Leichenkeller-de Sachsenhausen*

Pour avoir une idée des *Leichenkeller*-de Birkenau, Pressac aurait dû visiter le *Leichenkeller*-du camp de concentration de Sachsenhausen, qui est intact, et qui, transformé et remis à neuf en 1940-1941, constitue une sorte de modèle typique de ce genre d'édifice: au niveau du sol se trouvent salle de dissection, bureau médical, etc., et, au sous-sol, trois pièces dont la superficie totale est d'environ deux cent trente mètres carrés. On peut y entreposer deux cents cadavres. Chaque pièce a sa destination. L'une est prévue pour quatre-vingts cadavres à déshabiller et à mettre en bière; l'autre est pour cent cadavres mis en bière; la troisième est pour vingt cadavres infectés. On ne prétend pas qu'il y ait eu là de chambre à gaz homicide. Pressac pourrait vérifier sur place qu'un *Leichenkeller*, qui doit être frais, possède aussi des sources de chaleur,

---

1. *Id.*, p. 71.

2. *Kurier*, 20 janvier 1972.

3. *AZ*, 3 mars 1972.

4. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 172.

un appareillage chargé de fournir de l'air humide, un système particulier d'isolation pour les cadavres infectés (pas de raccordement direct au système des égouts), un plan incliné (*Rutsche*) tout à fait comparable à celui des *Krema-II* et *III* de Birkenau avec, de part et d'autre, des marches pour le personnel qui descend ou remonte le chariot transportant les corps. Enfin, il se confirme à Sachsenhausen que le mot même de *Leichenkeller*-est générique et s'applique à tout un corps de bâtiment avec rez-de-chaussée et cave. Ce point de vocabulaire à lui seul doit nous rendre prudents sur le compte de tout bordereau, de toute feuille de travail, de toute pièce comptable qui, concernant en apparence une pièce située en sous-sol, concerne peut-être en fait une pièce située au rez-de-chaussée. Par exemple, à Sachsenhausen, la lumineuse salle de dissection ou la salle de consultation du médecin, toutes deux situées au rez-de-chaussée, sont censées appartenir à un *Leichenkeller*-(morgue enterrée).

### ***Il aurait fallu travailler aux archives de Coblenze***

Aux archives fédérales de Coblenze, Pressac aurait pu découvrir, comme cela a été mon cas, l'extraordinaire ensemble de documents NS-3/377, relatif à la modernisation, en 1940, du *Leichenkeller*-de Sachsenhausen. Les trois plans, pour les fondations, pour le sous-sol et pour le rez-de-chaussée sont dignes d'une réalisation artistique. S'y ajoute un ensemble de quatre-vingt-dix pages détaillant la fourniture des matériaux et le calcul des frais; Pressac y trouverait peut-être l'explication de mots auxquels il donne abusivement un sens sinistre quand il les trouve dans les registres des ateliers d'Auschwitz. Soit dit en passant, je possède aussi des extraits des registres des ateliers d'Auschwitz, soigneusement prélevés par l'accusation polonaise: on y constate que les Allemands et, sous leurs ordres, les internés notaient scrupuleusement les moindres commandes et travaux; il y est souvent question de chambres à gaz de désinfection.

### ***Il aurait fallu visiter un Leichenkeller de Berlin***

Pressac qui, dans son livre, parle plus des crématoires et de leurs fours que des chambres à gaz, devrait peut-être visiter le crématoire Ruhleben à Berlin-Charlottenburg pour voir ce qu'est aujourd'hui un *Leichenkeller*-pouvant recevoir cinq cents cadavres à la fois<sup>1</sup>.

### ***Il aurait fallu réfléchir à l'exemple de Stutthof-Danzig***

Vers la fin de son livre<sup>2</sup>, il consacre un développement au petit bâtiment de briques qui, au camp de Stutthof-Danzig (à ne pas confondre avec le camp du

---

1. H.-K.Boehlke, *Friedhofsbauten*, p. 117 où peut se voir le plan.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 539-541.

Struthof-Natzweiler, en Alsace), est parfois présenté dans la littérature de l'«Holocauste» comme une chambre à gaz homicide alors qu'il s'agit manifestement, avec son fourneau à l'extérieur, d'une chambre à gaz de désinfection. Pressac tient des propos incohérents. Il commence par dire, avec raison, que, vu la présence de ce fourneau, il s'agit d'une chambre à gaz pour l'épouillage des vêtements des prisonniers<sup>1</sup>. Puis, soudain, sans aucune preuve à l'appui, il affirme que, du 22 juin 1944 (on admirera la précision) au début de novembre 1944, le bâtiment a servi de chambre à gaz homicide pour l'exécution de groupes de cent personnes. Enfin, à la page suivante, se ravisant, il conclut qu'on n'a jamais fait d'expertise scientifique de l'arme du crime, d'où il conclut judicieusement :

« ce qui signifie que nous ne savons pas comment la chambre a fonctionné en tant qu'installation d'épouillage et [que] nous sommes incapables de fournir une preuve matérielle de son usage criminel<sup>2</sup>. »

On fera remarquer à Pressac qu'il n'avait donc pas le droit de porter quelques lignes plus haut l'accusation de gazage homicide. **De plus, ce qui vaut pour ce camp proche de Danzig est aussi valable pour le camp d'Auschwitz et il est inadmissible, là comme ailleurs, d'accuser les Allemands d'avoir utilisé une arme abominable sans qu'on ait même expertisé cette arme.**

*Aucune expertise de l'arme du crime.  
Aucune vraie fouille*

Jusqu'en 1988, on n'avait jamais expertisé les chambres à gaz d'Auschwitz et de Birkenau. Il fallut attendre avril 1988 pour que l'Américain Fred Leuchter, spécialiste des chambres à gaz d'exécution dans les pénitenciers américains, rendît public un rapport de cent quatre-vingt-douze pages sur « les présumées chambres à gaz d'exécution d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek ». Ernst Zündel, un Allemand établi à Toronto (Canada), avait chargé Fred Leuchter d'examiner ces chambres à gaz et d'y prélever des échantillons. Le résultat allait être spectaculaire: il n'y avait jamais eu de chambres à gaz homicides dans ces camps. Seul l'échantillon prélevé dans une chambre à gaz de Birkenau – officiellement reconnue par les autorités du camp comme ayant servi à la désinfection par Zyklon B – comportait des traces importantes, et même considérables, de cyanure; d'ailleurs, cette chambre possédait les taches bleues révélatrices de l'usage du gaz cyanhydrique ou prussique.

P. Vidal-Naquet osait affirmer en 1980 qu'une expertise avait été « réalisée en juin 1945 sur les orifices de ventilation de la chambre à gaz de Birkenau

---

1. *Id.*, p. 539.

2. *Id.*, p. 540.

[*Krema-III*], sur vingt-cinq kilos de cheveux de femmes et sur les objets métalliques trouvés dans ces cheveux»<sup>1</sup>. Je lui répliquais :

« Je connais ces expertises commandées par le juge d'instruction Jan Sehn et menées par le laboratoire situé rue Copernic à Cracovie. **Ce ne sont justement pas des expertises établissant que tel bâtiment était une chambre à gaz homicide**<sup>2</sup>. »

Je passe ici sur les explications que je donnais de la présence possible de trace de gaz cyanhydrique dans les orifices de ventilation, dans les cheveux ou dans d'autres objets. S. Klarsfeld connaissait cette expertise mais en savait aussi les limites puisque, dans son interview de 1986<sup>3</sup>, il admettait qu'on n'avait toujours pas publié à cette date de vraie preuve; or, une expertise aurait constitué une vraie preuve. Pressac mentionne l'expertise de 1945 et il est bien loin de partager les vues de P. Vidal-Naquet puisqu'il fait remarquer que, s'il y a eu analyse des produits de grattage de certains objets métalliques présentés comme plaques galvanisées provenant du *Leichenkeller.1* du *Krema-II*, cette analyse, révélant une présence de composés de cyanure, est seulement *qualitative*<sup>4</sup>, alors qu'elle aurait dû être impérativement *qualitative et quantitative*.

Pressac nous apprend que l'association allemande de «réconciliation avec les juifs» et de «repentance», *Sühnezeichen*, avait commencé en 1968 des fouilles dans les ruines de la «chambre à gaz» du *Krema-II*; je serais curieux de savoir pourquoi ces fouilles ont été presque aussitôt interrompues. En 1987, le journaliste français Michel Folco m'avait fait une révélation. Lors d'un voyage organisé pour Auschwitz en commun avec Pressac, ils avaient tous deux eu un entretien avec Tadeusz Iwaszko, responsable des archives du musée d'Auschwitz, dont j'avais personnellement fait la connaissance en 1976. M. Folco avait demandé pourquoi les Polonais ne se décidaient toujours pas à entreprendre des fouilles et une expertise qui permettraient, par leurs résultats, de faire taire les révisionnistes. T. Iwaszko avait répondu que, si l'on ne trouvait pas de preuves du crime, les juifs accuseraient les Polonais d'avoir supprimé ces preuves. Pressac écrit qu'en 1980 T. Iwaszko lui avait déjà répondu que des fouilles seraient sans valeur parce que, de toute façon, quels que fussent les résultats, on accuserait les Polonais d'avoir «arrangé» les lieux<sup>5</sup>.

Voilà bien où le bât blesse les accusateurs: ils redoutent le résultat de fouilles et d'analyses. Les révisionnistes, eux, ont couru le risque de faire

---

1. Réédité dans P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire...*, p. 222, n. 41

2. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p. 35.

3. *VSD*, 29 mai 1986,.

4. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 233, mot souligné par Pressac lui-même.

5. *Id.*, p. 545.

entreprendre de telles recherches et ils en ont été récompensés par le rapport Leuchter, qui prouve qu'il n'y a jamais eu de chambres à gaz homicides à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek <sup>1</sup>.

### *Les leçons d'un terrain de football et d'une piscine*

En 1983, S. Klarsfeld et Pressac avaient publié une version française de *L'Album d'Auschwitz*. Pressac avait dessiné un faux plan de Birkenau (p. 43) où il dissimulait, en particulier, l'environnement des grands crématoires de Birkenau. En particulier, il cachait à ses lecteurs que, tout contre le *Krema-III*, se trouvait un stade (*Sportplatz*) qui servait de terrain de football aux détenus, puis que, tout contre ce stade, s'étendait un grand secteur hospitalier. Ces simples spécifications topographiques (sur lesquelles Pressac est plutôt discret dans son gros livre) rendent ridicule la thèse selon laquelle les crématoires auraient été le haut lieu d'une formidable extermination au milieu des cris, des feux, des flammes et des odeurs de chair brûlée. Imagine-t-on des équipes de joueurs de football et des foules de spectateurs des différents matches à deux pas de ces horreurs ?

Pressac commet une imprudence quand il met les révisionnistes au défi de prouver que, dans le camp central, la piscine était utilisée par les internés. Pour lui répondre, je donnerai la parole à un ancien interné d'Auschwitz, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, qui, tout en accordant sa caution – de façon plutôt vague – aux gazages homicides d'Auschwitz, n'écrivait pas moins ceci au sujet des distractions laissées aux détenus :

« Le dimanche après-midi, il y avait des séances de football, de basket-ball, de *water-polo* [souligné par RF] sous les acclamations bruyantes des spectateurs: il faut extrêmement peu de chose à l'homme pour le distraire des dangers les plus immédiats ! L'administration SS avait permis des distractions régulières pour les détenus, même les jours de semaine. Un cinéma projetait des actualités nazies et des films sentimentaux et un cabaret fort prisé donnait des représentations fréquentées souvent par les autorités SS. Enfin il existait un orchestre très honorable, composé au début uniquement de musiciens polonais et remplacé ultérieurement par une nouvelle équipe de haute classe composée de musiciens de toutes nationalités, en majorité juifs <sup>2</sup>. »

Je pourrais accumuler les exemples d'activités de ce genre; je m'en abstiendrai parce que, là où l'on concentre des êtres humains, la vie devient insupportable en dépit de tout; la promiscuité, les épidémies, la lutte pour la

---

1. « Rapport Leuchter », *AHR*, n° 5.

2. M. Klein, *Observations et réflexions...*, p. 31.

vie et pour les avantages individuels rendent cette existence affreuse, surtout en temps de guerre. Mais il ne faut pas ajouter de fausses horreurs aux horreurs vraies et les camps dirigés par les Soviétiques, y compris les camps qu'ils ont «libérés» en Allemagne avant de les remplir de leurs adversaires politiques, au premier rang desquels figuraient les nationaux-socialistes, ont été plus horribles encore aux dires de ceux qui, telle Marguerite Buber-Neumann, ont fait la double expérience.

Pressac donne pour titre à l'un de ses chapitres «Auschwitz selon les révisionnistes. Exposition photographique du fameux camp de vacances, KL Auschwitz»<sup>1</sup>. Cette ironie et cette insinuation calomnieuse cachent la gêne qu'il éprouve à reproduire des photographies qui ne cadrent pas du tout avec la galerie d'horreurs en tous genres qu'aurait contenues ce camp. Encore cherche-t-il à jeter la suspicion sur certaines de ces photographies en précisant qu'elles sont de «source révisionniste». Il ignore manifestement que beaucoup d'entre celles-ci proviennent de l'album de l'ingénieur Dürrfeld qui était l'un des hauts responsables des usines d'Auschwitz: la cote «DUE» (pour DUERRFELD) aurait pu le mettre sur la voie; le procès Dürrfeld est connu des historiens d'Auschwitz, mais apparemment pas de notre autodidacte.

### *Apports involontaires au révisionnisme*

Au fil du texte, on recueille des informations (sous la forme, assez souvent, de documents photographiques) qui tendent à renforcer la position des révisionnistes. En voici quelques échantillons:

- Le récit de l'interné Rablin, employé à la désinfection par Zyklon B, prouve à quel point l'utilisation de ce gaz est dangereuse. Rablin, légèrement atteint par ce terrible gaz, est hospitalisé et il met deux mois à guérir<sup>2</sup>; il est paradoxal que les Allemands aient cherché à guérir d'un empoisonnement par le gaz un homme qu'ils auraient dû, paraît-il, tuer par ce même gaz;
- La déposition de l'interné Joseph Odi décrit la procédure d'utilisation du Zyklon B dans les chambres à gaz de désinfection, une procédure au demeurant souvent décrite par les révisionnistes et qui montre les dangers de l'opération. Applicable à des vêtements, elle serait inapplicable à des êtres humains. Mais, surtout, le témoin raconte que les caisses contenant les boîtes de Zyklon B étaient entreposées au *Theatergebäude* (bâtiment du théâtre) et que le transport de cet endroit vers les chambres à gaz en question se faisait en présence d'un véhicule du service de santé. Les révisionnistes savaient tout cela mais il est intéressant de voir rappeler dans le livre de Pressac deux points qui devraient contribuer à décharger à la fois les carmélites d'Auschwitz et la «Croix-Rouge» des accusations dont on les accable trop souvent. Aux carmélites, on reproche d'occuper aujourd'hui un

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 507.

2. *Id.*, p. 25.

endroit où les Allemands auraient entreposé du gaz employé à tuer des êtres humains ; en réalité, ce gaz servait à tuer les poux et donc à protéger la santé des hommes. La voiture de la «Croix-Rouge» était là pour parer aux accidents toujours possibles avec le Zyklon B : elle ne participait pas à un meurtre ; elle aussi, elle veillait à la santé des hommes<sup>1</sup> (il est remarquable que J. Odi soit précis quand il parle des chambres à gaz de désinfection et tout à fait vague au sujet des chambres à gaz homicides ; d'ailleurs, il croit qu'on gazait les hommes dans des chambres à gaz de désinfection !);

- La belle photographie montrant un impressionnant combiné de huit chambres à gaz de désinfection dans la partie de Birkenau appelée traditionnellement «le camp des Tsiganes» (*Entwesungsanlage zigeunerlager*) contredit la thèse de la volonté chez les Allemands d'exterminer les Tsiganes<sup>2</sup>;

- Une étonnante photographie prise au *Zentral Sauna* montre un groupe de prisonniers nus, et bien portants, passant, leurs chaussures à la main, d'une vaste salle de douches (cinquante pommes de douches) à la salle de séchage du côté «propre» de la désinfection (*Trockenraum, reine Seite*): scène impensable dans un «camp d'extermination»<sup>3</sup>;

- Une photographie montre des détenus en tenue rayée employés à la désinfection des vêtements devant une batterie de trois autoclaves ; ici la désinfection se fait à la vapeur ; ailleurs, elle peut se faire à l'air chaud, au Zyklon B, à d'autres gaz encore ; la véritable préoccupation des Allemands était d'exterminer par tous les moyens la vermine et non les hommes<sup>4</sup> ; on ne dira jamais assez leur hantise du typhus ; «il y avait en fait dans le camp à peu près 25 chambres à gaz [de désinfection] de différentes dimensions fonctionnant au Zyklon B» (p. 550) et une quantité de chambres de désinfection fonctionnant autrement ;

- Une feuille d'instruction concernant l'emploi des fours crématoires rappelle que chaque soir les scories doivent être retirées ; ces fours, nous dit Pressac, ne pouvaient fonctionner que douze heures sur vingt-quatre et non vingt-quatre heures sur vingt-quatre comme l'affirment les tenants du mythe<sup>5</sup> ;

- Pour remplacer le *Krema-I*, les Allemands avaient envisagé la construction d'un «nouveau *Krema*» qui, à peu de distance de là, aurait été édifié à proximité de l'hôpital SS et de la *Kommandantur* ; Pressac reconnaît que ce «nouveau *Krema*» n'avait aucune chambre à gaz homicide ; il dit que, finalement, la construction a été transférée à Birkenau et que le *Krema-II* et le *Krema-III* de Birkenau ne sont que la transposition de ce qui était prévu

---

1. *Id.*, p. 41.

2. *Id.*, p. 63.

3. *Id.*, p. 80 ; voy., ci-dessus.

4. *Id.*, p. 82.

5. *Id.*, p. 136, 224, 227.

d'abord à Auschwitz-I; le plan est resté le même; en conséquence, les *Krema-II* et *III* ont été conçus *sans* chambres à gaz homicides<sup>1</sup>;

- La page 143 est particulièrement intéressante; Pressac ne voit sur ce plan que d'inoffensifs *Leichenkeller* mais, lorsque ce même plan sert à la construction des *Krema* de Birkenau, voici que ces *Leichenkeller* sont par lui arbitrairement qualifiés soit de «vestiaires» pour les victimes, soit de «chambres à gaz homicides»; en réalité, l'existence de ce plan prouve que, dans l'esprit des Allemands et, en particulier, de Walter Dejaco, les *Krema-II* et *III* de Birkenau, simples transpositions d'un nouveau *Krema* prévu au camp central d'Auschwitz près de la *Kommandantur* et de l'hôpital SS, ne pouvaient avoir aucune destination homicide (ce point est confirmé à la page 200 où on lit que les *Krema-I* et *III* ont été «conçus sans chambres à gaz homicides»);

- Une surprenante photographie, datant probablement de mai 1945, prouve que le toit du *Krema-I* a servi de piste de danse, décorée d'une étoile rouge avec la faucille et le marteau ainsi que de drapeaux soviétiques et polonais; les gens, dit Pressac, ont dansé sur le toit de la «chambre à gaz»; je suggère que si, à cette époque, on avait ajouté foi au mythe des gazages, on ne se serait pas permis une telle profanation; le mythe des chambres à gaz, quelques mois après la libération d'Auschwitz, n'avait pas encore vraiment pris la forme que nous lui connaissons aujourd'hui<sup>2</sup>;

- Pressac reproduit toute une série de documents provenant des archives de Weimar et concernant l'ingénieur Kurt Prüfer, responsable de la conception et de la construction des fours «Topf et fils»; Prüfer a été arrêté, emprisonné, interrogé après la guerre; rien, ni dans ses papiers, ni dans ses interrogatoires ne fournit la moindre preuve de l'existence de chambres à gaz homicides dans les crématoires<sup>3</sup>; or, si les documents dont fait état Pressac étaient comme autant d'indices du crime, Kurt Prüfer et d'autres membres du personnel de la firme auraient été facilement confondus;

- Le 12 août 1942, le commandant Höss fait diffuser à quarante exemplaires un *Sonderbefehl* (ordre spécial) rédigé en ces termes:

«Aujourd'hui s'est produit un accident de santé accompagné de légères manifestations d'empoisonnement par acide cyanhydrique, qui conduit à rappeler à tout participant aux gazages (*Vergasungen*) ainsi qu'à tout autre membre de la SS que, particulièrement à l'ouverture des locaux pleins de gaz, les membres de la SS doivent, au moins pendant cinq heures, se tenir à quinze mètres de la chambre [à gaz]. Faire alors spécialement attention à la di-

---

1. *Id.*, p. 33, 140-143.

2. *Id.*, p. 149.

3. *Id.*, p. 93, 94, 191, 371.



rection du vent. Le gaz utilisé à présent contient moins de composant odorant et il est donc particulièrement dangereux. Le médecin de la garnison SS décline toute responsabilité pour les accidents qui surviendraient là où des membres de la SS n'observeraient pas ces directives<sup>1</sup>. »

Le mot employé pour désigner les gazages de désinfection est *Vergasungen*. Cette directive confirme ce que les révisionnistes n'ont cessé de dire sur le danger d'utilisation du Zyklon B. Si, à Auschwitz, on s'était livré à d'incessantes et massives opérations de gazage, surtout dans les conditions où on nous le raconte, les accidents touchant le personnel SS auraient été innombrables. Ni le commandant du camp, ni le médecin chef responsable de la garnison, ni les autres médecins, ni les SS n'auraient toléré pareils accidents<sup>2</sup>; et, s'il fallait à tout prix se placer au point de vue de la légende, les « gazages homicides » n'auraient pu se dérouler normalement puisque le personnel juif n'aurait pu accomplir la tâche d'entrer dans un local cyanuré pour en retirer des milliers de cadavres cyanurés et, faute de personnel pour la mener à bien, la criminelle entreprise serait immédiatement tombée en panne<sup>3</sup>;

---

1. *Id.*, p. 201.

2. *Id.*, p. 201.

3. Cette directive de R. Höss confirme également ce que j'avais spécifié à propos des « confessions » de ce dernier (Entretien avec *Storia Illustrata*, in S. Thion, *Vérité historique...* p. 203, n. 10; reproduit ici vol. I, p. 160-161, n. 1). Höss « confessait » que les membres du *Sonderkommando* entraient dans les « chambres à gaz » tout de suite après le « gazage » et en retiraient les cadavres en mangeant et en fumant, c'est-à-dire sans masques à gaz, ce qui aurait été radicalement impossible. Le 2 avril 1946, dans sa prison de Nuremberg, il répondait en ces termes à son interrogateur américain S. Jaari :

*Q.* : Mais n'était-ce pas un travail tout à fait dangereux pour ces détenus d'entrer dans ces chambres et de travailler au milieu des cadavres et au milieu des émanations de gaz ?

*R.* : Non.

*Q.* : Portaient-ils des masques à gaz ?

*R.* : Ils en avaient mais ils ne les utilisaient pas, vu qu'il n'arrivait jamais rien (John Mendelsohn, ed., *The Holocaust*, vol. 12, p. 113; *Pretrial Interrogation of R. Höss*, 2 April 1946, p. 17).

La directive du 12 août 1942, signée de Höss et montrant les dangers considérables d'une opération de gazage prouve que ce dernier, lorsqu'il fut, quatre ans plus tard, interrogé par les Américains dans sa prison de Nuremberg, leur fit des réponses ineptes; il avait été dressé, ainsi que j'ai pu le démontrer, par ses premiers interrogateurs et geôliers: des juifs de la sécurité militaire britannique qui l'avaient torturé à Minden avant de l'envoyer à la prison de Nuremberg. R. Höss craignait par-dessus tout d'être livré aux communistes polonais (voy. R. Faurisson, « Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss... », vol. II p. 657).

- Un télex du 18 décembre 1942 montre que, pendant le mois de décembre, le travail, aussi bien des détenus que des travailleurs civils libres, a dû être interrompu à plusieurs reprises pour procéder à des mesures d'épouillage et de désinsectisation (*Entlausung und Entwesung*). Il a fallu isoler le camp. Les travailleurs civils n'ont pu quitter le camp depuis six mois. Il faudra prévoir une période de vacances du 23 décembre 1942 au 4 janvier 1943<sup>1</sup>;
- Dans les archives du mémorial Yad Vashem, à Jérusalem, se trouve un album de trois cent quatre-vingt-dix-sept photos prises par les Allemands eux-mêmes pendant la guerre et montrant les constructions d'Auschwitz, y compris celle des crématoires. Cette information est la plus importante du livre de Pressac. Il est inadmissible que cet album ait été si longtemps tenu caché et que la publication des photographies se fasse au compte-gouttes comme cela avait été le cas pour celles de l'*Album d'Auschwitz*. Cette fois-ci, il s'agit du *Bauleitung Album* (album de la Direction de la construction). Ces photographies nous confirment qu'Auschwitz était un camp de prisonniers ou d'internés sans rien d'extraordinaire. Pressac reconnaît que tous les détenus qu'on aperçoit au travail paraissent dans un état de santé comparable à celui des ouvriers civils<sup>2</sup>. Nous dissimulerait-il des photographies de cet album qui permettraient de préciser ou de rectifier ce que nous croyons savoir de chaque pièce des grands *Krema*-et des transformations éventuelles apportées à ces pièces ?
- A propos d'une feuille de présence indiquant la composition d'une équipe travaillant à la construction d'une cheminée du *Krema-IV* ou *V*, Pressac fait remarquer que «la composition de l'équipe employée est typique avec ses douze civils et vingt prisonniers travaillant à la pose des briques»<sup>3</sup>; il n'y avait donc aucune possibilité de secret de ce côté-là non plus;
- Un plan prouve que les Allemands projetaient de construire un énorme secteur hospitalier dans toute la partie connue, à Birkenau, sous le nom de «Mexico». Pressac dit qu'il s'agit là d'«une véritable aubaine pour les révisionnistes». Il reconnaît qu'«il y a INCOMPATIBILITÉ [il écrit le mot en capitales] dans la création d'un camp sanitaire à quelques centaines de mètres de quatre crématoires où, selon l'histoire officielle, on exterminait des gens à grande échelle»<sup>4</sup>. Et son commentaire se poursuit dans le même sens. On attend sa parade. Elle ne vient pas. L'embarras de Pressac est manifeste. Tout juste pense-t-il peut-être se tirer de ce mauvais pas en disant qu'il ne faudrait pas méconnaître la capacité de «double pensée» dans la hiérarchie SS, qui exécutait aveuglément les ordres même quand ils étaient totalement

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 210.

2. *Id.*, p. 331, 339.

3. *Id.*, p. 412.

4. *Id.*, p. 512.

contradictoires. Je rappelle que, comme je le disais ci-dessus<sup>1</sup>, Pressac a passé sous silence l'existence, près des crématoires, d'un vaste secteur hospitalier de dix-sept baraquements<sup>2</sup>; le plus fort est que, dans son gros ouvrage, il persiste à cacher l'existence de ce secteur hospitalier. Un plan-projet du 21 juin 1944 montre que les Allemands envisageaient la construction, à Birkenau, le long de la rampe de chemin de fer, d'un ensemble de six hangars à légumes de 930 m<sup>3</sup> chacun: curieuse initiative dans un «camp d'extermination»<sup>3</sup>.

### *La faillite, pour Pressac, de l'histoire traditionnelle*

Pressac dresse un constat de faillite: personne avant lui n'a été en mesure de prouver l'existence des chambres à gaz homicides d'Auschwitz et de Birkenau. Il reconnaît que les historiens, les juges, les Soviétiques, les Polonais, les accusateurs des «criminels de guerre» ainsi que les accusateurs des révisionnistes ont accumulé de fausses preuves et des arguments sans valeur (les révisionnistes, eux aussi, d'ailleurs, auraient échoué dans leur entreprise). Il écrit à la fin de son étude (toute la suite étant composée d'annexes):

« Cette étude démontre d'ores et déjà la complète faillite de l'histoire traditionnelle (*the complete bankruptcy of the traditional history*) (et, de là, aussi des méthodes et des critiques des révisionnistes), une histoire fondée principalement sur des témoignages, assemblés pour les besoins du moment, tronqués pour correspondre à une vérité arbitraire et parsemés de quelques documents allemands de valeur inégale et sans lien les uns avec les autres<sup>4</sup>. »

Du célèbre ouvrage d'Eugène Aroneanu, *Camps de concentration*, qui a si longtemps constitué une sorte de bible exterminationniste, il dit que c'est «une monstruosité historique», «un ensemble incohérent qui se contredit lui-même»<sup>5</sup>. Sur les procès d'après-guerre, il écrit que «les tonnes de Zyklon B

---

1. Voy. ci-dessus., p. 1117.

2. Dans les cités allemandes, les hôpitaux subsistaient, mais ils étaient en grande partie «évacués» à la campagne sous la forme de baraquements sanitaires sur le modèle de ceux qu'on construisait dans les camps de concentration. A la page 513, Pressac reproduit le plan d'un baraquement hospitalier d'Auschwitz et indique comme source le Centre de documentation juive contemporaine de Paris. En réalité, il s'agit là de l'un des multiples documents dont il m'est redevable: le document provient des Archives nationales américaines et porte la cote de Nuremberg NO-4470.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 530-531.

4. *Id.*, p. 264.

5. *Id.*, p. 15.

commandées par les camps se voyaient attribuer, sans aucune vérification, une utilisation homicide». Et, ainsi que je le mentionnais ci-dessus<sup>1</sup>, il ajoute cette remarque propre à bouleverser ses amis exterminationnistes :

« De loin, la plus grande partie [du Zyklon B] (plus de 95 %) était destinée à la destruction de la vermine (effets et bâtiments), cependant qu'une toute petite quantité seulement (moins de 5 %) a été employée à des gazages homicides<sup>2</sup>. »

Il estime que le procès conduit par les Américains contre Bruno Tesch, l'un des responsables de la société Degesch et donc de la fabrication du Zyklon B, fut une « mascarade » ; on ne se soucia pas de la question technique mais on se contenta du témoignage de ses employés. En 1946, dit Pressac, un simple ragot malveillant pouvait conduire à la pendaison d'un accusé. Ce fut le cas pour B. Tesch (et, ajouterai-je, pour son associé K. Weinbacher)<sup>3</sup>; cf. à ce propos l'article révélateur de William B. Lindsey, « Zyklon B, Auschwitz and the Trial of Dr Bruno Tesch ».

Le film soviétique *Chroniques de la libération du camp, 1945* montre une porte étanche au gaz comme appartenant à une chambre à gaz homicide ; vu son emplacement, dit Pressac, il s'agissait d'une porte de chambre à gaz de désinfection<sup>4</sup>. Plus loin, il parle à propos d'un travail de la commission d'enquête soviétique de « coup monté » et de « montage "historique" »<sup>5</sup> ; le malheur est que le Tribunal de Nuremberg reconnut à ce travail « valeur de preuve authentique » au nom de l'article 21 de son statut.

A Birkenau, la vaste salle du *Zentral Sauna* où se déshabillaient les détenus (*Auskleideraum*) avant la douche possédait une impressionnante quantité de radiateurs (serpents). Les Polonais ont enlevé ces radiateurs parce que, dit Pressac, ce souci de confort pour les prisonniers se combinait mal, dans l'esprit des visiteurs d'aujourd'hui, avec, à cent mètres de là, les ruines du *Krema-IV* et de ses chambres à gaz<sup>6</sup> ; il aurait pu ajouter que les Polonais avaient procédé de même pour les « cellules d'arrestation » du Bloc 11, que les touristes visitent en grand nombre ; c'est moi qui avais appelé l'attention de Pressac sur cette manie, chez les Polonais, d'enlever le matériel de chauffage soit pour leur propre usage, soit pour donner une idée plus cruelle des conditions dans lesquelles les détenus étaient censés vivre.

Au tribunal de Nuremberg, on a présenté comme preuve du crime tel document allemand, tout à fait banal, sur les fours crématoires. Pressac voit

---

1. **Voy. p. 1090.**

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 15.

3. *Id.*, p. 16-17.

4. *Id.*, p. 41.

5. *Id.*, p. 46.

6. *Id.*, p. 78.

là un exemple de «la façon stupide selon laquelle les documents du vaincu ont été “évalués” par un tribunal des vainqueurs»<sup>1</sup>.

Telle reconstitution par les Polonais après la guerre est «loin d’être une fidèle reproduction» de l’original à cause de ses exagérations et de ses simplifications<sup>2</sup>.

Tel fait (ici le fait, selon Pressac, qu’à une époque donnée de 1942 on ait utilisé 2 à 3 % du Zyklon B pour tuer et 97 % ou 98 % pour désinfecter) «infirmes totalement» telle interprétation de certains documents par «les historiens traditionnels»<sup>3</sup>.

Parfois sans le nommer et parfois en le nommant, Pressac souligne les erreurs ou les tricheries de Georges Wellers. Chez ce dernier, l’argumentation fondée sur le système de ventilation des *Leichenkeller* est, pour Pressac, contredite par les faits et elle s’effondre totalement<sup>4</sup>. Cette argumentation «totalement erronée» et «tout à fait infondée» a abusé les avocats de la LICRA qui ont plaidé contre Faurisson<sup>5</sup>. Dans la transcription des témoignages, G. Wellers procède à des coupures sans en prévenir le lecteur quand ces témoignages contiennent des invraisemblances<sup>6</sup>. Le plan qu’il a donné d’Auschwitz<sup>7</sup> est d’«une très médiocre qualité en ce qui concerne bien des détails» sans que Pressac se permette d’aller jusqu’à parler de «falsification»<sup>8</sup>; ce qui laisse songeur, c’est qu’il s’agit du plan qui trônait dans la salle du procès de Francfort et que H. Langbein reproduit dans son livre sur ce procès<sup>9</sup>.

Le prétendu camouflage autour des *Krema-II* et *III* est, pour Pressac, un produit de l’imagination des «historiens traditionnels»<sup>10</sup>.

Jan Sehn, le juge d’instruction polonais qui a instruit le procès de R. Höss et de bien d’autres SS, a «retouché» un document allemand en le reproduisant sous la forme d’une copie prétendument conforme à l’original<sup>11</sup>; néanmoins, Pressac prend soin de ménager ce juge d’instruction à qui nous sommes redevables de cent mensonges sur Auschwitz; c’est à lui que nous devons le mensonge des «près de soixante mille personnes par vingt-quatre heures»

---

1. *Id.*, p. 106.

2. *Id.*, p. 108.

3. *Id.*, p. 188.

4. *Id.*, p. 289.

5. *Id.*, p. 355.

6. *Id.*, p. 479.

7. G. Wellers, *Les chambres à gaz ont existé...*, p. 12-13.

8. *Id.*, p. 165-166.

9. H. Langbein, *Der Auschwitz Prozess...*, p. 932-933, et non 930-931 comme l’indique Pressac par erreur.

10. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 341.

11. *Id.*, p. 454.

gazées à Birkenau<sup>1</sup>; c'est également à lui que nous devons les «fosses gigantesques» en plein air (au nombre de huit ?) où, «en août 1944, on atteignit le chiffre de vingt-quatre mille incinérations par jour» (avec ou sans les crématoires ?)<sup>2</sup>; or, les photographies aériennes prises par les Alliés le 25 août 1944 ne montrent absolument rien de tel<sup>3</sup>.

En 1981 se déroula à Paris le procès que m'avaient intenté la LICRA et bien d'autres organisations. Le principal avocat de la LICRA était M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau. Des pages consacrées à ce procès et à cet avocat il ressort qu'on a invoqué contre moi, selon Pressac lui-même, beaucoup de documents qui, en réalité, ne prouvaient pas du tout l'existence de chambres à gaz homicides. M<sup>e</sup> Jouanneau a surtout invoqué des témoignages dont pas un, selon Pressac, n'avait de vraie valeur. Quant aux arguments techniques de M<sup>e</sup> Jouanneau, ils étaient dénués de toute valeur et parfois «désastreux». Enfin, l'avocat a outrageusement abusé de la théorie selon laquelle les Allemands, pour dissimuler leur crime, usaient de «code» ou de «camouflage»<sup>4</sup>.

Les incohérences de Pressac ont des effets divertissants. Il constate la malhonnêteté ou l'incompétence des exterminationnistes mais, en même temps, il veut à tout prix sauver la théorie exterminationniste. Il lui reste pour seule ressource de flatter ses amis pour des qualités censées compenser leurs défauts. Et quand il flatte, il ne flatte pas à demi: il flagorne; la démonstration de M<sup>e</sup> Jouanneau reposait sur une foule d'erreurs mais elle était... «superbe»<sup>5</sup>.

### *Manipulation des témoignages*

Dans un ouvrage qui se prétend technique, on devrait d'abord décrire les lieux du crime, puis analyser l'arme du crime et les preuves matérielles de ce crime pour, enfin, passer en revue les témoignages. Pressac, qui n'a aucun sens de la méthode, ouvre tous ses chapitres sur... les témoignages. Il y a là un moyen, il faut le dire, de mettre le lecteur dans des conditions propres à obnubiler ses capacités normales de jugement, puisque ces «témoignages» posent comme une vérité de principe l'existence des chambres à gaz homicides. La qualité des témoignages qu'invoque Pressac est affligeante. Il en convient parfois lui-même mais il cherche souvent à sauver ces témoignages du discrédit, et cela par les expédients les plus alambiqués.

Rudolf Höss est censé avoir écrit *J'étais commandant à Auschwitz* et Miklos Nyiszli, lui, aurait écrit *J'étais médecin à Auschwitz*: deux témoignages

---

1. J. Sehn, *Le Camp de concentration d'Oswiecim-Brzezinka...*, p. 132.

2. *Id.*, p. 148.

3. D. Brugioni et R. Poirier, *The Holocaust Revisited*, p. 9-11.

4. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 554-556.

5. *Id.*, p. 556.

présentés comme essentiels. Höss a vécu plusieurs années à Auschwitz et Nyzsli y aurait vécu six mois, en tant que détenu. Or, ce qu'écrivent ces deux «témoins», par exemple sur la ventilation des chambres à gaz homicides, constituerait, selon Pressac, une énorme erreur technique; ils auraient dit sur ce point le contraire de «la vérité»<sup>1</sup>.

Alter Fajnzylberg, Filip Müller et Rudolf Höss affirment des choses «pratiquement impossibles», ne correspondant pas aux faits, «douteuses», «erronées», contraires à la réalité, «invraisemblables»<sup>2</sup>. Les «erreurs» commises par Höss «tout au long de son autobiographie» ont une explication que Pressac brandit fièrement et souligne en caractères gras: *il était présent, sans voir*<sup>3</sup>. Il n'était donc pas un témoin! Comment pouvait-il être présent et ne pas voir? Comment peut-on être le commandant d'un «camp d'extermination» et ne pas voir l'instrument d'«extermination» d'un million (?) de personnes au moins? Comment ce commandant a-t-il pu mettre l'accent sur les dangers du Zyklon en 1942<sup>4</sup> et décréter en 1946 que ces dangers étaient inexistantes<sup>5</sup>.

Quant au témoignage, si souvent invoqué, du SS Pery Broad, la forme et le ton, nous dit Pressac, en «sonnent faux». Ses écrits, que nous devons aux Polonais, ne peuvent être sincères. Ils sont «colorés d'un patriotisme polonais passablement trop flagrant». On ne connaît pas le manuscrit. Tout cela a été «légèrement» retravaillé par les Polonais (les guillemets impliquent ici que le travail n'a pas été léger!). Mais qu'importe, dit Pressac, malgré les divergences entre ces différents témoins, des gazages homicides ont eu lieu dans le *Krema-I*; c'est un fait établi<sup>6</sup>; «établi» par qui? par quoi? Il ne le précise pas.

Le témoignage de Szlamy Dragon nous vaut le commentaire suivant:

«Il y a là une impossibilité physique [...]. Je ne pense pas que ce témoin nous trompait intentionnellement, mais il suivait la tendance à exagérer qui semble avoir été de règle à l'époque de la libération et qui a donné naissance au chiffre de 4 millions de victimes pour le camp d'Auschwitz, un chiffre aujourd'hui considéré comme de pure propagande. Il devrait être divisé par quatre pour approcher de la réalité<sup>7</sup>.»

---

1. *Id.*, p. 16.

2. *Id.*, p. 126-127.

3. *Id.*, p. 128.

4. Voy. ci-dessus, p. 1121.

5. Voy. ci-dessus, p. 1121, note 4.

6. *Id.*, p. 128.

7. *Id.*, p. 171.

En 1972, au procès Dejaco-Ertl, ce témoin s'est révélé d'une «totale confusion»<sup>1</sup>.

Les témoignages de P. Broad, de R. Höss, du Dr Johann-Paul Kremer et du SS Hölblinger (que Pressac écrit Höblinger) sur les *Bunker* font l'objet de réserves qui s'expriment dans les termes suivants: «entièrement imaginaires», «impossibilité physique», «impossible de situer la scène»<sup>2</sup>.

Le témoignage de Nyiszli serait valable à condition... de diviser les chiffres par quatre, mais pas toujours. Pressac parle à propos de Nyiszli de «son "nombre quatre"»; il dit que ses chiffres sont «inquiétants»<sup>3</sup>.

En 1980, on a mené grand bruit autour du livre de Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*. Le livre obtenait de Jean Pierre-Bloch le prix de la LICRA. F. Müller fut l'un des témoins vedettes du procès d'Auschwitz (1963-1965) et du film *Shoah*. En réalité, F. Müller est un mythomane et même Pressac s'en rend compte, qui écrit:

«[dans son livre] il a accumulé les erreurs, rendant ainsi son compte rendu douteux sur le plan historique. La meilleure façon de l'aborder est de lire [ce livre] comme un roman fondé sur une histoire vraie»<sup>4</sup>.

Si des membres du *Sonderkommando* affirment que, dans une seule bouche de four crématoire on enfournait cinq, sept ou douze corps à la fois, Pressac, lui, suggère qu'il y a là une exagération et qu'on pouvait probablement enfourner seulement trois corps à la fois, et encore bien maigres<sup>5</sup>. Il dit qu'aujourd'hui le touriste, «après une prière silencieuse» (*sic* !) devant le fameux coefficient multiplicateur par quatre utilisé par le Dr Miklos Nyiszli»<sup>6</sup>.

A Auschwitz, les visiteurs peuvent voir dans l'ancien «Block 4» une maquette prétendant reproduire un *Krema*-en pleine scène de gazage. La reconstitution, il faut le dire, montre involontairement les impossibilités physiques des gazages homicides et, en particulier, l'exiguïté des lieux et les encombrements qui en auraient résulté dès le premier «gazage». S'ajoute à cela le fait que des documents révélés ultérieurement et surtout les photographies aériennes prises par les Alliés en 1943-1944 et publiées en 1979 soulignent les «erreurs» de cette maquette. Peu importe pour Pressac, qui voit dans cette reconstitution la «puissante évocation d'un gazage massif» (p. 378).

---

1. *Id.*, p. 172 ; voy. ci-dessus, p. 1113.

2. *Id.*, p. 174.

3. *Id.*, p. 179.

4. *Id.*, p. 181.

5. *Id.*, p. 229.

6. *Id.*, p. 483.



A partir de la page 459, l'auteur essaie de sauver du désastre l'absurde *War Refugee Board Report* de novembre 1944, aussi appelé *Protocoles d'Auschwitz*. Les seules critiques qu'il est bien obligé d'en faire discréditent totalement cette œuvre mensongère due en grande partie à Rudolf Vrba, aujourd'hui professeur de pharmacologie dans une université de Vancouver (Canada)<sup>1</sup>.

Les dessins d'un certain David Olère ont la faveur de Pressac, qui connaît personnellement l'auteur, mais ces dessins, grotesques en tous points, semblent inspirés principalement par un antinazisme de sex-shop. Pressac tient pour des «chefs-d'œuvre d'authenticité»<sup>2</sup> mais... il fait des réserves sur leur valeur documentaire et sur la sincérité du témoin<sup>3</sup>. Avec des mines de Père-la-Pudeur, il va jusqu'à s'interdire de reproduire certains dessins<sup>4</sup>. Le même David Olère assure que les SS fabriquaient des saucisses de chair humaine qu'ils appelaient «*Kremawurst*»: saucisse de *Krema*-<sup>5</sup>. Sa mémoire souffre d'une certaine «détérioration» et il est sujet à ce que Pressac appelle le «*Krematorium delirium*»<sup>6</sup>.

Le témoin préféré de l'auteur est le cordonnier juif Henryk Tauber. Mais ce témoin, lui aussi, a tendance à utiliser «le fameux coefficient multiplicateur par quatre»<sup>7</sup>. *Il n'a pas vu de gazage mais, ou bien on lui en a parlé*<sup>8</sup>, ou bien il a vu les cadavres de ceux qu'il appelle des gazés<sup>9</sup>. Un jour, par une fenêtre, il a vu un SS verser du Zyklon B dans la chambre à gaz<sup>10</sup>. Si, en tant d'années, il n'a rien vu de plus, c'est que, pendant les opérations de gazage, les SS enfermaient systématiquement les membres du *Sonderkommando* dans... la cokerie. C'est aussi l'explication d'Alter Fajnzylberg. Les SS voulaient leur cacher l'existence des gazages mais non celle des gazés !

Tauber raconte l'histoire d'un juif du nom de Lejb. Un jour, les Allemands suspendirent Lejb, mains liées dans le dos, à une barre de fer au-dessus des foyers en feu. Pendant une heure. Puis, ils lui délièrent les mains et le jetèrent dans un four froid. On versa de l'essence dans le cendrier qui était en-dessous. On y mit le feu. Les flammes atteignirent le four. Pendant plusieurs

---

1. R. Faurisson, «Le Révisionnisme au Canada; les procès Zündel», p. 35-37. reproduit dans le volume II à la page 767-768.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 554.

3. *Id.*, p. 493-497 et 554-555.

4. *Id.*, p. 498.

5. *Id.*, p. 554.

6. *Id.*, p. 493 et 556.

7. *Id.*, p. 483.

8. *Ibid.*

9. *Id.*, p. 489.

10. *Id.*, p. 494.

minutes. On ouvrit la porte du four. L'homme en émergea et courut, couvert de brûlures. On lui ordonna de faire le tour de la cour au pas de course en criant qu'il était un voleur. Finalement, on le força à grimper au fil de fer barbelé où il fut tué d'un coup de feu !

Tauber parle aussi d'une fosse pleine de graisse humaine. La graisse coulait des cadavres vers un réservoir creusé dans le sol. On puisait la graisse et on la reversait sur les cadavres pour accélérer la combustion. Un jour, les SS jetèrent un homme dans la graisse bouillante, l'en retirèrent encore vivant et l'abattirent d'un coup de feu. Son cadavre fut le lendemain apporté au crématoire et incinéré dans une fosse <sup>1</sup>.

Tauber dit qu'on incinérât dans un seul crématoire environ deux mille cinq cents cadavres par jour. Voici le commentaire de Pressac :

« Ce chiffre ne correspond pas à la réalité (et il est à mettre en rapport avec la propagande de l'immédiat après-guerre) [...]. Nous trouvons là presque le fameux facteur de multiplication par quatre dont le D<sup>r</sup> Miklos Nyiszli a fait un usage si abondant et si lamentable dans son livre que sa crédibilité en a été longtemps contestée. Henryk Tauber est loin d'être le seul témoin pour dire en substance « je ne sais pas le nombre des morts » ou « je pense qu'il y en a eu tant » et pour dire ensuite froidement, une ou deux phrases plus loin, que, tout bien considéré, nous arrivons au chiffre (usuel) de quatre millions de victimes au total. J'insisterais sur le fait que ce genre d'imposture [*imposed falsehood*] doit être excusé à cause du climat politique de la période 1945-1950 <sup>2</sup>. »

En un seul passage de la page 498, Pressac emploie, pour qualifier des assertions de son témoin préféré, les mots de « douteux », « incorrect » (deux fois), « pas certain », « histoire [inventée] », « pur mythe ». Et si, au terme de son témoignage, H. Tauber est si faible et si vague sur les *Krema-IV* et *V*, on ne peut le lui reprocher, estime Pressac, qui suppose que ce témoin « a dû être épuisé à la fin de sa déposition »<sup>3</sup>.

Bref, tous ces témoins semblent surtout atteints, comme David Olère, de ce que le pharmacien Pressac désigne par les termes de *Krematorium delirium* <sup>4</sup>.

---

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* L'ennui est que, durant cette période de l'immédiat après-guerre, ce genre d'« imposture » a fait loi au sens propre du terme et qu'aujourd'hui encore elle a force de loi pour les tribunaux français, en vertu des dispositions antirévisionnistes de la loi Fabius-Gayssot parue au *Journal officiel de la République française*, sous la signature de François Mitterrand, le 14 juillet 1990.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 502.

4. *Id.*, p. 556.

Pressac ne dispose d'aucun critère pour distinguer l'un de l'autre le vrai et le faux témoin. Ses témoins peuvent accumuler les pires erreurs ou les pires insanités, ils trouveront grâce aux yeux de notre homme pour peu que ce dernier décide d'en faire de vrais témoins.

Un témoin décrit-il méticuleusement la pièce qualifiée de chambre à gaz homicide et lui voit-il trois piliers alors qu'il y en avait quatre, c'est, nous dit Pressac, qu'il n'a pas marché jusqu'au bout de la pièce. Ce même témoin parle-t-il d'une porte d'entrée et d'une porte de sortie, alors qu'il n'y avait qu'une porte d'entrée donnant sur une pièce en cul-de-sac, cette erreur, dit Pressac, peut s'expliquer par la route prise par ce témoin pendant sa visite (!). Le témoin parle-t-il de dix fours alors qu'il y avait cinq fours (à trois moufles), c'est, dit Pressac, que «probablement il n'a pas parcouru toute la longueur de la salle des fours mais qu'il est resté à l'entrée ouest». Les chiffres de victimes que donne ce témoin sont-ils incroyables, c'est, nous rassure Pressac, qu'il s'agit, ici, d'un «chiffre gonflé» donné par un SS qui servait de guide à ce témoin ou, là, d'un «chiffre de la propagande SS»<sup>1</sup>.

Un témoin dessine-t-il la salle des fours en oubliant de noter la présence de rails, c'est, dit Pressac, que ces rails ne servaient à rien et qu'*enconséquence* la «mémoire visuelle [de ce témoin] ne les a pas retenus»<sup>2</sup>. Ce même témoin accumule-t-il quatre graves erreurs matérielles, c'est que «les souvenirs visuels d'un survivant se détériorent avec le temps»<sup>3</sup>. Si ce témoin ajoute quoi que ce soit dans son dessin, ce n'est pas grave; c'était un ajout «pour enjoliver»<sup>4</sup>.

Tout au long de son livre, Pressac s'évertue à découvrir des excuses pour les innombrables «erreurs» de ses témoins, que celles-ci portent sur l'emplacement, la couleur, le matériau, la forme, la distance, le nombre de quoi que ce soit.

Mais son explication favorite, c'est que la faute de toutes ces «erreurs» revient aux SS, à «l'habituelle exagération SS»<sup>5</sup> et si, dans leurs confessions recueillies par les Alliés, ces SS avouent des énormités, c'est par «orgueil professionnel»<sup>6</sup>.

Grâce à cette méthode, les témoins juifs ou autres de Pressac gagnent à tout coup, de même qu'à tout coup les SS ne peuvent que perdre.

### *Drôlerie de Pressac à propos de M. Nyiszli*

---

1. *Id.*, p. 239.

2. *Id.*, p. 229.

3. *Id.*, p. 493.

4. *Ibid.*

5. *Id.*, p. 108.

6. *Id.*, p. 161.

Je voudrais revenir ici sur le cas déjà cité du Dr Miklos Nyiszli. L'un des faux témoignages les plus connus de la littérature concentrationnaire, après celui de Martin Gray (*Au nom de tous les miens*), est celui du Dr Miklos Nyiszli : *Médecin à Auschwitz, Souvenirs d'un médecin déporté*.

Je ne m'attarderai pas aux différentes versions de ce faux, publié dès 1951 par Jean-Paul Sartre dans *Les Temps modernes*; le couple Sartre-Beauvoir avait une remarquable vocation de gobeurs pour ce genre d'écrits (voy. S. de Beauvoir pour le *Treblinka* de J.-F. Steiner). Paul Rassinier a souvent dénoncé ce faux<sup>1</sup> ainsi que Carlo Mattogno. Ni l'*Encyclopædia Judaica* (1971), ni la récente *Encyclopædia of the Holocaust* (1990) ne mentionnent *Médecin à Auschwitz*, qui est depuis longtemps discrédité.

Pourtant, au récent procès du révisionniste Michel Konen devant le tribunal de Meaux, le banquier Hubert Heilbronn, PDG de la banque Lazare, poussait l'impudence jusqu'à invoquer un seul témoignage en faveur de l'existence des chambres à gaz d'Auschwitz: celui de M. Nyiszli<sup>2</sup>

Pressac, lui aussi, ressuscite M. Nyiszli. Mais, ce faisant, je crois pouvoir dire qu'il a, dans ses commentaires sur ce témoignage, involontairement écrit deux pages d'une intense drôlerie<sup>3</sup>. Qu'on en juge plutôt.

Le juif Miklos Nyiszli aurait vécu pendant six mois dans un crématoire de Birkenau et aurait servi d'assistant au Dr Josef Mengele dans la salle de dissection. Pressac prélève, dans le livre, le seul chapitre VII où ce témoin est censé décrire une opération de gazage au *Krema-II*. Il affirme d'abord que cette description est «entièrement exacte, SAUF pour certains CHIFFRES qui sont vraiment très ERRONÉS»<sup>4</sup>. Puis, il commente le texte et c'est là qu'on s'aperçoit que, même pour un Pressac, quasiment toutes les données du livre de Nyiszli sont erronées, qu'il s'agisse de chiffres ou de précisions matérielles.

Le témoin déclare que la chambre à gaz était d'une longueur de cinq cents pieds (cent cinquante mètres); or, dit Pressac, un plan (découvert par Faurisson et confirmé par l'état des ruines) montre que la longueur de la pièce ainsi désignée ne pouvait dépasser cent pieds (trente mètres). C'est simple, dit Pressac, le témoin a dit la vérité mais il a utilisé le coefficient multiplicateur cinq.

Le témoin déclare que le vestiaire avait une longueur de deux cents yards (environ deux cents mètres); or, dit Pressac, tout montre que la pièce ainsi désignée mesurait cinquante yards (environ cinquante mètres). C'est, dit-il, que Nyiszli a utilisé le coefficient multiplicateur quatre.

---

1. Voy. notamment *Le Drame des juifs européens*, p. 52-58.

2. *Le Figaro*, 6 juillet 1990, p. 8.

3. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 474-475.

4. *Id.*, p. 473.

Comme la moyenne des différents coefficients multiplicateurs est proche de 4, Pressac, fier de sa découverte, en vient à parler dans son livre, soit à propos de Nyiszli, soit à propos d'autres affirmations ou témoignages, du «fameux coefficient multiplicateur par 4»<sup>1</sup>; par conséquent, d'après notre pharmacien, si nous voulons trouver les vrais chiffres, il nous appartient d'utiliser dans notre lecture le coefficient de *division* par quatre.

Pour ma part, je dirais qu'à ce compte tout faux témoin se tirerait d'affaire. Supposons qu'un «témoin» affirme avoir, pendant six mois (c'est la durée du séjour de Nyiszli sur les lieux), vu quatre hommes qui étaient tous hauts de sept mètres et tous vieux de deux cent sans, on peut supposer que n'importe qui récusera ce témoin. N'importe qui, sauf Pressac, qui, appliquant la règle du fameux coefficient de division par quatre, prononcerait: ce témoin dit vrai; il a vu *un* homme, qui mesurait *un mètre soixante-quinze* et qui était âgé de *cinquante ans*.

Mais là ne s'arrête pas la gymnastique pressacoise. J'ai fait la recension de ses commentaires du témoignage Nyiszli dans le court passage consacré au gazage. Voici, d'une part, les coefficients employés, nous dit-il, par Nyiszli et, d'autre part, un échantillon des commentaires de Pressac à propos de tel fait, de telle réalité matérielle ou de tel chiffre rapportés par le même Nyiszli<sup>2</sup>:

– COMMENTAIRES DE PRESSAC SUR LES COEFFICIENTS DE NYISZLI:

1. Nyiszli, dit Pressac, a divisé par 2.

2. Nyiszli, dit Pressac, a multiplié par 3; par 5; par 4; par 2,5; par 6,7; par 4; par 4; par 2,5; par 4; par 2 à 3.

– COMMENTAIRES DE PRESSAC SUR LES AFFIRMATIONS DE NYISZLI:

Erroné

Erroné

Erroné

Erroné

Erroné et délibérément trompeur. [...] Qui le D<sup>r</sup> Nyiszli cherche-t-il à tromper et pourquoi ?

Manque de familiarité avec l'état des lieux [décrits]

Pure et simple histoire [de temps] de guerre

Pure invention

Légende

... (et d'ajouter que, là où le témoin parle de «bois», il faut lire «ciment»; là où il parle de «chlore», il faut entendre «acide cyanhydrique»).

La conclusion est savoureuse. Elle est fièrement intitulée «Le multiplicateur» et Pressac, loin de récuser son témoin pour exagérations et fables, découvre dans l'emploi du multiplicateur quatre (la moyenne des

---

1. *Id.*, p. 483, 494.

2. *Id.*, p. 474-475.

différents chiffres donne 3,8) le signe que le D<sup>r</sup> Nyiszli, sans être pour autant scientifique et rigoureux, est manifestement un universitaire qui porte la marque d'une formation intellectuelle des plus sérieuses. Il écrit :

« La moyenne des différents multiplicateurs est presque exactement 4<sup>1</sup>. Si l'on applique cette moyenne au total officiel de quatre millions, nous arrivons à un chiffre beaucoup plus proche de la réalité : un million. Ce calcul n'est aucunement scientifique ou rigoureux mais il montre que le DOCTEUR NYISZLI, un honorable UNIVERSITAIRE, FORMÉ EN ALLEMAGNE, a multiplié les chiffres par QUATRE, quand il a décrit l'intérieur du *Krematorium-II* et quand il a parlé du nombre des personnes ou des victimes<sup>2</sup>. »

Bref, Pressac comprend que la « crédibilité » du livre de Nyiszli ait été « longtemps contestée »<sup>3</sup> ; c'était à cause du « fameux facteur de multiplication par quatre dont le D<sup>r</sup> Nyiszli a fait un usage si abondant et si lamentable »<sup>4</sup> ; mais Pressac est heureusement survenu ; il a découvert la clé de lecture nécessaire au lecteur de *Médecin à Auschwitz* et, grâce à cette clé, tout se déchiffre et il n'y a plus lieu de contester la crédibilité d'un honorable universitaire, formé en Allemagne. Pressac a sauvé Nyiszli.

Mais le lecteur, lui, quand il verra un chiffre quelconque sous la plume de cet étonnant témoin, ne saura jamais si ce chiffre est à considérer comme exact ou s'il faut le multiplier ou s'il faut le diviser, et par combien au juste.

### « Faurisson et sa clique » (p. 12)

Je renonce à compter le nombre de fois où Pressac s'en prend aux révisionnistes en général et à ma personne en particulier. L'Américain Mark Weber écrit :

« Pressac ne semble pas être une personne psychologiquement solide. Par exemple, il confesse s'être « pres-

---

1. Pressac oublie ici que, d'après lui, Nyiszli utilisait aussi des diviseurs ! Et que signifie « presque exactement » ? P. Vidal-Naquet, ratifiant cette manipulation des chiffres, écrit : « Que l'on puisse dire aujourd'hui que tel témoignage important doit être affecté, quant aux nombres, d'un coefficient de division par quatre est une conquête scientifique que nous aurions grand tort de bouder. On ne diminue pas le crime des nazis en renonçant à des chiffres faux. La question du nombre *exact* des victimes n'est pas essentielle. Arno Mayer le dit et le répète et sur ce point je ne puis que lui donner raison. » (Préface à Arno Mayer, *La « Solution finale »*..., p. VIII-IX).

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 475.

3. *Id.*, p. 495.

4. *Ibid.*.

que» tué dans le camp principal d'Auschwitz en octobre 1979 (p. 537). Ses rapports avec le professeur Faurisson et l'éditeur révisionniste français Pierre Guillaume - auxquels il consacre plusieurs pages - ont changé, passant d'une sorte d'admiration à une animosité personnelle pleine d'aigreur. Il ne mentionne rien dans le comportement de Faurisson à son égard qui justifierait une telle haine viscérale, même compte tenu de l'intensité de son désaccord avec lui sur la thèse de l'Holocauste. La nature affective et même vicieuse de l'hostilité furieuse de Pressac envers Faurisson laisse augurer d'une personnalité anxieuse et instable<sup>1</sup>.

Je me dois d'apporter ici une explication. Pressac a une raison précise de m'en vouloir : au début des années quatre-vingt, j'ai été conduit à le mettre à la porte du domicile de Pierre Guillaume (où il était venu nous voir une fois de plus sans s'annoncer). Ce sont là de ces humiliations qui ne s'oublient pas, surtout chez quelqu'un qui, affligé d'un sentiment d'infériorité, quête l'approbation, recherche les compliments, propose ses services avec insistance et veut se faire prendre au sérieux. Pressac avait fini par me lasser. Son obséquiosité, sa confusion d'esprit, ses peurs paniques, son horreur de la clarté et des positions franches, sa propension à mentir et à tricher rendaient ses visites de plus en plus indésirables. Dans son livre, il ne fait aucune allusion à cet épisode humiliant ; au contraire, il affirme qu'en mars ou avril 1981, il prit l'initiative de « briser complètement avec Faurisson »<sup>2</sup>. C'est tout simplement faux. Il a été mis à la porte, et même, je dois le dire, assez vivement.

J.-C. Pressac était un admirateur de Hitler, de Degrelle et des *militaria*. Il possédait chez lui, en bonne place, un buste d'Adolf Hitler et, redoutant notre réaction lors d'une visite à son domicile, il nous en avait prévenus, P. Guillaume et moi-même, non sans quelque appréhension. Il avait rêvé d'écrire un roman montrant la victoire de son héros et le triomphe du national-socialisme<sup>3</sup>. Il avait fait ses études au Prytanée militaire de La Flèche et, si j'en crois Pierre Guillaume, lui-même ancien élève de cet établissement, il avait, en 1959, reçu une réprimande de l'administration à la suite d'un sketch d'inspiration nazie qu'il avait monté lors d'une fête de l'école. Il disait avoir soutenu l'action de Pierre Sidos. L'extrême droite, ou ce qu'on appelle ainsi, possède, à côté de fortes personnalités (c'est le cas d'un Léon Degrelle), des malheureux qui admirent la force parce qu'ils sont

---

1. M. Weber, « Jean-Claude Pressac et la technique des chambres à gaz », p. 170.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 554.

3. *Id.*, p. 541.

faibles. Tel était le fait de J.-C. Pressac qui, de plus, présentait un cas médical qui, je dois le dire, avait ajouté à ma pitié.

P. Guillaume a consacré à J.-C. Pressac quelques pages de son livre *Droit et histoire*<sup>1</sup>. Je conseille la lecture de ces pages à la fois vivantes et pénétrantes. Avant de nous rencontrer, Pressac croyait aux chambres à gaz homicides. Je lui montrai ma documentation. Il en fut bouleversé et comprit son erreur. Croyant savoir lire les plans que j'avais découverts dans les archives du musée d'Auschwitz, il nous offrit ses services. Mi-sérieux, mi-goguenards, nous affectons de l'appeler «Schliemann», du nom de l'inventeur des ruines de Troie. Il avait une spécialité: à chaque rencontre, ses premiers mots étaient: «Je me suis planté». Il «se plantait» – il se trompait – de façon chronique. Influçnable et angoissé, il changeait perpétuellement d'avis sur les détails et, à chaque fois, prenait le ton le plus péremptoire pour articuler sa thèse du jour. Il avait une autre spécialité: dès qu'une question des plus simples le mettait dans l'embarras (et il vivait dans l'embarras), il répondait: «Oui-Non». Non pas: «Oui et non» mais, d'un seul souffle: «Ouinon» et il lui était impossible de clarifier sa réponse, qui lui servait de refuge comme à un enfant pris en faute. Il avait la manie de prétendre, d'une minute à l'autre, qu'il n'avait pas dit ce qu'il venait de dire. Je l'invitais donc à enregistrer nos conversations au magnétophone pour dissiper toute méprise. Avec une peur d'enfant et sans aucune explication, il refusait d'être enregistré.

Mais il ne croyait plus aux chambres à gaz. Il se sentait naître une vocation de révisionniste; cependant n'est pas révisionniste qui veut. Ma vie et celle de P. Guillaume devenaient de plus en plus difficiles. Pressac s'affolait. L'accumulation des procès et des attaques de toutes sortes, la détérioration progressive de ma santé physique, nos angoisses financières, une atmosphère générale d'hallali (il faut se rappeler ici ce qu'a été le montage de la «rue Copernic», bien pire que celui du «cimetière de Carpentras») rendaient notre néophyte de plus en plus fébrile et hésitant. Il m'adjurait de renoncer à une entreprise aussi dangereuse. Pour sa part, il commençait à prendre ses distances. Des «amis juifs» lui avaient fait entendre que, dans le scepticisme, il y avait des limites à ne pas franchir<sup>2</sup>. A lire les plans d'Auschwitz et de Birkenau, que je lui avais fournis en abondance, il voyait bien que les gazages étaient impossibles. Mais, sait-on jamais, commençait-il à dire, peut-être y avait-il eu tout de même, de-ci de-là, quelques menus gazages homicides, discrets, furtifs, improvisés, ce qu'il appelait des «gazouillages». Avant son premier départ pour Auschwitz, à la suite de notre rencontre, il m'avait demandé quelle recherche il pourrait y entreprendre pour moi. Je lui avais répondu que j'étais intéressé par la question des crémations: nombre officiellement enregistré de corps incinérés; qualités (détenus, gardiens,

---

1. P. Guillaume, *Droit et histoire*, p. 118-112.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 548.



soldats et officiers allemands et membres de leurs familles); nombre des employés affectés aux crémations de cadavres et aux incinérations des fours à ordures; durée des crémations; emplois du temps, etc.). Je pensais, en effet, que ces nombres, à eux seuls, constitueraient un élément propre à démontrer l'impossibilité des formidables crémations qui auraient été exigées par les gazages de centaines de milliers de victimes en plus des crémations nécessitées par les ravages des épidémies dans le camp.

A son retour d'Auschwitz, Pressac me dit d'un air embarrassé qu'il n'avait pas trouvé le temps de s'occuper de la question qui m'intéressait. Il avait eu trop de travail et puis une jeune Polonaise l'avait beaucoup occupé, ajoutait-il : innocente forfanterie de timide.

Avant son second déplacement à Auschwitz, il me posa la même question et je lui fis la même réponse. Au retour, il me déclara à nouveau qu'il n'avait pas eu le temps d'entreprendre les recherches nécessaires. J'ouvre ici une parenthèse pour dire que, dans son gros livre, Pressac *ne répond toujours pas à mes questions*<sup>1</sup>.

Pressac finit par nous déclarer qu'il ne voulait plus prendre parti entre les révisionnistes et les exterminationnistes. Il affirma qu'il souhaitait avoir des relations dans les deux camps et se contenter d'un travail purement technique. Je l'encourageais dans cette voie et, dans une dédicace dont il rapporte le texte<sup>2</sup> mais dénature le contexte, je l'invitais à chercher, à trouver, à être froid, impartial et matérialiste. Mais c'était trop lui demander. Constatant qu'il ne pouvait s'atteler à un travail méthodique et austère qui lui aurait permis de mettre un peu d'ordre dans ses pensées, je le congédiais. Je l'avais initié à l'étude de la prétendue chambre à gaz du Struthof (Alsace). Par la suite, il allait publier, sous l'égide de S. Klarsfeld, un petit livre en anglais – indigent et confus – sur le sujet. Je vois que, dans son gros livre, il traite à nouveau du sujet. Mais il se garde bien de dévoiler une découverte que j'avais faite, quasiment en sa présence, quand, ensemble, au Palais de justice de Paris, avec Pierre Guillaume et M<sup>e</sup> Éric Delcroix, nous examinions les archives du «procès du Struthof», archives communiquées, sur la demande de la LICRA, par la direction, à Paris, de la gendarmerie et de la justice militaire. Dans ces archives, j'avais découvert une pièce révélant que le professeur René Fabre, doyen de la faculté de pharmacie de Paris, avait, en décembre 1945, signé une expertise du plus haut intérêt. Ce professeur avait examiné successivement les produits de grattage autour de la cheminée de la prétendue chambre à gaz homicide et, à l'hôpital civil de Strasbourg, les cadavres, bien conservés, des prétendus gazés. Dans les deux cas, il avait conclu négativement: il n'y avait aucune trace de gazage.

---

1. Voy., ci-dessous, Additif 2, «Combien de crémations journalières au *Krema-II.*»

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 554.

En réalité, cette chambre à gaz, à l'étanchéité toute relative, avait surtout servi pour l'entraînement des recrues de l'armée allemande au port du masque à gaz ; dans ce cas, le gaz employé est loin de présenter les mêmes dangers que l'acide cyanhydrique (Zyklon B). Pressac avait été heureux de pouvoir nous en faire la démonstration. Il était allé prendre des photographies d'une séance d'entraînement dans une chambre à gaz de l'armée française, peu éloignée de Paris. Je possède un jeu de ces photographies.

### *Trois petits secrets de J.-C. Pressac*

Une légende, chère à Élie Wiesel, à Filip Müller et à Georges Wellers, veut que les Allemands aient creusé à Birkenau de gigantesques fosses où l'on aurait brûlé des milliers de cadavres à ciel ouvert. J'avais fait observer à Pressac que le camp de Birkenau occupait l'emplacement de vastes marécages au bord d'un affluent de la Vistule et que, malgré les travaux de drainage, la nappe phréatique était forcément restée à peu de distance du niveau du sol<sup>1</sup>. Il était donc difficile d'imaginer le creusement de ces fosses et j'ajoutais que, de toute façon, il devait être compliqué de brûler des cadavres dans des fosses à cause du manque d'oxygène. Pressac, à qui je conseillais toujours la vérification matérielle, avait alors creusé un petit trou dans son jardin et avait essayé d'y incinérer le cadavre d'un lapin. Il n'y était jamais parvenu. Me faisant visiter l'emplacement de sa «fosse d'incinération», il s'était répandu en plaisanteries sur le mythe des «fosses d'incinération» de Birkenau et l'histoire du lapin était devenue l'une de nos scies.

Les visiteurs du Struthof peuvent voir, d'une part, le camp même de Natzweiler avec le bâtiment du crématoire et, loin du camp, un petit bâtiment contenant la prétendue chambre à gaz homicide. Pressac m'avait fait remarquer que, *si on avait décidé de mentir à Natzweiler comme on avait menti à Auschwitz (sic)*, on aurait pu faire croire à l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le bâtiment du crématoire. Pour le prouver, il m'avait fabriqué une sorte de faux plan de ce bâtiment en partant du vrai plan que nous avons découvert dans les archives de la gendarmerie et de la justice militaire. Je possède toujours ce faux plan dessiné et légendé par Pressac. Dans son gros livre, il ne souffle pas mot de ce petit travail.

Je possède aussi de Pressac une étude en deux volumes intitulée par lui *Auschwitz, architecture paisible*. Elle concerne les *Krema-IV* et *V*. Elle est d'une confusion extrême et n'a jamais été publiée. Mon exemplaire porte le n° 2. La page des dédicaces est hilarante : Pressac, offrant ses services à tout le monde, se répand en flagorneries à l'adresse aussi bien de certains

---

1. C'est précisément à cause de la proximité de cette nappe phréatique que les *Leichenkeller* des *Krema-II* et *III*, au lieu d'être enterrés sous le bâtiment du crématoire, n'étaient que semi-enterrés, tout contre ledit bâtiment.

exterminationnistes que de certains révisionnistes. J'ai ma part de ces compliments trop appuyés pour être honnêtes.

## *Quelques emprunts et quelques mensonges*

Aussi bien dans ses études que dans son gros livre, Pressac m'a outrageusement pillé. Il me doit une grande partie des plans, des documents ou des photographies qu'il a publiés; l'autre partie est constituée, la plupart du temps, de plans, de documents et de photographies qui sont de même source ou de caractère identique. Seules les photographies du *Bauleitung Album*, détenu par les Israéliens, constituent un apport original.

La bassesse des attaques que me porte Pressac, ses tricheries et mensonges dans la présentation de certains faits m'obligeraient à rectifier ici beaucoup trop de ses allégations. Je suis décrit comme un lâche qui ne se présente «bien sûr» pas à son procès<sup>1</sup>; or, il sait qu'à l'époque j'étais gravement malade. Il dit qu'un jour, en 1982, il m'a téléphoné et m'a trouvé comme une «épave»; il écrit : «J'étais choqué et dégoûté de découvrir que [Faurisson] avait atteint le fond, entraînant avec lui sa famille»<sup>2</sup>; il est exact qu'en 1981 et 1982, j'ai cru atteindre le fond de la détresse physique, morale et financière et que ma femme et mes enfants ont partagé avec moi cette détresse; je n'ai pas pour autant parlé de mon «martyre»<sup>3</sup> et je ne vois pas ce qu'il y a de «choquant» et de «dégoûtant» à lutter comme je l'ai fait jusqu'au bout de mes forces. Je faisais peur à Pressac. Je lui avais toujours fait peur par mon acharnement à me défendre et par mon refus de baisser la tête.

Il ose écrire :

« Confrontés avec de nouvelles preuves [de l'existence de gazages homicides], Faurisson et Guillaume eurent un moment d'indécision et envisagèrent la possibilité de jeter l'éponge et de déclarer officiellement qu'il apparaissait que des gazages homicides avaient eu lieu à Birkenau<sup>4</sup>. »

Ici, il ment et il sait qu'il ment, du moins en ce qui me concerne. Jamais il ne m'a présenté la moindre preuve de ce qu'il appelait des «gazouillages» et jamais je n'ai, personnellement, envisagé l'éventualité d'une rétractation quelconque<sup>5</sup>.

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 554.

2. *Id.*, p. 558.

3. *Ibid.*

4. *Id.*, p. 554.

5. En revanche, je peux le confier ici pour la première fois, j'ai, à la fin de 1978, envisagé d'abandonner tout effort supplémentaire de publication quand j'ai vu avec quelle férocité la presse entière, l'université et la magistrature me refusaient jusqu'au droit de continuer à vivre normalement. Le Conseil d'État était allé jusqu'à déclarer, en octobre 1978, que j'étais un professeur d'université qui n'avait aucune publication à son actif, et cela de son propre

Pressac sait que les procès qu'on m'a intentés et qui m'ont valu des condamnations sans exemple dans l'histoire contemporaine de notre pays n'étaient que des mises en scène, et que les documents avec lesquels on a cherché à m'accabler étaient dénués de valeur. Il le sait et il le dit soit clairement, comme lorsqu'il évoque le rôle de l'avocat de la LICRA, M<sup>e</sup> Jouanneau, soit implicitement quand il lui arrive d'analyser une « preuve » utilisée contre « Faurisson » lors d'un procès, et qu'il admet que cette « preuve » n'avait aucunement la valeur qu'on lui accordait <sup>1</sup>.

### *Questions esquivées*

Pressac a esquivé une vingtaine de questions essentielles, d'ordre technique, posées par les révisionnistes. Je n'en citerai que quelques-unes :

- *Krema-I*: Comment peut-on expliquer la présence d'une chambre à gaz homicide fonctionnant au Zyklon B (gaz explosible) et ouvrant sur une salle où opéraient six fours fonctionnant parfois à 800° ? Comment la prétendue chambre à gaz pouvait-elle comporter une fragile porte vitrée sans verrou qui, s'ouvrant vers l'intérieur, aurait buté sur des monceaux de cadavres ? Comment la ventilation quotidienne pouvait-elle se faire à vingt mètres des fenêtres de l'hôpital SS ?

- *Krema-II et III*. Puisque les fournées de victimes étaient, paraît-il, de deux mille personnes, <sup>2</sup> et s'il fallait une heure et demie pour incinérer un cadavre dans chacun des quinze moufles, au bout de ce laps de temps il restait encore mille neuf cent quatre-vingt-cinq cadavres à incinérer : où les entreposait-on entre-temps ? Comment la ventilation pouvait-elle se faire du bas vers le haut (le Zyklon est moins dense que l'air) quand tout était prévu pour une ventilation en sens contraire ? Où entreposait-on les cadavres de ceux qui, tous les jours, mouraient de mort naturelle ? D'une manière générale, comment concilier l'exiguïté des locaux (le petit ascenseur !) avec l'immensité des massacres à y accomplir ?

- *Krema-IV et V*: Que venaient faire des poêles à charbon dans les chambres à gaz ?

- Où pouvaient bien s'agglutiner les foules attendant de pénétrer dans ces crématoires alors que les photographies aériennes des Alliés ne montrent jamais même un embryon de telles foules et quand on voit que les lieux alentour, loin d'avoir été piétinés par ces foules, comportaient des jardins bien dessinés ?

---

aveu ! Ma solitude était totale ; la situation a bien changé depuis ces temps héroïques.

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 49 et 554-555.

2. Ce chiffre est celui des « historiens traditionnels », comme les appelle Pressac ; Pressac lui-même ne donne pas d'indication claire sur le sujet.

- Comment aurait-on situé des abattoirs à gaz juste au milieu d'installations diverses qui, par un saisissant contraste, sont: un stade, des bâtiments hospitaliers, des bassins de décantation, des bâtiments de douches et de désinfection ?
- Où sont les innombrables documents scientifiques, techniques, médicaux, qui prouveraient qu'avant, pendant et après la création et le fonctionnement de ces abattoirs chimiques (qui n'ont pas de précédent dans l'histoire des sciences et des techniques) on aurait préparé, construit, surveillé ces travaux pharaoniques, et cela à une époque et dans des circonstances où, pour l'obtention de la moindre vis, de la moindre brique et du moindre kilo de charbon, il fallait obtenir des autorisations écrites et rendre des comptes précis ?

### *Omissions délibérées*

On se rappelle que la seule question que j'avais posée à Pressac était celle des documents en rapport avec les crémations<sup>1</sup>. Ni lors de son premier séjour à Auschwitz, ni lors de son second séjour, il n'avait, paraît-il, pu trouver le temps d'étudier le sujet. Aujourd'hui que son livre est paru, son silence obstiné sur ce point est frappant.

On notera qu'il se garde bien de dire que de tels documents n'existent pas. Il sait trop bien qu'ils existent. Il préfère omettre d'en parler. Pourquoi dissimule-t-il à son lecteur l'existence d'une foule de documents qui prouvent que toutes les crémations étaient enregistrées<sup>2</sup> ? La méticulosité allemande allait, dans le cas d'une extraction dentaire pratiquée sur un cadavre avant sa crémation, jusqu'à exiger qu'on remplisse un formulaire imprimé, à en-tête de la «station dentaire du camp d'Auschwitz», avec indication de la date de crémation, de l'identité complète de l'interné, de son numéro d'immatriculation, des numéros des dents (à droite, à gauche, en haut, en bas), etc.<sup>3</sup>. Pourquoi Pressac ne mentionne-t-il pas ce type de document ni un seul des documents que la chancellerie d'Auschwitz exigeait pour toute mort d'homme, avec une vingtaine de signatures pour une mort naturelle et une trentaine de signatures pour une mort non naturelle<sup>4</sup> ? Pourquoi ne

---

1. (voy., ci-dessus)

2. « Le chef d'équipe (*Vorarbeiter*) inscrivait dans un carnet le nombre de cadavres incinérés à chaque fois et le responsable du *Kommando* (*Kommando-führer*), un SS, vérifiait cette comptabilité» (témoignage H. Tauber, d'après Pressac, p. 495).

3. Voy. *Contribution à l'histoire d'Auschwitz*, musée d'Auschwitz, 1968, la photographie du document entre les pages 80 et 81.

4. D. Tadeusz Paczula, ancien détenu, « L'Organisation et l'administration de l'hôpital d'Auschwitz I », p. 45.

mentionne-t-il pas un seul instant les «registres mortuaires» où les Allemands collationnaient, à raison d'une page entière par décès, tous les renseignements afférents à chaque décès ? Les révisionnistes avaient signalé l'existence de deux ou trois exemplaires de ces *Totenbücher* ou *Sterbebücher* au musée d'Auschwitz et d'une quarantaine d'exemplaires à Moscou: tous ces exemplaires étant, bien entendu, inaccessibles aux chercheurs indépendants. C'est sous la pression des révisionnistes, notamment lors du procès Zündel de 1988 à Toronto, que la décision fut prise de révéler, en 1989, au grand public l'existence de ces registres. Pressac a joué de malchance. Son livre, *où il dissimule l'existence de ces registres*, n'était pas plutôt achevé que l'Union soviétique révélait que, pour sa part, elle détenait une bonne partie – mais non l'exclusivité – de ces précieux documents qui portent un coup fatal à la légende de l'extermination. Pressac, en ne mentionnant pas que, dans les archives du musée d'Auschwitz, où il a eu ses entrées, se trouvaient aussi deux ou trois registres mortuaires, a menti par omission.

Sur la question du coke nécessaire aux crémations et aux incinérations, Pressac est d'une confusion que je trouve suspecte<sup>1</sup>. Il en ressort que la consommation de coke a certainement été dérisoire par rapport à ce qu'il aurait fallu pour les gigantesques crémations dont parle la légende, mais il n'est pas possible, tellement Pressac a tout embrouillé, de s'en faire une idée précise. Il est probable que chaque moufle ne brûlait guère plus qu'une moyenne de six ou sept cadavres par jour, comme les fours à huile de Buchenwald<sup>2</sup>, et il est manifeste que le document allemand du 28 juin 1943 indiquant pour Auschwitz une capacité d'incinération de 4.756 cadavres par jour (les fours fonctionnant douze heures sur vingt-quatre) est inacceptable. D'ailleurs, Pressac ne s'attarde pas à justifier un chiffre aussi extravagant (340 pour le *Krema-I*, 1440 pour le *Krema-II*, 1440 pour le *Krema-III*, 768 pour le *Krema-IV* et 768 pour le *Krema-V*) et, selon une méthode qui lui est chère, il met ces exagérations sur le compte de la «vantardise» des SS qui, de toute façon, en pareil cas, avaient dû «multiplier les vrais chiffres par un facteur de 2 à 5»<sup>3</sup>.

Mais le plus impardonnable mensonge par omission qu'il ait commis est celui qui concerne *l'activité quotidienne* des crématoires d'Auschwitz et de Birkenau. Le lecteur qui vient de terminer son ouvrage peut croire que les cinq crématoires étaient affectés à la crémation de... gazés. Or, tous les jours, ces crématoires recevaient des cadavres de victimes d'épidémies diverses, de gens morts de mort naturelle, de détenus, de gardiens, de soldats, de civils. Et si, par exemple, le *Krema-I* était à proximité de l'hôpital SS, c'était d'abord

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, voy. microfilm 12.012 mentionné à la page 87, le tableau de la page 224, les considérations de la page 227.

2. *Id.*, p. 106.

3. *Id.*, p. 110.

pour la crémation des morts de la SS. Le Dr Popiersch, médecin-chef, mourut du typhus et fut incinéré à Auschwitz; de même pour l'épouse du SS Caesar, responsable des travaux agricoles; de même pour Alma Rosé, la juive allemande qui dirigeait l'orchestre de femmes du camp de Birkenau et qui eut droit, si l'on en croit Fania Fénelon, à d'extraordinaires funérailles<sup>1</sup>. Jamais Pressac ne nous dit comment cette activité normale des crématoires pouvait, chaque jour, se combiner avec les activités liées aux prétendus gazages: transports jusque dans les chambres froides, entreposages, crémations, recueil des cendres, urnes, expéditions de ces urnes, etc.

### *Conclusion*

En 1982, j'avais rendu compte de l'étude de Pressac sur les *Krema-IV* et *V* de Birkenau. A ce compte rendu j'avais donné pour titre: *Le mythe des «chambres à gaz» entre en agonie*.

Au présent compte rendu de 1990, je pourrais donner pour titre: *La mort du mythe des «chambres à gaz»*.

Dans les médias, ce mythe se perpétue tant bien que mal mais, dans le milieu scientifique ou universitaire, il est mort. Notre «pharmacien de banlieue», comme l'appelle P. Vidal-Naquet, s'était présenté en sauveur; ses potions magiques ont, en 1982, aggravé l'état du malade; en 1989, soit sept ans plus tard, elles l'ont achevé.

Je connais des révisionnistes qui, devant une thèse si désastreuse pour l'exterminionisme, se demandent si Pressac ne serait pas l'un des leurs; s'avançant masqué, il aurait berné le couple Klarsfeld. Je n'en crois rien. Pressac est un néophyte, un autodidacte, un naïf doublé d'un roublard; sa personnalité est instable; il est incohérent, tourne à tout vent, raisonne mal et ne sait s'exprimer ni par la parole ni par l'écrit – défaut qui ne serait que fâcheux pour l'exposé d'une thèse cohérente mais qui devient ici, pour une thèse incohérente et hybride, franchement catastrophique. Pressac ne porte aucun masque; c'est son vrai visage qui nous déconcerte. De son côté, le couple Klarsfeld manque de discernement; il est même aveugle; il trouve «normal» que, dans certains cas, on tue ou blesse grièvement ceux qui déplaisent à la communauté juive<sup>2</sup>. L'angoisse de Serge et Beate Klarsfeld devant la montée du révisionnisme – dont ils savent qu'il ne dispose pourtant ni d'argent ni de tribune publique – leur fait perdre jugement et sang-froid. Dans le combat antirévisionniste, tous les moyens leur paraissent bons, tous les concours sont les bienvenus, toutes les opérations médiatiques peuvent servir. Pressac, chassé par R. Faurisson, congédié par G. Wellers, est allé

---

1. Fania Fénelon, *Sursis pour l'orchestre*, p. 302-330.

2. *Radio J*, 17 septembre 1989, AFP, 13.36; *La Lettre télégraphique Juive*, 18 septembre 1989, p. 1; *Le Monde*, 19 septembre 1989, p. 14.



offrir ses services au couple Klarsfeld. Il a été engagé. L'énorme pensum a dû coûter cher. Si, aux amis du couple Klarsfeld, il a coûté cher en argent, il leur coûtera encore plus cher par son résultat, fatal pour les exterminationnistes et providentiel pour les révisionnistes <sup>1</sup>.

En 1979, P. Vidal-Naquet et Léon Poliakov avaient déclaré, avec trente-deux autres historiens français, qu'il ne fallait pas se poser de question sur la technique et le fonctionnement des chambres à gaz homicides. Ils précisaient :

«Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement: il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz <sup>2</sup>. »

Dans ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, j'avais parlé du «janotisme» de cette déclaration et j'avais ajouté :

«[...] ce texte du *Monde* était conçu pour parer au plus pressé; dans le désarroi provoqué par mon article sur "La Rumeur d'Auschwitz" [*Le Monde*, 29 décembre 1978, p. 8], Vidal-Naquet et Poliakov avaient hâtivement rédigé un manifeste, puis étaient allés le porter à des signataires en leur disant: « Nous disons qu'il ne peut y avoir de débat, mais il est évident que chacun d'entre vous doit se mettre au travail pour répliquer à Faurisson. » C'est ce qu'ingénument nous avoue Vidal-Naquet à la page 196 de [*Les Juifs, la mémoire et le présent*] quand il écrit: "Bon nombre d'historiens ont signé la déclaration publiée dans *Le Monde* du 21 février 1979, très peu se sont mis au travail, une des rares exceptions étant F[rançois] Delpech."<sup>3</sup> »

A P. Vidal-Naquet, à L. Poliakov et aux survivants de la «déclaration» des trente-quatre historiens il aura donc fallu attendre dix ans pour voir enfin paraître une tentative de réfutation de mon article du *Monde* sur « La Rumeur d'Auschwitz ». Si mon article avait été bâti sur quelque sottise, sa réfutation n'aurait pas exigé une aussi longue attente, ni, au terme de cette attente, une réponse aussi volumineuse et, comme on vient de le constater, aussi indigente que celle de Pressac.

---

1. L'ouvrage s'ouvre sur une impressionnante liste de donateurs avec, en premier lieu, «la Commission des communautés européennes, le Groupe socialiste du Parlement européen et Madame Simone Veil, ancienne présidente du Parlement européen» (p. 8) ainsi que des personnalités politiques comme Jacques Delors.

2. *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23.

3. R. Faurisson, *Réponse à P. Vidal-Naquet*, p. 20.

Pressac a signé un chef-d'œuvre d'inanité. Ses capacités intellectuelles ne permettaient pas d'espérer mieux. Sa tendance à tricher et à manipuler, déjà si remarquable dans sa présentation de *L'Album d'Auschwitz*, se confirme ici <sup>1</sup>. Mais le pharmacien de la Ville du Bois n'est qu'un pauvre hère. Pierre Vidal-Naquet et le couple Klarsfeld sont d'une autre étoffe.

Voilà des personnages qui ont eu tout loisir de mesurer à quel point leur «pharmacien de banlieue», comme l'appelle P. Vidal-Naquet, était un cerveau creux. Ils l'ont néanmoins utilisé. Mais pouvaient-ils trouver mieux ? En tout cas, ils ont discrédité leur cause. Les voici maintenant encombrés de cet ouvrage monstrueux, ni fait, ni à faire, totalement inutilisable. Au moindre journaliste qui leur demandera, comme l'a fait R. Bernstein, de lui signaler, en vue d'un article, une seule page et une seule photographie de ce pensum pour répliquer aux révisionnistes, ils seront incapables d'offrir quoi que ce soit.

Je ne vois guère que les révisionnistes pour s'intéresser à Pressac et à son grand œuvre, mais comme le feraient des chercheurs qui se penchent sur un phénomène tératologique. La religion de l'«Holocauste» aura décidément enfanté bien des monstruosité; l'ouvrage difforme de Pressac en est un exemple.

Dans sa conférence dite «de l'éléphant» prononcée en 1982 <sup>2</sup>, A. R. Butz mettait les révisionnistes en garde contre un danger: celui de perdre leur temps en des discussions techniques oiseuses qui font que l'arbre nous cache la forêt: tout occupés à traiter, par exemple, du Zyklon B ou des fours crématoires, nous en venons à oublier l'essentiel qui est qu'une extermination aussi gigantesque aurait laissé une surabondance de preuves physiques et documentaires et non d'infimes traces de bricolage domestique. Nos adversaires, ajoutait A. R. Butz, chercheront à nous entraîner dans des discussions cabalistiques parce que, sur le terrain des constatations les plus simples, ils savent qu'ils ont d'ores et déjà perdu la partie. Mais, précisait également Butz, un révisionniste doit néanmoins se montrer capable d'affronter les cabalistes jusque dans leurs vétilles. Quel que soit le terrain choisi, les défenseurs de la thèse de l'«Holocauste» doivent sentir que toutes les voies de sortie leur sont fermées. C'est ainsi qu'aujourd'hui ils se retrouvent dans une totale impasse. Leur unique planche de salut – ce livre de Pressac – n'est qu'une planche pourrie.

La communauté juive a eu de mauvais bergers. Elle aurait dû, il y a une dizaine d'années, abandonner le dogme de la chambre à gaz d'Auschwitz. En décembre 1978, *Le Monde* avait, en même temps que mon article sur «La Rumeur d'Auschwitz», publié des textes qui étaient supposés me donner la réplique. Je pense que des universitaires français, d'origine juive, ont tout de

---

1. Voy. ci-dessous l'additif 3.

2. A. R. Butz, «Contexte historique...»

suite perçu qu'un événement grave venait de se produire: en quelques lignes, je venais de rappeler, après d'autres révisionnistes, que le roi était nu et, en face de nous, un groupe d'historiens de cour essayait, mais en vain, de prétendre le contraire. Le 16 janvier 1979, *Le Monde* publiait mon «droit de réponse». C'est à cette époque, je pense, que ces universitaires français d'origine juive auraient dû préparer d'urgence une «déclaration d'historiens» reconnaissant qu'il *pouvait* et qu'il *devait* y avoir un débat sur l'existence ou la non-existence des chambres à gaz d'Auschwitz.

Le sort allait en décider autrement. Le 21 février 1979 paraissait donc la «déclaration» rédigée par P. Vidal-Naquet et L. Poliakov. Les exterminationnistes signaient là leur perte. Dix ans plus tard, avec ce livre de J.-C. Pressac, ils recueillent le fruit de leur aveuglement. Ils me paraissent avoir été inspirés par une conception trop restreinte de leur intérêt. Il auraient dû voir plus loin et songer à la fois aux obligations de l'historien et aux intérêts, bien compris, de la communauté juive. Au lieu d'accumuler contre les hérétiques les campagnes de presse, les agressions physiques, les recours à la police et à la justice, au lieu de multiplier les colloques-soliloques, au lieu de produire tant de mauvais ouvrages, celui de Pressac étant le pire, il aurait fallu s'ouvrir à la discussion et à la réflexion.

Il aurait fallu travailler.

Les révisionnistes ont travaillé. Il aurait fallu suivre leur exemple<sup>1</sup>.

---

1. L'ouvrage de J.-C. Pressac constitue, ainsi que nous l'avons dit, une aubaine pour les révisionnistes; aussi ces derniers sont-ils en train d'en multiplier les comptes rendus:

– Mark Weber, «Jean-Claude Pressac et la technique des chambres à gaz», *RHR*, n° 2 (août-octobre 1990), p. 163-170;

– Jack Wikoff, «*Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*», by Jean-Claude Pressac», *Remarks* (P.O. Box 234, Aurora, NY 13026, USA), p. 1-9;

– Enrique Aynat, «Jean-Claude Pressac: *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*», 41 pages dactylographiées, en espagnol, à paraître.

S'annoncent également une étude à paraître dans la revue américaine *Instauration* et une étude, en italien, de Carlo Mattogno. Je suppose enfin que l'Américain Fritz Berg publiera également son sentiment. F. Berg est l'auteur de trois études techniques d'importance, toutes publiées dans *The Journal of Historical Review*: «The Diesel Gas Chambers: Myth Within a Myth» (printemps 1984, p. 15-46); «The German Delousing Chambers» (printemps 1986, p. 73-94); «Typhus and the Jews» (hiver 1988-1989, p. 433-81). C'est grâce au savoir-faire de F. Berg que j'ai pu obtenir un exemplaire de l'ouvrage de Pressac en janvier 1990.

– Additif 1 –  
*Pressac devant le rapport Leuchter*

A la fin de 1988, Serge Klarsfeld publiait, dans *Jour J. La Lettre télégraphique juive*, une étude de Pressac sur le rapport Leuchter. Le titre en était: « Les carences et les incohérences du “Rapport Leuchter” ».

« Carences » et « incohérences »: Pressac parle d’or ! La seule preuve qu’il ait cru trouver de gazages homicides au *Krema-I*, il la doit... à ce rapport<sup>1</sup> ! Son étude, manifestement hâtive, mêle des considérations sentimentales sur Fred Leuchter à un développement sur les gazages d’Auschwitz, un aperçu sur les fours d’Auschwitz et un dernier développement sur Majdanek. Sur Auschwitz, il répète ce que j’appelle sa théorie des molécules à têtes chercheuses, théorie qui vise à expliquer l’absence, si embarrassante pour Pressac, des taches de ferrocyanures là où l’on aurait gazé tant d’êtres humains. Sur Majdanek, je ne crois pas exagéré de dire que Pressac ne croit pas à l’existence de chambres à gaz homicides dans ce camp. Il écrit:

« Faute d’une étude technique précise, ces chambres à gaz restent mal connues. » (p. VII);

« L’emploi de [tels locaux] en chambres à gaz homicides à l’HCN paraît difficile et reste aléatoire [...]; la technique semblerait possible, mais une utilisation réelle est aléatoire. » (p. VIII);

« [Il y a eu des] modifications [...] postérieures à 1945 [et qui donnent une] fausse impression. » (p. IX);

« une regrettable confusion dans les années 1950-1960, aboutissant à présenter souvent la salle des douches comme une chambre à gaz homicide (le toxique gazeux censé diffuser des pommeaux). » (*Ibid.*)<sup>2</sup>;

« L’emploi homicide de ce local n’est concevable qu’à deux conditions: suppression du vasistas susceptible d’être brisé par les victimes et ajout d’une ventilation mécanique. » (*Ibid.*);<sup>3</sup>

« la fonction homicide sur laquelle l’auteur [Pressac] ne peut actuellement se prononcer. » (*Ibid.*);

« la directrice adjointe du musée a affirmé à l’auteur [Pressac] que cette chambre à gaz avait très peu, mais vraiment très peu servi, ce qui signifie en clair qu’elle n’a pas servi du tout. Cette fiction est maintenue pour ne pas heurter la croyance populaire qui veut que [...] ». » (*Ibid.*);

---

1. Voy., ci-dessus, p. 1086.

2. Sont ici respectés l’orthographe et le français de Pressac.

3. Ce qui, en clair, signifie que ce local ne peut avoir été une chambre à gaz homicide parce qu’il possède un vasistas et qu’il est démuné de toute ventilation mécanique.

etc.

Dans son gros ouvrage, Pressac manifeste le même scepticisme. Il estime qu'on n'a pas encore entrepris d'«étude sérieuse» de ces chambres à gaz<sup>1</sup>. Il glisse à propos d'Auschwitz une réflexion qui implique que Majdanek ne serait peut-être pas vraiment «criminel»<sup>2</sup>. Dénonçant les procédés des «officiels du Musée de Majdanek», il écrit :

«J'ai le regret de dire, et je ne suis pas le seul à l'Ouest, qu'à Majdanek les chambres à gaz homicides et/ou de désinfection en sont à attendre un véritable historien, ce qui est quelque peu gênant vu le fait que le camp est tombé intact aux mains des Russes en 1944<sup>3</sup>.»

A la page 557, une photographie montre l'extérieur de l'une des «chambres à gaz de désinfection qu'on pensait être une chambre à gaz homicide». Le cliché est de M<sup>e</sup> Jouanneau, avocat de la LICRA, berné, nous dit Pressac, par les autorités du camp (l'avocat avait utilisé cette photographie devant le tribunal de Paris pour prouver que R. Faurisson était un falsificateur niant l'évidence historique).

- *Additif 2* -  
*Combien de crémations journalières  
au Krema-II ?*

Combien y a-t-il eu, en moyenne, de crémations journalières dans les cinq fours à trois moufles du *Krema-II* ?

A cette question, Pressac devrait donner une réponse et une seule; or, il en fournit au moins cinq, qui vont de 288 par jour à 1500 par jour.

• Première réponse: 960 ou 288 ou 720 ! Ces trois réponses contradictoires ressortent de la seule page 110 où, parlant d'un document allemand du 28 juin 1943, qui indique 1440 crémations par jour, il dit que ce chiffre «officiel», même réduit d'un tiers (ce qui ferait 960 crémations), est à peine croyable et il ajoute que, les SS aimant à se vanter, il vaut mieux, en général, diviser leurs chiffres par «un facteur de 2 à 5» pour obtenir la vérité en pareille matière. Ainsi obtiendrait-on un minimum de 288 crémations et un maximum de 720 crémations.

• Deuxième réponse: 752 ! C'est ce qui ressort de la page 183 où il écrit que ce *Krema* «fonctionna comme une chambre à gaz homicide et une installation de crémation du 15 mars 1943, avant sa mise en service officielle le 31 mars, jusqu'au 27 novembre 1944, anéantissant un total d'environ 400.000 personnes, pour la plupart des femmes, des enfants et des vieillards juifs». Pressac ne justifie aucune de ces affirmations. On ignore

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 184.

2. *Id.*, p. 218.

3. *Id.*, p. 555.

pourquoi il prétend que ce *Krema*-fonctionna de manière homicide avant le 31 mars et on ignore aussi pourquoi la date ultime de fonctionnement est arrêtée au 27 novembre 1944, sinon parce que l'autodidacte Pressac prend sans doute à son compte la légende selon laquelle Himmler aurait ordonné, le 26 novembre 1944, d'arrêter le massacre. Mais, peu importe. Prenons-le au mot. Du 15 mars 1943 au 27 novembre 1944, il s'est écoulé 624 jours, chiffre qu'il faut ramener à 532 si l'on tient compte du fait que, pour cause d'une réparation de sa cheminée, ce *Krema*-aurait cessé de fonctionner pendant trois mois, de mai à juillet 1943<sup>1</sup>. Pendant 532 jours, il y aurait eu 400.000 crémations, soit 752 crémations par jour.

• Troisième réponse : « un “débit” plus proche de 1.000 ». C'est ce que dit l'auteur à la page 470 quand il juge qu'on ne peut retenir le chiffre de 2.000 incinérés donné par le témoin D' Bendel<sup>2</sup>.

• Quatrième réponse : « de 1.000 à 1.500 ». C'est ce que dit l'auteur à la page 475 à propos d'une estimation du Dr Nyiszli.

• Cinquième réponse : presque 625. C'est ce qui ressort de la page 494 où l'auteur indique que le nombre des incinérés, d'après le témoin H. Tauber, est de deux mille cinq cents par jour, un chiffre au sujet duquel il écrit : « On trouve presque ici le fameux coefficient de multiplication par quatre [du Dr M. Nyiszli] ».

En résumé, Pressac donne sur ce sujet des réponses totalement divergentes ; ces estimations des crémations journalières du *Krema-II* sont donc, dans l'ordre croissant, les suivantes :

288, 625, 720, 752, 960, 1.000, 1.000 à 1.500.

Ce *Krema*-possédait quinze moufles et les fours, Pressac le reconnaît, ne fonctionnaient que douze heures par jour. Pour chaque moufle, les crémations journalières auraient donc été respectivement de 19, 42, 48, 50, 64, 67, 67 à 100. Ces chiffres, qui varient de 19 à 100 par jour, auraient représenté des performances qui dépassent les possibilités de nos plus modernes crématoires. Ils sont encore plus inacceptables si l'on songe que Pressac ne compte que les cadavres des prétendus *gazés* auxquels il faudrait ajouter la crémation des cadavres de détenus, de gardiens et de soldats qui, tous les jours, mouraient de causes diverses, notamment quand le typhus faisait rage dans le camp.

---

1. *Id.*, p. 227.

2. *Id.*, p. 334.

- Additif 3 -  
*Les tricheries de Pressac*  
*Dans L'Album d'Auschwitz*

En 1983, Pressac et Klarsfeld avaient publié conjointement une édition française de ce qu'on appelle *L'Album d'Auschwitz*. Il s'agissait d'un ensemble de 189 photographies, du plus haut intérêt, prises en 1944 par un Allemand de la section photographique du camp d'Auschwitz: peut-être Ernst Hoffmann. Personne, ni chez les exterminationnistes ni chez les révisionnistes, n'a contesté l'authenticité et la véracité de ces photographies prises lors des arrivées massives de juifs hongrois en 1944. Ces photographies apportent à la thèse révisionniste une providentielle confirmation et il est choquant qu'il ait fallu attendre le début des années quatre-vingt pour en voir publier la totalité. S. Klarsfeld, embarrassé par de pareilles révélations, n'avait découvert qu'une parade: fabriquer un récit bouleversant sur la prétendue découverte de cet album par une certaine Lili Meier. Klarsfeld et Pressac allèrent même plus loin pour l'édition en français de cet album. Dans une étude de vingt pages dactylographiées, achevée en décembre 1983 mais non publiée alors, faute d'argent, je décrivais leurs subterfuges. Je montrais que, dans cette édition française, que je comparais aux deux éditions originales publiées aux États-Unis, Pressac avait bouleversé l'ordre original des parties de l'album, un ordre qui reflétait une progression logique des événements du camp de Birkenau pour les nouveaux arrivants. A cet ordre original, notre homme avait substitué un ordre donnant à entendre que la plupart des gens allaient mourir dans de mystérieuses chambres à gaz homicides. Il avait aussi changé le nombre des photographies de chaque partie et procédé à des transferts de photographies d'une partie à une autre partie ! Il avait supprimé un groupe de photographies et, pour rétablir le nombre original des groupes, il avait utilisé à deux reprises un même titre original mais avec deux traductions différentes. J'écrivais:

« Sans en souffler mot au lecteur, Jean-Claude Pressac a agi comme un pharmacien qui aurait subrepticement changé le contenu des flacons, modifié leur nombre et trafiqué les étiquettes, tout cela non sans commettre deux faux en écriture. »

Mais la plus spectaculaire des manipulations se situait aux pages 42 et 43 de *L'Album*. Sous le titre « Les Tricheries de l'Album d'Auschwitz », je diffusais un court texte consacré à cette supercherie. Je ne manquais pas d'en envoyer un exemplaire aux éditions du Seuil. Voici ce qu'avait imaginé ledit pharmacien: pour essayer de nous faire croire que la route prise par certains groupes de déportés (des femmes et des enfants) finissait aux *Krema-II* et *III* et donc, selon lui, dans des chambres à gaz homicides, il avait produit à la page 42 de *L'Album* un plan de Birkenau où il avait soigneusement pratiqué

une coupure qui empêchait de voir qu'en réalité ces groupes de déportés, passant effectivement entre les deux *Krema*, poursuivaient leur chemin et se rendaient au grand centre de douches et de désinfection appelé le «*Zentral Sauna*». Pris la main dans le sac, Pressac allait, pendant six ans (1983-1989), observer la politique du silence. A ceux qui avaient lu mon texte et qui lui demandaient obstinément des explications, jusqu'au téléphone, il répondait en affectant l'ignorance ; jamais, disait-il, il n'avait eu connaissance de ce texte. Aujourd'hui, avec la publication de son gros ouvrage, il est contraint de s'expliquer. Et il aggrave son cas.

Le plan sur lequel il a fallacieusement coupé la route du *Zentral Sauna* se trouve reproduit à la page 421 de son gros ouvrage. Aux pages 514 et 515, il tente de s'expliquer. Il commence par dire qu'en 1983 il avait pu facilement répondre à mes critiques «dans un article dont la publication ne fut pas jugée nécessaire». Il ne nous révèle pas qui a pris cette décision ni pourquoi. Je suggère que la réponse de Pressac fut tout simplement jugée détestable. Si je me permets cette suggestion, c'est que la réponse qu'il consent enfin à nous livrer en 1989 dans son gros ouvrage est affligeante et *prouve l'artifice*. Pressac répond, en effet, que pour dessiner le plan que je lui reproche, il a pris «pour **base**»<sup>1</sup> un certain plan, authentique celui-là : le plan 3764<sup>2</sup>. Je n'en doute pas : il l'a pris «pour **base**» et il lui a **ajouté** le tracé des routes, mais en prenant bien soin de... couper la route menant au *Zentral Sauna*, et cela pour nous faire croire que femmes et enfants juifs, qui prenaient cette route, ne pouvaient aller au-delà des crématoires. L'amputation est flagrante. Le subterfuge est patent.

Il y a mieux. Dans la version originale de *L'Album d'Auschwitz*, version américaine, figurait une photographie qu'on peut décrire ainsi : au premier plan, un groupe de quatre juifs d'un certain âge, trois hommes et une femme, ont manifestement une altercation, cependant qu'à l'arrière-plan, indifférents à la scène, passent, dispersés, quelques rares soldats allemands en bonnet de police. Il s'agit de la photographie 109. Pressac, décidant de faire «parler» cette photographie, la déplace, dans la version française, à la cent quatre-vingt-neuvième et dernière place où elle est censée marquer le summum de l'horreur exterminatrice. Et voici, en son sabir, l'explication de la photographie :

« Cette photo est unique, terrible à verser au dossier de l'extermination des juifs comme preuve à charge [...]. Le sentier sur lequel cette femme refuse d'avancer aboutit devant la porte du [*Krema*] V, donnant sur le vestiaire et les chambres à gaz. Si les trois hommes qui l'entraînent ne semblent pas se douter du sort qui les attend, elle sait

---

1. *Id.*, p. 515.

2. *Id.*, p. 51.



que le bâtiment dont elle se détourne, ce bâtiment en briques rouges, au toit noir, avec ses deux cheminées hautes de seize mètres, est devenu la négation de la vie et pue la mort. »

Dans mon article de 1983, je faisais observer :

« Ce pathos ne saurait nous cacher ceci : il n'y a pas de sentier et on ne saurait prédire la direction que pourrait prendre tel ou tel personnage ; [Pressac] ne nous dit rien de la présence et de l'indifférence ou de l'inattention des soldats allemands ; comment la femme saurait-elle qu'on va la gazer et comment les hommes ignoreraient-ils qu'on va les gazer ? Enfin et surtout, *il est manifeste que la femme ne cherche pas à se détacher de l'homme de droite ni à lui résister : de sa main gauche elle enserme la main de cet homme*<sup>1</sup>. »

Pressac, dans son gros ouvrage de 1989, modifie alors son commentaire de la photographie et déclare :

« Quant à l'attitude de la femme, il se peut simplement que, sans illusions sur ce qui l'attend et apercevant le photographe SS, elle se soit soudainement détournée, disant en effet : « Je ne veux pas que ce [salaud de] SS me photographie ! » Une telle réaction ne serait pas surprenante vu que certains enfants juifs, moins polis et plus spontanés que leurs parents, sentant d'instinct que les SS ne leur voulaient pas de bien, faisaient la grimace aux photographes<sup>2</sup>. »

Autrement dit, à un roman Pressac substitue un autre roman et toute sa thèse de *L'Album d'Auschwitz* s'écroule puisque, aussi bien, la photographie censée représenter le summum de l'horreur se réduirait, s'il faut en croire notre manipulateur lui-même, à nous montrer une vieille femme qui... ne voudrait pas être photographiée !

Pressac me reproche de ne pas dire que la scène se déroule près du *Krema-V*. En réalité, je le dis puisque je le cite. Et je trouve intéressant que cet endroit n'ait rien de secret : comme sur bien d'autres photographies aussi bien de cet album que du gros ouvrage, on voit de petits groupes de juifs, d'Allemands et de travailleurs civils se côtoyer paisiblement.

Dans son gros ouvrage, Pressac laisse sans réponse tous les autres reproches de tricherie que je lui adressais en 1983 à propos de cet *Album d'Auschwitz*. Il m'oblige donc aujourd'hui à réitérer mes accusations.

– *Additif 4* –

*Le témoignage tronqué d'Hanna Reitsch*

---

1. **Voy. ci-dessus**, vol. I, p. 444.

2. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 421.

Pressac fait état du témoignage de l'as de l'aviation allemande, Hanna (et non pas: Hannah) Reitsch (1912-1979) comme s'il s'agissait d'une preuve de l'existence des chambres à gaz<sup>1</sup>. En réalité, H. Reitsch a vu, à la fin de 1944, une brochure des Alliés mentionnant les chambres à gaz; elle n'y a pas cru. Après la guerre, elle s'est mise à y croire. A la fin de sa vie, elle n'y croyait plus: ce dernier point, Pressac l'ignore ou feint de l'ignorer. Les détails de l'affaire sont intéressants.

En octobre 1944, l'aviateur Peter Riedel, qui travaillait à l'ambassade d'Allemagne à Stockholm, reçut une brochure de la propagande alliée où il était question de chambres à gaz. Vivement ému, il en parla à Hanna Reitsch à la «Maison de l'Aviation» à Berlin. Celle-ci, furieuse, lui dit qu'il s'agissait manifestement d'une invention de la propagande de guerre comparable aux mensonges de la propagande ennemie sur le compte des Allemands pendant la première guerre mondiale. Riedel la pressa d'en parler à Himmler. H. Reitsch s'en vint trouver Himmler qui feuilleta la brochure sans marquer la moindre émotion; il lui demanda: «Et vous croyez cela, Frau Hanna ?» Elle lui répondit que non mais elle ajouta qu'il fallait contrer cela. Himmler lui dit qu'elle avait raison.

Pressac précise que la version anglaise des mémoires de l'aviatrice (*Fliegen – mein Leben*) s'arrête là mais que, dans la version française, on ajoute: «Quelques jours plus tard l'information fut démentie. J'appris de Peter Riedel qu'un journal suédois avait fait paraître le même démenti. C'est seulement après 1945 que je découvris, et avec quelle horreur, que Himmler m'avait menti et que l'atroce nouvelle était vraie.»

Si Pressac avait poussé ses investigations un peu plus loin et notamment s'il avait lu Gerd Honsik, *Freispruch für Hitler ? 36 ungehörte Zeugen wider die Gaskammer*, il aurait pu découvrir ceci<sup>2</sup>:

1° Himmler dit aussi à l'aviatrice à propos de l'accusation portée par les Alliés: «C'est la corde (il voulait parler de l'accusation de gazage) avec laquelle on nous pendra en cas de défaite<sup>3</sup>.»

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 468.

2. G. Honsik, *Freispruch für Hitler...*, p. 132-138.

3. A rapprocher du mot rapporté par Norbert Masur, responsable de la section suédoise du Congrès juif mondial, qui rencontra Himmler le 21 avril 1945, à quelques jours de la fin de la guerre et qui eut avec lui une longue conversation. Himmler lui dit: «En vue de contenir les épidémies, nous fûmes forcés de construire des crématoires où brûler les corps d'innombrables personnes mortes à cause de ces épidémies [de typhus]. Et maintenant, on veut nous passer une corde au cou.» (N. Masur, «My Meeting with Heinrich Himmler», p. 51.)

2° H. Reitsch était si bien revenue au bon sens qu'elle soutenait à la fin de sa vie les efforts des révisionnistes et, en particulier, ceux d'un Autrichien qu'elle appelait «le courageux Friedl Rainer» «contre tous ces terribles mensonges à base d'histoires d'atrocités»<sup>1</sup>.

D'après David Irving, l'État d'Israël détiendrait le manuscrit des mémoires de Himmler. Si c'est exact, pourquoi soustrait-on ce document à la curiosité des historiens et des chercheurs ?

[Publié dans la *RHR* n°3, novembre 1990-janvier 1991.]

\*\*\*

Novembre 1990

### **Trois juges français dénaturent un «procès-verbal»**

Le «procès-verbal» de la réunion de Wannsee ne porte ni date, ni en-tête, ni signature. Il n'est donc pas un vrai procès-verbal, d'autant plus, d'ailleurs, qu'il est connu sous trois différentes formes dactylographiées. On est en droit de récuser cet étrange papier qu'aucun magistrat ne songerait à prendre vraiment en considération. Peut-être ne s'agissait-il que d'un brouillon de procès-verbal. Examinons-le tout de même.

Il passe pour rendre compte d'une réunion qui s'est effectivement tenue à Berlin-Wannsee sous la présidence de Reinhard Heydrich, le 20 janvier 1942. Sur un ensemble de quinze pages, il contient deux alinéas auxquels on veut à tout prix donner un sens des plus sinistres alors qu'en réalité il y est question d'affecter au service du travail à l'Est les juifs aptes au travail; comme c'est le cas pour tous les prisonniers, les sexes seront séparés; vu les dures conditions de ce travail à l'Est, sans doute une grande partie d'entre eux s'éliminera-t-elle; ceux qui subsisteront seront les meilleurs; à *leur remise en liberté* ils devront former la cellule germinative d'un *renouveau juif*.

Pour mieux donner un sens funeste à ce passage, les juges Diet, Pluyette et Breillat, dans un jugement en date du 14 février 1990, déboutant M. Faurisson de sa plainte contre G. Wellers qui le traitait de «falsificateur», ont tout simplement dénaturé le contenu des deux alinéas. Sur un ensemble de 86 mots allemands, ils ont retranché 16 + 21 = 37 mots (soit 40 % du texte), effaçant ainsi toute mention de la remise en liberté des survivants, toute mention du renouveau juif, toute mention du fait que, pour les Allemands, il n'y avait là rien de nouveau vu que l'histoire enseigne qu'ainsi renaissent les nations.

---

1. Lettre du 15 septembre 1977 reproduite par G. Honsik à la page 138 de son ouvrage.

### *Traduction complète du texte original allemand*

Dans le cadre de la solution finale, les juifs seront emmenés vers l'Est sous bonne escorte et de la manière qui convient pour le service du travail. Formés en grandes colonnes de travail, hommes d'un côté, femmes de l'autre, les juifs aptes au travail seront conduits dans ces territoires en construisant des routes; sans doute une grande partie d'entre eux s'y éliminera-t-elle par réduction naturelle.

Ce qu'il en restera de toute façon à la fin, vu qu'il s'agira sans doute de la partie la plus capable de résistance, devra être traité de façon appropriée, vu que, constituant une sélection naturelle, cette partie sera considérée, à sa remise en liberté, comme la cellule germinative d'un renouveau juif. (Voyez la leçon de l'histoire.) [*bei Freilassung als Keimzelle eines neuen jüdischen Aufbaues anzusprechen ist. (Siehe die Erfahrung der Geschichte.)*]

### *Traduction tronquée et dénaturée par les trois juges français*

Dans le cadre de la solution finale du problème, les juifs doivent être transférés sous bonne escorte à l'Est et y être affectés au service du travail.

[*Manque un fragment de seize mots allemands; la coupure n'est pas indiquée.*]

Il va sans dire qu'une grande partie d'entre eux s'éliminera tout naturellement par son état de déficience physique.

Le résidu qui subsisterait en fin de compte – et qu'il faut considérer comme la partie la plus résistante – devra être traité en conséquence<sup>1</sup>.

[*Manquent deux fragments d'un total de vingt et un mots allemands; la coupure n'est pas indiquée.*]

*Page 8 du jugement du 14 février 1990, TGI de Paris, 1<sup>re</sup> chambre, 1<sup>re</sup> section (MM. Diet, Pluyette, Breillat).*

---

1. Nos trois juges décrètent que «traité en conséquence» signifie «tué». Or, au début des années 80, les historiens ont renoncé à cette interprétation et ont admis que la réunion et le «procès-verbal» de Wannsee n'impliquaient pas de politique d'extermination. L'extermination des juifs n'aurait pas été programmée mais improvisée et aurait résulté, un peu partout en Europe, d'initiatives locales et individuelles. Nos trois juges, qui se piquent de dire l'histoire, ont près de dix ans de retard. Comme Georges Wellers.

[Publié dans la *RHR*, n° 3, novembre 1990-janvier 1991, p. 65-154.]

R. : Si. En principe de l'eau froide et de l'eau chaude en sortaient mais le débit de l'eau pouvait être réglé de l'extérieur et la plupart du temps on arrêtait l'eau chaude. A l'extérieur de la pièce, il y avait le réservoir à gaz et deux tuyaux conduisaient de là à la salle. Il y avait une fente à l'arrière et le gaz s'échappait de cette fente.

Q. : Le gaz ne venait jamais des douches ?

R. : Toutes les douches étaient bouchées. C'était juste pour donner l'impression que les prisonniers entraient dans une salle de bains. [...]

Q. : Vous souvenez-vous des 800 dernières personnes qui ont été tuées à coups de bâton ou par noyade ?

R. : Oui, je sais comment on conduisait les gens à la chambre à gaz, et de l'eau chaude et de l'eau froide étaient déversées sur eux, et ensuite ils devaient se mettre en ligne et on les battait jusqu'à ce qu'ils meurent [...].

Q. : Kaltenbrunner était-il avec [Himmler pour visiter Mauthausen] ?

R. : Kaltenbrunner est un type brun, je le connais du crématoire, mais je ne peux pas dire s'il était avec Himmler. Je me souviens de Himmler à cause de son monocle. [*On se souviendra que Himmler portait des lunettes.*]

Un très court fragment de la déposition sous serment de A. Tiefenbacher a été lu au tribunal par le colonel Amen à Kaltenbrunner, le 12 avril 1946, fragment dans lequel il prétendait qu'il avait vu Kaltenbrunner trois ou quatre fois à Mauthausen. Kaltenbrunner répliqua que c'était «absolument faux»<sup>1</sup>. Le tribunal n'a pas requis la comparution d'A. Tiefenbacher.

• *TMI*, VI, p. 281, 29 janvier 1946, (langue d'origine: français). Témoignage de F. Boix, un Espagnol réfugié en France et déporté à Mauthausen. Il mentionne « la chambre à gaz » de Mauthausen.

• Doc. PS-3870, 8 avril 1946 (langue d'origine: allemand). Déclaration de Hans Marsalek, faite plus de dix mois après la mort de Zierys, 23 mai 1945<sup>2</sup>. Hans Marsalek jura que:

« Franz Zierys a été interrogé par moi en présence du commandant de la 11<sup>e</sup> Division blindée (américaine) Seibel; l'ancien prisonnier et médecin Dr. Koszeinski; et en présence d'un autre citoyen polonais, d'un nom inconnu, pendant une durée de six à huit heures. L'interrogatoire a pris place dans la nuit du 22 au 23 mai 1945. Franz Zierys était grièvement blessé – son corps avait été traversé

---

1. *TMI*, XI, p. 332-333.

2. Voy. ci-dessus PS-1515. *TMI*, XXXIII, p. 279-286.

de trois balles – et il savait qu’il allait bientôt mourir, et il m’a dit les choses suivantes: [...] Une installation de

# 1991

13 janvier 1991

## Trois procès pour une interview

«*Non bis in idem*»: locution latine (signifiant mot à mot «pas deux fois pour la même chose») qui est devenue un axiome de jurisprudence, en vertu duquel une personne ne peut être poursuivie deux fois pour le même délit (*Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, par Paul Robert, 1959).

Pour une interview publiée dans *Le Choc du mois* de septembre 1990, le professeur Faurisson est poursuivi trois fois sur le fondement de deux lois différentes.

La première loi, dite «loi Pleven», date du 1<sup>er</sup> juillet 1972; elle réprime, notamment, la «diffamation raciale».

La seconde loi, dite «loi Gayssot» ou «loi Fabius, alias Gayssot», date du 13 juillet 1990; elle réprime, notamment, la «contestation de l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité».

Le premier procès a été intenté par onze associations juives et autres sur le fondement de la «loi Fabius, alias Gayssot»; il s'est déroulé dans des conditions scandaleuses du fait du Bétar, du Tagar et d'anciens déportés ou présumés tels; plusieurs révisionnistes ont été blessés; les gardes du Palais ont laissé se multiplier les agressions et ont soustrait les agresseurs contre lesquels plainte aurait pu être déposée; le professeur Faurisson a reçu coups et crachats; sa déposition a été interrompue, de façon presque constante, par les avocats de la partie adverse et par des personnes présentes dans l'enceinte du tribunal; le président Claude Grellier a laissé faire. Le 18 avril 1991, Claude Grellier, Alain Laporte et M<sup>me</sup> Claude Marlier condamnaient Patrice Boizeau, directeur du *Choc du mois*, à verser cent quatre-vingt mille francs et Robert Faurisson à verser deux cent cinquante mille francs (dont cent mille francs avec sursis). Leur jugement est inique. Il présuppose, sans que les juges aient même le courage de formuler ce présupposé, que les «chambres à gaz hitlériennes ont existé»; or, pas un de ces juges n'est capable de nous dire – et pour cause – à quoi pourraient bien ressembler ces magiques chambres à gaz auxquelles on attribue des prouesses contraires aux lois de la

physique et de la chimie. Ce jugement est inique pour une autre raison : les trois juges s'accordent un droit qu'ils refusent au professeur ; ils contestent «le tribunal militaire international de Nuremberg» à tous les points de vue possibles et imaginables mais condamnent le professeur parce qu'il a, pour sa part, contesté ce tribunal militaire sur un seul point. Ils écrivent :

«Des critiques peuvent, à juste titre, être développées, concernant l'organisation, la structure et le fonctionnement du tribunal militaire international de Nuremberg, tant sur le plan juridique qu'historique ou philosophique.»

Or, le professeur Faurisson ne conteste dans son interview que le quart des décisions de ce tribunal militaire, celles portant sur les prétendus «crimes contre l'humanité» ; il ne mentionne pas les décisions portant sur les «crimes contre la paix» (préparation et exécution de ces crimes) ou les «crimes de guerre».

MM. Boizeau et Faurisson ont interjeté appel. Rendez-vous, à treize heures trente, le mercredi 18 mars et le mercredi 25 mars, à la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel. La première séance sera consacrée à l'audition de M. Faurisson et la seconde à l'audition de la partie adverse et aux plaidoiries (pour M. Faurisson, M<sup>e</sup> Éric Delcroix).

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et Jean Pierre-Bloch ont porté plainte, pour la même interview, sur le fondement de la «loi Pleven». Rendez-vous, à 13 h 30, le jeudi 9 avril à la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel.

Le ministère public (Marc Domingo et Philippe Bilger, ami de Claude Grellier) a porté plainte sur le fondement, à la fois, de la «loi Pleven» et de la «loi Fabius alias Gayssot». Rendez-vous à 13 h 30, le vendredi 10 avril à la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel.

Il est à noter que le juge Claude Grellier a obtenu une promotion et qu'il ne préside plus la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris

M. Faurisson et son avocat, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, entendent prendre certaines dispositions pour placer les magistrats devant leurs responsabilités en ce qui concerne tant les mesures d'ordre public que le respect des règles de procédure. Les personnes désireuses de manifester leur sympathie au professeur Faurisson sont invitées à se présenter, à 13 h 30, les 18 et 25 mars à l'entrée de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel et les 9 et 10 avril à l'entrée de la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel. Elles s'engagent à observer, comme d'habitude, un comportement correct malgré les provocations.

*N.B. : Sur la manière dont les juges Robert Diet, Gérard Pluyette et Yves Breillat se sont constitués «juges de l'histoire», on lira : «Trois juges français dénaturent un "procès-verbal"»<sup>1</sup>.*

---

1. Voy. dans le présent volume, p. 1115-1157.



\*\*\*

18 janvier 1991

## **Lettre à M. l'ambassadeur d'Irak à Paris**

Monsieur l'ambassadeur,

Votre pays traverse une épreuve particulièrement tragique et, avec lui, les peuples du monde arabo-musulman et, avec ces peuples, à un moindre degré, tous les peuples de notre planète, à l'exception peut-être de la communauté juive, en Israël et hors d'Israël, qui a tant œuvré pour qu'éclate cette guerre.

Les chances d'un retour à la paix resteront minces aussi longtemps que le mythe fondateur de l'État d'Israël ne sera pas remis en cause. Ce mythe est celui du prétendu «Holocauste» des juifs durant la seconde guerre mondiale. C'est grâce à la perpétuation du mensonge historique du «génocide», des «chambres à gaz» et des «six millions» que votre principal adversaire jouit d'un énorme crédit moral et financier, largement immérité.

Le révisionnisme historique conteste avec des arguments d'ordre historique et scientifique la religion de l'«Holocauste» et ses dogmes. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le déclarer en 1980 sous la forme d'une phrase de soixante mots,

«Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand – mais non pas ses dirigeants – et le peuple palestinien tout entier.»

Le révisionnisme historique est l'arme atomique du pauvre, à ceci près qu'il ne tue personne et que, fondé par un pacifiste (Paul Rassinier (1906-1967), ancien déporté), il en appelle à l'examen critique de toutes les propagandes de guerre et de haine.

En un premier temps, les intellectuels et les dirigeants du monde arabo-musulman pourraient signer une déclaration inspirée [d'un projet qui est en possession de M. Ahmed Rami, de Stockholm].

\*\*\*

## Arno Mayer, texte et traduction

Les éditions de la Découverte viennent de publier une traduction du livre retentissant d'Arno Mayer: *La «Solution finale» dans l'histoire*. Charles Filippi en signe un compte rendu dans *Rivarol*<sup>1</sup>. C'est également dans *Rivarol* que j'avais, en son temps, publié une étude de l'ouvrage original dans sa version anglaise sous le titre: «USA, un universitaire juif s'engage dans la voie révisionniste<sup>2</sup>.»

### *Édulcoré*

La comparaison entre la version originale de 1988 et la version française de 1990 est instructive. On constate que ce que j'appellerais les deux phrases les plus importantes et les plus inattendues de ce livre ont été retouchées soit par l'auteur à l'occasion de cette traduction, soit par ses deux traductrices, Marie-Gabrielle et Jeannie Carlier avec l'accord probable de Pierre Vidal-Naquet qui est l'ami et, pour la circonstance, le préfacier d'Arno Mayer. La première phrase porte sur les chambres à gaz et la seconde sur la mort des juifs dans les camps. Dans les deux cas, on a édulcoré. Et, si on l'a fait, c'est parce que ces phrases, dans leur version d'origine, étaient explosives. Elles donnaient tellement raison aux révisionnistes français qu'elles auraient, en France, paru administrer un cinglant démenti à ceux qui traitent les révisionnistes de «falsificateurs».

### *Chambre à gaz*

Le texte anglais portait: «*Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et non fiables.*» Les mots employés étaient exactement: «*rare and unreliable*<sup>3</sup>.» Ce dernier adjectif est particulièrement péjoratif: il qualifie une personne ou une chose à laquelle il n'est pas question de faire la moindre confiance. Par exemple, pour un tribunal anglo-saxon, un témoin ou une pièce jugés «unreliable» sont comme s'ils n'existaient plus et le juge fait savoir aux jurés qu'ils doivent rayer de leur mémoire ce témoin ou cette pièce. Si je choisis cet exemple, c'est parce que l'existence des chambres à gaz hitlériennes n'a jusqu'ici guère été fondée que sur ce qui a été produit devant les tribunaux. Or, la traduction française porte: «Les sources dont nous disposons pour étudier les chambres à gaz sont à la fois rares et peu sû-

---

1. *Rivarol*, 21 décembre 1990, p. 5.

2. R. Faurisson, *Rivarol*, 9 juin 1989, page 91.

3. A. Mayer, *The Final Solution...*, page 362.

res<sup>1</sup>»; la différence n'est certes pas considérable et il serait déjà intéressant qu'un universitaire juif américain réplique par cette phrase à de prétendus historiens français qui, depuis près d'un demi-siècle, nous répètent avec aplomb que les sources dont nous disposons pour l'étude de ces chambres à gaz sont à la fois abondantes et solides: à telle enseigne, d'ailleurs, que celui qui «conteste» l'existence de ce «crime contre l'humanité» risque maintenant d'aller en prison au nom de la loi Fabius-Gayssot, parue au *Journal officiel de la République française* le 14 juillet 1990 sous la signature de François Mitterrand. Mais enfin la traduction française est fautive: les sources ne sont pas «peu sûres» mais pas sûres du tout, A. Mayer le montre bien dans les explications qu'il fournit ensuite; j'y renvoie le lecteur, en lui recommandant, toutefois, ici encore, l'original anglais.

### *La mort des juifs*

La seconde modification est plus grave. Le texte anglais portait que, de 1942 à 1945, c'est-à-dire dans les années où les Allemands auraient systématiquement cherché à tuer les juifs selon un plan concerté, les causes dites «naturelles» tuèrent plus de juifs que les causes «non naturelles»: le texte ajoute que tel fut le cas «certainement à Auschwitz mais probablement partout ailleurs» aussi<sup>2</sup>. Or, la traduction française porte seulement que cela se produisit «à Auschwitz en tout cas»<sup>3</sup>. Là encore, on se félicitera de ce qu'un éminent historien juif reconnaisse qu'à Auschwitz, censé être le haut lieu de l'«Holocauste», les causes naturelles «comme la sous-alimentation, la maladie, les épidémies et l'épuisement» aient tué plus de juifs que toute autre cause<sup>4</sup>. Mais enfin le texte français diverge ici gravement de l'original anglais: dans ce dernier, ce qui était certainement vrai d'Auschwitz était, de surcroît, probablement vrai aussi de tous les autres camps.

### *La contrariété de P. Vidal-Naquet*

P. Vidal-Naquet éprouve une contrariété certaine à voir comment son ami Arno Mayer traite la question des chambres à gaz. Aussi, faisant appel à un ouvrage du pharmacien français Jean-Claude Pressac, paru en anglais (!) il y a un an et demi, il écrit: «Personne en tout cas, désormais – je veux dire: après le livre de Jean-Claude Pressac – ne pourra plus parler à propos des chambres à gaz d'Auschwitz de sources “rares et peu sûres” comme le fait

---

1. A. Mayer, *La “solution finale”*, page 406.

2. *Id.*, p. 365.

3. *Id.*, p. 410.

4. *Id.*, p. 453.

Mayer»<sup>1</sup>. Il n'y a qu'un ennui – un ennui complémentaire – pour notre Torquemada du révisionnisme, c'est que le livre en question est aussi vide de substance qu'il est volumineux; s'il avait apporté la moindre preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz homicide, les médias du monde entier auraient retenti de la nouvelle. Ce livre porte le titre tout à fait trompeur de *Auschwitz, Technique and Operation of the Gas Chambers* (Auschwitz, technique et fonctionnement des chambres à gaz); il est paru aux États-Unis en 1989 sous les auspices de la «Beate Klarsfeld Foundation». J'en ai rédigé un compte rendu qui paraîtra sous peu dans une revue révisionniste que la loi m'interdit de nommer ici. M. Pierre Joxe, éclairé par ses collaborateurs de la «Direction des libertés publiques» (*sic*), M. Jean-Marc Sauvé et M<sup>me</sup> Sarra Ouaknine<sup>2</sup>, interdisent toute forme de publication à cette revue parce qu'ils la décrètent «antisémite». Je fais donc, si l'on peut dire, de la publicité à mon collègue juif américain, Arno Mayer, en dépit de son hostilité affichée pour les révisionnistes et bien qu'il continue, à ce qu'il affirme, de croire aux chambres à gaz.

### *Un auteur à soutenir*

Il a besoin qu'on le soutienne. Aux États-Unis et en France les attaques fusent. Alain-Gérard Slama lui a consacré un article intitulé: «Arno Mayer ou les dangers de la révision de l'histoire»<sup>3</sup>. A l'exemple de tous ceux qui s'indignent du livre de Mayer, il n'ose pas citer la phrase sacrilège sur les chambres à gaz mais il écrit tout de même ceci, qui prouve le désarroi:

«[Arno Mayer] ne semble pas apercevoir qu'il remet en cause l'idée de l'intentionnalité du massacre, lorsqu'il rappelle qu'un nombre impossible à apprécier de juifs sont morts à Auschwitz, victimes de la maladie et de la malnutrition. – Quel gâchis ! Ce livre constitue le coup le moins attendu porté aux recherches couronnées par la somme de Raul Hilberg (*La Destruction des juifs d'Europe*, Fayard, 1988).»

[Publié dans *Rivarol*, 18 janvier 1991, p. 12.]

\*\*\*

---

1. *Id.*, p. IX.

2. Commissaire, M<sup>me</sup> Ouaknine fut chargée de «suivre l'extrême-droite» quand le ministère de l'Intérieur était occupé par Charles Pasqua. On voit qu'il y a une parfaite continuité Place Beauvau. [Note de *Rivarol*]

3. *Le Figaro*, 22 novembre 1990, p. 16.

## En prison pour délit de presse

Alain Guionnet, directeur de *Revision*, a été conduit par les gendarmes au parquet de Nanterre et, de là, à la prison de Bois d'Arcy, où il sera probablement détenu pour une durée d'un mois. Il a 36 ans et il est invalide civil (à 70 %). Il est en prison pour délit de presse. Selon toute vraisemblance, il aura à purger ensuite une peine supplémentaire de 21 mois d'emprisonnement pour le même motif.

Le 21 mars 1991, à 13 h 30, le professeur Faurisson comparaitra devant la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, présidée par Claude Grellier. Georges Wellers et le substitut Marc Domingo lui font grief d'une interview parue dans *Le Choc du mois* de septembre 1990 et invoquent la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990 qui prévoit une peine d'un mois à un an d'emprisonnement et une amende de deux mille à trois cent mille francs pour celui qui «conteste» l'existence des «crimes contre l'humanité», tels que définis par les vainqueurs de 1945. Une semaine plus tard, le 28 mars, R. Faurisson comparaitra à nouveau devant la même chambre et le même président pour la même interview, mais, cette fois-ci, sur plainte de Jean Pierre-Bloch et du même substitut Marc Domingo qui, pour le coup, invoqueront la loi antiraciste du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

Pierre Joxe et Sarra Ouaknine ont interdit d'affichage, de publicité et de vente aux mineurs *Revision*, les *Annales d'histoire révisionniste* et la *Revue d'histoire révisionniste*. Dans une récente lettre adressée au Conseil d'État, la «Direction des libertés publiques» du ministère de l'intérieur vient de définir quels sont les droits, les devoirs et les limites de l'historien<sup>1</sup>.

Le 31 octobre 1990, la cour d'appel de Paris a rendu contre Pierre Guillaume, directeur des *Annales d'histoire révisionniste*, un arrêt fondé rétroactivement sur la loi Fabius-Gayssot; cette rétroactivité s'exerce sur une période supérieure à deux ans. Des manifestants viennent, de façon chronique, assiéger la librairie de la Vieille Taupe, 12, rue d'Ulm, afin, comme l'a révélé un responsable de la LICRA, de provoquer un trouble de l'ordre public qui conduirait les autorités policières à supprimer la cause de ce trouble<sup>2</sup>.

À Lyon, Bernard Notin, à Caen, Vincent Reynouard et, en d'autres points de France, d'autres révisionnistes subissent de plein fouet une répression approuvée par l'ensemble du monde journalistique, en particulier par *Libération* et *Le Canard enchaîné*. M<sup>me</sup> Le Foyer de Costil, magistrat, in-

---

1. 7 janvier 1991, OS/FF/A5184/DLPAJ/CAJ/BCLP. Tél.: 49 27 40 51. C'est à ce dernier numéro de téléphone que l'administrateur civil Jacques Mathieu fournira les directives nécessaires.

2. Georges Nicod, conférence donnée à Vichy, 13 décembre 1990.

terdit d'écrire : «Moyen Orient : les juifs ont-ils poussé à la guerre ?» (*Le Monde*, 7 février 1991).

\*\*\*

Février 1991

### **Éditorial de la *Revue d'histoire révisionniste*, n°4**

En dépit de la multiplication des écueils, le révisionnisme poursuit son cours et gagne en puissance.

En France, on voit se former contre lui une sorte d'union sacrée de tous les pouvoirs : le pouvoir législatif (avec la loi Fabius dite Gays-sot), le pouvoir exécutif (avec les arrêtés Joxe), le pouvoir judiciaire (avec les décisions Grellier), le pouvoir des grands organes de presse (avec, en particulier, *Le Monde*), les associations juives et autres ligues (avec onze d'entre elles se constituant partie civile au procès Faurisson), les milices juives (qui frappent partout en toute impunité), l'Université (avec l'affaire Notin), l'enseignement supérieur (avec l'affaire Reynouard), les syndicats (qui, par tracts et articles, alertent leurs militants), et enfin des officines gouvernementales spécialisées comme la Direction des libertés publiques [*sic*] au ministère de l'Intérieur ou la Direction de l'information historique [*sic*] au secrétariat d'État chargé des anciens combattants.

Colloques et collectifs antirévisionnistes abondent. Depuis quelques mois, les petites villes de la France profonde sont conviées, elles aussi, à se tenir en état d'alerte pieuse. On mobilise les enfants des écoles ; on les mène de centres d'histoire de la Résistance et de la Déportation en projections spéciales de *Nuit et Brouillard* (film où la salle de douches de Majdanek est encore présentée comme une chambre à gaz homicide, où le bobard du savon à base de graisse humaine persiste, où l'on enseigne qu'à Birkenau il est mort neuf millions de déportés) ; les lycéens aux horaires pourtant surchargés doivent écouter d'anciens déportés, sortes de témoins professionnels qui parcourent la France pour y porter la bonne parole, puis à ces mêmes lycéens on fait rédiger des dossiers sur les horreurs de la dernière guerre (certaines horreurs, toujours les mêmes et jamais les autres). Les historiens de cour et les facteurs de manuels d'histoire font allégeance au credo institutionnel. Les révisionnistes ont enfin contre eux «la conscience universelle» : la formule est de M<sup>me</sup> Édith Dubreuil, procureur et porte-parole du ministre de la Justice. Enfin, force du tabou : parce qu'il ne croit pas aux chambres à gaz hitlériennes, un professeur est condamné à une peine de deux cent cinquante mille francs dont cent mille francs avec sursis. Chez les universitaires, chez les historiens, chez les hommes politiques, pas une voix ne s'élève. Ce silence effraie ; il est celui de la peur.

Bref, tout, en apparence, devrait donc aller pour le mieux dans notre pays si l'on se place au point de vue des intérêts propres à Élie Wiesel, Simon Wiesenthal, Serge Klarsfeld ou encore aux points de vue du R.P. Riquet et de M<sup>me</sup> Geneviève Anthonioz-De Gaulle.

Or, à en croire ces personnes, tout va pour elles de mal en pis.

Elles découvrent que les révisionnistes français semblent puiser de nouvelles forces dans l'épreuve. C'est ainsi, pour commencer, que ces derniers persistent à publier, livraison après livraison, une *Revue d'histoire révisionniste* que leurs adversaires qualifient de pseudo-scientifique, ce qui pourrait bien signifier qu'elle est authentiquement scientifique. En plein Paris, au cœur du Quartier latin, les révisionnistes ouvrent une librairie située au 12 de la rue d'Ulm, à quelques pas de l'École normale supérieure où, du même coup, se crée un «Comité anti-négationniste». Tenue par des libertaires, cette librairie est systématiquement assiégée, attaquée ou souillée. Mais elle reste ouverte à tous, ouverte au dialogue et aux discussions publiques; on y trouve même les ouvrages les plus hostiles au révisionnisme. Sur l'autre rive de la Seine, au 10 de la rue des Pyramides, une librairie de droite vend à profusion les écrits révisionnistes; on ne l'attaque plus car elle se défend. En d'autres points de France, d'autres librairies et des centres de diffusion, parfois clandestins, répandent ces mêmes écrits. La répression a eu pour effet de susciter des activités de samisdat qu'on ne parvient plus à localiser, tant les sources deviennent nombreuses de ces actions disparates, parfois brouillonnes ou irritantes, mais souvent ingénieuses. Nos relations avec l'étranger se diversifient. L'échange rapide d'informations et les consultations sur la marche à suivre, d'un pays à l'autre, dans les périodes de crise permettent de nouer les contacts nécessaires au renforcement d'une internationale révisionniste à travers le monde, au-delà de toutes les opinions politiques. A peu près partout se profile un désastre pour les tenants de la religion de l'«Holocauste», tant leur pouvoir n'a d'égal que leur impuissance.

Nos adversaires s'inquiètent du désarroi qui règne dans leurs propres rangs. Leurs dissensions éclatent au grand jour. On prendra connaissance ci-dessous des vicissitudes que traversent, dans une atmosphère irrespirable, les Claude Lanzmann, Arno Mayer, Pierre Vidal-Naquet, Raul Hilberg, Léon Poliakov et, surtout, les responsables du musée d'Auschwitz, confrontés aux résultats d'une expertise imprudemment réclamée à un Institut de criminologie de Cracovie. La *Revue d'histoire révisionniste* est la première publication française à faire état de cette expertise que la grande presse et les historiens de l'«Holocauste» cherchent à tenir cachée.

La « guerre du Golfe » continue, quant à elle, d'avoir les suites désastreuses qu'on pouvait prévoir: désastreuses pour tous sauf – au moins

provisoirement – pour l'État d'Israël qui, enrichi de nouvelles prébendes financières, aggrave sa politique de colonisation. L'histoire de cette guerre offrira un vaste champ d'investigation au révisionnisme historique. Nous ne savons encore à peu près rien sur les causes du conflit, sur son déclenchement, sur son déroulement. En revanche, sur la propagande des vainqueurs et sur leurs mensonges, nous en savons déjà beaucoup. Même un Jean-François Kahn s'en avise, quoique un peu tard. Après «Timisoara», les journalistes s'étaient juré qu'on ne les reprendrait plus à forger et à colporter d'hallucinantes histoires d'atrocités; l'un d'eux, Michel Castex, a même écrit un livre sur le sujet: *Un Mensonge gros comme le siècle*. Mais ce siècle a duré six mois. Les journalistes ont récidivé avec «Carpentras». Puis, ils ont recommencé avec «Bagdad» et surtout avec «Tel Aviv». Le mythe des chambres à gaz et des gazages est revenu en force. Il est douteux que, dans la confection du mensonge historique, on se renouvelle beaucoup. D'âge en âge, les formes les plus défraîchies de ce type de mensonge produisent les mêmes horreurs de fiction. Dans la «guerre du Golfe», le mythe des chambres à gaz est réapparu quasiment à l'identique, au point que l'hebdomadaire juif américain à grand tirage *The Jewish Press* pouvait, dans une atmosphère d'excitation belliciste, titrer en première page de sa livraison du 15 février: *War News ! Irakians Have Gas Chambers For All Jews* (Nouvelles du front. Les Irakiens possèdent des chambres à gaz pour tous les juifs).

L'un des intérêts du révisionnisme est qu'il apprend à voir les événements avec une sorte de recul instantané. Un révisionniste conséquent n'a pas plutôt vu qu'il revoit. Si on lui propose des images, il les scrute. Si on lui impose un commentaire, il l'analyse. Si on lui annonce qu'il va être le témoin d'abominations sans précédent soit par la qualité, soit par la quantité, sa méfiance s'éveille et, le plus souvent, il détectera sous une apparence nouvelle le vieux produit frelaté de la haine et de l'exagération. Fera-t-on appel à son cœur, aux bons sentiments, aux grands principes, il saura qu'en la circonstance rien n'est plus suspect. Un révisionniste – qui sait ? – a peut-être autant de cœur qu'un autre. Peut-être est-il sensible aux bons sentiments et aux grands principes. Mais, ce qui est sûr, c'est que, d'abord et avant tout, il désire voir, revoir et savoir avant de juger. C'est son droit, pense-t-il, et même son devoir.

En France, il n'est guère de quotidien qui cherche plus que *La Croix-L'Événement* (directeur de la rédaction: Noël Copin) à jeter le discrédit sur le révisionnisme et il est peu d'historiens qui se soient autant acharnés contre nous que Madeleine Rebérioux, récemment devenue présidente de la Ligue des droits de l'homme, ligue qui nous a poursuivis jusque devant les tribunaux. Cependant, *La Croix-L'Événement*, Madeleine Rebérioux et la Ligue des droits de l'homme ont tous trois aujourd'hui un autre point commun: les



voici qui découvrent que le révisionnisme avait peut-être raison dans sa dénonciation de certains témoignages, de certains chiffres ou de certains faits relatifs à Auschwitz. A leur tour, ils suspectent les « souvenirs » de certains survivants, les chiffres « mal vérifiés » et même les chambres à gaz « reconstruites de toutes pièces pour les visites ». Mais écoutons plutôt :

« Question de *La Croix-L'Événement* : Malgré la loi antiraciste [du « 13 juillet 1990 »] – qui considère comme un délit la « négation de crimes contre l'humanité » – le révisionnisme ne s'est jamais aussi bien porté. Que faire de plus contre Faurisson ?

[Réponse de Madeleine Rebérioux :]

« – Avec cette nouvelle loi, le pouvoir politique a eu tort de laisser aux juges le soin de décider de la vérité historique. Il n'y a en effet pas d'autre réponse au révisionnisme que la confrontation patiente « entre la mémoire et l'histoire, entre les souvenirs des derniers survivants du génocide juif et le travail modeste de l'historien qui rectifie tel chiffre et “révise” tel témoignage incomplet.

« La connaissance sur Auschwitz est loin d'être épuisée. Les chambres à gaz y ont été détruites à la Libération et celles qu'on y « trouve aujourd'hui ont été reconstruites de toutes pièces pour les visites. Ce n'est donc pas à partir de leur étude ni d'un nombre de morts mal vérifié apposé sur une plaque à l'entrée du camp, que peut surgir la vérité. Face à Faurisson, il n'y a pas d'autre perspective pour l'historien que de cultiver le doute sur chaque point par

ticulier, sans remettre en cause l'essentiel : à savoir la réalité incontournable de la "Shoah" <sup>1</sup>. »  
Le révisionnisme, assurément, « ne s'est jamais aussi bien porté. »

[Publié dans la *RHR*, n° 4, février-avril 1991, p. 5-8.]

\*\*\*

Collectif de la RHR

25 février 1991

### **L'avanie du juge Grellier**

« Vous allez changer de ton pour me parler !

– Certainement pas ! »

Le 22 février, à la XVII<sup>e</sup> chambre, Robert Faurisson ne s'est pas laissé intimider par le juge Grellier. Ce dernier, piqué au vif par une série de répliques d'une cinglante précision, est entré dans une vive colère. « Partez ! » a-t-il dit à l'universitaire qui témoignait à la barre.

Grondements, éclats de voix et protestations de la salle, qui était comble.

« Grellier, vous avez peur ! » lança le professeur à l'adresse du juge.

La réponse ne tarda pas. « Gardes, faites évacuer la salle ! » Sur ces mots, le juge et ses deux assesseurs quittaient précipitamment la XVII<sup>e</sup> chambre, le dos courbé comme sous l'orage, tandis que lentement, très lentement, les gardes procédaient à l'évacuation de la salle.

### ***La phrase de soixante mots***

Les inculpés, ce jour-là, étaient Roland Gaucher et François Brigneau. La LICRA les assignait pour « diffamation raciale » en raison d'un article écrit par F. Brigneau et publié dans *National-Hebdo* (15 février 1990). A la rubrique intitulée « Journal d'un homme libre » et sous le titre « Le long calvaire du professeur Faurisson », F. Brigneau rappelait les multiples condamnations judiciaires de l'universitaire lyonnais et, à titre d'exemple, une condamnation à verser la somme de trois millions six cent mille francs (trois cent soixante millions de centimes) pour avoir, en 1980, prononcé à *Europe n° 1* une phrase de soixante mots, cent fois reproduite depuis, y compris tout récemment dans *Le Droit de vivre* <sup>2</sup>. Après une mise en garde à l'auditeur (« Attention : aucun des mots que vous allez entendre ne m'est inspiré par une

---

1. M. Rebérioux, propos recueillis par P.-Y. Le Priol, *La Croix-L'Événement*, 5-6 mai 1991, p. 24.

2. *Le Droit de vivre*, n° 550, avril-mai 1990, p. 12.

sympathie ou une antipathie politique»), R. Faurisson résumait ainsi la conclusion de ses travaux :

«Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand, mais non pas ses dirigeants, et le peuple palestinien tout entier. »

F. Brigneau avait reproduit cette phrase à de menues différences près. Le juge voulait faire valoir que reproduire cette phrase déjà condamnée équivalait, sauf pour un journaliste rapportant les faits, à une récidive. Faurisson lui fit remarquer que, depuis sa condamnation de 1981, heureusement très atténuée en 1982, il avait constaté de profonds changements sur le sujet dans les décisions de justice datant respectivement de 1983, de 1987 et de 1989. «La justice est fluctuante !» fut la réponse du juge.

### *Dessinez-moi une chambre à gaz !*

L'audition du témoin Faurisson avait mal commencé. Claude Grellier, fidèle à ses habitudes de juge d'instruction, menait un véritable interrogatoire de cabinet, sur un ton agressif. Il en aurait fallu plus pour démonter un universitaire qui, rompu aux joutes de prétoire sur le révisionnisme, s'attachait à confondre son interrogateur sur des points d'histoire, de droit ou de simple vocabulaire. M. Faurisson notait que, dans tous les procès intentés aux révisionnistes, les magistrats fondaient leur attitude sur un postulat inexprimé qui pourrait se formuler ainsi : «Les chambres à gaz ont existé.» Mais sur quoi ce postulat était-il fondé ? demandait-il. Et d'ajouter : «Pourquoi croyez-vous aux chambres à gaz hitlériennes ? Pour commencer, qu'est-ce qu'une chambre à gaz hitlérienne ? Décrivez-m'en une. Dessinez-m'en une. Le professeur que je suis infligerait, je le crains, un zéro pointé à la copie que vous me remettriez sur le sujet. Comment pouvez-vous nous imposer de croire en une réalité physique dont vous ne pouvez pas nous fournir la moindre représentation matérielle ?»

Malgré les obstructions du juge, M. Faurisson entreprenait alors une démonstration sur «l'impossibilité physique et chimique des chambres à gaz hitlériennes».

### *Désigner les juges par leur nom*

Le juge voulut l'interroger sur les condamnations en 1981 et 1982 de la «phrase de soixante mots». Faurisson cita ces décisions de justice et quelques autres aussi. Imprudence fatale, il se mit à désigner par leur nom les magistrats auteurs de ces décisions contradictoires. Le juge protesta : les

décisions de justice étant collectives et constituant le fait de la justice tout entière, il était « inepte » de lier le nom d'un magistrat à une décision quelle qu'elle fût. Sans doute Grellier craignait-il de s'entendre nommer à propos d'un jugement où, en 1989, il avait estimé que cette phrase ne comportait aucun appel clair à la discrimination à l'égard des juifs<sup>1</sup>.

De part et d'autre, le ton monta. M<sup>e</sup> Jouanneau, avocat de la LICRA, se portant au secours du juge, lança : « Mais qui préside ici ? » C'est à ce moment qu'animé de la plus vive colère Grellier demanda au professeur de changer de ton et, sur le refus de ce dernier, interrompit le témoin, ordonna l'évacuation de la salle et battit en retraite.

Après la suspension de séance, devant un Grellier encore manifestement sous l'effet de ses tribulations, M<sup>e</sup> B. Jouanneau intervint pour la LICRA et M<sup>es</sup> Wallerand de Saint-Just et Éric Delcroix plaidèrent pour les inculpés. Jugement au 22 mars.

### *Vérité officielle*

Les 21 et 22 mars, à 13 h 30, R. Faurisson passera en jugement, à la même XVII<sup>e</sup> chambre, pour infraction aux dispositions antirévisionnistes de la loi Fabius-Gayssot punissant d'un mois à un an d'emprisonnement et de deux mille à trois cent mille francs d'amende quiconque se permet de « contester » l'existence des « crimes contre l'humanité » tels que définis par la charte du tribunal de Nuremberg. Dans une interview du *Choc du mois* de septembre 1990, le professeur faisait savoir qu'il refusait de s'incliner devant cette loi parue au *Journal officiel de la République française* le 14 juillet 1990, sous la signature de François Mitterrand.

\*\*\*

---

1. « Ces accusations profondément antisémites et contestables, qui expriment une conviction, tentent de jeter le trouble dans l'esprit du lecteur et de discréditer la [...] communauté [juive]; mais elles ne comportent aucun appel clair, explicite et direct soit à la discrimination, soit à la violence, soit à la haine à l'égard des juifs » (Jugement Guionnet, 12 octobre 1989).

**Chronique sèche de l'épuration  
Exécutions sommaires  
dans quelques communes de Charente limousine**

*[Au cours des années 60 et au début des années 70, Robert Faurisson avait mené sur l'Épuration une enquête limitée aux exécutions sommaires de l'été 1944 dans une partie de la Charente appelée Charente limousine ou Confolentais. Cette enquête, particulièrement méticuleuse, aurait dû paraître sous le titre de Chronique sèche de soixante-dix-huit jours d'Épuration dans quelques communes du Confolentais.*

*Les difficultés rencontrées par le professeur dans son autre enquête sur les chambres à gaz et le génocide allaient l'empêcher de mener à bien son travail sur l'Épuration. Il n'est pas exclu que sa Chronique paraisse un jour mais nous avons souhaité en publier quelques fragments. La RHR le remercie de lui avoir ouvert ses archives.*

*M. Faurisson a répertorié les exécutions imputables aux deux maquis qui régnaient sur la partie sud du Confolentais, avec quelques incursions dans l'extrême ouest du département de la Haute-Vienne. Ces deux maquis sont « le Maquis Bernard » et « le Maquis Chabanne ». Le premier était communiste et rayonnait autour de Chabanais-sur-Charente et le second était socialiste, ou du centre, et rayonnait autour de Chasseneuil-sur-Bonnieure. Chabanais et Chasseneuil se trouvent sur la RN 141 qui conduit d'Angoulême à Limoges.*

*Les quatre extraits que nous publions sont :*

- Une liste de quelques exécutions du « Maquis Bernard » ;*
- « Fusillée en robe de mariée », qui est l'histoire de M<sup>lle</sup> Armagnac, victime du « Maquis Bernard » ;*
- Une liste de quelques exécutions du « Maquis Chabanne » ;*
- « Mort d'un prêtre sous la torture », qui est l'histoire de l'abbé Heymès, victime du « Maquis Chabanne ».*

*Le premier extrait avait été publié, non sans de graves fautes typographiques, dans la revue mensuelle de Maurice Bardèche, Défense de l'Occident (juillet-août 1977, p. 44-49).*

*Le deuxième extrait, sur M<sup>lle</sup> Armagnac, avait été communiqué, ainsi que bien d'autres informations, à Henri Amouroux en janvier 1988. Ce dernier allait en tirer parti, de manière substantielle, dans le volume 8 de La Grande Histoire des Français sous l'Occupation, intitulé Joies et douleurs du peuple libéré (6 juin-1<sup>er</sup> septembre 1944) mais, dans la liste des cinq cent soixante-quinze personnes à qui Henri Amouroux adresse ses remerciements, le nom de Robert Faurisson a été omis.*

*Le troisième extrait n'a jamais été publié mais communiqué à Henri Amouroux qui en a tiré quelque profit.*

*Le quatrième extrait est paru dans Les Écrits de Paris (mars 1986, p. 40-84) sous le titre «Épuration: De la mort d'un prêtre aux statistiques tronquées [de l'Épuration]».*

– I –

### **Quelques exécutions du «Maquis Bernard» (15 juin - 11 août 1944)**

La responsabilité des exécutions du maquis communiste «Bernard» incombe à Bernard Lelay, ouvrier typographe à *L'Humanité*, et à son entourage. Après Bernard Lelay, la personne la plus directement impliquée dans les exécutions a été Augustin Raoux, dit «Gandhi». Juif converti au catholicisme, Raoux était avoué plaidant à Ruffec. Aidé de son fils Philippe, il dirigeait le deuxième Bureau (Sécurité et Renseignement). Il était juge-accusateur. Les accusés n'avaient pas d'avocat et il n'était pas question de derniers sacrements pour les condamnés à mort. Les cadavres n'étaient pas mis en bière. Les corps n'étaient pas restitués aux familles. Ce maquis, très expéditif, a peu usé de la torture. Junien Boulesteix, originaire de La Péruse, a tué François Destempes à force de tortures. Le milicien Labuze a été torturé à la cure de Saint-Quentin et fusillé.

Bernard Lelay est mort en 1975. Ses cendres ont été transférées en 1977 dans la crypte du Mémorial de la Résistance à Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Sur les soixante-douze ou soixante-treize cas ci-dessous énumérés, on compte quatorze femmes dont l'une a été fusillée dans sa robe de mariée (voy. ci-dessous) et dont l'autre, âgée de vingt-deux ans et mère de deux enfants, a été fusillée alors qu'elle était enceinte de sept mois. Le plus vieux des fusillés a été un paysan de soixante-dix-sept ans, et le plus jeune, un écolier de seize ans.

Les noms suivis d'un astérisque sont ceux de personnes en faveur desquelles leurs familles ont obtenu, après la guerre, la mention «Mort pour la France».

[Avant le 15 juin 1944, ce maquis procède à quelques exécutions dans la forêt de Rochechouart et dans celle d'Étagnac (le 1<sup>er</sup> juin: trois prisonniers allemands, une jeune fille anonyme et l'adjudant de gendarmerie Pierre-Léon Combas; le 12 juin: le chauffeur Sylvain et l'horloger Vignéras; le même jour, deux cheminots allemands étaient abattus à Roumazières; leurs cadavres se trouvent toujours dans la propriété du château de Rochebrune, près d'Étagnac). Après le 11 août 1944, ce même maquis a procédé à de nombreuses exécutions dans d'autres régions que celle qui nous intéresse ici et qui est, en gros, celle du château de Pressac, situé près de Chabanais (Charente).]

– 15 juin, *M<sup>me</sup> Chevalier*, St-Maurice-des-Lions, s.p., 53 ans.

– 17 juin, *M<sup>me</sup> Beaumatin*, Exideuil, institutrice, 33 ans.

- 17 juin, *Général Nadal*, Chantrezac, général de brigade, 65 ans.
- 17 juin, *Marcel Nadal*, Chantrezac, étudiant, 22 ans (fils du précédent).
- 20 juin, *Charles Besson*, Chabanais, directeur d'école, 46 ans (un ou plusieurs de ses anciens élèves se trouvaient dans le peloton d'exécution).
- 20 juin, *Antoine de Cazes*, Verneuil, propriétaire terrien, 43 ans.
- 24 juin, *Charles Schwieck*, Verneuil, 21 ans.
- 24 juin, un soldat allemand anonyme, Verneuil.
- 26 juin, *Marie-Charles Soury-Lavergne*, Rochechouart, importateur, 74 ans (sa femme sera fusillée le 24 juillet pour avoir protesté).
- 26 juin, *Pierre V...*, St-Junien, ouvrier, 33 ans (maquisard accusé de vol).
- 27 juin, *Pierre*, dit *Julien*, *Sardin*, La Péruse, menuisier (abattu).
- 27 juin, *M<sup>me</sup> Steiner*, Roumazières, s.p., 41 ans.
- 27 juin, *Michel Steiner*, Roumazières, marchand ambulant, 45 ans.
- 27 juin, *Jean Steiner*, Roumazières, manœuvre, 20 ans.
- 27 juin, *Albert Steiner*, Roumazières, manœuvre, 19 ans.
- 30 juin, *Jean Bauer*, Roumazières, marchand ambulant (frère de M<sup>me</sup> Steiner).

Les cinq dernières personnes mentionnées étaient membres d'une même famille mosellane.

- 28 juin, *Auroyer* (sans autre renseignement).
- 28 juin, *Alfred Desplanques*, Suris, métayer, 43 ans (père de huit enfants).
- 30 juin, *M<sup>me</sup> Gingeot*, St-Junien, libraire, 35 ans (retrouvée les deux pieds coupés à la suite d'une pendaison par les pieds avec fil de fer).
- 30 juin, *Marie-Louise Texeraud*, St-Junien, employée de bureau, 48 ans.
- 30 juin, *Henri Charles*, Roumazières, directeur d'usine, 45 ans.
- 30 juin, *Serge Bienvenu*, Roumazières, comptable, 39 ans.
- 4 juillet, *Régis Trillaud*, Roumazières, horloger, 34 ans.
- 4 juillet, *Gaston Louis*, Nice, franc-garde de la Milice (convoyait des couvertures).
- 4 juillet, *Raymond Auxire*, Confolens, 19 ans.
- 4 juillet, *Germain Demontoux*, St-Maurice-des-Lions, commis, 24 ans.
- 4 juillet, *Georges Maillet*, St-Junien, ouvrier, 42 ans.
- 4 juillet, *Germaine Maillet*, St-Junien, s.p., 33 ans (épouse de Georges Maillet).
- 5 juillet, *Maurice Verger*, Vayres, cultivateur, 36 ans.
- 5 juillet, *Françoise Armagnac*, ép. *Pénicaud*, Exideuil, 26 ans (petite-nièce de Sadi Carnot, président de la République assassiné en 1894; arrêtée le 4 juillet par Nathan Lindner après la messe de mariage; fusillée en robe de mariée).
- 6 juillet, un inconnu (corps roulé dans une couverture au pied de la tour des prisonniers du château de Pressac).

- 6 juillet, 1 inconnu (tête écrasée de coups; même endroit; confusion avec le précédent ?).
- 7 juillet, *Siméon Israel*, Manot, employé de chemins de fer, 42 ans.
- 9 juillet, *M<sup>me</sup> Lévêque*, St-Laurent-de-Céris, s.p., 65 ans («l'infirmière»).
- 10 juillet, *Auguste Sibert*, Loubert, marchand de bestiaux, 29 ans.
- 11 juillet, *Henri Malga*, Rochechouart, ouvrier, 43 ans.
- 12 juillet, *Raoul Chevalier* (\*), Maisonnais, juge de paix, 60 ans.
- 12 juillet, *Maurice Aubert*, Montembœuf, notaire, 31 ans.
- 12 juillet, *Jacques de Maillard*, Chassenon, propriétaire terrien, 50 ans.
- 13 juillet, *Jean Jonquet*, Étagnac, restaurateur, 63 ans.
- 13 juillet, *François Destempes*, Chabanais, secrétaire de mairie, 49 ans (mort sous la torture).
- 13 juillet, *Léonard*, dit *Adrien*, *Saumon* (\*), Maisonnais, sabotier (ancien maire de tendance socialiste).
- 16 juillet, un inconnu (corps roulé dans une couverture, derrière la ferme du château).
- 16 juillet, *Pierre Carlin* (\*), Brigueil, meunier d'huile, 25 ans (appartenait au réseau de résistance «Action R 3»).
- 16 juillet, *M<sup>me</sup> Noël*, St-Junien, infirmière, 35 ans.
- 16 juillet, *Eugène Écoupeau*, Magnac-sur-Touvre, ajusteur, 21 ans.
- 18 juillet, *M<sup>me</sup> Baatsch*, Exideuil, s.p., 45 ans.
- 18 juillet, *Henri Fabre*, Roumazières, radio-électricien, 42 ans.
- 18 juillet, une jeune inconnue, originaire de Rouen.
- 18 juillet, *Pierre Sauviat*, Chabanais, adjudant de gendarmerie en retraite, 61 ans.
- 18 juillet, *Sylvain Vignaud*, Confolens, contrôleur de céréales, 58 ans.
- 20 juillet, *Gaston Devoyon*, Chabanais, menuisier, 50 ans.
- 20 juillet, *Amédée Devoyon*, Chabanais, menuisier, 45 ans (frère de Gaston Devoyon).
- 21 juillet, *Ferdinand Gisson*, Chabanais, grainetier, 60 ans (adjoint au maire; abattu).
- 24 juillet, *Jean Codet-Boisse*, Oradour-sur-Vayres, exploitant forestier, 28 ans.
- 24 juillet, *Pierre Sadry*, Rochechouart, pâtissier, 60 ans.
- 24 juillet, *M<sup>me</sup> Soury-Lavergne*, Rochechouart, s.p., 57 ans (mari exécuté le 26 juin).
- 27 juillet, *Angel Besson*, Roussines, chauffeur de car, 24 ans.
- 27 juillet, *M<sup>me</sup> Besson*, Roussines, s.p., 22 ans (épouse d'Angel Besson; mère de deux jeunes enfants; enceinte de sept mois).
- 29 juillet, *Eugène Pannier*, Manot, propriétaire terrien, 54 ans.
- 30 juillet, *Jacques Labuze*, St-Junien, études de médecine terminées, 30 ans.



- 30 juillet, *M<sup>me</sup> Lagarde*, Étagnac, s.p., 24 ans («la belle Manou»).
- 31 juillet, *Yvon B...*, Limoges (?), 17 ans (démontre de maquisards ?).
- 4 août, *Paul Corbiat*, Montembœuf, cultivateur propriétaire, 77 ans.
- 4 août, *Jacques Londeix*, originaire de Bordeaux, écolier, 16 ans.
- 6 août, *Gustave Nicolas*, Chasseneuil, commerçant, 47 ans.
- 11 août, un inconnu (trouvé à cent cinquante mètres à l'est du cimetière de Vayres).
- 11 août, *René Barbier* (\*), Alloue, propr. terrien exploitant, 37 ans.
- 11 août, *Aloyse Fritz*, Rochechouart, adjudant de gendarmerie, 43 ans.
- 11 août, *PierreMarot*, Rochechouart, maréchal des logis de gendarmerie, 34 ans.
- 11 août, *Jeanne Lamothe*, Chantilly (Oise), sténo-dactylo, 19 ans.
- 11 août, *Jean Paillard*, Rochechouart, voyageur de commerce, 45 ans.
- 11 août, *Georges Remondet*, Confolens, lieutenant à la retraite, 54 ans.

– II –

**Fusillée en robe de mariée**

**DOCUMENT: Acte de décès**

*Mairie de Saint-Quentin (Charente):*

Madame PÉNICAUT, née Françoise, Charlotte, Solange ARMAGNAC, le 23.02.18 à Paris, demeurant à Bel Air, Cne d'Exideuil/s/Vienne (Chte), cultivatrice, 26 ans.

Décédée à Pressac, Cne d'Exideuil/s/Vienne, le 05.07.44 à 21 h.

Françoise Armagnac était la fille de Jean, Marie Armagnac, fonctionnaire au Sénat, et d'Ernestine, Marie Carnot, nièce de Sadi Carnot. Par sa mère, elle se trouvait être la petite-nièce du président de la République qui, en 1894, avait été assassiné à Lyon par l'anarchiste Caserio.

En bordure de la route nationale Angoulême-Limoges, à proximité de Chabanais, mais sur le territoire de la commune d'Exideuil, Françoise Armagnac habitait avec sa mère un chalet de style basque au lieu-dit Bel Air. Son oncle, Jean Carnot, habitait une maison de proportions importantes située au lieu-dit Savignac<sup>1</sup>. Cette maison où Françoise et sa sœur Cécile, venant de Paris, avaient autrefois passé leurs vacances, est abusivement désignée par le terme de «château» chez certains habitants de la région ainsi que par la carte d'état-

---

1. A prononcer Savignat, selon l'orthographe d'origine. Depuis un siècle, trop de toponymes de la région se sont ainsi trouvés pourvus d'un suffixe -ac, à la place du suffixe -at.

major. Françoise Armagnac, contrairement à la légende, n'était pas châtelaine.

Le récit qu'on va lire est dû, pour l'essentiel, au témoignage oral de son mari et à une relation écrite laissée par sa mère. Ce récit est suivi de témoignages.

### *Récit*

Le mariage religieux de Françoise Armagnac et de Georges Pénicaut avait été célébré le mardi 4 juillet 1944, à 11 h, en l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Chabanais. L'assistance, clairsemée (?), comprenait les Guides et Jeannettes dont s'occupait Françoise, qui était leur cheftaine. Une allocution était prononcée par M. Jagueneau, curé-doyen de Chabanais; moins d'un mois auparavant, ce dernier avait eu affaire au maquis pour l'enterrement de «l'Espagnol»<sup>1</sup> et, dans l'après-midi de ce 4 juillet, il allait être giflé par un maquisard.

La cérémonie se déroulait sans incident. Il semble bien que des rumeurs inquiétantes avaient circulé la veille, mais le couple n'en avait pas eu connaissance. Françoise portait une robe de soie blanche, ample et longue, ainsi qu'un diadème de roses blanches, une mantille blanche et le burnous blanc de sa sœur Cécile. C'est, à peu de détails près, dans cette toilette de mariée qu'elle allait être fusillée une trentaine d'heures après la cérémonie religieuse. Le repas de noces devait avoir lieu au chalet de Bel Air. Au lieu de prendre la route nationale, le couple et quelques invités s'engageaient à travers champs, par des raccourcis. Environ trois cents mètres avant de parvenir au chalet, un groupe très important de maquisards procédait à l'interpellation de toute la noce. A en croire l'adjudant, il s'agissait là d'un prélude à une simple perquisition; celui-ci ajoutait même qu'il ne s'agirait que d'«une visite à la famille d'un ancien président de la République».

Une douzaine d'invités de la noce sont placés en garde à vue dans une dépendance du chalet. Le curé-doyen est isolé dans une pièce et c'est là qu'il sera giflé. Le photographe, M. Aubineau, est isolé dans une autre pièce; on le soupçonne d'avoir photographié les maquisards le jour où ils ont occupé Chabanais<sup>2</sup>.

Des maquisards s'assoient à la table dressée dans la salle principale du chalet et ils se partagent le repas de noces. Au milieu de la table se trouvent des hortensias bleus, qui avaient été cueillis autour de la maison, et deux bouquets de roses blanches. Aux Guides, aux Jeannettes et aux autres enfants, les maquisards distribuent des gâteaux et des chocolats.

Vers 15 h, les autres participants de la noce auront droit à quelques restes froids du repas. Vers 17 h, les invités du goûter arrivent à leur tour; ils sont

---

1. Maquisard.

2. Son appareil de photographie, d'une valeur de soixante mille francs [1944], lui ayant été confisqué, il lui restera à s'engager, bon gré mal gré, dans le maquis. Il sera tué dans la poche de Royan.

fouillés. A 18 h, les mariés sont emmenés en camion ainsi que le doyen et le photographe. Françoise étant debout dans le camion, un maquisard était allé lui chercher une chaise de salon. Ainsi commençait ce que, se penchant vers son mari, elle appelait «notre voyage de noces». Il est peu probable qu'en cet instant le couple se soit vraiment senti en danger. Personne n'a rien tenté pour lui, précisément sans doute parce que personne ne redoutait un événement fatal. Personne, sauf la très jeune femme de chambre, Louise V., qui déclare à Anna, la cuisinière, que Françoise va être fusillée<sup>1</sup>. Elle se dit à bout de nerfs et, le soir même, prenant ses affaires, elle quitte les lieux. On ne la reverra plus<sup>2</sup>. Elle a servi de guide aux maquisards durant leur perquisition et c'est elle qui les a menés vers une étagère où se trouve un petit sabot: dans ce petit sabot, on a découvert un insigne de la Milice. C'est, du moins, ce qui ressort de ce que M<sup>me</sup> Armagnac, la mère de Françoise, entendra dire au camp de Vayres, où, quelques jours plus tard, elle sera à son tour internée par les maquisards.

Le chalet a été pillé de tous ses objets de valeur. L'adjudant avait pourtant déclaré que «pas un sou, pas un centime ne serait pris» et que «le Maquis n'avait besoin de rien». «D'ailleurs», avait-il précisé, «voyez comme nous sommes habillés !» Mais il est probable qu'en découvrant, lors de la perquisition, des preuves qui semblaient accabler Françoise, l'ordre avait été donné de tout «récupérer». Arrivés [à pied] à cent vingt-six hommes et deux camions, les maquisards ont, en repartant avec un camion, emporté l'argenterie, l'horlogerie, les bijoux de famille, l'argent, l'eau-de-vie, les bouteilles de vin, de la vaisselle et toute l'alimentation. Ils ont notamment emporté la montre de M. Armagnac (décédé en 1942) et le contenu des porte-monnaie de deux enfants, âgés de six et huit ans, qui étaient venus passer leurs vacances à Bel Air. Ils ont laissé les porte-monnaie<sup>3</sup>.

Quant au camion qui emporte les prisonniers, il traverse Grenord et gagne le château de Pressac, près de Saint-Quentin-sur-Charente. Les gardiens chantent. L'un d'eux entonne «l'Internationale», mais ses camarades l'interrompent, lui rappelant que «c'est interdit». L'arrivée au château est hou-

---

1. Anna devait, après la guerre, en témoigner auprès des enquêteurs de la Sécurité militaire.

2. Louise V. est aujourd'hui [1974] installée à Limoges où elle a épousé un coiffeur. Elle a deux filles, dont l'une est professeur et l'autre, ingénieur (ailleurs qu'à Limoges). Son père était communiste.

3. Après la guerre, des enquêtes de la Sécurité militaire établiront ce genre de faits. C'est, nous a déclaré Cécile Armagnac, dans le souci de ne rien envenimer que M<sup>me</sup> Armagnac a renoncé à rentrer en possession de ces biens-là («et puis, cela ne nous aurait pas rendu Françoise»); pour ce qui est des autres biens, l'indemnité perçue par M<sup>me</sup> Armagnac semble avoir été très modeste.

leuse. Les maquisards se montrent insultants et prêts à rouer de coups les prisonniers, mais «Bernard» sort du château, un gourdin (?) à la main, et prévient : « Le premier qui les touche, je le descends. »

Les prisonniers sont groupés dans la pièce du premier étage, à gauche, qui sert de prison. Françoise, quant à elle, est conduite à l'infirmerie, à droite. On lui prend ses pièces d'identité, son bracelet, sa montre et sa bague de fiançailles. La fameuse «infirmière» – l'ancienne bonne de M<sup>me</sup> Vissol habitant Chabanais – sera vue, après les événements, avec, au doigt, cette bague de fiançailles.

Françoise et son mari subissent ensemble deux interrogatoires dans le bureau de Raoux qu'on appelle «Gandhi» et qui fait fonction à la fois de juge d'instruction, de procureur et de juge. Un agenda de Françoise est examiné de près : celui de 1943, où elle raconte avoir assisté aux premières réunions de la Milice (quatre réunions en tout, semble-t-il). « Ceci suffit », aurait dit Raoux, en lui montrant l'insigne de la Milice.

Dans la prison du château de Pressac sont enfermés une quinzaine d'hommes. On ne donne rien à manger aux nouveaux arrivants, sans doute trop tard arrivés. Le lendemain, mercredi 5 juillet, toujours rien à manger. Georges Pénicaud est employé à la corvée de charbon de bois. Françoise Pénicaud coud des calots à l'infirmerie. Elle demande et obtient un morceau de pain. Entre les corvées, le couple parvient à échanger quelques paroles. Dans la matinée, Françoise est convoquée pour deux interrogatoires. Elle confiera à son mari qu'on lui pose toujours les mêmes questions et qu'elle est sûre d'être condamnée. En fin de matinée, on lui annonce son exécution pour le soir même, tandis que Georges devra être relâché. Ce dernier obtient une audience de «Bernard». Il l'adjure de prendre sa vie en échange de celle de sa jeune femme. Loin de lui céder, «Bernard» lui énumère les pièces à conviction : insigne de la Milice, agenda de 1943, déposition signée de Françoise. Il lui lit même un extrait de l'agenda où est relatée l'adhésion à la Milice. C'est alors que Georges mentionne la page de l'agenda où Françoise donne référence de la lettre recommandée par laquelle elle avait envoyé sa démission à la Milice. Du coup, «Bernard» poursuit la lecture de l'agenda ; parvenu à la date du 7 août 1943, il arrache la feuille et déclare à Georges Pénicaud : « Les preuves qui nous intéressent, nous les retenons ; celles qui ne nous intéressent pas, nous avons le devoir de ne pas les regarder<sup>1</sup>. » Et d'ajouter que cette exécution ne serait pas retardée « d'une heure ni d'une minute ».

---

1. La législation spéciale d'Alger, comme les appels de la Radio de Londres et, en particulier, ceux de Maurice Schumann, autorisaient, semble-t-il, ce type de distinguos.

A 21 h, Françoise est exécutée tout en haut du «York», derrière un buisson, près d'une pêcherie asséchée<sup>1</sup>. On lui avait accordé cinq minutes avant de partir vers le lieu de l'exécution, dans l'attente de son mari qui, à cette heure, n'était pas encore revenu de la corvée de bois. A son retour, elle s'était portée vers lui et ils avaient pu échanger quelques mots. Au peloton, elle aurait déclaré: «Tuez-moi. Je remets mon âme à Dieu.» On a plusieurs témoignages de son sang-froid. Le coup de grâce aurait été tiré par «l'infirmière». On refusa de montrer à Georges l'endroit où avait été jeté le corps de sa femme et c'est en vain qu'il réclama la bague de fiançailles.

L'exhumation ne put avoir lieu que cinq mois plus tard, dans la boue, le 2 décembre 1944. Françoise Pénicaut a sa tombe aujourd'hui au cimetière de Chabanais. L'inscription porte: «Ici repose Françoise Armagnac, épouse Pénicaut, 1918-1944.» A sa gauche, la tombe de son père porte: «Jean Armagnac, né à Paris, décédé à Bel Air, 1872-1942.» A sa droite se trouve la tombe de sa mère où l'on peut lire: «Marie Armagnac, née Carnot, 1877-1969.»

### *Les témoignages*

#### • *Témoignage de Cécile Armagnac, sœur aînée de la fusillée:*

A l'époque des faits, j'étais ambulancière à Cherbourg. A cause de la bataille de Normandie, la ville était coupée du reste de la France. Je n'ai appris le mariage et la mort de ma sœur que vers la fin du mois d'août 1944 par le fait du hasard (quelqu'un qui venait de Paris et qui était de passage à Cherbourg m'avait, en entendant prononcer mon nom, présenté ses condoléances...). Nous n'avions, ma sœur et moi, aucune activité politique. Nous étions toutes deux hostiles à l'Occupant. La Milice apparaissait, au moment de sa création, en 1943, comme une sorte de gendarmerie civile chargée de maintenir l'ordre dans le pays. Dans une région comme la nôtre, où il n'y avait pour ainsi dire pas d'Allemands en 1943, la Milice n'était pas tenue pour pro-allemande, comme elle allait l'être plus tard, notamment vue de Paris ou de régions où les Miliciens et les Allemands participaient aux mêmes opérations de «maintien de l'ordre». Et puis, Françoise devait avoir à s'occuper des œuvres sociales de la Milice, c'est-à-dire de secourisme, de colis pour les prisonniers, de garderies d'enfants. Elle ne s'est, je crois, rendue qu'à quatre réunions de la Milice; après quoi, elle a envoyé sa démission dès le 7 août 1943.

J'ai revu Bel Air le 9 octobre 1944, c'est-à-dire trois mois après la mort de ma sœur. La région était libérée depuis déjà deux mois. On tournait le dos à ma mère. Les métayers ne lui versaient plus de redevances. J'apprenais, de plus, qu'après le sinistre de Chabanais du 1<sup>er</sup> août 1944, on était venu réquisitionner à Bel Air du bois et des meubles (lits, commodes, armoires)

---

1. En 1944, la France vivait à l'heure de l'Europe centrale: 21 h correspondaient donc à 19h, heure solaire.

pour les sinistrés. B., le tireur de sable, très connu pour ses opinions communistes, était venu, parmi d'autres, chercher des meubles. On ne devait nous rendre ultérieurement qu'une armoire en ébène et une commode en acajou. J'apprenais également que ma mère avait été emmenée et emprisonnée par le Maquis. Elle avait soixante-sept ans et elle était presque aveugle. Dans une lettre adressée au contrôleur des Contributions, elle avait sollicité un dégrèvement d'impôts, vu le pillage de Bel Air où tout son argent liquide lui avait été pris. Sa lettre avait été interceptée. Elle-même avait été arrêtée, ainsi que le percepteur de Chabonais. Raoux et d'autres interrogateurs avaient, en vain, tenté de lui faire rétracter les termes de la lettre. Sûre d'être fusillée, elle leur tenait tête. On cherchait également à lui extorquer une somme, ainsi qu'à un certain G., de Saint-Junien. Elle leur répliquait qu'ils lui avaient tout pris. En fin de compte, les maquisards l'avaient relâchée du camp de Vayres au moment de quitter celui-ci précipitamment. Ma mère, se coupant un bâton dans les haies, avait marché pendant vingt kilomètres pour regagner Bel Air.

Ces événements ont été le fait d'une époque troublée. Ce n'a pas été plus beau de l'autre côté. Dans ces moments-là, les actes vont souvent plus vite que les pensées et il en résulte des excès de toute sorte. Restent les traces...

• *Témoignage de Robert du Maroussem,*  
*ancien responsable local de la Milice :*

A la fin d'une de nos séances d'information, je me souviens que M<sup>lle</sup> Armagnac nous a dit: « Vous exagérez dans vos attaques contre les juifs et les francs-maçons; ce sont aujourd'hui des gens pourchassés. »

• *Témoignage de M<sup>me</sup> T.,*  
*ancienne domestique du château de Pressac :*

Quand le camion est arrivé au château, les maquisards, pour se moquer, criaient: « Vive la mariée ! » Elle a couché dans un grenier. On lui a fait nettoyer les cabinets et coudre des vêtements. Sa robe était souillée. Quand elle traversait la cour, on continuait de crier: « Vive la mariée ! » Un jeune qui avait fait partie du peloton d'exécution avait été impressionné par son courage. Il paraît qu'elle a ouvert le devant de son burnous et qu'elle leur a dit: « Allez-y ! »

• *Témoignage de Nathan Lindner,*  
*instigateur de l'arrestation :*

[Dans sa relation écrite, M<sup>me</sup> Armagnac nomme le « vendeur de journaux Lannaire (*sic*), né à Varsovie et réfugié à Chabonais ». Elle ajoute que l'homme avait dirigé le pillage de Bel Air et qu'il avait personnellement emporté « les tableaux généalogiques de la famille Carnot ». Il se serait vanté du « joli

coup» qu'il avait fait et il se serait exclamé: «S'ils ne sont pas contents de moi après cela !» – J'ai retrouvé Nathan Lindner le 14 mai 1974. Il habitait alors à Paris le quartier des Halles et tenait une terrasse de journaux à l'angle de la rue Tiquetonne et de la rue Montorgueil. Né en juillet 1902 à Varsovie, il avait été caporal dans la Légion étrangère (taille: 1 m 59). Pendant la guerre de 1939-1940, il avait travaillé à Toulouse pour *Paris-Soir*; par la suite, à cause des lois raciales de Vichy, il avait travaillé à Issoudun (Indre) pour son propre compte. Il s'était enfin replié à Chabanais où il colportait des journaux pour le Dépôt Hachette tenu par M<sup>me</sup> Olivaux. Connu sous le sobriquet de «Trottinette», il portait, dans la Résistance, le pseudonyme de Linard.]

J'ai dû, en 1945, quitter la région de Chabanais à cause de ces histoires de la Libération. La presse de l'époque, et notamment *L'Essor du Centre-Ouest*, m'avait violemment attaqué. Bien des années après, c'est *Historia* qui s'en est pris à moi.

En 1944, à Chabanais, je prenais livraison des journaux à la gare et je les apportais au magasin Olivaux. J'avais une poussette aménagée en bibliothèque. C'est pour cela qu'on me surnommait «Trottinette». Un jour, j'entends M<sup>lle</sup> Armagnac dire à peu près: «Ces jeunes qui refusent le STO [Service du Travail Obligatoire], on devrait les arroser de pétrole et y mettre le feu.» D'autres personnes pourraient vous le confirmer<sup>1</sup>. Dans mes journaux figurait *Signal*, seule revue comparable au *Match* actuel<sup>2</sup>.

C'est moi qui ai parlé à Bernard [Lelay] de Françoise Armagnac. J'ai demandé à m'occuper de la perquisition et du reste. Bernard m'a donné carte blanche. Quand la noce est arrivée à trois cents mètres de la propriété Armagnac, je leur ai dit que nous étions des maquisards et non des pillards et j'ai lu une décision qui disait que tout homme surpris à piller serait immédiatement abattu. Cette opération, nous l'avons montée le jour même du mariage avec l'espoir que, parmi les invités, nous trouverions d'autres miliciens. Au cours

---

1. Les personnes interrogées, y compris les plus hostiles aux miliciens, nous ont déclaré que Françoise Armagnac leur paraissait incapable d'avoir tenu de pareils propos, aussi bien dans le fond que dans la forme. Précisons ici que le témoin Lindner nous a paru sujet à de graves défaillances sur d'autres points que «l'affaire Armagnac».

2. On s'étonne de cette mention de *Signal*. On s'étonne encore plus de la comparaison avec *Match* (ou *Paris-Match*). *Signal* était un hebdomadaire de très bonne qualité mais que beaucoup de Français se refusaient à acheter à cause de son caractère allemand et national-socialiste. Nathan Lindner, lui, en vendait ou essayait d'en vendre à Chabanais. La vente, tout comme l'achat, n'en était nullement obligatoire. Françoise Armagnac avait interdit aux enfants dont elle s'occupait d'acheter quoi que ce fût à Trottinette, coupable, à ses yeux, de vendre *Signal* ainsi que des publications à caractère licencieux.

de la perquisition, nous avons découvert des carnets de rendez-vous, des brassards, des insignes<sup>1</sup>, une carte de membre de la Milice<sup>2</sup>. J'ai conduit la mariée à Raoux qui, muni de mon rapport écrit, a procédé à l'interrogatoire et *a décidé l'exécution*.

Ce que j'ai fait ce jour-là, ce n'était peut-être pas trop beau. Je suis entré dans l'Histoire par la mort d'une descendante de Sadi Carnot. Je n'en suis pas flatté. Il fallait le faire à l'époque. Je ne suis pas un sanguinaire; les esprits étaient surchauffés et on n'était pas alors en état de raisonner.

Mais nous avons en ce moment beaucoup de gens qui font beaucoup de mal [maintenant, en 1974]. On aurait dû les exécuter alors, au lieu de les libérer et de les blanchir. Tous ceux-là salissent et dénigrent la Résistance.

[Le témoin m'est apparu tourmenté par l'«Affaire Armagnac». Il ne regrette pas d'avoir fait fusiller la mariée mais il déplore les ennuis qui s'ensuivirent pour lui. Il dit avoir toujours été communiste et il affirme qu'il a été exclu du Parti en 1945 pour avoir voulu, contrairement aux instructions, aider des Rouges espagnols à s'armer afin de libérer l'Espagne du joug de Franco. Parmi ces Rouges figurait « Ramon ». Nathan Lindner est féru d'histoire et de peinture; il peint sous un pseudonyme [Ainel, comme N(athan) L(indner)].

• *Témoignage d'Annie F., ancienne cheftaine de Louveteaux:*

Françoise Armagnac était une idéaliste et une passionnée, une fille dégingandée aux tenues excentriques et parfois négligées. Très pratiquante, elle avait un ton abrupt; elle était très «tranche-coupe» et peut-être timide au fond. La politique ne l'intéressait pas. Me parlant d'un mouvement qui était peut-être celui des œuvres sociales de la Milice ou un mouvement féminin de la Milice, elle m'avait dit un jour que, dans une époque comme la nôtre, on ne pouvait pas rester indifférent, que ce mouvement avait l'air intéressant et qu'on devait pouvoir s'y rendre utile. Quelqu'un – est-ce sa mère ou bien est-ce moi-même ? – l'a mise en garde et lui a conseillé de prendre avis des Scouts au plan national<sup>3</sup>.

Le 4 juillet 1944, j'ai assisté au déménagement des affaires de la famille Armagnac dans le camion des maquisards. Sur la pente du pré, des enfants jouaient; c'étaient des Louveteaux et des Guides.

•

---

1. Selon toute vraisemblance, ces brassards et ces insignes étaient... scouts (à l'exception de l'insigne trouvé dans le petit sabot).

2. Confusion probable avec l'insigne de la Milice trouvé dans le petit sabot.

3. Selon sa sœur Cécile, Françoise, ne recevant pas de réponse – le courrier fonctionnait dans des conditions précaires –, aurait pris sa décision sans plus attendre.



*Témoignage de Joseph L., ancien président de la Légion:*

A un moment, à Bel Air, le fils Valette, qui faisait partie des maquisards, a crié: « Les Allemands arrivent ! Voilà les croix gammées ! » – C'étaient des croix scoutes <sup>1</sup>.

• *Témoignage de la veuve du lieutenant Robert, responsable des opérations:*

[Le lieutenant Robert s'appelait, de son vrai nom, Jean P. Il était cultivateur aux Fayards, commune d'Étagnac. Sa veuve tient aujourd'hui [1974] un magasin d'antiquités dans la région parisienne, à Saint-Mandé.]

Mon mari vient de mourir à cinquante-deux ans d'un cancer. Je l'ai connu après la Libération. Il était alors croupier. Pendant deux saisons, il a dirigé le casino de L. Je n'ai pas connu la Résistance en Charente. Je ne suis pas de ce pays-là. Mon mari a toujours été communiste. Il ne parlait pour ainsi dire jamais de ses souvenirs du Maquis. Il était écoeuré par le mal qu'on disait de la Résistance. Il n'a au fond vraiment commencé à parler du Maquis que durant les huit mois d'hôpital qui ont précédé sa mort. Il parlait surtout de «Gustave» (Bricout) et puis il parlait aussi d'une marquise ou d'une comtesse qui avait été fusillée. Il y était. Je me rappelle très mal. Est-ce que cette femme n'avait pas dénoncé des Français ? Mon mari pensait que c'était juste... Je crois que mon mari n'était pas tellement d'accord... <sup>2</sup>

• *Témoignage de G.B., de Montbron, prétendu témoin de l'exécution :*  
Alors, la mariée a ouvert son voile et elle a crié comme ça: «Vive l'Allemagne<sup>3</sup> !»

• *Témoignage de «Bernard», commandant du «Maquis de Pressac» :*  
La mariée ? Elle était secrétaire de la Milice de Confolens. Elle m'a déclaré: «Vous m'avez eue, mais si je vous avais eu, c'était pareil <sup>4</sup>.»

---

1. Cette confusion semble s'être produite ailleurs en France; voy. également, plus loin, la confusion entre «cheftaine» et «chef de centaine», c'est-à-dire entre un grade scout et un grade de la Milice !

2. Ces deux dernières phrases offrent un exemple des contradictions que nous avons quelquefois rencontrées au cours de mon enquête lorsque le témoin essaie de formuler un jugement d'ordre général.

3. Je ne rapporte ce propos que pour donner au lecteur une idée de la conviction de certains témoins. Ainsi qu'il devait se révéler par la suite, G. B. n'avait pas assisté à cette scène pourtant rapportée comme vécue.

4. Françoise Armagnac n'a nullement été secrétaire de la Milice de Confolens. La pensée que lui prête le témoin est peu vraisemblable chez quelqu'un qui s'était désolidarisé de la Milice onze mois auparavant en

• *Témoignage de «Gaston», chauffeur de «Bernard» :*

J'ai participé à l'arrestation de la fille Carnot. Une fille sensationnelle. Devant le peloton, elle a pris sa robe de mariée comme ça [geste des deux mains pour se décolleter]. Elle n'a jamais baissé les yeux. Elle était chef de centaine à la Milice<sup>1</sup>.

*L'«Affaire Armagnac» racontée par Robert Aron*

Les exactions peut-être les plus odieuses sont celles qui s'attaquent à des femmes. Près de Limoges, une jeune fille de la région, M<sup>lle</sup> d'Armagnac, dont la famille est propriétaire d'un château, se marie à l'église de son village: à la sortie de la messe, sur le parvis, des maquisards l'enlèvent, ainsi que son mari, le curé qui les a bénis et un témoin. Le lendemain à l'aube, on la fusillera en toilette de mariée. Motifs invoqués: d'abord, elle est châtelaine; en second lieu, elle a soigné des miliciens<sup>2</sup>.

*Témoignage de P. Clerfeuille, professeur à Angoulême :*

Vous savez, il est très difficile de faire ce travail sur la Répression. Les gens ne veulent pas parler. Prenons un exemple. Je sais pertinemment qu'une femme a été fusillée en toilette de mariée. Je suis allé pour enquête à

---

envoyant sa démission. Quant à l'extrême brièveté de ce témoignage, elle tient au fait qu'au moment de ma rencontre avec «Bernard», je n'avais pas encore réuni beaucoup d'informations sur les exécutions et, en particulier, sur celle-ci.

1. «Gaston», de son vrai nom Jean T., habite aujourd'hui près de Saint-Victurnien (Haute-Vienne). Françoise Armagnac n'était pas chef de centaine mais cheftaine. Le témoin confond ici un modeste grade des Guides avec un grade important de la Milice armée !

2. R. Aron, «Les Grandes Études Contemporaines», p. 566-567. Le lecteur attentif pourra relever une demi-douzaine d'erreurs dans ce résumé de l'affaire. Ces erreurs s'expliquent par le fait que Robert Aron, qui est un généraliste, ne pouvait se livrer à des vérifications poussées de chaque cas. Quelques-unes de ces erreurs s'expliquent aussi peut-être par la force d'attraction de certains clichés ou stéréotypes qui s'appellent l'un l'autre et donnent au récit la forte simplicité et la couleur dramatique que goûtent certains lecteurs de romans: «exactions... odieuses... s'attaquent à des femmes... une jeune fille... M<sup>lle</sup> d'Armagnac [*sic*]... famille... propriétaire... château... se marie... église... son village... sortie de la messe... parvis... enlèvement...» Dans un pareil contexte, on ne s'étonne pas trop de voir l'exécution se placer «le lendemain à l'aube» (alors que, rappelons-le, Françoise Armagnac, plusieurs fois interrogée le lendemain de son arrestation, ne devait être exécutée qu'à 21 h).

Chabonais. J'ai une carte officielle pour faire ce genre de travail: je suis Membre correspondant du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale et nous dépendons du Premier ministre. Eh bien, on a refusé de me donner le nom de cette fusillée ! Je suis reparti sans rien ! Et pourtant, je sais qu'elle a existé, cette femme.

[P. Clerfeuille est officiellement chargé, entre autres travaux, de recherches sur la Répression à la Libération (c'est-à-dire sur l'Épuration) dans le département de la Charente. Notre entretien date de 1974, soit près de sept ans après la publication du livre de Robert Aron.]

### *Deux documents*

- *1° Premier Bataillon, 2406<sup>e</sup> [sic] compagnie. Le 4 juillet 1944*  
Rapport du Lieutenant de Compagnie<sup>1</sup>

Aujourd'hui 4-7-44 nous avons fait une opération d'envergure au château d'Armagnac; lieu dit au Petit Chevrier<sup>2</sup>, au sujet de l'arrestation éventuelle de miliciens. L'opération a été complètement couronnée de succès car nous avons arrêté une milicienne. Cette femme se mariait aujourd'hui et, nous sommes tombés en pleine noce ou tout au moins à l'arrivée de la noce. Nous avons interrogé les invités les uns après les autres et j'ai vérifié moi-même leur identité et tous leurs papiers qui étaient en leur possession ainsi que leur portefeuille. Après vérification, j'ai retenu un photographe, nommé Aubinot<sup>3</sup> qui a soit-disant photographié le Maquis le jour où nous avons occupé Chabonais. Ceci a besoin d'une enquête sérieuse à son domicile.

J'ai retenu aussi le Prêtre de Chabonais qui avait empêché la rentrée des fleurs et des couronnes et du drapeau dans son église<sup>4</sup>.

Ensuite nous avons gardé à vue le Marié et la Mariée pour nous avoir répondu méchamment au sujet du travail que nous faisons à leur domicile. Puis nous avons fait une perquisition en règle sans rien abîmer jusqu'au moment où nous avons trouvé la preuve que la Mariée est Milicienne. Aussi, dès cet instant j'ai à peu près donné main libre aux

---

1. Nous corrigeons l'accentuation, mais non l'orthographe ni la ponctuation de ce document dont chaque phrase mériterait une lecture attentive.

2. En fait, il ne s'agit pas de Petit Chevrier mais de Bel Air.

3. L'orthographe exacte est Aubineau.

4. Pour l'enterrement de l'«Espagnol»; les deux frères Devoyon, de Chabonais, lui avaient fait un cercueil jugé trop court; ils seront tous deux fusillés.

hommes pour le déménagement des vivres et autres choses intéressantes pour nous.

Quand tout a été embarqué nous avons fait monter les prisonniers dans les camions et nous sommes rentrés sans incident.

Je suis satisfait de cette expédition car j'ai vu, mes hommes à l'œuvre et je vois que je peux compter sur eux.

Quant à mon Adjudant-Chef Linard<sup>1</sup> je ne peux que le remercier d'avoir monté cette expédition et de l'avoir si bien surveillée. Aussi, avec l'avis du Capitaine Commandant du Bataillon je demanderais qu'il soit nommé Adjudant de Compagnie.

Dans la soirée un avion Allemand a survolé le camp à basse altitude et à son passage à Pressignac a lâché quelques rafales de mitrailleuse sur des civils.

Signé: Robert

• 2° *Premier Bataillon-Service de Renseignements — Activité du Service de Renseignements — Journée du 7 juillet 1944.*

Clôture de l'enquête sur l'argent et les biens immobiliers réclamés par la famille Armagnac.

[...]

Le 8 juillet 1944,

Le Chef du Service des renseignements

Signé: Gaudy<sup>2</sup>

– III –

**Quelques exécutions du «Maquis Chabanne»  
(4 juillet - 17 août 1944)**

Ce maquis a été fondé par trois instituteurs du collège de Chasseneuil : André Chabanne, Guy Pascaud et Lucette Nebout. Un militaire de carrière s'est joint tardivement à ces trois personnes : Jean-Pierre Rogez. André Chabanne est mort accidentellement en 1963. Son corps repose dans la crypte du Mémorial de la Résistance de Chasseneuil, aux côtés du corps de Bernard Lelay, chef du «Maquis Bernard». Guy Pascaud a été arrêté le 22 mars 1944 et déporté ; à son retour de déportation, il s'est engagé dans une carrière politique ; il est mort il y a quelques années. Lucette Nebout a changé de nom

---

1. Pseudonyme de Nathan Lindner.

2. Cécile Armagnac, à qui j'ai présenté ce document en 1975, le juge suspect. Elle ne conçoit pas que sa mère ait pu formuler une réclamation de ce genre dans les deux ou trois jours qui ont suivi l'arrestation de François Armagnac et le «déménagement» de Bel Air.

à la suite d'un remariage; elle vit encore. Après la guerre, Jean-Pierre Rogez a connu une brillante carrière militaire; il a été chef d'état-major d'un général commandant la place de Paris; à sa retraite, il s'est engagé dans la carrière politique et il est devenu, pour un temps, maire de Malaucène (Vaucluse). Dans le rappel de ses états de service figurent ces quatre mots: «torturé par la Gestapo». La vérité est qu'il a été accidentellement renversé de sa moto par une voiture militaire allemande.

A la différence du maquis communiste, qui lui était voisin, le «Maquis Chabanne», également appelé «Maquis Bir Hacheim, AS-18», a moins tué mais plus torturé. La responsabilité des exécutions ou tortures est également plus diverse. Cette responsabilité se répartit entre André Chabanne et quelques membres de son entourage, en particulier François-Abraham Bernheim (de Colmar) et l'ancien Saint-Cyrien Jean-Pierre Rogez. Bernheim, d'origine juive comme l'était Raoux pour le maquis Bernard, dirigeait le deuxième Bureau (Sécurité et Renseignement) jusqu'à une date où André Chabanne l'a chassé, probablement parce qu'il le trouvait trop sévère.

Tandis que, dans le cas des victimes du maquis communiste, à peu près tous les corps ont été exhumés, les victimes du maquis AS (Armée secrète) n'ont pas toutes été exhumées et c'est en pleine connaissance de cause que les autorités persistent à refuser ces exhumations. Dans la commune de Montembœuf, au lieu-dit «les trous de renard», près de l'ancien moulin de Jayat, il reste des corps qui n'ont pas été réclamés et d'autres qui ont été réclamés mais qu'on ne veut pas exhumer.

Les exécutions les plus surprenantes auxquelles aient procédé le «Maquis Chabanne» ont été celles des «Sept de Couture» ainsi que celle de l'abbé Albert Heymès et de sa servante.

Couture (deux cent quatre-vingts habitants en 1944) est un village situé au nord d'Angoulême, au commencement de la Charente poitevine, à proximité de Mansles et d'Aunac. En juin 1944, un engagement entre troupes allemandes et miliciennes, d'un côté, et un petit détachement du «Maquis Chabanne» (cinq personnes en tout), de l'autre, se soldait par un mort du côté du maquis.

Le couple responsable de ce petit détachement avait la conviction que des habitants de Couture les avaient dénoncés et Chabanne avait fini par faire arrêter sept personnes du village: un père et un fils, encore un père et un fils, un frère et un frère, et un septième homme. Tous furent torturés, ainsi que l'établira après la guerre un rapport de la Justice militaire. Tous furent fusillés à Cherves-Chatelars, près de Montembœuf, le 4 juillet 1944. Les corps furent jetés dans un puisard. Il faudra aux familles vingt-huit années de démarches pour obtenir l'exhumation des corps et leur transfert en secret dans le cimetière de Couture. Jamais la preuve de la dénonciation ne put être apportée. La présence de ce petit maquis était de notoriété publique dans la région.

Dans la période du 4 juillet au 17 août 1944 et pour me limiter strictement à la région où il se trouvait alors, ce maquis a procédé à environ cinquante exécutions.

Sur ces cinquante cas, on compte sept femmes (l'une d'entre elles avait soixante-dix-sept ans; elle fut fusillée avec sa sœur, âgée de soixante-dix ans, et l'époux de cette dernière, soixante-treize ans, infirme à deux béquilles); parmi les victimes on compte quatre membres d'une même famille gitane (dont une femme) et trois soldats allemands dont l'un qui tentait de s'enfuir.

– 4 juillet, *Louis-André Michaud*, 34 ans, adjudant-chef pilote en congé d'armistice, abattu à Labon, commune de Chasseneuil.

– 4 juillet, sept cultivateurs de Couture fusillés à Cherves, tous après torture :

*Léon Barret*, 38 ans, frère du suivant.

*Eugène Barret*, 32 ans, frère du précédent.

*Émilien Gachet*, 61 ans, père du suivant.

*Émile Gachet*, 23 ans, fils du précédent.

*Frédéric Dumouss[e]aud*, 63 ans, père du suivant.

*Marcel Dumouss[e]aud*, 35 ans, fils du précédent.

*Albéric Maindron*, 32 ans.

– 5 juillet, ? *Aurance*, fusillé à Cherves.

– 5 juillet, un inconnu, fusillé à Cherves.

– 6 juillet, *Joseph Grangeaud*, 68 ans, commerçant, fusillé à Cherves.

– 6 juillet, *Édouard Lombreuil*, 61 ans, assureur, fusillé à Cherves.

– 6 juillet, *André Abadie*, 33 ans, anciennement docker à Bordeaux (?), fusillé à Cherves.

– 10 juillet, *Jean Veyret-Logerias*, 67 ans, secrétaire de mairie, fusillé à Cherves.

– 11 juillet, *Abbé Albert Heymès*, mort sous la torture ou à la suite de tortures au prieuré du Chatelars.

– 13 ou 14 juillet, *Nicolas Becker*, 57 ans, préparateur en pharmacie, exécuté à Chez-Fourt, commune de La Tâche.

– 16 juillet, *Ernest Schuster*, 24 ans, interprète à la Kommandantur de La Rochefoucauld, torturé et fusillé à Cherves.

– 26 juillet, *Jean Dalançon*, 49 ans, horloger, fusillé à Cherves.

– 26 juillet, *Jean Niedzella*, 24 ans, (?), abattu à Cherves.

– 29 juillet, puis 30 juillet pour le dernier d'entre eux, quatre forains de la même famille (gitane) sont abattus près de Saint-Claud :

*Jules Ritz*, 50 ans.

*Pauline Jauzert*, 57 ans.

*Émile Ritz*, 22 ans.

*François Ritz*, 24 ans.

– fin juillet, trois soldats allemands avaient été faits prisonniers. Le sergent cherche à s'enfuir; il est abattu. On vient chercher ses deux camarades qu'on abat également. La trace des balles subsiste sur le mur extérieur du préau de

l'école de Cherves. Les trois cadavres ont été jetés dans une mare «chez Veyret»; ils sont restés dans cette mare pendant au moins dix ans; au début, leurs pieds dépassaient.

– 1<sup>er</sup> août, *Joséphine Adam*, 29 ans, servante de l'abbé Heymès, fusillée à Cherves.

– 1<sup>er</sup> août, *Marie-Germaine Groulade*, 48 ans, s.p., fusillée à Cherves.

Les exécutions suivantes ont eu lieu aux «trous de renard», près de l'ancien moulin de Jayat, commune de Montembœuf, où Jean-Pierre Rogez avait son PC et où il avait fait ouvrir un «camp de concentration» (dénomination officielle):

– 7 août, *Maurice Launay*, 25 ans, domestique de ferme; sa femme (M<sup>me</sup> Horenstein, d'Objat) n'est pas parvenue à obtenir l'exhumation.

– 9 ou 10 août, *M<sup>lle</sup> Clémence Choyer*, 65 ans, institutrice en retraite, sans famille; non exhumée.

– 10 août, *Augustine Alexandrine Bossu*, 77 ans, quasi aveugle, belle-sœur du suivant.

– 10 août, *Victor Maisonneuve*, 73 ans, infirme à deux cannes, époux de la suivante.

– 10 août, *Juliette Henriette Maisonneuve*, 70 ans, épouse du précédent.

– 11 août, *Marie Brénichot*, 46 ans, commerçante.

– 14 ou 15 août, *Joseph Schneider*, 25 ans, interprète à la Kommandantur de Champagne-Mouton, torturé; non exhumé.

– 14 ou 15 août, *Paulette Marguerite François*, 27 ans, propriétaire de café; non exhumée.

– 15 août, 6 ou 7 ou 9 volontaires russes de l'armée allemande fusillés; pas d'exhumations malgré des tractations.

– 16 août, *Raphaël Gacon*, 18 (?) ans, «mi-journalier, mi-sacristain»; non exhumé.

– 17 août, *Emmanuel Giraud*, 24 ans, domestique agricole; non exhumé malgré, semble-t-il, la demande d'un frère.

– Il conviendrait d'ajouter à cette liste le nom d'*Octave Bourdy*, 53 ans, épicier, exécuté à Saint-Claud dans des circonstances terrifiantes, tardivement, le 6 décembre.

#### – IV –

### Mort d'un prêtre sous la torture

Devant l'exécution, par le «Maquis Chabanne», des sept habitants de Couture, le curé de Saint-Front, l'abbé Albert Heymès, allait manifester son émotion sous une forme que je n'ai pas pu déterminer. Desservant plusieurs paroisses et venant de célébrer la messe dans l'une d'entre elles, c'est sur la route du retour, à Saint-Front, qu'il aurait été arrêté ainsi que sa servante, Joséphine Adam, et conduit en camion au PC d'André Chabanne au

Chatelars, un domaine – «le Prieuré» – flanqué des restes d'une abbaye (il n'est pas à confondre avec «Le Logis du Chatelars», qui est un château). Pour son malheur, Albert Heymès était un réfugié de l'Est et parlait avec un fort accent allemand. Il était né le 4 novembre 1901 à Kappelkingen, près de Sarralbe en Moselle.

A Colmar, François-Abraham Bernheim, toujours vivant, m'a déclaré à son sujet : « Heymès, je l'ai bien connu en 1936 et puis à Altrippe en 1939 (où il était curé). J'ai vécu dans son village. Il parlait le patois lorrain, le plus moche des patois allemands : le "paexer" ; à l'origine, c'est luxembourgeois (ce patois, ça vous révolte). Heymès était un peu lourd, un peu grossier. Il n'était pas antipathique mais avait une attitude anti-relations publiques. (Je ne sais rien de sa mort.) Il serait tombé à la renverse quand on lui donnait des coups et il se serait fendu le crâne derrière. J'étais juge. Il n'y avait pas d'avocat. J'impressionnais parce que je ne criais pas. Il blêmit et son regard devient brillant, celui à qui on annonce qu'il va mourir. »

Pour certains Mosellans, l'ancien curé d'Altrippe était intelligent, musicien, grande gueule et de style provocant. « S'il était resté en Lorraine, ce sont les Allemands qui lui auraient coupé la tête. »

M... faisait partie du maquis et a vu le camion arriver avec le prêtre : « On lui a pas mis de marchepied. Ça m'a frappé. On a du respect pour un curé comme pour un instituteur. Il avait son livre de messe. Il appelait le bon Dieu en aide... Mais il a reconnu qu'il était de la Wehrmacht (*sic*). »

M..., de Chasseneuil, m'a déclaré : « Ce n'est pas dans un "toit à cochons" qu'ils l'ont mis, mais dans un hangar à brebis. On lui a fait porter des pierres. Un maquisard m'a dit : "Celui-ci demain sera bon pour faire un pot-au-feu." Il m'a dit ça un jeudi ; eh bien, le dimanche, c'était lui, le maquisard, qui a été tué. Ce curé était un gradé de l'armée allemande. »

G..., de Cherves, m'a déclaré : « Je l'ai vu transportant de très grosses pierres et battu par ses gardes. Il avait les larmes aux yeux. »

Les principaux responsables actifs de la torture furent deux frères. J'ai retrouvé l'un de ces frères, boulanger au Gond-Pontouvre, banlieue d'Angoulême. Je lui ai dit le résultat de mon enquête. Il m'a déclaré : « Il a été torturé très sévèrement mais il n'y a eu ni corde, ni fer chaud. En revenant avec X... vers le toit à cochons où était le curé, nous l'avons trouvé immobile. Nous lui avons soulevé les paupières. Nous avons constaté sa mort et conclu qu'il avait dû se suicider avec une bague. »

Et, comme je demandais des explications sur cette bague, l'homme m'a répondu : « Je refuse de vous en dire plus. Je n'en dirai plus que si Bonnot veut bien parler. Voyez Bonnot. »

Ce dernier, qui était un responsable connu du « Maquis Chabanne », m'a refusé tout renseignement.



La famille de l'abbé a refusé de répondre à mes questions par crainte d'avoir affaire à quelqu'un qui cherchait peut-être, selon les termes d'une lettre en date du 2 juin 1974, à « donner suite à la propagande anti-curé de l'époque ».

Albert Heymès est mort vers le 11 juillet 1944; il avait quarante-deux ans. Son corps fut inhumé au cimetière de Cherves-Chatelars. Son nom est gravé dans la pierre: « Abbé Albert Heymès (*sic*)-1901-1944. » L'évêché de Metz n'a pas souhaité une exhumation et un transfert du corps en Lorraine. La tombe est totalement négligée. Sa servante, Joséphine Adam, allait être fusillée le 1<sup>er</sup> août en même temps qu'une autre femme. Au Chatelars, m'a-t-on souvent dit, elle « pleurait beaucoup ». On lui avait infligé un écriteau portant: « Femme de curé. »

Aujourd'hui, les enfants de Cherves-Chatelars et de la région sont entretenus dans l'histoire sainte de la Résistance. Une plaque qui indiquait la date de naissance et de la mort d'André Chabanne a été remplacée par une autre qui n'indique plus ces dates, ce qui donne à penser que le héros est mort à la guerre alors qu'il est décédé accidentellement en 1963. Juste en face de la demeure appelée « le Prieuré », là où l'abbé Albert Heymès avait été torturé à mort, et où bien d'autres personnes avaient été emprisonnées ou torturées ou condamnées à mort, les enfants des écoles ont planté un sapin. Une plaque porte: « Arbre planté le 3.9.78 par les enfants de Cherves-Chatelars en souvenir du maquis Bir Hacheim-AS 18 – qui se forma en ces lieux – en septembre 1943. »

Dans la cour de l'école de Cherves il y a un préau. Sur le mur de ce préau, à l'extérieur, le long de la route qui conduit de Cherves à Chasseneuil, on distingue encore nettement, plus de quarante ans après les faits, des traces de balles: c'est là qu'ont été exécutés les trois soldats allemands. En apprenant cette exécution, André Chabanne était entré dans une vive colère. Il se souvenait, disait-il, que, fait prisonnier par les Allemands en 1940, il s'était évadé et avait été repris; il avait eu la vie sauve.

Cependant, dix ans après leur exécution, André Chabanne avait permis que les cadavres des trois Allemands restent dans une mare toute proche, « chez Veyret ». Ni les propriétaires de la mare, ni le maire de Cherves, ni les gendarmes n'ont osé intervenir pour qu'une sépulture leur fût donnée. Encore aujourd'hui, une dizaine de corps sont aux « trous de renard » de l'ancien Moulin de Jayat, car les exhumer reviendrait à exhumer une part de vérité en contradiction avec la légende qui se renforce d'année en année. A Saint-Front même, j'ai interrogé un groupe de quatre femmes dont la plus âgée était une jeune enfant en 1944. Je leur ai demandé ce qu'elles savaient de l'abbé Heymès, l'ancien curé de leur village. La plus âgée m'a répondu: « Ce curé n'était pas un curé. Les Allemands l'avaient mis là pour nous surveiller. Il était là pour espionner. » Deux des trois autres femmes ont approuvé. D'autres personnes m'ont déclaré: « Il portait un uniforme allemand sous sa

soutane», ou encore: « Un joli curé ! Sous sa soutane, il portait un uniforme de capitaine SS. »

Il n'est pas difficile de trouver aujourd'hui des historiens réputés sérieux pour colporter des inepties encore bien pires que celles-là. Il reste qu'Albert Heymès avait peut-être servi dans l'armée allemande au cours de la première guerre mondiale, à l'époque du rattachement de son pays à l'Allemagne.

[Publié dans la *RHR*, n° 4, fév.-avril 1991, p. 25-50.]

\*\*\*

Février-avril 1991

### **Crise au musée d'Auschwitz La contre-expertise de Cracovie**

Nous apprenons qu'une expertise des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz et de Birkenau, menée par la section de toxicologie de l'Institut d'expertises médico-légales de Cracovie, tend à confirmer l'expertise de l'Américain Fred Leuchter: nulle trace significative de ferro-cyanures dans les locaux réputés avoir servi d'abattoirs chimiques pour des centaines de milliers ou des millions de victimes, mais, en revanche, abondantes traces de ferro-cyanures dans des chambres à gaz de désinfection fonctionnant à l'acide cyanhydrique.

Dans une lettre en date du 24 septembre 1990 adressée par cet institut aux autorités du musée d'Auschwitz, il est dit en substance que ces autorités ont demandé une analyse d'échantillons à prélever sur les murs des chambres à gaz aux fins d'y rechercher des traces d'acide cyanhydrique.

La demande a été formulée «en conjonction avec des rapports publiés dans les pays occidentaux et avec des procès où des opinions ont été émises selon lesquelles on n'a pas utilisé à Auschwitz de Zyklon B pour y tuer des êtres humains».

Le rapport de six pages, en polonais, explique qu'en deux périodes distinctes de 1990 des échantillons de plâtre, de briques, etc. ont été prélevés; 1° dans le crématoire-I (Auschwitz) et dans les crématoires-II, III et V (Birkenau) ainsi que dans les caves du Block 11 (censées avoir servi pour des opérations de gazage homicide); 2° dans quatre chambres à gaz de désinfection au Zyklon B du Block 3 au camp d'Auschwitz même; 3° pour comparaison, dans des endroits où il était exclu qu'il ait pu y avoir la moindre contamination avec de l'acide cyanhydrique.

Dans les locaux censés avoir servi à des gazages homicides, on n'a trouvé aucune trace, sinon une trace infime sur un pilier de la prétendue chambre à gaz homicide du *Krema-II* de Birkenau (Fred Leuchter avait fait la même découverte: rappelons que ce local était en fait un dépositaire et que les dépositaires étaient parfois désinfectés à cause, notamment, des cadavres de

typhiques). Dans les chambres à gaz de désinfection, on a trouvé des traces importantes d'acide cyanhydrique malgré le fait que les murs avaient été replâtrés ou repeints. On n'a trouvé aucune trace d'acide cyanhydrique dans les autres endroits examinés.

Les experts sont dans l'embarras. Ils expliquent qu'après quarante-cinq ans il n'était guère possible de trouver des traces «dans des matériaux de construction (plâtre, brique) *si* ceux-ci étaient exposés à l'action des éléments atmosphériques tels que pluies acides [etc.]».

A quoi nous répondons, pour notre part, que:

1) Les experts ont accepté de conduire cette expertise même s'ils pouvaient penser qu'elle serait sans doute vaine; le fait demeure qu'ils ont cherché comme s'ils pouvaient trouver et qu'ils n'ont rien trouvé de ce qu'ils espéraient;

2) Il est faux que toutes les prétendues chambres à gaz homicides aient été exposées aux pluies; par exemple, celle du *Krema-I* (situé à Auschwitz) et celle du *Krema-II* (situé à Birkenau) sont, au contraire, protégées des pluies, dans le premier cas par le toit «d'origine» et, dans le second cas, par les blocs de béton du toit effondré; les caves du Bunker 11 sont intactes;

3) Les ferro-cyanures peuvent, semble-t-il, subsister pendant des siècles, quelles que soient les intempéries.

L'institut en question porte le nom de «Jan Sehn». Jan Sehn est ce juge d'instruction qui mena de bout en bout la mise en scène du procès de Rudolf Höss et d'autres anciens gardiens du camp d'Auschwitz. C'est à lui que nous sommes redevables des incroyables confessions de R. Höss ordinairement publiées sous le titre de *Commandant à Auschwitz*. Jan Sehn est également l'auteur d'un livre sur le camp. On remarquera que, si les autorités actuelles du musée d'Auschwitz ont réclamé cette expertise, c'est qu'elles savaient pertinemment que Jan Sehn n'avait, en 1945, ordonné aucune expertise de «l'arme du crime». Et si, de son côté, l'Institut Jan Sehn a accepté de mener une expertise en 1990, c'est qu'il savait, lui aussi, qu'on n'avait jamais expertisé «l'arme du crime».

Cette expertise de l'Institut Jan Sehn, qu'il faudrait appeler la «contre-expertise» de Cracovie, apporte une confirmation inattendue aux découvertes que Fred Leuchter exposait dans son étude de cent quatre-vingt-douze pages sur «les présumées chambres à gaz d'exécution d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek»<sup>1</sup>.

La décision de procéder à cette expertise remonte à 1989. Les prises d'échantillons ont eu lieu le 20 février et le 18 juillet 1990. Le résultat a été communiqué au musée par une lettre, ainsi que nous l'avons dit, du 24 septembre 1990.

---

1. F. Leuchter, «Rapport...», 1988.

Le 13 mars 1991, R. Faurisson révélait l'existence, jusqu'ici soigneusement tenue cachée, de cette expertise et de ses résultats, désastreux pour la cause exterminationniste. Il le faisait lors d'une conférence prononcée à Bruxelles dans une salle du Palais des congrès, en présence notamment de journalistes de la presse belge. Dans son édition du surlendemain on pouvait lire dans *Le Soir* de Bruxelles :

« Nous avons pris contact avec le D<sup>r</sup> Maurice Goldstein, président du Comité international d'Auschwitz [à Bruxelles]. Il nous a affirmé qu'à sa connaissance aucune demande d'expertise n'avait été adressée à un institut par le musée d'Auschwitz ni par le comité supérieur dont il fait partie. De telles enquêtes, accomplies cinquante ans après les événements n'ont d'ailleurs aucun sens<sup>1</sup>. »

Le D<sup>r</sup> Goldstein, manifestement embarrassé, ajoutait que des analyses avaient été faites, dès 1945, par l'Institut de chimie de Cracovie. En réalité, il commettait là une erreur<sup>2</sup>.

Cette contre-expertise de Cracovie est d'autant plus fâcheuse pour les tenants de la thèse exterminationniste qu'elle survient juste après l'affaire des plaques commémoratives d'Auschwitz. Les autorités du musée avaient retiré, en avril 1990, du mémorial international devant lequel venaient s'incliner tous les grands de ce monde, les plaques commémoratives qui mentionnaient en dix-neuf langues la disparition de quatre millions de victimes<sup>3</sup>. Le chiffre devenant, avec les progrès du révisionnisme, de plus en plus insoutenable, on avait retiré ces plaques mais, aujourd'hui, un an après leur enlèvement, on ne sait toujours pas quel nouveau chiffre substituer à l'ancien.

Les tensions sont vives au sein du musée et dans les relations des responsables du musée avec certaines autorités juives mondiales. Georges Wellers vient d'écrire :

« Il ne fallait pas tenir compte des estimations irresponsables de beaucoup d'anciens déportés [...]. A la suite de l'incapacité pendant plusieurs décennies, de la Direction du Musée d'Auschwitz, d'éviter de grossières erreurs d'interprétation des archives, un nouveau comité directeur de seize membres a été formé<sup>4</sup>. »

Références de l'expertise de Cracovie : Institut d'expertises médico-légales Prof. D<sup>r</sup> Jan Sehn à Cracovie, Section de toxicologie, Cracovie le 24 septembre 1990, Westerplatte 9, code postal 31-033. Tél. : 505-44, 592-24 ; 287-50. Référence 720-90. Au musée d'Auschwitz-Birkenau. Votre réf. : N° 1-8523/51/1860/89. Signé de Prof. Jan Markiewicz, D<sup>r</sup> Wojciech Gubala,

---

1. *Le Soir* de Bruxelles, 15 mars 1991, p. 18.

2. Voy. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p. 35.

3. Voy. *RHR* n° 3, novembre 1990-janvier 1991, p. 30-32.

4. *Le Monde juif*, octobre-décembre 1990, p. 187, 195.

Ing. Jerzy Labeledz, Beate Trzcinska. Ont assisté aux prélèvements d'échantillons D<sup>r</sup> Franciszek Piper, responsable du musée, et Piotr Setkiewicz, assistant.

[Publié dans la *RHR*, n° 4, février-avril 1991, p. 101-104.]

\*\*\*

Février-avril 1991

### **Léon Poliakov, Pierre Vidal-Naquet, Claude Lanzmann**

«L'ordre du génocide fut donné par Hitler à Himmler au début de 1941.» Cette affirmation, Léon Poliakov la retire. Elle était pourtant au fondement même de son ouvrage sur le III<sup>e</sup> Reich et les juifs: *Bréviaire de la haine*. L'historien avoue aujourd'hui avoir succombé à «une sorte de passion dénonciatrice»; il n'avait formulé cette assertion que «sur la foi de quelques témoignages de deuxième ou troisième main»<sup>1</sup>.

Pierre Vidal-Naquet prétendait en 1980 que, contrairement à ce qu'affirmaient les révisionnistes, les Alliés avaient bel et bien expertisé des chambres à gaz homicides dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich. Dix ans plus tard, il déclare que «[les nazis] se sont acharnés à détruire toute trace matérielle de ces chambres». S'ils se sont acharnés, il est douteux qu'il soit resté une seule chambre à gaz à expertiser.

P. Vidal-Naquet ne croit donc manifestement plus à l'existence de ces expertises de l'arme du crime<sup>2</sup>.

«Tout paraît invraisemblable et pourtant tout est vrai»: la phrase est de P. Vidal-Naquet; elle sert de publicité à un ouvrage d'Edward Reicher, *Une vie de juif*.

Claude Lanzmann et son film *Shoah* semblent devenir les objets d'une sorte de révision. «L'Holocauste n'est pas une marque déposée, ni un fonds de commerce!» s'exclame Alain Vidalies<sup>3</sup>.

Alain Finkielkraut écrit: «Claude Lanzmann se considère comme le concessionnaire exclusif de l'Extermination... [Il] a inventé une nouvelle définition de l'antisémitisme: l'antisémite, c'est celui qui ne fait pas ses

---

1. L. Poliakov, «Histoires et polémiques», p. 203.

2. Voy., en 1980, «Un Eichmann de papier», repris dans *Les Assassins de la mémoire*, p. 195, n. 42; à comparer avec «Négateurs. Des semeurs de haine», p. 17.

3. «L'Holocauste, dommages et intérêts», *Sud-Ouest*, 23 octobre 1990.

dévotions au Film Unique. Cette auto-idolâtrie est grotesque et dégoûtante. Si *Le Nouvel Observateur* avait eu une once de charité, il n'aurait pas ainsi donné en spectacle la déchéance d'un artiste en mamamouchi<sup>1</sup>.» C. Lanzmann réplique d'Israël : «Accoutumé à statuer et légiférer sur tout sans qu'on le contredise jamais, Finkielkraut, incapable de me répondre, s'étrangle de rage, s'égare dans l'enflure et la haine<sup>2</sup>.» Tzvetan Todorov estime : «*Shoah*, film sur la haine, est fait avec de la haine et enseigne la haine<sup>3</sup>.»

La thèse de l'«Holocauste» est en difficulté. Les zizanies s'aggravent. On se rejette mutuellement la responsabilité d'un échec qui prend des proportions alarmantes<sup>4</sup>.

[Publié dans la *RHR*, n° 4, fév.-avril 1991, p. 105-106.]

\*\*\*

---

1. A. Finkielkraut, «Le cas Lanzmann», p. 118.

2. C. Lanzmann, «La pensée défaite», p. 41.

3. T. Todorov, *Face à l'extrême*, p. 255.

4. Sur G. Wellers à propos de S. Klarsfeld et sur ce dernier à propos d'A. Mayer, voy. *RHR* n° 3, p. 98 et 212.

### Procès Faurisson

Par jugement du 18 avril 1991 de la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris (président M. Claude Grellier, M. Laporte, M<sup>me</sup> Marlier), MM. Boizeau, directeur de la publication du *Choc du Mois*, et Robert Faurisson ont été condamnés pour contestation de crimes contre l'humanité, le premier à verser cent quatre-vingt mille et le second à verser deux cent cinquante mille francs, dont cent mille avec sursis, pour avoir publié un article contestant la réalité du génocide des juifs et l'existence des chambres à gaz hitlériennes. Ces sommes comprennent amendes, dommages-intérêts, publications judiciaires forcées et autres sanctions financières.

MM. Boizeau et Faurisson ont interjeté appel. L'appel étant suspensif, ils n'ont pas, pour l'instant, à verser ces sommes prohibitives.

Le jugement de condamnation a été prononcé au nom de la loi Gayssot (en réalité loi Fabius, dite Gayssot) du 13 juillet 1990 publiée au *Journal officiel de la République française*, le 14 juillet 1990, sous la signature de François Mitterrand, président de la République.

La loi Fabius dite Gayssot avait déjà connu plusieurs applications. Dès le 13 novembre 1990, la cour d'appel d'Orléans avait condamné au nom de cette loi Olivier Devalez, vingt-huit ans, informaticien au chômage. Peu auparavant, le 31 octobre 1990, la première chambre de la cour d'appel de Paris (président M. Vengeon, M. Canivet, M<sup>me</sup> Hannoun) avaient pris une grave décision à l'encontre de Pierre Guillaume et des *Annales d'histoire révisionniste* au nom de la loi Fabius dite Gayssot avec un effet rétroactif de trois ans et demi<sup>1</sup>. Nous croyons savoir que d'autres condamnations ont été prononcées contre des jeunes gens au nom de la même loi, mais la presse est plutôt évasive sur le sujet.

Vu l'importance du procès de MM. Boizeau et Faurisson et l'écho qu'il a trouvé dans les médias en France et à l'étranger, il nous a paru nécessaire de fournir à nos lecteurs un dossier substantiel.

Ce dossier se compose comme suit :

I. Des extraits des conclusions déposées par M<sup>e</sup> Éric Delcroix, avocat de MM. Boizeau et Faurisson, le 21 mars 1991.

II. Les audiences des 21 et 22 mars 1991.

III. Le jugement du 18 avril 1991.

IV. La récidive immédiate du professeur Faurisson, le 18 avril 1991.

---

1. Voy. *RHR* n° 3, p. 33-43.

Le jugement reproduit intégralement l'objet du litige, c'est-à-dire l'interview de R. Faurisson dans *Le Choc du Mois* de septembre 1990.

– I –

**Extraits des conclusions déposées par M<sup>e</sup> Éric Delcroix,  
avocat de MM. Boizeau et Faurisson,  
le 21 mars 1991**

*Premier extrait (p. 3-4) :*

Attendu que dans le *premier extrait* [de son interview du *Choc du Mois*, M. Robert Faurisson] ne fait qu'énoncer :

1° – qu'il attend « qu'au nom de la loi Fabius dite Gayssot on poursuive les historiens, en particulier juifs, qui sont aujourd'hui d'accord avec nous pour dire que toutes ces vérités de 1945-1946 sont autant de mensonges historiques »;

2° – que les « historiens officiels persistent à croire ou font semblant de croire [...] que deux vérités de Nuremberg restent vraies :

– les Allemands ont eu une politique de destruction physique des juifs;

– ils ont, pour mener à bien cette politique, principalement utilisé des chambres ou des camions à gaz »;

Attendu qu'il n'y a là qu'une double interrogation sur ce que sera l'usage de la nouvelle loi au regard des historiens conformistes qui, pour ne pas être classés comme révisionnistes, n'en ont pas moins multiplié les révisions déshonorantes depuis 1945-1946 :

– tel Martin Broszat, de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, qui a attendu 1960 pour admettre que : « Ni à Dachau, ni à Bergen-Belsen, ni à Buchenwald des juifs ou d'autres détenus n'ont été gazés. » (*Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16). L'historien allemand a ainsi contesté des documents et rapports officiels des Gouvernements des Nations unies, documents et rapports qui, en vertu de l'article 21 du statut du Tribunal militaire international (TMI), étaient à considérer « comme preuves authentiques »; pour Dachau, il s'agit des documents ou rapports L-159 (USA-222) (*TMI*, XXXVII, p. 621) et PS-2430 (USA-79) (*TMI*, XXX, p. 470); pour Bergen-Belsen, du rapport B-2833 contenu dans le document PS-2171 (*Nazi Conspiracy and Aggression*, IV, p. 817, 820, 824); pour Buchenwald, du Rapport officiel du gouvernement français F-274 (RF-301) (*TMI*, XXXVII, p. 148);

– telle Olga Wormser-Migot, historienne française d'origine juive, auteur d'une thèse sur *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)* où l'on peut lire que le camp d'Auschwitz-I était « sans chambre à gaz »<sup>1</sup>; O. Wormser-Migot consacre une section de sa thèse à ce qu'elle appelle « le problème des chambres à gaz » (p. 541-544); il en ressort qu'elle ne croit pas à l'existence

---

1. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi...*, p. 157.



de chambres à gaz homicides à Mauthausen, à Oranienburg et à Ravensbrück; sur le seul cas de Mauthausen, les documents ou rapports officiels des gouvernements des Nations unies avaient affirmé l'existence dans ce camp et le fonctionnement d'une ou de plusieurs chambres à gaz homicides: PS-499, PS-2285, PS-1515, PS-2176, F-274, PS-2233, PS-2753, PS-2430, PS-3846, PS-3845, PS-3870;

– tel Arno J. Mayer, historien américain d'origine juive, ami de Pierre Vidal-Naquet, auteur de *The «Final Solution» in History*, qui écrit: «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et non fiables (*unreliable*)» (p. 362) et qui ajoute: «De 1942 à 1945, certainement à Auschwitz mais probablement partout ailleurs, les causes dites “naturelles” ont tué plus de juifs que les causes “non naturelles” [faim, maladies, épidémies, épuisement au travail]» (p. 365); or, le document essentiel, à valeur de «preuve authentique» pour le TMI, était le rapport URSS-008 établissant l'existence, à coup sûr, de nombreuses chambres à gaz à Auschwitz où auraient été tués la plupart des quatre millions [!!!] de morts de ce camp<sup>1</sup>;

– tels tous les historiens spécialisés qui, persistant à soutenir la thèse d'une politique de destruction physique des juifs par l'Allemagne hitlérienne, reconnaissent depuis le début des années quatre-vingt que, contrairement à ce qui paraissait établi par le TMI, il n'existe aucune trace d'un ordre ou d'un plan démontrant l'existence d'une telle politique (d'où, en un premier temps, la scission entre «intentionnalistes» et «fonctionnalistes» et, en un second temps, la quasi-disparition des «intentionnalistes» au profit des «fonctionnalistes» qui soutiennent aujourd'hui la thèse d'une destruction *fortuite* et improvisée);

– tels les responsables aujourd'hui du gouvernement soviétique qui admettent que la tuerie systématique de milliers d'officiers polonais en forêt de Katyn était un crime soviétique et non un crime allemand comme l'affirmait le document URSS-54 auquel le président du TMI a reconnu, *expressis verbis*, valeur de «preuve authentique»<sup>3</sup>;

– tels les responsables, aujourd'hui, du musée d'Auschwitz (Pologne) qui, en avril 1990, ont pris la grave décision de retirer du monument international d'Auschwitz-Birkenau les inscriptions de bronze (rédigées en dix-neuf langues) selon lesquelles les morts et les tués d'Auschwitz auraient atteint le chiffre de quatre millions, le nouveau chiffre adopté pour l'instant paraissant être d'un million ou d'un million et demi; de leur côté, les responsables aujourd'hui du gouvernement soviétique ont fini par communiquer les «registres mortuaires» d'Auschwitz; il y figure soixante-quatorze mille noms; en tenant compte des registres manquants, le total des morts

---

1. TMI, XXXIX, p. 241-261. – 3. TMI, XV, p. 302.

d'Auschwitz (juifs et non juifs) ne saurait guère dépasser le chiffre de cent cinquante mille.

*Second extrait (p. 5-7):*

Attendu que, dans les quarante-et-un volumes de l'édition française des débats et documents du « grand procès » de Nuremberg, il n'existe pas une preuve, une seule preuve de l'existence soit d'une chambre à gaz homicide, soit d'une politique de destruction physique des juifs;

Attendu, en particulier, qu'on n'y trouve, soit sur le crime lui-même, soit sur l'arme du crime aucun des éléments suivants:

- une ordre de destruction physique des juifs
- un plan de destruction physique des juifs
- des directives pour une destruction physique des juifs
- un budget pour une destruction physique des juifs
- un procès-verbal d'examen *in situ* sur les lieux du crime
- une expertise de l'arme du crime
- un rapport d'autopsie établissant un assassinat par gaz-poison
- un procès-verbal de reconstitution (simulacre)
- un contre-interrogatoire de témoin sur la matérialité des faits rapportés;

Attendu, de surcroît, que la confusion même du législateur, conduit à recourir à une définition « délirante » et ne permet pas de mettre ici le texte de l'article 24 bis en application, puisque le jugement prononcé au terme du grand procès de Nuremberg tel qu'invoqué par les parties civiles utilise, dans certains cas, le mot d'« extermination », mais n'en donne jamais une définition précise et circonstanciée;

Attendu, de même, qu'il emploie l'expression de « chambre à gaz » sans jamais fournir une description de cette arme extraordinaire encore jamais vue dans le monde scientifique;

Attendu que, tout au long des cent quatre-vingt-sept pages du jugement, les deux seules précisions – vagues et indigentes – qu'on puisse découvrir sur la « chambre de mort » (*sic*), défiant toutes les lois de la physique et de la chimie, est que cette chambre (au singulier) permettait de tuer (combien de personnes ? avec quel gaz ? selon quelle procédure ?) « en trois à quinze minutes » et qu'il fallait attendre une demi-heure pour ouvrir « les portes » (au pluriel !) (p. 265 du jugement);

Attendu qu'au surplus ces deux précisions dérisoires sont extraites d'une « confession » dictée à Rudolf Höss par ses tortionnaires de la Sécurité militaire britannique (voy., ci-dessous, p. 6, alinéa 2);

Attendu que l'imposture des chambres à gaz hitlériennes n'est que le produit recyclé d'un bobard de la première guerre mondiale selon lequel les Bulgares, alliés de l'Allemagne impériale supprimaient systématiquement les Serbes « par la voie administrative » en conduisant ces derniers, sous prétexte de

«nettoyage», dans des «établissements d'épouillage» et là les «éliminaient par gaz» (voy., par exemple, Bernard Guttman [correspondant de la *Frankfurter Zeitung*] sur son entretien à Berlin le 20 novembre 1917 avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Kuhlmann, rapporté dans *Schattenriess einer Generation* [Esquisse d'une génération]<sup>1</sup>);

Attendu que ce bobard absurde et haineux, propagé notamment par les Britanniques, trouvait parfois créance même auprès de responsables politiques allemands, mais qu'après la guerre de 1914-1918, cette invention et bien d'autres inventions du même genre ont été dénoncées, y compris par le gouvernement britannique;

Attendu que ce bobard, pourtant universellement reconnu dans les années vingt pour n'être qu'une fabrication frelatée et faisandée, a été, pendant la seconde guerre mondiale, repris, recyclé, relancé avec tant de succès qu'aujourd'hui une loi de la République française menace de prison et d'amende celui qui, contestant cette vérité devenue officielle, refuse d'acheter, de propager, de consommer cet infâme produit politique, de vente forcée et d'achat forcé, à peine moins infâme que le bobard du savon à base de «graisse des victimes», repris à leur compte par les juges de Nuremberg (p. 265-266 du jugement) mais aujourd'hui dénoncé par les historiens de l'«Holocauste»;

Attendu, au demeurant, que l'on rappellera que les juges humanistes de 1945-1946 se sont appuyés, en l'absence de toute étude ou recherche d'ordre criminalistique ou matériel, sur des témoignages souvent de deuxième main et sans contre-interrogatoire sur la matérialité des faits;

Attendu qu'on soulignera que l'absence de curiosité criminalistique a conduit le Tribunal de Nuremberg à laisser dire sans critique sérieuse qu'il y avait eu des chambres à gaz homicides, instruments qui, en l'état, étaient tout simplement une impossibilité matérielle et donc une vision chimérique;

Attendu que deux rapports distincts de l'Américain Fred Leuchter (1988 et 1989) ont établi que l'existence de chambres à gaz homicides, d'abord à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek, puis à Dachau, à Mauthausen et à Hartheim, se heurte à des impossibilités totales d'ordre physique et chimique;

Attendu que, si nos renseignements les plus récents sont exacts, les autorités du musée d'Auschwitz ont fait diligenter, pour Auschwitz et Birkenau, une contre-expertise qui tend à confirmer les conclusions de Fred Leuchter sur ces deux camps (Lettre du 24 septembre 1990 adressée à ce musée par l'Institut d'expertises médico-légales de Cracovie «in memoriam Prof. Dr Jan Sehn», département de toxicologie. Réf. n° 720/90);

Attendu que lesdites chambres à gaz étaient alors (1945-1946) et restent encore aujourd'hui (1991) des objets décidément indescriptibles, ce qui ne semble choquer personne tant est puissante la sidération médiatique et pseudo-religieuse (on voit en effet l'«objet sacré» acquérir ici sa pleine di-

---

1. *Schattenriess einer Generation*, p. 145-146.

mension qui est de n'avoir aucune réalité physique et matériellement représentable);

Attendu que le comble de la légèreté coupable est atteint par les juges du Tribunal de Nuremberg quand, aux pages 264-266 du premier volume contenant le jugement, ils croient prouver leurs plus graves accusations par de prétendus aveux de Rudolf Höss et par une prétendue estimation d'Adolf Eichmann; les aveux du premier sur les chambres à gaz et sur les trois millions (!!!) de morts d'Auschwitz lui ont été extorqués par ses tortionnaires de la Sécurité militaire britannique (voy. les révélations de ces derniers dans *Legions of Death*, de Rupert Butler, page d'avertissement et p. 234-238); quant à l'estimation d'A. Eichmann, elle n'est nullement d'Eichmann mais lui a été abusivement prêtée par une déclaration écrite de Wilhelm Höttl, personnage qui se trouvait dans la prison de Nuremberg et qu'il aurait été facile de convoquer à la barre mais qui n'a été ni interrogé ni contre-interrogé et cela malgré la demande expresse de l'avocat d'E. Kaltenbrunner (*TMI*, III, p. 572-575);

Attendu, pour toutes ces raisons, qu'il y a donc lieu de constater que les prévenus ne tombent nullement sous le coup d'une loi qui, en tout état de cause, «ne demeurera que [de] l'incantation» au regard d'une définition «délirante» et inapplicable, à tout le moins ici;

Attendu, dans ces conditions, qu'il y a lieu de prononcer la relaxe de MM. Boizeau et Faurisson.

## Les audiences des 21 et 22 mars 1991

Robert Faurisson a comparu devant la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris (président : Claude Grellier) les 21 et 22 mars 1991 pour contestation de crimes contre l'humanité. Il était cité, ainsi que le directeur du *Choc du Mois*, par le ministère public et par onze associations de juifs, de résistants et de tziganes. Son défenseur était M<sup>e</sup> Éric Delcroix. Six avocats, dont M<sup>e</sup> Charles Libman, M<sup>e</sup> Joël Nordmann, M<sup>e</sup> Charles Korman et M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau, représentaient la partie civile.

Le corps du délit était constitué par une interview du professeur publiée dans *Le Choc du Mois* de septembre 1990. Dans cette interview, R. Faurisson s'en prenait à la loi Fabius-Gayssot, publiée au *Journal officiel de la République française* le 14 juillet 1990 sous la signature de François Mitterrand. Cette loi («*lex Faurissonia*») prévoit un mois à un an de prison et deux mille à trois cent mille francs d'amende pour toute personne qui «conteste» l'existence des «crimes contre l'humanité» tels que définis par les Alliés en 1945 et tels que sanctionnés par le Tribunal militaire international de Nuremberg (1945-1946) ou par un tribunal français (voy., par exemple, le procès de Klaus Barbie en 1987). M. Faurisson avait notamment déclaré :

« On ne me fera pas dire que deux et deux font cinq, que la terre est plate, que le tribunal de Nuremberg est infailible. J'ai d'excellentes raisons de ne pas croire à [la] politique d'extermination des juifs ou à la magique chambre à gaz et on ne me promènera pas en camion à gaz [...]. Je ne chercherai pas à tourner la nouvelle loi, je lui ferai front [...]. Comme le dit *Jour J, La Lettre télégraphique juive*, en titre de son numéro du 15 juin 1990 : « Sondage : Un tiers des Français doute de l'existence des chambres à gaz. » Ce n'est qu'un début. Les révisionnistes poursuivront leurs travaux. – Je souhaite que 100 % des Français se rendent compte un jour que le mythe des chambres à gaz est une gredinerie, entérinée en 1945-1946 par les vainqueurs de Nuremberg et officialisée le 14 juillet 1990 par le gouvernement en place de la République française, avec l'approbation des historiens de cour. »

Le procès s'est déroulé, pendant deux après-midi, dans une atmosphère de grande tension à l'intérieur et à l'extérieur de la salle du tribunal. Malgré la présence de cinquante gendarmes, les incidents ont été nombreux. Suspensions de séance et incidents de procédure se sont succédé. A un moment, le président Grellier a qualifié de «surréaliste» la situation créée par la partie civile.

### *Sous tension*

«Procès Faurisson sous tension»: la formule est souvent revenue dans la presse écrite et parlée. La LICRA, le Bétar et le Tagar avaient mobilisé leurs troupes. Le professeur et ceux qui étaient venus le soutenir ont eu droit aux cris, aux insultes, aux coups et aux crachats. Dans le prétoire même, les propos de R. Faurisson et de son avocat ont, à de multiples reprises, soulevé l'indignation de certains et provoqué outrages et injures. Le président Grellier a fait appel au sang-froid de tous et demandé à ceux qui se sentaient incapables d'entendre les propos de M. Faurisson de quitter la salle. Rien n'y a fait. Quand, enfin, les gardes ont reçu l'ordre d'expulser les trublions, qui interrompaient le professeur, ces derniers ont répliqué: «Vous pouvez dégainer. Nous ne sortirons pas.» Il a fallu placer des gardes dans les travées, le dos tourné au tribunal et les yeux rivés sur le public. Mais même ce procédé d'intimidation n'a pas totalement empêché les manifestations d'hostilité.

### *«Faurisson dans son jardin»*

Le soir du premier jour, le présentateur de la première chaîne de télévision, Jean-Pierre Berthet, commentait en ces termes l'arrivée du professeur dans la salle du tribunal:

«Le professeur Faurisson, qui risque un an de prison, arrive décontracté, aussi à l'aise dans le prétoire que dans son jardin.»

Costume strict, cravate rouge, l'air détendu (alors qu'il vient de se faire insulter et malmener par les manifestants qui lui ont barré l'accès de la salle), R. Faurisson s'avance dans le prétoire et, de son sac, extrait un coussin qu'il pose sur la dure banquette des prévenus. Trois hommes le rejoindront avec peine, chacun porteur de deux pesants cabas qui contiennent les quarante et un volumes des débats et documents du procès de Nuremberg<sup>1</sup>. Le président Grellier s'inquiète. Est-il vraiment question de disposer ces volumes sur une table et de s'y reporter à chaque instant de la démonstration prévue par l'universitaire ? Combien de temps M. Faurisson a-t-il l'intention de parler ? «Quatre heures» est la réponse. Et, devant les difficultés que suscitent l'exposition et la consultation des volumes, l'universitaire propose une solution : il parlera de mémoire.

### *Trois défis*

D'emblée, M. Faurisson lance trois défis à la partie adverse qui aura la parole le lendemain :

---

1. L'édition française n'a pas d'index des matières et ne comprend donc que quarante et un volumes; les éditions américaine, anglaise et allemande comptent quarante-deux volumes. Il n'existe pas d'édition russe.

1° Qu'on lui extraye des quarante et un volumes, c'est-à-dire d'un ensemble de vingt-cinq mille pages, une seule preuve de la réalité d'un programme de destruction physique des juifs (le prétendu crime spécifique) et une seule preuve de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans les camps de concentration allemands (la prétendue arme spécifique du crime spécifique);

2° Qu'on récuse l'authenticité de son «scoop»: une lettre en polonais du 24 septembre 1990 envoyée par l'Institut médico-légal de Cracovie (section de toxicologie) aux autorités du musée d'Auschwitz. Ces autorités avaient réclamé une contre-expertise du fameux «rapport Leuchter» qui concluait en 1988 à la non-existence de chambres à gaz homicides à Auschwitz et à Birkenau (ainsi qu'à Majdanek). Or, selon M. Faurisson, cette contre-expertise, tenue jusqu'ici secrète, tend à confirmer les conclusions que Fred Leuchter, s'appuyant sur les analyses d'un laboratoire américain, avaient déposées en avril 1988 devant un tribunal de Toronto (Canada) pour le second procès d'Ernst Zündel;

3° Que la partie adverse commence par lui préciser ce que pourrait bien être une chambre à gaz hitlérienne. Il attend une définition, une description, un dessin. Selon lui, ces extraordinaires chambres à gaz, capables, paraît-il, de tuer des fournées de deux mille victimes à la fois avec del'acidecyanhydrique (Zyklon B) constituent une impossibilité physico-chimique qu'il a maintes fois démontrée.

R. Faurisson, en une série d'exposés, entrecoupés de questions ou de remarques venant soit du président, soit, surtout, du ministère public, accumule ensuite, de mémoire et sans notes, une abondance de précisions d'ordre technique ou historique. Il rappelle que les magistrats se piquent de rappeler l'adage selon lequel «ce n'est pas devant les tribunaux que l'histoire peut trouver ses juges» et, pourtant, ils ne cessent, dans les procès contre les révisionnistes, de trancher de multiples points d'histoire sans en avoir la moindre compétence. En effet, les procès reposent tous sur un postulat qui peut se résumer ainsi: «Les chambres à gaz ont existé.» Encore les magistrats n'ont-ils pas même le courage de formuler ce postulat, qui reste toujours implicite. Mais aucun juge n'est capable – et pour cause – de définir, de décrire, de dessiner ces magiques chambres à gaz qui défient toutes les lois de la physique et de la chimie. On ne saurait définir, décrire ou dessiner un cercle carré ou un carré circulaire. A telle enseigne qu'affirmer «les chambres à gaz ont existé» revient à déclarer «Les bla-bla-bla ont existé». Et la justice française se permet ou se permettrait de condamner ceux qui ne croient pas à ces indéfinissables billevesées ?

Le professeur rappelle alors que ce qu'il appelle «le bobard des chambres à gaz» remonte non pas à 1941-1942 mais à 1916-1917. Vers 1916-1917, une rumeur de guerre, abondamment exploitée par les Alliés, voulait que les Bulgares, alliés de l'Allemagne, aient gazé les Serbes; les Bulgares, disait-on, conduisaient systématiquement des civils serbes, par centaines de milliers

ou par millions, dans des établissements d'épouillage, sous prétexte d'hygiène, et là ils les éliminaient par gaz. M. Faurisson observe que le bobard de la première guerre mondiale fut dénoncé comme tel par les Alliés dès les années vingt et que, par conséquent, le bobard des juifs gazés par les Allemands n'est que la reprise d'un mensonge éculé, une sorte de produit de recyclage «avarié» qu'il se refuse, pour sa part, à consommer et à laisser consommer autour de lui. Il réitère son refus de croire à une «gredinerie», à une «vieille calomnie», à une «abominable diffamation» et de laisser, ne fût-ce que par un silence complice, se propager une telle rumeur, vieille de soixante-quinze ans.

### *Les affres de la partie civile*

Dès l'ouverture du procès, les avocats des onze associations avaient lancé un avertissement: M. Faurisson sera à nouveau poursuivi si jamais, pour sa défense, il expose la thèse révisionniste dans l'enceinte du tribunal. La loi lui défend de contester en public la réalité du génocide et des chambres à gaz. Il lui reste deux possibilités de défense: ou bien présenter ses excuses ou bien plaider qu'il n'a pas vraiment voulu dire ce qu'il a dit dans son interview. A quoi M. Faurisson et son avocat répliquent qu'ils persisteront dans leur système de défense sans tenir compte de la menace. La partie civile demande alors un huis-clos partiel: les journalistes et le public seraient exclus de la salle aussi longtemps que M. Faurisson aurait la parole; ils réintégreraient la salle quand la partie civile prendrait à son tour la parole.

Le président Grellier refuse.

M. Faurisson commence son exposé, mais tous les avocats de la partie civile décident de quitter la salle d'audience. Le président s'émeut: «N'est-ce pas la partie civile qui a sollicité ce débat en poursuivant le prévenu?» M<sup>e</sup> Jouanneau fait savoir que la décision est irrévocable; escorté de ses confrères, il se retire et ne reparaitra que le lendemain pour les plaidoiries de la partie civile.

Le lendemain, aucun des avocats de la partie civile ne relèvera les trois défis du professeur. M<sup>e</sup> Libman déclare: «Je me refuse à faire la démonstration de l'existence des chambres à gaz.» M<sup>e</sup> Jouanneau confesse qu'il s'est longtemps demandé s'il ne commettait pas une erreur en citant M. Faurisson devant un tribunal. La croisade antirévisionniste, reconnaît-il, a été plutôt «chaotique». Ses confrères, dit-il, ont craint de se piéger eux-mêmes. Mais il fallait poursuivre un personnage diabolique. L'universitaire avait développé des arguments d'ordre physique, chimique, topographique, architectural, documentaire et historique; les six avocats de la partie civile répondent racisme, antisémitisme, néo-nazisme, respect dû à la souffrance des déportés et à la mémoire des morts. Ils réclament deux millions de francs de dommages-intérêts, ce qui fera dire au professeur:



« Mes adversaires ont découvert mon point faible. Je n'ai pas de fortune. Ils m'attaquent au portefeuille. »

C'est également le registre de M<sup>me</sup> Dubreuil, mais sur un ton qu'anime la fièvre du procureur. Son réquisitoire a des accents vétéro-testamentaires. Elle cherche à défendre le tribunal de Nuremberg mais non sans multiplier les faux-pas. Elle ignore tout du révisionnisme qui, pour elle, remettrait en cause l'existence des... camps de concentration. Elle se hasarde à suggérer que M. Faurisson a pu se tromper sur le sens d'un mot anglais... qu'elle invente de toutes pièces. On lui fait remarquer son erreur, document à l'appui. Elle passe outre et s'enfièvre d'autant. Pour elle, les thèses révisionnistes constituent « une atteinte à la sûreté publique et à la conscience universelle ». Elle ne précise pas sa pensée et elle omet de spécifier ce qu'elle entend par l'expression de « conscience universelle ». Cette conscience, bien qu'« universelle », semble absente chez M. Faurisson ; en revanche, il est manifeste qu'il suffit à M<sup>me</sup> Dubreuil de se mettre à l'écoute de sa propre conscience pour entendre la voix de la « conscience universelle ».

#### *La plaidoirie de M<sup>e</sup> Delcroix*

Le premier jour d'audience, la partie civile, ainsi qu'on l'a vu, avait fait valoir que les thèses de M. Faurisson ne pouvaient pas être exposées publiquement sans enfreindre la nouvelle loi. M<sup>e</sup> Delcroix, notant que le président lui-même avait ouvert l'interrogatoire du prévenu en lisant des extraits de l'interview litigieuse, observait qu'à ce compte le président lui-même s'était rendu coupable d'un délit d'audience ! S'il fallait suivre le raisonnement de la partie adverse, le procès public devenait impossible.

M<sup>e</sup> Delcroix montre que la nouvelle loi établit un dogme et que ce dogme est lui-même fondé sur une extraordinaire autorité *absolue* de la chose jugée. Elle est en contradiction flagrante avec les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Elle tend à priver le prévenu de la présomption d'innocence. M<sup>e</sup> Delcroix entame le procès du procès de Nuremberg, puis il énumère les « révisions » opérées au cours des ans par les historiens les plus officiels ; il en conclut qu'il ne reste plus guère de « vérités » prétendument établies (ou, plutôt, tenues pour établies) par les juges de Nuremberg, qui n'aient été revues et corrigées depuis 1946. Mais, dans son interview du *Choc du Mois*, M. Faurisson contrevient-il à la loi ? Non, car il s'exprime au futur ou au conditionnel. Il se contente de dire qu'il n'hésitera pas ou qu'il n'hésiterait pas à violer la loi mais il ne la viole pas *hic et nunc*.

M<sup>e</sup> Delcroix termine sa plaidoirie sur un coup de théâtre qui apporte une fulgurante illustration de la mauvaise foi des exterminationnistes et de la bonne foi des révisionnistes, et cela à la confusion du ténor des avocats de la partie adverse : M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau. C'est l'affaire, qu'on va lire, de la couronne mortuaire.

### *La couronne mortuaire ou le bouquet de M<sup>e</sup> Jouanneau*

A la fin de sa propre plaidoirie, M<sup>e</sup> Jouanneau avait annoncé qu'il détenait une preuve en quelque sorte matérielle du cynisme et de la méchanceté perverse des révisionnistes. Se penchant à terre, il avait saisi un carton puis, non sans ostentation, il l'avait posé sur une table, face au tribunal. Ce carton, à peine entrouvert, contenait, à l'en croire, une couronne mortuaire que les responsables de la librairie de la Vieille Taupe avaient expédiée à Hélène Frappat, la jeune fille qui, chaque mardi, se faisait un devoir de conduire une manifestation de protestataires contre cet antre du révisionnisme situé au 12 de la rue d'Ulm à Paris, tout près de l'École normale supérieure. Pour M<sup>e</sup> Jouanneau, Pierre Guillaume et ses amis avaient ainsi atteint le comble de l'abjection.

Après sa plaidoirie, M<sup>e</sup> Jouanneau avait voulu reprendre possession du carton mais M<sup>e</sup> Delcroix s'y était opposé. Comme on va le voir, il avait son idée sur la « couronne mortuaire ».

Au terme de sa propre plaidoirie – dont nous avons parlé plus haut – M<sup>e</sup> Delcroix développe une idée qui lui est chère: selon lui, la « bonne foi » de ceux qui croient à la réalité des chambres à gaz n'est due qu'à un phénomène général de « sidération » des esprits. Le matraquage des médias, le lavage des cerveaux, la terreur dont s'entoure le tabou ont eu pour résultat que, sur le sujet des chambres à gaz ou sur tout sujet approchant, on est devenu incapable de discernement: on ne voit pas même ce qu'on a sous les yeux, on ne vérifie rien, on croit tout. Le tribunal, dit M<sup>e</sup> Delcroix, vient d'être témoin d'un phénomène de sidération. Et l'avocat de M. Faurisson de s'approcher du carton, de l'ouvrir aux regards de tous et de déclarer: « En fait de couronne mortuaire, nous avons là un bouquet de fleurs printanières. D'ailleurs, le carton du fleuriste ne porte-t-il pas pour inscription: « Dites-le avec des fleurs ! », une formule qui serait incongrue pour l'envoi d'une couronne mortuaire ? » Stimulé par cette démonstration, le président Grellier demande à voir le fond des choses et invite l'avocat à extraire les fleurs. Confirmation: il s'agit manifestement d'un bouquet printanier.

Au soir de cette seconde journée, le procès vient de prendre fin. Le public s'est retiré et le tribunal aussi. Restent M<sup>e</sup> Delcroix, M. Faurisson, quelques autres personnes encore et des gendarmes. On plaisante M<sup>e</sup> Jouanneau sur l'affaire du bouquet. Avec le sourire, mais non sans quelque gêne aussi, M<sup>e</sup> Jouanneau laisse tomber: « Cette affaire de bouquet, ce n'est pas ce que j'aurai fait de mieux dans ma carrière. »

### *La leçon du bouquet*

L'anecdote du bouquet est éclairante à plus d'un titre. Elle illustre la réalité du révisionnisme. Ce que nous voyons ou croyons voir, il nous faut revenir le voir; il nous faut le revoir. C'est le fait même du révisionnisme.

M<sup>e</sup> Delcroix avait agi en révisionniste. Le président Grellier, inspiré par l'initiative de l'avocat, était allé encore plus loin dans la voie du révisionnisme : il avait exigé de voir le fond des choses et la chose elle-même dans son intégralité.

Un troisième degré aurait pu être franchi. Comme ces fleurs étaient adressées à M<sup>lle</sup> Hélène Frappat, elles étaient fort probablement accompagnées d'un mot. Où était ce mot ? Que disait-il ? Qui avait bien pu le signer ? Une brève enquête permet de répondre à ces questions. Le mot portait :

« En manière d'hommage. Pour tous ces mardis vécus si intensément de part et d'autre et en espérant qu'ils seront nombreux encore. »

Michel, Étienne et les autres.

Tous les mardis vers 18 h, des manifestants viennent réclamer la fermeture de la librairie de la Vieille Taupe. Vitre brisée, porte enfoncée, violences de toute sorte accompagnent souvent ces manifestations. Pierre Guillaume et ses amis libertaires ont une ligne de conduite : ils ne veulent d'aucune provocation, ni d'aucune voie de fait, même pour se défendre ; ils préfèrent la discussion, si possible, avec « l'adversaire ». L'envoi du bouquet (« Dites-le avec des fleurs ! ») répondait à ce souci de ne pas relancer la violence. Le texte d'accompagnement respire une ironie sans méchanceté. « Michel » est Michel Gandilhon, responsable de la publication intitulée *Maintenant le communisme*. « Étienne » est Étienne Mandel, d'origine juive et dont la grand-mère fut déportée à Auschwitz. On pourrait demander à M<sup>e</sup> Jouanneau où sont, là-dedans, les méchants, les pervers, les racistes d'extrême droite et les nazis.

Les exterminationnistes ont, pour soutenir leur thèse, tout mis sens dessus dessous. Le Zyklon B était destiné à la désinfection et, par conséquent, à sauver les vies humaines ; ils en ont fait un instrument de meurtre collectif. Les fours crématoires répondaient à un besoin d'hygiène ; ils en ont fait la preuve d'une volonté d'extermination à grande échelle. Le « procès-verbal de Wannsee » prévoyait la remise en liberté des juifs après la guerre et un renouveau juif ; ils en ont fait un programme d'extermination physique des juifs. Il n'est pas étonnant que, d'un bouquet de fleurs printanières, ils aient fait une couronne mortuaire. L'exterminationnisme est une forme de maladie mentale. Le révisionnisme, c'est la santé, serait-on tenté de dire.

#### *Un résultat de l'effet « Carpentras »*

La presse, écrite et parlée, en France et à l'étranger, est, dans son ensemble, hostile au professeur mais sensiblement moins qu'il n'est d'usage. Elle semble découvrir la solidité de la position révisionniste. Elle constate que les défis de l'universitaire n'ont pas été relevés par la partie civile. Elle en déduit le plus souvent que les accusateurs ont été « piégés » par M. Faurisson ou qu'ils se sont « piégés » eux-mêmes. A la quasi-unanimité, elle juge la loi

d'application difficile: on est dans une impasse. Le législateur n'avait pas prévu ces difficultés. La loi a été votée trop vite. Même le président Grellier avait à mots couverts confessé son étonnement. Au dernier jour du procès, il avait demandé au professeur comment on avait bien pu, selon lui, voter pareille loi. La réponse avait fusé: «Carpentras». Le montage de l'affaire de Carpentras ou son exploitation avait créé en France une atmosphère d'hystérie et de chasse aux sorcières. Alain Rollat, du journal *Le Monde*, personnellement si hostile au révisionnisme, s'était interrogé sur les raisons pour lesquelles le Conseil constitutionnel n'avait pas été saisi de l'examen d'un pareil texte de loi:

«Voilà un texte qui, d'un point de vue strictement juridique, soulève une question fondamentale, au regard de la liberté d'opinion et d'expression, puisqu'il voue aux tribunaux, en visant les prétendus historiens «révisionnistes», les citoyens «qui auront contesté l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité». Or, faute de saisine du Conseil constitutionnel, cette question ne sera pas tranchée. Sauf, peut-être, si, un jour, quelque avocat avisé se tourne vers les institutions européennes pour pallier cette anomalie.

Ont-ils craint [ces parlementaires] de paraître s'aligner sur le Front national ? Ont-ils eu peur des éventuelles réactions des organisations antiracistes ? En préférant occulter un débat qui méritait pourtant d'avoir lieu dans un pays qui se prévaut de l'état de droit, les parlementaires ont, en tout cas, laissé passer, une nouvelle fois, une belle occasion de rehausser leur image<sup>1</sup>.»

L'analyste du *Monde* n'oublie qu'un point: le Conseil constitutionnel est présidé par le plus frénétique adversaire des révisionnistes: M<sup>e</sup> Robert Badinter et recèle en son sein un Daniel Mayer. Nos parlementaires le savent.

### - III -

#### **Le jugement du 18 avril 1991**

Le jugement est prononcé le 18 avril 1991. Des groupes juifs créent de nouveaux incidents. Les gendarmes ne réagissent pas. Pierre Guillaume est blessé. Les gendarmes s'affairent alors avec zèle; ils jouent les secouristes à défaut de protéger les personnes.

M. Patrice Boizeau, directeur du *Choc du Mois*, est condamné à verser un minimum de cent quatre-vingt mille francs et M. Faurisson devra verser un minimum de deux cent cinquante mille francs, dont cent mille francs avec

---

1. *Le Monde*, 27 juillet 1990, p. 6, cité dans *RHR* n° 2, août-octobre 1990, p. 20.

sursis. La publication d'une interview revient ainsi à entraîner une sanction de quatre cent trente mille francs au minimum pour une publication et un auteur notoirement dénués de ressources <sup>1</sup>.

Telle est la décision d'un tribunal composé de Claude Grellier (président) ainsi que de M. Laporte et de M<sup>me</sup> Marlier, juges. Aucun de ces trois magistrats n'a la moindre idée de ce que peut être une chambre à gaz hitlérienne et aucun d'entre eux n'est capable de fournir la moindre preuve de l'existence d'une telle chambre à gaz ou la moindre preuve de la réalité d'un génocide des juifs. Mais la loi a prononcé qu'il est interdit de contester l'existence de ces réalités métaphysiques. Ces juges français appliquent la loi française.

Le jugement a des faiblesses considérables. Certaines seront exploitées en appel par MM. Boizeau et Faurisson. Mais il comporte des points qui inquiètent les associations plaignantes ainsi que le journal *L'Humanité* qui, réagissant à chaud, écrit :

« Plus surprenants encore, et même choquants, pourraient être les attendus du jugement dont le président Grellier n'a pas donné lecture publiquement hier. A en croire

---

1. Les sanctions s'analysent comme suit: pour P. Boizeau, trente mille francs d'amende et, pour M. Faurisson, cent mille francs d'amende avec sursis. Pour les deux coupables, solidairement: vingt mille de dommages-intérêts à verser à chacune des onze associations (total: deux cent mille francs); mille cinq cents francs pour les frais d'avocat de chacune de ces associations (total: cent soixante cinq mille francs); quatre publications judiciaires forcées à quinze mille francs (total: soixante mille francs). Tout cela sans compter le remboursement des dépens du jugement avancés par les parties civiles et le remboursement des frais avancés par l'État. Avec les dépenses qu'il leur a fallu engager de leur propre côté, MM. Boizeau et Faurisson subissent une sanction de quatre cent cinquante mille francs, soit quarante-cinq millions de centimes.

Les associations (parties civiles) qui poursuivaient MM. Boizeau et Faurisson étaient: 1. l'Union départementale des déportés, internés et victimes de guerre de la Seine (UDIVG), 2. le Comité d'action de la Résistance, 3. l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, 4. l'Union nationale des associations de déportés internés et familles de disparus (UNADIF), 5. la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance (FNDIR), 6. l'Union des Tziganes et voyageurs de France, 7. l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, 8. l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, 9. la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), 10. l'Amicale des anciens déportés de Buna-Monowitz, 11. l'Amicale des anciens déportés juifs de France, résistants, internés et familles de disparus.

l'AFP, le tribunal aurait en effet qualifié la loi du 13 juillet 1990 de "limite nouvelle à la liberté d'expression et d'opinion, telle que définie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789". Il aurait même été jusqu'à critiquer "l'organisation, la structure et le fonctionnement" du tribunal de Nuremberg "sur le plan juridique, historique ou philosophique". Dans l'hypothèse où le jugement d'hier serait effectivement assorti de ce type de considérations, force serait donc de constater que les magistrats auraient sanctionné Faurisson et son éditeur tout en les présentant comme des victimes d'une «loi répressive». Cela paraît tellement invraisemblable que nous préférons attendre d'avoir lu l'intégralité des attendus avant de formuler un commentaire<sup>1...</sup>»

Sur cinq points, ce jugement est de nature à contrarier l'accusation (associations et ministère public):

- il contient la reproduction intégrale de l'interview du professeur et constitue par là même une sorte de récidive;
- il ordonne la publication dans *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* et *Le Quotidien de Paris* d'un communiqué essentiellement composé, par les juges, d'extraits de l'interview incriminée; ces extraits feront mouche auprès du grand public et assureront aux idées révisionnistes une publicité inespérée;
- il admet, même si c'est pour la justifier ensuite, que la loi du 13 juillet 1990 «constitue une limite nouvelle à la liberté d'expression et d'opinion, telle que définie par l'article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789»;
- il reconnaît que la «contestation» par M. Faurisson de l'existence du génocide juif et des chambres à gaz hitlériennes est «inscrite dans un discours logique et cohérent»;
- enfin, et surtout, il prononce sans réserves d'aucune sorte que «Des critiques peuvent, à juste titre, être développées concernant l'organisation, la structure et le fonctionnement du Tribunal militaire international de Nuremberg, tant sur le plan juridique qu'historique ou philosophique».

M. Faurisson entendait faire du procès qu'on lui intentait «le procès du procès de Nuremberg». En ce sens, il est parvenu à ses fins. Reste que nos trois juges se sont mis dans un mauvais cas. Ils condamnent un professeur pour avoir contesté *sur un point particulier* (génocide et chambre à gaz) la décision d'un tribunal militaire. Or, ces juges admettent eux-mêmes que des critiques peuvent, à juste titre, être développées contre ce tribunal à tous les points de vue possibles et sur tous les plans possibles. Comment, à ce compte, peuvent-ils reprocher au professeur de faire ce qu'ils font eux-

---

1. *L'Humanité*, 19 avril 1991, p. 12.

mêmes ? De plus, comment peut-on soi-même contester le tout et empêcher les autres de contester la partie <sup>1</sup> ?

Ils reconnaissent que le « discours » du professeur est « logique et cohérent » mais ils ne paraissent eux-mêmes ni logiques, ni cohérents. En outre, ils ignorent tout du sujet même de la contestation soulevée par le professeur. Ce sujet est historique. D'innombrables historiens ou chercheurs l'ont étudié et il a fait l'objet de vives controverses. Or, aucun historien ni aucun chercheur n'est venu à la barre pour assister de ses lumières les malheureux juges et pour contredire au besoin le « discours » du professeur. Quant aux avocats de l'accusation, ils ont fermement refusé d'apporter la moindre lumière sur le sujet.

En conclusion, ces trois juges ont, sur un sujet qu'ils ignoraient, prononcé dans le noir un jugement qui n'est ni logique, ni cohérent. Ils ont certes laissé parler le professeur parce que l'usage veut qu'on écoute ou feigne d'écouter une personne avant de la condamner, mais l'audition a été d'une brièveté dérisoire par rapport à l'immensité du champ des recherches historiques entreprises. En la matière, le tribunal était incompétent et il entendait le rester comme c'est son droit et son devoir, en vertu de l'adage qui veut que « ce n'est pas devant les tribunaux que l'histoire peut trouver ses juges ». Mais alors, en bonne logique, se jugeant incompétent, le tribunal n'aurait pas dû condamner le professeur.

Cependant – et c'est là que se mesure l'absurdité de la nouvelle loi – les juges étaient contraints à l'illogisme et à l'incohérence. Il leur fallait *agir* comme s'ils étaient compétents, comme s'ils n'étaient pas dans le noir, comme si le tribunal militaire en question était incontestable. Tous comptes faits, ces trois juges n'étaient ni des ignorants, ni des esprits illogiques et incohérents. C'est l'application d'une loi bâclée par le parti communiste et le parti socialiste qui les a mis dans le mauvais cas où nous les voyons. Les députés ont, sous la pression de la machination de Carpentras, précipitamment voté un texte, à charge pour les juges de s'en arranger.

Ces juges ont manqué de caractère. Il est plus d'un moyen de ne pas appliquer une loi quand on la tient pour absurde ou désuète. M<sup>c</sup> Delcroix avait suggéré quelques-uns de ces moyens. Il est regrettable pour tous que le tribunal ne s'en soit pas saisi.

Le jugement du 18 avril 1991 passera à la postérité. Il illustrera à quel point d'aberration peut en arriver la justice française quand il lui faut appliquer une disposition législative qui n'est qu'une monstruosité juridique: une loi scélérate d'esprit jdanovien, réclamée dès le mois de mai 1986 par François

---

1. Prenons un exemple: dans un restaurant, un client conteste la qualité du vin. On lui répond qu'il a le droit de contester la qualité du contenu entier de la bouteille mais non la qualité du vin qu'on lui a versé de cette même bouteille !

Bédarida (directeur de l'Institut d'histoire du temps présent), Georges Wellers (responsable du *Monde Juif*, revue du CDJC), Jean-Pierre Azéma (historien), Pierre Vidal-Naquet (historien), Serge Klarsfeld (avocat et historien), le rabbin René-Samuel Sirat, M<sup>me</sup> Ahrweiler (recteur de l'Académie de Paris) et Harlem Désir (SOS Racisme).

Suivait, dans la revue, une partie de l'article intitulée: *Interview du professeur R. Faurisson par Le Choc du Mois (septembre 1990) telle que reproduite dans le corps du jugement (p. 4-6)*

– IV –

### **La récidive immédiate du professeur Faurisson le 18 avril 1991**

Le jugement du 18 avril 1991, prononcé vers 13 h 30, prévoyait à l'encontre de M. Faurisson une peine d'amende de cent mille francs avec sursis. Autrement dit, le coupable n'aurait à subir cette sanction que s'il récidivait dans les cinq ans à venir. Dans les cinq heures suivant le prononcé du jugement, le professeur envoyait par télécopie à l'Agence France-Presse, à l'*Associated Press* et à un certain nombre de publications françaises ou étrangères le communiqué ci-dessous, à publier<sup>1</sup>:

#### **A publier Le révisionnisme devant les tribunaux français**

En raison d'une interview que j'avais publiée dans *Le Choc du Mois* de septembre 1990, la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Claude Grellier, vient de décider une sanction de quatre cent trente mille francs, soit cent quatre-vingt mille pour le directeur de la publication et, pour moi, deux cent cinquante mille francs dont cent mille avec sursis. Se trouvent ainsi attaqués au portefeuille, selon la «sanction ploutocratique», à la fois un mensuel de qualité et un professeur à salaire unique.

J'avais apporté au tribunal les quarante et un volumes de l'édition française des débats et documents du tribunal de Nuremberg (ce tribunal qui, en dépit de ce qui s'imprime aujourd'hui, avait bel et bien fait d'office du massacre de Katyn un crime allemand alors qu'il s'agissait d'un crime soviétique). Aux avocats des onze associations

---

1. Ne pas confondre avec l'article de même titre: «Le révisionnisme devant les tribunaux français», *AHR*, n° 7, printemps-été 1989, p. 51-115. Reproduit dans le volume II, p. 859-910. [NdÉ]



qui me poursuivaient, j'avais demandé de me trouver dans les vingt-cinq mille pages de ces volumes une preuve, une seule preuve de l'existence de cette magique chambre à gaz qu'on ne peut ni nous définir, ni nous décrire, ni nous dessiner. Incapable de relever ce défi, on m'a traité d'anti-sémite.

Je persisterai à proclamer que le mythe des chambres à gaz des années quarante n'est que le produit de recyclage, passablement faisandé, d'un bobard de la première guerre mondiale selon lequel les Bulgares, alliés de l'Allemagne, gazaient, dans le cadre d'une politique d'extermination, des millions de Serbes conduits fallacieusement dans des établissements de bain et d'épouillage.

Je continuerai de rappeler qu'en 1988 le rapport de l'Américain Fred Leuchter a prouvé l'impossibilité physique et chimique des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz ; les autorités du musée d'Auschwitz, qui avaient réclamé une contre-expertise à l'Institut médico-légal de Cracovie (section de toxicologie), ont reçu de cet institut un rapport en date du 24 septembre 1990 qui tend à confirmer le rapport Leuchter et qui, pour cette raison, demeure encore aujourd'hui caché aux historiens et au public.

En Suède, le révisionniste Ahmed Rami, responsable de Radio-Islam, est en prison depuis le 16 avril. Il n'en abjurera pas pour autant ses convictions. Je ferai de même, quoi qu'il m'en coûte. C'est là notre Intifada. Avec un nombre considérable de révisionnistes à travers le monde, nous lutterons contre ce que j'appelle un mensonge historique, une diffamation, une calomnie qui ont ouvert la voie à une gigantesque arnaque politico-financière dont l'État d'Israël est le principal bénéficiaire.

La loi Fabius, dite Gayssot, « sur la liberté de la presse » (*sic*), ne m'intimidera pas même si elle est parue au *Journal officiel de la République française* le 14 juillet 1990 sous la signature de François Mitterrand, ancien maréchaliste, ancien sauteur de haie pour les besoins d'une mise en scène et ancien socialiste.

Le révisionnisme est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. Rien ne l'arrêtera. Nos adversaires s'affolent à Paris, à Stockholm, à Londres, à Bruxelles, à Munich, à Vienne, à Varsovie, à Rome, à Madrid, à Boston, à Los Angeles, à Toronto, à Melbourne ; la diffusion du révisionnisme dans le monde arabo-musulman les angoisse. Pour nous, nous sommes calmes et déterminés. Des jugements de cour n'y changeront rien. Nous récidiverons. Nous maintiendrons. Et nous gagnerons.

R. Faurisson devra comparaître dans quelque temps devant la même XVII<sup>e</sup> chambre et devant le même juge Grellier pour la même interview qu'il a donnée au *Choc du Mois*. Il est cité, cette fois-ci, non plus en vertu de la loi Fabius-Gayssot de 1990, mais en vertu de la loi Pleven de 1972 sur la diffamation raciale. Les plaignants sont M. Jean Pierre-Bloch pour la LICRA et, encore une fois, le ministère public.

[Publié dans la *RHR*, n° 4, février-avril 1991, p. 107-133.]

\*\*\*

Février 1991

### **Préface à la réédition d'*A-t-on lu Rimbaud ?***

En 1961, Jean-Jacques Pauvert éditait *A-t-on lu Rimbaud ?* En 1971, il rééditait l'ouvrage avec, en complément *L'Affaire Rimbaud*. Sans pour autant faire « délirer la France entière » (René Étiemble), le livre rencontra quelque succès et causa du remue-ménage. J'y montrais que, contrairement à sa réputation, Rimbaud était logique. Accessoirement, je découvrais aussi que, loin d'être mystique, son inspiration était surtout érotique, ce qui ne manquait pas de piquant. On s'appesantit sur l'érotisme, effet secondaire, et on négligea le plus important : le jeune Arthur, qu'on nous présentait comme un modèle de poète exalté, visionnaire et révolutionnaire – un surréaliste avant la lettre – se révélait avoir été un collégien, féru d'analyse logique et grammaticale, un fort en thème (latin), un parnassien en quelque sorte. Les dures lois de la prosodie française et de l'alexandrin, il les avait respectées autant que les impératifs de l'hexamètre dactylique et de la prosodie latine. Au fond, il ne détestait pas la férule, y compris celle de sa mère.

Par la suite, je publiais quelques études sur Lautréamont, sur Apollinaire et sur Nerval. Là encore, je m'efforçais de lire les textes au plus près. C'est ainsi que je découvrais que ces auteurs réputés, à des degrés divers, illogiques, irrationnels et en rupture avec la tradition, étaient logiques, rationnels et sages dans l'agencement des pensées et des mots. Les apparences nous avaient trompés. Isidore Ducasse, sous le nom de Lautréamont, avait écrit une insolente bouffonnerie où il s'était merveilleusement payé la tête du « bon lecteur ». Gérard Labrunie, sous le nom de Nerval, avait, dans ces bijoux que sont les poèmes des *Chimères* et des *Autres Chimères*, dissimulé de naïves confidences, pures et pathétiques, mais un peu inquiétantes aussi. Wilhelm-Apollinaris de Kostrowitzky, sous le nom d'Apollinaire, avait, lui aussi, épanché son cœur dans les poèmes d'*Alcools* et, sous le masque de la fantaisie mystificatrice, il avait caché une étonnante érudition. Ajoutez à cela que, vers la même époque, je me délectais de la lecture de Louis-Ferdinand

Destouches, alias Céline, que je tiens pour le plus grand de nos stylistes et le plus fin connaisseur des ressources de notre langue.

Bref, je m'amusais bien. J'assouvissais mon plaisir de la langue et de la littérature françaises, du mot précis, de la recherche du sens premier, et tout cela loin des biographies et des bibliographies. Souvent, dans un parc de Vichy, le long de l'Allier, je m'efforçais, «le prudent crayon à la main», de déchiffrer des textes difficiles comme pour les expliquer à des passants, simples et sensés, dont je supposais qu'ils avaient en horreur le chiqué universitaire ou parisien.

Il ne manquait rien à cette belle vie, pas toujours paisible, sinon que, par ailleurs, je menais aussi une autre vie, clandestine celle-là, et dont je me doutais qu'un jour ou l'autre elle déboucherait sur le pire.

Mieux vaut l'avouer tout de suite, le hasard ou la destinée (mais que veut dire au juste ce mot ?) m'avaient conduit, dès le début des années soixante, à découvrir presque simultanément, en littérature, le mythe de Rimbaud et, en histoire, *horribile dictu*, le mythe de la magique chambre à gaz. Ensemble, le révisionnisme littéraire et le révisionnisme historique avaient fait leur entrée dans la vie d'un professeur de province qui, à trente-deux ans, enseignait le français, le latin et le grec dans un lycée de jeunes filles: le lycée des Célestins. Quelques années plus tard, ces deux révisionnismes allaient se conjuguer dans mon étude du trop fameux *Journal* d'Anne Frank.

C'est ainsi qu'au seuil de la trentaine, je fus conduit à partager en quatre une vie particulièrement active: un quart s'en trouvait consacré au plaisir de vivre, à ma famille et au sport; un quart allait à mon métier, un quart au révisionnisme littéraire et un quart enfin – la part maudite – au révisionnisme historique.

Quelques années plus tard, je quittais l'enseignement secondaire pour l'enseignement qui se qualifie lui-même de supérieur et j'entrais dans l'Université: un bien grand mot quand on y songe.

Ma thèse allait porter sur «La bouffonnerie de Lautréamont». La soutenance eut lieu le 17 juin 1972, le jour du match de boxe Bouttier-Monzon. L'affaire se passa à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Elle fut chaude, animée, et la presse de l'époque s'en fit l'écho. J'y glissai une allusion aux «mythes extravagants» de la seconde guerre mondiale: «Certains mythes sont sacrés. Même en littérature ou en histoire, on court quelque risque à vouloir démystifier<sup>1</sup>.»

Deux ans plus tard, nommé à l'université Lyon-II, après un passage de quelques années à la Sorbonne, je laissais, comme disent les Anglais, le chat sauter hors du sac et je révélais, hors de l'enceinte universitaire, qu'à mon avis Paul Rassinier avait eu raison: il n'avait jamais existé de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich.

---

1. R. Faurisson, *A-t-on lu Lautréamont ?*, p. 338.

L'une des conséquences de mon audace fut que je devins, du jour au lendemain, un professeur d'université des plus suspects. En 1978, j'appris qu'on me tenait officiellement pour un universitaire qui n'avait aucune publication à son actif, pas même un certain livre sur Rimbaud qui avait fait parler de lui dans les années soixante. Attestaient de ma complète stérilité le président et le vice-président de l'université Lyon-II, le ministre des Universités et, pour faire bonne mesure, le Conseil d'État qui, avec la liste de mes publications à portée de main, déclarait souverainement qu'il n'y avait «rien de matériellement inexact» à soutenir que Faurisson était un professeur d'université d'une espèce unique: il n'avait jamais rien publié; la preuve, c'est qu'il l'avouait lui-même.

En quelques années, j'allais connaître une avalanche de mensonges, de médisances et de calomnies mais je ne m'attarderai ici, un instant, qu'à la répercussion de cette campagne sur le sort d'*A-t-on* lu *Rimbaud* ?

Mon livre disparut de la circulation, ainsi que quelques autres de mes ouvrages. On les déclara «épuisés» ou «introuvables», même lorsqu'ils subsistaient accidentellement sur catalogue. La demande ne manquait certes pas pour *A-t-on* lu *Rimbaud* ? mais J.-J. Pauvert ne voulait pas entendre parler d'une réédition. Il n'était pas hostile mais il avait peur. Vers 1984, un éditeur parisien s'enhardit. Il décida de rééditer le livre. Mais il reçut des menaces, certaines écrites et signées (dont je conserve copie). Puis il reçut... de l'argent: M. Jack Lang, ministre de la Culture, lui assignait un pécule renouvelable d'une année sur l'autre pour une «action culturelle». L'éditeur eut alors une illumination: il comprit qu'il avait failli se compromettre avec le diable. Il s'en ouvrit à un auteur qui préparait un livre sur des confidences d'éditeurs. Il lui fit savoir que, s'il avait en fin de compte renoncé à publier mon livre sur Rimbaud, c'était parce que j'avais écrit d'autres livres – passablement abjects – qu'il ne voulait pas avoir l'air de cautionner. Je me dispenserai de citer l'ouvrage où peut, aujourd'hui, se lire cette «fausse confidence».

Je comprends qu'on ait peur et qu'à certains la peur dicte ce genre de réactions.

La présente édition devait s'ouvrir sur un avant-propos qui aurait permis au lecteur de faire le point sur l'image de Rimbaud, aujourd'hui, dans le monde universitaire: une image, si j'ai bien compris, qui a beaucoup changé depuis le début des années soixante. Il paraît que, maintenant, ses poèmes en vers ou en prose se lisent de près et qu'on se préoccupe de leur sens premier. L'auteur de cet avant-propos comptait parmi les plus brillants élèves ou étudiants qu'il m'ait été donné de rencontrer. Il est devenu un linguiste réputé; il occupe une position enviable dans le monde des érudits et un poste de responsabilité internationale, comme on dit. Mais voilà, il a fait savoir à mon éditeur qu'il retirait son avant-propos. N'en parlons plus.

Pour ma part, il y a bien des lustres que je ne lis plus «Voyelles» ou les *Illuminations*. Les temps sont trop durs. Mais les temps changent, et vite. Qui sait ? Peut-être, un jour, me permettra-t-on de relire Rimbaud.

[Préface par Robert Faurisson d'*A-t-on lu Rimbaud ?*, suivi de *L’Affaire Rimbaud*, rééd. (première édition 1962), Paris, La Vieille Taupe, [février] 1991, p. 7-10.]

\*\*\*

4 mai 1991

**Lettre en droit de réponse à  
M. le directeur responsable du *Monde***

Monsieur le directeur,

En particulier depuis le 16 septembre 1989, date de la tentative d’assassinat dont j’ai été la victime, vous m’avez à de nombreuses reprises nommé, désigné, mis en cause dans votre journal, notamment sous la signature de M. Laurent Greilsamer dont les comptes rendus sont injurieux, diffamatoires, malhonnêtes et entachés des erreurs les plus graves.

Avec une patience que je regrette aujourd’hui, j’ai laissé dire et laissé faire, y compris quand ce personnage glissait dans son compte rendu de la tentative d’assassinat que j’étais un homme «avide à dollars». J’ai évité de vous importuner par des mises au point en forme de droits de réponse. Mal m’en a pris : M. Greilsamer s’est enhardi et ses comptes rendus de mon récent procès sont odieux et mensongers ; ils minimisent la gravité des peines qui me frappent et ils dissimulent ce qui, dans le jugement prononcé, vient spectaculairement à ma décharge, si spectaculairement que *L’Humanité* du 19 avril (p. 12) s’indigne des propos du tribunal tels qu’ils ont été rapportés – avec exactitude et probité – par la dépêche de l’AFP du 18 avril.

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-joint un texte en droit de réponse à votre article du 3 mai (p. 9) : «Le défi d’un rescapé des camps nazis aux négateurs du génocide» ; mon texte se trouve en même temps répondre, d’ailleurs, à un autre article du 20 avril (p. 12) : «Pour “contestation de crimes contre l’humanité”, M. Robert Faurisson est condamné à 100.000 F d’amende avec sursis.»

Je vous demande de reproduire mon texte en droit de réponse dans les *stricts délais* et dans les formes prévues par la loi.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, mes salutations distinguées.

**Texte en droit de réponse**

Votre nouvel article sur mon procès (*Le Monde*, 3 mai) contient, comme votre précédent article (*Le Monde*, 20 avril), des erreurs et des omissions.

J'avais apporté au tribunal les quarante et un volumes de l'édition française des débats et documents du procès de Nuremberg. A mes accusateurs (onze associations et le ministère public), j'avais demandé d'extraire de ces vingt-cinq mille pages une seule preuve de l'existence de ce que j'appelais «cette magique chambre à gaz hitlérienne, héritière des chambres à gaz bulgares de la première guerre mondiale, qu'on ne peut ni définir, ni décrire, ni dessiner et qu'on ne nous montre jamais vraiment à la télévision, tant ladite chambre à gaz, si on y réfléchit, constitue un défi, par ses prouesses, aux lois de la physique et de la chimie.» Incapables de répondre à ma demande, mes accusateurs m'avaient, le lendemain, traité d'antisémitisme.

J'avais signalé l'absence de toute expertise de l'arme du crime concluant à l'usage de cette arme. J'avais dit qu'il serait temps de parler *honnêtement*, sans les dissimuler, de trois récents rapports techniques, accompagnés d'analyses chimiques, sur ces présumées chambres à gaz. Deux de ces rapports (1988 et 1989) émanent de l'Américain Fred Leuchter tandis que le troisième (1990) est une expertise – enfin – que le musée d'Auschwitz avait commandée à l'Institut médico-légal de Cracovie. Ces trois rapports, ai-je dit, sont éclairants et devraient inciter à la création, réclamée par Fred Leuchter et les révisionnistes, d'une commission internationale d'enquête sur le sujet des chambres à gaz hitlériennes «en l'état d'origine» ou «à l'état de ruines» (des ruines sont parlantes).

M. Bulawko, lui, me réplique par une plaisanterie éculée: que M. Faurisson et ses adeptes fassent l'expérience d'entrer dans une chambre à gaz et d'en ressortir indemnes ! Il y a maldonne. M. Bulawko inverse la charge de la preuve et renverse les rôles. Ce n'est certainement pas moi, mais M. Bulawko, qui pense témérairement qu'il était possible, comme il l'écrit, «de gazer les juifs et d'aérer rapidement les chambres à gaz pour faire de la place aux convois qui se succédaient». Les révisionnistes ont cent fois parlé de la dangerosité du gaz en général et du gaz cyanhydrique ou Zyklon B en particulier (le Zyklon B si long et si difficile à ventiler «vu qu'il adhère fortement aux surfaces»).

Vous dites encore une fois que j'ai été condamné à cent mille francs d'amende avec sursis. Vous omettez d'ajouter que je dois également verser cent cinquante mille francs pour raisons diverses (dommages-intérêts, etc.);

l'éditeur de mon interview a été, pour sa part, condamné à verser cent quatre-vingt mille francs. C'est ce qu'il en coûte de tenir ce que le tribunal veut bien appeler «un discours logique et cohérent» qui tombe sous le coup d'une nouvelle loi apportant, dit encore le tribunal, une «limite nouvelle à la liberté d'opinion et d'expression». Ce même tribunal déclare pourtant: «Des critiques peuvent, à juste titre, être développées concernant l'organisation, la structure et le fonctionnement du tribunal militaire international de Nuremberg, tant sur le plan juridique qu'historique ou philosophique» !

[Texte en droit de réponse refusé par *Le Monde*. -NdÉ]

\*\*\*

3 juin 1991

### Lettre à Ernst Nolte

Cher collègue,

Je vous remercie bien de votre longue lettre du 27 mai.

«Kopf hoch !» signifiait simplement que les Allemands doivent cesser de tenir la tête basse devant les ignominies dont on les abreuve depuis si longtemps.

Je n'ai formulé aucune opinion sur l'euthanasie. Comme vous parliez de l'emploi du gaz dans le cadre de l'action d'euthanasie, je me suis contenté de vous rappeler qu'il n'existe aucune preuve de cet emploi.

Depuis plusieurs années, nos adversaires battent en retraite sur le sujet des prétendues chambres à gaz hitlériennes et, benoîtement, ont l'impudence de venir nous dire la bouche en cœur: «Chambre à gaz ou pas, quelle importance ?» C'est ce que j'ai toujours appelé l'argument essentialiste. Nos adversaires ont raison «par essence»; plus ils multiplient les concessions, plus ils ont raison sur le fond. Ils ont immuablement raison, une fois pour toutes. C'est ce que j'appelle aussi «le coup de Bellarmin» et qui se résumerait ainsi: «Galilée, que la terre soit plate ou ronde, cela ne change rien; la question n'est pas là.» Or, la question était bien là. Il en va de même pour les chambres à gaz hitlériennes. Elles étaient tout et elles permettaient tout. Elles étaient l'arme spécifique d'un crime spécifique. Elles sont le pilier central de la religion de l'«Holocauste». Sans elles, tout le grand mensonge s'effondre: le mensonge d'une horreur gigantesque et sans précédent dans l'histoire des hommes; une horreur prouvant une froide résolution criminelle, à dimension industrielle et permettant des rendements industriels. Les historiens juifs savent que l'antisémitisme est vieux comme le peuple juif et ils répètent à satiété que toutes les mesures prises par Hitler contre les juifs

et tous ses discours s'inscrivent dans une longue tradition. Ce qui, à les en croire, aurait été vraiment nouveau et nous aurait fait basculer dans un monde nouveau aurait été l'institution d'une politique de destruction physique des juifs et la création, dans cet esprit, d'une arme nouvelle indispensable à cette politique. Vous pouvez accumuler tous les crimes réels ou supposés d'Adolf Hitler, rien ne peut évidemment approcher de ce crime-là. Ajoutez à cela que tous les autres crimes attribués à Hitler ont leur équivalent, parfois en pis, chez Roosevelt, Churchill, Staline, Tito ou Hiro Hito. Ne soyons pas dupes des habillages verbaux ou théoriques.

Les juifs ont si bien conscience de l'importance sans pareille de la chambre à gaz qu'ils poursuivent systématiquement en justice ceux qui «contestent» soit l'existence de cette chambre, soit son rôle dans l'histoire de la seconde guerre mondiale. Prenez garde de ne pas répéter après Jean-Marie Le Pen que les chambres à gaz sont un point de détail de l'histoire de cette guerre; il pourrait vous en coûter cent vingt millions de francs anciens (un million deux cent mille nouveaux francs). Les juifs ont obtenu une loi spéciale en France pour protéger leur chambre à gaz. Deux jeunes Français de Caen vont passer en justice seulement parce qu'ils ont montré dans un tract qu'ils ne pouvaient pas croire à la magique chambre à gaz.

Vous êtes historien. En tant que tel, vous ne pouvez pas ne pas tirer une foule de conséquences du simple fait qu'en plein vingtième siècle on ait pu fabriquer un pareil mensonge et lui donner force de loi. Si, dans l'histoire de la dernière guerre mondiale, on nous a à ce point menti sur cette affaire, sur combien d'autres n'avons-nous pas été abusés !

Mes arguments sont très loin d'être seulement physiques et chimiques. Je pense avoir fait état d'une foule d'arguments documentaires et historiques.

Dans les quarante-deux volumes de Nuremberg, je n'aperçois aucune preuve d'une politique de destruction physique des juifs. Dans les discours d'A. Hitler non plus. Chacun d'entre nous peut tenir des propos violents sur tel ou tel; cela ne prouve pas que nous soyons capables d'assassiner et cela prouve encore moins que nous ayons effectivement assassiné. La vie enseigne, par ailleurs, que, souvent, plus violents sont les propos et moins les actes suivent. Les paroles sont une sorte de purgatif des passions. Il faut juger aux actes et, de là, éventuellement remonter aux paroles ou aux théories sans oublier que les théories ne sont bien souvent que des habillages. La sagesse populaire dit certes que «qui vole un œuf vole un bœuf» mais, pour moi, «qui vole un œuf ne vole qu'un œuf». Plus je soupçonne une personne d'être *capable* de commettre une vilénie ou un crime et plus je me méfie de croire que cette vilénie ou ce crime ont été commis; je ne veux pas me laisser séduire par les facilités de la spéculation, car c'est ainsi qu'on construit des théories sur des théories: des châteaux de sable en quelque sorte.

Qui vous dit que Himmler n'a pas protesté contre les mensonges de «*Greuelpropaganda*» lors de son interrogatoire, juste avant son suicide ?



Pourquoi nous cache-t-on ses déclarations ? N'avait-il pas d'ailleurs déjà protesté auprès de Norbert Masur et sans doute d'autres ? Et puis, ne com-mettons pas ici une faute d'anachronisme ! La chambre à gaz n'avait pas encore en mai 1945 la formidable dimension mythique que nous lui voyons aujourd'hui. Même au procès de Nuremberg, elle n'apparaît qu'en arrière-plan. Rappelez-vous la stupéfaction des Allemands à l'interrogatoire de R. Höss. Songez que, pour les accusateurs de l'Allemagne, le plus grand crime à cette époque du procès était la responsabilité unilatérale du vaincu dans le déclenchement de la guerre : une thèse devenue absurde dès le début des années soixante. Permettez-moi de prendre mon propre cas : il se trouve des gens pour dire que Faurisson se défend mollement ou pas du tout contre certaines accusations ; ils en déduisent que ces accusations sont probablement fondées. La vérité est que je suis accablé de dizaines d'accusations changeantes ; je ne peux pas faire face à toutes et je ne peux pas prévoir quelle sera dans un mois, dans un an ou dans trente ans l'accusation dominante. Il est probable que l'accusation dominante sera alors celle qui, aujourd'hui, me fait hausser les épaules tant elle me paraît folle, dérisoire ou facile à réfuter. J'aurai ainsi laissé s'ouvrir une brèche par laquelle on s'engouffrera.

Sur mes conseils, un homme étudie en ce moment le sujet suivant : « La révélation des crimes nazis dans la presse française du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1945. » Cet homme est stupéfait par une constatation qui ne me surprend personnellement pas : la chambre à gaz est quasiment inexistante dans la presse française de cette époque.

Et puis, vous savez le redoutable pouvoir de la calomnie : tenter d'y répondre, c'est lui donner corps. Pour un homme politique d'une cinquantaine d'années en 1940-45, cette histoire de chambres à gaz était manifestement un produit de recyclage d'un bobard de la première guerre mondiale. Ce n'étaient plus les Autrichiens ou les Bulgares (avec l'aide des Allemands) qui gazaient les Serbes, c'étaient les Allemands, les Autrichiens et leurs alliés qui gazaient les juifs.

Le drame de l'Allemagne a peut-être commencé, non pas avec cette guerre de trente ans (1914-1945) mais avec les jalousies qu'elle a suscitées à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce grand peuple a réalisé trop de prouesses à la fois dans les domaines de la littérature, de la philosophie, de la musique, des sciences, de la médecine, de la technique et de la vie sociale. Celui qui accumule les succès éveille les soupçons : il a partie liée avec les forces obscures et méchantes ; il a conclu un pacte avec le diable. Dans l'imagination populaire, l'Allemand parfait est devenu le savant chimiste, le « Herr Professor » dans son laboratoire, maîtrisant des forces invisibles et dangereuses. Il est le chimiste, le maître des gaz. On nous a encore resservi ce cliché au moment de la Guerre du Golfe. On nous le resservira dès que nécessaire. Déjà l'homme de Cromagnon raisonnait selon ces schémas ; il faut bien se consoler de la supériorité d'autrui dans tel ou tel domaine.

Je me permets de vous envoyer une récente réédition de mon livre sur Rimbaud. C'est seulement pour la préface.  
L'agression juive de la Maison des Mines a eu des résultats affreux mais le silence dont s'entoure cette affaire est encore plus affreux.

\*\*\*

[mai 1991 ?]

### **Lettre à Jean Pierre-Bloch**

Monsieur,

J'ai toujours considéré que votre publication, vu son contenu, aurait dû s'appeler *Le Droit de tuer* avec, pour sous-titre, *Le Droit de mentir*. Bon chien chasse de race; votre association est née du besoin de défendre un assassin: Samuel Schwarzbard.

Je vous fais compliment de l'article que, dans votre livraison d'avril-mai 1991 (p. 3), vous intitulez: «Hommage à Marc Augier.»

C'est du Copernic, du Carpentras; c'est Faurisson qui ne fera pas de vieux os ou Faurisson payé par Khadafi. C'est l'assassinat de F. Duprat, désapprouvé d'abord du bout des lèvres puis approuvé *in fine* puisque, aussi bien, il faut tuer les révisionnistes.

Bref, tout cela est bien répugnant mais moins répugnant, je dois en convenir, que le colportage des juteuses chambres à gaz qu'en fiefmé menteur vous appelez des fours crématoires. Vous avez été protégé par Pierre Laval et Philippe Henriot. Je suppose que vous approuvez l'assassinat de l'un et de l'autre.

Un «détail»: M<sup>e</sup> Jouanneau, votre avocat («Rex») ne croit plus aux chambres à gaz. Il me l'a confié. J'attends qu'il m'oppose un démenti à la barre.

\*\*\*

4 juin 1991

**Lettre à Jean-Louis Jamot  
(des Renseignements généraux, Vichy)**

Monsieur,

Je me permets de vous rappeler quelques points de l'entretien que je vous ai accordé ce matin à mon domicile.

Le 18 juin, dès le prononcé de ma condamnation, j'ai récidivé.

Je récidiverai autant de fois que je serai condamné, dussé-je aller en prison (comme en 1962, pour outrage à magistrat), voir saisir mon salaire (une fois encore), subir une agression physique (comme, déjà, à six reprises) ou risquer la mort (comme le 16 septembre 1989 du fait de voyous juifs que la police se garde bien d'inquiéter).

On ne me fera pas dire deux et deux font cinq, que la terre est plate, que les chambres à gaz hitlériennes ont existé ou que Hitler a eu une politique de destruction physique des juifs; on ne m'obligera pas, sous la menace, à mentir. Les révisionnistes n'éprouvent aucun respect pour les tabous et, en particulier, pour les tabous juifs que protège une loi spéciale de la République française. Tout tribunal me sera une tribune. A chacun de mes procès, je dévoilerai une vérité cachée soit par les organisations juives, soit par ceux que ces organisations font chanter. Je marquerai mon mépris pour la magistrature française et sa longue tradition de lâcheté: ni assise, ni debout, elle est et reste couchée.

Malgré bien des sollicitations, j'ai refusé de former une association révisionniste ou d'adhérer à un groupe révisionniste. Le révisionnisme ne connaît ni lois, ni contraintes, ni formes, ni statuts. Il ne constitue pas un milieu que la police, par exemple, pourrait pénétrer. Contraint à une sorte de clandestinité, il se développe spontanément. Il a la puissance d'un mouvement naturel que je ne domine pas, dont je ne peux mesurer l'ampleur ni présente ni future et que personne ne peut endiguer, canaliser ou arrêter. Il est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle.

Je n'ai pas d'accointances avec des mouvements politiques; ces mouvements sont des créations artificielles et éphémères. J'appartiens à un institut international de recherches révisionnistes qui a des ramifications dans le monde entier.

Je ne suis ouvert à aucun arrangement, à aucune conciliation avec les organisations juives ou avec les pouvoirs publics de ce pays. De ce qui pourrait advenir de fâcheux à ma personne, à ma famille, à mes biens, je tiens d'avance pour responsables ces organisations et ceux qui, dans la crainte et le tremblement, leur obéissent sur le plan local (Vichy) ou sur le plan national.

\*\*\*

12 juin 1991

**Lettre à Bernard Jouanneau,  
avocat de Jean Pierre-Bloch**

Maître,

Je vous remercie de votre lettre du 10 juin.

Ce qui m'intéresse, c'est, de votre part, «un démenti à la barre». Je le précisais dans ma lettre au protégé de Pierre Laval [Jean Pierre-Bloch] et je vous le précise à nouveau aujourd'hui.

Je profite de l'occasion pour vous dire que vous avez lassé ma patience. Je vous promets – et vous savez que je tiens mes promesses – qu'à chaque action que vous nous intenterez, vous et les vôtres, je me verrai contraint de porter à la connaissance du tribunal, à celle des journalistes et à celle du public une information révisionniste qui jettera quelque lueur sur la partie adverse, sur son double jeu durant la guerre, sur ses procédés d'après la guerre, sur ses tricheries, mensonges, calomnies et violences.

En attendant, prenez donc connaissance de la pièce ci-jointe (*Le Pamphlet*, mai 1991, p. 2: «Illustration d'un état d'esprit»). Là encore, j'attends «un démenti à la barre».

\*\*\*

20 juin 1991

**Le premier *historien* révisionniste  
après la seconde guerre mondiale**

James Morgan Read est connu pour avoir publié en 1941 un livre sur la propagande à base de récits d'atrocités durant la première guerre mondiale: *Atrocity Propaganda (1914-1919)*. J. M. Read termina sa carrière comme président de Wilmington College (Wilmington, Delaware, États-Unis).

Dans sa livraison du 30 mai 1945, *The Christian Century*, hebdomadaire de Chicago, publiait un article de J. M. Read intitulé «Trials for War Criminals» (p. 651-653), où l'on pouvait notamment lire:

«Finalement, les procès pour crimes de guerre établiraient la vérité en ce qui concerne les atrocités. J'ai eu une petite expérience dans l'essai d'évaluation de la preuve dans les histoires d'atrocités. Ce n'est pas facile quand vous devez compter sur les témoignages de reporters sur les commissions officielles de la partie intéressée et même sur des témoins oculaires non vérifiés par le contre-interrogatoire [...]. Ce qu'on raconte des chambres de mort dans les camps allemands nous fournit une illustration de

ce qui est nécessaire en fait d'examen impartial des accusations d'atrocités. Il est manifeste que, dans beaucoup de ces camps, on combattait les épidémies de typhus et qu'on utilisait des chambres de fumigation pour, par prévention, débarrasser les prisonniers des poux. La question est: combien de ces chambres répondaient-elles à des efforts authentiques pour tuer *les poux* et combien d'entre elles n'étaient que de piètres excuses ou même des efforts non déguisés pour *tuer les gens*?» Les procès pourraient établir de tels faits au-delà de tout doute légitime.

Robert W. Ross critique vivement cet exemple de scepticisme<sup>1</sup>.

\*\*\*

25 juin 1991  
*Le Monde*

### Texte en droit de réponse

En vertu de la loi du 13 juillet 1990, tout Français qui «conteste» publiquement l'existence de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration allemands est passible des tribunaux. Tel a été mon cas. Les 21 et 22 mars, j'ai comparu devant le juge Grellier pour ce motif. Dans votre livraison du 23 mars, Laurent Greilsamer prétend rendre compte de ma déposition. En fait, il ne s'agit pas d'un compte rendu mais d'un pamphlet à la fois par le ton et par le traitement du sujet. Il écrit: «Sûr de lui, parfois dédaigneux, [M. Faurisson] avait traîné au pied du tribunal trois lourds cabas bourrés de volumes savants pour faire taire ses contradicteurs.» La réalité est que j'avais fait apporter *six* lourds sacs de documents... pour le tribunal et pour la partie adverse. Et si la presse française a cru devoir, à la différence de M. Greilsamer, tant parler de ces documents, c'est parce qu'il s'agissait avant tout des quarante et un volumes des débats et documents du procès de Nuremberg. J'avais demandé à mes accusateurs de nous trouver dans ces vingt-cinq mille pages une seule preuve d'une politique de destruction physique des juifs ou une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz hitlérienne. Après tout, la nouvelle loi invoquait le procès de Nuremberg et la partie adverse (onze associations et le ministère public) l'invoquaient aussi dans leurs conclusions écrites. Incapable de relever mon défi, la partie adverse m'a traité d'antisémite.

Quant à ce que j'appelais «le cœur du cœur du sujet» (ces chambres à gaz sont-elles possibles au point de vue de la physique et de la chimie ?), M. Greilsamer affirme que je n'y suis «jamais arriv(é)». Or, j'en ai traité

---

1. R. W. Cross, *So it was True. The American Protestant Press and the Nazi Persecution of the Jews*, p. 237-238.

d'emblée. Pour cela, j'ai exposé le résultat de mes propres recherches en la matière et je me suis appuyé sur quelques autres livres et documents mis par mes soins à la disposition du tribunal et de la partie adverse: le livre de l'historien juif américain Arno Mayer sur *La « Solution finale » dans l'histoire*, un livre de Raul Hilberg, un livre de J.-C. Pressac, le rapport Leuchter sur *Les Présumées Chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek* et le très étonnant rapport, qu'on passe sous silence, de l'Institut d'expertises de médecine légale de Cracovie sur les chambres à gaz d'Auschwitz et de Birkenau (24 septembre 1990). J'ajoute, car le point a son importance, que toutes ces pièces ont été apportées sous leur forme d'origine et parfois avec leur traduction.

Pour M. Greilsamer, mon « discours » aurait été sans ordre et sans guère de logique. Je note cependant que, dans son jugement de condamnation, le tribunal déclarera, pour sa part, que mon « discours » était « cohérent et logique ».

[Texte en droit de réponse refusé par *Le Monde*.— NdÉ]

\*\*\*

4 juillet 1991

### **Lettre à Claude Grellier, juge français**

Monsieur,

A la veille d'une opération chirurgicale nécessitée par les coups dans les jambes reçus le 21 mars à l'entrée de votre tribunal, je me dois de vous livrer quelques réflexions que m'inspire votre attitude aussi bien ce jour-là que dans quelques autres circonstances où il m'a été donné de vous observer. Je le ferai sans ambages. Je vous parlerai sans fard.

La justice française m'inspire pas mal de mépris. Je la méprise d'abord comme le fait aujourd'hui à peu près tout Français mais aussi comme le font, vous le savez, tous les Anglo-Saxons. Depuis deux cents ans, les juges français ont crié successivement « Vive le Roi ! », « Vive la République ! », « Vive l'Empereur ! », « Vive le Roi ! », « Vive l'Empereur ! », « Vive le Roi ! », « Vive la République ! », « Vive l'Empereur ! », « Vive la République ! », « Vive Pétain ! » et ils ont fait fusiller leurs compatriotes dans un sens puis, sans désespérer, « Vive de Gaulle ! » et ils ont fait fusiller d'autres compatriotes dans l'autre sens; ils ont crié « Vive l'Algérie française ! » et ils ont fait fusiller ou guillotiner dans un sens, puis « Vive l'Algérie algérienne ! » et ils ont fait fusiller dans l'autre sens.

A la XVII<sup>e</sup> chambre, que vous présidez, j'ai vu condamner à mort vers 1947. J'y marche dans des flaques de sang. J'aurais du sang jusqu'aux chevilles si

les vœux des juges avaient été exaucés (mais il y a eu des grâces, n'est-ce pas) et du sang jusqu'aux genoux si les vœux des procureurs avaient été comblés.

Vous m'avez personnellement fait mauvaise impression. Vous manquez de caractère, me paraissez léger et vous ne connaissez pas votre langue. Vous donnez l'impression d'avoir été élevé dans le coton. Les magistrats sont des enfants sages qui ne savent rien de la vie, c'est une affaire entendue, mais vous avez le style de l'enfant gâté. C'est détestable. Parce que vous êtes incorrect, vous donnez l'envie d'être incorrect avec vous.

Vous manquez de courage. Vous l'avez prouvé par votre comportement à l'égard des juifs qui m'insultaient dans votre salle. «Allez-y ! Dégainez ! Nous, on reste !» Voilà ce que ces juifs ont répliqué aux gendarmes, en votre présence ; et les gendarmes ont cédé (comme je les comprends !), et vous avez cédé. C'est probablement ce que vous appelez «l'apaisement» mais les justiciables, voyez-vous, attendent de vous la justice et non «l'apaisement».

J'aime observer la lâcheté parce qu'elle nous donne une idée de l'infini. Elle a ses faux-fuyants. Souvent, le lâche se pique d'être «courageux mais...» Par exemple, il est «courageux mais *responsable*». Comme on l'aime, ce mot qui vous pose un homme ! Vous, vous êtes courageux, épris de justice, mais vous recherchez... «l'apaisement». Voilà comme, dans votre cas, le tour est joué.

François Brigneau manie la langue française comme personne aujourd'hui. Méfiez-vous des apparences du pamphlétaire et goûtez son génie de la langue, je devrais dire de toutes les langues françaises, de la plus drue à la plus noble. Vous devriez avoir du respect pour cet homme et, surtout s'il lui échappe sur le gamin que vous êtes, et l'arriviste aussi, quelque vérité bien sentie, vous devriez vous montrer bon prince et ne pas le cafarder basement.

Vous avez eu l'aplomb de lui reprocher un article où il reprenait ce qu'on appelle ma «phrase de soixante mots». Dans votre jugement du 5 avril 1991, vous écrivez :

«Les propos incriminés visant expressément les juifs, il n'y a pas lieu de s'attarder sur l'analyse du conseil du prévenu, selon lequel seuls l'État d'Israël et le sionisme international seraient visés dans la phrase litigieuse.»

Voilà bien une perle. Dans la «phrase de soixante mots», il ne figure pas un mot, pas une expression qui vise tant soit peu les juifs. A moins de tricher sur l'expression de «prétendu génocide des juifs». Mais j'ai l'impression qu'il ne s'agit ici ni de tricherie, ni de cynisme. Comme vous connaissez mal votre langue et que l'enfant gâté, le fils à sa maman que vous êtes apparemment, ne s'est guère astreint aux analyses logique et grammaticale ainsi qu'à la recherche du sens des mots, il n'est pas exclu que vous ayez commis une méprise et que, cherchant à dire «implicitement» vous ayez pensé à «explicitement» et, de là, à «expressément». Je n'en sais rien, ma

foi. Un homme qui, en d'autres circonstances, m'a montré à quel point il se trompait sur le sens des mots et, en gauchiste de salon, allait spontanément aux mots prétentieux mais faux au lieu de se contenter des mots simples et justes, peut bien avoir commis ce type d'erreur.

Les chambres à gaz hitlériennes n'ont jamais existé. Vous en avez eu la démonstration les 21 et 22 mars. Voyez comme le défi révisionniste du 21 n'a pu être relevé le 22. Vous êtes – et pour cause – incapable de me décrire cette magique chambre à gaz. Or, vous m'obligez à dire qu'elle a existé ou, du moins, à ne pas en contester l'existence, sous peine de sanctions financières qui sont – vous le savez – terribles pour le professeur que je suis. Vous vous autorisez, dans votre jugement, à critiquer le tribunal de Nuremberg à tous les points de vue imaginables – et vous avez raison – mais vous me punissez si je le critique à un seul point de vue ! Manque de logique, d'application et de sérieux, là encore.

Et puis, ne venez pas nous dire qu'il y a une loi et qu'il faut bien l'appliquer ! Les juges connaissent deux ou trois moyens, sinon plus, de ne pas appliquer une loi qu'ils tiennent pour injuste, absurde ou désuète.

Dans un texte que je prépare, je ferai sa fête à la justice française. Je vous le dis comme je vous écris cette lettre. Dans peu de temps, nous nous retrouverons face à face. Je vous parlerai avec la même franchise. On ne m'intimidera pas parce que j'ai la chance de n'être pas timide. Et puis, j'ai la conviction que mes découvertes honorent la science historique. J'appellerai donc par leurs noms – vous n'aimez pas cela parce que vous manquez de courage – les magistrats qui se déshonorent en me condamnant pour ces découvertes. Vous noterez que je ne dis pas que vous déshonorez la justice française ; la justice française a déjà, depuis beau temps, perdu tout honneur.

Bien à vous.

Je relis cette lettre, écrite d'un jet, parce que la vie ne me permet pas d'écrire à loisir. Vérification faite, je persiste et signe.

\*\*\*

26 septembre 1991

### **Lettre à M. le président de la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris**

Monsieur le président,

J'ai l'honneur et le regret de vous faire savoir que je ne me présenterai pas devant votre tribunal le 3 octobre prochain ; je charge mon conseil, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, de bien vouloir m'y représenter.

L'expérience des 21 et 22 mars 1991 m'enseigne qu'on ne peut ni ne veut réellement assurer ma sécurité lorsque je me présente devant la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.



En apparence et en paroles, on se soucie de ma sécurité; en fait et en actes, on s'en moque.

J'évalue à cinquante le nombre des gendarmes qui étaient présents sur les lieux lors de mon procès devant M. Claude Grellier, président de la XVII<sup>e</sup> chambre. Ce nombre aurait dû suffire à éviter tout incident grave soit dans le hall d'accès au tribunal, soit dans le prétoire même.

Il n'en a rien été. Dans le hall d'accès, j'ai été couvert de crachats et frappé tandis que, dans le prétoire, j'ai été couvert de crachats et abreuvé d'insultes.

De nombreux manifestants avaient été convoqués par la LICRA, le Bétar et le Tagar. Les gendarmes avaient, selon toute vraisemblance, reçu la consigne d'éviter le moindre incident avec ces personnes venues me crier leur haine et me frapper. Un seul gendarme a tenté de me protéger mais j'ai été blessé à la jambe droite et il m'a fallu, par la suite, subir, en conséquence, une intervention chirurgicale à cette jambe le 5 juillet 1991. Trois gendarmes se sont bien saisis d'un jeune manifestant particulièrement violent mais ils ont pris la précaution de l'emmener précipitamment au loin, hors de la vue de tous, si bien que la personne frappée n'a pu connaître l'identité de ce manifestant. Ont été ainsi frappés ou malmenés certains de mes amis ainsi que des membres de ma famille, notamment un frère et une sœur reconnus comme tels par des voyous bien informés.

Pendant toute une partie de ma déposition, j'ai été copieusement insulté par des personnes se présentant comme «déportés juifs». A plusieurs reprises, M. Grellier a prévenu les perturbateurs qu'il donnerait l'ordre de les expulser. En vain. Lorsque, à la fin des fins, il lui a bien fallu ordonner l'expulsion de trois manifestants juifs surexcités, ces derniers, voyant approcher les gendarmes, leur ont signifié qu'ils refusaient de quitter les lieux: «Allez-y ! Dégagez ! Nous, on reste !» Et ils sont restés. M. Grellier avait fait preuve de plus d'autorité le jour où, peu auparavant, j'étais venu à la barre pour témoigner en faveur de M. François Brigneau. Il m'avait interrompu et fait expulser !

Je ne peux plus accorder de confiance aux magistrats et aux gendarmes pour assurer ma sécurité au palais de justice de Paris.

A Paris, comme en bien d'autres villes de France, les milices juives font la loi, avec l'assentiment du ministère de l'Intérieur<sup>1</sup>. Ces milices sont armées tandis que les honnêtes gens sont désarmés. Il sévit par ailleurs dans ce pays une «insupportable police juive de la pensée»<sup>2</sup>. La loi ou, plutôt, l'oukase Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990 illustre le caractère exorbitant des privilèges de cette police. Je rappelle que l'idée de cet oukase a germé dans

---

1. Voyez la déclaration de M<sup>me</sup> Fabius-Castro dans *Le Monde* du 7 mars 1986, p. 8.

2. Voyez la déclaration d'Annie Kriegel dans *L'Arche*, avril 1990, p. 25, et *Le Figaro*, 3 avril 1990, p. 2.

l'esprit d'un certain nombre d'intellectuels groupés autour du rabbin Sirat et de Serge Klarsfeld<sup>1</sup>.

En toute quiétude, M. Jean Pierre-Bloch est venu faire une apparition à mon procès. Ni ce jour-là, ni en aucune autre circonstance de sa vie, il n'a été la victime d'une violence ou d'une voie de fait de la part de ces révisionnistes qu'il accuse mensongèrement d'être des violents ou des provocateurs. Il encourt une grave responsabilité dans les campagnes de haine et dans les violences dont les révisionnistes, eux, ne cessent d'être les victimes depuis douze ans. Son organisation (la LIC(R)A) et son organe de presse (*Le Droit de vivre*, qui devrait s'appeler *Le Droit de tuer*) m'ont promis, selon la formule de leur collaborateur Raphaël Jerusalmy, que je ne «fera[is] pas de vieux os». Dans sa livraison de février-mars 1991, *Le Droit de vivre* avait «mobilisé» ses «militants» et ses «sympathisants» pour mon procès des 21 et 22 mars. Comme de bien entendu, on appelait ces gens à venir «dans le calme, le silence et la dignité». Mais, de chaque article consacré par cette publication aux révisionnistes, suintent la haine et la violence. Je rappelle que la LIC(R)A a été fondée pour défendre un assassin, notamment en faisant pression sur les magistrats qui, à l'époque, avaient à le juger. La LIC(R)A n'a pas dérogé. Elle porte un stigmate qui ne trompe pas. Les 21 et 22 mars 1991, elle a montré son visage habituel.

Ce même J. Pierre-Bloch et cette même LIC(R)A osent aujourd'hui déclarer que, dans mon interview écrite du *Choc du mois* de septembre, je diffame les juifs parce que j'ai conclu, avec mille autres chercheurs révisionnistes dans le monde, que le prétendu génocide des juifs et les prétendues chambres à gaz hitlériennes n'ont jamais existé.

Qu'y pouvons-nous ? Faudrait-il cacher le résultat de ses recherches pour n'avoir pas à contrarier Pierre ou Paul ? Faudrait-il, pour plaire à ce même Pierre ou Paul, mentir délibérément et dire ou laisser dire que «génocide» et «chambres à gaz» ont existé ? Faudrait-il ainsi participer à une atroce calomnie ? Mon droit, comme mon devoir, est de dire publiquement que :

1) pour des raisons d'ordre principalement physique, chimique, topographique, architectural, documentaire et historique, il est *amplement démontré* que les révisionnistes ont raison (voyez, en France et à l'étranger, la bibliographie révisionniste);

2) de récentes expertises physico-chimiques ont prouvé, comme je l'avais découvert dès le début des années soixante-dix, que l'existence des prétendues chambres à gaz hitlériennes se heurte à une foule d'*impossibilités matérielles* (voyez les deux expertises Leuchter, l'expertise de Cracovie, etc.);

3) un ensemble impressionnant de faits historiques, relatifs à la seconde guerre mondiale, démontre que, s'il a existé de la part des autorités du III<sup>e</sup> Reich une politique de plus en plus hostile aux juifs (mais non aux

---

1. *Bulletin de l'Agence télégraphique juive*, 2 juin 1986, p. 1.

sionistes : loin de là !), il n'a pu exister de leur part ni une politique de destruction physique de ces juifs ni, pour mener à bien cette prétendue politique, des camps dits «d'extermination» ;

4) sur le plan scientifique, le dogme de l'«Holocauste» est mort tandis que, sur le plan médiatique, on s'évertue à cacher cette mort et, s'il a fallu pour certains édicter l'oukaze du 13 juillet 1990, c'est précisément parce qu'on ne peut plus opposer d'argument logique ou historique aux révisionnistes.

Dans les siècles passés, d'innombrables magistrats, y compris Jean Bodin, ont «tenu pour prouvé» que des sorciers ou des sorcières avaient eu commerce avec le diable, mais ces magistrats n'avaient pas commencé par le commencement : ils n'avaient pas établi l'existence du diable. Au XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux magistrats ont «tenu pour prouvé» que des nationaux-socialistes allemands avaient délibérément exterminé des millions de juifs, notamment au moyen de diaboliques chambres à gaz, mais ces magistrats n'ont pas commencé par le commencement : ils n'ont pas établi l'existence de ces chambres à gaz, totalement inconcevables du point de vue de la physique et de la chimie.

Les chercheurs qui ont autrefois prouvé que le diable, ses pals, ses grils, ses fours, n'étaient qu'une abominable invention de la crédulité humaine étaient avant tout guidés par le goût de la recherche et non par le désir de «diffamer» l'Église ; de la même façon, en notre siècle, les révisionnistes, qui ont surabondamment prouvé que le diabolique génocide des juifs et les diaboliques chambres à gaz hitlériennes ne sont qu'une détestable invention de la propagande de guerre et de la crédulité humaine, veulent réhabiliter la vérité des faits et ne songent pas à «diffamer» la Synagogue.

Mais, à l'exemple des chercheurs qui, tel Galilée, finissaient par protester contre la répression dont ils étaient les victimes de la part de l'Église à cause du résultat de leurs recherches, les révisionnistes, aujourd'hui, élèvent une solennelle protestation contre la répression dont ils sont les victimes de la part de la Synagogue parce qu'ils publient les résultats de leurs travaux.

En douze ans, j'ai subi six agressions physiques, une tentative d'assassinat et une incessante répression judiciaire et extrajudiciaire. Je ne suis pas le seul révisionniste dans ce cas et des révisionnistes juifs ont peut-être encore plus souffert que moi. Je n'en conçois pas de haine mais je dis à mes juges : «Halte-là ! Ne vous déshonorez pas ! Ne jouez pas les Ponce Pilate en invoquant la nécessité d'appliquer telle ou telle loi ! Il existe, pour les juges, bien des moyens de ne pas appliquer une loi qu'ils tiennent eux-mêmes pour injuste, absurde ou désuète.»

Dans le passé, les juges qui m'ont condamné pour mon révisionnisme ont inmanquablement commencé par rappeler que les magistrats n'ont aucune compétence en matière d'histoire, ce qui est vrai ; ils ont ajouté qu'ils n'avaient donc pas à se prononcer sur le point de savoir si «chambres à gaz» et «génocide» avaient réellement existé, ce qui est encore vrai. Mais, aussitôt

le principe énoncé, ils sont passés outre et ils ont agi comme si «chambres à gaz» et «génocide» avaient incontestablement existé. Ce postulat, qu'ils n'osent pas exprimer, leur dicte la condamnation des révisionnistes. Imaginons un instant que, de même que la religion du communisme vient d'imploser, la religion de l'Holocauste viennoise, elle aussi, à imploser dans l'esprit du grand public: il n'y aurait plus de procès contre les révisionnistes ! Les procès en sorcellerie ont cessé du jour où la croyance universelle en la réalité physique du diable s'est effondrée. Je précise, pour être juste, qu'il est arrivé à des magistrats français de rendre hommage à la qualité des travaux révisionnistes mais, bien sûr, on a trouvé prétexte à condamner les auteurs de ces travaux. Rappelons que Galilée lui-même n'a pas été condamné sur le *fond* de sa thèse mais sur la *forme*. Dans ces cas-là, rien n'est facile à trouver comme un prétexte.

Mon procès des 21 et 22 mars 1991 a démontré que la partie adverse est désormais incapable de fournir une preuve, une seule preuve de l'existence d'une prétendue politique de destruction physique des juifs, ou encore une preuve, une seule preuve de la réalité des prétendues chambres à gaz hitlériennes. Quant aux magistrats qui ont osé me condamner, ils sont incapables de me définir ce qu'est une chambre à gaz hitlérienne ni de m'en décrire ou de m'en dessiner une. Et pour cause ! On ne peut ni définir, ni décrire, ni dessiner un cercle carré ou un carré circulaire. Ces magistrats reconnaissent qu'ils n'ont eux-mêmes aucune compétence en matière d'histoire mais ils me condamnent au nom d'une loi, signée de F. Mitterrand, qui décrète qu'un tribunal, «militaire» celui-là, le Tribunal de Nuremberg, avait toutes les compétences pour juger en matière d'histoire, et cela sans appel possible et pour l'éternité. Au cours de ma déposition, j'ai montré que le procès de Nuremberg avait été une mascarade judiciaire. Il faut croire qu'ici mes arguments ont porté puisque, dans son jugement, M. Grellier écrit :

«Des critiques peuvent, à juste titre, être développées concernant l'organisation, la structure et le fonctionnement du Tribunal Militaire International de Nuremberg, tant sur le plan juridique qu'historique ou philosophique.»

Si, comme le reconnaît M. Grellier, le Tribunal de Nuremberg est critiquable à tous les points de vue possibles et imaginables, en quoi peut-on me reprocher de critiquer à mon tour ce tribunal sur un seul point d'histoire ?

Absurde dans son principe, la loi Fabius-Gayssot ne peut conduire qu'à des absurdités dans son application. Elle revient à menacer de prison et d'amendes ceux qui ne croiraient pas à la quadrature du cercle, telle que décrétée, sans appel et pour l'éternité, par un tribunal «militaire» de circonstance.

Je maintiens *tous* les termes, sans exception, de l'interview écrite que j'ai signée dans *Le Choc du mois* de septembre 1990: autant je revendique

l'honneur d'y défier une loi scélérate, autant je n'y vois pas l'ombre d'une «diffamation raciale» ou d'une «provocation raciale». Veuillez recevoir, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments indignés.

P.J. : – Ma récidive immédiate du 18 avril 1991: «Le révisionnisme devant les tribunaux français.»

– *Revue d'histoire révisionniste*, n° 4, avril 1991, pour l'article intitulé: «Procès Faurisson» (p. 107-133) <sup>1</sup>.

P.S. : Aujourd'hui même se déclenche une campagne médiatique en faveur d'un produit lancé par l'ex-stalinien Serge Moati. Il s'agit d'une production télévisée en deux épisodes sur *La Haine antisémite* le révisionnisme y est présenté comme un phénomène antisémite. Cette campagne culminera le 2 octobre (veille de mon procès) et le 3 octobre (jour de mon procès) avec la projection du film, la vente des cassettes et le lancement du livre. Un sondage publié par *L'Événement du jeudi* (26 septembre 1991) révèle que cette «haine» serait en chute libre.

\*\*\*

1<sup>er</sup> octobre 1991

### **Lettre à M. le président de la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris**

*Affaire ministère public et LIC(R)A contre Robert Faurisson et autres (audience du 3 octobre 1991)*

Monsieur le président

Mon avocat, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, déposera demain au Palais, à votre intention, un ensemble de cinq pages dactylographiées que j'ai rédigées pour ma défense et que je vous demande de bien vouloir lire publiquement à l'audience du 3 octobre; j'insiste sur le fait que la cinquième et dernière page est partie intégrante de l'ensemble (malgré sa dénomination de «pièce jointe»). Se trouve également au nombre des «pièces jointes», un exemplaire de la quatrième livraison de la *Revue d'histoire révisionniste*, publication assimilée par l'honnête M. Albin Chalandon à la propagande en faveur de la toxicomanie et traitée, par l'honnête M. Pierre Joxe, comme une production pornographique; dans cette livraison figure un compte rendu détaillé du «procès Faurisson» (audience du 21 et du 22 mars 1991; condamnation du 18 avril 1991).

---

1. Ces textes sont reproduits dans le volume II, p. 850-910 et dans le présent volume, p. 1292-1330.

Le 3 octobre, je ne comparâtrai pas en personne devant votre tribunal. Les incidents du 21 et du 22 mars, auxquels se sont ajoutés ceux du 18 avril, m'ont enlevé toute confiance en ce qui regarde aussi bien ma sécurité physique que mon droit à m'exprimer dans la sérénité. Je mets ici en cause, d'une part, M. Claude Grellier, président du tribunal, et, d'autre part, le responsable, au Palais, du service d'ordre.

Le 21 et le 22 mars, j'ai été blessé et couvert de crachats; d'autres révisionnistes ont été également frappés. Le 18 avril, mon éditeur Pierre Guillaume a été frappé et on lui a notamment brisé ses lunettes. Selon un procédé classique et que j'ai personnellement expérimenté à plus d'une reprise en douze ans, les gendarmes ont, après coup, joué les secouristes avec toutes les marques extérieures de la commisération et avec une compassion qui se donnait à voir, mais, au moment des violences, ils s'étaient bien gardés d'empoigner les auteurs de ces violences; dans un seul cas, un voyou a été interpellé; trois gendarmes l'ont précipitamment emmené au loin vers une destination inconnue, si bien que la victime n'a su contre qui porter plainte. Les nervis du Bétar, du Tagar, de la LIC(R)A et les manifestants juifs sont assurés, ainsi, que les gendarmes n'oseront jamais les traiter comme ils le méritent quand ils se livrent à des actes de violence.

Même la presse la plus hostile a remarqué que j'étais resté imperturbable sous les pires outrages lors de ma déposition. Imperturbable mais indigné. J'ai la citoyenneté britannique et j'ai quelque habitude de la justice anglo-saxonne. Je puis vous garantir que de pareils scandales seraient inconcevables dans l'enceinte d'un palais de justice et surtout devant un tribunal anglo-saxon.

L'hypocrisie de ceux qui m'intentent des procès ou qui me condamnent pour mes opinions révisionnistes n'est pas moins étonnante. De trois choses l'une: ou «chambres à gaz» et «génocide» ont existé, ou «chambres à gaz» et «génocide» n'ont pas existé, ou bien, enfin, on ne sait si «chambres à gaz» et «génocide» ont existé ou non. Dans le premier cas, mon inculpation et ma condamnation sont concevables, ce qui ne veut pas dire forcément justifiés; dans les deux autres cas, ils ne sont ni concevables, ni justifiables. Tout magistrat qui me condamne dans ce type d'affaire prend position, qu'il le veuille ou non, comme s'il avait compétence en matière d'histoire. Il est inique que des magistrats français aient commencé par prendre un ton solennel pour prononcer: «Nous ne sommes pas compétents en matière d'histoire» et que, la minute d'après, se raclant la gorge, ils aient, par une condamnation quelconque, cautionné la thèse de l'existence possible ou certaine des «chambres à gaz» et du «génocide». Tant il est vrai que, s'il était admis que ces choses-là n'ont pas existé, il n'y aurait plus un seul procès contre les révisionnistes. La phrase que je lis en quelque sorte en tête des jugements qui nous condamnent est la suivante:

« Les bla-bla-bla ont existé ou pu exister; parce que vous nous le contestez, nous vous châtons. »

Le comble de l'hypocrisie est atteint quand on se sert de prétextes en vue de nous inculper pour notre révisionnisme : « dommage à autrui », « diffamation raciale », « provocation à la haine raciale », « propagation de fausses nouvelles », « apologie de crimes de guerre », etc. Au moins la loi stalinienne du 13 juillet 1990 a-t-elle, peu ou prou, la franchise et le cynisme de Joseph Staline et de ses représentants et alliés au « tribunal militaire » de Nuremberg. Écoutez la LIC(R)A elle-même vous le dire : l'avantage de cette nouvelle loi est qu'elle permet de poursuivre *franchement* les révisionnistes au lieu d'user de *subterfuges* (et de carpentrasseries, ajouterais-je pour ma part).

La liberté d'expression a des limites et l'historien doit, comme tout le monde, respecter ces limites. Mais la liberté de recherche en matière d'histoire est une autre affaire et je n'entends pas que MM. Fabius, Chalandon, Joxe, Gayssot et Mitterrand se mêlent de m'apprendre comment je dois raconter l'histoire.

J'ignore comment se déroulera l'audience du 3 octobre. J'y envoie trois observateurs. Si la LIC(R)A, le Bétar, le Tagar et ces innombrables associations d'anciens déportés, rescapés, miraculés, ne mobilisent pas leurs troupes, tout se passera bien ; dans le cas contraire, les incidents les plus graves sont possibles, y compris ce qui s'est passé dans soixante cas répertoriés, du fait des milices juives ou de leurs comparses, depuis 1978.

Croyez que j'aurais eu plaisir à vous rencontrer, vous confortablement installé dans votre fauteuil de juge et moi sur la dure banquette du prévenu déjà coupable ou debout sur mes jambes malgré les coups reçus. J'aurais pu vous rappeler quelques vérités bien senties sur l'imposture des prétendues « chambres à gaz » et du prétendu « génocide » des juifs. Qui sait, j'aurais peut-être eu affaire à un magistrat découvrant peu à peu qu'en la circonstance, des politiciens français ont voté une loi inapplicable, à charge pour les juges de s'en débrouiller.

Je parle rudement et franchement aux juges français mais en eux je respecte l'homme ou la femme qui m'écoute ou fait semblant de m'écouter. Vous remarquerez que les hommes politiques, eux, et en particulier les communo-socialistes qui ont voté la loi Fabius-Gayssot, se moquent autant de vous qu'ils se moquent du droit au doute et à la recherche ou de la liberté de pensée et d'expression.

J'ai la conviction d'honorer ma profession et d'accomplir mon devoir de chercheur d'exactitude, sinon de vérité. Voilà au moins deux points où un magistrat peut me comprendre et, qui sait, m'envier aussi peut-être.

François Brigneau et *Le Choc du mois* sont mes co-inculpés. C'est encore un honneur pour moi de me trouver aux côtés des responsables d'une publication de haute qualité et de l'écrivain français que je tiens pour le plus fin et le plus fort connaisseur des ressources de notre langue, aujourd'hui.

Veillez recevoir, je vous prie, l'assurance de ma considération pour votre personne.

\*\*\*



4 octobre 1991

**Lettre à M. le directeur  
Responsable de *Sud-Ouest*, Bordeaux**

Monsieur,

Vous avez commis un faux dans votre livraison de *Sud-Ouest Dimanche* du 29 septembre 1991 (n° 2195), p. 9. L'article passablement grotesque de Christiane Poulin «Antisémitisme. La brute planétaire» est illustré d'une photographie montrant des soldats américains se déplaçant au milieu de rangées de cadavres d'internés d'un camp de concentration allemand. La légende porte: «Les nazis ont exterminé cinq millions huit cent vingt mille neuf cent soixante juifs.» (!!!) Le crédit photographique porte: «Photo Dalmas».

En réalité cette photographie a été prise par les services américains le 15 avril 1945. Ces monceaux de cadavres jonchent la cour de la Boelke Kaserne, à Nordhausen; il s'agit de victimes du bombardement américain du 4 avril 1945.

Le fait est très connu; il est notamment rappelé par la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) dans un ouvrage, publié en 1967, et qui porte pour titre: *La Déportation*. La légende (p. 227) indique expressément: «A Nordhausen, bombardé le 4 avril par l'aviation américaine, des monceaux de cadavres jonchaient la cour de la Boelke Kaserne (*Photo prise par les services américains le 15 avril 1945*). Avant leur départ, les SS avaient achevé les blessés.» Cette dernière phrase n'est appuyée, soit dit en passant, d'aucune preuve.

Vous aurez à cœur de rectifier votre «information» auprès des lecteurs de votre journal.

\*\*\*

21 novembre 1991

**Le fichier des juifs du département de la Seine**

Une étude attentive du «fichier des juifs du département de la Seine (1940-1944)» permettrait des confirmations et des découvertes.

**Des confirmations**

Par exemple, l'historien trouverait confirmation des faits suivants:

– Le nombre de juifs parqués au Vel' d'hiv' (comme le seraient plus tard des milliers de «collabos», non sans, parfois, passages à tabac préalables) était de 8.163 et non de trente mille comme l'indiquait une plaque commémorative;

- Une grande majorité des juifs arrêtés et déportés vers l'Est ne possédaient pas la nationalité française et provenaient de l'Est;
- Des «convois pour Auschwitz» ont été inventés par le Centre de documentation juive contemporaine de Paris <sup>1</sup>.

### **Des découvertes**

L'historien qui confronterait les données de ce fichier avec d'autres données pourrait déterminer le nombre des juifs déportés pour raison raciale, pour motif de droit commun, pour marché noir, pour représailles contre des attentats et il pourrait dénombrer les «optants», c'est-à-dire les volontaires pour la déportation (appelée par les Allemands «transport», «expulsion», «refoulement»). Il déterminerait le nombre des «faux gazés», soit les personnes abusivement cataloguées comme «gazées» par S. Klarsfeld (par exemple, la mère d'Henri Krasucki, Gilbert Salomon dit «le roi de la viande» et d'autres moindres célébrités). Il pourrait déterminer la destination exacte et peut-être même le sort individuel de chacun des cinquante et un d'Izieu (enfants et accompagnateurs).

### **Des miracles**

On nous dit que ce fichier a été découvert par miracle. Mais je note que, depuis une dizaine d'années, les miracles de ce genre tendent à se multiplier. Dès que, devant la montée du révisionnisme, on s'inquiète apparemment de voir un révisionniste publier des documents jusqu'ici cachés (j'ai été le premier au monde à rendre publics les plans des prétendues chambres à gaz homicides d'Auschwitz), il se trouve quelqu'un, S. Klarsfeld par exemple, pour découvrir par miracle un document de plus (par exemple, *L'Album d'Auschwitz*). J'attends que, par miracle, l'État d'Israël redécouvre le journal de Himmler. Par miracle, des journalistes découvriront, dans l'Ouest parisien, les pièces du procès que des juifs ont conduit contre d'autres juifs à huis clos, en 1944-1945, avec l'assentiment tacite des autorités françaises; les accusés étaient des juifs qui, à Paris, avaient fait partie de ce que Maurice Rajsfus appelle «une véritable internationale juive de la collaboration»; les accusés ont été acquittés en première instance et en appel cependant que d'autres Français, non juifs, passant devant les tribunaux de l'Épuration, étaient condamnés à mort.

---

1. S. Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation...*, p. 10.

## **Le plus grand fichier juif du monde**

J'attends surtout que, par miracle, le Service international de recherches d'Arolsen-Waldeck, en Allemagne, rouvre sa « Section historique », dissoute en 1978 à cause de la curiosité croissante des révisionnistes. Le SIR possède le plus riche fichier du monde en ce qui concerne les juifs européens qui ont survécu ou qui n'ont pas survécu à la guerre. Il distribue les certificats qui autorisent la perception des indemnités versées par l'Allemagne aux victimes du national-socialisme ou à leurs ayants cause: quatre millions quatre cent mille jusqu'à présent; les indemnités seront versées jusqu'à l'an 2030.

### **Le secrétariat d'État aux Anciens Combattants.**

M. Mexandeau est dans l'embarras. Il se serait bien passé, comme ses prédécesseurs, de la « découverte » de son fichier. Au sein de son secrétariat d'État fonctionne l'étonnante « Direction de l'information historique » (M. Barcellini et M<sup>me</sup> Jacobs), chargée, à grands frais, de la lutte antirévisionniste et du maintien de certaines fictions historiques. « Fiction »: c'est le mot même, employé ingénument dans une note de service expliquant, par exemple, qu'il faut préserver telle « fiction » pour permettre à des ayants cause de percevoir tel type d'indemnités <sup>1</sup>.

Le vœu le plus cher des révisionnistes est de voir se multiplier les possibilités d'accès aux archives, à toutes les archives pour tous les historiens et tous les chercheurs.

\*\*\*

Novembre 1991

### **Éditorial de la *Revue d'histoire révisionniste* n° 5**

Le révisionnisme historique poursuit sa course en avant et même l'accélère. La chronique des événements qui lui sont liés se fait chaque mois plus riche et plus diverse. Il semble qu'en Autriche et en Allemagne on soit à la veille de conjonctures décisives et que, dans le monde arabo-musulman, on commence à s'intéresser vivement à l'argumentation révisionniste.

Toutes les couches de la population d'Outre-Rhin ont tendance à se lasser des vieilles antiennes de la culpabilité allemande. Prudents, les responsables politiques persistent en ce domaine à tenir le langage de la soumission aux vainqueurs et ils évitent tout éclat. Mais, en même temps, en hommes qui pressentent les mouvements profonds, ils ne voudraient pas que l'histoire les devance et, çà et là, ils prennent des assurances sur l'avenir. Le président de la République, Richard von Weizsäcker, fait discrètement savoir qu'il suit très

---

1. Voyez *RHR*, novembre 1991, p. 21-22, note 4.

attentivement (*sehr aufmerksam*) la discussion (*die Diskussion*) entre révisionnistes et exterminationnistes. Un ministre de la justice (Hans Engelhard) fait dire et confirmer que le Rapport Leuchter est une enquête scientifique (*eine wissenschaftliche Untersuchung*), alors même qu'il sait que cette expertise américaine conclut à la non-existence de chambres à gaz homicides à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek. Un député du CDU (parti du chancelier Kohl), Heinrich Lummer, écrit dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* que le moment devrait être venu de pouvoir traiter le sujet de l'«Holocauste» de manière objective et scientifique et que personne ne trouve son compte à «ingurgiter» une vérité décrétée, chère à Heinz Galinski, président du Conseil central juif; lors d'un débat télévisé, il maintient sa position en face de l'intéressé qui ne paraît plus très sûr des six millions de morts juives et des témoignages sur les chambres à gaz hitlériennes. Dans une émission récente de TV 5, les révisionnistes sont surtout décrits comme des universitaires, des scientifiques et des juristes. Une publication à grand tirage, le *Münchener Anzeiger*, que son caractère commercial et populaire n'appelaient pas à propager le révisionnisme scientifique, multiplie les articles les plus favorables et constate que le grand public, bouleversé par tant de révélations, exige des compléments d'information. Les juges sont pris de doute et, là où ils condamnaient sans l'ombre d'une hésitation, il leur arrive maintenant de prononcer des verdicts de clémence ou même d'acquiescement. Il faut dire qu'ils se heurtent désormais à forte partie. Les avocats ne s'en laissent plus conter. Ils exigent qu'on leur prouve que «génocide» et «chambres à gaz» ont réellement existé. Il n'est plus possible de déclarer «notoire» l'usage d'une prétendue «arme du crime» que personne au fond n'a vue, que personne ne peut décrire et qui, pour des raisons d'ordre physique et chimique, n'a tout simplement pas pu exister et fonctionner, à telle enseigne que toutes les expertises pratiquées concluent ou tendent à conclure que ces chambres à gaz n'ont jamais eu la moindre existence. A l'heure où sont écrites ces lignes, on dispose de deux expertises de l'Américain Fred Leuchter (l'une, déjà citée, sur Auschwitz, Birkenau et Majdanek; l'autre sur Dachau, Mauthausen et Hartheim), d'une contre-expertise des Polonais du musée national d'Auschwitz et de l'Institut médico-légal de Cracovie et d'un commencement d'expertise de Gerhard Jagschitz, professeur d'histoire à l'université de Vienne. Deux autres expertises, dont nous connaissons les résultats, devraient être publiées, l'une en Autriche et l'autre en Allemagne. Le temps n'est plus où des avocats, tel Robert Servatius, défenseur d'Eichmann, se contentaient timidement de soutenir que ces prétendus gazages avaient, certes, existé mais que leur client n'y avait pas participé. La preuve du changement des mentalités se trouve dans le comportement d'une fraction de population toujours remarquable par sa pusillanimité: celle qui compose le corps universitaire. Dans le sillage de quelques rares historiens assez téméraires pour avoir entamé le débat appelé

«Historikerstreit», voici qu'apparaissent des professeurs prêts à écouter attentivement l'argumentation révisionniste ; abstenons-nous, pour l'instant, de compromettre cette avant-garde en livrant des noms.

La jeunesse allemande secoue ses liens ; le réveil est souvent douloureux. De jeunes idéalistes, qui s'étaient mis au service d'une entreprise comme celle de la «repentance» des Allemands (*Aktion Sühnezeichen*), découvrent qu'on a abusé de leur bonne foi et qu'ils ont cautionné un mensonge historique.

Il y aurait autant à dire de l'Autriche que de l'Allemagne, sinon plus.

Les défenseurs de l'orthodoxie historique ne voulaient surtout pas voir s'introduire le révisionnisme dans le monde arabo-musulman. Longtemps ils se sont imaginé qu'Arabes et musulmans, pris dans leurs propres difficultés, ne se soucieraient pas d'une controverse historique essentiellement européenne et américaine. Puis, tout récemment, ils ont perçu le danger et ont pris des mesures de police internationale pour empêcher les envois de littérature révisionniste à partir de l'Europe vers le monde arabo-musulman et le retour de cette littérature, cette fois-ci en langue arabe, vers les puissantes minorités arabes ou musulmanes d'Europe. Peine perdue. Il est déjà trop tard. Grâce, notamment, à l'exceptionnel savoir-faire d'Ahmed Rami, responsable, à Stockholm, de Radio Islam et ambassadeur itinérant du révisionnisme, celui-ci vient d'opérer une importante percée dans le monde arabo-musulman à la «conférence internationale de Téhéran pour le soutien de la révolution palestinienne».

Sur le plan de l'histoire comme sur le plan politique, l'État d'Israël devra renoncer aux attitudes dogmatiques.

En France, le député RPR Jacques Toubon, pourtant hostile au révisionnisme, demande l'abrogation du délit de révisionnisme. Il dénonce «une loi de circonstance» votée grâce à l'exploitation de l'affaire de Carpentras. Le texte, dit-il, avait été inscrit «à l'ordre du jour en toute hâte» par Laurent Fabius et il «avait été discuté immédiatement parce que le président de l'Assemblée, M. Fabius, avait décidé personnellement son inscription». Tout cela avait été fait dans une «précipitation démagogique». Pour lui, cette loi était d'inspiration stalinienne et le procès Faurisson s'était révélé un désastre pour l'accusation mais non pour Faurisson. Il concluait : «Sur le fond, il est parfaitement clair que l'institution d'un délit de révisionnisme a fait régresser notre législation, car c'est un pas vers le délit d'opinion. Cela a fait régresser l'histoire parce que cela revient à poser que celle-ci [ne] peut être contestée. – Je suis contre le délit de révisionnisme parce que je suis pour le droit et pour l'histoire, et que le délit de révisionnisme fait reculer le droit et affaiblit l'histoire.» La majorité socialiste et communiste a refusé

l'amendement de J. Toubon et on apprend que le socialiste Michel Pezet aurait souhaité que le procès Faurisson se fût déroulé à huis clos<sup>1</sup>.

Raoul Béteille, conseiller honoraire à la cour de cassation, André Decocq, professeur de droit communautaire à l'université Paris-II, et François Lefort, auteur de *La France et son droit*, jugent «la loi Fabius-Gayssot [...] assurément inconstitutionnelle» et déplorent qu'il ne se soit «pas trouvé soixante députés ou soixante sénateurs pour avoir le courage de saisir [le conseil constitutionnel]».

En juin 1986, un certain nombre de personnes réunies autour du rabbin Sirat, de Serge Klarsfeld, de Pierre Vidal-Naquet et de François Bédarida avaient réclamé la création d'une loi antirévisionniste. Quatre ans plus tard, elles en obtenaient le vote grâce à «Carpentras» et, toujours grâce à «Carpentras», personne n'osait saisir le conseil constitutionnel ou élever une protestation publique. Dans *Le Figaro-Magazine*, Henri Amouroux s'insurgeait contre la loi Fabius-Gayssot pour ses dispositions antiracistes et anti-Le Pen mais il ne soufflait mot des dispositions antirévisionnistes et anti-Faurisson de la même loi : un paradoxe pour un historien.

Sur le plan historique et scientifique, les révisionnistes vont de découvertes en découvertes. La présente livraison de notre revue peut, comme les précédentes, en témoigner. Pendant ce temps, les tenants de la version officielle des événements de la seconde guerre mondiale semblent frappés de stérilité.

Nous voici bientôt parvenus au seuil de l'année 1992. On se demande si les temps héroïques de la grande aventure révisionniste ne touchent pas à leur fin. Certes, cent épreuves attendent encore ceux qui s'y sont engagés, mais, sur le plan des acquis de l'histoire et de la science, il se confirme que, pour les révisionnistes, la bataille est gagnée. Le temps mènera à maturité, lentement et sûrement, l'œuvre de clarification historique entreprise en France par Maurice Bardèche et Paul Rassinier, et continuée par tant d'autres chercheurs de France et de l'étranger dans les conditions les plus éprouvantes et parfois les plus terribles.

1<sup>er</sup> novembre 1991

[Publié dans la *RHR*, n° 5, novembre 1991.]

\*\*\*

Novembre 1991

---

1. *Journal officiel de la République française, Débats parlementaires*, 22 juin 1991, p. 3571-3573.

## **Un monument de propagande (Le Mémorial de la Résistance charentaise)**

Le voyageur qui se déplace sur la RN 141 reliant Angoulême à Limoges peut apercevoir de loin un imposant monument de pierre blanche en forme de «V» et de croix de Lorraine. Il s'agit du Mémorial de la résistance charentaise situé à Chasseneuil-sur-Bonnieure. Les panneaux de direction indiquent: «Cimetière national. Mémorial de la Résistance.»

A première vue, le vaste cimetière au centre duquel s'élève ce monument, doté d'une crypte à sa base, est celui de résistants charentais morts au combat ou des suites du combat.

C'est ce qu'on peut croire au premier abord; et tout, au surplus, aussi bien dans la disposition des lieux que dans le commentaire officiel, tend à confirmer cette impression qui, comme on va le voir, est pourtant fausse.

Mais tenons-nous-en, pour l'instant, à cette impression première et à tout ce qui la suscite et l'entretient.

Pour commencer, le visiteur qui gravit l'allée centrale du cimetière en direction du monument n'aperçoit, à sa droite et à sa gauche, que des tombes de résistants. A un moment donné, sur sa droite, il avisera un vaste bloc de pierre dédié à la mémoire de vingt-cinq «résistants du maquis "Bir Hakeim"» dont on aperçoit les tombes individuelles en contrebas. Parvenu au pied du monument lui-même, le visiteur constatera que de nombreux hauts-reliefs y retracent l'histoire de la résistance charentaise. Aucune sculpture ne rappelle que plus de cent mille soldats français sont morts pendant la campagne de France de 1939-1940; tout au plus note-t-on la sculpture d'un soldat français écrasé par la défaite; celui-ci ne porte pas le casque du combattant mais le simple calot du prisonnier; à ses pieds s'entassent des armes qu'il a fallu déposer et qu'un résistant – une autre sculpture le montre – viendra rechercher.

Entrons dans la crypte du mémorial. On y compte une série d'alvéoles contenant les restes de vingt-neuf résistants. C'est ici, dit le commentaire d'un recueil photographique, que «reposent les principaux chefs de la résistance charentaise». Ce recueil photographique ainsi que les brochures qui sont en vente sur place ne parlent que de résistance et jamais de la campagne de France, à l'exception peut-être de très vagues et inévitables allusions.

Comme pareille crypte constitue en principe l'endroit, par excellence, où devraient reposer des héros *morts au champ d'honneur*, et comme les escarmouches contre l'occupant n'ont surtout pris place en Charente que pendant quelques jours de l'été 1944, on ne devrait pas y trouver, semble-t-il, les restes de résistants morts après l'été 1944 ou, à la rigueur, après la bataille de Royan et le 8 mai 1945, jour de l'armistice avec l'Allemagne.

Or, on a la surprise de constater que, dans cette crypte, reposent *aussi* les corps de résistants morts en 1949 (René Véry), en 1963 (colonel Marc Roger

Geissmann et colonel André Chabanne), en 1975 (colonel Bernard Lelay ou Le Lay), en 1987 (Jacques Nancy), en 1989 (Yves Faure) et même en 1991 (Thérèse Bonnier).

C'est alors que le visiteur peut commencer à se poser des questions et reprendre sa visite afin de vérifier ce que, jusqu'ici, il avait vu ou cru voir. C'est ce qu'on appelle un travail de révision.

Revoyons précisément ce cimetière et revisitons-le.

Nous découvrirons alors que :

1° cet impressionnant cimetière est surtout peuplé de morts de la campagne de France et des suites de cette campagne ; sur 2.029 corps (certaines des 2.255 tombes ne sont pas occupées), 1.843 sont ceux de soldats de 1939-1940 tandis que 186 corps<sup>1</sup> sont ceux de résistants (cent cinquante-sept dans le cimetière même et vingt-neuf dans la crypte) ;

2° la grande majorité de ces soldats de 1939-1940 étaient des Nord-Africains, des Africains et des Indochinois ; un certain nombre sont morts dans des hôpitaux militaires de Libourne, de Nantes et d'autres villes de la côte atlantique ; dans la partie haute du cimetière, où ne se rendent guère les visiteurs, on aperçoit un carré de sépultures surmontées du croissant et non de la croix ;

3° le bloc de pierre dédié à la mémoire de vingt-cinq «résistants du maquis "Bir Hakeim"» et les tombes en contrebas ne concernent pas le maquis commandé par le héros local de Chasseneuil, le colonel A. Chabanne, un enfant du pays, ancien instituteur, mais un maquis de... Lozère. Ces vingt-cinq maquisards, comme l'indiquent les inscriptions tombales, sont morts à La Parade (dans les gorges du Tarn) ; ils sont venus faire nombre à Chasseneuil où ils n'ont franchement pas leur place, vu qu'ils n'appartenaient pas le moins du monde à la «résistance charentaise» ;

4° dans la crypte se trouvent, en plus de FFI morts au combat en 1944, quelques FFI ou FFL morts en 1944 ou en 1945 mais, les uns, dans un accident de camion en Charente et, les autres, dans un accident d'avion en Allemagne ; ne parlons pas de ceux qui sont morts bien après la guerre comme, par exemple, le colonel André Chabanne, tué dans un accident de voiture ;

5° dans certains cas, rarissimes il est vrai, on a porté la mention de FFI (Forces françaises de l'Intérieur) sur les tombes de personnes mortes en... 1940, alors que la création des FFI date du 1<sup>er</sup> février 1944.

Bref, au terme de cette seconde visite, l'impression se forme que, dans ce cimetière où les morts auraient dû avoir le droit à un égal respect et à la même dose d'attention, on a magnifié les uns au détriment des autres et, par

---

1. Ce chiffre aurait été évidemment plus important si plus de familles avaient accepté le transfert des cendres des leurs dans la nécropole.



des moyens contestables, cherché à gonfler le nombre des morts de la résistance.

Parmi ces moyens, ne faudrait-il pas surtout compter la disposition même des rangées de sépultures ? A droite et à gauche de l'allée centrale et des voies de pénétration importantes dans le cimetière, on a systématiquement commencé les rangées avec des tombes de Résistants; le visiteur n'aperçoit ainsi que ces tombes-là et il ne lui viendra sans doute pas à l'esprit qu'après deux, trois ou quatre tombes de Résistants situées à proximité, tout le reste de la longue rangée – de chaque longue rangée – ne porte plus que les noms de Français ou de «coloniaux» mobilisés en 1939-1940 et morts pour la France.

La brochure intitulée *Mémorial de Chasseneuil* aurait besoin d'une sévère révision des faits et des chiffres rapportés. Elle est vendue au profit du Comité des œuvres du Mémorial de Chasseneuil, sis à la préfecture de la Charente à Angoulême. Ce comité a pour but «de perpétuer le souvenir des héros de la résistance et de veiller à l'exécution des travaux d'entretien et d'embellissement de cette Nécropole nationale». Comme cette «nécropole» comporte, sur 2.029 sépultures, 1.843 sépultures des morts de la campagne de 1939-1940 et de ses suites, on est en droit de s'étonner que pas une page, pas une ligne ne fasse mention de ces morts-là. D'emblée, on nous parle d'«une nécropole nationale qui regroupe 2.255 sépultures» et d'«un cimetière abritant les restes des héros de la résistance <sup>1</sup>». Comment le lecteur n'en déduirait-il pas que le cimetière qu'il visite abrite les restes de 2.255 «héros de la résistance», alors qu'en réalité le vrai chiffre est de cent quatre-vingt-six? De quel droit multiplier ici par douze le nombre des morts de la résistance ? Un tableau intitulé «La Souffrance de la Charente pendant la seconde guerre mondiale, 1939-1945 <sup>2</sup>» mentionne que 1.097 «militaires 1939-1940» sont morts pour la France et trois cent dix «résistants»; cependant, il s'agit là d'un tableau général intéressant non pas la nécropole mais le département tout entier. Dans ce tableau, à peu près toutes les rubriques et tous les chiffres seraient à revoir. Une rubrique, par exemple, porte: «Victimes civiles (fusillés, victimes de bombardements).» Les jeunes générations ont peu de chance de voir que ces victimes civiles de bombardements sont, pour la plupart, à mettre au compte des Anglo-Américains plutôt que des Allemands <sup>3</sup>; rappelons que les bombardements anglo-américains ont provoqué la mort de soixante mille Français et un nombre bien plus considérable de blessés et de mutilés et que, parmi les Français morts en Allemagne, un

---

1. *Mémorial de Chasseneuil*, p. 3.

2. *Id.*, p. 26.

3. A moins, bien sûr, que le chiffre indiqué ne corresponde qu'aux victimes de bombardements allemands et que le nombre des victimes de bombardements anglo-américains ait été tout simplement omis.

certain nombre ont été tués dans les effroyables bombardements des villes allemandes. On oublie trop que l'un des motifs qui retenaient les Français d'obéir aux injonctions du STO (Service du travail obligatoire en Allemagne) était précisément la crainte d'être pris dans les bombardements des usines d'Outre-Rhin.

Les auteurs de la brochure ne pouvaient passer sous silence le fait que l'essentiel du «travail gigantesque réalisé avec des moyens archaïques» pour l'édification de cette nécropole et de son monument est dû aux travaux forcés auxquels ont été contraints des prisonniers allemands <sup>1</sup>. Peut-être aurait-on pu insister un peu plus sur le sort de ces prisonniers ; en est-il mort sur place ? Combien ? Où les a-t-on enterrés avant un éventuel rapatriement en Allemagne ?

Au sujet de la crypte, on écrit un peu trop habilement qu'elle était conçue pour abriter les corps de «fusillés, déportés, combattants tués face à l'ennemi»<sup>2</sup>. Peut-être était-elle conçue dans cet esprit mais le fait est qu'elle abrite bien d'autres corps que ceux-là, y compris les corps de gens morts dans leur lit plus de quarante ans après la guerre.

Les commentaires des sculptures cachent mal le désir de faire sa propre apologie <sup>3</sup>. Les sculpteurs ont notamment représenté trois personnes qui sont à l'origine de la création, très tardive, du maquis Bir Hakeim : les instituteurs André Chabanne, Hélène Nebout et Guy Pascaud. Ces trois personnes ont longuement survécu à la guerre. Elles ont donc pu se voir statufier. On insiste particulièrement sur la figure de Guy Pascaud, sénateur de la Charente. Avec son père Édouard Pascaud, maire de Chasseneuil, il avait fait don du terrain. Curieusement, on ne rappelle pas qu'il fut arrêté par les Allemands le 22 mars 1944 à Chasseneuil. Ce jour-là, une importante formation militaire allemande encercla le bourg, procéda à des arrestations et s'empara à Négret d'un fort groupe de maquisards mal armés, mal préparés au combat, mal encadrés et dont les responsables n'étaient pas présents sur place. Il y eut des morts et tous les prisonniers furent fusillés à Biard, près de Poitiers. Parmi leurs trois responsables, deux (André Chabanne et Hélène Nebout) resteront indemnes tandis que Guy Pascaud, arrêté à Chasseneuil, sera déporté ; revenu de déportation, il fera après la guerre une carrière politique, comme son père.

Le chapitre consacré à l'activité combattante des maquisards <sup>4</sup> cache mal l'extrême modestie de la participation des maquis locaux sur ce plan. Henri Noguères, ancien résistant, est l'auteur d'une *Histoire de la résistance en France*. Dans les dix volumes et les quatre mille cinq cent quarante pages de ce monumental ensemble, aucune mention n'est faite du maquis Bernard

---

1. *Id.*, p. 5.

2. *Id.*, p. 4.

3. *Id.*, p. 7-10.

4. *Id.*, «La Résistance militaire», p. 18-25.

(Bernard Lelay); quant au maquis Chabanne (André Chabanne), il ne se voit accorder, pour son activité dans la région, que quelques modestes lignes <sup>1</sup>.

La brochure passe complètement sous silence les exécutions sommaires perpétrées par le maquis Chabanne et le maquis Bernard: environ quarante dans un cas et environ quatre-vingts dans l'autre cas, et cela dans des conditions parfois atroces que les historiens spécialisés (Robert Aron, Henri Amouroux, Philippe Bourdrel...) ont rapportées <sup>2</sup>. Dans la région, la réputation du maquis Bernard est si fâcheuse que la famille de Bernard Lelay et le Parti communiste rencontrèrent bien des difficultés avant d'obtenir le transfert du corps dans la crypte.

Il faut espérer que le temps viendra où, comme à Verdun pour la première guerre mondiale, on rendra un égal hommage à tous les morts de la seconde guerre mondiale qui fut une abominable boucherie d'où personne n'est rentré les mains propres. On ne cachera plus rien, on dira tout. Oradour (six cent quarante-deux morts) et Dresde (cent trente-cinq mille morts ?) seront unies dans le jumelage des villes et des bourgades martyres <sup>3</sup>. On essaiera de comprendre tous les Français au lieu de les répartir en des catégories morales

---

1. H. Noguères, *Histoire de la Résistance en France*, tome VIII, p. 119-120.

2. Voy. également R. Faurisson, «Chronique sèche de l'Épuration» pour le décompte précis de ces exécutions sommaires (ci-dessus, p. 1265-1285).

3. Pour l'historien, le massacre d'Oradour garde bien des mystères. Pourquoi, au juste, les Allemands ont-ils fusillé la population mâle ? Ont-ils mis le feu à l'église (où ils avaient enfermé femmes et enfants) ou le feu s'est-il communiqué à l'église ? Ont-ils tiré sur les femmes et les enfants ? Les maquisards de la région avaient-ils choisi ce paisible village pour y entreposer, dans les maisons et jusque dans le clocher de l'église, des armes, des munitions et des explosifs de toutes provenances ? La chaleur dégagée dans le clocher a été si forte que la cloche a fondu (!) tandis que le confessionnal de bois a été retrouvé indemne. Pourquoi n'a-t-on pas demandé une expertise à des spécialistes de balistique, du feu et des explosifs ? Les procès de Nuremberg, de Bordeaux et de Berlin n'ont pas apporté de réponse claire. Les Français gardent secret le rapport d'enquête du juge d'instruction militaire allemand Detlef Okrent et les archives ne seront pas ouvertes avant 2044: pourquoi ? Certaines «fictions» d'Oradour sont entretenues pour des motifs intéressés: «la Commission nationale [des déportés et internés politiques] a admis la fiction [*sic*] de l'encerclement de la localité par les troupes SS»; ainsi «le titre d'Interné Politique à titre posthume» a-t-il pu être «reconnu à tous les massacrés d'Oradour-sur-Glane» (Secrétariat d'État aux anciens combattants, note pour M. Bergeras, conseiller technique, en date du 12 juillet 1971, avec PV joint d'une réunion de la Commission les 4 et 5 février 1963). Le bombardement de Dresde par les Alliés a moins de mystères.

stéréotypées, avec un traitement de faveur pour certains, l'oubli pour d'autres et la condamnation à perpétuité pour les vaincus.

Le cimetière national de Chasseneuil est impeccablement entretenu. Les tombes du tirailleur sénégalais, de l'officier métropolitain et du maquisard sont l'objet des mêmes soins. Pourquoi le secrétariat d'État aux anciens combattants et les hautes autorités qui ont conçu ce cimetière ne prendraient-ils pas modèle sur les jardiniers qui, dans leur besogne quotidienne, traitent tous les morts avec les mêmes égards ?

Pour commencer, on modifierait de fond en comble la substance des brochures, guides et ouvrages proposés sur place à la vente et, dans le commentaire des visites, on accorderait plus de place à l'histoire de la France dans la seconde guerre mondiale et moins de place à la légende dorée de la résistance.

Les soldats de la Campagne de France méritent des égards. Il y avait certainement plus de risque à essayer de faire face, en 1940, aux divisions allemandes en pleine offensive et dotées de redoutables moyens, qu'à livrer en 1944 des escarmouches, comme ce fut le cas en Charente, contre une troupe en retraite ou à multiplier contre des Allemands isolés des actes de terrorisme<sup>1</sup>.

Quant aux cent vingt hommes et femmes victimes des exécutions sommaires perpétrées en 1944 par les maquis Chabanne et Bernard, ils n'ont eu droit à aucune sépulture. Tous, sans exception, ont été enterrés comme des chiens. Certains corps n'ont toujours pas été exhumés pour être transférés dans un cimetière. Les emplacements des charniers sont connus. Les autorités municipales, préfectorales et judiciaires de la Charente le savent et ne font rien pour remédier à cette anomalie.

[Publié dans la *RHR*, n° 5, novembre 1991, p. 15-22.]

\*\*\*

Novembre 1991

### Une censure catholique

L'hebdomadaire *La Vie* (Groupe des Publications de la Vie catholique) annonçait dans sa livraison du 18 avril 1991 (p. 7) :

« A l'occasion du procès Faurisson, *L'Actualité religieuse dans le monde*, éditée par notre groupe de presse, publie un dossier très complet sur les négateurs des chambres à gaz : qui sont-ils ? que veulent-ils ? quels sont leurs soutiens politiques et religieux ? Pour se procurer ce numé-

---

1. Voy. Marc Leproux, *Nous les terroristes*.

ro spécial, daté du 15 avril, écrire à *L'ARM*, 163, boulevard Maiesherbes, 75859 Paris Cedex 17. 35 F, port compris.»

Effectivement, *L'ARM* du 15 avril 1991 portait en couverture: «Enquête sur les négateurs des chambres à gaz.» En page 2, Jean-Paul Guetny y signait un éditorial intitulé «En parler ou pas...», qui commençait en ces termes:

«L'homme, vous l'avez aperçu à la télé, se pavanant sous les flashes. Il s'appelle Robert Faurisson. Il a 67 ans. C'est un spécialiste de littérature française, discipline où il s'est médiocrement illustré. Sa notoriété vient d'ailleurs. Ancien pétainiste, zélateur de l'OAS, qui ne dédaigne pas la compagnie des adeptes du Ku Klux Klan ni des néo-nazis anglais, il a fondé en 1987, à l'occasion du procès Barbie, une revue, les *Annales d'histoire révisionniste*.»

Suivait un dossier de quinze pages (p. 6-24) sur *Les Falsificateurs de l'histoire*. Les révisionnistes y étaient vivement pris à partie mais on ne leur accordait pas le droit à la parole. La thèse révisionniste était exposée par les adversaires du révisionnisme. En page 13, figurait une photo de choc ainsi présentée: «Au camp de Dachau: la manette des gaz.» La preuve du crime était là: les Allemands avaient mis au point une machinerie comme il ne s'en rencontre nulle part ailleurs. Et pour cause: selon un procédé assez courant<sup>1</sup>, on avait reproduit la photo à l'envers; le sol était au plafond et le plafond, au sol; entre sol et plafond, deux innocentes canalisations et deux manettes en prenaient un aspect parfaitement diabolique.

Robert Faurisson et Henri Roques, gravement mis en cause, adressaient à la revue, chacun de son côté, un texte en droit de réponse (recommandé avec accusé de réception) dont voici des extraits:

*Réponse de R. Faurisson (19 avril 1991):*

Dans votre livraison du 15 avril 1991, vous prétendez soumettre à vos lecteurs le dossier d'une «enquête» sur les révisionnistes. En réalité, vous dressez là un réquisitoire contre les révisionnistes que vous baptisez négateurs des chambres à gaz et ce réquisitoire fourmille d'erreurs.

Je ne me prénomme pas Pierre (p. 14) mais Robert (p. 2) et je n'ai pas 67 ans mais 62 ans. L'âge que vous m'inventez vous permet de me présenter comme un «ancien pétainiste» mais l'âge que j'ai en fait ne vous le permettrait pas; j'ajoute qu'ainsi que je l'ai relaté dans un écrit que vous ne semblez pas avoir lu, j'ai, en 1942, à l'âge de treize ans, gravé sur mon pupitre d'écolier «Mort à Laval» parce que Laval venait de déclarer qu'il souhaitait la victoire de l'Allemagne plutôt que celle du bolchevisme en Europe. Je n'ai pas été un «zélateur de l'OAS» et je n'ai jamais été «inculpé

---

1. Voy. le livre d'Evelyn Le Chêne sur *Mauthausen*, photo 6a.

de coups et blessures pour [mes] prises de position violentes en faveur de l'OAS» (p. 16) mais j'ai cotisé au Comité Maurice Audin contre la torture en Algérie, et cela en un temps où j'étais secrétaire de section du SNES, majoritairement communiste et socialiste.

Ce n'est pas moi qui ai fondé les *Annales d'histoire révisionniste* mais Pierre Guillaume, responsable de la Vieille Taupe (marxiste) et disciple de Paul Rassinier, lui-même ancien socialiste et ancien déporté résistant. J'aurais ainsi une dizaine d'autres erreurs à corriger sur mes supposées accointances avec le Ku Klux Klan, avec les néo-nazis anglais, etc.

Sur la question de fond, celle du génocide et des chambres à gaz, vous affectez de présenter nos arguments. Mais quand on accuse, c'est à l'accusé lui-même qu'il faut donner la parole, en direct. Ce n'est pas au procureur de présenter la thèse de la défense. A la fin, dans vos conseils de lecture («Pour en savoir plus»), vous fournissez à vos lecteurs les *références précises* de huit publications mais aucune d'entre ces publications n'est révisionniste et toutes sont résolument hostiles au révisionnisme.

Nos arguments sont essentiellement d'ordre physique, chimique, topographique, architectural, documentaire et historique. Il faut les connaître à la source ou alors on s'abstient de les juger.

Vous croyez confondre les révisionnistes en produisant sous le titre «Vérités de l'histoire» (*sic*) une photographie dont la légende porte: «Au camp de Dachau, la manette des gaz.» Or, vous devriez savoir que, depuis 1960, l'historiographie officielle a soudainement décidé que, contrairement à ce qu'affirmait le tribunal de Nuremberg, photographies et témoignages à l'appui, il n'y avait jamais eu de gazages homicides à Dachau. Aujourd'hui, un panneau en avertit les visiteurs du camp.

Selon un procédé assez courant, votre photographie a été mise sens dessus dessous et n'en paraît que plus bizarre et inquiétante. Remettez-la sur pied et vous constaterez la présence, en tout et pour tout, de deux inoffensives canalisations isolées pour vapeur d'eau; voyez les manettes, les volants, les axes, les vannes, le contacteur et le dispositif de contrôle.

Vous écrivez: «Les révisionnistes seront-ils un jour condamnés pour délit de presse ? Il faudrait pour cela que la loi Gayssot soit appliquée plus strictement.» Vous écriviez ces lignes durant le délibéré du procès où, à vous en croire, je me «pavanais». L'athée que je suis demande au chrétien que vous êtes s'il est humain d'en appeler ainsi à la loi contre un homme qui, en onze ans, a subi cinq agressions physiques et une tentative d'assassinat, qui a été accablé de procès et d'amendes, qui a vu saisir son salaire, et dont la vie personnelle, familiale et professionnelle a été bouleversée parce qu'il défend les conclusions de ses recherches. Le 18 avril, nous venons d'être condamnés, mon éditeur (pour le temps d'une simple interview) et moi-même, à une sanction de quatre cent trente mille francs (dont cent mille avec sursis). Professeur à salaire unique, marié, père de trois enfants, dépourvu de

toute fortune, j'ai, dès le prononcé du jugement, récidivé, car tel est mon devoir.

Ne hurlez pas avec les loups.

*Réponse de M. Roques (23 avril 1991):*

A la suite de l'entretien que j'ai accordé à deux rédacteurs de votre mensuel, vous avez publié à mon sujet une sorte de biographie tendancieuse, sans me la soumettre au préalable. Je tiens à redresser un certain nombre d'erreurs. [...]

Avec une perfidie certaine, vous signalez que j'ai soutenu ma thèse de doctorat à Nantes devant un jury très «marqué»; vous citez les noms de deux professeurs qui ont des convictions de droite, ce qui n'enlève rien à leurs compétences professionnelles; vous avez omis le nom du professeur Pierre Zind, frère mariste, enseignant d'histoire à l'université de Lyon-II; décédé en 1988, il était connu pour son action en faveur des minorités culturelles, incluses dans les nations européennes, qu'il s'agisse de son Alsace natale, du Val d'Aoste ou du Pays basque.

Que penseriez-vous si la valeur d'une thèse de doctorat était contestée pour avoir été soutenue devant un jury très «marqué»... à gauche ?

Je précise que ma thèse n'a pas été annulée, puisque la délibération d'un jury ne peut être remise en cause; seule, la soutenance, donc la procédure administrative, a été annulée pour deux prétendues irrégularités. En mars 1988, j'ai déposé un recours devant le conseil d'État; j'ai entamé la quatrième année de mon instance devant cette juridiction.

Par ailleurs, vous écrivez: «En mai 1990, en plein drame de Carpentras, il lance la *Revue d'histoire révisionniste*.»

On peut parfaitement retourner votre phrase et écrire: «En mai 1990, en plein lancement de la *Revue d'histoire révisionniste*, survient le drame de Carpentras.» Il y a, certes, un scandale: le fait que les coupables de cette profanation n'aient pas encore été trouvés.

Dans votre article «Vérités de l'Histoire», vous privilégiez la prétendue chambre à gaz de Mauthausen qui, exceptionnellement dites-vous, n'a pas été détruite. C'est la photographie de ce mythique local homicide qui devrait illustrer votre article et non celle de banales canalisations qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher au camp de Dachau.

Je note à la page 12 que, pour «transmettre la mémoire» et convaincre les lycéens de la réalité de l'Holocauste, il suffit de leur faire visiter les plages normandes du Débarquement. C'est inattendu !

[...]»

Deux mois plus tard, dans sa livraison du 15 juin, *L'ARM* consacre quatre pages au courrier reçu à propos de ce dossier <sup>1</sup> :

« Notre dossier intitulé: *Les falsificateurs de l'histoire* [...] a provoqué une avalanche de lettres. Nous en avons sélectionné quelques-unes, les plus caractéristiques. »

Ces quatre pages ne contiennent pas les réponses de R. Faurisson et d'H. Roques. Il n'est fait, pour les lecteurs, aucune allusion à l'existence de ces réponses. Max Gallo (le nègre du faussaire Martin Gray) est cité pour avoir écrit: « Je veux vous féliciter pour le remarquable numéro de *l'ARM*: un travail tout à fait essentiel. » Est également cité le rabbin Sirat (initiateur de la loi Fabius-Gayssot contre les révisionnistes): « Permettez-moi de vous féliciter d'avoir le courage de rétablir la vérité contre les négationnistes. »

Pour ce qui est de la photo, la rédaction s'engage dans de longs commentaires sur une « expertise » de la chambre à gaz de Dachau; rédigée en 1967, cette « expertise », selon *l'ARM*, « n'a jamais été publiée ni en Allemagne, ni en France »; le commentaire s'achève ainsi :

« Bien sûr, rien ne prouve qu'une telle chambre à gaz homicide ait servi. Pour cela, une autre expertise serait nécessaire. »

*L'ARM* omet de dire à ses lecteurs qu'un panneau installé par les autorités du musée de Dachau prévient expressément les touristes que cette prétendue chambre à gaz « N'A JAMAIS SERVI ».

Quant à l'étrange photo, elle fait l'objet d'un long développement sur son « authenticité » et sur l'absence de toute erreur... dans la légende. Mais, alors que la rédaction de la revue avait été prévenue par le professeur Faurisson que la photo avait été mise sens dessus dessous, on n'en souffle pas mot au lecteur et on se garde bien de lui dire: « Pour comprendre cette photo, il vous suffit de la retourner. »

A en juger par cette affaire, les responsables actuels de *L'Actualité religieuse dans le monde* se soucient peu du droit (le droit de réponse, par exemple), de l'exactitude des faits rapportés et des obligations du journaliste.

[Publié dans la *RHR*, n° 5, novembre 1991, p. 157-161, qui ne reproduisait que des extraits du texte en droit de réponse du professeur Faurisson.]

\*\*\*

Novembre 1991

### **L'origine du mythe Le mythe des «chambres à gaz» remonte à 1916**

---

1. *L'Actualité religieuse dans le monde*, 15 juin 1991, p. 48-51.



Le mythe des gazages des juifs durant la seconde guerre mondiale n'est que le produit de recyclage du mythe du gazage des Serbes pendant la première guerre mondiale. On pourrait dire qu'un mythe apparemment né au début des années quarante et vieux, aujourd'hui, de cinquante ans remonte ainsi en fait aux années 1916-1917: il aurait donc soixante-quinze ans.

Encore est-il possible qu'il remonte bien au-delà. Peut-être trouverait-on la trace de gazages mythiques dans l'histoire des guerres de Vendée ou, plus loin encore, avant même l'invention du mot de «gaz», dans des temps où la maîtrise supposée des forces obscures de la terre était censée permettre l'assassinat par des «substances subtiles» ou des «vapeurs invisibles». Un mythe ne plonge-t-il pas toujours au plus profond de l'homme et de sa mémoire<sup>1</sup> ?

En 1916-1917, les Alliés répandirent le bobard des Serbes gazés systématiquement et en grand nombre par les Allemands, les Autrichiens et leurs alliés, les Bulgares. Ces gazages avaient lieu, disait-on, dans des établissements d'épouillage, dans des églises ou dans d'autres lieux encore. Ce bobard disparut après la guerre, dès le début des années vingt. De la même façon s'évanouirent, du moins en apparence, d'autres inventions de la propagande de guerre des Alliés: la légende des enfants belges aux mains coupées par les Uhlans (préfiguration des SS) et la légende des usines à cadavres où les Allemands passaient pour transformer graisse et ossements humains en engrais et en savon (préfiguration des «camps d'extermination» au service de la science hitlérienne censée produire engrais et savon à partir des cadavres de juifs).

Il est probable que le succès de ces bobards de guerre s'alimentait du spectacle d'atrocités bien réelles: les ravages exercés par l'emploi des gaz de combat sur les champs de bataille ainsi que les amoncellements de cadavres de typhiques, en Serbie notamment.

Le mythe du gazage des juifs de 1941 à 1944 (ou 1945) aurait dû, lui aussi, disparaître après la guerre. Or, il persiste encore aujourd'hui. On continue d'en nourrir les esprits. Grâce à la publicité et aux médias, cette invention de la propagande de guerre des Alliés est devenue avec le temps un produit de consommation forcée. Ce produit est avarié. Sous un emballage nouveau, il n'est qu'une marchandise lancée vers 1916-1917 et reconnue pour frelatée dès les années vingt. Il n'importe. En France, depuis la publication en 1990 de la loi Fabius, alias Gayssot, il est devenu interdit de contester la qualité de cette marchandise et d'en dénoncer les producteurs et les marchands. On risque la

---

1. D'après le *Dictionnaire étymologique de la langue française* d'O. Bloch et de W. von Wartburg (PUF, 1932), le mot de «gaz» aurait été inventé en 1670 par un médecin pour désigner une substance subtile considérée par celui-ci comme unie aux corps. Le sens moderne daterait de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la suite des travaux de Priestley et de Lavoisier.

prison si, soucieux à la fois d'honnêteté et d'hygiène, on tente de mettre les consommateurs en garde contre la nocivité de ces produits qui envahissent, à coups de millions, le marché du livre, la télévision et l'école.

Toujours est-il que cette loi a d'étranges effets. En nous obligeant à croire aux gazages des juifs pendant la seconde guerre mondiale, elle nous force aussi, d'une certaine façon, à croire, à nouveau, aux gazages des Serbes pendant la première guerre mondiale. Elle réhabilite ainsi un bien vieux mensonge qui semblait avoir fait son temps. C'est ce qu'on appelle l'ironie de l'histoire.

Les trois pièces que nous présentons ci-dessous montrent comment s'est fait le passage du mythe des gazages de Serbes au mythe des gazages de juifs.

La première pièce est extraite d'un livre où un ancien correspondant et collaborateur de la *Frankfurter Zeitung* raconte incidemment une entrevue que lui avait accordée à Berlin, le 20 novembre 1917, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Richard von Kühlmann (1873-1948). On notera que l'homme d'État allemand, exaspéré par le comportement de ses alliés bulgares, est apparemment disposé à accueillir n'importe quel bobard des Alliés à leur propos. C'est ainsi qu'il croit que les Bulgares pratiquent une politique d'extermination physique des Serbes (le «génocide» avant la lettre) et que, sous prétexte d'hygiène, ces Serbes sont conduits dans des établissements d'épouillage où, en fait, on les gaze (préfiguration de l'histoire des juifs conduits, sous prétexte d'épouillage et de douches, dans des locaux où on les gaze).

Les deux autres pièces que nous reproduisons sont, toutes deux, extraites d'un même journal londonien, le *Daily Telegraph*. A vingt-six ans de distance, ledit journal a repris les mêmes chiffres: le 22 mars 1916, il annonce l'assassinat de sept cent mille Serbes et, le 25 juin 1942, il titre sur l'assassinat de sept cent mille juifs. En 1916, on raconte que les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares «exterminent» (c'est le mot) les Serbes de différentes façons et, notamment, au moyen de gaz asphyxiants soit dans des églises, soit dans des lieux non autrement décrits; ces gaz émanent de bombes ou de machines à produire des gaz. En 1942, on veut nous faire croire que les Allemands «exterminent» (c'est encore le mot) les juifs de multiples façons et, en particulier – c'est le modernisme – en utilisant un, et un seul, camion adapté en chambre à gaz, qui permet d'éliminer pas moins de mille juifs par jour.

### **Pièce n° 1 [traduite de l'allemand]**

«[...] L'humeur du secrétaire d'État [aux Affaires étrangères, Richard von Kühlmann] est sombre et grave. La paix lui paraît lointaine. Il a entretenu sans doute bien des illusions sur les désirs de paix de l'Angleterre. Tous nos alliés lui inspirent une profonde méfiance. Les Bulgares

sont insatiables; leur donne-t-on veste et pantalon, ils vous réclament chemise et chaussures. Il relate comment ils « liquident » les Serbes systématiquement [mot à mot: « *auf dem Verwaltungswege* »: par la voie bureaucratique]; sous prétexte d'hygiène on mène ces derniers dans des établissements d'épouillage et, là, on les élimine par gaz. C'est l'avenir, ajoute-t-il, des batailles entre les peuples<sup>1</sup>. »

## Pièce n° 2 [traduite de l'anglais]

22 mars 1916

ATROCITÉS EN SERBIE

700.000 victimes

*De notre correspondant. Rome, lundi (18 h 45).*

« Les gouvernements alliés ont reçu témoignages et documents, qui seront prochainement publiés, prouvant que l'Autriche et la Bulgarie se sont rendues coupables d'horribles crimes en Serbie, où les massacres qu'ils ont commis sont pires que ceux perpétrés par la Turquie en Arménie.

Aujourd'hui, le gouvernement italien a publié le témoignage de deux prisonniers italiens qui se sont évadés d'Autriche par la Serbie et ont trouvé refuge en Roumanie. Pourtant, ce que ces deux prisonniers ont vu et appris n'est rien, comparé avec les témoignages produits par les Serbes eux-mêmes et communiqués par M. Pasitch au gouvernement italien et au pape. Selon des informations dignes de foi, le nombre des victimes des Autrichiens et des Bulgares a dépassé sept cent mille. Des régions entières, avec villes et villages, ont été dépeuplées par des massacres. Femmes, enfants et vieillards ont été enfermés dans des églises par les Autrichiens et passés à la baïonnette ou étouffés par le moyen de gaz asphyxiants. C'est ainsi que, dans une seule église de Belgrade, trois mille femmes, enfants et vieillards ont été suffoqués.

Des réfugiés serbes ont déclaré, sans que ce soit sous serment, qu'ils ont assisté à la distribution de bombes et de machines à produire des gaz asphyxiants, distribution faite aux Bulgares par les Allemands et les Autrichiens, avec les instructions d'emploi de ces instruments en vue d'exterminer la population serbe. Les Bulgares ont usé de

---

1. B. Guttman, *Schattenriss einer Generation...*, p. 146 ; le passage concerne une visite rendue à Berlin le 20 novembre 1917.

cette méthode à Nich, Pirot, Prizren<sup>1</sup> et Negotin où les habitants sont morts suffoqués. Les Autrichiens ont employé des moyens identiques en différentes parties du Montenegro<sup>2</sup>. »

---

1. Prizren se trouve dans le Kosovo. [NdÉ]

2. *The Daily Telegraph* [Londres], 22 mars 1916, p. 7.

**Pièce n° 3 [traduite de l'anglais]**  
**LES ALLEMANDS ASSASSINENT 700 000 JUIFS**  
**EN POLOGNE**  
**CHAMBRES À GAZ AMBULANTES**  
*De notre reporter.*

« Au cours du plus grand massacre de l'histoire du monde, les Allemands ont abattu plus de sept cent mille juifs polonais. De plus, ils développent un système de famine où le nombre des morts, selon le propre aveu des Allemands, semble devoir être presque aussi important.

Les plus affreux détails de la tuerie, y compris l'usage de gaz poison, sont révélés dans un rapport envoyé secrètement à M. S. Zygielboim, représentant juif du Conseil national polonais à Londres, par un groupe actif en Pologne. On a le ferme sentiment qu'il faudrait entreprendre une action pour empêcher Hitler d'accomplir sa menace d'exterminer tous les juifs d'Europe cinq minutes avant la fin de la guerre, quelle que soit cette fin.

L'intention avouée des Allemands dès les premiers jours de la guerre était d'exterminer la population juive du territoire polonais.

Dans son message de nouvel an de 1940, le Gauleiter Greiser a dit que le seul usage à faire des Polonais était celui d'esclaves pour l'Allemagne mais que pour les juifs il n'y aurait pas d'avenir.

Cette politique d'extermination a commencé en 1941 en Galicie orientale et la procédure a partout été la même.

On a rassemblé hommes et garçons, de 14 à 60 ans, en un même lieu, généralement un square ou un cimetière; et là on les a tués soit à coups de couteaux, soit avec mitrailleuses ou grenades. On leur avait fait préalablement creuser leurs tombes.

*Victimes dans les hôpitaux*

On a abattu des enfants dans des orphelinats, des pensionnaires dans des hospices et des malades dans des hôpitaux. On a tué des femmes dans la rue. En bien des endroits on a déporté des juifs vers des « destinations inconnues » et on les a tués dans des bois avoisinants.

A Vilna, on a assassiné cinquante mille juifs en novembre [1941]. Dans cette région et autour de Kovno, en Lituanie, le nombre total des massacrés est de trois cent mille.

On a pratiquement tué tous les juifs à Zyrovica, Lachovica, Mira, Kosov et d'autres villes similaires. A Rovno, les assassinats ont commencé au début novembre. En

trois jours et trois nuits on a fusillé presque quinze mille hommes, femmes et enfants.

En d'autres lieux, le total des morts a été de :

Lvov :30.000

Stanislavov :15.000

Slonin :9.000

Hancedicze :6.000

Tarnopol :5.000

Brzezany :4.000

Zlochov :2.000

### *Massacre par gaz*

En novembre [1941] a aussi commencé le massacre par gaz des juifs dans les territoires polonais incorporés au Reich.

On a utilisé un camion spécial adapté en chambre à gaz dans lequel on entassait quatre-vingt-dix victimes à la fois. On enterrait les corps dans des tombes spéciales creusées dans la forêt de Lubardski.

En moyenne, on a gazé mille juifs par jour. On en a assassiné de cette manière à Chelmno, de novembre [1941] à mars [1942], cinq mille venant de quatre villes, ainsi que trente-cinq mille venant du ghetto de Lodz, et nombre de tziganes.

En février [1942], l'extermination des juifs a commencé dans ce qu'on appelle le Gouvernement général, partie occidentale de la Pologne non incorporée au Reich. La Gestapo a chaque jour rendu visite aux quartiers juifs et a systématiquement tué les gens dans la rue et dans les maisons.

En mars [1942], vingt mille juifs ont été déportés de Lublin dans des wagons plombés pour une «destination inconnue». On en a perdu toute trace. Environ trois mille autres ont été mis dans des baraques dans un faubourg de Lublin. Il n'en reste plus maintenant un seul juif.

A Cracovie, durant mars [1942], cinquante hommes sur une liste de proscrits ont été fusillés devant leur domicile. Un nombre semblable d'hommes et de femmes ont été tués devant leur porte donnant sur la rue pendant une nuit de terreur organisée dans le ghetto de Varsovie. Tous les groupes sociaux du ghetto ont été affectés. On s'attend à bien d'autres nuits de ce genre.

Le ghetto de Varsovie, en fait un vaste camp de concentration, héberge six cent mille juifs à la moyenne de dix-neuf par pièce. Avant la guerre, alors que le quartier possédait le double de maisons, la population totale était de cent trente mille.

Tous les enfants de moins de cinq ans et tous les adultes de plus de cinquante ans se voient refuser les fournitures en médicaments. Ce qui signifie que seul un minimum d'aide parvient à l'intérieur du barrage pour soulager les ravages du typhus et de la typhoïde.

Selon des statistiques fournies en Pologne par les autorités allemandes, le nombre des enterrements en provenance du ghetto de Varsovie est passé de neuf cents en janvier 1941 à cinq mille six cent vingt en août [1941].

Des statistiques obtenues de sources secrètes en Pologne montrent que, durant l'année entière, il n'y a pas eu moins de soixante-seize mille enterrements. Une large proportion des morts était due à la famine.

Dans les trois années 1939-1941, le nombre des morts dans Varsovie seule est passé de 7 696 à 42 239. Durant ce temps, la population juive du ghetto est passée de trois cent soixante-quinze mille à quatre cent sept mille par l'afflux des juifs déportés d'autres provinces ou pays.

Je crois savoir que le gouvernement polonais a l'intention de porter les faits du présent rapport à la connaissance des gouvernements britannique et alliés<sup>1</sup>. »

[Publié dans la *RHR*, n° 5, novembre 1991, p. 166-172.]

\*\*\*

Novembre 1991

### **Le défi d'un humoriste juif**

Dans sa livraison du 18 avril 1991, *Actualité juive* publiait la lettre suivante :

« Au procès qui lui a été intenté par les associations d'anciens déportés pour son acharnement à nier l'extermination de Juifs et de Tziganes dans des chambres à gaz, Robert Faurisson s'est étonné que l'on n'ait pas jugé utile, à la libération des camps, de «faire expertiser l'arme du crime».

En dépit du temps écoulé, il est toujours possible de procéder à cette expertise. Pour cela, il suffirait de trouver ou de remettre en état une chambre à gaz. Pour que l'expertise soit valable, il faudrait que des volontaires s'y prêtent. Convaincus de l'impossibilité qu'il y avait de gazer les Juifs et d'aérer rapidement les chambres à gaz pour faire de la place aux convois qui se succédaient, Robert Fau-

---

1. *The Daily Telegraph* [Londres], 25 juin 1942, p. 5.

risson et ses adeptes acceptèrent sans doute de se soumettre à cette expérience.

Pour notre part, nous fournirons le Zyklon B, qui doit encore être disponible chez ses fabricants et, en compagnie de témoins objectivement choisis en commun accord, nous suivrons l'évolution de l'opération.

De deux choses l'une, soit les tenants de la vérité iront jusqu'au bout de leur démarche, malgré les risques encourus, soit ils appelleront à l'aide. Dans ce cas, nous nous engageons, contrairement à ce que firent les nazis qui suivirent jusqu'au bout la terrible agonie, à les dégager à temps.

Nous déclarons que, pour cette expertise, nous veillerons à respecter les méthodes décrites par les témoins (S.S. ou membres du «Sonder-Kommando»), celles-là même que Robert Faurisson conteste et dont il pourra ainsi constater si elles furent praticables ou si elles ne sont qu'un mythe né de fantasmes ou de calculs sordides.

Henry Bulawko  
Président de l'Amicale  
des anciens déportés juifs de France

Le 19 avril, *Tribune juive*, à son tour, publiait cette lettre en précisant que M. Bulawko était «l'auteur d'un livre sur l'humour juif». Inévitablement, Laurent Greilsamer, journaliste du *Monde* et spécialiste douloureux de la désinformation sur le chapitre du révisionnisme, se faisait l'agent de transmission des deux organes juifs et signait, en date du 3 mai, un article qu'il intitulait: «Le défi d'un rescapé des camps nazis aux négateurs du génocide.» Il reproduisait l'essentiel de la lettre de l'humoriste mais non sans une coupure qui lui permettait une amputation des quelques mots par lesquels M. Bulawko révélait imprudemment à ses lecteurs que le Zyklon devait «encore être disponible chez ses fabricants». La masse des lecteurs du *Monde* est entretenue dans l'illusion que l'Allemagne avait utilisé ce produit à seule fin de gazer les juifs; il ne fallait pas les laisser soupçonner la vérité: mis sur le marché en 1922, le Zyklon (sous son nom d'origine ou sous une autre dénomination commerciale) n'a jamais servi qu'à tuer les poux et autres parasites.

J'envoyai au *Monde* un texte en droit de réponse. En vain. Au *Monde*, l'usage est d'accabler les révisionnistes sans leur accorder le droit de se défendre; dans les cas, rarissimes, où, depuis dix ans, ce journal oblique se conforme à la loi sur ce point, le texte de réponse des révisionnistes est dénaturé au prix de divers procédés, dont celui de l'amputation, pourtant interdite par le législateur. Voici le texte de ma réponse, tel qu'il figurait dans un texte de portée plus générale où je rectifiais quelques récentes «informations» du journal sur mon compte :



« [...] J'avais signalé [au tribunal présidé par Claude Grellier] l'absence de toute expertise de l'arme du crime concluant à l'usage de cette arme. J'avais dit qu'il serait temps de parler *honnêtement*, sans les dissimuler, de trois récents rapports techniques, accompagnés d'analyses chimiques, sur ces présumées chambres à gaz. Deux de ces rapports (1988 et 1989) émanent de l'Américain Fred Leuchter tandis que le troisième (1990) est une expertise – enfin – que le musée d'Auschwitz avait commandée à l'Institut médico-légal de Cracovie. Ces trois rapports, ai-je dit, sont éclairants et devraient inciter à la création, réclamée par F. Leuchter et les révisionnistes, d'une commission internationale d'enquête sur le sujet des chambres à gaz hitlériennes « en l'état d'origine » ou « à l'état de ruines » (des ruines sont parlantes).

M. Bulawko, lui, me réplique par une plaisanterie éculée: que M. Faurisson et ses adeptes fassent l'expérience d'entrer dans une chambre à gaz et d'en ressortir indemnes ! Il y a maldonne. M. Bulawko inverse la charge de la preuve et renverse les rôles. Ce n'est certainement pas moi, mais M. Bulawko, qui pense témérairement qu'il était possible, comme il l'écrit, « de gazer les juifs et d'aérer rapidement les chambres à gaz pour faire de la place aux convois qui se succédaient ». Les révisionnistes ont cent fois parlé de la dangerosité du gaz en général et du gaz cyanhydrique ou Zyklon B en particulier (le Zyklon B si long et si difficile à ventiler « vu qu'il adhère fortement aux surfaces »). [...] »

Comment M. Bulawko pourrait-il « remettre en état une chambre à gaz », vu que personne n'a jamais été capable de nous décrire le fonctionnement d'une chambre à gaz hitlérienne ? De quels témoins veut-il parler ? En est-il encore à croire que de pareils témoins ont existé ? Ne connaît-il pas la nouvelle thèse – celle de Simone Veil en particulier – selon laquelle les témoins et les traces éventuelles de leurs témoignages ont tous été supprimés par les Allemands ?

Prenons une vraie chambre à gaz, soit de désinfection, soit pour la mise à mort d'animaux, soit, comme aux États-Unis, pour l'exécution de condamnés à mort, le gaz utilisé étant du Zyklon B, c'est-à-dire du gaz cyanhydrique. M. Bulawko réaliserait la prouesse que, dans ses étonnantes confessions, le SS Rudolf Höss attribuait aux membres du *Sonderkommando*: juste après l'opération, sans masque à gaz, il pénétrerait dans la chambre « en mangeant et en fumant » ; il affronterait ce gaz aux effets foudroyants, qui est explosible et qui imprègne et pénètre tout au point qu'on ne saurait pas plus manipuler

le cadavre d'un homme qui vient tout juste d'être tué par des vapeurs de ce gaz que le corps d'un électrocuté où passe encore le courant.

Au lieu de ce défi, somme toute cruel, je lancerais bien à notre humoriste juif un autre défi, plus facile à relever : accepterait-il de voir publier à nouveau un certain texte, déjà bien ancien, où l'on nous raconte qu'à son retour d'Auschwitz, M. Bulawko passa toute une nuit avec d'autres survivants et survivantes à les régaler de récits, tous plus drôles les uns que les autres, sur ses souvenirs du camp ? Si M. Bulawko et ses amis avaient vécu, comme ils cherchent à nous le faire croire, pendant des semaines, des mois ou des années dans un camp où, jour et nuit, on aurait conduit des foules de juifs dans de gigantesques abattoirs à gaz, je doute que M. Bulawko et les siens auraient eu le cœur à rire ainsi. Car je ne doute pas qu'ils aient ri.

En tout cas, à voir le texte d'*Actualité juive*, de *Tribune juive* et du *Monde*, je constate que les humoristes juifs bénéficient d'un privilège : ils peuvent se permettre de parler des chambres à gaz sur un ton qui, à d'autres, coûterait de lourdes condamnations en justice. Pour quelques plaisanteries voltairiennes sur le sujet, le révisionniste suédois Ditlieb Felderer a été, en 1986, condamné à une peine de cinq millions vingt-cinq mille dollars par un tribunal californien, sur plainte de Mel Mermelstein qui, cinq ans plus tard, allait être démasqué devant un autre tribunal californien comme un imposteur.

[Publié dans la *RHR*, n° 5, novembre 1991, p. 173-176.]

\*\*\*

Novembre 1991

### **L'expertise de Vienne (« des doutes substantiels »)**

L'Autriche est, avec l'Allemagne et la Suède, le pays où le révisionnisme historique accomplit depuis quelques années le plus de progrès. On en jugera par un développement inattendu de l'affaire Honsik (du nom du révisionniste Gerd Honsik en butte à une redoutable persécution judiciaire).

Pour la première fois au monde, un juge, du nom de Stockhammer, chargé de juger G. Honsik pour un écrit sur le mythe des « chambres à gaz »<sup>1</sup>, décidait de faire appel à un expert sur la question de l'extermination des juifs à Auschwitz par le gaz. La suite est surprenante.

Le 28 janvier 1987, le juge Stockhammer, du tribunal de Vienne, désignait comme expert Gerhard Jagschitz, professeur d'histoire contemporaine à

---

1. Voir la rubrique « Le révisionnisme à travers le monde » – Autriche – dans la *RHR*, n° 1, 2, 3 et 4.

l'université de Vienne. Il chargeait ce dernier de rédiger un rapport sur « la question de l'extermination d'êtres humains ainsi que sur l'existence de chambres à gaz à Auschwitz » (formulation légèrement modifiée dans une instruction ultérieure du 4 septembre 1987). Le professeur se mettait aussitôt à l'ouvrage. Quatre ans plus tard, il n'avait toujours pas remis ses conclusions. Le 10 janvier 1991, il s'adressait au tribunal pour lui faire part des obstacles rencontrés et pour demander un sursis. Dans un rapport (*Bericht*) de quatre pages – dont copie nous est parvenue – il confiait au juge qu'il se trouvait devant tout un ensemble de difficultés (une « problématique »):

1. Les objections soulevées par les révisionnistes contre la version jusqu'ici admise dans la « littérature actuelle » étaient sérieuses;
2. Ladite littérature [holocaustique — NDLR] se composait d'ouvrages scientifiques en nombre relativement restreint;
3. Cette même littérature était surtout composée de mémoires personnels et de compilations de caractère non scientifique;
4. Cette littérature était riche de contradictions, de plagiats, d'omissions de sources ou d'indications incomplètes des sources;
5. Dans des procès dits « d'Auschwitz », on avait été conduit à acquitter des personnes accusées d'avoir gazé des juifs (allusion transparente au procès de Walter Dejaco et de Fritz Ertl en 1972 à Vienne d'où il était ressorti, pour tout observateur de bonne foi, que, si ces deux architectes et constructeurs des crématoires d'Auschwitz-Birkenau avaient bâti des chambres à gaz homicides, aucune dénégation n'aurait été possible et on aurait découvert mille preuves; les prétendues « preuves » jusqu'ici invoquées s'étaient révélées sans valeur);
6. Dans des procès en Autriche et dans d'autres pays, on avait présenté des expertises allant contre la thèse officielle (allusion transparente, notamment, à l'expertise de Fred Leuchter pour le compte d'Ernst Zündel au procès de Toronto, en 1988);
7. Tout cela **renforçait des doutes substantiels sur des questions fondamentales** (*substantielle Zweifel an grundlegenden Fragen*);
8. En conséquence, il n'était plus possible pour le tribunal d'un État de droit de déclarer, comme on l'avait fait jusqu'ici, que l'extermination d'êtres humains par le gaz et l'existence de chambres à gaz à Auschwitz étaient « de notoriété publique »;
9. Il fallait une expertise complète pour se prononcer sur la réalité de cette extermination et de ces gazages <sup>1</sup>.

---

1. Voici la traduction du début du rapport adressé le 10 janvier 1991 par le professeur Gerhard Jagschitz au juge Stockhammer:

« Par sa lettre du 28 janvier 1987, le Tribunal correctionnel du Land me nommait expert dans le procès sous rubrique et me commettait à établir un rapport sur la question de l'extermination d'êtres humains ainsi que de l'existence de chambres à gaz à Auschwitz. La lettre du 4 septembre

Le professeur poursuivait en fournissant une liste impressionnante de fonds d'archives consultés ou encore à consulter. Il demandait un complément de crédits pour achever un travail qu'il espérait remettre au tribunal dans le courant de l'année 1992.

Prenant connaissance de ce rapport, le professeur Faurisson adressait en allemand, le 5 avril 1991, la lettre suivante à son collègue de Vienne :

Monsieur le Professeur et cher collègue,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre lettre du 10 janvier 1991 à M. Stockhammer, du tribunal de Vienne, en ce qui concerne l'affaire Gerd Honsik.

Laissez-moi vous dire, avec tout le respect qui peut vous être dû, que vous perdez malheureusement votre temps et, par voie de conséquence, l'argent du contribuable autrichien à rechercher une preuve de l'existence soit d'une politique de destruction physique des juifs durant le III<sup>e</sup> Reich, soit d'une seule chambre à gaz hitlérienne. Ni ce crime spécifique, ni l'arme spécifique de ce crime spécifique n'ont existé. Il ne s'agit là que d'un bobard de guerre et même, pour être plus précis, que du produit de recyclage, pendant la seconde guerre mondiale, d'un bobard de guerre de la première guerre mondiale. Pendant la première guerre mondiale, on croyait, même à Berlin (!), que les Bulgares avaient une politique de destruction physique des Serbes et que, de façon systématique, ils conduisaient les Serbes, sous prétexte d'hygiène, dans des établissements d'épouillage et que là ils les éliminaient par gaz :

---

1987 restreignait l'étendue de la mission en cours, en sorte qu'il ne restait plus à traiter que de l'extermination d'êtres humains (par le gaz) ainsi que de l'existence de chambres à gaz à Auschwitz.

« Les difficultés suivantes [folgende Problematik] ont surgi relativement à la mission d'expertise :

« A l'origine, il n'était question que de rassembler, à partir des ouvrages les plus importants en la matière, les informations ayant strictement trait au sujet, et d'en tirer l'élaboration du rapport.

« De nombreuses objections soulevées par les ouvrages révisionnistes remettent en question des éléments importants de la littérature actuelle, si bien qu'il n'était raisonnablement plus possible de se fier uniquement à cette dernière pour l'établissement d'un rapport. En outre, il est apparu en cours d'enquête que ladite littérature se compose d'ouvrages scientifiques en nombre relativement restreint par rapport à celui, considérablement plus élevé, des mémoires personnels ou des compilations de caractère non scientifique. Et ce fut l'occasion d'y relever un grand nombre de contradictions, plagiats, omissions et autres indications incomplètes des sources.

« De plus, en raison de plusieurs acquittements prononcés dans des procès de l'espèce dus à la présentation d'expertises devant des instances nationales [autrichiennes] et internationales, des doutes substantiels sur des questions fondamentales se sont trouvés renforcés [*substantielle Zweifel an grundlegenden Fragen verstärkt worden*]. Il s'ensuit que la seule transcription des décisions de justice en la matière, ou le simple renvoi à la jurisprudence conférant la notoriété juridique à l'extermination des juifs par le gaz dans le camp de concentration d'Auschwitz, ne suffisent plus, dans une vision démocratique du droit, à en faire le fondement d'un arrêt de justice. »

« [Le secrétaire d'État Richard von Kühlmann] me relate comment ils [les Bulgares] «liquident» les Serbes de façon administrative; sous prétexte d'hygiène on mène ces derniers dans des établissements d'épouillage et, là, on les élimine par gaz <sup>1</sup>. »

Dès le début des années 1920, on a reconnu qu'il s'agissait là d'un produit de la propagande de guerre et de haine. C'est ce produit, faisandé et avarié, qui a été recyclé à partir de 1941 par la propagande de guerre de la seconde guerre mondiale. Je refuse pour ma part de consommer et de propager ce produit infect, vieux de plus de soixante-dix ans. Voyez également Walter Laqueur, *The Terrible Secret*, p. 9, sur les sept cent mille Serbes «gazés» de 1916 devenus les sept cent mille juifs «gazés» de 1942, et cela dans le même journal : le *Daily Telegraph* !

Je me permets de vous signaler une faute de méthode. Vous ne commencez pas par le commencement. Il faut d'abord aller examiner sur place la prétendue arme du crime. Il faut visiter les prétendues chambres à gaz, que celles-ci soient réputées «en état d'origine» ou «à l'état de ruines» (des ruines sont toujours parlantes). Vous ne pouvez pas vous en remettre à un collègue chimiste du soin d'examiner les lieux du crime mais vous devez le faire vous-même. Si vous le faites et si vous avez la moindre idée de ce que pourrait être une chambre à gaz pour l'exécution de centaines ou de milliers de personnes, vous vous rendez compte instantanément que les locaux présentés abusivement comme des chambres à gaz homicides ne peuvent pas avoir été de telles usines de mort et cela pour des raisons physiques et chimiques de pur sens commun. Il ne faut pas confondre les gazages suicidaires ou accidentels avec les gazages d'exécution. De toutes les armes, le gaz est la moins maniable. Voyez le nombre d'accidents ou de désastres dus aux gaz les plus communs comme le CO. Et imaginez les dangers encore plus grands de l'acide cyanhydrique (Zyklon B). Voyez la complication – inévitable – des chambres à gaz américaines utilisant l'acide cyanhydrique pour exécuter un condamné à mort. Étudiez les méthodes de désinfection au Zyklon B.

Depuis quarante-cinq ans, on a été incapable de trouver une seule preuve de l'existence d'une seule chambre à gaz hitlérienne. Croyez-vous sérieusement qu'à force de recherches vous pourriez, VOUS, en trouver une au fond d'un tiroir inexploré ?

---

1. B. Guttman, *Schattenriss einer Generation...*, p. 146.

Les chambres à gaz ont existé»: cette phrase n'a pas plus de sens que cette autre phrase: «Les bla-bla-bla ont existé» puisque personne n'est capable de définir, de décrire, de dessiner une seule de ces magiques chambres à gaz qui défient toutes les lois de la physique et de la chimie.

Soit sur le crime lui-même, soit sur l'arme du crime, on ne trouve aucun des éléments suivants qui seraient pourtant indispensables dans toute enquête criminalistique:

1. Un ordre de destruction physique des juifs
2. Un plan de destruction physique des juifs
3. Des directives pour une destruction physique des juifs
4. Un budget pour une destruction physique des juifs
5. Un procès-verbal d'examen sur le lieu du crime
6. Une expertise de l'arme du crime
7. Un rapport d'autopsie établissant un assassinat par gaz poison
8. Un procès-verbal de reconstitution (simulacre)
9. Un contre-interrogatoire de témoin **sur la maté-**

**rialité des faits rapportés.**

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Croyez, je vous prie, à mes meilleurs sentiments.

Ihr ergebener,

R. FAURISSON

P.S.: Voyez le procès W. Dejaco – F. Ertl (18 janvier au 10 mars 1972): 20 Vr 6575/72 Hv 56/72. Baumeister Walter Dejaco, Baumeister Fritz Ertl. OLGR. Dr. Reisenleitner, StA. Dr. Kresnik.

Cette expertise, encore inachevée, est la troisième au monde qui inflige – ou tend à infliger – un démenti à la thèse du «génocide» et des «chambres à gaz». La première fut, en 1988, celle de l'Américain Fred Leuchter, demandée par le révisionniste Ernst Zündel. La seconde fut celle de l'Institut Jan Sehn de Cracovie, imprudemment réclamée en 1989 par les autorités du musée d'Auschwitz. L'expertise Jagschitz a été ordonnée par un tribunal de Vienne. Les révisionnistes sont en mesure d'annoncer l'arrivée de deux autres expertises qui concluent dans le même sens, l'une venant d'Allemagne et l'autre, d'Autriche.

Après quarante-trois ans de refus de toute expertise de «l'arme du crime» (le plus grand crime de l'histoire !), les cinq premières expertises (une des États-Unis, une de Pologne, deux d'Autriche et une d'Allemagne) tendent toutes à la même conclusion: cette arme n'a pas existé.

[Publié dans la *RHR*, n° 5, novembre 1991, p. 151-156. Article signé Catherine Paulet.]

\*\*\*

14 décembre 1991

### **Lettre à M. le directeur du *Monde***

*Votre brève – mensongère – du 12 décembre 1991, p. 32, sur le procès et la condamnation de Walter Ochensberger (Autriche)*

Monsieur,

Vous **mentez**, une fois de plus, sur le sujet des chambres à gaz. Vous tenez décidément à enrichir ma collection, impressionnante, des mensonges du *Monde*.

Vous écrivez que W. Ochensberger a été condamné le 10 décembre 1991, par un tribunal de Bregenz, à trois ans d'emprisonnement pour propagation de l'idéologie nazie *et, notamment, pour avoir nié l'existence des chambres à gaz pendant la seconde guerre mondiale* (souligné par moi).

**Faux.** Le 27 novembre, le procureur Hautz avait fait sensation en renonçant à cette accusation... «pour raisons d'économie». En réalité, il savait que l'avocat Herbert Schaller, muni de trois expertises (Leuchter, de Cracovie (pour le musée d'Auschwitz) et professeur Jagschitz), allait exiger des **preuves** de l'existence de ces prétendues chambres à gaz au lieu de répéter que cette existence était «de notoriété juridique».

Votre journaliste Riols (?) a été mis au courant mais je constate que vous vous refusez à publier une rectification.

**Menteurs** vous êtes et vous restez. Compliments.

\*\*\*

### ***La Peste brune, documentaire de Serge Moati***

Quelques précisions au sujet de *La Peste brune*.

J'y apparais dans un ensemble de reportages, largement bidonnés, sur des groupuscules allemands amateurs d'uniformes, de parades, de bras levés, de chants. On m'aperçoit lors d'une «conférence secrète» «filmée par un néonazi». On ajoute que je viens d'être condamné à cent mille francs pour des déclarations révisionnistes (allusion à ma condamnation à deux cent cinquante mille francs, dont cent mille avec sursis, du 18 avril 1991).

Or, la scène a été filmée le 12 décembre 1989 dans un restaurant de Haguenau (France) lors d'une réunion de révisionnistes. Ni la réunion, ni le film n'avaient rien de secret. On m'y voit et entend souhaiter la bienvenue à mon ami germano-canadien, Ernst Zündel. C'est tout. La scène se passait deux mois après l'agression dont j'avais été la victime à Vichy du fait des «Fils de la mémoire juive», agression publiquement approuvée par le couple Klarsfeld et par le député Léotard. Les coups de pied que j'avais reçus à la mâchoire ne me permettaient guère d'articuler plus que ces quelques mots.

Dans *La Peste brune*, j'ai admiré l'avalanche de mensonges concernant David Irving, Thies Christophersen et Ernst Zündel. Le premier est présenté comme un plaisantin dénué d'arguments, le second passe pour savoir que les chambres à gaz hitlériennes ont existé mais... il se sent obligé de dire le contraire à ses compatriotes ! Quant à Ernst Zündel, «il a reçu une belle somme pour rédiger un rapport pour tenter de démontrer que les chambres à gaz n'ont pas existé à Auschwitz.» La vérité est qu'il a versé une belle somme à Fred Leuchter, spécialiste des chambres à gaz d'exécution aux États-Unis, pour que ce dernier aille voir, avec une équipe, à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek, s'il avait existé, *oui ou non*, des chambres à gaz d'exécution dans ces trois camps. La réponse du rapport de cent quatre-vingt-douze pages est: non.

E. Zündel est poursuivi actuellement devant le tribunal de Munich pour «atteinte à la mémoire des morts» parce qu'il ne croit pas à l'authenticité du prétendu «Journal d'Anne Frank». Je me suis présenté devant ce tribunal dans l'intention d'y exposer mon argumentation sur le sujet. Le procureur a préféré abandonner son accusation. Il est vrai qu'il poursuit E. Zündel pour d'autres motifs encore.

En Autriche, Walter Ochensberger a été condamné le 10 décembre par un tribunal de Bregenz à trois ans d'emprisonnement pour propagation de l'idéologie nazie. *Le Monde* du 12 décembre ajoute: «et, notamment, pour avoir nié l'existence des chambres à gaz pendant la seconde guerre mondiale<sup>1</sup>.» *Faux*. Le 27 novembre, le procureur Hautz avait fait sensation en

---

1. *Le Monde*, 12 décembre 1991, p. 32.



renonçant à son accusation sur ce point: il savait que l'avocat Herbert Schaller, muni de trois expertises, allait exiger de l'accusation qu'elle fournisse enfin des preuves de l'existence des chambres à gaz au lieu de continuer à répéter que cette existence était «de notoriété juridique». Il a préféré capituler.

# 1992

14 janvier 1992

## Lettre à Jacques Lesourne et à Frédéric Edelman

*Objet*: Les mensonges du *Monde* sur le même sujet  
et toujours dans le même sens (8 février 1992, p. 17)

Messieurs,

Dans l'article intitulé «Le souvenir d'une négation», vous parlez de la «reconstruction de la Nouvelle synagogue [de Berlin] (Oranienburgstrasse 30) détruite pendant la Nuit de Cristal le 9 novembre 1938».

FAUX ! Cette synagogue a été détruite par un bombardement de l'aviation britannique le 24 novembre 1943. Pendant la guerre – jusqu'à ce jour-là – elle a continué de célébrer des offices religieux dont je peux vous donner les horaires; et ses bâtiments annexes du 28, du 29 et du 31 Oranienburgstrasse ont également été fréquentés; ils contenaient services financiers, secours d'hiver, bureau de mariages, bureau de presse, service des écoles, etc.; ils avaient leurs numéros de téléphone (y compris le téléphone de nuit).

Vous revenez sur «Wannsee» avec une référence aux articles mensongers du 20 et du 21 janvier. Vous récidivez dans le mensonge.

Mes remerciements pour votre Kollaboration dans ma compilation – à paraître – des mensonges du *Monde*.

\*\*\*

15 janvier 1992

## Lettre à Jacques Lesourne et à Patrick Kéchichian

*Objet*: Les mensonges du *Monde*... (7 février 1992, p. 25)

Messieurs,

Dans l'article intitulé «Brasillach révisé», vous écrivez en note: «Éric Neuhoﬀ rappelle lui-même (p. 179) que Brasillach estimait qu'il fallait se séparer des juifs en bloc et ne pas garder les petits.»

Le contexte donne à entendre que Brasillach préconisait l'extermination ou à tout le moins la déportation des enfants juifs.

FAUX ! Brasillach avait écrit :

« L'archevêque de Toulouse proteste contre les mesures prises contre les Juifs apatrides en zone non-occupée et accuse le gouvernement du Maréchal de suivre des mesures étrangères ! Il parle de brutalités et de séparations que nous sommes tout prêts à ne pas approuver, car il faut se séparer des Juifs en bloc et ne pas garder de petits ; l'humanité est ici d'accord avec la sagesse<sup>1</sup>. »

Brasillach, tout comme Laval et les autorités religieuses juives, catholiques, protestantes, jugeait inhumaine la dislocation des familles. Je rappelle qu'on est allé, par la suite, jusqu'à faire voter des adultes juifs sur le point de savoir s'ils voulaient partir avec les enfants ou laisser ces enfants sur place en France.

Bravo pour vos mensonges. Merci pour ma collection.

\*\*\*

18 janvier 1992

### Fax à Ernst Zündel

Cher Ernst,

Je vous remercie de votre fax sur l'éventualité de déposer une plainte pour publication de fausses nouvelles, contre Sabina Citron (et sa clique) en raison de ce qu'elle dit sur « Wannsee ».

Mon avis est qu'en tant qu'universitaires, nous aurions d'excellents arguments pour montrer que « Wannsee » n'avait rien à voir avec « une rencontre de hauts dignitaires du gouvernement nazi [prenant] la décision [...] d'assassiner tout homme, femme et enfant juif en Europe ». Même les universitaires qui sont aux côtés de Sabina Citron le savent et l'ont dit (Jäckel et Cie) et, si « Wannsee » avait été l'endroit pour une telle décision, Hilberg et Cie ne diraient pas qu'en fait aucune décision n'a été prise d'« assassiner » les juifs. Et il n'y aurait pas de discussion entre les tenants de la théorie « intentionnaliste » et ceux de la théorie « fonctionnaliste » : les premiers diraient : « Nous avons raison puisque le 20 janvier 1942, à Wannsee, l'« intention » de l'assassinat était clairement présente. » En fait, à « Wannsee », il s'est tenu une rencontre interministérielle (sans aucun haut dignitaire du gouvernement nazi excepté Heydrich) où Heydrich a dit que désormais « l'émigration serait remplacée par l'évacuation des juifs vers l'Est ». Ces mots (en anglais, ils sont quatorze) sont ceux, figurez-vous, de la *Staff Evidence Analysis* (SEA) [Service allié chargé de l'analyse des preuves et documents] ; ils ont été écrits par un J. Lester le 29 septembre 1949 pour

---

1. R. Brasillach, *Je suis partout*, 25 sept. 1942 (*Œuvres complètes*, t. XII ; p. 481).

résumer le «procès-verbal» de Wannsee (doc. NG-2586). Les mots de Heydrich étaient : *Die Evakuierung der Juden nach dem Osten* (p. 3 du document). Au fameux «congrès de Stuttgart» (3-5 mai 1984), les «historiens» défendant l'«Holocauste» ont implicitement accepté cette vision de «Wannsee».

Mais ce qui peut être clair pour des spécialistes risque de n'être pas clair pour les membres d'un jury. Et souvenez-vous que, ce que vous auriez à démontrer, c'est que S. Citron publie quelque chose qu'elle *sait* être faux. Rappelez-vous l'article 181 (ex-177) du code pénal du Canada: «Quiconque publie délibérément une déclaration, une histoire ou une nouvelle qu'il *sait* être fausse...» Rappelez-vous aussi les mots qui suivent: «et qui cause ou peut causer un tort ou un dommage à un intérêt public [...]» Tout cela signifie qu'il vous faudrait convaincre onze ou douze simples gens du Canada:

1. Que «Wannsee» n'a pas décidé l'assassinat des juifs d'Europe (et implicitement que rien d'autre n'a décidé un assassinat qui n'a pas existé);
2. Que S. Citron a délibérément publié, à propos de «Wannsee» quelque chose qu'elle savait être faux;
3. Qu'en agissant ainsi, elle a causé ou pu causer un tort ou un dommage à un intérêt public du peuple canadien.

Il serait aisé, pour l'avocat de Sabina Citron, de montrer que la dame croyait ce que chacun au Canada croit au sujet de l'«assassinat» des juifs et qu'elle a le droit d'ignorer que quelques universitaires ont changé d'avis sur «Wannsee» dans les années quatre-vingts (spécialement); et puis, même si elle a diffusé ou publié quelque chose qu'elle savait être faux, quel est l'intérêt public qui en a souffert ? Bien sûr, quelques individus au Canada et, en particulier, Ernst Zündel souffrent à cause de ce mensonge mais ils ne représentent pas le public dans son ensemble. Rappelez-vous que vous auriez à définir cet «intérêt public». La loi exige cette définition précise.

Imaginez les conséquences si vous perdiez votre procès. Dans le monde entier, les médias en tireraient la conclusion que «Wannsee» avait, à juste titre, été décrit comme la rencontre où les nazis avaient pris la décision d'assassiner ces pauvres juifs. Les médias auraient tort de le dire mais, vous le savez, ils le diraient.

[Ce texte est traduit de l'original anglais.]

\*\*\*

23 janvier 1992

### **Lettre à Jacques Lesourne et à Nicolas Weil**

*Objet*: Les mille et un mensonges du *Monde* sur le même sujet  
et toujours dans le même sens  
(19-20 janvier 1992, p. 2)

Messieurs,

Merci d'enrichir ma collection de vos mensonges. Le «procès-verbal» (non daté, non signé, sans en-tête, sans référence), dit de Wannsee, prévoyait l'évacuation (*Evakuierung*) des juifs vers l'Est et non l'extermination des juifs. Vous prétendez qu'il prévoyait la mise à mort des juifs. Pour cela, vous falsifiez gravement les deux fameux alinéas qui portent sur la remise en liberté des juifs après la guerre (*Freilassung*) et un renouveau ou une reconstruction juive (*eines neuen jüdischen Aufbaues*). Sionisme et national-socialisme ne s'entendaient pas mal du tout.

La thèse de «Wannsee» avait été abandonnée à la fin des années soixante-dix sous l'influence de Schleunes, Adam et Broszat; Hilberg (!) s'était rallié à l'interprétation qui s'imposait (évacuation et non extermination); au colloque de Stuttgart (3-5 mai 1984), «Wannsee» était enterré.

Vous ressuscitez le vieux mensonge. Il le faut bien. Phénomène d'intégrisme fort connu dans les cas de crise et de panique: on remet en circulation les pires bateaux, la fausse monnaie, les pieux mensonges.

Je prépare une compilation des mensonges du *Monde* sur le prétendu «Holocauste» (recension 1992). Merci de votre Kollaboration.

\*\*\*

12 mars 1992

### **Lettre à Jacques Lesourne et Hector Bianciotti**

*Objet*: Les mensonges du *Monde*  
(14 février 1992, p. 25)

Messieurs,

J'éprouve quelque mal à suivre la cadence du journal *Le Monde*. Si tel est votre bon plaisir, mentez sur le prétendu génocide des juifs et les prétendus gazages mais, je vous en conjure, ralentissez la cadence.

Dans le compte rendu du livre de Viviane Forrester (*Louis Dreyfus*), signé Hector Bianciotti, voici que les juifs sont «gazés dans le train même».

On nous bloquait dans les «chambres à gaz», on nous promenait dans les «camions à gaz», et voici qu'en 1992 on nous refait le coup des gazages en wagons.

On attend toujours une description, un dessin, un croquis, un rien.

Le 22 mars 1992, nous fêterons le 76<sup>e</sup> anniversaire de la mise sur le marché journalistique des gazages imaginaires (*Daily Telegraph* du 22 mars 1916 sur les Serbes gazés par les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares). Le 2 juillet 1992, nous fêterons le dixième anniversaire du décès du mythe des gazages nazis (conférence de presse Raymond Aron-François Furet à la suite du «colloque de la Sorbonne»).

*Le Monde*, alias *L'Oblique*, est parfait. Bien à vous.

\*\*\*

12 mars 1992

### **Lettre à M. le directeur responsable de *La Montagne***

*Objet*: Votre article de ce jour (p. 10):  
«Wallenberg: l'aveu du KGB»

Monsieur le directeur,

L'article cité en référence reprend la thèse selon laquelle R. Wallenberg aurait sauvé des milliers de juifs hongrois contre le gré des Allemands. Et vous parlez des juifs hongrois «promis à l'extermination». Cette thèse est démentie par les faits.

Les juifs hongrois déportés à Auschwitz ou ailleurs n'étaient pas «promis à l'extermination» et n'ont pas été exterminés. Beaucoup sont morts mais beaucoup ont survécu, dont Élie Wiesel, originaire de Sighet.

C'est avec le plein accord des autorités allemandes et hongroises, y compris l'accord des Croix fléchées, que des milliers de passeports ont été délivrés par Wallenberg. Ces passeports, familièrement appelés, comme vous le dites, «passeports Wallenberg», avaient une dénomination officielle allemande: *Schutz-Pass* (passeport de protection); le texte en était rédigé d'abord en allemand, puis en hongrois. C'est encore avec l'autorisation des Allemands et des Hongrois qu'en plein Budapest, en 1944, trente et un hôtels ont hébergé quinze mille juifs; six cents employés juifs s'occupaient de l'administration et de la gestion de ces hôtels. Les Allemands ont, avant et pendant la guerre, noué toutes sortes de contacts avec les autorités alliées ou neutres pour essayer d'obtenir le plus grand nombre possible d'émigrations juives (affaire Brand, etc.). Il y a eu, partout en Europe, une collaboration ou une coopération actives entre les nationaux-socialistes et *des* organisations juives, notamment sionistes. C'est précisément cette collaboration ou cette coopération qui a fait que les Soviétiques ont voulu «interroger» Wallenberg.

Et l'expérience de ce dernier prouve qu'il valait mieux avoir affaire à la «peste» nationale-socialiste qu'au «choléra» bolchevique ou bolcheviste.

A l'heure où les acquis du révisionnisme historique s'imposent partout, même aux journalistes qui ont observé sur ce point la politique du silence, il serait bon que *La Montagne* mette sa propre pendule à l'heure.

Le mythe des gazages a commencé le 22 mars 1916 avec un article du *Daily Telegraph* sur le gazage des Serbes par les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares. Il est mort le 2 juillet 1982 avec l'étonnante conférence de presse de Raymond Aron et François Furet à la suite du «colloque de la Sorbonne» qui devait river son clou au révisionnisme (29 juin-2 juillet 1982): pas un traître mot sur le gazage des juifs !

Dans dix jours, nous fêterons le soixante-seizième anniversaire de la naissance du mythe et, dans moins de quatre mois, le dixième anniversaire de sa mort.

Depuis près de dix ans, les journalistes ont caché la bonne nouvelle de la mort de ce mythe abject.

\*\*\*

25 mars 1992

### **Mon séjour à Stockholm (17-21 mars 1992)**

Le 17 mars, je me suis rendu à Stockholm à l'invitation de mon ami Ahmed Rami, responsable, dans cette ville, de Radio Islam.

Je remercie les autorités suédoises d'avoir résisté aux pressions des juifs et d'avoir permis que je séjourne à Stockholm.

En revanche, la presse suédoise a communiqué dans l'abjection. Rarement ai-je constaté de la part de journalistes une telle ignorance du sujet que je venais traiter (le révisionnisme historique), une telle déformation de la vérité des faits et une telle aptitude à l'insulte, à l'outrage et à la diffamation. Le quotidien *Expressen* a dépassé tous les journaux dans ce concours d'ignominie.

Il n'est pas surprenant qu'au soir de mon arrivée, Ahmed Rami, deux jeunes Suédois et moi-même ayons failli être lynchés par un groupe de jeunes gens armés de bâtons, de couteaux et de bombes lacrymogènes et emmenés par des responsables d'un club d'étudiants juifs. J'ai ainsi vécu ma huitième agression en douze ans. Toutes les agressions antérieures avaient eu lieu en France. Je me suis beaucoup déplacé à l'étranger mais je n'y avais jamais été attaqué. C'est donc, je le répète, à Stockholm que j'ai, pour la première fois, subi à l'étranger une agression de cette sorte.

La communauté juive suédoise encourt une grave responsabilité dans les pressions, les mensonges, les outrages et les violences physiques dont j'ai

été la victime lors de mon bref séjour à Stockholm. C'est elle, en particulier, qui a obtenu par la menace l'annulation de toutes les conférences qu'Ahmed Rami avait organisées pour m'y donner la parole.

Néanmoins, ce séjour a constitué un éclatant succès pour le révisionnisme historique: les médias ont dû battre en retraite, j'ai pu longuement m'exprimer sur les ondes de Radio Islam et il se pourrait que le mensonge des prétendues chambres à gaz nazies et du prétendu génocide des juifs ait, en fin de compte, reçu dans la capitale suédoise un coup décisif.

Dès mon arrivée, j'avais lancé aux médias suédois un défi à relever dans les vingt-quatre heures. Je leur avais dit que, puisqu'ils croyaient à l'existence des chambres à gaz nazies comme aux pyramides d'Égypte, ils n'avaient qu'à montrer le lendemain, soit dans les journaux, soit à la télévision, la photographie ou le dessin d'une seule de ces chambres à gaz. Dans un texte de trois pages, je leur rappelais qu'en trente années de recherches j'avais, en vain, cherché une telle chambre à gaz. Je n'en avais découvert ni à Auschwitz, ni dans un autre camp, ni dans un document, ni dans un livre. D'ailleurs, quand on sait ce qu'est le Zyklon B (puissant insecticide, à base d'acide cyanhydrique, mis en service en 1922 et encore en usage aujourd'hui pour la désinfection) et quand on se rappelle comment fonctionne une chambre à gaz américaine pour exécuter *un seul* condamné à mort grâce au même acide cyanhydrique, on s'aperçoit très vite que la prétendue «chambre à gaz nazie à Zyklon B» est impossible à concevoir. Elle n'a pas plus de réalité que les soucoupes volantes. Elle est l'équivalent d'un cercle carré ou d'un carré circulaire. Effectivement, les médias n'ont pas pu relever mon défi. Certains ont recouru, sans conviction, à des subterfuges que j'avais, par avance, dénoncés dans mon texte de trois pages.

Je pense que beaucoup de journalistes ont été suffoqués de découvrir que, jusque-là, ils avaient cru à l'existence d'une arme prodigieuse dont ils ne s'étaient représenté ni la forme ni le fonctionnement.

Pendant deux nuits, j'ai pu m'exprimer librement à Radio Islam. Je crois pouvoir dire que j'ai été en mesure de répondre à toutes les questions des auditeurs sans en esquiver aucune.

Le dernier jour, avant de prendre l'avion de retour, j'ai pu enregistrer une vidéo ayant pour sujet le révisionnisme historique.

Je nourrissais déjà une grande estime pour Ahmed Rami. Mon séjour, chez lui, à Stockholm, n'a fait qu'accroître cette estime: j'ai vu de près comment il vit, comment il lutte et de quel prestige il jouit dans son pays auprès des Suédois, auprès des musulmans, auprès de tous. Je le remercie, le félicite et lui redis toute ma considération.

\*\*\*

30 mars 1992



## Les chambres à gaz en voie de disparition ?

Au centre Rachi, à la vidéothèque de Paris et sur FR3 vient d'être projeté *Premier convoi*, un documentaire de Pierre-Oscar Lévy, Suzette Bloch et Jacky Assoun. Ce documentaire sera diffusé dans les lycées et collèges de France par l'intermédiaire du Centre national de documentation pédagogique. Il retrace l'histoire du premier convoi de juifs qui soit parti de France pour Auschwitz, le 27 mars 1942.

Douze survivants racontent leur expérience.

Le récit tranche sur les innombrables documentaires consacrés à la souffrance des juifs; il est relativement sobre et, par conséquent, d'autant plus poignant. Si l'on fait abstraction de quelques propos qui relèvent des thèmes de la «propagande de guerre à base de récits d'atrocités» et de quelques clichés ou stéréotypes, on a, pour une fois, l'impression de revivre l'affreuse expérience de ces juifs débarquant à Birkenau à la pire époque du camp, c'est-à-dire au moment où, dans une zone de marécages, commencent à s'édifier les baraquements. Tous les concentrationnaires savent que rien n'était pire que les travaux d'assainissement, de terrassement et de construction d'un camp de travail ou de concentration. Du jour au lendemain, le citoyen arraché à la vie civile se voyait contraint de vivre l'expérience du forçat. Il n'était pas soumis à la loi allemande ou militaire mais à celle du bagne et des «chaouchs». Les privilégiés – des Russes ou des Polonais – se montraient impitoyables. La faim, la fièvre des marais, le typhus, la fièvre typhoïde, les coups incessants, les appels interminables, le vol, la promiscuité venaient rapidement – parfois en quelques jours – à bout des faibles ou des moins débrouillards. Il faut saluer comme une réussite exceptionnelle l'assemblage, habile et point trop tendancieux, de ces fragments de récits et d'anecdotes qui permettent de comprendre ce que veulent dire ces simples et pauvres mots: «J'ai eu faim. J'ai eu soif. J'ai voulu mourir».

La magique chambre à gaz est plusieurs fois nommée; toutefois, sa présence est incroyablement discrète.

L'un des juifs dira qu'à leur arrivée, le 30 mars 1942 au petit matin, il n'existait pas encore de chambre à gaz, affirmation qui constitue un progrès sur la thèse habituelle selon laquelle fonctionnaient à l'époque la chambre à gaz du Krema-I (que visitent aujourd'hui tant de touristes) et les chambres à gaz du Bunker-1 et du Bunker-2. Dans son *Mémorial*, Klarsfeld, lui, veut bien admettre qu'aucun juif de ce convoi n'a été gazé. Dans la suite du documentaire, on relèvera bien le bref témoignage de celui qui prétend avoir observé de loin des juifs qui se pressaient autour du Krema-III de Birkenau en l'attente du gazage; il percevait les cris des victimes ! Ce qu'il ne nous dit pas, c'est qu'il avait vue sur le terrain de football (*Sportplatz*) qui flanquait le jardin du Krema-III, un jardin aux allées bien dessinées et que manifestement

aucune foule n'a jamais piétinées, ainsi qu'en font foi les photographies aériennes prises par les Alliés pendant la guerre et publiées en 1979.

Pas un instant la caméra ne nous montre la «chambre à gaz» du Krema-I (à Auschwitz même), ni les ruines des autres «chambres à gaz» (sauf, de très loin, les ruines du Krema-III), ni la maquette que les visiteurs du camp peuvent contempler au Bloc 4 (le Bloc de l'extermination); les Polonais ont construit cette grande maquette avec une ingénuité communiste; cherchant à donner une idée du processus de gazage dans les Kremas-II et III de Birkenau, ils sont involontairement parvenus à montrer les impossibilités physiques de ces prétendus abattoirs chimiques. Manifestement, les auteurs du documentaire, des juifs français, avertis de ce qu'est le révisionnisme historique, ont senti que mieux valait faire l'impasse sur le sujet de la chambre à gaz. Imaginons que leur caméra se fût attardée sur ce qu'aujourd'hui encore on présente à Auschwitz ou à Birkenau comme une chambre à gaz «à l'état d'origine» ou «en état de reconstitution», ou encore «à l'état de ruines»; il est probable que les lycées et les collégiens français auraient demandé un «arrêt sur image» pour examiner l'objet du litige; ils se seraient alors aperçus qu'on se moquait d'eux. Le risque était trop grand de provoquer le scepticisme. C'est donc à la prudence plus qu'à l'honnêteté qu'il convient probablement d'attribuer une telle discrétion sur un sujet brûlant.

On peut relever bien d'autres silences sur certaines réalités d'Auschwitz et de Birkenau, des réalités qui prouvent que ces camps n'étaient pas des «camps d'extermination» malgré les ravages exercés par les épidémies de typhus et, en particulier, celle de 1942 qui, comme a bien voulu le rappeler l'un des douze témoins, a fait des victimes parmi les SS eux-mêmes (le médecin-chef du camp est mort du typhus). On peut également déplorer certaines habiletés comme celle qui consiste à donner une allure sinistre à des bâtiments surmontés de cheminées, sans préciser qu'il s'agit de l'impressionnant ensemble des cuisines situées à l'entrée du camp d'Auschwitz.

Mais, tout bien considéré, ce documentaire a le mérite d'une relative honnêteté.

Encore un effort et on s'apercevra que, somme toute, le meilleur reportage ou le meilleur documentaire écrit que nous possédions sur les camps de concentration allemands de la dernière guerre était *Le Mensonge d'Ulysse* de Paul Rassiner.

*N.B.* : Olivier Duhamel a récemment repris à la télévision la calomnie selon laquelle les autorités de Vichy avaient outrepassé les vœux de l'occupant et exigé l'envoi des enfants juifs en déportation *et donc à la mort*. Rappelons d'abord que de nombreux enfants juifs ont survécu à la déportation (voyez le film tourné à la libération d'Auschwitz). Précisons ensuite que, si Pierre Laval ainsi que les autorités religieuses ont insisté auprès des Allemands

pour qu'en plus des personnes aptes au travail les convois emportent un certain quota d'enfants, c'était afin d'éviter la *dislocation* des familles. Dans sa solennelle protestation du 26 août 1942, M<sup>gr</sup> Théas s'élève contre cette *dislocation*. Il est arrivé qu'on laisse aux juifs le choix de décider par un vote du sort des enfants : ou les emmener avec eux vers «Pitchipoï» (le pays de légende des récits enfantins) ou les laisser en France à des organisations charitables. Les convois n'ont, par ailleurs, pas manqué de volontaires, appelés «optants». Ce fut le cas pour les trente infirmiers qui accompagnèrent les déportés du premier convoi qui, par exception, était constitué de wagons de troisième classe. Les juifs de Drancy collaboraient avec les Allemands dans la constitution des listes<sup>1</sup>.

[Publié dans *Rivarol*, 10 avril 1992, p. 9.]

\*\*\*

---

1. Voy. M. Rajsfus, *Drancy...*, p. 184.

## **Chambres à gaz et génocide dans une publication de l'Institut d'histoire du temps présent (1989)**

R. Rémond préside l'Institut d'histoire du temps présent. Il ne peut donc décliner toute responsabilité dans la publication de François Bédarida, directeur du même institut, intitulée *Le nazisme et le génocide. Histoire et enjeux*.

Cet ouvrage n'offre pas la moindre représentation de ce que pourrait être une chambre à gaz homicide au Zyklon B. Il parle de génocide ou de décisions d'extermination des juifs mais sans jamais apporter de date précise, de document précis, de source précise.

Il amène à se poser bien des questions.

– « Selon le dictionnaire *Robert*, le terme “génocide” désigne, en général, “la destruction méthodique d'un groupe ethnique”. Cette définition se rapproche de celle qui a été utilisée à Nuremberg<sup>1</sup>. » Où et quand le tribunal de Nuremberg a-t-il utilisé et défini le mot de « génocide » ?

Ce mot ne figure nulle part dans les quarante-deux volumes !

– « Quelle est la différence entre camps de concentration et d'extermination<sup>2</sup> ? » Tout au long de l'opuscule on emploie l'expression de « camp d'extermination » comme si les Allemands avaient délibérément créé, à côté de camps appelés « de concentration », des camps appelés « d'extermination »<sup>3</sup>. Où les Allemands ont-ils employé cette expression ?

Cette expression a été créée par les Alliés : « *extermination camps* » et elle a été traduite en allemand par « *Vernichtungslager* ».

– « L'expérimentation des chambres à gaz a été faite sur les malades mentaux à partir de 1939<sup>4</sup>. » Où est la preuve ?

Elle n'est ni aux pages 21 à 23 ni ailleurs. Tout au plus y a-t-il aux pages 50-51 un récit d'August Becker accusant un collègue d'avoir eu l'idée de gazer des gens dans une fausse douche avec, à dix centimètres du sol, une canalisation percée de petits orifices par où se répandait l'oxyde de carbone, et qui aurait tué... en une minute ! Cet invraisemblable récit-confession dont la date et la source ne sont pas indiquées n'a jamais été vérifié – la référence donnée est celle d'un ouvrage écrit par le journaliste E. Klee: où est la source du journaliste ?

---

1. F. Bédarida, éd., *Le nazisme et le génocide...*, p. 3.

2. *Id.*, p. 4.

3. *Id.*, p. 5, 27 et surtout p. 38-39, 53.

4. *Id.*, p. 21 à 23.

– « Le souci d’effacer toute trace d’extermination explique qu’à l’approche des armées alliées, les nazis aient tenté de détruire les camps <sup>1</sup>. » Preuve de cette tentative ?

Livrés intacts: camps à chambre à gaz comme Majdanek, Mauthausen, Ravensbrück, Dachau; à Auschwitz destructions minimales (dues à qui ?): le Krema-I avec sa «chambre à gaz» intacte; les Kremas-II et III avec leurs «chambres à gaz» intactes sous les blocs de béton.

– «la rafle du Vel’ d’hiv’<sup>2</sup>» A la page 31, il est dit treize mille juifs. Confirmez-vous ?

Le vrai chiffre a été de huit mille cent soixante <sup>3</sup>. Pourquoi le chiffre est-il à ce point grossi ? Puisque juger, c’est comparer, pourquoi cacher qu’en août 1944 le même Vel’ d’hiv’ a servi à concentrer des collabos (souvent après passage à tabac) au point que les fameuses photos du Vel’ d’hiv’ sont, a fini par le reconnaître Klarsfeld lui-même, des photos de collabos et non de juifs ?

– «[L’Allemagne a] organisé la liquidation physique de millions d’êtres humains de manière calculée, systématique, industrielle <sup>4</sup>. » Ce dernier adjectif n’implique-t-il pas l’existence de «chambres à gaz» et n’est-il pas important au plus haut point de savoir si elles ont existé ou non ?

– Heydrich déclare: «Il faut trouver une solution définitive d’ordre territorial <sup>5</sup>. » Cette phrase ne doit-elle pas nous rendre prudents quand nous parlons de «solution définitive» ? De quel droit affirmer que cette solution est... l’extermination si elle est définie comme «territoriale» ?

– Partie centrale de l’opuscule: «au cours de l’année 1941 sont prises *trois* décisions capitales<sup>6</sup>. » En résumé, les *Einsatzgruppen* devront tuer «tous les juifs, hommes, femmes et enfants des territoires conquis [à l’Est]». Puis, décision de procéder à la liquidation physique de tous les juifs du continent européen. Enfin, «la troisième décision capitale de cette année-tournant concerne la création des camps d’extermination»<sup>7</sup>. Comment se fait-il qu’aucune date précise, qu’aucun document précis ne soient cités ?!!!

L’ordre donné aux *Einsatzgruppen* (EG) est inventé de toutes pièces. Le document PS-502, du 17 juillet 1941, auquel il est ici manifestement fait allusion donne pour instruction aux EG de *trier* parmi les prisonniers soviétiques «tous les fonctionnaires importants de l’État et du Parti» et, en particulier, **parmi ceux-ci** neuf catégories de gens dont «tous les juifs»

---

1. *Id.*, p. 9.

2. *Id.*, p. 10 et 31.

3. Voir notamment Nathaniel Herzberg, *Le Monde*, 18 juillet 1990.

4. F. Bédarida, *op. cit.*, p. 14.

5. *Id.*, p. 24.

6. *Id.*, p. 26.

7. *Id.*, p. 27.

(qui arrivent en huitième position), pour voir ceux qui pourront être utiles et ceux qui seront exécutés sous certaines conditions. Les Soviétiques font de même avec leurs prisonniers allemands et sont même plus expéditifs. Cette directive provoquera des protestations des généraux allemands et il semble qu'elle sera rapidement abandonnée.

La décision de procéder à la liquidation physique de tous les juifs européens est attribuée ici à Göring. En réalité, dans sa fameuse lettre du 31 juillet 1941 à Heydrich, il parle de « solution définitive dans le cadre d'une politique d'*émigration* ou d'*évacuation*. Comment M. Bédarida peut-il parler d'« instructions orales et à demi mot quoique avec une signification claire et sans équivoque <sup>1</sup> » ? Comment peut-il parler de « langage codé » ? Détient-il le code ? Assez décodé !

Où est la décision de « création de camps d'extermination » (p. 27) ?

Où sont les « directives » pour la construction de ces camps, avec, à Chelmno, des « camions à gaz » ? On n'a jamais trouvé ces camions à gaz (*Gaswagen* signifiait « gazogène »), ni un fragment, ni une photo, ni un plan !

– « Première opération d'envergure : l'« opération Reinhard » [...] Trois camps sont équipés et affectés à cet effet : Belzec, Sobibor et Treblinka (c'est à Belzec qu'en août 1942 le sous-lieutenant Gerstein assiste à des séances de gazage [...])<sup>2</sup>. » Où sont les documents ? Invoquer Gerstein est-il admissible après les révélations apportées par Paul Rassinier et Henri Roques sur les écrits de Gerstein ou attribués à Gerstein ?

Les historiens ont longtemps osé prétendre qu'il avait existé une « opération Reinhard », du prénom de Reinhard Heydrich ;! Comme s'il avait pu exister une « opération Adolf » (Hitler) ou « Hermann » (Goering) ou « Albert » (Speer) ! En réalité, il a existé une opération Reinhardt, du nom du secrétaire d'État aux finances Fritz Reinhardt : une opération de « récupération » de biens au profit, par exemple, des populations civiles allemandes bombardées. R. Rémond aurait dû lire l'ouvrage *L'Allemagne nazie et le génocide juif* (actes du colloque de la Sorbonne de 1982) où, à côté de sa propre communication sur « Les Églises et la persécution des juifs pendant la seconde guerre mondiale », figure une communication de l'historien Uwe Dietrich Adam abusivement intitulée « Les chambres à gaz » et où, dans la note 70 (p. 259), l'historien annonce une mise au point sur « l'opération Reinhardt et non Reinhard ».

Kurt Gerstein : sept à huit cent personnes dans 25 m<sup>2</sup> = 28 à 32 personnes au mètre carré et tutti quanti. Léon Poliakov avait substitué 93 m<sup>2</sup> ! R. Hilberg, au procès Zündel de Toronto en 1985, a reconnu qu'on ne pouvait accorder de crédit à Kurt Gerstein.

---

1. *Id.*, p. 26-27.

2. *Id.*, p. 27.

– «[A Auschwitz] 24 000 Juifs hongrois exterminés en une journée<sup>1</sup>.» Comment peut-on porter une aussi grotesque et horrible accusation sans la moindre preuve ?

– « novembre 1944 (date à laquelle Himmler donne l'ordre de mettre fin aux gazages d'Auschwitz)<sup>2</sup>. » Où est cet ordre ? Quelle est sa date exacte ?

Si cet ordre avait existé, on aurait eu là la preuve des gazages et ce document aurait été partout publié. Il ne l'est nulle part.

– Sur le bilan de la déportation des juifs de France: «Sur le nombre et la répartition des victimes, on dispose pour la France de statistiques très précises grâce aux rigoureux calculs de Serge Klarsfeld. C'est ainsi que le chiffre total des juifs déportés de France, entre le printemps 1942 et l'été 1944, s'élève à soixante seize mille, dont deux mille cinq cents seulement ont survécu, soit 3 % des partants<sup>3</sup>.» Pourquoi M. Bédarida, qui a hérité des archives du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale (responsable: Henri Michel) n'a-t-il pas encore publié dans le détail la «statistique de la déportation» ?

Cette statistique a demandé vingt ans de travail. Elle a été achevée à la fin de 1973. Depuis dix-neuf ans, elle est tenue cachée «pour éviter des heurts possibles avec certaines associations de déportés»<sup>4</sup>.

Comment peut-on parler des «rigoureux calculs» de S. Klarsfeld quand on sait ceci: de son propre aveu, S. Klarsfeld a enregistré comme morts ou gazés tous les déportés qui ne sont pas venus spontanément se déclarer vivants au ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre au plus tard le 31 décembre 1945 ? C'est ainsi qu'une quantité de survivants ont été comptabilisés comme morts ou gazés. Certains sont célèbres : Simone Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice, devenue Simone Veil; la mère d'Henri Krasucki; Gilbert Salomon, «le roi de la viande»; etc.)

– A propos des juifs dans la collaboration, l'auteur dit qu'ils ont «dû pratiquer la politique du moindre mal<sup>5</sup>». Pourquoi ne pas être plus précis et pourquoi cet argument ne vaudrait-il pas pour bien d'autres collabos ou pétainistes ?

L'Union générale des Israélites de France, la police juive des camps, y compris de celui de Drancy, collaboraient pleinement avec les Allemands. Elles avaient leur responsabilité dans les arrestations de juifs, dans leur mise en camps, dans la mise au point des listes pour chaque convoi, dans le choix

---

1. *Id.*, p. 28.

2. *Ibid.*

3. *Id.*, p. 32.

4. *Bulletin du CHDGM*, janvier-février 1974, p. 1.

5. F. Bédarida, *op. cit.*, p. 42.

des volontaires pour la déportation. Elles ont même fait voter les parents sur le point de savoir si les enfants seraient déportés ou non<sup>1</sup>.

Que pense R. Rémond du fait qu'à la fin de 1944 et au début de 1945, les juifs collabos sont passés à *huis clos* devant des tribunaux d'honneur juifs et ont tous été acquittés en première instance et en appel ? Tribunaux présidés, par exemple, par Léon Meiss, président du CRIF<sup>2</sup>.

Pourquoi F. Bédarida cache-t-il qu'en janvier 1941 les sionistes de l'Irgoun Zvai Leumi ont proposé une alliance militaire à l'Allemagne contre la Grande-Bretagne (document von Henting aux archives de Coblenze) ?

– L'auteur parle beaucoup de «l'ignorance» parmi les juifs au sujet des «camps d'extermination» et de leur scepticisme devant les «rumeurs»<sup>3</sup>. Il dit: «Comment auraient-ils imaginé l'inimaginable ?» Précisément ! Comment peut-on croire à ce qui n'a pas existé ?

Ni Churchill, ni de Gaulle, ni Eisenhower ne parlent dans leurs discours ou mémoires de «chambres à gaz». Quel est le haut responsable politique qui peut croire aux inventions de ses propres officines de propagande de guerre ? – L'auteur parle de «deux jeunes Juifs slovaques, membres d'un *Sonderkommando*, Vrba et Wetzler, échappés d'Auschwitz en avril 1944<sup>4</sup>». Dans sa bibliographie, il citera, du même Rudolf Vrba, *Je me suis évadé d'Auschwitz*. Comment accorder foi à R. Vrba ?

En 1985, au procès Zündel, à Toronto, il a subi un contre-interrogatoire en règle qui l'a conduit à reconnaître que dans son fameux rapport sur Auschwitz il avait fait grand usage de... la licence poétique.

– L'auteur cite Hinrich (et non Heinrich) Lohse, commissaire du Reich pour les territoires de l'Est. Il dit: «A propos des massacres en cours [Lohse] écrit cyniquement: imaginez ce qui arriverait si ces événements étaient connus et exploités par l'ennemi. Mais il est très probable qu'une telle propagande resterait sans effet, car ceux qui entendraient ou liraient de telles choses ne voudraient jamais y croire<sup>5</sup>.» Pourquoi cette falsification délibérée ?

La lettre de Lohse (Riga, le 18 juin 1943) est envoyée à Alfred Rosenberg, ministre, à Berlin, pour les territoires occupés de l'Est. Ce n'est pas la lettre d'un cynique. C'est celle d'un homme qui proteste vivement contre le fait suivant: il a appris que, dans la lutte sauvage entreprise contre les partisans, des soldats allemands ont enfermé dans des granges des hommes, des femmes et des enfants et les y ont brûlés vifs. Il dit: «Cette méthode est indigne de la cause allemande et fait le plus grand tort à l'opinion que l'on peut se faire de nous». Il écrit: «A côté de cela, que restera-t-il de Katyn?» (Phrase que M.

---

1. *Le Monde juif*, juillet-septembre 1980, p. 106.

2. Voy. M. Rajsfus, *Des juifs dans la collaboration*, p. 339-340 et suivantes.

3. F. Bédarida, *op. cit.*, p. 43.

4. *Id.*, p. 43.

5. *Id.*, p. 44.



Bédarida se garde bien de reproduire) et Lohse ajoute, indigné: «Supposons que nos adversaires aient vent de telles pratiques et les exploitent dans leur propagande! Celle-ci demeurerait sans doute sans résultat, pour cette bonne raison que le public se refuserait à lui accorder crédit<sup>1</sup>.» Une telle lettre, rétablie dans sa forme d'origine, est loin de confirmer l'usage d'une extermination systématique. En fait, elle l'infirme.

– L'auteur ose citer des extraits du journal du Dr Johann-Paul Kremer et ce qu'il appelle le «témoignage» du même docteur<sup>2</sup>. Pourquoi ne tient-il aucun compte des remarques du professeur Faurisson dont une bonne partie du *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*, paru il y a douze ans, montre comment on a falsifié les textes de Kremer ?

En particulier, F. Bédarida prétend trouver dans le journal de Kremer la phrase: «Ce n'est pas pour rien qu'Auschwitz est appelé un camp d'extermination». Le texte allemand ne parle nullement de «camp d'extermination» (sous-entendu avec des chambres à gaz) mais dit que le camp d'Auschwitz, où en 1942 règnent, dit-il, le typhus et la fièvre typhoïde, est vraiment «le camp de l'**anéantissement** [par ces épidémies]».

– L'auteur invoque la confession de Höss! Et le livre de M. Nyszli (*Médecin à Auschwitz*)<sup>3</sup>. Comment peut-on invoquer de telles preuves ?

Rappeler les absurdités de cette confession d'un homme torturé («3 millions de morts à Auschwitz jusqu'en décembre 1943», etc.) et que l'ouvrage prêté à M. Nyszli est totalement discrédité et n'est plus répertorié dans l'*Encyclopedia of the Holocaust*.

– L'auteur invoque des discours de Himmler sans tenir compte des observations du professeur Faurisson sur le sujet au début de sa *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* (1982).

– L'auteur en vient à la statistique du génocide des juifs durant la seconde guerre mondiale. Il se contente de reproduire les affirmations de R. Hilberg<sup>4</sup>. Pourquoi ne nous précise-t-il pas qu'il ne peut s'agir que de pures spéculations puisque, aussi bien, R. Hilberg dans son ouvrage sur *La Destruction des juifs européens* ne fournit pour ses chiffres pas la moindre source ni la moindre référence et ne révèle jamais comment il est parvenu à de tels chiffres !

– L'auteur dit que «le total officiellement adopté par le Tribunal [de Nuremberg] était de 5.700.000 [et non six millions]<sup>5</sup>». C'est faux. Le Tribunal a prétendu qu'il y avait eu six millions de morts juives et il a eu

---

1. Doc. NO-2607 traduit dans Henri Monneray, *La Persécution des juifs...* p. 143.

2. F. Bédarida, *op. cit.*, p. 53.

3. *Id.*, p. 54.

4. *Id.*, p. 58-61.

5. *Id.*, p. 61.

l'audace d'attribuer ce chiffre à... Eichmann<sup>1</sup>. Pourquoi l'auteur ne cite-t-il pas Gerald Reitlinger qui parle de quatre millions quatre cent mille juifs, sans d'ailleurs plus de justification que tous «les historiens faisant autorité sur le nazisme<sup>2</sup>» ?

– L'auteur recommande *Nuit et Brouillard*<sup>3</sup>. Comment peut-on recommander un tel film de propagande où il est dit à propos d'Auschwitz-Birkenau: «Neuf millions de fantômes peuplent ce paysage», où il est question du savon juif (un mythe), de peaux humaines tannées (des peaux de chèvre, finalement, comme devait le révéler le général Lucius Clay) et où ce qui aujourd'hui est présenté enfin à Majdanek comme une simple douche est présenté alors (1956) comme une chambre à gaz ?

– R. Rémond, président de l'Institut d'histoire du temps présent, peut-il continuer à cautionner cet opuscule de F. Bédarida, un opuscule à usage des élèves et des professeurs et rempli d'erreurs extrêmement graves, d'affirmations fantaisistes, d'inventions de la pure propagande de guerre et de haine ?

\*\*\*

---

1. *TMI*, I, p. 266.

2. G. Reitlinger, *The Final Solution...*, p. 48.

3. *Id.*, p. 64.

**En prévision du témoignage du professeur René Rémond  
président de l'Institut d'histoire du temps présent  
au procès de Philippe Costa  
(Fontainebleau)**

- I. Identité de R. Rémond d'après le *Who's who in France 1989-1990*.
- II. Sur chambres à gaz et génocide, correspondance, conversations téléphoniques et rencontres du professeur R. Faurisson avec R. Rémond (1977-1989).
- III. Chambres à gaz et génocide dans les œuvres de R. Rémond (1974-1988).
- IV. Questions à R. Rémond sur chambres à gaz et génocide.

– I –

**Identité de R. Rémond  
d'après le *Who's who in France 1989-1990*  
[recherche à faire]**

– II –

**Sur chambres à gaz et génocide,  
correspondance, conversations téléphoniques et rencontres  
du professeur R. Faurisson avec R. Rémond  
(1977-1989)**

– *Lyon, le 7 juillet 1977: R. Faurisson à R. Rémond.*

«Vous exercez de hautes responsabilités au sein du «Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale». C'est pour cette raison que je me permets de vous soumettre l'article ci-joint sur le «problème des chambres à gaz». – Je vous demanderais de vouloir bien me dire si, pour vous, l'existence des chambres à gaz a des chances de constituer une imposture historique ou si, au contraire, elle est une réalité scientifiquement établie sur laquelle il n'y a pas lieu d'émettre le moindre doute [...].»

Dans un post-scriptum, R. Faurisson appelle l'attention de R. Rémond sur le fait que ledit comité se livre à de la «rétention de documents»<sup>1</sup>.

---

1. Voy., à propos de la longue enquête sur la déportation, différents numéros du *Bulletin* [du CHDGM] et, notamment, n° 205, p. 4, n° 209, p. 1, n° 212, p. 1.

– *Lyon, le 18 juillet 1977: R. Faurisson à R. Rémond.*

Comme par hasard le débat sur le «génocide» vient enfin, après trente-deux ans de silence, de s'ouvrir dans les colonnes du *Monde* avec un article de Viansson-Ponté.

Par ailleurs, R. Faurisson mentionne Harwood, Irving, Butz et Stäglich.

– *Lettre de R. Faurisson à R. Rémond du 8 septembre 1977 et conversation téléphonique du 18 novembre 1977.*

— *Lyon, 28-30 janvier 1978:*

Colloque sur «Églises et chrétiens de France pendant la seconde guerre mondiale». R. Faurisson expose brièvement la thèse révisionniste. Il est violemment pris à partie par François Bédarida et, en apparence, par l'unanimité des soixante présents. Cela se passe le dimanche 29 janvier. Le lendemain, R. Rémond fait son apparition au colloque. R. Faurisson, le voyant fatigué par une grippe et importuné, décide de ne pas l'importuner à son tour. R. Rémond sait désormais qu'il y a une sorte d'unanimité contre R. Faurisson. Acceptera-t-il de recevoir un jour l'hérétique ou de lui répondre ?

– *Lyon, le 9 février 1978: R. Faurisson à R. Rémond.*

R. Faurisson rappelle ce qui s'est passé au colloque de Lyon et sollicite une réponse à sa correspondance.

– *Paris, le 9 juin 1978: R. Faurisson à R. Rémond.*

Une seconde conversation téléphonique a eu lieu entre-temps puisque dans sa lettre de ce jour R. Faurisson remercie R. Rémond de lui accorder une entrevue «pour la rentrée d'octobre». La date précise n'est pas encore arrêtée. Il est à noter que R. Rémond accepte donc de recevoir et d'entendre l'hérétique.

– *Vichy, le 10 septembre 1978: R. Faurisson à R. Rémond.*

R. Faurisson envoie de la documentation révisionniste à R. Rémond et suggère que la rencontre pourrait se faire en présence d'une tierce personne choisie par R. Rémond pour ses connaissances particulières sur le sujet de la déportation. R. Faurisson suggère que cette personne pourrait être au choix Michel Borwicz, le colonel Tintant, Olga Wormser-Migot, Adam Rutkowski, Georges Wellers, Joseph Billig, Serge Klarsfeld, Charlotte Delbo, Louise Alcan ou Léon Poliakov.

– Nanterre, 18 septembre 1978: R. Rémond à R. Faurisson.

R. Rémond se voit obligé de repousser la date d'une rencontre à la seconde quinzaine de novembre. Il écrit à R. Faurisson:

«Voulez-vous que nous remettons donc à un peu plus tard notre rencontre à laquelle je ne renonce pas ?»

– Vichy, le 21 septembre 1978: R. Faurisson à R. Rémond.

R. Faurisson est d'accord pour ce report de date. Il demande qu'en tout état de cause R. Rémond relise attentivement la documentation qu'il lui a envoyée.

– Nanterre, le 27 septembre 1978: R. Rémond à R. Faurisson.

R. Rémond fixe la rencontre au 23 novembre. Il dit ne connaître «personnellement aucune des personnalités dont vous avancez les noms [dans votre lettre du 10 septembre 1978]».

— Entrevue du 23 novembre 1978 à l'Institut d'études politiques de la rue Saint-Guillaume, de 15<sup>h</sup> 30 à 17<sup>h</sup> 15.

D'emblée, R. Rémond déclare à R. Faurisson:

«Pour ce qui est des chambres, je suis prêt à vous suivre»

mais, ajoute-t-il, il a la conviction que les nazis ont été capables d'un «génocide». R. Rémond déclare:

«J'ai la conviction intime que le nazisme est en soi suffisamment pervers pour que le génocide ait été dans ses intentions et dans ses actes, mais je reconnais que je n'ai pas de preuves scientifiques de ce génocide.»

Au début de l'entrevue, R. Rémond s'était levé pour aller prendre les numéros 205, 209 et 212 du *Bulletin* du CHDGM. Dans ces bulletins à usage interne, M. Henri Michel, directeur de ce comité rattaché au premier ministre, «juge inopportune une publication d'ensemble [des statistiques de la déportation] qui risquerait de susciter des réflexions désobligeantes pour les déportés». R. Rémond qualifie d'«étranges» les arguments d'H. Michel et demande à R. Faurisson pourquoi, à son avis, H. Michel a pris cette décision. R. Faurisson lui répond qu'il connaît les vrais chiffres et que ces chiffres sont sensiblement plus bas que ne le prétendent les associations et certains documents officiels. R. Rémond admet sans difficultés que tel doit bien être le motif d'H. Michel.

A la fin de la rencontre, R. Rémond reproche à R. Faurisson d'avoir publié son article sur «Le Problème des chambres à gaz» dans le mensuel de Maurice Bardèche *Défense de l'Occident*. R. Faurisson lui demande alors s'il accepterait, lui R. Rémond, de publier dans le magazine *L'Histoire* un article de R. Faurisson sur la prétendue chambre à gaz du Struthof. Il ajoute – et la remarque fait sourire R. Rémond: «La chambre à gaz du Struthof, ce n'est

pas bien méchant.» R. Rémond dit qu'il en parlera à Michel Winock, responsable du magazine.

R. Rémond veut bien admettre que R. Faurisson travaille très sérieusement et sait analyser les textes.

Au moment de prendre congé, R. Faurisson ne cache pas qu'il craint d'être poursuivi en justice pour apologie de crimes de guerre ou apologie du nazisme, comme l'avait été Maurice Bardèche. R. Rémond lui répond qu'une telle poursuite n'est pas concevable et ajoute :

« Ce que vous faites, c'est factuel. »

Cette rencontre a eu lieu, on le notera, exactement une semaine après l'éclatement de l'affaire Faurisson dans *Le Matin de Paris* du 16 novembre 1978. R. Rémond n'avait pas vu là une raison de décommander son rendez-vous.

— 5 et 27 septembre 1979: échange de correspondance R. Faurisson – R. Rémond pour une seconde entrevue (conversation téléphonique également).

— ENTREVUE du 11 décembre 1979 à l'Institut d'études politiques de 18 h 05 à 19 h 10.

R. Rémond écoute attentivement R. Faurisson qui lui fait le point des événements survenus en un an sur le plan du révisionnisme historique. Il ouvre à peine la bouche comme s'il avait pris la décision de parler le moins possible. Il exprime tout de même son désaccord sur ce qu'on a fait à Lyon contre R. Faurisson.

Il ne peut cacher sa surprise à la vue des photos d'Auschwitz que R. Faurisson lui montre grâce à une visionneuse. Devant l'une des photos montrant des femmes et des enfants en très bon état de santé apparent et *sortant* du camp dit d'extermination de Birkenau, il dit : « Ces personnes *entrent* dans le camp ! » R. Faurisson rectifie : « Non, il s'agit de personnes qui ont été internées et qui *sortent* du camp le 27 janvier 1945. » R. Rémond est manifestement conscient qu'il y a là matière à réflexion.

Il dit qu'il a refusé de signer la déclaration des trente-quatre historiens contre R. Faurisson et sur les chambres à gaz.

Il juge que R. Faurisson travaille « bien ». Il s'étonne que ce dernier soit poursuivi pour « dommage à autrui » et dit qu'il n'a « jamais vu cela ». R. Faurisson lui demande de l'aider dans son combat judiciaire. Il répond : « Je ne veux pas prendre une décision tout de suite. Écrivez-moi. »

Au moment de prendre congé, R. Faurisson lui rappelle le mot de « factuel ». Il en convient et ne paraît pas considérer qu'à ce jour ce que cherche à démontrer R. Faurisson est moins « factuel » qu'un an auparavant.

— Paris, le 19 février 1980: R. Faurisson à R. Rémond.

R. Faurisson, continuant à envoyer de la documentation à R. Rémond, rappelle à ce dernier la substance des deux entrevues de 1978 et de 1979 et lui demande d'intervenir en sa faveur. Pas de réponse.

– *Vichy, le 12 mars 1980: R. Faurisson à R. Rémond.*

R. Faurisson renouvelle sa demande d'une intervention. Pas de réponse.

– *Paris, le 8 septembre 1980: R. Faurisson à R. Rémond.*

R. Faurisson commente une déclaration de R. Rémond le 5 septembre, à l'émission radiophonique «Le téléphone sonne», au sujet du révisionnisme. Cette déclaration est hostile. R. Faurisson annonce que son rapport sur le *Journal* d'Anne Frank a conduit un tribunal allemand à ordonner une expertise du manuscrit. L'expertise confirme qu'il y a eu supercherie. R. Faurisson écrit:

«Il faut croire que, comme vous avez bien voulu me le dire un jour, je travaille “BIEN. Il reste à obtenir la même enquête matérielle pour les prétendues “chambres à gaz”.»

– *Vichy, le 16 novembre 1987: R. Faurisson à R. Rémond.*

R. Faurisson commente des propos de R. Rémond parus dans le magazine *La Vie* du 25 septembre 1987. Ces propos sont hostiles au révisionnisme historique. R. Faurisson rappelle à R. Rémond son comportement passé et s'étonne d'un tel changement. Au passage, il mentionne la parution du livre collectif *Les Chambres à gaz, secret d'État* et lui rapporte le jugement sévère du professeur Michel de Boüiard sur cet ouvrage antirévisionniste. M. de Boüiard a travaillé avec R. Rémond au sein du CHDGM. Dans *Ouest-France*, il avait exprimé publiquement son estime pour les travaux révisionnistes.

– Vichy, le 9 juin 1989: R. Faurisson à R. Rémond.

R. Faurisson envoie à R. Rémond sa recension du livre de l'historien Arno Mayer, professeur à Princeton, sur *La « Solution finale » dans l'histoire*. A. Mayer, qui est d'origine juive et ami de Pierre Vidal-Naquet, écrit notamment: «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses<sup>1</sup>» et «De 1942 à 1945, certainement à Auschwitz mais probablement aussi partout ailleurs, plus de juifs ont été tués par des causes dites “naturelles” [faim, épidémies, maladie, excès de travail] que par des causes “non naturelles”<sup>2</sup>».

— Vichy, le 14 juillet 1989: R. Faurisson à R. Rémond.

R. Faurisson envoie à R. Rémond une lettre circulaire pour lui demander son opinion sur ce qui deviendra, un an plus tard, la loi Fabius-Gayssot. Il n'obtiendra pas de réponse.

– III –

### **Chambres à gaz et génocide dans les œuvres de R. Rémond (1974-1988).**

Il est probable que l'expression de «chambre(s) à gaz» n'apparaît pas une seule fois dans les œuvres complètes de R. Rémond, qui constituent pourtant un ensemble de plusieurs milliers de pages. Quant au mot de «génocide» (des juifs), il est d'un emploi probablement rarissime; en tout cas, aucun document, aucune référence, aucune analyse n'accompagnent l'emploi de ce mot; chez l'historien R. Rémond, le mot de «génocide» paraît ainsi dépourvu de toute historicité.

– **En 1974**, R. Rémond publie un ouvrage de deux cent quatre-vingt-six pages: *Le XX<sup>e</sup> siècle, de 1914 à nos jours*. Voici les deux très brefs fragments où il utilise le mot de «génocide» ou son équivalent d'«extermination systématique»:

«un dogme [le national-socialisme] [...] qui conduit aux camps de concentration, à la solution dite définitive, à l'extermination de six millions de juifs, au génocide<sup>3</sup>.»

«l'extermination systématique de millions de juifs»<sup>4</sup>.

– **En 1982**, il est l'auteur d'une communication sur «Les Églises et la persécution des Juifs pendant la seconde guerre mondiale», au colloque de

---

1. A. Mayer, *La « solution finale » dans l'histoire...*, p. 362.

2. *Id.*, p. 365.

3. R. Rémond, *Le XX<sup>e</sup> siècle...*, p. 136-137.

4. *Id.*, p. 173.



l'École des hautes études en sciences sociales (29 juin-2 juillet 1982); cette communication sera publiée dans *L'Allemagne nazie et le génocide juif*.

R. Rémond a participé à ce fameux colloque de la Sorbonne qui était annoncé à son de trompe comme devant donner la réplique à R. Faurisson sur le sujet des chambres à gaz. Une conférence de presse allait clore ce colloque. William Skyvington l'a enregistrée avec l'autorisation de François Furet et de Raymond Aron. L'expression de chambre à gaz n'y a pas même été prononcée ! On y a dit que, malgré «les recherches les plus érudites», on n'avait pu trouver un ordre de Hitler d'exterminer les juifs; on s'y est déclaré hostile aux procès faits à R. Faurisson et on a qualifié ces procès de «procès de sorcellerie». Est-ce aujourd'hui l'avis de R. Rémond, qui a été membre du Conseil supérieur de la magistrature de 1975 à 1979 ?

«N'étant pas spécialiste de la question [Les Églises face à la persécution des juifs pendant la seconde guerre mondiale], j'ai travaillé de seconde main. Heureusement, les travaux originaux ne manquent pas et l'abondance même de cette littérature est une cause d'embarras et d'incertitude<sup>1</sup>.»

Amener R. Rémond à dire que, sur les chambres à gaz, il est encore moins un spécialiste et lui faire nommer des spécialistes (dont je possède les œuvres, que j'apporterai, pour les lui soumettre et pour lui demander où et à quelles pages on montre ce qu'était une chambre à gaz).

– *passim* : «extermination des juifs», «solution finale» : rien de précis.

– il cite «les onze volumes parus entre 1965 et 1982 des *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale*». Dans ces onze volumes, il n'y a rien sur les chambres à gaz ni sur l'extermination physique planifiée des juifs (pourtant le pape était bien renseigné sur ce qui se passait en Pologne, notamment). R. Rémond explique ce silence – comparable, dit-il, à celui du Comité international de la Croix-Rouge – par le fait que «la réalité était tellement incroyable<sup>2</sup> !»

«[Au sujet du silence du Vatican] L'autre pôle de l'explication s'appelle impossibilité de croire à l'incroyable. L'esprit, surtout s'il a été éduqué dans une tradition de rationalité, répugne à admettre l'existence de *l'irrationnel* : comment concevoir *l'inconcevable* ? L'historien a aujourd'hui le plus grand mal à expliquer une politique dont la réalité n'est pourtant plus à prouver [...]. On conçoit alors que les contemporains aient eu la plus grande difficulté à croire ce qui n'était encore que *rumeur*. Martin Gilbert fait observer que l'existence et le fonctionnement des camps de la mort ont été un des secrets les mieux gardés de la

---

1. R. Rémond, *L'Allemagne nazie...*, p. 379.

2. *Id.*, p. 38.

guerre<sup>1</sup>. C'est Walter Laqueur<sup>2</sup> qui met le doigt sur le hiatus entre *l'information* et la compréhension : on peut avoir connaissance de certaines pratiques sans y croire véritablement : *l'imagination* se refuse à faire siennes des représentations qui s'écartent par trop de l'idée que l'on se fait de la nature humaine<sup>3</sup>.

Si une chose est *inconcevable*, peut-on faire grief à P. Costa [accusé de révisionnisme] de ne pas la concevoir ? Comment faut-il accueillir une *rumeur* ? En quoi une rumeur peut-elle être appelée une *information* aussi longtemps qu'elle n'a pas été vérifiée ? Que vient faire ici *l'imagination* ?

R. Rémond a lu le livre de Walter Laqueur qu'il cite dans sa version anglaise. Que pense-t-il du passage suivant à propos du gazage des juifs en 1942 recyclé du gazage des Serbes en 1916 :

« Le *Daily Telegraph* rapportait en mars 1916 que les Autrichiens et les Bulgares avaient tué sept cent mille Serbes à l'aide de gaz asphyxiants. — Certains lecteurs avaient probablement en mémoire ces histoires lorsqu'en juin 1942 le *Daily Telegraph* fut le premier à annoncer que sept cent mille Juifs avaient été envoyés à la chambre à gaz<sup>4</sup>. »

Différence de *qualité* entre la rumeur de 1916 et celle de 1942 ? Pourquoi ne plus croire à l'une et continuer de croire à l'autre ?

— R. Rémond nomme « M<sup>gr</sup> Piguët, de Clermont-Ferrand »<sup>5</sup>. Sait-il que M<sup>gr</sup> Piguët a propagé la rumeur des gazages de Dachau ? « Je fis un court séjour au bloc 28, occupé par huit cents prêtres polonais [...]. Plusieurs de leurs vieux prêtres, jugés inutilisables, étaient passés par la chambre à gaz »<sup>6</sup>.

Le père dominicain M. G. Morelli a également parlé des « gazés misérables » de Dachau<sup>7</sup>. D'autres prêtres et pasteurs ont parlé des gazages de Dachau et de Buchenwald : le frère Birin, l'abbé Jean-Paul Renard, l'abbé Robert Ploton<sup>8</sup>, l'abbé Georges Hénoque<sup>9</sup>, le pasteur Charles Hauter<sup>10</sup>.

— **En 1988**, il publie un ouvrage de mille treize pages : *Notre siècle, de 1918 à 1988*. Voici les deux brefs fragments où il parle d'« extermination systématique », soit expressément, soit par sous-entendu :

---

1. M. Gilbert, *Auschwitz...*, p. 92.

2. [W. Laqueur, *The Terrible Secret*, page non indiquée.]

3. R. Rémond, *op. cit.*, p. 402.

4. W. Laqueur, *op. cit.*, p. 9 ; trad. franç. *Le Terrifiant Secret*, p. 16.

5. R. Rémond, *op. cit.*, p. 398.

6. M<sup>gr</sup> Piguët, *Prison et déportation*, p. 77.

7. M. G. Morelli, *Terre de détresse*, p. 15.

8. P. Rassinier, *Le Mensonge d'Ulysse*, p. 125-136.

9. R. Faurisson, *Mémoire en défense...*, p. 185-195.

10. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 28.

« Les Juifs qui ont survécu à l'extermination systématique [...] <sup>1</sup>. »

« Ce sont les premiers documents photographiques pris lors de la libération du camp de Buchenwald et, quelques jours plus tard, l'arrivée par avion des premiers rescapés, la découverte soudaine de ces squelettes ambulants aux yeux immenses, au regard halluciné, qui révéla d'un coup l'horreur du système concentrationnaire et la nature maléfique du national-socialisme <sup>2</sup>. »

*Commentaire:* 1. Des juifs ont survécu. 2. Buchenwald ne possédait pas de chambre à gaz homicide (tous les historiens sont *maintenant* d'accord sur ce point). 3. Ces squelettes étaient ceux de typhiques ou de dysentériques. 4. Le système concentrationnaire et ses horreurs ne sont pas une spécificité du national-socialisme. 5. Les révisionnistes ont souvent fait remarquer qu'on s'est mis à croire aux chambres à gaz à partir du moment où on a découvert des camps... sans chambres à gaz (les camps de l'Ouest).

– **R. Rémond en a-t-il dit plus sur le sujet dans des interviews ?**

Oui. Au moment de l'affaire du détail, dans *La Vie* du 23 septembre 1987, mais son embarras y est manifeste. Il déclare :

« Y a-t-il eu ou non chambres à gaz ? Le Pen ne se prononce pas. Il estime que la question n'est pas tranchée. A la différence de ceux qu'on appelle les "révisionnistes", il ne dit pas qu'il n'y a pas eu de chambre à gaz. Mais il considère que ce n'est pas une vérité établie <sup>3</sup>. »

R. Rémond ajoute alors un bref commentaire qui donne à entendre que, pour lui, ces chambres à gaz ont existé mais la raison qu'il donne n'en est pas une car, dans le choix de ses mots, il se produit un glissement de sens. Il dit :

« Or le doute n'est pas possible. On ne peut pas nier le génocide <sup>4</sup>. »

Le parallogisme est évident : un génocide ou une extermination physique systématique n'implique pas obligatoirement l'existence et l'emploi de vastes abattoirs chimiques appelés chambres à gaz. La preuve en est qu'un peu plus loin R. Rémond parle du « génocide » perpétré dans le Goulag et que le glissement de sens se confirme quand il déclare alors :

« Je trouve déconcertant que Le Pen tienne ces propos après le procès Barbie. Car les débats de Lyon ont renforcé la conviction de tous ceux qui les ont suivis quant à la réalité du génocide nazi. »

---

1. R. Rémond, *Notre siècle, de 1918 à 1988*, p. 348.

2. *Id.*, p. 349.

3. *La Vie*, 23 septembre 1987, p. 26.

4. *Id.*, p. 26-27.

Le Pen ne parlait pas de génocide mais de chambres à gaz. A Paul-Jacques Truffaut qui lui demandait: «Six millions de morts, c'est un point de détail ?» il répondait: «La question qui a été posée est de savoir *COMMENT* ces gens ont été tués ou non.» Le Pen ne contestait pas l'existence d'un génocide (ni de rescapés dudit génocide), il se posait des questions sur l'existence d'une arme, d'un instrument du crime: «Je n'ai pas pu moi-même en voir.» Le tribunal du procès Barbie a présupposé l'existence des chambres à gaz et du génocide; à l'exemple du Tribunal de Nuremberg, il a «tenu pour acquise» cette existence (article 21 du statut du TMI). Il faut demander à R. Rémond pourquoi, à son avis, *La Vie* a accompagné ses propos d'une photo représentant «Le four crématoire de Natzwiller»<sup>1</sup>; pourquoi pas la chambre à gaz du Struthof-Natzweiler, classée monument historique ?

Dans le reste de ses propos, R. Rémond dit des révisionnistes qu'ils :

«ne sont pas des historiens, mais des polémistes ou des pamphlétaires.»

Il convient de lui demander si R. Faurisson, avec qui il a correspondu et qu'il a reçu à deux reprises, est un polémiste, un pamphlétaire ou un auteur qui, selon Hilberg lui-même<sup>2</sup>, a contribué à faire avancer le débat historique; selon Michel de Bouïard, R. Faurisson est l'auteur d'«études très serrées» dont il faudrait tenir compte pour écrire l'histoire de la déportation<sup>3</sup>

R. Rémond admet que :

«[...] personne ne peut trouver la trace écrite de la décision, qui semble avoir été prise à la conférence de Wannsee (en 1942, près de Berlin), de ce qu'on appelle "la solution finale". Ça ne figure pas dans les archives. Mais les effets sont là.»

*Commentaire:* R. Rémond met-il en doute l'authenticité de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler «le procès-verbal de Wannsee» ? Sait-il que les révisionnistes ont été les premiers à mettre en doute l'authenticité de cet ensemble de quinze pages dépourvu d'en-tête et de référence, non daté et non signé ? Sait-il qu'on y parle d'«évacuation» et non d'extermination ? Sait-il qu'il y est prévu qu'après la guerre les juifs seront remis en liberté (*Freilassung*) et formeront la cellule germinative d'un renouveau juif (*Keimzelle eines neuen jüdischen Aufbaues*) ? Sait-il que la «solution finale» est une expression qui était souvent accompagnée de l'adjectif «territoriale» et que «le plan de Madagascar» entraînait dans le cadre de cette solution définitive d'un problème aussi vieux que le peuple juif : le problème juif, qui se pose encore aujourd'hui au Proche-Orient ?

---

1. *Id.*, p. 26.

2. Interview du *Nouvel Observateur*, 3-9 juillet 1982.

3. Interview d'*Ouest-France*, 2-3 août 1986.

R. Rémond admet-il qu'il n'y a ni ordre, ni plan, ni instructions, ni mesures de contrôle, ni budget pour l'une des plus formidables entreprises militaro-industrielles qu'on ait jamais envisagée, mise au point, lancée et menée à bien ?

R. Rémond continue en parlant de témoignages :

« Les témoignages aussi [sont là]. Et qu'on ne s'étonne pas du faible nombre de témoins : l'opération consistait précisément à les supprimer ! »

Quels sont ces témoignages ? Des noms ! M. Nyiszli, auteur présumé de *Médecin à Auschwitz* ? Martin Gray, auteur d'*Au nom de tous les miens* ? Filip Müller, auteur de *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz* ? R. Rémond sait-il qu'aucun de ces ouvrages n'est plus retenu par les historiographes : aucun, par exemple, n'est mentionné dans l'*Encyclopaedia of the Holocaust*.

S'il n'y a pas de documents et pas ou peu de témoins, devant quoi l'historien se trouve-t-il ?

Comment peut-on écrire qu'une opération dont on ne sait ici à peu près rien consistait à supprimer les témoins ? Où sont les preuves ?

R. Rémond est tenté comme tous les exterminationnistes de dire : « chambre à gaz ou pas, quelle importance ? » C'est un raisonnement qu'il ne peut utiliser car il a déclaré dans *La Vie* :

« Mais il n'y a pas [dans le génocide soviétique] l'équivalent du massacre systématique des femmes et des enfants, surtout si l'on tient compte du caractère atroce de moyens tels que les chambres à gaz. »

Ce que nous soulignons ici est d'une grande importance.

Il faudra constamment rappeler cette phrase à R. Rémond pour éviter qu'il se dérobe au débat sur les chambres à gaz : ce sujet est au centre du procès Costa.

## Questions à R. Rémond sur chambres à gaz et génocide

Il faudra tout faire pour enfermer R. Rémond dans la magique chambre à gaz hitlérienne. Il cherchera à en échapper. Il fera valoir qu'il n'est pas spécialiste ou bien encore que, « chambre à gaz ou pas », le résultat est le même.

Peu important, pour l'instant, ces deux échappatoires auxquelles il est facile de parer<sup>1</sup>. Ce qui importe, c'est de l'amener à prendre la mesure de son ignorance sur ce point précis. Il faut qu'il soit conduit à accumuler des réponses du type: « *Je ne sais pas* », « *Je ne connais pas* ». Et, à la fin, il sera intéressant de récapituler *ce qu'il ne sait pas et ce qu'il ne connaît pas, de son propre aveu*. Il faudra lourdement souligner que cet éminent historien, membre autrefois du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale (absorbé par l'Institut d'histoire du temps présent) avec, je crois, une responsabilité particulière dans la commission de l'histoire de la déportation et président actuellement de l'Institut d'histoire du temps présent, dont François Bédarida est le directeur, NE SAIT RIEN sur l'arme spécifique du crime spécifique attribué par le Tribunal des vainqueurs au vaincu de la seconde guerre mondiale.

Je suggère un interrogatoire *sur le fond* en quatre temps : 1. La chambre à gaz: décrivez. 2. Les témoins: nommez. 3. La bibliographie spécialisée: citez. 4. Questions diverses.

### 1. La chambre à gaz: décrivez

– Quels camps avez-vous visités et examinés ? Dans lesquels avez-vous vu une chambre à gaz soit « à l'état d'origine », soit « reconstituée [à l'identique] », soit « en ruines » (des ruines sont parlantes).

– Décrivez ce que vous avez vu. Décrivez aussi le fonctionnement. Comment introduisait-on le Zyklon B ? Comment réalisait-on les conditions nécessaires à son expansion et à sa répartition dans tous les recoins (con-

---

1. S'il dit qu'il n'est pas un spécialiste, lui demander qui, à son avis, en France, *peut être appelé devant un tribunal* comme spécialiste ayant décrit avec précision, à l'aide de photos, de dessins, de maquettes, ce qu'est une chambre à gaz et comment celle-ci fonctionne. Par ailleurs, même s'il n'est pas un spécialiste, il est un historien qui a pris la responsabilité d'écrire que chambres à gaz et génocide ont existé. Comment a-t-il pu écrire cela ?

S'il dit que « chambre à gaz ou pas », le résultat est le même, lui demander si, pour lui, il s'agit d'un « détail » et lui rappeler ce qu'il a lui-même déclaré (*La Vie*, 23 septembre 1987, p. 27): « Mais il n'y a pas [dans le génocide soviétique] l'équivalent du massacre systématique des femmes et des enfants, surtout si l'on tient compte du caractère atroce de moyens tels que les chambres à gaz. »

ditions de température assurées comment ?) ? Comment procédait-on à **l'aération** du lieu avant d'y pénétrer ? Comment pouvait-on faire l'effort physique nécessaire au transport de ces cadavres ? Comment pouvait-on toucher des centaines ou des milliers de cadavres cyanurés ?

[Ce gaz est «long et difficile à ventiler vu qu'il adhère fortement aux surfaces»: document de Nuremberg NI-9098. Il pénètre les corps et s'y installe.]

– Savez-vous ce qu'est le Zyklon B ?

[C'est un insecticide à base essentiellement de gaz ou d'acide cyanhydrique.]

– Savez-vous quand il a été utilisé pour la première fois ?

[1922]

– Savez-vous s'il est en usage aujourd'hui ?

[Oui]

– En quoi la présence d'une boîte d'insecticide prouve-t-elle une intention homicide ?

[Le livre *Chambres à gaz, secret d'État* comporte pour toute photo la photo de deux boîtes de Zyklon, en couverture.]

– Savez-vous comment on utilise le Zyklon :

– pour désinfecter un local ?

[Équipe masquée, filtre J, ...]

– en chambre à gaz autoclave Degesch ?

[Système d'intromission, d'évacuation, chauffage, équipe masquée, ...]

– Savez-vous comment on exécute un condamné aux États-Unis avec de l'acide cyanhydrique ?

[Habitacle de verre et d'acier, porte de sous-marin, pilier de soutènement, ventilateurs orientables, hotte d'aspiration, barboteur pour neutraliser, évacuation par très haute cheminée. Pas luxe américain mais nécessités vitales.

Équipe masquée. Lavage très soigneux du cadavre: son extrême danger.]

– Vu l'extrême complication de la machinerie nécessitée pour l'exécution d'un seul homme, avez-vous une idée de la machinerie qu'il aurait fallu aux Allemands pour exécuter des foules humaines (huit cents à la fois au Krema-I d'Auschwitz I ou deux mille à la fois dans les Kremas d'Auschwitz-II ou Birkenau) ? Comment expliquez-vous qu'il ne reste pas le moindre vestige d'une telle machinerie alors qu'il existe des milliers de vestiges des fours crématoires jouxtant les «chambres à gaz» ?

– Comment les Allemands auraient-ils pu employer un gaz explosible à proximité de fours à 800° ?

– Pourquoi ne peut-on plus visiter la chambre à gaz du Struthof, pourtant classée monument historique ?

– Connaissez-vous l'expertise du professeur René Fabre ?

[En décembre 1945, conclut négativement au sujet de la chambre à gaz et au sujet des cadavres entreposés à l'hôpital civil de Strasbourg et réputés être les cadavres de gazés.]

- Connaissez-vous une expertise de l'arme du crime concluant à chambre à gaz homicide ?
- Connaissez-vous un rapport d'autopsie concluant à meurtre par gaz-poison ?

[On a trouvé de nombreux cadavres ; les autopsies ont conclu à typhus, etc.]

- Connaissez-vous un rapport de gendarmerie militaire française ou alliée, PV de gendarmerie, examen *in situ*, scellés ? [Dans le cas de Dachau, l'enquête du capitaine Fribourg est restée inachevée.]
- En 1960, Martin Broszat dit : pas de gazages dans l'ancien Reich (frontières de 1937) et ne cite pas Majdanek-Lublin. En 1968, Olga Wormser-Migot dit : «Auschwitz-I[...] sans chambre à gaz<sup>1</sup>» or il s'agit de «la» chambre à gaz que visitent tous les touristes d'Auschwitz ! En 1988, Arno Mayer écrit : «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses<sup>2</sup>». Qu'en pensez-vous ? Que pensez-vous des «témoignages», «documents», «aveux» en sens contraire ?
- Connaissez-vous les expertises suivantes : Leuchter (1988), de Cracovie (1990), Walter Lüftl, président de la chambre des ingénieurs autrichiens<sup>3</sup>, Germar Rudolf? Toutes vont dans le même sens : il n'y a pas de traces de ferri-ferro-cyanures dans les locaux baptisés chambres à gaz homicides, mais seulement dans les chambres à gaz de désinfection.

## 2. Les témoins : nommez

Dans vos propos recueillis par *La Vie*, vous dites : «Les témoignages aussi [sont là]. Et qu'on ne s'étonne pas du faible nombre de témoins : l'opération consistait précisément à les supprimer<sup>4</sup>.»

- Comment savez-vous que «l'opération consistait précisément à les supprimer» ?
- Quels sont les noms de ces témoins ?
- Qu'ont-ils écrit ?
- Qu'ont-ils dit *précisément* dans leurs écrits sur la chambre à gaz et son mode de fonctionnement ?
- Y a-t-il eu chez ces témoins des affirmations démenties par la simple disposition des lieux qu'ils prétendent décrire ?

[Chambre à gaz au niveau du sol et raccordée à la salle des fours par une ligne de wagonnets alors qu'en réalité la pièce baptisée après coup «chambre à gaz» est en sous-sol : affirmation de Rudolf Vrba à propos des Kremas-II et III de Birkenau ; dimensions totalement fantaisistes...]

---

1. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire...*, p. 157.

2. A. Mayer, *The « Final Solution »*, p. 362.

3. *Le Monde*, 17 mars 1992, p. 4.

4. *La Vie*, 23 septembre 1987, p. 27, lignes 13-17.



Noter que nous ne parlons pas ici de contradictions dans les témoignages, ce qui est une constante des témoignages.

– Avez-vous lu les quatre principaux témoignages :

– Gerstein sur Belzec (sept à huit cents personnes dans 25 m<sup>2</sup> = vingt-huit à trente-deux personnes au m<sup>2</sup>);

– Miklos Nyiszli dans *Médecin à Auschwitz*;

– Martin Gray dans *Au nom de tous les miens* [Treblinka];

– Filip Müller dans *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*.

– Savez-vous ce qu'Henri Roques a découvert au sujet du premier ?

[Abondance de récits délirants et contradictoires.]

– Savez-vous qu'aucun des trois ouvrages n'est plus mentionné dans les encyclopédies juives et, en particulier, dans l'*Encyclopædia of the Holocaust* publiée par Yad Vashem en 1990 ?

– Comment réagissez-vous quand vous lisez dans le périodique *Le Déporté*, mensuel de l'UNADIF et de trois autres associations, «En pages centrales de ce numéro [d'octobre 1991] Première partie du poignant témoignage de Henri Bily, l'un des rares rescapés d'un *Sonderkommando*» ?

[La seconde partie est parue dans la livraison, suivante, de novembre 1991.

Dans la livraison de décembre est parue une «Mise au point après l'insertion dans nos colonnes du texte d'Henry Bily» se terminant par les mots suivants :

«Il résulte de cette analyse qu'il n'est possible, en aucune manière, de considérer le texte d'Henry Bily comme un témoignage original et personnel.»]

– Comment réagissez-vous au fait que ce déporté racial, originaire de Nice et Cannes, a vu toute une presse à grand tirage diffuser son faux témoignage ? Comment se fait-il qu'aucune «mise au point» ne soit parue dans cette presse ? Que pensez-vous du fait que ce faux témoin se soit fait une spécialité d'aller de lycées en collèges pour y raconter une histoire mensongère ?

– Que pensez-vous de l'attitude de MM. Costa et Faurisson qui dénoncent ces faux témoins et mettent *Le Déporté* au défi de publier un meilleur témoignage que celui d'Henry Bily ?

### **3. La bibliographie spécialisée : citez des ouvrages sur les chambres à gaz**

– Où trouverait-on une photo, un dessin, une maquette d'ensemble qui donnerait une idée de ce que pouvait être une chambre à gaz hitlérienne ?

Voici quatre ouvrages :

1) Georges Wellers, *Les shambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres.*

[Photos de plans de crématoires d'Auschwitz, découverts par R. Faurisson; photos aériennes prises par les Alliés au-dessus d'Auschwitz: elles montrent avec grande précision un camp, ses annexes, ses crématoires avec jardinets

bien tracés, non piétinés par foules humaines ; aucune vue de foules humaines près des crématoires ; une photo avant p. 99 abusivement présentée ainsi : « Incinération des corps de victimes gazées, dans des fosses ouvertes. »]

2) Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl et vingt et un autres auteurs, *Les Chambres à gaz, secret d'État*.

[Rien sinon, en couverture, la photo de deux boîtes de Zyklon.]

3) Raul Hilberg, *La Destruction des juifs d'Europe*<sup>1</sup>.

[Rien]

4) Jean-Claude Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*.

[Un paradoxe : énormément sur désinfection, Zyklon, incinération, crématoires, etc. ; pas une seule photo, un seul dessin, une seule maquette d'ensemble. Si Pressac avait découvert une seule preuve, un seul document, la presse du monde entier aurait reproduit cette preuve ou ce document ; or, le silence sur ce livre paru il y a trois ans est à peu près total ; il n'est pas même traduit en français.]

– Comment expliquez-vous cette absence ? Comment expliquez-vous titres prometteurs et fallacieux ?

#### 4. Questions diverses

I. Questions sur Olga Wormser-Migot, Léon Poliakov et Raul Hilberg.

II. Questions sur le procès de Nuremberg.

III. Questions sur le révisionnisme historique et R. Faurisson.

IV. Questions sur les magistrats juges de l'histoire et sur la loi Fabius-Gayssot.

##### *I. Questions sur Olga Wormser-Migot, Léon Poliakov et Raul Hilberg*

(a) Olga Wormser-Migot, dans sa thèse sur *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, dit qu'à Auschwitz-I il n'y avait pas de chambre à gaz<sup>2</sup>.

– Qu'en pensez-vous, compte tenu du fait que c'est la chambre à gaz que visitent des millions de touristes ? Et compte tenu du fait qu'au procès de Francfort (1963-1965) des accusés allemands ont été condamnés pour l'avoir, dit-on, utilisée ? O. Wormser-Migot ne tomberait-elle pas aujourd'hui sous le coup de la loi Fabius-Gayssot ?

– Dans la section intitulée « Le Problème des chambres à gaz »<sup>3</sup>, elle montre qu'il existe un problème sur le point de savoir s'il a vraiment existé des chambres à gaz là où, selon témoignages et même aveux, il y en aurait eu. Pour vous, existe-t-il un tel problème ? Pourquoi ne faut-il plus croire aux

---

1. Trad. franç., 1988.

2. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire...*, p. 157.

3. *Id.* p. 541-544.

gazages de Dachau malgré «preuves» et «témoins» (dont de nombreux ecclésiastiques) et pour-quoi faudrait-il continuer à croire aux gazages d'Auschwitz ? [Au procès de Nuremberg, la seule chambre à gaz qu'on ait un peu montrée dans un film est celle de Dachau].

– Elle ne croit pas aux chambres à gaz de Mauthausen, de Ravensbrück (en dépit du «témoignage» de Germaine Tillion) et de Sachsenhausen. Qu'en pensez-vous ? Quel est votre critère pour dire qu'il y a eu ou qu'il n'y a pas eu gazage homicide en tel ou tel camp ? Votre liste de camps avec gazages ?

**(b)** A propos du génocide des juifs, Léon Poliakov a écrit dans son *Bréviaire de la haine* :

«Les archives éventrées du III<sup>e</sup> Reich, les dépositions et récits de ses chefs, nous permettent de reconstituer dans leurs moindres détails la naissance et le développement de ses plans d'agression, de ses campagnes militaires et de toute la gamme des procédés par lesquels les Nazis entendaient recréer le monde à leur façon. Seule, la campagne d'extermination des Juifs reste, en ce qui concerne sa conception, ainsi que sous bien d'autres aspects essentiels, plongée dans le brouillard. Des inférences et considérations psychologiques, des récits de troisième ou de quatrième main, nous permettent d'en reconstituer le développement avec une vraisemblance considérable. Certains détails, cependant, resteront inconnus à tout jamais. En ce qui concerne la conception proprement dite du plan d'une extermination totale, les trois ou quatre principaux acteurs se sont suicidés en mai 1945. Aucun document n'est resté, n'a peut-être jamais existé. Tel est le secret dont les maîtres du III<sup>e</sup> Reich, aussi vantards et cyniques qu'ils aient été à d'autres occasions, ont entouré leur crime majeur<sup>1</sup>. »

Quarante ans plus tard, le même L. Poliakov a écrit :

«Quant aux intentionnalistes, dont je suis, on peut élever à leur égard d'autres suspicions, en premier lieu une sorte de passion dénonciatrice: n'ai-je pas écrit pour ma part, sur la foi de quelques témoignages de deuxième ou troisième main, que l'ordre du génocide fut donné par Hitler à Himmler «*au début de 1941*»<sup>2</sup> ?»

– Comment peut-on parler d'une quelconque destruction physique des juifs, concertée, programmée, systématique (et, en cela, différente des massacres inhérents à toute guerre) ?

– Connaissez-vous un ordre d'exterminer les juifs ?

---

1. L. Poliakov, *Bréviaire...*, p. 171.

2. L. Poliakov, «Histoires et polémiques: à propos du génocide», p. 203.

un plan ?  
des instructions ?  
des mesures de contrôle ?  
un budget ?

(c) Raul Hilberg est considéré par les historiens officiels (= ceux qui ne risquent pas de tomber sous le coup de la loi Fabius-Gayssot publiée au *Journal officiel de la république française* le 14 juillet 1990) comme la plus haute autorité en matière d'histoire du génocide des juifs. Il a publié son ouvrage en 1961. Il l'a profondément révisé en 1985. Il a résumé sa position dans une conférence où il a dit :

« Mais ce qui commença en 1941 consista en une procédure de destruction non planifiée à l'avance, non organisée ni centralisée par aucune agence. Il n'y eut pas de projet et il n'y eut pas de budget pour les mesures de destruction, lesquelles furent prises étape par étape, une à une. Ainsi se réalisa-t-il moins un plan qu'une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée, par consensus, au sein d'une vaste bureaucratie <sup>1</sup>. »

– Que signifie pour vous ce jargon ? Comment expliquez-vous ces querelles théologiques entre intentionnalistes et fonctionnalistes et que le premier des historiens du génocide des juifs en soit réduit à tout expliquer par un phénomène de transmission de pensée au sein de la bureaucratie qui était peut-être la plus bureaucratique du monde ?  
– S'il n'y a ni documents, ni preuves, ni témoignages, comment un historien peut-il affirmer quoi que ce soit ?

## II. Questions sur le procès de Nuremberg

– Connaissez-vous la teneur des articles 19 et 21 du statut :

Art. 19 :

Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves. Il adoptera et appliquera autant que possible une procédure rapide [en anglais : « expeditious », dont le véritable sens est : « expéditive »] et non formaliste et admettra tout moyen qu'il estimera avoir une valeur probante.

Art. 21 :

Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis. Il considérera également comme preuves authentiques les documents et rapports officiels des Gouvernements des Nations Unies, y compris ceux dressés par les

---

1. R. Hilberg, « The Holocaust in Perspective », p. II-3. Propos confirmés par R. Hilberg au procès Zündel à Toronto en 1985.

Commissions établies dans les divers pays alliés pour les enquêtes sur les crimes de guerre ainsi que les procès-verbaux des audiences et les décisions des tribunaux militaires ou autres tribunaux de l'une quelconque des Nations Unies.

– Savez-vous que, dans les cent quatre-vingt-sept pages du jugement, seul l'équivalent d'une page est consacré aux chambres à gaz, au génocide et aux six millions (fragments des pages 264-266) ?

– Aucune source n'est indiquée pour les chambres à gaz sinon un «aveu» de l'ex-commandant d'Auschwitz Rudolf Höss. Nous savons depuis 1983 dans quelles conditions Höss a signé, le 15 mars 1946 à 2 h 30 du matin, le texte *en anglais* de sa confession. Il avait été torturé pendant près de trois jours par des membres de la sécurité militaire

britannique. Connaissez-vous le récit de ses tortionnaires, tel que reproduit par l'auteur antinazi Rupert Butler dans *Legions of Death*<sup>1</sup> ?

[Dans cette confession Höss dit qu'à Auschwitz «du 1<sup>er</sup> mai 1940 au 1<sup>er</sup> décembre 1943» [le camp ne fut libéré qu'en janvier 1945] deux millions et demi de personnes ont été exterminées et cinq cent mille ont péri de maladie ou de faim. Le tribunal cite ce passage. Or, aujourd'hui le chiffre – d'ailleurs non prouvé – retenu par les historiens est d'environ un million :

« [...] un million de morts à Auschwitz [de mai 1940 à janvier 1945]. Un total corroboré par l'ensemble des spécialistes, puisque aujourd'hui ceux-ci s'accordent sur un nombre de victimes oscillant entre neuf cent cinquante mille au minimum et un million deux cent mille au maximum<sup>2</sup>. »]

– Comment expliquez-vous que le tribunal de Nuremberg ait ainsi retenu le chiffre de trois millions pour cette période et le chiffre de quatre millions de morts pour toute la durée d'existence du camp (doc. URSS-008 à valeur de preuve authentique en vertu de l'article 21 du statut) ?

– Comment expliquez-vous que, dans le même jugement, le total des victimes juives soit évalué à six millions alors qu'en 1979, Martin Broszat, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, reconnaîtra que ce chiffre n'avait qu'une valeur «symbolique» ?

– Savez-vous l'origine de ce chiffre faux, que vous citez comme vrai ?

[Un Allemand, collaborateur des Américains, Wilhelm Höttl, avait écrit qu'en août 1944, à Budapest, c'est-à-dire alors que la guerre allait encore durer neuf mois, Eichmann lui avait dit ce chiffre. La déposition de Höttl date du 26 novembre 1945. Elle est lue le 14 décembre 1945 devant le tribunal par un procureur. Un avocat allemand demande la comparution de Höttl, qui se trouve à Nuremberg même. Cette comparution ne lui sera jamais accordée. Mieux: le tribunal ose, dans son jugement<sup>3</sup>, dire que c'est Eichmann lui-même qui a fait cette estimation, alors que c'est, tout au plus, Eichmann selon une affirmation non prouvée de W. Höttl.]

– Savez-vous qu'Eichmann a nié avoir jamais tenu tel propos et que Höttl, qui vit toujours, a révélé en 1987, dans un journal allemand, qu'il convenait de se méfier des propos tenus par Eichmann ce jour d'août 1944 à Budapest car... il était ivre<sup>4</sup>.

---

1. R. Butler, *Legions of Death*, p. 234-238.

2. Voy. François Bédarida, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent, «Le Crime et l'Histoire», *Le Monde*, 22 juillet 1990, p. 7.

3. *TMI*, I, p. 266.

4. *Welt am Sonntag*, 8 mars 1987, p. 2.

– Si vous avez visité Auschwitz-Birkenau, vous avez dû voir le monument sis à Birkenau où il est indiqué en dix-neuf langues qu'il est mort dans ce camp quatre millions de victimes. Les plaques devant lesquelles se sont inclinés Jean-Paul II et bien des puissants de ce monde ont été retirées en avril 1990 sur décision des autorités du musée d'Auschwitz parce que le chiffre de quatre millions n'était plus soutenable. On a généralement admis que 90 % des victimes étaient juives. Comment dans ce cas maintenir le total de six millions de juifs morts à Auschwitz et ailleurs ?

– Savez-vous que, dans son jugement, le tribunal dit que les Allemands firent des essais en vue de se servir de la graisse des victimes pour la production industrielle du savon<sup>1</sup> ?

[Ce mythe est dénoncé aujourd'hui par tous les historiens officiels, en particulier par G. Wellers dans les termes les plus sévères.]

Quelle confiance peut-on accorder aux juges de Nuremberg pour dire l'histoire ?

### III. *Questions sur le révisionnisme historique et R. Faurisson*

R. Hilberg a rendu hommage à « Faurisson et d'autres » dans l'entretien qu'il a accordé en 1982 au *Nouvel Observateur* dans les termes suivants :

« Je dirai que, d'une certaine manière, Faurisson et d'autres, sans l'avoir voulu, nous ont rendu service. Ils ont soulevé des questions qui ont eu pour effet d'engager les historiens dans de nouvelles recherches. Ils ont obligé à rassembler davantage d'informations, à réexaminer les documents et à aller plus loin dans la compréhension de ce qui s'est passé<sup>2</sup>. »

Le professeur Michel de Boüard a rendu hommage aux « études très serrées » des révisionnistes<sup>3</sup>. Des hommes comme Paul Rassinier ont eu raison bien avant les historiens officiels sur l'absence de chambres à gaz dans une série de camps, sur la non-valeur des préten

---

1. *TMI*, I, p. 265-266.

2. R. Hilberg, « Les Archives de l'horreur », p. 7.

3. M. de Boüard, *Ouest-France*, 2-3 août 1986.

des témoignages de Gerstein ou de Nyiszli, sur les formidables exagérations de chiffres, sur le vrai sens de certains documents (lettre de Göring à Heydrich, procès-verbal de Wannsee...), sur les responsabilités de la seconde guerre mondiale, sur le procès de Nuremberg etc. Comment expliquez-vous le retard des historiens officiels à admettre ces vérités ? David Irving a été violemment attaqué pour avoir dit qu'il n'existait pas d'ordre de Hitler d'exterminer les juifs ; aujourd'hui, c'est chose admise. Pourquoi ce retard ? Les révisionnistes n'ont-ils pas découvert de nombreux documents essentiels, à commencer par les plans des crématoires d'Auschwitz censés contenir des chambres à gaz ? Pourquoi n'avait-on pas publié ces plans découverts et publiés par R. Faurisson ? Pourquoi est-ce aux révisionnistes que nous sommes redevables d'expertises qui auraient dû être exigées dès 1945 par les historiens officiels ?

R. Faurisson a été accablé de procès. Le 26 avril 1983, la cour de Paris a déclaré n'avoir découvert chez lui ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni mensonge, et cela pour des recherches étendues sur quatorze ans. Pensez-vous que beaucoup d'historiens pourraient avoir droit à un tel hommage si on passait au crible leurs recherches sur quatorze années ?

La cour a conclu : «La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur le problème des chambres à gaz] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public». Qu'en pensez-vous ?

P. Vidal-Naquet a écrit : «Le procès intenté en 197[9] à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans<sup>1</sup>.» Qu'en pensez-vous ?

Le 16 décembre 1987, le tribunal de grande instance de Paris a jugé que les *Annales d'histoire révisionniste* développaient sur les chambres à gaz *et le génocide* des thèses relevant «de la libre expression des idées et des opinions et d'un débat public entre historiens» et le tribunal a ajouté qu'il n'avait pas, «en l'état, à exercer un contrôle sur une discussion de cette nature». Qu'en pensez-vous ? Et que pensez-vous du fait qu'en appel les magistrats en aient jugé autrement ?

P. Vidal-Naquet a écrit : «Il y a dans la façon dont a été traitée, dans l'Université et hors de l'Université, l'affaire Faurisson quelque chose de mesquin et de bas. Que l'Université ait prétendu qu'il n'a rien publié – si elle a vraiment prétendu cela et a été suivie par le Conseil d'État – me paraît lamentable<sup>2</sup>.» Qu'en pensez-vous ?

Qu'avez-vous fait pour venir en aide à votre collègue persécuté ? Pourquoi n'avez-vous pas répondu aux lettres où il vous lançait, à plusieurs reprises,

---

1. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la Mémoire*, p. 182.

2. *Id.*, p. 84.



un appel en ce sens ? Lui avez-vous manifesté votre sympathie ou avez-vous élevé une protestation publique lors des graves agressions physiques dont il a été la victime à l'Université et hors de l'Université ?

IV. *Questions sur les magistrats juges de l'histoire  
et sur la loi Fabius-Gayssot*

– Les magistrats peuvent-ils se faire ou être faits juges de l'histoire ? Ont-ils compétence, par exemple, pour dire si les chambres à gaz ont existé ou non ? Ce procès contre P. Costa ne repose-t-il pas, au fond, sur un présupposé non formulé qui est que les chambres à gaz ont existé car, s'il en était autrement et si, par exemple il était admis que celles-ci n'ont pas existé, ce procès deviendrait *ipso facto* inconcevable ?

– **Au fait, à supposer que les chambres à gaz n'aient pas existé, faut-il le dire ou le cacher ? [Question qu'il faut, à tout prix, empêcher R. Rémond d'esquiver.]**

– Le tribunal correctionnel de Paris a déclaré :

« Des critiques peuvent, à juste titre, être développées concernant l'*organisation*, la *structure* et le *fonctionnement* du Tribunal Militaire International de Nuremberg, tant sur le plan *juridique* qu'*historique* ou *philosophique*<sup>1</sup>. »

Êtes-vous d'accord ?

Comme Philippe Costa ne critique ce tribunal que sur une infime partie de sa décision (les quelques lignes, dans un jugement de cent quatre-vingt-sept pages, portant sur les chambres à gaz et, éventuellement, le génocide), comment pourrait-on lui en faire grief ?

– A-t-il existé, pour l'historien que vous êtes, dans la législation française, des lois républicaines absurdes, scandaleuses ou désuètes ? S'il en a existé autrefois, pourquoi n'en existerait-il pas aussi aujourd'hui ? Ne serait-ce pas le cas de la loi Fabius-Gayssot dénoncée par la Ligue des droits de l'homme, Simone Veil et Jacques Toubon ? Si oui, quel peut être le comportement d'un Français, magistrat ou non, à l'égard d'une telle loi ?

– Admettez-vous qu'on puisse être envoyé en prison ou mis à l'amende parce qu'on ne croit pas aux chambres à gaz, des chambres à gaz que vous, personnellement, vous êtes dans l'incapacité de décrire (forme et fonctionnement) ?

– Connaissez-vous un seul autre point d'histoire (de l'histoire mondiale, depuis quatre mille ans) qui ne puisse pas être contesté sous peine de prison ou d'amende ?

---

1. Tribunal correctionnel, Paris, XVII<sup>e</sup> chambre, président Grellier, affaire Faurisson, 18 avril 1991.

\*\*\*

13 mai 1992

### **Condamnation en appel de deux jeunes ingénieurs révisionnistes français**

Le 10 avril 1992, la cour d'appel de Caen (Calvados) a confirmé la condamnation de deux jeunes ingénieurs pour diffusion de tracts et autocollants révisionnistes contestant l'existence de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich.

La cour était présidée par Jean Passenaud, assisté de Baptiste Leseigneur et de Pierre Lepaysant, en présence de Pierre Clouet, substitut du procureur.

Les parties civiles étaient quatre associations de déportés juifs et autres.

La loi invoquée était celle du 13 juillet 1990 (parue au *Journal officiel* du 14 juillet 1990, jour de la fête nationale française) réprimant la contestation des « crimes contre l'humanité », c'est-à-dire essentiellement des crimes contre les juifs.

Vincent Reynouard, ingénieur chimiste sans emploi, a vingt-trois ans; Rémi Pontier, ingénieur informaticien, est également sans emploi parce qu'il effectue actuellement son service militaire (en France, ce service est obligatoire pour les hommes). Le premier est condamné à une peine d'emprisonnement de deux mois avec sursis tandis que le second est condamné à une peine d'emprisonnement de quinze jours avec sursis. Tous deux devront verser à chacune des quatre associations un franc de dommages-intérêts et mille cinq cent francs (total: six mille francs). Ils devront, en outre, payer la publication de l'essentiel du jugement dans *Ouest-France*. Enfin, ils devront payer les dépens (1.676 F). Cette sanction financière est d'autant plus lourde que ces jeunes gens, dépourvus de toute fortune et de tout revenu, ont déjà dû assumer des frais considérables pour leurs procès en première instance et en appel.

La législation française interdit qu'on aide une personne à payer une amende mais il est toujours permis de participer au fonds de défense d'un accusé.

Les deux jeunes gens ont l'intention de se pourvoir en cassation et même, s'il le faut, auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, s'ils trouvent l'argent nécessaire pour ces procédures.

\*\*\*

26 mai 1992

**L'aventure révisionniste**

Sauf exception, un chercheur révisionniste n'est pas un intellectuel confiné dans son cabinet de travail. Même s'il aspire à vivre dans une sorte de Thébaïde, la société se chargera de l'en sortir.

Pour commencer, il doit être homme de terrain et se rendre partout où l'exigent ses recherches. Et comme personne ne l'aidera dans ces recherches-là – bien au contraire –, il lui faudra apprendre à ruser avec l'adversité et à contourner cent obstacles pour parvenir à ses fins. Il sera à l'école de la vie.

Il lui faut, par ailleurs, multiplier les contacts, à travers le monde, avec d'autres révisionnistes parce qu'aucun chercheur ne peut s'isoler dans son propre travail. Personnellement, le révisionnisme m'aura, comme on dit, fait voir du pays, en particulier les États-Unis, le Canada et l'Allemagne, mais aussi la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège, la Suède, l'Autriche, la Suisse, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et quelques autres pays encore. Il n'est pas jusqu'à l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, l'Ukraine et le Japon, la Tunisie, l'Afrique du Sud, l'Iran ou le Pérou qui ne figurent parmi les pays où se développe aujourd'hui le révisionnisme historique. C'est à l'occasion de tels contacts qu'on découvre les différences des mentalités anglo-saxonne, germanique, latine, arabe, juive, catholique, protestante, musulmane ou athée devant l'un des plus puissants tabous que l'histoire ait connus : celui de l'«Holocauste» des juifs. Le révisionnisme, qui dévoile ce tabou, agit alors comme un révélateur de ces mentalités.

Il révèle aussi le fond des individualités et le mécanisme de fonctionnement des institutions. J'aime à scruter le visage de l'homme, de la femme, du vieillard ou de l'adolescent qui frémit en entendant, pour la première fois de sa vie, le propos sacrilège d'un révisionniste. Chez les uns, le visage se colore et une lumière s'allume dans l'œil : leur curiosité s'éveille. Chez les autres on blêmit : chez ces derniers, celui qui se croyait tolérant se découvre intolérant et tel qui ouvrait facilement son cœur le ferme tout aussi vite. Devant le révisionnisme, les institutions se révèlent pour ce qu'elles sont : le résultat d'arrangements circonstanciels auquel le temps a fini par donner un air de respectabilité. L'institution judiciaire, par exemple, prétend défendre la justice (une vertu !) ou la loi (une nécessité) et elle tient à nous faire croire que, dans leur ensemble, les magistrats se soucient de vérité. Or, quand les magistrats se trouvent dans l'obligation de juger un révisionniste, il fait beau voir comme ils jettent par-dessus bord les scrupules dont ils s'honorent. Pour eux, avec un révisionniste, il n'y a plus ni foi, ni loi, ni droit. L'institution judiciaire dévoile ici toute sa précarité. Quant au petit monde du journalisme et de la communication, il se révèle, plus que tout autre, soucieux de ne laisser passer que les idées ou les marchandises autorisées ; son rôle s'apparente à celui d'amuseurs publics chargés de faire croire à la libre circulation des idées et des opinions.

Le révisionniste vit dangereusement. Gendarmes, juges et journalistes le guettent. La prison peut l'attendre. Ou l'hôpital. Il risque de se retrouver sur

la paille et sa famille avec lui. Peu lui importe. Il vit, il rêve, il imagine. Il se sent libre. Ce n'est pas qu'il se berce d'illusions sur la portée de ses découvertes. Ces découvertes font peur à tous et elles contrarient trop d'idées reçues. Elles se heurtent à deux grands mystères de l'homme: le mystère, général, de la peur et le mystère, particulier, du besoin de croire à n'importe quoi.

A un historien qui venait d'achever une *Histoire de l'humanité* en cinq volumes, on avait un jour demandé: « En fin de compte, quel est le principal moteur de l'histoire des hommes ? » La réponse, après une longue hésitation, avait été: « La peur ». Il est de fait que la peur est d'une présence écrasante et qu'elle prend chez l'homme, encore plus que chez l'animal, aussi bien les formes les plus manifestes et parfois les plus saugrenues que les déguisements les plus trompeurs. Chez beaucoup d'hommes, mais certainement pas chez tous, le mystère de la peur se combine avec un autre mystère: celui, comme je l'ai dit, du besoin, du désir ou de la volonté de croire pour croire. Les Anglais ont, pour en parler, une expression malheureusement intraduisible: « *the will to believe.* » Céline disait: « Le délire de mentir *et de croire* s'attrape comme la gale ». La Fontaine, avant lui, avait noté:

« L'homme est de glace aux vérités,  
Il est de feu pour les mensonges. »

Le révisionnisme peut corriger l'histoire mais il ne corrigera strictement rien de l'homme. En revanche, l'avenir lui donnera raison sur le plan de l'historiographie. Trop d'éléments sont déjà là qui prouvent que le révisionnisme progresse inexorablement. Il restera inscrit dans l'histoire comme « la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle ».

Rappel: Les révisionnistes ne *nient* pas l'existence du génocide et des chambres à gaz. C'est une erreur. Galilée ne *niait* pas que la terre fût fixe; il *affirmait*, au terme de ses recherches, que la terre n'était pas fixe mais qu'elle tournait sur elle-même et autour du soleil. De la même façon, les révisionnistes *affirment*, au terme de leurs propres recherches, que génocide et chambres à gaz n'ont pas existé mais que la « solution finale de la question juive » consistait en l'émigration des juifs, si possible, et en l'évacuation des juifs, si nécessaire.

Les révisionnistes cherchent à dire *ce qui s'est passé*; ils sont positifs, tandis que les exterminationnistes s'acharnent à nous raconter *ce qui ne s'est pas passé*; leur travail est négatif.

Les révisionnistes sont pour la réconciliation des belligérants dans la reconnaissance de *ce qui s'est vraiment passé*.

\*\*\*

12 mai 1992

## Éditorial de la *Revue d'histoire révisionniste* n° 6

Cette sixième livraison de la *Revue d'histoire révisionniste* sera provisoirement la dernière.

Après consultation de groupes et de personnalités révisionnistes en France et à l'étranger, l'équipe de la *RHR* prend la décision, provisoire, de plonger dans la clandestinité. Nous avons les moyens et les talents nécessaires à la poursuite de nos publications mais des raisons de circonstance nous obligent à interrompre toute activité au grand jour.

On peut être optimiste pour le révisionnisme et pessimiste pour les révisionnistes. Autant nos idées progressent partout dans le monde, en particulier aux États-Unis, en Scandinavie, dans le monde germanique et dans certains milieux arabo-musulmans (voy. notre rubrique «Le révisionnisme à travers le monde»), autant la répression judiciaire et médiatique s'aggrave-t-elle à proportion, particulièrement en France. Aujourd'hui, écrire librement sur certains points d'histoire, c'est s'exposer aux coups de la justice française quand ce n'est pas aux violences physiques du Bétar, du Tagar ou d'autres milices juives. Quand il s'agit de s'en prendre aux révisionnistes, il n'y a plus ni foi, ni loi, ni droit. L'incroyable série de procès intentés au professeur Faurisson pour une seule interview donnée dans *Le Choc du Mois* de septembre 1990 en est une illustration. Les procès Vincent Reynouard (à Caen), Philippe Costa (à Fontainebleau), Fabrice Robert (à Nice), Pierre Guillaume (à Amiens) et quelques autres encore prouvent que les magistrats français n'ont pas le courage, à de rares exceptions près, de faire jouer la clause de conscience et de répondre à ceux qui ont improvisé la loi Fabius-Gaysot: «*Non possumus*: en conscience, nous ne pouvons réprimer ces hérétiques; nous n'avons pas la preuve matérielle que ces chambres à gaz ont existé; nous ne savons même pas comment elles étaient faites.»

Loin de constituer un « détail » de l'histoire, l'existence de la magique chambre à gaz forme un obstacle qui empêche toute recherche sérieuse sur l'histoire de la seconde guerre mondiale. Elle va jusqu'à déformer notre vision du monde actuel. On la sent présente dans le débat politique. Il faut en finir avec elle. «Le roi est nu.» Cette horreur n'a jamais existé. Elle n'a d'ailleurs plus grande consistance dans les esprits de ceux qui en parlent. Elle meurt. Elle est même morte.

Le mythe de la chambre à gaz est mort à Paris le 2 juillet 1982 au terme du colloque international de la Sorbonne sur «L'Allemagne nazie et le génocide juif». Annoncé à grand bruit, ce colloque devait infliger un démenti aux révisionnistes, qui, en France particulièrement, commençaient à souligner que l'existence des prétendues chambres à gaz nazies se heurtait à des impossibilités tout simplement physiques et chimiques. Ce colloque, présidé par François Furet et Raymond Aron, allait, nous disait-on, être suivi d'une retentissante conférence de presse. Après quatre journées d'un colloque *in*

*camera*, réservé aux historiens orthodoxes, vint le jour de la conférence de presse. Seuls se présentèrent devant les journalistes, les deux organisateurs incapables de dissimuler leur embarras: on n'avait pas, malgré les recherches les plus érudites, trouvé un ordre de Hitler d'exterminer les juifs et les procès intentés à leur collègue R. Faurisson étaient des procès de sorcellerie; quant aux chambres à gaz, pas le moindre mot. Elles venaient de mourir. Six ans plus tard, l'historien américain Arno Mayer, d'origine juive, qui avait été présent au colloque, devait écrire: «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses<sup>1</sup>.»

Si, pour bien des historiens, le mythe des chambres à gaz avait ainsi expiré le 2 juillet 1982, on voit que le grand public n'en a rien su. C'est que depuis près de dix ans on lui cache la nouvelle: une bonne nouvelle, au fond, pour les Allemands et pour les juifs, mais une mauvaise nouvelle, évidemment, pour ceux qui ont exploité cette affreuse invention de la propagande de guerre et de haine.

On imagine une stèle funéraire. Elle porterait l'inscription suivante: «Mythe de la chambre à gaz – Né à Londres le 22 mars 1916 – Mort à Paris le 2 juillet 1982.» Ce mythe n'aura vraiment vécu que pendant soixante-six ans, soit l'espace de deux générations, s'il est vrai qu'un siècle compte trois générations.

Le 22 mars 1916 en effet, le *Daily Telegraph* de Londres avait titré sur l'assassinat de sept cent mille Serbes par les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares; le journal ajoutait qu'on avait employé des gaz asphyxiants dans des églises ou ailleurs<sup>2</sup>. A la fin de 1941, ce bobard de guerre pourtant abandonné dès les années vingt, était recyclé aux mêmes fins de propagande: simplement, les juifs remplaçaient les Serbes.

La vérité historique fait son chemin. Au lieu de la servir au grand jour, les membres de l'équipe de la *RHR* ont d'ores et déjà organisé sa défense dans la clandestinité. La répression entraîne cette forme de résistance et la justifie<sup>3</sup>.

12 mai 1992

[Publié dans la *RHR*, n° 6, mai 1992.]

---

1. A. Mayer, *The "Final Solution"*, p. 362.

2. Voy. *RHR*, n° 5, p. 165-172, en particulier sur les faux établissements d'épouillage.

3. [Note de la *RHR*: La *RHR*, interdite à l'exposition, à la vente et interdite de publicité en vertu d'un arrêté signé de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, le 2 juillet 1990, n'a pas fait jusqu'ici l'objet de poursuites judiciaires, mais des membres de son équipe ont été ou sont actuellement poursuivis, ce qui revient au même.]

### En marge de «l'arrêt Touvier»

«L'arrêt Touvier», long de deux cent quinze pages, a été rendu par la première chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris le 13 avril 1992. Il est porté devant la cour de cassation. En marge de cet arrêt, on pourrait inscrire trois observations sur ses auteurs :

1) Ils sont souvent accusés de révisionnisme; or, il ne sauraient être tenus pour des révisionnistes à proprement parler puisque, aussi bien, ils font état de l'«extermination» des juifs comme s'il s'agissait d'un fait avéré (en quoi ils se trompent) ;

2) Sur le maréchal Pétain, ils font une observation qui a le mérite de la clarté, de la brièveté et de l'exactitude :

«Aucun des discours du maréchal Pétain ne contient de propos antisémites (p. 201 de l'arrêt).»

Cette constatation fait partie des évidences qu'on a tendance à négliger. Dans une récente communication présentée au colloque du CDJC de Paris sur le thème: «Il y a cinquante ans: le statut des juifs de Vichy», l'historien Pierre Laborie en faisait lui-même la remarque<sup>1</sup>. Il notait aussi à ce propos :

«Jean-Claude Barbas (Philippe Pétain, *Discours aux Français, 17 juin 1940-20 août 1944*, Albin Michel, 1989) signale un fait intéressant. Dans un des projets de l'allocution du 9 octobre 1940 destinée à présenter aux Français le premier bilan de l'action du gouvernement, les six lignes consacrées au statut des juifs ont été rayées avec, en marge, une annotation manuscrite non identifiée: "Pas encore. Le pays n'est pas antisémite et Paris se contente de mesures contre avocats et médecins juifs."»<sup>2</sup>

Ajoutons que pas une seule affiche murale de l'État français n'attaquait les juifs ni même ne faisait mention des juifs. Les secrétaires d'État ou ministres de l'Information, y compris Philippe Henriot, semblent également n'avoir émis aucune affiche murale antijuive. L'affiche de l'exposition antijuive du Palais Berlitz était le fait de la Ligue antijuive. Nous ne parlons pas ici, évidemment, de l'iconographie des brochures ou de celle des tracts, des guides d'exposition<sup>3</sup>...

Le 15 décembre 1940, le père jésuite «Gaston Fessard stigmatis[ait] publiquement le culte de la race à l'église Saint-Louis de Vichy, paroisse du

---

1. P. Laborie, «Le Statut des juifs et l'opinion française», p. 64.

2. *Id.*, p. 64-65, n. 12.

3. Voy. Christine Bergeron, *Le Régime de Vichy à travers l'affiche*.

maréchal Pétain»<sup>1</sup>. Bien d'autres «petits faits vrais», connus des vieux habitants de Vichy, surprendraient les jeunes générations qui ont une vision par trop simpliste du sort des juifs français pendant la guerre. Il ne s'agit pas de minimiser mais d'être exact;

3) Ils ne pourraient sans doute pas être désavoués par la cour de cassation sans de graves conséquences pour certains des milieux, précisément, qui attaquent «l'arrêt Touvier». Certes, autant ils exposent de façon magistrale les raisons pour lesquelles aucune des accusations portées par un impressionnant ensemble de prétendus témoins n'a, en définitive, la moindre valeur, autant leur dissertation sur le fait que l'État français n'était pas un «état pratiquant une politique d'hégémonie idéologique» sent la copie d'élève. Ils ont manifestement raison sur le fond mais leur analyse historique est maladroite. Les magistrats ne devraient décidément pas avoir à se prononcer en matière d'histoire. Mais, en la circonstance, l'aberrante définition rétroactive (1985 !) du crime contre l'humanité faisait obligation à ces trois magistrats de s'interroger sur le point de savoir si le régime du maréchal Pétain était aussi tyrannique que celui du chancelier Hitler (il n'était pas question de s'interroger sur celui du maréchal Staline!). Si la cour de cassation, devant laquelle le dossier est porté, venait à conclure que l'État français était un «état pratiquant une politique d'hégémonie idéologique», elle renforcerait l'idée que cet état a joui d'une existence bien réelle et non d'une sorte d'existence plus ou moins factice comme on s'efforce généralement de nous le faire croire aujourd'hui, en particulier dans certains des milieux qui attaquent «l'arrêt Touvier».

[Publié dans la *RHR*, n° 6, mai 1992, p. 83-85. Article signé Jessie Aitken.]

\*\*\*

Mai 1992

### **Wannsee: «une histoire inepte»**

Un communiqué de l'Agence télégraphique juive, publié dix jours *après* la célébration, dans le monde entier, de l'anniversaire du «procès-verbal» de Wannsee du 20 janvier 1942, annonçait que, pour Yehuda Bauer, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, la réunion de Wannsee ne pouvait avoir la signification que persistaient à lui attribuer les médias et selon laquelle les Allemands auraient, ce jour-là, décidé d'exterminer les juifs. Y. Bauer estimait qu'il s'agissait même là d'une «histoire inepte» (*silly story*). Dès le début des années quatre-vingt, la thèse dite de Wannsee avait été progressivement délaissée par les historiens et elle fut définitivement abandonnée au colloque de Stuttgart (3-5 mai 1984). Mais le grand public est maintenu dans l'igno-

---

1. P. Laborie, *op. cit.*, p. 68.



rance de ces rectifications, qui constituent autant d'hommages involontaires aux révisionnistes.

En France, le battage fait autour de Wannsee continue de trouver un écho jusque dans le calendrier des Postes de l'année 1992; dans le répertoire des dates historiques, on découvre :

« 20 janvier [1942]: Les nazis adoptent "la solution finale" pour les Juifs qu'ils déportent et exécutent massivement <sup>1</sup>. »

Mais voici, dans son intégralité, le communiqué de l'Agence télégraphique juive (Londres) tel que reproduit dans le *Canadian Jewish News* du 30 janvier 1992, sous le titre: « Importance de Wannsee rejetée »:

« Un professeur israélien en Holocauste discrédite la conférence de Wannsee à laquelle avaient, dit-on, participé des responsables nazis de haut niveau en 1942 dans une villa de la banlieue de Berlin pour mettre au point le projet de la "Solution finale".

Selon le professeur Yehuda Bauer de l'Université hébraïque de Jérusalem, Wannsee était certes une réunion, mais "à peine une conférence" et "peu de ce qu'on y a dit a été exécuté dans les détails". »

Bauer a pris la parole lors de la session d'ouverture d'une conférence internationale qui s'est tenue [à Londres] pour marquer le cinquantième anniversaire de la décision d'exécution de la « Solution finale ». Mais, a déclaré le professeur (né en Tchécoslovaquie), cette décision n'a pas été prise à Wannsee.

"Le public répète encore, jour après jour, l'histoire inepte [*the silly story*] qui veut que ce soit à Wannsee que l'extermination des juifs ait été décidée. Wannsee n'était qu'une étape dans le déroulement du processus du meurtre de masse", a-t-il déclaré.

Bauer a également réaffirmé que les craintes de voir disparaître avec le temps les souvenirs de l'Holocauste sont infondées.

"Qu'on le présente de manière authentique ou de manière inauthentique, avec compassion et compréhension ou comme un kitsch monumental, l'holocauste est devenu un symbole majeur de notre culture.

"Il ne se passe guère de mois sans qu'il y ait une nouvelle émission de télévision, un nouveau film, une nouvelle pièce, un certain nombre de livres nouveaux, en prose ou en poésie qui traitent de ce sujet.

"Contrairement aux juifs vivants, les juifs morts ont très souvent bénéficié de commisération et de compassion

---

1. *L'Almanach du facteur*, Eyrolle, 1992.

ou fourni l'occasion d'un examen de conscience", a déclaré le professeur.»

Le 14 février 1990, les juges Diet, Pluyette et Breillat avaient debouté R. Faurisson de sa plainte contre G. Wellers. Notre revue avait fait état<sup>1</sup> de la manipulation à laquelle s'étaient livrés les juges dans leur prétendue reproduction du «procès-verbal» de Wannsee, et cela pour accréditer une thèse abandonnée depuis 1984 et aujourd'hui qualifiée d'«inepte» par une sommité de l'école exterminionniste.

On aimerait connaître la réaction de MM. Robert Diet, Gérard Pluyette et Yves Breillat à la déclaration de Y. Bauer.

[Publié dans la *RHR*, n° 6, mai 1992, p. 157-158.]

\*\*\*

---

1. *RHR* n° 3, p. 204-205 et n° 4, p. 192-193.

## Le faux témoignage d'Henry Bily

*Le 15 février 1992, le professeur Faurisson écrivait au directeur responsable de la publication Le Déporté pour la liberté (8, rue des Bauges, 75016 Paris) la lettre suivante, qui ne recevra pas de réponse. Cherchant à faire la leçon à ceux qui ne croient pas aux chambres à gaz nazies, des associations d'anciens déportés avaient fait appel au témoignage d'Henry Bily. Ce dernier s'est révélé être un faux témoin. Créateur, avec son beau-frère Éric Breuer, d'une fabrique de cravates à Nice et habitant Cannes, H. Bily avait fabriqué son récit à partir d'un faux depuis longtemps dénoncé par Paul Rassinier: Médecin à Auschwitz, de Miklos Nyiszli.*

Monsieur le Directeur,

*Le Déporté pour la liberté* se présente comme le mensuel de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF) et de trois autres associations de même caractère.

Dans vos récentes livraisons d'octobre et de novembre 1991, vous avez publié ce que vous appeliez le «poignant témoignage de Henry Bily, l'un des rares rescapés d'un *Sonderkommando* [préposé aux chambres à gaz d'Auschwitz]».

Dès qu'il a été publié dans *Nice-Matin*, *Corse-Matin* et en brochure, j'ai immédiatement classé ce témoignage dans la section des «faux témoignages sur Auschwitz», et dans la sous-section des «plagiats de Miklos Nyiszli».

En 1951, Jean-Paul Sartre avait reproduit, dans *Les Temps modernes*, l'absurde «témoignage» du Dr. Miklos Nyiszli. En 1961, sous le titre de *Médecin à Auschwitz*, Julliard l'avait publié deux ans après avoir publié un autre faux: *Le Commandant d'Auschwitz parle*.

Beaucoup d'imposteurs se sont, à leur tour, inspirés de ces deux faux. Encore récemment, le 4 décembre 1991, un sieur Badache, «ancien déporté juif d'Auschwitz», débitait devant un tribunal un récit des gazages homicides d'Auschwitz manifestement inspiré, non de sa propre expérience comme il voulait le faire croire, mais du roman de Nyiszli. Ce tribunal était celui de Caen. On y jugeait un jeune ingénieur chimiste, Vincent Reynouard, qui avait commis le délit de ne pas croire à la magique chambre à gaz. Il refusait d'ajouter foi aux absurdités chimiques d'une arme qui – vous le noterez en passant – n'a jamais pu être décrite; personne n'est capable de nous dessiner cet extraordinaire abattoir chimique; j'ajoute que ce qui se visite à Auschwitz ou ailleurs n'a rien à voir avec des chambres à gaz homicides, ainsi que l'ont prouvé les rapports Leuchter et d'autres expertises. Les trois juges qui ont prêté une oreille complaisante aux extravagances du sieur Badache et qui laissaient interrompre et insulter soit Vincent Reynouard, soit votre serviteur venu témoigner en faveur du jeune révisionniste, ont des noms qui passeront

à la postérité: ils s'appellent Dominique Ricard, Anne Bertrand et Virginie Lureau. Ils ont lourdement condamné Vincent Reynouard.

Vous-même, vous menez un combat sans merci contre les révisionnistes. Vous décrivez ces derniers comme des racistes, des nostalgiques du nazisme, des antisémites.

Or, dans votre livraison de décembre 1991, vous voici contraint de publier, en page 5, une mise au point d'où il ressort qu'en fin de compte H. Bily a abusé de votre bonne foi; vous le dénoncez comme un plagiaire et, qui pis est, comme le plagiaire d'une œuvre (*Médecin à Auschwitz*) qui contient sur les chambres à gaz ce que, pudiquement, vous appelez des «erreurs».

Je reproduis votre texte:

### **MISE AU POINT**

*après l'insertion dans nos colonnes  
du texte d'Henry Bily*

*Le Déporté* a publié dans ses numéros 461 d'octobre 1991 et 462 de novembre un témoignage d'Henry Bily sur le camp d'Auschwitz-Birkenau où il a été déporté le 20 novembre 1943 (matricule 164 444).

Henry Bily, d'après ses propres termes, indique qu'il s'agit d'un récit sur son histoire qui «*tout en étant la relation d'événements vécus, est une histoire extraordinaire*». Ce serait donc un témoignage sur des faits vus personnellement par l'auteur.

La parution de ce texte a suscité de la part de nombreux lecteurs des réactions et des critiques extrêmement sérieuses \*. Un examen approfondi du document a permis de déterminer de manière irréfutable qu'il était dans sa plus grande partie la copie intégrale, sans aucune mention de référence, de passages (notamment des chapitres 7 et 28) du livre du D<sup>r</sup> Miklos Nyiszli: «*Médecin à Auschwitz*», écrit en 1946 et traduit et publié en 1961 aux éditions René Julliard. Malencontreusement, les erreurs commises à l'origine par le D<sup>r</sup> Nyiszli ont été, elles aussi, reprises; enfin, l'emprunt le plus long porte sur la description du fonctionnement du *Sonderkommando* d'Auschwitz-Birkenau, dans lequel Henry Bily déclare avoir travaillé.

Il résulte de cette analyse qu'il n'est possible, en aucune manière, de considérer le texte d'Henry Bily comme un témoignage original et personnel.

*La Direction et la Rédaction de la Publication*

---

\* [Note du *Déporté pour la liberté*]: Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de vous faire part de celles-ci dans un prochain numéro.

Et maintenant, ne venez surtout pas prétendre que, si le témoignage d'Henry Bily est faux, il existe en revanche des témoignages authentiques sur les chambres à gaz. *Je vous mets au défi de trouver et de publier* un seul autre témoignage qui ait plus de valeur que celui-là.

En vérité, il n'existe *aucun* témoignage sur les chambres à gaz qui résiste tant soit peu à l'analyse. Vous remarquerez d'ailleurs qu'en un demi-siècle de procès aucun témoin n'a été soumis à l'épreuve du contre-interrogatoire sur la *matérialité* des faits de gazage auxquels il prétendait avoir assisté. Il y a eu une exception, en 1985, à Toronto. Au procès d'un révisionniste, un avocat que je conseillais a contre-interrogé le témoin n° 1 des gazages d'Auschwitz, Rudolf Vrba, auteur du best-seller *I Cannot Forgive* (1964). R. Vrba s'est effondré; il a fini par reconnaître qu'il avait fait appel à... «la licence poétique».

Vous avez quarante ans de retard sur Paul Rassinier, ancien déporté, qui dès 1950 nous avait fourni toutes les armes nécessaires pour confondre les adeptes du «mensonge d'Ulysse», c'est-à-dire les faux témoins qui, tels Nyiszli et consorts, osaient parler de gazages homicides.

Vous avez trente ans de retard sur ce professeur Faurisson que vous dénoncez comme un être maléfisant, un faussaire, un homme sans cœur et sans conscience. Vous m'avez poursuivi devant les tribunaux. J'ai été accablé d'outrages et de condamnations. Vous avez pris part à une campagne de haine et de diffamation qui m'a valu sept agressions physiques en douze ans. On s'en est pris à ma personne dans ma vie privée, familiale, professionnelle. Et je ne suis pas le seul révisionniste dans ce cas.

Vous avez cinq ans de retard sur le professeur Michel de Boüard, ancien déporté et spécialiste de l'histoire de la déportation, qui, vous le savez bien, a fini par rendre hommage aux travaux des révisionnistes.

Lorsque je disais et répétais que j'avais du *respect* (j'insiste sur ce mot) pour les vraies souffrances des vrais déportés, vous avez affecté de voir là un faux semblant, une dérobade, une habileté de prétoire, comme si j'étais homme à travestir mes pensées.

Mes recherches, et mes découvertes, honorent, figurez-vous, l'université française tandis que vous, vous vous êtes déshonoré en participant à la curée générale. Vous avez usé et abusé de la souffrance des déportés. Paul Rassinier et moi, ainsi que tant d'autres révisionnistes en France et à l'étranger, nous aurons, en fin de compte, respecté, d'un même mouvement, à la fois les souffrances des déportés et les contraintes de l'exactitude historique.

Je vous invite à en faire autant.

P.S. *Abyssus abyssum invocat* : ici, le mensonge appelle le mensonge. Pour illustrer le témoignage de celui que vous appelez «notre camarade», vous avez publié, comme s'il s'agissait d'une chambre à gaz homicide, la photographie d'une

chambre à gaz de désinfection située à Dachau. Visitez le camp: vous y constaterez que ce que j'avance là est clairement signalé aux visiteurs auxquels, par ailleurs, un panneau indique aussi qu'il n'y a jamais eu de gazages homicides dans la prétendue «chambre à gaz». Pourtant, au procès de Nuremberg, je vous le rappelle, les gazages homicides de Dachau étaient un «fait établi», films, «preuves» et «témoignages» à l'appui !

[Publié dans la *RHR*, n° 6, mai 1992, p. 190-194.]

\*\*\*

Mai 1992

### **A propos de l'arrêt Touvier, L'affaire des «juifs bruns»**

Près de cinquante ans après la guerre, l'Épuration se poursuit en France et à l'étranger. Animée par Serge Klarsfeld, Simon Wiesenthal, Élie Wiesel et un grand nombre d'organisations juives dont le Congrès juif mondial, dirigé par Edgar Bronfman, et, en France, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) dirigé par Jean Kahn, cette Épuration suscite encore aujourd'hui de nombreuses procédures judiciaires à l'encontre d'individus réputés avoir commis des «crimes contre l'humanité», c'est-à-dire, pour parler clairement, des crimes contre les juifs. Ces procédures donnent lieu, sur le plan médiatique, à des «affaires»: affaire Demjanjuk, affaire Finta, affaire Arthur Rudolf, affaires Barbie, Leguay, Papon, Bousquet, Touvier... La liste est longue. Les pays les plus concernés par ce type d'affaires sont les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Angleterre, l'Écosse et l'Australie. La chasse aux «collabos», comme on appelle ceux qui ont collaboré avec l'Allemagne nationale-socialiste, reste ouverte mais la chasse aux «collabos» juifs, la chasse aux «juifs bruns» reste obstinément fermée.

Les historiens juifs accusent la terre entière d'avoir soit commis, soit laissé se commettre de 1941 à 1945 le plus grand crime de l'histoire: le prétendu assassinat programmé de millions de juifs, notamment par le moyen de gigantesques abattoirs chimiques appelés chambres à gaz. Le musée du Centre Simon Wiesenthal de Los Angeles illustre le sens et la portée de cette accusation. Le visiteur du musée est d'abord conduit à voir dans Hitler et les siens les auteurs mêmes du crime. Puis, poursuivant sa visite, il découvre les complices du crime: Roosevelt, Churchill, Staline, le pape Pie XII (et le Comité international de la Croix-Rouge). Par la disposition des lieux et par la mise en scène, c'est plus sur les complices que sur les auteurs du crime que l'attention du visiteur est appelée par les organisateurs du musée. Nous sommes ainsi invités à comprendre que «sans l'indifférence et le silence du

monde entier» génocide et chambres à gaz n'auraient pas pu exister. Il est de fait que Roosevelt, Churchill et Staline, non plus que Truman, de Gaulle ou Eisenhower, n'ont dénoncé l'existence et le fonctionnement de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich. Certes, ils ont décrit l'Allemagne nationale-socialiste comme l'empire du mal et, selon l'usage, ont accusé l'ennemi de pratiquer une politique d'*extermination* mais ils ne sont jamais allés jusqu'à mentionner les «chambres à gaz»; un chef d'État responsable sait à quoi s'en tenir sur ses propres services de propagande et ne va pas en entériner les inventions et les fabrications. Quant au pape Pie XII et au Comité international de la Croix-Rouge, ils étaient trop informés de la situation réelle des camps de concentration allemands pour cautionner un mythe qui n'était, après tout, que le produit de recyclage d'un bobard de la première guerre mondiale: celui du gazage des civils serbes par les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares<sup>1</sup>.

Il reste que, dans leur volonté de chercher partout des suspects à traduire devant les tribunaux, les justiciers juifs s'abstiennent de mettre en cause ce que Maurice Rajsfus a pu appeler «une véritable internationale juive de la collaboration nécessaire [selon les Conseils juifs] avec les nazis»<sup>2</sup>.

A l'exemple de Philippe Pétain et de Pierre Laval, beaucoup de responsables juifs ont collaboré par nécessité. La France avait, avec l'Angleterre, pris l'initiative d'entrer en guerre contre l'Allemagne; l'Allemagne nous avait d'abord vaincus puis, deux ans plus tard, elle appelait tous les Européens à la croisade contre le communisme international qui, il faut bien le reconnaître, était largement d'inspiration juive<sup>3</sup>. La signature d'une convention

---

1. Voy. J. Aitken, «L'origine du mythe», p. 166-172.

2. M. Rajsfus, *Une Terre promise...*, p. 27.

3. Aujourd'hui que le communisme est discrédité, on tend à oblitérer le fait que les juifs ont une lourde responsabilité dans la révolution bolchevique et dans les crimes du communisme. Il arrive cependant que, lorsqu'ils se retrouvent entre eux, les intellectuels juifs admettent cette réalité. Le 6 mai 1989, *Le Figaro-Magazine* publiait la seconde partie d'un débat sur «Être juif» (p. 121-124, 126, 128, 130, 132). Participaient à ce débat sept intellectuels juifs: Roger Ascot, Raphaël Draï, Marek Halter, Bernard-Henri Lévy, Guy Sorman, Adolphe Steg et Pierre Weill. Pierre Weill déclarait, sans se le voir contester: «Ce sont quand même les juifs qui ont construit l'Union soviétique. Finalement, Staline était le seul *goy* [non juif] à l'époque...» (p. 124). Et d'ajouter: «Ce sont *des juifs* qui ont construit un des plus grands délires du XX<sup>e</sup> siècle!» Sur quoi B.-H. Lévy confesse: «La grande énigme, en effet, l'exception à ce que je viens de dire, c'est l'histoire de 1917, c'est la participation d'un certain nombre d'intellectuels juifs à la construction du bolchevisme. C'est ce qui complique un peu l'affaire. On a probablement assisté là à une perversion du sens de l'universel» (p. 126).

d'armistice, la nécessité de survivre, la pensée lancinante des Français retenus prisonniers en Allemagne, la lutte contre le communisme et ses méthodes terroristes, toutes ces raisons et quelques autres encore conduisaient Pétain et Laval à pratiquer une politique faite de constantes tractations avec plus fort que soi. De son côté, l'Union générale des israélites de France (UGIF) cherchait, elle aussi, à composer avec les Allemands.

Pendant l'été 1944, alors que se poursuivaient les exécutions sommaires des «collabos», commença la saison des juges, avec une justice à plusieurs vitesses: rapide pour la collaboration politique, lente pour la collaboration économique, nulle pour la collaboration juive.

Pendant qu'une justice expéditive permettait de fusiller notamment des écrivains et qu'une justice selon les normes prenait tout son temps pour examiner le dossier des constructeurs du mur de l'Atlantique, de Gaulle et les communistes toléraient qu'à de rarissimes exceptions près les juifs se jugent entre eux pour faits de collaboration. Des «tribunaux d'honneur» étaient constitués pour juger et finalement acquitter tous les juifs. Dans ces tribunaux figuraient des juifs qui avaient passé toute la guerre aux États-Unis ou en Suisse.

### *L'affaire de l'UGIF*

---

Pour B.-H. Lévy, les juifs auraient un sens particulièrement aigu de ce qu'il appelle «l'universel». Pendant la guerre civile d'Espagne, les juifs communistes ont joué un rôle important dans les Brigades internationales et, en particulier, au titre de commissaires politiques (responsables de nombre de crimes et d'excès). De même en France, pour l'Épuration. En 1945, partout en Europe où se sont installés des régimes communistes et spécialement en Pologne, les staliniens ont trouvé chez les juifs de fervents collaborateurs; en Pologne notamment, où la communauté juive se reformait, Staline ne pouvait compter ni sur l'armée (décimée à Katyn et en d'autres camps), ni sur la bourgeoisie, ni sur les catholiques mais essentiellement sur les juifs dont il allait truffer la police de Jacob Berman. L'antisémitisme polonais reprenait vie. En URSS, le «complot des blouses blanches» fut d'inspiration clairement antisémite mais il est faux que, par la suite, les dirigeants de l'URSS aient persécuté les juifs. Contrairement à une allégation complaisamment répétée, les juifs formaient la seule population de l'Union soviétique à bénéficier du plus envié des privilèges, celui de pouvoir quitter le pays. C'était à qui se découvrirait une ascendance juive pour obtenir ce privilège. Lazare Kaganovitch, le «bourreau de l'Ukraine», allait, jusqu'à sa mort, jouir de tous les avantages de la *nomenklatura*. Il n'était pas le seul juif dans ce cas, en particulier dans les médias soviétiques.



L'Union générale des israélites de France (UGIF) fut fondée le 29 novembre 1941. L'UGIF-Nord commença à fonctionner en janvier 1942 et l'UGIF-Sud en mai 1942. Les responsables les plus connus en furent André Baur, Georges Edinger, Raymond Geissmann, Gaston Kahn, Raymond-Raoul Lambert, Albert Lévy et Marcel Stora. Elle fut en rapports constants avec la «Gestapo», c'est-à-dire, en fait, avec le Service de sûreté allemand (notamment Theodor Dannecker et Aloïs Brunner) et avec le Commissariat général aux questions juives établi par le gouvernement du maréchal Pétain (avec, pour responsables successifs, notamment Xavier Vallat et Louis Darquier de Pellepoix).

En 1943, certains responsables de l'UGIF furent internés à Drancy pour diverses raisons, puis déportés et ne revinrent pas de déportation mais d'autres exercèrent leurs responsabilités jusqu'à la dissolution de l'UGIF en septembre 1944, après le départ des Allemands de Paris. En août 1944, Georges Edinger fut interné quelques jours à Drancy comme suspect de collaboration puis relâché.

On pouvait – et on peut encore – reprocher à l'UGIF d'avoir contrôlé la population juive de France pour le compte des Allemands, d'avoir incité les juifs à l'obéissance aux lois allemandes et de Vichy, d'avoir coopéré à la préparation des rafles (sans en prévenir les intéressés) et d'avoir, en particulier, aidé les Allemands à se saisir des enfants juifs qui étaient hébergés dans des homes placés sous son contrôle (ce fut le cas, par exemple, pour les enfants d'Izieu).

A la date du 9 février 1943, l'effectif de l'UGIF-Nord comptait, à elle seule, neuf cent dix-neuf employés; parmi les diverses catégories de personnel appointées en zone nord se trouvaient... vingt huissiers. En 1942, l'UGIF possédait des bureaux en quatorze villes de la zone nord, dont Paris, et en vingt-sept villes de la zone sud, dont Vichy. Il fallait également compter, à Paris et en banlieue, quelques dizaines d'établissements à caractère social (cantines, ouvriers, dispensaires, écoles, patronages, etc.) et, en zone sud, de nombreux homes d'enfants et des fermes-écoles, particulièrement dans la Creuse.

Les fonds, considérables, provenaient, pour la zone nord, principalement des biens confisqués aux juifs par les autorités allemandes ou françaises et, pour la zone sud, principalement de l'argent distribué, en pleine guerre, par le fameux *American Jewish Joint Distribution Committee*. Plus connu sous le nom de «Joint» (Joseph Schwartz à Lisbonne et Saly Mayer à Berne), ce comité distribua, pendant toute la guerre, avec l'assentiment des Allemands, de considérables sommes d'argent aux juifs, y compris aux juifs de Berlin en 1944 et il envoya des colis aussi bien dans des camps de concentration que dans des ghettos. Le «Joint» avait été fondé en 1914 par le banquier Felix Warburg. L'UGIF reçut également des subsides de l'État français et bénéficia de l'aide du syndicat des banques françaises. Ce fut le cas, par exemple, à la

suite d'une sanction financière d'un milliard de francs imposée par les Allemands à cause d'une série de graves attentats perpétrés contre des membres de la Wehrmacht : l'UGIF obtint un prêt qui lui permit de ne pas taxer les juifs et de ne pas recourir à son propre argent ; en fin de compte, elle ne versa aux Allemands que le quart du prêt<sup>1</sup> et conserva par devers elle le reste de l'argent.

**Après la Libération, l'affaire de l'UGIF sera étouffée et le procès public évité. Un jury d'honneur se réunira sous la présidence de Léon Meiss, président du CRIF. Il acquittera les accusés en première instance et en appel. Les pièces du procès n'ont jamais été publiées. Personne ne sait ce que sont devenus les sept cent cinquante mille francs que s'est appropriés l'UGIF : le CRIF se les est-il, à son tour, appropriés ?**

Que peut bien penser Jean Kahn, qui préside aujourd'hui le CRIF, du fait que des Français non juifs ont été accusés, jugés, condamnés et fusillés pour des actes et parfois pour de simples propos favorables à la Collaboration tandis que des Français juifs, sur lesquels pesaient de terribles accusations, ont été soustraits à la justice de leur pays et, par la suite, pour certains d'entre eux, comblés d'honneurs ?

#### *L'affaire du consistoire central*

Le Consistoire central des israélites de France, fondé en 1808, quitta Paris pour Lyon en 1940. Il refusa d'abord toute représentation au sein de l'UGIF et voulut sauvegarder son indépendance et la maîtrise de ses propres fonds. Il conserva des liens privilégiés avec l'Aumônerie générale israélite et le grand rabbinat. Son président, Jacques Helbronner, entretint des rapports suivis avec le maréchal Pétain qu'il rencontra à vingt-sept reprises et en qui il voyait le « père de la patrie »<sup>2</sup>. Il fut arrêté par les Allemands le 19 octobre 1943 pour des raisons obscures ; il fut déporté et ne revint pas de déportation. Son successeur fut Léon Meiss (1896-1966) qui fonda le CRIF en 1944. Le Consistoire multiplia, bien sûr, interventions et protestations en faveur des juifs mais tint jusqu'au bout à observer une attitude légaliste qui, à bien des

---

1. Phillippe Boukara, « French Jewish Leadership during the Holocaust », p. 50. Il s'agit du compte rendu d'un livre du meilleur spécialiste de la question, Richard Cohen : *The Burden of Conscience, French Jewish Leadership during the Holocaust* [Le Poids de la conscience : Les dirigeants de la communauté juive française pendant l'Holocauste]. R. Cohen y montre « l'habileté financière [de l'UGIF-Nord] ».

2. J. Helbronner approuvait en novembre 1940 certaines mesures prises par l'État français contre les étrangers et parlait de « normal antisémitisme » (Denis Peschanski, « Les statuts des juifs du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941 », p. 19).

Français non juifs, devait valoir, pour «collaboration avec l'ennemi», l'exécution sommaire, la potence ou la prison. On lui attribue parfois une protestation datée du 25 août 1942 mais ce texte, que publie S. Klarsfeld dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France* (d'après des documents du CDJC de Paris), est hautement suspect; il ne porte, en particulier, ni en-tête, ni signature; il s'agit d'un texte dactylographié anonyme et manifestement incomplet.

Les archives du Consistoire central sont actuellement soustraites à la communication pour la période postérieure à 1937. Il faudrait, semble-t-il, attendre l'an 2037 pour les voir ouvrir aux chercheurs. Elles ont été déposées aux Archives des Hauts-de-Seine (à Nanterre) avec, peut-être, une copie à l'Université hébraïque de Jérusalem. Maurice Moch, archiviste du Consistoire central, aurait écrit un ouvrage sur le Consistoire central pendant les années 1939-1944 mais ce texte, truffé de documents, nous dit-on, n'a pu encore voir le jour <sup>1</sup>.

### *L'affaire de Drancy*

En 1939, le gouvernement Daladier avait ouvert cent quatre camps d'internement en France pour les civils allemands, y compris au stade Yves-du-Manoir à Colombes et au stade Roland-Garros. Au Vel' d'hiv', douze mille femmes allemandes et autrichiennes étaient internées. En août 1944, des milliers de Français suspects de collaboration allaient à leur tour être conduits au Vel' d'hiv' – dans des conditions, parfois, de grande violence. Les photographies, bien connues, de «juifs parqués au Vel' d'hiv'» sont d'ailleurs en réalité des photographies de «collabos», prises par l'AFP ou l'agence Keystone en août 1944<sup>2</sup>. Il en va ainsi de toutes les guerres: les ressortissants d'une puissance belligérante hostile sont internés et l'ennemi réel ou potentiel est «neutralisé» en attendant d'être expulsé, jugé ou relâché. Les bâtiments de Drancy avaient été prévus, avant la guerre, pour être occupés par des gendarmes et leurs familles; après la Libération, ils allaient servir à l'internement de prisonniers allemands ou de «collabos». Entre-temps, de 1941 à 1944, Drancy avait servi de camp de transfert pour la déportation des juifs de France vers l'Est. Parmi les soixante-sept mille juifs ainsi déportés, seuls huit mille cinq cents ont été des Français de souche et, parmi ces derniers, figuraient des «sujets français» (c'est-à-dire des juifs d'Algérie) et des «protégés français» (c'est-à-dire des juifs du Maroc ou de Tunisie). On doit ces précisions à Maurice Rajsfus dont le livre sur *Drancy, un camp de concentration très ordinaire 1941-1944* développe la thèse selon laquelle les juifs ont une large part de responsabilité dans l'internement de

---

1. Voy. *Le Monde juif*, octobre-décembre 1987, p. 200.

2. Voy. Gérard Le Marec, *Les Photos truquées*, p. 124-127.

leurs coreligionnaires à Drancy, dans l'organisation et le fonctionnement du camp et dans la préparation des convois de déportés.

L'auteur reproche avec raison à Georges Wellers et surtout à Serge Klarsfeld d'avoir soit atténué, soit gommé des réalités déplaisantes pour la réputation des juifs.

Progressivement, les juifs élimineront les autorités françaises et s'empareront des leviers de commande du camp de Drancy ; ils traiteront directement avec les AA (autorités allemandes) et il s'ensuivra une étonnante collaboration dont Aloïs Brunner, en particulier, ne pourra que se féliciter.

Drancy comptera successivement sept commandants juifs : le tricoteur Asken qui sera libéré en novembre 1942 avec les grands malades ; Max Blanor ; François Montel ; Georges Kohn, de mai 1942 à juin 1943 ; Robert Félix Blum ; Georges Schmidt ; Oscar Reich et Emmanuel Langberg. Le Bureau des effectifs est juif ; il établit notamment les listes de déportation. Le personnel juif se répartit en une trentaine de services. Une police juive et un tribunal juif s'installent. Une prison est sous la garde et la responsabilité de juifs. Le 24 octobre 1942 sont créés les M.S., c'est-à-dire les membres du service de surveillance. Les cadres juifs portent un brassard blanc et les policiers juifs un brassard rouge ; trois brigades sont formées avec, pour chacune, un brigadier et sept hommes. Ces autorités juives peuvent au besoin faire appel aux gendarmes français qui, eux, gardent l'enceinte du camp. Des juifs sont, par d'autres juifs, mis à l'amende ou tondus à la suite d'une décision – affichée – du tribunal juif présidé par Pierre Masse et Paul Léon. Ils peuvent être inscrits sur la prochaine liste de déportés. Les juifs eux-mêmes en viennent à parler de « Milice sémitique » ou de « Gestapolack ». Quand Robert Félix Blum constituera son directoire, on pourra dire : « Le ministère Blum II est constitué » par allusion au ministère constitué par Léon Blum en 1936. Les permissions ou les libérations peuvent dépendre du CDP (Chef de la police juive). On crée des « missionnaires », c'est-à-dire un corps de juifs chargés d'aller trouver, à l'extérieur du camp, les familles d'internés et de les convaincre d'aller rejoindre volontairement les internés à Drancy ; ces « missionnaires » sont aussi appelés familièrement des « rabatteurs » ou des « piqueurs ». René Bousquet, responsable de la police de Vichy, apprend la nouvelle et s'indigne auprès d'Oberg de pareilles méthodes (on comprend ici qu'un procès Bousquet risquerait de conduire à bien des révélations). Des « physionomistes » juifs s'emploient à repérer des juifs ; « *Ost fayer ?* » (en yiddish : « As-tu du feu ? »), telle est, par exemple, la question que pose le « physionomiste » à un juif probable ; si l'homme répond, c'est qu'il est juif. En 1943, la Côte d'Azur est devenue le refuge de très nombreux juifs. Les Allemands, qui redoutent de voir de pareils ensembles d'ennemis potentiels se constituer dans une zone de plus en plus sensible vu le développement de la guerre en Méditerranée, la situation militaire et politique en Italie et la possibilité d'un débarquement dans le sud de la France, décident de lancer des

opérations de police. Aloïs Brunner se fait accompagner d'Abraham Drucker, le médecin-chef du camp de Drancy, et de spécialistes juifs chargés de vérifier, sous les porches des immeubles, si les hommes interpellés sont circoncis ou non (après la guerre, des médecins alliés feront se dévêtir des suspects pour voir s'il ne s'agit pas de SS portant sous le bras la marque de leur groupe sanguin). Brunner est à tel point satisfait de l'administration juive du camp qu'il fait supprimer barbelés et matraques. La vie s'organise de mieux en mieux avec d'incessantes constructions nouvelles. A Drancy, on célèbre le culte ashkénaze et le culte sépharade. Il y a une école, un jardin d'enfants, des ateliers. Il y a « de l'argent dans le camp, beaucoup d'argent »<sup>1</sup>.

Il importe de plaire à la « hiérarchie juive » du camp, dispensatrice de faveurs et de sanctions. Si l'on déplaît, on risque la déportation pour ceux qui la redoutent ou la non-déportation pour ceux qui la souhaitent. On peut demeurer à Drancy ou en être libéré; on peut obtenir une permission ou se faire détacher dans l'une des trois annexes où la vie n'est pas trop rude: « Austerlitz », « Lévitane » ou « Rue Bassano » dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement. A l'hôpital Rotschild, il semble que la collaboration avec les autorités allemandes ait été particulièrement satisfaisante pour ces dernières.

Après la guerre, Oscar Reich sera condamné à mort et exécuté mais les autres responsables de Drancy ne connaîtront guère d'ennuis avec les nouvelles autorités françaises et les instances juives. Pour les non-juifs, il en va tout autrement. Les gendarmes de Drancy passeront en jugement et, pour certains d'entre eux, seront condamnés. Les policiers français auront des comptes à rendre. Aujourd'hui encore, René Bousquet, déjà jugé, pourrait à nouveau être jugé, un demi-siècle après les faits.

Le plus étonnant est que les avocats de Bousquet, de Papon, de Touvier n'auraient nul besoin de forger de savantes plaidoiries pour leurs clients respectifs: ces plaidoiries se trouvent toutes écrites dans les ouvrages où des auteurs juifs, rappelant l'histoire de l'UGIF, du Consistoire ou de Drancy, sont conduits à énumérer les arguments qui peuvent justifier la collaboration ou la coopération des juifs eux-mêmes avec l'ennemi. Il fallait, nous disent-ils, composer. Il fallait donner pour recevoir. Il fallait « sauver les meubles ». On n'était « pas comptable de l'honneur juif mais du sang juif ». Et, par-dessus tout, on ignorait que l'internement puis la déportation conduisaient à l'extermination en chambres à gaz.

Les avocats de Bousquet, de Papon et de Touvier n'osent pas utiliser cet argument décisif, par crainte de paraître « révisionnistes ». On leur conseillera

---

1. Voy. sur le camp de Royallieu à Compiègne: « Le soir, à la lueur des chandelles, après le couvre-feu officiel, ils jouaient de grosses sommes au baccara, au poker ou aux petits paquets. Des fortunes indécentes s'épalaient sur les tables » (Adam Rutkowski, *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1981, p. 143).

de lire un article d'Anne Grynberg paru dans *Le Monde Juif* de juillet-septembre 1988 et intitulé : « Une découverte récente : le fonds d'archives de la Commission des camps (1941-1943) ». Plaidant en faveur du grand rabbin René Hirschler, créateur de la Commission des camps d'internés juifs, et cherchant à défendre tous les responsables juifs qui, pendant la guerre, ont en quelque sorte collaboré pour la bonne cause, A. Grynberg insiste sur le danger de ce qu'elle appelle les « analyses récurrentes »<sup>1</sup>. Elle veut dire que, pour juger ces hommes et ces femmes, il ne faut pas faire état de ce que nous avons appris sur la « Shoah ». L'argument vaudrait tout aussi bien pour Bousquet, Papon ou Touvier qu'on ne cesse aujourd'hui de présenter comme des pourvoyeurs de la chambre à gaz. Ajoutons, pour notre part, que ce qu'A. Grynberg pense avoir « appris » après la guerre n'a tout simplement pas existé.

#### *Les conseils juifs en Europe*

Dès la fin de 1939, les Allemands imposèrent la création de « Conseils juifs » pour l'administration des communautés juives de Pologne par villes, ghettos ou provinces. Certains Conseils s'efforcèrent de contrarier la politique allemande, mais la plupart apportèrent une importante contribution à l'effort de guerre allemand. Elles fournirent main-d'œuvre et produits manufacturés. Cette politique de collaboration résolue fut suivie par le fameux Mordechaï Chaïm Rumkowski, le « roi de Lodz », qui alla jusqu'à frapper sa propre monnaie, Jacob Gens de Vilno, Moshe Merin de Sosnowiec en Silésie et Efraïm

---

1. A. Grynberg, « Une découverte récente : le fonds d'archives... », p. 116.

Barasz de Bialystok. Ces Conseils juifs réprouvaient la lutte armée contre les Allemands et *certain allèrent jusqu'à combattre les résistants*. L'Allemagne eut sa « Représentation des juifs allemands du Reich », la France son « Union générale des Israélites de France », la Belgique une « Association des juifs en Belgique ». La Hollande, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et, en Grèce, Salonique eurent leurs Conseils juifs. Ceux de Hollande, de Slovaquie et de Hongrie furent particulièrement coopératifs. Grâce à leur collaboration avec les Allemands, beaucoup de juifs assurèrent largement leur subsistance; certains comme Joinovici et, surtout, Skolnikoff bâtirent de colossales fortunes.

### *Sionisme et national-socialisme*

Sionisme et national-socialisme avaient assez de points communs pour être dénoncés par les communistes, les trotskystes et certains milieux arabes comme des frères, même si, souvent, ces frères allaient se comporter en frères ennemis.

Dès août 1933, l'Agence juive pour la Palestine et les autorités du III<sup>e</sup> Reich concluaient discrètement le « Pacte de transfert » (« *Haavara Agreement* » ou « *Transfer Agreement* ») qui permettait de sauver l'économie allemande mise en péril par la décision de boycottage des marchandises allemandes prise par les organisations juives mondiales en mars 1933. Ce pacte facilitait l'émigration de juifs allemands en Palestine. La législation allemande antérieure à l'arrivée de Hitler au pouvoir interdisait le transfert de capitaux à l'étranger, mais Hitler contourna cette interdiction et permit aux juifs d'exporter d'importantes sommes vers la Palestine et cela jusqu'à peu de mois après le commencement de la guerre de 1939.

Pendant la guerre, les contacts entre certains milieux sionistes et les Allemands persistèrent. En 1941, l'Irgun (Organisation militaire nationale) ou « Groupe Stern » ou « Lehi » alla jusqu'à proposer une alliance militaire à l'Allemagne contre la Grande-Bretagne. Un émissaire rencontra à Beyrouth le diplomate Otto Werner von Hentig mais l'offre fut déclinée, peut-être parce que l'Allemagne ne voulait pas « se prêter à une manœuvre tendant à permettre aux juifs de chasser le noble et vaillant peuple arabe de sa mère-patrie, la Palestine »<sup>1</sup>. Shamir, actuel premier ministre d'Israël, fit partie du Lehi au moins à partir de 1944 et, à cette époque, consacra toutes ses forces à la lutte contre la Grande-Bretagne (qui exerçait un protectorat sur la Palestine) et non contre l'Allemagne. En novembre 1944, ce groupe assassina au Caire Lord Moyne, ministre d'État britannique pour le Moyen-Orient. La lutte contre l'armée britannique prit les formes habituelles du terrorisme: les juifs

---

1. *La Persécution des juifs dans les pays de l'Est présentée à Nuremberg*, p. 168-169.

allèrent jusqu'à faire enlever, fouetter et pendre des militaires britanniques. L'explosion de l'hôtel King David, dû au même groupe terroriste juif, causa quatre-vingt-onze morts.

### *Le crime de Touvier*

Replacé dans le contexte général d'une période pleine de bruit et de fureur, le crime qu'on reproche à Touvier n'a certainement pas les proportions que les organisations juives cherchent aujourd'hui à lui donner. En représailles de l'assassinat de Philippe Henriot le 28 juin 1944, le colonel Knab, commandeur du SD de Lyon, exigea l'exécution d'une centaine de juifs. Sur intervention du capitaine Victor de Bourmont, responsable de la Milice, ce chiffre fut ramené à trente. Puis, sur l'intervention de Touvier, à sept. Ces sept juifs – en réalité, six juifs et un inconnu – furent exécutés près de Lyon, à Rillieux-la-Pape. Ce que les médias omettent en général de rappeler, c'est la raison pour laquelle les Allemands exigeaient des victimes juives. Les juifs jouaient un rôle important dans ce que les troupes d'occupation appelaient le terrorisme et que nous avons pris l'habitude de nommer la Résistance. Qu'on se rappelle, en particulier, l'importance des juifs dans les activités du parti communiste clandestin (voy. «l'Orchestre rouge», «l'Affiche rouge»,...). Dans le cas de l'assassinat de Philippe Henriot, les juifs avaient leur part de responsabilité. Dans *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, Henri Amouroux écrit :

«Philippe Henriot était un adversaire si redoutable [surtout par son éloquence] que, fin mai 1944, Alger avait donné à la Commission d'action militaire (COMAC) rattachée au Conseil National de la Résistance, ordre de l'enlever ou de l'exécuter<sup>1</sup>.»

Les chefs de la COMAC étaient au nombre de trois : Ginsburger (dit Pierre Villon), Kriegel (dit Valrimont) et Jean de Vogüé (dit Vaillant). Les deux premiers étaient juifs. Et parmi les exécutants figurait au moins un juif, Jean Frydman, qui devait devenir après la guerre le patron d'un important groupe de presse<sup>2</sup>. Même si les Allemands ont peut-être ignoré ces précisions, ils savaient le rôle actif de la résistance juive dans la préparation et l'exécution des attentats.

---

1. Tome 8, 1988, p. 417.

2. Maurice Rajsfsus, *Drancy*, p. 330, n. 43.



### *La paille et la poutre*

Au terme de l'affreuse boucherie de 1939-1945, on se demande qui pouvait s'ériger en juge et faire la leçon aux autres.

Les Alliés comptaient tant d'horreurs à leur actif (en particulier, Katyn, «le Goulag», Dresde, Hiroshima et la déportation de millions d'Allemands) qu'il fallait beaucoup d'impudence pour instituer la parodie judiciaire de Nuremberg. Les démocraties mènent la guerre de façon aussi cruelle que les dictatures, et même plus cruellement encore quand elles disposent d'une économie plus puissante. En ce demi-siècle de guerre, aucune force militaire n'a tué plus d'enfants que l'US Air Force, bras armé de la démocratie américaine: en Allemagne, en France, dans toute l'Europe occupée par les Allemands, au Japon, en Corée, en Indochine, en Irak, au Guatemala et ailleurs encore. Des puissances coloniales comme la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et, à sa façon, l'URSS auraient dû s'abstenir d'accuser l'Allemagne et le Japon.

Les juifs, c'est-à-dire l'État d'Israël ainsi que les organisations juives ou les individualités qui prétendent parler au nom des juifs, seraient bien inspirés de cesser leurs campagnes de haine contre les vaincus de la seconde guerre mondiale. Comme nous l'avons fait remarquer au début de cette étude, les maximalistes juifs, les Simon Wiesenthal, les Élie Wiesel, les Serge Klarsfeld, en sont venus à accuser la terre entière du malheur des juifs, un malheur suffisamment tragique pour qu'on n'ait pas à le grossir démesurément avec des inventions comme celle du génocide et des chambres à gaz. A force d'en appeler sans cesse à la répression, on risque de voir s'ouvrir un jour, au lieu du procès Touvier, du procès Bousquet ou du procès Papon, le procès des «juifs bruns», le procès de ce que M. Rajsfus appelle «l'internationale juive de la collaboration».

Somme toute, mieux aurait valu qu'à la Libération, tous les magistrats français eussent été conduits à pouvoir prendre exemple sur leur collègue, le président Léon Meiss, et donc à passer l'éponge. N'avions-nous pas l'exemple de Churchill qui, à part quelques discrètes sanctions administratives, se refusa à toute mesure de répression à l'égard de ses compatriotes des îles anglo-normandes, qui, pendant près de cinq ans, avaient coopéré avec les Allemands sans leur opposer de résistance armée ?

La France aurait pu s'engager dans la voie de la réconciliation générale des Français...

Pour la rédaction de cet article, j'ai tenu à me limiter essentiellement aux informations fournies par l'*Encyclopedia of the Holocaust*, ainsi que par les ouvrages suivants de Maurice Rajsfus: *Des Juifs dans la Collaboration. I – L'UGIF 1941-1944, II – Une Terre promise ? 1941-1944* et *Drancy – Un camp de concentration très ordinaire 1941-1944*.

### Le révisionnisme entre au «Larousse»

RÉVISIONNISME: n.m. **1.** Comportement, doctrine remettant en cause un dogme ou une théorie, notamment celle d'un parti politique. **2.** Remise en cause d'une loi, d'une constitution ou d'un jugement (comme la condamnation d'Alfred Dreyfus). **3.** Position idéologique des marxistes partisans de la révision des thèses révolutionnaires en fonction de l'évolution politique, sociale ou économique. **4.** Remise en question de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, tendant à nier ou à minimiser le génocide des juifs par les nazis.

Le révisionnisme historique fait, enfin, son entrée au *Petit Larousse*. Pour les révisionnistes, c'est un succès mais la définition proposée est contestable parce que subjective. Cette définition présente le génocide des juifs par les nazis comme une réalité historique que les révisionnistes tendent à nier ou à minimiser.

Galilée *ne niait pas* que la terre fût plate. Il *affirmait*, au terme de ses recherches, que la terre était ronde. De même, les révisionnistes *ne nient pas* ou *ne minimisent pas* le fait que les «nazis» auraient procédé au génocide des juifs. Ils *affirment*, au terme de leurs recherches, que les «nazis» se sont efforcés de trouver une solution finale à la question juive par l'émigration, si possible, ou par l'évacuation, si nécessaire.

Encore le mot de «nazis» est-il impropre. Il faudrait écrire «nationaux-socialistes» (qui n'est pas polémique) ou – mieux – «Allemands», car c'est l'ensemble des Allemands qui est accusé d'avoir, dit-on, exterminé ou laissé exterminer les juifs. D'ailleurs, c'est encore aujourd'hui le peuple allemand tout entier qui verse, en conséquence de son «crime», des réparations financières aux juifs; il devra en verser jusqu'à l'an 2030.

Bref, s'il fallait corriger la définition du *Petit Larousse*, on pourrait écrire:

«Remise en question de l'histoire de la seconde guerre mondiale, concluant, en particulier, à l'inexistence du génocide des juifs par les Allemands.»

ou:

«Remise en question de l'histoire de la seconde guerre mondiale, concluant, en particulier, que les Allemands ont cherché une solution finale à la question juive par l'émigration ou par l'évacuation.»

[Publié dans la *RHR*, n° 6, mai 1992, p. 159-160.]

\*\*\*

Juin 1992

### Concessions faites aux révisionnistes

«Le Dossier des chambres à gaz», *L'Histoire*, juin 1992, p. 42-51, à propos de l'ouvrage de J.-C. Pressac, *Auschwitz, Technique and Operation of the Gas Chambers*, New York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1989.

Ce dossier de la revue *L'Histoire* comprend essentiellement «Une histoire scientifique d'Auschwitz» par l'historien P. Burin, «Pour en finir avec les négateurs» par J.-C. Pressac, «Les historiens et le génocide» par l'historien F. Bédarida et «En mémoire des victimes» par l'historien P. Vidal-Naquet. Certains articles sont disposés sur trois colonnes (A, B, C).

#### I– Philippe Burrin

« Leur tâche [celle des révisionnistes] a été, il faut le dire, aidée par la défaillance partielle des historiens <sup>1</sup>. »

« [...] établissant de manière parfaitement irresponsable un bilan de quatre millions de victimes [pour Auschwitz] <sup>2</sup>. »

« Grâce à l'étude de ces archives, on dispose enfin d'une étude précise et systématique <sup>3</sup>. »

« Les recherches de Jean-Claude Pressac [...] contribuent à fonder une histoire scientifique d'Auschwitz <sup>4</sup>. »

---

1. « Le Dossier des chambres à gaz », *L'Histoire*, p. 44-B.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

## II– Présentation de l'étude de J.-C. Pressac

« On verra ici que Jean-Claude Pressac a passé au cri-  
ble de documents jusqu'alors négligés par les histo-  
riens <sup>1</sup>. »

## III– J.-C. Pressac

« Certains survivants eurent tendance à *exagérer*. Les  
accusés furent contraints d'adopter des tactiques de défense  
classique [...] <sup>2</sup>. »

« Il en résulta que [lors des procès] le côté “*techni-  
que*” des gazages homicides fut pratiquement escamoté <sup>3</sup>. »

« Cette pénurie documentaire [...] à l'Est [...] condui-  
sit souvent à déformer le sens d'une pièce en la produisant  
hors de son contexte. A l'Ouest, le manque de documents  
[...] conduisit les historiens occidentaux à une méthode  
substitutive, dite du “*codage*”. Elle permettait de rendre  
“*criminel*” un texte ou un plan qui ne l'était pas, en suppo-  
sant que tel mot avait été “*codé*” par les SS et possédait  
une signification différente de celle usuelle <sup>4</sup>. »

« L'histoire ainsi édifiée de 1950 à 1970-1980 man-  
quait de rigueur. En sus dès 1945, une erreur avait été com-  
mise [on avait inventé des chambres à gaz là où il n'y en  
avait pas eu] <sup>5</sup>. »

« [...] c'était toujours le même scénario “*gazeur*” [de  
fiction] qui était évoqué et que retint l'inconscient collec-  
tif. Il correspond à un amalgame [...] le fonctionnement  
supposé de la chambre à gaz de Dachau qui, en réalité, ne  
fut jamais mise en service <sup>6</sup>. »

« [...] cette “*histoire-témoignage*” [où on pourrait re-  
lever] de multiples contradictions [et où on pourrait ne  
voir] qu'une “*histoire-légende*” <sup>7</sup>. »

« Les survivants de l'extermination juive [...], après  
avoir constaté [vers 1980] la relative impuissance des his-  
toriens traditionnels à faire taire ces virulentes critiques  
[des révisionnistes], s'adressèrent à la Justice. Mais ce  
qu'on croyait facile à démontrer ne le fut pas <sup>8</sup>. »

---

1. *Id.*, p. 45.

2. p. 46 A.

3. *Ibid.*

4. *Id.*, p. 46 B.

5. *Id.*, p. 46 A, B.

6. *Id.*, p. 47 A.

7. *Id.*, p. 47 B.

8. *Ibid.*

« [Au sujet des “journaux” enterrés par les membres du *Sonderkommando*] Ceux qui furent retrouvés sont *quasi muets sur l’aspect technique*<sup>1</sup>. »

« Le film soviétique *Chroniques de la libération du camp*, 1945, que les télévisions occidentales présentèrent récemment comme un document inédit, était projeté depuis trente ans et l’est toujours, plusieurs fois par jour et en différentes langues, dans une salle de cinéma à l’entrée du musée d’Auschwitz<sup>2</sup>. »

« Pour montrer la fiabilité ou, en fait, *la fragilité des témoignages*, quatre exemples seront évoqués :

1) *Rudolf Vrba* raconte [...]. Vrba affirme [...]. Vrba témoigna sous serment devant les tribunaux [...]. [Or, cela était faux.]

2) *Le caporal-chef SS Pery Broad* [...] travailla ensuite pour [les Britanniques]. Il rédigea à leur attention une déposition dont le style adopte le « langage du vainqueur » [définition de P. Vidal-Naquet], forme probablement conseillée par un Polonais de Londres en contact avec le SS. [Or, cela était faux.]

3) *Le docteur hongrois Miklos Nyiszli* [fournit trop d’indications] *sans rapport avec la réalité. Son manuscrit original [de Médecin à Auschwitz] n’a jamais été retrouvé.*

4) *Nombre de survivants juifs*, déportés en 1943-1944 et ayant séjourné à Birkenau, déclarent [...] [Or, cela était faux.]<sup>3</sup>

« Or, *il n’existe ni film ni photo représentant un geste homicide. Aucun document ne mentionne précisément le processus d’une telle opération. Les seules preuves disponibles sont des « traces » ou « bavures » criminelles*<sup>4</sup>. »

« [...] de nombreuses archives allemandes, polonaises et russes n’ont *jamais été étudiées à fond* ou dans cette optique particulière faute de temps, d’argent, de personnel qualifié, voire de motivation. *Contrairement aux apparences, l’étude détaillée de l’extermination des Juifs, simple dans son principe, mais complexe dans sa machinerie, a commencé récemment et, semble-t-il, bien trop tardivement*<sup>5</sup>. »

---

1. *Id.*, p. 47 C.

2. *Id.*, p. 48 A.

3. *Id.*, p. 48 C, 49 A, B (ces références concernent les quatre exemples cités).

4. *Id.*, p. 49 B.

5. *Id.*, p. 50 B.

#### IV– François Bédarida

« [...] archives jusqu'ici inexplorées [...] »<sup>1</sup>. »

« [...] ce que Salo Baron a appelé [par opposition à une histoire scientifique] une “conception larmoyante” de l'histoire »<sup>2</sup> »

« [...] des questions [jusqu'ici] mal élucidées ou qui ont donné lieu à de fâcheuses confusions : ainsi le nombre réel des victimes d'Auschwitz »<sup>3</sup> »

#### V– Pierre Vidal-Naquet

« [A propos de la “déclaration d'historiens” rédigée avec Léon Poliakov, refusant “l'idée même d'une interrogation technique”, *Le Monde* du 21 février 1979, p. 23] *Nous avons assurément tort*, au moins dans la forme, même si le fond de notre interrogation était juste »<sup>4</sup>. »

« On a, admettons-le, gonflé la notion de codage »<sup>5</sup>. »

#### VI– En résumé :

En conclusion, pour les historiens orthodoxes ou officiels et pour J.-C. Presac lui-même dont l'ouvrage au titre (fallacieux) d'*Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers* est paru en 1989, l'historiographie des prétendues chambres à gaz hitlériennes d'Auschwitz était jusqu'à cette date entachée par :

- la défaillance partielle des historiens;
- telle affirmation parfaitement irresponsable;
- l'absence d'une étude précise;
- l'absence d'une histoire d'Auschwitz scientifiquement fondée;
- le fait que les historiens ont négligé des documents;
- la tendance chez certains survivants à exagérer;
- la contrainte exercée sur les accusés;
- l'escamotage, pour ainsi dire, de la question technique;
- la pénurie documentaire;
- la fréquente déformation du sens d'une pièce;
- le manque de documents à l'appui d'une affirmation;
- telle méthode abusive permettant de dénaturer le sens réel d'un texte;
- le manque de rigueur;
- l'usage de tel stéréotype (scénario « gazeur »), l'amalgame, la supposition;
- le recours à une « histoire-témoignage » avec de multiples contradictions;

---

1. *Id.*, p. 51 A.

2. *Id.*, p. 51 C.

3. *Ibid.*

4. *Id.*, p. 51 B.

5. *Ibid.*

- le recours à une sorte d'« histoire-légende »;
- l'impuissance à répondre aux révisionnistes ;
- le recours contre les révisionnistes à la Justice mais « ce qu'on croyait facile à démontrer ne le fut pas »;
- des « témoignages » quasi muets sur l'aspect technique ;
- la fragilité des témoignages le plus souvent cités : Vrba, Broad, Nyiszli et autres ;
- les faux témoignages de nombre de survivants juifs ;
- l'absence de tout film ou photo représentant un gazage homicide ;
- l'absence de tout document mentionnant le processus d'un tel gazage ;
- des archives jamais étudiées à fond ;
- des archives inexplorées ;
- une « conception larmoyante » de l'histoire ;
- des questions mal élucidées ou qui ont donné lieu à de fâcheuses confusions ;
- le tort de refuser jusqu'à l'idée même d'une investigation technique ;
- l'abus de telle notion permettant une interprétation arbitraire (« codage »).

Quant à l'étude de J.C. Pressac, elle n'apporte en fait de preuves que ce que l'auteur appelle lui-même, ici et dans son ouvrage même, des « traces » ou des « bavures » criminelles<sup>1</sup> !

\*\*\*

7 juillet 1992.

## Préface

J'aime à citer l'histoire de la dent d'or telle que nous la conte Fontenelle. Je le ferai ici, une fois de plus, tant l'aventure de Pierre Marais ressemble à celle de l'orfèvre qui découvrit la supercherie de cette dent que de doctes universitaires jugeaient, sans l'avoir vue, « mi-naturelle mi-miraculeuse ». En 1593, nous dit Fontenelle,

« le bruit courut que les dents étant tombées à un enfant de Silésie, âgé de sept ans, il lui en était venu une d'or à la place d'une de ses grosses dents. »

Se fiant à la rumeur, d'éminents historiens s'empressèrent de dissertar sur le sens et la portée de ce prodige survenu au XVI<sup>e</sup> siècle dans la région d'Auschwitz. Pendant plusieurs années, ils écrivirent des ouvrages où, se copiant les uns les autres, ils pratiquèrent ce que David Irving appelle « l'inceste entre historiens ».

---

1. Voyez R. Faurisson, « *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers...* ».

« Quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent avec beaucoup d'adresse; mais on commença par faire des livres et puis on consulta l'orfèvre. »

Fontenelle conclut que « rien n'est plus naturel que d'en faire autant sur toutes sortes de matières », aussi bien dans les sciences qu'en histoire.

Comme leurs prédécesseurs des siècles passés, les historiens de notre temps n'ont que trop tendance à commenter des faits qui ne sont pas même établis; ils vivent dans le papier; ils sont insuffisamment terre à terre et matérialistes. A l'exemple de P. Marais et des révisionnistes, ils devraient toujours se demander si la chose qu'ils rapportent et sur laquelle ils glosent est physiquement possible et, à supposer qu'elle le soit, si elle a réellement existé et sous quelle forme précise; ils devraient, bien entendu, nous décrire cette forme.

Prenons l'exemple des prétendues chambres à gaz d'exécution dans lesquelles les Allemands auraient, paraît-il, exterminé des millions de juifs. Les historiens auraient dû nous décrire avec précision, en s'aidant de rapports techniques, la forme et le fonctionnement de ces gigantesques abattoirs chimiques. Ils ne l'ont jamais fait. Personnellement, depuis trente ans, j'attends toujours qu'on me montre une photographie, un dessin ou une maquette de chambre à gaz hitlérienne. J'attends toujours qu'on m'explique comment l'équipe chargée de retirer deux mille cadavres cyanurés pouvait, peu après l'exécution, pénétrer, sans même se munir de masques à gaz, dans un océan de gaz cyanhydrique pour en retirer, à grand ahan, deux mille corps qui seraient devenus autant de sources de poison. Le Zyklon B est un insecticide à base d'acide cyanhydrique qui présente l'inconvénient d'adhérer fortement aux surfaces, d'être long et difficile à ventiler; s'il pénètre un corps humain, il s'y installe à demeure et il continue d'en émaner. D'où la complication extrême des chambres à gaz dont se servent les Américains pour exécuter, à l'acide cyanhydrique, certains de leurs condamnés à mort. Ni une sommité de l'histoire de l'« Holocauste » comme Raul Hilberg, ni de moindres sires comme Pierre-Serge Choumoff ou Jean-Claude Pressac, ne nous ont encore fourni une représentation matérielle de la chambre à gaz hitlérienne. C'est qu'ils ne le pourraient pas. On ne décrit pas une réalité matérielle qui, dans les faits, contreviendrait à toutes les lois de la physique et de la chimie<sup>1</sup>.

---

1. Les historiens, et même, aujourd'hui, les journalistes, savent que les locaux qu'on présente à Auschwitz ou dans d'autres camps de concentration à la curiosité des touristes ne sauraient avoir été des chambres à gaz d'exécution (pour les historiens, voyez, par exemple, Olga Wormser-Migot, qui, déjà dans sa thèse de 1968, reconnaissait qu'il n'avait pas existé de chambre à gaz à Auschwitz-I (*Le Système concentrationnaire...*, p. 157) et, pour les



P. Marais, lui, s'intéresse depuis de longues années au mystère des camions à gaz nazis. Il est orfèvre en matière de mécanique automobile. Comme tout le monde, il sait qu'on peut se suicider, dans son garage, avec le gaz d'échappement de sa voiture, à condition que celle-ci possède un moteur à explosion et non un moteur Diesel. Mais, comme peu de personnes, il sait également qu'il ne faut pas extrapoler d'un gazage suicidaire ou accidentel à un gazage d'exécution. De toutes les armes, le gaz est la moins maniable. Il sait qu'il y a loin d'un suicide individuel dans un espace relativement dégagé et dépourvu d'une réelle étanchéité à l'exécution d'un groupe d'hommes dans une étroite enceinte hermétique. Il n'ignore pas que la mécanique a ses lois et ses contraintes.

Il a d'abord demandé à voir l'un de ces camions. Première surprise: on n'a pas pu lui en montrer. Il a ensuite voulu en examiner une pièce ou un fragment. Deuxième surprise: on ne possède pas le plus petit vestige. Troisième surprise: on ne trouve ni photographie, ni plan, ni dessin, ni maquette de ces mystérieux camions. Bien d'autres étrangetés attendaient notre enquêteur. Renseignements pris, dans les milliards (et non: dans les millions) de feuillets dont sont constituées les archives laissées par le RSHA et le SS-WVHA<sup>1</sup> – les deux organismes les plus impliqués dans la déportation et la concentration des ennemis du III<sup>e</sup> Reich – on ne découvre pas trace de la multitude de documents qu'auraient nécessités le lancement, la fabrication et l'emploi de cette arme sans précédent: pas un ordre général, pas une étude, pas une commande, pas un devis, pas une ouverture de crédits, pas une autorisation pour la délivrance de produits contingentés; pas une instruction, pas un mode d'emploi, pas une mesure de contrôle technique ou budgétaire, pas un essai; aucun document d'époque ne permet de dire quels médecins et quels ingénieurs auraient conçu, quelles usines auraient construit, ni quelles unités militaires ou de police auraient utilisé ces extraordinaires camions gazeurs.

Ce n'est pas qu'ici ou là on n'ait parfois tenté de faire croire à l'existence de photographies, de dessins, d'indices ou de documents mais, à deux exceptions près, il s'agissait de pitoyables subterfuges<sup>2</sup>. Ces exceptions sont constituées

---

journalistes voyez, par exemple, un article sur *Shoah*, film de Claude Lanzmann, où il est écrit: «Il n'existe aucune photographie des chambres à gaz» (*Le Nouvel Observateur*, 26 avril 1985, p. 33). D'où leur répugnance à nous en fournir des reproductions photographiques intégrales. Quant à la maquette du Krematorium-II qu'on expose au block 4 du musée d'Auschwitz, elle prouve, en fait, l'impossibilité physique d'une exécution au gaz. Aussi n'en parle-t-on jamais, sinon pour la critiquer (voy. Jean-Claude Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 377-378).

1. Office central de Sûreté du Reich et Office central SS de l'administration et de l'économie.

2. Voy., par exemple, le dessin Falborski, p. 276.

par deux documents bizarres et obscurs : la lettre Becker et la lettre Just. P. Marais, ainsi qu'on le verra, les examine avec le plus grand scrupule. Sa conclusion est formelle : ces lettres n'apportent pas le moindre élément de preuve. Il faut croire que certains historiens s'en doutaient qui reproduisaient telle de ces lettres en la dénaturant ou bien préférèrent la passer sous silence. Aujourd'hui, la fable des camions à gaz hitlériens n'a plus guère qu'une utilité : elle sert de succédané, d'ersatz ou de substitut à la fable des chambres à gaz hitlériennes. Quand ils se sentent en difficulté sur le chapitre de la chambre, les tenants de la religion de l'«Holocauste» se rabattent parfois sur la thèse du camion. Comme il m'est arrivé de le dire sur le mode familier : «C'est ainsi qu'au musée des horreurs, à défaut de pouvoir nous enfermer dans la chambre à gaz, on nous promène en camion à gaz.» L'immense littérature holocaustique ne traite qu'en passant de ces camions à gaz et ne contient aucun livre sur le sujet. L'étude de P. Marais est le premier livre au monde qui traite des «camions à gaz». Là encore, les révisionnistes font œuvre de pionniers.

Dans les cent quatre-vingt-sept pages du jugement de Nuremberg<sup>1</sup>, on ne souffle pas mot de ces camions et aucune juridiction française ou internationale n'a puni quelqu'un pour l'emploi de ces prétendus engins de mort. Par conséquent, sauf artifice de juge et sauf nouvelle bassesse de la justice française, la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990 qui réprime la contestation du jugement de Nuremberg et la contestation des «crimes contre l'humanité» punis par de telles juridictions ne peut s'exercer contre le présent ouvrage de P. Marais.

Des procès soviétiques ou allemands ont bien été intentés à des soldats ou à des officiers allemands sur le sujet mais, lors de ces procès, aucun procureur, aucun expert, aucun tribunal n'a apporté la preuve de l'existence de ces camions. Cette existence était admise d'office; elle était présumée ou sous-entendue comme autrefois, dans les procès de sorcellerie, on admettait d'avance l'existence du diable et de ses instruments. Aucun accusé, y compris parmi ceux qui se sont prêtés au jeu de l'accusation, n'a fourni le moindre dessin. Je n'exclus pas qu'un tel dessin ait été obtenu, mais, dans ce cas, il faut croire que le résultat n'en a pas été assez convaincant pour qu'on le publie.

En 1944, au procès de Krasnodar, les Soviétiques arrachèrent, bien entendu, des confessions; cependant, selon l'usage qui veut qu'un haut responsable politique soit le dernier à croire aux inventions de ses services de propagande, même Staline se serait montré sceptique: en privé, il aurait confié que ce procès servait sa propagande mais que la substance en était «exagérée»<sup>2</sup>.

---

1. *TMI*, I, p. 181-367.

2. J. A. Bishop, *F. D. Roosevelt's Last Year*, p. 33.

De la mince cohorte des historiens de cour qui se sont particulièrement déshonorés en propageant la fable des «camions à gaz» émerge la figure de l'Américain Christopher Browning, auteur d'un petit recueil d'articles intitulé *Fateful Months* [Mois fatidiques]: *Essays on the Emergence of the Final Solution*. Je recommande la lecture des pages, involontairement désopilantes, qu'il consacre à l'histoire d'un camion à gazer les juifs... en Serbie<sup>1</sup>. C'est dans ce même recueil que figurent deux photographies d'un inoffensif camion avec la légende suivante: «Camion à gaz: deux photos prises par un photographe polonais après la libération (Archives de Yad Vashem).» En 1988, lors d'un énorme procès intenté à Toronto au révisionniste Ernst Zündel, Ch. Browning eut l'aplomb de venir témoigner à charge (et à grand prix !). L'expérience se révéla cuisante pour l'universitaire américain qui, contre-interrogé par l'avocat Douglas Christie que j'avais eu la charge de conseiller, se révéla d'une stupéfiante ignorance dans les domaines historiques de sa compétence.

P. Marais, lui, parle de ce qu'il connaît et, comme on le verra, en parle bien. Son enquête – passionnante à suivre jusque dans les détails techniques – est tout simplement celle d'un honnête homme.

7 juillet 1992.

[Préface à l'ouvrage de Pierre Marais, *Les Camions à gaz en question*]

\*\*\*

---

1. Le mythe des gazages des populations civiles est une invention serbe qui remonte à... 1916 (voy. Jessie Aitken, «L'Origine du mythe...»).

8 juillet 1992

**Lettre à Claude Malhuret  
Maire de Vichy**

Pour les archives de la Ville,  
car je tiens à prendre date.

Monsieur,

Vous aggravez votre cas et, par voie de conséquence, celui de Vichy. Vous écrivez au *Point* (4 juillet 1992, p. 83):

« Mes prises de position constantes et répétées contre le révisionnisme ou contre la banalisation des actes du gouvernement de collaboration sont, je pense, connues de tous. »

Voilà qui tend à confirmer ce que je vous reprochais lorsque, à l'occasion de votre tournée électorale, vous vous étiez trouvé inopinément à mon domicile. Faisant allusion à vos prises de position (quel fol courage !) contre le révisionnisme et, en particulier, à vos efforts en vue de mettre au point une loi antirévisionniste, je vous avais dit que vous hurliez avec les loups. A deux reprises vous m'aviez piteusement répondu: « C'est pas moi [*sic*], c'est Pasqua! » Je vous avais alors demandé ce que signifiait, de toute façon, la solidarité ministérielle.

Par la suite, j'ai failli être tué par trois nervis juifs dans un parc de Vichy. Ce fait, à lui seul, devrait vous interdire des « prises de position constantes et répétées contre le révisionnisme ». Le sort de votre ville et le sort des révisionnistes de Vichy vous est-il indifférent au point que vous accumuliez ces derniers temps les initiatives et les déclarations les plus irresponsables ? Rien ne vous obligeait à la servilité dont vous avez fait preuve à l'égard des résistancialistes et des juifs venus faire étalage à Vichy de leurs sentiments de haine et de vengeance. Vous êtes allé jusqu'à financer, indirectement, une énorme gerbe portant: « A la mémoire des victimes de Pétain ». Où est la gerbe portant: « Aux victimes de l'épuration » ?

Vous êtes un pleutre. Un irresponsable. Et un lâche. On n'accable pas des compatriotes et même des concitoyens qui tombent déjà sous le coup de la loi stalinienne que vous prépariez contre les révisionnistes et qui, en fin de compte, a été votée par vos amis communistes et socialistes grâce à l'exploitation, crapuleuse, de l'affaire du cimetière de Carpentras.

Vous mentez. En donnant clairement à entendre que, pour vous, les prétendues chambres à gaz hitlériennes ont existé, vous propagez un gigantesque mensonge, une calomnie, une diffamation.

Vous manquez de caractère. Vous cédez aux maîtres-chanteurs. Vous n'avez pas l'idée de rétorquer aux maximalistes juifs que, s'ils insistent pour qu'on *ouvre* les dossiers de la collaboration, les Français vont un jour demander

qu'on *ouvre* le dossier de la collaboration juive. Vichy, pendant la guerre, a été un tel haut-lieu de la collaboration juive que les juifs y affluaient et faisaient littéralement le siège de Philippe Pétain et de Pierre Laval. L'Union générale des Israélites de France était financée par «Vichy». La rafle du Vel' d'hiv' (tout pays procède à la rafle des étrangers qui, en temps de guerre, présentent un danger: **y compris les enfants**) n'a été possible que grâce à la collaboration des employés de l'UGIF (qui a caché la date de la rafle et fait préparer ficelles, étiquettes et paquets). A travers toute l'Europe il a existé une vivace «internationale juive de la collaboration» (Maurice Rajsfus).

Qu'attendez-vous pour remettre à leur place les Klarsfeld (auteur de *Vichy-Auschwitz*, maître-chanteur capable de se payer un sicaire) et J. Pierre-Bloch (qui doit tant à une parente de Laval) ? Après d'ignominieuses «réparations verbales», ils exigeront de Vichy des «réparations» en espèces sonnantes et rébuchantes.

Votre attitude à leur égard manque de dignité et de clairvoyance. La ville de Vichy le retiendra, et l'histoire.

*P.J.* : A – «Pétain, le film» (*Le Choc du mois*, juillet-août 1992, p. 6) sur l'escroc Kirsner, que vous vous êtes contenté d'égratigner.

B – Votre lettre au *Point*, 4 juillet 1992, p. 83.

**Je vous rappelle que les juifs collabos ont eu le privilège, en 1944-45, de passer devant des jurys d'honneur qui les ont acquittés** (président: Léon Meiss, du CRIF).

*Le Choc du mois*, juillet 1992, p. 6.

#### **A – Pétain, le film**

Il se tourne actuellement à Vichy, Allier, un film sur le maréchal Pétain, destiné à raconter «*l'histoire d'un régime fasciste français occulté dans l'histoire de France*».

Le producteur de cette œuvre – qui fut récemment le coproducteur de *Diên Biên Phu...* – répond actuellement au nom de Jacques Kirsner. «Actuellement», car il eut son heure de gloire, non pas sous son identité réelle de Charles Stobnicer, mais sous son autre faux nom de Charles Berg.

En ce temps-là, c'était dans les années soixante-soixante-dix, Charles Berg défrayait la chronique comme l'un des principaux responsables trotskystes français, dirigeant de l'Organisation communiste internationaliste (OCI) et de l'Alliance des jeunes pour le socialisme (AJS).

L'aventure révolutionnaire durera jusqu'en 1979. Cette année-là, le XXII<sup>e</sup> congrès de l'OCI décide « *d'extirper la tumeur* ». En clair : d'exclure Berg. Motifs, tels qu'ils ressortent du réquisitoire prononcé par Stéphane Just : 1. En tant que responsable de la commission province de l'OCI, Berg a gonflé le nombre des adhérents ; 2. Cette astuce lui permettait de pratiquer « *la dilapidation à usage personnel des fonds de l'OCI* ». Stéphane Just explique : « *Le système utilisé était celui, classique, de la cavalerie financière, comblant les trous de trésorerie par des emprunts ou des détournements de fonds, mais dont les seuls résultats étaient de creuser des trous plus importants, et ainsi de suite. En tout état de cause, au bout, il y avait la culbute. Berg a reconnu les faits et signé les procès-verbaux les établissant*<sup>1</sup>. »

Le film de Kirsner-Stobnicer-Berg aura mis six ans à voir le jour. L'auteur n'a pu boucler son budget (cinquante-huit millions de francs annoncés) que grâce à l'aide que Jack Lang et Michel Charasse lui ont apportée. *Pétain* devrait être programmé dans les salles, et amplement commenté par l'ensemble des médias, au printemps 1993. Soit à la veille des élections législatives...

Lang et Charasse, en effet, pouvaient bien l'aider.

## B – Vichy

Lettre de Claude MALHURET, maire de Vichy

*Le Point*, 4 juillet 1992, p. 83

Dans un article de son dernier numéro, votre journal me prête les propos suivants, en réponse à une question sur la vente de francisques chez un libraire-antiquaire de Vichy : « *Que voulez-vous que j'y fasse ? François Mitterrand en a bien une, de francisque.* »

Je n'ai jamais tenu de tels propos. Mes prises de position constantes et répétées contre le révisionnisme ou contre la banalisation des actes du gouvernement de collaboration sont, je pense, connues de tous. Et je souhaite qu'il n'y ait pas le moindre doute sur une éventuelle désin-

---

1. *La Vérité*, Organe du Comité central de l'Organisation communiste internationaliste, n° 586, avril 1979.

vulture de ma part vis-à-vis de ce problème (comme le suggère la phrase « *Que voulez-vous que j'y fasse ?* »), et encore moins sur la volonté de l'utiliser aux fins d'une polémique déplacée avec le président de la République.

\*\*\*

24 juillet 1992

## **L' « Holocauste » des juifs européens a-t-il vraiment existé ?**

*Préface au livre de Barbara Kulaszka*

Est-il vrai que les Allemands ont, durant la seconde guerre mondiale, ordonné, planifié et perpétré une politique de destruction physique des juifs européens ? En particulier, ont-ils, pour cela, conçu, réalisé et utilisé des chambres à gaz d'exécution ? Ont-ils ainsi provoqué la mort de milliers de juifs ?

A ces questions, la plupart des auteurs répondent oui ; ils croient à l'« Holocauste » des juifs européens ; ces auteurs, nous les appellerons « exterminationnistes » parce qu'ils défendent la thèse de l'extermination physique des juifs. A ces mêmes questions, d'autres auteurs répondent non ; on les appelle révisionnistes ; mais il va de soi que les révisionnistes ne contestent pas le fait que, dans un conflit mondial qui a provoqué de quarante à cinquante millions de morts, beaucoup de juifs (le chiffre approximatif reste à déterminer) ont trouvé la mort.

Qui a raison ? Les exterminationnistes ou les révisionnistes ?

Pour le profane, il existe, en principe, trois moyens principaux de se forger une opinion personnelle au sujet d'une controverse historique.

Le premier moyen est de lire les écrits de l'une et l'autre parties, mais, dans le cas particulier, cela nécessiterait beaucoup de temps et il est souvent difficile de se procurer la littérature révisionniste.

Le deuxième moyen est d'assister à un débat public entre les deux parties : la partie orthodoxe (celle des exterminationnistes) et la partie hérétique (celle des révisionnistes). Malheureusement, les exterminationnistes ont toujours refusé le débat public que leur proposaient, et que continuent de leur proposer, les révisionnistes. Dans certains pays comme la France et l'Autriche, les partisans de la thèse exterminationniste ont même récemment obtenu la création d'une loi spéciale qui punit le révisionnisme de lourdes peines de prison et d'amende pour « contestation » de l'existence de l'« Holocauste » et des chambres à gaz.

Reste heureusement un troisième moyen qui est de lire les minutes d'un procès où les deux parties se sont trouvées face à face devant un juge et un

jury. Dans le cas qui nous intéresse, c'est ce qui s'est produit à deux reprises, en 1985 et en 1988, lors des procès intentés au révisionniste Ernest Zündel, à Toronto, par des exterminationnistes appartenant à une organisation juive. Le remarquable ouvrage de Barbara Kulaszka s'appuie sur les minutes du procès de 1988. Il permettra au profane de se faire une idée précise de la controverse historique autour de l'«Holocauste» des juifs et de se forger une opinion. Je dois cependant exprimer ici une réserve et lancer une mise en garde au lecteur: un tribunal n'est pas un endroit approprié pour un débat historique; un procès a ses règles propres et il est très limité dans le temps; la liberté d'expression n'y est pas entière puisque l'une des parties cherche à obtenir une condamnation et que l'autre partie tente d'éviter cette condamnation; enfin un juge et un jury, même s'ils écoutent des experts, n'ont pas les moyens ni la compétence nécessaires pour trancher un point d'histoire. J'ai successivement participé, en 1984, au pré-procès d'E. Zündel, puis, en 1985, au premier procès Zündel (cassé pour vices de forme et de fond) et, enfin, en 1988, au second procès Zündel. J'ai publié un compte rendu de toute l'affaire<sup>1</sup>. Je me permets d'y renvoyer le lecteur mais je voudrais revenir ici sur un passage de cet article et le commenter à la lumière de ce qui s'est passé depuis 1988. Ce passage concerne essentiellement ma propre découverte, dans les années soixante-dix, de l'impossibilité chimique des «gazages» d'Auschwitz et la confirmation par Fred Leuchter de cette impossibilité. J'écrivais donc:

« A mon tour, je déposais à titre d'expert pendant près de six jours. J'insistais particulièrement sur mes enquêtes à propos des chambres à gaz américaines. Je rappelais que le Zyklon B est essentiellement du gaz cyanhydrique et que c'est avec ce gaz que certains pénitenciers américains exécutent leurs condamnés à mort. En 1945, les Alliés auraient dû demander à des spécialistes des chambres à gaz américaines de venir examiner les locaux qui, à Auschwitz et ailleurs, étaient censés avoir servi à gazer des millions de détenus. Dès 1977, mon idée était la suivante: quand on a affaire à un vaste problème historique comme celui de la réalité ou de la légende de l'Holocauste, il faut s'efforcer de trouver le centre de ce problème; en la circonstance, le centre est le problème d'Auschwitz et, à son tour, le cœur de ce problème-là peut se limiter à un espace de 275 m<sup>2</sup>: soit, à Auschwitz, les 75 m<sup>2</sup> de la «chambre à gaz» du crématoire-I et, à Birkenau, les 210 m<sup>2</sup> de la «chambre à gaz» du crématoire-II. En 1988, mon idée restait la même: expertisons les 275 m<sup>2</sup> et nous aurons une réponse au vaste problème de l'Holocauste ! Je mon-

---

1. R. Faurisson, «Le révisionnisme au Canada. Les procès Zündel».



trais au jury mes photos de la chambre à gaz du pénitencier de Baltimore ainsi que mes plans des «chambres à gaz» d'Auschwitz et je soulignais les impossibilités physiques et chimiques de ces dernières.

*Un coup de théâtre: le rapport Leuchter*

Ernst Zündel, en possession de la correspondance que j'avais échangée en 1977-1978 avec six pénitenciers américains disposant de chambres à gaz, avait chargé l'avocate Barbara Kulaszka de se mettre en rapport avec les gardiens-chefs de ces pénitenciers afin de voir si l'un d'entre eux accepterait de venir expliquer devant le tribunal le mode de fonctionnement d'une vraie chambre à gaz. Bill Armontrout, gardien-chef du pénitencier de Jefferson City (Missouri), accepta de venir témoigner et signala que nul aux Etats-Unis ne connaissait mieux la question du fonctionnement de ces chambres à gaz qu'un ingénieur de Boston : Fred A. Leuchter. J'allais rendre visite à cet ingénieur les 3 et 4 février 1988. F. Leuchter ne s'était jamais posé de questions sur les «chambres à gaz» des camps allemands. Il croyait jusque-là à leur existence. Dès que je commençai à lui ouvrir mes dossiers, il prit conscience de l'impossibilité matérielle et chimique de ces «gazages». Il accepta de se rendre à Toronto pour y examiner nos documents.

Puis, aux frais d'E. Zündel, il partit pour la Pologne avec une secrétaire (sa femme), son dessinateur, un vidéocameraman et un interprète. Il en revint pour rédiger un rapport de cent quatre-vingt-douze pages (annexes comprises) et avec trente-deux échantillons prélevés, d'une part, dans les crématoires d'Auschwitz et de Birkenau à l'emplacement des «gazages» homicides et, d'autre part, dans une chambre à gaz de désinfection de Birkenau. Sa conclusion était nette: il n'y avait eu aucun «gazage» homicide ni à Auschwitz, ni à Birkenau, ni d'ailleurs à Majdanek.

Les 20 et 21 avril 1988, F. Leuchter déposa à la barre du tribunal de Toronto. Il fit le récit de son enquête et développa sa conclusion. Je dis que, ces deux jours-là, j'ai assisté à la mort en direct du mythe des chambres à gaz, un mythe qui, pour moi, était entré en agonie au colloque de la Sorbonne sur «l'Allemagne nazie et l'extermination des Juifs» (29 juin - 2 juillet 1982).

Dans la salle du tribunal de Toronto, l'émotion était intense, en particulier chez les amis de Sabina Citron. Les amis d'E. Zündel étaient bouleversés mais pour d'autres raisons: ils voyaient enfin se déchirer le voile de la grande imposture. Pour moi, je ressentais soulagement et mé-

lancolie : soulagement parce qu'une thèse que je défendais depuis tant d'années trouvait enfin sa pleine confirmation, et mélancolie parce que j'avais eu la paternité de l'idée ; j'avais même, avec la maladresse d'un littéraire, exposé des arguments d'ordre physique, chimique, topographique et architectural que je voyais reprendre par un scientifique étonnamment précis et didactique. Se rappellerait-on un jour le scepticisme que j'avais rencontré, y compris auprès de certains révisionnistes ?

Juste avant F. Leuchter, B. Armontrout était venu à la barre et il avait, en tout point, confirmé ce que j'avais dit au jury sur les difficultés extrêmes d'un gazage homicide (à ne pas confondre avec un gazage suicidaire ou accidentel). De son côté, un spécialiste des photographies aériennes, Ken Wilson, avait montré que les «chambres à gaz» homicides d'Auschwitz et de Birkenau ne possédaient pas les cheminées d'évacuation des gaz qui auraient été indispensables. Il montrait aussi que j'avais eu raison d'accuser Serge Klarsfeld et Jean-Claude Pressac d'avoir falsifié le plan de Birkenau dans *L'Album d'Auschwitz*<sup>1</sup>. Ces auteurs, pour faire croire au lecteur que les groupes de femmes et d'enfants juifs surpris par le photographe entre les crématoires II et III ne pouvaient pas aller plus loin et allaient donc finir dans les «chambres à gaz» de ces crématoires, avaient tout bonnement coupé là un chemin qui, en réalité, se poursuivait jusqu'au grand établissement de douches (situé au-delà de la zone des crématoires) où se rendaient ces femmes et ces enfants.

James Roth, directeur d'un laboratoire du Massachusetts, vint ensuite à la barre pour y rendre compte de l'analyse des trente-deux échantillons, dont il ignorait la provenance : tous les échantillons prélevés dans les «chambres à gaz» homicides contenaient une quantité de cyanure qui était soit indécélable, soit infinitésimale tandis que l'échantillon de la chambre à gaz de désinfection de Birkenau, prise pour référence, contenait, par comparaison, une quantité vertigineuse de cyanure (la quantité infinitésimale détectée dans le premier cas peut s'expliquer par le fait que les prétendues chambres à gaz homicides étaient en fait des chambres froides pour la conservation des cadavres ; de telles chambres froides avaient pu faire l'objet de désinfections au Zyklon B)<sup>2</sup>.

---

1. J.-C. Pressac, *L'Album d'Auschwitz*, p. 42.

2. R. Faurisson, *op. cit.*, p. 44 à 47.

Cela se passait en 1988. Quatre ans plus tard, le rapport Leuchter s'est trouvé confirmé par trois autres rapports : d'abord, celui de l'institut de criminologie de Cracovie, puis celui de l'Allemand Germar Rudolf et, enfin, celui de l'Autrichien Walter Lüftl. Le plus étonnant de ces trois rapports est celui de Cracovie ; il avait été réclamé par les autorités du musée d'Auschwitz avec l'espoir qu'il apporterait un démenti aux conclusions du rapport Leuchter ; c'est le contraire qui se produisit et, malgré des explications embarrassées pour tenter de minimiser le sens de leurs propres examens, les auteurs du rapport de Cracovie ont bel et bien confirmé – involontairement – que Fred Leuchter avait pleinement raison. Aussi les exterminationnistes préfèrent-ils passer sous silence ce rapport de l'institut de criminologie de Cracovie.

En 1989, le pharmacien Jean-Claude Pressac publia, sous l'égide de la Beate Klarsfeld Foundation de New York, un énorme ouvrage intitulé *Auschwitz, Technique and Operation of the Gas Chambers*. J'ai rendu compte de cette tentative exterminationniste dans la *Revue d'histoire révisionniste*. J'y ai montré que la « montagne exterminationniste » avait accouché d'« une souris révisionniste ». L'occasion m'a été ainsi offerte de souligner à nouveau ce que j'appelle volontiers « l'un des plus grands paradoxes du XX<sup>e</sup> siècle » : des milliards d'hommes, hébétés par une incessante propagande médiatique, croient aux chambres à gaz nazies *sans en avoir jamais vu une seule, sans avoir la moindre idée précise de ce qu'aurait pu être cette arme aux prouesses fantastiques, sans être capables d'en décrire la forme et le fonctionnement*. La chambre à gaz nazie ne pourrait être, par définition, qu'une réalité matérielle... Or, personne ne nous en a fourni une représentation matérielle ! Cette chambre à gaz est immatérielle et magique. Personne, et surtout pas J.-C. Pressac dans son ouvrage au titre mensonger, n'a pu en un demi-siècle nous en fournir une photographie, un dessin industriel ou une maquette. Les rares tentatives en ce sens se sont soldées par des échecs. Dans leurs ouvrages, les Poliakov, les Wellers, les Hilberg ou les Pressac n'osent pas – et pour cause – reproduire une photographie complète des prétendues « chambres à gaz » qu'on fait visiter au touriste dans certains camps de concentration. Ils ne reproduisent pas non plus la grande maquette que ce touriste peut voir au Block 4 du musée d'Auschwitz, car ils savent qu'il ne s'agit là que de grossières attrapes. Aussi, depuis des dizaines d'années, le défi que je lance aux adeptes de la religion de l'« Holocauste » est-il resté le même : « Je serai éventuellement prêt à croire à la chambre à gaz nazie, pilier central de la religion de l'« Holocauste », le jour où vous serez capable de me décrire une seule de ces chambres à gaz. » Il m'arrive d'ajouter : « Mais vous en êtes incapable, car ces abattoirs chimiques, où l'on aurait pu, d'après vous, entrer impunément pour retirer d'un océan d'acide cyanhydrique des milliers de corps (intouchables car cyanurés) sont une impossibilité physico-chimique. On ne peut pas plus décrire ou dessiner une prétendue "chambre à

gaz” d’Auschwitz qu’on ne saurait décrire ou dessiner un cercle carré ou un carré circulaire !»

Notre siècle se croit sceptique et matérialiste. Il se dit le siècle de l’image et de la télévision. Or, il croit à une chose matérielle dont il n’a pas la moindre représentation matérielle et jamais ni le livre, ni le cinéma, ni la télévision ne nous ont fourni une image de cette chose matérielle. Le meilleur moyen de berner les foules est la suggestion, qui entraîne l’autosuggestion. La télévision ne peut ni montrer ni décrire une chambre à gaz nazie mais elle en *suggère* l’idée ; par exemple, elle montre un bâtiment et le commentaire affirme : « Bâtiment contenant une chambre à gaz » ; ou bien elle montre un pan de mur et prononce : « Voici une chambre à gaz » ; ou bien encore il lui suffit de fixer notre vue sur une simple pomme de douche et – tels des chiens de Pavlov – nous voici conditionnés et nous « voyons » une « chambre à gaz ». D’autres fois, on nous apitoiera sur des « cheveux de gazés », des « valises de gazés », des « voitures d’enfants gazés ». Et c’est ainsi que, de la suggestion, nous passerons à l’autosuggestion.

Le mythe des gazages de civils dans des lieux clos remonte à 1916 ; déjà, à cette époque, on accusait les Allemands, les Autrichiens ou les Bulgares de gazer des hommes, des femmes et des enfants serbes. Ce mythe rejoignit vite, après la guerre, celui des enfants belges aux mains coupées par les uhlands ; il disparut, mais pour reparaître vingt ans plus tard : les victimes, cette fois-ci, n’étaient plus les Serbes mais les juifs. Et c’est ce mythe, absurde et lancinant, qu’en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, on persiste à nous imposer.

Dans les siècles passés, on croyait, de la même façon, au diable sous sa forme physique, à ses pals et à ses grils, à ses cris et à ses odeurs. Des tribunaux, présidés par des magistrats qui s’estimaient intelligents et éclairés, posaient en principe (*judicial notice*) que tout cela était vrai, si évidemment vrai qu’il n’y avait pas lieu de le démontrer. Or, c’était faux. En plein milieu du XX<sup>e</sup> siècle, dès 1945-1946, les diableries sont revenues et des magistrats, qui s’estimaient plus intelligents et plus éclairés que leurs prédécesseurs des siècles passés, on posé en principe (*judicial notice* à nouveau !) que les diaboliques chambres à gaz nazies avaient bel et bien existé. A Toronto, en 1988, le juge Ron Thomas prit « *judicial notice* » de l’« Holocauste » en dépit du fait que c’était là le sujet même d’un procès où il s’agissait de savoir si E. Zündel propageait ou non une fausse nouvelle en diffusant un écrit révisionniste intitulé *Did Six Million Really Die ?*

J’ai été témoin judiciaire et extra-judiciaire d’E. Zündel. Cet homme est une figure héroïque de notre temps. Il honore le peuple allemand dont il est issu. Il honore le Canada où il est venu s’établir. Mais l’Allemagne et le Canada, comme à plaisir, s’acharnent sur lui à l’instigation des responsables de la communauté juive mondiale. C’est une disgrâce. Comme l’a si bien dit

l'historien David Irving, la communauté juive mondiale doit faire son examen de conscience: elle propage quelque chose qui n'est pas vrai. Sous des dehors simples, E. Zündel a la profondeur d'un visionnaire. Ce paysan d'origine souabe, cet artiste, cet homme d'affaires porte un regard pénétrant sur l'histoire, la société, la politique, les institutions et les hommes. Dans l'article, déjà cité, que j'avais consacré à ses procès, ma conclusion avait été la suivante :

«E. Zündel avait promis que son procès serait "le procès du procès de Nuremberg" ou "le Stalingrad des exterminationnistes". Le déroulement de ces deux longs procès lui a donné raison, et cela même si le jury, "instruit" par le juge et sommé de tenir l'Holocauste pour un fait établi "que nulle personne raisonnable ne peut mettre en doute" en est venu à le déclarer coupable. E. Zündel a déjà gagné. Il lui reste à le faire savoir au Canada et au monde entier. Pour le procès de 1988, le black-out des médias a été à peu près complet. Les organisations juives avaient fait campagne pour obtenir ce black-out et avaient été jusqu'à dire qu'elles ne voulaient pas d'un compte rendu impartial. Elles ne voulaient d'aucun compte rendu. Le paradoxe est que la seule publication qui se soit fait l'écho du procès dans des conditions relativement honnêtes soit l'hebdomadaire *The Canadian Jewish News*.

Ernst Zündel et le rapport Leuchter sont entrés dans l'Histoire ; ils ne sont pas près d'en sortir. »

J'ajouterais aujourd'hui que le destin d'Ernst Zündel me paraît à la fois encore plus tragique et encore plus enviable qu'en 1988. Il est encore plus tragique parce que les responsables de la communauté juive mondiale ne laisseront, je le crains, plus aucun répit à un homme de cette envergure, capable non seulement de discerner ce qu'il appelle la vérité, la liberté et la justice mais de lutter avec tant d'habileté et de courage pour cette vérité, cette liberté et cette justice. D'une façon générale, je suis pessimiste sur l'avenir des révisionnistes. Mais je suis optimiste pour l'avenir du révisionnisme: l'œuvre entreprise par Paul Rassinier et couronnée par le génial ouvrage de l'Américain Arthur R. Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*, a connu, grâce à E. Zündel, une si forte expansion que plus aucun obstacle ne pourra en entraver le cours. Et c'est en ce sens qu'on peut envier le destin d'E.Zündel, malgré tout.

[Texte, inédit en français, de la préface au livre de Barbara Kulaska, *Did Six Million Really Die ? Report of the Evidence in the Canadian "False News" Trial of Ernst Zündel – 1988*]

\*\*\*

5 octobre 1992

### **Trois procès contre *Le Choc du mois* de septembre 1990**

(Molière, Courteline et Kafka à la XVII<sup>e</sup> chambre)

*Le Choc du mois* de septembre 1990 (directeur responsable: Patrice Boizeau) avait publié deux textes:

- Premier texte (p. 5-7): «Contre l'inquisition cosmopolite, contre l'oppression, contre l'imposture, refusons le bâillon», de François Brigneau;
- Second texte (p. 9): «Entretien avec le professeur Faurisson: leshistoriens révisionnistes hors-la-loi»; propos recueillis par Catherine Barnay.

Trois plaintes s'ensuivaient:

**Première plainte** (citation contre R. Faurisson du 29 octobre 1990). L'Amicale des déportés du camp de Buna-Monowitz (responsable: Georges Wellers) portait plainte contre P. Boizeau, R. Faurisson et les Éditions Choc (mais non contre C. Barnay) pour «contestation de crimes contre l'humanité» dans le second texte;

**Deuxième plainte** (citation contre R. Faurisson ce même 29 octobre 1990). La LICRA (responsable: Jean Pierre-Bloch) et, à titre personnel, Jean Pierre-Bloch lui-même portaient plainte contre P. Boizeau, F. Brigneau et les Éditions Choc (mais non contre C. Barnay) pour «diffamation raciale», pour «provocation raciale» et pour «diffamation contre un particulier» dans le premier texte; la LICRA portait également plainte contre P. Boizeau, R. Faurisson et les Éditions Choc (mais non contre C. Barnay) pour «diffamation raciale» dans le second texte;

**Troisième plainte** (citation contre R. Faurisson le 7 décembre 1990). Le ministère public (Marc Domingo) portait plainte contre P. Boizeau, F. Brigneau et les Éditions Choc pour «diffamation raciale» et «provocation raciale» dans le premier texte; il portait également plainte contre P. Boizeau, R. Faurisson, C. Barnay et les Éditions Choc pour «diffamation raciale» et pour «contestation de crimes contre l'humanité» dans le second texte.

Ces trois plaintes allaient entraîner trois procès devant la même XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris. Le premier procès allait être présidé par Claude Grellier et les deux autres procès par Jean-Yves Monfort.

**Premier procès:** Il a été plaidé les 21 et 22 mars 1991. Référence: P. 90 302 03 25/0. A l'Association des déportés du camp de Buna-Monowitz se sont jointes dix autres associations.

Le 18 avril 1991, les magistrats Claude Grellier, Alain Laporte et M<sup>me</sup> Claude Marlier ont condamné P. Boizeau, R. Faurisson et les Éditions Choc à diverses peines financières s'élevant à un total d'environ 427.000 francs dont cent mille avec sursis.

**Deuxième procès :** Il a été plaidé le 9 avril 1992. Référence: P. 90 302 03 24/1. A la LICRA et à J. Pierre-Bloch s'est jointe la Ligue française pour les droits de l'homme et du citoyen.

Pour le jugement, voyez le troisième procès.

**Troisième procès :** Il a été plaidé le 10 avril 1992. Référence : P. 90 271 07 80/1. Au ministère public (Gilbert Cervoni) se sont jointes huit associations. Le 15 mai 1992, les magistrats Jean-Yves Monfort, M<sup>me</sup> Martine Ract-Madoux et M<sup>me</sup> Sylvie Menotti, épouse Hubert, ont décidé de joindre les procédures des deux affaires plaidées le 9 et le 10 avril 1992. Ils ont condamné, à cause du premier texte, P. Boizeau, F. Brigneau et les Éditions Choc à diverses peines financières s'élevant à un total d'environ cent vingt mille francs. Ils ont débouté J. Pierre-Bloch de sa plainte. Ils ont ordonné la suppression par bâtonnement d'une expression employée par M<sup>e</sup> Éric Delcroix dans les conclusions qu'il avait déposées en faveur des prévenus. Pour le second texte, ils ont décidé le sursis à statuer dans les cas de P. Boizeau, R. Faurisson et C. Barnay en attendant la conclusion de l'appel interjeté contre le jugement de condamnation dans l'affaire de la première plainte (condamnation par C. Grellier du 18 avril 1991).

**Le premier procès en appel :** Ce procès sera plaidé le 21 et le 28 octobre 1992 à 13 h 30 devant la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris. L'arrêt sera probablement rendu vers la fin novembre. Jean-Yves Monfort attend cet arrêt pour reprendre la procédure du deuxième et du troisième procès.

### Conclusion provisoire

Pour s'en tenir au cas du professeur Faurisson, ce dernier supporte le poids de trois procès là où il ne devrait y avoir qu'un seul procès pour une seule interview. Un adage bien connu du monde judiciaire (*Non bis in idem*) prononce qu'une personne ne peut être poursuivie deux fois pour le même délit. Or, le professeur est poursuivi trois fois pour le même délit. C'est comme si une personne accusée du vol d'une bicyclette était successivement poursuivie, en trois procès différents, pour le vol du guidon, pour le vol de la roue avant et pour le vol de la roue arrière. Lors du deuxième procès, l'artifice est devenu évident lorsqu'on a vu le président Jean-Yves Monfort essayer de choisir devant tout le monde les passages de l'interview à examiner ce jour-là (pour «diffamation raciale») et les passages à examiner le lendemain, lors du troisième procès (pour «diffamation raciale» et pour «contestation de crimes contre l'humanité»). Le président opérant ses choix au petit bonheur et sans la moindre conviction comme dans une comédie de Molière ou de Courteline où on chercherait à fabriquer deux procès là où il n'y a de matière que pour un procès.

L'impression d'artifice a été renforcée par le jeu de masques et de rôles auquel se sont livrées les associations, les ligues et le ministère public. On changeait de masques, on échangeait les rôles mais les acteurs restaient les mêmes. Si une association prenait l'initiative d'un procès, aussitôt les autres ligues et associations se portaient en foule au secours de cette association et se joignaient à cette dernière pour réclamer encore plus de condamnations et encore plus d'argent. Puis survenait le ministère public qui exigeait sa livre de chair (cas de la procureuse Édith Dubreuil, enfiévrée de haine). Si, dans tel autre procès, le ministère public (cas du procureur Gilbert Cervoni, surpris en flagrant délit de manipulation de textes) prenait l'initiative, ligues et associations se précipitaient à la curée. Dans ce tohu-bohu où s'entendaient les arguments les plus contradictoires, les juges ont navigué à l'estime.

Au lieu de payer un avocat, le professeur Faurisson est obligé de payer trois avocats ou trois fois le même avocat. Et cela en première instance et, éventuellement, en appel et en cassation. Qui plus est, avec le sursis à statuer, un même procès peut se rejouer à plus d'une reprise. Les frais encourus jusqu'ici sont déjà considérables et les frais à venir – sans compter les condamnations – le seront encore plus.

\*\*\*



Novembre 1992

### **Lettre à quelques membres de l'«Union des Athées»**

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-jointe, une copie de la correspondance que m'a adressée Madame Madalyn O'Hair, fondatrice d'«American Atheist».

Voici la traduction d'un passage de sa lettre à Albert Beaugnon en date du 18 août 1992 :

« Nous considérons comme un sujet qui intéresse l'athéisme l'invasion et l'occupation du territoire palestinien, suivi de l'établissement de l'État sioniste d'Israël [...].

Comme il n'y a pas de dieu, il ne peut y avoir de « peuple élu » auquel ce territoire appartiendrait en vertu d'un prétendu « don » de ce territoire fait il y a quelques milliers d'années par ce dieu qui n'existe pas. Il est manifeste (*obvious*) qu'en vue de réaliser l'instauration de cet État religieux on a fabriqué le puissant mythe de l'assassinat délibéré de six millions de juifs seulement parce qu'ils étaient juifs. »

Albert Beaugnon insiste pour que je donne ma démission de l'Union des Athées. M<sup>me</sup> O'Hair lui demande s'il lui serait possible de reconsidérer sa position.

Bien à vous.

[Publié dans *L'Anarchie*, n° 193, novembre 1992, p. 3.]

\*\*\*

9 décembre 1992

### **Révisionnisme : condamnation du *Choc du mois* et du professeur Faurisson**

Par un arrêt de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris en date du 9 décembre 1992, le responsable de la revue *Le Choc du mois* et le professeur Faurisson sont condamnés à verser 373.000 francs pour une interview du professeur publiée dans *Le Choc du mois* de septembre 1990. Cette somme comprend soixante mille francs d'amende et 373.000 francs de dommages-intérêts (et frais de publication) à verser à onze associations juives et autres. La cour était présidée par M<sup>me</sup> Françoise Simon, assistée de M<sup>me</sup> Dominique Guirimand et de M. François Chanut; la représentante de l'État était M<sup>me</sup> Brigitte Gizardini. Pendant toute la déposition du professeur, la présidente

avait détourné ostensiblement son regard; elle avait refusé au professeur le droit de lire le moindre document, y compris un extrait du «procès de Nuremberg».

C'est au nom de la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990, instituant le délit de révisionnisme historique («contestation de crimes contre l'humanité») qu'a été prise la décision de la cour présidée par M<sup>me</sup> Simon.

Les frais déjà encourus par la revue et par le professeur pour le procès en première instance (condamnation par le juge Claude Grellier) et pour ce procès en appel ont été considérables.

Il faut savoir, par ailleurs, que cette même interview fait l'objet de *trois* procès alors qu'en principe il ne peut y avoir qu'un procès pour un seul crime ou délit ! On peut donc s'attendre à deux autres condamnations.

Que faut-il de plus aux consciences de ce pays pour protester contre de telles atteintes à la liberté de recherche historique et à la liberté d'expression ?

\*\*\*

9 décembre 1992

### **Mon second séjour en Suède (3-6 décembre 1992)**

Mon premier séjour en Suède avait eu lieu du 17 au 22 mars 1992. Les médias avaient créé une atmosphère d'hystérie antirévisionniste. A mon arrivée, j'avais été retenu à l'aéroport de Stockholm pour un interrogatoire par la police des frontières. Mon hôte, Ahmed Rami, deux jeunes Suédois qui nous accompagnaient et moi-même avons été attaqués le soir de mon arrivée par une horde de manifestants mobilisés par les étudiants juifs de la ville. La meute de journalistes à laquelle j'avais donné une conférence de presse n'allait, par la suite, pour ainsi dire rien rapporter de mes propos. En particulier, elle allait passer sous silence mon «défi aux médias suédois» que j'avais développé en trois pages intitulées: «Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie». J'avais précisé que, depuis trente ans, je cherchais, mais en vain, à me faire une idée de ce qu'aurait bien pu être cette magique chambre à gaz qui aurait eu la particularité d'enfreindre toutes les lois de la physique et de la chimie. Je voulais voir si on aurait l'aplomb de nous montrer à la télévision ou dans un journal l'un de ces inoffensifs locaux qu'on présente aux touristes d'Auschwitz ou d'autres camps sous la dénomination de «chambre à gaz» pour l'exécution des détenus. Mon défi, je le répète, ne fut ni relevé, ni même mentionné dans la centaine d'articles qui me représentaient, par ailleurs, comme un «prophète nazi».

Mon second séjour s'annonçait sous les plus sombres auspices. A. Rami avait révélé depuis une dizaine de jours qu'un congrès international *antisioniste* (et non: révisionniste) allait se tenir en Suède les 28 et

29 novembre. Il n'avait précisé ni l'emplacement exact ni les noms des participants. Il s'était contenté de dire que, parmi les participants, se trouveraient deux musulmans d'importance et que, pour ma part, je serais présent à cette conférence au titre de «consultant sur le révisionnisme historique», étant entendu qu'un «consultant représentant la thèse historique officielle» me serait opposé. Les médias, saisis de panique et désireux d'alarmer l'opinion publique, annonçaient alors un «congrès *révisionniste*» où se retrouveraient, à côté de sommités du monde arabe, musulman ou palestinien, des nazis et des révisionnistes. Des noms étaient jetés en pâture comme ceux de Fred Leuchter, de David Irving, de Walter Ochensberger, de Christian Worch. Malheureusement, D. Irving, déjà sous le coup de son expulsion du Canada, ajoutait foi à cette invention des journalistes et dénonçait alors en A. Rami un menteur. Les médias faisaient des gorges chaudes de cette «dissension» parmi les révisionnistes et de cette dénonciation d'A. Rami, leur bête noire depuis plusieurs années. En réalité, les seuls menteurs avaient été des journalistes suédois. Devant les menaces de violences physiques et de troubles de l'ordre public, A. Rami décidait de transférer hors de Suède l'emplacement du congrès. Pour ma part, je renonçais au congrès mais je décidais de me rendre à Stockholm quelques jours plus tard pour une visite privée à mon ami A. Rami. Je savais que ma venue en Suède m'exposait aux risques les plus graves.

A mon arrivée à l'aéroport de Paris m'attendaient un journaliste de l'*Expressen* (Ulf Nilson) et un photographe (Niclas Hammarström). Le journaliste désirait un entretien pendant le voyage. Je lui rappelais que, lors de mon premier séjour en Suède, j'avais eu la surprise de découvrir qu'il avait inventé de toutes pièces une interview qu'il prétendait avoir obtenue de moi dans l'avion. Je lui demandais, par ailleurs, de quel droit il me traitait dans ses écrits de «prophète nazi». Sa réponse fut que «tout le monde en Suède» m'appelait ainsi. Je lui fis donc savoir que je n'avais pas pour habitude d'adresser la parole aux mythomanes et aux perroquets.

Dans l'avion, une demi-heure avant l'atterrissage à Stockholm, le photographe vint se planter près de mon siège et se mit en demeure de

me photographeur. Je m'y opposais dans les termes les plus vifs et, devant son refus de me laisser en paix, je dus appeler un membre du service de l'équipage. Le lendemain, j'allais découvrir dans l'*Expressen* une photographie où l'on me voyait dans une attitude menaçante (je brandissais un stylo !) : le photographe avait tout simplement utilisé un système de prises de vue automatique.

À l'aéroport de Stockholm, j'étais retenu par deux employés du service d'immigration qui, après quelques questions sur les motifs de ma venue en Suède et sur mes antécédents judiciaires, alertaient les autorités supérieures, lesquelles décidaient de me laisser libre de mes mouvements. La question de savoir si on m'autoriserait l'accès au territoire suédois était depuis longtemps débattue au parlement et dans la presse. Dès qu'avait été connue la nouvelle d'un « congrès international antisioniste », les responsables de la communauté juive suédoise étaient repartis en campagne et avaient essayé de chauffer à blanc l'indignation des hommes politiques et du public par une véritable mise en scène médiatique autour de la profanation successive de deux cimetières juifs peu avant la date qui avait été prévue pour l'ouverture du congrès. Dans l'après-midi du 3 décembre, la radio avait tenu ses auditeurs au courant de mon arrivée à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, de mon départ de France, de l'atterrissage de mon avion en Suède, et cela par des bulletins d'informations se succédant d'abord toutes les cinq minutes, puis toutes les trois minutes. De toute évidence on avait cherché à mobiliser le plus de manifestants possibles, quitte à provoquer de nouvelles violences physiques. Relâché par le service d'immigration, j'allais me retrouver devant une foule de journalistes et de photographes. Je refusais de répondre aux questions, toutes plus agressives les unes que les autres. Je me contentais d'une brève déclaration où je rappelais mes deux défis : celui du 17 mars (« Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz ») et celui, plus récent, où je proposais à la télévision suédoise d'organiser un débat en direct où j'aurais à affronter un « témoin » ou un « historien » de l'« Holocauste ».

À ma grande surprise, les manifestants se trouvèrent piteusement au nombre de... deux, qui brandissaient une pancarte où se lisait : « A bas le racisme ! » L'embarras de ces deux manifestants et de la presse fut d'autant plus grand que j'étais accueilli par des Arabes (dont A. Rami en personne) et un Somalien. Durant mon bref séjour, A. Rami improvisa un certain nombre de rencontres particulièrement intéressantes sur lesquelles on comprendra que j'observe ici toute discrétion.

Si l'on met à part deux agressions nocturnes contre le domicile d'A. Rami, ce bref séjour à Stockholm s'est déroulé sans incident majeur. La démonstration a été faite, une fois de plus, du caractère artificiel de ces campagnes d'hystérie médiatique et politique. « Une fois de plus Rami et Faurisson ont gagné... » devait écrire un journaliste. Le public suédois peut, à la rigueur, se mobiliser contre le racisme mais il répugne, semble-t-il, à

pratiquer l'amalgame, tant souhaité par certains, du racisme et du révisionnisme. Il est sûr que même la communauté juive éprouve quelque mal à recruter dans son sein les activistes dont ses dirigeants auraient si grand besoin pour faire croire à des mouvements de masse.

Ces dirigeants viennent de déposer une plainte contre les autorités suédoises coupables, à leurs yeux, d'avoir laissé pénétrer en Suède un professeur révisionniste venu de France et décrit par un présentateur de la télévision suédoise comme «le plus grand soulier de merde (*sic*) qui soit jamais entré en Suède».

Je ne saurais terminer ce bref rapport sans rendre un nouvel hommage à Ahmed Rami, à son courage indomptable, à son savoir-faire, à son efficacité et à son désintéressement.

\*\*\*

15 décembre 1992

### **Révisionnisme : condamnations prononcées par M<sup>me</sup> Françoise Simon**

Le 9 décembre 1992, le professeur R. Faurisson a été condamné en appel, à Paris, à un ensemble de peines s'élevant à 187.000 F pour une interview publiée en septembre 1990 dans le mensuel *Le Choc du mois*. Le responsable de ce mensuel a, lui aussi, été condamné à 187.000 F. Total: 374.000 F<sup>1</sup>.

Dans cette interview, le professeur était interrogé sur la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990, publiée au *Journal officiel de la République française* le 14 juillet 1990<sup>2</sup>. Cette loi interdit expressément de «contester les crimes

---

1. Ces 374.000 F se décomposent comme suit: 30.000 F d'amende pour le directeur du *Choc du mois* et 30.000 F d'amende également pour le professeur Faurisson: 23.000 F à verser solidairement à chacune des onze associations juives et autres qui ont porté plainte contre le professeur et contre le magazine; 60.000 F à verser à ces associations pour qu'elles publient dans deux journaux un résumé de l'arrêt; frais de procès à verser à l'État.

2. Le 14 juillet ou fête de la Bastille ou fête des Droits de l'homme. Un an plus tard, jour pour jour, le président François Mitterrand (socialiste) répondait, lors d'une conférence de presse dans les jardins du Palais de l'Élysée, à un journaliste qui l'interrogeait sur l'espèce de tabou entourant l'histoire de la seconde guerre mondiale, qu'un tel tabou n'existait pas et qu'en France tout le monde pouvait s'exprimer librement sur le sujet ! Laurent Fabius, député socialiste, d'origine juive, a revendiqué publiquement l'initiative de la loi antirévisionniste tandis que Jean-Claude Gayssot, député

contre l'humanité»<sup>1</sup> tels qu'ils ont été définis en 1945 par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale et tels qu'ils ont été punis par le Tribunal militaire international de Nuremberg. Cette loi visait R. Faurisson et, dans les milieux judiciaires, elle est parfois appelée «lex Faurissonia».

Dans son interview, le professeur avait déclaré qu'il continuerait, en dépit de cette loi dogmatique, à proclamer le résultat de ses recherches: 1° Il n'a jamais existé d'ordre ou de plan pour exterminer les juifs; 2° Il n'a jamais existé ni pu exister de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich, et cela essentiellement pour des raisons d'ordre physique, chimique, topographique et architectural; 3° Enfin, le chiffre d'environ six millions de morts juives est extravagant; aucune enquête n'a encore été faite pour déterminer le nombre probable des juifs morts par tous faits de guerre (exécution, épidémies dans les camps et les ghettos, etc.). Le professeur ajoutait qu'il refusait toute crédibilité à des vainqueurs jugeant des vaincus. Il donnait enfin quelques exemples de «vérités» édictées par le Tribunal de Nuremberg et qui ont été dénoncées comme fausses quelques années plus tard par la totalité des historiens, juifs et non juifs. Il disait qu'il n'obéirait pas plus à cette loi qu'à une loi qui ordonnerait de croire que deux et deux font cinq ou que la terre est plate.

En première instance, R. Faurisson et le responsable du *Choc du mois* avaient été condamnés, le 18 avril 1991, à un ensemble de peines s'élevant à 387.000 F (peine *ferme*) et à 100.000 F (peine *avec sursis*). Le tribunal était alors présidé par Claude Grellier.

En appel, ainsi qu'on le voit, le total des peines s'élève donc à 374.000 F (peine *ferme*). Le tribunal était présidé par M<sup>me</sup> Françoise Simon, assistée de François Chanut et de M<sup>me</sup> Dominique Guirimand. Pendant toute la déposition orale du professeur, la présidente avait ostensiblement détourné son regard; elle avait refusé au professeur le droit de lire le moindre document, y compris un extrait du «procès de Nuremberg». L'hostilité de la présidente était tellement spectaculaire qu'à plusieurs reprises une bonne partie du public de l'audience avait manifesté son indignation.

Le professeur Faurisson renonce à introduire un pourvoi en cour de cassation à cause des frais d'avocat et parce que, si cet arrêt était cassé (hypothèse tout à fait improbable vu l'atmosphère de terreur et de lâcheté dans laquelle vivent les magistrats français depuis un récent épisode de l'affaire Touvier), le dossier serait probablement à rejuger, ce qui entraînerait de nouveaux frais pour un résultat sans doute identique.

---

communiste, n'a fait que donner son nom à cette loi (officiellement «loi Gayssot»).

1. «Crimes contre l'humanité» signifie *dans la pratique* «crimes contre les juifs».

Cet arrêt de la cour d'appel de Paris, en date du 9 décembre 1992, est tout à fait exceptionnel. Il entrera dans l'histoire.

*En effet, pour la première fois au monde, un professeur d'université est expressément condamné par des juges pour avoir fait état de ses recherches sur un sujet dont il est expressément défendu de contester la version officielle.*

Des milliers de professeurs et de chercheurs ont, à travers les siècles, terriblement souffert pour avoir, par la publication du résultat de leurs recherches, enfreint l'orthodoxie de leur temps, mais on notera que les condamnations judiciaires ou autres dont ils ont été les victimes ont toujours été indirectes et hypocrites. Pour condamner ces professeurs ou ces chercheurs, on leur reprochait de porter atteinte, par exemple, à la foi religieuse, à l'intérêt national ou à une idéologie politique. Parfois, comme cela a été le cas auparavant pour le professeur Faurisson lui-même, on les condamnait pour «diffamation» d'une personne ou d'un groupe, pour «incitation à la haine raciale», pour «dommage à autrui». Un professeur révisionniste comme Maurice Bardèche a été jeté en prison à la fin des années quarante sous prétexte d'«apologie de crimes». Des révisionnistes peuvent être condamnés sous prétexte de «propagation de fausses nouvelles», etc. En Allemagne, où, contrairement à ce qu'on dit parfois, il n'existe pas de loi spécifiquement antirévionniste<sup>1</sup>, les révisionnistes sont condamnés au nom de lois réprimant, par exemple, l'«atteinte à la mémoire des morts».

Ce qui constitue l'originalité de la loi Fabius-Gayssot, ou *lex Faurissonia*, c'est qu'elle est dénuée d'hypocrisie. Elle est d'un parfait cynisme. Elle établit franchement un dogme historique. Même un dictateur comme Staline n'avait jamais édicté de loi pareille. Quand Staline poursuivait les ennemis du biologiste faussaire Lyssenko<sup>2</sup>, ce n'était pas au nom d'une loi

---

1. En Allemagne, la loi abusivement dite «du mensonge d'Auschwitz» (article 194) n'a pas du tout la même signification que la loi Fabius-Gayssot même si, bien entendu, on en fait hypocritement usage pour condamner les révisionnistes. L'Autriche vient de prendre modèle sur la France. La Belgique et la Suisse s'appêtent à en faire autant.

2. Il se trouve que le faussaire Trophim Lyssenko a été l'un des quatre membres de la Commission d'enquête soviétique qui a décrété que le massacre de Katyn était dû aux Allemands. Le rapport de cette commission (doc. URSS-054) a eu valeur de «preuve authentique» pour les juges du tribunal de Nuremberg en vertu d'une disposition de l'article 21 du statut de ce tribunal. Il est donc erroné de prétendre, comme on le fait parfois aujourd'hui, que les juges de Nuremberg n'ont pas attribué ce massacre aux Allemands. Parmi les trois compères de l'académicien T. Lyssenko figuraient l'académicien Burdenko et le métropolitaine Nicolas: ces deux derniers ont fait partie de la commission d'enquête soviétique qui a décrété que les Allemands avaient uti-

dogmatique stipulant que seule la théorie de Lyssenko était conforme à la science et il n'a jamais existé de loi soviétique interdisant expressément de contester la «vérité» de Lyssenko, tandis que l'étonnante loi Fabius-Gayssot interdit expressément de contester «les vérités» de Nuremberg. Cette loi n'est pas stalinienne : elle est pire.

Le député Jacques Toubon a eu le courage de demander, mais en vain, la suppression de cette loi qu'il a, pour sa part, qualifiée de stalinienne. Le 21 juin 1991, il a évoqué à l'Assemblée nationale la manière dont s'était déroulé le procès du professeur Faurisson en première instance. Il en a conclu : «La démonstration est faite du caractère inapplicable de cette loi (Fabius-Gayssot) qui, j'en suis sûr, ne sera plus appliquée. Plus aucun avocat ne viendra citer sur cette base<sup>1</sup>.» J. Toubon se trompait. Bien d'autres révisionnistes sont actuellement poursuivis en France sur le fondement de cette loi inique. C'est le cas à Paris, à Nice, à Fontainebleau, à Caen, à Amiens (et peut-être à Nancy). D'ailleurs le premier révisionniste qui ait été, à ce jour, condamné en appel n'est pas le professeur Faurisson mais un jeune ingénieur chimiste de Caen, Vincent Reynouard. Il ne fait malheureusement pas de doute qu'à Nice et à Fontainebleau les condamnations de première instance seront confirmées en appel.

Les journaux français, et en particulier *Le Monde*, ont passé sous silence ou ont à peine mentionné le verdict – pourtant historique – du 9 décembre 1992. Selon un usage consacré, l'AFP a considérablement minimisé le montant des condamnations financières dont sont victimes les révisionnistes et n'a mentionné que les amendes. Pour *Le Figaro*, les 374.000 F se réduisent à... «trente mille francs d'amende pour le professeur Faurisson». Les organisations juives souhaitent que le professeur Faurisson et sa famille, ne disposant d'aucune fortune, soient accablés de lourdes peines financières mais, en même temps, elles tiennent à ce que ces sanctions restent cachées. Elles ne veulent pas que le grand public soit amené à découvrir ceci :

«Un professeur à salaire unique et sans fortune personnelle a dit quelque chose d'exact et qu'il peut prouver : en conséquence, la justice française le condamne à verser à de riches menteurs une somme, pour lui, exorbitante.»

Ces organisations livrent une guerre sans pitié au *Choc du mois*, magazine de haute qualité, dépourvu de ressources publicitaires et croulant déjà sous le poids d'énormes condamnations financières.

---

lisé à Auschwitz des chambres à gaz homicides et que dans ce camp il était mort quatre millions de détenus (doc. URSS-008). Les juges de Nuremberg ont également considéré que ce rapport avait valeur de «preuve authentique». Depuis 1990, le chiffre des morts d'Auschwitz a été ramené à un million-un million et demi, ce qui constitue encore une énorme exagération.

1. *Journal officiel*, Débats parlementaires, 22 juin 1991, p. 3572.



Mais il y a un comble à tant d'infamies : par une série d'artifices juridiques, R. Faurisson et *Le Choc du mois* font face, pour une seule interview, c'est-à-dire pour un seul «délit», à... trois procès au lieu d'un. En effet, ce procès qui vient de s'achever par une condamnation à 374.000 F n'est que le premier d'un ensemble de trois procès. En principe, il ne peut y avoir qu'un procès pour un seul et même crime ou délit. En principe seulement ! En fait, pour prendre une comparaison, tout se passe comme si, accusés du vol d'une bicyclette, les inculpés étaient jugés successivement pour le vol du guidon, puis pour le vol de la roue avant et, enfin, pour le vol de la roue arrière ! R. Faurisson et *Le Choc du mois* peuvent donc s'attendre à deux autres condamnations financières en plus de la présente condamnation.

Il ne saurait être question pour les révisionnistes du monde entier d'abandonner à leur sort des personnes qui ont tout sacrifié pour le révisionnisme historique. En France, il est interdit d'aider quiconque à s'acquitter d'une amende; aussi R. Faurisson et *Le Choc du mois* devront-ils payer de leurs propres deniers les soixante mille francs d'amende. Mais il reste permis de les aider pour toutes les autres peines financières ainsi que pour les frais considérables de leur défense.

[Comité de défense des révisionnistes]

\*\*\*

16 décembre 1992  
à l'AFP

### **Nouvelle condamnation d'un révisionniste**

Monsieur le directeur,

Le 9 décembre, une dépêche de votre agence annonçait que j'étais condamné en appel à payer trente mille francs d'amende et que la publication *Le Choc du mois* était, elle aussi, condamnée à payer trente mille francs d'amende. Au total: soixante mille francs. La réalité était toute différente: le total des peines s'élevait à 374.000 F.

Vous aurez à cœur, je l'espère du moins, de rapporter avec plus d'exactitude la condamnation, ce jour, de Pierre Guillaume et de *Nationalisme et République* pour un article paru sous le titre «Révisionnisme: déconstruire un délire», paru le 1<sup>er</sup> juin 1992. Le total des peines décidées par le tribunal d'Amiens s'élève à cent trois mille francs qui se décomposent comme suit:

amende pour la publication 30.000 F

amende pour l'auteur 30.000 F

frais de publication forcée 8.000 F

dommages-intérêts à une association juive 35.000 F.

Cela sur le fondement de la loi Fabius-Gayssot «sur la liberté de la presse» publiée au *JO* le 14 juillet 1990.

Le 14 décembre 1992, M<sup>e</sup> Charles Korman, se faisant le porte-parole des avocats plaçant contre les révisionnistes, a demandé une révision de cette loi afin d'empêcher tout révisionniste d'exposer, pour sa défense, à la barre d'un tribunal, une argumentation révisionniste (sous peine de «récidive»).

\*\*\*

19 décembre 1992

### **Lettre à René Rémond**

Monsieur,

Le 23 novembre 1978, lors de notre première rencontre, vous m'aviez déclaré d'emblée:

«Pour les chambres à gaz, soit, je suis prêt à vous suivre; mais pour le génocide, etc. (voyez ma lettre du 9 juin 1989).»

Le 11 décembre 1979, lors de notre seconde entrevue, vous m'aviez dit que je travaillais «bien» (en insistant sur le mot «bien»).

Le 20 octobre 1992, à *L'Heure de vérité*, émission télévisée, vous avez, paraît-il, inscrit sur le livre d'or:

«Tout homme a droit à la vérité et la vérité a des droits sur nous.»

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-joint un «Appel en faveur du professeur Faurisson» (9 décembre 1992, une page) et un texte intitulé «Révisionnisme: condamnations prononcées par M<sup>me</sup> Françoise Simon» (15 décembre 1992, trois pages).

Je vous demande, plus que jamais, de sortir de votre silence et de dénoncer vigoureusement les abominables condamnations judiciaires dont les révisionnistes sont victimes à Paris (dix procès ?), à Caen, à Fontainebleau, à Nice, à Lyon, à Amiens...

*[Le professeur René Rémond a laissé cet appel sans réponse.]*

\*\*\*

22 décembre 1992

## Lettre à Henri Amouroux

Cher Monsieur,

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-joint une documentation sur ma condamnation et celle du *Choc du mois* par la cour d'appel de Paris le 9 décembre 1992.

Dans votre article du *Figaro-Magazine* (5 mai 1990, p. 81-82) intitulé «La modification de la loi sur la liberté de la presse. Mise en garde à Michel Rocard et à quelques autres...», vous disiez que la loi Fabius-Gayssot était pernicieuse. Vous écriviez: «M. Le Pen, qui me paraît visé [...]» Vous n'aviez fait nulle mention des dispositions de cette loi qui visaient les révisionnistes. Au téléphone, je vous avais exprimé ma surprise et j'avais précisé que, de toute évidence, si certains étaient visés, ce ne pouvait être que les historiens révisionnistes.

Les faits nous ont malheureusement donné raison. Jusqu'à présent, je n'ai pas connaissance d'un seul procès contre Le Pen sur le fondement de cette loi. En revanche, je connais plus de dix procès antirévisionnistes au nom de la loi Fabius-Gayssot. Et la LICRA demande aujourd'hui un «réaménagement» de cette loi pour que les juges nous interdisent, sous peine de «récidive», l'emploi, à la barre et pour notre défense, d'arguments révisionnistes !

Je vous renouvelle donc ma demande d'intervenir en faveur de la liberté de recherche et d'expression des historiens et des auteurs révisionnistes.

Je profite de l'occasion pour vous signaler que, dans *Le Figaro littéraire* du 15 mars 1992 (p. 36), dans un article intitulé «Nuremberg vu du côté droit», vous montrez que vous ajoutez foi au témoignage de Hermann Gräbe («Quelle déposition pathétique que celle d'Hermann Gräbe ! [...]»). Or, ce témoignage partout cité est celui d'un homme qui, par la suite, allait se révéler être un faux témoin professionnel. Recherché par la justice allemande, il s'enfuyait aux États-Unis où il est mort à San Francisco à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. A l'époque du procès de Nuremberg, il était employé par les Américains à Francfort. Ses fameuses deux déclarations sous serment du 10 novembre 1945 sur les prétendus massacres de juifs à Rowno et à Dubno et sa déclaration complémentaire du 13 novembre 1945 auraient dû automatiquement entraîner sa comparution pour interrogatoire et contre-interrogatoire. Mais, comme dans le cas de Wilhelm Höttl («Eichmann et les *six* millions» !), les Américains allaient éviter à leur collaborateur cette épreuve qui lui aurait été fatale. Permettez-moi de vous dire que les récits de massacres de Rowno et de Dubno **puent** le faux témoignage, de toute façon (voyez *Der Spiegel* du 29 décembre 1965, p. 26-28, sur ce qui a trahi Gräbe auprès de la justice allemande).

Je vous demande instamment de réagir à l'abominable répression qui s'abat sur les révisionnistes.

[*Henri Amouroux a laissé cette demande sans réponse.*]

\*\*\*

26 décembre 1992

**Lettre en droit de réponse  
à Monsieur le directeur responsable de *Libération***

Monsieur le directeur,

Vous m'avez mis en cause dans votre livraison du 10 décembre 1992 (p. 37), dans un article intitulé: «NÉGATIONNISTE» (*sic*). En conséquence, je vous prie et, au besoin, je vous requiers de vouloir bien faire paraître dans les conditions prévues par la loi du 29 juillet 1881 (article 13) le texte ci-dessous en «droit de réponse»; je vous signale que ce texte est paru dans *Le Quotidien de Paris* du 24 décembre 1992 (p. 4); il répondait à une mise en cause à peu près identique à la vôtre, vu que vos sources étaient les mêmes: une dépêche **erronée** de l'AFP. *Le Figaro* a également publié un droit de réponse.

Dans votre livraison du 10 décembre [1992], vous dites avec raison que, pour avoir contesté l'existence des chambres à gaz nazies, j'ai été condamné en appel à une amende de trente mille francs. Vous ajoutez, ce qui est également exact, que le directeur du *Choc du mois*, qui avait publié mes propos, a été condamné à la même peine. Mais la dépêche de l'AFP dont vous vous faites l'écho a omis de mentionner qu'en plus de ces amendes nous avons, le directeur de ce magazine et moi-même, à payer trois cent treize mille francs à un ensemble de onze associations au titre des dommages-intérêts, des publications de l'arrêt, etc. J'ajoute que, contrairement au principe *non bis in idem*, deux autres procès sont en cours pour la même interview. Nos frais ont été jusqu'ici considérables. L'ensemble des peines et des frais dépassera vraisemblablement un million de francs. Dans le passé on a déjà saisi mon salaire. Je suppose que mon salaire (unique) sera saisi pour le restant de mes jours. Le silence des intellectuels de ce pays me paraît assourdissant.

[*Libération* refusa de publier cette lettre en droit de réponse.]

\*\*\*

## Gazages homicides à Auschwitz d'après le procès des grands criminels de guerre à Nuremberg

(Esquisse)

Le 14 décembre 1945, le commandant William F. Walsh, procureur adjoint des États-Unis, déclare :

« Je présente maintenant comme preuve le document L-22 (USA-294). C'est un rapport officiel du gouvernement des États-Unis, émanant du bureau exécutif du président des États-Unis, Service des réfugiés de guerre, concernant les camps de concentration allemands d'Auschwitz et de Birkenau, daté 1944. A la page 33 de ce compte rendu on montre que beaucoup de juifs furent tués par les gaz à Birkenau en deux ans, d'avril 1942 à avril 1944. On m'a affirmé que le chiffre figurant ici n'est pas une erreur : il est d'un million sept cent soixante-cinq mille <sup>1</sup>. »

[**Commentaire :** Ledit rapport est le fameux *War refugee Board Report* publié en novembre 1944 par l'*Executive Office of the President*. Il forme un ensemble de soixante pages dont la partie principale est due à Rudolf Vrba et Alfred Wetzler. Il est intéressant de noter que Walsh et le TMI n'en retiennent qu'une partie de la page 33 <sup>2</sup>. On y voit que, rien que pour la France, le total des « Jews gassed in Birkenau between April, 1942, and April, 1944 » est estimé à cent cinquante mille ! Confronté avec le chiffre de 75.721 juifs déportés de France durant tout la guerre, R. Vrba, témoin de l'accusation au premier procès Zündel de Toronto, en 1985, a déclaré que ce chiffre ne pouvait provenir que d'un nazi ; il provient de Serge Klarsfeld dans son *Mémoire*.]

Le 28 janvier 1946, Marie-Claude Vaillant-Couturier, journaliste communiste qui avait été déportée à Auschwitz et à Ravensbrück, émaille sa longue déposition de mots ou d'expressions comme « gazer » ou « la chambre à gaz » (au singulier) ou « le gaz » ou « les gaz » mais il en ressort qu'elle rapporte des propos sur le sujet. La seule précision qu'elle prenne vraiment à son compte est la suivante : à la libération, elle s'est rendue là où on lui avait dit que se trouvait la chambre à gaz de Ravensbrück ; elle a « visité la chambre à gaz qui était une baraque en planches hermétiquement fermée et, à l'intérieur, il y avait encore l'odeur désagréable des gaz <sup>3</sup>. »

---

1. *TMI*, III, p. 571.

2. Cette partie de page constitue le doc. L-22 reproduit in *TMI*, XXVII, p. 433.

3. *TMI*, VI, p. 211-239 ; p. 233.

[**Commentaire** : Edgar Faure et Olga Wormser-Migot ont montré le peu de crédit qu'il convenait d'accorder à cette journaliste communiste <sup>1</sup>. Le contre-interrogatoire mené par l'avocat allemand D<sup>r</sup> Hans Marx permet de conclure dans le même sens mais, malheureusement, comme d'habitude, il n'y a pas de contre-interrogatoire sur la matérialité des faits de «gazage». Au sujet de Marie-Claude Vaillant-Couturier, E. Faure écrit :

«Dans le nombre figurait Marie-Claude Vaillant-Couturier, député communiste et ancienne déportée. Elle portait notamment le témoignage de certains de ces détails qui, se surimprimant à l'atrocité, semblent pires que l'atrocité elle-même, laquelle pourtant se suffit, mais parle moins vivement à notre sensibilité. Ainsi, les cris de ces enfants qui, la fourniture de gaz étant défaillante, furent précipités vifs dans le brasier; ainsi, de façon plus générale, le recroquevillement des corps qui révélait la souffrance ultime des suppliciés <sup>2</sup>. »

Pour ce faux-témoignage de Marie-Claude Vaillant-Couturier, voir *TMI*, VI, p. 225.]

Pour le reste, voyez la déposition de R. Höss du 15 avril 1946 avec ses formidables extravagances dues, on le sait depuis longtemps, à ses interrogateurs britanniques et la déposition de Morgen des 7 et 8 août 1946 <sup>3</sup> qui, à sept reprises, situe le camp d'extermination d'Auschwitz à Monowitz : p. 535, 540 (deux fois) : «Il se trouvait sur un vaste terrain industriel», p. 541, 542, 546 (deux fois). Morgen dit qu'apprenant à l'étranger que les Américains le recherchaient, il est revenu en Allemagne se présenter à la VII<sup>e</sup> Armée et qu'il se déclara «prêt à collaborer à la recherche de ces crimes»<sup>4</sup>. Enfin, voyez le peu qui est rappelé dans le texte du jugement final : simple reprise d'un fragment de la déposition de R. Höss <sup>5</sup>.

Au total : Rien de **matériel** mais seulement un **récit mensonger** de deux juifs slovaques, les **bavardages haineux** d'une communiste française, les **élucubrations** d'un Allemand désireux de collaborer avec ses geôliers américains et surtout la **confession extravagante** d'un Allemand torturé par ses geôliers juifs britanniques.

\*\*\*

---

1. E. Faure, *Mémoires II*, p. 36; O. Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire...*, p. 541-544.

2. E. Faure, *ibid.*

3. *TMI*, XX, p. 521-553.

4. *TMI*, VI, p. 550.

5. *TMI*, I, p. 264-265.

## Les chambres à gaz dans le texte du jugement de Nuremberg

Le texte du jugement de Nuremberg s'étend sur cent-quatre-vingt-sept pages. Chaque page compte 45 lignes de 10 mots = 450 mots. Le jugement compte donc environ 84.000 mots. Environ 52 lignes x 10 mots = 520 mots sont consacrés aux chambres à gaz, soit 1/160<sup>e</sup> du jugement. L'expression «chambre à gaz» ne figure que trois fois. On relève aussi une fois «installation d'extermination» (trad. d'*extermination plant*), une fois «lieux d'extermination» (trad. impropre d'*exterminated*) et une fois «la chambre de mort».

« Un certain nombre de camps de concentration possédaient des chambres à gaz pour l'exécution massive des prisonniers, dont les corps étaient ensuite brûlés dans des fours crématoires. Ces camps furent en fait utilisés à la "solution finale" du problème juif par l'extermination. Quant aux prisonniers non juifs, ils étaient presque tous astreints au travail, mais les conditions dans lesquelles celui-ci s'effectuait faisaient des mots travail et mort des synonymes. Les détenus malades ou incapables de travailler étaient, soit tués dans les **chambres à gaz**, soit envoyés dans des infirmeries spéciales où ils ne recevaient pas de soins médicaux; ils y recevaient une nourriture encore pire que celle des prisonniers qui travaillaient et on les y laissait mourir <sup>1</sup>. »

« Comme moyen d'aboutir à la "solution finale", les Juifs furent réunis dans des camps où l'on décidait de leur vie, ou de leur mort selon leur condition physique. Tous ceux qui le pouvaient encore devaient travailler; ceux qui étaient hors d'état de le faire étaient exterminés dans des chambres à gaz, après quoi l'on brûlait leurs cadavres. Certains camps de concentration, tels que Treblinka et Auschwitz, furent principalement choisis à cette fin. En ce qui concerne Auschwitz, le Tribunal a entendu le témoignage de Höss, qui en fut le commandant, du 1<sup>er</sup> mai 1940 au 1<sup>er</sup> décembre 1943. A son avis, dans ce seul camp et pendant cette période, deux millions cinq cent mille personnes furent exterminées et cinq cent mille autres périrent de maladie ou de faim. Höss a décrit la manière dont étaient choisis ceux qui allaient être exterminés :

"Nous avions à Auschwitz deux médecins SS de service, dont la mission était de procéder à l'examen

---

1. *TMI*, I, p. 247 (*IMG*, I, p. 263); id. in *TMI*, XXII, p. 508.

physique des prisonniers, dès l'arrivée des convois. Les prisonniers devaient défiler devant [p. 265] l'un des médecins qui prenait sa décision immédiatement, à mesure qu'ils passaient. Ceux qui étaient capables de travailler étaient envoyés au camp. Les autres étaient immédiatement envoyés aux installations d'extermination (*extermination plants*). Dans tous les cas, les enfants en bas âge étaient tués, car leur âge les rendait inaptes au travail. Au système en vigueur à Treblinka nous avons même apporté l'amélioration suivante: à Treblinka, les victimes savaient presque toujours qu'elles allaient être exterminées, mais, à Auschwitz, nous essayâmes de les induire en erreur et de leur faire croire qu'elles allaient être soumises à l'épouillage. Bien entendu, elles comprenaient souvent nos véritables intentions et nous avons parfois eu des révoltes et éprouvé diverses difficultés. Très souvent, des femmes cachaient leurs enfants sous leurs vêtements, mais, évidemment, lorsque nous les trouvions, ils étaient expédiés vers les lieux d'extermination" (*we would send the children into be exterminated.*)<sup>1</sup> »

(Ce dernier paragraphe est à peu près le texte de *TMI*, XI, p. 428 lu au Tribunal par le colonel Amen.)

Quant aux exterminations mêmes, il les décrit en ces termes :

« Il nous fallait de trois à quinze minutes pour tuer les victimes dans la chambre de mort (*death chamber*), le délai variant suivant les conditions atmosphériques. Nous savions qu'elles étaient mortes quand elles cessaient de crier. En général, nous attendions une demi-heure avant d'ouvrir les portes et d'enlever les cadavres, que nos commandos spéciaux dépouillaient alors de leurs bagues et de leurs dents en or. »

(Ce paragraphe est à peu près le texte de *TMI*, XI, p. 427-428 lu par le colonel Amen. Le Tribunal omet: «*I used Cyklon B, which was a crystallized Prussic Acid which we dropped into the death chamber from a small opening. [It took from 3 to 15 minutes...]*»)

---

### Commentaire

Une fois débarrassé de ses répétitions ou de ses scories, le texte nous apprend essentiellement qu'un certain nombre – indéfini – de camps de concentration,

---

1. *TMI*, I, p. 264-265, (*IMG*, I, p. 282-283); idem in *TMI*, XXII, I, p. 526-527.



tels que Treblinka et Auschwitz, possédaient des chambres à gaz. En ce qui concerne Treblinka, le texte ne dit rien d'autre touchant aux chambres à gaz. En ce qui concerne Auschwitz, aucune preuve n'est fournie, ni aucune référence à un document présenté comme apportant une preuve. On ne fait état d'aucune expertise de l'arme du crime. On invoque un témoignage et un seul, celui du commandant Höss. Le Tribunal ne précise pas, pour sa part, combien de personnes sont mortes ou ont été gazées ou exterminées à Auschwitz pour toute la durée d'existence du camp. Il ne fournit là-dessus ni documents, ni estimations. Il donne ce qu'il appelle l'«avis» de Höss sur le nombre de ces victimes pendant la seule période du 1<sup>er</sup> mai 1940 au 1<sup>er</sup> décembre 1943<sup>1</sup>: deux millions et demi ont été exterminés et cinq cent mille sont morts.

Sur le fonctionnement de ces abattoirs chimiques et sur le processus de mise à mort, puis sur les opérations suivant la mise à mort, le jugement fournit si peu de précisions que les questions ci-dessous énumérées restent sans réponse :

1. Quel gaz utilisait-on ? 2. Comment l'introduisait-on dans l'abattoir ? 3. Quelles étaient les quantités utilisées ? 4. Y avait-il vraiment des portes (pluriel) et non pas une porte (singulier) ? 5. Combien tuait-on de victimes par fournée ? 6. Qui dirigeait l'opération ? 7. Sur quels ordres, venus d'où ? 8. Est-ce vraiment à l'oreille, à l'estime en quelque sorte, qu'on jugeait que les victimes étaient mortes ? 9. Avant d'entrer, n'y avait-il vraiment ni aération, ni ventilation ? 10. Les commandos spéciaux ne couraient-ils aucun risque soit à pénétrer dans un lieu plein de gaz mortel, soit à toucher des cadavres imprégnés de ce gaz ? 11. Où, dans le camp, ces chambres à gaz étaient-elles situées ? 12. Quel était leur nombre ? 13. Combien y avait-il de fournées par jour ? 14. De qui ces «commandos spéciaux» étaient-ils composés ?

\*\*\*

30 décembre 1992

## F. Mitterrand contre les révisionnistes

Faisant allusion aux révisionnistes, François Mitterrand, président de la République française, écrit :

« Déjà certains sont à l'œuvre pour absoudre les assassins et déshonorer les victimes<sup>2</sup>. »

---

1. Le camp d'Auschwitz s'est ouvert le 20 mai 1940 et Liebehenschel a pris la succession de Höss le 11 novembre 1943. Le camp a fonctionné jusqu'au 18 janvier 1945.

2. Sabina Zlatin, *Mémoires de la « Dame d'Izieu »*, p. II. Avant-propos de François Mitterrand.

Rappelons que, lors d'une interview donnée le 14 juillet 1991, F. Mitterrand avait eu le front de déclarer qu'en France il n'y avait pas de tabou en matière d'histoire et que les historiens étaient libres d'écrire ce qu'ils voulaient. Un an auparavant – le 14 juillet 1990 – était parue sous sa signature au *Journal officiel de la République française* la loi «sur la liberté de la presse» (loi Fabius-Gaysot) créant le délit de révisionnisme (délit de «contestation de crimes contre l'humanité»).

## Table des matières du volume III

1990

Révisionnistes en prison	p. 937
Mon ami Ernst Zündel	p. 938
Lettre à Ernest Nolte	p. 940
Lettre à Daniel Vernet	p. 941
Lettre à Olivier Mathieu	p. 941
Prison ou télévision	p. 945
Mon expérience du révisionnisme [1983-1987]	p. 945
Plaise au tribunal, conclusions contre M. Georges Wellers	p. 1001
La dépendance des journalistes allemands	p. 1046
Le révisionnisme appliqué à la révolution roumaine	p. 1046
Robert Faurisson, dépossédé de sa chaire d'enseignement à l'université Lyon-II, est nommé d'office par Lionel Jospin au CNED.....	p. 1047
Proposition de loi de M. Jean-Claude Gayssot tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite et xénophobe (Assemblée nationale, 2 mai 1990).....	p. 1051
Un lettre de M. Robert Faurisson, <i>Le Monde</i> , 16 juin 1990	p. 1052
Éditorial de la <i>RHR</i> n°1	p. 1053
Préface au second Rapport Leuchter	p. 1057
Bibliographie critique (à propos du second Rapport Leuchter).....	p. 1073
Lettre à M. Tedjini Haddam, recteur de la Mosquée de Paris	p. 1098
Lettre à Jean Tulard	p. 1100
Éditorial de la <i>RHR</i> n°2	p. 1100
Contre le révisionnisme historique. La loi Fabius alias Gayssot.....	p. 1103
L'affaire Notin (II)	p. 1123
Katyn à Nuremberg	p. 1130
Le «protocole secret» germano-soviétique et le tribunal militaire international de Nuremberg.....	p. 1136
Graphiques et photos de Dachau	p. 1137
Signes annonciateurs	p. 1140
Un mensonge gros comme le siècle	p. 1141
Interview du professeur R. Faurisson par <i>Le Choc du Mois</i>	p. 1151

Demande d'ouverture d'une enquête internationale sur la question de l'«Holocauste» des juifs.....	p. 1155
Éditorial de la <i>RHR</i> n°3	p. 1157
Un faux: « la prière de Jean XXIII pour les juifs »	p. 1161
<i>Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers</i> ou: Bricolage et «gazouillage» à Auschwitz et à Birkenau selon J.-C. Pressac	p. 1169
Trois juges français dénaturent un «procès-verbal»	p. 1247

## 1991

Trois procès pour une interview	p. 1251
Lettre à M. l'Ambassadeur d'Irak à Paris	p. 1253
Arno Mayer, texte et traduction	p. 1254
En prison pour délit de presse	p. 1257
Éditorial de la <i>RHR</i> n°4	p. 1258
L'avanie du juge Grellier	p. 1262
Chronique sèche de l'Épuration. Exécutions sommaires dans quelques communes de Charente limousine	p. 1265
Crise au musée d'Auschwitz. La contre-expertise de Cracovie	p. 1287
Léon Poliakov, Pierre Vidal-Naquet, Claude Lanzmann	p. 1290
Procès Faurisson	p. 1292
Préface à la réédition de <i>A-t-on lu Rimbaud?</i>	p. 1311
Lettre en droit de réponse adressée à M. le directeur responsable du <i>Monde</i>	p. 1315
Lettre à Ernest Nolte	p. 1317
Lettre à Jean Pierre-Bloch	p. 1320
Lettre à Jean-Louis Jamot, (des RG, Vichy)	p. 1321
Lettre à Bernard Jouanneau	p. 1322
Le premier <i>historien</i> révisionniste après la seconde guerre mondiale.....	p. 1322
Texte en droit de réponse au <i>Monde</i>	p. 1323
Lettre à Claude Grellier, juge français	p. 1324
Lettre à M. le Président de la XVII <sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.....	p. 1327
[Autre] Lettre à M. le Président de la XVII <sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.....	p. 1332
Lettre à M. le directeur responsable de <i>Sud-Ouest</i>	p. 1335
Le fichier des juifs du département de la Seine	p. 1335
Un monument de propagande (Le Mémorial de la Résistance charentaise).....	p. 1341
Une censure catholique	p. 1347

L'origine du mythe. Le mythe des «chambres à gaz» remonte à 1916.....	p. 1351
Le défi d'un humoriste juif	p. 1357
L'expertise de Vienne («des doutes substantiels»)	p. 1360
Lettre à M. le Directeur du <i>Monde</i>	p. 1365
<i>La Peste brune</i> , documentaire de Serge Moati	p. 1366

## 1992

Lettre à Jacques Lesourne et Frédéric Edelmann	p. 1369
Lettre à Jacques Lesourne et Patrick Kéchichian	p. 1369
Fax à Ernest Zündel	p. 1370
Lettre à Jacques Lesourne et Nicolas Weill	p. 1372
Lettre à Jacques Lesourne et Hector Bianciotti	p. 1372
Lettre à M. le directeur responsable de <i>La Montagne</i>	p. 1373
Mon séjour à Stockholm (17-21 mars 1992)	p. 1374
Les chambres à gaz en voie de disparition ?	p. 1376
Chambres à gaz et génocide dans une publication de l'Institut d'histoire du temps présent (1989).....	p. 1379
En prévision du témoignage du professeur René Rémond, président de l'Institut d'histoire du temps présent, au procès de Philippe Costa (Fontainebleau).....	p. 1386
Condamnation en appel de deux jeunes ingénieurs révisionnistes français.....	p. 1409
L'aventure révisionniste	p. 1410
Éditorial de la <i>RHR</i> n° 6	p. 1412
En marge de «l'arrêt Touvier»	p. 1414
Wannsee: «Une histoire inepte»	p. 1416
Le faux témoignage d'Henry Bily	p. 1418
A propos de l'arrêt Touvier. L'affaire des «juifs bruns»	p. 1421
Le révisionnisme entre au «Larousse»	p. 1433
Concessions faites aux révisionnistes	p. 1434
Préface [à l'ouvrage de Pierre Marais, <i>Les Camions à gaz en question</i> ]	p. 1438
Lettre à Claude Malhuret, maire de Vichy,	p. 1443
L'«Holocauste» des juifs européens a-t-il vraiment existé? préface au livre de Barbara Kulaszka, <i>Did Six Million Really Die ?</i> .....	p. 1446
Trois procès contre <i>Le Choc du mois</i> de septembre 1990 (Molière, Courteline et Kafka à la XVII <sup>e</sup> chambre).....	p. 1453
Lettre à quelques membres de l'«Union des Athées»	p. 1456
Révisionnisme : condamnation du <i>Choc du mois</i> et du professeur Faurisson.....	p. 1456

Mon second séjour en Suède (3-6 décembre 1992)	p. 1457
Révisionnisme : condamnations prononcées par M <sup>me</sup> Françoise Simon.....	p. 1460
Nouvelle condamnation d'un révisionniste	p. 1464
Lettre à René Rémond	p. 1465
Lettre à Henri Amouroux	p. 1466
Lettre en droit de réponse à M. le directeur responsable de <i>Libération</i> .....	p. 1467
Gazages homicides à Auschwitz d'après le procès des grands criminels de guerre à Nuremberg (esquisse).....	p. 1468
Les chambres à gaz dans le texte du jugement de Nuremberg	p. 1470
F. Mitterrand contre les révisionnistes	p. 1472

FIN DU TROISIÈME VOLUME

ROBERT FAURISSON

*ÉCRITS RÉVISIONNISTES*  
*(1974-1998)*

IV

De 1993 à 1998

EDITION PRIVEE HORS-COMMERCE

# 1993

11 janvier 1993

## **Le révisionnisme historique devant les tribunaux français (9 décembre 1992 – 28 janvier 1993)**

La répression judiciaire qui s'exerce en France contre le révisionnisme historique s'est sensiblement aggravée pendant les semaines qui viennent de s'écouler. Après les condamnations, pendant ces derniers mois, de François Brigneau (journaliste), Roland Gaucher (journaliste), Rémy Pontier (ingénieur informaticien), Vincent Reynouard (ingénieur chimiste), on relève pour ces dernières semaines et pour le proche avenir les actions suivantes :

- le 9 décembre 1992, la cour d'appel de Paris a condamné *Le Choc du mois* et Robert Faurisson (professeur) à trois cent soixante-quatorze mille francs ;
- le 16 décembre, le tribunal d'Amiens a condamné *Nationalisme et République* et Pierre Guillaume (éditeur) à cent trois mille francs ;
- le 7 janvier 1993, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné Pierre Gaüzère (mécanicien automobile) et Fabrice Robert (historien) respectivement à deux mois de prison avec sursis et vingt mille francs d'amende pour le premier et à un mois de prison avec sursis et dix mille francs d'amende pour le second ; le montant des dommages-intérêts n'est pas encore connu ;
- ce même 7 janvier, la cour d'appel de Paris a jugé Philippe Costa (ingénieur) et Laurent Gentel (étudiant en droit) qui ont été condamnés par le tribunal de Fontainebleau ; le procès se poursuivra le 14 janvier ;
- le 11 janvier, *Rivarol* et Robert Faurisson (déjà nommé) sont renvoyés par un juge d'instruction devant le tribunal de Paris ;
- vers le 11 janvier, *Les Lettres françaises* passeront devant un tribunal pour avoir mentionné l'adresse de la *Revue d'histoire révisionniste* (revue interdite de publicité par une mesure administrative du ministre de l'Intérieur Pierre Joxe) ;
- le 18 janvier, *Revision* et Pierre Marais (technicien automobile de l'Armée, à la retraite) passeront devant le tribunal de Paris ;
- le 28 janvier, Pierre Guillaume (déjà nommé) et Pierre Marais (déjà nommé) passeront devant le tribunal de Paris ;
- le 3 mars, *Le Choc du mois* (déjà nommé) et Robert Faurisson (déjà nommé) passeront devant la cour d'appel de Paris pour la même interview qui leur a valu une sanction de trois cent soixante-quatorze mille francs ;



– à une date encore indéterminée, *Le Choc du mois* (déjà nommé) et Robert Faurisson (déjà nommé) passeront pour la troisième fois devant le cour d’appel de Paris pour la même interview qui leur a valu une première sanction de trois cent soixante-quatorze mille francs. D’autres actions judiciaires sont en gestation.

\*\*\*

28 janvier 1993

### Lettre à Claude Malhuret, député-maire de Vichy

Monsieur,

Vous êtes, dit-on, candidat aux prochaines élections législatives.

J’aimerais savoir si, en cas de succès, vous réclamerez l’abrogation de l’article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 «sur la liberté de la presse» (*sic*). Cet article institue et réprime le délit de révisionnisme historique (loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990).

Le 21 juin 1991, M. Jacques Toubon, député RPR, a présenté un amendement réclamant cette abrogation. (*JO*, Débats parlementaires, 22 juin 1991, p. 3571-3573). Cet amendement a été repoussé par la majorité socialo-communiste. M. J. Toubon avait rappelé l’hostilité de M<sup>me</sup> Simone Veil à la loi Fabius-Gayssot. Il avait qualifié cette loi de «stalinienne». Or cette loi est plus que stalinienne. Jamais Staline n’a poussé le cynisme et l’effronterie jusqu’à décréter qu’un tribunal – un tribunal militaire ! – avait découvert et fixé pour l’éternité une «vérité» en matière d’histoire. Mêmes les juges-accusateurs de Nuremberg, pourtant si pleins d’arrogance, n’avaient pu s’imaginer qu’on les tiendrait un jour pour juges infaillibles, pour historiens infaillibles. Cette double infaillibilité allait pourtant être instituée en dogme, **rétroactivement**, quarante-quatre ans après, par M. Laurent Fabius (socialiste) et par M. Jean-Claude Gayssot (communiste).

Sur le fondement de cette loi crapuleuse, nous venons, mon éditeur et moi-même, d’être condamnés par la cour d’appel de Paris (présidée par dame Françoise Simon) à verser trois cent soixante-quatorze mille francs en raison d’une simple interview. Mieux: deux autres procès sont en cours pour le même délit. Mieux encore: le total des personnes déjà condamnées ou actuellement poursuivies au titre de cette loi s’élève aujourd’hui à... vingt-sept (professeurs, ingénieurs, historiens, étudiants, mécaniciens ou techniciens...). Ce chiffre peut comprendre plusieurs poursuites contre une seule personne.).

[Malgré un rappel en date du 21 février 1993, cette lettre est restée sans réponse.]

\*\*\*

24 février 1993

## L'abjuration de Bernard Notin

De guerre lasse, Bernard Notin vient d'abjurer ses convictions révisionnistes. Il n'est pas le premier révisionniste à choisir l'abjuration et il ne sera probablement pas le dernier.

Enseignant les sciences économiques à l'Université Jean Moulin (Lyon-III), il avait, en août 1987, publié dans la revue *Économies et Sociétés* un article sur «Le rôle des médias dans la vassalisation nationale: omnipotence ou impuissance ?» Au passage, il avait, en quelques lignes, donné comme exemple de l'indifférence des médias pour la réalité leur «discours» sur les chambres à gaz nazies. Il estimait que les preuves proposées pour démontrer l'existence de ces chambres à gaz évoluaient «au gré des circonstances et des époques»; pour lui, ces preuves se limitaient à des locaux «peu crédibles», à «l'affirmation des vainqueurs» et à des «on-dit».

A partir de janvier 1990, les organisations juives allaient orchestrer une formidable campagne contre l'enseignant lyonnais. Menée principalement par le Dr Marc Aron, président des institutions et des organisations juives de Lyon, président de la section européenne du Congrès juif mondial, membre éminent de la Loge des B'nai B'rith, cette campagne a eu pour le jeune universitaire de graves conséquences sur les plans médiatique, universitaire et juridique. Pendant trois ans, B. Notin et sa femme ont connu, jusque dans leur vie personnelle et familiale, un véritable enfer<sup>1</sup>. Père de cinq très jeunes enfants, avec pour toutes ressources un salaire unique amputé par des condamnations judiciaires ou administratives, B. Notin, conseillé par son avocat, M<sup>e</sup> Gilbert Collard, s'est vu contraint à l'abjuration.

Comme on le verra par le communiqué de presse ci-dessous, il proteste contre la persécution et les persécuteurs (qu'il n'ose pas désigner clairement) mais, en même temps, il renie ce qu'il avait écrit, il accuse les révisionnistes de «réécrire l'histoire de travers» et il demande pardon. Pour commencer, il clame sa foi dans le génocide des juifs et dans les chambres à gaz nazies.

Galilée avait abjuré devant le Saint-Office de l'Église catholique, apostolique et romaine; B. Notin, lui, vient d'abjurer devant le Sanhédrin, les grands prêtres de la religion de l'«Holocauste» et la Synagogue.

---

1. Parmi les formes les plus abjectes prises par cette persécution, citons les faits suivants: en 1990, M<sup>me</sup> Notin allait de justesse sauver de la mort leur chien presque achevé à coups de couteau; six semaines plus tard, elle allait trouver le cadavre de leur chat achevé à coups de couteau. Pratique courante. Encore récemment, aux États-Unis, le responsable d'un journal accusé par le B'nai B'rith d'avoir publié un texte révisionniste a reçu le cadavre d'un animal avec un couteau fiché dans le corps (*The Houston Chronicle*, 20 février 1993, p. 31A).

(P. J.: communiqué de presse de Bernard Notin en date du 3 février 1993.)

3 février 1993

### **Communiqué de presse de Bernard Notin**

On prétend de nouveau, illégalement et par la pression physique, m'interdire d'enseigner et d'exercer le métier pour lequel les contribuables me paient. Pour cette raison, une mise au point brève et définitive s'impose de ma part :

**1) Je ne remets pas du tout en cause l'existence du génocide juif et des chambres à gaz.** Mon article ne visait nullement à en nier l'évidence mais à en condamner la médiatisation (et donc la banalisation), à critiquer la mise en scène permanente et indécente de l'horreur au moyen de ce qui me semblait être, parfois, des techniques douteuses.

Je ne suis pas historien mais économiste. Mon ambition n'a jamais été de réécrire l'histoire de travers mais d'analyser l'omnipotence des média et leurs interprétations simplistes, dont témoigne d'ailleurs pleinement mon cas personnel.

**2) Je ne suis évidemment pas antisémite.** Comment pourrais-je l'être puisque je me suis nourri de la lecture des auteurs juifs européens ? Parmi ceux qui ont le plus compté dans ma formation intellectuelle, je citerai, entre autres, Karl Polanyi, Émile Benveniste, Ernst Kantorowicz et Arthur Koestler, vis-à-vis desquels ma reconnaissance est immense.

3) Je m'étonne de ce que, dans un État de Droit, la loi ainsi que les décisions de justice **qui m'ont rétabli dans mon droit (et mon devoir) d'enseigner** ne soient pas respectées. Je m'étonne que toute latitude soit laissée à certains groupes pour lesquels leur bon vouloir est la seule loi et la violence la seule forme de débat possible. Ce qui augure mal du devenir de notre démocratie où l'état de fait tend à se substituer peu à peu à l'État de Droit.

**4) J'ai pris conscience avec consternation que mon article sur les media et surtout l'interprétation abusive qui en a été faite ont pu blesser certains de mes compatriotes. Si j'ai causé, involontairement, la moindre souffrance à qui que ce soit, je lui en demande pardon.** Mais qu'on prenne en compte la souffrance qui a été depuis trois ans celle des miens, de mon épouse et de mes cinq enfants. Qu'on songe au désarroi de mon père devant

la campagne menée contre moi, lui qui, réfractaire au STO,  
dut se terrer pour échapper à l'occupant nazi.

\*\*\*

18 mars 1993

### **Lettre à Claude Malhuret, député-maire de Vichy**

Monsieur,

Hier soir, à Vichy, à la fin de votre discours de candidat aux prochaines élections législatives, vous n'avez pas eu le *courage* d'affronter le flot des questions qui pouvaient venir de la salle. Sur vos instructions, on a fait entendre la Marseillaise (« Marchons, marchons... »); après quoi, vous avez marché vers un rideau latéral derrière lequel vous vous êtes éclipsé en attendant que la salle se désemplisse. Jouant des coudes, j'ai pu néanmoins me frayer un chemin jusqu'à vous, derrière ce rideau protecteur. Je vous ai demandé pourquoi vous ne répondiez pas à une question que, depuis près de deux mois, je vous posais par lettres envoyées à votre mairie ou par messages déposés à votre permanence.

Ma question, je vous le rappelle, était la suivante :

« Êtes-vous, comme votre collègue de l'opposition Jacques Toubon (une opposition à laquelle vous appartenez tous deux), en faveur de l'abrogation de la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990 qui institue le délit de révisionnisme historique ? »

Jusqu'ici vous vous dérobiez à cette question. Hier soir, face au questionneur, vous ne pouviez plus vous dérober. Vous m'avez répondu : « Vous savez bien que votre question est trop délicate. »

Cette phrase, vous l'avez encore répétée à deux reprises. Puis, comme j'insistais pour obtenir une vraie réponse, vous m'avez lancé :

« Je suis en faveur du maintien de cette loi pour des raisons d'opportunité. »

Je crois que vous avez même précisé « d'opportunité politique ».

L'opportunisme peut se définir comme une « attitude consistant à agir selon les circonstances, en faisant peu de cas des principes ».

Dans votre déclaration de foi, on pouvait lire : « Ce dont nous avons besoin, c'est de volonté, d'ambition et de *courage*. » L'opportunisme est le contraire du *courage*. Votre réponse m'a remis en mémoire une circonstance où je m'étais déjà permis de mettre en doute votre *courage* et la confiance qu'on peut vous accorder. Comme je vous reprochais d'avoir, étant ministre de Jacques Chirac, mitonné la préparation, avant Fabius et Gayssot, d'une loi contre le révisionnisme historique, vous m'aviez piteusement répondu :

« C'est pas moi [*sic*] ; c'est Pasqua ! »

Je vous avais alors demandé quelle conception vous vous faisiez de la «solidarité ministérielle». Au reste, c'est vous et bien vous le responsable. Aujourd'hui, je viens vous demander quelle idée vous vous faites de «l'union de l'opposition» puisque, aussi bien, J. Toubon et François Froment-Meurice tirent à hue cependant que le sénateur Cluzel et vous-même, vous tirez à dia (hier, à la tribune d'où vous parliez, se lisait en lettres de feu la fière devise: «La Force de l'Union»).

Mais, au fait, en 1990, cette même opposition n'avait-elle pas, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, voté contre la proposition de loi Fabius-Gayssot?

Que d'incohérences, de variations, de contradictions à la fois chez un même homme et dans le groupe auquel appartient cet homme ! Où est le *courage* là-dedans ?

Vous savez enfin que, comme je vous le rappelais dans la documentation jointe à mes lettres, un grand nombre de révisionnistes, dont votre serviteur, ont été lourdement condamnés sur le fondement de cette loi Fabius-Gayssot dont vous souhaitez le maintien «pour des raisons d'opportunité». Je voudrais savoir d'abord si vous continuez de penser que «pour des raisons d'opportunité» la France a besoin d'une loi aussi tyrannique; ensuite si, «pour des raisons d'opportunité», il convient d'infliger aux révisionnistes des peines de prison, de terribles sanctions financières, la suspension de leurs droits civiques, tout cela dans le cadre d'une «loi sur la liberté de la presse [sic]»; enfin, s'il est normal que, «pour des raisons d'opportunité», un électeur vichyssois qui a failli être assassiné dans les parcs de Vichy le 16 septembre 1989 soit, son député-maire aidant, trainé en justice et condamné parce qu'il a le *courage* d'enfreindre un dogme historique.

\*\*\*

22 mars 1993

**Lettre de Robert Faurisson à Jürgen Graf,  
pour servir d'introduction  
à *Der Holocaust-Schwindel***

Je n'ai pas encore lu votre livre et ne puis donc en rédiger la préface comme je me proposais de le faire le moment venu. Vous le savez, ni vous, ni moi nous ne sommes responsables de cet état de fait. Les seuls responsables sont ici le terrorisme intellectuel et la censure qui, dans nos deux pays – pour vous la Suisse et pour moi la France – s'exercent contre les publications révisionnistes. En France, la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990, votée par les socialistes et les communistes, interdit l'expression du révisionnisme historique sous peine de prison, d'amende, de suspension des droits civiques et, dans bien des cas, cette dernière peine équivaut à l'interdiction professionnelle. Cette loi a déjà trouvé son application dans près de trente procédures engagées contre des révisionnistes qui sont des universitaires, des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des étudiants. D'un moment à l'autre, une loi du même genre va sans doute faire son apparition en Suisse; elle prohibera la publication et la diffusion de votre ouvrage. C'est l'imminence de ce danger qui vous contraint à une publication d'urgence avant que ne tombe le couperet d'une loi liberticide. Vous avez dû précipiter les travaux d'impression et vous n'avez donc pu me soumettre en temps voulu les épreuves de votre ouvrage.

Vous êtes encore jeune, enthousiaste et vous frémissiez d'indignation devant le formidable mensonge historique que constitue le prétendu «Holocauste» des juifs. Cette jeunesse, cet enthousiasme et cette capacité d'indignation marqueront votre livre, je le suppose, de qualités et de défauts particuliers. J'envie vos qualités. Quant à vos défauts, laissez-moi vous dire que j'aurais voulu vous en corriger avec la sévérité que vous me connaissez et j'aurais aussi souhaité redresser certaines de vos inévitables erreurs. Le sort en décide autrement. C'est ainsi que votre livre que, pour ma part, j'aurais souhaité de caractère aussi froidement historique que possible, du moins pour sa partie essentielle, deviendra de bout en bout une sorte de témoignage: le témoignage d'un homme un peu trop sincère dans ses élans qui, découvrant une vérité inattendue, veut au plus vite en avertir ses contemporains.

Il m'est venu sous la plume une expression qui peut laisser croire que je n'ai pas la froideur de l'historien. Je viens, en effet, d'évoquer le «formidable mensonge historique que constitue le prétendu "Holocauste" des juifs». Qu'on me lise avec attention ! Je ne parle pas ici d'un mensonge pur et simple et je ne traite pas de menteurs ceux qui affirment croire en cet «Holocauste». Je parle de «mensonge historique», c'est-à-dire d'une légende

ou d'un mythe qui a trouvé sa place dans l'histoire au même titre que cent autres légendes ou mythes auxquels on adhère avec d'autant plus de sincérité qu'apparemment presque tout le monde paraît y croire. Les médias audiovisuels qui contribuent, pour beaucoup d'entre nous, à forger nos opinions en bien des matières, nous répètent à satiété que, durant la seconde guerre mondiale, les Allemands ont suivi à l'égard des juifs une politique qui peut se définir en ces termes: selon un *ordre*, et conformément à un *plan* criminels, les Allemands auraient procédé à une tentative d'*extermination physique* des juifs notamment par l'emploi d'une arme nouvelle: des abattoirs chimiques qu'on appelle chambres à gaz homicides; le total des morts juives dues à ces chambres à gaz, mais aussi aux fusillades, à la famine, aux épidémies se serait élevé au nombre de six millions, ce qui représenterait à peu près le chiffre de la population suisse tout entière. Tout cela est faux. Ces inventions sont à mettre au compte d'une certaine propagande de guerre et de haine. Elles auraient dû prendre fin avec la guerre; le paradoxe est qu'au lieu de disparaître, on en aggrave la répétition.

Ce qui, en revanche, est exact, c'est que les Allemands ont suivi une politique antijuive. Ils ont cherché une «solution finale territoriale de la question juive» (*territoriale Endlösung der Jüdischen Frage*) par l'émigration des juifs, si possible, et par l'évacuation, l'expulsion ou la déportation des juifs, si nécessaire. Pendant la guerre, ils ont mis un grand nombre de juifs européens dans des camps de concentration, de travail ou de transit. Ils envisageaient la création, après la guerre, et avec la remise en liberté des juifs (*bei Freilassung*), d'un foyer national juif (*jüdischer Nationalstaat*) à Madagascar ou ailleurs mais, à cause des intérêts de la nation arabe, certainement pas en Palestine.

Beaucoup de ces camps ont été ravagés par d'abominables épidémies et tout le monde aujourd'hui connaît les photographies de typhiques, morts ou moribonds, trouvés à la fin de la guerre dans les camps surpeuplés d'une Allemagne d'apocalypse. Le véritable nombre des victimes juives n'est pas connu parce qu'il n'a pas encore été recherché de manière scientifique avec tous les moyens dont on dispose maintenant grâce à l'ordinateur. Trop de personnes ou de groupes préfèrent s'en tenir à un chiffre comme celui de six millions que même des historiens juifs ne considèrent plus que comme «symbolique». De ce point de vue, un organisme porte une responsabilité particulière dans la dissimulation de la vérité: l'*Internationaler Suchdienst* d'Arolsen-Waldeck. Cet organisme, qui a son siège en Allemagne, dépend du Comité internationale de la Croix-Rouge, sis à Genève. Jusqu'en 1978, il possédait une section historique (*Historische Abteilung*) ouverte aux chercheurs. Dès qu'il est apparu que, grâce aux innombrables documents consultables à Arolsen, le mythe des chambres à gaz, de l'extermination des juifs et des six millions devenait insoutenable, l'*Internationaler Suchdienst*, cédant à la pression internationale, a clos sa section historique, supprimé

certaines de ses publications et déclaré qu'il se mettait désormais au service exclusif des «victimes du national-socialisme». C'est, en effet, par cet organisme que doivent passer les millions de « survivants » ou d'ayant-droits qui, jusqu'en l'an 2030, ont perçu ou percevront des indemnités financières versées par le contribuable allemand. J'appelle souvent «Arolsen» l'une des quatre capitales, en Allemagne, du «mensonge historique». Les trois autres capitales sont Ludwigsburg avec sa *Zentrale Stelle des Landesjustizverwaltungen zur Verfolgung von NS Tätern*, Munich avec son *Institut für Zeitgeschichte* et Bonn avec son gouvernement tout entier et, en particulier, son ministère de la Justice.

Il y a lieu de penser que, parmi les quarante à cinquante millions de morts de la seconde guerre mondiale, les juifs ont eu environ un million de morts. Pour Auschwitz même, le chiffre «symbolique» de toutes les victimes juives et non-juives avait été fixé par le tribunal militaire international de Nuremberg à quatre millions (document URSS-008 ayant valeur de preuve d'office grâce à l'article 21 du statut de ce tribunal). Jusqu'en avril 1990, d'innombrables visiteurs ont pu voir ce chiffre inscrit en caractères de bronze et en dix-neuf langues différentes sur les stèles d'un monument devant lequel venaient s'incliner tous les grands de ce monde. En avril 1990, ces inscriptions ont été enlevées par les autorités mêmes du musée d'Auschwitz. De longues tractations ont suivi pour savoir quel nouveau chiffre on substituerait à l'ancien. Aujourd'hui, en mars 1993, il semble qu'on s'achemine vers le chiffre d'un million et demi. Mais le jour viendra où il faudra sans doute admettre que le vrai chiffre des morts d'Auschwitz a été d'environ cent cinquante mille. Aucun être humain n'a été gazé à Auschwitz ni par le moyen du Zyklon B ni autrement et, si les Allemands avaient disposé de plus de Zyklon B, il serait mort moins de détenus, car ce produit servait à la désinsectisation (*Entseuchung und Entwesung*). Pour reprendre une formule connue, «à Auschwitz, on n'a gazé que des poux». (Il n'y a nul scandale pour des nonnes à occuper aujourd'hui le bâtiment du théâtre d'Auschwitz dans une partie duquel les Allemands entreposaient les boîtes de Zyklon B; ces femmes ne résident pas dans un lieu où se dissimulait l'arme d'un crime abominable mais dans un, bâtiment où, sous l'emblème de la Croix-Rouge, on entreposait du matériel sanitaire).

Les chiffres des morts ont leur importance. La manière dont les victimes sont mortes importe aussi. Enfin, les faits matériels sont à établir avec scrupule avant tout commentaire ou jugement. Avant d'accuser les Allemands d'avoir utilisé des chambres à gaz homicides, il aurait fallu établir l'existence de cette arme du crime. Nul tribunal, nul historien ne s'en est soucié.

Si nous affirmons, au terme de nos recherches, que ces chambres à gaz n'ont pas existé et sont même, dans l'état actuel de la science, proprement inconcevables, c'est pour toute une série de raisons qui sont d'ordre physique, d'ordre chimique, d'ordre topographique (par exemple vu la topographie



d'Auschwitz, de Treblinka, etc.), d'ordre architectural (par exemple, vu l'architecture des crématoires censés avoir contenu, près des fours, de telles chambres à gaz homicides), d'ordre documentaire et d'ordre historique. Il faut croire que l'argumentation révisionniste est solide. En 1981, un professeur d'histoire de l'université de Princeton se distinguait par la dureté de ses attaques contre Noam Chomsky qui avait défendu mon droit au doute et à la recherche. Noam Chomsky était juif. Ce professeur l'était aussi. Il s'appelait Arno J. Mayer. En 1988, soit sept ans après ces attaques, il consacrait au sort des juifs européens durant la seconde guerre mondiale un ouvrage dont le titre était *The "Final Solution" in History*. J'en extrais deux courts passages qui devraient donner à réfléchir aux censeurs du révisionnisme :

– **Sur les chambres à gaz** : «Sources for the study of the gas chambers are at once rare and unreliable<sup>1</sup>.»

On nous avait toujours dit que ces sources étaient innombrables et totalement sûres.

– **Sur les morts dans les camps** : «Besides, from 1942 to 1945, certainly at Auschwitz, but probably overall, more Jews were killed by so-called "natural causes" than by "unnatural ones"<sup>2</sup>.»

Or, on nous avait toujours dit le contraire.

Voilà deux déclarations qui tomberont sous le coup de la nouvelle loi suisse. Tandis que les universitaires américains auront, comme Arno J. Mayer, le droit de poursuivre leurs travaux de recherches et d'en publier le résultat, les universitaires suisses, eux, bénéficieront du droit à la paresse : il leur suffira de consulter la bible du tribunal de Nuremberg. S'ils ne sont pas d'accord avec le contenu de cette bible, il leur restera le droit de se taire.

Il n'a pas existé d'«Holocauste» des juifs mais il y a eu une tragédie juive qui s'inscrit dans un conflit mondial riche en bien d'autres tragédies, notamment, en Europe, la tragédie allemande et la tragédie russe et, en Extrême-Orient, la tragédie japonaise et, peut-être la pire de toutes, la tragédie chinoise. Toutes sont dignes de notre compassion, une compassion qui doit aller aux *vraies* souffrances de *toutes* les victimes de la seconde guerre mondiale. Quant au terme d'«holocauste», sans l'ornement d'une majuscule ostentatoire, il ne me semble s'appliquer vraiment qu'à l'holocauste des cités allemandes et japonaises où les populations civiles ont été systématiquement brûlées dans le déluge du phosphore ou du feu nucléaire déversé par les aviateurs britanniques ou américains.

---

1.. «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et sujettes à caution.» A. Mayer, *The "Final Solution"*... , p. 362.

2. «D'ailleurs, de 1942 à 1945, certainement à Auschwitz mais probablement [aussi] dans l'ensemble [des camps], les causes dites "naturelles" tuèrent plus de juifs que les causes "non-naturelles".», *Id.*, p. 365.

Il y a quelque candeur à s'indigner d'un mensonge historique. L'histoire est pleine de ces inventions qui lui sont aussi inhérentes que les fabrications de la propagande de guerre sont inhérentes à la guerre. En revanche, l'exploitation d'un tel mensonge, accompagnée de la persécution de ceux qui dénoncent cette exploitation, est autrement grave. Des juifs eux-mêmes critiquent l'exploitation de l'«Holocauste» (ou «Shoah») à des fins de propagande politique ainsi qu'en vue de substantiels bénéfices financiers. Dès les années soixante-dix, ils aimaient à dire : «*There's no business like Shoah-business*<sup>1</sup>» En face de ces juifs-là, qui ont le mérite de la clairvoyance, on remarque malheureusement une prolifération d'associations juives qui, sans vergogne, se livrent au commerce des vraies et des fausses souffrances subies, il y a un demi-siècle, par les juifs européens. Les responsables de ces associations en font trop. Pour reprendre l'heureuse expression d'un révisionniste suisse [G.A. Amaudruz] épris de justesse dans le choix des mots, ces juifs à la Simon Wiesenthal ne sont que des maximalistes.

Leur réussite dans le matraquage des esprits est exceptionnel (et l'on voudra bien noter que je ne parle pas de «complot»). Je voudrais donner ici un exemple du degré d'aveuglement ou de sidération auquel ils ont, avec l'aide des médias, conduit des milliards d'hommes depuis 1945. Prenons à nouveau la magique chambre à gaz, celle qui défie les lois de la physique et de la chimie. En bonne logique, ce siècle, qui se croit matérialiste et qui se décrit comme le siècle de l'image, devrait faire montre d'un extrême scepticisme sur le sujet puisque personne, en réalité, n'a vu de chambre à gaz nazie et puisque personne ne sait comment cette chambre était faite ni comment elle fonctionnait. Or presque tous les hommes en sont venus à croire le contraire; ils s'imaginent qu'ils savent comment fonctionnait cette arme terrifiante; ils croient pouvoir la décrire; ils s'imaginent, pour certains, en avoir visité et ils sont persuadés de l'avoir vue à la télévision à maintes reprises, dans des films documentaires. La réalité est toute différente. Les locaux qu'à Auschwitz ou ailleurs on leur a présenté comme des chambres à gaz nazies (soit en l'état d'origine, soit à l'état de «reconstruction», soit à l'état de ruines) ne sont que des pièces inoffensives abusivement dénommées chambres à gaz. Il s'agit, en fait, soit de douches, soit de chambres froides de morgues (*Leichenhalle* ou *Leichenkeller*), soit d'abri anti-aérien où, pour d'évidentes raisons physico-chimiques, tout gazage d'êtres humains au Zyklon B aurait été impraticable ou aurait tourné à la catastrophe générale. Il n'y a pas de vraies photographies de chambres à gaz nazies.

Je voudrais brièvement rappeler ici comment le littéraire que je suis en est venu à découvrir les impossibilités physico-chimiques de la chambre à gaz nazie. Aujourd'hui, tous les révisionnistes connaissent notre argumentation

---

1. «Rien n'est plus rentable que...», jeu de mots à partir de l'expression proverbiale «*There's no business like show-business*». [NdÉ]

physico-chimique mais je rappelle que, dans les années soixante-dix, à peu près personne n'en avait l'idée. Moi-même, de 1960 à 1976, j'avais accumulé, grâce à la lecture de Paul Rassinier et d'autres révisionnistes comme Arthur R. Butz, un grand nombre d'arguments d'ordre documentaire ou historique qui prouvaient que les chambres à gaz n'avaient pas pu exister. En 1975 et 1976, j'avais visité Auschwitz et j'y avais relevé beaucoup d'impossibilités physiques et de supercheres. J'avais été le premier au monde à découvrir les plans des crématoires d'Auschwitz censés avoir contenu des chambres à gaz homicides. Mais tout cela n'était pas décisif.

J'ai la manie de m'interroger sur le sens des mots. Un beau jour, je me rendis compte que, depuis de longues années, je m'intéressais au problème des chambres à gaz sans même m'être posé la question préalable: «Mais, au fait, qu'est-ce qu'une chambre à gaz ?» C'est alors que je pris conscience de ce que, comme la plupart des gens, je m'imaginai qu'une chambre à gaz pouvait être n'importe quelle pièce avec du gaz dans cette pièce. C'était une erreur. Je confondais la gazage d'exécution avec le gazage suicidaire ou le gazage accidentel. Dans le gazage d'exécution, on cherche à tuer avec du gaz mais on veut soi-même échapper aux effets de ce gaz: on ne veut ni être tué ni même être intoxiqué. Là est le hic. Là est le point qui change tout. De toutes les armes, le gaz est la moins maniable. Et que dire du Zyklon B ou de l'acide cyanhydrique qui est si dangereux ? J'étudiais donc le Zyklon B. Je découvrais qu'il s'agissait d'un produit inventé en 1922 et encore en usage, à l'heure où je l'étudiais, pour la désinfection et la désinsectisation. Je me lançais à corps perdu dans la lecture d'ouvrages ou d'articles techniques. Plus j'avancais dans mes investigations, plus il m'apparaissait difficile d'exécuter un être humain et, à plus forte raison, une foule d'être humains avec du Zyklon B. Il aurait fallu à ces chambres à gaz nazies une extraordinaire étanchéité, des moyens spécifiques d'apport et de répartition du gaz, un fantastique système d'évacuation du gaz après l'exécution, un procédé de neutralisation du gaz éjecté et, surtout, il aurait fallu je ne sais quelle machinerie pour rendre inoffensif le gaz qui, imprégnant profondément les cadavres, aurait rendu périlleuses toute approche et toute manipulation de ces cadavres. Le Zyklon B adhère longtemps aux surfaces. Il est long et difficile à ventiler et à évacuer. Il adhère au corps humain et il le pénètre à tel point qu'un homme qui vient d'être tué par une dose massive d'acide cyanhydrique ne peut plus être touché à mains nues. L'empoisonnement dans ce cas se fait par simple contact de la peau. Lisant les prétendus «mémoires» de Rudolf Höss, j'y découvrais d'abord que «la» chambre à gaz d'Auschwitz n'était pour ainsi dire pas décrite. Puis à ma stupéfaction, je me rendis compte, par le rapprochement de deux passages distincts de ces «mémoires» que, s'il fallait en croire Rudolf Höss, l'équipe de juifs du *Sonderkommando* chargée de sortir les cadavres après l'opération de gazage était censée faire ce travail gigantesque à mains nues et sans masque à gaz, dès l'ouverture des portes,

cette ouverture se faisant aussitôt (*sofort*) la mort des victimes. Il s'agissait là d'une impossibilité radicale. Là, comme en d'autres points de ses « mémoires » rédigés en prison, R. Höss avait écrit sous la dictée de ses geôliers communistes.

Comment se fait-il, me demandai-je en 1977, qu'une nation comme la nation allemande, si fertile en esprits ingénieux et en chimistes de premier plan, n'ait jamais eu, au moins en apparence, d'ingénieurs, de chimistes, d'experts en criminologie, pour relever cette impossibilité radicale ?

Là-dessus, je songeais que les Américains utilisaient, dans certains pénitenciers, des chambres à gaz pour l'exécution de leurs condamnés à mort. Je me mis à étudier ces chambres à gaz où, précisément, on employait de l'acide cyanhydrique. Je visitais la chambre à gaz du pénitencier de Baltimore. Je me procurai la documentation nécessaire sur la procédure d'exécution. J'avais auparavant lancé une véritable enquête auprès de tous les pénitenciers américains disposant de ce système de mise à mort. L'ensemble des réponses reçues, ajouté à mes propres investigations sur place, me confirmait l'étonnant et nécessaire complexité de tout système d'exécution d'un condamné par recours à l'acide cyanhydrique. Je publiais par la suite des photographies qui, par leur simple juxtaposition, témoignaient d'une évidence criante : on se moquait de nous en nous montrant, à Auschwitz ou ailleurs, de pauvres et inoffensifs locaux baptisés, pour la circonstance, «chambres à gaz».

Là encore, j'étais perplexe : «Comment se fait-il, me demandai-je, qu'aux USA où se trouvent ces pénitenciers dotés de chambres à gaz d'exécution, il ne se soit pas manifesté un seul homme, même parmi les révisionnistes, pour dire que, vu le degré de sophistication scientifique indispensable à l'exécution d'un homme avec de l'acide cyanhydrique, les chambres à gaz nazies où l'on aurait exécuté des milliers d'hommes à la foi ne pouvaient relever que de la fantasmagorie ?»

En 1988, grâce à ma correspondance des années soixante-dix avec les pénitenciers américains, E. Zündel devait découvrir un expert en chambres à gaz américaines : Fred Leuchter. J'allais voir ce dernier à Boston. Je me rappellerai toujours le moment où je découvris que cet homme, si vif d'esprit, ne s'était jamais interrogé sur la possibilité d'existence et de fonctionnement des chambres à gaz nazies. Il croyait à l'existence de ces chambres à gaz parce que tout le monde y croyait. Surpris par la documentation que je lui montrais sur le sujet, il allait accepter, vous le savez, de se rendre à Auschwitz et à Majdanek pour une enquête sur place. Aujourd'hui, tous ceux qui s'intéressent à la question de l'«Holocaust» connaissent le fameux rapport Leuchter, qui confirme pleinement la thèse révisionniste. D'autres expertises ont confirmé, ensuite, l'expertise Leuchter. Mais, à mon humble avis, cette frénésie d'expertises ne peut plus rien nous apporter d'essentiel. Je me félicite, bien sûr, de constater que des scientifiques

allemands ou autrichiens fournissent enfin leur caution à nos découvertes mais – qu'ils veuillent bien me le pardonner – pourquoi les Allemands et les Autrichiens ne se sont-ils pas éveillés plus tôt ? Pourquoi a-t-il fallu que nous nous battions si longtemps, dans une solitude extrême, sur le terrain scientifique avant que les premiers intéressés songent enfin à nous apporter leur appui ? Et pourquoi les révisionnistes allemands eux-mêmes – qui, tel Wilhelm Stäglich, sont surtout restés sur le plan de l'argumentation historique ou judiciaire – n'ont-ils pas plus tôt trouvé un appui auprès de ceux de leurs compatriotes qui, sur le terrain de la physique et de la chimie, auraient pu leur apporter une aide décisive ?

Le paradoxe des ouvrages où l'on a, jusqu'à ces dernières années, essayé, vaille que vaille, de continuer de défendre la thèse absurde de l'existence des chambres à gaz nazies tient au fait que pas un seul de ces ouvrages ne contient une représentation matérielle de ces étonnantes chambres à gaz. Pas une photographie, pas un dessin technique, pas une maquette ne nous permettent, dans ces ouvrages, de voir et d'examiner *l'intégralité* d'une seule de ces chambres à gaz et d'en comprendre la technique et le fonctionnement. La dernière tentative des exterminationnistes date de 1989. Cette année-là, Serge et Beate Klarsfeld ont commis l'imprudence de publier en Anglais un énorme ouvrage du pharmacien français Jean-Claude Pressac: *Auschwitz, Techniques and Operation of the Gas Chambers*. Le titre est fallacieux. Rien dans ce pensum ne permet de voir à quoi pouvait bien ressembler ces chambres à gaz ainsi que leur technique et leur fonctionnement !

Beaucoup de révisionnistes ne se rendent pas compte que la seule question à poser à son adversaire est: «Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie», tout comme on pourrait dire: «Montrez-moi ou dessinez-moi les habits du roi [qui, en réalité, est nu]» ou «Montrez-moi ou dessinez-moi tout objet matériel en la réalité duquel vous voulez que je croie.» Ensuite, mais seulement ensuite, on discuterait de la réalité ou non de cette arme prodigieuse.

Si un homme veut savoir ce qu'est, par exemple, une maison, un moteur, une arme, une centrale nucléaire, un four crématoire, une chambre à gaz pour l'entraînement des recrues au port du masque, une chambre à gaz pour la désinfection des habits, une chambre à gaz pour le traitement des fruits, il n'a que l'embarras du choix. Il pourra consulter des ouvrages ordinaires ou techniques, des dictionnaires spécialisés ou non-spécialisés, des encyclopédies. Il y découvrira des photographies, des maquettes, des explications techniques. Mais si le même homme, qui accuse les Allemands d'avoir créé et utilisé l'une des armes les plus abominables qu'avait conçues le génie humain, veut simplement savoir, en fin de compte à quoi cette arme pouvait bien ressembler, il ne trouvera... rien. Rien, sinon peut-être d'indigestes photographies ou esquisses accompagnées d'une légende purement affirmative telle que: «Chambre à gaz». Le mutisme, sur ce point, des ouvra-

ges historiques, scientifiques ou techniques et le silence des dictionnaires et des encyclopédies sont éloquentes.

Le grand public ne se rend pas compte qu'on l'abuse. Il ne *voit* pas qu'il n'a, en fait, jamais *vu* de chambre à gaz nazie. Les juges qui condamnent les révisionnistes nous infligent peines de prison, amendes et sanctions diverses parce que nous refusons de croire en une chose matérielle qu'ils sont eux-mêmes incapables de nous montrer ou de nous décrire.

Ce phénomène général d'ignorance, d'aveuglement, de crédulité se rencontre aussi dans la foi qu'on accorde trop souvent aux «innombrables témoignages des survivants des camps». Là encore, il suffirait d'un instant de réflexion pour ouvrir les yeux sur la réalité. Le fait même qu'il existe d'«innombrables survivants» va à l'encontre de la thèse selon laquelle les Allemands auraient, pendant des années, mis des juifs dans des camps pour les y exterminer. Il est vrai que chacun de ces «survivants» se présente comme un «miraculé» et même, puisque beaucoup d'entre eux sont allés de «camps d'extermination» en «camps d'extermination», comme un «miraculé» à la puissance n. Mais enfin, si mois après mois, nous apprenions par les livres, par les journaux et par la télévision qu'à Lourdes il vient de se produire un miracle de plus, les lecteurs ou les spectateurs deviendraient – et c'est normal – de plus en plus sceptiques. Des miracles à répétition ne sont plus des miracles mais soit de faux miracles, soit des manifestations d'une loi naturelle et normale. L'étrange, quand il s'agit des «miraculés» juifs des prétendus «camps d'extermination» allemands est que, plus ces miraculés se multiplient, plus on croit au miracle de leur survie. La réalité est que ces camps étaient, comme je l'ai dit, des camps de concentration, de travail ou de transit; aussi est-il normal qu'un demi-siècle après leur internement dans ces camps on voie encore apparaître aujourd'hui, bel et bien vivants, d'anciens détenus comme Simon Wiesenthal, Simone Veil, Samuel Pisas, Élie Wiesel, Henri Krasucki et tant d'autres juifs qui se parent du titre de «survivants». Loin d'être des témoins de l'«Holocauste», ils sont des preuves vivantes qu'il n'y a pas eu d'«Holocauste». Le titre de «survivant» est d'ailleurs abusif. Les anciens combattants russes et allemands de Stalingrad ne seraient-ils pas des «survivants» ? Et nous tous, civils ou militaires, qui avons survécu à l'abominable boucherie de 1939-1945, ne serions-nous pas, nous aussi, des «survivants» ? Pourquoi faut-il que, par une sorte de réflexe conditionné, nous ne songions qu'aux juifs lorsqu'il est question des «survivants», de même que nous ne pensons qu'aux Allemands (et à leurs alliés de la dernière guerre) quand on nous parle de «criminels de guerre» ?

Il n'existe rigoureusement aucun témoin qui puisse attester de l'existence et du fonctionnement des chambres à gaz nazies. Après la guerre, il s'est trouvé quelques imposteurs qui se sont présentés en témoins et on a publié des ouvrages censément écrits par des «témoins des chambres à gaz». Ces imposteurs avaient beau jeu de multiplier leurs témoignages à la barre des

tribunaux puisqu'aucun juge, aucun procureur, aucun avocat de la défense n'osait faire subir à ces gens l'épreuve, pourtant normale, du contre-interrogatoire *sur la matérialité du fait rapporté*. Il a fallu attendre 1985 pour que, pour la première fois au monde, un témoin de ce genre soit contre-interrogé. Cela se produisit à Toronto (Canada) au premier «procès Zündel». Le témoin était le meilleur des témoins possibles, le D<sup>r</sup> Rudolf Vrba, qui était à l'origine de ce qu'ont appelé soit les «Protocoles d'Auschwitz», soit le «*War Refugee Board Report*» (publié à Washington en novembre 1944). L'avocat d'Ernst Zündel s'appelait Douglas Christie. J'étais le conseiller de ce dernier et, à mesure que se développait le long contre-interrogatoire du Dr. Vrba, je fournissais à D. Christie les questions à poser. L'épreuve fut crucifiante pour l'imposteur qui, acculé dans ses derniers retranchements, finit par admettre que, dans son prétendu témoignage, partout présenté comme criant de vérité et d'une exactitude maniaque, il avait eu recours à ce qu'il appelait pudiquement la «licence poétique». A ce même procès on assista à l'effondrement, aussi, du meilleur expert possible de la thèse exterminationniste, le D<sup>r</sup> Raul Hilberg, auteur de *The Destruction of the European Jews*. Là aussi, je conseillais l'avocat Douglas Christie («*The battling barrister*»).

Lors de mes procès, il m'arrive de rencontrer dans la salle du tribunal des juifs qui se présentent à moi comme des «témoins des chambres à gaz». Le malheur est qu'ils refusent de venir témoigner à la barre. Mon, habitude est de regarder ces témoins dans les yeux et de leur faire la plus simple des demandes: «Décrivez-moi la chambre à gaz et l'opération de gazage que vous prétendez avoir vues.» Ils battent immédiatement en retraite et me disent que, s'ils avaient vu cela, ils ne seraient pas là pour me parler. D'où je déduis que ces gens sont des imposteurs puisque, aussi bien, ils se présentaient à moi ès qualités en «témoins des chambres à gaz». De la réponse de ces personnes, je déduis également que'il n'y a pas pu exister de témoins des chambres à gaz et que des gens comme Martin Gray et Filip Mükker sont aussi des imposteurs. En 1983, S. Veil a jeté l'éponge; elle a alors déclaré: «Chacun sait que les nazis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins <sup>1</sup>.» Je ne reviendrai pas ici sur cette pirouette et je demanderai simplement qu'on enregistre bien l'aveu de Simone Veil: il n'y a pas de témoins des prétendus gazages homicides d'Auschwitz ou d'autres camps.

Un seul énorme mensonge historique a ainsi entraîné une multitude de moindres mensonges, de calomnies, d'accusations diffamatoires qui, par leur abondance et leur répétition, ont créé une mise en condition des esprits.

Ce mensonge historique et cette humiliante mise en condition ont-ils quelque chance d'une longue survie ? Malheureusement, je le crains. Mais il s'agit là

---

1. *France-Soir Magazine*, 7 mai 1983, p. 47.

d'un chapitre sur lequel je ne m'étendrai pas ici. Ce que je sais, c'est que l'«Holocauste» prend un caractère religieux de plus en plus prononcé parce que le débat historique ou scientifique entre révisionnistes et exterminationnistes a définitivement tourné à l'avantage des révisionnistes. Aussi les révisionnistes ont-ils à subir une répression de plus en plus accentuée mais le révisionnisme historique, lui, ne pourra que, l'emporter à la longue.

Il est, comme l'a dit un jour un avocat français, Pierre Pécastaing, «la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle». Cette aventure est dangereuse et exaltante. Aussi attire-t-elle de plus en plus de jeunes esprits, enthousiastes et désintéressés, tels que le vôtre.

[Texte original français de «Brief an der Verfasser» (22. März 1993), en guise de préface au livre de Jürgen Graf, *Der Holocaust-Schwindel*, p. IV-XIV.]

\*\*\*

5 janvier 1993

Pour M<sup>e</sup> Jean Stévenin,  
avocat de P. Costa et L. Gentel.

### **Analyse du témoignage écrit de Michel Gelber**

Michel Gelber, né le 17 octobre 1906 à Rawa-Ruska (Galicie, alors autrichienne) et déporté le 16 juillet 1942 à Auschwitz, prétend avoir participé à un gazage homicide sur des juifs «vers le 20 septembre 1942». Ce n'est qu'un faux témoin pour les raisons suivantes :

1. Selon la vulgate exterminationniste, à Auschwitz et à Birkenau les Allemands auraient utilisé un insecticide, le Zyklon B (inventé en 1922 et encore en usage aujourd'hui) pour exécuter leurs victimes.

Le Zyklon B est essentiellement de l'acide cyanhydrique ou acide prussique ou gaz cyanhydrique. Ce gaz présente la particularité d'être extrêmement dangereux et très difficile à utiliser (par un personnel entraîné). Il adhère fortement aux surfaces. Il est long et difficile à ventiler. Il faut, en général, vingt-quatre heures pour ventiler une pièce désinfectée au Zyklon B. Ce gaz pénètre le corps humain : la chevelure, la peau, les ouvertures naturelles du corps. Le cadavre d'un sujet qui vient d'être fortement cyanuré devient, par simple contact, une source d'empoisonnement.

Même avec un masque à gaz à filtre spécial, même avec un tablier, des gants et des bottes de caoutchouc, il y a danger. Aucun effort physique provoquant une accélération de la respiration n'est possible : le filtre perdrait son efficacité.



L'effroyable sophistication des chambres à gaz américaines n'est pas due à un goût de luxe ou de complication; elle est indispensable. Les deux principales difficultés sont celles de l'*herméticité de la chambre* et de l'*évacuation du gaz* (précédée de sa neutralisation dans un barboteur). La chambre à gaz n'est faite que d'acier et de verre. Elle n'a qu'une porte, avec système de verrouillage comme dans les sous-marins. S'il y avait deux portes, les problèmes d'herméticité s'en trouveraient doublés.

Par conséquent, le témoin Gelber se moque du monde quand il affirme avoir respiré «des relents de gaz suffocants» avec, pour toute protection, un chiffon lui couvrant le nez et la bouche. Ces relents l'auraient instantanément tué et la besogne d'évacuation des cadavres n'aurait pas pu s'accomplir. L'ensemble des cadavres imprégnés d'acide cyanhydrique aurait constitué un formidable amas de poison, un amas totalement intouchable et intransportable.

Il se moque du monde quand il parle d'une ouverture des portes dix minutes après leur fermeture.

Il se moque du monde quand il décrit une chambre à gaz... en bois (c'est une première !) avec une cheminée en bois, un toit de chaume et des portes (pluriel) de cinq mètres de large ! Aucune herméticité n'aurait été possible et le bois se trouve être particulièrement propice à la rétention de l'acide cyanhydrique. De plus, le gaz, évacué par la cheminée, aurait empoisonné les environs (en cas d'opération de désinfection, en France comme en Allemagne, on aposte des gardes jour et nuit autour du local à désinfecter, cela pour interdire toute approche et les gardes doivent prendre position de manière à éviter que le vent ne puisse éventuellement rabattre le gaz dans leur direction.

2. Il est connu des historiens que toute la zone du camp de Birkenau, comprise entre la Vistule et son affluent la Sola, était marécageuse. Les cartes polonaises de l'époque le montrent. L'eau affleurerait partout, et surtout en 1942; même en 1944, après les travaux de dérivation, la nappe d'eau restait toute proche de la surface.

Par conséquent, le témoin Gelber se moque du monde quand il affirme qu'en 1942 les cadavres étaient déchargés dans des fosses de deux mètres de profondeur.

3. La chaux ne dévore pas les chairs au point de réduire un cadavre à l'état de squelette; ni «bien vite» ni en une durée quelconque.

Par conséquent, le témoin Gelber se moque du monde quand il affirme que, «durant cette nuit», les cadavres étaient «bien vite» réduits à l'état de squelettes. Imagine-t-on le chaudron de sorcières constitué par chacune de ces fosses en effervescence chimique ?

4. A environ un kilomètre de Birkenau, là où le témoin Gelber *semble* situer sa chambre à gaz en bois avec, à proximité, des rails d'une longueur de deux cents mètres au moins, il n'y avait pendant la guerre, et il n'y a eu après la guerre, aucune trace d'un tel ensemble. Cet endroit ne pourrait être que dans le Birkenwald: la forêt de bouleaux. Or, aucune des nombreuses photos

aériennes de l'aviation alliée ne montre la moindre trace d'un tel ensemble : il n'y a pas même de clairière. En revanche, sur ces photos, on distingue parfaitement les moindres détails du camp, de ses bâtiments, de sa ligne de chemin de fer et de tout le secteur sanitaire proche de la prétendue chambre à gaz en bois ; ce secteur comprenait les dix-huit baraquements de l'unité hospitalière réservée aux détenus, le terrain de football attendant, les crématoires, les bassins de décantation, le grand canal de dérivation des eaux, le «sauna central» (avec douches, salles de désinfection, etc.).

5. Cela dit, le témoin Gelber est remarquablement vague. Il ne décrit rien de l'intérieur de la chambre à gaz en bois, rien de la procédure de gazage, rien de la machinerie qui aurait été nécessaire. Il ne nomme pas le gaz, ne dit pas dans quoi il était contenu, qui le versait et comment. En cela il est semblable à tous les prétendus témoins de son espèce. Comme il n'existe, par ailleurs, aucune trace matérielle de cette arme prodigieuse d'un crime prodigieux ni, par conséquent, aucune expertise de l'arme du crime, la thèse aujourd'hui dominante est celle de Simone Veil : «Les Allemands ont effacé toutes les traces et supprimé tous les témoins.» On demandera : «Y compris Gelber ?» Et s'il n'y a ni trace, ni témoin, devant quoi se trouve-t-on ?

6. Je vous rappelle pour mémoire la douzaine de «clichés du faux témoignage sur les chambres à gaz» que je vous ai énumérés au téléphone, sans compter : «Comment savait-il que ces gens nus étaient des juifs ?» etc.

P.S. : La pièce d'état-civil porte que les deux enfants Gelber sont décédés le même jour, soit le 28 septembre 1942. Il faut savoir que c'est en vertu d'une décision de l'administration française que la date retenue pour le décès des présumés disparus est celle du jour même ou du lendemain de l'arrivée au camp. Ces enfants ont fait partie du convoi qui a quitté Drancy le 23 septembre 1942 et qui est arrivé à Auschwitz le 27.

Il faut accueillir avec beaucoup de prudence ces décomptes de morts. C'est ainsi que Michel Gelber lui-même a été comptabilisé comme gazé par Serge Klarsfeld dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France* ! Par la suite, M. Gelber a été ressuscité par Klarsfeld dans un additif à ce *Mémorial*.

[Réponse à une demande de consultation de M<sup>e</sup> Jean Stévenin pour un procès de MM. Philippe Costa et Laurent Gentel, publiée sous le titre «Le témoignage de Michel Gelber», *Nouvelle Vision*, n° 28, mars-mai 1993, p. 9 à 12. L'attestation sur l'honneur – manuscrite – de Michel Gelber a été rédigée *pour son avocat* à Nancy le 12 mars 1992 à l'occasion d'un procès intenté devant le tribunal de Fontainebleau aux révisionnistes Philippe Costa et Laurent Gentel. Cette attestation

n'a pas été lue et le témoin n'a pas comparu, ce qui, en soi, tend à confirmer que les exterminationnistes sont les premiers à savoir que leurs «témoins des chambres à gaz» sont des imposteurs.]

\*\*\*

19 avril 1993

### Lettre à M. le Directeur de *La Montagne*

Concerne: On en parle  
«Ceux du ghetto de Varsovie» (17 avril 1993, p. 12)

Monsieur,

Votre présentation de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler «la révolte du ghetto de Varsovie» pêche malheureusement par un assez grand nombre d'erreurs graves en ce qui concerne les *faits* et, par voie de conséquence, suscite de votre part des *commentaires* inappropriés.

Cette révolte n'a pas été celle des «habitants» mais de petits groupes armés dont le total, d'après Marek Edelman lui-même, a été d'environ deux cent vingt personnes (sur une population d'environ trente-six mille juifs officiellement enregistrés et d'environ vingt mille clandestins).

Le «réseau de blockhaus» était essentiellement des abris anti-aériens. Les Allemands avaient ordonné la construction de ces abris et délivré les quantités de ciment et de matériaux nécessaires. Beaucoup de juifs étaient employés par les Allemands dans les usines et les ateliers du ghetto.

Vous dites que, le 19 avril, les Allemands ont avancé «en rangs serrés avec leurs chars et leurs voitures blindées». En fait, il n'y a eu qu'un seul char, d'ailleurs français, capturé pendant la campagne de France, et deux voitures blindées.

Vous dites que, ce jour-là, «pas un seul Allemand n'en sortit vivant». En fait, il n'y a eu aucun mort mais douze blessés (six Allemands et six supplétifs, dits «Askaris»).

Vous dites: «Le commandement allemand fait appel aux avions qui bombardent le ghetto.» En fait, il n'y a eu aucun bombardement aérien.

Vous dites: «Le général Stroop fait ses comptes : 56.065 juifs sont morts.» En fait, ce chiffre est celui des arrestations (*erfasst*).

Le chiffre des morts juives n'est pas connu. Celui des morts allemandes a été de seize. L'affaire a duré vingt jours. Stroop l'a menée avec lenteur parce que Himmler avait été indigné des pertes du premier jour (douze blessés) dues à l'inconscience du prédécesseur de Stroop, Sammern-Frankenegg (d'ailleurs immédiatement relevé de son commandement). Dès le troisième jour, les groupes armés juifs avaient tenté de fuir mais avaient été enfermés dans la nasse.

On ne mettra en doute ni leur héroïsme ni le caractère tragique de toute l'affaire, avec une population civile prise elle-même dans un combat entre quelques formations disparates de l'armée allemande et de petits groupes de francs-tireurs dispersés dans la population. N'en déplaise à Stroop (que ses collègues allaient par la suite mépriser pour le tapage mené autour de ce qui leur apparaissait comme essentiellement une opération de police) et n'en déplaise à certains propagandistes à la Goebbels ou à la Himmler, toute cette affaire fut bien loin de constituer une révolte «apocalyptique», comme vous dites, surtout si on la met en rapport avec les dizaines de milliers de morts pendant ces vingt jours sur les champs de bataille ou dans les villes bombardées.

Il n'y a eu ni «révolte du ghetto de Varsovie» ni «insurrection du ghetto de Varsovie». Ces appellations de caractère épique ne correspondent pas aux faits. Pour citer à nouveau M. Edelman, «il n'y a jamais eu d'insurrection». Ce sont les Allemands qui ont pris l'initiative de cette opération de police. Depuis plusieurs mois, ils avaient décidé et commencé le transfert des usines et des ateliers ainsi que des juifs et de leurs familles vers la zone de Lublin. Les deux principales organisations juives armées dont le programme comportait l'usage «de la terreur et du sabotage» contre la police juive, les Conseils juifs et les gardes d'usines et d'ateliers ne l'entendaient pas de cette oreille. Avec le transfert de la population, elles étaient condamnées à la disparition.

En août 1944, l'armée [polonaise, NdÉ] de l'Intérieur (AK) de «Bor» Komorowski a, elle, déclenché une *insurrection* contre les Allemands.

Je souhaite que *La Montagne* en général et M. Daniel Desthomas en particulier se renseignent mieux sur les faits rapportés et n'en fournissent que des *commentaires* appropriés.

P.S. Je suis, bien sûr, à votre disposition pour vous indiquer mes sources, qui sont à la portée de tous.

\*\*\*

28 avril 1993

### **Le ghetto de Varsovie en avril-mai 1943: Insurrection ou opération de police ?**

Chaque année, aux environs du 19 avril, les médias commémorent ce qu'ils appellent «la révolte», «le soulèvement» ou «l'insurrection» du ghetto de Varsovie. Dans les récits des journalistes, l'affaire tend à prendre des proportions de plus en plus épiques et symboliques.

«Il n'y a jamais eu d'insurrection»<sup>1</sup>. Cette réplique, vieille de cinq ans, est de Marek Edelman, qui fut l'un des principaux responsables des groupes armés juifs du ghetto. M. Edelman ajoutait : «Nous n'avons pas même choisi le jour; les Allemands l'ont imposé en pénétrant dans le ghetto pour chercher les derniers juifs.» Il précisait que le nombre des juifs qui combattirent les armes à la main ne dépassa jamais le chiffre de deux cent vingt.

Il n'y eut pas d'insurrection de tout un peuple pour obtenir sa liberté ou se défendre contre la déportation; il n'y eut que la réaction d'une poignée de jeunes juifs qui, voyant les troupes allemandes pénétrer dans leur sanctuaire, essayèrent d'abord de s'y opposer, puis tentèrent de fuir le troisième jour et, enfin, encerclés, se défendirent les armes à la main. En vingt jours d'escarmouches, les Allemands et leurs auxiliaires allaient perdre quinze hommes. <sup>2</sup> Le tout s'apparenta à une opération de police en pleine guerre plutôt qu'à une véritable insurrection comme celle qu'allaient déclencher en août 1944, à Varsovie, les résistants polonais de l'Armée de l'Intérieur sous la direction du général «Bor» Komorowski. Or, c'est à peine si les médias commémorent cette héroïque insurrection polonaise, que les Soviétiques laissèrent les Allemands écraser tout à loisir. Les résistants polonais d'août 1944 se battirent avec un tel courage que les troupes allemandes leur rendirent les honneurs militaires.

Il n'est pas sans intérêt de savoir pour quel motif, en avril 1943, les Allemands avaient pris la décision de lancer une opération de police au sein du ghetto de Varsovie.

Les juifs regroupés dans ce «ghetto» ou ce «quartier juif» constituaient une population d'environ trente-six mille personnes officiellement enregistrées auxquelles s'ajoutaient, selon toute probabilité, plus de vingt mille clandestins. Le ghetto était en quelque sorte une ville dans la ville, administrée par un *Judenrat* ou Conseil juif et une police juive qui collaborait avec les autorités d'occupation, y compris contre les «terroristes» juifs. Des abris anti-aériens avaient été édifiés sur instruction des Allemands à la suite d'un premier bombardement de Varsovie par l'aviation soviétique en 1942; pour ce faire, les Allemands avaient fourni aux juifs le ciment et les matériaux nécessaires. Ce sont ces abris anti-aériens que

---

1. *Libération*, 18 avril 1988, p. 27.

2. Document de Nuremberg PS-1061, «Rapport du 16 mai 1943 intitulé : "Il n'y a plus de quartier juif à Varsovie" [Es gibt keinen jüdischen Wohnbezirk in Warschau mehr !], TMI, XXVI, p. 628-694, suivies d'un choix de dix-huit photographies sur cinquante-quatre. En 1979, un ouvrage fut publié, aux États-Unis, qui se présentait comme une reproduction en fac-similé du rapport et des communiqués du général Stroop en allemand avec une traduction en anglais : *The Jewish Quarter of Warsaw Is No More ! The Stroop Report*, (non paginé). Le ghetto de Varsovie était «ouvert» malgré le mur d'enceinte; en ce sens, il méritait sans doute plus la dénomination de «quartier juif» que de ghetto. Les escarmouches proprement dites durèrent du 19 avril au 8 mai 1943, soit pendant vingt jours.

la légende allait transformer en «blockhaus» et en «bunkers» comparables, pour un peu, aux casemates de la Ligne Maginot.

Des ateliers et des usines fonctionnaient et des ouvriers juifs y travaillaient pour le compte des Allemands dont ils étaient les fournisseurs. Un commerce intense s'exerçait à l'intérieur du ghetto. De petits groupes armés, ne représentant pas plus de deux cent vingt personnes, dont le programme comportait l'usage de «la terreur et du sabotage», se livraient à des exactions contre la police juive, contre les Conseils juifs et contre les gardes d'usines et d'ateliers.<sup>1</sup> Ces «terroristes» tiraient profit de l'activité industrielle et commerciale du ghetto, rackettaient les commerçants ou les habitants, exerçaient sur eux menaces et chantages, allant, par exemple, jusqu'à les emprisonner dans leurs maisons pour en obtenir les sommes d'argent exigées; ils réussissaient même à acheter des armes aux soldats qui, à Varsovie comme souvent à l'arrière du front, constituaient une troupe disparate, mal entraînée, peu motivée; il leur arrivait aussi de commettre des attentats contre des militaires allemands ou des «collaborateurs» juifs.

L'insécurité grandissait. Pour cette raison, la population polonaise dans son ensemble était de plus en plus hostile à l'existence de ce ghetto et les Allemands, de leur côté, craignaient que celui-ci ne devint une menace pour le nœud ferroviaire que représentait la ville de Varsovie dans leur économie de guerre et dans le transport des troupes en direction du front russe.

Himmler prit alors la décision de transférer la population juive ainsi que les ateliers et usines vers la zone de Lublin (dans le sud de la Pologne) et de raser

---

1. Sur ces points comme sur bien d'autres on consultera notamment: Yisrael Gutman, *The Jews of Warsaw 1939-1943. Ghetto, Underground, Revolt*, et *Il y a 50 ans: le soulèvement du ghetto de Varsovie*. Dans ce dernier ouvrage figure la réédition d'un article d'Adam Rutkowski, publié en 1969 sous le titre: «Quelques documents sur la révolte du ghetto de Varsovie» (p. 160-169). A la page 162 se trouvent les «directives générales pour le combat de l'Organisation Juive de Combat». Étaient prévues des «actions de terreur contre la police juive, le Judenrat, le Werkschutz [service de protection des usines et des ateliers]». Il y était précisé: «L'état-major élabore le plan central d'action – sabotage et terreur – dirigé contre l'ennemi».

Dans l'ouvrage d'Y. Gutman, on trouvera des précisions sur les méthodes employées par cette organisation; ces méthodes ne différaient guère de celles d'une mafia (p. 344-349). Les Allemands savaient qu'ils avaient affaire à forte partie. Ils cherchaient à convaincre les juifs de se laisser transporter vers la zone de Lublin avec les ateliers fonctionnant pour la machine de guerre allemande. En mars 1943, une curieuse «bataille d'affiches» se produisit entre l'Organisation Juive de Combat (OJC) et Walter C. Többens, chargé de l'évacuation des juifs. Des affiches de l'OJC appelaient à refuser le transfert vers ce qu'ils appelaient des camps de la mort. Les Allemands laissèrent ces affiches en place et se contentèrent d'apposer à leurs côtés des affiches signées «Walter C. Többens» où les affirmations de l'OJC étaient réfutées point par point. Y. Gutman écrit: «Többens disait la vérité au sujet des transports; ils n'étaient pas dirigés vers des camps de la mort et c'est un fait qu'il existait [dans la région de Lublin] des bâtiments pour intégrer les usines. Mais à l'époque la résistance et la suspicion des juifs étaient si fortes que même les tactiques les plus ingénieuses ne pouvaient en venir à bout» (p. 334-335). C'est après avoir constaté l'échec des méthodes de persuasion que les Allemands décidèrent leur opération de police.

le ghetto pour y construire un parc sur son emplacement. Dans un premier temps, les Allemands cherchèrent à inciter les juifs à accepter ce transfert. Mais les «terroristes» ne l'entendaient pas de cette oreille car un tel déplacement signifiait pour eux la perte à la fois de leurs ressources financières et de leur liberté de mouvement. Ils mirent donc toute leur énergie à s'y opposer, jusqu'au 19 avril 1943 où, sur l'ordre de Himmler, fut lancée une opération de police afin d'évacuer de force les derniers juifs.

Ce jour-là, les troupes du colonel von Sammern-Frankenegg, responsable de l'opération, pénétrèrent dans le ghetto, appuyées par un seul char – d'ailleurs capturé pendant la campagne de France – et par deux voitures blindées. Les «terroristes» ou francs-tireurs opposèrent une première résistance assez vive, qui fit douze blessés (six Allemands et six supplétifs, dits «Askaris»). Himmler, toujours soucieux d'éviter les pertes en hommes, s'en indigna et, le soir même, releva Sammern-Frankenegg de son commandement pour le remplacer par le général Jürgen Stroop. Ce dernier, chargé de mener à son tour l'opération de police avec lenteur pour plus de sécurité, l'effectua de la manière suivante: chaque matin, les troupes pénétraient dans le ghetto, vidaient les immeubles de leurs habitants et utilisaient des fumigènes (et non des gaz toxiques !) pour extraire des abris anti-aériens les juifs qui s'y cachaient; on détruisait ensuite les immeubles au fur et à mesure de leur évacuation. Chaque soir, les troupes se retiraient et bouclaient le ghetto pour la nuit afin que personne ne s'en échappât.

Pour parvenir à une évacuation totale, l'opération dura vingt jours. Dès le troisième jour, les groupes armés juifs avaient tenté de fuir mais avaient été enfermés dans la nasse. Contrairement à ce qui a été dit, le commandement allemand ne fit pas appel à l'aviation pour détruire le ghetto et l'opération ne comporta aucun bombardement aérien.

Le chiffre des morts juives n'est pas connu, le chiffre de 56.065 généralement produit étant celui des juifs *arrêtés* pour être dirigés vers le camp de transit de Treblinka et, de là, vers Lublin <sup>1</sup>. Le chiffre des morts allemandes – répétons-le – fut de quinze. Un policier polonais fut tué le 19 mai, soit onze jours après la dernière escarmouche.

On ne mettra en doute ni le courage des juifs résistants du ghetto ni le caractère tragique de toute l'affaire, avec une population civile prise elle-même dans un combat entre quelques formations disparates de l'armée allemande et de petits groupes de francs-tireurs dispersés dans la population. Mais, contrairement à une certaine propagande grandissante, toute cette affaire fut loin de constituer une révolte «apocalyptique», comme on l'a qualifiée

---

1. «Quand on eut fait sortir les gens du ghetto, au nombre de cinquante ou soixante mille, ils furent conduits à la gare. La Police de sûreté [*Sicherheitspolizei*] était seule responsable d'eux et devait assurer leur transport vers Lublin» (Déclaration sous serment de Jürgen Stroop lue le 12 avril 1946 par un procureur américain du Tribunal de Nuremberg, *TMI*, XI, p. 365).

récemment<sup>1</sup>, surtout si l'on songe aux dizaines de milliers de morts, civils et militaires, qui survinrent pendant ces vingt jours, sur tous les champs de bataille de la planète et dans les villes européennes soumises aux bombardements de l'aviation anglo-américaine.<sup>2</sup>

[Texte daté du 28 avril 1993, *Nouvelle Vision*, n° 30, septembre-novembre 1993, p. 8-13.]

\*\*\*

2 mai 1993

### **Une date dans l'histoire du révisionnisme : le 22 avril 1993**

La question de l'existence ou de la non-existence des chambres à gaz nazies est d'une considérable importance historique. Si elles ont existé, ces chambres à gaz nous apportent la preuve que les Allemands ont entrepris l'extermination physique des juifs; en revanche, si elles n'ont pas existé, nous n'avons plus aucune preuve de cette entreprise d'extermination. Pierre Vidal-Naquet ne s'y est pas trompé. Aux personnes tentées de renoncer à l'argument des chambres à gaz il a répliqué qu'abandonner les chambres à gaz, «c'est là capituler en rase campagne»<sup>3</sup>. On ne peut que lui donner raison. Les chambres à gaz ne sont pas un point de détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale. D'où les sanctions judiciaires qui, en France par exemple, s'abattent sur ceux qui en contestent l'existence.

Aussi le monumental *Holocaust Memorial Museum* (HMM) qui vient d'être inauguré à Washington le 22 avril 1993, à cinq cents mètres du monument de George Washington, ne pouvait-il pas se permettre d'abandonner l'argument de la chambre à gaz nazie. Restait à savoir quelle représentation physique un tel musée donnerait de cette arme terrifiante.

Aujourd'hui nous le savons et le résultat est consternant: faute de mieux, ce fastueux musée, qui a coûté des millions de dollars au contribuable américain et à la communauté juive américaine, sans compter l'argent versé par le contribuable allemand, en a été réduit à nous montrer comme unique modèle

---

1 « La terrible, exemplaire et apocalyptique révolte des habitants du ghetto de Varsovie est à la fois un acte de désespoir et d'héroïsme » (D. Desthomas, *La Montagne*, 17 avril 1993, p. 12).

2. La presse du monde entier s'emploie à magnifier «l'insurrection du ghetto de Varsovie». Au Brésil, une publication révisionniste s'est récemment livrée à une comparaison entre, d'une part, les exagérations et les inventions de la presse brésilienne sur le sujet et, d'autre part, la réalité des faits (S.E. Castan, «Documento, A Verdadeira Historia do Levante do Gueto de Varsovia», *Boletim-EP (Esclarecimento ao Pais)* primeiro informativa revisionista do Brasil, juin 1993, p. 7-14. Adresse : Revisao Editora Ltda, Caixa Postal 10466, Porto Alegre, RS, Brésil).

3. P. Vidal-Naquet, «Le secret partagé», p. 80.



de chambre à gaz homicide une chambre à gaz... de désinfection, située à Majdanek (Pologne). Ainsi que je le montrerai plus loin, même un auteur comme Jean-Claude Pressac, auteur d'un ouvrage publié en 1989 sous le patronage de la Beate Klarsfeld Foundation de New York, avait dû reconnaître l'évidence: cette chambre à gaz de Majdanek n'a été qu'une chambre à gaz de désinfection.

Déjà, en 1945, les Américains avaient présenté comme chambres à gaz homicides quatre chambres à gaz de désinfection situées à Dachau (Allemagne).

Si les organisateurs de l'HMM de Washington ont pris le risque de commettre une aussi grave supercherie, c'est, à mon avis, qu'ils y étaient contraints faute de pouvoir proposer aux visiteurs la représentation physique, sous une forme quelconque, de l'une de ces chambres à gaz que les Allemands auraient, nous répète-t-on à satiété, utilisées pour tuer des foules de victimes.

### *Mon défi de Stockholm et de Washington*

Dès le 17 mars 1992, j'avais mis au pied du mur les organisations juives du monde entier. Ce jour-là, lors de mon arrivée à Stockholm où m'invitait mon ami Ahmed Rami, j'avais lancé aux médias de Suède un défi [*challenge*] de portée internationale qui tenait en une phrase de neuf mots: «*Show me or draw me a Nazi gas chamber !*» [Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie]. Ces mots étaient accompagnés d'une explication de deux pages. D'après mes renseignements, les médias suédois, désireux de relever mon défi, avaient immédiatement alerté toutes les sources d'informations possibles pour se procurer des photographies de chambres à gaz nazies. A leur consternation, ils avaient découvert que de telles photographies n'existaient pas et que les locaux présentés aux touristes à Auschwitz ou ailleurs comme chambres à gaz homicides ne possédaient aucune des caractéristiques qu'on pouvait normalement attendre de tels abattoirs chimiques. Les médias suédois s'étaient alors livrés sur mon compte à d'innombrables attaques personnelles mais pas un article de journal, pas un mot à la radio et à la télévision n'avaient fait mention de mon défi. L'embarras était manifeste.

Cet embarras allait s'accroître au fil des mois dans tous les milieux qui propagent la thèse de l'extermination physique des juifs durant la guerre de 1939-1945: d'où la frénésie d'agitation qui, depuis un an, s'est emparée des organisations juives à travers le monde.

Le 21 avril 1993, à Washington, je renouvelais mon défi mais, cette fois, à l'adresse des responsables de l'HMM, lequel devait être inauguré le lendemain en la présence du président Clinton, de plusieurs chefs d'État et d'Élie Wiesel. Parmi ces responsables, je visais en particulier Michael Berenbaum, chargé du projet «scientifique» de ce musée [*Project Director*].

Mon défi, sur place, à Washington, pouvait se résumer ainsi:

«Demain sera inauguré l'HMM de Washington. Je défie les responsables de ce musée de nous offrir une représentation physique de la magique chambre à gaz. Depuis trente ans, j'ai personnellement cherché une telle représentation physique et je n'en ai pas découvert : ni à Auschwitz, ni dans aucun autre camp de concentration, ni dans un musée, ni dans un livre, ni dans un dictionnaire ou une encyclopédie, ni en photographie, ni en maquette, ni dans un film documentaire.

«Je connais, bien sûr, quelques tentatives en ce sens, mais toutes sont fallacieuses: aucune ne résiste à l'examen. En particulier, quand on sait l'extrême dangerosité du Zyklon B (un insecticide) ou de l'acide cyanhydrique, on se rend vite compte que les locaux parfois présentés aux touristes sous la dénomination de chambres à gaz homicides n'auraient jamais pu servir d'abattoirs chimiques. Quand on découvre l'extrême – et inévitable – complication d'une chambre à gaz de pénitencier américain pour l'exécution à l'acide cyanhydrique d'un seul condamné à mort, on voit tout de suite que les locaux baptisés chambres à gaz nazies pour l'exécution, jour après jour, de véritables foules de victimes ne possèdent pas aujourd'hui et ne possédaient pas autrefois le moindre des éléments de la formidable machinerie qui aurait été nécessaire. L'un des plus redoutables problèmes à résoudre, en plus de celui de l'étanchéité des lieux, est celui de la pénétration, après l'exécution, dans des espaces saturés d'acide cyanhydrique afin d'en retirer les cadavres, eux-mêmes saturés de ce même acide. L'acide cyanhydrique pénètre peaux, muqueuses, humeurs et y reste à demeure. Le cadavre d'un homme qui vient tout juste d'être tué par ce redoutable poison constitue une source d'empoisonnement. On ne peut le toucher à mains nues. Si l'on veut pénétrer dans le local pour en retirer le cadavre, un équipement spécial est nécessaire ainsi qu'un masque à gaz à filtre spécial. Comme tout effort physique est à prohiber (car il accélérerait la respiration et rendrait le filtre inefficace), il faut, préalablement à toute pénétration dans le local, obtenir l'évacuation du gaz, suivie de sa neutralisation. Je renvoie sur ce sujet aux documents que j'ai publiés en 1980 sur les chambres à gaz utilisées dans les pénitenciers américains.

«Je préviens l'HMM et, en particulier, M. Berenbaum qu'il ne faudra pas nous présenter demain, 22 avril 1993, comme preuves de l'existence des chambres à gaz nazies soit une chambre à gaz de désinfection, soit une salle de douches, soit une chambre froide de morgue, soit un abri anti-aérien. Je suis encore moins intéressé par un

simple pan de mur, une porte, un amas de chaussures, un ballot de cheveux, un tas de lunettes.»

### *L'esquive et la supercherie de l'Holocaust Memorial Museum*

Je savais que ce défi ne pourrait pas être relevé puisque, aussi bien, depuis près d'un demi-siècle on nous parle de ces chambres à gaz nazies sans jamais nous les montrer (et cela au «siècle de l'image» !). Je savais aussi que l'HMM en serait réduit à utiliser une supercherie. Mais quelle supercherie au juste ?

La réponse à cette question allait venir dès le lendemain, c'est-à-dire le 22 avril 1993, date fixée pour l'inauguration officielle (le public ne serait admis que le 26 avril) avec la mise en circulation ce jour-là d'un ouvrage d'environ deux cent cinquante pages se présentant comme une sorte de catalogue du nouveau musée.

L'ouvrage en question est de M. Berenbaum et s'intitule *The World Must Know. The History of the Holocaust as told in the United States Holocaust Memorial Museum*. [Il faut que le monde sache: l'histoire de l'Holocauste racontée par l'*Holocaust Memorial Museum* de Washington]. A la page 138 figurent trois photographies qui représentent:

- la première, une boîte métallique [*acanister*] et des granulés [*pellets*] de Zyklon B, « insecticide hautement toxique » [*highly poisonous insecticide*];
- la deuxième, « un moulage de la porte d'entrée de la chambre à gaz de Majdanek. (De l'extérieur, les gardiens SS pouvaient observer les tueries à travers un petit regard) » [*a casting of the door to the gas chamber at Majdanek (From the outside, SS guards could observe the killings through a small peep-hole)*];
- la troisième, « l'intérieur d'une chambre à gaz de Majdanek. Les taches bleues sont un résidu chimique de Zyklon B » [*the inside of a Majdanek gas chamber. The blue stain is a chemical remnant of Zyklon B*]<sup>1</sup>.

---

1. Aux pages 140-143, on trouve de naïves figurines de plâtre censées représenter des victimes successivement dans le vestiaire, dans la chambre à gaz et dans la salle des fours de crémation d'un crématoire d'Auschwitz-Birkenau. Tandis que, dans les musées à vocation historique (musées de l'Armée, musées de la Guerre et de la Résistance, musées du Débarquement), on s'ingénie à illustrer la réalité matérielle par des maquettes aussi précises et parlantes que possible, ces figurines-là prennent place dans une sorte de vide matériel ou d'environnement immatériel. Les légendes rédigées par M. Berenbaum sont entachées d'imprécisions, d'erreurs, d'absurdités; elles témoignent aussi de ce que M. Berenbaum a senti l'urgence de revoir à la baisse le nombre des prétendues victimes de chaque fournée de gazage et le nombre des crémations journalières. Il fait une discrète allusion à une maquette que les communistes polonais avaient construite après la guerre et qui se trouve encore aujourd'hui exposée au musée d'Auschwitz (Block 4, premier étage). D'après mes renseignements, une réplique de cette maquette figurerait à l'HMM. Pourquoi, dans ce cas, M. Berenbaum ne la montre-t-il pas dans son livre ? Aurait-il appris que je me sers

La première photographie ne prouve rien sinon que les Allemands utilisaient un insecticide. La deuxième et la troisième photographie sont connues des visiteurs de Majdanek. Ceux-ci reconnaîtront la porte extérieure et la porte intérieure (ainsi qu'une partie) de la première des chambres à gaz qu'on présente aux visiteurs de Majdanek comme une chambre à gaz d'exécution, alors que cette pièce a toutes les caractéristiques d'une chambre à gaz de désinfection. Je me dispenserai ici de toute démonstration personnelle et je ne ferai pas appel à mes propres photographies qui, elles, montrent la pièce dans son intégralité, y compris avec sa petite annexe où se trouvait un fourneau destiné à produire la chaleur indispensable à la propagation du Zyklon-B (sur la droite de la photographie du Musée, on aperçoit à hauteur d'homme la bouche d'arrivée d'air chaud en provenance du fourneau). Je ne ferai pas non plus état de l'expertise de Fred Leuchter qui conclut formellement qu'il s'agit là d'une chambre à gaz de désinfection où l'on tuait tout au plus des poux, porteurs du typhus, et non des hommes.

---

souvent de cette maquette pour illustrer les impossibilités physiques des opérations de gazage qu'on prétend ainsi reconstituer ? Voyez, notamment, ma vidéo sur « Le Problème des chambres à gaz » (1982) ainsi que mon commentaire sur « Auschwitz en images » à la fin du livre de Wilhelm Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz*, p. 492-507. Même J.-C. Pressac est sceptique (*Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 377-378).

## *La concession de J.-C. Pressac*

Je me contenterai de donner la parole à J.-C. Pressac, le protégé de la Beate Klarsfeld Foundation et auteur de l'ouvrage *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers* (Auschwitz: technique et fonctionnement des chambres à gaz) (titre, d'ailleurs, fallacieux). Voici donc l'opinion de J.-C. Pressac sur cette pièce que M. Berenbaum ose présenter comme une chambre à gaz homicide:

«The red-ochre bricks stained with dark blue were for him [Bernard Jouanneau, lawyer pleading against R. Faurisson, in 1982 in Paris] material and visible proof of the existence of homicidal gas chambers. The problem, for there is one, is that the gas chamber presented has all the characteristics of a DELOUSING installation. I am not saying that it was never used to kill people, for that is possible [here, J.-C. Pressac is wrong<sup>1</sup>], but the traces of Prussian blue are an absolutely certain indication for use of delousing purposes<sup>2</sup>.»

J.-C. Pressac rappelle ensuite que l'existence d'un regard [*peep-hole*] n'est pas la preuve d'une chambre à gaz homicide puisqu'une chambre à gaz de désinfection peut être pourvue d'un tel regard. Il conclut:

«I am sorry to say, and I am not the only one on the West [this he wrote in 1989 before the collapse of communism in Poland], that the Majdanek homicidal and/or

---

1. Une chambre à gaz de désinfection au Zyklon B ne peut pas servir de chambre à gaz homicide. La première peut être relativement simple tandis que la seconde est nécessairement très compliquée. La différence de conception de ces chambres tient à ce qu'il est relativement facile, après l'opération de gazage, de se débarrasser du gaz encore contenu dans les tissus ou les vêtements tandis qu'il est extrêmement difficile de se débarrasser du gaz encore installé dans la peau, les mousses et les humeurs d'un cadavre. Dans le premier cas, on se débarrasse du gaz en envoyant une grande quantité d'air chaud qui provoque une évaporation; puis les tissus et les vêtements seront longuement battus à l'extérieur pour en chasser le reste de gaz. Dans le second cas, on ne peut ni chauffer ni battre le cadavre. Du coup, la conception même d'une chambre à gaz homicide, comme on en voit aux États-Unis, est d'une redoutable complication. Cette complication est telle pour *une seule personne* à exécuter qu'on a peine à imaginer l'effroyable sophistication qu'auraient exigée les chambres à gaz nazies, c'est-à-dire des chambres à gaz où l'on aurait exécuté non pas une victime mais des fournées de centaines ou de milliers de victimes. De telles chambres à gaz auraient constitué de véritables bains de poison impossible à évacuer. Jamais des hommes, même pourvus de masques à gaz, n'auraient pu pénétrer dans de tels océans d'acide cyanhydrique pour en évacuer les cadavres et faire place nette pour la prochaine fournée.

2. «Les briques rouge-ocre tachées de bleu-noir constituaient pour lui [M<sup>r</sup> Bernard Jouanneau, avocat plaidant contre R. Faurisson, en 1982 à Paris] une preuve matérielle et visible de l'existence de chambres à gaz homicides. Le problème, car il y en a un, est que la chambre à gaz présentait toutes les caractéristiques d'une installation d'*épouillage*. Je ne dis pas qu'elle n'a jamais été utilisée pour tuer des gens, car c'est possible [ici, J.-C. Pressac se trompe. Cf note précédente], mais les traces de bleu de Prusse indiquent de façon absolument certaine que cette chambre était à usage d'*épouillage*.» J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation*, p. 555.

delousing gas chambers are still waiting for a true historian, which is mildly upsetting in view of the fact that the camp fell into the hands of the Russians intact in [July] 1944 <sup>1</sup>.»

A la page 557, il présente une photographie de l'extérieur de la chambre à gaz en question et d'une autre chambre à gaz située dans le même bâtiment. La légende précise qu'il s'agit d'une photographie :

«showing one of the disinfection gas chambers thought to be a homicidal gas chamber. Between the two doors with their inspection peep-holes, the darker bricks are of Prussian blue colour, a sign of a prolonged use of "Blausäure/blue acid", in other words hydrocyanic or prussic acid sold as a delousing agent under the name of "Zyklon B" <sup>2</sup>.»

Il est à noter que ces chambres à gaz se trouvaient dans le bâtiment de «Bad und Desinfektion» [Bains et désinfection], situé juste à l'entrée du camp et à la vue de tous.

On aura compris que, dans sa «*Bibliographical Note*», M. Berenbaum ne mentionne pas l'imposant ouvrage de J.-C. Pressac <sup>3</sup>.

### *Une nouvelle avancée du révisionnisme*

En 1978, le président Jimmy Carter avait fondé une commission chargée de la création de l'HMM. Pour la présider, il avait choisi Élie Wiesel, ce qui avait inspiré à Arthur Robert Butz une réflexion à la fois juste et sarcastique : on avait besoin d'un historien, on a choisi un histrion.

Le choix de M. Berenbaum pour la responsabilité «scientifique» de l'HMM est de même nature. M. Berenbaum est professeur adjoint [*adjunct professor*] de théologie à l'université de Georgetown (Washington D.C.). Là où un historien s'imposait, les organisations juives ont choisi un théologien, tant il est vrai que, depuis quelques années, elles ont substitué à l'histoire de l'«Holocauste» la *religion* de l'«Holocauste».

Le pilier central de cette religion, je l'ai souvent dit, est «la magique chambre à gaz qui, telle un mirage, n'a pas d'image réelle».

---

1. «Je regrette d'avoir à dire, et je ne suis pas le seul à l'Ouest [il écrivait cela en 1989 avant l'effondrement du communisme en Pologne], que les chambres à gaz homicides et/ou d'épouillage de Majdanek en sont encore à attendre un vrai historien, ce qui est passablement contrariant vu le fait que le camp est tombé intact aux mains des Russes en [juillet] 1944.» *Ibid.*

2. «Montrant l'une des chambres à gaz de désinfection prise pour une chambre à gaz homicide. Entre les deux portes avec leurs regards de surveillance, les briques plus sombres sont d'une couleur bleu de Prusse, signe d'un usage prolongé de «Blausäure-acide bleu», en d'autres termes d'acide cyanhydrique ou prussique vendu comme agent d'épouillage sous le nom de "Zyklon B"», *Id.*, p. 557.

3. M. Berenbaum, *op. cit.*, p. 224-232.

En la circonstance, l'HMM a choisi, pour représenter le pilier central de son exposition, une chambre à gaz de désinfection abusivement déclarée chambre à gaz homicide. Ainsi un instrument que les Allemands avaient conçu pour protéger la santé de leurs prisonniers juifs ou non juifs nous est-il présenté comme un instrument de torture et de mort de ces prisonniers. Voilà qui marque bien l'imposture et l'aplomb des zélotes de la religion de l'«Holocauste».

L'heure est venue d'un peu plus d'honnêteté intellectuelle et de santé mentale dans le récit des malheurs réels du peuple juif durant la seconde guerre mondiale. Les visiteurs de l'HMM et, en particulier, les contribuables américains, sans lesquels ce musée n'existerait pas, sont en droit de demander des comptes à M. Berenbaum et à ses amis. Le *Los Angeles Times* du 20 avril 1993 titrait: «*Poll Finds 1 Out of 3 Americans Open to Doubt There Was a Holocaust* [Un sondage fait apparaître qu'un Américain sur trois est prêt à douter qu'il y ait eu un Holocauste]». Ce doute s'aggrava.

Quelques jours après l'inauguration de son musée, M. Berenbaum confiait à un journal :

«[In that Museum] You're surrounded by death. It's like working in an emergency room or a mortuary... I've ended up on an analyst's couch<sup>1</sup>.»

(«[Dans ce musée] Vous êtes entouré par la mort. C'est comme travailler dans un service des urgences ou un dépôt mortuaire... J'ai fini sur le divan d'un psychanalyste.»)

Il n'est pas exclu que M. Berenbaum retourne sur le divan du psychanalyste quand il se rendra compte des graves conséquences de sa supercherie: le 22 avril 1993 devait marquer une date de choix dans la consécration sur le sol américain de la religion de l'«Holocauste»; en réalité, cette date passera à l'histoire comme celle d'une *exceptionnelle victoire des révisionnistes*.

Je tiens, pour terminer, à rendre hommage ici aux révisionnistes qui ont contribué à une telle victoire sur ce point précis:

- d'abord, à Ernst Zündel de Toronto (Canada), sans lequel le révisionnisme historique en serait encore à lutter dans l'obscurité;
- ensuite, à Ahmed Rami, réfugié à Stockholm (Suède), qui m'a permis de lancer publiquement le «défi de Stockholm» du 17 mars 1992;
- enfin, à l'*Institute for Historical Review* de Los Angeles (USA), sous l'égide duquel s'est tenue la conférence où j'ai pu, le 21 avril 1993 à Washington, renouveler mon «défi de Stockholm», cette fois-ci en direction de l'HMM.

---

1. *The Washington Post*, 26 avril 1993, p. B6.

Ma pensée va aussi à l'ensemble des révisionnistes français qui ont concouru à tant d'efforts. Parmi ces révisionnistes se trouve, en particulier, une personne que je ne pourrais nommer sans la mettre en danger et qui est comme la cheville ouvrière du mouvement révisionniste en France.

[Daté du 2 mai 1993, publié dans *Nouvelle Vision*, n° 29 juin-août 1993, p. 7-16.]

\*\*\*

15 mai 1993

### Lettre à Ernst Nolte

Mon cher collègue,

Je crois que ma dernière lettre date de près de deux ans, exactement du 21 juillet 1991. Je vous y faisais une proposition et je vous y lançais une invitation. Sauf erreur de ma part, vous n'y avez pas même répondu. Je vous disais:

«Il faudrait manifestement que nous nous rencontrions. Je vous renouvelle donc mon offre d'aller vous voir à Berlin ou de vous recevoir à Vichy.»

Vous vous mépreniez sur le révisionnisme. Une rencontre était d'autant plus nécessaire que vous prépariez, à ce que je vois, un livre dont un chapitre serait consacré à ce que vous ne craignez pas d'appeler le révisionnisme «radical» avec toutes les graves implications de ce mot. Si, de mon côté, j'avais eu à rédiger un chapitre sur vous et si, dans votre correspondance, vous me faisiez sentir que je faisais fausse route, j'aurais estimé qu'il était de mon devoir d'historien d'aller à votre rencontre, surtout si vous aviez pris l'initiative et aviez eu l'obligeance de me proposer cette rencontre.

Je viens de découvrir, à mon retour de Washington, la copie de votre lettre du 23 avril à ma sœur. Cette lettre confirme mes craintes.

Sachez, pour commencer, que ma sœur est pour moi la plus précieuse des collaboratrices. La qualité de son travail est exceptionnelle. Elle connaît assez bien l'argumentation révisionniste et prend sa part des épreuves qu'il nous faut traverser. Mais elle n'est pas mon porte-parole et ne se vante d'ailleurs pas de l'être. Elle vous écrit ce qu'elle veut et n'a pas à me consulter là-dessus. Elle, c'est elle; et moi, c'est moi.

Je laisserai de côté quelques points de votre lettre qui ne me paraissent pas appeler de commentaire particulier. Je me limiterai à six points qui me laissent perplexes<sup>1</sup>:

---

1. Le professeur Faurisson fait ici référence au livre qu'allait publier le professeur Nolte, *Streitpunkte...*, et surtout au chapitre 15, *Die »Endlösung des Judenfrage«*



1. Comment pouvez-vous prendre la grave responsabilité d'accoler l'épithète de «Radikal» au révisionnisme de Paul Rassinier, Robert Faurisson et de Pierre Guillaume ? Cette épithète implique, que vous le vouliez ou non, une critique... radicale. Nous sommes ainsi présentés comme des gens excessifs pour ne pas dire extrémistes, et extrémistes pour ne pas dire d'extrême-droite. Il y a là-dedans, en plus d'un jugement intellectuel (qui est faux), un jugement moral et un jugement politique (que je m'abstiendrai de qualifier). Pour ma part, je nous estime aussi peu «radicaux» que pouvaient l'être Galilée et ses pareils; ils affirmaient: «De deux choses l'une: ou la terre est mobile ou elle est immobile. Pour nous, elle est mobile.» Leur radicalisme n'allait pas plus loin. Dire que la terre est à la fois un peu mobile et un peu immobile permet de se faire passer pour un homme modéré, prudent, raisonnable, mais c'est une sottise, n'est-ce pas? De la même façon, la question de savoir si les Allemands ont utilisé ou non une arme d'extermination systématique ne peut pas être évitée. Je dirais: «Ou bien les chambres à gaz nazies ont existé ou bien elles n'ont pas existé.» Et jusqu'à présent, j'ai vu le professeur Nolte insinuer que «chambres à gaz nazies ou pas, quelle importance?» En fin de compte, je ne vous ai jamais entendu nous dire si ces chambres ont existé ou non! *Professeur Nolte, ces chambres à gaz ont-elles existé? Oui ou non?* Soyez assez aimable pour répondre à cette question au lieu de la commenter ou de parler d'autre chose.

2. Que signifie «des déportations spontanées» (»*Deportationen [...] auf Freiwilligkeit* «) ?

3. Vos deux souvenirs d'enfance vous ont, dites-vous, beaucoup marqué. Je laisserai de côté le premier parce qu'il m'entraînerait trop loin. Je vais retenir le second, et, bien sûr, ce n'est pas l'enfant qui m'intéresse ici mais le septuagénaire, sage professeur d'histoire, qui a tiré une leçon, pour la vie, d'un épisode jugé significatif. Soit dit en passant, je crains que vous n'ayez eu une enfance bien trop privilégiée par rapport à l'enfance de centaines de millions d'enfants, pendant la guerre, en Europe, en Chine, au Japon, en Russie, etc. J'ai vu, pour ma part, quelques horreurs pendant l'été 44 et j'ai connu dans ma vie d'adulte quelques épreuves qui me font paraître malheureusement bénins l'épisode d'une mère et de sa fille, portant l'étoile juive et se séparant sur un quai de gare; deux SS emmènent la vieille dame (sans brutalité, je le suppose, sinon vous l'auriez noté) dans un compartiment de chemin de fer dont ils invitent d'un ton «rogue» quelques jeunes gens à le quitter pour s'installer dans un autre compartiment. Pour ce qui est du ton «rogue», on peut se demander quelle expérience vous avez bien pu avoir, dans votre vie, de la police allemande ou de la police française quand cette police est de corvée; je vous conseille là-dessus de venir constater

aujourd'hui en France le genre d'accueil qu'on vous réserve généralement dans un commissariat de police, fût-ce à Vichy, ville paisible pourtant. Je vous signale aussi qu'en France, quand deux gendarmes escortent quelqu'un dans un train, ils font évacuer un compartiment, s'y installent seuls et bloquent la porte. La leçon que vous tirez de cette affaire est surprenante de la part d'un historien; je la comprendrais chez un adolescent mais je ne la comprends plus du tout chez un adulte raisonnable. A propos du port forcé de l'étoile et du comportement de ces SS envers cette vieille dame et les jeunes gens, vous avez pensé: «Celui qui fait cela est littéralement capable de tout.» Quelle naïveté ! Voulez-vous dire: capable de tuer ? Capable de gazer ? Et vous ajoutez: «C'est pourquoi je n'ai jamais pu tenir les nouvelles à propos des «camps d'extermination» à l'Est, qui se répandirent en 1945, pour simple propagande de guerre.» Mais que veulent dire les mots suivants: les *nouvelles* ? Les «camps d'extermination» ? Simple propagande de guerre ? Voulez-vous dire que vous reconnaissez avoir été réceptif à tout ce que disaient, en particulier, les Soviétiques et les Polonais ? Voulez-vous dire qu'il n'y aurait pas de fumée sans feu ? Ne savez-vous pas que les calomnieurs n'aiment rien tant que l'adage «il n'y a pas de fumée sans feu» ? Ignorez-vous que le fumier laisse échapper de la fumée alors qu'il n'y a pas de feu (et donc le fumier de la propagande de guerre) ? N'y a-t-il pas une étonnante naïveté à se dire – fièrement – prêt à croire n'importe quoi au sujet de celui qu'on n'aime pas ? Je vous suggère une autre interprétation de l'épisode en question, une interprétation qui devrait intéresser le professeur d'histoire: en cette circonstance, voilà des SS qui ne brutalisaient pas des juives; qui laissaient une jeune juive, sur un quai de gare, embrasser sa vieille mère et qui laissaient repartir, libre, la jeune juive; la vieille juive n'était pas embarquée dans un wagon à bestiaux. Pourquoi avoir arrêté la vieille et non la jeune ? La vieille présentait-elle, du point de vue de la police, un cas particulier ? Je n'en sais évidemment rien. A votre place, je suspendrai mon jugement. Ces deux dames étaient marquées de l'étoile jaune. C'est certainement déplorable mais relisez ce que j'en dis dans mon interview à *Storia Illustrata* et songez que le marquage d'énormes groupes de population est malheureusement une constante de bien des guerres. Avez-vous vu, à la «Libération», des femmes tondues ? Avez-vous vu des millions d'Allemands, en temps de *paix*, marqués du badge N<sup>1</sup> ? Que devient, avec votre épisode, la politique d'*extermination* de tous les juifs ?

4. Vous dites de vos expériences personnelles qu'elles sont des indices ou des indications (*Hinweise*); mais des indices ou des indications de quoi au juste ?

5. En dernière page, vous écrivez: «Je donnerais raison aux révisionnistes s'ils se limitaient à dire: beaucoup de ce que l'on tient pour prouvé est incertain et même impossible. Je ne leur donne *pas* raison quand ils affirment

---

1. NdA : première lettre de *Niemiec*, mot polonais signifiant «Allemand».

que des événements aussi extraordinaires ne sont qu'un "bobard de guerre".» Je voudrais bien savoir quels sont ces «événements aussi extraordinaires» que nous appellerions un «bobard de guerre». A ma connaissance, nous n'avons appelé «bobard de guerre» que les prétendues chambres à gaz nazies et ce que l'usage de ces chambres aurait impliqué. Les révisionnistes font ce que vous souhaitez. Ils ne cessent de répéter que «beaucoup de ce que l'on tient pour prouvé est incertain et même impossible.» A ce titre, ils citent, par exemple, non seulement les magiques chambres à gaz mais aussi les chambres à vapeur, les chambres à électricité, les pompes à faire le vide, les piqûres d'air, les piqûres d'acide cyanhydrique, le savon ou les engrais fabriqués avec de la graisse de juifs, les abat-jour en peau humaine, les viols systématiques de juives, les expériences impossibles sur les jumeaux, les juifs précipités vivants dans des fours crématoires ou dans des hauts-fourneaux, les confessions délirantes de soldats, d'officiers et de fonctionnaires allemands, les chiffres extravagants de victimes (les quatre millions d'Auschwitz; le million et demi d'Auschwitz; le total, chez Hilberg, de cinq millions cent mille; le total, chez Reitlinger, de quatre millions quatre cent mille)... Voulez-vous que je continue la liste interminable des mensonges sur le compte des vaincus ? A côté de cela, jamais les révisionnistes n'ont contesté la réalité de certaines horreurs de la guerre dont les juifs ont été les victimes, parmi des millions d'autres victimes de cette sanglante boucherie. Voyez, par exemple, le tableau ci-joint des souffrances subies par les juifs; j'avais dressé ce tableau pour les jurés du second procès Zündel en 1988 à Toronto. Vous trouverez mention de tout cela dans la transcription des deux procès: celui de 1985 et celui de 1988. Vous en avez, je l'espère, le compte rendu minutieux dans le livre de Lenski et surtout dans l'opus magnum de Barbara Kulaszka, que j'ai préfacé.

6. Il vous semble, dites-vous, «très vraisemblable que les révisionnistes vous accorderont au moins un effort d'objectivité tandis que l'autre partie manifesterait une grande indignation» parce que vous aurez parlé de nous. Vous avez tort, je le crains, de raisonner ainsi. Ne comptez pas sur notre compréhension de ces deux arguments-là. Vous ne serez pas jugé de cette façon, c'est-à-dire sur des notions aussi vagues qu'un «effort» et une «indignation». Nous mettrons côte à côte ce que nous avons réellement dit et ce que vous nous aurez fait dire; s'il y a adéquation, vous serez bien jugé mais, s'il n'y a pas adéquation, vous serez mal jugé. Les hauts cris poussés par la partie adverse ne nous intéressent pas; ils ne seront pas la preuve que vous avez été honnête et courageux. Ne vous présentez pas d'avance en victime prise entre l'enclume et le marteau. Cette partie adverse pousse toujours des cris de ce genre. Ces cris ne signifient plus grand-chose. Votre carrière – bien sage – est derrière vous, de toute façon.

J'en ai terminé avec les six points annoncés. Je vais maintenant aborder un bien triste sujet: celui du comportement des historiens allemands, tels que

Broszat, Jäckel, Benz, Jagschitz, etc. Ces gens ont déshonoré, déshonorent la science historique allemande par leur couardise et leur malhonnêteté. Je les trouve, aussi, bêtes et lourds. Ils font partie de ces gens qui n'ont à la bouche que le mot de *Kontext*, un mot facile qui donne l'impression qu'on est sérieux, mais qui est vague et permet toutes les échappatoires dont une en particulier: celle qui conduit à ne pas traiter du plus difficile, c'est-à-dire du *texte*. Il ne faut pas aller du contexte au texte mais du texte au contexte. Il faut commencer par le commencement. Le reste – qui est si facile – vient après.

J'espérais qu'un Nolte ferait montre de courage et d'honnêteté mais il a inexplicablement décliné mon offre d'une rencontre, pourtant indispensable. A moins que je ne me trompe, il n'a pas même pris la plume pour me dire qu'il déclinait cette offre. Et je constate aujourd'hui les dégâts avec cette lettre adressées à ma sœur et qui contient tant de graves ambiguïtés qui, en une rencontre d'une heure, auraient été levées. Notez bien que, dans cette rencontre, je n'aurais rien ajouté à ce que nous avons écrit mais, voilà: d'abord, nous avons énormément écrit et vous n'avez pas pu tout lire et, enfin, on peut mal lire ce qu'on lit. Je vous aurais prouvé, textes en main, que certaines de vos affirmations sur notre compte étaient infondées.

Ma lettre est longue parce que je veux prendre date avec l'histoire. Quand votre ouvrage paraîtra, je pourrai dire que je vous ai averti et que je n'ai pas ménagé ma peine pour le faire en dépit de la vie terrible que m'imposent les ennemis de l'exactitude historique.

Sauverez-vous, par votre livre, l'honneur des historiens allemands ? Il me reste à le souhaiter.

P.J. – Les quatre tableaux de Toronto (1988), en particulier le troisième: “*What Really Happened to the Jews ? They suffered specific measures (equals persecutions), war, internment, deportation, transit camps, concentration camps, labour camps, ghettos, diseases, execution of hostages, reprisals, massacres.*” [Qu'est-il réellement arrivé aux juifs ? Ils ont subi des mesures spécifiques (ce qui équivaut à une persécution), la guerre, l'internement, la déportation, les camps de transit, de concentration, de travail, les ghettos, les maladies, les exécutions d'otages, les représailles, les massacres.

– «Les chambres à gaz en voie de disparition ?» (10 avril 1992, article qui me vaut poursuite pour un fragment de phrase)

– «Une date dans l'histoire du révisionnisme: le 22 avril 1993...» (six pages)

– «L'aventure révisionniste» (deux pages)

– «A Memorable Quotation», *Remarks*, novembre 1992

– «Pierre Vidal-Naquet tuerait Faurisson.» (une page)

– « Les témoins [...] » (deux pages)

\*\*\*

1<sup>er</sup> juin 1993

## **L'Union des athées et Robert Faurisson**

*Le 30 mai 1993, à Paris, lors de son congrès annuel qui s'est tenu dans une salle de la Mutualité, l'Union des athées a, pour la quatrième fois depuis 1987, envisagé l'exclusion du professeur Faurisson. Pour la quatrième fois, cette exclusion a finalement été refusée.*

*Le professeur, à qui, de 1988 à 1992, toute possibilité de défense avait été déniée par M. Albert Beaughon, président de l'Union, s'est vu accorder, le 30 mai 1993 au matin, dix minutes afin de répondre à la motion d'un « Collectif Union des athées pour l'éviction de Robert Faurisson ». Au cours d'un exposé en six points, il a déclaré en substance :*

1. J'appartiens depuis 1987 à l'Union des athées; j'y suis j'y reste et j'y resterai quoi qu'il advienne, même en dépit d'une éventuelle mesure officielle d'exclusion.
2. L'article 10 des statuts de notre Union stipule expressément qu'« aucun membre ne peut être exclu »; je ne comprends donc pas que M. A. Beaughon ait ouvert les colonnes de *La Tribune des athées* à un collectif qui s'est abusivement dénommé « Collectif Union des athées pour l'éviction (de tel ou tel) »; il y a là une contradiction dans les termes et une infraction aux statuts de notre Union.
3. Déjà à trois reprises (en 1987, 1991 et 1992), on a procédé à un vote en vue de mon exclusion; ces tentatives ont échoué; la présente tentative – la quatrième du genre – pourrait faire croire que notre Union pratique la démocratie au marteau; je suis en faveur d'une démocratie respectueuse des règles qu'elle s'est données.
4. Le motif qu'on invoque cette fois-ci est que je coûterais de l'agent à notre Union; mon adhésion en 1987 aurait provoqué de nombreuses démissions qui auraient, elles-mêmes, entraîné une forte baisse des cotisations. Ma réponse est que notre Union est une association à but non lucratif et que les cotisations n'y sont que facultatives et volontaires; cet argument financier ne peut donc, à lui seul, justifier mon exclusion.
5. Le motif réel de ceux qui demandent mon exclusion tient à mes recherches et à mes opinions révisionnistes; j'ai écrit que je ne croyais pas plus aux magiques chambres à gaz hitlériennes que je ne crois aux pals, aux grils et aux fours des procès de sorcellerie. Mais que savent mes adversaires au sujet des arguments du révisionnisme historique ? A peu près rien. Je constate que ce qu'ils en savent se résume à ce qu'en disent les grands médias, lesquels

sont uniformément hostiles au révisionnisme. Pour juger, il faut avoir entendu le pour et le contre. On n'a entendu que le contre. On ne peut donc pas formuler de véritable jugement en la matière.

6. Bien que je n'aie pas à m'en expliquer, je suis prêt à fournir des éclaircissements sur les mobiles probables et les motifs certains de mon comportement de révisionniste.

Je ne suis intéressé ni par l'argent, ni par les honneurs, ni par la publicité personnelle; aucun motif religieux ou politique n'inspire ou ne dicte mes recherches et mes opinions révisionnistes; je suis athée et apolitique. Expliquer mon révisionnisme par une hostilité à la Synagogue n'a pas plus de sens, pour prendre un exemple célèbre, qu'expliquer le révisionnisme de Galilée par une hostilité à l'Église, encore que, dans un cas comme dans l'autre, la répression antirévisionniste ait été ou soit d'inspiration essentiellement religieuse et politique.

Les mobiles ou les motifs qui peuvent expliquer ma conduite sont un trait de caractère, un goût, une expérience et une conviction (ou une illusion).

Ce *trait de caractère* est une curiosité pour les mystères (les intellectuels aiment à qualifier cette curiosité d'«intellectuelle»: c'est un adjectif de trop); ma curiosité (comme celle de Sherlock Holmes?) s'aiguise dès lors qu'on lui interdit de s'exercer librement.

Le *goût* en question est celui de la recherche: de la recherche pour trouver; et ce que je trouve, je veux le rendre public.

*L'expérience* dont je veux parler est celle qui m'a conduit à me méfier des hommes politiques, des juges, des gendarmes, des policiers, des gardiens de prison, des professeurs et des journalistes quand ils paraissent unanimes à défendre une opinion qui m'est répétée chaque matin, chaque soir, chaque nuit, jour après jour, pendant des années; j'ai tendance à croire que ce qu'on protège ainsi ne peut être qu'un mensonge.

La *conviction* – tout à fait immodeste – ou *l'illusion*, peut-être, qui m'anime est que je passerai à l'histoire et que, dans mon sillage, beaucoup de personnes (en particulier des historiens, des professeurs, des juges et des hommes politiques) ne passeront à l'histoire que pour autant que je les aurai nommés et comme je les aurai nommés. Je n'attends rien du jugement de mes contemporains car celui qui apporte ou illustre une idée neuve ne peut que surprendre et froisser les hommes de son temps. Je n'attends guère du jugement de mes enfants car le conflit des générations tend à obscurcir ce jugement. Mais je compte sur mes petits-enfants. Quand ils parleront de moi au passé, j'espère qu'ils reconnaîtront que j'ai eu raison et que j'ai fait montre de courage: « Il a dit une petite chose exacte; il s'est battu comme la chèvre de Monsieur Seguin ». Je n'aspire pas à d'autre oraison funèbre.

*En conclusion.* R. Faurisson a remercié les athées qui ont eu le courage de prendre sa défense. Il a préconisé le respect de l'Union des athées, c'est-à-dire « l'union » (autour de la Charte et des statuts) et non pas la désunion; une

*union de tous ceux qui, sans exclusive politique et sans distinction idéologique, se définissent par le simple mot d'«athées». Il a souhaité que personne ne songe à démissionner; il a suggéré que chacun puisse, comme lui, déclarer: «J'y suis; j'y reste; j'y resterai quoi qu'il advienne.»*

Notons qu'un incident s'est produit lors de ce congrès: un dénommé Pierre Courson, ancien interné à Buchenwald, s'est approché du professeur pour lui demander son nom, puis l'a violemment frappé à l'aide de sa canne-épée. Immédiatement, deux amis qui accompagnaient M. Faurisson ont ceinturé le perturbateur qui, aussitôt, a choisi de quitter les lieux. Le lendemain, nous pouvions lire dans la presse:

«Selon M. Pierre Courson [...]: "M. Faurisson a tenu des propos abominables et distribué des tracts niant l'existence des chambres à gaz. Je lui ai donné trois coups de canne, et ses gardes du corps m'ont plaqué au sol. Ensuite, M. Faurisson est parti [...]"<sup>1</sup>.»

Qui sont les véritables menteurs ?

\*\*\*

7 juin 1993

### **Autriche: journalistes et Stapo collaborent à la recherche et à la saisie des écrits révisionnistes**

L'Autrichien Gerd Honsik a publié divers ouvrages où il conteste, en particulier, l'existence de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration allemands et où il démasque Simon Wiesenthal. En mai 1992, au terme d'un procès qui s'est déroulé dans des conditions proches de celles d'un procès de sorcellerie, il s'est vu condamner à une peine de dix-huit mois et dix jours de prison. Il s'est exilé à l'étranger. Il continue d'écrire et de publier le périodique *Halt*.

*News* est un magazine d'informations paraissant à Vienne. Dans sa livraison du 7 juin 1993 (p. 14-16), sous la signature d'Andreas Kuba et d'Atha Athaniasadis, vient de paraître un article où se trouve rapporté, sur un ton d'intense satisfaction, un exemple de collaboration entre les journalistes et la police d'État ou *Staatspolizei*, dite «Stapo», dans la recherche et la saisie des écrits de Gerd Honsik.

Agissant sur renseignement, les deux journalistes de *News* se rendent dans un atelier de reliure. Ils y découvrent des exemplaires du dernier livre de Gerd Honsik sur Simon Wiesenthal. Ils en font des photos et se précipitent au siège de la Stapo.

«Nous en informons la police d'État. Nous lui communiquons tout de suite l'adresse de l'atelier de reliure «Papy-

---

1. *Le Quotidien de Paris*, 1er juin 1993.

rus», rue des Favorites, ainsi que de l'imprimerie Kübarth [...]. La Stapo ne perd pas une minute [...]. En moins d'une heure, elle obtient les mandats de perquisition. Commence alors l'opération à grande échelle [*Grosseinsatz*]. Deux groupes de quinze policiers en tout font irruption en même temps dans l'imprimerie et dans l'atelier de reliure.»

La Stapo fait main basse sur trois mille exemplaires du livre consacré à Simon Wiesenthal ainsi que sur le film du livre et – «ce qui est tout à fait sensationnel» – sur le film de *Halt*, dont on ne connaissait pas jusqu'ici le lieu d'émission.



A en croire les deux journalistes, la police aurait déclaré devoir à *News* «une fière chandelle».

\*\*\*

18 juin 1993

### Lettre à Alfred Lilienthal

Cher Monsieur,

Il y a eu une tragédie juive parmi bien d'autres tragédies pendant et après la seconde guerre mondiale.

Il n'y a pas eu de «génocide» juif.

Vous n'avez pas d'argument, à mon avis, pour maintenir que :

«La guerre entre les révisionnistes et les exterminationnistes est, semble-t-il, vouée à continuer puisque les deux parties refusent de comprendre la position adverse à cause des exagérations respectives de leurs points de vue.

Ou bien les abominables chambres à gaz nazies ont existé, ou bien elles n'ont pas existé. Il n'y a pas de milieu.

Comparer, comme vous le faites, révisionnistes et exterminationnistes revient à comparer, d'une part, des gens qui n'ont aucun pouvoir, et, d'autre part, des gens qui ont tout le pouvoir.

Je suis, dans mon pays, traité en Palestinien. Mes livres et articles sont les pierres de mon Intifada.

La communauté juive mondiale *en tant que telle* a une terrible responsabilité dans un énorme mensonge historique : dans la naissance de ce dernier, dans son développement et dans son maintien (un maintien par la force, la violence, des lois spéciales, la terreur, le chantage, les insultes, les procès). Le devoir, à mon avis, de tout juif, en tant qu'individu devrait être de dénoncer clairement ce comportement colonialiste et impérialiste, de regarder bien en face les problèmes historiques en cause (au lieu de les esquiver en disant que ces problèmes ne sont pas importants, et autres bla-bla) et de dire :

«En tant que juif, j'ai honte d'apprendre jour après jour ce que "les juifs" (= les organisations juives) font contre les révisionnistes au Canada, en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Autriche, en Suède, en Italie, en Australie, etc. Cela *doit* cesser.

Ce 22 mai, Ahmed Rami et moi avons été attaqués à Stockholm par des groupes de juifs qui, pour la plupart, venaient de France.

Le 30 mai, un juif m'a attaqué à un congrès d'athées.

Le 8 juin, René Bousquet a été tué par un dément qui répétait ce que les juifs ont répété jour et nuit contre Bousquet: «Crucifiez-le ! Crucifiez-le !»

Le même jour, on a jeté en prison un journaliste révisionniste, Alain Guionnet, directeur de *Revision*.

Et maintenant, écoutez-moi, M. Lilienthal: les médias français refusent de publier la nouvelle «parce que ce serait faire de la publicité aux révisionnistes» (une journaliste du *Monde*, le 17 juin).

Depuis 1978 (depuis le commencement de cette «guerre»), avons-nous touché un seul cheveu d'un seul juif ?

[Traduit de l'anglais. Le professeur Faurisson a fait savoir qu'il avait reçu de M. Lilienthal une aimable réponse accompagnée d'excuses. Le D<sup>r</sup> Lilienthal est un juif antisioniste. Il est l'auteur de *The Zionist Connection*. Il vit à Washington. – NdÉ]

\*\*\*

29 juin 1993

### **Primo Levi sur Auschwitz**

*Son vrai témoignage en 1947 – Son faux témoignage en 1976*

Né à Turin en 1919, Primo Levi, qui a été interné à Auschwitz (plus exactement, à Auschwitz-Monowitz) de février 1944 à janvier 1945, est mort (accident ou suicide ?) à Turin en 1987. Ingénieur chimiste et écrivain, il est notamment connu pour avoir écrit *Se questo è un uomo*. Composé de décembre 1945 à janvier 1947, ce récit a été publié en 1947 par un obscur éditeur et réédité en 1958 par Einaudi. En 1961, la version française du récit a été éditée sous le titre de *J'étais un homme*, aux éditions Buchet-Chastel, dans une traduction de Michèle Causse. En 1987, une autre version française était publiée sous le titre de *Si c'est un homme*, aux éditions Julliard, dans une traduction de Martine Schruoffeneger; s'y ajoutait un appendice rédigé en 1976, soit quelque trente ans après la composition du récit. C'est à cette dernière édition de 1987 que je me reporterai ici.

La différence est criante, et même choquante, entre, d'un côté, les quelque cent quatre-vingts pages du récit originel, composé juste après la guerre, et, d'un autre côté, les quelque vingt-cinq pages de l'appendice rédigé trente ans plus tard, pour, nous confie l'auteur, «l'édition scolaire de *Si c'est un homme*, afin de répondre aux questions qui me sont continuellement posées par les lycéens»; l'auteur ajoute: «Mais comme ces questions coïncident dans une large mesure avec celles que me posent les lecteurs adultes, il m'a paru opportun d'inclure dans cette nouvelle édition le texte intégral de mes réponses.» Comme on va le constater, sur un même sujet Primo Levi a dit vrai en 1947 et a menti en 1976.

*Son vrai témoignage en 1947*

Le récit originel est poignant. Peu d'anciens internés d'Auschwitz et de ses sous-camps sont parvenus, comme P. Levi, à évoquer la déchéance physique et morale, les souffrances quotidiennes dues à la faim, à la soif, à l'épuisement physique, à la promiscuité, à la maladie, aux épidémies (de typhus, de dysenterie, de scarlatine), aux mauvais traitements des capos, que ceux-ci fussent des prisonniers de droit commun, des internés politiques, des internés résistants ou des juifs. Encore P. Levi a-t-il eu « la chance », comme il le dit dans la première phrase de sa préface, de n'être déporté à Auschwitz qu'en février 1944, c'est-à-dire à une époque où les conditions de vie s'étaient améliorées par rapport à l'année 1942 où le camp avait été ravagé par de graves épidémies de typhus. Son sort n'en sera pas moins détestable jusqu'au moment – tardif – où il sera employé comme chimiste. Les derniers jours seront à nouveau redoutables, surtout après le départ des Allemands, le 18 janvier 1945, et en attendant l'arrivée des Soviétiques, le 27 janvier. On sait que, le 18 janvier, les Allemands ont évacué le camp, emmenant avec eux vers l'intérieur de l'Allemagne tous les prisonniers valides (pour éviter que les Soviétiques ne les enrôlent dans l'armée ou dans l'industrie); ils ont également évacué, parmi les malades ou les bouches inutiles, tous les volontaires, y compris les juifs, qui préféraient partir avec les Allemands plutôt que d'attendre les Soviétiques; tel fut le cas d'Élie Wiesel et de son père, ainsi que le rapporte l'intéressé dans *La Nuit*.

Après l'évacuation des Allemands, les prisonniers sont laissés à eux-mêmes; le camp est touché par des obus ou des bombes soviétiques; des baraques sont en flammes; il n'y a plus ni eau ni électricité (les Soviétiques ont détruit la centrale électrique). L'auteur rapporte: « Une saleté indescriptible avait envahi toutes les parties du camp. Les latrines, que naturellement personne ne se souciait plus d'entretenir, étaient toutes bouchées, et les malades de dysenterie (plus d'une centaine) avaient souillé tous les coins [de l'hôpital-infirmerie], rempli tous les seaux, tous les bidons qui servaient pour la soupe, toutes les gamelles. On ne pouvait faire un pas sans regarder où on mettait les pieds; il était impossible de se déplacer dans le noir. En dépit du froid qui était toujours intense, nous pensions avec horreur à ce qui arriverait en cas de dégel: les infections se propageraient sans recours possible, la puanteur deviendrait insupportable, et, la neige une fois fondue, nous resterions définitivement privés d'eau »<sup>1</sup>.

### *Les chambres à gaz dans le récit originel*

Dans le récit originel, composé juste après la guerre, les chambres à gaz ou le gaz sont très rarement mentionnés; toute précision sur l'emplacement de ces chambres, sur leur structure, sur leur fonctionnement, sur la nature du gaz

---

1. P. Levi, *Si c'est un homme*, p. 176.

employé et sur le rendement est absente; pour commencer, à l'exception d'une seule occurrence, l'expression «chambre à gaz» n'apparaît qu'au singulier. Aucun interné, apparemment, n'a vu ni cette chambre à gaz, ni le *Sonderkommando*; en effet, l'auteur écrit: «la fameuse chambre à gaz dont tout le monde parle»<sup>1</sup>, ou, sur le mode de l'interrogation: «C'est donc vrai ce qu'on raconte: les sélections, les gaz, le crématoire ?<sup>2</sup>» ou encore: «On parle du *Sonderkommando*<sup>3</sup>.» Il s'agit donc d'une rumeur, au demeurant très vague, dont on ignore si elle prend sa source dans une réalité quelconque. Dans ce récit de 1947, j'ai relevé, en quelque cent quatre-vingt pages, huit occurrences de «chambre(s) à gaz» et de «gaz» (les mots importants sont en italique):

«Ceux que le hasard faisait descendre du bon côté entraient dans le camp; les autres finissaient à *la chambre à gaz*<sup>4</sup>.»

«Pour être soigné au K.B. [*Krankenbau*: hôpital-infirmier], en effet, il faut être enclin à guérir, la propension contraire conduisant directement du K.B. à *la chambre à gaz*<sup>5</sup>.»

«Quand bien même aujourd'hui serait mon dernier jour, et cette chambre, *la fameuse chambre à gaz dont tout le monde parle*, que pourrais-je y faire<sup>6</sup> ?»

«C'est donc vrai *ce qu'on raconte*: les sélections, *les gaz*, le crématoire<sup>7</sup> ?»

«Tous les *musulmans* [internés atteints de cachexie] qui finissent à *la chambre à gaz* [...] <sup>8</sup>.»

«[La cloche sonne indiquant qu'il faut rester dans les baraques:] cela se produit quand il y a sélection pour que personne ne puisse y échapper, et quand les sélectionnés partent à *la chambre à gaz* pour que personne ne les voie partir<sup>9</sup>.»

«Beppo le Grec [...] qui partira après-demain à *la chambre à gaz*, qui le sait [...] <sup>10</sup>.»

«*On parle* de *Sonderkommando*, le *Kommando* spécial préposé *aux chambres à gaz* et aux fours crématoires, qui est lui-même périodiquement exterminé et tenu rigoureusement isolé du reste du camp<sup>11</sup>.»

---

1. *Id.*, p. 51.

2. *Id.*, p. 55

3. *Id.*, p. 159.

4. *Id.*, p. 19.

5. *Id.*, p. 48.

6. *Id.*, p. 51.

7. *Id.*, p. 55.

8. *Id.*, p. 96.

9. *Id.*, p. 135.

10. *Id.*, p. 138.

11. *Id.*, p. 159.

## *Son faux témoignage de 1976*

Dans l'appendice, rédigé environ trente ans après la guerre, les chambres à gaz ou le gaz sont, proportionnellement au texte, très souvent mentionnés ; des détails (il est vrai, plutôt vagues) sont donnés, qui concernent l'emplacement des chambres à gaz, leur structure, leur fonctionnement, la nature du gaz employé et le rendement ; dans toutes les occurrences, l'expression de «chambres à gaz» n'apparaît qu'au pluriel. Sauf en une occurrence<sup>1</sup>, ces «chambres à gaz» sont présentées comme une réalité et non plus comme une rumeur ou un on-dit.

Dans cet appendice de vingt-cinq pages (environ trente pages si la typographie en était la même que pour le récit), j'ai relevé onze occurrences de «chambres à gaz» et de «gaz» (les mots importants sont en italique) :

«L'extermination méthodique et industrialisée de millions d'êtres humains, *les chambres à gaz*, les fours crématoires, l'exploitation abjecte des cadavres, tout cela devait rester caché et le resta effectivement pendant toute la durée de la guerre, sauf pour un nombre restreint d'individus<sup>2</sup>. »

« Au lieu d'«extermination» on écrivait “solution définitive”, au lieu de “déportation” “transfert”, au lieu de “mort par gaz” “traitement spécial” et ainsi de suite<sup>3</sup>. »

« Ces longues heures (et parfois ces longs jours) d'attente qui précédaient leur entrée dans *les chambres à gaz*<sup>4</sup>. »

« *Les chambres à gaz* étaient en effet camouflées en salles de douches, avec tuyauteries, robinets, vestiaires, portemanteaux, bancs, etc.<sup>5</sup>. »

« Il suffit de rappeler que *les chambres à gaz* d'Auschwitz furent testées sur un groupe de trois cents prisonniers de guerre russes<sup>6</sup>. »

« Birkenau, qui alla jusqu'à contenir soixante mille prisonniers, dont quarante mille femmes, et où étaient installés les fours crématoires et *les chambres à gaz*<sup>7</sup>. »

« Vous remarquerez, par exemple, que je n'ai pas cité les chiffres du massacre d'Auschwitz, pas plus que je n'ai décrit le mécanisme *des chambres à gaz* et des fours crématoires ; cela parce que ce sont des données que je ne connaissais pas quand j'étais au Lager [camp de Monowitz], et

---

1. *Id.*, p. 201.

2. *Id.*, p. 193.

3. *Ibid.*

4. *Id.*, p. 198.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Id.*, p. 199.

que je n'ai possédées que par la suite, en même temps que tout le monde<sup>1</sup>. »

« A partir de 1941 environ, les Lager [camps] allemands deviennent de gigantesques machines de mort : *les chambres à gaz* et les fours crématoires avaient été délibérément conçus pour détruire des vies et des corps humains par millions : l'horrible record en revient à Auschwitz, avec vingt-quatre mille morts en une seule journée au mois d'août 1944<sup>2</sup>. »

« [Ce massacre] n'épargnait même pas les enfants, qui furent tués par milliers dans *les chambres à gaz*, cas unique parmi toutes les atrocités de l'histoire de l'humanité<sup>3</sup>. »

« Le moyen même qui fut choisi (après de minutieux essais) pour opérer le massacre était hautement symbolique. On devait employer, et on employa, le gaz toxique déjà utilisé pour la désinfection des cales de bateaux et des locaux envahis par les punaises ou les poux<sup>4</sup>. »

« Les convois de victimes à envoyer *aux chambres à gaz* ou à évacuer des Lager [camps] proches du front avaient la priorité sur les trains militaires<sup>5</sup>. »

### *Différences entre le vrai et le faux témoignage*

Un simple calcul arithmétique montre combien « les chambres à gaz » et les mentions de « gaz » ont proliféré entre le récit de 1947 et l'appendice de 1976. Supposons que le pluriel « chambres à gaz » implique l'existence de deux chambres à gaz. On obtient ainsi, pour un texte de cent quatre-vingts pages, neuf occurrences du mot « gaz », soit une mention pour vingt pages, tandis que, pour un texte de quelque trente pages, on relève vingt occurrences du même mot, soit une mention pour chaque page et demie. Ainsi le témoin a-t-il multiplié, au moins par treize, les « réalités » dont il prétend rendre témoignage. Cette inflation quantitative d'au moins 1300 % s'accompagne, on l'a vu, d'une majoration qualitative tout aussi remarquable. Autant, dans le premier texte, la chambre à gaz est plutôt de l'ordre de la rumeur et, par conséquent, vague, autant, dans le second texte, l'auteur s'est efforcé de donner à ses chambres à gaz (toujours au pluriel) un peu de consistance physique.

Avant d'en venir à la description du processus qui conduit à transformer, avec le temps, un vrai témoignage en un faux témoignage, arrêtons-nous un

---

1. *Id.*, p. 201.

2. *Id.*, p. 201-202.

3. *Id.*, p. 202.

4. *Id.*, p. 209.

5. *Id.*, p. 210.

instant sur une observation des plus simples : le cas, à lui seul, de P. Levi et l'expérience dramatique que ce juif a vécue de la résistance armée, de la déportation et de l'internement dans le camp d'Auschwitz, prouvent que les Allemands n'ont jamais pu avoir une politique d'extermination physique des juifs et n'ont jamais conçu, construit et utilisé des abattoirs chimiques pour mener à bien cette politique.

***P. Levi était une preuve vivante  
qu'il n'y a pas eu de génocide***

Si, comme on ose l'affirmer, les Allemands avaient pratiqué une politique d'extermination des juifs, ni P. Levi, ni tant d'autres juifs qui sont nés au camp d'Auschwitz ou qui y ont vécu, n'auraient survécu à la guerre. Un paradoxe veut même que sa qualité de juif ait valu à P. Levi le fait de n'avoir pas été fusillé peu après son arrestation le 13 décembre 1943. Comme l'écrit son ami Ferdinando Camon, «les fascistes l'avaient capturé en tant que partisan (il avait encore un pistolet sur lui), et il s'était déclaré juif afin de n'être pas fusillé immédiatement [conformément, ajouterons-nous, aux conventions internationales en vigueur]. Et c'est en tant que juif qu'il fut livré aux Allemands. Les Allemands l'envoyèrent à Auschwitz et ce fut Auschwitz qui fit de lui un écrivain<sup>1</sup>.» A Auschwitz, comme il le dira lui-même<sup>2</sup>, c'est à peine s'il verra des SS. Assigné aux usines de Monowitz, il y sera blessé par la chute d'une poutrelle en fonte<sup>3</sup>. Il est hospitalisé. Au *Krankenbau*, où il est soigné, la soupe lui est servie au lit, il ne fait pas froid, il ne travaille pas, il peut faire la sieste<sup>4</sup>. Soit dit en passant, c'est là qu'on lui parle des «sélections» et des «gaz»; un juif polonais le désigne à leurs camarades comme «l'Italien qui ne croit pas aux sélections»<sup>5</sup>. Il a la visite d'un compatriote, dont il dit: «[II] a une très légère entérite, il est là depuis vingt jours, il s'y trouve bien, se repose et engraisse; il se fiche pas mal des sélections et il a décidé de rester au K.B. jusqu'à la fin de l'hiver, coûte que coûte<sup>6</sup>.» P. Levi restera une vingtaine de jours au K.B.<sup>7</sup>.

Le 11 janvier 1945, il contracte la scarlatine: «Et [je] fus», dit-il, «à nouveau hospitalisé au *K.B. Infektionsabteilung* [section des maladies infectieuses]: une petite chambre en vérité très propre, avec dix couchettes sur deux niveaux: une armoire, trois tabourets, et le seau hygiénique pour les besoins corporels. Le tout dans trois mètres sur cinq<sup>8</sup>.» On lui administre de

---

1. F. Camon, «Levi, la mort», p. 29.

2. P. Levi, *op. cit.*, p. 190.

3. *Id.*, p. 47.

4. *Id.*, p. 53.

5. *Id.*, p. 55.

6. *Id.*, p. 57.

7. *Id.*, p. 60.

8. *Id.*, p. 162.

fortes doses de sulfamides <sup>1</sup>, produit rare, à l'époque, en Europe. Il fera la connaissance d'un juif hollandais du nom de Lakmaker, âgé de dix-sept ans, grand, maigre, affable: «Il était alité depuis trois mois et on se demande comment il avait échappé aux sélections <sup>2</sup>. Il avait d'abord eu le typhus, puis la scarlatine; entretemps nous avions décelé chez lui une grave malformation cardiaque, et pour finir il était couvert d'escarres au point de ne pouvoir rester allongé que sur le ventre. Avec tout ça, un appétit féroce»<sup>3</sup>. Lakmaker allait mourir quelques semaines après l'arrivée des Russes «à l'infirmerie russe provisoire d'Auschwitz <sup>4</sup>.»

Il est évident que, si les Allemands avaient conduit une politique d'extermination physique des juifs, ils n'auraient pas, à Auschwitz, préservé la vie de P. Levi, ni celle de ce juif hollandais et, après la guerre, P. Levi n'aurait pas rencontré à Katowice des rescapés juifs comme Schenk et Alcalai<sup>5</sup> ou, à Dortmund, en Allemagne fédérale, le rabbin Mendi<sup>6</sup>, décrit comme «fluet, fragile»<sup>7</sup>; Mendi, «le rabbin moderniste», était venu de la Russie subcarpatique <sup>8</sup>.

---

1. *Id.*, p. 163.

2. Sélection (en polonais du camp: «*Selekcja*»): «Personne ne sait rien de précis, mais tout le monde en parle, même les ouvriers libres, polonais, italiens et français que nous rencontrons en cachette sur notre lieu de travail» (*id.*, p. 133).

3. *Id.*, p. 179.

4. *Id.*, p. 186.

5. *Id.*, p. 186.

6. *Id.*, p. 204.

7. *Id.*, p. 73.

8. *Id.*, p. 111.



## *Le processus du faux témoignage*

Selon un processus que j'ai observé chez de nombreux rescapés d'Auschwitz ou d'autres camps de concentration, P. Levi ne ment pas d'emblée mais se trouve graduellement conduit, entre 1947 et 1976, à mentir sur son expérience d'Auschwitz. Pour commencer, cette expérience a été atroce, d'une atrocité vraie, quotidienne, sans rien de spectaculaire et, par conséquent, difficile à décrire. Le besoin de relater cette expérience et d'en faire sentir le caractère révoltant conduit à légèrement pimenter le récit d'inventions qu'en un premier temps on n'ose tout de même pas certifier vraies; on se fait l'écho de rumeurs épouvantables qui enveloppent les réalités d'une sorte de halo sulfureux; on crée une atmosphère; on ne prétend pas avoir vu le diable mais on rapporte que d'autres l'ont vu. Puis, les années passant, on s'en entretient avec d'autres survivants et surtout on lit ce qui s'est écrit sur le sujet; on finit par intéresser des auditoires qui n'ont pas connu cette expérience, des auditoires à la fois complaisants et exigeants: d'une part, ils sont prêts à croire aux pires horreurs mais, d'autre part, il faut leur en fournir de toujours plus fortes, sous peine de les décevoir. C'est alors que, pour répondre à leur attente, on va puiser dans le fond d'une sorte de tradition écrite et orale. On va «enrichir» sa propre expérience de l'expérience supposée des autres et on va s'inspirer des ouvrages prétendument historiques et savants consacrés au sujet. Peu à peu on en viendra ainsi à ne plus clairement distinguer entre ce qu'on a vécu et ce qu'on a trouvé chez autrui. Le petit mensonge deviendra un gros mensonge qui, lui-même, se mettra à enfler jusqu'à nourrir un mythe nécessaire aux chaudes retrouvailles entre gens qui ont subi les mêmes vraies souffrances et qui, par solidarité, se prêteront main forte dans la défense et l'illustration du récit de leur odyssée. C'est le mensonge d'Ulysse. Vrai témoin en 1947, P. Levi est, progressivement, devenu faux témoin en 1976. Il a cédé à la tentation du mensonge d'Ulysse; Paul Rassinier, lui, y a résisté<sup>1</sup>.

\*\*\*

---

1. Sur une invention un peu « forte » de P. Levi, on consultera Pierre Marais, *En lisant de près les écrivains chantres de la Shoah. Primo Levi, Georges Wellers, Jean-Claude Pressac*, p. 7-21.

29 juin 1993

## Un grand faux témoin : Élie Wiesel (Suite)

En 1988, je publiais dans les *Annales d'histoire révisionniste*<sup>1</sup> un article intitulé : « Un grand faux témoin : Élie Wiesel », où j'écrivais notamment :

« Élie Wiesel a reçu en 1986 le prix Nobel de la Paix.

Il est généralement présenté comme un témoin de l'« Holocauste » des juifs et, plus particulièrement, comme un témoin de l'existence des prétendues chambres à gaz homicides [...]. Mais en quoi Élie Wiesel serait-il un témoin des chambres à gaz ? De quel droit exigerait-il que nous croyions un seul instant à ce mode d'extermination ? Dans le livre autobiographique censé rapporter son expérience d'Auschwitz et de Buchenwald, il ne mentionne nul part les chambres à gaz. Il dit bien que les Allemands exterminaient les juifs mais... par le feu, en les jetant vivants dans des fournaises en plein air au vu et au su de tous les déportés<sup>2</sup> ! »

Dans une note, je précisais que l'auteur de *La Nuit*, récit autobiographique, ne faisait aux gazages homicides qu'une seule allusion vague et fugace à la page 109 : Élie Wiesel, qui aime bien prendre Dieu pour interlocuteur, lui dit : « [ces hommes-ci] que Tu as laissé torturer, égorger, gazer, calciner, que font-ils ? Ils prient devant Toi<sup>3</sup> ! »

En 1992, un révisionniste suisse, Jürgen Graf<sup>4</sup>, eut la curiosité de comparer la version originale française de *La Nuit* (1956)<sup>5</sup> avec la traduction en allemand parue, en 1962, sous le titre *Die Nacht zu begraben, Elischa* (La Nuit pour enterrer les morts, petit Élie)<sup>6</sup>. Cette traduction due à Curt Meyer-Clason se révéla scrupuleusement exacte, sauf sur un point : il semblait que toutes les occurrences où se rencontraient, dans la version française, les mots de « crématoire(s) » ou de « four(s) crématoire(s) » avaient laissé place, sous la plume de l'excellent traducteur, au mot de « *Gaskammer(n)* » (chambres à gaz). Une révisionniste française, doublée d'une germaniste, A. W., voulut bien se charger pour moi d'un travail de vérification, dont je la remercie. Le résultat de ce travail est le suivant :

---

1. *AHR*, n° 4, printemps 1988, p. 163-168, reproduit idans le volume II à la page 606.

2. É. Wiesel, *La nuit*, p. 163.

3. *Id.*, p. 168, n. 1.

4. Jürgen Graf est l'auteur de *Der Holocaust auf dem Prüfstand* (L'Holocauste sur la sellette), et de *Der Holocaust-Schwindel*.

5. *La Nuit*, préface de François Mauriac.

6. *Die Nacht zu begraben, Elischa*, avec une introduction de Martin Walzer et la préface de François Mauriac ; la traduction de *La Nuit* occupe les pages 17-153.

En treize occurrences, «crématoire(s)» ou «four(s) crématoire(s)» ont été changés en «*Gaskammer* (n)» et, en une occurrence, en «*Vernichtungslager*» (camp d'extermination doté de chambre(s) à gaz). En une occurrence, «exterminés» a été changé en «*vergast*» (gazés). Donc, au total, en quinze occurrences, **le traducteur allemand a mis du gaz là où l'auteur n'en avait pas mis**. Les pages où peuvent se vérifier ces manipulations sont les suivantes, respectivement dans l'édition originale française et dans la traduction allemande :

Page57 – Seite53 (2 fois); p. 58 – s. 54; p. 61 – s. 57; p. 62 – s. 57; p. 67 – s. 62 (2 fois); p. 84 – s. 76; p. 101 – s. 90; p. 108 – s. 95; p. 109 – s. 95; p. 112 – s. 98; p. 129 – s. 113; p. 163 – s. 140; p. 174 – s. 150<sup>1</sup>.

Il est intéressant de noter que, dans les deux dernières occurrences, le camp dont parle É. Wiesel n'est plus celui d'Auschwitz, quitté en janvier 1945, mais celui de Buchenwald. Autrement dit, le camp de Buchenwald, dont tous les historiens ont fini par admettre qu'il ne possédait pas de chambres à gaz homicides, se voit ici pourvu... de chambres à gaz homicides !

A mes yeux, la responsabilité personnelle d'É. Wiesel est engagée dans ces manipulations frauduleuses, lesquelles, comme on peut le constater, revêtent

---

1. Primo Levi s'est livré à une opération du même genre sans avoir recours à un traducteur. Voyez *Si c'est un homme*. La première partie du livre est la plus longue et la plus importante ; elle comprend cent quatre-vingts pages (p. 7-186) et a été rédigée en 1947 ; l'auteur dit, dès la page 19, que c'est après la guerre qu'il a appris le gazage des juifs à Birkenau ; lui-même travaillait à Buna-Monowitz et n'avait jamais mis les pieds à Birkenau ; aussi ne parle-t-il qu'en termes extrêmement vagues et seulement à cinq reprises de « la » chambre à gaz (p. 19, 48, 51, 96, 135) ; il se contente de la mentionner, toujours au singulier et comme une rumeur dont « tout le monde *parle* » (p. 51). Soudain, dans son « Appendice », écrit en 1976, soit près de trente ans plus tard, les chambres à gaz font une entrée en force : en l'espace de vingt-six pages (p. 189-214) qui, vu leur typographie plus resserrée, peuvent être comptées pour trente pages, l'auteur les mentionne à onze reprises (p. 193 (2 fois), 198 (3 fois), 199, 201 (2 fois), 202, 209, 210) ; à deux reprises, il parle de « gaz » et à neuf reprises de « chambres à gaz » (toujours au pluriel) ; il écrit comme s'il les avait vues : « Les chambres à gaz étaient en effet camouflées en salles de douches avec tuyauteries, robinets, vestiaires, portemanteaux, bancs, etc... » (p. 198). Il ne craint pas d'écrire encore : « Les chambres à gaz et les fours crématoires avaient été délibérément conçus pour détruire des vies et des corps humains par millions ; l'horrible record en revient à Auschwitz, avec vingt-quatre mille morts en une seule journée au mois d'août 1944 » (p. 201-202).

Élie Wiesel et Primo Levi ne sont pas les seuls à avoir ainsi « enrichi » leurs souvenirs.

Primo Levi était ingénieur chimiste. Sur son naufrage ou son délire au point de vue scientifique dans *Si c'est un homme*, on consultera, de Pierre Marais, *En lisant de près les écrivains chantres de la Shoah. Primo Levi, Georges Wellers, Jean-Claude Pressac* ; voy., en particulier, « Le chimiste, la batterie de camion et... les chambres à gaz » (p. 7-21), chapitre qui concerne Primo Levi. Ce dernier s'est suicidé ou est mort accidentellement le 11 avril 1987. C'est à sa qualité de juif qu'il avait dû de n'être pas fusillé lorsqu'il avait été fait prisonnier par la Milice fasciste le 13 décembre 1943, à l'âge de 24 ans. « Les fascistes l'avaient capturé en tant que partisan (il avait encore un pistolet sur lui), et il s'était déclaré juif afin de n'être pas fusillé immédiatement. Et c'est en tant que juif qu'il fut livré aux Allemands. Les Allemands l'envoyèrent à Auschwitz [...] » Ferdinando Camon, « Chimie. Levi, la mort », p. 29.

un caractère délibéré et systématique. Cette responsabilité demeurera engagée aussi longtemps que l'auteur ne se sera pas publiquement expliqué sur son rôle dans l'affaire de cette curieuse traduction en allemand.

Il est un autre point sur lequel j'attends depuis plusieurs années une explication de notre homme: pourquoi, en janvier 1945, a-t-il décidé de quitter Auschwitz avec les Allemands plutôt que d'attendre sur place les Soviétiques ? Pourquoi son père et lui ont-ils, après mûre réflexion et alors que les Allemands leur en laissaient le choix, opté pour un départ avec leurs «exterminateurs» allemands plutôt que pour une attente, sur place, de leurs «libérateurs» soviétiques ?

Il faut relire la fin de *La Nuit* sur ce troublant épisode de la vie des Wiesel, père et fils. Pour commencer, rappelons qu'É. Wiesel a toujours insisté sur le caractère strictement autobiographique de son ouvrage. Encore en 1990, il déclarait: «Every word of it is absolutely true» (Chaque mot en est absolument vrai) <sup>1</sup>. Aux pages 124-130 de *La Nuit*, il raconte que, détenu à Auschwitz à l'âge de seize ans, il eut, un jour de la fin 1944, à souffrir d'une infection au pied droit. «Un grand médecin juif, un détenu comme nous [mon père et moi-même]» décida qu'une opération chirurgicale était nécessaire <sup>2</sup>. Le jeune Élie fut admis à l'hôpital d'Auschwitz «dans des draps blancs [...]». Ce n'était pas mal du tout, l'hôpital: on avait droit à du bon pain, à de la soupe plus épaisse<sup>3</sup>.» Son médecin assista de bout en bout à l'opération chirurgicale jusqu'au réveil du jeune patient. Peu après, en janvier 1945, les Allemands annoncèrent l'évacuation du camp: «Les malades peuvent rester à l'infirmerie. Ils ne seront pas évacués<sup>4</sup>.» Le jeune homme consulta son père. «Il était perdu dans ses méditations. Le choix était entre nos mains. Pour une fois, nous pouvions décider nous-mêmes de notre sort. Rester tous deux à l'hôpital, où je pouvais faire entrer [mon père] comme malade [ce qu'il n'était pas] ou comme infirmier [ce qu'il n'était pas non plus], grâce à mon docteur. Ou bien suivre les autres<sup>5</sup>.» La suite du récit nous l'apprend: bien que le jeune homme eût encore du mal à marcher, la décision fut prise d'un commun accord: ce serait – et ce fut – le départ vers l'Ouest avec les Allemands, le 18 janvier 1945 <sup>6</sup>.

Comment tout cela peut-il s'accorder avec une politique d'extermination systématique des juifs, surtout des juifs malades ou incapables de travailler ?

---

1. *Chicago Tribune*, 8 mai 1990, section 2, p. 5, col. A.

2. É. Wiesel, *op. cit.*, p. 124.

3. *Ibid.*.

4. *Id.*, p. 129.

5. *Id.*, p. 129-130.

6. *Id.*, p. 130-133: «We were waiting for the Russians as I waited for the Messiah» ([A Auschwitz] nous attendions les Russes comme j'attendais le Messie). Ce mensonge flagrant a été proféré par Élie Wiesel lors d'une émission télévisée du 27 novembre 1991: «Facing Hate With Elie Wiesel and Bill Moyers» (Face à la haine, avec Élie Wiesel et Bill Moyers), PBS, transcription, p. 8.

Le père d'Élie Wiesel allait mourir de dysenterie à Buchenwald. Lui-même et deux de ses sœurs allaient survivre à la guerre. Élie Wiesel se fait beaucoup voir et entendre. Ses sœurs sont d'une remarquable discrétion <sup>1</sup>.

\*\*\*

29 juillet 1993

### Lettre à Ernst Nolte

Mon cher collègue,

Je vous remercie de votre réponse du 19 juin à ma lettre du 15 mai.

Je vous avais reproché d'avoir employé à notre égard l'expression de «*radikaler Revisionismus*». Vous me répondez que, *pour vous*, cette expression n'a rien d'infamant. Reportez-vous à ma lettre du 15 mai. Je vous y disais : « Cette épithète (de «radikal») implique, **que vous le vouliez ou non**, une critique... radicale ». La question n'était donc pas de savoir quelle était votre intention – non exprimée – mais quels étaient le mot et le fait exprimés. Vous êtes un historien allemand. Vous savez donc parfaitement les implications morales et politiques de cet adjectif qui est encore plus grave en allemand qu'en français, pour les historiens, les journalistes et les hommes politiques de votre pays. Vous n'aviez pas le droit de nous appliquer cet adjectif, surtout sans même avoir rencontré un seul d'entre nous, alors même que, personnellement, je vous avais proposé une telle rencontre.

A la fin de votre lettre, vous écrivez : « Pour terminer, je veux vous dire en toute sincérité la raison qui m'a fait écarter votre aimable proposition de me rendre visite à Berlin. » Précisons d'abord que je vous proposais aussi de vous recevoir à Vichy, où j'habite. Vous m'avouez ensuite, franchement, que vous avez eu *peur*. Vous avez craint que cette rencontre ne s'ébruite ; ainsi, dites-vous, votre livre se serait trouvé « liquidé » avant son édition. Je comprends cette peur mais vous auriez dû la surmonter. Personnellement, à votre place, j'aurais éprouvé une peur encore plus grande que celle-là : celle d'écrire un livre injuste et mal informé. Les historiens allemands sont décidément bien à plaindre.

En ce qui concerne l'épisode de la vieille juive que vous avez un jour aperçue sur un quai de gare et dans le train, ne craignez-vous pas de *spéculer* ? Si je compare votre récit du 23 avril avec celui du 19 juin, je relève d'étranges « enrichissements ». Vous dites maintenant que, selon toute apparence (*Anschein*), cette vieille femme était l'épouse d'un « aryen » ; vous ajoutez :

---

1. *La Nuit* ne semble être que la version, considérablement abrégée, d'un livre de huit cents pages qu'Élie Wiesel aurait publié en yiddish, dans une ville d'Argentine, en 1956, sous un titre signifiant « Et le monde resta silencieux » (E. Devereaux, « Elie Wiesel », p. 40). Il serait probablement instructif de comparer cette première version, qui ne rencontra aucun succès, avec le condensé en français de *La Nuit*.

d'un «aryen» mort peu auparavant. Vous dites même qu'elle a été déportée à l'Est ! Comment peut-on avancer ainsi, d'un seul et même souffle, deux hypothèses et une certitude ? Là-dessus, vous dites que vous «croyez» qu'une cruauté abstraite de ce genre n'avait pas d'analogie en France. Vous vous trompez. La France est un pays riche en décisions administratives de ce genre (et en cruautés point du tout administratives et réglementaires, et donc d'autant plus horribles dans les faits). La cruauté «abstraite», comme vous dites, et les mesures d'autorité les plus cruelles, *mais hypocrites*, sont même une spécialité des grandes «démocraties». Pendant et après la seconde guerre mondiale, la police française a mis en camps de concentration, camps de regroupement, camps de transit une quantité de Français et d'étrangers. Tous les camps où ont été internés des juifs avaient reçu (avant mai-juin 1940) et ont reçu (à partir d'août 1944) des foules de non-juifs: Espagnols, Allemands, Autrichiens, «collabos», etc. Les fameuses photos du Vel' d'hiv' montrent, vous le savez sans doute, non pas des juifs en juillet 1942 mais des «collabos» en août 1944. Pour moi, les horreurs de l'Épuration, sur laquelle les historiens ont longtemps observé le silence des lâches, ont été telles, en bien des pays d'Europe, qu'elles ne nous autorisent pas à la dénonciation facile, le jour et la nuit, pendant près de cinquante ans, des horreurs «nazies». Juger, c'est comparer. Si nous voulons condamner les atrocités des vaincus, observons d'abord nos propres cruautés, administratives ou non administratives (ces dernières étant, je le répète, forcément plus horribles). Vous ne répondez pas à mes questions des pages 4 et 5.

Vous répondez à ma question sur les «chambres à gaz». Vous écrivez qu'on n'a «**en aucune manière** apporté la preuve générale et définitive qu'une extermination en masse, notamment par le moyen de gaz toxique, n'a pas eu lieu, et cela ni en acte ni en intention». Vous ajoutez: «Il faudra encore une longue période de recherches et de discussions pour élucider cette question.» Je vous répondrais que nous sommes ici dans le vague. Qu'appellerez-vous, éventuellement, le jour venu, une «preuve générale et définitive» ? Vous croyez certainement que, pendant la guerre de 14, les Allemands n'ont pas coupé des mains d'enfants belges et je suppose que vous ne croyez pas non plus à une foule de récits d'atrocités concernant l'exécution de juifs, pendant la seconde guerre mondiale, par l'eau bouillante (version *officielle* de Treblinka au procès de Nuremberg: PS-3311), par l'électricité, par des pompes à faire le vide, par le déversement en hauts-fourneaux, etc. De même pour le «savon juif», etc. Voulez-vous me dire, dans chaque cas, quelle est la preuve «définitive» et «générale» qui vous a convaincu qu'il s'agissait de mensonges ? Mais soyons précis en ce qui concerne les «chambres à gaz»: en quoi l'analyse, parmi d'autres, de Germar Rudolf ne prouverait-elle pas qu'il n'y a pas eu de chambres à gaz homicides à Auschwitz et à Birkenau ? Pouvez-vous me nommer des endroits *précis* où, d'après vous, les Allemands auraient pu gazer des juifs ? Quelles sont les «recherches» que vous appelez

de vos vœux ? De quelles « discussions » précises voulez-vous parler sur ce point précis ?

Je vais, moi, répondre à vos questions.

Question n° 1: Ma réponse est oui. Hitler a considéré les juifs comme, d'ailleurs, la plupart des juifs ont considéré Hitler et continuent de considérer Hitler.

Question n° 2: Ma réponse est oui. On menace toujours d'anéantissement, particulièrement en temps de guerre. Un ennemi est, par définition, voué, en de tels cas, à l'anéantissement ou à l'extermination. Souvent, on va jusqu'à le déclarer «anéanti» alors qu'en fait il ne l'est pas. J'observe, par ailleurs, que les mots d'anéantissement ou d'extermination, comme ceux de *Vernichtung* ou d'*Ausrottung*, sont difficiles à définir. S'agit-il d'un anéantissement *physique*, d'une extermination *physique* ? La VI<sup>e</sup> armée allemande a été exterminée à Stalingrad. Cela veut-il dire qu'il n'y a pas eu de survivants ? Non, bien sûr. Il faut se méfier de mots de ce genre.

Questions 3 à 6 : Ces quatre questions n'en forment qu'une que je formulerais ainsi : «Hitler était-il, pour vous, *capable* de décider le génocide des juifs et d'utiliser, pour cela, la méthode (plus «humaine» dans son esprit) du gazage ?» Ma réponse est que n'importe qui, et, en particulier, les gens qui font profession de lutter pour le Bien contre le Mal, est capable des pires horreurs. Hitler était, à ce titre, capable de décider le génocide des juifs et capable d'utiliser la méthode du gazage, même et surtout si cette méthode lui paraissait particulièrement cruelle. Hitler était capable de commettre le crime de Katyn. Il était capable d'utiliser la bombe atomique contre les populations civiles. Il était capable de redécouper l'Europe à sa fantaisie, en cas de victoire, et de déporter des millions de gens. Il était capable d'une politique colonialiste et impérialiste. Il était capable de cent autres horreurs qu'on lui impute – sans les prouver – ou que ses ennemis ont bel et bien perpétrées.

Cependant, la question pour un historien est moins de savoir si Charles-Quint, Napoléon, Hitler, Roosevelt, Churchill, Staline étaient *capables* de ceci ou de cela que de savoir si ces gens ont *fait* ceci ou cela. Pour commencer, ce «ceci» ou ce «cela» ont-ils existé ?

Vous *spéculez* et vous me demandez de *spéculer*. Vous pensez qu'il existe des raisons de penser que... et vous me demandez : «Gibt es Grund zu der *Annahme*, daß...» Vous continuez ainsi : «Darf man *annehmen*... ?» [Peut-on supposer... ?]; «War die Macht Hitlers im Dritten Reich so groß, daß er *instande* war... ?» [Le pouvoir de Hitler sous le III<sup>e</sup> Reich était-il si grand qu'il était capable... ?]; «Läßt sich die *Annahme* wahrscheinlich machen, daß... ?» [Ne peut-on supposer avec vraisemblance... ?] Que de suppositions ! Moi, j'ai fait ces suppositions et puis, *après avoir beaucoup travaillé*, j'ai vu qu'elles ne correspondaient à rien dans la réalité.

Vous employez des expressions qui exigeraient des définitions. Qu'est-ce, au juste, qu'une «superstructure sans consistance» (*luftiger Überbau*) par rapport

à une force déterminante (*handlungsbestimmende Macht*) ? Et, surtout, que veut dire «une simple indication ou un signe de tête de Hitler» (*eine bloÙe Andeutung oder [...] ein Kopfnicken*) ? Quelle représentation physique vous faites-vous de ces choses-là ? Comment vous imaginez-vous la scène ? Hitler donnerait un signe de tête à quoi ? A qui ? En présence de qui ? Je ne l'imagine pas faisant à un fonctionnaire allemand un «signe de tête» qui équivaudraità : «Moi, chancelier du Reich, je vous donne l'ordre de lancer une formidable opération de tuerie généralisée au moyen d'abattoirs chimiques; vous avez mon autorisation non écrite ; vous prendrez l'argent où vous voudrez; vous veillerez à ce qu'il n'existe pas la moindre trace du plus grand massacre de l'histoire, un massacre dont je ne veux pas – vous le voyez – prendre la responsabilité devant l'histoire ; salissez-vous, salissez l'armée, la police, mais ne me demandez pas de me salir moi-même.» Puis-je vous demander ici, mon cher collègue, si vous avez lu ce que j'ai écrit de la théorie du «*nod*» (signe de tête), chère à Christopher Browning ? Et avez-vous lu ce que j'ai écrit sur la théorie, chère à Raul Hilberg, de la «communication de pensée» (*consensus mind-reading [...] by a far-flung bureaucracy*) ?

En conclusion, voyez à quel point nous sommes dans la *spéculation*, le vague, la psychologie, la métaphysique et loin, malheureusement, de la recherche des faits vérifiables. Contrairement à ce que vous dites, je ne suis pas un historien empirique et j'espère que, de votre côté, vous n'êtes pas un naïf historien des «idéologies» confiné dans le papier (un «historien de papier»). Je cherche à commencer par le commencement. Je cherche à établir ce qui a bien pu se passer. Si j'agis ainsi, c'est par souci de prudence, par égard pour la logique et par amour, je ne vous le cacherais pas, de la difficulté. *Car rien n'est difficile comme de commencer par le commencement et de rechercher la réalité des faits, humblement.*

Je me permets d'attendre une réponse à cette lettre. Au reçu de votre réponse, je vous ferai savoir si j'irai, ou non, vous voir à Berlin.

\*\*\*

24 août 1993

**«Faurisson» dans  
Henry Coston, *Dictionnaire de la politique française*, IV,  
à paraître  
[article soumis à l'intéressé pour vérification]**

FAURISSON (Robert) – Universitaire, né le 25 janvier 1929 à Shepperton (Grande-Bretagne), de père français et de mère écossaise. Il est lui-même titulaire de la nationalité britannique et de la nationalité française. Agrégé des lettres et docteur ès lettres et sciences humaines, ce



spécialiste de littérature française moderne et contemporaine ainsi que de « critique de textes et documents (littérature, histoire, médias) » a enseigné à la Sorbonne et, à partir de 1973, à l'université Lyon-II (université Lumière). Jusqu'alors noté comme « très brillant professeur, chercheur très original, personnalité exceptionnelle », il fut du jour au lendemain privé *de facto* de toute activité d'enseignement sur l'intervention, en particulier, d'associations juives qui lui reprochaient ses opinions révisionnistes. Par la suite, sa chaire d'enseignement lui fut retirée par Lionel Jospin, ministre de l'éducation, sans recours à la moindre procédure administrative. F. n'avait jamais professé ses opinions dans ses cours. Il est aujourd'hui rattaché au Centre national d'enseignement à distance. Considérant le révisionnisme non comme une idéologie mais comme une méthode, il préconise, en littérature comme en histoire, une relecture particulièrement attentive des textes et des documents. Cette méthode lui a permis de renouveler profondément l'étude de textes littéraires réputés difficiles : voy. *A-t-on lu Rimbaud ?*, *A-t-on lu Lautréamont ?*, *La Clé des Chimères et Autres Chimères de Nerval*. Secrétaire du SNE-sup, il a cotisé au Comité Maurice Audin contre la torture en Algérie ; d'une rare liberté de pensée, il fut, peu après, emprisonné à Riom, en 1962, pour avoir vivement protesté contre l'internement administratif d'un sympathisant de l'Algérie française. Il est membre de l'Union des athées. Reprenant la thèse de l'ancien député socialiste pacifiste Paul Rassinier, revenu de déportation sur un brancard et auteur du *Mensonge d'Ulysse* (1950, réédité par La Vieille Taupe, 1979), il est considéré comme le principal représentant dans le monde, avec l'Américain Arthur Butz, du révisionnisme historique. Il affirme, au terme de ses recherches, que si l'Allemagne nationale-socialiste a effectivement suivi une politique antijuive et recherché une « solution définitive de la question juive » par l'émigration si possible et la déportation si nécessaire, elle n'a jamais pratiqué une politique d'extermination physique des juifs européens ; selon lui, on ne trouve nulle trace d'un ordre, d'un plan, d'un budget pour cette extermination et « l'arme spécifique du crime spécifique », c'est-à-dire la chambre à gaz homicide, est une invention de la propagande de guerre. Parmi les nombreux auteurs révisionnistes, F. est le premier à avoir insisté sur ce qu'il appelle les « impossibilités physico-chimiques de la prétendue chambre à gaz hitlérienne ». Il a mis au jour d'importants documents sur les crématoires censés contenir, comme à Auschwitz ou à Birkenau, des chambres à gaz homicides. La controverse

sur les chambres à gaz a éclaté à l'occasion de deux articles de F. dans *Le Monde* (29 décembre 1978 et 16 janvier 1979); un premier article avait été déjà publié dans *Défense de l'Occident* (juin 1978). Les principaux soutiens qu'il reçut lui vinrent, dès 1979, de l'ultra-gauche, réunie autour du groupe de la Vieille Taupe animé par le militant libertaire Pierre Guillaume. Ceux-ci ont publié un ouvrage collectif, *Intolérable Intolérance* (La Différence, 1981), qui comprend des contributions de Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Éric Delcroix, Claude Karnoouh, Vincent Monteil, Jean-Louis Tristani. C'est aux éditions de la Vieille Taupe qu'en 1980 Serge Thion, chercheur au CNRS, et F., publient *Vérité historique ou vérité politique ? La question des chambres à gaz ?* Cet ouvrage contient aussi une étude du *Journal* d'Anne Frank (journal dont F. attribue la rédaction, après la guerre, au père de la jeune fille morte du typhus en mars 1945 à Bergen-Belsen). F. a également publié *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* (précédé d'un avis de Noam Chomsky, 1980) et *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* (1982). Il est l'auteur de nombreuses études publiées dans les *Annales d'histoire révisionniste* (1987-1990), la *Revue d'histoire révisionniste* (1990-1992) et *The Journal of Historical Review* (depuis 1980) édité à Los Angeles par l'*Institute for Historical Review*. Il conseille ou dirige de nombreux travaux en France et à l'étranger. Il a été le conseiller technique du Canadien Ernst Zündel lors de deux longs procès en 1985 et 1988 à Toronto; ses dépositions à la barre ont fait sensation; les contre-interrogatoires qu'il inspirait ont été désastreux pour les témoins et les historiens de la partie adverse. Il est à l'origine de l'expertise de l'Américain Fred Leuchter concluant à l'impossibilité d'existence de chambres à gaz homicides à Auschwitz, Birkenau et Majdanek; d'autres expertises ont conclu dans le même sens. Débateur redouté, il est interdit d'antenne à la radio et à la télévision françaises. Depuis 1978, il a subi dix agressions physiques dont l'une, le 16 septembre 1989, de la part d'une organisation se dénommant « Fils de la mémoire juive »; cette agression, où il manqua laisser la vie, fut approuvée par Serge et Beate Klarsfeld ainsi que par François Léotard. De nombreux procès, suivis de lourdes condamnations financières et de peines de prison avec sursis, n'ont, jusqu'à présent, pas réussi à briser l'énergie d'un homme contre lequel, à l'instigation de certaines associations juives, Laurent Fabius a pris l'initiative de réclamer au parlement le vote d'une loi spéciale: la loi Fabius-Gayssot, alias « Lex Faurissonia » (13 juillet 1990)

qui interdit toute contestation de la vérité officielle en ce qui concerne l'histoire des crimes contre l'humanité, tels que définis et sanctionnés par le Tribunal militaire international de Nuremberg (1945-1946). «Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie avec l'explication de sa technique et de son fonctionnement»: tel est le défi lancé par F. et pour lequel il continue, dit-il, d'attendre une réponse. François Brigneau a publié: *Mais qui est donc le Professeur Faurisson ?* (Publications F. B. , 1992).

\*\*\*

13 September 1993

### **Quelques dénonciations du shoah-business**

1. *The devastating barb: «There's no business like Shoah business» is, sad to say, a recognizable truth.*

(L'affreux jeu de mots «il n'y a pas de business qui vaille le shoah-business» est, c'est triste à dire, une vérité palpable.)

Leon A. Jick, «The Holocaust: its Use and Abuse within the American Public», 1981, p. 316.

2. Dans le cas du génocide des Juifs, il est évident qu'une des idéologies juives, le sionisme, fait du grand massacre une exploitation qui est parfois scandaleuse.

Pierre Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, 1981, p. 215.

3. *Many Israelis feel offended by the way in which the Holocaust is exploited in the Diaspora. They even feel ashamed that the Holocaust has become a civil religion for Jews in the United States. They respect the works of Alfred Kazin, Irving Howe, and Marie Syrkin. But of other writers, editors, historians, bureaucrats, and academics they say, using the word Shoa, which is the Hebrew for Holocaust: «There's no business like Shoa business».*

(Beaucoup d'Israéliens se sentent offensés par la façon dont l'Holocauste est exploité dans la diaspora. Il ressentent même de la honte à l'idée que l'Holocauste soit devenu une religion civile pour les juifs des Etats-Unis. Ils respectent les travaux d'Alfred Kazin, Irving Howe et Marie Syrkin. Mais à propos des autres écrivains, rédacteurs, historiens, bureaucrates et universitaires ils disent, en utilisant le terme Shoa qui est le mot hébreu pour Holo-

causte : « il n'y a pas de business qui vaille le shoah-business. »)

Jacobo Timerman, *The Longest War. Israel in Lebanon*, 1982, p. 15.

4. «*The Eichmann trial in 1961 [...] was exploited in a cold-blooded way as « a means of practical policy, aimed at practical gains. – One of the principal gains, [Boaz Evron] says, was to heighten the sense of guilt of the Germans : to put Germany in a situation of permanent disadvantage in the eyes of the world and to exploit this situation not only by extracting still greater payments in reparation for the crimes of the Nazis, but by insisting at the same time (quite rightly) that mere money could not compensate for the sufferings of the Jews [...] moral blackmail [...] moral blackmail.*»

(Le procès Eichmann, en 1961, [...] a été exploité de sang-froid comme "moyen d'une politique concrète visant des bénéfices concrets. – L'un des principaux bénéfices, dit [Boaz Evron], fut d'accroître le sentiment de culpabilité des Allemands : de mettre l'Allemagne dans une situation d'infériorité aux yeux du monde entier et d'exploiter cette situation non seulement en extrayant le versement de réparations toujours plus considérables pour les crimes commis par les nazis, mais aussi en insistant en même temps (et à juste titre) sur le fait que l'argent ne peut pas compenser les souffrances des juifs [...] chantage moral [...] chantage moral.)

Michael Adams [dans un long compte rendu d'un article de Boaz Evron publié en hébreu dans le magazine littéraire *Yiton* 77 de Tel Aviv], « About Use and Misuse of the Holocaust by the State of Israel », 1982.

5. [A Los Angeles, le rabbin Schulweis déclare :] « Auschwitz nous a servi d'argument définitif quand tous les autres ont échoué. C'était le moyen le plus sûr pour collecter des fonds pour des yeshivoth [écoles religieuses] ou l'enseignement du judaïsme, pour des foyers de vieillards ou des orphelinats, et pour Israël. »

Murray Zuckoff, « Contre le mauvais usage de l'holocauste [sic] comme référence », 1982.

6. « La communauté juive américaine a le sentiment de plus en plus marqué que l'Holocauste a été et continue d'être "banalisé" et commercialisé, a récemment affirmé dans la revue *Judaism*, une universitaire, M<sup>me</sup> Deborah

Lipstadt, professeur d'études juives à la prestigieuse université de Californie (UCLA). – Elle précise qu'un nombre croissant de juifs sont d'avis qu'il y a « beaucoup trop d'Holocauste », que trop d'argent, de temps et d'énergie sont investis dans son évocation, et que l'attention dont il est l'objet a un aspect « malsain ». D'autres juifs, écrit-elle encore, prétendent que l'Holocauste a été « commercialisé » par divers groupes et institutions pour des objectifs qui leur sont propres, et que les carrières de certains groupements et même individus « ont été édifiées sur l'exploitation grossière de l'intérêt suscité par l'Holocauste ».

Traduction d'un extrait de *Jewish Digest*,  
« Choa. La Banalisation de l'Holocauste ».

[R. Faurisson: The English original text should be found in *Judaism* (February 1983 ?)]

7. « *I first heard the bitter pun “there's no business like Shoah business” while working at YIVO [Institute for Jewish Research], an institution almost exclusively staffed by Holocaust survivors or their children. The joke acknowledged the seemingly limitless appetite for Holocaust materials, mainly as fund-raising tools within the Jewish community, but also as a source of identity – even a perverse ethnic pride – as well as the antidote to the fascination with Nazism outlined above.* »

[J'ai entendu pour la première fois cet amer jeu de mots, « il n'y a pas de business qui vaille le shoah-business » alors que je travaillais à l'Institut Yivo (spécialisé dans la recherche sur les juifs), une institution dont le personnel est presque exclusivement composé de survivants de l'Holocaustes ou de leurs enfants. Cette plaisanterie témoignait de l'appétit apparemment sans limite dont ils témoignaient pour les documents sur l'Holocauste, qui servaient surtout à collecter des fonds à l'intérieur de la communauté juive, mais aussi de source d'identité – et même d'une certaine fierté ethnique perverse – aussi bien que d'antidote à la fascination exercée par le nazisme que j'ai évoquée plus haut.]

J. Hoberman, « Film. Shoah Business », 1986.

[J. Hoberman défendait le film de Claude Lanzmann contre l'attaqué lancée par Pauline Kael dans *The New Yorker*].

8. « *[In a B'nai B'rith lecture in Jerusalem, Sir Imanuel Jakobovits, the British Chief Rabbi, said that the Holocaust was not] an event different from any previous national ca-*

*tastroph [for the Jews] in spite of the existence of “an entire industry, with handsome profits for writers, researchers, film makers, monument-builders, museum-planners and even politicians”.* »

([Dans une conférence organisée par le B'nai B'rith à Jérusalem, Sir Immanuel Jakobovits, le grand rabbin d'Angleterre, a dit que l'Holocauste n'était pas] un événement différent des autres catastrophes nationales [qui avaient affecté les juifs], en dépit de l'existence de toute une industrie qui rapportait de confortables profits aux écrivains, aux réalisateurs de films, aux constructeurs de monuments, aux muséographes et même aux politiciens.)

Haim Shapiro [Jerusalem],

« Chief Rabbi assails Holocaust “industry” », 1987.

9. « War and Remembrance [...] *only minimalizes the historical events and issues it is exploiting. The deliberate extermination of millions of Jews and the death and mutilation of many other millions in the Second World War are merely an expensive and logistically complex backdrop to the soap operatics of the plot, and the promotion of products sanctioned by author Herman Wouk. [...] all the sufferings [...] have once again been reduced to mere fodder for the merchants of conspicuous consumption.* »

(*War and Remembrance* (Guerre et souvenir) [...] ne fait que minimiser les événements et les problèmes historiques que le film exploite. L'extermination délibérée de millions de juifs ainsi que la mort et la mutilation de beaucoup d'autres millions d'hommes au cours de la seconde guerre mondiale se réduisent à n'être plus que l'arrière-plan coûteux et complexe à installer pour une intrigue de feuilleton et la promotion de produits liés à l'auteur Herman Wouk. [...] toutes les souffrances [...] ont été une fois de plus réduite en pâtée distribuée par les marchands de consommation de prestige.)

John Haslett Cuff, « War and merchandising », 1988.

10. « *The newspaper Ha'Aretz (December 16) published an attack by a director of the Yad V'shem Holocaust Center on the Wiesenthal Center in Los Angeles. The displeasure of Yad V'Shem over what it sees as the commercialization of the Holocaust by the Wiesenthal Center has long been known, but this is the most open attack yet [...]. [Said the director:] “The Jewish people does many vulgar things but the Wiesenthal Center raised it to a complete level:*

*The optimum use of sensitive issues in order to raise money...”»*

(Le journal [israélien] *Haaretz*, du 16 décembre [1988] a publié une attaque du directeur de l'Institut Yad Vashem contre le centre Wiesenthal de Los Angeles. Le mécontentement de Yad Vashem devant ce qu'ils considèrent comme une commercialisation de l'holocauste par le centre Wisenthal est connu depuis longtemps mais cette attaque est la plus explicite à ce jour. [Le directeur a déclaré:] «Le peuple juif fait beaucoup de choses vulgaires mais le comble est atteint par le centre Wiesenthal: l'usage optimum des questions sensibles pour amasser de l'argent...»)

«Sad», *The Jewish Press*, 23 December 1988.

11. «[...] “Ce que j'appelle le Shoah business”.

Ces mots ont été prononcés par Jean Kahn, dirigeant du Congrès juif européen le 7 Septembre 1989 dans un débat à la télévision française (*La Cinq*) avec un jésuite, le père Martelet, au sujet du carmel d'Auschwitz.

12. [Said Ms Miller:] «*I do not feel comfortable with the Holocaust being used as the vehicle for these huge fund-raising dinners for this [Simon Wiesenthal] centre, the “celebratisation” of the Holocaust. [...] I think that using the Holocaust to raise money to sell Israel Bonds is not an appropriate way to contribute to those who died. I really don't want to see the Holocaust become another fund-raising vehicle for any group. I'm not even comfortable with all these private, large donations to the US Holocaust Museum.*» [...] *Ms Miller resents commemoration being used not only as a fund-raising tactic, but in order to gain political support for Israel.*

([M<sup>me</sup> Miller a dit:] «Je n'aime pas qu'on utilise l'Holocauste comme support pour ces énormes dîners de bienfaisance au profit de ce centre [Simon Wiesenthal], la «mondanisation» de l'holocauste. [...] Je pense que se servir de l'Holocauste pour collecter des fonds et vendre des bons d'État israéliens n'est pas une manière décente de rendre hommage à ceux qui sont morts. Je ne veux pas voir l'Holocauste devenir un instrument de la collecte de fonds, quelqu'en soit le groupe bénéficiaire. Je n'aime d'ailleurs pas non plus ces énormes dons privés en faveur de l'US Holocaust Museum.» M<sup>me</sup> Miller refuse que les commémorations prennent place non seulement dans des straté-

gies de collecte de fonds mais comme des moyens d'accroître le soutien politique apporté à Israël.)

Andrew Silow Carroll, «How to Remember the Holocaust», 1990

A. S. Carroll est reporter au *Washington Jewish Week*, où cet article est d'abord paru. Il s'entretient ici avec l'écrivain américain Judith Miller, auteur d'un nouveau livre *One, by One, by One: Facing the Holocaust*, qui porte sur les façons appropriées – et inappropriées – de garder le souvenir de l'holocauste.

13. *«Too many books are written on the Holocaust. There are too many films and television plays that exploit the subject such as [...]. There is a fascination with the Holocaust and with Nazism. There may, in fact, be “no business like Shoah business”. The problem is that many of these productions, if not most, are historically inaccurate, sentimental, roma[n]tic, exotic, and hyperbolic and so they ultimately distort and cheapen the Holocaust. – The popularization and commercialization of the Holocaust is not only unhistorical but it is antihistorical [...]. – There are still many survivors alive and already their past has been turned into falsification and fiction.»*

(On écrit trop de livres sur l'holocauste. Il y a trop de films de cinéma et de télévision qui exploitent le sujet, tels [...]. Il y a une fascination exercée par l'holocauste et par le nazisme. Il se pourrait, en fait qu'« il n'y a[it] pas de business qui vaille le shoah-business ». Le problème vient de ce que beaucoup de ces productions, sinon même la majorité d'entre elles, sont historiquement inexactes, sentimentales, romantiques, exotiques et hyperboliques, en sorte qu'en fin de compte elles déforment et banalisent l'holocauste. La vulgarisation et la commercialisation de l'holocauste n'est pas seulement non-historique, elle est anti-historique. [...] Il y a encore de nombreux survivants et déjà leur propre passé a été falsifié et transformé en fiction.)

Michael N. Dobkowski (professor of religious studies), «German Reunification: a Jewish View», 1990.

14. Le rabbin Dr André Ungar, du New Jersey, USA, écrit: [Le professeur Eugen Heimler] haïssait l'emphase, l'hypocrisie, les fonceurs et les poseurs, le jargon des universitaires et la lavasse des psy, et les colporteurs professionnels de l'holocauste.

[Nécrologie] «Professor Eugene Heimler», 1990.



15.«Das Shoah-Business ist die einzige wirkliche Wachstumsindustrie der Vereinigten Staaten», spottet Brewster Chamberlin, Archivar am «Holocaust Memorial Museum in Washington» [...]. Michael Lerner, Herausgeber der Zeitschrift Tikkun, orthodoxer Jude und notorischer Querdenker [sagte]: « Wir sollten langsam damit anfangen, uns eine Antwort auf diese Frage zu überlegen. "There is no business like Shoah business" wird unsere schwarzen und roten Brüder nicht zufriedenstellen.»

(«Le shoah-business est la seule industrie qui connaisse une croissance aux Etats-Unis» plaisante Brewster Chamberlin, archiviste au Holocaust Memorial Museum de Washington. [...] Michael Lerner, directeur de la revue Tikkun, un juif orthodoxe et un penseur non-conformiste [a dit]: «Nous devrions commencer lentement à apporter une réponse à ces questions. Le "il n'y a pas de business qui vaille le shoah-business" ne pourra pas satisfaire nos frères noirs et rouges.»)

Henryk M. Broder (juif), «Das Shoah-Business», 1993.

[Les traductions entre parenthèses sont dues aux éditeurs.]

\*\*\*

22 septembre 1993

## **Les juifs pourraient renoncer au mythe de la chambre à gaz nazie**

Après l'avoir dénoncé, persécuté, condamné comme le pire des criminels, les juifs se sont vus contraints, devant l'abondance des découvertes révisionnistes sur la réalité du camp de Treblinka, de relâcher John Demjanjuk, à qui ils auront, au total, infligé un calvaire de seize années. Quant à Yasser Arafat que, pendant vingt ans, ils ont présenté comme un nouvel Hitler, ils viennent de lui faire, au moins en apparence, d'importantes concessions. Dans les deux cas, les juifs ont estimé que le prestige et l'avenir de l'État d'Israël, ainsi que l'idéologie politique qu'est le sionisme, exigeaient ce genre de révisions.

La religion de l'«Holocauste» est en péril; bâtie sur tout un ensemble de mythes, elle a exigé, de la part des juifs, bien des renoncements et elle va, dans un proche avenir, exiger d'eux un renoncement suprême: il leur faudra abandonner le mythe de la chambre à gaz nazie. La surabondance des découvertes et des publications révisionnistes sur ce mensonge se révèle accablante pour les historiens et les intellectuels juifs. Pour devenir un pur article de foi religieuse, la croyance en l'«Holocauste» des juifs devra se délester du mythe de plus en plus encombrant de cette absurde chambre à gaz qui aurait défié, si elle avait pu exister, toutes les lois de la physique et de la chimie.

Dans un récent passé, les juifs ont déjà prouvé qu'ils étaient capables, non seulement d'abandonner certains mythes de l'«Holocauste», mais de se présenter, par la même occasion, en pourfendeurs de ces mythes. Ils sont allés jusqu'à s'approprier d'importantes découvertes révisionnistes et à se présenter en champions de la vérité historique. Après avoir longtemps accusé l'Allemagne de crimes imaginaires fondés sur des rumeurs, ils l'accusent d'avoir elle-même fomenté ces rumeurs dans un esprit d'hostilité aux juifs.

C'est ainsi que, dans leur ensemble, les historiens juifs ont fini par reconnaître que l'histoire du savon juif, pourtant entérinée par le tribunal de Nuremberg, n'était qu'une fiction. Par un extraordinaire retournement, ils ont ensuite mis cette fiction sur le compte des Allemands qui, selon la nouvelle version juive, auraient colporté cette histoire de savon en vue d'effrayer les juifs.

Ces mêmes historiens ont dû admettre que le chiffre de quatre millions de morts à Auschwitz, pourtant imposé d'office par le tribunal de Nuremberg, constituait une énorme exagération. Ils avaient pris l'habitude de préciser ou de laisser entendre que la plupart de ces victimes étaient juives. En 1990, ils ont réduit ce chiffre à environ un million, un million et demi, en maintenant que la plupart des victimes étaient juives et en imputant aux Polonais

l'invention du chiffre d'origine ; les Polonais, expliquent-ils, avaient ajouté de deux millions et demi à trois millions de victimes polonaises dans le but de minimiser la souffrance des juifs. Précisons, en passant, que le nouveau chiffre d'un million à un million et demi devra à son tour être réduit à probablement cent cinquante mille morts (pour la plupart dues au typhus).

Si, à son tour, le mythe de la chambre à gaz nazie devait être abandonné, les juifs ne manqueraient probablement pas d'imputer l'invention et le succès de ce mythe aux Allemands et aux Polonais. Le principal responsable deviendrait l'Allemand Rudolf Höss, prisonnier des Polonais après l'avoir été des Britanniques. Dans ses prétendus « mémoires », dont nous sommes redevables à ses geôliers polono-communistes, ce SS se voit déjà reprocher par certains juifs d'avoir glissé des absurdités ou des énormités relatives aux chambres à gaz « comme autant de bombes à retardement contre les juifs ».

Les historiens juifs, passant sous silence les découvertes révisionnistes, s'institueraient en découvreurs du « mensonge des chambres à gaz ». Ils rappelleraient que l'historienne juive Olga Wormser-Migot a écrit, dans sa thèse universitaire, en 1968, qu'Auschwitz-I était « sans chambre à gaz » et que, d'après elle, d'une façon plus générale, il existait bel et bien un « problème des chambres à gaz ». Ils citeraient l'historien juif Arno Mayer, professeur à Princeton, qui, en 1988, écrivait que « les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et sujettes à caution ». Ils mentionneraient J. G. Burg et peut-être David Cole.

Sur le chapitre des persécutions subies depuis un demi-siècle par les révisionnistes, ils auraient la partie un peu moins facile mais ils pourraient décliner toute responsabilité en la matière. Les persécutions subies par les révisionnistes allemands seraient imputées aux gouvernements allemands successifs; celles subies par les révisionnistes autrichiens seraient imputées au gouvernement autrichien et à ce « nazi » de K. Waldheim qui ont signé récemment la loi anti-révisionniste; quant aux révisionnistes français, leur persécution serait le fait du gouvernement français et de la loi qui porte le nom d'un communiste : la loi Gayssot. Dans tous les autres pays du monde il serait possible de rejeter ainsi sur les gouvernements en place et sur leur système judiciaire la responsabilité de la persécution.

L'« Holocauste » lui-même, désormais épuré de toute contingence matérielle, n'offrirait plus de prise à la contestation. D'un sens idéalement vague et accédant au statut de vérité hypostatique, il s'intégrerait pleinement à la religion juive. Il deviendrait l'article de foi privilégié d'une religion millénaire.

Sa contestation n'en serait que plus sacrilège. Les révisionnistes se verraient alors accuser de vouloir persécuter les juifs pour leur foi. Ils seraient présentés en adeptes de l'intolérance religieuse. Les juifs, eux, se décriraient en apôtres de la tolérance religieuse et en défenseurs de la vérité historique; la

preuve: sans eux l'humanité aurait continué de croire au mythe de la chambre à gaz nazie.

Les juifs qui, par le passé, ont tant œuvré en faveur du communisme, n'ont-ils pas fini par se décrire en champions de l'anticommunisme, en dénonciateurs du « mensonge communiste » ?

\*\*\*

23 septembre 1993

### Sur Auschwitz: encore un scoop bidon

*L'Express* publie quelques articles ou documents à propos d'un ouvrage du pharmacien Jean-Claude Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse*, éditions du CNRS<sup>1</sup>. On y prétend, une fois de plus, river son clou au révisionnisme historique. Mais, en réalité, une fois de plus, sous le couvert de prétendues révélations et de commentaires tonitruants, on est contraint d'y faire de nouvelles et importantes concessions aux révisionnistes.

Pour commencer, ce livre n'a rien d'une nouveauté, si l'on en juge par les extraits qu'on en a choisis et le résumé qui en est proposé. Il semble qu'il s'agisse seulement de la traduction, de l'adaptation et du résumé en français de l'énorme et grotesque ouvrage que J.-C. Pressac avait publié en 1989, à New York, à l'enseigne de la Beate Klarsfeld Foundation sous le titre prometteur et mensonger de: *Auschwitz. Technique and Operation of the Gas Chambers*. Selon toute apparence, l'ouvrage fut rapidement retiré de la vente. J'en avais rendu compte dans la *RHR* n° 3 sous le titre de «Bricolage et "gazouillages"»<sup>2</sup> à Auschwitz et Birkenau selon J.-C. Pressac. J'avais montré que l'auteur parlait surtout des fours crématoires et des chambres à gaz de désinfection. J'avais rappelé que des mots comme «*Vergasung*», «*Gas-kammer*», «*Gasprüfer*»<sup>3</sup>, en lesquels il croyait voir des «indices», disait-il,

---

1. *L'Express*, 23 septembre, p. 76-80, 82-87.

2. Le mot de «gazouillage(s)» est de Pressac qui l'emploie dans ses conversations privées où il confie volontiers qu'il ne croit pas, en réalité, à la thèse des gazages systématiques et à grande échelle mais seulement à des gazages occasionnels et improvisés que, d'un mot, il appelle des... «gazouillages».

3. Le 2 mars 1943, la firme Topf et fils d'Erfurt adresse à la direction des constructions d'Auschwitz une lettre concernant une commande de dix détecteurs de gaz cyanhydrique pour le Krematorium-II d'Auschwitz. Il n'y a là rien d'étrange. La lettre est commerciale et sans aucun caractère secret. Elle porte en toutes lettres «Gas-prüfer-Krematorium» (détecteurs de gaz-crématoire). Les appareils sont appelés «Anzeigergeräte für Blausäure Reste» (détecteurs pour restes d'acide cyanhydrique). C'est ce que, dans mon *Mémoire en défense...*, p. 171, j'ai appelé «appareil de détection du gaz restant», qui est la traduction de «*Gasrestnachweisgerät*». Ces appareils se trouvaient partout où s'entreposait le matériel de gazage (*Vergasung*) et partout où se pratiquaient des désinfections au Zyklon. Vu les ravages exercés par le typhus à Auschwitz et vu l'accumulation des cadavres de typhiques dans les crématoires,

et non des «preuves», ajoutait-il, de gazages homicides n'avaient qu'un sens normal et bénin. J'avais montré qu'en passant il avait procédé, de son propre aveu, à une formidable révision des faits et des chiffres de la littérature holocaustique.

Depuis la publication de ce *pensum* en anglais, l'auteur s'est rendu à Moscou et à Wiesbaden. En a-t-il rapporté des documents bouleversants ? Dans le dossier de *l'Express*, je n'aperçois nulle trace de tels documents. Ceux que je vois sont connus depuis longtemps. Je constate seulement que, chez J.-C. Pressac, les incertitudes s'aggravent, les spéculations se multiplient, les récits romanesques abondent. La «chambre à gaz» que les touristes visitent à Auschwitz continue de perdre son crédit : elle n'aurait que «très peu» servi (théorie du «gazouillage» chère à l'auteur). Les gazages systématiques de Birkenau n'auraient commencé qu'en juillet 1942. Il y aurait eu beaucoup de «pannes». Himmler aurait, en novembre 1944, donné l'ordre de cesser ces gazages mais cet ordre, présenté jusqu'ici comme écrit (et donc prouvable), est devenu «oral» (et donc improuvable).

Et, surtout, le nombre des morts d'Auschwitz continue sa descente. Il ne serait plus de 9 millions (c'est le chiffre fourni dans *Nuit et Brouillard* ; il est faux que, comme le dit *l'Express*, le chiffre donné dans ce documentaire, plein d'erreurs, soit de 4 millions), ni de 4 millions (Tribunal de Nuremberg), ni de 1,2 million (Hilberg), ni de 1,1 million (Piper), ni de 950.000 (Bédarida), mais de... 800.000. Il faudra bien, un jour, parvenir au vrai chiffre qui doit se situer aux environs de 150.000 victimes (la plupart mortes du typhus ou, comme le dit Arno Mayer, de «mort naturelle»).

Nous attendons depuis un demi-siècle un ouvrage technique intitulé non pas *Les Crématoires d'Auschwitz* mais *Les Chambres à gaz homicides d'Auschwitz*. Evidemment, cet ouvrage contiendrait ce que nous réclamons depuis si longtemps et qui serait élémentaire : une photographie, un dessin ou une maquette de cet incroyable abattoir chimique avec l'explication de sa technique et de son fonctionnement. Pourquoi cette stupéfiante lacune ?

\*\*\*

30 septembre 1993

***Libération, Le Monde et Le Nouvel Observateur***  
**sur *Les Crématoires d'Auschwitz***  
**de Jean-Claude Pressac**

---

l'utilisation de ces détecteurs à papier sensible était normale. Depuis 1922 et encore aujourd'hui, le Zyklon s'emploie à la désinfection des locaux d'habitation, des silos, des bibliothèques, des navires, etc.

Le 23 septembre, j'ai rendu compte du dossier consacré par *L'Express* au livre du pharmacien Jean-Claude Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse*, CNRS éditions, 1993.

Je passerai ici en revue ce que *Libération*, *Le Monde* et *Le Nouvel Observateur* ont publié sur le même sujet. Je ne reviendrai pas sur les points déjà traités dans mon compte rendu du 23 septembre. Prochainement, je produirai une recension du livre même de Pressac.

– *Libération* <sup>1</sup>

L'article de *Libération* n'apporte guère d'éléments nouveaux par rapport au dossier de *L'Express*. J.-C. Pressac s'y présente comme un ancien «proche de Faurisson», un disciple repentant. Il déclare :

«La thèse de Robert Faurisson [...] s'appuyait sur une assez bonne connaissance des invraisemblances techniques du processus d'extermination [à Auschwitz] tel que les historiens l'expliquaient [...]. J'ai été un proche de Faurisson qui m'a assez bien formé à la critique négationniste à la fin des années soixante-dix [...]. Il faut savoir que Faurisson en savait beaucoup. Il disposait de plans et de photos qu'on n'avait jamais vus.»

– *Le Monde* <sup>2</sup>

L'article du *Monde* est surprenant. Il est signé de Laurent Greilsamer, lequel, en son jargon, se félicite de ce que J.-C. Pressac «récus[e] une certaine idée de l'histoire qui voudrait que seule la mémoire soit noble». J.-C. Pressac confie au journaliste comment il en est venu à douter des témoignages, puis à les écarter : «Personne ne pouvait m'expliquer les contradictions des témoignages auxquelles je me heurtais». Aussi a-t-il, en conséquence, «délibérément tourné le dos aux témoignages des survivants pour s'intéresser aux ruines des crématoires et aux documents préservés de la destruction». «Le drame», ajoute-t-il, «c'est que l'histoire de l'extermination ne reposait que sur des témoignages. Or beaucoup ne tiennent pas». Il ne croit guère à la thèse du «langage codé» : «Il n'y a jamais eu camouflage, contrairement à ce que l'on dit» chez les SS constructeurs des crématoires et des chambres à gaz. Il évalue «à 800.000 le nombre des morts dans [le camp d'Auschwitz] alors que les chiffres les plus couramment cités étaient de plusieurs millions». Il estime qu'«en France, la loi Gayssot interdit de s'exprimer librement». Il révisé «ce que la communauté des historiens croyait acquis». Il dénonce la «couardise universitaire» et les chercheurs qui «se sont tus pour conserver leurs précieux fauteuils».

---

1. «Des documents ignorés sur la Shoah. Le devis d'Auschwitz», *Libération*, 24 septembre 1993.

2. L. Greilsamer, «Un chercheur amateur révèle la machinerie des crématoires d'Auschwitz. Les plans de la mort», *Le Monde*, 26-27 septembre 1993.

L. Greilsamer a la prudence de ne pas faire état du document sur les détecteurs de gaz.

– *Le Nouvel Observateur* <sup>1</sup>

L'enquête du *Nouvel Observateur* est encore plus surprenante. Elle est de Claude Weill. En plus d'une interview de J.-C. Pressac, elle comprend des interviews de Pierre Vidal-Naquet, Raul Hilberg et Claude Lanzmann. J'y suis nommé plus de vingt fois mais la parole ne m'est pas accordée une seule fois bien que je paraisse dans cette enquête en posture d'accusé et même de faussaire.

J.-C. Pressac dénonce en Faurisson «une intelligence brillante, mais perverse, diabolique».

A la question: «Pensez-vous que dorénavant les révisionnistes seront réduits au silence ?» P. Vidal-Naquet répond: «J'en doute. Les révisionnistes sont réfractaires à tout argument. Le seul révisionniste que Pressac ait convaincu, c'est lui-même».

Pour R. Hilberg, le livre de Pressac semble soulever plus de questions «cruciales» qu'il n'apporte de réponses.

De son côté, à la question: «Quelle importance accordez-vous à la parution du livre de Jean-Claude Pressac ?» C. Lanzmann répond:

«C'est une pierre supplémentaire qui vient s'ajouter à l'immense édifice du savoir déjà accumulé sur la solution finale. Rien de plus, rien de moins. Cela seulement. Présenter ce livre comme l'ont fait le journal de *TF 1* et certains autres médias relève de la désinformation. Si l'on excepte le document de la firme Topf und Söhne sur les détecteurs de gaz, il n'y a rien dans l'immense article de *L'Express* qui ne soit archiconnu.»

C. Lanzmann emploie à six reprises, et avec raison, le mot d'«archiconnu». (En ce qui concerne les détecteurs de gaz (*Gasprüfer*), il semble ignorer que ces instruments étaient d'un usage courant dans les opérations de *désinfection*.) Il dénonce chez Pressac un homme hanté par Faurisson et Faurisson seul:

«Faurisson est le seul interlocuteur qui compte aux yeux de ce converti. Il doit, pour être entendu de lui, parler son langage, faire sienne sa démarche, épouser sa problématique, exhiber la preuve cruciale, l'*ultima ratio* qui convaincra son ancien maître. D'où l'importance démesurée attachée au document (qui ne sera en aucun cas, on peut en être sûr, le mot de la fin pour Faurisson) sur les détecteurs de gaz. Même pour les réfuter, on légitime ainsi les arguments des révisionnistes, qui deviennent ce par rapport à

---

1. C. Weill, «Auschwitz : enquête sur la mécanique de l'horreur», *Le Nouvel Observateur*, 6 octobre 1993.

quoi, à qui, tous se situent. Les révisionnistes occupent tout le terrain.»

C. Lanzmann annonce la parution en novembre dans sa revue *Les Temps modernes* d'un « article fulgurant » montrant que l'extension du révisionnisme a pris les proportions d'une « catastrophe ».

Il juge « scandaleuses » les interviews où J.-C. Pressac frappe de suspicion ou de nullité les témoignages sur les chambres à gaz homicides.

Il vise, en particulier, l'article susmentionné de L. Greilsamer dans *Le Monde*.

Il considère que la publicité faite à l'ouvrage du pharmacien est « une faute morale ». S'en prenant, sans le nommer, à P. Vidal-Naquet, il déclare :

« Le triste est qu'un historien, menacé sans doute dans son statut ontologique par la vérocité, la force, l'évidence des témoignages [rapportés par C. Lanzmann lui-même dans son film *Shoah*] n'hésite pas à cautionner cette perversité. Un historien abdique devant un pharmacien, qui par ailleurs "révise" à la baisse, selon des calculs bien à lui, le nombre des victimes. Qu'on y prenne garde, on dira peut-être dans vingt ou cinquante ans : "Bien sûr, les chambres à gaz ont existé, mais on n'y a jamais gazé que des poux ou des menteurs." Ce sera l'ultime avatar du révisionnisme. »

### Conclusion

Ces articles de *Libération*, du *Monde* et du *Nouvel Observateur* confirment l'impression donnée par le faux scoop de *L'Express*. On songe ici aux communiqués de victoire des armées en retraite. Les déclarations fracassantes, les coups de cymbales et le son du clairon ne parviennent pas à dissimuler l'ampleur du désastre. En 1943, après leur capitulation à Stalingrad, les Allemands n'avaient plus eu pour unique ressource que de vanter, sur le mode héroïque, les mérites de la « défense élastique ». On s'y croirait. C. Lanzmann, lui, est le seul à ne pas tenter de donner le change. Il voit poindre à l'horizon la victoire des révisionnistes et la capitulation des exterminationnistes. Ses affres ont leur raison. Voilà quinze ans, je prenais publiquement l'initiative – c'était la première fois au monde – de placer « le problème des chambres à gaz » sur le plan scientifique et matériel. Mon audace avait longtemps paru sacrilège. Aujourd'hui, les adversaires des révisionnistes se voient contraints d'avancer sur le terrain où j'espérais les voir s'engager. Et C. Lanzmann redoute que ne se lève cette fois-ci, pour son camp, le vent de la défaite.

\*\*\*

1<sup>er</sup> octobre 1993



## Lettre à Alice Kaplan

aux bons soins de [la revue] *Lingua Franca*

J'ai pris connaissance de votre article sur Maurice Bardèche, dont il se trouve que je ne partage pas les idées en politique mais qui est un honnête homme et un chercheur scrupuleux, un très bon écrivain aussi<sup>1</sup>.

Je vous fais mes compliments de cet article. La haine y parle toute pure.

Bonne chienne, ce dit-on, chasse de race. Votre père était-il Benjamin Kaplan, Sydney Kaplan ou tel autre des ces chiens de Nuremberg portant le nom de Kaplan ?

Vous nommez Céline. Relisez *Bagatelles pour un massacre* [des non-juifs, des goyim] et *L'École des cadavres* [non-juifs ou goyim]<sup>2</sup>.

Vous avez beaucoup menti et cela commence à se savoir. Un exemple parmi cent («le savon juif», etc.): aux dernières nouvelles, il serait mort à Auschwitz 775.000 personnes (chiffre arrondi à 800.000) selon M. Jean-Claude Pressac, le néo-nazi repent (il avait chez lui un buste de Hitler) et le protégé des menteurs<sup>3</sup>. Dans le film *Nuit et brouillard*, qu'on montre à tous les enfants de France, encore aujourd'hui, le chiffre est de neuf millions. Selon les chiens de Nuremberg, il était de quatre millions. Encore un effort et on parviendra au chiffre exact d'environ, sans doute, cent cinquante mille morts (surtout des victimes de «mort naturelle» comme le reconnaît Arno Mayer: des victimes du typhus). Mais, peut-être vous moquez-vous de l'exactitude en histoire ? Sincèrement et sans chutzpah<sup>4</sup> !

\*\*\*

2 octobre 1993

## Lettre à Ernst Nolte

Mon cher collègue,

Vous avez remarqué que, dans ma lettre du 27 septembre, j'ai pris soin de n'engager aucune discussion, ni sur le contenu de votre livre ou de vos interviews, ni sur aucun point de votre propre lettre du 30 août.

Réflexion faite, j'ai pensé qu'il était imprudent de ma part de vous adresser une telle lettre sans procéder, pour le moins, à une mise au point pour la postérité. Vu le train où vont les choses, la postérité me jugera et peut-être vous jugera-t-elle aussi. Je ne veux pas qu'on puisse affirmer un jour

---

1. A. Kaplan, «Out of the Past», *Lingua Franca*, 1993.

2. Alice Yaeger Kaplan, Américaine, professeur de français à Duke University (Caroline du Nord), est l'auteur d'un ouvrage bien connu des céliniens, *Relevé des sources et des citations dans Bagatelles pour un massacre*. [NdÉ].

3. J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz*, p. [148].

4. Terme yiddish qui désigne l'impudence. [NdÉ]

qu'après avoir lu votre *Streitpunkte* j'ai négligé de vous signaler une grave erreur que vous y avez commise à mon préjudice.

Je veux parler de ma phrase de soixante mots.

Déjà, le 16 mars 1993, ma sœur vous avait mis en garde. Elle vous écrivait alors :

« Monsieur le professeur, permettez-moi de vous dire que vous avez commis une très grave erreur dans votre transcription de cette phrase. Vous avez, en effet, oublié [après le mot "mensonge"] un mot essentiel : le mot "historique" ! C'est extrêmement grave et j'insiste beaucoup sur cette gravité. En effet, un "mensonge" laisse entendre qu'il y a des menteurs. Or, jamais Robert n'a écrit que les juifs avaient menti dans cette affaire ! En revanche, un "mensonge historique" est tout autre chose et ce n'est pas à un historien comme vous que j'expliquerai la différence. »

Personnellement, je mettrai les points sur les «i» et, pour être clair, je reprendrai ici la comparaison que vous avez lue sous ma plume et que j'ai souvent utilisée devant les tribunaux français et canadiens (pour ces derniers, il existe une transcription littérale des débats) : ceux qui affirment que Néron a incendié Rome et qui propagent cette affirmation comme s'il s'agissait d'une vérité historique ne sont certes pas des menteurs ; ce sont des moutons de Panurge, des chiens de Pavlov, des perroquets, des victimes d'un mensonge historique ou, si vous préférez ce néologisme d'intellectuel, d'un «mythe». Plus on avance dans le temps ou dans l'histoire, plus le nombre et, parfois, la conviction des victimes s'accroissent ; vous connaissez le raisonnement cher aux colporteurs de ragots : «Il n'y pas de fumée sans feu». C'est ainsi qu'un simple mensonge ou une rumeur deviennent historiques. Les livres d'histoire en sont pleins.

Il suffit, d'ailleurs, d'un peu d'attention auditive pour se rendre compte que ma phrase est faite d'éléments qui s'appellent et se répondent l'un l'autre. J'ai tenu à conférer au début de cette phrase tout son poids d'histoire avec les trois mots suivants que je souligne pour la circonstance :

«Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique [...]

Hitler..., les juifs..., l'histoire... Sans jeu de mots, il me semble qu'il y a là toute l'histoire dont nous débattons. Si vous supprimez l'adjectif d'«historique», vous retirez à tout ce début son poids d'histoire et vous m'attribuez une phrase qui est boîteuse.

Certes, lorsque je parle ou que j'écris, il peut m'arriver d'éviter l'emploi, à chaque fois, de l'adjectif «historique». Je ne vais pas assommer mon lecteur ou mon auditeur avec le binôme lancinant de «mensonge historique», mais

soyez assuré que le contexte le plus direct est là pour leur faire entendre que «mensonge» signifie alors «mensonge historique».

J'ai, par ailleurs, le droit d'être lu avec un minimum d'attention, surtout par un homme que le mot même d'«historique» ne saurait normalement laisser indifférent.

Je suis à votre disposition pour les références, si vous les désirez.

Cette mise au point, je le répète, me paraissait nécessaire pour l'avenir, et même pour le proche avenir.

\*\*\*

13 octobre 1993

### **Lettre à H. F. Doeleman**

Amsterdam

Monsieur,

De retour d'un voyage, je trouve votre lettre du 4 octobre.

Vous m'adressez une «mise en demeure» et des «sommations» dont m'étonnent à la fois l'imprudence et l'impudence. Plutôt que d'impudence, d'ailleurs, je parlerai de «chutzpah».

*Le Journal d'Anne Frank*, tel que l'avait fait imprimer Otto Heinrich Frank, le père de la malheureuse enfant, est une imposture. En 1986, pour essayer d'en démontrer l'authenticité, on a publié de ce journal une édition faussement savante sous le titre *Journaux d'Anne Frank (sic): De Dagboeken van Anne Frank*. Les auteurs de cette édition, à la fois par ce qu'ils disent, par ce qu'ils déforment et par ce qu'ils cachent, confirment involontairement l'imposture. Avant de se livrer à cette escroquerie littéraire, O. H. Frank avait eu sa part, semble-t-il, de graves malversations financières; sa banque avait eu de sérieux ennuis avec la justice; les journaux en avaient parlé. Toute sa vie, il a aimé et pratiqué les fictions, les stratagèmes et les subterfuges. Le grand public l'ignore.

Nul doute qu'à l'occasion d'un procès (en première instance, en appel, en cassation et peut-être plus), je me ferai un *devoir* de révéler à ce grand public ce que malheureusement il ne sait pas encore. Par la même occasion, je lui dévoilerai la grande imposture du siècle: celle de la magique chambre à gaz nazie dont personne ne peut nous fournir une représentation matérielle. Bref, comme on dit en bon français: «A bon entendeur, salut !»

\*\*\*

28 octobre 1993

**A Pierre Marais et à M<sup>e</sup> Éric Delcroix  
pour valoir ce que de droit**

## Attestation concernant le Struthof

Je, soussigné, Robert Faurisson, professeur d'université, demeurant à l'adresse indiquée ci-dessus, atteste ce qui suit :

En 1979, la LIC(R)A et huit associations juives ou d'anciens déportés m'intentaient un procès pour «dommage à autrui par falsification de l'histoire» (*sic*). Ces organisations prétendaient détenir la preuve de l'existence de chambres à gaz homicides dans les camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich. Constatant qu'elles n'en possédaient pas, elles étaient conduites à solliciter l'accès aux archives de l'instruction du «procès du Struthof», archives détenues à Meaux par la Direction de la gendarmerie et de la justice militaire. Elles espéraient y trouver la preuve de l'existence d'une telle chambre à gaz au camp du Struthof (Natzweiler).

La consultation de ces archives, transportées au palais de justice de Paris, leur était accordée ainsi qu'à moi-même.

Du 27 mars au 5 juin 1980, lors d'un ensemble de huit séances, nous avons pu, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, M. Pierre Guillaume, M. Jean-Claude Pressac et moi-même, consulter ces archives et prendre des notes manuscrites de leur contenu.

Il ressort de ces archives qu'en 1945 une expertise avait été demandée au professeur René Fabre, doyen de la faculté de pharmacie de Paris, afin de déterminer si une chambre à gaz homicide avait existé et fonctionné au Struthof.

Le texte de cette expertise a disparu.

Mais, par le contenu d'un rapport d'expertise de MM. les professeurs et docteurs Simonin (de Strasbourg), Piédelièvre (de Paris) et Fourcade (de Strasbourg), il est possible d'affirmer ce qui suit :

– Le rapport d'expertise du professeur René Fabre était daté du 1<sup>er</sup> décembre 1945 ;

– Il devait répondre à deux questions: le local suspecté d'être une chambre à gaz homicide fonctionnant à l'acide cyanhydrique avait-il pu fonctionner à cet usage et les cadavres d'anciens détenus du Struthof, cadavres conservés dans le formol à l'hôpital civil de Strasbourg, étaient-ils, comme on l'affirmait, ceux de personnes tuées avec de l'acide cyanhydrique ?

– Pour répondre à ces deux questions, le professeur Fabre avait, notamment, recueilli des produits de raclage et des plâtras de la «chambre à gaz» et il avait procédé à l'autopsie des cadavres ;

– Dans les deux cas, les conclusions du rapport d'expertise étaient négatives.

MM. Simonin, Piédelièvre et Fourcade rapportaient ces conclusions pour les contester.

Tout cela peut se vérifier en consultant, dans le premier carton d'archives, la pièce 96 B :

– à la page 52, pour l'analyse des bocaux W (produit de raclage du mur extérieur de la chambre à gaz autour de la cheminée) et des bocaux X (plâtras provenant de la cheminée extérieure de la chambre à gaz au moment de son enlèvement);

– à la page 61, pour les recherches toxicologiques, les prélèvements de sang, de viscères faits au cours des autopsies («Dans les viscères conservés dans le liquide conservateur (alcool + formol) et remis aux fins d'analyse, il n'a pas été décelé de liquides volatils, et particulièrement d'acide cyanhydrique»);

– à la page 67, pour les «conclusions du rapport d'expertise du professeur Fabre»: MM. Simonin, Piédelièvre et Fourcade affirment: «Les conclusions négatives du rapport d'expertise du professeur Fabre ne s'inscrivent pas en faux contre la possibilité et même la grande probabilité de l'intoxication par l'acide cyanhydrique».

Je possède, par ailleurs, toute une série de documents ou d'informations, en provenance de ces archives ou d'autres sources, qui permettent de conclure que la prétendue chambre à gaz homicide du Struthof a été, en un premier temps, une chambre froide, puis, en un second temps, une chambre à gaz pour l'entraînement des recrues au port du masque à gaz (on utilise dans ce cas un gaz qui est très loin de posséder la toxicité du gaz cyanhydrique et qui, à la différence de ce dernier, n'adhère pas aux surfaces, s'évacue facilement et ne nécessite pas des précautions draconiennes d'étanchéité: d'où le caractère rudimentaire de l'installation).

Enfin, au procès dit du Struthof, soit en première instance (Metz, 1952), soit en appel (Lyon, 1954), il n'a plus été question de l'existence et du fonctionnement d'une chambre à gaz homicide au camp du Struthof.

\*\*\*

10 novembre 1993

### **Les témoins des chambres à gaz d'Auschwitz**

*RÉSUMÉ: Un témoignage doit toujours être vérifié. Il existe deux moyens essentiels de vérifier un témoignage en matière criminelle: la confrontation du témoignage avec les éléments matériels (en particulier avec l'expertise de l'arme du crime) et le contre-interrogatoire minutieux du témoin sur ce qu'il prétend avoir vu. Or, dans les procès où il a été question des chambres à gaz homicides d'Auschwitz, aucun magistrat, ni aucun avocat n'ont réclamé ne fût-ce qu'une expertise de l'arme du crime; par ailleurs, aucun avocat n'a contre-interrogé les témoins en leur demandant de décrire avec précision un seul de ces abat-toirs chimiques. Cela jusqu'en 1985. Lorsqu'enfin, en 1985, à Toronto, au premier procès Zündel, des témoins ont été contre-interrogés sur ces sujets, leur déroute a été totale. A cause de cet échec retentissant et*

*en raison d'autres échecs antérieurs ou postérieurs à 1985, les défenseurs de la thèse de l'extermination des juifs ont commencé à abandonner une histoire d'Auschwitz essentiellement fondée sur les témoignages et ils s'efforcent, à l'heure actuelle, de lui substituer une histoire scientifique ou, du moins, d'apparence scientifique, fondée sur la recherche des faits et des preuves. «L'histoire-témoignage» d'Auschwitz à la manière d'Elie Wiesel et de Claude Lanzmann est discréditée. Elle a fait son temps. Il reste aux exterminationnistes à essayer de travailler comme les révisionnistes sur les faits et sur les preuves.*

Dans la présente étude, «chambres à gaz» s'entend au sens de «chambres à gaz homicides» ou «chambres à gaz nazies». Par «Auschwitz», il faut comprendre aussi bien Auschwitz-I ou Auschwitz Stammlager qu'Auschwitz-II ou Birkenau. Enfin, par «témoins des chambres à gaz», je désigne indifféremment ceux qui prétendent avoir assisté à une opération de gazage homicide en ces lieux et ceux qui se contentent de dire qu'ils y ont vu ou aperçu une chambre à gaz homicide. Enfin, par «témoins», j'entends ceux qu'on désigne habituellement comme tels, qu'il s'agisse de témoins judiciaires ou de témoins médiatiques ; les premiers se sont exprimés sous serment à la barre d'un tribunal tandis que les seconds ont porté témoignage dans des livres, des articles, des films, à la télévision ou à la radio. Il va de soi que certains témoins ont été, tour à tour, judiciaires et médiatiques. Cette étude est dépourvue de toute considération psychologique ou sociologique sur les témoignages concernant les chambres à gaz d'Auschwitz ainsi que sur les raisons d'ordre physique, chimique, topographique, architectural, documentaire et historique pour lesquelles ces témoignages sont inacceptables. Elle vise surtout à mettre en évidence un point que les révisionnistes n'ont jusqu'ici pas relevé et qui est, pourtant, capital : jusqu'en 1985 aucun témoin judiciaire de ces chambres à gaz n'a été contre-interrogé sur la matérialité des faits rapportés ; quand, en 1985, à Toronto, au premier procès Zündel, j'ai pu obtenir que de tels témoins fussent, enfin, contre-interrogés, ils se sont effondrés ; depuis cette date, il ne s'est plus présenté devant les tribunaux de témoins des chambres à gaz sauf peut-être au procès Demjanjuk en Israël où, là encore, les témoignages se sont révélés faux. Pour commencer, je m'attarderai sur les graves motifs pour lesquels, dès 1983, Simone Veil<sup>1</sup> a été conduite à reconnaître qu'il n'existait pas de témoin des chambres à gaz.

### *La thèse de Simone Veil*

Après la fin de la guerre s'était progressivement accréditée l'illusion que les témoins des chambres à gaz d'Auschwitz étaient innombrables. A la fin des

---

<sup>1</sup> S. Veil, ancien ministre de la Justice, ancienne présidente du Parlement européen.

années soixante-dix, avec l'arrivée du révisionnisme historique sur la scène médiatique, particulièrement en France, il commençait d'apparaître à certains que ces témoins n'étaient peut-être pas aussi nombreux qu'on l'aurait cru. C'est ainsi que, lors des préparatifs du grand procès que m'intentaient les organisations juives, leurs avocats et, en particulier, Robert Badinter, futur ministre de la Justice, éprouvèrent au début des années quatre-vingt les plus grandes difficultés à découvrir des preuves et des témoins. Prenant leur bâton de pèlerin, ils durent se rendre en Pologne et en Israël pour en ramener, si possible, ce qu'ils ne trouvaient pas en France. Peine perdue. Vint mon procès, d'abord en première instance (1981) puis en appel (1983). Pas un seul témoin ne prit le risque de comparaître à la barre. Le 26 avril 1983, la cour d'appel de Paris rendit son arrêt. J'étais, certes, condamné, comme on pouvait s'y attendre, pour « dommage à autrui », c'est-à-dire en fait pour dommage causé aux juifs par l'exposé de mes thèses dans la grande presse. Mais la cour assortissait cette condamnation de remarques propres à jeter la consternation dans le camp de mes adversaires. Mon travail était jugé sérieux mais dangereux. Il était dangereux parce que, de l'avis des magistrats, je laissais, paraît-il, à d'autres personnes la possibilité d'exploiter mes découvertes à des fins répréhensibles ! Toutefois ce même travail était sérieux en ce sens que, de l'avis de la cour, on n'y décelait ni négligence, ni légèreté, ni ignorance délibérée, ni mensonge, et cela contrairement à ce qu'avait affirmé la partie adverse qui m'avait accusé de « dommage à autrui par falsification de l'histoire » (*sic*).

Au sujet des témoignages, la cour allait jusqu'à prononcer :

« Les recherches de M. Faurisson ont porté sur l'existence des chambres à gaz qui, à en croire de multiples *témoignages*, auraient été utilisées durant la seconde guerre mondiale pour mettre à mort de façon systématique une partie des personnes déportées par les autorités allemandes [souligné par moi]. »

La cour résumait parfaitement ce qu'elle appelait ma « démarchelogue » et mon « argumentation » en précisant que, pour moi,

« l'existence des chambres à gaz, telles que décrites habituellement depuis 1985, se heurte à une impossibilité absolue, qui suffirait à elle seule à invalider tous les *témoignages* existants ou à tout le moins à les frapper de suspicion [souligné par moi]. »

Enfin, la cour, tirant une conclusion pratique de ces considérants, décrétait le droit pour tout Français de ne plus croire aux preuves et aux témoins des chambres à gaz. Elle prononçait :

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [quant au problème des chambres à gaz] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public. »

Deux semaines plus tard, Simone Veil réagit publiquement à cette décision de justice – bouleversante pour elle et pour ses coreligionnaires – par une déclaration d’une importance extrême. Elle admit l’absence de preuves, de traces et même de témoins des chambres à gaz, mais ajouta que cette absence s’expliquait facilement car :

« Chacun sait [affirmait-elle] que les nazis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins. »

Pour commencer, « chacun sait » n’est pas un argument digne d’une juriste. Ensuite, S. Veil, croyant peut-être se tirer d’affaire, aggravait son cas ; en effet, pour soutenir ce qu’elle affirmait, il lui aurait fallu prouver non seulement que les chambres à gaz avaient existé mais que les nazis les avaient détruites et qu’ils avaient supprimé tous les témoins : vaste entreprise criminelle dont on se demande sur quel ordre, quand, avec qui et par quels moyens les Allemands l’auraient menée dans le plus grand secret.

Mais qu’importe ! On prendra acte de cette concession de S. Veil : *il n’y a ni preuve, ni traces, ni témoins des chambres à gaz*. Il va de soi que, pour tenter de rassurer son monde, S. Veil enrobait cette surprenante concession de remarques conventionnelles. Voici donc, en propres termes, ce qu’elle confiait dans une « interview-événement » de *France-Soir Magazine* dont le titre était : « La mise en garde de Simone Veil à propos des carnets de Hitler : “On risque de banaliser le génocide” » :

« Ce qui me frappe aujourd’hui, c’est le paradoxe de la situation : on publie un journal attribué à Hitler avec grand renfort de publicité et beaucoup d’argent sans, semble-t-il, prendre de grandes précautions pour s’assurer de son authenticité, mais, dans le même temps, au cours d’un procès intenté à Faurisson pour avoir nié l’existence des chambres à gaz, ceux qui intentent le procès sont contraints d’apporter la preuve formelle de la réalité des chambres à gaz. Or chacun sait que les nazis ont détruit ces chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins <sup>1</sup>. »

Un choix aussi lourd de conséquences que celui de S. Veil ne s’expliquait pas seulement par le désastre du 26 avril 1983 mais par toute une série d’événements qui, pour elle, avaient fait de 1982 une année noire sur le plan de l’histoire des chambres à gaz et de la crédibilité des témoins. Je ne rappellerai ici que trois de ces événements :

1) le 21 avril 1982, des historiens, des personnalités politiques et d’anciens déportés avaient fondé à Paris une association ayant pour objet la recherche de preuves de l’existence et du fonctionnement des chambres à gaz (ASSAG : Association pour l’étude des assassinats par gaz sous le régime national-

---

1. *France-Soir Magazine*, 7 mai 1983, p. 47.



socialiste); un an plus tard, cette association n'avait toujours pas découvert de preuve [c'est encore le cas aujourd'hui en 1993, puisque, prévue, selon ses statuts, pour une «durée limitée à la réalisation de son objet», cette association existe toujours];

2) en mai 1982, le ministère des Anciens combattants avait lancé à Paris une importante «Exposition de la déportation 1933-1945»; cette exposition devait ensuite faire le tour de la France; je diffusais immédiatement un texte dans lequel je démontrais le caractère fallacieux de cette exposition: aucune preuve – sinon une preuve frauduleuse – ni aucun témoignage précis de l'existence des chambres à gaz nazies n'avaient pu être montrés aux visiteurs; aussi, M<sup>lle</sup> Jacobs, responsable de cette initiative au ministère, faisait-elle immédiatement supprimer cette exposition itinérante;

3) du 29 juin au 2 juillet 1982 s'était tenu à la Sorbonne un colloque international sur «l'Allemagne nazie et l'extermination des juifs»; ce colloque avait été annoncé comme une réplique décisive à l'offensive révisionniste en France; il devait se clore sur une retentissante conférence de presse. La réalité avait été toute différente: le jour de l'ouverture, nous avions distribué dans le hall de la Sorbonne des exemplaires, tout récents, de ma *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* (ce qui n'allait pas sans risques pour nous); le colloque allait se dérouler à huis clos et dans une atmosphère houleuse; enfin, lors de la conférence de presse, les deux organisateurs du colloque, les historiens François Furet et Raymond Aron, n'allaient même pas prononcer l'expression de «chambre(s) à gaz».

Je dis souvent que c'est à cette date du 2 juillet 1982 que le mythe des chambres à gaz nazies et de leurs témoins est mort ou est entré en agonie, du moins sur le plan de la recherche historique. En plein cœur de la Sorbonne, on avait ainsi découvert avec consternation l'absence de toute preuve solide et de tout témoin digne de foi. Or, on avait auparavant claironné que ce colloque mettrait fin aux «inepties de Faurisson» par la production d'une foule de preuves et de témoignages. Un tel silence après un tel fracas était éloquent.

### *Le témoignage écrit de Fajnzylberg-Jankowski*

J'ai dit plus haut qu'à mon procès pas un seul témoin ne prit le risque de comparaître devant le tribunal. A la dernière minute, l'accusation avait tout de même fourni le témoignage *écrit* d'un juif qui vivait à Paris mais qu'on s'était bien gardé d'amener à la barre. Ce juif était le fameux Alter Szmul Fajnzylberg, né à Stockek (Pologne) le 23 octobre 1911. Cet ancien garçon de café, polonais, juif athée, communiste, délégué politique des brigades internationales en Espagne, avait été interné pendant trois ans dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

Dans son bref témoignage écrit, il affirmait essentiellement que, travaillant au crématoire d'Auschwitz (*Altes Krematorium* ou Krematorium-I), il avait passé une bonne partie de son temps enfermé, avec ses camarades, dans la cokerie, car, à chaque fois que les SS gazaient des juifs dans la pièce d'à côté, ils prenaient la précaution de séquestrer le *Sonderkommando* dans la cokerie pour qu'aucun juif ne pût constater *de visu* l'opération de gazage ! Une fois l'opération de gazage achevée, les Allemands libéraient les membres du *Sonderkommando* et leur faisaient ramasser et incinérer les victimes. Ainsi, aux mêmes personnes, les Allemands auraient dissimulé le crime et révélé le résultat du crime !

Ce témoin non oculaire est également connu sous les noms d'Alter Feinsilber, de Stanislaw Jankowski ou de Kaskowiak. On peut lire son témoignage sous une autre forme dans les *Cahiers d'Auschwitz*<sup>1</sup>.

### ***La défaite des témoins au premier procès Zündel (1985)***

L'importante victoire remportée le 26 avril 1983 par le révisionnisme en France allait se confirmer en 1985 avec le premier procès Zündel à Toronto. Je voudrais m'arrêter un instant à ce procès pour en souligner la portée à tous les points de vue et, spécialement en ce qui concerne les témoignages sur les chambres à gaz d'Auschwitz: *pour la première fois depuis la guerre, des témoins juifs allaient subir un contre-interrogatoire normal*. Par ailleurs, sans vouloir minimiser l'importance du second procès Zündel (celui de 1988), je voudrais que l'on comprenne que le procès de 1985 contient déjà en germe tous les acquis du procès de 1988, y compris le Rapport Leuchter et tous les rapports scientifiques qui, par la suite, allaient proliférer dans le sillage du rapport Leuchter.

En 1985, comme d'ailleurs, par la suite, en 1988, j'ai été le conseiller d'Ernst Zündel et de son avocat Douglas Christie. En 1985, je n'avais accepté cette lourde responsabilité qu'à la condition que tous les témoins juifs seraient, pour la première fois, *contre-interrogés sur la matérialité des faits rapportés, et cela sans ménagements particuliers*. J'avais, en effet, noté que, de 1945 à 1985, les témoins juifs avaient bénéficié d'un véritable privilège. Jamais aucun avocat de la défense n'avait pensé ou osé leur demander des explications matérielles sur les chambres à gaz (localisation précise, apparence physique, dimensions, structure interne et externe) ou sur les gazages homicides (procédure de l'opération de son début jusqu'à sa fin, instruments utilisés, précautions prises par les exécutants avant, pendant et après l'exécution). En de rares occasions, comme au procès Tesch, Drosihn et Weinbacher, des avocats avaient formulé de rares questions d'ordre matériel, quelque peu embarrassantes pour le témoin, mais celles-ci se situaient

---

1. *Hefte von Auschwitz*, Sonderheft (I), 1972, S. 32-71.

toujours en marge des questions centrales qu'il aurait fallu poser<sup>1</sup>. Aucun avocat n'avait exigé d'éclaircissements sur une arme qu'il n'avait pourtant jamais vue et qu'on ne lui avait jamais montrée. Au grand procès de Nuremberg (1945-1946), les avocats allemands avaient été sur ce point d'une totale discrétion. Au procès Eichmann de Jérusalem (1961), l'avocat D<sup>r</sup> Robert Servatius n'avait pas voulu soulever la question; dans une correspondance sur le sujet, il m'écrivait: «Eichmann hat selbst keine Gaskammer gesehen; die Frage wurde nicht diskutiert; er hat sich aber auch nicht gegen deren Existenz gewandt» [Eichmann lui-même n'a pas vu de chambre à gaz; la question n'a pas été discutée; mais il n'a pas non plus remis en cause leur existence] (21 juin 1974).

Au procès de Francfort (1963-1965), les avocats se montrèrent particulièrement timides; il faut dire que l'atmosphère fut irrespirable pour la défense et pour les accusés. Ce procès à grand spectacle restera comme une tache sur le blason de la justice allemande et sur la personne de Hans Hofmeyer, d'abord *Landgerichtsdirektor*, puis *Senatspräsident*. Pendant plus de cent quatre-vingts sessions, les juges et les jurés, le ministère public et les parties civiles, les accusés et leurs avocats, ainsi que des journalistes venus du monde entier, acceptèrent que, pour toute représentation physique de «l'arme du crime», on leur fournît seulement une carte du camp d'Auschwitz et une carte du camp de Birkenau où figuraient, à l'emplacement des prétendues chambres à gaz homicides, cinq minuscules figures géométriques avec les mots, pour Auschwitz, d'«Altes Krematorium» et, pour Birkenau, de «Krematorium-II», «Krematorium-III», «Krematorium-IV» et «Krematorium-V»! Ces cartes étaient exposées dans le prétoire<sup>2</sup>. On a souvent, chez les révisionnistes, comparé le procès de Francfort aux procès de sorcellerie des années 1450-1650. Cependant, au moins, dans ces procès-là, se donnait-on parfois la peine de décrire ou de dessiner les sabbats de sorcellerie. Au procès de Francfort, même parmi les avocats qui mirent en difficulté un témoin comme Filip Müller, pas un ne demanda à un témoin juif ou à un accusé allemand repentini de lui décrire plus en détail ce qu'il prétendait avoir vu. Malgré deux descentes de justice sur les lieux du crime, à Auschwitz, avec quelques avocats allemands, pas un seul de ces derniers n'exigea, semble-t-il, d'explication technique ou d'expertise criminologique de l'arme du crime. Au contraire, l'un d'entre eux, Anton Reiners, avocat à Francfort, poussa la complaisance jusqu'à se faire photographier par la presse en train de

---

1. Sur le contre-interrogatoire du témoin D<sup>r</sup> Charles Sigismund Bendel par l'avocat D<sup>r</sup> Zippel, voy. «Excerpt from transcript of proceedings...», p. 30-31 (doc. NI-11953). Sur cet abominable procès, il est indispensable de lire: D<sup>r</sup> William Lindsey, «Zyklon B, Auschwitz, and the Trial of D<sup>r</sup> Bruno Tesch». Cette étude a été reproduite en partie par Udo Walendy dans *Historische Tatsachen*.

2. Pour une reproduction de ces deux cartes, voy. H. Langbein, *Der Auschwitz-Prozess...*, p. 930-933. Pour une étude magistrale du procès, voy. D<sup>r</sup> Wilhelm Stäglich, *Der Auschwitz-Prozess, Legende oder Wirklichkeit...*

soulever le couvercle de la trappe par laquelle, disait-on, les SS déversaient les granulés de Zyklon B dans la prétendue chambre à gaz d'Auschwitz.

Aussi, à Toronto, en 1985, étais-je bien décidé à rompre avec ces anomalies, à briser le tabou et, pour commencer, à poser ou, plutôt, à faire poser par l'intermédiaire de D. Christie aux experts et aux témoins juifs les questions qu'on pose normalement dans tout procès où l'on est censé établir si un crime a été commis et, si oui, par qui, quand et comment. Heureusement pour moi, E. Zündel acceptait mes conditions et D. Christie consentait à adopter cette ligne de conduite et à poser aux experts et aux témoins les questions que je lui préparerais. J'étais convaincu que, de cette manière, tout pouvait changer et que le voile tissé par tant de faux témoignages se déchirerait. Je ne comptais pas pour autant sur l'acquiescement d'E. Zündel et nous étions tous résignés à payer le prix de notre audace mais j'avais l'espoir qu'avec l'aide de cet homme de caractère aux vues si profondes et grâce à son intrépide avocat, l'histoire, sinon la justice, l'emporterait enfin sur la légende.

Dès le premier contre-interrogatoire, un vent de panique se mit à souffler dans les rangs de l'accusation. Tous les soirs et pendant une grande partie de la nuit, je préparais les questions à poser. Le matin, je remettais ces questions, accompagnées des dossiers nécessaires, à l'avocat D. Christie qui, de son côté, avec l'aide de sa collaboratrice, menait une tâche essentiellement juridique. Lors des séances de contre-interrogatoire, je me tenais tout contre le pupitre de l'avocat et, inlassablement, lui fournissais, sur des étiquettes collantes, les questions supplémentaires à improviser selon les réponses de l'expert ou du témoin.

L'expert cité par l'accusation était le Dr Raul Hilberg, l'auteur de *The Destruction of the European Jews*. Il eut à subir, jour après jour, une telle humiliation que, sollicité en 1988 par un nouveau procureur pour un nouveau procès contre E. Zündel, il refusa de revenir témoigner; il motiva son refus dans une lettre confidentielle où il avouait sa crainte d'avoir à affronter à nouveau les questions de D. Christie. Du contre-interrogatoire du Dr Raul Hilberg il était ressorti qu'en définitive on ne possédait aucune preuve de l'existence soit d'un ordre, soit d'un plan, soit d'une instruction, soit d'un budget pour la prétendue entreprise d'extermination physique des juifs; on ne possédait non plus ni une expertise de l'arme du crime (chambre à gaz ou camion à gaz) ni un rapport d'autopsie établissant le meurtre d'un détenu par gaz-poison. Mais, à défaut de preuves, d'arme et de cadavre, existait-il des témoins du crime ?

Un témoignage doit toujours être vérifié. Le premier moyen usuel de procéder à cette vérification est de confronter les assertions du témoin avec les résultats d'enquêtes ou d'expertises portant sur la matérialité du crime. Dans le cas présent, il n'y avait eu ni enquêtes ni expertises sur les prétendues chambres à gaz d'Auschwitz. Voilà qui rendait difficile tout contre-

interrogatoire. Mais, cette difficulté ne devait pas servir d'excuse et, même, un contre-interrogatoire devenait d'autant plus indispensable car, sans lui, il ne restait plus aucun moyen de savoir si le témoin disait vrai ou faux.

***Des témoins juifs enfin contre-interrogés :***  
***A. Friedman et D<sup>r</sup> R. Vrba***

Aux personnes intéressées par les moyens techniques et documentaires grâce auxquels nous fûmes néanmoins en mesure de sévèrement contre-interroger les deux principaux témoins juifs Arnold Friedman et le D<sup>r</sup> Rudolf Vrba, je ne peux que recommander la lecture de la transcription du procès de 1985<sup>1</sup>. Les pages 304-371 retracent l'interrogatoire et le contre-interrogatoire d'Arnold Friedman; ce dernier s'effondre aux pages 445-446 quand il finit par avouer qu'il n'a en fait rien vu, qu'il a parlé par ouï-dire parce que, disait-il, il avait rencontré des personnes convaincantes; peut-être, ajoutait-il, aurait-il adopté la position de D. Christie plutôt que celle de ces personnes si D. Christie avait pu lui dire à l'époque ce qu'il lui disait maintenant !

Le D<sup>r</sup> Vrba était un témoin d'une exceptionnelle importance. On peut même dire qu'à ce procès de Toronto l'accusation avait trouvé le moyen de recruter en matière d'« Holocauste » l'expert n<sup>o</sup> 1 avec le D<sup>r</sup> Hilberg et le témoin n<sup>o</sup> 1 avec le D<sup>r</sup> Vrba. Le témoignage de ce dernier avait été l'une des principales sources du fameux *War Refugee Board Report* sur les *German Extermination Camps – Auschwitz and Birkenau*, publié en novembre 1944 par l'Executive Office of the President [Roosevelt]. Le D<sup>r</sup> R. Vrba était également l'auteur de *I Cannot Forgive*, écrit en collaboration avec Alan Bestic qui, dans sa préface, déclarait à son propos: « *Indeed I would like to pay tribute to him for the immense trouble he took over every detail; for the meticulous, almost fanatical respect he revealed for accuracy*<sup>2</sup> »

Jamais peut-être une cour de justice ne vit-elle un témoin s'exprimer avec autant d'assurance sur les chambres à gaz d'Auschwitz. Mais, au terme du contre-interrogatoire, la situation se renversa au point que le D<sup>r</sup> Vrba n'eut plus qu'une explication pour ses erreurs et ses mensonges: dans son livre il avait, reconnaissait-il, eu recours à la « *poetic licence* » ou, comme il se plut à le dire en latin, à la « *licentia poetarum* » !

Un coup de théâtre se produisit à la fin: le procureur Griffiths lui-même, qui avait fait venir ce témoin n<sup>o</sup> 1, apparemment excédé par les mensonges du D<sup>r</sup> R. Vrba, le fusilla de la question suivante:

« You told Mr. Christie several times in discussing  
your book *I Cannot Forgive* that you used poetic licence

---

1. *Queen vs. Zündel*.

2. Rudolf Vrba, *I Cannot Forgive*, p. 2: « Je voudrais vraiment lui rendre hommage pour la peine immense qu'il a prise à propos de chaque détail; pour le respect méticuleux, quasi fanatique qu'il a révélé pour l'exactitude. »

in writing that book. Have you used poetic licence in your testimony ?<sup>1</sup>»

Le faux témoin essaya de parer le coup mais le procureur Griffiths l'acheva d'une seconde question tout aussi perfide concernant, cette fois, les chiffres de gazés donnés par Vrba; le témoin répondit par des bavardages; Griffiths s'apprêtait à lui poser une troisième et dernière question quand, soudain, l'affaire tourna court et l'on entendit le procureur dire au juge: «*I have no further questions for Dr. Vrba*<sup>2</sup>. »

La mine décomposée, le témoin quitta la barre. L'interrogatoire, le contre-interrogatoire et le réinterrogatoire de ce personnage occupent quatre cents pages de la transcription<sup>3</sup>. Ces pages pourraient figurer dans une encyclopédie du droit au chapitre des méthodes de détection du faux témoignage.

### *L'accusation renonce à convoquer des témoins*

Trois ans plus tard, en 1988, lors du second procès contre E. Zündel, le ministère public jugea prudent d'abandonner tout recours à un témoin. La justice canadienne avait apparemment compris la leçon du premier procès: il n'existait pas de témoin véritable de l'existence et du fonctionnement des chambres à gaz nazies.

Tous les autres pays du monde ont peu à peu compris la leçon. En 1987, en France, au procès de Klaus Barbie, on parla des chambres à gaz d'Auschwitz mais on ne produisit pas de témoins à proprement parler de ces chambres à gaz. L'avocat Jacques Vergès, courageux mais non téméraire, préféra esquiver le sujet. Ce fut une chance pour les avocats juifs qui ne craignaient rien tant que de me voir apparaître aux côtés de J. Vergès. Si ce dernier avait accepté mon offre de le conseiller, nous aurions pu porter en France un redoutable coup au mythe des chambres à gaz.

Toujours en France, lors de quelques procès révisionnistes, des témoins juifs sont quelquefois venus évoquer ces chambres à gaz mais aucun n'a attesté, à la barre, en avoir vu une ou avoir assisté à un gazage homicide.

Aujourd'hui, les témoins des chambres à gaz se font extrêmement rares et le procès Demjanjuk en Israël, qui a, une fois de plus, révélé combien le faux témoignage était courant en la matière, a contribué à cette mutation. Il y a encore quelques années, il m'arrivait de me faire interpellé agressivement dans le fond du prétoire par de vieux juifs qui se présentaient à moi comme des «témoins vivants des chambres à gaz d'Auschwitz»; ils me montraient

---

1. *Queen vs. Zündel*, p. 1636: «Vous avez dit à M. Christie plusieurs fois dans la discussion au sujet de votre livre *Je ne puis pardonner* que vous aviez utilisé la licence poétique en écrivant ce livre. Avez-vous utilisé la licence poétique dans votre témoignage à la barre ? »

2. *Id.*, p. 1643: «Je n'ai pas d'autre question pour le Dr Vrba. »

3. *Id.*, p. 1244-1643.

leurs tatouages. Il me suffisait de leur demander de me regarder dans les yeux et de me décrire une chambre à gaz pour qu'immanquablement ils me rétorquent: «Comment le pourrais-je ? Si j'avais vu une chambre à gaz de mes propres yeux, je ne serais pas là aujourd'hui à vous parler; j'aurais, moi aussi, été gazé». Ce qui, comme on le voit, nous ramène à Simone Veil et à sa déclaration du 7 mai 1983, dont nous avons vu ce qu'il faut penser.

### *Les témoins médiatiques*

A côté des témoins judiciaires, il existe des témoins médiatiques des chambres à gaz ou des gazages homicides d'Auschwitz ou de Birkenau. On songe ici aux noms d'Olga Lengyel, Gisela Perl, Fania Fénelon, Ota Kraus, Erich Kulka, Hermann Langbein, André Lettich, Samuel Pissar, Maurice Benroubi, André Rogerie, Robert Clary... Ma bibliothèque est pleine de ces récits qui se copient les uns les autres. Paul Rassinier a été le premier à nous indiquer de quelle manière pouvait se démontrer la fausseté de ces témoignages; il l'a notamment fait, pour Auschwitz, dans *Le Véritable Procès Eichmann ou les Vainqueurs incorrigibles* où l'appendice V est consacré à *Médecin à Auschwitz* de Miklos Nyiszli.

Dans les années cinquante à quatre-vingt, il y avait quelque intérêt pour les révisionnistes à entreprendre de telles études critiques des témoignages. Aujourd'hui, il me semble que cet exercice est devenu superflu. Abstenons-nous de tirer sur les ambulances et laissons aux exterminationnistes eux-mêmes et à Jean-Claude Pressac, en particulier, le soin de critiquer cette sous-littérature car – ainsi qu'on peut le constater aujourd'hui – les plus farouches antirévisionnistes se mettent enfin à l'école révisionniste. Le résultat est parfois plein de sel. En octobre 1991, le périodique *Le Déporté pour la liberté*, organe de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), annonçait en première page: «En pages centrales de ce numéro, première partie du témoignage de Henry Bily, l'un des rares rescapés d'un *Sonderkommando*.» Dans sa livraison de novembre 1991, H. Bily continuait le récit de son expérience d'Auschwitz sous le titre de «Mon histoire extraordinaire».

Or, dans la livraison suivante du *Déporté pour la liberté*, celle de décembre 1991-janvier 1992, paraissait une «Mise au point après l'insertion dans nos colonnes du texte d'Henry Bily». La direction et la rédaction de la publication révélaient le faux: H. Bily avait, dans la plus grande partie de son témoignage, procédé à:

«la copie intégrale sans aucune mention de références, de passages (notamment des chapitres 7 et 28) du livre du D<sup>r</sup> Myklos Nyiszli: *Médecin à Auschwitz*, écrit en 1946 et traduit et publié en 1961 aux éditions René Julliard. Malencontreusement, les erreurs commises à l'origine par le D<sup>r</sup> Nyiszli ont été, elles aussi, reprises; enfin, l'emprunt le plus long porte sur la description du fonc-

tionnement du *Sonderkommando* d'Auschwitz-Birkenau, dans lequel Henry Bily déclare [s.e. mensongèrement] avoir travaillé...

Il résulte de cette analyse qu'il n'est possible, en aucune manière, de considérer le texte d'Henry Bily comme un témoignage original et personnel. »

A un lecteur attentif de ce communiqué, la phrase « Malencontreusement, les erreurs commises à l'origine par le Dr Nyiszli ont été, elles aussi, reprises » pouvait laisser entrevoir que, pour comble de malheur, H. Bily, marchand de cravates juif, avait recopié un témoignage qui, par lui-même, était déjà un faux. Depuis longtemps, P. Rassinier avait, comme je viens de le dire, prouvé que *Médecin à Auschwitz*, œuvre chère à Jean-Paul Sartre qui, en 1951, en avait publié des fragments dans *Les Temps modernes*, ne pouvait être qu'une imposture des plus grossières. Bien des révisionnistes, et en particulier Carlo Mattogno, ont ensuite confirmé ce diagnostic. Pour ma part, dans mon compte rendu du livre de Jean-Claude Pressac *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*, j'ai glissé un développement intitulé : « Drôlerie [involontaire] de Pressac à propos de M. Nyiszli ». Je me permets d'y renvoyer les amateurs de faux témoignages sur Auschwitz, faux témoignages que J.-C. Pressac, à force de contorsions, d'inventions laborieuses et de spéculations oiseuses, cherche à défendre à tout prix mais que, sans le vouloir, il discrédite pour toujours <sup>1</sup>.

---

1. R. Faurisson, « Auschwitz : Technique and Operation of the Gas Chambers... ».



## *Les faux témoins Élie Wiesel et Primo Levi*

Sur Élie Wiesel et Primo Levi quelques mots s'imposent.

Sur le premier, je renvoie à mon article «Un grand faux témoin: Élie Wiesel» ainsi qu'à «Un grand faux témoin: Élie Wiesel (suite)». Dans *La Nuit*, compte rendu biographique en particulier de son internement à Auschwitz et à Buchenwald, É. Wiesel ne mentionne même pas les chambres à gaz mais il appert que, par une sorte de convention médiatique universelle, on le tient pour le témoin par excellence de l'«Holocauste» et des chambres à gaz. Selon lui, si les Allemands exterminaient des foules de juifs, c'était en les précipitant dans des brasiers ou des fournaies ! La fin de son témoignage comporte un épisode extrêmement curieux sur lequel j'attends depuis des années qu'Élie Wiesel veuille bien nous fournir une explication: en janvier 1945, nous raconte-t-il, les Allemands lui laissèrent, ainsi qu'à son père, le choix entre rester au camp pour y attendre l'arrivée des Soviétiques ou partir avec les troupes allemandes; après s'être concertés, le père et le fils décidèrent de partir avec leurs exterminateurs pour l'Allemagne au lieu d'attendre sur place leurs libérateurs soviétiques<sup>1</sup>...

Curieusement, depuis quelques années, Primo Levi a, de manière posthume, accédé dans les médias au premier rang des témoins des chambres à gaz d'Auschwitz. Il est l'auteur de *Si c'est un homme*. La première partie du livre est la plus longue et la plus importante; elle comprend cent quatre-vingts pages (p. 7-186) et a été rédigée en 1947; l'auteur dit, dès la page 19, que c'est après la guerre qu'il a appris le gazage des juifs à Birkenau; lui-même travaillait à Buna-Monowitz et n'avait jamais mis les pieds à Birkenau; aussi ne parle-t-il qu'en termes extrêmement vagues et seulement à six reprises de «la» chambre à gaz et à une seule reprise des «chambres à gaz»<sup>2</sup>; il se contente de la mentionner, toujours au singulier et comme une rumeur dont «tout le monde parle»<sup>3</sup>. Soudain, dans son «Appendice», écrit en 1976, soit près de trente ans plus tard, les chambres à gaz font une entrée en force: en l'espace de vingt-six pages qui, vu leur typographie plus resserrée, peuvent être comptées pour trente pages, l'auteur les mentionne à onze reprises<sup>4</sup>; à deux reprises, il parle de «gaz» et à neuf reprises de «chambres à gaz»

---

1. É. Wiesel, *La Nuit*, p. 129-133. Un point qui ne manque pas d'intérêt: dans la traduction en allemand de ce livre (*Die Nacht zu begraben, Elisha* p. 17-153), les fours crématoires de la version originale française sont supprimés pour être remplacés par des chambres à gaz (y compris à Buchenwald). Je dois cette découverte au révisionniste suisse Jürgen Graf et c'est à une révisionniste allemande vivant en France, A.W., que je suis redevable de la liste des occurrences où le traducteur allemand a cru bon, à quinze reprises, de mettre du gaz là où il n'y en avait pas dans le texte original.

2. P. Levi, *Si c'est un homme*, p. 19, 48, 51, 96, 135, 198 et 159.

3. *Id.*, p. 51.

4. *Id.*, p. 189-214: p. 193 (deux fois), 198 (trois fois), 199, 201 (deux fois), 202, 209, 210.

(toujours au pluriel) ; il écrit comme s'il les avait vues : « Les chambres à gaz étaient en effet camouflées en salles de douches avec tuyauteries, robinets, vestiaires, portemanteaux, bancs, etc. <sup>1.</sup> » Il ne craint pas d'écrire encore : « Les chambres à gaz et les fours crématoires avaient été délibérément conçus pour détruire des vies et des corps humains par millions ; l'horrible record en revient à Auschwitz, avec vingt-quatre mille morts en une seule journée au mois d'août 1944 <sup>2.</sup> »

Élie Wiesel et Primo Levi ne sont pas les seuls à avoir ainsi « enrichi » leurs souvenirs.

Primo Levi était ingénieur chimiste. Sur son naufrage ou son délire au point de vue scientifique dans *Si c'est un homme*, on consultera, de Pierre Marais, *En lisant de près les écrivains chantres de la Shoah. Primo Levi, Georges Wellers, Jean-Claude Pressac ; voy., en particulier, « Le chimiste, la batterie de camion et... les chambres à gaz »* (p. 7-21), chapitre qui concerne Primo Levi. Ce dernier s'est suicidé ou est mort accidentellement le 11 avril 1987. C'est à sa qualité de juif qu'il avait dû de n'être pas fusillé lorsqu'il avait été fait prisonnier par la Milice fasciste le 13 décembre 1943, à l'âge de vingt-quatre ans. « Les fascistes l'avaient capturé en tant que partisan (il avait encore un pistolet sur lui), et il s'était déclaré juif afin de n'être pas fusillé immédiatement. Et c'est en tant que juif qu'il fut livré aux Allemands. Les Allemands l'envoyèrent à Auschwitz [...] <sup>3.</sup> »

### *Conclusion*

De 1945 à 1985, les prétendus témoins judiciaires des chambres à gaz d'Auschwitz ont bénéficié d'un extraordinaire privilège : on leur a toujours épargné l'épreuve du contre-interrogatoire sur la matérialité des faits qu'ils prétendaient rapporter. En 1985, au premier des deux procès Zündel, à Toronto, l'avocat Douglas Christie a bien voulu, sur ma suggestion et avec mon aide, contre-interroger selon la norme ce type de témoins. Le résultat en a été la déroute des témoins Arnold Friedman et D<sup>r</sup> Rudolf Vrba. Cette déroute a été si grave qu'on ne trouve plus aujourd'hui de témoins pour prendre le risque d'affirmer à la barre d'un tribunal qu'ils ont vu un gazage homicide à Auschwitz ou dans n'importe quel camp de concentration du III<sup>e</sup> Reich.

Les prétendus témoins médiatiques continuent de se répandre dans le monde de la radio, de la télévision et des livres, où ils ne courent guère le risque d'être mis en difficulté par des questions embarrassantes. Mais même ces témoins-là se font de plus en plus vagues et il peut leur arriver d'être dénoncés par des représentants de la thèse exterminationniste. Ces derniers se

---

1. *Id.*, p. 198.

2. *Id.*, p. 201-202.

3. F. Camon, « Chimie. Levi, la mort ».

mettent, en effet, de plus en plus à l'école du révisionnisme parce qu'ils se rendent compte qu'ils ont jusqu'ici cautionné les mensonges de trop de faux témoins, des mensonges qui finissent par coûter cher à leur propre cause.

Comme il y a notoirement de plus en plus de risques à se présenter maintenant en témoin des chambres à gaz – comme le faisait encore le juif Filip Müller en 1979 – la solution qui tend à prévaloir aujourd'hui est celle que, dès le 7 mai 1983, Simone Veil avait dû adopter à la suite d'une décision de la cour d'appel de Paris du 26 avril 1983, estimant que mon travail sur le problème des chambres à gaz était sérieux, un travail où je démontrais que les prétendus témoignages se heurtaient à des impossibilités physico-chimiques radicales. La solution ou, plutôt, l'échappatoire préconisée par S. Veil consistait à dire que, s'il n'y avait effectivement ni preuves, ni traces, ni témoins du crime, c'est que les Allemands avaient détruit toutes les preuves, toutes les traces et tous les témoins. Une telle affirmation, outre qu'elle est absurde, aurait, à son tour, besoin de preuves que S. Veil ne fournit pas. Mais il importe peu. Prenons acte de cette affirmation et, après S. Veil et ceux qui, dans la pratique, semblent se rallier à sa thèse, prenons bonne note de cette évidence depuis longtemps mise au jour par les révisionnistes : non seulement il n'existe ni preuves, ni traces des chambres à gaz nazies, mais il n'en existe nul témoin.

Aujourd'hui, en cette fin d'année 1993, les témoignages sur les chambres à gaz d'Auschwitz sont discrédités y compris chez les exterminationnistes. L'histoire fondée sur les témoignages commence à laisser place à l'histoire fondée soit sur des faits, soit sur des arguments d'ordre scientifique. C'est ce que j'avais préconisé dans mon article du *Monde* du 29 décembre 1978 et dans ma lettre au *Monde* du 16 janvier 1979. Il aura fallu attendre plus de dix ans pour voir nos adversaires s'aventurer sur le terrain où je les invitais à venir se mesurer avec nous : le terrain scientifique. J.-C. Pressac a été chargé, notamment par le couple Klarsfeld, de dénoncer « l'histoire-témoignage » et de lui substituer une histoire scientifique ou, du moins, d'apparence scientifique.

Claude Lanzmann et les tenants de « l'histoire-témoignage » en sont désespérés<sup>1</sup>. Les révisionnistes s'en félicitent. Un demi-siècle de témoignages non vérifiés doit maintenant laisser place, définitivement, à la

---

1. Voy., notamment, l'article signé de Robert Redeker qu'il a publié, dans sa revue *Les Temps Modernes*, sous le titre : « La Catastrophe du révisionnisme » (novembre 1993, p. 1-6) ; le révisionnisme y est présenté comme le signe catastrophique d'un changement d'époque : « Auschwitz » était – et reste pour l'auteur – une « mystique », c'est-à-dire une croyance entourée d'un respect religieux ; or, « Auschwitz » devient, dit-il en le déplorant, un sujet de considérations historiques et technologiques. Cet article était sous presse quand est paru dans *L'Express* tout un dossier sur le nouveau livre de J.-C. Pressac (23 septembre 1993, p. 76-80, 82-87). C. Lanzmann a protesté avec virulence contre cette tournure prise par l'histoire de l'« Holocauste ». Il écrit : « Même pour les réfuter, on légitime ainsi les arguments des révisionnistes, qui deviennent ce par rapport à quoi, à qui, tous se situent. Les révisionnistes occupent tout le terrain » (*Le Nouvel Observateur*, 30 septembre 1993, p. 97).

recherche des faits et des preuves sur les plans judiciaire, scientifique et historique.

[Ce texte constitue un chapitre de *Grundlagen zur Zeitgeschichte, Ein Handbuch über strittige Fragen des 20. Jahrhunderts*, ouvrage collectif publié en 1994 sous la direction d'Ernst Gauss [Germar Rudolf] aux éditions Grabert de Tübingen. Le texte original français est inédit. Le professeur Faurisson a également rédigé l'avant-propos de ce livre très important, qui est classé ici à sa date de rédaction, le 23 septembre 1994. – NdÉ]

\*\*\*

3 décembre 1993

### **Le nouveau livre de Pressac sur Auschwitz**

En 1989, le pharmacien Jean-Claude Pressac avait publié en anglais un énorme ouvrage au titre trompeur: *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers* [Auschwitz: Technique et fonctionnement des chambres à gaz]. Dans mon compte rendu de ce livre, j'avais montré que l'auteur nous fournissait une pléthore de détails sur le camp lui-même, sur les crématoires, sur les fours, sur les épidémies de typhus, sur les chambres à gaz de désinfection (fonctionnant au Zyklon B ou autrement), et même sur sa vie privée<sup>1</sup>.

### ***Rien sur les chambres à gaz homicides***

Mais, comme je le faisais remarquer, on ne trouvait rien, dans cet ouvrage de cinq cent soixante-quatre pages, sur les prétendues chambres à gaz homicides, sinon ce que Pressac lui-même appelait, non pas des «preuves», mais seulement des «commencements de preuves» ou des «indices de crime». La montagne avait accouché d'une souris et, en fait, la souris était révisionniste puisqu'un grand nombre des déclarations de Pressac étaient révisionnistes.

Mon défi n'a pas été relevé.

Depuis 1978 je répète le même défi :

«Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie ! Cessez de m'abreuver de mots ! Cessez de me montrer un bâtiment, une porte, un mur ou même, parfois, simplement des cheveux ou des chaussures ! Il me faut une image complète de l'un de ces fantastiques abattoirs chi-

---

1. R. Faurisson, « Auschwitz, Technique and Operation... », reproduit dans le volume III à la page 1169.

miques. J'ai besoin d'une représentation physique de l'arme extraordinaire d'un crime sans précédent. Si vous osez dire que ce qu'on montre aux touristes dans certains camps est, ou était, une telle chambre à gaz, eh bien, soit, dites-le... »

Ce défi n'a jamais été relevé. A Washington, le mémorial du musée de l'«Holocauste» montre aux visiteurs la porte d'une chambre à gaz, celle de la chambre à gaz de Majdanek dont Pressac dit lui-même, dans son ouvrage de 1989, qu'elle était une chambre à gaz de désinfection, c'est-à-dire non homicide<sup>1</sup> ! Pressac n'a pas relevé mon défi en 1989. Le relève-t-il dans son dernier ouvrage, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse* ? La réponse est manifestement: Non.

### *Une preuve qui n'en est pas une*

Le nouveau livre de Pressac n'est essentiellement qu'un résumé de son ouvrage de 1989 en anglais. Sur les soixante documents fournis, aucun ne se rapporte véritablement aux chambres à gaz homicides, sauf *un* (et un seulement) que Pressac présente comme la preuve de l'existence d'une chambre à gaz homicide à Auschwitz. En réalité, il s'agit d'une simple lettre, une lettre de caractère commercial, sans aucune mention de secret, provenant de la firme allemande Topf et fils et adressée à la direction des constructions d'Auschwitz («*Bauleitung*»). Elle concerne la fourniture de détecteurs de gaz cyanhydrique (HCN) pour l'un des crématoires. L'ingénieur signataire de la lettre écrit qu'ils ont essayé sans succès d'obtenir auprès de différents fournisseurs les dix détecteurs de gaz requis et que, dès qu'ils auront des informations à ce sujet, ils en aviseront la direction des constructions. Pressac prétend que des détecteurs de gaz cyanhydrique n'ont pas lieu d'être utilisés dans un crématoire à moins que ce dernier ne serve, comme c'était le cas, selon lui, de chambre à gaz homicide !

Il y a là une conclusion inadmissible. Le Zyklon B (composé essentiellement d'acide cyanhydrique) est un insecticide utilisé dans le commerce depuis 1922, dans la plupart des pays du monde. A Auschwitz on l'utilisait intensivement pour la désinfection des locaux, surtout pour combattre le typhus. Dans les chambres froides des crématoires on entreposait un grand nombre de cadavres et il fallait de temps en temps désinfecter les lieux. En 1980, j'avais publié un document allemand (classé par les Alliés sous la cote NI-9912) concernant la procédure à adopter en cas de désinfection à l'aide de Zyklon B: le terme utilisé pour désigner la désinfection était «*Vergasung*» («gazage») et celui utilisé pour désigner le détecteur de gaz était «*Gasrest-nachweisgerät*» (appareil de détection du gaz restant). C'était une procédure assez répandue. A Auschwitz on utilisait le gaz pour tuer les poux, non pour

---

1. J.-C. Pressac *Auschwitz: Technique and Operation*, p. 555-557.

tuer les gens. L'utilisation de ce gaz ne peut à lui seul démontrer l'existence d'une chambre à gaz homicide !

### *Huit cent mille morts à Auschwitz ?*

Dans un film célèbre de 1955, *Nuit et Brouillard*, diffusé dans toutes les écoles de France, il est dit que le nombre des morts d'Auschwitz était de neuf millions. Le Tribunal de Nuremberg a entériné le chiffre de quatre millions (doc. URSS-008). Le monument d'Auschwitz-Birkenau portait également ce chiffre de quatre millions mais, en 1990, les inscriptions figurant sur ce monument ont été effacées. Dans son ouvrage de 1989 en anglais, Pressac écrivait que le chiffre oscillait entre un million et un million et demi<sup>1</sup>. Aujourd'hui, en 1993, dans son dernier ouvrage, il parle de 775.000 morts, chiffre arrondi à 800.000 (dont, selon lui, 630.000 juifs gazés). Le véritable chiffre des morts d'Auschwitz, pour la période 1939-1945, est probablement plus proche de 150.000, la plupart en raison des épidémies, du manque de nourriture et de l'épuisement au travail.

### *Lanzmann furieux*

Claude Lanzmann, auteur du film *Shoah*, est furieux contre Pressac. Tout le contenu de ce nouvel ouvrage, dit-il, est «archiconnu», mis à part le document sur les détecteurs de gaz qui, ajoute-t-il, ne convaincra certainement pas les révisionnistes. Pour lui, le révisionnisme est une catastrophe, aussi bien au sens ordinaire du terme qu'au sens philosophique, c'est-à-dire de «changement d'époque» ! Il pense que Pressac est en réalité un révisionniste qui utilise les arguments matériels et physiques d'un Faurisson (voy. *Le Nouvel Observateur*, 30 septembre 1993).

### *Une expertise de l'arme du crime*

Pressac est en réalité un tricheur. C'est ce que j'ai démontré dans mon compte rendu de 1991 et c'est ce que je démontrerai encore dans un article que publiera *The Journal of Historical Review*. Mais l'aspect positif du livre de Pressac tient en ce que les croyants à l'«Holocauste», du moins en France, reconnaissent enfin que la question de l'«Holocauste» doit désormais être traitée de manière scientifique. Je les prends au mot et je leur dis :

D'accord ! Commençons par le commencement. Il nous faut un rapport d'expertise sur l'arme du crime. Si vous estimez que Fred Leuchter a tort dans son rapport d'expertise – ainsi que Germar Rudolf, que Walter Lüftl et que l'Institut médico-légal de Cracovie (au fait, d'où vient votre silence à ce sujet ?) – il existe une solution évidente : produisez votre propre expertise, ou désignez une commission internationale à cette fin. De la sorte, vous

---

1. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 553.

relèverez mon défi : vous me montrerez ou me dessinerez une chambre à gaz nazie.

\*\*\*

Décembre 1993

### Le professeur Faurisson mis à l'épreuve

Dans le célèbre magazine américain *Vanity Fair*, le journaliste Christopher Hitchens consacre un reportage au développement du révisionnisme historique aux États-Unis, en particulier dans les universités. Son article s'intitule « Whose History is it ? » [A qui appartient cette histoire ?]<sup>1</sup>. Désireux de mettre à l'épreuve les auteurs révisionnistes mais constatant que les antirévisionnistes refusent de discuter avec les révisionnistes, il a eu l'idée de ce qu'il appelle une « expérience ». Comme on va le voir, cette expérience l'a amené à confronter, d'une part, deux professeurs antirévisionnistes (Deborah Lipstadt et Christopher Browning) et, d'autre part, un professeur révisionniste (Robert Faurisson) à propos d'une confession de Rudolf Höss au sujet, en particulier, du nombre des morts d'Auschwitz.

Rappelons que R. Höss avait été l'un des trois commandants successifs d'Auschwitz. Fait prisonnier par les Britanniques après la guerre, il avait confessé l'existence de chambres à gaz homicides dans son camp. Il en avait témoigné au procès de Nuremberg le 15 avril 1946. Livré ensuite aux communistes polonais, il avait rédigé des mémoires où il confirmait son témoignage de Nuremberg ; puis, condamné à mort, il avait été pendu à Auschwitz même. La confession, le témoignage et les mémoires de R. Höss ont toujours été tenus par les antirévisionnistes pour la preuve la plus solide de l'extermination des juifs par le gaz dans le camp d'Auschwitz.

Voici, par le journaliste américain, le récit de son expérience :

[Traduction]

« [...] [L'*Institute for Historical Review* (Institut de critique historique) de Californie] est la cible d'un livre récent de Deborah Lipstadt, professeur à Emory University à Atlanta, qui a écrit *Denying the Holocaust. The Growing Assault on Truth and Memory* [La négation de l'Holocauste : l'attaque grandissante contre la vérité et la mémoire] comme une réplique contre la prolifération de la "négaration" dans les débats télévisés, sur les campus universitaires et ailleurs – sans compter, plus récemment, une campagne de tracts au *National Holocaust Memorial Museum* qui vient de s'ouvrir à Washington.

---

1. C. Hitchens, « Whose history is it ? ».

Deborah Lipstadt refuse tout débat en direct avec les négateurs de l'Holocauste parce qu'elle croit que ceux-ci cherchent à réhabiliter les Nazis; elle a néanmoins accepté de m'aider pour une expérience. Prenant contact avec l'Institute for Historical Review, je leur demandai de m'envoyer leur meilleur coup. Je transmis celui-ci au professeur Lipstadt et au professeur Christopher Browning de la Pacific Lutheran University, auteur de *Ordinary Men [Des hommes ordinaires]*, rapport d'activité cauchemardesque d'une équipe d'extermination nazie en Pologne pendant la guerre. Les révisionnistes m'envoyèrent un article d'un Français du nom de Robert Faurisson, d'après lequel Rudolf Höss, l'un des commandants d'Auschwitz, aurait été torturé par les Britanniques et aurait ainsi confessé un nombre fantastique et incroyable d'assassinats: "Par la présente, je déclare sous serment que, dans les années 1941 à 1943, sous ma responsabilité de commandant en exercice du camp de concentration d'Auschwitz, deux millions de juifs ont été mis à mort par le gaz et un demi-million par d'autres moyens." Cette déclaration, spécialement mise en évidence et reproduite, est une pièce importante de l'*Holocaust Memorial*.

Je me mis alors en rapport avec Lipstadt et Browning et leur demandai leurs réponses, qui furent surprenantes: "Höss a toujours été un témoin très faible et confus", dit Browning, qui avait déposé comme expert dans des procès impliquant Auschwitz. "C'est pour cette raison que les révisionnistes l'utilisent tout le temps, afin d'essayer de discréditer la mémoire d'Auschwitz dans son ensemble." Et le professeur Lipstadt me signala la page 188 de son livre, et quelle page ! Il y est dit que les histoires de nazis transformant les juifs en savon sont entièrement fausses et il y est aussi dit que, bien qu'à Auschwitz le monument de pierre lui-même indique que le nombre des victimes – juives et non juives – est de quatre millions, le vrai chiffre se situe plutôt entre un million et demi et deux millions. Comme Höss a été le commandant de l'endroit pendant une partie seulement de l'existence du camp, cela signifie que, selon les *contre-révisionnistes*, un élément important des preuves assemblées par l'*Holocaust Memorial* n'est pas digne de foi. Une sensation de vertige, s'il en fut.

"Il en va de même avec l'histoire du savon", dit Lipstadt. "Je reçois des protestations de survivants, me disant que je ne devrais pas reconnaître que ce n'est pas vrai, parce que c'est donner des munitions à l'ennemi. Mais



seule m'intéresse la découverte de la vérité." Un concept passé de mode. [...] <sup>1</sup> »

Cette « expérience » d'un journaliste américain conduit à se poser la question suivante: « Si le professeur Faurisson était, comme il le demande depuis 1978, confronté publiquement et directement aux Lipstadt et aux Browning, ne sortirait-il pas à son avantage de pareille mise à l'épreuve ? »

N. B. : A la suite de la publication de cet article de C. Hitchens, l'*Institute for Historical Review* a tenu à préciser qu'il n'avait pas, de sa propre initiative, choisi d'envoyer au journaliste l'étude de R. Faurisson intitulée: « Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss »: c'est le journaliste qui, dans l'ensemble des écrits qui lui avaient été envoyés, a choisi cette étude-là pour son « expérience ».

---

1. *Id.*, p. 117.

# 1994

7 février 1994

## **Lettre à Françoise Simon Présidente de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris**

Voyez la pièce ci-jointe. Vous constaterez que s'y trouve cité à comparaître devant votre cour, le mercredi 9 février 1994, à 13 h 30, un certain Robert Faurisson né à Brunei Darussalam. Je suis né en Grande-Bretagne.

Half British, je ne cesse, depuis 1947, d'observer les magistrats français et le fonctionnement de la justice française. J'y trouve, comme j'ai eu l'occasion, je crois, de vous le dire, un sujet d'émerveillement devant la servilité des magistrats français (à de rares exceptions qui indignent leurs collègues), devant leur mauvaise tenue, leurs négligences, leur désordre et, surtout, devant le fait qu'à de rarissimes exceptions près aucune transcription des propos tenus dans un procès n'est consultable, pour la bonne raison... qu'il n'y a pas de transcription. La manière dont vous vous êtes personnellement conduite à mon égard est édifiante: pendant une heure cinquante (durée de ma défense personnelle à la barre) vous avez ostensiblement détourné votre regard de celui qui vous parlait; quand j'ai voulu une fois – une seule fois – vous lire un court extrait du statut du tribunal militaire international de Nuremberg, vous m'avez lancé: «Ah non ! Pas de lecture !» et cette interdiction, vous ne l'avez pas fait acter par la greffière, si bien qu'il n'en reste aucune trace. Par la suite, vous avez rendu un arrêt parfaitement inique: pour une interview, vous m'avez condamné, solidairement avec *Le Choc du mois*, à des peines dont le montant s'élevait à trois cent soixante-quatorze mille francs. A l'heure qu'il est, j'ai personnellement versé cent vingt-huit mille cinq cents francs. Je suis un professeur à salaire unique et j'ai élevé trois enfants. Mon crime: avoir dit la vérité sur l'atroce bobard – votre cher et ignoble bobard – des prétendues chambres à gaz hitlériennes. Selon l'usage, dans le texte de votre arrêt, on n'aperçoit pas l'ombre d'un seul des arguments que, pendant une heure cinquante, j'ai pu développer devant vous. Je vous ai dit l'horreur que m'inspirait votre conduite. Par la suite, j'ai appris accidentellement que mon avocat, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, avait pris l'initiative de vous demander une entrevue afin de vous présenter ses excuses (!) pour mon comportement à votre égard. Il n'en avait pas le droit, ainsi que je le lui ai fait savoir quelques jours plus tard.

J'ai la faiblesse de croire que j'honore ce pays, qui n'est qu'à demi le mien, par mes recherches historiques.

J'attends une convocation régulière pour décider de la suite que je donnerai aux injonctions de votre justice (française).

[La citation est adressée à «Faurisson Robert. Né le 25/01/1929 à Londres (BRUNEI DARUSSALAM)». Par quel miracle un scribe ou une machine ont-ils pu ainsi localiser la ville de Londres (qui n'est nullement le lieu de naissance de l'intéressé) dans la ville-Etat du nord de Bornéo, un émirat pétrolier dont le nom officiel est effectivement "Brunei Darussalam" ? Il y a là un mystère que nous léguons aux générations futures. – NdÉ]

\*\*\*

février 1994

### **Les chambres à gaz des pénitenciers américains**

Pour l'exécution des condamnés à mort, certains états des États-Unis emploient des chambres à gaz dites «*execution gas chambers*». Le produit utilisé est toujours le gaz cyanhydrique (*hydrogen cyanide*). Depuis 1922, c'est précisément ce gaz que les Allemands emploient pour la destruction des parasites dans les bâtiments, les navires, les silos... ou encore dans des chambres à gaz spéciales dites chambres à gaz de désinfection, de désinfestation ou d'épouillage. La dénomination commerciale du produit, à base d'acide cyanhydrique, est «Zyklon», qui veut dire «cyclone». Le plus répandu de ces produits s'appelle «Zyklon B». La légende prétend que, pendant la seconde guerre mondiale, en particulier à Auschwitz, les Allemands se sont servis du Zyklon B non seulement comme insecticide mais aussi comme moyen chimique d'extermination physique des juifs.

Ceux qui, au procès de Nuremberg et dans d'autres procès du même genre, se sont permis de porter une aussi terrible accusation auraient dû exiger une expertise de l'arme du crime prétendument utilisée par les Allemands. Ils ne l'ont pas fait, sauf dans le cas du Struthof-Natzweiler (Alsace) où l'expertise du professeur René Fabre, en décembre 1945, a révélé que la prétendue chambre à gaz n'était pas une chambre à gaz homicide. Ils auraient également dû, pour comparaison, examiner les chambres à gaz des pénitenciers américains pour s'interroger sur la procédure à suivre en vue d'exécuter un individu avec du gaz cyanhydrique. Ils ne l'ont pas fait non plus. Mais le plus extraordinaire peut-être est que les révisionnistes eux-mêmes ne semblent pas avoir songé à entamer une recherche sur les chambres à gaz américaines. Les révisionnistes allemands, pourtant armés de toute la science allemande, surtout en matière de chimie, ont été particulièrement timides dans le domaine

de l'investigation chimique et les révisionnistes américains, qui pourtant savaient que dans leur propre pays on exécutait des prisonniers avec du gaz cyanhydrique, ont, eux aussi, négligé l'argument chimique et, en particulier, l'argument des chambres à gaz américaines.

C'est vers 1977 que j'ai personnellement pensé qu'il était indispensable d'examiner ces chambres-là. Je connaissais déjà assez bien les procédés de désinfection, de désinfestation ou d'épouillage à l'aide du Zyklon B et j'avais notamment étudié sur ce sujet des documents relatifs aux chambres à gaz Degesch. Mais l'expérience m'avait appris à me méfier des raisonnements par analogie. Du fait qu'on sait comment utiliser le gaz cyanhydrique pour désinfecter une matière morte comme des tissus ou des vêtements, il ne s'ensuit pas qu'on sache comment tuer des êtres vivants avec ce même gaz.

Vers le milieu de 1978, je me tournais vers un avocat américain, Eugene Brugger, pour lui demander d'entreprendre une enquête auprès des pénitenciers possédant des chambres à gaz. E. Brugger apporta à ses investigations le plus grand soin. Il adressa à ces pénitenciers deux questionnaires minutieux. Il reçut de six d'entre eux des réponses qu'il me communiqua. A la simple lecture des réponses et des documents accompagnant celles-ci, il devenait d'une évidence implacable que les prétendues chambres à gaz nazies («à l'état d'origine», «reconstruites» ou «à l'état de ruines») n'étaient que des impostures et que les prétendus récits de gazages homicides à Auschwitz n'étaient que des inventions de la propagande de guerre. L'exécution d'un seul homme dans une chambre à gaz américaine exige une machinerie si compliquée qu'il est impensable que les Allemands aient pu, de leur côté, exécuter des centaines de milliers d'hommes dans des «chambres à gaz» aussi frustes que celles qu'on présente aux touristes d'Auschwitz ou que les témoins nous décrivent parfois si succinctement.

La première exécution d'un condamné par le moyen du gaz eut lieu à Carson City (Nevada) en 1924. Elle faillit tourner à la catastrophe. La raison de cette mésaventure vaut d'être méditée parce qu'elle permet de mesurer la naïveté de la plupart des gens – y compris des scientifiques, des ingénieurs et même parfois des toxicologues – qui parlent des chambres à gaz nazies. Ces gens ont tendance à oublier que, de toutes les armes, le gaz toxique est probablement la plus difficile à utiliser, surtout si on l'applique à la matière humaine.

C'est, semble-t-il, vers 1917 que des Américains épris d'idées humanitaires ont imaginé qu'une exécution par un gaz mortel constituerait un procédé à la fois plus humain, plus discret et plus *aisé* que la fusillade, la pendaison ou la chaise électrique. Ils se trompaient. Se tuer soi-même avec un gaz peut être relativement facile (encore que beaucoup de tentatives de suicide par le gaz se soldent par des échecs, par des explosions ou par des catastrophes pour l'entourage) mais tuer avec un gaz quelqu'un d'autre que soi sans encourir de risques pour autant est particulièrement difficile.

Sur les champs de bataille de la première guerre mondiale, en Europe, il est souvent arrivé que l'usage d'un gaz contre l'ennemi se soit retourné contre l'utilisateur. Plus récemment, un désastre comme celui de Bhopal, en Inde, montre à quel point, malgré les progrès de la science, on maîtrise encore mal l'emploi de certains gaz particulièrement toxiques. Aujourd'hui encore, soixante-dix ans après l'expérience de Carson City, le problème n° 1 des chambres à gaz américaines reste celui... de l'étanchéité ! Il faut savoir que l'acide cyanhydrique présente la particularité de ronger jusqu'aux joints d'étanchéité. Après chaque exécution, il est d'usage de changer tous ces joints en vue d'une nouvelle exécution ou d'un nouvel essai.

J'ai expliqué par ailleurs la procédure du gazage d'exécution aux États-Unis et je n'y reviendrai donc pas. Je me contenterai d'apporter ici huit photographies de la chambre à gaz du pénitencier de Baltimore que j'avais déjà publiées en France en 1980<sup>1</sup>, avec leurs explications et j'y ajouterai quelques observations complémentaires. Mais, auparavant, il convient sans doute d'aller au devant de certaines objections qui pourraient se résumer ainsi :

Si les chambres à gaz américaines sont si compliquées, ne serait-ce pas à cause d'une propension – bien américaine – au luxe de précautions, à la sophistication scientifique, aux égards pour le condamné et même, dans ces dernières années, au souci de ménager l'environnement ? Les nazis, eux, étaient brutaux, rudimentaires et n'avaient aucun égard pour leurs victimes.

Cet argument n'a pas grande valeur. Il est sûr qu'avec le temps la technologie des chambres à gaz américaines a bénéficié des acquis les plus récents de la science; par exemple, au lieu d'un simple stéthoscope, le médecin qui surveille les battements de cœur du condamné dispose maintenant d'un stéthoscope électronique. Mais, si on passe en revue tous les détails de cette technologie (en prenant pour exemple une chambre à gaz américaine des années trente, quarante ou cinquante) et si on élimine tous les détails dont l'existence peut être due soit à un excès de sophistication, soit aux égards pour le condamné, on découvre que la simple nécessité de protéger ceux qui emploient la chambre à gaz exige des mesures draconiennes, bien plus encore que pour les chambres à gaz qui servent à la désinfection des vêtements. En effet, au terme d'une opération de désinfection, on peut, sans trop de difficultés, chasser les molécules de gaz cyanhydrique qui se sont accumulées dans les vêtements: des courants d'air chaud et d'air froid chassent une grande partie de ces molécules et les vêtements peuvent être battus, tandis qu'au terme de l'exécution d'un homme par le même gaz il est extrêmement difficile de chasser ces molécules car celles-ci se sont *incrustées* dans la peau, la graisse et les humeurs: on ne peut ni chauffer ni battre ce cadavre pour en chasser le gaz. On a besoin, dans ce dernier cas, d'instruments particuliers et d'une procédure spéciale. Le médecin et ses deux aides qui vont pénétrer dans la

---

1 Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique ?*, p. 301-309.

chambre à gaz où se trouve le cadavre du prisonnier doivent d'abord attendre que des ventilateurs orientables et un système d'aspiration puissant balaient et expulsent le gaz qui est dans la chambre à gaz. Ce gaz est expulsé vers un barboteur où il est neutralisé (au moins partiellement). Après une attente plus ou moins longue, ce médecin et ses deux aides, munis de masques à gaz, de tabliers et de gants de caoutchouc, doivent *décontaminer le cadavre et ses vêtements*. Le médecin commence par secouer la chevelure du cadavre, puis les deux aides vont laver le cadavre lui-même à grande eau, jusque dans ses ouvertures naturelles, sans oublier le pli des bras et des jambes: rien de comparable avec une désinfection de vêtements !

Au début de 1988, Ernst Zündel, révisionniste établi à Toronto (Canada), me demandait de lui communiquer les lettres que j'avais reçues des différents pénitenciers américains munis de chambres à gaz. Grâce à ces lettres, son avocate, Barbara Kulaszka, put se mettre en rapport avec Bill Armontrout, directeur de l'un de ces pénitenciers, qui lui signala que le meilleur spécialiste des chambres à gaz aux États-Unis était Fred Leuchter, lequel habitait Boston.

Sur la demande d'E. Zündel, je rencontrai F. Leuchter à Boston. Je découvris que ce dernier croyait, comme presque tout Américain, à l'existence des chambres à gaz nazies sans s'être jamais posé de questions sur la nature exacte, la configuration et le fonctionnement de ces extraordinaires abattoirs chimiques, capables, si l'on en croit la légende, de performances qui auraient laissé loin derrière elles les performances des chambres à gaz américaines. F. Leuchter, à qui je montrais des photographies et des documents concernant les prétendues chambres à gaz nazies, commença à se poser des questions. Rapidement il se rendit compte qu'il existait un «problème des chambres à gaz» nazies. Par la suite, il accepta de se rendre à Toronto pour y analyser la question de plus près, notamment en examinant les maquettes qu'E. Zündel avait fait construire par Hans Beisner à l'aide des plans que j'avais trouvés à Auschwitz en 1976. Il accepta de se rendre en Pologne, bien décidé à tirer l'affaire au clair, et en rapporta son fameux rapport sur les présumées chambres à gaz d'Auschwitz et de Majdanek.

### **Visite de la chambre à gaz de Baltimore**

Le 14 septembre 1979, je visitais la chambre à gaz du pénitencier de Baltimore (Maryland) sous la conduite du lieutenant Walter Farrier. Celui-ci n'avait pas assisté à une exécution et ce qu'il me dit fut, par conséquent, simplement ce qu'il lui avait fallu apprendre pour le cas où il aurait eu à procéder à une exécution. Il chargea un prisonnier, James F. P..., de prendre

huit photographies selon mes instructions. On trouvera ci-dessous ces photographies<sup>1</sup>.

La chambre à gaz de Baltimore a été bâtie dans les années cinquante mais, d'après la documentation que j'avais obtenue d'autres pénitenciers, sa technologie n'était pas essentiellement différente de celle des chambres à gaz des années trente ou quarante.

Le lieutenant me fournit des explications sur la chambre, sur son fonctionnement ainsi que sur l'exécution du condamné et sur le traitement du cadavre. Ces explications corroboraient celles que j'avais puisées dans ma documentation écrite (avec des variantes, parfois surprenantes comme on en découvre toujours chez les «spécialistes» ou prétendus tels). Je compris, par exemple, que s'il suffit de quelques milligrammes de cyanure pour tuer un homme, il faut, en réalité, jusqu'à une ou deux livres de cyanure dans une chambre à gaz car tout l'espace de la chambre doit être rempli du gaz mortel (ce qui complique l'opération d'évacuation de quantités si importantes). Il m'expliqua également pourquoi l'habitable devait être fait d'acier et, pour les vitres, de verre Herculite (avec un dispositif pour empêcher la formation de buée).

A la fin de la visite, il me demanda la raison de ma curiosité. Je lui répondis que je m'intéressais aux chambres à gaz nazies. C'est alors que cet homme me dit : «Terrible ! Have you seen *Holocaust* ?» Il voulait parler du *soap-opera* consacré au prétendu génocide des juifs. Cet homme sensé venait de m'expliquer combien l'exécution d'une seule personne, aux États-Unis, par le moyen du gaz, était compliquée et dangereuse, et voilà que ce même homme n'éprouvait apparemment aucune difficulté à croire qu'en Allemagne on avait, pendant des années et le plus aisément du monde, gazé des milliers de personnes par jour.

Au cours des années suivantes, j'allais me rendre compte que même des ingénieurs, des toxicologues, des médecins, des scientifiques et des professeurs, même des spécialistes de la désinfection des vêtements au gaz cyanhydrique, avaient de ces naïvetés-là. Il y a, même chez l'homme bardé de connaissances, une forme de crédulité particulièrement déconcertante.

Le meilleur ouvrage technique que je puisse personnellement recommander sur les chambres à gaz américaines est *The Third Leuchter Report: A Technical Report on the Execution Gas Chamber at Mississippi State Penitentiary, Parchman, Mississippi*.

Sur mes conseils, E. Zündel a juxtaposé, à la page 2, la porte de la chambre à gaz de ce pénitencier et une porte de la prétendue chambre à gaz d'Auschwitz-I: une misérable petite porte vitrée. La juxtaposition des deux photographies est parlante.

---

1. Elles seront reproduites dans le cahier photographique à paraître.

Au sujet de la première exécution en chambre à gaz, celle de Gee Jon à Carson City (Nevada) en 1924, et au sujet de quelques autres parmi les premières exécutions aux États-Unis, on peut lire Frederick Drimmer, *Until You Are Dead / The Book of Executions in America*.

\*\*\*

février 1994

### Début, en France, de la controverse révisionniste (1974-1978)

Au début de 1974, je décidais d'adresser à de nombreux destinataires, historiens et spécialistes connus, à travers le monde, une lettre à en-tête de la Sorbonne (où j'enseignais alors). En voici le texte :

« Puis-je me permettre de vous demander votre sentiment, votre sentiment personnel, sur un point particulièrement délicat de l'histoire contemporaine : les chambres à gaz hitlériennes vous semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité ? Auriez-vous l'obligeance de me préciser éventuellement dans votre réponse quel crédit, selon vous, il convient d'accorder au "document Gerstein", à la confession de R. Höss, au témoignage Nyiszli (faut-il dire Nyiszli-Kremer ?) et, d'une façon générale, à ce qui s'est écrit de ce point de vue sur Auschwitz, sur le gaz Zyklon-B, sur le sigle "N. N." ("*Nacht und Nebel*" ou "*Nomen Nescio*" ?) et sur la formule de "solution finale" ? Votre opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres a-t-elle varié depuis 1945 ou bien reste-t-elle aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt-neuf ans ?

Je n'ai pu, jusqu'à présent, découvrir de photographies de chambres à gaz qui paraissent présenter quelque garantie d'authenticité. Ni le Centre de documentation juive de Paris, ni l'*Institut für Zeitgeschichte* de Munich n'ont pu m'en fournir. Auriez-vous, pour votre part, connaissance de photographies à verser au dossier de la question ?

Merci d'avance pour votre réponse et peut-être pour votre aide. »

Au nombre de mes destinataires se trouvait le D<sup>r</sup> Kubovy, responsable d'un centre de documentation juive à Tel Aviv. Mais – je l'ignorais alors – le D<sup>r</sup> Kubovy était décédé. Ses héritiers confièrent ma lettre au quotidien *Yedioth Aharonoth*, qui la publia le 26 mai 1974, sous une forme tronquée. En France, *Tribune juive* se fit l'écho de l'affaire le 14 juin de la même année. Puis, un hebdomadaire satirique, *Le Canardenchaîné*, fit de même le 17



juillet. Les autorités de la Sorbonne dénoncèrent mes «allégations» et je fus ultérieurement chassé de mon syndicat.

Pendant trois ans, les médias pratiquèrent la politique du silence. Mais, pendant ces trois années, tout en continuant mon travail de recherche, je ne cessais d'adresser au *Monde* et à quelques autres publications un abondant courrier sur le problème des chambres à gaz et du génocide.

C'est alors que *Le Monde* décida de passer à l'offensive contre le révisionnisme historique. Le journaliste Pierre Viansson-Ponté consacra une chronique venimeuse à la version française de la brochure de Richard Harwood *Did Six Million Really Die ?*<sup>1</sup> Je redoublais donc d'activité et accablais *Le Monde* de lettres. En août 1977, le magazine *Historia* publia une lettre de moi où je parlais de «l'imposture du génocide». En juin 1978, une publication d'extrême droite, *Défense de l'Occident*, dirigée par Maurice Bardèche, l'auteur de *Nuremberg ou la Terre promise* (1948) et de *Nuremberg II ou les Faux Monnayeurs* (1950), publia une étude que j'avais intitulée «Le Problème des chambres à gaz».

La pression montait.

En 1978, Pierre Viansson-Ponté repartit à l'attaque et préconisa le recours à des poursuites judiciaires contre les révisionnistes<sup>2</sup>. Le 28 octobre, le magazine *L'Express* publia une retentissante interview de Darquier de Pellepoix, ancien commissaire de Vichy chargé des questions juives et réfugié alors en Espagne. Celui-ci était censé avoir déclaré: «Je vais vous dire, moi, ce qui s'est vraiment passé à Auschwitz. On a gazé. Oui, c'est vrai. Mais on a gazé les poux<sup>3</sup>.» Bien des raisons donnent à penser que cette interview ne fut que le résultat d'un montage dû à un journaliste discrédité, Philippe Ganier-Raymond, déjà condamné en justice, sur mon intervention, pour un montage de textes signés de Louis-Ferdinand Céline. Il est probable qu'en France certains milieux, inquiets d'apprendre qu'un professeur d'université déployait une intense activité pour rendre publics ses arguments révisionnistes, avaient décidé d'allumer un contre-feu afin de pouvoir présenter éventuellement un jour R. Faurisson comme un continuateur du «nazi» Darquier de Pellepoix. Le journal *Le Matin de Paris* montait, à son tour, une provocation et me mettait directement et nommément en cause<sup>4</sup>. Tous les médias, à l'unisson, se déchaînèrent. L'indignation contre l'hérétique prit de telles proportions qu'un journaliste juif et des organisations juives allèrent jusqu'à suggérer l'usage de la violence contre le professeur. J'enseignais alors à l'université de Lyon-II. Le 20 novembre, je fus violemment agressé à deux reprises. La presse relata les faits, à sa manière.

---

1. P. Viansson-Ponté, «Le Mensonge».

2. P. Viansson-Ponté, «Le Mensonge (suite)».

3. *L'Express*, p. 173.

4. *Le Matin de Paris*, p. 17.

En France, il existe, du moins en principe, ce qu'on appelle le «droit de réponse». En vertu de ce droit, toute personne nommée ou désignée dans un journal peut exiger, sous certaines conditions précises, la publication d'un «texte en droit de réponse». *Le Monde* se vit ainsi contraint de publier un texte à la fin duquel je glissais les phrases suivantes :

« J'attends un débat *public* sur un sujet que manifestement on esquivait : celui des "chambres à gaz". Au *Monde* que, depuis quatre ans, je sollicite en ce sens-là, je demande de publier enfin mes deux pages sur "La Rumeur d'Auschwitz". Le moment est venu. Les temps sont mûrs. »

Il est évident que les lecteurs du *Monde* n'auraient pas compris que leur journal refuse de publier les deux pages en question. On peut dire que *Le Monde*, en fin de compte, se trouvait pris à son propre piège. Pendant des années, il avait traité un universitaire révisionniste soit par la calomnie, soit par le silence. Il lui fallait maintenant, à contrecœur, donner la parole à cet universitaire. Le 29 décembre 1978, *Le Monde* publiait donc «La Rumeur d'Auschwitz», non sans accompagner mon texte d'un ensemble impressionnant d'autres textes uniformément hostiles au révisionnisme, lesquels m'ouvraient, automatiquement, un nouveau droit de réponse. Le 16 janvier 1979, *Le Monde* publiait mon droit de réponse sous le titre «Une lettre de M. Faurisson». La controverse allait se poursuivre longtemps encore mais sans que le journal m'accorde le moindre droit de répliquer aux innombrables mises en cause dont je devenais l'objet.

On trouvera ci-dessous mon article et ma lettre tels que *Le Monde* les publiait respectivement dans ses livraisons du 29 décembre 1978 et du 16 janvier 1979<sup>1</sup>, déclenchant ainsi ce qu'on appellerait plus tard «la déferlante révisionniste»<sup>2</sup>.

En France, le feu de la controverse s'est donc allumé en 1974; puis, il s'est vite éteint, du moins en apparence, mais il couvait sous la cendre. Pourquoi a-t-il repris en 1978 avec une telle virulence et pour ne plus s'éteindre depuis ce temps-là ?

On peut imaginer plusieurs motifs qui tiennent aussi bien à l'action des révisionnistes en France et dans le monde qu'à la réaction des anti-révisionnistes.

Pour ma part, je formulerais une hypothèse : c'est à partir du moment où j'ai utilisé l'argumentation matérielle (à base de considérations physiques, chimiques, topographiques et architecturales) que la partie adverse s'est sentie véritablement en danger. Dans la lettre qu'en 1974 j'avais adressée au Dr. Kubovy et à bien d'autres historiens et spécialistes, mon argumentation, implicite, restait de nature historique. En revanche, dans les lettres que j'ai ensuite adressées au *Monde* et, en particulier, dans mon article sur «Le

---

1. Ces articles sont reproduits ci-dessus, pp. xxx et xx, t. 1.

2. *Courrier international*, p. 38.

Problème des chambres à gaz ou la Rumeur d'Auschwitz», je m'engageais sur un terrain plus solide. Faisant appel 1) aux plans des crématoires d'Auschwitz-Birkenau, 2) à des documents sur le gazage de désinfection au Zyklon B et 3) au système américain d'exécution en chambre à gaz, je quittais le terrain trop mouvant de l'histoire pour celui, plus ferme, de la science. C'est pour cette raison, me semble-t-il, que l'adversaire a perdu pied et que, dans son affolement, il a désormais répondu par des manifestations de schizophrénie collective ainsi que par d'incessantes manœuvres de diversion et d'intimidation, montrant par là qu'il voulait à tout prix éviter les risques d'un débat que – non sans raison – il sentait perdu d'avance.

\*\*\*

12 mars 1994

### **A propos de *Titicut Follies***

*Titicut Follies* est un documentaire – impressionnant – qui a été tourné en 1966. Il aurait été interdit de projection pendant vingt-six ans.

(Arte, samedi 12 mars 1994, 20 h 40, documentaire américain de Frederick Wiseman.)

Je n'en retiens qu'un aspect qui intéresse le fonctionnement des chambres à gaz américaines (au début des années soixante?).

On y entend un gardien de la prison-hôpital de Bridgewater raconter à un collègue quelques épisodes à propos d'exécutions dans un pénitencier, peut-être du Massachusetts (?). Il dit qu'après une exécution il avait suspendu ses vêtements dans la garde-robe. Tous les autres vêtements en avaient été empuantis par le gaz. Il avait fallu, pendant huit jours, surchauffer l'endroit (la garde-robe et le couloir ?) et faire fonctionner les ventilateurs à plein régime. C'est la chaleur, précisait-il à juste titre, qui permet la disparition du gaz. A un moment, il dit: «Une bouffée, ça me rend malade.» Il raconte aussi qu'après une absence il était revenu au pénitencier. Il ne savait pas qu'une exécution avait eu lieu. Il s'en était rendu compte par l'odeur. «J'ai regardé le registre et j'ai compris: il y avait eu une exécution deux jours auparavant.»

Comme je n'ai saisi qu'au vol ce passage du documentaire, je ne garantis pas l'exactitude absolue du résumé que j'en fais là. Mais je garantis que le sens général en était le suivant: au début des années soixante, une exécution par le HCN aux États-Unis n'était pas une sinécure. Imagine-t-on Auschwitz avec ses milliers de gazés par jour ?

\*\*\*

15 mars 1994

### **« Wannsee » n'est plus « Wannsee »**

Les uns après les autres, les historiens juifs de l'«Holocauste» abandonnent la « vérité », dont ils se sont tant servis, selon laquelle les Allemands auraient décidé l'extermination physique des juifs à la conférence de Berlin-Wannsee le 20 janvier 1942.

Dans un entretien avec Roger-Pol Droit, Léon Poliakov déclare:

« [L]a date à laquelle les nazis ont décidé le génocide des juifs n'est pas encore nettement établie. Tout le monde croit que c'est le 20 janvier 1942, à la conférence de Wannsee. Cela permet aux révisionnistes allemands de souligner que personne n'est coupable de cette décision tardive, prise par un SS inconnu dans le désarroi qui a suivi

la défaite de Moscou. Nous sommes aujourd'hui un groupe d'universitaires français et allemands pour qui il existe une très forte présomption pour que la décision soit bien antérieure<sup>1</sup>. »

On remarquera que, selon la coutume, un historien juif de l' «Holocauste», au lieu de confesser son erreur et celle de ses confrères, estime que, s'il s'est trouvé des gens pour exploiter cette erreur, ce sont... les révisionnistes !

\*\*\*

20 mars 1994

### **A propos d'un article d'Alain Genestar sur Touvier**

Paul Touvier souffre d'un cancer. Il a à peu près soixante-dix-neuf ans. Il est présumé innocent... Alain Genestar le traite, en propres termes, de lâche, d'ordure, de salaud, de médiocre, de minus, de minus-salud, de minus malgré tout. Il s'élève contre l'intolérance. Il voudrait des procès, encore et toujours des procès. Revenant à Touvier, il lui souhaite douze balles dans la peau<sup>2</sup>.

Alain Genestar va-t-il mourir d'un cancer ?

Ce serait dommage. Ne mériterait-il pas les douze balles dans la peau qu'il souhaite à un vieillard cancéreux ?

\*\*\*

22 mars 1994

### **Les juifs ont besoin du révisionnisme**

Paul Touvier affirme qu'il ne se souvient pas d'avoir pris conscience, pendant la guerre, de beaucoup de déclarations ou d'événements concernant les juifs. On ne le croit pas. On l'accuse de feindre l'amnésie. On a tort.

A l'époque, le judéo-centrisme ne régnait pas comme il règne aujourd'hui, où l'attention se concentre (se focalise) sur les juifs. Ni le chancelier Hitler, ni le maréchal Pétain, ni le président Roosevelt, ni le camarade Staline ou Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne, n'accordaient aux juifs l'attention qu'on leur porte aujourd'hui. Hitler se souciait plus du peuple allemand et des dangers du communisme que du sort des juifs. La guerre était mondiale. Elle se déroulait sur les cinq continents, sur terre, sur mer et dans les airs. Chacun des belligérants cherchait à ne pas perdre cette guerre atroce. Si le conflit a provoqué un million de morts juives sur un total de quarante à cinquante millions de victimes, il n'y a pas de raison pour que ce million-là

---

1. *Le Monde*, 15 mars 1994, p. 2.

2. A. Genestar, *Le Journal du Dimanche*, 20 mars 1994, p. 1.

l'emporte, dans la mémoire des peuples, sur les autres millions (des civils pour la plupart, des femmes, des enfants).

Le *révisionnisme* invite à «*revoir*» les événements en *élargissant sa vue* à tous les événements. Galilée apportait une nouvelle vision de notre monde (le globe terrestre) en ce qu'il remplaçait ce petit monde (ce canton de l'univers) dans un ensemble beaucoup plus vaste. Il faisait de plus remarquer que ce petit monde ne constituait pas du tout le *centre* de l'univers.

Les juifs ramènent tout aux juifs. C'est ainsi que, non contents d'avoir une vision ou une image fausse de la réalité, ils se complaisent dans une atmosphère intellectuelle confinée, propice à l'étroitesse d'esprit, à la rancœur, à la méfiance, à la haine. Le reste du monde les intéresse, certes, et même beaucoup, mais pour autant que le centre de ce monde reste le ghetto auquel, en pensée, ils reviennent inlassablement et dans lequel on dirait qu'ils veulent vivre et mourir.

Le révisionnisme peut avoir pour les juifs une valeur curative. Il peut les aider à s'extraire de leur ghetto. Il apprend d'abord à analyser et à vérifier les détails puis, en un second temps, à classer et à placer ces détails, là où il le faut et comme il le faut, dans de vastes ensembles. Il se nourrit de l'esprit d'analyse et il développe l'esprit de synthèse. Les juifs en ont besoin.

[Publié dans *Nouvelles Visions*, n° 33, juin-août 1994, p. 11-12.]

\*\*\*

11 avril 1994

### **Jusqu'en avril 1945, personne n'a vraiment su l'extermination physique des juifs par les Allemands**

En avril 1945, à la découverte des charniers de typhiques dans les camps de Bergen-Belsen, Dachau et Buchenwald, les Alliés ont su (ou cru savoir) que les Allemands avaient physiquement exterminé des êtres humains, en particulier dans des chambres à gaz. Jusque-là d'innombrables rumeurs avaient couru sur le sujet, à partir, semble-t-il, de la fin de 1941, mais ces rumeurs étaient vagues, gravement contradictoires et, par moments, visiblement fantaisistes. Les autorités alliées avaient, bien sûr, dénoncé à plusieurs reprises la politique d'«extermination» pratiquée, selon elles, par l'Allemagne nationale-socialiste à l'endroit des Polonais, des Russes et de tous les peuples occupés mais elles n'avaient pas repris à leur compte les accusations de gazages systématiques. En 1943, elles avaient envisagé de le faire, puis s'étaient ravisées devant l'insuffisance de preuves<sup>1</sup>. En novembre 1944, un rapport du *War Refugee Board*, publié sous le timbre de la

---

1. R. Faurisson, «Mon expérience du révisionnisme», vol. III, p. 993, note 3..

présidence des États-Unis et portant sur des «camps d'extermination» allemands avait été diffusé mais il n'avait pas rencontré grande créance.

En 1987, Stéphane Courtois et Adam Rayski publiaient *Qui savait quoi ? L'extermination des juifs 1941-1945*, La Découverte. Dans cet ouvrage, ils cherchaient à démontrer que la presse clandestine des communistes juifs avait, à plusieurs reprises, fait état d'informations sur l'extermination physique des juifs. En quelques mots l'historienne juive Annette Wiewiorka a fait justice de cette prétention. Elle écrit :

« Mais l'interrogation majeure réside dans le fait que ceux-là mêmes qui confectionnaient cette presse et la distribuaient – je pense en particulier à Henri Krasucki [...] – ignoraient tout des chambres à gaz d'Auschwitz. Si savoir c'est, comme l'écrit le *Petit Robert* “pouvoir affirmer l'existence de”, ou encore “être conscient de”, force est de constater que ceux-là mêmes qui avaient confectionné ou distribué ces textes ne savaient pas<sup>1</sup>. »

En 1964, l'historien Léon Poliakov, rapportant une réflexion des juifs de Salonique (déportés à Auschwitz du 20 mars au 18 août 1943), écrit :

« Avec le recul du temps, une telle crédulité paraît invraisemblable ; mais à l'époque, même dans les pays occupés de l'Occident, l'existence des camps d'extermination était communément considérée comme une invention de la propagande britannique<sup>2</sup>. »

En 1979, le même L. Poliakov devait déclarer dans une interview :

« Songez que déjà, pendant la guerre, la plupart des juifs eux-mêmes étaient persuadés que les déportés rentre- raient des camps de concentration. Je puis en témoigner, j'étais bien renseigné, étant agent de liaison. Et cela jus- qu'en 1945, où ont été découverts Auschwitz et Buchen- wald. Encore une fois, il y avait l'idée de bobards de guerre, venant de Londres... Et puis il faut le dire, l'inexis- tence de précédents qui rendait la “solution finale” inima- ginable. D'où des gens qui nient aujourd'hui l'existence des chambres à gaz<sup>3</sup>. »

Entre-temps, en 1973, Georges Wellers avait publié un ouvrage à la fois historique et biographique : *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*. La préface était de Jacques Delarue et la postface du R. P. Riquet. Dans sa préface, J. Delarue rappelle que G. Wellers fut « le seul témoin fran- çais au procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem »<sup>4</sup>. Il ajoute :

« Aucun de ces milliers de futurs déportés que Wellers vit pendant les dernières heures précédant le départ n'avait

---

1. A. Wiewiorka, « Histoire et mémoire », p. 86.

2. L. Poliakov, *Auschwitz*, p. 31.

3. L. Poliakov, « L'Antisémitisme: les racines du mal... », p. 153.

4. G. Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, p. III.

le moindre soupçon concernant le terrible sort qui l'attendait<sup>1</sup>. »

G. Wellers écrit pour sa part :

« Au fur et à mesure que le temps s'écoule il devient de plus en plus difficile de faire le partage entre ce que l'on savait réellement à l'époque et ce que l'on apprit depuis la fin de la guerre. L'extermination systématique des juifs, l'existence des chambres à gaz spécialement construites à cet effet en Pologne appartiennent à cette catégorie de vérités que l'on ignorait à l'époque<sup>2</sup>. »

« Je peux affirmer d'une façon catégorique que l'on n'avait aucun soupçon concernant l'assassinat systématique auquel en réalité étaient voués les juifs au bout du voyage en déportation<sup>3</sup>. »

G. Wellers dit que c'est sur place, à Auschwitz, à l'occasion d'une conversation, qu'il a enfin compris « la vérité tellement incroyable ». Il ajoute :

« Et si quelqu'un me trouve naïf et sot, qu'il sache que tous les juifs étaient pareillement naïfs et sots<sup>4</sup>. »

En 1991, Lucie Aubrac déclarait :

« A Lyon, en 1943, personne n'était au courant des tortures, des camps de la mort. Cela paraît énorme de dire ça aujourd'hui, mais à l'époque on pensait que les gens arrêtés allaient en prison<sup>5</sup>. »

En 1992, André Frossard écrivait :

« J'ai vécu, mieux vaudrait dire j'ai survécu longtemps dans la "Baraque aux juifs" du Fort Montluc, à Lyon, où j'ai eu des centaines et des centaines de compagnons, souvent livrés à la police allemande par la Milice. Pas un seul d'entre eux n'avait la moindre idée du sort qui l'attendait en Allemagne et pourtant il y avait là, je vous le garantis, des esprits curieux. Ils s'imaginaient qu'ils seraient envoyés dans un camp de travail et qu'ils y seraient sans doute malheureux, mais moins qu'en prison, et qu'en tout cas ils échapperaient aux rafles d'otages qui dépeuplaient inopinément la baraque le jour ou la nuit. Je n'en ai jamais entendu aucun mettre cette illusion en doute, et quand on les alignait dans la cour pour les embarquer, ils avaient un dernier regard presque compatissant pour ceux qui ne parlaient pas et restaient exposés aux représailles. Moi-même, lorsque j'ai appris le 12 août 1944 que je serais dépor-

---

1. *Id.*, p. V.

2. *Id.*, p. 4.

3. *Id.*, p. 5.

4. *Id.*, p. 7.

5. *Le Figaro*, 15 octobre 1991.



té le 16, j'ai accueilli la nouvelle avec une sorte de soulagement. Ni en prison ni au dehors, je n'ai entendu quel-qu'un parler de la "solution finale" avant le retour des rescapés et le dévoilement de l'horreur<sup>1</sup>. »

Ces remarques aident à mieux comprendre pourquoi Pierre Laval, sur intervention notamment des autorités religieuses, avait demandé que les enfants juifs pussent être déportés afin d'éviter la dislocation des familles. Ces mêmes remarques permettent aussi de saisir pourquoi il existait des « optants » pour la déportation<sup>2</sup>. Enfin, elles expliquent qu'en certains cas les parents aient eu le droit de voter pour ou contre la déportation de leurs enfants<sup>3</sup>.

Tel était le degré de connaissance que les autorités juives françaises pouvaient avoir d'une politique d'extermination physique des juifs.

Il en était de même pour toutes les autorités juives de tous les pays occupés, y compris de Pologne, ainsi que pour les autorités juives de Palestine ou des organisations internationales comme le *World Jewish Congress*, l'*American Jewish Congress*, la *Jewish Agency*. C'est même pour cette raison que des responsables juifs comme Ben Gourion se sont élevés contre l'idée d'un bombardement d'Auschwitz<sup>4</sup>. A Londres, Raymond Aron n'avait pas entendu parler de chambres à gaz. En 1981, interrogé sur le génocide, il répondait :

« La vérité, c'est que je ne sais pas exactement ce que j'ai su. Bien entendu, j'ai su qu'il y avait des persécutions. Je suis sûr que je n'ai pas connu à Londres l'existence des chambres à gaz. Est-ce que j'ai su que des millions de juifs étaient exterminés ? Je crois que je ne l'ai pas su, mais je suis tenté aujourd'hui de penser que c'était encore une forme de confort émotionnel. Je ne voulais pas y songer. Je savais naturellement que les juifs de l'Ouest étaient déportés vers l'Est. Je savais aussi qu'il y avait des camps de concentration. [...] Je n'ai jamais imaginé le génocide. [...] Finalement, quand ai-je connu de manière certaine le génocide ? En France, plus tard, quand ça a été publié, quand ça a été écrit<sup>5</sup>. »

Aucun gouvernement allié, y compris le gouvernement soviétique (même après la libération, par ses troupes, du camp d'Auschwitz le 27 janvier 1945) n'a agi jusqu'en avril 1945 comme s'il avait cru à une extermination physique des juifs. Le Vatican, remarquablement renseigné (sur les événements de Pologne en particulier), le Comité international de la Croix-Rouge (dont un représentant s'était rendu au camp d'Auschwitz en septembre 1944), la

---

1. A. Frossard, *Excusez-moi d'être français*, p. 68-69.

2. S. Klarsfeld, *Mémorial de la déportation...*, page (non numérotée) précédant la liste alphabétique du convoi n° 21.

3. G. Wellers, « Déportation des juifs... », p. 106.

4. E. Matz, « Britain and the Holocaust », p. 59.

5. R. Aron, *Le Spectateur engagé*, p. 102.

Résistance allemande à Hitler, le Foreign Office, Edouard Bénès, n'ont, pas plus que les organisations juives d'Europe ou d'Amérique, su, vraiment su, que le III<sup>e</sup> Reich avait une politique d'extermination physique des juifs et tuait des juifs dans des chambres à gaz. Tous les accusés du procès de Nuremberg (1945-1946), y compris les plus portés à s'accuser eux-mêmes (Baldur von Schirach, Hans Frank et Albert Speer), ont affirmé n'avoir rien su d'une telle politique et d'une telle arme. A ce procès, seul Rudolf Höss, l'un des trois commandants d'Auschwitz, a déclaré qu'un tel crime avait été perpétré dans son camp. Or, nous savons aujourd'hui que ses aveux lui ont été extorqués si bien que les historiens de l'«Holocauste» des juifs n'accordent plus de crédit à la «confession» de R. Höss<sup>1</sup>.

Dans leurs mémoires respectifs, ni Winston Churchill, ni le général Eisenhower, ni le général de Gaulle, pourtant tous si résolument hostiles à l'Allemagne hitlérienne et à l'esprit de la Collaboration avec cette Allemagne, n'ont mentionné l'existence de «camps d'extermination» ou de «chambres à gaz homicides».

Comment Paul Touvier aurait-il su ce que tout le monde, à considérer *les documents d'époque*, semble avoir soit totalement ignoré ou «su» de façon tout à fait vague. Pour reprendre la remarque de l'historienne Annette Wieworka et la définition du *Petit Robert*, personne à cette époque ne savait l'existence du génocide et de ces véritables abattoirs chimiques qu'avaient constitué les chambres à gaz. Personne ne pouvait en affirmer l'existence, personne n'était conscient de cette existence. Comment Paul Touvier pouvait-il en savoir plus que Léon Poliakov, Georges Wellers, Lucie Aubrac, André Frossard, Pierre Laval, Ben Gourion, le président Bénès, Winston Churchill, le général Eisenhower, le général de Gaulle, le Vatican, la Croix-Rouge, la Résistance allemande, les organisations juives européennes, américaines et palestiniennes et, enfin, s'il faut les en croire, le maréchal Göring, le maréchal Keitel, le général Jodl ?

\*\*\*

11 avril 1994

## **Les juifs bruns ont collaboré avec l'Allemagne de Hitler**

Les «juifs bruns», c'est-à-dire les juifs de la collaboration avec l'Allemagne nationale-socialiste, ceux des Conseils juifs à travers toute l'Europe occupée («l'internationale juive de la collaboration»), n'auraient évidemment pas donné leur accord aux déportations s'ils avaient su que celles-ci aboutissaient à l'assassinat de leurs coreligionnaires dans des abattoirs chimiques. En

---

1. Voy. Raul Hilberg, Jean-Claude Pressac et Christopher Browning sur le sujet ainsi que le texte intitulé «Le témoignage du "commandant d'Auschwitz" est déclaré sans valeur», en date du 3 mars 1994.

France, l'Union générale des Israélites de France (UGIF) avait collaboré à la rafle du Vel' d'hiv'. En 1947, au procès de Xavier Vallat, Mill<sup>e</sup> Libers rappelait dans quelles circonstances elle avait été engagée comme assistante par l'UGIF le 16 juillet 1942 :

« Je suis venue me présenter à l'UGIF parce que, journaliste n'ayant plus d'emploi pendant la guerre, j'ai pensé qu'étant assistante sociale à l'UGIF je pourrais secourir quelques misères humaines. — Je m'y suis présentée en mai 1942. Il me fut répondu qu'en ce moment, il n'y avait pas de travail. J'attendis, et c'est le 15 juillet 1942 au soir que je reçus un pneumatique me priant de me présenter à l'UGIF le 16 juillet au matin. Le 16 juillet au matin, je me rendis à 9 heures à l'UGIF et me trouvais là devant d'autres personnes qui venaient solliciter du travail à l'UGIF. Nous assistions, à ce moment, à une véritable mise en scène, c'est-à-dire qu'on nous faisait préparer des étiquettes avec une petite ficelle, qui devaient certainement servir à être accrochées à quelque chose ou quelque part. — Le 16 juillet, dans la nuit, eurent lieu les rafles monstres de femmes et d'enfants juifs. Nous comprîmes, le 17 au matin, qu'on nous avait fait préparer ce travail parce qu'on savait déjà dès le 15 que les rafles auraient lieu <sup>1</sup>. »

La même Mill<sup>e</sup> Libers ajoute que l'UGIF pourvoyait ses assistantes sociales d'ordres de mission signés des autorités SS pour aller chercher des enfants juifs et les amener au centre Lamarck d'où ils étaient ensuite conduits à Drancy<sup>2</sup>. On sait que, de Drancy, certains étaient ensuite envoyés à Auschwitz.

Le camp de Drancy était, sous la surveillance des autorités allemandes et françaises, largement autogéré par les juifs<sup>3</sup>.

Pour juger de la politique de l'État français vis-à-vis des juifs, il importe grandement d'écouter aussi la voix et les arguments de l'accusé. Le livre susmentionné sur le procès de Xavier Vallat est, à ce point de vue, d'une importance primordiale. X. Vallat replace dans la perspective historique la loi portant statut des juifs. Il rappelle qu'avant et après cette loi il a existé en France des lois contre certaines catégories de Français. Avant cette loi, à l'occasion de la séparation de l'Église et de l'État, quatre-vingt-dix mille citoyens et citoyennes français se sont vu interdire les droits de posséder, d'ester, de s'associer, d'enseigner, d'exercer des professions publiques; leurs biens ont été confisqués et n'ont pas, comme ceux des juifs, été confiés à la Caisse des dépôts et consignations. Après cette loi, on a également pu voir

---

1. *Le Procès de Xavier Vallat*, p. 366-367. Mill<sup>e</sup> Libers témoignait à charge.

2. *Id.*, p. 368-369.

3. M. Rajsfus, *Drancy. Un camp de concentration très ordinaire 1941-1944*.

cent mille citoyens et citoyennes français transformés en «morts vivants» grâce à l'ordonnance du 26 décembre 1944 créant l'indignité nationale <sup>1</sup>.

Le produit de la vente d'un bien juif était versé, au nom du juif propriétaire, à la Caisse des dépôts et consignations où il portait intérêt; un dixième était prélevé pour les juifs pauvres, c'est-à-dire essentiellement pour l'UGIF<sup>2</sup>. L'Alliance israélite était subventionnée par le maréchal Pétain et quand, à la suite d'attentats contre leurs troupes, les Allemands infligèrent aux juifs une amende d'un milliard de francs, ces derniers se tournèrent vers le maréchal Pétain pour implorer son aide. Celui-ci leur obtint un prêt d'un milliard garanti par le Syndicat des banques<sup>3</sup> (soit dit en passant était-ce là le comportement d'un État coupable d'antisémitisme à la manière des nationaux-socialistes ?). L'UGIF pouvait ainsi s'abstenir de taxer les juifs et de recourir à son propre argent; en fin de compte, elle ne versa aux Allemands que le quart du prêt et conserva par devers elle le reste de l'argent<sup>4</sup>. Après la Libération, l'affaire de la collaboration de l'UGIF avec les Allemands sera étouffée et le procès public évité. Un jury d'honneur se réunira sous la présidence de Léon Meiss, président du CRIF. Il acquittera les accusés en première instance et en appel. Les pièces du procès n'ont jamais été publiées. Personne ne sait ce que sont devenus les sept cent cinquante mille francs que s'est appropriés l'UGIF: le CRIF se les est-il, à son tour, appropriés<sup>5</sup> ?

Le Consistoire central des Israélites de France, fondé en 1808, quitta Paris pour Lyon en 1940<sup>6</sup>. Il refusa d'abord toute représentation au sein de l'UGIF et voulut sauvegarder son indépendance et la maîtrise de ses propres fonds. Il conserva des liens privilégiés avec l'Aumônerie générale israélite et le grand rabbinat. Son président, Jacques Helbronner, entretint des rapports suivis avec le maréchal Pétain qu'il rencontra à vingt-sept reprises en un an et en qui il voyait le «père de la patrie»<sup>7</sup>. Il fut arrêté par les Allemands le 19 octobre 1943 pour des raisons obscures; il fut déporté et ne revint pas de déportation. Son successeur fut Léon Meiss (1896-1966) qui fonda le CRIF en 1944. Le Consistoire multiplia, bien sûr, interventions et protestations en faveur des juifs mais tint jusqu'au bout à observer une attitude légaliste qui, à bien des Français non juifs, devait valoir, pour «collaboration avec

---

1. *Le Procès de Xavier Vallat*, p. 90-91.

2. *Id.*, p. 96, 125, 257.

3. *Id.*, p. 131-132.

4. P. Boukara, «French Jewish Leadership during the Holocaust» p. 50.

5. Dans d'autres pays européens, les anciens responsables des Conseils juifs qui avaient collaboré avec l'Allemagne allaient bénéficier de la même indulgence (voy. Raul Hilberg, *Perpetrators, Victims, Bystanders*, p. 112-117).

6. Ce paragraphe est repris de «À propos de l'arrêt Touvier. L'affaire des "juifs bruns" », vol. III, p. 1421-1433. [NdÉ]

7. J. Helbronner approuvait en novembre 1940 certaines mesures prises par l'État français contre les étrangers et parlait de «normal antisémitisme» (D. Peschanski, «Les statuts des juifs du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941 »).

l'ennemi», l'exécution sommaire, la fusillade ou la prison. On lui attribue parfois une protestation datée du 25 août 1942 mais ce texte, que publie S. Klarsfeld dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France* (d'après des documents du Centre de documentation juive contemporaine de Paris), est hautement suspect; il ne porte, en particulier, ni en-tête, ni signature; il s'agit d'un texte dactylographié anonyme et manifestement incomplet.

Les archives du Consistoire central sont actuellement soustraites à la communication pour la période postérieure à 1937. Il faudrait, semble-t-il, attendre l'an 2037 pour les voir ouvrir aux chercheurs. Elles ont été déposées aux archives des Hauts-de-Seine (à Nanterre) avec, peut-être, une copie à l'Université hébraïque de Jérusalem. Maurice Moch, archiviste du Consistoire central, aurait écrit un ouvrage sur le Consistoire central pendant les années 1939-1944 mais ce texte, truffé de documents, nous dit-on, n'a pu encore voir le jour<sup>1</sup>.

En France comme dans tous les autres pays occupés, y compris la Pologne et la Lituanie, il s'est trouvé de nombreux juifs pour collaborer avec l'Allemagne. A la différence des autres collaborateurs, ils ont quasiment tous été dispensés de rendre des comptes à la justice de leur pays<sup>2</sup>. Les organisations juives en place à la Libération les ont aidés à se soustraire à cette justice. Encore aujourd'hui, elles exigent le châtement de tous ceux qui se seraient rendus coupables d'un « crime contre l'humanité » (déportation en particulier) sauf s'il s'agit de juifs. Pourquoi ?

[Voir aussi « A propos de l'arrêt Touvier. L'affaire des "juifs bruns" », *RHR* n° 6, mai 1992, p. 69-82. Voir plus haut.]

\*\*\*

14 avril 1994

### **Lettre à M<sup>e</sup> Patrick Quentin**

Maître,

Vos plaidoiries – vous avez pu le constater – ont le don de me réjouir. Elles sont creuses et vous jouez merveilleusement faux. On sent le petit bonhomme inintelligent et paresseux. Au lieu de travailler, vous jouez de la corde sensible. C'est facile pour peu qu'on manque de sensibilité vraie.

Le honteux procès intenté à Paul Touvier vous a permis, une fois de plus, de mettre votre absence de talent au service du trust des martyrs. S'il faut en croire le journal *La Montagne* d'aujourd'hui, vous avez évoqué votre femme

---

1. Voy. *le Monde Juif*, octobre-décembre 1987, p. 200.

2. Pour une notable exception en France, voyez le cas de Joseph Joinovici.

(juive), votre belle-mère et votre bébé. Cette étonnante belle-mère, une miraculée d'Auschwitz, aurait « pendant quelques semaines, à Auschwitz, été chargée de déshabiller les enfants qui allaient à la chambre à gaz » ; ensuite « pendant un an » [après votre mariage et la naissance de votre bébé], elle aurait été « incapable de prendre votre bébé dans ses bras ».

Vous voilà nanti d'une belle-mère qui, *nolens, volens*, a participé à un crime contre l'humanité. Mais peut-être ignorait-elle sur le moment la portée de son acte ? L'avez-vous dit ? Et le journaliste aurait-il omis de dire que vous l'aviez dit ? En ce cas, où, quand et comment la merveilleuse belle-mère a-t-elle appris qu'elle avait participé à un tel crime ? Quelle preuve en a-t-elle eu ? Lui intentera-t-on un procès pour établir si elle savait ou si elle ne savait pas ? Va-t-on nous expliquer pourquoi, au bout de « quelques semaines », les Allemands extrayaient d'Auschwitz une femme qui en savait ou pouvait en savoir le plus lourd secret ?

J'espère vous rencontrer à l'un de mes prochains procès. Je ne vous épargnerai ni mes questions ni quelques succulentes révélations sur l'imposture, titubante, de la magique chambre à gaz.

PS. Mes compliments à votre confrère Freitag qui semble ignorer que même le général Lucius Clay a dénoncé le mythe des abat-jour en peau humaine: peau de **chèvre** à l'analyse !

\*\*\*

25 avril 1994

### **Procès Touvier**

#### **M<sup>e</sup> Trémolet de Villers, la Shoah et Baldur von Schirach**

Le 20 avril 1994, en France, un homme âgé de soixante-dix-neuf ans, qu'on venait de soigner pour un cancer, a été condamné à la réclusion à perpétuité. Il a été condamné cinquante ans après l'action qui lui était reprochée, et cela sur le fondement d'une loi rétroactive. En un demi-siècle, cette loi qui punit les « crimes contre l'humanité » a successivement reçu cinq définitions différentes. Les avocats de l'accusé ont accepté de plaider pour leur client, Paul Touvier, sans pouvoir obtenir que le tribunal veuille bien préciser auparavant quelle était la définition retenue pour le procès, ou si, par hasard, une sixième définition ne serait pas, pour la circonstance, créée sur mesure.

Même le journaliste juif Laurent Greilsamer, dont les comptes rendus suaient la haine à l'égard de l'ancien milicien, a dû écrire au terme du procès Touvier :

« Pour la première fois [en France], un justiciable ayant fait l'objet d'une grâce présidentielle (en 1971) et

d'un non-lieu général (en 1992) se voit, au terme de son procès [en 1994], signifier la réclusion à vie<sup>1</sup>. »

Sur l'ensemble de ce procès et sur le système de défense adopté par les deux avocats de P. Touvier, je me réserve de publier éventuellement mes observations dans quelques mois. Mais il est un point sur lequel je souhaite, d'ores et déjà, formuler une remarque. Il concerne ce que le principal avocat, M<sup>e</sup> Jacques Trémolet de Villers, a dit au sujet de la Shoah et à propos de l'Allemand Baldur von Schirach.

S'il faut en croire la presse, M<sup>e</sup> Trémolet de Villers a présenté la Shoah (c'est-à-dire l'extermination physique et systématique des juifs d'Europe) comme un fait avéré. Il aurait lancé : « [Paul Touvier] est-il complice de la Shoah ? Non<sup>2</sup> ! » Comme exemple de cette Shoah, il aurait évoqué l'*extermination* de cinquante mille juifs de Vienne :

« Von Schirach, le Gauleiter de Vienne, responsable de l'extermination de cinquante mille juifs, a été condamné à vingt ans de prison<sup>3</sup>. »

En réalité, le tribunal de Nuremberg a condamné Baldur von Schirach, *Gauleiter* (c'est-à-dire préfet de district) de Vienne, à vingt ans de prison pour avoir sciemment *participé, sans l'avoir provoquée*, à la *déportation* (et non à l'extermination) de soixante mille juifs de Vienne.

L'erreur, grave, commise par l'avocat se comprend. Elle prouve, s'il en était besoin, que les tribunaux devraient s'abstenir de juger l'histoire. Ni les juges, ni les jurés, ni le ministère public, ni les avocats de l'une ou l'autre partie, n'ont la compétence, le temps ni les moyens de faire œuvre d'historiens. M<sup>e</sup> Trémolet de Villers n'avait pas disséqué l'interrogatoire de B. von Schirach à Nuremberg ni le bref passage du jugement de condamnation et il n'avait fait appel pour l'éclairer sur ce point à l'aide d'aucun historien spécialiste du procès de Nuremberg et des procès du même genre.

Il suffit, en un premier temps, de lire avec attention l'équivalent d'une seule page du jugement de Nuremberg pour se rendre compte de l'erreur commise par l'avocat de Touvier<sup>4</sup>.

En un second temps, on se reportera à la page des débats où l'avocat général américain, qui cherchait à impliquer B. von Schirach dans une entreprise d'*extermination des juifs* de Vienne, fut soudain obligé de battre en retraite<sup>5</sup>.

Les juges de Nuremberg mentionnent à deux reprises le chiffre de « cinquante mille » mais ce n'est pas à propos des juifs déportés de Vienne. Le chiffre qu'ils retiennent pour ces juifs-là est de soixante mille (chiffre deux fois cité). Ils rappellent qu'à la fin de 1940 Adolf Hitler, excipant de la crise du

---

1. L. Greilsamer, « La Leçon Touvier », p. 1.

2. *Id.*, p. 14.

3. *Ibid.*

4. *TMI*, I, p. 342-343.

5. *TMI*, XIV, p. 542.

logement à Vienne (en temps de guerre, rappelons-le), a fait déporter, presque tout au long des années 1941 et 1942, soixante mille juifs de Vienne vers le Gouvernement Général de Pologne (où il envisageait, ajouterons-nous, la création d'une vaste zone juive dans la région de Lublin). Tous les historiens qui défendent la théorie de la Shoah s'accordent à reconnaître qu'à l'époque où Hitler prit cette décision, il ne songeait pas à exterminer les juifs. Quant au rôle que joua personnellement B. von Schirach dans cette affaire, les juges de Nuremberg le résumèrent en trois phrases :

« Le Tribunal estime que Schirach, bien que n'ayant pas provoqué la déportation des juifs de Vienne, a participé à cette déportation après être devenu Gauleiter de cette ville. Il savait que ce que les juifs pouvaient espérer de plus favorable, c'était de vivre une existence misérable dans les ghettos de l'Est. Son service recevait des rapports sur l'extermination des juifs <sup>1</sup>. »

Dans la première phrase, les juges parlent de déportation et non d'extermination ; pour eux, l'accusé n'a pas provoqué cette déportation mais il y a participé.

Dans la deuxième phrase, les juges concèdent implicitement que l'accusé était de bonne foi lorsque tout au long du procès il avait, à l'instar de tous les autres accusés, déclaré n'avoir jamais rien su d'une extermination des juifs.

La troisième phrase est intéressante. Les juges qui venaient d'admettre implicitement l'ignorance de B. von Schirach ne pouvaient plus l'accuser de savoir. Aussi, pour contourner la difficulté et pour faire tout de même apparaître le mot d'« extermination », ont-ils, à défaut de déclarer : « Il recevait des rapports sur l'extermination des juifs », prononcé : « *Son service* recevait des rapports sur l'extermination des juifs ».

Or, ces rapports accusateurs ne furent ni lus devant le tribunal ni présentés à B. von Schirach, pas même par extraits. L'avocat général T. J. Dodd, qui comptait utiliser cette arme contre l'accusé, renonça de lui-même à toute lecture. Il faut dire que B. von Schirach venait de démontrer à l'avance, en quelques mots précis et percutants, qu'il ne pouvait pas avoir eu connaissance de tels rapports <sup>2</sup>.

Il est regrettable que M<sup>e</sup> Trémolet de Villers, aux mérites éclatants duquel il sied par ailleurs de rendre hommage, ait été conduit, pour les besoins de la cause de P. Touvier tels qu'il les estimait, à condamner une nouvelle fois B. von Schirach encore plus sévèrement que ne l'avaient fait les juges de Nuremberg en 1946. Sur les quatre chefs d'accusation possibles, ces juges n'avaient retenu à l'endroit de l'accusé qu'un seul chef d'accusation : celui de « crimes contre l'humanité ». Un seul « crime contre l'humanité » était, à

---

1. *TMI*, I, p. 342-343.

2. *TMI*, XIV, p. 541-542.



leurs yeux, établi : celui d'avoir *participé*, sur ordre, à la *déportation* des juifs de Vienne vers la Pologne.

M<sup>e</sup> Trémolet de Villers a manifestement voulu montrer que son client, responsable de la mort de sept juifs, ne pouvait être comparé à un Allemand responsable de cinquante (ou soixante) mille morts juives, mais il est dommage qu'il ait pour cela pris ses aises avec la vérité d'un texte : celui du jugement de Nuremberg qui, par lui-même, était déjà passablement entaché de parti pris et d'erreur.

Et puis, en posant la Shoah comme un fait avéré et en présentant B. von Schirach comme un assassin patenté, n'a-t-il pas renforcé les juges et les jurés dans la conviction que Touvier s'était, à son échelle, fait le complice d'un régime qui aurait tué les juifs de manière systématique et par millions ? En toute circonstance, mieux vaut être exact.

N. B. « Avocat et nazi, c'est incompatible ! » aurait lancé M<sup>e</sup> Trémolet de Villers. En réalité, on peut être avocat et avoir, bien sûr sans les manifester, des convictions national-socialistes tout comme on peut, à la façon de M<sup>e</sup> Joë Nordmann, être avocat et stalinien ou communiste ; on se rappelle le comportement de ce dernier dans le procès Kravchenko.

\*\*\*

3 mars 1994

### **Le témoignage du « commandant d'Auschwitz » est déclaré sans valeur !**

Depuis près d'un demi-siècle, les historiens avaient l'habitude d'avancer le témoignage de Rudolf Höss, l'un des trois commandants successifs du camp d'Auschwitz, comme la preuve par excellence de la réalité du prétendu génocide des juifs et des prétendues chambres à gaz nazies. Or, voici que ce témoignage vient d'être désavoué par deux professeurs américains, l'un et l'autre connus pour leur engagement en faveur de la thèse de l'« Holocauste » : Christopher Browning et Deborah Lipstadt. Les révisionnistes avaient donc raison, qui, depuis longtemps, déniaient toute valeur à ce témoignage, extorqué, disaient-ils, par la torture. C. Browning, collaborateur de l'*Encyclopaedia of the Holocaust*, est l'auteur d'un livre consacré aux activités d'un bataillon de police allemande sur le front de l'Est (*Ordinary Men*) ; toute la presse française en fait actuellement l'éloge. D. Lipstadt a publié en 1993 un ouvrage antirévisionniste dont il sera parlé ci-dessous. Certes, en 1985, au premier procès du révisionniste Ernst Zündel, à Toronto, j'avais, par l'intermédiaire de l'avocat Douglas Christie qui lui posait des questions que j'avais moi-même préparées, contraint le professeur Raul

Hilberg à de surprenantes concessions quant au témoignage de Rudolf Höss. L'auteur de ce monument de fausse science qu'est *The Destruction of the European Jews (La Destruction des juifs d'Europe)* avait dû admettre à propos de la déposition de R. Höss (doc. PS-3868):

« [It] seems to have been a summary of things [Höss] said or may have said or may have thought he said by someone who shoved a summary in front of him and he signed it, which is unfortunate <sup>1</sup>. »

En 1989, Jean-Claude Pressac, à son tour, avait dit que les « erreurs » commises par R. Höss au sujet des gazages s'expliquaient par le fait que « Höss was present without seeing <sup>2</sup>. » En 1993, il dénonçait chez Höss tout à la fois « une invraisemblance de taille », un « anachronisme net », des « erreurs chronologiques [...] fréquentes », une « visite imaginaire par Himmler », des chiffres de morts « régulièrement multipliés par deux ou trois » et il concluait: « Höss, malgré son rôle essentiel dans la "Solution finale", ne peut plus être considéré actuellement comme un témoin fiable sur les dates et les chiffres »<sup>3</sup>.

Le témoignage de Höss était, par conséquent, remis en question par les défenseurs mêmes de la thèse de l'extermination des juifs, mais il gardait beaucoup de son prestige et de son utilité pour la légende d'Auschwitz.

Or, s'il faut en croire un journaliste de *Vanity Fair*, le célèbre magazine de la vie culturelle des États-Unis, C. Browning vient de porter le coup de grâce à ce témoignage et D. Lipstadt ne serait pas loin de partager le jugement de C. Browning. La sentence vient de tomber: « *Höss was always a very weak and confused witness* » (Höss a toujours été un témoin très faible et confus) et, pour mieux faire comprendre que ce témoignage n'est plus bon qu'à jeter aux chiens, C. Browning ajoute au sujet de Höss: « *The revisionists use him all the time for this reason in order to try and discredit the memory of Auschwitz as a whole.* » (C'est pour cette raison que les révisionnistes l'utilisent tout le temps afin d'essayer de discréditer la mémoire d'Auschwitz dans son ensemble). Cette dernière remarque est d'une rare impudence si l'on se souvient que le moyen le plus traditionnel de répliquer aux révisionnistes était, immanquablement, de leur lancer à la face le nom de R. Höss <sup>4</sup>. Voilà

---

1. « [Cette déposition] semble avoir été un résumé de choses que [Höss] a dites ou qu'il a peut-être dites ou qu'il a peut-être pensé qu'il avait dites, un résumé que quelqu'un lui a fourré sous le nez et qu'il a signé, ce qui est fâcheux. », *Queen vs. Zündel*, p. 1230.

2. « Höss, tout en étant présent, n'avait rien vu. », J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 128.

3. J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz*, p. 102-103.

4. Encore tout récemment, un certain Richard Malher, de Vancouver (Canada), croyait trouver une parade décisive contre l'argumentation révisionniste en m'opposant le témoignage de R. Höss (« Even Holocaust criminals refute prof's numbers ») (Même les criminels de l'Holocauste réfutent les chiffres du prof).

qu'aujourd'hui C. Browning ose prétendre que c'est nous qui «utilisons tout le temps» le nom de R. Höss !

D. Lipstadt qui, elle, est d'origine juive, se contente, quand on l'interroge sur R. Höss, de renvoyer à la page 188 de son récent ouvrage: *Denying the Holocaust. The Growing Assault on Truth and Memory* (La Négation de l'Holocauste: l'attaque grandissante contre la vérité et la mémoire), mais le contenu de cette page revient à dire qu'on ne peut pas faire confiance au témoignage de l'ex-commandant d'Auschwitz; il semble que, pour elle, les chiffres qu'il a donnés pour les morts de ce camp soient plus ou moins à ranger dans la même catégorie que le mythe du savon juif, qu'elle dénonce également.

Christopher Hitchens – tel est le nom du journaliste de *Vanity Fair* – a procédé avec un mélange d'ingénuité et d'ingéniosité. Constatant que les tenants de la thèse de l'«Holocauste» des juifs refusent tout débat avec les révisionnistes, il a eu l'idée de ce qu'il appelle une «expérience». Il s'est tourné vers C. Browning et D. Lipstadt pour leur demander de l'aider dans son expérience et il a apparemment obtenu leur accord. Il s'est alors adressé à l'Institute for Historical Review de Los Angeles qui, depuis 1979, a publié des milliers de pages de littérature révisionniste. Il raconte qu'il a demandé à cet institut de lui envoyer son meilleur «coup» et qu'en réponse il a reçu «un article d'un Français du nom de Robert Faurisson, d'après lequel Rudolf Höss, l'un des commandants d'Auschwitz, aurait été torturé par les Britanniques et aurait ainsi confessé un nombre fantastique et incroyable de crimes» (il semble qu'en réalité notre institut lui ait envoyé une importante documentation dans laquelle le journaliste a jeté son dévolu sur mon article<sup>1</sup>). Puis, s'adressant à nouveau à C. Browning et D. Lipstadt, il a sollicité leur opinion sur cet article. Mais laissons la parole à C. Hitchens:

[Traduction]

« [...] [L'*Institute for Historical Review* (Institut de critique historique) de Californie] est la cible d'un livre récent de Deborah Lipstadt, professeur à Emory University à Atlanta, qui a écrit *Denying the Holocaust. The Growing Assault on Truth and Memory* [La négation de l'Holocauste: l'attaque grandissante contre la vérité et la mémoire] comme une réplique contre la «prolifération de la “négation” dans les débats télévisés, sur les campus universitaires et ailleurs – sans compter, plus récemment, une campagne de tracts au *National Holocaust Memorial Museum* qui vient de s'ouvrir à Washington.

Deborah Lipstadt refuse tout débat en direct avec les négateurs de l'Holocauste parce qu'elle croit que ceux-ci

---

1. R. Faurisson, «Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz», reproduit dans le volume II à la page 657.

cherchent à réhabiliter les Nazis ; elle a néanmoins accepté de m'aider pour une expérience. Prenant contact avec l'Institute for Historical Review, je leur demandai de m'envoyer leur meilleur coup. Je transmis celui-ci au professeur Lipstadt et au professeur Christopher Browning de la Pacific Lutheran University, auteur de *Ordinary Men [Des hommes ordinaires]*, rapport d'activité cauchemardesque d'une équipe d'extermination nazie en Pologne pendant la guerre. Les révisionnistes m'envoyèrent un article d'un Français du nom de Robert Faurisson, d'après lequel Rudolf Höss, l'un des commandants d'Auschwitz, aurait été torturé par les Britanniques et aurait ainsi confessé un nombre fantastique et incroyable d'assassinats : "Par la présente, je déclare sous serment que, dans les années 1941 à 1943, sous ma responsabilité de commandant en exercice du camp de concentration d'Auschwitz, deux millions de juifs ont été mis à mort par le gaz et un demi-million par d'autres moyens." Cette déclaration, spécialement mise en évidence et reproduite, est une pièce importante de l'*Holocaust Memorial*.

Je me mis alors en rapport avec Lipstadt et Browning et leur demandai leurs réponses, qui furent surprenantes : "Höss a toujours été un témoin très faible et confus", dit Browning, qui avait déposé comme expert dans des procès impliquant Auschwitz. "C'est pour cette raison que les révisionnistes l'utilisent tout le temps, afin d'essayer de discréditer la mémoire d'Auschwitz dans son ensemble." Et le professeur Lipstadt me signala la page 188 de son livre, et quelle page ! Il y est dit que les histoires de nazis transformant les juifs en savon sont entièrement fausses et il y est aussi dit que, bien qu'à Auschwitz le monument de pierre lui-même indique que le nombre des victimes – juives et non juives – est de quatre millions, le vrai chiffre se situe plutôt entre un million et demi et deux millions. Comme Höss a été le commandant de l'endroit pendant une partie seulement de l'existence du camp, cela signifie que, selon les *contre-révisionnistes*, un élément important des preuves assemblées par l'*Holocaust Memorial* n'est pas digne de foi. Une sensation de vertige, s'il en fut.

"Il en va de même avec l'histoire du savon", dit Lipstadt. "Je reçois des protestations de survivants, me disant que je ne devrais pas reconnaître que ce n'est pas vrai, parce que c'est donner des munitions à l'ennemi. Mais

seule m'intéresse la découverte de la vérité." Un concept passé de mode. [...] <sup>1</sup>»

La soudaine concession de nos deux historiens de l'«Holocauste» est plus grave que toutes les concessions successives, tous les abandons, toutes les révisions déchirantes auxquelles, depuis quelques années, l'histoire officielle s'est vue contrainte sous la poussée du révisionnisme historique.

Le 15 avril 1946, au procès de Nuremberg, le témoignage de R. Höss avait bouleversé le monde entier. A l'époque, il était apparu si peu «faible et confus» que pas un avocat allemand n'avait osé contre-interroger le témoin sur ses fantastiques allégations. C'est ce témoignage qui avait servi de pièce maîtresse aux accusateurs de l'Allemagne vaincue et il figure en bonne place dans le texte même du jugement de Nuremberg. R. Höss, en fait, avait été torturé par des juifs de la sécurité militaire britannique. Il lui avait fallu, à peine conscient, signer une déclaration dont on peut dire qu'elle était, en fait, tout droit sortie de cerveaux malades. Puis, R. Höss avait été livré aux communistes polonais. Là encore l'attendaient des juifs. Il «améliora» son témoignage et l'étendit considérablement. Après quoi, condamné à mort, il fut pendu à Auschwitz le 16 avril 1947. Onze ans plus tard, pour la honte de la science historique allemande, il se trouva un historien du nom de Martin Broszat, membre à l'époque – et futur directeur – de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, qui, en 1958, publia ces écrits, non sans les tronquer, comme s'il s'agissait d'une œuvre sincère et authentique. Au cœur de l'*Holocaust Memorial Museum* de Washington qui a été inauguré le 22 avril 1993, les deux principales preuves de l'extermination physique des juifs sont une porte de chambre à gaz... d'épouillage (reconnue comme telle même par un Jean-Claude Pressac) et le témoignage de R. Höss. Enfin, est-il besoin de l'ajouter, les manuels d'histoire contemporaine de nos lycées font état de ce même témoignage comme d'un document authentique de la plus grande portée.

Les révisionnistes ne cessent de proposer à leurs adversaires un débat public. L'article de *Vanity Fair* nous permet de comprendre pourquoi ces derniers fuient comme la peste l'offre d'un tel débat. C. Browning, en particulier, a des raisons personnelles de l'esquiver. En 1988, il avait commis l'imprudence de venir témoigner contre E. Zündel au second procès de Toronto (R. Hilberg, échaudé par son expérience du premier procès, en 1985, avait refusé de revenir à la barre). L'avocat Douglas Christie, que je conseillais là encore sur le plan historique, avait littéralement anéanti C. Browning, qui était apparu non comme un historien – son ignorance était stupéfiante – mais comme une sorte de procureur remarquablement naïf pour qui l'histoire de l'«Holocauste» des juifs ne peut s'écrire qu'en écoutant l'accusation. C. Browning n'avait jamais soupçonné que, lorsqu'un «nazi» ou

---

1. C. Hitchens, « Whose history is it ? », p. 117.

un « criminel de guerre » comparaissent en justice, il leur fallait composer avec l'accusation, entrer dans le jeu de l'adversaire tout-puissant et feindre d'admettre l'existence des pires horreurs, quitte à minimiser ou à nier leur participation personnelle à ces horreurs. Aujourd'hui, C. Browning joue les autorités en matière d'histoire de l'« Holocauste » !

D'une certaine façon, C. Hitchens m'a personnellement mis à l'épreuve et confronté avec C. Browning. Je constate que mon étude sur le témoignage de R. Höss a bien surmonté l'épreuve. Je m'en réjouis mais non sans un regret: celui de n'avoir pas eu en face de moi un homme capable d'affirmer que ce sont les révisionnistes qui « utilisent tout le temps » le cas de Höss. Il me semble que je lui aurais demandé compte d'une telle affirmation qui me paraît constituer l'un des plus hardis mensonges de ces dernières années. Je lui aurais aussi demandé pourquoi, à son avis, R. Höss avait « toujours été un témoin très faible et confus » devant ses interrogateurs britanniques, devant ses interrogateurs américains, devant le tribunal de Nuremberg, devant ses interrogateurs polonais et devant le tribunal de Cracovie.

Mais oublions ces considérations et saluons ici l'une des plus importantes avancées de la science historique: le témoignage de R. Höss est enfin déclaré sans valeur; du même coup s'effondre la « preuve » la plus accablante dont on se soit jamais servi pour accuser l'Allemagne vaincue du plus horrible des crimes.

Pour reprendre l'expression de C. Hitchens, on en éprouve « une sensation de vertige, s'il en fut ».

[Publié dans *Nouvelles Visions*, n° 33, juin-août 1994, p. 111-117.]

\*\*\*

25 mai 1994

### **Une nouvelle fois, Jean-Claude Pressac révisé à la baisse le nombre des morts d'Auschwitz**

Dans *Les Crématoires d'Auschwitz, La Machinerie du meurtre de masse*, le pharmacien Jean-Claude Pressac évaluait le nombre des morts d'Auschwitz à 775.000, chiffre arrondi à 800.000<sup>1</sup>.

---

1. J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz...*, p. 148.

Dans ma *Réponse à Jean-Claude Pressac...*, j'écrivais :

« Je sais, mais ne puis ici dévoiler ma source, que Pressac envisage, le moment venu, d'abaisser le total des morts d'Auschwitz à 700.000 si les esprits lui semblent préparés à accepter cette nouvelle baisse. En 1989, il évaluait le nombre des seuls gazés à un chiffre compris entre "un million et un million et demi"<sup>1</sup>. »

Or, voici qu'aujourd'hui, dans la toute récente traduction en allemand de son livre de 1993, il évalue le nombre des morts d'Auschwitz aux chiffres – arrondis – de 630.000 à 710.000; parmi ces morts, il faudrait compter de 470.000 à 550.000 juifs gazés<sup>2</sup>. J.-C. Pressac qualifie d'«émotionnel» le chiffre de morts à Auschwitz retenu par les juges du procès de Nuremberg (1945-1946). Rappelons qu'en France il est défendu de contester ce même chiffre de quatre millions de morts à Auschwitz sous peine de prison et d'amendes, sanctions prévues par la loi Fabius-Gayssot sur «la liberté de la presse» (*sic*); cette loi est parue au *Journal officiel de la République française*, le 14 juillet 1990, sous la signature de François Mitterrand. Jugée insuffisante par les organisations juives, elle sera renforcée à la fin de 1994 par une loi Pasqua-Gaubert (Goldenberg) qui a déjà reçu l'aval de Pierre Méhaignerie, ministre de la Justice.

Rappelons aussi qu'à la fin de *Nuit et Brouillard*, film d'Alain Resnais datant de 1955 et constamment projeté dans toutes les écoles de France depuis près de quarante ans, le chiffre des morts d'Auschwitz est censé s'élever à neuf millions : « Neuf millions de morts hantent ce paysage » !

[Publié dans *Nouvelles Visions*, n° 33, juin-août 1994, p. 119.]

\*\*\*

8 juillet 1994

### **Condamnation d'un libraire**

A Bordeaux, Jean-Luc Lundi, libraire de trente-neuf ans, père de dix enfants, a été dénoncé au parquet pour avoir détenu, dans ses rayonnages, les *Annales d'histoire révisionniste* et la *Revue d'histoire révisionniste* (quatorze volumes).

Le président Louis Montamat (né le 11 novembre 1939 à Tarbes) le condamne, le 6 juillet 1994, à un an d'emprisonnement dont six mois ferme, à vingt mille francs d'amende et, probablement, à d'autres peines financières

---

1. R. Faurisson, *Réponse à J.-C. Pressac...*, note 4 au bas des pages 13-14, citant J.-C. Pressac, *Auschwitz, Technique and Operation...*, p. 553.

2. J.-C. Pressac, *Die Krematorien von Auschwitz*, p. 202.

encore. Le condamné annonce son intention de faire appel. *La Montagne* ne souffle pas mot de l'affaire.

Ce même 8 juillet, j'apprends que, le 6 juillet, la police s'est présentée au domicile de Pierre Guillaume aux fins de perquisition, une fois de plus. P. Guillaume est convoqué le 11 août (n-ième convocation).

Alain Guionnet est sorti de prison.

Pour ma part, j'apprends que le procès, que j'ai perdu, contre *Libération* va me coûter environ cinquante mille francs. *Libération* avait imprimé que nous avions été condamnés *Le Choc du Mois* et moi-même à 30.000 F+ 30.000 F d'amende en tout et pour tout. J'avais alors adressé au journal une lettre en "droit de réponse" où j'avais rappelé que la condamnation s'élevait, au total, non pas à soixante mille mais à trois cent soixante-quatorze mille francs; j'avais ajouté que nous étions en attente de deux autres procès pour la même interview de moi dans *Le Choc du Mois* et que cela faisait, au total, trois procès pour un même écrit.

\*\*\*

30 août 1994

### **Pas de chambre à gaz nazie à l'*Holocaust Memorial Museum* de Washington !**

J'ai visité, à Washington, l'*Holocaust Memorial Museum* le 30 août 1994.

A la fin de ma visite, j'ai inscrit, sur le registre des visiteurs, les mots suivants :

« I have visited this Museum on August 30, 1994. I have not found any answer to my challenge: Show me or draw me a Nazi gas chamber ! WHY ? <sup>1</sup> »

J'ai signé ce texte.

Puis j'ai rendu visite à Michel Berenbaum, responsable scientifique de ce musée. En présence de quatre témoins (deux de son côté et deux du mien) il m'a répondu :

« The decision had been made not to give any physical representation of the Nazi gas chambers <sup>2</sup>. »

Imaginons le Vatican décidant de ne donner plus aucune représentation physique de « la croix de la crucifixion de Jésus-Christ » !

A l'origine, le musée devait contenir deux très minces *commencements* de description qui figurent à la p. 138 du livre-guide (*The World Must Know*) publié le jour même de la cérémonie d'inauguration: une porte métallique

---

1. « J'ai visité ce musée le 30 août 1994. Je n'ai trouvé aucune réponse à mon défi: montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie ! POURQUOI ? »

2. « Nous avons pris la décision de ne donner aucune représentation physique des chambres à gaz nazies. »



avec son entourage de briques et une photographie représentant un mur de «chambre à gaz» avec des taches bleues dues au gaz cyanhydrique. Mais, à l'époque, j'ai fait immédiatement savoir à la presse que cette porte et cette «chambre à gaz» appartenaient, selon Pressac lui-même, à une chambre à gaz de désinfection de Majdanek. – M. Berenbaum n'a pas même essayé de défendre la maquette "artistique" et absurde de M. Stobierski. Les SS ne pouvaient certainement pas déverser de Zyklon B par des "trous à cet effet" dans le toit du Krema-II. N'importe quel touriste peut constater que de tels trous n'ont jamais existé.

**No holes, No «Holocaust» !**  
(Pas de trous, pas d'«Holocauste»)

\*\*\*

21 septembre 1994

### **Livre de chair après livre de chair**

Le 9 décembre 1992, M<sup>me</sup> Françoise Simon, présidente d'une section de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris, nous condamnait *Le Choc du Mois* et moi-même à une peine de 374.000 F (soit 187.000 F pour chacun). Il s'agissait d'amendes et de dommages-intérêts à des associations principalement juives. L'argent que possédait *Le Choc du Mois* aux NMPP était saisi, soit 257.000 F. Je versais la moitié de la somme, soit 128.500 F, à M. Penciolelli, responsable financier du *Choc du Mois*. M. Penciolelli a toujours refusé de m'adresser un quitus et des remerciements. J'ai dû, pour ce procès, payer mon avocat (en première instance et en appel) ainsi que mon avoué.

Le 19 septembre 1994, le Trésor me réclamait 30.688 F au titre de l'amende (fixée à 30.000 F).

Entre-temps, le 18 mars 1993, M<sup>me</sup> Violette Hannoun, présidente elle aussi d'une section de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris, me condamnait à un surplus de 44.000 F pour avoir demandé un échelonnement du paiement de ces 30.000 F (4.000 F pour chacune des onze associations qui, s'opposant à cet échelonnement, n'avaient délégué qu'un seul et même avocat).

### *Libération à la curée*

Le 24 mai 1994, M<sup>me</sup> Violette Hannoun, toujours elle, me condamnait à verser 20.000 F à *Libération* pour avoir demandé à ce journal de publier un texte en droit de réponse qu'à son avis je n'avais pas le droit de demander. L'huissier Benabu, de Vichy, vient de m'envoyer, en conséquence, des commandements aux fins de saisie-vente d'un total de 45.914,42 F (6.251,10 + 31.240. 10 + 8.423,22). Je sais de source sûre qu'il s'apprêtait à opérer une descente à mon domicile avec le commissaire de police et un serrurier. Le 19 septembre, j'ai versé 5.000 F + 1.500 F = 6.500 F en espèces à cet huissier.

\*\*\*

23 septembre 1994

### **Préface à *Grundlagen zur Zeitgeschichte* (Fondements pour l'histoire contemporaine)**

Le révisionnisme historique est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle.

Malgré ses dimensions, le présent ouvrage n'offre qu'un aperçu de cette aventure; aussi me paraît-il nécessaire de rappeler ici d'abord sur quel problème historique précis les révisionnistes ont concentré leurs recherches, puis comment le révisionnisme a pris naissance dans les années quarante et comment il s'est développé dans les années 1951 à 1978; enfin, comment il a vraiment pris son essor dans les années 1978-1979 pour connaître aujourd'hui une telle extension que, malgré les pires mesures répressives, plus rien ne semble devoir arrêter sa marche en avant.

Au procès de Nuremberg (1945-1946), l'Allemagne avait été jugée et condamnée pour des «crimes contre la paix», pour des «crimes de guerre» et pour des «crimes contre l'humanité». Or, par leurs découvertes successives sur ces trois points, les révisionnistes ont été en quelque sorte conduits à demander la révision du procès de Nuremberg. Sur les deux premiers points, les révisionnistes ont pu présenter leurs arguments sans trop de difficultés et il est probable qu'aujourd'hui aucun historien sérieux ne contestera qu'en matière de «crimes contre la paix» et de «crimes de guerre», l'Allemagne n'avait de leçon à recevoir de personne: il est, en effet, devenu évident que les Alliés ont, de leur côté, leur part de responsabilité dans le déclenchement de la guerre et qu'ils ont, de leur côté, commis d'innombrables «crimes de guerre» (si cette expression a un sens car la guerre elle-même peut être tenue pour un crime). En revanche, sur le troisième point, c'est-à-dire sur les «crimes contre l'humanité», l'Allemagne, nous répète-t-on encore à satiété, aurait eu l'exclusivité de l'horreur avec le «génocide» des juifs. C'est sur l'étude de ce

point précis que les révisionnistes ont concentré leurs efforts. Aussi, peu à peu, le révisionnisme historique est-il devenu ce que les Américains appellent maintenant *Holocaust Revisionism*.

Selon ses accusateurs, l'Allemagne ne se serait pas contentée de persécuter les juifs, de les déporter et de les mettre dans des camps de concentration ou dans des camps de travail forcé; ces «crimes»-là – tout historien le sait – sont malheureusement fréquents dans l'histoire des hommes et il suffit aujourd'hui d'ouvrir son poste de télévision pour constater que toutes sortes de communautés humaines continuent à souffrir de tels «crimes». L'Allemagne, affirment encore ses accusateurs, serait allée beaucoup plus loin. Opérant un saut de géant dans l'horreur, elle aurait décidé vers 1941-1942 l'extermination totale des juifs européens et, afin de perpétrer ce crime *spécifique*, elle aurait mis au point et utilisé une arme *spécifique*: la chambre à gaz (ou le camion à gaz) homicide. S'aidant d'abominables abattoirs chimiques, elle aurait entrepris un assassinat collectif aux proportions industrielles. Ce crime (le génocide) et cette arme du crime (la chambre à gaz homicide) sont, en ce sens, indissociables et il est par conséquent impossible de prétendre, comme le font certains, que «chambre à gaz ou pas, il n'y a pas de différencement fondamentale». L'Allemagne aurait, de cette manière, commis contre les juifs un crime intrinsèquement pervers. Les juifs ajoutent que le monde entier aurait, en connaissance de cause, laissé les Allemands perpétrer ce crime. Le résultat paradoxal d'une si vaste accusation est qu'aujourd'hui, dans le box des accusés, les «criminels» Hitler, Himmler et Goering sont rejoints par leurs «complices»: Roosevelt, Churchill, Staline, le pape Pie XII, le Comité international de la Croix-Rouge ainsi que les représentants de bien d'autres pays et instances. C'est ce qu'aux États-Unis, par exemple, de Los Angeles à Washington, on s'acharne à répéter dans les «musées de l'Holocauste» où les juifs d'aujourd'hui s'érigent en accusateurs du monde entier; ils vont jusqu'à incriminer les responsables juifs qui vivaient durant la guerre en Europe, en Amérique ou en Palestine; ils osent leur reprocher soit leur collaboration, soit leur indifférence, soit la mollesse de leurs réactions devant «l'extermination systématique» de leurs coreligionnaires.

Les premières rumeurs d'un gazage des juifs par les Allemands auraient circulé en décembre 1941 dans le ghetto de Varsovie<sup>1</sup>. Mais, pendant toute la guerre, de telles rumeurs n'ont trouvé qu'un faible écho dans les milieux hostiles à l'Allemagne. Il suffit de lire un ouvrage comme celui de Walter Laqueur, *The Terrible Secret* pour se rendre compte que le scepticisme était général. Pendant la seconde guerre mondiale, on gardait encore un souvenir vivace des inventions de la propagande d'atrocités durant la première guerre

---

1. «Stockholm, Dec. 21 (JTA).– More than 1,000 victims of spotted fever in the densely crowded Warsaw ghetto have been put to death by gas [...], it is learned today from reliable sources» (*Jewish Telegraphic Agency Bulletin*, December 22, 1941, p. 1).

mondiale où déjà se colportaient des histoires de gazages de populations civiles (dans des églises ou ailleurs) ainsi que des histoires d'usines à cadavres. Le Foreign Office ne voyait dans les nouvelles rumeurs de la seconde guerre mondiale que des inventions juives et beaucoup de milieux américains partageaient cette conviction<sup>1</sup>. Edward Benes, président (en exil à Londres) de la Tchécoslovaquie, déclarait en novembre 1942, *après enquête de ses services*, que les Allemands, contrairement à ce qu'on lui avait rapporté, n'exterminaient pas les juifs<sup>2</sup>. L'Américain d'origine juive, Felix Frankfurter, juge à la Cour suprême, déclarait sur le sujet à Jan Karski: «I can't believe you<sup>3</sup>.» En août 1943, Cordell Hull, *Secretary of State*, prévenait par un télégramme l'ambassadeur américain à Moscou qu'il convenait de supprimer dans le projet de déclaration commune des Alliés sur «les crimes allemands en Pologne» toute mention des chambres à gaz parce que, comme le faisaient remarquer les Britanniques, les preuves en la matière étaient insuffisantes («*insufficient evidence*»)<sup>4</sup>.

Même après la guerre, de hauts responsables alliés, comme Eisenhower, Churchill et de Gaulle, allaient s'abstenir, dans leurs mémoires respectifs, de mentionner l'existence et le fonctionnement de chambres à gaz nazies. D'une certaine manière, tous ces sceptiques étaient, à leur façon, des révisionnistes. Ni le Vatican, ni le Comité international de la Croix-Rouge, ni la Résistance allemande n'agirent comme s'ils ajoutaient foi à des rumeurs qui, d'ailleurs, prenaient les formes les plus fantastiques: invariablement les Allemands passaient pour exterminer les juifs mais les modes d'extermination étaient, eux, des plus variables: la vapeur d'eau, le gaz, l'électricité, le feu, l'acide, la piqûre d'air, la noyade, la pompe à faire le vide, etc. On ne sait trop exactement pourquoi, le gaz a fini par l'emporter sur le marché de cette *Greuelpropaganda*.

Le Français Paul Rassinier fut le premier véritable révisionniste d'après-guerre. En 1950, cet ancien déporté commença à dénoncer dans *Le Mensonge d'Ulysse* et dans toute une série d'ouvrages le «mythe des chambres à gaz»<sup>5</sup>. En 1976, l'Américain Arthur Robert Butz publia *The Hoax of the Twentieth Century* qui constitue à ce jour l'ouvrage révisionniste le plus profond sur le sujet du génocide et des chambres à gaz<sup>6</sup>. En 1979, un magistrat allemand, le

---

1. *Ibid.*, voy. «Foreign Office» dans l'index ainsi que p. 83, 91, 94, 116, 225, etc.

2. *Ibid.*, p. 162-163.

3. «Je ne peux pas vous croire.», *Ibid.*, p. 237.

4. *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers*, vol. 1 of 1943, p. 416-417.

5. P. Rassinier, *Le Mensonge d'Ulysse*. Voy. également *Was ist Wahrheit ? Die Juden und das Dritte Reich*, qui constitue la traduction d'une autre œuvre de P. Rassinier.

6. A. Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*... Il convient de lire l'édition de 1993 qui contient, en trois suppléments distincts, les conférences prononcées par l'auteur en 1979, 1982 et 1992. Dans la conférence de 1982, je recommande

D<sup>r</sup> Wilhelm Stäglich, publia à son tour *Der Auschwitz Mythos*; étude consacrée principalement à la manière dont les tribunaux allemands ont pu collaborer à la fabrication d'un mythe, un peu de la même manière que, dans le passé, les juges des procès de sorcellerie, surtout de 1450 à 1650, ont cautionné les récits les plus extravagants sur les pals, les grils et les fours de Satan<sup>1</sup>.

Sans vouloir réduire l'importance majeure de P. Rassinié, d'A. R. Butz et de W. Stäglich, j'espère qu'on me permettra de dire qu'à la fin des années soixante-dix le révisionnisme allait cette fois devenir matérialiste et scientifique avec les recherches menées sur le terrain par le Suédois Ditlieb Felderer ainsi qu'avec mes propres découvertes à Auschwitz même, avec mes considérations sur l'emploi du Zyklon B pour la désinsectisation (*Entlausung*) et avec mes réflexions sur l'utilisation, dans les chambres à gaz des pénitenciers américains, du gaz cyanhydrique pour exécuter des condamnés à mort. Ni P. Rassinié, ni A. Butz, ni W. Stäglich ne s'étaient rendus en Pologne sur les lieux supposés du crime et aucun d'entre eux n'avait pu encore vraiment utiliser dans toute leur étendue les arguments d'ordre physique, chimique, topographique et architectural qui aujourd'hui, à la suite des enquêtes de D. Felderer et de mes propres enquêtes, sont couramment employés par la plus jeune génération des chercheurs révisionnistes. Les chercheurs juifs, défenseurs de la théorie de l'extermination des juifs, étaient, eux, résolument demeurés ce que j'appelle des « historiens de papier »: Léon Poliakov et Raul Hilberg étaient restés dans le papier, dans les mots et dans le domaine des spéculations.

Il est surprenant que l'Allemagne, si riche en chimistes et en ingénieurs, et que les USA, eux-mêmes non dépourvus d'esprits scientifiques qui disposaient sur place de l'exemple de leurs chambres à gaz fonctionnant à l'acide cyanhydrique, n'aient pas aperçu le champ immense de l'argumentation proprement scientifique. En 1976, je découvrais à Auschwitz à la fois la configuration exacte des crématrices censés avoir contenu des chambres à gaz homicides, les chambres à gaz de désinsectisation (*Entlausungsgaskammern*) et les plans (jusque-là cachés) de certains crématrices. En 1978-1979, je publiais dans *Le Monde*<sup>2</sup> deux textes où je résumais certaines de mes découvertes. En 1979, à la première conférence de l'*Institute for Historical Review*, à Los Angeles, je présentais le détail de ces découvertes. Parmi mes auditeurs se trouvait Ernst Zündel, un Allemand établi à Toronto. A partir de 1985, ce dernier allait se révéler le plus ardent,

---

l'éblouissante démonstration contenue dans les pages 350-362 autour de « l'histoire de l'éléphant invisible ».

1. W. Stäglich, *Der Auschwitz-Mythos...* L'ouvrage a été détruit sur ordre des autorités allemandes. Une seconde édition a été publiée en Grande-Bretagne en 1984. Dans les deux éditions, la documentation photographique provient de mes archives.

2. *Le Monde*, 29 décembre 1978 et 16 janvier 1979.

le plus efficace et aussi – beaucoup semblent l’ignorer – l’un des esprits les plus novateurs parmi tous les révisionnistes. Il a été le premier à comprendre pourquoi j’insistais tellement sur l’argument chimique et, en particulier, sur l’importance, pour nous, de la technologie des chambres à gaz américaines dans les années trente et quarante. Il a compris pourquoi je souhaitais qu’un spécialiste de ces chambres à gaz américaines aille examiner sur place, en Pologne, les prétendues chambres à gaz d’exécution. Ayant, grâce à ma correspondance des années soixante-dix avec les pénitenciers américains, découvert un tel spécialiste en la personne de Fred Leuchter, c’est E. Zündel, et lui seul, qui eut l’idée géniale de demander à ce dernier non seulement un examen des lieux mais un prélèvement d’échantillons de matériaux constituant, d’une part, les chambres à gaz de désinsectisation et, d’autre part, les prétendues chambres à gaz d’exécution. En février 1988, il prit le risque d’envoyer à ses frais en Pologne F. Leuchter et toute une équipe pour y étudier les prétendues chambres à gaz d’exécution d’Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek. Le résultat de l’étude des lieux et de l’analyse des échantillons prélevés se révéla spectaculaire et totalement en faveur de la thèse révisionniste. Dans les années suivantes, d’autres rapports allaient confirmer la justesse du «rapport Leuchter»<sup>1</sup>: d’abord l’expertise, très savante, de Germar Rudolf<sup>2</sup>, puis la contre-expertise, embarrassée et secrète, des Polonais<sup>3</sup> et enfin l’étude de l’Autrichien Walter Lüftl<sup>4</sup>.

Il reste à dire que, si les accusateurs de l’Allemagne ne sont pas satisfaits de ces études, il leur est loisible de procéder eux-mêmes à leur propre expertise. Qu’attendent-ils, depuis cinquante ans, pour le faire au grand jour ?

Il faut comprendre le désarroi des accusateurs de l’Allemagne devant les succès du révisionnisme. Pendant un demi-siècle, ils ont sincèrement cru que la tragédie vécue par les juifs durant la seconde guerre mondiale avait été d’une gravité et d’une ampleur exceptionnelles alors que cette tragédie-là, ramenée à ses proportions réelles, c’est-à-dire sans génocide et sans chambres à gaz, s’inscrit parmi bien d’autres tragédies de cet atroce conflit. Leurs historiens ont dû progressivement admettre, sous la poussée des enquêtes révisionnistes, que, pour le prétendu génocide des juifs, on ne trouvait ni un ordre, ni un plan, ni un budget<sup>5</sup>; que Wannsee n’était tout au plus qu’une

---

1. F. Leuchter, *An Engineering Report on the alleged execution gas chambers at Auschwitz, Birkenau and Majdanek, Poland*. Ernst Zündel a publié ce rapport avec une préface que j’ai rédigée le 23 avril 1988 [reproduite dans le vol. II, p. 778. – NdÉ]

2. Rüdiger Kammerer, Armin Solms, eds., *Das Rudolf Gutachten*, Cromwell Press, Londres, 1993 ; la première édition de ce rapport est de 1991.

3. *Die offizielle polnische Antwort auf dem Leuchter-Bericht* (voy. note 11).

4. Walter Lüftl, « Holocaust », p. 391-420.

5. En 1961, dans la première édition de *The Destruction of the European Jews*, R. Hilberg affirme tranquillement l’existence d’un ordre (et même de deux ordres consécutifs !) pour l’extermination des juifs. En 1985, dans la seconde édition de son livre, il change du tout au tout son explication des faits ; il ne mentionne plus aucun ordre ; il écrit qu’il n’y eut pas de « basic plan » (p. 53) et que « no single organization directed or

«silly story»<sup>1</sup>; qu'il n'existait aucune expertise de l'arme du crime concluant: «Ce local (soit intact, soit "reconstruit", soit en ruines) a servi de chambre à gaz homicide»; que pas une autopsie ne permettait de conclure: «Ce cadavre est celui d'un déporté tué par gaz-poison»; que l'aveu de Rudolf Höss n'avait plus aucune valeur («*Höss was always a very weak and confused witness*»<sup>2</sup>); que leurs prétendus témoins n'avaient probablement jamais vu de chambres à gaz ou de gazages puisque, en 1988, le meilleur d'entre eux, le fameux Rudolf Vrba, avait dû admettre devant un juge et un jury canadiens que, dans son fameux livre sur le sujet, il avait usé de la «*poetic licence*» ou «*licentia poetarum*»<sup>3</sup>; que le savon juif n'avait jamais existé<sup>4</sup>; que le chiffre de quatre millions de victimes à Auschwitz n'était qu'une fiction<sup>5</sup>; et que les «*sources for the study of the gas chambers are at once rare and unreliable [...] Besides, from 1942 to 1945, certainly at Auschwitz, but probably overall, more Jews were killed by so-called "natural" causes [starvation, disease, sickness and overwork] than by "unnatural" ones*»<sup>6</sup>. Dès le 2 juillet 1982, à la fin d'un colloque international qu'ils avaient organisé à la Sorbonne (Paris) pour tenter de me donner la réplique, les exterminationnistes s'étaient révélés incapables de produire la moindre preuve de l'existence et du fonctionnement d'une seule chambre à gaz. En mai 1992, je lançais mon défi: «*Show me or draw me a Nazi gas chamber !*» Jean-

---

*coordinated the entire process [of destruction]*» (p. 55); il ajoute: «*No special agency was created and no special budget was devised to destroy the Jews of Europe*» (p. 62). Il explique toute la prétendue entreprise d'extermination des juifs par... la transmission de pensée ou la divination par télépathie au sein de la bureaucratie allemande: «*an incredible meeting of minds, a consensus-mind-reading by a far-flung bureaucracy.*» (propos tenus dans une conférence le 22 février 1983 et confirmés par R. Hilberg lors de son contre-interrogatoire au procès Zündel à Toronto en 1985, transcription, p. 846-848.)

1. Y. Bauer, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, déclare exactement: «*The public still repeats, time after time, the silly story that at Wannsee the extermination of the Jews was arrived at*» (*The Canadian Jewish News*, 20 janvier 1992, p. 8, reproduisant une dépêche du *Jewish Telegraphic Agency*.)

2. C. Browning, collaborateur de l'*Encyclopedia of the Holocaust*, à Christopher Hitchens «*Whose history is it?*», p. 117. Le professeur a eu l'aplomb d'ajouter: «*The revisionists use [R. Höss] all the time for this reason, in order to try and discredit the memory of Auschwitz as a whole.*»

3. Procès Zündel à Toronto en 1985, sténogrammes, p. 1447-1448, 1636. Le livre en question est: R. Vrba, *I cannot Forgive*.

4. Shmuel Krakowski, directeur des archives de Yad Vashem, et le professeur Yehuda Bauer ont fini par admettre en 1990 que «*the Nazis never made soap from human fat*» (*The Jerusalem Post International Edition*, 5 mai 1990). Dans un cimetière de Nice (France), un monument porte l'inscription suivante: «*Cette urne renferme du savon à la graisse humaine fabriquée par les Allemands du III<sup>e</sup> Reich avec les corps de nos frères déportés.*»

5. Pour Jean-Claude Pressac, le total des morts d'Auschwitz se situe, en chiffres ronds, entre 630.000 et 710.000; parmi ceux-ci il faudrait compter de 470.000 à 550.000 juifs gazés (*Die Krematorien von Auschwitz*, p. 202).

6. Arno J. Mayer, *The «Final Solution» in History*, p. 362, 365. L'auteur, d'origine juive, est professeur d'histoire à l'université de Princeton (États-Unis).

Claude Pressac, sur qui les exterminationnistes comptaient tant, s'était révélé incapable d'apporter autre chose que ce qu'il appelait des « indices du crime » et il s'était bien gardé de nous fournir une représentation physique totale de l'arme du crime <sup>1</sup>.

Le 30 août 1994, je rencontrai dans son bureau, en présence de quatre témoins (deux de son côté et deux du mien), Michael Berenbaum, responsable scientifique de l'*Holocaust Memorial Museum* de Washington. Je le contraignais à admettre que son musée ne contenait, paradoxalement, aucune représentation concrète d'une chambre à gaz nazie (la maquette du Krema-II n'étant qu'une création artistique sans rapport avec la réalité). Je lui demandais pourquoi. Il finit par me répondre: « *The decision had been made [by us] not to give any physical representation of the Nazi gas chambers* ». Sa réponse équivalait à celle d'un prêtre catholique – M. Berenbaum est un théologien juif – qui aurait décidé de supprimer dans son église toute représentation de la Croix. Pour en arriver à de telles extrémités, il faut se sentir aux abois.

Je pense que les coreligionnaires de M. Berenbaum finiront par abandonner la chambre à gaz comme ils ont abandonné le savon juif et les quatre millions d'Auschwitz. Ils iront plus loin. Comme dans ces deux derniers cas, ils se présenteront en découvreurs du mythe et accuseront les Allemands, les Polonais ou les communistes d'avoir fabriqué le « mythe des chambres à gaz ». Ils invoqueront alors à l'appui de leur impudente thèse les noms de juifs totalement ou partiellement révisionnistes (J. G. Burg, Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Roger-Guy Dommergue, Arno Mayer, David Cole, Christopher Hitchens, Stephen Hayward...). Ils se donneront le beau rôle.

Mais, en même temps, transformant l'« Holocauste » des juifs en une croyance religieuse, cette fois-ci débarrassée de tout contenu matériel, ils n'en seront que plus inflexibles pour dénoncer chez les authentiques révisionnistes des « négateurs » ou des « négationnistes », intolérants, sans cœur, basement matérialistes et hostiles à la libre expression des sentiments religieux. Pour ces juifs, les vrais révisionnistes resteront donc diaboliques en esprit, même s'il faudra leur donner raison sur le plan des faits.

Les révisionnistes ne sont ni diaboliques ni négatifs. Ils n'ont rien de « l'esprit qui nie ». Ils sont positifs. Ils affirment, au terme de leurs recherches – qui sont de caractère positiviste – que certaines croyances ne sont que des mythes. Ces mythes sont nocifs en ce qu'ils entretiennent la haine. Les révisionnistes s'efforcent de décrire ce qui s'est passé et non pas ce

---

1. Il est remarquable que dans aucun de ses ouvrages J.-C. Pressac ne se hasarde, lui qui sait pourtant dessiner, à nous proposer une représentation concrète de la totalité d'une chambre à gaz avec l'explication de sa « technique and operation ». Dans son énorme ouvrage *Auschwitz, Technique and Operation...*, il dit qu'il n'existe pas de « *direct proof* » mais des « *criminal traces* » (des « indices du crime ») ou des « *indirect proof[s]* » (p. 429).



qui ne s'est pas passé. A la pauvre humanité, ils annoncent, somme toute, une bonne nouvelle. Recherchant la simple exactitude historique, ils se trouvent lutter contre la calomnie et pour la justice. Ils ont souffert et ils continueront de souffrir mais je crois qu'en fin de compte l'histoire leur donnera raison et leur rendra justice <sup>1</sup>.

[Ce texte constitue la préface de *Grundlagen sur Zeitgeschichte*, ouvrage collectif publié en 1994 sous la direction d'Ernst Gauss [Germar Rudolf] aux éditions Grabert de Tübingen. L'ouvrage fut saisi et pilonné tandis que le responsable et les auteurs de certaines contributions étaient condamnés. G. Rudolf a connu, à cette occasion, sa troisième descente de police avec saisie de toutes ses archives et de tout son matériel informatique. Il s'est exilé à l'étranger avec sa famille. L'ouvrage est évidemment disponible sur Internet, où il a été publié d'abord par le CODOH (<http://www.codoh.com>) et repris ensuite par plusieurs sites révisionnistes. – NdÉ]

\*\*\*

24 septembre 1994

### **En France, la répression du révisionnisme (suite)**

Mon avocat, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, vient de publier *La Police de la pensée contre le révisionnisme. Du jugement de Nuremberg à la loi Fabius-Gayssot*. En guise d'illustration de son étude on pourrait méditer l'expérience que, personnellement, je viens de vivre à mon retour des États-Unis, le 17 septembre 1994 au soir.

Aux États-Unis, j'ai pu, en quelques semaines, d'abord participer à la conférence internationale de l'Institute for Historical Review à Los Angeles puis donner, dans l'Alabama, une conférence au sein d'une université, sur le révisionnisme historique. Diverses chaînes de radio et de télévision ont reproduit mes propos.

Les Américains sont étonnés d'apprendre qu'en France il existe une loi qui permette de condamner à des peines de prison ou à de lourdes sanctions financières ceux qui, comme moi, affirment qu'ils ne croient pas aux magiques chambres à gaz hitlériennes. Ils me demandent: «Mais la France n'a-t-elle pas pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité?» Je ne manque pas de leur répondre que cette devise, qui figure au fronton de toutes nos prisons, date de 1792, année où fut pour la première fois utilisée la guillotine. La

---

1. Un ouvrage de base, indispensable à l'étude du révisionnisme historique, est celui de l'avocate canadienne Barbara Kulaszka, *Did Six Million Really Die ? Report of the Evidence in the Canadian « False News » Trial of Ernst Zündel – 1988*.

France a une longue tradition de guerres civiles. Elle est à la fois anarchiste et monarchiste ou napoléonienne; parce qu'elle est intimement portée au désordre gaulois, elle est aussi dirigiste et policière; profondément indisciplinée, elle aspire souvent à la trique et au dirigisme d'État. Elle est peut-être la première au monde pour la répression qu'elle a, pendant des siècles, exercée contre ses intellectuels. La liste est impressionnante des auteurs qui ont été, dans notre pays, embastillés, contraints à l'exil, exécutés, épurés.

A mes auditoires américains, j'ai souvent dit que lorsque l'avion me ramène en France ma gorge se noue. Je sais le sort que me réservent mes compatriotes.

Le 17 septembre 1994 au soir, j'apprenais qu'un huissier s'apprêtait à opérer une descente à mon domicile en compagnie du commissaire de police de la ville et d'un serrurier. Me précipitant chez cet huissier, j'ai pu, en lui versant une somme de six mille cinq cents francs (sur quarante six mille qui m'étaient réclamés), faire annuler provisoirement une telle descente. Rentré à mon domicile, je découvrais dans mon courrier un avis du Trésor public exigeant que je paie dans les trente jours une amende de trente mille francs. Bien entendu, tout cet argent m'est réclamé sur le fondement de condamnations judiciaires pour «contestation de crimes contre l'humanité».

En cinq mois, je viens déjà de verser 128.500 F. Par ailleurs, comme, juste après ma condamnation à verser ces trente mille francs, j'avais demandé à un tribunal de m'accorder la faveur d'un paiement étalé sur plusieurs mois, la cour d'appel de Paris, présidée par la juive Violette Hannoun, avait décidé non seulement de me refuser cette faveur, mais de m'obliger à verser, au surplus, quatre mille francs supplémentaires à chacune des organisations juives et autres qui s'étaient opposées à ma demande; autrement dit, me voici contraint de verser 30.000 F + 44.000 F + les frais d'avoués de la partie adverse + mes propres frais d'avocat et d'avoué. Et je ne parle pas d'autres sommes à verser pour d'autres condamnations...

Telle est la France où règne ce qu'Annie Kriegel elle-même appelle la «police juive de la pensée».

\*\*\*

4 octobre 1994

### **Ernst Nolte est un exterminationniste de droite**

Le 3 octobre 1994, l'hebdomadaire *Der Spiegel* a publié une longue interview de l'historien Ernst Nolte.

Le même jour, sous la date du 4 octobre, *Le Monde* se fait l'écho de cette interview. Les extraits qu'il donne de l'interview sont à peu près exacts mais la présentation d'ensemble est tendancieuse tandis que le titre est fallacieux.

E. Nolte semble appartenir à la droite conservatrice. Il est hostile au national-socialisme. Il n'est pas révisionniste mais exterminationniste. Il soutient la thèse selon laquelle le III<sup>e</sup> Reich a pratiqué une politique d'extermination des juifs, notamment par le moyen de chambres à gaz homicides. Il est vrai qu'il défend cette thèse d'une manière qui ne plaît pas aux juifs. Il prétend que la politique d'extermination des juifs par Hitler est une sorte de réponse à la politique d'extermination d'une classe sociale par Staline ! Cette interprétation – plutôt spéculative – tend, pour les juifs, à relativiser le génocide perpétré, disent-ils, par Hitler.

En 1988, l'Américain Fred Leuchter avait rédigé une étude technique sur les présumées chambres à gaz d'exécution à Auschwitz, Birkenau et Majdanek : le « Rapport Leuchter ». Dans l'interview du *Spiegel*, on demande à E. Nolte si, à son avis, ce rapport constitue « une enquête sérieuse et scientifique » (*eine seriöse wissenschaftliche Untersuchung*). Sa réponse est non <sup>1</sup>.

Or, E. Nolte, « historien des idéologies », ne semble pas avoir la moindre connaissance du monde pratique, matériel, technique et scientifique. Il veut bien admettre qu'il se cache dans les écrits des révisionnistes une « once de vérité »<sup>2</sup> et il lui arrive même de rendre hommage à l'étendue des connaissances chez certains révisionnistes mais il tient à se dire personnellement « convaincu qu'il y a eu, sur une grande échelle, de massives exterminations dans des chambres à gaz »<sup>3</sup>.

Pourquoi en est-il « convaincu » ? Pour une raison qu'il exprime obscurément et qui est – je le cite : « l'emploi fréquent du mot "humain" dans ce contexte »<sup>4</sup> ! Ce qui paraît signifier que, selon E. Nolte, les nazis ont fréquemment parlé des chambres à gaz homicides comme d'un moyen « humain » de perpétrer de massives exterminations physiques ! E. Nolte ne fournit qu'un exemple, et cela dans un langage allusif que je traduis pour le lecteur. Il dit que, dans l'une de ses toutes dernières déclarations, Adolf Hitler, qui va mourir, se déclare rempli de satisfaction à la pensée que le principal responsable des horreurs de la guerre – le judaïsme international – a expié sa faute « fût-ce de manière plus humaine »<sup>5</sup> que la manière utilisée par les Alliés pour affamer ou massacrer les hommes, les femmes et les enfants européens. Pour E. Nolte, les mots « fût-ce de manière plus humaine » contiendraient une claire allusion à une politique d'extermination des juifs et à l'emploi massif d'abattoirs chimiques appelés chambres à gaz !

Une telle spéculation est arbitraire.

---

1. E. Nolte, *Die Spiegel*, p. 85.

2. *Ibid.* : *ein Körnschen Wahrheit*.

3. *Id.*, p. 87 : *überzeugt, daß es in großem Umfang Massenvernichtungen in Gaskammern gegeben hat*.

4. *Ib.* : *der häufige Gebrauch des Wortes « human » in diesem Zusammenhang*.

5. *Id.*, p. 90 : *wenn auch auf humanere Weise*.

Le texte d'Hitler auquel il fait allusion est le «testament politique» rédigé par le chancelier du Reich le 28 avril 1945, soit l'avant-veille de son suicide. On le trouve dans les documents du procès de Nuremberg<sup>1</sup>. Ce texte est remarquablement commenté par le Dr Wilhelm Stäglich dans *Der Auschwitz Mythos*<sup>2</sup>. Hitler impute la responsabilité principale de la guerre en Europe au judaïsme international (celui qui règne à l'Est comme à l'Ouest et qui a voulu une croisade en Europe). Il rappelle qu'il avait prévenu les juifs que, si pour leurs intérêts financiers ils voulaient déclencher une guerre en Europe, ils le paieraient cher. Hitler précise que, si des millions d'enfants européens devaient mourir de faim, si des millions d'hommes adultes devaient périr sur les champs de bataille et si des centaines de milliers de femmes et d'enfants devaient brûler et mourir dans l'incendie des villes, le coupable devrait expier sa faute, «fût-ce par des moyens plus humains» (*wenn auch durch humanere Mittel*).

Hitler n'a pas précisé ces moyens et nous n'avons pas à spéculer là-dessus mais, s'il fallait le faire, pourquoi ne pas commencer par les suppositions les plus simples et les plus probables avant d'en venir aux plus hardies et aux plus improbables (et même, les révisionnistes le savent, aux plus impossibles pour des raisons d'ordre physique et chimique) ? A elles seules, la déportation des juifs et leur mise dans des camps de concentration ou de travail forcé ne pouvaient-elles pas être considérées comme des «moyens plus humains» que l'extermination par la famine, par le fer et par le feu ?

Je saisis l'occasion de cette mise au point pour signaler que dans l'ouvrage qu'il a publié en 1993, *Streitpunkte*<sup>3</sup>, Nolte commet de nombreuses et de graves erreurs à la fois sur le chapitre de ce qu'il appelle l'extermination des juifs et sur celui du révisionnisme. Tout récemment, il a commis d'autres erreurs (notamment en rapportant des chiffres attribués à Jean-Claude Pressac), dans un article publié par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 23 août 1994 («*Ein Gesetz für das Außergesetzliche*»).

\*\*\*

28 octobre 1994

---

1. *TMI*, XLI, p. 548-552.

2. W. Stäglich, *Der Auschwitz Mythos*, 1979, p. 85-89 et p. 83-87 de la version française.

3. Dans cet ouvrage (p. 306-307), E. Nolte m'imputait la responsabilité des agressions physiques dont j'avais été l'objet. Il estimait que les juifs pouvaient à bon droit s'estimer offensés notamment par la manière «agressive» dont j'avais, en une phrase de soixante mots, résumé le point de vue révisionniste. Pour commencer, il se rendait coupable d'une fâcheuse omission en reproduisant ma phrase. Enfin, en février 1994, il était à son tour l'objet d'une agression à Berlin en raison de ses écrits, sans doute jugés trop peu conformes à la norme.

## Traiter une personne de « faurissonniste » c'est l'injurier !

Le bateleur Guy Bedos avait traité publiquement de « faurissonniste » un critique du *Figaro-Magazine*. Il devra verser à ce dernier trente mille francs de dommages-intérêts. D'autres sanctions financières s'ajoutent probablement à cette sanction-là.

*Le Figaro*, 29-30 octobre 1994, p. 9: « Guy Bedos vient d'être condamné par le tribunal de Paris à payer trente mille francs de dommages et intérêts au critique du *Figaro Magazine* Jacques Nerson pour l'avoir traité de "faurissonniste", terme que le jugement qualifie d'"injurieux". M. Bedos s'en était pris à M. Nerson lors de l'émission "Synergie", le 4 janvier sur France-Inter [...] »

Déjà en 1990, le professeur Bernard Lugan avait obtenu la condamnation du radioteur Ivan Levaï pour un motif identique. Pour avoir tenu des propos « assimilant Bernard Lugan à Robert Faurisson », I. Levaï s'était vu condamner à verser à B. Lugan un franc de dommages-intérêts pour diffamation publique. A cette sanction de principe s'était ajoutée une condamnation à verser six mille francs, sans compter les frais du procès <sup>1</sup>.

En 1992, le même B. Lugan avait obtenu la condamnation d'une publication satirique, *Le Canard enchaîné*, qui l'avait traité de « révisionniste ». La publication avait été condamnée à verser à B. Lugan cinquante mille francs de dommages-intérêts. A cette sanction s'ajoutait une condamnation à verser huit mille francs, sans compter les frais du procès <sup>2</sup>.

Parlant de ce qu'il appelait les « thèses révisionnistes », le président du tribunal avait écrit: « [...] il est admis par tous et notamment par la jurisprudence que ces thèses sont blessantes pour les survivants des persécutions raciales et de la déportation, et outrageantes pour la mémoire des victimes ».

Mais, en 1610, un tribunal n'avait-il pas, en quelque sorte, décidé que les thèses de Galilée étaient blessantes et outrageantes pour les chrétiens ?

L'ennui est que ces thèses-là allaient être corroborées par les données de l'observation astronomique. De même, aujourd'hui, les « thèses » révisionnistes sur les prétendues chambres à gaz homicides d'Auschwitz sont corroborées par les données de l'analyse chimique (à ce jour, quatre expertises différentes sur le contenu desquelles la grande presse se fait particulièrement discrète).

\*\*\*

---

1. TGI de Paris, 1<sup>re</sup> chambre, 1<sup>re</sup> section, présidente: M<sup>me</sup> Lefoyer de Costil, 23 mai 1990.

2. TGI de Paris, XVII<sup>e</sup> chambre, président: Jean-Yves Monfort, 8 juillet 1992.

21 octobre 1994

**Rabin, prix Nobel de la paix  
en faveur de la torture, du nettoyage ethnique et de  
l'apartheid.**

Tel-Aviv. – [...] «Yitzhak Rabin va par ailleurs demander au Parlement des pouvoirs spéciaux pour réprimer le Hamas \* responsable de trois attentats en moins de deux semaines. Le Premier ministre souhaite prolonger la détention préventive, actuellement limitée à six mois.

Il demande par ailleurs que les interrogatoires de terroristes soient conduits sans restriction.

“Nous avons besoin d'une séparation entre nous et les Palestiniens, pas seulement pour quelques jours, mais dans notre manière de vivre”, a résumé, mercredi soir [19 octobre], le Premier ministre <sup>1</sup>. [...]»

\*\*\*

14 novembre 1994

**Attention ! ceci n'est pas un appel à l'aide  
mais une information**

Les pages qui suivent portent sur mes dernières condamnations financières pour délit de révisionnisme historique. Au terme de trois récents procès il m'a déjà fallu verser plus de cent cinquante mille francs en l'espace de dix-huit mois (avril 1993-octobre 1994); il me reste à verser près de cent dix mille francs. Deux autres procès sont en cours.

Depuis 1979, j'avais déjà fait l'objet de bien d'autres condamnations pour le même motif.

Par ailleurs, de novembre 1978 à mai 1993, j'ai été la cible de dix agressions physiques de la part de personnes qui me reprochent de dire que les prétendues chambres à gaz nazies constituent une impossibilité physico-chimique (fait maintenant prouvé par quatre expertises que la grande presse s'attache à passer sous silence).

Depuis 1950, d'innombrables révisionnistes ont connu un sort identique au mien, en France et à l'étranger. Voyez Éric Delcroix, avocat au barreau de Paris, *La Police de la pensée contre le révisionnisme*.

---

\* Le Hamas, acronyme en arabe du Mouvement de la Résistance islamique, prône «l'expulsion de tous les juifs de la Palestine», y compris du territoire israélien. «Notre lutte contre les juifs est une manière de vénérer Dieu», a affirmé [le 20 octobre] un des principaux responsables [du Hamas], Imad Falouji.

1. «La riposte d'Israël», *La Montagne*, vendredi 21 octobre 1994, p. 10.

«*Never complain, never explain*». Je ne me plains ni ne m'explique; j'informe. Et je n'informe que parce que les grands médias, dès qu'il s'agit de l'argumentation révisionniste ou de la répression qui s'abat sur les révisionnistes, mentent, cachent ou déforment.

## **Condamnations financières pour un universitaire publiant le résultat de ses recherches**

– Septembre 1990: Le magazine *Le Choc du mois* publie une interview où je dénonce la toute récente loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990 instituant le délit de révisionnisme historique; cette loi interdit toute «contestation des crimes contre l'humanité»; un an plus tard, le député RPR Jacques Toubon, pour sa part, qualifiera cette loi de stalinienne et prononcera que «le délit de révisionnisme fait reculer le droit et affaiblit l'histoire»<sup>1</sup>. «[La loi Gayssot] est une très mauvaise loi parce qu'elle consacre un délit d'opinion<sup>2</sup>» «Cette loi Gayssot est une loi atroce qui crée le délit d'opinion en France<sup>3</sup>.» Voyez également, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, *La Police de la pensée contre le révisionnisme historique*.

– 10 avril 1992: L'hebdomadaire *Rivarol* publie un article où je rends compte du documentaire télévisé «Premier Convoi».

– 9 décembre 1992: Par un arrêt de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris (M<sup>me</sup> Françoise Simon), nous sommes condamnés, *Le Choc du mois* et moi-même, à verser au Trésor, séparément, 30.000 F d'amende chacun et, à onze associations parties civiles, solidairement, 313.000 F de dommages divers. Le total des condamnations s'élève ainsi à 373.000 F (30.000 F + 30.000 F + 313.000 F). Pour ma part, j'aurai donc à payer 30.000 F d'amende et 156.500 F de dommages divers.

– 10 décembre 1992: *Le Quotidien de Paris* et *Libération*, tronquant la vérité des faits et des chiffres, publient que nous sommes condamnés, le magazine et moi-même, à 30.000 F d'amende chacun et ils passent sous silence les 313.000 F de dommages divers à verser aux associations parties civiles.

– 24 décembre 1992: Sur ma demande, *Le Quotidien de Paris* publie un texte en droit de réponse où je rétablis la vérité des faits et des chiffres et où j'ajoute que «*contrairement au principe "non bis in idem", deux autres procès sont en cours pour la même interview. Nos frais ont été jusqu'ici considérables. L'ensemble des peines et des frais dépassera vraisemblablement un million de francs. Dans le passé, on a déjà saisi mon salaire. Je suppose que mon salaire (unique) sera saisi pour le restant de mes jours. [...]*»

---

1. *Journal officiel de la République française*, Assemblée nationale, 22 juin 1991, p. 3571-3573.

2. M<sup>e</sup> Thierry Lévy.

3. M<sup>e</sup> Yves Baudelot, avocat du *Monde*, dans *Libération*, 17 octobre 1994, p. 18.

J'envoie à *Libération* la page même du *Quotidien de Paris* où est paru ce texte en droit de réponse. D'une personne appartenant au service juridique du journal j'obtiens la promesse que le même texte paraîtra dans *Libération*. Mais la promesse n'est pas tenue et je porte donc plainte pour refus de droit de réponse. L'affaire trouvera sa conclusion le 24 mai 1994, date à laquelle, par un arrêt de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris (M<sup>me</sup> Hannoun), je suis débouté de ma plainte et, au surplus, condamné à verser à *Libération*, d'une part, et à Serge July, d'autre part, la somme de 30.000 F (5.000 F et 10.000 F pour *Libération* ainsi que 5.000 F et 10.000 F pour Serge July).

– 29 janvier 1993: *Le Choc du mois* et moi-même, nous avons sollicité le paiement échelonné sur deux ans des 313.000 F dus aux onze associations parties civiles; par ordonnance de référé, le tribunal de grande instance de Paris (M<sup>me</sup> Ramoff) nous refuse tout délai de grâce et nous condamne aux dépens. Nous interjetons appel.

– 20 février 1993: Sans attendre la décision de la cour d'appel, la SCP des huissiers Lévy et Lachkar (156, rue Montmartre, 75002 Paris), sur la demande des onze associations, saisit aux NMPP la totalité des sommes appartenant au magazine, soit 259.253,69 F.

– 19 avril 1993: Je suis donc contraint de rembourser au magazine victime de la saisie environ la moitié des sommes qui lui ont été prises, soit 128.500 F. J'opère ce jour même un premier versement de 30.000 F.

– 18 mai 1993: Par un arrêt de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris (M<sup>me</sup> Hannoun, encore une fois) se trouve confirmé le refus de tout délai; nous sommes, au surplus, condamnés à verser 4.000 F à chacune des onze associations, soit un total de 44.000 F alors que ces associations ne s'étaient fait représenter devant la cour que par un avocat et un seul.

– 28 mai 1993: J'opère un deuxième versement de 30.000 F au profit du magazine, victime de la saisie.

– 28 juin 1993: Troisième versement (35.000 F).

– 28 juillet 1993: Quatrième versement (15.000 F).

– 29 août 1993: Cinquième et dernier versement (18.500 F).

J'ai donc versé, à la date du 29 août 1993, 128.500 F au magazine victime de la saisie diligentée par la SCP des huissiers Lévy et Lachkar.

– 6 septembre 1993: Par un jugement de la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris (M<sup>me</sup> Ract-Madoux), nous sommes condamnés, l'hebdomadaire *Rivarol* et moi-même, pour l'article du 10 avril 1992 à 10.000 F d'amende chacun, à 9.750 F de dommages-intérêts chacun et aux frais d'une publication judiciaire. Total: 39.500 F + frais de publication judiciaire.

– Juin-octobre 1994: Le cabinet des huissiers Giolitto et Benabu, de Vichy, me délivre divers commandements (aux fins de saisie-vente) ou autres pièces et exige le versement de diverses sommes réclamées dans le cadre de l'affaire de *Libération* ou dans le cadre de l'affaire du *Choc du mois* (demandes de



parties civiles, de leurs avoués, etc.), cependant que le Trésor, de son côté, me réclame le versement sous trente jours des trente mille francs d'amende dans le cadre de l'affaire du *Choc du mois*. Dans la semaine se terminant le samedi 17 septembre, le cabinet Giolitto-Benabu, informé (!) de ce que je suis à l'étranger, demande au commissaire de police de Vichy, Yves Maille, de procéder à une saisie-vente à mon domicile avec l'aide d'un serrurier. Le commissaire de police suggère qu'on attende mon retour de l'étranger. Je rentre de l'étranger le samedi 17 septembre au soir. Le lundi 19 septembre, je passe au cabinet Giolitto-Benabu où je me vois réclamer 45.914,33 F (6.251,10 F pour l'avoué d'une association dans l'affaire du *Choc du mois* + 31.240,10 F pour *Libération* et Serge July + 8.423,22 F pour l'avoué de *Libération* et de Serge July). Rentré à mon domicile, je trouve dans mon courrier l'avis du Trésor public me réclamant 30.688 F (amende dans l'affaire du *Choc du mois*). Pour cette seule journée du 19 septembre 1994 je me vois donc réclamer 76.602,33 F (45.914,33 F par les parties civiles + 30.688 F par le Trésor).

– 19 septembre 1994: Je verse aux huissiers de Vichy 6.500 F pour le compte des intimés (procès *Libération*).

– 30 septembre 1994: J'ai achevé le versement des 9.750 F de dommages-intérêts du procès *Rivarol*.

– 12 octobre 1994: Je verse aux huissiers de Vichy 4.000 F pour le compte des intimés (procès *Libération*).

– 3 novembre 1994: Dans l'affaire de *Libération*, mon propre avoué me réclame par lettre RAR la somme de 4.390,09 F en complément des 3.558 F que je lui ai versés à titre de provision.

– 7 novembre 1994: Le Trésor public m'annonce que le 15 novembre la somme de 10.600 F me sera réclamée dans le cadre de l'affaire de *Rivarol* (10.000 F d'amende).

Le total de mes versements aux parties civiles ou intimés (procès contre *Le Choc du mois*, *Rivarol* et *Libération*) est de: 148.750 F (128.500 F + 9.750 F + 10.500 F) et à mon avoué de 3.558 F. Au 15 novembre, il me restera donc à verser aux parties civiles (dommages-intérêts et frais d'avoués pour les procès *Le Choc du mois* et *Libération*) 63.414,33 F (28.000 F + 45.914,33 F - 10.500 F), au Trésor public 41.288 F (30.688 F + 10.600 F) et à mon avoué 4.390,09 F.

Nous ne vivons, mon épouse et moi-même, que sur mon salaire de professeur d'université en fin de carrière (20.844,44 F nets par mois). Nous sommes accablés de dettes parce qu'il nous a fallu emprunter une bonne partie des sommes jusqu'ici versées dans ces trois seules affaires du *Choc du mois*, de *Rivarol* et de *Libération* et Serge July, soit 152.308 F (128.500 F + 9.750 F + 10.500 F + 3.558 F).

A cette somme de 152.308 F il convient d'ajouter les frais d'avocat qu'il m'a fallu verser, sans compter les frais – considérables – de correspondance, de

téléphone, de photocopies, de recherches, de voyage et de séjour dans la capitale pour les différentes instances des différents procès ainsi que pour la recherche d'emprunts financiers afin de subvenir, pour partie, au paiement des sommes que je suis condamné à verser.

Bien d'autres sommes ne m'ont pas encore été réclamées à ce jour mais risquent de l'être sous peu, notamment les frais dus aux avoués des parties civiles qui ne se sont pas encore manifestés. Deux autres procès pour ma seule interview du *Choc du mois* sont à prévoir.

Le 26 janvier 1995, je serai à la retraite et mes revenus baisseront en conséquence.

### **En résumé**

Je me suis vu demander à ce jour :

- dans le cadre de l'affaire du *Choc du mois* :
  - par les parties civiles : 156.500,00 F
  - par l'un de leurs avoués : 6.251,10 F
  - par le Trésor : 30.688,00 F
  
- dans le cadre de l'affaire de *Rivarol* :
  - par les parties civiles : 9.750,00 F
  - par le Trésor : 10.600,00 F
  
- dans le cadre de l'affaire de *Libération* :
  - par les intimés : 31.240,10 F
  - par leur avoué : 8.423,22 F
  - par mon avoué : 7.948,09 F

---

TOTAL: 261.400,51 F

ET J'AI VERSE A CE JOUR:

– dans le cadre de l'affaire du *Choc du mois*:128.500,00 F

– dans le cadre de l'affaire de *Rivarol*:9.750,00 F

– dans le cadre de l'affaire de *Libération*:14.058,00 F

---

TOTAL:152.308,00 F

**Il me faut donc encore verser** (au moins): 109.092,51 F.

\*\*\*

Novembre 1994

### **Deux additifs à ma Réponse à Jean-Claude Pressac <sup>1</sup>**

L'ouvrage de Jean-Claude Pressac sur Auschwitz<sup>2</sup> vient d'être traduit successivement en allemand<sup>3</sup> et en anglais<sup>4</sup>. Ces deux traductions sont riches de révélations à la fois sur le travail et sur la personnalité de J.-C. Pressac, pharmacien à La Ville-du-Bois (Essonne).

Dans la traduction en allemand, l'auteur révisé une nouvelle fois à la baisse son estimation du nombre des morts d'Auschwitz. En 1989, il évaluait le nombre des *seuls gazés* à un chiffre compris entre «1.000.000 et 1.500.000»<sup>5</sup>, ce qui laissait supposer que, pour lui, le total des *morts* devait s'élever à un chiffre compris entre 1.500.000 et 2.000.000. En 1993, dans l'ouvrage auquel j'ai répondu, J.-C. Pressac réduisait le total des *morts* au chiffre de 775.000 (chiffre arrondi à 800.000), dont, précisait-il, 630.000 juifs *gazés*<sup>6</sup>. Dans ma *Réponse à J.-C. Pressac*, j'annonçais que cette révision à la baisse serait probablement suivie d'une autre révision à la baisse. J'écrivais en note:

«Je sais, mais ne puis ici dévoiler ma source, que Pressac envisage, le moment venu, d'abaisser le total des morts d'Auschwitz à sept cent mille si les esprits lui semblent préparés à accepter cette nouvelle baisse<sup>7</sup>.»

---

1. Robert Faurisson, *Réponse à Jean-Claude Pressac sur le problème des chambres à gaz*.

2. J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse*.

3. J.-C. Pressac, *Die Krematorien von Auschwitz. Die Technik des Massenmordes*.

4. J.-C. Pressac with Robert-Jan van Pelt, «The Machinery of Mass Murder at Auschwitz», chapitre 8 (p. 183-245) de l'ouvrage collectif publié par Yisrael Gutman et Michael Berenbaum, *Anatomy of the Auschwitz Death Camp*.

5. J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*, p. 553.

6. J.-C. Pressac, *Les Crématoires...*, p. 148.

7. R. Faurisson, *Réponse à J.-C. Pressac*, note 4 au bas des pages 13-24.

Or, dans la traduction en allemand, J.-C. Pressac évalue le nombre des *morts* d'Auschwitz aux chiffres – arrondis – de 630.000 à 710.000, dont, précise-t-il, de 470.000 à 550.000 juifs *gazés*<sup>1</sup>.

La traduction en anglais est encore plus intéressante. Pour commencer, elle ne contient plus aucune évaluation du nombre total des morts ou du nombre des gazés !

Je savais, mais là non plus je ne pouvais révéler ma source, que J.-C. Pressac rencontrait des difficultés à publier son ouvrage aux États-Unis, en anglais. Il était en tractations délicates avec Michael Berenbaum, directeur, sur le plan scientifique, de l'*Holocaust Memorial Museum*, musée qui s'est ouvert à Washington en avril 1993. J.-C. Pressac, qui cherche à compenser une personnalité fragile par des attitudes de bravoure, assurait qu'il « ne se laisserait pas faire ». Or, la traduction en anglais, parue en juillet 1994, montre non seulement qu'il « s'est laissé faire » mais qu'il a consenti à l'une des pires humiliations que puisse connaître un auteur : il s'est vu imposer un tuteur ! On l'a obligé à amputer son ouvrage, à le refondre et à le réduire aux dimensions d'un chapitre d'un ouvrage collectif, et tout cela sous la surveillance d'un homme de confiance de M. Berenbaum. Pour commencer, on lui a interdit de publier ses propres chiffres de morts ou de gazés. Il faut voir en quels termes M. Berenbaum remet à sa place le pharmacien. Il écrit en effet :

« Robert-Jan van Pelt a travaillé étroitement avec M. Pressac afin de garantir qu'un article technique fût clair et transparent en même temps que précis et fondé sur les plus récentes données de la science<sup>2</sup>. »

Comment mieux faire entendre qu'au goût de M. Berenbaum le livre de J.-C. Pressac en français (*Les Crématoires...*) était confus, obscur, imprécis et insuffisamment scientifique ? Il faut dire que, malgré les efforts de R. J. Van Pelt, le texte de J.-C. Pressac est aussi détestable en anglais qu'il l'était en français.

Le même ouvrage collectif en anglais (*Anatomy...*) confirme que, dès 1982 (!), J.-C. Pressac, qui aimait à se présenter en chercheur indépendant, recevait de l'argent d'une riche fondation juive (la Beate Klarsfeld Foundation). M. Berenbaum écrit :

« Depuis 1982, le travail de M. Pressac a été encouragé et soutenu sur le plan documentaire, éditorial et financier par la Beate Klarsfeld Foundation<sup>3</sup>. »

En 1955, à la fin de *Nuit et Brouillard*, film d'Alain Resnais constamment projeté, aujourd'hui encore, dans toutes les écoles de France, le chiffre des

---

1. J.-C. Pressac, *Die Krematorien...*, p. 202.

2. Y. Gutman et M. Berenbaum, *Anatomy...*, p. XV.

3. *Id.*, p. XIII.

morts d'Auschwitz est censé s'élever à neuf millions: «9.000.000 de morts hantent ce paysage» !

Pourtant, dix ans auparavant, au procès de Nuremberg, un document ayant «valeur de preuve authentique» (*sic*) avait évalué ce nombre à quatre millions.

En 1989, J.-C. Pressac réduisait le total des morts à un chiffre vraisemblablement compris entre 1.500.000 et 2.000.000. En 1993, il réduisait ce total à un chiffre d'environ 775.000. En 1994, il en vient à un chiffre compris entre 630.000 et 710.000. Du coup, on le fait taire. Et il accepte de se taire.

Les révisionnistes, eux, ne se tairont pas. Ils persisteront à poser des questions et à proposer leurs réponses:

**1. Quel est le total des morts d'Auschwitz ? Est-ce neuf millions, comme on ose encore l'enseigner aux enfants de France ? Ou bien est-ce peut-être 630 000, comme l'envisage aujourd'hui J.-C. Pressac ?**

Les révisionnistes proposent, étude à l'appui, le chiffre de cent cinquante mille.

**2. Pourquoi persiste-t-on à ne nous fournir aucune représentation physique de la chambre à gaz nazie, ce fantastique abattoir chimique à l'acide cyanhydrique ? Pourquoi s'abstient-on maintenant, dans les ouvrages historiques, de montrer en photographie la prétendue chambre à gaz homicide d'Auschwitz-I, qui a été jusqu'ici visitée par des millions de touristes ? Pourquoi l'accusation n'a-t-elle jamais osé nous présenter une expertise de l'arme du crime ?**

Les révisionnistes, eux, ont des arguments pour dire que la plupart des morts d'Auschwitz sont dues aux épidémies et qu'il suffit d'un peu de jugeote pour se rendre compte que les locaux «en état d'origine», «reconstruits» ou «à l'état de ruines» n'ont jamais pu être des chambres à gaz homicides mais... de typiques chambres froides pour la conservation des cadavres en attente de crémation. Et les révisionnistes disposent d'expertises (rapport Leuchter, rapport Rudolf, document Lüftl et même l'ébauche d'un rapport polonais) pour soutenir ce qu'ils avancent.

Seules les personnes indifférentes aux faits et aux chiffres pourront prétendre que tout cela n'a pas d'importance.

\*\*\*

19 décembre 1994

## **Deux articles du journal *La Montagne* amènent à se poser des questions sur l'intégrisme juif**

«Décédé après trente-deux ans et cinq semaines de prison pour avoir refusé de divorcer»,  
*La Montagne*, 6 décembre 1994, p. 20

Jérusalem. – Le plus ancien détenu d'Israël, Yihye Avraham, est décédé dimanche après avoir passé trente-deux ans et cinq semaines en prison pour avoir refusé de divorcer.

Yihye Avraham avait été incarcéré en 1962 sur ordre d'un tribunal rabbinique qui voulait le contraindre à se séparer de sa femme. Pendant douze ans, avant son arrestation, il avait refusé de céder aux injonctions des rabbins. Son épouse Ora, aujourd'hui âgée de soixante-six ans, a toujours affirmé que son mari ne l'avait jamais aimée et qu'il ne s'était jamais occupé de leurs deux filles.

Israël est-il un état laïque ? Se soucie-t-il des droits de l'homme et de la femme ?

A en croire cet article, un homme aurait, pendant douze ans, refusé de céder aux injonctions des rabbins qui voulaient le contraindre à se séparer de sa femme. En conséquence, il aurait été incarcéré dans une prison de l'État d'Israël en 1962. Il serait resté en prison de 1962 à 1994 et, en 1994, après trente-deux ans de prison, il serait mort dans sa prison. Cet homme n'est-il pas un victime du fanatisme, de l'intégrisme, de l'esprit de secte ? Il aura subi douze ans de pression ou de persécution, suivis de trente-deux ans de prison, jusqu'à la mort, pour n'avoir pas accepté un divorce prononcé par un tribunal religieux. En vertu de quelle loi l'État d'Israël, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice ont-ils pu cautionner ainsi la décision d'un tribunal rabbinique ?

Je suis persuadé qu'il y a eu des protestations mais ces protestations-là ne semblent pas avoir trouvé d'écho véritable dans les médias internationaux, en particulier, auprès de ceux qui s'émeuvent des cas de Salman Rushdie ou Taslima Nasreen. Pourquoi ?

Un autre information amène à se poser les mêmes questions sur l'intégrisme et le fanatisme juifs :

« Malédiction. Un divorce vieux de deux mille cinq cents ans empêche le mariage », *La Montagne*, 19 décembre 1994, p. 20

Jérusalem. – Lorsque Massoud Cohen demanda la main de Chochana Hadad, il n’imaginait pas qu’un ancêtre de son élue avait fauté il y a deux mille cinq cents ans. Le Grand rabbinat d’Israël s’en est souvenu et empêche depuis dix ans ces Israéliens de se marier, en raison de ce péché héréditaire. En l’an 580 avant J.-C., un lointain ancêtre de Chochana avait épousé une divorcée, enfreignant l’interdiction faite à un « cohen » (« prêtre » en hébreu) par la loi juive. Sa descendance été frappée du même interdit. Le rabbinat de Tibériade a décrété que Chochana ne pouvait pas épouser Massoud, 45 ans, car il est « divorcé », que leur liaison ne pourrait jamais être reconnue et que l’enfant né il y a peu de leur union resterait le fils d’une célibataire.

\*\*\*

23 décembre 1994, 22h.

### **Un jour dans la vie d'un révisionniste**

En quelques heures de cette journée, j’apprends que :

- Thies Christophersen est obligé de quitter son refuge du Danemark ;
- Schönborn avait fait de même ;
- Althans est effectivement en prison à Munich pour dix-huit mois ;
- En Suède, Felderer est condamné à un an de prison ferme, ses livres et documents sont confisqués ; d’autres procès lui sont intentés sur demande de tribunaux allemands pour les écrits qu’il avait autrefois envoyés des îles Canaries à Wiesenthal et Cie ; le gouvernement suédois a accordé un million et demi de couronnes pour l’érection d’un monument de l’« Holocauste » à Stockholm ; les juifs suédois demandent l’édification d’un musée de l’« Holocauste » en Suède, et cela à l’heure où le même gouvernement suédois décide d’importantes réductions de l’aide sociale.

Je reçois, pour ma part, une lettre comminatoire des huissiers Ggiolitto. et Benabu après avoir reçu hier une lettre du même genre de Trésor public-amendes.

Toujours en Suède : une maison d’édition communiste avait publié *Mein Kampf* avec une préface évidemment antinazie ; elle est poursuivie sur la demande d’un tribunal de Munich.

Un révisionniste doit s’attendre à une mauvaise nouvelle par jour et à une humiliation par semaine.

## Quelques événements qui suivirent la signature du pacte germano-soviétique du 23 août 1939

23 août 1939: Signature à Moscou du pacte de non-agression germano-soviétique. Pour l'Allemagne, Ribbentrop. Pour l'URSS, Molotov. Un protocole secret est annexé au texte de ce pacte. Il y est dit que les deux plénipotentiaires

«ont examiné au cours d'un entretien extrêmement confiant la question de la détermination des zones d'influence respectives en Europe orientale».

Les résultats de l'entretien intéressent les États baltes (Finlande, Estonie, Lettonie et Lituanie), la Pologne et la Bessarabie. En termes diplomatiques, il est dit que l'URSS aura les mains libres en ce qui concerne la Finlande, l'Estonie et la Lettonie, qu'elle se partagera la Pologne avec l'Allemagne et qu'elle pourra s'emparer de la Bessarabie, laquelle appartient à la Roumanie. L'Allemagne aura les mains libres en ce qui concerne la Lituanie, elle se partagera la Pologne avec l'URSS et elle se déclare complètement inintéressée par la Bessarabie. Le partage de la Pologne se fera sensiblement selon la ligne des rivières Pissa, Narev, Vistule et San. La formule diplomatique utilisée est:

«Pour le cas où il se produirait une modification territoriale et politique (dans tels États ou telles régions)...»

Une photographie représente la signature à Moscou de ce pacte. Molotov est assis; debout, à la droite de Staline souriant, se trouvent Joachim von Ribbentrop et, à la droite de ce dernier, le colonel R. Schulze-Kossens.

28 août 1939: Signature du pacte d'assistance mutuelle entre la Grande-Bretagne et la Pologne.

1<sup>er</sup> septembre 1939: l'Allemagne attaque la Pologne.

3 septembre 1939: À 11 h la Grande-Bretagne déclare la guerre à l'Allemagne; à 17 h, la France «entre en guerre» contre l'Allemagne.

17 septembre 1939: l'Armée rouge pénètre en Pologne.

29 septembre 1939: Capitulation polonaise. Partage de la Pologne. Les armées allemande et soviétique s'étaient rencontrées le 19 septembre en Pologne à Brest-Litowsk. C'est dans cette ville qu'aura lieu un défilé commun de la victoire des armées allemande et soviétique.

31 octobre 1939: Discours de Molotov devant le Soviet suprême. Voici un extrait de ce discours, tel qu'il a été publié en première page de la *Pravda* du 1<sup>er</sup> novembre 1939:

«Il est possible d'admettre ou de repousser l'idéologie de l'hitlérisme comme celle de n'importe quel autre système idéologique. Mais chacun comprend qu'on ne peut



pas anéantir par la force une idéologie, qu'on ne peut pas en finir avec elle par la guerre. C'est pourquoi il n'est pas seulement insensé mais aussi criminel de mener une guerre comme la guerre "pour la destruction de l'hitlérisme" en couvrant celle-ci du faux drapeau de la lutte pour la "démocratie".»

14 novembre 1939: l'Union soviétique est exclue de la Société des Nations, comme l'avait été, avant elle, l'Allemagne et l'Italie.

2 janvier 1940: l'Union soviétique attaque la Finlande.

12 mars 1940: Signature, à Moscou, d'un traité de paix entre l'URSS et la Finlande.

10 mai 1940: début de l'offensive allemande sur le front de l'Ouest.

14 juin 1940: les troupes allemandes entrent dans Paris.

15 juin 1940: l'Union soviétique occupe Kowno et Vilna en Lituanie.

18 juin 1940: à Londres, le général (à titre provisoire) Charles de Gaulle lance un appel aux Français pour continuer la guerre contre l'Allemagne et l'Italie.

21 juin 1940: à Rethondes, Hitler reçoit les plénipotentiaires français. (Son «pas de danse à Rethondes» n'a pas existé; il s'agit d'un montage de deux cinéastes canadiens pour un film satirique contre Hitler.)

22 juin 1940: à Compiègne, signature d'un armistice entre la France et l'Allemagne.

26 juin 1940: l'Union soviétique lance un ultimatum à la Roumanie.

26 juin-1<sup>er</sup> juillet: l'Union soviétique occupe en Roumanie la Bessarabie et la Bukovine du Nord.

3-6 août 1940: l'Union soviétique occupe l'Estonie, la Lettonie et la Bessarabie, qu'elle transforme en républiques de l'URSS.

7 octobre 1940: l'Allemagne occupe la Roumanie.

Le 22 juin 1941, l'Allemagne, l'Italie et la Roumanie déclarent la guerre à l'Union soviétique.

# 1995

11 janvier 1995

## **Auschwitz: les faits et la légende**

Au début de 1940, Auschwitz n'était encore qu'une ville de Haute-Silésie allemande, peuplée de treize mille habitants. En mai 1940, dans la banlieue d'Auschwitz commença de s'édifier, sur l'emplacement d'une caserne d'artillerie de l'armée polonaise, un «camp de transit» pour dix mille détenus polonais. Dans les années qui suivirent, avec l'aggravation de la guerre, Auschwitz devint le centre d'un ensemble de près de quarante camps et sous-camps et la capitale d'un énorme complexe agricole et industriel (mines, pétrochimie, usines d'armement...) où travaillaient de nombreux détenus, polonais et juifs en particulier, aux côtés de travailleurs civils. Auschwitz fut, à la fois ou successivement, un camp de prisonniers de guerre, un vaste camp de transit, un camp-hôpital, un camp de concentration et un camp de travail forcé et de travail libre. Il ne fut jamais un «camp d'extermination» (expression inventée par les Alliés). En dépit de mesures d'hygiène drastiques et de la multiplicité des édifices ou des baraquements hospitaliers, parfois munis des derniers perfectionnements de la science médicale allemande, le typhus, qui était endémique dans la population juive polonaise et chez les prisonniers de guerre russes, opéra, avec la fièvre typhoïde et d'autres épidémies, des ravages dans les camps et dans la ville d'Auschwitz au sein de la population concentrationnaire, même parmi les médecins allemands, et dans la population civile. C'est ainsi que, durant toute l'existence du camp, ces épidémies, alliées, pour certains détenus, à de terribles conditions de travail dans cette zone de marécages, à la faim, à la chaleur et au froid, causèrent, du 20 mai 1940 au 18 janvier 1945, la mort de probablement cent cinquante mille détenus <sup>1</sup>.

---

1. Ce chiffre de cent cinquante mille *morts* correspond peut-être au nombre des *tués* du plus grand «crématoire-pour-vivants» du monde: celui du bombardement de Dresde, la «Florence de l'Elbe», en février 1945, par les aviateurs anglo-américains.

## La rumeur d'Auschwitz

Comme il est normal en temps de guerre et de propagande de guerre, de multiples rumeurs se développèrent à partir de ces faits dramatiques. Surtout vers la fin de la guerre et surtout dans les milieux juifs extérieurs à la Pologne, on se mit à raconter que les Allemands tuaient à Auschwitz des millions de détenus de manière systématique, sur un ordre venu de Berlin. Selon ces rumeurs, les Nazis avaient installé des «usines de mort», notamment pour les juifs; ils disséquaient les détenus vivants (vivisection) ou bien ils les brûlaient vivants (dans des fosses, dans des hauts-fourneaux ou dans des crématoires); ou encore, avant de les brûler, ils gazaient les juifs dans des abattoirs chimiques appelés «chambres à gaz». On retrouve là certains des mythes de la première guerre mondiale <sup>1</sup>.

## L'embarras des libérateurs soviétiques

Les Soviétiques occupèrent Auschwitz le 27 janvier 1945. Ce qu'ils découvrirent était tellement contraire à ce que colportait la propagande qu'on peut dire qu'ils en restèrent bouche bée. Par son organisation même et par ses installations sanitaires, tellement modernes aux yeux des Soviétiques, ce camp était tout le contraire d'un «camp d'extermination». Aussi, pendant plusieurs jours, la *Pravda* resta-t-elle silencieuse et, sur le moment, aucune commission d'enquête alliée ne fut invitée à venir constater sur place la vérité d'Auschwitz. Enfin, le 1<sup>er</sup> février, la *Pravda* sortit de son silence. Ce ne fut que pour mettre dans la bouche d'un prisonnier, et d'un seul, les mots suivants :

«Les hitlériens tuaient par le moyen de gaz les enfants, les malades ainsi que les hommes et les femmes inaptes au travail. Ils incinéraient les cadavres dans des fours spéciaux. Dans le camp il y avait douze de ces fours.»

Et d'ajouter que le nombre des morts était évalué à «des milliers et des milliers» et non à des millions. Le lendemain, le grand reporter officiel du journal, le juif Boris Polevoï, affirma que le moyen essentiel utilisé par les Allemands pour exterminer leurs victimes était... l'électricité :

«[On utilisait une] chaîne électrique où des centaines de personnes étaient simultanément tuées par un courant électrique; les cadavres tombaient sur une bande lentement

---

1. Pendant la première guerre mondiale, les Alliés ont accusé les Allemands d'utiliser des églises comme chambres à gaz et de faire fonctionner des usines à cadavres. Sur le premier point, voyez «Atrocities in Serbia, 700,000 victims» (*The Daily Telegraph*, 22 mars 1916, p. 7) à comparer avec «Germans Murder 700,000 Jews in Poland. Travelling Gas Chambers» (*The Daily Telegraph*, 25 juin 1942, p. 5).

mue par une chaîne et avançaient ainsi vers un haut-four-neau. »

La propagande soviétique était dans le désarroi et put seulement montrer dans ses films les personnes mortes ou mourantes que les Allemands, en retraite, avaient laissées sur place. Il y avait aussi, comme le montrent les actualités de l'époque sur la libération du camp, de nombreux enfants vivants ainsi que des adultes en bonne santé. La propagande juive vint alors au secours de la propagande soviétique.

### **La propagande juive à la fin de 1944**

Au printemps 1944, deux juifs évadés d'Auschwitz s'étaient réfugiés en Slovaquie. Là, avec l'aide de coreligionnaires, ils commencèrent à mettre au point une histoire des camps d'Auschwitz, de Birkenau (camp annexe d'Auschwitz) et de Majdanek, décrits par eux comme des «camps d'extermination». Le plus connu de ces juifs était Walter Rosenberg, alias Rudolf Vrba, lequel vit encore aujourd'hui au Canada. Leur récit, hautement fantaisiste, passa ensuite, toujours dans des milieux juifs, en Hongrie, en Suisse et, enfin, aux États-Unis. Il prit la forme d'un rapport dactylographié publié par le *War Refugee Board*, en novembre 1944, sous le timbre de la présidence des États-Unis; le *War Refugee Board* devait sa création à Henry Morgenthau Junior (1891-1967), secrétaire au Trésor, qui allait se rendre célèbre par le «plan Morgenthau» qui, s'il avait été suivi par Roosevelt et Truman, aurait abouti à l'anéantissement physique, après la guerre, de millions d'Allemands.

Ce rapport servit de matrice à la «vérité» officielle d'Auschwitz. Les Soviétiques s'en inspirèrent pour leur document URSS-008 du 6 mai 1945 qui, au procès de Nuremberg, se vit accorder, comme leur rapport sur Katyn, le statut de document «à valeur authentique», qu'il était interdit de contester. Selon ce document, les Allemands avaient tué à Auschwitz plus de quatre millions de personnes, notamment en les gazant avec l'insecticide appelé «Zyklon B». Cette «vérité» officielle allait s'effondrer en 1990.

### **La confession de Rudolf Höss**

Le 15 avril 1946, l'un des trois commandants successifs d'Auschwitz, Rudolf Höss (à ne pas confondre avec Rudolf Hess) «confessa» sous la foi du serment, devant ses juges et devant les journalistes du monde entier, que, du temps de son commandement, c'est-à-dire du 20 mai 1940 au 1<sup>er</sup> décembre 1943, au moins deux millions et demi millions de détenus d'Auschwitz avaient été exécutés par le gaz et qu'au moins cinq cent mille autres avaient succombé à la faim et à la maladie, ce qui faisait un total d'au moins trois millions de morts pour cette seule période. Pas un instant, R. Höss ne fut

interrogé ou contre-interrogé sur la *matérialité* des faits extraordinaires qu'il rapportait. Il fut livré aux Polonais. Sous la surveillance de ses geôliers communistes, il rédigea au crayon une confession en bonne et due forme. Après quoi, il fut pendu à Auschwitz le 16 avril 1947. Curieusement, il fallut attendre 1958 pour avoir communication, partielle, de cette confession connue du grand public sous le titre de *Commandant à Auschwitz*.

### **Impossibilités physico-chimiques**

La description, extrêmement vague et rapide, de l'opération de gazage des détenus, telle que la relatait R. Höss dans sa confession écrite, était impossible pour des raisons physique et chimique. Il ne faut pas confondre un gazage d'exécution avec un gazage suicidaire ou accidentel: dans un gazage d'exécution, on veut tuer sans être tué !

Le Zyklon B est un insecticide à base d'acide cyanhydrique, utilisé depuis 1922 et encore aujourd'hui. Il est d'une grande dangerosité. Il adhère aux surfaces. Il est difficile à évacuer. Il est explosible. Les Américains utilisent le gaz cyanhydrique pour l'exécution, dans certains états, de leurs condamnés à mort. Une chambre à gaz d'exécution est nécessairement très sophistiquée et la procédure est longue et dangereuse. Or, R. Höss, dans sa confession, disait que l'équipe chargée d'extraire deux mille cadavres d'une chambre à gaz pénétrait dans les lieux dès la mise en marche d'un ventilateur et procédait à cette tâche herculéenne en mangeant et en fumant, c'est-à-dire, si l'on comprend bien, sans même un masque à gaz. Impossible. Personne n'aurait pu ainsi pénétrer dans un océan d'acide cyanhydrique pour y manipuler des milliers de cadavres cyanurés, eux-mêmes devenus intouchables parce que imprégnés d'un violent poison qui tue par contact. Même avec des masques à gaz au filtre spécial pour l'acide cyanhydrique la tâche eût été impossible car ces filtres ne pouvaient pas résister en cas de forte respiration due à un effort physique, même de faible intensité.

### **Une réponse de trente-quatre historiens**

Dans *Le Monde* du 29 décembre 1978 et du 16 janvier 1979, j'exposais brièvement les raisons pour lesquelles, connaissant les lieux et la prétendue procédure suivie, j'estimais que les gazages d'Auschwitz étaient techniquement impossibles. Le 21 février 1979, toujours dans *Le Monde*, parut une déclaration de trente-quatre historiens qui se concluait ainsi: «Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu.» Selon moi, les «exterminionnistes», comme je les appelle, signaient là une capitulation en rase campagne. Sur le plan de la science et de l'histoire, le mythe des chambres à gaz nazies venait de recevoir un coup fatal. Depuis cette date,

aucun ouvrage exterminationniste n'est venu nous apporter des éclaircissements sur ce point, et surtout pas celui de Jean-Claude Pressac, fallacieusement intitulé *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*. Pour commencer, le temps est fini où les historiens osaient nous dire qu'était authentique telle chambre à gaz présentée aux touristes comme «en état d'origine», «à l'état de reconstitution» ou «à l'état de ruines» (des ruines peuvent être parlantes). Les prétendues chambres à gaz d'Auschwitz n'étaient que des chambres froides pour la conservation des cadavres en attente de leur crémation, ainsi que l'attestent les plans que j'ai découverts en 1976.

### **Montrez-moi ou dessinez-moi...**

En mars 1992, je lançais à Stockholm un défi de portée internationale: «Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie !» Je précisais que je n'étais intéressé ni par un bâtiment censé contenir une telle chambre à gaz, ni par un pan de mur, ni par une porte, ni par des cheveux, ni par des chaussures. Je voulais une représentation complète de l'arme du crime, de sa technique, de son fonctionnement. J'ajoutais que, si l'on prétendait maintenant que les Allemands avaient détruit cette arme, il fallait qu'on me dessine cette arme. Je refusais de croire à une «réalité matérielle» dépourvue de représentation matérielle.

### **L'Holocaust Memorial Museum**

Le 30 août 1994, je visitais l'*Holocaust Memorial Museum* de Washington. Je n'y trouvais aucune représentation physique de la magique chambre à gaz. Devant quatre témoins, dans son bureau, je demandais alors à Michael Berenbaum, *Research Director* du musée, de m'expliquer cette anomalie. Après s'être violemment emporté, il finit par me répondre que «la décision avait été prise de ne donner aucune représentation physique de la chambre à gaz nazie» ! Il ne chercha même pas à invoquer l'existence dans son musée d'une maquette artistique du crématoire-II de Birkenau. Il savait que cette maquette, qu'il ne reproduisait d'ailleurs pas dans son livre-guide du musée<sup>1</sup>, n'était qu'une création artistique sans rapport avec la réalité.

### **La débâcle exterminationniste**

A M. Berenbaum, j'eus l'occasion de rappeler quelques événements désastreux pour la cause exterminationniste. En 1968, dans sa thèse, l'historienne juive Olga Wormser-Migot avait reconnu qu'il existait un «problème des chambres à gaz» et elle avait écrit

---

1. *The World Must Know, The History of the Holocaust...*, p. 137-143.

qu'Auschwitz-I était «sans chambre à gaz» (cette «chambre à gaz» visitée par des millions de touristes !) <sup>1</sup>.

En 1983, un Britannique, pourtant défenseur de la légende de l'extermination, révélait comment Rudolf Höss, avant de déposer devant le tribunal de Nuremberg, avait été torturé par des membres, juifs, de la Sécurité militaire britannique, puis était passé aux aveux à force de coups de pied, de coups de poing, de coups de cravache, d'exposition au froid et de privation de sommeil <sup>2</sup>.

En 1985, au premier procès d'Ernst Zündel à Toronto, le témoin n° 1, Rudolf Vrba, et l'historien n° 1 de la thèse exterminationniste, Raul Hilberg, s'étaient effondrés lors de leur contre-interrogatoire mené par l'avocat Douglas Christie, que j'assistais <sup>3</sup>.

En 1988, l'historien juif américain Arno Mayer, qui affirmait croire au génocide et aux chambres à gaz, écrivait :

«*Sources for the study of the gas chambers are at once rare and unreliable [...]. Besides, from 1942 to 1945, certainly at Auschwitz, but probably overall, more Jews were killed by so-called "natural" causes than by "unnatural" ones* <sup>4</sup>. »

En 1992, Yehuda Bauer, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, qualifiait de «*silly*» (inepte) la thèse selon laquelle la décision d'exterminer les juifs avait été prise le 20 janvier 1942 à Berlin-Wannsee <sup>5</sup>.

En 1993, J.-C. Pressac évaluait le nombre des morts d'Auschwitz (juifs et non juifs) à un total de 775.000 et, en 1994, à un chiffre compris entre 630.000 et 710.000 <sup>6</sup>.

Cette même année, le professeur Christopher Browning, collaborateur de l'*Encyclopedia of the Holocaust*, déclarait : «*Höss was always a very weak and confused witness*» et il avait l'aplomb d'ajouter : «*The revisionists use him all the time for this reason, in order to try and discredit the memory of Auschwitz as a whole* <sup>7</sup>. »

---

1. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi...*, p. 157, 541-545.

2. R. Butler, *Legions of Death*, page des «acknowledgements» et p. 234-238.

3. B. Kulaszka, *Did Six Million Really Die ?*; voy. dans l'index «Vrba, Rudolf» et «Hilberg, Raul».

4. «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et sujettes à caution [...]. Cela dit, de 1942 à 1945, certainement à Auschwitz, mais probablement aussi partout ailleurs, les causes dites "naturelles" tuèrent plus de juifs que les causes "non naturelles" [sous-alimentation, maladie, épidémie, épuisement].» A. Mayer, *The Final Solution in History*, p. 362, 365.

5. «Wannsee's importance rejected», Jewish Telegraphic Agency, *The Canadian Jewish News*, 30 January 1992.

6. J.-C. Pressac, *Les Crématoire d'Auschwitz*, p. 148; *Die Krematorien von Auschwitz*, p. 202.

7. «Höss a toujours été un témoin très faible et confus. C'est pourquoi les révisionnistes l'utilisent tout le temps en vue d'essayer de jeter le discrédit sur la

A Auschwitz, jusqu'au début de 1990, tout le monde pouvait constater que, sur dix-neuf plaques de métal du grand monument de Birkenau, était inscrit en dix-neuf langues différentes que quatre millions de personnes étaient mortes dans ce camp; or, ces plaques étaient retirées vers avril 1990 par les autorités du musée d'Auschwitz qui, aujourd'hui encore, ne savent toujours pas par quel chiffre remplacer le chiffre mensonger devant lequel étaient venus s'incliner tous les grands de ce monde, y compris le pape Jean-Paul II.

A l'appui de leur thèse, les révisionnistes disposent de trois expertises différentes (F. Leuchter, G. Rudolf, W. Lüftl) et même du commencement d'une expertise polonaise tandis que les exterminationnistes n'osent toujours pas entreprendre une expertise de l'arme du crime.

Tous les survivants juifs d'Auschwitz et, en particulier, les «enfants d'Auschwitz», c'est-à-dire ceux qui sont nés dans le camp ou qui y ont vécu leurs jeunes années, sont des preuves vivantes qu'Auschwitz n'a jamais pu être un camp d'extermination.

Non seulement il n'a existé ni un ordre, ni un plan, ni trace d'une instruction ou d'un budget pour cette vaste entreprise qu'aurait été l'extermination systématique des juifs; non seulement il n'existe ni un rapport d'autopsie établissant la mort d'un détenu par gaz-poison, ni une expertise officielle de l'arme du crime, mais il n'existe aucun *témoin* des chambres à gaz en dépit de ce que quelques auteurs de best-sellers voudraient nous faire croire. Dans *La Nuit*, témoignage autobiographique publié en 1958, Élie Wiesel ne mentionne pas une seule fois les chambres à gaz d'Auschwitz; il dit que les juifs étaient exterminés dans des fournaises ou dans des fours crématoires! En janvier 1945, les Allemands lui laissèrent le choix, ainsi qu'à son père, d'attendre les Soviétiques sur place ou de partir vers le cœur de l'Allemagne. Après mûre réflexion, le père et le fils décidèrent de fuir avec leurs «exterminateurs» allemands plutôt que d'attendre leurs libérateurs soviétiques. Cela se trouve en toutes lettres dans *La Nuit*, qu'il suffit de lire avec attention<sup>1</sup>.

### **Le mensonge d'Auschwitz**

En 1980, je déclarais: «Attention! Aucun des soixante mots de la phrase que je vais prononcer ne m'est dicté par une opinion politique. Le prétendu génocide des juifs et les prétendues chambres à gaz hitlériennes forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie

---

mémoire d'Auschwitz dans sa totalité.» Cité par C. Hitchens, «Whose History is it?», p. 117.

1. É. Wiesel, *La Nuit*, p. 128-130. Il est à remarquer que, dans l'édition allemande de ce célèbre ouvrage, les mots de «crématoire(s)» ou de «fours crématoires» ont été systématiquement remplacés par le mot de «chambre(s) à gaz» (en allemand «*Gaskammer(n)*») afin de mettre du gaz là où E. Wiesel, en 1958, avait oublié d'en mettre.



politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand – *mais non pas ses dirigeants* – et le peuple palestinien tout entier».

Aujourd'hui, je ne vois pas un mot à retirer de cette déclaration malgré les agressions physiques, malgré les procès, malgré les amendes dont j'ai souffert depuis 1978 et malgré l'emprisonnement, l'exil ou la persécution de tant de révisionnistes. Le révisionnisme historique est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. Je n'ai qu'un regret: c'est de ne pouvoir, dans les limites de cet article, trouver la place nécessaire pour rendre hommage aux cent auteurs révisionnistes qui, depuis le Français Paul Rassinier et en passant par l'Américain Arthur R. Butz, l'Allemand Wilhelm Stäglich, l'Italien Carlo Mattogno et l'Espagnol Enrique Aynat, ont accumulé sur la réalité historique de la seconde guerre mondiale tant de travaux aux mérites éclatants.

Un dernier mot: les révisionnistes ne sont ni des négateurs ni des personnages animés de sombres intentions. Ils cherchent à dire ce qui s'est passé et non pas ce qui ne s'est pas passé. Ils sont positifs. Ce qu'ils annoncent est une bonne nouvelle. Ils continuent de proposer un débat public, en pleine lumière, même si, jusqu'ici, on leur a surtout répondu par l'insulte, par la violence, par la force injuste de la loi ou encore par de vagues considérations politiques, morales ou philosophiques. La légende d'Auschwitz doit, chez les historiens, laisser place à la vérité des faits <sup>1</sup>.

\*\*\*

19 janvier 1995

### **Les falsifications d'Auschwitz d'après un dossier de *L'Express***

«Auschwitz: la mémoire du mal». C'est sous ce titre que *L'Express* présente un dossier de vingt pages sur le camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau <sup>2</sup>. Éric Conan est le principal responsable de ce dossier qui, tout en reprenant la thèse habituelle de l'extermination des juifs, tend à donner raison aux révisionnistes sur deux points principaux: on a beaucoup exagéré le nombre des morts et, sur le chapitre de la «chambre à gaz» qu'on visite à Auschwitz-I, on a eu recours aux «falsifications», au «travestissement» et à «l'artifice».

Sur le premier point, le public pourra prendre connaissance du nouveau nombre des morts, considérablement révisé à la baisse, mais sans qu'on lui

---

1. Pour les publications révisionnistes en français, voy. *RHR* et, pour celles en anglais ou en allemand, Samisdat Publishers ou Institute for Historical Review.

2. *L'Express*, semaine du 19 au 25 janvier 1995, p. 54-73.

révèle quel était l'ancien nombre (4 millions) et sans qu'on lui dise que ce nouveau nombre (1,5 million) est, lui aussi, contestable car il résulte non pas d'une enquête historique proprement dite mais d'une décision de la présidence de la République polonaise !

Sur le second point, le public continuera d'être trompé: «*Pour l'instant, on laisse [la chambre à gaz] en l'état et on ne précise rien au visiteur. C'est trop compliqué. On verra plus tard*», a déclaré Krystyna Oleksy, l'une des responsables du musée national d'Auschwitz.

Colligeons, page après page, les extraits révisionnistes de ce dossier exterminationniste. Les soulignements sont de notre fait. Nous nous limitons à l'article même d'Éric Conan.

– Pages 54-55, légende de la photographie: «Nous ne pouvons pas prendre le risque de susciter de nouvelles accusations de **falsification**.»

– Page 57: «des bâtiments à **l'authenticité déjà bien malmenée** [...]. Quelle part de ces vestiges date encore de 1945 ? “Au moins 60 %”, précise Witold Smrek [conservateur général], agacé par les critiques qui s'élèvent à présent contre quarante années de **préservation-construction** d'Auschwitz. [...] Toutes ces précautions — ce souci de bien faire, de ne pas être taxé de **falsification** — illustrent les efforts **récents** des autorités polonaises pour délivrer l'ancien camp d'extermination de quarante ans d'une mémoire communiste qui avait **modelé** le site jusqu'à en **nier** la signification.» [Commentaire: les communistes sont ici accusés d'avoir été des négateurs ou des négationnistes.]

– Page 58: «La morgue du crématoire [I] servit à cet usage [de gazage homicide] dans les premiers mois de 1942» [Commentaire: É. Conan cherche à minimiser la durée d'activité de cette embarrassante chambre à gaz qui, selon la version officielle, aurait fonctionné de l'automne 1941 jusqu'à la fin de l'année 1942].

– Page 60: Stefan Wilkanowicz [vice-président du Comité international du Musée d'État d'Auschwitz]: «**Les plus grosses énormités** ont été rectifiées, mais les principales discussions n'en finissent pas et sont loin d'être tranchées. **Je peux même dire que des débats essentiels, douloureux, parfois imprévus, ne font que commencer** !»

«Le Comité international a tout de même été contraint, il y a seulement quelques semaines, de mettre un terme à **une controverse qui durait depuis cinq ans**. Il vient de remplacer, pour les prochaines cérémonies du cinquantième anniversaire, la plaque commémorative de Birkenau (en vingt langues) qu'il avait fait immédiatement

déposer en 1990. Elle était le signe le plus visible et le plus gênant de l'emprise communiste sur le site. On pouvait, en effet, y lire: "Ici, de 1940 à 1945, quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été torturés et assassinés par les meurtriers hitlériens". Non seulement le chiffre était **grossièrement erroné**, mais le texte ne faisait aucune allusion à l'identité juive de 90 % des victimes. [...]

« Pendant des dizaines d'années, cette **négarion du judéocide** fut l'une des constantes de l'approche stalinienne. » [Commentaire: Pendant quarante ans, les grands de ce monde, y compris Valéry Giscard d'Estaing et le pape Jean-Paul II, ont cautionné ce chiffre mensonger de quatre millions en venant s'incliner devant les dix-neuf – et non les vingt – plaques commémoratives. Les communistes sont, ici, à nouveau accusés d'avoir « nié » le « génocide des juifs ». En réalité, ils ont bel et bien mentionné les juifs parmi les victimes, allant jusqu'à leur consacrer un pavillon particulier dans le musée. Selon l'usage, É. Conan accuse les communistes pour décharger les juifs.]

– Page 62: [Commentaire: É. Conan explique que, pendant cinq ans, on s'est disputé sur le nouveau chiffre à inscrire sur le monument de Birkenau. Il dit:] « Selon les évaluations les plus sérieuses – celles de Raul Hilberg, Franciszek Piper et Jean-Claude Pressac – de 800.000 à 1,2 million de personnes ont été **assassinées** à Auschwitz, dont de 650.000 à 1 million de juifs. » [Commentaire: ces totaux sont ceux des *morts* et non des *assassinés*. En 1993, J.-C. Pressac évaluait le nombre des morts à 775.000, chiffre arrondi à 800.000<sup>1</sup>, mais, l'année suivante, il révisait ces chiffres à la baisse: de 630.000 à 710.000 morts et, parmi ceux-ci, de 470.000 à 550.000 juifs gazés<sup>2</sup>. F. Piper, lui, évalue le nombre des morts à un chiffre compris entre 1,1 et 1,5 million<sup>3</sup>. Par conséquent, les estimations du nombre des *morts* vont de 630.000 à 1,5 million, ce qui donne une idée du caractère spéculatif de ces estimations.]

« La discussion fut tendue. La solution logique consistait à reprendre l'estimation – 1,1 million de tués, dont 960.000 juifs – établie par le département d'histoire du musée et issue de dix ans de travaux de Franciszek Piper. **Ou à n'indiquer aucun chiffre, comme le propo-**

---

1. J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz...*, p. 148.

2. J.-C. Pressac, *Die Krematorien von Auschwitz...*, p. 202.

3. Y. Gutman and M. Berenbaum (editors), *Anatomy of the Auschwitz Death Camp*, p. 71-72.

sait le musée. Serge Klarsfeld suggérait de ne pas mentionner de chiffre global, inconnu [...]. Stefan Wilkanowicz, en bon conciliateur, avait proposé la formule : “Plus d’un million”. Faute d’accord au sein du comité, l’affaire fut finalement tranchée à la chancellerie de la présidence de la République : **1,5 million**”. Il n’y eut, en revanche, aucune discussion sur la nécessité de combler l’ “oubli” à propos de l’identité juive de la majorité des victimes. Le texte définitif est explicite : “Que ce lieu où les nazis ont **assassiné** un million et demi d’hommes, de femmes et d’enfants, en majorité des juifs de divers pays d’Europe, soit à jamais pour l’humanité un cri de désespoir et un avertissement.»

– Page 68 : «Autre sujet délicat : que faire des **falsifications** léguées par la gestion communiste ? Dans les années cinquante et soixante, plusieurs bâtiments, qui avaient disparu ou changé d’affectation, furent reconstruits, avec de **grosses erreurs**, et **présentés comme authentiques**. Certains, **trop “neufs”**, ont été fermés au public. **Sans parler de chambres à gaz d’épouillage présentées parfois comme des chambres à gaz homicides**. Ces **aberrations** ont beaucoup servi aux négationnistes qui en ont tiré l’essentiel de leurs affabulations. L’exemple du crématoire-I, le seul d’Auschwitz-I, est significatif. Dans sa morgue fut installée la première chambre à gaz. Elle fonctionna peu de temps, au début de 1942 : l’isolement de la zone, qu’impliquaient les gazages, perturbait l’activité du camp. Il fut donc décidé, à la fin d’avril 1942, de transférer ces gazages mortels à Birkenau, où ils furent pratiqués, sur des victimes essentiellement juives, à une échelle industrielle [Commentaire : É. Conan fait du roman]. Le crématoire-I fut, par la suite, transformé en abri antiaérien, avec salle d’opération. En 1948, lors de la création du musée, le crématoire-I fut reconstitué **dans un état d’origine supposé. Tout y est faux** : les dimensions de la chambre à gaz, l’emplacement des portes, les ouvertures pour le versement du Zyklon B, les fours, rebâti selon les souvenirs de quelques survivants, la hauteur de la cheminée. A la fin des années soixante-dix, **Robert Faurisson** exploita d’autant mieux ces **falsifications** que les **responsables du musée rechignaient alors à les reconnaître**. Un négationniste américain vient de tourner un film vidéo dans la chambre à gaz (toujours présentée comme authentique) : on l’y voit interpellé les visiteurs avec ses «révélations». Jean-Claude Pressac, l’un des premiers à établir exactement l’histoire de cette chambre à

gaz et de ses modifications pendant et après la guerre, propose de la restaurer dans son état de 1942, en se fondant sur des plans allemands qu'il vient de retrouver dans les archives soviétiques. [Commentaire: FAUX. R. Faurisson avait trouvé ces plans en 1976 et les avait publiés en 1979; ces plans et les ruines actuelles – très parlantes – prouvent que les révisionnistes avaient raison !] D'autres, comme Théo Klein [ancien président du Conseil représentatif des institutions juives de France], préfèrent la laisser en l'état, mais en expliquant au public le **travestissement** : "l'Histoire est ce qu'elle est; il suffit de la dire, même lorsqu'elle n'est pas simple, plutôt que de **rajouter de l'artifice à l'artifice.**" Krystyna Oleksy, dont le bureau directorial, qui occupe l'ancien hôpital des SS, donne directement sur le crématoire-I, ne s'y résout pas : **"Pour l'instant, on la laisse en l'état et on ne précise rien aux visiteurs. C'est trop compliqué. On verra plus tard."**» [Commentaire: autrement dit, on a menti, on ment, on mentira.]

### Conclusion

En quoi peut-on me reprocher d'avoir dénoncé «à la fin des années soixante-dix» tant de falsifications ? Pourquoi m'a-t-on alors traité de falsificateur ? Pourquoi, aujourd'hui encore, me traite-t-on de falsificateur et pourquoi continue-t-on de me poursuivre devant les tribunaux, où trois procès sont encore pendants pour «contestation» de la vérité historique officielle ?

Le dossier de *L'Express* constitue une révision de l'histoire mensongère d'Auschwitz. Bien d'autres révisions de cette histoire sont à venir. S. Wilkanowicz a raison de déclarer que «des débats essentiels, douloureux, parfois imprévus, ne font que commencer». Il faudra progressivement admettre qu'il n'a pas existé à Auschwitz la moindre chambre à gaz homicide et que le total des morts – surtout à cause des épidémies – a dû s'élever à 150.000 personnes. En attendant, les innombrables visiteurs du crématoire-I pourront, d'ores et déjà, soumettre aux guides la déclaration de M<sup>me</sup> Oleksy et exiger des explications sur l'imposture de la «chambre à gaz».

\*\*\*

3 février 1995

**Des organisations juives et l'État d'Israël obtiennent  
le sabordage d'un magazine japonais  
tirant à deux cent cinquante mille exemplaires**

«Le plus grand tabou de l'histoire de l'après-guerre : les chambres à gaz nazies n'ont pas existé.» : c'est sous ce titre que le magazine de luxe *Marco Polo*, tirant à deux cent cinquante mille exemplaires, a publié un article de dix pages du D<sup>r</sup> Masanori Nishioka.

Des organisations juives établies au Japon et aux États-Unis ainsi que l'État d'Israël ont immédiatement lancé une campagne de protestation et de pression à la fois auprès de l'éditeur, auprès des annonceurs publicitaires du magazine, auprès de la représentation diplomatique japonaise aux États-Unis et de la représentation diplomatique américaine au Japon et, enfin, auprès du ministre des affaires étrangères à Tokyo. En un premier temps, l'éditeur a fermement défendu l'article incriminé; en un second temps, le groupe de presse dont il dépend, la puissante Bungei Shunju C<sup>o</sup>, a proposé la publication d'un contre-article. La proposition a été refusée sur un ton outragé. De prestigieux annonceurs ont fait savoir qu'ils retireraient toute publicité au magazine; parmi eux, le bijoutier français Cartier, les fabricants d'automobiles allemandes Volkswagen et japonaises Mitsubishi, ainsi que les groupes Philip Morris et Microsoft. La Bungei Shunju C<sup>o</sup>, estimant sans doute que ce boycottage risquait de s'étendre à toutes les publications de son groupe, a décidé le sabotage du magazine. Déjà, en 1994, des organisations juives avaient obtenu que fût retiré du commerce un livre sur Hitler. Comme d'habitude, l'organisation qui a pris la tête de cette campagne de l'«insupportable police juive de la pensée» (Annie Kriegel) a été le «Centre Simon Wiesenthal» de Los Angeles, dirigé par les rabbins Marvin Hier et Abraham Cooper.

En France, l'AFP et le journal *Libération* (27 janvier) ont rendu honnêtement compte de l'affaire. En revanche, *Le Monde* (2 février), sous la signature de son correspondant à Tokyo Philippe Pons, a totalement masqué le rôle des organisations juives et de l'État d'Israël et a présenté le sabotage de la revue comme une initiative purement japonaise dictée par une indignation spontanée ! *Le Monde* ajoute que l'opinion publique japonaise a une perception «naïve» d'une prétendue «conspiration mondiale» des juifs.

Il est, certes, naïf de croire à une conspiration ou à une conjuration juive comme il l'est de crier au complot antijuif mais la puissance juive dans le monde est une réalité. Les organisations juives et l'État d'Israël s'accommodent fort bien, quand ils n'en tirent pas profit, d'un antisémitisme qui reste verbal mais le révisionnisme historique, avec ses arguments imparables et ses conclusions scientifiques, leur inspire panique, colère et violence.

Ce sabotage du magazine japonais prouve, une fois de plus, qu'aucune puissance financière au monde ne peut enfreindre le tabou des chambres à gaz nazies sous peine de boycottage à l'échelle de la planète. Il en va de même pour les hauts dirigeants politiques. Un haut dirigeant – fût-il arabe et

antisioniste – qui maintiendrait que ces chambres à gaz n'ont pas existé exposerait son pays au boycottage, au blocus, à la famine <sup>1</sup>.

Pour Raymond Aron, «Israël est né par la violence, ne dure que par la violence et risque de périr demain par la violence <sup>2</sup>».

Les révisionnistes, eux, répugnent à la violence. Ils persistent à proposer un débat public.

\*\*\*

4 février 1995

### **Sur Auschwitz, lentement, la vérité reprend ses droits**

Sur Auschwitz, les exterminationnistes ont beaucoup divagué <sup>3</sup> et ils continuent de divaguer. Le cinquantième anniversaire de la «libération» du camp par les Soviétiques a donné lieu à l'habituel sabbat médiatique sur le thème des «chambres à gaz» et du «génocide» mais, pour l'observateur de la presse française, la fausse peinture dont on a ainsi recouvert les réalités d'Auschwitz continue de s'écailler, inexorablement. Sans bruit, en douceur, furtivement, les tenants de la légende eux-mêmes se voient contraints de revenir à la réalité des faits. Du 19 janvier au 4 février 1995, soit en une quinzaine de jours et pour ne se limiter qu'à quatre périodiques français (*L'Express*, *Le Monde*, *L'Humanité-Dimanche* et *Libération*), on a pu relever de nombreux indices de cette rectification insensible de l'histoire officielle d'Auschwitz.

### **Éric Conan dans *L'Express***

Dans sa livraison du 19 janvier, *L'Express* publie un dossier d'Éric Conan d'où il ressort que le nombre officiel des morts d'Auschwitz n'est plus aujourd'hui de quatre millions, comme en avaient décidé les juges de Nuremberg en 1946, mais d'un million et demi, comme vient de le décréter Lech Walesa en accord avec les autorités juives. E. Conan se garde de rappeler que, pour Jean-Claude Pressac, le vrai chiffre serait de 630.000 à 710.000 <sup>4</sup> et, bien entendu, il ne révèle pas pour quelles raisons les révisionnistes proposent, eux, le chiffre de 150.000 (la plupart victimes du typhus, de la dysenterie, des conditions de travail et de logement). Mais il dénonce, à son tour, bien tardivement, une quantité de falsifications exterminationnistes signalées depuis vingt ans par les révisionnistes. Il

---

1. L'État d'Israël est déjà un partisan décidé du blocus de l'Irak qui aboutit, pour beaucoup d'enfants irakiens, à la famine et à la mort.

2. R. Aron, *Mémoires*, Julliard, 1983, p. 658.

3. Voy. R. Faurisson, «Auschwitz : les faits et la légende», ci-dessus p. 1633.

4. J.-C. Pressac, *Die Krematorien von Auschwitz*, p. 202.

emploie les mots suivants : « falsification », « authenticité déjà bien malmenée », « falsification », « les plus grosses énormités », « grossièrement erroné », « falsifications », « grosses erreurs » ; il écrit : « Certains [bâtiments d'Auschwitz], trop "neufs", ont été fermés au public. Sans parler de chambres à gaz d'épouillage présentées parfois comme des chambres à gaz homicides. » Il parle d'« aberrations » ; il ajoute : « En 1948, lors de la création du musée, le crématoire-I [visité depuis cette date par des millions de touristes abusés] fut reconstitué dans un état d'origine supposé. Tout y est faux [...]. A la fin des années soixante-dix, Robert Faurisson exploita d'autant mieux ces falsifications que les responsables du musée rechignaient alors à les reconnaître. » É. Conan parle aussi de « travestissement » et Théo Klein d'« artifice ». Il montre que la « chambre à gaz » encore aujourd'hui visitée par tant de touristes constitue un tel amas de falsifications, de travestissements et d'artifices que les autorités d'Auschwitz ne savent plus comment se tirer d'affaire ; un membre de la direction du musée déclare à propos de cette chambre à gaz : « Pour l'instant, on la laisse en l'état et on ne précise rien aux visiteurs. C'est trop compliqué. On verra plus tard. » Stefan Wilkanowicz, vice-président du Comité international du Musée d'État d'Auschwitz, déclare pour sa part : « Les plus grosses énormités ont été rectifiées mais les principales discussions n'en finissent pas et sont loin d'être tranchées. Je peux même dire que des débats essentiels, douloureux, parfois imprévus, ne font que commencer <sup>1</sup>. »

### **Georges Snyders dans *Le Monde***

Dans sa livraison du 22-23 janvier, *Le Monde* publie un article de Georges Snyders sur la « libération » d'Auschwitz par les Soviétiques. Cet ancien élève de l'École normale supérieure a l'honnêteté de confesser son embarras sur la réalité des sélections soit pour le travail, soit pour la « chambre à gaz », sélections qui, selon la légende, se seraient pratiquées à l'arrivée des trains de déportés. Il écrit : « Nous passons devant un officier allemand qui désigne, d'un mouvement de tête, ceux qui doivent prendre le chemin de gauche, qui mène à la mort, et ceux qui iront vers la droite : le camp de travail. Mais cette scène, je n'arrive pas à savoir si je l'ai vécue ou si je l'ai vue dans un film américain sur la déportation – à moins que le film n'ait reproduit la réalité <sup>2</sup>. »

### **Serge Klarsfeld dans *L'Humanité-Dimanche***

Dans sa livraison du 26 janvier, *L'Humanité-Dimanche* publie un article de Jacques Dion où l'on peut lire à propos de Serge Klarsfeld : « Son père Arno est mort à Auschwitz après avoir assommé un kapo qui l'avait frappé. »

---

1. É. Conan, « Auschwitz : la mémoire du mal ».

2. G. Snyders, « La Libération d'Auschwitz », p. 13.



Rappelons qu'un kapo était un détenu, juif ou non juif. Or, à plusieurs reprises, dans le passé (proche ou lointain), Serge Klarsfeld, d'une part, et son épouse Beate Klarsfeld, d'autre part, avaient affirmé qu'Arno Klarsfeld était mort «assassiné» ou «gazé». En 1977, S. Klarsfeld avait déclaré son père «assassiné»<sup>1</sup>. En 1979, il confiait: «Je ne sais comment il est mort, gazé ou à l'infirmerie<sup>2</sup>.» En 1980, il le déclarait «assassiné»<sup>3</sup>. En 1991, Beate Klarsfeld déclarait sur les marches du tribunal de Malden (Massachusetts), devant la télévision américaine, que le père de son mari était mort «*in the gas chambers*» (19 février 1991). En 1993, la famille Klarsfeld rappelait, dans une annonce nécrologique, qu'il avait été «assassiné»<sup>4</sup>. Il est probable, tout compte fait, qu'Arno Klarsfeld est mort à l'infirmerie d'Auschwitz des suites d'une rixe avec un co-détenu<sup>5</sup>.

Il serait intéressant de savoir à quel titre A. Klarsfeld a été arrêté; est-ce pour avoir été dans la Résistance (S. Klarsfeld déclarait sur FR3 le 14 février 1986 que son père avait appartenu à ladite Résistance) ? «Il est évident», écrit S. Klarsfeld, «que les résistants nuisaient à la sécurité de l'occupant<sup>6</sup>.» Il serait également intéressant de savoir le motif de la rixe.

### **Jean-Marc Théolleyre dans *Le Monde***

Dans sa livraison des 29 et 30 janvier, *Le Monde* publie un article de Jean-Marc Théolleyre, propagandiste de l'«Holocauste» et amateur d'atrocités fictives. Il s'agit du compte rendu d'un spectacle créé à partir d'écrits de Charlotte Delbo. Ce spectacle comprend la récitation des noms des femmes parties de Romainville le 24 janvier 1943 pour arriver à Auschwitz le 27. Il est remarquable que les noms des mortes soient suivis de la mention: «Morte au Revier (infirmerie) de Birkenau» et non pas de la mention «Assassinée [ou: gazée] au camp d'extermination de Birkenau». Et le journaliste de demander: «Morte de quoi?» et de répondre: «Du typhus, de la dysenterie, de l'épuisement, des coups («on ne s'habitue pas à voir battre les autres») ou de la seule et soudaine renonciation à la condition humaine<sup>7</sup>.»

### **Élie Wiesel dans *Le Magazine de Libération***

Dans sa livraison du 4 février, *Le Magazine de Libération* publie des propos d'Élie Wiesel d'où il ressort que le chantre de l'«Holocauste» aimerait bien

---

1. S. Klarsfeld, *Die Endlösung der Judenfrage in Frankreich*, p. 5.

2. A. Harris et A. de Sédouy, *Juifs et Français*, p. 112.

3. S. Klarsfeld, *Additif*[n°1] au *Mémorial* ..., p. 2.

4. *Le Monde*, 1<sup>er</sup> octobre 1993, p. 22.

5. J. Dion, «Un militant de la mémoire».

6. [S. Klarsfeld], «Serge Klarsfeld répond à Henri Noguères».

7. J.-M. Théolleyre, «Un poignant requiem de Charlotte Delbo pour ses compagnes d'Auschwitz».

que la curiosité du lecteur s'arrête au seuil de la chambre à gaz. Il répugne même à nommer ces abattoirs chimiques dont, pendant un demi-siècle, on nous a narré les prouesses. J'ai mis É. Wiesel et les autres «témoins» au défi de me décrire avec précision les chambres à gaz, leur technique, leur fonctionnement. Ils se sont dérobés. La dérobade d'É. Wiesel prend ici la forme d'une pudeur révérencielle à nommer et à décrire l'instrument privilégié du supplice des juifs. Il déclare: «Je pense toujours au passage d'un livre de Vassili Grossman qui raconte l'histoire d'une mère raflée dans le ghetto, il la suit dans le train, jusqu'au camp, dans sa marche vers *là où vous savez* et puis il écrit: "Maintenant, lecteur, arrêtons-nous. On n'a pas le droit de suivre." *Oui, on n'a pas le droit de regarder, pas même d'imaginer.* Un mort a le droit au respect, alors que ceux qui l'ont condamné n'ont pas eu ce respect. Spielberg ne va pas jusque-là, même si je n'aurais pas gardé cette scène sous la douche <sup>1</sup>.» Rappelons que Spielberg, dans *La Liste de Schindler* (une fiction cinématographique inspirée d'un roman), montrait des femmes pénétrant dans une «chambre à gaz» qui, soudain, se révélait être une douche. Au gré de certains, l'épisode était apparu scabreux par son révisionnisme latent. Dès 1989, à l'occasion de la sortie de son film *Shoah*, Claude Lanzmann n'avait pu dissimuler son embarras devant l'absence de tout document prouvant l'existence des chambres à gaz et l'impossibilité de fournir une représentation physique de l'arme du crime. En 1993, il parlait encore de la difficulté «d'accoucher la chose» et de l'absence d'images d'archives; il ajoutait: «De toute façon, même si j'en avais trouvé, je les aurais détruites ! <sup>2</sup>» Le 30 août 1994, Michael Berenbaum, responsable scientifique du Memorial Holocaust Museum de Washington, me déclarait en présence de quatre témoins que, si ce musée ne contenait pas de représentation physique de la chambre à gaz nazie, c'était précisément «parce que la décision avait été prise» de n'en donner aucune «représentation physique» !

## Conclusion

Le nombre *officiel* des morts d'Auschwitz, passant de 4 millions à 1,5 million, fait *officiellement* l'objet d'une réduction de 2,5 millions de morts (en attendant d'autres révisions à la baisse) ! La «chambre à gaz» la plus visitée du monde (avec celle de Dachau où, *officiellement*, il n'y a jamais eu de gazages) n'a *officiellement mais confidentiellement* plus rien d'authentique: «**TOUT Y EST FAUX**» ! L'histoire de la sélection au débarquement des trains à Auschwitz entre aptes et inaptes au travail, les seconds étant condamnés au gazage, inspire des doutes à un ancien déporté juif à Auschwitz qui se demande s'il a réellement vécu cette sélection ou s'il

---

1. É. Wiesel, « Si c'est Auschwitz... », p. 16; souligné par moi.

2. David Szerman, « Shoah », *Le Chroniqueur*, 30 juin 1993, p. 38.

ne l'aurait pas vue dans un film américain sur la déportation ! Serge Klarsfeld, qui n'hésitait pas à décrire en son père un juif gazé uniquement en sa qualité de juif, se demande si ce père, qui faisait de la résistance aux Allemands, n'est pas, plus simplement, mort à l'infirmerie du «camp d'extermination» (expression forgée par les Alliés) à la suite d'une rixe avec un co-détenu exerçant la fonction de kapo ! Des déportées envoyées dans ce même «camp d'extermination» sont déclarées mortes à l'infirmerie d'une maladie, d'une épidémie ou d'épuisement ! Élie Wiesel, chantre de l'«Holocauste», souhaite qu'on ne s'intéresse plus de trop près aux chambres à gaz; il estime probablement que sur ce point la curiosité de l'historien ou du scientifique pourrait laisser place à la révérence de tous pour le sacré !

A en juger par ses fruits, la méthode révisionniste est la bonne. Les pires ennemis des révisionnistes donnent, à leur corps défendant, raison aux révisionnistes sur des points essentiels de la controverse.

De quel droit accusait-on les révisionnistes de «falsification de l'histoire» ? Où étaient les falsificateurs ?

A ces questions on aimerait avoir la réponse d'Éric Conan, de Georges Snyders, de Serge Klarsfeld, de Jean-Marc Théolleyre et d'Élie Wiesel. Mais surtout on aimerait avoir la réponse des magistrats français qui se sont permis de lourdement condamner les révisionnistes. Personnellement, j'attends, en particulier, les réponses, parmi bien d'autres, de Claude Grellier, de Jean-Yves Monfort, de Martine Ract-Madoux, de Françoise Simon et de Violette Hannoun, toutes personnes que je ne manquerai pas de placer devant leurs responsabilités personnelles dès que l'occasion s'en présentera, c'est-à-dire dès que j'aurai à me défendre, une nouvelle fois, à Paris, devant leur juridiction ou devant celle de leurs collègues. Ce sera le cas le 9 mai 1995, à 13 h 30, où je comparaitrai, à la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, devant Martine Ract-Madoux, et cela sur la plainte du ministère public et d'associations diverses pour avoir publié ma *Réponse à Jean-Claude Pressac*. Je suis poursuivi pour avoir «contesté», en particulier, les «crimes» commis par l'Allemagne à Auschwitz, tels qu'ils ont été décrits et chiffrés par le tribunal de Nuremberg en 1946 !

\*\*\*

2 mars 1995

### **Les plaidoiries soumises à censure au procès de Nuremberg**

Au procès de Nuremberg, les plaidoiries des avocats étaient **suivies** des plaidoiries du ministère public ! Autrement dit, la plaidoirie des avocats était prise en étau entre, au début, l'accusation formulée par le ministère public et, à la fin, l'accusation formulée à nouveau par le même ministère public.

(A la fin, bien entendu, les accusés eux-mêmes avaient le droit à une très courte déclaration avant la délibération des juges et le prononcé de la sentence.)

Les plaidoiries des avocats devaient être écrites et préalablement soumises aux juges qui autorisaient ou censuraient à leur discrétion la lecture de tel ou tel passage. Si bien qu'aujourd'hui, à la lecture des plaidoiries, on constate que reviennent de façon intermittente, dans la bouche des avocats s'adressant au président, des formules signifiant: «Je laisse ici de côté les pages tant à tant dont le Tribunal ne permet pas la lecture» !

\*\*\*

10 mars 1995

### **Un exemple de bidonnage journalistique Rommel, Hitler et les chambres à gaz**

Dans le jargon du journaliste, le bidonnage consiste à fabriquer, à partir d'un peu de vrai, du faux qui fasse sensation. Sur la seconde guerre mondiale les journalistes bidonnent considérablement. Pour peu qu'on les peigne comme tout droit venus de l'Enfer, Hitler, la croix gammée, les SS, Mengele, Auschwitz et la Gestapo font vendre du papier. Sur le terrain de cette sorte de production pornographique, c'est à qui, chez les journalistes, parviendra à battre leur confrère Christian Bernadac. En ce domaine, la presse de province rivalise avec le journal *Le Monde*.

Puisons un exemple dans un organe de presse de la France profonde: le quotidien *La Montagne*, édité à Clermont-Ferrand, et arrêtons-nous un instant sur le cas de l'un de ses journalistes: Daniel Desthomas. Depuis de longues années, avec son confrère Jean Baruch, lequel signe «J. B. », il publie dans la rubrique «On en parle» des articles où il joue à l'érudit, en particulier sur le sujet de la seconde guerre mondiale.

Il y a quelques mois, dans un article intitulé «Le Renard du désert», D. Desthomas apprenait ainsi à ses lecteurs que le maréchal Rommel, à son retour d'Afrique, avait fait à Berlin deux terribles expériences. Pour commencer, il avait tout d'un coup vu «clair» en apprenant «l'ignominie des chambres à gaz». Puis, il s'en était allé trouver Hitler, mais ici écoutons le journaliste:

«Bouleversé, [Rommel] va rencontrer Hitler et dénonce l'intolérable, propose la dissolution de la Gestapo et des SS au profit des troupes régulières. Hitler l'écoute mais lui signifie qu'il ne changera pas ses méthodes.»

Dans le passé, j'avais, à de nombreuses reprises, mis en garde D. Desthomas, J. Baruch et les responsables de *La Montagne* contre ce genre d'informations manifestement inventées de toutes pièces. Je le faisais en leur

fournissant ou en leur proposant l'envoi de tous les documents désirables. En pure perte. Cette fois-ci, je décidais de procéder autrement. Je priais ma collaboratrice de bien vouloir adresser une lettre à D. Desthomas pour lui demander ses sources sur un point, un seul, et cela afin d'être plus simple : d'où venait l'information selon laquelle le maréchal Rommel avait soudainement appris l'existence des chambres à gaz ?

La réponse se fit longuement attendre. A vrai dire, le journaliste commença par ne pas répondre du tout, même après une lettre de relance. Il fallut en appeler à la direction du journal pour qu'enfin D. Desthomas fit, non sans aplomb, la réponse suivante :

« Mes sources sont multiples. Il s'agit du témoignage du fils du maréchal, Manfred Rommel, actuellement maire de Stuttgart, dans l'hebdomadaire *Die Woche* du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin 1994 relaté par l'Agence France-Presse; de l'article d'Alain Decaux, dans le numéro d'*Historia* de mars 1978; du récit de la comtesse Waldeck, amie d'Erwin Rommel, récit paru dans le numéro de janvier 1949 de *Sélection du Reader (sic) Digest*. »

Sur quoi ma collaboratrice lui fit quatre observations :

- 1) Ces trois prétendues sources n'étaient que des références.
- 2) La comtesse Waldeck avait quitté l'Allemagne en 1931 pour aller s'établir aux Etats-Unis. Elle n'était pas en Allemagne pendant la guerre. L'article en question ne mentionnait tout simplement pas les chambres à gaz <sup>1</sup>.
- 3) Alain Decaux avait écrit : « [Rommel] a appris l'extermination des Juifs, l'existence des camps de concentration, des chambres à gaz. Il est atterré, bouleversé <sup>2</sup>. » Or, selon son habitude, A. Decaux avait écrit là un article de style plus romanesque qu'historique. Non seulement il n'indiquait aucune source mais il commettait une grave erreur. Rommel savait, en effet, depuis des lustres l'existence des camps de concentration puisque le régime hitlérien, dès 1933, se vantait de ces réalisations-là et les présentait volontiers aux visiteurs étrangers comme plus humaines que les prisons.
- 4) Manfred Rommel avait effectivement donné une interview à l'hebdomadaire *Die Woche* mais voici ce qu'on y trouvait sur le sujet : « [Manfred Rommel au sujet de son père Erwin Rommel] Vers la même époque (fin 1943, début 1944) il apprit du maire de Stuttgart que les Juifs déplacés étaient mis à mort dans des chambres à gaz. – *Die Woche* : Cela se savait donc ? – *Manfred Rommel* : Pas au point d'être généralement connu. C'était en quelque sorte un bruit <sup>3</sup>. »

Ma collaboratrice ajoutait :

---

1. « La Vérité sur la mort de Rommel », *Reader's Digest*, janvier 1949, p. 17-21.

2. A. Decaux, « Rommel choisit sa mort », *Historia*, mars 1978, p. 25-35.

3. A. Juhnke, « Das war unsere Befreiung ».

« Bien que l'affirmation plutôt vague de Manfred Rommel et sa réponse embarrassée à la question du journaliste (« C'était en quelque sorte un bruit. ») ne m'aient pas semblé de nature à affirmer que le maréchal Rommel tenait pour sûre l'existence des chambres à gaz, j'ai voulu vérifier ces propos à la *source*, c'est-à-dire en consultant le livre de Karl Strölin : *Verräter oder Patrioten ? Der 20. Juli 1944 und das Recht auf Widerstand*. Pas un instant Strölin, maire de Stuttgart de 1933 jusqu'à la fin de la guerre, n'y mentionnait les chambres à gaz. »

D. Desthomas aurait également pu se voir rappeler qu'au procès de Nuremberg K. Strölin, entendu comme témoin, le 25 mars 1946, avait parlé du maréchal Rommel sans évoquer le moins du monde les chambres à gaz<sup>1</sup>.

En conclusion, D. Desthomas avait bidonné deux fois : d'abord en lançant une information dénuée de fondement et, ensuite, en cherchant à se justifier, de manière tardive et laborieuse, par la production de références fallacieuses.

En poussant le jeu un peu plus loin, il aurait été intéressant de le voir répondre à la question subsidiaire que nous avons décidé de lui épargner : d'où venait l'autre information, celle selon laquelle le maréchal Rommel avait dénoncé devant Hitler en personne l'emploi des chambres à gaz, lequel Hitler lui avait signifié qu'il continuerait d'employer des chambres à gaz ? Car là aussi D. Desthomas avait bidonné.

### Additif

Dix mois plus tard, nullement échaudé par l'affaire, le même journaliste signait dans la même rubrique un article de plus sur le sujet des chambres à gaz<sup>2</sup>. Cette fois-ci, il m'obligeait à adresser personnellement une lettre au directeur de la publication où j'épinglais D. Desthomas à propos de ses bourdes et inepties : Heydrich, en personne, avait préconisé l'asphyxie par le gaz ; le bourreau des juifs s'appelait Heichmann (*sic*) ; il y avait eu « quelque 5.978.000 victimes juives dont 2.800.000 pour la seule Pologne », etc.

Le cas de D. Desthomas, journaliste à Clermont-Ferrand, est malheureusement typique de la profession : on fabrique une information ; on l'assène avec aplomb ; prié de citer ses sources, on fait la sourde oreille ; contraint de répondre, on répond n'importe quoi ; placé devant l'évidence d'une fabrication journalistique, on ne manque pas de récidiver avec encore plus d'aplomb dès que l'occasion s'en présente.

\*\*\*

18 mars 1995

---

1. *TMI*, X, p. 55-81.

2. D. Desthomas, « De l'existence des chambres à gaz ».

## L'édition critique des *Journaux d'Anne Frank*

- Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie, *De Dagboeken van Anne Frank*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 1986, XX-716 p. + livret de 22 p.
  - Niederländisches Staatliches Institut für Kriegsdokumentation, *Die Tagebücher der Anne Frank*, S. Fischer Verlag, Frankfurt-am-Main, 1988, X-792 p. + livret de 30 p.
  - Institut national néerlandais pour la documentation de guerre, *Les Journaux d'Anne Frank*, Calmann-Lévy, 1989, 765 p. (livret intégré).
  - The Netherlands State Institute for War Documentation, *The Diary of Anne Frank. The Critical Edition*, Doubleday, New York, 1989, 719 p. (livret intégré).
- 

Il s'agit d'une entreprise maladroite qui, si l'on y regarde de près, confirme que j'avais raison d'incriminer Otto Frank<sup>1</sup>. Par ailleurs, on ne répond pas à mes arguments physiques et matériels; d'abord on donne un résumé caricatural de ces arguments; ensuite, on ne reproduit plus aucun plan des lieux ! L'expertise d'écriture du laboratoire de Wiesbaden (traces d'une encre de stylo à bille) n'est ni clairement présentée ni clairement réfutée.

*Les trois expertises sur lesquelles se fondait Otto Frank pour déclarer que le journal était authentique sont, cette fois-ci, toutes les trois déclarées sans valeur !* De même pour le livre d'Ernst Schnabel, *Spur eines Kindes*, publié en 1958 !

Enfin, pour en revenir à l'écriture des manuscrits, on a, depuis la publication de cette « édition critique » (en 1986 dans sa version néerlandaise), découvert des spécimens de l'écriture d'Anne Frank qui sont sans rapport avec les spécimens d'écriture présentés dans cette « édition critique ».

*Last, not least*, les responsables de cette « édition critique », pressentant que j'allais m'intéresser à la vie d'Otto Frank avant et après 1945, ont préféré prendre les devants et créer des contre-feux. C'est ainsi qu'ils ont été conduits à faire d'extraordinaires révélations sur les malversations financières, sinon les pures et simples escroqueries financières d'Otto Frank et de son frère (tous deux possédaient une banque bien avant la guerre en Allemagne). Après la guerre, Otto Frank a également eu des ennuis avec la justice néerlandaise pour collaboration économique de son entreprise commerciale avec l'ennemi pendant la guerre.

D'une manière générale, l'image d'Otto Frank qui se dégage de la lecture de certains chapitres initiaux de ce gros livre est plutôt celle d'un malhonnête homme sur le plan de la finance *et de l'édition*.

---

1. Voy. leur propre « Conclusion », p. 207-208 de l'édition française.

Cette «édition critique» ne présente aucun modèle de l'écriture d'Isa Cauvern qui, avant de se suicider en 1947, avait collaboré avec son mari et avec Otto Frank à la confection du *Journal d'Anne Frank*. Le rôle joué par Miep Gies est tout à fait trouble et celui d'Anneliese Schütz est quasiment passé sous silence.

*Le Livre des Contes* n'est ni présenté, ni étudié. J'en ai vu le manuscrit à Bâle en 1977. Ce manuscrit est stupéfiant par son écriture d'adulte, sa présentation et... son répertoire: le tout semble l'œuvre d'un vieux comptable et non d'une jeune fille.

Dans l'«édition critique», j'ai noté l'absence, dans les versions néerlandaise, française et anglaise, de la fameuse lettre (20 février 1944) du «tapis broissé toutes fenêtres fermées», qui est présente dans la version allemande. Il est probable qu'une comparaison attentive des quatre versions ferait apparaître d'autres anomalies.

[Publié, en espagnol, dans: Enrique Aynat, *El holocausto a debate. Respuesta a César Vidal*, Apartado de Correos 12.803, 46020 Valencia, Espagne, 1995, 189 p.; voy. Apendice 4. «La edición crítica del diario de Ana Frank. Un comentario de Robert Faurisson», p. 175-176. Le texte est inédit en français.]

\*\*\*

30 mars 1995

### **Serge Klarsfeld divise par quatre le nombre des fusillés du Mont Valérien**

(*Commentaire de deux articles datés du 30 mars 1995, parus dans Le Monde et Le Figaro, ce dernier étant intitulé «Mont-Valérien: les vrais chiffres. De janvier 1941 à juin 1944, les nazis y ont fusillé 1007 résistants et non 4500.»*)

On y apprend que S. Klarsfeld vient de publier «la liste exhaustive» des 1007 personnes fusillées entre le 1er janvier et le 15 juin 1944 au Mont-Valérien, à Suresnes. «Afin de rétablir la vérité historique, M<sup>e</sup> Klarsfeld demande au ministre des Anciens combattants et victimes de guerre, Philippe Mestre, de rectifier ce nombre. Cela permettrait, selon [Klarsfeld], «de revaloriser le rôle des juifs dans la Résistance, le nouveau chiffre évaluant à 17 % la participation des juifs au martyre du Mont-Valérien au lieu de 3,5 % alors qu'ils représentaient 0,8 % de la population française.» (*Le Figaro*) Passons sur le calcul sordide et l'absurdité des considérations que ces chiffres entraînent dans l'esprit manifestement dérangé de cet avocat et notons la réaction du ministère, donnée par *Le Monde*: «[Cette rectification rapide] ne se fait pas d'un trait de plume et cela demande des contacts avec l'ensemble des



groupes de résistants, explique un membre du cabinet. Est-il opportun de le faire juste avant les commémorations du cinquantenaire ?» Le journaliste Greilsamer rappelle que, «en 1987, la communauté juive avait modifié la plaque commémorative de la grande rafle du Vélodrome d'hiver pour indiquer que 8160 personnes, dont 4.115 enfants, avaient été internées dans l'enceinte du stade en 1942, et non trente mille».

S. Klarsfeld vit dans la hantise des révisionnistes. Il cherche à leur couper l'herbe sous le pied. Les révisionnistes n'ont cessé de dire que tous les chiffres officiels portant sur les «victimes du nazisme» sont considérablement gonflés. On en a ici un nouvel exemple. Au Mont-Valérien, les Allemands ont fusillé environ mille «résistants» ou «terroristes» et on en a ajouté environ trois mille. Pourquoi se gêner ? Il est à noter que tous les arguments utilisés par Klarsfeld sont précisément ceux des révisionnistes.

Klarsfeld est soucieux de valoriser les juifs. Il le fait ici, une fois de plus, à sa manière. Les Allemands avaient raison – on le voit – de considérer que les juifs jouaient un rôle primordial dans la «Résistance». Les «tueurs à la balle et au couteau» étaient souvent juifs ou aidés par les juifs. («Ohé, les tueurs à la balle et au couteau, tuez vite !» ; ces paroles du *Chant des Partisans* sont de deux juifs : Joseph Kessel et Maurice Druon.)

\*\*\*

31 mars 1995

### Commentaire d'une lettre ouverte de Michael Shermer

Le 14 mars 1995, Michael Shermer, directeur du «Skeptics Society» et de *Sceptic Magazine* a publié une «Lettre ouverte aux révisionnistes de l'Holocauste», dans laquelle il consacre une section de trois cent mots à une conversation que nous avons eue tous deux, à Los Angeles, en septembre 1994, à mon invitation. Il ne m'a pas envoyé de copie de cette lettre ouverte. Aujourd'hui, 31 mars, j'en ai reçu une copie du Dr Töben (Australie), que je remercie de bien vouloir publier le présent commentaire [dans *Adelaide Institute*].

J'avais appelé l'attention de M. Shermer sur le fait qu'en accusant les Allemands

1/ d'avoir décidé la construction d'abattoirs chimiques pour tuer les juifs de façon systématique et en grandes quantités,

2/ d'avoir construit cette «arme du crime», et

3/ de l'avoir utilisée pendant des années en usant d'une technique spéciale et d'un mode d'emploi spécifique,

c'est à lui qu'incombait, du même coup, la charge de la preuve.

Personnellement je lui ai demandé, comme c'est l'usage en matière criminelle, quelles étaient ses preuves matérielles ou physiques. Pour commencer, j'aurais aimé qu'il répondît à mon simple défi: «Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie».

Les mots «Montrez-moi» signifient que, s'il croit que les chambres à gaz nazies qu'on montre à Auschwitz ou ailleurs sont en fait de vraies chambres à gaz nazies, il lui suffisait de prendre la simple responsabilité de dire: «Voici une chambre à gaz nazie.» Nous en aurions alors tous deux discuté.

Les mots «... ou dessinez-moi» signifient que, s'il considère que «les Allemands ont détruit toutes leurs chambres à gaz d'exécution» ou que «les chambres à gaz nazies montrées aux touristes sont incomplètes, reconstruites ou non-authentiques», il lui suffirait de me montrer, par un dessin, ce qu'était dans la réalité une vraie chambre à gaz nazie avec, bien sûr, sa technique et son mode d'emploi. Nous en aurions alors tous deux discuté.

Dans son article, M. Shermer n'a rien montré ni dessiné de ce genre. Dans notre conversation, il n'a pas traité du sujet. Il m'a demandé ce que j'entendais par «preuve». Mais j'avais déjà répondu à cette question: c'était, comme dans une affaire criminelle, une représentation physique ou matérielle de l'arme du crime. S'il n'en était pas d'accord, il lui fallait me dire ses raisons et m'apporter ce que, pour sa part, il appelait une preuve, non en théorie mais dans la pratique.

J'ai insisté et répété que, pour sa part, il n'avait à me fournir qu'une preuve de son cru. Après tout, il avait formulé une accusation [contre l'Allemagne];

la preuve lui incombait; il ne dépendait que de lui de décider quel genre de preuve il nous fournirait. Nous aurions alors tous deux discuté de cette preuve. Malheureusement il n'a jamais rien soumis à notre réflexion.

Aujourd'hui, le voilà qui écrit: «Je pensais que peut-être l'esprit [de Faurisson] prendrait une tournure philosophique.» Mais c'est précisément parce que j'ai l'habitude d'entendre tant de considérations «intellectuelles» ou «philosophiques» (les Français en sont friands), que je m'en méfie beaucoup lorsque le sujet de la discussion porte sur un crime ou sur l'arme d'un crime. J'insiste alors sur l'importance des preuves matérielles ou physiques, car je préfère Sherlock Holmes ou Scotland Yard à Socrate ou à Pyrrhon (le sceptique).

Andrew Allen assistait à notre conversation. Je reconnais avoir «pointé mon doigt, avec insistance», sur le visage de M. Shermer. Il ne s'agissait pas de «tactique». La raison en était que je répétais: «*Vous* êtes l'accusateur. *Vous* et personne d'autre ici. En conséquence, fournissez-moi une preuve, une seule preuve à l'appui de votre terrible accusation.»

C'était une façon de dire à M. Shermer: «N'esquivez pas *votre* responsabilité!»

Bref, aujourd'hui encore, nous en sommes à attendre de M. Shermer qu'il nous montre à quoi pouvait bien ressembler une chambre à gaz nazie (l'arme du crime) avec, bien sûr, sa technique et son mode d'emploi.

Je rappelle que, le 30 août 1994, en présence de quatre témoins, Michael Berenbaum, directeur de recherches à l'*Holocaust Memorial Museum* de Washington, a été amené à répondre en ces termes à mon défi: «Nous avons pris la décision de ne donner aucune représentation physique de la chambre à gaz nazie.» Sur ce point ainsi qu'en ce qui concerne l'absurde maquette du Krematorium-II [censé contenir une chambre à gaz homicide] ainsi que mon argumentation sur «*No holes, no "Holocaust"*» (pas de trous, pas d'«Holocauste»), voyez *Adelaide Institute*, 10 novembre 1994, p. 4-5.

Publié dans *Adelaide Institute*, n°25, 20 avril 1995, p. 5.

\*\*\*

31 mars 1995

## **Selon le Talmud, Jésus est, pour l'éternité, plongé dans des excréments en ébullition**

Le Talmud imprègne profondément la vie juive, y compris dans les aspects matériels de l'existence quotidienne. Il est la transcription de la tradition orale juive. Ouvrage fondamental du judaïsme, il est destiné à servir de code du droit canonique et, aussi, du droit civil.

Les juifs se plaignent souvent de l'image que donnent d'eux à la fois l'Évangile et la doctrine chrétienne. Mais quelle image trouve-t-on, par exemple, de Jésus dans le Talmud ?

Cette image est atroce. A lui seul, le sort réservé à Jésus après sa mort fournit un exemple de ce que le Talmud raconte sur le « faux Messie ».

« Au premier siècle de notre ère, [dit le Talmud] un certain Onkelos, fils de Kalonikos [ou Kolonikos] et de la sœur de l'empereur Titus, envisagea de se convertir au judaïsme. En conséquence il décida d'évoquer par la nécromancie les ombres de trois ennemis jurés des juifs : Titus, Balaam et Jésus. Titus avait ruiné Jérusalem en l'an 70 ; Balaam avait été un prophète mésopotamien envoyé par le roi Moab pour maudire les Hébreux ; Jésus avait été un « faux Messie ».

Aux trois, Onkelos posa la même question : « Qui, dans l'autre monde, est tenu dans la plus haute estime ? » Tous trois répondirent : « Israël. » Et Jésus, pour sa part, conseilla à Onkelos, à propos des juifs : « Recherche leur bien-être, ne cherche pas à leur faire de mal. Quiconque les touche touche à la prunelle de ses yeux. »

Puis, à chacun des trois, Onkelos posa une autre question : « Quelle est votre punition ? »

– Titus lui répondit que, chaque jour, ses cendres étaient rassemblées, faisaient l'objet d'une condamnation, étaient brûlées à nouveau et, enfin, répandues sur les sept mers.

– Balaam lui répondit qu'il était plongé dans du sperme en ébullition.

– Jésus, pour sa part, lui répondit qu'il était plongé dans des excréments en ébullition. »

### **Sources :**

1) *Der Babylonische Talmud* [Gittin, V, VI, Fol. 57], neu übertragen durch Lazarus Goldschmidt, Berlin, Jüdischer Verlag, 1932, p. 368 (« Mit siedendem Kote »);

2) *The Babylonian Talmud* [*Seder Nashim, Gittin*, Fol. 57], under the editorship of Rabbi D<sup>r</sup> I. Epstein, London, The Soncino Press, 1936, p. 260-261 (« With boiling hot excrement »).

P.S. La version juive allemande fait apparaître le nom de Jésus dans le corps même du texte et la version juive anglaise dans une note située en bas de page.

*Explication*: j'ai rédigé ce texte pour l'avocat de Marcel Junin, professeur retraité de l'enseignement catholique. Dans une lettre à *Sud-Ouest*, M. Junin avait, en termes modérés, exprimé son désaccord avec M<sup>gr</sup> Eyt, archevêque de Bordeaux, qui, dans une conférence, avait dit que seuls les Romains avaient été les responsables de la mort de Jésus. Le grand rabbin de Bordeaux est intervenu pour dire que les juifs n'avaient aucune responsabilité dans la mort de Jésus, vu que le récit évangélique était sur ce point truffé d'in vraisemblances. La LICRA a porté plainte en justice contre M. Junin. En première instance, ce dernier a été acquitté mais la LICRA a interjeté appel. L'appel a été plaidé à Agen. L'arrêt sera rendu le 12 juin. L'avocat est pessimiste.

C'est à Arthur Butz que je dois textes et références. Il paraît que dans ses versions actuelles, sauf les versions en hébreu, le Talmud est couramment falsifié. Voyez l'extraordinaire petit livre d'Israël Shahak, *Jewish History, Jewish Religion, The Weight of Three Thousand Years*<sup>1</sup>.

\*\*\*

5 avril 1995

### **Un étonnant numéro spécial d'*Historia* sur «les camps de la mort» (mars-avril 1995)**

Le magazine *Historama-Historia* vient de consacrer son numéro spécial n° 34 à une série d'articles sur «Les camps de la mort». Dans l'amas habituel d'exagérations et d'inventions sur le sujet, on discerne quelques articles ou quelques éléments d'articles qui témoignent de l'avancée du révisionnisme historique dans l'esprit d'historiens et de journalistes pourtant attachés à la défense de la thèse du génocide des juifs et des chambres à gaz nazies.

---

1. L'ouvrage a depuis été traduit en français sous le titre *Histoire juive, religion juive. Le poids de trois millénaires*, Paris, Librairie du Savoir, 1997. [NdÉ]

## La tragédie de Lübeck

Aux pages 10-11 figure un tableau intitulé «Les camps de travail et les camps de la mort dans le Grand Reich». A propos du camp de Neuengamme on note :

«Particularité: des avions britanniques coulent, le 3 mai 1945, quatre navires chargés de déportés évacués [de Neuengamme], provoquant la mort de 7.300 déportés et 600 Allemands (c'est la tragédie de Lübeck)<sup>1</sup>.»

Passons sur les détails et relevons ici un tragique fait de guerre, parmi bien d'autres, où ce sont les Alliés et non les Allemands qui sont justement rendus responsables de la mort de milliers de déportés.

## Les Tsiganes: des chiffres revus et corrigés

Aux pages 14-17, Denis Peschanski, chercheur au Centre national de la recherche scientifique, attaché à l'Institut d'histoire du temps présent, résume en un article son dernier ouvrage: *Les Tsiganes en France 1939-1946*. Il écrit:

«Jusqu'à ce jour l'historiographie la plus sérieuse retenait, pour la France, les chiffres suivants: 30.000 Tsiganes internés dans les camps, un peu plus de 20.000 déportés et 18.000 morts. Or, on a pu déterminer aujourd'hui que 3.000 Tsiganes seulement (ce qui est déjà considérable) ont connu les camps français entre 1940 et 1946. A l'échelle de l'Europe, le chiffre de 500.000 déportés avancé par certains historiens semble, là encore, très au-dessus de la réalité. — Il y a indéniablement crime contre l'humanité puisque perpétré contre des gens non pour ce qu'ils ont fait mais parce qu'ils sont nés. Mais il n'y a pas eu d'entreprise exterminatrice à l'échelle européenne, comme ce fut le cas pour les Juifs<sup>2</sup>.»

La formule «non pour ce qu'ils ont fait mais parce qu'ils sont nés» relève de l'effet de style; elle pourrait s'appliquer pour toutes les guerres et pour toutes les victimes d'actes de guerre. Les enfants des cités allemandes brûlées au phosphore mouraient, eux aussi, à ce compte, «parce qu'ils étaient nés». Ni pour les juifs, ni pour les Tsiganes, ni pour quelque autre groupe que ce fût, il n'y a eu d'ordre, de plan ou de politique d'extermination physique. Pour ne s'en tenir qu'au groupe ici considéré, celui des Tsiganes, rappelons que, durant la guerre, certaines troupes de Tsiganes ont bénéficié d'une relative liberté de mouvement tandis que d'autres ont été, pour des raisons de sécurité

---

1. *Historama-Historia*, p. 10.

2. *Id.*, p. 17.

notamment, internées dans des camps administratifs ou de concentration. Contentons-nous, pour l'heure, de retenir que «l'historiographie la plus sérieuse» avait multiplié par dix le nombre réel des Tsiganes *internés* en France. Pour ce qui est du nombre des *morts*, «l'historiographie la plus sérieuse» avançait le chiffre de dix-huit mille. D. Peschanski, lui, n'avance aucun chiffre de morts dans son article, de crainte, sans doute, qu'on se rende compte que, sur ce chapitre, «l'historiographie la plus sérieuse» a multiplié le chiffre réel par bien plus de dix.

### **Révision de Höss et de l'importance des chambres à gaz d'Auschwitz**

Aux pages 25-33, Michaël Marrus, professeur d'histoire à l'université de Toronto (Canada), traite du «Rôle d'Auschwitz dans la solution finale». M. Marrus, qui est juif et qui a tenu sur les révisionnistes les propos les plus insultants, avait publié en français, avec l'Américain Robert Paxton, *Vichy et les Juifs*. Les tenants de la thèse du génocide des juifs ont fait grand cas, pendant près de cinquante ans, de l'aveu de Rudolf Höss, l'un des trois commandants successifs du camp d'Auschwitz. Pour ces historiens, il fallait croire R. Höss quand, dans ses aveux aux vainqueurs, il prétendait avoir été informé au milieu de l'année 1941, à Berlin, par Himmler, de ce qu'Auschwitz allait devenir un camp d'extermination et allait ainsi inaugurer une politique d'extermination physique des juifs. Au début des années quatre-vingt, les historiens officiels ont commencé à mettre en doute cet aveu, si commode pour leur thèse, de R. Höss. Mais à quelle date fallait-il faire commencer cette politique d'extermination physique ? Là, faute de preuves, on s'est livré à des supputations, toutes plus arbitraires les unes que les autres. M. Marrus, pour sa part, semble se rallier à la thèse de Jean-Claude Pressac pour lequel cette politique n'a pas pu commencer en juin 1941 mais durant l'été 1942. Il écrit:

«[...] Jean-Claude Pressac pense que Höss s'est trompé de toute une année et que la réunion [avec Himmler, à Berlin] n'eut lieu en réalité qu'au mois de juin de l'année suivante [soit, juin 1942]. Rien ne semble indiquer qu'on se soit préparé à assassiner les Juifs sur une vaste échelle au cours de l'été et de l'automne 1941, ni même de l'hiver 1941-42<sup>1</sup>.»

M. Marrus balaie, en une phrase lourde de sens, toutes les élucubrations, même les plus récentes, sur le nombre des prétendus gazés d'Auschwitz. Il écrit:

---

1. *Id.*, p. 29.

« Personne ne sait avec précision combien de déportés furent assassinés ni par quels moyens <sup>1</sup>. »

Puis, ce qu'il dit des prétendues chambres à gaz homicides devient particulièrement significatif du désarroi des exterminationnistes. Pour M. Marrus, il ne faudrait plus mettre l'accent sur ces chambres à gaz et sur leurs prouesses. Dans son désir manifeste de passer discrètement sur le sujet des chambres à gaz, il en vient à écrire que, pour ce qui est d'exterminer, la science américaine a dépassé, et de loin, la science allemande ! Mentionnant le « projet Manhattan », c'est-à-dire le projet américain de fabrication des bombes atomiques sous la responsabilité, en particulier, de R. Oppenheimer, un juif américain, il en vient à écrire :

« Le caractère "remarquable" d'Auschwitz, a-t-on dit parfois, réside dans l'application sans précédent de technologies de pointe et de méthodes scientifiques ultramodernes au meurtre d'êtres humains et à l'élimination de leurs cadavres [...]. Il ne faudrait pourtant pas exagérer [le] niveau d'efficacité technique ou scientifique [des chambres à gaz nazies]. Auschwitz n'était pas l'équivalent allemand du projet Manhattan [...]. La machine de destruction construite par Topf et les autres entrepreneurs SS n'avait rien d'une merveille scientifique. Le personnel de Topf et ses employeurs SS se servirent sans nul doute de leur savoir pour résoudre leurs problèmes d'assassins, mais leur travail fait penser bien plus à un atelier d'artisan qu'à un vrai laboratoire scientifique. L'histoire d'Auschwitz montre que, quelle que soit la manière dont leur vint l'idée d'assassiner les Juifs d'Europe, les nazis consacrèrent peu de temps à la manière dont ils viendraient à bout de leur tâche <sup>2</sup>. »

M. Marrus conclut :

« Ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'ils voulaient la mort des Juifs et qu'ils la voulurent plus que jamais lorsque les perspectives du Reich s'assombrirent en 1943 et 1944 <sup>3</sup>. »

Toutefois, pas un instant M. Marrus ne nous dit sur quoi il fonde cette « certitude » qui ressemble plus à une persuasion du cœur qu'à une conviction de l'esprit.

## Révision des chiffres de la déportation en France

Aux pages 54-59, Olivier Lalieu, qui participe au séminaire d'histoire de la Shoah à l'université de Paris-I et qui est l'auteur de *La Déportation*

---

1. *Id.*, p. 33.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*



*fragmentée* (La Boutique de l'Histoire, 1994), signe un article intitulé «Survivre au quotidien». Il révisé à la baisse, de façon sensible, les chiffres jusqu'ici généralement admis, d'abord pour le nombre des déportés de France, raciaux ou non raciaux, puis, parmi ceux-ci, pour le nombre des morts. Il écrit:

«En France, entre 1940 et 1944, 63.085 personnes sont déportées par les nazis au titre de droit commun, de résistants et d'otages. 59 % d'entre elles reviennent [en France]. En revanche, sur les 75.721 juifs acheminés vers les camps d'extermination, seuls 2.000 retrouvent le sol national en 1945, soit 3 %<sup>1</sup>.»

Ce qui revient à dire qu'au bout de cinquante ans d'exagérations et de dissimulations on avance aujourd'hui, de source officielle, que près de cent quarante mille personnes ont été déportées de France (y compris les criminels de droit commun) et que près de quarante mille ont survécu. Mais le chiffre des survivants juifs est entièrement à revoir. Sans le préciser ici, O. Laliou ne fait que reprendre les affirmations de Serge Klarsfeld. Ce dernier, qui évalue le nombre des survivants à deux mille cinq cents, et non à deux mille, dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France*<sup>2</sup>, a ajouté des survivants dans les *Additifs* de son mémorial et, surtout, *il a dû admettre* qu'il n'avait essentiellement comptabilisé comme survivants que les juifs qui étaient revenus en France et qui avaient pris la peine, sans qu'on le leur demande officiellement, de venir se déclarer vivants au ministère des Anciens combattants, et cela avant le 1<sup>er</sup> janvier 1946<sup>3</sup> ! Rappelons que la grande majorité des juifs déportés de France étaient étrangers ou apatrides et qu'on voit mal pourquoi beaucoup d'entre eux auraient voulu, après la guerre, revenir dans notre pays au lieu de rester dans le pays dont ils étaient originaires ou de s'expatrier vers la Palestine, les États-Unis ou d'autres pays. Je répète ici ce que j'ai si souvent dit: «Le vrai chiffre des survivants juifs de la déportation peut, avec les moyens modernes de l'informatique, être déterminé à l'aide des innombrables documents détenus, en Allemagne mais sous la responsabilité du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), par le Service international de recherches d'Arosen-Waldeck (SIR). Mais ce service a dissous en 1978 sa "Section historique" et refuse tout accès aux chercheurs indépendants».

### **La tenue rayée des déportés**

Détail qui a son importance pour l'image qu'on se fait en général du déporté, *Historia* écrit au sujet du plus sévère de tous les camps, celui de Mauthausen:

---

1. *Id.*, p. 54.

2. S. Klarsfeld, *Mémorial...*, p. 10.

3. *Id.*, p. 10.

« La tenue rayée est réservée à ceux qui travaillent hors du camp. Les autres détenus portent des vêtements civils<sup>1</sup>. »

D'ailleurs, cette tenue rayée ressemblait à s'y méprendre à la tenue rayée de certains bagnes américains d'avant-guerre, notamment dans l'Alabama.

### **La raison des horreurs de Bergen-Belsen**

Le même O. Laliou reconnaît que les visions horribles de Bergen-Belsen sont dues aux ravages exercés par le typhus. Il écrit :

« A Bergen-Belsen, l'épidémie de typhus prend [à la fin de la guerre] une tournure dramatique. Sur les 1.200 survivants français à l'arrivée des Anglais le 14 avril 1945, les deux tiers vont mourir avant leur rapatriement<sup>2</sup>. »

### **Une résistance mythique**

Aux pages 66-71, Jean-Michel Chaumont, auteur d'un livre *Autour d'Auschwitz*, écrit, dans un article intitulé « Soulèvements, révoltes et résistance » :

« Presque tout ce qui a été écrit sur la résistance dans les camps de concentration relève davantage de l'apologie que de l'histoire *stricto sensu*<sup>3</sup>. »

### **Regarder la vérité en face**

J.-M. Chaumont conclut sur le sujet :

« Après cinquante ans, il faut se résoudre à regarder la vérité en face<sup>4</sup>. »

Que dirait aujourd'hui François Mauriac de la propagande de guerre et de haine, lui qui, ainsi que le rapporte Gérard Chauvy<sup>5</sup>, estimait, dès le 1<sup>er</sup> juin 1945, que l'horrible réalité de tous ces cadavres *ainsi que de toutes ces villes détruites* imposait qu'on se passe désormais de propagande ? Il écrivait, en effet :

« Commençons par cela : efforçons-nous désormais de penser, parler, de regarder sans souci de propagande. La propagande, voilà l'ennemie. Devant ces images *dont elle cherche à créer en nous l'obsession*, pénétrons-nous de cette vérité que l'espèce humaine vient de subir le plus grand de ses désastres, que les villes anéanties ne sont que

---

1. *Id.*, p. 56.

2. *Id.*, p. 58.

3. *Id.*, p. 66.

4. *Id.*, p. 71.

5. *Id.*, p. 90.

l'apparence d'une immense ruine invisible.» (souligné par moi)

### **Révision d'Auschwitz par Pressac**

Aux pages 114-125, J.-C. Pressac, pharmacien d'officine dans la région parisienne, propose une «Enquête sur les camps de la mort». Jusqu'à la troisième colonne de la page 119, il se contente de rappeler la thèse qu'il a développée dans son ouvrage *Les Crématoires d'Auschwitz*. J'ai commenté cet ouvrage, dépourvu de toute valeur scientifique, dans ma *Réponse à Jean-Claude Pressac sur le problème des chambres à gaz*. Je ne reviendrai pas ici sur les multiples concessions faites par J.-C. Pressac aux conclusions des révisionnistes. En bref, pour Pressac, les Allemands n'ont nullement conçu de vastes abattoirs chimiques mais seulement des crématoires classiques et normaux; puis, à une date indéterminée, sans ordre ni instruction et selon une procédure dont on ignore tout, ils auraient bricolé ces crématoires de manière à transformer des chambres froides pour la conservation des cadavres en chambres à gaz homicides ! Pressac ne fournit pas la moindre représentation physique du résultat de ces bricolages; il ne montre aucune photographie, aucune maquette, aucun dessin qui nous permettrait de voir à quoi ces extraordinaires abattoirs chimiques auraient pu ressembler et quels auraient pu être leur technique et leur fonctionnement<sup>1</sup>. Il ne nous explique pas non plus comment les Allemands pouvaient entreposer, puis incinérer les cadavres de tous ceux, internés ou gardiens, qui mouraient de maladie ou d'épidémie, puisque, aussi bien, les crématoires auraient été transformés en «usines de mort». L'originalité de la thèse aberrante de Pressac est là: en fin de compte, il n'y avait pas à Auschwitz-Birkenau de crématoires !

A partir de la fin de la page 119 et jusqu'à la fin de son article, Pressac va étendre son analyse, toujours selon le même système, à Belzec, Treblinka, Sobibor, Majdanek et Dachau. Il régale alors son lecteur de considérations tellement iconoclastes que les tenants de la thèse officielle sur l'extermination des juifs ne peuvent qu'en frémir. Il accumule de graves accusations contre «l'historiographie la plus sérieuse».

### **Révision de Belzec, Treblinka, Sobibor par Pressac**

Pour Belzec, Treblinka et Sobibor, il rejette la version, jusqu'ici dotée du statut de vérité intangible, selon laquelle ces camps avaient été conçus et avaient fonctionné comme des «camps d'extermination» (expression forgée par les Alliés), dotés de chambres à gaz homicides. Pour lui, dans les

---

1. Il est remarquable qu'ayant à fournir des illustrations Pressac ait proposé deux dessins, grotesques, de David Olère: l'un représente le «vestiaire» de la chambre à gaz et l'autre la salle des fours crématoires; il n'y a, en revanche, aucun dessin de la chambre à gaz (p. 120).

témoignages sur ce point – en l’absence de tout document prouvant des gazages homicides – il y a des éléments «incompréhensibles», des «bizarreries» (pour Treblinka encore plus que pour Belzec) et des «contradictions». L’hypothèse – car, à ses yeux, on en est maintenant réduit à une hypothèse – est que ces camps étaient dotés de chambres à gaz d’épouillage comme pouvaient l’être des camps de transit; les Allemands auraient ensuite bricolé ces chambres d’épouillage pour en faire des chambres à gaz homicides ! Pressac en profite pour glisser que ces abattoirs fonctionnaient au «monoxyde de carbone» fourni par un «moteur à essence». Sans doute s’est-il rendu compte que les révisionnistes ne pouvaient qu’avoir raison quand ils montraient que la version jusqu’ici retenue du gazage avec un «moteur Diesel» constituait une absurdité. Il conclut sur ce point:

«Si l’existence des stations d’épouillage est reconnue, ainsi que leur aménagement en installations homicides, et que le passage des Juifs par les camps de la mort, après avoir été sélectionnés aptes au travail, est plus amplement établi, *l’histoire actuelle de ces [trois] camps devra être profondément remaniée*<sup>1</sup>. »

### **Révision de Majdanek par Pressac**

Sur Majdanek, l’article de Pressac est dévastateur. Certes, on y lit:

«Ainsi à Majdanek, seules deux pièces du bloc d’épouillage ont servi à tuer des personnes – juives en majorité – avec du monoxyde de carbone durant quelques mois de l’été 1943. Le Zyklon B était réservé à l’épouillage des habits des détenus et son usage homicide est ici à exclusion<sup>2</sup>. »

Mais cette affirmation, qui n’est étayée d’aucune preuve, a toute l’apparence d’une concession minimale à la thèse des gazages, concession qui permet à Pressac de dénoncer absurdités, confusion, erreurs graves et fausseté dans l’histoire officielle des gazages de Majdanek (chiffres des victimes compris). Dans ce camp, selon lui, on n’aurait, en fait, gazé qu’un nombre indéterminé de personnes durant une brève période, non délimitée, de l’été 1943. Nous voilà déjà loin de la thèse officielle selon laquelle les Allemands auraient gazé des centaines de milliers de personnes au cours de plusieurs années.

### **Mensonges soviétiques, dit Pressac**

Pressac met en accusation les Soviétiques qui libèrent le camp dès le 24 juillet 1944 et le trouvèrent intact. «L’histoire de ce camp», dit-il, «fut moulée dans un cadre“antifasciste”». Les Soviétiques présentèrent un projet

---

1. *Id.*, p. 122; souligné par moi.

2. *Id.*, p. 123.

allemand de chambres d'épouillage comme un projet de chambres à gaz homicides<sup>1</sup>.

### **Mensonges du musée de l'Holocauste, dit Pressac**

Mais Pressac va beaucoup plus loin et il dénonce le musée de l'Holocauste à Washington. En particulier, il taille des croupières à l'auteur du livre-guide de ce musée, *The World Must Know*, qui n'est autre que Michael Berenbaum, directeur scientifique du musée. A propos de la «confusion» commise par les Soviétiques en 1944 entre chambres à gaz d'épouillage et chambres à gaz homicides, il écrit :

«Cette confusion, compréhensible au moment de la libération, mais que le régime soviétique a laissé perdurer jusqu'à nos jours pour raisons politiques, conduit à de graves erreurs sur les chambres à gaz de Majdanek et qui sont actuellement diffusées massivement aux États-Unis dans, par exemple, le catalogue *The World Must Know* (Le monde doit savoir) du musée de l'Holocauste à Washington. Ironiquement, les historiens américains ont accepté en 1990, par manque de contrôle historique, des données communistes pipées alors qu'en 1945 l'armée américaine, ayant commis la même erreur initiale à Dachau en présentant cinq cellules d'épouillage au Zyklon B comme homicides, avait, après expertise, abandonné cette accusation infondée<sup>2</sup>.»

### **Mensonges des musées d'Auschwitz et de Majdanek, dit Pressac**

Pressac dénonce enfin les autorités du musée d'Auschwitz et du musée de Majdanek, toutes deux responsables d'un «blocage historique entraîné par l'axiome selon lequel les chambres à gaz furent directement projetées dans un but homicide». En son patois, Pressac veut dire que ces autorités posent en principe et sans aucune preuve que les Allemands ont voulu créer des chambres à gaz homicides en tant que telles, alors qu'en réalité, selon lui, mieux vaudrait prendre en considération l'hypothèse selon laquelle les Allemands n'avaient pas l'intention de gazer les juifs mais, se décidant à le faire, ont dû bricoler des chambres froides ou des chambres d'épouillage pour en faire des chambres à gaz homicides !

---

1. Pressac omet de préciser que Léon Poliakov allait reprendre à son compte l'accusation des Soviétiques dans *Das Dritte Reich und die Juden*, p. 137.

2. *Id.*, p. 122.

## Mensonges des Américains sur Dachau, dit Pressac

Sur Dachau, Pressac dénonce les «conclusions hâtives» des Américains. Ceux-ci commencèrent par prendre des chambres à gaz d'épouillage pour des chambres à gaz homicides. Puis, ils appelèrent «chambre à gaz» homicide un local qui, en fait, dans des plans retrouvés, était une «morgue» (chambre froide). Alors, les juges américains firent tout simplement disparaître ces plans de leur dossier. Pressac fait remarquer qu'ils auraient pu utiliser la commode théorie du «codage» selon laquelle, quand les Allemands voulaient cacher une réalité gênante, ils lui donnaient un nom de code; mais, dit-il, cette théorie, qu'il dénonce, n'apparut qu'ultérieurement. Il écrit en propres termes:

«Les Américains, ayant saisi intacts les dossiers de la direction des constructions SS du camp, retrouvèrent celui du crématoire. Malheureusement, sur les plans du bâtiment, le «*Brausebad*» [douche], avec ses fausses douches, était désigné sous le nom de morgue. Très gênés par ce fâcheux détail et ne pouvant s'appuyer sur la théorie du «codage» des mots qui apparaîtra ultérieurement, les juges américains épurèrent le dossier afin que toute trace de la fonction initiale de la pièce disparaisse<sup>1</sup>.»

Pressac pense apporter «une réponse probablement définitive» sur la «chambre à gaz» de Dachau mais, dit-il, il faudrait se méfier de «la présentation mémorielle de l'histoire du camp» et il conviendrait

---

1. *Id.*, p. 124.

que les Américains daignent «communiquer au musée de Dachau les archives de la direction des constructions SS saisies en 1945 et que personne n'a exploitées». L'histoire, dit-il, est «en cours»<sup>1</sup>.

On aura noté que, pour Pressac, les juges américains «épurèrent le dossier». Le phénomène n'aurait rien de surprenant. Le Tribunal militaire international de Nuremberg donnait alors l'exemple de ce procédé avec l'autorisation qu'il s'était généreusement accordée de «rayer du procès-verbal des débats» tout ce qui pouvait lui déplaire<sup>2</sup>.

## Conclusion

On se demande si ce n'est pas pour contrebalancer tant d'observations de nature proprement révisionniste que le magazine *Historia* s'achève sur un article violemment antirévisionniste, signé de Charles Le Mesnil, sous le titre: «Le révisionnisme a osé la négation des chambres à gaz» et dont voici la conclusion:

«Pour conclure, le révisionnisme, qui aurait pu avoir un sens noble et constructif en précisant l'histoire du génocide afin de valoriser les témoignages des déportés, fut perverti par Faurisson. Par son refus d'accorder la moindre valeur aux récits des participants, victimes et bourreaux, il s'est voué à une exécution générale et méritée. Il est à condamner sans recours pour toutes les existences que son idée fixe a insultées, brisées, fait mourir ou fait basculer dans la déchéance<sup>3</sup>. »

S'il est des personnes habitées d'une idée fixe, ce sont celles qui, depuis un demi-siècle, ressassent, sur le mode de l'obsession, l'histoire de l'«Holocauste» et de la «Shoah» pour réclamer vengeance contre l'univers entier et pour en exiger des compensations financières ou politiques.

Les révisionnistes nourrissent, eux, une idée fixe des plus normales: ils veulent un débat public. Ce débat, ils le recherchent d'autant plus que, depuis une quinzaine d'années, et ainsi que le confirme ce numéro spécial d'*Historia*, les tenants de «l'historiographie la plus sérieuse» se rapprochent de plus en plus de l'historiographie révisionniste. On compte cent exemples d'ouvrages orthodoxes qui vont dans le sens des découvertes révisionnistes; en revanche, il ne s'en est pas trouvé un seul pour aller dans le sens contraire de ces découvertes. Pour les chiffres, il n'y a eu de réévaluations qu'à la baisse et, pour les faits, il n'y a eu de révisions que dans le sens indiqué par les révisionnistes.

\*\*\*

---

1. *Id.*, p. 125.

2. Voy., par exemple, in R. H. Countess, «Le Sergent John Woods, bourreau de Nuremberg».

3. *Id.*, p. 137.

27 avril 1995

*Libération*, 27 avril 1995, p. 11. En titre :

**« Immolation en Allemagne »**

« Un Allemand de 75 ans est mort après s'être immolé par le feu en plein centre de Munich pour protester contre « *le flot de mensonges* » proférés à l'occasion du cinquantième anniversaire de la capitulation allemande. »

D'après une dépêche de Munich (AP), un Allemand de 75 ans, Reinhold Elstner, s'est immolé par le feu le mardi 25 avril 1995 vers 20 h en plein centre de Munich sur la plate-forme du monument des généraux commandants en chef (la *Feldherrenhalle*). Il s'agit d'un ancien soldat de la Wehrmacht, *réfugié des Sudètes*. Il entendait protester contre le « *Niagara de mensonges* » (*Niagara-Lügerflut*) qui se déverse sur l'Allemagne depuis cinquante ans et, en particulier, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre. Dans une lettre envoyée à un « éditeur d'extrême-droite », il a écrit :

« Cinquante années de diffamation et de diabolisation, cela suffit. »

D'après la police, il s'agissait d'un retraité sans activité politique. (Communiqué AP/bj/kn du 26 avril 1995, 14:03.)

**Silence total** de la presse française (sauf de *Libération* dans cette ultra-« brève »), de la radio et de la télévision. Imaginez l'immolation d'un juif !

\*\*\*

29-30 avril 1995

**Les révisionnistes avaient donc raison !**

Une information qui vient de faire le tour du monde prouve que les révisionnistes avaient raison d'affirmer que l'on ne possédait aucune preuve technique de l'existence et du fonctionnement des « chambres à gaz nazies ». Voici cette information telle que rapportée, par exemple, dans un journal français et dans un journal australien :

**France** : *Var-Matin*, 29 avril 1995, p. 15 :

**Découverte de la première**

**« preuve technique » des chambres à gaz**

Un ventilateur, utilisé par les nazis pour aspirer le gaz contenu dans la chambre à gaz de l'ancien camp de concentration autrichien de Mauthausen après la mort des victimes, a été découvert par des historiens autrichiens qui affirment qu'il s'agit du « premier élément technique » témoignant de l'existence des chambres à gaz.



« Cette découverte est capitale », a précisé Florian Freund, l'un des historiens à l'origine de la découverte. C'est l'élément supplémentaire démontant les théories révisionnistes.

[Noter: « pour *aspirer* le gaz contenu dans *la* chambre à gaz de Mauthausen ».]

**Australie** : *Sunday Times*, (Perth, Western Australia), 30 avril 1995, p. 7:  
*Gas chamber proof discovered*

**Vienna** : Historians have found what they say is the first technical proof that the Nazis used gas chambers to exterminate concentration camp victims during World War II.

“It is to my knowledge the only piece of technical equipment from gas chambers found until now. This is a major discovery”, said historian Florian Freund. The discovery was of a ventilator used to pump poison into gas chambers at the Mauthausen concentration camp 120 km west of Vienna.

He said it was part of a body of evidence refuting revisionists' claims that gas chambers never existed because there was no technical proof.

In the last months of 1945, the Nazis had destroyed all trace of the equipment from gas chambers.

Freund said historians discovered the Mauthausen ventilator in the Czech Republic, thanks to a photograph taken in May 1945.

[Noter: « pour *injecter* le gaz dans *les* chambres à gaz de Mauthausen ».]

### Commentaire

Une nouvelle qui fait le tour du monde: des historiens auraient découvert la première « preuve technique » de l'existence des prétendues chambres à gaz nazies: un ventilateur ! En soi, la présence, ici, d'un ventilateur ne prouve l'existence d'aucun crime. Si des historiens avaient consulté des spécialistes, ils sauraient que les chambres à gaz de désinfection, système Degesch, étaient dotées d'un... ventilateur. L'intérêt de la nouvelle est ailleurs: à leur corps défendant, ces historiens (et les journalistes) donnent implicitement raison aux révisionnistes sur un point de grande importance; ces derniers affirmaient que, jusqu'ici, ni Jean-Claude Pressac ni personne d'autre, n'avait, en cinquante ans, fourni de « preuves techniques » de l'existence de prétendues chambres à gaz nazies. On insultait, on agressait, on faisait condamner en justice des gens qui – on le constate aujourd'hui – disaient vrai sur un point essentiel de la controverse historique. Quant aux Allemands, ils ont, pendant

un demi-siècle, été accusés et condamnés, pour un crime gigantesque, sans même une seule «preuve technique»...

\*\*\*

8 mai 1995

### **Toronto: la maison d'Ernst Zündel dévastée par un incendie criminel**

Hier, 7 mai, vers 5 h 30 du matin on a mis le feu à la maison d'Ernst Zündel à Toronto. Le film de la caméra d'observation, actuellement aux mains de la police, montre un homme à chapeau de cow-boy déversant de l'essence au pied de la maison. Un incendie, très puissant, a dévasté une bonne partie de la salle de documentation qui occupait le devant de la maison et a complètement détruit le toit. Une bonne partie de la documentation a été détruite soit par le feu, soit par l'eau (déversée par les pompiers). Trois jeunes gens d'une maison voisine ont échappé de justesse à l'incendie.

Quelques heures après, des manifestants («communistes», «trotskistes», «antiracistes») sont venus manifester leur joie.

Seul Jürgen Neumann était à la maison d'où il a pu s'enfuir pour donner l'alerte. Ernst Zündel est en train de revenir de Vancouver.

\*\*\*

14 mai 1995

### **Procès Faurisson Compte rendu de l'audience du 9 mai 1995 Trois mois de prison pour le professeur Faurisson ? Les embarras du témoin Jean-Claude Pressac**

En France, depuis près de cinq ans, sévit une loi «sur la liberté de la presse» (*sic*) qui permet d'envoyer en prison quiconque se permet de «contester» l'existence des chambres à gaz nazies.

François Cordier, substitut du procureur de la République, a requis, le 9 mai 1995, une peine de trois mois d'emprisonnement ferme à l'encontre du professeur Robert Faurisson sur le fondement de la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990 qui réprime la «contestation de l'existence de crimes contre l'humanité» tels que définis et sanctionnés en 1945-1946 par le Tribunal militaire international de Nuremberg.

Le ministère public avait cité le professeur Faurisson à comparaître devant la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris pour avoir «contesté» dans sa *Réponse à Jean-Claude Pressac sur le problème des chambres à gaz* l'accusation selon laquelle les Allemands auraient, pendant la seconde guerre

mondiale, pratiqué une politique d'extermination physique des juifs notamment par l'emploi, à Auschwitz, de chambres à gaz homicides qui auraient fonctionné à l'insecticide Zyklon B. Robert Faurisson répondait dans son ouvrage à Jean-Claude Pressac qui venait de publier *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse*.

Prévoyant la peine réclamée par le substitut ainsi que par M<sup>e</sup> Serge Lorach représentant deux associations d'anciens déportés (la FNDIR et l'UNADIF), le professeur a déclaré en préambule de sa déposition : « Je suis prêt à aller en prison ; pour moi, ce serait un honneur et, pour ceux qui m'y enverraient, un déshonneur. Si je baissais pavillon, les générations présentes me le pardonneraient à cause du climat de terreur intellectuelle dans lequel nous vivons mais les générations futures, elles, noteraient simplement que j'ai faibli, et cela, je ne le veux pas. »

M<sup>e</sup> Éric Delcroix, avocat du professeur, a fait l'objet d'une plainte de la part de son confrère M<sup>e</sup> Lorach qui l'accuse d'avoir, dans ses conclusions écrites, pris fait et cause pour son client sur le plan historique.

### **Jean-Claude Pressac perd pied**

Un témoignage était très attendu : celui de Jean-Claude Pressac, pharmacien à La Ville-du-Bois (Essonne), cité non par les associations d'anciens déportés ou par le ministère public mais par le professeur Faurisson.

Avant la comparution du témoin, le professeur a déclaré à la barre que, dans son livre, J.-C. Pressac prouvait fort bien l'existence – non contestée – des crématoires d'Auschwitz mais nullement celle – contestée – des chambres à gaz homicides. R. Faurisson a ajouté que, dans le dossier photographique du livre de J.-C. Pressac, figuraient soixante photographies ou documents, parmi lesquels on ne trouve aucune photographie, aucun dessin, aucune maquette qui permette de se faire une idée d'un seul de ces « abattoirs chimiques » dont la structure et le fonctionnement auraient nécessairement été d'une extrême complexité. Le professeur a ajouté que J.-C. Pressac n'avait fourni aucune photographie de la prétendue chambre à gaz d'Auschwitz (camp central) visitée depuis 1946 par des millions de touristes, ni aucune photographie des ruines d'une prétendue chambre à gaz que tout le monde peut voir sur place aujourd'hui à Auschwitz-Birkenau. Comment de telles abstentions peuvent-elles s'expliquer dans un ouvrage sur Auschwitz, sinon par le fait qu'un lecteur attentif, avec de pareilles photographies sous les yeux, risquerait de déceler l'imposture ?

J.-C. Pressac n'a nulle part décrit la procédure du gazage, a rappelé le professeur. Il n'a fourni aucune preuve ni du crime, ni de l'arme du crime, ni aucune expertise. Il s'est exclusivement appuyé, en la matière, sur des *témoignages* écrits ou oraux alors que, pourtant, dans l'introduction de son

ouvrage, il se fait fort d'apporter au lecteur «une reconstitution historique enfin affranchie des témoignages oraux ou écrits, toujours faillibles».

### Aucune preuve

J.-C. Pressac a perdu pied dès la première question posée par M<sup>e</sup> Delcroix, qui lui a dit : «A la page 2 de votre livre, vous promettez “une reconstitution historique enfin affranchie des témoignages oraux ou écrits, toujours faillibles et se contractant en sus avec le temps” ; or, à la page 34, quand vous parlez du “premier gazage perpétré au camp d'Auschwitz”, vous n'invoquez, en propres termes, que des “témoignages” ; comment expliquez-vous cette contradiction ? »

A cette question, comme à toutes les questions qui ont suivi, J.-C. Pressac a tenté de se dérober en multipliant les digressions. Devant l'incapacité du pharmacien à répondre aux questions de M<sup>e</sup> Delcroix, la présidente du tribunal a essayé, à son tour, d'obtenir des explications. Là encore, en pure perte. J.-C. Pressac s'est montré particulièrement confus. Nerveux, agité, incapable de rester à la barre où la présidente l'invitait plusieurs fois à reprendre place devant le micro, perdant son sang-froid, levant les bras au ciel, déclarant qu'on lui en demandait trop, qu'il n'avait qu'une vie, qu'il était seul dans son combat, tentant de s'isoler dans des apartés avec M<sup>e</sup> Lorach, se portant vers le tribunal pour essayer de tenir avec la présidente des conversations à voix basse de sorte que personne d'autre ne pouvait entendre ses propos, adoptant un véritable comportement de fuite, le pharmacien semble avoir consterné le tribunal par ses réponses dilatoires, par des références à des documents non produits, ou même par le recours au bluff quand, par exemple, sommé de montrer dans son livre une seule représentation physique d'une chambre à gaz nazie, il a désigné des extraits d'un plan allemand du 10 mars 1942 intitulé «Disposition des canaux d'aération et de désaération»<sup>1</sup> !

La présidente a réclamé des *preuves*, M<sup>e</sup> Delcroix a réclamé des *preuves*, M. Faurisson, revenu à la barre, a réclamé des *preuves*. Pas une preuve n'a été produite.

La présidente a interrogé J.-C. Pressac sur les «aveux» relatifs aux gazages que Rudolf Höss, ex-commandant du camp d'Auschwitz, avait successivement faits, d'abord à ses gardiens britanniques, puis à ses gardiens polonais. «Höss a-t-il été torturé» ? a demandé la présidente. J.-C. Pressac a répondu que Höss avait été incontestablement torturé et que, «malheureusement», au lieu de revenir sur des absurdités que les Britanniques «lui avaient mises dans la tête», il s'était tellement pénétré de ces absurdités qu'il les avait répétées à ses gardiens polonais !

---

1. *Id.*, «Documents 13-14-15».

J.-C. Pressac avait écrit à propos d'Himmler: « [Il] assista à la sélection d'un convoi de Juifs hollandais et au gazage des inaptes dans le Bunker-2. Enfin, il se rendit à la "Buna" de Monowitz qui n'était alors qu'un immense chantier »<sup>1</sup>. Un appel de note renvoyait le lecteur à la note suivante, placée à la fin de l'ouvrage: « [Archives du musée national d'Auschwitz,] les trente photos de Himmler à Monowitz, nég. n° 361 à 390 ». M<sup>e</sup> Delcroix a demandé quelle *preuve* le pharmacien pouvait bien avoir de ce que Himmler avait assisté à une « sélection » et à un « gazage ». Il n'a reçu aucune réponse sinon un développement sur la visite, par Himmler, du chantier de Monowitz.

J.-C. Pressac s'est vu demander sur quelle *preuve* il se fondait pour écrire: « Fin novembre, sur ordre verbal de Himmler, les gazages homicides furent arrêtés <sup>2</sup>. » Là encore aucune réponse claire n'a pu être obtenue.

Interrogé sur les considérables révisions à la baisse du nombre des morts d'Auschwitz, J.-C. Pressac s'est livré à de nouvelles digressions.

Jusqu'à 1990, ce total était de quatre millions. Il vient d'être officiellement réduit à un million et demi: tel est le chiffre qui sera désormais inscrit à Auschwitz sur décision de Lech Walesa, président de la République polonaise. Or, pour J.-C. Pressac, le vrai chiffre était, en 1993, de 775.000 mais, en 1994, dans la version allemande de son livre, ce total était à nouveau réduit pour se situer entre 630.000 et 710.000 ! « Comment ces révisions s'expliquent-elles ? » a demandé M<sup>e</sup> Delcroix. Aucune réponse claire n'a pu être obtenue.

### Un témoin de fantaisie

L'embaras du pharmacien n'a fait que croître lorsqu'il a été interrogé sur son témoin privilégié « à la fiabilité absolue », le dessinateur David Olère. Question de M<sup>e</sup> Delcroix au sujet du document n° 32: « Ce dessin de David Olère montre une salle de fours crématoires située à Auschwitz-Birkenau. On y aperçoit, dans le fond et à droite, une porte – la porte d'une "chambre à gaz" – s'ouvrant sur un amas de corps qui viennent d'être gazés. Mais, dans votre commentaire, vous dites vous-même que ce dessin ne peut pas correspondre à la réalité puisque la prétendue chambre à gaz et la salle des fours ne se situaient pas au même niveau du bâtiment: la prétendue chambre à gaz était en sous-sol et la salle des fours au rez-de-chaussée. Donc, non seulement vous avez recours, contre vos engagements mêmes, à un témoignage mais, d'après vos propres dires, ce témoignage est démenti par la réalité; vous précisez vous-même: "en réalité". Expliquez-vous ! »

---

1. J.-C. Pressac., *Les Crématoires d'Auschwitz*, p. 44.

2. *Id.*, p. 93.

J.-C. Pressac, dans une réponse évasive, a invoqué le droit pour son témoin privilégié – un artiste – au « raccourci artistique » et au « droit d'imagination » !

### Une sensation

M<sup>e</sup> Delcroix a créé une sensation en évoquant un énorme ouvrage que J.-C. Pressac avait publié en 1989 sous le titre *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*. A la page 258 de cet ouvrage, le document 84 était constitué par un dessin de D. Olère intitulé: « Gazage par Zyklon B ». Il représentait des personnages en train de mourir dans la chambre à gaz d'un crématoire d'Auschwitz-Birkenau. Sur le sol, une boîte ouverte de Zyklon B laissait échapper ses granulés imprégnés d'acide cyanhydrique. M<sup>e</sup> Delcroix a demandé comment ce dessin pouvait se concilier avec la thèse de J.-C. Pressac selon laquelle un SS, se déplaçant sur le toit de la chambre à gaz, ouvrait une ou plusieurs boîtes de Zyklon B et en déversait le contenu dans quatre orifices spécialement aménagés dans ce toit: les granulés se seraient accumulés au fond de chacune des quatre colonnes métalliques correspondant aux orifices; ces colonnes auraient été perforées afin de permettre au gaz de s'épandre dans la chambre à gaz<sup>1</sup>. Réduit à quia, J.-C. Pressac s'est écrié: « **J'ai finalement acquis la conviction qu'Olère n'a pas réellement vu de scène de gazage** ». [Il faut dire que, dans son ouvrage en anglais, J.-C. Pressac était allé jusqu'à écrire que ce dessin pouvait être « entièrement imaginaire », que, dans ses différents dessins, D. Olère cherchait à « faire impression », qu'il commettait « certaines erreurs » et des « fautes », qu'il usait de « licence poétique », que ses créations pouvaient être « allégoriques », « symboliques » et même que le dessinateur souffrait de « Krematorium delirium » (*sic*)<sup>2</sup>.]

### Au lieu de preuves, des « indices »

Avec une remarquable bonne volonté, le tribunal a voulu obtenir des éclaircissements sur ce que J.-C. Pressac a appelé, à défaut de preuves, des « indices criminels » et, en particulier, sur une commande de « détecteurs de

---

1. Une simple investigation des lieux fait justice de cette élucubration. Le toit, aujourd'hui effondré, du Krematorium-II ne comporte pas la moindre trace de ces quatre orifices. Si l'on se glisse sous le toit effondré, on constate qu'en fait de colonnes métalliques perforées il n'y a que de robustes piliers de béton. La salle en question était une banale chambre froide, partiellement enterrée et destinée à l'entreposage des cadavres en attente d'incinération (en allemand: *Leichenkeller*, comme indiqué sur les plans découverts par le professeur Faurisson). Soulignant une telle absence de trous (pas de trous dans le toit, pas de colonnes perforées sous le toit), le professeur, dans sa déclaration au début de l'audience, a rappelé ce qu'il avait été amené à dire lors d'une conférence tenue à Los Angeles en septembre 1994: « No holes, no "Holocaust" ».

2. *Id.*, p. 258-259, 359, 493, 556.

gaz cyanhydrique » ou sur des documents contenant les mots de «*Gasraum*» ou de «*Gaskeller*». Comme l'avait montré le professeur dans sa *Réponse à J.-C. Pressac*, il n'y avait aucun «indice criminel;» dans la présence de ces mots qui servaient tout simplement à désigner des chambres d'épouillage et des appareils de détection indispensables pour les opérations de désinfection au Zyklon B. Les questions du tribunal ont été claires et brèves. J.-C. Pressac a formulé des réponses embrouillées et riches de digressions.

Le professeur Faurisson a rappelé qu'à la fin des années soixante-dix il avait lancé un défi; il avait demandé qu'on lui apporte «une preuve, une seule preuve» de l'existence et du fonctionnement d'une seule chambre à gaz nazie. En 1989, dans l'énorme ouvrage en anglais que nous avons mentionné ci-dessus, J.-C. Pressac, tout en soutenant la thèse des gazages homicides, condamnait sévèrement les historiens qui jusqu'ici avaient soutenu cette thèse; d'après lui, ces historiens avaient, dit-il, écrit «une histoire fondée principalement sur des témoignages, assemblés pour les besoins du moment, tronqués pour correspondre à une vérité arbitraire et parsemés de quelques documents allemands de valeur inégale et sans lien les uns avec les autres». J.-C. Pressac affirmait que sa propre étude en anglais démontrait «d'ores et déjà la complète faillite de l'histoire traditionnelle (et, de là aussi, des méthodes et des critiques des révisionnistes)». M<sup>e</sup> Delcroix lui a fait remarquer qu'à ce compte, jusqu'en 1988, les représentants de l'histoire traditionnelle avaient, pour répondre au professeur Faurisson, utilisé des arguments dont J.-C. Pressac lui-même reconnaissait ainsi qu'ils n'avaient eu aucune valeur... Embarras du pharmacien ! Dans ce même livre en anglais, il s'était fait fort de relever le défi du professeur. Mais, au lieu d'apporter une preuve, il avait fourni... trente-neuf indices du crime. Un chapitre de son livre en anglais était même naïvement intitulé: «“Une preuve... une seule preuve” : trente-neuf indices du crime (*criminaltraces*).» Or, un indice n'est qu'un «signe apparent rendant probable l'existence d'une chose».

### **Un impudent mensonge et une complète faillite**

J.-C. Pressac a mis le comble à ses errements en osant prétendre que le «rapport Leuchter» (du nom d'un spécialiste américain des chambres à gaz) avait conclu à l'existence de chambres à gaz homicides à Auschwitz. M<sup>e</sup> Delcroix a rappelé que Fred Leuchter avait abouti à une conclusion diamétralement opposée et il a promis au tribunal l'envoi dudit rapport.

Faillite pour faillite, la prestation du pharmacien J.-C. Pressac devant la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris a été un modèle du genre. On ne peut que remercier M<sup>e</sup> Delcroix d'avoir, par une citation devant le tribunal assortie des menaces légales de poursuites en cas de non-

comparution, contraint le témoin J.-C. Pressac à venir ainsi s'expliquer dans l'enceinte d'un prétoire.

### **Robert Faurisson**

Pour sa part, le professeur Faurisson a fait face à ses responsabilités. Il a déclaré que son seul crime était d'avoir eu raison avec quinze ans d'avance sur Éric Conan qui, dans *L'Express* du 19 janvier 1995, venait d'écrire à propos de la chambre à gaz d'Auschwitz, c'est-à-dire à propos de cette chambre à gaz véritablement emblématique et visitée depuis 1946 par des millions de touristes: «Tout y est faux [...]. A la fin des années soixante-dix, Robert Faurisson exploita d'autant mieux ces falsifications que les responsables du musée rechignaient alors à les reconnaître<sup>1</sup>.»

A Auschwitz, on continue de mentir aux visiteurs, a dit le professeur qui a cité, toujours d'après *L'Express*, les propos d'une responsable du musée: «Pour l'instant on la laisse [cette chambre à gaz] en l'état et on ne précise rien aux visiteurs. C'est trop compliqué. On verra plus tard», ainsi que ceux du vice-président du Comité international du musée qui, de son côté, annonce: «Les plus grosses énormités ont été rectifiées, mais les principales discussions n'en finissent pas et sont loin d'être tranchées. Je peux même dire que des débats essentiels, douloureux, parfois imprévus, ne font que commencer<sup>2</sup> ! »

R. Faurisson a déclaré que, si d'aucuns ont décidé – et c'est leur droit – de persister dans le mensonge, il continuerait, lui, de rechercher la vérité historique et de publier le résultat de ses recherches, quoi qu'il puisse lui en coûter. Le droit au doute et la liberté de recherche ne peuvent avoir de limites.

### **Éric Delcroix**

Au cours d'une plaidoirie érudite et charpentée, dont on ne peut ici mentionner que quelques arguments juridiques et historiques, M<sup>e</sup> Delcroix a souligné que le Parquet avait fait preuve d'une insigne légèreté en ne produisant même pas le texte du jugement de Nuremberg que M. Faurisson était censé avoir «contesté». De ce texte nous ne connaissons qu'une version officieuse et commerciale, d'ailleurs difficile à se procurer et coûteuse. Ce jugement, devenu en quelque sorte partie intégrante de la loi, aurait dû être publié au *Journal officiel* pour pouvoir être invoqué contre un justiciable (règle d'opposabilité).

M<sup>e</sup> Delcroix a fait observer que l'article de loi antirévisionniste (article 24 bis rajouté par la loi du 13 juillet 1990 à la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881) est inapplicable en ce qu'il enfreint la Convention

---

1. É. Conan, «Auschwitz, la mémoire du mal», p. 68.

2. *Id.*, p. 60.



européenne des droits de l'homme. Certes, cette convention prévoit de nombreuses restrictions à l'usage de la liberté d'expression mais elle ne prévoit pas de restriction au droit au doute et à la liberté de recherche. Elle n'autorise pas qu'on décrète: «Tel sujet d'histoire a été traité de manière définitive à telle date, par telles personnes, pour l'éternité et ne peut plus être sujet à révision». Imagine-t-on un tel oukase, il y a un siècle, empêchant à jamais la révision du procès du capitaine Dreyfus? En outre, Jacques Toubon n'a-t-il pas réclamé le 21 juin 1991 à l'Assemblée nationale l'abrogation de cette loi antirévisionniste? Ne l'a-t-il pas comparée aux lois de Staline;? N'a-t-il pas déclaré: «Je suis contre le délit de révisionnisme parce que je suis pour le droit et pour l'histoire, et que le délit de révisionnisme fait reculer le droit et affaiblit l'histoire»?

M<sup>e</sup> Delcroix a cité son confrère, M<sup>e</sup> William Goldnagel, avocat, vice-président du Renouveau juif et président de l'Association des juristes juifs pour les droits de l'homme, lequel a déclaré au périodique *Cactus*, organe du Bétar, en mai 1991: «Je suis très réservé sur la possibilité pour les tribunaux de dire l'histoire [...]. Que cette loi [loi Gayssot] porte le nom d'un député communiste est un magnifique cadeau fait à nos adversaires, car c'est un parti spécialiste de la contre-vérité historique».

M<sup>e</sup> Delcroix a rappelé que, dans un jugement en date du 18 avril 1991 rendu contre le professeur Faurisson, la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle avait elle-même «contesté» le jugement de Nuremberg bien plus que ne l'avait fait le professeur lui-même. Le tribunal avait prononcé: «Des critiques peuvent, à juste titre, être développées concernant l'organisation, la structure et le fonctionnement du Tribunal militaire international de Nuremberg, sur le plan tant juridique qu'historique ou philosophique».

M<sup>e</sup> Delcroix a souligné un extraordinaire paradoxe: la chambre à gaz nazie, arme effroyable d'un crime effroyable, n'a fait l'objet d'aucune expertise criminalistique complète de la part des accusateurs de l'Allemagne sauf dans le cas du Struthof-Natzweiler (Alsace) où la double expertise du professeur René Fabre, doyen de la faculté de pharmacie de Paris, a abouti, le 1<sup>er</sup> décembre 1946, à un résultat doublement négatif, aussi bien en ce qui concernait la prétendue chambre à gaz qu'en ce qui concernait les cadavres de prétendus gazés conservés à Strasbourg.

M<sup>e</sup> Delcroix a cité Arno Mayer, professeur d'origine juive à l'université de Princeton: «Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et douteuses<sup>1</sup>.»

M<sup>e</sup> Delcroix a prouvé par documents et citations que l'école historique officielle ne cessait, tout en l'invectivant, de se rapprocher du professeur Faurisson: toutes les révisions de faits et de chiffres, sans exception, vont dans le sens révisionniste.

---

1. A. Mayer, *La «Solution finale» dans l'histoire*, p. 406.

Il a souhaité que le tribunal ordonne une expertise de «l'arme du crime». Pour terminer, il a déclaré que, s'il se félicitait d'avoir, dans le passé, pris la défense de Sakharov et de Soljenitsyne, il s'estimait aujourd'hui heureux de défendre le professeur Faurisson «dont le désintéressement et le courage personnels honorent la France». Le jugement sera rendu le 13 juin 1995<sup>1</sup>.

\*\*\*

---

1. Henri Roques, directeur de publication de la *RHR*, a également comparu pour avoir diffusé l'ouvrage du professeur Faurisson.

24 mai 1995

### **Un autre jour dans la vie d'un révisionniste**

Lu dans *Die Bauernschaft* (de mars 1995) maintenant édité par Zündel et non plus par Thies Christophersen, hospitalisé.

«J'ai été hospitalisé à la suite d'une attaque cardiaque. Mon hôte, Dr Jörgen Kistrup, un Danois, mais qui habite en Allemagne, m'avait protégé et se tenait à mes côtés. Les suites: sa famille s'est dressée contre lui et sa femme l'a chassé de leur demeure commune. Le 16 janvier il s'est suicidé.

Il me faut maintenant conduire un procès contre la communauté de ses co-héritiers (en plus d'autres procès dont l'un avec menace d'une peine de 500.000 DM). Ma femme n'ose à peu près plus me rendre visite à l'hôpital parce qu'elle ne supporte pas la terreur psychologique.

Néanmoins, je ne renie rien,» etc. (p. 2)

Voilà qui s'ajoute à l'incendie criminel de la maison de Zündel à Toronto, au colis piégé reçu par ce dernier, à l'immolation par le feu de l'Allemand de soixante-quinze ans pour protester contre le Niagara de mensonges déversés sur son pays.

La voiture de T. Christophersen a été totalement détruite. Son avocat Jürgen Rieger a été attaqué et blessé par une douzaine de prétendus «anarchistes»; sa voiture a été incendiée. Idem pour Wolfgang Juchen, etc.

\*\*\*

25 mai 1995

### **Réponse à M<sup>e</sup> Jean-Serge Lorach, page par page, alinéa par alinéa**

Pour comprendre cette «Réponse...» de six pages, il faut savoir que, sur l'initiative du ministère public, j'étais cité à comparaître devant la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris. On me faisait grief d'avoir, dans ma *Réponse à Jean-Claude Pressac sur le problème des chambres à gaz*, enfreint l'interdiction de «contester» l'existence des «crimes contre l'humanité» tels que définis et condamnés par le tribunal militaire international de Nuremberg en 1945-46. Le 9 mai 1995, jour de l'audience des plaidoiries, deux associations d'anciens déportés et internés, représentées par M<sup>e</sup> Jean-Serge Lorach, joignaient leurs plaintes respectives à la plainte du ministère public (substitut François Cordier).

Nous avons demandé l'audition de Jean-Claude Pressac sous peine des poursuites d'usage.

J.-C. Pressac est venu et a fourni une prestation tellement désastreuse qu'à un moment, perdant pied, il a cru devoir lâcher dans un souffle que l'Américain Fred Leuchter, auteur du fameux rapport sur les présumées chambres à gaz d'exécution à Auschwitz, Birkenau et Majdanek (1988), avait lui-même admis qu'à Auschwitz il y avait eu des chambres à gaz d'exécution ! Mon avocat, M<sup>e</sup> Eric Delcroix, est immédiatement intervenu pour dire au tribunal que J.-C. Pressac avait dit là le contraire de la vérité. Il promettait l'envoi au tribunal d'un exemplaire de la traduction en français du «Rapport Leuchter». M<sup>e</sup> Éric Delcroix a tenu parole et, dès le lendemain de l'audience, il a envoyé cet exemplaire au tribunal avec une note d'accompagnement.

M<sup>e</sup> Lorach a commis l'imprudence de vouloir répondre, manifestement après avoir consulté Pressac. Dans sa réponse, il ne conteste à aucun moment que ce dernier ait osé affirmer au sujet de F. Leuchter une énorme contre-vérité. Simplement, il se met à attaquer la crédibilité de l'Américain et la valeur de son rapport, ce même rapport sur lequel Pressac avait tenté auparavant de s'appuyer.

Notre propre «Réponse [...]», ci-jointe, a suscité de la part de M<sup>e</sup> Lorach une réplique dépourvue d'arguments et riches d'insultes à mon égard. M<sup>e</sup> Delcroix, de son côté, a écrit à la présidente du tribunal pour lui dire qu'il n'entendait pas répondre à M<sup>e</sup> Lorach sinon par l'envoi de coupures de presse des 29 et 30 avril 1995 faisant état d'une découverte supposée être sensationnelle: celle de «la première preuve technique de l'existence des chambres à gaz». Des historiens autrichiens se vantaient d'avoir découvert à Mauthausen un... ventilateur, «première preuve technique de l'existence des chambres à gaz» !

A elle seule, cette nouvelle montre que nous avons raison d'affirmer que les «preuves» du malheureux J.-C. Pressac ne valaient rien du tout.

---

### **Page 1, alinéas 1-2-3 (Fred Leuchter)**

Le «rapport Leuchter» (cent quatre-vingt-douze pages), de 1988, sur les présumées chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek avait provoqué l'irritation de certaines organisations juives des États-Unis et du Canada qui, faute de pouvoir y répondre par des arguments techniques ou scientifiques, se faisaient fort d'obtenir la condamnation de F. Leuchter en justice. La Beate Klarsfeld Foundation, sise à New York, déléguait sur place à Malden (Massachusetts) Beate Klarsfeld elle-même. Tout donnait à croire qu'on s'acheminait vers un long et très coûteux procès. En fin de compte, le juge acceptait une solution d'apaisement: F. Leuchter renoncerait à faire état de son titre d'ingénieur, en particulier à l'occasion de

toute diffusion de son fameux rapport ou de rapports du même genre mais pourrait, s'il le voulait, faire acte de candidature en vue d'obtenir son inscription à la chambre des ingénieurs diplômés.

Dans la pièce JSL (Jean-Serge Lorach)-1, on n'a pas traduit les termes de cet accord à l'amiable (*agreement*). Cet accord serait inconcevable si le juge et la Chambre des ingénieurs diplômés avaient eu la conviction que, dans le passé, F. Leuchter avait abusé du titre d'ingénieur ou avait été un «faussaire» (*sic*). Selon nos renseignements, l'état du Massachusetts où exerçait F. Leuchter comptait à l'époque cinquante-cinq mille ingénieurs (*engineers*) dont cinq mille ingénieurs diplômés (*professional engineers*). F. Leuchter faisait partie des cinquante mille ingénieurs (*engineers*) dont beaucoup travaillaient pour le célèbre *Massachusetts Institute of Technology*. Il avait des brevets à son nom : l'un pour le système de codage optique des satellites de surveillance et l'autre pour le premier sextant électronique en usage dans l'US Navy. Il était l'auteur du système d'injection pour l'exécution des condamnés à mort. Il était spécialiste (*consultant*) des chambres à gaz d'exécution des pénitenciers américains.

Il est à noter que F. Leuchter a accepté de signer cet accord et n'a fait aucun acte de candidature. Commentaire de son avocat Kirk Lyons: «Klarsfeld peut sans mentir déclarer que F. Leuchter n'est pas un ingénieur enregistré au *Commonwealth of Massachusetts* mais prétendre qu'il n'est pas un ingénieur est un mensonge patent. A suivre la théorie de Klarsfeld, Benjamin Franklin, Thomas Edison, Henry Ford, Alexander Graham Bell et les frères Wright auraient, tous, dû être arrêtés pour avoir pratiqué une activité d'ingénieurs sans avoir été enregistrés comme tels.»

Loin d'être l'œuvre d'un «faussaire», le «rapport Leuchter» constituait en 1988 un travail dont le caractère scientifique a été, par la suite, pleinement confirmé.

Les deux pays où les révisionnistes subissent la répression la plus sévère sont l'Allemagne et l'Autriche. F. Leuchter, lui-même, est payé pour le savoir. Il n'empêche que le ministre allemand de la Justice, se rendant à l'évidence, a fait répondre par ses services, le 14 février et le 13 mars 1990, qu'il tenait le «rapport Leuchter» pour «une enquête scientifique» (*eine wissenschaftliche Untersuchung*), non sujette, en tant que telle, à une poursuite judiciaire. (*Revue d'histoire révisionniste* n° 1, p.163; copie des originaux à la disposition du TGI de Paris.)

Les conclusions du «rapport Leuchter» ont été confirmées par le «rapport Rudolf» (Allemagne) et le «Rapport Lüftl» (Autriche):

– le «Rapport Rudolf (1992)» ne concerne qu'Auschwitz et Birkenau. Ger-mar Rudolf est ingénieur chimiste diplômé du prestigieux Max-Planck-Institut de Stuttgart. Il confirme pleinement les conclusions du «Rapport Leuchter» et, en particulier, les analyses de laboratoire portant «sur la

formation de liaisons cyanurées dans les chambres à gaz d'Auschwitz et sur la possibilité de les rechercher».

– l'ingénieur diplômé Walter Lüftl, président de la Chambre des ingénieurs d'Autriche, a rédigé un mémoire intitulé *L'Holocauste, croyances et faits (Holocaust, Glaube und Fakten)* qui a été publié en anglais dans *The Journal of Historical Review*. Ce mémoire ou rapport confirme les conclusions du «Rapport Leuchter» et même réfute sur le plan technique ou scientifique d'autres points de l'histoire de l'«Holocauste». Il a provoqué une vive émotion au parlement autrichien et W. Lüftl a dû démissionner de son poste de président de la chambre des ingénieurs. Une plainte a été déposée en justice. Cette plainte a abouti à un non-lieu en date du 8 juin 1994, porté à la connaissance de W. Lüftl le 15 juin 1994<sup>1</sup>. Si son procès avait eu lieu, l'ingénieur Lüftl aurait pu démontrer à la face du monde que l'existence et le fonctionnement des prétendues chambres à gaz nazies sont matériellement inconcevables, comme l'avait si bien démontré ce pionnier de la science qu'a été F. Leuchter.

### **Page 1, alinéas 2-3, et page 2, alinéas 1-6 (Georges Wellers et Jean-Claude Pressac)**

Très embarrassés par le fait que, plus de quarante ans après la guerre, on relève d'abondantes traces de ferri-ferrocyanures dans les chambres à gaz de désinfection au gaz cyanhydrique (Zyklon B, inventé en 1922) et des traces soit nulles, soit infinitésimales dans les chambres froides (*Leichenhalle* ou *Leichenkeller*) prétendument utilisées comme des chambres à gaz homicides, les adversaires de F. Leuchter recourent, en gros, soit à la thèse de G. Wellers, soit à celle de J.-C. Pressac, toutes deux évoquées par M<sup>e</sup> J.-S. Lorach :

– *Thèse de G. Wellers*: les poisons gazeux «entrent dans le corps humain avec chaque mouvement d'inspiration et y restent fixés chimiquement de sorte que l'air expiré n'en contient plus. Résultat: à chaque mouvement respiratoire, le corps de la victime s'enrichit en poison et dans l'air ambiant sa concentration diminue d'autant<sup>2</sup>.

G. Wellers commence par reconnaître que F. Leuchter a raison de noter avec insistance que les «chambres à gaz» homicides ne possédaient aucun système de chauffage permettant de porter la température des pièces à un minimum de + 25,7° nécessaire au développement normal et à l'efficacité du Zyklon B. Puis, il affirme qu'aucun système de chauffage n'était nécessaire. S'exprimant

---

1. *The Journal of Historical Review*, hiver 1992-1993, p. 391-420; *Aula* [Vienne], juillet-août 1994, p. 15, portant copie de l'attestation officielle [*Amtszeugnis*] selon laquelle l'instruction préalable [*Voruntersuchung*] est arrêtée [*eingestellt*].

2. G. Wellers, «A propos du "rapport Leuchter" et les chambres à gaz d'Auschwitz», p. 47.

au présent, comme si le fait était avéré alors que celui-ci est l'objet même de la controverse, il ne craint pas d'écrire: «Cette masse humaine déshabillée réchauffée en peu de minutes l'atmosphère, les murs, les plafonds, les planchers sans aucune installation de chauffage à une température bien supérieure à 25,7°.» C'est oublier qu'une masse humaine, quelle qu'elle soit, nue, dans une vaste pièce de béton (30 m x 7 m) conçue comme une chambre froide pour la conservation des cadavres, n'obtiendrait jamais, surtout par temps d'hiver silésien, qu'*au niveau du sol*, là où se trouveraient les granulés de Zyklon B, la température se porte «en peu de minutes» à plus de 25,7°. Il ne faut pas oublier que le gaz cyanhydrique est moins dense que l'air et qu'il monte du sol au plafond.

– *Thèse de J.-C. Pressac*: «Si l'on a trouvé, dans les chambres destinées à l'épouillage des vêtements, beaucoup plus de restes d'acide cyanhydrique que dans les chambres à gaz homicides, c'est qu'il fallait de nombreuses heures pour tuer les poux, de telle sorte que l'acide avait le temps de s'imprégner dans les parois, tandis que, pour tuer les hommes, quelques minutes hélas suffisaient!...»

Dans sa propre déposition, le professeur Faurisson a fait justice de ces affirmations sans preuves. Prenant l'exemple du crématoire II de Birkenau dont subsistent des ruines tout à fait parlantes, il a rappelé que les molécules du poison en question ne choisissent pas les endroits où se poser; celles-ci ne se seraient pas cantonnées exclusivement dans l'appareil respiratoire des victimes mais seraient allées se fixer partout, au plancher, au plafond, aux murs, aux piliers de soutènement de la chambre froide semi-enterrée (*Leichenkeller-1*) ainsi que sur toute la surface des corps, dans les ouvertures naturelles de ces corps et qu'il se serait aussi formé des poches de gaz entre ces corps. Pénétrer dans une telle chambre à gaz encombrée, paraît-il, de deux mille cadavres (qui auraient été cyanurés) serait revenu à plonger dans un océan de gaz cyanhydrique; ce gaz, partout fixé, aurait continué d'émaner de partout; l'eau de condensation aurait, elle aussi, fixé ce gaz mortel; quant au travail de Titan nécessaire pour dégager les cadavres enchevêtrés et pour les transporter, il aurait été impossible: les efforts physiques auraient nécessité une intense activité respiratoire alors que, dans la réalité, le moindre effort physique est à proscrire parce qu'il risque d'intensifier l'activité respiratoire et d'empêcher ainsi le filtre des masques de faire son office.

Dans ses écrits, le professeur a maintes fois rappelé que, de l'aveu même de ses fabricants, le Zyklon B présentait malheureusement l'inconvénient d'une «ventilabilité: difficile et longue à cause de la forte adhérence du gaz aux

---

1. Déposition de J.-C. Pressac du 9 mai 1995 telle que rapportée par M<sup>e</sup> Lorach, p. 2.

surfaces»<sup>1</sup>. Au tribunal, il a rappelé ses visites et entretiens au laboratoire central de la préfecture de Police de Paris (rue de Dantzig), ses entretiens et sa correspondance avec le toxicologue Louis Truffert, son étude des chambres à gaz du pénitencier de Baltimore en 1979. Il a accumulé une considérable documentation technique sur les chambres à gaz de désinfection, sur le gazage au Zyklon B des nuisibles, sur le traitement au gaz Zyklon B des arbres fruitiers, du tabac, etc., sur les chambres à gaz pour l'entraînement des recrues au port du masque à gaz (dans ce cas on utilise généralement du bromure de benzyle, lequel est inoffensif par rapport au gaz cyanhydrique); dans ses différents procès, le professeur a déposé une abondante documentation sur ces sujets et, en particulier, sur le danger extrême que présente la pénétration de personnes, même munies de masques spéciaux, en un lieu où a sévi le gaz cyanhydrique; il a insisté sur les précautions drastiques à prendre pour la manipulation d'un cadavre qui vient d'être abondamment imprégné de gaz cyanhydrique. Il a rappelé que, selon le «témoignage» de Rudolf Höss, si souvent invoqué dans le passé le plus récent, le personnel chargé de débarrasser les prétendues chambres à gaz d'Auschwitz ou de Birkenau pénétrait dans les lieux en mangeant et en fumant, c'est-à-dire sans masque à gaz, ce qui est radicalement impossible. Il a souvent rappelé que, loin d'être utilisées pendant un court laps de temps, ces prétendues chambres à gaz étaient décrites comme fonctionnant jour et nuit, et cela afin d'éliminer les victimes dans des proportions industrielles. Ces locaux abusivement décrits comme des abattoirs chimiques fonctionnant à plein rendement auraient donc dû, comme les chambres à gaz de désinfection, «exsuder», avec le temps, de grandes quantités de bleu prussique, visibles à l'œil nu. Or, ce n'est absolument pas le cas.

M<sup>e</sup> J.-S. Lorach, probablement induit en erreur par G. Wellers, semble tout ignorer de la dangerosité du Zyklon B, lui qui parle de «cadavres de femmes tondues après le gazage» ! D'abord, il n'existait aucune place dans le bâtiment pour procéder à cette opération. Ensuite, l'intoxication des «coiffeurs» aurait été immédiate. Rappelons, par exemple, trois textes qui avertissent du danger extrême :

1. Le 12 août 1942, à Auschwitz, le commandant R. Höss signe un «Sonderbefehl» (ordre spécial) concernant un cas de léger empoisonnement par acide cyanhydrique. Il rappelle les termes du règlement pour tous ceux qui participent à une opération de gazage de pièces d'habitation. Au moment de l'ouverture des pièces, les SS (qui sont de garde autour du bâtiment et ne portent pas de masque à gaz) doivent attendre au moins cinq heures et se tenir à une distance d'au moins quinze mètres. Il leur faut, en particulier, veiller à

---

1. «Lüftbarkeit: wegen starken Haftvermögens des Gases an Oberflächen erschwert u. langwierig.» Document de Nuremberg NI-9908, tableau final des huit gaz produits.



la direction du vent. Le document est distribué à trente-neuf exemplaires en direction de multiples instances <sup>1</sup>.

2. En 1943, un manuel technique de l'armée américaine sur le masque à gaz (manuel traduit en français pour l'usage de l'armée française) porte notamment :

«(2) On doit également se souvenir qu'un homme peut perdre connaissance par absorption d'acide cyanhydrique gazeux à travers la peau; une concentration de 2 % d'acide cyanhydrique est suffisante pour faire perdre connaissance à un homme, au bout de 10 minutes. Par conséquent, même en portant un masque, l'exposition à des concentrations supérieures ou égales à 1 % en volume d'acide cyanhydrique gazeux ne doit être tolérée qu'en cas de nécessité et pour une durée ne dépassant pas 1 minute. En général, les locaux où l'on trouve ces gaz doivent être aérés avant que le porteur du masque y pénètre, la concentration en acide cyanhydrique gazeux ayant été ramenée ainsi à un faible pourcentage <sup>2</sup>. »

3. Le 3 avril 1981, Louis Truffert, toxicologue, expert honoraire près la cour d'appel de Paris, président de l'Association internationale d'expertise scientifique, envoyait au professeur Faurisson une lettre par laquelle il rectifiait le contenu d'une lettre adressée à M<sup>e</sup> Korman le 16 février 1981; il déclarait :

«Toutefois, l'observation que j'ai faite, concernant la possibilité d'entrer sans masque dans une pièce contenant des corps d'intoxiqués par l'acide cyanhydrique, concerne le cas d'une chambre à gaz au niveau du sol, débouchant à l'air libre et il est évident que d'importantes réserves doivent être faites dans le cas d'installations en sous-sol. Une telle situation nécessiterait un dispositif de ventilation très important et des précautions draconiennes pour éviter des pollutions susceptibles d'être à l'origine d'accidents.»

Le 25 mars 1981, M. Truffert, d'abord trompé par la description qui avait pu lui être faite des prétendues chambres à gaz homicides, n'avait pu cacher au professeur Faurisson et à l'éditeur Pierre Guillaume, sa stupéfaction devant les photographies et les plans montrant l'emplacement réel et la forme réelle des locaux.

**JAMAIS** les antirévisionnistes n'ont répondu aux arguments les **PLUS SIMPLES** des révisionnistes : comment pouvait-on déverser des granulés de Zyklon B dans le toit, par exemple, de la prétendue chambre à gaz du

---

1. J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*, p. 201.

2. Washington, 22 septembre 1943, Manuel technique TM 3-205, *Le Masque à gaz*, p. 55.

crématoire II de Birkenau puisque, aussi bien, les prétendus quatre orifices de déversement n'ont jamais existé, ainsi qu'on peut le constater encore aujourd'hui *de visu* ? Le trou qu'on peut voir, de forme totalement irrégulière avec fers à béton cisailés et repliés est le résultat d'un défoncement du toit après la guerre pour permettre la pénétration d'une personne, de compulscence normale, sous ce toit : c'est ainsi qu'on découvre que la prétendue chambre à gaz n'était, comme indiqué sur les plans découverts par le professeur, qu'une pièce nue avec piliers de soutènement et sans aucune de ces prétendues conduites perforées qui auraient permis le déversement des granulés de Zyklon B, leur accumulation au fond de ces conduites et l'émanation du gaz.

Jamais non plus on n'a répondu aux révisionnistes qui faisaient remarquer que, si les chambres froides avaient été, comme on le prétend, des chambres à gaz homicides, AUCUN ESPACE dans tout le crématoire n'aurait pu accueillir les cadavres (environ deux mille, nous dit-on) en attente de leur incinération et alors que, de leur côté, les nouvelles victimes attendaient déjà dans la prétendue salle de déshabillage. Jamais on n'a expliqué aux révisionnistes où pouvaient être entreposés les cadavres des victimes journalières du typhus ou de toute autre « mort naturelle » (gardiens, détenus, travailleurs libres, etc.).

### **Page 2, alinéas 7-8, et page 3, alinéas 1-2 (l'expertise du Soviétique Robel)**

Le professeur Faurisson a bel et bien informé F. Leuchter de cette expertise dont il avait traité dès 1982 dans sa *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*<sup>1</sup>. Cette expertise de l'ingénieur soviétique Robel ne présente aucun intérêt puisque, au lieu de porter sur la prétendue arme du crime, elle concerne des objets dont rien ne prouve qu'ils aient été des éléments d'un crime quelconque. Rien ne prouve que ces fermetures en zinc provenaient « des orifices de la chambre à gaz (*Leichenkeller-I*) du crématoire-II de Birkenau » ; d'ailleurs, de tels orifices n'existent tout simplement pas à cet endroit, ainsi qu'on peut le constater aujourd'hui. Rien ne prouve non plus que ces vingt-cinq kilos (et demi) de cheveux provenaient « des cadavres de femmes tondues après le gazage » ; dans toute l'Europe en guerre et en disette on a collecté des cheveux d'hommes et de femmes pour les désinfecter (par exemple au Zyklon B) et pour les employer dans l'industrie de la confection. Il est, en revanche, remarquable qu'on n'ait procédé à aucune expertise ou qu'on n'ait publié aucune expertise de l'arme même du crime.

### **Page 3, alinéa 3 (Ernst Zündel)**

---

1. R. Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p. 34-35.

E. Zündel a été définitivement acquitté par un arrêt retentissant de la Cour suprême du Canada en date du 27 août 1992. Les juges sont allés jusqu'à déclarer anticonstitutionnelle la loi sur le fondement de laquelle il avait été persécuté pendant neuf ans sous la pression constante, en particulier, d'une association dirigée par M<sup>me</sup> Sabina Citron (*Canadian Holocaust Remembrance Association*). Ils ont prononcé que cette loi était contraire à la Constitution garantissant la liberté d'expression; cette liberté a ses limites, ont-ils dit, mais, en l'espèce, E. Zündel devait pouvoir librement exposer ses vues. Cette loi a été abrogée.

### **Page 3, alinéa 4 (Robert Faurisson)**

Si le professeur s'était, depuis 1974, laissé aller à des «élucubrations» (*sic*) dans tous ses écrits et, en particulier, dans sa *Réponse à Jean-Claude Pressac*, la communauté des historiens et des scientifiques l'auraient publiquement confondu depuis beau temps. Au lieu de cela, il ne se passe pas de mois qu'on ne lui concède, ainsi qu'à l'ensemble grandissant des révisionnistes dans le monde, que le révisionnisme historique avait, en fin de compte, raison sur un nombre considérable de points importants et même capitaux.

Depuis un demi-siècle, les révisionnistes attendent, de la part de leurs adversaires, soit une expertise de l'arme du crime prétendument utilisée à Auschwitz et à Birkenau, soit, plus simplement, pour commencer, une photographie, un dessin ou une maquette représentant cette arme et son fonctionnement. Le professeur Faurisson demande respectueusement au tribunal présidé par M<sup>me</sup> Ract-Madoux d'ordonner une telle expertise<sup>1</sup>. Il rappelle que J.-C. Pressac, dans son livre *Les Crématoires d'Auschwitz*, a accumulé plusieurs centaines d'affirmations *sans preuve*, qu'il n'a reproduit aucune photographie des locaux ou ruines de locaux censés avoir servi d'abattoirs chimiques, qu'il n'a fourni aucun plan, aucun dessin ni aucune

---

1. Tout aussi respectueusement il met en garde le tribunal contre la tentation d'accorder foi aux propos que le Tribunal militaire international attribuée à Rudolf Höss ou à Adolf Eichmann. R. Höss a été torturé et son témoignage sur les chambres à gaz est déclaré par le professeur Christopher Browning, collaborateur de l'*Encyclopedia of the Holocaust*, «très faible et confus» (C. Hitchens, «Whose History is it?», p. 117). Quant à A. Eichmann, il est complètement faux qu'il ait déclaré que «cette politique [d'extermination physique] avait causé la mort de six millions de Juifs, dont quatre millions périrent dans les camps d'extermination» (Jugement in *Procès des grands criminels de guerre*, I, p. 266). Le professeur Faurisson a déjà eu l'occasion de le rappeler, preuves à l'appui, le tribunal de Nuremberg SAVAIT que ce propos était prêté à Eichmann par Wilhelm Höttl, collaborateur du ministère public américain, et a refusé, en fin de compte, de convoquer Höttl pour l'interroger là-dessus; Eichmann, en 1961, s'est indigné de cette allégation; Höttl, en 1987, a fini par battre en retraite et a confié à une publication autrichienne qu'il ne fallait pas accorder trop d'attention à ce propos qu'Eichmann aurait tenu à Budapest, un jour qu'il était ivre, vers août-septembre 1944. Le professeur Faurisson tient à la disposition du tribunal présidé par M<sup>me</sup> Ract-Madoux tous les éléments de sa démonstration sur ce point comme sur tout autre point.

maquette de la chambre à gaz nazie et qu'il a, dans un ouvrage réputé scientifique, entièrement passé sous silence l'existence des rapports de l'Américain Fred Leuchter, de l'Allemand Gernar Rudolf et de l'Autrichien Walter Lüftl (ce dernier étant, à l'époque, président de la chambre des ingénieurs d'Autriche), sans parler d'une tentative d'expertise de l'Institut de criminologie de Cracovie tenue secrète par les Polonais mais révélée par les révisionnistes. Or, dans une controverse historique il faut exposer la thèse adverse, donner référence des écrits et s'efforcer d'y répondre. C'est ce que, pour leur part, les révisionnistes n'ont cessé de faire.

A titre d'information sur l'inévitable complexité d'une exécution par le gaz cyanhydrique, le tribunal voudra bien trouver ci-joint une copie des pages 301-322 de l'ouvrage publié en 1980 par Robert Faurisson et Serge Thion: *Vérité historique ou vérité politique? La question des chambres à gaz* ainsi qu'un texte d'une page intitulée «Juger, c'est comparer» et montrant deux photographies dont la simple juxtaposition donne matière à réflexion: la première montre la porte de la chambre à gaz de Baltimore (1954, technologie des années trente et quarante); la seconde montre la petite porte vitrée du crématoire-I d'Auschwitz (elle s'ouvre vers l'espace où, paraît-il, s'entassaient des centaines de cadavres).

«Il n'appartient pas aux tribunaux de dire l'histoire». Il peut arriver que des magistrats ne rappellent d'abord ce principe que pour mieux l'oublier ensuite dans la pratique. Le professeur Faurisson demande respectueusement au tribunal de ne se faire d'aucune façon juge de l'histoire, ni dans le principe, ni dans la pratique. En la circonstance, l'histoire d'Auschwitz devient de plus en plus mouvante depuis le début des années quatre-vingt. Les historiens orthodoxes accumulent, à un rythme qui s'accélère, les révisions les plus déchirantes dans le sens même que préconisaient les révisionnistes. Par exemple, le 18 janvier 1995, la chambre à gaz d'Auschwitz était encore «authentique» mais, le lendemain, les lecteurs français de *L'Express*, et eux seuls, apprenaient qu'en réalité «Tout y est faux». A en croire Pierre Vidal-Naquet lui-même, la tentation est grande chez «des personnes bien intentionnées» d'abandonner l'argument de l'existence des chambres à gaz nazies: «Qu'ils me pardonnent, mais c'est là capituler en rase campagne<sup>1</sup>.» Or, cet abandon est inéluctable comme l'a été celui du «savon juif», de «l'ordre de Hitler», de «Wannsee», du «document Gerstein», des «quatre millions de victimes d'Auschwitz», des «confessions» de Höss, du «langage codé», de l'«abondance de preuves», des «témoignages innombrables». Dès 1968, l'historienne Olga Wormser-Migot le reconnaissait dans sa thèse sur *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*: il existe un «problème des chambres à gaz»<sup>2</sup>. Et, avant cela, dès 1951, Léon Poliakov avait admis, au

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 21 septembre 1984, p. 80.

2. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire*, p. 541-545.

sujet de ce qu'il appelait «la campagne d'extermination des juifs»: «Aucun document n'est resté, n'a peut-être jamais existé<sup>1</sup>.» Des magistrats pourraient-ils, eux, en savoir plus que ces historiens orthodoxes ?

Enfin, si des magistrats ne peuvent se faire juges de l'histoire, sans doute peuvent-ils encore moins se faire les juges (encore une fois sans recours à des experts) d'un débat historique qui nécessite aussi bien des recherches en chimie, en médecine, en technologies diverses que des investigations *in situ*.

Note: M<sup>e</sup> J.-S. Lorach n'ayant fourni que deux documents, nous nous astreignons à ne fournir, à notre tour, au tribunal que deux documents, mais nous sommes à la disposition du tribunal pour lui communiquer toute preuve ou tout document à l'appui des divers points de cette «Réponse à M<sup>e</sup> J.S. Lorach, page par page, alinéa par alinéa».

\*\*\*

---

1. L. Poliakov, *Bréviaire de la haine*, p. 171.

1<sup>er</sup> juin 1995

## **Milices juives** **Quinze ans – et plus – de terrorisme, en France**

Dans sa livraison de juin 1991, le mensuel *Le Choc du mois* publiait une étude intitulée: « Milices juives. Quinze ans de terrorisme ». Le sous-titre en était le suivant :

« “Groupe d’action juive”, “Organisation juive de combat”, “Organisation juive de défense”... Sous ces diverses appellations, des activistes juifs ne cessent depuis une quinzaine d’années de semer la terreur, dans la plus totale impunité. Des provocations qui n’ont d’autre but que de susciter des représailles. Comme si certains voulaient que la communauté juive se sente menacée <sup>1</sup>... »

L’étude passe en revue, du 19 juin 1976 au 20 avril 1991, cinquante cas d’agressions physiques commises par des juifs organisés en groupes. Ne sont donc pas mentionnées les agressions physiques, de toute façon assez rares, commises par des individualités juives.

Dans les cinquante cas répertoriés par *Le Choc du mois*, les victimes se sont comptées par centaines. Chez les victimes de ces milices on relève: mort d’homme, blessures suivies de coma profond, infirmités à vie, séquelles graves ainsi que vitriolage, « commission d’actes de barbarie », œil crevé, tabassage en règle en la présence de policiers ou de gardes refusant d’intervenir, nombreuses hospitalisations, nombreux guet-apens, dont un, au moins, avec la complicité de la presse (cas du journal *Libération*). La plupart de ces agressions sont passées sous silence par les médias ou brièvement rapportées. Certaines sont approuvées par des publications ou des organisations juives qui, en général, après quelques mots de réprobation, donnent à entendre que les victimes méritent leur sort, que c’est « naturel et normal » et qu’il ne faut s’attendre, dans l’avenir, à aucune indulgence si jamais on suscite à nouveau la « colère » des juifs.

Il est remarquable que pas un seul juif n’ait été, en revanche, la victime d’une seule attaque d’un seul groupe dit « d’extrême droite » ou « révisionniste » (puisque, aussi bien, la presse fait l’amalgame entre « révisionnisme » et « extrême droite » alors que le révisionnisme historique est, en réalité, un phénomène qui intéresse tous les groupes de pensée, de l’ultra-gauche à l’extrême droite en passant par tous les partis, sauf le parti communiste, et cela sans compter les apolitiques. Paul Rassinier, fondateur du révisionnisme historique en France, était socialiste).

Parmi les attaques ou les agressions commises par des milices ou des organisations juives, on se bornera à citer celles dont ont été victimes

---

1. « Milices juives – Quinze ans de terrorisme », p. 7.

François Duprat, un colloque du GRECE, Marc Fredriksen, Charles Bousquet et, à nouveau, Mark Fredriksen, Michel Caignet, Pierre Sidos, Olivier Mathieu, Pierre Guillaume, les «Amis de Saint-Loup» et Robert Faurisson. Beaucoup d'autres cas seraient à citer de 1976 (où, le 2 novembre, l'immeuble dans lequel habitait Jean-Marie Le Pen devra être entièrement détruit après avoir été ébranlé sur cinq étages lors d'un attentat à la dynamite revendiqué par un «Groupe du souvenir juif») jusqu'en 1991 (où, le 2 avril, Fabrice Benichou, vendeur à la criée d'un journal de Jean-Edern Hallier, meurt à son domicile après avoir été roué de coups dans le quartier juif du Sentier à Paris).

### *François Duprat*

Membre de la direction du Front national, auteur et diffuseur d'écrits révisionnistes, F. Duprat a été tué le 18 mars 1978 dans sa voiture par l'explosion d'une bombe sophistiquée. Sa femme a été grièvement blessée. L'attentat est revendiqué par un «Commando du souvenir». En accord avec Serge et Beate Klarsfeld, l'escroc Patrice Chairoff avait publié, dans *Dossier néo-nazisme*, le nom et l'adresse de F. Duprat ainsi que de plusieurs autres personnes suspectées de fascisme, de néo-nazisme ou de révisionnisme<sup>1</sup>.

Dans *Le Droit de vivre*, organe de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICA devenue, par la suite, LICRA), Jean Pierre-Bloch, directeur de cet organe et de cette publication, commente l'assassinat de F. Duprat sans dire un mot du sort de M<sup>me</sup> Duprat. Son commentaire reflète une mentalité cabalistique: J. Pierre-Bloch affecte de réprouver un crime «inqualifiable» mais, pour lui, ce crime est dû au fait que, à l'en croire, s'installent en France en ces années 1977-1978 «l'anarchie et le règne du règlement de comptes politique» et que des «appels criminels sont lancés contre les immigrés, des juifs ou des tziganes». On aura noté que J. Pierre-Bloch met ici en regard des *actions* criminelles incontestables avec des «*appels* criminels» dont il n'indique ni la teneur ni les conséquences dans la réalité. Plus révélateur encore est le passage suivant de sa déclaration: «Oui, c'est vrai; nous sommes prêts à nous battre et à mourir pour permettre à nos adversaires de dire ce qu'ils pensent en toute liberté, dès lors qu'ils ne font pas l'apologie du crime ou qu'ils n'entretiennent pas la haine raciale<sup>2</sup>.» Replacés dans le contexte d'un assassinat précis, ces mots constituent un avertissement à l'endroit de ceux qui pourraient déplaire aux juifs en suivant l'exemple de F. Duprat.

D'ailleurs, quelques mois plus tard, J. Pierre-Bloch, décrivant le professeur Faurisson comme un émule de Louis Darquier de Pellepoix, ancien commissaire général aux Questions juives dans le gouvernement de Vichy,

---

1. *Le Monde*, 23 mars 1978, p. 7; 26 avril 1978, p. 9.

2. *Le Monde*, 7-8 mai 1978.

annonçait: « Darquier sera extradé. Ceux qui marchent sur ses traces ne feront pas d'aussi vieux os. Tôt ou tard, ils trouveront les antiracistes sur leur route<sup>1</sup>. ». La LICRA a été fondée en 1927 par Bernard Lecache sous le nom de «Ligue contre les pogroms» pour défendre un juif russe qui, l'année précédente, avait assassiné à Paris le général ukrainien Simon Petlioura. Le tapage mené en faveur de l'assassin amena à son acquittement; le même genre de tapage devait beaucoup plus tard conduire à d'autres acquittements d'assassins (par exemple, le 5 mai 1976, l'acquittement du braqueur et assassin Pierre Goldman).

Dans une chronique du *Monde*, le journaliste Pierre Viansson-Ponté se livrera à une opération de pure délation au sujet d'une brochure révisionniste anglaise qui avait été diffusée en France par F. Duprat; dans cette chronique il s'abstiendra de toute allusion à l'assassinat de F. Duprat<sup>2</sup>.

### *Un colloque du GRECE*

Le 9 décembre 1979, le XIV<sup>e</sup> colloque national du GRECE (Groupe d'études et de recherches sur la civilisation européenne) est attaqué par une centaine d'individus casqués qui saccagent des stands de livres. Ces individus déploient des calicots portant le nom de l'«Organisation juive de défense» (OJD). Une quinzaine de participants sont blessés. L'un d'entre eux perdra un œil. Plusieurs assaillants sont arrêtés par la police, puis relâchés le soir-même sur l'intervention de Jean-Pierre Pierre-Bloch, fils de J. Pierre-Bloch et ami de Jacques Chirac. Jean-Pierre Pierre-Bloch avait été et sera, par la suite, impliqué dans d'autres agressions ou d'autres interventions en faveur d'agresseurs identiques.

### *Marc Fredriksen*

Le 19 septembre 1980, un commando de l'«Organisation juive de défense» (OJD) attaque au Palais de justice de Paris des sympathisants de Marc Fredriksen, responsable de la FANE (Fédération d'action nationale et européenne). On relève six blessés, dont deux graves. Les gardes du Palais de justice, pourtant chargés du maintien de l'ordre, laissent, en fait, agir, librement ou plus ou moins librement, les milices juives dans cette circonstance comme dans toutes les autres circonstances identiques. Quant à Jean Pierre-Bloch, il déclarera: « La loi du talion pourrait réapparaître [...]. Si un seul des nôtres est touché, nous appliquerons la formule: œil pour œil, dent pour dent [...]. S'il faut nous organiser militairement nous le ferons<sup>3</sup>. ». La formule «Si un seul des nôtres est touché...» signifie qu'en fait pas un seul juif n'a été touché. Ce qui était vrai en 1980 reste vrai en 1995. Dans le

---

1. *Le Droit de vivre*, décembre 1978, p. 23.

2. P. Viansson-Ponté, «Le mensonge (suite)».

3. *Le Monde*, 1<sup>er</sup> octobre 1980.



cadre de leur combat contre les nationalistes ou les révisionnistes, les juifs touchent, blessent ou tuent mais ne sont ni touchés, ni blessés, ni tués; si cela avait été le cas, les médias du monde entier auraient publié avec force commentaires des photographies (non suspectes) qui en auraient attesté: juifs à œil crevé, à face vitriolée, dans le coma, déchiquetés, hospitalisés, transportés à la morgue, etc. Imagine-t-on l'exploitation qui aurait été faite de ces horreurs sur les cinq continents ?

*Charles Bousquet, Mark Fredriksen*

Le 3 octobre 1980, un attentat a lieu contre la synagogue de la rue Copernic, provoquant quatre morts et vingt-sept blessés. Les quatre morts sont des passants; parmi ceux-ci se trouve une Israélienne dont la présence n'a jamais été expliquée. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, reçoit, dans la journée même, des informations qui lui permettent d'identifier en la circonstance un attentat palestinien mais, sous la pression des organisations juives et avec l'accord de la grande presse, il laisse croire à une action de l'extrême droite. On apprendra par la suite que l'attentat a été effectivement commis par un Palestinien venu de Chypre. Le soir même de l'attentat, les locaux de la FANE sont dévastés et la Librairie française, rue de l'Abbé-Grégoire, fait l'objet d'une nouvelle tentative d'incendie. Cette librairie, dont le propriétaire est Jean-Gilles Malliarakis, connaîtra en quelques années plus de dix attaques ou attentats. Le siège de l'Œuvre française, de Pierre Sidos, est mitraillé. Des scènes de lynchage se déroulent dans Paris où des groupes de manifestants juifs s'en prennent à de jeunes passants isolés, grands, blonds et à cheveux courts<sup>1</sup>.

Le 7 octobre, à Neuilly, Charles Bousquet, quatre-vingt-quatre ans, est attaqué et vitriolé à son domicile par un groupe d'inconnus qui l'ont apparemment confondu avec le militant nationaliste Pierre Bousquet (sans rapport avec René Bousquet). Il sera hospitalisé pendant un mois à l'hôpital Foch au service des grands brûlés. Il conservera des séquelles de ses blessures. Il renonce à porter plainte parce que son fils Pierre, professeur d'histoire à l'Université de Paris IV, lui a demandé d'agir ainsi «à cause des Israélites»: «Ils sont à Jérusalem ou à Tel-Aviv, ceux qui ont fait cela. Tout serait inutile. Je veux oublier<sup>2</sup>.»

Le 12 octobre 1980, Mark Fredriksen est roué de coups et admis, dans un état grave, à l'hôpital de Rambouillet. En son absence, son appartement est dévasté. En traitement à Berck-sur-Mer pour de multiples fractures, il manque de subir une nouvelle agression; trois jeunes gens se présentent qui demandent à le voir; leur signalement correspond à celui du groupe Aziza qui, ultérieurement, vitriolera Michel Caignet (voy. ci-dessous).

---

1. *Le Monde*, 9 octobre 1980, p. 12.

2. Interview accordée à R. Faurisson le 2 mai 1984.

Le 20 octobre, l'écrivain André Figueras est attaqué à son domicile.

*Michel Caignet*

Le 29 janvier 1981, Michel (Miguel) Caignet, vingt-six ans, étudiant préparant un doctorat de linguistique anglais-allemand, quitte son domicile de Courbevoie pour se rendre à l'Université lorsqu'il est abordé par quatre individus à proximité de son immeuble. Ceux-ci le renversent, l'immobilisent. L'un des quatre individus lui arrose de vitriol le visage et la main droite.

M. Caignet avait appartenu à la FANE et il était révisionniste. Il avait été dénoncé par l'hebdomadaire *VSD*. A la suite du vitriolage, son visage est devenu si atroce que seuls deux journaux ont osé en publier la photographie. L'auteur principal de l'agression, Yves Aziza, étudiant en médecine, fils de Charles Aziza (préparateur en pharmacie à Montreuil), a été connu de la police dans l'heure même qui a suivi l'agression mais la police et la justice françaises ont, dans des conditions scandaleuses et dont le détail est connu, laissé tout le temps à Y. Aziza de s'enfuir vers l'Allemagne et vers Israël. Au ministère de la Justice, un dénommé Main, appartenant à la direction des Affaires criminelles (directeur Raoul Béteille), élude sur un ton sarcastique toute question sur le retard considérable (quatorze jours !) apporté à l'ouverture d'une instruction judiciaire... Parmi les correspondants d'Y. Aziza, on découvre le nom de Daniel Ziskind, fils de Michèle Ziskind, sœur de Jean-Pierre Pierre-Bloch, lui-même fils de Jean Pierre-Bloch.

*Pierre Sidos*

Le 18 septembre 1981, deux cents membres de l'«Organisation juive de combat» (OJC) font la loi au Palais de justice de Paris où se déroule le procès en diffamation intenté par Pierre Sidos, président de l'Œuvre française, à Jean Pierre-Bloch. Comme d'habitude, les juifs rouent de coups plusieurs assistants.

Le 25 novembre, les locaux de la librairie *Études et documentation* sont incendiés par un commando.

Le 8 mai 1988, place Saint-Augustin à Paris, des commandos de l'OJC attaquent à coups de barres de fer des militants de l'Œuvre française qui participaient au défilé traditionnel en l'honneur de Jeanne d'Arc; ils font une quinzaine de blessés, dont deux très grièvement atteints. Quatre des personnes agressées seront hospitalisées. Un septuagénaire restera plusieurs semaines dans le coma. Dix membres de l'OJC sont interpellés par la police. Le soir même, Jean-Pierre Pierre-Bloch intervient en leur faveur auprès de la police judiciaire. Des poursuites sont engagées contre quelques agresseurs. Certaines sont abandonnées avec la mention suivante du juge d'instruction: «Instruction inopportune»; d'autres agresseurs sont jugés non sans que des

pressions «venues du plus haut niveau politique» se soient exercées sur le parquet. Au total, seuls trois agresseurs seront jugés; ils seront condamnés à deux ans de prison *avec sursis* !

*Olivier Mathieu*

Le 6 février 1990, des millions de téléspectateurs ont pu assister à l'agression commise sur la personne d'Olivier Mathieu lors d'une émission animée par Christophe Dechavanne. Jean-Pierre Pierre-Bloch est venu sur le plateau avec un groupe de militants de l'OJC. O. Mathieu a juste le temps de lancer: «Faurisson a raison». Une dizaine de nervis le rouent de coups ainsi que sa fiancée et Marc Botrel. Un personnage important des milices juives est présent: Moshe Cohen, ancien sous-lieutenant de l'armée israélienne, responsable, à l'époque, du Tagar, la branche étudiante du Betar (59, boulevard de Strasbourg, Paris X<sup>e</sup>). Les agressions continuent en dehors du plateau et jusque dans la rue. Un agresseur sera interpellé par la police et relâché quelques heures plus tard sur l'intervention de Jean-Pierre Pierre-Bloch.

*Pierre Guillaume*

Pierre Guillaume, qui appartient à l'ultra-gauche, est le responsable de la Vieille Taupe, qui a publié des ouvrages révisionnistes, notamment du professeur Faurisson. Il a été la victime d'un nombre important d'agressions, soit contre sa personne à la Sorbonne, dans sa librairie de la rue d'Ulm, au Palais de justice de Paris (où les gardes ne sont pas intervenus), soit contre ses biens (dépôt de livres, matériel vidéo, librairie). En 1991, des groupes de manifestants, principalement juifs, sont venus assiéger sa librairie de la rue d'Ulm de façon régulière et ont fini par obtenir la fermeture de cette librairie en 1992 à force de violences diverses (bris de vitrine, injection de produits chimiques, intimidations physiques et autres).

*Les « Amis de Saint-Loup »*

Le 20 avril 1991, à la «Maison des Mines», à Paris, une cinquantaine d'individus se réclamant du Groupe d'action juive (GAJ), armés de barres de fer et de bâtes de base-ball, attaquent les participants d'un colloque organisé en hommage à l'écrivain Saint-Loup (Marc Augier). On relève treize blessés, en majorité des personnes âgées, dont deux très grièvement atteints. Juliette Cavalier, soixante-sept ans, évacuée vers l'hôpital Beaujon, y tombera dans le coma pour une durée d'environ trois mois; reprenant conscience, elle sera condamnée pour le restant de ses jours à ne plus pouvoir s'alimenter seule ni marcher. Le journaliste Alain Léauthier, de *Libération*, et proche de Julien Dray, député socialiste et maximaliste juif, a assisté, de bout en bout, aux

préparatifs et à la perpétration de l'attaque. Il en fournit un compte rendu satisfait et ironique<sup>1</sup>.

*Robert Faurisson*

Le professeur a été la victime de dix agressions physiques entre le 20 novembre 1978 et le 31 mai 1993 (deux à Lyon, deux à Vichy, deux à Stockholm et quatre à Paris). Sept de ces agressions sont dues à des organisations ou à des milices juives françaises (deux à Lyon, une à Vichy, une à Stockholm du fait de juifs français venus par avion de Paris et associés à des juifs suédois, une à la Sorbonne et une au Palais de justice de Paris).

La première de ces sept agressions a eu lieu le 20 novembre 1978; elle a été annoncée dans *Libération-Lyon* par le journaliste juif Bernard Schalscha qui a indiqué le jour, le lieu et l'heure des cours du professeur. Des membres de l'Union des étudiants juifs venus en train de Paris, en première classe, attaquent le professeur à l'Université; le D<sup>r</sup> Marc Aron, cardiologue, président du comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon, est présent sur les lieux.

La deuxième agression a eu lieu lorsque le professeur a tenté de reprendre ses cours quelques semaines plus tard; le D<sup>r</sup> Marc Aron était encore présent ce jour-là à l'Université.

Le 12 septembre 1987, à la Sorbonne, des membres d'une milice juive ont attaqué Henry Chauveau (grièvement blessé), Michel Sergent, Pierre Guillaume et Freddy Storer (Belge) ainsi que le professeur Faurisson, tous blessés. Les gardes de la Sorbonne ont appréhendé l'un des agresseurs. Un responsable, en civil, de la police a fait relâcher l'agresseur et a utilisé la violence pour expulser le professeur de l'enceinte de l'université. Rappelons que R. Faurisson avait enseigné à la Sorbonne.

Le 16 septembre 1989, un guet-apens était tendu à R. Faurisson près de son domicile, dans un parc de Vichy, par un groupe de trois jeunes gens; sans l'intervention d'un passant, il aurait été achevé à coups de pieds dans la tête. Blessé, il devait subir une longue opération chirurgicale. L'enquête de la police judiciaire confirmera que l'agression était imputable à de «jeunes activistes juifs parisiens». La veille de l'agression, R. Faurisson avait noté avec surprise la présence, à proximité de ce parc, d'un certain Nicolas Ullmann, né en 1963; le 12 juillet 1987, ce dernier avait violemment frappé le professeur au Sporting-Club de Vichy. A la police judiciaire, N. Ullmann, interrogé sur les raisons de sa présence en ces lieux, donnait des réponses vagues et contradictoires; en outre, il prétendait avoir participé, le jour même de l'agression, à Paris, à un «bal masqué», d'où l'impossibilité pour quiconque, sinon son hôte et ami, d'attester de sa présence ce jour-là à Paris. Il est à noter que le juge d'instruction de Cusset, près de Vichy, n'a jamais

---

1. A. Léauthier, «Un commando sioniste s'invite au meeting néo-nazi».

convoqué le professeur pour l'entendre; ce juge, Jocelyne Rubantel, ne l'a reçu dans son bureau, comme un criminel, que pour lui signifier qu'elle demanderait un non-lieu. Ce qu'elle a obtenu. Aucune perquisition n'a été opérée au siège du Betar-Tagar à Paris. Une telle perquisition aurait causé trop de «colère» dans la communauté juive.

Le 16 octobre 1989, soit un mois, jour pour jour, après l'attentat de Vichy, une bombe explose devant la porte des locaux du *Choc du mois*, à Paris, qui sont saccagés. L'attentat est revendiqué par l'OJC et des groupes d'extrême gauche. Éric Letty, qui avait consacré un article au professeur Faurisson, aurait été tué par la bombe s'il n'avait pas, par miracle, décelé à temps l'imminence de l'explosion.

La place nous manque pour évoquer ici les autres agressions dont le professeur Faurisson a été la cible.

#### *Autres cas*

De nombreux autres cas pourraient être cités d'attaques ou d'agressions en groupe menées par des juifs: en plus des cas répertoriés par l'article du *Choc du mois* pour les années 1976-1991, il faudrait prendre en considération les cas non répertoriés et, enfin, des cas qui se sont produits depuis 1992.

Répetons-le, le total des victimes s'élève à plusieurs centaines tandis que pas un juif, en revanche, n'a été la cible d'une attaque physique concertée.

Le 14 janvier 1988, à Lyon, le professeur Jean-Claude Allard était hospitalisé à la suite d'une attaque en groupe revendiquée par l'OJC qui lui avait tendu une embuscade sur le parking de l'Université Lyon-III; en juin 1985, il avait présidé le jury de la thèse du révisionniste Henri Roques sur «les Confessions de Kurt Gerstein» (thèse dont la soutenance a été annulée, fait sans précédent dans les annales de l'Université française, sous la pression des juifs «en colère»).

Le 13 avril 1994, lors d'une interruption de séance au procès des «hooligans du Parc des Princes» (l'un, au moins, de ces hooligans était juif), des miliciens juifs armés se livraient à de nouvelles violences; pourtant, ces hooligans avaient fait des victimes parmi les policiers et non parmi des juifs. Les miliciens s'étaient introduits au Palais de justice avec armes et barres de fer; parmi leurs victimes allait figurer un garde du Palais. «Détail intéressant: aucune enquête n'a été décidée pour tirer cette affaire au clair et la seule arrestation a été celle d'un des "militants nationalistes" agressés et qui avait osé se défendre ?<sup>1</sup>»

Le 28 avril 1994, l'Allemand Ludwig Watzal, invité officiel de l'Université de Nanterre, était frappé par des membres d'organisations juives ou de gauche.

---

1. «Les milices juives font la loi», *Le Libre Journal*, 27 avril 1994, p. 9; voy. aussi: «Le Betar fait la loi au palais de justice», *Rivarol*, 22 avril 1994, p. 5.

Les saccages de librairie ont été nombreux : en plus de Bleu-Blanc-Rouge, d'Ogmios, de la Librairie française, de la Librairie de la Vieille Taupe, on peut citer la Librairie Grégori et la Librairie de la Joyeuse Garde (dans ce dernier cas, bris de vitrine, glu empêchant l'ouverture du rideau de fer, excréments, etc.). Des bureaux, des immeubles, une église (Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, le 21 décembre 1978), des expositions, un dépôt de livres ont été la cible d'attentats revendiqués par des organisations juives.

*Le lieu le plus dangereux de France :  
le Palais de justice de Paris et ses abords*

Pour les victimes désignées de ces milices, la ville la plus dangereuse de France est Paris. Dans Paris, l'un des arrondissements les plus dangereux est le premier arrondissement. Dans cet arrondissement, le point le plus dangereux est constitué par le Palais de justice et ses abords immédiats. Pourtant, ce point est particulièrement surveillé par la police puisque le Palais possède son « commandement militaire » doté de centaines de gardes armés et puisque se trouve, à côté du Palais, le « Quai des Orfèvres », siège de la police judiciaire. Mais, précisément, gardes et policiers ont, durant ces dernières années, laissé se perpétrer de nombreuses violences, en particulier contre les révisionnistes convoqués au tribunal ou venus assister aux procès. Quand une milice juive décide de faire irruption au Palais, le scénario est invariablement le suivant : les nervis, dont le comportement trahit les intentions belliqueuses, ne sont en aucune manière tenus par les gardes à distance des victimes désignées ; aucun officier de la garde ne cherche à prendre contact avec le meneur de ces troupes de choc pour lui signifier qu'aucune violence ne sera tolérée ; on laisse les assaillants insulter, provoquer, puis frapper ; quelques gardes s'efforcent de protéger quelques victimes ; si un militant se signale par une extrême violence, trois gardes l'emmènent précipitamment, puis le libèrent ; les victimes sur lesquelles pleuvent les coups ne peuvent ni faire interpellier les brutes, ni connaître leur identité. Une fois que la milice a fait son œuvre et qu'elle s'éclipse, les gardes se portent vers les victimes ensanglantées ou tuméfiées et affectent un comportement de nounous éplorées.

Le 9 mai 1995, un procès du professeur Faurisson s'est déroulé sans la présence des milices en question. Rien de surprenant à cela : l'avocat Jean-Serge Lorach, représentant les associations parties civiles, déclarait dans sa plaidoirie qu'il avait demandé aux « survivants » (et aux journalistes) de ne pas venir assister au procès. Mais, en fait, le responsable du Betar-Tagar était présent avec quelques complices devant la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle, puis à la sortie du Palais de justice : Moshe Cohen, en personne. A la sortie du Palais, il surveillait avec quatre hommes, dont l'un muni d'un radiotéléphone, le professeur Faurisson, son avocat et les personnes les

accompagnant. Cette équipe disposait d'une voiture banalisée (une R 19 immatriculée 356 JEK 75) rangée sur le trottoir de la grande grille du Palais (en position de départ). Moshe Cohen, l'homme de toutes les basses besognes du Betar-Tagar, était donc là avec l'autorisation du commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, Robert Baujard, et avec l'assentiment du colonel Roger Renault, commandant les gardes du Palais, lesquels avaient pour consigne de répondre aux curieux que cette voiture appartenait « à la police ».

### *Collusion du ministère de l'Intérieur et des milices juives*

M<sup>me</sup> Françoise Castro et son époux, Laurent Fabius, sont tous deux juifs. En 1986, à l'époque où L. Fabius était le premier ministre de la France, F. Castro a révélé que les milices juives et le ministère de l'Intérieur travaillaient main dans la main. Elle a déclaré :

« Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers de Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur <sup>1</sup>. »

Par une sorte d'assentiment général il semble convenu que les juifs doivent être traités en France comme une minorité privilégiée, dont il faut excuser « la colère » (ce mot revient de façon lancinante dans la presse). Leurs milices sont les seules en France à bénéficier du droit d'être armées <sup>2</sup>. La police judiciaire française est paralysée dans ses enquêtes sur les crimes commis par ces milices (« les jeunes activistes juifs parisiens », comme il lui est arrivé de les appeler pudiquement).

En France, ces milices jouissent d'une garantie d'impunité au moins partielle. Le pire que ses membres aient à craindre est d'avoir à s'exiler pour un temps en Allemagne ou en Israël.

### *Les apologistes de la violence juive*

Simone Veil, ancien secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature et ancien ministre, présente l'exemple même de ces personnes de la communauté juive française qui incitent à l'assassinat. En 1985, à propos de Klaus Barbie, elle a déclaré : « Écoutez, très sincèrement, je crois que je n'aurais pas été choquée par une exécution sommaire [de Klaus Barbie] <sup>3</sup> » Elle a récidivé le 22 avril 1992, lors d'une émission de la seconde chaîne de télévision consacrée à : « Vichy, la mémoire et l'oubli », où elle a déclaré à propos du procès Touvier qui l'avait déçue (malgré la condamnation d'un octogénaire cancéreux à une peine de prison à vie) : « Si on voulait un procès

---

1. *Le Monde*, 7 mars 1986, p. 8.

2. Voy. la photographie d'un juif armé d'un pistolet-mitrailleur sur le toit d'un immeuble de la rue de Nazareth, *Libération*, 14 octobre 1986, p. 56.

3. *Le Monde*, 24 décembre 1985, p. 14.

dans lequel on parle vraiment des choses, qui ne se termine pas comme le procès Touvier, eh bien, il aurait fallu au fond que quelqu'un, comme moi par exemple, à un moment quelconque froidement assassine quelqu'un. » Cet assassin aurait alors été en mesure, selon S. Veil, d'expliquer publiquement les raisons de son acte. S. Veil a, une nouvelle fois, récidivé en 1994 à l'occasion de l'assassinat de René Bousquet, perpétré par un illuminé enivré d'appels à la vengeance qui se multipliaient dans toute la presse française et dans les milieux juifs, lorsqu'elle a déclaré: «D'ailleurs, si j'avais eu du courage, je serais allée le tuer moi-même<sup>1</sup>. »

Le 14 décembre 1992, sur les ondes d'une radio américaine, on a pu entendre le professeur Pierre Vidal-Naquet déclarer en anglais: «Je hais Faurisson. Si je le pouvais, je le tuerais personnellement ».

La liste serait longue des déclarations incendiaires de responsables juifs français appelant à la violence physique. L'assassinat politique est une pratique à laquelle les juifs ne répugnent guère. Sur le sujet, on peut lire le récent ouvrage de Nachman Ben-Yehuda, *Political Assassination by Jews, A Rhetorical Device for Justice*. On sait le rôle considérable joué par les juifs dans la Révolution bolchevique: Lénine et Trotski n'étaient que les deux juifs les plus sanguinaires de la police politique des bolcheviks. En France, le chant des partisans a été écrit par deux juifs, Joseph Kessel (1898-1979) et Maurice Druon, tous deux membres, par la suite, de l'Académie française; le refrain de ce chant est connu: «Ohé ! Les tueurs à la balle et au couteau / Tuez vite ! »

#### *Le cas des époux Klarsfeld*

Dans sa *Lettre à un képi blanc*, Bernard Clavel écrit: «La guerre empoisonne la paix. Regarde cette Allemande, Beate Klarsfeld, qui passe sa vie dans la haine, qui n'existe que pour la vengeance<sup>2</sup>. »

A la suite de l'inculpation de Kurt Lischka, à Cologne, Serge Klarsfeld déclarait le 24 juillet 1978, lors d'une conférence de presse tenue à Paris: «Nous ne cherchons pas la vengeance. Si tel était notre but, *il nous aurait été facile d'abattre tous les criminels nazis dont nous avons retrouvé la trace.* » «Et si le tribunal de Cologne refusait de juger Lischka ? » lui demande-t-on. Réponse de S. Klarsfeld: «*Ce serait en quelque sorte signer son arrêt de mort*<sup>3</sup>. »

En 1982, les Klarsfeld louaient les services d'un sicaire, un socialiste bolivien d'origine indienne, du nom de Juan Carlos, pour assassiner Klaus Barbie mais l'opération devait échouer<sup>4</sup>.

---

1. *Globe Hebdo*, 11-17 mai 1994, p. 21.

2. B. Clavel, *Lettre à un képi blanc*, p. 93.

3. *Le Monde*, 26 juillet 1978, p. 4.

4. *Life*, février 1985, p. 65.



En 1986, Beate Klarsfeld se laissait aller à des confidences dans un journal américain : « [Elle raconte] comment elle a pourchassé au moins trois anciens Nazis jusqu'à ce qu'ils se suicident ou meurent; comment elle a organisé des tentatives pour en kidnapper d'autres; comment elle a eu recours à des trucs pour obtenir de la presse des gros titres permettant de traîner en justice des gens convaincus que le monde les avait oubliés ou permettant de ruiner leur carrière. » « [Elle raconte] comment elle a giflé en public le chancelier [allemand] Kurt Kiesinger en 1968. » « Une fois, avec plusieurs amis, elle avait essayé de kidnapper Kurt Lischka » mais la voiture prévue n'avait malheureusement que deux portes au lieu de quatre. Quant à Ernst Ehlers, « harcelé par les manifestations que les Klarsfeld organisaient devant sa maison, il a d'abord démissionné de son poste [de juge], puis il s'est suicidé ». Les Klarsfeld avaient retrouvé la trace de Walter Rauff au Chili; ils manifestèrent devant son domicile et brisèrent ses fenêtres. L'homme « mourut quelques mois plus tard. J'étais heureuse parce qu'aussi longtemps que ces gens vivent, ils constituent une offense pour leurs victimes ». « Mon mari et moi, nous ne sommes pas des fanatiques [...]. Un jour, mon mari a placé un pistolet sur la tempe de Rauff juste pour lui montrer que nous pouvions le tuer, mais il n'a pas appuyé sur la détente <sup>1</sup>. »

En 1988, S. Klarsfeld déclarait : « Personne ne s'est vraiment mobilisé contre Le Pen. Il aurait fallu provoquer des affrontements pour [...] qu'il aille jusqu'au bout de ses positions <sup>2</sup>. »

En 1990, lors de la convention de l'Union des étudiants juifs de France se tenant à Lyon où avait enseigné le professeur Faurisson et où enseignait encore Bernard Notin, S. Klarsfeld déclarait aux étudiants : « Dans votre vie de juif, passez aux actes pour défendre la mémoire, pour défendre l'État juif <sup>3</sup>. »

En 1991, Beate Klarsfeld s'introduisait en Syrie avec de faux papiers pour renouveler devant le domicile supposé d'Aloïs Brunner (déjà défiguré et sans presque plus de doigts aux mains à la suite de l'explosion de lettres piégées) le type d'opération mené devant les domiciles d'anciens nationaux-socialistes ou devant le domicile (fracturé, pillé et dévasté) de Paul Touvier en 1972.

En 1992, les Klarsfeld organisaient ce que *Le Monde* appelait « L'équipée sauvage du Betar à Rostock » « semant la terreur sur la place centrale de l'hôtel de ville de Rostock, drapeaux français et israéliens déployés, traitant les passants de “sales Allemands, sales nazis <sup>4</sup> !” »

Beate Klarsfeld approuvait ensuite l'attaque de l'Institut Goethe à Paris par le Betar et y voyait une « violence légitime » parce que les policiers de Rostock

---

1. *The Chicago Tribune*, 29 juin 1986.

2. *Le Soir* (de Bruxelles) d'après *Rivarol*, 1<sup>er</sup> juillet 1988, p. 6.

3. *Le Progrès de Lyon*, 2 novembre 1990, p. 6.

4. *Le Monde*, 21 octobre 1992, p. 4.

avaient interpellé quelques agresseurs, pour les relâcher<sup>1</sup>. On avait relevé neuf blessés parmi les policiers dont plusieurs, battus à coups de battes de baseball et de barres de fer et aspergés de gaz «dedéfense», avaient dû être hospitalisés.

Le 8 juin 1993, René Bousquet, ancien secrétaire général de la police à l'époque du gouvernement de Vichy, puis déporté par les Allemands, était abattu à son domicile parisien par un illuminé; ce dernier, régurgitant des propos à la Klarsfeld, expliquait son geste comme celui d'un justicier qui, auparavant, avait cherché à abattre Paul Touvier. Annick Cojean, du journal *Le Monde*, écrivait à propos de S. Klarsfeld :

«N'était-il pas le pourfendeur de Bousquet ? Celui qui l'a traqué, poursuivi, attaqué, contraint de démissionner de toutes ses responsabilités entre 1978 et 1989 ? Et ne lui a-t-on pas [par cet assassinat] volé ainsi un procès attendu, préparé de longue date ? – L'avocat sourit doucement : «Pourquoi le nier ? Ce que j'éprouve aujourd'hui, c'est avant tout du soulagement. Et tant pis si cela va à l'encontre des intérêts de la cause ! Je ne peux pas souhaiter la vie de ces gens-là. C'est plus fort que moi<sup>2</sup>.»

Déjà, le 16 septembre 1989, en apprenant l'attentat perpétré contre le professeur Faurisson, S. Klarsfeld avait déclaré sur les ondes de «Radio J» («J» pour «juive») :

«Ce n'est pas tellement surprenant car quelqu'un qui provoque depuis des années la communauté juive doit s'attendre à ce genre d'événement. On ne peut pas insulter la mémoire des victimes sans qu'il y ait des conséquences. C'est quelque chose, je dirais, de regrettable peut-être, mais de normal et de naturel.»

Beate Klarsfeld, de son côté, affirmait :

«Quoi de plus normal que quelques jeunes gens se soient peut-être mis en colère et aient essayé de donner une leçon à Faurisson<sup>3</sup> ? »

L'avocat S. Klarsfeld, officier de l'Ordre national du mérite, n'a jamais caché son goût pour l'action violente dès lors qu'il estime avoir affaire à ceux qu'il appelle des «criminels». Son recours au mensonge et au chantage, il ne le cache pas non plus<sup>4</sup>.

---

1. *Der Standard* (Vienne), 23 octobre 1992.

2. *Le Monde*, 10 juin 1993, p. 28.

3. *Le Monde*, 19 septembre 1989, p. 14.

4. Voy. Arno Klarsfeld, «Pourquoi je suis juif» et S. Klarsfeld, «Lettre à François Mitterrand», où se lit la phrase suivante adressée au président de la République : «D'où m'est venue l'insolence d'évoquer seul votre passé à Vichy et de vous manipuler [par une fausse information] pour vous diriger dans le bon sens : une lecture vraie des crimes consentis par Vichy ? »

En 1989, à la suite de l'attentat dont il avait été la victime à Vichy, le professeur Faurisson avait confié au *Choc du mois*<sup>1</sup> des réflexions qui, avec le recul du temps et, en particulier, avec l'assassinat de R. Bousquet, prennent un certain relief comme, par exemple, celle-ci : «[...] il est aisé [pour les Klarsfeld ou tel conseiller d'ambassade israélien à Paris] d'échauffer les esprits et de susciter l'action de justiciers.» Le professeur concluait :

«J'estime [...] qu'il existe un terrorisme juif; il est "gémissant"; les gémissements couvrent les bruits des coups et les cris des victimes [...]. Pour me faire taire, il faudra me tuer. Une foule de révisionnistes, en France et à l'étranger, prendra alors la relève.»

### *Violences autres que physiques*

La présente recension porte sur les violences *physiques* perpétrées par les milices juives. Elle prouve que, dans notre pays, la communauté juive, «heureuse comme Dieu en France» (proverbe yiddish), bénéficie de privilèges exorbitants.

Des violences qui ne sont pas physiques illustreraient tout aussi bien ces privilèges. Ne prenons que deux exemples : à l'université Lyon-II, Robert Faurisson et, à l'université Lyon-III, Bernard Notin avaient le droit – incontestable aux yeux de la loi – d'exercer leur métier et de reprendre leurs cours. Le D<sup>r</sup> Marc Aron en a décidé autrement et, avec lui, des organisations comme l'Union des étudiants juifs de France qui, cyniquement, ont déclaré que pour eux *jamais plus* ces enseignants ne pourraient travailler. Se sont pliés à cet oukase, sans un murmure, tous les présidents de la République successifs, tous les premiers ministres, tous les ministres de l'Éducation, tous les présidents d'université et tous les syndicats. R. Faurisson a appris, par un courrier ordinaire, plusieurs mois après la décision et sans aucune forme d'explication, que sa chaire de professeur, dont il était titulaire, avait été supprimée. Quand, en juin 1994, Bernard Notin a cru trouver une issue et lorsque *Le Monde* a annoncé : « Bernard Notin part enseigner au Maroc <sup>2</sup> », on a pu lire que l'annonce de son départ pour l'université d'Oujda «avait provoqué une réaction "scandalisée" de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) qui demande l'annulation de la convention signée entre les deux établissements [français et marocain] et "la radiation définitive de M. Notin du corps enseignant" <sup>3</sup> ». Dans la grande presse, pas une voix ne s'est élevée pour faire remarquer que le D<sup>r</sup> Marc Aron et ses institutions ou organisations enfreignaient gravement les droits de fonctionnaires, entravaient la liberté de travail et causaient un dommage considérable non seulement à des individus mais au fonctionnement normal des institutions de ce pays. Le D<sup>r</sup> Marc

---

1. C. Ville, «Entretien avec R. Faurisson».

2. *Le Monde*, 9 juin 1994, p. 14.

3. *Le Monde*, 11 juin 1994, p. 6.

Aron et ses milices sont obéis dans la crainte et le tremblement. En un premier temps, ils veillent à ce que les professeurs qui suscitent leur «colère» ne puissent plus exercer leur métier; en un second temps, ils peuvent compter sur *Le Canard enchaîné* pour dénoncer le scandale de ces professeurs qui sont payés (à la portion congrue) et ne travaillent pas !

Les représentants de la communauté juive et leurs organes de transmission triomphent dans la répression judiciaire ou médiatique. «La force injuste de la loi» s'exerce au profit de cette communauté et aux dépens de gens qualifiés d'«antijuifs»; ceux-ci, pour le moindre mot, pour la moindre pensée jugés hérétiques, se voient lourdement condamner. Amendes, dommages-intérêts, peines de prison brisent les vies, détruisent les ménages, accablent les enfants. Les médias, dont jamais ne sèchent les glandes à venin, apportent leur contribution à cette hystérie vengeresse.

A l'étranger, le terrorisme juif semble présenter les mêmes caractéristiques: excepté dans le cadre particulier de la guerre judéo-palestinienne, les juifs se comportent en agresseurs sans être, de leur côté, physiquement agressés par aucun groupe antijuif ou réputé tel.

## Conclusion

Pour la période ici prise en considération (1976-1995), la France n'a jamais connu de groupes, de commandos ou de milices qui aient exercé des violences physiques sur les juifs (les attentats arabo-palestiniens sont une autre affaire). Mais cette évidence semble échapper aux observateurs politiques de toutes tendances. Le bilan est, jusqu'ici, le suivant: d'un côté, une cinquantaine d'agressions organisées et perpétrées par des milices armées avec, pour résultat, des centaines de victimes et, de l'autre côté, des agressions physiques et des victimes dont le total s'élève à... zéro !

Avec le Betar-Tagar, la minorité juive française possède, en accord avec le ministère de l'Intérieur, des formations paramilitaires dont l'équivalent n'existe pour aucune autre partie de la population française ni pour aucune autre minorité étrangère sur le sol de la France.

Ainsi que le notait *Le Choc du mois* dans son dossier sur ces milices<sup>1</sup>, la cinquième chaîne de télévision française diffusait, le 4 avril 1990, un reportage sur les militants du Betar-Tagar. Un étudiant y était vu se faisant tabasser par les «Tagarim» à la sortie de la faculté d'Assas, à Paris. Le 18 mai 1990, la même chaîne de télévision diffusait un second reportage consacré à l'entraînement, «calqué sur celui du soldat israélien», que les militants du Betar-Tagar recevaient deux fois par semaine dans un château des environs de Sarcelles (banlieue parisienne): exercices paramilitaires et entraînement au combat rapproché sous les plis du drapeau israélien. En soi,

---

1. «Milices juives. Quinze ans de terrorisme»

des exercices de ce type peuvent constituer une sorte de simulacre ou de «cinéma» pour des esprits faibles mais, avec le Betar-Tagar, ces activités trouvent leur expression soit dans des attentats criminels, soit dans des actions de commandos qui bénéficient de l'appui du ministère de l'Intérieur, du soutien (dans les faits sinon dans les paroles) de ligues ou d'organisations dites antiracistes et d'un traitement de faveur de la part des médias.

Annie Kriegel dénonçait en 1990 «une insupportable police juive de la pensée»<sup>1</sup>. Effectivement, cette police a force de loi grâce au rabbin Sirat, qui a lancé l'idée d'une loi antirévisionniste<sup>2</sup>, et grâce à Laurent Fabius qui a pu revendiquer à juste titre l'initiative parlementaire du vote de cette loi<sup>3</sup>. Le répugnant montage médiatique organisé autour de la profanation de tombes juives dans le cimetière de Carpentras (profanation dans laquelle semble impliqué le fils d'un officiant de synagogue) a paralysé toute opposition au vote final de la loi Sirat-Fabius-Gayssot.

Mais, à côté de cette insupportable police de la pensée, il existe en France une insupportable police armée, de style israélien, qui s'exerce à force ouverte.

Le 7 mai 1995, à Toronto (Canada), la maison du révisionniste Ernst Zündel a été dévastée par un incendie criminel. Quelques jours plus tard, le même E. Zündel recevait un colis piégé (finalement remis à la police, qui l'a fait exploser). Bien d'autres exemples de cette violence – précédée d'une haineuse campagne de presse – seraient à signaler. Sur le sujet, on lira la brochure de Mark Weber: *The Zionist Terror Network*. En France, de telles violences risquent de se multiplier, si la minorité juive continue à disposer de milices armées.

Nous réclamons la fin du privilège dont bénéficie cette communauté.

En attendant que soit prise une décision politique en ce sens, nous exigeons, à titre de première mesure d'urgence, que le Palais de justice de Paris *et ses abords immédiats* soient interdits à tout groupe ou à tout responsable de groupe (à la Moshe Cohen) dont les intentions terroristes sont manifestes. Il est inadmissible qu'une certaine catégorie de justiciables et les personnes qui les accompagnent aient à redouter de passer directement des environs de la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle (présidée par Martine Ract-Madoux ou Jean-Yves Monfort) ou de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel (présidée par Françoise Simon ou Violette Hannoun) à l'hôpital. Il est odieux que des responsables de milices campent à demeure au Palais avec tous les privilèges

---

1. *Le Figaro*, 3 avril 1990, p. 2, et *L'Arche*, avril 1990, p. 25.

2. *Bulletin de l'Agence télégraphique juive*, 2 juin 1986, p. 1.

3. François Cordier, substitut du procureur de la République, vient de réquérir, le 9 mai 1995, une peine de trois mois d'emprisonnement ferme à l'encontre de Robert Faurisson sur le fondement de la loi Sirat-Fabius-Gayssot, du 13 juillet 1990; le professeur est, en effet, coupable de contester l'existence des chambres à gaz nazies. Le jugement sera rendu le 13 juin 1995 par la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.

accordés aux membres des différents corps de la police nationale. «Les petits nazillons ont reçu la raclée qu'ils méritaient devant le Palais de justice», lançait en 1980 Jean Pierre-Bloch à propos de lynchages qui s'étaient produits *dans et devant* le Palais de justice<sup>1</sup>. Personne ne peut prétendre ignorer ces violences physiques que le président de la LICRA approuvait publiquement il y a quinze ans et qui, depuis quinze ans, se reproduisent *avec la complicité des forces de l'ordre*. Depuis quinze ans, ni les magistrats, ni les avocats, ni leurs syndicats respectifs n'ont exigé que cesse cet état de fait qui déshonore la justice française. Quant au dénommé Moshe Cohen, il serait temps de lui rappeler les déclarations qu'il a faites à *L'Événement du jeudi* (26 septembre 1991), et selon lesquelles tout juif aurait ses racines et son avenir en Israël et serait ainsi, en France, «une personne déplacée» (*sic*). A près de cinquante ans, M. Cohen qui, à l'heure même où nous écrivons, est en Israël avant de revenir en France, serait bien inspiré de faire définitivement son *aliyah*, c'est-à-dire, sa «montée» (*sic*) en Israël.

Le présent texte, fondé sur une documentation fournie par le professeur Faurisson, a valeur d'avertissement et de mise en garde. Il s'adresse aux autorités françaises et, en particulier, à celles qui portent les dix noms de la liste ci-dessous. Traduit en anglais, il sera diffusé auprès d'instances internationales.

*Destinataires :*

Jacques CHIRAC, président de la République,

Jacques TOUBON, ministre de la Justice,

Jean-Louis DEBRÉ, ministre de l'Intérieur,

Pierre DRAI, premier président de la Cour de cassation,

Myriam EZRATY, premier président de la cour d'appel de Paris,

Colonel Roger RENAULT, commandement militaire du Palais de justice de Paris,

Robert BAUJARD, commissaire de police du premier arrondissement de Paris,

Moshe COHEN, responsable du Betar-Tagar,

Henri HAJDENBERG, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF),

Jean-Marc SAUVÉ, secrétaire général à la censure et du gouvernement.

*Pièces jointes (à diffusion restreinte) :*

– «Entretien avec le professeur Faurisson», *Le Choc du mois*, décembre 1989, p. 42-43,

– «Milices juives. Quinze ans de terrorisme», *Ibid.*, juin 1991, p. 7-13,

– «Ces milices qui sèment la terreur», *Ibid.*, avril 1992, p. 37-39,

– Photographies: «M. Fredriksen à l'hôpital»; «M. Caignet vitriolé»; «R. Faurisson à l'hôpital»; «Juliette Cavalié avant de sombrer dans le

---

1. *Libération*, 24 septembre 1980.

coma»; «Tabassage par un groupe de juifs»; «Homme à kippa armé d'un pistolet mitrailleur, à Paris».

*Sous presse*: Emmanuel Ratier, *Les Guerriers d'Israël* (Enquête sur les milices sionistes).

P.S. Dans la presse de la communauté, les appels à la violence physique sont monnaie courante; à ce titre, voici la citation de la semaine: «Jacques Kupfer, président du Herout de France, a, quant à lui, une idée précise de la riposte juive au FN: “Je n'ai jamais considéré que l'antisémitisme se réglait à coup de communiqués ou de discussions philosophiques, dit-il. Mais je sais comment on règle le problème des antisémites: d'une manière très physique. La jeunesse juive doit être prête à cela: il ne faut ni pleurer, ni craindre, ni se lamenter” [...] <sup>1</sup>.»

\*\*\*

1<sup>er</sup> juillet 1995

### **Auschwitz. Documentaire télévisuel**

*La Mort en face* (2): La machine [du meurtre de masse].

Deuxième d'un ensemble de trois émissions, apparemment d'une heure chacune, sur Auschwitz. Documentaire de William Karen et Blanche Finger (1995) avec la collaboration de Philippe Alfonsi. Télévision câblée «Planète»; émission probablement du 31 mai 1995. Voix de Jean-Claude Dauphin.

Le personnage central est le «témoin», survivant d'un *Sonderkommando*, Henryk Mandelbaum.

Or, par inadvertance, les auteurs du documentaire discréditent par avance ce témoin. Au début, on entend, en effet, Franciszek Piper, responsable du musée d'Auschwitz, déclarer que le nombre des victimes d'Auschwitz se situe entre 1 million et 1,1 million et que le chiffre de 4 millions a été donné par les Soviétiques qui se sont fondés sur des témoignages et, en particulier, celui de H. Mandelbaum ! Donc, ce témoin présente l'inconvénient d'avoir multiplié les chiffres par près de quatre.

Le récit entraîne légendes et ragots habituels sur les 1) Allemands) qui ont tout détruit des traces de leurs crimes, 2) sur le «langage codé» à décoder pour comprendre ce que les nazis voulaient dire, 3) sur l'ordre de Himmler d'arrêter les gazages, sur les enfants jetés vivants dans les flammes des bûchers ou des fours crématoires.

On recourt aux des photos de l'*Album d'Auschwitz* qui, en fait, plaident toutes contre la thèse de l'extermination et des chambres à gaz.

---

1. A. Ben Abraham, «Le Pacte communautaire», p. 15.

On utilise les grotesques dessins de David Olère (qui souffrait, d'après Pressac lui-même, de «*Krematorium delirium*»).

On ne nous épargne même pas les trois photos constamment citées comme preuves: femmes nues ainsi que cadavres sur le sol avec fumée claire dans le fond.

Un comble: nous avons droit aux bûchers près desquels on recueillait la graisse coulant des cadavres ! On récupérait cette graisse et on la versait sur les bûchers !

Des vues de Mauthausen, de Majdanek, d'une évacuation de Dachau, etc. nous sont montrées comme s'il s'agissait d'Auschwitz.

**Aucune représentation physique de l'arme du crime.** Le Krema-I et sa chambre à gaz nous sont présentés comme s'ils étaient authentiques alors que «tout y est faux<sup>1</sup>». On se garde bien de nous montrer les deux petites portes de bois de la chambre à gaz. La procédure prétendument utilisée est vaguement décrite sans qu'à aucun moment on ne nous montre les lieux (orifices d'introduction, emplacement de la salle de déshabillage, de la chambre à gaz, place pour entreposer les cadavres en attente d'incinération). Mandelbaum dit qu'ils travaillaient, lui et ses collègues, sans masque à gaz dans la chambre à gaz où s'amoncelaient les cadavres. «Il y avait encore une odeur de gaz.» «Il en restait certainement» mais «nous devons le faire [ce travail]»!

Un témoin parle des «trois fenêtres» par lesquelles les SS versaient trois boîtes de Zyklon.

Les Allemands avaient planté des arbres de sorte qu'on ne pouvait pas voir le lieu du crime !

Au sujet de la connaissance que les internés pouvaient avoir des «gazages», on nous dit indifféremment soit: «Personne ne savait», soit: «Tout le monde savait». Pour sa part, l'ingénieur Igor Trochanski déclare qu'il savait tout.

Le charpentier Wladislaw Foltyn raconte une histoire impossible, vue la configuration réelle des lieux: il parle d'une chambre à gaz de Birkenau comme si celle-ci était à la surface du sol et comme si, la porte s'ouvrant, les cadavres étaient visibles.

On nous débit les histoires habituelles sur *Vergasungskeller* (le mot n'est pas prononcé), sur les testeurs de gaz, sur les sextravagantes prouesses des fours, sur Topf et sur Prüfer. On nous annonce qu'un SS a avoué; en fait, il a simplement vu, un jour, des cadavres.

La musique, le son, la voix du commentateur, les images, tout est à l'aune de ce contenu où l'on note pléthore de clichés vagues, vides, émotionnels.

---

1. Éric Conan rapportant les propos des autorités d'Auschwitz dans *L'Express* du 19 janvier 1995, p. 68.



\*\*\*

2 juillet 1995

### Simon le menteur

En décembre 1945, soit sept mois après sa libération du camp de Mauthausen, Simon Wiesenthal, installé à Linz (Autriche), terminait un livre de quatre-vingt-cinq pages intitulé *KZ Mauthausen*. Il s'agissait d'un recueil de dessins ou de caricatures de la plus basse qualité artistique. Déjà épris de vengeance, l'auteur avait choisi pour épigraphe la prière suivante: «Seigneur, **ne** leur pardonnez **pas**, car ils **savaient** ce qu'ils faisaient !» Le petit ouvrage s'ouvrait sur de prétendues «confessions sur son lit de mort» (*Totenbettgeständnisse*) de Franz Ziereis, commandant du camp de Mauthausen, grièvement blessé par des sentinelles américaines. Juste avant de mourir, F. Ziereis, qu'on avait laissé agoniser pendant six à huit heures au lieu de le soigner, avait, à ce qu'on dit, avalisé une «confession» qui était des plus folles par ses exagérations et ses extravagances. Je ne reviendrai pas sur ces dernières que j'ai déjà signalées dans «Bibliographie critique au second rapport Leuchter (Dachau, Mauthausen, Hartheim)»<sup>1</sup>.

Parmi les dessins du livre de S. Wiesenthal figurait, sous le titre «Der Galgen» (La potence), un dessin représentant trois détenus en tenue rayée aux corps pantelants encore attachés aux poteaux où ils viennent d'être fusillés. Ce dessin était accompagné d'un commentaire où S. Wiesenthal évoquait le plaisir sadique que les bourreaux SS prenaient, paraît-il, à voir et à photographier de telles exécutions.

En 1984, le révisionniste David McCalden consacrait une étude à la supercherie: S. Wiesenthal s'était inspiré d'une photographie parue dans *Life* du 11 juin 1945, p. 50, et montrant trois soldats allemands fusillés par des soldats américains pour avoir revêtu des uniformes américains durant l'offensive des Ardennes (*the Battle of the Bulge*) en décembre 1944<sup>2</sup>.

Il faut croire que les révisionnistes avaient raison quand ils dénonçaient à la fois cette supercherie et l'emploi fait pas S. Wiesenthal de la prétendue confession de F. Ziereis. L'ouvrage de S. Wiesenthal vient d'être

---

1. Voy. p. 99-100, 110 sur le document de Nuremberg PS-1515 du 24 mai 1945. **Voir ici-même, vol. III, p. 1073.** Dans cette bibliographie critique, j'écrivais: « Cette séance de torture [subie par F. Ziereis] s'est déroulée en la présence du général américain Seibel, commandant la 11<sup>e</sup> Divisions blindée et toujours vivant, en 1989, à Defiance, dans l'Ohio. » La revue autrichienne *News* (17 avril 1995, p. 43-44), qui consacre un compte rendu élogieux à la réédition en 1995 de l'ouvrage de S. Wiesenthal, publie une photographie de Richard Seibel observant F. Ziereis sur son lit de mort; il est assis tout près de la tête du lit; Ziereis, la mine défaite, semble parler à ses interlocuteurs. *News* décrit cette photographie comme « jusqu'ici inconnue ». Une autre photographie montre S. Wiesenthal et R. Seibel côte à côte en 1995, comme des amis de longue date. R. Seibel, 88 ans, rit à pleines dents. Il est dit « colonel ».

2. D. Mc Caldén, *Simon Wiesenthal exposed*.

luxueusement réédité. On n'y trouve plus ni la confession de F. Ziereis, ni le dessin des trois internés, prétendument fusillés à Mauthausen par les Allemands<sup>1</sup>.

Un détail à noter: en 1946, S. Wiesenthal se présentait, en page de garde de son livre, comme ingénieur diplômé. Bien des révisionnistes ont contesté qu'ils ait jamais possédé cette qualité et de diplôme. En 1995, S. Wiesenthal n'en fait plus état.

Entre Élie Wiesel et Simon Wiesenthal, qui se détestent cordialement, il est difficile d'opérer un choix et de décider à qui revient la palme du faux témoignage<sup>2</sup>.

\*\*\*

3 juillet 1995

### **Encore un jour dans la vie d'un révisionniste**

En cette seule après-midi du 3 juillet 1995, je suis passé à ma banque pour l'affaire du versement de 42.208 F au Trésor public (Paris-Amendes) et chez les huissiers de mes adversaires pour leur verser en espèces mille francs comme je le fais chaque mois.

A peine rentré à mon domicile, mon avocat me téléphone pour me dire que M<sup>e</sup> Lorach me réclame ses quatre mille francs d'un très récent procès où nous sommes condamnés à verser 29.000 F.

Le 14 octobre 1994 (nouvelle mouture le 14 novembre), dans mon texte intitulé « Attention ! Ceci n'est pas un appel à l'aide mais une information », j'écrivais, à la page 4, que j'avais versé en l'espace de dix-huit mois (avril 1993–octobre 1994) 152.308 F et qu'il me restait à verser, au 14 octobre (14 novembre) 1994, 109.092, 51 F.

Depuis ce 14 octobre (14 novembre) 1994, je peux dire qu'à la date d'aujourd'hui (3 juillet 1995), j'ai versé 52.508 F (10.300 F aux huissiers et 42.208 F au Trésor).

Autrement dit, en 18 mois, j'ai versé 152.308: 18 soit 8.460 F par mois; puis, en huit mois, j'ai versé 52.508: 8 soit 6.563 F par mois. Au total, en 18 + 8 mois = 26 mois, j'ai versé 152.308 F + 52.508 F = 204.816 F, soit une moyenne de 7.877 F par mois.

Et je ne parle pas de multiples frais annexes. En gros, le révisionnisme me coûte huit mille francs par mois, au minimum, pour les seuls procès. Et ce n'est pas fini !

\*\*\*

---

1. S. Wiesenthal, *Denn sie wussten, was sie tun. Zeichnungen und Aufzeichnungen aus dem KZ Mauthausen*.

2. Voy. M. Weber, « Simon Wiesenthal, le faux "chasseur de nazis" ».

31 août 1995

## **L'historien Fernand Braudel (1902-1985)**

Le *Figaro littéraire* du 31 août 1995 consacre un dossier à «Braudel: bilan de la nouvelle histoire». Ce titre est celui d'un article d'Alain-Gérard Slama qui écrit à propos de Fernand Braudel, fondateur de ce qu'on a appelé «la nouvelle histoire de l'école des Annales»:

Dans un manuel rédigé par Braudel en 1963, et réédité en 1987 sous le titre de *Grammaire des civilisations*, on ne lit pas sans surprise, par exemple, que la Révolution soviétique a créé une nouvelle civilisation, et que « l'annonce d'un plan de vingt ans qui conduira l'URSS aux félicités de la société communiste n'est pas un vain projet » (p. 3).

En effet, le plus prestigieux de nos historiens d'après la guerre de 1939-1945 croyait, comme beaucoup de ses collègues, aux félicités, toujours à venir, du communisme soviétique.

Mais il y a mieux: encore une fois comme beaucoup de ses collègues, il croyait également aux chambres à gaz nazies.

En 1979, *Le Monde* du 21 février 1979 avait publié un dossier intitulé «Les camps nazis et les chambres à gaz. La politique hitlérienne d'extermination: une déclaration d'historiens». Cette déclaration, rédigée sur l'initiative de Léon Poliakov et de Pierre Vidal-Naquet, avait été signée par F. Braudel. Elle constituait une réplique à deux textes que j'avais publiés dans *Le Monde*, où j'exposais succinctement que, pour toutes sortes de raisons, en particulier techniques, les prétendues chambres à gaz nazies ne pouvaient pas avoir existé. Cette «déclaration d'historiens» s'achevait sur les mots suivants:

«Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement: il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz.»

Le texte portait les signatures de trente-quatre historiens. En plus des noms de L. Poliakov, de P. Vidal-Naquet et de F. Braudel se trouvaient également ceux de Philippe Ariès, Alain Besançon, Pierre Chaunu, Marc Ferro, François Furet, Jacques Julliard, Ernest Labrousse, Jacques Le Goff, Emmanuel Leroy-Ladurie, Robert Mandrou, Roland Mousnier, Madeleine Rebérioux, Maxime Rodinson, Jean-Pierre Vernant et Paul Veyne.

F. Braudel, qu'on présente en France et à l'étranger comme un génie de la science historique, aura cru, les yeux fermés, aux deux plus grossières et impudentes mystifications du XX<sup>e</sup> siècle: le paradis du communisme soviétique et l'enfer des chambres à gaz nazies.

Le pape de la nouvelle recherche historique au XX<sup>e</sup> siècle, «le pionnier, l'organisateur, le maître», comblé d'honneurs, encensé par les médias, avait un jour déclaré: «Il y a deux choses que je comprends mal: la psychologie et la religion <sup>1</sup>.»

Mais comprenait-il l'histoire, qui veut, comme ne cessent de le rappeler les révisionnistes, qu'on établisse les faits avant de les commenter ? J'en doute. Comme je doute que ce brillant professeur du Collège de France ait médité l'histoire de la dent d'or telle que nous la conte Fontenelle dans son *Histoire des Oracles*.

\*\*\*

---

1. *Le Figaro littéraire*, 31 août 1995, p. 1, 3.

25 septembre 1995

**La loi Fabius-Gaysot (1990)  
avait un précédent :  
une loi du dictateur Trujillo (1955)**

La loi Fabius-Gaysot du 13 juillet 1990 institue et réprime, en France, le délit de révisionnisme historique. Cette loi, qui a eu pour inspirateurs principaux le rabbin Sirat et l'historien Pierre Vidal-Naquet, permet d'envoyer devant les tribunaux et de condamner à de lourdes peines de prison ou d'amende tout Français qui affirme publiquement ne pas croire aux chambres à gaz nazies ou au génocide des juifs durant la seconde guerre mondiale.

J'avais écrit que cette loi, qui décrète que la vérité historique sur un important aspect de la seconde guerre mondiale a été établie une bonne fois pour toutes en 1946 par le Tribunal militaire international de Nuremberg, n'avait pas de précédent, même en Union soviétique.

Je me trompais, s'il faut en croire Hans-Magnus Enzensberger qui, dans un ouvrage publié en 1964, écrivait à propos du règne du dictateur dominicain Rafael Trujillo (1891-1961):

« 1955, im Jahre XXV der "Ära Trujillo", verabschiedete der dominikanische Kongreß ein Gesetz, das alle öffentlichen Äußerungen, die mit der historischen Wahrheit nicht überstimmten, als Geschichtsfälschung unter Strafe stellte. Was als historische Wahrheit zu gelten hatte, darüber befand die Historische Akademie in Ciudad Trujillo <sup>1</sup>. »

Le livre d'H.-M. Enzensberger est paru en français trois ans plus tard. On y lit :

« En 1955, soit en l'an XXV de l'«ère Trujillo», le Congrès dominicain prit un décret selon lequel toute déclaration publique qui ne correspondrait pas à la vérité historique serait considérée comme une falsification de l'Histoire et punie par la loi. Pour ce qui était de la vérité historique, c'était à l'Académie d'histoire de Ciudad Trujillo d'en décider <sup>2</sup>. »

Les juges dominicains de l'«ère Trujillo» devaient consulter l'Académie d'histoire de leur pays. Les juges français de l'ère Mitterrand-Chirac ne consultent personne. Ils exécutent aveuglément l'ordre qu'ils ont reçu de châtier les révisionnistes qui ne croient pas à la version juive de l'histoire de la seconde guerre mondiale.

---

1. H.-M. Enzensberger, *Politik und Verbrechen*, p. 46.

2. H.-M. Enzensberger, *Politique et crime*, p. 38.

La loi Fabius-Gayssot a été discutée et votée (par la majorité socialo-communiste de l'époque) dans l'atmosphère d'hystérie due à la découverte de tombes violées dans le cimetière juif de Carpentras. Une formidable campagne était lancée en France et à l'étranger contre les lepénistes et les révisionnistes, immédiatement accusés, sans aucune preuve, d'avoir suscité cette violation de sépultures. En première page de sa livraison du 13-14 mai 1990, le journal *Le Monde* publiait un dessin de Plantu où, à côté de tombes juives violées et d'un juif en pleurs, se tenaient deux brutes à crâne rasé, dont l'une portait sous le bras un ouvrage intitulé *Thèse révisionniste*. Laurent Fabius avait, avec son collègue Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, pris la tête de cette campagne. François Mitterrand, président de la République, s'était personnellement joint, dans la rue, à un cortège hérissé de drapeaux israéliens; Jean-Marie Le Pen était dénoncé comme un assassin; Robert Fau-  
risson également<sup>1</sup>.

Or, voici qu'en septembre 1995, soit cinq ans plus tard, l'autorité judiciaire déclare abandonner toute piste idéologique ou politique: la violation de sépulture serait due à des jeunes gens en goguette, originaires de la région.

En 1990, pétrifiés par l'atmosphère de chasse aux sorcières, députés et sénateurs hostiles à la loi Fabius-Gayssot n'avaient pas osé en saisir le Conseil constitutionnel. Le 21 juin 1991, le député Jacques Toubon demandait l'abrogation de cette loi scélérate en faisant observer que les événements de Carpentras étaient maintenant bien loin. Peine perdue. Aujourd'hui, le même J. Toubon, devenu ministre de la Justice, est rentré dans le rang. Il est aujourd'hui en faveur d'une loi qu'il trouvait, il y a quatre ans, digne de Staline. Il fallait dire: digne de Trujillo.

\*\*\*

15 novembre 1995

### **Questions à Jacques Vergès et à Jacques Trémolet de Villers**

Jacques Vergès, avocat de Klaus Barbie devant la cour d'assises du Rhône en 1987, et Jacques Trémolet de Villers, avocat de Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines en 1994, se sont comportés avec courage et même avec panache. Personne n'a mis en doute leur talent d'avocat. K. Barbie, cancéreux, est mort en prison et P. Touvier, cancéreux, risque d'y mourir.

Placés dans une situation périlleuse, J. Vergès et J. Trémolet de Villers semblent n'avoir pas voulu aggraver leur propre cas en risquant le tout pour le tout dans la défense de leurs clients respectifs. Leur système de défense a été «de connivence» plutôt que «de rupture». Ils n'ont pas fait montre d'une

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 17 mai 1990, p. 68.

audace comparable à celle de leur confrère canadien Douglas Christie, le «*battlingbarrister*», qui, placé dans des conditions identiques, a bravé non seulement la fureur des médias mais aussi celle des juges. D. Christie que, dès 1985, je n'avais consenti à assister, devant les tribunaux de Toronto, qu'à la condition qu'il ne tiendrait aucun compte des interdits ou des tabous, a eu à défendre au Canada des hommes accusés de divers crimes contre les juifs (crime de révisionnisme dans le cas d'Ernst Zündel, «crimes contre l'humanité» dans le cas du Canadien d'origine hongroise Imre Finta, sans compter d'autres cas de même espèce). Son audace a consisté à exiger de l'accusation et des juges tout, absolument tout, ce qu'un avocat est en droit d'attendre, sans faire la moindre concession à l'esprit du temps qui veut que, dans de pareils procès, *on se montre indulgent avec les témoins de l'accusation, accommodant sur la qualité des preuves, conciliant sur les règles de la procédure*. Il se trouve, d'ailleurs, que D. Christie, au cours d'un exténuant combat de dix années, est parvenu jusqu'ici, soit à obtenir l'acquiescement de ses clients, soit à leur éviter toute condamnation définitive; il a même obtenu de la Cour suprême du Canada qu'elle déclare finalement contraire à la Constitution la loi qui avait permis l'atroce persécution judiciaire du révisionniste E. Zündel.

J. Vergès et J. Trémolet de Villers ont écrit, chacun de son côté, un livre sur le procès de leurs clients respectifs<sup>1</sup>. Dans ces livres, publiés après les verdicts, j'ai fait les mêmes constatations, lesquelles me conduisent à leur poser à peu près les mêmes questions au sujet du système de défense que les deux avocats ont adopté dans le prétoire.

K. Barbie était *principalement* accusé de complicité dans l'assassinat de cinquante juifs arrêtés à Izieu, internés à Lyon, transférés à Drancy, puis déportés, par d'autres que K. Barbie, vers l'Est où ils auraient tous été exterminés soit à Auschwitz, soit ailleurs. Quant à P. Touvier, il était *principalement* accusé de complicité d'assassinat de sept juifs fusillés, près de Lyon, à Rillieux-la-Pape.

En soi, ces accusations étaient graves mais ce qui leur donnait un caractère de gravité exceptionnelle, c'est que ces crimes étaient censés avoir été commis «**dans le cadre du plan concerté d'extermination des juifs**». Or, loin d'exiger, comme l'aurait fait D. Christie, qu'on leur prouve l'existence de ce plan abominable, les deux avocats en ont affirmé, avec insistance, la réalité. De quel droit ? Même une sommité de l'historiographie juive comme Raul Hilberg avait fini par écrire, deux ans *avant* le procès Barbie, que ce qu'il appelait «la destruction des juifs européens» s'était fait sans «plan préétabli»; il ajoutait même qu'il n'y avait eu, pour mener à bien une aussi gigantesque entreprise criminelle, ni «agence unique», ni «organisme central chargé de diriger et coordonner à lui seul l'ensemble du processus», ni

---

1. J. Vergès, *Je défends Barbie* et J. Trémolet de Villers, *L'Affaire Touvier*.

«organisme spécial», ni «budget particulier». L'explication de R. Hilberg tenait de la magie: il y avait eu «une incroyable rencontre des esprits, une consensuelle divination par télépathie au sein d'une vaste bureaucratie»<sup>1</sup>. La machine administrative allemande avait ainsi fonctionné à la communication de pensée !

Nos deux avocats ont agi comme s'ils avaient ignoré que, dès le début des années quatre-vingt, les historiens avaient renoncé aux fallacieuses explications du «génocide des juifs» par «l'ordre de Göring du 31 juillet 1941»<sup>2</sup>, par «la conférence de Wannsee» du 20 janvier 1942, par «l'opération Reinhardt», etc. Ces historiens du «génocide» des juifs avaient fini par se scinder en deux groupes: celui des «intentionnalistes», convaincus qu'il avait *dû* exister un ordre, introuvable, de Hitler d'exterminer physiquement les juifs, et le groupe, bien plus nombreux, des «fonctionnalistes», suggérant, sans aucune preuve, que tout avait *dû* se passer pour ainsi dire automatiquement, sans aucun ordre, sans aucun plan.

J. Vergès et J. Trémolet de Villers auraient pu, en dix minutes, démontrer que leurs clients respectifs ne pouvaient pas avoir agi «dans le cadre d'un plan concerté d'extermination» puisque celui-ci n'avait tout simplement pas existé. Prétendre que cet assassinat concerté de millions d'hommes avait effectivement eu lieu mais que leurs clients l'ignoraient n'était ni vrai ni vraisemblable.

Pourquoi les deux avocats, que j'avais mis ou fait mettre au courant des derniers acquis de la science historique la plus officielle, ont-ils, l'un et l'autre, tenu, en matière d'histoire (car ils ne se sont pas abstenus de considérations historiques sur le sujet !), des propos totalement périmés quant au «génocide» des juifs ? Pourquoi ont-ils refusé de déstabiliser une armada d'accusateurs qui ne craignaient rien tant que de voir révéler en plein prétoire, devant les médias assemblés, que les historiens spécialisés ne croyaient plus au «plan concerté de l'extermination des juifs» ?

J. Vergès est allé encore plus loin dans la défense «de connivence». Il n'a même pas exigé qu'on lui fournisse la preuve que les quarante-quatre enfants<sup>3</sup>

---

1. *The Destruction of the European Jews*, 1985, p. 53, 55, 62. *La Destruction des juifs d'Europe*, 1988, p. 51, 53, 60. «Thus came about not so much a plan carried out, but an incredible meeting of minds, a consensus-mind reading by a far-flung bureaucracy» (Ainsi se produisit-il non tant un plan mis à exécution qu'une incroyable rencontre des esprits, une consensuelle divination par télépathie au sein d'une vaste bureaucratie). Ces propos de R. Hilberg prononcés lors d'une conférence ont été rapportés par G. DeWan, «The Holocaust in Perspective», p. II-3. Au premier procès d'E. Zündel, en 1985, à Toronto, l'avocat D. Christie, que j'assistais, a obtenu confirmation de ces propos, et d'autres de même nature, de la bouche même de Raul Hilberg témoignant sous serment. Transcription du procès «Queen versus Ernst Zündel», 1985, p. 846-848.

2. J. Vergès, *op. cit.*, p. 152.

3. De l'un d'entre eux, Hans Ament, Serge Klarsfeld n'hésite pas à écrire qu'il a été «assassiné à Sobibor ou à Maïdanek» mais, si on ne sait où est morte une person-



et les six adultes d'Izieu avaient été assassinés. Pourquoi ? Il aurait fallu cinquante dossiers, témoignant, en particulier, de recherches menées en Allemagne auprès du Service international de recherches d'Arolsen-Waldeck sur le sort véritable de ces cinquante personnes. Par ailleurs, J. Vergès ne semble pas avoir insisté pour obtenir l'audition ou, à tout le moins, la déposition sous serment de Laja Feldblum, une responsable de la maison d'enfants d'Izieu, revenue de déportation et qu'on avait miraculeusement retrouvée en Israël. On a propagé la rumeur selon laquelle cette personne avait perdu l'esprit mais où sont l'expertise médicale et la contre-expertise sur l'aptitude ou l'inaptitude de L. Feldblum à témoigner ? Tous les procès comparables au procès Barbie reposent sur le scandaleux postulat israélien (voy. le procès Eichmann à Jérusalem en 1961) selon lequel, dans le cas des juifs, la déportation signifiait l'assassinat ; en conséquence, si la déportation est établie, on se dispense de prouver l'assassinat du déporté. Avec le cas de L. Feldblum, J. Vergès avait l'occasion de dénoncer ce postulat, adopté par la cour d'assises du Rhône, et de rappeler que les survivants juifs d'Auschwitz étaient encore si nombreux en 1987 qu'ils peuplaient toutes sortes d'associations en France et à l'étranger. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Enfin, où est l'expertise des locaux réputés avoir servi de chambres à gaz homicides, locaux dont certains qui sont soit « à l'état d'origine », soit à l'état de vestiges largement intacts, méritaient une enquête criminalistique <sup>1</sup> ? Hors du prétoire, J. Vergès a déclaré à la télévision, en réponse à une question du journaliste Patrick Poivre d'Arvor, qu'« évidemment » les chambres à gaz nazies avaient existé. En est-il si sûr ? Il sait que j'ai personnellement de bonnes raisons de penser qu'il ne croit pas à ces « chambres à gaz ».

J. Trémolet de Villers n'a cessé d'affirmer l'existence du « plan concerté d'extermination des juifs ». Pourquoi l'a-t-il fait avec une telle insistance ? Et pourquoi a-t-il laissé le procès de Paul Touvier se dérouler, de bout en bout, sans exiger au préalable que la cour d'assises des Yvelines réponde aux conclusions qu'il avait déposées pour savoir quelle définition du crime contre l'humanité était retenue contre P. Touvier. Comment peut-on défendre un homme contre une accusation qui reste indéfinie <sup>5</sup> ?

Dans les siècles passés et, en particulier, de 1450 à 1650 mais aussi encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les avocats des sorciers et des sorcières accusés d'avoir

---

ne, comment peut-on savoir si elle est morte et de quelle façon ? (*Les Enfants d'Izieu...*, p. 39).

1. De telles enquêtes ont été menées, à titre privé, par Fred Leuchter (USA), Germar Rudolf (Allemagne) et Walter Lüftl (Autriche). Leurs résultats ont confirmé le point de vue révisionniste sur les « chambres à gaz ». On attend toujours une enquête criminalistique, une « expertise de l'arme du crime », conduite par les adversaires des révisionnistes.

5. Le 30 juin 1992, Éric Delcroix s'est trouvé dans la même situation. En plein prétoire, il a retiré sa robe d'avocat et n'a accepté de la reprendre qu'après que le tribunal de Fontainebleau eut clarifié sa position.

participé aux entreprises du Diable (avec ses pals, ses grils et ses fours) respectaient un interdit. Ils n'osaient mettre en cause le « plan concerté » entre le Malin et ses serviteurs. Aussi, tout en défendant leurs clients, cautionnaient-ils le système de persécution et de répression judiciaire qui allait condamner d'abord ces mêmes clients, puis bien d'autres accusés, par la suite, lors d'une infinité d'autres procès du même genre.

J. Vergès et J. Trémolet de Villers, en dépit, encore une fois, de leur courage et de leur talent, ont-ils fait mieux que leurs confrères des procès de sorcellerie ? Pourquoi ne se sont-ils pas battus comme leur prestigieux confrère canadien, D. Christie, lequel, sans entrer le moins du monde en conflit avec les règles en vigueur, a simplement exercé les droits, *tous* les droits, et les devoirs, *tous* les devoirs, de l'avocat ? <sup>6</sup>

Qu'on ne vienne pas prétendre que j'espérais voir les deux avocats français défendre la thèse révisionniste de la non-existence du « génocide » et des « chambres à gaz » ! Ils n'avaient, dans ces affaires, à ne prendre parti ni pour cette thèse ni pour son contraire. Or, ils ont pris parti pour la thèse officielle, celle que, depuis le 13 juillet 1990, défend la loi Sirat-Fabius-Gayssot.

L'essentiel des questions que je leur pose peut, au fond, se résumer dans l'interrogation suivante :

– Pourquoi avez-vous pris parti pour une thèse historique, celle de l'extermination physique des juifs ? Pourquoi, au surplus, avez-vous choisi de défendre, *de facto*, la forme la plus périmée de cette thèse, celle d'une extermination physique conduite selon un plan concerté ? Pourquoi, dans le cas de vos clients respectifs, n'avez-vous pas exigé que fussent observés tous les usages relatifs à l'administration des preuves, au contre-interrogatoire des témoins et au déroulement de la procédure, des usages qu'on voit normalement respecter aussi bien dans une affaire de simple vol par effraction que dans une affaire criminelle jugée en cour d'assises ?

J'ai lu de près les livres de ces deux éminents avocats français. J'espère, pour paraphraser Montaigne, qu'ils comprendront que mes questions, auxquelles j'aimerais avoir leurs réponses, sont celles d'« un lecteur de bonne foi ».

\*\*\*

16 novembre 1995

### **Apologie du crime (article 24 de la loi du 29 juillet 1881)**

---

6. D'une éloquence typiquement anglo-saxonne, c'est-à-dire dépourvue d'emphase, de grande taille et de belle prestance, D. Christie a toujours opposé un mépris de fer aux médias ; il refuse d'adresser la parole aux journalistes ou de répondre à leurs questions.

Le 8 juin 1993, Christian Didier, qui avait tenté d'assassiner Klaus Barbie dans sa prison de Lyon, parvenait à tuer de cinq balles de revolver René Bousquet, à Paris.

Il vient d'être condamné à dix années de réclusion criminelle.

Des individualités ou des groupes ont fait l'apologie de son crime.

L'un de ses deux avocats, M<sup>e</sup> Arnaud Montebourg, a, lui aussi, approuvé cet assassinat :

« Il s'agit d'un crime d'utilité publique et d'initiative privée <sup>1</sup>. »

Quant à l'avocat général Philippe Bilger, il a dénoncé non le crime, mais le mobile du crime et il n'a déploré que la médiocrité intellectuelle de l'exécutant. Avec des circonlocutions, il a révélé qu'il aurait préféré un crime politique et non « passionnel » (c'est son mot) :

« C'est vrai, on aurait peut-être souhaité quelqu'un d'autre dans le box. Un criminel plus structuré, plus intelligent, qui vienne dire : "J'ai tué un salaud. Jugez-moi." C'est vrai <sup>2</sup>. »

L'avocat général s'est, en quelque sorte, mis à l'école de Simone Veil qui, lors de trois déclarations successives à propos de Klaus Barbie, de Paul Touvier et de René Bousquet, exprimait le regret que personne ne se fût levé pour assassiner chacun de ces trois hommes afin de pouvoir, ensuite, déclarer qu'il avait tué « un salaud » :

– au sujet de K. Barbie, S. Veil avait dit : « Je crois que je n'aurais pas été choquée par une exécution sommaire <sup>3</sup>. »

– au sujet de P. Touvier, elle avait affirmé : « Il aurait fallu que quelqu'un, comme moi par exemple, à un moment quelconque, froidement assassine quelqu'un <sup>4</sup>. »

– au sujet de R. Bousquet, elle avait confié : « D'ailleurs, si j'avais eu du courage, je serais allée le tuer moi-même <sup>5</sup>. »

Dans cette atmosphère d'appels au meurtre ou à la violence, on n'est pas surpris d'entendre l'organisation Ras l'Front lancer : « Pour Le Pen une balle, pour le FN une rafale <sup>6</sup>. » L'organisation SCALP-Réflex préconise, quant à elle, de « frapper » les révisionnistes <sup>7</sup>.

Arnaud Montebourg, Philippe Bilger, Simone Veil et cent autres de leurs pareils font l'apologie du crime, de façon claire ou voilée. La justice française les épargne.

---

1. *Le Figaro*, 14 novembre 1995, p. 11.

2. *Libération*, 14 novembre 1995, p. 16

3. *Le Monde*, 24 décembre 1985, p. 14.

4. Deuxième chaîne de la télévision française, « Vichy, la mémoire et l'oubli », 22 avril 1992.

5. *Globe-Hebdo*, 11-17 mai 1994, p. 21.

6. *National-Hebdo*, 16-22 novembre 1995, p. 2.

7. *Cahier du Centre d'études de la vie politique française*, CNRS, septembre 1995 [n°13], p. 110.

[Éditorial du *Libre journal de la France courtoise*, dirigé par S. de Beketch, n° 82, 21 novembre 1995, p. 3.]

\*\*\*

17 novembre 1995

### Vassilij Grossman et Ilya Ehrenburg

La presse mène grand tapage au sujet de la traduction en français d'un ouvrage rédigé juste après la guerre en langue russe par deux juifs soviétiques, Vassilij Grossman et Ilya Ehrenburg: *Le Livre noir*. Voyez, en particulier, Claude Roy, «La bête et le héros», et Nicole Zand, «Les voix du massacre», ainsi que Nicolas Weill, «Mémorial ou document ?».

V. Grossman et I. Ehrenbourg n'étaient que de grossiers propagandistes soviétiques. A titre provisoire, voici une pièce à verser au dossier de V. Grossman, qu'on trouve sous la plume de Pierre Vidal-Naquet lui-même, dans *Les Juifs, la mémoire et le présent*<sup>1</sup>.

«Cette histoire a, bien entendu, comme tous les récits historiques, besoin d'être critiquée. La critique peut et doit être menée à plusieurs niveaux. D'abord, toute une sous-littérature qui représente une forment proprement immonde d'appel à la consommation et au sadisme doit être impitoyablement dénoncée<sup>2</sup>. Est à éliminer aussi ce qui relève du fantasme et de la propagande. La tâche n'est pas toujours facile, car et le fantasme et la propagande prennent largement appui sur la réalité. Mais il existe des exemples clairs, ainsi celui qui a échappé à l'ardeur des révisionnistes, d'un théologien protestant, Charles Hauter, qui fut déporté à Buchenwald, ne vit jamais de chambres à gaz, et qui délire à leur propos : « Le machinisme abondait littéralement quand il s'agissait de l'extermination: celle-ci, devant se faire vite, exigeait une industrialisation spéciale. Les chambres à gaz répondaient a ce besoin de façon

---

1. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, p. 212-213.

2. «Chacun complètera ce que j'indique ici. Les noms de Christian Bernadac, de Silvain Reiner, de Jean-François Steiner viennent immédiatement au bout de la plume. Voir le bel article de Cynthia Haft: «Ecrire la déportation. Le sensationnel, avilissement du tragique», et la conclusion de son livre: *The Theme of Nazi Concentration Camps in French Literature*, p. 190-191; voir aussi R. Errera, «La déportation comme best-seller», p. 918-921. J'ai moi-même dénoncé en son temps une des plus infâmes de ces falsifications, *Et la terre sera pure* de Silvain Reiner (voir *Le Nouvel Observateur* du 8 décembre 1969) et contribué, avec Roger Errera, à faire saisir ce livre pour contrefaçon de *Médecin à Auschwitz* de M. Nyiszli. Je suis en revanche tombé dans le piège tendu par *Treblinka* de J.-F. Steiner; cf. mon article du *Monde*, 2 mai 1966, dont je ne renie pas le fond.» [Note de P. V.-N.]

fort diverse. Certaines, d'un goût raffiné, étaient soutenues par des piliers à matière poreuse à l'intérieur desquels le gaz se formait pour traverser ensuite les parois. D'autres étaient de structure plus simple. Mais toutes présentaient un aspect somptueux. Il était facile de voir que les architectes les avaient conçues avec plaisir, en y arrêtant longuement leur attention, en apportant les ressources de leur sens esthétique. C'étaient les seules parties du camp vraiment construites avec amour<sup>1</sup>, Côte propagande, on mentionnera le reportage du journaliste soviétique V. Grossman sur Treblinka<sup>2</sup>, où tout est déformé et monstrueusement exagéré, depuis le nombre des victimes qui est multiplié par plus de trois (d'environ neuf cent mille à trois millions jusqu'aux techniques utilisées pour donner la mort.»

\*\*\*

---

1: Ch. Hauter, « Réflexion d'un rescapé », p. 525-526. [Note de P. V.-N.]

2. V. Grossman, *L'enfer de Treblinka*; pour un dossier sérieux, voy. A. Rückerl (éd.), *NS Vernichtungslagern in Spiegel deutscher Strafprozesse*, ou A. Donat (éd.), *The Death Camp Treblinka*.

24 novembre 1995

**Winston Churchill en faveur de la  
« purification ethnique » appelée « démêlement » et  
« transfert » de populations**  
(15 décembre 1944)

« En ce qui concerne la Russie et la Grande-Bretagne, les Polonais sont libres d'étendre leur territoire à l'Ouest aux dépens de l'Allemagne. Je ne me propose pas d'entrer dans les détails exacts mais les agrandissements [*extensions*], qui recevront l'appui de la Grande-Bretagne et de la Russie, liées entre elles comme elles le sont par une Alliance vieille de vingt ans, sont d'une haute importance. C'est ainsi que [les Polonais] gagneront, à l'Ouest et au Nord, des territoires plus importants et plus hautement développés que ceux qu'ils perdront à l'Est. D'après ce que nous entendons dire, un tiers de la Pologne devra être cédé mais je dois mentionner que ce tiers comprend la vaste zone des Marais du Pripet, région tout à fait désolée qui, tout en grossissant la superficie, n'augmente pas la richesse de ceux qui la possèdent.

« J'ai donc, devant cette Chambre, esquissé à grands traits l'offre que font au peuple polonais les Russes sur qui repose encore le poids principal de sa libération. Je ne puis croire que la Pologne rejette cette offre. Bien sûr, cela devrait s'accompagner du démêlement [*disentanglement*] des populations à l'Est et dans le Nord. Le transfert [*transference*] de plusieurs millions de personnes devrait être effectué de l'Est vers l'Ouest ou le Nord ainsi que l'expulsion [*expulsion*] des Allemands – car c'est ce qui est proposé : l'expulsion totale des Allemands – de l'espace à acquérir par la Pologne à l'Ouest et au Nord. En effet, l'expulsion est la méthode, autant qu'on a pu le voir, qui sera la plus satisfaisante et la plus durable. Il n'y aura pas de mélange [*mixture*] de populations pour causer d'interminables ennuis [*endless trouble*] comme cela a été le cas en Alsace-Lorraine. Je n'éprouve pas de craintes à la perspective de ce démêlement [*disentanglement*] de populations, ni même à cause de ces vastes transferts [*transferences*], qui sont plus possibles dans les conditions modernes qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé. [W. Churchill donne ensuite comme exemple d'un « démêlement » réussi celui des populations grecque et turque après la première guerre mondiale.]

« Je ne vois pas non plus pourquoi il n'y aurait pas de place en Allemagne pour les populations allemandes de

Prusse orientale et des autres territoires que j'ai mentionnés. Après tout, six ou sept millions d'Allemands ont déjà été tués dans cette effroyable guerre où ils n'ont pas hésité, pour la seconde fois en une génération, à plonger toute l'Europe. A présent, on nous dit qu'ils ont dix ou douze millions de prisonniers ou d'étrangers qu'ils utilisent comme esclaves en Allemagne et qui, nous l'espérons, regagneront leurs demeures et leurs pays quand la victoire sera acquise. En outre, nous devons nous attendre à ce que bien plus d'Allemands soient tués dans la bataille qui occupera le printemps et l'été [1945] et qui, nous devons nous y attendre, connaîtra les combats les plus grands et les plus acharnés que nous ayons livrés dans cette guerre.

«[...] En fait, il n'y a pour moi absolument aucun doute que les grandes Puissances, si elles se mettent d'accord, pourront effectuer ce transfert [*transference*] de population <sup>1</sup>. »

\*\*\*

7 décembre 1995

### **Jean-François Kahn a la mémoire courte** **[lettre à *National Hebdo*]**

Dans *National-Hebdo*, « Topoline » se réjouit – ou affecte de se réjouir – de ce que Jean-François Kahn ait « fait preuve d'un peu de bon sens » en 1990 à propos de l'affaire de Carpentras. Topoline cite un extrait de *L'Événement du jeudi* du 16 novembre 1995 où J.-F. Kahn déclare :

« Lorsque *L'Événement du jeudi* écrivit [en 1990], au lendemain de la profanation de Carpentras, que le Front national [de Jean-Marie Le Pen], quelle que soit l'ampleur de ses turpitudes par ailleurs, n'y était probablement pour rien, ce n'était peut-être pas politiquement correct, mais c'était vrai. Et si on avait fait l'économie, à l'époque, d'un certain panurgisme hystérique, on ne lui aurait pas fait cadeau d'un argument susceptible, aujourd'hui, de lui faire recruter quelques nouveaux adeptes <sup>2</sup>. »

J'ai eu la curiosité de me reporter à la livraison de *L'Événement du jeudi* à laquelle J.-F. Kahn fait référence. J'y ai constaté que, dans son éditorial, le responsable du magazine écrivait :

« Il faut le dire sans complexe : il est fort improbable que ce forfait [la violation du cimetière juif] de Carpentras

---

1. W. Churchill, Prime Minister, *House of Commons*, 15 December 1944, Hansard, p. 1483-1484, 1486.

2. *National-Hebdo* 23 au 29 novembre 1995, p. 17.

ait été commis par des adhérents ou des sympathisants du Front national. De ce crime contre la mort, mais de celui-là seulement, Le Pen est sans doute innocent [...]. Voilà le paradoxe. Le Pen est coupable de l'avant et de l'après-Carpentras. Sans doute pas de Carpentras <sup>1</sup>. »

Mais, comme le donne d'ailleurs à entendre cette dernière phrase, il s'agit là d'une clause de style. En réalité, en 1990, J.-F. Kahn a saisi l'occasion de «ce forfait» pour se livrer à des attaques hystériques contre Jean-Marie Le Pen, Marie-France Stirbois, le Front national tout entier, Henry Coston, les révisionnistes et... Giscard d'Estaing.

A l'époque, en effet, sous sa signature et sous celles de Nicolas Domenach, Florence Assouline, Maurice Szafran, Jacques Derogy, Serge Faubert, Richard Bellet, Michel Winock et Jérôme Garcin, la profanation du cimetière juif de Carpentras était présentée, dans les termes les plus affirmatifs, comme la révélation, par excellence, du racisme et de l'antisémitisme français. Une caricature montrait Le Pen compissant un arbre à sept branches et la légende portait : « *Is fecit cui prodest* » (le coupable est celui à qui le crime profite). A onze reprises, un cartouche représentait un chien serrant un os dans ses crocs et dans ses babines sanglantes, ce qui était une façon comme une autre de dénoncer ce «chien de Le Pen» (Claude Sarraute), déterreur de cadavres. Un dessin représentait des mains tenant un soufflet à la «flamme tricolore» du Front national qui attisait un feu d'enfer où dansaient trois diables brandissant des fourches. Un autre dessin représentait un rat immonde se libérant de ses liens. Une caricature représentait Le Pen levant les bras au ciel et s'écriant : «C'est pas moi. J'ai rien fait ! J'ai juste donné l'idée !»

A elle seule, cette caricature, qui reflétait le contenu de tous ces articles de 1990, y compris l'éditorial de J.-F. Kahn, inflige aujourd'hui un démenti au même J.-F. Kahn qui, en 1995, ose venir affirmer que son magazine avait, il y a cinq ans, fait preuve de clairvoyance en affirmant, au lendemain de la profanation de Carpentras, que le Front national, «quelle que soit l'ampleur de ses turpitudes par ailleurs, n'y était probablement pour rien».

La page de couverture de *L'Événement du jeudi* en question portait alors : «Contre la lèpre antisémite, la déchéance raciste, la haine de l'autre: LA FRANCE !», et cela sur un fond montrant une foule de manifestants dont tout donnait à penser qu'il s'agissait de la foule de Français qui, François Mitterrand en tête, avait manifesté contre Le Pen, sur la place de la République, à Paris. En réalité, J.-F. Kahn s'était permis une incroyable supercherie. Cette foule n'était pas française mais... allemande. On ne distinguait sur la photographie aucune *kippa*, aucun drapeau israélien, aucun mannequin représentant Le Pen en coupable mais beaucoup de têtes blondes et même le képi d'un agent de police allemand. J.-F. Kahn avait substitué à

---

1. J.-F. Kahn, *L'Événement du jeudi*, 17 au 23 mai 1990, p. 8.



une vue de la manifestation place de la République à Paris une vue de la manifestation des Berlinois à l'occasion de la chute du mur de Berlin ! Pourquoi cette supercherie ? L'hebdomadaire *Rivarol* proposait une explication :

« L'un des plus proches collaborateurs de Jean Kahn [président du Congrès juif européen ainsi que du Conseil représentatif des Israélites de France] aurait confié : "Kahn a exigé [pour la page de couverture] un cliché sans *kippa* pour faire croire à ces lecteurs que cette manifestation était surtout celle de Français"<sup>1</sup>. »

En tout état de cause, J.-F. Kahn avait pris la décision de refouler une photographie de la manifestation de la place de la République à l'intérieur même de son imposant dossier (voy. p. 12), un dossier qu'inspirait vraiment, pour reprendre son expression, « un certain panurgisme hystérique ».

J.-F. Kahn devrait se relire. Il devrait aussi montrer un peu plus de souci pour la vérité des faits.

[Publié sous le titre de « Jean-François Kahn a la mémoire courte », *National Hebdo*, n° 594, 7-13 décembre 1995, p. 12.]

\*\*\*

18 décembre 1995

### Combien de morts à Auschwitz ?

9 millions de personnes, selon le film documentaire *Nuit et Brouillard* (1955), dont les conseillers historiques étaient l'historien Henri Michel et l'historienne Olga Wormser<sup>2</sup>.

---

1. *Rivarol*, 8 juin 1990, p. 4.

2. *Nuit et Brouillard* (1955), film en noir et blanc de trente-deux minutes inlassablement diffusé depuis quarante ans dans tous les lycées et collèges de France ainsi qu'à la télévision française. Réalisateur : Alain Resnais. Conseillers historiques : Henri Michel (président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale) et Olga Wormser [plus tard : Wormser-Migot] (tous deux avaient publié : *Tragédie de la déportation (1940-1945)*, ouvrage couronné en 1955 par l'Académie française). Texte : Jean Cayrol. Prix Jean Vigo 1956. Dans ce film, il est dit que « rien ne distinguait la chambre à gaz [singulier] d'un block ordinaire ». On y montre le plafond de béton de la « chambre à gaz » « labouré par les ongles » et l'on ajoute à ce propos : « même le béton se déchirait ». On y affirme qu'avec les corps « on veut fabriquer du savon ». « Quant à la peau » des corps, l'image nous montre que les Allemands la tannaient. Ces histoires de béton griffé, de savon humain et de peau tannée par les Allemands sont de l'ordre du mythe. La caméra s'attardant sur le paysage de Birkenau, le commentateur dit : « Neuf millions de morts hantent ce paysage ». Cette phrase est prononcée vers la fin du film.

8 millions de personnes, selon l'Office français de recherches des crimes de guerre et le Service français d'information des crimes de guerre (1945) <sup>1</sup>.

7 millions de personnes, selon Raphaël Feigelson (1945) <sup>2</sup>.

6 millions de juifs, selon Tibère Kremer, préfacer de Miklos Nyiszli (1951) <sup>3</sup>.

5 millions à 5,5 millions personnes, selon Bernard Czardybon (1945 ?), selon des aveux attribués à des SS et selon le journal *Le Monde* (1978), qui ajoutait : « dont 90 % de juifs » <sup>4</sup>.

4,5 millions selon Henryk Mandelbaum (1945) <sup>5</sup>.

4 millions de personnes, selon un document soviétique auquel le tribunal de Nuremberg a donné valeur de « preuve authentique ». Ce chiffre a été inscrit dix-neuf fois, avec un commentaire en autant de langues différentes, sur le monument d'Auschwitz-Birkenau. Il a été repris par un nombre considérable de personnes, dont l'historien polonais Franciszek Piper. Il sera déclaré faux en 1990 et remplacé, sur le monument, en 1995, par le chiffre de 1.500.000 avec l'accord du même F. Piper pour lequel ce chiffre est un maximum tandis que le chiffre minimum est de 1,1 million. Selon Miriam Novitch (1967), sur les 4 millions de morts, 2,7 millions étaient juifs. Selon le rabbin Moshe Weiss (1991), plus de 4 millions de personnes sont mortes à Auschwitz dont 3 millions de juifs <sup>6</sup>.

---

1. Jacques Billiet, directeur du Service d'information des crimes de guerre, *Documents pour servir à l'histoire de la guerre...*, p. 7 (J. Billiet lui-même) ainsi que p. 196 (Série de rapports de l'Office de recherches des crimes de guerre; ces mêmes rapports évaluent à vingt-six millions le nombre de prisonniers de guerre ainsi que des détenus politiques morts dans tous les camps d'Allemagne et des territoires occupés, p. 197). Cet ouvrage a été rédigé par Eugène Aroneanu.

2. *Id.*, p. 196.

3. « Six millions d'innocents sont passés par les cheminées des fours d'Auschwitz parce qu'un de leurs ascendants proches ou éloignés était de religion israélite », écrit Tibère Kremer dans sa préface à un texte attribué au D<sup>f</sup> Miklos Nyiszli, « "SS Obersturmführer Docteur Mengele"... »

4. Bernard Czardybon au procès R. Höss de Cracovie, selon F. Piper, *Auschwitz...*, p. 7-8. Pour les aveux attribués à des SS, *id.*, p. 8. « Auschwitz, où périrent plus de cinq millions d'hommes, de femmes et d'enfants, dont 90 % de juifs » dans « Manifestation du souvenir à Paris devant le mémorial du martyr juif inconnu » (*Le Monde*, 20 avril 1978).

5. Henryk Mandelbaum au procès R. Höss de Cracovie, selon F. Piper, *Auschwitz...*, 1992, p. 7.

6. De 1945 à 1990, c'est ce chiffre de quatre millions qui aura force de loi. Il émane d'un document soviétique en date du 6 mai 1945. Le document a eu, pour le Tribunal de Nuremberg, valeur de « preuve authentique » grâce au stupéfiant article 21 du statut de ce tribunal (*TMI*, XXXIX, p. 241-261). L'original russe a été traduit en allemand et c'est cette traduction en allemand qui a été reproduite dans l'édition française. Le résumé, en français, placé en tête du document, porte notamment : « Plus de quatre millions d'êtres humains emmenés des pays occupés par l'Allemagne furent tués dans le camp [d'extermination d'Auschwitz], la plupart gazés dès leur arrivée. » (p. 241) En fait, le document lui-même porte, en allemand : « pas moins de quatre millions » (p. 261). Pour le nombre considérable de personnes qui ont repris à leur compte ce chiffre de quatre millions ou d'environ quatre millions, on pourra, pour commencer, se reporter aux noms des anciens détenus Shlomo Dragon, Henry Tau-

3,5 millions de personnes, selon l'avocat d'un accusé allemand au procès de Nuremberg (1946) et selon le *Dictionnaire de la langue française* publié par Hachette (1991). Selon Claude Lanzmann (1980), il y a eu 3,5 millions de gazés dont 95 % de juifs ainsi que beaucoup d'autres morts <sup>1</sup>. 3 millions de personnes **jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1943**, selon un aveu extorqué à R. Höss (1946), ex-commandant d'Auschwitz <sup>2</sup>.

---

ber, Erwin Olszowka, du juge d'instruction Jan Sehn, du procureur Pechalski, du professeur-ingénieur Roman Dawidowski, des juges du Tribunal national suprême de Pologne, de procureurs de tribunaux militaires américains, de toutes sortes d'auteurs ou historiens et de responsables du musée d'Auschwitz tels que Kazimierz Smolen, Danuta Czech et Franciszek Piper (selon F. Piper, *Auschwitz...*, 1992, p. 7-8, 12-14). «Sur les quatre millions de victimes d'Auschwitz, 2,7 millions étaient des juifs et 1,3 des non juifs.» (M. Novitch, *La Vérité sur Treblinka*, p. 39) «More than 4,000,000 people perished [in Auschwitz]; almost 3,000,000 of them were Jews.» (Rabbi D Moshe Weiss, Former Vice President Mizrachi-Hapoel Hamizrachi, «Yom HaShoah-Holocaust Remembrance».

1. Bon gré, mal gré, les avocats des accusés du procès de Nuremberg ont souvent fait cause commune avec l'accusation. C'est ainsi, par exemple, que D Gustav Steinbauer, avocat d'Arthur Seyss-Inquart, a déclaré le 19 juillet 1946 devant le tribunal: «Auschwitz a englouti, à lui seul, trois millions et demi d'êtres humains, hommes, femmes et enfants» (*TMI*, XIX, p. 55). «Auschwitz : [...] un grand camp d'extermination où périrent environ trois millions et demi de juifs et Polonais entre 1940 et 1945.» (*Dictionnaire de la langue française*, Hachette, 1991) L'année suivante, la maison d'édition Hachette réduira ce chiffre à un million (voy. note 2, p. 1735). «Il n'est pas possible de donner au millier près le nombre exact de ceux qui périrent dans les chambres à gaz de Birkenau (les estimations les plus sérieuses tournent autour de trois millions et demi), mais par extermination il faut entendre essentiellement celle du peuple juif. Quatre-vingt-quinze pour cent des gazés de Birkenau étaient des juifs [...]. Beaucoup [d'autres détenus] encore ont perdu la vie [...].» (Préface de C. Lanzmann à Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz...*, p. 12.)

2. Le 5 avril 1946, Rudolf Höss, le premier des trois commandants successifs d'Auschwitz, signe dans sa prison de Nuremberg, pour le lieutenant-colonel américain Smith W. Brochart, Jr., une déclaration sous serment *en anglais* où il déclare: «*I commanded Auschwitz until 1 December 1943, and estimate that at least 2,500,000 victims were executed and exterminated there by gassing and burning, and at least another half million succumbed to starvation and disease, making a total dead of about 3,000,000*» (doc. PS-3868). Dix jours plus tard, le procureur adjoint américain (associate trial counsel), le colonel John Harlan Amen, lui lira devant le tribunal des extraits du document PS-3868, dont l'extrait ci-dessus, et lui demandera: «Tout cela est-il vrai, témoin?» R. Höss répondra: «*Ja, es stimmt*» (Oui, c'est exact) (*TMI*, XI, p. 426; *IMG*, XI, p. 458). R. Höss avait été torturé. Il a fallu attendre 1983 pour obtenir, de la bouche même de l'un de ses tortionnaires (des juifs appartenant à la Sécurité militaire britannique), les circonstances et le détail des tortures (R. Butler, *Legions of Death*, page des «Acknowledgements» et p. 234-238). Sur ce point et sur les manipulations et tricheries dont les textes attribués à R. Höss ont été l'objet de la part du ministère public américain ainsi que sur des révélations connexes, R. Faurisson, «Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz», vol. II, p. 657. Jusqu'à ces dernières années, R. Höss était tenu par la majorité des historiens de l'«Holocauste» pour le témoin n° 1 des crimes d'Auschwitz (gazages homicides et nombre des victimes). En 1993, l'un de ces historiens, le professeur américain Christopher Browning, prié par un journaliste britannique juif de donner son opinion sur l'article de R. Faurisson, a fini par répondre: «*Höss was always a very weak and confused witness*». Le même professeur n'hésitait pas à conclure: «*The revisionists use him all the time for this reason, in order to try and discredit the memory of Auschwitz as a whole.*» (Ch. Hitchens, «Whose History is it?», p.

3 millions de juifs gazés, selon David Susskind (1986) et selon *Heritage*, le plus important hebdomadaire juif californien (1993)<sup>1</sup>.

2,5 millions de personnes, selon Rudolf Vrba pour le procès Eichmann (1961)<sup>2</sup>.

2 millions (?) à 4 millions (?) selon l'historien Yehuda Bauer (1982)<sup>3</sup>.

2 millions à 3 millions de juifs tués ainsi que des milliers de non juifs, selon un aveu attribué à un responsable SS, Pery Broad<sup>4</sup>.

2 millions à 2,5 millions de personnes tuées, selon un aveu attribué à un médecin SS, Dr Friedrich Entress (1945 ?)<sup>5</sup>.

2 millions de personnes, selon l'historien Léon Poliakov (1951); 2 millions de juifs gazés, selon l'historien Georges Wellers (1973) et selon l'historienne Lucy Dawidowicz (1975)<sup>6</sup>.

---

117) R. Höss a donné bien d'autres estimations que celle de trois millions de morts jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1943.

1. « Lorsque vous citez le chiffre d'un million et demi juifs, là encore vous faussez les chiffres. Ce sont trois millions de juifs qui furent exterminés à Auschwitz-Birkenau. » (David Susskind, président du Centre communautaire laïc juif de Bruxelles, lettre publiée dans *Le Nouvel Observateur*, 30 mai 1986, p. 29) Dans un éditorial consacré à l'affaire des Carmélites d'Auschwitz, *Heritage*, the Californian largest Jewish weekly, affirme: « [...] huge quantities of poisonous Zyklon B pellets [...] ended the lives of some Three Million Jews at Auschwitz. » (7 juin 1993). L'affirmation prouve l'indifférence des rédacteurs de cet hebdomadaire au fait que, depuis trois ans déjà, la presse mondiale, dans son ensemble, avait révélé qu'un tel chiffre constituait une énorme exagération.

2. « Consequently, on the basis of my calculations the final death roll in Concentration Camp Auschwitz was 2,500,000. » c'est ce que déclare sous serment Rudolf Vrba le 16 juillet 1961 à l'ambassade d'Israël à Londres pour le procès Eichmann à Jérusalem. R. Vrba a l'aplomb d'ajouter que ce chiffre rejoint celui donné par R. Höss au procès de Nuremberg, alors que ce dernier avait estimé le nombre des morts à trois millions jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1943, sans fournir d'évaluation pour les quatorze mois suivants. R. Vrba ajoute: « Thus my estimations of the death roll in Auschwitz, and the estimations of the death roll made by Rudolf Höss, though made independently of each other and using different methods, were nevertheless in good agreement. » (R. Vrba and A. Bestic, *I Cannot Forgive*, p. 269-272.)

3. Il est probable que, pour l'historien Yehuda Bauer, le total des morts d'Auschwitz est de deux à quatre millions vu qu'il écrit, en 1982, à propos des seuls gazés: « Between April 1942 and November 1944, in addition to the Soviet POWs, the gas extinguished the lives of probably up to 2,000 gypsies (in 1944), a few hundred more Soviet POWs, and between 1,500,000 and 3,500,000 Jews. » (*A History of the Holocaust*, p. 215). En 1989, soit sept ans plus tard, Y. Bauer estimera le total des morts (gazés ou non gazés) à 1,6 million dont 1.352.980 juifs (voy. note 3, p. 1734).

4. Le sergent SS Pery Broad, membre de la Section politique (dite « Gestapo ») du camp, est censé avoir écrit: « Deux à trois millions de juifs furent mis à mort [à Auschwitz]! Outre des milliers de Polonais, Russes, Tchèques, Yougoslaves, etc. » (« Erinnerungen von Broad », *KL Auschwitz in den Augen der SS*, p. 141).

5. « An SS physician, Friedrich Entress, who served as the camp doctor in 1942-1943, stated that, in his view, 2,000,000 to 2,500,000 people were killed in Auschwitz. » (F. Piper, *Auschwitz...*, p. 8).

6. « Par prudence, nous allons donc nous arrêter au chiffre de deux millions [de morts à Auschwitz]. » (L. Poliakov, *Bréviaire de la haine*, p. 496). « [...] on ne saura jamais le nombre exact des juifs assassinés dans les chambres à gaz à la descente des trains. L'estimation prudente est de l'ordre de deux millions... » (G. Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy...*, p. 290); cette estimation ne concernant que le nombre (1)

1,6 million de personnes, selon l'historien Yehuda Bauer (1989), dont 1.352.980 juifs <sup>1</sup>. (Ce dernier chiffre est de Georges Wellers, 1983.)

1,5 millions de personnes : ce chiffre, choisi par Lech Walesa, a remplacé, en 1995, sur le monument de Birkenau, celui de 4 millions qui avait été retiré en 1990 <sup>2</sup>.

1.471.595 personnes, dont 1.352.980 juifs, selon l'historien Georges Wellers (1983) <sup>3</sup>.

1,25 million de personnes environ, dont 1 million de juifs tués et plus de 250.000 non juifs morts, selon l'historien Raul Hilberg (1985) <sup>4</sup>.

1,1 millions à 1,5 million personnes, selon les historiens Yisrael Gutman, Michael Berenbaum et Franciszek Piper (1994) <sup>5</sup>.

1 million de personnes, selon Jean-Claude Pressac (1989) et selon le *Dictionnaire des noms propres* publié par Hachette (1992) <sup>6</sup>.

---

des juifs, (2) gazés, (3) à leur arrivée, il est probable que pour l'auteur le nombre total des personnes mortes à tout moment et pour toute raison est bien supérieur au chiffre de deux millions; dix ans plus tard, ce nombre total sera évalué par le même auteur à moins d'un million et demi de personnes (voy. note 5, ci-dessous). Pour Lucy Dawidowicz, le chiffre de deux millions semble être celui des juifs gazés (*The War against the Jews...*, p. 148-149).

1. « *There were never four million victims in Auschwitz [...]. The total number of people who died there [...] was in the neighbourhood of 1,600,000 [...]. The figure for Jews murdered by gassing is 1,323,000, with 29,980 dying in the camp* » (Y. Bauer, «Auschwitz and the Poles. Fighting the distortions», p. 6). L'auteur dit qu'il fait ici état des estimations de G. Wellers en 1983 mais il a transformé le total de 1.471.595 (chiffre de G. Wellers) en... 1.600.000 ! Pour sa propre estimation en 1982, voy. note 3, p. 1733.

2. Jusqu'au 3 avril 1990, les plaques commémoratives d'Auschwitz-Birkenau portaient : « Ici, de 1940 à 1945, 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été torturés et assassinés par les génocides hitlériens ». Le nouveau texte, mis au point après des années de tergiversations, est le suivant : « Que ce lieu où les nazis ont assassiné 1.500.000 hommes, femmes et enfants, en majorité des juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement. » (L. Rosenzweig, «Auschwitz, la Pologne et le génocide »).

3. G. Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Drancy...*, 1983. A comparer avec l'évaluation du même auteur en 1973 (voy. note 2, ci-dessus).

4. « *Auschwitz [...] Number [of Jews] Killed : 1,000,000 [...]. The number of non-Jews who died in Auschwitz may be estimated on the basis of registrations and transfers at more than 250,000. Most were Poles.* » (R. Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 1985, p. 895). Pour R. Hilberg, il semble que les juifs soient toujours « tués » tandis que les non juifs sont simplement « morts ».

5. « *At least 1,500,000 people were murdered at Auschwitz-Birkenau* » (p. 11). « *At least 1,100,000 persons were killed or died in the camp. But if this number is regarded as a minimum estimate, what figure can we accept as a hypothetical ceiling? [...] about 1,350,000 [Jews], with the total number of Auschwitz victims reaching about 1,500,000.* » (p. 71-72) La phrase de la page 11 figure sur une carte insérée dans un chapitre signé d'Yisrael Gutman, «Auschwitz – An Overview». Les phrases des pages 71-72 figurent dans un chapitre signé de Franciszek Piper, «The Number of Victims» (*Anatomy of the Auschwitz Death Camp*). Auparavant, pour F. Piper, le chiffre des morts d'Auschwitz était de quatre millions (voy. note 6, p. 1731).

6. « *The figure of 4,000,000 victims is now recognized as "emotional" and should really [be] more in the order of 1,000,000.* » (J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 264). «Auschwitz [...] où périrent environ 1.000.000 de juifs et de Po-

800.000 à 900.000 personnes, selon l'historien Gerald Reitlinger (1953)<sup>1</sup>.  
775.000 à 800.000 personnes, selon Jean-Claude Pressac (1993) dont  
630.000 juifs gazés<sup>2</sup>.

630.000 à 710.000 personnes, selon Jean-Claude Pressac (1994) dont de  
470.000 à 550.000 juifs gazés<sup>3</sup>.

A ma connaissance, cette dernière estimation (de 630.000 à 710.000 personnes) est la plus basse qu'aient jamais fournie ceux qui croient à l'extermination physique des juifs. On dit parfois qu'en 1946-1947 les autorités judiciaires polonaises ont admis le chiffre de 300.000 morts. C'est une erreur. Ces autorités ont estimé le total des morts à trois cent mille personnes enregistrées à leur arrivée, mais à ce chiffre elles ont ajouté celui de trois à quatre millions de personnes non enregistrées<sup>4</sup>.

Pendant plus de quarante ans, les autorités soviétiques, polonaises et de la République fédérale d'Allemagne se sont montrées très discrètes sur l'existence de registres mortuaires (*Sterbebücher*) qui avaient été tenus pendant la guerre par les autorités du camp d'Auschwitz. Sous la pression des révisionnistes (Robert Faurisson et Ernst Zündel), notamment aux deux procès Zündel (Toronto, 1985 et 1988), ces autorités ont fini par faire des révélations sur ces registres à partir de 1989. Elles affirment n'avoir retrouvé de registres que pour la période du 29 juillet 1941 au 31 décembre 1943, non sans quelques lacunes. Comme le camp a été ouvert le 20 mai 1940 et que les Allemands l'ont évacué vers le 18 janvier 1945, cette période représente un peu plus de la moitié de la durée d'existence du camp sous leur autorité. Les registres retrouvés sont, paraît-il, au nombre de 51 et relèveraient 68.864 décès (et non pas 74.000 comme il a été dit par certains journalistes)<sup>5</sup>.

Les tenants de la version officielle de l'«Holocauste» ont éprouvé quelque gêne devant la nécessité, imposée par les révisionnistes, de réviser à la baisse, dans de pareilles proportions, le nombre des morts d'Auschwitz.

---

lonais entre 1940 et 1945.» (*Le Dictionnaire des noms propres*, Hachette, 1992) Pour l'évaluation de J.-C. Pressac en 1993, voy. note 4 ci-dessous et, pour son évaluation en 1994, voy. note 5, ci-dessous. Pour l'évaluation d'un dictionnaire édité par Hachette en 1991, voy. note 1, p. 1732.

1. «*The stark and inescapable fact that 800,000 to 900,000 human beings perished in Auschwitz, its gas chambers and its camps*» (Gerald Reitlinger, *The Final Solution*, 1971, p. 500).

2. «Total des morts : 775.000 [mais ce chiffre] peut comporter des lacunes. C'est pourquoi est à retenir actuellement le chiffre global de 800.000 victimes» (J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz/...*, p. 148). Pour l'évaluation de J.-C. Pressac en 1989, voy. note 2, ci-dessus et, pour son évaluation en 1994, voy. note 5, ci-dessous.

3. «Total des morts : 631.000 – 711.000; [...] on évalue le nombre des victimes à 630.000 à 710.000» (J.-C. Pressac, *Die Krematorien von Auschwitz...*, p. 202). Pour l'évaluation de J.-C. Pressac en 1989, voy. note 2 p. 1735 et, pour son évaluation en 1993, voy. note 4, ci-dessus.

4. Voy. F. Piper, *op. cit.*, 1992, p. 12-13 ; les références au procès Höss sont fournies par l'auteur.

5. Th. Grotum et J. Parcer, «Computer-aided Analysis of the Death Book Entries».

Comment expliquer qu'au procès de Nuremberg (1945-1946) une telle imposture ait été considérée d'emblée comme ayant valeur de « preuve authentique » grâce à l'article 21 du statut de ce tribunal ? Comment expliquer que, pendant des dizaines d'années, on ait laissé ce chiffre mensonger de quatre millions, dix-neuf fois répété, sur le monument d'Auschwitz-Birkenau ? Comment expliquer que, lors de cérémonies officielles, on ait demandé à tant de grands de ce monde, y compris le pape Jean-Paul II, de venir s'incliner devant une telle invention de charlatans ? Comment expliquer qu'en 1990 la France se soit dotée d'un article de loi antirévisionniste interdisant de contester les « crimes contre l'humanité » tels que décrits et évalués par le tribunal de Nuremberg ? Et puis, comment préserver de toute révision le chiffre de 5.100.000 (R. Hilberg) à 6.000.000 juifs morts pendant toute la guerre, s'il faut à ce point réviser le chiffre des morts d'Auschwitz ?

Aujourd'hui, des juifs expliquent que les Polonais, et eux seuls, auraient inventé le mensonge des quatre millions d'Auschwitz. Animés à la fois par l'antisémitisme et par la fierté nationaliste, les Polonais auraient ajouté à près de 1,5 million de morts juives environ 2,5 millions de morts polonaises ou autres<sup>1</sup> ! Cette explication n'est qu'un artifice. La vérité est que, dès la fin de la guerre, non seulement les juifs communistes mais aussi les autorités judiciaires de Pologne avaient répété que la majorité des morts d'Auschwitz était juive. A Cracovie, en 1946-1947, à propos du cas de Rudolf Höss, aussi bien le juge d'instruction que l'accusation avaient conclu qu'en plus de quelques centaines de milliers de morts « enregistrés » il y avait eu à Auschwitz soit quatre millions, soit au moins deux millions et demi de morts, « la plupart juives »<sup>2</sup>. Durant l'hiver 1963-1964, un monument

---

1. En 1983, G. Wellers n'imputait ni aux Polonais, ni aux Russes, ni aux communistes ce mensonge ou cette erreur aux dimensions spectaculaires. Il écrivait : « Depuis quelques années, ayant compris les difficultés de ce problème, et ayant retrouvé la lucidité du jugement, on évite d'avancer des chiffres, mais on sait que quatre millions de morts à Auschwitz est un chiffre exagéré, dû au traumatisme, au choc naturel, inévitable qui dominait le psychisme des survivants pendant les premières années après la fin de la guerre, après la fin de leur cauchemar. » (G. Wellers, *op. cit.*, 1983, p. 138-139). G. Wellers mettait donc en cause les « survivants », tout en oubliant de rappeler sa propre « estimation prudente » de 1973 (voy. note 2, p. 1734). En 1989, Y. Bauer accuse les « official Polish propagandists » ; il dit que « some Poles disseminate the wrong figures [...] in order to create a national myth » ; il dénonce « the Poles' concept of themselves as the crucified nation, the real sufferers of Europe. » (« Auschwitz and the Poles. Fighting the distortions »). « The figure propagated by the Communist regime was that 2,000,000 Jews and 2,000,000 non-Jews, mainly Poles, were killed. » (B. Helfgott, Chairman of Yad Vashem Charitable Trust, London, *The Independent*, 3 August 1990). « The communists tried to "de-Judaize" Auschwitz [...], said Lerman who is also a member of the International Council of the State Museum of Auschwitz » (« The Polish communist's false Auschwitz story. », *The Philadelphia Inquirer*, 29 mars 1992, p. A1, 10). Luc Rosenzweig met en cause « la vulgate national-communiste » (« Auschwitz, la Pologne et le génocide »).

2. Voy. note 6, p. 1735. En outre, on remarquera, dans notre liste récapitulative des diverses estimations, que les juifs eux-mêmes ont souvent indiqué pour le nombre

spécifique fut construit en mémoire des «millions de juifs, martyrs et combattants» exterminés dans ce camp; l'inscription était en polonais, en yiddish et en hébreu <sup>1</sup>.

Ajoutons enfin que, pour les historiens de l'«Holocauste», la plupart des juifs d'Auschwitz auraient été **tués** au moyen d'un insecticide: le Zyklon B. Pour Arthur R. Butz et pour d'autres révisionnistes, le nombre total des morts d'Auschwitz a dû s'élever à quelque cent cinquante mille, dont environ cent mille juifs <sup>2</sup>. Pour eux, la plupart des juifs n'ont pas été **tués** mais sont **morts**, surtout à cause des épidémies de typhus. Les révisionnistes font observer que, si les Allemands avaient disposé de plus grandes quantités de l'insecticide Zyklon B précisément pour combattre ces épidémies, il serait mort moins de personnes à Auschwitz non seulement parmi les juifs, les Polonais, les Russes et d'autres détenus mais aussi parmi les médecins, les fonctionnaires et les gardiens allemands.

### Résumé et conclusion

Selon les historiens officiels (ceux que protègent les lois de la République française et le pouvoir médiatique), ce nombre varie de 9.000.000 (c'est le chiffre de *Nuit et Brouillard*, film imposé depuis 1955 à tous les lycéens de France) à un nombre compris entre 630.000 à 710.000 (c'est le chiffre d'un auteur récemment publié par le Centre national de la recherche scientifique française); selon ces historiens, ces personnes auraient été, pour la plupart, victimes d'une politique d'extermination physique. Mais, selon les auteurs révisionnistes, le nombre des morts serait de 150.000, pour la plupart victimes d'épidémies diverses et, en particulier, du typhus.

Sous l'influence des auteurs révisionnistes, les historiens officiels ont sont venus à pratiquer de si importantes révisions à la baisse qu'on ne comprend pas de quel droit on pourrait continuer en France d'imposer, par la force de la loi, tel ou tel chiffre. A elles seules, les deux inscriptions officielles portées successivement sur le monument d'Auschwitz-Birkenau, d'abord jusqu'en 1990, puis à partir de 1995, prennent aujourd'hui, sans qu'on l'ait voulu,

---

de leurs coreligionnaires morts à Auschwitz des chiffres supérieurs à celui de 1.500.000. Ils n'ont donc pas le droit d'imputer leurs propres exagérations à des non juifs.

1. «*In memory of the millions of Jews martyrs and fighters exterminated at the Auschwitz-Birkenau camp by the Hitlerian race murderers, 1940-1945*». Cette inscription figurait sur un monument bâti, d'après J.-C. Pressac, durant l'hiver 1963-1964 et plus tard (?) supprimé [subsequently removed] (J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 262-263).

2. «*I feel reasonably secure in placing the total in the range 100,000-150,000, probably closer to the former [...]. The number of Jewish dead of natural causes at Auschwitz seems less than 100,000.*» (A. R. Butz, «*Compte rendu de Why Did the Heavens not Darken...*», p. 369-370; voy. aussi «*Some Thoughts on Pressac's Opus...*», p. 26).



valeur d'avertissement: elles rappellent que, ni en histoire ni ailleurs, il ne devrait exister de vérité officielle.

### **Inscription sur le monument d'Auschwitz-Birkenau jusqu'au 3 avril 1990**

«ICI, DE 1940 A 1945, 4 MILLIONS D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS ONT ÉTÉ TORTURÉS ET ASSASSINÉS PAR LES GÉNOCIDES HITLÉRIENS<sup>1</sup>. »

### **Inscription sur le même monument à partir de 1995**

«QUE CE LIEU OÙ LES NAZIS ONT ASSASSINÉ UN MILLION ET DEMI D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS, EN MAJORITÉ DES JUIFS DE DIVERS PAYS D'EUROPE, SOIT A JAMAIS POUR L'HUMANITÉ UN CRI DE DÉSEPOIR ET D'AVERTISSEMENT. »

*N.B. Cette étude ne constitue qu'une esquisse des réponses données ou imposées à la question: « Combien de morts à Auschwitz ? » Il serait facile de fournir des milliers d'autres références. La difficulté du travail tient, en revanche, à ce que, selon les cas, les évaluations peuvent porter sur des catégories de morts très différentes: dans tel cas, on évalue le nombre des « tués », des « gazés », des « juifs » et, dans tel autre cas, on parle de « morts », de « victimes » et on ne distingue pas les « juifs » des « non juifs ». Quelquefois aussi les évaluations ne portent que sur une période limitée. Pour ma part, j'ai évité toute extrapolation numérique à partir d'un chiffre donné pour une courte période de la vie du camp d'Auschwitz.*

### **Note bibliographique**

Chez les historiens qui soutiennent la thèse selon laquelle Auschwitz aurait été un camp d'extermination, les principales études portant sur le nombre des morts dans ce camp sont, respectivement, celles du Français Georges Wellers publiées en 1983 et 1990 et celles du Polonais Franciszek Piper publiées en 1991, 1992 et 1994:

- G. Wellers, « Essai de détermination du nombre des morts au camp d'Auschwitz », *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1983, p. 127-159 ;
- « A propos du nombre de morts au camp d'Auschwitz », *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1990, p. 187-195 ;

---

1. En anglais : « Four million people suffered and died here at the hands of the Nazi murderers between the years 1940 and 1945 » ; en allemand : « Martyrer- und Todesort von 4 Millionen Opfern ermordet von nazistischen Völkermördern, 1940-1945 ».

– F. Piper, «Estimating the Number of Deportees to and Victims of the Auschwitz-Birkenau Camp», Jerusalem, *Yad Vashem Studies*, XXI (1991), p. 49-103.

Cette dernière étude, corrigée et augmentée, a été publiée sous la forme d'une brochure en langue anglaise imprimée en Pologne:

– *Auschwitz. How Many Perished. Jews, Poles, Gypsies...*, [completed reprint], printed in Poland by Poligrafia ITS, 30-306, Krakow, 1992, 68 p.

On peut aussi consulter :

– «The Number of Victims» in Yisrael Gutman and Michael Berenbaum eds, *Anatomy of the Auschwitz Death Camp*, published in association with the United States Holocaust Memorial Museum, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 1994, p. 61-80.

De ces cinq études, les plus intéressantes sont, pour G. Wellers, celle de 1983 et, pour F. Piper, celle de 1992, soit, en abrégé ci-dessous: «G. Wellers, *op. cit.*, 1983» et «F. Piper, *op. cit.*, 1992». Les deux auteurs procèdent au rappel – douloureux pour eux – des «erreurs» commises dans le passé quant au nombre des morts d'Auschwitz. A ce propos, je recommande la lecture de G. Wellers, *op. cit.*, 1983, p. 138-139, et celle de F. Piper, *op. cit.*, 1992, p. 5-16. Rien ne montre mieux que ces pages à quel point, sur ce sujet pourtant si grave du nombre des morts, on s'est laissé aller aux pires fantaisies.

\*\*\*

20 décembre 1995

### **Conseils à certains révisionnistes («Fuyez la théorie, interrogez la réalité !»)**

*[L'ensemble ci-après a été rédigé en anglais. Je l'ai adressé à quelques révisionnistes rencontrés à Munich et en Bavière du Sud en octobre 1993. Certains de ces révisionnistes m'avaient, je dois le dire, déçupar la suffisance avec laquelle ils développaient soit des vues théoriques, soit des considérations pédantes sur le problème des «chambres à gaz» nazies ou sur le fonctionnement et le rendement des fours crématoires dans les camps de concentration allemands. A ces révisionnistes je me permets, dans le présent texte, de recommander plus de modestie, plus de prudence et un plus grand souci de l'humble réalité. Sur un aspect du problème des «chambres à gaz», c'est-à-dire sur le risque pratique d'explosion du gaz cyanhydrique, je leur cite la lettre d'un ingénieur californien et, sur un autre aspect de ce même problème, c'est-à-dire sur le risque pratique d'intoxication pour toute personne habitant près d'un lieu à désinsectiser par un gaz hautement toxique, je leur cite un*

*récent article de journal inspiré par un communiqué de l'Agence allemande de presse.]*

La théorie n'est pas la *vraie* vie et le pédantisme n'est pas la *vraie* science.

***Liberty Bell*, décembre 1994, p. 36-37.**

Si l'on désire savoir ce que sont *dans la réalité* les dangers du gaz cyanhydrique ou de tout autre gaz hautement toxique, il faut *commencer* par vérifier ce que sont ces dangers *dans la réalité* et non pas d'après des théories, des spéculations, des extrapolations. Si l'on désire savoir quelles étaient les possibilités *réelles*, à supposer qu'il y en ait eu, pour les Allemands, dans les années quarante, d'exécuter des millions de personnes avec du gaz cyanhydrique, il faut *commencer* par vérifier ce qu'était *en réalité* une chambre à gaz d'exécution aux États-Unis à cette époque (matériau, forme, technique, fonctionnement). Si l'on désire savoir quelles étaient les possibilités *réelles* pour ces Allemands d'incinérer des millions de cadavres dans des crématoires, il faut *commencer* par vérifier combien de cadavres au maximum un four crématoire peut *en réalité*, aujourd'hui, incinérer en l'espace d'un mois (il ne faut pas demander combien de temps est nécessaire pour incinérer un cadavre; cette question est trop théorique et, des réponses obtenues, on risquerait de déduire des extrapolations erronées).

Dans la livraison d'octobre 1994 de *Liberty Bell*, vous avez publié un article de Friedrich Berg sous le titre: «Les machinistes devaient porter un masque à gaz quand ils s'occupaient des fourneaux». J'avais pris part au débat par une lettre que vous aviez publiée dans la livraison d'avril 1993 de *Liberty Bell*; il y était question du caractère explosif du HCN [acide cyanhydrique] et de mon expérience, en tant qu'ingénieur, du matériel anti-explosion utilisé pour le gaz naturel.

Ce n'est pas l'existence d'une proportion tonnante air-gaz qui détermine l'installation de dispositifs anti-explosion. Ce qui préoccupe, c'est le fonctionnement défec-tueux du matériel ou l'erreur de l'opérateur dans la manipulation des gaz inflammables à proximité d'un foyer ouvert. En particulier, les fuites, par le matériel, de gaz plus lourd que l'air (ce qui n'est pas le cas du HCN) dans des locaux fermés. Pour l'industrie, c'est le propane qui est le mauvais larron. Dans la plupart des cas, on exagère le danger, mais les installations se font néanmoins conformément au règlement de la National Electric [Company]. Ce qui ne veut pas dire que telles étaient les exigences en Allemagne nationale-socialiste. Je suis certain que tous les

plans de l'époque, pour toute installation qui comportait normalement la présence de quelque proportion que ce fût de HCN dans l'atmosphère, prévoyaient du matériel anti-explosion, quoi qu'on en pense à la firme Du Pont [de Nemours].

Il est exact que les limites d'inflammabilité du HCN s'étendent de 5,6 à 40 % en volume dans l'air, mais ces limites valent pour les conditions normales et elles s'élargissent en fonction de la température et, je pense, de la pression. Si bien que, si une poche de mélange air-gaz prend feu, le brusque accroissement de température enflammera également les volumes plus dilués de mélange air-gaz, ajoutant ainsi à la masse enflammée, donc à l'explosion.

Récemment, en feuilletant ma collection d'anciens numéros du magazine *Life*, je tombais sur un article (*Life*, 22 décembre 1947, p. 31) avec des photos d'une maison de Los Angeles « avant » et « après » une fumigation au gaz cyanhydrique. La photo d'« après » montrait la maison totalement effondrée après la dévastation provoquée par l'explosion. Par ailleurs, cette année [1994], au cours des informations, on a rapporté qu'une maîtresse de maison avait ouvert, pour une seule opération, vingt-cinq boîtes de désinfectant (bombes anti-punaises), ce qui avait provoqué une explosion.

Dans la vie réelle, le HCN explose bel et bien. Je reconnais aussi que la plupart des gens qui l'utilisent en ignorent généralement le danger.

R. T., Californie

[R.T. est un ingénieur répondant à F. Berg qui minimisait les dangers d'explosion du HCN.]

***Kreiszeitung Böblinger Bote*, 16  
novembre 1995, p. 7,  
d'après «DPA» [Deutsche Pressagentur].**

### **Désinsectisation improvisée**

Le ratage a été complet. Trois habitants de la localité ont été intoxiqués tandis qu'une quantité d'insectes xylophages en ont réchappé: tel est le bilan d'une opération désastreuse entreprise contre des nuisibles dans une église de la localité touristique de Lovran, près de Rijeka en Croatie. A cause du travail improvisé des désinsectiseurs, il a fallu, pour raison de sécurité, évacuer plusieurs centaines d'habitants de la localité.

Les désinsectiseurs avaient voulu s'attaquer de nuit, au moyen d'un gaz hautement toxique, à des vers à bois dans l'église Saint-Juraj de Lovran. Comme ils n'avaient pas obturé le bâtiment dans les règles de l'art, le gaz s'était échappé vers les maisons voisines où les habitants étaient déjà en train de dormir. «Subitement pris de nausées, les gens se sont heureusement tout de suite éveillés, ce qui les a sauvés d'une mort certaine», écrit le journal *Vecernji List*. Cependant, trois habitants ont souffert d'intoxication grave. Le maire a décidé l'évacuation du centre de la localité. Les désinsectiseurs ont été arrêtés. Les vers à bois ont survécu.

Je dois la communication de cet article à l'obligeance du chimiste allemand Germar Rudolf qui avait participé aux rencontres révisionnistes de Munich et de Bavière du Sud et qui m'écrivait, le 5 décembre 1995 :

«L'information de l'Agence allemande de presse est parue dans bien d'autres journaux. Cette information prouve en fait ce que vous avez toujours affirmé [sur le sujet] – contre le scepticisme de maint révisionniste, y compris moi-même.»

\*\*\*

26 décembre 1995

### **De quel droit les vainqueurs de la seconde guerre mondiale dénoncent-ils les pillages exercés par le vaincu ?**

Le père de l'ordinateur était un Allemand du III<sup>e</sup> Reich dont les recherches furent financées par les autorités du III<sup>e</sup> Reich.

Si on mène grand bruit autour des pillages, les uns réels et les autres supposés, de Hitler, de Göring ou des autorités allemandes d'occupation pendant la dernière guerre, on est, en revanche, discret sur les plus vastes pillages qu'ait probablement connus l'histoire mondiale: ceux qu'ont perpétrés, en Allemagne, à partir de 1945, les vainqueurs de la seconde guerre mondiale. En particulier, le vol des brevets et des découvertes scientifiques semble avoir atteint des proportions considérables. Par ailleurs, dans une Allemagne exsangue, dont on démantelait les usines et dont on emprisonnait ou poursuivait devant les tribunaux une grande partie des élites dirigeantes de l'économie, de la science et de l'enseignement, beaucoup de savants et d'ingénieurs de tout premier ordre n'avaient d'autre ressource que de se mettre au service des vainqueurs.

Il faudrait pouvoir comparer en toute sérénité la politique économique de l'Allemagne dans les territoires qu'elle a occupés pendant la guerre avec la

politique économique des Américains, des Britanniques, des Français et des Soviétiques pendant la guerre et *après la guerre* dans les pays qu'ils ont, à leur tour, occupés. On a tendance à exagérer l'aide apportée par les Américains à l'Allemagne avec le «plan Marshall». Cette aide fut tardive (1948-1952) et les États-Unis ne firent là que restituer une petite partie de ce qu'ils avaient auparavant volé à l'Allemagne (ou de ce qu'ils avaient permis à d'autres vainqueurs de voler à l'Allemagne). «Passe-moi ta montre, je te dirai l'heure !» Avec le plan Marshall, les Américains ont «dit l'heure» aux Allemands des «années zéro». Je dois cette remarque au révisionniste Ernst Zündel.

Au sujet de la politique économique de l'Allemagne dans les territoires qu'elle a occupés pendant la guerre, il est un aspect qu'on néglige souvent: celui de l'*aide* apportée par ce pays aux économies européennes menacées d'effondrement à cause, en particulier, du blocus exercé d'abord par les Britanniques seuls, puis par les Britanniques et les Américains réunis. Sans doute l'Allemagne était-elle mue par la nécessité de sauvegarder autant que possible l'économie et la monnaie des pays occupés mais ainsi a-t-elle agi en la circonstance. Il faut donc le dire et non le cacher.

La Grèce, par exemple, était menacée, à cause du blocus anglais, à la fois par la famine et par l'effondrement de sa monnaie. L'Allemagne fut amenée à prendre en faveur de la Grèce qu'elle occupait des mesures que les manuels d'histoire passent sous silence parce qu'elles ne correspondent pas du tout à l'image qu'on se fait ordinairement de l'Allemagne nationale-socialiste. En pleine guerre, L'Allemagne qui, pourtant, manquait cruellement d'or et de ravitaillement, envoya à la Grèce (et à l'Albanie) un million trois cent mille livres d'or, soixante-mille tonnes d'aliments divers ainsi que des produits d'exportation *allemands*. A partir d'une certaine époque, en accord avec les Britanniques, «le bateau suédois *Halaren* quittait chaque mois Trieste ou Venise pour le Pirée, chargé de ravitaillement *allemand* destiné à la Grèce». Du moins est-ce là ce que rapportait, sans être démenti, l'ambassadeur Hermann Neubacher, ancien maire de Vienne, qui déclarait devant le Tribunal de Nuremberg qu'«ainsi, en accord avec le Plan de quatre ans [c'est-à-dire avec l'accord d'Hermann Göring], Funk [ministre de l'Économie] avait consenti le sacrifice le plus lourd pour l'Allemagne, à savoir: envoyer en Grèce une grande quantité d'or pour retarder l'inflation<sup>1</sup>.»

Il semble que bien des exemples aussi étonnants que celui-là pourraient être cités à propos de la politique économique de l'Allemagne dans les territoires occupés, y compris en Pologne, dans les pays Baltes et en Ukraine.

---

1. *TMI*, XI, p. 441-443.

et ont fini par obtenir la fermeture de cette librairie en 1992 à force de violences diverses (bris de vitrine, injection de produits chimiques, intimidations physiques et autres).

#### *Les « Amis de Saint-Loup »*

Le 20 avril 1991, à la «Maison des Mines», à Paris, une cinquantaine d'individus se réclamant du Groupe d'action juive (GAJ), armés de barres de fer et de battes de base-ball, attaquent les participants d'un colloque organisé en hommage à l'écrivain Saint-Loup (Marc Augier). On relève treize blessés, en majorité des personnes âgées, dont deux très grièvement atteints. Juliette Cavalié, soixante-sept ans, évacuée vers l'hôpital Beaujon, y tombera dans le coma pour une durée d'environ trois mois; reprenant conscience, elle sera condamnée pour le restant de ses jours à ne plus pouvoir s'alimenter seule ni marcher. Le journaliste Alain Léauthier, de *Libération*, et proche de Julien Dray, député socialiste et maximaliste juif, a assisté, de bout en bout, aux préparatifs et à la perpétration de l'attaque. Il en fournit un compte rendu satisfait et ironique<sup>1</sup>.

#### *Robert Faurisson*

Le professeur a été la victime de dix agressions physiques entre le 20 novembre 1978 et le 31 mai 1993 (deux à Lyon, deux à Vichy, deux à Stockholm et quatre à Paris). Sept de ces agressions sont dues à des organisations ou à des milices juives françaises (deux à Lyon, une à Vichy, une à Stockholm du fait de juifs français venus par avion de Paris et associés à des juifs suédois, une à la Sorbonne et une au Palais de justice de Paris).

La première de ces sept agressions a eu lieu le 20 novembre 1978; elle a été annoncée dans *Libération-Lyon* par le journaliste juif Bernard Schalscha qui a indiqué le jour, le lieu et l'heure des cours du professeur. Des membres de l'Union des étudiants juifs venus en train de Paris, en première classe, attaquent le professeur à l'Université; le D<sup>r</sup> Marc Aron, cardiologue, président du comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon, est présent sur les lieux.

La deuxième agression a eu lieu lorsque le professeur a tenté de reprendre ses cours quelques semaines plus tard; le D<sup>r</sup> Marc Aron était encore présent ce jour-là à l'Université.

Le 12 septembre 1987, à la Sorbonne, des membres d'une milice juive ont attaqué Henry Chauveau (grièvement blessé), Michel Sergent, Pierre Guillaume et Freddy Storer (Belge) ainsi que le professeur Faurisson, tous blessés. Les gardes de la Sorbonne ont appréhendé l'un des agresseurs. Un responsable, en civil, de la police a fait relâcher l'agresseur et a utilisé la

---

1. A. Léauthier, « Un commando sioniste s'invite au meeting néo-nazi ».

violence pour expulser le professeur de l'enceinte de l'université. Rappelons que R. Faurisson avait enseigné à la Sorbonne.

Le 16 septembre 1989, un guet-apens était tendu à R. Faurisson près de son domicile, dans un parc de Vichy, par un groupe de trois jeunes gens; sans l'intervention d'un passant, il aurait été achevé à coups de pieds dans la tête. Blessé, il devait subir une longue opération chirurgicale. L'enquête de la police judiciaire confirmera que l'agression était imputable à de «jeunes activistes juifs parisiens». La veille de l'agression, R. Faurisson avait noté avec surprise la présence, à proximité de ce parc, d'un certain Nicolas Ullmann, né en 1963; le 12 juillet 1987, ce dernier avait violemment frappé le professeur au Sporting-Club de Vichy. A la police judiciaire, N. Ullmann, interrogé sur les raisons de sa présence en ces lieux, donnait des réponses vagues et contradictoires; en outre, il prétendait avoir participé, le jour même de l'agression, à Paris, à un «bal masqué», d'où l'impossibilité pour quiconque, sinon son hôte et ami, d'attester de sa présence ce jour-là à Paris. Il est à noter que le juge d'instruction de Cusset, près de Vichy, n'a jamais convoqué le professeur pour l'entendre; ce juge, Jocelyne Rubantel, ne l'a reçu dans son bureau, comme un criminel, que pour lui signifier qu'elle demanderait un non-lieu. Ce qu'elle a obtenu. Aucune perquisition n'a été opérée au siège du Betar-Tagar à Paris. Une telle perquisition aurait causé trop de «colère» dans la communauté juive.

Le 16 octobre 1989, soit un mois, jour pour jour, après l'attentat de Vichy, une bombe explose devant la porte des locaux du *Choc du mois*, à Paris, qui sont saccagés. L'attentat est revendiqué par l'OJC et des groupes d'extrême gauche. Éric Letty, qui avait consacré un article au professeur Faurisson, aurait été tué par la bombe s'il n'avait pas, par miracle, décelé à temps l'imminence de l'explosion.

La place nous manque pour évoquer ici les autres agressions dont le professeur Faurisson a été la cible.

#### *Autres cas*

De nombreux autres cas pourraient être cités d'attaques ou d'agressions en groupe menées par des juifs: en plus des cas répertoriés par l'article du *Choc du mois* pour les années 1976-1991, il faudrait prendre en considération les cas non répertoriés et, enfin, des cas qui se sont produits depuis 1992.

Répetons-le, le total des victimes s'élève à plusieurs centaines tandis que pas un juif, en revanche, n'a été la cible d'une attaque physique concertée.

Le 14 janvier 1988, à Lyon, le professeur Jean-Claude Allard était hospitalisé à la suite d'une attaque en groupe revendiquée par l'OJC qui lui avait tendu une embuscade sur le parking de l'Université Lyon-III; en juin 1985, il avait présidé le jury de la thèse du révisionniste Henri Roques sur «les Confessions de Kurt Gerstein» (thèse dont la soutenance a été annulée, fait



sans précédent dans les annales de l'Université française, sous la pression des juifs « en colère »).

Le 13 avril 1994, lors d'une interruption de séance au procès des « hooligans du Parc des Princes » (l'un, au moins, de ces hooligans était juif), des miliciens juifs armés se livraient à de nouvelles violences; pourtant, ces hooligans avaient fait des victimes parmi les policiers et non parmi des juifs. Les miliciens s'étaient introduits au Palais de justice avec armes et barres de fer; parmi leurs victimes allait figurer un garde du Palais. « Détail intéressant: aucune enquête n'a été décidée pour tirer cette affaire au clair et la seule arrestation a été celle d'un des "militants nationalistes" agressés et qui avait osé se défendre ?<sup>1</sup> »

Le 28 avril 1994, l'Allemand Ludwig Watzal, invité officiel de l'Université de Nanterre, était frappé par des membres d'organisations juives ou de gauche.

Les saccages de librairie ont été nombreux: en plus de Bleu-Blanc-Rouge, d'Ogmios, de la Librairie française, de la Librairie de la Vieille Taupe, on peut citer la Librairie Grégori et la Librairie de la Joyeuse Garde (dans ce dernier cas, bris de vitrine, glu empêchant l'ouverture du rideau de fer, excréments, etc.). Des bureaux, des immeubles, une église (Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, le 21 décembre 1978), des expositions, un dépôt de livres ont été la cible d'attentats revendiqués par des organisations juives.

*Le lieu le plus dangereux de France :  
le Palais de justice de Paris et ses abords*

Pour les victimes désignées de ces milices, la ville la plus dangereuse de France est Paris. Dans Paris, l'un des arrondissements les plus dangereux est le premier arrondissement. Dans cet arrondissement, le point le plus dangereux est constitué par le Palais de justice et ses abords immédiats. Pourtant, ce point est particulièrement surveillé par la police puisque le Palais possède son « commandement militaire » doté de centaines de gardes armés et puisque se trouve, à côté du Palais, le « Quai des Orfèvres », siège de la police judiciaire. Mais, précisément, gardes et policiers ont, durant ces dernières années, laissé se perpétrer de nombreuses violences, en particulier contre les révisionnistes convoqués au tribunal ou venus assister aux procès. Quand une milice juive décide de faire irruption au Palais, le scénario est invariablement le suivant: les nervis, dont le comportement trahit les intentions belliqueuses, ne sont en aucune manière tenus par les gardes à distance des victimes désignées; aucun officier de la garde ne cherche à prendre contact avec le meneur de ces troupes de choc pour lui signifier qu'aucune violence ne sera tolérée; on laisse les assaillants insulter, provoquer, puis

---

1. « Les milices juives font la loi », *Le Libre Journal*, 27 avril 1994, p. 9; voy. aussi: « Le Betar fait la loi au palais de justice », *Rivarol*, 22 avril 1994, p. 5.

frapper; quelques gardes s'efforcent de protéger quelques victimes; si un militant se signale par une extrême violence, trois gardes l'emmènent précipitamment, puis le libèrent; les victimes sur lesquelles pleuvent les coups ne peuvent ni faire interpellier les brutes, ni connaître leur identité. Une fois que la milice a fait son œuvre et qu'elle s'éclipse, les gardes se portent vers les victimes ensanglantées ou tuméfiées et affectent un comportement de nounous éplorées.

Le 9 mai 1995, un procès du professeur Faurisson s'est déroulé sans la présence des milices en question. Rien de surprenant à cela: l'avocat Jean-Serge Lorach, représentant les associations parties civiles, déclarait dans sa plaidoirie qu'il avait demandé aux « survivants » (et aux journalistes) de ne pas venir assister au procès. Mais, en fait, le responsable du Betar-Tagar était présent avec quelques complices devant la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle, puis à la sortie du Palais de justice: Moshe Cohen, en personne. A la sortie du Palais, il surveillait avec quatre hommes, dont l'un muni d'un radiotéléphone, le professeur Faurisson, son avocat et les personnes les accompagnant. Cette équipe disposait d'une voiture banalisée (une R 19 immatriculée 356 JEK 75) rangée sur le trottoir de la grande grille du Palais (en position de départ). Moshe Cohen, l'homme de toutes les basses besognes du Betar-Tagar, était donc là avec l'autorisation du commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, Robert Baujard, et avec l'assentiment du colonel Roger Renault, commandant les gardes du Palais, lesquels avaient pour consigne de répondre aux curieux que cette voiture appartenait « à la police ».

### *Collusion du ministère de l'Intérieur et des milices juives*

M<sup>me</sup> Françoise Castro et son époux, Laurent Fabius, sont tous deux juifs. En 1986, à l'époque où L. Fabius était le premier ministre de la France, F. Castro a révélé que les milices juives et le ministère de l'Intérieur travaillaient main dans la main. Elle a déclaré :

« Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers de Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur <sup>1</sup>. »

Par une sorte d'assentiment général il semble convenu que les juifs doivent être traités en France comme une minorité privilégiée, dont il faut excuser « la colère » (ce mot revient de façon lancinante dans la presse). Leurs milices sont les seules en France à bénéficier du droit d'être armées <sup>2</sup>. La police judiciaire française est paralysée dans ses enquêtes sur les crimes commis par ces

---

1. *Le Monde*, 7 mars 1986, p. 8.

2. Voy. la photographie d'un juif armé d'un pistolet-mitrailleur sur le toit d'un immeuble de la rue de Nazareth, *Libération*, 14 octobre 1986, p. 56.

milices (« les jeunes activistes juifs parisiens », comme il lui est arrivé de les appeler pudiquement).

En France, ces milices jouissent d'une garantie d'impunité au moins partielle. Le pire que ses membres aient à craindre est d'avoir à s'exiler pour un temps en Allemagne ou en Israël.

### *Les apologistes de la violence juive*

Simone Veil, ancien secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature et ancien ministre, présente l'exemple même de ces personnes de la communauté juive française qui incitent à l'assassinat. En 1985, à propos de Klaus Barbie, elle a déclaré: «Écoutez, très sincèrement, je crois que je n'aurais pas été choquée par une exécution sommaire [de Klaus Barbie] <sup>1</sup>» Elle a récidivé le 22 avril 1992, lors d'une émission de la seconde chaîne de télévision consacrée à: «Vichy, la mémoire et l'oubli», où elle a déclaré à propos du procès Touvier qui l'avait déçue (malgré la condamnation d'un octogénaire cancéreux à une peine de prison à vie): «Si on voulait un procès dans lequel on parle vraiment des choses, qui ne se termine pas comme le procès Touvier, eh bien, il aurait fallu au fond que quelqu'un, comme moi par exemple, à un moment quelconque froidement assassine quelqu'un.» Cet assassin aurait alors été en mesure, selon S. Veil, d'expliquer publiquement les raisons de son acte. S. Veil a, une nouvelle fois, récidivé en 1994 à l'occasion de l'assassinat de René Bousquet, perpétré par un illuminé enivré d'appels à la vengeance qui se multipliaient dans toute la presse française et dans les milieux juifs, lorsqu'elle a déclaré: «D'ailleurs, si j'avais eu du courage, je serais allée le tuer moi-même <sup>2</sup>.»

Le 14 décembre 1992, sur les ondes d'une radio américaine, on a pu entendre le professeur Pierre Vidal-Naquet déclarer en anglais: «Je hais Faurisson. Si je le pouvais, je le tuerais personnellement».

La liste serait longue des déclarations incendiaires de responsables juifs français appelant à la violence physique. L'assassinat politique est une pratique à laquelle les juifs ne répugnent guère. Sur le sujet, on peut lire le récent ouvrage de Nachman Ben-Yehuda, *Political Assassination by Jews, A Rhetorical Device for Justice*. On sait le rôle considérable joué par les juifs dans la Révolution bolchevique: Lénine et Trotski n'étaient que les deux juifs les plus sanguinaires de la police politique des bolcheviks. En France, le chant des partisans a été écrit par deux juifs, Joseph Kessel (1898-1979) et Maurice Druon, tous deux membres, par la suite, de l'Académie française; le refrain de ce chant est connu: «Ohé ! Les tueurs à la balle et au couteau / Tuez vite !»

---

1. *Le Monde*, 24 décembre 1985, p. 14.

2. *Globe Hebdo*, 11-17 mai 1994, p. 21.

### *Le cas des époux Klarsfeld*

Dans sa *Lettre à un képi blanc*, Bernard Clavel écrit: «La guerre empoisonne la paix. Regarde cette Allemande, Beate Klarsfeld, qui passe sa vie dans la haine, qui n'existe que pour la vengeance<sup>1</sup>.»

A la suite de l'inculpation de Kurt Lischka, à Cologne, Serge Klarsfeld déclarait le 24 juillet 1978, lors d'une conférence de presse tenue à Paris: «Nous ne cherchons pas la vengeance. Si tel était notre but, *il nous aurait été facile d'abattre tous les criminels nazis dont nous avons retrouvé la trace.*» «Et si le tribunal de Cologne refusait de juger Lischka ?» lui demande-t-on. Réponse de S. Klarsfeld: «*Ce serait en quelque sorte signer son arrêt de mort*<sup>2</sup>.»

En 1982, les Klarsfeld louaient les services d'un sicaire, un socialiste bolivien d'origine indienne, du nom de Juan Carlos, pour assassiner Klaus Barbie mais l'opération devait échouer<sup>3</sup>.

En 1986, Beate Klarsfeld se laissait aller à des confidences dans un journal américain: «[Elle raconte] comment elle a pourchassé au moins trois anciens Nazis jusqu'à ce qu'ils se suicident ou meurent; comment elle a organisé des tentatives pour en kidnapper d'autres; comment elle a eu recours à des trucs pour obtenir de la presse des gros titres permettant de traîner en justice des gens convaincus que le monde les avait oubliés ou permettant de ruiner leur carrière.» «[Elle raconte] comment elle a giflé en public le chancelier [allemand] Kurt Kiesinger en 1968.» «Une fois, avec plusieurs amis, elle avait essayé de kidnapper Kurt Lischka» mais la voiture prévue n'avait malheureusement que deux portes au lieu de quatre. Quant à Ernst Ehlers, «harcelé par les manifestations que les Klarsfeld organisaient devant sa maison, il a d'abord démissionné de son poste [de juge], puis il s'est suicidé». Les Klarsfeld avaient retrouvé la trace de Walter Rauff au Chili; ils manifestèrent devant son domicile et brisèrent ses fenêtres. L'homme «mourut quelques mois plus tard. J'étais heureuse parce qu'aussi longtemps que ces gens vivent, ils constituent une offense pour leurs victimes». «Mon mari et moi, nous ne sommes pas des fanatiques [...]. Un jour, mon mari a placé un pistolet sur la tempe de Rauff juste pour lui montrer que nous pouvions le tuer, mais il n'a pas appuyé sur la détente<sup>4</sup>.»

En 1988, S. Klarsfeld déclarait: «Personne ne s'est vraiment mobilisé contre Le Pen. Il aurait fallu provoquer des affrontements pour [...] qu'il aille jusqu'au bout de ses positions<sup>5</sup>.»

En 1990, lors de la convention de l'Union des étudiants juifs de France se tenant à Lyon où avait enseigné le professeur Faurisson et où enseignait

---

1. B. Clavel, *Lettre à un képi blanc*, p. 93.

2. *Le Monde*, 26 juillet 1978, p. 4.

3. *Life*, février 1985, p. 65.

4. *The Chicago Tribune*, 29 juin 1986.

5. *Le Soir* (de Bruxelles) d'après *Rivarol*, 1<sup>er</sup> juillet 1988, p. 5.

encore Bernard Notin, S. Klarsfeld déclarait aux étudiants: «Dans votre vie de juif, passez aux actes pour défendre la mémoire, pour défendre l'État juif<sup>1</sup>.»

En 1991, Beate Klarsfeld s'introduisait en Syrie avec de faux papiers pour renouveler devant le domicile supposé d'Aloïs Brunner (déjà défiguré et sans presque plus de doigts aux mains à la suite de l'explosion de lettres piégées) le type d'opération mené devant les domiciles d'anciens nationaux-socialistes ou devant le domicile (fracturé, pillé et dévasté) de Paul Touvier en 1972.

En 1992, les Klarsfeld organisaient ce que *Le Monde* appelait «L'équipée sauvage du Betar à Rostock» «semant la terreur sur la place centrale de l'hôtel de ville de Rostock, drapeaux français et israéliens déployés, traitant les passants de “sales Allemands, sales nazis<sup>2</sup> !”»

Beate Klarsfeld approuvait ensuite l'attaque de l'Institut Goethe à Paris par le Betar et y voyait une «violence légitime» parce que les policiers de Rostock avaient interpellé quelques agresseurs, pour les relâcher<sup>3</sup>. On avait relevé neuf blessés parmi les policiers dont plusieurs, battus à coups de battes de baseball et de barres de fer et aspergés de gaz «défense», avaient dû être hospitalisés.

Le 8 juin 1993, René Bousquet, ancien secrétaire général de la police à l'époque du gouvernement de Vichy, puis déporté par les Allemands, était abattu à son domicile parisien par un illuminé; ce dernier, régurgitant des propos à la Klarsfeld, expliquait son geste comme celui d'un justicier qui, auparavant, avait cherché à abattre Paul Touvier. Annick Cojean, du journal *Le Monde*, écrivait à propos de S. Klarsfeld:

«N'était-il pas le pourfendeur de Bousquet ? Celui qui l'a traqué, poursuivi, attaqué, contraint de démissionner de toutes ses responsabilités entre 1978 et 1989 ? Et ne lui a-t-on pas [par cet assassinat] volé ainsi un procès attendu, préparé de longue date ? – L'avocat sourit doucement: «Pourquoi le nier ? Ce que j'éprouve aujourd'hui, c'est avant tout du soulagement. Et tant pis si cela va à l'encontre des intérêts de la cause ! Je ne peux pas souhaiter la vie de ces gens-là. C'est plus fort que moi<sup>4</sup>.»

Déjà, le 16 septembre 1989, en apprenant l'attentat perpétré contre le professeur Faurisson, S. Klarsfeld avait déclaré sur les ondes de «Radio J» («J» pour «juive»):

«Ce n'est pas tellement surprenant car quelqu'un qui provoque depuis des années la communauté juive doit s'attendre à ce genre d'événement. On ne peut pas insulter la mémoire des victimes sans qu'il y ait des conséquences.

---

1. *Le Progrès de Lyon*, 2 novembre 1990, p. 6.

2. *Le Monde*, 21 octobre 1992, p. 4.

3. *Der Standard* (Vienne), 23 octobre 1992.

4. *Le Monde*, 10 juin 1993, p. 28.

C'est quelque chose, je dirais, de regrettable peut-être, mais de normal et de naturel.»

Beate Klarsfeld, de son côté, affirmait :

«Quoi de plus normal que quelques jeunes gens se soient peut-être mis en colère et aient essayé de donner une leçon à Faurisson <sup>1</sup> ? »

L'avocat S. Klarsfeld, officier de l'Ordre national du mérite, n'a jamais caché son goût pour l'action violente dès lors qu'il estime avoir affaire à ceux qu'il appelle des « criminels ». Son recours au mensonge et au chantage, il ne le cache pas non plus <sup>2</sup>.

En 1989, à la suite de l'attentat dont il avait été la victime à Vichy, le professeur Faurisson avait confié au *Choc du mois* <sup>3</sup> des réflexions qui, avec le recul du temps et, en particulier, avec l'assassinat de R. Bousquet, prennent un certain relief comme, par exemple, celle-ci : «[...] il est aisé [pour les Klarsfeld ou tel conseiller d'ambassade israélien à Paris] d'échauffer les esprits et de susciter l'action de justiciers.» Le professeur concluait :

«J'estime [...] qu'il existe un terrorisme juif; il est "gémissant"; les gémissements couvrent les bruits des coups et les cris des victimes [...]. Pour me faire taire, il faudra me tuer. Une foule de révisionnistes, en France et à l'étranger, prendra alors la relève.»

### *Violences autres que physiques*

La présente recension porte sur les violences *physiques* perpétrées par les milices juives. Elle prouve que, dans notre pays, la communauté juive, «heureuse comme Dieu en France» (proverbe yiddish), bénéficie de privilèges exorbitants.

Des violences qui ne sont pas physiques illustreraient tout aussi bien ces privilèges. Ne prenons que deux exemples : à l'université Lyon-II, Robert Faurisson et, à l'université Lyon-III, Bernard Notin avaient le droit – incontestable aux yeux de la loi – d'exercer leur métier et de reprendre leurs cours. Le D<sup>r</sup> Marc Aron en a décidé autrement et, avec lui, des organisations comme l'Union des étudiants juifs de France qui, cyniquement, ont déclaré que pour eux *jamais plus* ces enseignants ne pourraient travailler. Se sont pliés à cet oukase, sans un murmure, tous les présidents de la République successifs, tous les premiers ministres, tous les ministres de l'Éducation, tous les présidents d'université et tous les syndicats. R. Faurisson a appris,

---

1. *Le Monde*, 19 septembre 1989, p. 14.

2. Voy. Arno Klarsfeld, «Pourquoi je suis juif» et S. Klarsfeld, «Lettre à François Mitterrand», où se lit la phrase suivante adressée au président de la République : «D'où m'est venue l'insolence d'évoquer seul votre passé à Vichy et de vous manipuler [par une fausse information] pour vous diriger dans le bon sens : une lecture vraie des crimes consentis par Vichy ? »

3. C. Ville, «Entretien avec R. Faurisson».

par un courrier ordinaire, plusieurs mois après la décision et sans aucune forme d'explication, que sa chaire de professeur, dont il était titulaire, avait été supprimée. Quand, en juin 1994, Bernard Notin a cru trouver une issue et lorsque *Le Monde* a annoncé: « Bernard Notin part enseigner au Maroc <sup>1</sup> », on a pu lire que l'annonce de son départ pour l'université d'Oujda « avait provoqué une réaction "scandalisée" de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) qui demande l'annulation de la convention signée entre les deux établissements [français et marocain] et "la radiation définitive de M. Notin du corps enseignant" <sup>2</sup> ». Dans la grande presse, pas une voix ne s'est élevée pour faire remarquer que le D<sup>r</sup> Marc Aron et ses institutions ou organisations enfreignaient gravement les droits de fonctionnaires, entravaient la liberté de travail et causaient un dommage considérable non seulement à des individus mais au fonctionnement normal des institutions de ce pays. Le D<sup>r</sup> Marc Aron et ses milices sont obéis dans la crainte et le tremblement. En un premier temps, ils veillent à ce que les professeurs qui suscitent leur « colère » ne puissent plus exercer leur métier; en un second temps, ils peuvent compter sur *Le Canard enchaîné* pour dénoncer le scandale de ces professeurs qui sont payés (à la portion congrue) et ne travaillent pas !

Les représentants de la communauté juive et leurs organes de transmission triomphent dans la répression judiciaire ou médiatique. « La force injuste de la loi » s'exerce au profit de cette communauté et aux dépens de gens qualifiés d'« antijuifs »; ceux-ci, pour le moindre mot, pour la moindre pensée jugés hérétiques, se voient lourdement condamner. Amendes, dommages-intérêts, peines de prison brisent les vies, détruisent les ménages, accablent les enfants. Les médias, dont jamais ne sèchent les glandes à venin, apportent leur contribution à cette hystérie vengeresse.

A l'étranger, le terrorisme juif semble présenter les mêmes caractéristiques: excepté dans le cadre particulier de la guerre judéo-palestinienne, les juifs se comportent en agresseurs sans être, de leur côté, physiquement agressés par aucun groupe antijuif ou réputé tel.

## Conclusion

Pour la période ici prise en considération (1976-1995), la France n'a jamais connu de groupes, de commandos ou de milices qui aient exercé des violences physiques sur les juifs (les attentats arabo-palestiniens sont une autre affaire). Mais cette évidence semble échapper aux observateurs politiques de toutes tendances. Le bilan est, jusqu'ici, le suivant: d'un côté, une cinquantaine d'agressions organisées et perpétrées par des milices armées avec, pour

---

1. *Le Monde*, 9 juin 1994, p. 14.

2. *Le Monde*, 11 juin 1994, p. 6.

résultat, des centaines de victimes et, de l'autre côté, des agressions physiques et des victimes dont le total s'élève à... zéro !

Avec le Betar-Tagar, la minorité juive française possède, en accord avec le ministère de l'Intérieur, des formations paramilitaires dont l'équivalent n'existe pour aucune autre partie de la population française ni pour aucune autre minorité étrangère sur le sol de la France.

Ainsi que le notait *Le Choc du mois* dans son dossier sur ces milices<sup>1</sup>, la cinquième chaîne de télévision française diffusait, le 4 avril 1990, un reportage sur les militants du Betar-Tagar. Un étudiant y était vu se faisant tabasser par les «Tagarim» à la sortie de la faculté d'Assas, à Paris. Le 18 mai 1990, la même chaîne de télévision diffusait un second reportage consacré à l'entraînement, «calqué sur celui du soldat israélien», que les militants du Betar-Tagar recevaient deux fois par semaine dans un château des environs de Sarcelles (banlieue parisienne): exercices paramilitaires et entraînement au combat rapproché sous les plis du drapeau israélien. En soi, des exercices de ce type peuvent constituer une sorte de simulacre ou de «cinéma» pour des esprits faibles mais, avec le Betar-Tagar, ces activités trouvent leur expression soit dans des attentats criminels, soit dans des actions de commandos qui bénéficient de l'appui du ministère de l'Intérieur, du soutien (dans les faits sinon dans les paroles) de ligues ou d'organisations dites antiracistes et d'un traitement de faveur de la part des médias.

Annie Kriegel dénonçait en 1990 «une insupportable police juive de la pensée»<sup>2</sup>. Effectivement, cette police a force de loi grâce au rabbin Sirat, qui a lancé l'idée d'une loi antirévissionniste<sup>3</sup>, et grâce à Laurent Fabius qui a pu revendiquer à juste titre l'initiative parlementaire du vote de cette loi<sup>4</sup>. Le répugnant montage médiatique organisé autour de la profanation de tombes juives dans le cimetière de Carpentras (profanation dans laquelle semble impliqué le fils d'un officiant de synagogue) a paralysé toute opposition au vote final de la loi Sirat-Fabius-Gayssot.

Mais, à côté de cette insupportable police de la pensée, il existe en France une insupportable police armée, de style israélien, qui s'exerce à force ouverte.

Le 7 mai 1995, à Toronto (Canada), la maison du révisionniste Ernst Zündel a été dévastée par un incendie criminel. Quelques jours plus tard, le même E. Zündel recevait un colis piégé (finalement remis à la police, qui l'a fait

---

1. «Milices juives. Quinze ans de terrorisme»

2. *Le Figaro*, 3 avril 1990, p. 2, et *L'Arche*, avril 1990, p. 25.

3. *Bulletin de l'Agence télégraphique juive*, 2 juin 1986, p. 1.

4. François Cordier, substitut du procureur de la République, vient de réquérir, le 9 mai 1995, une peine de trois mois d'emprisonnement ferme à l'encontre de Robert Faurisson sur le fondement de la loi Sirat-Fabius-Gayssot, du 13 juillet 1990; le professeur est, en effet, coupable de contester l'existence des chambres à gaz nazies. Le jugement sera rendu le 13 juin 1995 par la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.



exploser). Bien d'autres exemples de cette violence – précédée d'une haineuse campagne de presse – seraient à signaler. Sur le sujet, on lira la brochure de Mark Weber: *The Zionist Terror Network*. En France, de telles violences risquent de se multiplier, si la minorité juive continue à disposer de milices armées.

Nous réclamons la fin du privilège dont bénéficie cette communauté.

En attendant que soit prise une décision politique en ce sens, nous exigeons, à titre de première mesure d'urgence, que le Palais de justice de Paris *et ses abords immédiats* soient interdits à tout groupe ou à tout responsable de groupe (à la Moshe Cohen) dont les intentions terroristes sont manifestes. Il est inadmissible qu'une certaine catégorie de justiciables et les personnes qui les accompagnent aient à redouter de passer directement des environs de la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle (présidée par Martine Ract-Madoux ou Jean-Yves Monfort) ou de la XI<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel (présidée par Françoise Simon ou Violette Hannoun) à l'hôpital. Il est odieux que des responsables de milices campent à demeure au Palais avec tous les privilèges accordés aux membres des différents corps de la police nationale. «Les petits nazillons ont reçu la raclée qu'ils méritaient devant le Palais de justice», lançait en 1980 Jean Pierre-Bloch à propos de lynchages qui s'étaient produits *dans et devant* le Palais de justice<sup>1</sup>. Personne ne peut prétendre ignorer ces violences physiques que le président de la LICRA approuvait publiquement il y a quinze ans et qui, depuis quinze ans, se reproduisent *avec la complicité des forces de l'ordre*. Depuis quinze ans, ni les magistrats, ni les avocats, ni leurs syndicats respectifs n'ont exigé que cesse cet état de fait qui déshonore la justice française. Quant au dénommé Moshe Cohen, il serait temps de lui rappeler les déclarations qu'il a faites à *L'Événement du jeudi* (26 septembre 1991), et selon lesquelles tout juif aurait ses racines et son avenir en Israël et serait ainsi, en France, «une personne déplacée» (*sic*). A près de cinquante ans, M. Cohen qui, à l'heure même où nous écrivons, est en Israël avant de revenir en France, serait bien inspiré de faire définitivement son *aliyah*, c'est-à-dire, sa «montée» (*sic*) en Israël.

Le présent texte, fondé sur une documentation fournie par le professeur Faurisson, a valeur d'avertissement et de mise en garde. Il s'adresse aux autorités françaises et, en particulier, à celles qui portent les dix noms de la liste ci-dessous. Traduit en anglais, il sera diffusé auprès d'instances internationales.

*Destinataires:*

Jacques CHIRAC, président de la République,  
Jacques TOUBON, ministre de la Justice,  
Jean-Louis DEBRÉ, ministre de l'Intérieur,  
Pierre DRAI, premier président de la Cour de cassation,

---

1. *Libération*, 24 septembre 1980.

Myriam EZRATTY, premier président de la cour d'appel de Paris,  
Colonel Roger RENAULT, commandement militaire du Palais de justice de Paris,  
Robert BAUJARD, commissaire de police du premier arrondissement de Paris,  
Moshe COHEN, responsable du Betar-Tagar,  
Henri HAJDENBERG, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF),  
Jean-Marc SAUVÉ, secrétaire général à la censure et du gouvernement.

*Pièces jointes (à diffusion restreinte) :*

- «Entretien avec le professeur Faurisson», *Le Choc du mois*, décembre 1989, p. 42-43,
- «Milices juives. Quinze ans de terrorisme», *Ibid.*, juin 1991, p. 7-13,
- «Ces milices qui sèment la terreur», *Ibid.*, avril 1992, p. 37-39,
- Photographies: «M. Fredriksen à l'hôpital»; «M. Caignet vitriolé»; «R. Faurisson à l'hôpital»; «Juliette Cavalié avant de sombrer dans le coma»; «Tabassage par un groupe de juifs»; «Homme à kippa armé d'un pistolet mitrailleur, à Paris».

*Sous presse*: Emmanuel Ratier, *Les Guerriers d'Israël* (Enquête sur les milices sionistes).

P.S. Dans la presse de la communauté, les appels à la violence physique sont monnaie courante; à ce titre, voici la citation de la semaine: «Jacques Kupfer, président du Herout de France, a, quant à lui, une idée précise de la riposte juive au FN: "Je n'ai jamais considéré que l'antisémitisme se réglait à coup de communiqués ou de discussions philosophiques, dit-il. Mais je sais comment on règle le problème des antisémites: d'une manière très physique. La jeunesse juive doit être prête à cela: il ne faut ni pleurer, ni craindre, ni se lamenter" [...] <sup>1</sup>.»

\*\*\*

1<sup>er</sup> juillet 1995

## **Auschwitz. Documentaire télévisuel**

*La Mort en face* (2): La machine [du meurtre de masse].

Deuxième d'un ensemble de trois émissions, apparemment d'une heure chacune, sur Auschwitz. Documentaire de William Karen et Blanche Finger (1995) avec la collaboration de Philippe Alfonsi. Télévision câblée «Planète»; émission probablement du 31 mai 1995. Voix de Jean-Claude Dauphin.

---

1. A. Ben Abraham, «Le Pacte communautaire», p. 15.

Le personnage central est le «témoin», survivant d'un *Sonderkommando*, Henryk Mandelbaum.

Or, par inadvertance, les auteurs du documentaire discréditent par avance ce témoin. Au début, on entend, en effet, Franciszek Piper, responsable du musée d'Auschwitz, déclarer que le nombre des victimes d'Auschwitz se situe entre 1 million et 1,1 million et que le chiffre de 4 millions a été donné par les Soviétiques qui se sont fondés sur des témoignages et, en particulier, celui de H. Mandelbaum ! Donc, ce témoin présente l'inconvénient d'avoir multiplié les chiffres par près de quatre.

Le récit entraîne légendes et ragots habituels sur les 1) Allemands) qui ont tout détruit des traces de leurs crimes, 2) sur le « langage codé » à décoder pour comprendre ce que les nazis voulaient dire, 3) sur l'ordre de Himmler d'arrêter les gazages, sur les enfants jetés vivants dans les flammes des bûchers ou des fours crématoires.

On recourt aux des photos de l'*Album d'Auschwitz* qui, en fait, plaident toutes contre la thèse de l'extermination et des chambres à gaz.

On utilise les grotesques dessins de David Olère (qui souffrait, d'après Pressac lui-même, de «*Krematorium delirium*»).

On ne nous épargne même pas les trois photos constamment citées comme preuves : femmes nues ainsi que cadavres sur le sol avec fumée claire dans le fond.

Un comble : nous avons droit aux bûchers près desquels on recueillait la graisse coulant des cadavres ! On récupérait cette graisse et on la reversait sur les bûchers !

Des vues de Mauthausen, de Majdanek, d'une évacuation de Dachau, etc. nous sont montrées comme s'il s'agissait d'Auschwitz.

**Aucune représentation physique de l'arme du crime.** Le Krema-I et sa chambre à gaz nous sont présentés comme s'ils étaient authentiques alors que «tout y est faux<sup>1</sup>». On se garde bien de nous montrer les deux petites portes de bois de la chambre à gaz. La procédure prétendument utilisée est vaguement décrite sans qu'à aucun moment on ne nous montre les lieux (orifices d'introduction, emplacement de la salle de déshabillage, de la chambre à gaz, place pour entreposer les cadavres en attente d'incinération). Mandelbaum dit qu'ils travaillaient, lui et ses collègues, sans masque à gaz dans la chambre à gaz où s'amoncelaient les cadavres. «Il y avait encore une odeur de gaz.» «Il en restait certainement» mais «nous devons le faire [ce travail]» !

Un témoin parle des «trois fenêtres» par lesquelles les SS versaient trois boîtes de Zyklon.

---

1. Éric Conan rapportant les propos des autorités d'Auschwitz dans *L'Express* du 19 janvier 1995, p. 68.

Les Allemands avaient planté des arbres de sorte qu'on ne pouvait pas voir le lieu du crime !

Au sujet de la connaissancze que les internés pouvaient avoir des «gazages», on nous dit indifféremment soit: «Personne ne savait», soit: «Tout le monde savait». Pour sa part, l'ingénieur Igor Trochanski déclare qu'il savait tout.

Le charpentier Wladislaw Foltyn raconte une histoire impossible, vue la configuration réelle des lieux: il parle d'une chambre à gaz de Birkenau comme si celle-ci était à la surface du sol et comme si, la porte s'ouvrant, les cadavres étaient visibles.

On nous débit les histoires habituelles sur *Vergasungskeller* (le mot n'est pas prononcé), sur les testeurs de gaz, sur les sextravagantes prouesses des fours, sur Topf et sur Prüfer. On nous annonce qu'un SS a avoué; en fait, il a simplement vu, un jour, des cadavres.

La musique, le son, la voix du commentateur, les images, tout est à l'aune de ce contenu où l'on note pléthore de clichés vagues, vides, émotionnels.

\*\*\*

2 juillet 1995

### Simon le menteur

En décembre 1945, soit sept mois après sa libération du camp de Mauthausen, Simon Wiesenthal, installé à Linz (Autriche), terminait un livre de quatre-vingt-cinq pages intitulé *KZ Mauthausen*. Il s'agissait d'un recueil de dessins ou de caricatures de la plus basse qualité artistique. Déjà épris de vengeance, l'auteur avait choisi pour épigraphe la prière suivante: «Seigneur, **ne** leur pardonnez **pas**, car ils **savaient** ce qu'ils faisaient !» Le petit ouvrage s'ouvrait sur de prétendues «confessions sur son lit de mort» (*Totenbettgeständnisse*) de Franz Zierys, commandant du camp de Mauthausen, grièvement blessé par des sentinelles américaines. Juste avant de mourir, F. Zierys, qu'on avait laissé agoniser pendant six à huit heures au lieu de le soigner, avait, à ce qu'on dit, avalisé une «confession» qui était des plus folles par ses exagérations et ses extravagances. Je ne reviendrai pas sur ces dernières que j'ai déjà signalées dans «Bibliographie critique au second rapport Leuchter (Dachau, Mauthausen, Hartheim)»<sup>1</sup>.

---

1. Voy. p. 99-100, 110 sur le document de Nuremberg PS-1515 du 24 mai 1945. **Voir ici-même, vol. III, p. 1073.** Dans cette bibliographie critique, j'écrivais: « Cette séance de torture [subie par F. Zierys] s'est déroulée en la présence du général américain Seibel, commandant la 11<sup>e</sup> Divisions blindée et toujours vivant, en 1989, à Defiance, dans l'Ohio. » La revue autrichienne *News* (17 avril 1995, p. 43-44), qui consacre un compte rendu élogieux à la réédition en 1995 de l'ouvrage de S. Wiesenthal, publie une photographie de Richard Seibel observant F. Zierys sur son lit de mort; il est assis tout près de la tête du lit; Zierys, la mine défaite, semble parler à ses in-

Parmi les dessins du livre de S. Wiesenthal figurait, sous le titre «Der Galgen» (La potence), un dessin représentant trois détenus en tenue rayée aux corps pantelants encore attachés aux poteaux où ils viennent d'être fusillés. Ce dessin était accompagné d'un commentaire où S. Wiesenthal évoquait le plaisir sadique que les bourreaux SS prenaient, paraît-il, à voir et à photographier de telles exécutions.

En 1984, le révisionniste David McCalden consacrait une étude à la supercherie: S. Wiesenthal s'était inspiré d'une photographie parue dans *Life* du 11 juin 1945, p. 50, et montrant trois soldats allemands fusillés par des soldats américains pour avoir revêtu des uniformes américains durant l'offensive des Ardennes (*the Battle of the Bulge*) en décembre 1944 <sup>1</sup>.

Il faut croire que les révisionnistes avaient raison quand ils dénonçaient à la fois cette supercherie et l'emploi fait pas S. Wiesenthal de la prétendue confession de F. Ziereis. L'ouvrage de S. Wiesenthal vient d'être luxueusement réédité. On n'y trouve plus ni la confession de F. Ziereis, ni le dessin des trois internés, prétendument fusillés à Mauthausen par les Allemands <sup>2</sup>.

Un détail à noter: en 1946, S. Wiesenthal se présentait, en page de garde de son livre, comme ingénieur diplômé. Bien des révisionnistes ont contesté qu'ils ait jamais possédé cette qualité et de diplôme. En 1995, S. Wiesenthal n'en fait plus état.

Entre Élie Wiesel et Simon Wiesenthal, qui se détestent cordialement, il est difficile d'opérer un choix et de décider à qui revient la palme du faux témoignage <sup>3</sup>.

\*\*\*

3 juillet 1995

### **Encore un jour dans la vie d'un révisionniste**

En cette seule après-midi du 3 juillet 1995, je suis passé à ma banque pour l'affaire du versement de 42.208 F au Trésor public (Paris-Amendes) et chez les huissiers de mes adversaires pour leur verser en espèces mille francs comme je le fais chaque mois.

A peine rentré à mon domicile, mon avocat me téléphone pour me dire que M<sup>e</sup> Lorach me réclame ses quatre mille francs d'un très récent procès où nous sommes condamnés à verser 29.000 F.

---

terlocuteurs. *News* décrit cette photographie comme «jusqu'ici inconnue». Une autre photographie montre S. Wiesenthal et R. Seibel côte à côte en 1995, comme des amis de longue date. R. Seibel, 88 ans, rit à pleines dents. Il est dit «colonel».

1. D. Mc Calden, *Simon Wiesenthal exposed*.

2. S. Wiesenthal, *Denn sie wussten, was sie tun. Zeichnungen und Aufzeichnungen aus dem KZ Mauthausen*.

3. Voy. M. Weber, «Simon Wiesenthal, le faux "chasseur de nazis"».

Le 14 octobre 1994 (nouvelle mouture le 14 novembre), dans mon texte intitulé «Attention ! Ceci n'est pas un appel à l'aide mais une information», j'écrivais, à la page 4, que j'avais versé en l'espace de dix-huit mois (avril 1993–octobre 1994) 152.308 F et qu'il me restait à verser, au 14 octobre (14 novembre) 1994, 109.092, 51 F.

Depuis ce 14 octobre (14 novembre) 1994, je peux dire qu'à la date d'aujourd'hui (3 juillet 1995), j'ai versé 52.508 F (10.300 F aux huissiers et 42.208 F au Trésor).

Autrement dit, en 18 mois, j'ai versé 152.308 : 18 soit 8.460 F par mois ; puis, en huit mois, j'ai versé 52.508 : 8 soit 6.563 F par mois. Au total, en 18 + 8 mois = 26 mois, j'ai versé 152.308 F + 52.508 F = 204.816 F, soit une moyenne de 7.877 F par mois.

Et je ne parle pas de multiples frais annexes. En gros, le révisionnisme me coûte huit mille francs par mois, au minimum, pour les seuls procès. Et ce n'est pas fini !

\*\*\*

31 août 1995

### **L'historien Fernand Braudel (1902-1985)**

Le *Figaro littéraire* du 31 août 1995 consacre un dossier à «Braudel: bilan de la nouvelle histoire». Ce titre est celui d'un article d'Alain-Gérard Slama qui écrit à propos de Fernand Braudel, fondateur de ce qu'on a appelé «la nouvelle histoire de l'école des Annales» :

Dans un manuel rédigé par Braudel en 1963, et réédité en 1987 sous le titre de *Grammaire des civilisations*, on ne lit pas sans surprise, par exemple, que la Révolution soviétique a créé une nouvelle civilisation, et que « l'annonce d'un plan de vingt ans qui conduira l'URSS aux félicités de la société communiste n'est pas un vain projet » (p. 3).

En effet, le plus prestigieux de nos historiens d'après la guerre de 1939-1945 croyait, comme beaucoup de ses collègues, aux félicités, toujours à venir, du communisme soviétique.

Mais il y a mieux : encore une fois comme beaucoup de ses collègues, il croyait également aux chambres à gaz nazies.

En 1979, *Le Monde* du 21 février 1979 avait publié un dossier intitulé «Les camps nazis et les chambres à gaz. La politique hitlérienne d'extermination : une déclaration d'historiens». Cette déclaration, rédigée sur l'initiative de Léon Poliakov et de Pierre Vidal-Naquet, avait été signée par F. Braudel. Elle constituait une réplique à deux textes que j'avais publiés dans *Le Monde*, où j'exposais succinctement que, pour toutes sortes de raisons, en particulier

techniques, les prétendues chambres à gaz nazies ne pouvaient pas avoir existé. Cette «déclaration d'historiens» s'achevait sur les mots suivants :

«Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement: il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz.»

Le texte portait les signatures de trente-quatre historiens. En plus des noms de L. Poliakov, de P. Vidal-Naquet et de F. Braudel se trouvaient également ceux de Philippe Ariès, Alain Besançon, Pierre Chaunu, Marc Ferro, François Furet, Jacques Julliard, Ernest Labrousse, Jacques Le Goff, Emmanuel Leroy-Ladurie, Robert Mandrou, Roland Mousnier, Madeleine Rebérioux, Maxime Rodinson, Jean-Pierre Vernant et Paul Veyne.

F. Braudel, qu'on présente en France et à l'étranger comme un génie de la science historique, aura cru, les yeux fermés, aux deux plus grossières et impudentes mystifications du XX<sup>e</sup> siècle: le paradis du communisme soviétique et l'enfer des chambres à gaz nazies.

Le pape de la nouvelle recherche historique au XX<sup>e</sup> siècle, «le pionnier, l'organisateur, le maître», comblé d'honneurs, encensé par les médias, avait un jour déclaré: «Il y a deux choses que je comprends mal: la psychologie et la religion<sup>1</sup>.»

Mais comprenait-il l'histoire, qui veut, comme ne cessent de le rappeler les révisionnistes, qu'on établisse les faits avant de les commenter ? J'en doute.

Comme je doute que ce brillant professeur du Collège de France ait médité l'histoire de la dent d'or telle que nous la conte Fontenelle dans son *Histoire des Oracles*.

\*\*\*

---

1. *Le Figaro littéraire*, 31 août 1995, p. 1, 3.

25 septembre 1995

**La loi Fabius-Gaysot (1990)  
avait un précédent :  
une loi du dictateur Trujillo (1955)**

La loi Fabius-Gaysot du 13 juillet 1990 institue et réprime, en France, le délit de révisionnisme historique. Cette loi, qui a eu pour inspirateurs principaux le rabbin Sirat et l'historien Pierre Vidal-Naquet, permet d'envoyer devant les tribunaux et de condamner à de lourdes peines de prison ou d'amende tout Français qui affirme publiquement ne pas croire aux chambres à gaz nazies ou au génocide des juifs durant la seconde guerre mondiale.

J'avais écrit que cette loi, qui décrète que la vérité historique sur un important aspect de la seconde guerre mondiale a été établie une bonne fois pour toutes en 1946 par le Tribunal militaire international de Nuremberg, n'avait pas de précédent, même en Union soviétique.

Je me trompais, s'il faut en croire Hans-Magnus Enzensberger qui, dans un ouvrage publié en 1964, écrivait à propos du règne du dictateur dominicain Rafael Trujillo (1891-1961):

« 1955, im Jahre XXV der "Ära Trujillo", verabschiedete der dominikanische Kongreß ein Gesetz, das alle öffentlichen Äußerungen, die mit der historischen Wahrheit nicht überstimmten, als Geschichtsfälschung unter Strafe stellte. Was als historische Wahrheit zu gelten hatte, darüber befand die Historische Akademie in Ciudad Trujillo<sup>1</sup>. »

Le livre d'H.-M. Enzensberger est paru en français trois ans plus tard. On y lit :

« En 1955, soit en l'an XXV de l'«ère Trujillo», le Congrès dominicain prit un décret selon lequel toute déclaration publique qui ne correspondrait pas à la vérité historique serait considérée comme une falsification de l'Histoire et punie par la loi. Pour ce qui était de la vérité historique, c'était à l'Académie d'histoire de Ciudad Trujillo d'en décider<sup>2</sup>. »

Les juges dominicains de l'«ère Trujillo» devaient consulter l'Académie d'histoire de leur pays. Les juges français de l'ère Mitterrand-Chirac ne consultent personne. Ils exécutent aveuglément l'ordre qu'ils ont reçu de châtier les révisionnistes qui ne croient pas à la version juive de l'histoire de la seconde guerre mondiale.

---

1. H.-M. Enzensberger, *Politik und Verbrechen*, p. 46.

2. H.-M. Enzensberger, *Politique et crime*, p. 38.



La loi Fabius-Gayssot a été discutée et votée (par la majorité socialo-communiste de l'époque) dans l'atmosphère d'hystérie due à la découverte de tombes violées dans le cimetière juif de Carpentras. Une formidable campagne était lancée en France et à l'étranger contre les lepénistes et les révisionnistes, immédiatement accusés, sans aucune preuve, d'avoir suscité cette violation de sépultures. En première page de sa livraison du 13-14 mai 1990, le journal *Le Monde* publiait un dessin de Plantu où, à côté de tombes juives violées et d'un juif en pleurs, se tenaient deux brutes à crâne rasé, dont l'une portait sous le bras un ouvrage intitulé *Thèse révisionniste*. Laurent Fabius avait, avec son collègue Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, pris la tête de cette campagne. François Mitterrand, président de la République, s'était personnellement joint, dans la rue, à un cortège hérissé de drapeaux israéliens; Jean-Marie Le Pen était dénoncé comme un assassin; Robert Fau-  
risson également<sup>1</sup>.

Or, voici qu'en septembre 1995, soit cinq ans plus tard, l'autorité judiciaire déclare abandonner toute piste idéologique ou politique: la violation de sépulture serait due à des jeunes gens en goguette, originaires de la région.

En 1990, pétrifiés par l'atmosphère de chasse aux sorcières, députés et sénateurs hostiles à la loi Fabius-Gayssot n'avaient pas osé en saisir le Conseil constitutionnel. Le 21 juin 1991, le député Jacques Toubon demandait l'abrogation de cette loi scélérate en faisant observer que les événements de Carpentras étaient maintenant bien loin. Peine perdue. Aujourd'hui, le même J. Toubon, devenu ministre de la Justice, est rentré dans le rang. Il est aujourd'hui en faveur d'une loi qu'il trouvait, il y a quatre ans, digne de Staline. Il fallait dire: digne de Trujillo.

\*\*\*

15 novembre 1995

### **Questions à Jacques Vergès et à Jacques Trémolet de Villers**

Jacques Vergès, avocat de Klaus Barbie devant la cour d'assises du Rhône en 1987, et Jacques Trémolet de Villers, avocat de Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines en 1994, se sont comportés avec courage et même avec panache. Personne n'a mis en doute leur talent d'avocat. K. Barbie, cancéreux, est mort en prison et P. Touvier, cancéreux, risque d'y mourir.

Placés dans une situation périlleuse, J. Vergès et J. Trémolet de Villers semblent n'avoir pas voulu aggraver leur propre cas en risquant le tout pour le tout dans la défense de leurs clients respectifs. Leur système de défense a été «de connivence» plutôt que «de rupture». Ils n'ont pas fait montre d'une

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 17 mai 1990, p. 68.

audace comparable à celle de leur confrère canadien Douglas Christie, le «*battlingbarrister*», qui, placé dans des conditions identiques, a bravé non seulement la fureur des médias mais aussi celle des juges. D. Christie que, dès 1985, je n'avais consenti à assister, devant les tribunaux de Toronto, qu'à la condition qu'il ne tiendrait aucun compte des interdits ou des tabous, a eu à défendre au Canada des hommes accusés de divers crimes contre les juifs (crime de révisionnisme dans le cas d'Ernst Zündel, «crimes contre l'humanité» dans le cas du Canadien d'origine hongroise Imre Finta, sans compter d'autres cas de même espèce). Son audace a consisté à exiger de l'accusation et des juges tout, absolument tout, ce qu'un avocat est en droit d'attendre, sans faire la moindre concession à l'esprit du temps qui veut que, dans de pareils procès, *on se montre indulgent avec les témoins de l'accusation, accommodant sur la qualité des preuves, conciliant sur les règles de la procédure*. Il se trouve, d'ailleurs, que D. Christie, au cours d'un exténuant combat de dix années, est parvenu jusqu'ici, soit à obtenir l'acquittement de ses clients, soit à leur éviter toute condamnation définitive; il a même obtenu de la Cour suprême du Canada qu'elle déclare finalement contraire à la Constitution la loi qui avait permis l'atroce persécution judiciaire du révisionniste E. Zündel.

J. Vergès et J. Trémolet de Villers ont écrit, chacun de son côté, un livre sur le procès de leurs clients respectifs<sup>1</sup>. Dans ces livres, publiés après les verdicts, j'ai fait les mêmes constatations, lesquelles me conduisent à leur poser à peu près les mêmes questions au sujet du système de défense que les deux avocats ont adopté dans le prétoire.

K. Barbie était *principalement* accusé de complicité dans l'assassinat de cinquante juifs arrêtés à Izieu, internés à Lyon, transférés à Drancy, puis déportés, par d'autres que K. Barbie, vers l'Est où ils auraient tous été exterminés soit à Auschwitz, soit ailleurs. Quant à P. Touvier, il était *principalement* accusé de complicité d'assassinat de sept juifs fusillés, près de Lyon, à Rillieux-la-Pape.

En soi, ces accusations étaient graves mais ce qui leur donnait un caractère de gravité exceptionnelle, c'est que ces crimes étaient censés avoir été commis «**dans le cadre du plan concerté d'extermination des juifs**». Or, loin d'exiger, comme l'aurait fait D. Christie, qu'on leur prouve l'existence de ce plan abominable, les deux avocats en ont affirmé, avec insistance, la réalité. De quel droit ? Même une sommité de l'historiographie juive comme Raul Hilberg avait fini par écrire, deux ans *avant* le procès Barbie, que ce qu'il appelait «la destruction des juifs européens» s'était fait sans «plan préétabli»; il ajoutait même qu'il n'y avait eu, pour mener à bien une aussi gigantesque entreprise criminelle, ni «agence unique», ni «organisme central chargé de diriger et coordonner à lui seul l'ensemble du processus», ni

---

1. J. Vergès, *Je défends Barbie* et J. Trémolet de Villers, *L'Affaire Touvier*.

«organisme spécial», ni «budget particulier». L'explication de R. Hilberg tenait de la magie: il y avait eu «une incroyable rencontre des esprits, une consensuelle divination par télépathie au sein d'une vaste bureaucratie»<sup>1</sup>. La machine administrative allemande avait ainsi fonctionné à la communication de pensée !

Nos deux avocats ont agi comme s'ils avaient ignoré que, dès le début des années quatre-vingt, les historiens avaient renoncé aux fallacieuses explications du «génocide des juifs» par «l'ordre de Göring du 31 juillet 1941»<sup>2</sup>, par «la conférence de Wannsee» du 20 janvier 1942, par «l'opération Reinhardt», etc. Ces historiens du «génocide» des juifs avaient fini par se scinder en deux groupes: celui des «intentionnalistes», convaincus qu'il avait *dû* exister un ordre, introuvable, de Hitler d'exterminer physiquement les juifs, et le groupe, bien plus nombreux, des «fonctionnalistes», suggérant, sans aucune preuve, que tout avait *dû* se passer pour ainsi dire automatiquement, sans aucun ordre, sans aucun plan.

J. Vergès et J. Trémolet de Villers auraient pu, en dix minutes, démontrer que leurs clients respectifs ne pouvaient pas avoir agi «dans le cadre d'un plan concerté d'extermination» puisque celui-ci n'avait tout simplement pas existé. Prétendre que cet assassinat concerté de millions d'hommes avait effectivement eu lieu mais que leurs clients l'ignoraient n'était ni vrai ni vraisemblable.

Pourquoi les deux avocats, que j'avais mis ou fait mettre au courant des derniers acquis de la science historique la plus officielle, ont-ils, l'un et l'autre, tenu, en matière d'histoire (car ils ne se sont pas abstenus de considérations historiques sur le sujet !), des propos totalement périmés quant au «génocide» des juifs ? Pourquoi ont-ils refusé de déstabiliser une armada d'accusateurs qui ne craignaient rien tant que de voir révéler en plein prétoire, devant les médias assemblés, que les historiens spécialisés ne croyaient plus au «plan concerté de l'extermination des juifs» ?

J. Vergès est allé encore plus loin dans la défense «de connivence». Il n'a même pas exigé qu'on lui fournisse la preuve que les quarante-quatre enfants<sup>3</sup>

---

1. *The Destruction of the European Jews*, 1985, p. 53, 55, 62. *La Destruction des juifs d'Europe*, 1988, p. 51, 53, 60. «Thus came about not so much a plan carried out, but an incredible meeting of minds, a consensus-mind reading by a far-flung bureaucracy» (Ainsi se produisit-il non tant un plan mis à exécution qu'une incroyable rencontre des esprits, une consensuelle divination par télépathie au sein d'une vaste bureaucratie). Ces propos de R. Hilberg prononcés lors d'une conférence ont été rapportés par G. DeWan, «The Holocaust in Perspective», p. II-3. Au premier procès d'E. Zündel, en 1985, à Toronto, l'avocat D. Christie, que j'assistais, a obtenu confirmation de ces propos, et d'autres de même nature, de la bouche même de Raul Hilberg témoignant sous serment. Transcription du procès «Queen versus Ernst Zündel», 1985, p. 846-848.

2. J. Vergès, *op. cit.*, p. 152.

3. De l'un d'entre eux, Hans Ament, Serge Klarsfeld n'hésite pas à écrire qu'il a été «assassiné à Sobibor ou à Maïdanek» mais, si on ne sait où est morte une person-

et les six adultes d'Izieu avaient été assassinés. Pourquoi ? Il aurait fallu cinquante dossiers, témoignant, en particulier, de recherches menées en Allemagne auprès du Service international de recherches d'Arolsen-Waldeck sur le sort véritable de ces cinquante personnes. Par ailleurs, J. Vergès ne semble pas avoir insisté pour obtenir l'audition ou, à tout le moins, la déposition sous serment de Laja Feldblum, une responsable de la maison d'enfants d'Izieu, revenue de déportation et qu'on avait miraculeusement retrouvée en Israël. On a propagé la rumeur selon laquelle cette personne avait perdu l'esprit mais où sont l'expertise médicale et la contre-expertise sur l'aptitude ou l'inaptitude de L. Feldblum à témoigner ? Tous les procès comparables au procès Barbie reposent sur le scandaleux postulat israélien (voy. le procès Eichmann à Jérusalem en 1961) selon lequel, dans le cas des juifs, la déportation signifiait l'assassinat ; en conséquence, si la déportation est établie, on se dispense de prouver l'assassinat du déporté. Avec le cas de L. Feldblum, J. Vergès avait l'occasion de dénoncer ce postulat, adopté par la cour d'assises du Rhône, et de rappeler que les survivants juifs d'Auschwitz étaient encore si nombreux en 1987 qu'ils peuplaient toutes sortes d'associations en France et à l'étranger. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Enfin, où est l'expertise des locaux réputés avoir servi de chambres à gaz homicides, locaux dont certains qui sont soit « à l'état d'origine », soit à l'état de vestiges largement intacts, méritaient une enquête criminalistique<sup>1</sup> ? Hors du prétoire, J. Vergès a déclaré à la télévision, en réponse à une question du journaliste Patrick Poivre d'Arvor, qu'« évidemment » les chambres à gaz nazies avaient existé. En est-il si sûr ? Il sait que j'ai personnellement de bonnes raisons de penser qu'il ne croit pas à ces « chambres à gaz ».

J. Trémolet de Villers n'a cessé d'affirmer l'existence du « plan concerté d'extermination des juifs ». Pourquoi l'a-t-il fait avec une telle insistance ? Et pourquoi a-t-il laissé le procès de Paul Touvier se dérouler, de bout en bout, sans exiger au préalable que la cour d'assises des Yvelines réponde aux conclusions qu'il avait déposées pour savoir quelle définition du crime contre l'humanité était retenue contre P. Touvier. Comment peut-on défendre un homme contre une accusation qui reste indéfinie<sup>5</sup> ?

Dans les siècles passés et, en particulier, de 1450 à 1650 mais aussi encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les avocats des sorciers et des sorcières accusés d'avoir

---

ne, comment peut-on savoir si elle est morte et de quelle façon ? (*Les Enfants d'Izieu...*, p. 39).

1. De telles enquêtes ont été menées, à titre privé, par Fred Leuchter (USA), Germar Rudolf (Allemagne) et Walter Lüftl (Autriche). Leurs résultats ont confirmé le point de vue révisionniste sur les « chambres à gaz ». On attend toujours une enquête criminalistique, une « expertise de l'arme du crime », conduite par les adversaires des révisionnistes.

5. Le 30 juin 1992, Éric Delcroix s'est trouvé dans la même situation. En plein prétoire, il a retiré sa robe d'avocat et n'a accepté de la reprendre qu'après que le tribunal de Fontainebleau eut clarifié sa position.

participé aux entreprises du Diable (avec ses pals, ses grils et ses fours) respectaient un interdit. Ils n'osaient mettre en cause le « plan concerté » entre le Malin et ses serviteurs. Aussi, tout en défendant leurs clients, cautionnaient-ils le système de persécution et de répression judiciaire qui allait condamner d'abord ces mêmes clients, puis bien d'autres accusés, par la suite, lors d'une infinité d'autres procès du même genre.

J. Vergès et J. Trémolet de Villers, en dépit, encore une fois, de leur courage et de leur talent, ont-ils fait mieux que leurs confrères des procès de sorcellerie ? Pourquoi ne se sont-ils pas battus comme leur prestigieux confrère canadien, D. Christie, lequel, sans entrer le moins du monde en conflit avec les règles en vigueur, a simplement exercé les droits, *tous* les droits, et les devoirs, *tous* les devoirs, de l'avocat ? <sup>6</sup>

Qu'on ne vienne pas prétendre que j'espérais voir les deux avocats français défendre la thèse révisionniste de la non-existence du « génocide » et des « chambres à gaz » ! Ils n'avaient, dans ces affaires, à ne prendre parti ni pour cette thèse ni pour son contraire. Or, ils ont pris parti pour la thèse officielle, celle que, depuis le 13 juillet 1990, défend la loi Sirat-Fabius-Gayssot.

L'essentiel des questions que je leur pose peut, au fond, se résumer dans l'interrogation suivante :

– Pourquoi avez-vous pris parti pour une thèse historique, celle de l'extermination physique des juifs ? Pourquoi, au surplus, avez-vous choisi de défendre, *de facto*, la forme la plus périmée de cette thèse, celle d'une extermination physique conduite selon un plan concerté ? Pourquoi, dans le cas de vos clients respectifs, n'avez-vous pas exigé que fussent observés tous les usages relatifs à l'administration des preuves, au contre-interrogatoire des témoins et au déroulement de la procédure, des usages qu'on voit normalement respecter aussi bien dans une affaire de simple vol par effraction que dans une affaire criminelle jugée en cour d'assises ?

J'ai lu de près les livres de ces deux éminents avocats français. J'espère, pour paraphraser Montaigne, qu'ils comprendront que mes questions, auxquelles j'aimerais avoir leurs réponses, sont celles d'« un lecteur de bonne foi ».

\*\*\*

16 novembre 1995

### **Apologie du crime (article 24 de la loi du 29 juillet 1881)**

---

6. D'une éloquence typiquement anglo-saxonne, c'est-à-dire dépourvue d'emphase, de grande taille et de belle prestance, D. Christie a toujours opposé un mépris de fer aux médias ; il refuse d'adresser la parole aux journalistes ou de répondre à leurs questions.

Le 8 juin 1993, Christian Didier, qui avait tenté d'assassiner Klaus Barbie dans sa prison de Lyon, parvenait à tuer de cinq balles de revolver René Bousquet, à Paris.

Il vient d'être condamné à dix années de réclusion criminelle.

Des individualités ou des groupes ont fait l'apologie de son crime.

L'un de ses deux avocats, M<sup>e</sup> Arnaud Montebourg, a, lui aussi, approuvé cet assassinat :

« Il s'agit d'un crime d'utilité publique et d'initiative privée <sup>1</sup>. »

Quant à l'avocat général Philippe Bilger, il a dénoncé non le crime, mais le mobile du crime et il n'a déploré que la médiocrité intellectuelle de l'exécutant. Avec des circonlocutions, il a révélé qu'il aurait préféré un crime politique et non « passionnel » (c'est son mot) :

« C'est vrai, on aurait peut-être souhaité quelqu'un d'autre dans le box. Un criminel plus structuré, plus intelligent, qui vienne dire : "J'ai tué un salaud. Jugez-moi." C'est vrai <sup>2</sup>. »

L'avocat général s'est, en quelque sorte, mis à l'école de Simone Veil qui, lors de trois déclarations successives à propos de Klaus Barbie, de Paul Touvier et de René Bousquet, exprimait le regret que personne ne se fût levé pour assassiner chacun de ces trois hommes afin de pouvoir, ensuite, déclarer qu'il avait tué « un salaud » :

– au sujet de K. Barbie, S. Veil avait dit : « Je crois que je n'aurais pas été choquée par une exécution sommaire <sup>3</sup>. »

– au sujet de P. Touvier, elle avait affirmé : « Il aurait fallu que quelqu'un, comme moi par exemple, à un moment quelconque, froidement assassine quelqu'un <sup>4</sup>. »

– au sujet de R. Bousquet, elle avait confié : « D'ailleurs, si j'avais eu du courage, je serais allée le tuer moi-même <sup>5</sup>. »

Dans cette atmosphère d'appels au meurtre ou à la violence, on n'est pas surpris d'entendre l'organisation Ras l'Front lancer : « Pour Le Pen une balle, pour le FN une rafale <sup>6</sup>. » L'organisation SCALP-Réflex préconise, quant à elle, de « frapper » les révisionnistes <sup>7</sup>.

Arnaud Montebourg, Philippe Bilger, Simone Veil et cent autres de leurs pareils font l'apologie du crime, de façon claire ou voilée. La justice française les épargne.

---

1. *Le Figaro*, 14 novembre 1995, p. 11.

2. *Libération*, 14 novembre 1995, p. 16

3. *Le Monde*, 24 décembre 1985, p. 14.

4. Deuxième chaîne de la télévision française, « Vichy, la mémoire et l'oubli », 22 avril 1992.

5. *Globe-Hebdo*, 11-17 mai 1994, p. 21.

6. *National-Hebdo*, 16-22 novembre 1995, p. 2.

7. *Cahier du Centre d'études de la vie politique française*, CNRS, septembre 1995 [n°13], p. 110.

[Éditorial du *Libre journal de la France courtoise*, dirigé par S. de Beketch, n° 82, 21 novembre 1995, p. 3.]

\*\*\*

17 novembre 1995

### Vassilij Grossman et Ilya Ehrenburg

La presse mène grand tapage au sujet de la traduction en français d'un ouvrage rédigé juste après la guerre en langue russe par deux juifs soviétiques, Vassilij Grossman et Ilya Ehrenburg: *Le Livre noir*. Voyez, en particulier, Claude Roy, «La bête et le héros», et Nicole Zand, «Les voix du massacre», ainsi que Nicolas Weill, «Mémorial ou document ?».

V. Grossman et I. Ehrenbourg n'étaient que de grossiers propagandistes soviétiques. A titre provisoire, voici une pièce à verser au dossier de V. Grossman, qu'on trouve sous la plume de Pierre Vidal-Naquet lui-même, dans *Les Juifs, la mémoire et le présent*<sup>1</sup>.

«Cette histoire a, bien entendu, comme tous les récits historiques, besoin d'être critiquée. La critique peut et doit être menée à plusieurs niveaux. D'abord, toute une sous-littérature qui représente une forment proprement immonde d'appel à la consommation et au sadisme doit être impitoyablement dénoncée<sup>2</sup>. Est à éliminer aussi ce qui relève du fantasme et de la propagande. La tâche n'est pas toujours facile, car et le fantasme et la propagande prennent largement appui sur la réalité. Mais il existe des exemples clairs, ainsi celui qui a échappé à l'ardeur des révisionnistes, d'un théologien protestant, Charles Hauter, qui fut déporté à Buchenwald, ne vit jamais de chambres à gaz, et qui délire à leur propos : « Le machinisme abondait littéralement quand il s'agissait de l'extermination: celle-ci, devant se faire vite, exigeait une industrialisation spéciale. Les chambres à gaz répondaient a ce besoin de façon

---

1. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, p. 212-213.

2. «Chacun complètera ce que j'indique ici. Les noms de Christian Bernadac, de Silvain Reiner, de Jean-François Steiner viennent immédiatement au bout de la plume. Voir le bel article de Cynthia Haft: «Ecrire la déportation. Le sensationnel, avilissement du tragique», et la conclusion de son livre: *The Theme of Nazi Concentration Camps in French Literature*, p. 190-191; voir aussi R. Errera, «La déportation comme best-seller», p. 918-921. J'ai moi-même dénoncé en son temps une des plus infâmes de ces falsifications, *Et la terre sera pure* de Silvain Reiner (voir *Le Nouvel Observateur* du 8 décembre 1969) et contribué, avec Roger Errera, à faire saisir ce livre pour contrefaçon de *Médecin à Auschwitz* de M. Nyiszli. Je suis en revanche tombé dans le piège tendu par *Treblinka* de J.-F. Steiner; cf. mon article du *Monde*, 2 mai 1966, dont je ne renie pas le fond.» [Note de P. V.-N.]

fort diverse. Certaines, d'un goût raffiné, étaient soutenues par des piliers à matière poreuse à l'intérieur desquels le gaz se formait pour traverser ensuite les parois. D'autres étaient de structure plus simple. Mais toutes présentaient un aspect somptueux. Il était facile de voir que les architectes les avaient conçues avec plaisir, en y arrêtant longuement leur attention, en apportant les ressources de leur sens esthétique. C'étaient les seules parties du camp vraiment construites avec amour<sup>1</sup>, Côte propagande, on mentionnera le reportage du journaliste soviétique V. Grossman sur Treblinka<sup>2</sup>, où tout est déformé et monstrueusement exagéré, depuis le nombre des victimes qui est multiplié par plus de trois (d'environ neuf cent mille à trois millions jusqu'aux techniques utilisées pour donner la mort.»

\*\*\*

---

1: Ch. Hauter, « Réflexion d'un rescapé », p. 525-526. [Note de P. V.-N.]

2. V. Grossman, *L'enfer de Treblinka*; pour un dossier sérieux, voy. A. Rückerl (éd.), *NS Vernichtungslagern in Spiegel deutscher Strafprozesse*, ou A. Donat (éd.), *The Death Camp Treblinka*.



24 novembre 1995

**Winston Churchill en faveur de la  
« purification ethnique » appelée « démêlement » et  
« transfert » de populations**  
(15 décembre 1944)

« En ce qui concerne la Russie et la Grande-Bretagne, les Polonais sont libres d'étendre leur territoire à l'Ouest aux dépens de l'Allemagne. Je ne me propose pas d'entrer dans les détails exacts mais les agrandissements [*extensions*], qui recevront l'appui de la Grande-Bretagne et de la Russie, liées entre elles comme elles le sont par une Alliance vieille de vingt ans, sont d'une haute importance. C'est ainsi que [les Polonais] gagneront, à l'Ouest et au Nord, des territoires plus importants et plus hautement développés que ceux qu'ils perdront à l'Est. D'après ce que nous entendons dire, un tiers de la Pologne devra être cédé mais je dois mentionner que ce tiers comprend la vaste zone des Marais du Pripet, région tout à fait désolée qui, tout en grossissant la superficie, n'augmente pas la richesse de ceux qui la possèdent.

« J'ai donc, devant cette Chambre, esquissé à grands traits l'offre que font au peuple polonais les Russes sur qui repose encore le poids principal de sa libération. Je ne puis croire que la Pologne rejette cette offre. Bien sûr, cela devrait s'accompagner du démêlement [*disentanglement*] des populations à l'Est et dans le Nord. Le transfert [*transference*] de plusieurs millions de personnes devrait être effectué de l'Est vers l'Ouest ou le Nord ainsi que l'expulsion [*expulsion*] des Allemands – car c'est ce qui est proposé : l'expulsion totale des Allemands – de l'espace à acquérir par la Pologne à l'Ouest et au Nord. En effet, l'expulsion est la méthode, autant qu'on a pu le voir, qui sera la plus satisfaisante et la plus durable. Il n'y aura pas de mélange [*mixture*] de populations pour causer d'interminables ennuis [*endless trouble*] comme cela a été le cas en Alsace-Lorraine. Je n'éprouve pas de craintes à la perspective de ce démêlement [*disentanglement*] de populations, ni même à cause de ces vastes transferts [*transferences*], qui sont plus possibles dans les conditions modernes qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé. [W. Churchill donne ensuite comme exemple d'un « démêlement » réussi celui des populations grecque et turque après la première guerre mondiale.]

« Je ne vois pas non plus pourquoi il n'y aurait pas de place en Allemagne pour les populations allemandes de

Prusse orientale et des autres territoires que j'ai mentionnés. Après tout, six ou sept millions d'Allemands ont déjà été tués dans cette effroyable guerre où ils n'ont pas hésité, pour la seconde fois en une génération, à plonger toute l'Europe. A présent, on nous dit qu'ils ont dix ou douze millions de prisonniers ou d'étrangers qu'ils utilisent comme esclaves en Allemagne et qui, nous l'espérons, regagneront leurs demeures et leurs pays quand la victoire sera acquise. En outre, nous devons nous attendre à ce que bien plus d'Allemands soient tués dans la bataille qui occupera le printemps et l'été [1945] et qui, nous devons nous y attendre, connaîtra les combats les plus grands et les plus acharnés que nous ayons livrés dans cette guerre.

«[...] En fait, il n'y a pour moi absolument aucun doute que les grandes Puissances, si elles se mettent d'accord, pourront effectuer ce transfert [*transference*] de population <sup>1</sup>. »

\*\*\*

7 décembre 1995

### **Jean-François Kahn a la mémoire courte** **[lettre à *National Hebdo*]**

Dans *National-Hebdo*, « Topoline » se réjouit – ou affecte de se réjouir – de ce que Jean-François Kahn ait « fait preuve d'un peu de bon sens » en 1990 à propos de l'affaire de Carpentras. Topoline cite un extrait de *L'Événement du jeudi* du 16 novembre 1995 où J.-F. Kahn déclare :

« Lorsque *L'Événement du jeudi* écrivit [en 1990], au lendemain de la profanation de Carpentras, que le Front national [de Jean-Marie Le Pen], quelle que soit l'ampleur de ses turpitudes par ailleurs, n'y était probablement pour rien, ce n'était peut-être pas politiquement correct, mais c'était vrai. Et si on avait fait l'économie, à l'époque, d'un certain panurgisme hystérique, on ne lui aurait pas fait cadeau d'un argument susceptible, aujourd'hui, de lui faire recruter quelques nouveaux adeptes <sup>2</sup>. »

J'ai eu la curiosité de me reporter à la livraison de *L'Événement du jeudi* à laquelle J.-F. Kahn fait référence. J'y ai constaté que, dans son éditorial, le responsable du magazine écrivait :

« Il faut le dire sans complexe : il est fort improbable que ce forfait [la violation du cimetière juif] de Carpentras

---

1. W. Churchill, Prime Minister, *House of Commons*, 15 December 1944, Hansard, p. 1483-1484, 1486.

2. *National-Hebdo* 23 au 29 novembre 1995, p. 17.

ait été commis par des adhérents ou des sympathisants du Front national. De ce crime contre la mort, mais de celui-là seulement, Le Pen est sans doute innocent [...]. Voilà le paradoxe. Le Pen est coupable de l'avant et de l'après-Carpentras. Sans doute pas de Carpentras <sup>1</sup>. »

Mais, comme le donne d'ailleurs à entendre cette dernière phrase, il s'agit là d'une clause de style. En réalité, en 1990, J.-F. Kahn a saisi l'occasion de «ce forfait» pour se livrer à des attaques hystériques contre Jean-Marie Le Pen, Marie-France Stirbois, le Front national tout entier, Henry Coston, les révisionnistes et... Giscard d'Estaing.

A l'époque, en effet, sous sa signature et sous celles de Nicolas Domenach, Florence Assouline, Maurice Szafran, Jacques Derogy, Serge Faubert, Richard Bellet, Michel Winock et Jérôme Garcin, la profanation du cimetière juif de Carpentras était présentée, dans les termes les plus affirmatifs, comme la révélation, par excellence, du racisme et de l'antisémitisme français. Une caricature montrait Le Pen compissant un arbre à sept branches et la légende portait : « *Is fecit cui prodest* » (le coupable est celui à qui le crime profite). A onze reprises, un cartouche représentait un chien serrant un os dans ses crocs et dans ses babines sanglantes, ce qui était une façon comme une autre de dénoncer ce «chien de Le Pen» (Claude Sarraute), déterreur de cadavres. Un dessin représentait des mains tenant un soufflet à la «flamme tricolore» du Front national qui attisait un feu d'enfer où dansaient trois diables brandissant des fourches. Un autre dessin représentait un rat immonde se libérant de ses liens. Une caricature représentait Le Pen levant les bras au ciel et s'écriant : «C'est pas moi. J'ai rien fait ! J'ai juste donné l'idée !»

A elle seule, cette caricature, qui reflétait le contenu de tous ces articles de 1990, y compris l'éditorial de J.-F. Kahn, inflige aujourd'hui un démenti au même J.-F. Kahn qui, en 1995, ose venir affirmer que son magazine avait, il y a cinq ans, fait preuve de clairvoyance en affirmant, au lendemain de la profanation de Carpentras, que le Front national, «quelle que soit l'ampleur de ses turpitudes par ailleurs, n'y était probablement pour rien».

La page de couverture de *L'Événement du jeudi* en question portait alors : «Contre la lèpre antisémite, la déchéance raciste, la haine de l'autre: LA FRANCE !», et cela sur un fond montrant une foule de manifestants dont tout donnait à penser qu'il s'agissait de la foule de Français qui, François Mitterrand en tête, avait manifesté contre Le Pen, sur la place de la République, à Paris. En réalité, J.-F. Kahn s'était permis une incroyable supercherie. Cette foule n'était pas française mais... allemande. On ne distinguait sur la photographie aucune *kippa*, aucun drapeau israélien, aucun mannequin représentant Le Pen en coupable mais beaucoup de têtes blondes et même le képi d'un agent de police allemand. J.-F. Kahn avait substitué à

---

1. J.-F. Kahn, *L'Événement du jeudi*, 17 au 23 mai 1990, p. 8.

une vue de la manifestation place de la République à Paris une vue de la manifestation des Berlinois à l'occasion de la chute du mur de Berlin ! Pourquoi cette supercherie ? L'hebdomadaire *Rivarol* proposait une explication :

« L'un des plus proches collaborateurs de Jean Kahn [président du Congrès juif européen ainsi que du Conseil représentatif des Israélites de France] aurait confié : "Kahn a exigé [pour la page de couverture] un cliché sans *kippa* pour faire croire à ces lecteurs que cette manifestation était surtout celle de Français"<sup>1</sup>. »

En tout état de cause, J.-F. Kahn avait pris la décision de refouler une photographie de la manifestation de la place de la République à l'intérieur même de son imposant dossier (voy. p. 12), un dossier qu'inspirait vraiment, pour reprendre son expression, « un certain panurgisme hystérique ».

J.-F. Kahn devrait se relire. Il devrait aussi montrer un peu plus de souci pour la vérité des faits.

[Publié sous le titre de « Jean-François Kahn a la mémoire courte », *National Hebdo*, n° 594, 7-13 décembre 1995, p. 12.]

\*\*\*

18 décembre 1995

### Combien de morts à Auschwitz ?

9 millions de personnes, selon le film documentaire *Nuit et Brouillard* (1955), dont les conseillers historiques étaient l'historien Henri Michel et l'historienne Olga Wormser<sup>2</sup>.

---

1. *Rivarol*, 8 juin 1990, p. 4.

2. *Nuit et Brouillard* (1955), film en noir et blanc de trente-deux minutes inlassablement diffusé depuis quarante ans dans tous les lycées et collèges de France ainsi qu'à la télévision française. Réalisateur : Alain Resnais. Conseillers historiques : Henri Michel (président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale) et Olga Wormser [plus tard : Wormser-Migot] (tous deux avaient publié : *Tragédie de la déportation (1940-1945)*, ouvrage couronné en 1955 par l'Académie française). Texte : Jean Cayrol. Prix Jean Vigo 1956. Dans ce film, il est dit que « rien ne distinguait la chambre à gaz [singulier] d'un block ordinaire ». On y montre le plafond de béton de la « chambre à gaz » « labouré par les ongles » et l'on ajoute à ce propos : « même le béton se déchirait ». On y affirme qu'avec les corps « on veut fabriquer du savon ». « Quant à la peau » des corps, l'image nous montre que les Allemands la tannaient. Ces histoires de béton griffé, de savon humain et de peau tannée par les Allemands sont de l'ordre du mythe. La caméra s'attardant sur le paysage de Birkenau, le commentateur dit : « Neuf millions de morts hantent ce paysage ». Cette phrase est prononcée vers la fin du film.

8 millions de personnes, selon l'Office français de recherches des crimes de guerre et le Service français d'information des crimes de guerre (1945) <sup>1</sup>.

7 millions de personnes, selon Raphaël Feigelson (1945) <sup>2</sup>.

6 millions de juifs, selon Tibère Kremer, préfacier de Miklos Nyiszli (1951) <sup>3</sup>.

5 millions à 5,5 millions personnes, selon Bernard Czardybon (1945 ?), selon des aveux attribués à des SS et selon le journal *Le Monde* (1978), qui ajoutait : « dont 90 % de juifs » <sup>4</sup>.

4,5 millions selon Henryk Mandelbaum (1945) <sup>5</sup>.

4 millions de personnes, selon un document soviétique auquel le tribunal de Nuremberg a donné valeur de « preuve authentique ». Ce chiffre a été inscrit dix-neuf fois, avec un commentaire en autant de langues différentes, sur le monument d'Auschwitz-Birkenau. Il a été repris par un nombre considérable de personnes, dont l'historien polonais Franciszek Piper. Il sera déclaré faux en 1990 et remplacé, sur le monument, en 1995, par le chiffre de 1.500.000 avec l'accord du même F. Piper pour lequel ce chiffre est un maximum tandis que le chiffre minimum est de 1,1 million. Selon Miriam Novitch (1967), sur les 4 millions de morts, 2,7 millions étaient juifs. Selon le rabbin Moshe Weiss (1991), plus de 4 millions de personnes sont mortes à Auschwitz dont 3 millions de juifs <sup>6</sup>.

---

1. Jacques Billiet, directeur du Service d'information des crimes de guerre, *Documents pour servir à l'histoire de la guerre...*, p. 7 (J. Billiet lui-même) ainsi que p. 196 (Série de rapports de l'Office de recherches des crimes de guerre; ces mêmes rapports évaluent à vingt-six millions le nombre de prisonniers de guerre ainsi que des détenus politiques morts dans tous les camps d'Allemagne et des territoires occupés, p. 197). Cet ouvrage a été rédigé par Eugène Aroneanu.

2. *Id.*, p. 196.

3. « Six millions d'innocents sont passés par les cheminées des fours d'Auschwitz parce qu'un de leurs ascendants proches ou éloignés était de religion israélite », écrit Tibère Kremer dans sa préface à un texte attribué au D<sup>f</sup> Miklos Nyiszli, « "SS Obersturmführer Docteur Mengele"... »

4. Bernard Czardybon au procès R. Höss de Cracovie, selon F. Piper, *Auschwitz...*, p. 7-8. Pour les aveux attribués à des SS, *id.*, p. 8. « Auschwitz, où périrent plus de cinq millions d'hommes, de femmes et d'enfants, dont 90 % de juifs » dans « Manifestation du souvenir à Paris devant le mémorial du martyr juif inconnu » (*Le Monde*, 20 avril 1978).

5. Henryk Mandelbaum au procès R. Höss de Cracovie, selon F. Piper, *Auschwitz...*, 1992, p. 7.

6. De 1945 à 1990, c'est ce chiffre de quatre millions qui aura force de loi. Il émane d'un document soviétique en date du 6 mai 1945. Le document a eu, pour le Tribunal de Nuremberg, valeur de « preuve authentique » grâce au stupéfiant article 21 du statut de ce tribunal (*TMI*, XXXIX, p. 241-261). L'original russe a été traduit en allemand et c'est cette traduction en allemand qui a été reproduite dans l'édition française. Le résumé, en français, placé en tête du document, porte notamment : « Plus de quatre millions d'êtres humains emmenés des pays occupés par l'Allemagne furent tués dans le camp [d'extermination d'Auschwitz], la plupart gazés dès leur arrivée. » (p. 241) En fait, le document lui-même porte, en allemand : « pas moins de quatre millions » (p. 261). Pour le nombre considérable de personnes qui ont repris à leur compte ce chiffre de quatre millions ou d'environ quatre millions, on pourra, pour commencer, se reporter aux noms des anciens détenus Shlomo Dragon, Henry Tau-

3,5 millions de personnes, selon l'avocat d'un accusé allemand au procès de Nuremberg (1946) et selon le *Dictionnaire de la langue française* publié par Hachette (1991). Selon Claude Lanzmann (1980), il y a eu 3,5 millions de gazés dont 95 % de juifs ainsi que beaucoup d'autres morts <sup>1</sup>. 3 millions de personnes **jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1943**, selon un aveu extorqué à R. Höss (1946), ex-commandant d'Auschwitz <sup>2</sup>.

---

ber, Erwin Olszowka, du juge d'instruction Jan Sehn, du procureur Pechalski, du professeur-ingénieur Roman Dawidowski, des juges du Tribunal national suprême de Pologne, de procureurs de tribunaux militaires américains, de toutes sortes d'auteurs ou historiens et de responsables du musée d'Auschwitz tels que Kazimierz Smolen, Danuta Czech et Franciszek Piper (selon F. Piper, *Auschwitz...*, 1992, p. 7-8, 12-14). «Sur les quatre millions de victimes d'Auschwitz, 2,7 millions étaient des juifs et 1,3 des non juifs.» (M. Novitch, *La Vérité sur Treblinka*, p. 39) «More than 4,000,000 people perished [in Auschwitz]; almost 3,000,000 of them were Jews.» (Rabbi D Moshe Weiss, Former Vice President Mizrachi-Hapoel Hamizrachi, «Yom HaShoah-Holocaust Remembrance».)

1. Bon gré, mal gré, les avocats des accusés du procès de Nuremberg ont souvent fait cause commune avec l'accusation. C'est ainsi, par exemple, que D Gustav Steinbauer, avocat d'Arthur Seyss-Inquart, a déclaré le 19 juillet 1946 devant le tribunal: «Auschwitz a englouti, à lui seul, trois millions et demi d'êtres humains, hommes, femmes et enfants» (*TMI*, XIX, p. 55). «Auschwitz : [...] un grand camp d'extermination où périssent environ trois millions et demi de juifs et Polonais entre 1940 et 1945.» (*Dictionnaire de la langue française*, Hachette, 1991) L'année suivante, la maison d'édition Hachette réduira ce chiffre à un million (voy. note 2, p. 1735). «Il n'est pas possible de donner au millier près le nombre exact de ceux qui périssent dans les chambres à gaz de Birkenau (les estimations les plus sérieuses tournent autour de trois millions et demi), mais par extermination il faut entendre essentiellement celle du peuple juif. Quatre-vingt-quinze pour cent des gazés de Birkenau étaient des juifs [...]. Beaucoup [d'autres détenus] encore ont perdu la vie [...].» (Préface de C. Lanzmann à Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz...*, p. 12.)

2. Le 5 avril 1946, Rudolf Höss, le premier des trois commandants successifs d'Auschwitz, signe dans sa prison de Nuremberg, pour le lieutenant-colonel américain Smith W. Brochart, Jr., une déclaration sous serment *en anglais* où il déclare: «*I commanded Auschwitz until 1 December 1943, and estimate that at least 2,500,000 victims were executed and exterminated there by gassing and burning, and at least another half million succumbed to starvation and disease, making a total dead of about 3,000,000*» (doc. PS-3868). Dix jours plus tard, le procureur adjoint américain (associate trial counsel), le colonel John Harlan Amen, lui lira devant le tribunal des extraits du document PS-3868, dont l'extrait ci-dessus, et lui demandera: «Tout cela est-il vrai, témoin?» R. Höss répondra: «*Ja, es stimmt*» (Oui, c'est exact) (*TMI*, XI, p. 426; *IMG*, XI, p. 458). R. Höss avait été torturé. Il a fallu attendre 1983 pour obtenir, de la bouche même de l'un de ses tortionnaires (des juifs appartenant à la Sécurité militaire britannique), les circonstances et le détail des tortures (R. Butler, *Legions of Death*, page des «Acknowledgements» et p. 234-238). Sur ce point et sur les manipulations et tricheries dont les textes attribués à R. Höss ont été l'objet de la part du ministère public américain ainsi que sur des révélations connexes, R. Faurisson, «Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz», vol. II, p. 657. Jusqu'à ces dernières années, R. Höss était tenu par la majorité des historiens de l'«Holocauste» pour le témoin n° 1 des crimes d'Auschwitz (gazages homicides et nombre des victimes). En 1993, l'un de ces historiens, le professeur américain Christopher Browning, prié par un journaliste britannique juif de donner son opinion sur l'article de R. Faurisson, a fini par répondre: «*Höss was always a very weak and confused witness*». Le même professeur n'hésitait pas à conclure: «*The revisionists use him all the time for this reason, in order to try and discredit the memory of Auschwitz as a whole.*» (Ch. Hitchens, «Whose History is it?», p.

3 millions de juifs gazés, selon David Susskind (1986) et selon *Heritage*, le plus important hebdomadaire juif californien (1993)<sup>1</sup>.

2,5 millions de personnes, selon Rudolf Vrba pour le procès Eichmann (1961)<sup>2</sup>.

2 millions (?) à 4 millions (?) selon l'historien Yehuda Bauer (1982)<sup>3</sup>.

2 millions à 3 millions de juifs tués ainsi que des milliers de non juifs, selon un aveu attribué à un responsable SS, Pery Broad<sup>4</sup>.

2 millions à 2,5 millions de personnes tuées, selon un aveu attribué à un médecin SS, Dr Friedrich Entress (1945 ?)<sup>5</sup>.

2 millions de personnes, selon l'historien Léon Poliakov (1951); 2 millions de juifs gazés, selon l'historien Georges Wellers (1973) et selon l'historienne Lucy Dawidowicz (1975)<sup>6</sup>.

---

117) R. Höss a donné bien d'autres estimations que celle de trois millions de morts jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1943.

1. « Lorsque vous citez le chiffre d'un million et demi juifs, là encore vous faussez les chiffres. Ce sont trois millions de juifs qui furent exterminés à Auschwitz-Birkenau. » (David Susskind, président du Centre communautaire laïc juif de Bruxelles, lettre publiée dans *Le Nouvel Observateur*, 30 mai 1986, p. 29) Dans un éditorial consacré à l'affaire des Carmélites d'Auschwitz, *Heritage*, the Californian largest Jewish weekly, affirme: « [...] huge quantities of poisonous Zyklon B pellets [...] ended the lives of some Three Million Jews at Auschwitz. » (7 juin 1993). L'affirmation prouve l'indifférence des rédacteurs de cet hebdomadaire au fait que, depuis trois ans déjà, la presse mondiale, dans son ensemble, avait révélé qu'un tel chiffre constituait une énorme exagération.

2. « Consequently, on the basis of my calculations the final death roll in Concentration Camp Auschwitz was 2,500,000. » c'est ce que déclare sous serment Rudolf Vrba le 16 juillet 1961 à l'ambassade d'Israël à Londres pour le procès Eichmann à Jérusalem. R. Vrba a l'aplomb d'ajouter que ce chiffre rejoint celui donné par R. Höss au procès de Nuremberg, alors que ce dernier avait estimé le nombre des morts à trois millions jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1943, sans fournir d'évaluation pour les quatorze mois suivants. R. Vrba ajoute: « Thus my estimations of the death roll in Auschwitz, and the estimations of the death roll made by Rudolf Höss, though made independently of each other and using different methods, were nevertheless in good agreement. » (R. Vrba and A. Bestic, *I Cannot Forgive*, p. 269-272.)

3. Il est probable que, pour l'historien Yehuda Bauer, le total des morts d'Auschwitz est de deux à quatre millions vu qu'il écrit, en 1982, à propos des seuls gazés: « Between April 1942 and November 1944, in addition to the Soviet POWs, the gas extinguished the lives of probably up to 2,000 gypsies (in 1944), a few hundred more Soviet POWs, and between 1,500,000 and 3,500,000 Jews. » (*A History of the Holocaust*, p. 215). En 1989, soit sept ans plus tard, Y. Bauer estimera le total des morts (gazés ou non gazés) à 1,6 million dont 1.352.980 juifs (voy. note 3, p. 1734).

4. Le sergent SS Pery Broad, membre de la Section politique (dite « Gestapo ») du camp, est censé avoir écrit: « Deux à trois millions de juifs furent mis à mort [à Auschwitz]! Outre des milliers de Polonais, Russes, Tchèques, Yougoslaves, etc. » (« Erinnerungen von Broad », *KL Auschwitz in den Augen der SS*, p. 141).

5. « An SS physician, Friedrich Entress, who served as the camp doctor in 1942-1943, stated that, in his view, 2,000,000 to 2,500,000 people were killed in Auschwitz. » (F. Piper, *Auschwitz...*, p. 8).

6. « Par prudence, nous allons donc nous arrêter au chiffre de deux millions [de morts à Auschwitz]. » (L. Poliakov, *Bréviaire de la haine*, p. 496). « [...] on ne saura jamais le nombre exact des juifs assassinés dans les chambres à gaz à la descente des trains. L'estimation prudente est de l'ordre de deux millions... » (G. Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy...*, p. 290); cette estimation ne concernant que le nombre (1)

1,6 million de personnes, selon l'historien Yehuda Bauer (1989), dont 1.352.980 juifs <sup>1</sup>. (Ce dernier chiffre est de Georges Wellers, 1983.)

1,5 millions de personnes : ce chiffre, choisi par Lech Walesa, a remplacé, en 1995, sur le monument de Birkenau, celui de 4 millions qui avait été retiré en 1990 <sup>2</sup>.

1.471.595 personnes, dont 1.352.980 juifs, selon l'historien Georges Wellers (1983) <sup>3</sup>.

1,25 million de personnes environ, dont 1 million de juifs tués et plus de 250.000 non juifs morts, selon l'historien Raul Hilberg (1985) <sup>4</sup>.

1,1 millions à 1,5 million personnes, selon les historiens Yisrael Gutman, Michael Berenbaum et Franciszek Piper (1994) <sup>5</sup>.

1 million de personnes, selon Jean-Claude Pressac (1989) et selon le *Dictionnaire des noms propres* publié par Hachette (1992) <sup>6</sup>.

---

des juifs, (2) gazés, (3) à leur arrivée, il est probable que pour l'auteur le nombre total des personnes mortes à tout moment et pour toute raison est bien supérieur au chiffre de deux millions; dix ans plus tard, ce nombre total sera évalué par le même auteur à moins d'un million et demi de personnes (voy. note 5, ci-dessous). Pour Lucy Dawidowicz, le chiffre de deux millions semble être celui des juifs gazés (*The War against the Jews...*, p. 148-149).

1. « *There were never four million victims in Auschwitz [...]. The total number of people who died there [...] was in the neighbourhood of 1,600,000 [...]. The figure for Jews murdered by gassing is 1,323,000, with 29,980 dying in the camp* » (Y. Bauer, « Auschwitz and the Poles. Fighting the distortions », p. 6). L'auteur dit qu'il fait ici état des estimations de G. Wellers en 1983 mais il a transformé le total de 1.471.595 (chiffre de G. Wellers) en... 1.600.000 ! Pour sa propre estimation en 1982, voy. note 3, p. 1733.

2. Jusqu'au 3 avril 1990, les plaques commémoratives d'Auschwitz-Birkenau portaient : « Ici, de 1940 à 1945, 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été torturés et assassinés par les génocides hitlériens ». Le nouveau texte, mis au point après des années de tergiversations, est le suivant : « Que ce lieu où les nazis ont assassiné 1.500.000 hommes, femmes et enfants, en majorité des juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement. » (L. Rosenzweig, « Auschwitz, la Pologne et le génocide »).

3. G. Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Drancy...*, 1983. A comparer avec l'évaluation du même auteur en 1973 (voy. note 2, ci-dessus).

4. « *Auschwitz [...] Number [of Jews] Killed : 1,000,000 [...]. The number of non-Jews who died in Auschwitz may be estimated on the basis of registrations and transfers at more than 250,000. Most were Poles.* » (R. Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 1985, p. 895). Pour R. Hilberg, il semble que les juifs soient toujours « tués » tandis que les non juifs sont simplement « morts ».

5. « *At least 1,500,000 people were murdered at Auschwitz-Birkenau* » (p. 11). « *At least 1,100,000 persons were killed or died in the camp. But if this number is regarded as a minimum estimate, what figure can we accept as a hypothetical ceiling? [...] about 1,350,000 [Jews], with the total number of Auschwitz victims reaching about 1,500,000.* » (p. 71-72) La phrase de la page 11 figure sur une carte insérée dans un chapitre signé d'Yisrael Gutman, « Auschwitz – An Overview ». Les phrases des pages 71-72 figurent dans un chapitre signé de Franciszek Piper, « The Number of Victims » (*Anatomy of the Auschwitz Death Camp*). Auparavant, pour F. Piper, le chiffre des morts d'Auschwitz était de quatre millions (voy. note 6, p. 1731).

6. « *The figure of 4,000,000 victims is now recognized as "emotional" and should really [be] more in the order of 1,000,000.* » (J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 264). « *Auschwitz [...]* où périrent environ 1.000.000 de juifs et de Po-



800.000 à 900.000 personnes, selon l'historien Gerald Reitlinger (1953)<sup>1</sup>.  
775.000 à 800.000 personnes, selon Jean-Claude Pressac (1993) dont  
630.000 juifs gazés<sup>2</sup>.

630.000 à 710.000 personnes, selon Jean-Claude Pressac (1994) dont de  
470.000 à 550.000 juifs gazés<sup>3</sup>.

A ma connaissance, cette dernière estimation (de 630.000 à 710.000 personnes) est la plus basse qu'aient jamais fournie ceux qui croient à l'extermination physique des juifs. On dit parfois qu'en 1946-1947 les autorités judiciaires polonaises ont admis le chiffre de 300.000 morts. C'est une erreur. Ces autorités ont estimé le total des morts à trois cent mille personnes enregistrées à leur arrivée, mais à ce chiffre elles ont ajouté celui de trois à quatre millions de personnes non enregistrées<sup>4</sup>.

Pendant plus de quarante ans, les autorités soviétiques, polonaises et de la République fédérale d'Allemagne se sont montrées très discrètes sur l'existence de registres mortuaires (*Sterbebücher*) qui avaient été tenus pendant la guerre par les autorités du camp d'Auschwitz. Sous la pression des révisionnistes (Robert Faurisson et Ernst Zündel), notamment aux deux procès Zündel (Toronto, 1985 et 1988), ces autorités ont fini par faire des révélations sur ces registres à partir de 1989. Elles affirment n'avoir retrouvé de registres que pour la période du 29 juillet 1941 au 31 décembre 1943, non sans quelques lacunes. Comme le camp a été ouvert le 20 mai 1940 et que les Allemands l'ont évacué vers le 18 janvier 1945, cette période représente un peu plus de la moitié de la durée d'existence du camp sous leur autorité. Les registres retrouvés sont, paraît-il, au nombre de 51 et relèveraient 68.864 décès (et non pas 74.000 comme il a été dit par certains journalistes)<sup>5</sup>.

Les tenants de la version officielle de l'«Holocauste» ont éprouvé quelque gêne devant la nécessité, imposée par les révisionnistes, de réviser à la baisse, dans de pareilles proportions, le nombre des morts d'Auschwitz.

---

lonais entre 1940 et 1945.» (*Le Dictionnaire des noms propres*, Hachette, 1992) Pour l'évaluation de J.-C. Pressac en 1993, voy. note 4 ci-dessous et, pour son évaluation en 1994, voy. note 5, ci-dessous. Pour l'évaluation d'un dictionnaire édité par Hachette en 1991, voy. note 1, p. 1732.

1. «*The stark and inescapable fact that 800,000 to 900,000 human beings perished in Auschwitz, its gas chambers and its camps*» (Gerald Reitlinger, *The Final Solution*, 1971, p. 500).

2. «Total des morts : 775.000 [mais ce chiffre] peut comporter des lacunes. C'est pourquoi est à retenir actuellement le chiffre global de 800.000 victimes» (J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz/...*, p. 148). Pour l'évaluation de J.-C. Pressac en 1989, voy. note 2, ci-dessus et, pour son évaluation en 1994, voy. note 5, ci-dessous.

3. «Total des morts : 631.000 – 711.000; [...] on évalue le nombre des victimes à 630.000 à 710.000» (J.-C. Pressac, *Die Krematorien von Auschwitz...*, p. 202). Pour l'évaluation de J.-C. Pressac en 1989, voy. note 2 p. 1735 et, pour son évaluation en 1993, voy. note 4, ci-dessus.

4. Voy. F. Piper, *op. cit.*, 1992, p. 12-13 ; les références au procès Höss sont fournies par l'auteur.

5. Th. Grotum et J. Parcer, «Computer-aided Analysis of the Death Book Entries».

Comment expliquer qu'au procès de Nuremberg (1945-1946) une telle imposture ait été considérée d'emblée comme ayant valeur de « preuve authentique » grâce à l'article 21 du statut de ce tribunal ? Comment expliquer que, pendant des dizaines d'années, on ait laissé ce chiffre mensonger de quatre millions, dix-neuf fois répété, sur le monument d'Auschwitz-Birkenau ? Comment expliquer que, lors de cérémonies officielles, on ait demandé à tant de grands de ce monde, y compris le pape Jean-Paul II, de venir s'incliner devant une telle invention de charlatans ? Comment expliquer qu'en 1990 la France se soit dotée d'un article de loi antirévisionniste interdisant de contester les « crimes contre l'humanité » tels que décrits et évalués par le tribunal de Nuremberg ? Et puis, comment préserver de toute révision le chiffre de 5.100.000 (R. Hilberg) à 6.000.000 juifs morts pendant toute la guerre, s'il faut à ce point réviser le chiffre des morts d'Auschwitz ?

Aujourd'hui, des juifs expliquent que les Polonais, et eux seuls, auraient inventé le mensonge des quatre millions d'Auschwitz. Animés à la fois par l'antisémitisme et par la fierté nationaliste, les Polonais auraient ajouté à près de 1,5 million de morts juives environ 2,5 millions de morts polonaises ou autres<sup>1</sup> ! Cette explication n'est qu'un artifice. La vérité est que, dès la fin de la guerre, non seulement les juifs communistes mais aussi les autorités judiciaires de Pologne avaient répété que la majorité des morts d'Auschwitz était juive. A Cracovie, en 1946-1947, à propos du cas de Rudolf Höss, aussi bien le juge d'instruction que l'accusation avaient conclu qu'en plus de quelques centaines de milliers de morts « enregistrés » il y avait eu à Auschwitz soit quatre millions, soit au moins deux millions et demi de morts, « la plupart juives »<sup>2</sup>. Durant l'hiver 1963-1964, un monument

---

1. En 1983, G. Wellers n'imputait ni aux Polonais, ni aux Russes, ni aux communistes ce mensonge ou cette erreur aux dimensions spectaculaires. Il écrivait : « Depuis quelques années, ayant compris les difficultés de ce problème, et ayant retrouvé la lucidité du jugement, on évite d'avancer des chiffres, mais on sait que quatre millions de morts à Auschwitz est un chiffre exagéré, dû au traumatisme, au choc naturel, inévitable qui dominait le psychisme des survivants pendant les premières années après la fin de la guerre, après la fin de leur cauchemar. » (G. Wellers, *op. cit.*, 1983, p. 138-139). G. Wellers mettait donc en cause les « survivants », tout en oubliant de rappeler sa propre « estimation prudente » de 1973 (voy. note 2, p. 1734). En 1989, Y. Bauer accuse les « *official Polish propagandists* » ; il dit que « *some Poles disseminate the wrong figures [...] in order to create a national myth* » ; il dénonce « *the Poles' concept of themselves as the crucified nation, the real sufferers of Europe.* » (« *Auschwitz and the Poles. Fighting the distortions* »). « *The figure propagated by the Communist regime was that 2,000,000 Jews and 2,000,000 non-Jews, mainly Poles, were killed.* » (B. Helfgott, Chairman of Yad Vashem Charitable Trust, London, *The Independent*, 3 August 1990). « *The communists tried to "de-Judaize" Auschwitz [...], said Lerman who is also a member of the International Council of the State Museum of Auschwitz* » (« *The Polish communist's false Auschwitz story.* », *The Philadelphia Inquirer*, 29 mars 1992, p. A1, 10). Luc Rosenzweig met en cause « la vulgate national-communiste » (« *Auschwitz, la Pologne et le génocide* »).

2. Voy. note 6, p. 1735. En outre, on remarquera, dans notre liste récapitulative des diverses estimations, que les juifs eux-mêmes ont souvent indiqué pour le nombre

spécifique fut construit en mémoire des «millions de juifs, martyrs et combattants» exterminés dans ce camp; l'inscription était en polonais, en yiddish et en hébreu <sup>1</sup>.

Ajoutons enfin que, pour les historiens de l'«Holocauste», la plupart des juifs d'Auschwitz auraient été **tués** au moyen d'un insecticide: le Zyklon B. Pour Arthur R. Butz et pour d'autres révisionnistes, le nombre total des morts d'Auschwitz a dû s'élever à quelque cent cinquante mille, dont environ cent mille juifs <sup>2</sup>. Pour eux, la plupart des juifs n'ont pas été **tués** mais sont **morts**, surtout à cause des épidémies de typhus. Les révisionnistes font observer que, si les Allemands avaient disposé de plus grandes quantités de l'insecticide Zyklon B précisément pour combattre ces épidémies, il serait mort moins de personnes à Auschwitz non seulement parmi les juifs, les Polonais, les Russes et d'autres détenus mais aussi parmi les médecins, les fonctionnaires et les gardiens allemands.

### Résumé et conclusion

Selon les historiens officiels (ceux que protègent les lois de la République française et le pouvoir médiatique), ce nombre varie de 9.000.000 (c'est le chiffre de *Nuit et Brouillard*, film imposé depuis 1955 à tous les lycéens de France) à un nombre compris entre 630.000 à 710.000 (c'est le chiffre d'un auteur récemment publié par le Centre national de la recherche scientifique française); selon ces historiens, ces personnes auraient été, pour la plupart, victimes d'une politique d'extermination physique. Mais, selon les auteurs révisionnistes, le nombre des morts serait de 150.000, pour la plupart victimes d'épidémies diverses et, en particulier, du typhus.

Sous l'influence des auteurs révisionnistes, les historiens officiels ont sont venus à pratiquer de si importantes révisions à la baisse qu'on ne comprend pas de quel droit on pourrait continuer en France d'imposer, par la force de la loi, tel ou tel chiffre. A elles seules, les deux inscriptions officielles portées successivement sur le monument d'Auschwitz-Birkenau, d'abord jusqu'en 1990, puis à partir de 1995, prennent aujourd'hui, sans qu'on l'ait voulu,

---

de leurs coreligionnaires morts à Auschwitz des chiffres supérieurs à celui de 1.500.000. Ils n'ont donc pas le droit d'imputer leurs propres exagérations à des non juifs.

1. « *In memory of the millions of Jews martyrs and fighters exterminated at the Auschwitz-Birkenau camp by the Hitlerian race murderers, 1940-1945* ». Cette inscription figurait sur un monument bâti, d'après J.-C. Pressac, durant l'hiver 1963-1964 et plus tard (?) supprimé [subsequently removed] (J.-C. Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation...*, p. 262-263).

2. « *I feel reasonably secure in placing the total in the range 100,000-150,000, probably closer to the former [...]. The number of Jewish dead of natural causes at Auschwitz seems less than 100,000.* » (A. R. Butz, « *Compte rendu de Why Did the Heavens not Darken...* », p. 369-370; voy. aussi « *Some Thoughts on Pressac's Opus...* », p. 26).

valeur d'avertissement: elles rappellent que, ni en histoire ni ailleurs, il ne devrait exister de vérité officielle.

### **Inscription sur le monument d'Auschwitz-Birkenau jusqu'au 3 avril 1990**

«ICI, DE 1940 A 1945, 4 MILLIONS D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS ONT ÉTÉ TORTURÉS ET ASSASSINÉS PAR LES GÉNOCIDES HITLÉRIENS<sup>1</sup>. »

### **Inscription sur le même monument à partir de 1995**

«QUE CE LIEU OÙ LES NAZIS ONT ASSASSINÉ UN MILLION ET DEMI D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS, EN MAJORITÉ DES JUIFS DE DIVERS PAYS D'EUROPE, SOIT A JAMAIS POUR L'HUMANITÉ UN CRI DE DÉSEPOIR ET D'AVERTISSEMENT. »

*N.B. Cette étude ne constitue qu'une esquisse des réponses données ou imposées à la question: « Combien de morts à Auschwitz ? » Il serait facile de fournir des milliers d'autres références. La difficulté du travail tient, en revanche, à ce que, selon les cas, les évaluations peuvent porter sur des catégories de morts très différentes: dans tel cas, on évalue le nombre des « tués », des « gazés », des « juifs » et, dans tel autre cas, on parle de « morts », de « victimes » et on ne distingue pas les « juifs » des « non juifs ». Quelquefois aussi les évaluations ne portent que sur une période limitée. Pour ma part, j'ai évité toute extrapolation numérique à partir d'un chiffre donné pour une courte période de la vie du camp d'Auschwitz.*

### **Note bibliographique**

Chez les historiens qui soutiennent la thèse selon laquelle Auschwitz aurait été un camp d'extermination, les principales études portant sur le nombre des morts dans ce camp sont, respectivement, celles du Français Georges Wellers publiées en 1983 et 1990 et celles du Polonais Franciszek Piper publiées en 1991, 1992 et 1994:

- G. Wellers, « Essai de détermination du nombre des morts au camp d'Auschwitz », *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1983, p. 127-159 ;
- « A propos du nombre de morts au camp d'Auschwitz », *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1990, p. 187-195 ;

---

1. En anglais : « Four million people suffered and died here at the hands of the Nazi murderers between the years 1940 and 1945 » ; en allemand : « Martyrer- und Todesort von 4 Millionen Opfern ermordet von nazistischen Völkermördern, 1940-1945 ».

– F. Piper, «Estimating the Number of Deportees to and Victims of the Auschwitz-Birkenau Camp», Jerusalem, *Yad Vashem Studies*, XXI (1991), p. 49-103.

Cette dernière étude, corrigée et augmentée, a été publiée sous la forme d'une brochure en langue anglaise imprimée en Pologne:

– *Auschwitz. How Many Perished. Jews, Poles, Gypsies...*, [completed reprint], printed in Poland by Poligrafia ITS, 30-306, Krakow, 1992, 68 p.

On peut aussi consulter :

– «The Number of Victims» in Yisrael Gutman and Michael Berenbaum eds, *Anatomy of the Auschwitz Death Camp*, published in association with the United States Holocaust Memorial Museum, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 1994, p. 61-80.

De ces cinq études, les plus intéressantes sont, pour G. Wellers, celle de 1983 et, pour F. Piper, celle de 1992, soit, en abrégé ci-dessous: «G. Wellers, *op. cit.*, 1983» et «F. Piper, *op. cit.*, 1992». Les deux auteurs procèdent au rappel – douloureux pour eux – des «erreurs» commises dans le passé quant au nombre des morts d'Auschwitz. A ce propos, je recommande la lecture de G. Wellers, *op. cit.*, 1983, p. 138-139, et celle de F. Piper, *op. cit.*, 1992, p. 5-16. Rien ne montre mieux que ces pages à quel point, sur ce sujet pourtant si grave du nombre des morts, on s'est laissé aller aux pires fantaisies.

\*\*\*

20 décembre 1995

### **Conseils à certains révisionnistes («Fuyez la théorie, interrogez la réalité !»)**

*[L'ensemble ci-après a été rédigé en anglais. Je l'ai adressé à quelques révisionnistes rencontrés à Munich et en Bavière du Sud en octobre 1993. Certains de ces révisionnistes m'avaient, je dois le dire, déçupar la suffisance avec laquelle ils développaient soit des vues théoriques, soit des considérations pédantes sur le problème des «chambres à gaz» nazies ou sur le fonctionnement et le rendement des fours crématoires dans les camps de concentration allemands. A ces révisionnistes je me permets, dans le présent texte, de recommander plus de modestie, plus de prudence et un plus grand souci de l'humble réalité. Sur un aspect du problème des «chambres à gaz», c'est-à-dire sur le risque pratique d'explosion du gaz cyanhydrique, je leur cite la lettre d'un ingénieur californien et, sur un autre aspect de ce même problème, c'est-à-dire sur le risque pratique d'intoxication pour toute personne habitant près d'un lieu à désinsectiser par un gaz hautement toxique, je leur cite un*

*récent article de journal inspiré par un communiqué de l'Agence allemande de presse.]*

La théorie n'est pas la *vraie* vie et le pédantisme n'est pas la *vraie* science.

***Liberty Bell, décembre 1994, p. 36-37.***

Si l'on désire savoir ce que sont *dans la réalité* les dangers du gaz cyanhydrique ou de tout autre gaz hautement toxique, il faut *commencer* par vérifier ce que sont ces dangers *dans la réalité* et non pas d'après des théories, des spéculations, des extrapolations. Si l'on désire savoir quelles étaient les possibilités *réelles*, à supposer qu'il y en ait eu, pour les Allemands, dans les années quarante, d'exécuter des millions de personnes avec du gaz cyanhydrique, il faut *commencer* par vérifier ce qu'était *en réalité* une chambre à gaz d'exécution aux États-Unis à cette époque (matériau, forme, technique, fonctionnement). Si l'on désire savoir quelles étaient les possibilités *réelles* pour ces Allemands d'incinérer des millions de cadavres dans des crématoires, il faut *commencer* par vérifier combien de cadavres au maximum un four crématoire peut *en réalité*, aujourd'hui, incinérer en l'espace d'un mois (il ne faut pas demander combien de temps est nécessaire pour incinérer un cadavre; cette question est trop théorique et, des réponses obtenues, on risquerait de déduire des extrapolations erronées).

Dans la livraison d'octobre 1994 de *Liberty Bell*, vous avez publié un article de Friedrich Berg sous le titre: «Les machinistes devaient porter un masque à gaz quand ils s'occupaient des fourneaux». J'avais pris part au débat par une lettre que vous aviez publiée dans la livraison d'avril 1993 de *Liberty Bell*; il y était question du caractère explosif du HCN [acide cyanhydrique] et de mon expérience, en tant qu'ingénieur, du matériel anti-explosion utilisé pour le gaz naturel.

Ce n'est pas l'existence d'une proportion tonnante air-gaz qui détermine l'installation de dispositifs anti-explosion. Ce qui préoccupe, c'est le fonctionnement défectueux du matériel ou l'erreur de l'opérateur dans la manipulation des gaz inflammables à proximité d'un foyer ouvert. En particulier, les fuites, par le matériel, de gaz plus lourd que l'air (ce qui n'est pas le cas du HCN) dans des locaux fermés. Pour l'industrie, c'est le propane qui est le mauvais larron. Dans la plupart des cas, on exagère le danger, mais les installations se font néanmoins conformément au règlement de la National Electric [Company]. Ce qui ne veut pas dire que telles étaient les exigences en Allemagne nationale-socialiste. Je suis certain que tous les

plans de l'époque, pour toute installation qui comportait normalement la présence de quelque proportion que ce fût de HCN dans l'atmosphère, prévoyaient du matériel anti-explosion, quoi qu'on en pense à la firme Du Pont [de Nemours].

Il est exact que les limites d'inflammabilité du HCN s'étendent de 5,6 à 40 % en volume dans l'air, mais ces limites valent pour les conditions normales et elles s'élargissent en fonction de la température et, je pense, de la pression. Si bien que, si une poche de mélange air-gaz prend feu, le brusque accroissement de température enflammera également les volumes plus dilués de mélange air-gaz, ajoutant ainsi à la masse enflammée, donc à l'explosion.

Récemment, en feuilletant ma collection d'anciens numéros du magazine *Life*, je tombais sur un article (*Life*, 22 décembre 1947, p. 31) avec des photos d'une maison de Los Angeles «avant» et «après» une fumigation au gaz cyanhydrique. La photo d'«après» montrait la maison totalement effondrée après la dévastation provoquée par l'explosion. Par ailleurs, cette année [1994], au cours des informations, on a rapporté qu'une maîtresse de maison avait ouvert, pour une seule opération, vingt-cinq boîtes de désinfectant (bombes anti-punaises), ce qui avait provoqué une explosion.

Dans la vie réelle, le HCN explose bel et bien. Je reconnais aussi que la plupart des gens qui l'utilisent en ignorent généralement le danger.

R. T., Californie

[R.T. est un ingénieur répondant à F. Berg qui minimisait les dangers d'explosion du HCN.]

***Kreiszeitung Böblinger Bote*, 16  
novembre 1995, p. 7,  
d'après «DPA» [Deutsche Pressagentur].**

### **Désinsectisation improvisée**

Le ratage a été complet. Trois habitants de la localité ont été intoxiqués tandis qu'une quantité d'insectes xylophages en ont réchappé: tel est le bilan d'une opération désastreuse entreprise contre des nuisibles dans une église de la localité touristique de Lovran, près de Rijeka en Croatie. A cause du travail improvisé des désinsectiseurs, il a fallu, pour raison de sécurité, évacuer plusieurs centaines d'habitants de la localité.

Les désinsectiseurs avaient voulu s'attaquer de nuit, au moyen d'un gaz hautement toxique, à des vers à bois dans l'église Saint-Juraj de Lovran. Comme ils n'avaient pas obturé le bâtiment dans les règles de l'art, le gaz s'était échappé vers les maisons voisines où les habitants étaient déjà en train de dormir. «Subitement pris de nausées, les gens se sont heureusement tout de suite éveillés, ce qui les a sauvés d'une mort certaine», écrit le journal *Vecernji List*. Cependant, trois habitants ont souffert d'intoxication grave. Le maire a décidé l'évacuation du centre de la localité. Les désinsectiseurs ont été arrêtés. Les vers à bois ont survécu.

Je dois la communication de cet article à l'obligeance du chimiste allemand Germar Rudolf qui avait participé aux rencontres révisionnistes de Munich et de Bavière du Sud et qui m'écrivait, le 5 décembre 1995 :

«L'information de l'Agence allemande de presse est parue dans bien d'autres journaux. Cette information prouve en fait ce que vous avez toujours affirmé [sur le sujet] – contre le scepticisme de maint révisionniste, y compris moi-même.»

\*\*\*

26 décembre 1995

### **De quel droit les vainqueurs de la seconde guerre mondiale dénoncent-ils les pillages exercés par le vaincu ?**

Le père de l'ordinateur était un Allemand du III<sup>e</sup> Reich dont les recherches furent financées par les autorités du III<sup>e</sup> Reich.

Si on mène grand bruit autour des pillages, les uns réels et les autres supposés, de Hitler, de Göring ou des autorités allemandes d'occupation pendant la dernière guerre, on est, en revanche, discret sur les plus vastes pillages qu'ait probablement connus l'histoire mondiale: ceux qu'ont perpétrés, en Allemagne, à partir de 1945, les vainqueurs de la seconde guerre mondiale. En particulier, le vol des brevets et des découvertes scientifiques semble avoir atteint des proportions considérables. Par ailleurs, dans une Allemagne exsangue, dont on démantelait les usines et dont on emprisonnait ou poursuivait devant les tribunaux une grande partie des élites dirigeantes de l'économie, de la science et de l'enseignement, beaucoup de savants et d'ingénieurs de tout premier ordre n'avaient d'autre ressource que de se mettre au service des vainqueurs.

Il faudrait pouvoir comparer en toute sérénité la politique économique de l'Allemagne dans les territoires qu'elle a occupés pendant la guerre avec la



politique économique des Américains, des Britanniques, des Français et des Soviétiques pendant la guerre et *après la guerre* dans les pays qu'ils ont, à leur tour, occupés. On a tendance à exagérer l'aide apportée par les Américains à l'Allemagne avec le «plan Marshall». Cette aide fut tardive (1948-1952) et les États-Unis ne firent là que restituer une petite partie de ce qu'ils avaient auparavant volé à l'Allemagne (ou de ce qu'ils avaient permis à d'autres vainqueurs de voler à l'Allemagne). «Passe-moi ta montre, je te dirai l'heure !» Avec le plan Marshall, les Américains ont «dit l'heure» aux Allemands des «années zéro». Je dois cette remarque au révisionniste Ernst Zündel.

Au sujet de la politique économique de l'Allemagne dans les territoires qu'elle a occupés pendant la guerre, il est un aspect qu'on néglige souvent: celui de l'*aide* apportée par ce pays aux économies européennes menacées d'effondrement à cause, en particulier, du blocus exercé d'abord par les Britanniques seuls, puis par les Britanniques et les Américains réunis. Sans doute l'Allemagne était-elle mue par la nécessité de sauvegarder autant que possible l'économie et la monnaie des pays occupés mais ainsi a-t-elle agi en la circonstance. Il faut donc le dire et non le cacher.

La Grèce, par exemple, était menacée, à cause du blocus anglais, à la fois par la famine et par l'effondrement de sa monnaie. L'Allemagne fut amenée à prendre en faveur de la Grèce qu'elle occupait des mesures que les manuels d'histoire passent sous silence parce qu'elles ne correspondent pas du tout à l'image qu'on se fait ordinairement de l'Allemagne nationale-socialiste. En pleine guerre, L'Allemagne qui, pourtant, manquait cruellement d'or et de ravitaillement, envoya à la Grèce (et à l'Albanie) un million trois cent mille livres d'or, soixante-mille tonnes d'aliments divers ainsi que des produits d'exportation *allemands*. A partir d'une certaine époque, en accord avec les Britanniques, «le bateau suédois *Halaren* quittait chaque mois Trieste ou Venise pour le Pirée, chargé de ravitaillement *allemand* destiné à la Grèce». Du moins est-ce là ce que rapportait, sans être démenti, l'ambassadeur Hermann Neubacher, ancien maire de Vienne, qui déclarait devant le Tribunal de Nuremberg qu'«ainsi, en accord avec le Plan de quatre ans [c'est-à-dire avec l'accord d'Hermann Göring], Funk [ministre de l'Économie] avait consenti le sacrifice le plus lourd pour l'Allemagne, à savoir: envoyer en Grèce une grande quantité d'or pour retarder l'inflation<sup>1</sup>.»

Il semble que bien des exemples aussi étonnants que celui-là pourraient être cités à propos de la politique économique de l'Allemagne dans les territoires occupés, y compris en Pologne, dans les pays Baltes et en Ukraine.

---

1. *TMI*, XI, p. 441-443.

# 1996

[Jacques DUPONT]

20 février 1996

## Contre le révisionnisme historique

Sous le titre, laborieux et contourné, de *Comment l'idée vint à M. Rassinier*, un étudiant du nom de Florent Brayard vient de consacrer un factum à «la naissance du révisionnisme».

Il arrive que la qualité morale d'un auteur puisse se juger à la simple lecture des premières et des dernières lignes de son ouvrage. C'est ici le cas. Le livre s'ouvre sur deux brèves épigraphes qui laissent entendre que les écrits révisionnistes, à commencer par ceux de Paul Rassinier (ancien résistant, ancien déporté, et père du révisionnisme), ne peuvent que laisser des «plaies» au cœur de leurs victimes et sont des «crachat[s] de dément[s]». Et le même livre se clôt sur un alinéa où l'auteur remercie la veuve de P. Rassinier de lui avoir communiqué les archives de son mari !

Entre ces premières et ces dernières lignes coule, au long de quatre cent cinquante pages, un flot de basses spéculations sur le compte de P. Rassinier et de quelques autres révisionnistes. On ne constate aucun effort de réflexion. Le désordre règne. Les titres et sous-titres des chapitres ou des sections ne permettent guère de discerner une progression logique. Le quart du texte se compose de notes à tiroir où l'auteur a entassé pêle-mêle des matériaux qu'il ne savait où placer. L'expression est embarrassée. Elle s'encombre d'images et de clichés empruntés au mauvais journalisme. Trop souvent, le ton est celui de la plus pesante ironie.

F. Brayard réalise une prouesse. Il escamote presque entièrement la pièce centrale de l'argumentation révisionniste qui, comme on le sait, est d'ordre matérialiste et physico-chimique. Il ne souffle mot du résultat matériel des enquêtes du Français Robert Faurisson, de l'Américain Fred Leuchter, de l'Allemand Germar Rudolf, de l'Autrichien Walter Lüftl (ancien président de la Chambre des ingénieurs d'Autriche), du Canadien John Ball, du Germano-Canadien Ernst Zündel. Il nomme Michel de Bouard mais sans mentionner le ralliement au révisionnisme, à partir de 1986, de cet ancien déporté, membre éminent de l'Université de Caen et du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale. Il dénature la thèse d'Henri Roques. La personnalité de

R. Faurisson, auquel il consacre tout un chapitre, le subjugue ou le hante comme un cauchemar qui paralyserait toute faculté d'analyse. Il passe sous silence ce que l'exterminionniste Yehuda Bauer a dit de l'«ineptie» de «Wannsee» et ce que l'exterminionniste Christopher Browning a déclaré sur la non-valeur du témoignage de Rudolf Höss. Pas un mot non plus d'Éric Conan et de son enquête de *L'Express* (19-25 janvier 1995) sur les manipulations du musée d'Auschwitz !

A l'exemple de tous ceux qui, en France, font profession d'écrire contre le révisionnisme, l'auteur a pris soin de n'aller interroger aucun révisionniste. L'ouvrage est préfacé par Pierre Vidal-Naquet. Avant sa publication en 1996, sous sa forme présente, il n'était, à l'origine, qu'un mémoire universitaire dont la soutenance se serait déroulée en 1991 ; on nous précise : «sous la direction de Pierre Nora (au jury, Pierre Vidal-Naquet)».

Jacques Dupont

\*\*\*

12 mars 1996

### **Une illustration autrichienne du mythe des chambres à gaz**

Brigitte Bailer-Galanda, Wolfgang Benz, Wolfgang Neugebauer sont les trois principaux auteurs d'un ouvrage sur «la vérité et “le mensonge d'Auschwitz”» destiné, nous dit-on, à combattre «la propagande “révisionniste”»<sup>1</sup>. Il s'agit d'un recueil d'articles qui émanent principalement de collaborateurs du Centre de documentation de la Résistance autrichienne (DÖW). W. Benz, lui, dirige le centre de recherches sur l'antisémitisme de l'Université technique de Berlin.

### **La préface d'un imposteur**

La préface est de Simon Wiesenthal dont les mensonges ne se comptent plus. Sur ce chapitre, je renvoie, d'une part, à l'article que j'ai intitulé «Simon le menteur» (2 juillet 1995)<sup>2</sup> et, d'autre part, à la dévastatrice émission «Panorama» de la première chaîne de télévision allemande (ARD) consacrée, le 8 février 1996, aux mensonges de S. Wiesenthal<sup>3</sup>. Dans cette émission on voit se succéder une série de personnalités juives qui ont fini par dénoncer l'imposteur. Ces personnalités sont notamment : Eli Rosenbaum (responsable de l'*Office of Special Investigations*, organisme rattaché au

---

1. B. Bailer-Galanda, W. Benz, W. Neugebauer, *Wahrheit und «Auschwitzlüge»*.

2. Reproduit dans le présent volume à la page 1714.

3. Voy., également, M. Weber, «Simon Wiesenthal, le faux “chasseur de nazis”».

ministère de la Justice aux États-Unis et spécialisé dans la recherche des «criminels de guerre»), Rafi Eitan (qui avait dirigé l'opération de l'enlèvement d'Eichmann), Isser Harel (ancien responsable du Mossad), Ottmar Katz (reporter abusé par S. Wiesenthal dans l'affaire Mengele), Benjamin Weiser Varan (ancien ambassadeur d'Israël à Asuncion) et Neal Sher (prédécesseur d'Eli Rosenbaum). Les responsables de la *Commission of Inquiry on War Criminals* du Canada joignent leurs voix à ce concert d'accusations<sup>1</sup>.

### Un ouvrage fallacieux

L'ouvrage contient vingt-quatre illustrations mais on n'y trouve aucune réponse à mon défi : «Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie.» On n'y découvre nulle photographie, nul dessin de ces prétendus abattoirs chimiques que, sur place, on continue de présenter aux touristes soit «à l'état d'origine», soit «reconstruits», soit «en ruines». Et cela, qu'il s'agisse, en particulier, d'Auschwitz, de Birkenau ou de Mauthausen. Les 29 et 30 avril 1995, les médias du monde entier annonçaient à son de trompe la «Découverte de la première preuve technique des chambres à gaz». On ajoutait qu'il s'agissait d'un ventilateur utilisé à Mauthausen par les nazis pour aspirer le gaz contenu dans la chambre à gaz après la mort des victimes. «Cette découverte est capitale», précisait Florian Freund, l'un des historiens à l'origine de ladécouverte<sup>2</sup>. Or, F. Freund est précisément l'un des auteurs du livre en question. Son chapitre sur «les meurtres par gaz-poison à Mauthausen et Gusen» est indigent. Il ne contient pas la moindre information véritablement technique, à l'exception d'une photographie de mai 1945, qui représente un Américain extrayant deux boîtes d'un kit de gazage. On se garde bien de nous dire qu'il s'agit d'un kit de gazage... de désinfection ! Quant à la prétendue chambre à gaz visitée par des foules de touristes à Mauthausen, F. Freund explique qu'elle a été, depuis 1945, «restaurée» et à ce point «retouchée» dans sa substance qu'on ne peut plus dire exactement quel pouvait en être l'état d'origine<sup>3</sup>.

---

1. Voy. L. Millot, «Une émission déboulonne Wiesenthal. Le chasseur de nazis présenté comme un imposteur à la télé allemande» ou encore L. Delattre, «Le "chasseur de nazis" Simon Wiesenthal est critiqué aux États-Unis et en Israël».

2. Voy. *Var Matin*, 29 avril 1995, p. 15, ou *The Sunday Times* (Australie), 30 avril 1995.

3. Sur l'imposture de la «chambre à gaz» de Mauthausen et sur les versions successives et contradictoires fournies aux visiteurs, au cours des ans, par les autorités du musée quant à la description et au fonctionnement de cette «chambre à gaz», on peut lire de F. Leuchter, «Le Second Rapport Leuchter (Dachau, Mauthausen, Hartheim), préparé à la demande de Ernst Zündel, 15 juin 1989». D'abord rédigé en anglais, ce rapport a également été publié en allemand avec une bibliographie critique de R. Fau- risson, reproduite ci-dessus dans le vol. III, p. 1073.

Nulle question de ventilateur. Or, ce ventilateur a été trouvé soit avant, soit après la rédaction du livre ; dans le premier cas, le fait qu'on ne le mentionne pas dans ce livre signifie que F. Freund s'est aperçu que cette « preuve technique » n'en était pas une ; dans le second cas, l'annonce de la « découverte de la première preuve technique » prouve que F. Freund n'a pas apporté la moindre preuve technique dans son chapitre.

D'Auschwitz, on nous montre une partie des ruines du Krematorium-II, censé avoir contenu une chambre à gaz homicide, mais la photographie est prise de telle façon qu'au lieu de nous donner à voir les ruines de cette prétendue chambre à gaz on nous fait voir les ruines... du prétendu vestiaire. Il faut dire que les ruines de la « chambre à gaz » sont gênantes : on peut, encore aujourd'hui, y constater l'absence, dans le toit, de tout prétendu orifice d'introduction des granulés de Zyklon B ! Pour éviter d'appeler l'attention du lecteur sur cette fausse chambre à gaz, on lui a donc montré un faux vestiaire. En réalité, il s'agissait de deux chambres froides (*Leichenkeller*) pour les cadavres en attente de crémation.

### **Le refus obstiné d'une expertise**

Tous ces vestiges ou toutes ces ruines seraient à expertiser. Les révisionnistes l'ont fait. Qu'attendent les exterminationnistes pour entreprendre, à leur tour, une telle expertise technique et pour en publier les résultats ?

Le 5 mai 1992, le révisionniste Gerd Honsik était condamné par le tribunal de Vienne à une peine de dix-huit mois et dix jours d'emprisonnement. Son avocat était Herbert Schaller. Le président du tribunal s'appelait Walter Stockhammer. L'expert (*sic*) de l'accusation était le professeur Gerhard Jagschitz. Dans sa scandaleuse expertise, ce dernier avait conclu à l'existence de chambres à gaz homicides à Auschwitz. Il l'avait fait à partir de documents allemands – fort connus des révisionnistes – mentionnant des gazages... de désinfection. Aucune expertise technique de l'arme du crime n'avait été fournie au tribunal. Aucune preuve technique non plus, puisque, aussi bien, comme on vient de le voir, c'est seulement en 1995, soit trois ans plus tard qu'on prétendrait saluer « la première preuve technique » ! Le soir du verdict, un long débat consacré à l'affaire Honsik rassemblait huit personnes à la télévision autrichienne. Les participants étaient, d'une part, l'avocat H. Schaller et, d'autre part, tous ligüés contre lui, sept personnes et l'animateur. L'avocat, manifestement effrayé par la perspective d'être à son tour poursuivi pour délit de révisionnisme, eut tout de même le courage, au début et à la fin de l'émission, de dire qu'une expertise technique semblait nécessaire. Le professeur Jagschitz bredouilla qu'une telle expertise était possible mais seulement à titre de « complément » de ce que rapportaient témoins et documents (ce qui n'a pas de sens). Tous les autres participants esquivrèrent le

sujet. Tous, sauf un : W. Benz, qui se déclara contre une telle expertise, sans donner ses raisons.

W. Benz est l'un des trois auteurs principaux de la publication de *Wahrheit und «Auschwitzlüge»*. Cet universitaire s'est fait une spécialité, en Allemagne, de la dénonciation des révisionnistes. Il doit savoir qu'une expertise officielle confirmerait inévitablement les expertises révisionnistes et, en particulier, celles, successivement, de l'Américain F. Leuchter, de l'Allemand Germar Rudolf et de l'Autrichien Walter Lüftl, ancien président de la chambre des ingénieurs d'Autriche. A cause de ses conclusions, W. Lüftl a été contraint de démissionner de ce poste de haute responsabilité. Le ministère public a voulu le poursuivre puis, a renoncé à toute poursuite. Et pour cause : W. Lüftl aurait démontré, dans son procès, à la face du monde entier, l'imposture des chambres à gaz.

### **Conclusion pratique**

En Autriche, sous le règne de Simon Wiesenthal, le juge Stockhammer, le professeur Jagschitz et le Centre de documentation de la Résistance autrichienne (DÖW) ont collaboré dans le mensonge des prétendues chambres à gaz nazies.

Le livre de B. Bailer-Galanda, de W. Benz, de W. Neugebauer, de F. Freund et de huit autres auteurs – livre préfacé par S. Wiesenthal lui-même – est remarquable par son indigence, ses insuffisances et ses silences. Il illustre le mythe qui s'est, pendant un demi-siècle, développé autour des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz (en Pologne) et de Mauthausen (en Autriche). Les exterminationnistes ont obstinément refusé l'expertise technique de ces chambres à gaz parce qu'ils devaient savoir – et parce qu'aujourd'hui, mieux que jamais, ils doivent savoir – qu'une telle expertise ne pourrait que confirmer les expertises techniques menées, sur la demande des révisionnistes, à Auschwitz, à Mauthausen et dans quelques autres anciens camps de concentration du III<sup>e</sup> Reich.

Le devoir des citoyens allemands et des citoyens autrichiens est devenu clair : il est d'exiger une expertise technique de l'arme du crime. On n'a plus le droit de les renvoyer à des «témoignages», à des «aveux», à des décisions judiciaires, à des livres, à des films et à des articles : on doit leur fournir la preuve matérielle que les locaux désignés aux touristes comme ayant servi d'abattoirs chimiques ont pu être utilisés et ont été effectivement utilisés à de telles fins criminelles. Ce qui s'impose dans l'étude des crimes les plus ordinaires s'impose, à plus forte raison, dans l'étude du plus extraordinaires crimes. Tout le reste n'est que littérature. Tout le reste n'est que diversion et

n'a pas plus de valeur que le pitoyable ouvrage du DÖW, préfacé par l'impos-  
teur Simon Wiesenthal <sup>1</sup>.

\*\*\*

9 février 1996

### Élie Wiesel: un mensonge de plus

Le 7 février, Élie Wiesel, prix Nobel de la Paix, professeur à l'université de Boston, a reçu les insignes de docteur *honoris causa* de l'université (de Picardie) Jules Verne. Dans sa livraison du 9 février, *Le Courrier Picard* écrit à propos de la conférence donnée par É. Wiesel:

« Dans le public une question fuse: "Et que pensez-vous de l'émergence des courants révisionnistes et négationnistes?" É. Wiesel répond: "Ce sont des antisémites virulents, vicieux, structurés et bien financés. Le jour où j'ai reçu le prix Nobel, ils étaient des centaines dans la rue à manifester contre moi. Jamais je ne leur accorderai la dignité du débat. Ce sont des êtres moralement malades. Je crois savoir combattre l'injustice, je ne sais pas combattre la laideur." »

On reconnaît là le langage habituel d'Élie Wiesel mais la phrase « le jour où j'ai reçu le prix Nobel, ils étaient des centaines dans la rue à manifester contre moi » est nouvelle et constitue un mensonge de plus chez ce « grand faux témoin », comme je l'ai appelé, ou chez ce « marchand de Shoah », comme l'a appelé Pierre Vidal-Naquet <sup>2</sup>.

Pour avoir été présent sur les lieux, à Oslo, en décembre 1986, je peux certifier que le nombre des manifestants contre Élie Wiesel était égal à zéro. Trois personnes distribuaient un tract, rédigé en suédois et en anglais, sur "Élie Wiesel, un grand faux témoin". Il s'agissait de trois Français: Pierre Guillaume, Serge Thion et moi-même.

[Publié dans *Rivarol*, 15 mars 1996, p. 2.]

\*\*\*

15 mars 1996

---

1. Les auteurs de cet ouvrage ont cherché à donner le change en invoquant, selon la tradition, une expertise polono-communiste de l'Institut d'expertise de Cracovie. Datede du 15 décembre 1945, cette expertise porte sur des pièces de zinc « d'orifices d'aération », des cheveux ou des objets métalliques retrouvés à Auschwitz. Elle ne décrit ni n'analyse aucun local censé avoir servi de chambre à gaz homicide. Le paradoxe est que les Polonais, qui disposaient pourtant d'un institut d'expertises judiciaires, n'ont précisément pas expertisé l'arme du crime !

2. P. Vidal-Naquet, Entretien avec Michel Folco, p. 57.

## Une nouvelle version juive de l'«Holocauste»

Il y a deux ans et demi, j'annonçais que les juifs seraient un jour contraints d'abandonner progressivement le mensonge des chambres à gaz nazies mais qu'ils le feraient non sans maintenir avec aplomb que l'«Holocauste» reste une vérité inchangée <sup>1</sup>.

Ce jour est arrivé le 15 décembre 1995.

Ce jour-là, Michel Korzec, professeur néerlandais d'origine juive polonaise, a publié dans le périodique *Intermediair*<sup>2</sup> un long article où il déclare qu'on a trop insisté sur l'importance des chambres à gaz et sur le nombre des gazés. Il ajoute, au prix d'une contorsion dialectique digne de la Cabale, que les Allemands, et non les juifs, sont responsables de cette erreur.

Il estime que sur les cinq [et non les six] millions de juifs victimes de l'«Holocauste», seuls «peut-être sept cent mille à huit cent mille [et non des millions] ont été gazés». Il ne nous dit pas comment il est parvenu à cette estimation, qui est d'autant plus surprenante de sa part qu'il avoue ne pas savoir combien de juifs ont péri dans des «camps d'extermination comme Treblinka et Sobibor», ni même à Auschwitz ou à Birkenau.

Sa théorie est qu'il existe un «mythe de l'efficace meurtre de masse» selon lequel un petit nombre d'Allemands auraient conçu et fait fonctionner un petit nombre d'abattoirs chimiques liquidant (grâce à une technique moderne) des foules de juifs alors qu'en réalité, pour lui, le «meurtre de masse» s'est produit en un grand nombre de lieux situés en Europe de l'Est (grâce à «des moyens primitifs» comme les exécutions, les coups, les pendaisons, la famine provoquée), ce qui implique qu'ont pris part au meurtre un nombre très important d'Allemands.

M. Korzec, qui n'en est pas à une impudence près, insinue que, si la justice allemande punit ce qu'elle appelle «le mensonge d'Auschwitz», c'est peut-être pour accréditer la version la plus favorable aux Allemands: à savoir que seul un petit nombre d'Allemands ont été impliqués dans le «meurtre de masse» des juifs.

Le Belge Siegfried Verbeke, qui publie des ouvrages et un périodique révisionnistes, fait montre d'un courage et d'une activité exceptionnels. Dans une récente livraison de son périodique <sup>3</sup>, il a reproduit l'intégralité de l'article de M. Korzec. Il présente cet article comme un document significatif; un universitaire juif, tout en critiquant les révisionnistes, y reconnaît la valeur de leurs arguments et demande qu'on ne fasse plus tomber le révisionnisme sous le coup de la loi. S. Verbeke pense également que l'universitaire

---

1. R. Faurisson, «Les juifs pourraient renoncer au mythe de la chambre à gaz nazie», 22 septembre 1993, reproduit dans le présent volume à la page 1542.

2. M. Korzec, «De mythe van de efficiënte massamoord».

3. Siegfried Verbeke est le responsable de la Revisiunistische Bibliotheek et de la *VHO Nieuwsbrief* (lettre d'information de la libre recherche historique), Postbus 60, B-2600 Berchem 2, Belgique.



néerlandais entame ainsi une discussion sur un sujet qui est tabou aux Pays-Bas.

Le Suisse Jürgen Graf, auteur d'ouvrages révisionnistes en allemand et en français, déploie dans son domaine le même courage et la même activité que S. Verbeke<sup>1</sup>. C'est à lui que je dois la traduction de l'article de M. Korzec. Il se demande si l'article néerlandais constitue un cas isolé ou s'il est un ballon d'essai pour tester les réactions à une nouvelle version de l'«Holocauste». Il penche pour la seconde hypothèse parce qu'il ne croit pas qu'aux Pays-Bas un professeur juif peut se permettre une telle audace sans avoir consulté les hautes autorités juives de son pays.

Pour moi, je vois dans l'article de M. Korzec une initiative personnelle qui s'inscrit dans un processus inévitable de révision, par les juifs eux-mêmes, de l'histoire de l'«Holocauste». Les juifs avaient déjà abandonné le mythe du savon juif en osant affirmer qu'il s'agissait d'un mensonge allemand et ils avaient aussi renoncé au mythe des quatre millions de morts d'Auschwitz en osant prétendre qu'il s'agissait d'un mensonge polonais. Il me semble donc normal qu'un juif viennois aujourd'hui insinuer que le mythe des chambres à gaz comme instrument principal de l'«Holocauste» est un mensonge qui sert l'intérêt des Allemands.

Je rappelle qu'il y a quelques années déjà deux juifs français envisageaient l'hypothèse selon laquelle les Allemands, en créant le mensonge des chambres à gaz, avaient tout simplement mis au point «une bombe à retardement» contre les juifs.<sup>2</sup>

\*\*\*

19 mars 1996

### ***Le Monde Juif* contre Jean-Claude Pressac**

Jean-Claude Pressac est ce pharmacien que Serge Klarsfeld avait engagé à son service contre le révisionnisme. D'après Michael Berenbaum, directeur scientifique de l'*Holocaust Memorial Museum* à Washington, «depuis 1982, le travail de M. Pressac a été promu et soutenu au niveau de la documentation, de l'édition et des finances par la Fondation Beate Klarsfeld<sup>3</sup>.»

J.-C. Pressac est notamment l'auteur d'un livre salué en 1993-1994 par les grands media du monde entier comme une œuvre qui donnait une réplique

---

1. Jürgen Graf est notamment l'auteur de *Der Holocaust auf dem Prüfstand* (1992), *Der Holocaust Schwindel* (1993), *L'Holocauste au scanner* (1993) (livre interdit de circulation en France par arrêté ministériel du 19 décembre 1994), *Auschwitz, Tätergeständnisse und Augenzeugen des Holocaust* (1994), *Todesursache Zeitgeschichtsforschung* (1995).

2. Lettre d'Ida Zajdel et Marc Ascione publiée dans le périodique *Article 31*.

3. *Anatomy of the Auschwitz Death Camp*, p. XIII.

définitive à l'argumentation révisionniste. *Les Crématoires d'Auschwitz, La Machinerie du meurtre de masse*, CNRS éditions, 1993.

Dans sa *Réponse à J.-C. Pressac sur le problème des chambres à gaz*, Robert Faurisson soutenait que l'ouvrage de Pressac ne possédait pas la moindre valeur scientifique, qu'il fourmillait de truccages, n'indiquait guère de sources et paraissait l'œuvre d'un romancier. Immédiatement cité devant la XVII<sup>e</sup> chambre, le professeur exigeait et obtenait la comparution du pharmacien qui, sous les coups de boutoir des questions préparées par R. Faurisson et formulées par son avocat, M<sup>e</sup> Éric Delcroix, s'effondrait littéralement, à la consternation de ses amis et du Parquet.

Ses amis le jettent maintenant aux chiens. En cinq pages du *Monde Juif*, Maurice Cling exécute le pharmacien. Voici quelques-uns des mots qu'il en vient à utiliser à propos d'une seule page des *Crématoires d'Auschwitz*: «trucage de texte... ne mentionne pas sa source... aucune source n'est citée.. aucune source... substitution... absence de toute mention des sources... utilisation douteuse (d'un) texte... ce qui témoigne d'un talent littéraire incontestable; sont ajoutés le sourire et l'odeur, pour faire bonne mesure... dissimulation des sources... trucage du texte d'origine... Elucubrations... hypocrisie., affirmation aberrante<sup>1</sup>. »

Enfin vient la plus grave des accusations: J.-C. Pressac serait un disciple de R. Faurisson.

Il n'y a qu'un dommage pour le *Monde Juif*: contrairement à une légende tenace, jamais J.-C. Pressac n'a été révisionniste. S'il est un auteur que le professeur Faurisson, à la différence de certains révisionnistes, n'a jamais épargné, c'est bien ce pharmacien. Le professeur a même été condamné par la XVII<sup>e</sup> chambre précisément pour sa *Réponse à Jean-Claude Pressac*.

[Publié dans *Rivarol*, 22 mars 1996, p. 8.]

\*\*\*

Jessie Aitken

### **Pauvre Pressac !**

Dans un article du *Monde Juif* autre que celui dont parle J. Aitken, Pressac est attaqué pour un chapitre de *La Déportation, le système concentrationnaire nazi*, ouvrage publié sous la direction de François Bédarida et de Laurent Gervereau à l'occasion du cinquantenaire de la libération des camps: un chapitre qui soulève «une véritable indignation»<sup>2</sup> et «dont on aimerait

---

1. *Le Monde Juif*., janvier-avril 1996, p. 192-196.

2. *La Déportation, le système concentrationnaire nazi*, p. 185.

comprendre pourquoi les directeurs de publication l'ont accepté»<sup>1</sup>. Les auteurs de l'article, parmi lesquels Georges Bensoussan, rédacteur en chef du *Monde Juif*, dénoncent chez Pressac «perversités», «amalgame», «assertion mensongère», «rapprochement fallacieux» et ils déclarent que «la comptabilité des victimes, toujours fixée à la baisse, n'est que la partie visible du révisionnisme de l'auteur»<sup>2</sup>. Et j'en passe !

[Publié dans *Rivarol*, 12 avril 1996, p. 4.]

\*\*\*

4 avril 1996

### **Ducasse (1846-1870) et non Lautréamont**

Né le 4 avril 1846 à Montevideo où son père est chancelier délégué du consulat de France, Isidore Ducasse est envoyé en France pour y faire ses études aux lycées de Tarbes, puis de Pau. Après ses années de lycée, il vient se fixer à Paris en 1867. L'année suivante, il fait paraître une plaquette anonyme contenant le premier des *Chants de Maldoror* (texte ensuite inséré dans une revue publiée à Bordeaux), dont l'édition complète en six chants paraît en 1869, à Paris, sous le titre de: *Les Chants de Maldoror par le Comte de Lautréamont*. En 1870, sous le nom d'Isidore Ducasse, il publie deux minces fascicules: *Poésies (I)* et *Poésies (II)*, qui sont, délibérément, de la prose la plus plate. Il meurt à Paris, à l'âge de vingt-quatre ans, le 24 novembre 1870, probablement d'une «fièvre maligne». On n'a jusqu'à présent retrouvé de lui qu'une demi-douzaine de lettres, dont l'une est adressée à Victor Hugo<sup>3</sup>, et quelques mots d'envoi adressés à des revuistes.

La gloire de celui qu'on appelle Lautréamont sera posthume et sulfureuse. Les surréalistes en feront leur génie tutélaire et Valéry Larbaud parlera de son «romantisme flamboyant». En 1971, je publie dans *La Nouvelle Revue Française*<sup>4</sup>; un article sur «Les divertissements d'Isidore». Michel Polac m'invite à la télévision. Il jubile. Quelques extraits des *Chants de Maldoror* ont suffi à mettre en joie le public venu assister à l'émission cependant que, sur le plateau, des représentants de l'intelligence critique paraissent offusqués. Je viens de révéler que, pour moi, les *Chants* et les *Poésies* sont, en réalité, deux fantaisies bouffonnes.

### **Une soutenance, un match**

---

1. *Id.*, p. 186.

2. *Id.*, p. 188-189.

3. Une seule édition des œuvres complètes d'Isidore Ducasse est à recommander, celle des «fac-similés des éditions originales», publiée par La Table Ronde en 1970.

4. *La Nouvelle Revue Française*, janvier 1971, p. 67-75.

Le 17 juin 1972, l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne est plein. Il va entendre, à ce que disent les connaisseurs, la plus animée des soutenances de thèse qu'ait jamais vécue l'Université française.

Onze ans auparavant, j'avais troublé la quiétude des sorbonagres, et en particulier celle de René Étienne, en publiant chez J.-J. Pauvert un petit ouvrage intitulé *A-t-on lu Rimbaud ?*<sup>1</sup> Cette fois-ci, le sujet de ma thèse est «La Bouffonnerie de Lautréamont», en instance de parution chez Gallimard sous le titre d'*A-t-on lu Lautréamont ?* Jacques Robichez préside le jury. Pierre-Georges Castex est le rapporteur (le «patron») de la thèse. Les deux autres membres du jury sont Pierre Citron et Pierre Albouy. La séance commence à 14h et s'achèvera à 20h par la proclamation du résultat: la thèse est admise avec la mention très honorable [c'est-à-dire très bien]; le jury aurait pu me tenir rigueur de mes saillies à l'endroit de certains de ses membres; il a été indulgent. Jacqueline Piatier, du journal *Le Monde*, était présente et signera un papier très favorable où elle dira: «On rit et c'est là l'important». <sup>2</sup> L'enregistrement de la soutenance de thèse au magnétophone atteste de ce qu'en cinq heures de débat (il convient, en effet, de défalquer environ une heure pour les suspensions de séance) le public s'est fait entendre cent-vingt fois, dont une fois, m'écrira un calculateur, par une rafale d'applaudissements de trente-cinq secondes pour saluer un exposé de l'impétrant sur sa méthode d'analyse des textes. Parfois aussi on entend des protestations ou des invectives: le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR), qui, à l'époque, donnait dans un théâtre de Paris un récital Lautréamont, s'insurgeait contre la thèse sacrilège. Peu après la soutenance, une algarade s'en était suivie: un nez avait saigné.

Au cours de la soutenance, les échanges entre le candidat et le jury avaient, selon P.-G. Castex, pris les allures particulièrement vives d'un match d'escrimeurs. Pierre Citron, pour sa part, avait évoqué «l'autre grand match» et l'assistance avait compris qu'il s'agissait du championnat de boxe Bouttier-Monzon attendu pour le soir même par une bonne partie de la France.

### La mystification d'Isidore

«Cent ans. La mystification aura duré cent ans»; c'est par cette phrase que commençait ma thèse. Je m'étonnais de ce que tant de grands noms de la littérature, de la critique et de l'université eussent parlé d'Isidore Ducasse sans l'avoir lu de près. *Les Chants de Maldoror* abondaient en attraits auxquelles s'étaient laissé prendre les étourdis. Dès les premières lignes du vaste canular, les étourneaux auraient dû noter ce «chemin abrupt [...] à travers les marécages». Comment n'ont-ils pas vu les plongeurs glissant «dans la

---

1. Robert Faurisson, *A-t-on lu Rimbaud ?*

2. Jacqueline Piatier, «Maldoror entre M. Prudhomme et M. Fenouillard», *Le Monde*, 23 juin 1972.

masse aqueuse les bras étendus entre la tête, et se réunissant aux mains» ? Et les mamelles fécondes de ce vieux célibataire qu'est l'océan ? Et le serpent se retrouvant affublé de sandales boueuses ? Les chiens qui se mettent à aboyer comme un chat ? La sueur du rhinocéros ? Les applaudissements du morpion ? Et que dire de « l'obstination, cette agréable fille du mulet », pour peu qu'on se souvienne que le mulet est stérile ? J'en passe et d'aussi cocasses : les évolutions champêtres des poissons, les dunes de sable mouvant, le scalpel qui ricane, les genoux de l'océan, le chasse-neige de la fatalité, la main de la figure, les paupières ployant sous les résédas de la modestie, l'intelligence de Maldoror qui, de l'aveu même de l'intéressé, se met à prendre des proportions immenses. Ce ne sont qu'apostrophes emphatiques, épithètes homériques, cuistreries, périphrases ampoulées, tours vicieux, janotismes : un salmigondis général. A la fin des *Chants de Maldoror*, le diabolique Isidore va jusqu'à se payer, presque franchement, la tête du bon lecteur : il compte que celui-ci lui rendra justice et reconnaîtra : « Il m'a beaucoup crétinisé » !

### Une tradition française

La veine bouffonne et les personnages bouffons occupent une place relativement importante dans la littérature française (ou gauloise). Les personnages inventés par le Gascon Ducasse sont à rapprocher de ceux des soties du Moyen Âge et de certaines créations satiriques dues à la verve de Rabelais, Molière, Racine, Boileau, Fontenelle, Voltaire, Musset, Monnier, Baudelaire, Flaubert, Rimbaud, Labiche, Villiers de l'Isle-Adam (Tribulat Bonhomet), Jarry et Christophe, sans compter même des caractères comiques imaginés par Proust ou Giraudoux. Isidore Ducasse et Pierre Dac sont parfois si proches l'un de l'autre que, dans une liste d'inventions, de formules et d'effets de style signés de ces deux loustics, il est pour ainsi dire impossible de distinguer ce qui revient respectivement à l'auteur de Maldoror et à celui de Furax. Autrefois – les dictionnaires l'attestent –, on disait « gasconner quelqu'un » au sens de mystifier quelqu'un par d'énormes exagérations. Ducasse a gasconné son monde. *Les Chants de Maldoror par le Comte de Lautréamont* et les *Poésies* sont deux fantaisies bouffonnes où Lautréamont ressemble à un Tartarin ou à un Fenouillard du vice ou de la vertu bravant « le crabe de la débauche » et « le boa de la morale absente ». Il est probable que, dans les *Chants*, Ducasse parodie son chancelier de père, au ton noble et sentencieux, et, dans les *Poésies*, son professeur de rhétorique pour qui les chefs-d'œuvre de la langue française sont les discours de distribution des prix. De même que Gorgibus n'est pas un pseudonyme de Molière ou de Jean-Baptiste Poquelin, de même le pompeux comte de Lautréamont n'a-t-il pas un trait de ressemblance avec Isidore Ducasse. Il n'est ni le porte-parole, ni le pseudonyme de ce dernier. Il est à l'opposé de son facétieux créateur. Isidore se moque de Lautréamont et de Maldoror.

## Vraiment drôle ?

Ducasse voulait être drôle. L'est-il vraiment ? Pour ma part, j'estime que non, car ses deux œuvres sont expédiées comme des pochades. En revanche, rien ne devrait susciter la gaîté comme le sérieux avec lequel la Critique et surtout la Nouvelle Critique telquéliste, derridienne, kristevienne, épistémique et intertextuelle commentent les écrits de ces deux représentants de la bêtise prudhommesque que sont le Chantre et le Poète imaginés par notre farceur. De ce côté-là, le spectacle continue...

Heureusement, quelques esprits libres publient sur Isidore Ducasse le résultat de recherches dépourvues de tout chiqué. Parmi eux, un amateur éclairé, Jean-Jacques Lefrère<sup>1</sup>.

[Publié dans *Rivarol*, 5 avril 1996, p. 11.]

\*\*\*

17 avril 1996

## Le professeur Faurisson créateur de milliers d'emplois ?

Le 15 avril, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) assignait en référé, devant son juge de dilection, Jean-Pierre Marcus, neuf prestataires d'accès à Internet. Il s'agissait d'obtenir l'interdiction de la présence de textes du professeur Faurisson sur le réseau mondial. Le juge devait donner sa réponse le 12 avril. On l'attend toujours.

A la veille de la décision de J.-P. Marcus, *Le Monde* a interrogé Alexandre Braun, secrétaire national de l'UEJF, lequel a répondu :

« Plusieurs fournisseurs d'accès ont déclaré que la surveillance permanente du réseau mobiliserait des milliers de personnes. C'est beaucoup, mais, en même temps, cela prouve bien que ce n'est pas techniquement impossible<sup>2</sup>. »

De fait, il est techniquement possible pour l'État de former et de salarier, aux frais du contribuable, des milliers de censeurs qui auraient pour tâche de guetter, jour et nuit, toute apparition sur Internet de textes ou de photographies du professeur : par exemple, la photographie de son visage à la suite d'une grave agression physique, agression que Serge et Beate Klarsfeld avaient jugée « normale et naturelle »<sup>3</sup>.

---

1. A. Guillot-Muñoz, A. Rodríguez, F. Caradec, *Lautréamont à Montevideo* ; J.-J. Lefrère, *Le Visage de Lautréamont*, Horay, 1977, et, à partir de 1987, la revue semestrielle des *Cahiers Lautréamont*.

2. *Le Monde*, section Multimédia, 14-15 avril 1996, p. 28.

3. *La Lettre télégraphique juive*, 18 septembre 1989, p. 1 ; *Le Monde*, 19 septembre 1989, p. 14.

Le professeur se trouverait ainsi à l'origine de la création, en France, de milliers d'emplois et, en Europe, de dizaines de milliers d'emplois. C'est du moins ce que peut donner à entendre une récente déclaration de Jean Kahn, qui souhaite une « Europe éthique » s'inspirant de la législation française pour la répression du racisme et du révisionnisme<sup>1</sup>. J. Kahn est, à la fois, président du consistoire israélite de France, président de la Commission racisme et xénophobie de l'Union européenne et président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (secrétaire général: Gérard Fellous) auprès du premier ministre, Alain Juppé.

[Publié dans *Le Libre Journal de la France courtoise*, 20 avril 1996, p. 7.]

\*\*\*

19 avril 1996, 22 h 30

### Communiqué de presse

Je prends connaissance, dans *Le Monde* daté du 20 avril, de l'article de Nicolas Weill intitulé « L'abbé Pierre soutient les aberrations négationnistes de Roger Garaudy ».

A supposer que N. Weill dise vrai, voici mes réactions au contenu de cet article:

1. Je me réjouis de ce que tant de personnes, depuis quelques mois, volent au secours de la victoire révisionniste;
2. je déplore qu'il ait fallu attendre 1996 pour que ces personnes commencent à entrevoir ce qui, dès 1979, aurait dû être, pour tout le monde, d'une clarté aveuglante: le prétendu génocide des juifs perpétré notamment grâce aux prétendues chambres à gaz nazies n'est qu'un mensonge historique; je rappelle que j'avais souligné le caractère techniquement impossible de ces prétendus abattoirs chimiques; or, dans *Le Monde* du 21 février 1979, trente-quatre historiens français se réunissaient pour signer une déclaration commune qui valait acte de reddition; ils me répondaient piteusement: « Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu »;
3. j'attends que, selon l'usage, les personnes mises en cause par l'article de N. Weill viennent prétendre qu'elles

---

1. *Le Figaro*, 15 avril 1996, p. 10.

n'ont pas dit ce qu'elles ont dit, qu'elles n'ont pas écrit ce qu'elles ont écrit; j'attends que ces personnes se livrent à des surenchères d'antinazisme (quel courage !);

4. Je trouve que ces personnes continuent de tourner autour du sujet. Il faut appeler un chat un chat: ce génocide et ces chambres à gaz sont une imposture. J'ajoute que, si j'étais juif, j'aurais honte à la pensée que, pendant plus d'un demi-siècle, tant de juifs ont propagé ou laissé se propager une pareille imposture, cautionnée par les grands médias du monde entier.

\*\*\*

22 avril 1996, 22 h

### Communiqué de presse

Roger Garaudy, l'abbé Pierre, Jacques Vergès et Jean Ziegler font machine arrière et se mettent à dénoncer le révisionnisme ! Je l'avais prévu (voy. mon communiqué du 19 avril, 22 h 30).

Les médias, de leur côté, donnent une version édulcorée du livre de R. Garaudy, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne* et veulent nous faire croire que l'auteur conteste surtout le chiffre de six millions de morts juives. En réalité, la plus grave des contestations de R. Garaudy porte sur l'existence des chambres à gaz et des camions à gaz nazis; elle est, d'ailleurs, entièrement reprise de mes propres écrits, citations comprises !

Dans *Les Mythes fondateurs...*, il faut lire les pages 125-135.

Le chapitre sur «Les témoignages» s'achève ainsi (p. 125):

«Ce “Shoah-business” n'utilise que des “témoignages” évoquant diverses manières de “gazer” les victimes, sans qu'il nous soit jamais montré le fonctionnement d'une seule “chambre à gaz” (dont Leuchter a démontré l'impossibilité physique et chimique), ni un seul de ces innombrables camions qui auraient servi, par l'émanation du Diesel, de “chambres à gaz ambulantes”. Ni les tonnes de cendres des cadavres enfouis après leur crémation.»

«*Il n'existe aucune photographie des chambres à gaz et les cadavres sont partis en fumée. Il reste des témoins.*»

**Source: *Le Nouvel Observateur*,  
26 avril 1985.**

«L'interminable navet de Claude Lanzmann est ainsi conçu. L'auteur lui-même nous dit: “*Il fallait faire ce film avec du rien, sans documents d'archives, tout inventer.*”»

**Source: *Libération*,  
25 avril 1985, p. 22.**



Quant au chapitre sur «L'arme du crime», la fin en est tout aussi explosive (p. 135):

« Ce n'est certes pas un livre comme celui de Pressac *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse* (1993), qui ne consacre qu'un chapitre de vingt pages (sur 147) aux “chambres à gaz” et qui ne cite même pas le Rapport Leuchter auquel il a consacré, en 1990 (toujours financé par la Fondation Klarsfeld), une “réfutation” à laquelle nul n'ose plus se référer, qui équilibrera les analyses de Leuchter.

Tant que n'aura pas lieu, entre spécialistes de compétence égale, un débat scientifique et public sur le rapport de l'ingénieur Fred Leuchter, la contre-expertise de Cracovie de 1990 et celle de Vienne, qui la confirmèrent et l'ensemble du débat sur les «chambres à gaz», le doute existera et même le scepticisme.

Jusqu'ici, à l'égard des contestataires de l'histoire officielle les seuls arguments employés furent le refus de discuter, l'attentat ou la répression. »

Ces pages se trouvent au cœur de l'ouvrage de R. Garaudy et lui donnent tout son sens. Ce sont elles – et nulle autre – qu'il convient de rappeler à la mémoire défaillante de leur auteur et de ses amis. Quant aux journalistes, ils n'ont plus le droit d'occulter l'essentiel : le problème des chambres à gaz.

\*\*\*

24 avril 1996, 11 h 45

### Communiqué de presse

La thèse des prétendues chambres à gaz nazies et du prétendu génocide des juifs est au plus mal.

Le journal *Le Monde* ne sait plus quoi inventer pour la sauver. Sur le sujet, Laurent Greilsamer et Nicolas Weill sont devenus, dans ce journal, les spécialistes du silence concerté ou de la fausse information. Sur le chapitre des prétendues chambres à gaz (une impossibilité technique démontrée par les révisionnistes), ils préfèrent imiter « de Conrart le silence prudent ». N. Weill parle chiffres. C'est plus facile à manipuler. Il dit que Raul Hilberg a retenu le chiffre d'un million de victimes (faux : il a retenu le chiffre de 1.250.000); que Pressac a proposé le chiffre de 700.000 victimes juives (faux : ce chiffre est, pour Pressac, celui des victimes juives et non juives); il ajoute que, quel que soit ce chiffre particulier, le chiffre total de six millions de juifs morts, à Auschwitz et ailleurs, « reste en tout cas une hypothèse de travail sérieuse »<sup>1</sup>. Ce n'est plus de l'arithmétique ! C'est de la science cabalistique.

---

1. *Le Monde*, 24 avril 1996, p. 10.

A propos des variations extravagantes auxquelles, depuis 1945, se sont livrés les historiens de cour, les juges et les journalistes – en particulier ceux du *Monde* – on pourra consulter ma recension intitulée «Combien de morts à Auschwitz ?». Selon le scandaleux film *Nuit et Brouillard* (1955) imposé à tous les enfants de France, le chiffre des morts d'Auschwitz aurait atteint 9 millions. Selon le tribunal de Nuremberg (1945-1946), le chiffre était de 4 millions. C'est ce chiffre que les Polonais, avec l'accord au moins tacite des organisations juives, avaient inscrit en dix-neuf langues différentes sur les stèles du monument d'Auschwitz-Birkenau devant lequel tous les grands de ce monde venaient s'incliner. Sous la pression des découvertes révisionnistes de 1988, il a fallu, en avril 1990, retirer ce chiffre. Pendant cinq ans, on s'est disputé sur le nouveau chiffre à inscrire. En 1994, Franciszek Piper (et non: Pipper) donnait celui de 1.100.000 à 1.500.000. En 1995, on se décidait pour celui de 1.500.000: c'est celui qu'on a inscrit sur les nouvelles stèles. Le seul Jean-Claude Pressac donnait successivement, en 1989, le chiffre d'un million; en 1993, celui de 800.000; en 1994, celui de 630.000 à 710.000; et, en 1995, celui de 600.000 à 800.000. Ce n'est plus une révision. C'est une débâcle.

Le vrai chiffre des morts d'Auschwitz, juifs et non juifs confondus, a peut-être été de 150.000 personnes de mai 1940 à janvier 1945: 150.000 victimes, en particulier, des épidémies de typhus, épidémies qui ont également tué des médecins allemands, des gardes et des membres de leurs familles.

Je continuerai d'observer Laurent Greilsamer, Nicolas Weill et le journal *Le Monde*, dont je répertorie avec soin les variations, les erreurs et les manipulations sur le sujet du prétendu génocide et des prétendues chambres à gaz.

\*\*\*

27 avril 1996

### **Quelques réflexions sur l'affaire Garaudy-abbé Pierre**

On me rapporte la réflexion de M<sup>e</sup> Jean Stévenin, avocat au barreau de Paris: «C'est l'affaire Faurisson qui continue !» Pour lui, au fond, l'affaire Garaudy-abbé Pierre est (au même titre qu'autrefois l'affaire Roques ou l'affaire Notin) un surgon, une résurgence, une continuation de l'affaire Faurisson, laquelle avait commencé en 1974 pour éclater à la fin de 1978.

Je note jusqu'ici la timidité, pour ne pas dire le quasi-silence, des journalistes sur le sujet des chambres à gaz. Tous auraient dû, sur-le-champ, dénoncer le profond scepticisme de Garaudy en la matière. Mais telle est précisément la caractéristique du tabou: ceux qui ont pour mission de le préserver n'osent pas même révéler qu'il a été profané. Garaudy a pénétré dans le saint des

saints et il a découvert que le tabernacle censé contenir la magique chambre à gaz était vide. Taisons la nouvelle !

L'article du *Point* témoigne d'une assez bonne connaissance du révisionnisme. Il reproduit un fragment de mon premier communiqué<sup>1</sup> :

« Il faut appeler un chat un chat : ce génocide et ces chambres à gaz sont une imposture. [J'ajoute que,] si j'étais juif, j'aurais honte à la pensée que, pendant plus d'un demi-siècle, tant de juifs ont propagé ou laissé se propager une pareille imposture<sup>2</sup>. »

Les journalistes du *Point* ont amputé mon texte d'un ensemble de huit mots ; j'avais écrit : « [...] une pareille imposture, cautionnée par les grands médias du monde entier. »

Ils décrivent les révisionnistes comme formant une « secte minuscule mais acharnée ».

Le mot de secte est impropre puisqu'il n'y a, en la circonstance, ni croyance religieuse, ni guide spirituel mais les adjectifs « minuscule » et « acharnée » conviennent. Le nombre, en France, des révisionnistes actifs a été dérisoire : une dizaine ont entrepris et mené à bien des recherches et une vingtaine d'autres ont consacré une partie de leur vie et de leurs ressources au soutien des premiers. Se monte à quelques centaines le nombre des révisionnistes de conviction qui se sont abstenus de toute activité suivie. Des milliers de sympathisants ont observé le spectacle.

Il se pose là une question : comment, en définitive, une poignée d'hommes et de femmes sont-ils parvenus à briser un silence de plomb qu'imposait au monde entier le groupe humain le plus riche, le plus puissant, le plus influent et le plus craint de tout l'Occident ? Ce groupe est celui des juifs. A ce point de vue, que pesait n'importe lequel d'entre nous par rapport au seul Edgar Bronfman, le richissime empereur des alcools, président du Congrès juif mondial, pour lequel il n'y avait pas, disait-il, de tâche plus urgente que de réprimer le révisionnisme ?

Cette disproportion entre leur force et notre faiblesse, je l'ai personnellement mesurée à Oxford, en juillet 1988, à l'occasion de l'un des plus impressionnants colloques internationaux qu'on ait jamais organisés contre le révisionnisme. L'instigateur en était le milliardaire escroc Lajbi ou Ludvik Hoch, alias Robert Maxwell. Pour faire échouer cette entreprise pharaonesque, nous avons été... deux (je le répète : deux) : un Français et une Française, aidés de deux autres Français au rôle plus discret, mais, très vite, les participants se sont sentis en état de siège. Quelques actions audacieuses et rapides aux points les plus névralgiques de ce colloque ont fait perdre leurs moyens aux invités se déplaçant en Bentley avec chauffeurs et hébergés dans

---

1. Communiqué du 19 avril, 22 h 30, ci-dessus, p. 1759.

2. *Le Point*, 27 avril, p. 54-55.

des hôtels de luxe. La police britannique était aux aguets mais comment aurait-elle pu imaginer que seuls deux individus résolus menaient une opération à si grande échelle avec si peu de moyens matériels et financiers ? A la fin du colloque, dans un journal de son empire de presse, R. Maxwell, à bout de nerfs, signait un article vengeur contre les journalistes britanniques, accusés de n'avoir pas su accorder à ce colloque toute son importance. Le titre de l'article portait, en français: « J'accuse ! »

En cette fin du mois d'avril, l'affaire Garaudy-abbé Pierre bat son plein. Elle ne semble pas près de s'apaiser même si les deux principaux intéressés veillent à prendre leurs distances d'avec le révisionnisme. Les juifs ne pardonnent jamais la moindre atteinte à leur tabou. Les excuses, les rétractations, les explications, les flatteries ne répareront pas l'offense qui leur a été faite. Ils seront sans pitié. Ils frapperont d'autant plus fort celui qui aura, ne fût-ce qu'un instant, ployé l'échine.

L'affaire Garaudy-abbé Pierre me rend heureux et amer.

Je suis heureux parce que je vois des gens à la mode reprendre à leur compte ce que je me suis tué à répéter pendant près d'un quart de siècle. Et puis, à la fin de l'année 1995, quand j'ai constaté que le révisionnisme faisait irruption sur Internet et que les juifs en réclamaient la censure à cor et à cri, j'ai ressenti quelque soulagement. L'historien Jean-Pierre Azéma vous l'eût probablement dit en son langage: « Faurisson buvait du petit lait. Avec Garaudy, ça a été du gâteau et, avec l'abbé Pierre, pain béni ».

Mais j'éprouve aussi de l'amertume parce que, pendant vingt-deux ans, ces gens-là et leurs amis m'ont, soit insulté, soit laissé me battre seul ou à peu près seul. Là encore, on pasticherait volontiers le style de J.-P. Azéma: « Faurisson avait fait, à lui seul, presque tout le boulot. Il en avait pris plein la gueule et pour pas un rond. Aujourd'hui, ils viennent lui faire les poches tout en l'insultant. » Pour ma part, j'ajouterais que ces ouvriers de la onzième heure que sont Garaudy et l'abbé Pierre se livrent, en plus, à des surenchères d'antinazisme. Quelle témérité de leur part ! On en frémit pour eux.

A la fin de ses émissions télévisées, Bernard Pivot demande aux auteurs qu'il a invités quels sont leur mot préféré, leurs goûts en toutes sortes de matières et puis, pour finir, il sollicite leur imagination: « Si Dieu existait, qu'aimeriez-vous lui entendre vous dire ? »

B. Pivot, dont le comportement passé et présent montre qu'il tremble devant la LICRA, ne m'invitera jamais. Mais, pour le coup, imaginons qu'il m'invite. Voici ce que je lui répondrais:

« Vos questions sur mes goûts sont indiscretes. Je n'étalerai pas sur la place publique ce qui est du domaine de l'intimité. Mais l'athée que je suis va répondre à votre ultime question; ma réponse est la suivante: "J'aimerais que Dieu me dise: 'Ici, là-haut, ce n'est pas comme en bas et ce

n'est surtout pas comme chez Bernard Pivot; ici règne la liberté d'expression'.

Et c'est alors, dans cette réponse, que je trouverais confirmation de ce qu'à la fois Dieu, notre survie et le royaume de la liberté d'expression ne sont que des rêves.

On s'enquiert souvent de mes opinions politiques. C'est vain et, malheureusement, bien français. En France, tout pustule de politique. En quoi mes opinions politiques donneraient-elles un début de consistance soit au dogme de l'existence des chambres à gaz, soit à la thèse de l'inexistence de ces chambres ? Que je sois de droite ou de gauche, philosémite ou antisémite, en quoi cela ferait-il naître une chambre à gaz nazie à Auschwitz où il n'y en eut jamais ?

Parlons de mon entourage avec toute la discrétion requise.

Avant de connaître les plaisirs que je goûte aujourd'hui et qui, comme on le voit, se teintent d'amertume, je crois pouvoir dire que j'ai traversé l'enfer. J'ai d'abord connu une solitude totale, puis quelques amis sont venus. En général, par la suite ils me sont restés fidèles mais, quitte à surprendre ceux qui n'ont pas l'expérience des plus durs combats, je dois confesser qu'il m'a fallu me défendre aussi contre ces amis-là ou, du moins, contre la plupart d'entre eux. Ils m'accablaient de leurs conseils et de leur sagesse. A vrai dire, j'ai, pendant de longues années, vécu au milieu d'amis qui s'estimaient plus futés que moi. Ils brillaient, eux, par le sens de la stratégie, de la tactique, de la diplomatie et de la psychologie. Ils ne se faisaient pas faute d'expliquer les vertus de la modération, de la prudence dans le maniement des esprits; ils savaient comment s'y prendre pour convaincre; ils m'enseignaient qu'un langage direct présente trop d'inconvénients et qu'au lieu d'affirmerplatement que le roi est nu, mieux vaut faire naître chez les gens, par des voies subtiles et détournées, le soupçon que peut-être le roi n'est pas revêtu des habits magiques que les escrocs prétendent lui avoir fait endosser. Pour moi, j'avais le tort de me croire sur un ring où je ne savais pratiquer que quatre ou cinq mouvements, toujours les mêmes: le direct du droit, le direct du gauche, le crochet du gauche suivi du crochet du droit et puis, en fin de course, cet uppercut qui fait mal. Pour quelques coups donnés, adroitement me semble-t-il, je recevais une avalanche de coups, de préférence au-dessous de la ceinture, avec le plein assentiment des juges-arbitres. Sonné, groggy, plus d'une fois je me retrouvais à terre, presque pour le compte. A chaque fois je me relevais. Je titubais. On me déclarait vaincu. Partout on claironnait que c'en était fini et qu'on ne me reverrait plus sur un ring. Mes amis me prodiguaient alors des conseils pour l'avenir. En fait de conseils, ils préconisaient la plus savante des esquives, celle qui consiste à éviter toute nouvelle rencontre. Pas de «folie Faurisson» surtout ! Et Faurisson, irrémédiablement buté, envoyait au diable ces amis-là. L'ingrat ! A sa brutalité native il joignait l'ingratitude.

Pour moi, je reproche à ces amis de ne s'être pas affichés révisionnistes et de n'avoir pas clamé sur les toits que chambres à gaz et génocide ne sont qu'un mensonge, une calomnie, une diffamation. En France, je me suis retrouvé seul à le dire *et à le répéter publiquement*. Nos adversaires avaient beau jeu de dénoncer un homme seul. Si quelques révisionnistes avaient affiché leur conviction au lieu de jouer aux fins stratèges, dès février 1979, après la pitoyable déclaration des trente-quatre historiens parue dans *Le Monde* du 21 février 1979, déclaration dont le contenu prouvait l'inexistence des chambres à gaz, je suis persuadé que le révisionnisme serait sorti de l'obscurité au début des années quatre-vingt.

Nous verrons bien comment se terminera cette interminable affaire. Je mets en garde les responsables des organisations juives et je préviens mes amis : je ne changerai pas. Qu'ils gardent pour eux, les uns, leurs procédés d'intimidation et les autres, leurs conseils. Le révisionnisme historique est une aventure intellectuelle que je vivrai jusqu'au bout et dans le style, bon ou mauvais, que j'ai choisi pour toujours.

\*\*\*

29 avril 1996

### Communiqué

S'il faut en croire *Libération*, le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, pense qu'il faut « bien évidemment réunir les historiens pour débattre de la Shoah ». Depuis quarante-six ans, c'est-à-dire depuis la parution en France, en 1950, du *Mensonge d'Ulysse*, écrit par Paul Rassinier, ancien résistant et ancien déporté, l'ensemble des révisionnistes réclame ce débat.

Pour ma part, j'ai, à partir de 1974, proposé un débat public sur ce qu'on appelle le génocide des juifs.

En ma qualité à la fois de spécialiste de la « critique de textes et documents (littérature, histoire, médias) » et d'auteur, depuis vingt-deux ans, de divers écrits révisionnistes, je suis prêt à prendre part au débat que propose et que, je l'espère, continuera de proposer le grand rabbin de France.

\*\*\*

1<sup>er</sup> mai 1996

### L'abbé Pierre

Deux preuves, sinon trois, viennent de nous être administrées de ce que le génocide de six millions de juifs et les chambres à gaz nazies ont réellement existé.

Première preuve: sous la pression du grand rabbin Joseph Sitruk et d'organisations comme le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), l'abbé Pierre a expressément reconnu l'existence des chambres à gaz nazies; selon lui, il n'y a même pas lieu d'en réviser le nombre.

Deuxième preuve: sous la pression du même grand rabbin et des mêmes organisations, le même abbé Pierre a estimé qu'il n'y avait pas lieu de vérifier le chiffre des six millions.

Troisième (possible) preuve: Jean Kahn<sup>1</sup>, président d'un grand nombre d'institutions juives aussi bien françaises qu'internationales, aurait déclaré à la radio, le 30 avril, qu'on pouvait fort bien prouver l'existence des chambres à gaz nazies mais que procéder à la démonstration reviendrait à tuer une nouvelle fois les morts.

Après quelques tergiversations, la LICRA vient de déclarer, en ce 1<sup>er</sup> mai, que les rétractations de l'abbé Pierre n'étaient pas satisfaisantes; elle a décidé l'exclusion de l'abbé.

Or, voici ce que j'écrivais le 27 avril »:

---

1. « Roi de France » comme Ignatz Bubis est « empereur d'Allemagne ».

« En cette fin du mois d'avril, l'affaire Garaudy-abbé Pierre bat son plein. Elle ne semble pas près de s'apaiser même si les deux principaux intéressés veillent à prendre leurs distances d'avec le révisionnisme. Les juifs ne pardonnent jamais la moindre atteinte à leur tabou. Les excuses, les rétractations, les explications, les flatteries ne répareront pas l'offense qui leur a été faite. Ils seront sans pitié. Ils frapperont d'autant plus fort celui qui aura, ne fût-ce qu'un instant, ployé l'échine. »

Dans sa livraison de novembre 1992, en page 8, *Le Droit de vivre*, organe de la LICRA, publiait la liste alphabétique des cent un « membres à titre personnel » du comité directeur de la LICRA. De Pierre Aidenbaum à Daniel Zinskind, en passant par Marc Aron, Robert Dreyfus, Patrick Gaubert, Alain Jakubowitz, Arno Klarsfeld, Charles Libman, Jean, Jean-Pierre et Claude Pierre-Bloch, Rita Thalmann et Michel Zaoui, il semble qu'environ 90 % de ces membres étaient juifs. Il faut se rappeler que la LICRA, dirigée successivement par Bernard Lecache, Jean Pierre-Bloch et, aujourd'hui, Pierre Aidenbaum, a toujours été, et reste, beaucoup plus préoccupée par l'antisémitisme que par le racisme.

Le 25 avril, au terme de son passage devant le grand sanhédrin de la LICRA, l'abbé Pierre avait demandé à Pierre Aidenbaum la permission de l'embrasser. <sup>1</sup>

On n'embrasse pas son bourreau.

\*\*\*

2 mai 1996

### **Une « immense victoire » pour la cause révisionniste**

Dans *L'Événement du jeudi* de cette semaine, paru ce matin, Jean-François Kahn intitule sa chronique: « Comment, avec l'abbé Pierre, on sert la soupe à Le Pen et Faurisson <sup>2</sup>. »

Il estime que les médias font trop de bruit autour des succès de ces deux hommes. On a, dit-il, ainsi ouvert « un véritable boulevard non seulement devant les séides de Le Pen, mais devant ceux de l'ignoble Faurisson ». Il ajoute: « Car les faits sont là: la cause révisionniste, sinon négativiste, vient de remporter une immense victoire » avec l'affaire Roger Garaudy-abbé Pierre.

---

1. « Puis, se tournant vers le président Pierre Aidenbaum qui le raccompagnait à sa voiture, le vieux prêtre a ajouté: "Permettez-vous que je vous embrasse ?" » (*France-Soir*, 26 avril, 1996 p. 2). On pourra se faire une idée de la probité de P. Aidenbaum en notant que, le 1<sup>er</sup> mai, aux informations de 20 h de France 2, on a vu et entendu ce dernier présenter les révisionnistes comme des personnes qui contestent l'existence des... « camps de concentration » (*sic*).

2. J.-F. Kahn, *L'Événement du jeudi*, 2 mai 1996, p. 12-13.



A l'occasion de cette affaire, Joseph Sitruk, grand rabbin de France, avait souhaité l'organisation d'une grande confrontation de spécialistes sur la réalité de l'holocauste. J.-F. Kahn demande: «Faurisson et Le Pen, même dans leurs rêves les plus fous, pouvaient-ils espérer mieux<sup>1</sup> ?»

Il note que *Le Figaro* a publié une lettre de lecteur où il est dit: «Je sais que la Shoah a été le scandale, l'abomination de l'Histoire, mais que répondre à mon fils s'il me dit que, s'il faut une loi pour y croire, c'est faux ?»

Pour terminer, J.-F. Kahn déplore que le président croate Tudjman vienne de «réitérer des prises de position quasiment “négationnistes”, et cela dans l'indifférence générale».

Sur les antennes de France-Inter, Ivan Levaï s'est fait largement l'écho, ce matin, de cet article de J.-F. Kahn.

\*\*\*

8 mai 1996

### Lettre à August von Kageneck

Monsieur,

A en croire *Le Monde*, vous auriez écrit que cette Wehrmacht à laquelle vous avez appartenu aurait «servi d'instrument au plus monstrueux crime de l'Histoire». Le plus curieux est que vous n'auriez personnellement rien vu de ce crime; vous auriez tout juste «*entenduparler*» d'un massacre de juifs, à peine votre «unité avait-elle quitté la petite ville ukrainienne»<sup>2</sup>.

Supposons un instant que D. Vernet ait fait de votre livre un fidèle compte rendu. Je dirais qu'à mon avis, de ce crime («le plus monstrueux crime de l'Histoire»), vous n'avez pas pris le soin d'établir la réalité. Je doute fort que vous vous soyez livré à une étude de tous les crimes *réels* de l'Histoire, préalable pourtant nécessaire à une comparaison des crimes commis respectivement par les vainqueurs et par les vaincus de la seconde guerre mondiale.

Je crains que vous ne soyez de ces Allemands qui goûtent un plaisir morbide à s'humilier devant les vainqueurs, notamment les juifs.

En classant ce papier de D. Vernet dans le dossier qui porte votre nom, j'ai retrouvé la lettre que vous m'adressiez le 30 septembre 1987. Vous m'écriviez: «Car je crois à l'existence des chambres à gaz, comme je crois au témoignage de Rudolf Höss réuni dans un livre («Kommandant in Auschwitz») que j'estime être le document de base pour la compréhension du

---

1. Henri Roques et moi avons immédiatement fait savoir, chacun de notre côté, que nous désirions participer à cette confrontation. Mais le grand rabbin est vite revenu sur ce souhait; il dit maintenant qu'il ne faut surtout pas d'une confrontation de spécialistes sur le sujet.

2. D. Vernet, «Fin du mythe de la Wehrmacht».

*phénomène national-socialiste*». Ces derniers mots, c'est moi qui les souligne. Voyez ce que je vous ai répondu le 2 octobre 1987. Et constatez enfin, avec mon article du 3 mars 1994 et ses pièces jointes («Le témoignage du "commandant d'Auschwitz" est déclaré sans valeur !»), qu'au terme d'un combat de plusieurs années pour le rétablissement de l'exactitude des faits, ce que je vous disais sur le sujet a reçu comme une confirmation officielle: «Höss a toujours été un témoin très faible et [très] confus», a été obligé de dire Christopher Browning, qui a eu l'aplomb d'ajouter: «C'est pour cette raison que les révisionnistes l'utilisent tout le temps, afin d'essayer de discréditer la mémoire d'Auschwitz dans son ensemble» !!!

Il vous faudra trouver un autre document. Je vous en suggère un: au lieu de la confession de Rudolf Höss, extorquée par ses geôliers juifs (britanniques ou polonais), la confession de l'abbé Pierre. Ce dernier vient, enfin, d'admettre que Roger Garaudy avait tort de se montrer profondément sceptique sur l'existence des chambres à gaz nazies; les organisations juives et ses amis juifs ont obtenu qu'il avoue l'existence de ces abattoirs chimiques. C'est bien la meilleure preuve que l'arme du plus monstrueux crime de l'Histoire a existé. Un prêtre, vivant dans un pays démocratique, aurait-il la moindre raison de mentir ?

Si D. Vernet a déformé le contenu et le sens de votre livre, je vous conserve mon estime. S'il a dit vrai, vous n'avez plus mon estime.

P.J.– Votre lettre du 30 septembre 1987;

– Ma réponse du 2 octobre 1987;

– Mon article du 3 mars 1994 (avec, notamment, l'extrait de *Vanity Fair* contenant la déclaration de Christopher Browning sur R. Höss <sup>1</sup>).

\*\*\*

---

1. Ch. Hitchens, «Whose History ist it? ».

15 mai 1996

**Au sujet du témoignage Rogerie  
Lettre à Max Clos responsable de la rubrique  
« Opinions » du *Figaro***

Dans *Le Figaro* de ce jour, André Rogerie a signé un étrange témoignage. Il n'a pas le droit d'écrire: «J'ai assisté à la Shoah à Birkenau», ni d'écrire que les juifs non gazés «savaient aussitôt que la famille qu'ils venaient de quitter avait été gazée». Dans *Vivre, c'est vaincre*, écrit en 1945, imprimé, paraît-il, en 1946, et réédité en 1988 par Hérault-éditions (Maulévrier, Maine-et-Loire), A. Rogerie dit seulement qu'il a *entendu parler* de chambres à gaz<sup>1</sup>. La description extrêmement succincte qu'il en donne, ainsi d'ailleurs que des fours<sup>2</sup>, est contraire à la version aujourd'hui en vigueur à propos de Birkenau: gaz arrivant par les pommes de douches (!) et fours électriques (!). Les photos aériennes prises par l'aviation alliée durant l'été 1944 – quand A. Rogerie se trouvait à Birkenau – prouvent que les cheminées des crématoires n'avaient pas de cette «fumée, noire et épaisse» montant tous les jours «par l'énorme cheminée». Ce qui semble vrai, en revanche, c'est que notre homme bénéficiait, dans ce camp même d'Auschwitz-Birkenau, d'un sort privilégié. Il était installé au bloc des «caïds»<sup>3</sup>, bénéficiant d'une «planque royale» dont il garde de «bons souvenirs»<sup>4</sup>. Il y mangeait des crêpes à la confiture et y jouait au bridge<sup>5</sup>. Certes, «il ne se pass[ait] pas que des événements gais»<sup>6</sup> mais, au moment de quitter Birkenau, il a eu cette pensée: «A l'encontre de bien d'autres, j'y ai été moins malheureux que partout ailleurs»<sup>7</sup>.

\*\*\*

17 mai 1996

**Le mythe de l'«Holocauste» en trois mots juifs**

Le prétendu «Holocauste» des juifs et les prétendues chambres à gaz nazies forment une seule et même imposture. La gravité, l'étendue et la durée de cette imposture ne peuvent surprendre que ceux qui ignorent tout un aspect de la tradition juive. Pour illustrer cet aspect et pour en expliquer le caractère naturel chez les juifs, il suffit de connaître le sens et la portée de deux mots

---

1. A. Rogerie, *Vivre, c'est vaincre*, p. 70, 85.

2. *Id.*, p. 75.

3. *Id.*, p. 82.

4. *Id.*, p. 83.

5. *Id.*, p. 84.

6. *Id.*, p. 84.

7. *Id.*, p. 87.

hébreux et d'un mot yiddish: ceux de «Shoah», de «shutzpah» et de «schnorrer».

Au terme de «génocide» ou d'«Holocauste», les juifs préfèrent souvent un mot de leur cru, celui de «*Shoah*», lequel signifie «catastrophe». Étant hébreu, ce mot présente, aux yeux des juifs, l'avantage de mieux distinguer le malheur qu'ils ont subi pendant la seconde guerre mondiale de tous les malheurs qu'ont pu connaître pendant la même période tous les non juifs (également appelés «gentils» ou «*goïm*»). Et c'est ainsi que nous sommes priés de croire que six millions de morts juives pèsent beaucoup plus que quarante millions de morts chez les *goïm*.

Les juifs sont généralement convaincus qu'ils sont le peuple «élu», et cela dans tous les sens du mot, c'est-à-dire qu'ils ont été choisis par Dieu pour le meilleur et pour le pire. Ils constituent la meilleure part de l'humanité (selon Jean Kahn, ils ont «un supplément d'âme») mais, en même temps, quand ils souffrent, leur souffrance est spécifique et infinie. Pour cette raison, un crime commis contre un seul juif doit bouleverser l'humanité entière et réclamer vengeance jusqu'à la fin des temps. Aux yeux d'une telle élite, le fait qu'en février 1945 des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants allemands ont été engloutis dans les fournaies du bombardement de Dresde («le plus grand crématoire du monde pour vivants») n'est rien en comparaison du fait que, *peut-être, selon des témoins juifs*, un Britannique d'origine polonaise aurait, en 1941-1942, sous l'occupation allemande, tué trois juifs en Biélorussie. Sous la pression d'organisations juives, cet homme de quatre-vingt-cinq ans va être jugé pour meurtre<sup>1</sup>. Pendant ce temps, à Londres, le responsable du «crématoire pour vivants» de Dresde, le maréchal de la *Royal Air Force*, Sir Arthur Harris, a sa statue.

Le mot hébreu de «shutzpah» désigne l'impudence, le culot, l'aplomb. Les juifs donnent parfois comme exemple humoristique de *shutzpah* celui d'un fils qui, après avoir tué successivement son père, puis sa mère, s'avise de réclamer une pension d'orphelin<sup>2</sup>.

Le mot yiddish de «*schnorrer*» désigne le mendiant institutionnel. Le *schnorrer* estime qu'il a droit à l'aumône et que c'est à lui de déterminer, en toute liberté, le montant de cette aumône. Il insulte ceux qui lui refusent son

---

1. Cas de Szymon Serafinowicz. En Allemagne, voyez le cas de Theodor Oberländer, âgé de quatre-vingt-onze ans, totalement aveugle et à demi paralysé; déjà persécuté par le régime communiste allemand qui l'avait condamné par contumace (jugement cassé après la réunification de l'Allemagne), il passe maintenant en jugement à Cologne. De son côté, le juif Markus Wolf, ex-éminence de la police communiste de la RDA, joue les vedettes médiatiques.

2. On découvre une récente illustration de ce qu'est la *shutzpah* dans la plainte de la chanteuse Régine Schekroun («la reine des boîtes de nuit») contre la compagnie American Airlines; pour les détails, voy. «La contre-attaque de Régine», *Le Figaro*, 21 mai 1996, p. 10.

dû ou lui en contestent le montant. Pour faire valoir ses droits et pour châtier les récalcitrants, il en appellera aux institutions<sup>1</sup>.

Afin d'illustrer ce qu'un *schnorrer*, doté de *shutzpah*, peut tirer d'une habile exploitation de la Shoah<sup>2</sup>, on consultera *Le Paradoxe juif*, livre de Nahum Goldmann, président du Congrès juif mondial et « presque le pape des juifs »<sup>3</sup>. Pour ce personnage, qui avait le franc-parler du parfait cynique: « La vie juive est composée de deux éléments: ramasser de l'argent et protester. » Le récit de ses tractations avec Konrad Adenauer, chancelier d'Allemagne fédérale, est hallucinant pour un *goy*. Ce haut représentant de la communauté juive internationale ne fait mystère d'aucun des subterfuges, ni d'aucun des chantages qui lui ont permis d'extorquer d'une Allemagne encore exsangue l'engagement d'avoir à verser aux juifs et à l'État d'Israël quatre-vingts milliards de DM<sup>4</sup>. Il raconte, par exemple, deux épisodes qui appartiennent, dit-il, « au chapitre "Comment gagner des millions en racontant des histoires" ». Ces histoires-là sont dignes d'un pur *schnorrer*. Le chantage auquel il se livre auprès de Raab, chancelier d'Autriche, est tout aussi parlant. Raab, juif et ancien détenu d'un camp de concentration, refuse d'abord de lui verser une somme de trente millions de dollars pour un « arrangement » en faveur des juifs. C'est alors que N. Goldmann le menace de louer à Vienne une salle de deux mille places pour y faire projeter gratuitement le film de l'entrée de Hitler dans la capitale autrichienne en 1938: on y constate l'enthousiasme des Viennois<sup>5</sup>. Raab cède. Quelques années plus tard, lors d'une visite à Washington, Raab se voit à nouveau réclamer la même somme par N. Goldmann. Il se rebiffe et dit: « Nous avons conclu un arrangement: comment pouvez-vous revenir

---

1. Sur certains traits de ce mendiant institutionnel, voy. L.. Rosenzweig, « Schnorrer », p. 29.

2. Les juifs eux-mêmes désignent par l'expression « Shoah Business » l'exploitation du prétendu « Holocauste ». Ils disent même: « *There's no business like Shoah Business* ». L'expression, issue des milieux juifs new-yorkais, semble remonter au début des années soixante-dix.

3. Nahum Goldmann, *Le Paradoxe juif* [Conversations en français avec Léon Abramowicz], Stock, 1976; voy., en particulier, les pages 67, 152-167, 231.

4. Le gouvernement de Bonn semble avoir versé à ce jour cent milliards de DM. Il prévoit de verser des « réparations » jusqu'en l'an 2030. A ces sommes il convient d'ajouter les importantes contributions accordées aux juifs ou à l'État d'Israël par les *Länder* (c'est-à-dire les provinces), par les grandes entreprises industrielles ou bancaires et par nombre d'associations allemandes. Par ailleurs, d'autres pays se voient, eux aussi, contraints de verser, sous peine de boycottage américain ou international, des « réparations »; tel est, en ce moment, le cas de la Suisse ou de la Hongrie. La France, pour sa part, va verser de l'argent aux juifs en conséquence de la déclaration qu'au lendemain de son élection à la présidence de la République Jacques Chirac a cru devoir faire sur la culpabilité des Français dans « les crimes de l'État français (1940-1944) ». Le paradoxe est qu'en France un ancien résistant sera ainsi amené à payer pour des « crimes » qu'il combattait.

5. On oublie trop souvent que, dès 1918, les Autrichiens ont manifesté leur désir d'être rattachés à l'Allemagne. Le 12 novembre 1918, la république est proclamée à Vienne; elle se rattache au Reich allemand. Ce n'est qu'en raison de l'opposition des Alliés que cette dernière décision est annulée.

dessus ? » N. Goldman lui fait alors comprendre, menace voilée à l'appui, qu'on peut toujours revenir sur un arrangement. Raab lui cède donc une nouvelle fois. Son successeur au poste de chancelier d'Autriche devient Kreisky, un juif lui aussi. N. Goldman va trouver le nouveau chancelier et lui réclame une nouvelle tranche de trente millions de dollars, mais, l'affaire n'ayant pas trouvé sa fin au moment de la rédaction du livre, nous ignorons si le *schnorrer* Nahum Goldman a encore une fois obtenu satisfaction. Personnellement, je donne tort à ceux qui tentent d'expliquer le mensonge du prétendu «Holocauste» par l'idée d'un «complot juif». Dans un tel cas, les juifs n'ont nul besoin d'ourdir un complot<sup>1</sup>. Il leur suffit, tout simplement, d'obéir à des usages millénaires, ceux de la tradition juive.

\*\*\*

17 mai 1996

### **En Allemagne : Trois événements révisionnistes le même jour**

Ce 17 mai 1996, Udo Walendy a été condamné par le tribunal de Bielefeld à une peine de dix-huit mois de prison ferme pour diverses publications révisionnistes. Le tribunal a refusé d'entendre l'expert dont l'inculpé avait demandé l'audition parce que cet expert avait reconnu à Walendy une certaine expertise.

La *Deutsche National Zeitung* fait le point sur l'affaire du Dr Erwin Adler, maître de conférences de sciences politiques à l'Institut Scholl de l'université de Munich. D'après la *Süddeutsche Zeitung*, l'universitaire aurait dit que, certes, des juifs ont été, pendant le temps du III<sup>e</sup> Reich, arrêtés, placés en camps de concentration ou tués, mais que la question était : « Les juifs ont-ils été systématiquement gazés ou bien n'ont-ils pas été gazés ? » Il aurait dit qu'il n'avait, personnellement, pas de réponse à cette question et il aurait ajouté qu'il ne fallait pas s'accrocher bec et ongles à cette question de « gazage ou non gazage » puisqu'un juif frappé à mort, abattu à coups de fusil ou bien tué par la famine était, tout autant qu'un juif gazé, une victime. D'une part, les grands journaux et, d'autre part, les autorités universitaires et l'association culturelle juive de Munich manifestent d'autant plus d'émoi que l'Institut Scholl porte le nom de Hans et Sophie Scholl, ces conjurés de « la Rose

---

1. Il est plaisant d'entendre les juifs se plaindre ou se moquer de ce que certains *goïm* parlent de «complot juif». Nul n'est plus porté à voir partout des complots que le juif élevé dans la croyance que l'antisémitisme est le résultat d'une sorte d'entente millénaire qui va des Égyptiens de l'Antiquité aux Allemands du III<sup>e</sup> Reich en passant, pour ainsi dire, par tous les peuples de la terre, de siècle en siècle et pour l'éternité. L'idée de «complot» est, en ce sens, typiquement juive.

blanche» exécutés à Munich le 22 février 1943 pour résistance au national-socialisme <sup>1</sup>.

La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* publie un «Appel des Cent: La liberté d'opinion est en péril!» Cent universitaires, scientifiques, éditeurs, libraires s'élèvent contre, notamment, la pratique judiciaire qui consiste à répéter qu'un fait est «de notoriété publique» et qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération les arguments contestant la réalité de ce fait <sup>2</sup>.

\*\*\*

17 mai 1996

### **La croisade des démocraties (à partir d'une idée de D. Irving)**

*Extrait. Parliamentary debates, House of Commons, Official Report, Wednesday 26th Jan., 1949. Volume 460, n° 46, p. 950*

«Mr. Churchill: ... But I think the day will come when it will be recognised without doubt, not only on one side of the House but throughout the civilised world, that the strangling of Bolshevism at its birth would have been an untold blessing to the human race.

Mr. Cocks (Broxtowe): If that had happened we should have lost the last war.

Mr Churchill: No, it would have prevented the last war <sup>3</sup>.»

Il est courant de se tromper d'ennemi et de conclure au terme d'une effroyable boucherie: «*We killed the wrong pig.*»

La Grande-Bretagne, poussée par les Américains et les juifs (à ce qu'avait dit Chamberlain dans un moment de confiance à Joseph Kennedy, ambassadeur des États-Unis en Irlande), a décidé de partir en croisade contre l'Allemagne le 3 septembre 1939. C'était... pour la Pologne et pour arrêter Hitler! Quatorze jours plus tard, ce motif n'avait plus de sens: Staline attaquait à son tour la Pologne. Le motif, pour continuer la guerre contre cet admirateur de l'Angleterre et de l'Empire britannique qu'était Adolf Hitler (voyez la mission Rudolf Hess), devint... la sauvegarde de l'empire britannique. Pour cela, Winston Churchill fit alliance avec Franklin Roosevelt dont l'une des principales préoccupations était de contribuer à la fin de l'empire britannique et de l'empire français. La guerre des démocraties et, en particulier, de la démocratie (royale) des Britanniques perdait de plus en plus de son sens avec la

---

1. *Deutsche National Zeitung*, 17 mai 1996, p. 5.

2. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 17 mai 1996, p. 12.

3. M. Churchill: ... Mais je pense que le jour viendra où l'on reconnaîtra, et non pas seulement d'un seul côté de cette Assemblée mais dans tout le monde civilisé, que, sans l'ombre d'un doute, si l'on avait étranglé le bolchevisme dans son berceau, cela aurait été un incommensurable bienfait pour toute la race humaine. – M. Cocks (de Broxtowe): Si cela était arrivé, nous aurions perdu la dernière guerre. – M. Churchill: Non, cela aurait empêché la dernière guerre.

formidable expansion de la tyrannie soviétique en Europe et en Asie. Les démocraties armaient l'Union soviétique et pilonnaient l'Europe, s'acharnant à tuer les populations civiles allemandes, sans aucun souci pour les trésors artistiques à jamais détruits (de l'abbaye de Monte Cassino jusqu'à Dresde, la Florence de l'Elbe). Dotées d'une puissante économie, elles développaient, mieux que tout autre régime, tous les moyens imaginables et inimaginables (la bombe atomique) de tuer un peu partout dans le monde. Elles couvraient les crimes commis par les Soviétiques à Katyn et ailleurs. Leur guerre devenaient (sauf pour l'économie américaine qui, enfin, se sortait du marasme) de plus en plus suicidaire.

Et puis, miracle, dans une Allemagne ravagée, l'armée britannique découvrit le camp de Bergen-Belsen, lui-même dévasté par le typhus. Des émissaires allemands étaient allés au-devant des troupes de Sa Majesté pour les prévenir du danger. Mais quelle aubaine pour Churchill ! Un grand coup de cymbale de la propagande et le camp où, faute de ravitaillement, de médicaments et d'insecticide Zyklon B, les gens mouraient comme des mouches, devint, en un tour de main, un camp «d'extermination» où les Allemands tuaient systématiquement leurs détenus. Churchill découvrait enfin pourquoi la Grande-Bretagne se battait: ce n'était plus ni pour la Pologne, ni pour l'empire britannique mais... pour la civilisation !

Pas moins ! On avait été barbare... pour la civilisation. On allait d'ailleurs persister dans la barbarie en instituant de faire juger les vaincus par les vainqueurs. Le Tribunal militaire international (trois mensonges en trois mots) et tous les tribunaux de même espèce allaient, de 1945 à 1996 (au moins), condamner des soldats, des officiers, des bureaucrates qui avaient pour seul tort d'avoir perdu la guerre.

\*\*\*



8 juin 1996

« Pour ce qui est des chambres à gaz,  
je suis prêt à vous suivre. »  
(René Rémond, 23 novembre 1978)

**(Dans le style – recherché – de Jean-Pierre Azéma)  
Je bois du petit lait**

Hier, avec Garaudy, c'était du gâteau. Avec l'abbé Pierre, c'était pain béni. Et, avec Régine, ça fumait.

Aujourd'hui, avec les nageuses olympiques, ça baigne. Avec la prof de chimie, ça gaze. Et, avec la zizanie des intellos du *Monde*, c'est la vie en rose.

Et demain ?

Pour demain, j'en attends de belles et de bonnes.

Il faudra bien que crève la baudruche. « C'est un bidon phénoménal, ce grand martyr de la race juive » (Céline, 1937). Les menteurs et les bonimenteurs ont voulu nous enfler avec leurs magiques chambres à gaz et nous promener dans leurs impossibles camions à gaz. L'intox n'a pas marché. Elle ne marchera jamais. Les chambrageries pètent de partout. « Auschwitz über alles ! », c'est terminé, c'est kaputt. Il ne restera que l'« Holocauste », une idée creuse, pleine de vide, pleine de vent, avec laquelle on n'a pas fini de nous bassiner.

On panique dans les chaumières juives. On foire au *Monde* et à *Libé*. A la télé, les spécialistes de l'entourloupe se grattent : le moment venu, comment annoncer que le mur de Judée s'est effondré ?

Là, mon petit doigt vient de m'en apprendre une qui vaut son pesant de *shuzpah* (en juif : culot). On envisage de « préparer les esprits ». Le grand soir venu, quand, après plus de cinquante ans de bobard et d'arnaque, il faudra tout balancer, le zombie de service, l'œil rivé au prompteur, n'aura qu'à nous réciter :

« Découverte d'une nouvelle horreur nazie ! Les  
chambres à gaz nazies n'ont, en fait, jamais existé ! Goeb-  
bels avait inventé ce mensonge pour discréditer les  
juifs ! »

Ce sera le couronnement de plus d'un demi-siècle de canulars holocaustiques et journalistiques, une mirobolante carpentrasserie, un vrai nanan.

En attendant, je bois du petit lait !

\*\*\*

18 juin 1996

## **Affaire Notin : Les organisations juives font la loi**

Depuis 1990, Bernard Notin, maître de conférences en sciences économiques à l'université Lyon-III, ne peut plus exercer son métier, parce qu'ainsi en ont décidé – envers et contre les lois de la République – les institutions et les organisations juives de Lyon représentées par le D<sup>r</sup> Marc Aron <sup>1</sup> ainsi que l'Union des étudiants juifs de France (UEJF).

Tout le monde se tait devant cette anomalie: les collègues de B. Notin, le président de son université, le ministre de l'Éducation nationale, la bLigue des droits de l'homme, les grands médias. On se tait, soit parce qu'on approuve un tel excès de pouvoir, soit parce qu'on a peur de ces organisations qui sont capables, on le sait, de déclencher à volonté la chasse aux hérétiques. Le 7 juin 1994, quand le quotidien *Le Monde* a cru devoir annoncer que le maître de conférences allait être mis à la disposition de l'université Mohamed I<sup>er</sup> d'Oujda (Maroc) sur la demande du doyen de la faculté de sciences économiques, l'UEJF a exercé de telles pressions sur le plan international que cette université a, dans les quarante-huit heures, fait savoir qu'elle n'envisageait pas d'engager B. Notin <sup>2</sup>.

Le quotidien *Le Monde* s'est, dès le début, acharné sur la victime. En particulier, il a servi d'organe de transmission aux chasseurs de révisionnistes avec un article d'Edwy Plenel intitulé: «Un article jugé raciste et révisionniste suscite des protestations».

Le crime de l'universitaire était d'avoir signé, dans une revue spécialisée au tirage confidentiel et publiée avec le concours du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), une étude iconoclaste sur le rôle des médias en France <sup>3</sup>. En passant, l'auteur évoquait le traitement, par ces médias, du sujet des chambres à gaz homicides; il laissait voir son scepticisme sur l'existence de ces abattoirs chimiques et donnait pour référence, à ce propos, le livre de Serge Thion: *Vérité historique ou vérité politique ?*.

La campagne alors déclenchée contre le jeune enseignant (trente-neuf ans, cinq jeunes enfants, salaire unique) allait passer les bornes de ce qu'on a pu

---

1. Le D<sup>r</sup> Marc Aron porte, plus que personne, la responsabilité de la situation qui m'a été faite pendant dix-sept ans et qui est aujourd'hui faite, depuis plus de six ans, à B. Notin. Le D<sup>r</sup> M. Aron présidait, à la fin des années soixante-dix, le comité de liaison des institutions et organisations juives de Lyon; membre éminent de la loge, exclusivement juive, des B'naï B'rith, il présidait également la section européenne du Congrès juif mondial. Pour sa situation au début des années quatre-vingt-dix, voy. E. Ratier, *Mystères et secrets du B'naï B'rith...*, p. 284-287.

2. E. Plenel, «Un article jugé raciste et révisionniste suscite des protestations».

3. B. Notin, «Le rôle des médias dans la vassalisation nationale: omnipotence ou impuissance ? »

connaître en la matière. La *Revue d'histoire révisionniste* en a traité et je n'y reviendrai pas <sup>1</sup>.

Le 11 juillet 1990, le tribunal de grande instance de Paris condamnait B. Notin sur le fondement de l'article 1382 (dommage causé à autrui) à verser vingt-cinq mille francs de dommages-intérêts au Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Jugement confirmé par un arrêt du 15 mai 1991. En appel, la condamnation était portée à vingt-neuf mille francs.

Sur le plan administratif, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) décidait également de prendre une sanction mais l'affaire est, aujourd'hui encore, pendante devant le Conseil d'État.

B. Notin a tenté de reprendre ses cours mais les organisations juives sont venues sur place pour l'en empêcher. Chaque année, régulièrement, il demande par écrit au président de son université de l'affecter à une tâche d'enseignement et de lui fournir, en conséquence, un «emploi du temps». Il ne reçoit aucune réponse à ses lettres. Le 3 février 1993, il avait été conduit à signer un communiqué de presse à valeur d'abjuration publique. Dans ce texte, après avoir protesté contre le sort qui lui était fait («On prétend de nouveau, illégalement, et par la pression physique, m'interdire d'enseigner et d'exercer le métier pour lequel les contribuables me paient»), il déclarait qu'il ne remettait pas en cause l'existence du génocide des juifs ainsi que des chambres à gaz nazies; il ajoutait que son ambition n'avait jamais été de «réécrire l'histoire de travers» et concluait notamment: «Si j'ai causé, involontairement, la moindre souffrance à qui que ce soit, je lui en demande pardon». Peine perdue: l'obstruction continuait.

Le dernier cours de B. Notin remonte au 2 mai 1990. Depuis plus de six ans, la situation du maître de conférences, aujourd'hui âgé de quarante-cinq ans, constitue une anomalie du point de vue de la loi et du droit. Les organisations juives savent qu'aucune loi ne les autorise à prendre de telles sanctions de fait. Ces organisations portent atteinte au droit de chacun d'exercer le métier pour lequel il est payé. Quant aux autorités de l'Éducation nationale, elles ne peuvent ignorer qu'un fonctionnaire a le droit, dans l'exercice de sa fonction, à la protection de l'État.

---

1. Voy., en particulier, la *RHR* n° 1, p. 143-146 ; n° 2, p. 155-162 ; n° 3, p. 206.

Les institutions et les organisations juives, porte-parole de la communauté juive, bénéficient, en France, de privilèges. L'affaire Notin montre qu'elles peuvent dicter leur loi à l'État. Je ne connais, dans notre pays, aucune autre institution, aucune autre organisation, aucune autre communauté capable de lancer une affaire de ce genre, de persécuter un homme avec cet acharnement, de le poursuivre jusque dans l'exil, et tout cela, sinon avec l'approbation de tous, du moins dans le silence général.

On aime à répéter qu'en France «les juifs sont comme tout le monde». Personnellement, au vu de l'affaire Notin, j'ai peine à le croire.

\*\*\*

27 juin 1996

### La victoire des révisionnistes ?

La page de couverture de *L'Événement du jeudi* comporte une photographie de l'abbé Pierre et a pour titre: «Holocauste: la victoire des révisionnistes». L'essentiel du dossier consacré à ce sujet s'étend sur dix pages; on trouve aussi des éléments sur le sujet à quelques autres pages<sup>1</sup>.

Tous les articles sont uniformément hostiles aux révisionnistes. A ces derniers on ne donne jamais directement la parole et les propos qu'on leur prête sont, en général, déformés ou tronqués.

Le directeur de la publication explique que la première victoire des révisionnistes est d'avoir imposé l'utilisation du mot «révisionnistes» en page de couverture pour bien faire comprendre quel était le sujet traité. Le mot de «négationnistes» n'aurait pas convenu.

On reconnaît que les révisionnistes ont remporté tant de succès que, dans le camp de leurs adversaires, «le désarroi concurrence la confusion» et que «la panique a gagné les rangs des démocrates»<sup>2</sup>.

Simone Veil pense qu'il faut désormais abroger la loi Gayssot (loi essentiellement antirévisionniste). Pierre Vidal-Naquet, Bernard-Henri Lévy et Pierre-André Taguieff ne savent plus que faire. P. Vidal-Naquet déclare, lui qui, dans le passé, m'a chargé jusque devant les tribunaux: «Je suis prêt à tuer Faurisson, mais pas à le poursuivre en justice<sup>3</sup>» et, à propos de l'abbé Pierre, il ne voit qu'une solution: il faut le ridiculiser, «le caricaturer, le délégitimer». Le philosophe Alain Finkielkraut «rage» (*sic*). Jean-François Kahn se pose des questions sur les constantes accusations portées contre les

---

1. «Holocauste: la victoire des révisionnistes», p. 16-25 et p. 3, 5, 10, 13.

2. *Id.*, p. 23.

3. Interrogé à Paris le 14 décembre 1992 par la correspondante de la station américaine *National Public Radio* sur ma condamnation du 9 décembre, Pierre Vidal-Naquet avait répondu en anglais: «Je hais Faurisson. Si je le pouvais, je le tuerais personnellement» (voy. samizdat: «Pierre Vidal-Naquet tuerait Faurisson», 10 mars 1993)

révisionnistes dans les médias: «à quoi rime cette espèce de chasse aux sorcières délirante, ce macarthysme retourné qui consiste, deux fois par semaine, à démasquer, à traquer, à débusquer un nouveau “révisionniste” ou “négationniste” ? » Il ajoute qu’ «on organise un lynchage [de révisionniste] par semaine». «De grands historiens ont été ébranlés par Faurisson», reconnaît P.-A. Taguieff.

Nos adversaires sont convaincus que, pendant plus de quinze ans, nous avons, Pierre Guillaume, ses amis et moi-même, agi en fins stratèges.

La réalité est différente: les révisionnistes ont accumulé des découvertes. Ce sont leurs seules vraies victoires.

Car nous ne parvenons pas, du moins en France, à obtenir un débat avec la partie adverse et à faire entendre nos voix dans les grands médias. Le jour même où *L'Événement du jeudi* annonçait «la victoire des révisionnistes», le tribunal de grande instance de Bordeaux condamnait le libraire bordelais Jean-Luc Lundi, père de onze enfants, à un mois de prison avec sursis et cinq mille francs d'amende pour exposition et vente de livres révisionnistes. Assorti d'une mise à l'épreuve de cinq ans, le jugement a, en outre, ordonné la destruction des livres saisis dans sa boutique: c'est-à-dire cinquante-deux exemplaires, soit des *Annales d'histoire révisionniste*, soit de la *Revue d'histoire révisionniste*. On peut s'étonner d'une telle mesure puisque ces deux revues n'ont fait l'objet d'aucune interdiction de publication; en revanche, un arrêté de Pierre Joxe en date du 2 juillet 1990 les a frappées d'une interdiction de publicité.

«Et si l'abbé Pierre avait raison ?» La question vient d'apparaître, dans Paris, sur des affiches en caractères jaunes sur fond noir. Nos censeurs de *L'Événement du jeudi* sont perturbés par cet affichage public tout autant que par l'utilisation d'Internet par les révisionnistes.

Ils savent que, pour eux, le danger vient actuellement, d'une part, de l'influence de l'abbé Pierre et, d'autre part, de la puissance d'Internet.

Prochains rendez-vous à la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris (4, boulevard du Palais) pour deux procès instruits sur le fondement de la loi Fabius-Gayssot:

– mardi 24 septembre 1996, à 13 h 30, contre M<sup>e</sup> Éric Delcroix pour son livre sur *La Police de la pensée contre le révisionnisme*;

– vendredi 15 novembre 1996, à 13 h 30, contre moi-même pour mon communiqué du 19 avril 1996 à l'AFP à propos de l'affaire Garaudy-abbé Pierre; ma dernière condamnation remonte au 13 juin 1995 pour mon livre *Réponse à Jean-Claude Pressac*.

\*\*\*

1<sup>er</sup> septembre 1996

## La répression du révisionnisme en France

La loi antiraciste du 13 juillet 1990 contient une disposition anti-révisionniste qui prévoit une peine de un mois à un an de prison et une amende de deux mille à trois cent mille francs, sans compter d'autres sanctions, contre ceux qui auront contesté «l'existence des crimes contre l'humanité» tels que définis et punis à Nuremberg en 1945-1946 par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale. Cette loi porte le nom de «loi Gayssot», du nom du député communiste Jean-Claude Gayssot qui en a eu l'initiative parlementaire. Elle s'appelle aussi, chez les révisionnistes, «loi Fabius-Gayssot» ou loi «Sirat-Fabius-Gayssot», ou «loi Faurisson», ou «lex Faurissonia». Le grand rabbin de France, René-Samuel Sirat, en a émis l'idée en 1986. Le président de l'Assemblée nationale, le socialiste Laurent Fabius, qui est juif, est intervenu directement au parlement pour en obtenir le vote. Cette loi du 13 juillet 1990 visait en particulier mes travaux ainsi que mon action en faveur du révisionnisme historique.

Il faut bien comprendre que, dans son origine, c'est-à-dire dans l'esprit de J.-C. Gayssot et du Parti communiste français, cette loi était seulement destinée à renforcer la lutte contre le racisme. Ce sont les responsables de la communauté juive et du Parti socialiste (en particulier, L. Fabius) qui sont parvenus à insérer, dans cette loi antiraciste, une disposition antirévisionniste.

Avant d'en venir à l'étude de cette loi et à son application, rappelons ce qu'a été, en France, la répression antirévisionniste antérieurement au 13 juillet 1990.

Pour ce rappel, comme pour la suite, je m'inspirerai largement de l'ouvrage d'Éric Delcroix, avocat au barreau de Paris, *La Police de la pensée contre le révisionnisme*. J'ai collaboré à la documentation de cet ouvrage qui, aujourd'hui, fait l'objet d'une poursuite judiciaire précisément sur le fondement de la «loi Fabius-Gayssot». L'audience de plaidoirie est prévue pour le 24 septembre 1996 devant la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.

## La répression de 1949 à 1989

De 1949 à 1989, en l'absence de toute loi spécifique contre le révisionnisme, les tribunaux ont condamné les révisionnistes pour les raisons et les prétextes les plus divers.

En 1954, l'universitaire Maurice Bardèche, chassé de l'Université, se voit condamner par la cour d'appel de Paris à un an de prison et cinquante mille francs d'amende pour «apologie de crime». Son délit avait consisté à écrire *Nuremberg ou la Terre promise*, une œuvre qu'il avait courageusement fait suivre de *Nuremberg II ou les Faux Monnayeurs*. L'auteur, sans en contester vraiment l'existence, tendait à mettre en doute le «génocide des juifs» et les «chambres à gaz nazies». En 1950, Paul Rassinier, résistant et ancien déporté, publie *Le Mensonge d'Ulysse* où il commence à mettre en doute l'existence de ces chambres à gaz. Il est condamné par la cour d'appel de Lyon à quinze jours de prison avec sursis et à cent mille francs (de l'époque) d'amende ainsi qu'à de lourds dommages-intérêts pour injure et diffamation à l'égard des anciens déportés. La Cour de cassation casse l'arrêt. En mai 1955, la cour d'appel de Grenoble le relaxe. Mais, jusqu'à la fin de sa vie (1967), il connaîtra d'autres démêlés avec la justice; dans un cas, il sera débouté de sa plainte; dans un autre cas, il sera condamné pour diffamation. C'est en novembre 1978 que débute «l'affaire Faurisson». Les poursuites judiciaires commenceront dès 1979. Jusqu'en 1989, de nombreux révisionnistes seront, comme moi, poursuivis ou condamnés pour les motifs les plus divers: diffamation envers un particulier, diffamation raciale, provocation à la haine raciale, apologie de crime, propagation de fausse nouvelle, trouble de l'ordre public, procédure «abusive» contre, par exemple, des diffamateurs, etc., mais, par-dessus tout, les censeurs poursuivront les révisionnistes devant les juridictions civiles sous prétexte de «dommage causé à autrui». Leur argument sera qu'en contestant «génocide» et «chambres à gaz», les révisionnistes causent aux juifs un dommage moral pour lequel ils doivent réparation aux organisations représentant les intérêts des juifs. C'est ainsi que ces organisations ont cherché à me faire condamner pour «dommage par falsification de l'histoire». En première instance, elles ont failli obtenir satisfaction grâce à un jugement prononcé par un tribunal que présidait Pierre Draï, un juif connu pour son attachement à la cause juive, mais même P. Draï n'a pas osé retenir le grief de «falsification» (il lui aurait fallu fournir une preuve, au moins, de falsification et c'était impossible). J'ai donc été condamné pour légèreté ou négligence. Mais, dans un arrêt retentissant, la cour d'appel de Paris a reconnu que, dans mes travaux sur ce qu'elle appelait elle-même le «problème» des chambres à gaz, il n'y avait ni légèreté, ni négligence et, ajoutait-elle, ni ignorance délibérée ni mensonge. En conséquence, elle déclarait:

« La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur ce sujet] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public <sup>1</sup>. »

La cour autorisait ainsi la contestation des chambres à gaz nazies. Elle me condamnait néanmoins pour un motif qu'on pourrait résumer en ces termes : le professeur Faurisson est, certes, honnête et sérieux dans son travail mais il manque de cœur et ne montre pas de respect pour la souffrance des déportés (lire : des juifs). Cet arrêt provoquait la déception des juifs et, en particulier, celle de l'historien de l'antiquité Pierre Vidal-Naquet, qui écrivait :

« Le procès intenté en 197[9] à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983, qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans <sup>2</sup>. »

De son côté, Georges Wellers, directeur du *Monde Juif* (revue du Centre de documentation juive contemporaine de Paris) écrivait :

« En appel, la cour a reconnu que [Faurisson] s'était bien documenté. Ce qui est faux. C'est étonnant que la cour ait marché <sup>3</sup>. »

Si je m'attarde à ces réactions, c'est qu'elles expliquent pourquoi des personnalités comme P. Vidal-Naquet et G. Wellers se sont ensuite retrouvées au côté du grand rabbin Sirat pour demander la création d'une loi spécifique contre les révisionnistes.

En juin 1985, Henri Roques est reçu docteur de l'université de Nantes pour une thèse sur les « confessions » de l'officier SS Kurt Gerstein. Sa thèse est révisionniste. Le feu couve pendant quelques mois où, fébrilement, G. Wellers prépare une réplique. En avril 1986 éclate, avec la publication de cette prétendue réplique, « l'affaire Roques ». L'émoi est considérable. La pression des organisations juives aboutit à l'annulation de la soutenance de thèse pour vices de forme.

Serge Klarsfeld demande la création d'une loi antirévisionniste. Il use pour cela d'un argument fallacieux. Il prétend que l'Allemagne dispose déjà d'une loi spécifique contre le révisionnisme. C'est faux et il le sait bien. Dans les années soixante-dix, il avait lancé en Allemagne le projet d'une loi dite « du mensonge d'Auschwitz », une « *lex Klarsfeld* », mais, au terme de longues années de discussion, le Bundestag avait simplement voté l'article 194 du code pénal allemand. Cet article n'interdit nullement la contestation des « crimes [du vaincu] contre l'humanité ». Il autorise seulement un procureur à déposer plainte pour dommage causé « au membre d'un groupe qui a été

---

1. Cour d'appel de Paris, première chambre, section A, François Grégoire, Paul Fourret, Germain Le Foyer de Costil, 26 avril 1983.

2. P. Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, p. 182.

3. G. Wellers, *Le Droit de vivre*, juin-juillet 1987, p. 13.



persécuté sous un gouvernement de violence ou d'arbitraire, national-socialiste ou autre»; le mot «autre» vise, par exemple, le gouvernement d'un pays communiste (*wenn der verletzte als Angehöriger einer Gruppe unter der nationalsozialistischen oder einer anderen Gewalt- und Willkürherrschaft verfolgt wurde*). Le procureur peut alors poursuivre l'inculpé sur le fondement de l'ensemble des lois punissant, en particulier, la diffamation des morts (*Verunglimpfung Verstorbenen*). C'est dans ce cadre qu'est effectivement poursuivie l'«Auschwitz-Lüge» (mensonge d'Auschwitz) et que pourrait être, en théorie, poursuivie la «*Vertreibungslüge*» (mensonge de l'expulsion [des Allemands de l'Europe de l'Est]). Le 2 juin 1986, sous l'égide du grand rabbin Sirat, un groupe d'universitaires et de personnalités, toutes (sauf une) d'origine juive, formule «l'espoir d'une extension à tous les pays européens de la loi allemande interdisant la mise en doute du génocide»<sup>1</sup>. Dans ce groupe figurent notamment P. Vidal-Naquet, G. Wellers et S. Klarsfeld. Le 7 juillet 1987, Charles Pasqua, ministre (gaulliste) de l'Intérieur, reçoit un certain nombre d'organisations juives ou d'organisations de défense contre l'antisémitisme pour leur proposer «d'inventer ensemble un arsenal juridique garantissant, dans l'avenir, la vérité sur les chambres à gaz»<sup>2</sup>.

Le 13 septembre 1987, au cours d'une émission de radio, Jean-Marie Le Pen, président du Front national, interrogé sur la manière dont les juifs auraient été exterminés, répond que cette manière (les chambres à gaz nazies) constitue un «point de détail» de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Une formidable tempête médiatique s'ensuit. Dix jours plus tard, J.-M. Le Pen est condamné en référé pour «trouble». Beaucoup plus tard, le 18 mars 1991, la cour d'appel de Versailles, présidée par Pierre Estoup, le condamnera, pour «dommage à autrui» par «consentement à l'horrible» (*sic*), à la peine stupéfiante d'un million deux cent mille francs; il s'agit là, principalement, de dommages-intérêts cumulés au profit d'une kyrielle d'associations invoquant un seul et même préjudice moral.

Le 20 septembre 1987, Charles Pasqua déclare que, s'il ne dépendait que de lui, le professeur Faurisson «irait en prison»<sup>3</sup>.

Le 8 octobre 1987, par un tour de passe-passe, Albin Chalandon, ministre de la Justice, parvient, en pleine nuit, à faire voter par l'Assemblée nationale deux amendements à une loi sur la protection de la jeunesse contre la drogue; ces amendements permettront d'empêcher, dans la pratique, la vente publique d'ouvrages révisionnistes.

Le 2 avril 1988 voit la mise en route, sur l'initiative de L. Fabius, d'une proposition de loi antirévisionniste devant le Parlement. Le 23 mars 1989, le

---

1. *Bulletin quotidien de l'Agence télégraphique juive*, p. 13.

2. *Actualité juive*.

3. *Le Figaro*, 21 septembre 1987, p. 7.

député Jacques Chirac [futur président de la République] se prononce en faveur d'une loi antirévisionniste. Il avait d'abord été hostile à une telle loi mais il avait changé d'avis à la suite d'une rencontre avec les responsables du B'nai B'rith, organisation exclusivement juive, de caractère maçonnique<sup>1</sup>. Le 16 septembre 1989, je suis l'objet d'une grave agression physique revendiquée par « Les Fils de la Mémoire juive ». Cette agression est justifiée par Serge et Beate Klarsfeld qui la trouvent « naturelle » et « normale »<sup>2</sup>.

### **Préparatifs et adoption de la loi antirévisionniste (avril-juillet 1990)**

En janvier 1990 éclate « l'affaire Notin ». Bernard Notin, maître de conférences en sciences économiques à l'université Jean-Moulin de Lyon, se voit reprocher d'avoir écrit dans une revue de sociologie un article sur la puissance des médias, article où il manifeste, en passant, son scepticisme quant aux preuves et aux témoins de l'existence des chambres à gaz nazies<sup>3</sup>. Le scandale prend des proportions internationales. B. Notin et sa famille connaîtront un véritable calvaire. Malgré son abjuration et sa condamnation du révisionnisme, il ne pourra plus jamais reprendre ses cours parce qu'ainsi en a décidé le D<sup>r</sup> Marc Aron, président du Comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon, et, avec lui, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF). Le 1<sup>er</sup> et le 2 avril 1990, l'ancienne communiste Annie Kriegel, bien que juive, s'inquiète de voir la communauté juive française apparaître « comme un groupe exigeant que règne en sa faveur une véritable police de la pensée [...] une insupportable police juive de la pensée »<sup>4</sup>. Pour les débats au Parlement (c'est-à-dire à l'Assemblée nationale et au Sénat), on consultera le *Journal officiel de la République française* aux dates suivantes de l'année 1990: 3 mai, 12, 29 et 30 juin, 1<sup>er</sup> juillet<sup>5</sup>. La mise en condition de l'opinion française atteint de telles proportions que même les adversaires d'une telle loi osent à peine soulever d'objections.

L'historien Henri Amouroux dénonce la loi mais, par peur, affecte de n'y voir qu'une loi dirigée contre J.-M. Le Pen; lui, l'historien, il n'ose même pas révéler à ses lecteurs que la « loi Gayssot » vise les historiens et cherche à mettre ces derniers en tutelle<sup>6</sup>. Bien que timide, l'opposition au vote d'une disposition antirévisionniste est certaine.

C'est alors qu'éclate, providentiellement pour les adversaires des révisionnistes, l'affaire de la violation de sépultures du cimetière juif de Carpentras. Nous sommes le 10 mai 1990. Pêle-mêle, J.-M. Le Pen et les révi-

---

1. *Le Monde*, 26-27 mars 1989, p. 18.

2. *Radio J[uive]*, le 16 septembre, et *Le Monde*, 19 septembre 1989, p. 14.

3. *Le Monde*, 28-29 janvier 1990, p. 9.

4. *L'Arche*, avril 1990, p. 25-26 ; *Le Figaro*, 2 avril 1990, p. 2.

5. Pour plus de détails, voy. É. Delcroix, *La Police de la pensée...*, p. 79.

6. *Le Figaro Magazine*, 5 mai 1990, p. 82-83.

sionnistes sont immédiatement dénoncés par les médias et par le monde de l'établissement politique (y compris François Mitterrand, président de la République, qui signera la «loi Gayssot») comme les responsables moraux de cette « profanation ». Cette fois, l'intimidation est totale. A la veille du vote définitif de la loi par l'Assemblée nationale, le juriste François Terré écrit: «Face à la proposition Gayssot le silence infini de presque tous les juristes, de presque tous les historiens effraie<sup>1</sup>.»

Le 2 juillet 1990, Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, socialiste d'origine juive, prend des arrêtés interdisant, dans la pratique, la vente publique de trois revues révisionnistes (souvent poursuivies en justice, pour deux d'entre elles).

Le 14 juillet 1990, le texte de la loi Fabius-Gayssot paraît au *Journal officiel*, Lois et décrets, p. 8333-8334, sous la signature de F. Mitterrand. Huit pages plus loin paraît le décret de nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de «M. Vidal-Naquet (Pierre), historien; 35 ans d'activités littéraires» sur proposition de Jack Lang, socialiste d'origine juive, ministre de la Culture. Pour le juif P. Vidal-Naquet, c'est l'honneur tandis que, pour le révisionniste R. Faurisson, c'est le banc d'infamie des tribunaux.

### **Applications de la loi antirévisionniste**

Depuis 1990, la loi antirévisionniste semble s'être appliquée une trentaine de fois. Les sanctions financières sont parfois si lourdes qu'elles ont pu entraîner, par exemple, la disparition d'une revue, de qualité exceptionnelle: *Le Choc du mois*. Il faut noter que, comme dans ce dernier cas, les condamnations au nom de la loi Gayssot sont quelquefois associées à des condamnations au nom d'autres lois comme, par exemple, la traditionnelle loi antiraciste du 1<sup>er</sup> juillet 1972, dite loi Pleven. Personnellement, pour une seule interview publiée dans *Le Choc du mois*, j'ai été l'objet de trois procédures judiciaires distinctes en dépit de l'adage «*non bis in idem*» (que les Anglo-Saxons connaissent sous la forme «*ne bis in idem*»). A plusieurs reprises, des peines de prison avec sursis ont été prononcées. A quelques reprises, des peines de prison ferme ont été requises. En un cas, celui d'Alain Guionnet, la peine de prison (trois mois) a été effectivement subie.

Mais cette répression judiciaire est loin d'être aussi grave et aussi lourde qu'en Autriche et en Allemagne, par exemple. Sur le modèle de la France, l'Autriche a adopté, le 19 mars 1992, une loi spécifiquement antirévisionniste. L'Allemagne a suivi, le 1<sup>er</sup> décembre 1994. Puis, la Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 1995, la Belgique le 30 mars 1995 et, enfin, l'Espagne le 11 mai 1995.

---

1. *Le Figaro*, 29 juin 1990, p. 2.

## Vellités de résistance contre la loi antirévisionniste

Dès l'entrée en vigueur de cette loi, j'ai déclaré :

«La clause antirévisionniste va à l'encontre de l'évolution des mœurs. Elle rétablit clairement la censure. Elle institue une vérité historique officielle protégée par la police, la gendarmerie, les magistrats et les gardiens de prison. Elle crée un dogme, un catéchisme, un décalogue : celui de Nuremberg. On veut nous faire croire qu'un tribunal – un tribunal «militaire» – aurait, lui, écrit l'histoire une fois pour toutes. Il sévissait depuis longtemps une histoire officielle de la seconde guerre mondiale. Quand je le disais, nos tartuffes se récriaient. Aujourd'hui, ils ne peuvent plus protester [...]. Je ne chercherai pas à tourner la nouvelle loi, je lui ferai front <sup>1</sup>. »

Et j'ai, depuis six ans, tenu parole. A tous mes juges successifs, je déclare que je me moque de cet ukase et j'ajoute : «Je suis prêt à aller en prison. Pour moi, ce serait un honneur. Pour ceux qui m'y enverraient, ce serait un déshonneur».

Six ans après, ce sont mes adversaires et mes juges qui se lassent. Ils expriment naïvement leur fatigue d'avoir à constater que dans mon cas les condamnations semblent ne servir à rien. Je peux même dire qu'à chaque procès le ton monte et que je prouve, par mon attitude et par mes propos, que je ne me laisserai pas intimider. Un jeune révisionniste, Vincent Reynouard, adopte, à Caen, la même attitude. Il refuse de justifier devant un tribunal ce qu'il a pu écrire ou publier soit dans sa revue (aujourd'hui disparue faute d'argent), *Nouvelle Vision*, soit dans des tracts.

Le 21 juin 1991, Jacques Toubon, député gaulliste, a demandé l'abrogation de cette loi, affirmant que «le délit de révisionnisme fait reculer le droit et affaiblit l'histoire <sup>2</sup>». Il était alors dans l'opposition. Quand la droite et les gaullistes sont arrivés au pouvoir, J. Toubon est devenu ministre de la Justice. Il a alors déclaré qu'il n'était plus question, pour lui, d'abroger cette loi qu'en 1991 il avait trouvée digne de Staline. Il affirme maintenant : «Remettre en cause cette loi, ce serait maintenant donner raison dans l'opinion aux négationnistes <sup>3</sup>. »

## Les récentes protestations contre la loi antirévisionniste

A l'occasion de l'affaire Garaudy-abbé Pierre, on a récemment entendu une série de protestations, plus ou moins sincères, contre cette loi. Je ne

---

1. *Le Choc du mois*, septembre 1990, p. 9-11.

2. *Journal officiel*, Assemblée nationale, 22 juin 1991, p. 3571-3573.

3. *Paris-Match*, 6 juin 1996, p. 63.

mentionnerai ici que les noms des personnes citées à ce propos dans *L'Événement du jeudi* de la semaine du 27 juin au 3 juillet 1996; on voudra bien garder à l'esprit que toutes ces personnes sont hostiles au révisionnisme:

– à la page 3, Albert du Roy, directeur de ce magazine de l'établissement, écrit que Simone Veil a raison de plaider pour l'abandon de toute attitude dogmatique dans le style de la «loi Gayssot»;

– à la page 13, Jean-François Kahn dénonce la traque des révisionnistes; il demande: «A quoi rime cette espèce de chasse aux sorcières délirante, ce maccarthisme retourné[c'est-à-dire: à rebours] qui consiste, deux fois par semaine, à démasquer, à traquer, à débusquer un nouveau «révisionniste» ou «négationniste» [...] ?» et il se plaint de ce qu'«on organise un lynchage par semaine»;

– à la page 20, on rappelle le mot de P. Vidal-Naquet: «Je suis prêt à tuer Faurisson, mais pas à le poursuivre en justice.»;

– à la page 21, Dominique Jamet signe un article intitulé: «L'Histoire ne relève pas des tribunaux.»;

– à la page 22, Simone Veil est interrogée; elle demande l'abrogation de «la loi Gayssot»;

– à la page 23, on rappelle: «En 1980, Chomsky défendant Faurisson [sur le plan de la liberté d'expression] ébranlait une partie de la gauche.»;

– à la page 21, on pouvait lire: «“De grands historiens ont été ébranlés par Faurisson”, reconnaît Taguieff.»;

– à la même page 23, un avocat farouchement antirévisionniste, M<sup>e</sup> Korman, propose l'amendement de la loi <sup>1</sup>.

Je n'entretiens cependant aucune illusion au sujet de ces soudaines manifestations en faveur du bon sens et de la justice. Des personnes comme P. Vidal-Naquet et M. Rebérioux ont une main droite qui ignore ce que fait leur main gauche. Ces personnes m'ont, dans le passé, poursuivis jusque devant les tribunaux où elles m'accusaient alors d'être un faussaire de l'histoire ! Il se trouve simplement que, devant la farouche détermination de certains révisionnistes (pas tous, malheureusement !) et devant la répugnance de certains magistrats à utiliser pleinement la loi antirévisionniste, des intellectuels ou des responsables juifs commencent à sentir qu'une telle répression les dessert. De fait, lorsqu'on regarde de près les arguments invoqués par ces tartufes contre «la loi Gayssot», on s'aperçoit que l'argument le plus souvent invoqué est... l'intérêt des juifs.

## **La réalité présente de la répression**

---

1. *Le Monde*, 21 mai 1996, p. 14.

La répression du révisionnisme a pris en France un caractère à ce point vicieux que, peu à peu, les révisionnistes se sont vus priver d'une série de droits pourtant inscrits dans la loi. Dans la pratique, leurs procès, par exemple, ne sont plus vraiment publics car plus un seul représentant de la grande presse n'y assiste ; en effet, que viendrait faire un journaliste ? Il ne pourrait, en aucun cas, reproduire soit les propos incriminés, soit les arguments révisionnistes développés à la barre par l'accusé. Un journaliste risquerait, par ailleurs, de compromettre sa carrière si on voyait qu'il s'intéresse de près au procès d'un révisionniste.

Dans la pratique, un révisionniste ne peut plus utiliser le « droit de réponse » aux attaques incessantes et aux calomnies de la grande presse, de la radio ou de la télévision car lui donner la parole ce serait prendre le risque d'encourir les foudres de la loi antirévisionniste. Toujours dans la pratique, un révisionniste ne peut plus exiger une protection contre la diffamation, l'agression physique, le vol de documents, le refus d'accès à un centre de recherches. L'expérience enseigne, en effet, que, s'il porte plainte, les tribunaux risquent fort de lui donner raison mais seulement en théorie. C'est l'adversaire, en fin de compte, qui l'emportera. Par exemple, un tribunal décidera que « traiter Faurisson de faussaire, c'est le diffamer, **mais de bonne foi** ». Cette bonne foi est systématiquement du côté du diffamateur et non du diffamé.

Pour les révisionnistes, en France, il n'y a plus de justice ; ni foi, ni loi, ni droit : ils ne peuvent plus compter sur rien.

Je sais d'avance qu'il ne me sert à rien de porter plainte contre un juif qui me frappe ou qui me cause un tort ou un dommage quelconque. Je suis, dans mon pays, traité en Palestinien.

### **L'affaire Notin : les organisations juives font la loi**

J'ai déjà mentionné « l'affaire Notin ». J'y reviens pour signaler que ce jeune maître de conférences, père de cinq jeunes enfants, ne disposant pour toute sa famille que de son seul salaire, a donné son dernier cours à l'université de Lyon le 2 mai 1990. Depuis cette date, année après année, il a demandé – comme il en avait le droit, reconnu par la loi et par les autorités administratives – d'exercer son métier d'enseignant, pour lequel il est payé. En pure perte. Chaque année, le président de son université lui répond **oralement** (afin que nulle pièce écrite n'en atteste) qu'il « sait bien que ce n'est pas possible » (*sic*). Il n'est pas possible de lui prescrire un « emploi du temps » parce que les autorités juives ont opposé, une fois pour toutes, leur veto à la reprise des activités de cet enseignant.

En désespoir de cause, B. Notin a cru trouver un poste d'enseignant à l'université d'Oujda (Maroc). Immédiatement, le journal *Le Monde* a répandu la nouvelle et les organisations juives ont manifesté leur émotion et leur

colère<sup>1</sup> ; dans les quarante-huit heures, l'université d'Oujda s'est inclinée et a fait savoir qu'elle n'engagerait pas le malheureux universitaire. Depuis plus de six ans, la situation du maître de conférences, aujourd'hui âgé de quarante-cinq ans, constitue une anomalie du point de vue de la loi et du droit. Par un arrêt du 15 mai 1991, B. Notin avait été condamné en justice pour son article. Quant à la procédure administrative, elle n'est toujours pas achevée. Mais personne n'a le droit de l'empêcher d'exercer le métier pour lequel il est payé. Les organisations juives le savent mais elles se moquent de la loi. Les autorités de l'Éducation nationale le savent, elles aussi, mais elles ont manifestement peur. Les présidents de la République successifs, les milliers de collègues de B. Notin, les journalistes, tous sont au courant de cette criante anomalie. Mais tous se taisent. Les institutions et les organisations juives, porte-parole de la communauté juive, bénéficient en France de privilèges. L'affaire Notin montre qu'elles peuvent dicter leur loi à l'État. Je ne connais, dans notre pays, aucune autre communauté capable de déclencher une affaire de ce genre, de persécuter un homme avec cet acharnement, de le poursuivre jusque dans l'exil, et tout cela, sinon avec l'approbation de tous, du moins dans le silence général.

### **Les milices juives au secours de la «loi Gayssot»**

En France, les milices armées sont strictement interdites sauf... pour les juifs. En 1986, à l'époque où L. Fabius était premier ministre, sa femme, Françoise Castro, également juive, a révélé que des milices juives et le ministère de l'Intérieur travaillaient main dans la main :

«Extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers de Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg [et d'avoir] des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur<sup>2</sup>. »

A ceux qui souhaiteraient plus de détails sur les actions criminelles des milices, je recommande de consulter, sur les sites révisionnistes d'Internet, un texte du 1<sup>er</sup> juin 1995 intitulé : «Milices juives : quinze ans – et plus – de terrorisme en France». On y verra notamment comment, au mépris de la loi, les milices du Bétar ont pour habitude de faire la loi au Palais de justice de Paris, en particulier quand les révisionnistes viennent y passer en jugement pour avoir enfreint la «loi Gayssot». J'ai moi-même été blessé, comme d'autres révisionnistes, le 22 mars 1991, par des membres de cette milice.

### **La situation aujourd'hui même**

---

1. *Le Monde*, 7 juin 1994.

2. *Le Monde*, 7 mars 1986, p. 8.

Mes deux dernières condamnations remontent au 6 septembre 1993 et au 13 juin 1995. Je dois la première de ces condamnations au fait que, rendant compte d'un documentaire sur Auschwitz et Birkenau, j'ai simplement parlé des «réalités qui prouvent que ces camps n'étaient pas des "camps d'extermination" malgré les ravages exercés par les épidémies de typhus». Je dois la seconde de ces condamnations à ma *Réponse à Jean-Claude Pressac sur le problème des chambres à gaz*. Le 29 février 1996, j'étais miraculeusement acquitté dans deux autres procès. Le 15 novembre prochain, je comparaitrai pour un communiqué de presse envoyé le 19 avril 1996 à l'Agence France-Presse sur l'affaire Garaudy-abbé Pierre. Roger Garaudy a été simplement «mis en examen», ainsi que son éditeur Pierre Guillaume, pour avoir publié, dans une revue distribuée aux seuls abonnés, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*. Le 3 janvier 1996, Vincent Reynouard a été condamné par le tribunal de Caen qui n'a pas craint d'accuser dans son jugement le jeune révisionniste de «véhiculer ses *idées fausses*»; cette formulation prouve bien que, comme au siècle dernier, on peut en France, aujourd'hui, être condamné pour des «idées» qu'un tribunal se permet de juger «fausses». Comme je l'ai dit plus haut, Éric Delcroix, avocat au barreau de Paris, passera en jugement le 24 septembre 1996 pour avoir écrit et publié à son compte *La Police de la pensée contre le révisionnisme*. Le moindre mot, la moindre attitude qui puisse laisser supposer qu'on a des pensées ou même, plus simplement, des arrière-pensées révisionnistes expose aujourd'hui à des poursuites judiciaires sur le fondement de la «loi Gayssot», loi dite officiellement «sur la liberté de la presse».

### **Et à l'avenir ?**

En ce domaine, rien ne permet de présager de l'avenir. On peut aussi bien craindre une aggravation des mesures de répression, notamment par l'adoption d'une loi encore plus sévère que la «loi Gayssot» qu'espérer une sorte de relâchement ou de tolérance. Cette dernière éventualité est concevable à cause du progrès d'Internet. Récemment, l'UEJF, découvrant que certains de mes textes étaient consultables sur Internet, a saisi le juge Jean-Pierre Marcus, juif, en vue d'obtenir une interdiction judiciaire de certains sites. Le juge s'est rendu compte qu'une mesure de censure était impossible. L'UEJF semble avoir compris que la «loi Gayssot» est, dans un tel cas, inapplicable. Les révisionnistes français ont aujourd'hui tendance à diffuser leurs écrits sur Internet au lieu de les confier à l'imprimerie.

### **Mise à jour (31 décembre 1996)**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1996, date de rédaction de cette étude, la répression du révisionnisme en France s'est aggravée.



Le 5 septembre, la radio *Ici et Maintenant* a dû cesser ses émissions à la suite d'une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel qui reproche à cette radio des «propos racistes, antisémites et négationnistes».

Le 7 septembre, quatre jeunes juifs ont agressé Patrick Hélin, bouquiniste des bords de Seine, qu'ils ont traité de «révisionniste».

Le 22 octobre, mon avocat, Éric Delcroix, a été condamné pour avoir écrit et publié *La Police de la pensée contre le révisionnisme*; à la suite de cette condamnation, l'Ordre des avocats, en la personne de l'avocat Bernard Vatier, s'est empressé d'entamer une procédure contre son confrère É. Delcroix.

Le 30 novembre, M. Piscoci-DanESCO, le libraire déjà agressé le 16 juillet (avec deux cent cinquante mille francs de dégâts dans sa boutique, somme dont l'assurance ne lui remboursera rien), voit trois jeunes juifs briser sa vitrine.

Le 20 décembre, Vincent Reynouard, professeur de mathématiques et de physique, est suspendu d'enseignement *sine die*. Le recteur Philippe Lucas lui fait grief de ses convictions révisionnistes. Le jeune professeur, marié, père de deux enfants (salaire unique), est menacé de radiation et de chômage.

Mon propre procès pour un communiqué de presse au sujet de l'affaire Garaudy-abbé Pierre est remis au 6 juin 1997.

### **Bibliographie**

En plus de l'ouvrage d'Éric Delcroix, que j'ai mentionné, le chercheur devra consulter la *Revue d'histoire révisionniste* dont les six livraisons ont paru de mai 1990 à mai 1992. Les articles suivants concernent plus spécialement le sujet :

- «L'affaire Notin» (*RHR* n° 1, p. 143-146);
- «Arrêté [du] ministère de l'Intérieur» (*RHR* n°2, p. 8) et «Contre le révisionnisme historique, la loi Fabius alias Gayssot» (*Id.*, p. 16-35);
- Éric Delcroix, «Un séquestre pour l'éternité ?» (*RHR* n° 3, p. 33-43);
- «Trois juges français dénaturent un procès-verbal» (*RHR* n° 3, p. 204-205); «Deleatur dans l'affaire Notin» (*Id.*, p. 206); «Non-lieu dans l'affaire de Nantes» (*Id.*, p. 207);
- Henri Roques, «La *RHR* devant le Conseil d'État» (*RHR* n° 4, p. 9-11); «Procès Faurisson» (*Id.*, p. 107-133); «Wannsee: une dénaturation confirmée» (*Id.*, p. 192-193).

\*\*\*

2 et 3 septembre 1996

**Un historien orthodoxe admet enfin  
qu'il n'y a pas de preuves des chambres à gaz nazies**

Jacques Baynac, né en 1939, est un historien français que ses sympathies portent vers la gauche<sup>1</sup>. Il nourrit une hostilité certaine à l'égard des révisionnistes (qu'il appelle des « négationnistes ») et, en particulier, à l'égard de Pierre Guillaume et de sa propre personne. Il a toujours affirmé l'existence des chambres à gaz nazies ; or, il vient de révéler que, tout compte fait, force est d'admettre, même si c'est « pénible à dire comme à entendre », que les témoignages ne suffisent pas et qu'il est décidément impossible de prouver, sur le plan scientifique, que ces chambres à gaz ont existé. Mais, ajoute-t-il curieusement, à défaut de preuve directe, il conviendra, à l'avenir, de chercher une preuve indirecte et, puisqu'on ne peut pas prouver que les chambres à gaz nazies ont existé, il faudra essayer de prouver qu'elles n'ont pas pu ne pas exister !

C'est sous la forme de deux longs articles consécutifs que J. Baynac développe ses vues dans *Le Nouveau Quotidien* de Lausanne<sup>2</sup>.

### La dérobade des historiens

Dans le premier article, il commence par déplorer l'existence, en France, d'une loi antirévisionniste, la loi Fabius-Gayssot, du 13 juillet 1990, qui, dit-il, permet à « la secte négationniste » de se servir des tribunaux comme de tribunes. Il souligne que cette loi a été critiquée par Claude Imbert (du *Point*), Pierre Vidal-Naquet (historien qui a dit : « Je suis prêt à tuer Faurisson, mais pas à le poursuivre en justice ! »), Madeleine Rebérioux (ancienne présidente de la Ligue des Droits de l'homme), M<sup>e</sup> Charles Korman (avocat antirévisionniste) et plusieurs députés RPR. Il affirme que les révisionnistes ou négationnistes ont tout lieu de se réjouir, surtout depuis que l'affaire de l'abbé Pierre a « changé l'atmosphère » en leur faveur. Il note que, chez les adversaires des révisionnistes, « le désarroi a succédé à la consternation », que P. Vidal-Naquet « se désole », que Bernard-Henri Lévy « s'affole », que Pierre-André Taguieff « s'effraie » et que *L'Événement du jeudi* a choisi pour titre de couverture : « La victoire des révisionnistes. » Il dénonce l'irresponsabilité d'un intellectuel, d'un ancien déporté, Jorge Semprun, qui, dit-il, a « assassiné » le livre que Florent Brayard a écrit contre le révisionniste Paul Rassinier. A gauche, estime-t-il, il s'est développé une « paranoïa », une « chasse aux sorcières » (comme le dit Jean-François Kahn) et un « tohu-bohu désastreux ». Il affirme que Simone Veil et Dominique Jamet sont, eux aussi, hostiles à la loi Fabius-Gayssot et qu'« on refuse le débat » avec les révisionnistes. Rappelant la stupéfiante déclaration de « trente-quatre historiens réputés » parue dans *Le Monde* du 21 février 1979, déclaration par

---

1. J. Baynac a notamment écrit *La Terreur sous Lénine, Ravachol et ses compagnons, Mai [1968] retrouvé, Les Socialistes révolutionnaires russes (1881-1917), La Révolution gorbatchévienne.*

2. 2 septembre 1996, p. 16, et 3 septembre 1996, p. 14.

laquelle on refusait de me répondre et de m'expliquer comment, *techniquement*, les magiques chambres à gaz nazies pouvaient bien avoir fonctionné, il parle de la «dérobade» des historiens en général. Il écrit en propres termes que «les historiens se sont défilés».

### **Ni documents, ni traces, ni preuves**

Dans le second article, il déplore que les vrais historiens aient accordé leur confiance à Jean-Claude Pressac, pharmacien et «historien amateur», qui, on le voit maintenant, est parvenu à la conclusion que le nombre des morts juives et non-juives à Auschwitz s'élève «à un total de 600.000 victimes»<sup>1</sup>. Il tourne en dérision François Bayrou, ministre de l'Éducation nationale et historien lui-même, qui, conscient des difficultés qu'on rencontre à prouver le génocide et les chambres à gaz, préconise, dans ce cas, le recours à une méthode historique «allégée»; J. Baynac voit là un «concept d'histoire light». Il affirme que les chambres à gaz nazies ont existé mais que, pour le prouver, on a trop utilisé le discours «ascientifique» et insuffisamment le discours «scientifique». Le premier est celui où «le témoignage prime» tandis que le second est celui du document. Or, dit-il avec regret, on ne peut que constater «l'absence de documents, de traces ou d'autres preuves matérielles». Il rappelle le constat déjà dressé en 1988 par l'historien juif américain Arno Mayer: «Les sources dont nous disposons pour étudier les chambres à gaz sont à la fois rares et peu sûres<sup>2</sup>.» J. Baynac dit que «nous ne disposons pas des éléments indispensables à une pratique normale de la méthode historique». Il écrit que «l'on doit rester coi faute de documents.» Il conclut: «Il faut reconnaître que le manque de traces entraîne l'incapacité d'établir directement la réalité de l'existence des chambres à gaz homicides.» Quand il écrit «le manque de traces», il veut dire en fait, ainsi qu'il l'a précisé plus haut, «l'absence de documents, de traces ou d'autres preuves matérielles».

### **Des preuves pour demain ?**

Son étude prend fin sur la suggestion qu'on a vue: puisqu'il est décidément impossible de prouver que les chambres à gaz ont existé, essayons à l'avenir de prouver que ces chambres à gaz n'ont pas pu ne pas exister !

---

1. *La Déportation. Le Système concentrationnaire nazi*, p. 196 (de 600.000 à 800.000 morts, dit J.-C. Pressac, ce qui nous met loin des 9 millions de *Nuit et Brouillard*, des 4 millions du procès de Nuremberg et des inscriptions du monument d'Auschwitz selon ancienne version, ou du chiffre de 1,5 million selon la nouvelle version depuis 1995).

2. A. Mayer, *La «Solution finale» dans l'histoire*, p. 406. L'édition originale, américaine, porte: «*Sources for the study of the gas chambers are at once rare and unreliable*», *The "Final Solution" in History*, p. 362; *unreliable* signifie *non fiable[s]*.

Il s'agit là d'un constat de carence pour le présent et d'un acte de foi en l'avenir. J. Baynac est naïf. Il s'imagine que, si les historiens ont tellement affirmé la réalité de ces horreurs et si tant de rescapés ont déclaré les avoir vues, c'est qu'elles ont certainement existé. Il oublie qu'avec le temps on découvre que l'écriture de l'histoire (au singulier) est pleine d'histoires (au pluriel) qui sont plus ou moins imaginaires. J. Baynac continue de croire aux chambres à gaz comme il persiste, semble-t-il, à croire au communisme. Demain, on trouvera la preuve des chambres à gaz. Demain, le communisme sera vrai. Demain, on rasera gratis. Demain, on aura enfin la preuve que le national-socialisme est l'incarnation du mal et le communisme l'incarnation du bien. Saluons ici l'éternelle jobardise de l'intelligentsia française. J. Baynac rejoint la cohorte des «trente-quatre historiens réputés» qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, ont proféré dans *Le Monde* l'une des plus monumentales âneries de l'Université française: « Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu.»

J. Baynac ajoute ainsi son nom aux noms des historiens orthodoxes qui, à contrecœur, se sont vus obligés de donner raison, sur tel ou tel point capital, aux historiens révisionnistes. Cela dit, comment des juges pourraient-ils encore condamner des révisionnistes pour contestation d'un crime qui – on le voit par l'étude de J. Baynac – n'est toujours pas prouvé ?

### **Encombrantes chambres à gaz**

Il est manifeste que les chambres à gaz nazies encombrant de plus en plus les historiens ou les auteurs qui défendent la thèse de l'extermination des juifs. Dès 1984, P. Vidal-Naquet mettait en garde ceux, parmi ses amis, que tentait déjà l'abandon de ces chambres à gaz : ce serait, disait-il, «capituler en rase campagne» («Le Secret partagé», *Le Nouvel Observateur*, 21 septembre 1984, p. 80). En 1987, une publication violemment hostile au révisionnisme reproduisait, dans le courrier de ses lecteurs, une lettre de deux enseignants d'origine juive, Ida Zajdel et Marc Ascione, suggérant que les nazis avaient truqué leurs aveux et n'y avaient mentionné les chambres à gaz que pour en faire, contre les juifs, «une “bombe” à retardement, un instrument de diversion et, pourquoi pas, de chantage»<sup>1</sup>.

Il y aurait bien d'autres exemples à citer; ce serait trop long; je me contenterai de trois exemples récents : celui d'Élie Wiesel (en 1994), celui du professeur néerlandais d'origine juive polonaise, Michel Korzec (en 1995), et, enfin, celui de l'historien juif américain Daniel Jonah Goldhagen (en 1996) : – en 1994, le premier écrivait dans ses mémoires : «Les chambres à gaz, il vaut mieux qu'elles restent fermées au regard indiscret. Et à l'imagination»;

---

1. *Article 31*, janvier-février 1987, p. 22

ce qui, en bon français, signifie: «Ne cherchons ni à voir, ni même à imaginer une chambre à gaz nazie»; et la suite du développement montrait le complet scepticisme du même É. Wiesel quant aux prétendus témoignages sur le sujet <sup>1</sup>;

– en 1995, M. Korzec déclarait qu'on avait trop insisté sur l'importance et sur le nombre des gazés; il ajoutait, au prix d'une contorsion dialectique digne de la Cabale, que les Allemands, et non les juifs, étaient responsables de cette erreur; selon lui, beaucoup plus d'Allemands, un peu partout en Europe, ont pris part au meurtre des juifs que les quelques Allemands préposés au seul gazage de leurs victimes <sup>2</sup>;

– en 1996, D. J. Goldhagen écrit dans un ouvrage d'un antigermanisme exacerbé: «*Gassing was really epiphenomenal to the German's slaughter of Jews* <sup>3</sup>»; dans une interview donnée à un périodique de Vienne il déclare: «*Die industrielle Vernichtung der Juden ist für mich nicht die Kernfrage zur Erklärung des Holocaust [...]. Die Gaskammern sind ein Symbol. Es ist aber ein Unsinn zu glauben, daß der Holocaust ohne Gaskammern nicht stattgefunden hätte* <sup>4</sup>.»

Les chambres à gaz ne sont plus, en 1996, qu'un symbole !

### Un journal suisse donne l'exemple

Durant ces dernières années, j'ai décrit à diverses reprises, soit dans des textes samizdat, soit dans des interviews enregistrées, au Canada, par Ernst Zündel, cette évolution des exterminationnistes sur la question des chambres à gaz nazies; dans un texte daté du 22 septembre 1993, je suis allé jusqu'à prédire le terme ultime de ces changements <sup>5</sup>. Déjà, le musée de l'Holocauste à Washington a décidé de ne plus donner aucune représentation matérielle des chambres à gaz (une maquette «artistique» et absurde mise à part).

Les deux articles de J. Baynac marquent une simple étape de cette métamorphose de l'historiographie officielle. Ils ne peuvent surprendre que les juges, de profession ou de vocation, qui, sans rien savoir, tranchent de tout en matière d'histoire. Ils confirment que, depuis beau temps, les historiens ont rompu une unanimité de façade. Ces historiens ont progressivement rejeté les conclusions, par trop simplistes, du tribunal de Nuremberg sur les chambres à gaz et le génocide. Sur ce sujet, on ne peut plus parler de vérité

---

1. É. Wiesel, *Tous les fleuves vont à la mer*, p. 97

2. M. Korzec, «De mythe van de efficiënte massamoord».

3. «Le gazage fut vraiment un épiphénomène du massacre des juifs par les Allemands», D. Goldhagen, *Hitler's Willing Executioners*, p. 521, note 81.

4. «L'anéantissement industriel des juifs n'est pas pour moi la question centrale pour l'explication de l'Holocauste [...]. Les chambres à gaz sont un symbole. Mais il est absurde de croire que, sans les chambres à gaz, l'Holocauste n'aurait pas eu lieu.», D. Goldhagen, *Profil*, 9 septembre 1996, p. 75.

5. Voir dans le présent volume, page, 1542.

historique prétendument «notoire». Quand les juges français estiment que contester l'existence des chambres à gaz, c'est contester ce «crime contre l'humanité» qu'aurait été le génocide des juifs, ils ont raison; mais, par voie de conséquence, s'il n'y a plus de preuve de l'arme spécifique, il n'y a plus de preuve du crime spécifique. Cette conclusion, bien embarrassante pour les juges qui osent condamner le révisionnisme, découle de la prise de position de J. Baynac, prise de position qui, encore une fois, ne lui est nullement particulière mais représente toute une tendance de l'historiographie orthodoxe. J. Baynac dit tout haut ce que ses confrères pensaient tout bas.

En France, ces deux articles venus de Suisse ne pourront décontenancer, par exemple, que les bons lecteurs du *Monde*, habitués à la douce somnolence entretenue par la censure sur le sujet de l'«Holocauste».

En publiant ces deux articles de J. Baynac, *Le Nouveau Quotidien* de Lausanne, pourtant si prévenu contre le révisionnisme, a fait preuve de respect pour ses lecteurs, et de discernement<sup>1</sup>.

Pour l'heure, la situation des deux universitaires français peut se décrire ainsi :

**Jacques BAYNAC :**

**«Il n'y a pas de preuves, mais je crois.»**

**Robert FAURISSON :**

**«Il n'y a pas de preuves, donc je refuse de croire.»**

Pour le premier, liberté d'expression.

Pour le second, une peine d'un mois à un an de prison,

une amende de 2.000 à 300.000 F et d'autres peines encore.

Le devoir d'un universitaire n'est-il pas de refuser de croire, quoi qu'il lui en coûte ?

\*\*\*

30 septembre 1996

### **Un romancier du KGB: l'historien Gerald Fleming**

Gerald Fleming, chargé d'enseignement émérite en allemand à l'université du Surrey (Grande-Bretagne) est, si j'ose dire, un romancier du KGB. Il est plus un romancier qu'un historien. Les autorités soviétiques et les publications soviétiques l'estimaient. Encore récemment, après l'effondrement de l'Union soviétique, il continuait de rendre hommage au talent exceptionnel de l'Armée Rouge quand il s'agissait d'interroger les prisonniers allemands et de

---

1. Dans la livraison du 2 septembre, on corrigera trois menues erreurs: dans la deuxième colonne, on lira: Florent Brayard (au lieu de: Florent *Rassinier*); dans la troisième: Jean-François Kahn (au lieu de: *Khan*); et dans la quatrième: «il ne faut pas se demander comment» (au lieu de: se demander *si*).

leur extorquer les confessions désirées, que l'Armée américaine, elle, avait été incapable d'obtenir.

En septembre 1984, dans un compte rendu de son livre *Hitler and the Final Solution*, un journaliste pourtant complaisant devait admettre: «Son style parfois flamboyant et la composition de son livre à la manière d'un roman à suspense agacera certains historiens<sup>1</sup>.»

Selon l'un de ses coreligionnaires juifs, «son livre a reçu un accueil favorable dans des publications de Riga et de Moscou et il pensait, dit-il, que les autorités soviétiques lui accorderaient la permission d'examiner les archives de l'Armée Rouge<sup>2</sup>.»

*Hitler and the Final Solution* est la traduction de son *Hitler und die Endlösung*. Le livre était censé répondre au défi de David Irving qui réclamait un document, un seul document, montrant que Hitler avait connaissance avant la fin de 1943 d'une extermination des juifs. G. Fleming se révéla, bien sûr, incapable de fournir un tel document. Il aurait donc dû s'abstenir de présenter son livre comme une réponse à cette question et il aurait dû éviter d'écrire que la thèse de D. Irving (selon laquelle il n'avait pas existé d'ordre de Hitler de liquider les juifs d'Europe) se réduisait à «eine Fiktion»<sup>3</sup>.

Il était absurde de consacrer un livre à l'existence d'un document qu'on ne pouvait ni trouver, ni montrer. Mais G. Fleming eut l'idée qu'il pouvait fournir un autre document, peut-être aussi sensationnel, un document prouvant que les Nazis avaient eu un programme d'extermination des juifs. C'est ainsi qu'il osa publier *A Resettlement Action Report* (Rapport d'une opération de transfèrement) aujourd'hui à peu près oublié mais qui fut révélé à l'époque (1982) comme une découverte extraordinaire. Il s'agissait d'un faux. Même un profane, non intoxiqué par la propagande holocaustique, aurait pu noter au premier abord que ce prétendu rapport, dépourvu de date et de signature, était plein de détails aberrants sur Auschwitz.

Les personnes intéressées par le sujet pourront trouver une excellente analyse de ce rapport sous la plume d'un jeune révisionniste canadien, Brian A. Renk, «The Franke-Gricksch "Resettlement Action Report": Anatomy of a Fabrication».

Le lecteur désireux de se faire rapidement une idée de G. Fleming et de sa qualité d'historien peut examiner quelques photos du livre. Sur la même page figurent deux photos en provenance du ministère [communiste] polonais de la Justice. L'une est supposée montrer un camion à gaz (*Gaswagen*) pour asphyxier des êtres humains tandis que l'autre fait voir deux prisonniers allemands tenant des boîtes de Zyklon B comme ils étaient censés le faire quand ils asphyxiaient des détenus à Majdanek. En fait, le camion à gaz était

---

1. *The New York Times*, 28 décembre 1984, p. C23.

2. *Jewish Chronicle*, 12 octobre 1984, p. 4.

3. G. Fleming, *Hitler und die Endlösung*, p. 37, n. 56.

un camion Magirus ordinaire sans rien de suspect et les prisonniers (manifestement apeurés) tenaient des boîtes de Zyklon B utilisées pour la désinfection.

En 1993, les médias du monde entier se mirent à corner que Fleming avait découvert dans les archives soviétiques la preuve que des chambres à gaz homicides avaient été construites et utilisées à Auschwitz. G. Fleming avait effectivement écrit un long article à sensation sous le titre: «Engineers of Death» ainsi que «Protokolle des Todes».

En réalité, Fleming n'avait découvert aucun document de ce type mais seulement des procès-verbaux d'interrogatoires, par la police militaire soviétique, de quatre ingénieurs allemands qui, pendant la guerre, avaient participé à la construction des crématoires d'Auschwitz-Birkenau pour la compagnie Topf et Fils et qui, après la guerre, continuaient de travailler, à Erfurt, dans la même compagnie.

L'armée américaine avait interrogé ces ingénieurs et les avait relâchés. Mais quand Erfurt fut remise à l'armée soviétique, les Soviétiques arrêtaient les ingénieurs, les interrogeaient et... obtinrent d'eux les confessions attendues.

Les plus importants de ces ingénieurs étaient Fritz Sander et Kurt Prüfer. Le premier mourut d'une attaque cardiaque dès le commencement de son interrogatoire. Le second mourut d'une hémorragie cérébrale en 1952; on possède une photo de K. Prüfer en liberté et une photo du même lorsqu'il fut aux mains des Soviétiques: la différence est criante et je dirais de la figure de K. Prüfer, photographiée par les Soviétiques, qu'elle est terrifiante<sup>1</sup> !

Les confessions étaient extrêmement vagues et du style de: «J'ai entendu dire... On m'a dit... J'ai vu de l'extérieur...<sup>2</sup>» Et il se trouve que les très rares réponses qui sont précises ne coïncident ni avec les détails de l'histoire des gazages telle qu'on nous la raconte aujourd'hui, ni avec ce que nous pouvons voir à Auschwitz. Par exemple, l'un des confessés déclara: « Dans le toit (de la " chambre à gaz " du Krematorium-II), il y avait des ouvertures carrées de 25 cm x 25 cm<sup>3</sup>. » L'ennui est que même aujourd'hui on peut constater qu'il n'existe pas une seule ouverture dans le plafond. Je renvoie ici à mon argument: «*No holes, no Holocaust*» (Pas de trou, pas d'«Holocauste»).

En 1994, Fleming fut l'auteur, avec la collaboration de l'architecte (juif canadien) Robert Jan Van Pelt, du documentaire [Auschwitz] *Blueprints of Genocide (Plans pour un génocide)*, BBC, 9 mai 1994. Le point culminant du film était atteint avec un document présenté en ces termes:

« [Ce document] dit très clairement: Vous serez capable de tuer et vous serez capable de brûler simultanément dans ce bâtiment [le Krematorium II]. »

---

1. G. Fleming, «Protokolle des Todes», p. 160.

2. «Oui, j'ai vu la chambre à gaz – de l'extérieur», *ibid.*

3. *Id.*, p. 162.



Toutefois, pour commencer, le film ne nous montre ce document que subrepticement et de telle sorte que personne ne peut en voir les mots allemands. Ensuite, ce document ne dit, en fait, rien de tel. Il s'agit d'une simple note pour mémoire en date du 23 janvier 1943 au sujet... d'un approvisionnement en électricité ! Cette note ne porte pas même le timbre, très courant, de «Secret». En réalité, elle mentionne une *Verbrennung mit gleichzeitiger Sonderbehandlung*, ce qui signifie une *crémation* (ou) *combustion avec traitement spécial simultané*. On remarquera que les falsificateurs ont traduit *traitement spécial* par *tuer* et qu'ils sont allés jusqu'à intervertir l'ordre des mots pour placer d'abord *tuer*, puis *brûler*. Le texte allemand, même avec cette traduction abusive par «*tuer*», n'aurait jamais pu désigner une activité criminelle consistant *d'abord* à gazer des êtres humains, *puis* à brûler les corps des gazés. A la place où on le trouve, le mot de *Sonderbehandlung* (traitement spécial) peut avoir tous les sens qu'on voudra mais non celui de *tuer* puisque ce traitement spécial ne faisait qu'accompagner l'action de brûler.

Il va de soi que, si G. Fleming et R. J. Van Pelt avaient découvert un texte allemand qui aurait «dit très clairement» ce que les historiens de l'«Holocauste» cherchent depuis si longtemps, ce texte-là aurait été publié, montré et commenté dans tous les journaux, films, livres et musées de l'«Holocauste». Raul Hilberg, Élie Wiesel, Simon Wiesenthal, Serge Klarsfeld auraient célébré la découverte du siècle. Au lieu de quoi, ils n'ont pas pipé mot.

A la fin du film, G. Fleming a cité, en déformant totalement leurs propos, ce que les ingénieurs allemands avaient confessé aux Soviétiques. Le film lui-même ne contient rien sur la technique et le fonctionnement des chambres à gaz nazies et rien non plus au sujet des prétendues ouvertures carrées dans le toit de la «chambre à gaz» du Krematorium-II.

Le 28 janvier 1995, le journaliste australien Jan Taylor annonçait dans *The Sydney Morning Herald* que R. J. Van Pelt envisageait de «construire sur ordinateur un modèle du camp [d'Auschwitz]». Nous en sommes à attendre le résultat. Personnellement, il m'intéresserait de voir si l'architecte osera nous montrer les quatre ouvertures spéciales dans le toit de cette «chambre à gaz», à travers lesquelles, nous dit-on, on versait les granulés de Zyklon B.

G. Fleming n'est pas seulement un romancier du KGB; il est aussi un imposteur.

## Notes

Les personnes qu'intéresse la transcription du commentaire d'*Auschwitz, Blueprints of Genocide* ont le choix entre la version britannique et la version américaine. La première présente un «texte adapté de l'émission diffusée le 9 mai 1994»; le document allemand y est reproduit à la page 20 avec un

commentaire fallacieux en anglais. La transcription américaine est plus fidèle bien qu'on nous prévienne: « Cette transcription n'a pas été vérifiée d'après la bande vidéo. ». Les références sont les suivantes: Horizon, *Blueprints of Genocide*, Texte adapté de l'émission diffusée le 9 mai 1994, 26 p. + 6 p. Voy. Mariette Jackson, Acting Publishing Manager, Broadcasting Support Service, 252 Western Avenue, London W3 6XJ, Royaume Uni. Pour l'émission américaine, même titre, Nova Show # 2204. Date de diffusion: 7 février 1995, 8 p. sur deux colonnes, WGBH Educational Foundation, Journal Graphics, POBox 2222, South Easton, MA 02375, USA.

[Publié en anglais dans *Adelaide Institute Newsletter*, n° 50, décembre 1996, p. 23-25. Inédit en français.]

\*\*\*

1<sup>er</sup> novembre 1996

## **Bilan de l'affaire Garaudy-abbé Pierre (janvier-octobre 1996)**

L'affaire Garaudy a commencé en janvier 1996 et celle de l'abbé Pierre en avril de la même année. Les deux affaires, confondues, ont occupé une place importante dans les médias jusqu'à la rétractation de l'abbé Pierre, annoncée le 23 juillet. Leur retombée principale est constituée par deux articles de l'historien Jacques Baynac publiés le 2 et le 3 septembre dans *Le Nouveau Quotidien* de Lausanne.

Il est regrettable que Roger Garaudy et l'abbé Pierre n'aient pas manifesté plus de courage. Dès qu'en France la tempête médiatique s'est élevée contre eux, ils ont commencé à battre en retraite. Leurs moyens financiers et les multiples appuis dont ils bénéficiaient depuis des années à l'étranger leur ont permis, pendant un certain temps, de s'absenter de France, l'un pour les pays arabes et l'autre pour l'Italie et la Suisse. On ne leur en tiendra pas rigueur. Il faut savoir la violence de ces tempêtes ; les plus vigoureux y prennent peur ; à plus forte raison, des hommes de leur âge. Jusque-là, tous deux avaient connu, dans leur vie respective, quelques rudes épreuves. Ils savaient ce qu'est la haine, d'autant plus que, l'un comme l'autre, ils avaient, pour leur part, pratiqué la haine de l'ennemi. R. Garaudy a, en effet, longtemps considéré les anticommunistes et même les antistalinien comme des sous-hommes et l'abbé Pierre a, dans son activité politique, fait la preuve d'un remarquable manque de charité à l'égard de ses adversaires. Mais, enfin, la vie avait fini par choyer ces deux hommes. Or, là, soudain, en 1996, le ciel leur tombait sur la tête. Et, manifestement, ils en étaient, au plein sens du mot, atterrés.

### **La première édition du livre de R. Garaudy**

En décembre 1995, Pierre Guillaume, responsable de la revue *La Vieille Taupe*, publie, de R. Garaudy, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*. Il le fait avec toutes sortes de précautions, pour éviter les foudres de la loi Fabius-Gayssot (ou *lex Faurissonia*). Le livre est vendu hors commerce comme un «bulletin confidentiel réservé aux Amis de la Vieille Taupe» ; alors que toute la partie révisionniste du livre est faite d'emprunts manifestes à mes propres textes, mon nom est soigneusement évité ; il n'apparaît qu'une fois<sup>1</sup>, et encore seulement comme celui d'un professeur victime de la répression antirévisionniste mais sans qu'on sache au juste pourquoi : ni un livre, ni un article de ce professeur ne sont cités.

Les considérations religieuses et politiques du livre de R. Garaudy peuvent froisser certains adeptes de la religion juive et la plupart des sionistes ; mais

---

1. R. Garaudy, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, p. 119.

les pages qui déchaînent, en France d'abord, puis, dans une bonne partie du monde occidental, l'ire des organisations juives et des médias sont les quelque soixante-quinze pages d'inspiration révisionniste qui occupent le cœur de l'ouvrage<sup>1</sup>. Elles portent sur «le mythe de la justice de Nuremberg», sur la «solution finale», sur «les témoignages», sur «les procès», sur «l'arme du crime» (c'est-à-dire les chambres à gaz nazies) et sur «le mythe de l'Holocauste». Sur les chambres à gaz, cœur du cœur de ce sujet brûlant, l'auteur exprime son doute «et même [son] scepticisme»<sup>2</sup>. Ces soixante-quinze pages ont été écrites hâtivement; elles se composent de pièces disjointes; l'exposé est plutôt décousu; les négligences foisonnent; il y a aussi des erreurs, notamment sur David Irving qui, l'auteur aurait dû le savoir, ne peut servir de référence ni sur l'«Holocauste» puisque D. Irving n'a jamais étudié le sujet, ni sur le *Journal* d'Anne Frank puisque l'historien anglais n'en a jamais fourni la moindre analyse et qu'il est allé jusqu'à prendre à son compte la rumeur, fondée sur une grossière méprise, selon laquelle le livre avait été écrit par un certain Meyer Levin!

Mais, tel quel, avec toutes ses insuffisances, le livre de R. Garaudy ne pouvait qu'inquiéter les organisations juives, qui n'avaient déjà que trop tendance à voir des révisionnistes surgir de partout et qui découvraient là un homme dont les opinions politiques – il avait été un apparatchik stalinien des plus orthodoxes – ne pouvaient tout de même pas être qualifiées de fascistes. R. Garaudy avait aussi été protestant, puis catholique avant de devenir musulman dans les années quatre-vingt et, à ces divers titres, il s'était montré un adversaire de tout racisme.

### La seconde édition remaniée

*Le Canardenchaîné* et *Le Monde* ouvrent le feu en janvier 1996. Des organisations antiracistes portent plainte. Une bonne partie de la presse française et de la presse internationale se fait alors l'écho de «l'affaire Garaudy».

Le 11 mars, P. Guillaume, agissant pour le compte de R. Garaudy, s'efforce d'obtenir de son imprimeur habituel l'impression – qu'il avait annoncée dans le bulletin de La Vieille Taupe – d'une édition, publique cette fois-ci, des *Mythes fondateurs de la politique israélienne*. Pour une raison que j'ignore, l'imprimeur refuse le travail. C'est alors que R. Garaudy décide de publier son ouvrage en samizdat.

Le 3 avril, P. Guillaume remet au «dépôt légal» un exemplaire de ce samizdat. Doté d'un avant-propos ainsi que d'une annexe contenant, en particulier, une liste des ouvrages du même auteur improprement appelée

---

1. *Id.*, p. 72-147.

2. *Id.*, p. 135.

«bibliographie», le texte original a été remanié de manière à en atténuer le caractère révisionniste. *Mais rien n'indique au lecteur qu'il s'agit d'une édition remaniée.* Des passages ont été retranchés, d'autres ajoutés, d'autres enfin réécrits. Dans les pages 119-120 de la première édition, neuf alinéas avaient été consacrés à la politique de silence ou à la persécution subies par les principaux révisionnistes; et c'est là, comme je l'ai dit plus haut, que mon nom figurait pour une seule et unique fois avec ceux d'Arthur Butz et de Wilhelm Stäglich; dans les pages 134-135 de la seconde édition, ces neuf alinéas disparaissent pour laisser place au récit des tribulations, en vérité bien légères, vécues par l'auteur lui-même, d'abord en 1982-1983 pour une prise de position en faveur des Palestiniens et, en ce début de l'année 1996, pour la publication des *Mythes fondateurs* en livraison hors commerce de la Vieille Taupe. Les noms de Butz, Stäglich et Faurisson disparaissent totalement du livre. Quant au nom de Serge Thion, il n'apparaît ni dans la première ni dans la seconde édition, ce qui, pour un ouvrage révisionniste publié par la Vieille Taupe, constitue une anomalie.

Dans la première édition, R. Garaudy avait opté pour l'orthographe de «médiat[s]» avec un «t» (signe de ralliement des révisionnistes amis de la Vieille Taupe, avait décrété P. Guillaume); dans la seconde édition, il rétablit l'orthographe consacrée par le bon usage avec «média[s]» sans «t». Manifestement, il ne veut pas montrer qu'il est en bons termes avec l'éditeur révisionniste.

### L'abbé Pierre entre en scène

Le 15 avril, l'abbé Pierre adresse à son ami Garaudy («Très cher Roger») une longue lettre de soutien. Seuls des extraits en paraîtront çà et là et il faudra attendre le mois de juin pour en connaître l'intégralité.

Les passages suivants m'en paraissent intéressants:

«[...] De ton nouveau livre il m'est impossible de parler avec tous les soins que réclament non seulement son sujet fondamental, mais aussi l'étonnante et éclatante érudition, scrupuleuse, sur laquelle chaque propos se fonde comme j'ai pu le constater en le parcourant. — Autour de moi quelques personnes dont les exigences et la compétence sont grandes et qui l'ont entièrement lu me disaient l'importance de ce qu'elles en ont reçu. — Il faut tout faire, et je m'y emploie, pour que bientôt des historiens vrais, de la même passion du vrai qui est la tienne, s'attachent à en débattre avec toi. — Les insultes contre toi que j'ai pu connaître [...] sont *déshonorantes*.

[...]

Nous entendons dire une intention du Pape, en l'an 2000 (sera-ce le même Pape ?) de confesser *les fautes*

*historiques* [contre les juifs] qui ont accompagné le zèle des missions chrétiennes.– Puisse [le Pape, dans sa future déclaration] ne pas sous-estimer la part prise dans l'antisémitisme avec les mots «peuple déicide», ce qui est insensé car c'est pour tous les peuples, pour tous les humains que Jésus s'est offert en rançon !

[...]

Retiens de ces lignes [...] la force et la fidélité de mon affectueuse estime et de mon respect pour l'énorme travail de ton nouveau livre. Le confondre avec ce qui fut appelé «révisionnisme» est une imposture et [une] véritable calomnie d'inconscients. [...]

Il ressort de cette lettre que l'abbé Pierre n'a pris connaissance du livre de son ami qu'«en le parcourant» et qu'il se distingue par là de ceux «qui l'ont entièrement lu», ce qui est son droit; on a, en effet, le droit de porter un jugement sur un livre après l'avoir seulement parcouru, si on avoue précisément ne l'avoir pas lu dans son intégralité. Mais l'abbé paraît naïf ou aveugle quand il en vient à parler d'«énorme travail» et d'une œuvre totalement étrangère au «révisionnisme»; il est possible que, pour lui, les «révisionnistes» ne soient qu'une catégorie de nazis contestant – qui sait ? – l'existence des camps de concentration; en réalité, le cœur de l'ouvrage est d'inspiration exclusivement révisionniste.

Le passage consacré à une possible déclaration du pape est important. Il prouve que l'abbé Pierre n'est nullement antijuif et qu'on ne saurait en aucun cas l'accuser – comme on le fera si souvent par la suite – d'être une sorte de catholique rétrograde qui n'aurait pas su se dégager d'un enseignement reçu dans sa jeunesse et imprégné d'antijudaïsme religieux.

## L'abbé Pierre sur l'avant-scène

Le 2 février, le journal *La Croix* publie, sous la signature de Michel Crépu, un article intitulé: «Terminal Garaudy». L'abbé Pierre est ulcéré de l'agression ainsi commise contre son très cher ami Garaudy.

Le 18 avril, au cours d'une conférence de presse, R. Garaudy révèle, avec son défenseur, M<sup>e</sup> Jacques Vergès, le nom de quelques-unes des personnalités dont il a obtenu le soutien; parmi celles-ci figurent le père Michel Lelong, l'essayiste suisse Jean Ziegler ainsi que l'abbé Pierre. Nicolas Weill rapporte, en son style, cette information dans *Le Monde* daté du 20 avril (paraissant, à Paris, dans l'après-midi du 19).

J'envoie immédiatement, par fax du 19 avril, un communiqué au *Monde*, à *Libération* et à l'Agence France-Presse <sup>1</sup>.

Dès le lendemain et dans les jours suivants, les cinq intéressés (R. Garaudy, abbé Pierre, Jacques Vergès, père Lelong et J. Ziegler) battent en retraite. R. Garaudy dénonce «l'horreur absolue du nazisme» et précise qu'il ne faut pas parler d'«Holocauste» parce que cela signifierait que Dieu est responsable du massacre des juifs alors que seuls les nazis en sont responsables; d'ailleurs, ces derniers n'ont-ils pas provoqué cinquante millions de morts ? L'abbé Pierre dit qu'on a exagéré le nombre des morts d'Auschwitz puisque le chiffre de quatre millions a été officiellement remplacé par celui d'un million (le musée d'Auschwitz a opté pour le chiffre d'un million et demi) mais il dénonce «les négationnismes et révisionnismes comme tromperies intellectuelles et morales qu'il faut à tout prix combattre». J. Vergès déclare à propos du livre de R. Garaudy: «Qualifier ce livre de négationniste est une imposture». Le père Lelong prendra, à son tour, ses distances. J. Ziegler déclare que «le révisionnisme est une infâme connerie».

L'abbé Pierre, tout en multipliant actes de contrition et protestations de bonne foi, tient des propos qui irritent la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), présidée par Pierre Aidenbaum. Il conserve sa confiance à son ami R. Garaudy et souhaite un colloque rassemblant des personnes d'opinions différentes. Il se dit assuré que, si l'on apporte la preuve à son ami qu'il s'est trompé, celui-ci reconnaîtra son erreur.

## Velléités de résistance de l'abbé Pierre

Le 27 avril, l'hebdomadaire *Le Point* publie un article bien informé sur le révisionnisme et sur toute l'affaire. Il cite un extrait de mon communiqué de presse du 19 avril. L'article se termine sur une phrase de l'abbé Pierre parue dans *La Croix*: «Ne plus pouvoir dire un mot relatif au monde juif à travers les millénaires sans se faire traiter d'antisémite, c'est intolérable».

---

1. Voy. ci-dessus, p. 1759.

Le grand rabbin Sitruk suggère un débat sur la Shoah. Immédiatement, Henri Roques et moi-même lui signifions publiquement notre accord. Le lendemain, il retire sa suggestion.

Le 29 avril, *Libération* titre: «L'abbé Pierre refuse de condamner les thèses négationnistes de Garaudy». Effectivement, le vieil homme a un sursaut. Il dit de la LICRA et d'autres groupes: «Ils n'acceptent absolument pas le dialogue, contrairement à Garaudy». On lui demande: «Vous n'êtes pas choqué qu'un négationniste comme Faurisson se soit "réjoui" de votre soutien à Garaudy ?» Il répond: «Vous me l'apprenez. Bien entendu que ça me fait mal. [Faurisson] représente tout l'opposé de mon engagement, de ma vie». L'abbé fait allusion, du moins est-ce probable, autant à mon athéisme qu'à mon révisionnisme. Il dit qu'à l'aéroport de Bruxelles il a vu, pour la première fois depuis longtemps, des gens venir spontanément à sa rencontre pour le remercier; ces gens lui ont dit: «Merci, parce que vous avez eu le courage de mettre en cause un tabou.» Il ajoute qu'il est «convaincu qu'il y a une espèce de "Ouf !": le tabou est levé ! On ne se laissera plus traiter d'antijuif ou d'antisémite si on dit qu'un juif chante faux !» Il ajoute: «Une fois la tornade passée, beaucoup de Français moyens diront: "Il nous a aidés à y voir plus clair".»

### **Offensive généralisée contre l'abbé Pierre**

En un premier temps, la hiérarchie catholique déclare qu'elle ne veut pas être entraînée dans la polémique. Puis, la conférence épiscopale déplore l'attitude de l'abbé Pierre et réaffirme que l'extermination des juifs est un fait incontesté; elle dénonce le scandale que constitue toute remise en cause de la Shoah.

R. Garaudy, en «état de détresse», conjure l'abbé Pierre, par de multiples appels téléphoniques, de lui venir en aide.

Le 1<sup>er</sup> mai, P. Guillaume me téléphone pour me lancer un appel au secours: R. Garaudy a besoin d'urgence d'un document. Je lui réponds que son mandant n'a qu'à me réclamer lui-même cette pièce. «Il ne le fera pas», me dit P. Guillaume à deux reprises. Je lui exprime mon étonnement d'être ainsi traité et de n'avoir pas même reçu un exemplaire des *Mythes fondateurs*. Je lui signale que, comme il le sait, ce livre n'est, pour la partie révisionniste, qu'une compilation de mes écrits. «C'est évident», me dit-il. Plus tard, le 9 mai, lors d'une émission de Radio Courtoisie, à une auditrice qui dira: «Le rapport de Faurisson à Garaudy, c'est le rapport d'un volé à un voleur», il répondra: «Ben... Tout le monde le sait !»

Le 2 mai, Jean-François Kahn choisit pour titre de sa chronique de *L'Événement du jeudi*: «Comment, avec l'abbé Pierre, on sert la soupe à Le Pen et à Faurisson.» Le même jour, la presse quotidienne annonce que la LICRA vient d'expulser l'abbé Pierre de son comité d'honneur.



Le 9 mai, dans *Libération*, Jean-Luc Allouche déclare que R. Garaudy, l'abbé Pierre et R. Faurisson n'ont «qu'une visée: frapper encore et toujours d'illégitimité l'État d'Israël». Il cite un extrait de mon introduction, datée d'août 1989, au second Rapport Leuchter:

«A l'avenir, les tenants de l' "Holocauste" conserveront leur argent, leur puissance, leur capacité de produire des films, de célébrer des cérémonies, de construire des musées: des films, des cérémonies, des musées de plus en plus vides de sens. Ils multiplieront les moyens de répression contre les révisionnistes par les coups et blessures, les campagnes de presse, les procès, le vote de lois spéciales. Ils multiplieront aussi, cinquante ans après la guerre, les poursuites contre ceux qu'ils appellent les "criminels de guerre". Les révisionnistes, eux, leur répliqueront par des études historiques ou des ouvrages scientifiques et techniques. Ces ouvrages, ces études seront nos pierres, notre Intifada.»

Le 9 mai, l'Américain Joseph Sobran écrit: «*If [abbé Pierre] had denied the divinity of Christ, the press would be hailing him for his fierce independence of mind*<sup>1</sup>.»

Le 9 et le 16 mai, dans *National Hebdo*, le dessinateur Konk publie deux dessins qui reflètent bien l'actualité; l'un montre les gardiens de la vérité officielle observant à la jumelle un amas de béton sous lequel on avait cru enterrer le révisionnisme mais le sarcophage montre des fissures; il menace d'exploser et de contaminer le monde entier; l'autre montre des gardiens de cimetière passant devant trois tombes, celles de Faurisson, de Garaudy et de l'abbé Pierre, tandis que l'un des gardiens souffle à l'autre: «C'est le coin des enterrés vivants». L'angoisse des censeurs est là: malgré de formidables campagnes de presse, malgré les procès, malgré les violences physiques, le révisionnisme historique persiste et même se développe. Les belles consciences commencent à s'interroger sur l'utilité de la loi Fabius-Gayssot, «véritable cadeau pour les révisionnistes» (*sic*).

Le 13 mai, les mouvements «Emmaüs France» et «Emmaüs International» font paraître, à grands frais, un communiqué où «le Mouvement Emmaüs» indique que «toute caution, d'où qu'elle vienne, apportée aux thèses révisionnistes lui est intolérable» et déplore que «l'homme du combat total et généreux» ait été conduit «hors du terrain qui est le sien et qui est le nôtre».

## R. Garaudy cherche des appuis

---

1. «Si [l'abbé Pierre] avait nié la divinité du Christ, la presse l'acclamerait pour sa farouche indépendance d'esprit.» J. Sobran, *The Wanderer*, 9 mai 1996 (hebdomadaire catholique de l'Ohio - États-Unis.).

R. Garaudy annonce qu'il a des amis rabbins et que l'un d'eux, le rabbin Elmer Berger, âgé de quatre-vingt-huit ans, vivant en Floride, «a écrit un texte qui sera une très bonne préface pour mon livre lorsqu'il sera publié aux États-Unis<sup>1</sup>.» Il cherche également refuge auprès de ses amis arabes.

François Brigneau signe, le 16 mai, dans *National Hebdo*, un article sur «Le samizdat de Garaudy» où il esquisse un tableau de l'incessante persécution subie en France par les écrivains affligés du stigmate de «l'extrême droite». Au passage, il note: «Je ne reviendrai pas sur le fond du livre. M. Garaudy n'est pas de notre paroisse. Certains aspects de son ouvrage sont déplaisants. Je pense à l'exploitation qui est faite des découvertes du professeur Faurisson (en particulier sur l'histoire d'Anne Frank), de ses travaux d'investigation et de l'ensemble de son œuvre qu'il a payée si cher, alors que Garaudy ne lui consacre [dans la première édition de son livre] que trois lignes, en passant... C'est assez pénible.»

Le 23 mai, *Libération* fait état d'un éditorial d'*Al-Ahram*, journal au nom prestigieux, considéré comme la voix officieuse du pouvoir égyptien. Ce journal se dit «fier» d'avoir accueilli dans ses pages R. Garaudy, auteur d'un livre poursuivi en France, et il souligne qu'«une campagne médiatique a interdit [à ce dernier] d'exprimer ouvertement son point de vue». Dans son éditorial, ce journal reproche à *Libération* ses «procédés de propagande sioniste» à l'égard de R. Garaudy alors que le même *Libération* défend le droit de Salman Rushdie d'attaquer l'Islam.

Le 31 mai, R. Garaudy envoie à ses amis une lettre circulaire qui commence ainsi: «Chers amis, Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée à propos de mon livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne* dans lequel vous n'avez trouvé nulle trace de “négationnisme”. – Ceux qui m'ont accolé cette étiquette barbare, ou bien n'ont pas lu mon livre ou bien l'ont fait avec une mauvaise foi délibérée.»

Le même jour, *Le Figaro* publie des extraits d'une interview de R. Garaudy. A en croire le journaliste Élie Maréchal, voici une question et sa réponse: «Pourquoi avez-vous publié à La Vieille Taupe [éditeur de R. Faurisson] la première édition de votre livre [...] ? – Par nécessité. Mais je ne connaissais pas cet éditeur. Sinon, je ne me serais jamais lié avec lui». Mais, les mœurs de la grande presse étant ce qu'on sait, on peut douter que R. Garaudy soit allé aussi loin dans le reniement.

Le 29 mai, la presse avait annoncé: «L'abbé Pierre a quitté définitivement la France pour un monastère italien.» R. Garaudy va rendre visite à l'abbé Pierre au monastère de Praglia. Il déclare à la presse que ce dernier a enfin trouvé le temps de lire son livre: «Cette lecture a conforté [l'abbé Pierre]. Il a constaté qu'aucun article paru dans la presse n'a réfuté mes thèses.» Mais l'affaire va soudain s'aggraver.

---

1. *Tribune juive*, 16 mai 1996.

L'abbé Pierre déclare au *Corriere della Serra*: «L'Église de France est [...] intervenue pour me faire taire sous la pression de la presse, inspirée par un lobby sioniste international<sup>1</sup>.» La formule provoque un hourvari à travers le monde.

Au mois de juin, les journalistes Michel-Antoine Burnier et Cécile Romane publient un opuscule, *Le Secret de l'abbé Pierre* où ils révèlent que, près de trois ans auparavant, le 27 mars 1993, ils ont eu un entretien avec l'abbé Pierre, à son lieu de résidence, et cela en présence des juifs Bernard Kouchner et Marek Halter. Il s'agissait de recueillir et de mettre en forme les dialogues de l'abbé Pierre et de son ami B. Kouchner pour le livre *Dieu et les hommes*. Or, l'abbé Pierre leur avait déjà tenu sur certains livres de l'Ancien Testament et sur le sionisme les propos les plus sévères. Les deux journalistes avaient censuré ces propos dans leur livre. Censeurs et fiers de l'être, ils déclarent aujourd'hui qu'à l'époque ils ont fait leur travail de journalistes responsables. Ce qui leur permet d'administrer une leçon de morale à l'abbé Pierre et aux révisionnistes.

### **R. Garaudy cherche refuge dans la surenchère**

Paraît également au mois de juin un autre opuscule: *Droit de réponse. Réponse au lynchage médiatique de l'abbé Pierre et de Roger Garaudy* (samizdat R. Garaudy). R. Garaudy, faisant le point sur ce qu'il affirme, sur ce qu'il conteste et sur ce qu'il nie, dit que son «révisionnisme» s'apparente simplement à celui d'historiens orthodoxes comme François Bédarida. Pour ce qui est des chambres à gaz, il rappelle qu'aucun tribunal n'a cherché à examiner l'arme du crime, qu'il y a le rapport Leuchter ainsi que «les contre-expertises de Cracovie et de Vienne» et qu'il s'«étonne que ces rapports n'aient pas fait l'objet d'une publication et d'un débat ouvert». Il ajoute: «Alors qu'est-ce que je nie ? — Ce que je nie, c'est le droit que s'arrogent les sionistes de minimiser les crimes de Hitler en les réduisant à l'incontestable persécution des juifs. Sa volonté d'expansion a fait cinquante millions de morts, dont seize millions de Slaves, russes ou polonais, comme le rappelait à Miami le pape Jean-Paul II». Ainsi qu'on le constate, R. Garaudy pratique dans l'antnazisme une surenchère identique à la surenchère dans l'antiracisme dont se délectait l'avocat J. Vergès au procès de Klaus Barbie, à Lyon, en 1987; J. Vergès, lui, s'en était pris à la France qui, disait-il, se permettait de condamner le racisme de K. Barbie alors qu'elle avait pratiqué, elle-même, un racisme criminel contre les peuples coloniaux noirs, jaunes ou arabes.

---

1. Selon *Le Figaro*, 1<sup>er</sup>-2 juin 1996.

En annexes de son opuscule, R. Garaudy ne craint pas de reproduire «Le témoignage d'un pasteur protestant<sup>1</sup>» et «Le cri d'un déporté<sup>2</sup>». Du pasteur Roger Parmentier, il retranscrit la phrase suivante, sans l'assortir de la moindre réserve ou correction: «On appelle "négationnistes" les nazis d'aujourd'hui qui veulent réviser l'Histoire pour donner raison aux nazis d'hier». Et le pasteur d'ajouter: «On ne me fera jamais croire (après lecture des déclarations de l'abbé Pierre et du livre de R. Garaudy) que ces frères se sont convertis au nazisme». Quant au «déporté», il écrit, dans le même esprit de surenchère que R. Garaudy lui-même: «Que les journalistes sachent une chose: la très grande majorité des déportés dans les camps nazis n'ont pas été les juifs, bien que tous les médias aient accredité la thèse que seuls les juifs ont été déportés et exterminés». Et le déporté d'invoquer des chiffres fantaisistes quant au nombre des soldats soviétiques, des Tsiganes et des Polonais «exterminés».

Une publication islamique prend la défense de R. Garaudy qui est allé trouver ses amis musulmans hors de France; elle écrit: «Garaudy n'a jamais remis en question l'existence des chambres à gaz; il n'a jamais tenté de falsifier ou de banaliser le génocide des juifs pendant la seconde guerre mondiale. Les sionistes font là un mauvais procès à Garaudy, car la seule chose que l'auteur conteste, c'est le nombre de juifs exterminés<sup>3</sup>.»

P. Guillaume et R. Garaudy sont mis en examen pour la première édition des *Mythes*. Au surplus, R. Garaudy est mis en examen pour la seconde édition des *Mythes* et son *Droit de réponse*.

### L'ultra-gauche en effervescence

Dans un petit ouvrage collectif publié en juin par des libertaires, on tient des propos confus sur – ou plutôt contre – les libertaires ou les gauchistes qui ont, à un moment de leur vie, manifesté leur sympathie pour le révisionnisme<sup>4</sup>. L'avant-propos est signé de Gilles Perrault qui, avec le plus grand sérieux, écrit que «les négationnistes ont reçu avec la loi Gayssot un inappréciable cadeau<sup>5</sup>»; il dénonce «la crapule révisionniste<sup>6</sup>». Dans le corps de l'ouvrage, P. Guillaume est traité de «menteur», de «pervers» et de «salaud»<sup>7</sup> et on revient sur les procès «qui, ironiquement, assurent aux révisionnistes une véritable rente publicitaire inespérée<sup>8</sup>». Il faut dire qu'on y dénonce aussi «des témoins douteux comme Élie Wiesel» et que la LICRA y

---

1. *Droit de réponse. Réponse au lynchage médiatique...*, p. 33-34.

2. *Id.*, p. 35-36.

3. *Le Message de l'Islam*, juin 1996, p. 21.

4. Collectif, *Libertaires et «ultra-gauche» contre le négationnisme*.

5. *Id.*, p. 8.

6. *Id.*, p. 9.

7. *Id.*, p. 57.

8. *Id.*, p. 60.

est accusée de « détournement de cadavres » au profit d'Israël<sup>1</sup> ; on s'en prend également à « la littérature de gare concentrationnaire des Bernadac, Steiner, Gray et compagnie qui fait appel aux plus bas instincts pour se vendre [et] a fait beaucoup de mal à la recherche historique<sup>2</sup> ». La zizanie s'est mise dans les rangs de la gauche et de l'ultra-gauche. Un auteur de romans policiers, Didier Daeninckx, lève l'étendard de l'épuration antirévissionniste dans les rangs des intellectuels de gauche. L'universitaire Philippe Videlier, fortement enclin à la délation, reprend du service.

### **L'abbé Pierre lance son appel du 18 juin**

Un sondage réalisé par Louis Harris pour le magazine lyonnais *Golias* les 7 et 8 juin fait apparaître que l'abbé Pierre, comme le dit *Libération* (11 juin), « garde la cote chez les catholiques ». Le livre de R. Garaudy se vend bien, malgré les difficultés de diffusion. Toutefois, en Suisse, il est saisi et séquestré chez un libraire de Montreux, Aldo Ferraglia, sur ordonnance d'une jugeesse d'instruction de Lausanne, Valérie Barth. Par la même occasion, cette personne pousse le zèle jusqu'à faire saisir également deux livres dont je suis l'auteur, qui ont été publiés en 1982 et 1983 et n'ont jamais été l'objet de plaintes ou de condamnations en France ou ailleurs ; elle réserve le même traitement au livre de François Brigneau : *Mais qui est donc le professeur Faurisson ?* ; elle prend enfin l'initiative d'envoyer des policiers dans des librairies pour mettre en garde les libraires contre la vente de tout ouvrage révisionniste. Or, il se trouve que l'abbé Pierre a quitté l'Italie pour la Suisse. De « Zermatt, le 18 juin », il envoie à un journaliste du *Monde* un fax de douze pages intitulé : « Vivre la vérité ».

Ce journal a multiplié les articles les plus venimeux. L'abbé Pierre a, en principe, le droit de répondre à ces articles. Les lecteurs du *Monde* constatent, jour après jour, que leur quotidien ne publie aucun texte de l'accusé. Un journaliste du *Monde*, avec l'accord de sa hiérarchie, fait, enfin, miroiter à l'abbé la possibilité de publier un texte. L'abbé se met au travail. En trois jours il compose ces douze pages dactylographiées dont, fidèle à ses habitudes de censure vertueuse, le journal ne publiera pas une ligne. Dans ce texte, l'abbé assure que son ami Garaudy, en « cinquante ans de dialogue [...] n'a jamais cessé de crier l'horreur des crimes, scientifiquement organisés par les nazis, surtout contre les juifs ». Il dit vivre « la plus cruelle des épreuves de [s]a longue vie » ; il parle de « véritable lynchage, étonnamment simultané et identique, comme sur commande (de qui ?) de tous les médias » ; il dit : « Jamais sans doute je n'aurai tant eu mal, [tant été] calomnié, insulté, accusé d'antisémitisme. » Il fait état de ses bonnes relations avec Shimon Perès et

---

1. *Id.*, p. 47.

2. *Id.*, p. 66.

avec leur ami commun, André Chouraqui. Il proteste de son amour pour les juifs qu'il considère comme une sorte d'élite, des «ferments», dit-il, mais il dénonce «l'ivresse sioniste». Il ne parle quasiment pas du contenu du livre de R. Garaudy. Il affirme: «Pour moi, au monastère, j'ai pu au calme lire et annoter le livre incriminé. N'ayant rien pu y trouver de blâmable et me sachant bien peu savant, j'ai demandé aux recteurs de deux des plus grandes universités catholiques en Europe de bien vouloir remettre le livre, traduit en leur langue, à trois maîtres hautement spécialistes d'histoire, de théologie et de science biblique. Leurs avis m'importeront plus que ceux de la LICRA, et aussi de quelques excellents amis s'étant dits "aterrés devant le livre".» L'abbé Pierre s'en prend également à la loi Gayssot.

Le professeur Albert Jacquard, coqueluche de la gauche caviar, envoie au *Monde* une lettre de soutien à l'abbé Pierre mais le journal en refuse la publication.

M<sup>sr</sup> Lustiger, cardinal-archevêque de Paris, d'origine juive, déclare à l'hebdomadaire *Tribune juive* (édition du 20 juin) qu'il a «vécu cette polémique comme un immense gâchis»; il adresse une sorte de blâme public à l'abbé Pierre et dégage la responsabilité de l'Église. Plus tard, le 26 septembre, lors d'une «soirée-débat sur la Shoah» à la Sorbonne, il déclarera: «Le négationnisme est le type même du mensonge de l'homme qui tue son frère pour fuir la vérité», et son ami Élie Wiesel lui dira en écho: «Les négationnistes n'ont peut-être pas d'âme.»

### **L'offensive antirévisionniste**

Dans sa livraison du 26 juin, *Le Monde* annonce que «des mains anonymes ont collé ces dernières nuits, sur le boulevard périphérique, à Paris, des affiches interrogeant: "Et si l'abbé Pierre avait raison?"».

Le 27 juin, la France découvre des affiches publicitaires de *L'Événement du jeudi* reproduisant la page de couverture avec le titre: «Holocauste. La victoire des révisionnistes.» Bien entendu, l'hebdomadaire déplore ce qu'il appelle «la victoire des révisionnistes»; il s'agit là d'une exagération car, plus que jamais, règne la terreur et les révisionnistes se voient privés de tout moyen d'exposer publiquement leurs arguments et de répondre aux innombrables attaques dont ils sont la cible. Quant à l'abbé Pierre et à R. Garaudy, ils veillent, plus que jamais, à prendre leurs distances d'avec ces «révisionnistes», qu'ils ont décrits ou laissé décrire comme des suppôts du nazisme.

Le jour même où *L'Événement du jeudi* arbore ce titre, le tribunal de grande instance de Bordeaux condamne le libraire bordelais Jean-Luc Lundi, père de onze enfants, à un mois de prison avec sursis et cinq mille francs d'amende pour exposition et vente de livres révisionnistes. Assorti d'une mise à

l'épreuve de cinq ans, le jugement ordonne, en outre, la destruction des livres saisis dans la boutique du libraire.

Le 16 juillet, Georges Piscoci-Danescu, réfugié politique de Roumanie, tenant dans le quartier Latin la modeste *Librairie du Savoir* (5, rue Malebranche, 75005 Paris) où peuvent s'acheter des ouvrages révisionnistes et, notamment, celui de R. Garaudy, est blessé par des membres du Betar et sa librairie est dévastée: deux mille volumes (dont certains sont très rares) se trouvent maculés au point d'en être rendus invendables; les dégâts – dont l'assurance ne remboursera pas un franc – sont évalués à deux cent cinquante mille francs. Le Betar jouit de la protection du ministère de l'Intérieur et, comme d'habitude, rien n'est fait par la police pour interpellier les malfaiteurs ou les criminels. Dans ces quinze dernières années, les troupes de choc juives ont ainsi accumulé impunément plus de cinquante actions criminelles aux conséquences les plus graves tandis que pas un seul «antisémite» n'a touché un seul cheveu d'un seul juif<sup>1</sup>.

---

1. Voy. «Jewish Militants: Fifteen Years, and More, of Terrorism in France».

## La rétractation de l'abbé Pierre

Le 23 juillet, *La Croix* publie deux textes de l'abbé Pierre, datés du 22 juillet.

Le premier est une lettre adressée à R. Garaudy. L'abbé Pierre rappelle à son ami dans quel «état de détresse» se trouvait ce dernier en avril: «Cher Roger, sûrement tu te souviens de l'état de détresse où tu te trouvais en avril dernier lorsque, en de multiples téléphones, tu m'appelais à l'aide». Il lui dit qu'à l'époque il ne savait personnellement rien du «révisionnisme» et «négationnisme». Il ne se doutait pas alors du «fol déchaînement de passion, à travers les médias» qui allait s'abattre sur tous deux. Il lui annonce que, pour sa part, il doit «cesser toute participation à ce cruel débat». Il lui conserve toute sa confiance en sa sincérité mais, dit-il, «conformément aux termes du communiqué ci-joint, ma décision absolue et définitive est que, à dater de ce jour, mon nom ne soit plus d'aucune façon lié au tien à propos de ce livre».

Le communiqué adressé à *La Croix* est le suivant: «Soucieux de Vivre la Vérité, libre de toutes pressions, voyant mes propos relatifs aux travaux de Roger Garaudy, spécialement le livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, exploités par des courants qui jouent dangereusement avec les périls antisémites, que j'ai combattus et que je combattrai toujours, je décide de retirer mes propos, m'en remettant entièrement aux seules opinions des experts de l'Église, et, demandant pardon à ceux que j'ai pu blesser, je veux laisser Dieu seul juge de la droiture des intentions de chacun».

Il retire donc ses propos. Il bat sa coulpe. Il demande pardon et va jusqu'à se dire «libre de toutes pressions» ! C'est ce qu'il appelle, en usant de majuscules, être «soucieux de Vivre la Vérité». Plus tard, il dira au professeur Léon Schwartzberg: «Je te demande pardon<sup>1</sup>.» Plus tard encore, il choisira une voie typiquement médiatique pour essayer d'obtenir le pardon des juifs et son retour en grâce auprès des médias. Dans sa livraison de *Faits et Documents* du 15 octobre, Emmanuel Ratier écrit en effet: «L'abbé Pierre a vraiment fait sa *techouva* (pénitence juive) quant à son soutien à Roger Garaudy. Il sort avec le groupe Planet Generation Global Move, un groupe musical «engagé et humanitaire», un CD de quatre titres intitulé *Le Grand Pardon*. Ce mini-CD, qui se veut «une musique pour une conscience planétaire contre tous les nationalismes», comporte aussi pour titres *No Escape* (abbé Pierre-Dee Nasty, père du hip-hop en France), *2 Zion* (King-MajaSutra) et *Kaï in ze sky* (King)». Dans sa livraison du 31 octobre au 6 novembre, *Le Nouvel Observateur* reprend l'information; dans un article intitulé «Le rap du repentir», le magazine précise que le projet de ce CD a été

---

1. *Le Figaro*, 22 août 1996.



conçu par l'association «Les Anges pressés» et qu'il «se veut une mise au point hip hop sur l'affaire Garaudy».

Cependant, les maximalistes juifs se déclarent évidemment insatisfaits; la rétractation de l'abbé Pierre ne les convainc pas. La «confiance» qu'il maintient en la sincérité de son ami Garaudy laisse perplexes le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et la LICRA.

### **Les à-côtés de l'affaire**

L'affaire Garaudy-abbé Pierre a créé l'habituel climat de chasse aux sorcières entretenu par les médias en général et le journal *Le Monde* en particulier. Pendant plusieurs mois se sont succédé en France toutes sortes d'autres «affaires» du même genre, dont les victimes ont été soupçonnées d'avoir commis le péché mortel de révisionnisme. Citons, à titre d'exemples, l'affaire Olivier Pernet, professeur de philosophie à Lyon, celle de Marc Sautet, le promoteur des cafés de philosophie, celle de Raymond Boudon et de Bernard Bourgeois, membres de la Société française de philosophie, celle de Noëlle Schulman, enseignante de physique-chimie dans un collège du département des Yvelines, celle des nageuses olympiques préparant pour les Jeux d'Atlanta un spectacle destiné à évoquer l'«Holocauste» et celle de l'hebdomadaire corse *U Ribombu*, organe d'un mouvement autonomiste corse, prenant parti pour R. Garaudy et l'abbé Pierre. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'ultra-gauche et la gauche libertaire ont été saisies d'une frénésie d'accusations mutuelles et d'auto-accusations. La loi Fabius-Gayssot a été remise en question, sauf par les communistes «lignards» Jean-Claude Gayssot et Charles Lederman. Une foule d'hommes politiques sont intervenus, la plupart du temps avec le souci d'insulter les révisionnistes, privés, comme d'habitude, de tout droit de réponse à la vague déferlante des attaques, des calomnies, des diffamations. Les porte-parole de la communauté juive ont entonné à nouveau leurs couplets sur la résurgence de la bête immonde; ils ont exprimé leur colère, sentiment dans lequel, apparemment, ils se plaisent à vivre.

### **Une conséquence positive : l'aveu de Jacques Baynac**

Jacques Baynac, âgé de cinquante-sept ans, est un historien orthodoxe, marqué à gauche. Il est l'auteur de *Ravachol et ses compagnons, Mai [1968] retrouvé*, *Les Socialistes révolutionnaires russes (1881-1917)*, *La Révolution gorbatchévienne*. Antirévisionniste convaincu depuis toujours, il a collaboré avec l'historienne Nadine Fresco, jusque dans les colonnes du *Monde*, à la dénonciation, en particulier, de R. Faurisson et de P. Guillaume<sup>1</sup>. Je me souviens d'une algarade personnelle avec lui, à Paris, en octobre 1980.

---

1. J. Baynac et N. Fresco, « Comment s'en débarrasser ? », p. 2.

Or, les 2 et 3 septembre, *Le Nouveau Quotidien* (de Lausanne) publie une longue étude, très informée, sur le révisionnisme à la leur, si l'on peut dire, de l'affaire Garaudy-abbé Pierre. J. Baynac y affirme que les révisionnistes, qu'il appelle «négationnistes», ont tout lieu de se réjouir de ce scandale qui a «changé l'atmosphère en leur faveur». Il note que, chez les adversaires des révisionnistes, «le désarroi a succédé à la consternation», que Pierre Vidal-Naquet «se désole», que Bernard-Henri Lévy «s'affole», que Pierre-André Taguieff «s'effraie» et que, depuis le début de «l'affaire Faurisson» en 1978-1979, les historiens ont préféré se dérober: ils «se sont défilés». Il reproche à ces historiens d'avoir fait confiance à Jean-Claude Pressac, un pharmacien, un «historien amateur». Il considère que, pour prouver l'existence des chambres à gaz nazies, on a trop eu recours aux témoignages, ce qui est «ascientifique». Quant aux preuves scientifiques, il commence par rappeler le constat de l'historien juif américain Arno Mayer en 1988: «Les sources dont nous disposons pour étudier les chambres à gaz sont à la fois rares et peu sûres.» Puis, allant plus loin, il dit qu'il faut avoir la franchise de reconnaître qu'en fait de documents, de traces ou d'autres preuves matérielles prouvant l'existence des dites chambres à gaz, il n'y a tout simplement... rien ! Il croit, pour finir, que les historiens devraient désormais s'efforcer à l'avenir d'explorer une autre voie: puisqu'il est décidément impossible de prouver que ces chambres à gaz ont existé, J. Baynac suggère que les historiens cherchent à prouver qu'il est impossible qu'elles n'aient pas existé ! Cette prise de position n'est pas vraiment nouvelle pour les connaisseurs. Depuis plusieurs années, des historiens orthodoxes ont tenu des propos analogues ou se sont comportés comme s'ils cherchaient à se débarrasser de ces encombrantes chambres à gaz. Mais c'est probablement la première fois qu'un historien orthodoxe fait ainsi publiquement des aveux d'une telle candeur<sup>1</sup>.

---

1. Pour plus de détails, voy. R. Faurisson, «Un historien orthodoxe admet enfin qu'il n'y a pas de preuves des chambres à gaz nazies», ci-dessus p. 1794.

## Une dure leçon, un progrès

Deux octogénaires, qui croyaient connaître la vie et les hommes, ont découvert soudainement, et avec une surprise d'enfants, qu'en réalité leur existence passée avait été, en somme, facile. Tous deux, en quelques jours, ont eu à affronter une épreuve exceptionnelle: celle que les organisations juives ont pour habitude d'infliger aux individus qui ont le malheur de provoquer leur colère. Il n'y a là, de la part de ces organisations, ni complot, ni conjuration mais comme un réflexe ancestral. Les médias, qui sont à leur dévotion et à qui il peut coûter très cher de les contrarier, savent se mobiliser contre les «antisémites», c'est-à-dire contre des personnes qui, sauf exception, ne haïssent pas les juifs mais sont haïes par les juifs. La haine vétero-testamentaire est l'une des plus redoutables qui soient: anxieuse, fébrile, frénétique, illimitée, elle suffoque ses victimes par la soudaineté et la durée de sa violence. Elle est inextinguible parce que ceux qui l'éprouvent ne peuvent pas se permettre d'en révéler le vrai motif et de soulager ainsi, au moins en partie, leur fureur. Par exemple, on a, pendant des mois, cherché querelle à R. Garaudy sur son estimation «minimisante» du nombre des juifs qui sont morts pendant la seconde guerre mondiale. Mais ce n'était qu'affectation. Le vrai motif était ailleurs; il était dans la mise en doute sacrilège de l'existence des chambres à gaz. Cependant, révéler cette mise en doute, c'était prendre le risque de faire naître ce doute dans le grand public ou de l'accroître. D'où la nécessité de parler d'autre chose. Dès le 27 avril, j'écrivais:

«Je note jusqu'ici la timidité, pour ne pas dire le quasi-silence, des journalistes sur le sujet des chambres à gaz. Tous auraient dû, sur-le-champ, dénoncer le profond scepticisme de Garaudy en la matière. Mais telle est précisément la caractéristique du tabou: ceux qui ont pour mission de le préserver n'osent pas même révéler qu'il a été profané. Garaudy a pénétré dans le saint des saints et il a découvert que le tabernacle censé contenir la magique chambre à gaz était vide. Taisons la nouvelle !»

Cette observation, qui date du 27 avril, est restée valable pour tous les mois qui ont suivi.

En ce qui concerne l'abbé Pierre, on s'est livré au même manège. On a tempêté contre son prétendu antisémitisme et contre son entêtement à soutenir un vieil ami qui s'était égaré; en réalité, son crime a été de réclamer... un débat et de le réclamer avec insistance et ingénuité. Agir comme le faisait le vieil homme, c'était d'abord révéler au grand public qu'il n'y avait précisément pas de débat; ensuite, c'était placer les historiens, les journalistes et les responsables des organisations juives dans la plus

inconfortable des positions: celle d'avoir à forger de minables prétextes pour fuir un débat dont on avait manifestement peur comme de la peste.

R. Garaudy et l'abbé Pierre ont une haute idée d'eux-mêmes; leurs écrits ou leurs propos respirent la fausse humilité; ils parlent un peu trop du cœur, de leur cœur; ils s'affirment volontiers «épris d'absolu», ce qui est beaucoup, et ils se disent animés «de la même passion du vrai», ce qui est présomptueux. En la circonstance, il leur est arrivé de fortement maltraiter la simple vérité.

L'épreuve soudaine qu'ils ont eue à subir en fin de vie devrait les amener à plus de modestie. Comme on dit dans le langage de tous les jours, ils ont «craqué». R. Garaudy a le mérite de continuer son combat mais il ne peut plus l'appeler un combat pour toute la vérité puisque, par peur et par opportunisme, il en est venu, selon les circonstances, soit à fortement atténuer, soit à totalement abandonner le combat pour la vérité historique sur ce qu'il appelait, dans son livre, le mythe de l'Holocauste. Quant à l'abbé Pierre, il en est venu à abandonner toute dignité. Personnellement, je ne puis leur en faire vraiment grief parce que je suis payé pour savoir ce qu'il en coûte d'affronter les forces de la haine, du mensonge ou de la bêtise dans le domaine limité de la recherche historique. Mais je regrette que l'affaire Garaudy-abbé Pierre ait, en fin de compte, pris cette tournure. Je le regrette pour les deux intéressés et pour les révisionnistes français, quoique, pour le révisionnisme lui-même, cette affaire ait, en dépit de tout, marqué un nouveau progrès, à l'échelle du monde entier, dans la recherche de la vérité historique.

C'est ainsi que, pour la première fois depuis 1945, un historien orthodoxe, J. Baynac, s'est vu contraint d'admettre qu'il n'y a aucune preuve de l'existence des prétendues chambres à gaz nazies.

## BIBLIOGRAPHIE

– Roger GARAUDY, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, paru en numéro spécial, hors commerce, de la revue *La Vieille Taupe*, n° 2, décembre 1995, 240 p.

– Roger GARAUDY, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, Samizdat Roger Garaudy, 1996 [mars], 279 p.; sans en prévenir le lecteur, l'auteur a sensiblement modifié son texte pour en atténuer le caractère révisionniste. On comparera, par exemple, les pages 119-120 de la première édition avec les pages 134-135 de la seconde édition. Il n'y a pas de bibliographie, sinon, sous la dénomination de «bibliographie», une liste des ouvrages du même auteur ainsi qu'une liste des études qui lui ont été consacrées.

– Roger GARAUDY, *Le Communisme et la morale*, Éditions sociales, 1945, 126 p.; cet opuscule, qui s'ouvre, en guise de préface, sur un long extrait d'un texte de Maurice Thorez (secrétaire général du Parti communiste

français), permet de faire le point sur le communisme orthodoxe de l'auteur en 1945.

– Roger GARAUDY, *Parole d'homme*, Robert Laffont, 1975, 269 p.; cet ouvrage permet de faire le point sur la personnalité de l'auteur et sur ses idées en 1975.

– Michel-Antoine BURNIER et Cécile ROMANE, éditions Mille et Une Nuits, collection «Les petits livres», n° 11, 1996 [juin], 48 p. in-16; les auteurs révèlent que, dans un ouvrage qu'ils avaient publié en 1993 aux éditions Robert Laffont, ils avaient jugé bon de censurer certains propos de l'abbé Pierre.

– Collectif (Pierre Rabcoz, François-Georges Lavacquerie, Serge Quadruppani, Gilles Dauvé, «Reflex») *Libertaires et «ultra-gauche» contre le négationnisme*, préface de Gilles Perrault, 1996 [juin], 111 p.

– Pierre-André TAGUIEFF, «L'abbé Pierre et Roger Garaudy. Négationnisme, antijudaïsme, antisionisme», *Esprit*, août-septembre 1996, p. 205-216.

– Roger GARAUDY, *Droit de réponse. Réponse au lynchage médiatique de l'abbé Pierre et de Roger Garaudy*, Samizdat Roger Garaudy, 1996, 38 p.

– Le n° 47 du bimestriel *Goliath Magazine* (mai 1996), organe de catholiques de gauche ou d'extrême gauche.

– *La Croix*, 23 juillet 1996; cette livraison contient le «Communiqué à *La Croix*» du 22 juillet («je décide de retirer mes propos»), le texte d'une lettre «A Roger Garaudy, le 22 juillet 1996», ainsi que des extraits d'une circulaire de quatre pages, rédigée en juillet 1996 à l'abbaye de Praglia et intitulée «Réponse à un inconnu». L'intégralité de cette circulaire n'a nulle part été reproduite. *La Croix* en a édulcoré le contenu par d'habiles coupures dont l'une, non signalée, est particulièrement malhonnête. Les propos de l'abbé Pierre sur la mise en examen de R. Garaudy, due à une plainte de la LICRA, et sur la loi Gayssot sont passés sous silence. Ils constituent le seul passage où l'abbé fait preuve de caractère, quand il écrit:

«La LICRA a attaqué [R. Garaudy] en justice; je suis tenté de dire: "tant mieux !" Mais j'ai compassion pour les juges qui auront à décider en fonction d'une loi, dite Gayssot, déclarée par Simone Veil "loi qui affaiblit la vérité historique en essayant de lui donner valeur légale". Loi contre laquelle votèrent, avec Chirac, Juppé, Deniau, Jean de Gaulle, Barre, Balladur, les actuels ministres de la Justice et de l'Intérieur Debré, et plus de deux cent cinquante députés, membres aujourd'hui de la majorité. Certes les termes de la loi Gayssot sont si nouveaux, et si absurdes, qu'ils placent les juges dans une position impossible, selon les propos de Monsieur Toubon [le 21 juin 1991] déclarant cette loi "inapplicable".»

– *Le Nouveau Quotidien de Lausanne*, 2 et 3 septembre 1996; ces deux livraisons comportent une longue étude de Jacques Baynac, intitulée «Le débat sur les chambres à gaz».

– Robert FAURISSON, «Un historien orthodoxe admet enfin qu'il n'y a pas de preuves des chambres à gaz nazies»; ce texte, daté «2 et 3 septembre 1996», porte sur l'étude, susmentionnée, de J. Baynac.

\*\*\*

21 décembre 1996

### **La casserole de Caillavet ?**

En février 1987, avec une hâte suspecte, Henri Caillavet, ancien sénateur du Lot-et-Garonne, avait annoncé sa démission de l'Union des Athées lorsqu'il avait appris que je venais d'adhérer à cette «union»; il avait, en la circonstance, exprimé sa «stupéfaction» et son «indignation» devant cette adhésion<sup>1</sup>. Traînait-il une casserole ? Ancien avocat, était-il tenu par son confrère Serge Klarsfeld ? Ce dernier possédait-il, par exemple, des documents identiques à ceux qui me sont parvenus en 1994 et que j'ai sous les yeux ?

Selon ces documents, H. Caillavet aurait, en un premier temps, indûment soutiré de l'argent à des juifs durant l'été 1943 ; puis, cherchant à passer en Espagne, il aurait été arrêté par la police allemande qui, l'ayant détenu à Toulouse, l'aurait relâché dans des conditions suspectes.

Le 7 juin 1943, Guillaume Nemirousky, cinquante-quatre ans, demeurant à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), est entendu, dans l'«affaire Caillavet, avocat à Bagnères», par Jean Lacaze, inspecteur des Renseignements généraux, en résidence à Tarbes. Il déclare que ses deux beaux-frères, Abraham et Jeankel (*sic*) Prom, ont été arrêtés le 25 mai par la police de Pau et conduits à la gendarmerie de Bagnères. Il rencontre par hasard M<sup>e</sup> Caillavet, qu'il ne connaissait pas, et lui parle de l'affaire; celui-ci lui demande de passer le lendemain à son cabinet. G. Nemirousky, accompagné de sa sœur et de sa belle-sœur, se rend au cabinet de l'avocat: «M<sup>e</sup> Caillavet nous déclara que notre affaire dépendait de la police de Vichy et qu'il serait très facile d'obtenir la libération de mes deux beaux-frères mais qu'il y aurait des frais à engager. – Lui ayant demandé à combien s'élèveraient ces frais, M<sup>e</sup> Caillavet nous répondit qu'il fallait compter sept mille francs pour chacun d'eux. Puis, après

---

1. *Le Matin de Paris*, 19 février 1987, p. 13 ; *Le Monde*, p. 32 ; *Libération*, 20 février 1987 ; *Le Quotidien de Paris*, 21 février (commentaire de Dominique Jamet: « Il est quand même paradoxal que M. Faurisson donne par la bande une leçon de tolérance à M. Caillavet. »)

réflexion, il ajouta que douze mille francs seraient suffisants. Il exigea le versement immédiat de six mille francs, sans quoi il rendait les dossiers. Me trouvant pris à la gorge, j'ai fait verser immédiatement par ma sœur la somme exigée. Sur ces entrefaites, un de mes beaux-frères Prom, Jeankeil [sic], malade et réformé n° 1 pour blessures de guerre 1914-1918, fut relâché tandis que le deuxième était conduit au camp de Noé.»

G. Nemirousky se plaint de ce que M<sup>e</sup> Caillavet n'a rien fait pour la libération du prisonnier et pense que l'avocat s'est contenté de provoquer l'intervention d'une femme auprès des services de la préfecture.

Le lendemain, 8 juin, Adèle Prom, quarante-deux ans, est, à son tour, entendue. Elle précise: « Mise en confiance, je lui ai remis [à M<sup>e</sup> Caillavet] six mille francs car il me menaça de ne pas s'occuper de l'affaire. Il fit ressortir que [dame Josée Roger] avait plein pouvoir auprès du préfet. – Par la suite, j'ai appris que tout cela était fantaisiste, et qu'il n'avait aucun crédit auprès des autorités compétentes. – J'ajoute que je ne connaissais pas cet avocat auparavant. – Je porte plainte contre M<sup>e</sup> Caillavet qui m'a indûment soutiré de l'argent.»

Le même jour, dame Josée Roger, soixante ans, est entendue à son tour. Elle déclare qu'elle connaît la famille Caillavet, que M<sup>e</sup> Caillavet lui a demandé de porter au chef du cabinet du préfet les titres militaires et les feuilles de naturalisation de certains juifs: « Je n'ai reçu aucun argent de M<sup>e</sup> Caillavet pour cette démarche. M<sup>e</sup> Caillavet ne m'a pas dit qu'il en avait touché d'eux. » La dame ajoute qu'elle est allée trouver le chef de cabinet, M. Cortiggiani. « [Je] lui ai remis ces pièces en lui déclarant que je ne connaissais nullement les intéressés. J'ai demandé que l'on examine leur cas en vue de leur libération [il s'agissait de cinq ou six Israélites]. J'ai précisé à M. le Chef de Cabinet que je ne faisais cette démarche que parce que M<sup>e</sup> Caillavet me l'avait demandée. »

Le 25 juin 1943, le capitaine de gendarmerie Burdoncle, commandant la section de Bagnères, signale au sous-préfet, au procureur et au juge d'instruction que « Maître Caillavet, de Bagnères-de-Bigorre, a été arrêté par les douaniers allemands avant-hier dans la région du Plan de Rioumajou alors qu'il s'apprêtait à passer en Espagne en compagnie de son frère. »

Les frères Caillavet, c'est-à-dire l'avocat et son jeune frère, étudiant, sont très vite libérés de la prison de Toulouse. Si vite qu'on peut lire dans une note de renseignements, datée de Tarbes, le 22 septembre 1943, les remarques suivantes:

« Cette libération prématurée a causé un véritable étonnement dans les milieux sains de Bagnères. M<sup>e</sup> Caillavet se loue particulièrement des égards que lui témoignèrent les autorités allemandes pendant sa détention. Le revirement d'opinion qu'il se plaît à extérioriser lui vaut une méfiance absolue dans les milieux bagnérais, voire même dans le cercle qu'il fréquentait avant son incarcération. – A l'heure actuelle, et connaissant le peu

de scrupules de M<sup>e</sup> Caillavet, la population bagnéraise saine le considère comme dangereux pour l'ordre public, et susceptible d'attirer des ennuis à ses adversaires politiques. – J'ajoute que les frères Caillavet ont été arrêtés le 21 juin dernier [le capitaine de gendarmerie donnait la date du 23 juin] par la police allemande aux environs du Col de Rioumajou alors qu'ils tentaient de passer clandestinement en Espagne, vraisemblablement pour éviter une action judiciaire contre M<sup>e</sup> Caillavet, Henri, avocat, par le Parquet de Bagnères pour distribution de tracts subversifs et pour escroquerie en matière d'intervention auprès des Pouvoirs Publics tendant à obtenir la libération d'internés administratifs israélites. Les sommes demandées allaient jusqu'à six mille francs par personne internée. – En conséquence, la rumeur publique accrédite le bruit selon lequel la libération prématurée des frères Caillavet par les autorités allemandes aurait été conditionnelle.»

Ces rapports des Renseignements généraux, de la gendarmerie et de la préfecture de Tarbes forment un ensemble troublant. La «source» indiquée pour la note de renseignements est qualifiée de «bien informée» et trois autres rapports sont mentionnés, en référence, au sujet des frères Caillavet : des rapports respectivement datés des 1<sup>er</sup>, 9 et 28 juin 1943. Nul doute qu'avec leurs nombreuses ampliatis ces textes constituaient une masse relativement importante dont bien des vestiges doivent subsister aujourd'hui dans différents fonds d'archives français et allemands.

La somme de 6.000 F de 1943 correspondrait aujourd'hui, me dit-on, à environ 25.000 F ; en 1943, un ouvrier P 3 de la métallurgie gagnait 1.500 F par mois.

H. Caillavet a été député du Lot-et-Garonne en 1946, secrétaire d'État à la France d'outre-mer (1953) et au Plan (1955). Mais d'illustres exemples prouvent qu'on a pu avoir des faiblesses soit pour le maréchal Pétain, soit pour les Allemands pendant la guerre et, malgré cela, mener une belle carrière politique après la guerre. On peut même s'être acquis l'estime, la sympathie et l'appui de juifs éminents.

J'envoie copie de ce texte et des questions qu'il contient à M<sup>e</sup> Henri Caillavet aux bons soins du Mouvement des citoyens (9, rue Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris), mouvement dont il vient de signer un appel aux côtés de Raymond et Lucie Aubrac en se présentant comme «ancien ministre de Pierre Mendès-France»<sup>1</sup>.

### **Additif (1998)**

M<sup>e</sup> Henri Caillavet m'a adressé une réponse peu convaincante assortie d'une demande, fort civile, de renseignements sur ce qu'est le révisionnisme

---

1. *Le Monde*, 11 décembre 1996, p. 4.



historique. Je lui laisse la responsabilité de publier éventuellement cette réponse à mes questions, que je maintiens.

# 1997

16 janvier 1997

## **Le procès de Nuremberg (1945-1946) est le crime des crimes**

«Juste» ou « injuste », toute guerre est une boucherie.

Le vainqueur est un bon boucher.

Le vaincu est un mauvais boucher.

Le vainqueur peut donner au vaincu une leçon de boucherie.

Il n'a pas le droit de lui administrer une leçon de justice.

Or, c'est ce qu'ont fait les vainqueurs de 1945.

En 1945-1946, au procès de Nuremberg, les quatre vainqueurs se sont institués juges du vaincu ; ils l'ont déclaré coupable et l'ont châtié.

Ils l'ont châtié pour crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité et ils se sont eux-mêmes tenus pour innocents de tels crimes.

Or, avant ou pendant la guerre, les vainqueurs ont commis de tels crimes.

Puis, après la guerre, ils en ont commis d'autres (exécutions sommaires, mascarades judiciaires, énormes déportations, pillages gigantesques).

Ils ont alors été les seuls à commettre ces crimes complémentaires puisque le vaincu, pour sa part, se trouvait pieds et poings liés dans un pays totalement dévasté par les vainqueurs.

A lui seul, le procès de Nuremberg a été un crime contre la paix, un crime de guerre et un crime contre l'humanité.

– Le procès de Nuremberg a été un crime contre la paix en ce que, selon les propres mots de son principal organisateur, le procureur américain Jackson, il a été « une continuation de l'effort de guerre des Alliés » ; il s'est agi là d'une guerre menée contre un adversaire désarmé ; cinquante ans après, les vainqueurs n'ont toujours pas accepté de signer la paix avec le vaincu.

– Le procès de Nuremberg a été un crime de guerre en ce qu'il a permis de pendre des prisonniers et, cinquante ans après, ce type de procès, inique et à sens unique, continue.

– Le procès de Nuremberg a été un crime contre l'humanité en ce qu'il a permis de mettre tout un pays au ban des nations civilisées, au ban de

l'humanité ; cinquante ans après, le vaincu reste dans la posture du coupable ; ses crimes contre l'humanité sont déclarés imprescriptibles. Ceux des vainqueurs n'ont pas été jugés et ne le seront jamais. L'innocence des vainqueurs est imprescriptible.

En 1945-1946, le procès de Nuremberg a donné le signal de crimes innombrables qui continuent jusqu'à ce jour avec les procès des prétendus « criminels de guerre nazis », avec les procès des prétendus « complices des criminels de guerre nazis », avec, aussi, les procès des révisionnistes qu'on assimile aux « criminels de guerre nazis » parce qu'ils demandent, précisément, la révision du procès de Nuremberg.

Le procès de Nuremberg, avec ses suites, n'a eu ni de véritable précédent, ni de véritable successeur. En lui-même et par ses conséquences, il a été et il reste le crime des crimes, depuis qu'il y a des hommes, et qui tuent.

Sur certains aspects particulièrement aberrants et odieux du procès de Nuremberg, on lira avec profit les publications du révisionniste Carlos Porter. Le même auteur a étudié de près le procès de Tokyo.

\*\*\*

31 janvier 1997

### **Le milliard des juifs... ou du maréchal Pétain?**

Le 31 janvier sur *France 2*, aux informations de 20 h, une journaliste enquêtant sur la spoliation des juifs pendant la guerre a montré, document à l'appui, que les Allemands avaient en particulier infligé aux juifs de France une amende de un milliard de francs, somme qu'il convenait, selon elle, de restituer aux juifs d'aujourd'hui.

Il est exact qu'en décembre 1941, à la suite d'une série d'attentats qui auraient impliqué, parmi d'autres, des résistants juifs, les Allemands avaient imposé une amende de ce montant à l'Union générale des Israélites de France (UGIF). Alarmés, André Baur (UGIF-Nord) et Raymond-Raoul Lambert (UGIF-Sud) s'étaient immédiatement tournés vers les autorités de Vichy avec lesquelles ils entretenaient, ainsi que le grand rabbinat et le Consistoire central des Israélites de France, d'excellentes relations. Aussitôt, avec l'autorisation du maréchal Pétain, Xavier Vallat, Commissaire général aux questions juives, avait pris l'engagement – qu'il devait tenir – de faire verser cet argent à l'UGIF par le Syndicat des banques. Mais il ne fallait rien révéler aux Allemands. X. Vallat eut l'idée d'un stratagème. Mais écoutons R.-R. Lambert lui-même nous expliquer ce stratagème: «Confidentiellement [X. Vallat] nous confie que le gouvernement français avancera cette somme à l'UGIF de Paris et, pour obéir et se couvrir, saisira les immeubles juifs en territoire occupé, en prenant sur eux une hypothèque remboursable dans quatre-vingt-dix-neuf ans (soit en l'an 2040). D'ici là... dit-il.» Et le même R.-R.

Lambert, qui appelle X. Vallat son « ami » et parle de sa « sincérité », qualifie le procédé de « joli et très important »<sup>1</sup>.

Six ans plus tard, lors de son procès, X. Vallat fera d'étonnantes révélations sur le sujet des biens juifs, sur les subventions accordées par le maréchal Pétain à des organisations juives et, en passant, il évoquera l'affaire du milliard<sup>2</sup>.

Serge Klarsfeld, qui a souvent parlé de cette fameuse amende, ne me semble jamais avoir précisé qu'elle avait été, en fait, versée par les banques françaises avec la caution du maréchal Pétain ; en tout cas, sauf erreur de ma part, il n'en souffle pas mot dans les 959 pages de son *Vichy-Auschwitz*.

L'historien américain Richard Cohen dit qu'en fin de compte l'UGIF, grâce à son « habileté dans le domaine financier », parvint à ne rembourser qu'un quart de la somme ; les historiens américain et canadien Paxton et Marrus parlent d'un remboursement à hauteur de trois cents millions.

Au sujet de la coopération avec l'Allemagne des organisations et des institutions juives, aussi bien en France que dans le reste de l'Europe, on lira les ouvrages de Richard Cohen ainsi que les livres que Maurice Rajsfus a consacré aux « juifs bruns » ou à ce qu'il appelle « une véritable internationale juive de la collaboration »<sup>3</sup>. A la différence des autres Français incriminés pour faits de collaboration avec l'ennemi, les responsables juifs qui survivront à la guerre échapperont à l'Épuration et bénéficieront du privilège de passer devant des « tribunaux d'honneur », qui les acquitteront tous. Ces tribunaux étaient placés sous l'égide de Léon Meiss qui, en janvier 1944, en pleine occupation, devint le premier président du tout nouveau CRIF. On pourra aussi se reporter à une étude de Robert Faurisson : *L'affaire de « juifs bruns »*<sup>4</sup>.

NB : Dans sa récente interview par Paul Amar, Maurice Papon a rappelé en une phrase qu'au camp de Drancy une haute personnalité juive participait au « tri » des juifs pour Auschwitz. Il s'agit d'une allusion à Robert Blum qui signait ses notes, y compris celles relatives à la préparation des convois de déportation : « Le lieutenant-colonel Blum, commandant le camp de Drancy ». Dans son livre sur Drancy, M. Rajsfus lui consacre tout un chapitre<sup>5</sup>. Le 2 février, dans son émission « Arrêt sur image » (La Cinq, 12 h 30-13 h 30), Daniel Schneidermann a demandé à Paul Amar : « Pourquoi n'avez-vous pas coupé au montage [cette phrase de M. Papon] ? »

[Publié sous le nom de Jessie Aitken, paru dans *Rivarol*, 7 février 1997, p. 6-7.]

---

1. R.-R. Lambert, *Carnet d'un témoin, 1940-1943*, p. 146-151.

2. *Le Procès Xavier Vallat présenté par ses amis*, p. 132-137.

3. M. Rajsfus, *Des Juifs dans la collaboration*, tome I et II ; du même., *Drancy*,

4. *Ci-dessus*, vol. III, p. 1421.

5. M. Rajsfus, *Drancy*, p. 234-275.

\*\*\*

17 février 1997

### **Forfaiture du Comité des droits de l'homme de l'Office des Nations Unies à Genève**

Le Comité des droits de l'homme de l'Office des Nations Unies à Genève estime que la France n'a pas violé mes droits en me condamnant, sur le fondement de la loi Gayssot, le 9 décembre 1992 (arrêt Françoise Simon) pour mon interview du *Choc du mois* (de septembre 1990). Il cautionne la thèse – aujourd'hui devenue insoutenable – de l'existence des prétendues chambres à gaz nazies.

J'avais déposé ma plainte le 2 janvier 1993. C'est le 8 novembre 1996 que ce comité a fait cette « constatation ». On trouvera ci-joint le texte français (vingt-cinq pages), le texte anglais (vingt-quatre pages) ainsi qu'une page 127 intitulée « Annexe II: Membres et Bureau du Comité des droits de l'homme, 1995-1996 »<sup>1</sup>.

A première lecture, le nombre des sottises et des malhonnêtetés que j'ai relevées dans la version française (je n'ai pas lu la version anglaise) est tel qu'il décourage toute recension, toute rectification. Certaines fantaisies sont étonnantes: par exemple, on me fait parler du cas du révisionniste Philippe Costa. Or, je n'ai jamais mentionné ni ce cas, ni ce nom.

Je ne trouve quasiment rien de mon argument central: l'impossibilité physico-chimique des prétendues chambres à gaz nazies. C'est en raison de cette impossibilité que je qualifiais ces chambres à gaz de « magiques ». On s'est contenté de relever cet adjectif et de m'en faire grief comme d'une preuve d'antisémitisme !

Mais je tiens, par dessus tout, à souligner un fait particulièrement intéressant du simple point de vue de l'histoire. C'est, je le répète, le 8 novembre 1996 que ce jugement a été rendu à Genève. Or, plus de deux mois auparavant, le journal suisse *Le Nouveau Quotidien* venait de publier, dans ses livraisons du 2 et du 3 septembre 1996, une longue étude de l'historien, franchement antirévisionniste, Jacques Baynac qui concluait à l'absence de preuve de l'existence de ces chambres à gaz nazies.

Le 19 novembre 1996, j'avais pris le soin d'envoyer à ce Comité des droits de l'homme non seulement une copie de la longue étude de J. Baynac mais un commentaire *en français et en anglais*.

Mon commentaire en français était intitulé: « Selon un historien orthodoxe, on n'a pas encore prouvé l'existence des chambres à gaz nazies » tandis que

---

1. Ces documents ne sont pas reproduits ici. [NdÉ]

mon commentaire en anglais portait pour titre: «No Evidence of the Nazi Gas Chambers».

Et à propos de ces trois pièces (l'étude de Jacques Baynac et mes deux commentaires) j'écrivais:

«[Ces] pièces montrent que le gouvernement français m'a bel et bien condamné – lourdement condamné – en particulier parce que je conteste l'existence d'une arme criminelle... dont il faut bien reconnaître aujourd'hui que son existence n'est nullement prouvée. C'EST GRAVE !»

Ces derniers mots étaient en majuscule.

La faute du gouvernement français était, en effet, «GRAVE». La faute du Comité des droits de l'homme de l'Office des Nations Unies à Genève est GRAVISSIME. Il s'agit d'une forfaiture commise en pleine connaissance de cause.

\*\*\*

21 février 1997

### **Trois affaires révisionnistes en deux mois**

Du 20 décembre 1996 au 18 février 1997, trois affaires révisionnistes ont éclaté successivement à Honfleur, à Toulouse et à Lyon.

A Honfleur, un jeune professeur de mathématiques, Vincent Reynouard, a été mis à pied en raison d'opinions révisionnistes exprimées en dehors de ses cours. Elèves et parents d'élèves exigent sa réintégration.

A Toulouse, le directeur des études de l'Institut d'études politiques, Jean de Quissac, a dû démissionner de son poste tout en conservant sa chaire d'histoire pour avoir, dit-on, déclaré à ses étudiants lors d'un cours consacré aux fascismes: «La thèse officielle, c'est six millions de morts. Mais il faut bien comprendre que, scientifiquement, il y a un million et demi de juifs morts prouvés.» De nombreux étudiants ont pris la défense du professeur et ont fait circuler une pétition pour affirmer: «Les propos rapportés ne sont pas ceux qui ont été tenus par le professeur d'histoire, ni dans leur forme ni dans leur esprit<sup>1</sup>.»

A Lyon, l'historien et journaliste Gérard Chauvy voit le PDG d'Albin Michel bloquer la sortie de son livre sur les époux Aubrac-Samuel. Intitulé *Aubrac*, le livre est sous-titré: *Une légende de la résistance à l'épreuve de la critique historique*. En 1987, à l'occasion du procès Barbie, l'auteur s'était signalé par son antirévisionnisme et par l'orthodoxie de ses vues. Aujourd'hui, il déclare: «J'ai fait un travail d'historien. Je travaille sur des documents et pas sur des impressions ou seulement des témoignages. Et le blocage de mon livre repose la grande question: est-il possible en France de reconsidérer, sans se

---

1. *Le Monde*, 19 février 1997.

faire taxer de révisionnisme, ce qui passe pour une vérité établie depuis cinquante ans ?<sup>1</sup>»

\*\*\*

28 février 1997

### **Aux Pays-Bas : justiciers et tartufes**

Le 28 février, *Rivarol* rapportait qu'aux Pays-Bas une association de résistance dont le prince Bernhard est le protecteur avait écrit au chancelier Helmut Kohl pour lui demander que d'anciens Waffen-SS néerlandais, blessés de guerre, ne perçoivent plus de pension de l'Allemagne, pour le motif, selon cette association, que «la SS était une organisation criminelle et que ceux qui sont entrés volontairement dans cette organisation sont co-responsables des crimes de guerre commis, même s'ils n'en sont pas personnellement les auteurs».

Il est exact que les juges du Tribunal militaire international de Nuremberg ont largement utilisé, au profit des vainqueurs et au détriment du vaincu, la notion de responsabilité collective et qu'à ce titre les SS ont été déclarés membres d'une organisation criminelle: tous les SS à la seule exception, bizarre, du corps des Reiter-SS. Cette exception vient de ce que le ministère public avait soudain découvert que le prince Bernhard de Lippe-Biesterfeld, époux de la princesse Juliana, avait fait partie de ce corps de cavalerie SS. Or, les Pays-Bas avaient signé l'accord instituant le Tribunal de Nuremberg: ils accusaient et, par personnes interposées, ils jugeaient l'Allemagne vaincue<sup>2</sup> !

[Cet article était signé «J.A. », pour Jessie Aitken, un nom de plume souvent utilisé par le professeur. Publié dans *Rivarol*, Paris, le 7 mars 1997.]

\*\*\*

25 avril 1997

### **Au secours de Vincent Reynouard**

Vincent Reynouard, vingt-huit ans (sans emploi aujourd'hui), sa femme (sans emploi) et leurs deux enfants, quatre ans et dix mois, seront à la rue le 1<sup>er</sup> juillet. Ils ne disposent pour toutes ressources que de mille six cents

---

1. *Le Progrès*, 18 février 1997; *Le Monde*, 21 février 1997.

2. Pour plus de détail sur l'affaire, on se reportera au tout récent ouvrage de W. Höttl, *Einsatz für das Reich*, p. 371.

francs au titre des allocations familiales. C'est seulement dans deux mois que V. Reynouard percevra le RMI (Revenu minimum d'insertion).

Le 14 avril, il est passé devant un tribunal de quinze juges qui ont refusé de décliner leur identité. Ces juges constituaient la Commission de discipline du ministère de l'Éducation nationale. V. Reynouard et son avocat, M<sup>e</sup> Jean Stévenin, se sont trouvés devant un mur de glace. La condamnation a été portée à l'unanimité, ce qui empêche tout recours au sein des instances du ministère. Il ne reste que la voie d'un recours auprès d'un tribunal administratif qui risque de ne rendre sa décision que dans plusieurs années. Pour l'année 1995-1996, son chef d'établissement avait noté le jeune enseignant de mathématiques dans les termes suivants: «Ponctualité et assiduité: bien. Activité et efficacité: très bien. Autorité et rayonnement: très bien. Très proche des élèves, M. Reynouard assure son service avec sérieux.» Éléves et parents d'élèves avaient manifesté de façon durable et ingénieuse leur protestation contre la suspension en décembre 1996 de V. Reynouard par le recteur Philippe Lucas. En vain.

François Bayrou porte la responsabilité finale de cette révocation. Il appartient à un groupe politique qui prétend s'être donné pour priorité la lutte contre le chômage des jeunes. Historien, il sait qu'il n'y a pas de preuve scientifique de l'«Holocauste» des juifs. Il préconise, en conséquence, une méthode «allégée» d'administration des preuves.

\*\*\*

15 juin 1997

### «Le Monde», journal oblique

Dans sa livraison du 15-16 juin 1997 (p. 9), *Le Monde* publie six dépêches, dont voici la cinquième:

RÉVISIONNISME: un professeur d'histoire-géographie a été suspendu par le rectorat de Nantes (Loire-Atlantique), vendredi 13 juin, pour avoir émis «*des opinions de nature révisionniste ou négationniste en présence d'élèves*». Le 16 mai, Michel Adam, professeur au collège René-Guy-Cadou de Montoir-de-Bretagne, avait contesté la déportation alors qu'une femme, ancienne déportée, témoignait devant des élèves de troisième.

Ce professeur n'avait nullement «contesté la déportation» mais, à l'une de ces anciennes déportées qui font profession d'aller porter la bonne parole dans les écoles, il avait posé, devant les élèves, quelques questions embarrassantes<sup>1</sup>.

---

1. A la suite de sa «suspension», ce professeur allait être exclu de l'Éducation nationale.



Les autres dépêches qui encadrent cette dépêche «oblique» portent respectivement sur des affaires touchant aux sujets suivants :

- corruption,
- atelier clandestin d'armes,
- banditisme,
- pédophilie,
- tricherie aux examens.

On ne saurait fournir d'information plus «oblique» à la fois dans le texte et dans le contexte.

\*\*\*

20 juin 1997

### **Le cinéma de Lanzmann**

*Brève, non signée, de Robert Faurisson parue dans Rivarol du 20 juin 1997, p. 7 :*

#### **La Shoah ou la raison ?**

*Le Monde* du 12 juin consacre presque toute une page à la réédition de *Shoah*, film de Claude Lanzmann présenté comme un «contre-poison aux thèses négationnistes». Dans un entretien, ce dernier déclare : «Face à la Shoah, il y a une obscénité absolue du projet de comprendre. Ne pas comprendre a été ma loi d'airain pendant toutes ces années de réalisation de *Shoah*. » Comme exemple de fait historique que la raison, dit-il, ne peut comprendre, il cite : «le *gazage* de 600 adolescents au *crématoire* de Birkenau qui courent comme des fous dans la cour parce qu'ils savent ce qui va arriver, et qu'on matraque à mort; on les met en sang, on leur donne le choix entre le gaz ou les *lance-flammes*. »

Et fort justement à notre avis, il conclut : «Et là, comment parler de raison ? »

A cette brève, R. Faurisson ajoutait en guise de commentaire :

Des adolescents courent comme des fous dans une cour. Une cour... de crématoire. Ils sont six cents. Faut-il qu'elle soit grande cette cour ! Ils savent ce qui va leur arriver, c'est-à-dire qu'on va les tuer. Mais comment va-t-on les tuer ? Sera-ce à la matraque, au gaz ou avec des lance-flammes ?

Il semble d'abord que ce soit à la matraque puisqu'il est dit qu'«on les matraque à mort». En fait, il n'en est rien. Simplement, «on les met en sang». Six cents adolescents sont, en totalité ou en grande partie, mis en sang à coups de matraques dans la cour d'un crématoire. Se sont-ils arrêtés de courir comme des fous ? C'est probable car on leur donne le choix entre deux types de mort. Leur a-t-on offert ce choix dans un discours tenu comme

devant une assemblée ? Se sont-ils immobilisés, soudain, en silence pour entendre la proposition qui leur était ainsi faite ? Se sont-ils ensuite mis sur deux rangs : le rang de ceux qui ont choisi la mort par le gaz et le rang de ceux qui ont choisi la mort par les lance-flammes ?

Mais, comme au début du récit on nous parle du «gazage» de six cents adolescents au crématoire de Birkenau, faut-il croire que le choix qu'on leur a offert n'était qu'un leurre et que tous ont été gazés ?

Qui sont les exécutants désignés par le pronom personnel indéfini «on» ? Combien y avait-il de matraqueurs ? Qui a été témoin de ces scènes ? Où le récit a-t-il été rapporté ?

Réponse : C. Lanzmann a ajouté son propre *délire* aux récits *délirants* de ceux qui ont pu s'inspirer du témoignage *délirant* de Leib Langfus : «Les 600 garçons»<sup>1</sup>. Voyez également les différents témoignages de Filip Müller, notamment le récit prétendument autobiographique, qu'il a intitulé *Trois ans dans les chambres à gaz d'Auschwitz*, et qu'a préfacé... Claude Lanzmann.

\*\*\*

---

1. Ber Mark, *Des Voix dans la nuit*, p. 257-258.

30 juin 1997

## L'abbé Pierre après la tornade

Le 16 mai 1997, invité par Bernard Pivot sur France-2, l'abbé Pierre, une nouvelle fois, demandait publiquement pardon d'avoir apporté son soutien à Roger Garaudy, l'auteur des *Mythes fondateurs de la politique israélienne*. Il ajoutait en propres termes: «Je n'avais pas lu [le livre].» Pourtant, dans une lettre du 18 juin 1996, destinée au *Monde* mais non publiée par le journal, il avait bel et bien écrit: «Pour moi, au monastère [de Praglia, en Italie], j'ai pu au calme lire et annoter le livre incriminé.» Il avait même ajouté qu'il n'avait «rien pu y trouver de blâmable<sup>1</sup>».

## Mémoire d'un croyant

Avec l'aide d'un certain Frédéric Lenoir, l'abbé Pierre vient de rédiger un livre intitulé *Mémoire d'un croyant*. Le mot de «Mémoire» est écrit au singulier. Ce croyant qu'est l'abbé Pierre a deux sujets d'admiration: Jésus-Christ et l'abbé Pierre. A la lecture de l'ouvrage on finit même par se demander si le second ne serait pas, en notre siècle, une réincarnation du premier. La qualité qu'il semble revendiquer avant toute autre est l'humilité. Parmi les peuples, celui pour lequel il affirme nourrir le plus d'admiration et d'affection est le peuple juif. Pendant la guerre, l'abbé Pierre a été un résistant; il le répète à satiété; le lecteur ne risque pas de l'oublier.

## Sous l'œil d'une caméra ?

Il aime à plaire aux journalistes et il semble vivre sous l'œil d'une caméra. Il ne se quitte pas du regard. «Mon visage s'est illuminé», écrit-il en une circonstance<sup>2</sup>. En une autre circonstance, il nous raconte un naufrage près des côtes d'Argentine où il a failli perdre la vie. Du coup, nous confie-t-il, «un grand homme de presse, Pierre Lazareff» appelle le journaliste Philippe Labro pour lui dire: «Laisse tout tomber, saute dans le premier avion pour Buenos Aires et rapporte-nous un reportage monstre. On fera une pleine page avec des photos du naufrage: "L'abbé Pierre sauvé des flots !"» P. Labro s'exécute mais il sera frustré car il découvrira que, cédant à la modestie, l'abbé refuse de lui parler du passé et ne veut l'entretenir que de ses projets; en revanche, P. Labro dira de l'abbé: «Il m'a fait une réponse inoubliable». Et l'abbé Pierre, toujours modeste, de rapporter dans son livre à la fois cette réponse et le commentaire élogieux, comme on le voit, du journaliste<sup>3</sup>.

---

1. Voy., R. Faurisson, «Bilan de l'affaire Garaudy-abbé Pierre» la section intitulée «L'abbé Pierre lance son appel du 18 juin».

2. Abbé Pierre, *Mémoire d'un croyant*, p. 17.

3. *Id.*, p. 226.

## Confidences

Dans le prologue de son livre, ses premiers mots sont pour dire merci aux juifs, ce peuple, écrit-il, qui, «par son livre saint, la Bible, m'a appris à croire en Dieu Unique, Juste et Miséricordieux»<sup>1</sup>.

L'adjectif de «Miséricordieux» ne saurait convenir au Dieu jaloux, colérique et vengeur de l'Ancien Testament<sup>2</sup>. Dans le premier chapitre, on voit l'abbé, pendant la guerre, franchir clandestinement la frontière suisse, «encordé», dit-il, «avec une douzaine de juifs traqués par la Gestapo», ou bien accueillant à Grenoble, chez lui, une nuit, deux juifs; il écrit alors : «J'en ai fait dormir un sur mon matelas, l'autre sur mon sommier, et j'ai fini ma nuit sur un fauteuil.» On le voit encore retrouvant après la guerre le rabbin Sam Job qui, devant toute une assistance, rappelle à l'abbé: «[Dans la montagne] vous avez donné vos souliers [à un juif] et vous êtes rentré chez vous pieds nus dans la neige<sup>3</sup>.»

L'abbé Pierre a la franchise de reconnaître qu'il est emporté et qu'il a, au moins en une circonstance, «piqué une colère monstre»<sup>4</sup>. Il avoue qu'une accorte personne risque de lui émoustiller les sens; parlant de M<sup>le</sup> Coutaz, «morte à 83 ans après m'avoir supporté trente-neuf ans», il écrit: «Elle avait treize ans de plus que moi, et on peut difficilement imaginer femme si peu tournée vers la séduction. Heureusement, car si j'avais eu une ravissante secrétaire de vingt ans, c'eût été un véritable supplice pendant ces trente-neuf ans de vie partagée<sup>5</sup> !» Il ne cache pas l'horreur que lui inspirent M<sup>gr</sup> Lefebvre et ses «fanatiques»<sup>6</sup> ou encore «un Le Pen»<sup>7</sup>. Quant à ce qu'il appelle «la montée préoccupante de l'extrême droite et des racismes», il nous avertit que «nous devons tout faire pour les combattre»<sup>8</sup>.

## La tornade

A propos de l'affaire Garaudy-abbé Pierre qui, en 1996, allait s'achever sur la retraite précipitée du premier<sup>9</sup> et la rétractation totale du second, on ne trouve que ces quelques lignes:

---

1. *Id.*, p. 9.

2. Il serait piquant de réclamer aujourd'hui à l'abbé Pierre un commentaire de l'information selon laquelle «Le Nouveau Testament [est] menacé d'interdiction en Israël.» (*Le Monde*, 28 juin 1997, p. 5.)

3. *Id.*, p. 18.

4. *Id.*, p. 247.

5. *Id.*, p. 218.

6. *Id.*, p. 139.

7. *Id.*, p. 187.

8. *Id.*, p. 189.

9. Plus il se rapproche de son procès qui aura lieu les 8, 9 et 15 janvier 1998 à la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, plus R. Garaudy accélère cette retraite. Il ne pipe plus mot des chambres à gaz nazies; quant à ce qu'il appelle des «camps d'extermination», il s'insurge contre l'accusation selon laquelle il en aurait nié

« Puis il y eut cette tornade du printemps 1996. J'ai tout entendu : "L'Abbé Pierre est antisémite, il est sénile, il est devenu lepéniste ..." Depuis, j'ai retiré mes propos et demandé pardon. Au plus profond de moi, il y avait la douleur dont je savais que souffraient beaucoup de personnes auxquelles toute ma vie m'avait étroitement lié, en particulier mes frères juifs. Je crois aujourd'hui que ces tragiques malentendus provinrent du fait que, imprudent et trop hâtif, j'avais abordé dans un même document des questions de personnes, des questions politiques et des questions religieuses <sup>1</sup>. »

Ni dans ce passage du livre, ni ailleurs, l'abbé Pierre ne nomme celui à qui il s'adressait, dans une lettre rendue publique, en l'appelant « Très cher Roger » et en le félicitant de son « étonnante et éclatante érudition, scrupuleuse ». Nulle part il n'évoque celui avec lequel il ne faisait qu'un, en cœur et en esprit, pour la vie.

Dans l'une des dernières pages du livre, les chambres à gaz nazies, sur l'existence desquelles R. Garaudy avait exprimé un fort scepticisme, sont évoquées dans les termes suivants : « La dictature nazie a provoqué cinquante millions de morts, avec toutes les atrocités que l'on sait : l'extermination des juifs, les chambres à gaz <sup>2</sup>. »

### Conclusion et note

En conclusion, on peut, certes, admirer l'œuvre de l'abbé Pierre en faveur des déshérités mais, tout au long de sa vie, le personnage a beaucoup gardé du caractère de l'enfant gâté à qui, dès sa plus tendre jeunesse au sein d'une riche famille lyonnaise, on apprenait à faire la charité aux pauvres. Par ailleurs, il est capable de compassion mais seulement sous certaines conditions. Il a du cœur mais avec une tendance, comme le disait Gide au sujet de Guéhenno, à parler du cœur comme on parle du nez.

Terminons sur une note de cuistrerie. L'abbé nous explique avec satisfaction que le mot d'« enthousiasme » provient de deux mots grecs : « *en* », qui signifierait « un », et « *theos* », qui signifie « Dieu ». Il ajoute : « L'enthousiaste c'est l'homme qui devient un avec Dieu <sup>3</sup>. » L'erreur est étonnante : « *en* » signifie « dans » (le mot grec qui signifie « un » en français s'écrirait « *hen* »). Et, puisque nous en sommes à traiter d'étymologie, rappelons à notre érudit que « l'enthousiaste » est celui qui est animé d'un transport divin ou celui qui croit sentir un dieu *en* lui : telles les Bacchantes

---

l'existence ; il ose déclarer qu'il ne peut pas avoir nié l'existence de tels camps puisque, arrêté le 14 septembre 1940, il est resté trente-trois mois dans un camp nazi ! (*L'Avvenire*, 19 novembre 1996.)

1. *Id.*, p. 206-207.

2. *Id.*, p. 232.

3. *Id.*, p. 47.

possédées par Dionysos ou tels ceux que possède Arès, le dieu de la guerre, ou encore le dieu Pan, l'enthousiaste s'imagine qu'un dieu l'habite. Henri Grouès devra, sur ce point, revoir sa copie et apprendre à distinguer «*en*» avec l'esprit doux (qui signifie «dans») de «*en*» avec l'esprit rude (qui signifie «un») : ce sera sa pénitence ou, comme on dit en hébreu, sa *tehouva*.

\*\*\*

8 juillet 1997

**Des millions de juifs européens,  
tombés sous la coupe des Allemands de 1939 à 1945, ont  
survécu à la guerre**

Le 8 juillet 1997, le quotidien *La Montagne*, reproduisait, p. 12, une dépêche d'agence annonçant :

**Le Fonds pour les victimes de la Shoah  
aidera plus de quatre cent mille personnes.**

Berne. – Le fonds spécial créé à l'initiative des banques suisses pour les victimes de l'Holocauste ou leurs parents dans le besoin devrait aider plus de 400.000 personnes, a-t-on indiqué, hier, à Berne, où sa direction s'est réunie pour la première fois.

Selon le secrétaire général du Congrès juif mondial, Israël Singer, le fonds pourrait venir en aide à quelque 400.000 bénéficiaires, aujourd'hui âgés en moyenne de 80 ans.

Le président du Fonds, le Suisse Rolf Bloch a cependant évalué à un million les bénéficiaires «potentiels» – juifs ou non – alors que le député israélien Avraham Hirschson a estimé à Berne que 600 à 800.000 juifs pourraient être concernés.

Cette dépêche d'agence présente l'avantage de rappeler une vérité d'évidence : en 1945, au lendemain de la guerre, les juifs européens «étaient encore là». Cette formule, si parlante dans sa simplicité et sa justesse, est du révisionniste américain Arthur Robert Butz.

Cinquante-deux ans après la fin de la seconde guerre mondiale, plus de quatre cent mille juifs âgés en moyenne de quatre-vingts ans (ou, peut-être, de six à huit cent mille juifs) ont survécu aux épreuves de l'occupation par les Allemands de certains pays d'Europe. On les appelle des «victimes de la Shoah». Ces chiffres, à eux seuls, confirment que j'ai eu raison d'affirmer que des **millions** de juifs européens ont survécu à l'occupation allemande. A partir de 1945 beaucoup de juifs ont quitté des pays comme la Pologne

pour la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada, l'Argentine, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, surtout, la Palestine (État d'Israël).

\*\*\*

23 octobre 1997

### **Le professeur Faurisson à nouveau condamné**

Le 23 octobre, Jean-Yves Monfort, président la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris avec, à ses côtés, M<sup>lle</sup> Anne Depardon et M<sup>me</sup> Françoise Soulié, a condamné le professeur Faurisson à une peine de 120.000 F qui se décompose comme suit: 50.000 F d'amende, 50.000 F pour trois publications judiciaires forcées et 20.000 F pour M<sup>e</sup> Lorach, avocat des cinq parties civiles. Le tribunal ordonne la diffusion du texte de la condamnation dans *Le Monde*, *Libération* et – innovation remarquable – dans le *Journal officiel de la République française*. Voici le texte à diffuser:

#### **M. Robert FAURISSON condamné pour contestation de crimes contre l'humanité**

Par jugement prononcé le 23 octobre 1997 par le tribunal de Paris (XVII<sup>e</sup> Chambre correctionnelle), M. Robert FAURISSON a été condamné à la peine de cinquante mille francs d'amende et au paiement de dommages-intérêts aux associations d'anciens déportés, parties civiles, pour avoir commis le délit de contestation de crimes contre l'humanité, prévu par l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881, en diffusant, le 19 avril 1996, un communiqué de presse affirmant notamment «que les chambres à gaz sont une imposture».

Aucun journaliste n'a assisté au procès du professeur. Aucun organe de la grande presse ou des médias de l'établissement ne s'est fait l'écho du procès ou de la condamnation.

Silence, on bâillonne !

\*\*\*

24 octobre 1997

#### **« Anthony Eden » au procès Papon**

A plusieurs reprises, les parties civiles ont fait état d'une déclaration commune des Alliés en date du 17 décembre 1942, lue ce jour-là par Eden devant la Chambre des communes et la Chambre des lords.

Il est exact que les mots d'«exterminer» et d'«extermination» y figurent mais dans le sens de mort par le travail, par le froid, par la faim ou par des exécutions massives. Il n'y est pas question de chambres à gaz.

D'ailleurs, huit mois plus tard, en août 1943, le gouvernement britannique, préparant avec les Américains et les Soviétiques une déclaration commune sur «les crimes allemands en Pologne», signalait aux Américains, qui allaient, à leur tour, le signaler aux Soviétiques, qu'il convenait d'éliminer du *projet* de déclaration le fragment portant sur les chambres à gaz, faute «de preuve suffisante pour justifier la déclaration concernant les exécutions en chambres à gaz»<sup>1</sup>. Toute mention de «chambres à gaz» disparut dans le communiqué final<sup>2</sup>.

\*\*\*

31 octobre 1997

### «Le Monde», journal oblique (suite)

*Le Monde* mérite sa réputation de tartuferie. Récemment, il faisait compliment à l'avocat Gérard Boulanger de ce que ses deux livres sur Maurice Papon étaient «à l'image de leur auteur [...] non dénués d'une salubre mauvaise foi<sup>3</sup>».

«Une salubre mauvaise foi»: telle pourrait être la devise du journal. Son médiateur, Thomas Ferenczi, est préposé à la censure du courrier qu'il reçoit. Ses chroniques sont lourdes et sentencieuses et ses pratiques se signalent par leur malhonnêteté. Suceur de réglisse, le faux dévôt s'emploie à nous cacher les seins que nous ne saurions voir. Il est payé pour cela.

Dans une même livraison de son journal, il monte d'abord en chaire pour demander: «Le premier article de la charte des journalistes français ne déclare-t-il pas qu'un journaliste digne de ce nom tient “les accusations sans preuves” pour l'une des plus graves fautes professionnelles ?<sup>4</sup>» Succulente question de la part d'un journaliste qui n'a qu'à se lire ou à lire ses confrères pour constater que *Le Monde* fait de l'accusation sans preuve son pain quotidien.

Puis, T. Ferenczi, qui ne manque pas de souffle, publie trois lettres signées respectivement Brunshwig, Hayem et Emerich pour porter contre l'Allemagne la plus atroce des accusations: celle d'avoir eu une politique d'extermination physique des juifs, notamment par le moyen d'abattoirs chimiques appelés «chambres à gaz».

---

1. *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers, 1943, I* [1963], p. 416-417.

2. *The New York Times*, 30 août 1943, p. 3.

3. J.-A. Fralon, «Gérard Boulanger, avocat des parties civiles: un combat de seize ans mené au nom du “malheur des juifs”», *Le Monde*, 9 octobre 1997, p. 10.

4. *Le Monde*, 19-20 octobre 1997, p. 13.



Brunschwig rapporte qu'un jour, en 1942 ou 1943, un garçon de son âge (treize, quatorze ans ?) lui aurait dit: «Toi, tu finiras en savonnette.» Voilà, estime-t-il, qui laisse à penser qu'à l'époque on devait bien savoir que la déportation des juifs «se terminait dans l'extermination et dans l'horreur», entendez par là: dans les chambres à gaz. Le raisonnement de Brunschwig, passant à la savonnette à l'abattoir, est si hardi qu'on se demande comment T. Ferenczi a pu juger bon de le reproduire.

Hayem, lui, laisse entendre que l'angoisse des juifs était telle qu'elle ne pouvait s'expliquer que par la connaissance *instinctive* de l'existence d'une mise à mort dans des conditions matérielles atroces. Là encore le raisonnement ne manque pas de hardiesse.

Quant à Emerich, il invoque le témoignage d'Anne Frank qui, dans son journal, écrit: «La radio anglaise parle de chambres à gaz.»

### **T. Ferenczi pris la main dans le sac**

Dans les trois lettres, le médiateur du *Monde* avait pratiqué des coups de ciseaux. Le procédé n'a rien de répréhensible aussi longtemps que la pensée des auteurs n'est pas dénaturée ou qu'un point d'important n'est pas omis à dessein.

Or, le premier des trois auteurs de ces lettres, Jacques Brunschwig, ancien professeur de philosophie à la Sorbonne, écrivait, dès le 21 octobre, «à ses amis et à quelques autres» pour se plaindre de T. Ferenczi. Il écrivait en propres termes:

«Pour votre information, je me permets de vous envoyer le texte complet de ma lettre au *Monde*, qui a subi quelques coupures que je regrette, pour des raisons que vous comprendrez aisément. Je crois aussi que le médiateur aurait mieux fait de ne pas publier la lettre d'un autre lecteur [Michel Emerich, de St-Germain-en-Laye], qui s'appuie uniquement sur le *Journal* d'Anne Frank, document dont le caractère suspect a été malheureusement assez bien démontré par l'infest Faurisson.»

Parmi les passages que J. Brunschwig reproche justement à T. Ferenczi d'avoir supprimés figurent quelques lignes, d'importance capitale, sur le mythe du «savon juif». Voici ces lignes:

«Je range aujourd'hui cette anecdote dans le rayon de ce qu'on pourrait appeler les «bobards vrais». Il semble, en effet, d'après les historiens les plus sérieux, que cette histoire de transformation des restes humains en savon relève de la légende.»

En rappelant ce point d'histoire, J. Brunschwig manifestait un souci de vérité qui, manifestement, est apparu à T. Ferenczi fâcheux ou oiseux. Alors, le

médiateur du *Monde* a pris ses ciseaux, il a coupé, il a amputé, ce qui lui a permis d'apporter sa contribution au maintien du mythe du savon juif.

Si l'on fait le compte des preuves de l'existence des chambres à gaz nazies, on trouve en tout et pour tout dans ces trois lettres, sans tenir compte du traitement spécial que leur a fait subir le médiateur du *Monde*:

1. une histoire de savonnette, fondée sur un mythe;
2. une spéculation de nature autistique;
3. un «document [au] caractère suspect» (pour ne pas dire une supercherie littéraire).

\*\*\*

20 décembre 1997

### **Le détail**

Au sujet des chambres à gaz nazies, Jean-Marie Le Pen a déclaré:

«Si vous prenez un livre de mille pages sur la seconde guerre mondiale, les camps de concentration occupent deux pages et les chambres à gaz dix à quinze lignes: ce qui s'appelle un détail.»

Il aurait pu invoquer des arguments encore plus percutants et plus précis, et en appeler à Eisenhower, Churchill, de Gaulle, Élie Wiesel, René Rémond, Daniel Goldhagen et au texte même du jugement de Nuremberg.

### **Eisenhower, Churchill, de Gaulle**

Trois des ouvrages les plus connus sur la seconde guerre mondiale sont *Croisade en Europe* du général Eisenhower, *La Seconde Guerre mondiale (Mémoires)* de Winston Churchill et les *Mémoires de guerre* du général de Gaulle. Dans ces trois ouvrages on ne trouve pas la moindre mention des chambres à gaz nazies<sup>1</sup>.

### **Élie Wiesel**

Il en va de même pour le récit autobiographique où Élie Wiesel relate son expérience d'Auschwitz et de Buchenwald<sup>2</sup>. Dans le premier volume de ses

---

1. *Crusade in Europe* (1948) d'Eisenhower compte 559 pages; *The Second World War* (six volumes, 1948-1954) de Churchill compte 4.448 pages et les *Mémoires de guerre* de de Gaulle (trois volumes, 1954-1959), 2.054 pages. Soit un total de 7.061 pages (sans compter les pages introductives) publiés de 1948 à 1959; on n'y trouve aucune mention ni des «chambres à gaz» nazies, ni du «génocide» des juifs, ni des «six millions» de victimes juives de la seconde guerre mondiale.

2. É. Wiesel, *La Nuit*.

mémoires, il écrit: «Les chambres à gaz, il vaut mieux qu'elles restent fermées au regard indiscret. Et à l'imagination <sup>1</sup>.»

### **René Rémond**

Dans le troisième volume de son *Introduction à l'histoire de notre temps*, René Rémond qui, à l'époque, présidait, au sein du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, la commission de l'histoire de la déportation, ne soufflait pas mot de ces chambres à gaz <sup>2</sup>. Quatorze ans plus tard, alors qu'il était devenu le président de l'Institut d'histoire du temps présent, il ne mentionnait pas non plus ces chambres à gaz dans un ouvrage long de 1.013 pages <sup>3</sup>.

### **Daniel Jonah Goldhagen**

Depuis mars 1996, l'historien juif américain Daniel Jonah Goldhagen est progressivement devenu la coqueluche des médias à travers le monde grâce à un livre paru en français sous le titre: *Les Bourreaux volontaires de Hitler. les Allemands ordinaires et l'Holocauste*. S'il y mentionne les chambres à gaz nazies, ce n'est guère que pour dire que «leur efficacité [a été] largement surestimée»<sup>4</sup> et qu'elles ont toujours été, à tort, «la préoccupation dominante de l'opinion et même des historiens»<sup>5</sup>. Il va jusqu'à estimer que le gazage était «un épiphénomène dans l'extermination des juifs»<sup>6</sup> et que «l'excès d'attention accordé aux chambres à gaz doit être contrebalancé»<sup>7</sup>.

### **Le jugement de Nuremberg**

La loi Fabius-Gayssot interdit de contester, dans le jugement du tribunal de Nuremberg (30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1946), ce qui est relatif aux seuls «crimes contre l'humanité». Parmi ces crimes figure l'emploi de chambres à gaz homicides. Mais on constate que, sur les quelque quatre-vingt-quatre mille mots de la version française du jugement, seuls cinq cent vingt mots, *extrêmement vagues*, sont consacrés à ces chambres à gaz. Ce qui constitue 1/160<sup>e</sup> du texte du jugement ou 0,62 %. Autrement dit 99,38 % du jugement ne portent pas sur ces chambres.

---

1. É. Wiesel, *Tous les fleuves vont à la mer*, p. 97.

2. R. Rémond, *Le XXe siècle de 1914 à nos jours*.

3. R. Rémond, *Notre Siècle, de 1918 à 1988*.

4. D. J. Goldhagen, *Les Bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, p. 18.

5. *Id.*, p. 170.

6. *Id.*, p. 504. Le texte original américain porte; «[...] contrary to both scholarly and popular treatments of the Holocaust, gassing was really epiphenomenal to the Germans' slaughter of Jews»D. Goldhagen, *Hitler's Willing Executioners...* p. 533, n. 81.

7. D. J. Goldhagen, *Les Bourreaux volontaires de Hitler*, p. 506.

## **Pourquoi tant de discrétion ?**

Sur les différents motifs pour lesquels Eisenhower, Churchill, de Gaulle, Élie Wiesel, René Rémond, Daniel Goldhagen et le texte même du jugement de Nuremberg sont si discrets au sujet des chambres à gaz nazies, les révisionnistes ont des explications que la loi Fabius-Gayssot leur interdit de formuler.

[L'essentiel de ce texte a été publié le 1<sup>er</sup> janvier 1998 par *National Hebdo* (p. 15) sous le titre: «Précisions sur le détail» et par *Rivarol* (p. 2) sous le titre: «Avez-vous des textes ?».]

# 1998

8-9 janvier 1998

## **Roger Garaudy au tribunal (Note sur un aspect du procès en cours)**

A en croire Roger Garaudy, on dénature le contenu de son livre quand on l'accuse de contester l'existence des chambres à gaz, du génocide et des six millions.

Décidément, les juges de la XVII<sup>e</sup> chambre voient plus de fesses que de faces. Parmi les inculpés, c'est à qui leur tournera le dos au lieu de faire face.

Jean-Yves Monfort, qui préside le tribunal, connaît son sujet. Il s'étonne de l'absence du nom de Faurisson dans l'édition Samiszdat. R. Garaudy lui répond qu'il ne voulait pas faire de livre historique. «J'aurais dû supprimer plus encore [...]. Il n'est pas dans mes habitudes de gommer [...]. Je regrette d'avoir trop insisté sur certains points historiques.»

Le président lui demande s'il n'a pas voulu, dans cette édition, se rendre «plus présentable» en supprimant le nom d'un révisionniste notoire. R. Garaudy répond qu'il a voulu éliminer «des noms pas connus à l'étranger». Le président lui réplique qu'il est beaucoup question de Faurisson sur Internet. R. Garaudy dit qu'il n'entend rien à Internet. Or, à la dernière page de son avant-propos (p. 12), il précise que le texte de son livre est «accessible sur le réseau télématique Internet» et il va jusqu'à indiquer le site de Bradley Smith (Californie), qui diffuse un grand nombre de mes textes.

Enfin, parmi les quelques ouvrages qu'il a plagiés se trouve le «gros livre rouge des révisionnistes», celui de Barbara Kulaszka, préfacé par moi-même et contenant des extraits de mon témoignage à titre d'expert (p. 286-351, soit soixante-cinq pages sur double colonne), sans compter les mentions ou reproductions de quelques-uns de mes écrits.

R. Garaudy et P. Guillaume (lequel a fort probablement collaboré à la rédaction du livre) ont voulu éliminer le nom de Faurisson pour deux motifs :

- éviter de se compromettre publiquement avec un homme dont les écrits sont toujours condamnés par la XVII<sup>e</sup> chambre ;
- ne pas révéler le nom de celui qui a été outrageusement plagié.

Récemment, j'ai retrouvé dans mes dossiers la copie d'une lettre que j'adressais le 2 décembre 1982 «à M. Roger Garaudy aux bons soins de Pierre Guillaume». Cette lettre accompagnait un document que m'avait réclamé R. Garaudy.

« Qui toujours esquive et constamment se dérobe finit par trébucher ! » C'est ce qu'on pourrait dire de R. Garaudy qui, au terme d'un long combat défensif au cours duquel il a tenté de minimiser la portée révisionniste de son livre, a fini par lâcher : « Je n'ai jamais eu l'idée de créer un fonds de commerce avec les ossements de mes grands-pères ! » Il livrait ainsi en vrac, d'un seul coup, le *fond* d'une pensée que, tout au long d'un interrogatoire, il avait cherché à dissimuler.

\*\*\*

15 janvier 1998

### **Procès Garaudy : le témoignage du pasteur Parmentier**

Le 8 janvier, le pasteur Roger Parmentier témoigne en faveur de son ami Roger Garaudy. Il se présente en spécialiste d'herméneutique (interprétation, en général, de tous les textes anciens et, en particulier, des livres sacrés). Il précise qu'il est entraîné à la lecture attentive des textes. Sa femme, dit-il, est archiviste. Il estime que, dans le livre de R. Garaudy, « il y a des pages de trop », celles qui traitent de l'extermination des juifs et des chambres à gaz nazies. Pour sa part, en réponse à une question de M<sup>e</sup> Charrière-Bournazel, avocat de l'une des parties civiles, il affirme qu'il croit à l'existence des chambres à gaz car... « de Strasbourg à Paris j'ai ramené », dit-il, « des prisonniers qui m'en ont parlé ».

Il tient d'autres propos, que je ne rapporte pas ici, sur d'autres sujets.

En 1996, il avait écrit au sujet des révisionnistes, appelés par lui « négationnistes » :

« On appelle « négationnistes » les nazis d'aujourd'hui qui veulent réviser l'Histoire pour donner raison aux nazis d'hier. »

Ce jugement lapidaire avait été retranscrit, sans l'expression de la moindre réserve, par R. Garaudy lui-même <sup>1</sup>.

A l'audience de ce jour (15 janvier 1998), le pasteur R. Parmentier, qui, après sa déposition, avait tenu à suivre les débats, m'a fait tenir la note suivante :

« Je suis peu au courant de vos travaux ... sauf de réputation. Or, j'aime avoir une opinion personnelle ... Pourriez-vous me faire connaître un échantillonnage ? Merci. Je suis prêt à les régler ... Merci. » [Suivent nom et adresse.]

---

1. R. Garaudy, *Droit de réponse. Réponse au lynchage médiatique de l'abbé Pierre et de Roger Garaudy*, p. 33-34.

Ce n'est pas la première fois – loin de là – qu'une personne réputée sérieuse a d'abord formulé contre les révisionnistes une condamnation des plus abruptes pour se rendre compte, par la suite, que son jugement avait été téméraire. C'est dire à quel degré de mise en condition, d'intoxication, de lavage des cerveaux les médias sont parvenus sur le compte des révisionnistes. On relèvera au passage la malhonnêteté de R. Garaudy qui, ayant lu les révisionnistes pour les piller, s'est bien gardé de prévenir son ami le pasteur Parmentier de ce que sa condamnation était fausse et injuste. Le pasteur Parmentier, membre du parti socialiste, a toutes les apparences de l'honnête homme abusé.

*Additif (octobre 1998)*

Le pasteur Parmentier est exclu du parti socialiste pour avoir témoigné à la barre du tribunal en faveur de R. Garaudy.

\*\*\*

23 février 1998

### **Aux autorités du musée d'Auschwitz**

Fax à Jerzy Wroblewski  
directeur du musée d'Auschwitz  
et à Krystyna Oleksy  
sous-directrice

Monsieur, Madame,

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-joint un texte, daté du 26 janvier 1998, que j'ai intitulé: «La “Chambre à gaz” d'Auschwitz-I». A la version originale en français je vous joins la traduction de ce texte en anglais et en allemand.

Cette prétendue «chambre à gaz» est une imposture (en anglais «*a fake*» et, en allemand, «*ein Schwindel*» ou «*ein Betrug*»).

Vous le savez pertinemment.

En 1941-1942, à l'époque des prétendus gazages en ce lieu, ni «la porte d'entrée des victimes» (porte sud-est), ni «les quatre orifices de déversement du Zyklon B dans le toit» n'existaient. Par conséquent, ni victimes ni poison n'auraient pu pénétrer en ce lieu comme on nous le dit mensongèrement.

Ainsi que je l'ai découvert en 1975-1976, lors de mes visites du camp et de mes contacts avec MM. Jan Machalek et Tadeusz Iwaszko (archiviste), l'endroit avait été, en 1941-1942 et jusqu'en août 1943, une chambre froide pour le rangement des cadavres en attente de leur incinération ; puis, à partir de septembre 1943, l'endroit avait été, au prix de plusieurs mois de travaux,

transformé en un abri antiaérien doté d'une salle d'opérations chirurgicales et de deux chambres de malades pour l'hôpital SS situé à proximité.

Vos bureaux actuels donnent précisément sur cette fausse «chambre à gaz». Mes découvertes de 1975-1976, publiées en 1978-1980, m'ont d'abord valu de violentes attaques pendant environ quinze ans. Puis, à partir de 1995, elles ont été confirmées par l'historien et journaliste français Éric Conan<sup>1</sup> et, en 1996, par l'historien juif canadien Robert Jan van Pelt ainsi que l'historienne juive américaine Debórah Dwork<sup>2</sup>.

Je répète et je précise : cette «chambre à gaz» n'est ni «en état d'origine» (version donnée par les guides à environ cinq cent mille visiteurs par an), ni «une reconstitution ou une reconstruction [à l'identique ou presque à l'identique]» (version donnée par certains membres du musée). Il s'agit d'une imposture créée par les communistes en 1948.

C'est précisément en 1995 qu'après cinq années de tergiversations vous avez décidé une révision déchirante du total des morts d'Auschwitz : au lieu du chiffre de quatre millions inscrit sur dix-neuf stèles en dix-neuf langues différentes, stèles que vous avez retirées en 1990, vous avez opté pour le chiffre d'un million et demi. Ce dernier chiffre reste extravagant mais il marque un progrès dans la voie de la vérité.

Il vous reste à accomplir un autre progrès de même nature, d'abord en fermant immédiatement à toute visite le lieu baptisé «chambre à gaz», puis en révélant la vérité sur ce lieu.

\*\*\*

---

1. É. Conan, «Auschwitz : la mémoire du mal », en particulier à la page 68.

2. D. Dwork, *Auschwitz., 1270 to the Present*, en particulier aux pages 363-364, 367, 369.



3 mars 1998

**Au commandement militaire  
du Palais de justice de Paris**

Fax au lieutenant-colonel  
Michel Courduriès  
Commandement militaire  
Palais de justice

Monsieur,

Une fois de plus, ce vendredi 27 février, en début d'après-midi, les voyous juifs du Betar-Tagar sont venus opérer à force ouverte au Palais de justice de Paris dont la garde vous incombe.

A plusieurs reprises dans le passé je me suis plaint auprès de vous ou auprès de vos subordonnés du comportement de ces voyous.

Vous n'avez pas tenu compte de mes plaintes.

Il est vrai, cependant, qu'en une circonstance j'ai obtenu de pouvoir pénétrer au Palais par la porte du quai des Orfèvres et d'être ensuite accompagné par des gardes jusqu'à la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel. Mais, en une autre circonstance où je vous avais prévenu de mon arrivée et où je comptais sur une protection, je n'ai pu obtenir la moindre assistance malgré l'appel téléphonique de l'un des gardes à votre bureau.

Il est également vrai qu'en mars 1991 j'ai pu, au terme d'une audience, être évacué par la souricière et les souterrains. Mais j'avais été sérieusement blessé à la jambe par l'un des voyous juifs malgré la protection d'un garde arc-bouté sur une barrière métallique et, par la suite, il m'a fallu, à cause des suites de cette agression à soulier ferré, subir une opération chirurgicale.

Je vous donne également acte de ce que, lorsque vous savez que les voyous juifs vont faire irruption, vous mobilisez un grand nombre de vos hommes. Cela dit, en mars 1991, on a pu voir à la télévision (j'en ai l'enregistrement) un garde se retourner, affolé, et crier qu'on envoie du renfort.

Mais tout cela n'empêche guère les voyous juifs - sûrs de leur impunité - d'agir à force ouverte.

Bref, en plus d'une circonstance votre manière de procéder n'a pu empêcher des violences qu'il vous aurait été facile d'éviter. Sur le plus classique de ces moyens, voyez plus loin.

Ces violences sont d'autant plus inadmissibles que le Palais de justice de Paris contient la plus forte concentration tout à la fois de gardes, de gendarmes et de policiers en civil qu'on puisse trouver en France dans un même lieu public. Et je ne mentionne pas ici la présence aux alentours d'un nombre considérable de policiers en uniforme ou en tenue civile.

Il m'apparaît que votre politique, sinon votre stratégie, consiste à demander à votre personnel de laisser le Betar-Tagar se constituer en groupe dans le

Palais. Puis, en un second temps, la consigne est de chercher à éviter que ces voyous ne frappent, ce qui, bien sûr, n'est pas toujours possible. Et, lorsqu'il y a des victimes, on assiste au spectacle de gardes qui viennent simplement s'affairer auprès des blessés et se donner des airs d'infirmiers compatissants parce qu'ils n'ont, en fait, pas souscrit à leurs obligations de gardes, de gendarmes, de militaires qui auraient été de se porter à la défense des faibles en affrontant les commandos du Betar-Tagar.

Cette année, le même scénario s'est joué pour le procès Garaudy les 8, 9, 15 et 16 janvier; à une différence près, tout à fait remarquable: les juifs ont trouvé devant eux des gens décidés à se défendre. Les uns comme les autres ont été refoulés et quand ils se sont retrouvés à l'extérieur – je vous rapporte ici ce qui m'a été dit par une tierce personne – des juifs ont sorti des couteaux. Il y aurait eu dix interpellations par la police.

J'en viens aux événements du 27 février.

Ce jour-là, je me suis rendu au Palais pour entendre Jean-Yves Monfort y donner lecture – partielle – du jugement de condamnation frappant Roger Garaudy. Mon intention était, probablement pour la première fois de ma vie, de m'adresser en direct à la télévision française pour dire mon sentiment sur ce qui, je le savais, allait être un jugement de condamnation.

Dès que je me suis approché de la salle des pas perdus du premier étage, j'ai entendu une avocate lancer à un confrère que cela «chauffait». Une fois de plus, le Betar-Tagar était à demeure, sans la moindre opposition. Grâce à M<sup>e</sup> Delcroix, rencontré par hasard, j'ai pu, avec l'obligeance des gardes, m'engouffrer dans le prétoire, non sans recueillir au passage les invectives des voyous juifs.

Dans le prétoire, je me suis trouvé à côté d'un Iranien que j'avais remarqué au Palais le 15 ou le 16 janvier lorsqu'il avait été, en ma présence, agressé par un juif d'une cinquantaine d'années. Lui trouvant mauvaise apparence, je me suis enquis de ce qui avait bien pu lui arriver. Il m'a répondu que des juifs l'avaient frappé à la tête et qu'il se sentait mal. Vingt minutes plus tard, il devait être évacué du prétoire.

A intervalles réguliers nous parvenaient, comme pour certaines audiences de janvier, bruits, cris et vacarme de la salle des pas perdus.

L'audience terminée, se posait la question de la sortie du prétoire. Un garde me prévenait qu'il y avait péril si j'essayais de me joindre au flot des sortants. M<sup>e</sup> Delcroix, de son côté, obtenait de Jean-Yves Monfort l'assurance que des ordres seraient donnés pour sa protection et celle des personnes l'accompagnant. En vain. Vous ne donniez à vos gardes aucun ordre en ce sens. En désespoir de cause, un lieutenant prenait sur lui de nous évacuer par la souricière et les souterrains. Nous étions cinq: M<sup>e</sup> Delcroix, Pierre Guillaume (éditeur du livre de Roger Garaudy), ma collaboratrice, un homme d'environ 75 ans blessé à la jambe exactement comme je l'avais été en 1991, et moi-même.

J'ai regagné mon hôtel. Vers 17 h 50, je suis retourné au Palais pour me présenter au bureau du Commandement militaire. J'y ai demandé à voir le «colonel Lixon» (erreur de ma part pour: «commandant Lixon»). Ce dernier s'est présenté. Je lui ai dit que j'avais eu affaire à lui dans le passé mais seulement par écrit (et au téléphone, peut-être ?) et que je venais me plaindre des événements du début de l'après-midi. Me laissant debout et sans m'inviter à venir m'expliquer dans son bureau, M. Lixon a immédiatement adopté une attitude agressive. Il m'a coupé la parole, a élevé fortement la voix, m'a averti que je ne lui apprendrais pas son métier et, comme, à mon tour, j'élevais la voix pour me faire entendre, il m'a crié qu'il n'était pas homme à se laisser intimider. Ce qui était précisément mon cas. Alerté par ces éclats de voix, vous êtes survenu. D'autres gardes ou gendarmes ont été les témoins de la scène et des propos échangés. La violence de M. Lixon a pris de telles proportions que je lui ai demandé s'il n'allait pas me frapper. Il m'a tenu des propos décousus en votre présence et, notamment, m'a parlé de son grand-père qui «avait été dans un camp de concentration» (*sic*). Afin de dissiper toute méprise, je tiens à vous rappeler que je n'avais, ni de près ni de loin, évoqué pareil sujet. Je lui ai dit: «Vous vous dévoilez !» (Il se trouve, en effet, que nous avions, ma collaboratrice et moi-même, noté dans le prétoire l'attitude, hostile à notre égard, de cet officier.) Bref, M. Lixon, le visage empourpré et perdant tout sang-froid, en votre présence, est allé s'enfermer dans son bureau.

Vous avez alors, de votre côté, adopté un tout autre ton. Vous m'avez confié que vous étiez contrarié «de tout ce qui se passe». Vous n'avez pas été avare de bonnes paroles. Vous m'avez, si je ne m'abuse, promis protection pour l'avenir. Vous m'avez révélé que, pour la circonstance, vous aviez mobilisé 120 hommes (je ne suis pas tout à fait sûr du chiffre), ce qui, à vous en croire, témoignait de votre bonne volonté. L'un des gardes présents m'a dit que, malgré les précautions, on ne pouvait empêcher un mauvais coup de partir. Un autre gradé m'a dit que la personne d'environ 75 ans s'était montrée imprudente et qu'elle n'avait pas tenu compte de l'avertissement qu'on lui avait adressé: «Ne sortez pas ! C'est dangereux pour vous !» On m'a redit, comme l'avait fait M. Lixon, que le Palais était un lieu public.

J'ai le regret de vous dire que ces bonnes paroles ou ces considérations oiseuses ne sont d'aucune valeur et ne sont pas de nature à me rassurer sur l'avenir. Le chiffre de cent vingt hommes est ici dépourvu de signification; avec deux cent quarante ou trois cent soixante hommes vous n'auriez rien fait de plus car, visiblement, vos gardes et vos gendarmes se comportaient comme s'ils avaient reçu pour instruction de ne pas se coller avec les vous juifs.

La rue est, par excellence, un lieu public; or, dans la rue, on n'a pas le droit de se constituer en groupe pour agir à force ouverte. A plus forte raison, ce droit ne peut exister dans l'enceinte d'un palais de justice. Vous n'avez tout

simplement pas le *droit* de laisser une troupe d'excités professionnels pénétrer dans le Palais avec des intentions belliqueuses affichées et s'y livrer à des opérations de commandos, avec casques à la main.

En pareil cas – et ce n'est pas à un militaire que je l'apprendrai – l'officier en charge de la garde n'a qu'à se porter vers le responsable de ladite troupe d'excités et à prévenir ce dernier qu'il aura personnellement à rendre compte du moindre écart commis par l'un des membres de son commando.

Je considère que vous avez manqué à ce que vous appelez votre honneur et que j'appelle vos obligations de gendarme, de garde, d'officier. Il est indigne d'un officier français de prendre le parti d'une troupe étrangère (ici, israélienne) contre des citoyens français particulièrement paisibles.

Et maintenant, l'avenir.

Payé pour savoir que je ne puis désormais accorder la moindre confiance à vos promesses ou à celles des magistrats du lieu, j'ai, pour ma part, pris les décisions suivantes:

1°) désormais, je me rendrai au Palais quand bon me semblera, soit pour mes propres procès, soit pour le procès d'un autre, sans plus vous aviser de ma venue, et je refuserai toute protection *particulière* puisque, aussi bien, votre rôle est d'assurer la protection *de tous*;

2°) à mon prochain procès, je refuserai l'assistance d'un avocat et je laisserai mes amis ou sympathisants dans l'ignorance de la date et du lieu de ce procès; je n'ai, en effet, plus le droit de mettre en danger toutes ces personnes;

3°) je viendrai seul, sans aucun «garde du corps», mais seulement avec l'assistance de deux témoins auxquels, selon mon habitude, j'interdirai tout acte de défense physique.

Il m'en adviendra ce qui devra m'advenir. C'est à vous et aux magistrats du lieu (en particulier Jean-Yves Monfort et Martine Ract-Madoux) qu'incombera la responsabilité de tout nouvel accident ou incident.

De novembre 1978 au 30 mai 1993, j'ai subi dix agressions physiques dont neuf au moins étaient le fait de juifs. Les juifs ne m'intimideront pas et je ne les laisserai pas me traiter en Palestinien.

En son temps, je vous ai envoyé une étude intitulée: « Milices juives : quinze ans et plus de terrorisme en France » (1<sup>er</sup> juin 1995)<sup>1</sup>. Vous avez pu constater qu'en quinze ans et plus les juifs, simplement en France, ont commis, à l'égard de ceux qui suscitent leur colère (maladive), les actes criminels les plus graves sans que, de leur côté, dans tous les cas considérés, une seule de leurs victimes ait touché un seul cheveu de juif. Beaucoup de ces actes ont eu pour scène le Palais de justice de Paris.

En lisant cette même étude, vous avez pu noter qu'en mars 1986 M<sup>me</sup> Fabius-Castro avait révélé un secret de Polichinelle: milices juives et ministère de

---

1. Voy., dans le présent volume, p. 1694.

l'Intérieur travaillent main dans la main. Ces milices sont les seules qui, en France, bénéficient du privilège d'être armées. A la fin dudit texte, vous avez pu retrouver le nom – qui ne vous est certes pas inconnu – de Moshé Cohen. A l'époque, cet officier israélien animait à Paris ces groupes de fanatiques juifs. J'ai, en personne, révélé le numéro d'immatriculation de la Renault en stationnement sur le trottoir du Palais et occupée conjointement par cet officier israélien et par des fonctionnaires de la police française.

Ce n'est peut-être pas de gaîté de cœur que vous ménagez dans l'enceinte du Palais les voyous du Betar-Tagar comme les ménagent vos collègues de la police aux alentours du Palais. Mais c'est votre affaire.

Mon affaire à moi est de dénoncer l'occupation juive, chronique, du Palais de justice de Paris. Je vous répète que je ne supporte pas d'être, dans mon pays, traité en Palestinien. Laissez-moi vous annoncer, pour le cas où le renseignement ne vous serait pas encore parvenu, que certains médias du monde arabo-musulman sont ulcérés par le comportement de la police autour du Palais et par celui du « commandement militaire » à l'intérieur du Palais; ils sont, en particulier, indignés par la conduite du commandant Lixon à mon égard.

Le 27 février 1998, j'ai accepté de quitter le Palais par les souterrains. Soyez assuré que je l'ai fait pour la dernière fois de ma vie. Je n'ai plus besoin ni de votre protection particulière, ni de vos recommandations de prudence.

Je fais tenir copie du présent fax à mon conseil, M<sup>e</sup> Éric Delroix; par la même occasion je lui confirme que je refuse son assistance à mon prochain procès et que je ne lui demanderai de revenir me défendre que lorsque nous aurons tous deux acquis la certitude que le Palais de justice de Paris est vraiment gardé par ses gardes.

Recevez, je vous prie, mes salutations distinguées.

**P.S. :** D'après la presse, reproduisant vraisemblablement des informations livrées par l'AFP, les violences ont été le fait du Betar; il y aurait eu six victimes pour porter plainte (sans compter les deux personnes blessées à la station de métro « Cité »); « aucune interpellation n'a eu lieu et les agresseurs n'ont pas été identifiés<sup>1</sup>. » Compliments aux cent vingt (?) gardes et gendarmes et à celui qui les commandait !

\*\*\*

11 avril 1998

### **Bilan d'une seule journée de la chasse aux hérétiques, en France**

---

1. « Garaudy : condamnation suivie d'agressions », *Le Progrès*, 28 février, p. 5.

La seule journée du 2 avril 1998 connaît six succès dans la chasse aux hérétiques :

1) Maurice Papon, 87 ans, est condamné à dix ans de prison par la cour d'assises de la Gironde pour complicité de crimes contre l'humanité commis 56, 55 et 54 ans auparavant. Il est, de plus, condamné à la privation de ses droits civiques, civils et de famille. On lui retire sa Légion d'honneur. En réalité, il n'a commis aucun crime puisque de hauts responsables juifs appartenant pendant la guerre à l'Union générale des Israélites de France (UGIF) ou à l'encadrement de certains camps de détention de juifs se sont rendus coupables d'actions infiniment plus graves mais, dès 1944-1945, des «tribunaux d'honneur» juifs ont décidé de tenir ces actions pour nulles et non avenues. Le lendemain de sa condamnation, M. Papon a été, au surplus, condamné à verser 4,6 millions à ses victimes ;

2) Jean-Marie Le Pen, 69 ans, est condamné par le tribunal de Versailles à deux ans d'inéligibilité, à trois mois de prison avec sursis, à 20.000 F d'amende, à 20.000 F de dommages-intérêts et à d'autres peines encore, pour violences en réunion et injures publiques alors que la plaignante elle-même, une députée socialiste, a dû admettre qu'elle n'avait pas été frappée à l'occasion d'une violente manifestation à laquelle elle participait contre J.-M. Le Pen ;

3) l'historien Gérard Chauvy et son éditeur (éditions Albin Michel) sont condamnés par la XVII<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris à 60.000 F et 100.000 F d'amende pour diffamation publique à l'encontre de deux communistes : Raymond Aubrac, né Samuel, et Lucie Aubrac. Ils sont aussi condamnés, solidairement, à verser 400.000 F de dommages-intérêts, et cela sans compter d'autres peines encore. G. Chauvy avait publié *Aubrac. Lyon 1943*, ouvrage parmi les pièces duquel figurait le «Testament de Klaus Barbie», document tabou ;

4) Vincent Reynouard, 28 ans, reçoit, en Bretagne, la visite matinale de la gendarmerie à son domicile ; son tout nouvel ordinateur, des livres, des documents sont saisis ;

5) dans la journée, le même V. Reynouard apprend que le tribunal administratif de Caen vient de rejeter sa requête contre sa révocation de l'Éducation nationale pour révisionnisme ;

6) sous le titre «Vigilance pour la culture et la création», *Le Monde* publie un article de Catherine Trautmann, ministre socialiste de la Culture, annonçant l'installation d'un comité de vigilance «en état de veille permanente» chargé de recueillir tous les faits, toutes les déclarations imputables au lepénisme ou au révisionnisme. Une semaine plus tard, le 9 avril, le comité sera constitué, avec vingt-deux personnalités parmi lesquelles Tahar Ben Jelloun, Ariane Mnouchkine, Jean Nouvel et Michel Piccoli (*Le Monde*, 11 avril).

\*\*\*

9-15 avril 1998

### **M<sup>e</sup> Varaut au procès Papon : la reculade de Bordeaux**

Les peines infligées à Maurice Papon ne devraient pas surprendre. Pendant six mois, son principal avocat, Jean-Marc Varaut, a exprimé l'horreur que lui inspirait le régime « criminel » de Vichy en même temps qu'il décrivait son client, haut fonctionnaire de ce régime « criminel », comme un parfait innocent.

« Si c'était le procès de "Vichy" », répétait-il, « je serais partie civile » et il défendait un ancien haut fonctionnaire de « Vichy » ! A quel juré, à quelle personne de sens commun peut-on faire admettre un tel paradoxe ?

S'il faut en croire le compte rendu du *Monde* (2 avril), voici les termes que, dans sa seule plaidoirie du 31 mars, cet avocat a utilisés au sujet de la politique de « Vichy » à l'égard des juifs de Bordeaux : « répulsion », « honte », « déshonneur », « horreur », « dégoût », « étonnement », « incompréhension ». Après un tel déferlement, comment remonter la pente ? Comment faire admettre aux jurés qu'un haut fonctionnaire a pu, sans se salir, rester au service d'un tel régime pendant plusieurs années ? Quand l'enfer est décrit sous de pareilles couleurs, à qui fera-t-on croire qu'un ange habitait cet enfer-là ?

Les juges et les jurés ont tiré la conclusion que M. Papon s'était forcément sali.

#### *Relations distantes et courtoises*

Les juges et les jurés ont certainement noté que J.-M. Varaut tenait à marquer physiquement ses distances d'avec son client et manifestait une étonnante cordialité avec la plupart des avocats de la partie civile. On a pu le constater à la télévision et la presse l'a relevé. Un journaliste du *Monde* a écrit en propres termes : « Jean-Marc Varaut aime à marquer quelques distances avec son client » (16-17 novembre); de son côté, un journaliste du *Figaro* a noté : « L'avocat entretient avec son client des relations distantes et courtoises » avant d'ajouter que « le tempérament consensuel » de M<sup>e</sup> Varaut lui a permis de partager « pendant neuf ans un cabinet avec Me Roland Dumas » (30 mars). La presse nous a également appris que J.-M. Varaut redoutait l'intervention finale de son client<sup>1</sup>. Et pour cause ! Dans cette intervention, M. Papon a été clair, courageux et franc; il a dit au jury que les deux seules décisions possibles étaient soit la réclusion à la perpétuité, soit l'acquittement. Mais comment aurait-il pu en quelques minutes convaincre les jurés ? Le mal était fait :

---

1. *Le Monde*, 10 mars 1998.

Pendant tout un procès long de six mois, et en particulier dans sa plaidoirie, J.-M. Varaut s'est prudemment abstenu de recourir à une bonne partie de l'argumentation, solide et efficace, qu'il avait annoncée deux ans auparavant dans un article du *Monde* intitulé: «L'affaire Papon n'est pas ce que l'on dit<sup>1</sup>» A l'époque il écrivait :

«[Le rôle de M. Papon] fut analogue à celui des délégués de l'Union générale des Israélites de France [UGIF] à Bordeaux qui assuraient l'intendance des convois, et bien moindre que ceux du chef [juif] du camp de Drancy et de ses cadres, juifs français qui assuraient le triage, le fichage et la composition des trains de déportés vers l'Est, qui distinguaient eux aussi pour privilégier les premiers, les juifs français et les juifs étrangers !»

Au procès, J.-M. Varaut n'a pas vraiment ouvert ces deux boîtes de Pandore: soit celle de l'UGIF et des «juifs bruns» soit celle de Drancy et du gouvernement de ce camp par les juifs (Robert Blum signait ses notes, y compris celles relatives à la préparation des convois de déportation: «Le lieutenant-colonel Blum, commandant le camp de Drancy»). J.-M. Varaut s'est abstenu de rappeler que l'UGIF avait participé à la préparation de la rafle du Vel' d'hiv' en juillet 1942. Dans son ardeur à noircir Vichy, il a grandement minimisé l'interposition de l'État français aussi bien dans les déportations des juifs que dans le règlement, en faveur des juifs, de conflits avec les autorités allemandes: par exemple, lorsque, à la suite d'attentats contre des soldats allemands, les juifs s'étaient vu infliger une amende d'un milliard (soit un milliard et demi d'aujourd'hui), le maréchal Pétain et Xavier Vallat étaient immédiatement intervenus pour faire verser cette somme par le Syndicat des banques, avec promesse de remboursement du total par l'UGIF... dans les quatre-vingt-dix-neuf ans à venir! Certaines sommités du grand rabbinat et du Consistoire central ainsi que des responsables d'autres organisations juives entretenaient d'excellentes relations avec le maréchal Pétain ou de hauts fonctionnaires de Vichy. Dans *Le Monde Juif*, on lit sous la plume de Simon Schwarzfuchs:

«On peut d'ailleurs considérer que les diverses communautés [juives de France] ne furent pas mécontentes du rôle joué par leurs rabbins durant l'Occupation; la très grande majorité n'avaient pas songé à quitter leur poste pour la Suisse ou l'Espagne ni même pour la clandestinité. Les services religieux furent régulièrement célébrés partout où le nombre et la disponibilité des fidèles le justifiaient. A Paris, la plupart des grandes synagogues étaient restées ouvertes pendant toutes les hostilités<sup>2</sup>.»

---

1. *Le Monde*, 29 février 1996.

2. *Le Monde Juif*, sept. déc. 1996, p. 97.



Après la Libération, les juifs qui auraient dû tomber sous le coup de la loi pour collaboration avec l'ennemi échappèrent au sort commun et furent blanchis par des «tribunaux d'honneur» uniquement composés de leurs coreligionnaires.

« A cette époque Léon Meiss [haut magistrat juif] dut [...] s'occuper de la liquidation morale de l'UGIF: Des jurys d'honneur eurent à connaître des reproches faits à certains de ses dirigeants. A la fin du compte, ils furent tous plus ou moins réhabilités. Il n'y eut pas d'épuration au sein du judaïsme <sup>1</sup>»

M<sup>e</sup> Varaut aurait pu montrer que son client était poursuivi pour des «crimes» infiniment moins graves que ceux de l'UGIF qui elle, ne s'était pas contentée de coopérer indirectement à des rafles et à des mises en camps de rétention ou de transit mais était allée jusqu'à livrer à l'occupant des enfants juifs pour leur déportation <sup>2</sup>. On dit souvent que, sans la police française, les Allemands n'auraient pas pu mener à bien leur politique de refoulement de certains juifs vers l'Est; mais ce qui était vrai de la police française était encore plus vrai de beaucoup de juifs français, y compris de la «police juive» de Drancy appelée parfois la «Gestapolack»<sup>3</sup>; ce sobriquet désignait les «M. S.» ou membres, masculins ou féminins, du «Service de surveillance intérieure» pourtant essentiellement composé de Français juifs <sup>4</sup>.

J.-M. Varaut aurait même pu se dispenser d'écrire toute une partie de sa plaidoirie. Il lui aurait suffi de demander au département des Hauts-de-Seine communication des archives du Consistoire central ou de réclamer les archives des «tribunaux d'honneur» de 1944- 1945; il y aurait certainement trouvé des éléments de défense et des arguments, déjà tout écrits, qu'il aurait pu utiliser à Bordeaux en 1997/1998 en remplaçant le nom de tel haut fonctionnaire juif par le nom de son client. Il aurait conclu par une question: «Quelle est cette justice qui permet d'absoudre un «crime» à chaud et de le punir à froid un demi-siècle plus tard ? Est-ce la justice de la paille ou de la poutre ?»

### *Pourquoi cette «reculade»?*

J.M. Varaut étant hostile au révisionnisme, on ne pouvait lui demander d'utiliser l'argumentation révisionniste mais pourquoi a-t-il renoncé en 1997-1998 à une défense classique qu'il annonçait en février 1996 et que les parties civiles redoutaient tant de le voir employer ? Je serais curieux de savoir s'il existe une raison précise à cette «reculade»...

---

1. *Id.*, p. 100.

2. *Encyclopedia of the Holocaust*, Yad Vashem, IV, p. 1538.

3. *Ibid.*

4. M. Rajsfus, *Drancy*, p.198.

Car J.-M. Varaut a «reculé». Un avocat des parties civiles lui en a même fait la remarque. Un journaliste du *Monde* le rapporte <sup>1</sup> :

« Puis, [M<sup>e</sup> Blet] vilipende, par avance, les thèses de la défense: l'interposition de l'administration française dans les déportations des juifs ? "C'est du révisionnisme !" M<sup>e</sup> Varaut ne bronche pas. La participation de juifs à la gestion du camp de Drancy ? "Vous atteignez l'ignoble !" Et puis «Heureusement, vous avez reculé". M<sup>e</sup> Varaut opine de la tête. »

Effectivement J.-M. Varaut a trop souvent «reculé» et «opiné».

Selon France-Info, M Papon se verrait réclamer la somme de six millions de francs par ses avocats. J'ignore si, condamné par ailleurs verser 4,6 millions de francs aux parties civiles, il sera en mesure de payer son dû. Heureusement pour lui, J.-M. Varaut compte actuellement parmi ses clients de riches représentants de la communauté, en particulier Maurice Msellatti-Casanova et son fils Charles, propriétaire du *Fouquet's* <sup>2</sup>.

Personnellement, malgré les graves divergences qui nous séparent, j'avais fait tenir à J.M. Varaut bien des informations ou des documents propres à l'aider dans la défense – classique et non révisionniste – de son client.

[Publié dans *National-hebdo*, 9-15 avril 1998.]

\*\*\*

18 avril 1998

### A un journaliste de la BBC

Fax à Nicholas Fraser  
Copie à C<sup>ie</sup> des Phares et Balises

Cher Monsieur,

Vous deviez me rendre visite à Vichy mardi prochain avec deux de vos collègues pour un entretien télévisé. Il était entendu que je vous accueillerais au train de 9h 53 et que vous quitteriez Vichy vers 20h.

A mon grand regret je me vois obligé de vous dire que je renonce à tout entretien télévisé.

Renseignement pris, la BBC, dont vous faites partie, et la «Compagnie des Phares et Balises» (55 bis, rue de Lyon, à Paris) préparent un film documentaire de quatre-vingt-dix minutes sur la droite dite extrême ou sur l'extrême droite en Europe. De cinq à huit minutes seraient consacrées à Robert Faurisson qui apparaîtrait ainsi aux côtés de MM. Le Pen, Mégret, Haider, Schoenhuber, de *Republikaner* et de Populistes.

---

1. *Le Monde*, 13 mars 1998.

2. *Libération*, 2 décembre 1997.

Qu'irais-je faire, je vous le demande, en cette galère ou politique ou politicienne ? Je ne porte pas là un jugement de valeur sur ces personnalités ou sur ces groupes mais je suis aussi apolitique que je me trouve être athée. Et j'apparaîtrais comme un naïf si, au cours de cette émission, on m'entendait dire: « Je n'ai rien à voir avec la compagnie dans laquelle vous me voyez ! » Je ne suis donc pas d'accord pour qu'on me dénature et pour qu'on trompe, par conséquent, le public sur la marchandise. Je ne suis pas non plus d'accord (vous étonnerais-je ?) pour qu'on me châte.

Car il va de soi que je ne pourrais, dans cet entretien de caractère public, tenir aucun propos révisionniste, sinon je tomberais, en France, sous le coup de la loi Fabius-Gayssot et, en Grande-Bretagne, sous le coup du *Public Order Act*, 1986 « *the Act* ». Voyez les poursuites en cours contre, d'une part, Jean-Marie Le Pen et, d'autre part, Nick Griffin. J'ai déjà, de mon côté, trois procès en cours à cause de mes travaux révisionnistes, et cela après de multiples condamnations.

Dans votre film on me verrait, en gros, avec des opinions politiques que je n'ai pas et sans les convictions révisionnistes que j'ai bel et bien. Cela ressemble un peu trop, selon moi, à l'histoire du couteau-sans-manche-dont-on-a-au-préalable-retiré-la-lame.

La simple perspective d'avoir affaire, de près ou de loin, à une compagnie médiatique *française* me lève le cœur: ces gens sont – sans exception connue de moi – des voyous. Depuis plus de vingt ans, ils sont à la pointe de la chasse aux sorcières révisionnistes, déversent sur mon compte des flots de calomnies et justifient ou passent sous silence les agressions physiques des milices ou des individualités juives qui opèrent en France à force ouverte. Rappelez, je vous prie, à ces gens que, comme je crois vous l'avoir dit, je ne suis ni nazi, ni fasciste, ni de droite, ni de gauche: je suis un « Palestinien » et mes modestes ouvrages sont les pierres de mon Intifada; je vis en « territoire occupé ».

Après tout, il n'est pas mauvais que les occupants soient payés de leur monnaie. Le « Palestinien » se rebiffe. Il n'a pas envie de faire de la figuration, ou de la contre-figuration, dans leurs films de propagande.

Peut-être nous reverrons-nous, vous et moi, en une autre circonstance, par exemple à Harrow Court où le procès de Nick Griffin commencera ce lundi 27 et où j'espère bien déposer à titre d'expert.

Croyez à mon bon souvenir.

P.S. Ma photographie est **interdite** en France ! De mon fait !

\*\*\*

1<sup>er</sup> juin 1998

**Question à l'UNESCO au sujet d'Auschwitz**

**Que compte faire l'UNESCO maintenant qu'elle sait qu'elle protège depuis 1979 une imposture avérée, une imposture précise dont même les autorités du musée national d'Auschwitz ont conscience ?**

Le 23 février 1998, j'ai adressé cette question au responsable du « Patrimoine mondial » de l'UNESCO.

L'UNESCO (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation*: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) est une institution spécialisée de l'ONU (Organisation des Nations unies) constituée en 1946. Son siège, le Palais des Nations, est à Paris<sup>1</sup>. Le directeur général en est actuellement l'Espagnol Federico Mayor, dont le successeur pourrait être le Français Jack Lang, ancien ministre socialiste de la Culture et, par ailleurs, sioniste convaincu.

En 1972, les États membres de l'UNESCO ont adopté une convention concernant la protection du patrimoine mondial (*World Heritage*). En 1976 ont été créés un Comité du patrimoine mondial ainsi qu'un Fonds du patrimoine mondial. Le directeur du Centre du patrimoine mondial est actuellement l'Allemand Bernd von Droste zu Hülshof.

Les revenus du Fonds du patrimoine mondial proviennent essentiellement des contributions obligatoires des États parties à une convention qui fixe le rôle de ces États dans la protection *et la préservation* des sites culturels ou naturels.

En mai 1997, les États parties étaient au nombre de cent quarante-neuf. Le nombre des sites protégés était de cinq cent six. Les sites culturels (par exemple, en France, le château de Versailles) étaient au nombre de trois cent quatre-vingts tandis que les sites naturels (par exemple, un certain nombre de parcs nationaux à travers le monde) était de cent sept; dix-neuf sites étaient à la fois culturels et naturels (par exemple, au Pérou, le sanctuaire inca du Machu Picchu).

### *1. Le site d'Auschwitz dans le « Patrimoine mondial » de l'UNESCO*

Le 26 octobre 1979, le camp de concentration d'Auschwitz (Pologne) a été inscrit comme site ou bien culturel (*Cultural Property*) à protéger *et à préserver*. Dans l'énumération des parties de ce camp à protéger *et à préserver* figurent textuellement « les chambres à gaz et les fours crématoires » et l'on précise que, dans ce camp, « quatre millions de personnes, parmi lesquelles un

---

1. 7, place de Fontenoy, 75232 Paris 07 SP.

grand nombre de juifs, ont été systématiquement affamées, torturées et assassinées»<sup>1</sup>.

Il est anormal que dans un document daté de janvier 1998 apparaisse ce chiffre de quatre millions. Rappelons, en effet, que, jusqu'au début de 1990, ce chiffre était effectivement inscrit en dix-neuf langues différentes sur dix-neuf stèles du monument d'Auschwitz-Birkenau mais que, par une décision des autorités du musée d'Auschwitz prise en accord avec l'État polonais et le Comité international d'Auschwitz, ces stèles avaient été retirées en avril 1990 pour être remplacées, cinq ans plus tard, en 1995, après d'âpres discussions, par des stèles indiquant le chiffre de un million et demi au lieu de celui de quatre millions, soit une diminution de deux millions et demi du nombre présumé des victimes.

Pourquoi l'UNESCO (M. Federico Mayor) et son Centre du patrimoine mondial (M. Bernd von Droste zu Hülshof) maintiennent-ils, en 1998, une vérité officielle d'origine communiste (voyez le document du procès de Nuremberg URSS-008 fixant ce chiffre de quatre millions) qui a été profondément révisée à la baisse en 1995 par l'État polonais (M. Lech Walesa en personne) ?

Serait-ce parce que la convention même du patrimoine mondial exige la conservation *et la préservation* des sites protégés ? Dans ce cas, comment a-t-on pu, en avril 1990, porter atteinte à la *préservation* du site d'Auschwitz en retirant ces dix-neuf stèles et, en 1995, installer de nouvelles stèles dont le langage n'est plus le même ?

## 2 – *Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO affiche son souci de l'authenticité*

La mission première du Centre du patrimoine mondial est de s'assurer de l'authenticité d'un site avant de l'inscrire sur la liste des biens culturels. Puis, quand le site est inscrit, il est à conserver *et à préserver*; à ce titre, son authenticité est *à préserver*.

Un document de l'ONU atteste de l'importance, d'abord, de cette mission, puis de cette charge. Il émane du Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial (*Intergovernmental Committee for the Protection of the World Cultural and Natural Heritage*). Il s'intitule: *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention). Sa référence est: WHC-97/2, février 1997 (WHC-97/WS/1). Il compte une quarantaine de pages dont l'ensemble est subdivisé en 139 sections. Le mot d'«authenticité» y revient au moins à douze

---

1. «*Four million persons, among them a great number of Jews, were systematical-ly starved, tortured and assassinated.*», document WHC 98/15, p. 72 de la version française et p. 59 de la version anglaise.

reprises; c'est que l'authenticité est, parmi les critères de sélection d'un site culturel, l'un des plus importants; la *préservation* de l'authenticité compte également au premier chef pour le maintien de ce site sur la Liste du patrimoine mondial. Enfin, comme on le verra, la «perte significative de l'authenticité historique» entraîne la radiation du site sur cette Liste.

### 3 – Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO précise son souci de l'authenticité

Page après page, ou section après section, le Comité du patrimoine mondial, ci-après dénommé le «Comité», manifeste dans ce document un souci constant de l'authenticité. J'en souligne les mots importants. Je me limite aux sites culturels à l'exclusion des sites naturels :

– **Section 5** : Le Comité est pleinement conscient du fait que ses décisions doivent être fondées sur *des considérations aussi objectives et scientifiques que possible* et que toute évaluation faite en son nom doit être effectuée de manière approfondie et avec *toute la compétence nécessaire*. Il reconnaît que *des décisions objectives et pondérées* dépendent : de critères soigneusement établis, de procédures soigneusement élaborées, d'une évaluation faite par des *experts qualifiés* et comportant, le cas échéant, l'appel à des *expertises complémentaires*.

– **Section 6, § V** : L'inscription d'un bien sera différée jusqu'à ce que l'État de qui émane la proposition ait apporté la preuve de *son engagement à le protéger*.

§ **VI** : Lorsqu'un bien a subi une détérioration entraînant la perte des caractéristiques qui avaient déterminé son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la procédure relative à *l'exclusion* éventuelle du bien de la Liste s'appliquera.

– **Section 8** : [...] conformément aux critères et aux conditions d'*authenticité* ou d'*intégrité* [...].

– **Section 22** : [...] aux critères et aux conditions d'*authenticité* ou d'*intégrité* [...].

– **Section 24** : [...] au critère d'*authenticité*.

**bI** : répondre au critère d'*authenticité* [...] (Le Comité a souligné que *la reconstruction* n'est acceptable que si elle s'appuie sur une *documentation complète et détaillée de l'original* et si elle n'est *aucunement conjecturale*).

– **Section 27, § I** : [...] critère d'*authenticité* [...].

§ **II** : [...] critère d'*authenticité* [...].

§ **III** : [...] leur *authenticité* certaine [...].

– **Section 46** : [Procédure d'exclusion éventuelle de biens de la Liste du patrimoine mondial] Le Comité a adopté la procédure suivante pour *l'exclusion de biens* de la Liste du patrimoine mondial [...].

– **Section 54** : Chacun des États parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer *l'identification, la protection, la conservation, la mise en*

valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel [...] situé sur son territoire, lui incombe au premier chef.

– **Section 56** : Le Comité du patrimoine mondial a invité les États parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, à l'*informer*, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UNESCO, de leurs intentions d'entreprendre ou d'autoriser, dans une zone protégée par la Convention, des *restaurations importantes ou de nouvelles constructions*, qui pourraient modifier la valeur de patrimoine mondial du bien. *La notification devrait se faire le plus tôt possible* (par exemple, avant la rédaction des documents de base pour des projets précis) et avant que des décisions difficilement réversibles ne soient prises, afin que le Comité puisse participer à la recherche de solutions appropriées pour assurer la *conservation intégrale de la valeur du site comme patrimoine mondial*.

– **Section 57** : [...] au critère et aux conditions d'*authenticité/intégrité*.

– **Section 58** : [...] aux critères et aux conditions d'*authenticité ou d'intégrité*.

– **Section 61, § a** : [L'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) est invité à être *aussi strict que possible* dans ses évaluations.]

– **Section 64, § 2c** : *Authenticité/intégrité*.

– **Section 69** : Le suivi systématique et la soumission de rapports représentent *le processus continu d'observation de ces sites du patrimoine mondial avec une soumission périodique de rapports sur leur état de conservation*.

– **Section 71** : Les États parties sont invités à soumettre, *tous les cinq ans*, au Comité du patrimoine mondial, à travers le Centre du patrimoine mondial, un *rapport scientifique sur l'état de conservation des sites* du patrimoine mondial se trouvant sur leurs territoires.

– **Section 75** : [Au titre du «suivi réactif»] les États parties soumettront au Comité, à travers le Centre du patrimoine mondial, des *rapports spécifiques* et des *études d'impact* chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que *des travaux sont entrepris* qui pourraient avoir un effet sur l'état de conservation du site. Le suivi réactif est prévu dans les procédures pour la *radiation éventuelle* de biens de la Liste du patrimoine mondial [...].

– **Section 78, § e** : [...] perte significative de l'*authenticité historique*.



– **Section 126**: Les plaques [commémorant l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial] sont destinées à informer le public, national ou étranger, que le site qu'il visite a une valeur particulière, reconnue par la communauté internationale; autrement dit, que le bien est exceptionnel et a *une signification non seulement pour une seule nation mais pour le monde entier*.

– **Annexe 1**: [Dans le modèle de présentation d'une liste indicative à présenter pour la demande d'inscription d'un site et pour justifier la «valeur universelle exceptionnelle» figurent trois rubriques; la deuxième rubrique s'intitule] *Garanties d'authenticité ou d'intégrité*.

#### *4 – La prétendue chambre à gaz d'Auschwitz-I constitue une imposture avérée*

*(mon article du 26 janvier 1998:*

*La «Chambre à gaz» d'Auschwitz-I)*

Depuis 1948, année de la création, par les communistes polonais, du musée d'Auschwitz, des millions de touristes ont visité le crématoire du camp principal (Auschwitz-I) avec sa «chambre à gaz» (cinq cent mille visiteurs par an au début des années 1990).

Ce crématoire et cette «chambre à gaz» sont présentés par les guides comme authentiques mais, aux visiteurs récalcitrants qui interrogent les autorités, on répond, depuis mes propres visites de 1975 et de 1976, qu'il s'agit d'une «reconstruction» (sous-entendu: à l'identique). En réalité, l'ensemble n'est ni authentique, ni reconstruit à l'identique. En 1941-1942, il a été un crématoire des plus classiques avec, notamment, une chambre froide pour les cadavres et une salle d'incinération dotée de six fours; en 1943-1944, les six fours ont été supprimés et la chambre froide, ainsi que d'autres pièces, ont été transformées en un abri antiaérien avec une salle d'opération chirurgicale pour l'hôpital SS situé à proximité.

J'ai fait ces découvertes en 1975-1976 et j'en ai publié le résultat de 1978 à 1980.

*Éric Conan*

Quinze ans plus tard, un historien-journaliste, Éric Conan, pourtant très hostile au révisionnisme, publie dans *L'Express* une longue étude, «Auschwitz: la mémoire du mal», où il dénonce les falsifications du crématoire et de sa «chambre à gaz». Voici, sur ce point, les conclusions de son enquête (j'en souligne quelques mots):

«En 1948, lors de la création du musée, le crématoire-I fut reconstitué dans un état d'origine *supposé*. *Tout y est*

*faux*: les dimensions de la chambre à gaz, l'emplacement des portes, *les ouvertures pour le versement du Zyklon B*, les fours rebâtiés selon les souvenirs de quelques survivants, la hauteur de la cheminée. A la fin des années 70, Robert Faurisson exploita d'autant mieux ces *falsifications* que les responsables du musée rechaignaient alors à les reconnaître <sup>1</sup>. »

É. Conan a interrogé une autorité du musée d'Auschwitz sur ce qu'il appelle un « travestissement » et sur ce que, d'après lui, Théo Klein, ancien président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), appelle un « artifice ».

Krystyna Oleksy, dont le bureau directorial, qui occupe l'ancien hôpital des SS, donne directement sur le crématoire-I, ne se résout pas [à dire la vérité sur la chambre à gaz]: « Pour l'instant, on la laisse en l'état et on ne précise rien au visiteur. C'est trop compliqué. On verra plus tard. <sup>2</sup> »

La réponse de cette personne revient à dire: « On a menti. On ment. On mentira... jusqu'à nouvel ordre. »

#### *Robert Jan van Pelt et Debórah Dwork*

En 1996, deux historiens d'origine juive, le Canadien Robert Jan van Pelt et l'Américaine Debórah Dwork, consacrent un ouvrage à Auschwitz, de 1270 (date de la fondation de la ville) à nos jours <sup>3</sup>. Ils y affirment, à leur tour, que les autorités du musée d'Auschwitz ont procédé à des altérations, des transformations, des falsifications du site d'Auschwitz-I en ce qui concerne à la fois le bâtiment d'accueil des prisonniers et le crématoire-I avec sa « chambre à gaz ». Les auteurs emploient les mots suivants (traduits de l'anglais): « offuscation d'après-guerre », « ajouts », « effacements », « suppression », « reconstruction », « pour une large part une reconstruction d'après-guerre »<sup>4</sup>, « reconstruit », « usurpation », « re-créé »<sup>5</sup>, « falsifié »<sup>6</sup>, « le fait de falsifier »<sup>7</sup>.

Ils écrivent à propos de la chambre à gaz :

« [Après la guerre] on installa dans le toit quatre ouvertures à couvercles comme pour verser le Zyklon B dans la chambre à gaz au-dessous <sup>8</sup>. »

---

1. É. Conan, « Auschwitz ; la mémoire du mal », p. 68.

2. *Ibid.*.

3. D. Dwork, et R. J. van Pelt, *Auschwitz: 1270 to the Present*.

4. *Id.*, p. 363.

5. *Id.*, p. 364.

6. *Id.*, p. 367.

7. *Id.*, p. 369.

8. *Id.*, p. 364.

Ils précisent qu'aucun panneau ne signale des transformations au sujet desquelles... les guides observent le silence quand ils conduisent les visiteurs de ce bâtiment qui, s'imagine le touriste, est l'endroit où *c'est arrivé*<sup>1</sup>.

### *Appel à l'UNESCO*

Le site d'Auschwitz est tout entier inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial des lieux à protéger. Certains pays arabo-musulmans, qu'irrite le procès intenté en France à Roger Garaudy pour sa mise en doute des chambres à gaz, pourraient, si ce dernier était condamné le 27 février 1998, saisir l'UNESCO du cas de la «chambre à gaz» emblématique d'Auschwitz-I; ils pourraient, par la même occasion, réclamer une expertise des ruines de la chambre à gaz du crématoire-II à Auschwitz-Birkenau; le toit – effondré – de cette chambre à gaz n'a visiblement jamais possédé aucun des quatre orifices spéciaux de 25 cm x 25 cm qui, dit-on, auraient été destinés au versement des granulés de Zyklon B. Comment, dans ce cas, une opération de gazage homicide aurait-elle, simplement, pu commencer ?

*5 – Je rappelle au musée d'Auschwitz  
qu'il a lui-même conscience  
de cette imposture avérée  
(ma lettre du 23 février 1998)*<sup>2</sup>

---

*6 – J'avertis le Centre du patrimoine mondial de  
l'UNESCO de cette imposture avérée  
(ma lettre du 23 février 1998)*

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-jointe la copie d'une lettre que j'ai adressée par fax au directeur et à la sous-directrice du musée national d'Auschwitz, aujourd'hui même.

Il s'agit de l'imposture, maintenant enfin *avérée*, de la prétendue «chambre à gaz» d'Auschwitz-I.

Le site d'Auschwitz est inscrit au patrimoine mondial par les soins de l'UNESCO (voyez votre collaborateur David Martel).

J'appelle solennellement votre attention sur le fait que la responsabilité de l'UNESCO serait sérieusement engagée si, avertie de cette grave imposture,

---

1. *Ibid.*

2. Pour le texte de cette lettre, voy. p. 1849-1850.

elle la cautionnait néanmoins d'une manière ou d'une autre et, en particulier, par le silence.

Je n'ai, pour ma part, pas l'intention de traiter par le silence un mensonge communiste qui dure depuis 1948 (date de la fondation du musée national) et qui, ne fût-ce que dans les années 1990, a trompé environ cinq cent mille visiteurs par an.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

R. Faurisson

P.J. Copie de la correspondance faxée ce jour au musée national d'Auschwitz.

*7 – Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO  
me répond  
(lettre du 6 avril 1998)*

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre datée du 23 février 1998. Votre mise en doute de l'authenticité des chambres à gaz est une insulte à toutes les personnes qui ont vécu cette tragédie et ont perdu leur vie à Auschwitz ou dans les autres camps de concentration.

Ce site est un symbole pour l'humanité et commémore toutes les victimes du nazisme; il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, conformément aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO, pour sa *signification universelle exceptionnelle* [souligné dans le texte].

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernd von Droste  
Directeur  
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

cc: Commission nationale polonaise pour l'UNESCO  
Délégation permanente de Pologne. Comité d'Auschwitz.  
Musée d'Auschwitz  
BRX/EUR

***Conclusion***

S'exprimant au nom de l'UNESCO, l'Allemand Bernd von Droste zu Hülshof m'a répondu: «Votre mise en doute de l'authenticité des chambres à gaz est une insulte [...]»

Je me permets de faire observer que cette «mise en doute» n'est pas spécialement la mienne mais aussi celle de toutes les personnalités et de tous les historiens que j'ai nommés et cités, soit Éric Conan, Théo Klein, Krystyna Oleksy, Robert Jan van Pelt et Debórah Dwork ; j'aurais pu ajouter, par exemple, le nom de l'historienne française, d'origine juive, Olga Wormser-Migot, qui, dès 1968, admettait, dans sa thèse universitaire, qu'Auschwitz-I était «sans chambre à gaz»<sup>1</sup>; le 20 avril 1991, la même historienne déclarait à un interlocuteur: «Je me souviens avoir fait la remarque aux officiels [du musée] d'Auschwitz que la chambre à gaz d'Auschwitz-I n'était pas crédible.»

Pour ma part, j'ajoute qu'il ne s'agit pas, en la matière, de «la mise en doute de l'authenticité des chambres à gaz» (au pluriel) mais de l'imposture **avérée** d'une seule prétendue chambre à gaz, celle d'Auschwitz-I (au singulier).

Je prie donc respectueusement les autorités de l'UNESCO, à commencer par MM. Federico Mayor et Bernd von Droste zu Hülshof, de bien vouloir apporter une réponse à la question que je me suis permis de leur poser le 23 février 1998:

**Que compte faire l'UNESCO  
maintenant qu'elle sait qu'elle  
protège depuis 1979  
une imposture avérée, une  
imposture précise  
dont même les autorités du musée  
d'Auschwitz ont conscience ?**

\*\*\*

---

1. O. Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, p. 157.

27 juin 1998

**Lettre à M. Federico MAYOR  
en personne,  
Président directeur général de l'UNESCO**

Monsieur le Président directeur général,

Vous voudrez bien, je vous prie, trouver ci-jointes les pièces suivantes :

- « Question à l'UNESCO au sujet d'Auschwitz » (six pages);
- « Question to UNESCO on the subject of Auschwitz » (sept pages).

Ces deux pièces – la seconde n'étant que la traduction de la première – sont datées du 1<sup>er</sup> juin.

Ainsi que vous pourrez le constater à la lecture de ces pièces, je vous avais saisi, par une lettre-fax en date du 23 février 1998, du grave problème, à la fois historique et déontologique, que pose la protection accordée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à la prétendue chambre à gaz homicide d'Auschwitz-I.

La réponse que m'a adressée, le 6 avril, le responsable du Centre du patrimoine mondial témoigne d'un malentendu.

C'est donc du responsable même de l'UNESCO que je me permets, respectueusement, d'attendre une réponse.

Veillez recevoir, Monsieur le Président directeur général, l'assurance de ma haute considération.

\*\*\*

30 septembre 1998

**Un combat millénaire**

Avec foi, ardeur et talent, Ingrid Rimland, qui s'est fait un nom dans la littérature américaine, anime le «site Zündel» (*Zundelsite*) sur le Net à partir de la Californie où elle réside.

Dans un message envoyé aux révisionnistes le 18 septembre 1998, elle sollicite l'opinion et les suggestions de ces derniers à propos d'un manifeste révisionniste qui prendra les dimensions d'un bref essai et commencera par le texte suivant d'Ernst Zündel, rédigé il y a quelques années :

*Ce que nous sommes –  
et ce que nous ne sommes pas*

La vérité révisionniste n'a nul besoin de contrainte. Nos arguments suffisent. Ceux-ci trouvent leur fondement dans la science et dans une recherche attentive. Pour convaincre les autres de ce qu'ils avancent, les révisionnistes ne vont pas chercher des professeurs qui sont en désaccord avec eux pour les frapper, ainsi que l'ont fait en France des terroristes juifs du Tagar pour le professeur Faurisson et pour d'autres ou comme cela s'est fait en Allemagne pour mon avocat Jürgen Rieger.

Les révisionnistes n'envoient pas des colis piégés comme ceux que j'ai reçus ou ne font pas sauter de voitures comme ce fut le cas en France pour mon jeune collègue François Duprat qu'ils ont tué tout en rendant son épouse infirme à vie.

Les révisionnistes ne détruisent pas par le feu les maisons des sionistes et des communistes. Ils ne mettent pas le feu aux librairies comme on l'a fait à des révisionnistes en France et ils ne brûlent pas les imprimeries comme on l'a fait en Angleterre.

Les révisionnistes ne détruisent pas par le feu le travail de toute une vie comme on l'a fait le 7 mai 1995 quand j'ai eu pour quatre cent mille dollars de dégâts à la suite d'un incendie criminel - un crime non encore élucidé par la police de Toronto - où mes documents et ma bibliothèque furent détruits.

Pour sa part, Ingrid Rimland écrit : «Les révisionnistes proposent au monde un nouveau regard sur l'histoire et demandent simplement aux honnêtes gens d'exercer leur bon sens et de décider pour eux-mêmes de ce qui leur semble vrai, plausible et juste.»

Elle poursuit en disant que le temps du débat avec la partie adverse et le temps des questions sont désormais révolus. Le débat a été refusé, le dogme de l'«Holocauste» s'est trouvé brutalement renforcé, les questions que nous posions ont trouvé leur réponse et le mystère de cet «Holocauste» a été résolu.

Ingrid Rimland pense que la recherche révisionniste ne suffira pas pour «mettre un terme à ce combat qui a pris de vastes proportions».

C'est sur ce dernier point que je me suis permis de lui donner mon opinion. Pour moi, je pense que ce combat n'aura malheureusement pas de terme. Il a commencé au XX<sup>e</sup> siècle et il ne prendra pas fin au XXI<sup>e</sup> siècle. Le révisionnisme historique s'inscrit dans une succession d'aventures intellectuelles qui sont vieilles comme l'humanité et qui ne prendront fin

qu'avec celle-ci : il s'agit du conflit, perpétuellement renouvelé, entre la science et la croyance, l'interrogation et la foi, la recherche et le dogme. J'ai donc adressé à Ingrid Rimland le texte suivant :

J'approuve votre projet du 18 septembre 1998. Les quatre premiers alinéas d'Ernst Zündel sur « les révisionnistes » sont excellents. J'approuve en particulier l'idée selon laquelle, d'après nous, il est aujourd'hui nécessaire de commencer par dire : « Nous avons résolu le mystère de l'Holocauste. »

En revanche, il nous faut, à mon avis, faire comprendre à nos lecteurs qu'ils ne doivent pas pour autant se bercer d'illusions. En tout état de cause, comme je l'ai déclaré dans ma conférence de l'*Institute for Historical Review* en septembre 1994, je ne crois personnellement pas que nous serons capables un jour de « mettre un terme à ce combat qui a pris de vastes proportions ».

Selon moi – mais je peux me tromper car nul ne sait de quoi demain sera fait – dans la lutte qui oppose exterminationnistes et révisionnistes personne ne gagnera ni ne perdra de manière définitive.

Cette lutte, en effet, qui se situe simplement dans un cadre restreint – le cadre du XX<sup>e</sup> siècle – n'est que la manifestation d'un conflit très ancien qui a commencé à l'aube des temps. Il s'agit du conflit qui oppose la superstition au savoir. En ma qualité de Français, je songe en particulier ici aux efforts déployés par Voltaire au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour dénoncer ce qu'il appelait « l'Infâme » et qui, pour lui, se trouvait dans l'Ancien Testament et dans les croyances juives. Il avait pour habitude de dire : « Écrasons l'Infâme ! » Deux siècles plus tard, on le constate, Voltaire n'a pas écrasé l'Infâme et l'Infâme n'a pas écrasé Voltaire. Ils continuent de se battre.

Les hommes, dans leur ensemble, paraissent avoir autant besoin de la superstition que de la connaissance. Ils ont autant besoin de l'obscurité que de la lumière. Et, en dépit de leurs protestations vertueuses, ils sont autant attirés par le mal que par le bien.

Je précise : « les hommes dans leur ensemble », et j'ajoute que ces tendances opposées sont conscientes ou inconscientes, visibles à tous ou camouflées.

En 1992, David Irving avait eu raison de lancer : « Le vaisseau de bataille "Auschwitz" est coulé ! » mais c'est à tort qu'il croyait que la religion bâtie autour des crématoires d'Auschwitz en recevrait pour autant un coup mortel. Ainsi que je l'ai expliqué en 1994, ces religions peuvent fort bien s'accommoder de la disparition ou de l'affaiblis-



sement des données de la réalité concrète sur lesquelles elles se sont greffées.

Je citais l'exemple de Massada.

Selon une légende juive, les juifs qui avaient trouvé refuge dans cette forteresse de la mer Morte, opposèrent une farouche résistance armée aux Romains qui venaient, en 70 de notre ère, de détruire Jérusalem. Au XX<sup>e</sup> siècle, des fouilles archéologiques entreprises sur place prouvèrent que ni le siège ni la bataille n'avaient eu lieu. Que croyez-vous qu'il arriva alors ? Le mythe de «Massada», ce sanctuaire de la résistance du peuple juif et de ses martyrs, n'en devint que plus vivace.

Il en va de même pour Auschwitz.

Ceux qui possèdent une longue expérience de l'aventure révisionniste ont le devoir, me semble-t-il, de faire savoir aux nouveaux venus que cette aventure, où manifestement on ne recueille ni honneurs ni richesses, ne débouchera malheureusement pas un beau matin sur une victoire définitive.

Méfions-nous d'un optimisme de façade. Méfions-nous également - cela va de soi - d'un pessimisme de façade. Évitions l'enthousiasme tout comme la morosité. Et, jusque dans l'analyse du révisionnisme lui-même, efforçons-nous d'être révisionnistes, c'est-à-dire exacts.

Pour moi, «ce combat qui a pris de vastes proportions» est malheureusement appelé à prendre des proportions encore plus vastes et je n'en vois personnellement pas le terme même à longue échéance.

\*\*\*

2 octobre 1998

## **La XVII<sup>e</sup> chambre collabore avec la Gestapo-Stasi**

Le 27 avril 1998, M<sup>me</sup> Martine Ract-Madoux, président de la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris, a condamné le professeur Faurisson à vingt mille francs d'amende pour avoir simplement rectifié dans *Rivarol* une définition fautive selon lui du mot «révisionnisme», ce qui constituerait le «délit de contestation de crimes contre l'humanité».

En tête de la première page du jugement, on déchiffre la note manuscrite suivante: «*1 Exp. par fax Ambassade d'Allemagne. 1 Exp. le 3/7/98 Éditions Dalloz.* » Si l'on peut comprendre l'intérêt porté par les éditions Dalloz (condamnées sur plainte du professeur dans les années quatre-vingt pour reproduction fallacieuse d'un jugement le concernant), on comprend moins pourquoi l'appareil judiciaire français pousse la complaisance antirévisionniste jusqu'à faxer à l'ambassade d'Allemagne le texte d'un

jugement qui vient tout juste d'être prononcé, en première instance, par un tribunal correctionnel contre un citoyen français qui n'entretient, ni de près ni de loin, le moindre rapport avec les autorités allemande.

### *Additif*

L'ambassade d'Allemagne reçoit 1) immédiatement, 2) par fax, 3) gratuitement, le texte d'un jugement de condamnation qui me concerne, texte 1) que je dois demander, 2) que je dois payer, 3) que je reçois au bout de plusieurs mois !

[Publié dans *Rivarol*, 2 octobre 1998, p. 8, sans l'additif. Le texte s'achevait sur un paragraphe ajouté par la rédaction.]

\*\*\*

Le 6 octobre 1998

### **La « chambre à gaz » de Buchenwald**

Au procès de Nuremberg (1945-1946), le ministère public britannique et le ministère public français ont affirmé que le camp de Buchenwald possédait une chambre à gaz d'exécution. Voyez *Procès des grands criminels de guerre*, débats et documents (ou *TMI*):

– pour les Britanniques, accusation portée par Sir Hartley Shawcross, procureur général <sup>1</sup>;

– pour les Français, accusation formulée dans le «Rapport officiel du Gouvernement français» (F-274, cote d'audience RF-301) qui va jusqu'à préciser: «En 1944, à Buchenwald, on a même prolongé une voie ferrée pour que les déportés soient conduits directement jusqu'à la chambre à gaz»<sup>2</sup>.

D'assez nombreux anciens détenus ont témoigné de l'existence d'une ou de plusieurs chambres à gaz d'exécution à Buchenwald (Marcel Conversy, chanoine Hénocque, pasteur Hauter...).

Il n'a pourtant existé aucune chambre à gaz d'exécution à Buchenwald, ont fini par admettre tous les historiens, sans aucune exception.

Le premier historien qui ait admis officiellement et expressément qu'il n'y avait pas eu de gazages homicides à Buchenwald est le Dr Martin Broszat (en qualité de membre de l'*Institut für Zeitgeschichte* de Munich, dont il allait devenir le directeur douze ans plus tard). Dans une lettre publiée par

---

1. *TMI*, XIX, p. 456.

2. *TMI*, XXXVII, p. 148.

l'hebdomadaire *Die Zeit*, il a écrit: « *Weder in Dachau noch in Bergen-Belsen noch in Buchenwald sind Juden oder andere Häftlinge vergast worden* <sup>1</sup>. »

En 1981, Pierre Vidal-Naquet est allé jusqu'à tourner en dérision le théologien protestant Charles Hauter qui, dit-il, « fut déporté à Buchenwald, ne vit jamais de chambres à gaz et qui délire à leur propos <sup>2</sup>. »

En 1983, un ensemble de vingt-quatre auteurs, dont Eugen Kogon, Hermann Langbein, Adalbert Rückerl et Georges Wellers, publiaient en allemand un livre de référence, publié l'année suivante en français sous le titre de *Les Chambres à gaz, secret d'État*. Il suffit de consulter la table des matières pour constater que le camp de Buchenwald n'est pas mentionné.

Ni Gerald Reitlinger (Grande-Bretagne), ni Raul Hilberg (États-Unis), ni Olga Wormser-Migot (France), ni l'*Encyclopedia of the Holocaust* (Israël) ne mentionnent l'existence de chambres à gaz d'exécution à Buchenwald.

Tous les historiens ont ainsi révisé l'accusation portée à Nuremberg, accusation qui, dans le cas du rapport présenté par la France, s'était pourtant vu accorder la valeur de « preuve authentique » !

P. S. Le *Plan-Guide du mémorial de Buchenwald* (trente-six pages) ne mentionne ni gazages ni chambre à gaz.

\*\*\*

7 octobre 1998

### « Ah, qu'il est doux d'être juif... »

Alain Finkielkraut est professeur de philosophie à l'École polytechnique. Il est la coqueluche d'une certaine intelligentsia parisienne. Je me souviens de l'avoir personnellement rencontré en 1987 au Quartier latin. Un colloque antirévisionniste se tenait à la Sorbonne. Des groupes de jeunes juifs sillonnaient les alentours à la recherche d'éventuels révisionnistes. A. Finkielkraut était accompagné de l'un de ces groupes. Avec trois ou quatre jeunes juifs, il entra dans un café où je me trouvais. Je lui lançai: « Elles sont foutues, vos chambres à gaz ! » Je prenais ainsi des risques que j'allais payer une heure plus tard. Mais, sur le moment, interloqué, il bredouilla une réponse et, avec ses amis, quitta précipitamment le café.

Depuis cette date, j'ai observé le personnage. Il s'est progressivement fait une spécialité de dénoncer le maximalisme juif à la Lanzmann. Aujourd'hui, à l'occasion des attaques portées contre la personne de M<sup>gr</sup> Stepinac (1896-1960) accusé de collaboration avec les Oustachis d'Ante Pavelic et soupçonné d'antisémitisme, il défend la mémoire de l'ancien cardinal et de l'Église de

---

1. « Ni à Dachau ni à Bergen-Belsen ni à Buchenwald des juifs ou d'autres déte- nus n'ont été gazés », *Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16.

2. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, p. 212-213.

Croatie. Il rappelle que, dès 1941, cette Eglise a pris la défense des juifs contre le régime oustachi. Il estime que M<sup>gr</sup> Stepinac a eu dans sa vie à souffrir personnellement des «deux douleurs de l'Europe», lesquelles ont été, pour A. Finkielkraut, infligées d'abord par le fascisme, puis par le communisme. L'article qu'il publie dans *Le Monde* s'intitule : «M<sup>gr</sup> Stepinac et les deux douleurs de l'Europe». Le contenu ne manque pas d'intérêt mais c'est le début, surtout, de cet article qui retient l'attention. Le voici :

« Ah, qu'il est doux d'être juif en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle ! Nous ne sommes plus les accusés de l'Histoire, nous en sommes les chouchous. L'esprit du monde nous aime, nous honore, nous défend, prend en charge nos intérêts ; il a même besoin de notre imprimatur. Les journalistes dressent des réquisitoires sans merci contre tout ce que l'Europe compte encore de collaborateurs ou de nostalgiques de la période nazie. Les Églises se repentent, les États font pénitence, la Suisse ne sait plus où se mettre...<sup>1</sup> »

Effectivement, il est doux d'être juif en cette fin de siècle mais seul un juif a le droit de le dire. Effectivement, il n'est plus possible de publier quoi que ce soit sans l'imprimatur de la Synagogue. Effectivement, ajouterais-je, le juif règne sans partage.

En France, année après année, le ministère de l'Intérieur et certains organismes spécialisés font la recension des actes qu'on pourrait, dans notre pays, qualifier d'antisémites. Ils se battent les flancs pour grossir leurs statistiques mais le résultat est là : on ne trouve dans notre pays quasiment pas d'actes antisémites.

S'il est vrai qu'il est doux d'être juif, de quel droit les juifs se plaignent-ils d'un antisémitisme quasi inexistant et de quel droit réclament-ils et obtiennent-ils une répression de plus en plus sévère du révisionnisme assimilé à l'antisémitisme ?

Dans la livraison même du *Monde* où est paru cet article d'A. Finkielkraut on annonce que Jean-Marie Le Pen paie à nouveau chèrement l'audace d'avoir déclaré que les chambres à gaz sont un détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Le Parlement européen vient de lever, à une très large majorité, son immunité parlementaire. Un tribunal allemand pourra le condamner éventuellement à une peine de cinq ans de prison. Au Parlement européen, l'Allemand Willy Rothley, qui s'exprimait au nom des socialistes européens, a expliqué que le code pénal allemand a pour but de «protéger les jeunes gens contre les falsifications de l'histoire». « Si M. Le Pen, a-t-il averti, ne répond pas à la convocation de la justice de mon pays, il sera emprisonné dès qu'il foulera le sol allemand.»

---

1. A. Finkielkraut, «M<sup>gr</sup> Stepinac et les deux douleurs de l'Europe», *Le Monde*, 7 octobre 1998, p. 14.

En Allemagne, des milliers de personnes sont pour délit d'opinion. Même des Américains de passage en Allemagne ou de passage dans un pays limitrophe de l'Allemagne peuvent être jetés dans des prisons allemandes pour révisionnisme. Ajoutons que, pour la même déclaration, J.-M. Le Pen est également poursuivi en France. En 1991, il lui avait fallu verser 1,2 million de francs. Condamné en référé le 26 décembre 1997, il est actuellement mis en examen à Paris et, pour la même déclaration, se trouve donc poursuivi en même temps et à Munich et à Paris.

Jour après jour, j'observe avec intérêt cette montée en puissance du pouvoir juif. Aujourd'hui, pour mon humble part, j'ai, comme chaque mois, envoyé mon tribut de cinq mille francs à «Trésor Paris Amendes» chargé de collecter le montant des amendes qui me sont régulièrement infligées pour révisionnisme, c'est-à-dire pour avoir contrarié la Synagogue <sup>1</sup>. Après-demain, un nouveau procès m'attend à Paris.

Le 14 octobre, j'aurai le résultat d'un procès qui m'a été intenté à Amsterdam pour ce que j'ai écrit, il y a plus de vingt ans, sur l'imposture du *Journal d'Anne Frank*; deux richissimes associations juives se sont plaintes de ce que mon étude sur le sujet leur cause un préjudice moral *et financier*! Toujours à Paris, un autre procès m'attend pour révisionnisme.

En France, en Allemagne, en Palestine et, au fond, à y regarder de près, partout ailleurs dans le monde, y compris au Japon, mieux vaut ne pas froisser, même indirectement ou involontairement, ceux qui, comme A. Finkielkraut, peuvent soupirer: « Ah, qu'il est doux d'être juif en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle ! »

Pour notre part, ligotés, bâillonnés, il ne nous reste aucun droit, pas même celui de soupirer: « Ah, qu'il est douloureux de n'être pas juif en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle ! »

\*\*\*

4 novembre 1998

### **Six questions à Jean-Paul II à propos d'Édith Stein**

Au Vatican, sur la place Saint-Pierre, le dimanche 11 octobre 1998, Jean-Paul II a procédé à la canonisation de Thérèse Bénédicte de la Croix (dans le siècle, Édith Stein), religieuse carmélite d'origine juive, née à Breslau (Silésie) le 12 octobre 1896 et, selon la version officielle, morte à Auschwitz

---

1. Les premiers à préconiser l'instauration en France d'une loi antirévisionniste sur le modèle de la loi israélienne de juillet 1981 ont été un groupe d'historiens juifs dont Pierre Vidal-Naquet et Georges Wellers réunis autour de René-Samuel Sirat, grand rabbin de France (*Bulletin quotidien de l'Agence télégraphique juive*, 2 juin 1986, p. 1, 3). Cette loi, dite « Fabius-Gayssot », a été adoptée le 13 juillet 1990.

(Silésie) le 9 août 1942. Au cours de son homélie, le pape a prononcé la phrase suivante:

« Parce qu'elle était juive, Édith Stein fut déportée [des Pays-Bas] avec sa sœur Rosa et de nombreux autres juifs des Pays-Bas dans le camp de concentration d'Auschwitz, où elle trouva la mort avec eux dans les chambres à gaz<sup>1</sup>. »

La fin de cette phrase implique que, pour le pape, les chambres à gaz nazies ont vraiment existé. Il y a huit ans déjà, Jean-Paul II s'était risqué à mentionner les «*camere a gas*» dans une méditation à Jasna Gora<sup>2</sup>. Aucun autre pape avant lui n'avait ainsi pris la responsabilité d'affirmer l'existence et le fonctionnement de véritables abattoirs chimiques dans un camp de concentration allemand. Pie XII en particulier, mort en 1958, s'était jusqu'au bout abstenu de le faire et, comme lui, dans leurs mémoires de guerre, rédigés de 1948 à 1959, Churchill, Eisenhower et de Gaulle s'étaient refusés à mentionner génocide et chambres à gaz.

Pourquoi Jean-Paul II a-t-il pris cette extraordinaire initiative et de quelles preuves disposait-il, d'abord pour affirmer l'existence de ces chambres à gaz, puis pour préciser qu'Édith Stein, sa sœur Rosa et de nombreux autres juifs des Pays-Bas avaient trouvé la mort dans de telles chambres à gaz à Auschwitz ? Par ailleurs, dans la même homélie, Jean-Paul II a ajouté :

« En célébrant à partir d'aujourd'hui la mémoire de la nouvelle sainte, nous ne pourrions manquer de rappeler également, chaque année, la *Shoah*, ce programme barbare visant à éliminer un peuple, et qui coûta la vie à des millions de frères et de sœurs juifs. »

Là encore se pose une question : de quelles preuves le pape disposait-il d'abord, pour affirmer l'existence d'un programme visant à éliminer le peuple juif, puis pour avancer le chiffre de plusieurs millions de victimes de ce programme ? Plus un seul historien, en particulier Raul Hilberg, n'ose prétendre avoir trouvé la trace d'un tel plan, y compris dans « le procès-verbal de Wannsee » ; quant aux millions de victimes juives, où le décompte des pertes juives a-t-il été vraiment fait ?

Avec ces questions et quelques autres à l'esprit, j'ai consulté, dans la vaste bibliographie qui était consacrée à É. Stein, d'abord un ouvrage de référence publié en France en 1990, puis trois livres récents publiés en 1998 ainsi qu'une étude datant également de 1998 et, enfin, un assez grand nombre d'articles en différentes langues. J'ai conscience de ce qu'il s'agit là d'une enquête limitée. Il est évident que, si la permission en était accordée aux révisionnistes, je consulterais, pour commencer, les archives, extrêmement

---

1. *L'Osservatore Romano*, édition hebdomadaire en langue française, 13 octobre 1998, p. 1.

2. *L'Osservatore Romano*, 27 septembre 1990.

étendues, du Service international de recherches (SIR) établi en Allemagne à Arolsen-Waldeck; malheureusement ces archives sont l'objet d'une surveillance attentive et spécialement du fait de l'État d'Israël. Le dossier constitué en vue de la béatification d'É. Stein, puis de sa canonisation m'intéresserait également mais le Vatican n'en permet pas la consultation. Aussi me vois-je réduit à solliciter des autorités vaticanes en général et du pape en particulier la faveur de m'accorder une réponse à quelques questions ci-dessous formulées.

*Des diverses publications que j'ai consultées, il ressort qu'en réalité on ne sait ni où, ni quand, ni comment sont disparues É. Stein et sa sœur.* On n'a donc apparemment pas le droit d'avancer aujourd'hui comme une certitude qu'elles ont été 1) tuées, 2) dans une ou plusieurs chambres à gaz à Auschwitz, 3) le 9 août 1942 (puisque aussi bien c'est cette date qui a été retenue par de nombreux auteurs ainsi que par le pape, lequel a souhaité faire du jour anniversaire supposé de la mort d'É. Stein une journée de commémoration, par toute l'Église catholique, de la Shoah).

### ***Le « calendrier » d'Auschwitz***

D'après le « calendrier des événements d'Auschwitz » établi par Danuta Czech, dans sa version de 1989, É. Stein, sa sœur Rosa et 985 juifs ont été déportés du camp de Westerbork, aux Pays-Bas, et sont parvenus au camp d'Auschwitz le 8 (et non le 9) août 1942. Sur ces 987 juifs, 464 auraient été enregistrés pour le travail (315 hommes et 149 femmes) tandis que les 523 autres auraient été immédiatement gazés<sup>1</sup>. Comme toujours dans le « calendrier », cette dernière précision n'est étayée d'aucune preuve ; c'est d'ailleurs ainsi qu'ont été tenus pour gazés, d'après ce « calendrier », des juifs dont j'ai pu démontrer qu'ils avaient survécu à la guerre. Ces 523 personnes dont D. Czech ne semble pas avoir retrouvé trace dans les archives du camp ont pu être débarquées, avant Auschwitz, à Cosel ou bien encore, parvenues à Auschwitz, elles ont pu être directement acheminées vers l'un des sous-camps du complexe d'Auschwitz ou vers tout autre camp de concentration, tout autre camp de travail.

### ***Selon l'ouvrage de Sœur Waltraud Herbstrith***

Dans *Le Vrai Visage d'Édith Stein*, ouvrage généralement considéré comme faisant référence, Sœur Waltraud Herbstrith écrit :

« *Le Journal officiel* hollandais publia, le 16 février 1950, les noms de tous les juifs qui avaient été déportés de Hollande le 7 août [1942]. On y voit dans la liste 34 :  
"Numéro 44074, Édith Theresia Edwige Stein, née le 12

---

1. Danuta Czech, *Kalendarium* ..., p. 269.

octobre 1891 à Breslau [Silésie], venant d'Echt [Pays-Bas], morte le 9 août 1942”<sup>1</sup>. »

Et d'ajouter pour son compte :

« Comme il était notoire que personne de ce convoi n'était resté en vie, le 9 août [1942] fut déclaré jour de décès des victimes. »

On aura remarqué que ce *Journal officiel* ne précise pas où est morte É. Stein et que la date de sa mort est dite, par W. Herbstrith, « notoire », ce qui implique qu'aucune véritable recherche n'a été menée ; la date résulte d'une spéculation comme il arrive dans ce qu'on appelle en France un « jugement déclaratif de décès »<sup>2</sup>.

### *Selon l'hebdomadaire La Vie*

Dans un article récent de *La Vie* (anciennement *La Vie catholique illustrée*), on peut lire :

« [É. Stein est] exécutée dans des conditions obscures, à Auschwitz sans doute, officiellement le 9 août 1942<sup>3</sup>. »

On aura remarqué que l'auteur de l'article reconnaît qu'on ne sait, en fait, pas vraiment où et quand É. Stein est morte ; quant au mot d'« exécutée », il est abusif puisque, le lieu et la date de la mort n'étant pas connus, il s'ensuit qu'on ne peut guère savoir comment cette mort s'est produite.

### *Selon le livre de Joachim Bouflet*

Dans *Édith Stein, philosophe crucifiée*, Joachim Bouflet écrit :

« [É. Stein est déportée] vers l'Est. Vers Auschwitz où elle sera gazée à l'arrivée du convoi, le 9 août avec sa sœur Rosa<sup>4</sup>. »

Et d'ajouter dans sa « chronologie » :

« 9 août 1942 : gazée avec sa sœur Rosa à Auschwitz-Birkenau. »

On aura remarqué que l'auteur, qui semble ignorer que le convoi est arrivé à Auschwitz le 8 août et non le 9, précise, sur la foi d'on ne sait quelle preuve, que le « gazage » s'est produit à Birkenau ; à cette date, selon la vulgate, ce

---

1. Waltraud Herbstrith, *Le Vrai visage d'Édith Stein*, p. 213.

2. Quand la date de la disparition d'un déporté n'est pas connue, l'état civil retient pour date de son décès le jour même ou le lendemain du jour où ce déporté est arrivé dans le camp. Dans certains cimetières juifs d'Allemagne on peut voir des inscriptions tombales qui portent, pour deux ou trois membres d'une même famille, la même date de décès dans le même camp de concentration ; on risque d'en déduire que toutes ces personnes ont été assassinées en même temps alors qu'en réalité chaque membre de cette famille a pu trouver la mort à des dates différentes pour des causes différentes, dans des circonstances différentes, et même dans des camps différents.

3. Jean-Pierre Manigne, « Édith Stein, juive et martyre », p. 71.

4. Joachim Bouflet, *Édith Stein, philosophe crucifiée*, p. 273.



«gazage» aurait encore pu se produire soit à Auschwitz-I, soit dans une «ferme» de Birkenau.

### *Selon le livre de Bernard Molter*

Dans *Édith Stein, martyre juive de confession chrétienne*, Bernard Molter écrit:

« Le 7 août, le convoi [parti des Pays-Bas] se met en route. Vers l'Est. Puis, c'est le silence. Le grand silence d'Auschwitz-Birkenau où [É. Stein] est exterminée, probablement dès l'arrivée le 9 août<sup>1</sup>. »

Et d'ajouter dans ses «Repères biographiques»:

« Le 9 août probablement, elle meurt gazée à Auschwitz-Birkenau. »

On aura remarqué que l'auteur qui, là encore, semble ignorer que le convoi est arrivé à Auschwitz le 8 août et non le 9, a l'honnêteté d'écrire que c'est «probablement» à cette dernière date qu'É. Stein est morte. Quant au mot d'"exterminée", il est d'autant plus abusif qu'un tel mot ne peut s'appliquer qu'à un groupe de personnes et non pas à un individu. En écrivant: «le convoi se met en route. Vers l'Est. Puis, c'est le silence», l'auteur a frôlé la vérité; il aurait dû s'en tenir là, sans ajouter la phrase suivante.

---

1. Bernard Molter, *Édith Stein, martyre juive de confession chrétienne*, p. 145.

### *Selon le livre de Christian Feldmann*

Dans *Édith Stein, juive, athée, moniale*, Christian Feldmann écrit :

« Selon les renseignements du Ministère de la justice [de quel pays ?], Édith et Rosa Stein ont été gazées immédiatement après leur arrivée à Auschwitz, le 9 août 1942 <sup>1</sup>. »

### *Selon l'étude de Bernard Dupuy*

Dans une étude intitulée « Édith Stein dans les griffes de la Gestapo. Précisions nouvelles sur son envoi en déportation », Bernard Dupuy écrit :

« Deux cent quarante-deux Juifs catholiques [dont Édith et Rosa Stein], fichés, arrêtés et déportés tous ensemble auraient été dès leur arrivée à Auschwitz-Birkenau, le 9 août, envoyés à la chambre à gaz <sup>2</sup>. »

L'auteur, qui s'avoue tributaire de l'ouvrage de référence de W. Herbstrith et du livre de J. Boufflet, a la prudence d'employer le conditionnel mais, contrairement aux auteurs dont il s'inspire, il commet l'imprudence d'ajouter que tous les juifs catholiques auraient été, comme É. et R. Stein, gazés le 9 août [pour: le 8 août].

### *Un plagiat généralisé ?*

En somme, tous ces auteurs semblent se copier les uns les autres ou puiser à une même source, pauvre et douteuse, et chacun, en fin de compte, orne le récit traditionnel de quelques inventions personnelles.

On peut se poser la question de savoir si le pape ou ses conseillers n'ont pas, à leur tour, simplement répété sur la mort d'É. Stein et des autres juifs de ce convoi ce que, pendant des années, on a ressassé sans procéder à aucune vérification.

### *Autre question : É. Stein serait-elle morte du typhus ?*

Si É. Stein est vraiment arrivée à Auschwitz en août 1942, peut-être est-elle morte de l'une de ces terribles épidémies de typhus qui ravageaient le camp à l'époque ? Même la ville d'Auschwitz en était atteinte. Des Allemands sont morts du typhus dans le camp, y compris des médecins SS.

### *Autre question : des membres de la famille Stein ont-ils survécu ?*

Dans son homélie, le pape a salué :

---

1. Christian Feldmann, *Édith Stein, juive, athée, moniale.*, p. 144.

2. Bernard Dupuy, "Édith Stein dans les griffes de la Gestapo. Précisions nouvelles sur son envoi en déportation", *Istina* XLIII (1998), p. 289.

« les nombreux pèlerins venus à Rome, avec une pensée particulière pour les membres de la famille Stein, qui ont bien voulu se joindre à nous pour cette heureuse circonstance. »

Certes, des membres de la famille Stein avaient quitté l'Europe à temps mais d'autres étaient restés, à Breslau par exemple. C'est ainsi que, dans l'ouvrage de W. Herbstrith, on lit :

« Le 28 juillet [1942] arriva [à la connaissance d'É. Stein] la terrible nouvelle que les frères et sœurs d'Édith Stein à Breslau, la famille de son frère Paul et sa sœur Frieda avaient été conduits à Theresienstadt <sup>1</sup>. »

On aimerait savoir le sort de ces personnes. Certaines d'entre elles ont-elles survécu à la guerre ? Ou bien certains de leurs enfants, nés après la guerre, étaient-ils présents à la cérémonie ?

### ***Les évêques des Pays-Bas portent-ils la responsabilité première de cette déportation ?***

On nous affirme souvent que les autorités d'occupation ont cyniquement trompé les évêques des Pays-Bas : après leur avoir assuré que les juifs baptisés ne seraient touchés par aucune mesure coercitive, les Allemands auraient, manquant soudain à leur parole, décidé de déporter ces juifs-là. La vérité ne serait-elle pas toute différente ? L'Église catholique des Pays-Bas n'aurait-elle pas d'abord manqué à ses engagements explicites ou implicites, puis adopté une attitude résolument provocatrice à l'égard des autorités d'occupation ?

Pour répondre à cette grave question, on se reportera, pour les comparer, à un passage du livre de C. Feldmann où se trouve exposé le point de vue antiallemand, puis à un passage de l'ouvrage de W. Herbstrith où se trouve résumé, sous la forme d'un document, le point de vue allemand pendant la guerre.

C. Feldmann écrit :

« Le 11 juillet 1942, des dirigeants religieux de toutes les confessions [catholique et protestantes] envoyèrent un télégramme au Commissaire du Reich, Seyss-Inquart, dans lequel ils s'élevaient contre la déportation des familles juives. – Pour tromper leur monde, les autorités du Reich assurèrent que les juifs baptisés n'étaient pas concernés par les mesures coercitives. Mais cela ne dissuada pas les Églises des Pays-Bas de se déclarer solidaires des Juifs persécutés. Une protestation enflammée contre la déportation des familles juives fut lue le 26 juillet dans toutes les églises de Hollande, de toutes les confessions. Dans les églises catholiques, une lettre pastorale deman-

---

1. W. Herbstrith, *op. cit.*, p. 199.

dant aux croyants de faire leur autocritique fut lue en plus de la protestation : « [...] N'avons-nous pas nourri des sentiments de haine et d'amertume impies ? » La lettre se terminait par une prière très provocante pour les forces d'occupation [...]. Une résistance aussi démonstrative contre la mise au pas des consciences ne pouvait évidemment pas être tolérée. Cela d'autant plus qu'on avait passé outre à l'interdiction expresse qui avait été faite par Seyss-Inquart, le Commissaire du Reich, de lire en chaire le télégramme de protestation qui lui avait été adressé. Les occupants nazis réagirent violemment le 2 août [...]. Ils arrêtèrent tous les Juifs catholiques, religieux et religieuses compris, soit mille deux cents personnes selon certaines estimations <sup>1</sup>. »

On aura remarqué que, même aux yeux d'un auteur très favorable à la cause des juifs et des catholiques, les évêques ont adopté en la circonstance une attitude délibérément provocante. « Une protestation enflammée... une prière très provocante... une résistance aussi démonstrative... on avait passé outre à l'interdiction expresse : tels sont les mots choisis par C. Feldmann. Mais il est un autre point, sensiblement plus important, qui mérite d'être souligné et qui suscite une interrogation : d'où vient que les Allemands aient arrêté les juifs catholiques sans arrêter en même temps les juifs protestants ? Comment expliquer cette différence de réaction ? N'y aurait-il pas eu une raison précise à cette anomalie ?

La réponse à ces questions semble se trouver dans un document allemand que C. Feldmann passe sous silence et que W. Herbstrith cite de façon malheureusement partielle. Il ressort de ce document que, pour les Allemands, les Églises chrétiennes (la catholique et les protestantes) avaient été prévenues qu'elles pouvaient intervenir en faveur des juifs chrétiens mais non en faveur des juifs mosaïques. Si ces Églises s'occupaient de leurs ouailles, les Allemands ne s'en prendraient pas aux juifs chrétiens. Le document porte :

« Les Églises protestantes ne sont pas fermées à cette manière de voir et n'ont provoqué pour leur part dans leurs églises aucune manifestation, prière, etc. Au contraire, l'Église catholique a, dimanche dernier, parlé dans ses églises de la déportation des Juifs. Ce serait prétendument que le point de vue du Commissaire du Reich n'aurait pas été connu à temps partout <sup>2</sup>... »

On voit par là que, selon le point de vue des autorités allemandes, l'Église catholique aurait feint d'ignorer un avertissement, une promesse et une défense expresse dont les Églises protestantes, elles, auraient tenu compte. Il

---

1. Christian Feldmann, *op. cit.*, p. 138-139.

2. Waltraud Herbstrith, *op. cit.*, p. 214.

est possible que, dans certains lieux du culte protestant, on ait passé outre aux instructions de la hiérarchie des Églises protestantes mais l'Église catholique, elle, du sommet de sa hiérarchie, a décidé de ne tenir aucun compte de l'avertissement, de la promesse et de la défense expresse des autorités d'occupation; elle a même ajouté le défi au refus: elle a fait lire publiquement le télégramme de protestation et ajouté cette lettre pastorale.

En conséquence, n'est-ce pas ce comportement de refus et de défi, qui a provoqué la déportation d'Édith Stein ? On peut juger courageuse l'initiative de l'Église catholique des Pays-Bas comme on peut tenir pour justifié l'acte, pour un terroriste ou un résistant, de poser une bombe ou d'assassiner quelqu'un mais, lorsque vient le moment des représailles – inévitables dans ce cas selon C. Feldmann lui-même, – où sont les premiers responsables ? É. Stein, R. Stein et les autres juifs catholiques ne se seraient-ils pas vus épargner la déportation suivie, pour certains d'entre eux, de la mort en déportation si l'Église catholique hollandaise avait observé le même comportement que les Églises protestantes hollandaises ? Sans vouloir offenser personne, n'a-t-on pas au moins le droit de poser cette question ?

### *Pourquoi de telles variantes d'une langue à l'autre dans le texte de l'homélie ?*

Le Vatican et *L'Osservatore Romano* ont la réputation de se montrer pointilleux dans la traduction des documents pontificaux. Ils ne manquent pas d'experts en traductions. Or, si l'on compare entre elles les différentes versions de l'homélie du 11 octobre 1998 en français, en anglais, en allemand et en italien, il est deux questions qu'on peut formuler à leur propos :

1) Pourquoi dans les versions allemande et anglaise est-il dit qu'Édith et Rosa Stein ont été déportées «avec de nombreux autres juifs *catholiques* des Pays-Bas» tandis que, dans les versions française et italienne, le mot de «catholiques» n'apparaît pas ?

2) Pourquoi la version française est-elle judaïsée en ce sens que, là où les autres versions mentionnent le Seigneur («the Lord», «der Herr», «il Signore»), cette version-là porte: Yahvé ?

### *Conclusion*

Par l'intermédiaire de *L'Osservatore Romano* à qui j'adresse le présent texte pour qu'il soit transmis à l'autorité compétente du Vatican, je me permets donc, en résumé, de poser à Jean-Paul II les questions suivantes dans l'espoir d'une réponse que je puisse, avec son autorisation, rendre publique:

1. Quelles preuves avez-vous qu'Édith Stein soit morte à Auschwitz dans une chambre à gaz d'exécution le 9 août 1942 ?

2. Quelle preuve avez-vous que l'Allemagne avait un programme visant à éliminer physiquement le peuple juif ?
3. Avez-vous ordonné une enquête, notamment auprès du Service international derecherchesd'Arolsen-Waldeck pour savoir si, par exemple, Édith et Rosa Stein ne sont pas mortes ailleurs qu'à Auschwitz ou si elles n'ont pas été victimes des épidémies de typhus qui, notamment en 1942, ont ravagé le camp d'Auschwitz jusqu'à y provoquer parfois des centaines de morts par jour, y compris chez les gardiens allemands et les médecins SS du camp ?
4. Des membres de la famille Stein, internés pendant la guerre par les Allemands, ont-ils survécu jusqu'à pouvoir assister à la cérémonie de canonisation du 11 octobre 1998 au Vatican ?
5. Les évêques des Pays-Bas ne portent-ils pas, à la différence des autorités protestantes, la responsabilité première de la décision allemande de déporter les juifs catholiques ?
6. Pourquoi relève-t-on, d'une langue à l'autre, de graves variantes dans le texte de l'homélie prononcée le 11 octobre 1998 ?

*N.B. Vincent Reynouard vient de publier un examen révisionniste du cas d'Édith Stein ; voy. "Sur Édith Stein", ANEC Informations (BP 21, 44530 Saint Gildas des Bois), 29 octobre 1998, p. 3-5.*

\*\*\*

20 octobre 1998

## **Pires que Le Pen, les révisionnistes Churchill, Eisenhower et de Gaulle**

Dans «Précisions sur le détail», j'avais écrit qu'Eisenhower, Churchill et de Gaulle n'avaient, tout au long de leurs mémoires de guerre, pas soufflé mot des chambres à gaz nazies<sup>1</sup>. Autrement dit, dans un ensemble de 7.061 pages publiées de 1948 à 1959, c'est-à-dire bien après le conflit de 1939-1945, ces trois chefs de guerre, américain, britannique et français, avaient traité lesdites chambres à gaz par l'ignorance pure et simple. Leur silence ne pouvait être que délibéré.

Attaqué de toutes parts pour ses récidives sur «le détail», Jean-Marie Le Pen vient de répliquer par trois phrases que reproduit *Der Spiegel*<sup>2</sup>. Voici ces phrases, suivies de leur traduction en français :

«*Ich habe die Existenz der Gaskammern nie geleugnet oder verharmlost. Aber schriebe man die Geschichte des Zweiten Weltkriegs auf tausend Seiten nieder, kämen den Gaskammern allenfalls ein paar Zeilen zu. Churchill, Eisenhower und de Gaulle haben sie in ihren Kriegserinnerungen mit keinem Wort erwähnt.*»

«Je n'ai jamais nié ou minimisé l'existence des chambres à gaz. Mais si on écrit l'histoire de la seconde guerre mondiale sur mille pages, les chambres à gaz recevront, tout au plus, quelques lignes. Churchill, Eisenhower et de Gaulle ne les ont pas évoquées d'un mot dans leurs mémoires de guerre.»

Cette traduction – correcte – semble être celle de l'AFP et elle a été reproduite dans la presse française. Même le quotidien de Clermont-Ferrand, *La Montagne*, en a publié les trois phrases. *Le Monde*, lui, journal oblique, a reproduit la déclaration en l'amputant de sa partie la plus substantielle, la plus nouvelle, la plus perturbante pour le confort des bien-pensants et pour les habitudes de penser du grand public ; il a, en effet, supprimé la partie finale (*in cauda gravissimum*) où Jean-Marie Le Pen précise que ni Churchill, ni Eisenhower, ni de Gaulle n'ont même évoqué d'un mot ce que, pour sa part, il appelle un détail.

---

1. *National Hebdo*, 1-7 janvier 1998, p. 15, reproduit dans le présent volume p.1843-1845.

2. *Der Spiegel*, n° 42, 12 octobre 1998, p. 163.

## *Pourquoi ce silence ?*

J.-M. Le Pen pourrait mettre ses adversaires dans le plus grand embarras s'il révélait pour quelle raison Churchill, Eisenhower, de Gaulle et bien d'autres hauts dirigeants alliés, y compris chez les Soviétiques ou les Tchèques, se sont, pendant toute leur vie, aussi bien pendant qu'après la guerre, refusés à mentionner, par la parole ou par l'écrit, les chambres à gaz nazies (ou le génocide des juifs).

Cette raison est qu'après enquête les Alliés ont estimé, dès 1943, qu'il n'existait pas de preuves suffisantes pour justifier qu'on affirme publiquement l'existence des chambres à gaz d'exécution: «*There is insufficient evidence to justify the statement regarding execution in gas chambers*<sup>1</sup>.»

On avait parlé pour la première fois des chambres à gaz en Pologne à la fin de 1941. En 1942 et en 1943, l'information avait pris une certaine extension notamment dans des milieux polonais ou juifs de Londres. Le gouvernement britannique décidait donc de dénoncer l'horreur de ces abattoirs chimiques dans une déclaration commune avec le gouvernement américain. Déjà, le 17 décembre 1942, les Alliés avaient publié une déclaration commune sur les «atrocités nazies». Ce jour-là, Anthony Eden devant la Chambre des communes et lord Simon devant la Chambre des lords avaient donné lecture d'une déclaration conjointe de douze gouvernements alliés sur les crimes commis par les Allemands contre les juifs. On y dénonçait chez les Allemands l'*intention* d'exterminer les juifs européens. Les mots d'«exterminer» et d'«extermination desang-froid» figuraient assurément dans le texte mais au sens de déportations subies en d'horribles conditions et suivies, pour les juifs en bonne santé, d'une mort lente par le travail et, pour les juifs infirmes, d'une mort par le froid, par la faim ou même par des exécutions en masse. Il n'était nullement question de chambres à gaz ou d'abattoirs chimiques employés dans le cadre d'une politique d'extermination physique généralisée qu'on désignera ultérieurement du nom de «génocide».

Huit mois plus tard, en août 1943, Britanniques et Américains mettaient donc au point une nouvelle déclaration commune et, cette fois-ci, ils mentionneraient les tueries en chambres à gaz. Voici, dans sa traduction en français, un extrait de ce *projet* de déclaration:

« [En Pologne] des enfants sont tués sur place, d'autres sont séparés de leurs parents ou bien envoyés en Allemagne pour y être élevés comme des Allemands, ou bien vendus à des colons allemands ou expédiés avec les fem-

---

1. *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers 1943*, vol. I, p. 416-417; pour l'élimination effective de la mention des chambres à gaz dans le communiqué américano-britannique, voy. «US and Britain Warn Nazi Killers» (États-Unis et Grande-Bretagne préviennent les tueurs nazis), *The New York Times*, 30 août 1943, p. 3.



mes et les vieillards dans des camps de concentration, où ils sont maintenant systématiquement mis à mort dans des chambres à gaz. »

Je souligne cette proposition relative (*where they are now being systematically put to death in gas chambers*). Trois jours après ce projet de communiqué du 27 août 1943, le gouvernement américain, à l'instigation du gouvernement britannique, décidait d'éliminer (en anglais: *eliminate*) la proposition relative. Motif: il n'y avait pas de preuves suffisantes de ces mises à mort dans des chambres à gaz.

Les deux gouvernements, jusqu'à la fin de la guerre, maintinrent cette position, et cette décision.

Pour ne prendre qu'un exemple, le général Eisenhower, même en avril 1945 lors de la prise des camps allemands par les Alliés, s'abstint de mentionner, dans ses discours sur place, ces chambres à gaz nazies. Y compris dans ses déclarations les plus vives (dont un fragment est gravé dans la pierre à l'*Holocaust Memorial Museum* de Washington), il persista à observer un silence total sur le sujet.

Dans de nombreux écrits sur la Shoah et dans les « musées de l'Holocauste » on fait grief à Roosevelt, à Churchill, à Staline, au pape Pie XII et au Comité international de la Croix-Rouge de leur silence obstiné pendant la guerre sur les chambres à gaz nazies (et sur le génocide des juifs). On leur reproche d'avoir opposé l'incrédulité aux récits sur le sujet ou d'avoir eu, comme ce fut le cas pour la Croix-Rouge, un enquêteur qui, sur place, à Auschwitz par exemple, n'entendit pas même parler de ces chambres à gaz. A plus forte raison, le même procès de révisionnisme pourrait être intenté aux grands personnages qui, après 1945, dans la rédaction, par exemple, de leurs mémoires de guerre, se sont refusés à mentionner ces chambres à gaz et ce génocide *sur lesquels on publiait pourtant alors des récits à profusion*<sup>1</sup>. Ces grands personnages se sont implicitement comportés en révisionnistes.

Tel a été, en France, le cas du général de Gaulle, tandis que J.-M. Le Pen, lui, a explicitement et à différentes reprises affirmé l'existence des chambres à gaz nazies. De ce point de vue, pour les accusateurs de J.-M. Le Pen, de Gaulle devrait nécessairement être pire que Le Pen. On peut avancer que de Gaulle était révisionniste<sup>2</sup>, tout comme Churchill, Eisenhower et bien d'autres ; on doit reconnaître que Le Pen ne l'est pas.

---

1. Rappelons, en plus de ces récits, les assertions des juges de Nuremberg et les ouvrages d'historiens comme Léon Poliakov (1951) et Gerald Reitlinger (1953), sans compter les publications d'Eugen Kogon, David Rousset, Henri Michel ou Olga Wormser-Migot : les chambres à gaz étaient partout !

2. Sur ce point, on se reportera à une intéressante analyse de Jean-Marie Boisdefeu, « De Gaulle et le génocide des juifs. Le général était-il révisionniste ? ».

[Publié dans *National Hebdo* du 5 au 11 novembre 1998, p. 17, sous une forme légèrement différente.]

\*\*\*

30 décembre 1988

### **L'auto-destruction de Raul Hilberg**

Raul Hilberg est le plus prestigieux des historiens de l'«Holocauste». Juif américain, d'origine autrichienne, il a écrit *The Destruction of the European Jews* (La Destruction des juifs d'Europe). Il a commencé ses recherches en 1948. En 1961, soit treize ans plus tard, il a publié la première édition de son livre sous la forme d'un ouvrage de sept cent quatre-vingt-dix pages. Puis, en 1985, soit vingt-cinq ans plus tard, il en a publié une édition «revue et définitive» de 1274 pages (New York, Holmes and Meier). Il a donc consacré trente-sept ans de sa vie à l'édification de ce monument, dont la dimension est, certes, admirable par la quantité du travail fourni mais dont la qualité est exécrable, tout simplement parce qu'il s'agit d'une construction factice. On peut dire qu'en cherchant à décrire ce qu'il appelle la destruction des juifs d'Europe par les Allemands, R. Hilberg s'est, en réalité, détruit lui-même.

Dès 1976, le révisionniste américain Arthur Robert Butz avaient mis ses lecteurs en garde contre ce qu'il appelait, avec beaucoup de pertinence, la «remarquable mentalité cabalistique» de R. Hilberg. Il le faisait dans la préface de *The Hoax of the Twentieth Century*. A l'époque, il conseillait de se reporter aux pages 567-571 de l'édition de 1961, pour prendre la mesure de ce que, pour ma part, j'appelle la malhonnêteté foncière de R. Hilberg.

#### ***Le sommet de la construction***

Il est exact que ces cinq pages (p. 567-571) constituent le sommet de l'édifice. Elles portent sur le Zyklon B, un insecticide censé avoir été utilisé par les Allemands pour exterminer des foules de juifs dans des abattoirs chimiques appelés «chambres à gaz». Pour ma part, j'ai voulu rechercher le sommet de ce sommet, la clé de voûte en quelque sorte, et je pense l'avoir trouvé au haut de la page 570, dans un fragment de sept phrases ou de quatre-vingt-quinze mots, que voici :

«The amounts [of Zyklon B] required by Auschwitz were not large, but they were noticeable. Almost the whole Auschwitz supply was needed for the gassing of people; very little was used for fumigation. The camp administration itself did not buy the gas. The purchaser was Obersturmführer Gerstein, Chief Disinfection officer in the Office of the Hygienic Chief of the *Waffen-SS* (Mru-

gowski). As a rule, all orders passed through the hands of TESTA, DEGESCH, and Dessau. From the Dessau Works, which produced the gas, shipments were sent directly to Auschwitz Extermination and Fumigation Division (*Abteilung Entwesung und Entseuchung*)<sup>1</sup>. »

Le sens de ce fragment ne souffre aucune équivoque: selon l'historien américain, une division administrative du camp d'Auschwitz, camp toujours présenté comme le centre même de l'entreprise d'extermination des juifs, organisait à la fois le gazage des gens et, par ailleurs, les travaux de désinfection. Toujours selon notre historien, qui ne fournit aucune précision ni aucune source à l'appui de ses dires, la presque totalité du Zyklon B reçu par cette division servait à tuer les gens et très peu servait à désinfecter. Avec le cynisme de froids criminels, les Allemands avaient donc choisi, pour cette division administrative, une désignation des plus claires: «Division d'extermination et de désinfection.»

### *La clé de voûte*

Cette construction tout entière tient au sens d'un seul mot, celui d'*Entwesung*. R. Hilberg, dont la langue maternelle est pourtant l'allemand, a commis la malhonnêteté de la traduire ici par «extermination (des gens)» alors qu'en réalité le mot signifie «désinfection» ou, pour être plus précis, «désinfestation» tandis que le mot d'*Entseuchung* désigne, lui, la décontamination. On n'entrera pas ici dans des considérations pédantes sur le sens précis de tels mots du langage technique et l'on sait que l'usage courant souffre toutes sortes de confusions ou de méprises dans l'emploi de mots comme désinfection, désinfestation, désinsectisation, fumigation, épouillage, décontamination, etc., mais il est exclu qu'*Entwesung* ait jamais pu désigner l'extermination d'être humains et que le verbe *entwesen* ait jamais signifié «exterminer des gens». De la même façon, en anglais, un «exterminator» n'est, dans le langage technique, qu'un employé de la désinfestation. Il y avait donc tout simplement à Auschwitz une «division de la désinfestation et de la décontamination» dépendant, pour son approvisionnement en un certain nombre de produits, dont le ZyklonB, de l'Institut d'hygiène de la Waffen-SS à Berlin.

---

1. R. Hilberg, *The Destruction...*, éd. de 1961, p. 570; éd. de 1985, p. 889-891. «Les quantités [de Zyklon B] demandées par Auschwitz, sans être énormes, étaient néanmoins appréciables. La presque totalité des approvisionnements du camp servait au gazage des gens; très peu servait à la désinfection. Ce n'était pas l'administration du camp qui achetait le gaz. Les commandes étaient passées par l'Obersturmführer [lieutenant] Gerstein, chef de la désinfection du Bureau du chef de l'hygiène de la *Waffen-SS* (Mrugowski). En règle générale, toutes les commandes passaient par les mains de la Testa, de la Degesch et de Dessau. Les usines [de] Dessau, qui produisaient le gas, expédiaient directement celui-ci à la Division d'extermination et de désinfestation (*Abteilung Entwesung und Entseuchung*) d'Auschwitz..», *La Destruction des juifs d'Europe*, p. 771-772.

## *Le parjure de R. Hilberg*

En janvier 1985, avant la parution de la nouvelle édition « revue et corrigée » alors sous presses, R. Hilberg fut appelé à témoigner en qualité d'expert de l'« Holocauste » contre le germano-canadien Ernst Zündel devant le tribunal de Toronto. Sur mes conseils et avec mon aide, Douglas Christie, avocat d'E. Zündel, entreprit d'interroger l'expert sur le sens qu'il avait donné au mot-clé d'*Entwesung* dans ce passage de son livre. Comme la transcription du procès en fait foi, D. Christie eut recours à un dictionnaire et à un ouvrage technique. Pour *Entwesung*, le dictionnaire allemand-anglais proposait : « extermination of vermin, delousing, disinfection » (extermination de la vermine, épouillage, désinfection) et pour le verbe *entwesen* : « to disinfect, to sterilize, to exterminate vermin, to delouse » (désinfecter, stériliser, exterminer la vermine, épouiller). Quant à l'ouvrage technique, il fit sensation ; il s'agissait d'un traité portant pour titre *Entkeimung, Entseuchung und Entwesung* (stérilisation, décontamination, désinsectisation) ; l'auteur en était un médecin, le docteur Walter Dötzer ; l'ouvrage avait été publié à Berlin, en 1943, par l'Institut d'hygiène de la Waffen-SS et, dans sa préface, l'auteur ne remerciait de son aide personne d'autre que, précisément, l'Obersturmführer Dipl.-Ing. Gerstein (lieutenant ingénieur diplômé Gerstein).

Manifestement ébranlé, R. Hilberg tenta une parade. Il s'engagea dans des considérations laborieuses sur l'étymologie des mots *Entwesung* et *entwesen*. Il fit remarquer que *Wesen* désignait tout être vivant et que le préfixe *ent-* avait valeur privative. En conséquence, il s'estimait fondé à traduire *Entwesung* par « extermination des gens »<sup>1</sup>. Il parut si peu convaincu de sa propre explication que l'avocat D. Christie n'insista plus et, ce matin-là, passa à d'autres questions mais, à la session de l'après-midi du même jour, R. Hilberg tint, avec l'aide du procureur, à rouvrir le débat. Il apporta, en tout et pour tout, un modeste dictionnaire allemand-anglais où... manquaient les mots techniques d'*Entwesung* et d'*entwesen* ! Fort de l'absence de ces mots, il se rabattit sur le mot, très courant, de *Wesen* et, reprenant son explication du matin, il fit remarquer que la définition du dictionnaire lui donnait raison : *Wesen*, disait-il, était défini comme « reality, substance, essence ; being, creature, living thing, organism, etc. » (réalité, substance, essence ; existence, créature, chose vivante, organisme, etc.) Satisfait de lui-même, le procureur fit à son tour remarquer que, dans la définition de ce mot, il n'était question ni de vermine, ni d'insectes. Les contraintes du procès (D. Christie n'avait plus le droit de ré-interroger R. Hilberg) permirent ainsi à l'expert de se tirer d'une situation périlleuse grâce à un véritable tour de passe-passe. Mais R. Hilberg venait de commettre un parjure<sup>2</sup>.

---

1. *Transcription*, p. 1130-1133.

2. *Id.*, p. 1236-1237.

### *La preuve du parjure*

Il aurait été possible de river définitivement son clou au tricheur en portant à son attention un autre passage de son livre situé à plus de cent pages du passage incriminé. Là, dans une note, l'auteur lui-même avait, pour ses lecteurs anglais, éclairé le sens d'*Entwesung*. Sa définition était: «ridding of vermin, or fumigation <sup>1</sup>.»

### *Conclusion*

Le gros ouvrage de R. Hilberg fait songer à ces productions érudites du passé où des savants chrétiens, juifs, byzantins rivalisaient dans la fabrication de faux littéraires ou historiques en tous genres. Leur science était digne d'admiration mais elle était sans conscience. Mais, plus précisément, R. Hilberg avec, comme le dit A. R. Butz, sa «remarquable mentalité cabalistique» rappelle ces juifs alexandrins qui, nous dit Bernard Lazare lui-même, «se livrèrent à un extraordinaire travail de falsification des textes propres à devenir un appui pour leur cause <sup>2</sup>.»

---

1. «élimination de la vermine, ou fumigation.». Éd. de 1961, p. 658, note 94; éd. de 1985, p. 1023, note 94; dans l'édition française, p. 883, note 94, où la définition donnée est «désinfection, ou désinfection par fumigation».

2. B. Lazare, *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes*, 1982, p. 24.

## *Ouvrages cités*

*Cette liste n'est nullement ce que l'on pourrait appeler une « bibliographie du révisionnisme » mais un rappel des ouvrages cités dans le corps du texte. Les chiffres entre crochets renvoient à la page où l'ouvrage ou l'organe de presse sont cités.*

### *Presse*

Actualité juive [1115; 1357; 1360; 1785]  
L'Actualité religieuse dans le monde [1347; 1350-1]  
ADL Bulletin [787; 823; 838]  
Agence France-Presse [707; 743; 838; 933; 971-2; 1141; 1309; 1464; 1467; 1646; 1653; 1792; 1808]  
Agence télégraphique juive [1105; 1416]  
Akribeia [XLIX]  
Al-Ahram [1811]  
Al-Yom Assabeh [544]  
Altonder Nachrichten [1046]  
American Atheist [1456]  
American Commentar [1163]  
L'Anarchie [1456]  
Annales d'histoire révisionniste [488; 742; 788; 806-7; 835; 838; 841; 844; 851; 854; 912; 933; 971; 973; 983; 1007; 1010-1; 1044; 1292; 1407; 1535; 1605]  
The Annals of the American Academy of Political and Social Science [831]  
Antenne 2 [375, 707, 743, 972]  
Après-demain [837; 1110]  
L'Arche [837; 911; 1111; 1786]  
Article 31 [654; 836; 997]  
Associated Press [264; 1310]  
L'Autre Journal [702]  
Die Bauernschaft [1683]

Berliner Morgenpost [1046]  
Books and Bookmen [763; 947]  
Bulletin de l'Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen [682]  
Bulletin célinien [322; 324]  
Bulletin de l'Agence télégraphique juive [1710]  
Bulletin du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale [423, 1388]  
Cactus [1681]  
Cahiers Céline [322]  
Cahiers Lautréamont [1758]  
Le Canard enchaîné [6; 7; 10; 36; 853; 854; 1258; 1620; 1709; 1805; 1582]  
The Canadian Jewish News [736; 778; 809; 1416; 1452]  
The Chicago Tribune [932; 1090; 1528; 1706]  
Le Choc du mois [935; 1251, 1264; 1292; 1303; 1306; 1310-1; 1329; 1331; 1334; 1453; 1456; 1460-1; 1464; 1467; 1475-6; 1565: 1606-7; 1622-5; 1694; 1701, 1707, 1709; 1787-8; 1830]  
Christian News [795; 840]  
Commentary [813; 1161; 1164-5]  
Corriere della Serra [1812]  
Corse-Matin [1418]  
Le Courrier Picard [1750]  
La Croix [812; 1261; 1808; 1809; 1817; 1822]  
Daily Express [179]  
Daily Telegraph [1353; 1354; 1363; 1373; 1374; 1393; 1414]  
Le Débat [561-2]  
Défense de l'Occident [763; 1534; 1388; 1582]  
Le Déporté [1400; 1401; 1418-1419; 1564]  
Deutsche National Zeitung [1774]  
Documents [1108]  
La Documentation catholique [1162; 1163-5]  
Le Droit de Vivre [11; 35; 144; 241; 476-82; 524; 562; 701; 708; 728; 764; 799; 820; 834; 836; 1015; 1107; 1262; 1328; 1695; 1768]  
Économies et Sociétés [1477]  
L'Équipe [707; 743; 838; 972]  
Esprit [370; 427]  
Europe n° 1 [292; 295-6; 598; 728; 745; 829; 860; 889; 1099]  
L'Événement du jeudi [975; 1332; 1728; 1768; 1780; 1781; 1789; 1810; 1816]  
L'Express [211; 700; 556; 593; 837; 1544-48; 1582; 1645; 1647; 1680; 1693]  
Expressen [1374; 1459]  
Faits et Documents [1817]

Le Figaro [449; 710; 718; 729; 837; 902; 912; 923; 927; 975; 1307; 1463; 1589; 1619; 1724; 1769; 1787; 1812]  
Le Figaro-Magazine [193; 1340; 1466; 1619; 1786  
FR-3; 707; 709; 743; 838; 972; 1376]  
France-Observateur [549]  
France-Soir [253; 414; 904]  
Frankfurter Allgemeine Zeitung [1296; 1353; 1775]  
Globe-Hebdo [1725]  
Golias [1814; 1822]  
Halt [1516]  
Hamburger Abendblatt [94; 1046]  
Handelsblad NRC [306]  
Hefte von Auschwitz [144; 206-10; 223; 266; 649; 881; 1559]  
Heritage [1733]  
L'Histoire [314; 1389; 1434]  
Historama [14; 15; 62]  
Historama-Historia [1661]  
Historia [41; 42; 62; 433; 524; 728; 968; 1018; 1582; 1666; 1671]  
Historiens et géographes [370]  
Historische Tatsachen [1559]  
L'Homme Libre [1120]  
L'Humanité [35; 562; 834; 835; 901; 968; 1307; 1315]  
L'Humanité-Dimanche [1647; 1648]  
Ici et Maintenant [1793]  
L'Indépendant [594]  
Information juive [52; 708; 814; 817; 967]  
Instauration [823]  
Jewish Chronicle [179; 204; 265; 346; 369; 706; 814; 820; 930; 1800]  
Jewish Digest [1537]  
Jewish Information [189]  
The Jewish Journal [701; 811]  
The Jewish Monthly [814; 820]  
The Jewish Press [1260]  
Jewish Telegraphic Agency Bulletin [1609]  
The Jerusalem Post [815]  
Jour J, Quotidien juif [1240; 1154]  
Journal d'Israël [814]  
Le Journal du Dimanche [703]  
The Journal of Historical Review [487; 562; 724; 777; 781; 859; 875; 895; 983; 1000; 1044; 1535]  
Jüdische Pressedienst [270]  
Holocaust and Genocide Studies [992, 997; 1029]



Kol Al Arab [545; 901]  
Die Kölnische Zeitung [348]  
La Lettre Télégraphique Juive [937; 1152; 1758]  
Les Lettres françaises [1475]  
Life [522; 1715; 1741]  
Libération [18; 277; 295; 309; 372; 490-1; 604; 701; 709; 740; 836;  
892; 912; 971; 1114; 1116; 1258; 1307; 1467; 1497; 1546; 1548;  
1606; 1608; 1622-5; 1646-9; 1672; 1711; 1724; 1767; 1808-11; 1814  
Libération-Lyon; 1700]  
La Liberté de Fribourg [1162; 1163]  
La Libre Belgique [586]  
Le Libre Journal de la France courtoise [1759]  
Los Angeles Times [1507]  
Lui [676; 903]  
Maintenant le communisme [1304]  
Le Matin de Paris [152; 197; 199; 297; 382; 384; 524; 602; 700;  
835; 870-1; 945; 1016; 1583; 1389]  
Le Monde [6; 7; 11; 35-6; 38; 42; 43; 44; 57; 64; 120; 131; 134;  
140; 142; 200; 240; 241; 262; 286-7; 297; 320; 369-72; 378-9; 382;  
384; 387; 419; 430; 449; 474; 495; 524; 559; 530; 566-7; 596; 600;  
602; 603; 606; 609; 637; 673; 678-81; 688; 691; 694; 396; 699; 707-  
8; 716; 725-6; 728; 732; 743-5; 751; 760-4; 781; 800; 811; 818;  
822; 829; 837-9; 901; 918; 962; 1100; 1109; 1126; 1162-5; 1168;  
1358; 1360; 1369; 1372; 1518; 1548; 1568; 1582; 1583; 1612; 1646;  
1657; 1696; 1706; 1725; 1777; 1792; 1799; 1808; 1815; 1819;  
1836; 1843]  
Le Monde diplomatique [751; 757; 760; 762; 941]  
Le Monde Juif [134-5; 138; 146; 325; 328; 449; 452; 589; 596; 544;  
672; 691; 732; 744; 745; 834; 894; 943; 991; 1001-5; 1019; 1032;  
1038; 1040; 1041; 1042; 1105; 1172; 1189; 1309; 1753; 1754; 1784]  
La Montagne [1374; 1495; 1496; 1595; 1606; 1652; 1839]  
Münchner Anzeiger [1338]  
Nation Review [545]  
National Zeitung [151]  
National-Hebdo [1262; 1725; 1728; 1818]  
Nationalisme et République [1464]  
The New Republic [918]  
New Statesman [377-8]  
News [1516; 1517]  
Newsday [470]  
The New York Times [701; 859; 930; 1170; 1800]  
The New York Times Magazine [800]  
Newsweek [914]

Nice-Matin [1418]  
Le Nouveau Quotidien [1795; 1819; 1823; 1831]  
Le Nouvel Observateur [49; 192; 195; 211; 218; 227; 361; 549; 556,  
562; 568; 603; 700; 729; 837; 841; 898; 991; 1108; 1291; 1406;  
1440; 1546-8; 1572; 1818]  
La Nouvelle Critique [1757]  
Nouvelle Vision [1500; 1789]  
Les Nouvelles Littéraires [197; 286]  
La Nouvelle Revue Française [1755]  
Our Sunday Visitor [740; 1079]  
Le Pamphlet [1322]  
Paris-Match [1]  
Paris-Soir [669]  
Le Patriote Résistant [263; 537]  
Le Patriote Résistant du Confolentais [843]  
Les Petites Affiches lyonnaises [562]  
Playboy [903]  
Le Point [313]  
Politis [1113]  
Pravda [438; 511; 645; 676; 684; 1634]  
Présent [1116]  
Le Progrès de Lyon [152-3; 1706]  
Publishers Weekly [484]  
Quadrant [812]  
La Quinzaine Littéraire [449]  
Le Quotidien de Paris [811; 893; 900; 1117; 1307; 1467; 1623]  
Radio Courtoisie [1809]  
Radio Islam [937; 1056; 1099; 1158; 1311; 1374; 1375; 1376]  
Radio Tiers Monde [544]  
RTL [1044; 1100]  
Regards (périodique de la communauté laïque juive de Bruxelles) [816;  
858]  
Le Républicain lorrain [305]  
Revision [1118; 1257; 1475; 1518]  
Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale [623; 740; 880;  
1093]  
Revue d'histoire révisionniste [1053; 1475; 1535; 1544; 1794]  
Rivarol [63; 317; 320; 901; 902; 922; 933; 1254; 1475; 1622; 1624;  
1625; 1706; 1730; 1754; 1832; 1834; 1877]  
San Francisco Chronicle [264]  
Saskatchewan Law Review [588]  
Der Spiegel [86; 513, 875; 1051; 1467; 1617]  
State-Times, (Baton Rouge, Louisiane) [264]

Sunday Times [377]  
The Sydney Morning Herald [1803]  
Sélection du Reader's Digest [1653]  
Sceptic Magazine [1658]  
Science et vie [929]  
Le Soir [930; 1289; 1706]  
Spotlight [823]  
Der Standard [1706]  
Storia illustrata [155; 781; 1511]  
Sud-Ouest [707; 838; 972; 1335; 1661]  
Tatefa [686]  
Télé-7 Jours [563]  
Témoignage chrétien [562]  
Les Temps Modernes [11; 196; 320-1; 428; 1418; 1548; 1565]  
The Tennessean [1090]  
La Terre retrouvée [135]  
TF 1 [378; 707; 743; 838; 972; 1049]  
The Times [702]  
Tribune de Genève [289]  
La Tribune des athées [1514]  
La Tribune des Nations [810]  
Tribune juive [5; 10; 11; 35; 36; 42; 119; 815; 819; 1358; 1360; 1582; 1815]  
TV 5 [1338]  
U Ribombu [1818]  
La Vérité [1445]  
VHO Nieuwsbrief [1752]  
La Vie [842; 1347; 1390; 1394-6]  
La Vieille Taupe [842]  
Viertelsjahreshefte für Zeitgeschichte [167]  
Vanity Fair [1572; 1600; 1603; 1770]  
The Week in Germany [810]  
Die Welt [900; 1046]  
Die Woche [1654]  
Yedioth Aharonoth [6; 42; 1582]  
Yiton 77 [814, 1537]  
Die Welt am Sonntag [757]  
Die Zeit [8; 13; 43; 59; 170; 205; 305; 318; 350; 739; 1065; 1079; 1081; 1978]  
Zéro [676; 681; 975]

*Ouvrages collectifs ou anonymes*

*L'Allemagne nazie et le génocide juif*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1985. [601; 644; 734; 1381]

Amicale des anciens internés d'Oranienburg-Sachsenhausen, *Sachso*, Paris, Minuit-Plon, 1982. [305; 311; 352]

*Anatomy of the Auschwitz Death Camp*, ed. by Yisrael GUTMAN et Michael BERENBAUM, Indianapolis, Indiana University Press, published in association with the United States Holocaust Memorial Museum, 1994. [1643]

*Auschwitz vu par les SS*, Oswiecim, éd. du Musée national d'Oswiecim, 1974. [132; 643]

*Auschwitz. How Many Perished. Jews, Poles, Gypsies...*, [reprint], Cracovie, Poligrafia ITS, 1992. [1739]

*Der Babylonische Talmud* [Gittin, V, VI, Fol. 57], neu übertragen durch Lazarus Goldschmidt, Berlin, Jüdischer Verlag, 1932.

*The Babylonian Talmud* [Seder Nashim, Gittin, Fol. 57], under the editorship of Rabbi Dr. I. Epstein, London, The Soncino Press, 1936. [1661]

*Cahiers Lautréamont* (J.-J. Lefrère, 30 bis, avenue de Suffren, 75015 Paris). [1758]

*Céline. 1944-1961. Cavalier de l'Apocalypse*, Paris, Mercure de France, 1981.

«Les camps de la mort», *Historama-Historia*, numéro spécial n° 34, mars-avril 1995.

*Christ in Dachau*, Oxford, England et Maryland, Newman Press, 1952, 105 p. Il s'agit principalement de la traduction en anglais de *Stieger in Fesseln*, livre publié en allemand par Herder en 1947.

*Comment s'écrit l'Histoire [...] Les chambres à gaz ont existé*, X<sup>e</sup> Colloque de la Fraternité Edmond-Michelet (Brive, 12-14 octobre 1984), Mairie de Brive éd., 1986. [673]

*Contribution à l'histoire du KL-Auschwitz*, Oswiecim, éditions du musée national d'Oswiecim, 1968.

*The Death Camp Treblinka*, ed. by DONAT, Alexander, New York, The Holocaust Library, 1979.

*La Déportation*, Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), 1967.

*La Déportation. Le Système concentrationnaire nazi*, sous la direction de BÉDARIDA, François et GERVEREAU, L., Nanterre, BDIC, 1995. [1754]

*Directory of Holocaust Institutions*, Washington, Government Printing Office, février 1988.

Dictionnaires: Petit Larousse [216; 800; 1433]; Petit Robert [1588]; Grimm et Grimm. [693]

«Le Dossier des chambres à gaz», à propos de l'ouvrage de J.-C. Pressac, *Auschwitz, Technique and Operation of the Gas Chambers*, New York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1989, *L'Histoire*, juin 1992, p. 42-51.

«Enquête sur les chambres à gaz», *Auschwitz, la Solution finale*, Les Collections de *L'Histoire*, octobre 1998, p. 41.

*Encyclopaedia Judaica*, Cecil Roth and Geoffrey Wigoder, eds., Jérusalem, Keter, [1971-1972], 16 vol. [138; 178; 671; 1080; 1090; 1096; 1138; 1224]

*Encyclopedia of the Holocaust*, ed. by Yisrael GUTMAN, New York, MacMillan, 1990. [1084; 1094; 1097; 1224; 1384; 1400; 1432; 1599; 1639; 1878]

«De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps», *La Guerre sociale*, mai 1981. [189]

*Genocide*, (bibliographie critique) Londres, Mansell, 1988.

E. Gauss, ed., *Grundlagen zur Zeitgeschichte*, Tübingen, Grabert, 1994. [1569]

*Guide juif de France*, Migdal, 1971.

*Handschriften von Mitgliedern des Sonderkommandos, Hefte von Auschwitz*, Sonderheft (I), Verlag Staatliches Auschwitz-Museum, 1972.

*L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, 1961. [139, 473]

*Histoire pour Classes Terminales*, ABC éditions, 1983.

*Holocaust: The Obligation to Remember*, An Anthology by the Staff of *The Washington Post*, 1980.

*The Holocaust and the Neo-Nazi Mythomania*, New York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1978.

*The Holocaust and History, The Known, the Unknown, the Disputed and the Reexamined*, ed. by Michael BERENBAUM and Abraham J. PECK, published in association with the United States Holocaust Memorial Museum (Washington, D.C.) in Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 1998, XV-836 p.; 55 contributions. [XXI]

*Il y a 50 ans: le soulèvement du ghetto de Varsovie*, numéro spécial du *Monde Juif*, avril-août 1993.

*Justiz und NS-Verbrechen*, Amsterdam, University Press, 1977. [133; 138; 141; 157; 235; 336]

*KL-Auschwitz in den Augen der S.S.*, Cracovie, Verlag des Staatlichen Auschwitz-Museums, 1973, p. 135-136. [170]

Comité international de Dachau, *Konzentrationslager Dachau, 1933-1945*, 1978, 5<sup>e</sup> édition.

Collectif, *Libertaires et « ultra-gauche » contre le négationnisme*, préface de Gilles PERRAULT, Paris, Reflex, 1996. [1822]

*Mémorial de Chasseneuil*, 1989.

*Der Mord an den Juden in Zweiten Weltkrieg*, (colloque de Stuttgart, 3-5 mai 1984), ed. par JÄCKEL, Eberhard, et ROHWER, Jürgen, Stuttgart, DVA, 1985. [601; 694]

*Nationalsozialistische Massentötungen durch Giftgas*, herausgegeben von KOGON, Eugen, LANGBEIN, Hermann, RÜCKERL, Adalbert u. a., Francfort sur le Main, S. Fischer, 1983; traduit en français sous le titre *Les Chambres à gaz – Secret d'Etat*, Paris, Éd. de Minuit, 1984. [171; 524; 543; 600; 654; 680; 732; 745; 758; 990; 1021; 1092; 1097; 1390; 1398; 1401; 1878]

*Die offizielle polnische Antwort auf dem Leuchter-Bericht*, traduit du polonais en allemand par T. Rudolph et distribué par E. Zündel, 1990.

*Patterns of Prejudice, Research Report*, Londres, Institute of Jewish Affairs de Londres, en association avec le Congrès juif mondial. [838] Photographie des milices juives armées officielles, *Libération*, 14 octobre 1986, p. 56.

*Le Procès de Xavier Vallat*, présenté par ses amis, avec une préface de Marie-Madeleine Martin, Éditions du Conquistador, 1948.

«Vichy, la mémoire et l'oubli», Deuxième chaîne de la télévision française, 22 avril 1992. [1725]

*Revisionist Reprints*, Special: Simon Wiesenthal exposed issue, Truth Missions, Manhattan Beach, Summer 1984.

*Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro spécial intitulé «Le système concentrationnaire allemand (1940-1944)», juillet 1954.

*Das Rudolf Gutachten*, ed. by KAMMERER, R. et SOLMS, A., Londres, Cromwell Press, 1993. [LIV]

*Shoah* (dossier sur le film de Claude Lanzmann intitulé), *Le Nouvel Observateur*, n° 1068, 26 avril-2 mai 1985, p. 33, 74-77.

*Le Soir* du 9 février 1924 (reproduit dans *Le Soir* du 9 février 1974; sous la rubrique «Il y a 50 ans»): article décrivant les difficultés de la première exécution par le gaz. (Aux États-Unis, la première exécution par le gaz eut lieu le 8 février 1924 à la prison de Carson City (Nevada)).

*Überblick über die Axel Springer Verlag Aktionsgesellschaft*, (Statuts de S. A. Axel Springer, datés du 19 mars 1970, Registre du commerce à Essen le 22 septembre 1970; Registre du commerce à Francfort le 19 juin 1975. Tout journaliste du groupe Springer doit s'engager par écrit à participer à la promotion et à la réconciliation entre juifs et Allemands, y compris le soutien au droit à la vie du peuple israélien.

*De l'Université aux camps de concentration : témoignages strasbourgeois*, Publication de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, Les Belles Lettres, 1947. [435]

*Wahrheit und « Auschwitzlüge »*, édité par BAILER-GALANDA, Brigitte, BENZ, Wolfgang et NEUGEBAUER, Wolfgang, Vienne, Deuticke, 1995. [1746]

*Who's who in France 1989-1990* [1386]

«Wirz Monument Unveiled Today», *The Constitution*, Atlanta, May 12, 1909; voy. aussi May 13, 1909.

### *Liste alphabétique par auteur*

ADAM, Uwe Dietrich, « Les chambres à gaz », in *L'Allemagne nazie et le génocide juif*, Gallimard-Le Seuil, 1985, p. 236-261. [758]

ADAMS, M. « About Use and Misuse of the Holocaust by the State of Israël », *Jewish Chronicle*, 4 octobre 1982. [814]

ADLER, H. G., *Der Verwaltete Mensch*, Tübingen, J. C. B. Mohr, 1974. [138]

AITKEN, Jessie, *Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson*; [429; 433; 725; 870; 867; 871; 1044]

*Album (L') d'Auschwitz* [1980, 1981], voy. à P. Hellman. [178; 435; 449; 494; 500; 573; 589; 600; 639; 640; 648; 743; 776; 989; 1209; 1214; 1238; 1243; 1244; 1336; 1449; 1713]

ALCAN, Louise, *Sans armes et sans bagages*, Limoges, ca 1947.

AMOUROUX, Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, Paris, éd. Robert Laffont, 10 tomes (1980-1990). [721; 735; 855; 902; 1265; 1431]

AMOUROUX, Henri, « La Modification de la loi sur la liberté de la presse. Mise en garde à Michel Rocard et à quelques autres... », *Le Figaro-Magazine*, 5 mai 1990, p. 81-82. [1466]

AMOUROUX, Henri, « Nuremberg vu du côté droit », *Le Figaro littéraire*, 15 mars 1992, p. 36. [1466-1467]

ANDERSON, J., « The Twins of Auschwitz », *Parade Magazine*, Colorado Springs, 2 septembre 1984, p. 2-7. [636]

ARENDR, Hannah, *The Origins of Totalitarianism*, Cleveland and New York, Meridian Books, 1958 (1951) [XXXIX]

ARNDT, Ino, et SCHEFFLER, Wolfgang, « Organisiertes Massenmord an Juden in NS-Vernichtungslagern », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, avril 1976, p. 105-135; avant-propos de M. Broszat, p. 105-112. [56; 171]

ARON, Robert, *Histoire de l'Épuration*, tome I, Paris, Fayard, 1967. [1279]

ARON, Raymond, *Le Spectateur engagé*, Paris, Julliard, 1981. [1591]

ARON, Raymond, *Mémoires*, Paris, Julliard, 1983. [1646]

ARONEANU, Émile, *Camps de concentration*, préface de Jacques Billiet, directeur du Service [français] d'information des crimes de guerre, Office français d'édition, 1946. [1216]

M. ASCIONE, voy. I. ZAJDEL.

ASCOT, Roger, DRAÏ, Raphaël, HALTER, Marek, LÉVY, Bernard-Henri, SORMAN, Guy, STEG, A. et WEILL, P., «Être juif», *Le Figaro-Magazine*, 6 mai 1989, p. 121-124, 126, 128, 130, 132. [1423]

AYNAT, Enrique, *El holocausto a debate. Respuesta a César Vidal*, Valencia, 1995. [1656]

AZÉMA, Jean-Pierre, *De Munich à la Libération*, Paris, Le Seuil, 1979. [230]

BARBAS, J.-C., *Philippe Pétain, Discours aux Français, 17 juin 1940 - 20 août 1944*, Paris, Albin Michel, 1989. [1415]

BARDÈCHE, Maurice, *Nuremberg ou la Terre promise*, Paris, Les Sept Couleurs, 1948. [586: 822; 922; 1582; 1783]

BARDÈCHE, Maurice, *Nuremberg II ou les Faux Monnayeurs*, Paris, Les Sept Couleurs, 1950. [1582]

BARNES, Harry Elmer, «The Public Stake in Revisionism», *Rampart, Journal of Individualist Thought*, 3, 2, été 1967, p. 19-41.

BAUER, Yehuda, assisté de Nili KEREN, *A History of Holocaust*, Jerusalem, Institute of Contemporary Jewry, Université hébraïque de Jérusalem, Franklin Watts Publ., Toronto, 1982. [1092]

BAUER, Yehuda, «Auschwitz and the Poles. Fighting the distortions», *The Jerusalem Post*, 22 septembre 1989. [1736]

BAUER, Yehuda, [à propos de la "conférence de Wannsee"], *The Canadian Jewish News*, 20 January 1992, p. 8. [1613; 1638]

BAYNAC, Jacques et FRESCO, Nadine, «Comment s'en débarrasser ?», *Le Monde*, 18 juin 1987, p. 2. [XVIII; 709]

BAYNAC, Jacques, articles dans *Le Nouveau Quotidien*, 2 septembre 1996, p. 16, et 3 septembre 1996, p. 14. [XVIII; 1799]

BAYNAC, Jacques, *La Révolution gorbatchévienne, essai d'analyse historique et politique*, Paris, Gallimard, 1988. [1819]

BAYNAC, Jacques, *La Terre sous Lénine: 1917-1924*, Paris, Le Sagittaire, 1975. [1819]

BAYNAC, Jacques, *Mai retrouvé: contribution à l'histoire du mouvement révolutionnaire du 3 mai au 16 juin 1968*, Paris, R. Laffont, 1978. [1819]

BAYNAC, Jacques, *Les Socialistes révolutionnaires russes (1881-1917)*, Paris, R. Laffont, 1979. [1819]

BAYNAC, Jacques, *Ravachol et ses compagnons*, Paris, Le Chêne, 1976. [1819]



S. de BEAUVOIR, *La Cérémonie des adieux*, Gallimard, 1982. [321]

BÉDARIDA, François, «Le Crime et l'Histoire», *Le Monde*, 22 juillet 1990, p. 7. [1405]

BÉDARIDA, François, *Le nazisme et le génocide. Histoire et enjeux*, Paris, Nathan, 1989. [1379]

BEN ABRAHAM, A., «Le Pacte communautaire», *Tribune juive*, 25 mai-1<sup>er</sup> juin 1995, p. 15. [1712]

BENOIST-MÉCHIN, Jacques, *Histoire de l'armée allemande*, Paris, Albin Michel, 6 vol., 1966. [902]

BEN-YEHUDA, N., *Political Assassination by Jews, A Rhetorical Device for Justice*, New York, State University of New York Press, 1993. [1705]

BERBEN, P., *Histoire du camp de concentration de Dachau (1933-1945)*, Bruxelles, Comité international de Dachau, 1968. [1079-1080]

BERCÉ, Yves-Marie, *Le Chaudron et la lancette, Croyances populaires et médecine préventive (1798-1830)*, Presses de la Renaissance, 1984, Annexe 4, ("Les horreurs d'Andersonville"): p. 321-326. [572-85]

BERENBAUM, Michael, *The World Must Know. The History of the Holocaust as told in the United States Holocaust Memorial Museum*, Boston, Little, 1993. [1607; 1638; 1669]

BERGERON, C., *Le Régime de Vichy à travers l'affiche, 1940-1944*, mémoire de maîtrise 1989-1990, Université Blaise-Pascal, Département d'histoire. [1415]

BERNSTEIN, R., compte rendu de Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers*, dans *The New York Times*, 18 décembre 1989, (section C, p. 11, 14). [1170-1171; 1238]

BILLIET, Jacques, *Documents pour servir à l'histoire de la guerre. Camps de concentration*, Office français d'édition, 1945. [1731]

BILLIG, Joseph, «Le Cas du SS-Obersturmführer Kurt Lischka», *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1974. [691; 970]

BILLIG, Joseph, *La Solution finale de la question juive*, Paris, Centre de documentation juive contemporaine, 1977. [146, 691]

BISHOP, J. A., *F. D. Roosevelt's Last Year (April 1944-April 1945)*, Londres, Hart-Davis-McGibbon, 1975. [1442]

BLUMENKRANZ, B., «L'Holocauste dans l'enseignement public en France», *Sens*, décembre 1986, p. 323-329. [819]

BOCARD, Béatrice, «La Shoah, de la réalité aux shows. Face aux récits des déportés, l'indécente mise en scène de leurs libérateurs», *Libération*, 18 décembre 1995, p. 41. [XL]

BOEHLKE, Hans-Kurt, *Friedhofsbauten*, Munich, Callwey Verlag, 1974. [1206]

- BOISDEFEU, Jean-Marie, «De Gaulle et le génocide des juifs. Le général était-il "révisionniste" ?», *Akribeia*, 3, octobre 1998, p. 241-245. [1891]
- BOLLACK, Mayotte, *La Raison de Lucrèce*, Paris, éditions de Minuit, 1978 (compte rendu de Christian DELACAMPAGNE, «Restaurer Lucrèce. Une rude leçon de lecture. Une histoire de contresens», *Le Monde*, 24 mars 1978, p. 20). [474]
- BONET, G., [contre les révisionnistes en général et Henri Roques en particulier], *L'Indépendant*, 29 mai 1986, p. 3. [594]
- BORWICZ, Michel, «Journaux publiés à titre posthume», *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, janvier 1962, p. 93. [880]
- DE BOUARD, Michel, Entretien, *Ouest-France*, 2-3 août 1986. [610; 6123-624; 740-741; 821; 1044; 1093; 1390]
- BOUFLET, Joachim, *Edith Stein, philosophe crucifiée*, Paris, Presses de la Renaissance, 1998. [1883-1884]
- BOUKARA, Phillippe, «French Jewish Leadership during the Holocaust», (compte rendu de Richard Cohen: *The Burden of Conscience, French Jewish Leadership during the Holocaust*), *Patterns of Prejudice*, 1988, 1, p. 50. [1425; 1593]
- BOWER, Tom, *Blind Eye to Murder. Britain, America & The Purging of Nazi Germany – A Pledge Betrayed*, Londres, Granada, 1981.
- BRASILLACH, Robert, article dans *Je suis partout*, 25 sept. 1942, in *Œuvres complètes*, Paris, Club de l'honnête homme, 1964, XII, p. 481. [1370]
- BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949, 2 vol. [1716]
- BRAUDEL, Fernand, *Grammaire des civilisations*, Paris, 1963. [1716]
- BRAYARD, Florent, *Comment l'idée vint à M. Rassinier*, Paris, Fayard, 1996. [1745]
- BRIGNEAU, François, «Le long calvaire du professeur Faurisson», *National-Hebdo*, 15 février 1990. [1262]
- BRIGNEAU, François, *Mais qui est donc le Professeur Faurisson ?*, Publications F.B., 1992. [1535; 1815]
- BRIGNEAU, François, «Le samizdat de Garaudy», *National-Hebdo*, 16 mai 1996. [1811]
- BRODER, Henryk M., «Das Shoah-Business», *Der Spiegel*, 19 April 1993, p. 249, 256. [1541]
- BROSZAT, Martin, *Der Staat Hitlers*, Munich, dtv, 1970; traduction: *L'État hitlérien*, Paris, Fayard, 1986. [601]
- BROSZAT, Martin, «Hitler und die Genesis der "Endlösung" (Aus Anlass der Thesen v. David Irving)», *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 4. 1977, p. 735-775. [146]

- BROSZAT, Martin, «Keine Vergasung in Dachau », *Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16. [8-9]
- BROWNING, Christopher, «A Reply to Martin Broszat Regarding the Origins of the Final Solution», *The Simon Wiesenthal Center Annual*, 1984, p. 124. [988]
- BROWNING, Christopher, *Fateful Months: Essays on the Emergence of the Final Solution*, New York, Holmes and Meier, 1985. [766; 1442]
- BROWNING, Christopher, «The Revised Hilberg», *Simon Wiesenthal Center Annual*, 1986, p. 294. [766]
- BROWNING, Christopher, «Historians, Hitler and the Holocaust», Pacific University, Forest Grove, Oregon, mars 1987. [988]
- BROWNING, Christopher, *Ordinary Men; Reserve Police Battalion 101 and the Final Solution in Poland*, HarperCollins Publishers, 1993. [1573; 1599; 1602]
- BRUGIONI, Dino A. et POIRIER, Robert G., *The Holocaust Revisited: A Retrospective Analysis of the Auschwitz-Birkenau Extermination Complex*, CIA, National Technical Information Service, Washington, 1979. [646, 1199]
- BUCKLEY, William K., voy. LUCE, Stephen L.
- BUECHNER, H. A., *Dachau. The Hour of the Avenger. An Eyewitness Account*, Metairie, (Louisiane), Thunderbird Press, 1986. [711]
- BURG, Joseph G., *Maidanek in alle Ewigkeit ?* Munich, Ederer Verlag, 1979. [268; 363]
- BURG, Joseph G., *J'Accuse*, Munich, Ederer Verlag, 1980. [269]
- BURNIER, Michel-Antoine et ROMANE, Cécile, *Le Secret de l'abbé Pierre*, Paris, Mille et Une Nuits, 1996. [1812]
- BUSH, George, déclaration citée dans *Spotlight*, 25 avril 1983, p. 20. [823]
- BUTLER, Rupert, *The Black Angels*, Londres, Hamlyn, 1978. [663]
- BUTLER, Rupert, *Hand of Steel*, Londres, Hamlyn, 1980. [663]
- BUTLER, Rupert, *Gestapo*, Londres, Hamlyn, 1981. [663]
- BUTLER, Rupert, *Legions of Death*, London, Hamlyn, 1983. [663; 667-668; 1638]
- BUTZ, Arthur R., *The Hoax of the Twentieth Century. The Case against the presumed extermination of the Jews*, Newport, The Noon-tide Press, [P.O. Box 2739, Newport Beach, California 92659, USA], 3<sup>e</sup> édition, 1979. [XLII; 124; 144; 157; 175; 182; 189; 254; 428; 684; 781; 784; 915; 959; 962; 994; 1058; 1452; 1611]
- BUTZ, Arthur R., «Context and Perspective in the 'Holocaust' Controversy», *The Journal of Historical Review*, hiver 1982, p. 371-405; reproduit dans BUTZ, *The Hoax of the Twentieth Century*, p. 335-369 à partir de la sixième édition, 1983. Traduit en français: «Contexte his-

torique et perspective d'ensemble dans la controverse sur l'"Holocauste"», *Revue d'histoire révisionniste*, n° 2, août-octobre 1990, p. 87-137. [886]

BUTZ, Arthur R., recension de *Why Did the Heavens not Darken ? The "Final Solution" in History*, by Arno J. Mayer, *The Journal of Historical Review*, Fall 1989, p. 369-370. [1737]

BUTZ, Arthur R., «Some Thoughts on Pressac's Opus. A Response to a Major Critique of Holocaust Revisionism», *The Journal of Historical Review*, May-June 1993, p. 23-37. [1737]

CAMON, F., «Chimie. Levi, la mort», *Libération*, 13 avril 1987, p. 29. [1527]

CARR, J. D., *La Vie de Sir Arthur Conan Doyle*, Paris, Robert Laffont, 1958. [573]

CARTUS, F. E., [pseud.] «Vatican II and the Jews», *Commentary*, New York, janvier 1965, vol. 39, n° 1, p. 19-29. [1163]

CASTEX, Michel, *Un mensonge gros comme le siècle*, Paris, Albin Michel, 1990. [XXIII; 1141; 1260]

CÉLINE, Louis-Ferdinand, *Bagatelles pour un massacre* (1937), Paris, Denoël, 30<sup>e</sup> édition. [1549]

CÉLINE, Louis-Ferdinand, *L'École des cadavres*, (1938), Paris, Denoël, 19<sup>e</sup> éd. [127; 129, 1549]

CÉLINE, Louis-Ferdinand, *Les Beaux Draps*, Paris, Denoël, 1941.

CÉLINE, Louis-Ferdinand, *Lettres à Albert Paraz, 1947-1957*, édition établie et annotée par Jean-Paul Louis, Paris, Gallimard, 1980. [322]

CHAIROFF, Patrice, *Dossier néo-nazisme*, préface de Beate Klarsfeld, Paris, Ramsay, 1977. [764]

CHAIROFF, Patrice, «A propos de la mort de François Duprat», *Le Monde*, 26 avril 1978, p. 9. [764]

CHAUMONT, J.-M., *Autour d'Auschwitz*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1991. [1666]

CHOMSKY, Noam, [entretien], *Libération*, 23 décembre 1980, p. 3.

CHOMSKY, Noam, [entretien], *Le Monde*, 24 décembre 1980, p. 10.

CHOUMOFF, Pierre-Serge, *Les Assassinats par gaz à Mauthausen et Gusen, camps de concentration nazis en territoire autrichien*, Paris, Amicale des déportés de Mauthausen, 1987. [1093; 1097]

CHOUMOFF, Pierre-Serge, "Les assassinats par gaz à Mauthausen et Gusen", *Le Monde juif*, juillet-septembre 1986, p. 104-137. [1093]

CHOUMOFF, Pierre-Serge, *Les Chambres à gaz de Mauthausen. (La vérité historique, rétablie par P.S. Choumoff, à la demande de l'Amicale de Mauthausen)*, Paris, Association des anciens détenus de Mauthausen, 1972. [158; 341; 623; 1091; 1096]

CHRISTOPHERSEN, Thies, «Die Auschwitz-Lüge», *Kritik*, n° 23, p. 14-32. [152; 344; 500]

- CHURCHILL, Winston, déclaration, 15 décembre 1944, Hansard, p. 1483-1486. [1727]
- CLAVEL, Bernard, *Lettre à un képi blanc*, Paris, Robert Laffont, 1975. [1705]
- CLING, Maurice, compte rendu de Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz*, *Le Monde Juif*, janvier-avril 1996, p. 192-196. [1753]
- COHEN, Richard, *The Burden of Conscience, French Jewish Leadership during the Holocaust*, Bloomington, Indiana University Press, 1987. [1425]
- COHN-BENDIT, Jean-Gabriel, DELCROIX, Éric, KARNOOUIH, Claude, MONTEIL, Vincent, TRISTANI, Jean-Louis, *Intolérable intolérance*, Paris, La Différence, 1981. [1534]
- COLETTI, Guillermo, «The Taming of Holocaust Revisionism», 13 novembre 1998, Anti-Censorship News Agency, Internet. [L]
- COLLETTI, Enzo, *La Germania Nazista*, Turin, Einaudi, 1962. [149]
- CONAN, Éric, «Auschwitz: la mémoire du mal», *L'Express*, 19-25 janvier 1995, p. 54-60, 62, 64-65, 68-69. [XV; 1648]
- COUNTESS, Robert H., «Le Sergent John Woods, bourreau de Nuremberg», *Revue d'histoire révisionniste*, n° 3, novembre 1990, p. 59-64. [1671]
- COURTOIS, Stéphane et RAYSKI, Adam, *Qui savait quoi ? L'extermination des juifs 1941-1945*, Paris, La Découverte, 1987.
- CRUM, Bartley C., *Behind the Silken Curtain*, New York, Shimon & Schuster, 1947. [XXXVII]
- CUFF, J. H., «War and merchandising», *The Globe and Mail*, Toronto, 17 November 1988, p. A.18. [1539]
- CZECH, Danuta, *Kalendarium der Ereignisse des Konzentrationslagers Auschwitz-Birkenau 1939-1945*, Rowohlt, Hambourg, 1989. [541; 1185]
- DAMON, D., article sur le musée de l'Holocauste de Detroit, *Wall Street Journal*, 12 juillet, 1985, p. 20. [815]
- DARQUIERDE PELLEPOIX, Louis, entretien, *L'Express*, 28 octobre 1978.
- DAWIDOWICZ, Lucy S., *The War Against the Jews, 1933-1945*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1975. [622; 1096-1097]
- DAWIDOWICZ, Lucy S., *A Holocaust Reader*, New York, Behrman House, 1976. [XVIII]
- DE JONG, Louis, «Die Niederlande und Auschwitz», *Viertelsjahrshefte für Zeitgeschichte*, Munich, 1969, p. 1-16. [167]
- DECAUX, Alain, *L'Histoire en question-2*, Paris, Librairie académique Perrin, 1983. [569]
- DECAUX, Alain, «Rommel choisit sa mort», *Historia*, mars 1978, p. 25-35. [1653]

- L. DEGRELLE, *Lettre au Pape à propos d'Auschwitz*, Paris, Polémiques, 1992 (Mercure diffusion: 10 rue des Pyramides, 75001). [283]
- L. DEGRELLE, *Campaign in Russia: The Waffen SS on the Eastern Front*, Institute for Historical Review, Newport, Californie, 1985 (traduction de *Campagne de Russie*). [561]
- DELATTRE, L., «Le "chasseur de nazis" Simon Wiesenthal est critiqué aux États-Unis et en Israël», *Le Monde*, 11-12 février 1996, p. 3.
- DELAUNAY, Jacques, «Historique de l'univers concentrationnaire», *Le Figaro*, 6 mai 1985, p. 5. [553]
- DELCROIX, Éric, *La Police de la pensée contre le révisionnisme. Du jugement de Nuremberg à la loi Fabius-Gayssot*, Diffusion RHR (BP 122, 92704 Colombes Cedex), 1994. [1621-1622; 1782; 1793]
- DELCROIX, Éric, «Un séquestre pour l'éternité ?», *RHR* n° 3, p. 33-43. [1794]
- DELPECH, François, «La persécution nazie et l'attitude de Vichy», *Historiens et géographes*, mai-juin 1979, p. 591-635. [370]
- DEROGY, Jacques, «Mengele en enfer», *L'Express*, 21-27 juin 1985, p. 52, 53, 54, 57, 58. [556]
- DESTHOMAS, Daniel, «Le Renard du désert», *La Montagne*, 4 juin 1994, p. 13. [1652]
- DESTHOMAS, Daniel, «De l'existence des chambres à gaz», *La Montagne*, 12 avril 1995, p. 14. [1654]
- DEUTSCHKRONN, Inge, *Bonn et Jérusalem*, Paris, Denoël, 1973.
- DEVEREAUX, E., «Élie Wiesel», *Publishers Weekly*, 6 avril 1992, p. 40. [1529]
- DEWAN, G., voy. Hilberg. [785]
- DIAMOND, D., voy. SUZMAN, A.
- DION, J. «Un militant de la mémoire» [Klarsfeld], *L'Humanité-Dimanche*, 26 janvier 1995, p. 40. [1648]
- DIWALD, Hellmut, *Geschichte der Deutschen*, Berlin, Propyläen Verlag, 1978. [188; 740]
- DOBKOWSKI, M. N., «German Reunification: a Jewish View», *Martyrdom and Resistance*, New York, International Society for Yad Vashem, Sept.-Oct. 1990, p. 4. [1541]
- DRACHLINE, P., «Le Moraliste du chaos», *Le Monde*, 13 février 1987, p. 15. [673]
- DRIMMER, F., *Until You Are Dead. The Book of Executions in America*, Citadel Press Book, 1990. [1581]
- DUPRAT, François, «Le mystère des chambres à gaz», *Défense de l'Occident*, juin 1967, p. 30-33. [763]
- DWORK, Debórah, voy. VAN PELT, Robert-Jan.

EBAN, Abba, narrateur du film en neuf épisodes, *Heritage: Civilization and the Jews*, 1985. [544]

EDELMAN, M., A propos du ghetto de Varsovie, *Libération*, 18 avril 1988, p. 27. [1497]

EHRENBURG, Ilya, voy. GROSSMAN, Vassili

EISENHOWER, Dwight David, *Crusade in Europe*, New York, Doubleday, 1948. [1844]

ENZENSBERGER, Hans-Magnus, *Politik und Verbrechen*, Frankfurt, Suhrkamp Verlag, 1964 (trad. franç. *Politique et crime*, Paris, Gallimard, 1967). [1718]

ERRERA, Roger, «La déportation comme best-seller», *Esprit*, décembre 1969, p. 918-921. [1726]

ESNAULT, G., *Dictionnaire des argots*, Paris, Larousse, 1965. [128]

FAURE, Edgar, *Mémoires II*, Paris, Plon, 1984.

FAURISSON, Robert, *A-t-on lu Rimbaud ?* Paris, La Vieille Taupe, 2<sup>e</sup> éd. 1991. [1311; 1314; 1755]

FAURISSON, Robert, *Les Friponneries de G. Wellers*, texte inédit. [1032; 1042]

FAURISSON, Robert, *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*, Paris, La Vieille Taupe, 1981. [9; 229; 354; 369; 383; 386; 387; 450; 492; 518; 553; 625; 676; 829; 865; 908; 1036; 1043; 1066; 1082; 1191; 1384]

FAURISSON, Robert, *Réponse à Jean-Claude Pressac*, Paris, diffusion RHR. [1605; 626; 1651; 1675; 1679; 1683; 1691; 1792]

FAURISSON, Robert, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, Paris, La Vieille Taupe, 1<sup>re</sup> éd., 1982; 2<sup>e</sup> édition augmentée. [335; 829; 894; 898; 940; 1044; 1082; 1177; 1203; 1237; 1385; 1534; 1558]

FAYE, Jean-Pierre, «Face à l'insanité massive. Chomsky contre Faurisson ?», *Les Nouvelles littéraires*, 25 décembre 1980-8 janvier 1981. [286]

FELDERER, Ditlieb, *Bible Researcher: Revisionist History*, Täby, manuscrit, octobre 1979. [671]

FELDMANN, Christian, *Edith Stein, juive, athée, moniale*, traduit de l'allemand par Yvan Mudry, Paris, éd. Saint-Augustin, 1998. [1884]

FÉNELON, Fania, *Sursis pour l'orchestre*, Paris, Stock, 1976. [633; 1236]

FILIPPI, Charles, «Les raisons d'un silence», *Rivarol*, 11 février 1983, p. 9. [1254]

FINKIELKRAUT, Alain, *L'Avenir d'une négation*, Paris, Le Seuil, 1981.

FINKIELKRAUT, Alain, «Le cas Lanzmann», *Le Nouvel Observateur*, 31 janvier 1991, p. 118. [1291]

FINKIELKRAUT, Alain, «M<sup>fr</sup> Stepinac et les deux douleurs de l'Europe», *Le Monde*, 7 octobre 1998, p. 14. [1879]

FLEMING, Gerald, «Engineers of Death», *The New York Times*, 18 juillet 1993, p. E19. [1801]

FLEMING, Gerald, «Protokolle des Todes», *Der Spiegel*, 40, 4 octobre 1993, p. 151, 156, 160, 162. [1801]

FLEMING, Gerald, *Hitler and the Final Solution*, University of California Press, 1984. [1800]

FLEMING, Gerald, *Hitler und die Endlösung*, Munich, Limes Verlag, 1982. [1800]

FLEMING, Gerald, VAN PELT, Robert-Jan, *Blueprints of Genocide*, Texte adapté de l'émission américaine, Nova Show # 2204 du 7 février 1995, Journal Graphics, POBox 2222, South Easton, MA 02375, USA, WGBH Educational Foundation, 1995, 8 p. *Blueprints of Genocide*, Texte adapté de l'émission diffusée le 9 mai, Londres, Mariette Jackson, Acting Publishing Manager, Broadcasting Support Service, 252 Western Avenue, London W3 6XJ, Royaume Uni, 1994, 26 p. + 6 p. [1802-1803]

FONTENELLE, *Histoire des Oracles*. [1717]

FONTETIE, François de, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982. [416]

FRANK, Anne, *Journal d'Anne Frank* [Het Achterhuis], traduit du hollandais par T. Caren et S. Lombard, Paris, Calmann-Lévy, 1950. [66; 87; 90; 117; 118; 126; 215; 218; 428; 499; 562; 856; 857; 894; 1313; 1366; 1390; 1534; 1551; 1656; 1805; 1843]

— *Journal*; Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie, *De Dagboeken van Anne Frank*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 1986.

— Niederländisches Staatliches Institut für Kriegsdokumentation, *Die Tagebücher der Anne Frank*, Francfort, S. Fischer Verlag, 1988.

— Institut national néerlandais pour la documentation de guerre, *Les Journaux d'Anne Frank*, Calmann-Lévy, 1989.

— The Netherlands State Institute for War Documentation, *The Diary of Anne Frank. The Critical Edition*, Doubleday, New York, 1989.

FRANK, Anne, *Livre des Contes*, manuscrit. [1656]

FRÉJAFON, G. L., *Bergen-Belsen*, préface de Louis Martin-Chauffier, Paris, Librairie Valois, 1945. [878]

FRESCO, Nadine, voy. BAYNAC, Jacques et FRESCO, Nadine.

FREY, Gerhard, éd., *Prominente ohne Maske*, Munich, Fz-Verlag, 1984. [1046]

FRIEDLÄNDER, Säül, «Le Mystère de Kurt Gerstein», *Midstream*, May 1967. [571]

FRIEDLÄNDER, Säül, *Kurt Gerstein ou l'ambiguïté du bien*. Tournai, Casterman, 1967, postface par Léon Poliakov. [421, 659]



- FROSSARD, André, *Excusez-moi d'être français*, Paris, Fayard, 1992. [1590]
- GABEL, Joseph, *Réflexions sur l'avenir des juifs*, Paris, Klincksieck, 1987. [762]
- GALLUS, C., « Une pandémie qui a fait trois fois plus de victimes que la guerre de 1914-1918 » [grippe espagnole], *Le Monde*, 31 décembre 1997, p. 17. [XXXIII]
- GANDEBEUF, J., « Les fantômes d'Andersonville. Il y a 115 ans, un Suisse allemand émigré en Amérique inventait le camp d'extermination », *Le Républicain Lorrain*, 30 novembre 1980. [573]
- GARAUDY, Roger, *Le Communisme et la morale*, Paris, éditions sociales, 1948. [1822]
- GARAUDY, Roger, *Parole d'homme*, Paris, Laffont, 1978. [1822]
- GARAUDY, Roger, LELONG, père Michel, MATHIOT, pasteur Étienne, « Après les massacres du Liban. Le sens de l'agression israélienne », *Le Monde*, 17 juin 1982, p. 12. [1808]
- GARAUDY, Roger, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, Paris, La Vieille Taupe, n° 2, hiver 1995.
- GARAUDY, Roger, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, Paris, samiszdat Roger Garaudy, 1996. [1760; 1792; 1804; 1806; 1809; 1811; 1817; 1821; 1836]
- GARAUDY, Roger, *Droit de réponse. Réponse au lynchage médiatique de l'abbé Pierre et de Roger Garaudy* (samizdat R. Garaudy), juin 1996. [1822]
- GARLINSKI, Joseph, *Volontaire pour Auschwitz*, Paris, Elsevir, 1976. [636]
- GAULLE, Charles de, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 3 vol., 1954-1959. [1844]
- GENESTAR, Alain, « A propos de Touvier », *Le Journal du Dimanche*, 20 mars 1994, p. 1. [1586]
- GENET, Jean, *L'Ennemi déclaré*, Paris, Gallimard, 1991. [p. I]
- GILBERT, G. M., *Nuremberg Diary*, 1947, Signet Book, 1961, [XXX; 665]
- GILBERT, Martin, *Final Journey, The Fate of the Jews in Nazi Europa*, New York, Mayflower Books, 1979. [655]
- GILBERT, Martin, *Auschwitz and the Allies*, Londres, Michael Joseph, 1981. [656]
- GILBERT, Martin, *The Holocaust, the Jewish Tragedy*, Londres, Collins, 1986. [656]
- GIROUD, Françoise, « Coup de pied dans un nid de serpents », *Le Nouvel Observateur*, 4 mai 1984, p. 49. [568]
- GLYNN, Martin H., « The Crucifixion of Jews Must stop ! », *The American Hebrew*, 31 octobre 1919. [XVIII]

GOLDHAGEN, Daniel Jonah, «False Witness», *The New Republic*, 17 avril 1989, p. 39-44. [918]

GOLDHAGEN, Daniel Jonah, *Hitler's Willing Executioners*, Londres, Little, Brown & Co., 1996 (trad. française: *Les Bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, Paris, Le Seuil, 1997). [1798; 1844]

GOLDHAGEN, Daniel Jonah, entretien, *Profil*, 9 septembre 1996. [1798]

GOLDMANN, Nahum, entretien «Nahum Goldmann: au nom d'Israël», *Le Nouvel Observateur*, numéro 624, 25 au 29 octobre 1976, p. 120, 121, 122, 125, 128, 136, 141, 149, 157. [49; 361-362; 324]

GOLDMANN, Nahum, *Le Paradoxe juif*, conversation en français avec Léon Abramowicz, Paris, Stock, 1976. [XIII; 49; 808; 891; 1773]

[GOLDMANN, Nahum] «Profil Nahum Goldmann», une émission proposée par Jean-François Chauvel, TF 1, 18 août 1981, 22 h. [503; 545; 809; 891]

GÖRLITZ, Walter, *Le Maréchal Keitel: souvenirs, lettres, documents*, tr. de R. Moreigne, Paris, Fayard, 1963. [14]

GOTOVITCH, José, «[compte rendu du colloque de la Sorbonne sur] l'Allemagne nazie et l'extermination des juifs», *Bulletin du Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale*, subventionné par le Ministère de l'Éducation Nationale (Belgique), n° 12, décembre 1982, p. 8-9. [817]

GOTTFARSTEIN, J., *L'École du meurtre*, Paris, La Presse française et étrangère, Oreste Zeluck, 1946. [267]

GRAF, Jürgen, *Der Holocaust auf dem Prüfstand*, Bâle, Guideon Burg Verlag, 1992. [1526; 1752]

GRAF, Jürgen, *Der Holocaust-Schwindel, Vom Werden und Vergehen des Jahrhundertbetrug*, Bâle, Guideon Burg Verlag, 1993, préface de R. Faurisson, p. IV-XIV. [1481-1492]

GRAY, Martin, *Au nom de tous les miens*, «Récit recueilli par Max GALLO», Paris, Robert Laffont, 1971. [355-7; 523; 608; 818; 1224; 1400]

GREILSAMER, Laurent, «La Leçon Touvier», *Le Monde*, 21 avril 1994, p. 1 et 14. [1596]

GREILSAMER, Laurent, «Un chercheur amateur révèle la machinerie des crématoires d'Auschwitz. Les plans de la mort», *Le Monde*, 26-27 septembre 1993, p. 7 à propos d'un ouvrage de Jean-Claude Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz*.

GRENIER, Fernand, *C'était ainsi (1940-1945)*, Paris, Éditions sociales, 1970. [1082]

- GRINGAUZ, S., «Some Methodological Problems in the Study of the Ghetto», *Jewish Social Studies*, XII, New York, 1950, p. 65. [XXVIII]
- GROSSMAN, Vassili S., *L'Enfer de Treblinka*, Paris, Arthaud, 1945, rééd. 1966. [1726]
- GROSSMAN, Vassili S. et EHRENBURG, Ilya G., *Le Livre noir*, Paris, Solin-Actes Sud, 1995. [1725]
- GROSSMANN, Esther, Lettre à la rédaction, *Die Realschule*, Hanovre, n° 11, nov. 1980, p. 678. [611]
- GROTUM, Thomas et PARCER, Jan, «Computer-aided Analysis of the Death Book Entries», *Sterbebücher von Auschwitz. Death Books from Auschwitz. Księgi zgonow z Auschwitz*, herausgegeben vom Staatlichen Museum Auschwitz-Birkenau, 3 vol., Munich, Saur Verlag, 1995. [1736]
- GRYNBERG, A., «Une découverte récente: le fonds d'archives de la Commission des Camps (1941-1943)», *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1988, p. 108-18. [1429]
- GUILLAUME, Pierre, *Droit et histoire*, Paris, La Vieille Taupe, 1986. [599; 606; 983; 1228]
- GUILLAUME, Pierre, «Révisionnisme : déconstruire un délire» *Nationalisme et République*, 1<sup>er</sup> juin 1992. [1464]
- GUILLEBAUD, Jean-Claude, «Roumanie. Ces morts disparus», *Le Nouvel Observateur*, 8 février 1990. [1046]
- GUILLOIN, Claude et LE BONNIEC, Yves, *Suicide, mode d'emploi*, Paris, Alain Moreau, 1982. [563]
- GUILLOT-MUÑOZ, A., RODRÍGUEZ, A. et CARADEC, François, *Lautréamont à Montevideo*, édité par *La Quinzaine littéraire*, 1972. [1758]
- GUN, N. E., *The Day of the Americans*, New York, Fleet, 1966. [1081]
- GUTMAN, Yisrael, *The Jews of Warsaw 1939-1943. Ghetto, Underground, Revolt*, Translated from the Hebrew by Ina FRIEDMAN, Bloomington, Indiana University Press, 1982.
- GUTTMANN, B., *Schattenriss einer Generation 1888-1919*, Stuttgart, K. F. Koehler, 1950. [1296; 1354; 1363]
- HAFT, Cynthia, *The Theme of Nazi Concentration Camps in French Literature*, La Haye et Paris, Mouton, 1969.
- HAFT, Cynthia, «Ecrire la déportation. Le sensationnel, avilissement du tragique», *Le Monde*, 25 février 1972. [678]
- HALTER, Marek, *La Mémoire d'Abraham*, Paris, Laffont, 1983 [608]
- HARRIS, André et SÉDOUY, Alain de, *Voyage à l'intérieur du Parti Communiste Français*, Paris, Le Seuil, 1974. [650]

- HARRIS, André et DE SÉDOUY, Alain, *Juifs et Français*, Paris, Grasset, 1979. [1648]
- HÄRTLE, H., « "Holocaust" und Keine Ende », *Klüter Blätter*, décembre 1982, p. 28. [887]
- HARWOOD, Richard (R. Verrall), *Did Six Million Really Die ?* Londres, Historical Review Press, 1974. [523; 763-4; 770; 778; 786; 887; 947; 966; 1033; 1063; 1081; 1452]
- HAVET, Louis, *Manuel de critique verbale*, Paris, Hachette, 1911. [473]
- HELFGOTT, B., article dans *The Independent*, 3 août 1990. [1736]
- HELLMAN, Peter, *The Auschwitz Album, A Book Based Upon an Album Discovered by a Concentration Camp Survivor, Lili Meier*, text by Peter HELLMAN, New York, Random House, 1981 (188 photos). Version française : *L'Album d'Auschwitz, D'après un album découvert par Lili Meier, survivante du camp de concentration*, texte de Peter HELLMAN, traduit de l'américain par Guy CASARIL. Édition française établie et complétée par Anne FREYER et Jean-Claude PRESSAC, Paris, Le Seuil, 1983. [434-454]
- HEMMENDINGER, J., *Les Enfants de Buchenwald*, Éd. Favre, 1984. [636]
- HERBSTTRITH, Waltraud, *Le Vrai Visage d'Edith Stein*, trad. de Pierre Sérouet, "6<sup>e</sup> édition améliorée", O.E.I.L., 1990, [1882]
- HERMAN, Edith, « Thirty years later "death camp" horror an indelible memory », *Chicago Tribune*, 4 mai 1975, section 1. [1090]
- HILBERG, Raul, *The Destruction of the European Jews*, Chicago, QuadrangleBooks, 1961; 2<sup>e</sup> éd., 1985 (3 vol.), New York, Harper Colophon, 1979. [XIV; 37; 52; 178; 494; 543; 572; 596; 601; 622; 765; 783; 941; 954; 956; 1087-8; 1256; 1385; 1401; 1491; 1561; 1599; 1613]
- HILBERG, Raul, entretien avec Guy SITBON, « Les Archives de l'horreur », *Le Nouvel Observateur*, 3-9 juillet 1982, p. 70-73, 75-77. [784; 899]
- HILBERG, Raul, "The Holocaust in Perspective", conférence, compte rendu de George DEWAN, *Newsday* (Long Island), 23 février 1983, p. II, 3. [470; 785; 899]
- HILBERG, Raul, entretien avec Luc FERRY et Sylvaine PASQUIER, *L'Express*, 20-26 mai 1988, p. 118. [786-7]
- HILBERG, Raul, *La Destruction des juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988.
- HILL, M. et WILLIAMS, L. Norman, *Auschwitz en Angleterre (l'affaire Dering)*, Paris, Calmann-Lévy, 1971, 335 p. [138]
- HILLEL, Marc, *Au nom de la race*, Paris, Fayard, 1974. [222]

- HILLEL, Marc, *Les Archives de l'espoir*, Paris, Fayard, 1977. [123, 222]
- HIMMLER, Heinrich, *Heinrich Himmler Geheimreden 1933 bis 1945 und andere Ansprachen*, herausgegeben von Bradley Smith und Agnes F. Peterson mit einer Einführung von Joachim C. Fest, Verlag Ullstein, Propyläen, 1974 (trad. franç. Himmler, Heinrich, *Discours secrets*, Paris, Gallimard, 1978). [65]
- HITCHENS, Christopher, «Whose history is it ?», *Vanity Fair*, décembre 1993, p. 110-117, 118. [1613; 1639]
- HITLER, Adolf, *Le Testament politique de Hitler*, version française et présentation de F. Genoud, Paris, Fayard, 1959. [*Bormann Vermecke*, 179] [1618]
- HITLER, Adolf, *Hitlers Tischgespräche*, voy. Picker [180; 697]
- HITLER, Adolf, *Mein Kampf*, Munich, Franz Eher Nachf., 1925-1927. [179; 202; 1631]
- HOBERMAN, J., «Film. Shoah Business», *Village Voice*, New York, 28 January 1986, p. 65. [1638]
- HOCHHUTH, Rolf, *Le Vicaire*, Paris, Le Seuil. [368; 417]
- HOFFMAN, Michael A., *The Great Holocaust Trial*, Torrance, Californie, Institute for Historical Review, 1985. [561]
- HOFFMANN, Joachim, *Stalins Vernichtungskrieg, 1941-1945*. [XVIII]
- HONSIK, Gerd, *Freispruch für Hitler ? 36 ungehörte Zeugen wider die Gaskammer*, Wien, Burgenländischer Kulturverband, (Postfach 11, 1142 Wien), 1988. [1246; 1360-1361; 1516; 1748-1749]
- HÖSS, Rudolf, *Kommandant in Auschwitz. Autobiographische Aufzeichnungen*, éd. par M. Broszat, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1958. Traduit de l'allemand par Constantin de Grunwald, *Le Commandant d'Auschwitz parle...* Paris, Julliard, 1959. [133; 160; 657-9; 668; 1219; 1418; 1636]
- HÖTTL, Wilhelm, *Einsatz für das Reich*, Coblenz, Verlag S. Bublies, 1997. [1833]
- IRVING, David, *Hitler's War*, New-York, The Viking Press, 1977. [150; 198; 345; 455; 467; 471; 777]
- IRVING, David, «On Contemporary History and Historiography», *Journal of Historical Review*, hiver 1984, p. 251-288. [472]
- IRVING, David, *Hitler und seine Feldherren*. Focus. [345]
- ISAAC, Jules, *L'Enseignement du mépris*. 1962. [1164]
- ISRAËL, G., *Jid, les Juifs en URSS*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1971. [670]
- IWASZKO, Tadeusz, «Häftlingsfluchten aus dem KL Auschwitz», *Hefte von Auschwitz*, 7, 1964, p. 3-57. [640; 761]
- JANKÉLÉVITCH, Vladimir, *Le Je ne sais quoi et le Presquierien*, Paris, Le Seuil. [810]

JICK, Leon A., «The Holocaust: its Use and Abuse within the American Public», *Yad Vashem Studies*, Jérusalem, 1981. [812, 1536]

JOFFROY, Pierre, [article consacré à Anne Frank], *Paris-Match*, n° 395 du 3 novembre 1956, p. 93. [156]

JOFFROY, Pierre, *L’Espion de Dieu. La passion de Kurt Gerstein*, Paris, Grasset, 1969. [60, 134; 393]

JUHNKE, A., «Das war unsere Befreiung» [entretien avec Manfred Rommel], *Die Woche*, 1<sup>er</sup> juin 1994. [1654]

KAHN, Jean, entretien, *Le Monde*, 3 octobre 1989 p. 16.

KAGENECK, August von, «Le danger révisionniste», *Le Quotidien de Paris*, 22 janvier 1983, p. 4. [900]

KAPLAN, Alice, *Relevé des sources et des citations dans «Bagatelles pour un massacre»*, Tusson, Du Lérot, 1987. [1549]

KAPLAN, Alice, «Out of the Past», *LinguaFranca*, sept.-oct. 1993, p. 35-40. [1549]

KASPI, André, *Les Juifs pendant l’Occupation*, éd. revue et mise à jour, Paris, Le Seuil, 1997 [1991]. [XLVII]

KAUFMANN, Pierre, «Le danger allemand», *Le Monde*, 8 février 1947. [XXXIV]

KAUTSKY, Bruno, *Teufel und Verdammte*, Wien, Verlag der Wiener Volksbuchhandlung, 1948. [174]

KLARSFELD, Arno, «Pourquoi je suis juif», *Information juive*, juin 1994, p. 9. [1707]

KLARSFELD, Serge, *Deutsche Dokumente 1941-1944. Die Endlösung der Judenfrage in Frankreich*, 1977, Paris, éd. Beate et Serge Klarsfeld, herausgegeben von KLARSFELD, Serge. [650; 691]

KLARSFELD, Serge, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, 1978. [138; 178; 204-12; 266; 498; 542-3; 589; 647; 649; 691; 715; 767; 874; 906; 962-3; 978; 1377; 1426; 1468; 1494; 1665]

KLARSFELD, Serge, *Additif* [n° 1] au *Mémorial de la déportation des juifs de France*, Paris, éd. F.F.D.J.F., 1980.

KLARSFELD, Serge, *The Auschwitz Album. Lili Jacob’s Album*, New York, The Beate Klarsfeld Foundation, préface, 1980: voy. HELLMANN.

KLARSFELD, Serge, *Vichy-Auschwitz, Le rôle de Vichy dans la Solution finale de la question juive*, Paris, Fayard, 2 vol., 1983 et 1985. [1444; 1829]

KLARSFELD, Serge, *Les Enfants d’Izieu*, «Les fils et filles de déportés juifs de France». [650; 1722]

KLARSFELD, Serge, «Anniversaire – Il y a quarante ans, la libération des camps», *Le Monde*, 11 mai 1985, p. 2 [585]

KLARSFELD, Serge, «Serge Klarsfeld répond à Henri Noguères», *Le Monde*, 15 janvier 1986. [1649]

KLARSFELD, Serge, «Les historiens du mensonge», *VSD*, 29 mai 1986, p. 37. [1196]

KLARSFELD, Serge, «Lettre à François Mitterrand», *Libération*, 12 septembre 1994, p. 6. [1707]

KLEIN, Marc, *Observations et réflexions sur les camps de concentration nazis*, extrait de la revue *Études Germaniques*, n° 3, 1946. [633]

KONK, *Aux Voleurs !*, Paris, Albin Michel. [599; 603; 975]

KOPPE, Helga, voy. NEUMANN, Robert.

KORZEC, Michel, «De mythe van de efficiënte massamoord», *Intermediair*, 15 décembre 1995. [1798]

KOUCHNER, Bernard, *Dieu et les hommes*, Paris, Laffont, 1993. [1812]

KRAKOWSKI, Shmuel, entretien, *The Jerusalem Post International Edition*, 5 mai 1990. [1614]

KRAUS, Ota et KULKA, Erich, *Die Todesfabrik*, Berlin-Est, 1958. Trad. anglaise, *The Death Factory* (contient un «témoignage de F. Müller»), 1966. [225]

KRAUSNICK, Helmut et WILHELM, Hans-Heinrich, *Die Truppe des Weltanschauungskrieges. Die Einsatzgruppen der Sicherheitspolizei und des SD, 1938-1942*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1981. [1028]

KRIEGEL, Annie, «Le Leurre de l'antisémitisme», *Le Figaro*, 2 avril 1990, p. 2. [1049-1050; 1116]

KRIEGEL, Annie, «Attention: Boomerang», *L'Arche*, avril 1990, p. 25-26. [1302]

KULKA, Erich, voy. KRAUS, Ota.

KULASZKA, Barbara, *Did Six Million Really Die ? Report of the Evidence in the Canadian «False News» Trial of Ernst Zündel – 1988*, Toronto, Samisdat Publishers, 1992. [1446-1453]

KUPFERMAN, F., «Holocauste: les blanchisseurs du nazisme», *L'Express*, 30 mai 1986, p. 43. [593]

LA MARTINIÈRE, Joseph de, *Les N.N. - Le décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et Brouillard)*, avant-propos de Germaine Tillion, préface de Claude Lévy, Orléans, édité par l'auteur, BP 25, 45015 Orléans cedex, 1981. [694]

LABORIE, Pierre, «Le Statut des juifs et l'opinion française», *Le Monde juif*, avril-juin 1991. [1415]

LABROUE, Henri, *Voltaire antijuif*. [XLVII]

LAMBERT, Raymond-Raoul, *Carnet d'un témoin : 1940-1943*, Paris, Fayard, 1984 [1829]

LANGBEIN, Hermann, *Der Auschwitz-Prozess*, Vienne, Europa Verlag, 1965, 2 tomes. [159; 186; 1560]

- LANGBEIN, Hermann, *Menschen in Auschwitz*, Wien, Europa Verlag, 1974; trad. fr. *Hommes et femmes à Auschwitz*, Paris, Fayard, 1975. [12; 56; 132; 178]
- LANGBEIN, Hermann, «Coup d'œil à la littérature néo-nazie», *Le Monde Juif*, n° 78, avril – juin 1975, p. 8-20. [56]
- LANGBEIN, Hermann voy. KOGON, Eugen.
- LALIEU, Olivier, *La Déportation fragmentée: les anciens déportés parlent de politique, 1945-1980*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1994. [1665]
- LANG, Jochen von, *Eichmann-Protokoll*, Severin und Siedler, 1982; trad. fr.: *L'Interrogatoire* [d'Eichmann en Israël], Paris, Belfond, 1984. [757]
- C. LANZMANN, *Shoah*, avec une préface de Simone de Beauvoir, Paris, Fayard, 1985.
- LANZMANN, Claude, «La pensée défaite», *Le Nouvel Observateur*, 31 janvier 1991, p. 41. [1291]
- LANZMANN, Jacques, entretien, *VSD*, 17 mai 1990, p. 82. [1291]
- LAPIDE, M. P. E., *Rome et les juifs*, Paris, Le Seuil, 1967. [1164]
- LAQUEUR, Walter, *The Terrible Secret. An Investigation into the Suppression of Information about Hitler's Final Solution*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1980. [233; 299; 398; 669; 1363; 1610]
- LAUTRÉAMONT, [comte de] *Les Chants de Maldoror*. [1755]
- LAZARE, Bernard, *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes*, 1894, rééd. Paris, La Vieille Taupe, 1985. [XVIII; XLVI-XLVII]
- LE BONNIEC, Yves, voy. GUILLON, Claude.
- LE CHÊNE, Evelyn, *Mauthausen ou la comptabilité de l'horreur*, Paris, Pierre Belfond, 1974. [1090]
- LEFRÈRE, Jean-Jacques, *Le Visage de Lautréamont*, Paris, Horay, 1977.
- LE MAREC, Gérard, *Les Photos truquées. Un siècle de propagande par l'image*, Paris, Atlas, 1985. [1426]
- LE MESNIL, C., «Le révisionnisme a osé la négation des chambres à gaz», *Historama-Historia*, mars-avril 1995, p. 134-137. [1671]
- LE TAC, Joël, député RPR de Paris, [article évoquant ses souvenirs des «gazages» homicides du Struthof], *France-Soir*, 25 novembre 1978. [253]
- LÉAUTHIER, Alain, «Un commando sioniste s'invite au meeting néo-nazi», *Libération*, 22 avril 1991, p. 28. [1700]
- LEMKIN, Rafael, *Axis Rule in Occupied Europe*. New York, Columbia University Press, 1944. [484; 984]
- LENOIR, F. voy. (Abbé) PIERRE
- LENSKI, Robert, *The Holocaust on Trial*, Decatur (Alabama), Reporter Press, 1990. [1199]



LEPROUX, Marc, *Nous les terroristes*, 1947. [1346]

LERMAN, « The Polish communist's false Auschwitz story », *The Philadelphia Inquirer*, 29 mars 1992, p. A1, 10. [1736]

LEUCHTER, Fred A., « Rapport technique sur les présumées chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek », *Annales d'histoire révisionniste*, n° 5, été-automne 1988, p. 51-102, préface de Robert Faurisson. [778]

LEUCHTER, Fred A., *An Engineering Report on the Alleged Execution Gas Chambers at Auschwitz, Birkenau and Majdanek, Poland*, 1988. [1073]

LEUCHTER, Fred A., *The Leuchter Report: The End of a Myth*, préface de Robert Faurisson, Samisdat Publishers Ltd., 1988.

LEUCHTER, Fred A., *The second Leuchter Report (Dachau, Mauthausen, Hartheim)*, David Clark, Decatur (Alabama), avec préface de R. Faurisson, 1989.

LEUCHTER, Fred A., *Engineering Report on the Alleged Gas Chambers at Auschwitz, Birkenau & Majdanek (Poland)*, Foreword by Dr Robert Faurisson, Institute for Historical Review, Newport, California, USA., 1989.

LEUCHTER, Fred A., *The Third Leuchter Report: A Technical Report on the Execution Gas Chamber at Mississippi State Penitentiary, Parchman, Mississippi*, Prepared for Ernst Zündel, Toronto, Samisdat Publishers Ltd., 206 Carlton Street, Toronto, Ontario, M5A 2L1 (Canada), 1989. [1581]

LÉVESQUE, René, *Memoirs*, Toronto, McClelland & Stewart, 1986. [1083]

LEVI, Primo, *Se questo è un uomo.*, Turin, Einaudi pour la 2e éd., 1947, réédité en 1958. [XXXI; 1518]

LEVI, Primo, *J'étais un homme*, traduction de Michèle Causse, Paris, éditions Buchet-Chastel, 1961. [1518]

LEVI, Primo, *Si c'est un homme*, traduction de Martine Schruoffeneger, avec un appendice de 1976, Paris, Julliard, 1987. [1518]

LÉVY, Pierre-Oscar, BLOCH, Suzette et ASSOUN, Jacky, *Premier convoi*, un documentaire, Paris, mars 1992. [1376]

LEWIS, Bernard, *Sémites et Antisémites*, Paris, Fayard, 1987. [1168]

LILIENTHAL, Alfred M., *The Zionist Connection*, New York, Dodd, Mead and Co, 1978. [1517]

LINDSEY, William B., « Zyklon B, Auschwitz, and the Trial of Dr. Bruno Tesch », *The Journal of Historical Review*, Fall 1983, p. 261-303. (reproduction partielle dans les *Historische Tatsachen*, Nr. 25 (1985), S. 10-23.) [1216; 1559]

- LIPSTADT, Deborah, *Denying the Holocaust. The Growing Assault on Truth and Memory*, New York, Free Press, 1993. [1601]
- LOZOWICK, Yaacov, «Rollbahn Mord: The Early Activities of *Einsatzgruppe C*», *Holocaust and Genocide Studies*, 1987, vol. 2, n° 2, p. 221-241. [[1029-1030]
- LUCE, Stanford L. et BUCKLEY, William K., *A Half-Century of Céline, An Annotated Bibliography, 1932-1982*, New York & London, Garland, 1983.
- LUCRÈCE, *De rerum natura*. [474]
- McBRIDE, Sean, «L'avertissement», *Le Monde*, 13 février 1981, p. 2. [302-303]
- MALHER, R., «Even Holocaust criminals refute prof's numbers», *North Shore News*, 19 December, 1993, p. 8. [1600]
- MANIGNE, J.-P., «Édith Stein, juive et martyre», *La Vie*, 8 octobre 1998, p. 71. [1882]
- MARAIS, Pierre, *En lisant de près les écrivains chantres de la Shoah: Primo Levi, Georges Wellers, Jean-Claude Pressac*, Paris, La Vieille Taupe, 1991. [1527]
- MARAIS, Pierre, *Les Camions à gaz en question*, Paris, Polémiques, 1994, p. I-VI, préface de R. Faurisson. [1438]
- MARK, Ben, *Des Voix dans la nuit*, Paris, Plon, 1982, traduit et adapté du yiddish; le titre original est: *Meggillat Auschwitz*. Tel-Aviv, Israël-Book, 1977. [446; 704; 880]
- MARRUS, Michael R. et PAXTON, Robert O., *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981. [678; 902]
- MARRUS, Michael R. et PAXTON, Robert O., «The Nazis and the Jews in Occupied Western Europe, 1940-1944», *Journal of Modern History*, University of Chicago, n° 54, décembre 1982, p. 687-714. [903]
- MARSALEK, Hans, *Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen: Dokumentation*, Vienne, Österreichische Lagergemeinschaft Mauthausen, 1980, 1974. [1096]
- MARSALEK, Hans, *Hartheim, Establishment for Euthanasia and Gas-sing: Accessory Camp to the KZ (Concentration Camp) of Mauthausen* (version abrégée du *Camp de Mauthausen*, traduit en anglais par Peter Reinberg), Château de Hartheim, 1989, 4 p. [1097]
- MARTIN, James J., «Raphael Lemkin and the Invention of "Genocide"», *The Journal of Historical Review*, Spring 1981, p. 19-34. [484]
- MARTIN, James J., *The Man Who Invented Genocide*, Institute for Historical Review, 1986. [484; 984]
- MASUR, Norbert, «My Meeting with Heinrich Himmler», *Moment* (mensuel juif de Boston), décembre 1985, p. 51; traduction partielle du

suédois *Ein Jude talar med Himmler* (Un juif parle avec Himmler), Stockholm, Albert Bonniers Förlag, 1945. [1247]

MATTOGNO, Carlo, *Auschwitz, un caso di plagio*, Parme, Edizioni la Sfinge, 1986. [609]

MATTOGNO, Carlo, *Il rapporto Gerstein: anatomia di un falso (Il "campo di sterminio" di Belzec)*, Monfalcone, Éd. Sentinella d'Italia, 1985. [569; 599]

MATTOGNO, Carlo, «Le mythe de l'extermination des juifs», *Annales d'histoire révisionniste*, n° 1, 1987. [973; 983]

MATZ, E., «Britain and the Holocaust», *Midstream*, avril 1982. [1590]

MAXWELL, Robert, « J'accuse », *Sunday Mirror*, 17 juillet 1988, p. 2. [X]

MAYER, Arno J., *Why Did the Heavens not Darken ? The «Final Solution» in History*, New York, Pantheon Books, 1988; trad. fr.: *La «Solution finale» dans l'histoire*, préface de Pierre VIDAL-NAQUET, Paris, La Découverte, 1990. [914; 1254; 1294; 1391; 1484; 1638; 1796]

MÉMY, Marie-Paule, *L'Affaire Faurisson (Nuit et brouillard...)*, Mémoire de DUT, option journalisme, Bordeaux, Université de Bordeaux III, IUT-B, 1983. [421]

E. MEYER, «Recording the Holocaust», *The Jerusalem Post International Edition*, 28 juin 1986, p. 9. [704]

MICHEL, Henri et WORMSER, Olga, *Tragédie de la déportation (1940-1945). Témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette, 1954. [1730]

MILLER, Judith, *One, by One, by One: Facing the Holocaust*, voy. A. SILOW CARROLL. [1540]

MILLOT, Laurence, «Une émission déboulonne Wiesenthal. Le chasseur de nazis présenté comme un imposteur à la télé allemande», *Libération*, 10-11 février 1996, p. 7. [1747]

MOLTER, B., *Edith Stein, martyre juive de confession chrétienne*, Paris, Cana, 1998. [1883]

MONNERAY, Henri, dir., *La Persécution des Juifs dans les pays de l'Est présentée à Nuremberg*, Paris, éditions du Centre de documentation juive contemporaine, Paris, 1949. [1032, 1384]

MORELLI, M. G., *Terre de détresse*, Paris, Bloud et Gay, 1947. [1077]

MORIN, Edgar, *Pour sortir du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fernand Nathan, 1981. [484; 741; 900]

MORIN, Edgar, «Histoire, méfie-toi du sacré !», *L'Événement du jeudi*, 4 septembre 1986, p. 41. [741]

F. MÜLLER, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz, témoignage de l'un des seuls rescapés des commandos spéciaux*, Paris, Pygmalion, 1980, préfacé par C. LANZMANN; version allemande: *Sonderbehandlung, Drei Jahre in den Krematorien und Gaskammern von Auschwitz*. Deutsche Bearbeitung von Helmut FREITAG, München, Verlag Steinhausen, 1979; version américaine, *Eyewitness Auschwitz, Three Years in the Gas Chambers*, Literary Collaboration of Helmut FREITAG. Foreword by Yehuda BAUER, New York, Stein and Day, 1979. Voy. aussi Ota KRAUS et Erich KULKA. [219; 228; 330; 351; 450; 512; 881; 905; 957; 1061; 1835]

MUSIOL, T., *Dachau 1933-1945*, Katowice, éd. Slask, 1971. [

NAUMANN, Bernd, *Auschwitz*, Frankfurt, Athenäum Verlag, 1965; trad. anglaise: *Auschwitz* (tr. Jean Steinberg), New York, Frederick A. Praeger, 1966. [225]

NEAVE, Airey, *They Have Their Exits*, préface du Lord Justice Birkett, Londres, Hodder and Stoughton, 1953. [XXX]

NEUMANN, Robert, unter Mitarbeit von KOPPE Helga, *Hitler. Aufstieg und Untergang des Dritten Reiches*, Ein Dokument in Bildern, Verlag Kurt Desch, 1961. [309; 420]

NISHIOKA, Masanori, [«Le plus grand tabou de l'histoire de l'après-guerre: les chambres à gaz nazies n'ont pas existé»] (en japonais), *Marco Polo*, Tokyo, janvier 1995. [1645]

NOBÉCOURT, Jacques, «Un livre de David Wyman. Les silences de Roosevelt devant l'Holocauste», *Le Monde*, 22 avril 1987, p. 1 et 7. [694]

NOGUÈRES, Henri, *Histoire de la Résistance en France*, Genève, Fata Morgana, 1981-1982, 10 volumes. [1345]

NOLTE, Ernst, *Streitpunkte – Heutige and künftige Kontroversen um den Nationalsozialismus* Francfort, Propyläen, 1993, 493 p. [1509]

NOLTE, Ernst, entretien avec *Der Spiegel*, 3 octobre 1994, p. 83, 85, 87, 90-91, 94, 97, 101, 103. [1617-1619]

NOLTE, Ernst, «Ein Gesetz für das Außergesetzliche», *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 23 août 1994. [1619]

NOTIN, Bernard, «Le rôle des médias dans la vassalisation nationale: omnipotence ou impuissance ?», *Économies et sociétés*, Presses universitaires de Grenoble, 1989, n° 8, p. 117-133. [1477]

NOVITCH, Myriam, *La Vérité sur Treblinka*, Israël, Beth Lohamei, 1967. [1731]

NYISZLI, Miklos, texte attribué au «“SS Obersturmführer Dr Mengele”». Journal d'un médecin déporté au crématorium d'Auschwitz», préface de Tibère Kremer, *Les Temps modernes*, mars 1951.

NYISZLI, Miklos, *Médecin à Auschwitz, Souvenirs d'un médecin déporté*, traduit et adapté du hongrois par Tibère Kremer, Paris,

Julliard, 1961. [369; 385; 481; 512; 703; 908; 957; 1219; 1224; 1227; 1400; 1418-9; 1436; 1564; 1565]

ORWELL, George, *Notes sur le nationalisme*, mai 1945, réédité dans *The Collected Essays*, Londres, Penguin Books, 1978. [366]

PACZULA, Tadeusz, «L'Organisation et l'administration de l'hôpital d'Auschwitz I», *Anthologie* [bleue], Varsovie, Comité International d'Auschwitz, 1969, II, 1, p. 38-73. [217]

PAGET, Sir Reginald T., (avocat de Manstein), *Manstein, His Campaign and His Trial*, Londres, Collins, 1951. [173; 1028]

PARAZ, Albert, *Le Menuet du haricot*, Genève, Connaître, 1958. [316]

PARCER, Jan, voy. GROTH, Thomas.

PASQUA, Charles, «Les thèses révisionnistes, véritable délit», *Le Figaro*, 21 septembre 1987, p. 7. [836]

PESCHANSKI, Denis, «Les statuts des juifs du 3 octobre 1940 et du 2 juin 1941», *Le Monde Juif*, janvier-mars 1991. [1423; 1594]

PESCHANSKI, Denis, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris, CNRS éditions, 1994. [1662]

PETERS, Gerhard, «Blausäure zur Schädlingsbekämpfung», *Sammlung chemischer und chemisch-technischer Vorträge*, n.f., Stuttgart, Ferdinand Enke, Heft 20, 1933.

PETERS, Gerhard, «Die hochwirksamen Gase und Dämpfe in der Schädlingsbekämpfung», *Sammlung chemischer und chemisch-technischer Vorträge*, n.f., Stuttgart, Ferdinand Enke, Heft 47a, 1942. [161]

PIATIER, Jacqueline, «Maldoror entre M. Prudhomme et M. Fenouillard», *Le Monde*, 23 juin 1972.

(Abbé) PIERRE et LENOIR, F., *Mémoire d'un croyant*, Paris, Fayard, 1997. [1836]

PICKER, Henry, *Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier 1941-1942*, Stuttgart, Seewald, 1963. [180-181]

PIGUET, Mgr Gaston, *Prison et déportation*, Paris, Spes, 1947. [59; 169; 350; 394; 1078; 1393]

PINI, G., *La Crémation en Italie et à l'étranger de 1774 jusqu'à nos jours*, Milan, Ulrich Hoepli Éditeur Libraire, 1885.

PINTER, Stephen, enquête sur les chambres à gaz en Allemagne et en Autriche et à Auschwitz, *Our Sunday Visitor*, 14 juin 1959. [739]

PIPER, Franciszek, «Estimating the Number of Deportees to and Victims of the Auschwitz-Birkenau Camp», Jerusalem, *Yad Vashem Studies*, XXI, 1991, p. 49-103. [1739]

PIPER, Franciszek, *Auschwitz. How Many Perished. Jews, Poles, Gypsies...*, [completed reprint d'«Estimating the number...»], Cracovie, Poligrafia ITS, 30-306, Krakow, 1992. [1731]

PIPER, Franciszek, «The Number of Victims», in *Anatomy of the Auschwitz Death Camp*, ed. by Yisrael GUTMAN et Michael BERENBAUM, Indianapolis, Indiana University Press, published in association with the United States Holocaust Memorial Museum, 1994. [1735]

PLENEL, Edwy, «Un article jugé raciste et révisionniste suscite des protestations» *Le Monde*, 28-29 janvier 1990, p. 9. [1778]

POIRIER Robert G., voy. BRUGIONI, Dino A.

POLAC, Michel, *Télé-7 Jours*, 26 octobre-1er novembre 1985, p. 126. [563]

B. POLEVOI, «Le combinat de la mort à Auschwitz» (en russe), *Pravda*, 2 février 1945, p. 4. [438; 684; 1634]

POLIAKOV, Léon, *Bréviaire de la Haine*, Paris, Calmann-Lévy, 1951. [290-1; 569; 1027; 1290; 1402; 1693]

POLIAKOV, Léon, et WULF, Joseph, *Le III<sup>e</sup> Reich et les Juifs*, Paris, Gallimard, 1955. version allemande : *Das Dritte Reich und die Juden*, Berlin, Arami, 1955. [416]

POLIAKOV, Léon, *Le Procès de Jérusalem*, Paris, Calmann-Lévy, 1963. [697]

POLIAKOV, Léon, *Auschwitz*, Paris, Julliard, 1964 et 1973. [1588]

POLIAKOV, Léon, «L'Antisémitisme: les racines du mal. *L'Express* va plus loin avec Léon Poliakov», *L'Express*, 3-9 mars 1979, p. 153). [1589]

POLIAKOV, Léon, «Histoires et polémiques: à propos du génocide», *Commentaire*, Paris, printemps 1991, p. 202-205. [1403]

POLIAKOV, Léon, postface de S. FRIEDLÄNDER, *Kurt Gerstein...*

POLIAKOV, Léon, et VIDAL-NAQUET, Pierre, «Les camps nazis et les chambres à gaz. La politique hitlérienne d'extermination: une déclaration d'historiens», *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23. [427, 731, 918, 974, 1237, 1239, 1389, 1437, 1637, 1759, 1766]

PONCET, C., «Faurisson: une liberté d'expression pour les salauds ?», *La Tribune de Genève*, 7 août 1981. [289]

PONSONBY, Arthur, *Falsehood in War-time (containing an assortment of lies circulated throughout the nations during the Great War)*, (1928) rééd., Institute for Historical Review, 1980; trad. franç., *Mensonges et rumeurs en temps de guerre*, préface, trad. et notes de J. Plantin, Saint-Genis Laval, éd. du Dragagon vert, 1996. [348]

PORTER, Carlos Whitlock, *Non coupable à Nuremberg. L'argumentation de la défense*, Palos Verdes, Calif., 1997. [1828]

POSNER, Gerald L., en collaboration avec John Ware, *Mengele, The Complete Story*, New York, McGraw-Hill, 1986. [992]

POULET, Robert, «La vérité au compte-gouttes», *Rivarol*, 25 février 1983, p. 11. [901]

- POULIN, C., «Antisémitisme. La brute planétaire», *Sud-Ouest Dimanche*, 29 septembre 1991, p. 9. [1335]
- PRESSAC, Jean-Claude, «Les “Krématorien” IV et V de Birkenau et leurs chambres à gaz, construction et fonctionnement», *Le Monde Juif*, n° 107, juillet-septembre 1982, p. 91-131. [1605; 1626; 1735]
- PRESSAC, Jean-Claude, «Les carences et les incohérences du “Rapport Leuchter”», *Jour J. La Lettre télégraphique juive*, décembre 1988. [1240]
- PRESSAC, Jean-Claude, *Auschwitz. Technique and Operation of the Gas Chambers.*, New York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1989. [1265; 1401; 1434; 1450; 1489; 1505; 1544; 1565; 1569; 1600; 1637; 1678; 1689]
- PRESSAC, Jean-Claude, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse*, Paris, CNRS Éditions, 1993. Compte rendu: «Des documents ignorés sur la Shoah. Le devis d'Auschwitz», *Libération*, 24 septembre, p. 28-9; dossier: *Les Crématoires d'Auschwitz. L'Express*, 23 septembre, p. 76-80, 82-87. [1544-6; 1570; 1600; 1604; 1643; 1667; 1675; 1692; 1735; 1753; 1761]
- PRESSAC, Jean-Claude, *Die Krematorien von Auschwitz. Die Technik des Massenmordes*, mit einem Einführungstext [...] von Ernst Piper, München, Zürich, Piper, 1994. [1643]
- PRESSAC, Jean-Claude, et VAN PELT, R.-J., «The Machinery of Mass Murder at Auschwitz», in *Anatomy of the Auschwitz Death Camp*, éd. par Yisrael GUTMAN et Michael BERENBAUM, published in association with the United States Holocaust Memorial Museum, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 1994, p. 183-245 [chapitre 8]. [1626]
- PRESSAC, Jean-Claude, «Enquête sur les chambres à gaz», *Auschwitz, la Solution finale*, Paris, Collections de *L'Histoire*, n° 3, octobre 1998. [XVI]
- RACHLINE, Michel, *Un Juif libre*, Paris, Authier, 1974. [1118]
- RAJSFUS, Maurice, *Des Juifs dans la Collaboration (II). Une Terre promise ? (1941-1944)*, Paris, L'Harmattan, 1989. [1383; 1422]
- RAJSFUS, Maurice, *Drancy. Un camp de concentration très ordinaire, 1941-1944*, Many, 1991. [1427; 1433; 1593]
- RASSINIER, Paul, *Le Mensonge d'Ulysse*, Éditions bressanes, 1950. [14; 61; 274; 316; 367; 605; 915; 1120; 1378; 1611; 1783]
- RASSINIER, Paul, *Ulysse trahi par les siens*, Librairie française, 1961. [120; 367; 605]
- RASSINIER, Paul, *Le Véritable Procès Eichmann ou les vainqueurs incorrigibles*, Paris, Les Sept Couleurs, 1962. Trad. allemande: *Was ist Wahrheit ? Die Juden und das Dritte Reich*, Leoni am Starnberger See, Druffel-Verlag, 1981. [53; 124; 367; 1564]

- RASSINIER, Paul, *Le Drame des Juifs européens*, Paris, Les Sept Couleurs, 1964. [367; 417; 765]
- RASSINIER, Paul, *L'Opération «Vicaire». Le rôle de Pie XII devant l'Histoire*, Paris, La Table Ronde, 1965. [367; 417]
- RATIER, Emmanuel, *Encyclopédie politique française*, tome I, Paris, Faits & Documents, 1992.
- E. RATIER, Emmanuel, *Mystères et secrets du B'nai B'rith, la] plus importante organisation juive internationale*, Paris, Facta, 1993. [1778]
- RATIER, Emmanuel, *Les Guerriers d'Israël* (Enquête sur les milices sionistes), Paris, Facta, 1995. [1712]
- RAUSCHER, P., *Never Again. Jamais Plus*, Munich, 1945. [1076]
- RAUSCHNING, Hermann, *Hitler m'a dit*, 1938. [XXXIII]
- READ, J. M., *Atrocity Propaganda, 1914-1919*, New Haven, Yale University Press, 1941. [349; 1322]
- REICHER, E., *Une Vie de juif, Souvenirs d'un médecin juif polonais, 1939-1945*, Paris, Lieu Commun, 1991. [1291]
- REITLINGER, Gerald, *The Final Solution. The Attempt to Exterminate the Jews of Europe 1939-1945*, Londres, Vallentine Mitchell, 1953; 2<sup>e</sup> éd., 1968; 3<sup>e</sup> éd. Londres, Sphere Books, 1971; traduction de l'anglais en allemand par BRÜGEL, J. W., *Die Endlösung*, Berlin, Colloquium Verlag; 4<sup>e</sup> édition revue et corrigée, 1961. [52; 178; 622; 1078; 1089; 1095; 1735]
- REITSCH, Hanna, *Fliegen, mein Leben*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 2<sup>e</sup> édition, 1951; trad. fr.: *Aventures en plein ciel*, Paris-Genève, La Palatine, 1952. (En 1976, elle écrit: «Je ne crois pas un mot [de ces histoires de gazages de juifs]», dans *Höhen und Tiefen*, Munich, Herbig, 1978, p. 32). [1246]
- RÉMOND, René, «Les Églises et la persécution des juifs pendant la seconde guerre mondiale» in *L'Allemagne nazie et le génocide juif* (actes du colloque de la Sorbonne de 1982), Paris, Gallimard, 1985, p. 375-403. [1391]
- RÉMOND, René, *Le XX<sup>e</sup> siècle, de 1914 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1974. [1391, 1844]
- Colonel RÉMY, *Historama*, octobre 1975, p. 13. [16]
- RENK, B. A., «The Franke-Gricksch "Resettlement Action Report": Anatomy of a Fabrication», *The Journal of Historical Review*, 11, 3, automne 1991, p. 261-279. [1800-1801]
- ROBINSON Jacob et SACHS, Henry, *The Holocaust. The Nuremberg Evidence. Part One: Documents*, Jérusalem, Yad Vashem, 1976. (Les spécialistes de l'ère national-socialiste utilisent cette bibliographie comme un ouvrage de référence.) [172; 359]



- ROGERIE, André, *Vivre, c'est vaincre*, Maulévrier, Maine-et-Loire, 1988 [XXVII; 1771]
- ROQUES, Henri, *Les «confessions» de Kurt Gerstein, étude comparative des différentes versions*, thèse soutenue à Nantes le 15 juin 1985, annulée par décret ministériel, reproduite dans André CHELAIN, *La Thèse de Nantes et l'affaire Roques*, Paris, Polémiques, 1988. [520; 569; 595; 599; 801]
- ROSENBERG, Alfred, *Le Mythe du siècle. (Der Mythos des 20. Jahrhundert, 1930)* [824]
- ROSENZWEIG, Luc, «Auschwitz, la Pologne et le génocide», *Le Monde*, 27 janvier 1995, p. 1. [1734]
- ROSENZWEIG, Luc, «Schnorrer», *Le Monde*, 26 avril 1996, p. 29. [1773]
- ROVAN, Joseph, contribution à *Comment s'écrit l'Histoire [...] Les chambres à gaz ont existé*, X<sup>e</sup> colloque de la Fraternité Edmond-Michelet (Brive, 12-14 octobre 1984), Mairie de Brive éd., 1986. [673]
- ROY, Claude, «La bête et le héros» (à propos du *Livre noir*, de V. Grossman et I. Ehrenbourg), *Le Nouvel Observateur*, 16-22 novembre 1995, p. 118-119. [1725]
- RUBINSTEIN, L., «Deux jours d'audience à la première chambre civile du tribunal de Paris», *Le Droit de vivre*, juin 1981, p. 17. [285]
- RUBINSTEIN, William D., Lettre à *Nation Review*, 21 juin 1979, p. 639. [XLIII]
- RUBINSTEIN, William D., «The Left, the Right and the Jews», Part II, *Quadrant*, septembre 1979, p. 27. [XLIII]
- RUBY, M., *La Résistance à Lyon*, Lyon, L'Hermès, 1979. [379]
- RÜCKERL, Adalbert, *NS-Vernichtungslager im Spiegel deutscher Strafprozesse*, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1977. [171]
- RÜCKERL, Adalbert, voy. E. KOGON et H. LANGBEIN.
- RUDEL, Hans Ulrich, *Trotzdem*, Waiblingen, L. Leberecht-Verlag, 1950. [9]
- RUTKOWSKI, Adam, [à propos du camp de Royallieu à Compiègne], *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1981. [1428]
- SACHS, Henry, voy. J. ROBINSON.
- SAMUEL, P., L'UNESCO, le Vatican et Israël (lettre), *Le Monde*, 31 décembre 1974. [1165]
- SANNING, Walter, *The Dissolution of Eastern European Jewry*, Newport, Institute for Historical Review, 1986. [984]
- SCHEIDL, Franz, *Geschichte der Verfemung Deutschlands* Vienne, chez l'auteur, s. d., 5 vol. [1070]

SCHLÖGEL, Karl, «Eine Jagdpartie. Wie man einem Wissenschaftler ruiniert», *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 18 février 1998, p. 42. [VII]

SCHNABEL, E., *Anne Frank, Spur eines Kindes*, Fischer Bücherei, 1958; trad. franç.: *Sur les traces d'Anne Frank*, Paris, Albin Michel, 1958; trad. am., *Anne Frank: A portrait in Courage*, Harcourt, Brace & World, New York, 1958. [85; 1655]

SCHNEIDER, C. «Germanophobie systématique», *Rivarol*, 29 décembre 1960. [317]

SEBBA, L., «The Reparations Agreements: A New Perspective», *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, Philadelphie, juillet 1980, p. 202-217.

SEDEL, Fred, *Habiter les ténèbres*, Paris-Genève, La Palatine, 1963, et Paris, A.-M. Métaillié, 1990. [XXVII]

SEGEV, Tom, *Le Septième Million. Les Israéliens et le Génocide*, Liana Levi, 1993 (paru en 1991 en Israël). [VIII]

SEHN, Jan, *Le Camp de concentration d'Oswiecim-Brzezinka*, Varsovie, Wydawnictwo Prawnicze, 3<sup>e</sup> édition, 1961.

SERENY, Gitta, *Into That Darkness*, Londres, André Deutsch, 1974; trad. fr.: *Au fond des ténèbres*, Paris, Denoël, 1975. [156, 377; 672]

JSERENY, Gitta, «The men who whitewash Hitler», *New Statesman*, 2 novembre 1979, p. 670-673.

SERENY HONEYMAN, Gitta, «The Judgment of History», *New Statesman*, 17 juillet 1981, p. 16-19. [891]

SHAHAK, Israël, *Jewish History, Jewish Religion, The Weight of Three Thousand Years*, Londres, Pluto Press, 1994. Traduction: *Histoire juive – Religion juive. Le poids de trois millénaires*, Paris, La Vieille Taupe, n° 3, été 1996. [1661]

SHAPIRO, Haim, «Chief Rabbi assails Holocaust “industry”», *Jewish Chronicle*, Londres, 4 décembre 1987, p. 3.

SHAPIRO, H., récit d'extermination à l'électricité (cf. Boris Polevoi) *Washington News*, 2 février 1945, p. 2.

SHEFTEL, Yoram, *L'Affaire Demjanjuk*, Paris, J.-C. Lattès, 1994.

SILOW CARROLL, A., «How to Remember the Holocaust», [entretien avec l'écrivain américain Judith Miller, auteur de *One, by One, by One: Facing the Holocaust*] *The Australian Jewish News*, 24 août 1990. [1549]

SOLMS, A., voy. KAMMERER, R.

REINER, Sylvain, *Et la terre sera pure*, Paris, Fayard, 1969]

SCHLÖGEL SCHLÖGEL (voy. *Le Nouvel Observateur*, 8 décembre 1969).

- SILVER, M., [sur le rassemblement de survivants de l'Holocauste à Washington], *The Jewish Monthly*, juin-juillet 1983, p. 22.
- SLAMA, André-Gérard, «Arno Mayer ou les dangers de la révision de l'histoire», *Le Figaro*, 22 novembre 1990, p. 16.
- SNYDERS, Georges, «La Libération d'Auschwitz», *Le Monde*, 22-23 janvier 1995, p. 13.
- A. SPEER, Albert, *Spandauer Tagebuch*, Ullstein Verlag, 1975. [887]
- SPEER, Albert, *Technik und Macht*, Munich, Bechtle Verlag, 1979.
- STÄGLICH, Wilhelm, *Der Auschwitz-Mythos. Legende oder Wirklichkeit ? Eine kritische Bestandsaufnahme*, Tübingen, Grabert, 1979, + 24 pages de reproductions et photos; 2<sup>e</sup> éd. Vorwort von Mark Weber, Beitrag von R. FAURISSON, Bemerkungen von Revilo OLIVER, Charles E. WEBER u. Arthur R. BUTZ, Historical Review Press; traduction française, *Le Mythe d'Auschwitz*, illustrations commentées par R. Faurisson [ici 485-510], Paris, La Vieille Taupe, 1986. [XLIII; 149; 189; 345; 363; 485; 514; 531; 587; 650; 761; 830; 926; 952; 983; 1058; 1560; 1611]
- STEINER, Jean-François, *Treblinka*, Paris, Fayard, 1966 (Gilles Perrault, donné comme co-auteur de *Treblinka*, de J.-F. Steiner, *Le Journal du Dimanche*, 30 mars 1986). [376-7; 1224]
- STIMELY, Keith, «A note from the editor», *The Journal of Historical Review*, 5, 1, printemps 1984, p. 5-6.
- STRÖLIN, Karl, *Verräter oder Patrioten ? Der 20. Juli 1944 und das Recht auf Widerstand*, Stuttgart, Vorweck Verlag, 1952.
- SUCHECKY, B., [compte rendu du congrès d'Oxford, *Remembering for the Future*] *Regards* (périodique de la communauté laïque juive de Bruxelles), 1988, n° 213, p. 26-27. [816]
- SUFFERT, Georges, entretien avec Simon Wiesenthal, *Le Point*, 24-30 mai 1982, p. 179.
- SUZMAN, Arthur, et DIAMOND, D., *Six Million Did Die. The Truth shall prevail*, publié par le South African Jewish Board of Deputies, Johannesburg, 1978, 2<sup>e</sup> édition [XXXVII].
- SZERMAN, D., «Shoah», *Le Chroniqueur*, 30 juin 1993, p. 38.
- SZOMBATI, Alexandre, «Enquête sur le meurtre de Theodor Erich von Furtenbach qui se disait nazi», *Le Monde*, 30 janvier 1983.
- SZUREK, Jean-Charles, «Shoah: de la question juive à la question polonaise», *L'Autre Groupe*, 10, 1986.
- SZUREK, Jean-Charles, «Le Musée d'Auschwitz», *Le Monde Juif*, avril-juin 1990, p. 70.
- TAGUIEFF, Pierre-André, «L'abbé Pierre et Roger Garaudy. Négationnisme, antijudaïsme, antisionisme», *Esprit*, août-septembre 1996, p. 205-216. [1822]

- TAGUIEFF, Pierre-André, «L'identité juive et ses fantasmes», *L'Express*, 20-26 janvier 1989, p. 65. [XIII]
- THÉOLLEYRE, Jean-Marc, «Un poignant requiem de Charlotte Delbo pour ses compagnes d'Auschwitz», *Le Monde*, 29-30 janvier 1995, p. 34. [1649]
- THION, Serge, *Vérité historique ou vérité politique ?* Paris, La Vieille Taupe, 1980. [200; 219; 224; 315; 358; 362; 420; 638; 829-32; 857; 1017; 1043; 1534; 1578; 1692; 1778]
- THION, Serge, *Une Allumette sur la banquise*, Paris, Le Temps irréparable, 1993. [LII; 330]
- TILLION, Germaine, «Le Système concentrationnaire allemand (1940-1944)», *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, juillet 1954.
- TILLION, Germaine, «Réflexions sur l'étude de la déportation», *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, numéro spécial: «Le système concentrationnaire allemand (1940-1944)», juillet 1954, p. 3-38. [168-9]
- TILLION, Germaine, *Ravensbrück*, Paris, Le Seuil, 1973.
- TIMERMAN, Jacopo, *The Longest War. Israel in Lebanon*, translated from the Spanish by Miguel ACOCA, New York, Alfred A. Knopf, 1982.
- TINCQ, Henri, [Affaire du carmel d'Auschwitz], *Le Monde*, 7 décembre 1990, p. 1, 14.
- TODOROV, Tzvetan, *Face à l'extrême*, Paris, Le Seuil, 1991. [1291]
- TOUBON, Jacques, intervention contre la loi Fabius-Gayssot, *Journal officiel*, Débats parlementaires, Paris, 22 juin 1991, p. 3572.
- TRÉMOLETDE VILLERS, Jacques, *L'Affaire Touvier. Chronique d'un procès en idéologie*, Paris, Dominique Martin Morin, 1994. [1720]
- VALENTINE, Paul W., «WW II Veteran Recalls His Sad Duty at Dachau», *The Washington Post*, 21 avril 1978, p. B3.
- VAN ECK, Ludo, *Le Livre des Camps*, Louvain, Kritak, 1979. [671]
- VANDERVELDE, Émile, *Le Pays d'Israël. Un marxiste en Palestine*, Paris, éditions Rieder, 1929; trad. allemande, *Schaffendes Palästina – Der jüdische Aufbau heute und morgen, von einem Sozialisten*, Carl Reisner Verlag.
- VAN PELT, Robert-Jan, et DWORK, Debórah, *Auschwitz, 1270 to the Present*, Londres, Yale University Press, 1996. [XV; 1870]
- [VEIL, SIMONE] «La mise en garde de Simone Veil à propos des carnets d'Hitler: "On risque de banaliser le génocide"» (interview), *France-Soir magazine*, 7 mai 1983, p. 47.
- VERBEKE, Herbert, *Eine deutsche Antwort auf die Goldhagen – und Spielberglügen*, Anvers, VHO, 3<sup>e</sup> éd., septembre 1997.

VERGÈS, Jacques, *Je défends Barbie*, préface de Jean-Édern Hallier, Paris, Jean Picollec, 1988. [1720]

VERNET, Daniel, «Fin du mythe de la Wehrmacht», *Le Monde des livres*, 3 mai 1996, p. X. [1769]

VIANSSON-PONTÉ, Pierre, «Le Mensonge», *Le Monde*, 17-18 juillet 1977, p. 13.

VIANSSON-PONTÉ, Pierre, «Le Mensonge (suite)», *Le Monde*, 3-4 septembre 1978, p. 9.

VIDAL-NAQUET, Pierre, «Un Eichmann de papier. Anatomie d'un mensonge», avec un complément de Pitch Bloch, *Esprit*, septembre 1980, p. 8-52 et, pour P. Bloch, p. 53-56; repris avec des changements et des additions dans *Les Juifs, la mémoire et le présent* [230; 233; 427; 894; 896; 898]

VIDAL-NAQUET, Pierre, [entretien] *Regards*, hebdomadaire du Centre communautaire laïc juif de Bruxelles, 7 novembre 1980, p. 11.

VIDAL-NAQUET, Pierre, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, Paris, Maspero, 1981. [343; 370; 703; 894; 895; 1327; 1878]

VIDAL-NAQUET, Pierre, «Le Secret partagé» [compte rendu de *Les Chambres à gaz, Secret d'État*], *Le Nouvel Observateur*, 21 septembre 1984, p. 80.

VIDAL-NAQUET, Pierre, [entretien avec M. Folco], *Zéro*, avril 1987.

VIDAL-NAQUET, Pierre, *Les Assassins de la mémoire*, Paris, La Découverte, 1987. [746; 748; 834; 918; 934; 995; 1407; 1784]

VIDAL-NAQUET, Pierre, «Négateurs. Des semeurs de haine», propos recueillis par René François, *Différences*, mars 1990.

VILLIEN, Bruno, *Hitchcock*, Colonna, 1982. [XXXVII]

VINCENOT, Henri, *Walther, ce boche mon ami*, Paris, Denoël, 1979.

VRBA, Rudolf and BESTIC, Alan, *I Cannot Forgive*, 1964. [767; 962; 964; 1383; 1420; 1563; 1613]

WATT, Donald, *Stocker*, New York, Simon & Schuster, 1995. [XXVII]

WASSERSTEIN, Bernard, *Britain and the Jews of Europe 1939-1945*, Institute of Jewish Affairs (Londres), Oxford, Clarendon Press, 1979.

WEBER, Mark, [Réponse d'un révisionniste au Révérend Mark Herberner], *Christian News*, New Haven (Missouri), 27 avril 1987, p. 1, 12, 13.

WEBER, Mark, «Jean-Claude Pressac et la technique des chambres à gaz», *RHR*, n° 2, août-octobre 1990, p. 163-170.

WEBER, Mark, «Simon Wiesenthal, le faux "chasseur de nazis"», *RHR*, n° 5, novembre 1991, p. 180-197. [1747]

WEBER, Mark, "The Civil War Concentration Camps", *Journal of Historical Review*, été 1981, p. 137-153.

WEBER, Mark, «Bergen-BelsenCamp: The Suppressed Story», *The Journal of Historical Review*, mai-juin 1995, p. 23-30. [XXXVI]

WEBER, Mark, *The Zionist Terror Network. Background and Operation of the Jewish Defense League and other Criminal Zionist Groups. A Special Report*, Newport Beach, Californie, Institute for Historical Review, 1993. [1710]

WEILL, Claude, «Auschwitz: enquête sur la mécanique de l'horreur», *Le Nouvel Observateur*, 30 septembre-6 octobre 1993, p. 88-90, 92, 95-97.

WEILL, Nicolas, «Mémorial ou document ?» (à propos du *Livre noir*, de V. Grossman et I. Ehrenburg), *Le Monde (des livres)*, 17 novembre 1995, p. VI. [1725]

WEILL, Nicolas, «La mémoire suspectée de Benjamin Wilkomirski», *Le Monde*, 23 octobre 1998, p. 17. [XXVI]

WEISS, (Rabbi) M., «Yom HaShoah-Holocaust Remembrance», *The Jewish Press*, 5 Avril 1991.

WELLERS, Georges, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, Paris, Fayard, 1973. [121; 186; 212; 586; 1020]

WELLERS, Georges, «La "solution finale de la question juive" et la mythomanie néonazie», *Le Monde Juif*, n° 86, avril-juin 1977, p. 41-84. En anglais, «Reply to the Neo-Nazi Falsification of Historical Facts concerning the Holocaust», *The Holocaust and the Neo-Nazi Mythomania*, New York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1978, p. 105-162. [158]

WELLERS, Georges, «Réponse aux falsifications de l'histoire», *Le Monde Juif*, n° 89, janvier-mars 1978, p. 4-19.

WELLERS, Georges, «Abondance de preuves», *Le Monde*, 29 décembre 1978, p. 8. [1193, 1693]

WELLERS, Georges, «Déportation des Juifs de France. Légendes et réalités», *Le Monde Juif*, juillet-septembre 1980, p. 97.

WELLERS, Georges, *Les Chambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres*, Paris, Gallimard, 1981. [313; 343; 371; 493; 531; 600; 654; 680; 768; 745; 894; 990; 1020; 1401]

WELLERS, Georges, «Essai de détermination du nombre des morts au camp d'Auschwitz», *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1983, p. 127-159. [1739]

WELLERS, Georges, «A propos d'une thèse de doctorat "explosive" sur le "Rapport Gerstein"», *Le Monde Juif*, janvier-mars 1986, p. 1-18.

WELLERS, Georges, «A propos du "rapport Leuchter" et les chambres à gaz d'Auschwitz», *Le Monde Juif*, avril-juin 1989, p. 45-53. [1687]

WELLERS, Georges, «A propos du nombre de morts au camp d'Auschwitz», *Le Monde Juif*, octobre-décembre 1990, p. 187-195.

- WIESEL, Élie, *La Nuit*, préface de François Mauriac, Paris, Éditions de Minuit, 1956. (trad. all. *Die Nacht zu begraben*, Elisha, deutsche Übersetzung von Curt Meyer-Clason, Ullstein, 1962. [XXVII; 607; 610; 677; 685; 746; 982; 985; 1526; 1528; 1566; 1639; 1640; 1844])
- WIESEL, Élie, *Paroles d'étranger*, Paris, Le Seuil, 1982. [449; 494; 607; 906]
- WIESEL, Élie, «Si c'est Auschwitz...», propos recueillis par Marc Kravetz, *Le Magazine de Libération*, 4 février 1995, p. 16. [1650]
- WIESEL, Élie, [Tout ce que j'ai écrit dans *La Nuit* est absolument vrai], *Chicago Tribune*, 8 mai 1990, section 2, p. 5, col. A.
- WIESEL, Élie, *Legends of Our Time*, New York, Avon Books, 1968.
- WIESEL, Élie, *Tous les fleuves vont à la mer, (Mémoires 1)*, Paris, Le Seuil, 1994 [XXI; XXVIII; 1798; 1844]
- WIESEL, Élie, ...*Et la mer n'est pas remplie (Mémoires 2)*, Paris, Le Seuil 1996. [XXVIII]
- WIESEL, Élie, «Author, Teacher, Witness», *Time*, 18 mars 1985, p. 79.
- WIESENTHAL, Simon, *KZ-Mauthausen*, Linz & Vienne (Autriche), Ibis Verlag, 1946; réédition: *Denn sie wussten, was sie tun. Zeichnungen und Aufzeichnungen aus dem KZ Mauthausen*, Vienne, Franz Deuticke Verlagsgesellschaft, 1995.
- WIESENTHAL, Simon, «RIF», *Der Neue Weg*, 1946, n° 17-18, p. 4-5.
- WIEVIORKA, Annette, «Histoire et mémoire», *L'Arche*, novembre 1987, p. 86. [1588]
- WILKOMIRSKI, Benjamin, *Bruchstücke. Aus einer Kindheit, 1939 bis 1948*, Suhrkamp, 1995; trad. française, *Fragments d'une enfance, 1939-1948*, Paris, Calmann-Lévy, 1997. [XXXVI]
- WILLEQUET, Jacques, *La Belgique sous la botte, résistances et collaborations, 1940-1945*, Paris, éditions universitaires, 1986. [718]
- WILLIAMS, L. Norman, voy. HILL, M.
- WISEMAN, Frederick, *Titicut Follies*, (diffusé par la chaîne Arte, 12 mars 1994, 20 h 40)
- WORMSER-MIGOT, Olga, *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, PUF, 1968. [XLIX; 55; 122; 171; 178; 305; 417; 622; 675; 903; 1090; 1096-7; 1294; 1402; 1693; 1872]
- WURMSER, André, «Grandes manœuvres », *L'Humanité*, 3 mai 1983, p. 1.
- WYMAN, David S., *The Abandonment of the Jews. America and the Holocaust, 1941-1945*, Pantheon Books, 1985. [694; 993]
- YERUSHALMI, Yosef Hayim, *Zakhor, Jewish History and Jewish Memory*, Seattle, Univ. of Washington Press, 1982.

ZAJDEL, Ida, et ASCIONE, Marc, lettre publiée dans le périodique *Article 31* janvier-février 1987, p. 22. [31; 653; 681; 997; 1140; 1250; 1753; 1797.]

ZAND, Nicole, «Les voix du massacre», (à propos du *Livre noir*, de V. Grossman et I. Ehrenbourg), *Le Monde (des livres)*, 17 novembre 1995, p. I. [1725]

ZIEMKE, E. F., *The U.S. Army in the Occupation of Germany, 1944-1946*, Washington D.C., Center of Military History, U.S. Army, 1975.

ZLATIN, Sabina, *Mémoires de la «Dame d'Izieu»*, Gallimard, 1992. Avant-propos de François Mitterrand.

ZUCKOFF, M. «Contre le mauvais usage de l'holocauste [sic] comme référence», *Tribune juive*, 3 décembre 1982, p. 19.

## CHOIX DE DOCUMENTS OFFICIELS

\* Document NI-9912, enregistré le 21 août 1947: affiche intitulée *Richtlinien für die Anwendung von Blausäure (Zyklon) zur Ungeziefervertilgung (Entwesung)* (Directives for the use of prussic acid (Zyklon) for the destruction of vermin [Disinfection] - Directives pour l'usage de l'acide prussique [Zyklon pour détruire la vermine [désinfection])

\* Document NI-9098, enregistré le 25 juillet 1947: brochure intitulée *Acht Vorträge aus dem Arbeitsgebiet der DEGESCH* (Eight Lectures on aspects of DEGESCH's field of operation. Huit exposés sur le champ d'activités de la DEGESCH) et imprimée en 1942 pour usage privé.

\* Décret 50-1290 du 18 octobre 1950 du ministère de la Santé publique (français), réglementation draconienne de l'usage du Zyklon B.

\* L'Anthologie (bleue) d'Auschwitz [669; 636; 876]

\* Madagaskar Projekt, Centre de documentation juive contemporaine, Paris, cote 172 de la police d'Israël (Quartier général, 6e bureau). Cote au CDJC de Paris: DXII-172.

\* Document PS-2738, déclaration sous serment – affidavit – de W. Höttl.

\* Comité international de la Croix-Rouge, «Visite au Commandant du camp d'Auschwitz d'un délégué du C. I. C.-R. (septembre 1944)», *Documents sur l'activité du C.I.C.R. en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945)*, 2<sup>e</sup> édition, Genève, juin 1946, Série II, n° 1, p. 91-92.

\* Comité international de la Croix-Rouge, XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge; [Stockholm, août 1948]. *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la*



*Seconde Guerre mondiale (1<sup>er</sup> septembre 1939-30 juin 1947)*, Genève, mai et juin 1948, 3 volumes.

\* NI-7961, une lettre du 3 septembre 1943 adressée à la Direction des constructions du camp de Natzweiler-Struthof par la firme allemande spécialisée dans la construction de chambres à gaz pour épouillage.

\* F. Puntigam, Dr. med, H. Breymesser, Dr. phil., et Ing. Erich Bernfus, *Blausäuregaskammern für Fleckfieberabwehr* (chambres à gaz à l'acide cyanhydrique pour la défense contre le typhus), Berlin (publication officielle), 1943.

\* Document de Nuremberg PS-3311, tome XXXII, p. 154-158: 6<sup>e</sup> charge contre Hans Frank, gouverneur général de Pologne. (Chambres à vapeur de Treblinka).

\* Arbeitsanweisungen für Klinik und Laboratorium des Hygiene-Institutes der Waffen-SS, Berlin, in Dr. med. Walter Dötzer, *Entkeimung, Entseuchung und Entwesung*.

\* Document de Nuremberg URSS-008: rapport officiel des Soviétiques sur Auschwitz, 6 mai 1945 (4 millions de mort à Auschwitz), ayant valeur de preuve d'office grâce à l'article 21 du statut du tribunal.

\* Doc. URSS-054: rapport officiel des Soviétiques attribuant aux Allemands le massacre de Katyn, 24 janvier 1944.

\* Le tome XLII et dernier du TMI contient un "Affidavit Politische Leiter — 54" en date du 30 juillet 1946 Cette pièce résume l'examen de 26.674 déclarations d'anciens dirigeants politiques allemands placés par les Alliés dans des camps d'internement, concernant leur conduite et leur activité, à propos de la question juive. A l'unanimité, les 26.674 personnes ont répondu: "*sie von einer Vernichtung von Juden in sog. Vernichtungslagern erst nach der Kapitulation im Mai 1945 Kenntnis erhielten.*" ("Ils n'avaient pris connaissance d'une extermination des juifs dans ce qu'on appelle camps d'extermination qu'après la capitulation en mai 1945.")

\* Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers [1610]

\* Document de Nuremberg NO-1210 («aveux» de Hoess).

\* Document de Nuremberg PS-3868 («aveux» de Hoess).

\* Luther Memorandum (Doc. NG-2586-J du 21 août 1942. [697])

\* PS-502, du 17 juillet 1941, ordre donné aux *Einsatzgruppen* de trier les prisonniers soviétiques

\* Document Otto Werner von Hentig aux archives de Coblenz (En 1941, proposition de collaboration avec l'Allemagne nazie émanant du groupe Stern).

\* *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale*», onze volumes parus entre 1965 et 1982. [1392]

\* Doc. L-22, extrait du *War Refugee Board Report*.

\* Rapport d'expertise de MM. les professeurs et docteurs Simonin (de Strasbourg), Piédelièvre (de Paris) et Fourcade (de Strasbourg) sur le camp du Struthof, 1945.

\* Doc. NI-11953: « Excerpt from transcript of proceedings of a Military Court for the Trial of War Criminals held at the War Crimes Court », Curiohaus, Hamburg, on Saturday 2nd March, 1946, upon the trial of Bruno Tesch, Joachim Drosihn and Karl Weinbacher, transcript.

\* «Die hochwirksamen Gase und Dämpfe in der Schädlingsbekämpfung» *Sammlung chemischer und chemisch-technischer Vorträge, Neue Folge Heft 47*, 1942 (revue éditée par Ferdinand Enke à Stuttgart) (cote de la Library of Congress: QDI, S2 n. f, Heft 47a, 1942).

## Table des matières générale

\*\*\*

### Table des matières du volume I

<i>In memoriam</i>	p. V
Introduction	p. IX
Mode d'emploi	p. LVI

#### Préambule

La critique de textes (trois écoles)	p. 1
--------------------------------------	------

#### 1974

Lettre circulaire à divers spécialistes	p. 4
Lettre à une déportée qui dit pouvoir témoigner	p. 5
Défaut d'information	p. 5
Lettre au journal <i>Le Monde</i> , août 1974	p. 6
La révision de 1960: il n'y a pas eu un seul «gazage» dans tout l'ancien Reich.....	p. 8

#### 1975

Exposé du préjudice subi	p. 10
Bibliographie sur «Le problèmes des chambres à gaz» (Ont-elles, oui ou non, vraiment existé ?).....	p 11
Lettre à <i>Historama</i> , [Nacht und Nebel]	p. 14

#### 1976

Le «musée» du camp de Natzwiller-Struthof va être reconstitué... Remarques et mises en garde à ce sujet, .....	p. 15
---	-------

#### 1977

Traduction du document NI -9912	p. 18
Comment travaille le journaliste Pierre Viansson-Ponté ?	p. 27

Lettre à M <sup>me</sup> Olga Wormser-Migot et sa réponse	p. 34
Lettre à <i>Historia</i> (extraits), août 1977	p. 40
Lettre à MM. Fauvet et Lauzanne	p. 41

## 1978

Lettre à des universitaires de Lyon	p. 45
Le «docu-drame» <i>Holocaust</i> ou : la fin d'un tabou	p. 47
«Majdanek-Prozess» à Düsseldorf	p. 48
Les retombées politico-financières du «génocide» des juifs	p. 49
Pour une histoire véridique de la seconde guerre mondiale. Le «génocide».....	p. 52
Le «problème des chambres à gaz»	p. 55
Compléments	p. 62
Falsification de photographie par mutilation	p. 64
Le <i>Journal</i> d'Anne Frank est-il authentique ?	p. 66
Lettre à <i>L'Express</i> .	p. 119
Lettre à M. Pierre Guillaume	p. 120
La rumeur d'Auschwitz	p. 122
Travaux publiés	p. 124
Notes céliniennes	p. 126

## 1979

Lettre en droit de réponse publiée par <i>Le Monde</i>	p. 131
Lettre à M. Pierre Joffroy	p. 134
Travaux, enquêtes, recherches	p. 137
Une preuve... une seule preuve, lettre au <i>Monde</i>	p. 139
Pour un vrai débat sur les «chambres à gaz»	p. 143
Répliques aux thèses révisionnistes	p. 145
Lettre à M <sup>me</sup> Saunier-Séité, ministre des Universités	p. 147
Débat à la télévision suisse italienne (Lugano) sur «les chambres à gaz» et le «génocide»: légende ou réalité ?.....	p. 148
Répression et censure en RFA	p. 149
Justice française (suite)	p. 152
Sur un conflit avec <i>Le Progrès de Lyon</i>	p. 153
Interview à <i>Storia Illustrata</i>	p. 155
Lettre à Serge Thion	p. 194
Un texte de Serge Thion	p. 199
Explication d'une phrase	p. 199
Exemple d'une falsification dans l'avertissement au lecteur de <i>Mein Kampf</i> .....	p. 200

Le «ghetto-boy» et Simone Veil: deux symboles de l'imposture du génocide ?.....	p. 203
Les juifs déportés ignoraient qu'ils allaient à la mort	p. 212
Formule d'abjuration suggérée à R. Faurisson	p. 213

## 1980

Lettre à Serge Thion	p. 215
Lettre à M. le Directeur responsable du <i>Nouvel Observateur</i>	p. 218
Sur Auschwitz, un document capital de la Croix-Rouge internationale.....	p. 219
Le «témoignage» de Filip Müller sur Auschwitz	p. 224
Pour une histoire véridique de la seconde guerre mondiale	p. 227
Lettre à Maître Eric Delcroix	p. 229
Interview de Robert Faurisson par le journaliste Ivan Levai, [transcription].....	p. 241
Sur la prétendue «chambre à gaz» homicide du Struthof, les trois confessions successives et contradictoires de Joseph Kramer.....	p. 247
Chambre à gaz du pénitencier de Baltimore	p. 260
Vérité historique, vérité humaine	p. 262
Un juif, à son tour, conteste l'existence des «chambres à gaz» homicides.....	p. 268
Le chancelier Schmidt décide de révéler au peuple allemand... (récit de politique-fiction en trois actes).....	p. 271

## 1981

Lettre à Me Chotard	p. 284
Faurisson utilise son droit de réponse envers <i>Les Nouvelles littéraires</i> .....	p. 286
L'affaire des «chambres à gaz» devant la justice française	p. 288
Walter Laqueur et la rumeur des «chambres à gaz»	p. 299

## 1982

Lettre à M. Roger Bruge	p. 305
Les cheveux d'Auschwitz	p. 306
Exposition de la déportation 1933-1945	p. 308
Simon Wiesenthal (lettre)	p. 313
Lettre à François Furet et Raymond Aron,	p. 314
Céline devant le mensonge du siècle	p. 315
Céline devant le mensonge du siècle (suite)	p. 322
Le mythe des «chambres à gaz» entre en agonie	p. 325

L'argent des contribuables contre R. Faurisson et les révisionnistes.....	p. 341
Les lois hitlériennes restent en vigueur à l'université de Göttingen.....	p. 344

### 1983

Après l'audience d'appel de décembre 1982	p. 347
Sur la difficulté et le devoir d'être vrai... Réflexions à propos de Max Gallo, de Martin Gray et de quelques autres.....	p. 375
Communiqué du mardi 26 avril 1983	p. 380
Affaire Kurt Gerstein (suite). M. Alain Decaux en question.	p. 390
Entretien accordé à Marie-Paule Mémy	p. 421
Lettre à Pierre Vidal-Naquet	p. 427
Lettre à M. Alain Decaux	p. 429
Le professeur Faurisson obtient la condamnation du «Daloz-Sirey».....	p. 431
Les Tricheries de l' <i>Album d'Auschwitz</i>	p. 434
Un défi à David Irving	p. 455

*Table des matières en fin de volume*

\*\*\*

## Table des matières du volume II

### 1984

Quelques réflexions à propos de la thèse d'Henri Roques et de son édition critique des «confessions» de Kurt Gerstein	p. 473
Des Extraits du <i>Droit de vivre</i> , de décembre 1978 à mars 1984	p. 476
Précisions sur <i>Céline devant le mensonge du siècle</i>	p. 483
Communiqué à l'agence France-Presse (à propos de l'émission de télévision d'A. Lévy-Willard).....	p. 487
Réponse aux 102 questions de M. Mugarza	p. 488
<i>Les Chambres à gaz, secret d'État</i>	p. 524
Préface de <i>Der Auschwitz Mythos</i> de Wilhelm Stäglich	p. 531

### 1985

Combien est-il mort de juifs durant la seconde guerre mondiale ? .....	p. 537
Aux États-Unis, la puissance politico-financière de la communauté juive.....	p. 540

Deux anciens gazés d'Auschwitz : Henri Krasucki et Simone Veil.....	p. 541
Lettre à Monsieur le Directeur responsable de la publication <i>Al Yom As-Sabah</i>	p. 544
Le vrai motif d'angoisse de l'Etat d'Israël: le révisionnisme historique.....	p. 545
L'effondrement de la thèse du génocide des juifs	p. 548
Simone Veil a peur...	p. 550
Encore un historien qui ne mentionne plus les chambres à gaz [avec un article de M. de Bouïard dans <i>Ouest-France</i> ]....	p. 553
Où sont passées les chambres à gaz ?	p. 555
Le témoin n°1 de Claude Lanzmann dans <i>Shoah</i> (film et livre).....	p. 556
Histoire et droit	p. 559
Bilan des neuf premiers mois de 1985	p. 561
Michel Polac refuse d'aborder le sujet des chambres à gaz dans son émission télévisée «Droit de réponse»	p. 563
Lettre à M. David McCalden, [à propos d'un reportage télévisé d'Annette Lévy-Willard].....	p. 564
Un « grand témoin » des chambres à gaz [Kurt Gerstein]	p. 568
Comment s'explique le succès des faux témoignages	p. 568
Camps de la guerre de Sécession, de la guerre des Boers, de la dernière guerre mondiale: psychose et réalités.....	p. 572

## 1986

La rafle du Vél d'Hiv (16-17 juillet 1942)	p. 585
Mesures de répression contre le révisionnisme historique	p. 586
Affaire Roques: l'aveu de Serge Klarsfeld	p. 589
Mensonges et appels au meurtre dans <i>L'Indépendant</i> de Perpignan.....	p. 594
L'affaire Roques	p. 595
Lettre à Jean Planchais	p. 600
Pastiche de sujet d'examen universitaire, (à propos de l' <i>Ulysse</i> de Joyce).....	p. 604
Un grand faux témoin: Élie Wiesel	p. 606
Le mythe de la chambre à gaz ou des chambres à gaz de Mauthausen (Autriche).....	p. 611
Préface à une traduction en arabe du mémoire de Marie-Paule Mémy et de mon <i>Mémoire en défense</i> .....	p. 625
Don Quichotte chez les juifs	p. 629

*Illustrations. Le Mythe d'Auschwitz en images*

- Commentaire de photographies p. 630  
Introduction à la réédition, en brochure,  
de l'interview à *Storia Illustrata* .....p. 650

**1987**

- Ce sont les nazis qui ont inventé le mensonge des  
chambres à gaz ! .....p. 653  
L'historien juif anglais Martin Gilbert est un falsificateur p. 654  
Comment les Britanniques ont obtenu les aveux  
de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz.....p. 657  
Le savon juif p. 669  
Le mythe de l'extermination des juifs p. 675  
Naissance de la légende d'Auschwitz p. 682  
Pierre Vidal-Naquet juge Élie Wiesel p. 685  
Faurisson : libres propos d'un révisionniste p. 686  
Au procès Barbie, faux et usage de faux p. 688  
*Shoah*, film de Claude Lanzmann  
[Ouvrez les yeux, cassez la télé].....p. 699  
Une fédération groupant plus de 2000 journalistes demande aux  
autorités judiciaires de faire taire le professeur Faurisson.....p. 707  
Le révisionnisme historique vu par le journal *Le Monde* p. 708  
Dachau. L'heure du Vengeur p. 711  
Lettre à M. Jacques Chancel p. 713  
Le professeur Faurisson tient Albin Chalandon pour  
une « canaille politique ».....p. 717  
Lettre à Jacques Willequet p. 718  
Lettre à Mme Bergougnan, juge d'instruction p. 721  
Lettre à René Rémond p. 731  
Les révisionnistes proposent un débat public p. 733

**1988**

- Une enquête du *Monde diplomatique* sur les chambres à gaz p. 751  
Le révisionnisme au Canada. Les procès Zündel p. 763  
Préface au Rapport Leuchter sur Auschwitz p. 778  
Raul Hilberg explique maintenant le génocide  
par la télépathie! .....p. 783  
Le double jeu des persécuteurs du révisionnisme p. 786  
Conclusions en défense p. 788  
Prix Staline à Guy Hontarrède p. 843



Une correspondance Wellers-Faurisson p. 844  
Lettre à M. Roger Bruge p. 846

### 1989

Le révisionnisme français après le rapport Leuchter p. 849  
Est-il normal qu'en France les révisionnistes ne  
puissent pas tenir de réunion publique ? .....p. 853  
Lettre à Henri Amouroux p. 855  
Les écritures d'Anne Frank p. 856  
Le révisionnisme devant les tribunaux français, p. 859  
Pour qui ne croirait pas aux chambres à gaz: la prison ! p. 911  
Aux Etats-Unis, un universitaire juif s'engage  
dans la voie révisionniste.....p. 914  
Lettre à M<sup>gr</sup> Albert Decourtray p. 919  
Pétition. Attentat du 16 septembre 1989 contre le  
professeur Faurisson.....p. 920  
Lettre à *Rivarol* p. 922  
[Autre] Lettre à *Rivarol* p. 922  
Lettre à Max Clos, du *Figaro*. Réponse à  
mes interrogateurs allemands.....p. 923  
Lettre à Marc Laudelout p. 927  
«Identités» successives du ghetto-boy, de 1960 à 1982 p. 930  
«Pour me faire taire, il faudra me tuer» p. 930  
*Table des matières en fin de volume*

\*\*\*

## Table des matières du volume III

### 1990

Révisionnistes en prison p. 937  
Mon ami Ernst Zündel p. 938  
Lettre à Ernest Nolte p. 940  
Lettre à Daniel Vernet p. 941  
Lettre à Olivier Mathieu p. 941  
Prison ou télévision p. 945  
Mon expérience du révisionnisme [1983-1987] p. 945  
Plaise au tribunal, conclusions contre M. Georges Wellers p. 1001  
La dépendance des journalistes allemands p. 1046  
Le révisionnisme appliqué à la révolution roumaine p. 1046

Robert Faurisson, dépossédé de sa chaire d'enseignement à l'université Lyon-II, est nommé d'office par Lionel Jospin au CNED.....	p. 1047
Proposition de loi de M. Jean-Claude Gayssot tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite et xénophobe (Assemblée nationale, 2 mai 1990).....	p. 1051
Un lettre de M. Robert Faurisson, <i>Le Monde</i> , 16 juin 1990	p. 1052
Éditorial de la <i>RHR</i> n°1	p. 1053
Préface au second Rapport Leuchter	p. 1057
Bibliographie critique (à propos du second Rapport Leuchter).....	p. 1073
Lettre à M. Tedjini Haddam, recteur de la Mosquée de Paris	p. 1098
Lettre à Jean Tulard	p. 1100
Éditorial de la <i>RHR</i> n°2	p. 1100
Contre le révisionnisme historique. La loi Fabius alias Gayssot.....	p. 1103
L'affaire Notin (II)	p. 1123
Katyn à Nuremberg	p. 1130
Le «protocole secret» germano-soviétique et le tribunal militaire international de Nuremberg.....	p. 1136
Graphiques et photos de Dachau	p. 1137
Signes annonciateurs	p. 1140
Un mensonge gros comme le siècle	p. 1141
Interview du professeur R. Faurisson par <i>Le Choc du Mois</i>	p. 1151
Demande d'ouverture d'une enquête internationale sur la question de l'«Holocauste» des juifs.....	p. 1155
Éditorial de la <i>RHR</i> n°3	p. 1157
Un faux: « la prière de Jean XXIII pour les juifs »	p. 1161
<i>Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers</i> ou: Bricolage et «gazouillage» à Auschwitz et à Birkenau selon J.-C. Pressac	p. 1169
Trois juges français dénaturent un «procès-verbal»	p. 1247

## 1991

Trois procès pour une interview	p. 1251
Lettre à M. l'Ambassadeur d'Irak à Paris	p. 1253
Arno Mayer, texte et traduction	p. 1254
En prison pour délit de presse	p. 1257
Éditorial de la <i>RHR</i> n°4	p. 1258
L'avanie du juge Grellier	p. 1262
Chronique sèche de l'Épuration. Exécutions sommaires dans quelques communes de Charente limousine	p. 1265

Crise au musée d'Auschwitz. La contre-expertise de Cracovie	p.
1287	
Léon Poliakov, Pierre Vidal-Naquet, Claude Lanzmann	p. 1290
Procès Faurisson	p. 1292
Préface à la réédition de <i>A-t-on lu Rimbaud?</i>	p. 1311
Lettre en droit de réponse adressée à M. le directeur responsable du <i>Monde</i>	p. 1315
Lettre à Ernest Nolte	p. 1317
Lettre à Jean Pierre-Bloch	p. 1320
Lettre à Jean-Louis Jamot (des RG, Vichy)	p. 1321
Lettre à Bernard Jouanneau	p. 1322
Le premier <i>historien</i> révisionniste après la seconde guerre mondiale.....	p. 1322
Texte en droit de réponse au <i>Monde</i>	p. 1323
Lettre à Claude Grellier, juge français	p. 1324
Lettre à M. le Président de la XVII <sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.....	p. 1327
[Autre] Lettre à M. le Président de la XVII <sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris.....	p. 1332
Lettre à M. le directeur responsable de <i>Sud-Ouest</i>	p. 1335
Le fichier des juifs du département de la Seine	p. 1335
Un monument de propagande (Le Mémorial de la Résistance charentaise).....	p. 1341
Une censure catholique	p. 1347
L'origine du mythe. Le mythe des «chambres à gaz» remonte à 1916.....	p. 1351
Le défi d'un humoriste juif	p. 1357
L'expertise de Vienne («des doutes substantiels»)	p. 1360
Lettre à M. le Directeur du <i>Monde</i>	p. 1365
<i>La Peste brune</i> , documentaire de Serge Moati	p. 1366

## 1992

Lettre à Jacques Lesourne et Frédéric Edelmann	p. 1369
Lettre à Jacques Lesourne et Patrick Kéchichian	p. 1369
Fax à Ernest Zündel	p. 1370
Lettre à Jacques Lesourne et Nicolas Weill	p. 1372
Lettre à Jacques Lesourne et Hector Bianciotti	p. 1372
Lettre à M. le directeur responsable de <i>La Montagne</i>	p. 1373
Mon séjour à Stockholm (17-21 mars 1992)	p. 1374
Les chambres à gaz en voie de disparition?	p. 1376
Chambres à gaz et génocide dans une publication de l'Institut d'histoire du temps présent (1989).....	p. 1379

En prévision du témoignage du professeur René Rémond, président de l'Institut d'histoire du temps présent, au procès de Philippe Costa (Fontainebleau).....	p. 1386
Condamnation en appel de deux jeunes ingénieurs révisionnistes français.....	p. 1409
L'aventure révisionniste	p. 1410
Éditorial de la <i>RHR</i> n° 6	p. 1412
En marge de «l'arrêt Touvier»	p. 1414
Wannsee: « Une histoire inepte »	p. 1416
Le faux témoignage d'Henry Bily	p. 1418
A propos de l'arrêt Touvier. L'affaire des «juifs bruns »	p. 1421
Le révisionnisme entre au «Larousse»	p. 1433
Concessions faites aux révisionnistes	p. 1434
Préface [à l'ouvrage de Pierre Marais, <i>Les Camions à gaz en question</i> ]	p. 1438
Lettre à Claude Malhuret, maire de Vichy,	p. 1443
L'«Holocauste» des juifs européens a-t-il vraiment existé? préface au livre de Barbara Kulaszka, <i>Did Six Million Really Die ?</i> .....	p. 1446
Trois procès contre <i>Le Choc du mois</i> de septembre 1990 (Molière, Courteline et Kafka à la XVII <sup>e</sup> chambre).....	p. 1453
Lettre à quelques membres de l'«Union des Athées»	p. 1456
Révisionnisme : condamnation du <i>Choc du mois</i> et du professeur Faurisson.....	p. 1456
Mon second séjour en Suède (3-6 décembre 1992)	p. 1457
Révisionnisme : condamnations prononcées par M <sup>me</sup> Françoise Simon.....	p. 1460
Nouvelle condamnation d'un révisionniste	p. 1464
Lettre à René Rémond	p. 1465
Lettre à Henri Amouroux	p. 1466
Lettre en droit de réponse à M. le directeur responsable de <i>Libération</i> .....	p. 1467
Gazages homicides à Auschwitz d'après le procès des grands criminels de guerre à Nuremberg (esquisse).....	p. 1468
Les chambres à gaz dans le texte du jugement de Nuremberg	p. 1470
F. Mitterrand contre les révisionnistes	p. 1472

*Table des matières en fin de volume*

\*\*\*

## Table des matières du volume IV

### 1993

Le révisionnisme historique devant les tribunaux français (9 décembre 1992– 28 janvier 1993).....	p. 1475
Lettre à Claude Malhuret	p. 1476
L'abjuration de Bernard Notin	p. 1477
Lettre de Robert Faurisson à Jürgen Graf pour servir d'introduction à <i>Der Holocaust-Schwindel</i> .....	p. 1481
Analyse du témoignage écrit de Michel Gelber	p. 1492
Lettre au directeur de <i>La Montagne</i>	p. 1495
Le ghetto de Varsovie en avril-mai 1943: insurrection ou opération de police? .....	p. 1496
Une date dans l'histoire du révisionnisme: le 22 avril 1993	p. 1500
Lettre à Ernst Nolte	p. 1508
L'Union des athées et Robert Faurisson	p. 1513
Autriche: journalistes et Stapo collaborent à la recherche et à la saisie des écrits révisionnistes.....	p. 1516
Lettre à Alfred Lilienthal	p. 1517
Primo Levi sur Auschwitz. Son vrai témoignage en 1947 – Son faux témoignage en 1976.....	p. 1518
Un grand faux témoin: Élie Wiesel (Suite)	p. 1526
Lettre à Ernst Nolte	p. 1529
"Faurisson" [dans le <i>Dictionnaire de la politique française</i> d'Henry Coston].....	p. 1533
Quelques dénonciations du shoah-business	p. 1535
Les juifs pourraient renoncer au mythe de la chambre à gaz nazie.....	p. 1542
Sur Auschwitz: encore un scoop bidon	p. 1544
<i>Libération, Le Monde et le Nouvel Observateur</i> sur <i>Les Crématoires d'Auschwitz</i> , de Jean-Claude Pressac	p. 1546
Lettre à Alice Kaplan	p. 1549
Lettre à Ernst Nolte	p. 1550
Lettre à H. F. Doeleman	p. 1551
A Pierre Marais et M <sup>e</sup> Eric Delcroix, pour valoir ce que de droit, attestation concernant le Struthof.....	p. 1552
Les témoins des chambres à gaz d'Auschwitz	p. 1554
Le nouveau livre de Pressac sur Auschwitz	p. 1569
Le professeur Faurisson mis à l'épreuve	p. 1572

## 1994

Lettre à Françoise Simon, présidente de la XI <sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris.....	p. 1575
Les chambres à gaz des pénitenciers américains	p. 1576
Début, en France, de la controverse révisionniste (1974-1978).....	p. 1581
A propos de <i>Titicut Follies</i>	p. 1585
«Wannsee» n'est plus «Wannsee»	p. 1585
A propos d'un article d'Alain Genestar sur Touvier	p. 1586
Les juifs ont besoin du révisionnisme	p. 1586
Jusqu'en avril 1945, personne n'a vraiment su l'extermination physique des juifs par les Allemands.....	p. 1587
Les juifs bruns ont collaboré avec l'Allemagne de Hitler	p. 1592
Lettre à M <sup>e</sup> Patrick Quentin	p. 1595
Procès Touvier. M <sup>e</sup> Trémolet de Villers, la Shoah et Baldur von Schirach.....	p. 1596
Le témoignage du «Commandant d'Auschwitz» est déclaré sans valeur! .....	p. 1599
Une nouvelle fois, Jean-Claude Pressac révisé à la baisse le nombre des morts d'Auschwitz.....	p. 1609
Condamnation d'un libraire	p. 1605
Pas de chambre à gaz nazie à l'Holocaust Memorial Museum de Washington! .....	p. 1606
Livre de chair après livre de chair	p. 1607
Préface de <i>Grundlagen zur Zeitgeschichte</i>	p. 1608
En France, la répression du révisionnisme (suite)	p. 1616
Ernst Nolte est un exterminationniste de droite	p. 1617
Traiter une personne de «faurissoniste», c'est l'injurier!	p. 1619
Rabin, prix Nobel de la paix, en faveur de la torture, du nettoyage ethnique et de l'apartheid.....	p. 1621
Attention ! Ceci n'est pas un appel à l'aide mais une information.....	p. 1621
Deux additifs à ma <i>Réponse à Jean-Claude Pressac</i>	p. 1626
Deux articles du journal <i>La Montagne</i> amènent à poser des questions sur l'intégrisme juif.....	p. 1629
Un jour dans la vie d'un révisionniste	p. 1630
Quelques événements qui suivent la signature du pacte germano-soviétique du 23 août 1939.....	p. 1631

## 1995

- Auschwitz: les faits et la légende p. 1633
- Les falsifications d'Auschwitz d'après un dossier de *L'Express* .....p. 1641
- Des organisations juives et l'État d'Israël obtiennent le sabordage d'un magazine japonais tirant à 250.000 exemplaires.....p. 1645
- Sur Auschwitz, lentement, la vérité reprend ses droits p. 1646
- Les plaidoiries soumises à censure au procès de Nuremberg p. 1651
- Un exemple de bidonnage journalistique. Rommel, Hitler et les chambres à gaz p. 1652
- L'édition critique des *Journaux d'Anne Frank* p. 1655
- Serge Klarsfeld divise par quatre le nombre des fusillés du Mont Valérien.....p. 1656
- Commentaire d'une lettre ouverte de Michael Shermer p. 1658
- Selon le Talmud, Jésus est, pour l'éternité, plongé dans des excréments en ébullition.....p. 1660
- Un étonnant numéro spécial d'*Historia* sur « Les Camps de la mort».....p. 1661
- Immolation en Allemagne p. 1672
- Les révisionnistes avaient donc raison! p. 1672
- Toronto: la maison d'Ernst Zündel dévastée par un incendie criminel.....p. 1674
- Trois mois de prison pour le professeur Faurisson ?  
Compte rendu de l'audience du 9 mai 1995.....p. 1674
- Un autre jour dans la vie d'un révisionniste p. 1683
- Réponse à M<sup>e</sup> Jean-Serge Lorach, page par page, alinéa par alinéa.....p. 1683
- Milices juives : quinze ans – et plus – de terrorisme en France.....p. 1694
- Auschwitz. Documentaire télévisuel p. 1712
- Simon le menteur p. 1714
- Encore un jour dans la vie d'un révisionniste p. 1715
- L'historien Fernand Braudel (1902-1985) p. 1716
- La loi Fabius-Gayssot (1990) avait un précédent: une loi du dictateur Trujillo (1955).....p. 1718.
- Questions à Jacques Vergès et à Jacques Trémollet de Villiers.....p. 1719
- Apologie du crime (article 24 de la loi du 29 juillet 1881) p. 1724
- Vassili Grossman et Ilya Ehrenburg p. 1725

Winston Churchill en faveur de la «purification ethnique» appelée «démêlement» et « transfert» de populations.....	p. 1727
Jean-François Kahn a la mémoire courte	p. 1728
Combien de morts à Auschwitz ?	
Conseils à certains révisionnistes (« Fuyez la théorie, interrogez la réalité ! »).....	p. 1740
De quel droit les vainqueurs de la seconde guerre mondiale dénoncent-ils les pillages exercés par le vaincu ? .....	p. 1743

## 1996

Contre le révisionnisme historique	
Une illustration autrichienne du mythe des chambres à gaz	p. 1746
Élie Wiesel: un mensonge de plus	p. 1750
Une nouvelle version juive de l'«Holocauste»	p. 1751
<i>Le Monde Juif</i> contre Jean-Claude Pressac	p. 1753
Pauvre Pressac !	p. 1754
Ducasse (1846-1870) et non Lautréamont	p. 1754
Le professeur Faurisson créateur de milliers d'emplois ?	p. 1758
Communiqué de presse (n° 1) sur l'affaire Garaudy-abbé Pierre.....	p. 1759
Communiqué de presse (n° 2) sur l'affaire Garaudy-abbé Pierre.....	p. 1760
Communiqué de presse (n° 3) sur l'affaire Garaudy-abbé Pierre.....	p. 1761
Quelques réflexions sur l'affaire Garaudy-abbé Pierre	p. 1762
Communiqué [acceptant la proposition du grand rabbin]	p. 1767
L'abbé Pierre	p. 1767
Une «immense victoire» pour la cause révisionniste	p. 1768
Lettre à August von Kageneck	p. 1769
Au sujet du témoignage Rogerie, lettre à Max Clos, responsable de la rubrique «Opinions» du <i>Figaro</i> .....	p. 1771
Le mythe de l'«Holocauste» en trois mots juifs	p. 1771
En Allemagne, trois événements révisionnistes le même jour.....	p. 1774
La croisade des démocraties	p. 1775
Je bois du petit lait	p. 1777
Affaire Notin: les organisations juives font la loi	p. 1778
La victoire des révisionnistes ?	p. 1780
La répression du révisionnisme en France	p. 1782
Un historien orthodoxe admet enfin qu'il n'y a pas de preuves des chambres à gaz nazies.....	p. 1794



Un romancier du KGB : l'historien Gerald Fleming p. 1800  
Bilan de l'affaire Garaudy-abbé Pierre p. 1804  
La casserole de Caillavet? p. 1823

## 1997

Le procès de Nuremberg (1945-1946) est le crime  
des crimes.....p. 1827  
Le milliard des juifs... ou du maréchal Pétain ? p. 1828  
Forfaiture du Comité des droits de l'homme de l'Office  
des Nations Unies à Genève.....p. 1830  
Trois affaires révisionnistes en deux mois p. 1831  
Aux Pays-Bas: justiciers et tartufes p. 1832  
Au secours de Vincent Reynouard p. 1833  
«*Le Monde*», journal oblique p. 1834  
Le cinéma de Lanzmann p. 1834  
L'abbé Pierre après la tornade p. 1836  
Des millions de juifs européens, tombés sous la coupe des  
Allemands de 1939 à 1945, ont survécu à la guerre.....p. 1839  
Le professeur Faurisson à nouveau condamné p. 1840  
«Anthony Eden» au procès Papon p. 1841  
«*Le Monde*», journal oblique (suite) p. 1841  
Le détail p. 1843

## 1998

Roger Garaudy au tribunal p. 1847  
Procès Garaudy: le témoignage du pasteur Parmentier p. 1848  
Aux autorités du musée d'Auschwitz p. 1849  
Au commandement militaire du Palais de justice de Paris p. 1851  
Bilan d'une seule journée de la chasse aux  
hérétiques en France.....p. 1856  
M<sup>e</sup> Varaut au procès Papon: la reculade de Bordeaux p. 1857  
A un journaliste de la BBC p. 1861  
Questions à l'UNESCO p. 1862  
Lettre à Federico Mayor p. 1873  
Un combat millénaire p. 1874  
La XVII<sup>e</sup> chambre collabore avec la Gestapo-Stasi p. 1877  
La «chambre à gaz» de Buchenwald p. 1877  
«Ah, qu'il est doux d'être juif...» p. 1879  
Six questions à Jean-Paul II à propos d'Edith Stein p. 1881

Pire que le Pen: les révisionnistes Churchill,  
Eisenhower et de Gaulle p. 1890  
L'auto-destruction de Raul Hilberg p. 1893

Ouvrages cités p. 1897  
Index général des noms p. 1943  
Table des matières générale p. 1981

## Index général des *Écrits révisionnistes*

a Grande Histoire des Français sous l'occupation; 855  
A History of the Holocaust; 1092  
A propos de la prière apocryphe de Jean XXIII sur les juifs .; 1165  
A Reply to Martin Broszat Regarding the Origins of the Final Solution; 988  
A Resettlement Action Report; 1800  
A-2; 972  
A-t-on lu Rimbaud ?; 1311; 1314; 1755  
A. Decaux; 1653  
A. Speer , Spandauer Tagebuc; 887  
A.D.A.C.); 382  
A.N.F.R.O.M.F.; 381  
A2; 838  
abbé Albert Heymès; 1282; 1284  
abbé Heymès; 1265  
abbé Piere; 1836  
abbé Pierre; 1759; 1760; 1765; 1767; 1777; 1780; 1795; 1804; 1806; 1807;  
1808; 1809; 1810; 1812; 1813; 1814; 1815; 1816; 1817; 1818; 1820; 1821;  
1822; 1836; 1837; 1838  
abondance de preuves; 1193  
abondance de preuves ; 1693  
About Use and Misuse of the Holocaust by the State of Israël; 814  
Abraham; 1167  
Abraham Drucker; 1428  
Abram-Rosenthal; 306  
Académie d'histoire de Ciudad Trujillo; 1718  
Académie d'histoire de leur pays; 1718  
Académie de Paris; 981; 1309  
Académie des Sciences; 845  
Académie française; 390; 623  
Académie Nationale de Médecine; 845  
Accord de Londres; 950; 1104; 1130  
accord de Londres du 8 août 1945; 1103  
Accord de Luxembourg; 808; 809; 832; 1155  
accord instituant le Tribunal de Nuremberg; 1833  
Accords de Luxembourg; 503  
accusés de Majdanek (.i.procès de Düsseldorf; 145  
accusés de Nuremberg; 193  
accusés du procès de Nuremberg; 1591  
acques Kupfer, président du Herout de France; 1712

Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale »;  
1392  
action « Reinhardt; 758  
action Reinhard; 758; 760  
action spéciale; 527  
actions spéciales; 7  
activité personnelle de Hitler; 373  
activités économiques, scientifiques et d'armement du complexe d'Auschwitz;  
223  
Actualité juive; 1357; 1360; 1785  
Actualité juive hebdo; 1115  
ADAC-Haute-Silésie; 347  
Adam; 1372; 1381  
Adams; 814  
Adenauer; 50; 51; 190; 192; 272; 294; 361; 627; 891; 1018; 1019  
Adenauer; 49  
Adjudant-Chef Linard; 1280  
ADL Bulletin; 787; 838  
Adler; 138; 178  
Adler, Der Verwaltete Mensch.; 178  
ADLRH; 853  
aération; 25; 60; 162; 166; 337; 354; 512; 642; 643; 1397; 1472; 1502;  
1636; 1677  
aérer; 508  
aérés; 1689  
affaire Arthur Rudolf; 1421  
affaire Barbie; 893; 901; 971  
affaire Brand; 1374  
affaire de Carpentras; 1106; 1305; 1339  
affaire de Katyn; 1130; 1131; 1132; 1135  
affaire de la violation de sépultures du cimetière juif de Carpentras; 1787  
affaire des « juifs brun; 1421  
affaire des nageuses olympiques; 1818  
affaire du Carmel d'Auschwitz; 819  
affaire du Recueil Dalloz-Sirey; 967  
affaire Faurisson; 1763  
affaire Finta; 1421  
affaire Garaudy; 1804; 1805; 1818  
affaire Garaudy-abbé Pierre; 1762; 1764; 1768; 1782; 1789; 1792; 1794;  
1804; 1818; 1819; 1821; 1838  
affaire Gerstein; 795; 877  
affaire Honsik; 1749  
affaire Joël Brand; 997

affaire Le Pen; 966; 980  
affaire Lischka; 237  
affaire Marc Sautet; 1818  
affaire Noëlle Schulman; 1818  
affaire Notin; 1258; 1762; 1778; 1780; 1786; 1791  
affaire Olivier Pernet; 1818  
affaire Papon; 893  
affaire Paschoud; 966; 974  
affaire Poliakov; 996  
affaire Raymond Boudon et de Bernard Bourgeois; 1818  
affaire Reynouard; 1258  
affaire Roger Garaudy – père Michel Lelong – pasteur Etienne Mathiot; 838  
affaire Roques; 966; 974; 1762; 1784  
affaire Touvier; 1462  
affaire Waldheim; 987  
affaire Zündel; 732  
Affiche rouge; 1431  
affirmations sans preuves; 1184  
affirmant; 1219  
affront à l'opinion historique; 151  
AFP; 933; 971; 1141; 1464; 1467; 1646  
agence DDP; 346  
Agence France-Presse; 707; 743; 838; 972; 1309; 1653; 1792; 1808  
Agence juive; 425; 687  
Agence juive pour la Palestine; 1430  
Agence télégraphique juive; 1105; 1416  
agression juive de la Maison des Mines; 1320  
Ahmed Rami; 1311  
AHR; 806; 838; 841; 851; 854; 912; 933; 1007; 1010; 1011  
AHR comme dans les autres, ne diffame personne et que l'accusation de diffamation n'est qu'un subterfuge inspiré par le désir – illusoire – d'arrêter les progrès du révisionnisme historique ; 841  
AHR le texte suivant ; 807  
AHR ; 807  
AHR, le 16 novembre 1988 la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Agen se voyant soumettre la procédure d'information suivie au parquet d'Auch contre MM. Guillaume; 836  
AHR, numéro, ainsi que le disait le tribunal.; 835  
AHR, n° 8, printemps 1990, p. 157-158]; 920  
Ahrens; 1135  
Ahrweiler; 733; 818; 911; 981; 1105; 1152; 1309  
Aidenbaum; 1808  
Aigle noir; 976

Aitken; 488; 713; 725; 1754  
AJS; 1445  
Al-Ahram.; 1811  
Al-Yom Assabeh; 544  
Alain Jakobowitz; 1768  
Albert Cauvern; 76; 91; 93; 115  
Albert du Roy, directeur de L'Événement du jeudi; 1789  
Albert Lévy UGIF; 1424  
Albouy; 1755  
Album d'Auschwitz; 543; 1713  
Album d'Auschwitz.; 1214  
album du commandant .i.Jadin; 251  
Alcalai ou, à Dortmund, en Allemagne fédérale, le rabbin Mendi , décrit  
comme « fluet, fragile » ; 1524  
Alcan; 137; 506; 1387  
Alcools; 1312  
Alexandre; 980  
Alexandre Braun; 1758  
Alexeiev; 753  
Alexeiev; 761  
Alhadeff; 137  
Alice Kaplan; 1549  
Allainmat; 13; 17; 41  
Allard; 822; 1153  
Allemagne; 1704  
Alois Brunner; 1706  
Alphonse; 999  
alsification de l'histoire; 863  
Alter; 813  
altérations du texte original.; 569  
Althans; 1630  
Altonder Nachrichten; 1046  
Altreich; 305  
Altrippe; 1285  
Amalec; 278  
Amaudruz; 653  
Amen; 613; 620; 659; 667; 1088; 1089; 1471  
Amen.; 1087  
Amenophis-Akhenaton; 179  
American Atheist ; 1456  
American Commentar; 1163  
American Gathering of Jewish Holocaust Survivors; 671  
American Jewish Committee; 1163; 1164; 1167; 1169

American Jewish Congress; 540; 1155; 1590  
American Jewish Joint Distribution Committee; 1424  
Ami, entends-tu ?; 843  
Amicale; 1358  
Amicale d'Auschwitz; 288; 892  
Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen; 681  
Amicale de Natzweiler-Struthof; 137  
Amicale des anciens d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie (Hefte von Auschwitz); 137  
Amicale des anciens déportés d'Auschwitz; 891  
Amicale des anciens déportés d'Oranienburg-Sachsenhausen; 411  
Amicale des anciens internés de ce camp; 352  
Amicale des Déportés d'Auschwitz et des Camps de Haute-Silésie; 862  
Amicale des déportés du camp de Buna-Monowitz; 1453  
Amicale des Déportés et Familles de Disparus de Natzweiler-Struthof; 17; 253  
Amicale internationale des anciens déportés de Dachau; 395  
Amiens; 1463; 1465  
Amis de Saint-Lou; 1700  
Amoureux; 137; 603; 721; 846; 855; 902; 1063; 1265; 1340; 1345; 1431; 1466; 1787  
ampoule de gaz asphyxiants; 257  
ampoules contenant des gaz; 257  
amputé; 150  
Amsterdam; 99; 857; 858  
Amsterdam ; 71  
An Engineering Report on the Alleged Execution Gas Chambers at Auschwitz; 1073  
Anaheim; 977  
analyses chimiques; 1178  
Ancien Testament; 933; 1812  
Andersonville; 496; 572; 576; 577; 578; 580  
Andersonville, en Géorgie; 572  
André; 248; 255  
André Baur (UGIF-Nord); 1828  
André Chouraqui; 1815  
André Lettich; 1564  
André Rogerie; 1564  
Andrew Allen; 1659  
Angoulême; 1265; 1282; 1285; 1343  
Angoulême ; 1279  
Annales; 841; 844  
Annales d'histoire révisionniste; 1407

Annales d'Histoire Révisionniste; 742; 788; 971; 983; 1007; 1044; 1292; 1535  
Annales d'histoire révisionniste et la Revue d'histoire révisionniste; 1605  
Annales d'histoire révisionniste, n° 3,; 488  
Annales ; 973  
Anne; 69; 70; 73; 74; 75; 78; 87; 88; 89; 91; 92; 93; 94; 95; 96; 100; 105; 107; 108; 109; 110; 111; 112; 113; 114; 116; 858; 859  
Anne ;(p. 77). .i.Kraler ;est le seul témoin direct à raconter une anecdote ou deux sur .i.Anne ; or, d'une façon très curieuse, il situe ces anecdotes à l'époque où les .i.Frank ;habitaient encore leur appartement de Merwedeplein, avant leur «; 87  
Anne Frank; 71; 73; 80; 82; 84; 86; 90; 92; 93; 94; 97; 98; 102; 111; 112; 113; 114; 115; 117; 218; 522; 858; 859; 1811  
Anne ; 69  
Anne,; 67  
Annelies Marie Frank; 859  
Anneliese Schütz; 76; 91; 92; 93; 102; 110; 112; 1656  
Annemarie Hübner; 76  
Annette Wieworka; 1591  
Annick Cojean, du journal Le Monde,; 1707  
anomalie physico-chimique; 1182  
ANPA; 306  
Antenne 2; 375  
Antenne 2; 707  
Antenne-2; 743  
Anthologie; 217  
Anthologie (bleue) d'Auschwitz; 876; 962  
Anti-Defamation League of B'nai B'rith; 787; 810; 838  
Anus Mundi ; 513  
Anvers; 348  
Apollinaire; 124; 1312  
Apostrophes ; 682  
appareil de ventilation; 1189  
Après les massacres du Liban – Le sens de l'agression israélienne; 838  
Après-demain; 837  
Après-demain,; 1110  
Arafat; 1542  
archéologue; 177  
archevêque de Toulouse; 1370  
Archimède; 855  
architecte (juif canadien) Robert Jan Van Pelt; 1802  
architecture des crématoires de Birkenau; 1204  
archives; 325; 385



archives américaines; 415  
archives d'Auschwitz; 955  
Archives d'Auschwitz à Oswiecim; 137  
Archives de l'Église évangélique de Westphalie; 137  
archives de l'instruction du « procès du Struthof; 1552  
archives de la Croix rouge internationale; 495  
archives de la gendarmerie et de la justice militaire; 1231  
archives de la Justice militaire; 253  
archives de Weimar; 1212  
Archives de Yad Vashem; 1442  
archives déclassées de l'OSS; 234  
Archives des Hauts-de-Seine; 1426  
archives du camp d'Auschwitz; 266  
archives du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale; 1382  
archives du mémorial Yad Vashem; 1214  
archives du musée d'Auschwitz; 962; 1204; 1228; 1235  
archives du Musée d'État d'Auschwitz; 782  
archives du musée de Mauthausen; 1094  
Archives du musée national d'Auschwitz; 1677  
Archives du musée, nég. 14 254; 636  
archives fédérales de Coblenze; 1206  
Areginal; 336  
Arès; 1839  
Ariane Mnouchkine; 1857  
Ariès; 918; 1717  
Armagnac; 1265; 1270; 1277  
arme du crime; 1218  
arme n° 1 de l'arsenal de la .i.propagande; 547  
Armontrout; 775; 776; 780; 1010; 1448; 1449; 1579  
Arndt; 171  
Arndt et du Dr W. Scheffler, « Organiserter Massenmord; 171  
Arndt et Wolfgang Scheffler Vierteljahrshefter für Zeitgeschichte; 56  
Arndt, « Organiserter Massenmord an Juden in Nazi; 56  
Arno Klarsfeld; 1768  
Arno Mayer; 1543; 1615; 1682; 1796  
Arnold Friedman; 1562; 1567  
Arolsen; 735; 771; 992; 1138; 1483  
Aron; 314; 357; 396; 528; 610; 700; 784; 817; 827; 897; 898; 1373; 1392;  
1413; 1558; 1646  
Aron ; 372; 734  
Aron, Le Spectateur engagé; 1591  
Aroneanu, Camps de concentration.; 1216  
Arpaillange; 1158

arrêt de 1983; 1012  
arrêt de la Cour d'Appel de Paris; 530  
arrêt de la cour d'appel de Paris du 26 avril; 428  
arrêt de la cour d'appel de Paris du 26 avril 1983; 904  
arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983; 747  
arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983; 728; 834  
arrêt de la cour d'appel de Paris, en date du 26 avril 1983; 598  
arrêt de la cour de Paris; 748  
arrêt de la cour de Paris (8 mars 1985; 560  
arrêt de la première chambre de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983; 429  
arrêt de la XIe chambre de la cour d'appel de Paris en date du 9 décembre 1992; 1456  
arrêt du 15 décembre 1986; 1013  
arrêt du 16 janvier 1985; 834  
arrêt du 26 avril 1983; 730; 854; 946; 996; 1012; 1407  
arrêt du 26 avril 1983; 488; 522; 561; 727; 728; 821; 827; 828; 834; 840; 851; 860; 913; 967; 968; 996; 1013  
arrêt du 27 avril 1983; 901  
arrêt du 8 février 1985; 1013  
arrêt du 9 décembre 1992; 1460  
arrêt en date du 16 janvier 1985; 1014  
arrêt en date du 26 avril 1983; 717  
arrêt en date du 26 avril 1983; 1012  
arrêt Grégoire du 26 avril 1983; 853  
arrêt Guillaum CA Paris 31 octobre 1990; 1257  
arrêt rendu par la cour de Paris; 725  
arrêt Touvier; 1414; 1415; 1416  
Arrighi ; 836  
Article 31; 997  
Article 31.; 654  
article d'Alain Decaux, dans le numéro d'Historia de mars 1978; 1653  
Aschaffenburg (R.F.A.) un colloque d'historiens spécialistes de Hitler; 151  
Ascione; 653; 681; 1140; 1250; 1797  
Ascione qui développe la thèse selon laquelle les chambres à gaz n'ont jamais existé ; 997  
Ascot; 1111  
Asensi; 1051  
Askaris ; 1499  
Asken; 1427  
aspects techniques des chambres à gaz; 1197  
ASSAG; 341; 370; 896; 1020  
ASSAG ; 1557

assassinat de F. Duprat; 1695  
Assemblée des communautés européennes; 542  
Assemblée Nationale; 1115  
Associated Press; 264; 1310  
association; 384; 523  
association « Les Anges pressés »; 1818  
association allemande de « réconciliation avec les juifs » et de « repentance », Sühnezeichen; 1208  
association appelée CANDLES; 559  
association de résistance; 1832  
association des « Enfants de la Mémoire »; 911  
association des anciens détenus de Mauthausen; 623  
Association des déportés du Calvados; 741; 984  
Association des fils et filles des déportés juifs; 384; 1115  
Association des fils et filles des déportés juifs de France; 240; 382; 862  
Association des juifs en Belgique; 1430  
Association des juristes juifs pour les droits de l'homme; 1681  
association juive; 803; 1057  
Association pour la défense de la libre recherche historique; 853  
association pour le souvenir de l'Holocauste; 764; 947  
associations; 347; 351; 368; 369; 380; 422; 485; 502; 865; 1388; 1703; 1785  
associations antiracistes; 717  
associations d'anciens déportés; 550; 1675  
associations d'anciens déportés, rescapés, miraculés; 1334  
associations de déportés; 708  
associations françaises; 787  
associations juives; 728; 803; 827; 1251; 1552  
Assouline; 1729  
Assous; 219; 374; 381; 492; 827; 850; 892; 909  
Athanasadis; 1516  
atrocités inventées; 408  
attaque de l'Institut Goethe à Paris; 1706  
attaques; 523  
atteinte à la mémoire des morts; 1462  
atteinte aux bonnes mœurs; 154  
attentat contre la synagogue de la rue Copernic; 826  
attentats; 146  
Atwater; 578  
Au nom de la race.; 222  
Au nom de tous les miens; 375; 376; 523; 818  
Au nom de tous les miens de Martin Gray; 377  
Au nom de tous les miens.; 377

Au nom de tous les miens.; 608

Aubineau; 1271

Aubinot ; 1280

Aubrac, le livre est sous-titré : Une légende de la résistance à l'épreuve de la critique historique; 1832

Aubrac. Lyon 1943; 1857

Aubry; 341

Auch; 721; 724; 973

Audin; 199

Augoyard; 429

Augustin Raoux.; 1266

Aumônerie générale israélite; 1594

Aunac; 1282

Auschwitz; 6; 7; 12; 13; 16; 37; 39; 56; 58; 60; 61; 63; 122; 123; 131; 132; 141; 143; 144; 149; 158; 163; 166; 171; 174; 177; 183; 185; 186; 188; 203; 205; 207; 208; 209; 210; 216; 217; 221; 222; 226; 230; 232; 234; 244; 246; 247; 249; 253; 254; 255; 256; 266; 269; 270; 279; 298; 306; 307; 308; 312; 319; 324; 325; 328; 330; 334; 337; 338; 339; 350; 354; 359; 379; 380; 400; 406; 415; 424; 436; 450; 454; 467; 484; 494; 497; 500; 501; 502; 506; 509; 510; 512; 513; 515; 516; 528; 530; 532; 542; 543; 544; 549; 550; 551; 559; 563; 572; 591; 606; 611; 612; 621; 625; 626; 629; 631; 634; 636; 642; 644; 645; 649; 650; 651; 657; 659; 660; 664; 665; 676; 677; 678; 679; 682; 684; 685; 700; 701; 703; 705; 710; 713; 714; 715; 719; 720; 723; 726; 731; 732; 743; 747; 761; 765; 767; 771; 772; 774; 776; 779; 781; 849; 854; 876; 881; 894; 911; 913; 915; 918; 920; 926; 929; 934; 942; 944; 951; 953; 955; 957; 959; 960; 961; 962; 971; 975; 978; 982; 989; 990; 991; 992; 999; 1007; 1008; 1009; 1020; 1021; 1051; 1061; 1062; 1064; 1067; 1071; 1089; 1102; 1119; 1121; 1131; 1133; 1140; 1169; 1261; 1294; 1297; 1300; 1375; 1376; 1439; 1448; 1468; 1470; 1472; 1484; 1486; 1488; 1519; 1523; 1528; 1535; 1554; 1560; 1571; 1573; 1574; 1602; 1633; 1680; 1684; 1747; 1751; 1765; 1792; 1801

Auschwitz-I; 231; 309; 437; 995

Auschwitz-I.; 943

Auschwitz-II; 231; 943

Auschwitz Exit; 189

Auschwitz i; 780

Auschwitz vu par les SS .; 643

Auschwitz vu par les SS...; 132

Auschwitz ; 6; 207; 324; 420; 422; 438; 520; 612; 686; 768; 916; 992; 1062; 1072; Technique and Operation; 1569; 1637; 1678; Technique and Operation of the Gas Chambers; 1505; un caso di plagio; 703

Auschwitz ! Quand .i.Kremer; 141

Auschwitz en Angleterre; 138

Auschwitz,; 333  
Auschwitz, 1270 to the Present,; 1870  
Auschwitz, Blueprints of Genocide; 1803  
Auschwitz, Technique and Operation of the Gas Chambers; 1256; 1450  
Auschwitz, un caso di plagio. La source du plagiat était .i.Médecin à  
Auschwitz; 609  
Auschwitz-Birkenau; 7; 9; 59; 60; 87; 149; 203; 211; 255; 312; 328; 350;  
434; 512; 515; 590; 766; 879; 894; 949; 1571; 1667; 1676; 1771; 1801  
Auschwitz-Birkenau » ? Mme .i.Delbo; 6  
Auschwitz-Birkenau,; 318  
Auschwitz-I; 312; 510; 631; 634; 646; 739; 747; 894  
Auschwitz-I.; 515  
Auschwitz-II; 312; 437; 631; 634; 739  
Auschwitz-III; 437; 634  
Auschwitz-Monowitz; 1518  
Auschwitz. How Many Perished. Jews, Poles, Gypsies....; 1739  
Auschwitz. Technique and Operation of the Gas Chambers; 1544  
Autant-Lara; 934  
Auteur inconnu; 329; 331; 447  
Authier; 219; 909  
autopsie; 698; 734; 765  
autopsies; 675  
autopsies conduites sans doute dès 1943; 600  
autorités du musée d'.i.Auschwitz; 1670  
autorités du musée d' Auschwitz; 1639  
Autour d' Auschwitz; 1666  
autre "confession" de Kramer; 255  
Aux Voleurs !; 599; 975  
Aux Voleurs !.; 603  
Avery Fisher Hall; 958  
aveu; 430; 986  
aveu de Rudolf .i.Höss.i.procès Dejaco; 159  
aveu de Rudolf Höss; 1613  
aveux; 170; 350; 369; 505; 515; 593; 736; 737; 943; 1078; 1090  
aveux de Höss; 385  
aveux de Kremer; 513  
aveux de R. Höss; 986  
aveux de Rudolf Höss; 657; 973; 1297  
aveux du médecin; 369  
aveux i ; 738  
aveux ; 158; 342  
aveux » du commandant de Mauthausen; 1089  
avocat Bernard Vazier; 1793

avocat général Philippe Bilger; 1724  
avocat Gérard Boulanger; 1841  
avoué; 169  
Axis Rule in Occupied Europe.; 484  
Aynat; 1640  
Aynat Eknès; 984; 999  
Azéma; 230; 1105; 1152; 1309; 1764  
Azéma ; 1764  
Aziza; 486; 930  
b; 1778  
B'nai B'rith; 1538  
B'naï B'rith; 1048; 1477; 1786  
B-2833 contenu dans le .i.document PS-2171; 1293  
Babi Yar; 1146  
Babi-Yar; 450; 607; 906; 907  
Bach Zelewski; 201; 202  
Bach Zelewsky; 202  
Bach-Zelewski; 201  
Bachelard; 2  
Bacque; 1056  
Badache; 1418; 1419  
Badia; 137  
Badinter; 522; 562; 727; 862; 866; 870; 904; 1106; 1158; 1306; 1555  
Baer; 159; 514  
Baer ; 514  
Bagatelles pour un massacre; 1549  
Baggi; 148  
Bahier; 1096  
Bailer-Galanda; 1746; 1749  
bain-douche; 394  
bains; 1094; 1506  
bains ; 1095  
Balaam; 1660  
Bâle; 73; 857  
Balladur; 1822  
Balthazar Claes; 1120  
Baltimore; 260; 504; 781; 1580  
Baluze-Frchet; 154  
Baluze-Frchet; 153  
banque Lazare; 1224  
Baraffe; 594; 595  
baraquements hospitaliers; 1633  
Barbas; 1415

Barbie; 379; 482; 686; 687; 688; 689; 698; 759; 903; 951; 966; 969; 970;  
1059; 1421; 1704; 1705; 1719; 1724; 1725; 1704; 1705; 1719; 1724; 1725;  
1813  
Barbie ; 687; 932  
Barcellini; 1337  
Bardamu ; 124  
Bardèche;198; 586; 724; 822; 902; 922; 927; 1058; 1341; 1389; 1462;  
1549; 1582; 1783  
Bardèche Défense de l'Occident.; 1388  
Bari; 634  
Barnay; 1155; 1453; 1454  
Barnes; 347  
Barre; 1822  
Barth; 820  
Barthes; 2  
Barton; 774  
Baschwitz; 93  
basket-ball à Auschwitz; 1209  
Bastien-Thiry; 195  
bataille de Royan; 1342  
bataille de Verdun ; 735  
Bates; 579  
Baudelaire; 125; 154; 1757  
Baudelot; 1622  
Bauer; 225; 517; 529; 623; 733; 997; 1054; 1071; 1072; 1092; 1416; 1417;  
1613; 1614; 1638  
Bauer ; 997  
Bauer, Auschwitz and the Poles.; 1736  
BauerThe Jewish Telegraphic Agency in London; 1613  
BAUJARD; 1711  
Bauleitung; 1189; 1195  
Bauleitung Album; 1214; 1232  
Bauleitung ; 1570  
BaurUGIF; 1424  
Baynac; 709; 1794; 1795; 1796; 1797; 1799; 1804; 1818; 1819; 1823; 1831  
Baynac, Le Nouveau Quotidien; 1799  
Bayrou; 1796; 1833  
Bazilevski; 1135  
BBC; 1861  
bbé Pierre; 1768  
Beate Klarsfeld Foundation; 1256  
Beau; 608  
Beaufret; 733

Beaughon; 976; 1456; 1513; 1514  
Beaune-la-Rolande; 585  
Beauvoir; 321; 376; 1224  
Becker; 77  
Bédarida; 602; 733; 820; 974; 1105; 1106; 1152; 1159; 1309; 1340; 1379;  
1381; 1382; 1383; 1384; 1385; 1387; 1397; 1434; 1437; 1545; 1754; 1812  
Bedenck; 1135  
Bedos; 1619; 1620  
Begasung; 132  
Begin; 121; 277; 279; 364; 367; 456; 548; 677; 685; 701; 893  
Begin ; 811  
Beisner; 1580  
Beketch; 1725  
Belgrade; 1354  
Bell; 1685  
Bellet; 1729  
Belzec; 9; 60; 183; 236; 309; 330; 350; 391; 394; 400; 401; 408; 409; 410;  
411; 412; 418; 421; 465; 505; 515; 516; 520; 527; 561; 569; 649; 655;  
656; 661; 695; 704; 739; 753; 758; 760; 885; 916; 1381; 1400; 1668  
Belzec ; 318; 393; 394; 515; 758  
Belzec. ; 330  
Belzek; 661  
Ben Elissar; 811  
Ben Gourion; 51; 192; 294; 361; 362; 503; 627; 1590; 1592  
Ben Gourion ; 362  
Ben Jelloun; 544  
Ben-Elissar; 137  
Ben-Yehuda, Political Assassination by Jews, A Rhetorical Device; 1705  
Bendel; 37; 1062  
Bendel. ; 1242  
Benedetti; 999  
Benes; 1610  
Benès; 398  
Bénès; 521; 1591; 1592  
Benhamou; 909  
Benichou; 1695  
Benjamin Kaplan; 1549  
Benjamin Weiser Varan (ancien ambassadeur d'Israël à Asuncion); 1747  
Bennett; 245; 909  
Benoist-Méchin; 902  
Benroubi; 211; 507  
Bensoussan; 1754  
Benveniste; 1478



Benz; 1512; 1749  
béquilles; 308  
Berben; 1079; 1080  
Berblenka; 393  
Berck-sur-Mer; 1698  
Berenbaum; 1503; 1506; 1507; 1607; 1614; 1615; 1627; 1637; 1638; 1650;  
1659; 1753  
Berenbaum (editors), Anatomy of the Auschwitz; 1643  
Berenbaum, responsable scientifique de ce musée.; 1606  
BerenbaumThe World Must Know; 1669  
Berg; 781; 1444; 1445  
Bergen-Belsen; 8; 9; 41; 87; 122; 184; 218; 247; 318; 496; 515; 572; 594;  
678; 736; 774; 857; 878; 1062; 1078; 1079; 1534; 1666; 1776  
Bergougnan, juge d'instruction à Auch; 721  
Beria; 1136  
Berkeley; 813  
Berlin; 254; 259; 337; 409; 410; 411; 464; 662; 715; 720; 1033; 1200;  
1508; 1529; 1663  
Berlin ; 887  
Berlin-Spandau; 277  
Berlin-Wannsee; 694; 1247  
Berliner Morgenpost; 1046  
Bernadac; 351; 379; 556; 678; 1652; 1814  
Bernadet; 196; 197; 198; 824; 825  
Bernard Czardybon; 1731  
Bernard Lelay, ouvrier typographe à L'Humanité.; 1266  
Bernard-Henri Lévy; 1780  
Bernburg; 1096  
Bernd von Droste zu Hülshof; 1872  
Berne; 683; 1839  
Bernheim; 1282; 1285  
Bernstein; 1238  
Berthet; 1299  
Berthout; 381; 864; 909; 923  
Bertrand; 1419  
Besançon; 1717  
Bestic; 767; 962  
Bestic ; 767  
Betar; 1699; 1706; 1816  
Betar-Tagar; 1701; 1703; 1709; 1851  
Bétar; 1299; 1327; 1333; 1334  
Bétéille; 1340  
Betty Ann et Juanita Wagner; 858

Beyrouth; 356  
Bianciotti; 1372; 1373  
Biard, près de Poitiers.; 1345  
bibliographi; 1739  
Bibliothèque du Congrès; 1172  
Bich; 1; 2  
Bich ; 1  
Bickenbach; 252; 257; 878  
Bickler; 316; 317; 319; 322  
Biddle; 415  
Biddle ; 1131  
Biedermann; 761; 762; 771; 772; 1063  
Bielfeld; 184  
bijoutier français Cartier; 1645  
bilan de la déportation; 1665  
bilan de la déportation des juifs de France; 1382  
bilan de quatre millions de victimes; 1434  
bilan des Tsiganes morts; 1662  
bilan Vel d'hiv; 1657  
Bild; 1046  
Bilger; 852; 1252  
Billig; 38; 52; 137; 138; 171; 691; 759; 970  
Billig, « .i.Le Cas du SS-Obersturmführer Kurt; 691  
Bily; 1419; 1420; 1564  
Bily ; 1565  
Bir Hakeim; 721; 735  
Birin; 1393  
Birkenau; 16; 37; 60; 87; 131; 144; 163; 166; 177; 216; 306; 307; 312;  
325; 326; 333; 337; 339; 436; 437; 438; 439; 440; 442; 452; 497; 500;  
508; 509; 510; 532; 534; 549; 631; 633; 634; 636; 645; 734; 739; 767;  
773; 774; 775; 776; 779; 780; 849; 854; 913; 918; 926; 934; 943; 961;  
982; 1007; 1008; 1009; 1020; 1051; 1054; 1058; 1060; 1061; 1064; 1071;  
1119; 1141; 1169; 1258; 1287; 1297; 1300; 1376; 1436; 1448; 1493; 1522;  
1535; 1684; 1747; 1751; 1792  
Birkenau [; 636  
Birkenau – officiellement reconnue par les autorités du camp comme ayant  
servi à la désinfection par .i.Zyklon B – comportait des traces importantes, et  
même considérables, de cyanure ; 1207  
Birkenau ; 235; 437; 442; 679; 703; 955; 1771  
Birkenwald ; 442  
Birobidjan; 497  
Bischoff; 1198  
Blaha; 1076; 1077

blaireaux; 308  
Blanke; 257  
Blankenhorn; 50  
Blanorcommandants juifs de Drancy ; 1427  
Blausäuregaskammern für Fleckfieberabwehr; 306  
Blausäuregaskammern zur Fleckfieberabwehr; 337  
Bleu-Blanc-Rouge, d'Ogmios, de la Librairie française, de la Librairie de la  
Vieille Taupe; 1702  
Block 4 du musée d'Auschwitz; 1450  
Blueprints of Genocide; 1802  
Blum; 1427  
Blumenkranz; 819  
BLURG; 929  
bobard de guerre; 929; 1511  
bobard des chambres à gaz ; 1301  
bobard du savon à base de graisse; 1258  
bobards de guerre; 220; 363  
bobards ; 672  
Bobrek; 1062  
Bock; 146  
Bodin; 1329  
Boeken; 487  
Boileau; 1757  
Boix; 621; 1088  
Boizeau; 1251; 1252; 1292; 1306; 1453; 1454  
Bollack; 474  
Bollack. S'il faut en croire un compte rendu de Christian  
.i.i.Delacampagne ; 474  
Bolton; 575  
Bolton, médecin de Richmond; 575  
Bomba; 557; 558; 702; 703; 746  
Bomba ; 701  
Bonaparte; 64; 179; 629  
Bond; 376  
Bonet; 594  
Bonhomet; 1757  
Bonn; 346; 1483  
Bonnier; 1342  
Books and Bookmen; 763; 947  
Bordeaux; 824; 980  
Bormann; 191; 466; 471  
Bormann Vermercke » a été publiée en France sous le titre de Le Testament  
politique de Hitle; 179

Borten; 873  
Borwicz; 117; 329; 446; 880; 1387  
Borwicz, « Journaux publiés à titre posthume », p. 93 ; 880  
Boston; 778; 779; 849; 1057; 1488  
Boston ; 1448  
Botting; 774; 822  
Boüard; 553; 562; 598; 599; 603; 610; 623; 732; 740; 821; 984; 990; 1044;  
1093; 1390; 1395; 1406; 1420; 1745  
Boucher; 837; 1107; 1109; 1111; 1114  
Boucher.i. Le Monde; 729  
Boukara, « French Jewish Leadership; 1593  
Boukara, « French Jewish Leadership during the Holocaust; 1425  
Boukara, « French Jewish Leadership during the Holocaust »; 1425  
Bourdrel; 137; 1345  
Bourmont; 1431  
Bourse du Travail de Saint-Étienne; 1121  
Bousquet; 379; 826; 1421; 1427; 1429; 1517; 1707; 1724  
Bousquet ; 1517  
Bouttier-Monzon; 1756  
Bouvard-Ginsburger; 843  
Boyer-Chammard; 292; 295; 296  
Brandenburg; 1096  
Brandt; 190; 278; 867  
Brandt ; 280  
Brasillach; 1369; 1370  
Braudel; 918; 1716; 1717  
Braun; 198  
Brayard; 1745; 1795  
Brecht; 556  
Bredin; 559; 560; 561  
Breillat; 835; 1253  
Breuer; 1418  
Bréviaire de la haine; 1290  
Bréviaire de la haine ; 1402  
Bréviaire de la haine); 291  
Bréviaire de la haine.; 290; 569  
Brewster Chamberlin, archiviste au Holocaust Memorial Museum de  
Washington; 1541  
Briant; 1049  
Bricout; 1278  
brigades internationales; 881  
Brigneau; 476; 799; 1263; 1328; 1334; 1475; 1535; 1811  
Brigneau ; 1453; Mais qui est donc le professeur Faurisson ? ; 1815

Broad; 894; 1219  
Broad ; 746  
Broad ; 995  
brochure de R. Harwood; 764  
brochure de R. Harwood; 770  
brochures-guides; 443  
Broglie; 154  
Bromessigsäure-Methylester ; 234  
Bronfman; 688; 818; 852; 987; 999; 1763  
Broockhart; 658  
Brooke; 939  
Brookhart; 619  
Broszat; 8; 9; 12; 13; 43; 59; 63; 122; 137; 139; 146; 170; 171; 205; 238;  
274; 275; 305; 318; 319; 331; 350; 423; 424; 456; 467; 470; 492; 515;  
537; 600; 601; 660; 735; 739; 1065; 1066; 1079; 1081; 1293; 1399; 1405;  
1512; 1603; 1878  
Broszat ; 1372  
Browning; 733; 770; 771; 773; 960; 1007; 1063; 1442; 1572; 1573; 1574;  
1599; 1600; 1601; 1602; 1603; 1604; 1613; 1639; 1746; 1770  
Browning ; 1063; 1532  
Browning .i.Fateful Months; 988  
Browning, « The Revised Hilberg »; 766  
BrowningHitchens, « Whose history is it ?; 1613  
Bruge; 305; 846  
Brugger; 780; 1577  
Brugioni; 144  
Brugioni et Robert G. Poirier dans un article intitulé « The Holocaust  
Revisited »; 167  
Brugioni, et Robert G. Poirier : The Holocaust Revisited ; 167  
Brüning; 924  
Brunner; 932; 1424; 1427; 1428  
Brunschwig; 1842  
Bruxelles; 518; 674; 1066  
Brzezany; 1356  
Buber; 486  
Buber-Neumann; 1210  
Bucarest; 1141  
Buchenwald; 8; 9; 17; 59; 122; 158; 168; 171; 317; 318; 350; 368; 483;  
515; 529; 606; 607; 611; 621; 622; 636; 677; 685; 688; 713; 714; 736;  
978; 1078; 1079; 1089; 1394; 1515; 1526; 1527; 1529  
Buchenwald ; 1393  
Buchenwald ; 17  
bûcher humain; 167

bûchers; 344; 439  
Budapest; 1373; 1405  
Buddeberg; 77  
Budé; 474  
Buechner; 711  
Buenos Aires; 1836  
Bühler; 662  
Bulawko; 1316; 1358; 1359; 1360  
bulletin de l'Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausende; 682  
Bulletin célinien; 322  
bulletin confidentiel; 423  
Bulletin de l'Agence télégraphique juive.; 1710  
Bulletin de l'Anti-Defamation League of B'nai B'rith; 823  
Bulletin du CHDGM; 1388  
Buna-Monowitz; 1566  
Bundestag; 609  
Burdeyron; 153  
Burg; 189; 268; 269; 774; 1615  
Burgsdorf; 662  
Burin; 1434  
Burnier; 1812  
BURNIER et Cécile ROMANE, éditions Mille et Une Nuits; 1822  
Bush; 823  
Bushyhead; 711; 712  
Buskes ; 92  
Butler; 663; 665; 666; 668; 1405  
Butler, .i.Legions of Death; 667  
Butler, Legions of Death.; 1638  
Butz; 38; 53; 57; 119; 131; 144; 149; 150; 152; 189; 198; 245; 254; 329;  
428; 436; 494; 500; 502; 523; 569; 609; 645; 650; 684; 781; 784; 824;  
906; 909; 959; 961; 962; 994; 1058; 1201; 1238; 1387; 1486; 1506; 1534;  
1611; 1640; 1661; 1737; 1806; 1840  
Butz The Hoax; 124; 157  
Butz The Hoax.; 173  
Butz ; 625; 915  
Butz, Compte rendu de Why Did the Heavens not Darken ...; 1737  
Butz, la légende de l'Holocauste repose sur des pieds d'argile . Ce colosse  
peut encore encombrer notre horizon pendant un temps considérable. Plus les  
révisionnistes chuchoteront que ses pieds sont d'argile, plus les religionnaires  
de l'Holoc; 998  
Butz, The hoax; 182  
Butz, The Hoax of the Twentieth Century; 1452  
Butzl; 61

C'était ainsi; 1082  
C.A.R.; 382  
C.I.C.R., Documents sur l'activité du Comité.; 123  
Cabié; 292; 295; 296; 825; 826; 884  
Cactus; 1681  
Caen; 1463; 1465  
Caesar; 1236  
Cahen; 1107; 1115  
Cahen ; 1115; ... C'est une loi d'exception qui serait proposée...; 1115  
Cahiers Céline; 322  
Cahiers d'Auschwitz; 206; 1559  
Cahiers Lautréamont ; 1758  
Caignet; 486; 730; 742; 822; 826; 930; 1695; 1698  
Cain; 1162  
Caisse des dépôts et consignations; 1593  
calendrier d'Auschwitz; 1185  
Calendrier des événements survenus; 541  
Calzi; 930  
camion; 309  
camion Magirus; 1801  
camions gazeurs; 505  
Camon; 1523  
Camon, « Chimie/Levi, la mort ».; 1527  
camp d'Auschwitz; 962  
camp d'extermination; 132; 203; 1527  
camp de Birkenau; 963; 1243  
camp de Welsheim; 393  
campagne d'extermination des Juifs; 1027  
Campagne de Russie, 1941-1945 de Léon Degrelle; 561  
camps annexes d'Auschwitz; 454  
camps appelés « d'extermination; 1379  
camps d'Auschwitz-Birkenau; 531  
camps d'extermination ; 1510  
Canadian Holocaust Remembrance Association; 1691  
Canadian Jewish News; 1416  
Canadian Jewish News.; 736  
Canard enchaîné; 6; 7; 10; 36; 1582  
Canivet; 1292  
Canivet-Beuzit; 717  
Cannot Forgive; 964  
Capovilla; 1163; 1164  
Caratini; 299; 828  
Cargas; 997

Carlos Porter; 1828  
carmel d'Auschwitz; 1539  
Carmel d'Auschwitz; 919; 920; 1166  
carmélites d'Auschwitz; 1211  
carnets d'Adolf Hitler; 388  
carnets intimes de Johann-Paul Kremer; 876  
Carnot; 1270; 1279  
Carpentras; 1154; 1158; 1160; 1309; 1320; 1350; 1719; 1728; 1729; 1719;  
1728  
Carpentras ; 1158; 1260; 1340  
Carr; 581  
Carson City; 165; 1577; 1578; 1581  
Carson City, Nevada; 353  
carte du camp de Birkenau; 1560  
Carter; 494; 609; 907  
cartes topographiques; 766  
Carto; 472; 977; 983  
Cartox; 336  
Cartus ; 1163  
Casablanca; 692  
Castex; 707; 1141; 1755; 1756  
Castro; 811; 931; 1792  
Catherine Trautmann; 1857  
Cauvern; 91  
Cavanna; 676; 975; 976  
ccord dit de Luxembourg du 10 septembre 1952 .i.. C'est du racket de grand  
style ; 891  
CCU; 1120  
CDJC; 38; 39; 138; 158; 171; 197; 204; 207; 209; 210; 212; 220; 222;  
266; 452; 495; 541; 542; 543; 649; 691; 692; 844; 1001; 1002; 1019;  
1022; 1023; 1032; 1038; 1042; 1105; 1309  
CDJC (je dis bien : pas une fiche) ne renvoie à un document qui prouverait  
un seul gazage.; 222  
CDJC de Paris; 238; 239; 376; 549; 1426  
CDJC de Paris et bien d'autres organismes ou personnalités pendant tout ce  
temps-là. La .i.LICRA; 869  
CDJC de Paris. L'origine des .i.manipulations; 205  
CDJC est allé encore un peu plus loin dans la même voie. Présentant ce  
document sous la cote CXXXVIII-b, 21, il en donne le résumé suivant ; 222  
CDJC ; 266; 1038; 1042  
CDJC, confirmait que M. .i.Gray; 377  
CDJC. J'en ai été chassé au début de 1978, sur l'initiative, en particulier, de  
M. Georges .i.Wellers; 178



Ceausescu; 1046  
Cécile Armagnac; 1274  
Céline; 124; 125; 129; 315; 316; 317; 319; 320; 322; 323; 324; 429; 483;  
860; 890; 928; 929; 1312; 1549; 1583; 1777  
Céline ; 125  
Céline, Actes du colloque international de Paris (27-30 juillet 1976); 130  
Celle; 255  
Censier ; 10  
cent mensonges sur Auschwitz; 1218  
Centrale judiciaire de Ludwigsburg; 137  
Centre de documentation de la Résistance autrichienne; 1746; 1749  
Centre de documentation juive; 4; 37; 38; 52; 57; 63  
Centre de documentation juive c; 605  
Centre de documentation juive contemporaine; 224; 305; 672; 674; 1004;  
1018  
Centre de documentation juive contemporaine de Paris; 137; 332; 341; 449;  
969; 1336; 1784  
Centre de documentation juive de Paris; 649  
Centre de la documentation juive de Tel-Aviv; 6  
Centre de recherches et d'études pour l'histoire contemporaine; 746; 981  
centre de recherches sur l'antisémitisme de l'Université technique de Berlin;  
1746  
Centre mondial de documentation; 270  
Centre national d'enseignement à distance; 1047; 1533  
Centre national de documentation pédagogique; 1376  
Centre national de la recherche scientifique; 475; 1021; 1662  
centre Rachi; 1376  
Centre régional d'histoire économique et sociale; 196  
centre Simon Wiesenthal; 522  
Centre Simon Wiesenthal de Los Angeles; 1422  
Centre Simon Wiesenthal ; 1646  
centre Wiesenthal de Los Angeles; 1539  
centre [SimonWiesenthal; 1540  
Cerdini; 689; 692; 697; 969  
Cervoni; 1455  
CGT et membre éminent du .i parti communiste français; 542  
Chaban-Delmas; 824; 913; 971; 980  
Chabanais; 1267; 1279; 1280  
Chabanais-sur-Charente; 1265  
Chabanne; 1281; 1282; 1285; 1342; 1343; 1345  
chaires universitaires d'Holocauste; 364  
Chairoff; 764; 930  
Chalandon; 718; 729; 743; 837; 1112; 1332; 1334; 1786

Chalandon pour une « canaille politique »; 717  
Chamberlain; 1775  
chambre à électricité; 645  
chambre à gaz d'exécution aux États-Unis; 1740  
chambre à gaz de Baltimore; 1692  
Chambre à gaz de Dachau, Rapports du capitaine Fribourg; 1075  
Chambre des communes; 1841  
chambre des ingénieurs d'Autriche; 1749  
Chambre des lords; 1841  
chambres à gaz de .i.désinfection; 755  
chambres à gaz de fumigation; 310  
Chambres à gaz, secre; 654  
Chambres à gaz, secret d'État; 1398  
Chambres à gaz, secret d'État; 543  
Chambres à gaz, secret d'État (; 600  
Chambres à gaz, secret d'État); 1021  
chambres à vapeur; 376; 405  
chambres de désinfection; 269; 326  
Champetier de Ribes; 622  
Chancel; 713; 795; 977; 978  
Chancelier Brandt; 137  
chancellerie d'Auschwitz; 1234  
Chant des Partisans; 1657  
Chants de Maldoror; 1755  
Chanut; 1461  
Chanut ; 1456  
Chapuzet; 196  
Charasse; 1445  
Chardeau; 825  
Charente; 1265  
Charity business; 818  
Charles Aziza; 1698  
Charles Bousquet; 1695; 1697  
Charles Lederman; 1818  
Charles Libman; 1768  
Charles-Quint; 1532  
Charlottenburg; 337  
Charlottenburg-Spandau.; 337  
charniers de Bergen-Belsen; 358  
Charzat; 562  
chasse aux sorcières; 345  
Chasseneuil; 1281; 1285; 1342; 1343; 1345; 1346  
Chasseneuil ; 1281

Chasseneuil-sur-Bonnieure; 1265; 1341  
château de Pressac; 1267  
Chatelars; 1285  
Chaumont; 1666  
Chaunu; 918; 1717  
chaussures; 308; 403; 408; 516; 635; 1171; 1211; 1503  
chaussures ; 188; 402; 407  
Chauvy , estimait, dès le 1er juin 1945, que l'horrible réalité de tous ces cadavres ainsi que de toutes ces villes détruites imposait qu'on se passe désormais de .i.propagande ; 1666  
CHDGM; 1390  
Chelmo; 9; 318; 350; 467; 515; 656; 916; 1356; 1381  
chenil d'Auschwitz; 166  
Cherves; 1283; 1285  
Cherves-Chatelars; 1282  
chevelure; 166; 307; 353  
chevelures; 161  
cheveu; 847; 940  
cheveux; 12; 232; 244; 307; 308; 516; 517; 557; 558; 602; 635; 643; 702; 1207; 1208; 1503; 1691  
cheveux d'Auschwitz; 306  
cheveux expertisés; 244  
cheveux,; 516  
Chicago; 264; 365  
Chicago Tribune; 932  
Chicago Tribune,; 1090  
Chicago Tribune, 8 mai 1990; 1528  
chiens de Nuremberg; 1549  
chiffre; 230; 498  
chiffre de .i.700.000 victimes; 1761  
chiffre de 1.765.000 juifs; 767  
chiffre de 16 000 000; 1089  
chiffre de 4 millions de victimes pour le camp d'Auschwitz; 1220  
chiffre de Himmler; 756  
chiffre de six millions; 1156  
chiffre des morts d'Auschwitz; 217; 1140; 1250; 1483; 1762  
chiffre des morts d'Auschwitz est censé s'élever à neuf millions : « Neuf millions de morts hantent ce; 1605  
chiffre des morts juives du ghetto de Varsovie; 1499  
chiffre des non raciaux; 230  
chiffre des victimes d'Auschwitz; 747  
chiffre des victimes d'Auschwitz ; 995  
chiffre était « symbolique ; 492

chiffre symbolique; 360  
chiffre total des victimes juives; 598  
chiffres; 217; 263; 422; 423; 498  
chiffres avancés officiellement des victimes juives; 1118  
chiffres de gazés; 1563  
chiffres de Martin Gilbert; 656  
chiffres des communiqués de guerre; 1029  
chiffres des morts; 1484  
chiffres exacts de la déportation; 598  
chiffres extravagants de cadavres; 1081  
chiffres inventés; 411  
Chili; 1706  
Chimiontek; 930  
Chirac; 342; 837; 911; 913; 1107; 1111; 1117; 1480; 1696; 1711; 1718;  
1786  
chirurgien; 7  
Chmontiak; 930  
Choc du; 1830  
Choc du mois; 1264; 1292; 1303; 1306; 1311; 1329; 1461; 1464; 1467;  
1476; 1624; 1625; 1701  
Choc du mois ; 1707  
Choc du mois,; 1251  
Cholm; 208  
Choltitz; 320  
Chombart de Lauwe; 738  
Chomsky; 194; 195; 241; 242; 243; 245; 285; 286; 287; 288; 492; 824;  
849; 889; 910; 1484; 1534; 1789  
Chotard; 283; 284; 287; 381; 864; 908; 909; 923  
Choumoff; 171; 341; 623; 1068; 1090; 1091; 1093; 1095; 1096; 1439  
Choumoff, Les Assassinats par gaz..., 1987,; 1097  
Choumoff, Les Chambres à gaz de Mauthausen; 158  
Christ; 1167  
Christian Blom; 102  
Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur; 1697  
Christian Didier; 1724  
Christian News; 795; 840  
Christie; 765; 766; 770; 773; 779; 785; 917; 939; 948; 949; 952; 953; 954;  
955; 956; 957; 958; 962; 964; 965; 1442; 1490; 1491; 1559; 1561; 1562;  
1567; 1599; 1603; 1638; 1720; 1723  
Christophe; 1757  
Christophersen; 61; 123; 198; 344; 500; 773; 1366; 1630; 1683  
Chronique; 1265  
chronique révisionniste; 600

chronique révisionniste Bilan des neuf premiers mois de 1985; 561  
chronique révisionniste Un « grand i. témoin; 568  
Chronique sèche de soixante-dix-huit jours d'Épuration dans quelques communes du Confolentais; 1265  
Chroniques de la libération du camp, 1945; 1216  
Chroniques de la libération du camp, 1945.; 1436  
Churchil ; 1775  
Churchill; 182; 364; 392; 398; 425; 457; 493; 521; 654; 928; 935; 1054; 1056; 1318; 1383; 1422; 1432; 1532; 1586; 1591; 1592; 1609; 1610; 1727; 1776  
Churchill ; 1775; 1776  
Chypre; 1697  
CIA; 436; 439; 846  
CICR; 223; 363; 521; 771; 772; 773; 925; 1665  
CICR de Genève; 926  
Ciel, mon mardi; 945  
cimetière juif de Carpentras; 1150  
cinq millions; 380  
cinq millions d'internés; 232  
Cinq ; 1049  
cinquante mille morts à Auschwitz; 216  
cinquante mille personnes; 508  
cinquième congrès révisionniste; 471  
cinquième congrès révisionniste, à .i. Los Angeles; 459  
Citron; 764; 775; 947; 948; 1043; 1370; 1371; 1449; 1691  
CJDC; 493  
Clarke; 663; 664; 665; 667  
Claude Grellier; 1292  
Claude Lanzmann; 1732  
Claude Lévy; 63; 155  
Claude Sarraute; 1729  
Claude Weill; 1547  
Claudel; 124  
Clausewitz; 214  
Clavel ; 382  
Clay; 1385  
Clerfeuille; 1279  
Clermont; 59  
Clermont-Ferrand; 169; 350; 394; 1122  
clichés d'Auschwitz et des camps de Pologne; 773  
Clouet; 1409  
Cluzel; 1480  
CNED; 1052; 1053

CNED ; 1053  
CNI; 1116  
CNRS; 198; 205; 529; 733; 864; 888; 892; 1021; 1042; 1052; 1778  
CNRS ; 1042  
CNRS.; 291; 884  
CNTE; 1053  
codé ; 231  
Coetzee; 1081  
Cohen; 862; 1085  
Cohen : The Burden of Conscience; 1425  
Cohn-Bendit; 145; 219; 245; 330; 374; 381; 677; 740; 850; 864; 892; 908;  
909; 1534; 1615  
Cohn-Bendit, P. i.Guillaume et S. i.Thion étaient volontairement  
intervenues au litige pour m'apporter leur soutien ; 560  
coiffeur; 333  
coiffeurs ; 1689  
coke nécessaire aux crémations; 1235  
Cole; 1615  
Collard; 1477  
Collectif Lycéens Lyon, Nancy, Strasbourg; 971  
collection de cheveux; 306; 307  
Collège de France; 1717  
colloqu e de la Sorbonne, 1987; 803  
colloque; 357; 373  
colloque « l'Allemagne nazie et l'extermination des juifs »; 1558  
colloque « Le national-socialisme et les juifs »; 372  
colloque 12 décembre 1987; 1033  
colloque antirévissionniste organisé à Lyon par l'.i.Union des étudiants juifs  
de France; 1172  
colloque antirévissionniste tenu à la Sorbonne en décembre 1987; 817  
colloque au Palais du Luxembourg au début de novembre 1988; 817  
colloque consacré au problème de la transmission du souvenir du Génocide  
des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale; 913  
colloque d'historiens; 835  
colloque d'historiens exclusivement exterminationnistes sur « L'Allemagne  
nazie et l'extermination des juifs »; 357  
colloque d'Oxford » (10-14 juillet 1988; 998  
colloque de Haifa (1985; 732  
colloque de la Sorbonne; 746; 748; 1373; 1392  
colloque de la Sorbonne » (10-13 décembre 1987; 998  
colloque de la Sorbonne » (29 juin - 2 juillet 1982); 998  
colloque de la Sorbonne (29 juin - 2 juillet 1982); 700  
colloque de la Sorbonne (29 juin – 2 juillet 1982);, 528

colloque de la Sorbonne (29 juin-2 juillet 1982; 588; 610  
colloque de la Sorbonne (29 juin-2 juillet; 600  
colloque de la Sorbonne (29 juin-2 juillet 1982) sur « L'Allemagne nazie et  
l'extermination des juifs »; 343  
colloque de la Sorbonne 12 décembre 1987; 1018  
colloque de la Sorbonne 1987; 819  
colloque de la Sorbonne de 1987; 738  
colloque de la Sorbonne en 1982; 817  
colloque de la Sorbonne sur « l'Allemagne nazie et l'extermination des  
juifs » (29 juin - 2 juillet 1982; 775  
colloque de la Sorbonne sur « l'Allemagne nazie et l'extermination des  
Juifs » (29 juin - 2 juillet 1982); 1448  
colloque de la Sorbonne, 1982; 784  
colloque de la Sorbonne, 1987; 803  
colloque de Paris, 29 juin–2 juillet 1982; 370  
Colloque de Strasbourg sur le révisionnisme; 1112  
colloque de Stuttgart; 694; 988  
colloque de Stuttgart (3-5 mai 1984; 1372  
colloque de Stuttgart (3-5 mai 1984); 588; 1416  
colloque du CDJC de Paris sur le thème : « Il y a cinquante ans ; le statut  
des juifs de Vichy »; 1414  
colloque international contre le révisionnisme 29 juin au 2 juillet  
1982, Sorbonne; 734  
colloque international de la Sorbonne présidé par François Furet et Raymond  
Aron; 914  
colloque international de la Sorbonne sur « L'Allemagne nazie et le génocide  
juif »; 1413  
Colloque international de la Sorbonne décembre 1987; 981  
colloque international de Paris sur « Le National-socialisme et les juifs »  
(29 juin–2 juillet 1982); 396  
colloque international sur « L'Allemagne nazie et l'extermination des  
juifs »; 897  
colloque international 2 juillet 1982; 1614  
colloque sur « Le national-socialisme et les Juifs; 314  
colloque susmentionné d'Oxford et de Londres; 821  
colloque tenu à la même époque 1988 à Bruxelles; 817  
colloques de la Sorbonne (1982); 732  
Colmar; 1285  
Cologne; 348; 486  
colonel Roger Renault; 1703  
colonie juive à Madagascar; 440  
colonies nazies; 191  
colossales réparations financières; 627

COMAC; 1431  
Combas ; 1266  
Comité d'Action de la Résistance; 341  
Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale; 1844  
Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale; 57; 63; 138; 155; 228; 230; 360; 370; 554; 598; 610; 623; 731; 924; 1044; 1279; 1746  
Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale et déporté de la Résistance; 553  
Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale; 1397  
Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale; 199; 423; 1093  
Comité d'histoire du temps présent; 924  
comité de coordination des communautés et organisations juives de Lyon; 921  
comité de coordination des institutions et des organisations juives de Lyon; 803; 822; 919  
comité de coordination des institutions et organisations juives de Lyon; 1043  
Comité de défense des révisionnistes; 1464  
Comité de la DGM; 553  
Comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon; 1048  
Comité de pensée juive; 807  
comité de vigilance; 1857  
Comité des droits de l'homme; 1831  
Comité des droits de l'homme de l'Office des Nations Unies; 1830  
Comité des enseignants amis d'Israël; 819; 971  
Comité directeur du Centre d'études de l'Holocauste de Dallas; 788; 792  
Comité international d'Auschwitz; 217; 339  
Comité international de Dachau; 178; 518; 712; 1066  
Comité international de Dachau (Bruxelles); 137  
Comité international de Dachau à Bruxelles; 518  
Comité international de Dachau de Bruxelles; 1082  
Comité international de la Croix-Rouge; 363; 398; 500; 521; 735; 771; 773; 831; 891; 925; 928; 935; 1054; 1138; 1156; 1392; 1422; 1591; 1609; 1610  
Comité international de la Croix-Rouge de Genève; 360; 538  
Comité international de la Croix-Rouge, Documents sur l'activité du CICR. en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945). Le titre de la pièce est : « .i. Visite au Commandant du camp d'Auschwitz d'un délégué; 220  
Comité international du musée; 1680  
Comité international du Musée d'État d'Auschwitz; 1642; 1648  
Comité internationale de la Croix-Rouge; 1482  
comité juif antifasciste; 670  
Comité Maurice Audin; 1348; 1534  
Commandant à Auschwitz; 1636



commandant d'Auschwitz; 668  
commandant Jadin; 248  
Commando du Souvenir; 763; 930  
Comment l'idée vint à M. Rassinier.; 1745  
Comment s'écrit l'Histoire; 673  
Commentary; 813; 1161; 1164; 1165  
commissariat de Vichy; 195  
Commission centrale d'investigations sur les crimes allemands en Pologne;  
307  
commission d'enquête soviéto-polonaise sur Auschwitz . »; 957  
commission d'expertise polonaise; 333  
commission d'expertise soviétique; 333  
commission de l'histoire de la déportation; 1397  
Commission de l'information historique pour la Paix; 308; 342  
Commission de Physiologie au CNRS; 844  
Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales; 343  
Commission des camps d'internés juifs; 1429  
Commission des crimes de guerre hitlériens; 1204  
Commission des droits de l'homme; 1112  
commission Hannoun; 743  
commission internationale chargée de procéder à l'examen des cadavres à  
Smolensk; 1133  
Commission nationale consultative des droits de l'homme; 1759  
Commission nationale soviétique sur Auschwitz; 232  
Commission of Inquiry on War Criminals du Canada; 1747  
Commission racisme et xénophobie de l'Union européenne; 1759  
Commonwealth of Massachusetts; 1685  
communauté juive mondiale; 1205  
communication de pensée; 1532  
compagnie Topf et Fils; 1801  
Compiègne; 881; 1632  
complexe d'Auschwitz; 679  
complot; 148  
comptabilité; 314  
compte rendu de ce qu'il a vu; 391  
Conan; 1641; 1642; 1644; 1647; 1651; 1680; 1713; 1868  
Conan Doyle; 582  
Conan et de son enquête de L'Express; 1746  
Conan ; 1850  
Conan, « Auschwitz : la mémoire du mal »; 1870  
Conan.; 1641  
Concessions faites aux révisionniste; 1434  
CONCHON; 1121; 1122

Concile; 1167  
condamnation du Dalloz Sirey; 432  
condamnation et celle du .i.Choc du mois; 1466  
condensé d'Auschwitz; 1055  
conférence de presse de Raymond Aron et François Furet à la suite du  
« colloque de la Sorbonne; 1374  
conférence de Wannsee; 694; 697; 719; 1395; 1416; 1585  
Conférence des présidents d'universités; 1111  
conférence dite « de l'éléphant »; 1238  
conférence dite de Wannsee; 697  
Conference of Presidents of Major American Jewish Organizations; 800  
confession; 160; 255; 291; 430; 526; 1065  
confession » (sic) de Josef .i.Kramer; 250  
confession » de .i.Höss; 7  
confession » de Höss; 1184  
confession » de Rudolf Höss; 1066  
confession » recueillie par .i.Jadin; 255  
confession », celle, comme par hasard, de .i.Höss; 143  
confession à Nuremberg du général SS Ohlendorf; 1030  
confession de .i.Gerstein; 291  
confession de .i.Kramer; 309  
confession de Gerstein; 417; 873  
confession de Höss; 521; 1384  
confession de Kramer; 252  
confession de R. Höss; 141  
confession de R. Höss, ; 122  
confession de Rudolf Höss; 1192; 1572; 1635; 1770  
confession du 4 mai; 406  
confession Höss; 1405  
confession ; 255  
confessionde Höss; 663  
confessions; 142; 143; 247; 415; 416; 526; 666; 1224  
confessions » à la Gerstein; 429  
confessions » de Gerstein; 474  
confessions » de Höss; 358; 1693  
confessions » de Kramer; 254  
confessions » de l'officier SS Kurt Gerstein; 1784  
confessions de Gerstein; 401; 416; 417; 420; 519; 885; 888; 956; 983; 986  
confessions de Höss ; 1140  
confessions de Höss.; 957  
confessions de Kremer; 876  
confessions de Kurt Gerstein; 974  
confessions de Kurt Gerstein ; 462

confessions de R. Höss; 1288  
confessions de Rudolf Höss; 374  
confessions des Allemands; 774  
confessions du 26 avril et du 6 mai; 406  
confessions du 6 mai 1945; 406  
Confessions of SS Men who were at Auschwitz; 875  
Confolens; 1278  
Confolentais; 1265  
Congrès (Parlement) juif mondial; 346  
congrès annuel de l'Institute for Historical Review; 777  
congrès annuel de l'Union des Athées; 802; 976  
congrès d'athées le 17 juin 1987; 806  
congrès de l'amitié judéo-chrétienne de France, 1967; 1164  
congrès de l'Union des Athées; 798  
congrès de la Sorbonne (29 juin-2 juillet 1982); 428  
congrès de Stuttgart » (3-5 mai 1984); 1371  
congrès de Stuttgart (3-5 mai); 600  
congrès et colloques de la Shoah; 816  
Congrès juif européen; 729; 800; 803; 1048; 1539  
Congrès juif mondial; 49; 276; 294; 545; 547; 627; 676; 683; 686; 688;  
720; 742; 749; 803; 808; 809; 818; 849; 925; 987; 994; 999; 1421; 1477  
congrès tenu en 1987 à Los Angeles par l'Institute for Historical Review;  
795  
congrès, à Paris, de l'Union des Athées; 795  
Conseil central juif; 1338  
Conseil constitutionnel; 1106; 1107; 1114; 1158; 1305  
Conseil d'État; 36; 289; 290; 825; 1313  
Conseil de l'Europe; 1112  
conseil de mon UER; 10  
Conseil juif du ghetto de Varsovie; 1497  
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche; 1779  
Conseil national des universités; 1053  
Conseil pour l'Holocauste des États-Unis; 820  
Conseil représentatif des institutions juives de France; 729  
Conseil représentatif des institutions juives de France avril 1990; 1172  
Conseil supérieur de la magistrature; 1704  
Conseils juifs; 1429; 1498  
consensus télépathique; 988  
Consistoire; 1429  
Consistoire central; 212; 1426; 1594  
Consistoire central des israélites de France; 1425; 1594; 1828  
consistoire israélite de France; 1759  
conspiration du silence; 187

Constantin de Grunwald; 13  
Contes; 75  
contestation de crimes contre l'humanité; 1455  
contestation de crimes contre l'humanité ; 1457  
Context and Perspective in the 'Holocaust' Controversy; 886  
contrainte; 270  
contraires aux bonnes; 154  
contraires aux bonnes mœurs et à .i.l'ordre moral; 153  
contre Le Choc du mois; 1624  
contre-expertise » de Cracovie; 1289  
contre-expertise de Cracovie; 1289; 1300  
contre-expertise de Cracovie de 1990 et celle de Vienne; 1761  
contre-expertise de Cracovie; 1297  
Contribution à l'histoire du KL-Auschwitz; 167  
Contribution à l'histoire du KL-Auschwitz; 167  
Convention européenne des droits de l'homme; 1681  
Conversy; 1878  
Copernic; 1320  
Copfermann; 768  
Copin; 1261  
Corriere della Serra; 1812  
Corse-Matin; 1418  
Costa; 1386; 1401; 1408; 1475; 1494; 1830  
Costa [accusé de révisionnisme]; 1393  
Coston; 1533; 1729  
Couffault; 682  
couple Fabius-Joxe; 1154  
cour d'appel de Grenoble; 1783  
cour d'appel de l'État d'Ontario; 1016  
cour d'appel de l'Ontario; 779  
cour d'appel de Paris; 484; 487; 864; 1783  
cour d'appel de Paris dans son arrêt du 26 avril 1983; 675  
cour d'appel de Paris, 26 avril 1983; 716  
cour d'appel de Versailles; 1785  
Cour de cassation; 384; 1783  
cour de Paris; 726  
Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg; 1410  
Cour suprême du Canada; 1720  
Courduriès; 1851  
cours d'Holocauste; 364  
Courson; 1515  
Courteline; 1455  
Coutaz; 1837

Cracovie; 41; 232; 330; 340; 660; 663; 666; 876  
crémation; 122; 351  
crémations d'Auschwitz; 774  
crématoire; 17; 59; 142; 235; 337; 357; 444; 453; 509; 511; 518; 531; 603;  
701; 767; 1061; 1070; 1075; 1076; 1088; 1138; 1198; 1225; 1231; 1288;  
1526; 1678; 1690; 1835  
crématoire-; 1643  
crématoire-i; 1448  
crématoire-ii; 1448  
crématoire-V; 444  
crématoire 3 de Birkenau; 591  
crématoire d'Auschwitz; 1558  
crématoire d'Auschwitz-Birkenau; 592  
crématoire de Birkenau; 1835  
crématoire de Calgary (Canada); 774  
crématoire de Natzweiler; 235  
crématoire de Natzwiller; 1395  
crématoire de Ruheleben; 873  
crématoire II; 1687  
crématoire III; 443  
crématoire Ruhleben à Berlin-Charlottenburg; 1206  
crématoire-; 1644  
crématoire-I; 774; 1692  
crématoire-II; 774  
crématoire-II à Auschwitz; 528  
crématoire-III; 592  
crématoire-III d'Auschwitz-Birkenau; 597  
crématoires; 5; 7; 11; 40; 47; 53; 54; 55; 57; 61; 122; 123; 144; 156; 157;  
160; 164; 167; 229; 243; 332; 335; 344; 349; 351; 367; 437; 439; 510;  
527; 531; 532; 533; 544; 546; 592; 597; 626; 734; 766; 767; 776; 894;  
897; 926; 944; 1061; 1075; 1082; 1141; 1196; 1211; 1214; 1215; 1217;  
1484; 1511; 1521; 1522; 1571; 1667; 1678  
crématoires-; 335; 434  
crématoires-I; 334  
crématoires-II et III; 1102; 1141  
crématoires -I et III; 776  
crématoires d'Auschwitz; 743; 1006; 1675  
crématoires d'Auschwitz et de Birkenau; 775; 1235  
Crématoires d'Auschwitz ; 1753  
crématoires d'Auschwitz-Birkenau; 1361  
crématoires d'Auschwitz-I; 532  
crématoires de Birkenau; 227; 435; 452; 454; 471; 532; 750; 1209  
crématoires ; 441; 443; 1639

crématoires-II; 440  
crématoires-IV et IV de Birkenau; 235  
crématoires-IV et V; 235  
crématoires-IV et V d' Auschwitz-Birkenau; 589  
crematory; 612  
Crémieux-Brilhac; 341  
Crépu; 1808  
Creuse; 1424  
CRIF; 800; 811; 1110; 1113; 1166; 1421; 1425; 1426; 1594; 1711; 1767;  
1818; 1868  
crime d' Auschwitz; 820  
crime de « sélection; 533  
crime de Katyn; 1136  
Croatie; 1879  
Croisade en Europe du général Eisenhower; 1844  
Croix-Rouge internationale; 219  
Croix fléchées; 1373  
Croix-Rouge; 194; 220; 223; 320; 493; 880; 1017; 1034; 1211; 1483; 1592  
Croix-Rouge » soviétique; 926  
Croix-Rouge allemande; 1186  
Croix-Rouge internationale; 61; 63; 123; 363; 425  
Croix-Rouge internationale de Genève; 137  
Croix-Rouge, Rapport... 0 juin 1947.; 223  
Cru; 37; 347  
Cuelle ; 382  
curée judiciaire contre le révisionnisme .; 751  
Cusset; 1701  
cuves à formol; 134  
cyanure; 261  
Cyclon; 1076  
cyclon ; 1093  
Cyclon B ; 218  
Cyklon B; 1471  
Cyprian; 755  
Czech; 541; 542; 543  
d' Auschwitz; 234; 436  
d' Auschwitz ; 508  
Dachau; 8; 9; 59; 122; 157; 168; 169; 177; 244; 246; 305; 312; 317; 318;  
319; 349; 350; 390; 393; 394; 424; 483; 496; 497; 503; 511; 515; 517;  
518; 519; 529; 549; 550; 594; 621; 622; 636; 682; 700; 712; 713; 736;  
772; 773; 856; 955; 991; 1058; 1060; 1064; 1065; 1067; 1068; 1071;  
1075; 1078; 1079; 1080; 1081; 1082; 1084; 1087; 1089; 1096; 1097; 1098;

1138; 1139; 1140; 1297; 1349; 1350; 1393; 1402; 1421; 1501; 1668; 1669;  
1670; 1713  
Dachau Concentration Camp; 1074  
Dachau ; 8; 394; 421; 424; 711; 1065; 1084; 1347; 1380  
Dachau ; 350  
Dachau » (pas de gazage à .i.Dachau; 59  
Dachau. The Hour of the Avenger; 711  
Dachau. ; 1067  
Daeninckx; 1814  
Daily Express, 24 mars 1933; 179  
Daily Telegraph; 1353; 1354; 1363; 1373; 1374; 1393; 1414  
Daimler-Benz; 809  
Daladier; 1426  
Dalloz; 374; 431; 724  
Dalloz-Sirey; 372; 428; 560; 562; 967  
Dalloz-Sirey.; 433  
Daly; 1077  
Damoclès; 965  
Daniel; 225; 227; 549; 843; 991  
Daniel Mayer; 1306  
Daniel Zinskind; 1768  
Daniel Ziskind; 1698  
Daniel ; 898  
Daniélou; 807  
Dannecker; 184; 689; 690; 691; 692; 759; 969; 970; 1023; 1024; 1424  
Dannecker ; 691  
Dante; 216  
Danzig; 1207  
Darnaud; 825  
Darquier; 476; 482; 653  
Darquier de Pellepoix; 119; 825; 1039; 1424; 1582; 1583; 1696  
Darquier ; 476  
Darwin; 215  
Das Lachout- » Dokument; 1092  
date retenue pour le décès; 1494  
David Cole; 1543  
David Gray.; 419  
David Susskind; 1733  
Davidowski; 940  
Dawidowicz; 622; 895; 1734  
Dawidowicz, The War Against the Jews 1933-1945.; 1097  
Dawidowicz, The War Against the Jews.; 1096  
De Dagboeken van Anne Frank; 859

De Drancy à Auschwitz; 1020  
de fours crématoires; 1020  
de Gaulle; 195; 242; 398; 521; 839; 1056; 1057; 1610; 1632  
de Gaulle-Anthonioz; 341; 896  
De Jong; 99; 167  
De Jong, Viertelsjahreshefte für Zeitgeschichte.; 167  
De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps; 189  
De l'Université aux camps de concentration; 435  
De Munich à la Libération.; 230  
De Neve; 102  
de répression contre le révisionnisme; 837  
De rerum natura; 474  
De Tijd; 1163  
Deakin University; 544; 545  
Débat à la télévision suisse italienne (Lugano) sur les "chambres à gaz" et le "génocide" : légende ou réalité ?; 148  
débats et documents du procès de Nuremberg; 1323  
débouté dans une procédure; 152  
DEBRÉ; 1711  
début de preuve ; 680  
début de preuves; 654; 706; 732; 990  
début de preuves ; 1020  
Decaux; 137; 390; 394; 395; 396; 397; 399; 420; 421; 429; 569; 603  
Dechavanne; 945; 1699  
décision de la cour de Paris avait stipulé en 1983; 824  
décision de la solution finale; 373  
déclaration; 139; 202; 370; 530  
déclaration Balfour; 293  
déclaration d'historiens; 1437  
déclaration de trente-quatre historiens; 1637  
déclaration des 34; 918  
déclaration des 34 historiens; 1237  
déclaration des 34 historiens; 1239  
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen; 911  
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789; 1308  
déclaration des trente-quatre historiens; 731; 974; 1389; 1766  
déclaration écrite de Wilhelm Höttl; 1297  
déclaration "silly and stalinist" des trente-quatre historiens; 427  
Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes »  
du 28 octobre 1965; 1167  
déclaration trente-quatre historiens; 1759  
Decocq; 1340  
déconfiture de Hilbeerg; 954



déconfiture de Vrba; 963  
décontamination; 415  
Decourtray; 901; 919; 1166  
décret « NN »; 855  
décret « Nuit et Brouillard; 236  
décret 50-1290 du 18 octobre 1950 du ministère de la Santé publique; 163  
décret NN; 693  
Défense de l'Occident; 1582  
Défense de l'Occident; 763; 1534  
défilé traditionnel en l'honneur de Jeanne d'Ar; 1699  
Deformations of the Holocaust; 813  
Degesch; 19; 161; 336; 504; 900; 960; 1216; 1577  
Degrelle; 283; 654; 903; 937; 1228  
Degueldre; 195  
DEGUSSA; 900  
Dejaco; 159; 1204; 1205; 1212  
Dejonghe; 477  
Delarue; 212; 341; 1589  
Delarue e; 1589  
Delaunay; 553  
Delbo; 7; 35; 42; 43; 1387  
Delcroix; 229; 431; 433; 562; 596; 788; 864; 908; 923; 1001; 1012; 1230;  
1252; 1264; 1304; 1309; 1327; 1332; 1454; 1534; 1552; 1575; 1616; 1675;  
1677; 1678; 1680; 1681; 1682; 1684; 1753; 1781; 1782; 1793; 1794; 1852  
Delcroix [du barreau de Paris]; 381  
Delcroix, « Un séquestre pour l'éternité; 1794  
Delcroix, avocat au barreau de Paris, La Police de la pensée; 1621  
Delcroix, La Police de la pensée contre le révisionnisme; 1622  
Delpech; 45; 197; 370; 427; 896; 1237  
demi-preuve; 1192  
Demjanjuk; 653; 1421; 1542  
Deniau; 1822  
dent d'or; 139; 605; 1438  
dentiste; 333  
dents; 12; 404; 1083; 1234; 1471  
dents en or.; 595  
denture; 1076  
Denying the Holocaust. The Growing Assault on Truth and Memory; 1601  
Depardon; 760  
déportations » mais de... « .i.déplacements »; 182  
déportations pour l'extermination; 237  
déportés de France; 230  
déposition de Morgen; 1469

déposition de R. Höss du 15 avril 1946; 1469  
déposition sous serment de Laja Feldblum; 1722  
Depretz; 594; 595  
Depretz ; 594  
député israélien Avraham Hirschson; 1839  
Der Auschwitz Mythos; 149; 189; 531; 761; 1058; 1611  
Der Auschwitz Mythos.; 926  
Der Auschwitz-Mythos; 345; 514; 587; 983  
Der Auschwitz-Mythos. Legende oder Wirklichkeit ? ) a été saisi ainsi que les plombs de composition. En Allemagne, des ouvrages de ce genre, quand ils ne sont pas saisis, sont mis à l'index officiel (Indizierung).; 485  
Der Babylonische Talmud; 1660  
Der Mord an den Juden; 694  
Der Mord an den Juden in; 601  
Der Spiege; 875  
Der Spiegel; 86; 1467; 1617  
Der Staat Hitlers; 601  
Der Standard (Vienne); 1706  
Derogy; 556; 1729  
Des documents ignorés sur la Shoah. Le devis d'Auschwitz, Libération; 1546  
Des Juifs dans la Collaboration; 1422  
Des Voix dans la nuit.; 446  
Des Voix dans la nuit. Ce livre a été traduit et adapté du yiddish ; 446  
Des Voix dans la nuit. Le fameux « auteur inconnu » a cette fois-ci perdu son anonymat et il s'appelle maintenant Leib .i.Langfus; 880  
désastre comme celui de Bhopal; 1578  
désinfectait; 533  
désinfecte; 244  
désinfecter; 143; 232; 1091; 1577  
désinfectés; 438  
désinfection; 22; 23; 157; 234; 235; 332; 333; 335; 336; 338; 343; 353; 354; 367; 409; 412; 502; 507; 511; 515; 528; 546; 626; 752; 775; 1075; 1170; 1171; 1182; 1194; 1195; 1198; 1206; 1210; 1211; 1241; 1421; 1449; 1493; 1501; 1503; 1504; 1505; 1506; 1547; 1571; 1673; 1688  
désinfection ; 332; 434; 754; 1175; 1211  
désinfection . Entre-temps, les 26 août et 2 octobre 1942, deux autres documents du même genre parlent de « matériel pour traitement spécial » et de « matériel pour le transfert des juifs ». Pressac y voit la preuve qu'il s'agissait, ces deux fois-; 1177  
désinfection, de désinfestation ou d'épouillage; 1576  
désinfections; 230  
désinsectisation; 234; 1214; 1483; 1486; 1742  
Désir; 605; 911; 974; 1105; 1309

Désir ; 1152  
Desjardins; 835  
Despote à vendre; 321  
Dessau; 234; 338; 960; 1177  
dessins; 1221  
Desthomas; 1496; 1652  
Destouches; 316; 319; 1312  
Destruction of the European Jews; 543  
détecteurs de gaz; 1203; 1547; 1548  
détecteurs de gaz cyanhydrique ; 1679  
Deutsche Dokum; 650  
Deutsche Dokumente; 691  
Deutsche National Zeitung; 1774  
Deutschkronn; 52  
deux confessions contradictoires; 519  
deux mille victimes; 164  
deux mille victimes à la fois; 642  
Devalez; 1292  
Devaquet; 742  
Devereaux, Elie Wiesel; 1529  
DeWan, « The Holocaust in Perspectiv; 785  
Di Scullo; 219; 374; 381; 386; 389; 909  
Diamond; 1081  
Dickens; 108  
Dickerson; 165; 353  
dictionnaire allemand Grimm et Grimm; 693  
Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, par Paul Robert; 1251  
Dictionnaire de l'Académie; 629  
Dictionnaire de la langue française publié par Hachette; 1732  
Did Six Million Really Die ?; 523; 763; 778; 786; 887; 947; 966; 1033; 1452  
Did Six Million Really Die ?); 1063  
Die Bauernschaft; 1683  
Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen; 1091  
Die hochwirksamen Gase und Dämpfe et Blausäure zur Schädlingsbekämpfung ; 161  
Die Kölnische Zeitung; 348  
Die Krematorien von Auschwitz; 1643  
Die Welt; 900; 1046  
Die Woche ; 1654  
Die Zeit; 8; 13; 43; 59; 170; 205; 350; 1065; 1081  
Die Zeit publiait une lettre rectificative du Dr Martin .i.Broszat; 318

Die Zeit une courte lettre disant qu'il n'y avait pas eu de gazage homicide à .i.Dachau; 739  
Die Zeit.; 318; 1878  
Die Zeit, 19 août 1960; 1079  
Die Zeit, le 12 août 1960; 318  
Diên Biên Phu; 1444  
diesel; 1105; 1154  
Diet; 835; 1253  
Dieu et les hommes; 1812  
diffamation publique; 292  
Dionysos; 1839  
diplomate suédois; 391  
Direction de l'information historique; 1258  
Direction de l'information historique; 605; 818; 1337  
Direction de la construction; 1184; 1194  
Direction de la construction d'Auschwitz; 1200  
Direction de la gendarmerie et de la justice militaire; 1552  
direction des constructions d'Auschwitz; 454  
Direction des constructions du camp de Natzweiler-Struthof; 249  
Direction des libertés publiques; 1258  
direction, à Paris, de la gendarmerie et de la justice militaire; 1230  
Dirlewanger; 672  
discours » prononcé par Hitler le 30 janvier 1941; 1031  
discours de Himmler; 358; 770; 916; 1003; 1025; 1042; 1385  
discours de Himmler à Posen; 420  
discours de Posen; 287  
discours de Sonthofen; 287  
discours prononcé par Himmler; 1025  
Discours secrets d'Heinrich Himmler; 183  
Discours secrets d'Heinrich Himmler.; 183  
discours tenu à Sonthofen; 1025  
Disneyland; 283; 308; 565; 999  
Distel; 169; 1066; 1067; 1082; 1084  
Division d'extermination et de décontamination; 960  
Diwald; 151; 198; 345; 740; 998  
dix millions; 408  
dixième congrès international de l'Institute for Historical Review, 13 au 15 octobre 1990, s'est tenu à Washington; 1158  
Dobkowski (professor of religious studies), « German Reunification : a Jewish View; 1541  
Doc. 1806-vps; 250  
Doc. F-274; 1086; 1095  
doc. L-22; 1468

Doc. NG-2586-J; 697  
doc. NI-9098; 1183  
doc. NI-9912; 632  
doc. NO-1210; 957  
Doc. NO-3859/64 et 3884/89; 1076  
Doc. Nürnberg 325-PS : 25.09.1944/237 g; 49  
Doc. PS-1515; 1085  
Doc. PS-2176; 1085  
Doc. PS-2223; 1086  
Doc. PS-2285; 1084  
Doc. PS-2430; 1087  
Doc. PS-2753; 1086  
Doc. PS-3249; 1076  
Doc. PS-3845; 1087  
Doc. PS-3846; 1087  
Doc. PS-3870; 1088  
Doc. PS-499; 1084  
Doc. RF-1215; 874  
Doc. RF-1219; 874  
doc. URSS-008; 645; 1462  
doc. URSS-054); 994  
docu-drame » Holocaust; 119  
docu-drame Holocaust; 47  
document; 1027  
document » de l'ingénieur SS .i.Gerstein; 140  
document » Gerstein; 141  
Document 107; 247  
Document 1806-Y-14; 247  
document allemand du 28 juin 1943; 1235  
Document CDJC : XXVb-87; 692  
document Dannecker; 529; 1003  
document de Höss sur l'empoisonnement par le Z-B, 12 août 1942; 1689  
document de la firme Topf und Söhne sur les détecteurs de gaz; 1547  
document de Nuremberg NI-1210; 336  
document de Nuremberg PS-3311 .; 376  
Document de Nuremberg PS-1061; 1497  
document de Nuremberg PS-3311; 755  
document de Nuremberg PS-3311.; 606  
document de Nuremberg PS-4025 (mars-avril 1942); 359  
document de Nuremberg, URSS-008 ; 511  
document Gerstein; 158; 214; 475; 476; 655; 806  
document Gerstein ; 1693  
Document historique à l'état brut; 224

document Jäger; 1028  
document L-22 (USA-294); 1468  
document Lüftl; 1628  
document Mazur URSS-196; 670  
document Müller; 773; 1078  
document NI-034, NI-11046, NI-9542, NI-11631; 174  
document NOKW-1620; 180  
document NOKW-1620, OKW-501; 181  
document officiel de Nuremberg (PS-3311; 558  
document PS - 3311, sixième charge contre le gouverneur général de Pologne  
Hans Frank ; 515  
document PS-1553; 474; 519; 956  
Document PS-2285; 612  
Document PS-2430; 612  
Document PS-2753; 613  
Document PS-3845; 615  
Document PS-3846; 614  
Document PS-3870; 169  
document PS-502; 1032; 1033  
document PS-2223; 464  
document sur les détecteurs de gaz; 1571  
document T-1310=rapport Gerstein; 570  
document T-1313-a=rapport Gerstein; 570  
document URSS-008; 676; 994; 1483; 1635  
document URSS-008 du 6 mai 1945; 762; 1147  
document URSS-272; 670  
document URSS-54; 1133  
document von Henting aux archives de Coblenz; 1383  
documentation; 504  
Documentation française; 896  
documentation photographique; 843  
documents; 247; 385; 1022  
documents d'archives; 394  
documents d'archives; 372  
documents d'origine; 223  
documents de Nuremberg; 465  
documents de Nuremberg «NI-9098 et NI-9912; 123  
documents du musée d'Auschwitz; 638  
documents du procès de Nuremberg; 1299  
documents en rapport avec les crémations; 1234; 1235  
documents nouveaux; 1022  
documents ou rapports L-159 (USA-222); 1293  
documents scientifiques, techniques, médicaux; 1234

documents sur Auschwitz; 237  
documents sur les fournées quotidiennes; 216  
documents techniques venant d'Auschwitz; 229  
documents ; 954  
Dodd; 190; 1598  
Doeleman; 1551  
dogme; 531  
dogme de l'infailibilité du tribunal de Nuremberg; 1102  
dogme de l'infailibilité du Tribunal de Nuremberg; 1153  
dogme de l'infailibilité pontificale; 1102  
Dokument; 420  
Domb; 930  
Domenach; 1729  
Domingo; 852; 1160; 1161; 1252; 1257; 1454  
Dominique Jamet; 1789  
Dommergue; 1615  
Don Quichotte,; 629  
Donnedieu de Vabres; 1131  
Dora; 158; 368  
Doriot; 322  
Dossier néo-nazisme; 764  
dossier photographique du livre de J.-C. .i.Pressac; 1675  
Dossiers de l'écran; 241  
Dötzer; 412  
douche; 309; 441; 511; 517; 533; 755; 1074; 1079; 1083; 1085; 1096;  
1199; 1379; 1385; 1650  
douche ; 310; 529; 1066; 1083; 1094; 1198  
douche . ; 1650  
douche"; 1081  
douches; 9; 328; 332; 335; 349; 351; 441; 443; 462; 549; 743; 776; 1069;  
1081; 1082; 1090; 1093; 1094; 1095; 1171; 1174; 1196; 1198; 1211; 1240;  
1449; 1486; 1503; 1521  
Douches ; 1190; 1198  
Dovecar; 195  
DÖW; 1750  
Dr Caesar; 635  
Dr Marc Aron; 1708; 1778  
Dr Marc Aron, cardiologue, président du comité de liaison des institution;  
1700  
Dr Marc Aron, président du Comité de liaison des institutions et des  
organisations juives de Lyon; 1786  
Dr Popiersch; 635  
Dr Töben; 1658

Dr Treite; 122  
Dr.i. Klein; 496  
Drachline; 673  
Drachline, « .i.Le Moraliste du chaos; 673  
Dragan; 333; 334  
Dragon; 1205  
Dragt; 98  
Drai; 297; 299; 807; 828; 863; 873; 967; 1012; 1711  
Drancy; 207; 208; 210; 512; 542; 649; 881; 1062; 1378; 1383; 1426; 1428;  
1429; 1494  
Drancy . On sait que, de Drancy, certains étaient ensuite envoyés à  
.i.Auschwitz; 1593  
Drandov; 1113  
Drechsel; 672  
Dresde; 182; 263; 280; 322; 324; 357; 363; 550; 629; 831; 891; 1345;  
1432; 1776  
Dresde ; 1159  
Dressen; 738; 760  
Dreyfus; 1433  
Drimmer, Until You Are Dead; 1581  
droit d'imagination ; 1678  
droit de réponse; 152; 1814  
Droit de réponse. Réponse au lynchage médiatique de l'abbé Pierre et de  
Roger Garaudy; 1812  
Droit de vivre; 968  
Droit et Histoire; 599; 983; 1228  
Droit et Histoire.; 606  
Druon; 1657; 1705  
Dubarry; 382  
Dubost; 415; 475; 622  
Dubreuil; 1258; 1455  
Dubreuil; 1302  
Ducasse; 1312; 1754; 1757  
Duché; 137  
Dudrumet; 390  
Duhamel; 1378  
Duisburg; 408  
Duprat; 495; 730; 742; 763; 764; 792; 822; 930; 1320; 1695  
Duprat ; 764; 1696  
Durand-Viel; 825  
Duroselle; 137  
Dürrfeld; 174; 1210  
Dussel; 67; 68; 96; 105



Düsseldorf; 48; 177; 758  
Dwork ; 1850; 1872  
dwy Plenel; 1778  
e Himmler; 140  
e Hitler; 587  
e Monde; 696  
e Mythe d'Auschwitz. Légende ou réalité ?; 150  
É. .i.Conan, « Auschwitz : la mémoire du mal.; 1648  
ean-Pierre Pierre-Bloch; 1699  
ean-Serge Lorach; 1703  
Eban; 544  
Eckermann; 619  
école des Annales; 1716  
École des Chartes; 475  
École des hautes études en sciences sociales; 357; 897  
école Montessori; 87  
École normale supérieure; 1259; 1303  
Économies et Sociétés; 1477  
ecrétaire d'État aux Finances, Fritz .i.Reinhardt; 758  
écrits de Céline; 928  
écrits de Gerstein; 417; 657; 1381  
écrits de Höss; 331  
écrits de Mengele; 556  
Edelman; 374; 428; 431; 433; 699; 806; 807; 864; 967; 968; 1497  
Edelmann; 1495; 1496  
Eden; 1841  
Edgar Faure; 137  
Edimbourg; 725  
EdingerUGIF; 1424  
Edison; 1685  
édit de bannissement des juifs de 1492; de son royaume, et cela sous l'influence de .i.Torquemada;, inquisiteur général qui, dit-on, avait abjuré sa foi d'origine : la foi juive.; 1169  
Édit de Nantes; 911  
Édith Stein; 1882  
Éditions Albin Michel); 1118  
éditions du Seuil; 589; 1243  
éditions Penguin; 604  
Édouard VII; 582  
Efraïm; 1429  
Église; 215; 1514  
église Anne-Frank; 218  
Église Réformée hollandaise à Pretoria; 583

Églises et chrétiens de France dans; 189  
Églises et Chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale; 45; 63  
Églises et Chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale ; 197  
Églises et Chrétiens de France dans la seconde guerre mondiale; 119; 151  
Églises et chrétiens de France pendant la seconde guerre mondiale; 1387  
Ehlers; 932  
Ehrenbourg; 270; 684; 967  
Eichmann; 117; 175; 240; 340; 427; 463; 464; 468; 520; 756; 757; 759;  
958; 988; 1297; 1339; 1405; 1406; 1466; 1560  
Eichmann; 757  
Eichmann . Pourquoi l'auteur ne cite-t-il pas Gerald .i.Reitlinger; 1385  
Eichmann de papier; 427  
Eichmann – qui l'avait entendu de .i.Heydrich; 989  
Ein Gesetz für das Außergesetzliche; 1619  
Einsatzgruppe; 1028  
Einsatzgruppen; 548; 773; 916; 958; 997; 1003; 1027; 1029; 1030; 1031;  
1032; 1038; 1380  
Eisenhower; 1057; 1383; 1422; 1591; 1592; 1610  
Eleanor Roosevelt; 218  
éléments de preuves; 307  
Elenea Ceaucescu; 1145  
Eli Rosenbaum (responsable de l'Office of Special Investigations,; 1747  
Élie Wiesel; 609; 1567  
élimination des malades mentaux; 390  
élimination physique des malades mentaux; 393  
élimination systématique; 422  
Elkabbach; 597  
Elli; 69; 73; 74; 84; 85; 86; 88; 89; 90; 95; 96; 97; 98; 102  
Elli,; 95  
Elsevier ; 1050  
Elstner; 1672  
Emerich; 1842  
Emmanuel Langbergcommandants juifs de Drancy; 1427  
Emmanuel Ratier; 1817  
émoignage de Rudolf Höss; 1770  
Emory University; 1573; 1601  
empereur Hiro-Hito; 218  
empoisonnement par acide cyanhydrique; 1213  
empoisonnement par le gaz; 1210  
Encyclopaedia Judaica; 138  
Encyclopædia Judaica; 1138; 1224  
Encyclopaedia of the Holocaust; 1599  
Encyclopædia of the Holocaust; 1224; 1400

Encyclopedia Judaica; 178; 671; 1090; 1096  
Encyclopedia Judaica; 1080  
Encyclopedia of the Holocaust; 1384; 1432; 1639; 1878  
Encyclopedia of the Holocaust; 1084  
Encyclopedia of the Holocaust, art. « Mauthausen » (langue d'origine : anglais). Cette encyclopédie récente est extrêmement vague sur le sujet de la chambre à gaz de Mauthausen ; 1094  
Encyclopedia of the Holocaust. Cette encyclopédie en quatre volumes ne contient pas d'entrée s.v. « .i.Hartheim ; 1097  
Encyclopédie de la Pléiade », .i.i.L'Histoire et ses méthodes; 139  
Endlösung; 146  
enfant du ghetto; 265; 266  
enfants belge; 379  
enfants belges; 347  
enfants belges aux mains coupées; 156; 316; 1352  
enfants d'Auschwitz ; 1639  
enfants d'Izieu; 1336; 1424  
enfants jetés vivants; 1713  
Engelhard; 1338  
enquête; 377; 398  
Enquête sur le meurtre de Theodor Erich von Furtenbach; 1165  
Enquête sur les camps de la mort; 1667  
enseignement par correspondance; 148  
entraves à la liberté de travail; 152  
Enzensberger; 1718  
Enzensberger, Politik und Ver; 1718  
Enzo Collotti, auteur de Germania Nazista (éditions Einaudi, de Turin; 149  
épidémie; 243  
épidémie de variole, guerre Sécession; 573  
épidémies; 774; 1210; 1461; 1482; 1571  
Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson; 1044  
Épilogue judiciaire; 433; 870; 871  
Épilogue judiciaire de l'; 429  
Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson; 725; 867  
épouillage; 1643; 1647  
Epting; 317  
Épuration; 379; 1265  
Épuration ; 126  
Erfurt; 1801  
Éric Conan; 1872  
Éric Letty; 1701  
Erich Kulka; 1564  
Ernst; 1067; 1068; 1069

Ernst Ehlers; 1706  
Ernst vom Rath, conseiller de légation à l'ambassade d'Allemagne; 365  
Ertl; 159; 1204  
Erwin Adler; 1774  
es dossiers de l'écran; 844  
Es gab keine Gaskammern; 587  
escroquerie politico-financière; 243; 324  
Espiau de La Maestre; 137  
Esprit; 427  
Esprit une étude intitulée : « .i.Un Eichmann de papier ; 370  
Essid; 1099  
estament de Klaus Barbie »; 1857  
estimation d'Adolf Eichmann; 1297  
et parce que la publication de ces résultats « risquerait de susciter des réflexions désobligeantes pour les déportés . » A aucun moment, R. Faurisson ne parlait de « membres du gouvernement » (au pluriel). Il écrivait seulement : « Ce comité o; 155  
étanchéité; 1578  
Étiemble; 1755  
Étienne Mandel; 1305  
Étoile jaune à l'heure de Vichy; 121  
étoile juive; 182; 592  
entre Becker; 1441  
étude de J. Billig sur « la .i.solution finale; 146  
Europa Plan; 1054  
Europäische Freiheitsbewegung; 9  
Europe n° 1; 292  
Europe n° 1; 829  
Europe n°1; 295  
Europe n° 1; 728; 745; 889; 1099  
Europe n° 1 diffusait ma réponse : si une telle loi devait passer, je déclarerais publiquement que ces chambres à gaz homicides n'ont jamais existé et, si un tribunal me condamnait pour cela à une peine de prison avec sursis, je réitérerais dans l'; 728  
Europe n° 1.; 598  
Europe n° 1, soit environ quatre cent mille francs. Enfin, il était condamné à trois mois de prison avec sursis. Là encore le tribunal déclarait : « Le Tribunal entend préciser qu'il ne lui appartient pas de confirmer l'Histoire, ni par conséquent; 296  
Europe n° 1.; 296  
Europe n°1; 860  
Eva Braun; 117  
évacuation; 237

évacuation du gaz; 1487  
évacuer ce gaz; 352  
Eve; 575  
évolution intéressante du mythe des chambres à gaz; 313  
Evron; 814  
Excerpt from transcript of proceedings; 1559  
exécution par le gazpénitenciers américains; 165  
Exideuil/s/Vienne; 1270  
exper; 770  
expériences en Holocauste; 364  
expert; 136; 333; 772; 781; 782; 913; 918; 954; 1007; 1010; 1062; 1063; 1207; 1361  
expert américain; 1006; 1008  
expert en chambres à gaz américaines; 1488  
expert Ivan Lagacé; 1011  
expert Kenneth Wilson; 1199  
expert William Lindsey; 1011  
expert ; 1007  
expertise; 134; 139; 143; 503; 527; 675; 698; 765; 770; 879; 940; 1048; 1060; 1063; 1156; 1207; 1208; 1260; 1357; 1358; 1364; 1390; 1561; 1676; 1682  
expertise avait été demandée au .i.professeur René Fabre; 1552  
expertise chimique; 670; 857  
expertise d'écriture du laboratoire de Wiesbaden; 1655  
expertise d'écriture; 857  
expertise de 1945; 1208  
expertise de Cracovie; 1329  
expertise de Fred Leuchter; 1361; 1504  
expertise de Gerhard Jagschitz; 1338  
expertise de l'Américain Fred Leuchte; 1287  
expertise de l'Américain Fred Leuchter; 1535  
expertise de l'arme; 600  
expertise de l'arme du crime; 986  
expertise de Vienne; 1360  
expertise des Polonais du musée national d'Auschwitz et de l'Institut médico-légal de Cracovie; 1338  
expertise du professeur René Fabre; 1576; 1682  
expertise du tribunal de Hambourg; 857  
expertise Jagschitz; 1364  
expertise Leuchter; 1488  
expertise Leuchter (1988), de Cracovie (1990), Walter Lüftl; 1399  
expertise officielle; 503  
expertise Robel; 1690

expertise scientifique; 1007  
expertise scientifique de l'arme du crime;, d'où il conclut judicieusement ::  
1207  
expertise technique; 532; 674; 1748; 1749  
expertise ; 1351; 1692  
expertiser; 1104  
expertises; 177; 675; 1338; 1367; 1488; 1620  
expertises (Leuchter, de Cracovie (pour le musée d'Auschwitz) et professeur  
Jagschitz; 1365  
expertises de l'Américain Fred Leuchter; 1338  
expertises exterminationnistes; 237  
expertises Leuchter; 1329  
expertises techniques; 333; 424; 503  
expertises ; 543  
expertisés; 176  
experts; 237; 592; 1062; 1063; 1487; 1561  
explosion de l'hôtel King David; 1431  
exposition antijuive du Palais Berlitz; 1415  
exposition de la déportation; 342  
Exposition de la déportation (1933-1945); 371  
Exposition de la déportation 1933-1945; 308  
Express; 1545  
Expressen; 1374; 1459  
Extermination; 138; 144; 149; 150; 167; 180; 183; 184; 186; 203; 230;  
233; 237; 238; 425; 501; 515; 1521; 1530; 1531; 1534  
extermination « industrielle » des juifs; 1180  
extermination de juifs; 1028  
extermination des juifs; 156; 187; 391; 766; 1026; 1062; 1139; 1187; 1554  
extermination des juifs allemands et polonais; 365  
extermination massive et systématique des juifs; 1032  
extermination physique; 1500  
extermination planifiée des juifs; 781  
extermination scientifique; 392  
extermination spécifique du peuple juif européen; 364  
extermination systématique; 151; 391; 451; 546; 1101; 1121  
extermination systématique des juifs; 363  
extermination ; 501  
Extermination-gazage; 38  
exterminationniste; 204  
exterminations; 158  
exterminer; 1841  
exterminer les juifs; 396  
exterminer ; 144

extes attribués à Gerstein; 983  
Eyt, archevêque de Bordeaux; 1661  
EZRATY; 1711  
F. .i.Camon, « Chimie. Levi.; 1567  
F.N.D.I.R.); 382  
Fabius; 811; 911; 913; 921; 1049; 1051; 1102; 1106; 1117; 1151; 1153;  
1154; 1334; 1339; 1476; 1480; 1710; 1719; 1782; 1786; 1792  
Fabius ; 931  
Fabius-Castro; 921; 1049; 1855  
Fabre; 232; 253; 395; 519; 878; 1060  
factures de ..i.Zyklon B; 415  
faculté d'Assas; 1709  
faculté de droit et de sciences économiques d'Orléans; 416  
faculté de médecine de Strasbourg; 1209  
Faculté de pharmacie de Paris; 395; 519; 878  
faculté des lettres de Caen; 1044  
faculté des lettres de l'université de Caen; 553; 984; 1093  
Faculté des Lettres et des Sciences humaines; 6  
faibles d'esprit; 412  
Faits et Documents; 1817  
Fajnzylberg; 506; 881; 882; 1219; 1222; 1558  
Fajnzylberg-Jankowski; 1558  
Falala; 342; 343  
Falsehood in War-time ; 348  
falsifiant; 524  
falsificateur; 1002; 1023; 1041  
falsificateur ; 1003; 1034; 1040; 1041; 1042  
Falsification; 64; 200; 346; 374; 433; 550; 654; 674; 708; 717; 1041  
falsification de l'histoire; 144; 288; 299; 368; 369; 370; 484; 490; 589;  
1041  
falsification de la Vérité historique; 152  
falsification ; 1783  
falsifications; 570; 737  
falsifications de l'histoire; 146  
falsifications de texte; 223  
falsifications ; 385; 388  
falsifie l'histoire ; 150  
FANE; 246; 1696; 1697; 1698  
Fania Fénelon; 1564  
Farrier; 1580  
Fateful Months; 1442  
Fatima; 190  
Faubert; 1729

Faure; 137; 253; 713; 1131; 1342  
Faurisson; 148; 149; 150; 153; 198; 329; 477; 569; 570; 677; 678; 685; 749  
Faurisson, « Auschwitz, Technique; 1569  
Faurisson, « Le ghetto de Varsovie en avril-mai 1943; 183  
Faurisson, i.« Auschwitz : Technique and Operation of; 1565  
faussaire; 225  
fausses « chambres à gaz; 140  
fausses preuves; 1215  
Fauvet; 38; 42  
faux; 377  
faux gazés; 178  
faux mémoires ; 225  
faux plan de Birkenau; 1209  
faux témoignage; 297; 351; 446; 894; 1494; 1525  
faux témoignage de Bily; 1400  
faux témoin; 225; 450; 1223; 1225; 1466  
faux témoin : Élie Wiesel; 606; Élie Wiesel ; 1526  
faux témoins; 350  
Faye; 286; 287; 341  
Fédération française des journalistes; 838  
Fédération française des sociétés de journalistes; 707; 850; 966; 972; 986  
Fédération française des sociétés de journalistes.; 742  
Fédération Nationale des Déportés; 838  
Fédération [française des sociétés de journalistes; 707; 972  
Feinsilber; 1559  
Felderer; 158; 569; 730; 742; 773; 779; 782; 823; 937; 953; 1055; 1099; 1360; 1611; 1630  
Felderer i.i.Bible Researcher; 671  
Fénelon; 507; 633  
Fenouillard; 1757  
Ferenczi; 1842  
Ferraglia; 1814  
Ferro; 1717  
Ferry Pasquier, L'Express.; 787  
Ferry Pasquier, L'Express.; 786  
Fesquet; 1164  
Fessard; 1415  
Fest; 998  
Festival du film documentaire de Nyon; 974  
ffaire Roger Garaudy-abbé Pierre; 1769  
Fiat Lux; 992  
fichier « Extermination-Gazage; 222



fichier des juifs du département de la Seine; 1335  
Figaro; 710; 729; 1724; 1785; 1787  
Figaro Magazine; 193; 1786  
Figaro-Magazine; 1466; 1619  
Filip Müller; 1560; 1568  
Filippi; 902; 1254  
Filippi ; 902  
film sans documents; 550  
film Shoah; 1291; 1650  
Film-Shoah Business; 813  
fils d'Ismaël; 875  
fils d'Israël; 875  
Fils de la mémoire juive; 920; 923; 1366  
Fils de la mémoire juive ; 1535  
Fils et Filles des Déportés juifs de France; 911  
Finkielkraut; 733; 1781; 1879  
Finkielkraut « Le cas Lanzmann »; 1291  
Flaubert; 154; 1757  
Fleischmann; 683  
Fleming; 1800; 1801; 1802; 1803  
Fleming, « Protokolle des Todes ; 1801  
Flensburg; 660  
Flers; 381  
Fliegen – mein Leben); 1246  
Flipo; 866; 867  
FLN ; 195  
Florence (Arizona; 781  
Florian Freund; 1747  
Floriot; 253  
Flossenburg; 736; 955; 1078  
Flossenbürg; 1131  
FNDIR; 1675  
FNDIRP; 839; 1335  
Folco; 676; 679; 685; 745; 847; 975; 976; 991; 1064; 1208  
Folco ; 1198  
Foltyń; 1714  
fonctionnalisme ; 744; 986  
fonctionnaliste ; 749  
fonctionnalistes; 600  
fonctionnalistes ; 675; 769; 1026; 1027; 1721  
Fondation Anne Frank; 499  
Fondation Anne Frank » d'Amsterdam.; 858  
Fondation Auschwitz; 671; 673; 674

Fondation du judaïsme; 897  
Fonds monétaire international; 276  
Fontaine; 137; 1166  
Fontainebleau; 1463; 1465  
Fontenelle; 3; 138; 215; 1438; 1439; 1757  
Fontenelle dans son Histoire des Oracles; 1717  
Fontette; 416  
Fontugne; 137  
football; 1377  
football à Auschwitz; 1209  
Ford; 1685  
Foreign Office; 1610  
Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers.; 1610  
Forrester; 1373  
Fort Montluc, à Lyon; 1589  
Fortune; 818  
fosses à choucroute et à pommes de terre; 309  
fouilles; 1209  
fouilles archéologiques à Auschwitz; 1208  
foule de preuves; 501  
foule de témoins; 501  
four crématoire; 1741  
Fourcade; 856; 1553  
Fourcade ; 252; 382  
Fouret; 382  
fournaises d'Auschwitz; 202  
fours; 326; 645  
fours crématoires; 296  
fours crématoires.; 321  
fours d'incinération; 326  
foyer national juif; 359  
foyer national juif ..; 180  
FR-3; 972  
FR 3; 743  
FR-3; 972  
FR3; 707; 709; 838; 1376  
France; 367  
France-Observateur; 549  
France-Soir; 1; 253; 414  
France-Soir magazine; 904  
France-Soir Magazine dont le titre était : « La mise en garde de Simone Veil à propos des .i.carnets de Hitler ; 1557  
Francfort; 123; 1059; 1466

Francfort ». Elle ajoutait qu'elle s'était mise en rapport avec .i.M. Frank; 76  
Franciszek Piper; 1762  
Franco; 1277  
François Faure; 17  
Françoise Giroud ; 568  
Françoise Pénicaut; 1274  
Françoise Simon; 1476; 1575; 1711  
Frank; 68; 72; 73; 74; 83; 84; 85; 86; 88; 91; 92; 94; 95; 96; 97; 98; 99; 100; 101; 105; 313; 464; 465; 466; 468; 471; 499; 515; 666; 771; 773; 856; 857; 858; 887  
Frank ; 66; 96; 98; 100; 198  
Frank » (p. 73). D'une façon générale, l'impression que je retire de la lecture du livre de .i.Schnabel; 86  
Frankfurter; 1610  
Frankfurter Allgemeine Zeitung; 1775  
Frankfurter Zeitung; 1296; 1353  
Franklin; 1685  
Franz; 753; 754; 755; 757; 758; 760  
Franz (Publication en exclusivité mondiale).; 759  
FRANZ ; 753  
Frappat; 708; 711; 838; 850; 973; 1303; 1304  
Fred Batten; 102  
Frédéric Lenoir; 1836  
Fredriksen; 246; 826; 1695; 1696; 1698  
Freitag; 225; 450; 608; 609; 703; 957  
Fréjafon; 878  
Freschel; 5; 137  
Fresco; 428; 709; 1819  
Freund; 1673; 1749  
Frey; 1046  
Freyer; 434  
Fribourg; 350; 1060; 1075; 1081; 1399  
Friedländer; 135; 391; 416; 421; 545; 649  
Friedman; 949  
Friedmann; 937  
Friedmann ; 766  
Fritzsche; 662; 666; 667  
Fritzsche ; 667  
Froment-Meurice; 1480  
Front national; 598; 978; 1107; 1109; 1112; 1695; 1785  
Frossard; 682; 710; 1589; 1592  
Frossard ; 710

Frydman; 1431  
FUERTEL; 615  
Führer; 123  
Furet; 314; 315; 357; 396; 528; 610; 700; 733; 784; 817; 827; 897; 898;  
918; 1373; 1392; 1413; 1558; 1717  
fusillés du Mont Valérien; 1656  
G.; 198  
G. Peters; 335  
G. Sereny Honeyman, "The Judgment of History" ; 891  
Gabel; 996  
Galilée; 214; 215; 1108; 1330; 1412; 1433; 1478; 1509; 1514; 1587; 1620  
Galilée ; 489  
Galinski; 1338  
Galligan; 939  
Gallini; 196  
Gallo; 225; 376; 377; 378; 379; 380; 523; 608; 609; 746; 873; 906; 1350  
Gallo ; 375; 818  
Gallo ». Le Max .i.Gallo; 225  
Gandebeuf : « Les fantômes d'Andersonville; 573  
Gandilhon; 1304  
Ganier-Raymond; 119; 211; 1583  
Garaudy; 1760; 1763; 1765; 1770; 1777; 1792; 1804; 1805; 1806; 1808;  
1809; 1810; 1811; 1812; 1813; 1814; 1815; 1816; 1817; 1818; 1820; 1821;  
1822; 1836; 1838; 1853  
Garaudy ; 1759  
GARAUDY, Droit de réponse; 1822  
GARAUDY, Le Communisme et la morale; 1822  
Garaudy, Les Mythes fondateurs de la politique israélienne; 1760; 1821  
GARAUDY, Parole d'homme; 1822  
Garcin; 1729  
Garden; 379  
Garnier; 195; 196; 197  
Gaskammer; 235  
Gaskammer ; 336  
Gaston KahnUGIF; 1424  
Gaucher; 1475  
Gaulle; 1383; 1422; 1423; 1591; 1592  
Gaüzère; 1475  
Gayssot; 1051; 1106; 1334; 1476; 1480; 1782; 1818  
Gayssot tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite et xénophobe  
(Assemblée nationale, 2 mai 1990); 1051  
gaz asphyxiants; 257  
gaz cyanhydrique; 1740

gazage des Serbes; 1351; 1393  
gazages des Serbes; 1352  
gazages homicides de .i.Dachau; 350  
Gazier; 825  
Gébé; 676  
Gedecke; 391  
Geismar; 945  
Geissmann; 1342  
GeissmannUGIF; 1424  
Gelber; 1494  
général Kohl; 529  
général Lee; 577  
général Lucius Clay; 1596  
général Stroop; 1495  
général Winder; 578  
Genestar; 1586  
Genestar le traite, en propres termes, de lâche, d'ordure, de salaud, de médiocre, de minus, de minus-salud, de minus malgré tout. Il s'élève contre l'intolérance. Il voudrait des procès, encore et toujours des procès. Revenant à .i.Touvier; 1586  
Genève; 683  
Genna; 788  
Genocide; 813  
Genoud; 179  
Gentel; 1475; 1494  
Georges Schmidt; 1427  
Gerald Fleming, chargé d'enseignement émérite en allemand à l'université du Surrey; 1800  
Gérard Chauvy; 1856  
Germar; 1569  
Germar Rudolf; 1742; 1745  
Gerstein; 4; 5; 6; 37; 60; 63; 117; 134; 135; 136; 290; 291; 292; 368; 390; 391; 392; 393; 397; 399; 400; 401; 402; 404; 405; 406; 407; 408; 409; 410; 412; 413; 414; 416; 417; 418; 421; 427; 429; 430; 474; 475; 519; 520; 526; 527; 561; 563; 568; 569; 570; 571; 593; 596; 655; 656; 667; 705; 883; 884; 885; 887; 888; 952; 956; 960; 1381; 1400  
Gerstein Bericht; 801  
Gerstein ; 330; 390; 391; 398; 417; 527; 1382  
Gerstein ; 399  
Gervereau; 1754  
Geschichte der Deutsche; 740  
Geschichte der Verfemung Deutschlands; 1070  
Gestapo; 663; 1652

Gestapo ; 1837  
ghetto de Cracovie; 1185  
ghetto de Lodz; 1356  
ghetto de Varsovie; 215; 375; 1356; 1357; 1497; 1609  
ghetto spontané; 540  
ghetto-boy; 203; 507; 930  
Gibault; 316; 319; 320  
Gide; 124; 347; 1838  
Gilbert; 654; 655; 656; 665; 993  
Gilbert Comte; 191  
Gilbert fait observer que l'existence et le fonctionnement des camps de la mort ont été un des secrets les mieux gardés de la guerre . C'est Walter .i.Laqueur qui met le doigt sur le hiatus entre l'information et la compréhension : on p; 1393  
Gilbert,Nuremberg Diary; 665  
Gilles Dauvé; 120  
Ginsburg ; 809  
Ginsburger; 1431  
Girard; 341  
Giraudoux; 1757  
Giscard; 196; 1729  
Giscard d'Estaing; 246; 1642  
Gisela Perl; 1564  
Gizardini; 1456  
Glazar; 706  
Glières; 721; 735  
Globe-Hebd; 1725  
Globocnek; 400  
Globocnik; 400; 410; 411; 471  
Globocnik et il avait simplement vu des juifs du Reich et de France construisant un immense fossé comme clôture de protection ; 465  
Glücks; 234; 254; 338; 1085; 1089; 1094; 1095  
Göbbels; 150  
Goebbels; 272; 497; 667; 1496  
Goering; 219; 396; 497; 1609  
Goldet; 562  
Goldhagen; 918; 1798  
Goldhagen, .i.Hitler's Willing Executioner; 1798  
Goldman; 627  
Goldmann; 49; 192; 294; 361; 362; 503; 545; 547; 627; 808; 830; 832; 1773; 1774  
Goldnagel; 1681  
Golebsk; 1095

Golias; 1814  
Golias Magazine; 1822  
Gorbatchev; 926; 1053; 1054  
Gorgibus; 1757  
Göring; 1133; 1381; 1592; 1743  
Görlitz; 14  
Goshen; 1090  
Gotland; 445; 446  
Gotovitch; 817  
Göttingen; 274; 344  
Goulag; 280  
Gouri; 6  
Gourio; 676  
gouvernement de Vichy; 1696; 1707  
Grabert; 694  
Gräbe; 993; 1466; 1467  
Gradowski; 447  
Graf; 1752  
Graf , eut la curiosité de comparer la version originale française de .i.La  
Nuit; 1526  
Graf,; 1481  
Graf, Der Holocaust-Schwindel; 1492  
Grafeneck; 1096  
Grammaire des civilisations; 1716  
Grand Jury RTL-Le Monde,; 978  
grand rabbin de Bordeaux; 1661  
grand rabbin de France, Joseph Sitruk; 1767  
grand rabbin de France, René-Samuel Sirat; 1782  
grand rabbin Joseph Sitruk; 1767  
grand rabbin Sirat; 1784; 1785  
grand rabbin Sitruk; 1809  
Graphiques et photos de Dachau; 1137  
Grawitz; 1186  
Gray; 225; 231; 351; 375; 376; 377; 378; 470; 507; 523; 608; 746; 873;  
886; 1350; 1396; 1814  
Gray (Au nom de tous les miens),; 1224  
Gray dans Au nom de tous les miens; 1400  
Gray ; 379  
Gray, M. Gallo écrit ; 378  
GRÈCE; 219  
Grégoire; 382; 389  
Greilsamer; 1315; 1323; 1324; 1358; 1546; 1547; 1548; 1596; 1657; 1761;  
1762

Greiser; 1355  
Greive; 486  
Grellier; 1160; 1251; 1252; 1257; 1258; 1262; 1263; 1299; 1304; 1305;  
1307; 1324; 1327; 1328; 1359; 1454; 1457; 1461; 1651  
Grenier; 349; 350; 351; 1082  
Grévisse; 825  
Griffin; 1862  
Griffiths; 948; 949; 954; 960; 963; 964; 965; 1563  
Grimm; 873  
Gross-Rosen; 17; 736; 1078  
Grosser; 137; 733  
Grosser .i.i.Le Monde; 740  
Grossman; 1649  
Grossman et Ilya Ehrenburg: Le Livre noir.; 1725  
Grossmann; 684  
Grossmann.; 611  
Grotum et J. Parcer, « Computer-aided Analysis of the Death Book Entry;  
1736  
Grouès; 1839  
groupe Aziza; 1698  
Groupe d'action juive; 1700  
groupe Dupont; 1011  
groupe Flick; 809  
groupe Planet Generation Global Move; 1817  
groupe Springer; 1046  
Groupe Stern; 1430  
Gruchmann; 672  
Grundlagen zur Zeitgeschichte, Ein Handbuch über strittige; 1569  
Grynberg; 1429  
Grynberg paru dans Le Monde Juif de juillet-septembre 1988 et intitulé :  
« Une découverte récente ; le; 1429  
Grynspan; 365  
Gubala; 1290  
Guéhenno; 1838  
Guéna; 824; 980  
Guerisse; 169; 1082  
Guérisse; 518  
guerre d'Espagne; 881  
guerre de Sécession; 572; 573  
guerre totale; 1025  
guerres de Vendée; 1351  
guide du musée; 642  
Guide juif de Franc; 586



Guillaume; 149; 197; 219; 285; 292; 374; 381; 386; 389; 492; 562; 565;  
599; 676; 677; 685; 707; 708; 716; 723; 743; 749; 787; 788; 790; 807;  
812; 822; 823; 828; 835; 840; 841; 842; 851; 852; 860; 867; 889; 897;  
923; 927; 931; 935; 971; 973; 974; 975; 976; 980; 982; 983; 1142; 1179;  
1227; 1228; 1229; 1230; 1232; 1257; 1292; 1332; 1348; 1464; 1475; 1534;  
1552; 1606; 1690; 1781; 1792; 1794; 1804; 1805; 1806; 1809; 1814; 1853  
Guillaume ; 389; 836; 842; 1509  
Guillaume ; 1819  
Guillaumin; 732  
Guillon; 563  
Guionnet; 749; 945; 976; 1049; 1257; 1518; 1606; 1788  
Guirimand; 1456; 1461  
Guivante de Saint-Gast; 612; 621  
Gun; 1081  
Günther; 406; 407; 408; 411  
Günther Guillaume; 278  
Gurgan; 608; 609  
Gurs; 881  
GUSEN; 616; 617; 619; 623; 625; 1097  
GUSEN ; 617; 1086  
Gusen ; 622  
Gusen »; 1747  
Guttman; 1296  
Guttman, Schattenriss einer Generatio »; 1363  
Guttman, Schattenriss einer Generation; 1354  
Guyana; 217  
Guyon; 856  
Hadar; 1096  
Haddam.; 1098  
Haft; 678  
Hagen; 257; 622  
Haguenau; 1366  
Haider; 1861  
Haïfa; 156; 670  
Haïfa en juin 1986; 734  
Haley; 265  
Halimi ; 382  
Halt; 1516  
Halt périodique révisionniste publié par Honsik; 1516  
Halter; 608; 686; 1812  
Hamas ; 1621  
Hambourg; 587  
Hamburg; 149

Hamburger Abenblatt; 1046  
Hamburger Abendblat; 94  
Hammarström; 1458  
Hammer; 999  
Hancedicze; 1356  
Hand of Steel; 663  
Handelsblad NRC; 306  
Handschriften von Mitgliedern des Sonderkomm.; 879  
Hannoun; 710; 836; 1292; 1651  
Hans et Sophie Scholl; 1775  
Hans Frank; 1136; 1591  
Harel (ancien responsable du Mossad); 1747  
Harlan Amen; 613; 617; 619; 620; 621; 659  
Harman; 582  
Harris; 613; 621; 650  
Hartheim; 497; 518; 528; 549; 617; 620; 625; 700; 738; 991; 1058; 1064;  
1065; 1070; 1071; 1082; 1085; 1086; 1089; 1090; 1094; 1095; 1096; 1097;  
1297  
Hartheim ; 1089  
Härtle; 887  
Harvard; 918  
Harwood; 38; 39; 41; 44; 57; 119; 477; 523; 569; 763; 764; 938; 948;  
1003; 1033; 1034; 1387  
Harwood Did Six Million Really Die ? ; 1582  
Harwood ; 947  
Hatikva; 329; 447; 880  
Haight, prenaient gîte à l'hôtel de Rottweil – près de .i.Stuttgart ; 415  
Hausner; 138  
Haute-Silésie; 185  
Hauter; 1726  
Hautes Études; 314  
Hautz; 1365; 1367  
Hayem; 1842  
Hayward; 1615  
he Destruction of the European Jews.; 494  
he Dissolution of Eastern European Jewry; 984  
hebdomadaire corse U Ribombu; 1818  
Heckenholt ; 420  
Heckenholt.; 420  
Hecker; 247  
Heesch; 873  
Heft ; 210  
Hefte; 207; 208; 210

Hefte von Auschwitz; 649  
Hefte von Auschwitz; 144; 881  
Hefte von Auschwitz.; 223; 266  
Hefte von Auschwitz.; 210  
Heide; 665  
Heidegger; 733  
Heiker; 250  
Heiker ; 259  
Heilbronn; 1224  
Heinz Galinski, président de la communauté juive allemande (officielle); 151  
Helbronner; 1425; 1594  
Held . i.L'Événement du jeudi; 701  
Helfgott, Chairman of Yad Vashem Charitable Trust; 1736  
Hélin; 1793  
Hellman; 437  
Hellmut Diwald; 188  
Henk; 86; 88; 90; 95; 96; 97; 98  
Hénocque; 677; 1878  
Henri HAJDENBERG; 1711  
Henri Michel; 63; 155; 1730  
Henriot; 1320; 1415; 1431  
Henry Chauveau; 1700  
Henry Miller; 125  
Henry Morgenthau Junior; 1635  
Henryk M. i.Broder (juif), « Das Shoah-Busines; 1541  
Henryk Mandelbaum; 1731  
Hentig; 1430  
Herbener; 796; 797; 816; 817; 818; 821; 840  
Herbener ; 808  
Herbert Schaller; 1748  
Heritage, le plus important hebdomadaire juif; 1733  
Herman; 1090  
Hermann Langbein; 1564  
HERTZOG; 257  
Herwaarden; 773  
Herzl; 486  
Hess; 277; 526; 1136; 1776  
Hess ; 1054  
Hessel; 137  
Heydecker etet .i.Leeb; 135  
Heydrich; 396; 466; 471; 497; 620; 694; 697; 719; 758; 987; 1027; 1247;  
1370; 1380; 1381; 1654  
Heydrich ; 1381

Heymès; 1285; 1286; 1287  
hiffre d'Eichmann; 756  
hiffre de six millions; 1760  
Hilberg; 38; 52; 138; 178; 470; 471; 494; 529; 543; 561; 572; 596; 600;  
601; 622; 671; 704; 732; 733; 744; 759; 765; 766; 769; 770; 773; 774;  
783; 784; 785; 786; 841; 890; 898; 899; 900; 915; 934; 941; 949; 953;  
954; 955; 956; 957; 958; 959; 960; 961; 985; 986; 988; 1007; 1044; 1054;  
1063; 1117; 1179; 1182; 1202; 1259; 1324; 1382; 1395; 1403; 1406; 1439;  
1450; 1491; 1511; 1532; 1545; 1547; 1561; 1562; 1599; 1603; 1611; 1638;  
1642; 1721; 1734; 1761; 1802; 1878  
Hilberg ; 771; 958; 1372  
Hilberg ; 1385  
Hilberg .; 704  
Hilberg . Ce dernier tient des propos étonnants. Il en ressort essentiellement  
que, pour ce qui est de la destruction des juifs européens et des chambres à  
gaz nazies, on n'a pas vraiment de .i.documents; 784  
Hilberg (La Destruction des juifs d'Europe; 1256  
Hilberg, La Destruction des juifs d'Europe .; 1401  
Hilberg, The Destruction; 178  
Hilberg, The Destruction of the European Jews; 1098  
Hilberg, The Destruction of the European Jews.; 1097  
Hillel; 220; 222; 223  
Hillel, les Archives de l'espoir; 123  
Hillgruber; 998  
Himmler; 150; 227; 231; 254; 401; 413; 425; 466; 471; 472; 497; 617;  
620; 631; 664; 703; 753; 766; 767; 777; 887; 958; 963; 989; 997; 1031;  
1034; 1088; 1138; 1139; 1186; 1242; 1246; 1247; 1319; 1382; 1495; 1496;  
1499; 1609; 1663; 1677  
Himmler. Discours secrets; 65  
Hiro Hito; 1318  
Hiroshima; 280; 322; 363; 550; 551; 831; 891; 950; 1432  
Hiroshima ; 1153; 1159  
Hirschler; 1429  
Hirt; 134; 249; 250; 251; 254; 255; 256; 257  
Histoire de l'antisémitisme.; 416  
Histoire de l'armée allemande; 902  
Histoire de la résistance en France. Dans les dix volumes et les quatre mille  
cinq cent quarante pages de ce monumental ensemble, aucune mention n'est  
faite du maquis Bernard (Bernard Lelay) ; 1345  
Histoire des Allemands; 188  
Histoire du camp de concentration de Dachau; 1079  
Histoire et mémoire; 746  
histoire officielle; 52

histoire révisionniste; 52  
histoires de « sélections »; 226  
Historama; 14; 15; 62  
Historama-Historia ; 1661  
Historia; 41; 42; 62; 524; 728; 968; 1018; 1582; 1666; 1671  
Historia, octobre 1983.; 433  
historien américain Richard Cohen; 1829  
historien et journaliste Gérard Chauvy; 1832  
historien juif américain Arno Mayer; 1819  
historien juif américain Daniel Jonah Goldhagen; 1798  
historiens de cour; 228  
Historiens et géographes ; 370  
Historique de l'univers concentrationnaire; 553  
Hitchens; 1572; 1574; 1601; 1604; 1615  
Hitchens, « Whose History is it ? »; 1639  
Hitchens, « Whose history is it ? ».; 1613  
hite Power; 671  
Hitler; 37; 40; 53; 54; 55; 56; 64; 127; 150; 178; 179; 180; 182; 191; 241;  
242; 243; 244; 245; 273; 275; 276; 277; 278; 320; 322; 323; 324; 371;  
396; 397; 401; 425; 457; 462; 466; 469; 471; 472; 482; 496; 497; 516;  
522; 525; 528; 534; 543; 544; 601; 628; 697; 698; 735; 766; 771; 839;  
887; 904; 926; 928; 935; 954; 958; 965; 989; 1030; 1032; 1120; 1139;  
1146; 1228; 1317; 1318; 1415; 1532; 1557; 1586; 1597; 1609; 1618; 1652;  
1743; 1776; 1800  
Hitler and the Final Solution; 1800  
Hitler and the Final Solution est la traduction de son .i.Hitler und die  
Endlösung. Le livre était censé répondre au défi de David .i.Irving; 1800  
Hitler und seine Feldherren.; 345  
Hitler ; 459; 1776  
Hitler's War; 455; 467  
Hitler's War.; 471  
Hitler's War. Voici ce qu'il écrit dans son introduction, à la page xvii à  
propos de l'éditeur allemand d'Ullstein Verlag : « [...] le responsable de  
l'édition trouva maints de mes arguments détestables et mêmes dangereux et  
sans m'en informer il l; 150  
Hitler, Aufstieg und; 420  
Hitlers Tischgespräche; 697  
HMM; 1501; 1502; 1503; 1506; 1507; 1508  
hoah-business; 980  
Hoberman; 813  
Hoberman, « Film. Shoah Business », 1986.; 1538  
Hoch; 816  
Hochhuth; 417

Hochstrasser; 393; 411; 418; 419  
Hoellriegl; 613; 614  
Hoffmann; 1243  
Hollriegl; 621  
Höllriegl; 1086  
Hollywood; 187; 1087; 1144  
Holmes; 422  
Holmes ; 582; 1515  
Holocaust; 52; 193; 265; 523; 818  
Holocaust fim; 1580  
Holocaust and Genocide Studies; 997  
Holocaust and Genocide Studies ; 992  
Holocaust and Genocide Studies.; 1029  
Holocaust Memorial; 1573; 1574; 1602  
Holocaust Memorial Museum; 1501; 1606  
Holocaust Memorial Museum de Washington; 1603; 1637; 1659  
Holocaust Studies Centres.; 816  
Holocauste; 121; 211; 215; 228; 279; 606; 893  
Holtfort; 689; 698; 969  
Holtfort ; 697  
Homberg; 587  
Homère; 474  
Hommage à Marc Augier; 1320  
Hommes et femmes à Auschwitz; 12; 56  
homosexuels; 406  
Honeyman; 377  
Honsik; 1070; 1360; 1362; 1516; 1748  
Honsik, Freispruch für Hitler ? 36 ungehörte Zeugen wider die Gaskammer;  
1246  
Hontarrède; 843  
hôpital Beaujon; 1700  
hôpital de Rambouillet; 1698  
hôpital Foch; 1697  
hôpital Rotschild; 1428  
Horace ; 493  
Horizon, Blueprints of Genocide.; 1803  
Hornig; 753  
HORNIG ; 752  
Hornung; 17  
Horowitz; 809  
Horstius; 138  
Höss ; 632; 659; 988  
Höss ; 331; 1469

Höss .; 1065  
Höttl; 190; 520; 756; 757; 1405; 1406; 1466  
Höttl, Einsatz für das Reich; 1833  
Houston; 265  
Howe; 793  
Hubner; 583  
Hübner; 76; 77  
Hübner ; 76  
Hugo; 125; 1755  
huit associations; 1454  
huit millions; 406  
huitième congrès international d'histoire révisionniste; 724  
Hull; 1610  
Hüttig; 247  
I Cannot Forgive; 767; 962; 1420; 1563  
I Cannot Forgive, écrit en collaboration avec Alan .i.Bestic; 1562  
I.i.nto That Darkness; 672  
Ici et Maintenant; 1793  
idal-Naquet; 1236  
Il rapporto Gerstein; 599  
Il rapporto Gerstein ; 569  
Il serait également intéressant de savoir le motif de la rixe.; 1649  
Il y a 50 ans : le soulèvement du ghetto de Varsovie; 1498  
Imbert (du Point).; 1795  
Immerglük; 866  
Imperial War Museum; 663  
impossibilités; 143  
impossibilités techniques; 510  
imposture; 203  
imprimerie Kübarth; 1516  
IMT; 38  
inculpation de Kurt Lischka; 1705  
Index; 362  
indice criminel ; 1679  
indices criminels ; 1679  
indices matériels; 335  
Indizierung; 362  
infirmerie; 1650  
Information juive; 708; 814; 817; 967  
Information juive »i.Goldmann, Le paradoxe juif.; 52  
ingénieur Kurt Prüfer; 1212  
ingénieurs-architectes Dejaco et Ertl au procès de Vienne 1972; 1199  
Ingolsteterus; 138

Inquisiteurs; 213  
INSERM; 931  
installation de désinfection; 235  
installations de crémation de Calgary (Canada); 1011  
installations hospitalières à Auschwitz et à Birkenau; 230  
installations industrielles d'Auschwitz; 344  
Instauration; 823  
institut; 8; 318; 1044; 1093  
Institut anatomique de Danzig; 669  
Institut d'Amsterdam pour la documentation de guerre; 858  
Institut d'Amsterdam pour la documentation de guerreRIOD; 858  
Institut d'Anatomie de Strasbourg; 253; 878  
Institut d'État pour la documentation de guerre) d'Amsterdam; 856  
Institut d'expertises judiciaires; 232  
Institut d'expertises judiciaires de la rue Copernic; 1060  
Institut d'expertises médico-légales de Cracovie; 1287; 1297  
Institut d'histoire contemporaine de Munich; 8; 1405  
Institut d'histoire contemporaine de Munich; 57; 59; 137; 138; 139; 170;  
205; 237; 305; 318; 515; 537; 672; 735; 1066; 1079; 1293; 1603  
Institut d'histoire contemporaine, Munich; 9  
Institut d'histoire contemporaine; 12; 274  
Institut d'histoire contemporaine à la Wiener Library de Londres; 299  
Institut d'histoire Contemporaine de Munich; .i.expert ;de la question des  
« crimes nazis » auprès des tribunaux de la R.F.A. ; ; 149  
Institut d'histoire du temps présent; 1397  
Institut d'histoire du temps present; 1379  
Institut d'histoire du temps présent; 602; 605; 855; 1379; 1385; 1662  
Institut d'histoire révisionniste de Los Angeles; 930  
Institut d'Hygiène de Prague; 19  
Institut d'Hygiène du Protectorat de Bohême-Moravie à .i.Prague; 28  
Institut de chimie de Cracovi; 1289  
Institut de criminologie de Cracovie; 1260; 1450; 1692  
institut de documentation juive] Yivo; 813  
Institut de France; 623  
Institut de Munich; 238; 319; 456  
Institut de Recherches historiques officiel de Bonn dont le siège serait à  
Munich; 317  
Institut für Zeitgeschichte; 4; 52; 1483; 1878  
Institut für Zeitgeschichte de Munich; 455; 467  
INSTITUT FÜR ZEITGESCHICHTE.; 317  
Institut historique allemand; 197  
Institut historique allemand de Paris; 137  
Institut historique d'Amsterdam; 167



Institut historique de Varsovie; 670  
institut historique de Vienne; 238  
Institut historique juif de Varsovie; 117; 329; 445; 446; 449; 880  
Institut Jan Sehn; 1289  
Institut Jan Sehn de Cracovie; 1364  
Institut médico-légal de Cracovie; 1300; 1310; 1316; 1359  
institut médico-légal de Strasbourg; 519  
Institut royal de documentation; 99  
Institut Scholl de l'université de Munich; 1774  
Institut universitaire des hautes études internationales à Genève; 649  
Institut Yad Vashem; 1539  
Institut Yivo; 670; 1538  
Institut Yivo de New York ; 672  
Institute for Historical Review; 1535  
Institute for Historical Review; 654  
Institute For Historical Review; 487; 724; 823; 909; 983; 1508; 1573;  
1602; 1612; 1616  
Institute for Historical Review (Los Angeles); 742; 781  
Institute of Contemporary History; 663  
instructions de Heydrich; 358  
insupportable police juive; 1710  
insurrection de Varsovie, 1944; 1497  
insurrection du ghetto de Varsovie; 203; 266; 287  
Insurrection du ghetto de Varsovie; 1496  
intention criminelle; 383  
intention exterminatrice; 744  
intentionnalistes; 600; 1403  
intentionnalistes ; 675; 769; 986; 1026; 1027  
Internationale; 329  
internationale juive de la collaboration; 1336  
Internationale révisionniste; 245  
Internationaler Suchdienst d' Arolsen-Waldeck; 1482  
Internet; 1758; 1764; 1781  
interrogeurs Evans et Haught; 570  
interrogatoire de R. Höss; 1319  
Intifada; 934; 1517  
Into that Darkness; 377  
Intolérable Intolérance; 1534  
intoxication; 193  
inventé des convois entiers de déportés gazés; 649  
Ippen; 221  
Irgoun Zvai Leumi; 1383  
Irgun; 1430

Irving; 146; 150; 151; 189; 198; 345; 359; 455; 456; 457; 458; 459; 460; 461; 462; 463; 464; 466; 467; 471; 524; 777; 783; 998; 1072; 1158; 1247; 1366; 1387; 1407; 1439; 1452; 1458; 1775; 1800; 1805

Irving ; 1050

Isa Cauvern; 76; 91; 93; 115; 1656

Isabelle la Catholique; 1169

Isorni; 137

Israël; 187; 191; 1704

Issy-les-Moulineaux; 945

Iwaszko; 1064; 1208

Iwaszko, « Haftlingsfluchten aus dem KZ Auschwitz ».i.; 761

Iwaszko, Haftlingsfluchten .; 640

Iwaszko, responsable des .i.archives du musée d'Auschwitz; 1208

Izieu; 969; 1059

J'étais commandant à Auschwitz; 1219

J'étais médecin à Auschwitz; 1219

J. .i.Gabel; 762

J. Baruch; 1652

J. G. Burg; 1543

J. Kahn; 1166

J. Pierre-Bloch; 1695

J. Sehn; 63

J. Vergès, Je défends Barbie et J. Trémolet de Villers, L'Affaire Touvier.; 1720

J.-F. Kahn; 1729; 1769

J.-F. Kahn; 1769

J.-P. Richard; 2

Jack H. Taylor; 612

Jäckel; 1512

Jackson; 621

Jacob; 203; 209; 210; 211; 266; 435; 512; 746; 825; 924; 1382

Jacob .i.Robinson; 359

Jacob Gens de Vilno; 1429

Jacob Kaplan; 1168

Jacobs; 897; 1337; 1558

Jadin; 231; 247; 252; 255; 257

Jadin ; 254

Jagschitz; 1361; 1512; 1748; 1749

Jagueneau; 1270

Jakobovits; 815

Jamet; 893; 1795

Jamot; 1321

Jan Romein; 91

Jankélévitch; 810  
Jankélévitch, Le Je ne sais quoi et le Presque rien; 810  
Jankowski; 506; 881; 882; 1559  
Jankowski ; 231  
Jarreau; 1110; 1113  
Jarry; 1757  
Jayat; 1284  
Jean; 1048  
Jean B-Gilles Dauvé; 120  
Jean Baruch; 1652  
Jean de Gaulle; 1822  
Jean de Quissac; 1831  
Jean Kahn; 1159; 1166; 1421; 1425; 1539; 1758; 1767; 1772  
Jean Kahn [président du Congrès juif européen ainsi que du Conseil  
représentatif des Israélites de France; 1730  
Jean Nouvel; 1857  
Jean Pierre-Bloch; 1311; 1695; 1699; 1711  
Jean XXIII; 1161; 1164; 1165  
Jean xxiii; 218; 1166  
Jean XXIII et les juifs; 1164  
Jean, Jean-Pierre et Claude Pierre-Bloch; 1768  
Jean-Claude Dauphin; 1712  
Jean-François Kahn; 1260; 1728; 1768; 1781; 1789; 1795; 1810  
Jean-Luc Allouche; 1810  
Jean-Marc SAUVÉ; 1712  
Jean-Paul II; 1882  
Jean-Paul II; 509; 699; 1168; 1406; 1642; 1813  
Jean-Pierre Bloch; 608  
Jean-Pierre Pierre-Bloch; 1696; 1698; 1699  
Jean-Pierre Rogez; 1281  
Jean-Yves Monfort; 1711; 1852  
Jeanne d'Arc; 90; 242; 1108; 1109  
Jeannesson; 375  
Jefferson City; 781; 1057  
Jérusalem; 123; 486; 507; 559; 978; 982; 1059; 1090; 1698  
Jerusalmy; 1328  
Jesse Bishop; 165  
Jesse L. Jackson ; 540  
jésuites; 316  
Jésus; 215; 1660  
Jésus-Christ; 214; 1167  
Jewish Agency; 669; 1590  
Jewish Chronicle; 369

Jewish Chronicle ; 265  
Jewish Chronicle,; 706  
Jewish Chronicle, c'est en 1941 que se situait la scène . L'enfant (et tout le groupe qui l'entourait, portant des sacs ou des ballots) avait été surpris par des soldats allemands en train d'effectuer une opération de police déclenchée à l'ocasi; 204  
Jewish Digest; 1537  
Jewish Information; 189  
Jewish Telegraphic Agency Bulletin; 1609  
Jick; 609; 793; 812  
Jick, « The Holocaust : its Use and Abuse; 812  
Jimmy Carter; 1506  
JO du 2 avril 1988; 1151  
Jodl ; 1592  
Joffrin; 701  
Joffroy; 137; 171; 414; 415; 417  
Joffroy L'Espion de Dieu; 60  
Joffroy, auteur de .i.; 134  
Joffroy, Paris-Match; 156  
Johann Paul Kremer; 132  
Johann-Paul Kremer soient des gazages . Enfin, une question : la .i.Croix-Rouge; 7  
John; 471  
John Ball; 1745  
John Dickson Carr, La Vie de sir Arthur Conan Doyle ; 573  
Joinovici; 1430  
Jones; 575  
Joseph Kennedy, ambassadeur des États-Unis en Irlande; 1775  
Joseph Schwartz; 1424  
Joseph Sobran; 1810  
Joséphine Adam; 1285  
Jospin; 1047; 1048; 1053; 1533  
Jouanneau; 341; 381; 481; 812; 866; 904; 1001; 1016; 1218; 1233; 1241; 1264; 1301; 1303; 1305; 1320; 1505  
Jouanneau,; 1322  
Jouffa; 837; 838; 854; 1107; 1110  
Jour J, Quotidien juif; 1154  
Jour J. La Lettre télégraphique juive,; 1240  
Journal; 66; 71; 72; 73; 74; 75; 78; 79; 83; 84; 86; 87; 88; 90; 93; 95; 96; 97; 101; 110; 113; 114; 115; 116; 117; 499; 856; 857  
journal » de R. Höss; 170  
Journal d'.i.Ann Frank; 66  
Journal d'Anne Frank; 1390; 1656; 1843

journal d'Anne; 87  
Journal d'Anne Frank; 90; 117; 118; 126; 215; 218; 428; 562; 856; 857;  
894; 1313; 1366; 1534; 1805  
Journal d'Anne Frank ; 499  
Journal d'Israël; 814  
Journal de .i.Kremer; 284  
journal de Goebbels; 770  
journal de Himmler; 1336  
journal de J.-P. Kremer; 374  
Journal de J.-P. Kremer.; 513  
journal de Jean-Edern Hallier; 1695  
journal de Johann-Paul Kremer; 529  
Journal de Kremer; 141; 385; 1384  
Journal de Spandau; 887  
journal du Dr Johann-Paul Kremer; 1384  
journal du médecin Kremer; 388  
journal intime de Kremer; 877  
Journal of Historical Review; 562; 724; 781  
Journal officiel; 1106; 1292; 1681; 1787  
Journal officiel . « [La loi Gayssot] est une très mauvaise loi parce qu'elle  
consacre un délit d'opinion.i.Lévy; 1622  
Journal officiel de la République; 1298  
Journal officiel de la République français; 1264  
Journal officiel de la République française; 1102; 1103; 1152; 1311; 1340;  
1786  
Journal officiel, Assemblée Nationale; 1117  
Journal – j'appelle ainsi, tout normalement, le responsable du texte que je lis  
– vivait encore en 1955. De la même façon, en découvrant le texte allemand  
de 1950 (édition Lambert Schneider), je découvrais que l'auteur du .i.Journal;  
111  
Journal ; 115  
journalde Höss; 739  
journaliste Alain Léauthier, de Libération; 1700  
journaliste juif Bernard Schalscha; 1700  
Journaux d'Anne Frank; 1655  
journaux d'Anne Frank; 930  
journaux et écrits de Mengele; 563  
Jours de France; 1  
Joxe; 921; 934; 1154; 1158; 1256; 1257; 1258; 1332; 1334  
Joxe ; 931  
Joxe, ministre de l'Intérieur; 1787  
Joxe, ministre de l'Intérieur.; 1719  
Joyce; 604

Juchen; 1683  
Judaism; 814; 1537  
judaïsme international; 362  
Jüdische Pressedienst; 270  
Judith Miller, auteur d'un nouveau livre One, by One, by One ; 1540  
juge britannique Lawrence; 1132  
juge Claude Grellier; 1158  
juge d'instruction; 307  
juge Ron Thomas; 1451  
jugement; 149; 150; 153  
jugement civil du TGI (23 novembre 1983; 560  
jugement contre B. Notin; 1779  
jugement de Nuremberg; 725; 1441; 1470; 1597; 1599; 1681; 1682  
jugement Diet du 16 décembre 1987; 851; 853  
jugement du 14 février 1990; 1417  
jugement du 16 décembre 1987; 854; 1407  
jugement du 18 avril 1991; 1306  
jugement du 23 novembre 1983; 1013  
jugement du 3 juillet 1981; 1014  
jugement du 8 juillet 1981; 431; 828; 863; 967; 1017; 1041  
jugement du TGI de Paris; 559  
jugement du Tribunal de Land; 345  
jugement en date du 16 décembre 1987; 828  
jugement en date du 18 avril 1991; 1682  
jugement Lundi; 1781  
jugements; 168  
jugements de condamnation; 235  
juges de Nuremberg; 663; 745; 1015; 1053; 1104; 1597; 1598; 566; 1476  
juges Diet, Pluyette et Breillat; 1248; 1417  
juges-accusateurs de Nuremberg  
jugesse d'instruction de Lausanne, Valérie Barth; 1814  
Julien Dray, député socialiste et maximaliste juif; 1700  
Juliette Cavalié; 1700  
Julliard; 837; 1107; 1108; 1717  
July; 971; 1624; 1625  
jumeaux; 637  
jumeaux d'Auschwitz; 559  
Jungvolk ; 267  
Junien; 137  
Junin; 1661  
Junin, professeur retraité de l'enseignement catholique.; 1661  
Junqua; 696  
Juppé; 1759; 1822

juriste François Terré; 1787  
Just: 1. En tant que responsable de la commission province de l'.i.OCI; 1445  
justice de Nuremberg; 1805  
Justice française; 152  
Justice Lawrence; 1077; 1130  
Justiz und NS-; 157  
Justiz und NS- Verbrechen; 141  
Justiz und NS-Verbrechen; 133; 235  
Justiz und NS-Verbrechen.; 336  
Kadhafi ; 296  
Kadmi-Cohen; 790; 794  
Kael dans The New Yorker]; 1538  
Kageneck; 900; 1769  
Kageneck, « Le danger révisionniste »,; 900  
Kahane; 610; 677; 685; 746; 985  
Kahn; 102; 811; 843; 975; 1107; 1113  
Kalonikos; 1660  
Kaltenbrunner; 613; 614; 615; 617; 620; 621; 659; 662; 1087; 1088; 1089;  
1297  
Kaltenbrunner ; 620  
Kamp; 274; 346  
Kanduth; 614; 615; 621; 1087; 1093  
Kanduth ) et, bien sûr, à des « aveux » de SS.; 622  
Kantorowicz; 1478  
Kaplan; 1169  
Kaplan, .i.Out of the Past; 1549  
Karl Silberbauer; 74  
Karl Strölin; 1654  
Karl Wolf; 420  
Karnoouh; 492; 677; 827; 850; 892; 909; 1534  
Karski; 330; 704  
Kaskowiak; 1559  
Katowice; 1524  
Katyn; 182; 232; 280; 322; 363; 400; 762; 891; 1000; 1104; 1131; 1132;  
1133; 1134; 1135; 1153; 1310; 1432; 1462; 1531; 1776  
Katyn ; 397; 401; 831; 843; 1053; 1102; 1153  
Katyn ? » (Phrase que M. .i.Bédarida; 1384  
Kauffmann; 190; 520; 659; 756  
Kaunas; 208  
Kaunas-Reval; 542  
Kausky, Teufel und Verdammt; 174  
Kautsky; 7; 174  
Kazimierz Smolen; 635

Kazin; 793  
Kéchichian; 1369  
Keegstra; 523; 822; 823  
Keitel; 14; 693; 855; 1031; 1592  
Kelber; 414  
Kelber ; 414  
Kessel; 1657  
KGB; 846  
Khadafi; 889; 1320  
Klarsfeld; 1753  
Kiejman; 559; 560; 561; 1158  
Kiel; 285  
Kielar; 513  
Kietrz; 232; 307; 517; 635  
Kietrz ; 307  
Kirsner; 1444  
Kirsner-Stobnicer-Berg; 1445  
Kistrup; 1683  
Kittel; 1029  
Kitty ; 116  
KL-Auschwitz in den Augen der S.S.; 170  
Klaparda; 264  
Klarsfeld; 204; 205; 206; 207; 208; 209; 210; 211; 212; 240; 266; 382;  
423; 434; 435; 436; 437; 495; 498; 541; 542; 543; 555; 585; 586; 589;  
590; 591; 592; 593; 597; 610; 644; 647; 648; 649; 650; 654; 679; 680;  
691; 703; 706; 715; 720; 732; 743; 745; 767; 776; 862; 876; 902; 903;  
918; 920; 932; 933; 943; 944; 954; 963; 969; 978; 989; 990; 991; 1020;  
1049; 1059; 1105; 1115; 1140; 1159; 1172; 1196; 1197; 1208; 1209; 1230;  
1236; 1237; 1238; 1240; 1243; 1309; 1336; 1340; 1366; 1380; 1382; 1387;  
1421; 1427; 1432; 1444; 1449; 1489; 1501; 1505; 1535; 1568; 1627; 1643;  
1648; 1649; 1650; 1651; 1657; 1665; 1685; 1695; 1705; 1706; 1707; 1758;  
1761; 1784; 1785; 1786; 1802; 1823; 1829  
Klarsfeld ; 63; 911; 943; 1064; 1115; 1648  
Klarsfeld .; 1328  
Klarsfeld ..i. .i.Le Monde.; 930  
Klarsfeld dans son Mémorial.]; 1468  
Klarsfeld.; 1152  
Klarsfeld, Le .i.Mémorial; 691  
Klarsfeld, Mémorial; 874  
Klarsfeld, officier de l'Ordre national du mérite; 1707  
Klarsfeld,Vichy-Auschwitz; 1829  
KlarsfeldAnniversaire – Il y a quarante ans; 585  
Klee ; 1379



Klein; 633; 729; 800; 837; 1099; 1107; 1110; 1113; 1644  
Knab; 1431  
Knesset; 596  
Knochen ; 692  
Knuth; 390  
Koch; 587  
Koersen, Amsterdam; 72  
Koestler; 1478  
Kogon; 368; 435; 461; 470; 525; 680; 1071; 1092; 1878  
Kohl; 486; 689; 690; 759; 969; 970; 1023; 1024; 1338; 1832  
Kohler; 332  
Kohncommandants juifs de Drancy; 1427  
Koïtek; 671  
Kol Al Arab; 901  
Kol Al Arab.; 545  
Kolbe; 682; 867  
Kollin; 409  
Komintern; 1033  
Kommandant in Auschwitz; 133; 160  
Komorowski; 1496; 1497  
Konk; 599; 603; 605; 975; 1810  
Konzentrationslager Dachau, 1933-1945; 1082  
Koohuis; 69; 86; 90; 97; 108  
Koohuis – s'étaient comportés « comme s'ils avaient eu à se protéger eux-mêmes contre la légende [d'Anne Frank] ». Il ajoutait que si tous avaient lu le Journal, ils ne le mentionnèrent pourtant pas. Cette dernière phra; 98  
Korherr; 873; 1037  
Korman; 433; 1465  
Korman ; 381  
Korzec; 1752; 1798  
Korzec, « De mythe van de efficiënte; 1798  
Kosel; 208  
Kosel ; 542  
Kosov; 1355  
Koszeinski ; 1088  
Koszanski; 169  
Kotlarsky; 137  
Kouchner; 1812  
Kovno; 1355  
Kowno; 1085; 1089; 1632  
Krakowski; 1140; 1250; 1614  
Kraler; 74; 83; 86; 87; 94; 97; 108

Kramer; 17; 41; 58; 122; 133; 247; 248; 249; 250; 251; 252; 254; 257;  
258; 259; 309; 519; 666; 878  
Kramer ; 247; 255  
Kramer ..i.Butz.; 254  
Kramer » écrit à la machine ! Cette déclaration est datée de « Celle, le  
26 juillet 1945 ». Elle est adressée « au lieutenant français Paul ..i.Heiker ;  
247  
Krasnodar; 1060  
Krasnow; 264; 265  
Krasucki; 542; 649; 650; 715; 746; 924; 995; 1336; 1490  
Krasucki ; 1382  
Kraus; 225  
Krausnick; 1028  
Kravtchenko; 218; 219  
Krazucki; 649  
Krebsbach; 619; 1085; 1089; 1094; 1095  
KREBSBACH ; 616  
Krema; 216; 1288  
Krema-I; 1177; 1212; 1380  
Krema-I ; 1220  
Krema-II; 1181; 1185; 1199; 1212; 1607  
Krema-II et III; 1205; 1212; 1218; 1244  
Krema-II.; 1225  
Krema-III; 1181; 1197; 1209; 1212  
Kréma-II; 163  
Krema-iv; 895; 1188; 1217; 1223  
Krema-IV et V; 1190  
Krema-IV ou V; 1190  
Krema-V et V; 1187; 1188  
Krema-I; 631; 632; 646; 649; 881; 882; 1236; 1377  
Krema-I ; 1233  
Krema-I.; 1221  
Krema-II; 640; 641; 646; 846; 1185; 1200  
Krema-II et III; 1182; 1233  
Krema-III; 640; 641; 646; 1195  
Krema-iii de Birkenau; 1377  
Krema-IV; 1188  
Krema-IV et; 1233  
Krema-IV et V; 1181  
Krema-v; 882; 883  
Kremas; 216; 217  
Kremas-ii et iii; 1380  
Kremas-II et III de Birkenau; 1400

Kremas » de .i.Birkenau; 132  
Kremas de Birkenau; 641  
Krémas ; 164  
Kremas-II et III; 640; 647; 648  
Kremas-ii et iii de Birkenau; 1377  
Kremas-II, III, IV et V; 631  
Kremas-IV et V; 643; 644; 647  
Krematorium-II; 1180; 1202; 1748  
Krematorium-III; 1198  
Krematorium-III .; 1198  
Krematorium-II; 1060; 1803  
Krematoriums-II et III tandis que le reste prenait une route supposée finir entre les Krematoriums-IV et V ; 533  
Kremer; 4; 5; 132; 141; 143; 216; 234; 283; 287; 329; 369; 429; 512; 513; 514; 529; 862; 875; 876; 877; 878; 883; 908; 1036; 1192  
Kremer ; 297; 875; 877  
Kremlin; 363  
Kriegel; 1049; 1107; 1143; 1431; 1617; 1646; 1786  
Kriegel ; 1116  
Krieger; 257  
Kristallnacht ; 816  
Kritik; 773  
Krivopissko; 843  
Kronenberg; 924  
Krystyna Oleksy; 1872  
Ku Klux Klan; 1347; 1348  
Ku-Klux-Klan; 977  
Kuang Fu; 774  
Kuba; 1516  
Kubovy; 5; 137; 396; 1584  
Kugler; 74; 86; 94  
Kühlmann; 1353; 1363  
Kulaska, Did Six Million Really Die ?; 1453  
Kulaszka; 775; 1065; 1446; 1447; 1448; 1512; 1579  
Kulka; 225  
Kupferman; 593  
Kurt Gerstein ou; 649  
Kurt Gerstein ou l'ambiguïté; 421  
Kurt Kiesinger; 1705  
KZ Mauthausen, 1946.; 1095  
L'Actualité religieuse dans le monde; 1347; 1351  
l'Additif au mémorial; 650  
l'affaire du cimetière de Carpentras; 1443

L'affaire Faurisson; 285  
L'Affaire Rimbaud; 1311  
L'Aigle Noir; 1111  
L'Album; 1243; 1244  
L'Album d'Auschwitz; 435; 494; 589; 600; 639; 640; 648; 743; 776; 1209;  
1243; 1244; 1336  
L'Album d'Auschwitz ; 1449  
L'Album d'Auschwitz). Élie .i.Wiesel; 449  
L'Album d'Auschwitz.; 446; 500  
L'Album d'Auschwitz, d'après un album découvert par Lili Meier, survivante  
du camp de concentration.; 989  
L'Album d'Auschwitz-, se confirme ici .; 1238  
L'Album d'Auschwitz.; 589  
L'Allemagne nazie et le génocide; 601  
L'Allemagne nazie et le génocide juif; 644; 734; 1381  
l'Amicale d'Auschwitz; 292  
L'Anarchie; 1456  
l'Anthologie; 876  
L'Anthologie (bleue) d'.i.; 339  
L'Anthologie (bleue) d'Auschwitz; 636  
L'Arche; 837; 911; 1111; 1786  
L'ARM; 1347; 1350; 1351  
l'ARM ; 1350  
l'arme n° 1 de l'arsenal de la .i.propagande; 545  
l'auteur; 916  
l'auteur inconnu ; 448  
L'Autre Journal; 702  
L'École des cadavres; 127; 129  
L'École des cadavres; 1549  
L'ennui est que même aujourd'hui on peut constater qu'il n'existe pas une  
seule ouverture dans le plafond. Je renvoie ici à mon argument : « No holes,  
no Holocaust » (Pas de trou, pas d' « Holocauste »); 1802  
L'Enseignement du mépris ; 1164  
L'Equipe; 707  
L'Équipe; 743; 838; 972  
L'Espion qui venait de l'extrême-droite; 977  
L'Étoile jaune à l'heure de Vichy; 186  
L'Étoile jaune à l'heure de Vichy; 586; 1020  
L'Étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz.; 212  
L'Événement du jeudi; 1768; 1780; 1781  
L'Événement du jeudi; 975; 1332; 1728; 1789; 1816  
L'Événement du jeudi ; 1810  
L'Événement du jeudi.; 975

L'Express; 1582; 1693  
L'Express; 211; 700; 837; 1544; 1546; 1547; 1548; 1645; 1647  
L'Express de cette semaine (21-27 juin 1985); 556  
L'Express du 19 janvier 1995; 1680  
L'Express ; 593  
L'Heure de vérité; 1465  
L'Histoire; 1389  
L'Histoire; 314; 1434  
L'Histoire des Allemands; 345  
L'Histoire en question-2 ; 569  
L'Histoire et ses méthodes.; 473  
L'Holocauste dans l'enseignement public en France; 819  
L'Holocauste, croyances et faits; 1686  
L'Homme Libre; 1120  
L'Humanité; 35; 562; 834; 835; 968; 1307; 1315  
L'Humanité, cite « les fours crématoires et les chambres de torture » .  
.i.André .i.Wurmser, « Grandes manœuvres »; 901  
L'Humanité-Dimanche; 1647; 1648  
L'Imposture du siècle; 149  
L'Incroyable Affaire Faurisson; 1044  
L'Indépendant; 594  
L'Indépendant du 29 mai 1986; 594  
L'Indépendant.; 595  
l'Internationale; 447; 448  
L'Oblique; 1373  
L'Office central de la sûreté du Reich; 690  
L'Opération « Vicaire »; 417  
L'Opération « Vicaire »; 367  
l'ordre d.i.e Himmler; 1499  
L'UNESCO, le Vatican et Israël; 1165  
l'Université de Caen; 1746  
l'université de Georgetown; 1506  
L. de Vilmorin; 137  
L. Poliakov, .i.Bréviaire de la haine; 1027  
L.-W.; 567  
L.I.C.R.A.; 381; 383; 384  
La « Solution finale » dans l'histoire.; 1796  
La « Solution finale » dans l'histoire. A. Mayer, qui est d'origine juive et  
ami de Pierre .i.Vidal-Naquet; 1391  
La « Solution finale » dans l'histoire.; 1254  
La Belgique sous la botte; 718  
La Cérémonie des adieux; 321

La critique historique et méthodologique des écrits « révisionnistes » sur la seconde guerre mondiale . ; 733  
La Croix; 812; 1808; 1809; 1817; 1822  
La Croix-L'Événement; 1261  
La Déportation fragmentée; 1665  
La Déportation, le système concentrationnaire nazi; 1754  
La Déportation.; 1335  
La Déportation. Le Système concentrationnaire nazi.; 1796  
La Destruction des Juifs d'Europe; 941  
La Destruction des juifs européens; 1385  
La Documentation catholique; 1162; 1163  
La Documentation catholique ; 1165  
La Fontaine; 125  
La Grande Histoire des Français; 735  
La Grande Histoire des Français sous l'occupation; 721; 902; 1265  
La Grande Histoire des Français sous l'Occupation.; 1431  
La Haine antisémite; 1332  
La Lettre Télégraphique Juive; 1152  
La Lettre télégraphique juive; 1758  
La Lettre télégraphique juive; 937  
La Liberté de Fribourg; 1162; 1163  
La Libre Belgique; 586  
La Liste de Schindler; 1650  
La Martinière; 694  
La Mémoire d'Abraham; 608  
La modification de la loi sur la liberté de la presse; 1466  
La Montagne; 1374; 1495; 1496; 1595; 1606; 1652  
La Montagne.; 1839  
La Mort en face (2) : La machine [du meurtre de masse]; 1712  
La Nouvelle Revue Française ; 1755  
La Nuit; 607; 610; 677; 685; 746; 982; 985; 1526; 1528; 1639; 1640; 1844  
La Nuit.; 685  
La Nuit, compte rendu biographique en particulier de son internement à Auschwitz et à Buchenwald, É. .i. Wiesel; 1566  
La Parade; 1343  
La Persécution des juifs dans les pays de l'Est; 1032  
La persécution nazie et l'attitude de Vichy »; 370  
La Peste brune; 1366  
La Police de la pensée; 1793  
La Police de la pensée contre; 1782  
La politique nazie d'extermination; 749  
La Prière de Jean XXIII pour les juifs est un faux; 1163  
La Prière pour les juifs attribuée à Jean XXIII est apocryphe; 1163

La Quinzaine Littéraire ; 449  
La Raison de Lucrèce; 474  
La Résistance à Lyon; 379  
La Révolution gorbatchévienne; 1819  
La Revue d'histoire de la Seconde guerre mondiale; 740; 1093  
La riposte d'Israël ; 1621  
La Rochefoucauld; 1283  
La rumeur d'Auschwitz; 369; 1020; 1239  
La Rumeur d'Auschwitz ou "le Problème des chambres à gaz" »; 781  
La Rumeur d'Auschwitz" [Le Monde, 29 décembre 1978, p. 8]; 1237  
La Seconde Guerre mondiale (Mémoires) de Winston Churchill; 1844  
la solution finale; 1020  
La Tâche; 1283  
La Terre retrouvée; 135  
La Tribune des athées; 1514  
La Tribune des Nations; 810  
La Vérité, Organe du Comité" central de l'Organisation communiste internationaliste; 1445  
La Vie; 1347; 1390; 1395  
La Vie du 23 septembre 1987; 1394  
La Vie ; 1396  
La Vie, vous dites : « Les .i.témoignages; 1399  
La Vieille Taupe; 842  
Labeledz; 1290  
Labiche; 1757  
laboratoire américain; 1178  
laboratoire de la police fédérale, sis à Wiesbaden; 857  
laboratoire de recherches du groupe Du Pont; 780  
laboratoire du Massachusetts; 1449  
Laboratoires Alpha situés à Ashland (Massachusetts); 780  
Laborie en faisait lui-même la remarque . Il notait aussi à ce propos ; 1415  
Labro; 1836; 1837  
Labrousse; 1717  
Labrunie; 1312  
Lachout; 736; 737; 738; 773; 1070; 1078  
Lachovice; 1355  
Lagacé; 774  
laisse l'impression que la prétendue volonté d'extermination des juifs a été un échec relatif. Ils reconnaissent qu'en France, un pays si longuement occupé par les Allemands, seul environ un cinquième des juifs (français, étrangers, apatrides, in; 903  
Lalieu; 1665  
Lambert; 449

Lambert, Carnet d'un témoin; 1829  
LambertUGIF; 1424  
Lammers; 359  
Landsberg; 521  
Lang; 664; 1106; 1445; 1787  
Lang ; 1152  
Lang<sup>r</sup>, .i.Clarke; 664  
Lang, Eichmann-Protokoll.; 757  
langage codé; 525; 527  
Langbein; 12; 138; 146; 178; 435; 461; 494; 515; 525; 639; 680; 896;  
1071; 1092; 1217; 1878  
Langbein Le Monde juif d'avril juin 1975; 56  
Langbein ; 493  
Langbein, « Coup d'œil sur la littérature néo-nazie »; 56  
Langbein, Der Auschwitz-Prozess; 186  
Langbein, Der Auschwitz-Prozess ; 1560  
Langbein, Hommes et femmes; 12; 132  
Langbein, Menschen in Auschwitz.; 178  
LangbeinDer Auschwitz-Prozess.,; 159  
Langelier; 602  
Langfus; 330; 446; 447; 452  
Langus; 447  
Lanson; 1  
Lanzmann; 219; 321; 549; 558; 597; 608; 653; 699; 700; 701; 702; 704;  
705; 706; 707; 710; 733; 745; 746; 747; 750; 811; 866; 881; 962; 967;  
971; 972; 981; 985; 986; 995; 1071; 1072; 1150; 1159; 1259; 1291; 1547;  
1548; 1549; 1554; 1569; 1571; 1650; 1760; 1835  
Lanzmann « La pensée défaite »; 1291  
Laporte; 1292; 1307  
Laqueur; 299; 398; 418; 993; 1393  
Laqueur, The Terrible Secret; 1363; 1610  
Larbaud; 1755  
Larbaud ; 125  
Las Vergnas; 35  
Laternser; 1029; 1030; 1135  
Laudelout; 927  
Lausanne; 679  
Lautréamont; 125; 1312; 1757  
Lautréamont ; 124  
Lauzanne; 42; 44; 137  
Laval; 1320; 1348; 1370; 1378; 1444; 1592  
Laval [Jean Pierre-Bloch]; 1322  
Lazareff ; 1836



Le "traitement spécial"; 1032  
Le .i.Livre des Camps; 671  
Le .i.Nouvel Observateur; 700  
Le Bonniec; 563; 564  
Le Bulletin célinien, Bruxelles, n° 4.; 324  
Le Canard enchaîné; 853; 854; 1258; 1620; 1709; 1805  
Le Chêne; 1095; 1096  
Le Chêne, Mauthausen.; 1090  
Le Choc du mois; 935; 1251; 1310; 1331; 1334; 1453; 1456; 1460; 1475;  
1476; 1575; 1606; 1607; 1622; 1624; 1694; 1709; 1787; 1788  
Le Commandant d'Auschwitz parle.; 1418  
Le Commandant d'Auschwitz parl; 657  
Le Commandant d'Auschwitz parle; 659  
Le Courrier Picard; 1750  
Le Débat; 562  
Le Débat, septembre 1985, p. 190-191; 561  
Le Déporté; 1400; 1401; 1419  
Le Déporté pour la liberté; 1418; 1564  
Le Drame des juifs; 367  
Le Drame des juifs européens; 765  
Le Drame des Juifs européens.; 417  
Le Droit de Vivre; 11; 35; 144; 241; 562; 728; 764; 799; 820; 834; 836;  
1015; 1107; 1328; 1695; 1768  
Le Droit de vivre ; 1262  
Le Droit de Vivre.; 524; 701; 708; 1328  
Le Droit de vivre.; 764  
Le faux témoignage est un art difficile .i.Une Allumette sur la banquise.;  
330  
Le Figaro; 718; 837; 902; 912; 923; 927; 975; 1307; 1463; 1589; 1619;  
1769; 1812  
Le Figaro . Voyez, dans le même registre, un article d'Éric .i.Roussel; 449  
Le Figaro-Magazine; 1340  
le Figaro-Magazine « Être juif » Roger Ascot, Raphaël Draï, Marek Halter,  
Bernard-Henri Lévy, Guy Sorman, Adolphe Steg et Pierre Weill; 1423  
Le Foyer de Costil; 382  
Le Goff; 918; 1717  
Le Journal d'Anne Frank; 1551  
Le Journal du Dimanche; 703  
Le Journal Officiel; 562  
le journaliste Élie Maréchal; 1812  
Le Lay; 1342  
Le Libre Journal de la France courtoise.; 1759  
Le Marec, Les Photos truquées.; 1426

Le Matin de Paris; 524  
Le Matin de Paris; 297; 602; 1016; 1583  
Le Matin de Paris du 16 novembre 1978; 1389  
Le Matin de Paris.; 382  
Le Matin de Paris.; 197; 945  
Le Matin, 16 novembre 1979; 384  
Le Mémorial de la déportation des juifs de France; 204  
Le Mémorial de la déportation des Juifs de France.; 178  
Le Mémorial de S. Klarsield; 138  
Le Mensonge d'Auschwitz; 61  
Le Mensonge d'Auschwitz ; 274  
Le mensonge d'Ulysse; 14; 316; 605; 915; 1120; 1378  
Le Mensonge d'Ulysse et dans toute une série d'ouvrages le « mythe des chambres à gaz ». En 1976, l'Américain Arthur Robert .i.Butz; 1611  
Le Mensonge d'Ulysse où il commence à mettre en doute l'existence de ces chambres à gaz. Il est condamné par la .i.cour d'appel de Lyon; 1783  
Le Mensonge d'Ulysse ; 367  
Le Mesnil; 1671  
Le Mond; 602; 1162; 1646  
Le Monde; 6; 7; 11; 35; 38; 42; 43; 44; 57; 120; 131; 200; 240; 241; 286; 297; 320; 369; 372; 382; 430; 495; 524; 559; 602; 603; 606; 609; 637; 673; 678; 679; 681; 688; 694; 699; 708; 716; 725; 726; 728; 751; 760; 762; 763; 781; 800; 811; 822; 829; 837; 838  
Le Monde et un article de Pierre .i.Pachet; 449  
Le Monde rappelle que, dans l'affaire du Carmel d'Auschwitz, les juifs ont obtenu satisfaction et que les carmélites devront quitter leur lieu de prière en lisière du camp pour un centre de dialogue et de recherche sur la Shoah . Les; 1168  
Le Monde (19 juin 1987; 1168  
Le Monde appelait « L'équipée sauvage du .i.Betar; 1706  
Le Monde deux textes où je démontre que les prétendues chambres à gaz nazies n'ont pas pu exister, et cela pour des raisons essentiellement physiques et chimiques . L'affaire fait quelque bruit. En France, Raymond .i.Aron; 784  
Le Monde diplomatique; 751; 757  
Le Monde du 13 février 1981; 419  
Le Monde du 2 mai 1966; 376  
Le Monde du 21 février 1979; 370  
Le Monde du 21 février 1979; 530  
Le Monde du 21 février 1979.; 370  
Le Monde du 8 mars 1979; 370  
Le Monde Juif; 135; 138; 146; 325; 449; 691; 732; 744; 745; 834; 894; 991; 1002; 1004; 1005; 1019; 1032; 1038  
Le Monde Juif.; 596; 1001

Le Monde Juif.; 452; 943  
Le Monde ; 932; 1612; 1657  
Le Monde.; 696; 707; 818; 901; 918; 1126; 1725  
Le Monde, 16 et 29 décembre 1978, 16 janvier 1979; 384  
Le Monde, où, sous le titre « Avant-première judiciaire de l'affaire .i.Papon ; 379  
Le Monde.; 567  
Le Monde.i., .i.; 743  
Le Mythe d'Auschwit; 650  
Le Mythe d' Auschwitz; 830; 952  
Le Mythe d' Auschwitz.; 363  
Le Mythe d' Auschwitz.; 345  
Le Mythe de l'extermination des juifs; 973; 983  
Le mythe des « chambres à gaz » entre en agonie.; 1236  
Le Mythe du siècle; 824  
Le nazisme et le génocide. Histoire et enjeux; 1379  
Le Nouveau Quotidien; 1795; 1819; 1831  
Le Nouveau Quotidien de Lausanne; 1823  
Le Nouvel Observateur; 556  
Le Nouvel Observateur; 49; 211; 218; 549; 562; 837; 841; 991; 1108; 1291; 1546; 1572; 1818  
Le Nouvel Observateur ; 1547  
Le Nouvel Observateur du 3 au 9 juillet 1982. Mais peut-être vous sera-t-il plus aisé de vous reporter à un article de George .i.DeWan; 470  
Le Nouvel Observateur, 21 juin 1984, p. 29.; 568  
Le Nouvel Observateur, 26 avril 1985; 1440  
Le Nouvel Observateur, 4 mai 1984; 568  
Le Pamphlet.; 1322  
Le Paradoxe Juif.; 808  
Le Paradoxe juif, livre de Nahum Goldmann; 1773  
Le Patriote Résistant du Confolentais; 843  
Le Patriote Résistant.; 537  
Le Pen; 598; 732; 932; 978; 979; 1067; 1394; 1395; 1466; 1695; 1719; 1728; 1769; 1785; 1787; 1810; 1837; 1856; 1861; 1880  
Le Pen ; 1787  
Le Point.; 313  
Le Problème des camions à gaz Sur le second point, je leur annonce qu'ils vont perdre « .i.Treblinka ; 1072  
Le problème des chambres à gaz; 865; 1016  
Le Procès de Xavier Vallat.; 1592  
Le Procès Eichmann; 141  
Le Procès Xavier Vallat présenté par ses amis.; 1829  
le Progrès de Lyon; 153

Le Progrès de Lyon.; 1706  
Le Progrès.; 152  
Le Quotidien de Paris; 811; 893; 900; 1117; 1307; 1467  
le rapport Leuchter; 1118  
Le Républicain lorrain; 305  
Le révisionnisme devant les tribunaux français; 946  
Le Robert-Collins; 800  
Le Roy Ladurie; 918  
Le Soir; 930  
Le Soir (de Bruxelles); 1706  
Le Soir de Bruxelles; 1289  
Le Système concentrationnaire; 417  
le Système concentrationnaire nazi; 171; 305; 622; 675; 903; 1096; 1402  
Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945); 1294; 1693  
Le Système concentrationnaire nazi.; 1090  
Le Tac; 253  
Le téléphone sonne; 1390  
Le Temps du ghetto; 974  
Le Testament politique de Hitler; 179  
Le Testament politique de Hitler ; 179  
Le Véritable Procès Eichmann; 367; 1564  
Le Vicaire; 368; 417  
Le XXe siècle, de 1914 à nos jours. Voici les deux très brefs fragments où il utilise le mot de « génocide » ou son équivalent d' « extermination systématique » ; 1391  
Léauthier« Un commando sioniste s'invite au meeting néo-nazi; 1700  
Lecache; 323; 450; 881; 1768  
Lederman; 562  
Lefort; 1340  
Lefrère Le Visage de Lautréamont.; 1758  
légende d'Auschwitz; 683; 1640  
légende d'Auschwitz et de Birkenau; 439  
légende de Birkenau; 438  
légende de Birkenau-origine; 438  
légende des chambres à gaz; 502  
légendes de la première guerre mondiale; 156  
Léger; 176  
Légion d'honneur; 1106  
Legions of Death; 663; 668  
législation de Nuremberg; 168  
Legname; 721; 723; 724; 730; 787; 973  
Leguay; 379; 1421  
Lehi ; 1430

Leichenhalle; 509  
Leichenkeller; 123; 312; 873; 1205; 1212; 1217; 1686; 1687; 1748  
Leichenkeller-1; 1198  
Leichenkeller-1 . Si ces dispositifs avaient servi à introduire des granulés de .i.i.Zyklon B; 1199  
Leichenkeller-1 du Krema-II, cette analyse, révélant une présence de composés de cyanure, est seulement qualitative, alors qu'elle aurait dû être impérativement qualitative et quantitative.; 1208  
Leichenkeller-2, il émet l'hypothèse qu'il y a erreur sur le bordereau et qu'il faut lire Leichenkeller-1 . Son hypothèse n'est pas gratuite ; 1199  
Leichenkeller-3 les boîtes de .i.Zyklon B. Selon lui, la pièce dont parle H. .i.Tauber; 1201  
Leichenkeller signifiait dépositoire ou chambre froide et je précisais : « Une chambre froide, cela se désinfecte ». J'ajoutais qu'une analyse chimique pourrait révéler des traces de cyanure puisque le .i.i.Zyklon B; 1202  
Leichenkeller ; 61; 337; 528  
Leichenkeller-; 1180; 1183; 1198; 1200; 1203; 1205; 1206  
Leichenkeller-1, et si les Allemands envisageaient d'en faire un dépositoire à titre provisoire, où aurait-on gazé les victimes ? Le Leichenkeller-1 n'aurait pas pu être à la fois une chambre à gaz homicide et un dépositoire.; 1201  
Leichenkeller-I) du crématoire-II de Birkenau » ; 1691  
Lejb; 1222  
Lelay; 1342; 1345  
Lelong; 1808  
Lemberg; 267; 330  
Lemkin; 484  
Lénine; 1705  
Lenski; 1512  
Leon A. .i.Jick, « The Holocaust : its; 1536  
Léon; 1427  
Léon Schwartzberg ; 1817  
Léotard; 920; 1366; 1535  
Lepaysant; 1409  
Lerman « The Polish communist's false Auschwitz story »; 1736  
Leroy-Ladurie; 1717  
Les « Confessions » de Kurt Gerstein; 801  
Les Archives de l'espoir. A la page 255 de son ouvrage, voici comment il reproduit le document du .i.CICR; 222  
Les Assassins par gaz à Mauthausen et Gusen; 1093  
Les Assassins de la Mémoire; 914  
Les Assassins de la mémoire; 834  
Les Assassins de la mémoire.; 748; 934  
Les Assassins de la mémoire, Vidal-Naquet; 746

Les Assassins de la mémoire. L'auteur fait un certain nombre de concessions aux révisionnistes, la première consistant à leur reprocher, en son langage, d'assassiner non pas l'histoire, mais « la mémoire ». Il leur donne aussi raison sur toutes sortes; 995

Les Bourreaux volontaires de Hitler. les Allemands ordinaires et l'Holocauste; 1844

Les carences et les incohérences du "Rapport Leuchter"; 1240

Les Chambres à gaz de Mauth; 623

Les Chambres à gaz de Mauthausen; 1091

Les Chambres à gaz de Mauthausen (1972); 341

Les Chambres à gaz de Mauthausen, 1972. Voy. ci-dessus doc. .i.PS-2176; 1096

Les chambres à gaz ont exist; 680

Les chambres à gaz ont existé; 493; 600; 654; 990

Les chambres à gaz ont existé contient douze .i.photographies ; 313

Les chambres à gaz ont existé.; 1020

Les chambres à gaz ont existé, l'article de l'historien Pierre .i.Vidal-Naquet; 343

Les Chambres à gaz ont existé, ; 371

Les chambres à gaz ont existé.; 745; 894

Les Chambres à gaz, secret; 531; 738

Les Chambres à gaz, secret d'État; 1390; 1878

Les Chambres à gaz, secret d'État; 680; 732; 745; 758

Les Chambres à gaz, secret d'État ; 990

Les Chambres à gaz, secret d'État ou; 524

Les Chants de Maldoror; 1756

Les Chants de Maldoror par le Comte de Lautréamont.; 1755

Les Confessions de Kurt Gerstein ; 595

Les Confessions de Kurt Gerstein.; 569; 599

Les Crématoires d'Auschwitz; 1643; 1692

Les Crématoires d'Auschwitz; 1545; 1735; 1753

Les Crématoires d'Auschwitz.; 1604

Les Crématoires d'Auschwitz.; 1570; 1675

Les Crématoires d'Auschwitz. J'ai commenté cet ouvrage, dépourvu de toute valeur scientifique, dans ma .i.Réponse à Jean-Claude Pressac; 1667

Les Églises et la persécution des Juifs pendant la seconde guerre mondiale ; 1391

Les Enfants de; 636

Les Enfants de la mémoire; 913

Les friponneries de G. Wellers ; 1042

Les friponneries de Georges Wellers; 1032

Les historiens du mensonge; 1196

Les juifs, la mémoire; 370

Les Juifs, la mémoire et le présent; 894; 895  
Les Juifs, la mémoire et le présent ? Non, il ne s'agit pas d'une question controversée. » Le député .i.Falala; 343  
Les Juifs, la mémoire et le présent] quand il écrit : "Bon nombre d'historiens ont signé la déclaration publiée dans Le Monde du 21 février 1979, très peu se sont mis au travail, une des rares exceptions étant F[ra; 1237  
Les Lettres françaises; 1475  
Les Mythes fondateurs; 1792; 1811; 1817  
Les Mythes fondateurs de la politique israélienne.; 1804  
Les N.N. - Le décret; 694  
Les Nouvelles littéraires; 286  
Les Petites Affiches lyonnaises.; 562  
Les Socialistes révolutionnaires russes (1881-1917); 1819  
Les Sorcières de Salem; 232; 1192  
Les Temps Modernes; 11; 320; 321; 1418; 1548; 1565  
Les Tricheries de l'Album d'Auschwitz; 1243  
Les Tsiganes en France 1939-1946. Il écrit ; 1662  
Leseigneur; 1409  
Lesourne; 1369; 1372  
Less; 757  
Lettre à un képi blanc, Bernard Clavel; 1705  
Lettre au Pape à propos d'Auschwitz; 283  
lettre de Die Zeit du 19 août 1960; 305  
lettre de Göring; 1003; 1026  
lettre de Göring à Heydrich; 1407  
lettre de Göring à Heydrich du 31 juillet 1941; 1025  
lettre de Rademacher à l'ambassadeur Bielfeld; 185  
Lettre de Richard .i.Korherr; 875  
lettre de Theodor Dannecke; 185  
lettre du 3 septembre 1943; 249  
lettre Just; 1441  
Leuchter; 775; 776; 777; 778; 779; 780; 782; 821; 846; 847; 849; 913; 918; 934; 1007; 1008; 1009; 1010; 1051; 1056; 1057; 1058; 1063; 1064; 1065; 1067; 1069; 1080; 1093; 1119; 1141; 1178; 1179; 1207; 1240; 1288; 1297; 1300; 1359; 1364; 1366; 1447; 1448; 1449; 1450; 1458; 1488; 1572; 1579; 1612; 1639; 1680; 1684; 1685; 1686; 1687; 1690; 1745  
Leuchter ; 842; 1178  
Leuchter .. Il est considéré comme le chef de file, en France, du révisionnisme historique, dont le fondateur est Paul .i.Rassinier; 1048  
Levaï; 241; 315; 889; 1099; 1620; 1769  
Lévesque, Memoirs.; 1083  
Lévy; 199; 1795; 1819  
Lévy ; 727; 904

Lévy-Willard; 487; 564; 565; 701; 977  
Lewental; 446; 447; 452  
Lewenthal; 879  
Lewin; 79  
Lewis; 1168  
lex Faurissonia; 718; 828; 836; 852; 912; 967; 973  
lex Faurissonia ; 728  
Libau ; 1085  
Libavius; 139  
Libération; 18; 277; 295; 309; 372; 490; 491; 604; 701; 709; 740; 836;  
892; 912; 971; 1114; 1116; 1307; 1467; 1546; 1548; 1606; 1608; 1622;  
1623; 1624; 1625; 1646; 1647; 1649; 1672; 1724; 1767; 1808; 1809; 1810;  
1811; 1814  
Libération à la curée; 1608  
Libération n'apporte guère d'éléments nouveaux par rapport au dossier de  
.i.L'Express; 1546  
Libération ; 709  
Libération,; 1711  
Libération, 18 avril 1988, p. 27.; 1497  
Libération-Lyon; 1700  
Libers; 1592  
Libertaires et « ultra-gauche »; 1822  
Liberty Bell,; 1740  
Libé; 1777  
Libman; 1302  
libraire bordelais Jean-Luc Lundi; 1816  
Librairie de la Joyeuse Garde; 1702  
librairie de la rue d'Ulm,; 1699  
Librairie du Savoir; 1816  
librairie Études et documentation; 1699  
Librairie française; 1697  
Librairie Grégori; 1702  
LIC(R)A; 200; 1328; 1329; 1332; 1333; 1334; 1552  
LICA; 119; 144; 213; 229; 241; 323; 476; 477; 495  
LICA et les Très Saintes .i.Associations de déportés et victimes; 213  
licence poétique ; 1679  
licentia poetarum; 1613  
licentia poetarum ; 1563  
LICRA; 202; 296; 347; 351; 368; 369; 380; 433; 448; 450; 478; 479; 480;  
483; 502; 522; 559; 562; 608; 681; 708; 710; 716; 725; 727; 728; 747;  
764; 828; 831; 834; 839; 853; 854; 862; 863; 866; 867; 868; 869; 870;  
872; 873; 874; 875; 879; 880; 881; 882; 889; 891; 892; 893; 904; 945;  
968; 1111; 1112; 1115; 1203; 1217; 1218; 1220; 1230; 1233; 1241; 1262;



1264; 1299; 1311; 1327; 1453; 1466; 1661; 1695; 1711; 1765; 1767; 1768;  
1808; 1809; 1810; 1814; 1815; 1818; 1822  
LICRA ; 874; 905; 929  
LICRA) et au 8 juillet 1981 (jugement du procès civil que lui intentaient  
neuf associations).; 288  
LICRA, avait obtenu ma condamnation le 26 avril 1983 au paiement de  
soixante mille francs pour la publication de l'arrêt de la cour d'appel de Paris  
dans trois périodiques : .i.Historia; 524  
Liebehenschel; 159; 1472  
Liesdorf; 715  
lieutenant Robert; 1278  
Life; 1715; 1741  
Life en décembre 1944; 522  
Life, .i.Klarsfeld; 932  
Ligue des droits de l'homme; 1261; 1408  
Ligue des Droits de l'Homme; 838; 973; 1110; 1795  
Lilienthal; 195; 1517; 1518  
Lilienthal ; 1518  
Limagne ; 731  
Limoges; 1265  
Linden; 401  
Lindner; 401  
Lindon; 525  
Lindsey; 768; 780  
Lindsey, « Zyklon B, Auschwitz and the Trial of Dr Bruno Tesch; 1216  
Lindsey, « Zyklon B, Auschwitz, a; 1559  
LINZ; 618  
Lipa; 137  
Lipkowski ; 381  
Lipset ; 540  
Lipstadt; 673; 813; 1537; 1572; 1573; 1574; 1599; 1600; 1601; 1602  
liquidation » des juifs; 150  
Lisbonne; 692  
Lischka; 237; 240; 689; 932; 1706  
Lischka ; 932  
Livre blanc rédigé par les Allemands en 1943; 1135  
livre de Pierre Joffroy; 402  
Livre des Contes; 1656  
Lixon; 1853  
Löchen; 319  
Locke; 765; 768; 948; 952; 953; 956; 965; 966; 1058  
Lodz ; 773; 1429  
Loewenberg; 137

Lohnauer; 1094; 1095  
Lohse; 1383; 1384  
loi « Sirat-Fabius-Gayssot; 1782  
loi (Fabius-Gayssot); 1463  
loi abusivement dite « du mensonge d'Auschwitz »; 1462  
loi antiraciste du 1er juillet 1972; 1257  
loi antirévisionniste; 1681  
loi dite « du mensonge d'Auschwitz »; 1784  
loi dite « du mensonge d'Auschwitz »; 1105  
loi dite du « mensonge d'Auschwitz; 1152  
loi dite Gayssot; 1151  
loi du mensonge d'Auschwitz; 822  
loi Fabius; 1151; 1154  
loi Fabius alias Gayssot; 1103; 1136; 1158; 1252  
loi Fabius dite Gays-so; 1258  
loi Fabius dite Gayssot; 1292  
loi Fabius, alias Gayssot; 1151; 1251; 1352  
loi Fabius, dite Gayssot.; 1311  
loi Fabius-Gayssot; 1169; 1255; 1257; 1298; 1311; 1328; 1331; 1333;  
1334; 1339; 1340; 1350; 1391; 1402; 1403; 1408; 1409; 1413; 1441; 1457;  
1460; 1462; 1463; 1465; 1466; 1473; 1476; 1479; 1480; 1481; 1535; 1605;  
1622; 1674; 1675; 1718; 1719; 1718; 1781; 1787; 1795; 1804; 1810; 1818;  
1845  
loi Fabius-Gayssot ; 1480; 1782  
loi Gayssot; 1349; 1543; 1547; 1681; 1780; 1782; 1787; 1793; 1814; 1815;  
1823; 1830  
loi Gayssot ; 1106; 1787; 1789; 1790; 1792; 1793  
loi L. Fabius-G. Sarre; 1118  
loi Pasqua-Gaubert; 1605  
loi Pleven; 1251; 1787  
loi Pleven de 1972; 1252  
loi Sirat-Fabius-Gayssot; 1710; 1723  
loi, dite Gayssot; 1822  
lois de Staline ; 1681  
London; 232  
Londres; 265; 364; 662; 683; 938  
Londres ; 583  
Londres ». Mais, dans le cas du TMI, on verra les juges étendre l'emploi de  
ce procédé bien au-delà des limites habituelles. La seconde phrase de l'article  
21 va jusqu'à donner valeur de preuves authentiques (une « valeur d'office »  
ou une « va; 1130  
Lorach; 1675; 1683; 1684; 1685; 1688; 1693; 1716  
Lorach ; 1686

Lord Justice Geoffrey Lawrence; 1131  
Lord Justice Lawrence; 1133; 1137  
Lord Kitchener; 583  
Lord Rosebery; 582  
Lors de la guerre de 14; 246  
Los Angeles; 264; 265; 365; 522; 564; 565; 724; 777; 815; 977  
Los Angeles en 79; 245  
Los Angeles Times; 1507  
Lothar Stielau; 76  
Louis Havet, Manuel de critique verbale; 473  
Louis XIV; 193  
Lourdes; 1490  
Lozowick; 1029  
Lubarski; 1356  
Lübeck; 76; 77  
Lublin; 48; 226; 330; 400; 409; 410; 467; 941; 1356; 1496; 1597  
Lublin ; 226; 661  
Lublin ; 1499  
Luce; 483  
Lucie Aubrac; 1589; 1592  
Lucien Léger; 146  
Lucrece; 474  
Ludvik Hoch; 1764  
Ludwig Watzal; 1702  
Ludwigsburg; 156; 237; 274; 493; 738; 758; 760; 990; 1021; 1483  
Lüdwardsburg; 672  
Lüftl; 1639; 1686; 1749  
Lüftl ; 1612  
Lugan; 1620  
Lui; 676; 903  
Lummer; 1338  
Lundi; 1605  
lunettes; 308; 516  
Lureau; 1419  
Lusitania; 629  
Lusitania ; 348  
Lustiger; 750; 1169; 1815  
Luther; 1034  
Luther Memorandum; 697  
Lvov ; 1356  
Lwow; 267  
lycée Henri-IV; 1179  
lycée Kreuzgasse; 924; 927

lycée Voltaire; 709  
Lyon; 709; 825; 904; 919; 931; 951; 969; 970; 1049; 1052; 1465; 1700  
Lyon-II; 36  
Lyons ; 1685  
Lyssenko; 232; 763; 994; 1133; 1462; 1463  
M. .i.Rajfus, Des juifs dans la collaboration; 1383  
M. Frank; 66; 73; 74; 75; 76; 77; 79; 80; 81; 83; 85; 89; 90; 91; 93; 94;  
97; 98; 99; 102; 110; 111  
M. Frank; 66; 73; 74; 75; 76; 77; 78; 79; 80; 81; 82; 83; 84; 85; 86; 88;  
90; 91; 92; 93; 94; 95; 96; 97; 98; 99; 101; 110; 111; 112; 113; 114; 115;  
116; 117  
M. Van Daan; 67  
M.R.A.P.; 382  
Mac-Mahon; 154  
Machalek; 1850  
Madagascar; 180; 359; 735; 1482  
Madagascar ; 184; 697  
Madaule; 365  
magazineLui.; 903  
Mai [1968] retrouvé.; 1819  
MAIDANEK; 549; 594; 621  
Maidanek in alle Ewigkeit ?; 268  
Main; 1698  
Maintenant le communisme; 1304  
Mais qui est donc le Professeur Faurisson ?; 1535  
Maison Anne Frank ; 857  
Maison de l'Aviation » à Berlin; 1246  
Maison des Sciences de l'Homme; 372  
maison Topf & Söhne; 900  
maîtres du mensonge; 179  
Majdanek; 37; 39; 48; 49; 56; 60; 63; 122; 131; 158; 164; 174; 177; 208;  
230; 269; 298; 310; 336; 352; 371; 400; 411; 467; 497; 515; 516; 517;  
528; 549; 601; 626; 700; 779; 849; 854; 913; 926; 934; 941; 943; 953;  
991; 999; 1007; 1008; 1009; 1020; 1051; 1058; 1064; 1089; 1240; 1241;  
1297; 1300; 1380; 1448; 1488; 1501; 1504; 1506; 1570; 1580; 1668; 1669;  
1670; 1684; 1713; 1801  
Majdanek . Le 19 février 1989, à Los Angeles, lors de la .i.neuvième  
conférence internationale de notre Institut d'histoire révisionniste; 918  
Majdanek in alle Ewigkeit ?; 363  
Majdanek ; 63; 231; 516; 542; 779; 1535  
Majdanek-Lublin; 350; 530; 1399  
Majdanek-Prozess; 48  
Majdanek.; 1504

major général Wilson; 578  
malades mentaux; 395  
maladie; 1255; 1667  
maladies; 7  
Malaucène; 1281  
Malden (Massachusetts); 1685  
Malden, Massachusetts.; 1008  
Malher Even Holocaust criminals refute prof's ; 1600  
Malhuret; 710; 715; 729; 836; 912; 979  
Malhuret.; 1476; 1479  
Mallarmé; 2  
Malliarakis; 1697  
Malraux; 137  
Malvy; 603  
Malyszko; 1075  
Mandel; 137  
Mandelbaum; 1712; 1713  
Mandrou; 1717  
Manfred Rommel; 1653; 1654  
Manfrini; 148  
manipulateur; 292  
manipulation de texte; 291  
manipulations; 204; 290; 1184  
Mannheim; 881  
Mansles; 1282  
Manstein, His Campaign and His Trial. Cet avocat, rappelant qu'il n'y avait jamais eu plus de trois mille hommes et femmes dans ces groupes d'intervention tout le long de l'immense front russe, y compris le personnel d'administration, les secréta; 1028  
Manuel technique TM 3-205; 1689  
manuscrit de « l'auteur inconnu; 330  
manuscrit de Höss; 331  
manuscrit de Lewental; 447  
manuscrit des mémoires de Himmler; 1247  
manuscrits; 449  
manuscrits Anne Frank; 562  
manuscrits de Mengele ; 992  
Mao; 182  
maquette; 642  
maquette artistique du crématoire-II de Birkenau; 1637  
maquis "Bir Hakeim"; 1341; 1342  
Maquis Bernard; 125; 855; 1265; 1345  
Maquis Bernard ; 1281

Maquis Bir Hacheim; 1281  
maquis Bir Hakeim; 1344  
maquis Chabanne; 855; 1265; 1281; 1282; 1284; 1345  
maquis Chabanne et Bernard; 1346  
Maquis de Pressac ; 1278  
Marais; 984; 1072; 1438; 1439; 1440; 1441; 1442; 1475; 1552  
Marais, En lisant de près; 1527  
Marais, En lisant de près les écrivains chantres de la Shoah; 1567  
Marc Aron; 803; 822; 824; 919; 921; 1043; 1048; 1477; 1768  
Marc Botrel; 1699  
Marcellus; 565; 977; 983  
Marchais; 843  
Marcus; 1758; 1793  
Margiotta-Broglio.; 45  
Margot; 70; 73; 78; 87; 110; 857; 858; 859  
Maria-Theresienstadt; 406  
Marie-Elisa Cohen; 382  
Marie-France Stirbois; 1729  
Marinka; 1029  
Marivaux; 1045  
Mark; 329; 445; 446; 449; 880  
Mark ? Comment n'a-t-il pas compris que ce .i.manuscrit yiddish; 329  
Mark, Des Voix dans la nuit; 704  
Markiewicz; 1290  
Markov; 1135  
Marlier; 1292; 1307  
Marrus; 678; 691; 692; 733; 759; 903; 1663; 1664; 1829  
Marsalek; 169; 618; 620; 621; 622; 1068; 1070; 1071; 1085; 1088; 1089;  
1091; 1092  
Marsalek ; 621  
Marsalek, .i.; 169  
Marsalek, Die Geschichte; 1096  
Marsalek, Hartheim, Establishment for Euthanasia; 1097  
Marseillaise; 180  
Marseille; 921; 931  
Martelet; 1166; 1539  
Martin; 195; 306  
Martin Gray; 507  
Martin Gray.; 297  
Martin ; 984  
Martin .; 484  
Martin-Chauffier; 137  
Martine Ract-Madoux; 1854; 1877

Martinot; 1075  
Martzloff; 299  
Martzloff ; 828  
Marvin Hier; 522  
Marx; 214; 1469  
mascarade de Nuremberg; 902  
masque à gaz; 143; 160; 1741  
masque de fer; 316  
masques; 162  
masques au filtre « J »; 162  
Massachusetts Institute of Technology; 1685  
Massada; 1876  
Masse; 1427  
Mathieu; 1049; 1695  
Matin de Paris; 152; 700; 835; 870; 871  
Matin de Paris.; 199  
Mattei; 414  
Mattogno; 562; 569; 599; 609; 625; 655; 703; 707; 723; 787; 836; 957;  
973; 983; 998; 1014; 1224; 1565; 1640  
Mattogno ; 983  
Matz, « Britain and the Holocaust », A Londres, Raymond .i.Aron; 1590  
Maurer; 772  
Mauriac; 609; 685; 1666  
Maurice Benroubi; 1564  
Maurice Rajsfus; 1829  
Mauthausen; 12; 58; 122; 168; 169; 171; 297; 298; 309; 350; 371; 406;  
497; 518; 522; 528; 529; 549; 563; 595; 597; 598; 603; 610; 612; 613;  
614; 616; 617; 619; 620; 621; 622; 623; 624; 625; 626; 678; 680; 700;  
736; 738; 739; 740; 745; 774; 943; 975; 984; 991; 1044; 1058; 1064;  
1065; 1068; 1069; 1070; 1071; 1078; 1085; 1086; 1087; 1088; 1089; 1090;  
1092; 1093; 1094; 1095; 1096; 1097; 1098; 1294; 1297; 1350; 1380; 1402;  
1684; 1713; 1714; 1747  
Mauthausen – et après des obstinations d'historiens qui ne servaient qu'à  
envenimer les choses, j'ai simplement introduit un rectificatif expliquant la  
position des déportés à ce sujet. Car pour moi les déportés comptent toujours;  
40  
Mauthausen ; 8; 342; 517; 612; 621; 622; 623; 740; 1071; 1084; 1085;  
1093; 1096; 1666; 1673  
Mauthausen ; 745  
Max Clos; 1771  
Maxwell; 816; 852; 911; 998; 999; 1764  
Maxwell ; 816

Mayer; 914; 915; 916; 917; 918; 944; 1020; 1117; 1158; 1171; 1254; 1255; 1256; 1259; 1294; 1399; 1413; 1484; 1545; 1638  
Mayer ; 1254; 1256; 1549  
Mayer . »; 1171  
Mayer sur La « Solution finale » dans l'histoire; 1324  
Mayer, The « Final Solution »; 1614  
Mayer, The « Final Solution » in History; 1638  
Mayer, Why Did the Heavens Not Darken ? -; 1098  
Mazur; 669  
McBride; 419; 420; 885; 886; 887  
McBride ; 419  
McCalden; 564; 1715  
Me Anton Reiners, de Francfort; 177  
Me Arnaud Montebourg; 1724  
Me Caillavet; 1824  
Me Charles Korman; 1795  
Me Delcroix; 1302  
Me Henri Leclerc; 120  
Me Hohl.; 146  
Me Jean Stévenin; 1762  
Me Korman; 1689; 1790  
Me Naud; 176  
Médecin; 13; 132  
Médecin à Auchwitz; 1419  
Médecin à Auschwitz; 512; 703; 908; 957; 1227; 1418; 1436; 1564; 1565  
Médecin à Auschwitz, de Miklos Nyiszli; 1418  
médecin d'Auschwitz; 369  
médecin du camp d'Auschwitz; 385  
médecins d'Auschwitz; 481  
Médecins SS; 41  
Mégret; 1861  
Méhaignerie, ministre de la Justice.; 1605  
Meier; 436; 1243  
Meier.; 435  
Mein Kampf; 179; 202; 1631  
Meiss; 1426; 1432  
Meiss, du CRIF; 1444  
Meiss, président du CRIF; 1593  
Melk; 1097  
membre du ministère de l'Intérieur; 896  
Mémoire en défense; 9; 229; 354; 369; 383; 386; 387; 450; 492; 518; 553; 625; 676; 829; 865; 908; 1036; 1043; 1066; 1082; 1191; 1384  
Mémoire en défense contre; 1534



Mémoire en défense mon échange de correspondance avec ces personnes.  
Ajoutons ici qu'il n'existe aucune expertise technique de l'arme du crime (ces  
chambres à gaz homicides qu'à .i.Auschwitz; 395  
Mémoire en défense); 315  
mémoires; 578  
mémoires » de Rudolf Höss; 1487  
Mémoires de guerre du général de Gaulle; 1844  
Mémoires de Höss; 417  
mémoires de Nyiszli; 512  
mémoires écrits par Rudolf Höss; 318  
mémoires et papiers de Josef Mengele; 604  
Mémorial; 205; 206; 207; 208; 209; 212; 266; 647; 715; 906; 963; 978  
Mémorial de Chasseneuil; 1343  
Mémorial de Klarsfeld; 178  
Mémorial de Klarsfeld.; 543  
Mémorial de l'Holocauste à Washington; 905  
Mémorial de la Déport; 649  
Mémorial de la déportation; 589; 715  
Mémorial de la déportation des juifs de Franc; 210  
Mémorial de la Déportation des Juifs de France; 498; 767; 962; 978; 1426;  
1494; 1665  
Mémorial de la déportation des juifs de France (1978).; 266  
Mémorial de la Résistance; 1341  
Mémorial de S. Klarsfeld; 138  
mémorial du musée de l' « Holocauste »; 1570  
Memorial Holocaust Museum de Washington; 1650  
Mémorial ; 542  
Mémorial.; 208  
Mémorial, Klarsfeld.; 1377  
Mémy; 285; 426; 625  
menace de mort; 241  
Menard; 381  
Mengele; 313; 556; 559; 563; 992; 1225; 1652  
Mengele ; 637  
Mengele, The Complete Story; 992  
mensonge; 175; 177; 187; 349; 364; 366; 380; 395; 418; 422; 426; 428;  
431; 479; 518; 547; 890; 1680; 1707; 1749  
Mensonge d'Auschwitz; 123; 667; 757; 762; 942  
mensonge d'Auschwitz ; 676  
mensonge d'Ulysse; 1420; 1525  
Mensonge d'Ulysse.; 1767  
Mensonge d'Ulysse; 316; 890; 1534  
mensonge d'Ulysse ; 188

Mensonge d'Ulysse; 131; 323; 586  
mensonge de Dachau; 517  
mensonge de l'électricité; 606  
mensonge des « chambres à gaz; 295  
mensonge des juifs tués à l'eau bouillante ou à la vapeur d'eau; 606  
mensonge du feu; 607  
mensonge du gaz; 606  
mensonge du siècle; 315  
mensonge historique; 154; 347; 361; 363; 367; 546; 804; 806; 829; 830;  
851; 860; 919; 982; 1099; 1253; 1481; 1485; 1550  
mensonge historique ; 804; 1482; 1483; 1517; 1551  
mensonge ; 383  
mensonges; 367; 378; 428; 521; 1683; 1746  
mensonges de la seconde guerre mondiale; 1145  
mensonges historiques; 1154  
menteurs; 227  
Merkoulov; 1136  
Merleau-Ponty; 2  
Mermelstein; 1360  
métropolitain Nicolas; 232; 1133  
Mexandeau; 1337  
Mexico ; 1215  
Meyer; 714; 977  
Meyer Levin ; 1805  
Mgr Lefebvre; 1837  
Mgr Quinn; 1163  
Mgr Théas; 1378  
Michael A. Hoffman; 561  
Michael Berenbaum; 1502  
Michael Berenbaum, responsable scientifique de l'Holocaust Memorial  
Museum de Washington; 1614  
Michael Lerner, directeur de la revue Tikkun; 1541  
Michaeli; 137  
Michaels; 684  
Michel; 199; 370; 377; 1388  
Michel Castex; 1260  
Michel Korzec, professeur néerlandais d'origine juive polonaise; 1751  
Michel Piccoli; 1857  
Michel Sergent; 1700  
Michel Zaoui; 1768  
Michèle Ziskind; 1698  
Michelet; 368  
Micro-Robert; 568

Microsoft; 1645  
Miep; 74; 86; 88; 89; 90; 95; 96; 97; 98; 99; 101; 105  
Miep Gies; 97; 1656  
Miep Van Santen; 97  
Miesbach; 666  
Mikhoëls; 670  
miles; 144  
milice juive; 1703  
milices; 1694; 1708; 1711; 1855  
milices armées; 1159  
milices du Bétar; 1792  
milices juives; 921; 931; 1328; 1334; 1699; 1704  
milices juives et le ministère de l'Intérieur; 1704  
miliciens juifs armés; 1702  
militant nationaliste Pierre Bousquet; 1697  
Miller; 779  
Milles; 212  
millions; 262  
millions de civils innocents –; 648  
Millon; 1107; 1116  
Millot, « Une émission déboulonne Wiesenthal. i.; 1747  
Minden-sur-la-Weser; 661; 662; 667  
ministère Blum II; 1427  
Ministère de l'Éducation Nationale (Belgique), i. Bulletin Ministère de l'Éducation Nationale (Belgique); 817  
ministère de l'Intérieur; 1710  
ministère de la Culture; 896  
ministère de la Justice; 1698  
ministère de la Justice de Pologne communiste; 239  
ministère des Anciens combattants; 63; 896; 897; 1665  
ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre; 1382  
ministre de l'Intérieur; 921  
ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas; 1147  
ministre des Anciens Combattants; 896  
ministre des Anciens combattants et victimes de guerre, Philippe Mestre; 1657  
Mira; 1355  
Miriam Novitch; 1731  
missions aériennes; 234  
Mitsubishi; 1645  
Mitterrand; 495; 522; 523; 596; 750; 819; 870; 874; 906; 913; 973; 1106; 1152; 1158; 1255; 1292; 1298; 1311; 1331; 1334; 1472; 1473; 1718; 1719; 1729; 1718; 1719; 1787

Miterrand.; 1108  
Mme Françoise Castro et son époux, Laurent Fabius.; 1703  
Mme Frank; 68; 79; 80; 81  
Mme Van Daan; 67; 81  
Moab; 1660  
Moati; 1332  
Moch; 1426; 1594  
Molière; 1455; 1757  
Moll; 450; 471  
Molotov; 1136; 1631; 1632  
Mommsen; 600; 733; 915; 1117  
monastère de Praglia; 1812  
Moncomble; 586  
Monde; 36; 64; 134; 140; 142; 262; 287; 378; 387; 474; 586; 600; 760;  
764; 839; 1100; 1109; 1163; 1165; 1168; 1358; 1360; 1369; 1372; 1518;  
1548; 1568; 1582; 1583; 1696; 1777; 1792; 1799; 1808; 1815; 1819; 1836  
Monde diplomatique; 751; 757; 760; 762; 941  
Monde diplomatique.; 760  
Monde Juif; 134; 328; 452; 589; 644; 691; 1002; 1038; 1040; 1041; 1042;  
1105; 1172; 1189; 1309; 1753; 1754; 1784  
Monde Juif ; 1754  
Monde juif.; 672  
Monde ; 1843  
Monde – on pourra consulter ma recension intitulée .i.« Combien de morts  
à Auschwitz ? »; 1762  
Monfort; 1454; 1651  
Monneray; 1032  
Monneray, La Persécution des juifs; 1384  
Monneray, La Persécution des juifs dans les pays de l'Est; 1384  
Monnier; 1757  
Monowitz; 16; 439; 634; 674; 1522; 1523; 1677  
Monowitz ; 1469  
Monsieur Frank; 218  
monstre du Loch Ness; 1154  
Mont-Sion.; 670  
montage photographique; 309; 421  
Montaigne; 1724  
Montamat; 1605  
Montbron; 1278  
Monte Cassino jusqu'; 1776  
Montégut; 137  
Monteil; 1534  
Montelcommandants juifs de Drancy ; 1427

Montembœuf; 1282; 1284  
Montenegro ; 1354  
Montgomery; 1082  
Montlhéry; 306  
Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie; 1501  
Montvallon; 1108  
monument d'Auschwitz-Birkenau; 1731; 1762  
monument de Jérusalem; 715  
monument international d'Auschwitz-Birkenau; 1294  
monument sis à Birkenau; 1406  
monuments de l'Holocauste; 813  
Moore; 574; 575  
Morden; 939  
Mordowicz; 676  
Moreau; 875  
Moreigne, sans entrer dans ces explications, rappelle, p. 247, que la traduction de .i.N.N.; 14  
Morelli; 1077; 1393  
Morgen; 672; 674; 1469  
Morgenthau; 683  
morgues; 232  
Morin; 484; 531; 741; 849; 900  
Morin, .i.Pour sortir du xxe siècle; 484  
Morse; 993  
mortalité du camp de Dachau; 1137  
morts d'Auschwitz; 191; 925; 926  
Moscou; 992; 1051; 1053; 1136; 1545; 1800  
Moscou à la faculté des Sciences; 681  
Moshe Cohen; 1703; 1710; 1711  
Moshe Cohen, ancien sous-lieutenant de l'armée israélienne; 1699  
Moshé Cohen; 1855  
Moshe Merin de Sosnowiec; 1429  
mosquée de Paris; 1098  
moteur Diesel; 400  
mots codés; 528  
Mottin; 825  
Mounier; 555  
Mousnier; 1717  
moyenne statistique; 216  
Moyne; 1431  
MRAP; 246; 283; 287; 288; 292; 347; 891; 892  
MRAP ainsi que l'.i.Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie; 292

Mugarza (Espagne); 488  
Müller; 219; 224; 225; 226; 227; 231; 332; 334; 340; 351; 446; 450; 452;  
470; 512; 513; 523; 552; 562; 608; 620; 703; 704; 736; 738; 739; 866;  
873; 881; 905; 957; 958; 1061; 1078; 1219; 1220; 1231; 1396  
Müller dans Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz.; 1400  
Müller ; 228  
Müller; 330  
Müller, Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz. Le livre obtenait de  
Jean .i.Pierre-Bloch; 1220  
Müller, véritable perle de culture de l'antinazisme de sex-shop . Il ose citer  
.i.Médecin à Auschwitz; 329  
Münch; 756; 757  
MÜNCH ; 755  
Münchner Anzeiger.; 1338  
Munich; 268; 269; 274; 317; 774; 1058; 1672; 1880  
Munich ; 268  
Münster; 513; 876  
Mur de Berlin; 1053  
Murdoch; 999  
musée; 230; 635  
musée d'Auschwitz; 239  
musée à Oswiecim; 649  
musée d'Auschwitz; 1260; 1406; 1868  
musée d'Auschwitz; 1746  
musée d'Auschwitz; 164; 216; 220; 232; 307; 329; 330; 331; 337; 369;  
510; 517; 541; 772; 880; 894; 917; 926; 992; 1064; 1141; 1173; 1204;  
1235; 1288; 1294; 1297; 1300; 1359; 1364; 1436; 1450; 1713; 1808  
musée d'État d'Auschwitz; 307  
musée d'État d'Oswiecim; 164  
musée d'Oswiecim; 649  
musée d'Oswiecim; 207; 209; 210  
musée d'Oswiecim ; 207  
Musée de Bergen-Belsen; 594  
musée de Dachau; 395; 421; 594; 712; 1066; 1082; 1083; 1084; 1138;  
1351; 1671  
musée de l'« Holocauste » en Suède; 1630  
musée de l'Holocauste à Washington; 1669; 1798  
musée de Majdanek; 1240  
musée du camp de Majdanek; 635  
Musée Juif de Prague; 435  
musée national à Oswiecim; 632  
musée national d'Auschwitz; 307; 332; 341; 1641  
musée national de Majdanek; 594

musée-archives-bibliothèque de Dachau; 518  
musées; 626  
musées de l'Holocauste; 1609  
Musicant; 1111  
Muset; 1757  
Mussolini; 1034  
Mutualité; 945  
mystère d'Auschwitz; 782  
mythe; 1749  
mythe d'Auschwitz; 1142; 1144  
Mythe d'Auschwitz; 599; 663; 1044  
Mythe d'Auschwitz ; 345  
mythe de l'efficace meurtre de masse; 1751  
mythe de l'extermination des juifs; 1035  
mythe de l'Holocauste; 994  
mythe de Rimbaud; 1312  
mythe des millions de morts de ce camp; 772  
Mythes; 1814  
Mythes fondateurs; 1806; 1809  
Mythes fondateurs de la politique israélienne; 1836  
Mythes fondateurs de la politique israélienne.; 1806  
N. Weill; 1761  
N.N.; 4  
Nachmann; 809  
Nacht und Nebel; 14  
Nagasaki; 322; 950  
Nagasaki ; 1153  
Nahum Goldmann; 51; 294  
Nalkowska ; 671  
Nallet; 1158  
Nancy; 1342; 1463; 1494  
Nantes; 381  
Napoléon; 64; 182; 273; 284; 804; 1114; 1532  
Napoléon III; 496  
Nathan Lindner; 1275; 1277  
Nation Review, 21 juin 1979; 545  
National Archives; 224  
National Archives de Washington; 234  
National Hebdo; 1810  
National Hebdo, un article sur .i.« Le samizdat de Garaudy; 1811  
National Holocaust Memorial Museum; 1573; 1601  
National Zeitun; 151  
National-Hebdo; 1262

National-Hebdo.; 1725; 1728  
Nationalisme et République; 1464  
Nationalsozialistische Massentötungen durch Giftgas.; 1092  
Nations Unies; 293  
Natzweiler; 235; 247; 251; 254; 736; 1078; 1231  
Natzweiler-Struthof; 16; 738; 739  
Naud; 17; 137; 146  
Naumann; 138; 225  
Naumann Aufstieg und Untergang; 309  
Naumann.; 420  
Naumann, i. Auschwitz; 225  
Naville; 1135  
Naville ; 1133  
Nazi Concentration and Prisoner-of-War Camps : A Documentary Motion Picture.; 1087  
né à Auschwitz au moins trois mille enfants; 559  
Neal Sher (prédécesseur d'Eli Rosenbaum); 1747  
Nebout; 1281; 1345  
Neely; 669  
Negotin; 1354  
Négret; 1345  
Néron; 191; 242; 629; 804; 1550  
Néron a fait brûler Rome ou non. Voici ma réponse.; 242  
Nerson; 1620  
Nerval; 124; 125; 473; 1312  
Neuendorf; 988  
Neuengamme; 310; 318; 350; 529; 736; 738; 739; 955; 1071; 1078; 1662  
neuf millions; 1628  
Neufreimann; 269  
Neugebauer; 1749  
Neuhoff; 1369  
Neuilly; 1697  
Neumann; 403; 774; 779  
neutralisation; 526; 1492  
neutralise; 142  
neutralisé; 123  
Never Again – Jamais Plus.; 1076  
New Arabian Nights; 582  
New Statesman; 378  
New Statesman, intitulé : « The men who whitewash Hitler », elle s'en prenait avec violence aux auteurs révisionnistes qui nient l'existence des chambres à gaz homicides sous le régime de Hitler. Mais elle convenait de ce que, sur le sujet des camps; 377



New York; 265; 281; 365; 579; 671; 683; 702; 781; 992  
New York Times; 701  
New York Times ; 1170  
New York Times ; 1170  
New York Times . Le titre de cet article et la photographie extraite du livre  
et choisie pour illustrer l'article sont significatifs de l'embarras du journaliste  
new-yorkais. Le titre porte ; 1170  
News; 1516; 1517  
News est un magazine d'informations paraissant à Vienne.; 1516  
Newsday; 470  
Newsweek; 914  
NG-2586; 696  
NI-11046; 174  
NI-7961; 249  
NI-9098; 1007; 1398  
NI-9912; 1007; 1194; 1571  
Niagara; 860  
Nice; 1463; 1465  
Nice-Matin.; 1418  
Nich; 1354  
Nicholas FRASER; 1861  
Nicod; 1257  
Nicolas Ullmann; 1701  
Nicolas Weill; 1759; 1761; 1762  
Niederhagen; 736; 1078  
Nielsen; 774  
Nikitchenko; 1131; 1135  
Nikolai ; 994  
Nilson; 1458  
NKVD; 1133  
NMT; 38; 135  
NO-1210; 658; 660; 661; 665; 668  
NO-2607; 1384  
NO-4473; 1200; 1202  
Nobécourt; 694; 695; 696  
Nobécourt ; 694; 696  
nod ; 1532  
Noguères; 201; 202; 245; 709; 1345  
Nohel; 1096; 1097  
Noir; 603; 745; 1071  
Noller; 137; 171  
Nolte; 137; 998; 1317; 1508; 1509; 1512; 1529; 1550; 1617; 1618

Nolte, Streitpunkte — Heutige and künftige Kontroversen um den Nationalsozialismus; 1509  
Nolte.; 1617  
nombre; 190  
nombre da raflés au Vel d'hivà plus de six mille; 585  
nombre de crématons journalières; 1241  
nombre de juifs morts; 771  
nombre de morts; 928; 1261  
nombre de morts Auschwitz; 1730  
nombre de morts environ vingt mille déportés; 856  
nombre de victimes; 924  
nombre des Allemands tués; 735  
nombre des décès; 856  
nombre des gazés; 647  
nombre des gazés ; 209  
nombre des morts; 501; 647; 772; 1357; 1641  
nombre des morts d'Auschwitz; 752; 761; 762; 1571; 1572; 1605; 1626; 1639; 1677; 1808  
nombre des morts de Dachau; 1137  
nombre des morts juives; 1157  
nombre des morts juives et non-juives; 1796  
nombre des morts recensés; 501  
nombre des non-juifs morts à Auschwitz; 955  
nombre des survivants; 1665  
nombre des survivants et celui des morts; 205  
nombre des victimes; 363; 550; 712; 1761  
nombre des victimes d'Auschwitz; 1104; 1153  
nombre des victimes d'Auschwitz ; 333  
nombre des victimes des Autrichiens et des Bulgares; 1354  
nombre des victimes juives; 1482  
nombre exact des victimes; 263  
nombre officiel des morts d'Auschwitz; 1647; 1650  
nombre réel des morts d'Auschwitz; 1064  
nombre véritable des véritables déportés; 155  
Nomen Nescio; 693  
Nora; 1746  
note Dannecker; 689  
note Dannecker du 13 mai 1942; 969  
Notes sur le nationalisme.; 366  
Notin; 1049; 1052; 1153; 1257; 1477; 1478; 1708; 1778; 1791  
Notre siècle, de 1918 à 1988; 1394  
Notre-Dame de Paris; 320  
Nouveau Testament; 1167

Nouvel Observateur; 192; 227; 603; 898; 1406; 1548  
Nouvel Observateur ; 729  
Nouvel Observateur ; 361  
Nouvel Observateur.; 195  
Nouvelle Critique; 1757  
Nouvelle Vision; 1500; 1789  
Nouvelles Littéraires.; 197  
NS-3/377; 1206  
NS-Massentötungen durch Giftgas; 435; 705; 1071  
NS-Verbrechen publiés par l'université d'Amsterdam; 138  
NS-Vernichtungslager im Spiegel deutscher Strafprozess; 171  
nstitut d'expertises judiciaires, 7, rue Copernic, à Cracovie; 940  
nstitut d'histoire du temps présent; 610  
nstitute for Historical Review; 1875  
ntroduction à l'histoire de notre temps, René Rémond; 1844  
Nuit de Cristal; 365; 1369  
Nuit et Brouillard; 974; 1258; 1549; 1571; 1605; 1627; 1730; 1762  
Nuit et Brouillard ..i.Nuit et Brouillard (; 1730  
Nuit et Brouillard ; 1545  
Nuit et Brouillard.; 1738  
Nuremberg; 19; 61; 168; 270; 272; 277; 446; 516; 658; 662; 667; 669;  
756; 991; 1017; 1080; 1101; 1104; 1153; 1158; 1463; 1782; 1788  
Nuremberg Diar; 665  
Nuremberg II ou les Faux; 1582  
Nuremberg Military Tribunal; 60; 220  
Nuremberg ou la Terre promise; 586; 922; 1582  
Nuremberg ou la Terre promise, une œuvre qu'il avait courageusement fait  
suivre de .i.Nuremberg II ou les Faux; 1783  
Nuremberg ; 168; 658; 746  
Nuremberg, terre promise; 822  
Nussbaum; 930  
Nutzweiler; 247; 259  
Nutzwiller; 255  
Nyiszli; 4; 5; 37; 117; 329; 512; 562; 609; 703; 957; 1219; 1222; 1224;  
1225; 1226; 1227; 1242; 1384; 1396; 1418; 1420; 1436; 1565  
Nyiszli ; 446; 1221; 1565; « .i.Médecin à Auschwitz ; 1419; Médecin à  
Auschwitz; 1565; Médecin à Auschwitz.; 1224  
Nyiszli ; 1224  
Nyiszli dans Médecin à Auschwitz ; 1400  
n° 103 (juillet 1983) du Monde – Dossiers et Documents ; 430  
O'Hair; 1456  
O. H. Frank; 1552  
O. Frank; 115

OAS; 195; 196; 1347; 1348  
Oberg; 1427  
Oberhauser; 236  
Obermeyer; 401  
Observations et réflexions; 633  
Observations et réflexions sur les c.; 633  
Ochensberger; 1070; 1365; 1366; 1458  
OCI; 1445  
Odessa ; 191  
Odi; 1210; 1211  
Œuvre française; 945  
Œuvre française, de Pierre Sidos; 1697  
Office central de recherches des crimes nazis; 1021  
Office central de sûreté du Reich; 1023  
office du Vendredi Saint; 1167  
Office français de recherches des crimes de guerre et le Service français  
d'information des crimes de guerre; 1731  
office judiciaire d'investigation des « crimes nationaux-socialistes; 274  
officier de l'Ordre national du Mérite; 933  
offre de preuve; 883  
offroy; 156  
Ohlendorf; 201; 202  
OJC; 1699; 1701; 1702  
Oleksy; 1644; 1868  
Olère; 1221; 1223; 1678; 1679; 1713  
Olga Lengyel; 1564  
Olga Wormser-Migot; 1872  
Olivier Mathieu; 1699  
olloque du GRECE; 1695  
omité international de la Croix-Rouge; 1422  
omplexe d'Auschwitz; 439  
On proposera à leur méditation l'article suivant du Monde; 913  
onfession » dictée à Rudolf Höss; 1296  
onfession de l'abbé Pierre; 1770  
onfessions de Gerstein; 520  
Onkelos; 1660  
opération Adolf; 1381  
Opération Eichmann ; 930  
Opération Keelhaul; 182; 280; 363  
opération politico-financière; 218  
opération Reinhard; 1381  
opération Reinhardt; 1381; 1382  
opération Reinhardt ; 601

Oppenheimer; 1664  
Oradour; 323; 1345  
Oranienbourg; 122  
Oranienburg; 168; 223; 249; 255; 305; 406; 415; 622; 1294  
Oranienburg ; 621  
Oranienburg ; 1089  
Oranienburg-Sachsenhausen; 305; 318; 350; 352; 529; 680; 713; 759  
Orchestre rouge; 1431  
Ordinary Men; 1573; 1599; 1602  
ordonné de tuer un juif, un tzigane, un catholique, un protestant, un Français, un Slave; 356  
ordonné l'extermination des juifs; 371  
ordonné l'extermination du peuple juif; 497  
ordonné par Hitler; 477  
ordre; 61; 356; 358; 413; 425; 451; 461; 675; 698; 704; 715; 744; 1396; 1482; 1561; 1613; 1634; 1639  
ordre d'arrêter l'extermination des juifs; 472  
ordre d'exécuter; 257  
ordre d'extermination des juifs; 396; 420  
ordre d'extermination; 695; 734; 769  
ordre d'extermination des juifs; 628; 777  
ordre d'exterminer les juifs; 396  
ordre d'exterminer; 650  
ordre d'exterminer les juifs; 357; 547; 769; 986; 1105; 1139; 1154  
ordre d'Hitler; 625  
ordre d'un génocide; 545  
ordre de destruction physique des juifs; 1364  
ordre de détruire physiquement les juifs; 1156  
ordre de Himmler; 777; 903; 958; 1713  
ordre de Hitler; 462; 527; 600; 733; 766; 785; 960; 961; 1413; 1532; 1693  
ordre de Hitler d'exterminer les juifs; 1392  
ordre de Hitler d'exterminer les juifs; 343; 588; 600; 827  
ordre de Hitler de liquider les juifs; 1800  
ordre de mettre fin aux gazages d'Auschwitz; 1382  
ordre des commissaires; 1027; 1032  
ordre donné par Himmler; 1185  
ordre écrit de Hitler; 388  
ordre général; 166  
ordre moral; 154; 155  
ordre ou de plan pour exterminer; 1461  
ordre prétendument donné par Hitler d'exterminer les juifs; 988  
ordre public; 176  
ordre quelconque de tuer les juifs; 357

ordre venu de Himmler; 959  
ordre verbal de Himmler; 1677  
ordre, introuvable, de Hitler; 1721  
ordre, signé de Himmler,; 340  
ordres; 1472  
ordres d'Hitler; 783  
ordres de Hitler; 766; 958; 960  
ordres de Hitler d'exterminer les juifs; 958  
ordres directs venant d'en-haut; 459  
ordres reçus de .i.Himmler; 668  
organisation Ras l'Front; 1725  
Organisation sioniste internationale,; 547  
Organisation sioniste mondiale; 179; 830  
Organisation sioniste mondiale,; 687  
organisations; 495  
organisations et des institutions juives; 850  
organisations juives; 371; 373; 546; 552; 683; 767; 778; 849; 976; 989;  
1043; 1067; 1321; 1421; 1431; 1477; 1496; 1501; 1502; 1506; 1517; 1583;  
1592; 1605; 1645; 1646; 1694; 1697; 1770; 1772; 1778; 1779; 1780; 1791  
organisations juives de Lyon; 1700  
organisations juives internationales; 838  
organismes juifs européens, américains ou palestiniens; 1054  
organismes juifs, sionistes ou israéliens; 810  
origine de Trois ans dans une chambre; 703  
Ornstein; 1093  
Orwell; 365; 366; 379; 740  
Oscar Reichcommandants juifs de Drancy; 1427  
Oswiecim; 209; 632  
Ota Kraus; 1564  
Otter; 391; 393; 405; 409; 418; 419; 480; 571; 883; 884; 885; 887  
Ottmar Katz; 1747  
Otto Frank; 66; 71; 72; 73; 86; 100; 115; 1656  
Otto Frank . Par ailleurs, on ne répond pas à mes arguments physiques et matériels ; 1655  
Otto Heinrich Frank; 1551  
Ouaknine; 1158; 1257  
Ouaknine ; 1256  
Ouest-Franc; 741  
Ouest-France; 562; 984; 1390; 1409  
Ouest-France (2-3 août 1986, p. 6); 623  
Ouest-France le 15 mai 1985; 553  
Ouest-France,; 1093  
Ouest-France, 2-3 août 1986; 821

Ouest-France, 2-3 août 1986. Au passage, il reconnaît courageusement que, pour propre part, il a, en 1954, dans une étude scientifique, cautionné l'existence d'une chambre à gaz là où, en définitive, il n'a pas pu en exister : à .i.Mauthausen; 610  
Our Sunday Visitor.; 740; 1079  
ournal of Historical Review; 983  
Oustachis; 1879  
ouvrage de Brugioni et Poirier; 1199  
ouvrage de Krausnick et de Wilhelm sur les .i.Einsatzgruppen; 1028  
Oxford; 816; 818  
P.; 195  
P. Levi; 1523  
P. Levi; 1523  
Pacific Lutheran University; 1573; 1602  
pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'URSS; 1136  
pacte de non-agression germano-soviétique; 1631  
pacte secret; 1136  
Paczula; 217  
Paczula, « L'Organisation et l'administration de l'hôpital d'Auschwitz; 217  
Paget; 1028; 1029; 1030  
Paisikovic; 231  
Palais de justice; 1696; 1699; 1702  
Palais de justice de Paris; 1700; 1792  
Palestine; 1100; 1101  
Palestinien; 934  
Palestiniens; 875; 969  
Palmier; 751  
Pandraud; 837; 1112  
panneau mobile; 394  
Panurge; 1550  
Pape; 320; 368; 392; 393; 411; 424; 1392  
Papillon; 377  
Papon; 379; 1421; 1429; 1841; 1856  
Pappaleterra; 1090  
par Libération; 1258  
Paraf; 382; 862  
Paraz; 316; 322; 483; 484; 922  
Paris; 365; 381; 382; 488; 674; 724; 825; 897; 904; 921; 931; 934; 974; 1049; 1463; 1465  
Paris ; 522; 896  
Paris-III; 1043  
Paris-IV; 1044  
Paris-Match.; 1

Paris-Soir, 1er janvier 1943; 669  
Paris-Soir, 1er janvier 1943 . Sa source pourrait avoir été Gerhard  
.i.Riegner; 669  
Parlement européen; 203; 551; 1880  
parodie judiciaire de Nuremberg; 1432  
Paroles d'étranger; 449; 906  
Paroles d'étranger,; 494; 607  
Parque; 320  
parquet de Bruxelles; 587  
parquet de Munich; 587  
Parti communiste; 1102; 1106; 1345  
Parti communiste français; 1782  
parti socialiste; 1151  
Pascaud; 1281; 1345  
Paschoud; 679; 823; 974; 983  
Pasitch; 1354  
Pasqua; 728; 836; 852; 853; 912; 966; 973; 1049; 1108; 1109; 1110; 1111;  
1116; 1785  
Pasqua ; 1110; 1443; 1480  
Passenaud; 1409  
passeports Wallenberg; 1373  
pasteur Hauter; 1878  
pasteur Roger Parmentier; 1813  
Paston; 614  
Patrice Chairoff; 1695  
Patrick Gaubert; 1768  
Patriote Résistant; 263  
Patterns of Prejudice; 838  
Patton; 711; 1089  
Patzold; 733  
Paul ; 839  
Paul VI; 1167  
Paulet; 1365  
Paulhan; 125  
Pavelic; 1879  
Pavlov; 1550  
Paxton; 678; 691; 692; 759; 903; 1829  
Paxton, Vichy et les Juifs. Les tenants de la thèse du génocide des juifs ont  
fait grand cas, pendant près de cinquante ans, de l'.i.aveu de Rudolf Höss;  
1663  
Pearson; 769; 780; 1063  
Pearson ; 769  
peau humaine; 1105; 1153



Pécastaing; 716; 721; 723; 1000; 1491  
Penciolelli; 1607  
PÉNICAUT; 1270  
pénitencier américain; 1010  
pénitencier de Baltimore; 774; 1448; 1688  
pénitencier de l'État du Missouri; 780  
pénitenciers américains; 1007  
Percival; 802  
père d'Anne Frank; 66  
père Frank; 70  
père Lelong; 1808  
Périgueux; 824; 980  
Pérouse de Montclos; 46  
Perrault; 379; 609; 1814  
Perrault.i.i.Le Journal du Dimanch; 608  
persécuter; 427  
persécution; 187; 427; 476; 485; 523; 536; 556; 564  
persécution judiciaire des révisionnistes; 786  
persécution révisionnisteHier; 1674  
persécution révisionnisteLa; 1475  
persécution révisionnisteLe; 859  
persécution révisionnisteLu; 1683  
persécution révisionnisteMon; 1616  
persécution révisionnisteProcès; 1674  
persécution révisionnisteUne preuve... une seule preuve; 139  
persécutionCommuniqué à l'Agence France-Presse; 487  
Pery Broad; 133; 329; 1436; 1733  
Peschanski; 1662; 1663  
Peschanski, « Les statuts des juifs; 1594  
Peschanski, « Les statuts des juifs du 3 octobre 1940 et ; 1423  
Pétain; 1414; 1415; 1424; 1425; 1444; 1586; 1593; 1828  
Pétain ; 1443  
Pétain, Discours aux Français, 17 juin 1940-20 août 1944; 1415  
Pétain, le film » (Le Choc du mois, j; 1444  
Peter; 113  
Peters; 161; 504  
Petit Larousse; 216; 800  
Petit Larousse.; 1433  
Petit Robert; 1588  
pétition des trente-quatre historiens; 240  
Petlioura; 1696  
Pezet; 1340  
Pfannenstiel; 137; 399; 400; 401; 409; 411; 429; 430; 570; 571; 877; 885

pharmacien; 343  
phénothérapie; 166  
Philip Morris; 1645  
Philippe Alfonsi; 1712  
photo; 50; 157; 188; 310; 444; 445; 505; 507; 519; 521; 549; 634; 635;  
636; 637; 638; 732; 751; 894; 1047; 1139; 1347; 1351; 1398  
photo aérienne; 1199  
Photo Dalmas; 1335  
photo ; 188; 444; 732  
photographie; 61; 64; 65; 226; 394; 420; 535; 700; 752; 759; 770; 991;  
1171; 1176; 1211; 1212; 1238; 1241; 1335; 1350; 1375; 1502; 1504; 1506;  
1692; 1747; 1758; 1760  
photographie aérienne « 6V2 ; 1199  
photographie d'Auschwitz-Birkenau; 760  
photographie ; 549; 1641  
photographe; 177; 496  
photographies; 16; 256; 325; 331; 394; 436; 502; 532; 549; 594; 603; 781;  
782; 989; 1083; 1171; 1175; 1193; 1210; 1214; 1230; 1243; 1426; 1486;  
1487; 1501; 1503; 1504; 1690  
photographies ; 421  
photographies aérienne; 355  
photographies aériennes; 167; 339; 340; 398; 776; 1221; 1233; 1377  
photographies aériennes d'Auschwitz; 398  
photographies aériennes d'Auschwitz; 543; 770  
photographies aériennes d'Auschwitz et de Birkenau; 768  
photographies d'Auschwitz; 229  
photographies de la « chambre à gaz; 251  
photographies de la chambre à gaz de Baltimore.; 781  
photographies de typhiques; 1482  
photographié; 266  
photos; 156; 176; 335; 376; 434; 435; 436; 437; 439; 440; 441; 442; 443;  
454; 494; 500; 509; 511; 528; 559; 640; 641; 651; 711; 712; 731; 768;  
894; 902; 989; 1140; 1448; 1546  
photos aériennes; 144; 439  
photos aériennes d'Auschwitz; 217; 500; 502; 743  
photos aériennes d'Auschwitz et de Birkenau; 439  
photos aériennes prises par les Alliés au-dessus d'Auschwitz; 1401  
photos aériennes, Treblinka et Auschwitz; 1184  
photos d'Auschwitz; 1389  
photos de Birkenau; 435  
photos de Himmler à Monowitz; 1677  
photos de L'Album d'Auschwitz; 502  
photos de plans de crématoires; 894

Photos de plans de crématoires d'Auschwitz; 1401  
photos du musée d'Auschwitz; 123  
photos du Vel' d'hiv'; 1380; 1530  
photos ; 442  
phrase; 199; 355  
phrase de 60 mots; 827  
phrase de soixante mot; 1263; 1326  
phrase de soixante mots; 243; 292; 293; 360; 362; 363; 491; 826; 827; 829;  
860; 889; 1099; 1253; 1550; 1640  
Piatier; 1755  
Picard; 807  
Picker, Hitlers Tischgespräche....; 181  
Pie XII; 363; 919; 1422; 1609  
Pie XII; 363; 392; 493; 569; 928; 935; 1422  
Piedelièvre; 136; 252  
Piédelièvre; 1553  
Piegts; 195  
Pierre Aidenbaum; 1768  
Pierre Citron; 1755; 1756  
Pierre Dac; 1757  
Pierre Draï; 1783  
Pierre Goldmann; 1696  
Pierre Guillaume; 120; 283; 1695; 1699; 1751  
Pierre Guillaume et Freddy Storer; 1700  
Pierre Sidos, président de l'Œuvre française; 1698  
Pierre-Bloch; 296; 381; 478; 524; 742; 764; 828; 834; 836; 853; 854; 862;  
889; 904; 914; 968; 973; 1014; 1049; 1159; 1160; 1252; 1257; 1328;  
1329; 1453; 1454  
Piguet; 59; 169; 350; 394; 1078; 1393  
pillagees alliés; 1743  
Pinel; 806  
Pinsk; 216  
Pinter; 1079  
Pinter ; 739  
Piper; 1290; 1545; 1642; 1643; 1712; 1731  
Piper, « Estimating the Number of Deportees to and Victims of the A; 1739  
Pirenne; 137  
Pirmasens; 401  
Pirmasens ; 401; 405  
Pirmasens » pour les remplacer par trois points de suspension et il déclare en  
note : « Ce nom est mal lisible ; .i.Wirth ; 401  
Pirrot; 1354  
Pisar; 246; 852; 867; 1072; 1490

Pisar ; 422  
piscine; 1209  
Piscoci-DanESCO; 1794; 1816  
Pitamitz; 155  
Pithiviers; 585  
Pithou; 488  
Pivot; 1765; 1836  
plagiats de Miklos Nyiszli; 1418  
plainte pour violences; 152  
plan; 1217  
plan allemand; 1677  
plan d'Auschwitz; 442  
plan d'extermination; 357  
plan d'extermination des juifs; 588  
plan d'extermination des juifs soviétiques; 1028  
plan d'une extermination; 666  
plan de Belzec; 468  
plan de Birkenau; 437; 443; 648; 743; 776; 990; 1244; 1449  
plan de Madagascar; 1396  
plan de masse; 632  
plan de Sobibor; 468  
plan de Treblinka; 468  
plan de Treblinka ou de Belzec; 754  
plan dressé par R. Vrba; 647  
plan du camp d'Auschwitz-Birkenau; 589  
plan du camp d'extermination de Sobibor; 528  
Plan fictif d'un crématoire de Birkenau; 647  
plan Madagascar; 497  
plan Morgenthau; 363; 1635  
plan original de Treblinka ou de Belzec; 754  
plan proposé par .i.Klarsfeld; 648  
plan tronqué de Birkenau; 644  
plan-projet; 1171  
plan-projet de crématoire; 1171  
Planchais; 137  
Planchais (Le Monde); 600  
plans; 532; 641; 1546  
plans allemands; 1006; 1644  
plans d'Auschwitz; 229  
plans d'Auschwitz et de Birkenau; 535; 1229  
plans d'Auschwitz-Birkenau; 235  
plans de bâtiments; 766  
plans des crématoires; 589; 1204; 1486; 1584

plans des crématoires d'Auschwitz; 1407  
plans des crématoires d'Auschwitz; 587; 1020  
plans des crématoires d'Auschwitz et de Birkenau; 768  
plans des crématoires de Birkenau; 744  
plans des Kremas IV et V; 164  
Plantu; 1719  
plaques commémoratives d'Auschwitz; 1289  
Play-Boy; 903  
Plcker, Hitlers Tischgespräche i; 180  
Ploton , l'abbé Georges .i.Hénocque , le pasteur Charles .i.Hauter .; 1393  
Pluyette; 708; 841; 851; 973; 1253  
Podulka; 676  
Poher; 913  
Pohl; 620; 666; 1083; 1139  
Point; 1443; 1763  
Point témoigne d'une assez bonne connaissance du révisionnisme. Il reproduit un fragment de mon premier communiqué ; 1763  
Poirier; 144  
Poirier : .i.The Holocaust Revisited ; 646  
Poivre d'Arvor; 1722  
Pokrovski; 1133  
Pokrovsky; 1133  
Polac; 563; 977; 1755  
Polanyi; 1478  
Polevoi; 438; 645; 684; 1634  
Poli; 126  
Poliakov; 13; 53; 63; 135; 137; 138; 230; 288; 290; 291; 292; 295; 369; 391; 401; 402; 405; 416; 417; 427; 475; 519; 521; 530; 569; 570; 571; 593; 596; 655; 656; 666; 697; 733; 825; 826; 860; 861; 876; 883; 884; 885; 888; 893; 895; 918; 954; 974; 1014; 1026; 1159; 1192; 1237; 1259; 1290; 1382; 1387; 1403; 1437; 1450; 1585; 1588; 1592; 1611; 1693; 1717; 1734  
Poliakov .i.Bréviaire de la hain; 1693  
Poliakov ; 470; 884; 887  
Poliakov, « L'Antisémitisme : les racines du mal... »; 1589  
Poliakov, .i.Auschwitz; 1588  
Poliakov, Le Procès de Jérusalem; 697  
Poliakov; 427  
Police de la pensée contre; 1793  
police de Vichy; 1427  
police juive de la pensée; 1115  
politique d' « extermination »; 1587  
politique d'émigration ou d'évacuation; 1381

politique d'extermination; 1511  
politique d'extermination de la race juive; 543  
politique d'extermination des juifs; 765; 771; 774; 1617  
politique d'extermination des juifs de Russie ; 1030  
politique d'extermination physique; 1523; 1524; 1590  
politique d'extermination physique des juifs; 1842  
politique d'extermination physique; 1025; 1534; 1675  
politique d'extermination physique des juifs; 1663  
politique d'extermination physique des Serbes; 1353  
Politis; 1113  
Polticeni; 670; 671  
Ponce Pilate; 1167; 1330  
Ponsonby; 347; 348  
Pontier; 1409  
Popiersch; 1236  
population du camp d'Auschwitz; 508  
Poquelin; 1757  
porte étanche; 1196; 1198  
portes étanches; 1196  
Posen; 463; 467; 887  
Posner; 992  
Postel-Vinay; 341; 738; 896  
Poulet; 901; 922  
Poulin « Antisémitisme. La brute planétaire; 1335  
Poulon; 1049  
Pour sortir du XXe siècle; 741  
Pour sortir du xxe siècle, p. 192, la simple phrase suivante ; 900  
pourparlers d'Évian; 196  
poux; 516  
Poznan; 468  
Prague; 41  
Pravda; 438; 645; 676; 684; 1634  
Pravda du 2 février 1945; 438  
Pravda du 1er et dans celle du 2 février 1945; 511  
préconise, quant à elle, de « frapper » les révs; 1725  
premier colloque de notre Institute for Historical Review; 947  
premier congrès de l'Institute for Historical Review à Los Angeles en 1979;  
782  
premier congrès international de notre Institute for Historical Review, 1979;  
1064  
Premier convoi, un documentaire de Pierre-Oscar Lévy, Suzette Bloch et  
Jacky Assoun; 1376  
premier procès en appel; 1454

premier procès Zündel; 773; 1554  
premier rapport Leuchter; 1064  
première et la seconde « confessions » de Kramer; 255  
Présent; 1116  
président Clinton; 1502  
président croate Tudjman; 1769  
président de l'État d'Israël; 179  
président du Fonds, le Suisse Rolf Bloch; 1839  
président Jean-Yves Monfort; 1455  
Pressac; 325; 326; 327; 328; 329; 330; 331; 332; 333; 334; 335; 336; 337;  
338; 340; 341; 434; 435; 437; 442; 443; 446; 450; 451; 452; 453; 454;  
543; 589; 590; 591; 593; 597; 644; 648; 680; 743; 744; 776; 847; 895;  
940; 943; 944; 989; 1064; 1140; 1169; 1170; 1171; 1172; 1173; 1174;  
1175; 1176; 1179; 1180; 1183; 1185; 1191; 1196; 1197; 1198; 1204; 1217;  
1218; 1226; 1238; 1241; 1243; 1255; 1270; 1324; 1401; 1434; 1435; 1437;  
1438; 1439; 1449; 1450; 1501; 1505; 1506; 1544; 1545; 1546; 1547; 1549;  
1552; 1564; 1565; 1568; 1569; 1570; 1571; 1600; 1603; 1605; 1607; 1614;  
1619; 1626; 1627; 1628; 1637; 1639; 1642; 1643; 1644; 1647; 1663; 1667;  
1668; 1669; 1670; 1671; 1674; 1675; 1676; 1677; 1678; 1679; 1680; 1684;  
1686; 1753; 1754; 1761; 1762; 1796; 1819  
Pressac ; 327  
Pressac Auschwitz : Technique and; 1565  
Pressac Les Crématoires d'Auschwitz.; 1761  
Pressac – les .i.plans des crématoires; 1184  
Pressac ; 1184; 1196; 1687; Auschwitz, Techniques and Operation of the  
Gas Chambers; 1489  
Pressac ; 1178  
Pressac.; 328  
Pressac, .i.Auschwitz; 1600  
Pressac, Auschwitz : Technique and Operatio; 1689; Technique and  
Operation of the Gas Chambers; 1401  
Pressac, Auschwitz, Technique and; 1434  
Pressac, Die Krematorien von A; 1735  
Pressac, Die Krematorien von Auschwitz; 1605  
Pressac, Die Krematorien von Auschwitz/Die Technik des Massenmordes;  
1626  
Pressac, Les Crématoires; 1600  
Pressac, Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse;  
1544  
Pressac, Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse;;  
1546  
presse Hersant; 219  
Pressignac; 1281

prétendus massacres de juifs à Rowno et à Dubno; 1466  
preuve; 142; 145; 296; 327; 350; 369; 370; 371; 428; 530; 535; 547; 550;  
552; 572; 580; 588; 589; 590; 591; 592; 593; 594; 596; 597; 603; 610;  
622; 623; 624; 626; 627; 628; 635; 636; 648; 678; 680; 694; 727; 751;  
862; 865; 992; 1172; 1203; 1217; 1558; 1676; 1677; 1679; 1680  
preuve « définitive; 1196  
preuve concluante; 1202  
preuve d'une intention exterminatrice; 769  
preuve de crime; 307  
preuve de l'existence d'un ordre; 1026  
preuve de l'existence d'un ordre ou d'une directive ou d'une instruction  
appelant à exterminer les juifs; 358  
preuve définitive; 1193; 1195  
preuve générale et définitive; 1531  
preuve irréfutable; 679  
preuve matérielle; 1175  
preuve technique; 1672; 1747; 1748  
preuve technique de l'existence des chambres à gaz; 1684  
preuve technique ; 1673  
preuve ; 592; 866  
preuve ? Et même un historien honnête [Henri. Amouroux], bien connu du  
grand public, a repris cette accusation à son compte sans aucune autre  
vérification.; 379  
preuves; 342; 350; 372; 373; 456; 457; 460; 502; 505; 515; 517; 550; 552;  
590; 591; 592; 680; 687; 699; 700; 738; 745; 862; 943; 990; 1021; 1040;  
1071; 1208; 1561; 1724  
preuves de l'existence des chambres à gaz nazies; 1843  
preuves de la barbarie allemande; 308  
preuves matérielles; 297; 635; 1196; 1197; 1218  
preuves non définitives; 680  
preuves physiques et documentaires; 1238  
preuves scientifiques; 1388  
preuves ; 318; 319; 502; 593; 745; 944; 990; 1570  
Prévert; 1193  
prière de Jean XXIII; 1169  
Prière de Jean XXIII pour les juifs; 117  
prière pour les juifs; 1161  
Priester; 586  
prieuré du Chatelars; 1283  
Primo Levi; 1518; 1519; 1566; 1567  
prince Bernhard; 1832  
prince Bernhard de Lippe-Biesterfeld; 1833  
Princeton; 914; 918; 1158



Princeton ; 1171  
Pripet; 216  
prison du Cherche-Midi; 414; 569  
Prison et déportatio; 59  
Prison et déportation; 350; 1078  
prison-hôpital de Bridgewater; 1585  
prisons de Richmond; 577  
prix Bernard Lecache; 351; 905  
prix de la Fondation du judaïsme français; 699  
prix Jean XXIII; 1165  
prix Nobel; 1750  
prix Staline; 843  
Prizren ; 1354  
problème des chambres à gaz; 680  
procès; 145; 176; 237; 288; 291; 292; 368; 490; 506; 515; 572; 688; 765;  
934; 1192; 1293; 1645  
procès à grand spectacle de Nuremberg; 293  
procès à Vienne (Autriche), en 1972; 1204  
procès allemands.; 237  
procès américains; 178  
procès américains de Nuremberg; 622  
procès Barbie; 686; 688; 693; 699; 709; 710; 759; 773; 851; 951; 969; 970;  
972; 1395; 1832  
procès Bousquet; 1427; 1432  
procès Ceausescu; 1055  
procès comme celui de Francfort; 500  
procès comme ceux du Struthof; 689  
procès conduit par les Américains contre Bruno .i.Tesch; 1216  
procès contre E. Zündel; 1561  
procès contre E. Zündel; 1563  
Procès contre Ervin Schönborn; 735  
procès contre l'I.G. Farben; 756  
procès contre Pierre-Bloch; 562  
procès Costa; 1396  
procès Costa -Gentel; 1494  
procès d'Adolf Eichmann; 1589  
procès d'Auschwitz; 217; 503; 514; 761; 1204  
procès d'Auschwitz (1963-1965); 1220  
procès d'Auschwitz (Francfort, 1963-1965); 970  
procès d'E. Zündel; 1447  
procès d'Ernst Zündel; 785  
procès d'Ernst Zündel; 1638  
procès d'Höss; 340

procès de .i.Majdanek; 177  
procès de 1981; 1218  
procès de 1985; 768  
procès de 1985 . .i.Queen vs. Zündel.; 1562  
procès de 1985 et de 1988; 1063  
procès de 1988; 778; 1055  
procès de criminels de guerre; 770  
procès de Dreyfus; 725  
procès de Düsseldorf; 174; 517  
procès de Francfort; 13; 38; 177; 332; 340; 436; 445; 450; 500; 514; 529;  
531; 532; 534; 535; 639; 766; 767; 772; 876; 877; 952; 962; 1217; 1560  
procès de Francfort (1963-1965), procès dont Hermann Langbein prétend  
avoir rendu compte dans Der Auschwitz-Prozess; 174  
procès de Galilée; 367  
procès de Jérusalem; 38; 175; 520; 766  
procès de Kempten; 622  
procès de Kharkov; 600; 1060  
procès de Klaus Barbie; 966; 1298; 1563; 1813  
procès de Krasnodar; 1442  
procès de Lyon; 969  
procès de Moscou; 41; 949; 1131; 1132  
procès de Münster; 514; 877  
procès de Nuremberg; 14; 19; 50; 171; 178; 190; 202; 220; 224; 280; 340;  
376; 405; 415; 420; 466; 468; 499; 515; 615; 621; 627; 673; 686; 687;  
724; 732; 766; 770; 778; 894; 947; 949; 950; 951; 966; 1029; 1035; 1054;  
1055; 1058; 1059; 1065; 1131; 1157; 1303; 1308; 1315; 1319; 1407; 1421;  
1466; 1560; 1572; 1576; 1597; 1603; 1608; 1628; 1635; 1651; 1732; 1877  
procès de Nuremberg ; 1457; 1461  
procès de Paul Touvier; 1723  
procès de R. Höss; 1218  
procès de Rudolf Höss; 1288  
procès de sorcellerie; 145; 371; 373; 534; 535; 1514; 1516; 1560  
procès de sorcellerie ; 1392  
procès de Tokyo; 1054; 1157  
procès de Toronto; 744; 761; 985; 986; 1010; 1361; 1562; 1603  
procès de Walter Dejaco et de Fritz Ertl; 1361  
procès de Xavier Vallat; 1592; 1593  
procès de zone; 340  
procès Dejaco-Ertl; 217; 1204; 1220  
procès Demjanjuk; 967; 980; 982; 1060; 1555; 1564  
procès Demjanjuk (1987-1988); 773  
procès des Allemands Tesch et Weinbacher.; 1062  
procès des gardiens d'Auschwitz; 225

procès des grands criminels de guerre à Nuremberg; 1468  
procès des sorcières de Salem; 591  
procès devant la justice; 373  
procès dit du Struthof; 1554  
procès dit du Struthof-Natzweiler; 1060  
procès dits « d'Auschwitz; 1361  
procès dits « de Dachau ; 173  
procès dits « de Nuremberg; 161  
procès dits de « collaborateurs; 864  
procès dits de « crimes de guerre; 158  
procès dits de « criminels de guerre; 235  
procès dits de criminels de guerre; 358  
procès du 21 mars 1991; 1160  
procès du 28 mars 1991; 1160  
procès du capitaine Dreyfus ; 1681  
procès du procès de Nuremberg; 1452  
procès du professeur Faurisson; 1703  
procès du révisionniste Ernst Zündel; 1599  
procès du révisionniste Michel Konen; 1224  
procès du Struthof; 177; 905; 1104; 1230  
procès Dürrfeld; 1210  
procès Eichmann; 13; 14; 63; 138; 178; 507; 1560; 1722; 1733; 1722  
procès en 1979 à Düsseldorf; 516  
procès en diffamation; 1698  
procès en juin 1982; 491  
procès et la condamnation de Walter Ochensberger; 1365  
procès et notamment celui de Francfort (1963-1965; 1060  
procès expiatoire; 577  
procès fait à Oberhauser par le tribunal de Munich en 1965; 236  
procès faits à R. Faurisson; 1392  
procès Faurisson; 827; 1193; 1292; 1332; 1340  
procès Gerhardt Peters (directeur de la Degesch); 61  
procès Honsik; 1516  
procès impliquant Auschwitz; 1573; 1602  
procès intenté à Rudolf Höss; 1060  
procès intenté à Toronto; 1442  
procès intenté en 197[9] à Faurisson; 996  
procès intentés (au professeur Faurisson); 371  
procès intentés au révisionniste Ernest Zündel; 1447  
procès international de Nuremberg; 13  
procès Klaus Barbie; 686  
procès Kravchenko; 1599  
procès le 12 novembre; 219

procès Libération; 1624  
procès Lischka; 691  
procès Mermelstein; 561  
procès Papon; 1432; 1841  
procès Poliakov; 786; 887; 1005; 1014  
procès Pradel-Wentritt; 505  
procès qui m'est intenté; 240  
procès Rami; 1158  
procès Rivarol; 1624  
procès sera plaidé le 21 et le 28 octobre 1992; 1454  
procès Telford Taylor, dits « NMT; 220  
procès Tesch, Drosihn et Weinbacher; 1559  
procès Touvier; 1704  
procès Touvier ; 1596  
procès verbal de la réunion de Wannsee; 693  
procès Vincent Reynouard (à Caen), Philippe Costa (à Fontainebleau), Fabrice Robert (à Nice), Pierre Guillaume (à Amiens); 1412  
procès W. Dejaco – F. Ertl; 1364  
procès Zündel; 588; 600; 647; 686; 703; 720; 763; 767; 777; 917; 947; 949; 954; 1006; 1007; 1199; 1235; 1382; 1383; 1468; 1511; 1555; 1559; 1567; 1736  
procès ; 238; Il a été plaidé le 10 avril 1992; 1454; Il a été plaidé le 9 avril 1992; 1454; Il a été plaidé les 21 et 22 mars 1991; 1454  
procès-verbal; 396  
procès-verbal » de la réunion de Wannsee; 1247  
procès-verbal » de Wannsee; 1371; 1416; 1417  
procès-verbal de la conférence de Wannsee; 744; 771  
procès-verbal de la réunion de Wannsee; 528  
procès-verbal de Wannsee; 601; 695; 916; 987; 1003; 1395; 1407  
procès-verbal ; 719  
procès Zündel; 1055  
professeur Albert Jacquard; 1815  
Professeur Dr Ing. Roman Dawidowski; 333  
professeur Dr Norbert Kamp; 344  
professeur Eugen Heimler; 1541  
professeur Jean-Claude Allard; 1702  
professeur néerlandais d'origine juive polonaise, Michel Korzec; 1797  
professeur René Fabre; 1230  
Profil Nahum Goldmann; 808  
Profil : Nahum .i.Goldmann; 503; Nahum Goldmann », Antenne 2, 18 août 1981.; 545  
programme d'euthanasie; 461  
programme d'extermination; 455; 461; 466

Progrès; 153  
Progrès » coupable de la contravention de refus d'insertion prévue par la loi; 152  
projet » de Madagascar; 1026  
projet Manhattan; 1664  
projet Manhattan ; 1664  
Prom; 1824  
Prominente ohne Maske; 1046  
propagande; 187; 189; 348; 349; 352; 365; 438; 466; 501; 521; 546; 547; 558; 573; 602; 626; 628; 629; 637; 651; 727; 732; 793; 801; 802; 806; 811; 812; 903; 1222; 1383; 1534; 1609; 1635; 1667; 1726  
propagande ; 187; 814; 1667  
propagande ! Celle-ci demeurerait sans doute sans résultat, pour cette bonne raison que le public se refuserait à lui accorder crédit . »i.Doc. .i.NO-2607; 1384  
propagande de guerre; 397; 398; 418; 606; 607; 625; 1246; 1482; 1485  
propagandes; 1160  
propagation de fausses nouvelles ; 1462  
proposition de loi Fabius-Sarre; 1151  
proposition Gayssot; 1106; 1155  
prothèses; 516  
Protocole » est un faux sens) est plein de bizarreries et qu'il est dénué de toute garantie d'authenticité. Il a été dactylographié sur du papier ordinaire, sans indication de lieu ni de date de rédaction, sans indication de provenance, sans en-tête of; 141  
Protocole d'Auschwitz; 684  
Protocole de Wannsee; 63; 140; 358  
Protocoles d'Auschwitz; 1490  
Protocoles des Sages de Sion; 117  
Proust; 1757  
Prüfer; 1213; 1714; 1801  
Ps-1515; 1085; 1089; 1092; 1094; 1095  
PS-2176; 1095; 1096  
PS-2430; 1080  
PS-2430 (USA-79; 1293  
PS-3311; 1531  
PS-3868; 658; 659; 660  
PS-3870; 1085; 1092; 1095  
PS-499, PS-2285, PS-1515, PS-2176, F-274, PS-2233, PS-2753, PS-2430, PS-3846, PS-3845, PS-3870; 1294  
PS-502; 1380  
Public Order Act; 1862  
publié dans Nouvelle Vision; 1508

Publishers Weekly du 10 novembre-10 décembre 1944; 484  
Puntigam; 306  
pyramides d'Égypte; 1375  
Quadrant; 812  
quantités industrielles de victimes; 327  
quart de preuve; 1192  
quatre millions; 140; 333; 756; 1574; 1602  
quatre millions d'Auschwitz; 1511; 1615  
quatre millions de juifs; 756  
quatre millions de morts; 232; 1405  
quatre millions de morts à Auschwitz; 1542  
quatre millions de personnes; 501  
quatre millions de victimes; 1222  
quatre millions de victimes à Auschwitz; 1614  
quatre millions de victimes d'Auschwitz; 1693  
Quentin; 1115  
Quentin ; 1115; Et nous donnerions des arguments grand public à nos ennemis.; 1115  
Qui savait quoi ?; 1588  
Quilichini; 292; 295; 296  
Quotidien de Paris; 1623  
R. .i.Harwood ; 495  
R. Bousquet; 1725  
R. Hilberg; 899  
R. Höss; 1732  
R. Höss; 172  
R. J. Van Pelt; 1803  
R. P. Riquet; 1589  
Raab; 540; 809; 1774  
rabbin Dr André Ungar, du New Jersey; 1541  
rabbin Elmer Berger; 1811  
rabbin Hier; 522  
rabbin Kaplan; 35  
rabbin Marvin Hier; 522  
rabbin Moshe Weiss; 1731  
rabbin René-Samuel Sirat; 1309  
rabbin Sam Job; 1837  
rabbin Sirat; 1105; 1152; 1328; 1340; 1350; 1710; 1718  
Rabelais; 1193; 1757  
Rabin; 1621  
Rabineaux; 562  
Rabinovitch; 930  
Rablin; 1210

Raboin; 717  
raccourci artistique ; 1678  
Rachline; 193; 1118; 1119  
Racine; 125; 1757  
Racines; 265  
Ract-Madoux; 1651; 1711  
Rademacher; 184; 1034  
Radio Courtoisie.; 1809  
Radio Islam; 937; 1056; 1099; 1374; 1375; 1376  
Radio Tiers Monde.; 544  
Radio-Islam; 1158; 1311  
Rafael Trujillo; 1718  
Rafi Eitan (qui avait dirigé l'opération de l'enlèvement d'Eichmann; 1747  
rafle du Vel' d'hiv'; 1380; 1444; 1592  
rafle du Vélodrome d'hiver; 1657  
Ragot; 17  
ragots; 330  
Rainer ; 1247  
RAJF; 1115  
Rajsfus; 1336; 1422; 1432; 1444  
Rajsfus dont le livre sur Drancy, un camp de concentration très; 1427  
Rajsfus : Des Juifs dans la Collaboration; 1433  
Rajsfus, Drancy; 1593  
Raleigh; 781  
Rami; 937; 1055; 1099; 1253; 1339; 1374; 1375; 1376; 1457; 1458; 1459;  
1460; 1501; 1508; 1517  
Ramon ; 1277  
rampe de Birkenau; 1061  
rancs-maçons; 316  
Raoul Béteille; 1698  
Raoux; 1273; 1275; 1277; 1282  
Raphaël Feigelson; 1731  
Rappaport; 285; 909  
Rappaport ; 382  
rapport; 415; 1075  
rapport .i.Leuchter; 780  
rapport d'autopsie; 503; 527; 943; 986; 1156; 1364; 1561  
rapport d'expert; 956  
rapport d'expertise; 857  
rapport d'expertise de MM. les professeurs et docteurs Simonin (de  
Strasbourg), Piédelièvre (de Paris) et Fourcade (de Strasbourg); 1553  
rapport d'expertise du professeur Fabre; 1553  
rapport d'expertise du professeur René Fabre; 1553

Rapport d'un inspecteur de la Police judiciaire; 418  
rapport dactylographié publié par le War Refugee Board; 1635  
rapport de 1944; 767  
rapport de Cracovie; 1450  
rapport de l'institut de criminologie de Cracovie; 1450  
rapport de la Croix-Rouge; 221; 223; 510  
rapport de Nuremberg URSS-008; 926  
rapport du 19 décembre 1941; 1030  
Rapport du sgt Joseph H. Gilbert au major James F. Munn; 1075  
rapport du War Refugee Board; 1588  
rapport français du 6 mai 1945=rapport Gerstein; 570  
Rapport Gerstein; 213; 415; 571; 603; 681  
rapport Gerstein du 26 avril 1945; 570  
rapport Gerstein ; 569  
Rapport Hannoun; 836  
rapport Khrouchtchev; 849  
rapport Krouchtchev; 821  
rapport Leuchter; 775; 777; 778; 779; 783; 821; 846; 849; 854; 917; 926;  
929; 938; 943; 945; 1003; 1006; 1007; 1008; 1010; 1049; 1056; 1058;  
1063; 1065; 1073; 1103; 1119; 1141; 1178; 1179; 1207; 1209; 1250; 1311;  
1324; 1338; 1366; 1448; 1450; 1452; 1488; 1559; 1612; 1617; 1628; 1680;  
1684; 1685; 1761  
rapport Leuchter ; 1572  
Rapport Leuchter ; 1684; 1810  
rapport Lüftl; 1450  
Rapport Lüftl ; 1686  
rapport Mitkiewicz; 1056  
rapport officiel des Soviétiques sur Auschwitz du 6 mai 1945; 994  
Rapport officiel du gouvernement français .i.F-274; 1293  
rapport rédigé par la commission d'enquête soviétique en janvier 1944 sur  
l'affaire de Katyn; 1131  
rapport Rudolf; 1450; 1628  
rapport Rudolf ; 1686  
rapport sur Auschwitz; 767  
rapport sur Katyn; 1635  
Rapport sur les conditions dans les camps de prisonniers, dicté par le  
capitaine P. M. Martinot le 23 mai 1945; 1075  
Rapport technique sur les présumées chambres à gaz homicides d'Auschwitz,  
de Birkenau et de Majdanek; 1073  
rapport URSS-008; 1294  
rapport Vrba sur Auschwitz, sur Birkenau.; 961  
rapport ; 415



Rapport, en date du 15 mai 1945, fait par une commission spéciale du Congrès adressé au Congrès des États-Unis, après la visite des camps de concentration de Buchenwald, Nordhausen et Dachau : situation dans les camps et cruautés qui y ont été commises; 1073

rapport, qu'on passe sous silence, de l'Institut d'expertises de médecine légale de Cracovie; 1324

rapport Leuchter; 1051

rapports d'autopsie; 424

rapports de l'Américain Fred Leuchter, de l'Allemand Germar Rudolf et de l'Autrichien Walter Lüftl; 1692

rapports distincts de l'Américain Fred Leuchter; 1297

rapports Korherr; 875

rapports Leuchter; 1419

rapports Leuchter techniques; 1316

rapports sur ces rencontres avec Gerstein; 418

Rascher; 1076

Rassemblement des avocats juifs de France; 1115

Rassemblement des survivants juifs de l'Holocauste » le 11 avril 1983; 548

Rassinier; 14; 38; 53; 56; 57; 119; 120; 131; 135; 138; 141; 149; 158; 188; 198; 214; 219; 316; 323; 329; 367; 368; 369; 417; 429; 446; 477; 484; 489; 490; 499; 500; 512; 520; 564; 569; 586; 598; 599; 605; 650; 653; 655; 677; 743; 765; 798; 801; 839; 883; 906; 922; 927; 1018; 1058; 1224; 1253; 1313; 1341; 1348; 1381; 1406; 1420; 1421; 1486; 1509; 1534; 1564; 1565; 1611; 1640; 1745; 1783; 1795

Rassinier ; 316; 625; 1034; 1120

Rassinier, Le Véritable Procès Eichmann; 124

Rassinier, lui,; 1525

Rath; 184

Ratier, Les Guerriers d'Israël; 1712

Rauch; 932

Rauff; 505

Ravachol et ses compagnons,; 1818

Ravensbrück; 12; 39; 40; 43; 58; 122; 149; 168; 169; 170; 171; 297; 298; 350; 468; 529; 679; 680; 736; 738; 739; 759; 773; 1062; 1071; 1078; 1081; 1380; 1402; 1468

Ravensbrück ; 223; 426; 529; 680; 1294; 1468

Rawicz; 449

Raymond Aubrac; 1857

Raymond-Raoul Lambert (UGIF-Sud); 1828

Reagan; 541; 548; 823

Realpolitik; 190

Realpolitik ; 890

Rebérioux; 1261; 1717; 1790; 1795

recherches industrielles; 144  
recherches toxicologiques; 1553  
récit; 164  
récit d'August Becker; 1379  
récit de Gerstein; 418  
récit de la comtesse Waldeck; 1653  
récit mensonger forgé par Martin .i.Gray; 818  
récits de Gerstein; 429; 505  
récits de massacres de Rowno et de Dubno; 1466  
récits démentiels; 1144  
récits du témoin; 227  
recteur Philippe Lucas; 1794; 1833  
Recueil Dalloz; 375; 431  
recueil Dalloz Sirey; 374; 851  
Recueil Dalloz-Sirey; 724; 725; 726; 806; 807; 829; 864; 1013  
Recueil juridique Dalloz-Sirey; 967  
Reder; 571  
Redlinski; 219; 374; 381; 909  
Réflexions sur l'avenir des juifs; 762  
Réflexions sur l'étude de la déportation », Tillion; 169  
refoulement vers l'Est; 185  
refus du droit de réponse; 152  
Regards; 816; 858  
région d'Auschwitz; 634  
registre; 217; 1087  
registre de la serrurerie d'Auschwit; 502  
registre de la serrurerie d'Auschwitz; 312; 336; 338; 527  
registre mortuaire; 772  
registre mortuaire d'Auschwitz; 772  
registres; 217; 926; 1235  
registres de décès; 1064  
registres des ateliers d'.i.Auschwitz; 335  
registres des ateliers d'Auschwitz; 1206  
registres du musée d'Auschwitz; 917  
registres mortuaires; 925; 992; 1235  
registres mortuaires » d'Auschwitz; 1053  
registres mortuaires d'Auschwitz; 763; 995  
registres tels que ceux des ateliers du camp; 327  
reine Juliana; 218  
Reiners; 1560  
Reinsdorf...). Il semble considérer que la seule présence d'insecticide Zyklon B dans le camp est une preuve de l'existence de gazages homicides.  
.i.Choumoff; 1093

Reitlinger; 38; 52; 138; 178; 185; 467; 622; 1054; 1078; 1089; 1095;  
1179; 1511  
Reitlinger, The Final Solution,; 178; 1735  
Reitsch; 1246; 1247  
religion ténébreuse et aberrante de l'Holocauste; 364  
Remembering for the Future congrès holocaustique d'Oxford et de Londres;  
816  
Remer; 587; 588; 751  
Rémond; 137; 239; 370; 379; 731; 786; 918; 1379; 1381; 1383; 1385;  
1386; 1387; 1388; 1390; 1391; 1392; 1393; 1394; 1395; 1396; 1397; 1465;  
1777  
Rémond ; 1389  
Rémy; 17; 253  
Renaissance; 1000  
Renan; 1  
Renard; 1393  
Renaudot; 390  
RENAULT; 1711  
rencontres révisionnistes de Munich et de Bavière du Sud; 1742  
René Bousquet; 1697; 1704; 1724  
René Fabre; 177  
Renk, « The Franke-Gricksch "Resettlement Action Report; 1801  
RENOULET; 1120; 1121  
Renouveau juif; 1681  
réparations; 49; 50; 51; 52; 53  
Réponse à J.-C. Pressac; 1679; 1753  
Réponse à Jean-Claude Pressac; 1626; 1675; 1683; 1691  
Réponse à Jean-Claude Pressac sur le problème des chambres à gaz; 1792  
Réponse à Jean-Claude Pressac. Je suis poursuivi pour avoir « contesté »,  
en particulier, les « crimes » commis par l'Allemagne à Auschwitz, tels  
qu'ils ont été décrits et chiffrés par le .i.tribunal de Nuremberg; 1651  
Réponse à Jean-Claude Pressac..., j'écrivais ; 1605  
Réponse à M. Georges Wellers ; 841  
Réponse à P. Vidal-Naquet; 894; 898  
Réponse à Pierre Vidal-Naquet; 1203  
Réponse à Pierre Vidal-Naquet; 396; 829; 894; 940; 1044; 1385; 1534; 1558  
Réponse à Pierre Vidal-Naquet , je reproduisais le texte d'un message-radio  
en date du 22 juillet 1942 adressé sous la signature du général .i.Glücks;  
1177  
Réponse à Pierre Vidal-Naquet , j'avais parlé du « janotisme » de cette  
déclaration et j'avais ajouté ; 1237

Réponse à Pierre Vidal-Naquet où figure sous le titre de « Le mythe des chambres à gaz entre en agonie » le compte rendu d'une surprenante étude récemment parue dans .i.Le Monde Juif.; 355  
Réponse à Pierre Vidal-Naquet.; 1082  
Report of Investigation of Alleged War Crimes; 1085  
Représentation des juifs allemands du Reich; 1430  
représentation physique de la magique chambre à gaz; 1502  
répression du révisionnisme; 838  
répression judiciaire; 860  
requête de mars 1975; 152  
Research Report . La France est aussi donnée en exemple. Dans le .i.Jewish Chronicle de Londres; 346  
réseau Alliance; 856  
réseau de résistance « Libé-Nord »; 368  
resent Tense; 823  
Resheff; 820  
Resnais; 1605; 1627  
respect des bonnes mœurs; 153  
responsables de la construction et des réparations des .i.Kremas de Birkenau; 217  
Rethondes; 320; 1632  
réunion de Berlin-Wannsee; 987  
réunion de Wannsee; 1027  
Revel; 208  
Revision; 1118; 1257; 1475; 1518  
révision de 1960; 423  
révisionniste est poursuivi en justice; 362  
révolte du ghetto de Varsovie ; 1495  
Révolution bolchevique; 1705  
Révolution française; 1121  
Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale; 623; 880  
Revue d'histoire révisionniste; 1053; 1475; 1535  
Revue d'histoire révisionniste dont les six livraisons ont paru de mai 1990 à mai 1992. Les articles suivants concernent plus spécialement le sujet ; 1794  
revue Documents; 1108  
Reynolds; 3  
Reynouard; 1257; 1409; 1418; 1419; 1463; 1792; 1794; 1833; 1857  
RF-301; 1293  
RFA; 808; 809  
RHR; 1544  
Ribaut; 382  
Ribbentrop; 1136; 1631  
tribunal de Francfort; 514

Ricard; 1419  
Richer; 473  
Richmond; 574; 575  
Riedel; 1246  
Rieder; 171  
riedrich Berg; 1741  
Rieger; 1683  
Riegner; 676; 683  
Riesel; 137  
RIF; 672  
RIF ; 671  
Riga; 1085; 1089; 1800  
Rillieux-la-Pape; 1431  
Rimbaud; 124; 125; 1044; 1312; 1314; 1320; 1757  
Rimbaud ; 125  
Rimbaud ?, J.-J. Pauvert, 1961, réimp. en 1971 sous le titre d'A-t-on lu Rimbaud ? suivi de L'Affaire Rimbaud (quelques éléments de la polémique déclenchée), 21x28 cm, 2 col., 63 p.; 124  
Rimland; 1874  
Ringelblum; 117  
Riols; 1365  
Riom; 196; 1534  
Riquet; 212; 749  
Rita Thalmann; 1768  
Rittersporn; 219; 381; 850; 909  
Rivarol; 63; 317; 320; 901; 902; 922; 933; 1254; 1475; 1622; 1624; 1625; 1706; 1730; 1754; 1832; 1834; 1877  
Rivarol ; 922  
RJF; 671  
Robel; 940; 1060  
Robert; 1475  
Robert Aron; 137; 1345  
Robert Baujard; 1703  
Robert Clary; 1564  
Robert Dreyfus; 1768  
Robert du Maroussem; 1275  
Robert Félix Blum; 1427  
Robert Félix Blumcommandants juifs de Drancy; 1427  
Robert Jan van Pelt; 1872  
Robert Louis Stevenson; 582  
Robert Maxwell; 1764  
Robert Servatius; 175  
ROBICHEZ; 1119; 1755

Robin; 74; 722; 723; 973  
Rocard; 1107; 1113; 1114; 1116  
Rochebrune; 1266  
Rock Island; 579  
Rodericks; 1081  
Rodinson; 1717  
Rogerie; 1771  
Rogez; 1282; 1284  
Rohac; 676  
Roissy; 1459  
Rolfi; 149  
Rollat; 1106; 1305  
Romane; 1812  
Rome; 242; 363; 521  
Rome et les juifs; 1164  
Rome ; 191; 629  
Romein-Verschoor; 91  
RomeinVerschoor; 93  
Römer; 587; 588; 856; 857  
Rommel; 1652; 1653  
Roncalli; 1161  
Rondel; 930  
Ronsard; 125  
Roosevelt; 182; 364; 392; 398; 419; 425; 457; 493; 521; 683; 886; 928;  
935; 1054; 1056; 1318; 1422; 1532; 1586; 1609; 1776  
Roques; 429; 561; 569; 594; 595; 596; 597; 598; 599; 602; 603; 654; 655;  
724; 730; 732; 741; 742; 795; 796; 801; 802; 805; 806; 822; 823; 888;  
906; 974; 975; 983; 984; 1014; 1348; 1381; 1400; 1784  
Roques ; 589; 594; 597; 599; 794; 978  
Roques, « La RHR devant le Conseil d'Éta; 1794  
Rose blanche; 1775  
Rosenberg; 201; 676; 682; 1077; 1384  
Rosenberg, alias Rudolf Vrba; 1635  
Rosenthal; 682; 721; 735  
Rosé; 1236  
Rosin; 676  
Rossel; 220; 221; 510  
Rossel s'il était au courant d'un bruit : un bruit selon lequel il existerait au  
camp d'Auschwitz une (et une seule) salle de douches très moderne où les  
détenus seraient gazés en série. Le Britannique avait, par l'intermédiaire de  
son Kommando d'Aus; 510  
Rostock; 1706  
Roth; 776; 780; 1093; 1449

Rothfels; 135; 167  
Rothschild; 999  
Rotschild; 479  
Roumazières; 1266  
Rousset; 137; 400; 411  
Rovan; 673; 682; 837; 1107; 1108  
Rovan.i.L'Express; 729  
Rovno; 1355  
Roy; 549  
Roy, «La bête et le héros»; 1725  
Royal Signals; 670  
Royal Sussex; 669  
Rozès; 152  
Rozès ; 241  
RSHA; 719; 744; 1440  
RTL; 1044; 1100  
Rubantel; 1701  
Rubinstein; 544; 545  
Rubinstein ; 793; 812  
Ruby; 379  
Rückerl; 138; 156; 274; 394; 435; 461; 468; 470; 493; 525; 672; 680; 760;  
990; 1021; 1071; 1092; 1878  
Rückerl et vingt et un autres auteurs, Les Chambres à gaz, secret d'État.;  
1401  
Rückerl, NS-Massentötungen; 1097  
Rückerl, NS-Vernichtungslager; 171  
Rudel Trotzdem; 9  
Rudenko; 615; 621; 1134  
Rudolf; 1531; 1572; 1639; 1686; 1749  
Rudolf Höss; 1737  
Rudolf ; 1399; 1612  
Rudolph; 773; 779  
ruines de la « chambre à gaz »; 1748  
ruines des; 1546  
rumeur; 262; 263; 270; 295; 299; 301; 366; 388; 425; 510; 531; 572; 673;  
674; 772; 832; 1393  
rumeur d'Auschwitz; 122; 123; 131  
rumeur de guerre; 1301; 1351  
rumeur des gazages de Dachau ; 1393  
rumeur du savon; 671; 673  
rumeurs; 300; 347; 364; 484; 502; 577  
Rumkowski; 1429  
Rushdie; 1811

Rutkowski; 38; 137; 376; 449; 1387  
Rutkowski, le Monde juif, oct; 1428  
S-2738; 190  
S. .i.Thion; 1017  
Sabra et Chatila; 456  
Sabra et Chatila.; 550  
Sachs.; 359  
Sachsenhausen; 736; 774; 955; 1071; 1078; 1205; 1206; 1402  
Sachsenhausen-Oranienburg; 738  
Sachsenhausen-Oranienburg ; 739  
Sachso; 305; 311  
Sachso dans lequel on affirme l'existence et le fonctionnement dans ce camp d'une chambre à gaz homicide. Deux .i.photos; 352  
Sadi Carnot; 1270; 1277  
sage-femme; 339  
Saint-Claud; 1283; 1284  
Saint-Cyprien; 881  
Saint-Junien; 1275  
Saint-Michel-sur-Meurthe; 519  
Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 1702  
Saint-Père ; 405  
Saint-Quentin-sur-Charente; 1272  
Saint-Siège; 45; 368  
Sainte-Beuve; 1  
Sakharov; 1682  
Sakowski; 305; 306  
salle de douches; 712  
salle de douches de Majdanek; 1258  
salles de douches; 416  
Salo Baron; 1437  
Salomon; 713; 714; 715; 716; 746; 977; 978; 995; 1336; 1382  
Salonique; 1185  
Saly Mayer; 1424  
Sammern-Frankenegg; 1495; 1499  
Samuel Pissar; 1564  
San Francisco; 1466  
San Francisco Chronicle; 264  
San Quentin; 781  
San Severo; 634  
Sand; 473  
Sander; 1801  
Sang du ciel; 449  
Sanhédrin; 1478



Sanning; 906; 984  
Santa Fe; 781  
Santini; 1049; 1116  
Sao Paulo; 285  
Sapir; 50  
Sarazin; 820  
Sarcelles; 1710  
Sarfatti; 944  
Sarna; 824  
Sarre; 836; 852; 853; 911; 921; 1106; 1151  
Sartre; 320; 321; 486; 1418; 1565  
Saskatchewan Law Review.; 588  
Satan; 278; 1192  
Satan » ou « .i.Amalec ».; 64  
Saunier-Seité; 147; 241; 246; 1043  
Sauter; 620  
Sauvé; 1256  
Savard; 731  
savon; 156; 348; 499; 522; 529; 669; 670; 671; 672; 673; 674; 973; 1104;  
1153; 1352; 1511; 1542; 1549; 1574; 1601; 1602; 1614; 1615; 1842  
savon à base de « graisse des victimes »; 1296  
savon humain; 246  
savon juif; 629; 1693  
savon juif ; 1531  
savon ; 670  
savons ; 499  
Sceptic Magazine; 1658  
Schaffendes Palästina. Der jüdische Aufbau heute und morgen, von einem  
Sozialisten; 875  
Schalk Burger; 583  
Schaller; 1365; 1367  
Schattenriess einer Generation; 1296  
Scheffler; 171; 237; 238  
Scheffler ; 238  
Scheidl; 131; 1070  
Schellenberg; 117  
Schenk; 1524  
Schickel; 998  
Schirach; 420; 887; 1591; 1596; 1597; 1598; 1599  
Schirmeister; 667  
Schlegelberger; 359  
Schleunes; 1372  
Schliemann ; 1228

Schmidt; 190; 271; 275; 276; 277  
Schnabel; 84; 85; 86; 87; 88; 89; 92; 93; 94; 96; 98; 102  
Schnabel ont cru bon de procéder à cette étonnante correction. Toujours est-il  
que .i.M. Frank; 85  
Schnabel ; 84  
Schnabel, Spur eines Kindes; 1655  
Schneider; 317; 318; 320; 729  
Schneier; 671  
Schoenberner; 135  
Schoenhuber; 1861  
Schönborn; 537; 1630  
Schopenhauer; 179  
Schreiber; 941  
Schulenburg; 1136  
Schulweis; 815  
Schulze-Kossens; 1631  
Schumann; 721; 735  
Schwarzhuber; 58; 122; 169; 170; 738  
Schwedersky; 758  
Schweiger; 937  
Science et vie; 929  
Se questo è un uomo.; 1518  
second procès; 768  
second procès d'Ernst Zündel; 1300  
second procès Zündel; 768  
second rapport Leuchter; 1056; 1057; 1058; 1064; 1714  
secret; 233  
Secret Hunters; 669  
secret militaire et économique; 223  
secret ; 231  
secrétaire général du Congrès juif mondial, Israël Singer; 1839  
secrétaire Miep; 88  
secrétariat d'État chargé des anciens combattants; 1258  
secrétariat d'État chargé des Anciens Combattants; 818  
secteur d'Auschwitz; 773  
secteur hospitalier d'Auschwitz; 1214; 1215  
Section historique; 925; 1157; 1337  
Section historique du SIR ; 1054  
Securitate; 1146  
Sécurité militaire britannique; 723  
Sedan; 216  
Sédouy; 650  
Sédouy ; 650

Sédouy, Juifs et Français,; 1648  
Seelic-Javet-Kahn; 137  
Seguin ; 1515  
Sehn; 232; 307; 331; 332; 333; 517; 782; 876; 877; 940; 1060; 1063;  
1218; 1288  
Seibel; 169; 1085  
Seidl; 466; 1136  
Sélection du Reader (sic) Digest; 1653  
sélection ; 12  
Sellem; 137  
Sémites et Antisémites; 1168  
Semprun; 1795  
Sens; 819; 820  
Sentier; 1695  
Sereny; 156; 394; 468; 672; 861; 864; 891  
Sereny .i.; 706  
Sereny, Into That Darkness .; 156  
Sereny-Honeyman; 137  
Sergent; 931  
Servatius; 520; 1339; 1560  
Service de la construction; 963  
Service de la police militaire; 738  
Service de recherches d'Arolsen; 217  
Service des réfugiés de guerre; 1468  
Service international; 501  
Service international de recherches; 538; 735; 762; 771; 925; 992; 1138;  
1156  
Service international de recherches d'Arolsen; 137; 206; 360; 496; 512; 761;  
917  
Service international de recherches d'Arolsen ; 500  
Service international de recherches d'Arolsen-Waldeck; 1722  
Service international de recherches d'Arolsen-Waldeck; 1337  
Service international de recherches de la Croix-Rouge; 54  
Service international de recherches situé à Arolsen; 1054  
Setkiewicz; 1290  
Seuss; 252  
Sfar; 1055; 1099  
Shahak; 195  
Shahak, Jewish History, Jewish Religion,; 1661  
Shamir; 1430  
Shamir ; 486  
Shapiro [Jerusalem],; 1538  
Shawcross; 621; 670; 671; 1077; 1089

Shepperton; 488  
Shermer; 1658; 1659  
Shermer ; 1659  
Shimon Perès; 1815  
Shirer; 957  
Shoah; 550; 556; 561; 562; 597; 601; 653; 699; 701; 702; 706; 707; 708;  
709; 711; 745; 789; 793; 962; 971; 972; 980; 981; 1220; 1571  
Shoah business; 678; 1068  
Shoah Business ; 852  
Shoah business"; 1539  
Shoah de C. Lanzmann.; 818  
Shoah de Claude Lanzmann; 767; 813  
Shoah ; 555; 710; 811; 970; 985  
Shoah, film de Claude Lanzmann; 1440; 1834  
Shoah-business; 677; 685; 706; 791; 793; 797; 808; 812; 813; 817; 818;  
840; 981; 985; 999; 1535; 1541; 1760  
Shoah-business ; 800; 812  
Shoah-business ; 1485  
Si nous publions ces graphiques, c'est d'abord pour rectifier cette impression.  
On sait aujourd'hui que le brusque accroissement de mortalité de l'été 1942  
était dû au .i.typhus ; 1138  
Sidos; 1228; 1695  
Sieburg; 76; 77  
Siegel; 820  
Sighet; 671; 1373  
signe de tête; 988  
Sik; 137  
Sikorski; 398  
Silberbauer; 96; 97; 98; 99; 100; 101  
Silberthaler; 98; 99  
Silver; 814  
Silverman; 683  
Simferopol; 1029  
Simon; 1456; 1457; 1461; 1651  
Simon .i.Wiesenthal, « RIF »; 671  
Simon Wiesenthal Center; 813; 859  
Simon ; 1465  
Simone Veil; 1704; 1780  
Simonin; 252; 1553  
Sinclair-Levai; 843  
Sionisme; 294  
sionisme international; 187; 293; 294; 362  
SIR; 772; 925; 926; 1665

Sir Arthur Harris; 1772  
Sir Hartley Shawcross; 1878  
Sir Immanuel Jakobovits, le grand rabbin d'Angleterre; 1538  
Sir Paget Manstein, His Campaign and His Trial.; 173  
Sirey; 431  
Sitbon; 470; 784; 898; 899  
Sitbon. Au passage, .i.Hilberg; 899  
Sitruk; 913; 1769  
Six Million; 41  
Six Million Did Die; 887; 1081  
six millions; 48; 50; 51; 63; 190; 275; 328; 362; 388; 495; 545; 547; 552;  
627; 719; 735; 769; 1157; 1404; 1405; 1461; 1482; 1483  
six millions de juifs; 492; 537; 734; 769; 1155; 1456  
Six millions de morts; 1395; 1772  
six millions de morts juives; 263; 360  
six millions de tués; 1018  
six millions ; 1466  
Skarseika-Kamiena; 265  
Skolnikoff; 1430  
Skorzeny; 313  
Skyvington; 371; 372; 1392  
Slagter; 67  
Slama; 1256  
Slonin; 1356  
Smirnov; 446; 669; 670; 671  
Smith; 773  
Smith et Elder; 582  
Smolen; 331; 847  
Smolensk; 1135  
Smolensk. »; 1133  
Smrek; 1641  
SNES; 10; 196; 197; 199; 1348  
SNES, où j'avais été secrétaire de section, puis au SNESup; 36  
SNESup; 10; 11; 36  
Snyders; 1648; 1651  
Sobibor; 9; 306; 394; 400; 410; 411; 467; 561; 656; 695; 739; 758; 760;  
916; 990; 1381; 1668  
Sobibor ; 1751  
Sobibor-sur-Bug; 318; 350; 515  
société Dalloz-Sirey; 433  
Société des Nations; 1632  
sœur Rosa Stein; 1882  
Sofer; 750

Soffer; 819  
Soir du 9 février 1924; 165  
soixante mille personnes par vingt-quatre heures » gazées à Birkenau; 1218  
SOIXANTE MOTS; 829  
Solé; 1113  
Soljenitsyne; 366; 1682  
solution de la question juive; 359; 396  
solution définitive; 1534  
solution définitive d'ordre territorial; 1380  
solution dite définitive; 1391  
solution finale; 140; 151; 185; 233; 236; 237; 326; 358; 396; 416; 497;  
689; 694; 697; 735; 741; 759; 875; 1023; 1026; 1030; 1035; 1036; 1395;  
1396; 1416; 1417; 1470; 1482; 1547; 1805  
solution finale de la question juive; 1024; 1026; 1027  
solution finale du problème palestinien; 1026  
solution finale ; 689; 691  
solution finale” pour les Juifs qu’ils déportent et exécutent massivement .;  
1416  
solution prochaine de la question juive; 1023  
solution provisoire; 440  
solution, enfin, du problème juif », c’est-à-dire que, leur émigration vers  
.i.Madagascar; 141  
Sommer; 137  
Sommet; 682  
Sonderaktion; 874; 875  
Sonderbehandlung; 225; 875; 1802  
Sonderbehandlung ; 1033; 1035; 1037  
Sonderbehandlung » des juifs s’appliquait aux juifs qui étaient  
« angesiedelt », c’est-à-dire transplantés et établis . Dans tous les cas de  
transplantation, surtout dans les pays de l’Est, on a procédé à la désinfect;  
1037  
Sonderbehandlung », Himmler faisait savoir à .i.Korherr; 1037  
Sonderkommando; 142; 225; 226; 447; 448; 882; 1188; 1220; 1222; 1383;  
1487; 1558; 1564; 1565  
Sonderkommando ; 1520  
Sonderkommando ; 1061; 1359; 1520  
Sonderkommandos; 881  
Sonnenstein; 1096  
Sorbonne; 10; 42; 314; 357; 864; 897; 931; 1021; 1043; 1100; 1120; 1313;  
1533; 1581; 1582; 1699; 1700; 1755; 1815  
Sorbonne Nouvelle; 4; 10; 11; 35; 1043  
Sorbonne nouvelle.; 36  
sorcellerie; 142; 324; 367; 500

sorcière; 146; 174  
sorciers; 168; 174  
Sorel; 746  
Sorel ; 701; 981  
Sorge; 417  
SOUSTELLE; 1122; 1123  
Spandau; 337  
Spanner; 671  
Speer; 137; 887; 929; 1591  
Spiegel; 1617  
Spiegel T.V. ; 1051  
Spiegel,; 513  
Spielberg; 1650  
Spiesz; 758; 760  
Spinoza; 463  
Spire; 835  
Spitéri; 1117  
Spitz; 17  
Sporting Club de Vichy; 932  
Sporting-Club de Vichy; 1701  
Spotlight; 823  
SRPJ de Lyon; 717  
stade; 1209  
stade Roland-Garros; 1426  
Staeglich ; 625  
Stäglich; 61; 119; 149; 150; 152; 189; 198; 274; 329; 344; 345; 362; 485;  
500; 505; 514; 531; 535; 562; 587; 588; 599; 650; 694; 730; 742; 761;  
781; 792; 822; 830; 906; 918; 952; 983; 1058; 1387; 1488; 1611; 1618;  
1640; 1806  
Stäglich ; 1806  
Stäglich, Der Auschwitz-Prozess,; 1560  
Stäglich,...) ont spécialement étudié est le suivant : s'il est incontestable  
que Hitler a traité les juifs en ennemis déclarés et qu'il a mis nombre d'entre  
eux en camps de concentration, .i.Hitler; 650  
Stahmer; 1134; 1135  
Staline; 182; 392; 397; 398; 425; 457; 493; 521; 928; 935; 1056; 1108;  
1318; 1333; 1422; 1442; 1462; 1476; 1532; 1586; 1609; 1776; 1789  
Staline ; 1415  
Stalingrad; 949; 1490; 1548  
Stammlager; 338  
Stanislavov ; 1356  
State-Times, de Baton Rouge (Louisiane); 264  
station dentaire du camp d'Auschwitz; 1234

statistique du génocide des juifs; 1385  
statistiques; 731  
statistiques de gavage; 208  
Statut du TMI; 1077  
statut du Tribunal militaire international; 1103; 1132  
Steg; 819  
Steinberg; 137; 264; 265  
Steiner; 376; 377; 400; 556; 608; 1814  
Steiner pour son livre sur Treblinka; 411  
Steiner, un livre qui a été dénoncé même par un P. .i.Vidal-Naquet; 703  
Steinert; 137; 733  
Stepinac; 1879  
Sterbebücher voir Totenbücher; 1235  
Stévenin; 1494; 1833  
Stielau; 76; 77; 86; 90; 93; 198  
Stielau ; 77  
Stier; 701  
Stimely; 895  
STO; 1344  
Stobierski; 1607  
Stobnicer; 1444  
Stockhammer; 1361; 1362; 1748  
Stockholm; 885; 1055; 1339; 1374; 1375; 1376; 1457; 1458; 1459; 1501;  
1517; 1700  
StoraUGIF; 1424  
Storey; 621; 1085  
Storia; 216  
Storia illustrata; 155; 781; 1511  
Strasbourg; 259; 309; 395; 510; 921; 931  
Streicher; 666  
Streim; 697  
Strobel; 9  
Strobel ; 318  
Stroop; 1495; 1496; 1499  
Struthof; 13; 16; 17; 41; 58; 60; 63; 131; 133; 177; 230; 231; 234; 235;  
244; 247; 249; 252; 253; 254; 255; 256; 257; 287; 309; 311; 372; 395;  
510; 528; 549; 626; 700; 713; 773; 855; 856; 878; 879; 943; 991; 1230;  
1399; 1552; 1553; 1576  
Struthof ; 8; 17; 39; 249; 519  
Struthof-Natzweiler; 17; 247; 350; 497; 507; 510; 519; 878; 955; 1071;  
1206; 1682  
Struthof.; 158  
Stuttgart; 393



Stuttgart (1984); 732  
Stuttgart en mai 1984; 734  
Stutthof; 231; 736; 1078  
Stutthof-Danzig; 1176; 1206  
Stutthof-Danzig ; 738  
Stuttof; 774  
substitut Marc Domingo; 1158  
Suchecky; 816  
Suchomel; 705  
Sud-Ouest; 707; 838; 972; 1335; 1661  
Suède; 392; 1457  
Suffert; 313  
Suhren; 58; 122; 169; 738  
Suicide, mode d'emploi ; 563  
Sunday Times; 377  
supercherie; 334; 516  
supercherries; 237; 547  
Sur Auschwitz, un document capital; 219  
Sur les traces d'Anne Frank; 85  
Sursis; 633  
suspension; 147  
Suzman; 1081  
Swaggart; 818  
Swann Galleries à New York; 859  
Sydney Kaplan; 1549  
Sylvain; 1266  
symposiums de « victimologie »; 816  
Syrkin; 793  
Système concentrationnaire nazi; 40  
système d'aération; 312  
Szafran; 1729  
Szombati; 751; 753  
Szombati ; 760  
T.M.I.; 138  
Tadeusz Iwaszko; 1850  
Tagar; 1299; 1327; 1333; 1334; 1699  
Taguieff; 1107; 1113; 1780; 1781; 1795; 1819  
TAGUIEFF, « L'abbé Pierre et Roger Garaudy. Négationnisme, antijudaïsme, antisionisme ».; 1822  
Taguieff. ; 1789  
Tahar Ben Jelloun; 1857  
Taine; 1  
Talmud; 1660

Tarnero; 597  
Tarnopol; 1356  
Tartarin; 1757  
TATEFA; 686  
Tauber; 1201; 1221; 1222; 1223  
Taylor; 1803  
Tedeschi; 149  
Téhéran; 398  
Tel Aviv; 264  
Tel-Aviv; 270; 649  
Télé-7 Jours, semaine du 26 octobre au 1er novembre 1985, p. 126; 563  
Télévangélisme; 818  
témoignage; 149; 225; 329; 333; 430; 446; 511; 512; 569; 571; 584; 593;  
594; 646; 1076; 1078; 1185; 1193; 1224; 1469; 1554; 1561; 1565; 1678  
témoignage » de Filip .i.; 224  
témoignage » de Höss; 526  
témoignage » de Rudolf Höss; 1688  
témoignage » du Dr. Miklos Nyiszli; 1418  
témoignage ». On peut s'étonner de voir qu'un .i.témoignage; 334  
Témoignage chrétien; 562  
témoignage d'Anne Frank; 1842  
témoignage d'Henry Bily; 1418; 1419  
témoignage de Höss; 60  
témoignage de base; 217  
témoignage de Bomba; 557; 558  
témoignage de Christophersen; 500  
témoignage de Gerstein; 569; 571; 572  
témoignage de Gerstein ; 421  
témoignage de Hans Marsalek; 619  
témoignage de Henri Bily; 1400  
témoignage de Höss; 1470; 1600  
témoignage de Kanduth; 615  
témoignage de Kurt Gerstein; 596; 1192  
témoignage de Levi sur hôp.Auschwitz; 1523  
témoignage de Nyiszli; 1220  
témoignage de R. Höss; 1603; 1604  
témoignage de Rudolf Höss; 354; 1599; 1746  
témoignage de Rudolph Höss; 512  
témoignage de Szlamy Dragon; 1220  
témoignage de Wiesel sur hôp Auschwitz; 1528  
témoignage délirant de Leib Langfus ; 1835  
témoignage du détenu Curt Posener; 186  
témoignage du Dr J.-P. .i.Kremer; 369

témoignage du Dr Woyboscze; 268  
témoignage du SS Gerstein; 747; 995  
témoignage écrit de Gerstein; 801  
témoignage écrit de Michel Gelber; 1492  
témoignage Nyiszli; 1225  
témoignage [de Gerstein; 887  
témoignage ; 334; 704  
témoignages; 167; 297; 316; 335; 342; 350; 383; 385; 387; 490; 515; 517;  
543; 559; 560; 566; 568; 578; 583; 590; 592; 598; 678; 736; 774; 784;  
862; 869; 943; 956; 1078; 1122; 1174; 1215; 1217; 1420; 1489; 1546;  
1548; 1556; 1565; 1676; 1679  
témoignages de Gerstein ou de Nyiszli; 1407  
témoignages de P. Broad, de R. Höss, du Dr Johann-Paul Kremer et du SS  
Hölblinger; 1220  
témoignages écrits; 506  
témoignages ; 302; 318; 319; 550; 1090; 1399; 1805  
témoignages; 1844  
témoigner; 578; 637  
témoin; 226; 445; 468; 506; 526; 528; 595; 604; 606; 613; 614; 615; 617;  
621; 698; 705; 720; 986; 993; 1075; 1220; 1221; 1223; 1364; 1490; 1558;  
1678  
témoin Gelber; 1493; 1494  
témoin n° 1 et l'expert n° 1 de Mauthausen; 1089  
témoin Rudolf Höss; 1065  
témoin Vrba; 1490  
témoin Zutter; 615  
témoin ; 528; 702; 703; 704; 705; 1062; 1219; 1459  
témoin-vedette; 225  
témoins; 275; 291; 335; 338; 502; 505; 530; 550; 552; 579; 583; 588; 608;  
699; 1061; 1062; 1063; 1224; 1358; 1359; 1491; 1494; 1554; 1555; 1556;  
1561; 1564; 1568; 1842  
témoins . ; 1491  
témoins faux; 506  
témoins oculaires; 647  
témoins vivants; 245  
témoins ; 506; 552; 701; 1180; 1219; 1396; 1554  
Temps modernes; 196; 320; 428  
Terre de détresse.; 1077  
Terré; 1106; 1155  
Tesch; 335; 593; 1216  
Teschen; 220; 221; 510  
Testa; 960  
testament politique d'Hitler; 1618

texte d'Henry .i.Bily; 1565  
texte de Gerstein; 884  
textes attribués à Kurt Gerstein; 825; 1014  
textes de Gerstein; 429; 474; 883; 885; 888  
textes de Poliakov; 884  
textes que Gerstein; 884  
textes signés de Gerstein; 397  
Teyssandier ; 382  
TF 1; 378; 743; 1049  
TF1; 707; 838  
TFI; 972  
TGI de Paris; 725; 1686  
TGI Versailles, 17 janvier 1985; 840  
Thalmann; 137  
Thanassekos; 671  
The « Final Solution » in History,; 1294; 1638  
The "Final Solution" in History; 914; 1484  
The .i.Third Leuchter Report ; 1581  
The Abandonment of the Jews; 993  
The Annals of the American Academy of Political and Social Science,; 831  
The Auschwitz Album. A Book Based Upon an Album Discovered by a  
Concentration Camp Survivor, Lili Meier; 989  
The Auschwitz Album. Lili Jacob's Album; 989  
The Babylonian Talmud; 1661  
The Black Angels; 663  
The Canadian Jewish News; 778; 809; 1452  
The Chicago Tribune, 29 juin 1986; 1706  
The Day of the Americans,; 1081  
The Destruction; 622  
The Destruction of the European Jews; 601; 765; 783; 954; 956; 1491;  
1561; 1599  
The Destruction of the European Jews,; 52; 572; 596; 1613  
The Final Solution; 622; 1089; 1095  
The Final Solution : The Attempt to Exterminate the Jews of Europe; 1078  
The Final Solution. The Attempt; 52  
The Hoax; 962; 994  
The Hoax of; 684  
The Hoax of the 20th Century; 144  
The Hoax of the Twentieth; 254  
The Hoax of the Twentieth Century; 189; 428; 784; 915; 959; 1058; 1611  
The Hoax of the Twentieth Century; 781  
The Holocaust and the Neo-Nazi Mythomania; 158  
The Holocaust, the Jewish tragedy,; 656

The Holocaust.; 359  
The Jerusalem Post; 815  
The Jewish Chronicle; 814; 930; 1800  
The Jewish Chronicle du 8 septembre 1939; 179  
The Jewish Chronicle.; 820  
The Jewish Journal; 701; 811  
The Jewish Monthly; 814; 820  
The Jewish Press; 1260  
The Journal of Historical Review; 895  
The Journal of Historical Review; 487; 859; 875; 1000; 1044; 1535  
The Journal of Historical Review un article intitulé : « .i.A Challenge to David Irving; 777  
The Leuchter Report : The End of a Myth; 1073  
The Longest War; 793  
The Man Who Invented Genocide; 984  
The New Republic; 918  
The New York Times; 930; 1800  
The New York Times Magazine; 800  
The New York Times.; 859  
The Political Future of American Jews; 540  
The Reparations Agreements ; 831  
The Sydney Morning Herald; 1803  
The Tennessean; 1090  
The Terrible Secret; 299; 398; 669  
The Terrible Secret. An Investigation into the Suppression of Information about Hitler's Final Solution, prouve, s'il en était besoin, que les Alliés étaient admirablement renseignés, tout comme les pays neutres et le .i.Vatican; 233  
The Twins of Au; 636  
The U.S. Army in the Occupation of Germany; 1081  
The War Against the; 622  
The Week in Germany; 810  
The World Must Know; 1607  
The World Must Know.; 1638  
The World Must Know. The History of the Holocaust as told in the United States Holocaust Memorial Museum. [Il faut que le monde sache : l'histoire de l'Holocauste racontée par l'Holocaust Memorial Museum de Washington]. A; 1503  
théâtre d'Auschwitz; 819; 1483  
Thencrey; 795; 796; 797; 798; 799; 800; 802; 803; 805; 806; 840  
Thencrey ; 793; 794; 795  
Théo Klein; 1647; 1872  
Théolleyre; 137; 688; 689; 692; 693; 697; 698; 1651

Théolleyre , .i.Le Monde.; 696  
Théolleyre, « Un poignant requiem; 1649  
Thérèse Hescheles; 117  
Theresienstadt; 136; 269; 736; 1078  
Théry; 825  
thèse d'Henri Roques; 983; 1746  
thèse de l'extermination; 150  
thèse du révisionniste Henri Roques; 1702  
thèse du spécialiste de Gerstein; 906  
thèse scandaleuse de Nantes ; 596  
TheTimes; 702  
Thion; 194; 215; 219; 224; 245; 284; 320; 321; 329; 330; 335; 338; 374;  
381; 384; 386; 389; 420; 677; 685; 857; 909; 982; 1055; 1534; 1751; 1806  
Thion ; 284; 1043; Vérité historique ou vérité; 1778; Vérité historique ou  
vérité politique ; 1692  
Thion ne montrent rien qui puisse laisser soupçonner l'existence  
d'immenses abattoirs humains, et tout qui puisse faire penser qu'Auschwitz  
n'était qu'un grand camp de concentration ?; 340  
Thion (VHVP); 638  
Thion,; 315; 353  
Thion, Vérité ou; 1578  
Thoma; 201  
Thomas; 763; 768; 769; 1058; 1063; 1077  
Thucydide; 724  
Tibère Kremer; 13  
Tibère Kremer, préfacier de Miklos Nyiszli; 1731  
Tiefenbacher; 615; 617; 621; 1087; 1088  
Tilleron; 945  
Tillion; 12; 39; 43; 58; 341; 426; 468; 529; 607; 609; 679; 680; 738; 896;  
976; 1081  
Tillion« Réflexions sur l'étude de la déportation »; 168  
Timerman; 793; 812  
Timisoara; 1046; 1047; 1142  
Timisoara ; 1055; 1260  
Tincq; 1113; 1168  
Tintant; 1387  
Titicut Follies; 1585  
Tito; 1318  
Titus; 1660  
Tixier-Vignancour; 923  
TMI; 659; 1294; 1468; 1471  
TMI de Nuremberg, la cour d'assises ayant à juger Klaus .i.Barbie; 688  
TMI ; 660

Többens; 1498  
Tobrouk; 186  
Todorov Face à l'extrême.; 1291  
Tokyo; 950; 1104; 1645  
Toland; 1158  
Tom Marcellus, directeur de notre institut; 565  
Topf; 1664; 1714  
Topf et etetFils d'Erfurt (NO-4473).; 132  
Topf et fils; 1198; 1203; 1570  
Topf et fils ; 1212  
Toronto; 523; 543; 588; 703; 720; 765; 775; 777; 778; 779; 934; 947; 948;  
954; 1034; 1057; 1063; 1207; 1448; 1579; 1710  
Toronto ; 822  
Torquemada; 316; 1256  
torture; 173; 517; 657; 737; 738  
torturé; 172  
total des morts d'Auschwitz ; 1870; au; 1850  
total des morts juives; 1482  
total des victimes juives de la seconde guerre mondiale; 1104  
Totenbücher; 1235  
Totenbücher ; 925; 926  
Totenbücher d'Auschwitz ; 1000  
Toubon; 1339; 1340; 1463; 1476; 1479; 1480; 1622; 1681; 1711; 1719;  
1789; 1823  
Toubon ; 1408  
Toulouse; 921; 931  
touristes d'Auschwitz; 371  
Tous les fleuves vont à la mer; 1798  
Touvier; 379; 1421; 1429; 1431; 1586; 1591; 1595; 1596; 1598; 1599;  
1706; 1707; 1724; 1706; 1707  
trace de gaz cyanhydrique; 519  
traces d'acide cyanhydrique; 307  
tragédie de Lübeck; 1662  
train Varsovie–Berlin; 405  
Traité de Luxembourg; 830  
Traité de Versailles; 950  
traité du Luxembourg » en 1952; 627  
traitement spécial; 233; 1004  
travail sur Auschwitz; 984  
Treblinka; 9; 60; 183; 266; 306; 318; 350; 375; 376; 377; 378; 394; 400;  
405; 409; 410; 411; 413; 467; 468; 507; 515; 527; 528; 557; 561; 601;  
606; 612; 621; 656; 661; 678; 695; 700; 702; 703; 705; 706; 710; 739;  
751; 753; 754; 755; 758; 760; 874; 916; 955; 982; 990; 993; 1021;

1054; 1089; 1105; 1131; 1381; 1470; 1471; 1472; 1484; 1499; 1542; 1668;  
1726; 1751  
Treblinka ; 375; 376; 393; 404; 410; 629; 702; 753; 759; 982; 1072  
Treblinka . ».i. Auschwitz and the Allies.; 656  
Treblinka (un faux; 400  
Treblinka avait été présenté comme une œuvre dont chaque détail était garanti  
par des .i.témoignages; 608  
Treblinka de J.-F. Steiner; 1224  
Treblinka de J.-F. Steiner ; 376  
Treblinka de Jean-François Steiner; 377  
Treblinka. ; 556  
Treite; 58; 738  
Trémolet; 1719  
Trémolet de Villers; 1596  
Trémolet de Villers; 1596; 1597; 1598; 1599  
Trenker; 752; 757  
TRENKER ; 752  
TRENTE MILLE juifs au Vel d'hiv; 586  
trente-neuf indices; 1680  
trente-neuf indices du crime; 1680  
trente-neuf traces du crime; 1204  
trente-quatre historiens; 140; 593; 603; 895  
trente-quatre historiens réputés; 1797  
trente-sept preuves; 591  
très brillant professeur; 148  
Trevor-Roper; 179  
tribunal; 190  
tribunal militaire international de Nuremberg; 1683  
tribunal « militaire » –; 1788  
tribunal correctionnel de Paris; 1327; 1680  
tribunal de Bregenz; 1365; 1366  
tribunal de Caen; 1792  
Tribunal de Cologne; 240  
tribunal de Cracovie; 1604  
tribunal de grande instance de Bordeaux; 1781; 1816  
tribunal de grande instance de Paris; 717; 863; 1779  
tribunal de la Seine; 241  
tribunal de la XVe chambre de Nanterre; 945  
tribunal de Meaux; 1224  
tribunal de Münster; 876  
tribunal de Nuremberg; 172; 465; 520; 659; 661; 670; 756; 771; 794; 929;  
1015; 1032; 1076; 1101; 1154; 1217; 1302; 1310; 1331; 1349; 1379; 1395;  
1405; 1461; 1484; 1542; 1545; 1571; 1597; 1604; 1731; 1762; 1799



Tribunal de Paris; 1011  
tribunal de police de Paris; 374  
tribunal de Stockholm; 937  
tribunal de Toronto; 775; 786; 849; 913; 937; 1007; 1010; 1051; 1300  
tribunal de Vienne; 1748  
tribunal militaire; 181  
tribunal militaire » de Nuremberg; 1333  
Tribunal militaire international; 55; 141; 201; 593; 949; 950; 1103; 1151; 1575; 1776  
Tribunal militaire international de Nuremberg; 137; 201; 354; 464; 943; 1136; 1252; 1408; 1461; 1483; 1535; 1671; 1682; 1718; 1832  
tribunaux; 168; 928  
Tribune de Genève; 289  
Tribune juive; 5; 10; 11; 35; 36; 42; 119; 815; 819; 1358; 1360; 1582; 1815  
Tristani; 909; 1534  
Trocadéro; 308  
Trocmé; 1111  
Trois ans dans les chambres à gaz d'Auschwitz; 1835  
Trois ans dans une chambre à gaz; 351; 450  
Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz; 219; 330; 881; 905; 957; 1061  
Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz.; 228  
Trois ans dans une chambre à gaz ; 512  
trois millions de juifs tués; 270  
trois millions de morts; 140  
troncations; 227  
Trotski; 127; 1705  
Trouw; 99  
trucages; 324  
Truffaut; 1395  
Truffert; 400; 940; 1688; 1689; 1690  
Truman; 1422  
Trzcinska; 1290  
Tsiganes; 253; 467; 548  
ttentat a lieu contre la synagogue de la rue Copernic; 1697  
Tublinka; 661  
Tulard; 1044; 1100  
Turin; 1518  
TV 5; 1338  
typhiques; 156; 394; 1587  
typhus; 132; 184; 216; 218; 247; 301; 306; 338; 358; 359; 388; 437; 509; 512; 521; 548; 580; 625; 631; 857; 916; 920; 926; 944; 1037; 1056; 1236;

1376; 1384; 1504; 1519; 1524; 1534; 1543; 1545; 1549; 1633; 1649; 1666;  
1738  
typhus ; 1195; 1211  
Tziganes; 185; 186; 253; 551  
U.N.A.D.I.F.; 382  
U.N.D.I.V.G.; 382; 384  
U.N.D.V.I.G.; 384  
UDF; 1116  
UEJF; 913; 1708; 1758; 1778; 1786; 1793  
uge Stockhammer,; 1749  
ugement de condamnation du 18 avril 1991; 1454  
UGIF; 1423; 1424; 1425; 1429; 1444; 1592; 1593; 1856  
UGIF . L'.i.Alliance israélite; 1593  
Uhlans; 629  
Ulysse; 604  
Ulysse trahi par les siens; 120; 605  
Ulysse trahi par les siens ; 367  
Un Eichmann de papier; 894; 896; 898  
Un Juif libre; 1118  
Un livre de David .i.Wyman; 694  
Un Mensonge gros comme le siècle; 1260  
Un Mensonge gros comme le siècle. Roumanie, histoire d'une manipulatio;  
1141  
un million; 329  
un million de morts; 1405  
UNADIF; 1400; 1675  
Une Femme, Simone Veil; 820  
Une Prière de Jean XXIII pour les juifs; 1162  
unge Freiheit; 940  
Union des Athées; 798; 803; 840; 976; 1456; 1513; 1534; 1823  
Union des étudiants juifs; 1700  
Union des étudiants juifs de France; 1706; 1708  
Union générale des Israélites de France; 1383; 1430; 1444; 1828  
Union of American Hebrew Congregations; 800  
université (de Picardie) Jules Verne; 1750  
université d'Amsterdam; 91; 178  
Université d'Erlangen; 345  
université d'Oujda; 1708; 1791  
université de .i.Göttingen; 344  
université de Caen; 598; 623  
université de Californie; 1537  
université de Cologne; 486  
université de Genève; 289

Universität de Göttingen; 345; 363; 485; 524; 535; 587; 822; 926  
université de Lille-III; 474  
université de Lyon; 1791  
université de Lyon-II; 289; 379; 1583  
université de Lyon-II; 824; 1047; 1349  
université de Marbourg; 399  
Université de Nanterre; 1702  
université de Nantes; 561; 569; 596; 1784  
Université de Paris IV; 1698  
université de Paris-III; 673  
université de Princeton; 1117; 1484  
université de Strasbourg; 529  
université de Vermont; 494  
université de Vienne.; 1361  
université Georg-August de Göttingen; 345  
université Georgetown; 330  
Université hébraïque de Jérusalem; 1426; 1594  
Université Jean Moulin; 1477  
université Jean-Moulin de Lyon; 1786  
Université Libre de Bruxelles; 1121  
Université Lyon-II; 921; 931; 1313; 1533  
université Lyon-III; 1708  
université Lyon-II; 196; 427; 488; 803; 822; 1004; 1043; 1047; 1048;  
1052; 1053  
université Lyon-II.; 1047  
Université Lyon-III; 1702  
université Mohamed Ier d'Oujda; 1778  
université Paris-II; 1340  
université René Descartes; 416  
universités de la Sorbonne et de Lyon; 489  
University of British Columbia; 962  
Unrein; 9  
URSS; 1716  
URSS-008; 1405; 1571  
URSS-197; 670  
URSS-54; 1131; 1133; 1134; 1136; 1294  
US Holocaust Museum; 1540  
US Navy; 1685  
usines à savon; 397  
usines d'Auschwitz; 1210  
université Lyon-II; 1708  
V. M.; 73; 99  
V. M.; 98; 101

Vadnai; 823; 974  
Vaillant-Couturier; 58; 1468; 1469  
Vaillant-Couturier, E. Faure écrit ; 1469  
Valade; 733  
Valensin; 803  
Valentine; 1081  
Valet; 673  
Vallat; 1424  
Van Daan; 68; 95; 105; 107  
Van der Hoeven; 79  
Van Eck; 671  
Van Maaren; 73; 98  
van Pelt; 1627; 1850  
Vancouver; 962  
Vandervelde; 875  
Vanity Fair; 1572; 1600; 1603  
Vanity Fair contenant la déclaration de Christopher Browning sur R. Höss ).; 1770  
Vanves ; 1165  
Varin; 382  
Varsovie; 7; 265; 405; 411; 467; 507; 662; 704; 706; 867; 1085; 1089; 1204; 1498  
Varsovie ; 216  
Vatican; 45; 61; 123; 194; 220; 363; 392; 397; 398; 425; 521; 831; 891; 1017; 1163; 1164; 1165; 1167; 1392; 1592; 1607; 1610  
Vatican ; 1162  
Vatican II; 1167; 1168  
Vatican II and the Jews; 1161  
Vaud; 679  
Vecernji List.; 1742  
Veil; 203; 209; 210; 211; 266; 279; 422; 484; 485; 502; 512; 530; 542; 550; 552; 597; 649; 715; 733; 746; 750; 803; 837; 853; 865; 896; 904; 905; 914; 924; 925; 929; 931; 934; 995; 1062; 1107; 1108; 1359; 1408; 1476; 1490; 1556; 1557; 1564; 1568; 1704; 1724; 1725; 1704; 1724; 1789; 1795  
Veil "loi qui affaiblit la vérité historique en essayant de lui donner valeur légale". Loi contre laquelle votèrent, avec .i.Chirac; 1822  
Veil ; 382; 904; 1382; 1491; 1555; 1557  
Veith; 612; 621  
Vel' d'hiv'; 585; 586  
Vel' d'hiv'; 1335; 1380; 1426  
Vélodrome d'hiver; 903  
Vengeon; 1292

ventilabilité ; 1688  
ventilables; 133  
ventilateur; 161; 163; 260; 261; 1672; 1673; 1684; 1747  
ventilateurs; 166; 353; 1092; 1096; 1585  
ventilation; 123; 160; 355; 396; 1174; 1189; 1207; 1208; 1217; 1219; 1690  
ventiler; 1189  
ventiler ; 166  
ventiler » dans un vaste local et, de plus, il est explosible : on n'emploie pas d'acide cyanhydrique à proximité d'un four !; 143  
Ventox; 336  
Verbeke; 1752  
Verdun; 1108; 1345  
Verdun ; 721  
Vergasung; 131; 234  
Vergasung ; 338  
Vergasungskeller; 131  
Vergès; 687; 903; 951; 969; 970; 1059; 1563; 1719; 1760; 1808; 1813  
Verheyre; 17  
véritable chiffre des morts d'Auschwitz; 1054  
Véritable Procès Eichmann; 53  
Vérité; 830  
Vérité historique; 358  
Vérité historique; 224; 362; 420; 1534  
Vérité historique ou; 320  
Vérité historique ou vérité politique ?; 315; 829; 832; 857; 1043  
Vérité historique ou vérité politique ? Le dossier de l'affaire Faurisson. La question des chambres à gaz.; 219  
Vérité historique..., p. 200; 1017  
Vérité historique.... On y trouvera la liste des quarante-sept opérations nécessitées par une exécution à l'acide cyanhydrique . Pour ne prendre qu'un exemple, la quarante-septième et dernière opération est ainsi résumée :  
« Vider la ch; 353  
vérité officielle; 366  
vérité sur Auschwitz; 992  
vérités de Nuremberg; 1154  
Vernant; 1717  
Vernet; 1769; 1770  
Vernet, « Fin du mythe de la Wehrmacht ».; 1769  
Vernet, Le Monde; 941  
Vernichtungslager; 132  
Vernichtungslagern ; 1379  
version Broszat; 1066  
versions du PS-1553=rapport Gerstein; 569

Véry; 1342  
vestige; 164  
vêtements; 527  
Veyne; 1717  
VHO Nieuwsbrief; 1752  
VHVP, p. 98 et 115) comme inaccessibles les résultats du .i.Comité  
d'histoire de la seconde guerre mondiale; 230  
Viansson; 42  
Viansson-Ponté; 38; 39; 40; 42; 43; 44; 57; 64; 751; 764; 1387; 1582;  
1696  
Viansson-Ponté.i.« Le Mensonge »; 1582  
Vichy; 722; 723; 912; 920; 923; 930; 931; 977; 1020; 1049; 1312; 1322;  
1378; 1415; 1443; 1444; 1479; 1480; 1508; 1510; 1529; 1700; 1701  
Vichy et les juifs; 678; 902  
Vichy ; 1445  
Vichy, la mémoire et l'oubli ; 1725  
Vichy-Auschwitz; 1444  
Vichy-Cusset; 721; 722  
victimes juives et non-juives; 1483  
victimologie ; 364; 831  
victoires à la Pyrrhus; 862  
Vidal; 1717; 1718; 1746  
Vidal-Naquet; 121; 215; 216; 230; 233; 244; 314; 329; 341; 369; 370; 371;  
376; 400; 433; 493; 494; 548; 556; 593; 610; 653; 676; 677; 679; 685;  
709; 717; 728; 733; 742; 746; 747; 748; 786; 803; 806; 834; 851; 853;  
857; 861; 864; 884; 894; 895; 897; 898; 906; 915; 918; 931; 934; 955;  
967; 974; 976; 985; 995; 996; 997; 1013; 1020; 1105; 1106; 1117; 1152;  
1158; 1159; 1171; 1179; 1202; 1207; 1237; 1238; 1254; 1255; 1259; 1290;  
1309; 1340; 1434; 1436; 1437; 1500; 1513; 1547; 1548; 1693; 1705; 1780;  
1784; 1785; 1787; 1790; 1795; 1797; 1819  
Vidal-Naquet lui-même, dans Les Juifs, la mémoire et le; 1725  
Vidal-Naquet ; 1789  
Vidal-Naquet, « Un Eichmann de papier.; 230; 233  
Vidal-Naquet, Les Assassins de la mémoire; 1784  
Vidal-Naquet, Les juifs, la mémoire et; 703  
Vidal-Naquet, Les Juifs, la Mémoire et le Présent.; 1878  
Vidal-Naquet.; 373  
Vidal-Naquet.i.(i.Les Assassins de la Mémoire; 1407  
Videlier; 1814  
vidéothèque de Paris; 1376  
Vieille Taupe; 599; 1348; 1534; 1699  
Vieille Taupe ; 688  
vieilles chaudières; 407

Vienne; 99; 522; 736; 737; 1597  
Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte; 146  
Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte de l'Institut d'histoire contemporaine de  
Munich; 146  
Viger-Vandeputte; 843  
Vignéras; 1266  
Ville; 935  
ville d'Auschwitz; 634  
Ville du Bois; 1172; 1193; 1238  
Villiers de l'Isle-Adam; 1757  
Vilna; 1355; 1632  
Vincenot; 268  
Vinnitsa; 232; 322  
Violette Hannoun; 1711  
Virgile; 474  
visite de Himmler; 963; 964  
visite de Himmler à Birkenau en janvier 1943; 962  
visite, par Himmler, du chantier de Monowitz; 1677  
Vissol; 1273  
vitriolage; 1698  
Vivre, c'est vaincre.; 1771  
Vogüe; 1431  
Voice; 813  
Volkkrant; 99  
Volkmar; 255  
VOLKOFF; 1122  
Volkswagen; 1645  
Volontaire; 636  
volonté de détruire; 548  
Voltaire; 37; 1757; 1875  
Vorspan; 800  
Vossen; 83; 84  
Vossen ; 84  
Voyage à l'intérieur du Parti Co; 650  
Voyelles; 1044  
Voyelles ; 1045  
vraies preuves; 680; 706; 732; 1020; 1196  
Vrba; 561; 646; 647; 676; 682; 703; 720; 767; 934; 949; 953; 961; 962;  
963; 964; 985; 994; 1063; 1383; 1400; 1420; 1436; 1468; 1490; 1562;  
1563; 1567; 1638; 1733  
Vrba ; 552; 962; 965  
Vrba . »; 964  
Vrba, Je me suis évadé d'Auschwitz.; 1383

VrbaI cannot Forgive; 1613  
VSD; 590; 597; 680; 943; 981; 991; 1196; 1198; 1698  
VSD le 29 mai 1986; 732  
VSD, 29 mai 1986; 745  
VSD, 29 mai 1986; 706  
VSD, Serge Klarsfeld a reconnu que, jusqu'ici, on n'avait pas encore publié de .i.vraies preuves; 654  
Vuillemin; 676  
W. Benz; 1749  
Wagner; 1032; 1116  
Wahrheit und « Auschwitzlüge; 1746  
Waldheim; 987; 1543  
Walendy; 41; 198; 774; 1774  
Walendy Historische Tatsachen.; 1559  
Walesa; 1050; 1647; 1677; 1734  
Wallenberg; 1373; 1374  
Wallerand de Saint-Just; 1264  
Walsh; 756; 1468  
Walter; 635  
Walter Lüftl; 1572; 1745  
Walter Rauff; 1706  
Wannsee; 396; 694; 719; 1370; 1372; 1416; 1417; 1613; 1638  
Wannsee ; 1369; 1370; 1371; 1693  
Wannsee » avait été l'endroit pour une telle décision, .i.Hilberg; 1370  
Wannsee ».; 1371  
Wannsee's importance rejected », Jewish Telegraphic Agency, The Canadian Jewish News; 1638  
War Refugee Board; 366; 503; 683; 962  
War Refugee Board Report; 606; 676; 684; 961; 993; 1221; 1468; 1490; 1562  
War Refugee Board Report.; 767  
Warburg; 1425  
Warlimont; 1031; 1032  
WASCHINSKI; 616  
Waschraum; 509  
Washington; 572; 667; 676; 683; 961; 1172; 1501; 1502; 1508; 1774  
Washington . Mais, pour en revenir à .i.Auschwitz; 330  
WASICKI; 616  
WASICKI ; 616  
Wasiczki; 619  
Wasowicz; 307  
water-polo à Auschwitz; 1209



Weber; 224; 667; 690; 755; 773; 795; 796; 797; 805; 808; 811; 813; 816;  
817; 818; 819; 840; 909; 998; 1067; 1069; 1227  
Weber : The Zionist Terror Network; 1710  
Weber, « Simon Wiesenthal, le faux "chasseur; 1747  
Weigel; 252  
Weil; 1372  
Weill; 137; 1808  
Weill, « Mémorial ou document ? »; 1725  
Wein; 449  
Weinbacher; 335; 593; 1216  
Weiss; 316; 1083  
Weissmandel; 676; 683; 684  
Weissmandl; 676  
Weizmann; 179; 180; 359; 687; 697  
Weizsäcker; 1338  
Welch; 823  
Wellers; 38; 56; 63; 121; 137; 143; 146; 158; 186; 204; 210; 211; 212;  
312; 313; 325; 326; 327; 328; 341; 343; 369; 370; 371; 377; 437; 449;  
452; 470; 493; 502; 506; 507; 531; 585; 586; 590; 593; 596; 597; 644;  
672; 673; 679; 680; 681; 691; 728; 732; 733; 738  
Wellers ; 53; 371; 681; 745; 1001; 1003; 1004; 1034  
Wellers ; 135  
Wellers, « A propos du "rapport Leuchter"; 1687  
Wellers, « Essai de détermination du nombre des morts; 1739  
Wellers, « La "solution finale; 158  
Wellers, .i.Le Droit de vivre; 1784  
Wellers, Les shambres à gaz ont existé.; 1401  
Welt am Sonntag; 757  
Westra; 858  
Wetzel; 839  
Wetzel ; 838  
Wetzler; 676; 682; 720; 767; 961; 1383; 1468  
Who's who in France 1989-1990; 1386  
Whose History is it ? », Vanity Fair,; 1639  
Why Did the Heavens not Darken ; 914  
Wiesbaden; 586; 1545  
Wiesel; 277; 449; 494; 495; 548; 606; 607; 609; 610; 636; 671; 677; 685;  
686; 709; 746; 810; 820; 852; 867; 890; 906; 907; 925; 929; 935; 967;  
980; 981; 982; 985; 993; 1072; 1231; 1373; 1421; 1432; 1490; 1502;  
1506; 1519; 1526; 1528; 1529; 1554; 1566; 1639; 1649; 1651; 1715; 1750;  
1798; 1802; 1816  
Wiesel ; 677; 746; 982; 985; 1814  
Wiesel , commit l'erreur de publier une lettre dans .i.Le Monde Juif ; 1197

Wiesel » fut distribué sur place, en français, en anglais et en suédois, y compris à des sommités politiques, dont Mme .i.Mitterrand; 982  
Wiesel, « Si c'est Auschwitz; 1650  
Wiesel.i.Tous les fleuves vont à la mer; 1844  
Wiesenthal; 98; 99; 137; 159; 313; 422; 470; 499; 522; 523; 548; 628; 671; 925; 1069; 1072; 1089; 1095; 1205; 1421; 1432; 1485; 1490; 1516; 1630; 1714; 1746; 1749; 1802  
Wiesenthal a inventé cette triple exécution en s'inspirant d'une .i.photographie; 522  
Wieviorka; 1588  
Wievorka, « Histoire et mémoire; 1588  
Wilhaus; 267  
Wilhelm; 1028; 1029  
Wilkanowicz; 1642; 1643; 1645; 1648  
Willequet; 137; 718; 1121  
William Karen et Blanche Finger; 1712  
Willy Rothley; 1880  
Wilson; 776; 1449  
Winock; 1389; 1729  
Winter ; 405  
Wirth; 405; 407; 408; 409; 410; 412; 462  
Wirth ; 401; 405; 413  
Wirths; 494; 572  
Wirz; 572; 577; 578; 579  
Wise; 366; 499; 669; 683; 994  
Wisenthal; 1715  
Witton; 669  
wjc; 362  
Wolff; 455; 456; 887  
Wolfgang Benz; 1746  
Wolfgang Neugebauer; 1746  
Wolfgang Scheffler; 149  
Wolfram; 619  
Wolinski; 676  
Wolonin; 649  
Wolzek; 661  
Worch; 1458  
World Jewish Congress; 362; 669; 1155; 1590  
World Refugee Board Report; 720  
World Zionist Organization; 362; 1155  
Wormser; 1730  
Wormser-Migot; 12; 35; 39; 43; 53; 57; 135; 137; 138; 139; 140; 171; 178; 230; 297; 298; 305; 340; 367; 417; 424; 429; 529; 622; 675; 679;

849; 995; 1090; 1096; 1179; 1294; 1387; 1399; 1402; 1440; 1543; 1638;  
1693; 1878  
Wormser-Migot (Le Système; 122  
Wormser-Migot, Le Système concentrationnaire; 55; 1872  
Wormser-Migot, Le Système concentrationnaire nazi; 1097  
Wormser-Migot, le Système concentrationnaire nazi.; 178  
Wormser-Migot.; 43; 424  
WRB Report; 648; 962; 993  
Wright; 1685  
Wulf, Le IIIe Reich et les Juifs. Il écrit, à la page 120 : « On donnera un  
seul témoignage, celui de Kurt .i.Gerstein; 416  
Wurmser; 901  
WVHA; 719; 744  
WW II Veteran Recalls His Sad Duty at Dachau; 1081  
Wyman; 993; 994  
Xavier Vallat, Commissaire général aux questions juive; 1828  
XIe chambre de la cour d'appel de Paris; 1607  
XIVe colloque national du GRECE; 1696  
XVIIe chambre; 1262  
Y. Aziza; 1698  
Yad Vashem; 270; 436; 454; 997; 1140; 1250  
Yad-Vashem; 270  
Yahvé; 284  
Yalta; 398  
Yalta ; 1053  
Yankovitch; 602  
Yanowska; 267  
Yediouth Aharouot; 6  
Yedioth Aharonoth; 42; 1582  
Yehuda Bauer; 1733; 1734; 1746  
Yiton 77; 814  
Yiton 77; 1537  
Yves-Marie Bercé, Le Chaudron et la lancette.; 572  
Yves Aziza; 1698  
Zack; 1165  
Zajdel; 653; 681; 997; 1140; 1250; 1797  
Zajdel Ascione Article 31; 1753  
Zand, « Les voix du massacre »; 1725  
Zazole; 635  
Zentrale Stelle des Landesjustizverwaltungen zur Verfolgung von NS Tätern;  
1483  
Zéro; 676; 681; 975  
Zéro contient une interview d'Henri .i.Roques; 681

Zeuss ; 251  
Ziegler; 1760; 1808  
Ziemke; 1081  
Ziereis; 58; 122; 169; 517; 613; 616; 618; 666; 1071; 1085; 1086; 1088;  
1089; 1094; 1095; 1714; 1715; 1714  
Ziereis ; 620; 1085  
Zill; 247  
Zind; 1349  
Zlochov; 1356  
Zola; 725  
zone d'Auschwitz; 634  
Zubko; 765; 779; 948; 952  
Zündel; 523; 543; 561; 588; 742; 761; 763; 764; 765; 767; 774; 775; 777;  
778; 779; 782; 783; 785; 786; 822; 846; 849; 934; 937; 938; 939; 946;  
947; 948; 949; 951; 952; 953; 961; 965; 966; 1003; 1007; 1008; 1016;  
1033; 1034; 1035; 1053; 1054; 1055; 1057; 1058; 1062; 1063; 1064; 1065;  
1207; 1361; 1364; 1366; 1371; 1442; 1448; 1449; 1452; 1488; 1490; 1507;  
1535; 1559; 1561; 1579; 1580; 1581; 1612; 1674; 1683; 1691; 1710; 1720;  
1745; 1798; 1875  
Zündel ; 1033; 1055; 1063  
Zygielboim; 1355  
Zyklon; 19; 20; 21; 22; 23; 25; 27; 63; 123; 132; 133; 138; 142; 143; 157;  
159; 161; 162; 166; 230; 232; 234; 244; 306; 312; 328; 333; 335; 336;  
338; 352; 353; 453; 504; 507; 508; 525; 546; 593; 632; 633; 642; 644;  
732; 747; 774; 776; 779; 780; 926; 944; 953; 959; 1006; 1009; 1021;  
1037; 1062; 1064; 1091; 1097; 1174; 1175; 1176; 1177; 1179; 1182; 1183;  
1184; 1185; 1186; 1195; 1219; 1233; 1238; 1305; 1316; 1358; 1359; 1375;  
1379; 1397; 1398; 1439; 1450; 1713  
Zyklon-B; 1504  
Zyklon B; 19; 55; 305; 307; 336; 415; 508; 632; 1141; 1187; 1230; 1483;  
1486; 1487; 1492; 1502; 1503; 1561; 1569; 1607; 1611; 1636; 1644; 1668;  
1669; 1675; 1678; 1679; 1686; 1687; 1688; 1690; 1691  
Zyklon B étaient entreposées au Theatergebäude (bâtiment du théâtre) et que  
le transport de cet endroit vers les chambres à gaz en question se faisait en  
présence d'un véhicule du service de santé. Les révisionnistes savaient tout  
cela mais il est i; 1210  
Zyklon B ; 1483; 1635; 1678; elle ne participait pas à un meurtre ; 1211  
Zyklon B » (p. 550) et une quantité de chambres de désinfection  
fonctionnant autrement ; 1211  
Zyklon B dans les chambres à gaz de .i.désinfection; 1210  
Zyklon B p; 1188  
Zyklon B pour tuer et 97 % ou 98 % pour .i.désinfecter; 1217  
Zyklon B ; 1504; 1571; 1576

Zyklon B, c'était pour protéger les santés, y compris celles des juifs en camps de concentration, et non pour tuer !; 65

Zyklon B, il y aurait eu moins de morts. Il importe grandement de savoir si la vérité d'Auschwitz est proche des affirmations de la propagande officielle ou des conclusions des travaux révisionnistes.; 920

Zyklon B, prouve à quel point l'utilisation de ce gaz est dangereuse. Rablin, légèrement atteint par ce terrible gaz, est hospitalisé et il met deux mois à guérir ; 1210

Zyklon B.; 1203; 1737

Zyklon B. (Sachez que R. Höss a été l'un des trois commandants successifs d'Auschwitz. Tous les trois ont été pris et interrogés par les Alliés. Seul R. Höss a laissé une « confession » que nous devons à ses geôliers polonais.); 160

Zyklon B. Si, à Auschwitz, on s'était livré à d'incessantes et massives opérations de gazage, surtout dans les conditions où on nous le raconte, les accidents touchant le personnel SS auraient été innombrables. Ni le commandant du camp, ni le médecin; 1213

Zyklon mais peut-être s'agissait-il d'une autre pièce du .i.Leichenkeller-; 1201

Zyklon ; 143; 251; 960; 1060; 1080; 1081; 1086; 1091

Zyklon B; 61; 453; 1486; 1487; 1571; 1577; 1748; 1801; 1803

Zyklon-; 741

zyklone ; 6

Zylbermine; 328

Zyrovica; 1355

# ÉLÉMENTS POUR UN INDEX GÉNÉRAL DES

## *Écrits révisionnistes*

Présentation générale du dossier historiographique:

La rumeur d'Auschwitz (*Le Monde*, 29 décembre 1978), p. 122.

Interview à *Storia Illustrata*, 1979, p. 155.

Réponse aux 102 questions de M. Mugarza, 1984, p. 488.

Les mensonges dénoncés par les révisionnistes, de Read à Baynac:

mensonge d'Auschwitz ; 676; mensonge de Dachau; 517; mensonge de l'électricité; 606; mensonge des chambres à gaz; 295; mensonge des juifs tués à l'eau bouillante ou à la vapeur d'eau; 606; mensonge du feu; 607; mensonge du gaz; 606

mensonge du siècle; 315; mensonge historique; 154; 347; 361; 363; 367; 546; 804; 806; 829; 830; 851; 860; 919; 982; 1099; 1154; 1253; 1481; 1485; 1550; mensonge historique ; 804; 1482; 1483; 1517; 1551; mensonge; 175; 177; 187; 349; 364; 366; 380; 395; 418; 422; 426; 428; 431; 479; 518; 547; 890; 1680; 1707; 1749

Mensonge d'Auschwitz; 123; 667; 757; 762; 942 ; 383; 367; 378; 428; 521; 1683; 1746; mensonges de la seconde guerre mondiale; 1145

## **L'Église et le mythe**

La fausse prière de Jean XXIII: 1157

Concile; 1167

Jésus-Christ; 215; 214; 1167; 1660

Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes » du 28 octobre 1965; 1167

Vatican; 45; 61; 123; 194; 220; 363; 392; 397; 398; 425; 521; 831; 891; 1017; 1163; 1164; 1165; 1167; 1392; 1592; 1607; 1610; 1162; 1167; 1168; 1161

## **Origines du révisionnisme**

•James Morgan Read (1945), p. 1322-1323

•Bardèche; 198; 586; 724; 822; 902; 922; 927; 1058; 1341; 1389; 1462; 1549; 1582; 1783. *Défense de l'Occident* 1388

•Céline; 124; 125; 129; 315; 316; 317; 319; 320; 322; 323; 324; 429; 483; 860; 890; 928; 929; 1312; 1549; 1583; 1777

écrits de Céline; 928 Destouches; 316; 319; 1312

Céline, Actes du colloque international de Paris (27-30 juillet 1976); 130  
Bardamu ; 124

### **Affaire Faurisson**

- La rumeur d'Auschwitz (*Le Monde*, 29 décembre 1978), p. 122.
- phrase de soixante mots; prononcée le 17 décembre 1980, dans une émission d'Europe n° 1 ; 243; 292; 293; 360; 362; 363; 491; 826-829; 860; le procès pénal contre cette phrase: 889; 1099; 1253;
- phrase de dix-neuf mots: p. 199-200.
- Le défi de Washington (1994): , «No holes, no holocaust»: p. 1606-1607. Voy. aussi p. 1659 et 1802.  
«Show me or draw me a Nazi gas chamber», Montrez-moi ou dessinez-moi une chambre à gaz nazie; 1501

## **Persécution révisionniste**

### **judiciaire**

#### **Bilan**

«Le révisionnisme devant les tribunaux français» (1978-1983), p. 859.

«Mon expérience du révisionnisme [1983-1987]», p. 945.

- arrêt de la Cour d'Appel de Paris; 530; 428; 904; 1983; 747; 728; 834; 598; 748; 429; 730; 854; 946; 996; 1012; 1407; 488; 522; 561; 717; 727; 728; 821; 824; 827; 828; 834; 840; 851; 853; 860; 913; 967; 968; 996; 901; 1012; 1013
- arrêt du 8 février 1985; 1013
- arrêt de la cour de Paris 8 mars 1985; 560
- arrêt du 16 janvier 1985; 834; 1014
- arrêt de la cour d'appel de Paris, 9 décembre 1992; 1456; 1460
- arrêt du 15 décembre 1986; 1013
- arrêt Guillaum CA Paris 31 octobre 1990; 1257
- arrêt rendu par la cour de Paris; 725

#### **Les instances**

Auch; 721; 724; 973

Bergougnan, juge d'instruction à Auch; 721

cour d'appel de Grenoble; 1783

cour d'appel de l'État d'Ontario; 1016

cour d'appel de l'Ontario; 779. Le procureur Griffiths; 948; 949; 954; 960; 963; 964; 965; 1563

La XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris: Grellier; 1160; 1251; 1252; 1257; 1258; 1262; 1263; 1299; 1304; 1305; 1307; 1324; 1327; 1328; 1359; 1454; 1457; 1461; 1651

cour d'appel de Paris; 484; 487; 864; 1783

cour d'appel de Paris dans son arrêt du 26 avril 1983; 675; 716

cour d'appel de Versailles; 1785

Cour de cassation; 384; 1783

cour de Paris; 726

Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg; 1410

Cour suprême du Canada; 1720

Direction de l'information historique

Direction de l'information historique; 605; 818; 1258; 1337

Direction de la gendarmerie et de la justice militaire; 1230; 1552

Direction des libertés publiques; 1258

curée judiciaire contre le révisionnisme ; 751

répression contre le révisionnisme; 837

### **Les chefs d'inculpation**

atteinte à la mémoire des morts; 1462

atteinte aux bonnes mœurs; 154

contestation de crimes contre l'humanité; 1455 ; 1457

contraires aux bonnes; 154

contraires aux bonnes mœurs et à .i.l'ordre moral; 153

contre Le Choc du mois; 1624

### **Les censeurs**

Badinter; 522; 562; 727; 862; 866; 870; 904; 1106; 1158; 1306; 1555

Citron; 764; 775; 947; 948; 1043; 1370; 1371; 1449; 1691

Viansson; 42; 38; 39; 40; 42; 43; 44; 57; 64; 751; 764; 1387; 1582; 1696; 1582

Vidal-Naquet (voir à ce nom)

«Une fédération groupant plus de deux mille journalistes demande aux autorités judiciaires de faire taire le professeur Faurisson», 1987, p. 707.

Michel Castex, 1991, p. 1260

### **Loi Fabius-Gayssot**

Proposition de loi de M. Jean-Claude Gayssot tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite et xénophobe (Assemblée nationale, 2 mai 1990), p. 1051.

Lettre du Pr Faurisson contre le projet de loi, p. 1117. ; Sept réactions contre: VOLKOFF; 1122; Willequet; 137; 718; 1121; RENOULET; 1120; 1121; ROBICHEZ; 1119; 1755; Rachline; 193; 1118; 1119. Georges Conchon 11212.



. Dans la presse, prises de position pour et contre le projet: p. 836  
Contre le révisionnisme historique. La loi Fabius alias Gayssot,  
p. 1103.(contient le texte de la loi, des prises de position hostiles).  
Veil "loi qui affaiblit la vérité historique en essayant de lui donner valeur légale".  
Loi contre laquelle votèrent, avec .i.Chirac; 1822

### **Gauchistes-révisionnistes:**

Cohn-Bendit; 145; 219; 245; 330; 374; 381; 677; 740; 850; 864; 892; 908; 909;  
1534; 1615

Cohn-Bendit, P.Guillaume et S. Thion étaient volontairement intervenues au  
litige pour m'apporter leur soutien ; 560

Chomsky; 194; 195; 241; 242; 243; 245; 285; 286; 287; 288; 492; 824; 849;  
889; 910; 1484; 1534; 1789Christie; 765; 766; 770; 773; 779; 785; 917; 939;  
948; 949; 952; 953; 954; 955; 956; 957; 958; 962; 964; 965; 1442; 1490; 1491;  
1559; 1561; 1562; 1567; 1599; 1603; 1638; 1720; 1723.

### *De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps; 189*

Pierre Guillaume 149; 197; 219; 285; 292; 374; 381; 386; 389; 492; 562; 565;  
599; 676; 677; 685; 707; 708; 716; 723; 743; 749; 787; 788; 790; 807; 812;  
822; 823; 828; 835; 840; 841; 842; 851; 852; 860; 867; 889; 897; 923; 927;  
931; 935; 971; 973; 974; 975; 976; 980; 982; 983; 1142; 1179; 1227; 1228;  
1229; 1230; 1232; 1257; 1292; 1332; 1348; 1464; 1475; 1534; 1552; 1606;  
1690; 1781; 1792; 1794; 1804; 1805; 1806; 1809; 1814; 1853; 389; 836; 842;  
1509; 1819. La Vieille Taupe; ; 688; 842; Vieille Taupe; 599; 1348; 1534; 1699

Maurice Di Scullo; 219; 374; 381; 386; 389; 909

Monteil; 1534

S. Thion; 194; 215; 219; 224; 245; 284; 315; ; 320; 321; 329; 330; 335; 338;  
340; 353; ; 374; 381; 384; 386; 389; 420; 638; 677; 685; 857; 909; 982;  
10171043; ; 1055; 1534 1578; 16921751; 1778; ; 1806 ; Voy. aussi la  
bibliographie.

### **Juifs révisionnistes:**

David Cole; 1543

Rittersporn; 219; 381; 850; 909

Karnouh; 492; 677; 827; 850; 892; 909; 1534

### **Les révisionnistes**

Diwald; 151; 198; 345; 740; 998

*L'Histoire des Allemands; 345*

Frederick Töben; 1658

Verbeke; 1752

Christophersen; 61; 123; 198; 344; 500; 773; 1366; 1630; 1683  
Delcroix; 229; 431; 433; 562; 596; 788; 864; 908; 923; 1001; 1012; 1230; 1252;  
1264; 1304; 1309; 1327; 1332; 1454; 1534; 1552; 1575; 1616; 1675; 1677;  
1678; 1680; 1681; 1682; 1684; 1753; 1781; 1782; 1793; 1794; 1852; 381; 1794;  
1621; 1265

Michael A. Hoffman; 561

Roques; 429; 561; 569; 594; 595; 596; 597; 598; 599; 602; 603; 654; 655; 724;  
730; 732; 741; 742; 795; 796; 801; 802; 805; 806; 822; 823; 888; 906; 974;  
975; 983; 984; 1014; 1348; 1381; 1400; 1784; 589; 594; 597; 599; 794; 978;  
1794

Michel Sergent; 1700

Stäglich; 61; 119; 149; 150; 152; 189; 198; 274; 329; 344; 345; 362; 485; 500;  
505; 514; 531; 535; 562; 587; 588; 599; ; 625650; 694; 730; 742; 761; 781;  
792; 822; 830; 906; 918; 952; 983; 1058; 1387; 1488; 1611; 1618; 1640; 1806;  
1560

## **affaires c/révisionnistes**

Dalloz-Sirey; 372; 374;; 428; 431;433; 560; 562; 724 ; 967

Aziza; 486; 930

B'nai B'rith

abbé Pierre; 1759; 1760; 1765; 1767; 1768; 1777; 1780; 1795; 1804; 1806;  
1807; 1808; 1809; 1810; 1812; 1813; 1814; 1815; 1816; 1817; 1818; 1820;  
1821; 1822; 1836; 1837; 1838

affaire Notin; 1258; 1762; 1778; 1780; 1786; 1791

affaire Reynouard; 1258

Costa; 1386; 1401; 1408; 1475; 1494; 1830; Costa [accusé de révisionnisme];  
1393

Ascione qui développe la thèse selon laquelle les chambres à gaz n'ont jamais  
existé ; 653; 681; 997; 1140; 1250; 1797

affaire Arthur Rudolf; 1421

affaire Barbie; 893; 901; 971

affaire Brand; 1374

affaire de la violation de sépultures du cimetière juif de Carpentras en 1990; 1787;  
1106; 1150; 1154; 1158; 1160, 1260; ; 1305; 1309; 1320; 1339, 1340, 1350; ;  
1719; 1728; 1729;

Castex; 707; 1141; 1755; 1756

affaire de Katyn; 1130; 1131; 1132; 1135; crime de Katyn; 1136

affaire des nageuses olympiques; 1818  
affaire du Carmel d'Auschwitz; 819, carmel d'Auschwitz; 1539, Carmel  
d'Auschwitz; 919; 920; 1166  
carmélites d'Auschwitz; 1211

affaire du Recueil Dalloz-Sirey; 967; condamnation du Dalloz Sirey; 432  
condamnation et celle du .i.Choc du mois; 1466  
affaire Faurisson; 1763  
affaire Finta; 1421  
affaire Garaudy; 1804; 1805; 1818. affaire Garaudy-abbé Pierre; 1762; 1764; 1768;  
1782; 1789; 1792; 1794; 1804; 1818; 1819; 1821; 1838. *Droit de réponse.*  
*Réponse au lynchage médiatique de l'abbé Pierre et de Roger Garaudy;* 1812; 1814

affaire Roger Garaudy – père Michel Lelong – pasteur Etienne Mathiot; 838

affaire Honsik; 1749  
affaire Joël Brand; 997  
affaire Le Pen; 966; 980  
affaire Lischka; 237  
affaire Marc Sautet; 1818  
affaire Noëlle Schulman; 1818

affaire Roques; 966; 974; 1762; 1784  
affaire Zündel; 732; affaire Paschoud; 966; 974  
affaire Olivier Pernet; 1818

affaire Poliakov; 996  
affaire Raymond Boudon et de Bernard Bourgeois; 1818

**attaques:**

milices juives armées en France; 921; 931; ; 1159; 1328; 1334; 1694; 1699;  
1702; 1703; 1704; 1708; 1711; 1792; 1855

Légitimation: Mme Françoise Castro et son époux, Laurent Fabius-  
Castro; 921; 1049; 1855; 1703

milices juives et le ministère de l'Intérieur; 1704  
Bleu-Blanc-Rouge, d'Ogmios, de la Librairie française, de la Librairie de la Vieille  
Taupe; 1702

Bousquet, Charles et Pierre; 1707; 1724. Charles Bousquet; 1695; 1697  
Caignet; 486; 730; 742; 822; 826; 930; 1695; 1698. vitriolage; 1698

Courduriers; 1851

Académie d'histoire de Ciudad Trujillo; 1718  
Académie d'histoire de leur pays; 1718  
Académie de Paris; 981; 130Académie des Sciences; 845  
Académie française; 390; 6239  
ADAC-Haute-Silésie; 347, 382  
ADLRH; 853 association pour la défense de la libre recherche historique (Michel Sergent).  
agression juive de la Maison des Mines; 1320  
Ahmed Rami; 1311  
AHR comme dans les autres, ne diffame personne et que l'accusation de diffamation n'est qu'un subterfuge inspiré par le désir – illusoire – d'arrêter les progrès du révisionnisme historique ; 841  
Der Auschwitz-Mythos. Legende oder Wirklichkeit ? ) a été saisi ainsi que les plombs de composition. En Allemagne, des ouvrages de ce genre, quand ils ne sont pas saisis, sont mis à l'index officiel (Indizierung).; 485

AHR, le 16 novembre 1988 la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Agen se voyant soumettre la procédure d'information suivie au parquet d'Auch contre MM. Guillaume; 836  
Amaudruz; 653

chronique révisionniste; 600  
chronique révisionnisteBilan des neuf premiers mois de 1985; 561  
chronique révisionniste Un « grand .i.témoin; 568  
Concessions faites aux révisionniste; 1434

cinquième congrès révisionniste, à .i.Los Angeles; 459; 471; dixième congrès international de l'Institute for Historical Review, 13 au 15 octobre 1990, s'est tenu à Washington; 1158; conférence dite « de l'éléphant »; 1238  
Carlos Porter; 1828  
Amis de Saint-Lou; 1700

## Témoignages

abbé Albert Heymès; 1282; 1284  
abbé Heymès; 1265  
ADAC-Haute-Silésie; 347, 382  
ADLRH; 853  
Album d'Auschwitz; 543; 1713  
Album d'Auschwitz.; 1214  
Auteur inconnu; 329; 331; 446; 447. Des Voix dans la nuit. Ce livre a été traduit et adapté du yiddish Des Voix dans la nuit. Le fameux « **auteur inconnu** » a cette fois-ci perdu son anonymat et il s'appelle maintenant Leib Langfus; 880

album du commandant .i.Jadin; 251

Bily; 1419; 1420; 1564 ; 1565

Birin; 1393

Bomba; 557; 558 ; 701; 702; 703; 746

Borwicz; 117; 329; 446; 880; 1387. « Journaux publiés à titre posthume » ; 880  
de Gaille-Anthonioz; 341; 896

De l'Université aux camps de concentration; 435

visite de Himmler à Birkenau en janvier 1943; 962; 963; 964

visite, par Himmler, du chantier de Monowitz; 1677

Chombart de Lauwe; 738

Choumoff; 171; 341; 623; 1068; 1090; 1091; 1093; 1095; 1096; 1439

Choumoff, Les Assassinats par gaz..., 1987; 1097

Choumoff, Les Chambres à gaz de Mauthausen; 158

Szlama Dragan (dit aussi Szlamy Dragon) ,témoin de gazage cité par Pressac, 333-333-334, 1205

Grossman et Ilya Ehrenburg: Le Livre noir.; 611; 684; 1649; 1725. Ehrenbourg;  
270; 684; 967

Gray; 225; 231; 351; 375; 376; 377; 378; 470; 507; 523; 608; 746; 873; 886;  
1350; 1396; 1814; 1224; 1400-; 379; 378; 377; 375; 376; 523; ; 608; 818

**Kremer**, chirurgien; 7 **Anus Mundi** ; 513

**Broad** ; 746; 894 ; 995; 1219

**Bulawko**; 1316; 1358; 1359; 1360

**Amen**; 613; 620; 659; 667; 1087; 1088; 1089; 1471

**Butler**, Legions of Death,

Rosenberg, alias Rudolf Vrba; 1635

déconfiture de **Vrba**; 963

**Delbo**; 7; 35; 42; 43; 1387

altérations du texte original.; 569

**Filip Müller**; 1560; 1568. Müller; 219; 224; 225; 226; 227; 231; 332; 334;  
340; 351; 446; 450; 452; 470; 512; 513; 523; 552; 562; 608; 620; 703; 704;  
736; 738; 739; 866; 873; 881; 905; 957; 958; 1061; 1078; 1219; 1220; 1231;  
1396; 228; 330

Müller dans Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz.; 1400;  
1220; 329

**Steiner**, *Treblinka*, p. 376; 377; 400; 556; 608; 1814; ; 411

*Treblinka*, un livre qui a été dénoncé même par un P. Vidal-Naquet;  
703

Wiesenthal; 98; 99; 137; 159; 313; 422; 470; 499; 522; 523; 548; 628; 671; 925; 1069; 1072; 1089; 1095; 1205; 1421; 1432; 1485; 1490; 1516; 1630; 1714; 1746; 1749; 1802

Weber, « Simon Wiesenthal, le faux “chasseur de nazis» et Millot, « Une émission déboulonne Wiesenthal. » p. 1747

Wiesenthal a inventé cette triple exécution en s’inspirant d’une photog

### **“Aveux”, “confessions”...**

aveu; 430; 986

confession; 160; 255; 291; 430; 526; 1065

confessions; 142; 143; 247; 415; 416; 526; 666; 1224

confessions des Allemands; 774

**confessions de Kurt Gerstein** ; 140; 141; ; 158; 214; **291**; 401; 406; 416; 417; 420; 429; 462; 474; 475; 476; 519; ; **568**; 655; 795; 806; 873; 877; 885; 888; 956; 974; 983; 986; 1693; 1784; rapport Gerstein; 570; ; 569

### **confession à Nuremberg du général SS Ohlendorf; 1030**

**aveu de Rudolf Höss**; 7; 1066; 1184; 143; 358; 1693; 385; ; 374; 1288.(procès Dejaco; 159); ; 1613; 986; 657; 973; 1297 ; 122; 141; 1192; 1572; 1635; 1770;; 521; 1384; ; 663; 1405déposition de R. Höss du 15 avril 1946; 1469 Vanity Fair contenant la déclaration de Christopher Browning sur R. Höss );; 1572; 1600; 1603; 1770

(**extorqués sous la torture:Butler**; 663; 665; 666; 668; 1405; Butler, Legions of Death; 667; 1638)

aveux; 170; 350; 369; 505; 515; 593; 736; 737; 943; ; 9571078; 1090; 1140

**confessions » de Kramer**; 17; 41; 58; 122; 133; 247; 248; 249; 250; 251; 252; 254; 255; 257; 258; 259; 309; 519; 666; 878; autre “confession” de Kramer; 255

commandant Jadin; 248. Album du commandant Jadin; 251

aveux de Kremer; 513; 876

aveux du commandant de Mauthausen; 1089

aveux du médecin; 369

aveux ; 738

aveux ; 158; 342

Confessions of SS Men who were at Auschwitz; 875  
déposition sous serment de Laja Feldblum; 1722

### **Le testimonium e silentio**

Winston Churchill; 182; 364; 392; 398; 425; 457; 493; 521; 654; 928; 935; 1054; 1056; 1318; 1383; 1422; 1432; 1532; 1586; 1591; 1592; 1609; 1610; 1727; 1775; 1776; **1890-1893**

Charles de Gaulle; 1383; 1422; 1423; 1591; 1592; **1890-1893**

Dwight Eisenhower: 1057; 1383; 1422; 1591; 1592; 1610 et surtout **1890-1893**

Franklin Roosevelt; 182; 364; 392; 398; 419; 425; 457; 493; 521; 683; 886; 928; 935; 1054; 1056; 1318; 1422; 1532; 1586; 1609; 1776

Compte rendu de l'ouvrage de Walter Laqueur, *The Terrible Secret*, 1981, p. 299.

### **Preuves et preuves matérielles**

Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale »; 1392

Arolsen; 735; 771; 992; 1138; 1483

*Le mythe des « chambres à gaz » entre en agonie, p. 325. (à propos de Pressac, Les Krematorien, in Monde Juif*

)

aération; 25; 60; 162; 166; 337; 354; 512; 642; 643; 1397; 1472; 1502; 1636; 1677

aérer; 508

aérés; 1689

ventilateur; 161; 166; 163; 260; 261; 353; 1092; 1096; ; 1189; 1585; 1672; 1673; 1684; 1747

ventilation; 123; 133; 143; 160; 166; 355; 396; 1174; 1189; 1207; 1208; 1217; 1219; 1690; 1189; 1688

archéologue; 177

architecture des crématoires de Birkenau; 1204

Comité international de la Croix-Rouge; 363; 398; 500; 521; 735; 771; 773; 831; 891; 925; 928; 935; 1054; 1138; 1156; 1392; 1422; 1591; 1609; 1610; 360; 538; 1482

### **Documents**

#### **•Administration des camps**

registre; 217; 1087; 217; 926; 1235

registres tels que ceux des ateliers du camp; 327. registre de la serrurerie d'Auschwitz: 502; 312; 336; 338; 527

registre mortuaire d'Auschwitz

registres de décès; 1064

registres des ateliers d'Auschwitz; 335; 1206

registres mortuaires; 772; 925; 992; 1235; 1053; 763; 995

registres du musée d'Auschwitz; 917

«Des documents ignorés sur la Shoah. Le devis d'Auschwitz»,  
Libération; 1546

•Comité international de la Croix-Rouge, «Sur Auschwitz, un document capital [de la Croix-Rouge]»; p. 219-224

•fichier « Extermination-Gazage »; 222

•fichier des juifs du département de la Seine; 1335

•Document sur le Zyklon B

Document NI-9912: les dangers de l'utilisation du ZB, p. 18 (*in-  
extenso*)

•document de la firme Topf und Söhne sur les détecteurs de gaz;  
1547

document de Höss sur l'empoisonnement par le Z-B, 12 août 1942;  
1689

•CDJC, pas une fiche ne renvoie à un document qui prouverait un seul gazage.;  
222

•documents techniques venant d'Auschwitz; 229; documents en  
rapport avec les crémations; 1234; 1235; documents sur les fournées  
quotidiennes; 216

documents du même genre parlent de « matériel pour traitement  
spécial » et de « matériel pour le transfert des juifs ».; 1177

•Rapport officiel des Soviétiques sur Auschwitz, le 6 mai 1945,: ils parlent pour  
la première fois de gazages et non d'exécutions à l'électricité (doc. URSS-008)  
511; 645; 762; 1147; 676; 994; 1405;1462;1483; 1635; 1571

doc. URSS-054, attribuant le massacre de Katyn aux Allemands: p. 994

«Shoah, film de Claude Lanzmann, film sans documents; 550;  
1291; 1650

## **Photos:**

montage photographique; 309; 421

photographie ; 16; 50; 61; 64; 65; 156; 157;176; 177;188; 226; 256; 266; 310;  
325; 331; 335; 376; 394; 420; 421; ; 494; 496; 500; 502; 505; 507; 509; 511;  
519; 521; 528; 532; 535; 549; 559; 594; 603; ; 651; 700; 711; 712; 731; 732;  
751; 752; 759; 768; 770; 781; 782; 894; 902; 989; 989; 991; 1047; 1083;  
1139;1140; 1448; 1171; 1175; 1176; 1193; 1210; 1211; 1212; 1214; 1230;  
1238; 1241; 1243; 1335; 1347; 1350; 1351; 1375; 1398; 1426; 1486; 1487;  
1501-1506; 1546; 1641;1690; 1692; 1747; 1758; 1760

«Les Tricheries de l'Album d'Auschwitz», p. 434-445-454



*Illustrations. Le Mythe d'Auschwitz en images. Commentaire de photographies*, p. 630-650

*Les chambres à gaz ont existé* contient douze photographies, p. 313

photographies aérienne; 355; 1199

photographies d'Auschwitz; 229; 760

photographies de la « chambre à gaz; 251

photographies de la chambre à gaz de Baltimore.; 781

photographies de typhiques; 1482

photos aériennes prises par les Alliés au-dessus d'Auschwitz; ; 144; ; 439; 217; 500; 502; 743; 1401; 543; 770; 398; 167; 339; 340; 398; 776; 1221; 1233; 1377; 768

photos aériennes, Treblinka et Auschwitz; 1184

photos d'Auschwitz; 1389

photos de Birkenau; 435

photos de Himmler à Monowitz; 1677

photos de *L'Album d'Auschwitz*; 502

photos de plans de crématoires; 894

Photos de plans de crématoires d'Auschwitz; 1401

photos du musée d'Auschwitz; 123

photos du Vel' d'hiv'; 1380; 1530

Le Marec, *Les Photos truquées*, 1426 [à propos du Vel d'hiv']

## **Plans, maquettes**

Graphiques et photos de Dachau; 1137

maquette; 642

maquette artistique du crématoire-II de Birkenau; 1637

## **L'arme du crime: le Zyklon**

Document NI-9912, p. 18 (*in-extenso*)

les dangers extrêmes du ZB(synthèse) , p. 1689

cuves à formol; 134

cyanure; 261; Cyclon; 1076; cyclon ; 1093; Cyclon B ; 218; Cyklon B; 1471

ANPA; 306 (distribue le Zb)

détecteurs de gaz; 1203; 1547; 1548. document de la firme Topf und Söhne sur les détecteurs de gaz; 1547

détecteurs de gaz cyanhydrique ; 1679

## **Les mots codés du crime**

## **La naissance du terme «génocide»: Raphael Lemkin (1944); 484**

*Sonderaktion*; 874; 875 (à propos de l'emploi de ce mot par Kremer)

*Sonderbehandlung*; 225; 875; 1802; 1033; 1035; ; 1037

*Sonderkommando*; 142; 225; 226; 447; 448; 506; 512; 592 882; 881; 1061;

1188; 1220; 1222; 1358; 1359; 1383; 1487; 1520; 1558; 1564; 1565

Einsatzgruppen; 548; 773; 916; 958; 997; 1003; 1027- 1032; 1038; 1380  
Leichenkeller; 61; 123; 312; 337; 528; 873; 1180; 1183; 1198; 1199; 1200;  
1201; 1203; 1205; 1206; 1208;1212; 1217; 1686; 1687; 1691; 1748;

Leichenkeller signifiait dépositaire ou chambre froide et je  
précisais : « Une chambre froide, cela se désinfecte ». p. 1202

Anthologie (bleue) d'Auschwitz; 217; 876; 962  
abondance de preuves; 1193, 1693. ASSAG; 341; 370; 896; 1020; 1557  
dossier photographique du livre de J.-C. .i.Pressac; 1675

### **Le crime secret**

• L'ordre donné par un signe de tête (Browning, nod ; 1532) ou par **consensus télépathique**., «Raul Hilberg explique maintenant le génocide par la télépathie», **p. 783**, 988.

arme du crime; 1218

aspects techniques des chambres à gaz; 1197

autopsie; 698; 734; 765; 675; autopsies conduites sans doute dès 1943; 600

débuts de preuves; 654; 680; 706; 732; 990; 1020. éléments de preuves; 307

bain-douche; 394. bains; 1094; 1506; 1095. douche; 9; 309; 310;328; 332; 335;  
349; 351; 441; 443; 462; 511; 517; ; 529;533; 549; 743; 755;776; 1066;1069;  
1074; 1079;1081; 1082; 1083; 1085; 1090; 1093; 1094; 1095; 1096;1171;  
1174; 1196; 1190; 1199;1198; 1211; 1240; 1379; 1385;1449; 1486; 1503; 1521;  
1650;

Bauleitung; 1189; 1195; 1570. Bauleitung Album; 1214; 1232. direction des  
constructions d'Auschwitz; 454; 1200; Direction de la construction; 1184; 1194

Division d'extermination et de décontamination; 960

Direction des constructions du camp de Natzweiler-Struthof; 249

Bromessigsäure-Methylester ; 234

Begasung; 132

Vergasung; 131; 234; Vergasung ; 338; Vergasungskeller; 131

Blausäuregaskammern für Fleckfieberabwehr; 306; 337

calendrier d'Auschwitz; Calendrier des événements survenus; 541; 1185

cartes topographiques; 766

Académie Nationale de Médecine; 845

affirmations sans preuves; 1184

affirment; 1219

Chambre à gaz de Dachau, Rapports du capitaine Fribourg; 1075

chambre des ingénieurs d'Autriche; 1749

chambres à gaz de .i.désinfection; 755

chambres à gaz de fumigation; 310  
chambres à vapeur; 376; 405  
chambres de désinfection; 269; 326  
chambre à électricité; 645  
chambre à gaz d'exécution aux États-Unis; 1740  
chambre à gaz de Baltimore; 260; 504; 781; 1580; 1692. Baltimore  
crémation; 122; 351. documents en rapport avec les crémations; 1234; 1235;  
documents sur les fournées quotidiennes; 216

crémations d'Auschwitz; 774

crématoire; 5; 7; 11; 17; 40; 47; 53; 54; 55; 57; 59; 61; 122; 123; 142; 144; 156;  
157; 160; 164; 167; 229; 235; 243; 332; 335; 337; 344; 349; 351; 357; 367; 437;  
439; 434; 441; 443; 444; 453; 509; 510; 511; 518; 527; 531; 532; 533; 544;  
546; ; 591592; 597; 603; 626; 701; 734; 766; 767; 776; 894; 897; 926;  
944; 1061; 1070; 1075; 1076; ; 1082; 1088; 1138; ; 1141; 1196; 1198; 1211;  
1214; 1215; 1217; 1225; 1231; 1288; 1484; 1511; 1521; 1522; 1526; 1571;  
1639; 1643; 1644; 1667; 1678; 1690; 1835

crématoires d'Auschwitz; 592; 1558; 1835; 743; 1006; 1675; crématoires  
d'Auschwitz et de Birkenau; 775; 1235; Crématoires d'Auschwitz ; 1753;  
crématoires d'Auschwitz-Birkenau; 1361; crématoires d'Auschwitz-I; 532;  
crématoires de Birkenau; 227; 435; 452; 454; 471; 532; 750; 1209; ; 235; 589  
crématoire-i; 334; 774; 1692; 1448

crématoire-II et III; 440; 528; 774; 776; 1448; 1687; 1102; 1141

Compte rendu de J.-C. Pressac, *Auschwitz : Technique and  
Operation of the Gas Chambers*, 1990, p. 1169-1247

Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de  
masse*, 1993, p. 1544; 1546; 1600; 1643; 1692; 1545; 1735;  
1753; 1604; 1570; 1675; 1667; version allemande, *Die Krematorien  
von Auschwitz. Die Technik des Massenmordes* 1605; 1626; 1735

crématoire de Calgary (Canada); 774

crématoire de Natzweiler; 235; crématoire de Natzwiller; 1395;

crématoire de Ruheleben; 873; crématoire Ruhleben à Berlin-Charlottenburg; 1206

clichés d'Auschwitz et des camps de Pologne; 773; **chenil** d'Auschwitz; 166

**chaussures**; 188; 308; 402; 403; ; 407408; 516; 635; 1171; 1211; 1503

**cheveux**; 12; 161; 166; 232; 244; 306; 307; 308; 353; 516; 517; 557; 558;  
602; 635; 643; 702; 847; 940; 1207; 1208; 1503; 1691cheveux expertisés; 244;  
collection de cheveux; 306; 307coiffeur; 333 ; 1689; [cheveux...]béquilles; 308;  
[cheveux...] blaireaux; 308

**dents**; 12; 404; 1083; 1234; 1471; 595; 1076

demi-preuve; 1192

anomalie physico-chimique; 1182

codé ; 231; **communication de pensée**; 1532; **consensus télépathique**; 988 R. Hilberg, «*an incredible meeting of minds* »*Newsday* (Long Island), 23 février 1983, p. II-3: déclaration qu'il a confirmée au procès Zündel à Toronto le 17 janvier 1985.

ampoule de gaz asphyxiants; 257

ampoules contenant des gaz; 257

analyses chimiques; 1178

décontamination; 415

Degesch; 19; 161; 336; 504; 900; 960; 1216; 1577

désinfection; 533; 244; 143; 232; 1091; 1577; 438; 22; 23; 157; 234; 235; 332; 333; 335; 336; 338; 343; 353; 354; 367; 409; 412; 502; 507; 511; 515; 528; 546; 626; 752; 775; 1075; 1170; 1171; 1182; 1194; 1195; 1198; 1206; 1210; 1211; 1241; 1421; 1449; 1493; 1501; 1503; 1504; 1505; 1506; 1547; 1571; 1673; 1688; 332; 434; 754; 1175; 1211; désinfection . Entre-temps, les 26 août et 2 octobre 1942, deux autres documents du même genre parlent de « matériel pour traitement spécial » et de « matériel pour le transfert des juifs ». Pressac y voit la preuve qu'il s'agissait, ces deux fois-; 1177; 1576; 230; 234; 1214; 1483; 1486; 1742

décret 50-1290 du 18 octobre 1950 du ministère de la Santé publique; 163

contre-expertise de Cracovie; 1289; 1297; 1300; contre-expertise de Cracovie de 1990 et celle de Vienne; 1761

expertise; 134; 139; 143; 176; 503; 527; 543; 675; 698; 765; 770; 879; 940; 1048; 1060; 1063; 1156; 1207; 1208; 1260; 1357; 1358; 1364; 1390; 1561; 1676; 1682

expertise scientifique; 1007; expertise scientifique de l'arme du crime; 1207

expertise technique; 333; 424; 503; 532; 674; 1748; 1749

expertise de l'arme; 600; 986

expertise ; 1351; 1692; 1104; 177; 675; 1338; 1367; 1488; 1620

expertise chimique; 670; 857; analyse de Germar Rudolf; 1531

experts; 237; 592; 1062; 1063; 1487; 1561

A. Frank: expertise d'écriture du tribunal de Hambourg; 857; 857; du laboratoire de Wiesbaden; 1655 (AF)

expertise de 1945; 1208

expertise de Gerhard Jagschitz; 1338

expertise de Vienne; 1360

expertise des Polonais du musée national d'Auschwitz et de l'Institut médico-légal de Cracovie; 1329; 1338; 1399

expertise du professeur René Fabre; 1552; 1576; 1682

expertise Jagschitz; 1364  
expertise Walter Lüftl; 1399  
expertise officielle; 503  
expertise Robel; 1690  
expertises (Leuchter, de Cracovie (pour le musée d'Auschwitz) et professeur Jagschitz; 1329; 1365; expertises de l'Américain Fred Leuchter; 1338; 1399; 1488; 1361; 1504; 1287; 1535  
    Préface au second Rapport Leuchter, p. 1057 (vol. III)  
    J.-C. Pressac, «Les carences et les incohérences du “Rapport Leuchter”», p. 1240  
expertises exterminationnistes; 237

coke nécessaire aux crémations; 1235  
doc. NI-9912; **traduction intégrale: p. 18-27.** 123; 632;  
document de Höss sur l'empoisonnement par le Z-B, 12 août 1942; 1689

doc. URSS-008; 511; 645; 762; 1147; 676; 994; 1405; 1462; 1483; 1635; 1571

doc. URSS-054); 994

## **TMI et procès de guerre**

Accord de Londres; 950; 1104; 1130  
accord de Londres du 8 août 1945; 1103  
accord instituant le Tribunal de Nuremberg; 1833  
Statut du TMI; 1077; 1103; 1132  
accusés de Majdanek, procès de Düsseldorf; 145  
accusés de Nuremberg; 193  
accusés du procès de Nuremberg; 1591  
affaire Touvier; 1462; arrêt Touvier; 1414- 1416  
Eichmann; 117; 175; 240; 340; 427; 463; 464; 468; 520; 756; 757; 759; 958; 988; 989; 1297; 1339; 1405; 1406; 1466; 1560

affaire Waldheim; 987  
affaire Papon; 893  
dogme; 531  
dogme de l'infailibilité du tribunal de Nuremberg; 1102; 1153  
dogme de l'infailibilité pontificale; 1102

Champetier de Ribes; 622  
chiens de Nuremberg; 1549

procès W. Dejaco († 1978) – F. Ertl (architectes des crématoires de Auschwitz, jugés à Vienne en 1972, acquittés.; 1364; procès Dejaco-Ertl; 217; 1204; 1220; procès de Walter Dejaco et de Fritz Ertl; 1361; ingénieurs-architectes Dejaco et Ertl au procès de Vienne 1972; 1199; Ertl; 159; 1204; Dejaco; 159; 1204; 1205; 1212

Demjanjuk; 653; 1421; 1542

Brunner; 932; 1424; 1427; 1428

Barbie; 379; 482; 686; 687; 688; 689; 698; 759; 903; 932; 951; 966; 969; 970; 1059; 1421; 1704; 1705; 1719; 1724; 1725; 1704; 1705; 1719; 1724; 1725; 1813

## Mythe de l'extermination

Extermination; 138; 144; 149; 150; 167; 180; 183; 184; 186; 203; 230; 233; 237; 238; 425; 501; 515; 1521; 1530; 1531; 1534; extermination des juifs; 156; 187; 391; 766; 1026; 1028; 1062; 1139; 1187; 1554; extermination des juifs allemands et polonais; 365; extermination massive et systématique des juifs; 1032; extermination physique; 1500; extermination planifiée des juifs; 781; extermination scientifique; 392; extermination « industrielle » des juifs; 1180; extermination spécifique du peuple juif européen; 364; extermination systématique; 151; 391; 451; 546; 1101; 1121; extermination systématique des juifs; 363; extermination ; 501; exterminations; 158; exterminer; 1841; exterminer les juifs; 396; exterminer ; 144; Extermination-gazage; 38

Vernichtungslager; 132

Vernichtungslagern ; 1379

camp d'extermination; 132; 203; 1527, campagne d'extermination des Juifs; 1027, camps appelés « d'extermination; 1379 ; 1510

## Ordre et planification

### • Bilan de l'exterminionnisme :

**1. L'historiographie exterminionniste avoue que jamais Hitler ni aucun autre dirigeant n'a ordonné de tuer un juif, un tzigane, un catholique, un protestant, un Français, un Slave; 356-357;** (conférence de Furet et Aron en 1982): p. 371-373; 1374; 1392;396

**2. L'ordre donné par un signe de tête** (Browning, nod ; p. 1532) ou par consensus (Hilberg, **consensus télépathique**; 988 R. Hilberg, « *anincredible meeting of minds* » *Newsday* (Long Island), 23 février 1983, p. II-3: déclaration qu'il a confirmée au procès Zündel à Toronto le 17 janvier 1985.

- L'introuvable ordre d'Hitler; 625; ordonné par Hitler; 477; 462; 527; 600; 733; 766; 785; 960; 961; 1413; 1532; 1693; 1392; 343; 588; 600; 827; 1721;988; 388; 783; 766; 958; 960; 958; 459.
- ordre de Himmler; 777; 903; 958; 1713. ordre d'arrêter l'extermination des juifs; 472; ordres reçus de .i.Himmler; 668; ordre de mettre fin aux gazages d'Auschwitz; 1382; ordre donné par Himmler; 1185; ordre venu de Himmler; 959; ordre verbal de Himmler; 1677; ordre, signé de Himmler.; 340
- Note Dannecker; 184; 529; 689; 690; 691; 692; 759; 969; 970; 1003; 1023; 1024; 1424;

- ordre d'exterminer le peuple juif: 61; 257; 356; 358; 396;; 413;420; 425; 451; 461; 497 ; 675; 698; 704; 715; 744; 1396; 1482; 1561; 1613; 1634; 1639 ; 695; 734; 769; ; 628; 777;396; 650;; 357; 547; 769; 986; 1105; 1139; 1154; 357;1461; 545; ; 1364; 1156

ordre des commissaires; 1027; 1032

**Wannsee: Yehuda Bauer: «a silly story»** («Wannsee's importance rejected », Jewish Telegraphic Agency, The Canadian Jewish News, 1992: p. 1638)

Berlin-Wannsee; 694; 1247.

Conférence de Wannsee; 63; 140; 358 ;396; 528; 601; 693-697; 719; 744; 771; 916; 987; 1003;1027;1247; 1369-1372; 1395; 1407; 1416; 1417; 1585; 1613; 1638 ; 1693; («Wannsee » avait été l'endroit pour une telle décision, Hilberg, p. 1370;)

**décret « NN »;** 236; 693; 855

### **La “solution” de la question juive**

- Les projets:

Birobidjan; 497

colonie juive à Madagascar; 141; 440

colonies nazies; 191

déportations » mais de... « déplacements »; 182

déportations pour l'extermination; 237

solution de la question juive; 359; 396

solution définitive; 1534

solution définitive d'ordre territorial; 1380

solution dite définitive; 1391

solution finale; 140; 151; 185; 233; 236; 237; 326; 358; 396; 416; 497; 689; 694; 697; 735; 741; 759; 875; 1023; 1026; 1030; 1035; 1036; 1395; 1396; 1416; 1417; 1470; 1482; 1547; 1805

solution finale de la question juive; 1024; 1026; 1027

solution finale du problème palestinien; 1026

solution finale ; 689; 691

solution finale” pour les Juifs qu’ils déportent et exécutent massivement; 1416  
solution prochaine de la question juive; 1023  
solution provisoire; 440

### **Les éléments constitutifs**

crime d’Auschwitz; 820;  
crime de « sélection; 533

### **Les lieux du culte**

•Holocaust Museum in Washington:

US Holocaust Museum; 1540; 1570; 1650; ; [encore en projet en 1989; p. 905]

Berenbaum, responsable scientifique de ce musée.; 1502; 1503; 1506; 1507; 1606; 1607; 1614; 1615; 1627; 1637; 1638; 1650; 1659; 1753

Berenbaum (editors), *Anatomy of the Auschwitz*; 1643.  
Berenbaum *The World Must Know*; 1669

•musée d’Auschwitz; 164; 207; 209; 210; 216; 220; 232 239; 307; 329; 330; 331; 332; 337 341; ; 369; 510; 517; 541; 632; 649; 772; 880; 894; 917; 926; 992; 1064; 1141; 1173; 1204; 1260;; 1235; 1288; 1294; 1297; 1300; 1359; 1364; 1406; 1436; 1450; 1641; 1713; 1746; 1808; 1868;

•Musée de Bergen-Belsen; 594

•musée-archives-bibliothèque de Dachau; 395; 421; 518; 594; 712; 1066; 1082; 1083; 1084; 1138; 1351; 1671

•musée de l’« Holocauste » en Suède; 1630

•musée de l’Holocauste à Washington; 1669; 1798

•musée de Majdanek; 594; 635; 1240

•musée juif de Prague; 435

•musées; 230; 635; 626

•musées de l’Holocauste; 1609

monument d’Auschwitz-Birkenau; 1294; 1406; 1731; 1762

monument de Jérusalem; 715

monuments de l’Holocauste; 813

### **Les objets du culte**

*Mémorial de la déportation des juifs de France, de S. Klarsfeld, 1978; 138; 178; 210; 649; 498; 543; 589; 715; 767; 962; 978; 1426; 1494; 1665; 266; ; 205; 206; 207; 208; 209; 212; 266; 647; 715; 906; 963; 978; ; 542; 1377*

### **La propagande du mythe**

Burnier; 1812

BURNIER et Cécile ROMANE, éditions Mille et Une Nuits; 1822, Romane; 1812

Greilsamer; 1315; 1323; 1324; 1358; 1546; 1547; 1548; 1596; 1657; 1761; 1762

### **La contre-propagande: la chasse aux révisionnistes**



sorcellerie; 142; 146; 168; 174; 324; 367; 500; procès des sorcières de Salem; 591; Les Sorcières de Salem; 232; 1192

## Mythe des chiffres

déclaration de Eichmann: 1297

déclaration de Höttl; 1297

comptabilité; 314

Fausse comptabilité de Klarsfeld dans son *Mémorial*: p. **434-454** et 542-543.

Les faux morts :

**Krasucki** : ; 541-543 542; 649; 650; 715; 746; 924; 995; 1336; 1382; 1490;

**Veil-Jacob**: **203**; **209**; **210**; **211**; ; **542**;

bilan de la déportation

bilan de la déportation des juifs de France; 542-543, 1382; 1665

**M. Broszat, Le chiffre [officiel] était «symbolique» (1979); p. 360, 492**

**Bilan de cinquante ans de mensonge et de reculade:** p. 1730-1740.

chiffres inventés; 411

- chiffre; 230; 498; 217; 263; 422; 423; 498. chiffres des morts; 1484; cinq millions; 380. chiffre de six millions; 1156. chiffres de gazés; 1563;

- chiffres avancés officiellement des victimes juives; 1118. chiffre total des victimes juives; 598. dix millions; 408. chiffre de 1.765.000 juifs; 767. victimes juives et non-juives; 1483; statistique du génocide des juifs; 208; 1385 chiffres extravagants de cadavres; 1081; chiffre de 16 millions; 1089

- **Auschwitz : le mensonge des dix-neuf stèles abandonné: p. 1731.** bilan de quatre millions de victimes; 191; 216; 217; 508; 747; 925; 926; 995; 1140; 1250; 1483; 1605; 1762; 1434; véritable chiffre des morts d'Auschwitz; 1054; 1220; 1762. cinq millions d'internés; 232. capacité de la chambre à gaz d'après Höss: deux mille victimes; 164; 642

- chiffre de gazés de Himmler, d'Eichmann d'après *LE Monde diplomatique* p. 756

- chiffres de Martin Gilbert; 656

- chiffres exacts de la déportation française; 598; chiffre des non raciaux; 230

- Fusillés du Mont-Valérien par Klarsfeld: p. 1656

- bilan des Tsiganes morts; 1662

- bilan Vel d'hiv; p. **585-586**; 1657

- chiffre des morts juives du ghetto de Varsovie; 1499

- mortalité du camp de Dachau; 1137
- chiffres des communiqués de guerre; 1029

### **Origine du mythe**

Andersonville (Géorgie) ; 496; 572; 576; 577; 578; 580. épidémie; 243.  
 Gandebœuf : « Les fantômes d'Andersonville; 573. épidémie de variole, guerre  
 Sécession; 573. Bolton, médecin de Richmond; 575

épidémies; 774; 1210; 1461; 1482; 1571

bobard de guerre; 220; 363; 929; 1511

enfants belges aux mains coupées; 379; 347; 156; 316; 1352

bobard des chambres à gaz ; 1301

bobard du savon à base de graisse; Bilan, «Le savon juif», 1987, p. 669-675

usines à savon; 397; savon à base de « graisse des victimes »; 156;  
 348; 499; 522; 529; 973; 1104; 1153; 1258; 1352; 1511; 1542;  
 1549; 1574; 1601; 1602; 1614; 1615; 1842; 1296; 246; 629; 1693;  
 1531; 670; 499 (RIF; 671)

bobards ; 672

## **Shoah-business: Sionisme et chambres à gaz**

•*Shoah-business: histoire complète d'un terme exterminationniste interdit aux révisionnistes, p. 808-827*

### **Les textes fondateurs**

Accords de Luxembourg du 10 septembre 1952; 503; 808; 809; 832; 1155; (C'est du racket de grand style ; 891)

Adenauer; 49 ; 50; 51; 190; 192; 272; 294; 361; 627; 891; 1018; 1019

colossales réparations financières; 627

«l'Holocauste [...] arme n° 1 de l'arsenal de la propagande israélienne» W. D. Rubinstein, professeur à Deakin University, Australie : p. 544; 545; 547

Ben Gourion; 51; 192; 294; 361; 362; 503; 627; 1590; 1592

chaires universitaires d'Holocauste; 364

Centre Simon Wiesenthal de Los Angeles; 522; 1422; 1539; 1540; 1646

Claude Lanzmann; 1732; critique de son film *Shoah*: «*Shoah*, film de Claude Lanzmann [Ouvrez les yeux, cassez la télé]», p. 699.

film sans documents; 550; 1291; 1650

S. Spielberg, *La Liste de Schindler* 1650

cours d'Holocauste; 364

communauté juive mondiale; 1205  
Conference of Presidents of Major American Jewish Organizations; 800  
victimologie ; 364; 831

Charity business; 818

## Crimes de guerre- atrocités

action « Reinhardt; 758  
action Reinhard; 758; 760  
action spéciale; 527  
actions spéciales; 7  
activité personnelle de Hitler; 373  
activités économiques, scientifiques et d'armement du complexe d'Auschwitz; 223  
bûcher humain; 167  
bûchers; 344; 439  
Calzicamion; 309  
camion Magirus; 1801  
camions gazeurs; 505  
diesel; 1105; 1154  
usines à savon; 397; rumeur du savon; 671; 673  
savon à base de « graisse des victimes »; 156; 348; 499; 522; 529; 669; 670;  
671; 672; 673; 674; 973; 1104; 1153; 1352; 1511; 1542; 1549; 1574; 1601;  
1602; 1614; 1615; 1842; 1296; 246; 629; 1693; 1531; 670; 499 (RIF; 671)

élimination des malades mentaux; 390; 393

atrocités inventées; 408  
Vel' d'hiv'; 585; 586; 1335; 1380; 1426; 903

Babi Yar; 1146  
Babi-Yar; 450; 607; 906; 907

## Histoire et révisionnisme

**Broszat, Pas de gazage à Dachau;** 19 août 1960 , *Die Zeit* publiait une courte lettre de Martin Broszat; disant qu'il n'y avait pas eu de gazage homicide à Dachau 8; 13; 43; 59; 170; 205; 318; 350; 739; 1065; 1079; 1081; 1878.

**Les colloques exterminationnistes: le refus du débat:** «Les révisionnistes proposent un débat public» (10 décembre 1987) p. 732-750.

•Églises et Chrétiens de France dans la deuxième guerre mondiale, Lyon, janvier 1978; 45; 63 ; 119; 151; 189; 197; 834; 1387

• colloque « Le national-socialisme et les Juifs; présidé par François Furet et Raymond Aron, (29 juin-2 juillet 1982), d'historiens exclusivement exterminationnistes 343; 357; 370 372; 373; 428; 528; 610; 600; 700 ; 734; 746; 748; 775; 784; 803; 817; 897; 914; 981; 998; 1413; 1373; 1392; 1448; Le National-socialisme et les juifs » (29 juin–2 juillet 1982); 396; 732; 1614

Lettre du Pr Faurisson à Aron et Furet, p. 314.

Conférence de presse de Raymond Aron et François Furet à la suite du « colloque de la Sorbonne»: «aucune trace d'un ordre de Hitler...», p. 371-373; 1374; 1392;

Actes du colloque: « l'Allemagne nazie et l'extermination des juifs »; voir à ce nom dans la bibliographie.

• colloque antirévisionniste «La critique historique et méthodologique des écrits «révisionnistes» sur la seconde guerre mondiale» [tenu à la Sorbonne, 10-13 décembre 1987] , p. 738; 803; 817; 819 998; ; 1018;; 1033;

• colloque antirévisionniste organisé à Lyon par l'Union des étudiants juifs de France; 1172

• colloque au Palais du Luxembourg, novembre 1988; 817

• colloque consacré au problème de la transmission du souvenir du Génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale; 913

• colloque d'Oxford, juillet 1988, organisé par la femme du milliardaire-escroc Lajbi ou Ludvik Hoch dit Robert Maxwell; 998; 1764

• colloque de Haifa (1985); 732

• Colloque de Strasbourg sur le révisionnisme; 1112

• colloque de Stuttgart (3-5 mai 1984); 588; 694; 988; 1416; 1372

• colloque du CDJC de Paris sur le thème : « Il y a cinquante ans ; le statut des juifs de Vichy »; 1414

• colloque sur

• colloque susmentionné d'Oxford et de Londres; 821

• colloque tenu à la même époque 1988à Bruxelles; 817

**La haine des exterminationnistes entre eux:**

«Pierre Vidal-Naquet juge Élie Wiesel», p. 685.

Finkelkraut, Vidal-Naquet, Todorov, contre Lanzmann 1291

**Le “débat”**

déconfiture de Hilberg; 954  
affront à l'opinion historique; 151  
Ahrweiler; 733; 818; 911; 981; 1105; 1152; 1309  
Aron; 314; 357; ; 372; 396; 528; 610; 700; 734; 784; 817; 827; 897; 898; 1373;  
1392; 1413; 1558; 1591; 1646

Azéma; 230; 1105; 1152; 1309; 1764; 1764  
falsification de l'histoire; 863  
Bauer; 225; 517; 529; 623; 733; 997; 1054; 1071; 1072; 1092; 1416; 1417;  
1613; 1614; 1638. Bauer, Auschwitz and the Poles.; 1736. Bauer dans *The Jewish  
Telegraphic Agency in London*; 1613  
Baynac; 709; 1794; 1795; 1796; 1797; 1799; 1804; 1818; 1819; 1823; 1831. *Le  
Nouveau Quotidien*; 1799  
Bédarida; 602; 733; 820; 974; 1105; 1106; 1152; 1159; 1309; 1340; 1379; 1381;  
1382; 1383; 1384; 1385; 1387; 1397; 1434; 1437; 1545; 1754; 1812  
Billig; 38; 52; 137; 138; 171; 691; 759; 970. Billig, « .i.Le Cas du SS-  
Obersturmführer Kurt; 691  
Borwicz; 117; 329; 446; 880; 1387. « Journaux publiés à titre posthume » ; 880

**Boüard**; 553; 562; 598; 599; 603; 610; 623; 732; 740; 821; 984; 990; 1044;  
1093; 1390; 1395; 1406; 1420; 1745  
Ouest-France; 562; 741; 984; 1390; 1409; Ouest-France (2-3 août  
1986, p. 6); 610; 623; 821; Ouest-France le 15 mai 1985; 553

Braudel; 918; 1716; 1717  
Brayard; 1745; 1795 Broszat; 8; 9; 12; 13; 43; 59; 63; 122; 137; 139; 146; 170;  
171; 205; 238; 274; 275; 305; 318; 319; 331; 350; 423; 424; 456; 467; 470;  
492; 515; 537; 600; 601; 660; 735; 739; 1065; 1066; 1079; 1081; 1293 ; 1372;  
1399; 1405; 1512; 1603; 1878

Bredin; 559; 560; 561 Browning; 733; 770; 771; 773; 960; 1007; 1063; 1442;  
1572; 1573; 1574; 1599; 1600; 1601; 1602; 1603; 1604; 1613; 1639; 1746;  
1770

Browning ; 1063; 1532  
Browning .i.Fateful Months; 988  
Browning, « The Revised Hilberg »; 766  
Browning Hitchens, « Whose history is it ?; 1613 Vanity Fair contenant la  
déclaration de Christopher Browning et Lipstadt sur R. Höss .); 1572; 1600;  
1603; 1770

**Burg**; 189; 268; 269; 774; 1615

**Burin**; 1434

**Butz**; 38; 53; 57; 119; 131; 144; 149; 150; 152; 189; 198; 245; 254; 329; 428; 436; 494; 500; 502; 523; 569; 609; 625; 645; 650; 684; 781; 784; 824; 906; 909; 915; 959; 961; 962; 994; 1058; 1201; 1238; 1387; 1486; 1506; 1534; 1611; 1640; 1661; 1737; 1806; 1840

Butz, CR Why Did the Heavens not Darken ...; 1737

**déclaration des 34 historiens**; ; 731; 974; 918; 1637; 1237; 1239; 1389; 1437; 1766; 1759; déclaration "silly and stalinist" des trente-quatre historiens; 427  
**conférence de presse de Raymond Aron et François Furet** à la suite du « colloque de la Sorbonne; 1374

**Aron**; 314; 357; ; 372; 396; 528; 610; 700; 734; 784; 817; 827; 897; 898; 1373; 1392; 1413; 1558; 1591; 1646

**Decaux**; 137; 390; 394; 395; 396; 397; 399; 420; 421; 429; 569; 603

**Arno Mayer**; 914; 915; 916; 917; 918; 944; 1020; 1117; 1158; 1171; 1254; 1255; 1256; 1259; 1294; 1399; 1413; 1484; 1543; 1545; 1549; 1615; 1638 ; 1682; 1796; 1819; . The « Final Solution » (La « Solution finale » dans l'histoire). A. Mayer ami de Pierre Vidal-Naquet; 1098; ; 13241391; 1254; 1614; 1638;

**Chaunu**; 918; 1717

**Cru**; 37; 347

Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale; 57; 63; 138; 155; 228; 230; 360; 370; 553; 554; 598; 610; 623; 731; 924; 1044; 1279; 1746; 553; 1397; 199; 423; 1093; 1844; CHDGM; 1390

Comité d'histoire du temps présent; 924

## **Sionisme et institutions**

Agence juive; 425; 687

Agence juive pour la Palestine; 1430

Agence télégraphique juive; 1105; 1416

Aloïs Brunner; 1706

American Gathering of Jewish Holocaust Survivors; 671

American Jewish Committee; 1163; 1164; 1167; 1169

American Jewish Congress; 540; 1155; 1590

American Jewish Joint Distribution Committee; 1424

association; 384; 523

association « Les Anges pressés »; 1818

association allemande de « réconciliation avec les juifs » et de « repentance », Sühnezeichen; 1208

association appelée CANDLES; 559

association de résistance; 1832  
association des « Enfants de la Mémoire »; 911  
association des anciens détenus de Mauthausen; 623  
Association des déportés du Calvados; 741; 984  
Association des fils et filles des déportés juifs de France; 240; 382; 384; 862; 911;  
1115  
fils d'Ismaël; 875  
fils d'Israël; 875  
Fils de la mémoire juive; 920; 923; 1366; 1535  
Association des juifs en Belgique; 1430  
Association des juristes juifs pour les droits de l'homme; 1681  
association juive; 803; 1057  
Association pour la défense de la libre recherche historique; 853  
association pour le souvenir de l'Holocauste; 764; 947  
associations; 347; 351; 368; 369; 380; 422; 485; 502; 865; 1388; 1703; 1785  
associations antiracistes; 717  
associations d'anciens déportés; 550; 1675  
associations d'anciens déportés, rescapés, miraculés; 1334  
associations de déportés; 708  
associations françaises; 787  
associations juives; 728; 803; 827; 1251; 1552  
Amicale; 1358  
Amicale d'Auschwitz; 288; 892  
Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen; 681  
Amicale de Natzweiler-Struthof; 137  
Amicale des anciens d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie (Hefte von  
Auschwitz); 137  
Amicale des anciens déportés d'Auschwitz; 891  
Amicale des anciens déportés d'Oranienburg-Sachsenhausen; 411  
Amicale des anciens internés de ce camp; 352  
Amicale des Déportés d'Auschwitz et des Camps de Haute-Silésie; 862  
Amicale des déportés du camp de Buna-Monowitz; 1453  
Amicale des Déportés et Familles de Disparus de Natzweiler-Struthof; 17; 253  
Amicale internationale des anciens déportés de Dachau; 395  
Betar-Tagar; 1701; 1703; 1709; 1851; 1299; 1327; 1333; 1334; 1699; 1706;  
1816  
B'nai B'rith; 1048; 1477; 1786; 1538  
Anti-Defamation League of B'nai B'rith; 787; 810; 838  
Canadian Holocaust Remembrance Association; 1691  
CDJC. J'en ai été chassé au début de 1978, sur l'initiative, en particulier, de  
M. Georges 178  
Centre de la documentation juive de Tel-Aviv; 6  
Centrale judiciaire de Ludwigsburg; 137

comité de coordination des communautés et organisations juives de Lyon; 921; 803; 822; 919; 1043; 1048;

Dr Marc Aron, cardiologue, président du comité de liaison des institutions et des organisations juives de Lyon: 1700; 1708; 1778; 1786

Comité de pensée juive; 807

Comité de défense des révisionnistes; 1464

comité de vigilance; 1857; Comité des droits de l'homme; 1831; Comité des droits de l'homme de l'Office des Nations Unies; 1830; Comité des enseignants amis d'Israël; 819; 971; Comité directeur du Centre d'études de l'Holocauste de Dallas; 788; 792

Comité international d'Auschwitz; 217; 339

Comité international de Dachau (Bruxelles); 178; 518; 712; 1066 ; 137; 518; 1082

Comité international du musée; 1680

Comité international du musée d'Auschwitz; 1642; 1648

comité juif antifasciste; 670

AJS; 1445

Congrès juif européen; 729; 800; 803; 1048; 1539

Congrès juif mondial; 49; 276; 294; 545; 547; 627; 676; 683; 686; 688; 720; 742; 749; 803; 808; 809; 818; 849; 925; 987; 994; 999; 1421; 1477 Congrès (Parlement) juif mondial; 346

Consistoire; 1429

Consistoire central; 212; 1426; 1594

Consistoire central des israélites de France; 1425; 1594; 1828

consistoire israélite de France; 1759

Conseil pour l'Holocauste des États-Unis; 820

Conseil représentatif des institutions juives de France; 729

Conseil représentatif des institutions juives de France avril 1990; 1172

Organisation sioniste internationale.; 547

Organisation sioniste mondiale; 179; 830

Organisation sioniste mondiale.; 687

organisations et des institutions juives; 850; organisations juives; 371; 373; 495;; 546; 552; 683; 767; 778; 849; 976; 989; 1043; 1067; 1321; 1421; 1431; 1477; 1496; 1501; 1502; 1506; 1517; 1583; 1592; 1605; 1645; 1646; 1694; 1697; 1770; 1772; 1778; 1779; 1780; 1791

organisations juives de Lyon; 1700

organisations juives internationales; 838

organismes juifs européens, américains ou palestiniens; 1054

organismes juifs, sionistes ou israéliens; 810



CRIF; 800; 811; 1110; 1113; 1166; 1421; 1425; 1426; 1594; 1711; 1767; 1818;  
1868  
groupe Aziza; 1698  
Groupe d'action juive; 1700  
groupe Dupont; 1011  
groupe Flick; 809  
groupe Planet Generation Global Move; 1817  
groupe Springer; 1046  
Groupe Stern; 1430

## **Anne Frank**

Albert Cauvern; 76; 91; 93; 115  
Anne; 66-118, *passim*. p. 218; 522; 858; 859; 1811

Mme Frank; 68; 79; 80; 81  
Mme Van Daan; 67; 81  
Annelies Marie Frank; 859  
Anneliese Schütz; 76; 91; 92; 93; 102; 110; 112; 1656  
Annemarie Hübner; 76  
Otto Heinrich Frank; 66; 71; 72; 73; 86; 100; 115; 218; 1551; 1655; 1656  
Miep; 74; 86; 88; 89; 90; 95; 96; 97; 98; 99; 101; 105  
Miep Gies; 97; 1656  
Miep Van Santen; 97

église Anne-Frank; 218

## **Juifs bruns et statut des juifs**

Albert Lévy UGIF; 1424  
André Baur (UGIF-Nord); 1424; 1828  
Des Juifs dans la Collaboration; 1422  
affaire des « juifs bruns; 1421  
Blanor, commandant juif de Drancy ; 1427  
Robert Félix Blum, commandant juif de Drancy; 1427  
Montel, commandant juif de Drancy ; 1427  
conspiration du silence; 187

\*\*\*

## Camps

**Pour une vue synthétique de l'historiographie des camps, voy. «Bibliographie critique (à propos du rapport Leuchter)», p. 1073-1098 (vol. III)**

**Auschwitz. Bilan de cinquante ans d'historiographie:**

«*Auschwitz: les faits et la légende*», p. 1633-1641;

«*Les falsifications d'Auschwitz d'après un dossier de L'Express*», p. 1641-1655.

«*Naissance de la légende d'Auschwitz*», p. 682.

«*Sur Auschwitz, lentement, la vérité reprend ses droits*», p. 1646.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

## **Écrits révisionnistes (1974-1998)**

Sous ce titre, Robert Faurisson publie ici, en quatre volumes, un ouvrage de plus de deux mille pages rassemblant des articles, des essais, des études, des recensions et des lettres qu'il a rédigés en vingt-cinq années de son combat pour l'histoire. Certains de ces écrits ont déjà été publiés, çà et là, au fil des années; la plupart n'ont circulé qu'en samizdat ou bien sont totalement inédits.

L'ouvrage paraît en édition privée, hors-commerce et sans indication de prix. En effet, les lois françaises sur la liberté de la presse (*sic*) et, en particulier la loi Fabius-Gayssot, interdisent la diffusion publique d'écrits contraires à certaines vérités officielles concernant l'histoire de la seconde guerre mondiale.

En dépit de la répression qui s'est abattue, en France et à l'étranger, sur les révisionnistes, Robert Faurisson persiste à vouloir faire entendre sa voix dans l'une des plus vives controverses historiques de notre temps.

*Robert Faurisson, né en 1929, agrégé des lettres, docteur ès lettres et sciences humaines, professeur à l'université de Lyon-II, privé de sa chaire d'enseignement en 1990 par décision ministérielle non motivée.*

*En complément du présent ouvrage paraîtra un cahier photographique.*

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME DES  
ÉCRITS EN 1999.